DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

40 Élisabeth II

VOLUME I, 1991

COMPRENANT LA PÉRIODE DU TREIZIÈME JOUR DE MAI 1991
AU SIXIÈME JOUR DE JUIN 1991, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mai 1991

La séance est ouverte à 16 heures.

Prière

OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION DE LA TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

[*Français*]

Le Parlement, prorogé le douzième jour de mai 1991, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de M. le Président.

M. le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat à 15 h 35, le lundi 13 mai 1991, et que, lorsqu'on aura avisé le Gouverneur général que tout est en place, Son Excellence se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la troisième session de la trente-quatrième législature du Canada.

[*Traduction*]

Le Gentilhomme huissier de la Verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1710)

Et de retour à la Chambre des communes:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-1 relatif à la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque celle-ci s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, au Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, que voici:

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille à l'ouverture de la troisième session de la trente-quatrième législature.

Au cours des quinze derniers mois, mon épouse et moi avons eu le merveilleux privilège de rencontrer des milliers de Canadiens et de Canadiennes à Rideau Hall, à la Citadelle et lors de nos visites dans toutes les provinces et territoires.

Quelles que soient nos origines, en quelque lieu que nous vivions, nous les Canadiens partageons essentiellement les mêmes espoirs et les mêmes aspirations. Nous sommes fiers du pays dont nous avons hérité. Et surtout, nous sommes résolus à le léguer plus fort et plus prospère à nos enfants.

Mon épouse Gerda et moi sommes toujours touchés par la déférence des Canadiens à l'égard de la Reine et du rôle qu'elle a joué dans notre histoire. Depuis qu'elle a accédé au Trône il y a près de quarante ans, elle a été servie successivement par les sept gouverneurs généraux canadiens et demeure un symbole vivant de la continuité et de la stabilité essentielles à notre régime de gouvernement.

Ce fut donc pour nous un réel plaisir cette année que de féliciter Sa Majesté en votre nom et de lui offrir nos meilleurs voeux à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire.

La session qui s'ouvre aujourd'hui marquera un point tournant dans l'histoire du Canada. Que personne ne se fasse d'illusions sur l'ampleur de la tâche à accomplir. Vous aurez en effet le devoir et l'occasion de forger une entente historique qui ralliera tous les Canadiens, qui mettra fin aux dissensions et à la discorde et qui garantira un avenir prospère aux générations de demain.

Le discours du Trône

Le premier juillet dernier, lorsque Sa Majesté est venue célébrer avec nous la Fête du Canada, elle a déclaré que l'unité doit être au premier rang de nos préoccupations, comme c'était le cas à l'époque de la Confédération. Elle a poursuivi en disant: «C'est par la seule force de leur volonté que les Canadiens parviendront à rester unis.» Je crois que nous avons cette volonté.

Je suis convaincu que si nous sommes fidèles aux valeurs qui ont servi à édifier ce pays, la croyance en la dignité humaine, le respect des différences, et la courtoisie dans nos rapports les uns avec les autres, nous réussirons.

L'histoire du Canada est une épopée de courageux efforts et de brillantes réussites. Les Canadiens et les Canadiennes ont édifié ensemble une société libre et juste; leur démocratie, l'une des plus vieilles de l'histoire contemporaine, brille comme un phare de liberté dans le monde entier. Notre pays est respecté aux quatre coins du globe pour le rôle constructif qu'il joue dans les affaires mondiales, la protection qu'il accorde aux droits de la personne, son ouverture à la diversité, sa conscience environnementale et ses réalisations culturelles.

Le Canada fait aussi envie par sa prospérité économique. Bien que trente et unième par la taille de sa population, il est parvenu à bâtir une économie qui se classe au huitième rang dans le monde. Et grâce à cette vigueur économique, il a pu maintenir des programmes sociaux des plus progressistes.

Des millions de personnes de par le monde abandonneraient volontiers tout ce qu'elles possèdent pour avoir le privilège de vivre au Canada. C'est une réalité que nous avons intérêt à rappeler à quiconque met en doute la valeur de notre citoyenneté.

Au cours de la présente session, le Canada célébrera son cent vingt-cinquième anniversaire. Faisons en sorte que cette célébration devienne un jalon dans notre marche vers un avenir fait d'unité et de prospérité. Puissions-nous manifester alors la même confiance et le même sentiment d'accomplissement qui nous habitaient tous lorsque nous avons fêté le Centenaire du pays et l'Expo 67.

Nous croyions alors au potentiel inégalé du Canada. Ce potentiel est toujours intact, mais si nous voulons réaliser notre grande destinée, nous devons venir à bout de l'acrimonie, de l'indifférence et de l'incompréhension qui sapent l'unité nationale. Dans le contexte de la révolution économique mondiale du dernier quart de siècle, nous devons effectuer les réformes nécessaires pour assurer la prospérité que, jusqu'à récemment, nous tenions pour acquise. Et nous devons de toute urgence réagir à l'incertitude qui se manifeste quant à la capacité de nos institutions et de nos mécanismes d'atteindre ces fins.

Vous serez donc appelés à vous pencher sur des propositions visant à répondre aux trois préoccupations majeures de la population canadienne et de mon gouvernement: unité, prospérité et efficacité gouvernementale. Je suis persuadé que, devant l'importance de ces enjeux, tous les parlementaires penseront d'abord et avant tout au Canada, qu'ils feront abstraction des considérations et des manoeuvres partisanes, et qu'ils mettront leurs efforts en commun pour faire du Canada un pays plus fort.

L'unité nationale

Nous avons la responsabilité de cette magnifique nation, façonnée à la grandeur d'un continent par des générations d'hommes et de femmes résolus à se tailler une place pour eux-mêmes et à offrir un avenir à leurs enfants. Ils étaient inspirés dans leurs sacrifices par la conviction que la tolérance et la justice, le courage et la compassion, l'entreprise individuelle et le bon voisinage pouvaient dissiper tous les doutes et venir à bout de tous les obstacles.

C'est à notre tour maintenant de vaincre les obstacles, de dissiper les doutes et de préparer le Canada à affronter avec assurance le XXIe siècle. Nous devons le faire en préservant les droits de tous les Canadiens et les normes de citoyenneté qui confèrent son caractère unique à notre mode de vie.

Certaines réformes peuvent se faire par l'adoption de lois ou de politiques; d'autres exigent des changements d'attitude de notre part; d'autres encore exigent des modifications de notre Constitution.

Une constitution doit être un instrument d'unité. À la grandeur du pays, les Canadiens et les Canadiennes devraient pouvoir se reconnaître dans leur Constitution, y retrouver leurs espoirs et leurs aspirations. S'il est un document auquel ils doivent s'identifier avec fierté, c'est bien celui-là. Mais ce n'est pas le cas actuellement. Il importe donc au plus haut point de rendre la Constitution plus conforme à ce que nous sommes, à ce que nous représentons en tant que pays et à ce que nous aspirons à devenir en tant que peuple.

Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada a été créé pour permettre à tous d'exprimer leurs espoirs et de donner leur avis sur le genre de pays que nous voulons, afin de continuer à prospérer ensemble à l'aube d'un nouveau siècle. Le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution a été mis sur pied pour associer la population à la recherche d'une meilleure formule de modification de la loi suprême du pays. Tous deux ont permis aux Canadiens de mieux comprendre ce qu'ils ont en commun et de se rendre compte de ce qu'ils ont à perdre. Au lieu de simplement s'arrêter aux problèmes, les gens proposent maintenant des solutions.

Mon gouvernement s'attend à recevoir les recommandations de ces deux comités d'ici la Fête du Canada, le 1er juillet. Ces deux rapports, ainsi que ceux d'organismes semblables mis sur pied dans plusieurs provinces et les sondages que vous avez tous effectués auprès de vos propres commettants, vous permettront de savoir ce que vos concitoyens attendent de vous.

Mon gouvernement énoncera de nouvelles propositions destinées à centrer le débat sur l'objectif d'un Canada plus uni et plus prospère. Il sera question notamment de changements dans les institutions nationales et dans les responsabilités et les pouvoirs fédéraux et provinciaux. Mon gouvernement se guidera sur certains principes de base, à savoir:

—que le Canada a déjà fait la preuve de sa valeur; qu'on souhaite y apporter des changements afin de l'améliorer, non pas pour rejeter ce que nous avons déjà accompli ensemble;

—que le Gouvernement du Canada représente tous les Canadiens; et que tout changement passe nécessairement par le compromis raisonnable et la conciliation, en pleine connaissance de cause, des intérêts de tous;

—que le caractère unique du Québec doit être affirmé, comme doivent être reconnus les intérêts particuliers de l'Ouest, des provinces de l'Atlantique, de l'Ontario, du Nord et des Canadiens autochtones;

—que la réforme constitutionnelle sera jugée d'après les critères de la justice, de l'efficacité, de l'efficience et de la protection qu'elle accorde aux droits de tous les citoyens.

En septembre, mon gouvernement soumettra ses propositions à un comité mixte du Parlement qui sera mis sur pied afin de recueillir partout au pays les opinions des Canadiens et des Canadiennes. Ses membres seront appelés à tenir des rencontres publiques avec les comités législatifs correspondants de chaque province et territoire ou, en l'absence de tels comités, avec leurs homologues des assemblées législatives. Ils seront aussi appelés à rencontrer des groupes d'autochtones. On demandera au comité de faire rapport au gouvernement dans un délai de cinq mois.

Après étude du rapport, mon gouvernement soumettra à l'examen de la population son plan d'action pour le renouvellement du Canada. Vous serez appelés à légiférer pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer davantage à la réforme constitutionnelle.

Mon gouvernement s'emploiera à créer des conditions propres à aider la population à mieux comprendre son histoire et ses traditions et à attacher plus de prix à la diversité qui fait sa richesse. C'est dans cet esprit que seront organisées les célébrations qui marqueront l'an prochain le cent vingt-cinquième anniversaire de la Confédération.

L'harmonie intérieure de notre nation et l'importance de notre contribution aux affaires mondiales dépendent de la connaissance que nous avons de nous-mêmes en tant que peuple. À notre époque où tout change si vite qu'il s'ensuit inévitablement des perturbations. À notre époque d'interdépendance croissante, il importe plus que jamais que nous parlions au reste du monde d'une seule et même voix, afin que le Canada soit moins vulnérable. Mon gouvernement entend poursuivre une politique étrangère active afin de défendre intégralement les intérêts du Canada dans le monde entier, qu'ils soient économiques ou sociaux, ou qu'ils se rapportent à la sécurité ou à l'environnement. Il continuera aussi de promouvoir les valeurs démocratiques et de défendre les droits de la personne dans la mise en oeuvre de sa politique étrangère et de ses politiques d'aide au développement, car c'est ainsi qu'il peut le mieux contribuer au progrès et à la stabilité d'un monde en pleine évolution, tout en assurant la sécurité et la prospérité du Canada.

La prospérité pour tous

Mon gouvernement invitera les Canadiens et les Canadiennes à participer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie destinée à engager le pays sur la voie d'une plus grande prospérité. L'objectif est d'édifier une société prospère qui sera en mesure de faire une place égale à tous, hommes et femmes, d'offrir un juste partage des bienfaits et des responsabilités et d'assurer protection aux plus démunis de ses membres.

Il ne suffit pas de modifier la Constitution pour réaliser l'unité nationale. Une économie vigoureuse est un facteur d'unité. Et inversement, l'unité est un facteur de prospérité. Faute d'unité, on s'expose au déclin dans la rude conjoncture de l'économie mondiale.

La relance de l'économie dépend de la réduction des taux d'intérêt. C'est pourquoi mon gouvernement s'est employé à assainir les finances de l'État. Il limite ses dépenses et s'est fixé, en matière d'inflation, des objectifs ambitieux mais réalistes. C'est de cette façon que les Canadiens retrouveront confiance en leur avenir.

La confiance suscite de nouveaux investissements, qui sont à leur tour source de mieux-être et d'emplois de qualité. Grâce à cette gestion rigoureuse, notre économie se rétablira au cours du second semestre de l'année et connaîtra une croissance marquée en 1992.

Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes s'interrogent sur ce que l'avenir leur réserve à plus long terme, à eux et à leur famille, dans un monde en pleine mutation. La réduction du déficit, la réforme de la fiscalité, le libre-échange et l'accroissement de la productivité sont autant de volets du plan global par lequel mon gouvernement entend leur garantir un meilleur avenir.

Or, notre économie est inextricablement liée à l'économie mondiale. Comme nous devons, pour prospérer, exporter près de trente pour cent de ce que nous produisons, nous ne saurions trop insister sur l'importance d'être compétitifs sur les marchés internationaux. Nous assurons notre avenir non pas en reculant devant la concurrence mondiale, mais en y faisant face résolument, en nous donnant les moyens d'affronter les meilleurs, en créant des conditions propices à notre compétitivité et en ouvrant à nos produits les portes des marchés mondiaux.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a contribué à protéger notre économie en ces temps difficiles. Les investissements privés dans le secteur non résidentiel ont atteint, par rapport à notre produit intérieur brut, des niveaux sans précédent. Pour la première fois depuis seize ans, le Canada a vu entrer chez lui plus d'investissements directs qui sont la clef de la création d'emplois qu'il en a vu sortir.

Mon gouvernement croit que le libre-échange à l'échelle de l'Amérique du Nord constitue la prochaine étape logique qui accroîtrait la prospérité de tous les Canadiens s'il est possible de négocier un accord acceptable avec le Mexique et les États-Unis.

En outre, mon gouvernement collaborera avec les entreprises canadiennes afin de tirer parti des nouvelles perspectives de vente et d'investissement qu'offrent l'intégration européenne et l'extraordinaire essor économique de l'Asie. La réussite des négociations commerciales multilatérales de Genève constituerait la meilleure garantie d'accès de nos produits aux marchés du monde entier. Mon gouvernement s'y attachera donc en priorité. Au pays, il s'emploiera, de concert avec les gouvernements des provinces, à faire du Canada un marché unique et intégré, du nord au sud et de l'est à l'ouest. Nous devons faire en sorte de supprimer:

—les politiques par lesquelles une province favorise ses propres producteurs aux dépens de ceux d'autres provinces qui offrent les mêmes produits à moindre coût;

—les règlements qui font que les producteurs trouvent plus simple d'exporter leurs produits que de les vendre dans les provinces voisines;

—les politiques d'embauche qui donnent la préséance aux habitants de la province;

—les normes professionnelles qui limitent les possibilités d'emploi pour les résidents d'autres provinces.

D'après une étude récente, il y aurait au Canada pas moins de cinq cents obstacles au commerce interprovincial. Mon gouvernement vise la suppression, d'ici 1995, des obstacles au commerce, aux échanges de services et aux investissements interprovinciaux, afin de transformer notre pays en un marché unique et intégré. Le contribuable et le consommateur réaliseraient ainsi des économies pouvant atteindre six milliards de dollars, soit mille dollars par année pour un foyer de

quatre personnes. Et ainsi, grâce à un marché intérieur plus important, un plus grand nombre de sociétés canadiennes pourront prendre de l'expansion et acquérir la compétitivité nécessaire pour se lancer avec succès sur les marchés mondiaux.

De nos jours, les investissements et la technologie franchissent aisément les frontières internationales, les marchés des produits et des services se spécialisent, et les choix en matière de production se font dans une perspective mondiale. L'ère de l'interdépendance, la prospérité est de plus en plus une affaire de connaissances, de compétences et d'innovation. Les pays et les entreprises qui réussissent dans ce contexte sont ceux chez qui l'on trouve des gens instruits, productifs et capables d'adaptation rapide. Le danger que court le Canada n'est pas tant d'être pris à revers par des pays en développement où la main-d'oeuvre est bon marché, mais plutôt d'être pris de vitesse par des pays technologiquement avancés où la main-d'oeuvre est hautement spécialisée et bien rémunérée.

Le seul moyen d'assurer et d'accroître notre prospérité à long terme consiste à améliorer notre productivité dans tous les secteurs de l'industrie canadienne, celui des ressources, celui de la fabrication et celui des services. La productivité, c'est la différence entre la prospérité et l'appauvrissement. Elle est la condition essentielle à notre prospérité et au maintien de nos programmes sociaux. Pour accroître la productivité, il faut un effort concerté de la part des gouvernements, des entreprises, des syndicats et des particuliers, dans toutes les régions du pays. Des objectifs précis seront fixés à cette fin.

Les entreprises, les travailleurs et les gouvernements seront invités à conjuguer leurs efforts pour créer au moins deux millions et demi de nouveaux emplois et augmenter d'au moins 25 p. 100 le revenu réel des Canadiens, tout cela d'ici l'an deux mille. Ce sont là des objectifs réalistes et réalisables dans un Canada uni, qui comptera près de trente millions d'habitants au tournant du siècle et dont le produit intérieur brut approchera le milliard de dollars.

Mon gouvernement estime qu'il est tout à fait possible d'étendre la prospérité du Canada tout en préservant notre environnement naturel. L'expérience internationale démontre sans l'ombre d'un doute que les nations les plus prospères sont également les plus sensibles aux questions d'environnement. Pour garantir la survie de ce patrimoine national, mon gouvernement a présenté lors de la dernière session son premier plan complet en matière d'environnement, le Plan vert.

Au cours des prochains mois, mon ministre de l'Environnement mettra en oeuvre diverses initiatives rattachées au Plan vert. Conjuguées à celles des provinces et du secteur privé, ces initiatives assureront aux Canadiens, pour aujourd'hui et pour demain, la pureté de l'air, de l'eau et des sols nécessaire à leur santé et à l'amélioration de leur qualité de vie. On favorisera également la mise au point de produits inoffensifs pour l'environnement, qui sont de plus en plus en demande à l'étranger.

Nous devons tous reconnaître les grands enjeux liés à l'intégration des considérations écologiques et économiques dans nos processus décisionnels. Au cours des mois à venir, mon gouvernement consultera les gouvernements provinciaux et les leaders du secteur industriel et des milieux écologistes pour explorer, parallèlement à notre actuelle démarche réglementaire, des façons novatrices d'atteindre les résultats souhaités en matière d'environnement sans nuire à la prospérité économique.

La prospérité économique est d'abord et avant tout une question de ressources humaines. Notre degré de réussite dans l'économie planétaire sera fonction de notre performance en éducation, du perfectionnement de nos compétences de gestion et de notre attitude à l'égard du travail et du changement. À l'aube de l'ère du savoir, notre qualité de vie dépendra de la qualité de nos connaissances.

Les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir accès à la fois aux compétences et aux possibilités d'éducation et de formation continues dont ils auront besoin pour améliorer leurs perspectives d'emploi et garantir leur propre prospérité. Cependant, ils se demandent si, malgré le grand dévouement et le talent de nos enseignants et administrateurs, notre pays n'a pas une conception dépassée de l'éducation et de la formation.

Ce n'est pas exclusivement, ni même principalement, une question d'argent. Le Canada dépense déjà plus par habitant, à ce chapitre, que la plupart des autres pays industrialisés; à lui seul, le gouvernement fédéral y consacre, directement et indirectement, quelque onze milliards de dollars chaque année. C'est plutôt une question de résultats:

—trois élèves sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires;

—quatre adultes sur dix ne savent pas assez lire ou compter pour fonctionner efficacement dans leur vie de tous les jours;

—les entreprises canadiennes dépensent la moitié moins que leurs concurrents américains pour former leurs employés, cinq fois moins que les Japonais, et huit fois moins que les Allemands.

Ce n'est pas ainsi que nous pourrons laisser à nos enfants un pays plus prospère; en fait, on peut même se demander si les Canadiens et les Canadiennes de la prochaine génération ne seront pas les premiers à avoir un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents.

Le temps est venu d'établir un consensus national sur les objectifs de rendement, les impératifs de coopération, les buts et les priorités en matière d'éducation et de formation. La publication d'un document de travail à ce sujet, qui fait partie de la nouvelle stratégie de prospérité de mon gouvernement, permettra d'alimenter le débat et d'en cerner les principaux éléments.

Mon gouvernement est conscient que l'éducation est un domaine de compétence provinciale en vertu de la Constitution, et il respecte ce fait. Mais il se rend compte aussi qu'elle préoccupe l'ensemble de la population et aimerait donc voir établir, avec l'appui et la coopération des provinces, des objectifs pancanadiens pour l'an deux mille. Ces objectifs pourraient être les suivants:

—réduire de moitié le taux d'analphabétisme;

—veiller à ce que 90 p. 100 des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent avant l'âge de vingt-cinq ans;

—doubler le nombre des diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie;

—quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés.

Étudiants et parents, employeurs et employés, enseignants et gouvernements seront invités à réfléchir ensemble sur la nécessité d'intégrer à notre mentalité la valorisation du savoir, tout comme nous l'avons fait pour l'environnement. Mon gouvernement demandera aussi à la nouvelle Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre de présenter des propositions à ce sujet. Nous visons par là à donner aux Canadiens et aux Canadiennes les moyens de contribuer à la prospérité et d'en profiter pleinement.

La participation pleine et entière des peuples autochtones à la prospérité économique et à la vie politique du Canada est aussi un objectif reconnu à la grandeur du pays. Pour être en mesure de répondre plus efficacement à leurs besoins, mon gouvernement nommera comme représentant spécial du premier ministre le très honorable Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême, qui tiendra d'importantes consultations sur le mandat et la composition de la commission royale, dont la création a été annoncée récemment, et fera rapport de ses constatations à mon gouvernement.

On veillera tout particulièrement à ce que cette commission ne retarde pas l'adoption ni ne fasse abstraction des réformes constitutionnelles, législatives ou autres qui sont déjà en bonne voie. Ces réformes portent notamment sur le règlement des revendications territoriales, sur diverses initiatives en matière de développement communautaire, sur l'éducation et sur d'autres activités mises en marche au cours de la deuxième session de la trente-quatrième législature. De concert avec les Indiens eux-mêmes, mon gouvernement cherchera des solutions de rechange possibles à la Loi sur les Indiens, particulièrement en ce qui concerne les terres, l'autonomie gouvernementale et l'argent des Indiens. Enfin, mon gouvernement compte consulter les autochtones au sujet des changements qu'il conviendrait d'apporter au système d'administration de la justice. Nous voulons collaborer avec eux pour qu'ils puissent prendre leur destinée en main, contribuer à la prospérité du pays et en profiter pleinement eux aussi.

Nos enfants sont les membres les plus importants de notre société, mais aussi les plus vulnérables. Lors du Sommet qui leur était consacré, à New York en septembre dernier, l'attention mondiale était braquée sur les menaces qui les guettent. Soixante et onze chefs d'État et de gouvernement s'y sont engagés à maintenir cet intérêt pour les dix prochaines années. Mon gouvernement annoncera pour sa part diverses initiatives destinées à concrétiser les engagements qu'il a pris alors; c'est ainsi que nos jeunes seront mieux instruits, mieux protégés et mieux entourés et qu'ils pourront apporter leur contribution personnelle à la vie nationale. Mon gouvernement reverra en outre ses politiques à l'égard de la famille, qui est le noyau fondamental de la société canadienne. Enfin, il mettra sur pied un comité d'hommes et de femmes d'élite chargé d'enquêter sur le grave problème de la violence faite aux femmes.

Il vous soumettra par ailleurs des propositions portant sur la politique et les programmes visant à supprimer les obstacles qui empêchent encore aujourd'hui les personnes handicapées de participer pleinement à la vie politique du pays et de profiter de sa prospérité économique. Mon gouvernement compte mettre en oeuvre une stratégie quinquennale qui devrait permettre de résoudre divers problèmes comme l'accès à l'emploi, à la formation, au logement et aux transports, la sensibilisation du grand public et l'intégration à la collectivité.

Vous serez appelés à approuver d'autres mesures législatives importantes destinées à promouvoir les intérêts sociaux, économiques et internationaux de la nation canadienne. Vous aurez également à voter les crédits nécessaires pour financer les services et les dépenses autorisés par le Parlement.

Le discours du Trône

L'efficacité de l'appareil d'État

Notre époque est marquée par le changement; en Europe, en Asie, en Amérique latine, on jette les vieux principes par-dessus bord et on en adopte de nouveaux. Au Canada aussi, il surgit de nouveaux problèmes, auxquels il faut trouver des solutions innovatrices. Il faut notamment changer la façon dont le Parlement fonctionne et dont les gouvernements mènent leurs affaires. L'idée est de faire en sorte que le Parlement soit plus efficacement saisi des préoccupations de la population.

Au cours de la trente-troisième législature, un comité de la Chambre des communes a proposé des changements en profondeur au Règlement dans le but de valoriser le rôle des députés. Vous avez d'ailleurs mis en oeuvre plus de 85 p. 100 de ses recommandations. Et, à la fin de la dernière session de la présente législature, d'autres changements ont été adoptés qui permettent aux députés de passer plus de temps auprès de leurs commettants, et d'ainsi mieux représenter leurs intérêts et mener plus efficacement les affaires de la Chambre.

C'est en élisant leurs représentants par vote secret que les Canadiens et les Canadiennes exercent leur liberté démocratique. Au cours de la session, vous recevrez le rapport de la Commission royale d'enquête instituée par mon gouvernement pour étudier la réforme électorale. Les Canadiens souhaitent que ceux et celles qu'ils ont élus aient le pouvoir et l'autorité de les représenter efficacement. Mon gouvernement proposera donc d'autres réformes visant à permettre à tous les députés de remplir encore mieux leurs obligations envers leurs commettants.

Il est essentiel, dans une saine démocratie, que la population respecte le Parlement et ses membres. Malheureusement, ce respect a été miné chez nous par une partisanerie et une discipline de parti parfois excessives et par des manifestations d'emportement et d'indignation souvent simulés. On demandera donc aux députés d'envisager l'adoption de nouvelles règles de procédure relatives à l'analyse des mesures législatives, à la présentation des doléances des commettants et à la remise en question de l'action du gouvernement. Chacun des députés trouvera ainsi son rôle valorisé et son indépendance accrue.

Il est nécessaire également que les gouvernements modifient la façon dont ils mènent leurs affaires. Ils se doivent d'être à la fois efficaces et efficients, c'est-à-dire d'appliquer les programmes nécessaires au moindre coût pour les contribuables. La population comprend que ses gouvernements ne peuvent absolument pas se permettre de faire tout ce qu'on attend d'eux. Grâce à une gestion prudente, mon gouvernement est parvenu au cours des six dernières années et demie à réduire la croissance des opérations gouvernementales. Il a réduit de vingt-quatre le nombre de sociétés de la Couronne et rationalisé les activités de presque tous ses ministères et organismes. Depuis 1984, quatre-vingt-dix mille employés ont été rayés de la liste de paye du gouvernement fédéral et de ses organismes. Au cours de la présente session, mon gouvernement étendra la portée de ce processus. Il soumettra en effet à un comité parlementaire, qui consultera les Canadiens, un avant-projet de loi de plafonnement des dépenses au titre des programmes fédéraux. Il déposera aussi un projet de loi créant un fonds de service et de réduction de la dette afin que toutes les recettes provenant de la TPS, de la privatisation d'autres sociétés de la Couronne et de contributions volontaires soient appliquées à la réduction de la dette nationale. Mon gouvernement continuera de s'employer en priorité à rationaliser les structures et les opérations gouvernementales de façon à mieux servir les citoyens et à épargner l'argent des contribuables. On étudie actuellement de meilleures façons de mener les affaires de l'État. On continuera d'améliorer la gestion de la fonction publique, suivant le processus engagé lors de la mise en oeuvre de Fonction publique 2000. Un projet de loi en ce sens sera d'ailleurs déposé au Parlement. De nouveaux organismes de services spéciaux, plus autonomes et aux objectifs mieux ciblés, seront créés afin de mieux servir la population. Mon gouvernement continuera aussi de privatiser les opérations gouvernementales qui conviennent mieux au secteur privé, et

de liquider ou refondre d'autres organismes afin de faire un meilleur usage de l'argent des contribuables.

Conclusion

La présente session s'ouvre à un moment critique de notre histoire. Elle sera pour vous l'occasion d'insuffler une nouvelle vigueur au pays et de rallier les Canadiens et les Canadiennes autour d'une entente renouvelée. Avec leur collaboration, mon gouvernement poursuivra ses objectifs d'unité, de prospérité et d'efficacité gouvernementale afin que tous les citoyens se sentent membres à part entière de ce pays, qu'ils profitent tous également de ses bienfaits, qu'ils se reconnaissent tous dans sa Constitution et qu'ils puissent tous y réaliser leurs aspirations.

Honorables sénateurs et sénatrices, Mesdames et Messieurs les députés, vous allez jouer un rôle décisif dans l'édification d'un Canada plus fort. L'histoire sera juge des décisions que vous prendrez sur ces questions cruciales.

Puisse la divine Providence vous venir en aide!

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

Que le discours du Trône que son Excellence a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

LE COMITÉ PERMANENT DE LA GESTION DE LA CHAMBRE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, conformément à l'article 104 du Règlement, le Comité permanent de la gestion de la Chambre soit constitué aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent faire partie des Comités permanents, législatifs et mixtes permanents de la Chambre; et

Que ce Comité se compose de MM. Angus, Cole, Cooper, M^me^ Dobbie, MM. Gagliano, Hawkes, James, Langlois, M^me^ Marleau, MM. MacDougall (Timiskaming), Milliken, Prud'homme, Riis et Tremblay (Québec-Est).

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. Steven Eugene Paproski, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Nord, soit nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. Charles DeBlois, député de la circonscription électorale de Beauport—Montmorency—Orléans, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES CRÉDITS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je propose, conformément à l'article 81 du Règlement:

Que la Chambre étudie les travaux des subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. DENIS PRONOVOST ET APPUYÉE PAR M. LARRY SCHNEIDER

La Chambre passe à l'étude du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général du Canada à l'ouverture de la session.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je suis honoré de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de proposer, appuyé par le député de Regina—Wascana, l'Adresse en réponse au discours du Trône. Au nom de mes concitoyens, je tiens à remercier le très honorable premier ministre et le gouvernement d'honorer ainsi la circonscription électorale de Saint-Maurice.

Les défis que nous propose aujourd'hui le discours du Trône retrouvent facilement leur écho dans ma circonscription de Saint-Maurice.

Le premier défi, celui de l'unité nationale, me ramène au coeur du référendum de 1980 au Québec. À Shawinigan, nous avons vécu ce référendum sur la séparation du Québec comme un événement très douloureux. Le débat d'alors avait atteint une telle intensité, monsieur le Président, que des familles se sont déchirées à tout jamais. Des amitiés de longue date ont disparu le temps d'un débat politique. Personnellement, ce fameux référendum m'a fait perdre des amis et a laissé des cicatrices pas encore toutes guéries onze ans plus tard.

Nous devons tirer des leçons de l'histoire. Ma petite expérience de 1980 au Québec m'exhorte à demander aujourd'hui à cette Chambre de tout tenter ce qui est humainement possible afin d'éviter à nouveau aux Québécois et aux Canadiens ce genre de déchirement inutile.

L'autre défi de ce discours du Trône, celui de la prospérité et de l'efficacité économique, se retrouve en ligne de feu pour les gens de ma circonscription.

Au cours des trente dernières années, j'ai vu mon comté perdre la base de son assise industrielle, connaître la décroissance économique, constater le départ des jeunes générations vers des centres prospères, hériter des problèmes environnementaux graves comme la pollution effrénée de la rivière Saint-Maurice et aussi le vieillissement rapide de la population.

Les mesures entreprises et proposées par ce gouvernement permettront, j'en suis convaincu, monsieur le Président, de rebâtir et de corriger les erreurs commises dans les années 1960 et 1970.

• (1720)

Mais nous devons d'abord et avant tout, monsieur le Président, régler la crise existentielle qui fait croire à un trop grand nombre de Canadiens qu'il n'est plus possible de vivre ensemble.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a défini les grands enjeux qui se présentent au Canada et a aussi exposé comment il entend réagir en cette période de décisions cruciales pour notre avenir.

Nous tous, qui sommes réunis aujourd'hui, avons entre les mains l'héritage des générations passées et aussi la responsabilité de le préserver et de le faire fructifier.

Les députés de cette Chambre portent une très lourde responsabilité sur les épaules. Et à ce que je sache, monsieur le Président, je ne crois pas qu'un seul député de cette Chambre ait reçu le mandat spécifique de ses électeurs de travailler à la destruction du Canada.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Pronovost: Au contraire, monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que tous les députés, sans exception, et je dis bien sans exception, travaillent à trouver des solutions concrètes pour améliorer notre pays.

Personne en cette Chambre, monsieur le Président, n'a été élu pour procéder à une vente de liquidation. Les Québécois, comme tous les autres Canadiens, ont tout avantage à ce que le Canada fonctionne. Et pour que notre pays retrouve la voie de l'efficacité, cela implique que tous les députés de la Chambre des communes oeuvrent à trouver des solutions concrètes au débat en cours.

La Constitution doit être le reflet fidèle de la nation. Malheureusement, trop de Canadiens ne s'y reconnaissent pas. Le Canada appartient aux gens qui y habitent, tout comme ses institutions. Même s'il y a quelques fissures dans cet édifice qu'est la Confédération, faut-il pour autant abandonner le Canada, avec tous les avantages qui en découlent?

Au-delà des critiques parfois violentes et des passions souvent déchirantes, les Canadiens se rendent bien compte aujourd'hui de ce qu'ils ont et savent en apprécier toute la valeur. N'allons pas risquer comme peuple de briser tout cela à cause de l'émotion et aussi un peu de rancoeur!

Des voix: Bravo!

M. Pronovost: Monsieur le Président, comme le dit le discours du Trône, le gouvernement se guidera sur certains principes fondamentaux, à savoir: qu'il faut apporter des changements propres à améliorer le Canada; que tout changement doit passer par le compromis et la conciliation; que le caractère unique du Québec doit être affirmé, comme doivent être reconnus les intérêts de tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence; que la réforme constitutionnelle doit être jugée d'après les critères de la justice, de l'efficacité et de la protection qu'elle accorde aux droits de tous les citoyens.

Mais les institutions ne peuvent suffire à tout. Sans engagement de la part des députés de cette Chambre et de la part de tous les citoyens, ces belles intentions resteront lettre morte. C'est dans le coeur des hommes et des femmes de bonne volonté que naissent la confiance et la générosité, la justice et la tolérance.

[*Traduction*]

Nous devons également aider les Canadiens à mieux comprendre leur histoire et leurs traditions. Le gouvernement s'y engage dans le discours du Trône.

Pour pouvoir cohabiter dans la paix et enrichir la communauté internationale, les Canadiens doivent d'abord et avant tout apprendre à se connaître comme peuple.

Notre pays, monsieur le Président, vient de traverser des moments difficiles. Les passions se sont peut-être exacerbées, mais il ne faut pas qu'elles en viennent à rompre les liens qui nous unissent. Sachons laisser parler la meilleure partie de nous-mêmes et prions pour qu'elle ait gain de cause.

J'aimerais conclure par les citations suivantes:

> Je crois au Canada. J'ai foi en son avenir et je suis attaché à sa destinée. Je crois que notre pays a tout ce qu'il faut pour devenir grand, non seulement sur le plan matériel, mais aussi par les choses de l'esprit.

Cette profession de foi, c'est Tommy Douglas qui l'a faite.

[*Français*]

> En ces temps où les hommes et les nations libres ont surtout besoin de se rapprocher. . . et d'accepter les contraintes de l'interdépendance en sachant tirer profit des possibilités qu'elle offre, maintenant plus que jamais, il serait tragique pour les Canadiens de devoir admettre leur incapacité de réaliser l'unité de leur propre pays. . . une unité obtenue sans sacrifier des valeurs particulières et distinctes. Aucun Canadien ne pourrait s'empêcher d'envisager autrement qu'avec la plus grande amertume l'affaiblissement, et encore plus l'échec, de la Confédération, surtout maintenant que le Canada a acquis une telle stature et gagné un si grand respect dans le monde.

Cette citation, c'est à Lester B. Pearson que nous la devons.

[*Traduction*]

Et enfin, monsieur le Président:

> La Confédération était une condition préalable à l'expansion nationale du Canada, et le maintien de l'unité nationale demeure la clef de sa destinée. Je sais qu'il y en a qui se sentent un peu embarrassés lorsque vient le temps d'exprimer leur fierté à l'égard de leur pays, peut-être parce qu'ils craignent qu'on les juge vieux jeux ou imbus de l'esprit de clocher. . . rien n'est plus propre à enrichir la vie qu'une saine loyauté et un dévouement éclairé à son pays.

Celui qui tenait ces propos n'était nul autre que John Diefenbaker.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Pronovost: Vous conviendrez avec moi, monsieur le Président, et tous les membres de cette assemblée, que nous ferions bien de méditer ces paroles, de les écouter et de nous en inspirer dans les semaines et les mois à venir.

L'heure est au changement. C'est maintenant à nous de réagir. Je suis fier de réitérer mon appui à ce gouvernement et je suis fier aujourd'hui de proposer l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Des voix: Bravo!

M. Pronovost: Monsieur le Président, je propose, appuyé par l'honorable député de Regina—Wascana, que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

> À Son Excellence le très honorable Ramon Hnatyshyn, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.
>
> QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:
>
> Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé ce temps de parole.

J'avoue que lorsqu'on m'a demandé d'appuyer la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône, je n'ai pas immédiatement saisi toute l'importance de cet honneur. Cependant, cette situation a changé radicalement quand j'ai lu un passage dans un ouvrage qu'a publié, en 1929, John Henderson, sous le titre de *Great Men of Canada*. Dans cet ouvrage, M. Henderson raconte qu'aux élections fédérales, sir Wilfrid Laurier avait remporté la victoire par 238 votes et occupé son siège au sein du premier Parlement libéral élu depuis la Confédération. Dès ce moment, Laurier avait fait sa marque et c'est lui qui avait appuyé la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône.

• (1730)

Des voix: Oh, oh!

M. Schneider: Monsieur le Président, en lisant ce passage, je me suis rendu compte de l'honneur qui me revient. Je souhaite simplement pouvoir m'exprimer avec presque autant d'éloquence que sir Laurier et, bien sûr, connaître ne serait-ce que la moitié de la popularité qu'il a obtenue par la suite.

Les Canadiens jouissent du deuxième niveau de vie au monde et d'une qualité de vie que tous nous envient. Et c'est comme pays uni que nous sommes parvenus à ce résultat. C'est même, en grande partie, parce que nous sommes un pays uni.

Unité et prospérité vont de pair. Notre prospérité est rehaussée par le fait que nous travaillons ensemble dans un pays uni, de la même façon que notre unité est renforcée par la vigueur de notre économie.

Nous pouvons être très fiers de ce que nous avons réalisé, mais nous ne pouvons nous laisser aller à la complaisance. Il ne suffira pas de compter sur les éléments qui ont contribué à notre succès dans le passé pour assurer notre réussite future, dans un monde de plus en plus compétitif.

La réussite veut dire une plus grande prospérité pour chaque Canadien. Et la clé de la prospérité est l'augmentation de notre productivité.

La productivité est fonction des investissements consentis, de la qualité de nos compétences et de nos ressources naturelles ainsi que de l'efficacité avec laquelle nous nous servirons de tous ces éléments pour produire les biens et les services que nous consommons chez nous et vendons à l'étranger.

Une plus grande productivité veut dire plusieurs choses. Elle signifie des salaires plus élevés. Elle signifie un meilleur rendement pour les économies et les investissements des Canadiens. Elle signifie aussi de meilleures pensions et des soins de santé améliorés, ainsi qu'un meilleur soutien du revenu des chômeurs et des travailleurs à faible revenu. Elle signifie que nous avons plus de moyens—tant comme pays que comme particuliers.

L'augmentation de la productivité n'est pas une fin en soi, c'est un moyen d'améliorer notre niveau de vie et de multiplier les possibilités qu'ont les citoyens de profiter des avantages de la prospérité.

Des voix: Bravo!

M. Schneider: Aujourd'hui, quand nous regardons ce qui se passe à l'étranger, nous voyons nos concurrents prendre les mesures nécessaires pour augmenter leur productivité. Nous les voyons éliminer les obstacles au commerce, investir dans la technologie de pointe ainsi que privilégier les mathématiques et les sciences.

Quand nous regardons ce qui se passe ici, nous voyons des barrières au commerce entre les provinces, qui font que nous sommes moins efficaces que nous pourrions l'être.

Nous voyons un effort de recherche et de développement inadéquat. Nous voyons les employeurs canadiens consacrer cinq fois moins d'argent à la formation que leurs homologues japonais et huit fois moins que les Allemands. Les Canadiens sont conscients que nous devons en faire autant, ou payer le prix de notre inaction.

Nous voyons que quatre adultes sur dix ne peuvent pas lire et calculer suffisamment bien pour s'acquitter de leurs tâches quotidiennes. Nous voyons trois élèves sur dix abandonner leurs études. Et nous savons que nous pouvons faire mieux.

Depuis 1984, le gouvernement fédéral s'efforce de mettre en oeuvre une stratégie destinée à améliorer la compétitivité du Canada. Par ses budgets successifs, le gouvernement a pris des mesures visant à restaurer l'équilibre fiscal de façon à créer un milieu macroéconomique favorable à l'investissement et à la création d'emplois.

Et cette stratégie a fonctionné. Au cours des six dernières années, le Canada est, parmi tous les pays industrialisés, celui qui a créé le plus d'emplois. Par ailleurs, les investissements privés de source étrangère ont atteint des niveaux sans précédent depuis trois ans.

Le gouvernement a aussi institué un train de réformes structurales qui a fait de nous un pays plus efficace et plus productif.

Grâce à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous avons trouvé de nouveaux débouchés et obtenu pour nos produits une plus grande sécurité des marchés. Grâce à la réforme de la réglementation et à la privatisation, nous nous sommes dotés d'un marché intérieur plus concurrentiel et plus productif. Grâce à la réforme de la fiscalité et à la TPS, nous avons institué un régime fiscal plus juste et plus sûr et qui appuie davantage notre croissance économique.

Ces réformes structurales se traduiront par une hausse de 0,6 p. 100 du taux de croissance de notre productivité durant les cinq prochaines années.

À eux seuls, l'ALE et la TPS accroîtront de 5 p. 100 le produit intérieur brut réel du Canada quand ils seront complètement en place. Cela représente plus de 900 $ par Canadien—hommes, femmes et enfants—en dollars d'aujourd'hui.

Les débouchés sur le marché n'apparaissent pas par enchantement. Il faut prendre des mesures pour les créer. Le gouvernement favorise les secteurs de la fabrication et des affaires à divers moments, lorsqu'il redistribue les ressources économiques du pays.

Je me reporte à des initiatives comme le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et la FEDNOR, du nord de l'Ontario. Comme nous le savons tous,

il s'agit là d'initiatives de développement économique régional qui visent à axer toute notre attention sur les régions du pays qui, de temps à autre, ont besoin de l'aide du gouvernement.

Monsieur le Président, ma province, par exemple, a mis en oeuvre une méthode plutôt spectaculaire et constructive pour favoriser ou lancer le processus de diversification de l'économie de la Saskatchewan.

Le Programme des obligations communautaires tend non seulement à lier les localités entre elles, mais également à favoriser leur développement économique. Il s'agit là d'un moyen d'encourager les habitants à investir dans leurs propres collectivités. On y parvient en se basant sur le principe de l'investissement communautaire. Ainsi, ce programme permet de tisser des liens entre les diverses localités.

Durant les années qui ont suivi immédiatement la Confédération, il était de bon ton de reprocher au gouvernement central de ne pas tenir compte des besoins régionaux.

De nos jours, des mouvements populistes apparaissent pour faire connaître leurs objections et offrir une nouvelle façon de procéder ou une réforme du système. Ces mouvements populistes sont aussi nouveaux que le temps lui-même. Selon moi, leurs revendications n'ont pas plus de valeur que dans le passé.

La recherche que j'ai entreprise montre que le gouvernement fédéral tient compte des intérêts de nos régions, surtout récemment en ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services. Dans les deux années précédant 1989, les achats du gouvernement fédéral dans ma circonscription se sont élevés à 3,5 millions de dollars environ. Dans les deux années qui ont suivi, les dépenses du gouvernement ont été de l'ordre de 5,5 millions de dollars. Encore la semaine dernière, dans ma circonscription, la Westbridge Computer Corporation a décroché un contrat de 12,6 millions de dollars du ministère des Approvisionnements et Services.

Des voix: Bravo!

M. Schneider: Il ne s'agit pas d'une faveur. La Westbridge Computer Corporation est une organisation de calibre international, et je suis fier de la compter parmi les entreprises de haute technologie de Regina.

Le gouvernement fédéral continue de s'assurer de l'efficacité de ses politiques d'achats dans les régions. Elles fonctionnent en Saskatchewan, comme je l'ai montré.

Nous avons accompli beaucoup de choses depuis 1984, mais nous devons redoubler nos efforts pour assurer la prospérité future du Canada.

Il n'appartient pas uniquement au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour nous assurer un avenir encore plus prospère. Il n'existe pas de solution miracle aux défis que nous devrons relever.

Comme de nombreuses entreprises privées l'ont appris, il importe souvent plus, pour augmenter la productivité, d'améliorer la façon dont on fait une foule de petites choses que de tenter d'apporter un gros changement en oubliant le reste.

Nous devons tous collaborer afin de repenser la façon dont nous fonctionnons et de redéfinir le rôle du gouvernement, des syndicats et de l'entreprise. Nous nous devons d'examiner la qualité de notre investissement dans l'éducation et la formation ainsi que dans l'infrastructure publique, les biens d'équipement, la recherche et la technologie.

Il est également essentiel de déterminer comment promouvoir la compétitivité sur le marché national. Nous devons examiner comment multiplier nos débouchés à l'étranger. Nous devons enfin nous demander comment améliorer notre gestion, de l'atelier au conseil d'administration.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement lance un nouveau programme de prospérité. Nous demandons à tous les Canadiens de travailler ensemble pour qu'au moins 2,5 millions de nouveaux emplois soient créés d'ici l'an 2000 et pour augmenter d'au moins 25 p. 100 le revenu réel des habitants de notre pays.

Ces objectifs ne manquent pas d'ambition, mais nous pourrons les atteindre en demeurant un pays uni. Nous invitons les gouvernements provinciaux à travailler avec nous à l'abolition des obstacles au commerce interprovincial d'ici 1995. Cette seule mesure pourrait entraîner des économies de 250 dollars par année pour chaque Canadien en diminuant le prix des biens et des services qu'ils achètent, ce qui représente des économies de 6 milliards de dollars pour l'ensemble du pays.

Parallèlement, nous proposons de collaborer avec les gouvernements provinciaux, les enseignants et l'industrie afin de fixer des objectifs en matière d'éducation pour l'an 2000, lesquels viseront à réduire de moitié le taux d'analphabétisme, à faire en sorte que 95 p. 100 des Canadiens terminent leurs études secondaires et à quadrupler la formation offerte par les employeurs.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral entend publier d'ici l'été deux importants documents de travail liés à son programme de prospérité: le premier portera sur l'éducation et la formation; le second sur l'industrie, l'innovation et le commerce. Ces deux documents serviront de cadre à des discussions nationales sur les mesures que nous devons prendre ensemble afin d'assurer la

prospérité de notre pays et de permettre à tous les Canadiens de profiter de ces avantages.

Pour cela, j'encourage les députés à travailler solidairement, en tant que Parlement uni, pour que nous atteignions ces objectifs et que la population canadienne, dans un Canada uni, profite des efforts de tous les députés travaillant de concert à l'amélioration de la situation des Canadiens.

• (1740)

Monsieur le Président, en tant que simple député, j'encourage tous les députés à agir indépendamment du côté de la Chambre où ils siègent, et je m'engage personnellement à appuyer toute action positive proposée par un député pour parvenir à un Canada plus prospère et plus uni.

Je dis que nous devons être sérieux au sujet de notre situation. Travaillons ensemble à fournir le leadership dont ce pays a besoin, le leadership nécessaire pour nous donner les bonnes choses que nous avons. Le leadership qui mène à la prospérité et le chaos entraîne le mépris.

Ce discours du Trône donne aux Canadiens une direction. Il est axé sur un effort commun. Ce pays bordé par trois océans peut devenir une puissance économique qui suscitera l'envie des nations industrialisées du monde.

Monsieur le Président, nous avons les ressources, nous avons l'énergie, nous avons la technologie, nous avons le leadership et, surtout, nous pouvons compter les uns sur les autres.

Des voix: Bravo!

M. Schneider: Le Canada pourrait vraiment être beaucoup plus. Il nous suffirait d'utiliser ce que Dieu nous a donné. Je suis donc très heureux d'avoir l'honneur d'appuyer la motion de mon collègue de Saint-Maurice.

Merci, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avant de proposer l'ajournement de la Chambre, je tiens à signaler que la Chambre reprendra demain le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: La Chambre s'ajourne à 10 heures demain, en conformité avec le paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer une copie du Règlement de la Chambre qui a été révisé en mai 1991.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles les réponses du gouvernement à 37 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la région de Shuswap Lake, en Colombie-Britannique, qui font remarquer qu'au cours de la dernière année financière, le gouvernement a réduit de 19,3 millions de dollars les crédits consacrés à la GRC dans tout le Canada et qu'il en a découlé une perte de 4,1 millions de dollars pour la seule division de la Colombie-Britannique. Selon les pétitionnaires, on a supprimé des détachements dans des localités plus petites, à la suite de ces compressions, ce qui a entraîné une diminution du nombre et de l'efficacité des services offerts par ce corps policier qui est le seul viable pour ces localités. Les pétitionnaires font également part d'un certain nombre d'autres préoccupations qu'ils ont face à l'incapacité croissante de la GRC d'accomplir son travail et ils demandent donc au Parlement d'exhorter le gouvernement à envisager de verser à nouveau à la GRC les crédits voulus pour qu'elle puisse remplir son mandat et son rôle, en tant que seul corps policier maintenant une présence concrète dans les localités de la Colombie-Britannique. Ils souhaitent en outre qu'on réexamine la décision du gouvernement de forcer les provinces à accroître les crédits versés à la GRC dans une proportion supérieure, dans bien des cas, à leur capacité de payer ou à réduire les services et à supprimer des détachements, laissant ainsi des localités sans corps policier efficace, sans présence policière concrète.

LES COMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre un certain nombre de pétitions signées par littéralement des centaines d'habitants d'un peu partout en Colombie-Britannique. Ces derniers s'inquiètent de ce que les sociétés Unitel et B.C. Rail and Light Rail ont demandé la permission d'offrir des services téléphoniques interurbains et d'ainsi occuper une partie du marché des liaisons téléphoniques et des télécommunications. Ils exhortent le ministre des Communications à s'opposer au projet d'Unitel de concurrencer les sociétés canadiennes fournissant des services téléphoniques interurbains et à consulter toutes les parties intéressées, en particulier les personnes qui résident à l'extérieur des zones urbaines et qui souffriront donc le plus de cette déréglementation. Enfin, ils demandent au ministre de tenir des audiences publiques dans toutes les collectivités locales avant de décider du sort du réseau canadien de télécommunications.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter à la Chambre une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Cette pétition signale que le gouvernement a déjà approuvé, en 1986, un rapport demandant qu'on modifie la *Loi canadienne sur les droits de la personne* afin de s'assurer que l'orientation sexuelle soit incluse dans les motifs illégaux de discrimination. Les pétitionnaires, qui viennent de partout au Canada, prient le gouvernement et le Parlement de proposer immédiatement de modifier cette loi afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur de déposer des pétitions signées par des Canadiens du Grand Toronto qui croient qu'une grande femme, Marie Sklodowska Curie, doit être hono-

rée pour la contribution scientifique qu'elle a apportée à l'humanité. Les pétitionnaires estiment que la découverte du radium, un cadeau au genre humain qui permet de soigner des malades dans le monde entier, mérite d'être soulignée par le Canada. Ils demandent donc au Parlement d'honorer Marie Sklodowska Curie en émettant un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance, le 7 novembre 1992.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1010)

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 13 mai, de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord commencer mes remarques en félicitant le proposeur et l'appuyeur de la motion que nous débattons en ce moment.

Je suis très content de voir mon successeur de Saint-Maurice remplir le rôle que j'avais eu l'honneur d'avoir en 1964, alors que j'étais un tout jeune homme. Je tiens à le féliciter et à féliciter également le député de Regina—Wascana d'avoir appuyé cette motion. Évidemment, il a cité l'histoire. Il a dit que pour un député rural qui avait l'honneur de proposer la motion en réponse au discours du Trône, s'il venait du Québec et s'il suivait l'exemple de Laurier, il deviendrait premier ministre.

Je tiens donc à lui dire que j'ai eu l'honneur de le faire en 1964 et je remercie. . .

[*Traduction*]

Je suis très heureux que le député de Regina—Wascana ait prédit que nous formerions le gouvernement. La population du pays sera très heureuse de la sagesse dont fait preuve le député aujourd'hui.

Hier, j'ai été témoin d'un incident fort intéressant. En effet, pendant que j'écoutais le discours du Trône au Sénat, il y avait à mes côtés une personne qui, comme la plupart des Canadiens, ne pouvait en supporter davantage et qui s'est évanouie. Comme elle était près de moi, n'écoutant que mon devoir, je l'ai transportée à l'extérieur du Sénat pour lui permettre de respirer plus à aise. Vous savez, c'était la meilleure chose à faire. J'en ferais tout autant pour la population canadienne. Je sortirai ce gouvernement de la Chambre et je m'arrangerai pour qu'elle fasse confiance au parti qui est actuellement dans l'opposition. Il en résultera que l'air sera purifié, que la population connaîtra de nouveau la joie et le bonheur, et ce ne sera que mon devoir. C'est ce qu'a prédit le député de Regina—Wascana, et je voudrais l'en remercier de nouveau.

En guise d'introduction, je voudrais citer un Canadien célèbre qui a tenu les propos suivants il n'y a pas tellement longtemps:

> Le problème avec le gouvernement du Canada à l'heure actuelle, c'est qu'il a perdu la confiance de la population. La confiance est une chose très fragile et difficile à définir. Quand on la perd, c'est pour toujours. Quand on a trahi sa parole et qu'on a laissé tomber les gens, on est aux prises avec un sérieux problème.

Ce sont des mots très durs. Il est question de trahison et de confiance perdue. Il dit que le gouvernement a laissé tomber la population. Ces propos ont été tenus il y a plus de huit ans dans cette même enceinte par mon vis-à-vis, le très honorable premier ministre lui-même.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le problème avec le gouvernement actuel, c'est qu'il a perdu la confiance du peuple. Ce sont les mots qu'a prononcés le premier ministre en décembre 1983 lorsqu'il siégeait à ma place. En toute honnêteté, on ne peut trouver mieux comme épitaphe pour ce gouvernement conservateur usé jusqu'à la corde, qui s'en va sur sa huitième année.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement a perdu la confiance de la population. Pour paraphraser les mots du premier ministre, quand on a perdu la confiance de la population, c'est qu'on est dans le pétrin.

Le discours du Trône d'hier constitue à n'en pas douter le testament de ce gouvernement. À l'instar de tout

testament, il est rempli de bonnes intentions et émaillé de quelques bons mots. Il contient même une ou deux idées empruntées à des députés de ce côté-ci de la Chambre. Il reste, toutefois, que c'est un document rédigé par un gouvernement qui n'a pas l'autorité morale pour réaliser son programme.

[*Français*]

L'épitaphe du gouvernement conservateur est déjà inscrite dans la pierre. Mais je dois dire, monsieur le Président, que ce n'est pas l'épitaphe du Canada. L'échec complet de ce gouvernement dans sa façon de gérer l'économie et de traiter des problèmes reliés à la Constitution n'est pas l'échec du peuple canadien.

Il est certain que ces dernières années, le moral du pays tout entier a rarement été aussi bas. Le sarcasme et le désespoir se sont emparés de nous et ont semé la confusion comme si nous étions dans le brouillard. Les gens sont en colère, les gens se sentent blessés et ils ont peur. Les Canadiens ont raison d'être en colère, comme ils ont raison de se sentir trahis. J'emploie ici le mot utilisé par le premier ministre, en 1983.

[*Traduction*]

On voit bien pourquoi les gens sont mécontents et se sentent trahis. Ce gouvernement, depuis ses débuts il y a sept ans, a fait beaucoup de promesses, à défaut d'être prometteur. Les scandales, les promesses non tenues et les ministres tombés en disgrâce se sont succédé les uns après les autres.

Nous traversons une récession purement canadienne, une récession dont le premier ministre lui-même impute la responsabilité à son gouvernement. La TPS freine la vente et pousse l'inflation à la hausse. Le financement de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire a été réduit.

Des bases des Forces canadiennes, des bureaux de poste ruraux et des usines ont fermé. Des pêcheries et des exploitations agricoles ont cessé leurs activités. Un peu partout dans notre pays, des stations de la Société Radio-Canada ont été fermées. VIA Rail a pratiquement disparu.

Et la liste des cas désespérants ne s'arrête pas là. Comme le montre bien le discours du Trône à quiconque veut bien le lire, les difficultés que connaît actuellement le Canada ne concernent pas que le domaine économique.

Récemment, nous avons assisté à des affrontements entre régions. Il y a eu des échanges acrimonieux au sujet de la langue et de la culture. Nos institutions nationales tombent dans le discrédit.

Le gouvernement actuel est responsable du marasme constitutionnel dans lequel nous nous trouvons. C'est ce gouvernement qui lance les dés, celui-là même qui nous a menés au bord du gouffre.

Quand nous, libéraux, disons que «nous travaillerons à rétablir l'unité nationale», nous entendons clairement par là que nous voulons travailler pour le bien du pays, dans l'intérêt de la nation. Nous tâcherons de mettre de l'ordre dans ce fouillis créé par le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Le peuple du Canada et nous n'oublierons pas que le gouvernement est responsable de nos malheurs. En fin de compte, ce gouvernement sera tenu responsable d'avoir joué aux dés l'avenir du Canada.

• (1020)

Les Canadiens de toutes les régions, dans les petites et grandes villes ainsi que dans les collectivités rurales, en ont assez des interminables débats constitutionnels. Ils en ont assez d'entendre parler de ces questions. Ils en ont assez des disputes et du cynisme. Ils attendent de nous, leurs dirigeants politiques, que nous nous mettions au travail. Ils veulent que nous trouvions des solutions aux graves problèmes auxquels la nation fait face actuellement, notamment en ce qui concerne l'économie, la compétitivité, l'environnement et la justice sociale.

Les Canadiens possèdent tant de richesses: des terres magnifiques, un niveau de vie prospère et une histoire dont ils peuvent être fiers. Que doivent penser de nous les Kurdes lorsqu'ils nous voient, année après année, nous attarder au débat constitutionnel? Que doivent penser de nous les peuples d'Éthiopie et du Bangladesh, qui nous regardent dépenser des millions de dollars en commissions et études constitutionnelles?

Qui, au-delà de nos frontières, pourrait s'imaginer qu'on puisse vouloir démanteler une nation qui fait l'envie du monde entier?

[*Français*]

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur le Président, il nous faut résoudre rapidement ce problème. Nous devons nous occuper rapidement de nos problèmes constitutionnels pour pouvoir nous occuper des vrais problèmes de la nation, que je viens d'énumérer il y a quelques secondes: l'économie, l'emploi, l'environnement, la sécurité sociale, tous ces problèmes qui nous affectent en ce moment. Sinon on est encore pris à parler de Constitution. C'est la raison pour

laquelle je dis qu'il faut régler ces problèmes avec rapidité, justice et efficacité.

Notre parti n'a pas eu peur de prendre position. Il y a trois semaines, notre parti a présenté au pays une démarche et un programme. Ces démarches, nous voulions que le gouvernement puisse les présenter au peuple canadien le 1er juin, parce qu'il est important pour nous de réaliser que nous sommes dans une situation précaire. L'économie en souffre et nous devons prendre au sérieux la situation dans la province de Québec, où nous pourrions avoir à faire face à un référendum dès le printemps l'an prochain.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Pourquoi attendre au 1er septembre? Nous allons perdre trois mois. Nous serons acculés à 1992 avec seulement cinq mois d'auditions publiques. Évidemment, c'est la décision du gouvernement, parce qu'encore une fois, les Conservateurs ne savent trop que faire. Ils ont peur de déplaire à Pierre, Jean et Jacques. Il ne faudrait pas provoquer M. Bouchard. Il ne faudrait pas provoquer M. Manning. Le temps est arrivé de nous occuper de nos problèmes et de les régler au plus vite!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il faut parler candidement aux Canadiens. On a retenu l'idée d'avoir un comité de la Chambre des communes et du Sénat pour étudier une proposition constitutionnelle, et j'en félicite le gouvernement. Mais cela veut dire que l'assemblée constituante ne sera plus une option, parce que nous aurons à ce moment-là une proposition concrète qui aura été étudiée et présentée aux Canadiens à travers le pays. Pourquoi laisser de l'ambiguïté? Il faut procéder rapidement. Il faut parler avec les provinces, je suis d'accord. Il faut parler avec les groupes autochtones, je suis d'accord, mais il faut commencer immédiatement, sinon nous allons être pris encore une fois le dos au mur.

Pourquoi le premier ministre attend-il? À notre avis, il faut que le peuple se prononce. L'an passé et durant les années précédentes, le peuple n'a pas eu la chance de se prononcer. On a eu des comités, par exemple, après l'Accord, qui ont voyagé à travers le pays, ayant comme mandat de ne pas accepter un seul amendement. Pourquoi mettre sur pied un comité si on ne peut pas faire des amendements! On a eu ici dans cette Chambre, un comité qui a été créé à la dernière minute, qui a fait un travail exceptionnel, présidé par le ministre actuel de l'Environnement, et qui avait réussi à attirer l'approbation unanime de cette Chambre. Personne ne s'était levé en Chambre pour parler contre.

C'était un compromis qui respectait les cinq conditions demandées par le Québec. Mais le premier ministre, devant la pression de je ne sais trop qui, a décidé de mettre cela de côté. Il a mis encore une fois le travail de la Chambre de côté pour des raisons qui sont demeurées inconnues, ce qui a amené, au mois de juin, ce qui fut qualifié de désastre.

Nous, nous disons: Ayons un référendum au début de 1992. Pourquoi un référendum? Parce que le temps est venu pour le peuple de parler et on leur fera part d'un projet.

[*Traduction*]

Cette fois-ci, il faut que ce soit une ronde canadienne. Nous ne pouvons pas tenter de régler le problème constitutionnel en nous occupant des problèmes d'une région du Canada avant ceux des autres régions.

C'est ce que je dis dans ma propre province. Quelle aurait été la réaction l'an dernier, ou il y a trois ans, s'ils avaient dit: «Nous réglerons les problèmes de l'ouest du Canada et nous nous occuperons des autres après»? Cela aurait suscité beaucoup de méfiance.

Tenons une ronde canadienne. Le premier ministre et ses ministres utilisent maintenant cette expression et je m'en réjouis. Nous aurons une ronde canadienne où tous trouveront leur compte. Nous n'avons pas besoin de commissions pour savoir que l'Ouest veut un Sénat élu.

L'Ouest veut participer parce que, en raison de la nature du Canada, la majorité de la population est en Ontario et au Québec. La population de l'Ouest se sent rejetée par le système parlementaire où, malheureusement, lorsque votre député est du côté gouvernemental, vous n'avez pas l'impression d'être bien représenté. Très souvent, les discussions se font lors des réunions du caucus, et les députés ministériels doivent voter solidairement à la Chambre.

Avec un Sénat efficace, l'Ouest aurait l'impression d'être entendu. Même lorsqu'une décision ne serait pas celle que cette région aurait voulue, l'Ouest serait quand même satisfait parce que, au moins, il saurait qu'il a été entendu. L'Ouest a exposé sa position, et les élus de cette région ont parlé publiquement de leurs problèmes.

Nous devons avoir une ronde canadienne, tout le monde le sait. Lorsque nous aurons élaboré la proposition que je vais décrire, il y aura un référendum. Je tiens à la tenue d'un référendum parce que l'an dernier, pendant de nombreuses semaines, le premier ministre, agissant de

façon très irresponsable, a donné l'impression qu'en n'adoptant pas l'entente, le Canada anglais disait «non» au Québec.

Ce n'était pas vrai. Pas étonnant que les Québécois se soient sentis rejetés après que l'on eut créé une telle impression pour mettre de la pression sur les épaules de tout le monde.

Quel sera le résultat d'un référendum portant sur tous les problèmes des Canadiens? Le jour où nous tiendrons un référendum dans lequel nous dirons à la population du Canada que nous avons besoin de la majorité des Canadiens de l'Ouest, des Ontariens, des Québécois et des habitants du Canada atlantique sera un grand jour, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Ce jour-là, les Canadiens de l'extérieur du Québec diront: «Non, nous sommes ensemble depuis 200 ans. Nous avons commencé par être une petite colonie. Nous sommes devenus un grand pays. Nous comprenons que c'est possible et nécessaire d'être différents et égaux tout à la fois.»

Ce jour-là, tout le monde sera heureux de dire cela aux Québécois. Le million de francophones hors-Québec auront la possibilité de se prononcer sur la question. Les francophones du Québec diront: «Nous voulons rester au Canada». Les anglophones du Québec diront: «Nous sommes anglophones, nous sommes québécois et nous sommes canadiens tout à la fois.»

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Ce jour-là, les francophones hors-Québec. . .

[*Français*]

. . .mes électeurs de la circonscription de Beauséjour, et un million de francophones à travers le pays qui ont eu beaucoup plus de misère à demeurer français que n'importe quel citoyen né au Québec. Un million de francophones pourront dire: Je suis Acadien, je suis au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis chez moi ici, je suis un francophone fier de l'être! Je suis fier d'être du Nouveau-Brunswick et fier d'être Canadien en même temps!

• (1030)

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Si on relit l'Histoire, dans ce pays, on a pris des décisions qui ont été importantes. Au coeur des décisions qui ont bâti ce pays, il y avait la volonté des francophones de garder et de bâtir ce pays. Nous avons refusé de nous joindre à la Révolution américaine. Si nous l'avions fait, peut-être que le Canada n'aurait jamais existé.

[*Traduction*]

J'espère que la population du Canada anglais le sait. Si nous avions décidé de participer à la révolution américaine, notre pays n'existerait peut-être pas aujourd'hui. Si, en 1812, de Salaberry n'avait pas été à Châteauguay pour repousser les Américains, nous ne serions plus au Canada aujourd'hui. Elle devrait savoir cela. La population de l'ouest du Canada devrait savoir qui a ouvert l'Ouest: ce sont les voyageurs qui ont quitté Trois-Rivières—La Vérendrye, Radisson et Des Groseillers—et qui sont allés ouvrir l'Ouest. Sinon, cette région ne ferait pas partie du Canada. Ce sont des Québécois qui l'ont fait. Ont participé à un référendum tous les gens qui croient au Canada, et je sais que les députés d'en face y croient.

J'ai été heureux de voir mon successeur de Saint-Maurice parler du Canada comme il l'a fait hier, et je l'en félicite. Avec tous les fédéralistes et tous les gens qui croient que nous avons bâti un pays qui fait l'envie du monde entier, nous nous serrerons la main, au jour du référendum. Nous voulons donnerer aux Canadiens une nouvelle constitution afin d'avoir l'instrument dont nous avons besoin pour affronter le vingt et unième siècle en tant que pays fier et indépendant.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Alors, nous serons unis et ce sera un grand jour lorsque disparaîtra à jamais le mythe que le Québec avait été rejeté. Ce sera un grand jour.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous devons laisser la population parler. Mais nous ne pouvons pas le faire sans lui présenter un programme. Nous, de notre parti, avons avancé notre proposition après beaucoup de discussions.

[*Français*]

Je voudrais remercier le député de Papineau—Saint-Michel qui a fait un travail considérable au cours de

l'automne dernier en représentant notre parti et la voix de ce Parlement devant la Commission Bélanger-Campeau.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Non seulement nous a-t-il représentés devant cette Commission, mais au même moment, il a travaillé avec les députés de ce côté-ci pendant de nombreuses sessions, et cela a mené à la présentation que nous avons faite devant la Commission Bélanger-Campeau, le 18 décembre. Les éléments de la proposition que nous avons soumise à Montréal il y a trois semaines se retrouvaient dans cette présentation. Je voudrais les expliquer aujourd'hui devant ce Parlement.

Premièrement, nous devrions faire une déclaration sur la nature du Canada. Cette déclaration indiquerait la volonté de tous les Canadiens de vivre dans ce pays dans l'État fédéral qu'est le nôtre. Elle énoncerait aussi les valeurs que nous partageons: notre attachement aux deux langues officielles; notre engagement à notre patrimoine multiculturel. Elle reconnaîtrait le rôle crucial des nations autochtones dans notre société et elle reconnaîtrait le caractère distinct de la société québécoise.

[*Traduction*]

Ce sera également une bonne occasion de reconnaître encore une fois dans notre Constitution notre engagement indéfectible envers l'égalité des hommes et des femmes, car il subsiste certains doutes dans l'esprit de beaucoup de Canadiens.

Ensuite, nous ferons en sorte que la *Charte des droits et libertés* continue d'être la pierre angulaire de notre Constitution. Pourquoi? Parce que nous devons envisager le prochain siècle. Au cours du prochain siècle, la majorité des Canadiens ne seront de souche ni française ni anglaise. Que pouvons-nous garantir aux gens dont la couleur, la langue ou la religion diffère de la nôtre? Que pouvons-nous leur garantir de mieux que leurs droits individuels?

Le troisième élément de notre proposition est l'union économique au Canada. D'ici 1992, il y aura plus de mobilité en Europe qu'au Canada, de sorte que nous reconnaissons et voulons insérer dans la Constitution le fait que nous avons un marché commun au Canada. Nous commençons à avoir un marché commun avec les États-Unis et le Mexique et pourtant nous ne pouvons pas vendre nos produits à des Canadiens. Il y a un producteur à Dorchester, dans la circonscription de Beauséjour, à deux milles de la frontière de Nouvelle-Écosse qui ne peut pas vendre au gouvernement de cette province parce qu'il habite à deux milles de l'autre côté de la frontière. Nous n'avons pas la libre circulation des personnes comme en Europe. Le moment est venu d'assurer la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au Canada.

Le gouvernement en parle dans son discours du Trône, mais il repousse l'échéance à 1995. C'est dans le rapport Allaire. Même ceux qui ne veulent pas de lien avec le Canada reconnaissent parfois la nécessité d'avoir un véritable marché commun dans ce pays, alors pourquoi attendre 1995? Mettons cela dans la Constitution immédiatement.

J'ai déjà dit, et je le répète, que la réforme du Sénat est extrêmement importante. J'y crois. J'ai été de l'autre côté suffisamment longtemps pour savoir que parfois nous sommes poussés par les nécessités de l'heure ou par les bureaucrates, et rassurés par nos propres troupes qui nous disent assez souvent: «Essayez cela, M. le ministre, essayez, montrez que vous êtes déterminé». Parfois, on ne pense pas suffisamment à la réaction de la population. Les membres du caucus n'ont pratiquement pas le choix. S'ils s'opposaient à vous, ils pourraient faire tomber le gouvernement et provoquer des élections.

Par contre, si cela se passait dans l'autre chambre, si le vote sur une initiative était négatif, peut-être simplement un veto suspensif, voire un veto absolu, les membres de cette chambre et le ministre devraient y penser à deux fois. Il faudrait faire un compromis avec l'autre chambre à défaut de l'avoir fait dans celle-ci. Cela ferait grand plaisir aux gens de l'Ouest et de la région atlantique qui estiment avoir un poids démographique insuffisant. Un tel système fonctionne en Australie, en Allemagne et dans beaucoup d'autres pays. Pourquoi ne pas l'adopter et le faire rapidement?

L'autre point dont je voudrais parler concerne les autochtones. J'ai été plus de six ans ministre des Affaires indiennes. J'ai toujours eu beaucoup de mal à accepter ce problème social. Nous devons agir rapidement et dans le sens que, selon moi, les autochtones eux-mêmes réclament depuis longtemps. Nous avons commencé en 1981 à mettre les droits des autochtones dans la Constitution, mais nous devons faire des progrès plus rapidement. Aujourd'hui, tous me disent qu'ils veulent que l'autonomie figure dans la Constitution.

Je pense que nous devrions accepter cela. Il faut progresser. Nous avons commis suffisamment d'erreurs à l'égard des autochtones. Nous devrions les laisser faire quelques erreurs à leur tour. Ils auront alors le sens de la dignité dont ils ont besoin. Ils étaient ici avant que nous

arrivions. Malheureusement, nous ne leur avons pas donné la place qu'ils devraient avoir dans notre société.

J'ai rencontré à l'étranger des gens qui s'intéressaient aux nouvelles internationales l'été dernier. Je peux vous dire, qu'en Europe, après les nouvelles de la guerre venaient les informations sur le sort des autochtones du Canada. Ce n'était pas très flatteur pour nous.

• (1040)

Monsieur le Président, cette situation doit être corrigée dans les plus brefs délais.

Je suis heureux d'apprendre que le juge Dickson s'occupera de ce problème, mais je m'interroge sur le fait qu'une commission royale est chargée de rédiger le mandat d'une commission royale. C'est à se demander pourquoi nous avons un gouvernement. Le juge pourrait bien être le commissaire royal chargé d'examiner toute la question, mais voilà qu'une commission royale doit établir les pouvoirs d'une commission royale. Quelle sorte de gouvernement est-ce donc? J'approuve entièrement le choix du juge Dickson et je sais qu'il fera de son mieux. J'espère que cette façon de procéder ne sert pas tout simplement à donner du temps au gouvernement sous prétexte qu'il ne sait pas quoi faire. Nous ne voulons pas revivre les événements qui se sont produits l'an dernier au Canada. Pour cela, il faut agir sans perdre de temps.

Je voudrais maintenant traiter des six éléments de notre proposition.

[*Français*]

Le sixième point, c'est la répartition des pouvoirs. Comme je l'ai dit à la Commission Bélanger-Campeau l'an dernier, la répartition des pouvoirs actuels n'a rien de sacro-saint.

Notre but doit être de rechercher une répartition des pouvoirs qui serve le mieux les intérêts des citoyens, de tous les Canadiens. Il s'agit d'une question importante et j'ai quelques recommandations précises à faire à ce sujet.

Lorsque les Pères de la Confédération ont rédigé la Constitution, ils ont fait un bon travail. Toutefois, ils agissaient dans l'esprit de 1867, avec les réalités de 1867. Le temps est venu pour nous de faire une révision du partage des pouvoirs, mais nous devons réviser ces pouvoirs dans l'intérêt des citoyens. Et le principe de base devrait être celui-ci: Qui peut faire le mieux le travail? Est-ce que c'est le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux? Non pas dans l'intérêt de ministres qui veulent avoir de plus gros ministères ou de bureaucrates qui veulent avoir un plus grand nombre de fonctionnaires, mais dans l'intérêt des citoyens. Qu'est-ce qui est le plus efficace pour rendre ce pays compétitif dans le monde de demain? Voilà ce qui doit prévaloir dans cette négociation-là. Il ne faut pas faire cela dans l'esprit de qui va gagner ou qui va perdre.

Le fédéral ne devrait rien gagner, les provinces non plus. Ce sont les citoyens qui devraient être les gagnants. Voilà ce qui est nécessaire!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous préconisons donc d'utiliser une approche fonctionnelle parce qu'il y a moyen de régler les problèmes—et je l'ai expliqué dans mes discours des derniers jours—possiblement par des législations complémentaires.

Prenez le domaine de l'environnement. On peut avoir des critères nationaux et il en faut, sans quoi une province pourrait offrir à un industriel de s'implanter chez elle en lui donnant des privilèges de polluer, qui sont des avantages considérables.

Alors, si nous avions des critères nationaux, on ne pourrait pas se servir de la pollution pour attirer ou repousser les investisseurs. Pour ce qui est de l'application de tels critères, on n'a pas besoin de deux groupes de fonctionnaires. Les provinces peuvent très bien l'administrer en fonction des priorités locales et des besoins locaux; pas besoin d'avoir une duplication de fonctionnaires pour y parvenir. On pourrait faire la même chose pour la formation de la main-d'oeuvre.

Le premier ministre, dans le discours du Trône, en parlait hier. C'est important, la formation de la main-d'oeuvre. Si on a 40 p. 100 de citoyens canadiens aujourd'hui qui, vraiment, souffrent à cause d'un manque de formation et d'éducation, c'est définitivement un problème. Mais il faut toutefois reconnaître que l'éducation est de juridiction provinciale, selon la Constitution.

Alors, qu'est-ce qu'il faut faire? Les besoins de la nation peuvent être reconnus facilement par ce Parlement—et ce sont là des critères objectifs, dont la formation de la main-d'oeuvre—mais leur administration n'a pas besoin d'être faite par des bureaucrates d'Ottawa si les objectifs nationaux sont atteints.

C'est la même chose pour le développement régional. Dans ce domaine, il faut des critères nationaux pour prendre l'argent du gouvernement central et l'appliquer dans les régions, et pour pouvoir justifier de prendre l'argent des citoyens de tout le pays pour le dépenser, soit dans le nord du Manitoba, soit en Gaspésie, soit dans le comté de Charlevoix, soit en Mauricie, mais non pas à Toronto ou à Hamilton. Alors, il faut des critères natio-

naux. Mais une fois que les critères nationaux sont clairement établis, on n'a pas besoin de faire une duplication de bureaucrates pour mettre le programme en marche et laisser les priorités régionales aux régions, plutôt que de décider nous-mêmes de l'application quotidienne du programme.

[*Traduction*]

Certains principes doivent prévaloir vu la grande importance de cet élément. Plus précisément, il faudrait déclarer que tout changement dans la répartition des pouvoirs doit garantir les droits et les libertés des Canadiens.

[*Français*]

Toute révision devrait assurer le maintien et l'affermissement des deux grandes communautés linguistiques. Ce principe est fondamental à l'existence même du Canada. Il doit être endossé avec générosité par tous les ordres de gouvernement. En outre, le Québec doit être reconnu comme le point d'appui de la vie et de l'expression française au Canada.

[*Traduction*]

Tout changement dans la répartition des pouvoirs doit garantir le respect des peuples autochtones et leur développement. Tout changement portant sur la répartition des pouvoirs et visant à promouvoir les droits et le développement des communautés culturelles, doit maximiser la qualité et le niveau de vie de tous les Canadiens. Tout changement doit faciliter l'union économique des Canadiens. Tout changement dans la répartition des pouvoirs doit garantir, à l'échelle nationale, la poursuite d'une justice sociale, grâce à un partage des ressources entre les régions et entre les Canadiens.

[*Français*]

Toute révision devrait assurer la souveraineté de chaque gouvernement dans sa compétence respective. Il faut essayer de clarifier les choses et de nous assurer que les dédoublements ne se retrouvent pas aussi souvent que dans le passé.

Toute révision devrait garder à l'esprit la diversité des différentes régions du pays, y compris le caractère distinct de la société québécoise.

[*Traduction*]

J'ai maintes fois déclaré que l'accord Cullen-Couture entre le gouvernement fédéral et la province de Québec devrait être constitutionnalisé à cause du problème démographique au Québec. Cet accord a fait ses preuves depuis longtemps, et il faudrait maintenant lui donner un caractère constitutionnel.

Nous devons traiter du partage du pouvoir de dépenser. Nous convenons tous qu'il est fort tentant parfois de recourir au pouvoir de dépenser au Parlement, et voilà belle lurette que tout le monde reconnaît qu'il devrait y avoir des limites. D'après moi, il serait préférable qu'il y ait un partage des pouvoirs plus fonctionnel qui permettrait de réaliser l'objectif national, sans quoi nous ne parviendrons pas à soutenir la concurrence à venir. Cependant, nous ne devons pas abuser de notre pouvoir de dépenser. Il nous faut des limites. La question est à l'étude depuis longtemps; elle l'était il y a 20 ans, et il est temps qu'elle soit réglée. Ce n'est pourtant pas compliqué. Les impôts existent depuis des générations. Il suffit de les mettre ensemble pour trouver une solution.

Passons à la Cour suprême. Les provinces et surtout le Québec réclament le pouvoir de recommander des candidats aux postes de juge de la Cour suprême. Comme la Cour suprême est de plus en plus un tribunal constitutionnel, je suis d'accord que les provinces devraient être consultées davantage. J'ai été ministre de la Justice et je sais ce que cherche un ministre de la Justice quand il nomme un juge à la Cour suprême. Il veut nommer la personne la plus qualifiée qu'il puisse trouver. C'est à cette aune qu'il sera mesuré par ses pairs un jour. Les ministres de la justice sont tous fiers de jouer un rôle dans la nomination des juges de la Cour suprême.

Quand j'étais ministre de la justice, il y a eu deux nominations, celle de madame le juge Wilson. . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: . . .dont je peux parler parce qu'elle n'est plus là. Je suis très fier d'avoir joué un rôle dans la nominaiton de cette dame non seulement parce qu'elle fut la première femme nommée à la Cour suprême, mais aussi parce qu'elle était un juge extraordinaire. Et je ne savais même pas pour qui elle votait quand je lui ai demandé d'être juge. Ce devrait toujours être le cas.

Il nous faut un mécanisme pour sortir des impasses. C'est essentiel. Autrement, la Cour serait paralysée en cas de conflit entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet des nominations.

• (1050)

Nous devrions avoir des critères objectifs, mais surtout il nous faut un mécanisme pour sortir des impasses. Nous

devons absolument éviter d'utiliser la Cour suprême à des fins politiques ou de façon à paralyser le pays.

Ce problème est facile à résoudre. On a proposé des douzaines de mécanismes dans des documents que j'ai lus quand j'occupais le poste du ministre des Affaires constitutionnelles. On peut trouver facilement une solution.

Je suis convaincu, et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre le sont aussi, qu'il est impossible de satisfaire tout le monde. Cependant, nous répondrons à beaucoup de besoins des habitants du Nord, des premiers citoyens du Canada, des autochtones et des habitants de l'Ouest qui tiennent beaucoup à un Sénat élu.

C'est aussi le cas des gens des provinces de l'Atlantique qui, à cause de leur petit nombre, estiment qu'il faut corriger cette situation. Ils applaudiraient donc à ce changement.

La majorité des Québécois appuieront sûrement la plupart des conditions qui avaient été émises par le Québec, y compris la plus grande autonomie proposée dans le rapport Allaire et le principe du partage des pouvoirs.

Le gouvernement du Québec a rejeté la formule d'amendement que nous proposons, c'est-à-dire la formule de Victoria qui avait été adoptée en 1971 pour les mauvaises raisons malheureusement. Mais, il devrait revenir sur sa position. Depuis 1971, notre parti appuie une politique visant la meilleure formule d'amendement possible, celle qui donne le droit de veto aux régions.

Notre pays comporte quatre grandes régions, et nous devons respecter cette réalité. Or, en proposant la règle de l'unanimité, l'année dernière, le premier ministre du pays n'offrait pas de formule d'amendement valable.

Déjà en 1931, le débat portait sur une formule d'amendement. À l'époque, le premier ministre du Canada et ses homologues des provinces ont rejeté l'unanimité. Mais, cette proposition a refait surface l'année dernière. C'est insensé parce que les Québécois estiment que leur province compose une des quatre régions du Canada. C'est un fait.

Nous pourrions nous doter d'une formule qui tiendrait compte de ce que devrait être le Canada dans un siècle d'ici. Je prie le gouvernement d'étudier ce qu'est une région.

J'aurais une proposition à formuler. Le Québec pourrait former une région, et si, dans cent ans, une autre province le dépassait en population, celle-ci deviendrait la cinquième région. Je ne sais pas si c'est une très bonne suggestion, mais nous devons nous assurer que le pays est mieux équilibré qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

La formule d'amendement que je propose, c'est-à-dire la formule de Victoria, donnerait aux habitants de ma province d'origine un sentiment accru de sécurité. Pour ma part, c'est là l'essence de la proposition que nous ferons aux Canadiens.

Je suis sûr que si c'est fait de bonne foi, si tout le monde au Canada veut régler ce problème et est disposé à accepter certains compromis, car la vie est semée de compromis, nous pourrions avoir une nouvelle constitution d'ici un an. Nous aurions ainsi une véritable réconciliation, parce qu'elle ne serait pas fondée sur une volonté politique de remporter des élections.

Ce serait une réconciliation en vue de bâtir un pays grand, fier et indépendant, prêt à aborder le 21e siècle. C'est le but que devrait poursuivre le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je précise au premier ministre qu'il est très important que ce débat sur la Constitution ne fasse pas partie d'un programme électoral visant à remporter des élections. On devrait juger un gouvernement sur les activités qu'il mène en tant que gouvernement qui ne fait pas de tours de passe-passe et qui ne tente pas de diviser la nation en déclenchant des élections dont l'enjeu serait la Constitution.

Il y a une limite que nous ne franchirons pas en tant que parti, parce que nous croyons qu'il nous faut un pays qui fonctionne bien. Ce pays a besoin d'un gouvernement fédéral fort. S'il doit y avoir déconcentration des pouvoirs, nous pouvons tout aussi bien nous séparer tout de suite.

Nous devons avoir des principes et les respecter. Nous collaborerons avec le gouvernement s'il en fait de même. Si le gouvernement commence à faire de la politicaillerie, nous en ferons aussi. Nous dirons au peuple canadien que nous n'accepterons pas que l'avenir du pays soit encore une fois joué aux dés.

Quand cette question sera réglée, le plus vite possible, nous pourrons passer aux problèmes économiques du pays. Ce sont ces problèmes qui nous font dire que nous devons agir rapidement, parce qu'il n'y a rien de pire que l'instabilité politique. Un million de dollars, ça ne parle ni anglais ni français, mais ça se déplace très vite. La stabilité politique est très importante pour la sécurité des investissements et des emplois.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, ce sont des emplois pour un million et demi de Canadiens, mais cette instabilité politique n'arrange rien. Le premier ministre doit connaître bien des situations qui ont engendré des problèmes, au Québec et ailleurs, en raison de l'instabilité politique. Voilà pourquoi nous estimons très important

de résoudre ce problème. Ces gens ont besoin d'un emploi.

Au Canada, 186 000 enfants se couchent chaque soir le ventre creux. Est-ce acceptable dans un pays comme le Canada?

Des voix: Non.

M. Chrétien: Au cours du premier trimestre cette année, 19 000 Canadiens ont fait faillite et perdu tout ce qu'ils possédaient. Qu'en est-il de leur dignité lorsqu'ils rentrent chez eux le soir? Ne croyez-vous pas qu'il faut faire quelque chose? Il faut régler ce problème et vite.

L'ancien ministre des Finances vient de s'asseoir parmi nous. Nous avons entendu des paroles très fermes au sujet de la dette du Canada. Rappelez-vous que le gouvernement a été élu parce qu'il avait promis de réduire le déficit. C'était une autre belle promesse. Il s'en est pris à tout le monde. En sept ans, il a accumulé une dette plus lourde qu'on ne l'avait fait dans les 117 années de Confédération avant lui. Le ministre des Finances a commis beaucoup d'erreurs en se fiant toujours à ses propres prévisions. La première a été d'aller emprunter à l'étranger parce qu'on y offrait de meilleurs taux d'intérêt. Une bonne partie de la dette se trouve maintenant aux mains d'étrangers. Voilà pourquoi sa marge de manoeuvre est très faible.

Puis, comme il avait prédit une chute des taux d'intérêt, il est passé d'une dette à long terme à une dette à court terme. Une grande partie de la dette est aujourd'hui constituée de bons du Trésor qui viennent à échéance tous les jours et toutes les semaines. Il n'est donc pas étonnant qu'il lui faille maintenir des taux d'intérêt élevés et un dollar fort, car il ne tient pas à ce que les gens, qui ont investi à court terme au Canada, s'enfuient avec l'argent.

Lorsque j'étais ministre des Finances, j'aurais pu emprunter en Suisse à du 2 p. 100. Nous aurions pu le faire si j'avais voulu jouer aux dés avec l'économie. J'aurais obtenu de bons résultats à court terme mais, dix ans plus tard, nous aurions payé trois fois le capital peut-être. Non, nous nous sommes montrés responsables.

Lorsque je lis dans le discours du Trône que le gouvernement a assaini les finances publiques, je me demande à qui on veut faire croire cela. C'est une plaisanterie.

[*Français*]

Il y a 13 p. 100 de chômage dans le comté de Charlevoix. Le premier ministre leur avait dit: Je vais créer des emplois, des emplois et des emplois. Treize p. 100 de chômeurs dans son comté!

[*Traduction*]

Le mois dernier, à Windsor, près de 13 p. 100 des gens étaient sans emploi. Et pourtant, le premier ministre avait promis des emplois, des emplois et encore des emplois. Où sont aujourd'hui les emplois des 17 000 chômeurs de Windsor?

[*Français*]

À Montréal, 13 p. 100 encore. Plus de 200 000 citoyens de la région de Montréal sont en chômage aujourd'hui, sans emploi. Où sont les emplois que le premier ministre leur a garantis au cours des campagnes électorales de 1984 et 1988?

• (1100)

[*Traduction*]

À Saskatoon, le taux de chômage atteint près de 13 p. 100. Voilà le premier ministre qui nous promettait des emplois, des emplois et encore des emplois. Où sont donc ces emplois pour les 12 000 chômeurs de Saskatoon?

Dans la ville de St. John's, à Terre-Neuve, le taux de chômage est de 13 p. 100. Voilà le premier ministre qui nous promettait des emplois, des emplois et encore des emplois. Où sont donc ces emplois pour les 11 000 chômeurs que compte aujourd'hui la ville de St. John's? Les mauvaises nouvelles ne cessent de se succéder—la baisse de la production de 1,2 p. 100 en janvier, l'inflation de 6 p. 100, la chute de 4 p. 100 des ventes au détail et celle de 7 p. 100 des ventes d'automobiles.

Nous pourrions parler durant des heures de problèmes de cette nature. Au cours de ce débat, certains de mes collègues prendront la parole et exposeront beaucoup de problèmes que le gouvernement devrait résoudre.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, les faits sont très clairs. Si vous êtes une personne à faible revenu, vous ne pouvez aucunement compter sur ce gouvernement; si vous êtes un jeune, vous ne pouvez pas compter sur ce gouvernement; si vous êtes une personne âgée, vous ne pouvez pas compter sur ce gouvernement; si vous êtes malade, vous ne pouvez pas compter sur ce gouvernement.

[*Traduction*]

Les propriétaires et les travailleurs agricoles ne peuvent compter sur le gouvernement. Il en est de même de ceux qui travaillent dans le secteur des pêches. D'un océan à l'autre, des petites entreprises ferment leurs

portes chaque jour. Personne ne peut compter sur le gouvernement. Celui-ci tourne le dos à tous ceux qui éprouvent des difficultés au Canada.

De nos jours, les seuls qui se trouvent du travail sont des conservateurs qui font partie de comités et de commissions royales.

Nous savons ce qu'il faut faire. Nous devons nous donner une politique sensée à l'égard des taux d'intérêt. Nous devrons peut-être accepter une dévaluation du dollar canadien.

Quel est le problème des entreprises à l'heure actuelle? Voyez leur situation. Il y a cinq ans, compte tenu de la conjoncture canadienne, le dollar était à un niveau plus concurrentiel. Cela signifie que, de nos jours, 20 p. 100 des entreprises ne sont pas suffisamment concurrentielles à cause de notre dollar surévalué. En moyenne, nos taux d'intérêt sont de quatre points plus élevés que ceux des États-Unis. Si le taux est de 10 p. 100, cela signifie qu'au chapitre des intérêts, dans quelque secteur que ce soit, les gens d'affaires et les producteurs canadiens devront payer, en intérêts, 40 p. 100 de plus que les Américains. Inutile de se demander pourquoi ils ne sont pas concurrentiels.

J'étais dans le nord de l'Ontario le week-end dernier. Dans l'industrie du bois, les scieries ferment les unes après les autres. La situation est la même au Québec et au Nouveau-Brunswick. Pourquoi? Parce que le gouvernement américain a frappé les exportations canadiennes d'une taxe de 15 p. 100. Aussi, quand on ajoute ce 15 p. 100 à la différence de 40 p. 100 en intérêts et au dollar canadien surévalué, on ne s'étonne guère que les usines et les scieries ferment par dizaines.

Je vois que le ministre occupe maintenant son fauteuil. Il a changé d'emploi. Dans le domaine de la recherche et du développement, le Canada se classe maintenant 17e sur 23 parmi les pays de l'OCDE.

En 1984, le premier ministre avait dit aux Canadiens qu'il doublerait les budgets de recherche et développement. Les sommes affectées à cette fin sont passées de 1,42 p. 100 du PIB en 1984 à 1,28 p. 100 à l'heure actuelle. Cela représente une baisse de plus de 10 p. 100, et le premier ministre parlait de doubler les subventions.

Une voix: C'est honteux.

M. Chrétien: Je pourrais vous en donner bien d'autres exemples. L'ex-ministre des Finances, celui qui a causé tous ces problèmes, va éclaircir la situation. Mais c'est lui qui est l'auteur du problème. Comment peut-il rendre les industries canadiennes plus compétitives après avoir paralysé le secteur de la recherche et du développement? Comment peut-il aider les travailleurs canadiens à soutenir la concurrence sur le marché international après avoir réduit un peu plus chaque année les subventions à l'enseignement?

Comment pouvons-nous parvenir à exceller dans le monde quand le gouvernement n'a cessé chaque année de diminuer les fonds qu'il consacrait à la formation de la main-d'oeuvre. C'est le premier ministre lui-même qui a enfermé le loup dans la bergerie. Il n'est donc pas surprenant que son gouvernement se retrouve en quatrième position dans les sondages.

Je l'ai dit au début de mon discours et je le répète, que notre nation se trouve à un carrefour. Nous voulons aider le gouvernement à régler rapidement les problèmes qui affligent la nation. Je suis très déçu de voir que le gouvernement va attendre trois mois, parce que, à la fin de janvier il subira d'énormes pressions pour retarder encore davantage son intervention. Je suis passé par là. Je me rappelle fort bien la fois où nous avions de septembre à décembre 1980 pour régler un problème. Il nous a fallu plus de temps. Nous avons écouté la population. Nous avons accepté de nombreux amendements de la *Charte des droits et libertés* après avoir entendu ce qu'avaient à dire les citoyens, les parlementaires et certains groupes. Il nous a cependant été impossible de respecter la date limite.

Si le premier ministre n'agit pas rapidement, nous serons de nouveau acculés au mur. Entre-temps, les problèmes économiques n'auront pas été réglés. Le climat politique deviendra de plus en plus instable au Canada et les investissements tariront, simplement parce que le gouvernement n'assume pas ses responsabilités. Nous sommes disposés à l'aider. Nous voulons aider, parce que nous estimons que les Canadiens, y compris les députés qui siègent ici, sont très privilégiés. Le meilleur atout que possède un Canadien, c'est cette petite carte qui confirme sa citoyenneté canadienne. C'est l'atout le plus précieux dont il dispose.

Si le Canada n'avait pas existé, le Québec n'existerait plus. Voyez ce qui est arrivé aux francophones de la Louisiane et de la Nouvelle-Angleterre. Ici, au Canada, à l'époque de la Confédération, nous étions un million de francophones.

[*Français*]

Nous étions un million de francophones au Canada. Nous sommes maintenant 6,5 millions.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il y a plus de francophones hors Québec qu'il y en avait au Canada en 1867. Au Québec, 84 p. 100 des citoyens sont de langue française, monsieur le Prési-

dent, et 94 p. 100 des citoyens du Québec parlent le français. Et tout cela, parce que le Canada existait. Et c'est la réalité!

Moi, quand je vois des gens dans cette Chambre mettre de côté le million de francophones qui ne sont pas au Québec; quand je vois des gens là-bas qui disent que ce sont des cadavres et qu'on attend seulement de constater leur décès, ils devraient aller dans des comtés du Nouveau-Brunswick et voir ces Acadiens qui ont été déportés et qui sont revenus et qui ne perdront jamais leur langue, parce qu'ils croient que c'est le Canada qui est la solution.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Et c'est notre devoir de tenir ce pays ensemble. C'est ce pays qui a fait que nous sommes de fiers francophones et c'est ce pays qui fait que nous avons pu aboutir où nous sommes à l'heure actuelle. Pour moi, je suis convaincu, monsieur le Président, que si le premier ministre agit immédiatement, nous sommes prêts à collaborer avec lui, parce que je trouve que dans mes nombreuses visites à travers le pays, il y a un réservoir fantastique de bonne volonté, et que les gens sont tolérants d'un bout à l'autre du pays.

[*Traduction*]

Il y a naturellement des gens qui se plaignent des indications bilingues qui figurent sur les boites de céréales. Il y a des gens qui sont faits ainsi. S'ils n'aiment pas ce qu'ils voient sur leur boîte de céréales, ils n'ont qu'à la tourner de l'autre côté ou faire semblant de lire les indications s'ils ne veulent pas parler à leur femme au petit déjeuner.

Nous devons lutter pour notre pays. Nous sommes uniques. Très bientôt, en Europe, tout le monde parlera trois langues.

[*Français*]

M. Rocard, le premier ministre de la France, disait dans une entrevue au *Devoir* il n'y a pas très longtemps, qu'il cherche des moyens pour s'assurer que chaque Européen parle au moins trois langues. Et si vous êtes Français, Italien, Espagnol ou Portugais, vous devrez apprendre soit l'anglais ou l'allemand, une langue germanique, et l'inverse de la part des gens qui parlent anglais, danois ou allemand. Et ici, nous avons déjà l'avantage d'en avoir deux.

• (1110)

Je crois qu'il serait possible, dans ce pays bientôt, que chaque Canadien qui gradue d'une université puisse parler non seulement deux langues, mais trois langues. Et à ce moment-là, nous serions les gens d'Amérique qui peuvent compétitionner, voyager dans le monde et montrer qu'on est capable de faire aussi bien que les Européens, surtout qu'on a l'avantage d'avoir deux langues officielles. C'est un héritage qui rend ce pays fier.

Des centaines et centaines de milliers de jeunes Canadiens anglophones vont aujourd'hui apprendre le français, parce qu'ils savent que nous avons deux langues officielles et qu'ayant ces deux langues, nous sommes des gens différents. C'est un des facteurs les plus importants qui fait que nous ne sommes pas des Américains.

J'invite donc le premier ministre à agir rapidement parce que le Canada est un trop grand et noble pays pour le laisser aller. Nous allons travailler, tous les Canadiens ensemble, et le Canada va survivre!

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je propose, appuyé par la députée de Hamilton-Est, d'ajouter ce qui suit à l'adresse:

> La Chambre a le regret de faire savoir à Votre Excellence que votre gouvernement, en raison de son incapacité à guider le pays dans les affaires constitutionnelles et économiques nationales, a maintenant perdu la confiance de la Chambre et des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que, depuis 1957, le chef de l'opposition officielle prend toujours la parole après le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du Trône.

À chacune de ces occasions à l'exception de 1989, je crois, c'est le très honorable premier ministre qui de sa place a répondu au nom du gouvernement.

Comme je l'ai dit, je pense que l'exception a eu lieu en 1989 quand le très honorable premier ministre, que ce soit par manque de courage ou de volonté politique, n'a pas. . .

M. le Président: Le député de Cape Breton—Richmond-Est intervient à propos d'un soi-disant rappel au Règlement. À mon avis, les commentaires du député sont de simples observations. Naturellement, il n'existe aucun ordre qui oblige le gouvernement, ni d'ailleurs d'autres députés ou ministres, à répondre au chef de l'opposition.

M. Cooper: Monsieur le Président, puis-je prendre quelques instants pour faire un commentaire parce que je

pense que c'est très important alors que nous entamons le débat?

C'est l'objet du discours du Trône. Certaines des discussions sur celui-ci ont eu pour objet de demander à la Chambre, autant que possible, de se montrer à la hauteur de la situation et de ne pas faire preuve d'esprit partisan. Je suis déçu que cela ne se soit pas produit.

M. le Président: Je demanderais aux députés de collaborer avec la présidence. J'ai déjà dit qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. J'ai écouté pour voir s'il pourrait en exister un du point de vue du secrétaire parlementaire, mais ce n'est pas le cas.

Je donne la parole au ministre.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui pour exprimer mon appui au discours du Trône que le Gouverneur général a prononcé hier.

J'ai écouté attentivement les commentaires que viennent de formuler le chef de l'opposition et le leader parlementaire. Je constate, hélas, qu'un aspect important de ce discours du Trône leur a complètement échappé. Nous cherchons en effet à favoriser l'impartialité politique et à trouver un moyen de nous attaquer ensemble à certains des très sérieux problèmes auxquels nous faisons face en tant que pays. J'aimerais en aborder deux aujourd'hui, à savoir l'unité et la prospérité, et ce dernier en particulier.

Le discours du Trône énonce effectivement deux thèmes principaux, qui correspondent à deux sujets de préoccupation de premier plan pour les Canadiens. Il s'agit, bien sûr, de l'unité nationale et de la prospérité économique. L'unité, à un moment où les Canadiens s'interrogent sur certaines des institutions et conceptions fondamentales qui sont les nôtres depuis des générations, et la prospérité, à un moment où les Canadiens jouissent de grands avantages, mais affrontent également d'énormes défis en vue d'arriver à maintenir et à améliorer leur niveau de vie.

Nous nous trouvons à un carrefour. Une voie conduit à un Canada nouveau, un Canada dont la prospérité trouve une assise solide dans notre capacité de satisfaire aux exigences du marché international, un Canada uni dont les institutions, renouvelées et améliorées, formeront l'héritage que nous laisserons aux générations futures. L'autre voie mène à la désunion et au déclin économique qui feraient du Canada une puissance affaiblie qui ne pourrait plus occuper sa place parmi les grandes puissances économiques et deviendrait un pays balkanisé dont les parties n'auraient ni le poids ni la force voulus pour créer un climat propice à la prospérité.

Pour les générations futures, la présente législature évoquera une époque où les Canadiens ont fait carrément face aux difficultés et investi avec confiance dans l'avenir.

Nous avons le choix, monsieur le Président. Nous engageons-nous dans la voie de la prospérité et de l'unité ou dans celle du déclin et de la désunion? Chacune de ces voies est double. Notre programme économique et notre réforme constitutionnelle vont de pair, tels les deux roues d'une bicyclette. Notre désir d'unité se développe à partir de la fierté que nous éprouvons envers le Canada. Il se nourrit de notre volonté de prospérer, de notre filet de sécurité sociale, de notre niveau de vie et de la possibilité de trouver un emploi épanouissant n'importe où dans l'une des économies les plus enviées du monde, autant de raisons puissantes pour que le pays demeure uni.

Un Canada uni possède un potentiel économique qu'un Canada balkanisé perdra inévitablement. Voilà un puissant argument contre ceux qui voudraient diviser notre pays. C'est un argument que les séparatistes n'ont pas réussi à réfuter. Le désir commun de faire fond sur notre prospérité nous aide à voir au-delà des différences en matière de langue, de race ou d'appartenance politique. Les deux objectifs fondamentaux du programme du gouvernement, l'unité et la prospérité, transcendent les barrières politiques qui divisent régulièrement la Chambre. Nous ne pouvons nous permettre de laisser nos divergences politiques entraver nos efforts en vue d'en arriver à une prospérité commune, pas plus que nous ne pouvons laisser l'appartenance politique faire obstacle à nos efforts pour unir notre pays.

• (1120)

Nous allons débattre de la façon d'y parvenir, mais les deux côtés de la Chambre s'accordent sur l'objectif final: un Canada uni et prospère.

[*Français*]

Qu'il n'y ait aucun malentendu. Il faut faire des choix. Il n'est plus question de revenir en arrière. En quête de prospérité et d'unité, le passé, moins compliqué, n'a plus sa place.

Il n'est pas question d'avoir à choisir entre une approche audacieuse et, d'autre part, une solution facile et familière. Cette époque est révolue. Les anciennes méthodes ne sauraient convenir au contexte actuel. Ni pour ce qui est de l'unité nationale ou de l'économie.

Mais certaines vérités fondamentales n'ont guère changé depuis l'avènement de la Confédération, ni même depuis l'époque coloniale. Depuis toujours, la prospérité de notre peuple repose sur le commerce.

[*Traduction*]

Le commerce extérieur a bâti notre pays, qu'il s'agisse des exportations de poisson ou de fourrure, de bois ou de blé, d'automobiles ou de services d'ingénierie et de télécommunications. Le commerce nous a permis de pourvoir à nos besoins fondamentaux depuis plus de trois siècles. Le commerce a contribué à forger le niveau de vie élevé et le filet de sécurité enviable dont nous jouissons aujourd'hui.

Le commerce avec le reste du monde doit être le fondement de notre prospérité pour les générations à venir. Et la suppression des obstacles au commerce interprovincial à l'intérieur du pays doit être une des mesures à prendre afin d'instaurer une nouvelle unité. Nous allons collaborer avec les provinces pour y parvenir d'ici 1995. Il ne s'agit pas d'un objectif trop ambiteux, si l'on songe aux efforts déployés dans la Communauté européenne pour atteindre le même objectif d'ici 1992, un objectif auquel les membres de cette communauté travaillent depuis maintenant quelques années, mais un objectif qui est accepté par douze pays où se parlent dix langues différentes. Nous au Canada, un pays où se parlent deux langues et qui est composé de dix provinces qui devraient collaborer de façon plus dynamique et plus efficace, nous pouvons sûrement y arriver d'ici 1995.

Aujourd'hui, le monde entier fait du commerce. La concurrence est féroce. Nous n'avons pas fait le monde ainsi et nous ne pouvons pas le changer en souhaitant qu'il en soit autrement. Si nous ne réussissons pas à commercer, nous ne réussirons pas à livrer concurrence, et être incapable de soutenir la concurrence, c'est échouer à commercer. Il s'agit d'un cercle impossible à briser. Il s'agit d'une réalité que nous ne pouvons pas ignorer. Mais l'environnement dans lequel nous commerçons a changé aussi radicalement que le monde l'a fait depuis l'époque de Cartier et de Cabot, ou celle de Borden et de King.

Nous ne pouvons plus compter sur l'abondance de nos ressources naturelles pour maintenir notre niveau de vie, ni sur le dynamisme de notre industrie automobile. Ce furent de grands points forts pour notre pays. Ils ont été à la source de notre prospérité et ont bâti notre commerce. Ils resteront des éléments importants de nos échanges commerciaux. Mais nous faisons maintenant face à de nouveaux défis. Nous devons nous dépasser pour fournir les produits et les services de grande qualité et à forte valeur ajoutée qui soutiendront une amélioration continue de notre niveau de vie et de notre qualité de vie.

Nous ne pouvons ni ne devrions tenter de livrer concurrence pour des produits qui sont fabriqués dans des pays où les salaires sont bas et où le niveau d'instruction, de formation et de technologie est bien inférieur au nôtre. Ce n'est pas notre créneau sur le marché. Cela ne pourrait pas soutenir notre niveau de vie actuel.

[*Français*]

Les défis de l'économie mondiale sont imposants. Les Canadiens le savent. La récession nous a notamment permis de le constater.

Il est devenu plus difficile de joindre les deux bouts, de s'acheter une maison, de réaliser des projets pour soi ou pour sa famille.

L'économie canadienne a subi le même sort. Notre productivité ne s'est guère accrue depuis les dix dernières années. Nous avons été surpassés par nos principaux concurrents.

Nous avons revendiqué des augmentations de salaire pour satisfaire à nos besoins, mais, en tant que pays, cette exigence n'est pas justifiée.

[*Traduction*]

Ce gouvernement a reconnu ces développements lorsqu'il a pris le pouvoir en 1984.

Nous avons adopté l'orientation suivante: aider l'économie canadienne à faire face aux exigences du marché global. Mon premier exposé économique à titre de ministre des Finances renfermait un programme de renouveau économique dans lequel étaient énoncées les grandes lignes que nous suivons depuis.

Nous avons adopté de nouvelles politiques pour favoriser les investissements, modifier le régime fiscal et alléger le fardeau que le gouvernement fait peser sur l'économie. Beaucoup de progrès ont été accomplis. Nous avons assoupli la réglementation qui gênait les entreprises dans leurs efforts de croissance économique. Nous avons privatisé plus de 20 sociétés d'État qui ne jouent plus un rôle public. Nous avons supprimé les taxes sur les produits manufacturés qui nuisaient à notre capacité de vendre ces produits à l'étranger. Nous devons maintenant aller plus loin. Nous devons devenir encore plus compétitif en tant que nation.

Certains pensent qu'une plus grande compétitivité est synonyme d'emplois perdus et de salaires moins élevés. En fait, c'est l'inverse qui est vrai. Une plus grande compétitivité se traduit par un plus grand nombre d'emplois et des revenus plus élevés. Le fait d'être compétitif entraine la création d'emplois plus spécialisés et d'investissements plus importants dans le secteur de la technologie, ce qui contribue à fournir de meilleurs outils de travail.

Le fait d'être compétitif favorise le commerce. De même, le commerce contribue à nous rendre plus compétitifs. La compétitivité et le commerce ne sont pas des ajouts ou des options qui se greffent à l'économie canadienne. Ce sont des éléments fondamentaux de toute économie moderne. Ce sont ces éléments qui font qu'une économie est moderne et prospère. Il ne s'agit pas d'arguments ni d'idéologies: C'est la réalité.

Je doute que quiconque ici à la Chambre ose contester ce point. On ne peut nier non plus le fait que le marché canadien est petit; il est plus important que celui de bien d'autres pays, mais il demeure petit comparé à celui de nos principaux concurrents. De nos jours, vingt-six millions de personnes ne peuvent assurer une économie prospère en vendant uniquement leurs produits à eux-mêmes.

Cette simple réalité a fait de nous l'une des principales nations commerçantes du monde. Un grand nombre de nos compagnies ont connu beaucoup de succès au niveau international. Ces entreprises savent qu'elles doivent être concurrentielles à l'étranger si elles veulent être prospères chez-nous. Cette activité commerciale engendre des recettes qui sont consacrées à la recherche et au développement, à l'acquisition de nouvelles techniques, ainsi qu'à l'expansion et à la formation.

Le succès de ces compagnies illustre comment l'industrie canadienne peut relever les défis de l'économie internationale. Toutefois, pour que le Canada puisse connaître du succès au niveau international, il faut élargir nos possibilités d'accès aux nouveaux marchés tout en préservant ceux que nous desservons déjà.

Dans le cadre d'une initiative globale d'expansion, le Canada pénétrera de nouveaux marchés en Europe et dans les pays de la région du Pacifique, et il profitera aussi des débouchés aux États-Unis. L'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis constitue un pas de géant pour ce qui est de protéger et d'améliorer nos relations commerciales avec notre plus important partenaire.

En 1988, juste avant l'entrée en vigueur de l'ALE, les sorties de capitaux nettes directes, c'est-à-dire les sorties de capitaux du Canada, se sont élevées à 2,5 milliards de dollars. En 1990, le Canada a enregistré des entrées de capitaux nettes directes de 4,3 milliards de dollars, lesquelles provenaient de tous les pays. C'était la première fois en 16 ans que nos entrées de capitaux nettes étaient supérieures aux sorties.

Notre surplus commercial avec les États-Unis est passé de 14 milliards de dollars en 1988 à 17 milliards de dollars en 1990. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, les exportations aux États-Unis ont augmenté d'environ 7 p. 100, malgré la récession.

Ces exportations sont des produits tels que les céréales et le zinc, des marchandises fabriquées comme le matériel électrique et le matériel roulant, ainsi que de l'équipement de haute technologie comme le matériel aérospatial et les instruments scientifiques et spécialisés. Nos exportations connaissent un essor dans bien des secteurs depuis l'entrée en vigueur de l'ALE. Toutefois, nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers.

Notre capacité de soutenir la concurrence dans le marché global continue d'être mise à rude épreuve. Certains indices troublants donnent à penser que le Canada est en train de perdre son avantage concurrentiel. Il faut donc réagir.

Selon le document intitulé *1990 World Competitiveness Report* et publié par le Forum économique mondial, le Canada vient au cinquième rang pour ce qui est de la compétitivité globale, mais seulement au treizième rang pour l'efficience industrielle, au quinzième rang pour l'orientation internationale, et au seizième rang pour l'orientation future.

La communauté internationale ne va pas nous attendre si nous hésitons et tergiversons quant à la façon d'améliorer notre productivité, et elle n'attendra pas non plus que nous ayons réglé nos problèmes constitutionnels.

Nous devons agir rapidement. Il nous faut repenser notre manière de faire les choses ainsi que modifier notre attitude et nos méthodes en matière commerciale pour mieux nous adapter à un contexte nouveau.

• (1130)

Un certain nombre de facteurs clés contribuent à l'édification d'une économie canadienne vigoureuse et compétitive capable de prospérer sur le marché mondial.

Pour commencer, nous devons améliorer nos capacités en sciences et technologie ainsi qu'appliquer les meilleures techniques en milieu de travail. Le niveau de recherche et développement de notre industrie privée en bien inférieur à ce que nous observons chez nos concurrents. Quant à la R-D effectuée par les gouvernements, notre situation est comparable à celle des autres. C'est notre secteur privé qui tire de l'arrière.

Nous devons constituer des réseaux et former des alliances entre les divers milieux de recherche dans l'industrie, les universités et les services de l'État. Nous devons aider l'industrie à s'adapter et à se doter des nouvelles technologies qui renforceront son avantage concurrentiel.

Le deuxième élément nécessaire à notre compétitivité est une main-d'oeuvre hautement compétente et de grande qualité. Cela veut dire qu'il faut non seulement aider le réseau d'enseignement à fournir les compétences essentielles à une économie industrielle moderne, mais encore soutenir les efforts déployés par l'entreprise pour assurer une formation continue à ses employés. Tout cela fait partie de la formation constante dont il est question dans le discours du Trône.

Le troisième facteur déterminant pour la compétitivité internationale est la capacité des marchés des capitaux de répondre aux besoins de nos entrepreneurs et de nos inventeurs. Si les capitaux coûtent moins cher, les entreprises pourront envisager de recouvrer leur mise sur une plus longue période, notamment dans la recherche et le développement.

Quatrièmement, la compétitivité exige un climat commercial favorable à l'esprit d'entreprise et un marché intérieur efficace. J'ai déjà fait allusion aux mesures que nous avons prises à cet égard, par exemple la déréglementation, la privatisation et la réforme fiscale, autant d'éléments qui ont découlé du programme de renouveau économique. Nous avons également rationalisé et modernisé nos dispositions législatives sur la propriété intellectuelle et les brevets et adapté notre politique sur la concurrence aux exigences d'une économie industrielle moderne.

Cinquièmement, il faut à l'entreprise un meilleur accès aux marchés étrangers et une meilleure information sur les débouchés, où qu'ils se trouvent dans le monde. Nous avons pris des initiatives historiques dans les échanges multilatéraux, trilatéraux et bilatéraux. Nous donnons suite à ces initiatives en fournissant des services aux entreprises afin de les aider à pénétrer les marchés aux États-Unis, en Europe et dans les pays du Pacifique ainsi qu'au Moyen-Orient, où j'ai eu l'occasion de diriger une mission commerciale avec de grandes personnalités du milieu des affaires, mission qui a permis de conclure des marchés dans la région du Golfe.

Sixièmement, il nous faut affermir les valeurs, convictions et attitudes qui inspirent notre façon de faire des affaires. Nous devons nous donner une culture d'entreprise qui encourage l'initiative, l'esprit d'entreprise et les associations. Il y a des choses que le gouvernement ne peut imposer par décret. Elles doivent découler d'une évolution de l'attitude et du contexte qui sert de cadre aux entreprises.

Enfin, nous devons maintenir le cap vers un environnement économique sain et vigoureux en abaissant déficits, taux d'inflation et taux d'intérêt. Cet ensemble de politiques nous rapportera de réels avantages. Notre objectif, comme le dit le discours du Trône, est de collaborer avec l'entreprise, les travailleurs et les gouvernements provinciaux pour créer 2,5 millions d'emplois et augmenter les revenus réels de 25 p. 100 d'ici à l'an 2000.

Je ne fais que présenter brièvement ces facteurs, mais notre gouvernement invitera les Canadiens à les étudier en détail. Dans quelques semaines, nous publierons un document pour alimenter le débat national sur les facteurs essentiels à la prospérité des Canadiens.

[*Français*]

J'espère que les Canadiens à travers le pays, de tous les secteurs de l'économie et de toutes conditions sociales, seront réceptifs à l'égard de ce document de travail, parce qu'en fin de compte, ce sont les Canadiens en tant qu'individus qui assureront notre succès. Ce sont les employés et les gestionnaires de l'industrie qui font tourner notre économie; les entrepreneurs qui savent saisir les occasions et en profiter; les chercheurs qui, dans leur laboratoire, réalisent des progrès scientifiques et technologiques aptes à nous assurer un avantage concurrentiel.

Les enseignants du niveau primaire au niveau universitaire contribuent au développement des compétences et d'une culture favorisant la croissance et la prospérité.

Notre succès en tant que nation dépend de notre volonté de réussir en tant qu'individus. Nous devons, pour cela, cultiver notre potentiel.

[*Traduction*]

Je parle des individus, mais les efforts individuels ont beaucoup plus d'effet lorsqu'ils sont concertés. En travaillant ensemble, les individus surmontent cette difficulté qu'est la fragmentation attribuable au fait que nous sommes peu nombreux sur un territoire immense.

C'est pour surmonter cette difficulté que les Canadiens sont passés maîtres dans la technologie des communications et des transports. Nous sommes devenus des maîtres de la conciliation et du consensus.

C'est ainsi que nous avons créé des associations, des entreprises en coparticipation, des alliances et des réseaux qui tissent sur l'ensemble de notre pays des liens interconnectés.

C'est ainsi que nous nous sommes donné également les outils nécessaires pour nous attaquer au marché mondial et la capacité de faire fonctionner une économie transcontinentale, de protéger une société transcontinentale et de lui insuffler une plus grande vigueur.

En guise de conclusion, je dirai que nous devons continuer à collaborer pour bâtir et renforcer notre économie ainsi que pour renouveler et resserrer l'unité de notre pays.

Si nous avons une économie forte, nous aurons, comme individus, la confiance nécessaire pour réussir. Cette confiance renouvelée en soi nous donnera une plus grande tolérance et la largeur de vues nécessaire pour surmonter les différences qui subsisteront toujours dans un pays aussi multiple que le nôtre.

Tous, nous acceptons la vision d'un Canada prospère et uni que nous propose le discours du Trône. J'invite les députés des deux côtés de la Chambre à joindre leurs efforts aux nôtres afin d'appliquer les mesures nécessaires pour traduire cette vision dans les faits.

Des voix: Bravo!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à dire au nouveau ministre, par votre intermédiaire, que j'ai écouté très attentivement ses paroles.

Je suis en désaccord avec lui sur presque tout ce qu'il a dit. Comment le ministre s'attend-il à ce que cette compétitivité, cette mondialisation et toutes les choses qu'il a décrites dans son discours se produisent alors que la valeur de notre dollar est trop élevée, que les taux d'intérêt nous étouffent et que notre régime fiscal est le plus compliqué qui soit de l'avis de la plupart des gens d'affaires dans le monde?

Comment s'attend-il à ce que nous voyons cette justice, cette conciliation et ces progrès dans notre économie alors que nous sommes aux prises avec un régime dont les fondements nous posent tant de problèmes?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis heureux d'entendre que le député est d'accord avec moi.

D'après les discussions que nous avons eues à plusieurs occasions, je sais que lui et moi avons beaucoup de choses en commun.

Il a parlé du dollar canadien et des taux d'intérêt. Il sait que la politique que nous suivons en vue de réduire le déficit et d'enrayer l'inflation est essentielle si nous voulons faire baisser les taux d'intérêt.

Nous devons nous assurer que les Canadiens peuvent s'attendre à des déficits moins élevés. Le chef de l'opposition a parlé plus tôt du problème de la dette, et je suis entièrement d'accord avec lui.

La seule façon de réduire la dette est d'avoir des déficits moins élevés. Il faut pour cela prendre des décisions difficiles, mais la réduction des déficits nous aidera à faire baisser les taux d'intérêt et à rendre ainsi les entreprises canadiennes plus concurrentielles.

Le député ne doit surtout pas oublier que nous ne pouvons pas nous concentrer seulement sur certaines des questions qu'il a mentionnées et ne pas tenir compte des points que j'ai mis en relief dans mes remarques relativement aux sciences et à la technologie, à l'éducation, à la formation—cet apprentissage permanent—,à l'environnement, aux relations patronales-syndicales, aux encouragements à l'investissement et à toutes ces choses qui font qu'un pays est concurrentiel.

• (1140)

Monsieur le Président, si nous nous concentrons seulement sur certaines de ces questions de premier plan et que nous oublions les autres, nous allons perdre la partie. Ce sera là le fondement du document de travail, et le processus de consultation qui en découlera portera sur la façon dont nous, en tant que Canadiens, pouvons travailler ensemble pour améliorer notre rendement.

Il n'y a pas que les gouvernements qui peuvent faire cela; il faut que tous les intéressés unissent leurs efforts—les entreprises, les travailleurs, les éducateurs, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales—afin d'atteindre cet objectif ultime qui est de rendre le Canada plus concurrentiel.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du ministre qui a souligné la nécessité d'accroître notre compétitivité, surtout lorsqu'il a parlé de recyclage et d'éducation ainsi que de recherche et de développement.

Cela m'a ramené quelques semaines plus tôt, lorsque des membres de groupes de pression représentant des universités sont venus sur la colline du Parlement pour réclamer des crédits supplémentaires pour les universités et ont prôné un accroissement de la recherche dans tout un éventail de domaines. Ils ont dit alors qu'en limitant les paiements de transfert et le reste, le gouvernement avait sabré, au fil des ans, dans le soutien qu'il apportait autrefois à l'enseignement postsecondaire.

Je suppose que le ministre est sérieux, mais ne croit-il pas que ses observations sont quelque peu vides de sens lorsqu'il ose affirmer que le gouvernement se préoccupe maintenant de toutes ces questions? Ne devrait-il pas reconnaître que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses en ce qui concerne le soutien apporté à la recherche et au développement, à l'enseignement postsecondaire et aux programmes de recyclage?

Je sais qu'un grand nombre de gens dans ma propre circonscription souhaitent le lancement de programmes de recyclage, mais on ne peut tout simplement pas compter sur les crédits voulus.

Je ne dis pas nécessairement que le ministre n'est pas sincère, mais il faut reconnaître qu'il y a une certaine hypocrisie dans ce qu'il affirme.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, mon collègue reconnaît, j'en suis persuadé, qu'il faut faire baisser les taux d'intérêt. Ils ont chuté de 5 p. 100 environ par rapport à ce qu'ils étaient à la même période l'année dernière, mais il faut qu'ils baissent encore plus. Pour ce faire, il faut réduire le déficit et l'inflation. Il doit donc y avoir un équilibre. On ne peut réduire le déficit

sans prendre des décisions extrêmement difficiles en ce qui concerne les dépenses.

Je sais qu'il y a des gens qui voudraient que nous consacrions davantage d'argent à certains secteurs, dont quelques-uns que mon collègue vient de mentionner. Je tiens également à lui dire qu'en ce qui concerne les dépenses du gouvernement fédéral par rapport à notre revenu national, notre situation se compare favorablement à celle du Japon, des États-Unis, de l'Allemagne et de la France. Il s'agit donc d'encourager le secteur privé à nous imiter en investissant dans la recherche et le développement.

Selon des analystes objectifs, et non le gouvernement, nous sommes, parmi les principaux pays industrialisés, celui dont le régime fiscal favorise le plus la recherche et le développement.

Mon collègue parle de formation et il affirme que certaines personnes de sa circonscription ont de la difficulté à avoir accès à des programmes de ce genre. Je lui demande de se reporter à 1984. Il n'y avait alors pas de crédits qui étaient prévus pour la formation. Or, nous avons débloqué à cette fin, dans le cadre de la Planification de l'emploi, 1,7 milliard de dollars avant que ne soient mises en oeuvre des modifications apportées au régime d'assurance-chômage et, grâce à ces dernières, nous affectons à la formation une partie des crédits destinés au départ à l'assurance-chômage, ce qui nous permettra dès cette année d'accroître de 550 millions de dollars les sommes consacrées à la formation. Ce montant devrait passer à 750 millions de dollars d'ici à deux ans.

Il est vrai que certaines personnes souhaitent que le gouvernement soit encore plus généreux dans le domaine de la formation. Je souscris pleinement à ce point de vue, mais nous avons réalisé beaucoup de progrès en respectant les engagements que nous avons pris et les priorités que nous avons établies, en tant que gouvernement, depuis 1984.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le discours du Trône et le discours du ministre sont pleins de belles paroles et de mots doux, rassurants et positifs. Le discours est spectaculaire, mais il est trompeur, car il est contraire aux mesures qui sont prises. Il y a quelques semaines, dans le budget qu'il déposait en tant que ministre des Finances, il a réduit de plusieurs millions de dollars les programmes de formation au Canada. En dollars réels, on consacre moins à la formation maintenant qu'en 1984. Le gouvernement a réduit le financement de 32 p. 100 entre 1984 et 1988, et il a ensuite modifié le programme d'assurance-chômage de manière à récupérer une partie de l'argent. Le récent budget comporte de nouvelles réductions sur ce chapitre, ainsi que dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le ministre affirme que ces mesures visent à réduire les taux d'intérêt, mais on ne peut pas réduire les taux d'intérêt et abaisser le déficit aux dépens de l'éducation et de la formation. On ne peut jamais se permettre d'agir de la sorte. Il faut couper ailleurs.

La réthorique du ministre et le discours du Trône sont trompeurs; en effet, ils interviennent maintenant en faveur de l'éducation et de la formation, alors qu'il y a quelques mois à peine, le financement de ces deux secteurs d'activité subissait des réductions.

Comment le ministre peut-il espérer que les Canadiens croiront ce qu'il dit dans son discours ce matin? Comment pourront-ils croire à ce que contient le discours du Trône? Le gouvernement n'arrête pas de se contredire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le genre de discours que tient l'honorable député ne favorise pas une meilleure compréhension de la question. Que mon honorable collègue consulte les documents de L'OCDE, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, afin de voir comment la situation a évolué depuis six ans et demi. À l'époque, nous ne consacrions à peu près rien à la formation professionnelle. Le Canada possédait alors un des plus importants programmes de soutien de revenu passifs de tous les pays de l'OCDE, mais nous ne consacrions pas une part suffisante à la formation et à l'éducation.

Nous avons réalisé beaucoup de progrès sur ce chapitre, comme je l'expliquais brièvement dans ma réponse à mon collègue de Kamloops, mais il reste encore beaucoup à faire. Dans le cadre des consultations liées à l'élaboration d'une stratégie visant à accroître la prospérité, dont je faisais état dans mon discours, nous tâterons le pouls des Canadiens afin de voir comment nous y prendre pour réaliser ensemble l'objectif à atteindre. Les fonds consacrés à la formation n'appartiennent pas qu'au gouvernement. Il faudra également amener les entreprises à changer leur attitude et à consacrer davantage d'argent à la formation de leurs propres employés.

Des chiffres très convaincants montrent que les entreprises canadiennes ne dépensent pas autant que leurs concurrents aux États-Unis, en Allemagne ou au Japon, et il faut que cela change. Le changement d'attitude, cette expérience d'apprentissage continue dont fait état le discours du Trône, constitue l'essence même de ce que

nous voulons réaliser en tant que gouvernement et, dans une perspective plus globale, en tant que nation.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, tous ceux d'entre nous qui sont en politique depuis un certain temps ont appris à ne pas trop espérer des discours du Trône. En effet, ces discours sont presque toujours vagues puisqu'ils traitent habituellement de tout un éventail de sujets.

Puisque nos attentes sont minimes, nous cherchons donc dans ces discours ces idées nouvelles et originales, ces solutions brillantes et réfléchies à nos nombreux problèmes qui feront en sorte qu'un discours sera bon et qu'il ne nous décevra pas.

Je dois avouer que le discours du Trône auquel nous avons assisté ne contenait aucune idée nouvelle ou originale, malgré les efforts déployés par le ministre qui m'a précédé pour l'enjoliver. Aucune solution réfléchie n'a en effet été proposée aux centaines de milliers de Canadiens qui doivent subir les conséquences néfastes des politiques qui ont été adoptées par le gouvernement, qui sont actuellement en vigueur et qui continueront à l'être comme on l'a signalé dans le discours du Trône.

Ce discours n'était pas seulement non inspirant, il était plein d'idées mielleuses qu'on a ressassées afin de chercher à nous convaincre de faire l'unité de notre pays. Ce discours est un désastre. Il est vraiment honteux qu'il ait été présenté aux Canadiens comme un espoir pour l'économie canadienne et pour les Canadiens. Lorsqu'on examine la conjoncture économique actuelle, on se rend bien compte qu'énormément de gens traversent une période triste et difficile.

• (1150)

J'ai ici devant moi un rapport qui, publié par Statistique Canada la semaine dernière, soit le 10 mai 1991, révèle que 418 000 emplois à temps plein ont été perdus dans notre pays au cours de la dernière année. Et le gouvernement parle courageusement de créer 2,5 millions d'emplois d'ici l'an 2000. Il ne reconnaît pas du tout qu'il a dévasté notre pays malgré des statistiques comme celle que je viens de vous donner. Un pays ne peut se remettre de ce genre de dévastation. On ne peut faire disparaître autant d'emplois à temps plein et s'attendre à ce que la population continue à avoir confiance en son gouvernement et en son système politique.

C'est pour cette raison que vous vous rendez compte, lorsque vous traversez le pays comme je l'ai fait, que les gens sont si cyniques et désespérés lorsqu'ils parlent de leur gouvernement et de leur système politique.

Cette situation n'est pas attribuable à une soudaine méfiance à l'égard des politiciens en général, comme le gouvernement voudrait nous en convaincre. C'est plutôt le gouvernement même qui a perdu la confiance de tous les Canadiens, et ce, dans de nombreux secteurs d'activité, que ce soit l'environnement, où le fameux Plan vert a dû subir des compressions dans le cadre du dernier budget, ou encore les services sociaux, si essentiels pour un grand nombre de Canadiens au beau milieu d'une récession. Le gouvernement a perdu la confiance de la population parce qu'il a refusé de payer la portion des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada qu'il avait accepté de payer à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario.

Et voilà que ce gouvernement a l'audace de dire à un gouvernement comme celui de l'Ontario, qui croit toujours aux promesses faites d'assurer la santé de la population, qu'il fait une chose terrible en augmentant ses dépenses. Eh bien, si le gouvernement de l'Ontario dépense plus, c'est parce que les ministériels, ceux même qui nous demandent maintenant d'adopter une attitude impartiale, ont détruit la confiance que les Canadiens plaçaient en leur gouvernement fédéral. Les conservateurs n'ont pas seulement rompu les promesses qu'ils avaient faites avant les élections, ils ont renié des ententes signées avec les provinces canadiennes et sur lesquelles les Canadiens comptaient. Ce sont les Canadiens qui souffrent.

Je dis «souffrir» pour ne pas exagérer, mais ce terme traduit très bien ce que nous avons entendu dans des collectivités de tout le Canada. Notre groupe sur la reprise économique a parcouru tout le Canada et a entendu des représentants des démunis, de groupes s'occupant de développement communautaire et de départements municipaux de services sociaux raconter comment les modifications que le gouvernement a apportées au Régime d'assurance-chômage ont acculé des gens à faire appel à l'aide sociale et ont contraint les municipalités à payer cette aide, ce qui a sérieusement miné leur assiette fiscale et a porté atteinte à la dignité des gens qui ont été forcés, souvent pour la première fois de leur vie, de demander des prestations d'aide sociale.

Nous pouvons parler des faillites. Les derniers chiffres rendus publics, ceux de mars de cette année, montrent que le gouvernement ne nous a pas fait connaître une croissance record, mais a plutôt provoqué le nombre record de 6 258 faillites de petites entreprises et de particuliers en mars de cette année. C'est une hausse de

52 p. 100 par rapport à l'an dernier. Dans ma province, l'Ontario, l'augmentation a été de 78 p. 100.

Nous savons tous que toutes les fois qu'une petite entreprise fait faillite, au moins deux ou trois autres petites entreprises doivent fermer leurs portes et licencier leurs employés. Ces emplois disparaissent, et les espoirs que ces entreprises avaient fait naître s'évanouissent du même coup.

On peut parler du Conference Board du Canada, habituellement un bon ami du gouvernement, qui est une source d'informations relativement objective. Il a déclaré cette semaine qu'en raison des politiques du gouvernement, notre pays affichera le pire bilan économique parmi les pays industrialisés du monde occidental; voilà une autre réalisation qui devrait faire réfléchir le gouvernement.

Fait-on allusion, monsieur le Président, à cette dure réalité dans le discours du Trône? Y reconnaît-on que nous sommes plongés dans une récession? Le discours du Trône fait-il allusion au fait que nous avons perdu 418 000 emplois depuis un an, et 6 000 depuis un mois? Pas un mot, seulement des voeux pieux au sujet de la prospérité.

Ce désastre économique constitue un formidable défi pour l'unité du pays. C'est un défi que le gouvernement n'a pas su relever et ne pourra relever avec ses formules creuses du discours du Trône. Il parle d'un document de travail sur l'éducation sans donner de détails, laissant entendre bien sûr qu'il ne faut pas d'argent pour faire quoi que ce soit dans le domaine de l'éducation et passant sous silence le fait que la crise de l'éducation est imputable aux propres compressions du gouvernement au chapitre de l'aide financière accordée aux provinces en matière d'éducation par le truchement du Financement des programmes établis.

Le gouvernement chante encore les louanges du libre-échange. J'aurais cru qu'il n'aurait pas pousser l'effronterie jusqu'à dire au Parlement du Canada que le libre-échange nous est profitable quand on sait que 418 000 emplois permanents ont été perdus depuis un an.

• (1200)

M. McCreath: D'où tenez-vous ces chiffres?

M. Langdon: De Statistique Canada.

M. McCreath: Et combien d'emplois ont-ils été créés?

M. Langdon: Combien de nouveaux emplois? Il y en a eu 109 000, tous à temps partiel, depuis un an. La perte nette d'emplois depuis un an est donc supérieure à 300 000, même si on compte les emplois à temps partiel, ce dont ne veulent pas la plupart des gens, qui préfèrent les emplois à temps plein.

Prenons, par exemple, les emplois à plein temps et, si les gens d'en face sont portés à douter des chiffres, ils devraient consulter les données publiées le 10 mai 1991 par Statistique Canada. On y constate que le nombre d'emplois à plein temps a diminué de 418 000.

Dans ce discours du Trône, il est aussi beaucoup question, comme le disait d'ailleurs l'ancien ministre, de la nécessité d'être flexible et d'être capable de s'adapter dans ce pays. Pourtant, ce gouvernement avait promis d'élaborer les meilleures politiques d'adaptation qui aient jamais existé en Occident, mais il ne parle plus de cette promesse depuis la fin des élections de 1988, de sorte que la question n'a pas été soulevée à la Chambre des communes depuis ce temps.

[*Français*]

Je n'ai jamais entendu un discours du Trône aussi vide! Il ne contient simplement rien. Il est question de taux d'intérêt plus bas, mais il revient entièrement à l'entreprise privée, sans aucun autre appui, de faire le travail. Pour aider et rassurer les gens, on promet encore une autre série de restructurations économiques en profondeur par un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et maintemant le Mexique. Il s'agit soi-disant d'être plus compétitif sur les marchés internationaux. Il est bien question d'améliorer les possibilités d'éducation et de pousser la formation. Mais comment faire confiance à un gouvernement qui n'a cessé de couper ses dépenses même dans ce secteur?

[*Traduction*]

Qu'aurait donc dû contenir ce discours? En particulier, il aurait dû prévoir des mesures pour les petites entreprises. Il aurait dû laisser sérieusement entrevoir la mise sur pied d'un programme de prêts gouvernementaux pour venir en aide aux petites entreprises partout au Canada. Il aurait dû y être question de la réforme de la *Loi sur la faillite* que réclament depuis des années les petites entreprises et que le gouvernement ne leur a pas encore accordée. Il aurait dû y avoir des réponses pour tous les agriculteurs canadiens.

Je reviens d'une tournée dans l'Ouest, où des agriculteurs se disent insatisfaits du Régime universel. Selon eux, ce programme, le régime d'assurance-revenu brut, ne répond simplement pas à leurs besoins immédiats et ne leur apporte aucun véritable espoir à long terme, puisque la formule qui sert à déterminer le soutien du

Régime universel ne tient pas compte du coût de production.

Voici que l'ancien ministre parle de concurrence. Nous croyons à une économie concurrentielle. C'est là notre seule espoir en l'avenir du pays, mais comment devient-on concurrentiel? En détruisant nos usines et en éliminant nos emplois au moyen d'un Accord de libre-échange? En retirant 100 millions de dollars des programmes de formation, comme l'a fait le dernier budget? En réduisant l'appui au Conseil national des recherches? Sûrement pas.

Pour devenir un pays concurrentiel, nous devons bâtir en misant sur les talents de la population. Pour y parvenir, nous devons mettre un terme à la pauvreté dans notre pays. Nous devons faire quelque chose qui rende égaux tous les Canadiens. Nous devons, pour sécuriser la population, modifier notre soutien financier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Quoi encore? Le gouvernement aurait dû s'engager à baisser la valeur du dollar, à créer un fonds de relance économique qui aiderait les initiatives locales et communautaires ainsi qu'à investir dans l'avenir de notre pays.

On parle dans le discours de laisser de côté les motifs inspirés par le sectarisme. Or, le gouvernement n'a laissé de côté aucun des engagements sectaires qu'il a imposés aux Canadiens pendant les sept dernières années. Il n'a pas rejeté l'Accord de libre-échange. Il n'a pas mis la TPS en doute, pas plus que les modifications fiscales qu'il a apportées au profit des riches. Il n'a pas mis en cause les compressions imposées à VIA, à la SRC et à une foule d'institutions qui sont cruciales pour l'avenir de notre pays.

Pourtant, il dit: «Voyons, soyez impartiaux; donnez-nous une chance.» Or, le pays n'a aucune raison de donner une chance au gouvernement. Ce qu'il devrait faire, c'est flanquer le gouvernement dehors et ne lui donner aucune chance, parce qu'il a imposé aux Canadiens des objectifs partiaux qui ne sont tout simplement pas acceptables.

Je propose donc un sous-amendement à l'amendement précédent. Je propose, appuyé par le député de Skeena:

> Qu'on modifie l'amendement en ajoutant, après les mots «économiques nationales», ce qui suit: dont font foi l'absence de nouvelles initiatives susceptibles d'atténuer la misère engendrée par ses politiques économiques, et son recours à une autre commission parlementaire dans la prochaine ronde de négociations constitutionnelles.

• (1210)

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue de Windsor avec beaucoup d'intérêt, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas dans ses remarques, et je voudrais lui poser une question à ce sujet.

Il parle souvent de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et il semble penser qu'il a fait du tort à l'économie canadienne, ce que j'ai de la difficulté à comprendre. Mon collègue semble penser que le marché canadien est suffisamment grand pour répondre à tous les besoins des fabricants canadiens et que nous n'aurons jamais besoin de vendre quoi que ce soit à l'extérieur du Canada.

Je crois, au contraire, que ce sont les accords mutuels de tous genres qui créent des débouchés pour le commerce. Par conséquent, si la croissance de l'économie canadienne et la création d'un grand nombre de possibilités d'emploi dépendent de l'accès aux marchés qui permettront à nos entreprises et à nos industries de croître, n'est-il pas logique de conclure des accords commerciaux pour avoir accès à ces marchés? Et n'est-il pas raisonnable que les pays avec lesquels nous concluons ces accords veulent avoir accès à nos marchés?

Par conséquent, si le député ne veut pas que le Canada libéralise son commerce avec les autres pays du monde et que ses industries compétitives aient accès à des débouchés qui leur permettront de croître et de prendre de l'expansion, comment propose-t-il d'assurer la croissance de l'économie canadienne si nous nous contentons d'édifier des murs de plus en plus élevés autour du Canada.

M. Langdon: Monsieur le Président, cette question est étonnante, étant donné le débat sur le libre-échange qui se déroule au Canada depuis des années. Dans ce débat, nous avons toujours soutenu qu'en nous enfermant dans un accord avec les États-Unis, nous nous placions dans une situation où il est plus difficile de profiter des débou-

chés commerciaux qui s'offrent dans les autres régions du monde.

Pour nous, le but de la politique économique est évidemment de rendre le Canada aussi prospère que possible tout en respectant l'environnement, mais aussi d'augmenter notre commerce non seulement avec les États-Unis, mais avec les pays asiatiques du bassin du Pacifique qui croissent si rapidement et offrent tant de débouchés commerciaux aux pays qui sont prêts à y faire des affaires.

Je pense que le gouvernement a commis une erreur quand il a établi des règles commerciales particulières avec les États-Unis, lesquelles qui ont fortement incité les sociétés à s'installer aux États-Unis et à exporter au Canada plutôt que de s'installer au Canada et d'exporter aux États-Unis. Dans notre ville, par exemple, 40 usines ont fermé boutique et transféré leur production aux États-Unis et au Mexique depuis un an.

Ce n'est pas ainsi qu'on assurera la prospérité du Canada, monsieur le Président. On l'assurera plutôt en gardant ces usines ici et en exportant aux États-Unis et dans les autres pays du monde.

Je tiens à dire aussi que la région du Canada que représente le député—j'en reviens—souffrira autant que la mienne, maintenant que les portes du Canada ont été ouvertes aux importations de blé des États-Unis.

Beaucoup de cultivateurs de l'ouest du Canada m'ont dit que les conséquences de cette mesure seraient aussi catastrophiques pour l'ouest du Canada que les dispositions de l'Accord de libre-échange concernant les produits manufacturés l'ont été pour l'Ontario.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de regarder attentivement le discours du Trône. Il y a là certains passages que je voudrais vous lire:

> —que le Gouvernement du Canada représente tous les Canadiens; et que tout changement passe nécessairement par le compromis raisonnable et la conciliation, en pleine connaissance de cause, des intérêts de tous.

Au moment où nous nous parlons, 37 p. 100 de notre population est constituée de Canadiens qui, si nous voulions les caractériser, pourraient être qualifiés d'ethno-Canadiens et qui sont arrivés dans ce pays depuis 1947. Statistique Canada nous dit qu'en l'an 2000, 58 p. 100 de la population canadienne sera autre chose que francophone ou anglophone d'origine.

Si nous regardons ce que peut-être un francophone ou un anglophone, disons qu'un anglophone pourrait être quelqu'un des îles britanniques, d'Irlande ou d'Écosse. Il n'y a rien dans ce discours du Trône qui traite clairement et précisément des besoins de ceux qui sont venus ici au cours des 50 dernières années.

On n'invite nulle part ces gens venus dans le dernier demi-siècle à s'asseoir à la table de négociations pour parler de l'avenir du Canada.

Ma question au député, par votre intermédiaire, monsieur le Président, est celle-ci: N'est-il pas d'avis que si nous n'invitons par les ethno-Canadiens à la table de négociations pour parler de l'unité canadienne, nous pourrions, en 2010, nous retrouver avec de petits groupes d'intérêt dans différentes régions du pays qui diraient qu'on ne leur a pas demandé leur avis. Par conséquent, nous voudrions être invités à négocier notre avenir au Canada dès maintenant. Faute de quoi, dans 20 ans, nous pourrions avoir à renégocier la Constitution de nouveau. Pourquoi ne pas regarder 20 ans en avant et inviter ces groupes dès maintenant?

M. Langdon: Monsieur le Président, j'estime que c'est une question très importante.

La semaine prochaine, nous avons rendez-vous avec le Conseil ethnoculturel du Canada qui rencontre tous les partis. Je ne sais jamais dans quelle catégorie je m'insère. Étant donné mes origines celtes et irlandaises, je pourrais être britannique ou encore anti-britannique. Je ne sais pas au juste.

Il importe que, nous les parlementaires, nous nous rendions compte que notre pays est en évolution. À mon avis, le pays évolue de façon positive en rassemblant de plus en plus de gens d'origines diverses.

Dans ma circonscription, nous trouvons une très grande communauté d'origine chinoise, une grande population de sikhs et d'hindous. On compte aussi un grand nombre de personnes de divers pays européens. Nous trouvons aussi, dans ma circonscription, de plus en plus de gens originaires du Moyen-Orient, notamment du Liban et de l'Iran. Je pense que cette immigration injecte une énergie nouvelle dans notre communauté et notre pays.

Ce qui m'a le plus déçu dans le discours du Trône, c'est que le comité parlementaire, qui constitue la pierre angulaire des initiatives constitutionnelles, ne donnera aucune place à cette diversité ethnique dans la prise de décision relative à notre avenir constitutionnel.

• (1220)

Nous devrions commencer par examiner sérieusement la possibilité de créer une assemblée constituante et de voir comment elle pourrait être utile pour l'avenir de notre pays. Ce serait un mécanisme qui permettrait aux différents groupes qui composent notre pays et qui n'ont pas la représentation qu'ils devraient avoir dans ce Parlement—ce qui va changer aux prochaines élections, je l'espère—de s'exprimer sur l'avenir du Canada.

Or, dans le nouveau gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, ces groupes sont très bien représentés, et j'espère qu'il en sera ainsi au Parlement, après les prochaines élections.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, dans son discours du Trône, qui traite surtout de la récente conjoncture économique et des perspectives économiques du Canada, le gouvernement expose brièvement cinq points sur lesquels vont reposer désormais sa gestion de l'économie. Dans son discours du Trône, le gouvernement dit carrément que la relance de l'économie sera fonction de la baisse des taux d'intérêt. Les quatre autres grands remèdes que préconise le gouvernement sont la réduction du déficit, la réforme fiscale, le libre-échange et la croissance de la productivité. Je tiens à traiter de chacun de ces cinq points dans l'ordre, puis à examiner l'avenir qui attend les Canadiens si l'on en juge par la volonté du gouvernement de favoriser la prospérité économique de notre pays.

D'abord et avant tout, comme je viens de le signaler, le gouvernement a déclaré catégoriquement que la relance économique sera fonction de la baisse des taux d'intérêt. C'est un objectif tout nouveau pour le gouvernement. Il n'y a pas si longtemps, deux mois tout au plus en fait, le premier ministre et ses collègues offraient aux Canadiens la perspective de taux d'intérêt élevés et imposaient en fait des taux d'intérêt élevés comme instruments politiques efficaces de lutte contre l'inflation. Le gouvernement a dit aux Canadiens que l'inflation représentait la pire menace possible et que l'amère pilule des taux d'intérêt élevés était la seule solution de ce problème qui assaille tous les Canadiens.

Mais qu'a-t-on vu? Qu'est-il arrivé? Dans son dernier budget, le gouvernement a soudain décidé que cette politique était erronée. Il a décidé qu'il avait eu tort, qu'il avait adopté la mauvaise politique monétaire et qu'en imposant des taux d'intérêt élevés aux Canadiens, il avait entravé, en fait, l'expansion de l'industrie canadienne. Il avait empêché les Canadiens de se loger convenablement. Il avait en fait privé les Canadiens de la possibilité de participer activement à l'économie mondiale.

Qu'a donc fait le gouvernement? Il a décidé tout à coup, et vraiment tout à coup, que des taux d'intérêt élevés n'étaient plus souhaitables, que la récession qu'il avait provoquée avec ces taux d'intérêt n'était plus souhaitable et que cette politique était une erreur. Il dit maintenant que les taux d'intérêt doivent baisser.

Tous les Canadiens ne peuvent que s'en réjouir, mais on ne peut s'empêcher de prendre cette assurance que les taux d'intérêt vont baisser avec un grain de sel et un certain scepticisme, si l'on songe au bilan récent du gouvernement.

Considérant le premier élément de sa politique économique, on ne peut éprouver que du scepticisme face au discours du Trône. La même chose vaut pour la réduction du déficit. Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a constamment réaffirmé aux Canadiens qu'il réduirait la dette et le service de celle-ci qui constitue le déficit. Le gouvernement avait décidé d'assurer en priorité le maintien de la croissance économique dans notre pays et de voir à ce que le coût du service de la dette ne soit pas un fardeau trop lourd dans le budget des Canadiens, au moment d'aborder la dernière décennie du siècle.

En fait, c'est à peu près le contraire qui s'est produit. Le gouvernement a perdu courage, en quelque sorte. Il a commencé par faire des efforts pour réduire ses dépenses et, par conséquent, pour réduire la dette et le déficit, mais il a perdu le courage et la volonté d'y parvenir. Il a globalement cessé d'appliquer sa politique officielle et il s'ensuit aujourd'hui que, depuis son arrivée au pouvoir, comme le chef de l'opposition le signalait il y a un moment, le gouvernement a haussé la dette à un niveau inégalé, à un niveau que les Canadiens n'avaient encore jamais connu. Il a imposé aux Canadiens une part du

service de la dette qui étouffe littéralement les possibilités de croissance économique.

Face au deuxième objectif de gestion économique, on est forcé de conclure une fois de plus que les résultats du gouvernement sont un échec complet, et de considérer avec beaucoup de scepticisme la résolution qu'il a exprimée si brièvement dans le discours du Trône, selon laquelle il s'engage à réduire le déficit dans les années à venir.

À ces deux points de vue, on ne peut qu'être très sceptique face à ces engagements, même s'ils ont été exprimés brièvement, et je comprends qu'ils devraient l'être, compte tenu des états de service du gouvernement. La même chose vaut pour le troisième élément de son programme économique pour les années à venir, soit la réforme fiscale.

Le gouvernement a été élu en promettant une réforme fiscale importante, une simplification et une refonte du régime fiscal, ainsi qu'une simplification des impôts sur les sociétés. Qu'avons-nous obtenu? Nous avons aujourd'hui un régime fiscal qui est au moins aussi compliqué que celui que nous avions au moment de l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Voilà ce qu'il en est de la réforme fiscale. Le fait est qu'en ajoutant des taxes à 32 reprises depuis son arrivée au pouvoir. Le gouvernement a non seulement imposé un fardeau fiscal de plus en plus lourd aux Canadiens et aux entreprises canadiennes, la plus récente étant bien sûr la taxe sur les produits et services, mais en agissant ainsi, il a aussi compliqué le régime fiscal et l'a rendu encore plus complexe qu'auparavant.

Les Canadiens n'ont pu bénéficier d'un régime fiscal offrant des encouragements aux entrepreneurs et à ceux qui veulent améliorer leurs compétences et leurs capacités. Le régime fiscal n'a pas donné aux Canadiens la possibilité de participer à notre économie nationale, et de circuler librement au pays, et ce à cause de l'incapacité chronique du gouvernement de tenir ses promesses d'il y a six ou sept ans, lorsqu'il s'était engagé à simplifier notre régime fiscal et à réduire le fardeau fiscal de chaque Canadien et entreprise.

Voilà le troisième domaine important où l'on peut sérieusement s'interroger sur la volonté du gouvernement de respecter ses engagements lorsqu'il nous répète encore une fois qu'il réduira les taux d'intérêt et le déficit tout en procédant à une véritable réforme fiscale.

• (1230)

J'aimerais parler d'une quatrième question importante, que le gouvernement considère comme l'une de ses priorités dans le discours du Trône, soit le commerce extérieur. Dans ce domaine, le gouvernement se limite à l'Accord de libre-échange et à la perspective de création d'une zone de libre-échange nord-américaine. On chercherait en vain dans le dicours du Trône la preuve d'un engagement du gouvernement à privilégier une approche véritablement globale à l'égard de notre économie et de nos relations économiques internationales.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a prospéré grâce à son engagement réel à l'égard d'une économie globale où les barrières tarifaires ont été constamment réduites ou supprimées, et les gouvernements de notre pays, reconnaissant l'importance du Canada comme partenaire commercial, ont tenté d'accroître la prospérité des Canadiens en favorisant eux aussi une approche globale pour nos relations commerciales.

Le gouvernement actuel a préféré opter pour le continentalisme. Il a décidé de mettre nos intérêts économiques encore plus à la merci des États-Unis. Dans le discours du Trône, le gouvernement justifie son engagement à l'égard du continentalisme en disant que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a stabilisé l'économie canadienne dans des temps difficiles.

Quelle preuve apporte-t-il à l'appui de cette remarque plutôt catégorique? Il se contente d'expliquer qu'il y a eu récemment—d'après ses statistiques—plus d'investissements étrangers au Canada que dans le passé.

Bon, que veut dire le gouvernement par cette déclaration? Dit-il que les investissements ont été faits dans les domaines de forte croissance économique à l'échelle internationale et qu'ils rendent le Canada plus concurrentiel? Il ne donne aucune preuve des avantages dont le Canada a bénéficié grâce à la croissance en question, mais en dehors de cette question, cela justifie-t-il en fin de compte l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada? On nous a tous assurés, quand l'accord a été proposé pour la première fois, que le but principal de ceux qui menaient les négociations était de garantir au Canada l'accès à un vaste marché.

En fait, cet objectif ne s'est pas concrétisé. Le gouvernement sait très bien que l'Accord de libre-échange n'est qu'à moitié réalisé. Aux termes de l'accord, toute la question des subventions, qui est importante, difficile et complexe, a été laissée de côté. Le gouvernement ne dit rien à ce sujet dans le discours du Trône et, pourtant, il doit savoir qu'au cours de cette toute nouvelle législature

va se poser la question des subventions, qui constitue la deuxième partie de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada. Il va falloir obligatoirement la résoudre.

Quel est l'engagement du gouvernement? Quels sont ses programmes? Que propose-t-il de faire pour mener à son terme son propre accord de libre-échange d'une manière qui puisse garantir que tous les Canadiens bénéficient vraiment de cette stratégie continentale que le gouvernement a décidé de poursuivre.

Ces avantages—si effectivement il y a des avantages importants dans un accord de libre-échange qui ne renferme pas une entente réelle sur les subventions—seront limités par le fait que le gouvernement n'a pas offert, et ne le fait toujours pas dans le discours du Trône, aux Canadiens une véritable possibilité de bénéficier de la concurrence globale accrue grâce à une aide d'adaptation.

Mon collègue de l'autre parti d'opposition a souligné le fait que depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange, le gouvernement n'a jamais fourni aux travailleurs et aux étudiants canadiens l'occasion de se donner les moyens d'être concurrentiels dans une zone de libre-échange à l'échelle du continent ou dans le cadre d'une économie planétaire. Qu'est-ce que le gouvernement offre aux Canadiens à ce propos, dans ce discours du Trône? Ce n'est assurément pas les meilleures mesures d'adaptation du monde que le premier ministre a offert avec tant de désinvolture pendant le débat sur le libre-échange, et elles ne justifient certes pas la déclaration faite par le gouvernement dans le discours du Trône et selon laquelle la prochaine étape logique sera la négociation d'un libre-échange à l'échelle de l'Amérique du Nord.

N'importe quel Canadien sait très bien que le gouvernement a entamé les négociations avec les États-Unis et le Mexique en vue de conclure un accord de libre-échange nord-américain parce qu'il n'avait vraiement pas le choix. Une fois qu'il a eu conclu l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, alors par extension, il se devait de participer aux négociations avec le Mexique. Mais est-ce bien une priorité de notre politique commerciale? Est-ce notre politique commerciale maintenant que de conclure un accord de libre-échange avec le Mexique? Est-ce la priorité du gouvernement? Pourtant, nous parcourons en vain le discours du Trône pour trouver des preuves d'un engagement réel envers une politique économique planétaire et des relations commerciales internationales. Quelle est au juste la politique commerciale du gouvernement?

Nous sommes en 1991, à l'aube de la création d'une Communauté européenne pleine de vigueur et encore plus intégrée en 1992. L'Europe de l'Est se rapprochera davantage de l'Europe de l'Ouest. Partout en Asie, de même que dans le monde entier, l'économie de certains pays se développe et offre de nouvelles possibilités au Canada. Pourquoi le gouvernement ne nous dit-il pas qu'il cherchera à établir de nouvelles relations commerciales et à libéraliser les échanges commerciaux? En fait, pourquoi ne pas négocier des ententes de libre-échange avec la Communauté européenne et les pays asiatiques? Pourquoi ne pas négocier avec ces pays pour obtenir l'accès aux marchés internationaux, objectif que le gouvernement prétend viser, tout en poursuivant une politique commerciale continentale?

Nous parcourons en vain ce discours du Trône pour trouver quelque chose d'autre qu'un engagement plutôt faible et indécis envers l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui, je le répète, est inachevé, mais qui, d'après ce même gouvernement, mène logiquement à la ratification d'une entente avec le Mexique. En fait, il n'y a rien de logique là-dedans.

Dans le cadre de la politique commerciale du gouvernement, il serait logique de prendre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis comme point de départ et de chercher à conclure le plus rapidement possible d'autres ententes similaires avec des pays à l'extérieur du continent nord-américain.

De façon un peu indirecte, le gouvernement semble considérer la création d'une véritable union économique au Canada comme l'un des moyens qui permettraient aux Canadiens d'espérer pouvoir d'une part accroître leur niveau de vie au pays et d'autre part se préparer à soutenir la concurrence internationale.

Il n'y a rien de nouveau dans cet engagement. En fait, l'on se pose plutôt la question suivante: Que faisait le gouvernement? En réponse à de nombreuses questions qu'il soulève dans le discours du Trône, le gouvernement propose encore d'autres études. On nous dit qu'il faut créer plus de commissions mais, dans la plupart des cas, le travail a déjà été fait. Les Canadiens connaissent les problèmes. Il est inutile de procéder à d'autres études et de créer de nouvelles commissions.

Depuis la Confédération en 1867, un engagement théorique a été pris dans ce pays en vue de créer une véritable union économique. Pourtant, en 1991, le gouvernement dit: «Nous devons mener d'autres études. Nous examinerons encore la question et nous aurons peut-être quelque chose à dire en 1995.»

C'est maintenant qu'il faut agir. De quel leadership le gouvernement fait-il preuve avec le palier provincial? Cherche-t-il à s'entendre sur un échéancier pour la réduction et l'élimination des obstacles internes au libre mouvement des marchandises, des services, des capitaux et des personnes?

• (1240)

Fixe-t-il cet échéancier pour ensuite en arriver à une entente avec les provinces quant à la création d'un organisme de surveillance chargé de confirmer aux Canadiens que des progrès ont été accomplis?

Quoi qu'il en soit, cet engagement de créer une union économique—si souhaitable et si tardif soit-il—est-il compatible avec la décentralisation politique dont parle le gouvernement? Cet engagement est-il compatible avec la réglementation fédérale qui gêne l'établissement d'une véritable union économique au Canada?

Je pourrais poursuivre. De toute évidence, la question de la productivité et de la compétitivité fait aussi l'objet d'études à n'en plus finir. Pourtant, dans son discours du Trône, le gouvernement présente ces éléments au peuple canadien comme s'ils étaient nouveaux. Ce qui étonne, c'est que le gouvernement ait mis tant de temps à relever la nécessité, pour les Canadiens, d'être compétitifs.

Les connaissances jouent de toute évidence un rôle important dans toute initiative visant à nous rendre compétitif; pourtant, le gouvernement ne propose rien de précis. Il dit simplement: «Plus d'études, plus de commissions. Examinons ces questions. Étudions-les plus en profondeur. Peut-être, dans un lointain avenir, vous ferons-nous des propositions plus précises.»

Monsieur le Président, je fais valoir qu'à l'égard de toutes ces questions et d'autres, le discours du Trône ne présente pas au peuple canadien une politique précise ou une indication claire de l'engagement que ce gouvernement entend prendre dans l'avenir.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voulais poser deux questions à mon collègue qui vient de faire une analyse assez perspicace de certains des problèmes que présente le discours du Trône.

À mon point de vue, le discours du Trône devrait être un document d'espoir qui inspire aux Canadiens une certaine confiance par rapport aux problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui.

J'ai deux questions. Tout d'abord, le député croit-il que les Canadiens qui souffrent terriblement de la situation économique actuelle au Canada ont quelque raison d'espérer à la suite de ce discours du Trône? Je veux parler des près de 5 millions de pauvres au Canada, dont la plupart sont des femmes et beaucoup sont des enfants.

Au moment où nous parlons, on relève au Canada deux millions d'assistés sociaux, dont environ 1,8 million comptent sur les banques d'alimentation pour se nourrir et dont 40 p. 100 sont des enfants, plus d'un million et demi de chômeurs et plus de 6 000 faillites ce mois-ci.

En fait, comparé à ce qu'il était l'année dernière, le nombre des faillites a augmenté de plus de 50 p. 100. Y a-t-il quelque espoir pour les Canadiens appartenant à ces groupes?

Voici ma seconde question: Étant donné que le déficit dépasse les 30 milliards de dollars—30,5 milliards en fait—et qu'il oscille autour de ce chiffre depuis plusieurs années, et étant donné que la dette s'élève à près de 400 milliards de dollars aujourd'hui contre près de 168 milliards en 1984, les Canadiens devraient-ils trouver quelque motif de confiance dans ce discours du Trône?

M. MacLaren: Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue de Saint-Boniface m'ait posé ces questions.

Il signale qu'il n'y a rien dans le discours du Trône qui puisse nous porter à croire que le gouvernement a trouvé les ressources nécessaires pour régler de façon efficace et urgente les problèmes très réels auxquels les gagne-petit et les pauvres font face, ni même qu'il s'engage à le faire.

Dans un pays aussi riche que le nôtre, beaucoup de femmes et d'enfants vivent dans la pauvreté. Pourtant, on ne trouve dans le discours du Trône aucune initiative visant à remédier à cette situation.

Comme il semble affectionner particulièrement les études, les commissions et les rapports, le gouvernement n'aurait-il pas pu offrir un examen de nos programmes sociaux? Le Canada devrait-il se diriger vers un système de revenu annuel garanti ou d'impôt négatif sur le revenu, si vous préférez l'appeler ainsi? Ne devrions-nous pas examiner la capacité de notre régime fiscal de fournir aux Canadiens qui vivent dans la pauvreté, comme mon collègue l'a si bien dit, les ressources nécessaires pour qu'ils puissent avoir une meilleure vie, et de leur donner la possibilité de mieux subvenir à leurs besoins qu'ils ne le peuvent actuellement dans cette économie que le gouvernement a créée?

L'économie axée sur la demande ne donne pas aux Canadiens les moyens dont ils ont besoin pour s'aider eux-mêmes. Il est grand temps, à mon avis, qu'on accorde la priorité à l'économie axée sur l'offre, économie dans laquelle le gouvernement reconnaît le rôle qu'il doit

jouer pour ce qui est d'offrir à chaque Canadien la possibilité de s'épanouir pleinement.

En ce qui concerne la deuxième question du député, la réponse est évidemment non. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement n'a pas vraiment montré qu'il est déterminé à réduire la dette et, par conséquent, les frais de service de la dette, c'est-à-dire le déficit. Il a fait semblant de vouloir réduire la dette les premières années de son mandat; cependant, sa politique s'avérant inefficace, il a fini par abandonner la lutte.

Pour aggraver la situation, durant la campagne électorale de 1988, le gouvernement, qui avait promis la lune à tous et chacun, avait assuré aux Canadiens que la réduction des dépenses publiques amènerait la prospérité. Ce que le gouvernement a fait en réalité, même si le ministre des Finances de l'époque l'a nié, c'est accroître les dépenses publiques. Comme le député l'a signalé, le Canada est actuellement aux prises avec une dette qui atteint presque les 400 milliards de dollars.

Il n'y a rien dans le discours du Trône ni ailleurs qui puisse nous porter à croire que le gouvernement est déterminé à mettre de l'ordre dans ses affaires financières. Même s'il aborde la question, le gouvernement ne dit absolument rien sur ce qu'il compte faire et ne s'engage pas vraiment à faire des progrès dans ce domaine. Cela est tout à fait conforme au ton général de ce discours du Trône très médiocre dans son ensemble.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de ses observations. J'ignore si vous le savez, monsieur le Président, mais le député a décidé de lui-même, de concert avec mon collègue de Winnipeg, d'étudier notre situation sur le plan du commerce extérieur.

Le député sait ce qu'on dit dans le discours du Trône sur l'avenir du Canada dans le domaine commercial; on précise que nous allons lier cet avenir à un accord trilatéral. Le député a étudié l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Je sais qu'il a joué un grand rôle dans le cadre de l'étude en comité du futur accord commercial entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Je n'ignore pas qu'il s'est longuement penché sur les échanges commerciaux dans notre hémisphère.

Pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la proposition formulée dans le discours du Trône et selon laquelle le Canada devrait s'en tenir à un accord de libre-échange trilatéral? Selon lui, quelle voie devrait suivre le Canada dans ce domaine?

M. MacLaren: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de soulever ce qui est, bien entendu, une question fondamentale dans ce discours du Trône. Le fait est que le gouvernement a décidé, dans le cadre de sa politique commerciale, de suivre une voie continentale, ce qui est fondamentalement répréhensible. C'était une erreur dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et il en va de même en ce qui concerne les négociations d'un accord de ce genre avec le Mexique, en ce sens qu'on empêche ainsi le Canada de jouer pleinement son rôle de nation commerçante dans le monde entier.

Que dit donc le gouvernement dans son discours du Trône? Il affirme que cet accord a contribué à protéger notre économie en ces temps difficiles. Cela surprendra la plupart des Canadiens. Je pense qu'ils seront plutôt sidérés de lire cela. En fait, pour la plupart, les Canadiens jugent que l'Accord de libre-échange a probablement aggravé les problèmes économiques dont parle le gouvernement.

• (1250)

Il y a en fait trois raisons pour lesquelles l'Accord de libre-échange a eu cette conséquence. Tout d'abord, le gouvernement poursuit une politique monétaire qui, presque à coup sûr, réduit ou supprime carrément les avantages que le Canada pourrait tirer de l'Accord de libre-échange. Sa politique consiste à maintenir les taux d'intérêt élevés. Or, ces taux attirent au Canada des devises étrangères, font monter la valeur de notre dollar et nuisent à la compétitivité de nos exportations. Le secteur de la fabrication—l'industrie sidérurgique, par exemple—a bien de la difficulté à exporter lorsque le taux du dollar canadien s'établit à 85c. ou 87c.

Selon le point de vue que l'on a, l'Accord de libre-échange pourrait ou non être avantageux pour les Canadiens si la valeur du dollar canadien était de 75c. américains. Cependant, je doute que quiconque croie qu'il va donner des résultats alors que notre dollar vaut 87c. américains.

Ainsi, les taux d'intérêt et le cours du dollar élevés annulent entièrement ou presque les avantages qu'on pourrait retirer de l'Accord de libre-échange, si tant est qu'il y en a.

Enfin, bien entendu, le gouvernement, je le répète, n'offre pas les programmes d'adaptation nous permettant d'être compétitifs sur le marché mondial. De ce point de vue là, nous, au Canada, devons nous préparer à commercer avec le monde entier et non pas simplement avec le Mexique ou les États-Unis; il s'agit de poursuivre une politique d'adaptation de l'industrie et de la main-

d'oeuvre qui permettra au Canada de vraiment jouer un rôle dans l'économie mondiale.

M. Peter L McCreath (Secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet du discours du Trône. Je tiens à féliciter le gouvernement pour son discours du Trône très éclairé. Il met de l'avant plusieurs idées qui, selon moi, tracent la voie au Canada à l'aube du vingt et unième siècle.

Je me réjouis de l'importance que le discours accorde à l'éducation, car l'éducation est, bien sûr, le fondement de notre avenir et elle est pour tous la clé des débouchés économiques.

Je me réjouis de l'importance accordée au renouvellement de l'efficacité et à une souplesse accrue de l'appareil gouvernemental, ainsi qu'à la poursuite des excellentes innovations qui ont été apportées à la fin de la dernière session en ce qui concerne le fonctionnement de cette Chambre.

Toutefois, les deux objectifs qui m'apparaissent de loin les plus importants sont le règlement de la crise d'unité nationale et la création d'un processus qui permette à notre pays de s'unir, de s'édifier, de se renforcer et de renouveler la confédération, à l'aube du vingt et unième siècle. D'autre part, le discours reconnaît un fait très important, à savoir que la prospérité, la relance et le dynamisne économiques constituent la véritable clé de l'unité nationale, mettant ainsi en évidence la complémentarité de l'unité politique ou constitutionnelle et de l'unité et de la vigueur économiques. Là se trouve la voie de l'avenir pour notre pays, et ce lien est très important.

Nous avons tous remarqué depuis quelques mois que la question de l'unité nationale canadienne donne lieu à une polarisation du débat, l'attention se portant sur le Québec, d'une part, et sur l'Ouest, d'autre part, plus particulièrement l'Alberta. Ces deux tendances se manifestent dans deux partis qui semblent avoir des objectifs similaires, soit le Bloc québécois et le Parti réformiste.

J'interviens cependant à titre de député de la région atlantique du Canada. En lisant le discours du Trône, en écoutant le débat national ainsi qu'en lisant et en écoutant la presse, je me suis demandé quelle place occupait le Canada atlantique dans le programme? Quelle place occupe la Nouvelle-Écosse, non seulement dans le programme national en général, mais dans le programme du gouvernement?

En lisant le discours du Trône et en prenant connaissance des orientations que nous poursuivons, je me demande quelle place y trouvent les habitants des Maritimes et ceux de la Nouvelle-Écosse?

Je pense que la question est importante. Nous vivons une époque de réflexion, notamment sur notre passé. Nous ne pouvons ignorer notre histoire. Certains en feront une interprétation abusive, mais je pense que notre histoire peut être instructive. J'estime qu'il est important de rappeler à cette Chambre et aux Canadiens qui vont s'engager dans le processus de renouveau de l'unité nationale, que ma province, la Nouvelle-Écosse, n'a pas adhéré librement à la Confédération; elle l'a fait, pourrait-on dire, en récriminant.

Il importe de se souvenir qu'aux premières élections après la Confédération, 18 des 19 députés de la Nouvelle-Écosse étaient des séparatistes, des anti-confédérés. Il faut se rappeler que nous ne nous sommes pas toujours sentis les bienvenus et à notre aise dans la Confédération. Il faut se souvenir que le mouvement séparatiste des années 1886 et 1887 a fait élire un gouvernement séparatiste en Nouvelle-Écosse. Il faut souligner aussi l'existence du Mouvement des droits des Maritimes. Créé au milieu des années 20, ce mouvement a obtenu l'établissement de la Commission Duncan, laquelle a reconnu dans son rapport que les Maritimes, la région de l'Atlantique, avaient raison de se plaindre du fonctionnement de la Confédération.

C'est ce qui explique la tendance des 50 dernières années suivant laquelle les Maritimes ont été le plus souvent représentées par des députés siégeant dans l'opposition. Il y a une explication à tout cela. Pourquoi les Maritimes ont-elles tendance à voter pour le parti de l'opposition? C'est que les habitants des Maritimes estiment, à tort ou à raison et depuis fort longtemps, que la région de l'Atlantique n'a jamais été au centre du processus de décision. Elle n'a jamais été au centre ou à l'avant-plan des préoccupations de ceux qui ont été aux commandes de notre pays.

D'une certaine façon, nous nous sommes battus nous-mêmes, comparativement aux Québécois qui ont eu tendance à voter en bloc afin d'être largement représentés au sein du gouvernement et du Cabinet.

Dans les Maritimes, nous avons eu tendance à élire des députés siégeant du côté de l'opposition. Résultat: nos représentants ne sont pas aussi nombreux et puissants que ceux des autres régions. Lorsque j'assiste à la réunion du caucus le mercredi matin, je vois quatre ou cinq collègues de Nouvelle-Écosse dans la salle. J'y vois aussi 55 ou 56 députés du Québec. Il est donc évident que nous, de la Nouvelle-Écosse, devons nous imposer dans les discussions pour être entendus.

C'est pourquoi je suis heureux, non seulement au nom du Canada que nous représentons tous, mais au nom de ma propre province de Nouvelle-Écosse, d'intervenir si tôt dans ce débat sur la prospérité économique et l'unité nationale.

Les questions économiques ne sont pas seulement la clef de l'unité nationale, elles sont aussi présentes à l'esprit de tous les habitants de la Nouvelle-Écosse aujourd'hui. Lorsque je suis dans ma circonscription ou que je parcours les différentes régions de ma province, je constate que si la population s'intéresse au débat sur l'unité nationale, sa grande préoccupation reste les questions économiques.

Nous connaissons depuis un certain temps une période économique difficile dans les Maritimes. Elle s'explique, bien sûr en partie, par les difficultés de l'industrie de la pêche qui reste notre principale industrie, et par les difficultés du secteur forestier où, notamment, pointent des différends avec les Européens et surgissent des inquiétudes au sujet du sort d'un protocole d'entente sur le bois de construction.

Mais je dois dire franchement que les mesures économiques imposées à tout le Canada pour faire face à la surchauffe de l'économie ontarienne ne nous ont pas particulièrement bien servis. Nous n'avons pas connu de surchauffe et nous n'avons donc retiré aucun avantage des hauts taux d'intérêt de ces deux dernières années et du dollar fort qui a nui à nos exportations. Le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse a une économie d'exportation et le dollar élevé ne lui a été d'aucune aide.

Je dois dire que lorsque j'ai parcouru la côte sud, j'ai été consterné du nombre d'entreprises qui ont fermé leurs portes ou qui ont fait faillite.

Les statistiques sur l'assurance-chômage semblent s'être améliorées quelque peu pour la Nouvelle-Écosse dernièrement, mais je pense que cette amélioration pourrait bien être en fait attribuable au nombre de personnes qui se sont volontairement retirées de la population active.

Il est important que les gens d'Ottawa comprennent que les résidants de ma province, quels que soient les arguments—bons ou mauvais—qui peuvent être invoqués pour expliquer ces divers facteurs économiques et financiers, sont actuellement d'avis que nous traversons une période difficile et que nous avons dû subir les conséquences néfastes du remède économique que le gouvernement a choisi d'administrer au pays pour régler principalement les problèmes de l'Ontario et du Québec.

Je vois dans votre regard, monsieur le Président, qu'il me faudra probablement terminer après l'heure du déjeuner.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui afin de sensibiliser la Chambre aux inquiétudes de la communauté arménienne du Canada qui se sent outragée et indignée face aux nouveaux massacres perpétrés par les forces de sécurité soviétiques.

[*Traduction*]

Aucune aide financière ne devrait être accordée à l'Union soviétique si elle ne met pas immédiatement fin à la violence dont sont victimes les Arméniens soviétiques. Il est temps que l'URSS agisse en puissance responsable et facilite le règlement pacifique de cette crise.

[*Français*]

Il est excessivement urgent que nous transmettions nos craintes et notre anxiété aux autorités centrales de l'Union soviétique. On doit exiger que ces actes criminels cessent immédiatement.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE VOL 182 D'AIR INDIA

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, c'est en 1985 que la plus grande tuerie de l'histoire canadienne a été commise. Pourtant, aucune accusation n'a encore été portée concernant cet attentat à la bombe perpétré à bord du vol 182 d'Air India, et ce, malgré la plus coûteuse enquête jamais entreprise par la GRC et le Service canadien du renseignement de sécurité.

Certains ont parlé de relâchement dans la surveillance, de bandes effacées et de conflits entre ces deux organismes. Ces derniers étaient censés travailler ensemble à cette enquête, mais celle-ci n'a encore rien donné.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a refusé de se pencher sur cette enquête. Maintenant qu'est terminé le procès que subissait M. Reyat à Vancouver, le solliciteur général n'a absolument aucune raison de refuser de mener une enquête judiciaire complète sur toute cette affaire.

Il faut se demander pourquoi l'enquête sur cet attentat à la bombe, qui a entraîné la mort de 369 innoncents, n'a donné jusqu'à maintenant aucun résultat. Seule une enquête judiciaire complète et impartiale permettra de répondre à cette question.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, on a eu l'occasion d'assister hier au discours du Trône, un discours du Trône qui est insensible à la réalité canadienne, mais surtout à la réalité québécoise. Aujourd'hui, c'est un tollé de protestations venant de tous les coins du Québec quant aux intentions du gouvernement de s'immiscer en matière d'éducation. Même Maurice Duplessis se retourne dans sa tombe aujourd'hui. Le gouvernement fédéral est insensible. Le chef de l'opposition est aussi insensible en étant d'accord à ce qu'Ottawa s'immisce dans la formation professionnelle et aussi dans l'éducation.

Monsieur le Président, le ministre l'Éducation du Québec dit aujourd'hui que cela est inacceptable et que c'est de la pure provocation. Il traite le gouvernement canadien d'irresponsable. Ils ont perdu complètement le contrôle de ce côté-là de la Chambre. Ils n'ont aucune réalité historique, et surtout de l'importance de la souveraineté des pouvoirs des province, au moins selon la Constitution actuelle, monsieur le Président. Ils n'ont même pas de respect envers celle-ci.

VIA RAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, du 1er janvier 1989 au 10 février 1990, la direction de VIA Rail de Montréal a préparé l'abandon des trains passagers de l'Abitibi. VIA Rail a supprimé 81 trains sur 174, en Abitibi; 69 parce qu'il n'y avait pas de train et/ou d'équipage. Il me semble bizarre que cette information n'ait pas été transmise aux voyageurs. L'indicateur de VIA Rail informe habituellement les voyageurs des transferts à effectuer. Pourquoi cette exception pour l'Abitibi? La réduction de la desserte par VIA a suivi le modèle traditionnel de la réduction et de la détérioration progressive. Celle entre Senneterre et Rouyn a connu le même sort: transfert à Senneterre puis abandon.

Voilà le travail effectué par le président, le conseil d'administration, les dirigeants des affaires publiques de VIA Rail de Montréal, toujours en cachette, au détriment des voyageurs.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU TOURISME

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui souligner la Semaine de sensibilisation au tourisme, semaine très importante pour ma province, l'Île-du-Prince-Édouard.

En effet, le tourisme y est la deuxième industrie et représente 10 p. 100 du revenu provincial, soit la proportion la plus importante au Canada.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement, l'industrie du tourisme et divers organismes planifient une grande fête pour marquer la Semaine du tourisme. Cette année, nous célébrons notre patrimoine écossais en organisant de nombreux événements communautaires et rassemblements de clans, y compris le quatrième rassemblement international des clans de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

Quand ils viennent à l'île, les visiteurs bénéficient toujours de la chaleur de notre hospitalité, de la richesse de notre culture et de notre patrimoine, du bon goût de nos fruits de mer ainsi que de la splendeur de nos plages et de nos paysages.

Je profite de l'occasion pour inviter tous les Canadiens à visiter l'Île-du-Prince-Édouard cet été pour y vivre des vacances incomparables.

LES RESPONSABILITÉS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, nous entendons quotidiennement des Canadiens parler de nos droits, mais il y en a peu qui parlent de nos responsabilités. Nous avons une charte des droits, mais nous avons besoin d'une charte des responsabilités.

Il nous faut une charte qui déclare expressément que tout Canadien a la responsabilité de voter aux élections, de travailler pour gagner sa vie, de participer à la vie de la société, d'essayer de résoudre tous ses problèmes sans se tourner automatiquement vers le gouvernement, d'acquérir une éducation, une formation ou un métier, de voir à sa santé sinon toute la société en subira les effets, de faire de son mieux pour élever ses enfants, de traiter les autres avec civilité et respect, de se maîtriser, d'être juste, de mener une vie exemplaire et de donner plus qu'il ne reçoit.

Toutes ces responsabilités ainsi que nos droits et nos libertés représentent les valeurs fondamentales de notre société et nous unissent comme Canadiens.

* * *

LA SEMAINE DE LA POLICE CANADIENNE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la police canadienne, je voudrais remercier les policiers de tout le Canada pour l'excellent travail qu'ils accomplissent au profit du public.

Je voudrais également rendre hommage particulièrement aux policiers qui participeront à la course au flambeau à l'occasion des Jeux olympiques spéciaux de 1991.

Parrainée par les chefs de police canadiens et provinciaux, la course de cette année réunira plus de 8 800 agents qui parcourront en tout 15 000 kilomètres. On prévoit qu'elle permettra de recueillir 1,1 million de dollars.

L'argent recueilli servira à promouvoir des programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique pour les personnes atteintes de déficiences mentales.

Au nom de la Chambre, je désire exprimer notre reconnaissance aux «policiers» du Canada pour les efforts qu'ils déploient dans le cadre des Jeux olympiques spéciaux, ainsi qu'aux forces policières de tout le pays pour leur dévouement envers leurs collectivités.

Article 31 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, aujourd'hui, les États-Unis ont franchi une étape de plus dans le processus d'approbation de la voie rapide de négociation d'un accord de libre-échange entre le Mexique, les États-Unis et le Canada.

Cela n'augure rien de bon pour le Mexique. Selon le chef de l'opposition de ce pays, cet accord renforcera les liens de subordination qui unissent déjà ce pays à l'économie américaine.

Cela ne laisse présager rien de bon pour le Canada non plus. Depuis un an, notre pays a perdu 418 000 emplois à plein temps, à cause surtout de l'accord qui nous lie actuellement aux États-Unis. L'étendre au Mexique ne ferait qu'aggraver la situation.

Dans ma ville seulement, 40 usines ont fermé l'an dernier et la majeure partie de la production a été transférée aux États-Unis ou au Mexique.

Le gouvernement a encore la chance d'écouter la majorité des Canadiens qui s'opposent à ce nouvel accord. Je l'exhorte à le faire pour protéger nos relations économiques et les emplois des Canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les résultats d'une enquête sur la confiance des entreprises, tenue récemment par le Conference Board du Canada, nous montrent enfin la lumière au bout du tunnel.

D'après les conclusions de cette enquête, 47 p. 100 des 400 entreprises interrogées par le Conference Board croient que la reprise économique devrait commencer dans les six prochains mois. Il s'agit de l'indice de confiance le plus élevé depuis 1984.

Comme en fait état le discours du Trône d'hier, la confiance suscite de nouveaux investissements, qui sont à leur tour source de mieux-être et d'emplois de qualité pour tous les Canadiens.

Ce gouvernement a pris de dures décisions pour réduire le déficit et maîtriser l'inflation. Ces nouvelles du Conference Board montrent que nos décisions, bien qu'elles ne soient pas toujours populaires, sont à long terme favorables pour le pays.

Article 31 du Règlement

L'AIDE ÉTRANGÈRE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, même si des Canadiens d'un océan à l'autre souffrent de la récession qui touche actuellement et de façon très directe des centaines de milliers de familles, beaucoup d'entre nous s'estiment tout de même chanceux comparativement aux populations d'un nombre croissant de pays dont l'Irak, le Soudan, l'Éthiopie et le Bangladesh. Les Canadiens savent qu'ils doivent mettre de l'ordre dans leurs affaires, mais en même temps, notre tradition ne nous permet pas de tourner le dos à ceux qui vivent ailleurs des moments très difficiles.

• (1410)

Notre gouvernement a trouvé très rapidement des fonds supplémentaires pour faire la guerre au Moyen-Orient, mais aujourd'hui, il manque de fonds pour les secours d'urgence, la reconstruction et la réadaptation de millions de personnes qui vivent dans des conditions apocalyptiques et dont bon nombre sont des victimes de la guerre à laquelle nous avons participé. Heureusement, comme la guerre s'est terminée relativement rapidement, des fonds que le Canada avait engagés à cette fin sont restés inutilisés. Je demande donc au gouvernement du Canada de réattribuer ces fonds à l'ACDI afin qu'ils servent à soulager la famine et la misère des pays qui sont si démunis aujourd'hui; de cette façon, l'ACDI pourra utiliser ses fonds de développement conformément à son budget, pour s'employer sans tarder à réduire la pauvreté et à freiner la détérioration de l'environnement ainsi que l'explosion démographique à l'échelle mondiale.

* * *

L'ENTREPRISE THAMES BEND FARMS

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, aujourd'hui, des milliers d'éleveurs de porc canadiens produisent les meilleurs porcs du monde, un élevage issu de croisements génétiques de qualité supérieure.

Cette norme d'excellence et les millions de dollars réinvestis dans l'économie canadienne sont attribuables à des éleveurs d'élite comme Richard et Warren Stein, propriétaires de l'entreprise Thames Bend Farms, à Tavistock, en Ontario.

Le 12 avril dernier, les dirigeants provinciaux, six députés—dont le vice-premier ministre—et 1 000 invités ont célébré le 25e anniversaire de cette ferme familiale dynamique et sa réussite dans la production de porcs de qualité et dans le domaine de l'exportation à l'échelle mondiale.

M. Warren Stein a déclaré ce qui suit à cette occasion:

> Nous sommes fiers d'être Canadiens et de partager avec vous le rêve canadien. Je ne connais pas d'autre endroit dans le monde où nous aurions pu accomplir de telles réalisations. Nous sommes partis d'un désir de servir nos compatriotes et d'apporter une contribution valable à la société. En 25 ans, grâce à la technologie canadienne et à l'aide de tous nos amis qui sont réunis ce soir, nous avons mené notre entreprise au succès qu'elle connaît maintenant.
>
> Je serai particulièrement heureux si, à la fin de cette soirée, nous pouvons ouvertement remercier Dieu de nous avoir donné la chance et la fierté d'être Canadiens.

Quel grand Canadien!

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, un court paragraphe du discours du Trône est à lui seul plus prometteur que tout autre dans les circonstances actuelles. Je veux parler du passage où on fait valoir que la cause de l'unité nationale et la promotion de la prospérité nationale sont intimement liées et interdépendantes.

Et pourtant, cette affirmation traduit une réalité qui est tellement évidente qu'on la tient souvent pour acquise.

Il faut manifestement reconnaître que l'unité et la prospérité vont effectivement de pair quand il s'agit de l'avenir du Canada. Cela n'est nulle part plus évident que dans les provinces de l'Atlantique. Les Canadiens de ces provinces comptent terriblement sur un pays fort et uni pour partager la qualité de vie dont bénéficient tous les autres Canadiens. Tout affaiblissement de l'unité canadienne sera catastrophique pour la prospérité de la région canadienne de l'Atlantique.

Réciproquement, toutefois, la garantie d'un pays uni constitue un élément unique qui incitera les Canadiens de la région de l'Atlantique à agir et renforce leur désir de contribuer au maximum à leur propre prospérité et au bien-être du pays.

L'unité est effectivement source de prospérité, et la prospérité renforce effectivement l'unité.

Tel est le message, monsieur le Président, qu'il faut livrer à tous les Canadiens.

LES PÊCHES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, une situation grave continue d'exister sur la côte ouest à propos de la pêche de subsistance des autochtones. Les pêcheurs commerciaux s'inquiètent de voir que leur gagne-pain est menacé pour règler les revendications territoriales des Indiens.

D'après eux, ils ne devraient pas faire les frais de ces revendications qui sont la responsabilité de tous les Canadiens.

Alors que la menace de bloquer le port de Vancouver le 31 mai ne fera que contrarier et déranger les autres, elle révèle bien le profond sentiment de frustration que ressentent ces pêcheurs.

Je demande au gouvernement de remédier à cette situation difficile pour éviter que ne se produisent de graves problèmes sur la côte ouest cette année, et d'entamer des discussions constructives avec tous les groupes concernés.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, manifestement l'une des idées maîtresses du discours du Trône est le libre-échange au Canada. Mais comme pour l'Accord de libre-échange, bien des choses dépendent de l'existence de règles du jeu équitables. Nous devons veiller à ce que des règles du jeu équitables soient établies au Canada avant de commencer à supprimer les barrières commerciales qui protègent actuellement de petits marchés comme les provinces de l'Atlantique.

Un réseau de transport moderne et concurrentiel est fondamental pour assurer le développement économique et la prospérité du Canada atlantique.

La discrimination dont s'est rendu coupable le gouvernement fédéral à l'égard du port de Halifax et en conséquence toute la situation de compétitivité de la Nouvelle-Écosse constituent un cauchemar depuis de nombreuses années.

Alors que Montréal bénéficie de services gratuits de déglaçage, de dragage et d'aide à la navigation, des frais d'utilisation et des tarifs compensatoires ont toujours été appliqués à la ligne ferroviaire qui relie Halifax au reste du pays. Si les frais d'utilisation doivent être appliqués à Halifax, ils devraient l'être aussi à Montréal. Si l'on doit exiger des frais d'utilisation, le gouvernement devrait alors demander au CN d'utiliser une technologie qui permette de réduire les coûts, lorsque celle-ci existe. L'achat de wagons à deux étages réduira les coûts de 20 p. 100. La survie du port de Halifax et la prospérité économique de la Nouvelle-Écosse en dépendent.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans le discours du Trône, il y a une partie qui représente le tiers du discours et qui est intitulée «La prospérité pour tous». Je comprends pourquoi on ne l'a pas intitulée «De l'espoir pour tous». Pour le million et demi de Canadiens qui se cherchent des emplois aujourd'hui, il n'y avait pas beaucoup d'espoir dans le discours du Trône d'hier.

Je demande donc ceci au premier ministre: Le temps n'est-il pas venu d'abandonner les politiques économiques actuelles du dollar cher, de taux d'intérêt élevés afin d'avoir une politique économique qui va créer des emplois immédiatement pour les 1 500 000 chômeurs qui sont au désespoir à l'heure actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, la politique que suggère notre ami, c'est la politique qu'on est en train de suivre, avec un certain succès d'ailleurs.

[*Traduction*]

Les taux d'intérêt à court terme ont diminué de 500 points de base depuis l'année dernière et de près de 100 points de base depuis le dernier budget. L'écart des taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis est maintenant d'environ 300 points de base contre 550 auparavant.

Mon honorable collègue parle d'emplois. Nous avons éprouvé beaucoup de difficulté à cet égard. Après avoir occupé pendant six ans le premier rang en matière de création d'emplois dans le monde industrialisé, nous avons connu une très mauvaise année, mais le nombre des emplois a augmenté le mois dernier. Mon honorable collègue reconnaîtra sûrement que ce fut une bonne nouvelle d'apprendre vendredi dernier que le taux de chômage avait diminué de trois dixièmes de point pour s'établir à 10,2 p. 100.

L'économie laisse entrevoir des signes encourageants, dont le plus important est la baisse constante des taux d'intérêt, et d'autres indices permettent de croire que la croissance économique se rétablira d'une façon non inflationniste. C'est, bien sûr, ce que le gouvernement cherche à faire, et c'est la seule façon de créer des emplois durables.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne nie pas que les taux d'intérêt diminuent, mais il subsiste un écart de presque 4 p. 100 entre les taux d'intérêt américains et les taux canadiens. En conséquence, la valeur de notre dollar est trop élevée pour rendre nos produits plus compétitifs aux États-Unis.

Le gouvernement prédit dans le discours du Trône qu'environ 2,5 millions d'emplois seront créés d'ici l'an 2000, c'est-à-dire neuf ans. Le premier ministre ne sait-il pas qu'entre 1970 et 1979, en partant d'une économie beaucoup plus modeste, on a créé plus d'emplois à cette époque-là que les 2,5 millions qu'on se propose de créer durant la même période de neuf ans? Le premier ministre n'est donc pas disposé ou pas capable de faire aujourd'hui ce qui s'impose pour rendre l'économie canadienne plus concurrentielle, de sorte que nous ayons des emplois. Nous avons besoin d'un dollar de valeur moindre et de taux d'intérêts plus compétitifs si nous voulons pouvoir soutenir la concurrence.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue a parfaitement raison et, en effet, en six ans, de 1984 à l'année dernière, 1,6 million d'emplois ont été créés, ce qui constitue le meilleur chiffre de création d'emplois par habitant dans tout le monde industrialisé, le Japon excepté. C'est une réalisation tout à fait remarquable.

Nous croyons que l'objectif que nous avons fixé est réalisable: 2,5 millions de nouveaux emplois, soit une augmentation de 25 p. 100 de la richesse individuelle réelle. Grâce à une production accrue, à la diminution de notre déficit, au remboursement graduel de la dette et au renforcement de l'unité, le Canada pourra sans doute faire mieux. C'est pourquoi l'unité est si intimement liée à la prospérité.

Je suis d'accord sur certains des points que mon honorable ami a fait valoir ce matin dans son intervention, et c'est pourquoi nous devons collaborer pour faire en sorte que le Canada jouisse de l'unité et de la prospérité.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Ce que je veux faire remarquer, monsieur le Président, c'est que le premier ministre ne se soucie absolument pas des problèmes des chômeurs d'aujourd'hui. Il conserve exactement les mêmes politiques qui ont provoqué la récession d'origine purement canadienne. Je veux faire comprendre au premier ministre qu'il serait plus facile de restaurer l'unité au Canada si l'économie y était plus saine, et qu'il devrait commencer à y travailler tout de suite. Pour y arriver, il doit réduire la valeur du dollar canadien comme la plupart des porte-parole du secteur industriel le demandent au gouvernement. Pour y arriver, le gouvernement pourrait rendre les taux d'intérêt plus compétitifs afin que nous puissions soutenir la concurrence et créer des emplois.

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami dit que nous devons nous donner pour priorité absolue de réduire la valeur du dollar canadien. Il se trompe tout à fait. Nous devons nous donner pour priorité absolue de réduire les taux d'intérêt, et nous devons le faire tout en gardant le taux d'inflation bas.

La dernière chose que souhaite le pays, c'est une répétition de la situation provoquée par un gouvernement dont il faisait partie lorsque le taux d'inflation et le taux de chômage sont devenus excessifs et que les dépenses ont échappé à tout contrôle.

Nous voulons instaurer une croissance économique soutenue dans un climat non inflationniste, et c'est exactement ce que notre gouvernement est en train de faire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, l'une des affirmations les plus échevelées du discours du Trône est cette absurdité selon laquelle l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis aurait contribué à raffermir notre économie.

C'est une fausseté flagrante. Les employés de l'industrie sidérurgique, les éleveurs de porcs et les travailleurs forestiers savent tous que la promesse du gouvernement qui faisait miroiter la liberté d'accès au marché américain est une imposture. Les victimes de ce premier accord commercial ne se comptent plus dans l'économie canadienne.

Il y a aujourd'hui 1,5 millions de Canadiens au chômage. Depuis la signature de l'accord commercial, 360 000 emplois ont disparu. Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement se lance-t-il aveuglément dans un deuxième accord avec un autre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je signale à la députée que, depuis 1988, notre excédent commercial avec les États-Unis est passé de 14 à 17 milliards de dollars. Nos exportations ont progressé de 7 p. 100 malgré la récession. Il y a eu aussi un revirement dans le flux des investissements. Prenons les investissements directs au Canada. Nous sommes passés d'une diminution nette en 1988 à une augmentation nette de l'ordre de 5 milliards. Ces statistiques générales englobent quelques améliorations très importantes de notre performance économi-

que, qui sont directement attribuables à l'accord commercial avec les États-Unis.

Il y a un certain nombre d'entreprises—je peux prendre quelques minutes pour les énumérer—qui ont profité de l'élimination des droits à la faveur de l'accord. Par exemple Heron Cable, Union Carbide, Xerox et Procter & Gamble. Ce fait a beaucoup pesé sur la décision de cette dernière de prendre de l'expansion à Belleville. Le libre-échange a permis à Procter & Gamble une plus forte croissance.

J'ai un certain nombre d'exemples d'expansion attribuables à l'Accord de libre-échange. Je me ferai un plaisir d'en faire part à la députée.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les Canadiens n'oublieront pas de sitôt les mots du ministre qui nous a plongés dans une récession dont les seules causes sont canadiennes. Il a dit qu'il fallait mourir avant d'aller au ciel. Des milliers de Canadiens sont en train de mourir.

En lui confiant la responsabilité de la politique commerciale, le premier ministre n'a pas fait mieux que s'il avait demandé à un pyromane de garder la caserne des pompiers.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Hier, dans le discours du Trône, le gouvernement s'applaudissait lui-même en prétendant que l'Accord de libre-échange a contribué à protéger notre économie. Ces applaudissements sont une insulte au 1,5 million de Canadiens en chômage et aux 360 000 emplois perdus depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Je demande donc ceci au premier ministre: Quand va-t-il admettre le fait que ce traité fait mal à l'économie canadienne? Quand va-t-il admettre que le traité de libre-échange a créé du chômage au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je rappelle à la députée les grandes données économiques dont j'ai parlé dans ma première réponse.

Pour revenir aux exemples concrets, je vais parler de Xerox Canada. Le président de Xerox a déclaré que, grâce au libre-échange, sa compagnie avait investi dans la région torontoise. À partir de ses installations de Toronto, elle vendra des produits dans le monde entier. Le libre-échange aura donné à Xerox l'occasion d'être plus compétitive. Kodak (Canada) a dit que l'élimination accélérée des droits dans le cadre du libre-échange avait permis un important transfert de production vers le Canada.

Un petit détaillant, Northern Reflections, a pu prendre de l'expansion aux États-Unis pour profiter de la diminution des droits prévue par l'accord. C'est justement l'effet de l'Accord de libre-échange: aider les entreprises à prendre de l'expansion au Canada. C'est précisément pourquoi nous estimons être en mesure d'entamer avec confiance les négociations avec le Mexique et les États-Unis afin d'élargir la zone de libre-échange, de créer des emplois et d'exploiter de nouvelles possibilités d'expansion dans le monde entier à partir des installations canadiennes.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a présenté hier, dans le discours du Trône, sa vision de l'avenir. Il a toutefois oublié de dire que, depuis 1984, les Canadiens éprouvent de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts, et qu'en raison de l'échec de ses politiques économiques et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, plus de 260 000 Canadiens ont perdu leur emploi. Le gouvernement a aussi omis de dire que la TPS a un effet dévastateur pour les petites entreprises et qu'elle mine la confiance des consommateurs. Qu'est-ce que le gouvernement avait à dire aux Canadiens hier? Les mêmes rengaines, à savoir qu'il veut élargir l'Accord de libre-échange et continuer d'appliquer des politiques telles que la TPS.

Qu'est-ce que le gouvernement a dit au 1,5 million de chômeurs dans notre pays? Attendez jusqu'au siècle prochain et peut-être pourrez-vous obtenir alors un emploi.

Quand le premier ministre enjoindra-t-il ses ministres de faire preuve d'initiative et de créativité, et de donner du travail aux Canadiens afin que nous puissions créer un pays auquel ceux-ci voudront appartenir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la seule façon d'atteindre cet objectif, et cette façon est un peu moins draconienne que ne le laisse entendre ma collègue, consiste à continuer de faire baisser les taux d'intérêt, en limitant les dépenses du gouvernement, en réduisant le déficit et en essayant d'alléger le fardeau de la dette, de façon à favoriser les investissements qui permettent de créer les emplois nécessaires.

Les taux d'intérêt ont baissé de quelque 500 points de base; en fait, ils ont baissé de 100 points de base depuis le budget.

Une voix: Ce n'est pas suffisant.

M. Mulroney: Ma collègue dit que ce n'est pas suffisant. Je suis d'accord, ce n'est pas suffisant, mais je pense qu'avec l'appui de son parti, certaines des mesures de réduction des coûts que nous allons proposer permettront de faire baisser encore davantage les taux d'intérêt.

Ma collègue sera appelée à faire un choix qu'elle devra expliquer au peuple canadien. Vous pouvez créer des emplois en réduisant les taux d'intérêt et en favorisant les investissements nécessaires pour créer des emplois durables. Vous pouvez aussi le faire en dépensant de l'argent emprunté et en augmentant les déficits—comme l'ont fait d'autres gouvernements en les augmentant d'environ 300 p. 100—mais vous verrez où cela vous mènera. Nous croyons que cette voie est un cul-de-sac et nous pensons que notre méthode est la bonne pour créer des emplois durables au Canada.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'aimerais signaler au premier ministre qu'il existe une autre possibilité. Celle-ci consiste a faire confiance à la population du Canada et à lui montrer que nous avons confiance en elle.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans le discours du Trône, le gouvernement dit que l'unité nationale et l'économie sont reliées. Il y a 1,5 million de chômeurs au pays. À Montréal, par exemple, une personne sur quatre vit sur le bien-être social ou l'assurance-chômage.

Si le premier ministre veut vraiment contribuer à maintenir l'unité de notre pays, où sont les programmes qui vont donner des emplois aux chômeurs dans ce pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Si le chef des Néo-démocrates avait une formule plus efficace et peut-être moins dispendieuse que celle qu'on a connue en Ontario, il me ferait plaisir de la regarder.

Mais à ce jour, il est évident, à moins que vous ne teniez absolument à pénaliser les enfants et les petits-enfants avec un fardeau fiscal extraordinaire qui pénaliserait leur avenir, il y a la possibilité de créer des emplois avec des taux d'intérêt à la baisse. Pour inspirer des taux d'intérêt à la baisse, donc la création d'emplois à Montréal ou ailleurs, en provoquant les investissements qui s'imposent, il faut absolument contrôler les dépenses du gouvernement, il faut maintenir une politique d'assainissement des finances publiques et il faut inciter des investissements nationaux et des investissements en provenance de l'étranger.

Voilà les politiques qui ont fait en sorte que, dans les six premières années de notre mandat, 1,6 million d'emplois ont été créés au Canada, et on se propose, maintenant, à partir du mois de juillet ou du mois d'août, de répéter la même expérience.

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Le premier ministre devrait aller parler aux centaines de milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi par suite de la fermeture d'usines un peu partout au pays, qui ne parviennent pas à récupérer leur emploi, qui savent que la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis équivalait à vendre le Canada, et qui ne veulent pas que cet accord soit élargi de façon à inclure le Mexique, ce qui aura pour résultat d'aggraver encore davantage la situation. Je ne veux pas d'un pareil avenir.

Le premier ministre parle d'avenir et de prospérité, et il indique clairement, dans le discours du Trône, que l'un des outils essentiels à cet égard est l'éducation des jeunes Canadiens et le recyclage des autres.

Comment ce gouvernement, qui a réduit le financement au niveau postsecondaire, qui taxe les livres et les revues et qui a supprimé l'an dernier le programme de formation linguistique et d'instruction civique pour les immigrants, ose-t-il maintenant dire qu'il considère l'éducation comme la clé de l'avenir? Si le premier ministre croit véritablement que l'éducation est la clé de l'avenir pour nos enfants et nos petits-enfants, va-t-il rétablir le financement à l'éducation postsecondaire que son gouvernement a supprimé il y a quelque mois à peine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme ma collègue le sait, le gouvernement a augmenté sensiblement le financement des programmes établis depuis 1984. Ma collègue devrait aussi savoir que le problème n'est pas exclusivement d'ordre financier au Canada et que les Canadiens consacrent plus d'argent par habitant à l'éducation que tout autre pays industrialisé, à l'exception de la Suède. Ce sont les résultats qui laissent à désirer et non le financement, bien que le gouvernement fédéral demeure disposé à collaborer afin d'améliorer les normes ainsi que notre compétitivité.

Ma collègue signale que son parti supprimerait la TPS, qu'il éliminerait l'Accord de libre-échange, qu'il ne conclurait aucune entente avec le Mexique. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . .qu'il retournerait au XIX^{e} siècle. Une telle politique serait fatale pour notre avenir. Nous allons créer des emplois pour l'avenir tant et aussi longtemps que je serai Canadien.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis que le gouvernement a déréglementé l'industrie du camionnage en 1988 sans faire de rajustement pour tenir compte de l'assaut très prévisible de la concurrence américaine, les faillites sont innombrables, les emplois deviennent de plus en plus rares et les camionneurs canadiens sont en train de perdre leur gagne-pain: en fait, ces derniers ont été obligés de bloquer des routes et de manifester devant le Parlement pour attirer l'attention du gouvernement.

Le gouvernement prendra-t-il des mesures immédiates pour aider l'industrie canadienne du camionnage, qui est littéralement en train de mourir pendant que le gouvernement tourne en rond? Réagira-t-il devant la crise à laquelle font face ces travailleurs canadiens et leurs familles qui sont complètement démoralisés?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de ses questions, car il ne fait pas de doute que le camionnage est un des pivots de l'industrie des transports dans notre pays. Il est donc nécessaire d'amener dans ce secteur la prospérité que nous attendons tous pour les années à venir.

L'an dernier, mon prédécesseur a rencontré tous les intervenants dans l'industrie du camionnage. Cette rencontre a conduit à la création d'un groupe de travail rassemblant ces intervenants. Le groupe de travail a demandé la réalisation de sept études. Il a été entendu à ce moment-là entre tous les partenaires que les études seraient achevées dans un délai d'un an, et elles le seront. Nous aurons le rapport du groupe de travail et nous prendrons toutes les mesures nécessaires.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez des études. Ils veulent des mesures concrètes et des solutions aux problèmes. C'est ce qu'ils veulent.

Je vais poser une autre question au ministre parce que les camionneurs canadiens sont poussés dans le précipice par la concurrence déloyale des Américains. Nos camionneurs paient la TPS, et les camionneurs américains ne la paient pas. Les États-Unis ont des dispositions fiscales favorables en ce qui concerne l'amortissement, et nous n'en n'avons pas. Ils paient moins d'impôt que nous, et les prix sont moins élevés chez eux. Ils font du cabotage illégal, et nous fermons les yeux.

Le ministre va-t-il enfin s'attaquer aux racines du problème auquel l'industrie du camionnage fait face? Est-il prêt à changer les règles du jeu afin que nos camionneurs et notre industrie puissent survivre? Quand défendra-t-il notre cause?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux voir que le député s'intéresse autant que nous à l'industrie du camionnage. Je voudrais seulement qu'il s'intéresse autant que nous à la vérité.

Il vient de dire que les camionneurs paient la TPS, mais ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'ils ont droit à un crédit. Ce ne sont pas les camionneurs qui paient la TPS.

C'est précisément pour découvrir la vérité au sujet des problèmes avec lesquels l'industrie du camionnage est aux prises que nous avons créé un groupe de travail l'an dernier. Nous avons commandé sept études afin d'être certains que nous connaissons la vérité sur tous les aspects de cette industrie. Nous prendrons les mesures nécessaires dès que nous aurons les résultats de ces études.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, vendredi dernier, Glengarry Transport, une entreprise de camionnage de ma circonscription qui est la quatrième plus importante au Canada, a fait faillite. Mille huit cent emplois répartis entre 13 villes canadiennes ont ainsi été perdus. L'entreprise semble avoir complètement cessé ses activités.

Je voudrais demander au ministre non pas de faire faire une étude, mais plutôt de répondre à la question précise suivante: Qu'a-t-il l'intention de faire pour mes électeurs et les milliers d'autres camionneurs qui ont perdu leur emploi ou qui sont sur le point de le perdre?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous déplorons toujours les pertes d'emploi, qu'il s'agisse de camionneurs ou de tout autre genre de travailleur canadien.

La faillite d'une entreprise privée constitue toutefois une question qui dépasse la compétence du gouvernement.

Bien sûr, mon collègue d'en face devrait savoir que nous avons créé un programme au ministère du Travail, il y a deux ans, afin de venir en aide aux gens qui perdent temporairement leur travail.

M. Don Boudria (Glengarry–Prescott–Russell): Monsieur le Président, ce que ces gens veulent, ce ne sont pas des mesures qui facilitent leur licenciement. Ils veulent récupérer leur emploi.

[*Français*]

J'aimerais poser la question suivante au gouvernement d'en face: 656 compagnies de camionnage au Canada ont fait faillite en l'espace d'un an, et maintenant, la quatrième plus grande compagnie au pays. Quand le gouvernement va-t-il se réveiller? Et pourquoi laisse-t-on mourir à petit feu une des plus grandes industries canadiennes pour faire plaisir aux Américains?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois faire remarquer à notre honorable ami d'en face que ce gouvernement se préoccupe précisément de créer des emplois pour les travailleurs et travailleuses du Canada, comme il l'a fait depuis 1984, alors qu'au-delà d'un million et demi de nouveaux emplois ont été créés au Canada, et nous allons continuer. Le discours du Trône indique que nous allons continuer dans la voie de la prospérité en rendant davantage compétitives toutes les industries canadiennes de façon à ce que nous puissions créer les emplois de l'avenir pour les Canadiens et Canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Comme le ministre le sait, notre comité, qui est chargé d'étudier la formule de modification, vient de terminer ses audiences publiques dans tout le pays. Partout où nous allons, il y a consensus sur la nécessité de créer une assemblée constituante pour se pencher sur les questions constitutionnelles. Les gens veulent que le comité chargé d'étudier notre avenir constitutionnel ne soit pas formé simplement de politiciens.

• (1440)

Étant donné cette réalité et le fait que le ministre dit vouloir bâtir au Canada un consensus non partisan au sujet de la Constitution, pourrait-il nous expliquer pourquoi il a devancé le rapport de ce comité et décidé de ne pas créer une assemblée constituante à ce stade-ci? Va-t-il maintenant reconsidérer cette décision et faire en sorte que ce comité, l'automne prochain, soit formé non seulement de politiciens élus, mais également de gens qui n'ont rien à voir avec la politique et qui représenteront les simples citoyens.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé du Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa question et, compte tenu de notre expérience dans cette enceinte, je sais à quel point il tient à trouver de véritables solutions qui dénotent beaucoup d'imagination et permettent de réaliser l'objectif d'unité nationale au Canada. Il me tarde de collaborer avec lui. Je peux lui garantir que je n'ai pas devancé le rapport du comité Beaudoin-Edwards que nous attendons avec impatience.

Nous avons pris une décision en ce qui concerne la phase des discussions constitutionnelles qui commenceront en septembre. Il s'agissait de savoir si nous devions, en tant que gouvernement, répondre au cynisme tout à fait manifeste des Canadiens à l'égard des politiciens d'une façon susceptible d'exacerber ce cynisme en affirmant tout simplement que les politiciens, les représentants élus du peuple, n'assumeront plus les responsabilités qui ont de tout temps été les leurs.

Nous avons décidé de ne pas succomber à ce cynisme, et de donner plutôt aux députés ainsi qu'aux sénateurs la possibilté de mettre à profit leurs compétences de la façon la plus ouverte et la plus novatrice possible dans l'intérêt du pays.

Des voix: Bravo!

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, les témoignages recueillis par le comité Beaudoin-Edwards lui ont appris que les anciennes solutions ne sont plus valables, et qu'il faut courageusement rechercher une nouvelle solution au problème de l'unité nationale.

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles peut-il nous dire pourquoi les Canadiens croiraient que le gouvernement écoutera les recommandations du nouveau comité mixte parlementaire alors qu'il a déjà devancé celles du comité parlementaire Beaudoin-Edwards?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, nous n'avons certainement pas devancé le comité puisque nous n'avons pas pris connaissance de ses recommandations que j'attends toujours. Je crois que les autres députés sont d'avis que ce comité sera

libre de faire des recommandations, que le gouvernement examinera avec beaucoup de sérieux.

Il ne fait pas de doute que les gens en ont assez des anciennes façons de faire. Ils ne veulent plus de sectarisme politique à outrance. Cela ne fait aucun doute, et en ce qui concerne en particulier cette question.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Comme son chef et moi avons eu la possibilité d'en discuter l'autre jour à Whitehorse, les Canadiens qui n'appuient aucun parti autant que ceux qui appuient un parti à la Chambre s'attendent à ce que nous placions l'unité nationale au-dessus de toute considération partiale et que nous renoncions aux anciens procédés. Nous avons annoncé dans le discours du Trône que le nouveau comité mixte pourrait, par exemple, rencontrer les parlementaires élus des assemblées législatives des territoires. Il s'agit là d'une approche nouvelle, qui est sans précédent. Et il y en a plusieurs autres.

J'espère que la députée et ses collègues de tous les partis à la Chambre nous donneront la possibilité de laisser les Canadiens participer aux nouvelles approches que nous proposons au sujet de la question la plus fondamentale qui se pose à nous, à savoir non seulement la survie, mais aussi la relance de notre pays.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration et concerne M. Al-Mashat, l'ex-ambassadeur de l'Irak aux États-Unis, qui a été admis comme immigrant reçu au Canada.

On a appris aujourd'hui que sa demande avait été traitée en 28 jours. Entre temps, des milliers de Canadiens doivent attendre trois ou quatre ans pour le traitement des demandes de leur conjoint et de leur famille.

Pourquoi ce porte-parole de Saddam Hussein a-t-il droit à un traitement de faveur aux dépens des gens ordinaires qui attendent patiemment? Pourquoi lui permet-on de passer devant tout le monde?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, jai rencontré le député ce matin à la conférence de presse où mon collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fourni des explications à ce sujet.

Le député soulève la question de la réunification des familles. Il se souviendra qu'au moment où elle a présenté le plan quinquennal d'immigration, l'ex-ministre a annoncé qu'elle modifierait le processus de manière que la priorité soit accordée. . .

Des voix: Répondez à la question.

M. Valcourt: À quoi ça sert de poser une question si vous ne voulez pas de réponse? Ce qui compte, c'est que les Canadiens sachent que le gouvernement se préoccupe de cet aspect de la réunification familiale. Je vais donc examiner le système de traitement et m'assurer que nous accordons bien la priorité à la réunification des familles au Canada.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, c'est incroyable. Je demande au ministre pourquoi l'ambassadeur a eu droit à un traitement de faveur et il me parle de réunification familiale.

Je vais poser ma question supplémentaire au premier ministre. On a appris aujourd'hui qu'au moins une note de service concernant M. Al-Mashat a été adressée au secrétaire aux Affaires extérieures pendant que l'affaire était à l'étude, ce qui met en doute l'intégrité même du programme d'immigration. Les Canadiens ont le droit de savoir la vérité. Le gouvernement va-t-il déposer sur-le-champ toutes les notes de service qui ont été adressées aux ministres et fonctionnaires responsables ainsi qu'au premier ministre au sujet de l'affaire Al-Mashat?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce matin, j'ai donné une chronologie des faits et expliqué comment cette décision avait été prise. Le député me demande maintenant d'aller à l'encontre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et des droits des Canadiens. Je ne pense pas que ce soit nécessaire. Il aimerait, bien sûr, monter toute cette histoire en épingle. Les faits ont été révélés ce matin, et nous avons fait preuve de beaucoup de transparence dans ce dossier. Ce qui importe, c'est que pareille situation ne se répète pas, et nous avons pris des mesures à cet effet.

* * *

LES CATASTROPHES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la catastrophe d'Air India.

Le 23 juin 1985, une bombe a tué les 329 passagers du vol 182 d'Air India. Parmi eux, il y avait 280 Canadiens et 80 enfants. Il s'agit de la plus grande tuerie de l'histoire du Canada.

Depuis six ans, le gouvernement refuse de former une commission royale pour enquêter sur cette tragédie. Maintenant que les tribunaux ont rendu leur verdict dans les causes pénales rattachées à l'attentat à la bombe de Narita, le gouvernement formera-t-il une commission royale qui aura le mandat d'enquêter sur les questions troublantes soulevées par cette tragédie?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les députés savent que le gouvernement, par l'intermédiaire de la GRC, mène une enquête sur cette affaire. On m'a fait savoir que l'on prévoit donner un nouveau souffle à cette enquête cet été en tentant de repêcher au fond de la mer autant de morceaux que possible de l'appareil.

Que le député sache que je comprends sa préoccupation. Nous sommes tous préoccupés par cette affaire et nous nous efforçons de faire toute la lumière. L'enquête se poursuit.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le premier ministre sait que l'enquête criminelle a abouti à une impasse. Une commission d'enquête a été formée à Cork, en Irlande, une autre à New Delhi, en Inde, et en dépit du fait qu'il y ait eu 280 Canadiens dans cet avion, le gouvernement du Canada n'a pas encore formé de commission royale d'enquête. Nous savons que le gouvernement du Canada avait été prévenu à l'avance. Nous savons que des bandes ont été effacées. Nous connaissons les maladresses du SCRS et de la GRC. Nous savons qu'il y a eu de fausses déclarations sous serment. Les familles des 280 victimes attendent une commission royale d'enquête.

• (1450)

Le premier ministre du Canada peut-il expliquer pourquoi la conduite de Sinclair Stevens a justifié la formation d'une commission royale d'enquête, alors que la plus grande tuerie de l'histoire du Canada n'en justifie pas une?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je m'en tiens à la réponse que j'ai donnée à la première question du député. Le gouvernement est préoccupé. L'enquête suit son cours, et nous déployons tous les efforts que nous pouvons pour faire toute la lumière sur cette affaire.

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Un quotidien de l'Ouest, le Winnipeg Free Press, disait hier que le premier ministre avait pris la décision d'ouvrir la frontière entre le Canada et les États-Unis au commerce du blé, en dépit de l'opposition de ses ministres. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pour quelle raison il a passé outre à l'opinion de ses ministres et ouvert la porte à l'entrée de grains américains au Canada?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que l'agriculture intéresse beaucoup le premier ministre. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Canada a conclu l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le député vient de la province de Saskatchewan où une grande partie de notre production agricole, comme il le sait et comme tout le monde le sait, est constituée de grains. Il y a dans l'Accord de libre-échange une disposition qui ouvre la frontière américaine au grain canadien. Il y a aussi une disposition qui dit que lorsque l'aide accordée aux grains canadiens—blé, avoine et orge—serait égale ou supérieure à celle aux États-Unis, nous enlèverions les tarifs sur les importations américaines. C'est ce que nous avons fait, car l'aide aux producteurs canadiens de blé est plus élevée que l'aide accordée aux producteurs américains.

Une autre raison à cela, comme le député le sait, c'est qu'au cours des sept premiers mois de cette campagne agricole, nous avons exporté 400 000 tonnes de blé aux États-Unis. Nous ne voulions pas mettre ce marché en péril et le premier ministre non plus.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Vu que les calculs qui ont été faits pour prouver l'égalité de l'aide accordée par les deux pays ne tient pas compte du fait qu'une partie importante des paiements aux producteurs canadiens vient des primes versées par ces producteurs et les gouvernements pendant plusieurs années et qu'elle a été redistribuée pendant les années prises en compte pour décider de l'égalité, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas résisté et n'a-t-il pas utilisé une méthode comptable. . .

Une voix: Il ne veut pas.

M. Althouse: . . .qui reflète le genre de système que nous utilisons de ce côté de la frontière au lieu de refléter celui de l'autre côté? Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte du fait que nous avons des programmes d'assurance et que leurs paiements doivent être étalés sur un certain nombre d'années au lieu d'être entrés l'année où ils sont versés en raison d'une sécheresse?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais que le député est préoccupé par le secteur agricole et en particulier par les céréales et les oléagineux. C'est une préoccupation que nous partageons.

La raison pour laquelle nous avons conclu un accord avec les États-Unis, c'était pour ouvrir un marché beaucoup plus grand aux producteurs canadiens. Nous exportons actuellement plus de grains que jamais sur le marché américain.

Une voix: Exactement. Ça marche.

M. McKnight: Je pourrais expliquer tout cela au député, mais il préférerait peut-être que l'explication vienne de M. Jesperson, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui disait: «Nous ne contestons pas les calculs et nous ne craignons pas l'ouverture de la frontière. Notre qualité et notre efficacité supérieures nous permettent de soutenir la concurrence de n'importe quel pays du monde. Toutefois, nous ne pouvons pas être compétitifs face aux subventions massives à l'exportation accordées aux États-Unis, subventions qui, dans certains cas, sont en contradiction directe avec nous.»

Toutefois, je peux dire au député que les Américains n'utilisent pas leur Programme de subventions aux exportations chez eux. C'est ce qui fait que nous sommes compétitifs. Nous pouvons même obtenir un meilleur prix que précédemment. Notre gouvernement continuera à fonctionner efficacement et à rechercher agressivement de nouveaux marchés aux États-Unis.

M. le Président: Il est temps de poursuivre.

* * *

LE CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. De récents rapports indiquent que 25 p. 100 des Montréalais touchent de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage et que Montréal compte le taux le plus élevé de pauvreté urbaine au Canada. Ces statistiques sont absolument bouleversantes et, pourtant, dans le discours du Trône d'hier, le gouvernement a promis de nouveaux emplois pour l'an 2000.

Sur quelle planète le gouvernement vit-il? S'il prend le chômage réellement au sérieux, pourquoi ses objectifs sont-ils fixés pour l'an 2000? Pourquoi ne pas avoir des objectifs de création d'emplois pour 1991?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, durant la session précédente, j'ai répondu au même député. Je lui ai donné les raisons pour lesquelles et comment le gouvernement entend intervenir à Montréal. Nous avons dit et nous répétons qu'il y a différents programmes de développement économique de la région de Montréal qui fonctionnent très bien, soit dans l'est et dans le sud-ouest particulièrement. Il y a également un ensemble de projets qui sont actuellement à l'étude, mais je rappelle au député que les mêmes constantes s'appliquent aussi bien à Montréal que dans les autres parties du pays.

Lorsque les taux d'intérêt auront baissé, lorsque les conditions économiques en fonction de ces taux d'intérêt se seront rétablies, je pense que la région de Montréal sera une des premières régions à profiter de ces mesures, monsieur le Président.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. C'est aujourd'hui, c'est maintenant que 25 p. 100 des Montréalais sont en chômage et sur le bien-être social. C'est aujourd'hui que ces citoyens ont besoin de leur gouvernement fédéral, non pas en l'an 2 000. Pourquoi n'y a-t-il pas d'objectifs pour cette année, pour 1991, pourquoi?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement actuel pourrait tomber dans la même tentation que son gouvernement a fait face en 1982, soit d'intervenir exactement dans le sens auquel le député réfère, et avoir exactement les résultats de son parti, que son gouvernement a eu à l'époque, c'est-à-dire des résultats désastreux.

Tout ce que je dis au député c'est qu'il a sûrement vu, monsieur le Président, la merveilleuse réalisation du jet régional de Canadair, la semaine passée, et je pense que c'est dans ce sens-là que Montréal, le Québec et le Canada en général doivent travailler.

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Pendant cinq ans, le gouvernement actuel s'est fait le champion de la reconnaissance du caractère distinctif du Québec. Et la reconnaissance a même été signée par 11 premiers ministres. Mais voilà toutefois que le discours du Trône d'hier ne fait aucune mention du caractère distinctif du Québec, utilisant maintenant l'expression «caractère unique». Je

voudrais demander au ministre quelle différence il y a pour lui entre «caractère distinct» et «caractère unique»?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, aucune distinction.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, s'il n'y a aucune distinction, pourquoi changer de mot? Je soumets, monsieur le Président, que ce gouvernement. . .

Une voix: Posez la question!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): . . .a davantage besoin d'un bon dictionnaire que d'un conseiller en droit constitutionnel. Je voudrais demander au ministre s'il a l'intention de proposer au Québec, au cours du grand débat qui s'amorce, autre chose qu'un futile jeu de mots?

M. Lapierre: C'est très bon!

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai joué au jeu de mots. Ce n'est pas moi qui ai changé les mots, ce n'est pas moi qui ai changé de conviction et ce n'est pas moi qui ai changé de parti.

Des voix: Bravo! Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le discours du Trône d'hier, le gouvernement s'est fixé pour objectif de créer quelque 2,5 millions d'emplois. Or, le ministre sait pertinemment que l'une des raisons pour lesquelles le taux de chômage dépasse actuellement 10 p. 100 dans notre pays, c'est que le secteur de la construction fonctionne au ralenti.

Le ministre acceptera-t-il de créer des emplois dans le secteur de la construction de logements en stimulant la demande sans pour autant accroître la dette ou le déficit, c'est-à-dire en permettant des acomptes de 5 p. 100 pour ceux qui achètent leur première maison?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député se réjouira de la récente relance des mises en chantier et de la revente dans le secteur du logement.

Je sais également qu'il sera encouragé de savoir que, en fait, les taux d'intérêt ont reculé de cinq points de pourcentage au cours des quelque 11 derniers mois, ce qui constitue une très bonne nouvelle. Le milieu des affaires s'est au moins dit plus confiant, ce qui, à mon avis, constitue également une nouvelle réjouissante.

C'est le meilleur moyen de stimuler le secteur de la construction. Je suis heureux de remarquer aussi que, hier, lors de la conférence annuelle des constructeurs de maisons, ceux-ci ont déclaré que les choses s'amélioraient.

En ce qui concerne le taux de 95 p. 100 pour les hypothèques, nous examinons cette question très attentivement et nous lui ferons rapport en temps opportun.

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais demander le consentement de la Chambre pour revenir à la rubrique des affaires courantes. J'ai un message du Gouverneur général, monsieur le Président.

M. le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1991-1992

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

LE DÉCÈS DE L'HON. RICHARD BENNETT HATFIELD

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le décès d'un véritable grand Canadien, le sénateur et ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Bennett Hatfield, nous rappelle la fragilité de la vie humaine sur la terre. Venant à peine de fêter son soixantième anniversaire, le sénateur Hatfield a fort bien rempli ses six décennies sur terre.

Richard Hatfield et moi avions le même âge. Cet homme m'a profondément impresionnée au cours des 20 dernières années, même si je le connaissais bien avant cela.

Pendant qu'il était au pouvoir, j'ai été membre de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick pendant 12 ans, dont dix comme ministre et six comme leader parlementaire de son gouvernement, et notre association politique s'est poursuivie après mon passage à la vie politique fédérale.

Peu de gens connaissaient intimement Richard Hatfield, et c'est le cas de la plupart de ceux qui ont fait partie de son cabinet. Pendant ses 17 années comme premier ministre de la province, il a eu la sagesse de ne pas entretenir de grandes amitiés avec ses ministres, de crainte de devoir peut-être les congédier un jour. Son style de leadership était sûrement incomparable. Ce premier ministre évitait sans contredit d'intervenir partout quotidiennement; il faisait confiance à ses ministres dans la gestion de leurs activités, mais il les appuyait toujours s'ils éprouvaient des difficultés avec le caucus, le parti ou la population. Ses ministres, pour la plupart, savaient qu'ils pouvaient compter sur sa formidable présence dans les moments nécessaires et ils lui en étaient reconnaissants. Il comptait de nombreux amis, car il aimait recevoir les simples députés, les représentants des médias ainsi que les membres des milieux culturels et politiques.

Richard Hatfield était un homme politique accompli. Il avait la politique dans le sang et il n'a pas passé beaucoup de temps dans d'autres sphères d'activité. Il connaissait bien les secrets de la politique. Alors qu'aucun autre gouvernement progressiste-conservateur n'était parvenu à se maintenir au pouvoir pendant plus de deux mandats successifs au Nouveau-Brunswick, le premier ministre Hatfield a mené successivement son parti à quatre victoires électorales de 1970 à 1987. Ceux qui connaissent la politique et son histoire dans ma province savent bien que ce n'est pas une mince affaire! Grâce à son aplomb remarquable, il a étendu la popularité du parti de sa base dans la vallée du fleuve Saint-Jean à tous les comtés de la province.

[*Français*]

Richard Hatfield a toujours démontré, tout au long de sa vie, une grande compréhension pour les aspirations de la communauté francophone de sa province.

Richard Hatfield a travaillé très fort pour que son parti soit représentatif de toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

J'espère sincèrement qu'on ne se souviendra pas de Richard Bennett Hatfield seulement pour la défaite de son parti en 1987. Cela ne rendrait pas justice à un homme qui a remporté une série de victoires spectaculaires aux urnes. Après sa défaite de 1987, je crois que même si les électeurs ont voté contre lui, ils ne le détestaient pas. En tout cas, dans n'importe quelle région du Canada, combien de partis peuvent se vanter d'avoir gagné cinq élections de suite?

Peu orthodoxe à bien des égards et certainement énigmatique, Richard Hatfield était surtout, à mon avis, un réformateur social éclairé. Sa réforme du système politique était en avance sur celle des autres gouvernements, à bien des points de vue.

Il croyait fermement à la réforme sociale et aux changements au droit de la famille, au système judiciaire et aux lois de protection de l'enfance.

On a beaucoup écrit au sujet de ses intérêts «particuliers», de son goût des voyages, de sa passion pour la cuisine et la bonne chère, de ses discussions jusqu'à une heure avancée de la nuit avec ses nombreux amis, de son inclination pour la politique—toutes les arènes politiques—et de sa lutte continuelle contre l'obésité. Son trait dominant, c'était surtout un grand amour pour son pays et ses habitants.

Richard Bennett Hatfield nous a quittés. Le Nouveau-Brunswick et le Canada ont perdu un homme dont les opinions passionnées sur le Canada étaient légendaires. Il aimait son pays avec une passion incomparable. Et surtout, il souhaitait désespérément le garder uni en ce moment difficile. Hélas, il aurait pu apporter une contribution importante à notre débat constitutionnel national, s'il avait été épargné.

[*Français*]

La donnée la plus durable est sa contribution à l'unité nationale. De la Conférence de Victoria en 1971 à son dernier jour comme sénateur, Richard Hatfield a pour-

suivi l'unité nationale avec une détermination implacable et avec une résolution ferme.

[*Traduction*]

Ayant travaillé avec trois premiers ministres fédéraux et une multitude de premiers ministres provinciaux, il était considéré comme le plus ancien des sages dans ce dossier. Il croyait du fond du coeur que le Canada était un pays exceptionnel, comblé de trésors, avec ses ressources naturelles, sa beauté sauvage et profonde et les peuples magnifiques qui l'habitent. Sa contribution à la cause de l'unité nationale nous manquera beaucoup, mais il nous laisse son inspiration en héritage.

Je crois que lorsqu'on écrira l'histoire du Canada, M. Richard Bennett Hatfield recevra la place d'honneur qu'il mérite tant: premier ministre accompli du Nouveau-Brunswick, défenseur avoué de l'unité canadienne, réformateur et leader.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, Richard Bennett Hatfield a servi les Néo-Brunswickois pendant 17 ans à titre de premier ministre de la province. Sous sa direction, le Parti conservateur a battu tous les records en gagnant quatre élections. Il s'est mesuré à quatre chefs libéraux, dont le député d'Acadie—Bathurst.

Richard Hatfield était fier de sa grande compréhension des Néo-Brunswickois. Son instinct politique bien développé ne le trahissait presque jamais, surtout lorsqu'il s'agissait de comprendre ce que ses électeurs attendaient de leur premier ministre et de leur gouvernement. Le premier ministre Hatfield disait souvent que le secret de sa réussite tenait du fait qu'il avait confiance dans les Néo-Brunswickois et que ces derniers le lui rendaient parce qu'il défendait leurs valeurs et leurs principes. Il était toujours extrêmement sûr que leur sens de la justice et de l'honnêteté prévaudrait aux élections. Il a vu juste quatre fois sur cinq.

• (1510)

Alors, au cours des deux décennies où il a été actif sur la scène nationale et internationale, le Nouveau-Brunswick a été vu à son image par le reste du monde.

[*Français*]

Richard Hatfield a contribué énormément à l'évolution du peuple acadien de ma province. Son dévouement envers l'épanouissement du fait français a été démontré sans équivoque par l'adoption, de façon unanime, à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, de la Loi 88, Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick. L'enchâssement bilatéral de la Loi 88 dans la Constitution canadienne serait le couronnement des efforts courageux de ce grand ami des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Les Micmacs et les Malécites du Nouveau-Brunswick occupaient une place de choix dans le coeur du chef Rolling Thunder. Dans une allocution prononcée récemment, le Dr Charles Paul a rappelé l'engagement sincère de Richard Hatfield à l'égard des autochtones. Le Dr Paul a décrit son ami comme le vrai défenseur des autochtones.

Comme mon collègue vient de le dire, Richard Hatfield a toujours été un porte-parole passionné du Canada et comme il a joué un rôle important dans le rapatriement de la Constitution, les Canadiens savent qu'il aurait grandement contribué au débat constitutionnel actuel.

Nous sommes tous attristés par le décès inopportun de cet homme qui a consacré la plus grande partie de sa vie au service de sa province et de son pays.

Mes collègues se joignent à moi pour offrir nos condoléances à la famille de Richard Hatfield et à ses nombreux amis au Canada et partout dans le monde.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en tant que député de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, et particulièrement en tant que ministre ayant beaucoup collaboré avec M. Hatfield à l'époque où je me suis occupé du rapatriement de la Constitution et de la Charte des droits et libertés, je suis très attristé par le départ prématuré de ce grand homme.

[*Français*]

Richard Hatfield a été un très grand Canadien. Durant toutes les négociations que nous avons eues avec les provinces concernant le rapatriement de la Constitution et aussi la Charte des droits et libertés, ce qui m'avait frappé chez cet homme, c'est qu'il avait eu énormément de courage dans sa carrière politique et qu'il n'avait pas eu peur de faire face, étant anglophone lui-même, à certains personnages qui étaient très réfractaires à ce qu'il faisait pour la promotion du fait Français au Nouveau-Brunswick.

De plus, comme vient de le dire le précédent orateur, dans une société où c'est parfois difficile de défendre les droits des autochtones, il fut d'un avant-gardisme incroyable et d'une force de caractère tout à fait admirable dans ces deux dossiers. Tout au long des heures au cours desquelles j'ai travaillé avec lui, cela a toujours été agréable, son comportement était des meilleurs et il avait toujours un bon mot. Il ne semblait jamais être préoccupé; la vie était toujours belle. Mais il n'oubliait pas les

laissés-pour-compte, ces gens qui sont d'une grande importance pour nous, politiciens.

C'est pourquoi, dans l'histoire canadienne, Richard Hatfield sera connu comme un des personnages, au Canada anglais, qui a fait avancer, très rapidement et avec énormément d'énergie et de courage, le fait français au Nouveau-Brunswick et l'avancement des Acadiens que j'ai maintenant l'honneur de représenter. Il a également aidé les autochtones qui, à l'époque, ne représentaient pas un élément important dans le débat politique. Mais chaque fois que cette question-là était avancée à la table des négociations, on ne pouvait avoir un meilleur supporteur de la cause de l'avancement des droits des Indiens et de l'enchâssement, dans la Constitution, des droits ancestraux des Indiens, que fut ce grand Canadien qu'était Richard Hatfield.

[*Traduction*]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je veux aussi commenter le décès fort regrettable de l'honorable Richard Bennett Hatfield.

Je partage tout ce que mes collègues ont dit au sujet de sa contribution au pays. Je veux seulement préciser quelques points.

J'ai vécu au Nouveau-Brunswick de 1972 à 1975, alors que M. Hatfield était premier ministre.

En tant qu'habitant du Nouveau-Brunswick, j'ai été particulièrement touché par certaines de ses qualités. Comme beaucoup de citoyens de Fredericton, j'ai pu connaître le premier ministre parce qu'il était disponible pour ses concitoyens. On le rencontrait souvent au marché.

C'est quelqu'un à qui les gens du Nouveau-Brunswick se sont beaucoup attachés, d'une façon privilégiée. On le constate maintenant dans la façon dont ils expriment leurs sentiments depuis son décès, et aussi dans le fait qu'il fut premier ministre de la province pendant 17 ans.

Je veux aussi souligner un autre point qui a déjà été mentionné, le fait que M. Hatfield a déployé des efforts vraiment immenses pour faire adopter le bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick, chose qui n'a pas dû être facile à l'époque, pour un chef conservateur.

Mais il l'a fait. Comme on l'a dit auparavant, il a obtenu l'appui de la population acadienne et a fait une contribution très importante à l'histoire politique et constitutionnelle du Canada en faisant du Nouveau-Brunswick la seule province bilingue du pays.

Je conclus en transmettant, au nom de mon parti, mes plus sincères condoléances à la famille et aux amis de M. Hatfield.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai connu Richard Hatfield. Je peux donc moi aussi témoigner de son humanisme, de sa simplicité et de son ouverture d'esprit.

[*Traduction*]

C'était un Canadien sincère, mais cela ne l'empêchait pas d'être aussi un ami sincère du Québec.

Même dans les moments critiques comme celui que l'on vit actuellement, il faut reconnaître les mérites d'un homme honnête et ouvert, et c'étaient bien là deux qualités de Richard Hatfield.

[*Français*]

Cet homme, bien qu'engagé à fond dans le combat politique, n'avait d'animosité pour personne et nourrissait du respect pour tous.

Monsieur le Président, quel que soit l'avenir du Québec et du Canada, il nous faut pouvoir compter dans les deux communautés, sur la bonne volonté et le réalisme des dirigeants politiques comme Richard Hatfield.

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je veux simplement rendre brièvement hommage à la mémoire de Richard Hatfield, qui était non seulement un ami, mais un grand Canadien et un Néo-Brunswickwois exceptionnel.

J'ai eu le privilège de rencontrer Richard Hatfield pour la première fois lorsque j'ai participé aux travaux du Comité spécial mixte sur la Constitution du Canada en 1980-1981.

Je n'oublierai jamais la passion qu'il mettait dans son engagement à assurer l'unité du pays et à le rendre plus fort.

[*Français*]

Et aussi, bien sûr, pour l'égalité des Acadiens et Acadiennes.

[*Traduction*]

C'était un homme chaleureux. Comme mon collègue l'a indiqué, il était très sociable et amical. Pourtant, c'était aussi un être très secret.

Je pleure sa mort et je suis certain que tous les Canadiens font de même. Sa disparition prématurée nous fait mal. Nous savons qu'il aurait pu participer et qu'il aurait contribué grandement au débat qui a actuellement lieu dans notre pays, en ce qui concerne non seulement l'unité nationale et le Nouveau-Brunswick, mais aussi l'apport particulier des nations autochtones.

Je veux moi aussi dire adieu et rendre hommage à cet homme droit, à cet ami, et présenter mes condoléances ainsi que mes respects à sa famille et à ses proches.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pronovost: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Chrétien (p. 24) et du sous-amendement de M. Langdon (p. 33).

Le président suppléant (M. DeBlois): Le débat reprend. Le député de South Shore dispose encore de 12 minutes.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je voudrais reprendre mes observations là où je les ai laissées.

Je parlais des besoins économiques de la région de l'Atlantique en général et de la Nouvelle-Écosse en particulier. Je tiens à exposer à la Chambre un certain nombre de besoins bien précis.

Je crois que le discours du Trône comporte d'excellentes idées générales quant à l'orientation que devrait prendre notre pays. Toutefois, je voudrais, si vous le permettez, aider ici le gouvernement en lui faisant des propositions bien précises sur ce dont nous avons besoin en Nouvelle-Écosse, à mon avis.

Nos besoins se divisent en fait en deux catégories. La première et la plus importante concerne l'infrastructure de transport, qui est absolument essentielle au développement économique.

Compte tenu de notre situation géographique par rapport au reste du pays et des États-Unis, les transports constituent une clé de notre survie économique, sans parler de notre développement économique. Ce besoin se fait sentir dans trois secteurs, je crois. D'abord, il y a l'état de nos routes. Je comprends que les routes relèvent habituellement de la compétence provinciale et que les provinces sont censées s'en occuper. Toutefois, le fait est qu'aucune de nos provinces ne croule à l'heure actuelle sous les ressources financières, ce qui n'a jamais été le cas d'ailleurs. Je sais que la construction de la Transcanadienne, il y a bien des années, a constitué un précédent.

• (1520)

En conséquence, j'exhorte le gouvernement à envisager sérieusement de réserver au cours des trois ou quatre prochaines années les fonds nécessaire à une réfection de notre réseau routier pour, à tout le moins, certes, faire de la Transcanadienne une route à quatre voies. Je voudrais qu'il en soit de même de la route 103 et que tout le réseau routier de la Nouvelle-Écosse soit praticable par tout temps. On augmenterait ainsi considérablement notre capacité de participer aux possibilités qui sont fournies non seulement dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis mais, en fait, avec la disparition des barrières commerciales à l'intérieur du Canada.

Le service ferroviaire qu'on appelait autrefois le Chemin de fer intercolonial est un deuxième domaine qui est absolument essentiel à nos besoins. Comme je l'ai mentionné précédemment dans mes remarques, les habitants de la Nouvelle-Écosse ne débordaient pas d'enthousiasme pour entrer dans la Confédération. Cependant, un des avantages qu'on nous a offert, avant la Confédération et après, était l'assurance que le Chemin de fer intercolonial serait le lien qui nous permettrait de participer à la vie économique de notre nouveau pays.

Il est triste de dire que l'état de ce chemin de fer n'est guère meilleur aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque celui-ci a été terminé dans les années 1860. Nous sommes très contrariés et mécontents du peu d'attention dont bénéficie ce chemin de fer de la part de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Je sais que des représentants de la Commission du port de Halifax-Dartmouth sont aujourd'hui à Ottawa et vont rencontrer les membres du caucus de l'Atlantique du Parti conservateur, et d'autres personnes j'en suis sûr, pour leur communiquer combien il est absolument nécessaire que nous conservions à cette ligne son caractère de première classe et que nous adoptions une nouvelle technologie qui réduira les coûts d'utilisation de cette ligne, ce qui donnera bien plus de chances au port de Halifax de pouvoir efficacement concurrencer des ports américains comme Philadelphie, Baltimore et New York.

L'infrastructure portuaire est un troisième domaine où les transports sont essentiels et où un financement est nécessaire. Naturellement, la mer a toujours fait partie intégrante de la survie économique de la Nouvelle-Écosse. Dans ma circonscription de South Shore, il y a plusieurs ports qui sont désignés comme ports du ministère des Transports distincts de ceux du ministère des Pêches et des Océans. J'ai trouvé regrettable que le ministère des Transports fédéral ne dispose pas de capitaux pour agrandir les installations portuaires. En particulier, je voudrais parler du port de Liverpool, en Nouvelle-Écosse.

Il y a plus de deux ans et demi, le comité d'aménagement portuaire de la commission pour le développement de Liverpool a effectué une étude de faisabilité en vue de l'aménagement d'un nouveau chenal qui redonnerait vie au port de Liverpool. Il y a, à l'heure actuelle, trois grandes industries qui font partie intégrante du comté de Queen's: la Bowater Mersey Paper Company, la Steel and Engine Products et la Mersey Seafoods qui dépendent énormément de la possibilité de faire entrer dans ce port des navires de plus fort tonnage que ce qui était le cas il y a de nombreuses années, lorsque ces entreprises se sont établies là. Il s'agit d'un projet important de l'ordre de 15 millions de dollars.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a accordé des crédits, car elle est consciente de la valeur de ce projet sur le plan du développement économique. De même, le ministère des Pêches et des Océans reconnaît les possibilités qu'offre ce projet et apporte sa contribution par le biais de son programme relatif au port pour petites embarcations. En fait, je pourrais dire que la province est disposée à discuter avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'affectation de certains crédits tirés du Fonds des recettes provenant des ressources pétrolières et gazières. C'est le ministère des Transports qui a le principal rôle à jouer, mais il ne peut entreprendre les travaux sans avoir les fonds nécessaires.

Je pourrais poursuivre ainsi et vous parler des travaux de dragage nécessaires à Lunenburg, des travaux de dragage qui permettraient de creuser un chenal et de faire de Bridgewater un port viable ou encore des besoins en nouveaux quais pour Shelburne, mais il est manifeste, selon moi, qu'on doit accorder des crédits pour l'infrastructure en matière de transport dans nos régions maritimes, si on veut vraiment favoriser la croissance du Canada atlantique.

Nous sommes conscients du fait que les temps changent. Avant la Confédération, pendant plus de 200 ans, les échanges commerciaux de la Nouvelle-Écosse se faisaient sur un axe nord-sud, entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre et le long de la côte. La Confédération et la politique nationale de Sir John A. Macdonald, à la fin des années 1870 et dans les années 80, ont modifié la situation en établissant des barrières tarifaires qui ont conduit à l'établissement dans le centre du Canada d'une économie tributaire de celle des États-Unis. Pour notre part, dans les Maritimes, nous avons à notre tour été colonisés un peu plus en quelque sorte. Avec le rétablissement des échanges nord-sud plutôt que est-ouest nous devons maintenant revenir là où nous étions il y a un siècle et rétablir nos relations commerciales de l'époque.

Ainsi, le gouvernement doit reconnaître en fait que nous sommes non seulement une fédération politique mais aussi une fédération économique. Nous devons recréer ou établir pour la première fois peut-être des règles de jeu égales pour tous en permettant aux entreprises de la région de l'Atlantique d'être compétitives sur le marché canadien sans parler que nous devons tirer tous les avantages possibles de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, sur tout le continent nord-américain ou non.

On parle dans le discours du Trône de la suppression des obstacles au commerce interprovincial. C'est là manifestement une mesure qui est nécessaire et qui revêt beaucoup d'importance. En théorie, elle est tout à fait sensée. Cependant, en tant qu'habitant de la Nouvelle-Écosse, je dois être franc et vous dire qu'elle soulève certaines craintes chez moi. Je ne suis pas certain que l'état de notre infrastructure sur le plan des transports nous permette de bien concurrencer les grandes industries de l'Ontario et du Québec. Ainsi, j'espère vivement que le gouvernement tiendra compte des besoins de la région de l'Atlantique dans l'élaboration des programmes qui viseront précisément à réaliser les objectifs en question.

La seconde question économique importante sur laquelle le gouvernement se penchera, je l'espère, c'est le fait qu'on reconnaît depuis longtemps au Canada que les dépenses fédérales et provinciales peuvent jouer un rôle important dans le développement économique. Les accords de coopération constituent, bien entendu, un mécanisme extrêmement efficace, mais on doit affecter les crédits suffisants pour permettre un certain développement au niveau local grâce à ces accords.

Nous considérons l'ACDI comme un organisme dont les dépenses peuvent apporter une contribution extrêmement importante au développement économique dans notre région. Malheureusement, l'ACDI ne semble pas avoir découvert la merveilleuse valeur nutritive du poisson.

Depuis un certain temps, je m'étonne qu'avec tous nos programmes d'aide alimentaire internationale, nous n'ayons pas encore tiré parti des différents produits déshydratés sains et nutritifs dont la vente aiderait l'industrie de la pêche du Canada atlantique à une époque où elle est en difficulté.

J'arrive enfin aux fermetures de bases militaires. Nous avons constaté il y a deux ans les effets socio-économiques dévastateurs qui peuvent résulter de ces fermetures. J'admets que la situation est complexe. Le ministère de la Défense nationale n'est pas une agence d'aide sociale. Il a une responsabilité et il doit utiliser son budget le plus efficacement possible pour atteindre les objectifs qui lui ont été fixés. Cependant, il n'y a pas de bon moment pour désaffecter une base militaire si c'est votre collectivité qui est touchée.

Je le sais, car j'ai vécu la fermeture de la base de Barrington après le budget de 1989. Bien sûr, cette fermeture n'a pas reçu autant d'attention que la fermeture de la base de Summerside parce qu'elle n'entraînait pas des répercussions aussi grandes. Mais nous entendons maintenant des rumeurs selon lesquelles le gouvernement envisagerait de désaffecter d'autres bases.

En Nouvelle-Écosse, nous entendons dire que la base Cornwallis pourrait être visée. Je tiens à dire que la fermeture de la base Cornwallis aurait des effets économiques dévastateurs sur la Nouvelle-Écosse à une époque où cette province peut difficilement les absorber.

En tant que député, j'ai le droit d'être entendu ici. Je pense qu'en tant que député, j'ai la responsabilité d'exprimer mon point de vue au Parlement. Je pense aussi que le gouvernement a la responsabilité d'écouter ce que les députés disent à la Chambre.

En tant que député de la Nouvelle-Écosse, et je sais que tous les autres députés de ma province seront d'accord avec moi, je tiens à dire au gouvernement de renoncer tout de suite à son idée s'il envisage de fermer des bases militaires et de ne pas toucher à la Nouvelle-Écosse parce que la province ne peut tout simplement pas faire face à cela en ce moment et ne le veut pas.

Je sais qu'il me reste peu de temps. La clef de l'unité nationale, c'est la prospérité économique. Lorsque je vais dans ma province, les gens ne me parlent pas d'unité nationale. Ils me parlent de questions économiques fondamentales: emplois et survie pendant une période difffficile. C'est sur cela qu'il faut mettre l'accent.

Je félicite le gouvernement d'avoir insisté sur le lien entre la prospérité économique et l'unité parce que c'est une seule et même chose. Pour terminer, je répète comme je l'ai dit en commençant au sujet du renouvellement du Canada, nous pensons au Québec et à l'Alberta, mais également au Canada atlantique. J'exhorte le gouvernement et tous les députés à ne pas oublier que nous sommes tous des Canadiens et qu'il faudra tenir compte de tous les Canadiens si nous voulons avoir le Canada fort et uni que, je le sais, nous voulons tous.

• (1530)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques commentaires et traiter de quelques-unes des questions abordées par mon collègue.

Je suis tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il dit que nous devons penser à chacune des régions du pays quand nous songeons au renouvellement du Canada. Nous devons penser au Québec, à l'Ontario, aux provinces de l'Atlantique et, bien sûr, à l'Ouest et au Grand Nord.

Je serais en fait prêt à appuyer son idée de ne fermer aucune base, en particulier s'il était en mesure de persuader son gouvernement de retourner à l'Î.-P.-É. pour aller voir s'il ne pourrait pas réparer les pots cassés, ainsi qu'à Portage la Prairie, au Manitoba, pour voir ce qu'il pourrait faire pour mettre fin à la situation de dévastation dans laquelle il a laissé ma propre province.

Au début de son intervention, il a parlé d'un discours du Trône éclairé. Je crois qu'il exagère un peu et qu'il acceptera peut-être de reconsidérer ses paroles après avoir entendu mes commentaires.

En ce qui touche à l'unité nationale, je me demande s'il serait d'accord avec moi pour dire que nous sommes en fait en train de perdre notre temps. Nous sommes actuellement dans une crise constitutionnelle. En pareille situation, je ne peux comprendre qu'on ne prenne pas immédiatement des mesures. On mentionne vaguement dans le discours du Trône la possibilité de tenir un référendum ou de former une assemblée constituante. Il y a quelque espoir pour les peuples autochtones, et je félicite le gouvernement à ce sujet, même si on n'est pas du tout certain des mesures qui seront réellement prises. J'aurais aimé qu'on nous garantisse de quelque façon que les droits des minorités linguistiques seront réellement protégés. Je m'inquiète comme elles de toutes les rumeurs

qui ont circulé et qui donnaient à penser que ces droits pourraient être compromis.

J'aurais aimé qu'on parle des autres Canadiens, de ceux qui ne sont ni autochtones, ni francophones, ni anglophones.

En ce qui concerne la situation économique, je ne peux entrevoir beaucoup d'espoir avec un déficit de 30,5 milliards, une dette de près de 400 milliards, près de cinq millions de pauvres, deux millions d'assistés sociaux, 1,8 million de repas qui seront servis à des Canadiens dans des banques alimentaires, 1,5 million de chômeurs et des faillites qui ont monté en flèche puisqu'elles sont, en fait, plus nombreuses qu'il y a environ un an, dans une proportion supérieure à 50 p. 100.

Je voudrais en terminant traiter de la question de l'éducation. Mon collègue en a bien parlé un peu. Il sait très bien que le premier ministre, lorsqu'il était chef de l'opposition, avait écrit dans son ouvrage, *Telle est ma position*, qu'il doublerait les investissements dans la recherche et le développement; il sait très bien que le premier ministre avait fait des promesses semblables au cours des élections de 1984 et 1988 et qu'il avait déclaré qu'il ne toucherait jamais à la formule de calcul des paiements de transfert. En fait, il a fait quelques déclarations très louables devant des membres de son parti réunis en assemblée annuelle dans diverses autres régions du pays lorsqu'il leur a signalé qu'ils devraient consacrer davantage de temps et d'énergie au perfectionnement des ressources humaines. Mais qu'est-il arrivé? Les paiements de transfert ont été réduits de 2 p. 100 en 1986, diminués de nouveaux en 1989-1990 et gelés à partir de 1990. On avait l'habitude d'investir dans la R-D 1,40 p. 100 du PIB, et cette proportion est maintenant passé à un peu moins de 1,30 p. 100. Quant à l'alphabétisation, on n'y a consacré annuellement que 4,50 $ par Canadien.

N'est-ce pas une contradiction flagrante par rapport à ce que nous a dit le gouvernement, non seulement dans ce discours du Trône, mais aussi en d'autres occasions. Il semble clair que les gestes sont plus éloquents que les paroles. Je pense que le discours du Trône renferme quelques bonnes idées, mais il contient aussi énormément de rhétorique, et je me demande si mon collègue voudrait formuler certains commentaires.

M. McCreath: Monsieur le Président, je voudrais complimenter mon collègue au sujet de son discours; ou s'agissait-il plutôt d'une question? Je n'en suis pas sûr.

Je suis heureux d'avoir la possibilité de répondre. Le député a soulevé un certain nombre de points intéressants.

Je lisais aujourd'hui dans le journal les propos d'une personne, selon qui le discours du Trône présente un intérêt éphémère. Je crois savoir qu'un discours du Trône est l'occasion pour le gouvernement d'annoncer ses intentions, est c'est ce que fait clairement le présent discours du Trône.

Les deux priorités dont il fait état sont l'unité nationale et la prospérité économique, qui sont reliées entre elles. J'ai parlé longuement de l'aspect économique; j'aimerais maintenant parler brièvement de la question de l'unité, je n'ai pas eu l'occasion de le faire plus tôt.

Nous savons tous bien parler chez nous, mais nous savons moins bien écouter. Nous sommes moins doués quand il s'agit d'aller vers l'autre et d'essayer de le comprendre.

Quand je réfléchis aux événements qui se sont passés dans ce pays il y a un an, et j'ai suivi toute l'histoire du lac Meech, depuis les premières interventions du premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick jusqu'à celles des premiers ministres Filmon et Wells, je me dis: «Ces gens parlent à leur auditoire provincial; ils aiment beaucoup être vus à la télévision, donner des entrevues et parler à un public, mais ils ne savent pas aussi bien écouter.»

Mais l'an dernier, c'est du passé. Ces gens seront jugés par l'Histoire sur leurs actions et sur les conséquences de ces actions sur notre pays. Pour notre part, nous devons commencer à écouter les autres. La même chose s'applique au premier ministre du Québec, M. Bourassa, qui tend la main.

Je constate avec plaisir que, d'après les sondages, la majorité des Québécois souhaitent que le Canada fonctionne. La majorité des Québécois sont fédéralistes, mais il existe un fort sentiment de rejet.

Je souhaite envoyer un message, que m'envoient chaque jour de plus en plus fort les gens de la Nouvelle-Écosse qui aimeraient vraiment comprendre ce que recherche le peuple québécois, mais qui se heurtent toujours à ce grand obstacle qui sépare les Canadiens anglais et les Canadiens français: je veux parler ici de la Loi sur l'affichage, la Loi 178. Cette loi est contraire aux principes démocratiques. C'est ce que constatent les gens. Beaucoup de choses sont dites et beaucoup d'appels sont envoyés. Les gens veulent comprendre, ils veulent être conciliants et ils veulent que les choses marchent, mais ils continuent de s'interroger au sujet de la loi sur l'affichage.

Aussi, je demande au premier ministre du Québec et à tous les députés de cette Chambre qui le connaissent de réexaminer la loi sur l'affichage et de ne pas chercher à la justifier en disant que des choses épouvantables ont été commises au Manitoba il y a 100 ans. On ne répare pas une injustice par une autre.

Les Canadiens, qu'ils soient du Québec, de l'Ouest, du Canada atlantique ou de l'Ontario, doivent être prêts non seulement à parler mais à écouter et à essayer de comprendre. Nous serons alors en mesure de façonner notre pays tel que nous le voulons.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, on semble vouloir, actuellement, mettre l'accent sur l'unité canadienne et dire que si elle ne fonctionne pas, nous ne pourrons pas relever le défi économique.

Comme on le sait très bien, le *krach* économique que nous vivons actuellement a été créé sur mesure par le parti au pouvoir présentement. Ce n'est pas parce que le Canada est désuni depuis les vingt dernières années que le fédéral fait des déficits d'au moins 20 à 30 milliards de dollars par année.

Nous avons une dette accumulée au Canada de 400 milliards de dollars et nous pensons que c'est parce que le Canada est désuni que le Canada ne fonctionne pas. Le Canada ne fonctionne pas parce que, justement, il y a onze pouvoirs politiques dans ce pays-là, onze pouvoirs politiques qui se contredisent, dont les élections n'arrivent pas au même moment, ce qui fait en sorte de nous conduire à une confrontation, à de l'incohérence. Ceci nous amène également à constater que ce Canada est économiquement non rentable.

Arrêtons de rêver en couleurs! Il faut absolument décentraliser ce pays, donner plus de pouvoirs aux régions du pays, c'est-à-dire faire des régions souveraines. Ce que nous voulons, dans le fond, c'est faire en sorte que le Québec devienne souverain le premier dans ce pays. Nous ne voulons pas démolir ce pays, nous voulons faire en sorte qu'il soit sauvé économiquement. Ce n'est pas en lançant de la poudre aux yeux des Canadiens par un discours du Trône comme nous venons d'avoir qu'on va sauver l'économie de ce pays. C'est complètement faux.

Il faut d'abord décentraliser, donner plus de pouvoirs aux régions, c'est-à-dire accorder la souveraineté aux régions et ensuite, on verra peut-être une économie qui s'améliorera.

[*Traduction*]

M. McCreath: Monsieur le Président, comme je dispose de peu de temps, je serai bref. Bien simplement, le député qui vient de prendre la parole s'est présenté sous la bannière du Parti progressiste conservateur et sous le leadership du premier ministre Brian Mulroney qui était et demeure le dirigeant le plus apte à réunifier le pays et à refondre la Confédération que nous attendons tous.

• (1540)

Je respecte l'opinion de mon collègue, mais je ne crois pas qu'on puisse construire quelque chose de solide en démolissant ce qui existe déjà. Pour y parvenir, il faut rester à table, discuter, dire ce qu'on a à dire et écouter ce que l'autre a à dire. Il faut chercher ensemble une solution unificatrice. Alors que l'Europe s'unifie, pourquoi le Canada se disloquerait-il?

Monsieur le Président, ce ne serait absolument pas logique. La politique du groupe parlementaire de mon collègue ou celle du Parti réformiste, qui partage les mêmes aspirations, ne sont absolument pas logiques.

Les députés, qui siègent ici, sont venus travailler pour le Canada ainsi que pour assurer sa croissance, sa vigueur et son unité.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur un sujet qui me touche de près et qui touche tous les députés, tous les Canadiens et Canadiennes et qui me rappelle un peu les périodes de 1981-1982 et avant, des périodes où il m'a fallu débattre en cette Chambre une nouvelle Constitution, avec une Charte des droits. Ce fut une période que j'ai trouvé très difficile, d'ailleurs, parce que, comme vous le savez, monsieur le Président, je ne pouvais pas à ce moment-là appuyer des mesures qui réduisaient mes droits ou qui les quantifiaient, ou qui ajoutaient une clause «nonobstant» à l'application de cette loi-là. J'ai donc voté contre le projet de Constitution de mon chef. . .

M. Prud'homme: Trudeau ne te l'a pardonné certain!

M. Gauthier: On ne m'a pas pardonné, mais on a compris, je pense.

M. Prud'homme: Oh, ils n'ont jamais compris!

M. Gauthier: Aujourd'hui, monsieur le Président, on est de nouveau au Canada devant une période d'immenses tensions, une crise, en partie imputable à la mort du projet constitutionnel du lac Meech et aussi due à un manque de leadership, je pense, de visions du gouvernement fédéral et des politiciens en général.

M. Prud'homme: Et surtout ceux de Terre-Neuve!

M. Gauthier: L'avènement du libre-échange, la politique de déréglementation, la privatisation, l'affaiblissement d'organismes représentant notre identité nationale, tels que Radio-Canada, VIA Rail, Air Canada, Petro-Canada, tout cela, monsieur le Président, aura servi de catalyseur à la présente crise. La lenteur du gouvernement à apporter une solution au conflit a fait émerger l'influence de groupes disparates—je ne dirai pas margi-

naux, parce qu'ils ne le sont plus—prêts à tout déchirer, prêts à tout détruire.

Fort heureusement, monsieur le Président, la majorité des Canadiens et Canadiennes étant d'esprit contre-révolutionnaire, nous tenterons ensemble de rebâtir notre pays dans la même diversité qui nous a toujours unis depuis 134 ans.

Monsieur le Président, en plus des valeurs individuelles et collectives, il y a deux concepts que je voudrais développer avec mes amis aujourd'hui, deux concepts qui sont à la base de ce pays. Le premier, c'est le dualisme. La dualité canadienne, elle existe. On en parle presqu'à tous les ans avec des mesures législatives. On en parle, on en fait presque un cheval de bataille, parfois, dans certaines régions du pays. Et le deuxième concept c'est le régionalisme, un concept de base encore qui pour moi est très important dans ce pays à cause de la grandeur de cette géographie, de cette immensité, de ce pays sans bon sens, fait d'est en ouest, et qui veut rallier des régions tellement différentes l'une de l'autre.

D'abord, la dualité linguistique est fondée sur des concepts historiques, juridiques et politiques. À défaut pour certains de la reconnaître, monsieur le Président, la dualité linguistique sera toujours un des boucs émissaires à des conflits nationaux. Cent vingt-quatre ans après l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, des difficultés d'acceptation de cette dualité linguistique sont toujours présentes au sein de la population canadienne.

Il n'est pas loin le temps, monsieur le Président,—et j'ai connu ça—où certains pères anglicisaient leur nom et interdisaient à leurs enfants de parler leur langue. . .

M. Prud'homme: Pour pouvoir réussir!

M. Gauthier: . . .pour pouvoir, justement comme mon ami de Saint-Denis le dit, «arriver» dans la vie, comme on le disait. Pour pouvoir réussir, on changeait son nom, on ne parlait plus français.

Malgré tout, la situation n'est pas désespérée. On est encore là dans les régions. On est encore là massivement au Québec.

Au cours des 30 dernières années, et j'y ai participé, on a fait certains progrès. Je vais relater quelques faits historiques afin qu'il y ait des jalons, pour que l'on puisse comprendre. Cela a peut-être commencé en 1961 avec la Commission Heeney, commission sur la Fonction publique du Canada, qui se déclarait favorable au principe voulant que tout Canadien ait le droit d'être servi en anglais et en français par le gouvernement fédéral.

En 1962, la Commission Glassco reprend le même thème. En 1963, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la Commission Laurendeau-Dunton, est formée pour faire enquête, et je lis le texte, «sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander des mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport important des groupes ethniques et culturels du Canada».

En 1965, monsieur le Président, la Commission conclut, et je cite textuellement le rapport: «Le Canada traverse sans toujours en être conscient la crise majeure de son histoire.»

Monsieur le Président, je vous soumets que l'on traverse actuellement également ici en ce pays une crise importante.

En 1966, Lester B. Pearson en cette Chambre déclarait: «. . .le principe que les candidats francophones et anglophones ont droit à un emploi dans l'administration fédérale et pourront bénéficier de la même considération et avoir la même chance de travailler dans la langue de leur choix.»

En 1978, le Parlement adopte la Loi qui modifie le Code criminel, de façon à permettre aux parties en cause de demander un procès dans l'une ou l'autre des langues officielles. En 1979, la Commission Pepin-Robarts—il est très populaire aujourd'hui de citer Pepin-Robarts—recommande que la Constitution soit modifiée de façon à protéger les droits des minorités dans certains domaines. En 1980, le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles est constitué. Et je donne le crédit au premier ministre du temps, en 1979, le très hon. Joe Clark, qui avait accordé la première réunion de ce comité des langues officielles. En 1982, la Constitution enchâssait le statut officiel et égal du français et de l'anglais au niveau des institutions fédérales. En 1983, le Parlement adopte une résolution sur les droits linguistiques des francophones au Manitoba et, en 1984, une seconde résolution.

Et pour le rappeler à ceux qui l'ont oublié, en 1982, il y a eu un référendum dans la ville de Winnipeg, sur les droits et services des minorités francophones de cet endroit. Et il a été défait.

Depuis l'arrivée du gouvernement conservateur au pouvoir, les progrès se font plus lents. Dans le discours du Trône de 1984, son premier, on disait et je cite: «Mon gouvernement s'est engagé à faire respecter l'égalité des langues officielles consacrées dans les textes législatifs. Cette exigence est vitale pour notre originalité et notre entité nationale.»

Promesse non tenue, monsieur le Président. Ce n'est pas encore fait. Dans le discours du Trône de 1986, le gouvernement conservateur promettait d'amender la Loi sur les langues officielles. Deux ans plus tard, en 1988, la loi est amendée. Trois ans plus tard, en 1991, on n'a pas encore adopté une réglementation. C'est un tigre sans dents, monsieur le Président, il n'y a pas de règlement dans l'application de la loi. On attend encore, trois ans après l'adoption par cette Chambre, d'un projet de loi sur les langues officielles.

Pire encore, la rumeur veut que le gouvernement conservateur penserait à transmettre, concéder ou céder aux provinces l'application des langues officielles.

M. Prud'homme: Ça va être beau!

M. Gauthier: L'application des droits linguistiques.

• (1550)

Le discours du Trône présenté hier n'a rien dit, monsieur le Président, pour tuer dans l'oeuf cette rumeur ni pour rassurer les francophones hors Québec qui se sentent parfois obligés de vivre dans la clandestinité de peur de subir les représailles de leur entourage.

Par bonheur, monsieur le Président, les sondages démontrent une nette progression chez les jeunes d'aujourd'hui. On peut donc garder l'espoir qu'un jour, l'identité canadienne, qui s'inspire en grande partie de notre dualisme, dépassera le cadre constitutionnel pour s'instaurer dans l'esprit et le coeur de tous les Canadiens et Canadiennes.

Les débats qui se sont engagés partout au pays, les huit commissions—il y en a huit—et je vais les nommer, monsieur le Président, huit commissions qui ont siégé et dont certaines siègent encore. Il y a la Commission Spicer, le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada; le Comité spécial mixte Beaudoin-Edwards sur le processus de modification de la Constitution; la Commission Silipo en Ontario; la Commission Bélanger-Campeau au Québec; le Comité Horsman en Alberta; le *British Columbia Cabinet Committee on Confederation*; le Groupe de travail manitobain sur la Constitution; la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien. Ce sont huit commissions, en tout, qui actuellement, étudient le problème.

Monsieur le Président, notre pays mérite évidemment beaucoup de considération, mais il mérite également certaines actions. Or, le dualisme, je pense l'avoir expliqué, est donc une des valeurs à la base même de notre fédération canadienne. Enlevez ou abandonnez le dualisme, monsieur le Président, et vous tuez d'après moi, mon pays. Cela, c'est certain.

Deuxième concept: le régionalisme. C'est un concept de base au Canada établi il y a plusieurs années par le fait, comme je le disais plus tôt, que nous sommes géographiquement immenses. Quel autre pays, monsieur le Président, en effet, peut se vanter d'avoir de vastes prairies fertiles, d'immenses terres agricoles, de grandes étendues montagneuses parsemées de lacs, des régions sauvages du Nord et la toundra de l'Arctique?

Notre pays s'est formé, à l'origine, à partir de communautés régionales distinctes très attachées à leur identité locale et à leurs traditions. Pourtant, le régionalisme à la base de l'union de notre pays est aussi considéré comme un des boucs émissaires des conflits nationaux. J'entends les membres du parti «Bar-B-Q» là-bas qui nous harcèlent avec leurs petits commentaires de temps en temps. Le Québec demande un statut distinct ou, si vous voulez utiliser le langage utilisé dans le discours du Trône, unique.

Dans la tournée des écoles de ma circonscription que j'ai faite depuis janvier—je les ai toutes visitées ou presque toutes—on me demande: Qu'est-ce qui rend le Québec distinct ou unique, parce qu'on a dit aujourd'hui que c'était la même chose? Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le ministre responsable qui l'a avoué. Nos provinces ne sont-elles pas toutes distinctes? Bien sûr que toutes les provinces sont distinctes, monsieur le Président! C'est ce qui fait la richesse de ce pays.

Mais la province de Québec est la seule communauté majoritairement francophone en Amérique du Nord avec ses 5,5 millions de francophones dans un bassin d'environ 280 à 300 millions de parlant anglais. En plus de sa langue qui le rend distinct, le Québec a son propre Code civil, ses propres institutions économiques—caisses populaires, caisse de dépôt et placements, etc. Il conclut directement avec la France des ententes en matière d'éducation et de culture; il participe souvent aux conférences internationales et prend part aux organismes internationaux. De plus, le Québec a instauré son propre régime des rentes du Québec et gère ses programmes d'immigration. Donc, aux plans linguistique, culturel, législatif ou économique, le Québec se distingue des autres provinces, il est unique.

Tout en lui reconnaissant cette caractéristique, pour assurer l'unité nationale, il faudra à la fois répondre aux attentes minimales du Québec, régler les différends entre l'Ouest et les provinces centrales, satisfaire les Maritimes et répondre aux revendications des autochtones. Monsieur le Président, c'est un vaste programme, c'est un défi qu'il va nous falloir relever.

Monsieur le Président, si les divorces familiaux découlent d'une accumulation de plusieurs facteurs, il en va de même pour les conflits nationaux. À défaut de trouver un consensus, les antagonismes, qu'ils soient d'ordre culturel, social ou économique, continueront de s'aggraver et mèneront à l'éclatement de ce pays.

Monsieur le Président, plutôt que de continuer à être une fédération et d'avoir deux ordres de gouvernement qui émanent du même peuple et qui répondent au même peuple—les niveaux fédéral et provincial sont élus par le même peuple et répondent au même peuple—certaines provinces semblent vouloir se diriger vers une confédération. J'ai lu récemment des commentaires d'experts sur le processus confédératif, soit un gouvernement de gouvernements. Les provinces élisent le gouvernement supérieur. Ce n'est pas le peuple. Ce sont les élus, donc un gouvernement de gouvernements.

L'expérience démontre que la plupart des confédérations en pratique ont été instables et se sont soit désagrégées ou soit muées au fédéralisme. Monsieur le Président, alors que la Communauté économique européenne espère qu'une association économique la conduira vers un fédéralisme politique, certaines provinces canadiennes voudraient s'engager dans la voie opposée.

À défaut d'une politique représentative et efficace de la part du gouvernement central, la fédération canadienne doit maintenant procéder à des changements majeurs.

Bon nombre de nos problèmes portent aussi sur la division et le partage de nos responsabilités. Aussi faut-il envisager un nouveau partage des pouvoirs qui répondrait mieux à notre époque. En effet, la société qui a engendré notre Constitution en 1967 était bien différente de la nôtre. Dans un envoi collectif que j'ai fait dans mon comté récemment, il y a un questionnaire et je touche cette question justement du partage des pouvoirs.

Plusieurs domaines de responsabilités qui n'existaient pas, qui n'étaient pas tellement développés, ont été distribués entre les provinces et le gouvernement fédéral. Qu'on pense aux communications, aux modes de transport, à l'environnement qui n'étaient pas protégés; la pêche, la coupe du bois qui n'étaient pas réglementées. Au fil des ans, le gouvernement fédéral s'est impliqué dans les domaines de juridiction provinciale afin de créer des programmes nationaux, alors que les provinces ont empiété sur des juridictions fédérales afin de stimuler leur développement régional. En plus, les dédoublements coûteux et frustrants, cela, monsieur le Président, a alimenté les conflits. Il faut donc assurer un partage des pouvoirs qui saura mieux répondre aux changements rapides de notre société, tout en assurant un meilleur développement culturel, social et économique.

[*Traduction*]

L'actuel débat sur la Constitution porte surtout sur la répartition des pouvoirs et des responsabilités. Dans un secteur au moins, tous les paliers de gouvernement—le fédéral, le provincial, le régional et le municipal—ont des responsabilités partagées.

Tous les Canadiens, à titre de gardiens du pays, doivent participer à la protection de l'environnement. L'environnement ne connaît pas de frontières. Il ne connaît pas de limites territoriales entre pays, provinces et municipalités. L'environnement est le même partout.

Nous sommes tous responsables des conséquences des abus et des négligences. Nous profitons tous de la pureté de l'air, de l'eau et de la terre.

Dans ma circonscription, la rivière Rideau se jette dans la rivière des Outaouais. Ces deux cours d'eau doivent être nettoyés et protégés. Jusqu'à maintenant, nous n'avons agi qu'en cas d'urgence, comme le nettoyage de la rivière Rideau par suite du déversement de goudron de houille qui est survenu en 1987 et qui a coûté 12 millions de dollars.

En outre, nous n'avons pas harmonisé suffisamment nos lois et règlements sur la protection de l'environnement, malgré l'existence d'échappatoires flagrantes pour certains contrevenants.

Par exemple, à Ottawa, quatre organismes fédéraux, à savoir la Banque du Canada, le ministère des Transports, le ministère des Approvisionnements et Services et le Conseil national de recherches, ont été accusés en 1987 d'avoir remis des déchets chimiques à des entreprises de transport, qui ont illégalement déversé ces produits dans la rivière des Outaouais sans les traiter au préalable.

• (1600)

Seule la Banque du Canada a été mise à l'amende. Les trois autres ont été dispensés sous prétexte que les organismes fédéraux ne peuvent être poursuivis aux termes des lois sur la pollution de l'Ontario. Voilà qui est consternant, monsieur le Président. Le Plan vert créé par ce gouvernement devrait servir à remédier à ce genre de situation.

C'est pourquoi nous devons songer sérieusement à établir des normes nationales et internationales très strictes pour la protection de l'environnement. Sans de telles normes, nous aurons vraisemblablement un ensemble confus de lois de portée et de poids différents qui ne protégeront guère l'environnement dans certains domaines et créeront des échappatoires.

Je voudrais parler d'un autre aspect important. Je sais qu'il ne me reste qu'une minute, monsieur le Président. Je veux m'inscrire en faux contre ce qu'a dit un de mes collègues. J'aimerais avoir un peu plus de temps, mais je vais attendre les questions. Je voudrais bien parler du processus dont il est question maintenant, à savoir l'assemblée constituante et le référendum. Ces deux questions à l'étude méritent une explication. Je voudrais qu'on me pose une question sur le référendum ou l'assemblée constituante.

[*Français*]

Monsieur le Président, qu'il suffise de dire en terminant que le défi de l'unité nationale qui se pose est de taille, bien qu'il mérite d'être relevé. C'est dans l'esprit canadien que nous devons le faire, c'est avec beaucoup d'amour, d'attention, que nous devrons trouver les solutions pour faire de ce pays un plus grand pays et un plus beau pays. Monsieur le Président, je vous remercie.

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à l'honorable député d'Ottawa—Vanier. Je sais qu'il est un partisan du dualisme au Canada et depuis le temps que je suis ici, du moins, il a très bien défendu la cause des Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones. C'est un type qui se bat constamment pour les droits de chacun.

J'écoutais juste avant lui le député de South Shore, en Nouvelle-Écosse, qui parlait de quelque chose et, un point qui m'a frappé, il disait que les Canadiens, les citoyens du Canada devaient se parler. Dans son allocution, le député d'Ottawa—Vanier a mentionné quelque chose de semblable. J'aimerais qu'il élabore un petit peu plus sur ce dernier point, à savoir si on a raison, entre Canadiens, de se parler pour se comprendre ou bien si on n'a pas raison.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, tout d'abord, oui, on devrait se parler, mais je voudrais dire à mon collègue que dans le discours du Trône, le gouvernement propose une autre commission parlementaire, un autre moyen de se parler, mais à la différence que j'explique.

La commission parlementaire de septembre prochain s'inspirera de la Commission Beaudoin-Edwards, de la Commission Spicer, d'un document gouvernemental qui sera remis durant l'été, j'imagine, à ce comité et verra à voyager à travers le pays, consultera toutes les assemblées législatives—pas le peuple, mais les assemblées législatives—et reviendra en février 1992, pas devant le Parlement, mais fera rapport au gouvernement.

Alors là, je dis aux députés du gouvernement, qu'il faudrait, soit clarifier cette situation ou bien m'expliquer, à moi et aux Canadiens, pourquoi on refuse de dialoguer directement avec les Canadiens. Je penserais, monsieur le Président, qu'après la Commission Spicer, après la Commission Beaudoin-Edwards, et toutes les commissions dont je vous ai fait part tantôt, qu'on ferait le point avec cela. Mais non! Après avoir fait le point sur toutes ces commissions, il me semblerait qu'une position commune de tous les partis politiques de cette Chambre pourrait être adoptée et présentée au peuple canadien, entérinée, appuyée, et le problème serait en quelque sorte résolu.

Mais non! Voici que l'on présente un *task force*, un comité d'étude, un groupe d'étude constitué de la majorité gouvernementale, en septembre prochain, qui prendra les documents en question et qui reviendra, non pas à la Chambre des communes ni au Sénat, mais au gouvernement.

Je dis au député: Cela me dépasse! Pourquoi on ne vient pas au peuple, dialoguer directement avec nous pour nous dire ce qui se passe et quelles sont les propositions qu'il faut étudier.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Ottawa—Vanier pour son discours. On connaît tous sa grande sensibilité aux questions constitutionnelles. Je peux même lui dire que c'est avec beaucoup d'intérêt qu'on écoute ses propos parce qu'on sait que même à l'époque où nous nous étions liés, par solidarité gouvernementale, il avait été plus visionnaire que nous en 1981-1982 et il avait prévu les problèmes que nous vivons aujourd'hui.

Le député parlait de huit commissions, le député de Laval du côté du gouvernement souhaite le retour de. . . un genre de Réal Giguère, avec *Parle, parle, jase, jase*, le député d'Ottawa—Vanier, qui en a vu d'autres, des commissions dans sa vie, il y en a eu huit, on va en avoir une neuvième, et probablement quelques autres. J'écoutais ce matin Clyde Wells, et c'est rare que je suis d'accord avec lui, mais ce matin il disait: Même qu'il y aurait 20 autres comités, le problème n'est pas un problème de processus, c'est un problème de substance. Et quand on regarde les propositions qui sont sur la table, que ce soit une proposition référendaire ou une proposition d'assemblée constituante, en bout de piste, le problème fondamental en est un de deux visions diamétralement opposées. On a vu aujourd'hui, son chef, faire un discours très centralisateur, un discours digne des bonnes années, mais la réalité, quand on écoutait cela ce matin et que, par exemple, le chef du Parti libéral disait: pour ce qui est de l'environnement, on va établir les normes à Ottawa, et les provinces auront leurs inspecteurs; dans le domaine de l'éducation, on va établir les normes à Ottawa, et les provinces s'occuperont du reste. En d'autres termes, Ottawa mène tout, et les provinces payent pour, et finalement ils font l'ouvrage.

On sait que ce fédéralisme-là ne correspond plus à la réalité d'aucun parti politique au Québec. Et je sais que le député d'Ottawa—Vanier est conscient que seul le *Equality Party* peut peut-être penser comme son chef. Mais quand on regarde un rapport comme le Rapport Allaire, quand on regarde la réalité sur le terrain, est-ce que le député d'Ottawa—Vanier pense que le nouveau comité qui vient d'être annoncé va régler les questions fondamentales, ou si encore on va être encore accrochés dans le processus? C'est mon impression, et c'est notre thèse, à nous, depuis le début: jamais le Canada anglais ne pourra arriver à faire une offre qui se tienne d'ici 1992. Finalement, le train a déjà quitté la gare, et malheureusement, pour le Canada anglais, au lieu de continuer dans le processus, il devrait peut-être s'intéresser un peu à la la substance des choses.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Mais je dois lui dire que d'après moi, et de façon très sincère, s'il est un domaine où les partis politiques devraient éviter toute forme de partisanerie, c'est lorsque l'unité de mon pays est en jeu. Aucun gouvernement, aucun politicien, aucun individu, d'après moi, n'a le droit de miser sur l'avenir du Canada. Je reconnais que mon collègue est membre d'un groupe parlementaire qui est, lui, à la fois contre le dualisme canadien et contre probablement le régionalisme que j'ai expliqué. Or, ce n'est pas un dialogue de sourds, on n'est pas d'accord avec les prémisses de base. Donc, on ne s'entendra pas, monsieur le Président, et je pourrais lui expliquer *ad vitam aeternam* ou *ad nauseam*, si vous voulez, ma thèse sur le pays que je reconnais comme le mien, mon Canada, mais il ne comprendra jamais parce que, lui, a déterminé son orientation particulière et, que voulez-vous, je n'y peux rien.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, après avoir écouté mon collègue d'Ottawa—Vanier qui jouit d'une grande réputation, un clairvoyant dans beaucoup de choses ici dans cette Chambre—et j'ai apprécié son exposé -mais il a mentionné la question de référendum. Ça m'intéresse grandement, et je suis certain que la plupart de mes collègues ici seraient intéressés vu son expérience ici. Quels seraient les critères, les prérequis pour qu'on ait un référendum qui serait une véritable manifestation de la volonté du peuple canadien?

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, sur la question du référendum, j'ai beaucoup de réserve comme d'ailleurs certains collègues, mon collègue de Saint-Denis vous le dira: en 1981-1982, on a passé à travers la même expérience.

Je reconnais que l'instrument ou le processus peut être acceptable. Et j'ai, avec mon chef, quand il l'a annoncé, émis des opinions publiques là-dessus. Et les quatre conditions qui je pense devraient être rencontrées, ou enfin satisfaites, ce serait: Que la question référendaire soit une question claire et précise; deuxièmement, qu'elle soit appuyée par les trois partis politiques en cette Chambre; qu'elle ne réduise en rien les droits de la minorité; et qu'elle soit assujettie, monsieur le Président, à la minorité simple du pays et, en plus de cela, à la pluralité régionale, alors que chaque région aurait un droit de veto: le Québec, l'Ontario, les Maritimes et l'Ouest. Avec ces quatre conditions, monsieur le Président, je pense qu'un référendum, s'il devait avoir lieu, pourrait être perçu de façon équitable.

M. Prud'homme Vous pouvez peut-être gagner le député de Saint-Denis avec cela.

L'Adresse

• (1610)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le discours du Trône et de commenter particulièrement la partie intitulée «L'efficacité de l'appareil d'État».

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis près de 20 ans que je siège en cette Chambre, plusieurs changements ont été effectués dans la façon de faire les choses. Le changement le plus important à mon avis a été la venue des caméras de télévision dans l'enceinte des Communes, car elle a radicalement transformé la façon dont la Chambre s'occupe des affaires de l'État. À toutes fins pratiques, la télévision a permis aux Canadiens l'accès à la Chambre. Les Canadiennes et Canadiens peuvent maintenant, dans le confort de leur foyer, surveiller le travail de leurs élus. En effet, monsieur le Président, on estime qu'environ un million de Canadiens écoutent chaque semaine la chaîne parlementaire pour voir la Chambre débattre d'un projet de loi, leur député faire une déclaration ou encore pour assister au «spectacle par excellence» qu'est la période des questions orales.

[*Traduction*]

Néanmoins, monsieur le Président, je considère que ce n'est là qu'un des nombreux facteurs qui ont terni notre image.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est précisément ce problème-là que je veux soulever en cette Chambre. Je suis extrêmement préoccupé, non seulement comme député, mais comme Canadien, du peu de considération et d'estime que les Canadiens ont à l'endroit des élus. Je parle non seulement des députés mais aussi des représentants élus à tous les niveaux. En tant que députés, nous nous devons de prendre la chose sérieusement et mettre tout en oeuvre pour rétablir la confiance et le respect des Canadiens à l'égard des élus du peuple.

[*Traduction*]

Il faut remédier à la perte de confiance envers le fondement même de notre appareil démocratique. Nous voulons y parvenir ou, du moins, réaliser des progrès dans ce sens, au cours de cette nouvelle session du Parlement.

Le problème, c'est le discrédit des politiciens, des députés que nous sommes, et de tous les politiciens élus du Canada, mais c'est surtout le discrédit de la Chambre des communes.

Notre appareil démocratique repose sur des élections au cours desquelles les Canadiens, par scrutin secret, élisent des hommes et des femmes pour les représenter au sein de leurs assemblées législatives et de leurs conseils municipaux et, ici, au Parlement. Pourtant, les sondages révèlent que ces personnes, élues par leurs concitoyens, ne jouissent pas d'une très bonne réputation. En fait, quand, pour régler le problème le plus fondamental qu'affronte le pays, soit la question de l'unité nationale, la question constitutionnelle, nous entendons des gens sérieux, des gens de bonne réputation, des gens que je respecte grandement, suggérer que la meilleure façon de résoudre ce problème consiste à exclure du processus toute personne élue.

Que ces gens suggèrent sérieusement que le fait de détenir une charge élective constitue un obstacle pour participer à la résolution du problème le plus fondamental qu'affronte le pays, laisse entendre que ces gens ont bien peu de respect pour les institutions qui régissent notre fonctionnement et que la base même de notre appareil démocratique est en danger.

Je pense donc qu'on nous envoie des signaux dont nous serions insensés de ne pas tenir compte, tant en ce qui concerne notre bien personnel comme représentants élus et sûrement aussi en ce qui a trait au but que nous poursuivons tous, qui est la survie et la prospérité de ce pays démocratique et de l'institution à laquelle nous appartenons, puisqu'elle est tellement indispensable à l'avenir du pays et de l'appareil démocratique. Nous ne pouvons avoir une société libre et prospère sans un fondement démocratique, sans une institution comme celle-ci ou qui lui ressemble.

Quelle est la raison de cette situation? Pourquoi la population canadienne est-elle arrivée à ces conclusions en ce qui nous concerne, nous qui avons été élus à de hautes fonctions. Eh bien, un des facteurs qui va certainement de travers est la diffusion très limitée des travaux de la Chambre. La télévision, toujours à l'affût d'événements dans notre système de débat contradictoire, ne montre pas assez les travaux que nous accomplissons. Tous les députés savent qu'il se fait beaucoup de bon travail dans les comités et ailleurs au Parlement. Nous savons que certains débats ne sont pas suivis avec beaucoup d'enthousiasme ni ponctués d'applaudissements. La tribune de la presse est vide aujourd'hui, comme tous les jours.

Quand je suis arrivé ici, il y avait toujours au moins un journaliste parlementaire qui couvrait les débats pour la Presse canadienne. Ce n'est plus le cas.

Les gens voient surtout la période des questions à la télévision. Ils voient des débats très émotionnels, un langage excessif, des gens scandalisés et indignés et qui se comportent d'une façon dont ils ne sont pas toujours fiers. Ils ne voient pas assez souvent des délibérations calmes, des discussions sérieuses et des solutions sérieuses ainsi que des gens qui respectent le point de vue des autres même quand ils ne sont pas d'accord avec eux ou sur les solutions adoptées. Quand ils nous voient voter, ils nous voient voter, ils nous voient faire bloc et voter pour ou contre et ils se demandent ce que pense l'individu qu'ils ont élu pour les représenter.

Il y a d'autres facteurs qui contribuent au manque de respect et à la colère que les gens éprouvent face à cette institution-ci. Je dois reconnaître que la rigueur de notre programme et de nos solutions est l'un de ces facteurs. Notre gouvernement a adopté des lois vraiment impopulaires et il l'a fait avec la ferme conviction que c'était nécessaire, en sachant qu'il devrait rendre des comptes. Quand nous avons agi ainsi, cependant, les gens ont pensé que nous ne tenions pas compte de leurs volontés.

Fait ironique, si on demande aux Canadiens s'ils veulent que leurs députés fassent ce qu'ils demandent, ils répondent oui dans une proportion de 70 à 75 p. 100, mais si on leur demande s'ils veulent qu'ils prennent des décisions difficiles et qu'ils fassent ce qu'ils jugent nécessaire même si c'est impopulaire, environ 75 p. 100 d'entre eux répondent oui aussi. En somme, ils veulent que nous les dirigions avec fermeté, mais que nous tenions compte de leur opinion.

Évidemment, ils nous voient aussi participer à des débats très partisans et très houleux. Ils voient trop souvent les députés d'un côté accuser l'autre côté de prévarication, de corruption, d'ignorance, de stupidité et d'irresponsabilité. Je ne blâme pas un côté en particulier. Je n'essaie pas de départager les torts. Ils nous voient tous agir ainsi.

• (1620)

Il est parfois extrêmement tentant d'agir ainsi. C'est irrésistible. Les choses nous tiennent beaucoup à coeur. Il est vrai que lorsqu'on prend la parole et qu'on adopte ce genre de positions radicales qui suscitent les passions, on augmente ses chances de faire parler de soi dans la presse ou de paraître à la télévision. Il est compréhensible, dans un sens, que ces gestes nous discréditent.

Dans certaines régions du pays, notamment dans la mienne, l'Ouest, les gens estiment également qu'ils ne sont pas bien représentés, ce qui les préoccupe. Très souvent, ils voient des groupes prendre la parole en tant que groupes d'un parti et voter sur une question en particulier qui n'a aucun sens à leurs yeux, qui ne les touche pas et qu'ils ne comprennent pas.

Ils ne comprennent pas pourquoi ceux d'entre nous qui viennent de l'Ouest ne se lèvent pas pour dire: «Cela ne nous plaît guère parce que cela ne plaît guère aux habitants de l'Ouest.» Ils ne comprennent pas pourquoi nous votons toujours en bloc et n'exprimons pas davantage nos différences d'opinions pour refléter la réalité des divergences qui existent dans le pays.

Ils nous accusent parfois d'être les représentants d'Ottawa dans les circonscriptions plutôt que les représentants des circonscriptions à Ottawa. Cela les met en colère.

Ils estiment que le système n'offre pas assez l'occasion de les écouter, de les consulter et de prendre leur point de vue en considération. Tout cela a contribué au discrédit général dans lequel ils nous tiennent.

La majeure partie du débat public tourne autour de la question des votes libres. Les gens disent: « Il devrait y avoir davantage de votes libres. Les députés ne devraient pas être soumis à la discipline de parti. Nous devrions modifier le rôle des députés pour qu'ils puissent voter selon la volonté de leurs électeurs.»

Ils proposent qu'on ne devrait plus interpréter comme des votes de défiance les votes sur des projets de loi. Ces votes ne devraient jamais être considérés comme des votes de défiance. Il ne peut y avoir de votes de défiance que lorsque c'est expressément indiqué. Ainsi, le reste du temps les députés pourraient voter selon la volonté de leurs électeurs.

J'aborderai cette question dans un instant. Nous devons d'abord, à mon avis, nous rappeler les réformes que nous avons connues; en effet, la Chambre a radicalement changé depuis mon arrivée.

Comme le dit la vieille expression; «tout le monde sait que le pouvoir corrompt». Or, je pense qu'on peut tout aussi bien dire que l'impuissance corrompt. Si l'on n'a pas le pouvoir ou la capacité d'influer sur les choses, c'est aussi de la corruption.

Cette corruption pousse à commettre des actes extrêmes. Si les gens qui sont à l'extérieur des institutions politiques se sentent impuissants à changer les choses, ils sont incités à se livrer à la désobéissance civile et à prendre des mesures extrêmes.

À la Chambre, cette corruption pousse les députés à adopter un comportement qui n'est pas bien vu du public.

Beaucoup de changements se sont produits. En 1984, dans son discours du Trône, le gouvernement avait promis une réforme parlementaire, et le comité McGrath a été nommé. Ce dernier a accompli un excellent travail. Il a examiné tous les aspects du fonctionnement de la Chambre, de la responsabilité ministérielle au processus législatif, en passant par les comités.

Le comité McGrath avait déposé trois rapports et recommandé en tout 119 modifications. Il avait formulé 119 recommandations, dont 92 sont entièrement en vigueur et 17 partiellement en vigueur. Seulement dix n'ont pas été mises en oeuvre, la plupart parce qu'irréalisables, et non pour des raisons politiques. Ainsi, il y avait une recommandation proposant que les députés prennent l'édifice de la Justice.

La grande majorité des recommandations ont été acceptées. Nous avons donné aux comités leur budget et leur personnel, ainsi que la possibilité de faire de la recherche sur des projets spéciaux. Ils pourront maintenant effectuer cette recherche de leur propre initiative.

Avant 1984, un comité ne pouvait se réunir que s'il y était autorisé par le leader du gouvernement à la Chambre. Il ne pouvait étudier que ce que le leader du gouvernement l'avait autorisé à étudier. Maintenant, les comités peuvent étudier ce qu'ils veulent. Ils ont leur budget et leur capacité de recherche, ils ont beaucoup plus d'autorité et leurs membres ont beaucoup plus la possibilité d'exercer une certaine influence.

Voici un exemple de ce qui se passe: après les réformes, le nombre de rapports de comité pour une période de deux ans est passé à 27 en 1987 et à 29 en 1990. Les deux années précédant la commission McGrath, le nombre de rapports avait été de 10 et 12.

Le nombre d'études a donc pratiquement doublé. Beaucoup étaient excellentes et ont formé la base de modifications aux lois ou de changements à la façon dont le Canada percevait certaines questions. Elles représentent donc un travail substantiel de la part des députés.

Nous sommes maintenant en train de revoir le système des nominations par décret, pour que toutes les nominations effectuées par le Cabinet puissent être présentées à un comité de la Chambre qui examinerait les compétences des personnes choisies pour voir si elles sont dignes du poste qui leur est offert. C'est nouveau: jamais cela ne s'est fait auparavant. Les comités étaient constitués pour suivre les gouvernements. Il y avait mieux à faire. Ils ont la possibilité de voyager, de convoquer des témoins et de faire l'enregistrement sonore de leurs délibérations.

Les affaires d'initiative parlementaire ont été changées. Il y a un système de sélection au hasard des questions soumises, qui échappe à tout contrôle de l'exécutif.

C'est un comité de simples députés qui procède au tirage au sort. Avant 1984—autrement dit, pendant mes 12 premières années ici—la Chambre n'avait adopté qu'un seul projet de loi d'initiative parlementaire, celui du regretté Sean O'Sullivan, le père O'Sullivan, et c'était un projet de loi visant à faire du castor l'animal officiel du Canada.

Depuis ces réformes, un certain nombre de projets de loi d'initiative parlementaire ont été adoptés: pas énormément, mais beaucoup plus qu'auparavant.

Il s'agit de changements importants. L'élection du Président a aussi été un changement important. Il en est de même des déclarations de ministres assorties d'un droit de réplique égal pour l'opposition, du nombre d'heures accru pour les travaux, etc.

La deuxième partie des réformes a été présentée à la fin de la dernière session; ces réformes privilégient aussi l'activité des comités. On a accordé plus d'importance aux précédents. La télédiffusion des travaux des comités est maintenant autorisée, comme l'avait recommandé un comité de la Chambre. C'est à un comité de cette Chambre, et non pas au leader parlementaire du gouvernement ni au gouvernement, qu'il appartiendra de déterminer les règles régissant la télédiffusion des travaux.

Les dispositions concernant les initiatives parlementaires ont été améliorées, et il y a plus de souplesse pour la substitution des affaires. Un projet de loi doit maintenant être débattu pendant trois heures et non plus cinq avant d'être mis aux voix. C'est une grande amélioration.

Davantage de projets de loi d'initiative parlementaire pourront être adoptés. Un plus grand nombre de jours qu'avant est maintenant prévu pour l'étude des initiatives parlementaires.

En adoptant les dernières modifications au Règlement mercredi dernier, nous avons donc continué dans la voie des réformes visant à confier davantage de pouvoirs aux simples députés. Cela dit, il est clair qu'il faut faire plus encore et que d'autres réformes s'imposent ici.

Une saine démocratie dépend de la participation et de l'information. Or, la plupart des réformes récentes et de celles qui les ont précédées sont passées inaperçues ou ont été jugées peu importantes. Les Canadiens connaissent peu le système parlementaire et son fonctionnement. C'est là une partie du problème.

Les modifications de ce genre au sein des comités ne font pas la manchette. Les médias n'en parlent pas, et ce n'est pas le genre de questions dont les journalistes traitent. Il existe donc une certaine ignorance au sujet du système parlementaire, et je précise que je n'emploie pas le mot ignorance dans son sens péjoratif.

Ce dont on entend parler, ce sont les luttes sectaires et les bouffonneries qui se produisent à la Chambre. Il est très peu question des réalisations parlementaires positives et courantes qui, en fin de compte, sont beaucoup plus importantes. Comme je l'ai déjà dit, le débat semble maintenant axé sur la question des votes libres et de la discipline de parti.

Examinons donc cette question en détail. Premièrement, la plupart des votes qui se tiennent à la Chambre ne portent pas sur des questions de fond, mais sur des questions de forme. Il se tient ici beaucoup de votes, mais seul un infime pourcentage porte sur des questions de fond et des sujets que nous voulons vraiment étudier en profondeur.

• (1630)

Il s'agit de savoir pourquoi nous ne pourrions pas tous voter selon notre conscience. Je me souviens d'une enquête dans le cadre de laquelle on demandait aux personnes qui venaient de voter pourquoi elles avaient voté et pour qui. Qu'est-ce qui motivait leur choix? Quarante p. 100 des votes étaient. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du ministre est écoulé, à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime pour poursuivre. Y a-t-il consentement?

Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, le ministre commençait à peine à traiter d'une question très importante pour tous les députés de la Chambre, à savoir la question du vote libre. Je demande que celui-ci prenne le temps de traiter de cette question qui m'intéresse beaucoup.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La question est très simple. Le Règlement prévoit qu'un député peut excéder la période de 20 minutes, s'il a le consentement unanime. Est-ce que j'ai ce consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, questions et observations. La parole est à l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

Une voix: Question!

Le président suppléant (M. DeBlois): Je vous reconnaîtrai après l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je reconnais que le ministre en question touchait à une question fort importante, à savoir la question du vote libre. Je voudrais lui demander de nous expliquer sa conception de ce que serait un vote libre, brièvement évidemment, en regard de ce qui s'est passé récemment en cette Chambre lorsque le gouvernement lui-même, à l'initiative de l'opposition, voulant affirmer la confiance de cette Chambre dans le système de santé, en réaffirmant notre appui à notre système de santé qui est excellent, le gouvernement avait voté contre la motion prétextant que cela impliquait la confiance du gouvernement. Alors, voici un exemple frappant où le gouvernement pourrait peut-être nous expliquer comment et dans quel contexte on pourrait utiliser le vote libre?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, je regrette d'avoir écoulé le temps qui m'était accordé, mais je tiens à dire que j'ai l'intention de demander au Comité de la gestion de la Chambre d'examiner un certain nombre de changements qui pourraient être apportés.

En ce qui a trait à la législation, peut-être avons-nous si souvent des débats partisans à l'égard de mesures législatives à cause de la manière dont ces mesures sont présentées. À l'étape de la deuxième lecture, le ministre explique le projet de loi à la Chambre; l'opposition est presque obligée de s'y opposer, de sorte que nous nous trouvons immédiatement en face de différences partisanes.

Je veux demander au comité de se pencher sur les projets de loi déjà étudiés après l'étape de la première lecture. Ces projets de loi seraient envoyés au comité après la première lecture, de sorte que l'explication de son contenu pourrait être donnée dans une atmosphère moins partisane que ce n'est le cas maintenant; nous pourrions peut-être avoir un débat plus limité à l'étape de la deuxième lecture, puis un vote libre.

Je veux examiner les répercussions des votes libres sur la structure du pays. Nous sommes l'un des rares pays où personne n'est élu sur une base nationale. Nous représentons tous des circonscriptions. Si nous avions des votes véritablement libres, dans le cadre desquels chaque député représenterait ses électeurs, il faut se demander quel intérêt mon collègue aurait à appuyer les céréaliculteurs puisqu'il n'y en a aucun dans sa circonscription, et quel intérêt j'aurais moi, qui suis de Calgary, à appuyer

les pêcheurs, puisqu'il n'y en a pas dans ma circonscription.

Les partis politiques ont tout intérêt à établir un consensus à l'échelle nationale. En fait, nous sommes l'une des rares institutions à le faire. Je veux demander au comité d'examiner cette question afin d'éviter de pêcher par excès de zèle, si je puis m'exprimer ainsi, en déclarant que tous sont libres de voter selon les souhaits de leurs électeurs.

Je veux demander au comité de réexaminer la question de la journée de l'opposition et des motions pertinentes, à laquelle le député a fait allusion. Les votes relatifs aux motions des journées de l'opposition sont censés remplacer les votes sur les crédits et sont, par définition, des votes de confiance. Ils le sont, parce que la motion dit: «La Chambre est tout à fait en faveur du régime d'assurance-maladie.» Le gouvernement vote alors contre, ce qui est une absurdité. Nous ne voulons pas voter contre, mais si ce vote équivaut à un vote de confiance, nous n'avons pas le choix.

Revoyons cette question. Il convient peut-être de réexaminer la portée de ces votes, et j'aimerais que le comité se penche sur cette question. Je pense que nous devons examiner en toute franchise la période des questions, parce que si tous les députés sont égaux, ils devraient tous être traités également. Le député sait comme moi, pour avoir regardé les débats à la Chambre britannique, que la procédure y est différente. Elle est fondée sur la présomption que tous sont égaux. Le gouvernement se présente à la Chambre, et tous peuvent au même titre questionner les ministériels ou présenter des demandes au nom de leurs électeurs.

Notre Chambre est divisée en blocs suivant les partis, le bloc principal de l'opposition ayant la priorité, et le second passant au second rang. Cette structure a pour effet de donner plus d'importance au bloc qu'à la personne. Si l'on veut mettre l'accent sur les députés dans cette enceinte, comme la population le réclame, il nous faut y voir. Il faudrait peut-être changer aussi cette façon de procéder, et je demande au comité d'examiner la question.

Je pense qu'il est essentiel pour tous les députés d'avoir un certain pouvoir, si l'on veut que les élections et le choix d'un candidat signifient quelque chose. Nous devons aussi reconnaître, cependant, que nous formons un pays grand et diversifié et que nous ne pouvons pas nous permettre d'amoindrir l'effet de rapprochement que créent les partis politiques en demandant à un conservateur de Colombie-Britannique de chercher à conclure une entente avec un conservateur du Québec et un autre de Terre-Neuve. La même chose s'applique bien sûr à tous les partis nationaux.

Si nous amoindrissons à tort la cohésion des partis nationaux, nous devons nous demander ce qui remplacera cet aspect des liens qui unissent le pays. Si chacun ne représente que ses petits intérêts locaux, nous perdons un facteur de cohésion très important. Le comité devrait en tenir compte également.

Je demande au comité d'étudier ces questions et de faire rapport le plus tôt possible. J'aimerais que ces changements soient appliqués dès septembre. Je ne pense pas que ce soit possible de régler tous ces points avant la fin de juin, mais j'aimerais qu'ils soient examinés. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de procéder globalement. Nous pouvons appliquer chacun des points au fur et à mesure des travaux.

Je sais que nous sommes tous passablement cyniques au sujet des motifs de nos vis-à-vis, mais je dois vous dire qu'à un moment où l'avenir du pays est en jeu et où la réputation des parlementaires, de chacun de nous, est faible à ce point, nous devons prendre cette responsabilité au sérieux et envisager des changements. Je pense que nous pouvons y arriver. J'espère que le comité entreprendra ces travaux très bientôt et qu'il parviendra à une solution pour cette Chambre et pour le pays.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à entendre le discours du ministre et à y porter quelque crédit que ce soit. Dans ce même paragraphe où on voulait, par le discours du Trône, réformer le Règlement de la Chambre, on y fait mention aussi que le rapport de la Commission royale d'enquête, instituée par le gouvernement pour étudier la réforme électorale, sera déposé.

Je vous rappelle que cette Commission royale d'enquête a aussi été instituée pour le financement des partis politiques. Or, on sait très bien que malgré la promesse du premier ministre, faite quelques jours avant les dernières élections, d'instituer le financement populaire dès le début de son mandat,—et là ça fait deux ans et demi et ce n'est pas fait—on sait maintenant qu'il n'avait aucune intention de le faire et qu'il a ainsi trompé tous les Canadiens, les Québécois et Québécoises en faisant cette promesse. Et de plus, en instituant la Commission royale d'enquête et en nommant les membres qu'il a lui-même

choisis, il a dirigé la réforme d'une façon à ce qu'il n'y ait absolument rien sur le financement populaire.

Alors, comment croire le ministre avec tout ce qu'il dit, lorsqu'on s'aperçoit dans les faits qu'il n'y a pas de volonté de changer les choses?

M. Lortie, qui a été nommé président de la Commission royale d'enquête, disait dernièrement, lors d'un entretien au *Devoir*, qu'il n'y aurait pas de financement populaire. Il l'a même dit avant la fin de son étude.

Or, aucune étude n'a été faite sur le rôle des *bagmen* au sein du Parti conservateur du Canada, alors que ce processus est dénoncé depuis déjà sept ans. Aucune étude n'a été faite sur l'impact du financement populaire, sur la participation des citoyens canadiens à l'ensemble du processus des partis politiques.

• (1640)

Et aujourd'hui, on veut nous faire accroire qu'on va modifier quelques règles à la Chambre des communes et qu'on va changer le système. Jamais. Il n'y a pas de volonté. Et je demanderais aux Canadiens et aux Québécois et Québécoises de lire le discours du Trône de 1984 et on y voit que ce ne sont que des voeux pieux qui n'ont pas été réalisés. Et le même discours du Trône aujourd'hui est une duperie à l'égard du Canada tout entier.

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, je ne saisis pas très bien pourquoi le député voit d'un mauvais oeil la tenue d'une commission royale sur la réforme électorale. Autant que je sache, la commission fait du très bon travail. Elle n'a pas encore déposé son rapport, mais nous l'attendons avec impatience.

Le discours du Trône ne porte pas sur le déroulement des élections, mais plutôt sur leur produit en quelque sorte, soit sur la Chambre des communes et sur la façon qu'elle conduit les affaires du gouvernement. Certains d'entre nous se font élire sous une bannière particulière et changent d'allégeance en cours de route. Je ne sais pas si c'est convenable ou non, mais il serait peut-être de mise que nous nous penchions sur la question. En effet, les gens n'ont-ils pas le droit de demander l'intégrité des personnes qu'ils élisent, et n'ont-ils pas le droit de s'attendre à ce que les élus agissent selon leurs désirs? Il s'agit là d'une des questions sur lesquelles nous devrions peut-être nous pencher.

M. Kindy: J'invoque le Règlement, car je crois que les trente minutes sont écoulées.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux aussi dire quelques mots, aujourd'hui, en réponse au discours du Trône, tout particulièrement sur la question de l'avenir du Canada et de l'unité nationale, qui est si importante en ce moment.

Alors que nous abordons quelques années qui seront d'une importance primordiale dans l'évolution du Canada et où nous tenterons d'en arriver à un consensus national, il ne fait aucun doute que nous devons veiller à élaborer un processus de modification de la Constitution qui sera ouvert et équitable et qui sera en outre le plus accessible et démocratique possible.

Le processus doit être démocratique pour en assurer l'accès à tous les Canadiens et pour assurer leur participation à l'élaboration de la Constitution. Il n'y a pas que les politiciens élus qui doivent pouvoir participer à l'élaboration de la Constitution du pays.

Nous devons faire participer à ce processus des personnes appartenant aux divers groupes qui sont sous-représentés au Parlement du Canada.

Je tiens à faire valoir ici sept ou huit choses dont il faudra tenir compte en ce qui concerne l'avenir et l'unité de notre pays, thèmes qui occupaient une partie importante du discours du Trône que le gouverneur général, M. Ray Hnatyshyn, a prononcé hier au Sénat.

Un comité de la Chambre a parcouru le Canada et a tenu des audiences dans 16 localités différentes de toutes les provinces et des deux territoires de notre pays. Il en est ressorti un message clair et net: les Canadiens veulent être de la partie, ils veulent participer au processus et ils réclament une nouvelle façon de faire ainsi qu'une nouvelle façon d'édifier une Constitution.

Les Canadiens veulent une assemblée constituante qui se composerait certes d'élus de tous les partis représentés à la Chambre, mais aussi de gens qui sont sous-représentés dans le régime électoral actuel. Je veux notamment parler des femmes, qui sont sous-représentées à la Chambre. Je veux parler des autochtones, qui sont sous-représentés à la Chambre et, certes, au sein de nos institutions et de nos organismes décisionnels nationaux.

Je veux parler aussi des très nombreuses minorités ethniques et culturelles qui sont de plus en plus une réalité de notre pays et qui veulent participer au proces-

sus, mais qui ne pourront pas le faire si la prochaine série de négociations constitutionnelles ne met à contribution que les députés fédéraux et les sénateurs.

Je prie le gouvernement de reconsidérer l'opportunité de charger un comité parlementaire de s'occuper de la prochaine série de négociations sur notre avenir constitutionnel et de faire que ce comité se compose non seulement d'élus et de politiciens, mais se transforme en une véritable assemblée constituante représentant le peuple canadien.

Une autre chose qui est vraiment importante, c'est que nous tenions de très nombreuses audiences et consultations publiques sur l'orientation et l'avenir de notre pays. Il importe que le Parlement s'engage à tenir des audiences publiques sur la modification de la Constitution chaque fois qu'une proposition est faite au peuple canadien. Trop souvent dans le passé, on n'a pas tenu de véritables audiences ni consultations publiques ou il est arrivé que le gouvernement présente une proposition à un comité parlementaire pour se faire dire qu'on ne pouvait pas vraiment modifier la proposition, qu'on pouvait l'examiner et tenir des audiences publiques à son sujet, mais pas la modifier. Cela ne suffit pas.

Il faut donc absolument tenir des audiences publiques qui permettent à un comité parlementaire d'entendre les Canadiens, de les écouter et de modifier la proposition avant qu'elle ne soit constitutionnalisée.

J'ajouterai en outre que je voudrais que les provinces et les deux territoires de notre pays fassent exactement la même chose.

Au cours des négociations sur l'Accord du lac Meech, seulement la moitié environ des provinces ont tenu des audiences publiques. L'autre moitié ne l'a jamais fait. Beaucoup s'en sont tout bonnement remises à leur premier ministre ou à leur assemblée législative pour ratifier ou rejeter l'accord.

Même le premier ministre Wells, qui se plaît à parler d'ouverture et de démocratie, n'a tenu aucune audience publique à Terre-Neuve et au Labrador, avant de retirer son appui à l'Accord du lac Meech. Encore là, est-ce ainsi qu'on écoute le peuple? Non. Les provinces fédérées devraient tenir des audiences publiques et laisser le public participer de sorte que les gens au palier provincial puissent avoir voix au chapitre à propos de ce que les députés des assemblées législatives provinciales disent au sujet des changements constitutionnels.

Le troisième point que nous devrions examiner en ce qui concerne la participation publique est toute la question de savoir si nous devrions organiser ou non un référendum national pour apporter des changements constitutionnels. Je pense que ce point demande une étude plus approfondie. Un référendum pourrait constituer un grave facteur de discorde dans notre pays. Nous devons considérer ceux qui poseraient les questions. Il s'agirait du financement pour les oui et les non dans un référendum national.

Puis, il faut déterminer ce qu'est une majorité. Dans un État fédéral, est-ce qu'une majorité simple de 50 p. 100 plus une voix suffit? Je ne crois pas. Nous voulons peut-être dire une majorité dans les quatres grandes régions de notre pays: l'Ouest, l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique. Mais est-ce que cela suffit? Est-ce qu'il est approprié d'avoir un référendum national sur une question relative aux droits des minorités lorsqu'il s'agit des droits des autochtones de notre pays et de leurs revendications territoriales? Je doute vraiment que ce soit la bonne façon de procéder.

Aussi, je mets en garde les ministériels d'en face lorsqu'ils déposeront des projets de loi plus tard à propos d'une procédure de référendum. Nous ferions mieux de nous assurer que nous savons où nous allons avant d'avoir recours à ce moyen, parce qu'un référendum national pourrait passer outre aux droits des minorités régionales, qu'il s'agisse des Canadiens de l'Ouest, des Québecois, des Canadiens de l'Atlantique ou des habitants du Nord. Il pourrait passer outre aux droits de groupes comme les autochtones ou les minorités ethniques ou, en fait, les minorités linguistiques comme les anglophones du Québec ou les francophonmes en dehors de cette province.

C'est une question, je pense, qui a besoin d'une étude plus approfondie avant qu'on choisisse nécessairement d'avoir un référendum national.

Il serait plus important de s'assurer que les gens participent à l'établissement d'un consensus national sur ce que devrait être la Constitution. Au moment où ce consensus est établi, ce devrait être les habitants de notre pays qui décident d'y faire figurer ou non davantage de droits des autochtones ou des droits plus étendus pour les minorités ou bien d'établir une charte des droits sur les plans social et économique. Les habitants de notre pays doivent avoir leur mot à dire dans le processus d'élaboration, au niveau de la proposition, et les bureaucrates ne devraient pas leur imposer un fait accompli, comme cela s'est produit si souvent dans le passé.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis convaincu, après avoir passé plusieurs semaines avec les audiences publiques partout au Canada, dans chaque province canadienne, au Yukon, à Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, que la plupart des Canadiens et Canadiennes veulent avoir un pays uni et solide. Nous devons avoir un Canada pour tout le monde. Nous devons trouver un accommodement pour l'Ouest du Canada, pour les au-

tochtones, les Québécois, le Nord, les provinces atlantiques, l'Ontario, et pour tout le monde.

• (1650)

Je suis optimiste que nous pourrons trouver le moyen de sauver notre grand pays, moyen par lequel nous pourrons protéger en même temps la solidarité nationale de notre pays avec la diversité réelle de notre pays, monsieur le Président.

Nous avons la chance d'avoir de grandes langues, la langue française et la langue anglaise, avec les autochtones qui étaient ici avant tout le monde et maintenant avec beaucoup de personnes qui sont venues de beaucoup de pays, partout au monde.

Après les six ou sept semaines d'audiences publiques, je suis convaincu que la plus grande proportion de notre population nationale va désirer avoir un pays uni et un pays solide, notre pays, le Canada.

[*Traduction*]

Alors que nous entreprenons de modifier les institutions de notre pays, l'élément le plus important demeure la démocratie, le fait de laisser le peuple s'exprimer et de lui permettre de participer à toutes les étapes du processus.

Nous devrions songer, je pense, à notre histoire. Nous pouvons en être fiers, à bien des égards, du genre de pays que nous avons construit. Nous avons l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation, les allocations familiales, une économie mixte ainsi qu'un pays libre et démocratique.

Nous avons un pays riche disposant de nombreuses ressources. Quand il s'est agi de modifier notre Constitution, nous ne nous sommes pas souvent montrés à la hauteur des grands principes et des grands espoirs que nous avons tous pour notre pays.

La plus grave erreur à mon avis, c'est la façon dont nous avons poussé un soupir et oublié les autochtones de notre pays, nos premières nations.

Dans le processus de modification de la Constitution que propose le gouvernement, on ne fait aucune mention des peuples autochtones. Ils n'ont pas voix au chapitre. Par conséquent, je fais deux recommandations: que les peuples autochtones soient consultés avant même que nous apportions à la Constitution des changements visant directement leurs droits découlant des traités ou leur droit à l'autonomie gouvernementale.

On devrait leur donner le droit d'approuver les changements. Autrement dit, nous ne devrions pas modifier les droits découlant des traités sans leur consentement. Nous ne devrions pas imposer de régime d'autodétermination. Si les peuples autochtones accèdent un jour à l'autonomie gouvernementale, ce sera avec leur consentement. Si nous traitons de questions les touchant directement, il faut le faire avec leur consentement.

Deuxièmement, peu importe la question constitutionnelle qui est abordée, les autochtones doivent siéger à la table des négociations. Ils doivent pouvoir exprimer leur opinion et participer au processus. Ils doivent assister à ces réunions, parce que les peuples autochtones de notre pays sont, eux aussi, touchés par les droits à l'égalité accordés aux hommes et aux femmes. La possibilité que les droits à la propriété soient garantis ou non par la Constitution est un sujet qui les préoccupe. L'existence de la liberté de parole les intéresse. Nos langues, nos nombreuses cultures et la réalité canadienne les touchent.

Le temps est venu de veiller à ce qu'ils puissent exprimer leur point de vue et jouer véritablement un rôle dans l'approbation des changements qui sont apportés à la Constitution et qui sont susceptibles de les toucher.

Ensuite, il y a le rôle de nos territoires du Nord. En voyageant dans le Nord, vous avez tôt fait de vous rendre compte que, de bien des façons, les gens d'ici traitent les territoires comme des colonies. Les politiques et les bureaucrates d'Ottawa prennent pour eux des décisions qu'ils leur imposent.

Il y a de nombreuses années, en 1905, quand ma province s'est jointe à la Confédération, un accord a été conclu entre le Parlement du Canada et ce qui était alors un territoire et qui est aujourd'hui la Saskatchewan.

La population de la Saskatchewan et le Parlement du Canada ont conclu une entente bilatérale faisant de la Saskatchewan une province. Il en a été de même pour le Manitoba, la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et, en 1949, Terre-Neuve et le Labrador.

D'ailleurs, la population du Dominion de Terre-Neuve et du Labrador a même eu à se prononcer au cours d'un référendum avant de signer un accord avec le Canada, par l'entremise du Parlement du Canada, pour devenir une province.

En 1982, quand la Constitution a été rapatriée au Canada avec la Charte des droits, le Parlement a modifié les règles concernant la création de nouvelles provinces.

Plutôt que d'être le fruit d'une décision de la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, par exemple, et du Parlement, une nouvelle province ne pourrait être créée que s'il y avait accord du Parlement et de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population du Canada. Or ce n'est pas juste. Nous n'appliquons pas aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon les mêmes règles que celles qui s'appliquèrent au reste du pays. Je suggère de revenir aux règles d'avant 1982, de sorte que, pour créer une nouvelle province, si le Yukon ou les

Territoires du Nord-Ouest voulaient le devenir, il suffirait du consentement du Parlement.

En quoi cela regarde-t-il l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Ontario que les habitants du Yukon forment ou non une province? Il est temps de cesser de les traiter comme s'ils étaient des colonies.

Deuxièmement, rien dans la Constitution n'empêche actuellement une province existante d'agrandir son territoire en empiétant sur les Territoires du Nord-Ouest ou sur le Yukon. Aucune disposition ne l'interdit à moins que sept provinces représentant 50 p. 100 de la population et le Parlement du Canada ne s'y opposent.

Nous, de notre parti, soutenons que les territoires eux-mêmes devraient avoir un droit de veto sur l'expansion des provinces existantes à l'intérieur de leurs frontières. Si la Colombie-Britannique, l'Alberta ou une autre province décidait unilatéralement de prendre de l'expansion vers le Nord, les habitants des Territoires devraient avoir le droit de s'y opposer.

Troisièmement, il est essentiel que les gouvernements des deux territoires soient représentés aux conférences constitutionnelles et à la table des négociations, et qu'ils aient la possibilité de participer aux réunions fédérales-provinciales et leur mot à dire. Je me réjouis de voir que M. Penikett, premier ministre du Yukon, et M. Patterson, chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, assistaient à la Conférence des premiers ministres de l'Ouest tenue aujourd'hui et hier à Nipawin, en Saskatchewan, en qualité de participants à part entière aux côtés des quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest. C'est un pas dans la bonne voie. C'est devenu une conférence non seulement des premiers ministres de l'Ouest, mais aussi des deux dirigeants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Prenons cet exemple que nous observons maintenant à Nipawin, en Saskatchewan, et appliquons le à toutes les négociations constitutionnelles, à toutes les négociations fédérales-provinciales et à toutes les négociations concernant les habitants des deux territoires. Ainsi, nous pourrons parler d'un Canada plus démocratique.

Ce sont là certaines des choses dont nous devrions tenir compte quand nous examinons comment nous pouvons modifier notre Constitution et comment nous, Canadiens, pouvons rendre notre pays plus démocratique.

Il y a une autre question que je veux aborder en parlant de la façon dont nous pouvons modifier la Constitution, à savoir si nous devrions ou non tenir un vote libre à la Chambre sur les questions constitutionnelles. Nous avons encore entendu, au comité chargé d'examiner le processus de modification de la Constitution, des douzaines et des douzaines de Canadiens de tous les coins du pays demander aux partis de tenir un vote libre. Les uns après les autres, ils ont fait valoir qu'un vote libre sur les questions constitutionnelles à la Chambre obligerait les députés à représenter plus fidèlement l'opinion de leurs électeurs à ce sujet. Ils seraient davantage responsables envers eux sur les questions constitutionnelles.

Je recommande en fait que pour tous les projets de modification de la Constitution dont la Chambre serait saisie, nous ayons un vote libre exigeant une majorité des deux tiers, de sorte que les députés soient davantage responsables envers leurs électeurs et reflètent mieux leur opinion. Cela forcerait aussi les membres de tous les partis politiques représentés à la Chambre, qu'il y en ait trois, quatre ou cinq, à essayer d'en arriver à un consensus sur les questions constitutionnelles et à se rendre compte que l'esprit de parti n'a pas sa place dans les questions constitutionnelles. Cela nous forcerait vraiment à essayer d'en arriver à un consensus national. S'il fallait une majorité des deux tiers, il faudrait presque toujours le consentement d'un nombre important de députés de l'opposition, sauf dans les rares cas où le gouvernement jouit d'une importante majorité, comme en 1984.

Ainsi, un gouvernement ne pourrait pas dire à la Chambre: «Voici notre proposition; quoi que vous en pensiez, nous allons former un comité pour l'étudier et nous allons la faire adopter à toute vapeur à la Chambre.» Cela ne va pas du tout.

À mon avis, pour les questions constitutionnelles qui ne sont pas des questions à caractère sectaire au sens traditionnel, il doit y avoir un vote libre et une majorité des deux tiers.

• (1700)

Je crois que c'est là le sentiment exprimé par les libéraux et les conservateurs qui siègent au Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution.

Ainsi, si nous ouvrons le processus et le rendons plus démocratique ainsi que plus accessible aux Canadiens, je crois que nous pourrons faire de nouveau du Canada un pays uni qui a comme fondement les valeurs que nous partageons tous.

En parcourant le pays, on devient plus optimiste et on en vient à croire que les Canadiens veulent rester unis. Cependant, ils cherchent aussi une nouvelle façon de bâtir un pays et une constitution. Ils veulent que les gens participent démocratiquement à ce processus. Nous pouvons faire cela au moyen d'une assemblée constituante, afin que les gens qui sont actuellement sous-représentés au Parlement aient la chance d'être représentés à la table

des négociations—et je pense en particulier aux autochtones du Canada.

En parcourant le pays, une fois qu'on a fait abstraction de l'animosité profonde qui existe entre tant de gens, on finit par comprendre vraiment que l'une des richesses du Canada est sa diversité, et que le Québec est si unique et différent: sa langue, son histoire et sa culture sont différents; son système juridique est différent. On finit par comprendre que nous avons beaucoup de tolérance envers les minorités et les groupes ethnoculturels de toutes les parties du monde, que notre pays est le plus vaste après l'Union soviétique et que cette géographie, les montagnes et toutes les différences que nous voyons au Canada sont des choses qui devraient nous unir et non nous diviser.

[*Français*]

Monsieur le Président, quand on parlait aux étudiants et aux étudiantes—moi et mon ami le député de Chambly, on a passé deux ou trois jours juste avant Noël, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique et également à Edmonton—nous avons remarqué qu'il n'y avait pas une très grande différence au pays: Tout le monde veut avoir un environnement propre, tout le monde désire un emploi pour leurs enfants et tout le monde désire la paix dans le monde, et ce, que l'on soit de langue française ou anglaise, que l'on soit de l'Ouest ou de l'Est du pays.

[*Traduction*]

Le Canada a besoin d'un processus démocratique ouvert. Je vois qu'il ne me reste plus de temps et que vous êtes sur le point de vous lever. Nous avons besoin d'un processus démocratique ouvert auquel les Canadiens peuvent participer.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député avec un vif intérêt. Il parlé de l'unité canadienne, mais sans mentionner la question des référendums. Est-il en faveur de cette forme de consultation? Veut-il que les gens se prononcent ou préfère-t-il un assemblée constituante?

Je voudrais aussi connaître ses vues sur les difficultés économiques que les Canadiens connaissent à cause des politiques du gouvernement, des taux d'intérêt élevés et notamment de la taxe sur les produits et services.

Où qu'on aille au Canada, les gens disent que l'économie tourne au ralenti et que la situation ne s'améliore pas. Ils blâment la TPS et les taux d'intérêt élevés qui nous ont plongés dans une récession attribuable uniquement à des causes canadiennes.

Nous devrions nous préoccuper de la reprise économique. Le Gouverneur général a parlé dans le discours du Trône du libre-échange avec le Mexique. Le parti du député est-il favorable, en ce moment, à une association avec le Mexique, au libre-échange avec le Mexique? J'estime pour ma part que le moment n'est pas bien choisi, car nous n'avons pas établi de bonnes relations de travail avec les provinces et nous n'avons pas encore forgé avec les États-Unis des relations de libre-échange qui avantagent le Canada. Quel est son point de vue?

M. Nystrom: Monsieur le Président, la question la plus importante pour le Canada en ce moment est l'économie. Je veux parler de tous les problèmes économiques: chômage, taux d'intérêt élevés et difficultés de l'agriculture, notamment dans l'Ouest. C'est la première question. Les gens veulent régler le problème de l'unité au cours de la prochaine année pour que nous puissions nous attaquer aux problèmes réels, soit la création d'emplois et de richesse pour les Canadiens.

Je suis convaincu, après avoir parcouru le pays dans tous les sens à maintes reprises, que nous pouvons nous passer de la TPS. Il faut l'éliminer. Nous avons sacrifié, dans notre accord de libre-échange avec les États-Unis, une trop grande part de notre souveraineté. Nous avons trop donné pour ce que nous recevons en échange. Nous ne devrions pas conclure d'accord de libre-échange avec le Mexique, car nous en souffririons encore. Ce serait exporter des emplois vers le Sud, au Mexique, où les salaires sont extrêmement faibles et les conditions de travail, fort médiocres.

Ce sont là des problèmes réels auxquels il faut s'attaquer rapidement. C'est pourquoi il faut régler la question de l'unité pour nous attaquer au problème réel qu'est la construction d'un Canada fort et prospère où chacun aurait droit à un emploi.

Passons maintenant aux référendums. Le député de Calgary était peut-être sorti à ce moment-là, mais j'ai parlé de la question deux ou trois minutes. J'ai dit qu'il y avait lieu de s'interroger sur la sagesse des référendums nationaux. Si nous en organisons, nous devrons envisager toutes sortes de questions qui font vraiment problème à mes yeux. Cette forme de consultation pourrait semer la division. Qu'est-ce qui constitue une majorité lors d'un référendum? Une simple majorité nationale ou une majorité dans chacune des quatre régions? Est-il acceptable de faire porter un référendum sur les droits des minorités, par exemple sur les droits des autochtones, qui ne

représentent que 5 ou 6 p. 100 de la population? Un amendement à la Constitution pourrait porter strictement sur les droits découlant de traités ou sur des titres territoriaux ou encore sur l'autonomie administrative. Faudrait-il que la population se prononce là-dessus par référendum?

Nous pourrions fort bien avoir des difficultés à cause de la tyrannie de la majorité, qui brimerait les droits des minorités. La même chose vaut pour les minorités raciales ou culturelles. Ce sont là des questions qui me paraissent fort légitimes. Il y a aussi le financement des référendums. Faut-il plafonner les dépenses des deux camps? Qui formule la question et pourquoi?

Ce qui importe à mes yeux, je le dis au député de Calgary, c'est que nous fassions participer les gens au processus dès le début au moyen d'une assemblée constituante et d'audiences publiques très ouvertes aux échelons fédéral et provincial pour que chacun puisse participer au processus et à l'élaboration de la Constitution.

Il se peut qu'un référendum national soit envisageable au bout du compte, mais il doit s'agir uniquement d'un référendum national capable d'unir le Canada et de nous lier tous ensemble au lieu de nous diviser. Ce que je dis, en somme, c'est qu'il faut étudier la question de plus près.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, il y en a parmi nous qui sont venus ici en tant qu'immigrants et qui ont choisi de venir au Canada. Nous aurions pu aller dans n'importe quel autre pays. Pourtant, nous avons choisi le Canada. Nous sommes très contrariés par certaines personnes qui essayaient de fragmenter le pays, à savoir les séparatistes du Québec et ceux de l'Ouest.

Ma question au député est la suivante: N'est-il pas d'accord pour dire que nous devons inviter les Canadiens de diverses ethnies? N'est-il pas d'accord pour dire que le multiculturalisme a joué un rôle important dans ce pays? Hier le premier sikh a été reçu membre de la GRC avec son turban? N'est-il pas d'accord pour dire que les Canadiens de diverses ethnies devraient être présents à la table des négociations, et que ceux qui viennent ici par choix et qui en ont ras le bol des factions séparatistes dans ce pays apportent une contribution nécessaire?

Je parle de mes amis du Québec. Nous sommes venus ici par choix et nous ne sommes absolument pas d'accord avec ce qu'ils disent.

M. Nystrom: Je suis évidemment d'accord pour dire que les Canadiens de diverses origines ethniques doivent être présents à la table. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons recommandé la création d'une assemblée constituante. Mon collègue du parti libéral, si je peux faire preuve d'un peu de partisanerie ici, a rejeté la notion d'une assemblée constituante. Si l'on rejette cette idée, je ne vois guère comment l'on pourrait amener à la table, selon la représentation qui s'impose, les groupes qui sont sous-représentés dans notre système parlementaire.

C'est la raison pour laquelle nous recommandons la création d'une assemblée constituante. Il est plus facile d'inclure les minorités linguistiques, les Canadiens de diverses ethnies et origines raciales, ainsi que les autochtones, si l'on crée une assemblée constituante.

Je suis perplexe face à un référendum national parce que la majorité peut y jouer un rôle prépondérant. Je ne songe pas seulement aux autochtones, mais aussi aux autres groupes minoritaires.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, tantôt, on nous traitait de séparatistes. Peut-être allez-vous être fiers, dans quelques années, d'apprendre que le fait que nous voulons la souveraineté du Québec sauvera le reste du Canada.

• (1710)

Parce que la façon dont cela fonctionne actuellement, on s'en va carrément en faillite dans ce pays. Actuellement, le déficit est de 400 milliards de dollars, et on ne sait pas comment on peut résoudre le problème. Alors, je fais seulement un aparté en disant que vous allez être fier de voir peut-être un Canada souverain, le reste du Canada souverain, et peut-être mieux progresser que nous ne le faisons actuellement.

J'aurais une petite question à poser au député qui vient de prononcer son discours. On parlait tantôt d'unité. Il parlait beaucoup d'unité. Dans le discours du Trône, on dit que l'éducation devrait être sous la responsabilité du gouvernement fédéral, que l'on devrait avoir une loi qui

nous permettrait justement d'avoir une politique nationale sur l'éducation, quand on sait très bien que l'éducation est de juridiction provinciale, et vous savez que pour le Québec, c'est comme de l'or en barre. Le ministre de l'Éducation du Québec, dès aujourd'hui, disait que c'était scandaleux de voir que le gouvernement s'ingérait justement dans les politiques provinciales et que c'était complètement inacceptable.

Le chef du parti NPD a confirmé la même chose aujourd'hui en disant que le fédéral devrait davantage s'impliquer dans l'éducation. Donc, cela veut dire qu'elle confirme ce que le Parti progressiste-conservateur a mis sur pied dans le discours du Trône. Est-ce qu'il est d'accord avec cela et est-ce qu'il peut expliquer comment les Québécois peuvent accepter une telle intervention?

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, dans notre Constitution, nous avons certains pouvoirs fédéraux, certains pouvoirs provinciaux et je suis d'accord que nous devons garder l'éducation comme un pouvoir provincial dans la Constitution du Canada. Mais peut-être que sur le plan administratif on pourrait avoir une politique nationale où il y aurait peut-être une coordination entre certaines provinces ou plusieurs provinces dans le domaine de l'éducation.

Il y aurait peut-être une possibilité d'avoir, je pense entre autres à ma province, la Saskatchewan—peut-être pas au Québec, parce que le Québec est différent—peut-être en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, peut-être pourrions-nous avoir plus de coordination entre les différents systèmes. Mais au point de vue de pouvoir dans la Constitution, je suis convaincu que nous devons garder le pouvoir avec les provinces, n'importe quelle province canadienne.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. La parole est à l'honorable député d'Etobicoke—Lakeshore.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Merci, monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer dans ce débat sur le discours du Trône.

[*Traduction*]

Ce matin, lorsque je me rendais à pied au Parlement, je suis passé devant l'édifice du bureau de poste, au coin des rues Elgin et Sparks, et j'ai regardé encore une fois la pierre angulaire de l'édifice où l'on peut lire: 1939 A.D. 1939, c'est dix années après le début de la dépression, la plus cruelle et la plus grave qu'ait connu notre pays, et c'est aussi l'année où le spectre de la guerre commençait à planer sur l'Europe, alors que nous étions sur le point d'être plongés dans la plus terrible guerre du siècle.

Pourtant, à cette époque si difficile, quelqu'un a eu le courage de construire un édifice qui allait faire partie de l'avenir du Canada. Pour moi, il s'agit là d'une métaphore qui illustre notre capacité de graver nos espoirs et d'avoir confiance en ce que nous bâtissons.

Toutefois, ce que nous devons construire aujourd'hui ne nécessite pas du mortier, du béton, du verre ou de l'acier. Il faut reconstruire et créer un nouveau climat de confiance en nous-même en tant que Canadiens, ainsi que présider à une renaissance culturelle qui engendrera un Canada meilleur.

Au cours des deux dernières années, j'ai eu la chance, à titre de secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de voir comment de nombreuses personnes du monde entier perçoivent notre pays. Si j'ai un voeu à formuler en 1991, c'est que les Canadiens puissent se percevoir de la même façon que le reste du monde les voit.

S'ils le faisaient, ils ne comprendraient pas comment nous, qui vivons dans un pays riche, pouvons parler avec tant de désespoir de notre avenir. S'ils entendaient le débat actuel, ils n'en croiraient certainement pas leurs oreilles.

Que pensent de nos problèmes ceux qui vivent le long de la frontière du nord ou du sud de l'Irak? Que fait-on des gens des plaines inondées du Bangladesh où le nombre actuel de morts n'est qu'un sinistre présage de ce qui nous attend, puisque les Nations Unies ont publié aujourd'hui des statistiques qui montrent que la population mondiale va doubler au cours des 60 prochaines années?

Que dire de ceux qui survivent à peine en Éthiopie ou au Soudan, en raison du problème de la faim? Que fait-on des habitants des pays d'Europe de l'Est étouffés par la pollution? Qu'en est-il enfin des gens qui luttent pour échapper à tout ce qui reste des régimes communistes où même ceux qui entretenaient le mensonge ne pouvaient plus y vivre?

Le Canada en péril? Le Canada sur le point de se désagréger? Personne à l'étranger ne peut comprendre cette ineptie. Il faut être Canadien pour comprendre l'insécurité et le doute qui nous habitent et rongent notre pays ainsi que pour savoir que l'unité politique passe par une nouvelle attitude et une meilleure connaissance de nous-mêmes. Nous osons exprimer cela de façon culturelle et beaucoup plus démocratique.

Northrop Frye, regretté grand homme de lettres canadien, nous a exhortés à renoncer à toutes nos interventions politiques; il était, selon lui, plus constructif et rentable de concentrer nos efforts sur la réalisation, pour la première fois, d'une fédération culturelle.

À mon instar, il croyait que notre avenir politique passait par un renouveau culturel du Canada, cette nation connue surtout pour ses peaux de castor, ses forêts et sa contribution militaire à des guerres qui ne le concernaient pas directement. En parlant de nos premiers pas, Frye a déclaré qu'au Canada, le phénomène culturel se limiterait probablement à une crise d'identité, les gens se demandant en général le pourquoi de notre nation.

Depuis 20 ans, nous sommes témoins d'une expression dynamique et rafraîchissante de notre véritable identité dans un Canada florissant sur le plan culturel. Cela contribue directement à nos succès dans d'autres domaines.

Keith Spicer a peut-être été mal compris lorsqu'il a déclaré qu'il était important d'écouter nos poètes, mais je ne pense pas qu'il était dans l'erreur.

Ce qui fait la force du Québec à l'heure actuelle, c'est que les Québécois ont le vif sentiment d'avoir une tradition commune qu'ils ont vécue et exprimée par le biais d'une culture qui a traversé la Révolution tranquille et qui a donné aux Québécois une nouvelle perception de leur statut et de leur influence politique. Tout cela, bien entendu, est le fait de Québécois qui sont fiers de leur culture et qui la vivent à l'intérieur du Canada.

À plusieurs égards très importants, les Québécois ont joué depuis les débuts jusqu'à maintenant le rôle de chefs de file au Canada. Leur hésitation, en 1914, à laisser nos jeunes hommes quitter nos forêts, nos champs et nos usines pour aller mourir dans la boue sanglante d'une guerre impériale en Europe semblait incompréhensible pour de nombreux autres Canadiens.

• (1720)

Monsieur le Président, je pense que les Québécois avaient discerné une vérité que les autres n'avaient pas encore perçue à ce moment-là. Le fait que des Québécois souhaitaient vivement la création de nouveaux symboles canadiens étaient considéré comme un geste déloyal par bien des gens d'autres régions où ces symboles sont devenus aujourd'hui une fière source d'unité pour nous tous.

Impatiemment, avant de nombreux autres Canadiens, les Québécois, qui voulaient être maîtres chez eux, ont choisi un discours qui n'a été qu'à contrecoeur accepté par les résidants des autres parties du Canada, qui étaient depuis longtemps habitués au confort douillet de la colonie britannique tout d'abord, puis de la colonie américaine.

Les Québécois ont, peut-être sans le savoir toujours, tracé la voie à suivre au Canada. Il est maintenant temps, plus que jamais auparavant, que les véritables fils et filles du Québec se lèvent pour dire au reste du Canada: «Suivez-nous, travaillons ensemble à réaliser ce Canada dont nous rêvons depuis si longtemps.» Il est aussi temps que tous les Canadiens disent aux Québécois que les influences modératrices de notre grand pays ont contribué à nous empêcher d'adopter une approche trop individualiste. Le Canada nous aide tous, où que nous vivions, à ne pas devenir trop provinciaux.

Les Québécois n'ont pas été les seuls à définir l'expérience canadienne; ils ont plutôt collaborer avec le reste d'entre nous à cette entreprise. Nous sommes tous des Canadiens.

Contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis et en France, où on a commencé par faire la révolution pour, comme celle-ci le montre, adopter ensuite une approche déductive afin de parvenir à l'unité, l'histoire du Canada est, comme Northrop Frye l'a aussi signalé, faite de compromis et d'ententes spéciales où les acteurs ont pratiquement toujours tenté—quels que soient les délais—de préserver les droits des deux parties. Comme d'autres l'ont déjà signalé, le Canada n'est toutefois plus composé que de deux parties.

Dans ce discours du Trône, il était très important d'entendre le gouvernement parler au nom des membres de notre société qui sont trop souvent incapables de s'exprimer, au nom des Canadiens qui demeurent trop souvent silencieux.

Par exemple, il était très important pour le genre de Canada que nous souhaitons former qu'on mentionne hier les programmes destinés aux Canadiens atteints d'un handicap, étant donné que 13,2 p. 100 de nos concitoyens souffrent à divers degrés d'une incapacité mentale ou physique. Il s'agit là de 3,3 millions de Canadiens.

De la même façon, il aurait fallu prendre il y a longtemps les mesures proposées à l'égard des peuples autochtones, les premiers Canadiens, dans le cadre de la toute nouvelle stratégie qui est adoptée. Elles devraient certainement recueillir notre appui à tous.

Enfin, il était important qu'on parle des enfants, les êtres les plus vulnérables de notre société, parce qu'ils sont eux aussi relativement incapables de se faire entendre et parce qu'il est crucial que nous appuyions ce genre d'initiatives.

Quatrièmement, pensons aux travailleurs canadiens et à ceux qui exploitent de petites entreprises. Lorsqu'une restructuration majeure de l'économie canadienne se conjugue à une récession, la nécessité d'interventions

très prudentes s'impose, comme le soulignait ce matin le nouveau ministre du Commerce extérieur.

Nous pouvons voir dans ce discours où se situe le Canada et, je crois, vers où notre pays se dirige. D'un modèle d'État-nation du XIX[e] siècle, nous sommes en train de devenir un pays international du XXI[e] siècle. Pendant cette transition, nous avons tous des projets et des espoirs précis, ces choses que nous voudrions voir se réaliser.

Moi personnellement, par exemple, je voudrais voir la création d'une Croix-Verte internationale qui serait une agence internationale faisant pour l'environnement ce que la Croix-Rouge fait pour les êtres humains lors de désastres.

Au cours de la présente session et au-delà de celle-ci, je voudrais aussi continuer de travailler à la mise sur pied d'un service national d'emploi des jeunes canadiens entre le secondaire et l'université. Des jeunes de toutes les régions du Canada s'y inscriraient pour peut-être 18 mois et travailleraient dans plusieurs branches. Il pourrait y avoir notamment un service militaire, un service environnemental et un service social. Cela pourrait aider à unifier le pays et contribuerait à la culture canadienne puisque de jeunes Canadiens pourraient vivre pendant un certain temps au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique ainsi qu'à Terre-Neuve, et pourraient changer de province afin de voir une partie de ce que notre pays a à offrir, mais reste souvent caché à ceux qui ne s'aventurent jamais hors de leur canton.

Monsieur le Président, ce sont des idées comme cela que je voudrais voir se réaliser. Je sais que beaucoup d'autres députés et beaucoup d'autres Canadiens ont leurs projets, leurs rêves et leurs aspirations, mais ils ne peuvent se réaliser que dans un Canada uni et fort. Si nous n'avons pas de pays, qu'avons nous?

C'est pourquoi la nouvelle attitude et les réformes dont je parlais hier sont si importantes.

Le discours du Trône n'a fait que brièvement référence à nos réalisations culturelles, mais je crois que notre plus grande réalisation sur ce chapitre reste à venir. Il s'agit de notre plus important défi, c'est-à-dire le renouvellement de la Confédération sur une base culturelle.

Voyons, par exemple, l'éducation. Le discours du Trône propose d'intégrer à notre mentalité la valorisation du savoir. L'éducation relève sans aucun doute des gouvernements provinciaux. Pourtant, aucun Canadien n'ignore qu'au cours des deux dernières décennies, le gouvernement canadien a dépensé des millions pour permettre à des adultes de devenir bilingues parce que les provinces, qui dirigent le système d'éducation depuis plus d'un siècle dans un pays qui compte deux grands groupes linguistiques, avaient favorisé l'émergence d'un unilinguisme débilitant.

Aucun Canadien n'ignore que le gouvernement canadien doit aujourd'hui consacrer des millions de dollars à l'alphabétisation, et encore d'autres millions au recyclage des travailleurs même si, à strictement parler, il s'agit là de domaines de compétence provinciale.

À en juger par leur dossier, les gouvernements provinciaux ne peuvent tout simplement pas réclamer davantage de pouvoirs tant que tous les Canadiens n'auront pas défini et défendu les normes nationales canadiennes. Il sera peut-être alors possible d'appliquer plus efficacement ces normes dans nos collectivités régionales et locales. Voilà ce qui, à mon avis, constituera l'essentiel des changements constitutionnels qu'il faudra apporter dans un avenir assez rapproché.

Parmi les objectifs que vise le gouvernement en matière d'éducation d'ici l'an 2000, c'est-à-dire dans neuf ans, le discours du Trône mentionne les objectifs suivants: réduire de moitié le taux d'analphabétisme, doubler le nombre des diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie; faire en sorte que 90 p. 100 des Canadiens obtiennent un diplôme d'étude secondaire avant l'âge de 25 ans et quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés. Voilà un grand défi national. Le plus grand défi devra cependant être relevé par tous ceux qui confèrent une expression culturelle, quelle qu'elle soit, à l'expérience canadienne.

Il est maintenant temps que tous ces gens viennent en aide à leur pays et qu'ils contribuent à le définir, car il s'agit là d'une tâche fondamentale pour notre avenir.

Depuis hier, le pays a un plan de renouveau constitutionnel clairement défini. Un calendrier a été établi, et le premier ministre a clairement dit, se faisant l'écho des premiers ministres d'antan, que c'était le gouvernement du Canada uniquement qui parlerait au nom de tous les Canadiens dans le prochain débat sur la nouvelle répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que sur les changements des institutions.

• (1730)

Je voudrais en outre ajouter une importante condition à tout cela. Certes, c'est le gouvernement canadien seulement qui parle au nom de tous les Canadiens, mais

nous devons nous adresser directement à la population du pays. Une fois que tous les comités, commissions et assemblées auront fait connaître leurs propositions de modifications constitutionnelles, il appartiendra à la population de décider. C'est pourquoi le discours du Trône, faisant appel à la participation du public, est un jalon historique dans notre évolution à titre de démocratie véritable.

Le discours du Trône nous avise que nous serons sollicités à la Chambre pour approuver une mesure habilitante visant à permettre une plus grande participation du public aux changements constitutionnels. Demain après-midi, je vais déposer à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire portant sur la tenue d'un référendum ou d'un plébiscite canadien, qui sera étudié en même temps que cette initiative du gouvernement.

Nous, Canadiens, avons une démocratie bien timide dans l'ensemble. Nous nous devons d'amorcer sans hésiter ce processus enrichissant. Nous nous devons de solliciter la participation du public. Nos cousins d'Australie n'ont pas hésité à le faire. Leurs modifications constitutionnelles doivent être ratifiées par la population de ce pays. Si cela se révèle impossible, comme les Australiens l'ont constaté huit fois sur 32, c'est-à-dire si l'on n'arrive pas à persuader la plupart des habitants d'un pays que les changements qu'on propose d'apporter aux règles fondamentales du pays en valent la peine, c'est qu'il ne faut pas les faire.

Plus important encore que les chiffres qui s'additionnent le soir d'un référendum national ou d'un plébiscite, il y a le processus d'information qui se déroule au cours de la campagne, cette période intense où les débats et les discussions sont dirigés, où les aspects positifs et négatifs se font entendre, ainsi que l'autodétermination qui s'ensuit, comme c'était le cas au Québec en 1980, à l'Île-du-Prince-Édouard il y a trois ans sur la question du lien fixe et dans les Territoires du Nord-Ouest sur la division territoriale. Nous avons une occasion formidable d'agir en nous associant directement avec la population canadienne. Pour cette raison également, je suis très fier, à titre de Canadien, d'appuyer notre premier ministre et notre gouvernement.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son allocution, que j'ai jugé pleine de sensibilité. Je sais qu'il est un parlementaire dévoué.

Si j'ai bien compris son allocution, il a tenté de répondre à une question fondamentale: Pourquoi le Canada éclate-t-il ou est-il sur le point d'éclater? De toute évidence, si nous ne sommes pas prudents, c'est une éventualité, je le crains. Nous en entendons certes beaucoup parler dans tout le pays.

Je voudrais explorer cette question très brièvement. Est-ce à cause des tensions constantes entre anglophones et francophones? À cause de la politique des deux langues officielles? Est-ce parce que, pendant trop longtemps, nous avons feint d'ignorer nos autochtones, ce qui a créé des pressions qu'il est devenu très difficile d'atténuer? Nous avons été très lents à nous y attaquer. Est-ce parce que nous n'avons pas su faire une place aux Canadiens de souche autre qu'autochtone, française ou anglaise, qui sentent pour une raison ou pour une autre qu'ils ont été laissés en marge? Ou est-ce à cause de la récession? Nous savons tous que les gens s'inquiètent pour leurs emplois. Lorsque nous ignorons ce que l'avenir nous réserve, nous devenons parfois beaucoup plus impatients et peut-être moins tolérants. Est-ce en raison de la rupture de certains liens entre l'Est et l'Ouest? Je ne dis pas cela dans un esprit sectaire.

Des décisions ont été prises au sujet de VIA Rail, de sorte qu'on voyage moins, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a créé de nombreuses perturbations, il y a la taxe sur les produits et services, dont je comprends la raison. Je répète, il ne s'agit pas d'une déclaration politique. Je me demande seulement si cela a pu contribuer à cette situation.

Pour terminer, en fin de compte, serait-ce notre incapacité à travailler les uns avec les autres? J'ai été un peu surpris par une déclaration d'un collègue, le député de Yorkton—Melville, qui a dit que notre chef était en fait contre une assemblée constituante. Je trouve cela plutôt surprenant, car c'est moi qui lui avait expliqué pour quelle raison notre chef avait dit: «Ce que je préférerais, c'est qu'un comité parlementaire fasse une proposition et consulte les Canadiens, puis que l'on procède à un référendum.» Et il a dit publiquement, j'en ai été témoin, que si quelqu'un pouvait lui présenter une assemblée constituante susceptible de faire un meilleur travail qu'un comité parlementaire et si l'on pouvait s'entendre sur son mode d'élection ou de sélection, sur le nombre de membres ainsi que sur le mandat, il serait prêt à envisager cette solution.

En définitive, est-ce parce que, lorsque l'on en arrive aux questions fondamentales, nous sommes incapables

de faire un geste favorable et de trouver la meilleure solution pour le pays et le bien de tous les Canadiens?

M. Boyer: Monsieur le Président, le député a mentionné un certain nombre de facteurs: la question linguistique, la situation des autochtones, les victimes de la récession économique, la possibilité que les liens est-ouest soient rompus, la fiscalité et d'autres encore. Tous ces problèmes sont des grains de sable qui grippent les rouages de la bonne volonté et qui ralentissent de plus en plus le fonctionnement du Canada.

Je pense cependant que notre pays connaît la plupart de ces graves problèmes parce que les Canadiens ont de la difficulté à communiquer entre eux. C'est pourquoi j'insistais sur la base culturelle de notre expérience canadienne. Lorsque notre identité canadienne est plus forte, nous sommes fiers et capables de partager sans inhibition, sans ce manque de confiance en soi typiquement canadien qui nous porte à nous tenir éloignés les uns des autres comme des cousins timides de la campagne, au lieu de nous approcher et de nous embrasser les uns les autres, de quelque région du pays que nous soyons. Il y a beaucoup d'autres problèmes aussi, comme les récessions économiques cycliques, typiques des économies capitalistes contrôlées comme les nôtres ou les problèmes fiscaux qui rendent les Canadiens perplexes parce qu'ils veulent plus de services, mais ils se rendent compte que leur coût et celui du service de la dette sont trop élevés pour que nous continuions dans la même voie.

Je pense que nous—et nos successeurs à la Chambre des communes—ne manqueront jamais de questions semblables à discuter. Les débats sont comme les bruits qui nous révèlent que les engrenages du Canada fonctionnent. Ce qui m'inquiète est plus grave—j'y ai fait allusion dans mes remarques—, c'est l'absence d'une expérience culturelle canadienne qui nous donnerait la confiance nécessaire pour aller de l'avant avec tout ce que nous faisons si bien et avec tout ce dont nous pouvons être si fiers et que nous devrions célébrer et dont nous devrions nous féliciter.

C'est pourquoi j'ai insisté sur la province de Québec et sur les progrès phénoménaux qu'elle a accomplis durant les dernières décennies à cause de la force intrinsèque qui vient d'une culture commune. Cette réussite, accomplie au sein du Canada, nous montre la voie à suivre.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours de mon collègue assez intéressant. J'aimerais bien juste faire un commentaire au sujet de ce dynamisme du Québec.

Je dois lui rappeler que le Québec est peut-être un peu plus dynamique que certaines autres provinces parce que nous, vis-à-vis le gouvernement fédéral, nous avons appris à avoir une certaine méfiance, si l'on veut, envers le gouvernement fédéral. On n'a qu'à songer au référendum de 1980, à la suite duquel le Québec a été obligé de compter sur ses propres ressources, sur ses propres moyens. C'est là où on a commencé à avoir un esprit très entreprenant et que nos affaires ont commencé vraiment à être florissantes. Aujourd'hui, c'est une des raisons pour lesquelles le Québec, parmi toutes les provinces, est une des provinces qui est le plus à l'aise avec la concurrence mondiale, le plus à l'aise avec la concurrence pancanadienne.

• (1740)

J'aimerais bien demander à mon collègue s'il a jamais pensé aux choses que les provinces avaient en commun. On parle ici en Chambre, monsieur le Président, de toutes les différences, de toutes les choses qui nous séparent et moi aussi, je suis un immigrant, en ce sens que j'ai choisi le Canada, mais dans mon cas, j'ai choisi le Québec. J'ai vu, en parcourant le Canada lors de voyages, beaucoup de choses que nous avions en commun. Je peux vous citer cet exemple: au Québec, nous avons les caisses populaires, et nous en avons beaucoup, alors que dans l'ouest du pays, il s'agit de *credit unions*, de coopératives.

En conclusion, monsieur le Président, nous avons aussi au Québec une certaine méfiance envers Ottawa. On a cette même méfiance dans l'Ouest et en Colombie-Britannique, une méfiance correcte, une méfiance saine. Mais ce n'est pas assez fort pour détruire le pays; je dirais même qu'avec cette méfiance, on peut construire un pays.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis d'accord avec l'analyse du député néo-démocrate en ce qui concerne les dimensions diverses à travers notre pays. C'est vraiment l'esprit du Canada.

Il s'interroge sur l'identité canadienne et les réalités communes expérimentées par tous les Canadiens. C'est un paradoxe, mais la réalité commune, c'est la diversité canadienne. C'est George Bernard Shaw qui a dit que les paradoxes sont vraiment les réalités.

À mon avis, le défi des Canadiens, c'est d'expérimenter ces diversités à travers le pays. Les Québécois qui habitent juste dans la province de Québec, dans ce milieu et dans cette expérience, je peux comprendre comment ils peuvent développer une mentalité séparatiste. Et les Canadiens qui habitent exclusivement l'ouest de notre pays sans avoir l'expérience incroyable de visiter le Québec, même l'Ontario ou les provinces Maritimes, c'est une pauvreté de l'esprit canadien, vraiment.

Même les Canadiens de nos provinces Maritimes, avec leurs grandes traditions et leur expérience basée sur des siècles de vivre avec la nature est une grande leçon pour nous qui habitons d'autres endroits de notre pays.

Donc, c'est très simple et c'est pourquoi j'ai proposé la formulation d'une force canadienne de la jeunesse nationale.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter mon collègue d'Etobicoke—Lakeshore et dire à quel point je suis consternée qu'il ne soit jamais venu dans les Maritimes. J'espère qu'il nous rendra visite très prochainement. Nous en serions ravis.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

Mme Clancy: Ce n'est pas ce qu'il a dit? Je suis désolée. Je croyais l'avoir entendu dire qu'il n'y avait jamais mis les pieds.

M. Boyer: Ma mère en est originaire.

Mme Clancy: Vous parlez de votre mère, Patrick.

M. Boyer: Je suis déjà allé en Nouvelle-Écosse.

Mme Clancy: Oh, je vous ai mal compris.

Une voix: Invitez-le à venir de nouveau.

Mme Clancy: Très bien. Nous serions enchantés de vous accueillir à nouveau et de partager avec vous notre sentiment d'appartenance au Canada.

Lorsque j'ai commencé à réfléchir à ce que j'allais dire ici cet après-midi, je n'ai pu m'empêcher de penser à l'été 1990, l'été du mécontentement.

C'est l'été où l'Accord du lac Meech a échoué, où les barricades des autochtones ont été prises d'assaut, où la menace de la récession a commencé à se dessiner et où il y a eu une terrible polarisation entre les Canadiens.

Nous vivons dans l'un des pays les plus favorisés du monde, pays béni de Dieu qui nous a été prêté à nous, rares privilégiés qui avons la chance de pouvoir nous appeler Canadiens. Nous sommes venus à un cheveu de détruire notre patrimoine et d'anéantir notre avenir et nous risquons encore de le faire.

Aujourd'hui, près d'un an après le début de l'été 1990, notre pays est encore en détresse. Il souffre peut-être d'une maladie du coeur. Nous avons peur et nous ne voulons plus faire confiance à qui que ce soit. Nous sommes une nation frustrée et en colère. C'est là une image terrible que nous devons changer.

Lorsqu'il est question de l'avenir du Canada, nous reconnaissons tous que les hommes et les femmes politiques doivent mettre de côté leurs divergences de vues. Tous les partis de cette Chambre doivent conjuguer leurs efforts pour faire en sorte que nous ne soyons pas les parlementaires qui sonneront le glas du Canada.

On m'a souvent accusée d'être partiale. J'accepte ce qualificatif, j'en tire même un certain orgueil. Les hommes et les femmes qui ne croient pas passionnément à leurs idées et à leurs principes et qui ne les défendent pas avec acharnement n'ont pas leur place au Parlement.

Le sectarisme politique n'a pas eu bonne presse dernièrement, et nous qui siégeons dans cette Chambre sommes en partie responsables de sa mauvaise réputation. C'est toutefois une tradition honorable de cette Chambre et de toutes les démocraties du monde.

Parce que cette tradition existe et qu'elle est le fondement même de notre démocratie, les Canadiens ne s'en portent que mieux. Il y a des moments—et Dieu sait que nous en vivons actuellement—où il faut renoncer à cette tradition pour des raisons plus impérieuses.

En période de crise nationale, nous devons tous nous rappeler que les libéraux, les néo-démocrates, les conservateurs, les réformistes ou les députés indépendants sont d'abord et avant tout des Canadiens.

[*Français*]

Nous sommes des Canadiens français, des Canadiens anglais, des Canadiens chinois, des Canadiens italiens, mais aujourd'hui, demain et pour toujours, nous serons Canadiens.

[*Traduction*]

Il est de notre devoir de convaincre les Canadiens que nous formons une assemblée constituante, que nous représentons les Canadiens ordinaires et, plus important encore, que chacun d'entre nous dans cette enceinte doit rendre compte de ses faits et gestes devant ces Canadiens ordinaires. Nous sommes ouverts à leurs préoccupations.

Un des privilèges accordés aux députés, c'est de sortir de leur propre province pour voir d'autres coins du pays. Où que je sois allée, l'année dernière, à Winnipeg, à Toronto, dans les provinces Maritimes d'où je suis originaire ou dans l'Ouest, les Canadiens disaient la même chose.

Ils vivent dans la peur et dans l'incertitude. Ils attendent une solution de nous. Ils veulent que nous effacions leurs craintes et leurs incertitudes. Tout ce qui importe pour chacun de nous, c'est que nous siégeons ici pour parler au nom de nos électeurs.

Mes électeurs de Halifax, ainsi que tous les autres Canadiens à qui j'ai parlé demandent la même chose. Ils veulent que nous rétablissions le pays dans toute sa force. Ils veulent que nous rétablissions leur confiance en la Constitution et en l'économie. Chacun d'entre nous, qui avons le privilège de siéger dans cette Chambre, sait qu'il s'agit là de son devoir le plus important.

• (1750)

Par conséquent, ce matin, lorsque le chef de l'opposition a pris la parole, il s'est dit en faveur d'un certain nombre d'initiatives gouvernementales. Il nous arrive évidemment, de ce côté-ci de la Chambre, d'appuyer des initiatives gouvernementales, et nous approuvons l'idée d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat. J'ai personnellement quelques réserves au sujet du calendrier qui a été établi. J'aurais aimé que ce soit plus rapide. Mais je pense que le simple fait qu'il soit formé est un pas dans la bonne direction.

Nous appuyons l'idée que le gouvernement présente ses propres points de vue. Reste à savoir si, le moment venu, nous appuierons tous ces points de vue. Personne n'a envie d'acheter chat en poche, même quand on craint le pire pour le pays. Mais nous sommes ici pour représenter nos électeurs et pour garantir que ce pays non seulement survivra, mais aura un avenir florissant, car il est vraiment trop terrible d'envisager le contraire. Les décisions et les mesures que nous prenons ici seront critiques pour notre avenir à tous et pour l'avenir des générations à venir.

Par ailleurs, il reste un élément très important qui, je pense, veille en chacun de nous: nous ne voulons surtout pas quitter notre poste en laissant le Canada en plus mauvais état qu'à notre arrivée. Quels que soient notre région, notre circonscription et nos antécédents, quelles que soient les idées qui nous ont amenés à briguer les suffrages et quel que soit notre parti politique, nous arrivons tous ici absolument déterminés à améliorer notre pays et à en faire un meilleur endroit où vivre.

Nous allons nous arranger, au nom de ce que nous avons tous en commun et de ce que nous partageons avec tous les Canadiens, je crois, pour réduire la souffrance, la crainte et la méfiance qui se sont accumulées au fil des années—non pas seulement au cours de la dernière année mais également au cours des années antérieures. Nous allons veiller à créer au Canada un climat qui permette de nous écouter les uns les autres et de comprendre que c'est aussi notre diversité qui nous unit.

Et je passe donc maintenant à la deuxième partie de mes observations. Même si nous ne devons jamais oublier notre vocation suprême et si nous devons collaborer à assurer la survie de notre pays, ce n'est pas là notre unique devoir de parlementaires. Nous devons aussi appliquer notre passion partisane à détailler la politique gouvernementale. Et c'est ce que je vais faire maintenant.

Le discours du Trône qui a été prononcé hier offre bien des aspects troublants. Si c'est le dernier discours du Trône avant la dissolution, et cela pourrait bien être le cas, bien des choses manquaient dans le plan d'action présumé du gouvernement, qui a été exposé hier.

J'ai remarqué, tout d'abord, qu'on ne faisait aucune allusion à une politique ni à un programme national de garderies. Nous ne pouvons pas oublier un seul instant qu'il y a toujours un million d'enfants laissés sans surveillance dans notre pays et que ces derniers attendent que nous et le gouvernement fassions ici à la Chambre quelque chose pour améliorer leur situation. En effet, leurs problèmes et ceux de leurs parents, et en particulier de leurs mères, sont aussi cruciaux dans leur genre que la survie de notre pays.

Pour survivre, un pays doit protéger les faibles, les jeunes et les démunis. En tant que députés fédéraux, il est de notre devoir de veiller sur eux et de tenter de satisfaire leurs besoins.

D'autres choses sont passées sous silence. À titre de députée de la région atlantique, j'ai été troublée de voir que les pêches n'étaient pas mentionnées dans le discours du Trône. J'ai été déçue de constater qu'on offrait à peine une lueur d'espoir pour le développement régional de l'Atlantique. J'ai été déçue de voir qu'on avait à peine effleuré toute la question du transport et des problèmes que cause dans le Canada atlantique la destruction lente, bien que parfois rapide, de l'infrastructure relative aux transports.

J'ai été déçue des déclarations faites au sujet de l'enseignement postsecondaire, mais non de l'esprit dans lequel ces déclarations ont été faites. Je n'ai rien à redire à ce propos. Tout le monde est d'accord à ce sujet. Ce qui me préoccupe, c'est le fait qu'on publiera encore d'autres documents de travail au lieu de passer à l'action.

Nos universités éprouvent des difficultés. C'est d'ailleurs dans ma région qu'elles en éprouvent le plus, avec les frais de scolarité les plus élevés, les traitements les plus bas et les pires installations. Ce sont pourtant des établissements d'enseignement supérieur qui perpétuent une tradition de fierté et dont les étudiants, dont nous sommes si fiers, font carrière dans toutes les régions du pays et aux quatre coins du globe. Nos universités ne pourront poursuivre dans cette voie si on ne cesse de diminuer leurs subventions.

Il y a une phrase du discours du Trône qui m'inquiète par-dessus tout, et c'est celle qui dit: «Enfin, il (mon gouvernement) mettra sur pied un comité d'hommes et de femmes d'élite chargé d'enquêter sur le grave problème de la violence faite aux femmes.»

Depuis que le Sous-comité de la condition féminine du Comité permanent de la santé et du bien-être social a été formé en novembre dernier, j'ai siégé à ce sous-comité et j'ai écouté des témoignages éloquents et émouvants présentés par des personnes venant de toutes les régions du Canada au sujet de la violence croissante dont les femmes sont victimes dans notre pays civilisé, un pays où il est constamment question d'être à l'écoute des autres et d'être attentifs aux besoins des autres.

Je crois qu'il y a personne ici qui ne comprenne pas l'ampleur de ce problème. Comme je l'ai déjà dit, en Nouvelle-Écosse, la petite province que je représente, six femmes ont été tuées par leur conjoint au cours de la dernière année. Ce sont des statistiques qui font peur.

Nous savons que, à Montréal, au cours de l'année de l'horrible massacre des jeunes femmes à l'École polytechnique, 118 autres femmes ont été assassinées. Ces meurtres passent presque inaperçus. Nous savons pourtant que cela arrive dans trop de ménages.

Les groupes de femmes, de simples citoyennes, mon parti et d'autres réclament une commission royale sur la violence faite aux femmes. Nous réclamons cette commission royale parce que nous savons que c'est absolument nécessaire d'avoir les témoignages d'experts qu'une commission royale peut demander et la publicité qu'une telle commission peut engendrer.

D'après cette phrase du discours du Trône, je crains que nous n'ayons pas cette commission royale. Il est question ici d'un comité d'hommes et de femmes d'élite. Nous n'avons pas besoin d'un comité de ce genre. Nous avons besoin d'un groupe formé de gens d'expérience, nous avons besoin d'une commission royale.

M'enlevez-vous la parole, monsieur le Président?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 mai 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, le rapport sur le plus récent immigrant au Canada, soit l'ancien ambassadeur irakien aux États–Unis, soulève de très nombreuses questions qu'il laisse sans réponses.

Pourquoi les ministres des Affaires extérieures et de l'Emploi et de l'Immigration se tournent–ils vers leurs fonctionnaires pour les blâmer, alors que ces derniers ont tout simplement accompli leur travail. Cette façon d'agir va à l'encontre du principe de la responsabilité ministérielle établi depuis longtemps.

Le greffier du Conseil privé, adjoint du premier ministre, s'est opposé à ce qu'on fasse examiner de manière accélérée le dossier Al–Mashat, mais on a fait fi de sa recommandation. Aucun ministre ne s'étant apparemment occupé de cette affaire, qui a donc donné l'ordre de procéder à la vitesse de l'éclair? Les enquêteurs du gouvernement ont–ils interrogé le greffier du Conseil privé? Est–ce possible que trois ministères aient traité ce cas à l'insu des ministres? De plus, n'est–ce pas là une injustice à l'égard des milliers d'éventuels immigrants qui attendent pendant des années qu'on veuille bien examiner leur dossier?

Certes, il y a là plus qu'une coïncidence. Seule une enquête approfondie apportera des réponses aux Canadiens.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le discours du Trône de cette semaine était révélateur par ce qu'il disait et aussi par ce qu'il ne disait pas.

Il ne contenait même pas une allusion à une stratégie nationale des garderies, contrairement aux discours précédents. Il ne proposait aucune solution à la tragédie de la pauvreté chez les enfants au Canada et il ne contenait aucune mesure visant à redonner du travail aux gens.

Le gouvernement et la Chambre se sont engagés à mettre fin à la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Si nous voulons atteindre ce but, nous devons entreprendre dès maintenant les changements nécessaires et dresser le calendrier de nos activités. Le gouvernement ne semble malheureusement pas prêt à prendre des engagements concrets.

Le discours du Trône a bien mentionné que le gouvernement réexaminera les politiques à l'égard de la famille, mais la conception que les conservateurs se font d'un réexamen est inquiétante pour la plupart des familles canadiennes et elle peut signifier l'élimination des allocations familiales, comme certains députés conservateurs l'ont réclamé.

Le gouvernement devrait abandonner ses solutions de fortune au problème de la pauvreté chez les enfants et commencer à s'attaquer aux vrais problèmes comme l'équité salariale, un salaire minimum adéquat, des logements à prix abordables pour tous les Canadiens, une stratégie nationale des garderies et des politiques de plein emploi pour redonner du travail aux Canadiens.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je sais que peu de Canadiens contesteront le vieil axiome selon lequel la connaissance est la clé du pouvoir ou le fait que l'éducation et la formation sont des éléments essentiels de la prospérité future du Canada. Pourtant, l'une des révélations les plus profondes et les plus inquiétantes du discours du Trône est que le Canada n'obtient pas tous les bénéfices qu'il devrait retirer des investissements très substantiels qu'il fait actuellement pour favoriser la connaissance, la compétence et l'innovation.

Je suis sûr que beaucoup de Canadiens seront surpris d'apprendre que le gouvernement fédéral dépense actuellement, à lui seul, directement et indirectement, près de 11 milliards de dollars par année pour l'éducation et la formation. Ces priorités accaparent aussi une bonne partie des budgets provinciaux.

Article 31 du Règlement

Les résultats ne sont malheureusement pas proportionnels aux sommes investies. Le taux d'abandon des études secondaires s'établit à 30 p. 100 et le taux d'analphabétisme fonctionnel chez les adultes est aussi mauvais, pour ne donner que ces deux exemples.

L'éducation relève des provinces au Canada, mais nonobstant la question délicate des conflits de compétence, le Canada a intérêt à favoriser l'émergence d'une nouvelle culture de la connaissance et à développer des stratégies coopératives pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'éducation. C'est une mission que le gouvernement s'engage à accomplir et à laquelle tous les Canadiens voudront participer.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, le gouvernement, depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, a déréglementé l'industrie du camionnage au Canada et conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis. Ces deux initiatives ont détruit l'industrie canadienne du camionnage.

L'an dernier, 12 000 camionneurs ont perdu leur emploi. D'autres ont perdu leur camion et leur maison, tout simplement parce que les camionneurs américains peuvent travailler au Canada. Le gouvernement espère de nos camionneurs qu'ils soutiennent la concurrence des Américains, alors que les frais de ces derniers sont environ 25 p. 100 plus bas. Le carburant coûte moins cher aux États-Unis, les taux d'intérêt y sont plus bas, les réparations y sont moins coûteuses et même les camions coûtent moins cher à l'achat.

Il n'y a pas égalité, et pourtant le ministre nous disait hier qu'il attendait les conclusions de sept études. Les camionneurs canadiens n'ont pas besoin d'études, ils ont besoin de décisions; des décisions qui sauveraient leur industrie, leur emploi et leur maison.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, aux yeux des Canadiens, les grandes institutions nationales qui lient le pays sont la Société Radio-Canada, Air Canada et VIA Rail. À ce chapitre, les Canadiens évoquent rarement, voire jamais, nos partis politiques nationaux et les chefs de ces partis. Pourtant, tout parti politique national et son chef doivent s'efforcer d'élaborer des politiques qui rassembleront le plus grand nombre de Canadiens possible, en se concentrant sur ce que nous avons en commun, malgré nos différences linguistiques, raciales, sociales et économiques qui, si souvent, nous divisent profondément.

Les membres d'un parti vraiment national refléteront dans la mesure du possible la composition démographique de tout notre pays. Souvent considérés comme malhonnêtes, les compromis auxquels en arrivent les partis politiques sont souvent faits au nom du grand principe de l'unité nationale.

Le parti politique national véritable constitue depuis toujours la seule institution efficace que nous avons pu imaginer jusqu'à présent pour venir à bout des divisions profondes qui nous séparent. Il s'agit d'une de nos plus grandes inventions nationales.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le ministre des Communications se tait, alors que tous les Canadiens abonnés au téléphone ont des intérêts dans la gigantesque épreuve de force que se livrent les sociétés pour prendre le contrôle de notre ancienne société d'État, la société internationale de téléphone Téléglobe Canada et sa filiale, Memotec Data.

En vue de protéger les consommateurs contre le pouvoir abusif du marché et des hausses de tarif injustes, le gouvernement a adopté une loi en 1987 pour empêcher les grandes sociétés de téléphone de réaliser une prise de contrôle sur Téléglobe.

C'est dans l'intérêt des consommateurs canadiens que je demande: le gouvernement s'oppose-t-il toujours à une concentration des sociétés dans ce secteur? La source gouvernementale anonyme ayant déclaré aujourd'hui qu'Ottawa empêcherait tout changement chez Memotec serait-elle le ministre lui-même? Que répond-il au président de BCE qui demande la permission d'Ottawa afin de s'approprier Téléglobe?

Comme certains experts prédisent que Téléglobe pourrait faire l'objet d'une prise de contrôle dès cette semaine sans l'autorisation du CRTC exigée par la loi, nous demandons au ministre ce qu'il compte faire pour faire respecter la loi.

Puisqu'il y va de l'intérêt de tous les Canadiens qui utilisent le téléphone, le ministre peut-il nous dire quelle est sa position et quelles mesures il compte prendre pour protéger l'équilibre sur le marché des télécommunications?

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, le dimanche 5 mai, un groupe de Néerlandais se sont réunis au cimetière militaire canadien de Groesbeek afin de rendre hommage aux soldats canadiens qui ont donné leur vie pour les libérer.

Les Néerlandais se souviennent encore des Canadiens qui ont été leurs libérateurs. Chaque année, ils se réunissent à l'un des trois cimetières militaires canadiens des Pays-Bas. Les tombes des jeunes soldats canadiens sont couvertes de fleurs cueillies par des écoliers.

Peu importe aux Néerlandais que nous soyons originaires de l'Alberta, du Québec ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Pour eux, nous sommes tous Canadiens. Nous sommes ceux qui ont libéré leur pays en 1945.

À un moment où l'unité canadienne est menacée et où les Canadiens s'interrogent, nous aurions avantage à nous voir comme les autres nous perçoivent et à reconnaître notre chance.

Les Canadiens ont beaucoup de raisons d'être fiers!

* * *

LE PROJET DE LOI C-79

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour parler de la procédure irrégulière qui a été suivie lors de la proclamation du projet de loi C-79, la semaine dernière.

En ne suivant pas la procédure normalement prévue pour la proclamation des mesures législatives et en faisant fi des garanties et des contrôles qui sont en place précisément pour cette raison, le gouvernement s'expose à des accusations d'abus de pouvoir. En agissant de la sorte, le gouvernement a donné l'impression d'avoir choisi ce moment pour la proclamation à cause d'une affaire judiciaire ou d'une enquête.

• (1410)

Je demande au ministre responsable, le leader parlementaire du gouvernement, de livrer à la Chambre toutes les informations concernant les députés en cause, leurs avocats et toute autre personne ayant agi au nom de quelque membre du Cabinet que ce soit.

* * *

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE RICHARD BENNETT HATFIELD

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, Richard Hatfield n'est plus de ce monde, mais son oeuvre lui survivra à jamais.

Richard Hatfield participait activement à la politique canadienne et favorisait un Nouveau-Brunswick fort et uni, de même qu'un Canada fort et uni.

C'est tout simplement, car telle était sa manière, qu'il écrivait ceci dans le *New Brunswick Day*:

Article 31 du Règlement

Peu importe d'où vous venez si le Nouveau-Brunswick est votre foyer/*your place*. Nous avons plus en commun que qui que ce soit d'autre au monde.

Son engagement à cet égard ne s'est jamais démenti et maintenant que nous faisons peut-être face à l'un des plus grands défis que nous ayons jamais eus à relever concernant l'avenir du Canada, sa perspicacité et sa sagesse nous feront cruellement défaut.

Oui, monsieur le Président, le Canada a perdu un ami.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, une délégation de trois représentantes de l'Independent Truckers Spouses' Association, dirigée par M^me^ Janet Keusch d'Alexandria (Ontario) dans ma circonscription, était ici aujourd'hui pour s'entretenir avec le ministre des Transports, conformément à ce qui avait été convenu.

Cependant, lorsque le moment est venu de cette rencontre, le personnel du ministre a prétendu qu'aucune rencontre n'avait été prévue et, naturellement, que le ministre était trop occupé pour écouter les doléances des femmes et des enfants des camionneurs.

De quoi le ministre des Transports a-t-il peur? Pourquoi refuse-t-il de rencontrer ces femmes et ces enfants? Je ne peux qu'en conclure qu'il a honte des programmes de son gouvernement.

J'exhorte le ministre à recevoir les représentantes de l'Independent Truckers Spouses' Association immédiatement après la période des questions. Elles l'attendront.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral propose, par le discours du Trône, l'unité pour relancer l'économie. C'est là de la pure poudre aux yeux. La preuve est là: le fédéral a prêché la discipline et la modération dans les dépenses des provinces; l'Ontario triple son déficit à 10 milliards de dollars. Il faut décentraliser la gestion de l'économie; le fédéral propose la centralisation. L'inflation monte en Ontario; la politique monétaire fédérale assomme l'économie des provinces.

À ce jour, l'unité nous a donné les résultats suivants: l'incohérence et les récessions. Et là, on nous propose plus d'unité. C'est clair, ces résulats vont donner encore plus d'incohérence et moins d'efficacité économique.

Article 31 du Règlement

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, voici un aperçu des taux d'intérêt depuis 1979: le 11 septembre 1979, 13 p. 100; le 25 août 1980, 12,50 p. 100; le 7 août 1981, 22,75 p. 100; le 20 août 1982, 16 p. 100; le 10 août 1984, 13 p. 100; le 23 août 1985, 10,25 p. 100; le 18 juillet 1986, 9,75 p. 100; le 31 juillet 1987, 10 p. 100; le 26 août 1988, 11,25 p. 100; le 17 août 1990, 14,25 p. 100. Aujourd'hui, monsieur le Président, 9,22 p. 100.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, les ministres des Finances de l'ouest du Canada ont publié un rapport qui prévoit la dissolution de notre régime national d'assurance-maladie. Ils demandent au gouvernement fédéral de cesser de verser des paiements en espèces au chapitre des soins de santé et de transférer plutôt des points fiscaux aux provinces.

Le rapport établit de nouveaux critères, comme le coût raisonnable des soins de santé ainsi que l'efficacité et la souplesse du système. On y délaisse les normes précisées dans la *Loi canadienne sur la santé*, notamment en ce qui concerne la gestion publique, la portée, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité du programme.

Le régime d'assurance-maladie, l'un des plus précieux programmes du Canada, contribue à unir le pays. J'exhorte le nouveau ministre de la Santé à réitérer sans équivoque, au nom de l'unité nationale, l'engagement de son gouvernement envers un régime national d'assurance-maladie, y compris les subventions fédérales et les normes nationales.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, le député de Nickel Belt nous sert depuis quelque temps à la Chambre sa proclamation de la société parasite du mois.

Or, quel premier ministre néo-démocrate n'a pas eu l'audace d'imposer la prétendue société parasite proclamée par le député de Nickel Belt?

Quel est le néo-démocrate dont le déficit se chiffre maintenant à 10 milliards de dollars?

Une voix: Bob Rae.

M. Holtmann: Quel premier ministre néo-démocrate a accru son déficit de 300 p. 100 en une année?

Des voix: Bob Rae.

M. Holtmann: Quel néo-démocrate affiche un déficit de 1 000 $ par habitant de sa province?

Une voix: Bob Rae.

M. Holtmann: Quel est le néo-démocrate dont la politique économique appliquée à l'échelle fédérale créerait un déficit fédéral de 90 milliards de dollars?

Une voix: Bob Rae.

M. Holtmann: Qui dépense aujourd'hui comme un panier percé, de sorte que nos enfants devront demain payer la note?

Des voix: Bob Rae.

M. Holtmann: Par conséquent, le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario, Bob Rae, n'est-il pas admissible au titre de parasite politique du mois?

* * *

LE DÉCÈS DE MICHAEL B. KIRBY

M. le Président: J'ai le regret d'informer la Chambre du décès prématuré, le 23 avril 1991, de Michael B. Kirby, qui était l'un de nos greffiers depuis 1979. Michael Kirby, qui comptait 25 années de service au Parlement, est décédé à 51 ans après une brève maladie, emporté par le cancer.

La plupart d'entre nous ont eu l'occasion, à un moment ou l'autre, de le consulter au sujet de la procédure, de l'interprétation du Règlement ou encore des précédents et des coutumes. Ses conseils étaient toujours judicieux et bien pesés, et il les présentait souvent avec cet humour irlandais et ce charme qui étaient une bouffée d'air frais. Il se tenait fréquemment près du fauteuil de la présidence pour conseiller et guider votre Président. Et il adorait raconter des histoires.

L'une de ses anecdotes favorites était celle d'un Président britannique bien connu qui présidait un débat de procédure particulièrement vif et qui envoyait une note au greffier pour lui demander son avis. Et le greffier répondait par une autre note: «Si j'étais à votre place, monsieur le Président, j'agirais avec prudence.»

[*Français*]

Les conseils de M. Kirby étaient toujours bons et c'est à leurs risques et périls que les Présidents les ignoraient. Son dévouement et sa loyauté à l'égard du Parlement étaient sans équivoque. Ils se sont toujours manifestés dans toutes les fonctions qu'il a occupées: greffier de comité, chef de la Direction des journaux, greffier principal de la Direction des recherches pour le Bureau, greffier principal du Bureau des projets de loi d'intérêt public

ou dans son rôle de greffier au Bureau et de conseiller du Président.

[*Traduction*]

Ceux d'entre nous qui ont eu la chance de compter parmi les amis de Michael Kirby regretteront sa personnalité chaleureuse, son amitié, son inlassable générosité et sa jovialité.

À sa femme, Sylvie, et aux membres de sa famille, je transmets au nom de tous les députés et du personnel des Communes mes plus sincères condoléances.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La première responsabilité du premier ministre est de favoriser l'unité canadienne pour le bien de tous les Canadiens. C'est aussi ma responsabilité et celle de tous les députés au Parlement.

Comment peut-on favoriser l'unité du Canada en demandant au Parlement de patienter jusqu'en septembre avant que le gouvernement présente ses propositions en matière de Constitution?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, personne ne demande au Parlement de patienter ainsi. La Chambre a repris ses travaux il y a à peine 48 heures. Nous n'en avons pas encore terminé avec le discours du Trône. La chef du NPD et moi prendrons la parole cet après-midi; un vote se tiendra ce soir et d'autres activités suivront.

Les deux côtés de la Chambre ont recommandé que nous procédions avec prudence et que nous nous efforcions, dans la mesure du possible, de faire en sorte que l'initiative constitutionnelle soit un succès. En principe, la Chambre siégera jusqu'au 21 juin, puis reviendra au début de septembre. Le gouvernement et de nombreux députés à la Chambre sont d'avis que le mois de septembre constitue pour le comité parlementaire mixte le moment tout indiqué pour entreprendre ses séances officielles.

Ce calendrier n'empêche aucunement le comité d'accomplir un travail productif au cours de l'été, en prévision de la tenue des audiences publiques.

Je tiens à rassurer mon collègue et à lui dire que nous voulons agir avec célérité mais aussi avec prudence, de façon à assurer le succès de cette initiative constitutionnelle.

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore une fois au premier ministre.

Il est facile d'engager des négociations constitutionnelles, mais il est très difficile d'en obtenir des résultats très positifs. Nous croyons, de ce côté-ci de la Chambre, que nous avons des délais importants à respecter et que le temps presse.

Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas, à ce moment-ci, établir le comité de la Chambre des communes et du Sénat pour qu'il puisse commencer immédiatement à écouter les représentations des Canadiens sur le document qui leur sera proposé? Ils ont ce document en leur possession depuis longtemps. Il faut avoir la volonté politique de commencer immédiatement pour que nous puissions, dès le printemps prochain, avoir une solution et respecter les délais du Québec, et éviter que le pays ne se retrouve, encore une fois, acculé au pied du mur, ce qui serait désastreux pour tout l'avenir de notre pays.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai une certaine difficulté à comprendre l'empressement de mon ami.

Suite à l'Accord du lac Meech, l'été dernier, tous les représentants de cette Chambre ont demandé une consultation populaire plus intense. C'est pour cela que nous avons établi la Commission Spicer et la Commission Beaudoin-Edwards.

Ces commissions ne feront pas rapport avant le 1er juillet. Il faut donc, si nous voulons être consistants, attendre d'abord et avant tout le dépôt de ces rapports de consultations massives avant de procéder avec une initiative gouvernementale.

Je pense que si le gouvernement procédait autrement, le chef de l'opposition—avec raison—me reprocherait de procéder de façon unilatérale sans attendre le rapport de ces commissions de consultations. Alors, nous voulons attendre les commissions, nous allons analyser leurs re-

commandations et on sera prêt à procéder, dans l'intérêt national, le 1er septembre.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous demandons depuis le mois de décembre que l'on agisse rapidement en la matière et nous avons demandé que le comité ne se contente pas d'examiner la formule de modification, mais recueille aussi l'opinion des Canadiens en général. Le premier ministre a rejeté cette demande.

Il est extrêmement important, selon moi, de donner la chance à tous les Canadiens de participer à un référendum dans le cadre duquel ceux-ci pourront se dire «oui» mutuellement, et dire «oui» en particulier au Québec. Le premier ministre va-t-il confirmer à la Chambre, comme il l'a laissé entendre aux médias ce matin, qu'il envisage la tenue d'un référendum? Pourquoi ne dit-il pas dès maintenant qu'il y aura un référendum sur la réconciliation en 1992, avant l'échéance fixée par le Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mon collègue veut citer mes propos, il devrait le faire fidèlement. À propos de à la tenue d'un référendum, voici la transcription de ma déclaration de ce matin: «Mulroney: Un référendum pourrait être utile à de nombreux égards. Il pourrait être tout à fait inutile s'il devait diviser le pays; si nous pensions que cela pourrait être le cas, nous n'aurions pas recours à cette formule.»

* * *

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je veux poser une question au premier ministre. Hier, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont admis, dans leur rapport, que des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures avaient envoyé une note de service au cabinet du secrétaire d'État, mais qu'on n'y avait pas donné suite. Ces ministres ont ensuite posé un geste sans précédent en imputant cette grave erreur à un haut fonctionnaire qu'ils ont nommé publiquement.

Je veux demander ceci au premier ministre: Qu'est-il advenu du principe de la responsabilité ministérielle établi depuis longtemps, principe qui est la pierre angulaire de notre régime parlementaire? Le premier ministre est-il disposé à rendre publics tous les documents, spécialement la note de service envoyée au secrétaire d'État, afin que les Canadiens sachent exactement quels conseils ont été donnés? Le premier ministre fera-t-il preuve de leadership en demandant aux ministres responsables de démissionner jusqu'à ce qu'on ait pu mener une enquête sur cette affaire des plus sérieuses?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens d'abord à signaler que les renseignements rendus publics hier sur ce qui s'est passé dans cette affaire sont ceux que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait promis la semaine dernière.

Pour ce qui est de la publication des noms des fonctionnaires ayant pu être impliqués dans cette affaire, je signale que c'est déjà arrivé très souvent qu'on mentionne les titres des fonctionnaires impliqués dans une affaire. Dans le présent cas, on n'en a mentionné que deux et, d'après ces titres, il ne peut s'agir que d'une seule personne.

En ce qui concerne la responsabilité ministérielle, il existe un parallèle entre cette affaire et l'affaire d'outrage au tribunal dans laquelle d'anciens titulaires des postes de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont été impliqués. Dans ce cas, c'était le principe de la connaissance ministérielle qui était en cause; toutefois, comme les ministres n'avaient pas les renseignements en question à leur disposition, le tribunal les avait dégagés de toute responsabilité sur le plan juridique.

Ces deux affaires ne sont pas exactement pareilles, mais je crois qu'il y a assez de ressemblances pour que nous ayons un précédent.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il ne s'agit pas, dans le cas présent, d'une question de responsabilité civile devant un tribunal, mais bien des comptes que les ministres doivent rendre au sujet de leurs actions et de celles des fonctionnaires de leur ministère. C'est ça la question.

Je veux poser ma question plus précisément au premier ministre, puisque tout s'est passé à son cabinet. C'est tout à fait clair, puisqu'on a reconnu dans le rapport présenté hier que M. Paul Tellier, le fonctionnaire en chef, qui relève directement du premier ministre, était au courant de l'entrée au Canada de M. Al-Mashat il y a plusieurs semaines, avant même que l'approbation définitive ne lui soit accordée.

Le premier ministre peut-il nous dire si M. Tellier l'a informé en conséquence et, dans la négative, pourquoi on n'a pas mis en doute le jugement de M. Tellier? Si le premier ministre a été avisé, qu'a-t-il fait à ce sujet?

Je voudrais également savoir pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas reçu de note de service à ce sujet, alors qu'il se trouvait manifestement à Ottawa, et non au Moyen-Orient comme on l'a prétendu.

En d'autres termes, les explications du gouvernement sont pleines de failles et ne visent qu'à blanchir les intéressés. Le premier ministre comprend certainement qu'il doit ordonner une enquête publique sur toute cette question, car c'est la réputation même du gouvernement qui est en jeu. Tout cela sent mauvais.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue aurait peut-être pu s'éviter des inquiétudes en lisant le rapport exhaustif qui a été soumis hier.

Une voix: Il l'a fait.

M. Mulroney: Manifestement, il ne l'a pas lu. En ce qui concerne la question précise qu'il a posée, on a signalé à Paul Tellier, le 11 mars, que le ministère de l'Immigration n'appuyait pas la délivrance d'un permis ministériel ni une accélération de l'étude de la demande de M. Al-Mashat. Après avoir été informé, le greffier du Conseil privé a appuyé cette position. Le Conseil privé a avisé le ministère des Affaires extérieures qu'il s'opposait à la délivrance d'un visa. Malgré la ferme opposition de M. Tellier, M. Al-Mashat a été admis au Canada le 30 mars et nous en avons été informés le 30 avril. C'est exactement ce qu'ont signalé les ministres compétents hier.

Il ne s'agissait ni plus ni moins que d'une erreur administrative, et on a présenté à ce sujet des excuses qui ont été acceptées. Il n'est pas question de blanchir ou de dénigrer qui que ce soit. On a tout simplement commis une erreur administrative, et les fonctionnaires en cause ont présenté des excuses qui ont été acceptées par les ministres compétents.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans le discours du Trône de lundi, le gouvernement déclarait que l'économie et l'unité nationale étaient inextricablement liées. Le discours du Trône parlait de l'emploi et de la nécessité de réduire les taux d'intérêt.

Le discours du Trône promet aux Canadiens la création de 2,5 millions d'emplois d'ici l'an 2000. Selon les projections du gouvernement et compte tenu de la croissance de la main d'oeuvre, cela signifie que le taux de chômage sera encore d'environ 10 p. 100 en l'an 2000.

Le gouvernement accepte-il un taux de chômage de 10 p. 100 et un tel taux, qui équivaut à 1,5 million de sans-emploi, est-il nécessaire, dans l'optique des conservateurs, pour assurer notre compétitivité?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dois évidemment répondre par la négative. Nous cherchons à réduire le nombre de chômeurs. Entre 1984 et le début de la récession, quelque 1,6 million d'emplois ont été créés au Canada, et notre pays s'est classé au premier rang des pays industrialisés sur le chapitre de la création des emplois durables à temps plein.

Nous voulons réaliser la même chose au cours des prochaines années. La ligne de conduite que nous proposons consiste à abaisser les taux d'intérêt et à accroître les investissements dans un contexte non inflationniste. C'est la seule façon de créer des emplois durables.

Nous n'acceptons pas un taux de chômage de 10 p. 100. En fait, lorsque nous avons formé le gouvernement en 1984, le taux de chômage au Canada se situait à 11,7 p. 100. Nous l'avons réduit à 7,3 p. 100 et nous espérons faire encore mieux au cours du prochain cycle.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, en dépit de ce que dit le premier ministre, ses prores projections, énoncées dans le discours du Trônes, donnent à penser que le taux de chômage se situera toujours à 10 p. 100 en l'an 2000. Cela signifie qu'il y aura plus de banques alimentaires, davantage de personnes dépendant de l'aide sociale, et non pas plus de Canadiens au travail.

Statistique Canada rapportait aujourd'hui que le nombre de Canadiens qui effectuent des séjours d'une journée aux États-Unis a augmenté de 25 p. 100. De toute évidence, les consommateurs canadiens et les emplois des Canadiens prennent la direction du Sud. L'industrie du camionnage se retrouve dans une situation désespérée. Il suffit de sortir de cette Chambre pour entendre ce que disent les camionneurs au sujet de leur situation et des effets de la politique gouvernementale sur leur gagne-pain.

Les Canadiens de toutes les régions du pays vous diront que les politiques économiques du gouvernement ne fonctionnent pas. Ils ne voulaient pas entendre encore la même chose dans le discours du Trône.

Le premier ministre renoncera-t-il à des politiques qui, de toute évidence, nuisent à la compétitivité du Canada, et adoptera-t-il des politiques qui remettront les familles canadiennes au travail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sympathisons évidemment beaucoup avec tous les Canadiens aux prises avec des hausses de prix qui rendent les biens et services ainsi que les produits divers moins concurrentiels.

Ma collègue souligne le fait que le nombre de séjours aux États-Unis a augmenté considérablement. C'est probablement ainsi depuis le dépôt du budget de l'Ontario. On y fixe le prix de l'essence à 14,3c. le litre, alors qu'on paie l'essence 4,6c. et 3,1c. le litre dans les États du Michigan et de l'Ohio.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur le Président. Le gouvernement sait très bien que les politiques de déréglementation du gouvernement et l'Accord de libre-échange sont à l'origine de la situation actuelle de l'industrie du camionnage et de la perte d'emplois.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le gouvernement affirme dans le discours du Trône que la relance économique dépend d'une réduction des taux d'intérêt. Or, dans un rapport en février, en pleine récession, le gouverneur de la Banque du Canada est intervenu directement pour éviter une baisse des taux d'intérêt. Le nouveau ministre des Finances peut-il nous assurer aujourd'hui qu'il a personnellement rencontré le gouverneur de la Banque du Canada pour l'aviser que la politique de son gouvernement est de continuer de faire baisser les taux d'intérêt?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le sait le député, les taux d'intérêt ont diminué de 5 p. 100 par rapport aux taux atteints l'an dernier et nous espérons que la baisse va se poursuivre. Cette tendance continuera à condition que nous nous attaquions à la cause sous-jacente de l'inflation—les pressions et les attentes inflationnistes—et tant que nous saurons garder nos finances en ordre.

Je tiens à dire au député, qui a appuyé la décision du gouvernement de l'Ontario d'augmenter considérablement son déficit au mépris de toute responsabilité financière, qu'une telle attitude ne correspond nullement à la ligne de conduite que mon gouvernement entend suivre. Dans le contexte actuel, aucune province ni aucun gouvernement ne peut se permettre d'agir de la sorte.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Si l'affaire Al-Mashat n'est rien d'autre qu'une erreur administrative, il n'y a rien à craindre d'une enquête publique. Dans un rapport qu'il a adressé au ministre de l'Immigration et à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les enquêteurs avaient interrogé «un certain nombre de fonctionnaires directement concernés».

Ma question est fort simple: Qui sont ces fonctionnaires? Quels sont ceux qui n'ont pas été interrogés? Pourquoi n'ont-ils pas été interrogés? Le greffier du Conseil a-t-il avisé le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai déjà dit au député que le greffier du Conseil privé a été informé de la possibilité et qu'il a désapprouvé la délivrance d'un visa à cette personne. Il l'a fait savoir directement au ministère en cause.

Malgré la ferme désapprobation du gouvernement, le visa a été délivré. Ce n'est qu'après l'entrée au Canada de M. Al-Mashat, en possession du visa qui n'aurait jamais dû lui être délivré, que le greffier du Conseil privé et moi en avons été avisés. Autrement dit, le greffier. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: En fait, c'est un mois après son arrivée que le greffier et moi en avons été informés. Les fonctionnaires auraient dû nous mettre au courant bien avant, car M. Tellier a dit, au nom du bureau du Conseil privé, de ne pas le laisser entrer. Malgré tout, on l'a laissé entrer, enfreignant du même coup les directives du gouvernement du Canada.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 11 mars, le directeur général de la Direction générale du règlement des cas d'Emploi et Immigration a informé les Affaires extérieures et le Conseil privé—ce n'est pas un fait nouveau—que la demande de M. Al-Mashat ne devait pas être traitée en priorité.

S'il était préoccupé au point d'appeler le Conseil privé, pourquoi n'a-t-il pas informé son propre ministre, pourquoi ceux qui ont été renseignés n'ont-ils pas immédiatement informé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pourquoi M. Tellier n'a-t-il pas avisé sur-le-champ le premier ministre?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député passe complètement à côté de l'essentiel. De toutes les questions qu'on se pose à ce sujet, la plus importante est la suivante: les ministres n'ont pas été informés. C'est ça l'erreur de jugement, ce n'est pas que M. Al-Mashat ait été admis au Canada parce que sa demande a été traitée en priorité. La question clé, c'est que des ministres n'ont pas été informés. C'est ça le problème et c'est pourquoi on dit que certains ont commis une erreur de jugement. C'est ce que montre d'ailleurs le rapport que nous avons demandé et qui a été rendu public.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, nous savons que le Service du renseignement de sécurité a mené une enquête à la fin de février afin de déterminer si M. Al-Mashat pouvait constituer une source utile de renseignements. M. Reid Morden, le directeur du Service du renseignement de sécurité, était au courant de cette enquête. Le gouvernement admettra-t-il que le directeur du Service du renseignement de sécurité, M. Reid Morden, avait parlé de ce dossier au solliciteur général de l'époque, et ce avant l'arrivée de M. Al-Mashat au Canada?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il y a un comité qui se charge d'étudier des questions comme celle que soulève mon collègue. La composition de ce comité change de temps à autre. Les personnes qui sont au courant de ce dossier particulier siègent au sein de ce comité. Toutes les mesures appropriées ont donc été prises.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ce rapport apparamment exhaustif que le gouvernement a publié hier était étrangement muet quant aux rôles de l'ancien solliciteur général et du directeur du Service du renseignement de sécurité. Je pose donc la question suivante à l'actuel solliciteur général: Quel rôle M. Reid Morden, le directeur du Service du renseignement de sécurité, a-t-il joué exactement dans cette affaire et quand a-t-il mis l'ancien solliciteur général au courant de ce dossier?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, dans ce genre de dossier, le rôle du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité consiste à étudier la situation afin de déterminer si la personne en cause peut servir de quelque façon le Canada dans le domaine des renseignements de sécurité.

• (1440)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je reviens au solliciteur général.

Les Canadiens s'inquiètent devant le non-respect des formalités. Par ailleurs, j'ai reçu ce matin un rapport rédigé par un homme qui y déclare notamment qu'Amnestie internationale est composée de fanatiques qui ne sont bons qu'à faire du bruit, et où il écrit: «Je voudrais voir une victime des armes chimiques en Irak.»

Étant donné les informations dont nous disposons, je redemande au solliciteur général s'il précisera quand le SCRS a fait savoir à son prédécesseur que Al-Mashat voulait immigrer au Canada. En a-t-il été informé avant la délivrance du visa ou après? Quand?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, d'après ce que je sais, l'ancien solliciteur général a été mis au courant après que M. Al-Mashat a été admis au Canada.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Tout d'abord, pourquoi le directeur du SCRS n'a-t-il pas mis le solliciteur général au courant de cette sérieuse affaire?

Deuxièmement, si le premier ministre n'est pas troublé par le fait que l'ancienne ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui a été mise au courant de l'affaire le 16 avril, n'ait demandé aucune enquête supplémentaire autrement que par une note sèche, après avoir retrouvé son calme, et n'ait même pas jugé bon de faire savoir à son remplaçant qu'il y avait là un problème, n'est-il pas au moins prêt à reconnaître que les Canadiens ne se contenteront pas des explications données? Les Canadiens n'acceptent pas qu'on blâme des fonctionnaires pour protéger des ministres qui ont manqué à leurs responsabilités.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le député examine le rapport qu'il a entre les mains, il verra tout d'abord les dates où le SCRS a présenté ses rapports réguliers aux fonctionnaires. Ils pensaient que cela mettrait fin à l'affaire.

Si le député veut dire qu'une note sèche adressée à un ministère ne suffit pas, qu'il sache qu'il est dit dans ce rapport qu'il y a eu un suivi.

Mon ministère et mes agents ont toujours su que si j'envoie une note, je m'attends à ce qu'il y ait un suivi. Dans ce cas-ci, il y a eu suivi.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'industrie du camionnage de ce pays soufre considérablement depuis que le gouvernement l'a déréglémentée, plaçant nos camionneurs dans une situation inégale et impossible par rapport à leurs collègues américains.

Puisque le premier ministre était si fier de dire un jour qu'il avait lui-même été camionneur, pourrait-il nous dire quand son gouvernement cessera de se camoufler derrière des études? Le premier ministre pourrait-il demander au ministre des Transports d'avoir au moins la décence de rencontrer les camionneurs pour trouver des solutions réelles et immédiates à leurs problèmes, afin qu'ils puissent enfin gagner leur vie, comme le faisait le premier ministre il y a des années?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dirais au député qu'il faut précisément retirer des discussions les propos qu'il dit et qui ne sont pas exacts.

Ainsi, il dit que la déréglementation a eu un effet négatif sur certains aspects de l'industrie du camionnage. Il oublie de dire que la taxe d'accise sur le carburant, au Canada, n'est que les deux tiers de ce qu'elle est aux États-Unis.

Il oublie aussi de dire que l'élimination de la taxe de vente fédérale a réduit la taxe sur les carburants de 2,5 cents le litre, mais que par contre la récente décision du gouvernement de l'Ontario d'augmenter la taxe sur les carburants de 2 cents le litre immédiatement et d'encore 2 cents en janvier, contribue aux problèmes de l'industrie du camionnage.

Nous n'avons pas décidé de procéder à des études et à des analyses simplement pour le plaisir. Tous ceux qui s'intéressent au camionnage—les provinces, l'Association canadienne du camionnage, les camionneurs syndiqués, la coalition des camionneurs artisans et les ministères fédéraux—ont convenu de former un groupe de travail pour examiner tous les aspects de l'industrie du camionnage au Canada. Ce groupe de travail a décidé de procéder à sept études, et ce n'est pas par frivolité. Certaines de ces études porteront sur les effets de la fiscalité sur la compétitivité, une autre sur le cabotage entre le Canada et les États-Unis, une troisième comparera les coûts du camionnage dans les deux pays. . .

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être trouver un autre moyen de fournir ces renseignements. Le député de York-Ouest.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il devient de plus en plus évident que le ministre ne comprend pas, ou ne réalise pas la situation absolument tragique dans laquelle se trouvent les camionneurs canadiens et leur famille.

Je reviens au ministre. Comment lui et son gouvernement peuvent-ils espérer qu'une industrie du camionnage survive alors que de plus en plus de camionneurs perdent leur véhicule, leur gagne-pain, leurs économies, leur maison et leur dignité face à la libre concurrence américaine? Ne pense-t-il pas qu'il est temps qu'il arrête de se camoufler derrière ces études et qu'il s'attaque aux vrais problèmes des Canadiens, de façon à trouver, en collaboration avec l'industrie, des solutions qui donneront aux camionneurs la possibilité non seulement de soutenir la concurrence, mais aussi de survivre?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, contrairement aux députés de l'autre côté, nous avons l'habitude de cerner les vrais problèmes avant de proposer des solutions. C'est ce que tous les intéressés ont décidé de faire—pas seulement le gouvernement, tous les intéressés. Ils ont décidé que, pour discuter de la question intelligemment, il fallait des faits.

Nous avons rencontré la Coalition des camionneurs artisans qui représente 7000 membres. J'ai rencontré des représentants de l'Association canadienne du camionnage. Je suis prêt à rencontrer tout représentant autorisé de l'industrie du camionnage. Nous comprenons leur situation. Nous essayons de trouver une solution complète et permanente, plutôt que des solutions temporaires, comme le feraient les députés de l'autre côté.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk, trois entreprises de camionnage se sont déjà effondrées sous le poids des politiques du gouvernement.

Le ministre ne se rend pas compte que les banquiers n'attendront pas qu'il ait fini de tapisser les murs de son bureau avec des études. Les camionneurs perdent leurs emplois, leurs camions et leurs maisons. La Chambre a tous les pouvoirs nécessaires pour intervenir. Qu'est-ce que le ministre attend pour agir?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que le député n'a pas écouté ma réponse précédente. J'ai dit que cette question a été l'objet de discussions très sérieuses entre toutes les parties en cause en juin dernier. À ce moment-là, nous avons établi un processus comportant sept études en vue d'uniformiser les règles du jeu. Ces études sont en préparation et seront bientôt remises au groupe de travail. À ce moment-là, nous aurons une idée exacte de l'ensemble des problèmes et des solutions possibles. Nous prendrons alors ce rapport très au sérieux.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre. Le ministre a dit que le gouvernement ne prendra aucune mesure tant que les études ne seront pas terminées. Or, j'ai une lettre de l'ancien ministre des Transports, dans laquelle il dit: «Je n'ai pas l'intention, cependant, d'attendre que toutes les études soient terminées pour agir.»

• (1450)

Le ministre tiendra-t-il la parole de son prédécesseur et agira-t-il dès aujourd'hui pour aider ces camionneurs canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député devrait savoir que l'une des principales mesures que nous avons prises pour améliorer la situation de l'industrie du camionnage a été de supprimer la taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100. Mais son entrée en vigueur a été retardée pendant un an et demi par la bruyante controverse du Parti libéral et de ses amis du Sénat.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Nous avons découvert un désastre écologique à Mercier, au Québec. Il est évident que la compagnie Laidlaw-Tricil a violé la loi. Il est évident que cette compagnie est une criminelle écologique et la contamination à Mercier est seulement la pointe de l'iceberg. Est-ce que le ministre va appliquer les sanctions prévues à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? Est-ce que le gouvernement va agir maintenant?

Des voix: Bravo! Bravo!

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai été informé, tout comme le député, de la découverte de contenants sur un site, sur un terrain à Mercier. Mon collègue est sans doute au courant qu'il y a un protocole d'entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour le nettoyage de sites orphelins. Maintenant, il semble que le site en cause, comme il l'insinue dans sa question, soit la propriété d'une compagnie qui s'appelle Laidlaw et que celle-ci procède actuellement au nettoyage. Je ferai remarquer au député qu'il y a une loi au Québec qui prévoit que la compagnie est susceptible de poursuites. Alors, dans les circonstances, on va laisser les tests se continuer et l'enquête se poursuivre et on agira en conséquence, monsieur le Président, lorsque les circonstances l'exigeront.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, le Québec est «tanné» de se faire exploiter par les criminels écologiques qui utilisent illégalement les provinces comme un dépotoir de produits dangereux. Ma question s'adresse au solliciteur général. On a déjà vu que le Québec est utilisé comme un dépotoir de produits toxiques et dangereux. On l'a vu à Saint-Jean, on l'a vu à Saint-Basile et on le voit présentement à Mercier. Est-ce que le ministre est prêt à faire faire une enquête par la Gendarmerie royale du Canada avec, bien sûr, la collaboration de la Sûreté du Québec pour retracer tout le dossier du transport à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, en vertu de la Loi sur le transport de produits toxiques?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire et de dire aux députés de cette Chambre que l'on partage, avec les députés de l'opposition et le député qui vient de prendre la parole, les inquiétudes face au transport de déchets toxiques de toute nature que ce soit. Je voudrais toutefois lui souligner qu'il est aussi important de faire attention à ne pas faire d'allégations qui soient générales, pas toujours prouvées, et qu'il faut aussi respecter la vérité et les faits dans ces circonstances. S'il y a une chose

qui m'impressionne depuis que je fais partie de ce gouvernement, c'est que sur les questions environnementales, il n'y a pas eu beaucoup de partisanerie. On tente d'éviter les questions de partisanerie.

Monsieur le Président, je tiens à souligner, qu'à ma connaissance, les gouvernements ont toujours pris au sérieux les situations où il y a eu commerce et transport de déchets toxiques et qu'ils ont fait des suivis très serrés lorsqu'il y a eu des infractions de soulevées. C'est ce qui se passe en ce moment dans le cas de Mercier, au site mentionné aux nouvelles et dans les informations d'hier. Mon ministère va suivre cette situation de très près, comme il l'a toujours fait dans le passé et l'on continuera à suivre de très près toute allégation semblable.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration était au courant de l'affaire Al-Mashat le 12 avril; en effet, elle a réprimandé son ministère le 16 avril, mais son collègue, le ministre des Affaires extérieures, dit qu'il n'en a été informé que le 7 mai.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui pourquoi la ministre de l'Immigration n'a pas informé de cette affaire le ministre des Affaires extérieures?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration d'alors a appris les faits le 16 avril. La note de service était datée du 12 avril et est parvenue à la ministre d'alors le 16 avril. Une note a été renvoyée au ministère avec la mention qu'il ne fallait pas que cette situation se reproduise et qu'un rapport de suivi devrait être remis. À ce moment-là, il n'y avait aucune raison particulière d'informer un autre ministre, car il n'y avait aucun moyen de savoir qui avait commis cette erreur.

Ce qui est clairement important, c'est qu'on a demandé la prise de mesures à cette date, mais le rapport n'a pas été fait avant la passation des pouvoirs à un autre ministre.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je sais que les Canadiens sont stupéfaits d'apprendre qu'il n'y avait aucune raison d'informer le ministre des Affaires extérieures d'alors au sujet de l'ambassadeur d'un pays avec lequel nous avions été en guerre à peine deux semaines auparavant. Ce qui est plus important, c'est que, comme elle le dit maintenant, la ministre a été mise au courant de l'affaire Al-Mashat le 16 avril et serait sortie de ses gonds. Mais aucune enquête n'a commencé avant le 8 mai, soit le lendemain du jour où la presse a ébruité l'affaire. Les esprits curieux voudraient savoir pourquoi on a attendu si longtemps.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les esprits curieux tirent habituellement parti des documents qui leur sont remis. Comme la députée le constatera en lisant le rapport, il y a eu un suivi au ministère de l'Immigration et il y a effectivement une note datée du 1er mai entre les mains de la Direction générale du règlement des cas.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement a tenté de convaincre les parlementaires et, par leur intermédiaire, les Canadiens qu'aucun ministre n'était au courant de l'arrivée au Canada de M. Al-Mashat et du fait qu'il y avait demandé asile. C'est ce que soutient le gouvernement.

Or, le gouvernement a établi clairement, dans le rapport qu'il a récemment rendu public sur toute cette affaire, qu'une note de service avait été envoyée, le 8 mars, au bureau de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette note visait à informer le ministre que M. Al-Mashat avait demandé à résider au Canada.

La ministre a déclaré publiquement hier que la note de service envoyée avant l'arrivée de M. Al-Mashat au cabinet du ministre, par l'intermédiaire de l'adjoint ministériel principal, ne visait pas clairement à obtenir l'opinion ou l'aval du ministre. Sous prétexte que la note de service manquait de précision, les ministres seraient donc absous.

Le vice-premier ministre peut-il déposer cette note de service et la rendre publique? Laissons le Parlement décider si les ministres étaient informés de cette affaire.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme d'habitude, les gens d'en face nous envoient des signaux confus. Ils ont d'abord déclaré qu'aucun nom n'aurait dû être publié et voilà maintenant qu'ils demandent d'autres noms. Je ne comprends pas ce qu'ils veulent. Ils ne souhaitent pas que des noms soient rendus publics, mais ils veulent en connaître d'autres. C'est peut-être là toute la difficulté.

En réalité, il est question d'un rapport envoyé aux sous-ministres par deux fonctionnaires impartiaux qui ont abordé cette affaire avec beaucoup de circonspection. Mon successeur à Emploi et Immigration a déclaré qu'un rapport serait rédigé, ce qui a été fait. Ce rapport ne pourrait être plus exhaustif et il répond aux questions.

L'argument essentiel qui continue d'échapper au député, c'est que les ministres n'ont pas été mis au courant. Voilà l'erreur; c'est cela qui était de travers et c'est pourquoi les ministres étaient mécontents.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, nous ne voulons pas des noms, mais bien la vérité.

Il est à noter que le personnel politique supérieur dans le cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures savait qu'une note de service avait été envoyée. Le haut fonctionnaire qui relève directement du premier ministre, M. Tellier, a été informé de cette affaire. Il est incroyable que l'ambassadeur d'un pays avec lequel nous sommes en guerre demande asile au Canada et que tous les ministres disent l'ignorer. Nous refusons tout simplement de le croire et il en va de même pour les Canadiens. Que le gouvernement rende la note de service publique et nous laisse décider. Qu'il cesse toute cette mise en scène et qu'il ne blâme pas des fonctionnaires innocents.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le rapport est très clair. Il fournit une multitude de détails sur tout ce qui concerne cet incident.

• (1500)

J'ajoute que, dans une autre affaire, les deux ministres étaient au courant qu'une personne cherchait à immigrer au Canada et ils s'y sont opposés. Il y aurait donc eu un précédent pour toute personne qui déciderait de venir au Canada dans des circonstances similaires. J'ignore ce que les ministres peuvent bien faire de plus.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Du 1er janvier 1989 au 10 février 1990, 81 trains sur 174 ont été supprimés en Abitibi, dont 69 parce qu'il n'y avait pas d'équipages ou de trains disponibles.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui pour quelles raisons le président de VIA Rail et la direction ont délibérément supprimé le service des passagers en Abitibi à plusieurs reprises au détriment des voyageurs et des employés de VIA Rail?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais souligner de nouveau l'intérêt constant du député d'Abitibi pour sa région et tout ce qui la concerne.

Je voudrais lui dire en même temps, comme il le sait sans doute, que VIA Rail est une entreprise de la Couronne qui fonctionne à travers sa propre structure administrative. Je désire aussi lui confirmer qu'effectivement la ligne ferroviaire de l'Abitibi fait l'objet d'une étude de la part de VIA Rail, qui a connu, au cours des derniers mois, des problèmes d'infrastructure. Nous continuons à surveiller la situation à travers, encore une fois, la structure administrative de VIA Rail.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Franchement, monsieur le Président, je ne sais pas très bien si je dois invoquer le Règlement ou soulever la question de privilège.

J'étais le septième député de ce côté-ci à faire une déclaration aujourd'hui. Des 12 déclarations, cinq seulement venaient de notre parti. Je devais être la deuxième personne de ce côté-ci à poser une question. Une seule question a été entendue. En tant que député de l'arrière-ban, je crois mériter mieux lorsqu'il s'agit de poser des questions et de présenter des observations.

M. le Président: J'accepte l'intervention du député. Je sais que tous les députés souhaitent que je fasse vraiment mon possible pour m'assurer que le compte est juste des deux côtés de la Chambre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES QUESTIONS AU *FEUILLETON*

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je tiens à soulever la question de privilège par suite de la réponse qu'on a donnée à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*, conformément au paragraphe 48(2) du Règlement. J'en ai donné avis à la présidence le 15 avril dernier.

C'est la première occasion que j'ai ici de soulever cette question de privilège qui me touche personnellement.

Le 11 avril dernier, j'ai inscrit au *Feuilleton* une question adressée au ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté concernant la participation d'un certain M. Ralph Agard à l'établissement d'un réseau de relations interraciales. Cette question a été subdivisée en huit sous-questions.

J'estime que la réponse fournie par le ministre portait atteinte à mes privilèges personnels de députée. Je demandais si M. Agard avait obtenu des contrats, directement ou indirectement, depuis le 1er avril 1985, mise à part une étude de faisabilité intéressant le réseau. La réponse du ministre a été négative.

On a attiré mon attention sur le fait que cette réponse était incorrecte et que le ministre le savait probablement lorsqu'il a répondu à mes questions.

Le 9 juin 1989, le ministre avait annoncé trois initiatives en rapport avec les relations interraciales. Selon le communiqué publié par le cabinet du ministre, la deuxième consistait à charger la société International Briefing Associates de mettre au point un plan d'action national en vue de proposer des mesures concrètes et spécifiques aptes à améliorer les relations entre les forces policières et les minorités.

J'ai fourni à la présidence une copie du communiqué en question, de même qu'une copie du document de travail résumant les consultations menées par cette organisation. Il ressort clairement de ce document que M. Agard a directement bénéficié d'un contrat avec le ministère d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté et cela, en contradiction flagrante avec la réponse qu'on a donnée à la question que j'avais inscrite au *Feuilleton*.

Comment puis-je m'acquitter ici de mes fonctions de députée si les ministres ne répondent pas correctement aux questions qu'on leur pose? Si le ministre s'était donné la peine depuis de corriger cette erreur, je n'aurais pas soulevé la question de privilège. Mais il ne l'a pas fait.

Monsieur le Président, je vous prie de m'aider à trouver une façon de remédier à cette situation.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense qu'il est très évident pour la Chambre et son Président qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. Comme la présidence le sait, une divergence de vues à propos d'une réponse ne saurait justifier une question de privilège.

Le Président sait aussi que je pourrais, pour toute question posée à la Chambre ou inscrite au *Feuilleton*, prendre la parole au nom du ministre, en ma qualité de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et répondre: «Oui, non ou peut-être». Il s'agit en fait d'une réponse et, par conséquent, elle ne peut faire l'objet d'une question de privilège à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, je vous saurais gré de rendre rapidement votre décision sur cette question afin que nous puissions poursuivre nos travaux.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: La députée a soulevée une question qui n'a rien d'inhabituel. Elle n'est pas satisfaite de la réponse donnée. Pour la présidence, le problème en pareils cas vient toujours des énormes différences d'interprétation des réponses données. Je pense que le secrétaire parlementaire a raison en l'occurrence. Il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais d'un désaccord sur certains faits et réponses. La députée a peut-être un autre moyen de poursuivre l'affaire.

Je remercie la députée de m'avoir donné préavis de sa question de privilège et tous les détails à cet égard.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPOT DU RAPPORT INTITULÉ *VIE PRIVÉE SANS FRONTIÈRES*

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui l'étude intitulée *Vie privée sans frontières/Crossing the Borders of Privacy*.

Cette étude a été entreprise en réponse à une recommandation du comité parlementaire qui a examiné la Loi fédérale sur l'accès à l'information et celle sur la protection des renseignements personnels.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES VISITEURS À LA TRIBUNE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'aimerais vous demander conseil.

Je reçois aujourd'hui des invités, soit 15 personnes du Collège canadien des travailleurs et trois autres de l'Union des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce; ceux-ci devaient suivre nos travaux à partir de la tribune de l'opposition, mais on leur en a refusé l'accès sous prétexte que les sièges étaient réservés pour 100 invités du premier ministre.

Je ne sais trop que faire, ni à qui demander conseil ou exposer le problème.

M. le Président: La députée pourrait venir me rencontrer le plus tôt possible.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 18 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI CONCERNANT LA TENUE DE RÉFÉRENDUMS ET DE PLÉBISCITES AU CANADA SUR DES QUESTIONS PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore) demande à présenter le projet de loi C-20, Loi concernant la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions publiques.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre, aux fins de la première lecture, le projet de loi intitulé Loi concernant la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions publiques. Il s'agit d'une mesure habilitante qui permettra de tenir, au Canada, des plébiscites et des référendums à l'échelle nationale. Dans l'essentiel, c'est à peu près le même projet de loi d'initiative parlementaire que je présente à la Chambre depuis juillet 1988. Bien que la tenue d'un référendum fasse l'objet de bien des discussions, il n'existe actuellement aucune loi d'autorisation fédérale à cette fin. C'est l'objet de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

• (1510)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je demande, appupyé par le député de Kamloops, à présenter un projet de loi intitulé Loi prévoyant la création d'un fonds d'indemnisation des députés de la Chambre des communes.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député de Mackenzie, mais on vient de m'informer que le bureau n'a pas reçu copie du projet de loi émanant du député. Nous ne pouvons pas continuer sans cela. Le député pourrait peut-être discuter de la question avec le bureau. Nous pourrions reporter sa demande à demain.

M. Althouse: Je suis désolé, monsieur le Président, mais les exemplaires sont entre les mains de mon personnel.

* * *

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Colombie-Britannique, qui signalent qu'à la suite des coupes de millions de dollars effectuées dans le budget de la GRC, on constate une érosion des services et de l'efficacité de la protection policière, de même qu'une réduction de la formation, des patrouilles et de la capacité de faire appliquer la loi. Ils demandent donc au gouvernement d'envisager le rétablissement d'un financement approprié pour la Gendarmerie royale du Canada afin qu'elle puisse remplir son mandat et jouer son rôle, puisqu'elle est la seule force policière visible dans plusieurs localités de la Colombie-Britannique, et qu'elle demeure un symbole durable de l'unité canadienne.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un grand nombre d'habitants de ma circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, qui condamnent le gouvernement pour avoir réduit radicalement le budget de Radio-Canada, et qui demandent au Parlement du Canada de renforcer cette société afin qu'elle puisse oeuvrer à titre de premier instrument de la souveraineté culturelle du Canada et offrir à tous les Canadiens des émissions de grande qualité.

Affaires courantes

L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale–High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 300 pétitionnaires qui se plaignent que des milliers d'Européens de l'Est, après être entrés au Canada légalement et de bonne foi et avoir ensuite présenté une demande de statut de résident permanent en vertu du programme d'exilés volontaires, se voient maintenant refuser le droit d'établissement à l'enquête préliminaire pour considérations humanitaires, alors qu'ils se sont déjà établis au pays avec succès. Les pétitionnaires prient le Parlement de demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'accélérer le traitement de toutes les demandes présentées en vertu du programme d'exilés volontaires, pour que les personnes admissibles soient autorisées à travailler ou à étudier, et d'accorder le statut d'immigrant à toutes les personnes qui sont du nombre de l'arriéré des revendications, au moment de l'enquête préliminaire pour considérations humanitaires. Ces centaines de signatures viennent s'ajouter aux milliers qui ont été présentées à ce jour.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai le privilège et le plaisir de prendre la parole aux termes de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par 225 de mes électeurs, habitants de la péninsule de Bonavista et de 15 autres localités, notamment King's Cove, Plate Cove, Southern Bay, Sweet Bay et de l'autre extrémité de ma circonscription, soit Lumsden et Bonavista North. Les pétitionnaires s'inquiètent vivement des réductions importantes et massives qu'a subies le budget de la Société Radio-Canada parce que, à leur avis, une des choses que fait cette société pour la région de l'Atlantique, c'est de préserver et d'entretenir nos caractéristiques culturelles. Ils s'inquiètent particulièrement de la suppression effective ou imminente de l'émission *Land and Sea*.

Ils demandent au Parlement de veiller à ce que la programmation de Radio-Canada demeure intacte, et en particulier, que les émissions locales telles que *Land and Sea* soient conservées et même rétablies.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter une pétition à la Chambre au nom de nombreux Canadiens. Les pétitonnaires estiment qu'on peut rendre hommage à une femme illustre, Marie Sklodowska Curie, pour la contribution que ses travaux scientifiques ont apportée à l'humanité. En fait, il faut lui rendre hommage.

Nous estimons que la découverte du radium pour guérir les malades du monde entier mérite d'être reconnue par le Canada.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rendre hommage à Marie Sklodowska Curie en émettant un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance, le 7 novembre 1992.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux également aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition qui, signée par des Canadiens de Montréal, de Toronto, de Scarborough, porte encore une fois sur le sujet d'une femme très célèbre qui a, en fait, apporté une grande contribution au monde, à savoir Marie Sklodowska Curie.

Les pétitionnaires demandent une chose très simple: que le Canada lui rende hommage en émettant un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance le 7 novembre 1992. Je pense certes qu'il s'agit d'un objectif louable.

LE SÉNAT

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter une pétition au sujet du Sénat, laquelle est signée par bon nombre de mes électeurs et d'habitants de circonscriptions avoisinantes.

Dans cette pétition, les signataires déplorent la façon dont le Sénat a contribué aux débats démocratiques de notre pays. Les pétitionnaires y déclarent: «Attendu que le Sénat n'est actuellement d'aucune utilité, qu'il est tout à fait partial et qu'il s'est avéré, après de nombreuses tentatives, impossible à réformer.

À ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'abolir carrément le Sénat.»

Je présente cette pétition au nom des signataires.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par de nombreux habitants de ma circonscription de Kingston et les Îles.

Les pétitionnaires s'inquiètent d'un incident qui est survenu récemment dans la circonscription de Kingston et les Îles et au cours duquel le drapeau canadien a été profané et détruit.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de défendre le symbole de notre pays. Ils l'exhortent à adopter une loi rendant illégale la destruction ou la profanation du drapeau du Canada.

LES DROITS CIVILS DES CROATES

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par un certain nombre de mes électeurs qui demandent l'appui du Parlement afin de défendre les droits civils des Croates de la Yougoslavie.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais appuyer la pétition que vient de présenter l'orateur précédent, afin que les habitants de ce pays, qui sont peut-être à la veille d'une guerre civile, puissent jouir de la liberté de choix.

Je voudrais présenter aujourd'hui une pétition concernant une grande dame, dont on a déjà parlé et qu'on appelle communément M^me^ Curie, mais qui se nommait en réalité Marie Sklodowska Curie. Cette dame devrait être honorée non seulement pour la contribution scientifique qu'elle a apportée à l'humanité, mais aussi pour l'exemple remarquable qu'elle a donné aux jeunes femmes du monde entier.

À l'instar d'un certain nombre de mes collègues, je crois que le gouvernement canadien devrait, à l'occasion du 125^e^ anniversaire de la naissance de M^me^ Curie, le 7 novembre 1992, émettre un timbre commémoratif, ce qui permettrait également de souligner la place qu'occupent les femmes dans le monde scientifique.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions venant de ma circonscription et qui s'ajoutent aux nombreuses autres qui nous ont été adressées jusqu'ici.

Les pétitionnaires demandent eux aussi au gouvernement de renoncer à ses propositions actuelles visant à accroître les coûts exigés des gouvernements provinciaux et municipaux pour maintenir les services de la GRC. Ils demandent également au gouvernement de conserver sa formule de partage des coûts à raison de 70 contre 30 p. 100 entre les provinces et le fédéral pour les services de la GRC, de sorte que nos forces policières nationales demeurent un organisme canadien présent dans tout le pays.

* * *

• (1520)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU CAMIONNAGE

M. le Président: J'ai reçu du député de York-Ouest un avis de motion aux termes de l'article 52 du Règlement.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en vertu de l'article 52 du Règlement, je demande de pouvoir proposer l'ajournement de la Chambre afin qu'on puisse étudier une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la crise que l'industrie canadienne du camionnage traverse présentement.

J'en ai prévenu comme il convient Son Honneur ce matin. Je n'ai pas l'intention, monsieur le Président, de demander que la Chambre s'ajourne immédiatement, mais simplement qu'après le vote qui doit se tenir à 20 heures ce soir, la Chambre des communes entame un débat d'urgence pour que nous tâchions de résoudre ensemble certains des problèmes auxquels l'industrie canadienne du camionnage fait face.

Je me contenterai de signaler rapidement quelques faits à la présidence. La réalité, c'est que 656 entreprises de camionnage ont fait faillite au Canada.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'hésite à interrompre le député sur une question aussi importante, mais le député sait qu'en demandant de proposer l'ajournement, il ne doit pas s'engager dans un débat; cela ne diminue cependant en rien l'importance de la demande.

Je vais donner ma réponse au député. Tout d'abord, je tiens à le remercier de m'avoir donné préavis de cette question et de me l'avoir signalée.

Je dois dire à la Chambre et à ceux qui nous écoutent et qui regardent nos délibérations que j'ai suivi avec grand intérêt les interventions à ce sujet hier et aujourd'hui; il s'agit clairement d'une question qui suscite de très grandes inquiétudes, comme l'ont démontré les deux côtés de la Chambre ainsi que les gens qui sont concernés et comme le pensent sans doute les Canadiens en général.

Cependant, je ne suis pas porté, pour le moment du moins, à croire que la question exige un débat d'urgence ce soir. Mais j'écouterai attentivement ce qu'on en dira à la Chambre. Je remercie le député.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le 14 mai, de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Chrétien (p. 24) et du sous-amendement de M. Langdon (p. 33).

M. le Président: Je signale à la députée de Halifax, à qui je vais donner la parole, qu'il lui reste trois minutes pour terminer son intervention. Suivront les dix minutes de questions et d'observations.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, lorsque j'ai dû m'interrompre hier, j'exposais quelques idées que certains de mes électeurs, des Canadiennes de tous les coins du pays et moi avons au sujet de ce problème crucial et de plus en plus grave que constitue la violence faite aux femmes.

Le discours du Trône a amené les Canadiennes à se poser des questions et elles voudraient bien connaître sans tarder ce que pense le très honorable premier ministre. Le discours du Trône nous apprend qu'un comité formé d'hommes et de femmes d'élite sera chargé d'enquêter sur la violence faite aux femmes. Cela soulève bien des questions.

Je l'ai déjà dit hier, je fais partie depuis novembre, avec plusieurs autres députés, d'un sous-comité de la condition féminine qui étudie le problème de la violence faite aux femmes. Depuis plusieurs mois, nous recueillons le point de vue de nombreux témoins éloquents, et d'autres témoins encore doivent comparaître au cours des prochains mois.

Un autre point nous préoccupe. Beaucoup d'entre nous et beaucoup de groupements féminins des quatre coins du pays ont réclamé une commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes. Je songe entre autres au YWCA du Canada, au Comité d'action nationale et à l'Institut canadien de recherches sur les femmes.

Parmi les principales raisons qui nous ont incités à formuler cette requête, notons premièrement que, aussi bien au Canada que dans d'autres pays occidentaux, la recherche sur la violence faite aux femmes et sur ses causes repose encore davantage sur des anecdotes plutôt que sur des données empiriques. Nous croyons aussi qu'une commission royale correctement constituée pourrait recevoir une plus grande publicité, attirerait davantage l'attention sur ce problème effrayant et de plus en plus sérieux ainsi que ferait davantage ressortir à quel point il est grave dans tous les coins de notre pays. La triste réalité, c'est que trop de Canadiens croient encore que ce problème de violence ne se manifeste pas dans la société ordinaire et qu'il se limite à quelque groupe marginal mythique où les gens sont les artisans de leur propre malheur.

Les Canadiennes et beaucoup de Canadiens qui les appuient tiennent à éviter que le problème ne soit escamoté. Nous voulons savoir à quoi nous en tenir sur ce comité d'élite. Mieux, nous réclamons une commission royale. Nous voulons chercher, trouver et faire connaître les causes profondes du problème.

Nous savons par exemple que l'alcool y est pour quelque chose, tout comme le cycle de violence qui débute dès l'enfance et les problèmes financiers. Mais ces éléments ne sont pas toujours nécessairement présents dans tous les cas. Ce qu'il nous faut, c'est une commission royale qui puise dans l'expérience des femmes et des quelques hommes qui travaillent en première ligne, dans les foyers de transition, dans les refuges et dans les centres pour femmes. Nous devons écouter ce qu'ont à

nous dire les agents de police, les juges et surtout les femmes qui, dans les foyers de transition, s'occupent quotidiennement des femmes battues et blessées qui, jour et nuit, sont broyées par cette terrible violence.

J'invite le premier ministre et le gouvernement à nous faire connaître leurs plans. Au nom des Canadiennes et au nom de tous ceux qui croient en une société juste, je les supplie de s'occuper du problème le plus vite possible et de le traiter de la manière préconisée par les Canadiennes et les experts en la matière.

Je demande au premier ministre de nommer une commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, la députée de Halifax est certainement un chef de file dans la défense des intérêts des femmes au Canada. En sa qualité de porte-parole de notre caucus concernant ces questions, elle assume des responsabilités importantes et a de nombreux contacts avec des groupes de femmes dans tout le pays.

J'aimerais demander à la députée si, dans le cadre de son travail avec ces groupes, elle a constaté une opposition à la création d'une commission royale sur la violence faite aux femmes.

Je signale en passant que les groupes de femmes de ma propre circonscription que j'ai rencontrés m'ont donné leur appui généralisé relativement à cette idée. J'aimerais aussi que la députée nous dise comment elle perçoit le travail d'une commission royale et l'examen des dépenses gouvernementales dans ce secteur? Je songe plus précisément à l'appui aux groupes de femmes et à la campagne contre la violence faite aux femmes, dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait état à la Chambre dans le passé.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Kingston et les Îles. Sa question est très pertinente parce que certains groupes de femmes un peu partout au pays sont méfiants face à la création d'une commission royale.

Une collègue, du département des Études féminines de l'Université Mount St. Vincent, a récemment participé avec moi à une entrevue au réseau anglais de Radio-Canada et cette question a été abordée. Certaines femmes craignent que la question pourrait être mise de côté si on la confiait à une commission royale et qu'elle risquerait en quelque sorte d'être mise en veilleuse.

Ce n'est pas de ce genre de commission royale que veulent les groupes de femmes, les députés de ce côté-ci de la Chambre et les membres du Sous-comité de la violence faite aux femmes. Nous voulons une commission royale qui fasse appel à l'expérience des femmes. C'est ce qu'ont répété à maintes reprises celles qui prônent la création d'une telle commission. Il faut des femmes qui ont consacré du temps et qui ont des compétences dans ce secteur. Or, il y en a dans tout le pays, dans chaque province et chaque région, que ce soit au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest. Ces femmes sont prêtes à servir cette cause.

Le deuxième volet de la question de mon collègue porte sur le financement public. Nous savons qu'il y a eu beaucoup de difficultés. Des coupures et des gels ont touché les groupes de femmes ainsi que les centres et refuges pour les femmes victimes de violence. Nous savons qu'une initiative a été annoncée par le ministre de la Santé de l'époque, maintenant ministre des Communications, relativement aux services d'hébergement de deuxième urgence, mais des mesures doivent encore être prises en première ligne.

• (1530)

Soit dit en passant, le montant d'argent accordé par le gouvernement pour les services d'hébergement de deuxième urgence permettrait de construire un petit immeuble d'appartements dans chaque province au Canada. Le problème est que nous avons besoin de services d'hébergement et d'une aide de première urgence. Sur dix femmes qui demandent de l'aide, cinq d'entre elles essuient un refus.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les remarques de la députée. Tout le monde à la Chambre comprend la gravité du problème de la violence faite aux femmes. C'est pour cette raison que j'étais ravie que le premier ministre et son gouvernement acceptent de mener une enquête nationale sur cette question que la députée et que tant d'autres femmes d'un bout à l'autre du pays ont soulevée. J'ai reçu des pétitions signées par plus de 25 000 personnes qui nous demandent de prendre d'autres mesures dans ce domaine.

Je sais que nous devons assurer une certaine coordination, rassembler toutes les connaissances à notre disposition et chercher de nouvelles solutions novatrices. Je crois que nous devons faire preuve de créativité dans ce processus. Nous n'avons pas besoin de vieux mécanismes comme une commission royale où les gens ne font que s'asseoir dans une chambre d'hôtel et écouter des mémoires présentés par des groupes. Nous avons besoin

d'un comité formé d'hommes et de femmes compétents et expérimentés qui peuvent aller là où sont les femmes et les victimes, afin de découvrir les causes du problème et de trouver, je l'espère, des solutions.

Je voudrais que ma collègue et d'autres aussi me donnent leur avis sur le mandat qui devrait être confié à ce comité. J'espère que nous pourrons avoir l'opinion des femmes pour que nous puissions faire quelque chose qui soit différent. Le gouvernement s'est engagé à mener cette enquête. Il nous reste maintenant à nous assurer qu'elle sera efficace, qu'elle sera menée par les personnes les plus compétentes et qu'elle nous conduira vers des solutions réelles à ce problème social.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie la ministre de ses remarques. Je sais que cette question lui tient beaucoup à coeur. Shakespeare a dit: «Ce que nous appelons une rose sentirait aussi bon sous un autre nom.» Je ne tiens pas mordicus au terme «commission royale», et je crois que personne n'y tient à ce point.

Nous tenons cependant au genre de créativité dont parle la ministre dans la recherche de solutions et la conduite d'une enquête. Ça m'encourage d'entendre la ministre faire de telles remarques.

Il y a quelque chose d'extrêmement important, et je crois que la ministre l'a mentionné. En fait, nous parlons de la même chose. La ministre a dit qu'il faut aller vers les femmes et chercher des réponses, et c'est vrai. Toutefois, j'espère aussi que le mandat de ce comité national l'obligera à recueillir des témoignages d'experts dans le domaine. Un des problèmes soulevés à l'occasion par les personnes qui témoignent devant notre sous-comité, c'est que, sans vouloir offusquer les hommes qui sont ici à la Chambre, nous n'avons pas les preuves concrètes qui pourraient convaincre nos collègues masculins que c'est un problème grave et que nous aurons besoin. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du Trône, les députés de Saint-Maurice et de Regina—Wascana. Je suis persuadé que leur intervention incitera tous les députés à adopter le discours du Trône à l'unanimité.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans l'histoire des peuples, comme dans la vie des individus, il y a des moments où l'expérience du passé doit être regardée dans la balance et considérée avec les espoirs de nous tous pour l'avenir.

Le Canada, comme pays, et nous tous, comme citoyens canadiens, sommes présentement à un de ces moments cruciaux où nous devons puiser dans notre histoire la résolution et la confiance pour aller à la rencontre de notre destin. En prenant acte de ce que nous sommes, nous devons maintenant décider ce que nous voulons devenir.

Cette session parlementaire est d'ores et déjà inscrite dans l'histoire de la Fédération canadienne.

[*Traduction*]

Nous devons nous attaquer à de graves problèmes, et il serait utile d'examiner les choses dans une perspective historique. Lors des débats qui ont conduit à la Confédération, les finances publiques du pays étaient très loin d'être saines. Les perspectives économiques étaient incertaines, car la Grande-Bretagne s'était déclarée en faveur du libre-échange plutôt que de la préférence impériale. Le Bas-Canada craignait, même alors, que sa langue et sa culture ne soient submergées par celles du Haut-Canada et plus tard, monsieur le Président, il y a même eu des séparatistes de la Nouvelle-Écosse élus à la Chambre des communes.

Quelques années plus tard, Laurier a parlé de ses craintes pour le Canada. Il a dit:

> Le Manitoba est en révolte ouverte. La Nouvelle-Écosse exige de se séparer de la Confédération. En fait, d'est en ouest et du nord au sud, au Canada, les gens sont surtout en proie à l'inquiétude, au mécontentement et à la colère.

Trois ans plus tard, en 1890, Laurier a eu l'occasion d'avertir les Canadiens

> On en est arrivé à une période de l'histoire de ce jeune pays où la dissolution prématurée du Canada semble proche.

Cependant, les dirigeants ont persévéré, et les Canadiens ont réussi à surmonter cette épreuve.

[*Français*]

Comme ce fut le cas, monsieur le Président, pour ceux et celles qui nous ont précédés, chacun et chacune d'entre nous, investis de la confiance de nos concitoyens et concitoyennes, avons la responsabilité historique de contribuer à resserrer les liens qui nous unissent en un grand pays.

Dans cette Chambre, les membres de toutes les formations politiques, nous représentons diverses parties du Canada. Nous sommes membres de partis politiques distincts et nous avons différentes idées sur la façon de résoudre les problèmes du pays. Mais si nous voulons réussir, nous ne devons jamais oublier que les liens qui nous unissent sont plus forts et plus précieux que les facteurs qui peuvent contribuer à nous diviser comme citoyens canadiens.

Effectivement, le chef de l'opposition avait raison de dire récemment que l'avenir du Canada est plus important qu'une carrière politique. En ce début de session, je veux réitérer que mon parti et moi-même voulons collaborer avec tous les députés et tous les partis qui partagent le désir et la volonté de bâtir un Canada plus fort, tout en respectant les aspirations légitimes des régions et des provinces.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, il est maintenant temps de ne plus se préoccuper des intérêts particuliers, mais de penser plutôt à l'intérêt national. C'est là le rôle qui incombe au Parlement du Canada. Il n'y a pas meilleure assemblée constituante que la Chambre des communes, et notre Chambre donnera l'exemple sur la scène nationale.

Nos électeurs nous ont envoyés ici pour débattre des questions qui se posent et résoudre les problèmes auxquels le Canada fait face. Ces problèmes sont graves, mais les possibilités qui s'offrent à nous sont également immenses. Ceux qui relèveront ce défi seront les hommes et les femmes de bonne volonté, qui ont un idéal, qui croient dans le Canada et qui savent tout ce que représente notre citoyenneté ainsi que notre patrimoine.

• (1540)

Nous réussirons, parce que l'intérêt national nous y oblige et que les Canadiens y verront. Nous avons tous des préjugés. C'est dans la nature des choses en politique. Il m'arrive aussi, quoique très rarement, de faire des observations tendancieuses.

Des voix: Non, jamais.

M. Mulroney: Cependant, dans le cas de cette question, monsieur le Président, nous sommes tous partisans, partisans du Canada.

Je le répète, ce qui importe, ce ne sont pas les prochaines élections, mais le Canada et lui seul.

Même si les politiques doivent faire preuve d'initiative, il est également temps d'écouter. Nous écoutons maintenant très attentivement ce que les Canadiens de tous les coins du pays ont à nous dire, nous qui les représentons. À la suite des consultations, nous annoncerons des initiatives précises qui auront peut-être une très grande portée. Lorsque ce moment viendra, nous prendrons les mesures voulues en étant certains que la population canadienne aura eu l'occasion de nous faire part de ses opinions et la chance d'exprimer ses espoirs et ses rêves ainsi que ceux de ses enfants.

Soyez assurés que le gouvernement et le Parlement du Canada, c'est-à-dire tous les parlementaires, joueront un rôle de premier plan dans ce débat. Ils agiront non seulement comme arbitres, mais aussi comme ardents défenseurs de l'intérêt national.

J'ai remarqué que l'un des membres du Forum des citoyens a déclaré que les Canadiens étaient prêts pour un nouveau Charlottetown. Notre défi, à titre de membres du gouvernement et du Parlement canadien, est de faire converger les opinions de ces agents de changement. Je suis certain que le Canada et les Canadiens sauront relever ce défi.

Nous devons trouver un idéal et des objectifs communs pour notre pays. Il ne s'agit peut-être pas d'une tâche aussi compliquée que certains pourraient le croire. En faisant abstraction du côté où nous siégeons à la Chambre et de nos antécédents personnels, si nous gardons à l'esprit nos valeurs communes que sont le compromis, la tolérance et le respect de la langue, de la religion, de la culture et de la région d'appartenance de nos concitoyens, nous parviendrons à traverser avec succès cette période à la fois exigeante et stimulante de notre histoire, et le Canada en sortira amélioré et plus fort.

Nous devons tenir compte de toutes ces valeurs si nous voulons définir un nouvel idéal pour notre pays. Il nous incombe de proposer un idéal que non seulement les Canadiens accepteront, mais qu'ils voudront.

[*Français*]

Les signataires de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'étaient pas des rêveurs ou des apprentis sorciers. Ils avaient une conception réaliste et pragmatique des conditions géographiques, culturelles, sociales et économiques qui allaient déterminer notre avenir sur ce continent.

[*Traduction*]

L'union économique canadienne s'est révélée un succès pour une raison très simple: elle s'accompagnait d'une union politique. Nos livres d'histoire dépeignent la Confédération comme un acte d'accommodement et c'en fut vraiment un. Nous avons toutefois tendance à oublier

qu'elle a aussi été un acte de séparation par rapport à l'union de 1840, et cet aspect est lui aussi important.

En choisissant le fédéralisme de préférence à un système unitaire, nous nous sommes écartés du principe selon lequel l'unité canadienne passe par la disparition de notre diversité au profit d'un état unitaire. Nous avons plutôt opté pour un système où les provinces sont souveraines dans leurs domaines de compétence, mais où les Canadiens sont associés pour les questions qui les concernent tous.

Notre union économique et politique, qui est fondée sur des idéaux généreux et des principes valables, s'est révélée remarquablement adaptable au cours du XX^{e} siècle. Elle a facilité l'admission et le développement de six nouvelles provinces au sein de la grande famille canadienne. Notre fédération a évolué par suite de la crise et de la guerre, de la croissance de l'État-providence, de l'immigration massive et de l'explosion des naissances de l'après-guerre. Face aux tensions qui se font sentir depuis dix ans, le Canada a mis au point des solutions inédites et complexes pour relever ces nouveaux défis formidables.

Aujourd'hui, le Canada compte parmi les puissances économiques mondiales. Notre niveau de vie s'est constamment maintenu parmi les plus élevés de tous les pays industrialisés.

Notre bilan au chapitre de la création d'emplois a été l'un des meilleurs des pays du Groupe des sept et de l'OCDE au cours des six dernières années. Grâce à la vigueur de notre économie et à notre esprit de solidarité, nous avons pu mettre en oeuvre des programmes socio-culturels qui sont le reflet de notre générosité et de nos valeurs. À bien des égards, ceux-ci font l'envie de la plupart des pays du monde et s'attirent leurs éloges.

Nous comptons au nombre des grands pays commerçants du monde et des fermes partisans de la coopération internationale. Nous avons bien gagné notre place à la table du Groupe des sept, monsieur le Président. Nous ne l'avons pas volée et nous entendons la conserver.

[*Français*]

Quoi qu'en disent certains individus qui s'improvisent économistes, l'union économique canadienne a bien servi le Québec depuis la Confédération. Il est d'ailleurs assez ironique de voir ces personnes s'égosiller à inviter les Québécois à quitter d'urgence le régime fédéral qui les mènerait tout droit vers le désastre économique, selon eux, et proclamer tout de suite après qu'il faut à tout prix maintenir une union économique avec le Canada.

Monsieur le Président, même en renonçant à la possibilité de participer à l'élaboration des politiques financières canadiennes, ils veulent participer à une union monétaire avec le Canada. Les rapports des Commissions Allaire et Bélanger-Campeau ont reconnu que le Québec a tout à gagner à maintenir cette union. Mais ces rapports, des rapports pas nécessairement de la Commission mais de certains groupes qui travaillaient pour le compte de la Commission, font fausse route quand ils soutiennent que les liens économiques pourraient demeurer aussi solides si on relâchait les liens politiques.

Le Québec est une partie intégrale de l'union économique canadienne. Il constitue un vaste marché pour d'autres parties du pays et le Québec tire des avantages extraordinaires de sa participation, de la même façon, aux économies des autres provinces. En fait, six provinces canadiennes, dont le Québec, vendent davantage de biens manufacturiers à d'autres provinces qu'à des pays étrangers. Il n'est pas réaliste d'imaginer que l'union économique pourrait être gérée efficacement au prochain siècle sans que le gouvernement central joue un rôle important.

Pourquoi, monsieur le Président, les Canadiens mettraient-ils en péril une union économique qui a si bien fonctionné et qui a encore tant à offrir? Personne n'a prétendu que le Canada constituait la perfection, mais nous connaissons tous les bienfaits et les bénéfices de notre pays depuis maintenant bientôt 125 ans. L'exemple le plus éloquent de l'intégration économique et politique nous vient ces jours-ci de l'Europe, en particulier de la France et de l'Angleterre, les mères patries des deux grandes familles linguistiques du Canada.

On voit, sur tout le continent européen, des peuples qui se sont livrés des guerres sanglantes, presque à chaque génération durant le dernier millénaire qui, depuis maintenant plus de 30 ans, sont en train de tisser une union économique ouverte et dynamique de plus de 300 millions de personnes.

Comment, monsieur le Président, peut-on sérieusement s'imaginer qu'on pourrait renforcer une union économique si vitale, indispensable même, pour l'avenir des Québécois et des Canadiens? Comment peut-on sérieusement s'imaginer qu'on pourrait renforcer une union économique au Canada en même temps qu'on isolerait ses propres membres? Les Québécois savent que le Canada n'est pas parfait, mais, monsieur le Président, comme Québécois—et je l'ai dit tout récemment dans ma circonscription électorale de Charlevoix—je sais que les citoyens de ma province natale sont profondément atta-

chés au Canada et qu'ils sont très fiers de ses grandes réalisations.

Monsieur le Président, malgré certains discours et certaines impressions, les Québécois n'ont aucune intention de déchirer leur passeport canadien et d'entreprendre un voyage vers l'inconnu. Cela je peux vous le garantir, monsieur le Président.

Il y a un mois, M. Jacques Delors, président de la Commission des communautés européennes, en visite officielle à Ottawa, a été interrogé sur l'unité du Canada. Je n'ai pas provoqué la question. C'était une question naturelle d'un membre de la tribune parlementaire distingué d'Ottawa. Et la réponse de M. Delors, qui a été interrogé sur l'unité du Canada, ancien ministre de l'Économie du gouvernement français, de la République française, a été on ne peut plus claire, et je cite M. Delors qui a dit, ici à Ottawa, à quelques pieds d'ici:

> Vous savez, en Europe on est en train de construire une certaine union politique, un État fédéral. Notre conception [a-t-il dit] est fédérale, et elle prévoit en matière de politique étrangère une unité dans l'analyse et dans l'action et, en matière économique, une monnaie unique, une banque centrale unique, une politique économique en parallèle de cette politique monétaire unique, très convergente.

Et M. Delors conclut:

> Donc, nous, de l'Europe, nous allons vers l'unité car nous pensons que, dans le monde tel qu'il est, chacun de nos pays n'a pas plus les marges de manoeuvre suffisantes pour assurer son autonomie, son bien-être et remplir ses ambitions.

Et certains au Québec essaient de vendre l'illusion que, alors que la prospérité en Europe passe par l'unité, notre prospérité au Québec et au Canada passe par la désunion. Quel argument illogique et inacceptable pour les Québécois et les Canadiens!

Je suis convaincu que la meilleure protection du français, la meilleure garantie qu'il va continuer d'exprimer le génie particulier de la majorité québécoise et de nos minorités francophones hors Québec, demeure la stabilité des institutions politiques canadiennes et la prospérité économique qui en découle. Parce que le Canada, contrairement à beaucoup d'autres pays, a fait du respect de la diversité un de ses principes fondamentaux. Le rayonnement de la langue française sera d'autant plus grand s'il se prolonge et se répercute dans de grands ensembles et dans les principaux forums internationaux.

Monsieur le Président, je pense qu'il est tout à fait vrai d'affirmer que la poignée de Français qui se sont installés ici il y a trois siècles et demi seraient bien émerveillés aujourd'hui de voir que le Canada, deuxième pays francophone au monde, est, avec la France, un des principaux piliers de la francophonie internationale.

[*Traduction*]

La grande préoccupation du Québec et du Canada français n'a pas changé depuis des décennies. Ils veulent conserver leur langue et leur culture.

N'oublions pas que cette entreprise a été solennellement inaugurée en 1867. Or, certains groupes disent maintenant à leurs partisans que le Canada devrait désormais songer à se passer du Québec ou que celui-ci peut et devrait survivre sans le Canada.

Ces groupes, qui sont diamétralement opposés, voudraient faire éclater notre pays, alors que les Canadiens et les Québécois ont toujours opté pour la solidarité, l'unité et la force. La meilleure assurance que la Chambre des communes et le Canada peuvent donner au Canada français à l'égard de sa langue et de sa culture, c'est l'assurance que cette langue sera respectée et honorée dans le reste du Canada maintenant et dans l'avenir, pendant que nous travaillons et que nous vivons toujours plus en harmonie, dans nos foyers et dans nos vies.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le Québec veut les outils nécessaires pour protéger et affirmer son caractère distinct. Le 23 juin dernier, j'ai déclaré qu'avant que nous tentions à nouveau de modifier la Constitution, nous aplanirions certaines difficultés, éclaircirions certains malentendus et trouverions une meilleure méthode de modification de la Constitution. Donc, nous avons créé le groupe de consultation des citoyens pour écouter le point de vue du plus grand nombre de Canadiens possible dans le délai le plus court possible.

Je pense que ce groupe a fait un travail remarquable, compte tenu du contexte très difficile dans lequel il a dû évoluer. Je ne doute pas que son rapport final constituera une contribution utile aux propositions que le gouvernement présentera à l'automne.

Parallèlement, il y a le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui, connu sous le nom de comité Beaudoin-Edwards, consulte les Canadiens pour trouver une meilleure formule de modification de la Constitution. L'excellence de son travail a été soulignée dans des éditoriaux de tous les coins du Canada.

Au nom de tous les députés, je veux rendre hommage aux membres de ce comité pour leur travail exceptionnel.

Il est évident que nous devons trouver un meilleur système pour régler les dossiers constitutionnels au Canada. J'espère que le comité mixte nous orientera sur la bonne voie.

Le rapport du groupe de consultation des citoyens et celui du comité mixte doivent tous deux être présentés le 1er juillet et, pendant l'été, le gouvernement étudiera à fond leurs recommandations en vue d'élaborer ses propositions. Puis, dans un peu plus de trois mois, le gouvernement soumettra ses propositions au nouveau comité mixte parlementaire des affaires constitutionnelles. Pendant plusieurs mois, le comité se rendra dans toutes les régions afin de connaître le point de vue des Canadiens.

Comme le souligne le discours du Trône, le comité rencontrera les législateurs membres de comités ou de commissions parallèles dans les provinces, peut-être même sur le parquet des assemblées législatives. Il rencontrera également des groupes autochtones un peu partout au Canada.

La démarche qui sera entreprise aura un caractère exhaustif en ce sens qu'elle s'adresse à tous les Canadiens et n'en exclut aucun.

Je m'engage devant cette Chambre et au nom du gouvernement à être très réceptif à l'égard de toute proposition de modification constructive visant à améliorer les propositions du gouvernement et à élargir le consensus nécessaire à l'unité canadienne.

La réforme du Sénat du Canada et d'autres institutions vise à les améliorer et à faire en sorte qu'ils fonctionnent de façon plus équitable et répondent mieux aux attentes des Canadiens. On nous dit souvent que les habitants des villes de l'ouest du Canada, qui se trouvent à 2 000 milles d'Ottawa, ont l'impression d'être à deux millions de milles à cause de la façon dont certaines de leurs préoccupations sont traitées. Cette situation est due en bonne partie aux lacunes de certaines de nos institutions et à une réponse inadéquate aux besoins des régions. La réforme du Sénat et d'autres institutions, qui vise à assurer une plus grande efficacité et une plus grande ouverture, signifie beaucoup pour l'ouest du Canada et pour de nombreuses régions des provinces atlantiques.

Les Ontariens sont préoccupés par les coûts croissants de l'appareil gouvernemental, de façon générale, et par la nécessité d'être compétitifs face à nos partenaires commerciaux dans le monde.

Les Canadiens d'origine autochtone poursuivent leur lutte en vue d'obtenir la justice sociale et des garanties constitutionnelles.

La ronde de consultations qui s'amorce touchera toutes les régions du Canada, d'est en ouest et du nord au sud, et toutes les collectivités, anglophones et francophones. Tous les Canadiens bénéficieront de la réforme constitutionnelle.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il ne fait aucun doute que notre pays traverse actuellement une crise, mais cette crise nous offre également une possibilité, celle de mieux faire. Il nous faut seulement prendre le temps d'établir un consensus, auquel adhéreront tous les Canadiens, sur la façon d'améliorer le Canada. Notre seul défi est de reconnaître qu'une union économique et politique forte est fondamentale pour la prospérité collective.

• (1600)

Aujourd'hui, je voudrais aborder très brièvement quelques-unes des questions et des options économiques qui sous-tendront les propositions du gouvernement. D'autres en ont déjà parlé. Personne ne réinvente la roue, comme le chef de l'opposition ou celui du NPD l'a souligné à diverses occasions. La Constitution doit clairement garantir la libre circulation des personnes, des biens et services, des capitaux et de la technologie au sein de la fédération. Elle doit également offrir un vaste cadre pour l'union économique et établir des droits économiques clés. Le besoin de compétitivité et les impératifs du succès économique rendent indispensable une collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Nous devons nous poser certaines questions fondamentales et brutales au sujet de l'efficacité de notre union économique. Est-il normal, par exemple, que les barrières internes font du Canada un marché intérieur beaucoup plus balkanisé que celui de l'Europe ou des États-Unis, des groupements géographiques dont la population est 10, 12 ou 13 fois plus élevée que celle de notre pays? Pourquoi est-il plus facile pour certaines entreprises de faire des affaires à l'étranger plutôt que dans une province voisine? Les entreprises canadiennes devraient-elles être handicapées parce qu'elles doivent se conformer à deux régimes de taxe de vente, l'un fédéral et l'autre provincial? Je sais que certains rétorqueront que nous ne devrions pas en avoir du tout. Je vois mon collègue du NPD applaudir, mais je peux lui dire une petite vérité: si l'on veut des services sociaux fantastiques, il faut pouvoir les payer.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je dis cela pour la gouverne de mon collègue de Regina.

Avons-nous réellement besoin de trois organismes distincts de réglementation des valeurs mobilières, alors que les autres pays du monde se dirigent vers un régime de réglementation beaucoup plus centralisé? Est-il vraiment logique qu'une société de fiducie doive vraisemblablement être assujettie à 11 séries distinctes de règlements si elle désire exercer ses activités dans tout le Canada, tandis qu'en Europe on cherche à permettre aux institutions d'un pays de fonctionner avec un seul permis dans toute la communauté? La population est-elle bien servie lorsqu'un gouvernement provincial augmente radicalement son déficit, tandis que le gouvernement fédéral et toutes les autres provinces cherchent à réduire le fardeau financier du pays?

La souveraineté est la capacité de créer des valeurs communes fondamentales ainsi que la force économique nécessaire pour maintenir et défendre ces valeurs. Un pays dont les finances publiques s'en vont à vau-l'eau crée des problèmes non seulement pour les générations à venir, mais également pour sa capacité d'agir avec indépendance et assurance sur la scène mondiale. Dans la conduite de ses finances publiques, le Canada a flirté avec le danger. Depuis 1984, nous avons accompli certains progrès pour reprendre la maîtrise des finances publiques. Depuis 1984, à Ottawa, le taux de croissance des dépenses de programmes a augmenté de 3,7 p. 100 par année, se situant au-dessous du taux d'inflation. Or, au cours des 15 années précédentes, le taux annuel d'augmentation des dépenses de programmes s'élevait en moyenne à 13,9 p. 100.

Des dépenses exagérées entraînent des conséquences, comme c'est le cas pour tout ce que nous faisons. Je mentionne cela simplement pour souligner que, en fin de compte, notre pays a besoin de ressources s'il veut demeurer fort et uni. En 1969, une dette nationale d'environ 18 milliards de dollars, non accompagnée d'un déficit, s'est transformée en 1984 en une dette de 206 milliards, accompagnée d'un déficit annuel de 38,9 milliards.

Mon collègue de Terre-Neuve pose une très bonne question: À combien s'élève-t-elle maintenant? Eh bien, il a tout à fait raison de poser cette question. Elle était alors de 206 milliards et elle s'élève aujourd'hui à 389 milliards, mais je tiens à lui souligner que la presque totalité de l'augmentation de la dette depuis 1984 résulte de l'intérêt composé sur la dette excessive que nous avons eue. Mon collègue comprendra que, même si cela semble incroyable, nous ne disons pas cela dans le but de marquer des points, mais bien de présenter un argument. D'ailleurs, je sais que, s'il était à ma place, il présenterait cet argument pour souligner la gravité du problème.

Ce problème, c'est qu'au début, le service de la dette devait accaparer 12 c. de chaque dollar de recettes fiscales, mais l'endettement s'est révélé tel qu'il a fallu verser 32 c. de chaque dollar pour en acquitter les intérêts. Le financement du déficit exige donc des montants considérables qui ne peuvent plus être affectés à l'éducation, à la santé, à la défense, à l'aide à l'amélioration de la qualité de vie au Canada.

Il ne peut être question de la Constitution et de l'unité nationale en termes abstraits. Il nous faut tenir compte de réalités difficiles à accepter. Si 32, 33 ou 34 c. par dollar—ce qui nous porte au deuxième rang des pays industriels les plus endettés—va aux détenteurs d'obligations, à nos créanciers, cela représente 20 à 30 milliards de dollars par an que nous n'aurons pas pour investir dans des infrastructures et dans des programmes sociaux ou pour renforcer l'unité du pays.

Je crois qu'il est important de souligner cela, parce que si notre économie est faible et si nous laissons augmenter le déficit et les coûts du service de la dette, que nous restera-t-il pour mettre des programmes à la disposition des Canadiens? Comment pourrons-nous financer les frais médicaux et les prestations de retraite d'une population vieillissante? Comment pourrons-nous investir pour améliorer nos infrastructures? Comment remplirons-nous nos obligations dans le monde?

On peut dire, en dehors de tout esprit de parti, que croire en la nécessité pour le gouvernement du Canada d'assainir ses finances ne traduit pas un manque de compassion. Je pense qu'au nom de tous les députés, je peux affirmer que cela traduit la capacité d'être réaliste, car sans une discipline financière et une croissance économique sûre, les gouvernements ne peuvent qu'offrir un bonheur illusoire, et ce n'est sûrement pas ce que veulent les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les deux questions relatives à l'unité et à la prospérité vont de pair. Quand les Canadiens s'inquiètent de leur avenir collectif, ils envoient de bien mauvais signaux aux investisseurs. Une diminution de prospérité mine les fondations de notre vie commune. L'unité canadienne est liée à notre position concurrentielle dans le monde, et notre compétitivité est un pilier de notre unité.

L'Adresse

[*Français*]

Le discours du Trône a exposé les problèmes importants que nous devons régler et les décisions que nous devons prendre. Comme nous l'avions prévu, il y a maintenant des signes que nous sommes en train de nous sortir de la récession. Le mois dernier, le taux de chômage est tombé pour la première fois depuis juin de l'année passée; l'augmentation de l'emploi, au cours des deux derniers mois, est également, je pense, un signe positif. Les mises en chantier ont augmenté de près de 30 p. 100 en avril, comparativement aux mois antérieurs. La confiance du milieu des affaires est maintenant à son niveau le plus élevé depuis sept ans. Les taux d'intérêt, la pierre angulaire de toute relance économique qui se respecte, et durable, les taux d'intérêt, dis-je, ont diminué de 5 p. 100 au cours de l'année écoulée et ils ont baissé, effectivement, de 1 p. 100 depuis le budget fédéral.

Mais nous ne pouvons pas, à long terme, continuer de tenir notre prospérité pour acquise, nous asseoir sur nos lauriers ou nous fier uniquement sur la grande richesse naturelle du Canada. Nous avons notamment une pente raide à remonter pour mettre notre productivité au diapason de celle de nos concurrents. Mais plutôt que de nous laisser paralyser par nos problèmes, saisissons l'occasion qui s'offre à nous de renforcer le Canada.

Il faut se demander comment nous pouvons augmenter notre productivité qui, seule, peut créer une richesse durable. Les déficits gouvernementaux, la création des piastres, l'impression des dollars à la Banque du Canada, cela vous donne l'inflation, cela vous donne des *jobs* peut-être à temps partiel, cela ne vous donne aucune richesse durable. C'est la productivité et la productivité seule qui peut enrichir de façon durable un grand pays. Il est évident que nous ne sommes pas en mesure, nous ne l'étions pas, d'utiliser de façon optimale le facteur principal de notre prospérité, c'est-à-dire les ressources humaines.

• (1610)

Le discours du Trône a annoncé que nous allions encadrer la discussion sur l'éducation, tout en respectant intégralement et totalement la juridiction des provinces dans ce domaine et que nous allions encadrer la discussion sur l'éducation et la formation par un document de réflexion sur l'apprentissage. Nous devons mettre un terme collectivement, comme citoyens, comme parents, à la saignée de nos jeunes cerveaux, à l'abandon prématuré des études, à une époque où l'éducation, l'excellence et la formation sont les instruments indispensables de la réussite sur le marché du travail.

[*Traduction*]

Le discours du Trône a exposé le problème très clairement. Ce n'est pas exclusivement, ni même principalement, une question d'argent. Le Canada dépense déjà plus par habitant, à ce chapitre, que la plupart des autres pays industrialisés. Je pense que l'exception est la Suède.

À lui seul, le gouvernement fédéral y consacre, directement et indirectement, quelque onze milliards de dollars par année, sans compter d'autre milliards que les gouvernements provinciaux dépensent pour fournir les installations et la formation nécessaires à nos jeunes.

Malgré tout cela, c'est une question de résultats. Trois élèves sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires. Dans certaines régions, le pourcentage est encore plus élevé; il s'établit à près de quatre sur dix. Quatre adultes sur dix ne savent pas assez lire ou compter pour fonctionner efficacement dans leur vie de tous les jours.

Les entreprises canadiennes dépensent moitié moins que leurs concurrentes américaines pour former leurs employés, cinq fois moins que les entreprises japonaises, et huit fois moins que les entreprises allemandes. Ce n'est pas ainsi que nous pourrons laisser à nos enfants un pays plus prospère.

En fait, on peut même se demander si les Canadiens et les Canadiennes de la prochaine génération ne seront pas les premiers à avoir un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents.

Le discours du Trône proposait ensuite des objectifs importants pour notre pays. Ces objectifs pourraient être les suivants: réduire de moitié le taux d'analphabétisme, veiller à ce que 90 p. 100 des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent avant l'âge de 25 ans, doubler le nombre des diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie ainsi que quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés.

Un député d'en arrière dit: «Mêlez-vous de vos affaires».

Je tiens à lui dire que ce sont mes affaires.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Si vous êtes ici aujourd'hui, c'est parce qu'un matin, vous vous êtes rendu compte que vous étiez Canadien.

C'est parce que vous êtes Canadien que vous êtes devenu instruit et que vous paraissez parfois si prospère et si digne.

Ces objectifs sont valables et urgents pour un pays dont la prospérité dépend essentiellement de son commerce extérieur. Seule une amélioration notable de la producti-

vité restaurera et maintiendra notre compétitivité et garantira notre sécurité économique.

Le discours du Trône rappelle la nécessité pour les Canadiens de partager les dividendes de la prospérité, et c'est particulièrement vrai en ce qui concerne les autochtones.

J'ai été très heureux que l'ancien juge en chef Brian Dickson accepte de conseiller le gouvernement sur le mandat et la composition d'une commission royale d'enquête sur les affaires autochtones.

Il y a quelques semaines, à Victoria, j'ai rappelé certains des progrès accomplis. Premièrement, nous mettons en place un processus accéléré de règlement des revendications territoriales de 500 000 $ ou moins. Deuxièmement, pour que les choses aillent plus vite, l'autorité d'approbation des paiements de règlement du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est portée de 1 à 7 millions de dollars.

Troisièmement, quelque 355 millions seront affectés à cette initiative au cours des cinq prochaines années. Cela représente un quadruplement des ressources de ce programme.

Quatrièmement, le processus sera rendu plus juste par la création d'une commission des revendications territoriales.

Cinquièmement, en collaboration avec les dirigeants indiens, au cours des prochains mois, un groupe de travail mixte Indiens–gouvernement sera constitué pour s'occuper du processus des revendications territoriales non réglées et des questions de politique publique.

Enfin, pour la première fois, on acceptera d'étudier les revendications territoriales antérieures à la Confédération.

Une autre initiative conçue pour aider les dirigeants indiens à construire un meilleur avenir pour leur peuple est le programme Chemins de la réussite. Son objectif est de former une population active autochtone qui soit compétitive. Nous prévoyons investir quelque 200 millions de dollars par année dans des programmes d'accessibilité des autochtones au marché du travail.

Dans le cadre du dossier autochtone, nous avons accru de 320 millions de dollars le budget du Programme d'enseignement postsecondaire à l'intention des autochtones, soit un total de plus de un milliard de dollars en cinq ans. Et, grâce à l'aide du gouvernement, 22 000 Indiens peuvent cette année fréquenter le collège et changer de vie, alors que du temps où le député de Saint–Denis et moi allions au collège, moins d'une centaine d'autochtones avaient cette possibilité. Cela témoigne donc d'un progrès lent mais régulier.

Or, il se peut que la Commission royale, le ferme appui du gouvernement et du Parlement ainsi que la modification de la Constitution contribueront ensemble à faire que les peuples autochtones reçoivent le traitement juste et respectueux qu'ils méritent depuis longtemps, mais qu'on leur a trop souvent refusé.

L'ancien secrétaire général du Commonwealth, M. Sonny Ramphal, a déclaré récemment que «le Canada est un modèle de stabilité dans un monde multiculturel et que son démembrement encouragerait l'éclatement d'autres sociétés». «Le Canada, a–t–il dit, est une espèce d'emblème de stabilité dans un monde multiculturel; le modèle canadien a été imité dans le monde entier.»

[*Français*]

Une poignée de pessimistes professionnels montent constamment les imperfections de notre régime politique en épingle. Il y a des imperfections, bien sûr, il n'y a personne qui a prétendu que le Canada ou le fédéralisme étaient parfaits. Il y a des imperfections, mais les pessimistes professionnels qui montent nos imperfections en épingle et tentent toujours d'occulter la grandeur et la force du Canada, voudraient qu'on succombe à leurs chants de sirènes, qu'on en arrive à douter de notre unité et douter même de la grandeur et de la splendeur de notre pays. Ceux–là, au Québec, font miroiter des eldorados, invoquent des unions économiques et politiques qui n'existent que dans leur esprit. D'autres, à l'extérieur du Québec, voudraient faire croire que la meilleure solution au malaise ressenti un peu partout au pays serait l'amputation du Québec du Canada.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les deux côtés de cette équation pessimiste—ceux qui veulent que le Québec se sépare du Canada et ceux qui soutiennent que cette séparation est inévitable—, tous ces docteurs diplômés de l'école du pessimisme se trompent royalement, comme l'histoire saura le prouver.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Et ceux qui pensent que le Canada est un jeu de blocs qu'on peut réarranger à sa guise, et ceux qui pensent que le Canada peut fonctionner tout aussi bien sans la participation d'une de ses composantes fondamentales se trompent tout aussi lourdement les uns que les autres.

[*Traduction*]

Afin de renforcer notre union économique, le gouvernement fédéral doit exercer des pouvoirs économiques clés et les deux niveaux de gouvernement doivent collaborer afin d'assurer notre prospérité.

Je crois possible, dans des secteurs de compétence fédérale, d'intégrer une participation explicite et réelle des régions et des citoyens à l'élaboration des lois et des politiques. Il faut trouver aussi des mécanismes nouveaux et originaux permettant de gérer l'interdépendance fédérale-provinciale.

Un coup d'oeil sur le partage des pouvoirs établi en 1867 suffit à donner une idée de ce que pensaient vraiment les Pères de la Confédération lorsqu'ils ont fondé notre pays.

• (1620)

Vous allez vous rendre compte que l'érosion d'un grand nombre de ces pouvoirs, au cours des années, a mené à un pays bien différent de celui qu'ils avaient imaginé. Cela explique certains des graves problèmes auxquels les provinces, surtout les plus éloignées du centre, font face au fur et à mesure qu'elles s'intéressent à la protection de la langue, de la culture et des intérêts régionaux.

Nous devons donc trouver d'autres moyens pour assumer l'interdépendance du fédéral et des provinces. Le fédéralisme constitue le juste milieu entre l'autorité centrale nécessaire et la décentralisation voulue pour satisfaire les aspirations locales. Son génie ne réside pas dans sa perfection, car nul modèle de gouvernement mis de l'avant jusqu'à maintenant n'a atteint la perfection, mais découle plutôt du fait que cette formule combine l'autonomie et le partage des pouvoirs, tout comme elle allie souveraineté et association.

Il ne s'agira pas de rejeter notre fédération mais plutôt d'y rétablir l'équilibre. Ce sera certainement le plus grand défi que nous devrons relever au cours de la présente session. Toute l'attention des Canadiens sera braquée sur la Chambre et sur les députés. Ce n'est sûrement pas le moment d'exacerber nos différences. Je crois, monsieur le Président, que c'est plutôt le temps d'exalter notre diversité. Ce n'est pas le moment d'affaiblir notre pays, mais plutôt le temps de renforcer notre détermination. Ce n'est pas le moment de pointer du doigt, mais plutôt celui de se donner la main. Ne tournons pas le dos à notre destin commun, préparons plutôt un pays meilleur pour nos enfants.

Le 1er juillet, des milliers de Canadiens de tout âge, francophones et anglophones, membres des Premières des nations et immigrants au pays depuis peu, se tiendront devant cet édifice et verront l'unifolié flotter au sommet de la Tour de la Paix. Ils regarderont la feuille d'érable, ce témoin de notre histoire et l'emblème de notre future grandeur. Mon collègue a raison de dire que c'est «un drapeau extraordinaire». Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Le défi que nous devons relever, c'est de rejeter l'appel à l'égoïsme et à la division. Il faut ouvrir la voie vers un Canada plus prospère, un Canada plus ouvert et juste, généreux et libre, un pays qui fera la fierté de tous ses citoyens et sera un modèle pour le monde entier.

M. le Président: La députée d'Hamilton-Est a très généreusement aidé la présidence. La parole est à la députée du Yukon.

Pour un rappel au Règlement, le député de Kamloops.

M. Riis: Monsieur le Président, je veux remercier l'opposition officielle de la courtoisie dont elle a fait preuve en autorisant notre chef à dire quelques mots sur le discours du Trône. Puis-je, monsieur le Président, demander le consentement unanime de la Chambre pour autoriser mon chef à terminer ses observations pendant le temps de réponse qui lui est alloué?

M. Andre: Monsieur le Président, je veux simplement signaler qu'il s'agit là d'une proposition que nous avions négociée dans le cadre des modifications au Règlement. C'est dommage qu'elle n'ait pu s'intégrer automatiquement au Règlement, mais nous sommes évidemment disposés à faire preuve de la même courtoisie à l'égard de la chef.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je vous sais gré de me donner l'occasion de faire des observations sur le discours du Trône et sur ce que vient de dire le premier ministre.

Nous avons entendu de nombreux députés du parti ministériel dire que la présente session pourrait être la plus importante depuis la Confédération; mon parti et moi sommes tout à fait d'accord. Le gouvernement a aussi dit qu'il nous faudrait faire preuve d'imagination pour aller de l'avant et sortir plus forts de la crise dans laquelle notre pays est plongé. C'est aussi ce que pensent les députés du Nouveau Parti démocratique. Le gouvernement a dit que nous sommes à un point tournant de notre histoire, et encore une fois nous sommes d'accord avec lui.

Le plus frappant et le plus troublant dans le discours du Trône, c'est qu'il ne prévoit rien qui permette au Canada de relever les défis qui lui sont actuellement posés. On n'y trouve que les mêmes vieilles réponses. Les mêmes politiques économiques inefficaces et la même démarche constitutionnelle infructueuse.

Il est désolant de constater que le gouvernement a choisi de s'engager dans la même voie, car le fait de se trouver à un point tournant suppose que l'on amorce un virage, ce que le gouvernement se refuse à faire. Il préfère foncer à l'aveuglette et mener le Canada dans un autre cul-de-sac. Nous devons amorcer un virage pour trouver de nouvelles directions et voies qui permettront d'offrir une nouvelle destination et un nouvel avenir aux Canadiens. C'est à nous tous qu'incombe cette responsabilité.

L'unité, la compétitivité et l'efficacité gouvernementale sont les priorités dont il est fait état dans le discours du Trône. Il faut en faire des priorités car, depuis que l'actuel gouvernement a été porté au pouvoir il y a six ans, le Canada qui était uni est devenu très divisé; lui qui était compétitif à l'échelle internationale a été déclassé sur le plan de la compétitivité, et ses institutions nationales, jadis fonctionnelles, comme VIA Rail et la SRC ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement.

Ce sont des questions qu'il faut examiner, et je le ferai aujourd'hui même, mais d'une façon bien différente de ce que fait le gouvernement. Je propose que nous suivions un programme conçu pour la population, un programme qui soit à l'avantage des Canadiens et des familles canadiennes.

Tout le monde sait bien, sauf quelques députés qui nous font face à la Chambre, que le programme conservateur n'a pas servi les sociétés canadiennes. Je veux assurer la population canadienne que notre parti ne se contentera pas de permettre que ces six années soient suivies d'une autre période de six ans marquée par une planification économique vouée à l'échec.

Cette session, le Parlement assume une grande responsabilité, et c'est celle de travailler à bâtir le genre de Canada que veulent tous les Canadiens.

[*Français*]

Cela signifie rédiger une Constitution qui unifie le pays. Cela veut aussi dire établir un *partnership* économique, social et environnemental entre les Canadiens, entre les gouvernements et les citoyens qu'ils représentent.

Le Canada dans lequel nous vivons présentement est un pays où un million et demi de personnes sont sans travail, où l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît de plus en plus tous les jours et où la classe moyenne est en train de disparaître.

Notre système de soins de santé est menacé, notre système d'éducation se dégrade progressivement et d'importants programmes sociaux disparaissent. Et les défis environnementaux d'une importance cruciale qui se posent sont laissés sans réponse. Chaque jour, une autre institution ou symbole de la réalité canadienne comme VIA Rail, Air Canada ou encore Radio-Canada est affaibli ou tout simplement supprimé. Les liens qui unissent le pays sont coupés sans scrupule. Le problème, c'est que pendant que le premier ministre nous fait de grands discours sur la nécessité de sauvegarder le Canada, son ministre des Finances dépose un Budget qui transperce le coeur et l'âme de notre pays. Il faudra plus que de grandes déclarations d'amour sur le Canada pour sauvegarder notre nation et lui permettre de s'épanouir. Il faudra un gouvernement qui prend des engagements concrets en vue d'établir une économie forte et juste et de renforcer les programmes sociaux et les institutions nationales. Il faudra un gouvernement qui s'engage à façonner un meilleur Canada pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

• (1630)

[*Traduction*]

Ce ne serait pas juste de ma part d'accuser le gouvernement de ne pas donner suite à ses promesses sans prouver mes dires. J'attire donc votre attention sur le dernier discours du Trône, celui prononcé en 1989. On y avait dit qu'un des objectifs du gouvernement était de:

> veiller à ce que le Canada demeure une société généreuse qui, grâce à une prospérité économique soutenue, pourra s'acquitter de ses obligations et responsabilités envers ceux et celles qui ont le plus besoin d'aide.

Qu'est-ce qu'a fait le gouvernement pour réaliser cet objectif? Il a présenté le mécanisme de récupération de la pension de vieillesse et des allocations familiales. Il a abandonné le financement de l'assurance-chômage. Il a annoncé la mise en veilleuse des programmes nationaux sur les garderies, programmes promis depuis longtemps. Il a présenté la TPS. Il a plafonné le financement de programmes sociaux en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Il a gelé les paiements de transfert destinés au financement de l'éducation postsecondaire et de l'assurance-maladie.

Je n'ai pas consulté la plus récente édition du dictionnaire Oxford, mais il me semble que, si la signification du mot «généreux» n'a pas changé dans le dictionnaire, l'attitude du gouvernement vient d'en changer le sens. Pourtant, ce mot lui importait tellement en 1989 qu'il voulait s'assurer qu'il s'appliquerait toujours à la société canadienne. Les politiques que je viens de citer, qui ont été mises en oeuvre par le gouvernement, ne dénotent aucune générosité, mais plutôt de l'indifférence envers le Canadien moyen.

Pour bâtir un Canada meilleur, nous devons permettre à toute la société de partager ses richesses, et tous les Canadiens doivent pouvoir contribuer à cette société et avoir le sentiment d'en être membres à part entière.

Dans son discours du Trône, le gouvernement parle de la nécessité de créer une économie qui soit compétitive à l'échelle mondiale. La compétitivité mondiale est la nouvelle attrape pour les sociétés, et je suis sûr que nous en entendrons beaucoup parler dans les mois et les années à venir. Mais la question n'est pas de savoir si nous devons être compétitifs—,c'est évident que nous devons l'être. La question est de savoir comment y arriver.

Le gouvernement et le monde des affaires insistent pour dire qu'il n'y a qu'une seule voie possible, qui passe par la réduction accrue du salaire des travailleurs, la réduction des avantages sociaux, les coupes dans les programmes sociaux, la diminution des services gouvernementaux, l'affaiblissement du gouvernement et la réduction des normes au niveau de celles qui sont en vigueur dans des pays comme le Mexique.

En réalité, il y a un autre moyen. Il n'y a pas qu'un seul moyen de devenir compétitif. On peut également investir dans nos ressources humaines, c'est-à-dire investir dans la recherche et le développement, dans la formation et l'enseignement ainsi que renforcer les programmes qui augmentent la sécurité économique, la capacité et la productivité des travailleurs pour rivaliser avec des pays comme l'Allemagne où les salaires sont élevés, la productivité forte et le chômage faible.

Les choix sont clairs: réduire le Canada à la norme commune la plus basse ou s'efforcer de se joindre aux puissants de ce monde. Nous, de ce côté, voulons que nous nous efforcions de nous joindre aux puissants de ce monde.

[*Français*]

L'honorable député de Mississauga-Sud qui présidera les travaux du Comité des finances a déclaré récemment que le travailleur canadien—et je cite: «. . .peut, soit travailler plus fort pour un salaire moindre ou ne pas travailler du tout. La question est simple. Voilà ce qu'est la compétitivité».

C'est peut-être la définition de compétitivité qu'a ce gouvernement, mais permettez-moi de dire clairement que le Nouveau parti démocratique ne laissera pas ce gouvernement se servir de la notion de compétitivité comme prétexte pour fermer les usines, pour amener à la faillite des fermiers et pour s'attaquer aux droits de la famille des travailleurs canadiens.

Le gouvernement doit reconnaître qu'il est inadmissible d'avoir, au nom de la compétitivité, une économie où un million et demi de citoyens sont sans travail.

Cela est tout à fait injustifiable, monsieur le Président. Cela est inacceptable pour les Néo-démocrates et l'est tout autant pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le gouvernement a pris l'engagement dans le discours du Trône de créer 2,5 millions d'emplois d'ici l'an 2 000. De quelle façon il va s'y prendre pour atteindre cet objectif, il ne le dit pas.

Mais, monsieur le Président, laissez-moi dire que ce vague engagement ne viendra pas réconforter les 10 p. 100 et plus de sans-emploi en 1991, que cet engagement donnera peu d'assurance à ceux et celles qui perdront leur emploi en 1992, 1993, 1994 et par la suite, car le présent gouvernement a décidé de continuer de poursuivre ses politiques destructrices comme le libre-échange, la TPS, les taux d'intérêt élevés et un dollar canadien surévalué.

[*Traduction*]

Et alors que les 2,5 millions d'emplois créés peuvent impressionner en apparence, étant donné le fait que davantage de gens entreront sur le marché du travail au cours de cette décennie et étant donné la croissance de la main d'oeuvre, la création de 2,5 millions d'emplois d'ici l'an 2000 signifiera en réalité non pas un taux de chômage de 4 p. 100, ni de 5 p. 100, mais de 10 p. 100.

Des voix: Quelle honte!

Mme McLaughlin: Le gouvernement prévoit le chômage permanent. Un taux de chômage de 10 p. 100 au Canada—des millions de Canadiens sans travail—, ce n'est pas ainsi que le Nouveau Parti démocratique définit la compétitivité. C'est manifestement celle du Parti conservateur qui dit que certains travailleurs doivent être au chômage et que certaines personnes ne peuvent pas travailler ni être productives parce qu'il y va de l'intérêt du pays.

Nous disons que ce n'est pas dans l'intérêt de notre pays. Le déficit humain est le plus grave que nous ayons au Canada aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le premier ministre a dit: "Eh bien, nous avons créé un grand nombre d'emplois." Mais il y a aussi la question de savoir quel genre d'emploi sont créés.

Il y a quelques jours, le ministre des Finances lui a dit qu'un emploi en vaut un autre. Il n'y a pas grand-chose qu'on puisse répondre à une remarque aussi dénuée de compassion, sinon demander au ministre s'il pense qu'une mère célibataire obligée de prendre un emploi à temps partiel rémunéré à 5 $ de l'heure à raison de 20

heures par semaine, soit 100 $ par semaine, a le même emploi qu'un ministre qui touche des milliers de dollars par semaine ou encore un avocat ou encore un cadre de direction qui gagne des centaines de dollars de l'heure.

Que dirait-il aux femmes auxquelles ont parlé certains de mes collègues, notamment à une dont le mari est un camionneur qui n'a pas travaillé depuis huit mois à cause des mesures du gouvernement. Voilà une femme qui subvient aux besoins de sa famille et qui gagne 300 $ par semaine, en travaillant six jours par semaine, et qui paie 625 $ par mois de loyer. Elle n'a pas pu acheter quoique ce soit de neuf à sa fillette depuis deux ans. Le ministre dira-t-il à cette femme qu'un emploi en vaut un autre? Eh bien, ce n'est pas vrai. C'est la pauvreté.

• (1640)

La création d'emplois ne se limite pas aux seuls emplois offrant des salaires de crève-la-faim, mais englobe également des emplois à plein temps, bien rémunérés et conférant une certaine dignité aux travailleurs. Cela implique également l'équité salariale et l'équité en matière d'emploi, ainsi que la création d'un service de garderies offert à tous les Canadiens qui en ont besoin pour pouvoir gagner leur vie.

La création d'emplois suppose aussi l'amélioration de la formation, l'accroissement de la recherche et du développement ainsi qu'un meilleur enseignement. C'est sur ce front que le gouvernement a si lamentablement échoué. Il nous avait promis un programme de réadaptation à la suite de l'Accord de libre-échange. La plupart des Canadiens n'en ont rien vu. Les restrictions qu'il a imposées au Conseil national de recherches ont ravagé cet organisme de renom, qui accuse un retard, comme les dépenses de recherche et de développement du gouvernment, par rapport à nos concurrents à l'étranger.

Dans le domaine de l'éducation, c'est le comble de l'hypocrisie de la part du gouvernement. Pendant des années, celui-ci a réduit les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire, allant même jusqu'à prévoir la suppression de 3,8 milliards de dollars entre 1990 et 1995, pour ensuite faire volte-face et désigner l'éducation comme l'un des objectifs nationaux prioritaires dans le discours du Trône.

On ne peut pas réduire les subventions à l'enseignement postsecondaire et, trois mois plus tard, faire de l'éducation l'une de ses priorités. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement doit joindre le geste à la parole. Pour disposer de services d'enseignement de qualité, il faut pouvoir compter sur de bons programmes et des objectifs en matière d'éducation, mais aussi sur un financement adéquat. Si le gouvernement veut vraiment améliorer l'enseignement et s'attaquer au problème de l'analphabétisme, il doit immédiatement rétablir le financement.

[*Français*]

Un dernier commentaire sur l'économie, monsieur le Président. Il est intéressant de constater que le discours du Trône reconnaît enfin—mieux vaut tard que jamais—que l'économie et l'unité nationale sont directement reliées. Cela fait longtemps que je dis la même chose.

Pour la famille en Saskatchewan qui est sur le point de perdre sa ferme à cause des taux d'intérêt trop élevés, les taux d'intérêt, c'est une question d'unité nationale. Pour le travailleur de Windsor qui a perdu son emploi à cause du libre-échange, c'est une question d'unité nationale.

Pour la jeune femme dans l'industrie du textile à Montréal qui se retrouve au chômage, c'est aussi une question d'unité nationale. Pour les résidants du Nord qui doivent payer la TPS, alors que tout est déjà tellement cher, les taxes c'est une question d'unité nationale.

Alors au nom de l'unité nationale et en fait au nom de la compétitivité, je demande au gouvernement d'admettre une fois pour toutes que le libre-échange, la TPS et les taux d'intérêt élevés sont des erreurs, et de renverser ses politiques.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant commenter certains autres aspects de l'unité nationale mentionnés dans le programme proposé par le gouvernement.

Je voudrais aborder en particulier certaines questions relatives aux aspects constitutionnels de l'unité nationale et à l'appel à la collaboration impartiale qu'a lancé le gouvernement. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que l'avenir du Canada est plus important que le destin d'un parti politique ou que la carrière d'un des députés de la Chambre des communes. Cette réalité devrait nous guider dans les décisions et les mesures que nous prendrons dans les mois qui viennent. L'intérêt du pays doit passer avant tout.

Je crois que nous pouvons trouver un moyen de collaborer dans l'intérêt du pays. Je dis à la Chambre, en toute honnêteté et sincérité, que les députés de Nouveau Parti démocratique feront l'impossible pour bâtir notre avenir commun. C'est notre responsabilité, et nous la prenons très au sérieux.

Je dis aussi en toute honnêteté et sincérité que les députés du Nouveau Parti démocratique et tous les Canadiens ne toléreront pas qu'on leur soumette un accord à prendre ou à laisser et qu'on les oblige, sous prétexte d'impartialité, à l'accepter. L'impartialité consiste à réunir les intéressés et à les faire participer au processus dès le début. Elle consiste à écouter véritablement, à retenir les suggestions utiles, ainsi qu'à faire preuve de respect. Elle consiste aussi à respecter les opinions des autres et à collaborer véritablement. L'impartialité ne consiste pas à appliquer un seul ensemble de règles, soit

celles du gouvernement: elle consiste plutôt à établir les règles ensemble.

Je dis ceci au gouvernement et au premier ministre: commençons par décloisonner le processus. La création d'un autre comité parlementaire traditionnel sera perçue par la plupart des Canadiens comme le recours à une formule usée, en vertu de laquelle des politiciens s'adressent à d'autres politiciens, ce qui retarde l'examen des véritables questions.

La Chambre pourrait créer immédiatement une assemblée constituante qui tienne compte de la réalité canadienne et des besoins des Canadiens. Il existe de nombreux autres modèles dans le pays, mais nous ne sommes pas tenus de les adopter. Nous avons assez d'imagination pour créer un modèle qui réponde à nos besoins. Nous devrions constituer une telle assemblée afin que les Canadiens puissent participer directement au processus depuis le début.

Si nous ne pouvons pas commencer avec quelque chose de nouveau, comment les Canadiens pourront-ils croire que le résultat sera différent et qu'ils auront un Canada nouveau?

Nous pourrions créer une assemblée constituante qui compterait des représentants élus et non élus, qui garantirait une participation véritable des autochtones, des femmes, des résidents du Nord, des collectivités multiculturelles ainsi que des deux groupes linguistiques officiels, en plus d'assurer la participation de nos collègues élus des assemblées législatives des territoires et des provinces.

Je sais que le ministre des Affaires constitutionnelles et le premier ministre diront qu'un comité parlementaire traditionnel, par opposition à une assemblée constituante, a été créé par le gouvernement parce que c'est aux représentants élus qu'il incombe de dicter la marche à suivre. Selon eux, cette façon de procéder permettra aux représentants élus de mériter la confiance des Canadiens.

Il est vrai qu'à titre de représentants élus, nous avons un rôle crucial à jouer, mais si l'on veut gagner la confiance et l'appui des Canadiens, il faut leur montrer que nous écoutons ce qu'ils ont à dire. Les Canadiens disent: «Nous voulons que l'on procède différemment. Nous voulons participer au processus depuis le début.»

Il n'est certainement pas si difficile de faire preuve d'un peu de créativité et d'imagination, d'essayer quelque chose de nouveau qui donnera satisfaction au public et qui se voudra un véritable effort de collaboration dans la création d'une nouvelle nation.

À en juger d'après ses propositions actuelles, et j'espère que le gouvernement sera prêt à les reconsidérer, on peut dire qu'avec les divers comités qui ont parcouru le pays et le feront encore à l'avenir, ce sera en fin de compte le gouvernement lui-même qui pourra garder tous les leviers de commande, décider quel témoignage il voudra entendre et se contenter peut-être de suivre un programme qu'il s'était tracé depuis le début. Or, il faut que nous, les parlementaires, tâchions de faire comprendre dès le début aux Canadiens que leurs points de vue comptent. Je soutiens que nous pouvons le faire au moyen d'un processus faisant appel dès le début à un plus large éventail de Canadiens.

Nous devons tâcher encore et toujours d'appliquer un processus ouvert et équitable, car le Canada ne peut tout simplement pas se permettre qu'une autre ronde de discussions constitutionnelles se solde par un échec.

[*Français*]

En ce qui concerne le contenu de ces discussions sur l'unité nationale, mon parti continuera de mettre de l'avant des idées qui, nous le croyons sincèrement, contribueront à renforcer l'unité nationale.

Nous avons déjà fait des suggestions constructives concernant le contenu d'une nouvelle constitution et sur la nécessité de ne pas uniquement conclure un accord constitutionnel, mais aussi des accords concernant l'économie, l'environnement et les programmes sociaux.

Je demande donc au gouvernement et au premier ministre, dans l'esprit de son appel à la non-partisanerie qu'il a lancé dans le discours du Trône, d'examiner ces propositions et de chercher à les inclure dans un programme pour renforcer l'unité nationale.

• (1650)

[*Traduction*]

Je dirai en terminant que j'ai parcouru le pays dans tous les sens ces derniers temps et que j'y ai décelé une évolution positive de l'état d'esprit des Canadiens. Je pense que l'acrimonie et l'amertume qu'avait suscité le processus du lac Meech ont diminué et que les Canadiens commencent réellement à reprendre leur quête du compromis et de l'entente.

J'ai bon espoir que nous pouvons réussir à résoudre les nombreux problèmes auxquels nous faisons face, à reconnaître les responsabilités propres au Québec comme foyer de la langue et de la culture françaises en Amérique du Nord, et à tenir compte des intérêts réels des autochtones et de l'Ouest, de l'Ontario, du Nord et des provin-

ces de l'Atlantique ainsi que de tous ceux qui vivent à l'intérieur de nos frontières.

En reconnaissant notre diversité, nous pouvons, je crois, en faire notre véritable force et notre véritable caractère unique en tant que pays. Nous ne devons pas nous donner simplement pour objectif de garder le pays uni, mais nous devons bâtir un pays vraiment meilleur.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: On discutera évidemment beaucoup au cours des prochains mois pour savoir ce qui ne va pas au Canada. Mais ne perdons jamais de vue ce que le Canada a de bon. Notre pays présente un accomplissement vraiment merveilleux; c'est la rencontre de diverses cultures, de gens séparés par de grandes distances qui se créent des liens communs ainsi que d'individus et de collectivités qui partagent des valeurs communes et des objectifs communs.

J'ai lu récemment une chose qu'un chansonnier canadien, Andrew Cash, a écrite en rentrant d'un voyage en Inde, un vieux pays possédant une longue histoire. Il observait que le Canada:

> . . .possède plus d'espace et de temps que n'importe quel autre pays au monde peut-être, pour réfléchir et innover, non seulement dans le but d'accumuler des richesses, mais aussi afin d'accroître la compréhension entre être humains, et de mettre en oeuvre de nouvelles façons pour des gens différents de vivre ensemble en harmonie.

Nous, parlementaires, avons le devoir de profiter de cette nouvelle session pour réfléchir et innover, pour trouver de nouvelles façons de vivre ensemble et pour travailler avec tous les Canadiens à bâtir un Canada qui dise au monde: «Voici ce qu'un pays peut réussir à faire quand il met à profit les dons qu'il a reçus et travaille à créer une société où chacun est apprécié et où l'on se soucie les uns des autres.»

Le Nouveau Parti démocratique s'engage auprès des Canadiens à tâcher de réaliser cet objectif. Il s'engage à présenter des suggestions constructives et à faire en sorte que ce grand pays qu'est le Canada, dans lequel beaucoup de nous avons grandi, subsiste pour nos enfants. Nous ne sommes pas là pour sacrifier le pays. Nous devons au contraire contribuer à le bâtir. Tout comme mon parti, je suis impatiente d'y travailler avec grand enthousiasme.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il y a quelques instants, nous avons entendu le premier ministre décrire aux Canadiens la fête qui aura lieu le 1er juillet sur la colline du Parlement.

Le premier ministre n'a cependant pas parlé des milliers et des milliers de Canadiens qui, le 1er juillet, comme le 1er juin et le 1er mai, seront affamés, frustrés, déçus et désespérés parce que le gouvernement n'assume pas ses responsabilités à l'égard des habitants de notre pays.

Le premier ministre nous a rappelé que nous vivons dans un pays où le gouvernement doit agir dans l'intérêt public. Je suis entièrement d'accord avec lui.

Je regarde agir le gouvernement depuis six ans et demi, et je constate qu'il cherche plutôt à protéger des intérêts privés. Les intérêts privés d'American Express: lorsque cette société veut conclure un marché, tout se fait dans un délai de 24 heures. Les intérêts privés du porte-parole de l'Irak: tout s'est réglé très rapidement dans son cas alors que des milliers et des milliers de personnes partout dans le monde font la file pendant des mois et des années pour venir au Canada.

Les intérêts privés de la société Boeing: il y a à peine deux ans, le premier ministre avait dit à la Chambre qu'il présentait une mesure législative pour sauver ces emplois. Aujourd'hui, le plus gros employeur à Toronto risque d'être acheté par une société qui demande 500 millions de dollars des contribuables avant même de garantir qu'elle donnera des emplois aux Canadiens.

Qu'est-ce que le gouvernement répond à cela? Depuis que les conservateurs ont accédé au pouvoir en 1984, Investissement Canada n'a refusé aucune prise de contrôle par des intérêts étrangers et ce, sur un total de plus de 900.

Le premier ministre nous demande de défendre les intérêts des Canadiens. Eh bien, je tiens à lui dire que son gouvernement n'a pas défendu les intérêts des femmes en larmes qui étaient à la tribune aujourd'hui. Les députés d'en face peuvent bien rire, mais ces femmes étaient en larmes parce qu'elles ont vu leurs familles perdre leur gagne-pain à cause de l'accord commercial signé par le premier ministre.

Regardons comment le gouvernement défend les intérêts des travailleurs de l'acier dans ma propre ville. Entre décembre 1989 et décembre 1990, à la faveur de cette occasion exceptionnelle que devait nous donner l'accord commercial, les importations d'acier américain au Canada ont progressé de 166 p. 100 tandis que les exportations canadiennes aux États-Unis diminuaient de 12 p. 100. Pas

étonnant que, dans ma propre ville, le chômage ait augmenté de 67 p. 100 en un an.

Lorsque le premier ministre dira aux Canadiens de brandir le drapeau sur la colline du Parlement le 1er juillet, il devrait ajouter que, en rétablissant notre économie, une économie saine, nous commencerons à retrouver le bon sens sur les plans constitutionnel et économique.

[*Français*]

Monsieur le Président, le premier ministre a prononcé de belles paroles aujourd'hui en Chambre et je voudrais le croire. Il a parlé du fait qu'il faut travailler ensemble; il a parlé du fait qu'on ne devrait pas faire de la politicaillerie sur les questions constitutionnelles. Et j'y tiens, monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec cette idée.

Mais il faut se souvenir, monsieur le Président, quelle est la personne qui, depuis trois ans, a fait de la politicaillerie avec l'avenir de notre pays? C'est le même monsieur qui est en face, lequel prétend maintenant qu'il va renouveler le Canada, celui qui a créé une situation où les gens, à travers le pays, ne croient plus dans notre Canada.

Ce n'est pas le chef de l'opposition, ce n'est pas moi, la députée de Hamilton–Est, ce ne sont pas les autres députés qui sont allés au Québec, à maintes reprises, pour leur dire: «Si jamais l'Accord du lac Meech ne passe pas, vous serez humiliés». C'est le premier ministre qui a continué et continué à véhiculer cette idée–là. Voilà où il en est, monsieur le Président.

• (1700)

[*Traduction*]

Par un coup de baguette magique, le premier ministre doit rétablir l'esprit d'équipe aux Communes. Je ne demande pas mieux que de le croire, parce que pour une fois, je suis du même avis que le leader du gouvernement à la Chambre lorsqu'il dit que nous sommes probablement à un tournant de l'histoire du Canada.

Aux Canadiens de l'extérieur du Québec qui ne voient dans les problèmes constitutionnels qu'un autre épisode dans les altercations qui ponctuent la vie du Canada, je dis qu'ils se trompent du tout au tout. Ceux de l'extérieur du Québec qui croient qu'on peut simplement nier les voeux. . .

[*Français*]

. . .la volonté, l'aspiration et l'histoire d'un peuple qui a vécu ici depuis 400 ans, je leur dis: Vous avez tort!

[*Traduction*]

À ceux de l'extérieur du Québec qui croient, comme le chef du Parti réformiste, que le Canada peut exister sans le Québec, je leur dis qu'ils se trompent.

Il y a aujourd'hui sur la scène fédérale deux partis qui prétendent remporter des succès politiques au détriment du Canada. Il y a d'un côté le bloc. . .

[*Français*]

. . .qui veut un Québec sans le Canada. De l'autre côté de la médaille, vous avez le *Reform Party* qui veut faire un Canada sans le Québec.

Une voix: Ils sont fous.

Mme Copps: Mais je dis, monsieur le Président, que tout député ici, quelque soit sa couleur politique, quelque soit son histoire politique, qui veut absolument que l'on ait un Canada, cela devrait comprendre *de facto* la province de Québec.

[*Traduction*]

Aux Ontariens qui ont comparu récemment devant la commission de la réforme constitutionnelle de leur province et qui croient que seule la province voisine, le Québec, porterait le coût de la séparation, je leur dis qu'ils se trompent.

Les échanges entre ma province et le Québec sont de 30 milliards de dollars par année. Ceux qui pensent que nous pouvons arbitrairement les retirer de l'équation canadienne sans qu'il en coûte rien au reste du Canada, je leur dis qu'ils se trompent du tout au tout.

Il ne nous reste plus beaucoup de temps pour régler les problèmes constitutionnels. Mon parti a fait des propositions très concrètes. En décembre dernier, nous avons demandé au premier ministre d'agir immédiatement en élargissant le mandat du comité Beaudoin–Edwards. Mon chef, Jean Chrétien, le seul dirigeant national qui a témoigné devant la commission Bélanger–Campeau, a parlé de façon très éloquente des mesures qui doivent être prises immédiatement pour sortir de l'impasse constitutionnelle actuelle.

À quoi avons–nous droit de la part du premier ministre? Il se livre à un exercice tout à fait dégoûtant d'effeuillage constitutionnel. En effet, il nous dévoile peu à peu sa stratégie. Il y a deux mois, il a annoncé qu'il allait annoncer la nouvelle de l'annonce de la création, en

septembre prochain, d'un comité qui pourrait être en mesure de faire rapport à un moment donné au cours de l'année prochaine. Hier, il a rendu publique l'annonce de la création d'un comité dont la composition sera annoncée en septembre et nous ignorons encore si, en fait, le comité aura pour mandat d'examiner une notion aussi simple qu'un référendum national ou une assemblée constituante. Suite au prochain chapitre.

Je tiens à dire au premier ministre que le moment est venu de cesser ce petit jeu sur le plan constitutionnel. C'est le temps d'agir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Français*]

On a entendu le premier ministre qui a dit tantôt—et c'est vrai, je pense que tout le monde y croit—que le Parlement du Canada ainsi que notre capacité de survivre comme pays sont beaucoup plus importants que n'importe quel parti politique. Et c'est vrai. Mais dans ce contexte, monsieur le Président, je me pose la question comme Canadienne, et je sais que c'est difficile. Je sais que certains députés tout à côté vont dire: M^me^ Copps, vous êtes trop dur envers le premier ministre.

Monsieur le Président, croyez-vous que ce premier ministre est capable justement de rétablir la confiance de la population quand il a menti à maintes reprises sur toute la question constitutionnelle?

Il y a quelques semaines, dans ma circonscription, j'ai tenu une réunion publique à laquelle assistaient environ 300 personnes—et je peux vous dire que ce n'était pas une réunion de la communauté anglaise qui n'existe pas comme tel—et sur 35 interventions, 34 ont été faites dans des langues autres que la langue anglaise d'origine et, à l'unanimité, ceux et celles qui cherchaient des réponses sur l'économie, sur la politique des taux d'intérêt, sur la politique monétaire, sur la politique constitutionnelle, ont dit: Il faut absolument, pour refaire ce pays, que l'on remplace le premier ministre.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous sommes conscients des problèmes économiques. Nous connaissons parfaitement les problèmes d'inflation qu'entraîne la TPS insidieuse que le gouvernement a décidé d'appliquer. Nous savons tous que les Canadiens sont unanimes sur une question, à savoir que le premier ministre a jeté les dés une fois de trop.

Si le premier ministre se préoccupe vraiment de l'avenir du Canada, il devrait peut-être repenser son avenir politique. Il se peut qu'il soit temps pour lui de céder sa place et de donner sa chance à quelqu'un qui veut vraiment rebâtir notre pays. Il devrait peut-être suivre la voie la plus honorable et laisser l'électorat canadien choisir celui ou celle qui pourra rebâtir une véritable famille constitutionnelle canadienne. Remettez-vous en au peuple.

Le premier ministre s'attend à ce que tous les Canadiens acceptent la notion absurde selon laquelle il fait en sorte que les discussions constitutionnelles ne soient absolument pas partiales. J'ai siégé dans cette enceinte lorsque mon chef a dû s'absenter pour des raisons médicales et j'ai vu alors le premier ministre l'attaquer quotidiennement en son absence. Au même moment, il a invité l'opposition à ne pas faire preuve de sectarisme.

Nous sommes tous conscients de l'importance de notre pays et, pour ma part, j'étais de ceux qui étaient disposés à adopter une position extrêmement délicate au sujet de la réforme constitutionnelle et à appuyer le premier ministre comme je l'ai fait en 1987. Je croyais que la possibilité d'une réconciliation nationale et le bien du pays passaient avant toute initiative politique. Cependant, le premier ministre nous a trahis trop de fois, et les Canadiens ne peuvent se résoudre à le croire lorsqu'il promet dans cette enceinte, aujourd'hui, de mettre de côté tout esprit de parti en ce qui concerne la réforme constitutionnelle. C'est difficile à croire même pour le député de l'arrière-ban le plus effacé du côté ministériel.

[*Français*]

Monsieur le Président, on sait que les 14 mois qui s'en viennent seront historiques dans l'échéancier du Canada. Il n'est pas certain que la vague a été détournée. Je sais que le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré, au cours de ses commentaires, que la vague est détournée vers le Canada. Mais je pense qu'on est capable de détourner cette vague.

• (1710)

On a fait, par exemple, des propositions très précises à ce sujet qui comprenaient justement des éléments de la réforme du Sénat, des éléments de la réforme de la politique monétaire, des éléments de la réforme du partage des pouvoirs, les éléments qui prévoyaient que tous les niveaux gouvernementaux devront répondre aux besoins de chaque citoyen et que toute décision de partage des pouvoirs devra être faite dans la mesure de ce qui est bon pour les citoyens, pas ce qui est bon pour le palier gouvernemental.

Quand mon chef a participé à la Commission Bélanger-Campeau et quand il a fait suivre cette participation

d'une déclaration à Montréal, il a été très clair sur l'échéancier que nous attendons. Malheureusement, cela a été ignoré par le gouvernement. Je ne sais pas pourquoi ils se traînent les pieds. On a déjà perdu, monsieur le Président, six mois; on s'attend de perdre encore trois autres mois. On a perdu quasiment un an avant que le premier ministre ne donne au Parlement les outils dont on a besoin pour refaire la Constitution.

Le premier ministre a prétendu tantôt, monsieur le Président, que la parole du peuple, la plus haute parole, c'était la parole du Parlement. Pourquoi alors ne nous donne-t-il pas les outils, dès maintenant, pour que nous puissions commencer le travail qui s'impose pour rétablir la souveraineté constitutionnelle au Canada?

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous, du Parti libéral, sommes prêts à commencer à travailler. Nous sommes prêts aujourd'hui parce que l'échéance approche et que nous avons déjà perdu trop de temps.

Nous demandons au premier ministre pourquoi il faudrait attendre à l'automne. Commençons maintenant en laissant les Canadiens faire connaître leur opinion par la voix de leur député. Contrairement au NPD, nous ne voulons pas attendre les rapports de la commission Spicer et du comité Beaudoin-Edwards. Ces rapports pourraient être des compléments au travail fait par le comité parlementaire qui a pour objectif d'examiner tous les aspects des modifications constitutionnelles.

Les délais auxquels nous faisons face, que nous les ayons fixés nous-mêmes ou qu'ils nous aient été imposés, sont bien réels. Il est temps que le Parlement s'attelle à la tâche.

Comme l'a dit lui-même le premier ministre, il est étrange que, pendant que nous parlons de l'avenir du pays, tant de choses soient en jeu. Pourquoi sommes-nous le seul Parlement du Canada à qui on défend, par décision du premier ministre, d'examiner autre chose que la formule d'amendement proposée par le comité Beaudoin-Edwards? Il est tout à fait insensé que le comité parlementaire soit paralysé au moment même où il devrait entendre les Canadiens de tous les coins du Canada.

Nous avons proposé une ronde canadienne. Un certain nombre des propositions esquissées aujourd'hui par le premier ministre ont d'ailleurs été tirées de discours prononcés à plusieurs occasions par le chef de l'opposition. Il a demandé une ronde canadienne parce qu'il a compris que le succès de la réforme constitutionnelle n'est possible que si elle permet à chaque Canadien d'y participer. Il ne peut pas s'agir d'une réforme à laquelle ne participeraient que des groupes défendant des intérêts spéciaux.

[*Français*]

On croit que l'on a la volonté politique et on croit aussi que les Québécois et les Québécoises, quand ils vont savoir qu'ils sont voulus par le reste du Canada, ils vont dire oui au Canada. Mais le temps est maintenant arrivé, pour le Parlement du Canada, de dire oui au Québec, de dire oui à la société distincte et aussi de dire oui à la réforme du Sénat et au partage des pouvoirs parmi des régions qui vont vraiment refléter un Canada renouvelé.

La tâche est lourde, le temps presse, le temps est venu de commencer et on s'attend à ce que le premier ministre, dès aujourd'hui, déclenche un nouveau comité constitutionnel pour vraiment faire le travail qu'il nous faut faire pour réinstaurer la confiance des Canadiens dans le meilleur pays du monde.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est se plaignait du bilan d'Investissement Canada.

Comme elle, je crois que le bilan de cet organisme est déplorable. La députée était membre du parti libéral, qui est demeuré au pouvoir jusqu'à la fin de 1984. Quand on examine la situation qui régnait sous le gouvernement libéral, on se rend compte que le taux de participation et de contrôle étrangers, par habitant, était plus important au Canada que dans tout autre pays industrialisé, et plus élevé que dans de nombreux pays en développement.

En dépit des interventions de l'AEIE, moins de la moitié des sociétés dont la prise de contrôle par des sociétés étrangères a été approuvée avaient l'intention d'accroître leurs investissements ou de créer de nouveaux emplois. Depuis le début de 1984, 15 p. 100 des entreprises dont la prise de contrôle a été approuvée n'ont promis ni nouveaux emplois ni investissements.

Je me demande si la députée s'associe au gouvernement libéral de l'époque en ce qui concerne l'AEIE et l'utilisation qu'il a faite de cet organisme, ou si elle croit qu'il devrait y avoir une nouvelle politique en matière de participation étrangère au Canada.

Mme Copps: Malheureusement, le député devrait parler à son collègue, le député de Burnaby—Kingsway.

Je me demande à combien de reprises le député de Burnaby—Kingsway a pressé le gouvernement à la Chambre de rétablir l'AEIE parce qu'il estimait que cet organisme avait si bien su protéger les investissements canadiens.

Lorsqu'il consultera son collègue, le député voudra peut-être transmettre un message au premier ministre de l'Ontario, qui a non seulement fermé les yeux sur la décision de la société Varity de déplacer ses activités du Canada aux États-Unis, mais qui en a même fait son deuil.

L'ancienne société Massey-Ferguson a eu la bénédiction de Bob Rae lorsqu'elle a décidé de déménager ses activités aux États-Unis avec la société Varity.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai écouté la députée de Hamilton-Est et je peux dire qu'elle parle beaucoup, elle parle très bien d'ailleurs, mais elle n'agit pas.

Monsieur le Président, si on pouvait mettre une étiquette sur la partisanerie, je pense que la députée de Hamilton-Est remporterait la palme, hors de tout doute, s'il y avait un vote en Chambre. Je n'ai jamais entendu la députée, malgré que le gouvernement n'ait pas toujours. . .

Évidemment, on dit toujours, monsieur le Président, qu'il n'y a personne de parfait en ce monde, ni de gouvernement qui soit parfait. Mais jamais la députée de Hamilton-Est n'a été capable une fois—depuis que je suis députée—d'être non partisane et de dire oui, le gouvernement a fait des efforts. Elle oublie de mentionner que c'est justement le gouvernement, le premier ministre qui avait reconnu la société distincte et fait un travail remarquable pour que le Canada soit sauvé.

On ne serait pas en train de parler de Constitution n'eût été de son parti, n'eût été du travail en coulisse incroyable qu'ont fait des membres influents de son parti pour faire couler cet Accord. Et dernièrement, elle dit que la Fédération canadienne a besoin de changements, mais entre la parole et le geste, elle ne semble pas avoir de propositions. Son chef dit une chose, mais le lendemain, il dit que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire et il fait cela continuellement.

Bref, on parle beaucoup de transferts de responsabilités aux provinces. Les gouvernements provinciaux veulent plus de responsabilités et son chef dit qu'il s'oppose à la délégation d'autorité aux provinces. Est-ce que la députée de Hamilton-Est pourrait nous dire si elle est d'accord—puisqu'elle est le vice-chef—si elle est d'accord, donc, avec les transferts de pouvoirs aux provinces? Quels sont ces transferts de pouvoirs avec lesquels elle serait d'accord et comment cela pourrait se faire? Qu'elle nous donne donc des idées; peut-être qu'on trouverait cela intéressant.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Eh bien, au moins, notre chef avait eu le courage d'aller faire ces propositions devant la Commission Bélanger-Campeau tandis que votre chef n'est même pas capable de nous poser la question en Chambre.

Monsieur le Président, je peux parler de la question politique du lac Meech. D'accord? Ne me posez pas cette question-là, parce que je peux vous dire une chose, madame, si vous pensez que le premier ministre a fait son travail là-dedans, c'est parce que vous ne connaissez pas le Canada à l'extérieur du Québec. Il a envoyé un monsieur qui n'était même pas capable de se faire élire sauveur de chiens, l'ancien sénateur Lowell Murray qui a été envoyé à travers le Canada pour véhiculer l'Accord du lac Meech. Pourquoi? Parce qu'il voulait retourner au Québec pour leur dire: Comme vous êtes humiliés! Si les gens n'acceptent pas le lac Meech, c'est parce qu'ils sont contre le Québec. Il s'en servait, du lac Meech, justement pour faire du dommage au Parti libéral et il n'était pas prêt lui-même, il n'a pas dit un mot à l'extérieur du Québec.

J'ai fait des discours en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique expliquant comment c'était important pour le Québec. Mais le premier ministre a envoyé Lowell Murray. Venez dans mon comté, monsieur le Président, et posez la question à dix personnes: Qui est ce Lowell Murray? On ne le sait même pas!

• (1720)

On ne le sait même pas.

Une voix: *Dog catcher!*

Mme Copps: Il n'était pas capable de se faire élire *dog catcher*. C'est incroyable.

Sur la question du transfert de pouvoirs, c'est évident. On a déclaré de façon claire et nette qu'il n'y a rien de sacré dans le partage des pouvoirs. Il faut justement commencer dès maitenant à étudier le partage des pouvoirs, et du fédéral et des provinces. On devrait commencer avec l'idée de ce qui est bon pour les citoyens, ce qui minimise la duplication et la répétition, ce qui coûte le moins cher, pour être le plus efficace possible. C'est cela que nous voulons. Et cela a toujours été dit assez clairement devant la Commission Bélanger-Campeau à maintes reprises, mais malheureusement la députée veut toujours véhiculer cette idée que son chef est la seule personne à avoir des positions politiques.

Si vraiment il voulait vendre le lac Meech, chère madame, il aurait pu le faire en prenant ses responsabilités comme chef d'État. Ce n'est pas un chef d'État que nous voyons ici, c'est un chef d'un parti politique, et c'est pour cela que j'ai fait un discours assez partisan.

Cela me choque de prétendre qu'il est celui qui va livrer le Canada quand il n'est même pas capable de dire la même chose dans les deux langues, en anglais et en français, à travers le pays.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): J'ai une très courte question.

La députée de Hamilton-Est aura certainement remarqué que le discours du Trône ne fait nulle part mention de l'assurance-maladie, la pierre angulaire de notre politique sociale nationale. La députée ne trouve-t-elle pas étrange, alors même que l'assurance-maladie subit un recul, que le gouvernement n'ait même pas eu un mot de soutien ou d'encouragement à l'égard de l'assurance-maladie?

Mme Copps: Monsieur le Président, cela n'est pas surprenant lorsqu'on examine le bilan financier du gouvernement. Dans le dernier budget, l'ancien ministre des Finances, qui est maintenant chargé de rendre notre pays compétitif, s'est férocement attaqué aux paiements de transfert versés aux provinces au chapitre de la santé et de l'enseignement postsecondaire. En fait, ces coupes sauvages du ministre des Finances et du premier ministre ont montré on ne peut plus clairement jusqu'à quel point ils nous trompent lorsqu'ils déclarent avoir l'intention d'investir dans l'éducation des Canadiens et leurs services de santé.

C'est lorsque le gouvernement a récemment défait une motion présentée par l'opposition en vue de défendre l'assurance-maladie qu'on a vraiment pu juger des intentions du gouvernement. Ils ne sont même pas prêts à défendre ce régime à la Chambre des communes.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, c'est avec un très grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour commenter le discours de Son Excellence, le Gouverneur général du Canada, qui a inauguré la troisième session de la trente-quatrième législature.

Son Excellence a traité, au nom du gouvernement, d'un certain nombre de thèmes particulièrement importants. À ce moment-ci, il nous faut avant tout nous occuper de faire l'unité de la nation et, dans ce contexte, rassembler tous les éléments qui contribuent à faire du Canada un pays fort et vigoureux. Cela comprend la création d'une infrastructure politique au sein de laquelle tous les Canadiens se sentiront libres d'exprimer toutes leurs aspirations.

Cela comprend aussi, comme le signale à juste titre le discours du Trône, la garantie d'une prospérité économique, d'un environnement sain, d'une meilleure représentation des citoyens et d'une société stable, compatissante et humanitaire.

Si, comme le signale le discours du Trône, la famille constitue le noyau fondamental de la société canadienne, il faut donc veiller à la protéger et à la soutenir dans le cadre des efforts que nous déploierons pour faire du Canada un pays fort et vigoureux. C'est pour cette raison que le gouvernement s'est engagé à revoir ses politiques concernant la famille.

Il s'agit là d'un engagement pour lequel j'ai moi-même travaillé fort avec beaucoup de mes collègues, et je voudrais remercier très sincèrement le premier ministre et les autres membres du Cabinet d'avoir tenu compte de nos préoccupations dans ce domaine.

Je sais aussi gré au gouvernement d'avoir signalé qu'il était prêt, dans le cadre de son plan global de réforme constitutionnelle, à prendre des mesures afin de s'assurer que le soutien que nous accordons aux familles est efficace, juste ainsi qu'efficient, et par-dessus tout, que le droit des familles de choisir leur propre style de vie est protégé. Voilà, d'après moi, l'engagement qui se constate dans l'affirmation selon laquelle la réforme constitutionnelle sera jugée d'après les critères suivants: justice, efficacité, efficience et protection qu'elle accorde aux droits de tous les citoyens.

La famille est le noyau fondamental de la société canadienne. La solidité de la famille est et sera toujours un élément essentiel pour bâtir et consolider notre pays. Peu importe le coin de pays d'où nous venons, nous constatons cet effet dans notre histoire.

Nous nous souvenons des premiers habitants de nos deux nations fondatrices. Les familles des loyalistes de l'Empire-Uni qui se sont établies dans les provinces maritimes. . .

[*Français*]

Et au Québec, nous savons que les familles constituent, et ce depuis longtemps, l'un des piliers de la société québécoise. Le respect et la loyauté au sein des familles ont joué un rôle clé dans l'édification de cette culture québécoise si riche, chaleureuse, distincte et ouverte sur le reste du Canada.

[*Traduction*]

En Ontario et dans l'ouest du Canada, nous nous rappelons de nos familles d'immigrants qui venaient souvent par vagues d'Angleterre, d'Irlande, d'Allemagne, d'Ukraine, de Chine et de bien d'autres pays asiatiques. En fait, ils venaient de tous les pays du monde. Partout au Canada, nos peuples autochtones célèbrent l'endurance parfois héroïque de leurs familles, ce qui leur a permis de

survivre aux énormes changements culturels, sociaux et économiques.

Quelles que soient nos origines, nous connaissons notre ascendance et nous saluons le courage et la détermination qui ont bâti notre pays. C'est seulement avec des familles fortes qui sont fières de leur héritage que nous pourrons continuer à nous développer et à prospérer en tant que pays.

J'avoue qu'il y a des problèmes. Au fil des ans, nos lois, surtout dans le domaine fiscal, n'ont pas évolué au même rythme que nos structures sociales et familiales. En essayant honnêtement de résoudre des problèmes, nous avons créé un système extraordinairement complexe de déductions, de crédits, de crédits remboursables, d'exemptions, de paiements de soutien, de crédits de taxe de vente et de programmes d'aide, un système que peu d'entre nous peuvent comprendre et dont les divers éléments se contredisent souvent ou nuisent à certains modes de vie, surtout les modes de vie familiale traditionnels.

Même si je vais citer certains exemples aujourd'hui, je ne peux relever toutes les anomalies que comportent nos lois et nos règlements et qui font du tort à la famille. Permettez-moi, cependant, d'affirmer que la plupart de ces anomalies sont paradoxalement ancrées dans la notion de la famille traditionnelle normale et dans celle, dépassée et parfois peu appropriée des personnes à charge.

À cette fin, je rappelle simplement le cas bien connu de deux personnes âgées qui reçoivent toutes deux la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti. Si elles se marient, elles perdent environ 3 000 dollars par année. Le même problème se produit dans le cas des allocations des veuves des anciens combattants. Si la veuve se remarie, ses allocations sont réduites ou supprimées. Les exemples abondent dans la Loi de l'impôt sur le revenu, et j'en parlerai plus en détail plus tard.

La question, c'est que nous décourageons le mariage en le rendant peu rentable et que le gouvernement, par ses politiques, surtout en ce qui concerne les garderies, influence les décisions des familles.

Examinons ensuite les répercussions du régime fiscal sur les familles. J'aimerais bien expliquer la question simplement, mais c'est impossible et c'est justement une partie du problème. J'en appelle, monsieur le Président, a votre patience et à celle de mes collègues.

La première question concerne l'incidence de la fiscalité sur le mariage. Bien que le régime fiscal soit essentiellement basé sur le revenu individuel, les règles prévoient que le droit à certains crédits est fondé sur le revenu familial. Commençons par la TPS, c'est un bon exemple. Je n'ai pas honte de dire, pour commencer, que j'appuie cette réforme fiscale progressive et nécessaire parce que je suis convaincu que les taxes à la consommation sont plus justes que l'impôt sur le revenu qui ne fait que pénaliser le succès. À mon avis, cependant, il y a une lacune importante dans la TPS: les crédits accordés aux contribuables à faible revenu.

• (1730)

Parce que le règlement est basé sur le revenu familial, deux personnes qui vivent ensemble, qui gagnent chacune 24 000 dollars par année et qui ont, par conséquent, un revenu familial de 48 000 dollars par année, ont droit à des crédits complets pour TPS, qui totalisent 580 dollars. Dès qu'elles se marient, elles perdent leurs crédits au complet parce que leur revenu familial dépasse maintenant la limite. En fait, deux personnes qui ne gagneraient que 17 000 dollars chacune n'auraient pas droit à ces crédits si elles se mariaient. Ajoutez des enfants à la famille, et l'avantage dont bénéficie le couple non marié est encore plus considérable.

Un autre exemple est l'exemption concernant la résidence principale. Selon le régime fiscal, les bénéfices provenant de la vente d'une maison sont considérés comme des gains en capital non imposables. Par conséquent, les contribuables n'ont aucune taxe à payer sur la vente d'une maison. Les gens mariés n'ont droit qu'à une seule exemption parce qu'ils n'ont pas le droit de partager leurs revenus. Puisque les personnes qui vivent ensemble sans être mariées peuvent le faire, elles ont droit à deux exemptions.

Il y a aussi des problèmes avec l'exemption des gains en capital que je n'examinerai pas en détail aujourd'hui, faute de temps. Cependant, ils sont semblables aux exemples que je viens de donner.

Une autre règle surprenante concerne les préposés au soin des handicapés. Si une personne non mariée est handicapée, elle peut payer la personne avec qui elle vit pour les soins qu'elle lui donne et réclamer une déduction d'impôt de 5 000 dollars, si son taux d'imposition est plus élevé que celle qui la soigne. Encore une fois, les gens mariés n'ont pas le droit d'en faire autant, à cause des règles d'attribution.

L'équivalent de l'exemption de marié vise à donner aux parents célibataires un avantage semblable à celui des couples mariés, soit la déduction de conjoint. Malheureusement, beaucoup de couples non mariés manipulent le crédit à leur avantage. Les couples non mariés qui ont des enfants peuvent réclamer deux crédits équivalents de

1 400 $ chacun, et avoir ainsi près de 1 300 $ de plus dans leurs poches après impôt.

Voici un autre exemple: aux fins du crédit d'impôt remboursable pour enfants, le seuil est de 24 800 $ et est basé sur le revenu familial. Deux conjoints non mariés peuvent gagner 24 000 $ chacun et toucher la totalité du crédit, alors qu'un couple marié dont les deux conjoints gagnent le même revenu que le couple non marié, perdra tout droit au crédit parce que le revenu familial excède le seuil fixé. Même s'ils gagnait 17 000 $ de moins que le couple non marié, il n'aurait toujours pas droit au crédit.

Le second point important à signaler relativement au régime fiscal porte sur l'effet d'avoir un seul revenu dans une famille dont les conjoints sont mariés.

Le premier exemple porte sur l'incidence d'une telle situation sur les allocations familiales. Selon les règles qui régissent les allocations familiales, dans une famille où les parents sont mariés, c'est le conjoint dont le revenu est le plus élevé qui doit déclarer les allocations familiales dans son revenu. Les couples non mariés peuvent se dérober à cette règle; le conjoint dont le revenu est moins élevé peut déclarer les allocations familiales comme revenu et réduire ainsi le fardeau fiscal de l'autre.

Les couples non mariés peuvent en outre profiter des nouvelles règles sur la restitution des allocations familiales. En vertu de ce plan, les particuliers peuvent conserver le montant intégral des allocations familiales, si leur revenu est inférieur à 51 000 $. En fractionnant leur revenu ou en faisant déclarer les allocations familiales par le conjoint dont le revenu est moins élevé, les conjoints non mariés peuvent éviter le seuil au-dela duquel il doit y avoir restitution.

Lorsque les deux conjoints mariés travaillent, ils ne peuvent pas toujours se prévaloir du fractionnement du revenu, mais ils peuvent profiter du fait que le seuil est fonction du revenu individuel. Or, dans une famille où un seul des conjoints travaille à l'extérieur, on commence à récupérer une partie des prestations dès que le revenu de cette personne dépasse 51 000 $. Toutefois, si les deux conjoints gagnent 51 000 $ chacun, soit 102 000 $ au total, la famille peut garder le montant total des allocations. En ce qui concerne la déduction relative aux frais de garde d'enfants, une personne mariée ne peut payer son conjoint pour qu'il reste à la maison et s'occupe des enfants. Quelqu'un qui a des enfants et vit avec son conjoint sans être marié peut toutefois payer ce dernier pour prendre soin des enfants et réclamer ensuite la déduction relative aux frais de garde d'enfants qui représente 4 000 $ par enfant de moins de sept ans et 2 000 $ pour les enfants entre sept et 14 ans.

Dans la catégorie des personnes mariées, la famille qui n'a qu'un seul revenu est la plus durement frappée puisqu'elle n'a droit qu'à un supplément au crédit d'impôt de 200 $ pour couvrir tout ce qu'il en coûte pour élever ses enfants à la maison. Par contre, le couple marié dont les deux membres travaillent à l'extérieur a droit à l'entière déduction. Le régime actuel ne tient pas compte de ce qu'il en coûte pour élever ses enfants à la maison. Il infléchit la décision des parents en faisant de la garderie l'option économique la plus attrayante. Le régime n'est ni neutre, ni passif.

Pour résumer l'incidence de quelques-unes de ces règles, j'aimerais présenter, dans les deux langues officielles, une analyse de la situation fiscale de deux familles ontariennes. Dans ces exemples, chaque famille a un revenu de 60 000 $. On pourrait en présenter de semblables pour chacune des provinces, mais je me contenterai évidemment de n'en présenter qu'un.

L'une des familles est de type conventionnel; elle dispose d'un seul revenu et compte trois enfants, deux de moins de sept ans, l'autre de plus de sept ans. Le couple est marié et un des conjoints s'occupe des enfants à la maison. L'autre famille comporte les mêmes caractéristiques, si ce n'est que l'un des deux enfants plus jeunes n'a pas de lien de parenté avec les autres; les deux parents travaillent. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Nous devons obtenir le consentement unanime pour que le député puisse déposer un document. Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Johnson: Comme je le disais, l'autre famille comporte les mêmes caractéristiques, mais l'un des plus jeunes n'a pas de lien de parenté avec les autres. Les deux parents travaillent; l'un gagne 36 000 $ par année, l'autre, 24 000 $, pour un total de 60 000 $, et ils ne sont pas mariés.

Je tiens à préciser d'entrée de jeu que cette analyse vise à illustrer l'incidence de la Loi de l'impôt sur le revenu sur ces deux familles, mais qu'elle ne tient absolument pas compte de toutes les échappatoires fiscales qui existent. Cela peut sembler incroyable, mais l'impôt total payé par ces deux familles diffère de plus de 12 200 $. La famille conventionnelle paie chaque mois plus de 1 000 $ d'impôt de plus. Près de la moitié de ce montant s'explique par le fait que le revenu est fractionné en deux tranches de 36 000 $ et 24 000 $. L'autre moitié tient simplement au fait que le couple conventionnel est marié.

Dans les exemples que j'ai déposés, l'effet du fractionnement du revenu est distinct de l'effet du mariage, les données citées donnant le cas d'un couple marié partageant le même revenu.

Les tableaux montrent qu'une famille de trois enfants ayant un seul revenu de 60 000 $ paie plus de 6 700 $ de plus en impôts qu'un couple marié ayant le même nombre d'enfants et deux revenus totalisant la même somme. Les impôts d'un couple marié ayant trois enfants et deux revenus totalisant 60 000 $ sont supérieurs de plus de 5 400 $ à ceux d'un couple non marié dans les mêmes conditions.

Comme je le disais, cette situation a finalement pour effet que les impôts d'un couple marié ayant trois enfants et un seul revenu de 60 000 $ sont supérieurs de plus de 12 200 $ à ceux du couple non marié dans les mêmes conditions.

Il n'y a pas de doute que c'est un problème, mais que faire à présent? On a la réponse dans le discours du Trône. Nous devons soigneusement réviser non seulement la fiscalité, mais toute la législation touchant les familles. Il n'y a pas de solution facile. Nous sommes tous conscients que le Canada connaît des difficultés financières, avec sa dette croissante et ses déficits apparemment inévitables. Nous avons besoin d'une révision complète de toute la législation et des règlements qui touchent la famille. Toute solution que nous pourrions mettre au point devra reposer sur le principe de la justice.

Les autres principes directeurs du discours du Trône, soit l'efficience, l'efficacité et la protection des droits de la personne, doivent aussi prévaloir dans les solutions que nous proposerons. Nous devrons nous assurer d'agir de façon responsable sur le plan fiscal. Le soutien des familles coûte déjà plus de 10 milliards de dollars par année au gouvernement. Notre défi ne sera donc pas de dépenser plus d'argent, mais de mieux dépenser celui que nous avons. La justice en est l'enjeu.

• (1740)

L'une des difficultés que nous avons est de définir ce qu'est une famille et de concevoir des lois qui traitent toutes les familles de façon juste. Je propose que, paradoxalement, la définition d'une famille ne se fonde pas sur les relations entre adultes, mais sur la présence d'enfants et les conditions qui les touchent. Les enfants sont l'essence de la famille, et ce sont ses membres les plus vulnérables.

Il y aurait sûrement moyen de réunir tout ce réseau de mesures de soutien familial—les allocations familiales, les crédits de TPS, les crédits d'impôt pour enfants, l'équivalent de l'exemption de marié, les crédits de conjoint et les régimes d'assistance sociale—en un seul paiement pertinent qui serait accordé en fonction des conditions qui touchent les enfants, et non leurs parents. Cette méthode permettrait d'accorder un soutien plus tangible, par exemple, aux enfants de familles monoparentales qui sont vraiment désavantagés. Ainsi les parents disposeraient d'une plus grande liberté pour décider de rester ou non à la maison afin de prendre soin de leurs enfants.

Une autre possibilité serait d'établir un système d'imposition familiale où les gens auraient accès à des méthodes privilégiées d'imposition, compte tenu des responsabilités familiales.

Une autre solution pourrait être d'étendre toutes les règles d'attribution familiale à toutes les personnes composant une famille.

Je ne vise pas à proposer aujourd'hui une solution exhaustive à un problème très complexe, mais plutôt à féliciter notre gouvernement et notre premier ministre pour la franchise et le courage dont ils ont fait preuve en proposant de discuter de ce sujet et en s'engageant à examiner tous les aspects de la politique gouvernementale concernant les familles.

Une possiblité s'offre à nous de rétablir la famille comme facteur d'unification alors que nous élaborons nos rapports constitutionnels. Je prévois un programme national d'aide à la famille qui unifiera le pays avec des normes et des engagements communs en ce qui concerne le bien-être national et qui soit semblable à notre programme national d'assurance-maladie ainsi qu'à notre loi sur les pensions.

Il pourrait être approprié d'établir un programme qui soit uniforme pour tout le pays et qui puisse être complété par les provinces ou les régions pour tenir compte des différences locales en ce qui concerne le niveau et le mode de vie ainsi que la culture. Cela voudrait dire naturellement qu'il faudrait renoncer au Régime d'assistance publique du Canada, mais il ne faut pas craindre d'établir des responsabilités plus claires et de déléguer le pouvoir d'imposition au palier de gouvernement qui a la responsabilité des dépenses.

Manifestement, j'appuie les modèles constitutionnels qui comportent des responsabilités partagées, mais qui limitent le rôle fédéral à établir des normes nationales minimums et à en assumer la responsabilité. Je préfère l'universalité et j'espère que nous pourrons éviter des fourchettes d'imposition compliquées.

Pour conclure, nous sommes aux prises avec de nombreux problèmes, mais une occasion historique s'offre à nous. Dans le contexte du remaniement de la Constitution, nous pouvons réévaluer notre façon de considérer les familles et établir des lois qui soient, avant tout, équitables pour toutes les familles, efficaces et rentables afin de rendre aux parents la principale responsabilité et

la capacité de choisir ce qu'ils considèrent la meilleure façon d'élever leurs enfants.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires et peut-être poser une ou deux questions.

À la lumière du discours prononcé par le premier ministre cet après-midi et de l'intervention de l'orateur qui m'a précédé, il semble que le discours du Trône établisse un lien entre l'unité canadienne et l'économie. J'ai tendance à appuyer ce principe, que mon parti a d'ailleurs toujours préconisé. Je suis heureux de constater que le gouvernement s'est finalement rendu à l'évidence.

Ce que je n'arrive pas à comprendre toutefois, en examinant la situation économique, les événements et les mesures que prend le gouvernement, c'est que celui-ci ait pu rédiger un tel discours du Trône et y croire, parce qu'il ne fait certainement rien pour promouvoir l'économie, ou plutôt il semble prendre des décisions qui ne font que nuire à l'économie.

Permettez-moi de vous donner un exemple très précis. Dans ma circonscription, le taux de chômage a augmenté ces derniers temps. Au niveau national, il a diminué, et le gouvernement s'en est vanté. Mais il reste que le taux de chômage a augmenté dans ma circonscription, où il atteint maintenant 18,5 p. 100. La semaine dernière, la Société canadienne des postes a annoncé qu'elle supprimerait 11,5 emplois au bureau de poste de Campbellton, ville située dans ma circonscription où le taux de chômage s'élève à 18,5 p. 100. La société fera faire le travail dans une autre ville située plus au sud, où le taux de chômage est beaucoup moins élevé.

C'est insensé. Comme le taux de chômage est très élevé dans une région, on penserait que le gouvernement tenterait au moins de préserver les emplois qui existent, ou même d'en créer d'autres.

Depuis le tout début, le gouvernement semble dépourvu de compassion ou d'intérêt pour la population. Seuls les chiffres comptent. Il efface la présence du fédéral partout au Canada et tente de convaincre la population que notre pays doit rester uni.

Il est incroyable que le gouvernement n'ait pas mentionné la création d'emplois dans le discours du Trône. Nous planifions pour environ les dix prochaines années. Dans ce laps de temps, on créera peut-être 2 millions d'emplois, ou quelque chose du genre.

Ce qui se passe aujourd'hui, c'est ce qui compte. . .

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a 1 500 000 Canadiens et Canadiennes qui cherchent de l'emploi partout au pays. Il n'y a rien qui puisse donner de l'espoir aux chômeurs dans le discours du Trône. Il n'y a rien pour les fermiers. Il n'y a rien pour les pêcheurs. Il n'y a rien pour les travailleurs dans les secteurs minier et forestier.

Je demande au député qui vient de prendre la parole s'il peut expliquer l'absence dans le discours du trône d'un programme pour la création d'emplois?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Calgary-Nord, je dois dire qu'il y a déjà cinq députés, six maintenant, qui veulent poser des questions.

Si vous vouliez profiter de cette période des questions, j'aimerais en faire profiter tout le monde. Ce sera un peu difficile, mais je vais essayer.

M. Johnson: Monsieur le Président, je vais tâcher de répondre brièvement à cette question assez décousue qui n'a pas grand rapport avec mon intervention.

Je pense qu'on peut le mieux répondre à cette question concernant les emplois et la santé de l'économie en rappelant à quel point les taux d'intérêt ont baissé. Le gouvernement a appliqué sa politique économique pour remettre le pays sur pied.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je tiens à féliciter très sincèrement mon honorable collègue non seulement pour l'intervention qu'il a faite aujourd'hui, mais aussi pour le travail énorme et intensif qu'il a accompli au comité du caucus sur la famille.

Comme vous le savez peut-être, il en préside les travaux. Le comité fait de grands progrès depuis que mon honorable collègue en a pris la direction.

Il a fait une observation qui semble expliquer sa motivation. Il a parlé d'équité. C'est essentiellement ce qu'il recherche.

Je vais poser une question et j'en exposerai ensuite le contexte pour qu'il sache sur quoi elle se fonde, et tout cela a quelque chose à voir avec la famille.

Je veux savoir si le comité de la famille a abordé le problème de la garde d'enfants et des besoins à cet égard pour les parents uniques, par rapport aux parents qui préfèrent rester à la maison, ainsi que le problème de l'équité sur le plan fiscal et ainsi de suite.

Le contexte que je veux décrire au député est celui dont j'ai pris connaissance lorsque j'ai visité mes électeurs à domicile. Nous avons vu des situations où des

parents uniques ont constaté qu'il était beaucoup plus avantageux pour eux et leur famille de rester à la maison et d'élever leurs enfants. Par ailleurs, nous avons vu des gens qui préfèrent rester à la maison et élever leur famille dans un contexte où le conjoint travaille et apporte un revenu à la famille.

Je veux parler des dispositions fiscales concernant les deux situations. J'ai également visité une famille agricole dont la femme faisait remarquer que si son mari embauchait un opérateur de tracteur, le salaire de ce dernier était considéré comme une dépense d'entreprise, tandis que si elle retenait les services d'une gardienne d'enfants pour pouvoir aller conduire le tracteur, l'argent qu'elle paie pour faire garder ses enfants n'est pas considéré comme dépense d'entreprise.

Voilà le contexte de la question, monsieur le Président.

M. Johnson: Monsieur le Président, le point soulevé par mon collège est intéressant.

Je voudrais simplement mentionner qu'il s'agit certainement d'une question d'équité, qui comporte elle-même une question de choix. Nous ne pouvons élaborer un programme qui permettrait à chacun de faire ce qu'il veut, parce qu'il existe des restrictions d'ordre économique.

Nous devons élaborer un programme qui assure un soutien aux enfants, afin que leurs parents et tuteurs soient mieux en mesure de choisir le genre de soins que devraient recevoir leurs enfants. En vertu de ce concept, je serais prêt à examiner un système selon lequel un conjoint pourrait payer son vis-à-vis pour s'occuper des enfants. Au lieu d'accorder une déduction relative au conjoint, l'un des conjoints obtiendrait une compensation fiscale en conséquence.

Ce système inclurait aussi le versement de pensions aux personnes au foyer et d'autres mesures du genre. Je pense que cette formule a beaucoup à offrir.

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): Je cède la parole au député d'Edmonton-Sud-Est, puis au député de Northumberland, ensuite au député de Swift-Current—Maple Creek—Assiniboia, et au député d'Oshawa, dans l'ordre.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député veut assurer un traitement équitable aux familles, mais peut-il nous dire comment le fait d'augmenter les impôts, ce qui s'est produit 33 fois je pense depuis 1984, surtout pour les Canadiens à revenu faible et moyen, a aidé la situation des familles au Canada?

Peut-il nous dire expliquer comment ses taux d'intérêt ont aidé les familles à revenu faible et moyen à payer leur hypothèque? Comment le fait de maintenir le dollar à un niveau élevé a-t-il aidé les familles à conserver leurs emplois?

Le député peut-il nous mentionner une seule mesure prise par le gouvernement depuis 1984 qui a favorisé le renforcement des familles au Canada?

M. Johnson: Monsieur le Président, nous ne nions pas que nous avons augmenté les impôts afin de nous occuper du déficit dont nous ont fait cadeau les libéraux. Je ne veux pas m'engager dans une longue discussion sur cette question.

Pour ce qui est de mentionner une réalisation du gouvernement, je signale l'annonce faite au cours de la dernière session et selon laquelle 130 millions de dollars seront consacrés au problème de la violence familiale.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, je voudrais à mon tour, comme l'ont fait le député et d'autres, citer un extrait du discours du Trône:

> Une économie vigoureuse est un facteur d'unité.

Il ne fait aucun doute que tous les députés à la Chambre sont conscients du fait que le sentiment d'unité, et très certainement l'économie, manquent de vigueur à l'heure actuelle.

Le discours du Trône renferme ensuite cette déclaration:

> Faute d'unité, on s'expose au déclin dans la rude conjoncture de l'économie mondiale.

Au moment où nous discutons ici, une crise prend de plus en plus d'ampleur au pays par suite du geste posé par des camionneurs de toutes les régions. Ce geste est tout simplement symptomatique d'une crise dont me font part tous les jours les électeurs de ma circonscription.

J'ai toutefois l'impression que les députés d'en face ne ressentent pas le même sentiment d'urgence et la même crise dans leur circonscription.

Selon moi, la Chambre des communes est une assemblée constituante, et un grand nombre d'entre nous sommes prêts, aujourd'hui, à nous attaquer à la question de la Constitution et à celle de l'unité.

Je demande au député d'en face s'il a personnellement entendu les frustrations et le désespoir de ses électeurs. Si c'est le cas, que leur répond-il? Leur dit-il de patienter et que tout finira par passer? J'ai beaucoup de difficulté à

rassurer mes électeurs et à leur dire que l'économie va s'améliorer et que le pays va demeurer uni.

M. Johnson: Monsieur le Président, je vais être bref. Si la députée d'en face veut un exemple qui illustre comment le manque d'unité nous expose au déclin, elle aurait dû écouter la députée de Hamilton-Est un peu plus tôt.

En ce qui a trait à ses autres observations, je suis très conscient des frustrations liées au chômage, puisque ma propre famille en a souffert par moments. Je sais aussi que la seule façon de ramener le pays dans la voie de la prospérité est de continuer à appliquer des politiques fermes qui permettront de réduire le déficit, de faire baisser les taux d'intérêt et de créer des emplois au pays.

Une voix: Très juste.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je n'ai en fait qu'une seule observation. Je tiens à féliciter le député de Calgary-Nord de sa contribution exceptionnelle, importante et concrète au débat. Il a, je le sais, acquis la réputation d'un bourreau de travail, surtout dans le domaine de la recherche sur la famille ainsi que sur la justice et l'équité dans le régime fiscal des familles.

Il est très heureux que la Chambre ait accepté à l'unanimité de permettre le dépôt de certains documents que le député a préparés. J'invite tous les députés à les consulter. Il s'agit selon moi d'une documentation importante en prévision des délibérations qui viendront sans doute.

Il doit y avoir moyen de regrouper cette multitude de programmes qui concernent la famille, les garderies, les crédits d'impôt pour enfants et ainsi de suite. Il doit être possible de le faire de manière plus rationnelle sans pour autant dépenser davantage. Il importe selon moi de ne pas essayer de résoudre les problèmes à coups de dollars comme l'opposition le propose, comme elle l'a fait par le passé et comme l'actuel gouvernement ontarien entend le faire. Ils prétendent qu'on peut aider les jeunes en hypothéquant leur avenir.

Je tiens à féliciter le député. Je lui poserais la question suivante: Comment peut-il justifier les mesures de ceux qui veulent régler les problèmes d'aujourd'hui en empruntant sans cesse davantage? Pense-t-il que c'est une réponse aux besoins qui ont été décrits aujourd'hui par les députés de l'opposition?

M. Johnson: Monsieur le Président, très brièvement, je ne vois aucune excuse pour que nous empruntions. Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous dépensons déjà environ 10 milliards de dollars par année pour aider les familles. Je crois qu'il faut utiliser plus judicieusement cet argent.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai été frappé par la sincérité et le sérieux des arguments avancés par le député au sujet d'une taxe qu'il a appuyée il y a à peine un an.

Je ne sais plus très bien à quoi m'en tenir. Vous pouvez peut-être soutenir que cela est très bien pour le long terme. Je me contenterai d'une question bien simple. A l'extérieur de la Chambre, rue Wellington, il y a des familles dont l'existence a été détruite par la politique économique du gouvernement. Le député a-t-il essayé de leur expliquer la situation?

M. Johnson: Monsieur le Président, une fois de plus, je serai bref. Il est tout à fait possible d'appuyer une mesure comme la taxe sur les produits et services sans être d'accord sur tous ses aspects.

Le député se rappelle peut-être que le document technique sur la TPS publié par le Comité permanent des finances en novembre 1989 traitait également de ce problème et de la nécessité de corriger les injustices que peut comporter le régime de crédits pour TPS. Je n'ai aucune excuse à présenter. Il s'agit d'une question à laquelle il faudra beaucoup travailler à l'avenir.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je sais que la tradition veut qu'on remercie au début de son discours, les députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du Trône J'aurai le plaisir de le faire dans quelques instants.

Comme je n'ai jamais perdu mon instinct de journaliste, je vais commencé mes remarques en disant que M. Stipe Mesic, l'homme qui devait accéder à la présidence de la Yougoslavie aujourd'hui, le 15 mai, au cours des dernières 24 heures, m'avait dit récemment qu'il serait le dernier président de la Yougoslavie telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Lorsqu'une délégation faisant partie de l'Association parlementaire Canada-Europe a rencontré M. Mesic il y a trois semaines, j'ai demandé à ce Croate, qui était alors vice-président: «M. Mesic, c'est avec tristesse que je pose cette question, mais serez-vous le dernier président de la Yougoslavie?» Il m'a répondu directement: «M. Scott, vous avez posé la question avec tristesse, et je vous réponds avec joie. Oui je serai le dernier président de la Yougoslavie.» Eh bien, Stipe Mesic n'a jamais eu la chance d'accéder à la tête d'un des pays les plus turbulents sur le plan politique dans le monde civilisé. Comme

je le montrerai dans quelques instants, à côté de cela, le Canada a l'air d'un pays calme et paisible.

Non seulement à cause de la tradition, mais aussi parce que j'ai beaucoup d'admiration pour ces deux hommes, je tiens à féliciter sincèrement les députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du Trône, le député de Saint-Maurice et le député de Regina—Wascana.

Comme vous le savez, j'étais journaliste parlementaire avant de devenir député de Hamilton—Wentworth en 1958. Durant ces 33 années, j'ai assisté à des douzaines de discours du Trône et je ne me rappelle pas avoir entendu ces derniers temps des témoignages qui, sur les raisons pour lesquelles le Canada devrait rester un pays uni, ont été plus éloquents que ceux présentés par l'ancien maire de Regina et par mon ami du Québec, un ancien collègue journaliste. Bien fait, Larry. Les sentiments profonds que ces deux personnes qui viennent de régions très différentes du Canada ont exprimés sur la nécessité de préserver l'unité nationale m'amènent directement à ce qu'on disait dans le discours du Trône sur la perception que les autres pays ont du Canada.

> Notre pays est respecté aux quatre coins du globe pour le rôle constructif qu'il joue dans les affaires mondiales et la protection qu'il accorde aux droits de la personne. Des millions de personnes de par le monde abandonneraient volontiers tout ce qu'elles possèdent pour avoir le privilège de vivre au Canada.

• (1800)

Cela n'a jamais été aussi évident pour moi que lors d'une visite récente en Yougoslavie et en Albanie. En mission pour le ministère des Affaires extérieures, j'ai passé la fin de semaine de Pâques en Albanie, un des pays d'Europe de l'Est où la répression est la plus brutale par suite de 50 ou 60 années de communisme—et j'en aurai plus long à dire au sujet de l'Albanie. J'ai aussi passé deux jours inoubliables en Bulgarie pendant notre voyage en Europe de l'Est—et je parlerai plus longuement de ces pays à un autre occasion. Toutefois, par égard pour les centaines de milliers de Canadiens d'origine yougoslave, je dois faire bien attention à ce que je suis sur le point de dire.

Le 15 mai pourrait bien être une journée historique pour la Yougoslavie. Cette journée pourrait marquer la fin de la Yougoslavie telle que nous la connaissons et telle que nous l'aimons.

Permettez-moi de citer l'éminent éditorialiste du *Star* de Toronto, Richard Gwyn.

> Le présent du pays est défini par son passé. Au nord d'une ligne de démarcation qui passe fondamentalement par la Slovénie et la Croatie, vous êtes encore en Europe centrale. Les villes et les localités sont propres et respirent l'ordre comme s'ils appartenaient à une province pauvre de l'Autriche, et ils sont par-dessus tout manifestement européens. Au sud de cette ligne, vous vous trouvez dans les Balkans; tout y est plus pauvre, plus dur, plus sombre, beaucoup plus slave, c'est évident.

M. Gwyn ajoute:

> Alors que je me trouvais à Londres, la semaine dernière, le président croate Franjo Tudjman a tenu des propos provocateurs lorsqu'il a déclaré que les Serbes constituaient un autre monde, une civilisation différente des Croates. Il était probable depuis longtemps que les Slaves ou Yougoslaves du Sud allaient finir par découvrir que leur dénominateur commun n'était pas suffisant pour continuer de vivre ensemble. L'ancien président Tito a su éviter tout éclatement grâce à la puissance de sa personnalité et au recours à la terreur.

Pour de nombreux Croates, la création de la Yougoslavie constituait une association forcée. Selon un journaliste croate, les Croates n'ont jamais manifesté la volonté de s'associer à cet État. Cette méfiance mutuelle profondément ancrée dans les mentalités ressort au grand jour, alors que les Croates et les Serbes s'affrontent au sujet de leurs points de vue divergents sur l'avenir de la Yougoslavie. Selon Milovan Djilas, un ancien dissident communiste et analyste depuis longtemps de la scène politique yougoslave, le président serbe Milosevic, dont je parlerai dans un instant, et le président Tudjman «aiment se battre et se complaisent dans la haine».

Certains analystes affirment que le dirigeant communiste de la Serbie, Slobodan Milosevic, se sert de la crise actuelle—les tanks, les véhicules blindés, les troupes, les échanges de coups de feu et les morts—pour «multiplier les demandes de mesures d'urgence», afin d'empêcher Stjepan Mesic d'assumer la présidence de Yougoslavie maintenant. La Serbie a également bien l'intention d'empêcher la Croatie de tenir un référendum sur l'indépendance prévu pour dimanche prochain, le 19 mai.

Eh bien, aujourd'hui, le président Milosevic semble avoir réussi. Mesic est un Croate qui, c'est tout à fait compréhensible, s'oppose avec véhémence au président serbe et à toutes ses entreprises. Je crois que c'est pourquoi le président serbe et d'autres membres de la présidence collégiale se sont tous unis contre M. Mesic et lui ont nié le droit naturel à la présidence.

L'industrie du tourisme représente 2,5 milliards de dollars par année pour la Yougoslavie. Elle souffre énormément depuis quelques mois des troubles dans le pays. Les villes le plus durement touchées sont celles situées le long de la côte Adriatique comme Makarska, qui survivent grâce au tourisme étranger. Le conflit en Yougoslavie s'est aggravé il y a quelques semaines lorsque des policiers croates ont été envoyés sur place pour protéger Kijevo, un village croate situé à l'intérieur de l'enclave serbe. Les Serbes ont répliqué en bloquant les voies d'accès au village, empêchant ainsi l'arrivée de denrées et de médicaments.

Peu après, l'armée yougoslave est arrivée sur les lieux pour servir de tampon entre les deux parties. Les Croates ont été révoltés de voir que l'armée, dont les officiers sont en majorité des Serbes, n'a rien fait pour ouvrir la route menant à Kijevo, et ils ont organisé une manifestation contre les militaires à Split, ville côtière où se trouve une importante garnison.

Cette manifestation et d'autres ont terni la réputation de la Yougoslavie. Ces images ont fait le tour du monde. Au moment où la Yougoslavie fait les premières pages des journaux et passe aux nouvelles télévisées dans le monde entier, je pense qu'il serait téméraire de penser que nous pouvons contenir les troubles et les limiter au sud-est de l'Europe.

Nous assistons maintenant à l'éclatement d'un État international ainsi qu'à l'effondrement total des structures politique et économique de la Yougoslavie. Comme nous avons pu nous en rendre compte en parcourant les diverses républiques, la situation est très tendue, et il faudra déployer beaucoup d'habilité pour empêcher que ce pays de pays ne se désagrège; je demande à mon très honorable collègue de Yellowhead de m'excuser. Il se peut que toute cette question puisse être réglée pacifiquement. Comme les Canadiens d'origine yougoslave nous le disent, il est possible de parvenir à un divorce équitable à la suite d'un mariage malheureux. C'est peut-être le cas, mais il ne faut pas compter là-dessus.

Si quelqu'un essayait par la force de réorganiser les états, on ferait appel à l'armée et il s'ensuivrait inévitablement de la violence et une guerre civile. La situation dégénérerait en une crise régionale qui s'étendrait bien au-delà des frontières de la Yougoslavie et sèmerait l'inquiétude dans le monde entier.

J'espère que le gouvernement canadien exhortera le secrétaire général des Nations Unies à se tenir prêt à intervenir rapidement et à mettre à contribution les efforts de médiation des Nations Unies en Yougoslavie, si la situation devait se détériorer, comme je crains que ce ne soit déjà le cas. Les Nations Unies ont déjà démontré, ailleurs dans le monde, qu'elles sont capables d'intervenir efficacement dans les situations de transition pénibles et difficiles que traversent les pays qui passent du communisme à la démocratie. Car c'est bien ce qui se passe actuellement en Yougoslavie, où les tensions entre Serbes, Croates et musulmans ont atteint leur paroxysme.

Les membres de la délégation canadienne parlementaire envoyée dans les diverses républiques yougoslaves ont entendu partout parler de solution pacifique. Nous avons exhorté tout le monde à dissoudre l'union ou à la réorganiser, mais à le faire de façon pacifique. Je me rappelle clairement le moment où je me suis retrouvé assis à côté du président de la Serbie, M. Slobodan Milosevic. Je me suis littéralement emporté. J'ai fait valoir très fermement au dirigeant communiste de la Serbie que les Canadiens n'ont rien contre les manifestations. Ils les tolèrent bien et même les apprécient à l'occasion, même lorsque, comme aujourd'hui, les klaxons retentissent devant les édifices du Parlement. J'ai cependant ajouté: «S'il vous plaît, pour l'amour de Dieu, essayez d'éviter que la réputation internationale de la Yougoslavie ne soit ternie, et faites en sorte que les manifestations demeurent pacifiques, comme nous essayons de le faire au Canada.»

L'interprète officiel chuchotait simultanément à l'oreille du président. Il a incliné la tête, apparemment en signe d'assentiment. Je ne suis pas certain de la signification réelle de la poignée de main que nous avons échangée à la fin de notre rencontre, mais je crois que la violence dont font état les grands titres des journaux ces jours-ci montre que le président Milosevic a accordé à mon intervention tout le sérieux qu'il jugeait devoir lui donner.

Les Yougoslaves sont entièrement laissés à eux-mêmes. Maintenant que la guerre froide est terminée, l'Occident ne craint plus de voir les Soviétiques essayer d'exploiter la situation. Je dois cependant à regret faire écho aux propos de M. Mesic, selon qui la Croatie et la Slovénie sont des États trop européens pour ne pas quitter tôt ou tard la Yougoslavie et se joindre à l'Europe. Suite aux déplacements que j'ai effectués dans les républiques et dans les deux provinces, et après les conversations que j'ai eues avec des centaines de Yougoslaves, je suis profondément convaincu que la création d'une fédération décentralisée constitue la seule garantie de survie de la Yougoslavie dans ses frontières actuelles. Si ce n'était des commentaires d'une personne comme Mesic, dont je faisais état au début, j'aurais bon espoir que la présidence collégiale de la Yougoslavie décide de conserver la multiplicité des états dans l'État, et je crois que la présidence collégiale se réunit à ce sujet en ce moment même.

• (1810)

Bien que je sois un éternel optimiste, je suis sceptique quant au résultat du référendum qui se tiendra en Croatie dimanche, et je crains ses répercussions. La crise s'aggrave, et je crois que les Yougoslaves devront garder leur sang-froid et serrer les poings. J'espère qu'ils sauront faire preuve de diplomatie, sinon la situation pourrait rapidement basculer dans une véritable guerre civile.

De fait, la Slovénie a déjà fait un pas vers la sortie, en direction de l'Europe de l'Ouest. Le parlement local de la Slovénie a adopté des lois visant à permettre à cette république de se dissocier de la Yougoslavie. Cela vous semble-t-il familier? La Slovénie planifie de devenir totalement indépendante en juin. La Croatie voudrait faire la même chose, mais elle a un petit problème. Sur les cinq millions d'habitants qu'elle compte, 600 000 sont serbes. Ici encore, cela vous semble-t-il familier? Le Québec compte 5 300 000 habitants, dont une minorité anglophone de 637 000 personnes.

La tragédie que vit actuellement la Yougoslavie constitue un message très clair pour le Canada. Il est difficile de croire que même les Québécois les plus nationalistes ne peuvent comprendre les conséquences de la dissociation ou de la séparation. Cela signifie tout simplement la désintégration du Canada tel que nous le connaissons. Au moment où nous assistons à la désintégration de la Yougoslavie actuelle, je remercie le Seigneur que le discours du Trône parle de prendre des mesures afin de chercher ensemble à construire et à améliorer le Canada actuel. Je ne veux pas voir mon pays être disloqué comme l'est actuellement la Yougoslavie.

Parmi les autres mesures appropriées qui ont été proposées dans le discours du Trône, notons le fait que les divers députés seront dorénavant libres de suivre ou non la discipline de parti lorsqu'ils exprimeront leur point de vue et celui de leurs électeurs. Je prends le gouvernement au mot.

Je lui demande d'exempter immédiatement les produits d'hygiène féminine de la taxe sur les produits et services, la TPS. Le gouvernement taxe le cycle menstruel tout en exemptant les dons et les banques de sperme de la TPS.

Démarche après démarche, appel téléphonique après appel téléphonique, j'ai toujours reçu la même réponse du ministère des Finances: «Désolé, les produits d'hygiène féminine ne répondent pas aux critères des règlements relatifs à l'exemption de la TPS. Ils ne peuvent être assujettis à un taux nul de taxe comme l'est le sperme».

Je veux que le ministre des Finances me fournisse des raisons logiques de ce refus. Jusqu'à maintenant, tout ce que les fonctionnaires des Finances m'ont dit, c'est que ces produits n'étaient pas liés à la santé ou aux soins médicaux. Je crois, pour ma part, qu'ils le sont.

J'ai obtenu la plus grande collaboration de la part des fonctionnaires du ministère des Finances et des porte-parole de la ministre responsable de la situation de la femme, la députée de Capilano—Howe Sound, mais j'attends toujours des réponses logiques à mes questions. Je continuerai à les poser jusqu'à ce que j'obtienne ces réponses et jusqu'à ce que les produits d'hygiène féminine ne soient plus assujettis à la TPS.

Si le temps me le permet, je voudrais aussi attirer l'attention de la Chambre sur la scandaleuse largesse que le gouvernement est en train de prodiguer à la plus grande et à la plus riche des grandes vedettes canadiennes, Wayne Gretzky. Pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils accorder une subvention d'un million de dollars à une entreprise de Calgary, Kevin Sports Toys, pour que la bénédiction du numéro 99 figure sur le matériel publicitaire de la LNH, ce qui rapportera des millions de dollars en redevances, et ce, aux dépens d'une entreprise de Dundas, M.A. Henry Ltd., qui essaie de s'en sortir sans fonds publics?

Puisque la société M.A. Henry souffrira de cette subvention d'un million accordée à Kevin Toys de Calgary, quelqu'un pourrait-il me dire pourquoi cette subvention est tout simplement accordée? Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas les règles du hockey sur table? Wayne Gretzky ne gagne-t-il pas suffisamment d'argent sur la glace pour ne pas avoir à venir puiser dans nos poches?

Monsieur le Président, j'espère que j'aurai la chance de soumettre cette question et d'autres à la Chambre au cours de la présente législature. Je remercie les députés et vous de m'avoir écouté.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec intérêt, mais j'étais dans mon bureau et j'ai manqué une partie de son intervention.

Il a parlé de la situation en Yougoslavie, qui est un sujet très important. Comme il l'a dit, M. Mesic n'a pas été élu président. Il était vice-président, et c'était son tour de devenir le président de la Yougoslavie. Je crois que le résultat du vote a été quatre contre lui et une abstention.

La Yougoslavie traverse une période très difficile. La population de la Yougoslavie, comme la population canadienne, est partagée sur l'avenir de son pays. Nous avons le même problème. Il y a des divergences d'opinion sur ce que devrait être le Canada.

La situation est très complexe. J'ai une question précise à poser au député. Croit-il que les Croates ont le droit à l'auto-détermination? J'étais en Croatie au moment de l'élection de M. Tudjman comme président. Il y a eu des élections libres et démocratiques.

La population de la Croatie a parlé. Elle a dit: «Nous voulons une association plus souple avec le reste de la confédération.» Le député croit-il que la volonté de la population devrait être respectée?

J'en profite pour féliciter le député d'avoir parlé de la TPS et de son application inéquitable à certains produits. J'espère qu'il poursuivra son combat. Il devrait avoir le soutien de tous les députés.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): C'est une question très délicate que m'a posée le député de Calgary-Nord-Est à propos du droit de sécession de la Croatie. Si elle votait démocratiquement en faveur de la sécession, la Croatie pourrait faire sécession, à condition de ne pas nuire au bien-être et à la viabilité du pays dans son ensemble.

Comme je l'ai fait remarquer, la Croatie comprend une très forte minorité serbe qui, pour des raisons évidentes, s'inquiète beaucoup de la volonté de sécession de la Croatie et de son intention de rallier l'Europe. C'est l'enjeu de toutes ces luttes.

Dire que le peuple croate a le droit à la sécession et le droit à l'indépendance, c'est bien. Le vice-président Mesic, l'homme qui est presque devenu président de la Yougoslavie, a dit que s'il accédait à la présidence, il faciliterait la sécession et l'indépendance de la Croatie.

J'estime que si la Croatie se retirait de la Yougoslavie, ce serait la fin de la Yougoslavie telle qu'elle existe et cela serait une tragédie. De même, l'indépendance du Québec signerait l'arrêt de mort du Canada tel que nous le connaissons et cela serait une tragédie encore plus grande.

Je crois fermement que la meilleure solution pour la survie de la Yougoslavie réside dans l'établissement d'une sorte de confédération décentralisée.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai trouvé encourageants les propos que le député a tenus il y a quelques instants au sujet du discours du Trône.

Je me suis demandé, pendant un moment, si j'assistais aux délibérations d'un comité des affaires extérieures. Je sais que le député s'intéresse beaucoup aux affaires de la Yougoslavie. Je croyais toutefois qu'on parlerait du discours du Trône. Heureusement, le député s'est repris et a parlé de l'indépendance des députés, de l'imposition de la TPS, cette taxe injuste, dont il n'a donné toutefois qu'un seul exemple d'application inéquitable. Il aurait pu faire mieux. Il aurait pu aussi parler de la question de l'aide financière que le gouvernement accorde individuellement aux entreprises dans plusieurs régions sans avoir élaboré au préalable de stratégie industrielle pertinente.

• (1820)

J'avoue maintenant avoir reçu un peu d'encouragement car, pour être franc, quand j'ai appris les troubles qui survenaient en Yougoslavie, en Europe de l'Est et dans les États balkaniques, je me suis vraiment demandé si le député allait profiter de l'occasion que lui offrait le gouvernement pour déclarer que le discours du Trône avait accompli un élément très important en invitant tous les députés à parler librement. Ainsi, ils peuvent donner des conseils pertinents à la Chambre et au gouvernement sur la façon dont nous pourrions éviter de tels problèmes. Ils peuvent examiner les inepties et les futilités du discours du Trône. Ils peuvent indiquer à la Chambre et aux députés de côté-ci les mesures précises que devait adopter le gouvernement, non seulement ce qu'il allait faire mais comment il résoudrait les problèmes résultant de la situation désolante qui règne dans le domaine de l'éducation et que son gouvernement a décrite.

En fait, que ferait le député précisément pour remédier à certains des problèmes que nous avons relevés dans le domaine de l'immigration et qu'il a mentionnés dans son excellent rapport sur la Yougoslavie et sur diverses parties du monde? Aurons-nous vraiment, comme il l'a mentionné, une politique industrielle conçue pour nous sortir du marasme dans lequel son gouvernement a plongé le pays? Nous aimerions savoir, à supposer qu'il tire avantage de l'indépendance qu'il revendique pour tous les députés, s'il s'en servira pour amener son gouvernement à adopter des mesures qui garantissent la richesse,

la sécurité et l'unité dont les Canadiens ont tant besoin aujourd'hui.

Pourquoi ne s'est-il donc pas prévalu de cette formidable occasion qui lui était offerte et a-t-il traité plutôt dans son discours de la situation en Yougoslavie?

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, c'était tout un discours. Si j'avais le consentement unanime de la Chambre pour continuer encore 40 minutes, je pourrais peut-être répondre à certaines des questions soulevées par le député.

Je dirais ceci. Notre gouvernement laisse aux députés la liberté et l'indépendance de s'exprimer, même si cela l'embarrasse et va à l'encontre de sa politique. Je n'ai jamais constaté cela sous les gouvernements précédents, en particulier ceux du parti du député. Je pense que c'est une chose qu'il faut applaudir. Je pense que le discours du Trône lance une initiative intéressante, celle de nous laisser, nous simples députés, la totale liberté de nous exprimer au nom de nos électeurs, et c'est ce que j'ai fait à une ou deux occasions.

Un jour, monsieur le Président, lorsque j'en aurai l'occasion ou lorsque vous me donnerez 20 ou 30 minutes de plus, je serai heureux de répondre aux questions du député.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je tiens à applaudir aux propos du député de Hamilton—Wentworth, et surtout à la délicatesse qu'il a démontrée à l'égard des femmes. Ce n'est pas la première fois que le député se montre si prévoyant envers elles. Je suis heureuse qu'il travaille pour faire supprimer la TPS sur les produits d'hygiène féminine comme les tampons et les serviettes sanitaires.

J'avais soulevé cette question à la Chambre avant l'adoption de la TPS. J'ai même écrit au ministre, mais je n'ai pas eu de réponse favorable. Le député s'engagerait-il à faire supprimer aussi la TPS sur les contraceptifs, les condoms par exemple? À une époque où les maladies sexuellement transmissibles se propagent si rapidement dans notre société, j'estime que c'est un autre domaine où on devrait supprimer la TPS. Dans certaines provinces, on ne taxe pas ces produits.

M. Scott: Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses bons mots. Il s'agit en effet d'une suggestion très valable. Je suis certain que le ministre et les fonctionnaires du ministère des Finances tiendront compte de sa demande.

Je tiens à faire valoir que la suppression de la TPS sur les produits d'hygiène féminine est directement reliée à des questions de santé. C'est nettement une question de santé. J'aimerais que le ministère des Finances traite de cette demande en premier. Mais je suis certain qu'il tiendra compte de votre demande. Je vais m'en assurer.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et aux commentaires est écoulé. La parole est au député de Winnipeg St. James.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de pouvoir participer à ce débat sur le discours du Trône. Je me réjouis de pouvoir exposer officiellement quelques-unes de mes réflexions et préoccupations.

J'appuierai certainement le député de Hamilton—Wentworth, qui vient de prendre la parole, dans ses efforts pour que la TPS ne s'applique plus aux produits d'hygiène féminine. J'espère toutefois que celui-ci appuiera également les efforts de millions de Canadiens qui demandent de soustraire les publications à la TPS. Nous vivons après tout à une époque où la population est de plus en plus sensibilisée à l'importance de l'éducation. De l'avis des députés de ce coté-ci de la Chambre, la TPS est un obstacle. C'est un obstacle à la lecture et à l'éducation. Le plus tôt on soustraira les publications à cette taxe, le mieux ce sera.

Pendant le débat sur le discours du Trône qui a été lu cette semaine, je me suis rappelé certaines observations faites il y a quelques semaines lorsque nous songions à cet événement particulier que constitue la lecture du discours du Trône. Beaucoup d'observateurs au Canada disaient alors que le discours du Trône allait marquer la renaissance et le renouveau du gouvernement. Ce document était censé annoncer à tous les Canadiens l'amorce d'un virage par le gouvernement. Ce dernier devait mettre un terme à quelques-unes de ses mauvaises habitudes et proposer de nouvelles idées et de nouveaux projets pour redonner espoir aux Canadiens et leur présenter des moyens de se sortir de la récession.

Nous avons donc pris connaissance du discours du Trône, et je dois dire qu' à mon humble avis, il s'agit d'une coquille vide. Il ne contient que de belles paroles, rien de plus.

Après avoir écouté le discours du Trône, voulez-vous que Brian Mulroney demeure premier ministre pendant quatre autres années? Je ne pense pas qu'un grand nombre de Canadiens répondraient oui à cette question. Il faudrait être un conservateur à tous crins pour y répondre par l'affirmative.

Prenons simplement comme exemple la question de l'unité nationale. Avons-nous progressé sur la voie de l'unité nationale depuis que Brian Mulroney est devenu premier ministre du Canada? Jamais de la vie. Le pays est sens dessus dessous. Rares sont les Canadiens qui ont souvenir d'une telle désunion et d'autant d'incertitudes quant à leur avenir, et ce, à cause d'un premier ministre qui a agi de façon insensée et qui se préoccupait davantage de lui-même et du pouvoir que de son pays.

En 1980, il y a eu au Québec un référendum dont les fédéralistes sont sortis victorieux. Le rapatriement de la Constitution a eu lieu peu après.

• (1830)

En fait, l'actuel premier ministre avait appuyé M. Trudeau à l'époque. Brian Mulroney n'avait aucunement laissé entendre alors que les Québécois étaient humiliés. C'est le mot qu'a employé le premier ministre; il a dit que le processus de rapatriement avait été humiliant pour les Québécois. Ce n'était certes pas sa façon de voir les choses à l'époque, mais ce l'est en quelque sorte aujourd'hui. C'est cet homme qui a parcouru le pays en tous sens en disant que le rejet de l'Accord du lac Meech équivaudrait à un rejet des Québécois, alors que rien ne saurait être moins vrai. Et pourtant, c'est ce que le premier ministre a dit.

Doit-on s'étonner après cela que notre pays soit aussi désuni? Doit-on s'étonner que l'avenir de notre pays soit un tel sujet d'inquiétude? S'il en est ainsi, c'est que nous avons eu un premier ministre qui, pour reprendre le cliché tellement galvaudé, a lancé les dés une fois de trop.

Et pourtant, je crains qu'il ne soit le genre d'homme à récidiver. Voilà un homme qui fait passer ses intérêts politiques avant les intérêts des Canadiens et ceux de notre pays. C'est déplorable.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avions espéré une espèce de programme, toujours concernant l'unité nationale. Nous avions espéré que le discours du Trône comporterait quelque programme gouvernemental qui s'attaquerait directement au problème de l'unité nationale. Qu'avons-nous obtenu? Rien que des promesses, des pourparlers, des études et des commissions. Ce n'est pas de cela dont notre pays a besoin à l'heure actuelle. Notre pays a besoin de leadership, d'un leadership ferme en ces temps extrêmement incertains.

Je ne crois pas que le gouvernement puisse perdre son temps, tourner en rond, se dérober et attendre l'automne pour proposer un programme quelconque. Le temps fuit et on ne doit plus attendre.

En ce qui concerne la question de l'unité nationale, voulons-nous du premier ministre pendant encore quatre années? Certainement pas.

Voyons maintenant la question de l'économie. Vous souvenez-vous de tout l'espoir que les conservateurs nous avaient donné? Nous avons subi non seulement la récession du début des années 80, mais aussi l'accumulation de la dette. Nous accusions un déficit, et les conservateurs sont venus nous dire ceci: «Il y aura un renouveau. Il y aura une relance économique. Élisez-nous et vous verrez comment nous allons relancer l'économie.» Beaucoup de Canadiens y ont cru. Les conservateurs ont été élus. Brian Mulroney a été élu.

Près de sept années plus tard, le désespoir économique des Canadiens est aussi profond que celui que leurs parents et leurs grands-parents ont connu dans les prétendues terribles années 30. Monsieur le Président, les statistiques parlent d'elles-mêmes: un million et demi de Canadiens sont en chômage. Ce sont là des statistiques de temps de dépression. Rien que tout récemment, 19 000 Canadiens ont fait faillite et perdu tout ce qu'ils possédaient. Des enfants ont faim au Canada; des enfants se couchent tous les soirs le ventre creux.

Et pourtant, les conservateurs qui sont au pouvoir à l'heure actuelle avaient dit: «Donnez-nous une chance et nous allons relancer l'économie.» Ils parlaient du déficit et de la dette.

Nous savons tous que la dette a doublé depuis 1984. Les gens se demandent où le gouvernement dépense tout cet argent.

Il augmente les impôts et la dette de 100 p. 100, et les gens se demandent ce qu'ils en retirent et à quoi sert cet argent. Et le déficit, comme le gouvernement s'en plaint, comme il le déplore! Et pourtant il prend très peu de mesures. C'est certainement une énigme pour presque tous les Canadiens de voir le gouvernement dire que le déficit est si nuisible à l'économie qu'il détruit nos espoirs et nos rêves d'avoir un meilleur Canada, et de constater qu'il ne fait rien pour remédier à la situation.

Cela vous laisse songeur et vous rend assurément cynique, parce que j'en suis arrivé à croire que le gouvernement voudrait conserver le déficit, peut-être à tout jamais, parce que c'est la menace qu'il laisse planer sur nos têtes. C'est sa raison d'être. Tout ce que fait le gouvernement est dans le but de réduire le déficit. Et il détruit donc nos institutions publiques et démocratiques ainsi que la capacité des Canadiens d'avoir une meilleure économie, et tout cela pour réduire le déficit. Nous avons la destruction, mais nous ne voyons jamais le déficit diminuer. Cela vous laisse songeur, n'est-ce pas?

Dieu nous garde de jamais conserver le gouvernement pendant 10 ou 20 ans de plus. J'imagine la situation s'il était là pendant 10 ou 20 ans de plus. Le déficit existerait toujours. Le gouvernement n'a absolument aucune crédibilité quand il s'agit de réduire le déficit.

Souvenez-vous de l'ancien ministre des Finances, qui est maintenant ministre du Commerce extérieur ainsi que de certaines autres choses, et du fait que nous devions avoir des taux d'intérêts élevés pour lutter contre l'inflation et la faire disparaître de notre économie. Nous avons assisté ces dernières semaines à une volte-face. Maintenant il faut que nous ayons des taux d'intérêt plus bas. Alors, où est la vérité? Michael Wilson est-il en faveur de taux d'intérêt élevés? Est-ce la politique qu'il prône? Ou est-ce plutôt maintenant les taux d'intérêt faibles?

Il y a évidemment la valeur élevée de notre dollar. L'ancien ministre des Finances, dont la philosophie économique est censée être la solution à tous nos problèmes, crée un dollar élevé qui fait obstacle à nos exportations. Combien de gens d'affaires de notre pays ont demandé que l'on baisse la valeur du dollar? Combien ont demandé que l'on baisse les taux d'intérêt? Le gouvernement ne les a pas écoutés, sauf ces dernières semaines, alors qu'il semble s'être converti, de même que l'ancien ministre des Finances et, je suppose, le ministre des Finances actuel. Ceux-ci s'entendent maintenant pour dire que les taux d'intérêt doivent être plus bas.

Je pose encore une fois la question. Voudriez-vous vraiment que le premier ministre demeure en poste encore quatre ans? Je peux vous dire que la réponse de ce côté-ci de la Chambre est non. La brave ministre de la Justice aimerait l'avoir encore quatre ans. Je pense qu'elle devrait réfléchir un peu. Elle fait preuve d'un manque de jugement.

• (1840)

Si je me fie au discours du Trône, j'ai l'impression que ce gouvernement est éreinté. Il est épuisé. Il n'a plus d'idées. Il est à la dérive. Il fait du surplace. En fait, il fait du surplace et il a perdu presque toute autorité morale de gouverner.

Les Canadiens l'ont dit. Ils ne veulent plus de ce gouvernement. Il suffit de regarder les sondages. Ils en ont ras le bol du gouvernement. Plus vite ils pourront s'en débarasser, plus contents ils seront.

Le régime d'assurance-maladie, qui a été sapé par le gouvernement et qui est la pierre angulaire de nos programme sociaux est un régime qui—je pense—bénéficie de l'appui de 95 à 99 p. 100 des Canadiens. Pourtant, on n'en fait aucunement mention dans le discours du Trône. Au cours de la dernière session, ce côté-ci de la Chambre avait proposé une motion demandant au gouvernement de réaffirmer son appui au régime d'assurance-maladie. Il s'y est opposé.

Il a voté contre la motion. Nous constatons maintenant—cela ne devrait pas nous étonner étant donné son vote négatif sur la motion—que le discours du Trône ne dit pas un mot sur l'assurance-maladie.

Je viens de l'Ouest. Il n'est pas question de la réforme du Sénat. Je pense que le premier ministre a fait allusion à une certaine réforme du Sénat. Il a été très vague dans ses propos cet après-midi, mais il n'était pas question d'un Sénat élu dans le discours du Trône. Absolument pas question.

Les Canadiens de l'Ouest exigent d'avoir davantage voix au chapitre. Ils exigent l'égalité. Voilà ce qu'ils veulent. Ils veulent un changement dans leurs institutions parlementaires. Les Canadiens de l'Ouest veulent un Sénat élu tout de suite. Or, qu'obtenons-nous du gouvernement actuel? Absolument rien.

Les Canadiens de l'Ouest vont rejeter un gouvernement qui continue de se cacher la tête dans le sable.

Je n'ai pas pu trouver le mot «agriculture» dans le discours du Trône. Or, la situation n'a jamais été plus difficile dans le secteur agricole.

Une voix: Vous auriez dû essayer de faire de l'agriculture en 1980 et 1981. Ou en 1979.

M. Harvard: Essayez d'en faire en 1991.

Une voix: Les agriculteurs essaient.

M. Harvard: Ils essaient, mais vous ne les aidez pas. Que faites-vous? Vous ouvrez nos frontières au blé étranger.

Beaucoup d'organismes céréaliers au Canada ont dit de garder ce blé hors de nos frontières. Vous n'écoutez pas parce que vous êtes tellement arrogants. Vous n'écoutez jamais. Vous êtes ignobles. Absolument vrai.

Les agriculteurs ne veulent pas du blé américain.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés pourront profiter très bientôt d'une période réservée aux questions et observations. Le député a encore deux minutes pour terminer son intervention.

M. Harvard: Monsieur le Président, si le blé américain peut entrer au Canada, c'est bien sûr à cause des piètres négociations qui ont mené à l'accord de libre-échange.

Nous avons une Commission canadienne du blé depuis plus de 50 ans au Canada, un excellent organisme qui travaille pour le bien des agriculteurs. Or le gouvernement actuel, avec sa politique, va finir par détruire cet organisme.

La Commission canadienne du blé a extrêmement bien servi les agriculteurs des Prairies. Or le gouvernement actuel laisse entrer le blé américain chez nous et met la Commission canadienne du blé en péril.

C'est le genre de remerciements que les agriculteurs canadiens reçoivent du gouvernement.

J'aurais une autre remarque à faire dans les quelques instants qu'il me reste. Elle porte sur la crédibilité du gouvernement et, en particulier, du premier ministre. Cette crédibilité est tombée à zéro. Le gouvernement nous dit maintenant que les ministres, y compris le premier ministre, ne savait pas que l'ambassadeur d'Irak avait pu entrer au Canada. Si vous pouvez croire cela, vous pouvez croire n'importe quelle histoire des plus absurdes.

Que dit le gouvernement dans le discours du Trône? Il parle de la valorisation du savoir comme étant la base de son programme en vue d'amener la prospérité; pourtant c'est ce même gouvernement qui a réduit les paiements de transfert de quelque 160 milliards de dollars. Le gouvernement a l'audace de dire cela dans le discours du Trône.

J'ai seulement une autre chose à dire, mais je vais arrêter ici parce que je sais qu'il ne nous reste plus de temps.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux simplement faire quelques remarques. Comme je sais que mon collègue d'en face aimerait donner de la crédibilité à ce débat, je vais d'abord changer quelques dates.

Il a commencé son discours en parlant du référendum de 1980 dans la province de Québec. Tous les Canadiens qui voyaient un avenir pour le Canada ont appuyé le fédéralisme parce que le premier ministre de l'époque avait dit que, si les Québécois décidaient de rester au sein du Canada, il tiendrait compte de certaines des préoccupations du Québec. C'était en 1980. Pour rafraîchir la mémoire au député d'en face, c'est ce même premier ministre qui a acheté une Constitution, qui a élaboré une Constitution au Canada et qui l'a fait adopter sans la signature de la province de Québec, la province représentant les citoyens à qui il avait dit en 1980: «Nous tiendrons compte de vos préoccupations à l'avenir.»

Aujourd'hui, notre premier ministre, Brian Mulroney, a tenu compte de ces préoccupations et continuera de le faire.

Nous pouvons peut-être parler brièvement de la disposition dérogatoire. Les Manitobains, les habitants de la province que représente le député, ont dit qu'ils n'aimaient vraiment pas cette disposition parce qu'elle permettait au Québec d'adopter des mesures législatives que nous trouvons tous difficiles à comprendre. Cette disposition a été ajoutée à la Constitution par l'ancien premier ministre, M. Trudeau, et par le député d'en face qui l'appuie et essaie de le glorifier en son absence.

Il y a un avenir qui se dessine pour le Canada dans le discours du Trône. Nous avons en ce moment des commissions, comme la commission Spicer, qui recueillent le point de vue des Canadiens. Le comité mixte Beaudoin-Edwards fait la même chose. Nous proposons aux Canadiens une nouvelle occasion de s'exprimer.

Je voudrais prendre un instant pour parler de leadership, puisque le député a soulevé la question. Il y en a des exemples, certains très récents. Parlons donc de ce qui s'est passé pendant la crise du golfe Persique. Il a fallu faire preuve de leadership, et Brian Mulroney a su être un chef de file sur la scène nationale et internationale.

Comparons son attitude avec le leadership du chef du Parti libéral qui, après avoir reconnu la nécessité d'une intervention, a déclaré, dès que les choses commençaient à se corser, que les Canadiens et les Canadiennes au service de la sécurité mondiale devraient rentrer au Canada. Puis, 48 heures après, il revenait sur cette décision en disant: «Puisqu'ils sont déjà là-bas, ils peuvent aussi bien y rester.» Est-ce le genre de leadership que les Canadiens réclament? Le député n'a certainement pas de mal à saisir la différence, et l'actuel premier ministre s'affirme comme un leader.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg St. James a la parole, mais avant qu'il ne réponde, je voudrais dire que les députés de Sudbury, de

Cambridge et de Restigouche—Chaleur prendront ensuite la parole. Il faudrait en tenir compte.
• (1850)

M. Harvard: Monsieur le Président, je vais aborder brièvement deux ou trois points dont le ministre de l'Agriculture a parlé.

Le ministre nous parle de leadership, mais nous avons un premier ministre qui estime que faire preuve de leadership, c'est être l'esclave de George Bush.

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Voilà comment il comprend le leadership. Il est parfaitement plausible de croire que c'est George Bush—ils ne veulent jamais entendre la vérité et se mettent à aboyer comme des chiens, car c'est tout ce qu'ils savent faire. Je disais donc qu'il est tout à fait raisonnable de croire que ce sont George Bush et la Maison blanche qui voulaient que l'ambassadeur d'Irak vienne au Canada et non aux États-Unis. Le premier ministre du Canada a aussitôt accepté.

Le ministre de l'Agriculture parle d'événements survenus au début des années 1980. Il oublie bien commodément de rappeler à la Chambre qui était premier ministre du Québec en 1981 et en 1982. C'était un certain René Lévesque qui n'aurait jamais signé un document parlant du succès du Canada ou, encore moins, du succès du fédéralisme.

Autre chose. Le ministre de l'Agriculture parle de la disposition dérogatoire. Encore une fois, il oublie bien commodément de nous dire qui a défendu cette dispostion. Il s'agissait de l'un de ses frères de la loge conservatrice, un certain Sterling Lyon, alors premier ministre du Manitoba. Comme moi, il dénonce cette disposition. Le premier ministre la dénonce; pourtant, lorsqu'il a négocié les accords du lac Meech, est-ce que le premier ministre, M. Brian Mulroney, a tenté d'éliminer cette disposition?

Des voix: Bien sûr que non.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours plein d'allant.

Je dois dire que lorsque je vois que le discours d'un député suscite le genre de commentaires que nous avons entendus de l'autre côté de la Chambre, je sais à quel point nos vis-à-vis se sentent inconfortables. Et pour cause.

Je félicite mon collègue.

J'ai une question à lui poser. J'ai écouté le discours du Trône. J'en ai un extrait qui montre à quel point le gouvernement a perdu contact avec la réalité. Je lis cet extrait tiré de la page 3 du hansard du 13 mai 1991.

> L'Accord de libre-échjange entre le Canada et les États-Unis a contribué à protéger notre économie en ces temps difficiles.

J'aimerais bien savoir où ils vont chercher de telles idées. Aujourd'hui, partout, des camionneurs bloquent des routes en se plaignant du manque d'emplois et des inégalités. Cela est très symptomatique de l'état de la nation. Il y a des pertes d'emplois, et nous voyons disparaître tout ce que nous pouvions apprécier.

Je demande à mon collègue de me dire où nous allons et ce que nous pouvons faire pour les Canadiens si le gouvernement continue de ne pas écouter.

M. Harvard: Monsieur le Président, il n'y a aucun espoir de voir le gouvernement modifier l'Accord de libre-échange. Le gouvernement a commis une erreur, il y a plus de deux ans. Il est, semble-t-il, plus qu'heureux d'en subir les conséquences.

Si le gouvernement trouvait n'importe quel chiffre positif pour appuyer l'Accord de libre-échange, il beuglerait à ce sujet à tous les instants. Or, le fait est qu'il n'y a aucun résultat positif. Ils sont plutôt tout à fait négatifs.

Il y a eu de 300 000 à 400 000 suppressions d'emplois. Les usines ferment leurs portes. Des centaines et des centaines d'entreprises disparaissent. Il n'y a donc aucun espoir. Nous avons besoin d'un nouveau gouvernement et le plus tôt sera le mieux.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a présenté un budget, et je voudrais inviter mon collègue à se rappeler de ces chiffres très simples. Il y a deux ans, l'Ontario avait un budget équilibré. Le gouvernement ontarien est maintenant disposé à accumuler un déficit de 9,7 milliards de dollars, 10 milliards de dollars, 9 milliards de dollars et 8 milliards de dollars respectivement au cours des quatre prochaines années. Le premier ministre provincial défend cette politique en affirmant qu'à l'heure actuelle, la province ne consacre que 11 p. 100 de ses recettes fiscales au service de la dette et qu'il est donc possible de contrôler la situation.

En 1968, lorsque notre parfait premier ministre est arrivé au pouvoir, nous avions un budget équilibré, et le gouvernement fédéral ne consacrait que 12 p. 100 des recettes fiscales au service de la dette; à cette époque-là, le parfait premier ministre et ses ministres des Finances ont commencé à accumuler des déficits et, à la fin du règne libéral, on affectait 32 p. 100 des recettes fiscales au remboursement de la dette.

Je sais qu'il va me donner une réponse directe. Affirme-t-il qu'en fait, la politique du Parti libéral est de bâtir l'économie en continuant d'accumuler des déficits, car il prétend, semble-t-il, que les politiques du parfait premier ministre sont exactement celles que le premier ministre Rae suit en Ontario?

M. Harvard: Je suis heureux que le député ait pris note que la province avait un budget équilibré il y a deux ans. Si je ne m'abuse, elle était dirigée alors par un gouvernement libéral.

Cependant, pour répondre franchement à sa question, notre parti n'a pas pour politique de favoriser la prospérité en accumulant des déficits. Ce n'est absolument pas notre intention.

Permettez-moi de vous dire ceci, monsieur le Président. Depuis plus de six ans, le gouvernement a une chance en or de juguler le déficit et de s'attaquer à notre problème d'endettement. Pourtant, il a échoué lamentablement. Que constate-on aujourd'hui? On s'aperçoit que la politique du gouvernement entraîne un accroissement des faillites, du chômage et des fermetures d'usines, ainsi que du désespoir des gens. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de nos vis-à-vis.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche-Chaleur): Monsieur le Président, je voudrais simplement commenter les aspects du discours du Trône qui traitent de l'éducation et de la formation. Je voudrais savoir si mon collègue est d'accord pour dire que le discours sur l'éducation et la formation relève davantage de la rhétorique que de l'action. Si on examine les mesures prises par le gouvernement dans le secteur de la formation et de l'éducation, on se rend compte qu'il a assujetti les livres et les revues à la TPS, ce qui constitue en fait une taxe sur la formation, qu'il a augmenté les tarifs postaux applicables aux journaux communautaires, qu'il a taxé les prêts aux étudiants et qu'il a réduit les paiements de transfert versés au chapitre de l'enseignement postsecondaire, ce qui a accru le coût de l'éducation. Sa politique dans ce domaine constitue donc un échec total.

Je me demande si mon collègue pourrait commenter les mesures que le premier ministre voudrait prendre dans le domaine de la formation.

M. Harvard: J'ai mentionné cette question vers la fin de mon discours, monsieur le Président. Le gouvernement parle d'éducation et de formation. Pourtant, il a lui-même diminué les paiements de transfert en quatre occasions distinctes, ce qui équivaut à une perte totale de 160 milliards de dollars. Il a détruit nos institutions publiques, et je lui pose la question suivante: «Qui financera l'alphabétisation dans notre pays?» Nous sommes aux prises avec un grave problème d'analphabétisme, mais le gouvernement a tellement diminué les budgets de nos institutions publiques qu'elles ne peuvent plus faire face à la situation.

Exactement le même phénomène se produit dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement fait tout simplement preuve de plus d'hypocrisie.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis très fière aujourd'hui de prendre la parole et je remercie la Chambre de me donner cette opportunité. Le discours du Trône est, je pense, l'un des plus importants du gouvernement et il répond, à mon avis, aux aspirations et aux attentes des Canadiens et Canadiennes sur ce que nous voulons devenir.

Monsieur le Président, je représente une circonscription extraordinaire qui s'appelle Argenteuil—Papineau, comme vous le savez. Ma circonscription compte 55 municipalités qui s'étalent du Lac-des-deux-Montagnes jusque dans la municipalité de Plaisance, dans la région de la Petite Nation, et dans le nord, Morin Heights et Saint-Adolphe-d'Howard. C'est un comté où la culture est fébrile. Je peux dire que ma circonscription est un microcosme de la société québécoise et même de la société canadienne, puisqu'elle est en majorité francophone, mais qu'une minorité importante d'anglophones vit dans la région de Lachute, au nord et au centre de mon comté. D'ailleurs, ce sont des personnes que je rencontre fréquemment et qui vivent en harmonie depuis toujours avec la communauté francophone.

• (1900)

Il est évident qu'à l'occasion, nous avons des petits problèmes de communication, mais l'amitié et, comme on dit en anglais, *the neighborhood*, fait que les gens s'entendent très bien. Il y a évidemment, chez nous comme ailleurs, des marginaux de la société qui voudraient soit briser les liens avec le Canada, soit forcer les Québécois à faire des choses qui seraient beaucoup plus centrées vers une question; comme on dit souvent, ce n'est pas une affaire de tête mais bien de coeur. Alors, la question constitutionnelle est, pour mes électeurs, beaucoup axée sur le coeur.

Ils ont été profondément meurtris, je pense, de l'échec de l'Accord du lac Meech; c'est ce que j'entends quand je fais la tournée de mon comté. Je les consulte du mieux que je peux et je leur explique, lors de certains déjeuners que je prends avec mes électeurs, ne serait-ce que pour me faire plaisir à moi, que j'aimerais mieux être sept jours par semaine dans ma circonscription à les rencontrer et à discuter avec eux; mais le devoir nous appelle ici.

Bref, ce qu'ils me disent lors de ces rendez-vous, monsieur le Président, c'est qu'ils veulent qu'on les respecte. Les Canadiens français veulent qu'on respecte le fait que nous sommes des francophones et que nous voulons vivre en harmonie dans une société nord-américaine à majorité anglophone. Les anglophones de ma circonscription ont mal compris, je pense, et très mal digéré—et je dois le dire pour être fidèle à ce qu'ils me disent—la Loi 178 sur l'affichage au Québec qu'ils ont perçue comme étant une atteinte à leurs droits personnels et individuels. Donc, ils ont perçu cela comme une atteinte à leurs droits individuels alors que pour les francophones, il s'agissait d'une expression collective pour préserver notre culture et pour garder le peu de fait français que nous vivons en Amérique du Nord.

Monsieur le Président, ce que mes électeurs et mes électrices me disent aussi, c'est qu'il est évident qu'entre la parole et le geste, il y a une grande marge. Les débats constitutionnels ont toujours été très émotifs, et ce n'est pas d'hier. On se rappellera le référendum de 1980. Encore mardi de cette semaine, monsieur le Président, on me disait—et ce sont des gens que je croyais très nationalistes, très séparatistes—ils me disaient que finalement, plus cela avance, moins ils sont convaincus que le Québec devrait se séparer, moins ils sont convaincus que ce serait bon pour les Québécois. Et plus cela avance, ils se rendent compte que finalement, on doit encore faire tous les efforts nécessaires pour sauver ce grand et beau pays.

Souvent, on ne se rappelle pas, on oublie souvent de se rappeler entre nous que nous sommes le deuxième plus grand pays au monde en superficie, avec une frontière de 8 850 kilomètres. C'est quand même beaucoup. Monsieur le Président, il y a un dicton qui dit qu'on ne peut pas apprécier ce qu'on ne connaît pas. Et souvent, on se dit: Les gens du Manitoba et de l'Alberta, ils doivent être durs, ce monde-là. Ce n'est pourtant pas vrai. Lorsque nous voyageons, nous sommes très bien reçus. Des électeurs de mon comté sont allés faire une tournée de l'Ouest canadien et ils ont été enchantés. Ils ont été très bien reçus et ils ont même été surpris de la réception qu'on leur a faite.

Monsieur le Président, lorsque je me promène ici, à travers le Canada, je sais que la très grande majorité des Canadiens nous reçoit très bien. Les Québécois ont depuis toujours, depuis longtemps, une image qui leur est propre. Ce sont des gens ouverts. Ce sont des gens qui font des efforts considérables pour parler anglais quand des gens de langue anglaise les arrêtent pour leur poser des questions ou pour leur demander simplement une direction. Les Québécois sont généreux de nature. Toutes les personnes que j'ai rencontrées qui viennent des provinces atlantiques ou de l'Ouest se disent, finalement: Bien, ce qu'on entend, et ce qui se passe en réalité, c'est un monde. Et ce sont simplement de petites choses qui font que l'on a des perceptions qui sont très dangereuses.

Monsieur le Président, je dis cela pour souligner un fait qui a beaucoup marqué mes électeurs. Alors qu'un petit groupe de marginaux,—sans doute que c'est un groupuscule—a piétiné le drapeau du Québec dans la région de Sault-Sainte-Marie, je crois, lors de la déclaration. . .

Une voix: Brockville.

Mme Bourgault: Je m'excuse. Brockville, oui merci. Radio-Canada et les médias d'information nous l'ont montré quelque 40 fois. Mettez-vous à la place d'un Québécois et d'une Québécoise qui venaient de vivre toutes les péripéties de l'Accord du lac Meech, qui croyaient que le Canada avait enfin dit oui au Québec et que là devant l'écran de télévision, à Radio-Canada, on on voit un groupuscule de personnes souiller, piller et brûler le drapeau du Québec.

Alors quand sublimement parlant, on voit ça pendant plusieurs fois, on en vient à penser que c'est la majorité qui agit de cette façon.

Monsieur le Président, quand je rencontre mes électeurs et mes électrices, je leur dis souvent: Écoutez, vous dites qu'on devrait faire attention aux dépenses, qu'on dépense trop, qu'il y a du gaspillage. Oui, monsieur le Président, c'est vrai. Il est vrai que l'appareil gouvernemental est un monstre administratif et j'espère que le premier ministre, dans son discours du Trône, a laissé entrevoir de grandes ouvertures. Il faut absolument réformer tout cet appareil gouvernemental qui fait que la main droite ne sait pas ce que fait la main gauche. Le pire ministère, à mon avis, est celui du revenu, de l'impôt. Si tu dois de l'argent et si tu dois en recevoir, ce sont deux étages, puis finalement le gars d'en bas ne sait pas ce que fait le gars d'en haut. C'est complètement aberrant, alors qu'il s'agit d'un électeur.

Monsieur le Président, il y a aussi des choses qui sont absolument incroyables. Dernièrement, dans ma circonscription, malgré des compressions budgétaires très difficiles, on a pu convaincre le ministre des Transports d'octroyer à la municipalité de Lachute une petite somme de 80 000 $ pour faire la réfection de l'aéroport municipal qui est situé à quelques kilomètres de Mirabel et qui offre des perspectives extraordinaires. Mais croyez-le ou non, le Québec, à cause que c'était de l'argent qui venait du gouvernement fédéral, il a fallu de la paperasserie incroyable pour permettre à la municipalité de dépenser ces pauvres petits 80 000 $ pour faire la réfection de cet aéroport.

Alors, imaginez-vous que le Conseil d'expansion économique, la municipalité de Lachute, la Chambre de commerce, bref tous les gens, toutes les personnes se demandent: Mais au nom de quelle logique est-ce qu'il y a des anomalies semblables, alors qu'on attend et qu'il y a des investisseurs étrangers qui attendent après cette réfection-là et qu'il ne s'agit simplement que d'une étude.

Alors donc, il y a des choses, monsieur le Président, qui sont aberrantes et nos électeurs ont raison de se plaindre de l'administration gouvernementale, à tous les niveaux. Je ne mentionne que ces deux points-là parce qu'il y en aurait trop et je prendrais tout le temps qui m'est dévolu pour ne parler que de cela.

Également, quand je demande à mes électeurs: Écoutez, vous dites, que l'on ne coupe pas assez, qu'il faut couper encore plus. Cela n'a pas de bon sens, le déficit est bien trop haut. Où est-ce qu'on s'en va avec ça? Là je leur dis: Donnez-moi donc des exemples où on pourrait couper?

• (1910)

M. Boudria: D'accord. La chère TPS!

Mme Bourgault: Là, je peux vous dire que nos électeurs, ils sont comme nous. Vous savez, les gouvernements sont le reflet de la société. Nous autres aussi, vous savez, on doit faire notre examen de conscience. On a de la misère, nous autres aussi, à se décider à savoir où est-ce qu'on coupe. C'est bien beau d'en parler, mais encore une fois, entre la parole et le geste, où est-ce qu'on va couper?

Chaque fois qu'on coupe—et j'ouvre ici une parenthèse—lors du débat sur la TPS, justement, une grande majorité de représentants d'entreprises, et je ne mettrai pas de pourcentage, qui ont comparu devant le Comité des finances qui étudiait cette taxe-là ont dit: «Oui, c'est très bon, la TPS, c'est un mal nécessaire, il faut y aller; allez-y; pas de problème; la taxe sur les produits manufacturés, ce n'est pas bon pour les entreprises, on est d'accord. Toutefois, s'il vous plaît, vous devriez nous exempter, nous, pour telle ou telle raison». Donc, finalement à la fin des travaux, on se rend compte qu'une grosse majorité disait: coupez, mais ne me coupez pas, moi.

Donc, c'est la même chose, monsieur le Président, dans tous les domaines. Les citoyens et les citoyennes, préoccupés par la vie quotidienne, parce que vous savez qu'au-delà des idéologies politiques, il y a le quotidien de nos commettants et ce n'est pas facile. J'ai vécu des fermetures d'usines dans mon comté et je peux vous dire que j'ai été la première à me poser des questions à savoir si le libre-échange était responsable de cela. Plusieurs de mes électeurs le croyaient. À force de parler et de rencontrer des gens, non, la plupart de ces fermetures étaient dues à une mauvaise administration, à une trop grande vision, des entreprises qui avaient l'habitude de gérer de la croissance se sont retrouvées, tout à coup, à gérer de la décroissance et elles n'étaient pas habituées à cela. Bref, la compagnie n'a pas pu résister.

Mais nos électeurs se rendent compte qu'on vit dans une société extrêmement généreuse et qu'on est nous-mêmes tellement gâtés que, finalement, on consomme tellement, on consomme d'une façon effrénée, et je m'inclus personnellement, je ne le dis pas uniquement pour les autres, je m'inclus dans la balance. Alors donc, on a consommé tellement, on ne s'est pas posé la question à savoir si c'était dommageable à l'environnement, si les ressources naturelles étaient pour être indéfiniment là et sans problème. Notre qualité de vie, monsieur le Président, on a deux ou trois voitures et puis il faut aller au restaurant au moins une couple de fois par semaine. En tout cas, vous savez, on consomme énormément et on travaille deux fois plus. La qualité de vie des familles, où est-elle?

Les enfants, aujourd'hui, quand on parle des enfants à clé, ils arrivent de l'école, la mère est au travail. Pourquoi? Souvent parce que la famille a besoin d'argent, parce que la famille consomme beaucoup, la famille a besoin de beaucoup d'entrées de sous pour faire face à ses obligations. Et finalement, qui en souffre? Ce sont les enfants qu'on appelle «à clé».

Monsieur le Président, où est rendue notre qualité de vie? Eh bien moi, je me le demande. Quand les femmes, plus souvent qu'autrement—je sais que maintenant les hommes sont bien impliqués dans la question de garderie des enfants—mais il faut dire que ce sont souvent les femmes qui sont aux prises avec le problème de garderie. Et ces femmes-là travaillent à la maison, travaillent à l'extérieur, sont à bout de souffle. Comment voulez-vous que les familles puissent s'en sortir sans problème?

Monsieur le Président, on a les gouvernements qu'on mérite. On dit toujours cela, n'est-ce pas? Mais qu'est-ce qu'on peut faire individuellement, chacun et chacune dans notre cour? Qu'est-ce qu'on peut faire dans notre cour pour donner l'exemple? On dit: Si ça va mal, c'est la faute du gouvernement. Mais on ne veut pas se regarder soi-même. Qu'est-ce qu'on fait, nous? Est-ce qu'on consomme trop? Mais non, nous, savez-vous ce qu'on fait, monsieur le Président? On met notre poubelle sur le trottoir et on dit: Je ne sais pas où cela s'en va, en autant que cela ne vienne pas dans ma cour. Le camion vient chercher cela, il s'en va avec nos poubelles mais après cela, quand on parle de gestion des déchets, de sites

d'enfouissement, on dit: Envoyez cela n'importe où, mais pas chez nous!

Alors, voyez-vous, on a une conscience. Je pense qu'on doit se poser la question, tous et chacun d'entre nous, à savoir où on s'en va et qu'est-ce qu'on peut faire individuellement pour démontrer qu'on est capable de se serrer la ceinture nous aussi. On dit au gouvernement de couper, mais il faudrait qu'on soit capable de dire aussi au gouvernement, comme société, où on voudrait qu'il coupe. Est-on capable de se dire aujourd'hui, si on veut des services, si on veut davantage de services, eh bien, c'est bien dommage, mais il va falloir qu'on paie pour les avoir.

Monsieur le Président, le temps file et j'ai tellement de choses à dire qu'il faudrait que les discours puissent être plus longs que 20 minutes. Je sais que j'ai encore du temps. Je voudrais revenir au discours du Trône. Le gouvernement a dit qu'il était pour faire des choses au niveau de l'éducation. Pour certaines personnes, cela semble vouloir dire qu'on va intervenir dans les questions de juridiction provinciale. De prime abord, quand on regarde ça froidement, rapidement, on se dit: Peut-être. Mais quand on analyse ça, finalement il faut toujours regarder quelle clientèle on vise. Alors, on vise des personnes illettrées, des gens qui ne savent pas lire, ne savent pas écrire et qui sont désespérés.

Alors, si on accroche notre idée vers la clientèle qu'on vise, on va moins penser qu'il y a une juridiction peut-être provinciale là. Pensons seulement à la Loi nationale sur la santé. On a des normes nationales, mais c'est de juridiction provinciale. Pourquoi n'y aurait-il pas des normes nationales dans la question de l'éducation au niveau de l'alphabétisation, et qui serait de juridiction provinciale? C'est la question que je me pose. Comme tout Québécois et Québécoise, je suis très jalouse de mes juridictions et je ne voudrais pas qu'il y ait trop d'empiétement du fédéral sur ce qui me concerne.

Le gouvernement a également parlé des autochtones. Monsieur le Président, dans mon comté ça été un drame l'été dernier. J'en ai parlé dans mon discours, suite aux événements d'Oka. Je veux rassurer les députés de cette Chambre que je ne crois pas qu'il y ait une nouvelle crise cet été. Je ne le crois pas parce que les gens d'Oka ont réalisé, encore une fois, que c'était un groupuscule de personnes—il ne faut pas avoir peur de dire les choses comme elles sont—qui étaient des *warriors* armés qui sont arrivés à Oka déguisés, contre la volonté de la majorité des citoyens et citoyennes de Kanesatake. Ce qu'on a fait? Quatre à cinq personnes ont réussi à obtenir l'attention de la presse nationale, et là on a pensé que c'étaient tous les Mohawks qui étaient comme cela. Je fais ce parallèle-là parce que c'est important pour ce que j'ai dit par rapport au drapeau du Québec.

Alors, non, monsieur le Président, les gens d'Oka et de Kanesatake ont de la difficulté, il est vrai, par ailleurs, à se remettre de cette grave crise, mais ils ne veulent pas, alors pas du tout, d'une autre crise, ni même semblable, ni même comparable, ni rien de ce qui s'est passé l'été dernier.

Ce qu'ils veulent savoir par contre, parce que vous savez, que cela nous a ouvert les yeux sur la question autochtone; maintenant les citoyens de mon comté sont plus intéressés, et je pense tous les Canadiens et Canadiennes, sur la question des autochtones, sauf qu'ils veulent savoir ce que ça veut dire la souveraineté. Ils me demandent: Madame Bourgault, est-ce que cela veut dire que les *warriors*, les Mohawks vont continuer à vendre illégalement des cigarettes et à faire des jeux illicites. Est-ce que c'est ça la souveraineté? Pendant qu'eux à quelques milles de chez nous à Oka... Alors moi je suis un commerçant qui vend des cigarettes, puis l'autre est un commerçant indien. Est-ce que c'est parce qu'il va être souverain qu'il va pouvoir vendre des cigarettes moins cher que les miennes? Ce sont donc des questions fondamentales que posent nos électeurs.

Également, en ce qui concerne l'administration de la justice, la famille, par exemple. Je pense que tous les députés de cette Chambre ont dû avoir le coeur gros la semaine dernière quand on a vu encore une fois un événement de violence contre les femmes, cette femme qui a été tuée par un ex-bagnard et qui a passé trois jours dans un appartement. On ne peut pas rester insensible à cela et j'espère qu'on va trouver, comme le dit la ministre responsable de la situation de la femme, des solutions, non pas seulement en parler, mais trouver des solutions concrètes à savoir comment les hommes et les femmes de cette société canadienne, qu'est-ce qu'on peut faire comme collectivité pour arrêter, pour enrayer, monsieur le Président, cette violence incroyable et intolérable qu'on fait aux femmes et aux enfants.

Monsieur le Président, la justice fiscale, cela m'intéresse énormément. Il y a un groupe qui s'appelle L'Alliance pour la justice fiscale et ils ont démontré hors de tout doute que le système fiscal était davantage favorable aux couples qui vivaient en union de fait, avec des enfants, qu'à des couples mariés. Cela est inacceptable.

Monsieur le Président, l'efficacité de l'appareil de l'État, je pense que oui, je l'ai dit préalablement, mais il faut que le gouvernement et que la société canadienne fassent ensemble un examen de conscience pour faire en sorte que l'appareil de l'État réponde à ce que souhaitent les citoyens et les citoyennes qui composent cette grande confédération, parce que, monsieur le Président, mes électeurs me disent: Il faut que ce soit attrayant. Si vous voulez qu'on reste au Canada—les Québécois nous disent cela—démontrez-nous que c'est attrayant. Faites-

nous la preuve qu'on peut vivre et qu'on peut continuer à prospérer et à être respecté comme francophone au Canada. Je peux vous dire qu'ils vont rester et qu'ils vont nous donner une dernière chance, monsieur le Président. Je vous remercie de votre attention.

• (1920)

Le président suppléant (M. Paproski): Période de questions et commentaires. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention, comme d'habitude, les propos de notre collègue et également notre voisin. D'ailleurs, tout ce qui sépare la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell de celle d'Argenteuil—Papineau, c'est le pont Perley.

Donc, j'ai écouté attentivement le discours de la députée pour en connaître davantage à propos du projet de remplacer le pont Perley. On sait qu'il y a des progrès, finalement, dans ce domaine-là et j'espérais en connaître davantage aujourd'hui. Je pensais que ma collègue aurait profité de l'occasion pour justement indiquer publiquement des progrès dans ce domaine-là. En lui posant la question, j'espère lui donner l'occasion de répondre.

J'ai quelques autres commentaires également. Notre collègue, la députée, parlait du fait qu'il y avait du gaspillage dans certains secteurs gouvernementaux et elle nous parlait de la duplication, par exemple, au sien du ministère du Revenu. Elle n'aurait pu mieux choisir.

Il y a quelques jours, Canadiens et Canadiennes apprenaient que le gouvernement avait fait imprimer et fabriquer des épinglettes commémorant le premier anniversaire de la mise en oeuvre de la TPS, au coût de 32 000 $ pour faire des épinglettes pour la TPS. Alors, monsieur le Président, la première question que je me suis posée: Pourquoi voudrait-on se rappeler la TPS? Pourquoi voudrait-on la commémorer?

Si j'étais conservateur—j'espère que cela ne m'arrivera jamais car ce serait trois fois pire qu'un coup de foudre probablement et ce serait probablement aussi mortel en terme de popularité—mais si j'étais conservateur, il me semble que j'essaierais d'oublier la TPS. Et je me demande pourquoi le ministre du Revenu a choisi de dépenser 32 000 $ pour que les Canadiens s'en souviennent. Peut-être que la députée pourrait nous parler de cela.

Finalement, je m'excuse, monsieur le Président, car je sais que notre collègue a bien hâte de répondre aux questions, mais je voudrais lui parler de toute l'industrie du camionnage. La députée d'Argenteuil—Papineau n'est pas sans savoir qu'il y a plusieurs camions ici à Ottawa, des propriétaires de camions, des entreprises qui ont perdu leurs avoirs, des employés qui n'ont plus d'emploi aujourd'hui, au moment où on se parle. Je sais qu'elle s'y connaît dans ce domaine-là, le camionnage, la construction, etc.

Alors, j'aimerais qu'elle nous parle un peu de ce qu'elle pense de l'avenir de cette industrie et elle pourrait nous dire également si elle pense que son gouvernement devrait agir pour protéger les emplois dans le domaine du camionnage.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, mon collègue de l'autre côté du pont m'a posé finalement trois questions.

Alors, pour répondre à cette question au sujet des épinglettes au coût de 32 000 $, la seule chose qui pourrait me faire plaisir c'est de savoir si c'est une entreprise québécoise qui a eu le contrat pour faire ces épinglettes-là, mais je n'en ai pas vu la couleur encore. Je ne sais donc pas quoi lui répondre. Oui, cela paraît peut-être incroyable, mais peut-être que le gouvernement avait un petit fond de tiroir et qu'il voulait encourager une entreprise canadienne à faire des épinglettes pour 32 000 $. C'est la seule réponse logique qui me vient à l'esprit.

Au sujet du pont Perley, monsieur le Président, évidemment que ce que j'aimerais et bien sûr je sais qu'il n'y aura pas un nouveau pont avant les prochaines élections, mais ce que j'aimerais par ailleurs, c'est que mon collègue et moi ayons l'occasion d'annoncer que le pont va commencer ses travaux dans «x» temps. Le gouvernement est très commis et il le sait d'ailleurs. Les études environnementales, la pré-étude est déjà commencée, mais encore une fois, il s'agit. . . Imaginez-vous, trois gouvernements: l'Ontario, le Québec et le fédéral qui négocient un partage de coûts sur un pont interprovincial, quand on sait qu'on a de la misère à trouver le temps de négocier entre deux personnes. Là, on parle de trois gouvernements qui négocient. Cela a été long; il y a eu une élection en Ontario.

Mais je suis très optimiste quant à l'issue du pont Perley et encore une fois, je sais que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell est très impliqué et très intéressé et je le remercie de l'aide qu'il m'apporte aussi dans ce dossier-là.

Monsieur le Président, quant à l'industrie du camionnage, le député dit que je suis connaissante dans ce domaine. Je ne sais pas où il a pris cela, mais j'ai des entreprises dans ma circonscription qui ont des camions et il y a toutes sortes d'idées partagées là-dessus, mais je suis sympathique à la cause des camionneurs canadiens et du Québec qui ont des problèmes avec cette question de camionnage.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London-Est): D'abord, je voudrais remercier le député de la belle province de Québec des propos sincères qu'il a tenus au sujet de la langue, de la culture et du fait que toutes les régions du pays sont conscientes qu'il nous faut travailler très fort pour nous comprendre mutuellement, pour comprendre que toutes les régions sont uniques, qu'elles sont magnifiques, que nous devons tous nous comprendre mieux les uns les autres afin de vivre davantage en harmonie. J'espère donc que cet esprit de compréhension et de coopération va être maintenu tout au long de ce débat.

Là où nous ne sommes pas d'accord, bien sûr, c'est sur ses observations au sujet de l'économie. Je m'inquiète un peu quand la députée cherche à blâmer tout le monde, sauf son gouvernement, pour la mauvaise gestion de l'économie.

Certes, on dit dans le discours du Trône qu'il faut que le Canada soit plus concurrentiel et investisse davantage dans l'éducation, la lutte contre l'analphabétisme ainsi que la formation, mais il suffit d'analyser le bilan du gouvernement pour se demander si le discours du Trône est en réalité un tissu de voeux pieux et si le gouvernement passera vraiment aux actes. On peut en effet se demander si ce discours restera lettre morte, compte tenu des antécédents du gouvernement.

À la lumière des propos tenus par le leader parlementaire de son parti et suivant lesquels les simples députés de son propre parti auront plus de liberté en ayant davantage leur mot à dire dans le processus parlementaire et gouvernemental, je voudrais demander à la députée si elle peut s'engager devant la Chambre à permettre aux simples députés de son parti de suggérer des moyens à prendre pour redresser l'économie du pays dans des domaines qui, elle l'a dit, en ont besoin. Il est évident que le pays n'a que faire des beaux discours, ce sont des actes dont il a besoin.

Mme Bourgault: J'ai effectivement été nommée membre du Comité sur la réforme de la Chambre des communes immédiatement après mon élection, et je suis de ceux qui croient que les membres du parti ministériel devraient, de temps à autre, pouvoir voter contre une proposition gouvernementale, et qu'un député de l'opposition devrait parfois pouvoir voter du côté du gouvernement.

Je suis donc tout à fait pour une plus grande liberté au Parlement. Mon collègue affirme que je veux blâmer tout le monde, sauf nous-mêmes. Soit, je le reconnais. Peut-être qu'en tant que citoyens de ce grand pays, nous voulons blâmer tout le monde sauf nous-mêmes. Dans ce cas, j'ai peut-être été élue pour représenter au Parlement des électeurs qui disent tout simplement que ce n'est pas leur faute mais celle des autres. Il serait peut-être temps de renoncer à ce genre de mentalité pour formuler des idées et de nouvelles propositions qui nous permettront de préserver, comme il se doit, la viabilité économique de notre pays.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux premièrement féliciter la députée d'Argenteuil—Papineau qui a certainement parlé d'abondance de coeur devant cette Chambre. Cependant, je voulais examiner ses propos en ce qui a trait aux questions québécoises étant donné qu'elle est très attachée aux questions québécoises. Elle m'a donné des frissons quand elle a dit qu'en ce qui a trait à l'éducation, elle avait eu une première réaction, qu'elle s'inquiétait que le gouvernement fédéral se mêle d'éducation, mais qu'après qu'elle avait écouté les propos de l'un et de l'autre et vu que c'était juste pour les illettrés, puis tout cela, qu'elle était sécurisée.

J'ai beaucoup de difficulté à croire ça. Elle a même prononcé le mot «normes nationales» en matière d'éducation. Je suis convaincu que cela ne peut pas venir de la députée d'Argenteuil—Papineau de penser que le gouvernement du Canada pourrait mettre des normes nationales en matière d'éducation. Elle même sait que même Maurice Duplessis se retournerait dans sa tombe devant des normes nationales.

Par conséquent, je veux lui demander le fond de sa pensée. Je sais qu'elle a réfléchi à cette question-là. Est-ce que oui ou non le gouvernement du Canada devrait violer la juridiction exclusive du Québec en matière d'éducation?

• (1930)

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis contente d'avoir pu procurer à mon collègue des frissons à la Chambre des communes.

Non, écoutez, ce que j'ai voulu dire quand j'ai parlé de cette question de normes nationales en éducation, il ne faut pas «charrier», comme diraient les Québécois, il faut regarder cela dans la perspective de répondre à un pro-

blème national grave que constituent les Canadiens et les Canadiennes qui sont illettrés.

Alors, est-ce que c'est par une norme plus nationale—et je vais peser mes mots pour ne pas que mes électeurs et les Québécois pensent que je suis d'accord pour que le gouvernement fédéral vienne s'immiscer dans des juridictions provinciales—mais par contre, j'essaie de regarder la clientèle qu'on vise, c'est-à-dire ceux et celles qui ne peuvent pas lire. Je me dis qu'avec l'aide du fédéral et des autres provinces, on pourrait régler la question en négociant une entente qui serait extraordinaire pour cette clientèle-là.

Alors, ce que j'ai voulu dire, le fond de ma pensée, c'est celle-là. Mais cela reste encore à déterminer, on ne connaît pas les détails de cette proposition-là qui émane du discours du Trône. Il me ferait plaisir de commenter cela avec mon honorable collègue dès qu'on aura plus de détails sur cette proposition-là.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre ce qu'il me reste du temps qui m'a été accordé pour participer au débat sur le discours du Trône.

Une fois qu'on a lu le document, il ne faut pas être un génie ni l'un des Canadiens qui ont observé le déroulement du débat jusqu'à maintenant ou qui ont lu les journaux pour conclure qu'à tout le moins le gouvernement a été fidèle à lui-même depuis 1984. Il continue de ne pas répondre aux attentes et de manquer à ses promesses.

Ce n'est que la semaine dernière, avant que la Chambre ne se réunisse, que le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que le discours du Trône serait le plus important de l'histoire de notre pays; le gouvernement a donc lui-même fait monter les attentes au nom des Canadiens, en croyant pouvoir apporter des remèdes aux problèmes et aux difficultés qui affligent tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Or, comme cela s'est déjà produit à d'innombrables reprises, le peuple canadien et le Canada ont été oubliés. Ils espéraient beaucoup, mais ils n'ont trouvé dans ce discours du Trône que des mots vides et de plates généralités. Non seulement les attentes étaient-elles élevées, mais on voyait en quelque sorte dans ce discours du Trône la seconde voie utilisée par le gouvernement pour mettre en oeuvre «la nouvelle stratégie».

Le premier moyen utilisé a été le récent remaniement du Cabinet, qui n'était en quelque sorte qu'un brassage des mêmes cartes du jeu. Les mêmes personnes déjà en place depuis longtemps se sont tout simplement retrouvées à de nouveaux postes. Si vous exploitiez une entreprise et que vos dirigeants avaient fait preuve d'incompétence dans leur secteur respectif, je ne crois pas qu'on trouverait beaucoup d'entrepreneurs canadiens à l'heure actuelle qui non seulement n'écarteraient pas ces individus, mais leur accorderaient une promotion.

Le second volet de cette nouvelle stratégie devait donc être, en fait, le discours du Trône, qui s'adressait probablement au pays, et du point de vue politique au parti conservateur. Malheureusement, le discours du Trône lu par Son Excellence le Gouverneur général a seulement reflété la lassitude, l'insensibilité et le manque d'imagination du gouvernement. Malgré leur extrême lassitude, le gouvernement s'est efforcé en vain de cristalliser les aspirations et les rêves des Canadiens.

Comment juge-t-on un discours du Trône? On devrait évaluer le succès d'un discours du Trône, entre autres, à la façon dont il concerne les Canadiens moyens. Autrement dit, nous ne devrions pas nous engouffrer dans la lecture d'un discours du Trône du seul point de vue des députés, des sénateurs et des médias nationaux.

Le discours du Trône doit avoir un sens pour les Canadiens ordinaires.

Quand un ouvrier de la construction mis à pied dans York-Ouest lit ce document ou en entend parler, que signifie-t-il pour lui? Que signifie-t-il pour les employés d'une usine qui réduit son effectif ou qui se prépare à fermer ses portes à cause des politiques conservatrices, dans ma circonscription?

Que signifie-t-il pour un étudiant qui se prépare à se chercher une place au Canada après avoir terminé ses examens universitaires et obtenu son diplôme à la fin du mois dernier? Émeut-il les Canadiens? Leur donne-t-il un but? Oriente-t-il le Canada dans une direction précise? Corrige-t-il les erreurs des dernières années?

Y lit-on que certaines politiques adoptées avec les meilleures intentions du monde n'ont pas fonctionné et que le gouvernement a la force et le courage de l'admettre, de le reconnaître et de les remplacer par d'autres politiques mieux adaptées aux besoins?

Le discours du Trône ne fait rien de tel. Le Canadien moyen, qu'il ait un emploi ou non, ne peut y trouver aucune consolation. Si le discours du Trône ne concerne pas les Canadiens moyens, alors pourquoi cette pompe et cette cérémonie? Pourquoi passons-nous des heures à débattre d'un document qui ne signifie pas grand-chose à 200 pieds à l'extérieur du Parlement?

S'il ne signifie rien pour les Canadiens ordinaires, il ne respecte pas nos institutions démocratiques.

À propos des aspirations du Canadien moyen, on peut rapidement et de façon très générale résumer les deux grands défis que notre pays doit actuellement relever: l'unité nationale, ainsi que l'économie chancelante et la récession dans laquelle se trouvent les Canadiens.

Au sujet de l'unité nationale, on prend le discours du Trône et on cherche les réponses, mais on n'en trouve aucune. Sur cette question, la réponse que donne le premier ministre au nom de son gouvernement, c'est l'atermoiement.

Ce qu'il propose dans le discours du Trône, c'est la création d'un autre comité qui ne recevra son mandat qu'en septembre. Pour empirer les choses, ce comité aura cinq autres mois pour faire rapport au Parlement et au gouvernement.

Ce n'est qu'en janvier ou février 1992 que le gouvernement du Canada aura quelque chose de définitif à déclarer au sujet de notre Constitution, alors que, en fait, le gouvernement du Québec, auquel nous devons attribuer du mérite, car il prend ses propres affaires en main, dit déjà avec beaucoup de précision quelles seront les dates éventuelles d'un référendum.

Nous avons un gouvernement national qui a le mandat de parler au nom de 26 millions de Canadiens, mais qui est incapable de se prononcer définitivement avant février 1992. C'est honteux et c'est le comble de l'irresponsabilité.

Si la situation du pays n'était pas aussi précaire qu'elle l'est à l'heure actuelle, il aurait peut-être été légitime et très justifié d'attendre un peu et d'engager des consultations.

Monsieur le Président, je vous le demande: Au milieu d'une telle crise de l'unité nationale, le gouvernement ne nous dira-t-il rien avant février 1992? À mon avis, ce n'est pas parce que les Canadiens ne devraient pas être consultés. Je suis très sûr des sentiments que je perçois parmi eux.

Ils en ont ras le bol de se faire étudier à mort par le gouvernement. Qu'il s'agisse de l'unité, de l'économie ou du camionnage, le gouvernement se cache tout simplement derrière le mot «étude».

• (1940)

En ce qui concerne la question de l'unité nationale, nous avons déjà eu un certain nombre de comités et de commissions, dans les provinces et au fédéral, qui ont parcouru le pays. Les Canadiens sont unanimes à dire au gouvernement: «Il est temps que ce pays se rassemble. Il est temps qu'il se rassemble derrière un point de force et de confiance. Il faut que cessent les études, l'indifférence et l'indécision.» Ce n'est pas faire preuve de leadership, c'est seulement démontrer une absence de leadership national et d'objectif national.

C'est là l'échec du gouvernement. Il faut que ce soit parfaitement clair. Ne laissons pas les Canadiens perdre confiance en eux et en leur pays parce que nous avons une équipe en face qui n'est pas capable de faire quoi que ce soit. Ne laissons pas les échecs du gouvernement devenir les échecs du Canada.

C'est pour cela que notre chef, notre caucus et notre parti ont décidé d'essayer de redonner cette confiance aux Canadiens. Nous lançons en fait un défi au gouvernement. Nous avons mis en marche, par une série de discours dans tout le pays, un programme en neuf points, une vision du pays que nous avons demandé au gouvernement d'étudier, pour essayer de rassembler les Canadiens et de raccommoder le tissu. Chers collègues, à moins que les Canadiens n'aient confiance en eux et en ce pays, nous ne pourrons pas résoudre les problèmes et les conflits auxquels nous faisons face.

Nous n'avons pas attendu le rapport d'un comité. Nous n'avons pas attendu de nommer de membres à ce comité. Nous n'avons pas attendu un livre blanc, ou noir, ou jaune. Notre chef a fait ce qu'il sait faire le mieux. Il s'est exprimé franchement au nom de ce pays. Il a aussi laissé la possibilité aux Canadiens de donner leur approbation grâce à un référendum national.

Bien sûr, un référendum peut diviser la population. Mon chef a été très actif lors du référendum de 1980 au Québec, mais mon parti croit également que s'il doit y avoir un référendum au Québec, il n'y aurait rien de mal à offrir la même chance aux autres Canadiens du pays. Pourquoi ne pas permettre à ces 26 millions d'actionnaires, qui possèdent tous une part de cette société qu'on appelle le Canada, de représenter leurs propres intérêts? Il n'y aurait rien de mal à ce que ces 26 millions d'actionnaires bénéficient d'une journée pour voter sur le sort du Canada.

Donc, non seulement nous parlons d'une vision de ce pays et d'un programme de réforme constitutionnelle, mais nous n'avons pas tergiversé: avons-nous un référendum, une élection, une assemblée constituante? Nous avons demandé que l'on donne à ces gens, à ces actionnaires, une occasion d'exprimer leur opinion personnelle à la fin de la journée, au sujet de leur pays.

Je presse le premier ministre et son gouvernement de ne pas attendre, de ne pas étudier et de ne pas faire de combines pendant que les emplois et l'unité nationale se consument, mais plutôt d'agir, puisqu'ils ont été élus pour cela. Si les conservateurs sont incapables d'agir de façon responsable et incapables de leadership, ils ne méritent pas de siéger à la droite du Président. Ils devraient laisser la place, et le plus vite possible.

Le maintien de la vitalité économique consitue un autre défi. Grâce aux conservateurs, nous sommes aux prises avec une récession canadienne. La conjoncture est caractérisée par un dollar élevé, des taux d'intérêt élevés, des fermetures d'usines partout au pays et des pertes d'emploi—et ces pertes sont permanentes, car ces emplois ne reviendront pas. Il nous faut apporter des changements structurels pour répondre à l'évolution de la situation mondiale. Que dit le discours du Trône au sujet de cette réalité qu'affrontent les Canadiens? Absolument rien.

Je reviens une fois de plus à mon hypothèse de départ. Si ce discours du Trône ne dit rien de bon pour les Canadiens sans emploi, il n'a pas atteint son but; il l'a même lamentablement raté.

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président; j'ai hâte de poursuivre demain.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourra poursuivre demain à 10 heures, pendant sept minutes, suivies des dix minutes réservées aux questions et observations.

Comme il est 19 h 45, j'ai le devoir, conformément à l'article 55 du Règlement, d'interrompre les travaux de la Chambre et de mettre aux voix le sous-amendement.

Le vote porte sur le sous-amendement, inscrit au nom de M. Langdon. Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(Le sous-amendement est rejeté.)

(Vote nº 1)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Blondin	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Breaugh
Brewin	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Chrétien	Clancy
de Jong	Dingwall
Duceppe	Edmonston
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Funk	Gagliano
Gauthier	Gérin
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Lee	MacAulay
MacLellan	MacWilliam
Marchi	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Plamondon
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robinson	Rocheleau
Rodriguez	Rompkey
Samson	Simmons
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell

Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—104

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Andre
Attewell
Belsher
Bjornson
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Crosbie (St. John's West)
Darling
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Monteith
Mulroney
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wilbee
niboia)
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Mitges
Moore
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assi-
Winegard—129

DÉPUTÉS PAIRÉS

Corsby (Halifax West)
MacDonald (Dartmouth)

• (2010)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare le sous-amendement rejeté.

Comme il est 20 h 15, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT

M. Bob Hicks (Scarborough–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le premier rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA–EUROPE

PRÉSENTATION DU RAPPORT

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada–Europe sur son séjour en Yougoslavie et en Bulgarie, du 14 au 26 mars.

• (1010)

Monsieur le Président, au nom de mes collègues de la Chambre des communes qui faisaient partie de cette délégation, j'aimerais faire la recommandation suivante: que le Gouvernement canadien incite les Nations Unies, par l'entremise du secrétaire général, à utiliser, au besoin, leur pouvoir de médiation en Yougoslavie.

Nous considérons que c'est essentiel si on veut assurer la paix et la démocratie dans toute la Yougoslavie, quels que soient les choix politiques qu'on y fera.

De plus, compte tenu des occasions d'affaires extraordinaires qui se présentent pour le Canada en Yougoslavie aussi bien qu'en Bulgarie, pays que nous pourrions aider à se sortir du marasme économique et politique dans lequel ils se trouvent, nous prions instamment le gouvernement d'ouvrir une ambassade en Bulgarie et d'y assurer immédiatement une forte présence commerciale. Nous insistons sur la nécessité, à titre de partenaires des pays industrialisés de l'Ouest, de nous concentrer sur les difficultés économiques auxquelles se butte la Bulgarie pendant qu'elle s'efforce de se restructurer, et de veiller à ce que nos attachés commerciaux, entre autres, accordent la plus haute priorité à l'aide accordée à ce pays, particulièrement dans le secteur agricole.

Nous tenons à éveiller l'attention des fonctionnaires responsables du commerce au Canada sur la situation en Yougoslavie. Ils devraient informer les entreprises canadiennes que l'on trouve là–bas un marché presque libre et que les Canadiens pourraient y faire des affaires en or dans les domaines de l'hydro–électricité et des télécommunications.

* * *

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C–2, Loi modifiant la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C–3, *Loi concernant l'acquisition, la gestion et l'aliénation des immeubles du domaine public fédéral*.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI INSTITUANT UNE JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTIVITÉS CONCERNANT LA VIOLENCE DIRIGÉE CONTRE LES FEMMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) demande à présenter le projet de loi C–202, *Loi instituant une journée de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes.*

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à commémorer de façon significative et respectueuse le massacre dont 14 jeunes femmes ont été victimes le 6 décembre 1989, à Montréal.

Des activités sur le thème de la violence faite aux femmes pourraient aussi être organisées ce jour-là, même si c'est chaque jour qu'on devrait lutter contre la violence faite aux femmes. Il pourrait s'agir d'une journée spéciale visant à enrayer ce terrible fléau qui sévit dans notre société.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-203, Loi modifiant le Code criminel (personnes en phase terminale).

—Monsieur le Président, ce projet de loi concerne la vie et sa qualité. La vie dans un pays libre repose sur les choix que font généralement nos mères et, espérons-le nos pères, voire notre collectivité, à notre naissance d'abord, puis durant notre jeunesse. Cependant, à mesure que nous acquérons une certaine maturité en tant qu'adultes, nous faisons des choix de plus en plus personnels, en notre âme et conscience et selon nos croyances religieuses.

Je respecte la décision éclairée et subjective des médecins et de l'État, mais je crois que la décision concernant ma qualité de vie et mes derniers instants est suffisamment importante pour que ma volonté, celle des personnes que j'aurai désignées ou de ma famille et celle de Dieu soient reconnues légalement et aient préséance sur les décisions des médecins et de l'État.

Voilà la teneur de ce projet de loi. J'attends avec impatience le moment où nous en discuterons à la Chambre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MESURE MODIFICATIVE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, en l'absence de mon collègue, le député de Winnipeg Transcona, je demande à la Chambre son consentement afin de pouvoir présenter le projet de loi visant à modifier la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Les greffiers au bureau ont travaillé d'arrache-pied pour que ce projet de loi puisse être présenté sans tarder, et mon collègue a malencontreusement été retardé. Je demande donc à la Chambre son consentement afin de pouvoir le présenter en son absence.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

Mme Hunter (au nom de M. Blaikie) demande à présenter le projet de loi C-204, Loi modifiant la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*.

Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi important et d'un jour important. En effet, il y a 61 ans aujourd'hui était découverte la mine d'uranium d'où est sorti le matériau nucléaire qui a servi à fabriquer les bombes qui ont explosé sur Nagasaki, au Japon. C'est un jour important et c'est un sujet important. Je sais que mon collègue en parlera abondamment et exhortera tous les députés à appuyer ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vais proposer aujourd'hui deux motions concernant, pour la première, le Comité permanent de la santé et du bien-être social, et pour la seconde, le comité habituellement qualifié de comité Beaudoin-Edwards. Le président du Conseil du Trésor présentera une motion sur le renvoi du budget aux divers comités.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire a besoin du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de consentement unanime. L'honorable secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis très étonné que vous ayez entendu un non, car des pourparlers ont eu lieu à ce sujet aux réunions des leaders parlementaires et il était convenu d'aller de l'avant à cet égard. Peut-être

pourriez-vous poser à nouveau la question. Je ne peux pas croire que quelqu'un ait pu dire non.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

• (1020)

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, le privilège en fait, de présenter une pétition au nom d'électeurs de toutes les localités de la vallée de la Thompson-Nord, en Colombie-Britannique, dont Blue River, Clear Water, Barrie et Little Fort ainsi que Logan Lake, Chase, Westwold, Monte Creek, Monte Lake, Red Lake, Pritchard, Savona et la magnifique ville de Kamloops.

Ces gens regrettent que le gouvernement ait réduit le financement de la Gendarmerie royale du Canada, entraînant une perte importante pour la province de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font remarquer que ces compressions budgétaires ont évidemment entraîné une réduction ainsi qu'une érosion des services et de la protection qu'offre ce corps policier. Ils affirment aussi que ces compressions ont résulté en une réduction de la formation, des patrouilles et des dépenses de déplacement des membres de la GRC desservant leurs localités.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement fédéral est inflexible dans ses négociations avec les gouvernements provinciaux, en soutenant que leur part de financement est réduite à compter du 31 mars 1991, ce qui fait que les contribuables de la plupart des localités de la Colombie-Britannique vont devoir débourser des centaines de milliers de dollars de plus, sans parler de la réduction de la protection policière qu'ils devront accuser.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement fédéral à envisager de rétablir un financement convenable de la Gendarmerie royale du Canada de sorte que celle-ci puisse remplir son mandat, jouer son rôle de seule force policière visible dans de nombreuses localités d'un bout à l'autre de la Colombie-Britannique et demeurer un symbole durable de l'unité canadienne.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des gens de Haut-Sheila, de Pont-Lafrance, de Leech qui soulignent toujours les injustices qui ont été causées par l'imposition de la taxe sur les produits et services.

Monsieur le Président, ces gens sont toujours conscients que le fardeau qui a été imposé par la TPS continue de créer la perte d'emplois dans la région et ils demandent au gouvernement de reconsidérer cette taxe totalement injustifiée.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 15 mai, de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Chrétien (p. 24).

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, comme mes collègues, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, qui a marqué l'ouverture de la troisième session de la 34e législature.

Je ne suis pas de ceux qui prennent souvent la parole à la Chambre, parce que je suis fermement convaincu que le fait de répéter ce qui a déjà été dit maintes fois auparavant est une perte de temps.

Cependant, je trouve qu'il y a dans ce discours du Trône un paragraphe en particulier, auquel bien des gens n'ont pas accordé l'attention qu'il méritait, surtout les médias. C'est principalement pour cette raison que je prends part au débat.

Je félicite deux de mes collègues, les députés de Saint-Maurice et de Regina—Wascana, qui ont présenté et appuyé l'Adresse en réponse au discours du Trône. Chacun s'est exécuté avec éloquence et mérite des éloges.

Je signale que le premier est un francophone du Québec et que le second est un anglophone de la Saskatchewan. Je pense que c'est une bonne occasion de faire remarquer qu'il est possible en ce pays, pour les gens de bonne volonté qui sont disposés à examiner les questions de l'heure de façon objective, de s'unir pour discuter et poser des gestes qui sont bénéfiques à l'ensemble du pays.

C'est là le principal objet ou le principal enjeu du plus récent discours du Trône, que nous débattons présentement.

Ce discours était divisé en trois grandes sections.

La première portait sur l'unité nationale, la deuxième, sur la prospérité pour tous et la troisième, sur des changements à apporter à l'appareil de l'État. J'aborderai ces trois grands points en leur accordant plus ou moins d'importance, mais en adoptant la perspective particulière de membre et de président de l'ancien Comité permanent sur les droits de la personne et la condition des personnes handicapées. Comme vous le savez, tous les comités ont été dissous au moment de la prorogation de la session, au début de la semaine, et nous attendons maintenant leur rétablissement. Mais je veux mettre à profit dans mon discours l'expérience que j'ai acquise depuis quelques années en tant que membre du Comité sur les droits de la personne, dont j'ai assumé la présidence récemment.

Je veux donc examiner divers aspects du discours du Trône, mais surtout la façon dont il traite d'une portion importante de la population canadienne, soit les personnes handicapées. Je précise à la Chambre qu'elles représentent environ 13 p. 100 des Canadiens. Naturellement, bon nombre d'entre nous se sentent en pleine forme à l'heure actuelle, mais, tôt ou tard, nous pourrions pour la plupart figurer parmi les handicapés qui forment 13 p. 100 de la population. Voilà pourquoi je crois que nous devrions étudier cette question plus attentivement et nous y intéresser plus que nous l'avons fait ces dernières années.

Je suis heureux de constater que mon collègue et ex-président du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, le député d'Etobicoke—Lakeshore, a mentionné un peu plus tôt, au cours de son intervention, un passage du discours du Trône sur lequel je voudrais revenir. Le paragraphe qui attire notre attention se trouve sous la rubrique intitulée «La prospérité pour tous». Quelqu'un qui parcourrait le discours du Trône pourrait se demander que font quelques-unes des questions sociales, trois ou quatre en tout cas, sous la rubrique «La prospérité pour tous». Pourtant, elles y ont leur place.

Permettez-moi de vous citer ce paragraphe du discours du Trône, étant donné, je le répète, qu'on n'en a pas tellement parlé ces derniers jours. Je cite:

> Il [mon gouvernement] vous soumettra par ailleurs des propositions portant sur la politique et les programmes visant à supprimer les obstacles qui empêchent encore aujourd'hui les personnes handicapées de participer pleinement à la vie politique du pays et de profiter de sa prospérité économique. Mon gouvernement compte mettre en oeuvre une stratégie quinquennale qui devrait permettre de résoudre divers problèmes comme l'accès à l'emploi, à la formation, au logement et aux transports, la sensibilisation du grand public ainsi que l'intégration à la collectivité.

Comme je l'ai déjà mentionné, je déplore le fait que certains journaux, qui ont signalé les points saillants du discours du Trône, ont accordé relativement peu d'attention à cette question. On fait mention brièvement des programmes à l'intention des personnes handicapées, mais ceux-ci ne font pas l'objet d'articles de fond, et les journalistes ne semblent pas intéressés à entrer dans ce sujet. J'ai l'impression que pratiquement la même chose se produit ici, à la Chambre des communes. Très peu de députés aborderont cette question. On parlera énormément de l'unité nationale, des problèmes économiques que nous connaissons et du besoin de prospérité, mais probablement très peu des personnes handicapées et de leur place dans notre société.

Je ne sais pas pourquoi il en est ainsi. Peut-être que la question des personnes handicapées ne constitue pas un sujet assez controversé, même si les personnes handicapées n'auraient pas tendance à partager cet avis. Ou peut-être alors que ceux qui examinent et analysent le

discours du Trône ne comprennent pas vraiment l'importance de ce paragraphe.

Il est évident que le discours du Trône aborde les deux grandes questions dont j'ai fait mention, c'est-à-dire l'unité nationale et l'économie, ou si vous préférez la prospérité future de notre pays. D'ailleurs, il est intéressant de voir le rapprochement qu'on établit entre ces deux questions pour montrer comment l'une est essentielle au succès de l'autre. Les journalistes en parlent beaucoup, et c'est très bien ainsi.

Bien que la majorité des gens considèrent l'invalidité comme une question sociale, en y réfléchissant davantage, on s'apercevrait qu'elle pourrait, elle aussi, être associée aux thèmes de l'unité et de la prospérité.

• (1030)

Ce paragraphe laisse entendre que les problèmes rencontrés par les personnes handicapées sont vraiment liés à la question de l'unité ainsi qu'à une vision d'ensemble de l'économie et de la prospérité de notre pays. Je voudrais en parler un peu plus en détail avant de conclure.

Auparavant, je voudrais aussi citer un autre court paragraphe tiré du discours du Trône. Il se trouve à la première page d'introduction de ce discours, avant que nous entrions dans les détails de l'unité. Ce paragraphe contient plusieurs termes dont je veux parler parce qu'ils sont particulièrement significatifs à plusieurs égards. Voici ce que dit le paragraphe:

> La session qui s'ouvre aujourd'hui marquera un point tournant dans l'histoire du Canada.

Elle va marquer un point tournant également pour les personnes handicapées parce qu'on voit, pour la première fois, une confirmation et un engagement de la part du gouvernement qu'il va y avoir maintenant une stratégie pendant une période de cinq ans pour répondre, notamment, aux besoins et aux problèmes d'accès que connaissent les personnes handicapées.

Alors qu'elle va peut-être marquer un point tournant pour les Canadiens et pour le Canada en général, elle va aussi en marquer un, à mon avis, pour les personnes handicapées. Je poursuis la citation du paragraphe:

> Que personne ne se fasse d'illusions sur l'ampleur de la tâche à accomplir.

Si un groupe doit relever un défi dans notre pays, c'est bien les handicapés. On les a classés comme handicapés et on les a mis à l'écart dans le passé. On les a négligés. Or, le gouvernement et le comité de la Chambre tentent maintenant de relever les défis auxquels les handicapés ont fait face et d'essayer de les aider à surmonter ces difficultés.

On peut lire ensuite dans ce paragraphe:

> Vous aurez en effet le devoir et l'occasion de forger une entente historique qui ralliera tous les Canadiens.

Nous avons effectivement un devoir à accomplir. Je dirais que nous avons aussi l'occasion maintenant, grâce au discours du Trône, de faire exactement cela, à savoir de forger une entente historique, pour reprendre les termes du discours.

Le mot «entente» fait penser à deux ou trois questions. Tout d'abord, si nous allons réaliser l'unité nationale dans notre pays, divers groupes doivent apprendre à mieux s'entendre. Mais je dirais aussi que cela fait penser, à ceux d'entre nous qui nous occupons des personnes handicapées, au fait que ces gens cherchent un «aménagement raisonnable», en plus de jouir des avantages de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Actuellement, les employeurs ne sont pas tenus, par exemple, de fournir des aménagements raisonnables aux personnes handicapées. J'ai été heureux de voir cette expression reprise dans le discours du Trône et, naturellement, comme on peut le lire dans ce pragraphe, il faut rallier tous les Canadiens. Pour changer, nous pouvons alors supposer que les handicappés feront partie de tous ces Canadiens.

Le discours du Trône poursuit:

> [. . .] qui mettra fin aux dissensions et à la discorde et qui garantira un avenir prospère aux générations à venir.

Nous voulons la prospérité non seulement pour les Canadiens en pleine possession de leurs moyens, mais aussi pour ceux qui souffrent d'un handicap, parce qu'ils font également partie de la population canadienne.

Je suis heureux de lire ce genre de propos dans le discours du Trône, et il faut féliciter le gouvernement d'avoir adopté cette position.

Comme je l'ai déjà laissé entendre, le discours du Trône insiste sur l'interdépendance de l'unité et de la prospérité. Cela est tout à fait logique, et je suis certain qu'on continuera de souligner ce point au cours du débat.

Dans la partie du discours intitulée «la prospérité pour tous», on insiste sur la nécessité de se pencher aussi sur d'autres questions sociales que celle de la situation des personnes handicapées. On y souligne notamment la nécessité de s'occuper de l'éducation, du rôle et des besoins des peuples autochtones au pays, ainsi que des enfants. Dans une certaine mesure, cette politique fait suite à la contribution importante du Canada, par l'entremise du premier ministre qui a fait figure de chef de file à

l'ONU l'automne dernier lors de la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

D'autres questions sociales sont soulevées, mais je me bornerai à traiter de la situation des personnes handicapées. Les autres points auxquels j'ai fait allusion sont eux aussi étroitement liés à la prospérité économique et à l'unité canadienne, et ils transcendent des questions traditionnelles controversées comme la langue, la culture et ainsi de suite.

Il convient ici de souligner que l'activité du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées illustre le genre d'activités qui transcendent certains sujets de discorde dans notre pays. Je songe par exemple aux discussions qui se déroulent actuellement afin de planifier une visite du comité au Québec pour examiner les problèmes qu'éprouvent les personnes handicapées dans cette province. Ce genre d'initiative favorise le rapprochement des deux groupes linguistiques au pays.

Nous songeons aussi à faire une visite, comme il y a dix ans, chez les autochtones du Canada, afin de mieux comprendre leurs besoins en ce qui a trait aux personnes handicapées. Là encore, une telle démarche permet de combler une partie du fossé qui sépare actuellement les peuples autochtones du reste du pays.

L'histoire du comité permanent est intéressante. J'aimerais faire quelques brèves observations sur le travail accompli par ce comité dans le passé, mais je voudrais d'abord signaler que le troisième point renfermé dans le discours du Trône, à savoir l'efficacité de l'appareil d'État, est lui aussi bien illustré par l'activité du comité au cours des dix dernières années, et même avant que celui-ci ne devienne un comité permanent.

L'activité de ce comité montre comment la question de l'unité s'applique aussi sur la colline du Parlement, entre les partis politiques. Un bref résumé des travaux du comité met cet aspect en évidence.

Les députés qui sont ici depuis un certain temps se souviendront que le regretté Walter Dinsdale a probablement été le premier et le plus grand défenseur de la cause des personnes handicapées au Canada. Celui-ci a proposé, pendant nombre d'années, la tenue d'une étude des besoins des personnes handicapées. Finalement, en 1979, une entente a été conclue sous le régime du gouvernement Clark afin de créer un comité à cette fin. La chute du gouvernement avant que le comité ne puisse être mis sur pied a entraîné l'arrivée d'un nouveau gouvernement, mais le désir de créer ce comité est demeuré. C'est ainsi que sous le nouveau gouvernement Trudeau de l'époque, le comité spécial concernant les invalides et les handicapés fut créé. Celui-ci était présidé par David Smith qui, à l'époque, était un député de Toronto.

M. Smith a trouvé une excellente manière de former un comité impartial et lui a donné un mode de fonctionnement essentiellement dénué d'esprit de parti, si bien que ce groupe a pu faire l'unanimité sur un rapport intitulé *Obstacles*, qui a reçu un accueil si enthousiaste qu'il a fallu faire trois tirages, tellement la demande a été forte.

Je ne puis m'empêcher de signaler, faisant encore allusion à la question de l'unité, que le seul membre de ce premier comité qui siège encore à la Chambre est le député de Beaches—Woodbine. Je tiens à faire remarquer qu'il nous a donné un exemple incomparable de la collaboration qui peut régner dans un comité impartial soucieux du bien-être des Canadiens, dans ce cas particulier, des Canadiens handicapés.

Je tiens à attirer l'attention sur ce fait, car je pense que, trop souvent hélas, l'esprit de parti domine. Les Canadiens commencent à trouver cela lassant, à mon avis. Mais il y a eu des cas où la Chambre a su surmonter cette difficulté.

Une fois que le rapport intitulé *Obstacles* fut présenté, le comité a connu beaucoup de changements et produit de nombreux autres rapports au fil des ans. En 1985, le comité est devenu un simple sous-comité présidé par le député d'Etobicoke—Lakeshore. Ce sous-comité a présenté plusieurs rapports.

En 1987, fait intéressant, le Président des Communes a décidé qu'il convenait d'établir un groupe de travail chargé d'étudier la situation des personnes déficientes et handicapées sur la colline du Parlement. Il a produit un très volumineux rapport énumérant les modifications qui s'imposaient sur la colline et il a ainsi donné l'exemple aux ministères et organismes de l'État pour qu'eux-mêmes fassent davantage dans l'intérêt des Canadiens.

Je suis fier de dire que notre Président a pu donner l'exemple à cet égard.
• (1040)

Par la suite, en 1988, le comité est devenu un comité permanent en bonne et due forme. Il porte depuis le nom de Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Il est intéressant d'étudier le mandat de ce comité, car il est tout à fait original. Aucun autre comité n'a exactement le même. Si je parle de cette question, c'est dans l'optique des changements qui s'opèrent dans notre mode de fonctionnement.

Le mandat, qui se trouve dans le Règlement de la Chambre des communes de mai 1991, à la page 75, au sous-alinéa 108(1)*b*)(2), dit ceci:

> La formulation de propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société canadienne, ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de ces initiatives.

Nous avons donc cette possibilité unique de proposer, promouvoir, contrôler et évaluer des initiatives. Le comité a ainsi des possibilités qui n'ont pas toujours été là par le passé et j'y vois le signe d'une évolution qui permettra aux comités permanents et aux simples députés d'être beaucoup plus efficaces.

C'est grâce à ce pouvoir conféré au comité pour proposer, contrôler et promouvoir des initiatives dans l'intérêt des personnes handicapées, que la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées a été instituée. La quatrième semaine nationale pour l'intégration aura lieu dans une quinzaine de jours. Je souligne que cette réalisation a été rendue possible par la collaboration d'un certain nombre de groupes, dont la Fédération canadienne des municipalités, qui ont uni leurs efforts pour créer les Prix de la communauté cinq étoiles, présentés au cours de la Semaine nationale pour l'intégration. Une dizaine des plus grandes sociétés canadiennes ont contribué à cette initiative, mais, faute de temps, je ne peux pas les énumérer.

Je vois que le temps file. Je rappelle donc aux députés que, dans deux semaines, ce sera la quatrième Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. L'événement sera souligné ici sur la colline par une réception dont le comité permanent et le Président de la Chambre des communes seront les hôtes à la salle du Comité des chemins de fer. J'espère que tous y viendront. Au moment de cette réception, nous attirerons l'attention des députés sur Indépendance 92, événement qui aura lieu l'an prochain à Vancouver et qui marquera le point culminant de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

J'aurais encore beaucoup à dire sur le sujet, mais mon temps de parole est terminé. Je poursuivrai à une autre occasion.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, le discours du Trône m'a extrêmement déçu, comme parlementaire et Québécois.

Au lieu d'y trouver une vision globale de notre pays, je n'ai entendu que des phrases vides de sens, une rhétorique vide de substance. Au lieu de trouver de la substance, surtout en ce qui concerne les actions que le gouvernement va prendre, je n'ai entendu que des promesses. Non pas des promesses pour aujourd'hui, monsieur le Président, non pas des promesses pour demain, mais des promesses pour l'an 2 000. Je trouve cela incroyable.

Au lieu d'avoir démontré de la sensibilité dans le discours du Trône. . . Il faut comprendre que les Canadiens cherchent à voir dans ce discours si on est sensibles à la cause des chômeurs, à celle des femmes qui cherchent à avoir des garderies, à celle des consommateurs qui recherchent une meilleure protection, et à celle des travailleurs qui recherchent aussi une meilleure protection. Ces gens recherchent de la sensibilité auprès du gouvernement, et au lieu de la retrouver, on a seulement un gouvernement qui nous exhorte à être plus concurrentiels ou plus compétitifs.

Mais être compétitif, cela veut dire que vous êtes un travailleur qui est bien payé, cela veut dire que vous êtes un camionneur—comme nos camionneurs dehors—et que vous faites face à une concurrence saine. Mais ce n'est pas le cas.

Le gouvernement nous exhorte, nous demande à nous tous, Canadiens et Québécois, d'être plus concurrentiels. Être plus concurrentiel, cela veut dire quoi? Selon moi, cela veut dire que le gouvernement veut que nous coupions nos salaires et que nous travaillions plus.

Cela me fait penser que si on coupe encore dans les salaires et si on demande plus de travail, est-ce que cela va vraiment nous rendre compétitifs? Je sais que dans mon comté, les gens n'y croient pas. Dans ma circonscription, les gens disent que ce n'est pas un problème, le travail qu'ils font, parce qu'au Québec, on a été très productifs, on a toujours été productifs. Mais ce n'est pas cela, le problème.

Les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas aussi concurrentiels que cela est que le *Wall Street Journal*, peut-être la bible de ce gouvernement conservateur, dit que c'est à cause de notre façon de diriger l'économie canadienne. En effet, l'ancien ministre des Finances a été désigné—oui, je ne vous entends plus parler de cela, mais c'est vrai—il a été désigné comme le pire ministre des Finances de tous les pays développés du monde. Et cela, c'est quelque chose! Le pire dans tout le monde, et cela vient du *Wall Street Journal*. Au Canada, on sait faire, nous savons comment nous distinguer. Le pauvre ex-ministre des Finances qui se fait traiter comme le pire ministre des Finances du monde.

Quand on parle. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Edmonston: Ah, j'entends les gens de l'autre côté. Ils sont réveillés. Ils ne sont pas en retard, ce matin, ils sont déjà réveillés. C'est un bon signe.

Quand on parle des problèmes d'hypocrisie et de mensonge de ce gouvernement, je n'ai pas entendu le gouvernement dire: Nous avons fait des erreurs; oui, nous vous avons menti à propos de la TPS; nous vous avons induits en erreur à propos de notre réforme de taxation. Je n'ai jamais entendu rien de tel. Au lieu d'avouer ses erreurs, notre premier ministre, dans le discours du Trône, commence à se péter les bretelles en disant: Je n'ai pas fait d'erreurs, j'ai pris des décisions difficiles. Mais, bon Dieu, ce n'étaient pas des décisions difficiles, c'étaient des décisions erronées, de mauvaises décisions que ce gouvernement a prises! C'est pour cela qu'il a reçu ce genre de gifle du *Wall Street Journal*, parce que le gouvernement prend de mauvaises décisions concernant l'économie et ce, depuis six ans.

Maintenant, il est vrai—et je comprends pourquoi mes collègues conservateurs sont mécontents que je les blâme—mais je sais qu'ils ne devraient pas porter tout le fardeau du blâme car en 1984, ils ont hérité d'un déficit incroyable qui a été créé par l'incompétence, l'arrogance même, de l'ancien gouvernement libéral. Je me souviens de cela et je sais que c'est de cette façon qu'a commencé le problème. Mais autant que je fus mécontent de ce qui est arrivé sous l'ancien gouvernement libéral, ce n'est pas du tout ce qui est en train d'arriver sous le gouvernement conservateur. On a remplacé l'arrogance et l'incompétence des Libéraux par un certain agenda corporatif dans lequel les Conservateurs devront faire des choses qui feront plaisir à nos amis, les grands banquiers et les grosses compagnies. Et c'est cela que nous avons reçu quand nous avons recherché une certaine amélioration de notre économie, alors que nous étions plongés tout droit dans une récession, une récession «fabriquée au Canada». Encore, le Canada sait faire. Ce gouvernement sait faire, il sait comment nous plonger en pleine récession.

• (1050)

Mais il n'y a pas seulement que ça, monsieur le Président. Après nous avoir plongés dans une récession aiguë et terrible, le gouvernement a le culot de nous blâmer, nous les Canadiens, d'avoir contribué à cette récession. Comment ça?

Une voix: *That is the Tory way!*

M. Edmonston: Oui, ça c'est la façon dont les Conservateurs font leurs affaires. Ils nous ont blâmés d'avoir créé cette récession. Nous ne travaillons pas assez. Nous sommes des gens gourmands. Nous sommes des gens gâtés. Franchement, ça prend du culot!

Aujourd'hui, nous avons trois problèmes nationaux et ces problèmes exigent une action directe et immédiate. Ces trois problèmes, monsieur le Président, sont le chômage, la taxation qui est injuste, et le problème de l'unité nationale.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le programme du gouvernement actuel favorisant les entreprises et axé sur des taux d'intérêt élevés, de lourds impôts et un cours élevé du dollar, a réduit des millions de Canadiens au chômage. À cause du libre-échange et de la réduction de la protection offerte par l'assurance-chômage, les emplois perdus ne reviendront jamais et le filet de sécurité sociale pour les chômeurs a des trous plus grands que jamais.

Si vous ne croyez pas qu'il y a des trous, venez dans ma circonscription de Chambly écouter les gens qui vous diront qu'ils doivent vendre leur maison parce qu'ils ont perdu leur emploi, qu'ils doivent quitter leur quartier et qu'ils doivent aller faire leurs courses de l'autre côté de la frontière. Le gouvernement a fait de nous des nomades. Il nous chasse de notre propre pays avec sa politique fiscale. Allez dans vos circonscriptions et écoutez ce que les gens ont à dire.

Montréal, au Québec, où j'habite, a un taux de chômage de 12,5 p. 100, le taux le plus élevé au Canada. C'est dans ma ville et dans mon pays. Je ne crois pas que le tiers, plus ou moins, des députés du caucus conservateur qui viennent du Québec puissent dire qu'ils défendent les intérêts du Québec en laissant durer un chômage de 12,5 p. 100. Ce n'est pas défendre les intérêts du Québec.

Je voudrais parler maintenant de la deuxième crise nationale que nous subissons, celle de la fiscalité inéquitable. Oui, vous m'avez bien entendu, la fiscalité inéquitable.

Aujourd'hui, la famille canadienne ordinaire de classe moyenne est étouffée par les impôts et les taxes. Quand plus de la moitié de chaque dollar va dans les coffres de l'État, quelle incitation y a-t-il à bâtir pour l'avenir? Quelle incitation y a-t-il à épargner? Quelle incitation y a-t-il à croire dans le Canada?

Un Canada qui serait juste et dont la fiscalité ne serait pas inéquitable.

On nous abreuve depuis des années de mensonges et de messages hypocrites au sujet de la fiscalité au Canada. Je ne raconte rien de neuf aux Canadiens quand je rappelle que l'ex-ministre des Finances disait que la TPS était formidable et serait une taxe visible. Ha, ha! Faux.

Une taxe visible! L'avez-vous vue? Moi, pas. La plupart des commerces annoncent: «Nos honoraires, nos prix, incluent la TPS.» Ce n'est pas très visible.

Nous avons aussi entendu une autre—je dois surveiller mes paroles ici, car je sais que je ne peux utiliser d'expression antiparlementaire—inexactitude de la part de M. Wilson, une autre inexactitude de la bouche de l'ex-ministre des Finances qui disait que la TPS n'aurait pas d'incidence sur les recettes. Nous ne l'entendons plus. Sans incidence, mon oeil. C'est une vache à lait fiscale, et il le sait.

M. Heap: Et il a perdu son portefeuille.

M. Edmonston: Oui, M. Wilson a perdu son portefeuille. Mais je veux cependant rappeler ce message. M. Wilson, l'ex-ministre des Finances, a dit que nous, les contribuables de la classe moyenne, aurions proablement à payer 300 $ de plus à cause de la TPS. «Et, ajoutait-il, c'est nécessaire si vous voulez contribuer à payer le déficit et à le réduire.»

Or, surprise, les derniers chiffres révèlent que ce sera plutôt 600 $, soit le double!

Mme Hunter: L'ignoble TPS!

M. Edmonston: Le double de ce qu'on nous avait dit! C'est ce qu'on appelle se tromper!

Le gouvernement dit qu'il a réduit les coûts de fonctionnement de l'État pour faire diminuer taxes et impôts; or, nous avons encore près de 40 ministères, près du double de ce que nous avions il y a 20 ans. La rémunération des fonctionnaires a diminué, mais les hauts fonctionnaires, ceux qu'on appelle les mandarins—je n'avais jamais utilisé le mot «mandarin» avant de venir à Ottawa—les mandarins, donc, et les fonctionnaires de la Banque du Canada ont bénéficié d'un véritable traitement de faveur. Ils ont obtenu leurs petites hausses de traitement quelques jours avant le blocage et les réductions de traitement.

Des voix: C'est une honte!

M. Edmonston: Les Canadiens voient ce genre de chose. John Crow et sa bande à la Banque du Canada ont glissé une belle liasse de billets dans leurs poches juste avant le gel des traitements.

M. Heap: Ils savaient ce qui s'en venait.

Mme Hunter: Ils ont bien pris soin d'eux-mêmes.

M. Edmonston: Bien sûr qu'ils savaient ce qui s'en venait. J'ai déjà dit que c'est le gouvernement conservateur qui faisait des Canadiens des consommateurs nomades qui traversent constamment la frontière pour aller faire des achats. C'est ce qui se passe. Il y a une augmentation d'environ 22 p. 100. C'est incroyable. Nous voulons appuyer nos municipalités, nous voulons appuyer nos commerces, mais vous nous mettez dans l'impossibilité de le faire. Et vous le savez.

Le problème, c'est que les parlementaires d'en face ne seront probablement pas ici après les prochaines élections. C'est malheureux parce que la plupart des gens croient vraiment qu'ils leur doivent une explication. Le gouvernement ne leur a jamais donné d'explication concernant tous ces problèmes, et vous n'en trouverez pas non plus dans le discours du Trône.

Ces taux élevés d'imposition, qui sont très injustes, n'ont pas toujours existé. Le Canada n'a pas toujours été comme ça. Statistique Canada nous dit que, dans les années 1950, chaque dollar d'impôt que le gouvernement fédéral percevait provenait du contribuable moyen dans une proportion d'environ 49 p. 100 et des sociétés dans une proportion d'environ 51 p. 100. Savez-vous ce que nous payons aujourd'hui? Le savez-vous? Je n'entends pas de réponse de la part de mes collègues d'en face. Je vais vous le dire. Aujourd'hui, sur chaque dollar que perçoit Revenu Canada, nous les consommateurs, les pauvres contribuables, payons. . .

M. le Président: Il reste trois minutes au député avant la période réservée aux questions et aux observations.

M. Edmonston: Monsieur le Président, je suis impatient d'entendre les questions qui seront posées et les observations qui seront formulées, mais je veux d'abord dire ceci. À une époque, les particuliers et les sociétés ne contribuent plus aux recettes fiscales dans des proportions égales, soit environ 50 p. 100 chacun. Aujourd'hui, sur chaque dollar d'impôt que perçoit Revenu Canada, 85 cents viennent du contribuable moyen. Les sociétés paient environ 15 p. 100. Vous rendez-vous compte? Quinze pour cent. La proportion que paient les sociétés sur chaque dollar d'impôt que reçoit Ottawa est presque égale à la cote de popularité des Conservateurs selon le dernier sondage Gallup.

• (1100)

C'est scandaleux!

Outre ces taux d'imposition injustes, je veux aussi parler un peu de l'unité canadienne. Le gouvernement, avec l'aide des Libéraux qui ne cessent de faire volte-face, est la principale cause de désunion dans notre pays.

Regardez le Parti réformiste et le Bloc québécois. Ne voyez-vous pas dans leurs rangs des orphelins du Parti conservateur et du Parti libéral, des gens qui ne pouvaient plus supporter leur propre parti?

On les a chassés. On ne voulait pas les laisser dire ce qu'ils pensent. Ils rejettent maintenant tout le système. Ils disent: «Nous ne voulons rien savoir de vous.»

Je sais que le Bloc québécois est derrière nous, mais je vais vous dire quelque chose. J'aime mieux voir des séparatistes qui se déclarent ouvertement séparatistes que des gens qui disent ne pas être séparatistes, mais qui le sont et qui appartiennent à un grand parti. J'aime mieux voir des gens qui ne sont pas plus hypocrites que les hypocrites qui sont en face. Je sais que ça leur fait mal d'entendre cela, mais je tenais à le dire.

Je dois m'excuser d'être un peu trop exubérant. Ce discours du Trône m'a déçu au plus haut point parce que j'avais promis aux gens de ma circonscription qu'ils y verraient quelque chose d'encourageant. Au lieu de cela, je ne vois rien que du désespoir dans ce discours du Trône.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, le discours du Trône expose les grandes lignes d'un plan d'action et prévoit l'adoption de lois détaillées.

Récemment, en Ontario, le premier budget socialiste néo-démocrate déposé dans cette province a reçu l'appui du parti néo-démocrate fédéral. Le budget contient des chiffres intéressants qui portent notamment sur l'impôt des sociétés.

Le budget ontarien de 1989 prévoyait que les sociétés paieraient 4,7 milliards de dollars en impôt. En 1991-1992, le gouvernement néo-démocrate percevra quelque 3,1 milliards de dollars auprès des sociétés, soit 1,6 milliard de moins.

D'une part, vous parlez d'accroître l'impôt des sociétés. Or, le premier gouvernement socialiste néo-démocrate semble reconnaître que les sociétés font leur part. Vous pourriez peut-être nous expliquer cela.

Le premier ministre de l'Ontario défend le budget. Il a déclaré ce qui suit: «Le déficit au cours des quatre prochaines années se chiffrera à 38 milliards de dollars, mais le paiement de la dette ne représente que 11c. pour chaque dollar d'impôt perçu.»

En 1968, lorsque les libéraux fédéraux sont passés de l'équilibre budgétaire au déficit courant, le remboursement de la dette représentait 12c. pour chaque dollar d'impôt. À la fin du règne libéral, en 1984, le déficit coûtait au contribuable fédéral 32c. pour chaque dollar d'impôt.

Quand on s'engage sur la pente glissante des déficits, ils deviennent des impôts reportés. La taxe de vente au détail de 8 p. 100, appliquée par la province de l'Ontario, lui rapporte 8 milliards de dollars. Lorsque le gouvernement a présenté son budget, il a annoncé un déficit de 8 milliards de dollars.

Le gouvernement n'a pas demandé aux contribuables ontariens de payer pour ces programmes. En fait, pour avoir un budget équilibré, la taxe de vente provinciale devrait se situer à 16 p. 100.

Le député pourrait-il m'expliquer comment un budget de ce genre peut contribuer à créer une économie et à en assurer la croissance.

[*Français*]

M. Edmonston: Monsieur le Président, laissez-moi au moins vous expliquer un peu ce qui est arrivé, je pense, en Ontario.

L'Ontario a hérité d'un déficit. Quand les Libéraux ont été défaits dans la province et que le Nouveau parti démocratique y est entré, il y a eu des mensonges de la part des Libéraux ontariens qui ont dit qu'il y avait un surplus d'environ 200 millions de dollars. Vous souvenez-vous de cela? Je trouve qu'un tel mensonge est inacceptable.

Mais finalement, le gouvernement néo-démocrate a décidé, même face à une récession, qu'il fallait investir dans les gens. Oui, bien sûr, il y aura un déficit. Mais je pense que le déficit qu'il y aura en Ontario, il est vraiment trop tôt pour dire qu'il ira à l'encontre de la population. Je pense que c'est un investissement dans la population.

Écoutez, les Conservateurs ont leur façon, mais si je me souviens bien, je pense que même l'ancien premier ministre ontarien, M. Bill Davis, ce grand premier ministre a lui aussi eu des déficits, n'est-ce pas?

Une voix: Un tout petit!

M. Edmonston: Ah, un tout petit, d'accord. Mais en tout cas, laissez-moi vous parler de ce que nous faisons au Québec. Au Québec, nous aussi, nous avons un déficit. Je ne serais aucunement surpris que toutes les provinces aient un certain degré de déficit, parce qu'elles ne veulent pas faire payer le public pour les problèmes causés par la récession. Maintenant, vous pouvez apporter tou-

tes sortes d'arguments à propos du montant du déficit, mais je crois et j'ai lu un article de M. Bill Walker du *Toronto Star* qui a justement défendu le budget de M. Rae en disant qu'en Ontario, il n'avait pas eu de choix, il fallait aider les gens de l'Ontario.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Crowfoot, et ensuite au député de Calgary-Sud-Est qui a une question. Je vous demande donc d'en tenir compte.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je présume que le député a jugé plus commode de ne pas répondre à la question précédente, à savoir pourquoi les sociétés paient moins d'impôt.

Je voudrais poser une question au député, étant donné que le dernier budget provincial de l'Ontario prévoit une augmentation de 13 p. 100 des dépenses et que le déficit a triplé. Il n'a pas seulement augmenté le déficit un peu, il l'a triplé. Le gouvernemnt a triplé le déficit d'un grand coup.

Le député peut-il nous dire si le gouvernement de l'Ontario a l'intention de rembourser sa dette un jour? Dans l'affirmative, comment procédera-t-il, si ce n'est par la voie des impôts? Il a essentiellement parlé des impôts aujourd'hui comme si le gouvernement instituait en quelque sorte cette mesure maintenant. Il devrait savoir que l'origine des impôts s'explique uniquement par des circonstances d'ordre historique. Son parti s'est engagé lui aussi dans la voie des pressions inflationnistes et des taux d'intérêt à la hausse. L'Ontario, la province la plus peuplée au Canada, exerce une influence sur l'ensemble du Canada, car sa situation influe sur l'économie nationale beaucoup plus que toute autre province. Les Ontariens ont une responsabilité envers les autres Canadiens qui essaient de gérer l'économie nationale avec plus de prudence.

M. Edmonston: Je ne pense pas que les Conservateurs, qui ont été chassés de l'Ontario, sont bien placés pour donner des leçons d'économie à qui que ce soit.

Une voix: Très juste!

M. Edmonston: Selon moi, nous n'avons rien à apprendre d'un parti qui est maintenant troisième dans les sondages dans sa propre province. À mon avis, les Ontariens ont dit carrément aux Conservateurs ce qu'ils pensaient de leur gestion apparemment «prudente» de l'économie.

Permettez-moi de parler de leurs impôts sur les sociétés. C'est important. Je ne pense pas que les Canadiens veuillent estamper les grandes entreprises pas plus qu'ils ne souhaitent se faire avoir. Ils réclament une certaine équité, une certaine justice. Voilà des mots clés que j'ai bien du mal à faire comprendre au Parti conservateur.

Il suffit de se pencher sur les chiffres de Statistique Canada pour s'apercevoir que 85 p. 100 des recettes fiscales du gouvernement proviennent du citoyen moyen et qu'à peine 15 p. 100 viennent des sociétés. Je parle surtout du niveau fédéral ici.

Une voix: Est-ce équitable?

M. Edmonston: Je trouve cela tout à fait injuste. Vous pouvez toujours me parler de l'Ontario ou du Québec, mais les chiffres sont éloquents. Si la tendance se poursuit, le gouvernement recueillera bientôt moins de 10 p. 100 des intentions de vote dans les sondages. Les gens ne vous font pas confiance et ils en ont assez d'être traités injustement.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voulais simplement formuler brièvement quelques observations. Il n'est pas dans mes habitudes de formuler des observations sur un exposé économique du NPD, car nos collègues néo-démocrates ne sont pas réputés pour leurs compétences en matière d'économie.

• (1110)

Voyez le bilan des gouvernements néo-démocrates, les dommages subis par la Colombie-Britannique à la suite de cet accident historique qu'a été le gouvernement Barrett et maintenant le gouvernement ontarien. Je ne pourrais mieux décrire ces dommages que la Chambre de commerce de Calgary qui a émis un communiqué dans lequel son président, M. Tom Cumming, a déclaré ce qui suit:

> La Chambre de commerce de Calgary est inquiète et déçue du budget annoncé récemment par le gouvernement de l'Ontario qui prévoit un déficit de 9,7 milliards de dollars au cours de l'année financière 1991-1992. . .
>
> La Chambre de commerce de Calgary s'abstient généralement de critiquer les budgets présentés dans d'autres provinces, mais elle a choisi de rompre avec la tradition à cause de l'énormité du déficit prévu et de ses conséquences pour le Canada en général. L'Ontario joue un rôle très important dans l'économie canadienne. Il est très probable que ces énormes dépenses de la part du gouvernement ontarien, vont avoir des répercussions négatives sur les taux d'intérêt, l'inflation et la valeur du dollar canadien au moment même où le Canada a décidé désespérément d'être compétitif.

Ces gens comprennent l'économie canadienne et n'ignorent pas les torts que causent le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario et des politiques comme celles que propose le député qui vient d'intervenir. Nous avons une bonne idée de la confiance qu'inspire le bilan et les politiques économiques du NPD.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que le gouvernement ontarien prévoit un déficit annuel de plus de huit milliards de dollars au cours des années qui vont suivre, ce qui fera passer la dette de la province de 42 milliards

de dollars à 77 milliards de dollars. Les conséquences pour l'économie canadienne sont tout simplement ridicules, alors même que nous avions réussi à réduire l'inflation et les taux d'intérêt, il est inadmissible qu'un gouvernement irresponsable puisse suivre une voie tout à fait opposée à celle de dix gouvernements responsables et nous replonger dans les mêmes problèmes, comme les gouvernements néo-démocrates l'ont déjà fait dans le passé.

La Chambre de commerce de Calgary et d'autres chambres de commerce au Canada exhortent tous les gouvernements depuis longtemps à assainir la gestion des deniers publics face à notre dette directe accumulée qui dépasse maintenant les 550 milliards de dollars. Alors que de nombreux gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral arrivent à exercer un semblant de contrôle sur leurs dépenses, sachant que le Canada est aux prises avec une crise financière de plus en plus grave, il est d'autant plus décevant de voir qu'une province fait fi à ce point de ce problème.

Il est également décevant d'entendre les néo-démocrates reprendre encore aujourd'hui leur vieille rengaine sur la façon de détruire une économie.

M. Edmonston: Monsieur le Président, je voudrais faire une dernière remarque. Mon collègue qui vient de parler me surprend beaucoup. Je pense qu'il y a des statistiques à l'appui de ce que j'ai dit. J'ai essayé de faire preuve de bon sens en montrant au gouvernement comment il pourrait regagner la confiance des Canadiens.

Je sais que le gouvernement peut parfois réagir vivement à des faits que j'estime indéniables. Quiconque parle aux camionneurs, aux consommateurs ou à tous ceux qui composent avec la réalité sera d'accord avec moi pour dire que le gouvernement mène la pays directement à la ruine.

J'ai une dernière observation à faire. Il s'agit des commentaires sarcastiques qui viennent du côté du gouvernement et parfois du Parti libéral au sujet du pays dont on parle. J'ai choisi le Canada, comme beaucoup d'autres. Je n'accepte pas le genre de remarque impromptue que voici: «De quel pays voulez-vous parler?»

Enfin, je voudrais mentionner une chose. J'espère que les libéraux et les conservateurs ne vont pas prendre le nationalisme québécois pour du séparatisme. C'est très différent.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je m'adresse aujourd'hui à mes concitoyens et concitoyennes dans le cadre du débat sur le discours du Trône. Le gouverneur général a livré lundi dernier un message clair aux Canadiens et Canadiennes, un message axé sur l'unité du pays, sur la prospérité de l'économie canadienne et sur l'efficacité de l'appareil de l'État.

Le Canada ne peut continuer à grandir, le Canada ne peut continuer à prospérer et à se développer sans que ces trois éléments fassent partie d'un ensemble cohérent. L'unité du Canada, monsieur le Président, représente l'existence même de ce grand pays, pays qui nous a été légué par nos pères et par nos mères, pays que nos enfants nous prêtent présentement.

[*Traduction*]

Le Canada ne peut survivre sans conserver son intégrité territoriale. Il doit s'étendre de l'Atlantique au Pacifique, du 60^{e} parallèle aux glaces de l'Arctique.

Il doit amalgamer les rives rocailleuses de Terre-Neuve, les contrées inhospitalières mais grandioses du Labrador, la beauté des Maritimes, le cachet particulier du Québec, la structure industrielle de l'Ontario, les Grands Lacs, les vastes Prairies, les montagnes et la côte magnifique de la Colombie-Britannique. Il doit aussi comprendre le Yukon et ses ressources naturelles, les Territoires du Nord-Ouest et l'Arctique. Amputé d'un seul de ces éléments, le Canada n'est plus un pays.

Le Canada est aussi un pays aux origines ethniques diverses.

[*Français*]

Les premiers occupants autochtones, les premiers immigrants venus de l'Europe continentale et des Îles britanniques et tous ceux qui les ont suivis ont uni leurs efforts pour peupler le Canada. Arrachez à cette terre un de ces peuples, et le Canada n'est plus un pays.

Monsieur le Président, il nous faut aujourd'hui regarder la situation bien en face. Pouvons-nous nous permettre de poser des gestes qui auront des conséquences dont nous ne pouvons imaginer l'ampleur? Non, monsieur le Président. Nous avons tous la responsabilité de bien évaluer la portée et les conséquences des actions que nous prenons. Briser le pays, mettre fin à des arrangements qui ont bien servi les intérêts des Canadiens et Canadiennes, des Québécois et Québécoises, cela comporte trop de risques. N'est-il pas plus sage de continuer nos efforts pour renforcer le pays! N'est-il pas plus

logique d'entreprendre de nouvelles démarches qui résulteront sur des arrangements constitutionnels acceptables et profitables pour tous les citoyens et citoyennes du Canada? La réponse à cette question est oui.

Recherchons ensemble des arrangements qui permettront de continuer la marche du Canada vers une plus grande prospérité. Les initiatives de notre gouvernement sont un pas dans la bonne direction. Le Forum des citoyens, sous la responsabilité de M. Keith Spicer, a fait et continue à faire du bon travail. Cette initiative unique et sans précédent a permis à un très grand nombre de citoyens et citoyennes de parler de leur vision du Canada.

M. Lapierre: C'était une farce!

M. Langlois: J'entends l'honorable député de Shefford, monsieur le Président, qui dit que le Forum des citoyens était une farce. J'aimerais tout simplement rappeler au député de Shefford que le président du Forum des citoyens est un grand Canadien qui a oeuvré sous plusieurs gouvernements, dont sous l'ancien gouvernement dont faisait partie le député de Shefford.

Le Forum des citoyens leur a permis d'exprimer leur vision du Canada d'aujourd'hui et celle de demain.

[*Traduction*]

La commission Beaudoin–Edwards a terminé ses consultations sur la formule de modification et déposera ses recommandations dans quelques semaines. Le discours du Trône donne un aperçu des intentions du gouvernement au sujet du processus qu'il amorcera cet automne.

Cette série de négociations constitutionnelles portera sur le Canada.

[*Français*]

Les succès de cette série d'initiatives par notre gouvernement amèneront les Canadiens et Canadiennes, les Québécois et Québécoises à réaliser l'importance de conserver l'intégrité du pays. La prospérité de l'économie canadienne contribuera elle aussi à assurer l'unité du Canada.

Le discours du Trône présente aux Canadiens et Canadiennes une vision progressiste de la direction de l'économie du pays. La prospérité passe par la compétitivité et le dynamisme des entreprises canadiennes et par la compétence de la main–d'oeuvre. Depuis 1984, notre gouvernement a mis en place toute une série de mesures qui visent à rendre les entreprises canadiennes plus compétitives.

Permettez–moi, monsieur le Président, pour le bénéfice de cette Chambre et des citoyens et citoyennes canadiens d'en énumérer quelques–unes: la refonte en profondeur du régime fiscal; le traité de libre–échange avec les États–Unis; la refonte de la Loi régissant les institutions financières; la privatisation de nombreuses sociétés d'État dont Air Canada et Petro–Canada; la vente au secteur privé d'entreprises contrôlées par l'État; et la mise en place de programmes de développement régional dans plusieurs parties du pays. Voilà, monsieur le Président, toute une série d'initiatives qui permettent de renforcer l'économie du pays.

• (1120)

[*Traduction*]

Le discours du Trône propose de nouvelles initiatives fort ambitieuses qui visent à renforcer notre structure économique. Je voudrais citer l'extrait suivant du discours:

> Au pays, il [le gouvernement] s'emploiera, de concert avec les gouvernements des provinces, à faire du Canada un marché unique et intégré, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

Cette nouvelle initiative modifiera en profondeur la façon de faire des affaires chez nous. Elle entraînera la suppression des politiques qui empêchent les organismes provinciaux de s'approvisionner à moindre coût dans les autres provinces. Elle entraînera l'élimination des règlements qui forcent les fournisseurs canadiens à vendre leurs produits à l'étranger plutôt qu'aux provinces voisines.

[*Français*]

Cette initiative permettra aussi, monsieur le Président, l'élimination de pratiques d'emploi désavantageuses pour les travailleurs et les travailleuses du Canada.

Voilà, monsieur le Président, une initiative importante et courageuse qui contribuera, elle aussi, à la prospérité du pays.

La formation de la main–d'oeuvre recevra aussi une attention spéciale. Notre main–d'oeuvre doit s'adapter aux changements technologiques, aux nouvelles méthodes de travail et aux nouveaux concepts de gestion et de production.

Le projet de loi C–21 dégage maintenant des sommes d'argent qui permettront d'augmenter considérablement nos efforts pour améliorer la compétence de la main–d'oeuvre.

Nos PME, au Québec, sont aux prises avec des problèmes énormes de main–d'oeuvre. Il faut, de toute urgence, que des ententes soient conclues entre notre gouvernement et le gouvernement du Québec dans le domaine de la formation de la main–d'oeuvre.

L'heure n'est plus au désaccord et aux chicanes de juridictions. Les employeurs, les travailleurs et travailleuses ont besoin d'interventions immédiates et énergiques et le gouvernement fédéral a un rôle extrêmement important à jouer dans ce domaine, même si l'honorable député de Shefford n'est pas d'accord, même si l'honorable député de Shefford aurait pu, au moment où il était

sur les banquettes du gouvernement dans le temps influencer ces décisions, je dois constater qu'il ne l'a pas fait.

Le discours du Trône annonce aussi l'intention ferme de notre gouvernement d'accentuer ses efforts dans le domaine de l'éducation. J'applaudis, avec tous mes collègues du Québec, cette initiative. Nous, les députés du Québec à Ottawa, invitons nos collègues provinciaux à réagir positivement à cette intention.

Disons ensemble aux ministres responsables, tant à Québec qu'à Ottawa, de laisser de côté la rhétorique et de penser aux jeunes qui quittent l'école avant d'avoir complété leur cours secondaire. Le problème est là; il faut s'y attaquer résolument.

Le discours du Trône révèle des chiffres qui font frissonner: trois élèves sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leur cours secondaire—et dans certaines régions du pays, il s'agit de quatre élèves sur dix, monsieur le Président—et quatre adultes sur dix ne savent ni lire ni compter pour fonctionner normalement. Ces données justifient une action immédiate qui ne doit pas se relâcher tant que les objectifs visés ne pas atteints.

Ces objectifs sont clairement établis dans le discours du Trône: réduire de moitié le taux d'analphabétisme; viser à ce que 90 p. 100 des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires; doubler le nombre de diplômés postsecondaires en mathématiques, en sciences et en génie; quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés.

Unissons nos efforts à tous les paliers de gouvernement pour atteindre ces objectifs. Ils sont le gage de la prospérité du pays. Le discours du Trône mentionne que l'efficacité de l'appareil de l'État doit être améliorée. Cette partie du discours du Trône énumère toute une série de changements proposés.

Il appartient maintenant aux parlementaires, aux élus et aux gestionnaires de l'État de mettre en place les mécanismes appropriés.

Monsieur le Président, je veux répéter que les citoyens et les citoyennes des régions éloignées des grands centres décisionnels gouvernementaux sont frustrés de ce qu'ils et elles perçoivent comme étant de l'indifférence des employés de l'État face à leurs problèmes. Je dois reconnaître que même si cette frustration est parfois justifiée, la grande majorité des fonctionnaires essaie d'offrir à leur clientèle le meilleur service possible.

Le problème, à mon avis, est causé par une trop grande centralisation décisionnelle aux niveaux supérieurs situés loin des grands centres.

Les services existent en région, mais dans bien des cas, les décisions sont prises à l'administration centrale.

L'efficacité de l'appareil de l'État, monsieur le Président, doit donc passer par une réelle décentralisation des décisions administratives. Il faut permettre aux gestionnaires régionaux des ministères une plus grande autonomie décisionnelle.

Voilà, monsieur le Président, quelques réflexions sur le discours du Trône qui marquent le début de la troisième session de la 34e législature du Canada.

Si nous travaillons ensemble à la réalisation des objectifs que le gouvernement vise, nous aurons la satisfaction, à la fin de ce mandat, d'avoir contribué à maintenir et à renforcer l'intégrité, l'unité et la prospérité du Canada.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de notre collègue de Manicouagan et j'ai noté tout particulièrement la référence qu'il a faite aux programmes de développement régional qui, selon lui, ont été,—et je ne veux pas lui attribuer de paroles qu'il n'a pas dites—mais qui selon lui, en tout cas, auraient été améliorés depuis la venue au pouvoir du Parti progressiste-conservateur.

J'aimerais lui décrire la situation suivante et lui demander de commenter sur les effets des programmes de développement régional depuis la venue au pouvoir de son gouvernement, dans la région du pays que je représente, dans l'est de l'Ontario, région qui souffre présentement d'un taux de chômage presque aussi élevé que certaines parties de Terre-Neuve, par exemple. La région que je représente, par exemple à Hawkesbury, il y a peut-être 15 ou 16 p. 100 de chômage; Cornwall a un taux encore plus élevé; Pembroke, Renfrew et d'autres régions, à l'exception, bien sûr, de la région immédiate de la Capitale nationale, ont un taux de chômage très élevé.

Avant 1984, il y avait un rogramme qu'on appelait l'OCRI, qui était destiné à trouver de nouvelles industries dans les régions qui dépendaient du textile. Le programme a été aboli par le gouvernement actuel.

Il y avait également le PDIR, le Programme de développement industiel régional qui desservait ma région et bien d'autres. Ce programme a également été aboli par le gouvernement d'en face.

Il y avait également une entente fédérale-provinciale entre le Canada et l'Ontario, l'entente subsidiaire de l'est de l'Ontario, pour venir en aide aux régions comme la mienne.

Est-ce que le député pense toujours que les programmes de développement régional ont été améliorés depuis la venue au pouvoir des Conservateurs?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les commentaires du député de Glengarry—Prescott—Russell. J'aimerais lui mentionner que dans la partie du Québec que je représente, les ententes de développement régional qui ont été signées par notre gouvernement et le gouvernement du Québec poursuivent des objectifs de développement industriel, de développement touristique et de développement de ressources qui existent particulièrement dans la région.

J'aimerais être capable évidemment de commenter sur la situation qui existe dans l'est de l'Ontario et de la circonscription qu'il représente. Je dois cependant lui dire que, du temps que j'étais en affaires dans le secteur qu'il représente, puisque l'entreprise avec laquelle j'étais avait fait des acquisitions dans sa circonscription, j'ai déjà eu l'occasion d'y faire des affaires. Nous avons constaté le dynamisme des gens d'affaires. Nous avons constaté que les gens d'affaires, les entreprises, les PME de cette région de l'Ontario sont très dynamiques et sont à la fine pointe de la technologie.

Si le député est d'avis que des efforts additionnels doivent être tentés par le gouvernement fédéral dans son comté, je l'invite naturellement à faire les représentations qui s'imposent auprès du ministre. En tant que secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, il me fera plaisir de coopérer avec lui et lui fournir évidemment toute l'aide nécessaire. Mais je dois lui dire que dans la partie du Québec que je représente, ces programmes de développement économique régional, monsieur le Président, fonctionnent très bien, ont permis la création de nouveaux investissements, ont permis la création de nouveaux emplois, ont permis au secteur des pêches et du développement touristique de prendre un essor considérable. J'invite donc mon collègue à regarder ces résultats et voir s'il n'y a pas moyen d'appliquer les mêmes mesures dans la partie de l'Ontario qu'il représente.

• (1130)

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, j'aimerais poser certaines questions au député de Manicouagan, d'autant plus que c'est un député conservateur du Québec, un député qui laisse, à toutes fins pratiques, tomber le Québec.

Je voudrais lui demander s'il est d'accord, parce que son discours semblait l'indiquer tantôt, avec le fait que le fédéral fasse de l'intrusion directe dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle?

On se rappellera, monsieur le Président, que lors de la signature de la Constitution en 1867, les Pères de la Confédération avaient laissé, à ce moment-là, les champs et les pouvoirs, en matière d'éducation, aux provinces, comme pouvoirs exclusifs aux provinces.

Alors que l'on connaît une perturbation importante aujourd'hui, dans le domaine constitutionnel, le gouvernement fédéral, dans son discours du Trône, discours que nous analysons actuellement, fait de l'intrusion directe.

Je voudrais savoir si le député de Manicouagan est d'accord avec cette intrusion et d'une façon aussi catégorique.

Deuxièmement, monsieur le Président, est-ce que le député de Manicouagan est d'accord également avec le fait que dans le discours du Trône, on lise maintenant que le Québec est devenu une société «unique» plutôt qu'une société «distincte», mot que l'on retrouvait à l'intérieur de l'Accord du lac Meech et qui avait été endossé par les onze premiers ministres du Canada. Est-ce que le député de Manicouagan confirme son accord avec le discours du Trône en nous décrivant maintenant comme étant une société unique au Québec?

Le troisième point, monsieur le Président, dont j'aimerais que le député de Manicouagan me fasse part, c'est le fait que dans le discours du Trône, on se propose de légiférer afin de consulter ou de faire participer les citoyens canadiens dans le débat constitutionnel, soit sous forme d'un référendum, soit sous forme d'une assemblée constituante. Est-ce que le député de Manicouagan est d'accord avec le chef de l'opposition pour qu'un référendum soit tenu à la grandeur du Canada, avant le référendum du Québec, c'est-à-dire avant juin 1992 ou octobre 1992?

M. Langlois: Monsieur le Président, je commencerai par répondre aux questions du député qui vient de prendre la parole. . .

M. Rocheleau: Hull—Aylmer.

M. Langlois: Hull—Aylmer, je vous remercie. Il est difficile de se rappeler, monsieur le Président, où le député se trouve parce qu'on l'a vu occuper différents sièges en cette Chambre, donc là, c'est un petit peu embêtant. Donc, je m'excuse.

Monsieur le Président, à la troisième question de mon collègue, lorsque le discours du Trône dit que les citoyens et citoyennes du Canada seront appelés à participer au débat, je pense que c'est dans le cadre d'une vaste

consultation qui est déjà entreprise par le Forum des citoyens, qui est déjà entreprise par la Commission Beaudoin-Edwards et qui se continuera à l'automne avec la mise sur pied du comité qui a été annoncé dans le discours du Trône.

La question du référendum, monsieur le Président, n'a pas été abordée dans le discours du Trône, n'a pas fait l'objet de projets par ce gouvernement et je pense qu'il faut être suffisamment sage et bien informé pour réaliser qu'il y a toute une série de consultations à entreprendre et à conduire avant d'en arriver à décider quels seront les mécanismes réels qui seront mis en place pour amener une réforme de la Constitution canadienne.

L'expression «société unique» utilisée dans le discours du Trône, monsieur le Président, est un terme qui me satisfait en ce sens que cette expression reconnaît au Québec le fait qu'il y a, dans cette province, une situation unique et une situation particulière, un peuple fondateur qui a ses particularités, qui a sa langue, ses institutions juridiques, qui administre son éducation. Donc, c'est en ce sens, monsieur le Président, qu'il faut reconnaître le caractère de société unique au Québec.

Le troisième item: le discours du Trône spécifie que le gouvernement fédéral a l'intention d'intervenir, avec l'accord des provinces, avec la coopération des provinces, avec l'assentiment des provinces dans le domaine de l'éducation et de la formation de la main-d'oeuvre.

J'inviterais donc mon honorable collègue à relire le discours du Trône très attentivement et il verra, monsieur le Président—c'est écrit en toutes lettres dans le discours du Trône—«avec la coopération, l'assentiment et la coordination provinciale», le gouvernement fédéral est prêt à intervenir dans ces domaines-là.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole à cette étape cruciale de la présente législature où nous débattons du nouveau plan mis de l'avant par le gouvernement.

Le discours du Trône constitue toujours l'un des faits marquants d'une session parlementaire parce qu'il permet d'informer tous les Canadiens de l'orientation que prendra le Parlement et de leur donner une idée des objectifs essentiels que le gouvernement entend poursuivre afin de faire face à la réalité actuelle.

En lisant et en écoutant le discours du Trône, et en assistant au débat à ce sujet, je me suis demandé si nous nous engagions vraiment dans une entreprise sérieuse. J'ai réellement cru que le gouvernement cherchait surtout à bâtir une industrie touristique au Canada en tentant de convaincre les Canadiens qu'ils n'avaient pas à se rendre en Floride pour aller visiter Disneyland ou Fantasyland. Ils n'ont qu'à venir à Ottawa pour voir les performances du gouvernement. Ils n'ont pas besoin de descendre jusqu'à Orlando, en Floride, pour voir Dumbo et Goofy. Ces derniers jours, il leur aurait suffi de venir voir évoluer les occupants des banquettes ministérielles pour comprendre quel genre de monde imaginaire le gouvernement est en train de bâtir ici à Ottawa.

Le gouvernement parle d'un Canada prospère qui serait en quelque sorte fondé sur l'Accord de libre-échange et sur toutes sortes de nouvelles initiatives économiques. Pour connaître la réalité canadienne, il suffit d'assister à la scène qui se déroule à 100 mètres de l'édifice où nous nous trouvons, là où des camionneurs manifestent comme ils le font partout au Canada, parce qu'ils sont en train de perdre leur emploi. Ces citoyens se battent pour leur survie économique et le gouvernement leur dit: «Nous allons étudier le problème.»

Il existe un formidable écart entre ce que nous avons tous vu au cours des derniers jours en pénétrant dans cet édifice et les propos des députés ou ministres d'en face qui clament: «Nous allons bâtir un Canada prospère.» Peut-on trouver un meilleur conte de fée?

Le gouvernement veut s'occuper de nos enfants. Ils constituent notre bien le plus important. Mais la réalité que je constate dans ma circonscription, c'est que de 40 à 50 p. 100 de la clientèle des banques d'alimentation se compose d'enfants et d'autres membres de leur famille parce que tout ce monde ne trouve pas suffisamment à manger à la maison. L'aide sociale ou les revenus que touchent ces familles ne leur permettent pas de se procurer les aliments de base que notre société leur offre.

Le discours du Trône traite-t-il de ce problème? J'entends le ministre parler de ce que le gouvernement a l'intention de faire. Nous allons entreprendre une autre étude. Nous allons mettre sur pied un autre comité. Le gouvernement est en train de transformer le Canada en un immense symposium universitaire. Les seules personnes qui pourront se trouver un emploi grâce à ces mesures, ce seront des agents de recherche et les personnes qu'on nommera au sein de ces commissions royales, de ces comités et de ces groupes d'étude qui seront créés.

La réalité actuelle du Canada, c'est que près de un demi-million d'enfants ont faim. C'est une honte et une tragédie. Je n'ai vraiment rien entendu qui dénote un désir réel de mettre un terme à cette situation cruelle et difficile qui témoigne d'une incroyable insensibilité.

À titre de porte-parole de mon parti pour les affaires étrangères, j'ai cherché avec une certaine fébrilité dans le discours du Trône ce que le gouvernement avait à dire au

sujet du monde dans lequel nous vivons. Il y déclare que le Canada fera encore une fois valoir ses intérêts dans l'économie mondiale. La dure réalité s'observe elle dans les montagnes de la Turquie et de l'Iran, où se trouvent encore plus d'un million de réfugiés kurdes, ou encore dans les terres tragiquement saccagées du Bangladesh, du Soudan, de la Somalie ou de l'Éthiopie. Voilà la dure réalité où nous vivons.

Qu'est-ce que notre gouvernement a à en dire? Quelle mesure prendrons-nous? Quel rôle jouerons-nous? Si l'on s'en remet au discours du Trône, nous ferons ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, c'est-à-dire rien.

Il y a à peine quelques mois, nous avons pris part à une guerre dans le golfe Persique et nous étions prêts à y engouffrer environ 1 milliard de dollars. Nous avons dit qu'il était noble de lutter pour la démocratie et pour le respect de la loi. C'était une occasion magnifique de montrer qu'il existait maintenant une nouvelle perception de la responsabilité internationale et de la sécurité collective.

Il y avait des réunions du cabinet de guerre tous les jours, et les caméras tournaient sans arrêt. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçaient des mesures importantes. Le Canada se préparait à lutter pour limiter le commerce des armes. Le Canada devait se faire l'avocat du développement économique. Le Canada devait se faire le chef de file d'une réforme des Nations Unies.

• (1140)

Y a-t-il quoi que ce soit à ce sujet dans le discours du Trône? Avez-vous lu quoi que ce soit sur l'orientation que nous prendrons maintenant? Le commerce des armes se poursuit au Moyen-Orient. On vient de négocier des ventes de l'ordre de 25 milliards de dollars. Je n'ai entendu personne au sein du gouvernement s'objecter à cela. Je n'ai vu personne au sein du gouvernement, invoquant le nouvel ordre mondial, dire à nos alliés en Europe et aux États-Unis: «C'est assez, arrêtez de vendre des armes.» Pourtant, pendant la guerre du Golfe, c'est ce que le premier ministre avait dit que nous ferions. Il semble cependant que nous ayons oublié cette obligation.

Je vois une tragédie prendre naissance: les conséquences de la guerre, la destruction totale dans des pays et des réfugiés accrochés au flanc des collines. Qu'est-il arrivé à l'incroyable mobilisation du Canada à laquelle nous avons assisté pendant la guerre? Où est le cabinet de paix qui devrait se mobiliser pour regrouper toutes les ressources du Canada afin d'aider les gens? N'est-ce pas aussi important?

Je ne vois aucun engagement en ce sens dans le discours du Trône. Je ne vois aucune initiative annoncée par le gouvernement du Canada. Aucune mesure n'a été promise. À ce sujet, c'est le néant.

Par contre, le gouvernement a congédié 300 employés du ministère des Affaires extérieures, des gens qui travaillaient à l'élaboration de propositions contre la prolifération des armes; des gens qui travaillaient à la réforme des Nations Unies; des gens qui travaillaient à ces dossiers et qui sont aujourd'hui sans emploi.

La nouvelle ministre des Affaires extérieures a inauguré son mandat de façon à peine croyable en niant toute responsabilité sur les décisions prises par son ministère et en tentant d'en faire porter le blâme par les fonctionnaires. Quel rendement espère-t-elle recevoir de ses hauts fonctionnaires quand elle ne respecte pas le principe fondamental et essentiel qu'est la responsabilité ministérielle? Quelle belle façon de commencer à influencer le nouvel ordre mondial au nom du Canada en poignardant son ministère. Quelle belle façon pour ce gouvernement de commencer à intervenir dans le monde par l'entremise d'une ministre qui refuse lâchement d'assumer la responsabilité des actes de son ministère. Quelle beau début.

Encore une fois, nous voici au pays des merveilles; nous retournons dans l'irréel. Les ministériels nous servent des sornettes et de la magie. Malheureusement, ils sont vraiment les seuls à y croire. Personne d'autre ne croit qu'il existe une détermination réelle. Personne d'autre ne croit qu'il y a un véritable plan d'action.

La dure réalité, c'est que lorsque ce gouvernement doit s'occuper des problèmes du Canada et de ceux du monde entier, il est à court d'idées. Il ne peut rien offrir de mieux que des études, des examens et des enquêtes. Rien ne permet de penser qu'il sait où il va. Il ne possède aucun plan directeur. Il ne fait que contempler son nombril et espérer que les événements évolueront en sa faveur, parce qu'il ne sait plus comment contrôler la situation.

Il est triste de constater qu'il n'a rien appris de ses erreurs. Par exemple, il ne s'est pas rendu compte qu'il y avait, à la base de cet accord commercial avec les États-Unis, de sérieux problèmes qui entraînent la perte d'emplois dans les industries de l'acier, de l'automobile, des produits alimentaires et de l'agriculture. Chaque jour,

des emplois sont perdus parce que nous n'avons pas négocié un bon accord.

Cependant, après deux ou trois années d'application, le gouvernement ne propose pas de modifier cet accord. Il ne dit pas comment il pourrait le changer, le renégocier et l'améliorer. Il ne sait pas ce qu'il devrait faire. Au contraire, il trouve cet accord fantastique.

Il devrait aller dire son émerveillement à ceux qui ont perdu leur emploi dans les aciéries ou dans les usines de produits alimentaires; ces gens n'hésiteraient pas à répéter qu'il ne connaît pas la réalité.

La dure réalité, comme je l'ai déjà dit, c'est qu'il ne sait pas vraiment ce qu'il fait. Il s'engage plutôt à entamer des négociations avec le Mexique, en vue d'un accord de libre-échange nord-américain, mais il ignore pourquoi, il n'a aucune idée de l'objectif à poursuivre et il ne sait pas quelles en seront les modalités.

Le président Bush a au moins eu le bon sens d'établir des objectifs pour remédier aux problèmes de la société, de l'environnement et de la main-d'oeuvre. Nous n'en avons pas entendu souffler mot. Il n'y a rien dans le discours du Trône qui indique que nous ayons appris quelque chose sur la façon de s'attaquer au monde difficile du commerce international.

Une fois encore, au sujet du problème incroyablement important de l'unité nationale, on nous promet un autre comité qui étudiera les travaux des autres comités. On court presque après notre queue dans cette affaire. Le premier ministre dit une chose; mous pourrions avoir un référendum, nous pourrions ne pas avoir de référendum, nous pourrions avoir ceci, nous pourrions avoir cela. Aucune idée de la direction dans laquelle nous allons.

En tant que Canadien de l'Ouest, je suis surpris et extrêmement déçu de voir qu'alors que nous parlons de changer la façon dont le fédéral fonctionne, on ne parle pas de la question fondamentale de la réforme du Sénat.

Si vous le permettez, je voudrais faire figurer au compte rendu officiel une déclaration de Gordon Robertson, qui fut l'un des fonctionnaires les plus respectés de ce pays pendant des années. La citation est extraite de son livre, *A House Divided*, où il dit: «Un accord sur le Sénat était la clé de la Confédération de 1867. Un accord sur sa réforme pourrait bien être la clé de l'impasse qui, aujourd'hui, menace le renouvellement de notre fédéralisme.»

Voici donc un des fonctionnaires les plus importants et, je pense, les plus admirés, une personne qui a étudié la Constitution. Il nous dit que la clé de l'impasse dans laquelle se trouve la réconciliation entre l'Est et l'Ouest et que la façon de donner aux régions le sentiment qu'elles sont représentées à part entière, serait de réformer le Sénat.

J'ai cherché très fort, j'ai pris un microscope, j'ai changé de lunettes et je l'ai étudié. Il n'y a pas un mot sur notre volonté de changer le Sénat. Il n'en est absolument pas question. Pourtant je sais—car le mois dernier, pendant que la Chambre ne siégeait pas, j'ai voyagé dans l'Ouest du Canada en tant que président du comité de notre caucus sur les affaires constitutionnelles—que la question a été abordée à chacune de nos réunions. C'est un sujet qui a la même importance dans l'Ouest que la question de la société distincte au Québec. Le sentiment est le même: nous démontrer que nous appartenons vraiment au système.

Malgré cela, un discours du Trône qui essaie de présenter un plan de réforme du fédéralisme n'en fait pas du tout mention.

Nous devons avoir une réforme du Sénat. C'est une façon de corriger les déséquilibres et les inégalités qui existent dans le système fédéral depuis sa création. Il n'y a pas un seul État fédéral au monde qui n'ait pas une deuxième chambre qui représente efficacement les intérêts régionaux.

Chez nous, ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas une deuxième chambre élue, ce qui fait qu'elle n'a pas la crédibilité ni la légitimité d'une chambre démocratiquement élue par la population. Par conséquent, sa capacité de faire contrepoids au rôle de l'exécutif, qui est nécessairement dicté par la majorité des députés—qui vient des provinces densément peuplées—est constamment mise en échec. Et cette incapacité se manifeste dans de nombreuses décisions que je n'ai pas l'intention de rappeler à la Chambre, mais elle est ressentie de façon tangible.

On a fait toutes sortes de propositions. M. Robertson les passe toutes en revue dans son livre et en fait une que je trouve très juste. Il propose un Sénat élu qui disposerait de pouvoirs efficaces pour faire contrepoids à l'exécutif, qui pourrait approuver ou désapprouver les nominations aux organismes et commissions d'État, etc. et qui serait en mesure de protéger la langue ainsi que la culture à l'échelle nationale, plutôt que de se fier simplement aux pouvoirs des provinces.

Il devrait même être élu à la représentation proportionnelle pour mieux tenir compte des minorités. Il faudrait prévoir des mini-élections tous les deux ans pour un

mandat de six ans afin de garder le gouvernement en alerte et pour qu'il tienne compte de l'évolution de l'opinion et des préoccupations du public.

Il y a de bonnes idées qui circulent, nous pourrions les promouvoir. La résolution que nous avons adoptée en 1986 à notre congrès d'orientation énonce très clairement notre engagement à l'égard de cette réforme. Le gouvernement, cependant, ne fait aucune allusion à cette question essentielle.

Personne ne connait mieux que le nouveau ministre des Affaires constitutionnelles l'importance d'intégrer cette question à la réforme constitutionnelle. Je ne dis pas ceci dans un esprit partisan. Je dis seulement qu'il n'y aura pas d'accord sur une nouvelle réforme constitutionnelle tant que nous ne nous engagerons pas d'un commun accord à réformer le Sénat en en faisant une chambre élue démocratiquement, avec des pouvoirs efficaces et à représentation plus égale.

• (1150)

Ce devrait être un élément essentiel de tout futur projet de réforme constitutionnelle. C'est une question importante parce que dans l'ouest du Canada, nous tenons à réorganiser et à restructurer nos propres rapports.

Il y a environ une semaine, j'ai fait une proposition dans laquelle j'ai dit que les provinces des Prairies devraient former une sorte d'union. Elles devraient commencer à intégrer bon nombre de leurs activités économiques, comme les télécommunications, la formation et les transports. Comme ce sont de petites provinces, qui n'ont ni la masse critique, ni les ressources, ni la population d'autres provinces plus importantes, elles devraient commencer à mettre en commun leurs ressources et leurs énergies pour en tirer le meilleur parti. Il existe des propositions semblables dans les Maritimes, pour les mêmes raisons.

Nous sommes prêts à restructurer notre pays. C'est important. Nous savons qu'il devra relever des défis importants dans l'économie internationale, mais il ne réussira pas à le faire tant que le gouvernement fédéral ne sera pas prêt à effectuer les changements nécessaires. Cela ne signifie pas seulement réformer le Sénat, mais trouver des moyens de régionaliser les services des organismes de réglementation du gouvernement fédéral et s'assurer que les transports sont conçus et organisés en fonction des besoins de la région.

Cela signifie utiliser les fonds prévus pour le développement régional, là où ils servent de caisse électorale et ne favorisent que des intérêts particuliers, et ce pour reconstruire l'infrastructure, les établissements de formation et les écoles de ces régions afin de les mettre sur un pied d'égalité avec les autres régions et d'accélérer leur développement.

Il ne suffira pas d'envoyer un comité enquêter sur place pour effectuer toutes ces réformes et ces restructurations. Je dirais même plus que, à propos de la question cruciale de la modification constitutionnelle, nous pourrions parler d'utiliser la formule de Victoria. Une union des Prairies pourrait alors disposer de son propre veto pour cette partie du pays et s'assurer que, encore une fois, les habitants de l'Ouest n'ont pas l'impression d'être laissés pour compte et d'être des citoyens de second ordre dans leur propre pays.

Ce sont des propositions de ce genre que j'aurais espéré entendre dans un discours du Trône qui dirait réellement que nous sommes à un carrefour et à un tournant. J'aurais espéré un programme d'action clair, indubitable: comment s'attaquer aux problèmes du monde, à nos propres problèmes économiques et aux problèmes régionaux.

Mais ce programme n'y était pas. Au lieu de cela, nous avons une brochure à la gomme qui expose des velléités au lieu d'un véritable programme d'action concrète.

Je sais que mon temps de parole est presque écoulé—je voudrais bien pouvoir passer plus d'heures avec vous, et je sais que vous le souhaiteriez aussi—,mais le fait est que le message que nous cherchons réellement à obtenir, c'est que nous reconnaissons tous l'importance de sortir des sentiers battus, de faire appel à toute notre intelligence et de trouver des idées que les Canadiens peuvent réellement comprendre et qui indiquent que le régime politique fonctionne bien. À l'égard du régime politique, on n'atteindra pas la crédibilité ni la confiance en faisant du rapiéçage. Il faut plutôt que les élus du peuple démontrent clairement qu'ils ont une grande vision, du leadership, un idéal et un programme d'action. Si c'est ainsi qu'il faut évaluer ce qu'est le leadership, alors le discours du Trône est un échec monumental.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de son allocution très passionnée. Je suis sûr que tous les Canadiens partagent le désenchantement qu'il évoque et reconnaissent la superficialité et l'indétermination dont le gouvernement a fait preuve dans ce discours du Trône. Cependant, l'interprétation la plus juste que je puisse donner à ce discours, c'est qu'il témoigne d'un manque total de détermination de la part du gouvernement; ce dernier promet

plutôt de continuer d'offrir aux Canadiens ce qu'il leur offre depuis plusieurs années.

Autrement dit, les Canadiens font mieux d'apprécier ce que le gouvernement fait pour eux depuis plusieurs années, parce que c'est ce qu'il est déterminé à leur offrir pour l'avenir; c'est ce qu'il va continuer de faire encore davantage pendant les années à venir. Bien sûr, cette période se limitera probablement à environ deux ans.

Le député pourrait-il nous faire part de sa réaction à cette impression plutôt simpliste qui se dégage du discours du Trône? Pense-t-il qu'elle est exacte? Estime-t-il que le discours donnait réellement l'impression que le gouvernement dit aux Canadiens: «Nous espérons que vous aimez ce que nous vous donnons, car c'est ce que nous allons continuer de vous donner et de vous faire»?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, cela ne fait que montrer combien il y a dans le pays des personnes averties qui pourraient donner une évaluation aussi exacte.

Une autre observation m'est venue à l'esprit lorsque le député de Leeds—Grenville prenait la parole. Je me suis rappelé l'époque où j'étais étudiant de troisième cycle. Un de mes professeurs, commentant une certaine déclaration politique, disait que son auteur donnait un cours sur la navigation alors que le navire coulait. Je pense que cela décrit assez bien la teneur de ce discours du Trône.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, j'aimerais, moi aussi, poser une question qui a été soulevée par la Canada West Foundation. Le député a parlé, dans son discours, de l'Accord de libre-échange. D'après la fondation, le commerce des marchandises avec les États-Unis a bondi de 14,2 milliards de dollars en 1988 à 17,4 milliards l'année dernière. Plus frappant encore, en 1990, les investissements directs effectués au Canada ont dépassé de 4,3 milliards de dollars ce que les Canadiens ont investi dans d'autres pays. C'était la première entrée nette de capitaux en 10 ans. En 1988, juste avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, la sortie de fonds se chiffrait à 2,5 milliards de dollars.

Les mouvements d'investissements directs entre le Canada et les États-Unis ont connu un revirement semblable. En 1990, le Canada a attiré plus d'investissements directs des États-Unis que ceux-ci en ont obtenu du Canada. L'écart s'établit à 800 millions de dollars, et les États-Unis en avaient attiré 3,8 milliards de plus en 1988. Cela montre que les investisseurs étrangers considèrent le Canada comme un endroit où il fait de plus en plus bon investir.

Ces données proviennent de la Canada West Foundation, et je rappelle au député de Winnipeg-Sud-Centre que c'est un expert-conseil en administration des affaires de Winnipeg qui a rédigé le rapport de la fondation. Dans la conclusion du rapport, il affirme: «Malgré les mauvaises nouvelles qu'on a eues en 1990 sur le plan économique, notamment la confirmation que le pays était bien en récession, les ventes destinées à l'exportation aux États-Unis faisaient merveille. Ce sont les secteurs de la technologie de pointe qui ont connu la plus grande croissance des exportations, alors que ralentissaient les exportations dans les secteurs traditionnels, comme les pièces d'automobile, les métaux et les produits forestiers. L'essentiel, c'est que les affaires avec les États-Unis se sont poursuivies.»

Ces affirmations ont été faites par des Canadiens de l'Ouest, c'est-à-dire de la partie du pays que représente le député. Elles semblent différer des commentaires empreints de parti pris du député. J'aimerais qu'il commente les chiffres en question.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je ne savais pas que mes observations étaient si partiales, mais je répondrai néanmoins à la question avec plaisir. Mes remarques étaient d'ailleurs probablement non tendancieuses et objectives, comme celles que j'ai faites à la Chambre depuis les 12 ou 13 dernières années.

Le député cite des chiffres de la Canada West Foundation. Il aurait été plus avisé d'examiner certaines données de Statistique Canada qui, elles aussi, confirment que notre pays est aux prises avec le déficit courant le plus important de son histoire, déficit atteignant 20 milliards de dollars. Les sorties de fonds nettes concernant les dividendes, les bénéfices et les transferts entre sociétés n'ont jamais été aussi élevées. Notre pays est victime d'une véritable hémorragie pour ce qui est des fuites de capitaux.

Jetons aussi un coup d'oeil sur les chiffres concernant les investissements directs. Si nous examinons les diverses catégories d'investissements directs, nous constatons qu'une forte proportion d'entre eux visent des prises de contrôle et des acquisitions. Je pense que les dernières données publiées par Statistique Canada frôlaient les 95 p. 100. Ces sommes ne sont pas investies dans de nouveaux projets ou de nouvelles entreprises. Elles servent à la prise de contrôle d'entreprises canadiennes incapables de survivre.

Il importe également de signaler que si ces chiffres font état d'entrées de capitaux c'est simplement à cause de nos taux d'intérêt qui sont beaucoup trop élevés et de notre dollar surévalué qu'il faut constamment renflouer pour attirer des investisseurs qui compenseront les fuites de capitaux. Pour remplacer ce que nous perdons à cause

de cette hémorragie, nous devons constituer des réserves artificielles de capitaux, semblables aux réserves de sang constituées pour les transfusions sanguines. C'est là la difficulté.

Comme notre chef l'a indiqué dans son discours préliminaire, c'est seulement lorsque notre politique économique sera plus réaliste que nous pourrons commencer à mettre de l'ordre dans nos affaires. Nous ne dépendrons plus de tous ces investissements directs, d'investissements en bons du Trésor à court terme, pour relancer notre économie. Nous savons en effet que nous sommes dans un cercle vicieux causé par de nombreuses ouvertures ayant résulté de cet accord commercial.

En troisième lieu, j'aimerais demander à mon collègue—et je sais qu'il est un député sérieux—de traverser la pelouse et d'aller aujourd'hui parler avec les camionneurs pour leur demander ce qu'ils pensent de la politique économique du gouvernement. Il devrait aller visiter les usines de transformation de produits alimentaires qui ont fermé leurs portes à Portage-la-Prairie, ou les aciéries du sud-ouest de l'Ontario, encore ou les usines de pièces d'auto.

Il y a un sophisme fondamental dans ce qu'a dit le député, et je suis certain que c'est par mégarde qu'il l'a énoncé. Il a dit que nous vendions peut-être un peu plus notre haute technologie, mais qu'après tout, des industries comme l'agriculture, la pêche, l'industrie automobile et d'autres secteurs du genre ne se portaient plus aussi bien maintenant. Voici pourquoi ils ne se portent plus aussi bien: avec cet accord commercial, nous avons perdu le droit de regard sur nos ressources, et les autres industries qu'il a mentionnées étaient le pivot de l'activité industrielle canadienne.

• (1200)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford, vous avez une question ou un commentaire?

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Oui, monsieur le Président.

Je voudrais poser bien sûr une question au député qui vient de prendre la parole quand il a abordé la question de la réforme du Sénat comme étant essentielle, sans laquelle aucune réforme constitutionnelle ne pourrait être acceptable, pour lui et son parti, j'imagine.

J'ai cru l'entendre parler des trois «E» traditionnels, mais j'aimerais qu'il élabore sur celui de l'égalité de la représentation au Sénat. Il a dit: On veut qu'elle soit plus égale. Son chef, à chaque occasion, évite de préciser la position de son parti sur la question de l'égalité au Sénat. Est-ce que chaque province aurait le même nombre de sénateurs? J'aimerais avoir l'opinion du député sur le facteur de l'égalité au Sénat.

De plus, et surtout, monsieur le Président, j'aimerais connaître son opinion sur le rôle du gouvernement fédéral en matière d'éducation et de formation professionnelle. Je sais qu'il a beaucoup d'expérience dans ce domaine-là et j'aimerais l'entendre sur ces deux sujets.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, tout d'abord, je suis très heureux que le député reconnaisse l'importance d'une réforme du Sénat.

À mon avis, cela est essentiel de trouver une formule stipulant une représentation plus égale, par région ou par province. Je pense que c'est un bon sujet d'examen par ce Parlement parce que nous avons eu plusieurs propositions par M. Robertson et le Sénat, de même que par la Chambre des communes pour préparer un rapport, je pense, depuis les trois ou quatre dernières années.

Plusieurs propositions ont été avancées dans le but d'en faire l'examen et je pense que c'est la responsabilité du gouvernement de présenter une formule afin que le reste des membres du Parlement puissent y répondre.

Mais l'importance est-elle symbolique? Vous avez dit, votre groupe, qu'il était important de reconnaître la société distincte du Québec. C'est important pour votre région. Et maintenant, c'est la même chose pour les régions de l'Ouest. C'est absolument essentiel. Je pense que c'est une proposition qu'on devrait incorporer dans une formule ayant trait au rôle du Canada, comme mon chef l'a dit au cours de son discours en réponse au discours du Trône.

Pour ce qui est de la formule, je suis prêt à examiner plusieurs options, plusieurs propositions, mais le principe de l'égalité, c'est ce qui importe.

[*Traduction*]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je serai bref. Je suis toujours impressionné par la position adoptée par ce député au sujet de l'Accord de libre-échange. J'ai maintenant la tragique impression, puisqu'on lui a retiré son titre de porte-parole en matière de commerce, que le Parti libéral a modifié la position qu'avait adoptée son ancien chef sur le libre-échange avec le Mexique.

Son parti abrogera-t-il l'accord actuel en matière de libre-échange, et quelle est sa position au sujet de la participation du Canada aux nouveaux pourparlers avec le Mexique?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour moi de pouvoir aider mon ami de la Colombie-Britannique à s'éclaircir les idées. C'est une tâche plus difficile que celles qui

attendent normalement les députés, mais je suis toujours prêt à essayer.

Il est clair, et je pense que notre chef l'a dit dans sa réponse au discours du Trône et à d'autres occasions, que l'Accord de libre-échange n'est pas à l'avantage du Canada et qu'il doit être renégocié.

M. Barrett: Renégocié? C'est absurde.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Qu'avez-vous d'autre à proposer? Le député dit que c'est absurde, mais le fait est qu'il y a maintenant un accord en vigueur. Cela signifie que, pour pouvoir le changer, l'abroger, il faut oeuvrer dans le cadre de ses limites. C'est un document international et il nous faut donc présenter nos propres propositions. C'est exactement ce que j'ai dit.

Deuxièmement, pour ce qui est des négociations avec le Mexique, elles sont malheureusement déjà entamées. Encore une fois, notre parti à la Chambre, par la voix de son porte-parole en matière de commerce et d'autres de ses critiques, a très clairement fait savoir au gouvernement qu'il ne devrait pas entreprendre ce genre de discussion avant que certaines conditions soient respectées.

Le gouvernement n'en a évidemment respecté aucune, et il ne devrait donc pas participer à ces discussions. Je signale au député que ce qui importe vraiment pour nous, à l'heure actuelle, c'est qu'on sache ce qui se passe. Les relations commerciales mondiales sont vraiment dominées par la stratégie en étoile adoptée par les Américains. Il ne fait pas de doute que le prochain gouvernement du Canada, que nous formerons, aura le devoir de présenter une autre stratégie et d'ouvrir le commerce—surtout en Occident—afin d'établir de nouvelles relations commerciales.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter les députés de Saint-Maurice et de Regina—Wascana pour l'excellente façon dont ils ont entamé ce débat.

La présente session parlementaire sera plus importante que toutes celles qui l'ont précédée, ou que la plupart d'entre elles, du moins. C'est au cours de celle-ci que notre pays va décider s'il a ou non un avenir, où l'importance de nos obligations à l'heure actuelle. Comme tous les leaders l'ont dit ici, cela n'a rien à voir avec les préférences d'un parti ni avec le programme d'un gouvernement. Le seul point au programme, c'est le Canada. Cela n'a jamais été une question partisane et cela ne le sera pas davantage désormais.

Nous qui siégeons ici sommes loin d'être parfaits, individuellement autant que collectivement. Mais quels que soient nos échecs passés, nous sommes résolus à ne pas trahir le Canada. Je comprends parfaitement que, pour ne pas faire preuve d'un esprit partisan, le gouvernement doit solliciter la participation du Parlement tout entier aux décisions fondamentales. C'est pourquoi le premier ministre a déclaré explicitement hier que nous accueillerions volontiers les propositions raisonnables que tout parti ou tout parlementaire aurait à présenter. C'est pourquoi j'ai commencé à assumer mes nouvelles responsabilités en tendant sciemment la main aux Canadiens qui s'étaient sentis exclus dans le passé—les chefs autochtones ainsi que les Canadiens du Nord et ceux de l'Ouest. Nous avons le devoir d'écouter, d'apprendre et de diriger, et je sais qu'il nous faudra faire tout cela si nous voulons réussir.

Aucun parti, aucun gouvernement, ni personne n'obligera le Canada à survivre. Ce sont nous, les Canadiens, qui devons décider si nous tenons à notre pays. C'est une décision qu'il nous revient à tous de prendre.

Nous, membres élus de la Chambre, avons un devoir supplémentaire à assumer. Il nous faut nous assurer que les questions sont claires, que les enjeux sont compris et que les Canadiens ont une chance d'examiner toute proposition raisonnable visant à renouveler ou à sauver notre pays. Nous aurons besoin de toute l'aide disponible pour y arriver. Nous ne pouvons pas nous confiner à d'anciennes façons d'agir qui n'obtiennent plus le respect ni la confiance des Canadiens.

Nous ne pouvons pas non plus écarter du revers de la main notre processus parlementaire dont la légitimité découle de 124 années d'expérience canadienne. Il faut réformer le Parlement et non le supprimer et, au nom du gouvernement, je suis disposé à examiner toute proposition sérieuse venant de quelque député que ce soit sur la façon d'y faire participer les Canadiens qui ne sont pas des élus.

Solliciter leur contribution ne signifie pas que nous devions abandonner nos responsabilités les plus fondamentales. Aucun d'entre nous ne songerait à nier que notre pays traverse une crise. Mais cette crise peut aussi se révéler une occasion unique, un nouveau départ, une expérience de libération à l'égard de ce que notre passé comporte de pire et une liberté de construire à partir de ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous. Je crois que les Canadiens de tout le pays commencent aussi à voir les choses de cette façon.

Ils ne se contentent plus de désespérer de ce que la situation se soit envenimée, mais se demandent désormais comment ils pourraient y remédier. Le temps est

venu pour les Canadiens de réfléchir à leur passé et de tirer des leçons de leur histoire, d'analyser leur présent, de se décider à l'améliorer, de songer à leur avenir et d'envisager la meilleure manière de le construire ensemble.

[*Français*]

Monsieur le Président, notre démarche comporte quatre étapes distinctes. La première touche à son terme. D'ici le 1er juillet, nous aurons reçu les rapports du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada et du Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution. L'un et l'autre ont fait du bon travail et le gouvernement examinera leurs conclusions avec tout le soin et l'attention que commandent les opinions des Canadiens.

Nous passerons ensuite à la deuxième étape où nous présenterons un ensemble de propositions sur la façon de procéder à la réforme du pays. Ces propositions seront détaillées et spécifiques, et elles seront publiées. Elles ne resteront pas du domaine privé, accessibles aux seuls initiés. Tous les Canadiens sauront quelle est notre vision de l'avenir.

• (1210)

Ces propositions ne seront toutefois pas définitives. Au cours de la troisième étape du processus, les Canadiens auront l'occasion de nous dire ce qu'ils en pensent. Un Comité mixte du Parlement ira rencontrer les Canadiens et les Canadiennes afin d'entendre leurs vues. Il tiendra des audiences publiques, non pour discuter en général de l'avenir du pays, mais pour débattre de changements précis.

Ce comité aura une mission et un but très clairs. Il aura à considérer des propositions concrètes en vue de changements à la Constitution. Il sollicitera les commentaires des Canadiens, et il fera des recommandations au gouvernement. Ce comité discutera avec des comités ou des groupes similaires de législateurs dans les provinces et les territoires de la façon de procéder et des témoins qu'ils voudront entendre. Il ne s'agira pas simplement d'audiences conjointes mais d'une association pleine et entière. Le dialogue qui s'y forgera pourra servir à bâtir un consensus national.

[*Traduction*]

Une priorité importante sera un dialogue approfondi avec les autochtones, dont les préoccupations d'ordre constitutionnel seront étudiées par le comité tandis que, parallèlement, leurs préoccupations de nature économique et sociale seront examinées par une commission royale.

Comme dernière étape, nous comptons que le Parlement proposera des réformes qui assoiront notre pays sur des bases solides pour le XXIe siècle. Afin de laisser ouvertes le plus grand nombre d'options possible, nous demanderons à la Chambre de légiférer pour permettre aux Canadiens de s'exprimer directement par voie de référendum.

Ce n'est pas la formule que nous préférons, et nous n'avons pas l'intention de résoudre des questions constitutionnelles complexes de cette manière, mais il nous semble prudent de doter le gouvernement fédéral des pleins pouvoirs pour mener ce genre de consultation. . .

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): . . .si cela s'avérait la meilleure façon de dégager un consensus et de définir ensemble notre avenir.

Nous sommes disposés à envisager d'autres modes de consultation, y compris, bien sûr, les propositions que pourrait formuler le comité Beaudoin–Edwards.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu démarche plus transparente pour permettre aux Canadiens de choisir le destin de leur pays. Je voudrais maintenant dire un mot du travail qui nous attend dans les mois à venir.

Pour commencer, les modifications constitutionnelles doivent cette fois–ci porter sur plusieurs questions simultanément. Elles ne peuvent pas porter uniquement sur le Québec, les autochtones ou le Sénat. Nous devons progresser sur beaucoup de fronts à la fois. Cette fois–ci, c'est sur le Canada que les modifications doivent porter.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Deuxièmement, nous devons nous laisser guider par l'histoire et le pragmatisme. Nous voulons un pays qui fonctionne, bien à une époque des plus stimulantes de l'histoire du monde.

Nos réformes ne sauraient aboutir sans le respect de la nature particulière de notre pays, y compris de cette réalité objective qu'est la société distincte que constitue le Québec.

Troisièmement, nous devons apprendre à nous connaître nous–mêmes. Les histoires qui composent notre histoire sont extraordinaires. Ce sont des histoires qui parlent de grandes réalisations, de courage dans l'adversité et d'unité dans la diversité. Mais ces histoires, nous ne les racontons pas, si bien que nous ne les connaissons plus. Il faut recommencer à les raconter. La nostalgie ne fera pas la cohésion de notre pays, mais la connaissance oui.

Il nous faut connaître notre histoire, et aussi mieux nous connaître les uns les autres. À Yellowknife la semaine dernière, le maire Pat McMahon a réuni quelques personnes pour parler avec moi du Canada. Une femme a dit: «Au Canada, tout le monde se sent incompris.» Cela révèle deux choses. Tout d'abord, l'incompréhension est très répandue, mais, deuxièmement, la plupart d'entre nous veulent avant tout que les autres nous comprennent. Mais cela n'est pas à sens unique.

Si nous voulons sauvegarder et bâtir notre pays, il faut que les citoyens de toutes les régions commencent à essayer de comprendre pourquoi les autres Canadiens ont des priorités différentes des leurs. Les Québécois doivent essayer de comprendre pourquoi les Canadiens de l'Ouest estiment que des institutions comme le Sénat doivent être modifiées fondamentalement. Les Canadiens de l'Ouest doivent essayer de comprendre pourquoi les Québécois tiennent tant à être reconnus comme société distincte.

Ceux d'entre nous dont les ancêtres sont venus d'autres continents doivent tenter de comprendre que les revendications des autochtones sont affaire de respect autant que d'argent.

Quatrièmement, il y a une soif très réelle d'information dans notre pays. Les Canadiens veulent fonder leurs décision sur des faits et non sur des bases idéologiques. Ils sont prêts à passer du stade des accusations à celui de la réflexion. Ils veulent savoir ce que l'unité leur donne. Et ils veulent savoir dans quelle situation ils se retrouveraient si l'unité était sacrifiée.

Il me semble parfois que nous insistons trop sur nos différences et pas assez sur notre citoyenneté canadienne commune. Je trouve magnifique la diversité de notre pays, mais la vraie force du Canada, c'est que nous avons pu faire collaborer tous ces éléments dissemblables. Il a fallu pour y arriver un respect fondamental pour autrui qui n'est pas si courant dans le monde. Les Canadiens se servent de la richesse et de la liberté qui sont les leurs pour défendre les intérêts de leurs voisins aussi bien que les leurs. Ce sens du devoir à l'égard d'une collectivité plus vaste se manifeste partout au Canada. Nous devons faire plus grand cas de cette citoyenneté canadienne commune.

[*Français*]

Quel que soit l'étalon utilisé, nous, Canadiens, avons accompli de grandes choses. Nous sommes libres. Nous sommes prospères. Nous sommes tolérants. Nous sommes instruits. Prises individuellement, ces qualités sortent du commun. Prises ensemble, elles sont l'apanage d'un pays qui, à la fois, a le goût du risque et est attentif à sa population.

Monsieur le Président, on ne saurait trop insister sur le fait que l'intégrité des valeurs canadiennes est tributaire de l'intégrité de ce pays. Les Canadiens n'ont pas choisi la voie du respect par pure complaisance, mais parce que notre diversité suppose le respect entre nos composantes, de sorte que les relations puissent être pacifiques et productives.

Les Canadiens n'ont pas davantage choisi la voie de la tolérance parce que c'était à la mode, mais parce que des cultures différentes doivent collaborer entre elles si elles veulent survivre.

Monsieur le Président, la plupart des Canadiens ont d'autres préoccupations, d'autres priorités pressantes que les constitutions que nous devons réformer. Ils doivent veiller à l'instruction de leurs enfants, entretenir leur prospérité et veiller à la sécurité et à la propreté de leur quartier. Mais ils doivent aussi évoluer au rythme de la planète.

[*Traduction*]

Les gens peuvent débrancher leur téléphone, mais les pays ne peuvent pas en faire autant. Pendant que nous discutons du sort du Canada, d'autres pays vont de l'avant sans nous attendre. Quel est le prix de nos querelles intestines, pendant que les autres se tournent vers l'avenir? Quel prix devrons-nous payer pendant que les autres nations s'intéressent aux innovations, à l'éducation, aux progrès et à la compétitivité? Contrairement au dernier film de Peter Sellers, les pays ne connaissent pas la prospérité du seul fait qu'ils existent.

Je ne dis pas que le Canada devrait rester uni simplement parce que cela est souhaitable du point de vue d'un comptable ou d'un économiste. Le Canada n'est pas une fusion de sociétés. Toutefois, une économie en difficulté ne constitue pas une base solide, quelle que soit l'orientation choisie. Je ne connais aucun argument économique selon lequel il est préférable d'être plus petit.

• (1220)

Si un tel argument existait, l'Europe ne serait pas en train de s'unifier; l'Asie serait fermée au commerce et la Confédération n'aurait jamais vu le jour. Nos ancêtres auraient connu une vie meilleure en étant séparés plutôt qu'en se regroupant.

Si ces derniers ont décidé de s'unir au milieu du XIX^{e} siècle, à une époque où l'économie globale commençait à peine à voir le jour, comment peut-on envisager une autre orientation maintenant, alors que la notion de village global est si présente et qu'elle est appellée à le demeurer?

Indépendamment des options et des divergences qui ont pu exister dans le passé, nous avons tout intérêt à former un pays fort, grand et efficace dans l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je pense que nous disposons du temps nécessaire. En 1864, la Confédération a été créée en quatre mois seulement, soit entre les conférences de Québec et de Charlottetown. Même si nos problèmes sont maintenant plus complexes, nous pouvons sûrement entreprendre de sauver un pays dans le délai qu'il nous a fallu pour le bâtir.

En 1865, George Brown, l'un des Pères de la Confédération avait fait une déclaration. Celui-ci avait été un partisan de la Confédération, avant d'en devenir un véritable fanatique. Il a dit, et je cite:

> Nous nous efforçons de composer avec des difficultés plus grandes que celles qui ont plongé d'autres pays dans les affres de la guerre civile. Nous essayons de régler à jamais des questions qui ne sont guère moins importantes que celles qui se sont manifestées aux États-Unis d'Amérique et qui ont plongé ce pays dans une terrible guerre civile. Par conséquent, ne devrions-nous pas être reconnaissants d'avoir trouvé une meilleure solution à nos problèmes que celle qui a donné des résultats aussi déplorables dans d'autres pays?

Le Canada constitue toujours la meilleure solution. Le monde entier le sait. Nos ancêtres le savaient lorsqu'ils ont choisi de venir ici. Les Canadiens le savent. Nous avons la responsabilité de bâtir un Canada meilleur parce que nous savons que nous pouvons y arriver.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord déclarer que le ministre a, selon moi, fait un discours très efficace. Le fait de l'entendre nous expliquer les quatre étapes du processus a certainement contribué à dissiper quelques-unes de mes inquiétudes, et je suis sûre que d'autres pensent comme moi.

Étant donné que j'ai siégé au sein du comité Beaudoin-Edwards et que tous les témoins que nous avons entendus nous ont déclaré que la participation du public constituait un élément essentiel du processus, j'espérais que le ministre présenterait des propositions que le public pourrait étudier. Je vais d'ailleurs aborder cet aspect dans ma deuxième question. Puis, on aurait pu présenter une nouvelle série de propositions, après avoir amélioré ou modifié les premières, et le public aurait pu de nouveau les étudier.

Je me demande si le processus prévoit la double participation du public.

Deuxièmement, je ne peux croire que nous devrons attendre jusqu'en septembre pour prendre connaissance des propositions. Je pense que tout le monde au Canada sait que le Sénat et le Parlement doivent être réformés. Je crois que les provinces pourraient facilement s'entendre pour réexaminer la Cour suprême. Je suis d'avis que les questions relatives à la répartition des pouvoirs ne nécessitent pas un accord unanime. Quant à la Constitution actuelle, il n'y a pas un expert qui ait déclaré qu'elle était à blâmer. Les spécialistes ont plutôt critiqué le processus suivi dans le cas de l'Accord du lac Meech. Ils ont tous signalé que la nouvelle Constitution avait été modifiée à deux reprises sans problème et que seule une tentative avait échouée.

Je n'arrive tout simplement pas à croire que nous ne parviendrons pas à réformer cet été les institutions relevant de notre compétence, alors que le gouvernement dispose d'une majorité à la Chambre et au Sénat. Je ne connais pas de Canadien—et j'ai traversé le pays—qui croit que nous faisons preuve de leadership dans les secteurs dont nous sommes responsables.

L'autre question que je veux aborder est celle du pouvoir de dépenser. Il s'agit là d'un secteur où le gouvernement peut faire des propositions et les faire immédiatement. Je ne crois pas que vous puissiez vous permettre de lancer les dés, de vous présenter devant la Commission Allaire ou Bélanger-Campeau en février, et de ne pas disposer de suffisamment de temps l'automne prochain pour changer les propositions. Je sais ce que les gens ressentent actuellement et je suis certaine que le ministre est très conscient de ce que pensent tous les Canadiens. Partout, on espère que nous pourrons parvenir ensemble à nous redéfinir, mais je crois vraiment que beaucoup de mesures pourraient être prises immédiatement pour nous faciliter énormément les choses.

Je me demande si le ministre pourrait m'expliquer pourquoi des propositions ne peuvent pas être présentées immédiatement et pourquoi certaines mesures ne peuvent pas être prises dès maintenant?

M. Clark (Yellowhead): Deux réalités ne font aucun doute au sujet de l'opinion publique. La première est le profond cynisme des Canadiens à l'égard des institutions actuelles et, même si chacun d'entre nous attribuera cela à diverses causes, ce cynisme est bien réel. Aussi, il est clair que si nous y succombons, nous nous nuirons. Cela pourra avoir des conséquences catastrophiques pour le Canada. Il ne s'agit pas de céder aux critiques à l'égard de nos institutions, mais bien de prouver qu'en les réformant, nous pouvons améliorer leur fonctionnement. Or, ce cynisme existe, et nous devons en tenir compte.

La seconde réalité, qui découle de la première, c'est que les Canadiens souhaitent ardemment jouer un rôle. C'est le cas des citoyens en général, mais cela s'applique également à certains groupes. En fait, au cours des derniers mois, le député a participé à ce processus plus étroitement que votre serviteur, mais depuis ma nomination à ce portefeuille, je me suis fait un point d'honneur, par exemple, de rencontrer les dirigeants autochtones, de me rendre dans le Nord et de m'entretenir avec des gens

qui ne pensent pas seulement à leurs intérêts personnels, mais à ceux des régions qu'ils représentent et des groupes dont ils sont issus.

En ce qui concerne la participation de la population, il y a deux processus qui vont prendre fin le 1er juillet. Je veux parler du comité mixte dont le député est membre et de la commission Spicer. Les travaux de la commission ont été vus avec beaucoup de scepticisme, mais je pense qu'ils ont favorisé une grande participation des Canadiens et permis aux gens de présenter des solutions originales dans tout le pays.

La consultation publique ne peut s'arrêter là. À mon avis, il nous incombe à tous de la poursuivre, et je dois trouver des façons de pousser plus loin certains des travaux qui ont été entrepris par la commission Spicer. Cependant, il est important que la prochaine phase des consultations publiques ne porte pas sur des questions en général, mais sur des propositions précises d'éventuelle réforme. En effet, il ne s'agit pas simplement d'apporter des modifications aux institutions fédérales, mais de faire des changements fondamentaux au Canada, notamment dans notre façon de nous percevoir et dans nos attitudes. Il doit y avoir un cadre général pour guider toutes nos initiatives, et nous essayons de l'établir pour l'automne. En fait, il devrait être prêt à ce moment-là, du moins nous l'espérons. Nous devrions être en mesure de communiquer à la Chambre, à l'automne, une position globale sur la façon dont les modifications que nous devons prévoir ensemble peuvent être élaborées dans l'intérêt du pays.

Par la suite, le débat, la prochaine phase de la participation du public, permettra aux Canadiens de se pencher plus particulièrement sur des propositions précises soumises par le gouvernement.

Dans le cadre de ce processus, nous accueillerons avec plaisir les amendements, les modifications et les améliorations. Cependant, nous pensons que c'est là la meilleure façon de tenir compte de ce qui se fait maintenant et de s'assurer que les Canadiens ont vraiment leur mot à dire sur l'avenir de leur pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Saanich—les Îles-du-Golfe. Je voudrais aussi accorder la parole au député de Parkdale et aux députés de Winnipeg-Sud-Centre et de Shefford, mais je n'ai que six minutes.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, en commençant, je tiens à féliciter le ministre de sa nomination et je lui souhaite tout le succès possible. J'espère que l'estime dont il jouit au Canada lui permettra de trouver une solution à la crise.

Cela étant dit, il sait ce qui vient ensuite. Les idées énoncées dans son discours étaient fort à-propos. Il a parlé de la nécessité d'aller au-devant de ceux qui se sentent exclus. Et, en tant que membre du comité Beaudoin-Edwards, je peux dire que cet aspect est revenu le plus souvent sur le tapis. Je l'exhorte et j'exhorte tous les députés à trouver le courage politique nécessaire pour nous distancier de la question et prendre les reproches de la population canadienne au sérieux.

• (1230)

Nous les méritons. Nous avons un pays magnifique et nous risquons de le perdre. Vous savez, monsieur le Président, mieux que la plupart des gens que nous avons un pays magnifique. Les étrangers se demandent ce que nous sommes en train de faire, car, pendant qu'ils parlent de survie, nous nous examinons le nombril.

La critique est bien réelle. Elle est sincère. S'il vous plaît, n'écartez pas la tenue d'une assemblée constituante composée d'hommes et de femmes politiques et de ceux qui se sentent exclus. S'il vous plaît, n'écartez pas cette option, car, à mon avis, elle instaure un équilibre. S'il vous plaît, n'excluez pas une assemblée constituante.

Vous avez fait allusion à un référendum canadien. Vous le savez, dans l'histoire du Canada, les référendums ont été des instruments de division. Je vous demande quel pourcentage, selon vous, constituerait une majorité? Croyez-vous que le Québec devrait tenir son propre référendum sur la même question? Et l'Ouest? Et le Nord? Et les peuples autochtones? C'est très complexe.

Comme le soulignait l'un des témoins entendus par le comité Beaudoin-Edwards, toute réforme parlementaire est comme un cube Rubic. Vous changez une chose et tout le reste change. Nous, les députés, devons avoir la sagesse de prévoir quelles seront les conséquences des changements.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord parler de la question du référendum.

J'ai déclaré publiquement que, selon nous, le référendum ne peut être utilisé pour contraindre un groupe de Canadiens à agir contre leur gré. Or, le gouvernement canadien n'a pas l'autorité légale voulue pour tenir le genre de consultation qui pourrait devenir nécessaire, puisque nous cherchons à établir un consensus national

aussi large que possible. Nous ne déposons pas une mesure en ce sens parce que nous avons l'intention de l'utiliser, mais parce que nous pensons qu'il pourrait être nécessaire de l'utiliser, et nous estimons qu'il serait sage d'avoir les moyens voulus pour tenir un référendum.

En ce qui concerne l'autre question, je souscris au point de vue du député au sujet de la force de l'opinion publique canadienne. Je n'ai pas l'intention de rejeter d'avance une proposition du comité Beaudoin–Edwards.

Voilà un défi dont il faudra tenir compte dans un avenir rapproché. Nous fonctionnons dans un système parlementaire. Ce système est très critiqué, mais il a bien servi les intérêts du Canada depuis plus d'un siècle. Churchill a déjà dit que le système parlementaire est le pire système de gouvernement, mis à part tous les autres, et c'est toujours vrai.

Nous disposons donc de cette base. Comment ferons-nous, dans ce cas, pour enrichir cette base par le truchement des comités, et faire en sorte que tous les Canadiens, et en particulier ceux qui se sentent exclus, sentent qu'ils participent plus au processus. J'ai quelques idées à ce sujet. Le discours du Trône évoquait notamment la possibilité de travailler avec les législateurs des territoires et des provinces, ce qui ne s'est jamais fait auparavant. Il s'agit d'une innovation qui pourrait être utile. Nous sommes disposés à examiner d'autres possibilités, et je dis très sincèrement que j'accueillerai volontiers toute proposition d'un député qui nous permettrait de concilier le caractère fondamental des comités parlementaires et la nécessité de faire participer les personnes qui se sont senties exclues du processus jusqu'à maintenant.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre pour sa nomination à son nouveau poste, et je lui souhaite beaucoup de succès. Il nous manquera, bien sûr, aux Affaires extérieures où nous avions établi des liens de travail très étroits.

Le ministre attend des propositions, et j'aimerais faire la proposition suivante à son comité. Je suis né et j'ai grandi en Saskatchewan. J'ai fréquenté une école rurale qui comptait une seule classe. En première année, l'institutrice établissait ses propres règles. Elle faisait lever toute l'école—c'est-à-dire une trentaine d'élèves—pour saluer le drapeau canadien, qui à l'époque était quelque peu différent de celui qu'on voit à vos côtés.

Nous devions tous saluer le drapeau et déclarer: «Je jure fidélité au drapeau et au pays qu'il incarne.» Je me suis rendu compte plus tard qu'elle avait adopté une version modifiée du serment au drapeau américain.

Durant toutes les audiences qu'a tenues le comité un peu partout au Canada, on ne s'est jamais demandé ce que cela signifie d'être un citoyen canadien.

En tant que citoyen canadien, quelles sont mes obligations envers mon pays? Chacun demande ce que lui apportera la Constitution modifiée. Il est grand temps que chacun se demande ce qu'il peut faire pour son pays.

J'aimerais que le serment d'allégeance soit formulé dans le préambule de la Constitution canadienne où il est question des objectifs en matière d'éducation. Chaque étudiant, peu importe sa province ou son territoire, mémoriserait le serment. Les générations suivantes continueraient fièrement de préserver leur héritage culturel propre, mais tous les Canadiens auraient néanmoins en commun la formule suivante: «Je jure fidélité au drapeau et au pays qu'il incarne.»

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, les classes de première année étaient plus grandes en Saskatchewan qu'en Alberta.

Je pense que notre but n'est pas de montrer aux gens à saluer notre drapeau, mais de créer des conditions qui incitent les Canadiens de toutes les régions à célébrer notre drapeau. Nous aurons besoin de beaucoup d'aide pour atteindre ce but, mais je considère que mes nouvelles responsabilités m'obligent à essayer de susciter au Canada un sentiment de fierté nationale beaucoup plus fort, beaucoup plus vrai et beaucoup plus partagé.

Je suis d'accord avec le député pour dire que ce sentiment est essentiel, mais nous devons le faire naître chez les gens plutôt que le leur imposer. Je pense que nos chances de réussite sont meilleures que jamais en cette époque inhabituelle où les Canadiens s'inquiètent vraiment pour l'avenir de leur pays. Nous devons apprendre à mieux connaître le Canada. Je suis consterné de constater que les Canadiens connaissent si peu l'histoire de notre extraordinaire pays et de penser que quelqu'un puisse croire qu'un pays comme celui-ci est ennuyeux. J'étais à Iqualuit, l'autre jour. Dans la clarté de la nuit, des Canadiens s'aventuraient jusqu'au bord des glaces flottantes pour chasser le phoque pendant que dans le sud du Canada, certains des meilleurs chercheurs que le

monde puisse produire travaillaient à l'avancement de la haute technologie.

Nous sommes un pays comblé. Nous ne nous connaissons pas assez bien, et c'est l'une des causes de nos difficultés actuelles. Je compte sur l'aide de la Chambre et des Canadiens pour renforcer considérablement le sentiment de fierté nationale des Canadiens.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, le temps presse, mais je veux répondre à certaines observations du ministre.

Dans mon discours, j'avais repris le propos de Gordon Robertson qui, comme le ministre le sait, jouit d'une excellente réputation comme commentateur des affaires constitutionnelles et qui avait déclaré qu'un accord sur le Sénat avait été la clé de la Confédération en 1867. Un accord sur la réforme du Sénat pourrait être la clé de l'impasse qui menace actuellement le maintien de notre fédéralisme.

Il n'y a aucune mention relative à une réforme du Sénat dans le discours du Trône. Dans le passé, le ministre lui–même s'est montré un peu réticent face à cette question et l'a rejetée. Je demande au ministre s'il est prêt à déclarer aujourd'hui son appui à un projet de réforme du Sénat, qui en ferait une chambre élue, à représentation plus égale et jouissant de pouvoirs efficaces, afin d'en arriver à un fédéralisme qui fonctionne vraiment en raison de la présence d'une deuxième chambre qui apporte l'équilibre dont notre pays a besoin.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je n'ai jamais rejeté l'idée d'une réforme du Sénat. D'après moi, il est important dans ce débat que nous lisions mutuellement nos déclarations avec soin. Je vais lire celle du député attentivement.

Non seulement j'appuierai une réforme du Sénat, mais j'en proposerai une dans le cadre des propositions que nous présenterons. Je voudrais renchérir sur l'observation que vient de faire le député. Oui, j'approuve la réforme des institutions, probablement pas seulement celle du Sénat; je pense que, dans notre coin du pays, les Canadiens veulent plus qu'une réforme du Sénat. En fait, il y a peut–être des institutions plus importantes que le Sénat. Ce dernier jouit d'une grande importance symbolique, mais d'autres questions exigent une attention immédiate. Par exemple, nous ne pouvons en ce moment ne pas tenir compte des préoccupations des autochtones du Canada. Il nous faut accorder la priorité à ces questions, et c'est ce que nous entendons faire.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je veux remercier le ministre pour son discours, mais tout au cours de son exposé, il a un peu banalisé la question québécoise en disant: Écoutez, au fond, ce qu'ils veulent, c'est l'importance de la société distincte—point, à la ligne. Vous savez que la réalité est toute autre et que les demandes, même traditionnelles, du Québec dépassent largement la notion de société distincte.

Ce qui m'a surpris dans le discours du Trône, puisqu'il s'agit de ce cadre–là, c'est que le ministre, qui a une sensibilité au symbole québécois, notamment celui de l'éducation—et je n'ai pas besoin de lui rappeler les propos de Maurice Duplessis et des autres—comment le ministre, qui doit avoir cette sensibilité–là, a–t–il pu laisser son gouvernement y inscrire la question de l'éducation, qui va de plein fouet dans une juridiction exclusive des provinces, particulièrement du Québec? Le ministre est au courant que, par exemple, en matière de formation professionnelle, ce n'est pas un consensus qu'il y a au Québec, c'est l'unanimité, pour le rapatriement entier de tout le dossier de la formation professionnelle.

• (1240)

Comment le ministre peut–il m'expliquer aujourd'hui que son gouvernement, qui veut tendre la main aux Québécois une fois de plus, soit en train de leur tendre le poing à la place?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Je donnerai deux réponses assez brèves, monsieur le Président.

La première touche la question de l'éducation et le discours du Trône a stipulé qu'on respectera parfaitement et complètement la juridiction des provinces. Mais il est bien clair que le gouvernement fédéral dépense déjà des milliards de dollars chaque année pour les fins de l'éducation et il est également très clair que nous avons, dans notre pays, une crise dans le domaine de l'éducation. C'est une question où il sera nécessaire d'obtenir une plus grande coopération entre les différents paliers de gouvernement et en fait, entre les différents secteurs de notre société.

Deuxièmement, en ce qui concerne la suggestion que j'aie banalisé le Québec, je dois dire que j'ai été député pendant 18 ans ici; je suis venu de l'Alberta et j'étais unilingue; j'ai appris, à ma façon, le français et je le parle. Je ne suis pas membre de l'Académie française, mais je parle français avec une certaine efficacité. Je ne suis pas le seul. Il y a également le député de Yorkton—Melville, il y a le Président, M. Fraser, de même que plusieurs députés ici qui viennent de différentes parties du Canada, loin du Québec dans le sens géographique, et qui ont démontré depuis leur élection, une détermination de respecter la nature spéciale, distincte du Québec, pas juste dans les mots, mais dans les gestes. J'ai été actif moi–même pendant toute ma carrière ici dans les ques-

tions nationales, au Québec et ailleurs à la défense du Québec.

Donc, ce n'est pas moi qui banalise le Québec d'aujourd'hui et je ne veux pas banaliser l'avenir du Québec. Je veux assurer un avenir fort aux Québécois et le moyen de le faire, c'est en étant une partie d'un grand pays, pas d'un petit pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et commentaires est terminée. Débat. L'honorable député de Saint-Henri—Westmount.

[*Traduction*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je suis privilégié de prendre la parole, dans ce débat, juste après le très honorable ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Certains des commentaires du ministre m'ont fait sourire malgré moi, tout particulièrement lorsqu'il a dit que le gouvernement fédéral présenterait une proposition de changements constitutionnels d'ici septembre, mais qu'il ne serait pas lié par ces changements. Il a ajouté que le gouvernement accueillerait favorablement toute modification ou amélioration qu'on lui soumettrait.

Je n'ai pu m'empêcher de penser que nous avions fait un bon bout de chemin depuis la toile sans couture de Meech. Rappelons-nous de la proposition malheureuse que nous avons débattue à la Chambre, il y a de cela un an ou deux. Elle était immuable. Nous ne pouvions pas en modifier un seul mot, pas un point ni même une virgule.

On dirait que le ministre a bien écouté les critiques. On saura avec le temps si on peut changer sa nature et si le gouvernement défendra l'intérêt du pays. Ce ne sont pas les discours que nous entendons à la Chambre aujourd'hui qui nous le diront, mais plutôt les propositions que le gouvernement déposera et les mesures qu'il prendra aux cours des prochains mois.

[*Français*]

C'est avec intérêt que j'ai écouté hier, monsieur le Président, le discours du premier ministre, sur la Constitution. J'ai été heureux car finalement, le premier ministre admet que ce qui importe, c'est le Canada et surtout le Canada.

Après sept ans, il admet qu'il faut maintenant parler au nom de l'intérêt national. Il a dit, et je le cite: «*That the next round will be a Canadian round*». Il a en plus parlé des besoins de créer un marché national pour les valeurs mobilières, de soustraire les compagnies de fiducie de la surréglementation de onze gouvernements. Son discours, comme celui du ministre responsable des Affaires constitutionnelles, m'a fait sourire.

Le premier ministre a finalement écouté ses critiques. On disait il y a quelques années qu'il n'avait pas respecté l'intérêt national. Aujourd'hui, il nous dit que c'est l'intérêt national qui doit primer. On a dit que son rôle s'était limité à celui d'un arbitre. Hier, le premier ministre a dit qu'il ne doit pas agir en arbitre, qu'il doit défendre l'intérêt national.

Il s'agit de savoir, monsieur le Président, si on peut se fier à ce nouveau discours du premier ministre. Est-ce qu'on peut compter sur lui pour respecter sa parole? Va-t-il réellement défendre l'intérêt national cette fois-ci? Le temps nous le dira bien. Nous verrons au cours des prochains mois lorsque le gouvernement déposera ses propositions de réformes constitutionnelles et nous le verrons par les actions du gouvernement, non pas par les paroles prononcées lors de ce débat sur le discours du Trône.

Le premier ministre a également discuté d'économie et d'éducation. Il a dressé une liste de problèmes qui vous sont, j'en suis certain, familiers, monsieur le Président. Trente pour cent des étudiants au secondaire abandonnent l'école avant de terminer. Quarante p. 100 des adultes ne peuvent ni lire, ni faire des mathématiques de façon à accomplir des tâches quotidiennes. L'industrie canadienne ne consacre à la formation des travailleurs que la moitié de ce qui est consacré par l'industrie américaine, un cinquième de l'industrie japonaise ou un huitième de l'industrie allemande.

Le gouvernement veut maintenant établir des normes nationales en matière d'éducation. Dans les semaines à venir, le gouvernement déposera un document de discussion pour orienter le débat public, ce qui permettrait de faire ressortir des solutions.

Sept ans après avoir été élu, le gouvernement nous propose aujourd'hui un débat. Qu'a fait le gouvernement depuis sept ans? N'a-t-il pas été chargé d'intervenir dans ces secteurs, de donner l'exemple, de faire preuve de leadership dans les domaines qu'il voudrait maintenant attirer à l'attention des Canadiens par l'entremise d'un débat?

Le débat que propose le gouvernement est un constat d'échec. L'aveu que nous avons perdu sept ans pendant lesquels le gouvernement aurait dû prendre des mesures pour faire en sorte que tous les Canadiens reçoivent un enseignement de qualité et que les entreprises de notre pays fassent assez de recherche et de développement. Au

contraire, monsieur le Président, nous avons vu plusieurs actions qui allaient à l'encontre de ces objectifs.

[*Traduction*]

Dans le discours du Trône, le gouvernement affirme en outre qu'il veut valoriser le savoir. L'expression «learning culture», en anglais, m'inquiète un peu. Depuis un certain temps, les étudiants en sciences et en technologie du Canada attribuent nos déficiences dans ces domaines au fait que nous n'avons pas réussi à développer ni une «culture» axée sur les sciences ou la recherche.

Cela veut dire une culture qui valoriserait le savoir ainsi que l'éducation et accorderait une grande importance au développement des ressources humaines du pays. L'utilisation du mot «culture» comme tel montre bien combien il est difficile de changer d'orientation. Un changement de mentalité, avec tout ce que cela suppose, est considéré comme une condition essentielle pour que la population appuie ce changement de cap et pour faire en sorte que ces questions figurent vraiment parmi les priorités des autorités fédérales et provinciales.

• (1250)

Par définition, un changement de mentalité s'opère toutefois sur une longue période. À mon avis, nous devons comprendre que cette réflexion sur la nécessité de valoriser le savoir et le secteur scientifique sert maintenant à expliquer notre échec. Lorsque le gouvernement utilise cette expression, il faut se demander si le changement de mentalité nécessaire ne sert pas d'excuse pour justifier encore l'inaction. Voilà la mise en garde que je veux faire aux Canadiens.

Examinons de plus près la proposition visant à établir des objectifs pancanadiens en matière d'éducation. Le gouvernement dit qu'il aimerait voir les objectifs pancanadiens en place d'ici l'an 2000. Si l'on interprète cela au pied de la lettre, cela veut dire que le gouvernement aimerait que ces objectifs soient établis d'ici l'an 2000. Il ne dit pas que nous aurons atteint ces objectifs au tournant du siècle, mais que nous les aurons établis. En d'autres termes, le gouvernement semble dire qu'il lui faudra encore neuf ans avant d'établir des objectifs en matière d'éducation.

Est-ce bien ce que le gouvernement veut dire? Le gouvernement laisse-t-il entendre qu'il lui faudra neuf ans pour les établir? Je n'arrive pas à croire que c'est ce qu'il propose.

J'espère que cette déclaration sera clarifiée et que le premier ministre nous dira que là n'est pas l'intention du gouvernement et que les objectifs seront établis sous peu. Je veux bien admettre que cela puisse prendre un an ou deux. Les négociations ou l'entente à laquelle nous devons parvenir au sujet de ces objectifs devraient faire partie intégrante de l'exercice de redéfinition nationale dans lequel nous sommes actuellement engagés. Nous devrions certainement avoir établi ces objectifs d'ici un an ou deux et nous devrions dès lors nous employer à les atteindre.

Malgré cette clarification, les Canadiens doivent saisir toute l'ambiguïté du discours du Trône. Bon nombre peuvent penser que, d'après le gouvernement, nous atteindrons ces objectifs d'ici l'an 2000, que nous pourrons doubler le nombre de diplômés en sciences et en génie et que nous pourrons réduire considérablement l'analphabétisme en neuf ans. Si c'est ce que le gouvernement laisse entendre, ce n'est pas réaliste. Il est impossible de doubler le nombre de diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie à aussi brève échéance, comme l'ont amplement montré les nombreuses études produites par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie.

Hier, au cours de son allocution, le premier ministre nous a fait un véritable sermon sur la nécessité de se donner une discipline financière. Nous, de notre parti, croyons comme bien des Canadiens que le déficit fédéral constitue un grave problème économique et politique. Notre chef s'est remarquablement bien gardé de faire la moindre promesse de dépense au cours de la campagne à la direction de notre parti. Nous convenons donc que le déficit fédéral pose un sérieux problème. Nous convenons aussi qu'il est important de viser à réduire l'inflation au minimum. Nous ne contestons aucun de ces objectifs.

Mais il faut se demander ce que fait le gouvernement pour atteindre ces objectifs. Le taux d'inflation se situe aujourd'hui à 7 p. 100, comparativement à 3,8 p. 100 lorsque les Conservateurs sont arrivés au pouvoir. On prévoit un déficit de 30,5 milliards de dollars, soit un déficit supérieur de 2 milliards à celui qui était prévu dans le budget présenté il y a un an. Songez que l'ancien ministre des Finances avait promis, dans le premier budget qu'il a présenté en 1985, de ramener le déficit à 18 milliards de dollars avant la fin de la décennie.

Avant d'ajouter quoi que ce soit, monsieur le Président, je vous rappelle simplement que le ministre des Finances s'est trompé de seulement 12,5 milliards de

dollars. Il avait prédit dans son premier budget qu'il ramènerait le déficit à 18 milliards de dollars avant la fin de la décennie. Le déficit atteint les 30,5 milliards de dollars à l'heure actuelle. Le ministre est à quelque 12,5 milliards de dollars de son objectif.

Je trouve plutôt choquant que le premier ministre vienne nous inciter à la discipline financière et nous rappeler qu'il faut budgéter alors que son gouvernement n'a aucune idée de ce que cela veut dire.

C'est justement parce que le gouvernement n'a pas su atteindre les objectifs qu'il s'était lui-même fixé que bien des Canadiens doutent de plus en plus de la compétence des Conservateurs à gérer l'économie, pour ne pas dire plus.

Je conviens que le déficit fédéral constitue un grave problème économique, mais ce n'est pas le premier de nos soucis. Le mal canadien, si je puis dire, réside dans notre incapacité de prendre le virage économique et technologique mondial. Après sept ans, ce gouvernement doit porter une part du blâme pour n'avoir pas davantage ouvert la voie.

Je veux vous citer un article publié il y a environ un mois et demi par l'actuelle présidente du Conseil des sciences du Canada. Elle y mentionne beaucoup des tristes statistiques qui nous sont devenues familières. Elle dit ceci: «Nous avons perdu beaucoup des avantages que nous avions il y a 30 ou 40 ans en matière de compétitivité internationale. Notre niveau de vie s'en est trouvé réduit proportionnellement, et nous n'avions tout simplement pas prévu les conditions environnementales actuelles.» Elle poursuit ainsi: «Il ne sert à rien de chercher à connaître la politique canadienne face à cet état de crise. Il n'y a pas de politique nationale.»

La présidente du Conseil des sciences du Canada n'est pas n'importe qui. Quand elle dit qu'il n'y a pas de politique nationale et qu'il ne sert à rien de chercher une politique canadienne, je pense que cela ne passe généralement pas inaperçu pour les Canadiens. Cette déclaration n'a pas été faite il y a huit ou neuf ans. Elle remonte au 31 mars de cette année, sept ans après l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, et huit ans après que l'actuel premier ministre ait promis, pendant la campagne électorale de 1984, de corriger ces mêmes problèmes dont il parle dans son dernier discours du Trône.

Les Canadiens ne peuvent plus se permettre l'ambiguïté du comportement du gouvernement et l'absence de direction nationale. Nous ne pouvons plus attendre un changement d'attitude. Nous ne pouvons attendre à la prochaine génération. Des choix difficiles doivent être faits maintenant. Oui, ces choix en disent long au sujet de notre pays et de ses priorités.

Par exemple, devrions-nous investir dans Hibernia ou dans la phase II du projet de la baie James, ou ferions-nous mieux d'investir ces ressources dans la recherche et le développement? Encore une fois, les Canadiens ne devraient pas devoir patienter une génération pour obtenir une réponse à ces questions.

Nous en avons un exemple pratique, depuis un jour ou deux. La société française Aérospatiale veut acheter De Havilland. Elle est prête à investir 1 milliard de dollars en recherche et développement, mais elle veut que le gouvernement paie une part importante de cet investissement. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur a dit que ce financement devrait être tiré des programmes existants. Pourtant, le président de l'Association des industries aérospatiales du Canada a déclaré que le budget existant était déjà beaucoup trop mince et qu'il avait été réduit de 25 p. 100 au cours des trois ou quatre dernières années.

D'où viendra donc cet argent? Le ministre de l'Industrie a dit qu'il n'y avait pas de fonds supplémentaires, mais il est clair que sans investissement supplémentaire du gouvernement, il ne se fera pas de recherche et de développement au Canada.

Une étude réalisée en 1986 par l'Association des manufacturiers canadiens a révélé qu'en matière de soutien à la recherche et au développement à partir de sources non fiscales, le Canada ne part pas à égalité avec ses compétiteurs. Et ce n'est pas une question de propriété.

Pratt & Whitney, de Montréal, est une société appartenant à des intérêts étrangers, mais c'est tout de même l'une des entreprises où il se fait le plus de recherche au Canada. Nous constaterons qu'elle a conclu un certain nombre de protocoles d'entente avec le gouvernement, grâce auxquels le gouvernement finance une bonne partie de ses activités de R-D. Cette situation se retrouve dans tous les autres pays, qu'il s'agisse des États-Unis, du Japon, de l'Allemagne, des pays scandinaves ou de la France.

Il est maintenant 13 heures. Alors, je suppose que je poursuivrai à 15 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il vous reste trois minutes, plus les dix minutes réservées aux questions et observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais apporter la correction suivante. Mardi, le ministre de l'Agriculture a laissé croire à la Chambre que la Fédération canadienne de l'agriculture était d'accord pour qu'on ouvre la frontière canadienne au blé américain. Ce n'est pas vrai. En fait, la FCA s'y oppose. Le président de la FCA, Ralph Jespersen, a écrit dans une lettre adressée au premier ministre: «Nous avons l'occasion de montrer à l'un des responsables de cette guerre commerciale catastrophique, à savoir les États-unis, que les violations des règles commerciales ne peuvent pas continuer. . . Nous demandons que la disposition exigeant un permis d'importation soit conservée.»

Autrement dit, la FCA s'oppose à ce qu'on ouvre la frontière au blé américain. C'est la vérité. Le gouvernement devrait avoir plus de bons sens et ne pas déformer les faits.

* * *

L'EXTRADITION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, pendant le congé parlementaire, une des émissions *20/20* du réseau américain ABC portait sur l'affaire d'un certain Charles Ng qui est recherché en Californie pour une série de meurtres brutaux commis il y a cinq ans.

M. Ng fait appel actuellement de son extradition du Canada aux États-Unis.

L'émission était intitulée *Refuge for Murderers*, et c'est malheureusement la façon dont de nombreux Américains en sont venus à considèrer notre pays. Il est gênant, frustrant et franchement effrayant de constater avec quelle fréquence les pires criminels américains que l'on montre à la télévision, se trouvent par la suite à résider au Canada.

Nous ne pouvons pas permettre que le Canada devienne le refuge des criminels. Nous avons besoin de modifier notre *Loi sur l'extradition* et nous devons le faire immédiatement.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, la recherche et le développement constituent le talon d'Achille de la compétitivité des industries canadiennes. Quand les auteurs du *World Competitiveness Report* se sont penchés sur la situation au Canada, ils ont constaté que nous ne consacrions que 1,3 p. 100 de notre PNB à la science et nous ont classé au 16e rang parmi nos concurrents.

Quand 400 décideurs d'élite, dont de nombreux bureaucrates fédéraux, ont été interrogés, ils ont déclaré que nos lacunes dans le domaine de la recherche et du développement, la valeur élevée de notre dollar et nos taux d'intérêt élevés étaient autant de blessures que nous nous étions infligé nous-mêmes. Ces gens savent que la recherche et le développement entraîneront la découverte de nouveaux produits et de nouveaux procédés qui créeront des emplois.

Cependant, le premier ministre ne tient jamais compte des requêtes de son propre conseil consultatif sur la science et la technologie, qui lui demande de respecter la promesse qu'il a faite en 1984 et de doubler la recherche et le développement au Canada. Ainsi donc, le message que transmet le discours du Trône, qui fixe des objectifs en matière d'éducation et de formation, mais ne fait aucune mention de la recherche et du développement, est très significatif et malheureusement très clair. Malgré les instances que nous ne cessons de présenter au gouvernement depuis sept ans, nous n'aurons toujours pas de politique nous permettant d'atteindre nos objectifs en matière de recherche et de développement au Canada. La politique implicite du ministère des Finances est devenue la politique explicite du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du Commerce extérieur.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ceux qui souhaitent que le Canada survive sous sa forme actuelle cherchent à découvrir ce que nous avons en commun. Ceux qui croient pouvoir profiter du démembrement du Canada nous rappellent les aspects, comme la langue et la culture, qui divisent les régions. Il existe toutefois un groupe de Canadiens qui fait un ultime effort pour défendre ce grand pays que nous appelons le Canada. Il s'agit d'un groupe d'hommes et de femmes qui se sont réellement battus pour défendre notre pays, pendant les deux guerres mondiales, la guerre de Corée et la guerre du Golfe également.

Je voudrais aujourd'hui saluer les membres de la Légion royale canadienne qui ont conçu une campagne publicitaire en faveur de l'unité nationale. La légion se rend bien compte que cette question transcende les

considérations sectaires et prend donc l'initiative de nous rappeler ce que nous risquons de perdre.

Par le passé, la légion a toujours appuyé le concept d'un gouvernement central fort. Mais elle reconnaît aussi que, comme les temps changent, les attitudes doivent également évoluer. Quand on lui demande si le Canada peut changer ou doit éclater, elle répond clairement que nous devons changer.

Je demanderais à tous les Canadiens qui s'emploient à l'heure actuelle à dresser des murs entre les citoyens de notre pays, pour mieux consolider leur intolérance, de se tourner vers la légion, elle qui comprend vraiment ce qu'est le Canada.

* * *

CN ROUTE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, les difficultés des anciens employés de CN Route durent encore cinq ans après que le gouvernement a vendu cette entreprise de camionnage à un homme qui ne pouvait même pas obtenir une carte de crédit.

Deux mille travailleurs ont perdu leur emploi. Les créanciers ont perdu 60 millions de dollars. La vie de nombreux anciens employés a été complètement bouleversée quand ils ont perdu leur maison, leur gagne-pain et leur dignité.

Or, le gouvernement refuse d'ordonner une enquête sur cette sale affaire. La GRC fait enquête sur cette affaire depuis près de trois ans. Elle doit sûrement avoir des réponses maintenant.

Les contribuables canadiens et les anciens employés ont le droit de savoir ce que la GRC a découvert.

Il y a à l'heure actuelle à nos portes des centaines d'autres camionneurs qui comprennent ce que les anciens employés de CN Route ont dû souffrir. Ils s'estiment trahis et sacrifiés aux intérêts de la grande entreprise par le gouvernement actuel.

J'exhorte aujourd'hui le gouvernement à faire preuve d'une certaine compassion pour ces anciens employés de CN Route et à leur donner une compensation; je le prie d'ordonner une enquête sur cette transaction et de faire connaître les résultats de l'enquête de la GRC.

* * *

[*Français*]

LA COMPAGNIE LIBERTÉ

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, suite à une entente exclusive entre la compagnie Liberté et Vnikmi, (l'Institut national de recherche de produits laitiers en URSS) et la compagnie Licensintorg de Moscou, le kéfir original des montagnes du Caucase est présentement disponible sur le marché canadien.

Étant le produit laitier le plus consommé en URSS, on attribue au kéfir des propriétés mythiques depuis des siècles. Selon une légende, les peuples des montagnes du Caucase qui consomment le kéfir régulièrement depuis leur tout jeune âge comptent parmi les êtres humains ayant la plus grande longévité.

Des chercheurs japonais confirment que le kéfir agit sur le système immunitaire. La compagnie Liberté envisage de soutenir la recherche médicale sur le kéfir.

La compagnie Liberté, établie dans mon comté, à Brossard, depuis plusieurs années, est fière d'être une des toutes premières PME nord-américaines à développer des liens économiques avec des compagnies de l'Union soviétique et à offrir sur le marché nord-américain un produit de haute consommation typiquement russe autre que la vodka et le caviar.

Toutes mes félicitations à cette compagnie prospère et à son président, M. Abe Gomel. Je dis aux Canadiens et Canadiennes, bon goût et bon appétit!

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, la disparition graduelle de la pratique séculaire de l'allaitement maternel au profit de l'allaitement au biberon avec du lait de vache transformé provoque chaque année de nombreux cas de maladie, de malnutrition et d'allergie, et au moins un million de décès de nourrissons.

Les bébés nourris au sein absorbent avec le lait de leur mère des anticorps contre les principales maladies, souffrent moins d'allergie et bénéficient d'un meilleur développement de la machoire et des dents, et ils sont plus contents.

L'Organisation mondiale de la santé, qui se préoccupe du travail de sape que mènent constamment contre l'allaitement maternel les fabricants de produits de remplacement du lait maternel en inondant d'échantillons gratuits de leurs produits les hôpitaux, les médecins, les mères et autres intéressés, a institué un code international de commercialisation concernant les produits de remplacement du lait maternel.

Le code invite tous les hôpitaux, les médecins et autres travailleurs de la santé à cesser de distribuer des préparations lactées pour nourrisson et des documents publicitaires en faveur des produits de remplacement du lait maternel.

Article 31 du Règlement

J'exhorte donc le gouvernement à appuyer l'Organisation mondiale de la santé dans son travail pour favoriser et encourager l'allaitement maternel, ce qui assurera une meilleure santé et une meilleure protection à tous les bébés canadiens.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je veux féliciter tous les nouveaux agents de la Gendarmerie royale du Canada qui ont été reçus cette semaine au centre de formation, à Regina. Ils sont tous très fiers de porter l'uniforme d'un grand corps policier ayant une belle tradition d'honneur et des états de service qui remontent presque à la Confédération. Le nouveau contingent compte dans ses rangs l'agent Baltej Dhillon, premier Canadien de croyance sikh à porter le turban réglementaire, lequel représente aussi une longue et fière tradition liée au service de la Couronne au sein du Commonwealth.

Je félicite aussi la GRC, qui assure le respect de la loi dans notre pays, le troisième en importance au monde, d'avoir su adapter ses uniformes et s'accommoder des particularités propres à certains groupes religieux et aux autochtones. Je transmets mes meilleurs voeux de succès à tous les diplômés et à l'agent Dhillon.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE MÉTÉO-RADIO

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, les agricultrices et agriculteurs de l'Abitibi-Témiscamingue réclament l'implication du gouvernement conservateur pour mettre en place un service météo-radio 24 heures sur 24.

Aujourd'hui, je suis fier de leur dire qu'effectivement, le ministre d'Environnement Canada, l'honorable Jean Charest, annoncera bientôt que notre grande région sera desservie par la météo-radio sur hautes fréquences; que l'installation de ce système sera fait sur les sites de Communication Québec à Chibougamau, au Mont Vidéo Barraute, à Ville-Marie et au parc Aiguebelle, non loin de Rouyn-Noranda.

Voilà l'excellent travail des fonctionnaires d'Environnement Canada de Montréal et Val-d'Or.

Le suivi de la météo-radio 24 heures sur 24 sera effectué à Val-d'Or par le bureau régional d'Environnement Canada.

Monsieur le Président, d'ici quelques semaines, les agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, aviateurs et toute la population d'Abitibi-Témiscamingue seront à l'écoute de la météo.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENREGISTREMENT VIDÉO INUIT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir, mardi soir, sur la colline du Parlement, d'assister au lancement du premier vidéo de musique inuit. À cet égard, j'aimerais remercier le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que son ministère, pour leur soutien et leur appui.

Je voudrais aussi rendre un hommage spécial au talent d'une jeune auteur interprète inuk, Susan Aglukark, qui vit dans la petite localité d'Arviat, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Dans son enregistrement vidéo intitulé *Searching*, Susan illustre et interprète l'angoisse des jeunes Inuit qui essaient de concilier leur culture traditionnelle avec le rythme de vie dans les centres urbains du sud du Canada.

Le message est dynamique et touchant: malgré les difficultés qui peuvent se dresser, n'oubliez jamais qui vous êtes et d'où vous venez. Cette connaissance, cette force et ce courage intérieurs vous permettront de surmonter tous les obstacles.

Le vidéo de Susan peut être vu sur le réseau *MuchMusic*.

Félicitations, Susan.

* * *

LES HEBDOMADAIRES

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je prends encore une fois la parole au nom des éditeurs d'hebdomadaires de Brandon-Souris et de leurs abonnés, afin de demander au nouveau ministre des Communications et de la Culture, ainsi qu'au ministre responsable de Postes Canada, de reconsidérer la décision de mettre fin, à compter du 1er juin, à certaines subventions accordées par le gouvernement fédéral aux hebdomadaires.

Ces journaux font partie intégrante du Canada rural. En fait, ils représentent, de façon très concrète, les

localités dans lesquelles ils sont établis, puisqu'ils publient des nouvelles locales auxquelles les quotidiens ne s'intéresseraient jamais.

En outre, ils assurent un contact important avec les anciens habitants de ces localités qui ont déménagé dans nos villes, et créent ainsi un lien entre le Canada rural et urbain.

Par conséquent, je demande aux deux ministres, ainsi qu'au nouveau ministre de l'Agriculture qui, je l'espère, assumera concrètement la responsabilité du Canada rural, de réexaminer cette question avant le 1er juin.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, les municipalités de la Colombie-Britannique sont sans contrat pour la prestation de services par la GRC depuis le 31 mars, le gouvernement fédéral ayant refusé de renouveler les ententes qui prenaient fin à cette date.

L'ancien solliciteur général a tenté de convaincre la Colombie-Britannique de signer une nouvelle entente selon laquelle la contribution du gouvernement fédéral serait réduite aux dépens de la province et des municipalités.

La hausse globale des coûts s'élèverait à plus de 12 millions de dollars par année pour les municipalités et à 27 millions de dollars par année pour l'ensemble de la province.

Ainsi, les municipalités de la Colombie-Britannique verront leur part des coûts des services de police passer de 10 p. 100 à 25 p. 100. C'est une augmentation que les contribuables de cette province n'ont tout simplement pas les moyens d'assumer.

La situation ne peut pas durer.

Mes collègues de la Colombie-Britannique et moi prions instamment le gouvernement de reprendre les négociations et de conclure immédiatement une entente provisoire avec la province. Dans l'Ouest, la GRC est un symbole visible de la canadianité. Il ne faut pas réduire sa contribution à l'unité nationale à une question de gros sous.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la suppression des entraves au commerce interprovincial est un objectif que s'est fixé le gouvernement. Pourquoi? Les barrières commerciales à l'intérieur du Canada nous rendent moins concurrentiels, ce qui fait perdre aux Canadiens des emplois et des débouchés.

Par exemple, dans le secteur agricole, il y a 167 règlements. La Communauté européenne, qui regroupe 12 pays, est plus ouverte sur le plan du commerce agricole que nous ne le sommes en tant que pays unique.

Le système actuel favorise l'inefficacité.

Selon l'Association des manufacturiers canadiens, la suppression des entraves au commerce interprovincial rapporterait 5 milliards de dollars aux Canadiens.

Je crois que la création d'un seul marché canadien va de pair avec l'unité nationale parce que c'est en travaillant ensemble que nous pourrons bâtir un Canada plus fort et plus prospère.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui à tous les députés un nouveau type de rapport, le rapport sur les achats aux États-Unis.

Ce rapport ne sera ni complexe ni multidisciplinaire; il ne portera plutôt que sur un sujet: les achats aux États-Unis. Pourtant, je sais que tous les députés le trouveront intéressant. Il s'inscrit tout à fait dans les efforts que nous déployons afin d'améliorer notre compétitivité.

Les achats aux États-Unis constituent un phénomène à facettes multiples. Pour le comprendre, il faut essentiellement se demander pourquoi les Canadiens jugent avantageux d'aller faire leurs achats aux États-Unis.

Cet exode est favorisé par un certain nombre de facteurs, notamment la force du dollar canadien, les différences qui existent entre les deux pays quant aux canaux de distribution et aux marges bénéficiaires ainsi que la non-perception de la taxe de vente provinciale et des taxes et droits de douane à la frontière. Il y a aussi l'énergie que les Américains mettent à commercialiser et à faire connaître leurs produits, ainsi que le principe du libre-échange qui séduit le consommeur canadien. Aucun intervenant ne peut à lui seul résoudre ce problème. Il faut plutôt que toutes les parties intéressées, notamment les trois paliers de gouvernement, les entreprises et les syndicats, fassent quelque chose pour trouver une solution.

Ne manquez pas le prochain rapport sur les achats aux États-Unis.

Questions orales

LES PÊCHES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Quelque 8 000 pêcheurs de la côte nord-est de Terre-Neuve et du Labrador ne peuvent plus, à partir d'aujourd'hui, recevoir de prestations d'assurance-chômage. Pourtant, ils ne peuvent pas non plus entreprendre leur saison de pêche parce que la glace les empêche de se rendre dans leurs zones de pêche. Ils ne peuvent même pas installer leurs engins de pêche. Par conséquent, 8 000 familles de pêcheurs n'ont plus aucune source de revenu à partir d'aujourd'hui.

Ce problème a été porté à l'attention du gouvernement fédéral il y a quelque dix jours, et les pêcheurs attendent toujours que des mesures soient prises. Les milliers de Terre-Neuviens touchés ont désespérément besoin d'aide. Ils ne veulent pas qu'on laisse traîner ce problème ou qu'on crée une commission royale pour le régler; ce que ces gens veulent, c'est une solution immédiate à un problème immédiat.

Je demande donc au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre des Pêches et Océans d'accepter immédiatement de rencontrer les représentants des pêcheurs afin d'établir un programme d'aide d'urgence.

* * *

LA SOCIÉTÉ STELCO INC.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Revenu Canada vient de rembourser à la société Stelco 7,4 millions de dollars en droits versés au gouvernement, parce que le ministère avait accordé, il y a quelques années, une exonération de droits de douane sur les importations de pièces en coulée continue à trois de ses concurrents.

Voici comment on explique cette décision:

> [. . .] parce qu'aucun fonctionnaire de Revenu Canada n'a vérifié pour voir si ces produits importés étaient véritablement admissibles au titre de cette exonération de droits de douane; en fait, il n'en était rien. Cette erreur coûte aux contribuables canadiens quelque 30 millions de dollars.

Il ne s'agit pas de s'arrêter sur les compétences des fonctionnaires du ministère du Revenu, mais il est important de se rappeler qu'en définitive, c'est le ministre qui doit rendre des comptes au sujet du fonctionnement de son ministère. Les contribuables qui paient la note pour les erreurs commises par son ministère ont le droit d'exiger que le ministre leur donne des explications dans cette enceinte et leur précise notamment:

1. Quel désavantage sur le plan de la concurrence a permis à la société Stelco de recevoir 7,4 millions de dollars?

2. Comment le Cabinet a-t-il vérifié l'importance des dommages subis avant de rendre sa décision?

3. Y a-t-il d'autres sociétés qui sont censées recevoir elles aussi de l'argent?

4. Quelles mesures précises prend-on aux niveaux organisationnel et opérationnel pour s'assurer que des erreurs coûteuses de ce genre ne se reproduisent plus?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU CAMIONNAGE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous sommes très heureux que le ministre des Transports ait enfin accepté de rencontrer les camionneurs pour discuter des problèmes sérieux qui les affectent, mais je veux demander ceci au premier ministre: Est-ce qu'il a l'intention de permettre à son ministre d'agir rapidement, parce que les camionneurs et leurs familles sont dans une situation de désespoir, l'industrie est en train de s'effondrer complètement et ce sont des milliers d'emplois qui sont perdus à toutes les semaines?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre des Transports n'a pas attendu à aujourd'hui pour rencontrer les interlocuteurs dans le domaine du transport. Lundi, j'ai rencontré un certain nombre de représentants de la Coalition des propriétaires indépendants. Mardi, j'ai rencontré un représentant de l'Association des camionneurs. Je vais également rencontrer, au cours des prochains jours, d'autres représentants. Le ministère des Transports, par l'action de mon prédécesseur l'an dernier, s'est occupé très activement de ce problème qui, il ne faut jamais l'oublier, est je pense de juridiction autant fédérale que provinciale, et que nous allons prendre tous les moyens nécessaires. Avec l'entente de tous les intervenants, monsieur le Président, nous avons mis sur pied les études nécessaires pour trouver les solutions, et lorsque nous aurons complètement identifié les problèmes à la satisfaction de tous les intéressés, nous allons prendre les moyens qui s'imposent pour régler la situation.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en ce qui concerne le problème des camionneurs, on a pu constater hier que le premier ministre aime à blâmer le gouvernement de l'Ontario et que le premier ministre de la province blâme, quant à lui le

gouvernement fédéral. Et pendant que les deux se lancent la balle, des milliers de camionneurs souffrent.

Quand le premier ministre va-t-il cesser de rejeter le blâme sur les autres, assumer ses responsabilités et régler ce très grave problème?

• (1420)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le chef de l'opposition que nous n'avons pas l'intention de procéder comme lui pour régler les problèmes, c'est-à-dire de prendre une décision, puis de l'annuler. Nous avons reconnu l'année dernière qu'il s'agissait là d'un problème de compétence partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral. Nous sommes prêts à accepter notre part de responsabilité et nous cherchons des façons de résoudre le problème qui se pose.

Personne ne devrait oublier que le gouvernement de l'Ontario, sous l'administration libérale, ainsi que sous l'administration néo-démocrate, a décidé, au cours des 12 dernières années, d'accroître la taxe sur le carburant diesel de 10c. et de n'augmenter que de 7,1c. le carburant ordinaire. Je ne pense pas qu'il aide vraiment le secteur du camionnage.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les camionneurs montrent leur bonne foi aujourd'hui, puisque la circulation a repris sur la route 401. Il est maintenant temps pour le premier ministre de montrer qu'il a foi dans le secteur du camionnage au Canada.

Le premier ministre, qui est lui-même un ancien camionneur, va-t-il accepter de rencontrer aujourd'hui les personnes intéressées dont il ne devrait pas avoir peur puisqu'il les connaît bien et entend-il prendre des mesures pour remédier à ce problème et s'assurer que les camionneurs canadiens peuvent concurrencer les camionneurs américains?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, au fil des ans, le gouvernement a pris des mesures pour aider non seulement les camionneurs, mais l'industrie en général au Canada en essayant de remédier à la mauvaise gestion financière du gouvernement précédent pendant 16 ans.

Nous avons signalé aux camionneurs artisans que nous étions sympathiques à leur cause. Hier après-midi, j'ai rencontré les épouses des camionneurs et ce matin, pendant une heure et demie, je me suis entretenu avec leurs représentants. Nous avons discuté longuement de cette situation et nous avons soulevé les principaux problèmes. Nous continuerons de collaborer avec eux, afin d'en arriver à une solution satisfaisante.

Contrairement au gouvernement précédent, nous ne voulons pas nous contenter de palliatifs.

* * *

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier, à la Chambre, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le rapport qu'elle et son collègue ont publié se passait d'explications et nous apprenait tout ce que nous sommes censés savoir au sujet de l'affaire Al-Mashat. Or, moins de 24 heures après sa publication, nous constatons que ce rapport est trompeur, incomplet et inexact.

L'ancien ambassadeur canadien, M. Gotlieb, déclarait clairement dans une entrevue diffusée hier soir que la question était à l'étude plusieurs semaines avant que M. Chrétien, le sous-secrétaire d'État adjoint, ne soit informé de la question telle qu'en fait état le rapport.

On ne nous a pas non plus expliqué pourquoi les instructions données par le greffier du Conseil privé, M. Tellier, ont été ignorées, ni sur les ordres de quelle instance supérieure ses instructions ont été annulées. Autrement dit, le rapport ne dit pas la vérité.

Au lieu de prendre les fonctionnaires comme boucs émissaires, le premier ministre ne va-t-il pas reconnaître que la seule décision décente et crédible à prendre, afin de jeter la lumière sur cette affaire qui préoccupe de nombreux Canadiens, serait d'ordonner la tenue d'une enquête publique qui permettrait à toutes les personnes intéressées de comparaître et d'être examinées de façon adéquate?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'expliquerai encore une fois la situation aujourd'hui puisque le député semble avoir de la difficulté à comprendre ce qu'il a sous les yeux. Premièrement, toute l'information sur la situation a été publiée et rendue publique. Deuxièmement, les ministres ont pris la responsabilité de voir à ce que l'information soit diffusée au public, et, jusqu'à maintenant, la véracité de cette information n'a pas été démentie.

Troisièmement, le ministre et ses collègues du gouvernement sont tout à fait disposés à comparaître devant un comité parlementaire.

Les comités parlementaires ont le droit d'examiner les faits, et je suis prête à accepter qu'un comité parlementaire mène une enquête. Je suis tout à fait disposée à comparaître devant un tel comité et je défendrai toutes les décisions que mes collègues ont prises et continuent de prendre.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, nous accepterons certainement l'offre de la ministre de comparaître devant un comité dès qu'il aura été constitué.

Il y a en outre un chaînon manquant. Nous savons par exemple que le rapport établit clairement que le chef de cabinet de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait en sa possession un exemplaire du mémoire. Le ministre se trouvait en ville, et pour une raison ou pour une autre, il n'a pas reçu le document.

Nous trouvons également incroyable que l'ancien secrétaire d'État n'ait pas eu connaissance de l'intervention sérieuse d'un ancien sous–ministre et d'un ancien ambassadeur canadien.

Nous avons également peine à croire que le sous–secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ait pas été informé de la situation. Ma question est la suivante: Compte tenu des éléments d'information qui manquent, le premier ministre peut–il promettre qu'il ordonnera à l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures de comparaître devant le comité pour être interrogé et répondre aux questions, afin que nous puissions faire la lumière sur ce qui s'est passé?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord tirer une chose au clair. Les ministres n'ont pas été informés de la situation avant qu'elle se produise. Ce fait demeure clair, et il n'a pas été contredit.

Deuxièmement, j'ai également déclaré que les ministres seront prêts à comparaître devant le comité. J'irai avec des fonctionnaires. Le comité a le droit d'inviter à comparaître qui il veut.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il est clair que la déréglementation du secteur des transports a provoqué un désastre pour les camionneurs ainsi que pour les familles et les petites entreprises canadiennes.

Je veux faire remarquer au premier ministre et à la Chambre qu'en 1984, c'est l'ancien ministre des Transports libéral, le député de Winnipeg–Sud–Centre, qui avait promis—et on avait promis aux camionneurs et au secteur du transport beaucoup de retombées positives de la déréglementation—que la déréglementation apporterait des emplois dans l'industrie du camionnage. Le ministre avait aussi dit que l'administration devait être améliorée, mais que les bonnes entreprises s'en tireraient très bien.

La critique des transports au moment de la déréglementation, le député de Végréville, était d'accord avec cela. Maintenant qu'il est ministre des Finances, il affirme que la déréglementation amènera l'innovation et l'efficacité.

Que le ministre des Finances aille dire cela aux camionneurs qui sont à l'extérieur. Ni les Libéraux, ni les Conservateurs n'ont écouté les camionneurs, car l'Association canadienne du camionnage avait prédit que la déréglementation conduirait au marasme. C'est ce qui s'est produit.

Je demande au premier ministre ce qu'il est maintenant prêt à faire pour améliorer la situation de l'emploi dans l'industrie du camionnage.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le chef du NPD attribue, comme d'habitude, tous les maux de la terre au libre–échange, à la déréglementation et à toutes ces choses.

La déréglementation, le libre–échange et la TPS sont des mesures courageuses prises par le gouvernement pour améliorer le sort des Canadiens. L'industrie du camionnage, comme les autres industries, traverse en ce moment une période difficile. Nous le comprenons. Nous sympathisons avec les camionneurs et nous faisons tout en notre pouvoir pour les aider à sortir de cette mauvaise passe.

Nous avons commencé l'an dernier en obtenant toutes les ordonnances des États pour tenter de déterminer quels sont au juste les vrais problèmes et pour agir sur la situation réelle plutôt que sur des perceptions. Plutôt que de recourir à des expédients, nous voulons apporter des solutions à long terme à ces problèmes afin de garantir aux camionneurs des emplois décents pendant encore de nombreuses années.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Le ministre aurait intérêt à sortir d'Ottawa et à rencontrer les Canadiens qui perdent leur emploi tous les jours. Il verra alors que la déréglementation a eu des effets désastreux sur l'industrie du camionnage et que l'Accord de libre–échange est une cause d'inquiétude pour les Canadiens. Il devrait en parler à la population.

• (1430)

Pour les Canadiens, il est clair que nombre de camionneurs perdent leur emploi dans toutes les régions du pays, à l'instar d'une foule de travailleurs des secteurs manufacturier et agricole.

Le ministre va-t-il présenter dès aujourd'hui de nouvelles dispositions qui permettront aux camionneurs canadiens de concurrencer leurs homologues américains?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai dit hier, et je le dirai de nouveau aujourd'hui, que c'est précisément pour rendre possible des discussions sur les règles du jeu équitables que nous avons mis sur pied l'an dernier ce groupe de travail pour examiner la situation, de manière que nous puissions parler de faits réels et non d'impressions.

Nous sommes restés fidèles à cet engagement. Je le répète, j'ai rencontré les femmes des camionneurs. De plus, je me suis entretenu pendant une heure et demie avec les camionneurs eux-mêmes. Nous avons parlé de diverses possibilités, mais il n'y a pas de solution toute faite dans cette affaire, comme dans toute autre d'ailleurs.

Notre gouvernement a eu le courage d'essayer d'améliorer l'économie du pays pour que ses habitants et leurs enfants puissent connaître la prospérité.

Le chef du NPD pourrait peut-être parler à ses collègues du gouvernement de l'Ontario. Selon le *Star* de Toronto, le NPD ne renoncera pas aux nouvelles taxes sur le carburant diesel, qui paralysent l'industrie du transport dans notre pays.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le jour où le gouvernement se ravisera au sujet de la déréglementation, qu'il y renoncera, qu'il présentera de nouvelles dispositions, qu'il proposera une véritable réforme de la fiscalité et qu'il s'occupera de la TPS, ce jour-là, je m'entretiendrai avec mes collègues ainsi qu'avec les vôtres de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba qui ont les mêmes problèmes.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: En parlant à un camionneur ce matin, il nous a dit que son revenu, après toutes ses dépenses cette année, n'est que de 917 $.

Monsieur le Président, ce sont les camionneurs qui protestent aujourd'hui, mais ils ne sont pas les seuls à avoir du mal à faire vivre leur famille. Et ce ne sont pas juste les politiques de ce gouvernement dans le domaine du transport routier qui sont à blâmer, c'est tout le reste: le libre-échange, la TPS, les taux d'intérêt qui sont encore beaucoup trop élevés.

Quand le gouvernement va-t-il enfin faire quelque chose pour les travailleurs partout au pays?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'inviterais le leader du Nouveau parti démocratique, plutôt que d'essayer de faire du millage facile sur une situation difficile, d'essayer de travailler avec les propriétaires-camionneurs et avec le gouvernement pour trouver les bonnes solutions.

Cela n'aide en rien que de répéter des faussetés comme elle l'a fait au cours de son intervention tantôt sur le libre-échange, puisque le camionnage n'est pas du tout touché par le libre-échange. Et ce n'est pas du tout à cause de la TPS puisque, au contraire, la TPS a eu pour effet de réduire de 2 cents et demi par litre la taxe sur l'essence, et donc le coût d'opération des entreprises.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaîtra que la responsabilité ministérielle revêt une importance capitale dans le régime de gouvernement que nous avons au Canada.

De toute évidence, monsieur le Président, l'ancien ministre des Affaires extérieures était pleinement informé de toute l'affaire Al-Mashat le 27 février dernier. De même, son chef de cabinet, qui est un avocat et un parlementaire d'expérience, possédait tous les renseignements contenus dans un document aux alentours du 14 mars dernier. Le premier ministre ordonnera-t-il à l'ancien ministre des Affaires extérieures de comparaître devant le comité parlementaire, conformément à ce que vient d'accepter la ministre des Affaires extérieures. Le premier ministre prendra-t-il cet engagement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'ancien ministre des Affaires extérieures n'a aucune leçon d'intégrité à prendre du député d'en face.

L'ancien ministre des Affaires extérieures compte parmi les principaux parlementaires à la Chambre des communes. Je sais que, conformément à ce que la ministre a déjà indiqué, il se rendra à toute demande venant de la

Chambre ou d'un comité de celle-ci. Il a toujours agi selon les traditions de la Chambre des communes et il continuera à le faire.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il est clair que le premier ministre n'a pas encore fourni toutes les notes de service que les députés lui ont demandé ici de produire. Il est aussi évident, à ce jour, que l'ancien ministre des Affaires extérieures n'a pas fait un compte rendu détaillé de sa participation à cette affaire.

La population ne peut croire cette histoire et elle met en doute l'intégrité des renseignements du gouvernement.

Je demande au très honorable premier ministre de s'engager clairement à ce que l'ancien ministre des Affaires extérieures, tous les autres ministres, les chefs de cabinet et les fonctionnaires comparaissent devant le comité parlementaire. Le premier ministre prendra-t-il cet engagement aujourd'hui?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député n'écoute évidemment pas les réponses qui sont fournies. Le premier ministre et moi avons déclaré être prêts à dévoiler tous les faits devant un comité parlementaire constitué selon les traditions parlementaires. C'est l'endroit idéal pour examiner cette affaire. Les ministres ont assumé leur responsabilité en demandant un rapport et en rendant l'information publique.

Le député peut lire tout cela comme tout le monde. Le comité peut demander à des fonctionnaires de comparaître et nous les encouragerons à le faire. Nous nous sommes engagés collectivement à être francs envers le comité, tout comme nous nous étions engagés à demander une enquête. Ce sont les ministres du gouvernement qui ont demandé une enquête. Nous continuerons à agir de cette façon.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant 124 ans, la fonction publique du Canada a travaillé côte à côte avec les gouvernements pour exécuter la volonté du Parlement. Or, le premier ministre détruit maintenant la fonction publique, blâmant des fonctionnaires pour les erreurs du gouvernement dans l'affaire Al-Mashat et les traînant dans l'arène politique sans qu'ils aient un porte-parole pour les défendre.

Le premier ministre écoutera-t-il les critiques, par exemple, de Gordon Robertson et s'excusera-t-il auprès de la fonction publique pour le terrible tort qu'il a causé, ou continuera-t-il de démanteler le pays en détruisant la fonction publique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette question n'est pas digne d'une réponse, en ce sens que, en la posant, la députée a attaqué l'intégrité de la fonction publique du Canada.

Permettez-moi simplement de dire qu'en posant une question aussi malicieuse et trompeuse, la députée a attaqué l'intégrité de la fonction publique du Canada. Le gouvernement travaille efficacement, et toujours conformément aux traditions parlementaires, de concert avec la fonction publique du Canada, et continuera en ce sens pendant de nombreuses années.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Au cas où il l'ignore, la fonction publique sait assurément qui attaque son intégrité.

Le fondement même d'une fonction publique politiquement neutre est attaqué lorsque des ministres et le premier ministre refusent d'assumer la responsabilité de leurs actes. C'est ce qu'ils font en l'occurrence. D'anciens grands dirigeants de la fonction publique, comme Gordon Robertson. . .

M. le Président: Je regrette, mais je dois rappeler aux députés qu'ils ne peuvent pas prononcer un discours en guise de préambule à une question. La députée voudrait-elle poser sa question?

• (1440)

Mme Catterall: Monsieur le Président, étant donné que les gens qui ont contribué à l'excellence de la fonction publique n'auraient pas toléré une attaque de la sorte, pourquoi le premier ministre se cache-t-il et permet-il aux ministres de se cacher derrière des fonctionnaires qui n'ont pas la possibilité de se défendre? Pourquoi politise-t-il la fonction publique?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, de toute évidence, le gouvernement n'attaque pas la fonction publique. Comme je l'ai souligné hier, les circonstances entourant cette affaire étaient extraordinaires, en ce sens

que les ministres n'en ont pas été informés. Les ministres acceptent. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: On pose des questions. On demande bien sûr aux ministres de donner leurs réponses, et je sais que tous les députés veulent entendre la ministre.

Mme McDougall: Ayant assumé pleinement la responsabilité de cette affaire, ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait lorsque lui et moi avons demandé ensemble la tenue d'une enquête, nous nous sommes engagés à présenter un rapport, ce que nous avons fait.

Les deux fonctionnaires en cause auraient pu être identifiés par leur titre. Il existe des précédents à cela. Des noms de fonctionnaires ont été divulgués dans le passé, dans des situations tout aussi extraordinaires. Nous avons promis un rapport complet et nous l'avons présenté. Les deux noms figuraient dans ce rapport.

* * *

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, la ministre disait que le gouvernement promettait un rapport complet, mais les Canadiens s'inquiètent beaucoup du fait que deux lobbyistes très influents, John Godfrey et Allan Gotlieb, soient semble-t-il intervenus au nom de l'ancien ambassadeur d'Irak, M. Al-Mashat, le 27 février.

Je voudrais demander à la ministre, vu que Godfrey et Gotlieb ont déclaré tous les deux qu'on leur avait dit qu'une enquête était déjà en cours avant le 27 février, si elle maintient ce qu'elle a dit, c'est-à-dire qu'il n'y avait rien eu avant le 27 février. Comment explique-t-elle la déclaration dans son rapport que c'était le 4 mars que «des appels téléphoniques ont été faits par deux connaissances canadiennes de M. Al-Mashat». Qui a fait ces appels le 4 mars, puisque ceux de Godfrey et Gotlieb datent du 27 février? Quelles autres interventions ont été faites au nom de M. Al-Mashat?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les interventions au nom de M. Al-Mashat ont été faites auprès de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. C'est connu. Nous l'avons rendu public.

Le fait que des fonctionnaires aient été contactés ne signifie pas que les ministres ont été mis au courant. Nous avons fourni un rapport complet. Nous disons qu'une enquête parlementaire pourrait trouver réponse à d'autres questions.

Je ne vois pas pourquoi le député est aussi excité, puisqu'il pourra poser ces questions au comité.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, comme il se doit, la ministre ne voit pas la différence entre le 27 février et le 4 mars. Qu'elle lise le rapport.

Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Vu qu'elle et son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont déjà refusé un autre diplomate irakien, comment se fait-il que lorsqu'elle a découvert, le 16 avril, que M. Al-Mashat avait été admis au Canada, elle n'a pas dit un mot au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque? Pourquoi n'a-t-elle pas ordonné d'enquête? Pourquoi fait-elle de l'obstruction et blâme-t-elle des fonctionnaires? Pourquoi n'est-elle pas franche envers les Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lorsque j'ai eu connaissance de la situation, bien après les faits, j'ai envoyé une note à mon ministère, disant que je ne souscrivais pas au processus et à son résultat. Tous les ministères que j'ai représentés ont toujours pris mes notes au sérieux et m'ont fourni un rapport. J'ai demandé un rapport et il était en cours de production.

Lorsque je l'aurais eu, je l'aurais fait porter à la connaissance de toutes les personnes concernées.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Après s'être calmée, comme elle l'a dit, la ministre a-t-elle perdu l'usage de la parole. C'est ce que je me demande. En effet, l'ancienne ministre de l'Immigration était au courant de l'affaire Al-Mashat le 5 avril et elle n'en a informé le premier ministre que le 30 avril, soit 25 jours plus tard.

Le premier ministre trouve-t-il vraiment convenable que l'ancienne ministre de l'Immigration ait décidé, quand elle a été informée de l'affaire Al-Mashat, de n'en rien dire au premier ministre, au secrétaire d'État aux

Affaires extérieures ni même à son successeur au ministère de l'Immigration?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'opposition nous accuse de confondre les dates, mais le député vient de se tromper de date lui-même. J'ai été informée le 16 avril. J'ai d'abord ordonné une enquête au sein de mon ministère. C'est ce que font les ministres responsables et c'est ce que j'ai fait.

Il y a eu ensuite une enquête publique. C'est ce que font les ministres responsables; ils essaient d'établir les faits. C'est ce qu'ils essaient de faire, c'est ce que j'ai fait et c'est ce que d'autres ministres ont fait dans des circonstances semblables.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Le 5 avril ou le 16 avril. Elle aggrave son cas. Il lui a fallu encore plus de temps. Elle ne s'est même pas donné la peine d'informer le premier ministre dans les deux ou trois autres semaines.

Il faut donc revenir à la question initiale. La ministre savait. Elle savait depuis des semaines et après s'être calmée, pourquoi n'a-t-elle pas informé le premier ministre? Elle ne lui a rien dit pendant tout ce temps.

Monsieur le premier ministre, trouvez-vous raisonnable que votre nouvelle ministre des Affaires extérieures. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député sait que les questions doivent être posées par l'intermédiaire de la présidence. Je sais que cela peut sembler archaïque à certains égards, mais c'est probablement utile pour maintenir le décorum de la Chambre.

La ministre veut-elle répondre? Le député de Hamilton-Ouest a une question à poser. Je suis sûr qu'il sera très bref.

M. Keyes: Voici ma question. Le premier ministre juge-t-il convenable que l'ancienne ministre de l'Immigration ait décidé, en apprenant l'affaire Al-Mashat, de n'en rien dire au premier ministre, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et même à son successeur à l'Immigration?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Quand la ministre de l'Immigration de l'époque a découvert cette affaire, elle a institué une enquête au sein du ministère de l'Immigration pour établir les faits avant d'agir.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a posé une question à la ministre et je suis sûr que les députés auront la courtoisie d'écouter sa réponse.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je crois avoir répondu à la question. J'ai dit à la Chambre que lorsque j'ai été informée, j'ai pris des mesures au sein de mon ministère. Je pense que c'est ce que font les ministres responsables. C'est le ministre de l'Immigration qui est responsable de l'admission des immigrants au Canada. J'ai ordonné une enquête au sein de mon ministère. Je maintiens ma position et je pense que c'est ce que font les ministres responsables; ils établissent les faits avant de répandre des rumeurs.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, les ministres responsables savent ce qui se passe dans leurs ministères. Les Canadiens n'arrivent pas à croire que trois ministres aient été tenus des mois dans l'ignorance du fait que l'ambassadeur de l'Irak à Washington avait demandé l'autorisation de venir au Canada en tant qu'immigrant reçu.

Nous nous réjouissons d'apprendre qu'on tiendra une enquête et nous croyons le premier ministre sur parole lorsqu'il dit que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'ancienne ministre de l'Emploi et de l'Immigration et l'ancien solliciteur général témoigneront devant le comité.

Je voudrais que le premier ministre nous promette en outre que MM. Raymond Chrétien, David Daubney, Paul Tellier et Reid Morden viendront aussi s'expliquer devant le comité. Si le gouvernement tient vraiment à faire toute la lumière sur cette affaire, il s'arrangera pour que les témoins pertinents comparaissent devant le comité.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me semble que, depuis le temps, le député devrait savoir que cela relève des comités parlementaires et de leurs présidents. C'est le comité qui convoque les témoins qu'il veut entendre.

Je me suis engagée à veiller à ce que ceux d'entre nous qui sont impliqués dans cette affaire comparaissent devant le comité. Cette question regarde le comité.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Le comité a beau inviter la reine à comparaître, cela ne veut pas dire qu'elle le fera. Je voudrais que le premier ministre s'engage à veiller à ce que les fonctionnaires directement impliqués dans cette affaire comparaissent bien devant le comité.

S'il refuse, on pourra seulement en conclure que le gouvernement ne tient pas vraiment à faire toute la lumière sur cette affaire. Qu'on fasse donc comparaître ces hauts fonctionnaires de sorte qu'ils puissent se défendre des accusations de leurs chefs politiques.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le problème du député, c'est qu'il ne sait plus quoi dire maintenant que nous avons affirmé que les intéressés comparaîtront devant un comité.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada a annoncé aujourd'hui que le Cabinet avait enfreint la loi, le 12 octobre 1990, en soustrayant le projet Kemano 2 de l'Alcan au processus d'évaluation publique en matière d'environnement. La cour a aussi renversé l'entente que le ministre des Pêches et des Océans et l'Alcan avaient conclue en coulisse le 14 septembre 1987, entente en vertu de laquelle les travaux de construction de ce mégaprojet ont été amorcés.

Le ministre de l'Environnement peut-il donner à cette Chambre l'assurance qu'un groupe d'examen sera immédiatement constitué et peut-il garantir aux Canadiens que tous les projets importants feront dorénavant l'objet d'une évaluation environnementale avant d'être mis en oeuvre et non pas une fois les travaux de construction commencés?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le jugement dont parle mon collègue de Skeena a été rendu public ce matin. À mon avis, il n'est que normal que nous en prenions d'abord connaissance avant d'agir.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je pense que la plupart des intéressés devraient avoir eu le temps de lire le jugement à l'heure qu'il est. Pour la première fois dans l'histoire canadienne, la Cour fédérale a établi que le Cabinet avait enfreint la loi en soustrayant un important projet au processus d'évaluation.

Le ministre de l'Environnement peut-il donner à la Chambre l'assurance que, dorénavant, tous les projets importants feront d'abord l'objet d'une évaluation, et compte-t-il instituer immédiatement un groupe chargé d'examiner le projet Kemano 2 de l'Alcan?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne sais pas comment le député s'y prend pour étudier ces questions. Pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, le jugement n'a été rendu public qu'aujourd'hui. Nous prendrons le temps qu'il faut pour l'étudier.

Je n'en suis pas certain, mais le député semble dire que nous n'avons pas lu le jugement. Nous voulons prendre le temps qu'il faut pour ce faire. D'ailleurs, à l'écouter parler, je ne suis pas certain qu'il l'ait lui-même lu.

* * *

L'ÉDUCATION

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question, que j'adresse au ministre des Sciences, a trait aux initiatives annoncées dans le discours du Trône sur le plan de l'éducation.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à augmenter le nombre de finissants du secondaire, à réduire le taux d'analphabétisme et à augmenter la formation offerte par les employeurs, ainsi que le nombre de diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie.

Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour augmenter le nombre de diplômés dans les domaines des mathématiques, des sciences et du génie?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le Programme Bourses Canada, institué par le premier ministre en 1988, est, bien sûr, une des pierres angulaires de nos efforts en vue d'augmenter le nombre d'étudiants en mathématiques, en sciences et en génie. En vertu de ce programme, 9 000 bourses d'études ont déjà été accordées à des finissants du secondaire qui se sont inscrits en première année d'université dans l'un de ces domaines.

Nous avons aussi d'autres programmes. Le dernier, «Innovateurs à l'école», a été annoncé la semaine dernière par le Conseil des ministres des sciences et de la technologie du Canada. On prévoit que d'ici le mois d'août, tout aura été mis en branle, dans les moindres coins du pays, pour envoyer dans toutes les écoles secondaires publiques des scientifiques et des ingénieurs parler des possibilités de carrière dans ces domaines.

J'espère que d'ici la fin de ce programme, environ 25 000 scientifiques et ingénieurs compétents auront visité les écoles pour parler de la question.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Un de mes électeurs, M. Sadhu Singh, est mort il y a 18 jours. Sa soeur, actuellement en Inde, désire assister à son enterrement, mais on lui a refusé un visa de visiteur, apparemment de crainte qu'elle ne reste au Canada, bien que son mari et ses deux enfants ne l'accompagnent pas à l'enterrement.

Mes maintes démarches auprès du cabinet du ministre et de ce dernier se sont révélées vaines.

Le ministre pourrait–il expliquer à la Chambre comment Mohamed Al–Mashat, porte–parole d'un meurtrier, peut être admis à la hâte comme immigrant reçu au Canada alors qu'on refuse à cette femme en deuil un visa de visiteur pour voir son frère une dernière fois?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je partage la préoccupation du député au sujet de son électeur. Il est exact que le député a entrepris des démarches. Un représentant du gouvernement en poste dans le pays en question a refusé un visa de visiteur à cette personne. Après avoir entendu les instances du député, j'ai demandé immédiatement qu'on fasse une enquête auprès du poste à l'étranger afin d'être informé de la raison de ce refus. Assurément, je ne peux pas passer outre à la décision d'un fonctionnaire. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est scandaleux.

M. Valcourt: Puis–je terminer ma réponse, monsieur le Président.

• (1500)

La raison en est que je ne peux pas revenir sur la décision de ce fonctionnaire avant de connaître les motifs de son refus. Dès que je recevrai cette information—nous l'avons fait savoir au député—et que je saurai la raison du refus, je pourrai prendre une décision et autoriser cette personne à venir au Canada pour assister à l'enterrement en question.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, plus d'une semaine s'est écoulée depuis que j'ai fait des démarches auprès du ministre lui–même.

M. le Président: C'est peut–être tout à fait exact, mais je demanderais au député, étant donné l'heure, de bien vouloir poser la question directement au ministre.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, le corps de M. Singh ne peut pas attendre trois semaines de plus dans un salon funéraire de Winnipeg. Sa soeur ni la famille Singh ne peut pas non plus attendre et être en deuil indéfiniment.

Où est la compassion du ministre? Je lui demande d'agir immédiatement. Délivrez un permis, monsieur le ministre.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est très bien de prendre la parole ici et de faire ce beau discours.

Il n'a même pas pu m'indiquer le nom, la date de naissance, ni l'adresse de la personne que nous voulons faire venir au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Dès que je recevrai ces renseignements, je pourrai prendre une décision. Je le ferai à ce moment–là, et pas avant.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Luis Alberto Lacalle Herrera, président de la République orientale de l'Uruguay.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la question habituelle au sujet des travaux prévus pour demain et la semaine prochaine.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait peut–être en même temps préciser aux députés quand se réunira le comité parlementaire, envers qui la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris un engagement. Peut–il nous informer de la date à laquelle aura lieu cette audience?

Peut–il nous dire aussi si l'ex–secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'ex–solliciteur général, et naturel-

lement la secrétaire d'État aux Affaires extérieures elle-même, ainsi que l'actuel solliciteur général et tous les agents des ministères pertinents, y compris David Daubney, M. Chrétien, Paul Tellier et d'autres, témoigneront devant ce comité parlementaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux, nous poursuivrons aujourd'hui le débat sur le discours du Trône.

La journée de demain est réservée à l'opposition. Lundi, nous sommes en congé. Le débat sur le discours du Trône se poursuivra mardi et mercredi. Pour les jours suivants, je vous en reparlerai.

Comme le sait le député, le comité de la gestion, également connu sous le nom de comité de sélection, étudie la composition de ces comités.

Je peux vous garantir que nous voulons que ce comité se réunisse dès que possible. J'ai hâte d'entendre les témoignages des ministres et des fonctionnaires, de prouver à quel point les accusations de l'opposition sont monstrueuses et d'établir la vérité. Nous avons très hâte.

Je demanderais au député d'inciter son whip à nous rencontrer dès maintenant, pour que nous puissions former ce comité et mettre un terme à toutes les sottises scandaleuses que nous entendons à la Chambre.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable leader du gouvernement à la Chambre des communes d'avoir pris l'engagement de s'assurer la présence de l'ancien ministre des Affaires extérieures, de l'ancien solliciteur général, de la secrétaire actuelle aux Affaires extérieures, du solliciteur général, de tous leurs collaborateurs que le comité jugera bon d'interroger, de l'ancien chef de Cabinet, M. Tellier, ainsi que de tous les autres fonctionnaires compétents.

Je tiens à garantir au leader parlementaire du gouvernement que nous pourrons régler cette question très rapidement, en quelques minutes, après avoir quitté la Chambre. Je le remercie.

M. Andre: Je voudrais féliciter le leader parlementaire du Parti libéral pour ses petits trucs d'avocat. Je tiens à lui dire qu'il pourrait montrer peut-être un peu plus de respect envers les engagements qui ont été pris à de nombreuses reprises aujourd'hui, car on n'a pas cessé de poser des questions précédées d'introductions péjoratives et contraires au Règlement.

Je souhaite ardemment y mettre un terme, et c'est pourquoi nous attendons avec impatience que ce comité se réunisse.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): J'invoque le Règlement.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt cette discussion, mais le leader du gouvernement à la Chambre des communes met en doute la recevabilité de certaines questions posées par des députés de l'opposition, et je pourrais ajouter que, ce faisant, il conteste le rôle de la présidence ainsi que sa façon de procéder durant la période des questions.

Monsieur le Président, on ne peut le permettre, si on veut maintenir l'ordre dans cette enceinte.

M. Andre: Monsieur le Président, comme nous le savons, à la suite de l'adoption du nouveau Règlement, il y a quelques temps, il n'est plus possible d'invoquer le Règlement durant la période des questions.

J'ai écouté ce que le député avait à dire. Je me demande si vous auriez la courtoisie de m'écouter.

M. le Président: Il y a quelques semaines, nous avons eu une discussion qui ressemblait, selon moi, à celle qui est sur le point d'avoir lieu. Cependant, manifestement, nous devons tenir ce débat dans le calme, en respectant nos collègues.

Le ministre a la parole, et je suis persuadé que nous voudrons tous écouter ce qu'il a à dire.

M. Andre: Monsieur le Président. . .

M. le Président: Donnez-moi un instant. Les députés ne cessent de se plaindre du fait que, parfois, certains de leurs collègues vont trop loin. J'espère que les députés se rendent compte que si, au moment de prendre la parole, un député se fait crier après lui par ses collègues, il va probablement leur répondre en utilisant des épithètes du même genre que les leurs.

Ainsi, si, comme la population le souhaite en toute franchise, selon moi, nous devons tenir un débat sur le déroulement de nos travaux dans cette enceinte, essayons au moins de le faire de façon civilisée.

M. Andre: Monsieur le Président, comme je le disais, on trouve au commentaire 359 de la cinquième édition du Beauchesne, les critères applicables aux termes utilisés dans les questions. Il y a de nombreux exemples ici, mais je vous. . .

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Travaux de la Chambre

M. le Président: J'accorderai, bien sûr, la parole à la députée de Hamilton-Est qui invoque le Règlement, car je veux faciliter le déroulement des travaux, mais je précise que le ministre commençait à peine son intervention. J'accorde quand même la parole à la députée.

Mme Copps: Monsieur le Président, je demande l'avis de la présidence parce que dès la reprise du débat après la période des questions, la discussion portait sur la composition du comité parlementaire et le choix des témoins.

Le leader parlementaire du gouvernement, en tentant d'éditer d'une façon pour le moins originale les questions posées pendant la période des questions, remet en cause le jugement de la présidence.

La période des questions est terminée et nous en sommes maintenant aux travaux de la Chambre. La question à l'étude en ce moment est de savoir si le mandat du comité parlementaire inclura également le fonctionnaire Raymond Chrétien et le chef de cabinet pointé du doigt par le gouvernement. On n'a pas répondu à la question. C'est le sujet à l'ordre du jour, et il ne saurait être question d'accepter que le leader parlementaire du gouvernement rudoie la présidence.

• (1510)

Une voix: Bravo!

M. le Président: Il convient que je dise ici, calmement et avec toute la douceur dont je suis capable, que je n'ai pas du tout l'impression d'être rudoyé.

Le ministre peut poursuivre.

M. Andre: Monsieur le Président, en réponse aux questions posées plus tôt sur la recevabilité ou l'irrecevabilité des questions, je tient à signaler que le commentaire 359 de la 5e édition de l'ouvrage de Beauchesne, qui explique ce qui est acceptable dans une question et ce qui ne l'est pas, dit ceci:

> 2) La question doit être brève. Le préambule n'a pas à dépasser une phrase unique, soigneusement formulée.
>
> 3) La question doit avoir pour but d'obtenir des renseignements. Elle ne saurait en conséquence se fonder sur une hypothèse, non plus qu'elle ne saurait chercher à obtenir un avis juridique ou autre, ni suggérer la réponse demandée, ni donner lieu à une discussion, ni formuler une instance.

Je comprends qu'il est difficile de faire respecter ces règles énoncées par Beauchesne, car ce qui a été dit ne peut pas être retiré. À l'ère de la télévision et ainsi de suite, on ne peut plus revenir en arrière. Par conséquent, il convient parfaitement que les ministres répondent aux accusations, aux insinuations, etc. que renferment les préambules.

Au cours de la dernière session, le leader parlementaire du Parti libéral avait proposé qu'on examine la période des questions en ce qui concerne la durée des préambules, la longueur des questions et la méthode employée. C'est une proposition très valable, et j'espère que le nouveau comité de la gestion en tiendra compte.

M. le Président: Tout ce que le ministre a dit revêt un grand intérêt pour la Chambre. Toutefois, il existe une façon, après discussion, de soumettre ces questions à un comité, à la présidence et, au besoin, à la Chambre. Ce qui nous intéresse maintenant—et je voudrais vraiment que nous y revenions—, c'est une question qui a été posée par le leader parlementaire de l'opposition loyale de Sa Majesté au sujet des travaux de la Chambre pour les prochains jours.

Je crois que nous devrions revenir à cette question et la régler.

M. Andre: J'allais terminer mes remarques lorsque les députés d'en face m'ont interrompu encore une fois.

Une voix: S'il veut un débat, il l'aura. Continuez d'agir ainsi. Je peux vous assurer que nous ne nous laissons pas marcher sur les pieds facilement.

M. le Président: Il y a une tradition fondamentale ici selon laquelle, lorsque vous avez la parole, je dois, en tant que votre serviteur, maintenir l'ordre. Il y a une raison à cela. Si nous ne maintenons pas l'ordre, nous ne pouvons pas avoir la liberté de parole.

Je demanderais aux députés de nous laisser régler cette question au cours des quelques prochaines minutes et de s'abstenir de faire des remarques sans avoir eu la parole pour participer à la discussion.

Tâchons de revenir maintenant à la question qui a été soulevée, de façon tout à fait légitime, et écoutons ce que le ministre a à dire.

M. Andre: Monsieur le Président, comme ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'a dit à plusieurs reprises durant la période des questions, elle est heureuse et même impatiente de comparaître devant le comité avec—et je vous prie d'écouter attentivement—tous les fonctionnaires ou anciens ministres ou ministres actuels concernés, afin que tout le monde sache que les allégations qui ont été faites aujourd'hui relativement à la conduite de certains ministres ne sont absolument pas fondées. Nous sommes donc impatients de comparaître devant le comité. Inutile de

répéter la liste encore une fois. Comme on l'a dit à maintes reprises pendant la période des questions, tous les fonctionnaires concernés témoigneront devant le comité.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je veux remercier le ministre de nous donner l'assurance que le comité parlementaire qui étudiera cette question entendra les ministres qui sont, de près ou de loin, reliés à cette affaire.

Il y a cependant un doute qui a été jeté, peut-être par inadvertance, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors d'une réponse à la période des questions, lorsqu'elle a dit que le comité était maître de sa procédure. La ministre sait très bien que le comité parlementaire sera composé majoritairement de députés du gouvernement. Or, dans le but de s'assurer que tout sera fait correctement—et j'apprécie la réponse que vient de donner le ministre, car je pense qu'il nous donne l'assurance que les ministres comparaîtront et je pense que c'est très bien—mais il y a deux personnes qui, pour nous de ce côté-ci de la Chambre, se doivent d'être entendues si elles veulent être entendues. Il s'agit au minimum des deux hauts fonctionnaires dont le jugement a été mis en doute par des ministres, c'est-à-dire M. Daubney et M. Chrétien.

Or, si ces deux personnes veulent comparaître devant le comité, nous voulons avoir l'assurance que la majorité gouvernementale n'empêchera pas ces deux fonctionnaires de comparaître et de répondre aux questions. Pouvons-nous avoir cette assurance?

[*Traduction*]

M. Andre: Encore une fois, monsieur le Président, c'est nous prêter des intentions que de laisser entendre que nous essaierons d'éviter de faire ce que je viens de dire, soit que le gouvernement était impatient de permettre à tous les fonctionnaires en cause de comparaître.

J'ai déjà dit également, mais le député ne m'a peut-être pas entendu, que nous sommes non seulement disposés, à saisir le comité de cette question mais également impatients de le faire. Il est regrettable qu'on nous prête ainsi des intentions en laissant entendre que nous allons faire jouer la majorité conservatrice pour tâcher d'éviter de les entendre. Nous nous en trouverions beaucoup mieux si l'on cessait de nous accuser de vouloir étouffer l'affaire et si on laissait les faits parler d'eux-mêmes.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je pense pouvoir ajouter quelque chose qui permettra de clore cette discussion à la satisfaction de tout le monde.

Le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il était impatient de voir un comité saisi de cette question. Nous le sommes tous en effet. Nous avons tous été d'accord pour que se poursuive l'étude d'une question dont le comité de la santé est présentement saisi. Nous avons donc accepté de reconstituer rapidement le comité existant de la santé pour s'ocuper de cette question, et nous nous occuperons ensuite des comités plus tard.

Dans le même esprit de communication et de coopération, pour faciliter l'examen de cette question en comité, je suggère que nous acceptions de reconduire simplement le comité existant pour qu'il s'occupe de cette question, et nous pourrions le faire plus tard aujourd'hui.

M. Andre: Monsieur le Président, il y a une légère inexactitude dans ce que vient de dire le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, à savoir que nous nous sommes entendus pour reconstituer ce comité. Mon secrétaire parlementaire, le député de Peace River, a effectivement tenté d'obtenir cet accord. L'accord unanime a été refusé par le Parti libéral, notamment.

Nous n'avons donc pas obtenu cet accord. Mais, je le répète, le député ne devrait pas s'inquiéter et nous accuser de manquer d'empressement à cet égard. Nous sommes impatients de constituer ce comité. Les whips peuvent se réunir et se mettre d'accord sur sa composition. Le comité pourra se réunir dès qu'il aura été constitué. Je puis vous assurer que les fonctionnaires en cause ne fuiront pas au Brésil et seront disponibles pour être entendus s'il arrive. . .

M. le Président: Le député de Cape Breton demande la parole pour faire un bref rappel au Règlement, j'espère.

• (1520)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Les députés d'en face ont dit bien des choses et fait beaucoup de procès d'intention. Pour ma part, je respecte les décisions de la présidence quelles qu'elles soient.

De toute façon, il faut s'occuper de certaines choses. Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré, injustement, selon moi, que mon parti aurait en quelque sorte refusé le consentement unanime pour que le comi-

té de la santé et le comité Beaudoin–Edwards poursuivent leurs travaux.

Je tiens à faire une mise au point. Nous avons donné notre accord sans réserve, mais le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre m'a informé que nous aurions des entretiens demain parce qu'il veut englober d'autres éléments dans cette entente. C'est du moins ce que j'ai compris.

Il se peut que je me trompe. Mais voilà soudain que, aujourd'hui, on nous propose une motion à la Chambre sans avoir prévenu le leader parlementaire de l'opposition. Nous rejetons donc toute responsabilité à cet égard. Néanmoins, en signe de bonne foi, je déclare bien clairement au nom de mon parti que nous accordons le consentement unanime pour rétablir le comité Beaudoin–Edwards et le Comité de la santé et du bien–être social. Nous donnerions le consentement unanime dès maintenant, sur le parquet de la Chambre, pour rétablir immédiatement le Comité permanent des affaires étrangères.

Je ne vois rien à redire à cela, et je tenais à mettre les choses au point.

Enfin, le leader du gouvernement à la Chambre, en réponse à ma question, a parlé. . .

Une voix: Il sort de la Chambre. Quelle insulte!

M. Dingwall: . . .du ton et du contenu de la période des questions. Vous avez eu tout à fait raison, monsieur le Président. . .

M. le Président: Le député de Port Moody—Coquitlam invoque le Règlement. Je vais bien sûr lui donner la parole. Pour l'instant, j'écoute le député de Cape Breton—Richmond–Est, mais je céderai ensuite la parole au député de Port Moody—Coquitlam.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, il y a 20 minutes que j'attends pour poser une simple question concernant les travaux de la Chambre. Les députés pourraient sûrement condenser leurs observations en une ou deux phrases. Le débat qui se déroule est absurde.

Et maintenant, le leader du gouvernement à la Chambre est parti. Je demande aux députés d'en finir avec leurs discussions et de laisser les autres poser leurs questions.

M. Dingwall: Je suis désolé que le député soit contrarié, et peut–être a–t–il tout à fait raison de l'être, par le temps consacré aux questions touchant les travaux de la Chambre. Je tiens toutefois à signaler au député que beaucoup d'informations fournies sont tout à fait inexactes et qu'elles doivent être corrigées immédiatement.

En ce qui a trait à ma question, le leader du gouvernement à la Chambre a fait des observations concernant le ton et le contenu de la période des questions. Les députés de ce côté–ci de la Chambre ont cru à bon droit que celui–ci s'en prenait à la présidence. La présidence a répondu qu'elle ne croyait pas que c'était le cas. Nous acceptons cette décision. Je signale toutefois à la présidence que le leader du gouvernement à la Chambre ne rate jamais une occasion de se reporter au Beauchesne lorsque nous commettons un impair.

Je tiens à ce qu'il soit tout à fait clair que si nous ne respectons pas le Règlement, ce manquement doit être porté à l'attention de la Chambre, et la présidence doit immédiatement examiner la question. Or, monsieur le Président, vous n'avez, à ma connaissance, jugé aucune de nos questions irrecevables ou inappropriées.

Nous avons proposé de discuster, avec les partis d'opposition, ainsi qu'avec le gouvernement de la période des questions et, plus précisément, des réponses des ministres. C'est ce que nous avons dit au leader du gouvernement à la Chambre.

Par conséquent, ne laissons pas celui–ci critiquer continuellement les députés de ce côté–ci qui posent des questions légitimes concernant les travaux de la Chambre et les mesures prises par le premier ministre ainsi que le ministre des Affaires extérieures concernant des questions très importantes pour la nation.

Monsieur le Président, je vous demande de confirmer que les députés de ce côté–ci de la Chambre ont respecté les règles de Beauchesne ainsi que le Règlement, et que la question doit être close.

M. le Président: Je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Cape Breton—Richmond–Est. Je pense qu'il a probablement réglé cette question, du moins pour cet après–midi, de façon très sensée. Il est vrai que les députés devraient toujours essayer comme ses collègues le font toujours, selon lui, de contenir l'enthousiasme et parfois les très grandes passions que soulèvent les débats dans cette enceinte, en respectant les règles de conduite qui figurent dans les diverses éditions de Beauchesne.

Le député de Port Moody—Coquitlam souhaite à nouveau intervenir, et je vais, bien entendu, lui donner la parole.

M. Waddell: Monsieur le Président, je sais que vous devez être poli à l'égard de ces deux députés, je poserai donc la question de façon différente. Ma question. . .

M. le Président: Non, je tiens à préciser très clairement quelque chose; je dois être poli avec tous les députés, notamment celui qui intervient maintenant. J'espère qu'il saura se montrer poli envers tous ses collègues dans cette enceinte.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai une question sur les travaux de la Chambre qui sera peut-être plus facile. Étant donné que le ministre nous a quittés, je vais la poser à son secrétaire parlementaire si vous le permettez.

Je veux savoir si le gouvernement entend présenter un projet de loi sur le contrôle des armes à feu et à quel moment.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, à la lumière des déclarations faites par la ministre de la Justice, je crois comprendre qu'elle a, en fait, l'intention de saisir la Chambre d'un projet de loi. Cependant, je ne peux vous dire exactement quand.

Je prends donc en note la question du député et j'essayerai d'obtenir une réponse pour lui.

M. le Président: Je vais donner la parole au député de Shefford puis au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, il est question ici des travaux de la Chambre. Mais depuis les quatre derniers jours où nous avons débattu l'Adresse en réponse au discours du Trône, aucun député indépendant n'a été retenu dans le cadre du débat.

Je pensais, monsieur le Président, que l'entente que nous avions, c'était qu'un indépendant pourrait avoir un temps de parole après chaque groupe de treize orateurs. Cette semaine, nous n'avons eu droit qu'à une question dans cette Chambre et, comme je veux pouvoir faire mon travail de député aussi bien que n'importe quel autre député de cette Chambre, j'aimerais que la Chambre m'en donne également l'occasion.

Par conséquent, monsieur le Président, je voudrais soulever cela avec vous, parce que j'ai des commentaires à faire sur ce discours du Trône et j'aimerais bien avoir l'opportunité de participer comme n'importe quel autre député. On n'est pas moins député parce qu'on est à l'arrière, près des rideaux.

M. le Président: J'ai écouté avec attention le commentaire de l'honorable député. Mais il est clair que, après chaque discours de chaque député à la Chambre, il a l'occasion de poser des questions ou de faire des commentaires pendant une période de dix minutes.

S'il y a un problème concernant un indépendant ou un député du Bloc pour prendre part au débat, naturellement, j'accepte immédiatement votre intervention, et j'espère que c'est possible d'avoir une réconciliation appropriée.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je ne veux pas insister, mais ma contribution dépasse largement une petite question à la fin d'un discours. La réalité, c'est une espèce de petite question par charité. Ce que l'on veut, c'est pouvoir contribuer tangiblement à ce débat-ci et cela, ça prend le temps de faire un discours complet.

En ce sens, monsieur le Président, je veux qu'on ait le même droit et le même privilège que n'importe qui d'autre.

• (1530)

M. le Président: Je comprends très bien le problème de l'honorable député et celui de ses collègues du Bloc québécois. Naturellement, il y a un problème parce que nous avons, en Chambre ici, les trois partis prédominants, mais après tout, nous avons aussi des indépendants, par exemple comme notre collègue d'Alberta qui est à son siège maintenant.

Je puis assurer l'honorable député qu'après les interventions cet après-midi, je considérerai naturellement toutes les possibilités et j'espère que le résultat sera à la satisfaction de l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je voulais simplement vous signaler que le député de Winnipeg-Nord, qui a posé une question au cours de la période des questions au sujet d'un électeur qui essayait de réunir sa famille pour des funérailles, s'est vu répondre par le ministre de l'Immigration qu'il n'avait pas présenté tous les faits qui auraient dû l'être.

Ce député, qui devait assister à une réunion urgente immédiatement après la période des questions, est maintenant revenu à la Chambre et souhaitait soulever la question de privilège à la première occasion. J'essayais de

vous en aviser en son nom, mais je vois qu'il est maintenant de retour.

Le député souhaitera peut-être soulever la question demain et vous en aviser aujourd'hui.

M. le Président: Si le député désire soulever la question de privilège au sujet de délibérations récentes, je suis bien sûr prêt à lui donner la parole.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je devrai examiner moi-même le hansard. Je n'ai pas pris connaissance de la réponse.

D'après ce que j'ai entendu, il a mentionné que je pouvais même donner le nom de la personne. Eh bien...

M. le Président: Une minute. Le Président consent bien sûr à permettre au député d'étudier la transcription des débats. Il n'est pas nécessaire de débattre de cette question tout de suite. Le secrétaire parlementaire est prêt à prendre la parole, et je vais la lui donner, mais je veux signifier très clairement au député de Winnipeg-Nord que j'accueille favorablement la demande du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. J'ai pris note de la question de privilège, et celle-ci sera débattue ultérieurement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis d'accord pour que cette question soit débattue ultérieurement. Je voulais m'assurer que le ministre soit présent.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pronovost demandant qu'une Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session; et de l'amendement de M. Chrétien s'y rapportant (p. 24).

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré qu'au plus tard en septembre, le gouvernement déposera son projet de réforme constitutionnelle. Le discours du Trône traite évidemment des questions de l'unité et de la prospérité; à cet égard, j'aimerais citer le discours du Trône:

> Une économie vigoureuse est un facteur d'unité. Et inversement, l'unité est un facteur de prospérité.

Je suis sûr que nous souscrivons tous à cet énoncé. Toutefois, le gouvernement comprend-il que les accords constitutionnels doivent appuyer nos objectifs économiques?

Notre chef, M. Chrétien, a déclaré qu'il est essentiel que la modification de la répartition des pouvoirs réponde aux besoins du peuple, et non pas à ceux du gouvernement, des bureaucrates ou des politiciens. Toute nouvelle entente doit comporter la flexibilité nécessaire pour nous permettre de faire face aux exigences et aux défis à venir. Autant que je sache, le gouvernement n'a pas encore fait de déclaration en ce sens. Franchement, je suis préoccupé par les récentes propositions visant à céder aux provinces certains aspects de la politique économique et sociale, notamment la formation des travailleurs. En séparant la formation des politiques de sécurité du revenu et des politiques fiscales, il deviendra impossible de répondre de façon adéquate aux besoins des Canadiens.

Il faut agir avec prudence quand il s'agit de limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Le chevauchement des compétences est inévitable dans notre monde moderne et complexe. Pour que le Canada puisse s'adapter aux réalités mondiales, il devra se doter d'un plan d'action général et intégré comportant des politiques de formation, d'éducation et d'aide sociale à jour ainsi que des stratégies en matière de recherche et de technologie définies selon des critères nationaux.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question de l'unité nationale plus particulièrement. Je sais qu'il y a chez nous au Québec une certaine déception suite aux événements des dernières années. L'échec de l'Accord du lac Meech a été interprété à tort, à mon avis, comme le rejet du Québec.

Monsieur le Président, il est temps d'aller au-delà de ses émotions et de faire une analyse plus objective. Pour ma part, je crois que nous vivons dans un des meilleurs pays du monde.

Quand je me lève chaque matin, je remercie le bon Dieu pour me garder en vie et pour le privilège de vivre dans ce pays.

On n'a pas besoin d'une analyse exhaustive pour comprendre et réaliser les avantages et les atouts incroyables du Canada. Je suis persuadé que chacun peut citer une petite expérience personnelle. Je pourrais en parler pendant longtemps, mais je me limiterai à un petit exemple.

Je me rappelle d'avoir visité en 1980 un camp de réfugiés sur la frontière Cambodge-Thaïlande. Dans cette misère, monsieur le Président, il y avait des médecins et des infirmières canadiens qui, à part de leur travail, servaient d'interprètes entre des Suédois, qui ne parlaient que l'anglais à part leur langue maternelle, et les

Français. C'est ça la vraie vocation des Canadiens, monsieur le Président. Avec nos deux langues et nos différentes cultures qui composent le Canada, nous pouvons justement jouer un rôle important sur le plan international.

Est-ce que ce ne sont pas les défis mondiaux que nous devrions plutôt relever?

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue, député libéral de la région de Montréal. Durant son exposé, il a dit qu'il demeurait chez nous au Québec. Cette affirmation-là a été contestée par le député de Shefford qui n'avait pas l'air à croire que le député était un Québécois, même s'il est anglophone et ce genre de propos est tout à fait déplorable et ne devrait pas faire partie du langage d'un parlementaire.

Cependant. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je souhaiterais que la question du député porte sur le discours du député. Je ne veux pas qu'une intervention porte sur la question d'un autre député.

[*Français*]

M. Pronovost: Monsieur le Président, il y a certains passages du discours qui a été prononcé par mon collègue que je suis prêt à partager sur l'unité nationale. Cependant, il a dit que son parti était prêt à faire preuve de flexibilité. J'ai de la difficulté à saisir cet aspect-là de son discours, étant donné que le chef du Parti libéral récemment disait encore que pour lui, il n'était pas question qu'aucun pouvoir qui existe actuellement au niveau du gouvernement fédéral. . . qu'aucun de ces pouvoirs-là ne pouvaient être transférés aux provinces.

Si cela est de la flexibilité, j'aimerais que le député puisse m'expliquer en long et en large la position exacte de son parti, parce que si on veut faire des changements, il faut tout de même, autant du côté des provinces que du côté du gouvernement fédéral, que l'on soit prêt à remettre des choses en question. Et ma question à l'honorable député s'adresse dans ce sens-là et j'aimerais qu'il puisse nous expliquer la position que son chef semble avoir beaucoup de difficulté à nous donner ici en cette Chambre?

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a tout à fait mal compris le discours de mon chef.

L'Adresse

• (1540)

Depuis plusieurs mois déjà, depuis sa comparution devant la Commission Bélanger-Campeau, il a en effet dit qu'il était prêt à réviser le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il a dit à maintes reprises que rien n'était sacré dans la division actuelle des responsabilités.

Dans mon discours, j'ai souligné un autre aspect du discours de M. Chrétien à cet égard. Il disait que nous devions, dans tout changement, attribuer les compétences au gouvernement qui pouvait mieux les gérer, tout en recherchant l'arrangement qui servirait le mieux les intérêts des citoyens et non ceux des gouvernements, des bureaucrates ou des policitiens.

Alors, notre chef a montré, à plusieurs reprises, sa flexibilité et l'esprit ouvert qu'il conserve sur cette question. J'inviterais le député à lire avec plus d'attention les propos et les propositions récentes de notre chef tels que prononcés le 21 avril dernier à Montréal. Je pourrais lui envoyer une copie du texte du discours de notre chef.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est évidemment avec beaucoup de plaisir que je participe aujourd'hui au débat en réponse au discours du Trône.

Monsieur le Président, le Canada, actuellement, est à la croisée des chemins et non seulement comme entité politique, mais comme force économique sur le continent nord-américain et à l'échelle internationale. Il nous appartient donc plus que jamais, comme individu, de choisir le type de pays que nous voulons et la place que ce pays occupera sur ce continent et dans le monde.

Bien sûr, la question de l'unité nationale est désormais l'enjeu majeur des choix que nous avons à faire. Nous aurions tort, monsieur le Président, collectivement, de refuser de voir en face la réalité au moment où il est vital d'éviter les leurres. Tous les aspects de notre vie quotidienne sont liés à la viabilité de ce pays et sa viabilité est fortement liée à son unité comme trait d'union de plusieurs communautés et cultures.

Bien sûr avec ces différences et surtout grâce à ces différences, ce pays est probablement le plus à même d'assurer la prospérité et la qualité de vie que recherche l'ensemble de la population canadienne. C'est l'existence même du Canada comme force internationale qui est en jeu. Je vous invite donc à réfléchir quelques instants sur ce que cela implique.

Au-delà des symboles, des malentendus et des conflits, entre francophones et anglophones, entre l'Est et l'Ouest, entre autochtones et Blancs, nouveaux et an-

ciens immigrants, je demande aux Canadiens et Canadiennes de considérer la réalité, leur réalité, et de répondre à cette question: Voulons-nous encore de ce pays?

Je parle ici d'un pays qui a derrière lui 125 ans d'histoire, d'expérience comme fédération et dont les diverses communautés partagent envers et contre tous les mêmes valeurs de paix, de justice, de tolérance et de liberté. Ce sont ces valeurs, incarnées ici dans notre mode de vie et dans nos institutions, qui font du Canada un pays envié par la plupart des pays du monde.

Depuis mon arrivée à Ottawa en 1984, ainsi que mes collègues, monsieur le Président, du Québec, j'ai eu souvent à faire face à ce que nous appelons le problème des deux solitudes. J'ai eu aussi l'occasion de découvrir une réalité plus riche, mais encore plus complexe. Confronté à cette réalité, je me suis rendu compte que les Canadiens ordinaires, d'un bout à l'autre du pays, ont à peu près les mêmes besoins et les mêmes aspirations.

Sur les grands thèmes de l'environnement, de la prospérité économique, de la famille, de la santé, que les gens soient de Roberval au Québec ou de Végréville en Alberta, ils partagent le même idéal d'une vie meilleure. Ce sont des désirs sains, communs à tous, sur lesquels on peut peut-être bâtir beaucoup si on prend garde, si on prête l'oreille et si on tend la main.

[*Traduction*]

Le Canada a actuellement de formidables défis à relever. La crise d'identité qu'il connaît actuellement soulève certaines questions fondamentales qui nous concernent tous et chacun. Nous pouvons évidemment blâmer le gouvernement, mais la crise doit être perçue comme le point culminant d'une longue série d'occasions ratées et de dialogues rompus.

Il arrive souvent qu'on évite les véritables questions, de peur de connaître les véritables réponses, la vérité.

Peut-être avons-nous peur de voir ce que nous sommes réellement devenus. Toute crise d'identité, et la nôtre se complique parce que nous vivons aussi une crise d'unité, est un miroir dans lequel il faut avoir le courage de regarder. La crise que nous traversons actuellement contient les germes de changements majeurs et d'une renaissance possible de toute la nation. Je voudrais que le Canada ose s'interroger sur tous les aspects de cette question et qu'il croit dans sa capacité de trouver les bonne réponses.

J'ai parlé de changements et de renaissance. En quoi consisteront-ils? Il n'appartient pas qu'aux gouvernements d'en décider. Tous les Canadiens doivent définir leur pays, quelle que soit la définition retenue. Les Canadiens ont construit le Canada, ils en ont fait un pays, et c'est d'eux que dépend sa prospérité.

Les hommes et les femmes d'aujourd'hui, comme les générations précédentes, ont reçu le Canada en héritage. Il leur imcombe donc de définir l'avenir de ce pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, il ne faut pas se leurrer, il n'y aura pas de solution instantanée à la crise que vit le Canada. Notre gouvernement a pris et va continuer de prendre des initiatives pour faire avancer le dossier de l'unité nationale, mais sans la participation de la population et le partenariat de tous les acteurs importants de la société canadienne, le processus est voué à l'échec.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas à discuter d'un simple projet gouvernemental. Nous discutons de l'avenir et de l'unité de ce pays. Comment pourrions-nous convenir d'un plan d'avenir pour sceller une nouvelle unité sans faire appel au partenariat de toutes les forces vives du Canada. Seule cette participation permettra d'éviter que les problèmes soient encore et toujours ceux des autres. Puisqu'il semble exister au pays un consensus pour modifier le *statu quo*, peut-être est-il le temps d'aller au fond des choses et de discuter des fondements d'une nouvelle union.

Ce Canada méritera l'appellation d'un pays s'il y a un minimum de consensus. Celui-ci ne peut émerger que par une large participation de la population dans la recherche de celle-ci. C'est un exercice de réflexion qui commence et qui ne se terminera que lorsque les citoyens canadiens se seront prononcés d'une façon ou d'une autre sur l'avenir du pays.

Au cours des mois à venir, les Canadiens devront réfléchir sur l'avenir de ce pays. Le point de départ d'une telle réflexion ne peut être autre chose que ce que nous sommes et ce que nous nous sommes donné au fil des ans en tant que société.

À titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je veux témoigner d'acquis importants que se sont donnés les Canadiens et Canadiennes, et je veux le faire comme un individu préoccupé de la qualité de vie de ses concitoyens et qui a le goût d'assumer cette responsabilité.

Dans le domaine de la santé et du bien-être social, le Canada s'est doté au cours des 50 dernières années de politiques et de programmes qui font l'envie d'à peu près tout le monde. Au plus fort du débat sur le libre-échange,

encore aujourd'hui lorsqu'il est question de pressions de la concurrence internatioinale, le Canada réaffirme avec force ses engagements. Malgré les craintes souvent exprimées quant aux intentions de notre gouvernement, non seulement avons-nous maintenu les engagements, mais nous les avons améliorés.

Globalement, monsieur le Président, le système de santé canadien est reconnu comme l'un des meilleurs au monde. Où qu'ils soient au pays, les Canadiens et Canadiennes ont l'assurance de recevoir des services de haute qualité. Ils peuvent compter sur un système national dont l'excellence doit beaucoup aux échanges entre provinces et aux initiatives de chacune d'entre elles pour l'améliorer. Les besoins et les attentes ont fait que le secteur de la santé a pris au cours des années énormément d'importance. Les gouvernements fédéral et provinciaux, monsieur le Président, consacrent 40 milliards de dépenses en santé sur un total de 60 milliards.

• (1550)

Cette année, le fédéral a transféré 14 milliards de dollars aux provinces sous la forme de transferts de paiements et de points d'impôt.

[*Traduction*]

Maintenant, plus que jamais, il importe de réaffirmer les grands principes sur lesquels est fondé notre système de soins de santé. J'affirme sans hésitation que les caractéristiques qui rendent notre système unique, à savoir l'universalité et l'accessibilité, ne sont pas du tout menacées. Le risque que les gens les plus vulnérables de notre société soient les victimes de changements touchant ces caractéristiques m'a convaincu de la nécessité d'affirmer à nouveau que nos normes nationales demeureront intactes.

À une époque où les ressources financières sont limitées et où les pressions augmentent sur les services de santé provinciaux, le gouvernemnt fédéral est prêt à coopérer encore plus étroitement avec les provinces. Nous devons trouver des moyens pour aider notre système de soins de santé à s'adapter plus efficacement lorsqu'il subit des pressions résultant de facteurs comme les variations démographiques, les progrès techniques et les attentes de la population.

Le gouvernement a aussi la responsabilité de s'assurer que les peuples autochtones ont l'accès le plus large possible aux services de santé et aux services sociaux. En s'acquittant de cette responsabilité auprès des autochtones depuis près de 125 ans, le gouvernement fédéral a mis en place un vaste réseau d'établissements et de services pour les populations autochtones et inuit, réseau qui s'étend du Yukon aux Maritimes. Ce réseau compte aujourd'hui quelque 488 établissements de services de santé, dont neuf hôpitaux répartis dans huit grandes régions.

Grâce à ce réseau, nous pouvons aider les différentes collectivités qui déploient des efforts pour réduire la consommation d'alcool et de drogues dans les réserves, et en même temps contribuer à réduire la fréquence des actes de violence familiale.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette réalité démontre l'importance d'une vision nationale de la santé et du bien-être social qui englobe les besoins de l'ensemble des communautés composant ce pays.

La protection de la santé publique est un autre domaine d'intervention aux très vastes répercussions. Chaque jour, l'action de la Direction de la protection de la santé et du bien-être Canada touche de près ou de loin la vie de chacun d'entre nous: surveillance dans la fabrication d'aliments et de médicaments, surveillance dans la conformité des produits médicaux, participation aux enquêtes sur des cas d'épidémie; analyse d'échantillons de drogues dans le cadre de la stratégie canadienne sur les drogues. Les attentes des Canadiens et Canadiennes dans ce domaine sont très élevées. C'est là une lourde tâche qui exige beaucoup de ressources et une envergure nationale.

[*Traduction*]

Par ses programmes sociaux aussi, le gouvernement fédéral influence le quotidien des Canadiens. Il importe de savoir que les Canadiens sont fiers de leur image de nation qui s'occupe de ces citoyens. Au fil de notre histoire, les programmes sociaux se sont développés et se sont adaptés pour mieux satisfaire nos besoins changeants. Il existe bien sûr des perceptions différentes des moyens de venir en aide aux Canadiens nécessiteux, mais le souci de l'autre que nous partageons tous nous unit d'un bout à l'autre du Canada, et nous nous attendons de la part des gouvernements de toutes les régions qu'ils s'occupent de la dimension sociale.

C'est en gardant ces valeurs à l'esprit que nous devons faire le point en prévision de l'avenir. Nous avons réalisé beaucoup, mais il reste encore des défis à relever. Aucun programme gouvernemental ne peut ou ne doit remplacer la famille. Cependant, les gouvernements peuvent être utiles en aidant les familles à s'adapter aux besoins changeants et à créer un environnement sain où les enfants canadiens peuvent vivre, s'instruire et grandir.

Un nombre plus grand que jamais de Canadiennes entrent sur le marché du travail. Parfois, c'est par choix, mais plus souvent, c'est par nécessité économique. En plus de travailler, beaucoup de personnes doivent s'occuper de leurs enfants et de leurs parents âgés. Les parents seuls pour s'occuper des enfants font face à un défi particulier, car ils doivent travailler tout en s'efforçant de s'occuper le mieux possible de leurs enfants. Les nombreux rôles que les membres d'une famille doivent jouer créent de fortes tensions. En tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je me réjouis que, dans le discours du Trône, on annonce un examen de la politique de la famille. Je veillerai à ce que nos programmes répondent le mieux possible aux besoins actuels et futurs des familles.

Notre ressource la plus précieuse, ce sont nos enfants. Mais les enfants constituent le groupe le plus vulnérable de la société. En dépit de toutes ses réalisations et de tous ses progrès techniques, notre société moderne n'a pas fait suffisamment pour les enfants. Au Canada, des enfants vivent des problèmes sur lesquels nous ne pouvons pas fermer les yeux; en plus d'aider les familles, nous devons continuer sans relâche afin d'aider les enfants à échapper à la pauvreté. Les statistiques sur les enfants vivant dans la pauvreté font état d'une amélioration de la situation, mais nous devons quand même continuer de chercher à mieux comprendre les causes fondamentales de la pauvreté et travailler avec les autres paliers de gouvernement ainsi que les organismes de bénévoles à la recherche de moyens efficaces pour que les enfants échappent au cycle de l'aide sociale.

Le bureau de l'enfance m'aidera à formuler des recommandations qui seront soumises au Cabinet en vue de donner corps aux engagements pris lors du sommet de l'enfance. Je prévois que le plan national d'action abordera un large éventail de questions qui touchent les enfants, y compris l'exécution des ordonnances portant sur les pensions alimentaires des enfants et les mesures contre la pornographie infantile.

[*Français*]

Avant de conclure, monsieur le Président, je ne peux pas ne pas souligner l'action gouvernementale pour faire face au SIDA. Nous avons adopté une stratégie nationale qui a reçu l'appui des groupes communautaires, des organismes non gouvernementaux et de tous les paliers de gouvernement, un accomplissement remarquable au niveau de la concertation et du partenariat.

Je veux quant à moi poursuivre le travail amorcé par mon prédécesseur dans ce domaine. À cet égard, je m'engage à accentuer l'effort de concertation qui nous permettra de vaincre ce terrible virus.

Monsieur le Président, d'autres grands défis nous attendent. Les Canadiens et Canadiennes s'attendent de leur gouvernement qu'il fasse preuve d'une grande vigilance et il importe que nous demeurions à la hauteur de ces attentes. Le Canada a pu se bâtir une forte réputation et cela, grâce à une vision basée sur des valeurs de justice, de compassion, de tolérance et de générosité. Nous avons maintenant besoin de retrouver comme pays notre cohésion sur le plan des valeurs et sur le plan des acquis. Les programmes de santé et les programmes sociaux représentent plusieurs de ces acquis essentiels.

Ainsi en est-il de notre orientation personnelle, de mon orientation personnelle en tant que ministre et en tant que membre de ce gouvernement. Je suis venu à Ottawa avec l'idée de contribuer à l'essor du Canada en tenant compte des valeurs, des principes et des différences qui en sont le fondement. Je souhaite que nous trouvions rapidement la voie de l'unité afin de poursuivre cette oeuvre à dimension humaine.

J'en appelle à tous pour qu'ils participent activement à la sauvegarde de cet héritage, car c'est le défi de l'avenir qui nous fera espérer, monsieur le Président, que demain sera encore meilleur.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me donner l'occasion de faire quelques observations et de poser une question au ministre de la Santé.

Aujourd'hui même, un journaliste du *Edmonton Journal* a rendu public un bien triste rapport. Selon lui, les habitants du Nord se classent au premier rang pour la plupart des maladies au Canada. Il dit:

> Dans les régions nordiques, les taux de mortalité et de morbidité (à l'exception des maladies du coeur) sont plus élevés que dans le reste du pays. Le taux de mortalité infantile est également plus élevé.

Il cite aussi les propos suivants de la ministre de la Santé des Territoires du Nord-Ouest:

> Ce n'est que récemment que nous avons pu fournir un niveau suffisant d'eau et d'égouts, selon Nellie Cournoyea, la ministre de la Santé des Territoires du Nord-Ouest.

Il dit plus loin qu'il n'est pas inhabituel qu'une maison insalubre et mal aérée loge jusqu'à 16 personnes. La pénurie chronique de logements est un obstacle majeur à la lutte contre les maladies infectieuses comme la tuberculose et les troubles respiratoires. M^me^ Cournoyea ajoute qu'il faudrait construire un nombre supplémentaire de 2 000 logements pour répondre à la demande, sans parler des prévisions cauchemardesques d'une explosion démographique qui provoquera le doublement de la population de cette vaste région d'ici 30 ans.

• (1600)

Le logement est le principal problème de santé des TNO, le deuxième étant la salubrité des logements, selon M. Paul Cappon de l'Université McGill.

Il poursuit en disant ceci, et c'est très important. Un sondage réalisé en 1986 révèle que, 77 p. 100 des femmes inuit et 65 p. 100 des femmes dénées et métisses fument et que le nombre de femmes atteintes du cancer est quatre fois plus élevé dans les territoires que dans le reste du Canada. Plus de la moitié des habitants des TNO et 40 p. 100 de ceux du Yukon fument, contre un tiers dans l'ensemble du pays.

Voilà des statistiques bien sombres, et je voudrais que le ministre de la Santé fasse quelque chose. Je sais qu'il vient d'être nommé à ce poste, mais je voudrais qu'il nous dise de quelle manière nous pourrions, en tant que parlementaires et représentants élus, aborder d'une façon responsable et impartiale ces très difficiles questions de santé qui touchent les régions éloignées.

Comment se fait-il qu'en 1991, il y ait encore des maladies qui étaient communes dans les années 1940 et 1950 et qu'on croyait disparues, comme la tuberculose?

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je sais gré à la députée de sa question. Nous savons très bien combien les problèmes des autochtones lui tiennent à coeur.

Dans l'analyse que j'ai faite du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, j'ai tiré les mêmes conclusions que dans les cinq ministères où j'ai travaillé auparavant: la réalité des autochtones du pays est très particulière.

Il y a deux bandes dans ma circonscription, et le taux le plus élevé de suicide au Lac-Saint-Jean est à Pointe-Bleue, où habite une des bandes montagnaises.

J'espère que ma collègue conviendra avec moi que de nombreux facteurs sont à l'origine de leurs problèmes: le chômage, la violence familiale ainsi que l'abus de drogues et d'alcool. Je ne suis pas certain que, en tant que pays, nous leur ayons toujours donné la chance de se sortir de ces problèmes de façon aussi efficace qu'ailleurs. C'est pourquoi j'ai demandé expressément au ministère de chercher des moyens d'accroître l'aide accordée, surtout aux bandes du Nord.

J'étais à Winnipeg samedi dernier. La première visite que j'ai faite en tant que ministre de la Santé était au bureau de Winnipeg. Je me suis engagé à y retourner et à rencontrer notamment des autochtones pour savoir ce que nous pouvons améliorer. On a déjà adopté la stratégie de lutte contre les drogues et la violence familiale. Nous aurons d'autres projets à l'automne. Je tiendrai compte de cela, car c'est un problème très délicat.

Il ne suffit pas de dire que nous agirons. Il faut également connaître les moyens qui sont à notre disposition. Bien entendu, les ressources sont plus rares qu'autrefois, mais je m'engage à faire de mon mieux pour aider ces personnes.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Brome—Missisquoi. Je donnerai ensuite la parole à la députée de New Westminster—Burnaby. Questions ou observations.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le ministre a souvent parlé pendant son intervention des acquis importants que nous avions dans ce pays. J'aimerais faire remarquer que l'autre jour j'écoutais une émission à la télévision. L'on sait qu'aux États-Unis, dans certaines universités, il y a une chaire ou une faculté qui s'appelle le *Canadian Studies* ou Études canadiennes, où des étudiants américains vont s'instruire sur ce qui se passe dans notre pays le Canada. Et on posait la question au doyen de cette faculté-là, puis on lui disait: Quelle est la question que vos étudiants américains vous demandent le plus au sujet du Canada? Et en priorité, c'était sur notre système de santé. En deuxième lieu, on parlait de l'histoire et en troisième lieu de la Constitution.

Alors, je ne sais pas s'il est possible au ministre de nous dire comment il serait plus facile de faire comprendre à nos concitoyens et concitoyennes canadiens que dans ce pays on a des programmes sociaux, une assurance-santé, une assurance-maladie qui font l'envie des autres pays, et même de nos voisins les États-Unis qui est peut-être l'un des pays les plus riches au monde, mais où ils n'ont pas la qualité de services sociaux que nous avons ici. On se plaint souvent dans notre pays que les taxes sont peut-être un peu plus élevées, les impôts un peu plus élevés qu'ailleurs, que chez nos voisins du Sud, mais en retour, nous, nous avons des programmes sociaux incomparables et qui font l'envie de beaucoup d'autres pays.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'apprécie la question de ma collègue, monsieur le Président, parce que, effectivement, il n'y a pas de semaine sans que le ministère de la Santé et du Bien-être social ne reçoive des délégations

des États-Unis pour chercher à déterminer exactement ce qui fait la qualité du régime de santé et l'ensemble des programmes sociaux, en n'oubliant jamais que le Canada partage ces coûts sur 26 millions d'habitants alors que nos voisins du Sud en ont 250 millions. Et dans beaucoup de domaines tels l'éducation, la santé, les programmes sociaux, les interventions dans le domaine du SIDA, par exemple, sont réputées comme étant parmi les meilleures actuellement.

Je dois dire à ma collègue de Brome—Missisquoi qu'il est évident lorsqu'on possède un bien depuis très longtemps que l'on oublie comment il est précieux d'abord, et comment on arrive à le garder. Et je pense que la gestion actuelle du gouvernement fédéral fait souvent l'objet de débats au niveau des ressources dont nous disposons, des transferts, etc. Je pense qu'on ne doit jamais oublier une chose: Dans la fragilité où nous sommes financièrement dans ce pays-ci, la moindre mauvaise gestion économique, s'éloigner, par exemple, de nos politiques que nous avons actuellement au niveau des taux d'intérêt ou de la gestion probablement difficile de l'économie du Canada et des finances canadiennes. . . Ce que beaucoup de provinces ont fait récemment, cela va probablement permettre de maintenir le régime. Mais, encore une fois, ce que nous devons toujours garder à l'esprit, c'est que le moindre relâchement à ce niveau, la moindre tentation, je dirais, de vouloir corriger la situation de façon différente pourrait mettre en danger ce système-là, et là les Canadiens réaliseraient qu'ils ont effectivement un des meilleurs systèmes au monde.

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, féliciter le nouveau ministre de la Santé. Je pense que c'est la première fois qu'il prend la parole à la Chambre à ce titre.

Le ministre est certainement au courant des controverses qui entourent les implants mammaires dans ce pays, tout comme aux États-Unis d'ailleurs. Son ministère a publié aujourd'hui un bulletin intitulé *Implantable Medical Devices*. Il vient de la Direction générale de la protection de la santé.

On peut lire dans ce bulletin: «Les communautés scientifique et médicale ont identifié un certain nombre de risques confirmés et hypothétiques associés aux implants mammaires.»

Cela survient après des mois et des mois de notes rassurantes du ministère et du précédent ministre de la Santé, qui affirmait que ces implants ne présentaient aucun risque.

La *Food and Drug Administration* des États-Unis a maintenant révisé ses évaluations des risques de cancer associés aux implants mammaires. Le chiffre est maintenant de 1 pour 10 000. À Washington, les critiques disent que la FDA musèle ses propres scientifiques.

Nous avons demandé au ministre d'instituer une enquête judiciaire sur toute cette question et sur le processus d'acceptation des implants par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. La confiance des Canadiennes dans la Direction générale de la protection de la santé a sérieusement diminué.

Le ministre doit faire quelque chose pour rassurer les Canadiennes. Nous avons eu le scandale des stérilets. Nous avons eu le scandale de la Thalidomide. Nous avons eu le scandale du Depro Provera. Il faut faire quelque chose.

Pourrait-il garantir aux Canadiennes qu'il fera faire une enquête sur les implants mammaires, une enquête au cours de laquelle les femmes pourront poser les questions pertinentes?

Le président suppléant (M. Paproski): Je me rends compte de l'importance de la question, mais le temps est expiré.

• (1610)

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, je serai bref. Je voudrais approfondir cette question, mais je tiens d'abord à redire ce qui me tient le plus à coeur, et c'est la santé des Canadiens, particulièrement des Canadiennes dans le cas présent. J'ai examiné ce qui avait été fait au sujet de la prothèse mammaire, et je suis certain que ma collègue parle de la même prothèse, et j'ai constaté que le ministère et le ministre, mon prédécesseur, avaient fait tout le nécessaire, compte tenu des renseignements qu'ils possédaient à ce moment. Un renseignement défavorable est toujours examiné ou vérifié par le ministère.

Encore une fois, la publication d'aujourd'hui fournit les renseignements que les Canadiens, en particulier les Canadiennes, doivent connaître à l'heure actuelle. Ma collègue doit tenir compte des efforts que nous avons déployés et que nous continuerons de fournir. Par exemple, elle sait sûrement que, la semaine dernière, nous avons mis à la disposition des femmes un service téléphonique sans frais. Jusqu'à maintenant, 500 femmes l'ont utilisé. Au ministère, on m'informe qu'en général, elles ont été satisfaites des réponses qu'elles ont obtenues.

Je répète que nous examinons 25 000 nouveaux appareils médicaux chaque année. Il y en a 500 000 sur le marché. Le ministère est toujours prêt à satisfaire mes collègues qui voudraient obtenir des renseignements et constater notre façon de travailler. Nous venons de former un comité présidé par le Dr Hearne et chargé d'élaborer une méthode pour examiner le fonctionnement des appareils médicaux. Dès le moindre ennui, le comité me fera parvenir un rapport. Bien sûr, je ferai faire des modifications au processus, mais l'important, et je crois que c'est à cela que pensait ma collègue, c'est que je ne le

ferai pas inutilement pour créer des inquiétudes dans l'esprit des femmes concernant son fonctionnement.

À partir de tous les renseignements que je possède actuellement, je confirme que le travail au ministère est bien fait et que le fonctionnement des appareils est contrôlé, revérifié ainsi que redéfini autant de fois que cela s'avère nécessaire. Cependant, les décisions sont prises à la lumière des renseignements alors disponibles, mais la science étant ce qu'elle est, s'il apparaît un nouvel élément d'information qui justifie un changement de la décision, je suis disposé à le faire.

Je peux assurer les Canadiennes qu'à l'heure actuelle, en ce qui concerne la prothèse mammaire, tout a été fait avec soin et continuera de l'être.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell—L'industrie du camionnage; l'honorable député de York-Sud—Weston—Les catastrophes; l'honorable député de Don Valley-Est—Le logement; l'honorable député de Scarborough-Est—L'immigration.

L'honorable député de Shefford a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire, en premier lieu, vous remercier de me reconnaître à ce moment-ci, dans un débat qui marquera certainement l'histoire du Canada et qui, au cours des prochains mois, s'envenimera, j'en suis convaincu, je pense, monsieur le Président, surtout après le discours du ministre responsable des Affaires constitutionnelles ce matin, où il nous apprenait qu'il doit déposer une loi sur les référendums, sachant aussi qu'hier, à l'Assemblée nationale du Québec, il y a eu le dépôt d'une loi sur le référendum, qui sera adoptée d'ici la fin juin.

Par conséquent, monsieur le Président, nous sommes actuellement en période pré-référendaire. Donc, venir devant cette Chambre et dire à mes collègues du Canada anglais de quel bois on se chauffe, où nous en sommes, est un peu jouer le rôle que le Bloc québécois s'est donné, soit celui d'être un lien avec le Canada anglais au moment où le concept de la souveraineté devient de plus en plus évident, devient une nécessité politique.

Au cours des prochaines minutes, monsieur le Président, j'aimerais pouvoir vous convaincre que la souveraineté est aussi une nécessité économique. Bien sûr, au cours des douze derniers mois, il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts. Après l'échec du lac Meech, nous avons eu droit, au Québec, à des études exhaustives sur notre devenir.

Je pense que tous les députés de cette Chambre conviendront que la Commission Bélanger-Campeau a été un modèle de démocratie, un modèle d'élargissement des horizons politiques, non seulement pour les élus de l'Assemblée nationale, mais aussi pour les leaders des différentes communautés, des différents groupes au Québec. D'ailleurs, il s'agit d'une expérience sans précédent au Canada où finalement, pour la premimère fois, des gens non élus ont fait partie d'un processus aussi large et aussi vaste, avec une telle importance.

Il y a eu aussi le Rapport Allaire, à l'intérieur du Parti libéral du Québec, qui a été adopté avec une grande majorité. Par conséquent, ceux et celles qui prétendent que le concept de la souveraineté n'est véhiculé que par une minorité ou qui pensent que ce ne sont que des chevaliers de l'indépendance qui croient dans ces vertus, je veux leur dire que le consensus au Québec s'élargit de jour en jour, que depuis l'échec du lac Meech, nous avons appris à ne pas nous fier sur les autres, mais à décider nous-mêmes de notre devenir collectif.

C'est pourquoi quand je vois les initiatives fédérales qui ont pour but peut-être d'essayer de contrer les initiatives du gouvernement du Québec, je leur dis que ce sont des bien pâles imitations.

On a vu par exemple la Commission Spicer au cours des derniers mois. Ça me fait de la peine pour le Canada anglais d'avoir dû passer à travers cette charade, au lieu de discuter et de faire un véritable examen de conscience sur le genre de pays que vous voulez. Il est évident que le Comité Beaudoin-Edwards s'est arrêté beaucoup dans la mécanique, mais a ignoré complètement la substance, le contenu. Et Dieu sait qu'au Canada actuellement, les deux visions qui s'affrontent n'ont rien à voir avec le processus: elles sont des réalités dans le coeur et la tête des gens. Et peu importe le processus qu'on voudra adopter, ne pensez pas qu'on pourra réconcilier la différence entre un groupe qui veut un gouvernement central fort... et je respecte ceux et celles au Canada anglais qui veulent un gouvernement central fort, c'est leur droit. Il y a d'autres personnes pour qui le seul véritable gouvernement qui compte c'est celui qui contrôle la majorité, et c'est celui de l'Assemblée nationale.

Et aucun comité itinérant, un, deux, trois ou douze comités ne changeront la réalité sur le terrain. Le débat présentement en ce pays n'est pas un débat de processus,

c'est un débat de visions. Et le grand drame c'est qu'il y a deux visions mais qu'un pays. Ce qui manque, c'est un pays. Et par conséquent, vous voyez de plus en plus de Québécois, qui traditionnellement avaient rejeté la position souverainiste, se rendre à l'évidence que c'est irréconciliable, qu'on a tout essayé.

Tout à l'heure, le ministre de la Santé disait: Quel genre de pays voulons-nous? Les Québécois ont répondu à cela à deux reprises, avec beaucoup de ferveur, et à chaque fois, leurs cris du coeur ont été rejetés. Et par conséquent, il ne faut pas se surprendre aujourd'hui que par exemple il y a eu la naissance du Bloc québécois. Il ne faut pas se surprendre aujourd'hui qu'il y a eu aussi l'émergence du *Reform Party*. C'est parce qu'il y a une différence fondamentale entre le pays légal que vous nous proposez et le pays réel. La différence est toute là.

Et nous en cette Chambre, monsieur le Président, nous voulons vous parler du pays réel. On sait que ça fait mal aux oreilles chastes et pures de certains de nos collègues. On sait que ce n'est pas le discours traditionnel en cette Chambre où on veut masquer la réalité en prétendant que le pays qu'on décrit ici dans nos lois est celui qui existe, mais la réalité dans le coeur et dans la tête des gens est complètement différente.

La raison pour laquelle les partis traditionnels sont rejetés en masse à travers le pays, est toute simple. C'est que les partis traditionnels ne correspondent plus au pays réel, aux aspirations des gens qui vivent dans le pays réel en dehors de cette bulle de verre ici à Ottawa.

Et par conséquent, quand j'entends le discours du Trône avec une espèce de défi, un appel à la participation de la population, la première question qu'il faut se poser, monsieur le Président, c'est qui va croire ce gouvernement? C'est la première question quand on essaie de nous dire que l'on met les Canadiens au défi. Le meilleur défi que les Canadiens voudraient lancer à ce gouvernement, c'est de revenir devant eux dans une élection. C'est cela, la fraude de ce discours du Trône. C'est présenté par un gouvernement illégitime à ce moment-ci, alors qu'on sait que tous les sondages d'opinion publique le disent. Et si ce gouvernement voulait rendre un grand service au pays, si ce premier ministre décidait de faire passer le pays avant son parti, il demanderait aux Canadiens et aux Québécois de choisir les véritables représentants dans ces temps de tourmente. Et je peux vous assurer, monsieur le Président, que la composition de ce Parlement serait une composition réelle du pays et non pas celle d'un pays artificiel qu'on essaie de nous vendre dans ce discours du Trône.

• (1620)

Monsieur le Président, on connaît la réalité sur le terrain. Par conséquent, quand je vois nos amis d'en face prétendre qu'ils vont relever ces grands défis-là, ils n'ont pas du tout ni l'autorité morale, ni la capacité, ni la volonté de le faire. On sait qu'ils sont au plus bas dans les sondages, on sait que plus personne au Canada ne leur fait confiance.

Par conséquent, monsieur le Président, en dehors des grands discours, dans la vraie vie, il y a des réalités. Au moment où on se parle et qu'on essaie de nous vendre cette salade, on sait qu'il y a 1,6 million de nos concitoyens et concitoyennes qui sont en chômage. Sous le régime actuel, supposément si généreux et si parfait, au moment où on se parle et que le premier ministre nous vante les grandes vertus du fédéralisme, on a eu 11 180 faillites au Canada dans la dernière année. Au moment où la politique économique de ce gouvernement-là devait être une économie forte—lors du dernier discours du Trône, c'est ce qu'ils nous avaient promis—les taux d'intérêt vacillent entre 10 et 12 p. 100 et au même moment, notre dollar est à 87c.

En conséquence, quand on parle du concept de la souveraineté, monsieur le Président, ce n'est pas strictement une nécessité politique. De plus en plus, la souveraineté devient une nécessité économique et ce n'est pas moi qui le dis, même le mémoire présenté par la Chambre de commerce du Québec nous dit qu'il est temps d'agir. Ils nous disent qu'il faut immédiatement mettre en place le processus de prise de décisions et c'est ce que la Commission Bélanger-Campeau a recommandé au gouvernement du Québec, c'est cela, la loi que le gouvernement du Québec a déposée hier et par conséquent, nous nous dirigeons vers un rendez-vous référendaire au Québec.

Mais là, cet après-midi, j'entends le ministre responsable des Affaires constitutionnelles nous dire que le gouvernement fédéral va vouloir aussi tenir son référendum; ils vont déposer leur loi référendaire pour essayer d'empêcher, de coopter, de faire un peu de diversion quant à la détermination des Québécois.

Monsieur le Président, cette tentative de diversion, nous la voyons! Par conséquent, ceux et celles qui veulent revivre les affres de la conscription, on les invite à venir avec leur référendum fédéral; on les invite à venir poser aux Québécois la vraie question et ils auront une réponse comme ils n'ont jamais espéré.

Monsieur le Président, ceux qui pensent que d'Ottawa, avec leurs gros souliers, ils vont pouvoir venir faire peur aux Québécois et aux Québécoises, je leur dis: Allez juste faire une petite tournée ces jours-ci; allez juste faire une petite tournée pour voir votre niveau de crédibilité et

vous allez voir que vous ne pouvez absolument rien vendre parce que le fardeau de la preuve repose sur vos épaules, et vous n'avez pas livré.

Monsieur le Président, je l'ai reconnu moi-même pour être un de ceux qui a défendu le fédéralisme renouvelé pendant des années. Un jour, il faut se rendre à l'évidence que ce n'est pas possible de livrer et qu'il faut trouver un autre moyen, une autre formule politique, une autre formule qui fera en sorte qu'on pourra s'occuper des vrais problèmes. Quand on parle des vrais problèmes, quand on parle des grands programmes nationaux, de la générosité de l'État fédéral, monsieur le Président, alors qu'on sait que ce gouvernement-ci doit 388 milliards de dollars, que ce gouvernement-ci passe le tiers de nos impôts pour les intérêts et qu'ils augmentent annuellement la dette de 30 milliards de dollars, qu'est-ce que ce gouvernement-là a affaire à parler de partage de la richesse? En réalité, la seule chose qu'ils font depuis quelques années, c'est le partage de la dette. La réalité, c'est que ce gouvernement n'a plus les moyens de ses prétentions. Et on l'a vu dans ce discours du Trône. La réalité, monsieur le Président, est qu'on veut maintenant faire des normes nationales dans des choses qui ne les regardent même pas, mais passer la facture aux provinces.

On a le culot de parler même de normes nationales en éducation, un domaine réservé, depuis 1867, exclusivement aux provinces, et notamment à la province de Québec. Monsieur le Président, je suis convaincu que même Maurice Duplessis doit se retourner dans sa tombe à ce moment-ci à penser qu'Ottawa veut s'immiscer dans l'éducation. Ça faisait partie de l'entente initiale. On ne veut pas respecter le quotidien, on ne veut pas respecter les nécessités de la Constitution dans ses zones grises, et maintenant on est prêt à bafouer les parties les plus claires de la Constitution canadienne. Et tout ça par un gouvernement qui disait avoir un préjugé favorable pour le Québec. C'est honteux, monsieur le Président. J'avise les députés du Québec de l'autre bord, jamais le Québec n'acceptera que vous vous mêliez des politiques d'éducation. Jamais on n'acceptera que vous veniez vous mêler de nos affaires dans ce domaine-là.

Pire encore, le gouvernement veut même aller plus loin au niveau de la formation professionnelle. Ce n'est pas un consensus qu'il y a au Québec, c'est l'unanimité sur le fait que la formation professionnelle doit être du ressort exclusif de la province de Québec.

Monsieur le Président, même le Conseil du patronat, fédéraliste au coton, a émis un communiqué où il recommande que tous les programmes de formation de la main-d'oeuvre soient réalisés par le gouvernement du Québec. On sait qu'il y a un gaspillage d'à peu près 40 p. 100 dans ce domaine-là. Par conséquent, quand on parle de la nécessaire souveraineté, on n'a qu'à regarder les tentatives de ce gouvernement de se mêler dans des champs de juridiction provinciale, de faire de la duplication, de gaspiller nos impôts, et Dieu sait qu'on n'en a pas les moyens à ce moment-ci.

Monsieur le Président, on parle des politiques fédérales. On peut parler de celles où ils ont des responsabilités, notamment la recherche et le développement. On lisait récemment que l'Agence spatiale, qui devait être l'espèce d'élixir en recherche et développement pour le Québec, cette fameuse Agence spatiale qu'il a fallu aller arracher comme une dent, on pouvait lire, et je vais vous donner des chiffres, monsieur le Président. Les contrats de recherche de cette Agence spatiale: 50 p. 100 dans l'Ouest; 35 p. 100 en Ontario, et un maigre et honteux 9,5 p. 100 au Québec.

Monsieur le Président, cela vient de ce gouvernement qui dit avoir un préjugé favorable. Je pense que si on veut poursuivre nos objectifs économiques, si on veut reconnaître les impératifs politiques, économiques et commerciaux, 30 ans de discussions, de chicanes, de frustrations et surtout d'incompréhension, comme c'est démontré dans ce discours du Trône, d'insensibilité, nous amène à conclure qu'on aime mieux prendre nos responsabilités nous-mêmes. Et c'est pourquoi dans le cadre de ce discours du Trône et du débat sur cet amendement, j'aimerais vous proposer un sous-amendement, monsieur le Président, appuyé par le député de Hull—Aylmer, et le texte est le suivant:

> Qu'on modifie l'amendement en ajoutant après les mots «économiques nationales», ce qui suit: «et en raison de son ingérence dans les compétences exclusives du Québec en matière d'éducation et de formation.»

Monsieur le Président, je pense que ce sous-amendement est acceptable et j'espère que nous aurons l'occasion de nous prononcer, parce que je veux savoir où se situent nos collègues. Il est important de connaître le degré de leurs convictions et surtout le degré de leur respect pour la lettre et l'esprit de la Constitution actuelle.

Par conséquent, monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer ce sous-amendement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de l'honorable député de Shefford et je pense que je connais bien le député de Shefford.

• (1630)

Je me souviens d'avoir visité son village natal même, je crois, aux Îles-de-la-Madeleine.

Une voix: Un Madelon.

M. Boudria: Un Madelon, oui; on vient me rappeler le terme, oui, comme le député de Shefford me l'avait enseigné au moment où j'étais allé lui rendre visite. Je dois dire que nous avions eu une visite fort agréable.

Je ne veux pas révéler devant cette Chambre des secrets d'amitié personnelle, mais serait-ce suffisant de dire que le député, dans le temps, croyait—comme moi j'y crois toujours—dans un Canada fort et uni. Cela me déçoit aujourd'hui d'entendre ses remarques; cela me déçoit, monsieur le Président, parce que je pense que le député a confondu deux dossiers et je me demande si, sincèrement, il pense ce qu'il dit parce qu'il doit comprendre qu'il y a une différence entre être député de l'opposition au gouvernement, c'est-à-dire rendre le gouvernement imputable et être en opposition à l'existence même de son pays. Pour moi, monsieur le Président, il y a une différence dans ces deux dossiers-là.

C'est mon rôle, à titre de parlementaire de l'opposition, de garder le gouvernement d'en face imputable. Je ne m'en excuse pas; c'est la raison pour laquelle les électeurs m'ont envoyé ici. Les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell m'ont demandé d'être leur député, m'ont donné ce mandat de les représenter. Par la force des choses, parce qu'il arrive que parmi les 294 autres circonscriptions au Canada, je siège du côté de l'opposition, pas à cause de ce qui arrive dans mon comté, parce que bien sûr, si je n'avais pas été élu, je ne serais pas ici du tout, mais par la force de ce qui arrive dans les autres comtés. On est soit député de l'opposition ou député du gouvernement. Comme député du gouvernement, on tente bien sûr, tant bien que mal, de gouverner le pays, comme tout gouvernement l'a fait dans le passé. Comme député de l'opposition, il faut rendre le gouvernement imputable.

Mais, monsieur le Président, lorsque le député dit que le gouvernement d'en face manque de crédibilité, selon lui, ce sont certainement des sentiments que je peux partager, mais cela ne veut pas dire que le Canada manque de crédibilité, monsieur le Président. Lorsqu'on dit qu'il y a beaucoup de chômage au Canada et qu'il y a une mauvaise politique monétaire, il y a peut-être une mauvaise politique monétaire et je partagerais également cette opinion, mais cela ne veut pas dire que le Canada est mauvais, monsieur le Président. Et ce sont là les différences fondamentales en vertu desquelles on doit séparer notre rôle de porte-parole à la Chambre des communes vis-à-vis nos réactions envers ceux qui sont appelés à gouverner et envers ceux qui sont appelés à s'opposer. Mais de là à prétendre que ce rôle-là nous permet de dire au peuple canadien que le Canada ne marche pas parce qu'on a perdu confiance dans ceux et celles qui détiennent le pouvoir, c'est autre chose.

Monsieur le Président, il y a un autre point que je veux soulever. Le député de Shefford nous a parlé de formation de main-d'oeuvre. D'ailleurs, je pense qu'il l'a soulevé dans sa résolution. Il dit que la formation—je pense qu'il a utilisé le terme «formation»—professionnelle et formation de la main-d'oeuvre—il a utilisé ces deux termes, je pense, dans son discours—sont strictement de compétence provinciale.

J'aimerais demander au député s'il a déjà mis son nom au bas d'un formulaire sous l'égide du développement de l'emploi? Parce que le développement de l'emploi, ce sont des octrois fédéraux donnés dans nos comtés, mais seulement avec l'approbation du député pour former de la main-d'oeuvre. A-t-il également déjà signé des formules en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage, encore une fois avec des composantes de formation de main-d'oeuvre? Moi, j'en ai signé, monsieur le Président, et je dois dire que ces formules-là sont des renseignements publics, disponibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. J'ose espérer que certains, dans cette Chambre, feront sortir ces formules-là pour chaque membre du Bloc québécois qui a proposé l'amendement qu'on vient d'entendre en cette Chambre aujourd'hui, monsieur le Président. J'espère que certains collègues d'en face le feront.

Monsieur le Président, je partage avec le député le fait qu'on doive garder le système imputable. Je ne partage pas ses sentiments vis-à-vis mon pays. Et moi, monsieur le Président, pour ma part, j'aimerais offrir mes meilleurs voeux au ministre responsable du dossier constitutionnel.

Ce n'est peut-être pas à la mode pour un député de l'opposition de formuler un souhait du genre, mais je pense qu'en formulant ce voeu, monsieur le Président, ce n'est pas que je souhaite au gouvernement d'en face d'administrer l'économie de la façon dont ils l'ont fait dans le passé, c'est que je souhaite au ministre d'être capable de garder notre pays ensemble, parce que ce principe-là est plus grand que moi, plus grand que les députés d'en face, et même plus grand, avec tout respect, que celui qui occupe le fauteuil. Et c'est là la différence, monsieur le Président. Et je profite de l'occasion pour formuler ce voeu au ministre. Parce que moi je veux que

notre pays reste ensemble, fort, uni, et prospère, à l'avenir.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais prendre en considération le sous-amendement du député. Je vous ferai part de ma décision aussitôt que possible.

Je ne sais pas s'il y avait une question dans cette intervention, mais je vais permettre au député de répliquer.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai apprécié les commentaires du député de Glengarry—Prescott—Russell. Je peux comprendre dans sa situation qu'il veut défendre le Canada actuel. Je peux comprendre parce que, lui, n'a pas été rejeté par l'Accord du lac Meech. Lui, il a appuyé l'Accord du lac Meech tout au long de ce débat, ce qui n'est pas le cas de son chef. Personnellement, je pense que s'il y a quelqu'un à blâmer dans cette Chambre, et moi je ne blâme pas le gouvernement pour l'échec du lac Meech, je blâme beaucoup plus le chef du Parti libéral qui nous a forcés, tous individuellement, à se poser des questions sur la capacité de ce Parlement et de ce pays de fonctionner. Et la réalité, monsieur le Président, je pense, et je crois sincèrement que nous avons assisté depuis une trentaine d'années à l'incapacité de nos institutions de répondre aux besoins fondamentaux et aux nécessités du Québec. Par conséquent, je ne crois plus que même avec une autre ronde, avec encore de petits comités sur comités, je vous mets au défi que d'ici 18 mois nous serons en référendum sur la souveraineté parce que le Canada anglais n'aura pas suffisamment réfléchi et n'aura pas pu apporter des propositions concrètes.

Mon geste n'est pas anti-Canada anglais. Ils ont le droit de définir le pays qu'ils veulent, à leur image et à leur ressemblance, comme on dit. Ils ont le droit de vouloir se donner l'éducation nationale. Ils ont le droit de vouloir tout faire mener d'Ottawa s'ils le veulent. Ce n'est pas le genre de pays, et ce n'est pas là qu'est ma loyauté. Je peux vous dire une chose: Cela a été très dur pour moi. Ce n'est pas facile de s'en venir ici en rang d'oignons. On ne fait pas cela pour le plaisir de la chose. Mais on pense que s'il n'y avait pas de Québécois et de Québécoises qui avaient réagi au lendemain de l'échec de Meech, nous serions *business as usual*, comme l'aurait souhaité le chef de l'opposition particulièrement qui disait: Après le 23 juin, il y aura le 24, le 25, et oubliez cela, les demandes du Québec. Et nous voulons un rappel quotidien des problèmes auxquels nous avons dû faire face et des humiliations que nous avons subies. Par conséquent, je pense que c'est l'échec de l'institution. Ce n'est pas nécessairement l'échec de chacun des individus. Mais il faut se rendre à la réalité que si le rapport de force n'est pas changé, rien ne changera dans ce pays. C'est pourquoi je pense que le Canada anglais a le droit de définir son pays, selon ses aspirations. Nous avons fait nos devoirs. Il nous reste maintenant qu'à prendre notre décision.

Quant à la question du développement de l'emploi, je suis convaincu que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell ne pense pas que ses projets à la «p'tite jobine», c'est de la formation professionnelle: aller tondre le gazon. . . Moi, c'est du développement de l'emploi et. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

À l'ordre s'il vous plaît. Le sous-amendement proposé par l'honorable député de Shefford, et appuyé par l'honorable député de Hull—Aylmer, a été jugé recevable.

Reprise du débat. La parole est maintenant à l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing.

• (1640)

[*Traduction*]

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, puis-je demander à la Chambre si elle consent à ce que le Nouveau Parti démocratique partage à partir de maintenant la durée de ses discours en deux parties de 10 minutes, avec 5 minutes allouées aux questions? Je pense qu'il ne devrait pas y avoir de problème.

Je ferai pour commencer quelques observations générales sur le discours du Trône. Le discours s'ouvre sur un rappel de l'histoire du Canada, qui est une épopée de courageux efforts et de brillantes réussites, au cours de laquelle les Canadiens et les Canadiennes ont édifié ensemble une société libre et juste. Je veux m'assurer que le gouvernement ne croit pas qu'il a contribué à cette épopée d'efforts et de réussites, ni à la création d'une société libre et juste. Je peux lui dire que la population du Canada ne voit pas du tout les choses ainsi et considère plutôt le gouvernement comme un destructeur, ou le créateur d'un système injuste, plutôt que juste.

Le discours se poursuit sur la nécessité de reconstruire l'unité canadienne et de venir à bout de l'acrimonie, de l'indifférence et de l'incompréhension. Bien sûr, nous souscrivons tous à ce programme, mais le gouvernement doit aussi assumer ses responsabilités en tant que l'un des principaux générateurs de discorde, d'acrimonie,

d'apathie et d'incompréhension au sujet de l'importance du Canada et de l'unité canadienne.

Le discours du Trône dit ensuite qu'il faut penser avant tout au Canada; que tous les parlementaires doivent penser d'abord et avant tout au Canada, faire abstraction des manoeuvres partisanes et mettre leurs efforts en commun pour faire du Canada un pays plus fort.

Comment le gouvernement peut-t-il s'attendre à ce que nous fassions abstraction des considérations partisanes? Comment peut-il penser que nous accepterons sa vision du Canada, qui a créé tellement de chômage, de détresse et de pauvreté partout au pays? Le gouvernement ne tire pas de leçon de ses erreurs. Le Nouveau Parti démocratique ne peut pas contribuer à bâtir le genre de Canada que veut ce gouvernement. Nous tâcherons bien sûr de favoriser un pays unique, uni, juste et compatissant, un pays qui s'intéresse aux gens plutôt qu'aux sociétés.

Ces politiques économiques du gouvernement qui ont déchiré le pays se retrouvent jusque dans le discours du Trône. Elles sont proposées pour la prochaine session. On y trouve de nouvelles privatisations, déréglementations et politiques économiques qui continueront à déchirer le pays; on y parle encore de réduction des paiements de transfert qui déchireront le pays dans les domaines sociaux. C'est une tendance qui se poursuit depuis assez longtemps.

Le discours du Trône fait encore état d'une constitution qui doit être un instrument d'unité. C'est bien vrai. Mais, le gouvernement devrait lui aussi être un instrument d'unité. Il devrait chercher un consensus par compromis, et ce, pas uniquement lorsqu'on élabore une Constitution ou que nous sommes en pleines négociations constitutionnelles. Il devrait aussi rechercher l'unité du pays lorsqu'il traite des politiques sociales et économiques.

Nous avons constaté le tragique des politiques économiques du gouvernement actuel. Les programmes sociaux ont fait l'objet de coupes au moment où nous en avions le plus besoin. Nous avons été témoins du désastre engendré par l'Accord du libre-échange, une fiscalité injuste, le dollar élevé, les taux d'intérêts élevés, la réduction des paiements de transfert aux provinces, la déréglementation, la privatisation des institutions nationales et les compressions budgétaires touchant des services nationaux comme Radio-Canada et VIA Rail.

Malgré toutes ces preuves à l'appui, le discours du Trône donne encore la même orientation. Le gouvernement veut aussi établir le libre-échange entre les provinces. Laissez-moi dire que cela signifiera la fin de l'industrie manufacturière en Saskatchewan, car les industries seront désormais concentrées dans le centre du Canada et en Ontario. Elles disparaîtront des économies de l'arrière-pays. Cela veut en outre dire encore plus de pertes d'emploi, de souffrances, de pauvreté, de chômage et de malaise dans les régions. C'est tout à fait inacceptable pour les gens de la Saskatchewan, comme pour les gens du Canada atlantique et de toutes les autres régions, qui n'ont pas été traités équitablement par le gouvernement actuel et les précédents.

J'aurais beaucoup plus de critiques à faire sur la portée du discours du Trône, mais je veux plutôt m'attarder sur une chose qui n'y figure pas, mais dont il aurait dû faire état, c'est-à-dire la pauvreté, plus particulièrement la pauvreté chez les enfants. Nous nous rappelons tous de la promesse faite par le gouvernement actuel d'enrayer la pauvreté chez les enfants, d'ici l'an 2000.

Alors, il nous faut un plan et un échéancier pour nous assurer qu'il n'y ait plus de pauvreté chez les enfants en l'an 2000.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à donner suite aux engagements qui ont été pris. Ce serait là un changement majeur d'attitude. Quelqu'un a dû trouver son chemin de Damas et comprendre que les choses devaient changer. Pourtant, le gouvernement a sabré dans les programmes d'éducation et dans les paiements de transfert aux provinces au chapitre des programmes sociaux en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Cela a eu de graves répercussions sur les enfants. Or, il veut maintenant prétendre qu'il entend changer pour le mieux et s'assurer que nos jeunes sont mieux instruits, mieux protégés et mieux entourés. S'ils doivent être mieux protégés, c'est, selon moi, contre le gouvernement actuel qui leur a causé bien des torts dernièrement.

Je voudrais formuler deux brèves observations au sujet du Sommet international de l'enfance dont il est question dans le discours du Trône. Le gouvernement dit vouloir respecter ces engagements également.

Deux engagements ont été pris dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Il s'agit d'abord de s'assurer que les enfants profitent des meil-

leurs services de santé possibles dans les meilleurs établissements possibles, pour ce qui est de les traiter et de les guérir.

Tous les Canadiens savent que nous sommes bien loin de nous assurer dans tout le pays, surtout dans les régions rurales et septentrionales, que nos enfants reçoivent les meilleurs soins possibles. Il n'en est rien et il est temps que le gouvernement prenne des engagements à cet égard.

En outre, en ce qui concerne l'enseignement, le gouvernement s'engage à prendre tous les moyens possibles pour rendre l'enseignement supérieur accessible à tous ceux qui ont les compétences voulues. Pourtant il sabre dans les crédits destinés à l'enseignement supérieur, ce qui réduit ainsi le nombre de Canadiens à revenus faible et moyen capables de poursuivre leurs études, entraîne une augmentation des frais de cours et le reste. On peut s'en apercevoir dans tout le pays, dans nos universités et dans nos collectivités où les frais de scolarité montent en flèche.

Le temps n'est plus aux belles promesses. Il faut prendre des mesures pour s'occuper de nos enfants. Il s'agit de lancer des politiques qui permettent, en fait, de résoudre le problème.

Nous devons adopter des mesures très concrètes pour parvenir à l'équité en matière d'emploi. Il faut supprimer les échappatoires fiscales qui profitent aux nantis et aux riches sociétés. On doit sabrer dans les subventions à ces dernières au lieu de procéder à des coupes sombres dans les programmes sociaux destinés aux plus démunis. Il s'agit d'élaborer une stratégie nationale sur la garde des enfants et pourtant, c'est le premier discours du Trône depuis longtemps, dans lequel il n'est même pas question de garde d'enfants.

Nous devons mettre en oeuvre des programmes de logement viables et accroître l'assistance sociale prévue pour protéger les plus défavorisés dans notre société. Il faut annuler les compressions dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire ainsi que se préoccuper vraiment du sort des autochtones et des minorités, afin de combler l'écart qui existe entre ces groupes et les autres Canadiens sur le plan de la pauvreté.

Il n'est pas question de tout cela dans le discours du Trône. Le gouvernement ne s'est pas engagé à se pencher sur les véritables préoccupations des Canadiens ou des plus démunis. C'est ce dont nous avions besoin pourtant. Au lieu de cela, nous avons eu droit au même type de politiques désastreuses que le gouvernement met en oeuvre depuis quelques années.

En terminant, permettez-moi de dire que les Canadiens ont besoin de meilleures politiques et c'est ce qu'ils exigent.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député d'avoir été aussi bref.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que j'étais très heureux d'entendre le député parler ainsi. Il est incompréhensible pour un grand nombre d'entre nous qu'un gouvernement, qui languit à 15 p. 100 dans les sondages et qui voit ses politiques être rejetées par 85 p. 100 de la population puisse venir parler d'unité nationale et de compétitivité sans rien changer à sa stratégie.

Un gouvernement, qui constate que le pays est de moins en moins compétitif et de moins en moins uni et qui voit que 85 p. 100 de la population s'oppose à ses politiques, devrait certainement s'ouvrir les yeux et apporter certains changements. Mais il n'y a eu aucun changement. C'est une vraie honte. Je pense que les Canadiens souhaitent des changements et qu'ils ne peuvent les obtenir.

Je voudrais demander à mon collègue de réfléchir à son passé de directeur du centre coopératif de l'Université de la Saskatchewan. Il pourrait peut-être nous faire part du rôle important que le mouvement coopératif pourrait éventuellement jouer dans les efforts qui sont déployés pour unifier le pays et en faire une nation plus compétitive et compatissante, en favorisant, par exemple, un développement beaucoup plus marqué du secteur du logement coopératif.

Certains ont signalé que le réseau des soins de santé serait beaucoup plus efficient, efficace et économique s'il faisait davantage appel au système coopératif pour la prestation des soins. Il a mentionné les garderies. Bon nombre des progrès les plus importants survenus dans ce secteur au Canada sont attribuables aux coopératives, et ce, malgré les fonds insuffisants qui leur sont versés. Le système coopératif constitue un élément très important pour la protection et la diversification du secteur de la production primaire dans de nombreuses régions du Canada. Compte tenu du nombre de plus en plus grand de licenciements et de fermetures d'usines en raison du libre-échange, il arrive souvent que la formation de coopératives de travailleurs constitue le dernier moyen de sauver des emplois et de protéger la collectivité.

• (1650)

Je voudrais demander au député s'il ne pourrait pas nous livrer ses commentaires à partir de la longue expérience qu'il a acquise dans ce secteur.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il y a longtemps, j'ai été très actif dans le secteur des coopératives. C'est un domaine que le gouvernement a essentiellement abandonné. Il l'a abandonné probablement parce qu'il s'agit d'institutions qui appartiennent à des Canadiens et qui sont administrées localement, certaines d'entre elles étant incroyablement prospères au Québec, dans ma province d'origine, la Saskatchewan, et d'un océan à l'autre. Les coopératives

comptent quelque 11 millions de membres, soit près du tiers de la population canadienne.

L'un des problèmes que le gouvernement aurait pu régler, c'est l'application de la taxe sur les produits et services aux frais d'adhésion aux coopératives. Le gouvernement semble pénaliser les coopératives en assujettissant à la TPS les frais d'adhésion que les Canadiens doivent débourser pour rallier le mouvement coopératif. Bon nombre ont demandé au gouvernement de régler le problème des entreprises qui appartiennent à des Canadiens ou qui sont administrés par eux, mais celui-ci n'a encore rien fait. Ces entreprises demeurent donc désavantagées par rapport aux autres sociétés.

Je ne peux faire au gouvernement que la louange des coopératives, entreprises qui appartiennent à des Canadiens ou qui sont administrées démocratiquement par ceux-ci et qui ont bien répondu aux besoins de 11 millions de Canadiens.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, nous avons écouté le discours du Trône en espérant que le gouvernement aurait un programme de relance économique à proposer aux Canadiens, un programme qui réaffirmerait l'unité nationale et la Constitution mais, malheureusement, nous avons tous été très déçus. On semble nous servir à nouveau le même vieux programme conservateur éculé, un programme qui nous a donné l'Accord de libre-échange, qui a coûté aux Canadiens des milliers et des milliers d'emplois dans toutes les régions du pays, qui a entraîné une hausse des impôts, qui a accru le fardeau des Canadiens à revenu moyen et faible et qui n'a pas encore réussi à renforcer l'unité nationale.

L'unité nationale, c'est beaucoup plus qu'un partage du pouvoir de dépenser entre les deux niveaux de gouvernement. Un pays est uni lorsque ses citoyens sont en sécurité, ont un emploi et contribuent au bien-être de tous les membres de la société. Le Canada sera uni lorsque tous les Canadiens se sentiront appréciés, peu importe la région d'où ils viennent, la couleur de leur peau ou leurs compétences.

Les Canadiens veulent effectivement que le Canada soit un pays fort, composite et prospère, un pays dont ils puissent être fiers. À l'instar de bien d'autres députés, je me suis entretenue avec mes électeurs, je les ai écoutés et j'ai entendu leurs préoccupations à l'égard de l'avenir de notre pays; j'ai senti la douleur et l'inquiétude que l'avenir de notre pays inspire aux Canadiens.

Il est difficile d'être optimiste au sujet du Canada quand on est la cible de son propre gouvernement, un gouvernement qui nous a imposé la TPS, l'Accord de libre-échange et des compressions budgétaires, qui a plafonné les contributions faites dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta, qui a réduit les programmes sociaux et qui a laissé les Canadiens fort désorientés et inquiets face à l'avenir.

Beaucoup de Canadiens subissent le contrecoup de l'Accord de libre-échange, surtout en Ontario. Mais il n'y a pas que l'Ontario qui perde des emplois dans le secteur manufacturier. Dans ma propre circonscription, soit celle de New Westminster, une usine canadienne fabrique des tuyaux d'acier depuis 33 ans, assurant des emplois à mes électeurs. Cette usine a été achetée récemment par une société américaine et, moins de trois mois plus tard, cette société, Wolverine, va s'installer au Sud de la frontière et ferme son usine au Canada. Les Américains, semble-t-il, ont obtenu un marché au Canada grâce à cet accord commercial, mais ne se sont pas engagés à conserver les emplois; nous perdons 180 emplois dans une très petite localité. Et ce n'est qu'un exemple de ce qui se passe dans tout le pays.

Nous l'avons vu avec les camionneurs qui sont ici aujourd'hui et qui ont protesté toute la semaine. Ils ont protesté il y a un an contre la déréglementation et les changements qui se sont produits dans leur industrie pour avertir le gouvernement que les initiatives de ce dernier en matière de déréglementation ont été néfastes pour eux et pour leur industrie.

Mais le gouvernement n'écoute pas. Il continue d'appliquer les mêmes programmes sans issue qui sont catastrophiques pour notre pays et détruisent la conscience que les gens de notre pays ont d'être Canadiens. Je me demande quels emplois sont les prochains à être frappés par le gouvernement.

J'ai écouté le discours du Trône pour voir si on parlerait du Plan vert qui a été annoncé par le gouvernement à grand bruit et avec de belles promesses—mais il n'a même pas été mentionné. On n'a absolument pas commencé à tenir les engagements contenus dans le Plan vert. Le Fraser traverse les deux parties de ma circonscription, Burnaby et New Westminster. On s'était engagé dans le Plan vert à prendre des mesures au sujet de ce

fleuve qui est l'un des moteurs de la Colombie-Britannique, mais que sont devenues les mesures en vue d'assainir ce fleuve?

Qu'a-t-on fait du Plan vert jusqu'à présent? Le gouvernement a dépensé 37 000 $ pour tester la réaction à un logo. Il a dépensé 12 000 $ pour des cadres. Il a dépensé 150 000 $ pour obtenir les conseils de sociétés privées en matière de communications. Il a dépensé presque 2 millions de dollars en publicité. Mais qu'a-t-on fait pour le Fraser jusqu'à présent? Vous dites que cela va venir, mais quand? Les gens attendent dans toutes les régions de la Colombie-Britannique—les gens des circonscriptions des gens d'en face posent des questions, les gens de ma circonscription en posent aussi. Le gouvernement dit que cela se fera bientôt. Or, les gens posent ces questions depuis les sept ans que le gouvernement est au pouvoir et ils n'ont obtenu aucune réponse à propos du Fraser.

Ce fleuve est important en Colombie-Britannique—et le député d'en face le sait bien—pour le tourisme, pour la pêche et pour l'industrie du bois d'oeuvre. Il revêt une importance primordiale dans notre province. Nous entendons constamment dire qu'on va faire une déclaration, mais cela ne se produit jamais. Et j'ai des électeurs qui m'appellent toutes les semaines pour savoir quand on va faire cette déclaration. Ils n'obtiennent aucune réponse du ministère de l'Environnement.

J'ai été heureuse que le discours du Trône contienne une allusion à un groupe sur la violence faite aux femmes et dont les membres seront triés sur le volet. Je crains également que la création de ce nouveau comité n'empêche la prise de mesures immédiates à l'égard de la sensibilisation des juges à la discrimination fondée sur le sexe. Je suis également préoccupée par le fait que le gouvernement ne veut pas entendre parler d'une mesure simple et efficace pour lutter contre la violence faite aux femmes, à savoir l'élimination du plafond imposé au Régime d'assistance publique du Canada, lequel assure le financement des refuges pour femmes battues, des garderies et de l'aide sociale. Les femmes qui sont victimes de violence doivent pouvoir compter sur le soutien dont elles ont besoin. Elles doivent pouvoir compter sur un système judiciaire sensible à leur cause, ainsi que sur divers recours d'ordre économique.

En fait, qu'entend-on par l'expression «un comité dont les membres sont triés sur le volet»? On dirait quelque chose de très «sélect». Mais nous en avons déjà un exemple: le conseil De Grandpré qu'a créé ce gouvernement. Et nous savons ce que les canadiens en ont retiré.

Je crains que la création de ce comité n'empêche la mise sur pied d'une commission royale sur la violence faite aux femmes qui, si elle était constituée, comme la commission royale sur le statut de la femme en 1970, sensibiliserait le public et favoriserait l'adoption de mesures gouvernementales et publiques.

J'espère que le comité sera composé de victimes de la violence, de personnes qui aident directement ces victimes, ainsi que d'attachés de recherche s'intéressant aux questions féminines. J'espère aussi que le comité entendra des femmes et qu'il publiera un rapport définitif qui sera pris au sérieux par le gouvernement et auquel celui-ci donnera suite.

• (1700)

Le discours du Trône renferme des promesses de programmes pour les personnes handicapées. Je suis en faveur de tout programme qui contribue à rendre notre société plus accessible aux personnes handicapées, mais je tiens à signaler au gouvernement que les femmes handicapées sont beaucoup plus exposées à la violence et aux agressions.

J'aimerais que le gouvernement tienne compte des problèmes particuliers des femmes handicapées lorsqu'il créera ces programmes et qu'il mettra sur pied le comité chargé d'étudier la violence faite aux femmes.

Exception faite des trois lignes qui portent sur la création du comité et des programmes pour les personnes handicapées, le discours du Trône constitue un désappointement pour les Canadiennes. On n'y fait aucunement mention des garderies. Celles-ci avaient été promises en 1984 et en 1988; on y avait fait allusion dans tous les autres discours du Trône, mais cette fois-ci on n'y fait même pas mention.

Au mois de mars 1990, 433 000 enfants de moins de trois ans ne pouvaient compter sur leurs parents pour prendre soin d'eux à la maison. Toujours en mars 1990, il y avait 47 000 places dans les garderies, y compris dans celles pour les enfants de cet âge. Il s'ensuit que les parents de près de 387 000 enfants de moins de trois ans doivent, dans le meilleur des cas, s'accommoder d'arrangements plus ou moins adéquats.

Aucun engagement n'a été pris en vue d'améliorer la législation relative à l'équité en matière d'emploi, qui doit être revue cette année. Aucun engagement n'est pris en vue de fournir des logements à prix abordables. Aucun engagement n'est pris afin d'éliminer la discrimination à l'endroit des immigrantes dans les programmes de formation linguistique liés aux emplois fédéraux.

Aucun engagement n'est pris en vue de modifier la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, de façon à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Aucune promesse n'est faite en vue d'assurer un traitement équitable aux femmes qui travaillent dans la fonction publique fédérale. Pourtant, dans son discours du Trône de 1986, le gouvernement s'était engagé à corriger les disparités de traitement au sein de la fonction publique. Voilà maintenant que le gouvernement empêche le Tribunal canadien des droits de la personne d'entendre les causes relatives à la disparité de traitement dans la fonction publique.

Le discours du Trône fait allusion à l'alphabétisation et à l'éducation; pourtant, le gouvernement a imposé un gel qui a pour effet de priver le secteur de l'éducation de millions de dollars, année après année.

Le discours du Trône fait aussi allusion à la force économique du Canada et à ses programmes sociaux qui sont les plus progressistes au monde. Je me demande bien de quel monde ce gouvernement parle. S'agit-il de la planète Mars? C'est possible, parce qu'ici, sur la Terre, la plupart des pays de l'Europe occidentale ont un programme de congé parental et de garderie bien meilleur qu'ici au Canada.

Monsieur le Président, je pense que vous êtes en train de me signaler que mon temps est écoulé. Je voudrais seulement formuler une observation au sujet de la déclaration du gouvernement voulant que l'on s'abstienne de faire preuve de partisannerie à la Chambre des communes. Je suis heureuse d'appuyer le gouvernement lorsqu'il propose de bonnes politiques pour la population canadienne.

Par exemple, mon parti et moi avons appuyé un projet de loi d'initiative parlementaire visant à aider les femmes à obtenir leur juste part du Régime de pensions du Canada. Il s'agissait là d'une mesure positive et nous l'avons tous appuyée.

Cela dit, ne vous attendez pas à ce que j'appuie la TPS. Ne me demandez pas d'appuyer les compressions visant les congés d'adoption. Ne me demandez pas d'appuyer un projet de loi qui causera un préjudice aux Canadiens. Nous voulons que le gouvernement prenne des mesures efficaces.

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné qu'il n'y a plus de question ou d'observation, j'accorde trois ou quatre minutes supplémentaires.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du discours du Trône prononcé lundi par le très honorable Ray Hnatyshyn, le Gouverneur général du Canada.

Comme le premier ministre l'a dit hier avec éloquence, le Canada est à la croisée des chemins, sans parler de l'orientation finale et du résultat final. Le Canada ne sera plus jamais le même. À ceux qui sont très fiers de se complaire dans le défaitisme et le pessimisme au sujet de l'avenir du Canada, je me permets de dire qu'aucune génération dans l'histoire du pays n'a passé sans sa part de prédictions pessimistes. Malgré les esprits négatifs, le Canada a duré, plus vibrant et vigoureux d'une année à l'autre. Je n'ai jamais été plus optimiste au sujet de notre avenir.

Oui, il est tragique que l'Accord du lac Meech ait échoué. Mais cet accord portait des éléments superflus qui n'avaient rien à voir avec la Constitution.

L'échec de l'Accord du lac Meech a inspiré des inquiétudes au sujet de l'unité nationale, mais il a aussi établi clairement deux choses. Nous devons trouver un meilleur moyen de modifier la Constitution, et les Canadiens veulent avoir leur mot à dire dans le processus.

Par conséquent, en novembre 1990, le premier ministre a annoncé la création de la commission Spicer et, en décembre, celle du Comité mixte spécial chargé d'examiner le processus de modification de la Constitution. Franchement, il serait naïf d'espérer voir émerger des délibérations de ces organismes une formule magique capable de remédier à tous les maux de notre pays. On observe cependant dans les deux cas un effort authentique en vue d'établir un consensus national plutôt que d'élaborer une vision du Canada propre à une province, à un territoire ou à un groupe d'intérêt spécial.

Les plaies causées par les injustices du passé sont profondes, mais si nous écoutons notre coeur et notre intelligence, nous trouverons le moyen de les guérir. Les risques créés par nos désaccords actuels sont grands, mais, ensemble nous pourrons les surmonter.

Voilà la philosophie du premier ministre, du gouvernement et la mienne, et telle est l'orientation exprimée dans le discours du Trône. Beaucoup de Canadiens attribuent la responsabilité des problèmes économiques actuels au premier ministre et à la politique de notre gouvernement, alors qu'en réalité nous avons défendu les réformes ainsi que les changements nécessaires pour susciter et assurer la prospérité de tous les Canadiens pour les années à venir.

Il est indéniable que la performance économique a accusé une baisse de 2,5 p. 100, et les taux d'intérêt élevés y ont contribué. Mais les taux d'intérêt diminuent, et nous ne devons pas oublier que l'économie américaine a connu elle aussi une récession qui a aggravé nos problèmes économiques.

Au cours de la récession actuelle, les emplois dans le secteur manufacturier ont diminué de 6,5 p. 100. Lors de la récession de 1981 et 1982, le secteur manufacturier avait perdu 12 p. 100 de ses emplois. La situation actuelle, bien que peu souhaitable, prouve la résistance de notre économie sous notre gouvernement. En fait, même si le taux de chômage est de 10,2 p. 100, 1 285 million d'emplois ont été créés au Canada depuis notre accession au

pouvoir en septembre 1984, et 470 000 de ces emplois étaient en Ontario.

De tous les emplois créés par le gouvernement progressiste-conservateur, 76,8 p. 100 étaient des emplois à plein temps. En tant que gouvernement, nous nous sommes fermement engagés à réduire davantage les dépenses fédérales et le déficit. Nous avons dit dans le dernier budget et réaffirmé dans le discours du Trône que le déficit serait ramené à moins de 25 milliards de dollars en 1992-1993 et à 6,5 milliards de dollars d'ici 1994.

De 1992 à 1995, la croissance des dépenses de programmes sera limitée à une moyenne de 3 p. 100 par année. Nous mettons en pratique ce que nous prêchons. À cet égard, il convient peut-être de signaler que les gouvernements provinciaux sont beaucoup plus généreux que nous, et il en est de même pour les administrations municipales.

La conclusion est simple: si la concurrence est la clé du succès économique dans les années 1990, la décennie a très mal débuté pour le Canada. Nos initiatives visant à améliorer l'efficacité économique du Canada, notamment l'Accord de libre-échange, la TPS, la réforme de l'assurance-chômage, le contrôle des dépenses et la réduction du déficit, ont toutes suscité une vive opposition. Une grande partie de cette opposition est fondée sur la croyance erronée selon laquelle les choses ont si peu changé dans le monde au cours des dernières décennies que le Canada n'a pas besoin de changer pour se mettre au pas.

• (1710)

De nombreux Canadiens croient sincèrement que nous pouvons maintenir notre niveau de vie actuel en continuant d'utiliser les stratégies économiques et commerciales qui se sont avérées efficaces dans le passé, sans les adapter à la nouvelle économie mondiale.

Il n'y a rien de plus faux. Si nos discussions sur la compétitivité du Canada et les mesures que nous prenons à cet égard continuent d'être fondées sur ce genre d'illusions, cela conduira les Canadiens à un échec qui aurait pu être évité.

Le plan tracé dans le discours du Trône tente d'amener les Canadiens à ne pas faire l'autruche en ce qui concerne notre bien-être économique.

Il n'était cependant pas seulement question de la Constitution et de l'économie dans le discours du Trône. Nous avons aussi affirmé encore une fois que nous estimons qu'il est tout à fait possible d'étendre la prospérité du Canada tout en protégeant notre environnement.

En fait, depuis notre accession au pouvoir en 1984, notre gouvernement a fait preuve de leadership en accordant une importance particulière à l'environnement du Canada.

Je veux passer en revue, brièvement, quelques faits saillants. Au cours de l'exercice actuel, c'est-à-dire l'exercice 1991-1992, nos dépenses au chapitre des programmes environnementaux dépasseront 1 million de dollars. Dans le cadre du Programme de réduction des pluies acides, mis sur pied en février 1985, les sept provinces à l'est de la Saskatchewan se sont engagées à réduire de 50 p. 100 par rapport aux niveaux de 1980 leurs émissions d'anhydride sulfureux d'ici 1994.

Jusqu'à maintenant, le Canada a réduit de 40 p. 100 ses émissions d'anhydride sulfureux.

Nous avons fait preuve de leadership en prenant plusieurs initiatives importantes en vue de réduire la présence des toxines industrielles dans nos eaux douces.

En octobre 1989, nous avons annoncé un plan d'action quinquennal de 125 millions de dollars pour l'assainissement des Grands Lacs. Il s'agit de s'attaquer aux problèmes de santé que cause la pollution, de prévenir la contamination toxique et de commencer à assainir certaines zones du bassin des Grands Lacs.

De plus, nous avons annoncé en juin 1988 un programme quinquennal de 110 millions de dollars pour assainir et protéger le Saint-Laurent. Nous avons adopté des mesures législatives sur l'environnement qui comptent parmi les plus exigeantes au monde, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement* et sur le processus d'évaluation environnementale.

Cependant, rien n'est plus important que l'accord canado-américain sur la qualité de l'air signé le 13 mars dernier par le président des États-Unis, George Bush, et notre premier ministre.

J'ai fait partie pendant dix ans du comité spécial chargé d'étudier les pluies acides. Au cours de cette législature-ci, j'ai fait partie du Comité permanent de l'environnement.

Je puis dire en toute honnêteté que cet accord d'importance historique aura des répercussions appréciables sur les précipitations acides dans ma circonscription, celle de Parry Sound—Muskoka, et ailleurs pendant de longues années.

Ce n'est là qu'une infime partie des initiatives et programmes que nous devons à notre gouvernement depuis 1984 en matière d'environnement. Dans le discours du Trône, nous avons réaffirmé notre engagement à nous servir du Plan vert de 3 milliards sur six ans, comme principal moyen d'action pour aider les Canadiens à

assainir, à protéger et à valoriser l'environnement au cours des mois et des années à venir.

J'ai bon espoir que les initiatives du Plan vert, alliées à celles des provinces et du secteur privé, garantiront aux Canadiens la pureté de l'air, de l'eau et des sols qui est essentielle à la qualité de la vie.

Enfin, c'est avec grand plaisir que j'ai constaté que le discours du Trône faisait de la famille une importante priorité. La famille, après tout, est la cellule de base de la société canadienne. Son renforcement devrait être un objectif majeur de la politique gouvernementale.

Je trouve encourageant que notre gouvernement reconnaisse que la société canadienne est en mutation et que la cellule familiale est soumise à des tensions considérables. Compte tenu de ces changements et de ces tensions, il est rassurant que le gouvernement se soit engagé à renouveler ses politiques afin de les faire mieux correspondre aux besoins actuels et futurs des familles canadiennes.

Le gouvernement consacre déjà d'importantes ressources financières aux services de garde, soit près de un milliard de dollars, par le biais de mesures fiscales et de programmes de dépenses. Les modifications apportées récemment à la *Loi sur l'assurance chômage* font que nous en sommes arrivés à consacrer plus de un milliard pour aider les mères et les pères qui s'occupent de nouveaux-nés. Je crois cependant que nous adoptons la bonne orientation en nous engageant à appliquer un programme d'action national pour les enfants qui portera sur tout un éventail de problèmes, dont les services de garde, l'application des ordonnances de soutien des enfants et les mesures contre la pornographie infantile.

Au cours de l'examen des politiques actuelles, j'espère qu'on va étudier de près la fiscalité et les programmes d'aide touchant la famille, car les dispositions actuellement en vigueur sont inefficaces, lourdes et inéquitables. Nombre d'aspects du système en place affaiblissent le tissu national plutôt que de le renforcer.

En guise de conclusion, je voudrais dire qu'à bien des égards, les Canadiens forment une grande famille. Certes, nous ne nous entendons pas toujours et avons eu notre large part de difficultés. Mais quand ça va mal, on se serre les coudes. Le temps est venu pour les Canadiens de se serrer les coudes.

Le discours du Trône ne donne pas des remèdes pour toutes nos maladies. Nous ne prétendons avoir réponse à tout. Ce que nous faisons en tant que gouvernement et au moyen du discours du Trône, c'est de lancer un appel aux membres de la famille qui siègent de l'autre côté de la Chambre des communes et à tous les Canadiens pour leur dire qu'il nous faut travailler tous ensemble pour améliorer notre pays.

En tant que personnes, gouvernement ou peuple, nous sommes loin de la perfection, laquelle, on le sait, n'est pas de ce monde. Ce qui ne nous empêche pas de faire l'envie du monde entier en tant que pays. En effet, le Canada correspond à certains idéaux internationaux et doit être préservé pour les générations à venir.

Le réputé historien canadien, A.R.M. Lower, a donné, dans son ouvrage *Colony to Nation*, une définition du Canada qui convient bien, à mon sens, aux circonstances actuelles. La voici:

> Toutes les nouvelles générations de Canadiens ont dû revivre le miracle de leur expérience politique. Le Canada a été créé parce que ses habitants nourrissaient le projet de se donner un pays durable. Le Canada est un suprême acte de foi.

Les Canadiens n'ont pas perdu cette foi. Pour le bien des générations futures, j'espère que la majorité des députés de cette Chambre ne l'ont pas perdu non plus.

Monsieur le Président, ce fut un privilège que d'avoir pu donner mon point de vue sur le discours du Trône.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui commenter les stratégies futures du gouvernement en matière d'unité nationale et de prospérité économique, stratégies qui ont été exposées dans le discours du Trône de lundi.

Je dois tout d'abord exprimer ma déception. En effet, au moment où la situation de notre pays et sa santé économique suscitent autant d'inquiétudes chez les Canadiens, ce discours du Trône ne donne aucun signe de l'orientation ou du leadership dont notre pays a besoin pour survivre et prospérer.

Des mesures concrètes étaient nécessaires pour empêcher le Canada de se disloquer, mais on a plutôt décidé de créer un autre comité mixte. Dans le domaine de l'économie et de la compétitivité, il fallait que le gouvernement nous montre qu'il se rend compte des effets désastreux que ses politiques ont eu au cours des huit dernières années. Il nous a plutôt signalé qu'il ne changeait rien à sa stratégie.

• (1720)

Je voudrais vous parler ce soir de ces deux aspects: la Constitution et l'unité nationale, et le manque de leadership de ce gouvernement sur le plan économique dans une période si cruciale de notre histoire.

En ce qui touche à la Constitution et à l'unité nationale, 11 mois se sont écoulés depuis l'échec de l'Accord du lac Meech. Dans l'intervalle, le premier ministre a mis sur pied deux commissions: le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, aussi connu sous le nom de commission Spicer, et le Comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat sur le processus de modification de la Constitution du Canada, aussi connu sous le nom de comité Beaudoin-Edwards, dont je fais d'ailleurs partie. Ces deux groupes ont été créés afin de connaître l'opinion des Canadiens quant au genre de pays dans lequel ils souhaitent vivre à l'avenir et quant à la façon dont ils veulent que soit changée leur Constitution afin de témoigner de leurs valeurs, si cela est nécessaire.

De plus, deux commissions ont aussi été formées au Québec, la commission Bélanger-Campeau, qui regroupait des politiques de tous les partis de même que des représentants non élus, c'est-à-dire des québécois intéressés, et la commission Allaire, qui a publié le rapport du Parti libéral. Ces deux commissions ont établi la position du Québec vis-à-vis du reste du Canada ainsi que ses exigences et préférences concernant la structure canadienne.

Je regrette que beaucoup de provinces n'aient pas fait de même, mais je ne suis pas certaine que le premier ministre ou le gouvernement canadien les aient encouragées à examiner cette question très sérieuse.

J'ai été membre du comité Beaudoin-Edwards. Depuis le 19 février 1991, le comité a tenu environ 27 séances publiques, à Ottawa et en région. Nous avons abordé un aspect particulier du contexte canadien ou de la Constitution canadienne. Nous avons cherché à savoir si quelque chose n'allait pas dans la Constitution et dans la formule de modification, et s'il était nécessaire de tenir un référendum ou de créer une assemblée constituante. Je ne veux pas préjuger de ce que sera le rapport du comité. Le premier ministre a déjà agi en ce sens en constituant un autre comité, sans attendre les recommandations de notre comité. Nous avons cependant entendu le témoignage de spécialistes sur cette question.

Je crois que nous avons recueilli les témoignages d'experts de toutes les régions du Canada au sujet de la Constitution actuelle. Je dois malheureusement contredire le député de Perry Sound—Muskoka, qui croit que nous devrions chercher une meilleure façon de modifier la Constitution. Aucun des experts qui ont comparu ne s'en est pris à la Constitution même et aucun n'a affirmé que la Constitution était l'élément défectueux du processus de l'Accord du Lac Meech, mais que c'était plutôt le processus lui-même qui ne permettait pas au public de participer.

En fait, la Constitution actuelle s'est révélée efficace dans deux cas sur trois, la première fois en 1983, puis en 1987, et il y a eu l'échec de 1988. Mais au fait, qu'était l'Accord du Lac Meech? Il s'agissait d'une nouvelle formule de modification acceptée par dix premiers ministres provinciaux et par le premier ministre du Canada. Elle ne se trouvait même pas dans la Constitution. Toutes les dispositions de l'Accord du Lac Meech, sauf une, exigeaient l'unanimité.

Je m'excuse, monsieur le Président, j'ai commis l'erreur qu'ont probablement faite tous les Canadiens: rien dans l'accord, sauf un article, n'exigeait l'unanimité. Tout le reste aurait pu être adopté en vertu de la règle du 7 et 50 prévue dans la Constitution. Je suis convaincu que la majeure partie de l'accord aurait été adoptée si nos dirigeants avaient montré suffisamment de souplesse, et je crois qu'il n'y a pas eu suffisamment de leadership. En outre, s'il y avait eu davantage de participation publique, les citoyens auraient su comment nos dirigeants politiques menaient les négociations de l'Accord du Lac Meech. Cet élément manquait. Les spécialistes l'ont fait remarquer au comité Beaudoin-Edwards. Ce n'était pas la Constitution, mais bien l'absence de flexibilité et de participation populaire. On nous a rappelé maintes et maintes fois que tout l'Accord du lac Meech se présentait comme un fait accompli; c'était à prendre ou à laisser, et aucune modification n'était recevable, que la population proteste beaucoup ou peu.

Je rappelle à la Chambre qu'on utilisait à ce moment une nouvelle formule de modification, soit l'unanimité ou rien, alors que l'accord aurait pu être adopté, en majeure partie ou dans sa totalité, sauf la nomination des juges de la Cour suprême, selon la formule «sept et cinquante.» Bien que le comité ait reçu un message non équivoque et une abondance de preuves, il n'a même pas eu l'occasion de présenter son rapport que le premier ministre décidait d'utiliser sa propre version du processus populaire.

Nous aurions pu siéger la semaine dernière ou cette semaine pour en finir avec cette question. Or, je pense que nous ne pourrons même pas siéger la semaine prochaine, sauf si nous acceptons de siéger en comité, car la Chambre s'est opposée à ce que le comité poursuive ses travaux. Nous avons d'ailleurs pu constater cela plus tôt, au cours du débat concernant les affaires extérieures, compte tenu de ce qui s'était passé au cours de la période des questions.

Le premier ministre voudrait l'opinion d'un autre comité. Il voudrait former un comité mixte spécial qui se déplace, tout comme le comité Spicer ou le comité Beaudoin–Edwards. Pourtant, il n'y a aucun leadership pour présenter des propositions concrètes sur la façon d'entamer le processus.

Le premier ministre voudrait qu'une proposition explicite soit présentée, mais dans neuf mois. Ce délai frôle dangereusement les dates fixées par le Québec pour le référendum. Il faut préciser que, contrairement aux témoignages entendus devant le comité Beaudoin–Edwards, il n'existe aucun engagement visant une participation directe de la population au processus. Encore une fois, les Canadiens risquent de se retrouver spectateurs.

Je suis certaine de ne pas être la seule personne à la Chambre à avoir l'impression qu'on adopte un peu la même tactique qu'entre 1987 et 1990, où l'on a acculé les gens au pied du mur et a jeté les dés. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'un autre comité mixte à l'automne.

Ce matin, j'ai été heureuse d'entendre le nouveau ministre chargé des Affaires constitutionnelles décrire les quatre étapes qu'il a vu le gouvernement prendre. Il a dit qu'il attendrait les rapports Spicer et Beaudoin. Ensuite, le gouvernement formulerait des propositions, puis un comité mixte se déplacerait dans tout le Canada pour les présenter à la population. Enfin, le gouvernement les soumettrait aux législateurs.

Le principal argument que nous avons entendu, c'est que le public veut savoir qu'on fera preuve de souplesse à toutes les étapes et notamment à la dernière, lorsque le comité aura formulé des recommandations au sujet de ces propositions et avant que celles–ci ne soient soumises aux premiers ministres. Il veut savoir s'il pourra participer à la formulation de ces propositions.

Je vous le dis, monsieur le Président, c'est là où le gouvernement a échoué. Il attend jusqu'en février prochain pour dire au public : «Vous pouvez avoir quelques mois, mais ce sera tout, car le Québec va prendre une décision dans un sens ou dans l'autre.» Encore une fois, le public est acculé au pied du mur.

Pourquoi ne pas commencer maintenant? Pourquoi ne pas discuter d'une proposition précise au cours de l'été? Que renfermerait–elle? Il ne faut pas beaucoup d'imagination. La plupart des Canadiens le savent. L'autre jour, mon chef a donné un aperçu de la sienne.

D'abord et avant tout, nous devrions déterminer ce que le Canada est censé être pour tous les Canadiens. Ensuite, je crois que nous pourrions tenir compte du fait que notre Constitution devrait probablement renfermer un code des droits de la personne, car certains estiment que les personnes ne sont pas toutes égales devant la loi. Nous devons donc définir cela. Je suis de ceux qui pensent que nous devrions être assez mûrs pour assurer l'égalité de tous devant la loi. Mais c'est une autre histoire.

• (1730)

Le pouvoir de dépenser préoccupe beaucoup les provinces. Pourquoi n'en parlons–nous pas? Nous n'en avons pas parlé depuis l'échec du lac Meech. Pourquoi n'en parlons–nous pas?

Certains témoins nous ont suggéré des discussions en deux étapes. Premièrement, décidons ce que nous pouvons présenter au Québec et deuxièmement, ramenons le Québec à la table des négociations. C'est ce que M. Pennicott nous a proposé, au Yukon. D'autres témoins nous ont fait la même suggestion.

Nous devons aussi discuter du partage des pouvoirs. Dans le discours du Trône, le premier ministre mentionne des normes nationales pour l'éducation. Veut–il ouvrir la voie à une discussion sur le partage des pouvoirs? Si c'est le cas, pourquoi n'en parlons–nous pas dès maintenant publiquement pour voir si neuf provinces n'ont pas besoin de normes uniformes en éducation et si on ne peut pas les leur donner tout en respectant le droit des Québécois à leur système d'éducation?

Que faisons–nous pour les autochtones? J'ai été députée fédérale par intermittence. Il est urgent de reconnaître qu'ils ont des droits particuliers qui découlent du fait qu'ils étaient au Canada bien avant beaucoup d'entre nous. Il est temps que les Canadiens et les politiciens le reconnaissent. Nous avons tout l'été pour en parler. Nous avons tout le mois de juin. Je ne vois pas pourquoi nous devons nous fixer des échéances, surtout quand il est si important pour le Canada que nous restions unis.

Je pourrais parler du Sénat. Le gouvernement a la majorité. Il a nommé des sénateurs pour l'avoir. Qu'il l'utilise pour modifier le Sénat. Mettons–nous au travail.

Cette semaine, j'ai eu le plaisir de voir le député de South Shore parler des inquiétudes des Néo–Écossais. C'était la première fois qu'il le faisait. J'étais heureuse et je souscrivais à tout ce qu'il disait. J'espère que s'il y avait un vote sur cette question, il voterait comme moi ou je voterais comme lui. Ce serait la première fois depuis que je suis au Parlement que nous partagerions la même inquiétude au sujet d'une région. Le Parlement est dépassé, et ses travaux sont parfois une perte de temps. Il n'est pas étonnant que nous ne soyons pas respectés par beaucoup de Canadiens parce que nous ne sommes pas capables de résoudre les problèmes du Canada.

La dernière chose que je tiens à dire, parce que mon temps achève, concerne le passage du discours du Trône qui traite de l'économie et de la compétitivité. C'est avec un mélange de colère et d'incrédulité que j'ai lu le compliment que le gouvernement s'est adressé lui-même dans le discours du Trône au sujet de l'économie et de la compétitivité. Je suis sûre que 1,4 million de Canadiens qui sont actuellement en chômage à cause de la récession que le gouvernement a imposée au Canada, ont eu la même réaction.

Le gouvernement actuel a systématiquement détruit notre économie et miné notre compétitivité avec toutes les décisions qu'il a prises depuis trois ans.

Les camionneurs de l'Ontario en sont un bon exemple. Nous n'avons plus de VIA Rail. Nous n'avons plus de chemins de fer et nous n'aurons bientôt plus de camions puisque nous ne sommes pas concurrentiels. Et pourquoi ne sommes-nous pas concurrentiels? C'est parce que le gouvernement a tellement haussé les taux d'intérêt que l'écart entre les taux au Canada et ceux en vigueur aux États-Unis, notre principal partenaire commercial, n'a jamais été si élevé. L'écart est de quatre points, ce qui rend le capital plus cher au Canada qu'aux États-Unis et nuit à notre compétitivité.

La valeur du dollar canadien est ainsi artificiellement élevée par rapport au billet vert. Depuis le début de l'année jusqu'à maintenant, la valeur de notre dollar s'est établie en moyenne à 87,7c. américains. Cette pratique va à l'encontre de notre politique habituelle qui consiste à laisser la valeur du dollar flotter au gré de la conjoncture.

La surévaluation du dollar a nui à nos exportations sur le marché américain et affaibli notre compétitivité. Par exemple, le poisson est difficile à exporter aux États-Unis parce qu'il coûte trop cher à cause du niveau élevé des taux d'intérêt et du dollar canadien.

Soit dit en passant, si jamais on apprend qu'il y a eu, pendant les discussions sur le libre-échange, un accord secret entre le Canada et les États-Unis visant à hausser la valeur du dollar canadien, j'espère que personne ne votera de nouveau pour ce gouvernement, si toutefois le Canada existe encore quand le gouvernement aura terminé son oeuvre de destruction.

Le gouvernement a mis en oeuvre une nouvelle taxe, la TPS, qui a des effets dévastateurs dans nos régions frontalières notamment. Avant même l'entrée en vigueur de la TPS cette année, le gouvernement savait qu'elle provoquerait une hausse des prix des biens et services canadiens. Ils coûtent en moyenne 3,8 p. 100 de plus que les biens et services américains.

Le gouvernement savait aussi que le nombre de Canadiens allant faire leurs achats aux États-Unis allait augmenter de deux millions par année uniquement à cause de la TPS.

Quand on sait que 80 p. 100 de la population canadienne habite à moins de 200 milles de la frontière canado-américaine, une distance facile à franchir en voiture, on se demande comment il se fait que le gouvernement soit quand même allé de l'avant avec cette taxe qui affaiblit autant notre compétitivité. Nous entendons parler d'eux sur ce seul point. Nos coûts de production doivent être égaux à ceux des États-Unis.

Lorsque le gouvernement aura abaissé les taux d'intérêt au niveau des taux pratiqués aux États-Unis, lorsque le taux de change de notre dollar aura été ramené à un niveau plus favorable à nos exportations et lorsque les taxes, la TPS ou l'impôt sur le revenu des particuliers seront équivalents à ce qu'ils sont aux États-Unis, alors peut-être les coûts de production au Canada pourront-ils tomber au même niveau qu'aux États-Unis. On pourra alors cesser de blâmer les travailleurs canadiens pour ce que le gouvernement actuel a fait d'un seul coup avec ces politiques économiques.

Cela fera peut-être mal à quelqu'un, mais il aura la chance de poser une question s'il le veut.

Je ne peux pas tenir les travailleurs responsables des effets de l'Accord de libre-échange que le gouvernement a conclu et auquel il voudrait d'ailleurs associer le Mexique où les coûts de production sont encore plus faibles, et ce, au moment où les politiques économiques du ministre ne nous permettent pas de concurrencer les États-Unis en vertu de l'accord.

Tout ce que je puis dire, c'est que le Canada est un grand pays. Si ceux d'en face souffrent un peu de cette situation, ils pourront commencer à influencer leur gouvernement. S'ils le faisaient et intervenaient auprès du caucus, nous n'aurions pas les taux d'intérêt élevés qui ont engendré la récession actuelle. Nos exportations vers les États-Unis iraient bon train et nous aurions une politique définie sur le poisson, ce qui est actuellement impossible car trois ministres des pêches se sont succédé en moins de deux ans et demi. Comment peut-on avoir une politique des pêches s'il y a un nouveau ministre tous les neuf mois? Si ces ministres avaient au moins accompli quelque chose pendant qu'ils étaient en fonctions, je m'en réjouirais, mais ils n'ont rien fait du tout. Il a fallu les remplacer.

J'ai hâte de voir le nouveau ministre à l'oeuvre, car il a déjà été ministre des Pêches, et je crois qu'il a une longue expérience. Le gouvernement a ressuscité le ministre, et

j'espère que ce dernier dotera le gouvernement d'une nouvelle politique.

À moins que de simples députés ne commencent à faire part des besoins économiques de leurs régions aux membres de leur groupe parlementaire, nous perdrons tout, car le public canadien, les sondages et tout le monde, demandent au gouvernement de modifier sa conception économique du Canada et de laisser libre cours à la prospérité.

Il n'est pas nécessaire que les camionneurs de partout au Canada perdent leur emploi. Nous n'avons pas de service ferroviaire. Nous risquons de nous retrouver sans camions dans l'Est. Je me demande ce qu'il nous restera en fin de compte. Il ne fait pas de doute que de la façon dont le gouvernement agit actuellement, il ne nous restera pas grand-chose.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre un certain nombre de choses que la députée a dites, mais il y en a une à laquelle nous souscrivons, c'est que nous avons un grand pays.

Évidemment, pour qu'il reste grand, nous devons effectuer les changements que le monde moderne exige. Je sais que la députée n'est pas d'accord sur ce point parce que le changement est toujours difficile. La difficulté de notre position réside simplement dans le fait que nous sommes un gouvernement qui prend ses responsabilités au sérieux, et s'il faut changer pour répondre aux exigences du marché mondial, nous changerons. Mais ce n'est jamais facile de changer. C'est pour cette raison que nous sommes bas dans les sondages, parce que le changement n'est jamais facile.

La députée chante encore une fois le vieux refrain libéral que son parti répète depuis 1987-1988.

• (1740)

Elle blâme le gouvernement et l'Accord de libre-échange pour chaque moineau qui meurt. Elle oublie ceci, cependant: les dernières données sur l'accord entre le Canada et les États-Unis montrent que nous avons l'avantage sur les États-Unis: nous avons un excédent commercial de 16 à 17 milliards de dollars avec eux. Cela signifie, contrairement à ce qu'elle prétend, que nous faisons certaines choses correctement.

La députée préfère parler exclusivement de ce qui va mal. C'est son droit. Mais voyons la situation dans son ensemble. Au Canada, l'Accord de libre-échange fonctionne à notre avantage. Si vous tenez à parler des statistiques sur le chômage, sachez qu'il y a dix fois plus de chômeurs aux États-Unis qu'au Canada. Les Américains blâment-ils l'Accord de libre-échange avec le Canada pour cela? Bien sûr que non.

D'autres facteurs expliquent le chômage, et surtout un ralentissement d'une partie au moins de l'économie occidentale. Nous ne pouvons pas nier ce fait. Nous ne pouvons pas nous enfouir la tête dans le sable.

La députée a aussi parlé d'une question qui m'intéresse particulièrement, celle des achats que les gens font de l'autre côté de la frontière. Personne n'ignore l'existence de ce problème. Pourtant, dans une province aussi petite que celle que je représente, le Nouveau-Brunswick, nous nous en tirons très bien, en général.

La députée préfère encore ne pas tenir compte de ces statistiques. Le Nouveau-Brunswick a un excédent commercial de 600 millions de dollars avec l'État du Maine, malgré tous les achats qui se font de l'autre côté de la frontière.

Elle préfère ne pas tenir compte de ce chiffre-là et parler plutôt du dollar canadien. La valeur du dollar canadien reflète tout simplement la force de l'économie canadienne. N'importe quel économiste vous le dira.

Cela signifie tout simplement que les autres pays du monde ont confiance en notre pays. S'ils ne croyaient pas en nous, notre dollar vaudrait 50 cents. Voilà ce qui différencie notre philosophie de la leur. Pendant des années, ils ont essayé de se soutenir avec un dollar canadien faible.

À long terme, ce n'est pas avantageux. La solution à long terme, c'est d'être concurrentiel. Si nous sommes concurrentiels et faisons ce qu'il faut pour maintenir une économie forte et saine, le dollar canadien sera fort.

Si j'étais dans l'exportation, je serais bien heureux avec un dollar canadien faible, mais il faut savoir en payer le prix. La députée sait très bien quel est le prix à payer, car elle comprend très bien l'économie même si son interprétation est souvent influencée par le parti politique auquel elle est affiliée.

Nous nous débrouillons très bien sur le marché international, et je ne veux pas que la députée déforme les faits. Elle est très habile à ce jeu quand elle s'y met, bien qu'elle se présente très bien sur le plan personnel.

Je pense qu'elle sait très bien qui elle est et ce qu'elle fait. C'est lorsqu'elle s'enfonce dans ce grand nuage de fumée noire qui plane en quelque sorte au-dessus de son parti qu'elle se perd; elle s'y laisse prendre, comme tous les autres s'y sont laissés prendre, et elle ne va pas plus loin.

Notre parti ira beaucoup plus loin que cela. Nous prendrons les décisions difficiles à prendre, mais elles seront dans l'intérêt de tous les Canadiens, à long terme.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas s'il y avait une question dans cet argument, mais la parole est à la députée si elle veut répliquer.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je dirai seulement au député que je ne crois pas dénaturer les faits.

Nous avons tous le droit d'avoir une politique de parti et d'autres choses du genre. Ce que je faisais valoir, c'est qu'il y a des coûts de production sur lesquels le gouvernement a et a eu un certain pouvoir. Je songe notamment aux taux d'intérêt, au dollar canadien et, certes, aux impôts.

La TPS n'aurait pas pu survenir à pire moment. C'est dans le *Financial Times*, je crois, que j'ai lu l'autre jour ceci: «L'Accord de libre-échange était peut-être une bonne politique, mais il est survenu au mauvais moment et, si la TPS est une bonne chose, pourquoi l'avoir imposée aussi au mauvais moment?»

Je dois dire que je me réjouis que la TPS serve à absorber le déficit. Tout ce que je voudrais savoir, c'est ce que le gouvernement a fait de l'argent qu'il a recueilli depuis le début de janvier. Depuis que le budget a été présenté, en février, il n'a pas présenté le projet de loi qu'il devait déposer concernant le déficit. Est-il tellement à court d'argent qu'il lui faille compter sur la TPS pour financer ses programmes? Il pourrait s'y prendre autrement et écouter, par exemple, les commissions qu'il a créées à coups de millions de dollars, écouter ce que les Canadiens ont dit à ces commissions et veiller dès maintenant à préserver l'unité de notre pays, de sorte que nous puissions nous occuper au plus tôt du problème essentiel que constitue l'économie.

J'ajouterai seulement que le Canada est effectivement un pays exportateur. Je l'ai toujours su. Il faut donc réduire dès maintenant la valeur de notre dollar afin de stimuler nos exportations et faire rouler l'économie. Si le député ne comprend pas cela, je ne vois pas ce que je pourrais lui dire de plus.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'était selon moi une excellente réponse au discours du Trône de ce gouvernement à 15 p. 100 dans les sondages. J'ai trouvé très intéressant que la députée parle longuement de la contradiction entre les politiques annoncées par le gouvernement et les gestes qu'il pose quand il s'agit de rendre le Canada et les Canadiens plus compétitifs.

Dans ma circonscription, qui correspond à la partie nord de la Saskatchewan, les circonstances exigent certainement que l'on modifie la politique afin de favoriser une plus grande compétitivité, tant pour la région que pour mes électeurs.

Je parle de ces investissements que le gouvernement s'apprête à faire dans nos ressources humaines. La députée du gouvernement a certainement raison de dire que nous devons être prêts à suivre l'évolution, à exploiter la technologie d'aujourd'hui et ainsi de suite.

Mais qu'est-ce que ce gouvernement a fait? Il parle dans le discours du Trône de valorisation du savoir dans la société, de soutien à l'éducation et ainsi de suite, mais qu'est-ce qu'il a fait? Il a complètement retiré sa participation à l'éducation continue de base. Dans bien des cas, la plus grande partie du financement destiné à l'alphabétisation est consacrée aux réceptions, aux émissions de télévision et aux autres dépenses du genre. Le financement de la Planification de l'emploi a été réduit. Le financement de l'éducation postsecondaire a été réduit.

Par ailleurs, il y a littéralement des milliers de parents de ma circonscription qui ne peuvent pas profiter des possibilités de travail ou de formation parce qu'ils n'ont pas accès à des services de garderie. Ce besoin est très, très réel. Les gens ne peuvent pas contribuer à l'économie. Il ne peuvent pas progresser. Ils ne peuvent pas améliorer leur compétitivité ou leur production, parce que le gouvernement n'a pas mis sur pied de système de garderie adéquat, malgré ses nombreuses promesses à ce sujet.

J'aimerais entendre les commentaires de la députée sur la façon dont le Canada et les Canadiens pourraient s'y prendre pour améliorer leur productivité alors que les politiques du gouvernement les en empêchent.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député me pose la question, car j'ai dû la laisser de côté dans mon texte. Il y a tellement de questions à aborder, et la plupart des politiciens ne peuvent jamais dire tout ce qu'ils souhaiteraient.

Depuis mon retour, le gouvernement a régulièrement réduit le financement de l'éducation au niveau postsecondaire. Quant on réduit ce financement, on porte un coup au système d'éducation et à la formation requise. Je parlerai des garderies dans un instant. Je veux simplement dire que, d'après mes données, le taux d'analphabétisme au Canada est d'environ 20 p. 100 et qu'il est en hausse. Je pense même qu'il est plus élevé, mais je n'ai pas de statistiques précises à ce sujet.

Une voix: Il est plus élevé.

Mme Campbell (South West Nova): Il l'est? Quoi qu'il en soit, il est de 20 p. 100 dans ma circonscription, où se trouve un excellent conseil d'alphabétisation qui est très actif et qui dispose de statistiques. Ce qui m'inquiète dans ces chiffres et ce qui devrait inquiéter le ministre et les autres députés de cette Chambre, c'est que la baisse de scolarisation et d'alphabétisation de notre population sera assorti d'un coût réel sur le plan de la production. À mon avis, il est très inquiétant que ces statistiques soient en hausse, et elles ont augmenté sous l'actuel gouvernement. En même temps, celui-ci a réduit les programmes d'éducation et la formation.

J'ai examiné la situation dans les pays en développement, et leur taux d'analphabétisme est beaucoup moins élevé que le nôtre parce qu'ils accordent la priorité à l'éducation. Avec une main-d'oeuvre scolarisée, un pays a une capacité de production.

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): C'est avec grand plaisir que je prends part au débat sur le discours du Trône. Cette session marque un nouveau départ. Elle symbolise la détermination renouvelée du gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour aider le Canada et tous les Canadiens à relever les défis de l'avenir.

Il y a des faits troublants auxquels il nous faut faire face comme pays et comme citoyens du monde en cette première année de la dernière décennie du dernier siècle du millénaire. La liste a de quoi faire frémir: l'avenir du Canada comme confédération, l'état de l'environnement, la capacité de l'économie de continuer à créer richesse et emplois ainsi que la misère des enfants qui vivent dans la pauvreté. Et ce qu'il y a de plus troublant, c'est que, dans bien des cas, ces difficultés elles-mêmes compromettent notre capacité de relever les défis et de nous adapter aux changements qui s'imposent.

Nous croulons sous le poids de l'information, mais 40 p. 100 des Canadiens ne peuvent pas lire un quotidien. Nous nous inquiétons parce que nos agriculteurs produisent trop et n'ont pas assez de débouchés, mais des millions d'être humains meurent de faim en Irak, au Bangladesh, en Éthiopie et au Soudan. La qualité de l'éducation de nos enfants nous inquiète, mais le marché du travail évolue si vite que certaines des professions qu'ils espèrent embrasser après leurs études, auront disparu d'ici à la fin de leurs études.

Selon le vieux dicton, la seule constante en ce monde est le changement. Cela semblera banal, mais c'est pourtant ce que nous constatons tout autour de nous. Il est également vrai que ceux qui sauront s'adapter au changement pourront survivre tandis que les autres seront emportés contre leur gré. Nous n'avons pas le choix. Il nous faut nous adapter au changement. Il nous reste un choix: faire en sorte que le changement soit à notre avantage.

Cela veut dire qu'il ne faut pas craindre le changement, mais l'accueillir de bon gré. Si nous pouvons le faire jouer pour nous et non contre nous, nous pourrons rendre le Canada plus prospère, plus progressiste et plus uni. Ce n'est pas tant le changement, mais la façon dont nous nous y prenons qui nous donne la possibilité de progresser.

Vous vous rappellerez que l'un des thèmes de la dernière campagne électorale fédérale était la gestion du changement. Les candidats du Parti progressiste-conservateur et du Parti libéral ont employé cette expression. Elle a été l'une des expressions favorites des maisons de sondage pendant un bon bout de temps. Pour moi, cela m'a toujours fait penser à un enfant qui met ses sous dans une tirelire. Si ridicule que puisse être l'expression, elle recouvre une notion importante. Les gens, et ils n'ont pas tort, ont peur du changement ou au moins des conséquences du changement. Néanmoins, ils reconnaissent, non sans réalisme, que le changement est inévitable.

Ils savent que les promesses de ceux qui prétendent arrêter le changement ou revenir dans le passé, à une époque moins compliquée, sont une insulte à leur intelligence. Notre ambassadeur aux États-Unis, Derek Burney, disait: «Arrêtez la planète de tourner, je veux descendre.» C'est peut-être un slogan qui rassure, mais il ne promet pas des lendemains qui chantent.

Par ailleurs, nous devons reconnaître que notre société ne peut pas accepter une quantité infinie de changements radicaux. Le conservatisme est une caractéristique bien ancrée chez les Canadiens. Nous nous méfions des nouvelles politiques audacieuses qui promettent de résoudre tous les problèmes du jour au lendemain. Nous sommes particulièrement méfiants devant les politiques hardies des gouvernements, et non sans raison. Nous nous souvenons du Programme énergétique national et du budget MacEachen de 1982. Nous savons que les Canadiens subissent encore les conséquences de ces erreurs parce

qu'ils ont perdu des débouchés et que le service de la dette leur coûte plus cher.

Il est dérangeant de subir trop de changements en peu de temps. Nous le constatons à voir l'augmentation du chômage, les fermetures d'usines et la perte de débouchés internationaux pour nos produits. Nous les observons également dans la croissance de l'intolérance raciale dans nos villes et dans la violence croissante dont les femmes et les enfants sont victimes. Ils se réflètent dans les questions au sujet de la politique d'immigration, au sujet de la taille et des répercussions de la dette nationale ainsi qu'au sujet de la capacité de la Confédération canadienne de répondre aux aspirations du Québec et de l'Ouest.

Nous devons donc reconnaître la capacité limitée de l'économie et de la société canadiennes de s'adapter au changement. Le gouvernement et la Chambre ont le devoir de proposer et d'examiner les moyens d'accroître notre capacité d'adaptation au changement. Ainsi, nous pourrons faire en sorte que le changement devienne un aspect accepté de la vie, non quelque chose à craindre.

Cela veut dire que tous les Canadiens devraient devenir plus conscients des défis auxquels nous faisons face tous ensemble ainsi que plus conscients de nos forces et de nos compétences collectives. Cela veut dire que nous devons être plus tolérants les uns envers les autres, avoir moins peur les uns des autres et être moins violents les uns envers les autres. Un changement dans les attitudes des gens à l'égard des autres langues, des autres cultures et des autres races ne se produira pas du jour au lendemain, mais il y a des mesures importantes qu'on pourra prendre bientôt et qui contribueront à changer les attitudes.

Nous pouvons prendre des mesures visant à rendre les travailleurs plus compétents et plus flexibles, et donc plus sécurisés et plus prospères. Nous pouvons prendre des mesures pour que toute la population sache bien lire, écrire et compter et qu'elle soit plus réceptive à l'égard des idées nouvelles. Nous pouvons prendre des mesures pour nous assurer que nos enfants soient en bonne santé, bien nourris et bien éduqués, de sorte qu'ils soient prêts à affronter les défis que leur réserve le prochain siècle.

Les Canadiens veulent s'assurer de pouvoir s'adapter individuellement et collectivement aux changements qui les attendent. Ils veulent être capables de s'adapter; ils veulent être capables de profiter des nouveaux débouchés. Autrement dit, ils sont peut-être conservateurs, mais ils sont aussi progressistes.

Plus important encore que les décisions que nous prenons en tant que gouvernement et en tant que Parlement est la façon dont nous les prenons. Les gens n'accepteront plus les décisions prises à huis clos. Ils veulent participer au processus de décision. Le processus doit être ouvert, consultatif et coopératif. Il doit s'élever au-dessus de l'esprit de parti ou des intérêts personnels mesquins.

Il doit être également réaliste et fonctionnel. Il ne peut pas être possible que tout un processus échoue à cause d'un seul individu ou d'un groupe poursuivant son propre programme. Il est beaucoup plus facile de dire non sans se préoccuper des conséquences que de participer au processus qui permet de trouver le moyen de dire oui.

Le défi auquel nous faisons face consiste à trouver le moyen de faire participer plus de gens au processus, à la quête en vue de trouver une solution qui soit acceptable à l'éventail le plus large possible de gens pour faire mieux fonctionner notre système démocratique.

Nous avons donc à relever un triple défi au cours de la présente session. Premièrement, nous devons reconnaître les limites réelles de la capacité du Canada et des Canadiens à s'adapter aux changements. Deuxièmement, nous devons poursuivre des politiques qui nous permettront d'augmenter ces limites. Troisièmement, nous devons poursuivre ces politiques de façon plus ouverte et plus démocratique.

Qu'est-ce que cela veut dire sur le plan pratique? Je vais parler d'un des problèmes les plus pressants et les plus tragiques auxquels le Canada fait face aujourd'hui, et c'est un problème qui me préoccupe beaucoup.

Au moins une femme sur dix au Canada se fait battre par son conjoint. Un million de Canadiennes se font battre chaque semaine. La moitié des femmes assassinées chaque année meurent aux mains de leur conjoint. C'est scandaleux de voir à quel point ce genre de violence est courant au Canada. Certains disent que la violence augmente à mesure que les femmes avancent dans la société; d'autres soutiennent que la violence que les hommes font subir aux femmes fait simplement partie du partage inégal des pouvoirs dans la société.

Pour toutes les personnes qui s'intéressent à ce problème, le défi consiste à trouver une façon de faire disparaître cette violence en changeant des attitudes profondément enracinées. Nous, à la Chambre, pouvons changer des lois en quelques mois, mais il faut beaucoup plus temps pour changer des attitudes, des valeurs et des comportements.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre la députée. Il lui restera 10 minutes pour terminer son discours, et il y aura ensuite une période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations.

Avant que nous ne passions au débat d'ajournement, je veux signaler aux députés que, conformément à l'article 38 de la version modifiée du Règlement, qui est entrée en vigueur au début de la session, le temps consacré à l'étude de chaque question soulevée pendant le débat d'ajournement est maintenant fixé à six minutes. Le député qui soulève la question dispose de quatre minutes, et on a droit à deux minutes pour répondre.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, l'industrie du camionnage au Canada emploie quelque 500 000 Canadiens. C'est une industrie qui rapporte quelque 12 milliards de dollars par année. C'est donc une industrie importante dans notre pays.

Vendredi dernier, à ma grande déception, Glengarry Transport, mieux connu sous le nom de GTL, cette industrie si bien connue de notre région, déclarait banqueroute. À ce moment-là, quelque 1 794 employés se trouvaient sur le pavé. Plus d'emploi dans une industrie et dans une communauté qui avait certainement besoin de bons emplois qu'on avait déjà à la GTL.

Monsieur le Président, les emplois de la GTL il est sûr que c'étaient des bons emplois pour mes commettants, mais c'est encore plus que cela. Chez nous, lorsqu'on voyait le nom en jaune «Glengarry» ou «GTL» sur les camions, c'était la fierté de tous les résidants de Glengarry, et avec raison. La GTL a été fondée en 1948 par M. Lefebvre et aujourd'hui, ou en tout cas jusqu'à vendredi dernier, l'entreprise était encore dirigée par ses fils. Jusqu'en 1988, l'entreprise n'avait jamais perdu d'argent. Quarante ans consécutifs à faire du profit. Tout à coup en 1988, il y a eu la déréglementation et depuis, les pertes.

[*Traduction*]

C'est plus qu'une coïncidence. Quarante années de réglementation, quarante années de profits, trois années de déréglementation, trois années de lourdes pertes pour la société GTL.

[*Français*]

Et si les députés d'en face ou certains pensent que c'est peut-être unique à la GTL, qu'il y a peut-être eu de la mauvaise gestion, s'il y a des gens qui pensent cela, bien je les invite à regarder davantage. Je les invite à voir par exemple la Kingsway Transport, la plus grande industrie de transport au Canada, qui est maintenant à vendre. Les propriétaires, Federal Industries, n'en veulent plus parce qu'on perd de l'argent.

Si les gens s'imaginent que c'est unique à ces deux grandes compagnies-là, je les invite à aller voir à l'extérieur de cet édifice aujourd'hui et de voir les camionneurs indépendants, car eux aussi souffrent des mêmes problèmes.

Monsieur le Président, le 29 avril, j'ai écrit au nouveau ministre des Transports demandant son intervention pour aider, non seulement la GTL mais tous ceux et celles qui travaillent dans l'industrie du transport au Canada.

La semaine dernière, j'ai eu le privilège de rencontrer le ministre d'État (Transports), accompagné de M. Gilles Lefebvre de la GTL (Transports), et jeudi dernier, on lui a fait les doléances. On lui a démontré pourquoi la GTL était rendue à la toute dernière minute, en était à ses derniers souffles. Je ne savais pas à ce moment-là que 24 heures plus tard la compagnie serait en faillite.

Toujours est-il, monsieur le Président, qu'aujourd'hui nous nous retrouvons dans cette Chambre et le gouvernement se doit de répondre à l'aide qu'ils peuvent donner à l'industrie du transport en général, mais également aux employés de la GTL en particulier qui ont perdu leur emploi. Au moment même où l'on se parle aujourd'hui, monsieur le Président, je viens d'apprendre que toute tentative de réorganiser la compagnie a maintenant échoué, et donc c'est définitif, c'est final, la GTL vient de terminer un peu plus tôt aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et du vif intérêt qu'il porte au sort de ses électeurs.

Je pense que le député voudrait que je mette les choses au clair. Le gouvernement dont je fais partie est à l'écoute des camionneurs. L'an dernier, l'ex-ministre des Transports a amorcé le dialogue avec eux. Nous n'avons jamais

dit que les camionneurs n'étaient pas aux prises avec des difficultés. Le ministre était fort conscient de leurs difficultés.

Nous avons dû toutefois leur dire qu'il n'y avait pas de solution toute faite. Le ministre a déclaré à la Chambre et aux réunions qu'il a tenues qu'il était prêt à travailler avec les camionneurs.

Il a fait preuve de bonne foi. Ce matin, il a discuté pendant une heure et demie avec les camionneurs qui étaient stationnés sur la rue Wellington et qui sont venus sur la colline du Parlement cette semaine. Le ministre a organisé une autre réunion aujourd'hui entre les camionneurs et ses collaborateurs. Il a rencontré les épouses des camionneurs hier après-midi. Avant-hier, il a rencontré des membres de la coalition. La semaine prochaine, il doit rencontrer des représentants de l'Association canadienne du camionnage.

Il reste un autre point à souligner: il s'agit de la très forte responsabilité provinciale en cette matière. Je n'accuse personne. Je ne fais que mentionner des faits. C'est ainsi qu'il faut parler de la question de la taxe provinciale sur le carburant, en Ontario notamment.

En dernier lieu, je veux qu'il soit clair que nous n'avons pas ménagé nos efforts depuis des semaines et des mois. Nous continuerons de le faire avec les parties concernées: les camionneurs, nos collègues provinciaux, les syndicats et les entreprises de transport. Il est donc clair que nous sommes engagés dans cette affaire et que nous le resterons.

LES CATASTROPHES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, mon intervention fait suite à la question que j'ai posée au premier ministre mardi dernier, au sujet de la catastrophe d'Air India.

Vendredi dernier, Inderjit Singh Reyat a été reconnu coupable d'homicide involontaire dans l'affaire de l'attaque à la bombe survenu à l'aéroport Narita au Japon. Cette explosion et l'explosion de l'avion de Air India sont survenues à 54 minutes d'intervalle.

Trois cent vingt-neuf personnes, dont 280 Canadiens, sont décédées dans la catastrophe aérienne d'Air India le 23 juin 1985. Il y avait 80 enfants à bord de l'avion. Il s'agit là de la plus grande tuerie de l'histoire du Canada.

Au cours des six dernières années, j'ai exhorté le gouvernement à convoquer une commission royale d'enquête sur cette catastrophe aérienne. Le gouvernement a trouvé excuse sur excuse pour ne pas convoquer de commission.

Une excuse maintes fois invoquée était que l'affaire de Narita était toujours devant les tribunaux. Le procès est maintenant terminé et un coupable a été condamné.

Une autre excuse invoquée par le gouvernement était que certaines personnes avaient intenté des poursuites au civil. Les familles des victimes ont poursuivi Air India, le gouvernement du Canada et d'autres parties. Ces poursuites au civil sont toutes réglées et la contribution du gouvernement dans ce règlement laisse supposer une certaine responsabilité de sa part.

L'enquête criminelle sur la catastrophe d'Air India survenue il y a six ans a abouti dans une impasse. Le gouvernement du Canada et la Gendarmerie royale du Canada savent qui a commis ce crime, pourtant ils n'ont tout simplement pas les preuves suffisantes pour conduire à la condamnation de la ou des personnes qui ont commis ce crime horrible.

Une commission royale d'enquête est indispensable pour faciliter l'enquête criminelle, mais aussi pour établir le rôle qu'a joué le gouvernement du Canada dans cette affaire, le rôle du Service canadien du renseignement de sécurité et le rôle de la Gendarmerie royale.

Selon certaines allégations, le gouvernement du Canada aurait été averti qu'une bombe exploserait le 23 juin 1985. Nous savons que des bandes magnétiques ont été effacées. Nous savons qu'il y a eu de faux affidavits. Nous savons que le SCRS a manqué son coup. Nous savons que la GRC a manqué son coup. Pourtant, le gouvernement refuse une commission d'enquête.

Je soupçonne que c'est en raison de l'embarras que causerait une telle commission. Je voudrais rappeler à la Chambre, en terminant, que dans le cas de la conduite de Sinclair Stevens—nous nous souvenons tous de lui—,un ancien ministre conservateur, le gouvernement n'a pas perdu de temps pour mettre sur pied une commission d'enquête.

Elle a coûté aux contribuables canadiens 5 millions de dollars. Les contribuables canadiens ont payé les frais d'avocats de M. Stevens qui se sont montés à 500 000 $. Maintenant, nous sommes devant le plus grand crime jamais commis.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps du député est terminé.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'avoir posé sa question parce qu'elle porte sur un sujet qui m'intéresse et qui intéresse mes électeurs aussi.

• (1810)

Monsieur le Président, je voudrais, comme le député et tous les Canadiens, qu'on trouve des explications satisfaisantes à la terrible tragédie qui est survenue au large des côtes de l'Irlande à l'été de 1985.

La poursuite de l'enquête policière à ce sujet constitue la solution appropriée, et nous devrions l'appuyer sans réserve. Je peux garantir au député que l'attentat à la bombe commis à bord du vol 182 de la société Air India le 23 juin 1985 continue à faire l'objet d'une enquête de la part de la GRC et que tous les indices sont minutieusement étudiés.

Je lui signale, par exemple, qu'on s'apprête à envoyer quatre enquêteurs de la GRC, un spécialiste des laboratoires de la GRC et un expert du Bureau de la sécurité des transports du Canada sur les lieux mêmes de l'écrasement de l'appareil, dans l'Atlantique nord, à 110 milles au large de Cork, en Irlande.

Cette importante mission sera entreprise au début de juillet et pourrait nécessiter jusqu'à un mois de travail. Cette entreprise a pour but de récupérer certaines parties de l'épave qui permettront de faire avancer l'enquête que mène la GRC à l'heure actuelle.

À l'été de 1989, une expédition de la GRC a réussi à récupérer des débris de l'avion qui étaient éparpillés au fond de la mer. Cet été, l'équipe de la GRC va explorer le site de l'accident à bord d'un navire équipé d'un véhicule commandé à distance capable de fonctionner à une profondeur de 5 000 mètres. L'épave de l'appareil d'Air India repose à quelque 2 000 mètres de profondeur.

Tous les débris récupérés seront expédiés au Canada en vue d'une expertise médico-légale approfondie. L'opération de récupération prévue pour cet été ne constitue qu'une étape de l'enquête de la GRC.

Il me semble essentiel que la GRC puisse continuer librement d'explorer toutes les avenues possibles de cette importante enquête.

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, lorsque mes arrière-grands-parents sont arrivés au Canada en 1884, ils ont bâti leur propre maison à Toronto, sur l'avenue Broadview, en face du parc Riverdale. Ils étaient propriétaires et mes grands-parents l'ont été par la suite. Mes parents aussi étaient propriétaires et, dans ma jeunesse, il me semblait évident que je posséderais ma maison un jour.

Aujourd'hui, ma femme et moi avons la chance d'être propriétaires. La propriété est la pierre angulaire de ce pays. La plupart des Canadiens rêvent de posséder leur maison un jour. Heureusement, au Canada, la proportion des habitants qui sont propriétaires de leur maison compte parmi les plus fortes au monde, car environ 62 p. 100 des ménages sont propriétaires.

Or, les jeunes se demandent s'ils auront un jour cette chance. C'est ce que le premier ministre a laissé entendre hier, en disant que nos enfants font peut-être partie de la première génération de Canadiens qui connaîtront un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents.

C'est pourquoi nous devons nous attaquer aux obstacles à l'accès à la propriété. Quels sont ces obstacles? Entre autres, il y a le prix élevé du logement, le zonage qui défavorise la construction de logements abordables, les taux hypothécaires élevés, l'insécurité d'emploi à long terme et les versements initiaux élevés.

Face à bon nombre de ces obstacles, nous ne pouvons rien, mais nous pouvons influer sur les versements initiaux élevés. En effet, à l'heure actuelle, si le paiement initial représente au moins 25 p. 100 du prix total, il n'y a aucun problème. Il est possible alors d'emprunter sur hypothèque, il n'y a donc aucune difficulté. Or, si le paiement initial se situe entre 10 et 25 p. 100, le créancier hypothécaire exigera une assurance-hypothèque, sans quoi il refusera le prêt. Si le paiement initial est inférieur à 10 p. 100, il est absolument impossible de souscrire une assurance-hypothèque et donc d'obtenir un prêt hypothécaire.

L'organisme gouvernemental chargé du logement, la SCHL, a toutefois estimé que si nous réduisions les versements initiaux à 5 p. 100, avec une assurance-hypothèque de 95 p. 100, nous pourrions garantir que jusqu'à 200 000 autres ménages dans tout le pays pourraient acheter une maison.

Alors, pourquoi ne le faisons-nous pas? Lorsque les taux d'intérêt montaient, on m'a dit que la réduction des versements initiaux stimulerait la demande et enverrait le mauvais message. Mais maintenant, comme vous le savez, les taux d'intérêt baissent. En fait, en plus de cela, nous avons un taux de chômage qui dépasse 10 p. 100, soit 15,5 p. 100 de plus de chômage dans le secteur de la construction qu'il y a un an. En outre, les prix baissent et il est certes le moment idéal de réduire les versements

initiaux et de permettre à plus de gens d'accéder à la propriété.

Le ministre des Finances et le premier ministre ont souvent demandé à l'opposition de leur faire part de leurs idées sur la façon de créer des emplois, sans pour autant accroître le déficit et la dette nationale. Eh bien, voilà un moyen.

Cette solution permettra d'augmenter le nombre d'acheteurs de maisons et le taux d'emploi, tout en aidant les jeunes Canadiens à réaliser leur rêve d'accéder à la propriété.

Mon Parti progressiste-conservateur veut encourager l'achat de maisons. Que veut faire votre Parti progressiste-conservateur, monsieur le Ministre?

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier, au nom du ministre responsable de l'Habitation, mon collègue l'honorable Alan Redway, pour sa question concernant la création d'emplois dans le secteur de la construction grâce à l'introduction de la mise de fonds de 5 p. 100 pour les acheteurs de première maison.

[*Traduction*]

Le Canada est un pays de propriétaires de maisons. En fait, la proportion de Canadiens qui sont propriétaires est une des plus élevées au monde, soit environ 62 p. 100.

[*Français*]

Le meilleur moyen de créer des emplois et de favoriser l'accession à la propriété dans notre pays, c'est d'avoir une économie solide. Pour y arriver, il nous faut des taux d'intérêt peu élevés et une inflation modérée. Grâce à ces éléments, les milieux d'affaires et les consommateurs reprendront confiance en leur économie.

C'est là l'orientation qu'a choisie le gouvernement. Les taux d'intérêt ont diminué de cinq points au cours des onze derniers mois et l'inflation est stable.

[*Traduction*]

La confiance des investisseurs augmente. Les nouvelles sont bonnes pour l'industrie de la construction résidentielle et les futurs acheteurs de maison. Hier, l'Association canadienne de l'immeuble rapportait que les ventes de maisons déjà construites avaient fait un bond de plus de 66 p. 100, comparativement à la même époque l'an dernier, dans l'ensemble du pays.

Dans ma circonscription, Manicouagan, plusieurs millions de dollars de prêts ont été garantis par la SCHL, en 1990.

La possibilité de posséder une maison est une valeur importante au Canada. La propriété domiciliaire contribue à la stabilité des collectivités et permet aux personnes ainsi qu'aux familles d'investir dans leur avenir.

[*Français*]

La Société canadienne d'hypothèques et de logement examine présentement, monsieur le Président, divers moyens d'aider les Canadiens partout au pays à accéder à la propriété. Il y a l'assurance-prêt hypothécaire qui serait offerte aux propriétaires qui n'ont qu'une mise de fonds de 5 p. 100. Cette assurance serait garantie par le gouvernement.

[*Traduction*]

La SCHL calcule qu'en réduisant le versement initial à 5 p. 100, elle offre une possibilité raisonnable à 200 000 locataires de s'acheter une maison. De ce nombre, 10 000 pourraient ainsi acheter leur première maison, au cours de la première année du programme.

[*Français*]

Alors, nous voulons aider les acheteurs de maison, monsieur le Président, et c'est la réponse que j'ai à formuler à l'honorable député.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, mardi, j'ai posé au ministre de l'Immigration une question qui mérite d'être répétée. Elle concerne l'affaire Al-Mashat. J'ai simplement demandé:

> Pourquoi cet ancien porte-parole de Saddam Hussein a-t-il reçu un traitement préférentiel, au détriment des gens ordinaires qui attendent patiemment? Pourquoi a-t-il pu passer avant les autres?

Le ministre n'a pas répondu.

Les Canadiens savent qu'il existe des règles et qu'à toute règle, il y a une exception. Les Canadiens savent aussi que les ministres sont les gardiens de l'intérêt public et qu'ils sont censés faire appliquer et respecter les règles ainsi qu'expliquer et justifier les exceptions.

Examinons cette affaire. Le mercredi 27 février, les Affaires extérieures apprennent que M. Al-Mashat veut faire défection. Le lendemain, soit le jeudi, le comité des transfuges se réunit et rejette sa demande. Le jour suivant, soit le vendredi, le Service canadien du renseignement de sécurité entreprend sa première enquête. On demande aux Canadiens de croire que le comité des transfuges n'a pas jugé l'affaire suffisamment importante pour signaler au ministre le rejet de la demande de M. Al-Mashat.

On demande aux Canadiens de croire que le SCRS n'a pas vu dans l'ancien ambassadeur une source de renseignements précieuse. On demande aux Canadiens de croire que le SCRS n'a pas jugé important d'en informer le ministre.

Le mardi 5 mars, les Al-Mashat sont reçus en entrevue. Qui mène l'entrevue? Qui leur a suggéré de présenter une demande à titre de retraités, catégorie d'immigrants dont la ministre de l'Immigration avait annoncé la disparition progressive et qui, en fait, n'existera plus le 30 juin?

On demande aux Canadiens de croire qu'à Vienne, les fonctionnaires n'ont pas considéré cet homme suffisamment important pour aviser de sa demande notre ambassadeur en poste là-bas.

Le jeudi 7 mars, les Al-Mashat ont été reçus pour leur deuxième entrevue, et leur demande a été conditionnellement acceptée, deux jours après leur première entrevue.

Le 8 mars, on envoie une note au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour lui expliquer la situation. On demande aux Canadiens de croire que la note de service n'a jamais été portée à l'attention du ministre des Affaires extérieures. Le 11 mars, les hauts fonctionnaires de l'Immigration sont si inquiets qu'ils appellent le ministère des Affaires extérieures et M. Paul Tellier, greffier du Conseil privé, pour insister afin que l'étude de la demande ne soit pas accélérée. On demande aux Canadiens de croire que ces hauts fonctionnaires, malgré leur inquiétude, n'ont pas alerté leur propre ministre.

Le 28 mars, on accorde le statut d'émigrants reçus à la famille Al-Mashat. Il a fallu 28 jours pour tout le processus, y compris les entrevues, les visites médicales et les contrôles de sécurité du SCRS, et ce pour un homme que ce service a considéré comme n'étant pas une source précieuse de renseignements. C'est un processus qui demande, pour les gens ordinaires, au mieux, 12 à 18 mois et, plus souvent, deux à trois ans. Mais pour lui, cela a pris 28 jours, et aucun ministre n'est au courant.

Je repose la question: Pourquoi a-t-on accordé à cet homme un régime de faveur? Les Canadiens ont le droit de le savoir.

M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, en réponse à cette question, je dirai que la raison pour laquelle la demande d'immigration de M. Al-Mashat a été traitée rapidement a déjà été donnée par les sous-ministres d'Emploi et Immigration et des Affaires extérieures. Ce rapport, qui a été rendu public le 14 mai 1991, est fondé sur les conclusions d'une enquête approfondie sur les circonstances dans lesquelles M. Al-Mashat a été admis au Canada.

Cet après-midi, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a confirmé à plusieurs reprises que les ministres étaient prêts à comparaître devant un comité parlementaire avec les fonctionnaires concernés pour répondre aux questions à ce sujet. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré à la Chambre qu'il est inutile de déposer aucun document concernant l'admission au Canada de M. Al-Mashat. Le rapport des sous-ministres de l'Emploi et de l'Immigration et des Affaires extérieures publié le 14 mai 1991 indique clairement les circonstances qui ont entouré le dossier de M. Al-Mashat.

Le gouvernement a agi d'une manière franche et responsable dans cette affaire et continuera dans cette voie.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on a discuté des motions suivantes, et je pense que vous obtiendrez le consentement unanime.

Je propose:

Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1992, déposé sur le Bureau le mardi 14 mai, 1991, soit déféré aux divers Comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Puisqu'on indique le détail des affectations du budget des dépenses aux divers comités, et la liste en est longue, si la Chambre y consent, madame la Présidente, je demanderais que celle-ci soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'Accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit.*]

Au Comité permanent des affaires autochtones.

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20 et L25.

Au Comité permanent de l'agriculture.

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45.

Au Comité permanent des communications et de la culture.

Communications, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90 et 95.

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 30 et 35.

Au Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté.

Secrétariat d'État, crédits 15 et 20.

Au Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale.

Consommateurs et Sociétés, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40.

Finance, crédit 35.

Gouverneur général, crédit 1.

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 100 et 105.

Parlement, crédit 1.

Conseil privé, crédits 1, 5 et 35.

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35.

Secrétariat d'État, crédits 10 et 25.

Approvisionnements et Services, crédits 1, 5 et 10.

Conseil du Trésor, crédits 1, 3, 5, 10, 15 et 20.

Au Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Conseil privé, crédit 15.

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35 et 40.

Au Comité permanent de l'environnement.

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, L40, L45, 50, 55, 60 et 65.

Au Comité permanent des finances.

Finance, crédits 1, L5, L10, 15, 25 et 30.

Revenu national, crédits 1, 5, 10 et 15.

Conseil privé, crédit 25.

Au Comité permanent des forêts et des pêches.

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10.

Forêts, crédits 1, 5 et 10.

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées.

Justice, crédit 10.

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45.

Conseil privé, crédit 40.

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40.

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 35.

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15.

Au Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Parlement, crédits 10 et 15.

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.

Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20.

Au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine.

Emploi et immigration, crédits 30 et 40.

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35.

Au Comité permanent des comptes publics.

Finances, crédit 20.

Au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord.

Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1, 5, L10 et 15.

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 30, 35, 40 et 45.

Les crédits

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 1, 5, L10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, L60, 65, 70, 75, 80, 85, 90 et 95.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédits 1 et 5.

Au Comité permanent des transports.

Conseil privé, crédits 10 et 30.

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60.

Au Comité permanent des langues officielles.

Conseil privé, crédit 20.

Mme le vice-président: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

RECONSTITUTION DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la deuxième motion concerne le Comité de la santé et du bien-être social, et en voici la teneur:

Que le Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine en existence le dernier jour de la deuxième session de la législature actuelle soit reconstitué à la seule fin de terminer son rapport sur le régime canadien de soins de santé et son financement, ledit comité reconstitué étant une entité séparé et distincte du comité permanent du même nom dont il est question à l'article 104 du Règlement;

Que, aux fins du présent ordre, les articles du Règlement qui concernent le comité en place à la fin de la deuxième session de la législature actuelle continuent de s'appliquer;

Que les témoignages recueillis par le Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été renvoyés au comité;

Que toutes les motions et tous les ordres adoptés par le Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine durant la deuxième session de la législature actuelle et nécessaire à l'achèvement du rapport en cours soient réputés avoir été adoptés par le Comité durant la session actuelle; et

Que le comité ainsi constitué dépose son rapport à la Chambre au plus tard le 1er juin 1991 et que, à la présentation de ce rapport, le Comité cesse d'exister.

Mme Langan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

J'ai écrit à la présidence du Comité de la santé et du bien-être social pour demander que le comité, qui sera chargé d'étudier le régime et le financement des soins de santé au Canada, examine attentivement la façon dont le ministère de la Santé et du Bien-être social vérifie les instruments médicaux et effectue la recherche médicale. J'espère que le comité tiendra compte de ma requête au cours de ses délibérations.

M. Cooper: Madame la Présidente, je remercie la députée pour son intervention. Cependant, je crois que cette question aurait avantage à être débattue par le nouveau Comité de la santé, qui sera formé dès que les whips auront terminé leur travail et seront en mesure de déposer à la Chambre le rapport du comité de sélection.

Mme Langan: Je remercie le député pour ses explications. Je crois vraiment que cette question ferait un excellent sujet de discussion pour le nouveau comité dès qu'il sera créé. Mais si effectivement le nouveau comité étudie le régime et le financement des soins de santé au Canada, il serait important, à mon avis, qu'il se penche sur cette question dans le cadre de ses travaux. Je lui demanderais, au moins, d'envisager cette possibilité.

Mme le vice-président: Je ne sais pas si je dois comprendre que la députée ne consent pas à ce que la motion soit adoptée à ce moment-ci.

Les députés ont entendu et adopté la motion.

(La motion est adoptée.)

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

RECONSTITUTION DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si vous le me permettez, il me reste encore quelques motions.

Je propose:

Que le Comité permanent des privilèges et des élections en existence le dernier jour de la deuxième session de la législature actuelle soit reconstitué à la seule fin de terminer son rapport sur la question soulevée par le député de Scarborough—Rouge River au sujet de la publication de certains documents par le Solliciteur général du Canada;

Que les témoignages entendus par le Comité permanent des privilèges et des élections au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été renvoyés au Comité constitué aux termes de la présente motion;

Que les motions et ordres adoptés par le Comité permanent des privilèges et des élections au cours de la deuxième session de la législature actuelle et qui étaient nécessaires à la production de son rapport soient réputés avoir été adoptés par le Comité constitué aux termes de la présente motion, et qu'à la présentation de son rapport à la Chambre, le Comité cesse d'exister.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1010)

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU PROCESSUS DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

RECONSTITUTION DU COMITÉ

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'en suis à la toute dernière, je crois:

Qu'un message soit envoyé au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre des communes se joint à lui pour reconstituer le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada institué au cours de la deuxième session de la législature actuelle et pour lui déléguer les pouvoirs et l'assujettir aux conditions stipulés dans l'Ordre de renvoi du 17 décembre 1990.

Que les représentants de la Chambre des communes à ce comité soient les mêmes qu'au dernier jour de la deuxième session de la législature actuelle.

Que les témoignages entendus par le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été renvoyés au Comité mixte constitué aux termes de la présente motion;

Que la partie du budget du Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada restée inutilisée à la fin de la deuxième session de la législature actuelle soit réputée constituée le budget total du Comité mixte constitué aux termes de la présente motion, sous réserve de l'octroi d'un budget supplémentaire par le Bureau de régie interne;

Que tous les contrats conclus par le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été conclus par le Comité mixte constitué aux termes de la présente motion et soient réputés valides, sous réserve d'un ordre contraire dudit comité, et

Que les motions et ordres adoptés par le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada au cours de la deuxième session de la législature actuelle soient réputés avoir été adoptés par le Comité mixte constitué aux termes de la présente motion, à moins d'un ordre contraire dudit comité.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de saper l'industrie canadienne du camionnage par ses politiques irresponsables en matière de déréglementation, de fiscalité et de commerce avec les États-Unis; et

Que la Chambre demande au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour établir des règles de jeu équitables et permettre aux camionneurs canadiens de résister à la concurrence américaine.

—Madame la Présidente, c'est avec plaisir que, au nom de mes collègues libéraux aux Communes, je fais porter la motion de ce jour réservé à l'opposition sur la crise dans laquelle est plongé le secteur canadien du camionnage, secteur que les autorités fédérales ont mis dans une situation très dangereuse en 1988, année où le gouvernement national d'allégeance conservatrice a imposé la déréglementation. Depuis, les entreprises canadiennes de camionnage ont dû protester, mais sans succès, et dresser des barrages pour attirer l'attention du gouvernement. Cette semaine, les camionneurs ont tenté de faire connaître leurs motifs d'inquiétude à Ottawa et, pour ce faire, ont garé leurs véhicules devant la flamme du centenaire, sur la colline du Parlement.

Lundi, le groupe parlementaire libéral a rencontré les camionneurs, leurs femmes et leurs enfants pour tenter de leur donner au moins l'occasion de faire connaître les raisons de leur exaspération. Nous avons saisi les occasions que nous laisse la procédure parlementaire, notamment la période des questions, pour attirer l'attention sur ces préoccupations. Nous avons également demandé à la présidence un débat d'urgence sur la question, requête qui, hélas, a été rejetée.

Nous sommes donc allés plus loin, et nous avons décidé de consacrer cette journée d'opposition aux problèmes dans lesquels se débat l'industrie canadienne du transport par camion.

Notre intérêt pour ce dossier ne date pas de cette semaine. Nous avons exprimé notre inquiétude devant la déréglementation que le gouvernement opère dans tout le secteur des transports, et non uniquement dans le camionnage. Certains de nos députés ont rencontré non seulement les camionneurs à Ottawa, mais aussi les entreprises de camionnage et leurs représentants dans les grandes villes d'Ontario et d'ailleurs. Les députés de Windsor-Ouest, de Glengarry—Prescott—Russell, d'Essex—Kent, de Haldimand—Norfolk, de Kent, de Lambton—Middlesex, de Willowdale et de Prince Edward—Hastings, pour n'en nommer que quelques-uns, se sont intéressés aux problèmes de ces Canadiens.

En 1988, donc, il y a eu déréglementation. Le gouvernement a déclaré que, pour rendre l'industrie canadienne plus concurrentielle et accroître la concurrence ainsi que l'efficacité, il fallait déréglementer le secteur et laisser jouer plus librement les forces du marché. Avant la déréglementation, les entreprises américaines de camionnage devaient prouver qu'il y avait un besoin à satisfaire sur le marché et que les entreprises canadiennes n'y répondaient pas. Les entreprises canadiennes pouvaient exercer un droit d'appel. Si le marché du transport entre Buffalo et Toronto, par exemple, était saturé, l'entreprise américaine ne pouvait pas s'y implanter.

La déréglementation a ouvert toutes grandes les portes de notre marché, et les entreprises américaines ont acquis le droit de le pénétrer librement et de livrer directement concurrence à nos entreprises. En 1986, avant la déréglementation, on comptait en Ontario 500 transporteurs dans le secteur du camionnage, et le marché du transport des marchandises représentait 2 milliards de dollars.

Après la déréglementation, il y a, au moment où je vous parle, 3 000 camionneurs qui se partagent le même marché. Désormais, ce sont les plus forts qui survivent. C'est la nouvelle règle du jeu. Depuis la déréglementation, près d'un millier d'entreprises, dont 600 au cours de l'année dernière, ont sombré pour ne plus refaire surface.

Il ne s'agit pas d'une industrie d'importance négligeable. Elle procure des emplois directs à plus de 600 000 Canadiens, sans compter les emplois indirects. Je ferai remarquer au ministre ou à son prédécesseur qui a lancé les sept fameuses études, que s'il fut un temps pour faire des études, c'était avant qu'on ouvre toutes grandes les portes de la déréglementation, pour évaluer d'abord quelles en seraient les avantages et les inconvénients. Or, on a commencé par déréglementer pour ensuite en étudier les conséquences.

Le gouvernement a donc déréglementé, en laissant ainsi les entreprises américaines nous envahir librement, et il l'a fait en parfaite connaissance des réalités du marché du camionnage. Les camionneurs canadiens, il le savait, seraient forcés de fonctionner avec un désavantage de 15 à 20 p. 100; il savait que les camionneurs américains pouvaient amortir leur camion en quatre ans, tandis qu'il en faut 13 au Canadiens. Les camionneurs américains peuvent déduire les droits pour leur permis, mais pas les Canadiens. Les prix du carburant sont plus élevés de 20 p. 100 au Canada qu'aux États-Unis. Un camion neuf coûte en moyenne 70 000 $ aux États-Unis, contre 90 000 $ au Canada. De plus, le cours élevé de notre dollar et nos taux d'intérêt élevés aggravent davantage une situation déjà mauvaise.

Sur le plan géographique, il est très clair que les camionneurs américains peuvent pénétrer la plus grande partie de notre marché très rapidement et très facilement en traversant la frontière, alors que nous ne pouvons pas simplement leur rendre la pareille, car nous ne serions pas capables de soutenir la concurrence au coeur des États-Unis et sur leurs marchés éloignés, étant donné que notre population est plus éparpillée sur notre territoire tandis que celle de nos voisins est certes concentrée en plus grand nombre.

Quant à l'achat de pneus, de matériel et d'assurances, les Américains paient moins cher. Par exemple, il en coûte 2 500 $ aux États-Unis pour regarnir de pneus une semi-remorque ordinaire, alors que le même jeu de pneus coûte 5 000 $ au Canada. La mise au point pour une semi-remorque ordinaire coûte au Canada le double de ce qu'elle coûte aux États-Unis.

Nous avons donc eu la déréglementation, mais le gouvernement l'a imposée en sachant fort bien qu'à moins d'une mesure de compensation, d'un mécanisme d'adaptation, l'industrie canadienne du camionnage ne serait pas capable de soutenir équitablement et efficacement la concurrence. Il n'est donc pas étonnant que ces camionneurs en colère, exaspérés par les réalités économiques du marché, soient venus stationner leurs semi-

remorques et leurs camions devant la colline du Parlement.

• (1020)

Cela reflète le visage humain de la misère économique à laquelle font face les camionneurs canadiens. C'est l'exaspération organisée non seulement des camionneurs mais aussi des autres travailleurs qui en ont assez des politiques du gouvernement actuel. Ces politiques sont irresponsables et insensibles aux besoins des Canadiens. Les intérêts canadiens devraient constituer la priorité numéro un, non pas la priorité numéro deux.

Aucune des entreprises canadiennes de camionnage n'a fait de bénéfices assez importants l'année dernière. La GTL, quatrième entreprise en importance, dont le siège social se trouve pratiquement à côté de chez-moi dans la circonscription de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, a fait faillite la semaine dernière.

Lors de nos rencontres, nous avons non seulement entendu les témoignages des camionneurs, mais aussi ceux de leurs conjoints et de leurs enfants. Les femmes des camionneurs souffrent aussi, étant donné qu'elles sont parfois contraintes d'avoir deux emplois pour joindre les deux bouts. Il n'y a plus d'emplois. Il n'y a plus de bénéfices. Il n'y a plus de fierté non plus si on laisse l'industrie canadienne du camionnage continuer à glisser vers la déréglementation.

Un grand nombre d'épouses de camionneurs nous ont expliqué de façon très émotive comment elles devaient rationner la nourriture destinée à leur famille. Elles nous ont expliqué qu'un grand nombre de camionneurs n'ont pas droit à des journées de maladie, ni à des congés payés. Lorsque ceux-ci prennent une journée de congé, ils le font à leurs frais. Nous avons rencontré Dave Wallis qui, avant la déréglementation, exploitait à profit sept semi-remorques.

Aujourd'hui, Dave Wallis est sur le point de perdre son dernier véhicule. Celui-ci doit payer 60 $ l'heure pour les services d'un mécanicien, mais il ne peut obtenir que 30 $ l'heure pour transporter des marchandises. Comment une personne comme Dave Wallis peut-elle survivre? Pendant combien de temps encore celui-ci peut-il tenir le coup?

Le cas de Dave Wallis est symptomatique. Il y a beaucoup d'autres cas semblables au pays. Au lieu de parler d'études ou de tenir des propos vagues, il faut discuter des conséquences pour le camionneur canadien moyen. Quelles sont ces conséquences sur la famille canadienne moyenne, tant dans cette industrie qu'ailleurs?

Le problème n'est pas particulier à l'industrie du camionnage. Le gouvernement veut aussi déréglementer l'espace aérien. Va-t-il faire subir à nos transporteurs aériens le même sort qu'aux camionneurs?

Pourquoi le gouvernement ne demande-t-il pas aux Américains d'éliminer les barrières protectionnistes qui font obstacle aux expéditions? C'est parce que les Américains refusent de faire face à la concurrence dans ce secteur. Ils savent que l'industrie canadienne de l'expédition est très solide. Ils ne veulent surtout pas ruiner leur propre industrie.

Par conséquent, ils dressent des barrières, mais afin de pouvoir nous faire concurrence, ils disent au gouvernement canadien que celui-ci doit éliminer ses propres mesures de protection en ce qui a trait à l'industrie du camionnage et à l'espace aérien.

Il y a aussi le sort qui a été réservé à VIA Rail. Ainsi, ce n'est pas uniquement l'industrie du camionnage qui est en cause. Celle-ci est victime d'une politique, tout comme l'industrie ferroviaire et peut-être aussi celle du transport aérien, compte tenu des négociations sur l'ouverture de l'espace aérien.

L'industrie du transport au Canada n'est pas seulement importante du point de vue économique: elle illustre une fierté et un sentiment d'unité qui ont caractérisé le développement de notre pays.

Sans tomber dans le dogmatisme, nous avons la responsabilité de protéger, de préserver et d'essayer de promouvoir notre industrie du transport, plutôt que de la sacrifier.

Je remercie le ministre d'avoir écouté notre appel et je lui sais gré d'avoir au moins rencontré la délégation. Il a rencontré ces camionneurs artisans au cours des deux derniers jours, ce qu'il n'avait pas fait auparavant. Je lui suis reconnaissant d'avoir donné de son temps pour agir à titre de médiateur.

Ce n'est plus le temps de parler d'études. Il y en a déjà sept qui sont en cours et dont les résultats ne seront peut-être pas connus avant la fin de l'été. Il faut redonner espoir aux camionneurs canadiens parce que l'an dernier, à Windsor, lorsqu'ils avaient bloqué la circulation de la même façon, le prédécesseur du ministre actuel avait créé des attentes chez ces camionneurs. Il leur avait dit: «Ne vous en faites pas. Je parlerai au ministre des Finances. J'apporterai des réformes pour essayer de ren-

dre les règles du jeu plus équitables entre les États-Unis et le Canada.»

Il ne s'est pas passé grand-chose depuis ce temps. Par conséquent, les attentes sont grandes. L'enjeu est important, et c'est le gouvernement qui a fait monter cet enjeu. Je prie donc instamment le ministre de tenir compte des promesses de son prédécesseur.

L'ancien ministre a même dit dans une lettre qu'il n'était pas prêt à attendre les résultats des sept études avant de prendre des mesures. À mon avis, le ministre actuel ne doit pas simplement étudier la question à outrance pendant que les emplois disparaissent, que les familles sont dans la misère et que l'espoir faiblit.

Je vais proposer au ministre neuf solutions que notre caucus et notre parti sont prêts à présenter à la Chambre des communes aujourd'hui afin qu'elles soient débattues. Ce sont neuf solutions qui, à mon avis et de l'avis de mon caucus et de mon chef, peuvent régler immédiatement certains des problèmes auxquels les camionneurs font face, qu'elles soient adoptées intégralement ou partiellement.

La première solution serait d'accélérer la période d'amortissement aux fins de l'impôt. J'ai déjà mentionné que les camionneurs américains peuvent déduire une partie du coût de leur camion aux fins de l'impôt sur une période de quatre ans, alors que leurs homologues canadiens le font sur une période de treize ans. Je propose que Revenu Canada permette aux camionneurs canadiens de déduire le coût de leur véhicule sur une période de quatre à sept ans, ce qui réduirait de moitié la période d'amortissement au Canada, rétrécissant ainsi l'écart par rapport aux États-Unis. Cela mettrait plus d'argent à la disposition des camionneurs et leur donnerait plus de souplesse et de latitude dans les périodes difficiles. Nous traversons justement une période difficile; on a davantage besoin de liquidités en période de récession. Les camionneurs ont besoin de cette aide maintenant.

La deuxième solution consiste à examiner la taxe d'accise fédérale et à offrir une forme d'allégement fiscal pour le carburant diesel. Il y a une taxe fédérale et une taxe provinciale. J'en viendrai à la taxe provinciale dans quelques instants. La taxe fédérale est d'environ 4 cents le litre. Toutefois, le gouvernement fédéral devrait reconnaître que les inégalités découlent en réalité du prix de base. Aux États-Unis, le carburant diesel coûte 18,6 cents le litre avant les taxes. Au Canada, il coûte 37,9 cents le litre. Après les taxes, le prix est de 27 cents le litre aux États-Unis et de 59 cents au Canada.

Ainsi en ce qui concerne la taxe fédérale, le gouvernement a le choix entre trois possibilités. Il peut suspendre temporairement le paiement de la taxe d'accise fédérale jusqu'à ce que l'industrie reprenne son souffle. Il peut aussi réduire la taxe d'accise d'un cent ou d'un montant qu'il jugerait suffisant pour inciter les ministres provinciaux des Transports à emboîter le pas. De cette façon, il ferait preuve de bonne foi et il allégerait du même coup le fardeau fiscal des camionneurs.

• (1030)

Troisièmement, le gouvernement peut également, comme nous le faisons à l'endroit des agriculteurs, offrir une subvention sur le carburant diesel. Ce sont-là trois solutions qui s'offrent, selon moi, au gouvernement pour remédier de façon efficace aux problèmes reliés à la taxe fédérale sur le carburant diesel.

La quatrième solution porte sur la TPS. Nous croyons que le gouvernement aurait dû supprimer carrément cette taxe, mais il semble bien décidé à la maintenir. Ainsi, nous proposons que le gouvernement accélère énormément le versement des remises aux camionneurs canadiens. À l'heure actuelle, ils versent la TPS sur leur carburant et reçoivent ensuite une remise, mais il leur faut probablement attendre environ six mois. Cette période est beaucoup trop longue. Les camionneurs canadiens versent cet argent au gouvernement sous forme d'un prêt, pratiquement, et doivent attendre six mois avant d'être remboursés. Durant cette période, leurs concurrents américains sont nettement avantagés.

La période prévue pour cette remise devrait être beaucoup plus courte que six mois. En effet, un plein de carburant diesel pour un camion coûte en moyenne 250 $ de plus au Canada qu'aux États-Unis. Ainsi, chaque fois qu'il fait le plein, un camionneur canadien paie 250 $ de plus qu'un camionneur américain. S'il pouvait compter recevoir cette remise rapidement, cela améliorerait grandement sa situation financière.

L'autre option concernant la TPS, c'est que le gouvernement devrait offrir aux camionneurs un délai plus long pour leur permettre de rembourser cette taxe sur les produits qu'ils vont prendre chez l'expéditeur et qu'ils transportent. Le problème, c'est que le gouvernement exige que le camionneur canadien verse la TPS perçue auprès de l'expéditeur dans les 45 jours, alors que l'expéditeur ne paie la société de camionnage que dans les 50, 60 ou 90 jours. Ainsi, le camionneur doit verser la TPS sur les produits transportés même s'il n'est pas payé avant 90 jours. Là encore, les camionneurs canadiens doivent avancer de l'argent.

Ce que nous proposons, comme quatrième solution, c'est que le gouvernement essaie de supprimer ce décalage, afin que les camionneurs canadiens n'aient pas à payer d'avance de leur poche et qu'ils puissent verser la TPS sitôt qu'ils sont payés pour leurs services, ce qui leur assurerait une meilleure marge brute d'autofinancement.

Comme cinquième solution, nous croyons que le gouvernement pourrait sérieusement envisager d'accorder aux camionneurs canadiens le droit de déduire de leur revenu le coût de leurs permis d'exploitation. Les camionneurs américains pouvaient déduire ces frais de leurs impôts. Revenu Canada n'offre pas le même avantage à nos camionneurs. Au Canada, ces frais s'élèvent en moyenne à 2 000 $. Nous recommandons donc d'offrir aux camionneurs canadiens le même avantage que leurs homologues américains sur ce chapitre.

Madame la Présidente vous m'avez signalé qu'il ne me restait qu'une minute, mais je demande le consentement de la Chambre pour pouvoir soumettre mes neuf points clairement, afin que le gouvernement puisse y répondre.

En ce qui concerne la sixième solution, je crois que le ministre fédéral des Transports devrait organiser de toute urgence une réunion avec ses homologues provinciaux. Il faut bien comprendre que même si deux niveaux de gouvernement ont compétence en matière de camionnage, il n'y a qu'une seule industrie du camionnage. Par conséquent, une politique cohérente, coordonnée et bien harmonisée s'impose pour résoudre les problèmes de ce secteur. Le gouvernement fédéral blâme le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario et ce dernier ainsi que son chef, le premier ministre Bob Rae, blâment le gouvernement fédéral. On se contente de se renvoyer la balle, mais pendant ce temps, ce sont les camionneurs qui écopent.

Je pense donc qu'il nous faut de toute urgence tenir une réunion afin de coordonner nos efforts et nous attaquer de front aux problèmes.

L'option numéro sept consiste à obtenir des concessions des deux paliers de gouvernement. Je m'explique.

Il s'agit d'une collaboration visant à réduire la part de la taxe provinciale, qui est de 15 cents environ, soit une lourde charge presque quatre fois plus élevée que la taxe fédérale. J'estime que le gouvernement fédéral peut inciter les gouvernements provinciaux, l'Ontario par exemple, à alléger le fardeau que constitue leur taxe d'accise et leur offrir en échange une plus grande souplesse au niveau du financement de l'infrastructure routière.

Aux États-Unis, le gouvernement fédéral paie de 20 à 25 p. 100 environ des frais de construction des routes. Au Canada, le gouvernement central n'en paie que 5 p. 100, le gros des dépenses étant bien sûr assumé par les provinces. Si le gouvernement fédéral offre aux provinces de leur verser des montants supplémentaires pour l'infrastructure routière du pays, celles-ci pourraient peut-être alléger le fardeau des camionneurs en abaissant légèrement la taxe d'accise sur le carburant. Ainsi, ce que les provinces perdraient au chapitre de la taxe d'accise, elles le regagneraient en paiements de transfert du gouvernement fédéral pour la construction de routes.

M. Rae ne prélèverait peut-être pas 2c. comme il l'a fait dans son budget et 2c. de plus en 1992, ce qui est exorbitant. J'estime que les deux paliers de gouvernement peuvent faire des concessions qui profiteraient aux camionneurs canadiens.

Passons à la solution numéro huit. Nombre de camionneurs américains s'adonnent à l'heure actuelle à une forme illégale de cabotage, c'est-à-dire qu'au lieu de faire Buffalo-Toronto et Toronto-Buffalo, ils font Buffalo-Toronto, puis retournent à Buffalo en passant toutefois par Hamilton, voire par London. Les camionneurs canadiens ne peuvent soutenir la concurrence dans les conditions actuelles. Nous allons être complètement évincés si on permet aux camionneurs américains de se livrer à ce cabotage illégal parce que nous ne pouvons les concurrencer.

Je propose donc deux choses en ce qui concerne la solution numéro huit: d'abord, renforcer les contrôles à nos bureaux de douane et demander aux agents de faire respecter nos lois en informant les camionneurs américains qu'ils seront poursuivis sans ménagement et rapidement s'ils les enfreignent. Je propose de porter immédiatement de 2 000 $ à 5 000 $ l'amende qu'aurait à payer un camionneur américain surpris à se livrer à des activités illégales de camionnage. Une fois doublée, l'amende imposée aurait ainsi plus de mordant. Si le camionneur américain est prêt à prendre un risque, il devra alors payer une amende plus lourde s'il est pris. Espérons qu'il se ferait prendre aux bureaux de douane parce que nous exercerions des contrôles plus rigoureux. Nous avons la compétence aux bureaux de douane.

La solution numéro 9 consiste en un moratoire temporaire sur l'émission de tout nouveau permis d'exploitation interprovincial. Cette mesure nous permettrait de prendre du recul et de cesser de délivrer de nouveaux permis jusqu'à ce que l'industrie ait repris son souffle. L'Ontario a adopté cette ligne de conduite. Cela ne réglera pas le problème des permis existants, mais elle n'aggravera certainement pas la situation exagérément. Le gouvernement fédéral est compétent dans le domaine du camionnage interprovincial; il est donc en mesure d'imposer un moratoire s'il le veut.

Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant de la souplesse dont vous et mes collègues de l'autre côté avez fait preuve. J'ai voulu être constructif. J'ai essayé de citer des exemples concrets des effets de la déréglementation et de montrer à quel point nous sommes désavantagés au plan de la concurrence directe. Et j'ai également proposé neuf solutions qui, si elles sont adoptées en tout, en partie ou de façon combinée, pourraient permettre aux camionneurs qui se trouvent dehors de jouir de leur fin de semaine un peu plus que ce ne sera le cas si le

gouvernement fait la sourde oreille à leurs revendications.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, je voudrais aussi répondre à mon cher collègue de l'autre côté. À l'écouter parler, il a la solution à tout, ainsi que son parti.

Ce qui me déplaît souvent de mon honorable collègue, c'est qu'à chaque fois qu'il se passe quelque chose de ce côté-ci de la Chambre, à Ottawa, c'est toujours grâce à ses propres recommandations. Je dois dire que j'ai suivi le ministre depuis quelques jours et j'ai vu qu'il a été capable de les rencontrer, ainsi que leurs familles. J'ai aussi rencontré les camionneurs.

Madame la Présidente, je viens du milieu du camionnage, et les camionneurs ont vraiment des problèmes. Ces gens qui sont à l'extérieur ont vraiment besoin d'aide. Je les connais. J'ai travaillé pour eux. J'ai travaillé avec eux et j'ai eu le plaisir de les avoir comme clients. Ils sont vraiment en difficulté.

Mes collègues ne connaissent pas encore la situation des camionneurs, et ils semblent le prouver aujourd'hui. Il y a 15 ans, on réparait les camions de ces gens-là. Croyez-le ou non, il y avait des garages qui n'acceptaient pas les camionneurs parce qu'ils n'étaient pas capables de payer leurs factures pour la réparation. Cela était triste, et ces personnes n'avaient pas une situation très rose.

Je serais surpris de voir que ces gens-là sont ici aujourd'hui parce que la situation s'est améliorée, quand on sait que tout le monde les écrase. Il y a eu des taxes, des taxes et encore des taxes. On les a taxés sur le *fuel*, on les a taxés sur l'essence, on les a taxés sur tout.

• (1040)

Il y a eu un autre problème que mon collègue a peut-être oublié. Il y a environ cinq ans, une compagnie de ma circonscription, détenue par un bon ami à moi, était incapable de s'assurer; de 30 000 $ pour une flotte de 20 camions, on lui demandait 135 000 $ parce qu'il allait aux États-Unis. Eh bien oui, il allait aux États-Unis, parce que sa compagnie devait faire des affaires aux États-Unis.

Aujourd'hui que nous avons le libre-échange, je me suis dit qu'il allait continuer d'aller aux États-Unis. Mais l'affaire n'a pas changé. Donc, ce n'est pas à cause de la TPS. Il y a 15 ans, la TPS n'existait pas. Ce n'est pas dû à la TPS car il y a cinq ans, la TPS n'existait pas. Il y a une chose, par contre; l'essence était taxée, mais pas autant que maintenant. Malheureusement, les taxes provinciales écrasent non seulement les camionneurs—et je l'ai dit lors du dernier budget provincial au Québec—mais cela a un effet d'entraînement sur d'autres problèmes car les camionneurs transportent des biens et ces biens-là, ce sont des biens de consommation. Ce n'est pas la TPS. Chez nous, au Québec, c'est la TPS plus la TVQ, plus ceci, plus cela. Mais les gens ne le disent pas.

Plus tôt, mon collègue disait, madame la Présidente, qu'il y a des solutions. Il n'y en a pas de solution miracle! Même si on enlevait la TPS demain matin, les camionneurs se rendraient peut-être de la rue Wellington jusqu'à l'autre rue à côté, mais le problème serait encore là. Il n'y en a pas de solution miracle. Le ministre l'a très bien expliqué. C'est une solution, un *package* dont on a besoin.

La solution du Parti libéral est très simple: avance, recule, avance et recule. Dans le camionnage, cela ne se fait pas; on se sert dix-huit fois de la vitesse avant, avant de se servir une fois de la vitesse arrière. Je travaillais, madame la Présidente, pour une compagnie qui avait 3 500 camions à réparer. Mais le problème était toujours le même. Je disais tout le temps. . . Est-ce qu'il me reste cinq minutes, madame la Présidente?

Mme le vice-président: Il y a eu une période de questions et commentaires de dix minutes suivant le discours de l'honorable député de York-Ouest. Par contre, je me rends compte que d'autres personnes veulent aussi faire des commentaires et poser des questions. C'est pourquoi je vais demander à l'honorable secrétaire parlementaire de conclure, peut-être, afin de permettre au député de répondre et permettre aussi à quelqu'un d'autre de poser aussi des questions.

Si l'honorable député veut être reconnu pour un discours plus tard, il pourra bien sûr le faire.

M. Della Noce: D'accord, madame la Présidente. J'aurais aimé avoir autant de temps que lui, parce que j'aurais beaucoup de choses à dire, mais je me reprendrai.

Je vais conclure en disant que si mon collègue pense accuser toujours le gouvernement, c'est la chose la plus facile à faire quand on est dans l'opposition, mais je veux juste lui lire un petit paragraphe du *Globe and Mail* du 17 mai 1991 où on dit:

[*Traduction*]

L'Association des camionneurs a exhorté le trésorier à ne pas hausser les taxes sur le carburant. En fait, les camionneurs ont déclaré que si elle ne bénéficiait pas d'une pleine réduction des taxes sur le carburant, l'industrie deviendrait de plus en plus vulnérable face à la concurrence des camionneurs américains.

[*Français*]

Cela se passe en Ontario. Peut-être que mon collègue est plus près, lui qui vient de l'Ontario, mais je ne dis pas qu'au Québec, c'est mieux. On a le même problème, même c'est encore plus cher. Je dénonce les taxes provinciales, non seulement la taxe fédérale de 4 cents, on a donné l'exemple au provincial, mais malheureusement les ministres des Finances provinciaux. . .

Je voudrais dire en terminant à mon collègue que s'il y a eu un ministre des Finances qui a été raisonnable pour ces «truckers-là», c'est le ministre des Finances ici. Cela fait deux ans qu'il n'a pas augmenté la taxe sur l'essence et sur le *fuel*. Cela a été omis, mais je voudrais le mentionner. C'est cela qui est important, mais ces gens-là ne l'ont pas dit. Mais les provinces, malheureusement, en ont donné, elles, un bon coup.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, le député affirme qu'il a déjà eu des camionneurs comme clients; il connaît donc leurs problèmes. Son chef, le premier ministre, a lui aussi été camionneur. Il devrait donc être aussi sensible à la situation que le prétend le député. Le premier ministre se vante de s'être sali les mains à faire du camionnage à Baie-Comeau, à une certaine époque. Dans ce cas, pourquoi le gouvernement fait-il preuve d'autant d'indifférence?

Je vous suis très reconnaissant, monsieur le Président, ainsi qu'aux députés de l'autre côté, de m'avoir donné la possibilité de terminer mes observations. Bien que je reproche au gouvernement d'avoir négligé la situation qui régnait dans l'industrie avant l'introduction de la déréglementation et d'être demeuré inactif après l'entrée en vigueur de la déréglementation, j'ai essayé d'être constructif en proposant neuf solutions possibles. Ces solutions ne sont pas exhaustives et n'en excluent aucune autre. Il s'agit d'une liste de neuf mesures possibles dont la mise en oeuvre donnerait aux camionneurs canadiens la possibilité d'être concurrentiels.

J'ai déjà dit clairement que le gouvernement doit modifier les règles du jeu face aux Américains. Autrement, nous allons perdre la partie et nous allons nous faire battre à plates coutures. J'ai proposé neuf modifications aux règles. J'attends du député qu'il fasse d'autres propositions en ce sens. Si le gouvernement n'entend pas modifier les règles, je lui demanderai de ne pas tourner autour du pot et de nous autoriser à modifier les règles du jeu. Modifions les. Établissons en de nouvelles pour donner une chance aux camionneurs canadiens.

Il y a essentiellement deux choix: modifier les règles pour que nous puissions concurrencer équitablement; mais de grâce, monsieur le ministre, ne laissez pas nos camionneurs affronter les camionneurs américains. Je fais confiance aux Canadiens. J'ai confiance en notre industrie, mais je suis aussi un Canadien réaliste et je ne tiens pas à lancer les Canadiens dans la mêlée sans leur donner des chances égales d'être vraiment concurrentiels. N'importe quel pays agirait de la sorte.

Nous devrions donner aux camionneurs canadiens les moyens de gagner leur vie, de réaliser des profits et d'élever leurs familles, ce que bon nombre d'entre eux sont actuellement incapables de faire.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je voudrais très brièvement féliciter mon collègue de York-Ouest pour son intervention sur ce sujet très important, c'est-à-dire la crise que traverse actuellement l'industrie du camionnage.

Le député a succinctement proposé neuf mesures précises que le gouvernement pourrait prendre. Ce sont toutefois ses remarques concernant l'attitude viscérale du gouvernement d'en face qui ont suscité mon intérêt. Il semble que celui-ci était conscient des difficultés que ses politiques entraîneraient dans les industries du camionnage et des transports, mais il a néanmoins conclu l'Accord de libre-échange.

Je voudrais demander à mon collègue s'il croit que cette entente commerciale et l'attitude que le gouvernement a maintenue après sa signature ont des effets négatifs sur la situation dans laquelle se trouve actuellement l'industrie du camionnage au Canada?

M. Marchi: Madame la Présidente, je remercie le leader parlementaire de cette question très pertinente. J'ai rencontré un camionneur hier, sur la promenade de la rue Sparks. Il est venu à ma rencontre et m'a dit: «Monsieur Marchi, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait ses sept études avant la déréglementation? Pourquoi n'a-t-il pas étudié l'incidence de ces mesures avant d'ouvrir la porte à la concurrence américaine? Il ne fallait pas lever les vannes et laisser la voie libre aux Américains, puis déclarer que vous alliez étudier l'incidence de ces mesures et déterminer jusqu'à quel point les Canadiens en souffriront.»

Les crédits

• (1050)

Ce que mon leader parlementaire veut dire, c'est que le gouvernement a nettement mis la charrue devant les boeufs et qu'il ne semble réellement pas s'inquiéter que la charrue soit détruite.

C'est là l'attitude d'un gouvernement qui est mené par les forces du marché et les lois de la jungle. Il permet aux Américains de s'installer. Puis il dit: «Nous sommes compétitifs. Ne vous inquiétez pas, les gars. Allez-y et soyez les meilleurs.»

Avec l'Accord de libre-échange, le gouvernement nous a dit que nous pouvions relever ce défi et que nous pouvions faire face à la concurrence. Nous avons demandé un meilleur accord. Nous ne nous opposons pas à la libéralisation des échanges commerciaux. Nous nous opposons à un mauvais accord de libre-échange.

Les règles du jeu ne sont pas égales pour tous. Aucun programme d'adaptation n'a été mis en place. Ce que nous trouvons dangereux dans l'abandon de l'AEIE, de Petro-Canada, de la SRC et de VIA Rail, c'est le démantèlement de mécanismes et d'institutions qui ont nécessité énormément d'efforts avant de voir le jour et de parvenir à bien jouer leur rôle.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, depuis mai 1990, des groupes de camionneurs indépendants organisent de temps à autre des manifestations et bloquent des postes d'inspection sur les routes.

Les camionneurs protestent contre l'écart entre les taux d'imposition au Canada et aux États-Unis, notamment sur le carburant, ainsi que contre l'interdiction, au Canada, du cabotage qui est le transport de marchandises entre deux points au Canada dans des camions américains. Ils protestent également contre les répercussions de la réforme de la réglementation et du libre-échange sur l'industrie.

À l'été 1990, mon prédécesseur a formé un groupe de travail chargé d'examiner les préoccupations des camionneurs et d'établir un dialogue. J'ose dire qu'il s'agit là d'une attitude beaucoup plus productive que celle de mon collègue de York-Ouest qui vient de dire qu'un comité du Parti libéral a travaillé sur la question toute l'année.

Aujourd'hui, il a déposé à la Chambre neuf solutions qui ne sont que des expédients, mais dans cette industrie, les expédients sont inacceptables. Il nous faut rechercher des solutions à moyen et à long termes.

Un groupe de travail a été créé l'été 1990. Il compte des représentants des principales associations de camionneurs, des chefs syndicaux, des camionneurs artisans et des représentants de gouvernements provinciaux. Le groupe a entrepris l'étude du régime fiscal, des frais de camionnage, du cabotage et d'autres facteurs ayant probablement des effets sur la compétitivité de l'industrie canadienne du camionnage.

Les rapports des études devraient être publiés à la fin du mois.

Certaines lois s'appliquent au transport interprovincial par camion, mais ce sont les gouvernements provinciaux qui les font respecter et, habituellement, ce sont eux qui prennent les initiatives dans ce secteur. En ce moment, un groupe d'étude, composé de représentants de tous les secteurs de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux, se penche sur les préoccupations de l'industrie.

Cette semaine, j'ai rencontré les représentants de la coalition. Mercredi, j'ai rencontré les conjoints des camionneurs et, hier, j'ai rencontré une délégation de camionneurs artisans, présentement réunis à Ottawa.

De plus, en ce moment même, des agents de mon ministère sont en réunion avec ces gens pour examiner les aspects de leurs problèmes qui sont du ressort du gouvernement fédéral. J'ai écouté les camionneurs et je comprends leurs préoccupations. Encore une fois, j'ai invité les camionneurs à participer aux travaux du groupe d'étude parce que celui-ci est compétent pour examiner toute la question.

Certaines déclarations ont été faites sur les répercussions des programmes fédéraux sur l'industrie. Je voudrais éclaircir quelques points.

Voyons tout d'abord le libre-échange. L'Accord de libre-échange n'a modifié en rien les règles de base régissant l'industrie du camionnage. Ensuite, sous le régime de l'ancienne taxe de vente fédérale, les camionneurs ne payaient pas de taxe de vente fédérale sur leurs achats de tracteurs ou de remorques, mais ils en payaient sur la plupart de leurs autres achats, y compris l'essence. La nouvelle TPS a pour effet d'éliminer toute taxe fédérale de vente sur leurs intrants parce que le gouvernement leur remboursera toute la TPS qu'ils paient sur l'équipement, l'essence, les pièces, l'entretien et les autres frais généraux.

M. Boudria: Quand?

M. Corbeil: J'entends crier un député de l'autre côté, madame la Présidente. Ce député devrait savoir que le règlement sur la TPS prévoit que si les crédits ne sont pas remboursés dans les 21 jours, si je ne m'abuse, le gouvernement fédéral paie des intérêts sur ces crédits.

Après la mise en place de la TPS, les taxes fédérales comprises dans le prix de l'essence au Canada s'élèvent à 4 cents le litre en tout, soit 2,2 cents de moins que la taxe fédérale aux États-Unis.

Au sujet de la question de l'amortissement, je voudrais expliquer qu'au Canada les camionneurs peuvent amortir 30 p. 100 de la valeur résiduelle de leurs tracteurs et remorques, de sorte que ceux-ci sont entièrement amortis après environ sept ans. Aux États-Unis, la période correspondante est de trois ans pour les tracteurs et de cinq ans pour les remorques.

Le fait que les États-Unis perçoivent aussi une taxe d'accise de 12 p. 100 sur les tracteurs et les camions lourds, contrairement au Canada, compense cette différence.

Les taxes provinciales sur l'essence tendent à être plus élevées que celles des États américains, et cet écart a été élargi par certains budgets provinciaux, comme ceux de l'Ontario et du Québec, qui ont imposé des augmentations de 3,4 cents le litre en 1991.

Je voudrais maintenant revenir un peu en arrière et parler de ce qui est arrivé dans l'industrie du transport depuis un an. Je vais d'abord parler de certaines initiatives qui ont été prises l'an dernier et non aujourd'hui à la Chambre des communes.

À une rencontre des ministres des transports fédéral et provinciaux tenue l'an dernier à St. John's, à Terre-Neuve, il a été convenu que les travaux nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes des camionneurs seraient divisés en deux parties. La première partie porte sur les problèmes des camionneurs artisans et elle a été confiée à un groupe de travail présidé par le Manitoba.

Les camionneurs artisans ont posé trois questions précises. Premièrement, ils ont demandé s'ils devaient détenir un permis. Deuxièment, ils ont demandé s'il fallait réglementer les courtiers en chargement, ces intermédiaires qui, moyennant commission, mettent en rapport les expéditeurs et les camionneurs. Enfin, ils ont demandé si le groupe de travail était mandaté pour amener les compagnies de camionnage et les camionneurs artisans à s'entendre sur un code de déontologie.

Je dois avouer que les fonctionnaires provinciaux et fédéraux, membres du groupe de travail, ont signalé un lamentable manque de collaboration de la part des compagnies de camionnage. Je suis très déçu de constater que l'Association canadienne du camionnage a refusé de rencontrer le groupe de travail et les camionneurs artisans pour discuter du code de déontologie.

Ce code devait définir les lignes directrices des relations commerciales entre les camionneurs artisans et les compagnies de camionnage. Les compagnies de camionnage se sont opposées à réduire la longue liste de doléances des camionneurs artisans contre certaines compagnies de camionnage. Il va sans dire qu'une telle attitude n'arrangeait rien.

La deuxième partie du mandat confié par le conseil des ministres du transport visait à traiter des taxes au Canada et aux États-Unis et de la concurrence qui s'exerce dans le domaine du camionnage transfrontalier en général. On avait demandé aux fonctionnaires de Transports Canada d'entreprendre une étude sur l'ensemble des facteurs de la concurrence transfrontalière. Cette étude était divisée en huit parties et ses objectifs consistaient à définir la nature, ainsi que la portée de la part canadienne des marchés transfrontaliers, à évaluer l'ensemble. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: L'honorable ministre pourra continuer après la période des questions orales.

Comme il est 11 heures, conformément. . .

[*Traduction*]

Le ministre invoquait le Règlement.

M. Corbeil: Madame la Présidente, je voudrais bénéficier des mêmes égards que le premier orateur et me rendre à la fin de mon discours, après la période des questions.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je pense que l'honorable ministre pourra présenter cette motion à la reprise de son discours. Il me semble que c'est une courtoisie qui devrait lui être accordée. La Chambre bien sûr en restera maîtresse.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procèdera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, hier, à Fredericton, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick a inauguré officiellement son nouveau complexe de laboratoires, qui se consacrera principalement, au nom des petites et des moyennes entreprises, à la recherche appliquée et au service technologique dans les domaines de la chimie, de la biotechnologie, de la microbiologie et de la science alimentaire.

Article 31 du Règlement

L'installation comprendra également une usine pilote destinée à concevoir de nouveaux produits alimentaires, ainsi qu'une unité de quarantaine pour l'étude des maladies des produits aquicoles.

Toutes ces ressources viseront à offrir des connaissances, des compétences et des techniques novatrices aux sociétés de fabrication du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs dans la région de l'Atlantique. En fait, les services scientifiques et techniques ainsi que la compétence du conseil acquièrent une réputation réellement nationale.

Cette expansion fait partie d'un programme de développement stratégique du conseil évalué à 20 millions de dollars et financé en grande partie par l'entremise de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il s'agit d'un investissement important qui témoigne remarquablement de l'engagement du Canada envers l'expansion économique dans la région de l'Atlantique et envers l'accroissement de la productivité et de la compétitivité, qui constituent des éléments clés de notre volonté de mener le Canada vers la prospérité.

* * *

L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS POLONAIS AU CANADA

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour commémorer le 50e anniversaire de l'Association des ingénieurs polonais au Canada, qui sera célébré ce week-end à Ottawa. L'association constitue un exemple resplendissant de tout ce qu'une ONG peut représenter et accomplir.

En 1941, avec seulement 100 ingénieurs et une charte rédigée par notre sénateur George McIlraith, alors secrétaire parlementaire de C.D. Howe, l'association a commencé à aider les nouveaux venus à obtenir une reconnaissance professionnelle canadienne et à maîtriser la terminologie technique nécessaire pour s'exprimer et écrire en anglais.

L'association a demandé à des ingénieurs canadiens d'enseigner à ces nouveaux venus, de sorte que la plupart des étudiants non seulement ont appris la langue, mais ont également été recrutés par les sociétés canadiennes qui ont fourni gratuitement les instructeurs.

Avec pour protecteur sir Casimir Gzowski, un ingénieur et constructeur de nos chemins de fer et de nos ponts, l'association s'est agrandie et compte maintenant des milliers de chimistes, de physiciens et de membres d'autres professions connexes.

Aujourd'hui, je demande à tous les députés de la Chambre de se joindre à moi pour saluer l'ingéniosité, le dévouement et le travail acharné qui ont permis à l'Association des ingénieurs polonais au Canada d'atteindre ces résultats exceptionnels.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL DE BANDE DE KANESATAKE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Madame la Présidente, c'est avec stupéfaction que la population apprenait hier de Radio-Canada que le Conseil de bande de Kanesatake aurait touché jusqu'à 150 000 $ de trop par année pour financer ses activités, selon des chiffres démographiques erronés. Une telle situation est inadmissible et la non déclaration exacte de la population de Kanesatake par le Conseil de bande aux gestionnaires du gouvernement est une faute grave dont sont victimes les payeurs de taxe.

Je demande donc, madame la Présidente, qu'une enquête soit instituée après le 31 mai afin que les coupables soient punis par la loi. Je demande donc aux mères de clans de destituer ce Conseil qui s'est rendu coupable d'une telle fraude; que le gouvernement appointe immédiatement un conseil intérimaire jusqu'à ce que la communauté reforme une nouvelle forme de gouvernement; qu'une politique de recensement des bandes soit mise en place immédiatement afin d'éviter des répétitions de ce genre et que la Commission royale d'enquête soit investie de cet aspect dans son mandat. Il est important d'agir rapidement, madame la Présidente, afin de rétablir la confiance et l'honneur des citoyens de cette communauté.

* * *

[*Traduction*]

LES MINES DE CHARBON

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, une fois de plus, le gouvernement conservateur essaie de saigner à blanc la population de l'île du Cap-Breton.

Pendant que le gouvernement conservateur favorise le développement de la Westray Coal Mine à Pictou East, que représente le nouveau premier ministre provincial, Don Cameron, on démantèle la Société de développement du Cap-Breton.

La Westray Coal Mine va s'approprier la fourniture des 300 000 tonnes de charbon que la DEVCO avait l'habitude de fournir à la Nova Scotia Power Corporation. S'il en résulte la fermeture de la mine Lingan, au Cap-Breton, 700 ou 800 mineurs perdront leur emploi, et ce dans une

région où le taux de chômage est le double de la moyenne nationale.

L'île ne peut pas supporter d'autres pertes d'emplois. Des centaines et des centaines de familles sont désoeuvrées et désespérées, et le gouvernement conservateur veut les frapper davantage. L'île paie un prix exorbitant la liberté de vote.

Après avoir obtenu la direction du parti conservateur de Nouvelle-Écosse, le nouveau premier ministre a dit:

> Je peux dire à la population du Cap-Breton qu'elle n'a rien à craindre de Don Cameron [. . .]il ne jouera pas de jeux politiques avec leur vie.

Les jeux n'ont pas cessé. Les gouvernements conservateurs de la province et du Canada préfèrent qu'un investisseur étranger s'emplisse les poches plutôt que de s'assurer que les familles. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est terminé.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, l'histoire montre que la Chambre provoque plus facilement des conflits qu'elle ne les résout. Pourtant, le Canada n'a été créé que lorsque George Brown, un libéral, et les Conservateurs Georges Étienne Cartier et John A. Macdonald ont mis de côté leurs désaccords pour travailler à créer un pays uni.

Il y a là une leçon pour tous les partis représentés ici. Ce n'est pas une leçon seulement pour les politiciens, mais bien pour tous les Canadiens. Ceux d'entre nous qui croient à un Canada fort et uni doivent cesser de dire: «Ils ne nous aiment pas, laissons-les partir, c'est comme nous le voulons ou pas du tout.» Ils doivent commencer au contraire à dire publiquement: «Nous vous respectons, nous avons tous beaucoup à perdre, nous sommes tous Canadiens.»

Qui parle au nom du Canada? C'est un rôle qui incombe à chaque Canadien.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, il y a quatre ans, Jesus Seferino Aguilar s'est réfugié au Canada. Il a quitté sa maison, qui se trouvait dans la zone de guerre du Salvador, après avoir vu son frère se faire assassiner. Après une longue attente, il a été inscrit dans l'arriéré des revendications du statut de réfugié. La ministre avait alors promis d'éliminer tout l'arriéré avant le 13 décembre 1990.

Jesus a passé cette attente seul. Il ne pouvait aller visiter des parents aux États-Unis ou au Salvador ni les parrainer pour les faire venir ici, car il n'était pas immigrant reçu.

En 1990, une étude psychiatrique financée par le Conseil canadien des Églises a révélé une détérioration de la santé mentale de la majorité des demandeurs du statut de réfugié obligés d'attendre ainsi, certains étant même portés au suicide. Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies s'est montré favorable à cette étude, mais la ministre n'a pas tenu compte de cet avertissement.

Jesus n'avait pas d'amis dans les hautes sphères pour plaider sa cause. Il souffrait de dépression et de schizophrénie et a dû consulter un psychiatre à plusieurs reprises. Ce mois-ci, plus de deux ans après la promesse faite par la ministre, et alors qu'un tiers seulement de l'arriéré des revendications du statut de réfugié a été réglé, Jesus Seferino Aguilar s'est suicidé. Il était ici depuis quatre ans.

Je prie instamment le gouvernement de mettre fin à la souffrance et à la mort qu'il cause. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour féliciter le ministre des Sciences qui, fort de son grand savoir et de sa grande expérience, sait combien il est important d'inciter les jeunes à poursuivre des études dans le domaine des sciences, de la technologie et du génie.

La spécialisation dans ces domaines permettra au Canada de demeurer concurrentiel dans le XXI^{e} siècle et de maintenir sa place parmi les dix pays les plus avancés en matière de technologie de pointe. Tous les députés de la Chambre doivent poursuivre assidûment leurs efforts dans tous les domaines qui touchent aux jeunes et à l'éducation. L'éducation jouera un rôle important dans l'avenir du Canada, comme elle se doit de le faire.

* * *

L'ÉDUCATION

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Oui, madame la Présidente, l'éducation doit jouer un rôle, mais pas de la façon dont le gouvernement s'y prend.

Article 31 du Règlement

J'attire votre attention sur le discours du Trône, dans lequel le gouvernement délare qu'il aimerait voir établir, avec la coopération des provinces, des objectifs pancanadiens dans le domaine de l'éducation «pour l'an 2000».

Pris littéralement, ce passage semble dire que le gouvernement propose de prendre neuf ans seulement pour établir des objectifs en matière d'éducation.

Dites-moi que je me trompe, Monsieur le premier ministre. Vous ne pouvez raisonnablement pas proposer qu'on prenne neuf ans simplement pour fixer des objectifs. Un accord sur les objectifs en matière d'éducation devrait faire partie intégrante de l'accord constitutionnel que nous espérons conclure. Autrement dit, nos dispositions constitutionnelles devraient soutenir nos objectifs économiques.

Nous devons nous entendre sur les objectifs en premier lieu, et rapidement; ensuite, nous devons prendre les moyens d'y arriver.

Les Canadiens ne peuvent plus se permettre qu'on fasse preuve d'équivoque, d'inaction et d'absence de leadership national.

[*Français*]

Mme le vice-président: Le temps de parole de l'honorable député est écoulé. L'honorable député de La Prairie a la parole.

* * *

LA SEMAINE DE LA POLICE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, tous, nous savons que c'est la Semaine de la police.

Je profite de l'occasion pour féliciter chaleureusement tous les policiers du Canada pour les efforts constants qu'ils déploient afin de garder l'ordre et la paix à travers le pays.

Je veux également féliciter tous les policiers de mon comté, tout particulièrement huit policiers de Brossard qui ont reçu, lors d'une cérémonie protocolaire, la «Médaille de la police pour services distingués».

Je tiens à souligner personnellement l'immense et l'infatigable dévouement ainsi que le courage et la bravoure de Raymond Gagné, Alain Gingras, Michel Grenon, Marcel Gagliardi, Jean-Guy Leclerc, Pierre Morasse et Louis Alleva.

Madame la Présidente, une présentation spéciale à titre post-mortem a été faite au fils du sergent Gilles Veilleux décédé il y a deux ans.

Bravo à nos policiers et merci!

• (1110)

[*Traduction*]

LA PROTECTION CIVILE

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai écrit au gouvernement de Colombie-Britannique au sujet du danger d'inondation dû à une accumulation de neige supérieure à la moyenne. J'attends encore sa réponse sur ce qui pourrait être un désastre majeur.

Au début de la semaine, une route près de Fernie, en Colombie-Britannique, a été submergée, et le danger d'inondation plus grave est toujours présent.

Une étude récente a montré que les écoles de Coquitlam, en Colombie-Britannique, n'ont pas une seule chance de résister à un gros tremblement de terre; nous savons pourtant que ce risque existe bel et bien dans le Lower Mainland.

Il y a quelques semaines, tous les Canadiens ont été témoins des inondations qui ont dévasté des localités entières au Québec.

Considérant que le gouvernement de Colombie-Britannique n'agit pas vite et que le gouvernement fédéral n'a alloué que 6 millions de dollars pour tout le pays, au poste de la protection civile, je demande au gouvernement de prendre les moyens d'assurer une meilleure coordination des mesures de protection civile avec les provinces et de faire à cet égard un investissement valable, plutôt que d'attendre qu'un désastre se produise.

* * *

LA VIOLENCE FAMILIALE

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, tous les Canadiens sont préoccupés par la violence familiale, qui est très répandue au pays. Comme les causes en sont nombreuses, les solutions doivent l'être aussi.

Le gouvernement du Canada a créé beaucoup de programmes spécialement destinés à aider les Canadiens à faire face à ces problèmes, qu'il s'agisse de programmes de sensibilisation montrant l'étendue et les causes du phénomène, ou de mesures de renforcement des recours juridiques, pour venir en aide aux victimes et prévenir les agressions. Le gouvernement augmentera les services aux communautés autochtones et établira plus de foyers pour les femmes battues et leurs enfants, foyers qui seront adaptés tant aux cas d'urgence qu'aux besoins à long terme. Ces services permettront d'offrir des soins aux victimes et à leurs agresseurs.

Les besoins sont encore grands, mais le gouvernement mérite des éloges pour les programmes qu'il a déjà instaurés.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, j'espère que le ministre responsable de la Société canadienne des postes va se rendre compte que les postiers de l'Outaouais vont faire pression. Depuis quelque temps, il y a des rumeurs qui circulent à l'effet que les bureaux de Gatineau, Hull et Aylmer soient vidés afin que le tri mécanique se fasse à la succursale d'Alta Vista. Ce que l'on ne comprend pas là-dedans, madame la Présidente, après avoir consulté quelques-uns des syndicats des postiers, c'est qu'il n'y a pas eu de consultations de faites de la part de la Société canadienne des postes pour savoir pour quelles raisons il y a toutes sortes de rumeurs.

Je crois que c'est au ministre responsable de la Société canadienne des postes de mettre fin à cette ambiguïté et de se rendre compte que la question du tri mécanique à la succursale d'Alta Vista ne règle pas la question d'une appartenance à une région comme l'Outaouais. Nous avons connu, depuis la Confédération, notre propre administration des postes. Et tout d'un coup, en l'espace de quelque temps, des rumeurs circulent et il y a déjà des démarches prises.

On demanderait à la Société canadienne des postes, ainsi qu'à leurs dirigeants, de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à. . .

Mme le vice-président: Le temps alloué à l'honorable député est maintenant terminé. La parole est à l'honorable député de Cambridge.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET DE L'ONTARIO

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, hier, presque 3 000 personnes, représentant plusieurs couches de la société ontarienne, ont protesté devant Queen's Park pour exprimer leur désapprobation du récent budget néo-démocrate. Elles croient que ce budget décourage fortement les sociétés actuelles et futures d'investir en Ontario. Elles savent qu'il représente une bombe fiscale à retardement, qui fera ses ravages dans les prochaines années.

Je suis sûr que ces contribuables conscients de la situation et de leurs responsabilités n'ont pas été surpris d'apprendre que la province de l'Ontario et la société Ontario Hydro avaient vu leur cote de crédit révisée à la baisse. Leur message à Bob Rae est simple: «Cessez de soutenir votre cause avec l'argent des contribuables.»

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU CAMIONNAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les camionneurs qui sont toujours devant le Parlement symbolisent la frustration des millions de Canadiens qui sont en chômage ou au bord de la faillite à cause de vos politiques économiques.

J'ai personnellement rencontré des mères de famille, et le ministre aussi, qui vivent une crise familiale à cause de vos politiques. Arrêtez de vous cacher derrière des études ou derrière d'autres gouvernements. Est-ce que le gouvernement fédéral va, dès aujourd'hui, faire quelque chose pour que ces familles puissent vivre dans la dignité?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le gouvernement du Canada et le ministère des Transports n'ont pas attendu que les camions soient dans la rue pour s'occuper de ce problème.

Nous avons réuni, il y a un an maintenant, tous les principaux intervenants dans le dossier et ces intervenants-là ont convenu, entre eux, qu'il y aurait des études de faites sur chacun des points qui semblent porter à confusion dans certains cas et qui, dans certains autres, sont des problèmes réels. Il s'agissait, à travers ces études, d'obtenir les faits réels de la question et non pas des perceptions ou des allégations.

C'est ce qui est en train de se faire. Mais en attendant, nous avons de nouveau rencontré les propriétaires et locataires qui d'ailleurs sont actuellement en réunion au bureau du ministère des Transports.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, cela fait trois ans que votre gouvernement a commencé la politique de déréglementation du transport dans l'industrie du camionnage. Cela fait une semaine qu'ils sont ici et tout ce qu'ils récoltent actuellement, ce sont des amendes.

[*Traduction*]

Ils sont venus ici et ils attendent aujourd'hui sous la pluie. Cela fait une semaine qu'ils sont ici et tout ce qu'ils ont obtenu du gouvernement pour leur peine, ce sont des contraventions, une quarantaine de contraventions.

Quand le ministre va-t-il cesser de se cacher derrière des études? Quand va-t-il cesser de jouer au football politique et se décider à vraiment fournir des réponses?

Le ministre de Toronto trouve peut-être qu'il y a de quoi rire. Je me suis entretenue avec des femmes qui sont à la tribune et qui étaient. . .

Mme le vice-président: À l'ordre, je vous prie. La députée voudra bien s'adresser à la présidence et avoir l'obligeance de poser maintenant sa question.

Mme Copps: Comme la présidence ne l'ignore pas, la question que j'ai à poser au ministre n'a rien de comique. La vie de milliers de familles est en jeu ici, et je veux savoir s'il va annoncer aujourd'hui des mesures précises qui permettront à ces familles de rentrer chez elles avec un espoir de survie économique. Va-t-il fournir aujourd'hui des réponses?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je puis vous assurer que mon collègue d'Ontario ne considérait pas ce dossier comme étant un dossier portant à sourire. Je pense que ses remarques s'adressaient plus précisément à ma collègue, le chef intérimaire aujourd'hui du Parti libéral et de l'opposition, sur sa façon d'aborder ce sujet-là en répétant jour après jour des demi-vérités ou des allégations qui sont non fondées.

Je lui répète à nouveau que les études qui ont été commandées ne sont pas la décision unilatérale du gouvernement fédéral; ce sont tous les principaux intervenants dans ce dossier, les camionneurs eux-mêmes, les entreprises de camionnage, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Il est certain que les gouvernements provinciaux ont une part encore plus grande que le gouvernement fédéral à jouer dans ce dossier quand on considère que la taxe de vente sur la gazoline diesel est beaucoup plus élevée, quatre à cinq fois plus élevée, dans chacune des provinces qu'elle ne l'est au niveau fédéral. Cela fait une immense différence sur le prix total des opérations, la composante totale des opérations des entrepreneurs.

Je demanderais au Parti libéral, lequel nous a annoncé ce matin qu'il y avait un comité qui étudiait la question depuis plusieurs mois, de nous dire à quelles conclusions ils en sont arrivés. J'aimerais dire à la députée de Hamilton-Est qu'il aurait été beaucoup plus. . .

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ces camionneurs ne représentent que la pointe de l'iceberg en ce qui a trait à la révolte fiscale qui est sur le point de balayer le pays.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte que la TPS est pour les Canadiens la goutte d'eau qui fait déborder le vase? Le ministre n'ignore pas qu'il en coûte 250 $ de plus à un camionneur canadien qu'à un camionneur américain pour faire le plein.

• (1120)

J'ai une question précise à poser au ministre. Il nous a demandé ce que nous avions à proposer et nous lui avons présenté des propositions précises. Nous avons notamment proposé de supprimer la taxe d'accise sur le carburant diesel. Le ministre va-t-il faire cela dès maintenant?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je n'en reviens tout simplement pas que la députée d'en face demande que le gouvernement fédéral réduise sa taxe de vente sur l'essence, puisque celle-ci est déjà inférieure de 2,2c. le litre à la taxe correspondante perçue aux États-Unis.

La députée dit en outre que nous devrions supprimer la TPS. Cette taxe, dont l'entrée en vigueur a été retardée de près de deux ans par les tactiques de la députée, de son parti et de ses amis qui siègent au Sénat, a nettement contribué à réduire le coût d'exploitation de tous les camionneurs. En ce qui concerne l'essence, elle a eu pour effet d'en réduire le prix de 2,5c. le gallon.

Par ailleurs, la députée vient d'une province où la taxe sur le carburant diesel a été maintes fois haussée et est sur le point de l'être encore. Plutôt que de jouer sur les aspects politiques de ce débat, la députée devrait inviter les camionneurs à protester aussi vivement que possible auprès du gouvernement provincial, car c'est là que réside le véritable problème et non ici.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, aujourd'hui, Statistique Canada publiait des données sur l'inflation et semblait dire que le ministre des Transports ne sait pas de quoi il parle.

En effet, Statistique Canada, le bureau de la statistique du gouvernement, nous informe aujourd'hui que, pour un quatrième mois consécutif, le taux d'inflation par rapport à l'an dernier a augmenté de plus de 6 p. 100. Il affirme même que ces chiffres illustrent bien la hausse des prix provoquée par l'entrée en vigueur de la TPS.

Je voudrais donc poser au ministre des Finances suppléant la question suivante: Admettra-t-il que le ministère des Finances s'est trompé et que la TPS n'aura pas qu'une incidence ponctuelle sur l'inflation? Prendra-t-il des mesures pour inverser sa position sur la TPS qui ruine les détaillants, incite de plus en plus de Canadiens à aller faire leurs achats aux États-Unis et, de toute évidence, cause un grand tort à notre industrie du camionnage?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, premièrement, je voudrais rappeler au député et à tous ceux qui suivent la période des questions aujourd'hui les avantages que la TPS offre aux camionneurs. Ceux-ci devaient auparavant payer une taxe de vente de 13,5 p. 100 à l'achat d'un camion. De nos jours, ils paient la TPS de 7 p. 100 et demandent un remboursement. Ils recouvrent même la TPS payée sur l'essence. Leurs frais d'exploitation s'en trouvent considérablement réduits, ce qui ne peut que les aider. Voilà donc les avantages que la TPS offre à l'industrie du camionnage. Le député devrait le reconnaître.

Nous sommes heureux de voir que le taux d'inflation s'est stabilisé. Nous croyons encore pouvoir atteindre notre objectif. Nous l'avons mentionné dans le budget, et je voudrais vous citer un extrait des documents budgétaires afin que le député comprenne bien les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine: «Le premier objectif consiste à ramener la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation à 3 p. 100 d'ici la fin de 1992. Un objectif intermédiaire de 5 p. 100 a été fixé pour la fin de 1991.»

Nous pensons pouvoir atteindre nos objectifs.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, non seulement le ministre des Transports ne sait pas de quoi il parle, mais de toute évidence le ministre d'État n'en sait rien, lui non plus.

Avant que les camionneurs puissent récupérer la TPS, ils auront déclaré faillite, à cause du temps que le gouvernement met à les rembourser.

[*Français*]

Madame la Présidente, d'une année à l'autre les taux d'inflation pour les villes de Québec et Montréal sont les plus élevés au Canada. Statistique Canada a déclaré que ces chiffres continuent d'être le reflet de l'adoption de la TPS.

[*Traduction*]

Le ministre a confirmé que le gouvernement préfère imposer une rigoureuse politique anti-inflationniste plutôt que de créer des emplois ou de favoriser la croissance. Peut-il nous promettre aujourd'hui que le gouvernement, pour tenter de lutter contre l'inflation provoquée par les mesures qu'il a lui-même prises, ne reviendra pas à sa politique des taux d'intérêt élevés qui a déjà entraîné la disparition de nombreux emplois et entreprises au pays? Peut-il nous donner cette garantie aujourd'hui?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, il est difficile de se défaire des vieilles habitudes.

Je me dois de préciser que les taux d'intérêt ont diminué de presque 5 p. 100 au cours de la dernière année, que les taux hypothécaires ont également fléchi, que les mises en chantier ont augmenté et que les ventes atteignent de nouveaux sommets à l'heure actuelle.

Nous nous sommes engagés à réduire les taux d'inflation et d'intérêt ainsi qu'à les maintenir à des niveaux raisonnables. Tant que les poussées inflationnistes seront maîtrisées, les taux d'intérêt ne grimperont pas.

Je suis réconforté et le gouvernement aussi de voir que la plupart des gouvernements provinciaux ont imité le gouvernement fédéral et ont cherché dans leur budget à réduire les dépenses, à contrôler les salaires et à maîtriser les dépenses gouvernementales.

Il n'y a qu'un seul gouvernement qui n'a pas emboîté le pas. Cela me fait penser à mon père qui disait: «Tout le monde est déphasé, sauf mon fils John.»

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable de la Constitution. Elle concerne la nouvelle façon de procéder qui est nécessaire pour réaliser l'unité nationale.

Je voudrais commencer par suggérer au ministre que s'il croit vraiment à l'esprit non-partisan et à la coopéra-

tion, ce sont les actes et non de belles paroles qui vont le prouver aux Canadiens.

À mon avis, le discours du Trône ne contient rien qui suggère la coopération lorsqu'il nous dit: «Voici la façon dont on va procéder. Voici les règles. Tout le monde ferait mieux de coopérer.»

Je demanderais au ministre—je crois comprendre qu'il est entièrement responsable dans ce domaine et qu'il peut prendre des décisions—s'il renoncera au processus qui est indiqué dans le discours du Trône et si, dans un esprit de véritable coopération, il s'entretiendra avec les autres partis de la Chambre pour discuter d'un processus que nous pouvons commencer dès le début, qui soit vraiment coopératif et qui, en fait, montre aux Canadiens que tous les parlementaires à la Chambre sont disposés à collaborer.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion en effet de répondre hier à cette question lorsque j'ai répondu à celle posée la députée de Saanich–les–Îles–du–Golfe après mes remarques à la Chambre.

Nous avons pris la décision que, face au cynisme manifesté au Canada à l'égard des représentants élus, nous pouvons soit y contribuer en laissant les parlementaires se soustraire à leurs responsabilités les plus fondamentales en ce qui concerne l'avenir du pays, soit essayer de contrer ce cynisme en démontrant que les parlementaires sont efficaces et disposés à remédier aux problèmes du pays, mais que nous n'allons pas le faire avec de vieilles méthodes. Nous sommes disposés à établir un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit, puis à adopter les moyens les plus originaux possibles pour faire participer le public canadien.

J'ai dit hier à la Chambre à sa collègue que j'accueillerais avec plaisir des propositions précises du NPD, du Parti libéral ou, en fait, de simples députés en ce qui concerne les moyens de préserver la tradition bien établie de la démocratie parlementaire dans notre pays et d'y ajouter la participation la plus grande possible des autres Canadiens intéressés par ce processus.

Je conviens avec elle que les actes sont plus éloquents que les paroles. C'est pourquoi j'ai entrepris mes fonctions dans ce portefeuille en prenant des mesures et en allant parler directement aux gens qui se sont sentis exclus du processus dans le passé. J'ai l'intention, comme le gouvernement, de continuer d'agir ainsi.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, il ne fait aucun doute qu'il appartiendra au Parlement du Canada de prendre les décisions constitutionnelles qui s'imposeront.

Ce ne serait pas compromettre l'autorité de la tradition parlementaire canadienne, selon moi, que de montrer au public canadien que nous, les parlementaires, lui prêtons une oreille attentive.

Je dirais même que c'est là notre responsabilité et notre devoir, pour que le processus que nous mettons en oeuvre témoigne dès le départ de l'intérêt que nous portons aux opinions de nos compatriotes.

Personne ne dit que les élus devraient être exclus du processus. Je dis simplement que le cadre du processus devrait être élargi de façon à inclure les groupes qui sont sous–représentés ici, à la Chambre.

Je rappellerai au ministre que les femmes forment 51 p. 100 de la population canadienne, mais ne représentent que 14 p. 100 de l'effectif de la Chambre. Les autochtones et les minorités visibles aussi sont sous–représentés à la Chambre.

Le ministre va–t–il songer sérieusement à adopter une méthode nouvelle et peut–être moins conventionnelle qui, sans exclure les élus, élargira dès le départ le cadre du processus pour prouver aux Canadiens et aux Canadiennes que nous voulons les écouter et faire les choses vraiment différemment.

• (1130)

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, la réponse à cette question de nature générale est oui.

Je suis tout à fait d'accord avec les réflexions de la députée. Le problème qu'elle soulève est l'un de ceux qui se pose dans toute assemblée élue qui, sur le plan démographique, représente le pays comme elle le devrait.

Prendrons–nous divers moyens aussi innovateurs que possible pour sonder les gens et les faire participer au processus décisionnel? Oui, sans l'ombre d'un doute. Laisserons–nous tomber le Parlement? Dans ce cas, la réponse est non.

Nous estimons qu'une réforme parlementaire s'impose, pas un sabordage. Nous sommes conscients du cynisme qui a cours dans la population canadienne. À notre avis, il est nuisible. Si nous y succombons, il n'en sera que plus difficile de bâtir le Canada fort que nous souhaitons. Nous nous proposons d'améliorer la façon dont fonctionne le Parlement. Nous avons l'intention d'encourager le

plus grand nombre possible de Canadiens à exprimer leurs opinions pour que nous puissions décider ensemble de notre avenir. Par contre, il n'est pas question d'éliminer une de nos institutions qui a très bien servi les intérêts de notre pays au cours de ses 124 années d'existence.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Il n'est évidemment pas question d'éliminer le Parlement. Personne n'y songe. On dit simplement qu'il s'agit d'une question extrêmement sérieuse et éminemment vitale pour l'avenir du Canada. L'autorité des parlementaires s'en trouvera certainement renforcée si nous nous disons prêts à prendre des moyens extraordinaires et novateurs dès le départ dans ce dossier particulier.

Je crois que c'est carrément dénaturer ma pensée que de parler d'éliminer le Parlement.

[*Français*]

Je voudrais rappeler au gouvernement que la Commission Beaudoin–Edwards rendra bientôt public son rapport. Le gouvernement peut–il s'engager aujourd'hui devant cette Chambre à ne pas ignorer toute recommandation destinée à augmenter la participation de plus de gens possible au début du processus de ce rapport?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, j'ai clairement indiqué hier dans mon discours en Chambre que je n'ai pas l'intention de juger le rapport de la Commission Beaudoin–Edwards avant qu'il soit reçu et que je n'ai pas l'intention de rejeter les suggestions que l'on peut faire. S'il y a des moyens suggérés par la Commission Beaudoin–Edwards qui peuvent nous permettre, nous comme Parlement, de mieux consulter les Canadiens, je serai bien intéressé à les entendre, et j'ai l'intention de les prendre au sérieux.

En ce qui concerne la question d'innovation, nous avons déjà indiqué dans le discours du Trône l'autre jour que, pour la première fois dans l'histoire de notre Parlement, nous allions donner au Comité parlementaire, comme partie formelle de son mandat, le droit de travailler avec les parlementaires élus au niveau provincial, non pas seulement les consulter. Ça c'est quelque chose de nouveau. Il y a d'autres moyens que l'on peut prendre pour assurer une plus grande participation des citoyens, mais sur une base parlementaire qui sert bien le Canada.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je pose ma question au premier ministre suppléant.

Mercredi, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le problème, en ce qui a trait à M. Al–Mashat, n'était pas que celui–ci ait été admis en priorité, mais plutôt que les ministres n'en aient pas été informés.

Encore une fois, la nouvelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures est complètement dans l'erreur. Nous allons découvrir ce que les ministres savaient. Nous nous demandons comment il se fait que M. Al–Mashat a bénéficié d'une procédure accélérée alors qu'un grand nombre de personnes n'ont droit à aucun traitement de faveur parce qu'ils ne connaissent pas de gens haut placés.

Je voudrais que le ministre nous explique une chose: en 1988, près de 27 000 réfugiés kurdes ont échappé aux attaques chimiques ordonnées par le gouvernement irakien, et 3 000 d'entre eux ont demandé à venir au Canada; or, selon un rapport publié par le gouvernement turc, aucun d'eux n'a encore été accepté ou convoqué à une entrevue. Ces réfugiés attendent encore une réponse.

Au lieu de se préoccuper uniquement de défendre la réputation des ministres, quand le gouvernement va–t–il accorder aux victimes du régime irakien le même traitement qu'à M. Al–Mashat?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'aimerais citer un extrait tiré de la page 23 du rapport de la commission McGrath, qui a été appuyé à l'unanimité à la Chambre et qui porte la signature du voisin du député. Le rapport dit:

> La notion selon laquelle le ministre doit être responsable de tout ce qui se passe dans son ministère était peut–être réaliste à une certaine époque, mais elle a depuis longtemps cessé de refléter la réalité. Comme le ministre ne peut absolument pas être au courant de tout, la doctrine de la responsabilité ministérielle limite la responsabilité de celui qui devrait être tenu responsable, à savoir le plus haut fonctionnaire du ministère.

La recommandation adoptée à l'unanimité a donc été la suivante:

Les ministres devront faire preuve de coopération à l'endroit des comités en autorisant leurs fonctionnaires à comparaître devant les comités qui les convoquent.

Nous avons pris cet engagement. Le comité mettra en oeuvre les recommandations approuvées. . .

Mme le vice-président: Le député de Winnipeg-Sud-Centre.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, le problème avec ces ministres, ce n'est pas qu'ils ne connaissent pas tout ce qui se passe dans leur ministères, c'est qu'ils ne savent rien de ce qui s'y passe. Surtout dans leur propre cabinet, où ils n'exercent ni contrôle ni jugement.

Si le ministre parle au nom du gouvernement, je lui demande comment il se fait que les demandes des réfugiés kurdes qui ont échappé à une brutale attaque chimique ne sont aucunement prises en considération? Un de mes propres électeurs a épousé une Kurde il y a plus d'un an, et celle-ci attend en Iran depuis près d'une année, sans avoir reçu la moindre attention de la part du ministère de l'Immigration.

Ce cas n'illustre-t-il pas le caractère injuste et discriminatoire du système? N'est-ce pas là l'une des questions importantes sur lesquelles le comité parlementaire doit se pencher? Pourquoi le ministère de l'Immigration donne-t-il la préférence aux gens importants et ne se préoccupe-t-il pas du sort des citoyens ordinaires?

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présiente, il y a sans doute des cas qui sont injustes et discriminatoires pour les autres. Je me souviens très bien du cas d'une personne qui s'était rendue en auto jusqu'au Manitoba où elle avait été amenée dans une voiture ministérielle conduite par un chauffeur jusqu'à Emerson, afin de pouvoir obtenir le statut d'immigrant admis. Le député se souvient-il de ce cas? Nous serons heureux de signaler ce genre de chose au comité.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et, en son absence, au premier ministre suppléant.

Récemment, Zbigniew Redka, un homme d'origine polonaise, s'est fait dire, après avoir attendu deux ans, qu'il lui faudrait attendre encore deux ans avant qu'on puisse entendre sa demande d'immigration. Il s'est pendu peu après.

La semaine dernière, Jesus Saferino Aquilan, un Salvadorien qui revendiquait le statut de réfugié, s'est suicidé à Toronto.

Comment le gouvernement actuel peut-il laisser M. Al-Mashat, qui n'est pas un ami du Canada, passer avant son tour, alors que des réfugiés et des exilés volontaires doivent attendre trois, quatre ou cinq ans pour obtenir le statut d'immigrant ayant obtenu le droit d'établissement?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, ce que j'essayais de faire comprendre en citant la recommandation du rapport du comité McGrath que nous avons approuvée, c'est que ces questions détaillées ne conviennent pas, comme l'a fait remarquer le comité, dans ce genre d'échange. Elles ne servent qu'à marquer des points politiques.

Le comité se réunira dès que le parti du député aura collaboré à en établir la composition. On pourra effectivement y soulever ces questions au sujet de M. Al-Mashat, et nous pourrons régler le dossier de cet homme de paille pour nous occuper enfin des véritables questions concernant les Canadiens.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai signalé à l'ex-ministre de l'Immigration un cas de suicide à Montréal. Aujourd'hui, le ministre dit qu'on ne devrait pas soulever dans cette enceinte les cas de gens qui se suicident à cause du gâchis administratif du gouvernement.

Je viens de citer deux cas. Combien d'autres cas comme ceux-ci se cachent-ils dans l'arriéré des revendications du statut de réfugié?

Je voudrais demander au ministre s'il ordonnera une enquête sur ces deux cas pour faire rapport au Parlement. Et acceptera-t-il aujourd'hui d'accorder des permis de travail et la permission de fréquenter l'école aux réfugiés et exilés volontaires qui doivent attendre de 18 à 24 mois avant d'obtenir le statut d'immigrant ayant obtenu le droit d'établissement? Promettra-t-il également aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement éliminera tout l'arriéré des revendications du statut de réfugié d'ici six mois?

• (1140)

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le ministre a dû s'absenter aujourd'hui de la Chambre pour des raisons indépendantes de sa volonté. Je sais que mon honorable collègue a posé une question sérieuse et je la

traiterai comme telle. Je pense bien que ses collègues en feront autant.

Il évoque à la Chambre des cas que nous considérons tous tragiques. L'arriéré des revendications du statut de réfugié est un problème dont la Chambre et le gouvernement se préoccupent certes depuis un certain temps. Nous avons pris des mesures pour y remédier. Le député a fait des requêtes particulières que je porterai à l'attention du ministre aujourd'hui, et j'espère que ce dernier sera en mesure de lui répondre soit directement, soit dans l'enceinte de la Chambre dès son retour la semaine prochaine.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, la Cour fédérale a déclaré que le Cabinet avait enfreint la loi pour accorder des conditions spéciales à la société Alcan. Aujourd'hui, je voudrais parler des conditions avantageuses des marchés dans le domaine des communications. En ce qui concerne le Plan vert, les amis du premier ministre et du Cabinet en ont profité au rythme de 250 000 $ par mois depuis les dernières élections.

Le premier ministre suppléant estime-t-il normal de verser 20 000 $ par mois à Paul Boomer Throop pour ses conseils au ministre de l'Environnement, sachant que P. Boomer Throop a été en 1988 le coordonnateur de la campagne électorale du premier ministre et qu'il est actuellement au service du Parti conservateur?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Madame la Présidente, je suis très heureuse de pouvoir aujourd'hui répondre à ma première question à titre de ministre d'État chargée de l'Environnement.

Des voix: Bravo!

Mme Browes: Il y a environ trois semaines, le premier ministre a jugé bon d'insister encore davantage sur la préservation et la protection de notre environnement en nommant au Cabinet un membre de plus chargé de cette question. C'est pour moi un honneur et un plaisir que d'assumer ces fonctions.

Pour en venir à la question du député, je dirai que le Plan vert établi par le gouvernement du Canada a fait l'objet de vastes consultations. Plus de 10 000 Canadiens ont été consultés, en collaboration avec les autorités provinciales et l'industrie.

Nous avons eu l'occasion de recueillir le point de vue des gens et, en même temps, d'élaborer le Plan vert, composé de plus d'une centaine d'initiatives.

Nous pouvons maintenant donner aux Canadiens de l'information sur le Plan vert. Je suis très heureuse que nous le fassions, et nous allons continuer de mener des consultations et d'appliquer les mesures prévues dans ce plan.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je félicite la ministre de son nouveau poste, mais ma question s'adresse au premier ministre suppléant, et elle porte sur la corruption et la nécessité d'y mettre un terme.

C'est sûrement une coïncidence, mais le premier ministre suppléant expliquerait-il pourquoi Ian Anderson, ancien directeur adjoint des communications du premier ministre, a reçu 75 000 $ pour des conseils en matière de communications au sujet du Plan vert? Pourquoi Pat Delbridge, qui est aujourd'hui à la tête de la commission gouvernementale du logo environnemental, a reçu l'an dernier 200 000 $ pour deux mois de travail?

Le premier ministre suppléant serait-il d'accord pour soumettre tous les marchés accordés jusqu'à maintenant dans le cadre du Plan vert à une vérification publique qui serait faite par un comité spécial de la Chambre? Ce comité examinerait ces marchés de 8 millions accordés sans appels d'offre et verrait si cet argent passe tout simplement de la poche des contribuables à celle des amis du Parti conservateur.

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Madame la Présidente, le Plan vert est une entreprise considérable du gouvernement et de la population du Canada. Nous voulons discuter des diverses initiatives qui y sont prévus et nous poursuivrons les consultations ainsi que les travaux.

Quant aux éléments particuliers que le député mentionne, nous en ferons une étude approfondie. Le ministre de l'Environnement et moi venons tout juste d'entrer en fonction. Nous étudions toutes les analyses pour voir quels sont les meilleurs moyens de communiquer avec les Canadiens.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, ma question s'adresse au nouveau ministre du Travail. Je veux le féliciter pour sa promotion.

Je voudrais demander au ministre s'il est au courant que 39 ateliers dans l'industrie du vêtement pour dames ont fermé leurs portes depuis 1986, causant quelque 2 000 pertes d'emplois dans la région de Montréal et ailleurs dans la province de Québec à cause de ces fermetures.

Le prédécesseur du ministre avait déjà rencontré ces gens et leur avait fait des promesses qu'il n'a pas tenues. Est-ce que le nouveau ministre du Travail essaiera d'aider ces personnes et sera plus efficace que son prédécesseur?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue pour sa question.

Je peux vous dire que mon prédécesseur a été très, très efficace et même probablement plus efficace que mon collègue d'en face lorsqu'il était ministre du Travail à Montréal.

L'honorable député de Papineau—Saint-Michel sait très bien que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a un nombre de programmes de formation pour aider ces gens-là qui ont perdu leurs emplois. Quant à nous, au ministère du Travail, si certaines de ces entreprises sont admissibles au programme PATA que le ministre connaît très bien, à ce moment-là, nous nous ferons un plaisir de voir à ce que ces gens soient rémunérés adéquatement.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): J'ai une question supplémentaire, madame la Présidente.

Je voudrais rappeler au ministre qu'il est incroyable que son prédécesseur ne savait pas que les règlements pour l'utilisation du programme PATA devaient prévoir un certain nombre d'employés par usine et atelier. Or, 90 p. 100 de cette industrie du vêtement pour dames dans la province de Québec compte quelque 30, 40 employés et les règlements du ministre prévoyaient un minimum de 100 employés.

Est-ce que le nouveau ministre sera plus compétent, plus efficace que son prédécesseur, et changera les règlements?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, l'honorable député de Papineau—Saint-Michel sait très bien que les règlements du programme PATA sont négociés avec les provinces. C'est un programme fédéral-provincial.

Nous sommes en train, actuellement, de regarder les divers règlements avec le ministre Bourbeau de la province de Québec et je puis assurer le ministre que nous allons faire tous les efforts possibles pour que les travailleurs de la région de Montréal, dont il vient de parler, puissent bénéficier du plus grand nombre de programmes possible du ministère du Travail et également du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, je veux, moi aussi, poser une question à la ministre d'État chargée de l'Environnement.

Venant de la région métropolitaine de Toronto, la ministre est bien consciente du fait que, comme dans tant d'autres villes canadiennes, les déchets risquent de poser bientôt un grave problème à Toronto. La quantité excessive de matériel d'emballage est une des principales causes de ce problème.

Comme les mesures volontaires semblent inefficaces, le gouvernement adoptera-t-il immédiatement un règlement sévère en vue de réduire la quantité de matériel d'emballage avant l'échéance prévue dans le Plan vert, soit 1993? Si nous ne faisons pas cela, nous aurons des montagnes de déchets dans nos cours et dans nos parcs.

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Madame la Présidente, je veux d'abord féliciter le député de Don Valley-Est de son intérêt soutenu à l'égard des questions environnementales. J'ai travaillé avec lui dans ce domaine dans la région métropolitaine de Toronto et j'apprécie le bon travail qu'il fait.

Dans le Protocole national sur l'emballage, établi par les ministres de l'environnement du Canada, on vise à réduire de 50 p. 100 la quantité de matériel d'emballage d'ici l'an 2000. Personne à la Chambre ne veut attendre jusqu'à l'an 2000 pour que ces mesures soient prises. Ainsi, d'ici 1993, nous adopterons un règlement. Si, d'ici 1992, nous nous rendons compte que les mesures volontaires ainsi que les consultations avec les provinces et les industries ne donnent pas les résultats escomptés, le gouvernement fédéral adoptera effectivement un règlement à cet égard. Les provinces enregistrent la quantité de déchets qu'on déverse dans les décharges, et nous nous fierons à ces données pour évaluer la situation.

• (1150)

Je tiens à dire que les consommateurs eux-mêmes peuvent faire beaucoup pour réduire la quantité de déchets. Hier seulement, j'ai reçu 30 lettres de. . .

Mme le vice-président: Je suis certaine que la ministre saura trouver un autre moment pour continuer cette intervention qui semble prendre la forme d'un discours.

* * *

LES FAILLITES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi ou au ministre du Travail. Hier, Pascal, une entreprise florissante de Montréal pendant 87 ans, a fait faillite, victime de la récession. Ainsi, 21 magasins ont dû fermer leurs portes et 1 600 employés, dont bon nombre travaillaient depuis plus de 20 ans pour cette société, ont perdu leur emploi.

Le ministre pourrait-il nous dire si les personnes touchées par ce licenciement massif auront droit à une aide en vertu du programme d'adaptation des travailleurs âgés et pourrait-il nous préciser les autres initiatives que le gouvernement peut mettre en oeuvre pour recycler ces gens et leur trouver un autre emploi?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, on va former immédiatement un comité qui sera composé de représentants du Québec et du gouvernement fédéral, afin d'établir l'admissibilité des travailleurs touchés.

En ce qui concerne le recyclage, le député n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral, par le biais du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, offre un grand nombre de programmes de ce genre. Ils seraient encore plus nombreux si l'opposition officielle n'avait pas bloqué le projet de loi C-21 pendant deux ans. Nous avons les programmes voulus et nous allons les utiliser.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, c'est insuffisant. Quand le gouvernement va-t-il reconnaître qu'il a une lourde part de responsabilités dans des fermetures comme celle-ci. La taxe sur les produits et services, les taux d'intérêt élevés, l'Accord de libre-échange et le magasinage massif aux États-Unis sont tous des facteurs qui contribuent à cette fermeture.

Pour quelles raisons le gouvernement ferme-t-il les yeux sur les problèmes socio-économiques qui se posent à Montréal et dans tout le pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, personne n'est heureux de voir une société faire faillite, mais je pense qu'il est très important que les Canadiens comprennent les véritables raisons qui expliquent le phénomène et ne se laissent pas prendre aux raisons fallacieuses. . .

M. Allmand: La TPS et l'Accord de libre-échange.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, le député vient de mentionner la TPS, comme il l'a fait dans son discours. Or, le prix de pratiquement tous les articles de quincaillerie baisse depuis l'application de la TPS, grâce au crédit pour taxe sur intrants.

M. Tobin: Il n'en est rien!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue de Terre-Neuve prétend qu'il n'en est rien. S'il se rendait dans une quincaillerie, il s'apercevrait que le prix d'un très grand nombre d'articles a baissé.

Ce que j'essayais de dire, madame la Présidente, c'est qu'il y a des raisons qui expliquent les faillites de certaines sociétés, mais qu'il ne faut pas confondre les choses. Reconnaissons que la TPS profite aux propriétaires de quincaillerie.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je reviens au premier ministre suppléant au sujet de l'affaire Al-Mashat. Les Canadiens, surtout ceux qui ont eu à remplir les formalités d'immigration et à subir tous les retards, se demandent pourquoi M. Al-Mashat a obtenu ce traitement très spécial. Certains croient que le Canada sert de refuge à un informateur américain.

Étant donné que M. Al-Mashat soutient aujourd'hui qu'on lui a offert l'asile en France et aux États-Unis, ce dont doutent les Français et ce que nient officiellement les Américains, je demande au ministre s'il peut confirmer que le premier ministre du Canada lui-même témoignera devant le comité parlementaire et que le gouvernement n'a aucune objection à ce que M. Al-Mashat soit cité à comparaître devant ce comité. Peut-il aussi nous dire si le gouvernement du Canada demandera au gouvernement des États-Unis que des représentants du Conseil national de sécurité et de la CIA viennent témoigner devant le comité parlementaire? Peut-être pourrions-nous faire alors toute la lumière sur cette affaire.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je confirmerai ce qui a été dit à plusieurs reprises hier en répétant que nous souhaitons que cette affaire soit portée devant le comité le plus rapidement possible pour que tous les agents compétents puissent témoigner, car nous sommes tout à fait convaincus que les faits que nous avons rapportés deviendront évidents pour ceux qui font preuve d'ouverture d'esprit. Nous avons hâte de mettre fin à toutes les insinuations qui découlent d'un manque d'information et à tous les soupçons non fondés. Laissons le comité faire son travail. Je suis convaincu qu'au bout du compte, nous nous sentirons tous mieux de savoir de quoi nous parlons.

* * *

LA JUSTICE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre.

Ce matin, j'ai appris d'un procureur de la Couronne que, dans le cas des poursuites intentées contre le député de Lévis, la défense avait signalé, le lundi 6 mai, qu'elle invoquerait le projet de loi C-79 lors de l'audition de mercredi dernier. Par conséquent, la Couronne a demandé aux témoins de ne pas se présenter puisqu'un projet de loi non encore promulgué n'aurait aucun fondement juridique devant le tribunal.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que ni le député de Lévis, ni son avocat, ni personne d'autre agissant en leur nom n'a communiqué avec des ministres ou leur cabinet pour demander la promulgation du projet de loi C-79 avant cette audition précise du tribunal?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme le député le sait, après que tous les partis eurent étudié cette question pendant deux ans en comité, tout le monde était d'accord pour présenter le projet de loi C-79 afin de régulariser les rapports entre la Chambre et la GRC et de délimiter les responsabilités respectives des deux parties. Tout le monde était d'accord à ce sujet.

Lorsque les projets de loi reçoivent la sanction royale, il s'écoule parfois quelque temps avant qu'ils ne soient promulgués. Certains détails administratifs doivent être réglés. Ces exigences n'existaient pas dans le cas de ce projet de loi.

Lorsque j'ai appris que le projet de loi C-79 n'avait pas été promulgué, à la suite d'une conversation téléphonique avec un député dont les bureaux étaient fouillés par la GRC à ce moment-là, je m'apprêtais à quitter la ville. Quand je suis revenu, trois jours plus tard, j'ai demandé à mon personnel de faire le nécessaire pour que le projet de loi soit promulgué.

Ce qui s'est passé, c'est que ce projet de loi a reçu la sanction royale le 11 avril. Il aurait dû être promulgué le lendemain. Il aurait dû être adopté l'an dernier.

En insinuant qu'il y a eu complot et qu'il y a quelque chose de fautif à promulguer une loi qui a été adoptée par les deux Chambres et unanimement approuvée par la Chambre des communes, le député va réellement à la pêche aux scandales. Je souhaiterais qu'il prenne davantage soin de la réputation des gens, comme les députés ont pris soin de la sienne lorsqu'il a eu des problèmes.

* * *

[*Français*]

LA JURIDICTION DES PROVINCES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Hier soir, quelques minutes après sa nomination comme ministre fédéral de l'ingérence, son collègue de l'Emploi et de l'Immigration déclarait à Radio-Canada, et je cite: «L'éducation, ça c'est pas la compétence exclusive de personne.» Je veux demander au ministre responsable. . .

Une voix: C'est vrai.

M. Lapierre: Et j'entends un autre ministre conservateur dire «c'est vrai». Je demande au ministre responsable: Est-ce qu'il est prêt maintenant à corriger son collègue de l'Emploi et de l'Immigration et lui rappeler l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, il ne m'est pas nécessaire de lire la Constitution à mon collègue le ministre. Le discours du Trône est bien clair. Nous n'avons pas l'intention de nous ingérer dans les juridictions provinciales et nous avons accepté clairement. . . nous avons déclaré dans le discours du Trône que la question de l'éducation resterait dans la juridiction des provinces.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. À partir du moment où le ministre Rémillard, qui est un juriste éminent, qui a lu le discours du Trône, et qui dit: C'est inacceptable qu'Ottawa vienne s'immiscer dans une compétence provinciale comme l'éducation et la formation de la main-d'oeuvre, est-ce qu'il me dit que le ministre Rémillard n'a pas su lire le discours du Trône ou est-ce qu'il peut m'expliquer comment il peut réconcilier les propos du ministre des Affaires canadiennes et l'attitude de son gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, lorsque j'aurai besoin de parler au ministre Rémillard, j'ai l'intention de le faire directement et non pas par voie de quelqu'un qui a changé ses vues, changé de parti ici à la Chambre.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La députée de Halifax a la parole pour une question seulement.

* * *

LA JUSTICE

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement.

• (1200)

Comme le député l'a dit en réponse à une question qui lui a été posée précédemment, un député dont le bureau a fait l'objet d'une fouille policière s'est informé auprès de lui au sujet de la proclamation du projet de loi C-79.

Le leader parlementaire du gouvernement ne croit-il pas que cela est une entrave à la justice?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la députée n'y est pas du tout. La vérité, c'est que le bureau a fait l'objet d'une fouille en vertu d'un mandat de perquisition. Le député m'a téléphoné pour m'informer de cette fouille si jamais. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Je suis sûre que le député de York-Sud—Weston permettra au leader du gouvernement à la Chambre de finir sa réponse.

M. Andre: Comme je le disais, madame la Présidente, compte tenu de mes responsabilités, le député m'a téléphoné pour m'informer de la perquisition et non pour demander une intervention de ma part.

Soit dit en passant, au cours de la conservation, il m'a informé que le projet de loi C-79 n'avait pas été mis en application. Cela n'aurait eu aucun effet, car ce projet de loi, qui a été adopté à l'unanimité par son parti, avait reçu la sanction royale. Il a été approuvé par les deux Chambres au mois d'avril. J'ai ensuite demandé à mes collaborateurs—trois jours plus tard, plus précisément—pourquoi il n'avait pas été proclamé et j'ai ordonné qu'il le soit.

Je regrette que la députée ne puisse écouter ma réponse en silence, sans marmonner.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):

Je voudrais revenir à ma réponse au député de Windsor-Ouest. Je lui ai communiqué un renseignement erroné lorsque j'ai dit que les camionneurs payaient la taxe de vente fédérale sur les camions et remorques, ce qui n'était pas le cas en vertu de l'ancien système. Toutefois, à la différence de l'ancien système, toutes leurs dépenses d'entreprise sont maintenant exemptes de la taxe de vente fédérale. Je m'excuse auprès de la Chambre d'avoir donné un mauvais renseignement.

Tandis que j'ai la parole, je voudrais déposer deux motions de voies et moyens.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau une copie d'un avis de motion de voies et moyens visant à modifier la *Loi sur la taxe d'accise* et d'autres lois, relativement à l'application de la taxe sur les produits et services, et une copie d'une motion de voies et moyens visant à modifier la taxe d'accise et la *Loi sur la taxe d'accise*.

Conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, je demande qu'un ordre du jour portant examen de chacune desdites motions de voies et moyens soit désigné.

Mme le vice-président: La Chambre remercie le ministre d'avoir fait la lumière sur l'erreur commise.

* * *

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à sept pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

RÉTABLISSEMENT DU PROJET DE LOI C-26

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai plusieurs motions concernant le rétablissement de projets de loi de la session précédente. La première vise le projet de loi C-26. Je propose:

Que nonobstant tout ordre permanent ou spécial de la Chambre, le projet de loi suivant, déposé durant la deuxième session de la 34e législature, soit de nouveau déposé immédiatement sous le titre suivant:

Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine); qu'il soit présumé que le projet de loi a été déposé et lu pour la première fois et que l'impression en a été ordonnée; que le projet de loi a été lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, que le comité en a fait rapport avec une proposition d'amendement adopté à l'étape du rapport, et que la troisième lecture en a été ordonnée.

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité au dépôt de la motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non.

Mme le vice-président: La motion est rejetée.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

RÉTABLISSEMENT DU PROJET DE LOI C-58

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la prochaine motion porte sur le projet de loi C-58, la *Loi sur les jeunes contrevenants*:

Que nonobstant toute disposition du Règlement ou d'un ordre spécial de la Chambre, le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code Criminel, déposé lors de la deuxième session de la trente-quatrième législature, soit rétabli immédiatement et

qu'il soit réputé avoir été déposé, lu pour la première fois, imprimé, lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif qui en fait rapport avec des propositions d'amendement pendant la présente session.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement est refusé.

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

RÉTABLISSEMENT DU PROJET DE LOI C-73

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, ma motion porte sur le projet de loi C-73, qui concerne une question brûlante d'actualité. Cette mesure vise à faire économiser de l'argent aux contribuables.

Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou d'un ordre spécial de la Chambre, le projet de loi C-73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, déposé lors de la deuxième session de la trente-quatrième législature soit rétabli immédiatement et

qu'il soit réputé avoir été déposé, lu pour la première fois, imprimé, lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif qui en a fait rapport avec une proposition d'amendement pendant la présente session.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. Le député me permettra de regarder dans la Chambre. Je l'ai entendu et le consentement a été refusé.

LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

RÉTABLISSEMENT DU PROJET DE LOI C-78

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je poursuis la série.

Il s'agit du projet de loi C-78 concernant l'environnement:

Que nonobstant toute disposition du Règlement ou d'un ordre spécial de la Chambre, le projet de loi suivant, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, déposé lors de la deuxième session de la 34e législature, soit rétabli immédiatement et

qu'il soit réputé avoir été déposé, lu pour la première fois, imprimé, lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif C (Projet de loi C-78) pendant la présente session et que les témoignages et documents reçus par tout comité spécial de cette Chambre pendant la deuxième session de la 34e législature concernant ledit projet de loi soient réputés avoir été renvoyés au comité législatif C (Projet de loi C-78) pendant la présente session.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire ne reçoit-il pas le consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: La motion est rejetée.

* * *

LA NOMINATION D'UN GARDIEN DE PORT POUR LE HAVRE DE QUÉBEC

RÉTABLISSEMENT DU PROJET DE LOI C-82

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, cette motion-ci porte sur le projet de loi C-82.

Que nonobstant toute disposition du Règlement ou d'un ordre spécial de la Chambre, le projet de loi suivant, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et de refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais déposé lors de la deuxième session de la 34e législature soit rétabli immédiatement et

qu'il soit réputé avoir été déposé, lu pour la première fois, imprimé, lu pour la deuxième fois, renvoyé à un comité législatif qui en fait rapport sans propositions d'amendement, agréé à l'étape du rapport, lu pour la troisième fois et adopté pendant la présente session.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: La motion est rejetée.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT FÉDÉRALES

RÉTABLISSEMENT DU PROJET DE LOI

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je propose:

Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou d'un ordre spécial de la Chambre, le projet de loi ci-après, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives, déposé au cours de la deuxième session de la 34e législature, soit rétabli immédiatement et

qu'il soit réputé avoir été déposé, lu une première fois, imprimé, lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances qui en a fait rapport avec des propositions d'amendements pendant la présente session.

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES AÉROPORTS

LE RÉTABLISSEMENT DU PROJET DE LOI

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je vais informer la Chambre que c'est ma dernière tentative.

Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou d'un ordre spécial de la Chambre, le projet de loi ci-après, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations de travail, déposé au cours de la deuxième session de la 34e législature, soit rétabli immédiatement et

qu'il soit réputé avoir été déposé, lu une première fois, imprimé, lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif qui en a fait rapport sans propositions d'amendement pendant la présente session.

• (1210)

Mme le vice-président: Dois-je comprendre que le consentement unanime est refusé?

Des voix: Il est refusé.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

LA COMPOSITION DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je m'excuse madame la Présidente. On vient de me faire remarquer qu'il reste encore une autre motion.

Il s'agit d'une demande du Nouveau Parti démocratique concernant les modifications du Comité de la gestion, en vue de la première réunion du comité de sélection, qui, selon l'avis envoyé, aurait lieu mardi.

Que, à compter du 21 mai 1991, les changements suivants soient apportés à la composition du Comité permanent de la gestion de la Chambre:

M^me^ Langan (Mission—Coquitlam) en remplacement de M. Angus M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) en remplacement de M. Riis.

Que, à compter du 27 mai 1991, les changements suivants soient apportés à la composition du Comité permanent de gestion de la Chambre:

M. Angus en remplacement de M^me^ Langan (Mission—Coquitlam) M. Riis en remplacement de M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing).

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Dingwall: Madame la Présidente, c'est intéressant d'entendre certains des commentaires du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, qui a présenté aujourd'hui ces motions à la Chambre, intentionnellement ou non, en vue d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

Le secrétaire parlementaire et moi en avons discuté ce matin. Le gouvernement s'était fermement engagé à poursuivre les discussions sur ces questions, mais comme il ne veut manifestement pas collaborer avec l'opposition, il est allé de l'avant en présentant ces motions.

Il vaut la peine de le noter, parce que ce rappel au Règlement prend une très, très grande importance. Depuis le début de la session, on nous répète les mots à la mode et les belles paroles contenues dans le discours du Trône. On y parle d'oublier les chicanes partisanes et de collaborer entre partis.

Nous avons collaboré quand on nous a consultés, par exemple dans le cas du comité Beaudoin-Edwards. Nous nous sommes entendus là-dessus. Nous avons accepté le rétablissement du Comité permanent de la santé et du bien-être social. Nous avons aussi été consultés au sujet des élections et des privilèges ainsi qu'au sujet des renvois et des budgets par rapport aux divers comités permanents, mais voilà que le leader du gouvernement à la Chambre revient à ses vieilles habitudes. Il essaie de nous tordre le bras.

Madame la Présidente, je veux que les députés d'en face sachent que les membres de notre caucus et de notre parti ne toléreront pas cette attitude. Nous n'accepterons pas ce genre de conduite de la part du gouvernement et des ministériels.

Je conclus très brièvement mon rappel au Règlement. Pour ce qui est du contenu de ces motions, le secrétaire parlementaire sait très bien que, dans plusieurs cas, nous nous sommes opposés très vigoureusement à la teneur de ces projets de loi. Si le gouvernement veut y donner suite, il peut déposer ces projets de loi à la Chambre des communes. Mais s'il désirait tellement voir ces projets présentés, étudiés et adoptés, pourquoi n'a-t-il pas poursuivi les séances de la Chambre plutôt que d'ouvrir une nouvelle session?

Le fond de l'histoire, c'est que le gouvernement ne veut pas de la coopération des partis d'opposition. Il n'en veut absolument pas. Le gouvernement veut faire à sa tête et n'a rien à faire de ce que pense l'opposition.

Je suis malheureusement obligé de vous informer que nous, de l'opposition, n'accepterons pas cette attitude du secrétaire parlementaire. Nous l'avons toujours considé-

ré comme un homme honorable, mais il agit de toute évidence sur les ordres du grand brigand.

Mme le vice-président: Je comprends que le député a bien un message à faire passer, mais je ne vois toujours pas en quoi consiste son rappel au Règlement.

M. Cooper: Madame la Présidente, je ne veux pas prolonger le débat indûment, mais je tiens tout simplement à dire que nous, de ce côté de la Chambre, n'avons pas abandonné le désir de collaborer avec les députés ou de susciter toutes les occasions possibles de consultation.

Je veux dire à la Chambre et aux députés ici présents que j'ai bien rencontré les deux leaders parlementaires de l'opposition ce matin et que je me suis entretenu avec eux. Un contretemps est survenu un peu après 10 heures ce matin, ce que j'ai essayé d'expliquer aux députés. J'ai réussi à communiquer avec le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, mais comme j'ai attendu et que j'attends toujours que le leader parlementaire du Parti libéral me rappelle. J'ai dû aller de l'avant.

Je prie le député de me pardonner, mais peut-être pourrait-il à l'avenir me rappeler. Donnez-nous la chance de discuter de ces questions et de les résoudre avant d'engager des altercations à la Chambre.

M. Dingwall: Je dois dire à mon collègue d'en face que je n'ai jamais entendu pareil boniment au cours de mes onze ans à la Chambre des communes.

De fait, j'ai rencontré le secrétaire parlementaire dans son bureau à 9 h 40, ce matin. À 9 h 50, avant l'arrivée du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, il a demandé que nous nous réunissions tous les jours pour discuter des diverses motions et questions qui seront présentées aux députés.

Nous avons alors convenu de nous rencontrer à nouveau pour discuter plus amplement de la possibilité de rétablir certains projets de loi. Quand je pense qu'il ose sortir pareille excuse bidon, le jour consacré à l'opposition en plus. Il ose dire qu'il a téléphoné à 10 h 10, mais qu'on ne l'a pas rappelé. Il sait fort bien que le leader parlementaire de l'opposition devait être présent à la Chambre avec le porte-parole des Transports pour participer au débat.

Je ne sais pas comment on pourrait faire mieux pour induire la Chambre en erreur. Si le député n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur, je me rétracterai. Je tiens tout de même à lui dire qu'il se montre très insouciant des faits.

M. Cooper: Madame la Présidente, je ne veux pas poursuivre cette discussion ni prolonger le débat, mais je tiens néanmoins à affirmer que j'ai dit la vérité. Je m'en tiens donc à ce que j'ai dit.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DU DISCOURS DU TRÔNE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement parce que j'estime que les députés n'ont pas eu accès à un document essentiel au déroulement des travaux de notre Parlement.

Lorsque Son Excellence le Gouverneur général a lu le discours du Trône devant les membres des deux Chambres, tous les journalistes ont reçu un document d'accompagnement avec le discours du Trône. Tous les membres de la presse, que mes collègues et moi avons consultés, il y a quelques instants à peine, ont déclaré avoir reçu le document en question. Or, aucun des députés de la Chambre n'a reçu ce document qui accompagnait le discours du Trône. En d'autres mots, des notes explicatives sur la démarche proposée dans le discours du Trône ont été distribuées à tous les membres des médias, mais aucun des députés de ce côté de la Chambre n'y a eu accès, ni le Président je suppose.

Il est essentiel pour le bon fonctionnement de la Chambre et pour permettre aux députés de faire leur travail, que ceux-ci aient accès à tous les documents, comme ce document original portant sur la façon dont la session se déroulera.

Selon la cinquième édition de Beauchesne, le commentaire 16 définit ainsi l'expression «privilège», et je cite:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers.

Comment les parlementaires peuvent-ils faire leur travail quand ils n'ont même pas accès au discours du Trône dans son intégralité?

Le gouvernement a manqué à ses obligations, à tout le moins.

Une voix: Il a fait preuve de négligence.

M. Boudria: Probablement encore pire. Je veux savoir pourquoi la Chambre, pourquoi vous et moi, ainsi que d'autres députés, n'avons pas eu un exemplaire du document explicatif portant sur le discours du Trône en même temps que tous les membres des médias du pays?

Le leader parlementaire de l'opposition vient d'exposer le peu de collaboration que nous obtenons du gouvernement. C'est encore pire lorsqu'on ne peut même pas obtenir une copie du discours du Trône.

Madame la Présidente, j'espère que vos collaborateurs et vous allez examiner cette affaire, car il s'agit finalement de savoir comment le Parlement peut fonctionner compte tenu de l'attitude du gouvernement.

• (1220)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je ne crois pas que la question de privilège du député soit fondée. J'ai parcouru le discours du Trône. Il n'y est nulle part question d'un appendice ou d'une annexe à ce discours, de sorte que je ne vois pas de quoi se plaint le député. Si la presse a effectivement reçu une documentation préliminaire ou des notes documentaires, c'est la pratique normale à laquelle nous nous plions tous, y compris le député, qui fournit à l'occasion des documents à la presse.

La question de privilège n'est manifestement pas fondée. Cela relève clairement du débat. Je regrette que le député ait choisi de le faire en cette journée de l'opposition.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, l'un des principes fondamentaux du Parlement veut que Sa Majesté la Reine ne soit mêlée à aucun débat partisan. Je regrette beaucoup que le leader parlementaire adjoint du gouvernement prenne cette mesure. J'espère que vous en tiendrez compte dans votre décision, madame la Présidente.

J'attire votre attention sur un article qui a paru dans le *Toronto Sun* du 15 mai sous la plume de Douglas Fisher. Il s'agit d'un article portant sur le discours du Trône. Il y est question de la documentation de base qui, selon M. Fisher, éclaire le discours du Trône et qu'il qualifie de «document d'accompagnement».

M. Fisher cite ensuite le passage du discours du Trône où il est dit que le gouvernement va demander aux députés d'explorer de nouvelles façons d'examiner les projets de loi, de transmettre les plaintes de leurs électeurs et d'interroger les gouvernements afin de rehausser le rôle et l'indépendance des députés. Puis, M. Fisher ajoute: «Le document d'accompagnement fait beaucoup état que ce débat public sur la réforme du Parlement est centré sur le vote libre.»

Le document d'accompagnement traite apparemment aussi du désir du gouvernement «d'éviter de renforcer visuellement et physiquement le phénomène d'antagonisme entre l'opposition et lui, qui dicte dans une grande mesure le résultat des votes».

Cela ne figure pas dans le discours du Trône. Selon M. Fisher, cela figure dans le document qui accompagne le discours du Trône. Autrement dit, on y trouve des renseignements sur les projets et les intentions que le gouvernement esquisse dans le discours du Trône, renseignements qui, s'ils ont trait au discours du Trône, auraient dû être fournis aux députés autant qu'à la presse.

Il ressort clairement de cet article de M. Fisher, journaliste parlementaire expérimenté et ancien député, que cette documentation d'accompagnement est plus qu'un simple résumé du discours du Trône à l'intention de la presse. Y sont développées les idées exposées dans le discours du Trône, mais en d'autres mots. Dans ce cas, le gouvernement avait le devoir de présenter cette documentation au Parlement autant qu'à la presse et, franchement, il aurait dû le faire à tout le moins avant.

S'il a porté atteinte aux privilèges de la Chambre en ne le faisant pas, nous avons certes raison d'invoquer le Règlement à ce sujet, et je vous demande, madame la Présidente, d'en tenir compte dans votre jugement. Soit dit en passant, je suis persuadé que le leader suppléant adjoint et député de Glengarry—Prescott—Russell voudra préciser que, si vous jugez qu'on a effectivement porté atteinte aux privilèges du Parlement, l'un d'entre nous, de l'opposition officielle, se fera un réel plaisir de proposer la motion qui s'impose.

M. Cooper: Madame la Présidente, le journaliste auquel mon collègue fait allusion est, je crois, probablement M. Doug Fisher, qui est un observateur bien connu du Parlement. Il jouit d'une excellente réputation en tant que personne qui connaît bien les rouages de cette institution. À mon avis, le député voudra peut-être s'entretenir avec M. Fisher au sujet des définitions qu'il a utilisées au sujet des documents qu'il a eus ou non en sa possession.

Je voudrais dire que si le député s'était intéressé au genre de questions dont s'inquiète le gouvernement et au sujet desquelles celui-ci veut que la Chambre prenne des mesures, alors tout ce qu'il aurait eu à faire, c'est écouter ou lire le discours du leader du gouvernement à la Chambre prononcé à la Chambre mercredi. Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé en détail du genre de réformes parlementaires et du genre de changements que nous estimons nécessaires pour essayer de redonner à cette institution et aux députés la confiance que, je pense, les Canadiens ont perdue en eux.

Je pense que c'est ce qu'il faut faire. Ils peuvent parler à M. Fisher. Ils peuvent lire le discours du leader à la Chambre, et cela leur donnera une bonne idée du genre d'orientation et d'engagement qu'a pris le gouvernement dans le passé à l'égard des réformes parlementaires, qu'il prend actuellement et qu'il continuera à prendre dans l'avenir.

[*Français*]

Mme le vice-président: J'ai écouté très attentivement les remarques qui ont été présentées par l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell et par l'honorable secrétaire parlementaire.

À mon avis, le débat qui vient de se terminer est un débat de nature beaucoup plus politique que procédural. Je ne crois pas qu'il n'y ait aucune nécessité, de la part du gouvernement, de présenter un document qui a été préparé à d'autres fins. Pour le moment, je n'y vois pas une question de privilège. Si, dans l'avenir, on présentait au Président d'autres raisons, cette décision pourrait toujours être revue, mais pour le moment, je n'y vois pas de cas de privilège.

Nous allons poursuivre avec les affaires courantes. Présentation de pétitions; l'honorable député de Papineau—Saint-Michel.

* * *

PÉTITIONS

LE LIBAN

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, aujourd'hui, une pétition signée par des Montréalais d'origine libanaise qui demandent au gouvernement du Canada d'intervenir dans les plus brefs délais auprès des Nations Unies afin que le Conseil de sécurité des Nations Unies réaffirme l'indépendance et la souveraineté du Liban et garantisse son intégrité territoriale. Et également, que le Conseil de sécurité intervienne afin de s'assurer du retrait, de tout le territoire libanais, des forces étrangères qui sont présentement sur le sol libanais.

Je voudrais dire, madame la Présidente, que le gouvernement du Canada a une responsabilité à prendre dans ce dossier.

Le Liban est un magnifique pays qui mérite d'être protégé, et le gouvernement du Canada devrait prendre ses responsabilités au Conseil de sécurité des Nations Unies.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

Conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des habitants de Marcelin, en Saskatchewan. Ceux-ci ont été récemment informés que Postes Canada compte fermer leur bureau de poste. Celui-ci compte actuellement un maître de postes qui fait un excellent travail depuis les trois ans que le bureau de poste fait l'objet d'un examen.

Les pétitionnaires déclarent que le bureau de poste de Marcelin les a bien desservis et ils demandent au Parlement d'appuyer des bureaux de poste donnant des services complets comme celui de Marsden et de rejeter toute proposition visant à fermer un bureau de poste existant.

J'ai une autre pétition, signée par près de 300 habitants de Canwood, localité située en Saskatchewan. La Société canadienne des postes a annoncé qu'elle y fermerait au début du mois de juillet son bureau de poste qui offre la gamme complète des services postaux.

Les pétitionnaires soulignent que leur bureau de poste les a bien servis par le passé et ils demandent au Parlement premièrement d'appuyer le maintien des services postaux dispensés par des bureaux de postes ruraux qui, comme celui de Canwood, offrent toute la gamme des services postaux. Deuxièmement, ils exhortent le Parlement à rejeter toute proposition visant à fermer leur bureau de poste.

J'espère que le gouvernement tiendra compte des désirs exprimés par mes électeurs.

Les crédits

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition signée par des citoyens canadiens de toutes les régions du pays. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de respecter la promesse qu'il a faite en 1986 et de prendre les mesures nécessaires pour interdire au Canada la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Le gouvernement n'a pas encore proposé de modifications à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, bien que sa promesse date de cinq ans.

La Commission canadienne des droits de la personne réclame régulièrement cette modification à la loi.

Les pétitionnaires soulignent également que les gouvernements provinciaux de l'Ontario, du Québec, du Manitoba et du Yukon ont déjà inséré dans leur loi sur les droits de la personne des dispositions en ce sens.

Ils demandent au gouvernement de présenter sur-le-champ une modification à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* visant à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

* * *

• (1230)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchi (p. 233).

M. Dingwall: Madame la Présidente, je ne veux pas empiéter sur le temps dont dispose le ministre, mais je crois que la Chambre serait disposée à permettre aux députés de l'opposition de diviser leur temps en deux périodes de 10 minutes s'ils le désirent. Je crois que c'est conforme à la tradition de la Chambre et je suis certain que les députés seront d'accord.

M. Cooper: Madame la Présidente, le député peut compter sur notre entière collaboration. Cette pratique est d'ailleurs tout à fait conforme aux modifications apportées au Règlement récemment.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je voudrais reprendre mon intervention dans cet important débat là où elle a été interrompue à 11 heures ce matin pour la poursuite des affaires de la Chambre.

Or, madame la Présidente, comme je le disais ce matin, notre gouvernement est conscient de la situation dans laquelle se trouvent les camionneurs. Je me permets de répéter que nous sommes d'ailleurs déjà intervenus. Ainsi, l'an dernier, nous avons demandé aux fonctionnaires de mon ministère de faire une étude globale sur les facteurs inhérents à la compétitivité transfrontalière.

L'étude fut divisée en huit parties; les objectifs de ladite étude sont d'établir la nature et les paramètres de la part canadienne du marché transfrontalier, d'évaluer la compétitivité des compagnies de camionnage canadiennes dans ces marchés et d'analyser l'impact des facteurs pouvant affecter leurs capacités de concurrencer. La priorité de tous les intervenants est l'étude comparative des régimes de taxation canadien et américain. C'est pourquoi nous avons accéléré le processus dans ce cas-ci.

La firme Peat, Marwick, Thorne a donc entrepris une étude approfondie des systèmes de taxation en vigueur dans les deux pays et leur impact sur la compétitivité transfrontalière des transports canadiens. Cette étude doit être imprimée cette fin de semaine, après quoi je l'expédierai aux membres du groupe d'étude. D'ici là, il serait inapproprié pour moi de commenter sur le contenu de l'étude étant donné que le groupe d'étude ne l'a toujours pas rendue publique.

[*Traduction*]

Croyez-moi, je le ferais si je le pouvais afin de dissiper une fois pour toutes tous les faux renseignements qu'on répand actuellement au sujet des taxes au Canada.

L'étude a été extrêmement utile pour ce qui est de faire la lumière sur ces questions. Elle montre, par exemple, qu'on ne peut pas généraliser au sujet des taxes et de l'industrie du camionnage. Elle n'a pas permis, par ailleurs, de dégager un facteur général qui permette d'expliquer pourquoi certains camionneurs sont avantagés ou désavantagés par rapport à d'autres. Les taxes ne sont évidemment pas la seule préoccupation des camionneurs.

[*Français*]

Les autres dépenses concernant les tendances dans le transport transfrontalier, des analyses des conditions économiques des transporteurs canadiens qui opèrent dans les marchés transfrontaliers, une comparaison des performances économiques de ceux-ci, les coûts des camionneurs canadiens et américains qui sont dans le marché transfrontalier et une évaluation des alternatives des normes dans le cabotage, une étude viendra chapeauter et résumer l'ensemble des actions entreprises.

Cette étude doit être complétée pour que le groupe d'étude puisse la réviser et formuler des conclusions ainsi que des recommandations la semaine prochaine. Tous les intervenants doivent être présents à la table de discussions pour pouvoir réviser cet aspect très important des études. Je suis persuadé que chaque membre du groupe d'étude participera dans cette révision et dans la formulation des recommandations.

J'aimerais revenir sur le processus que nous avons suivi pour faire ces études. Elles ont été mises en place d'une façon, qui, j'en suis persuadé, ne peut que donner une grande crédibilité au résultat des études. De façon à ce qu'aucune partie des études ne soient dirigées envers un groupe particulier, le groupe d'étude a été formé de deux groupes de propriétaires de camions—un de ceux-là regroupant sept associations—les trois syndicats qui représentent la grande majorité des employés de compagnies de transport, l'Association canadienne de camionnage, le Conseil des camionneurs qui représente plusieurs centaines d'entreprises qui possèdent des flottes de camions et six associations nationales d'expéditeurs.

[*Traduction*]

Comme les provinces jouent un rôle de premier plan dans l'application des règlements en matière de camionnage, chaque province et chaque territoire a sa place au sein du groupe d'étude.

Enfin, comme les questions à l'étude intéressent plusieurs ministères fédéraux, six de ces ministères sont représentés. Compte tenu de la participation de 40 organisations différentes, on peut voir qu'aucun point de vue n'a été laissé de côté. Les membres n'ont pas tous assisté à toutes les réunions du groupe d'étude, mais l'industrie et le gouvernement étaient adéquatement représentés à chacune des réunions. Ils ont participé activement à la sélection des experts-conseils. Ils ont critiqué les rapports provisoires et demandé aux experts-conseils de reprendre diverses parties de l'étude ou l'étude au complet pour qu'elle réponde à leurs exigences. Les membres doivent se réunir pour la sixième fois le 4 juin prochain afin de critiquer la dernière étape de l'étude et de formuler des recommandations.

Je m'attends à ce que toute: les parties aient du pain sur la planche par suite de ces recommandations. Tout le monde aura du travail à faire: les gouvernements fédéral et provinciaux de même que l'industrie. Le groupe d'étude a fait du bon travail d'équipe. Même si certains des membres n'étaient pas toujours d'accord, dans la grande majorité des cas, ils sont sortis des réunions avec le sentiment d'avoir accompli quelque chose.

Si seulement les autres gouvernements étaient aussi coopératifs sur d'autres questions qu'ils l'ont été pour ces études.

[*Français*]

Il est ironique que le premier ministre de l'Ontario ait écrit à l'Association des camionneurs de l'Ontario à peine quelques semaines avant le dernier budget ontarien ce qui suit, et je cite: «Puisque vous avez été en rapport étroit avec Ed Philip, le ministre des Transports ontarien, je suis sûr que vous êtes au courant que nous sommes à revoir activement les mesures de taxation à court terme pour l'industrie du camionnage.»

Je parie que les membres de l'Association du camionnage de l'Ontario ont été surpris lorsqu'ils ont découvert que les intentions réelles du gouvernement touchaient les mesures de taxation pour l'industrie du camionnage. Au cours des derniers jours, j'ai entendu bien des chiffres sur les faillites dans le secteur du camionnage, des rapports de camionneurs, des médias et des députés de l'opposition.

Même si l'on constate une augmentation proportionnelle dans le pourcentage touchant le camionnage, cela ne dépasse pas ce à quoi on devrait s'attendre d'une industrie qui est très cyclique comme celle du camionnage.

Je suis conscient que cela ne consolera pas beaucoup ceux et celles qui sont affectés, mais le nombre de faillites dans le domaine du camionnage aux États-Unis a aussi atteint des chiffres records en 1990.

On dit aussi que les transporteurs américains enlèvent tout leur travail aux compagnies canadiennes. Cela peut sembler ainsi parce que les chiffres de Statistique Canada nous indiquent que le tonnage transporté par camions entre le Canada et les États-Unis a diminué de 7 p. 100 entre 1988 et 1989 et qu'il a chuté de 3 p. 100 supplémentaire au cours de la dernière année.

Avant 1988, madame la Présidente, les Canadiens avaient un avantage qui n'était qu'apparent à cause de la déréglementation en 1980 dans l'industrie du camionnage aux États-Unis. Il y a effectivement plus de transporteurs américains au Canada depuis le 1er janvier 1988. Ceci, combiné à une réduction du trafic dû à la récession, a entraîné la différence avec l'apport du marché détenu antérieurement.

Permettez-moi de me pencher un instant sur les effets de la récession. On peut donner bien des raisons pour expliquer pourquoi la récession actuelle frappe si durement. L'une d'entre elles est le fait que nous avons profité d'une période sans précédent de forte croissance économique auparavant.

La baisse de contrôle d'entrée dans l'industrie du camionnage a débuté tôt dans les années 1980, peu de temps après la déréglementation américaine. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er janvier 1988, 95 p. 100 des permis de camionnage étaient accordés par les commissions de transport provinciales.

De nombreuses nouvelles compagnies canadiennes sont nées au cours de cette période, et tout porte à croire que plusieurs d'entre elles vont survivre et verront la prochaine période de croissance que tous les économistes annoncent pour les prochaines semaines. Ces compagnies remettent en question la vieille école et apportent des solutions novatrices à l'industrie. Nous avons justement besoin de ces compagnies pour devenir compétitifs dans les nouveaux marchés mondiaux.

• (1240)

Nos camionneurs n'auraient jamais atteint cette attitude pure et dure si nécessaire si nous avions continué à les cacher derrière le mur protecteur de la réglementation. Il y a tout lieu de croire que l'économie va se relever dès l'automne. Nos camionneurs seront prêts à répondre à ce renouveau économique, ainsi qu'à la hausse des salaires que l'Accord de libre-échange entraînera avec ce renouveau.

En attendant, je peux vous assurer, madame la Présidente, que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, et moi-même, avons entendu les véritables réclamations des hommes et des femmes laborieux et déterminés de l'industrie du camionnage. Nous nous occupons activement de trouver des moyens de les aider à traverser la tempête actuelle. Nous avons demandé à toutes les parties, qu'elles soient du gouvernement ou du monde du travail, du milieu du camionnage ou des affaires, de collaborer avec nous. Je suis persuadé, madame la Présidente, qu'à travers ce processus qui est présentement en cours et qui regroupe tous les intervenants dans le dossier, nous allons trouver les solutions propices pour aider ces hommes et ces femmes qui sont des propriétaires de camions et qui sont une partie très importante de la vitalité du domaine du camionnage au Canada.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): J'ai écouté attentivement l'intervention du ministre, et je voudrais lui poser quelques questions.

Il a déclaré que, à titre de ministre, il ne pouvait révéler certains résultats des études effectuées à la demande du gouvernement. Je me demande comment il peut harmoniser cette déclaration avec les commentaires que son prédécesseur a faits dans une lettre adressée à l'Association canadienne du camionnage. Ce dernier déclarait très clairement qu'il ne voulait pas attendre jusqu'à ce que le dernier chapitre du rapport sur ces études soit rédigé avant de donner suite à certains des résultats évidents des études.

Il semble que la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui ne correspond pas aux commentaires formulés par son prédécesseur.

Deuxièmement, je me demande si le ministre peut expliquer les propos qu'on lui prête dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui. Il aurait déclaré qu'il y a dans les frais d'exploitation des camionneurs canadiens «un élément important» qui rend nos camionneurs moins compétitifs que leurs homologues américains. Il laisse donc entendre qu'il a peut-être un atout en réserve dans les options qu'il a étudiées. Je me demande s'il peut préciser, pour la gouverne des députés et des Canadiens, quel est au juste cet élément mystérieux.

Enfin, pourrait-il faire le point sur les réunions qui se déroulent actuellement? Je le remercie de nouveau d'avoir accepté de rencontrer les porte-parole des camionneurs. Depuis plus de 24 heures, il participe à des réunions qui, j'imagine, se poursuivent encore. Pourrait-il nous dire comment se déroulent les discussions. Peut-il nous donner des renseignements sur certains sujets qui ont été abordés et nous dire si le gouvernement a pris certains engagements prouvant que les pourparlers progressent et que ces réunions donnent des résultats? Merci.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, pour répondre à la première question, je crois qu'il n'y a aucune contradiction entre ce que j'ai mentionné tantôt et la lettre que mon prédécesseur avait écrite, étant donné qu'à côté des études, il y avait d'autres travaux qui pouvaient être faits à l'interne, au ministère, et ces travaux-là sont entrepris. D'ailleurs, nous avons une partie, comme je l'ai dit tantôt, des résultats de ces démarches internes du ministère, de façon à ce que l'on sache, lorsque les études seront terminées et remises au ministère, si nous pourrons oui ou non répondre à telle

ou telle question, et nous pourrons surtout être en mesure de discuter des faits.

En ce qui concerne l'état de la réunion qui est présentement en cours, je n'ai pas eu d'indication qu'elle soit terminée, alors je présume qu'elle est encore en cours. Elle a débuté hier soir à 17 h 30 pour se terminer très tard dans la soirée. Je pense que le simple fait que ces gens-là aient accepté de poursuivre les discussions ce matin est sûrement une indication très substantielle à l'effet qu'ils sont sensiblement satisfaits de la façon dont les discussions se poursuivent, puisqu'autrement ils auraient quitté la table de discussions il y a fort longtemps.

Quant au contenu précis, je regrette de ne pas être libre de donner d'indication là-dessus à mon honorable collègue de York-Ouest, étant donné que nous avons mutuellement convenu, dès le début des négociations, entre ceux qui représentent les camionneurs-propriétaires à la table et les hauts fonctionnaires de mon ministère, que tant que nous n'arriverions pas à une finalisation des discussions, il n'y aurait aucun commentaire sur le contenu des discussions par l'une ou l'autre des parties. J'ai bien évidemment l'intention de respecter cet engagement.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, Je voudrais interroger le ministre au sujet de quelques observations qu'il a faites avant la période des questions. Il a dit que l'Association canadienne du camionnage refusait de collaborer à la rédaction d'un code de déontologie pour les camionneurs. Mon bureau a reçu un appel de M. Ken MacLaren, vice-président directeur de l'Association canadienne du camionnage. Il dit que le gouvernement se retranche derrière des études et que l'industrie du camionnage n'a pas été consultée sur l'orientation et le contenu de ces études.

Plus grave encore, M. MacLaren nie que l'Association canadienne du camionnage ait refusé de collaborer à la rédaction du code de déontologie.

Si je connais bien M. MacLaren, le ministre ne tardera pas à recevoir une lettre fulminante. Je voudrais que le ministre vérifie les faits sur lesquels il s'appuie pour contredire M. MacLaren, car celui-ci s'est montré extrêmement ferme lorsqu'il nous a dit, il y a seulement une demi-heure, que l'association n'avait jamais refusé de coopérer à la rédaction du code et qu'elle n'avait pas été consultée au sujet de l'orientation et du contenu des études.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je ne vais certainement pas engager un débat ici sur ce qu'a pu dire ou pas une personnalité. L'information que j'ai à travers mon ministère est à l'effet que les propos que j'ai tenus tantôt sont véridiques. Je vais revérifier après ce débat pour m'assurer que les propos que j'ai tenus sont effectivement conformes à la réalité. Mais je n'ai aucune indication qui me permette de croire le contraire pour l'instant.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, j'avais posé une deuxième question au ministre. Je me demandais s'il était passé exprès à la dernière. S'il y a eu entente avec les camionneurs pour ne pas divulguer de détails, il est normal que les deux parties honorent cet engagement.

Hier, le ministre s'est livré à quelques spéculations avec des journalistes. Il a dit bien clairement qu'il y avait un élément de première importance qui était déterminant pour la compétitivité des camionneurs. Je suppose qu'ils ne sont pas concurrentiels pour l'instant et qu'il y a des aménagements à faire.

Il serait certainement intéressant que, plus tard dans le débat, le ministre ou encore sa ministre d'État chargée des Transports nous dise quel est cet élément important, pour que nous puissions en tenir compte nous aussi.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'aimerais bien me rendre au voeu et à la demande de mon honorable collègue d'en face, mais c'est au cours de la discussion, hier matin, avec les propriétaires-camionneurs que nous avons identifié une importante composante de leurs coûts d'opération. C'est suite à cette constatation que nous avons convenu, mutuellement, d'entreprendre des poursuites prolongées dès hier soir. Si je commentais sur cette importante composante du coût d'opération, je serais en déni de bonne foi puisque que c'est précisément l'objet, entre autres, de nos discussions et le principal sujet des discussions qui sont en cours actuellement.

Les crédits

• (1250)

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le vice–président qui accuse le gouvernement de se dérober derrière les études.

Je voudrais que le ministre nous dise ce que son ministère fait depuis trois ans. On présume qu'il a dû effectuer des études avant de se lancer dans la déréglementation de l'industrie, qui annonçait l'Accord de libre–échange.

Et, tout comme le ministère des Finances a gardé la plupart de ces études secrètes, je crois qu'on a dû effectuer dans son ministère des études sur les répercussions qu'aurait la déréglementation et sur celles qu'aurait la politique fiscale du gouvernement. Mais si l'on n'a pas fait d'études, le gouvernement a clairement agi d'une façon traduisant une totale indifférence pour les emplois des Canadiens.

Le ministre dit maintenant qu'il attend d'avoir les résultats de ces études. Son prédécesseur a dit qu'il n'avait pas besoin de les attendre. Je voudrais lui demander plus précisément quelle mesure il est prêt à annoncer aujourd'hui à la Chambre des communes pour donner un certain espoir à ces camionneurs et à leurs familles qui resteront ici sur la Colline. Les embouteillages qui se sont produits partout dans la province d'Ontario ont nui à l'économie ontarienne déjà chancelante. Le ministre va–t–il continuer de renvoyer la balle à son ami le premier ministre Rae de l'Ontario, car ni l'un ni l'autre ne sont prêts à s'attaquer de front à ce problème et à fournir de véritables solutions aux camionneurs?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, lorsque l'honorable députée de Hamilton–Est fait des déclarations comme elle l'a fait tantôt, elle ne nous achemine pas tous ensemble vers des solutions pratiques. C'est précisément, et je l'ai répété dans cette Chambre à plusieurs reprises, c'est justement pour essayer d'identifier si effectivement des perceptions et des allégations, qui sont faites quant au système de taxation du Canada, procurent un désavantage ou infligent un désavantage aux camionneurs–propriétaires ou non. Ce n'est pas le gouvernement qui a décidé de faire des études, —je le répète et je vais le répéter jusqu'à la fin des temps—ce sont les différents intervenants. Les gouvernements provinciaux, en dépit de ce que peut prétendre les copains d'en face, ont une responsabilité énorme dans ce dossier–là en ce qui concerne les taxes qu'ils imposent sur l'essence diesel.

C'est donc à la demande des intervenants que nous avons créé ce groupe de travail qui est composé de tous les intervenants et c'est ce groupe–là qui a décidé de faire des études afin que l'on puisse par la suite se prononcer sur des faits.

[*Traduction*]

Je tiens à dire à mon honorable collègue qu'en fin de compte, il y a beaucoup de gens qui disent que la déréglementation n'a pas été préjudiciable à l'industrie du camionnage et qu'elle a eu en fait d'importants avantages positifs pour l'ensemble du secteur.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je tiens d'abord à dire à mon collègue de York–Ouest que je suis très heureux que lui et son parti aient proposé cette motion aujourd'hui, et je tiens à le féliciter de son exposé, parce que les propos qu'il a tenus correspondent à peu près à ce que j'aurais dit. Je suis probablement d'accord avec 90 p. 100 des observations qu'il a faites.

Toutefois, lorsque nous sommes aux prises avec ce genre de crise, nous oublions certains éléments essentiels de l'industrie du transport. Premièrement, sans un système de transport qui fonctionne efficacement et dont tous les modes réalisent des bénéfices raisonnables, c'est toute l'économie du pays qui pourrait être paralysée. L'industrie du transport est le moteur de l'économie d'un pays.

Les gouvernements qui se sont succédé ont souvent fait preuve d'un manque d'uniformité en matière de transport; ceux–ci justifiaient leurs actions en invoquant la libre entreprise, la concurrence et ainsi de suite. Aujourd'hui, c'est non seulement l'industrie du camionnage qui éprouve de graves difficultés, mais aussi les sociétés ferroviaires. Il n'y en a essentiellement que deux. Pourquoi? Précisément en raison de la déréglementation, qui est censée les aider, selon le ministre, alors que c'est le contraire qui se produit.

Je ne sais pas si le ministre était ici à l'époque, mais je faisais partie du comité permanent lorsque celui–ci a examiné pendant plus de deux ans le livre blanc du gouvernement sur la déréglementation. Dans le cadre de cet exercice, nous avions tenu des audiences dans tout le pays. Le gouvernement nous avait promis à plusieurs reprises qu'il prendrait des mesures à l'égard de nombreux problèmes, notammment la disparité des dispositions fiscales canadiennes et américaines.

Lorsqu'en 1987, nous examinions la mesure législative qui est entrée en vigueur au mois de janvier 1988, on nous avait encore une fois promis que, parallèlement à la déréglementation, le gouvernement allait s'occuper d'un certain nombre de questions. Or, nous en sommes toujours au stade des études.

J'entends constamment parler de «compétitivité». Le gouvernement abuse depuis longtemps de ce terme. L'expression «règles du jeu équitables» fait aussi partie de son jargon.

Le gouvernement fédéral et les dix provinces nuisent à la capacité de l'industrie du camionnage et de l'industrie ferroviaire au Canada de soutenir la concurrence, en raison même des lois, des règles et des règlements qu'ils imposent. Nos industries sont désavantagées face à leurs vis-à-vis aux États-Unis. L'an dernier, cette situation s'est traduite par la faillite de 675 entreprises de camionnage, dans la seule province de l'Ontario. Voilà une conséquence directe de la déréglementation.

Les entreprises sont pénalisées en raison de lois et de règlements, ou en raison de l'absence de lois, de règlements ou de mesures d'exécution du gouvernement fédéral, de sorte que c'est le gouvernement qui est à blâmer pour le manque de compétitivité des industries du camionnage et des chemins de fer.

Parlons des règles du jeu équitables. Il n'y a rien d'équitable dans les règles que le gouvernement a établies aux fins de l'Accord de libre-échange et de la déréglementation.

Ces règles favorisent les États-Unis sur toute la ligne. À quoi sert de parler de règles du jeu équitables si nos lois, règles et règlements, ou l'absence de ceux-ci, procurent toujours un avantage à notre adversaire? Nous sommes placés au départ dans une position désavantageuse. Cela ne s'applique pas simplement au secteur du camionnage, et pas uniquement en Ontario et au Québec. Toutes les provinces sont touchées.

Dans le secteur du transport ferroviaire, les compagnies américaines bénéficient au Canada d'avantages qu'on refuse aux compagnies canadiennes aux États-Unis, selon les États. Les règles du jeu n'ont jamais été harmonisées dans ce cas-là. Là encore, cela fait partie de la déréglementation et de l'Accord de libre-échange.

On a déjà parlé de la législation fiscale et des périodes d'amortissement. Je ne répéterai pas ce que mon collègue de York-Ouest avait à dire, mais permettez-moi de rappeler à la présidence que, dans son mémoire au groupe de travail du ministre fédéral, l'Association canadienne du camionnage a recommandé ceci: «Dans le cas du taux d'amortissement, le gouvernement fédéral devrait prendre immédiatement des mesures pour harmoniser les périodes d'amortissement pour les tracteurs routiers et les remorques au Canada avec celles en vigueur aux États-Unis. Grâce à cette mesure, on devrait réduire d'environ 20 p. 100 le désavantage dont souffrent, à l'heure actuelle, les camionneurs canadiens par rapport à leurs homologues américains sur le plan de la concurrence.»

• (1300)

Cela s'appliquerait également aux chemins de fer canadiens qui sont victimes du même type de périodes d'amortissement pour leur matériel roulant.

Dans le cas des tracteurs routiers, aux États-Unis, un propriétaire peut amortir un tiers du coût dès la première année alors qu'au Canada, la proportion n'est que de 15 p. 100. La deuxième année, il peut déduire 45 p. 100, comparativement à 25 p. 100 au Canada. Et la quatrième année, le transporteur américain peut amortir les 7 p. 100 qui restent, alors que le transporteur canadien doit attendre la treizième année pour amortir le dernier 0,5 p. 100.

La même chose s'applique dans le cas des remorques. Les Américains peuvent amortir 20 p. 100 la première année comparativement à 15 p. 100 pour les Canadiens la deuxième année, la proportion est de 32 p. 100 aux États-Unis et de 25 p. 100 au Canada et ainsi de suite.

Je ne peux comprendre l'entêtement du gouvernement. Soit dit en passant, la question des périodes d'amortissement a été soulevée auprès du gouvernement libéral, à l'époque, et rien n'a été fait.

Quatorze ministres se sont succédé au portefeuille des Transports depuis mon arrivée dans cette enceinte, en 1968. Il doit y avoir une porte tournante au cabinet du ministre. Or, aucun d'eux, qu'il s'agisse d'un Libéral ou d'un Conservateur, n'a fait quoi que ce soit pour remédier à la situation.

Il y a une autre question au sujet des taxes sur le carburant. Toutes les provinces ont une taxe sur le carburant, et il en va de même du gouvernement fédéral. Aux États-Unis, les recettes tirées de ces taxes sont réservées à des fins bien particulières: 97 p. 100 vont à l'infrastructure routière et 7 p. 100 au transport en commun. Au Canada, le gouvernement fédéral, qui perçoit des recettes de l'ordre de 600 millions de dollars grâce à ces taxes, n'affecte que 5 p. 100 de ces dernières au réseau routier, et cet argent sert surtout sur les tronçons de la route transcanadienne qui traversent des parcs nationaux, un point c'est tout. Le gouvernement a supprimé tout le fonds renouvelable destiné aux intersections à niveaux différents. Le programme de déplacement des voies ferrées n'existe plus.

Si le gouvernement fédéral utilisait au moins les taxes sur le carburant qu'il perçoit pour terminer les travaux afin que la trascanadienne ait quatre voies partout au Canada, rien que pour le nord de l'Ontario, la facture s'élèverait de 2 à 3 milliards de dollars. Pour les provinces de l'Ouest, il faudra compter un autre milliard de dollars. Lorsqu'on roule dans le Nord de l'Ontario en allant vers l'Ouest, on a certes peine à croire qu'on se trouve sur la Transcanadienne. On pourrait aux moins réinjecter l'argent généré par les taxes sur le carburant dans le trans-

port au lieu de le verser aux recettes générales où le gouvernement peut en faire ce qu'il veut.

Le ministère des Finances n'aime pas les impôts affectés à des fins spécifiques. Pourtant, certaines taxes devraient l'être, notamment celle sur le carburant. Il s'agit de véritables frais d'utilisation et les revenus qu'elle génère devraient être investis dans l'infrastructure, c'est-à-dire les routes, les ponts, les autoroutes, les passages à niveau, et ainsi de suite, comme c'est le cas aux États-Unis. Je ne suis pas vraiment un admirateur des États-Unis, mais sur ce point, ils font preuve de bon sens. Ce n'est pas le cas ici. Donc, puisque le gouvernement n'injectera pas dans les transports les revenus générés par la taxe sur le carburant, pourquoi alors ne pas en réduire le taux? Sinon, c'est une taxe recueillie sous des prétextes trompeurs. Il s'agit d'une taxe imposée aux utilisateurs des services de transport, et l'argent recueilli ne sert pas aux transports.

Il y a un autre point que j'ai souvent soulevé à la Chambre depuis le milieu des années 70, sous le mandat du non regretté Otto Lang—bien sûr, je parle en termes imagés.

Une voix: Il était libéral, n'est-ce pas?

M. Benjamin: Oh oui. Quelle différence cela fait-il?

Une voix: Ou est-ce même le bon parti?

M. Benjamin: Oui. Ce sont les bons gars, maintenant. S'ils avaient fait, lorsqu'ils étaient au pouvoir, tout ce qu'ils disent aujourd'hui, les conservateurs ne formeraient pas le gouvernement, mais cela ne fait rien.

Selon notre Constitution, tout le transport interprovincial et international par camion est clairement de compétence fédérale. Il n'y a pas de si ou de mais qui tiennent.

À la fin des années 50 et au début des années 60, le gouvernement fédéral a confié cette responsabilité aux provinces. Depuis, c'est la jungle. Il y a 13 responsables ayant 13 orientations différentes: 2 territoires, 10 provinces et le gouvernement fédéral. Peu importe qu'il s'agisse des limites de charge, des limites de vitesse, des dimensions des camions ou des normes de sécurité, partout, c'est la jungle. On nous avait maintes fois promis que l'on s'en occuperait pendant les deux années consacrées au Livre blanc sur la déréglementation et pendant l'année, ou à peu près, consacrée au projet de loi comme tel. Le gouvernement et les ministres des Transports successifs ont répété sans cesse qu'il y avait des réunions.

Ce sont trois ministres des Transports conservateurs, je crois, qui nous ont assuré devant le Comité des transports, au moment de présenter leurs budgets annuels, qu'ils négociaient avec les provinces l'adoption de normes nationales.

Voilà encore d'autres études. Après toutes ces années, où est la norme? Le gouvernement fédéral pourrait, dès demain, par un décret ou en prenant les moyens qu'il faut, car la Constitution l'y autorise, dire aux provinces: «Nous fixerons les normes. Si vous ne vous mettez pas d'accord et ne négociez pas des normes nationales, nous le ferons à votre place, car la Constitution nous le permet.»

J'en ai plus qu'assez de voir certains gouvernements provinciaux juchés dans leur tour d'ivoire, et ma remarque vise tous les partis, et qui refusent de tenir compte de l'intérêt national. Il nous incombe de protéger les intérêts de l'ensemble du Canada. Si nous ne le faisons pas, qui le fera? J'en ai assez de ces premiers ministres qui se comportent comme des barons et qui ne voient qu'aux intérêts leur propre fief, au mépris de leurs autres concitoyens canadiens.

• (1310)

Il y a donc une autre possibilité. Mon collègue de York-Ouest l'a également rappelé. J'ai beaucoup aimé ses neuf propositions. En général, j'y souscris et je suis sûr que mes collègues le feront aussi.

J'ai eu l'an dernier des discussions avec des représentants de l'Association canadienne du camionnage, qui m'ont dit que cinq ou six moyennes et grandes entreprises canadiennes de camionnage venaient tout juste de déménager leur siège social et leurs activités aux États-Unis. Ce genre de choses se fait encore, et la situation ira en s'aggravant. Nous finirons par nous retrouver sans industrie du camionnage digne de ce nom au Canada.

Le problème tient à la déréglementation. Il vous suffit de trouver un gérant de banque qui accepte de vous prêter de l'argent; vous louez un tracteur d'occasion et, si nécessaire, une remorque de seconde main. Vous obtiendrez automatiquement un permis d'exploitaiton et pourrez vous lancer en affaires le lendemain.

Le camionneur établi qui a ses propres mécaniciens, ses services d'entretien et tout le reste, et qui a consacré 20, 30 ou 40 ans de sa vie à son entreprise, doit maintenant concurrencer des entreprises de ce genre. Cette situation est le résultat de la déréglementation. C'est la loi de la jungle: le plus fort survit. Les choses se passent peut-être de la sorte chez Mère Nature, mais la dérégle-

mentation n'est pas notre mère, et elle n'est pas naturelle; elle ne convient pas.

Nous sommes censés essayer de garder le pays uni d'est en ouest, et du 49e parallèle jusqu'à l'Arctique, mais tout ce que fait le gouvernement, c'est de continuer à nous diviser. Il se contente d'assister aux querelles sans avoir le courage de prendre des décisions déterminantes.

Comme le disait Tommy Douglas, il vaut mieux perdre pour avoir fait quelque chose que de gagner pour n'avoir rien fait. Quand diable allez-vous prendre des mesures pour rétablir la réglementation?

Je constate avec plaisir que l'Ontario a imposé un moratoire de deux ans sur la délivrance de tout nouveau permis d'exploitation dans l'industrie du camionnage. J'espère que toutes les provinces feront de même. Cette mesure s'impose depuis trop longtemps déjà. Nous avons autant besoin d'accroître le nombre d'entreprises de camionnage que nous avons besoin d'un trou dans la tête.

Je tiens à dire au député de York-Ouest que nous lui savons gré de la motion qu'il a proposée. En général, nous avons aimé son discours, et j'espère que suite au débat d'aujourd'hui, le gouvernement se rendra compte qu'il y a quelque chose à faire et qu'il doit prendre des mesures.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que le député qui vient de parler a sans doute arrêté sa montre il y a 90 ans. Il nous parle du socialisme qui a échoué dans presque tous les pays qui l'ont adopté. Les seuls pays socialistes qui aient réussi sont ceux qui sont revenus aux lois du marché libre.

Le député dit que c'est la déréglementation qui est la cause de tous les maux. Il a posé une question, mais je n'ai pas encore décidé ce que c'est que la compétitivité.

Je dirais que la compétitivité, c'est. . .

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Je ne me souviens pas de cela.

M. Corbeil: Eh bien, peut-être qu'il ne se souvient pas de ce qu'il dit d'une minute à l'autre. Mais c'est exactement ce qu'il a dit.

Cette capacité de soutenir la concurrence est liée de très près à la déréglementation. Ce que la réglementation fait, c'est de priver les entreprises d'un secteur donné de la souplesse nécessaire leur permettant de soutenir la concurrence étrangère.

Je voudrais que le député fasse les petits calculs suivants. Il a parlé de la taxe d'accise fédérale qui, je le répète, s'élève à 4c. le litre. Aux États-Unis, la taxe d'accise fédérale est de 6,2c. La taxe d'accise fédérale sur les carburants aux États-Unis est supérieure de presque 60 p. 100 à la taxe d'accise canadienne. Chez nos voisins du Sud, la taxe d'accise est de 6,2c., alors qu'au Canada, elle est de 4c.

Le député choisit également d'ignorer le fait que la taxe de vente provinciale sur le carburant compte pour beaucoup dans les problèmes que connaissent les camionneurs. Qu'il suffise de dire que la taxe de vente sur le carburant au Michigan, dont les camionneurs concurrencent le plus les Ontariens, est de 4,6c. le litre.

D'ici la fin de l'année, au moment où les augmentations annoncées par son ami du gouvernement de Toronto entreront en vigueur, la taxe sera de 14,3c. en Ontario. Il se plaint de la taxe d'accise fédérale et d'une fiscalité qui est pourtant inférieure d'au moins 40 p. 100, voire 60 p. 100, à la taxe américaine.

Par ailleurs, il ne voit rien de mal à ce que ses amis du gouvernement néo-démocrate imposent une taxe de vente provinciale sur le carburant qui est trois fois plus élevée que celle en vigueur dans l'État américain voisin.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je suis content que nous ayons pu assister à un autre discours de dix minutes du ministre.

Je me plaignais de toutes les taxes de vente et d'accise, mais toutes les provinces ont au moins le mérite de dépenser autant sinon plus d'argent pour les routes principales et secondaires, les rues, les trottoirs, les transports en commun et le reste que ce qu'elles perçoivent en taxes sur le carburant. Elles ne réservent pas le fruit de ces taxes à ces fins, mais c'est là que l'argent est dépensé.

La contribution du gouvernement fédéral à l'infrastructure des transports de notre pays est ridicule. Si le gouvernement n'a pas l'intention d'investir les taxes qu'il perçoit dans le secteur des transports, il faut alors qu'il les abolisse.

Ce que je voulais dire, c'est que toutes ces belles paroles au sujet de la compétitivité que renferme le discours du Trône relèvent uniquement de la rhétorique puisque nos industries du camionnage et du rail ne peuvent devenir réellement compétitives en raison des lois

que nous avons, que ce soit en ce qui touche à la déréglementation ou aux taxes provinciales et fédérales.

À moins que ces lois ne soient modifiées, les jeux sont faits pour ces industries. C'est comme si le gouvernement permettait à l'autre équipe, dans ce cas-ci les Américains, de toujours placer le ballon à notre ligne de 10 verges dans le cadre d'une partie de football où les deux équipes sont censées avoir des chances égales de gagner. C'est injuste.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter mon collègue pour l'excellent discours—clair et parfois même passionné—qu'il a fait afin de souligner que certaines responsabilités nationales devaient être assumées d'une manière plus énergique.

Le ministre a parlé des différences qui existent entre les taxes sur le carburant du Canada et des États-Unis. Selon les statistiques que j'ai—on peut toujours en utiliser d'autres—, la taxe fédérale américaine s'élève à 4,6c. le litre tandis que la nôtre est de 4c. le litre.

En fait, leur taxe est légèrement plus élevée que la nôtre. Ce que le ministre a toutefois oublié de mentionner, c'est que le prix de base du carburant diesel aux États-Unis se situe à 18,6c. le litre comparativement à 37,9c. le litre au Canada.

• (1320)

Par conséquent, même si les taxes d'accise imposées par les deux gouvernements nationaux sont presque égales, la grande différence réside dans l'écart entre les deux prix de base. Selon moi, c'est d'ailleurs pour cette raison que les députés de ce côté-ci ont toujours soutenu qu'il fallait évidemment se préoccuper beaucoup des taxes d'accise imposées à la fois au niveau fédéral et provincial, en raison simplement de cet écart très important entre les deux prix de base.

Je me demande donc si le député peut nous livrer ses commentaires à ce sujet et nous dire ensuite ce qu'il pense et ce que son parti pense du fait que le gouvernement semble si disposé à publier étude après étude après la déréglementation, alors que ces études auraient dû être réalisées avant que ces mesures ne soient prises. Comment le ministre peut-il expliquer que le gouvernement étudie les conséquences d'une politique après sa mise en oeuvre plutôt qu'avant?

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse et les statistiques du député. J'ajoute même qu'en Ontario, le prix de base du carburant diesel est d'un peu moins de 40c. le litre, selon le volume acheté. Aux États-Unis, sur les routes habituellement fréquentées par les poids lourds, il coûte 26c.

Ce matin, j'ai entendu, à la radio anglaise de Radio-Canada, que ce prix est de 33c. dans le Nord de l'État de New York; au Canada, il est de 53c. et celui de l'essence, 56c.

En présence d'un tel désavantage, on ne peut parler de concurrence. Bien sûr, il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendent pour agir de concert, et non pour effectuer d'autres études. Des études, nous en avons eu assez.

Je me souviens des deux années que nous avons consacrées au livre blanc, nous avions alors entendu des témoins qui venaient de partout au Canada, de Halifax à Victoria. Les grandes sociétés ont réclamé la déréglementation, mais l'industrie du transport était restée plutôt silencieuse.

Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement doit abandonner sa folie idéologique. Ses politiques se sont révélées néfastes pour le pays, sa souveraineté et son indépendance, ainsi que pour une grande partie de sa population.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Champagne): La période de questions et commentaires étant terminée, nous reprenons le débat avec le député de Glengarry—Prescott—Russell.

L'honorable ministre du Travail a quelque chose à ajouter?

M. Corbeil: Monsieur le Président, au cours d'une intervention précédente, le précédent orateur. . .

[*Traduction*]

L'orateur précédent a mentionné que j'avais fait une déclaration inexacte dans mon discours, car il avait obtenu une indication contraire auprès d'une source extérieure.

On me dit qu'il y a eu trois réunions du groupe de travail fédéral-provincial sur cette question. La présidence était assurée par le Manitoba. L'Association canadienne du camionnage a refusé d'y assister. Elle a également refusé l'invitation du regroupement des camionneurs artisans.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Champagne): Très bien. Nous poursuivons le débat avec le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vous avez sûrement noté comme

moi qu'il ne s'agissait aucunement d'un rappel au Règlement.

Il me fait plaisir aujourd'hui de participer à ce débat et j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter mon honorable collègue, le député de York-Ouest, d'avoir proposé cette motion devant la Chambre.

[*Traduction*]

L'industrie canadienne du camionnage rapporte 12 milliards de dollars. Elle fournit directement et indirectement de l'emploi à près d'un demi-million de Canadiens. C'est vraiment une grande industrie, et nous devrions faire notre possible pour l'aider et la conserver, tant pour l'avenir proche que lointain.

Il y a un peu plus d'un an, cette industrie a fait connaître au gouvernement ses difficultés, en bloquant les routes à certains postes à la frontière.

[*Français*]

Et dès ce moment-là, monsieur le Président, le gouvernement connaissait déjà les problèmes. On pourrait bien aller plus loin et dire au ministre qu'en 1988, mon collègue le député de Papineau—Saint-Michel, ainsi que moi-même, avions prononcé des discours dans cette Chambre contre le projet de loi de déréglementation, le projet de loi du gouvernement d'en face qui voulait à ce moment-là déréglementer les transports.

Ce que nous avions dit à ce moment-là c'était que les règles du jeu n'étaient pas égales des deux côtés de la frontière et que la déréglementation donnerait immédiatement un avantage aux camionneurs américains. J'invite le ministre à vérifier le journal des *Débats* de l'époque et de voir ce que les députés de l'opposition avaient dit. Malheureusement, le tout s'est avéré vrai. Je dis malheureusement bien sûr parce que ce sont en grande partie mes commettants qui en souffrent.

[*Traduction*]

Le 26 avril dernier, dans le cadre des activités d'un groupe de travail, certains de mes collègues et moi avons tenu des audiences sur la désindustrialisation de notre pays. À Alexandria, en Ontario, des camionneurs sont venus nous exposer la situation de leur industrie.

Trois jours plus tard, soit le 29 avril, j'ai fait parvenir par messager une lettre ouverte au bureau du ministre des Transports, ici sur la Colline. Cette lettre reste toujours sans réponse et aucun accusé de réception n'a même été reçu à mon bureau. Dans cette lettre, je signalais au ministre les difficultés dont nous avait fait part M^me^ Janet Keusch. Cette dernière est venue ici, il y a quelques jours, et elle a rencontré le ministre. Nous avons eu un exposé très clair des difficultés qu'éprouve cette industrie.

Les camionneurs indépendants nous ont dit que non seulement Glengarry Transport, la GTL, avait de gros problèmes, mais que c'était aussi le cas des petits camionneurs, des courtiers et des camionneurs artisans.

Ils nous ont parlé des règles en matière d'amortissement qu'ils considéraient comme injustes, du prix du caburant qui est beaucoup plus élevé au Canada—je lis la lettre que j'ai envoyée au ministre—et des assurances qui coûtent très cher, sans parler des franchises excessivement élevées qu'elles prévoient. Ils nous ont aussi parlé, évidemment, des problèmes que leur cause le fait que les camionneurs américains entrent au Canada sans qu'il y ait un contrôle ou presque de la sécurité de leurs véhicules, à la frontière.

Ils nous ont surtout parlé de la TPS qui les écrase. Le ministre nous a dit que la TPS payée sur le carburant et les intrants était remboursée aux camionneurs. Quand le sera-t-elle? Je n'ai pas encore rencontré un seul camionneur qui ait reçu un remboursement de TPS. Nous sommes le 17 mai, aujourd'hui, et la TPS est en vigueur depuis le 1^er^ janvier.

[*Français*]

Alors, depuis le 1^er^ janvier, les camionneurs de mon comté et d'ailleurs au Canada donnent des prêts au gouvernement d'en face à chaque fois que l'on remet la TPS et qu'ils la réclament, mais ils ne la reçoivent jamais, monsieur le Président. Et le gouvernement nous dit, pour justifier sa position: Bien, ils vont être remboursés avec intérêt. Monsieur le Président, lorsque son entreprise est en faillite, s'il reçoit 3 $ ou 10 $ d'intérêt, cela n'aide pas le camionneur qui a perdu son entreprise, qui a perdu sa maison et qui a perdu tous ses avoirs. Et c'est cela que le gouvernement doit comprendre.

[*Traduction*]

Le gouvernement nous dit maintenant qu'il a commandé sept études, il y a un an. Pourquoi faut-il tant de temps pour les terminer? Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir au moins une aide temporaire pour les camionneurs? Et pourquoi n'y a-t-on pas pensé plus tôt? C'est un peu difficile à comprendre.

Le ministre des Transports sait sûrement que son prédécesseur, le député de Simcoe-Nord, a écrit au début de cette année, qu'il n'attendrait pas les conclusions de ces études pour agir. Je vais lire un extrait de la lettre qu'il a envoyée le 11 janvier 1991 à M. A. K. Maclaren.

• (1330)

Le voici, monsieur le Président:

> Je n'ai pas l'intention, cependant, d'attendre que toutes les études soient terminées pour prendre les mesures qui seront évidemment nécessaires. . .

Les routes sont bloquées par les camionneurs. N'est-il pas évidemment nécessaire d'intervenir? Glengarry Transport, la quatrième société de camionnage du Canada, a fait faillite. Mille huit cents personnes ont perdu leur emploi. N'est-il pas évidemment nécessaire de faire quelque chose?

Selon un article du *Financial Post* en date du 9 mai, la Kingsway Transport serait à vendre parce qu'elle ne rapporte rien à la Federal Industries. N'est-il pas évident qu'il faut faire quelque chose?

Je n'ai toujours pas eu de réponse à la lettre que j'ai envoyée au ministre le 29 avril. J'ai essayé trois fois, au nom de mes électeurs, d'obtenir une réunion entre le ministre et la Glengary Transport. Le mieux que j'ai pu obtenir, c'est qu'un de ses adjoints me rappelle. Il n'y a jamais eu de réunion entre le ministre et la Glengary Transport.

J'ai réussi à m'approcher du ministre, une fois, dans le hall avec trois femmes de ma circonscription, mais le ministre m'a refusé, avec condescendance, le droit d'être là avec mes électrices. Pire, il n'a pas voulu sortir de la Chambre avoir moi, de crainte qu'il y ait des caméras de télévision et qu'il apparaisse sur le même écran qu'un député essayant de représenter ses électeurs. Voilà le genre de travail que fait le ministre d'en face, et je le montre du doigt.

Dans le peu de temps qu'il me reste, je dois dire que, du moins, sa voisine de fauteuil, la ministre associée des Transports, a accepté de rencontrer les représentants de la GTL. Elle a essayé. Je sais que c'était à la dernière minute. Nous n'étions qu'à 24 heures de la faillite, mais à défaut d'obtenir une réunion avec le ministre des Transports, j'ai au moins réussi à en obtenir une avec la ministre d'État, laquelle était prête à entendre mes électeurs.

[*Français*]

Monsieur le Président, je dis au ministre des Transports—je veux bien croire qu'il est peut-être plus nouveau ici dans cette Chambre que certains d'entre nous—mais je pense qu'il est grandement temps qu'il aide cette industrie, qu'il aide mes commettants, ces 1 800 personnes au Canada dans le cas de la Glengarry, les 656 autres compagnies qui ont fait faillite l'an dernier et tous les autres Canadiens qui ont perdu leur *job*.

Dans une lettre du 11 janvier, le prédécesseur du ministre nous disait qu'il n'attendrait pas le résultat des études. Si c'est encore la politique du gouvernement, j'aimerais savoir aujourd'hui si le gouvernement a l'intention de prendre au moins certaines mesures pour aider les entreprises du camionnage, quitte à annoncer d'autres mesures plus tard.

[*Traduction*]

Enfin, monsieur le Président, les gens assis à votre gauche devraient se souvenir de la dernière augmentation de carburant décrétée par le gouvernement de l'Ontario. Pendant que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario se renvoient la balle, essayant de savoir lequel est le plus coupable des deux, mes électeurs font faillite. Les gens de ma circonscription n'ont pas d'emploi. Partout au Canada, les employés du secteur du camionnage ont besoin d'aide.

[*Français*]

Alors, je demande au ministre aujourd'hui, à cette dernière minute, à cette dernière heure pour plusieurs camionneurs, de leur venir en aide et au moins d'annoncer certaines mesures.

Je sais qu'il a eu des rencontres, au cours des derniers jours, avec les camionneurs, et j'ose espérer que nous aurons au moins quelques mesures d'annoncées pour donner de l'espoir aux gens qui sont en train de tout perdre, et qui sont en train de tout perdre—je regrette de devoir le répéter—à cause de la politique de déréglementation du gouvernement d'en face qui a été entamée en 1988.

Le président suppléant (M. Champagne): Période de questions et commentaires de cinq minutes.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, j'aimerais continuer sur le même thème que mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell. Je voudrais également lui faire part de mes inquiétudes et aussi de ma compréhension envers les camionneurs, comme je le disais tantôt à son collègue de York-Ouest.

Ces gens-là, monsieur le Président, ont des problèmes, puis ils en ont eu bien avant l'arrivée de la TPS, bien avant la déréglementation, bien avant peut-être que certains de mes collègues soient ici à la Chambre des communes, à l'exception de celui qui vient de prendre la parole, car cela fait au moins 25 ans qu'il est ici. Ces gens-là ont des problèmes, non seulement d'essence ou de taxes, mais ils ont des problèmes majeurs, que ce soit

pour l'assurance, les permis, l'achat de camions ou les réparations.

Je me rappelle, il y a 15 ans, qu'il y avait des garagistes qui étaient associés avec moi et qui disaient: Les camionneurs sont tous du bon monde, ils ont tous de la difficulté, on ne peut pas effectuer leurs réparations parce qu'ils n'ont pas d'argent pour payer leurs factures. Je peux vous dire qu'il y a 15 ans il y a beaucoup de mes collègues qui ne savaient même pas ce que voulait dire la TPS. Mais je vois que les solutions que l'opposition propose sont toujours les mêmes: «Avance, recule, avance, recule. On va enlever la TPS et cela va se régler».

Même si demain matin on enlevait toutes les taxes, la TPS et la taxe fédérale, ces gars-là ne feraient même pas un coin de rue qu'ils auraient encore la même difficulté. Ils reviendraient ici voir le ministre, en lui disant: Monsieur le ministre, on a encore des problèmes. Le ministre a dit que le rapport va sortir bientôt, et je l'espère. Ce n'est pas une solution à court terme, ce n'est pas une solution de «trente sous» qu'ils veulent, mais une solution à long terme. Est-ce qu'il y en eu des permis? Ce sont toutes les provinces qui décidaient, qui donnaient les permis, et je m'en rappelle car je suis allé en chercher moi-même au Québec. Cela s'appelait la Commission de transport du Québec. Alors eux décidaient. Malheureusement, ils ont très mal décidé à certains moments car il y en avait trop. On ne peut pas empêcher quelqu'un de gagner sa vie, non. Peut-être qu'à certains moments, il faudrait réglementer.

La solution «avance et recule» des Libéraux n'est pas d'enlever la TPS, puisqu'ils ne la paient pas, ou s'ils la paient ils peuvent se la faire rembourser.

Une voix: Ils ne l'ont jamaie eue!

M. Della Noce: Mais ils ne l'ont jamais eue. Qu'ils en fassent la demande. Mon collègue a mentionné que la GTL Transport vient de faire faillite. Je dois lui dire que la TPS n'était pas là en 1990. Quelle est la solution idéale qu'il proposerait? Est-ce qu'il a la solution idéale? Est-ce que ce serait d'enlever la TPS ou de garder les camionneurs protégés derrière le rideau de la réglementation?

Le président suppléant (M. Champagne): La parole est à l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russel pour deux minutes.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, premièrement, le député d'en face vient de nous dire que l'industrie a des problèmes depuis avant 1988. Premièrement, si on parle de la compagnie Glengarry Transport, c'est faux. La compagnie a été fondée en 1948. Pendant 40 années consécutives, la GTL a fait des profits. Quarante années consécutives à faire des profits, de 1948 à 1988. En 1988, la compagnie a commencé à faire des pertes, jusqu'en 1991, c'est-à-dire depuis la déréglementation. Je veux dire au député d'en face, monsieur le Président, qu'aux dernières nouvelles, la GTL perdait un million de dollars par mois, une compagnie qui faisait des profits jusqu'en 1988 et qui n'avait jamais fait rien autre chose que des profits.

Le député d'en face nous demande qu'est-ce que nous les libéraux proposons de faire. Je remercie le député de m'avoir donné l'occasion de lire encore une fois les propositions de mon collègue, le député de York-Ouest. . .

[*Traduction*]

Voici ce que le député de York-Ouest proposait plus tôt aujourd'hui, et je vais le répéter pour mon collègue: «déductions plus rapides pour dépréciation, abaissement de la taxe d'accise sur le carburant diesel et une plus grande équité de la TPS à la facturation.»

Il veut un meilleur système pour le remboursement de la TPS pour le carburant, la possibilité de déduire le coût des permis, une réunion des ministres des transports des provinces et du fédéral pour résoudre les problèmes à long terme et discuter d'arrangements mutuels, des contrôles plus stricts et des pénalités plus élevées pour les sociétés américaines faisant du cabotage illégal et un moratoire temporaire sur les nouveaux permis interprovinciaux.

Je remercie mon collègue d'avoir posé ces questions encore une fois. On y a répondu il y a à peu près une heure, mais cela nous donne une autre occasion d'en parler officiellement.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui parler de l'industrie du camionnage qui est très importante pour l'Ontario et pour tout le Canada.

En stationnant leur semi-remorque à l'extérieur du Parlement, les camionneurs attendent que le gouvernement agisse.

Au nom des camionneurs Dale Hellier, Diane Bell, Dave Wallace et de bien d'autres, je remercie la Police provinciale de l'Ontario, la GRC et les agents de sécurité de la courtoisie dont ils ont fait preuve à leur égard pendant leur passage ici, sur la colline du Parlement. Les camionneurs leur en sont très reconnaissants.

• (1340)

Conduire un camion, c'est plus qu'un emploi, c'est un mode de vie, et le gouvernement actuel rend cette vie impossible à beaucoup. J'ai moi-même conduit un camion dans les Prairies. Je connais ce puissant sentiment d'indépendance et cette grande fierté du travail accompli en respectant les délais.

J'ai conduit des camions de transport d'automobiles jusqu'en Saskatchewan, en passant par des petites villes du Michigan, du Wisconsin, du Minnesota et du Manitoba. J'ai aussi conduit pendant bien des années des camions de betteraves sucrières et des camions de céréales dans le Sud-Ouest de l'Ontario.

L'industrie du camionnage est cruciale pour l'Ontario. Les camions sont les liens vitaux de toutes les collectivités, surtout des petites collectivités rurales. Que nous en soyons conscients ou pas, pratiquement tous les Ontariens doivent aux camionneurs la livraison et la disponibilité des produits qu'ils consomment tous les jours.

Les camions transportent tout: les biens de consommation comme les appareils ménagers et les meubles; les produits transportés en vrac comme les céréales et les engrais; les produits délicats comme la viande, les fruits et les légumes frais; les produits plus gros comme les automobiles, l'acier, le bétail et la machinerie lourde; et les appareils complexes comme les instruments scientifiques et les ordinateurs. Tous les jours, des camions se rendent dans toutes les localités ontariennes desservies par des routes et, d'une manière ou d'une autre, les camions contribuent au mieux vivre de tous les Ontariens et de tous les Canadiens.

Pensez au facteur humain. Les hôpitaux, les magasins d'alimentation, les pharmacies et les stations-service ne peuvent pas fonctionner sans services de transport directs. En Ontario, 70 p. 100 de tout le fret est transporté par camion. Le camionnage génère plus de revenus bruts que tous les autres modes de transport réunis. Il y a seulement cinq ans, on évaluait ces revenus à 24 milliards de dollars par année.

L'industrie embauche plus de 250 000 personnes en Ontario: des chauffeurs, des mécaniciens, des spécialistes de l'informatique, des experts en commercialisation, des employés de gares routières, des comptables et des administrateurs. En fait, l'industrie du camionnage donne du travail à au moins 5 p. 100 de la population active de la province. De plus, l'industrie ontarienne du camionnage, qui est responsable de près de la moitié des activités de camionnage au Canada, débourse plus de cinq milliards de dollars pour ses dépenses de fonctionnement.

Il faut aussi souligner que tous les secteurs de l'économie dépendent dans une certaine mesure des services fournis par l'industrie du camionnage. Il en résulte que les activités de camionnage ont un effet multiplicateur ou des retombées plus importantes que la moyenne des autres activités en Ontario. Par conséquent, si le gouvernement fédéral acceptait d'accorder aux entreprises un remboursement, il récupérerait son argent plusieurs fois, ces travailleurs garderaient leur emploi et les entreprises pourraient continuer leurs activités.

Une étude récente effectuée par la firme Coopers and Lybrand signalait qu'une augmentation d'un dollar des activités de camionnage générait plus de deux dollars en biens et services dans d'autres secteurs. Par conséquent, l'argent que le gouvernement ne touchera pas aujourd'hui en leur accordant quelques avantages sera récupéré plusieurs fois. De plus, lorsque l'industrie du camionnage est en difficulté, nous le sommes tous nous aussi.

Les entreprises de camionnage ont versé plus de 70 millions de dollars au gouvernement fédéral en impôt sur les sociétés. Les sociétés de transport routier de l'Ontario ont dû payer plus de 170 millions de dollars en taxe d'accise fédérale sur le carburant diesel. Le fait de consentir maintenant une faible diminution des taxes sur le carburant pourrait permettre de garder ces gens au travail et d'augmenter en fin de compte les recettes du gouvernement. Bien sûr, cet argent ne permettra d'aucune façon de rénover les routes et d'améliorer le réseau routier, deux facteurs si importants pour les camionneurs et l'efficacité de l'économie.

Maintenant, j'espère que tout le monde comprend bien toute l'importance que revêt une industrie du camionnage rentable pour le Canada et particulièrement pour l'Ontario.

Mercredi, j'ai rencontré de nombreux camionneurs à l'extérieur. Je parle leur langue. Pas question de fonctionnaires, de ministres, d'études, de groupes de travail, de comités ou de politiques. Nous nous sommes parlés franchement, sans nous compter d'histoires. Ces gens souffrent. Ils ont perdu toute leur fierté. L'un de ces camionneurs vient de Windsor. Il pratique ce métier depuis 21 ans et il m'a déclaré qu'il n'avait pu faire autrement que de s'effondrer en larmes. Sa frustration était très évidente. Il perd son camion, son foyer et sa famille.

Ces camionneurs, qui sont les chevaliers errants de nos grandes routes, sont en train de voir leurs rêves être démolis par la déréglementation et les grandes entreprises américaines. Tout ce qu'ils veulent, ce sont des règles équitables pour tous. Ensuite, regardez les bien se battre avec la concurrence.

Un camionneur de Ridgetown, dans ma circonscription, a été licencié tout juste le mois dernier par la Central Transport, une filiale de la société McKinlay. Il y a deux ans, on comptait 240 conducteurs; aujourd'hui, il n'en reste que 67, puisque les itinéraires sont accaparés par les Américains et que le gouvernement fédéral ne réagit guère ou pas du tout. Et ce n'est qu'un exemple des centaines de personnes qui ont perdu leur camion et leur emploi dans ma circonscription.

On a porté à mon attention que les camions américains font du cabotage, ce qui est censé être illégal. Les

Américains livrent leur chargement de General Motors à Oshawa, puis ils prennent dans cette ville un autre chargement à transporter jusqu'à London ou à Hamilton. Ils ne sont censés avoir droit qu'à un déchargement et qu'à un trajet.

Je voudrais que le gouvernement nous dise combien de camions américains sont inspectés et vérifiés sur les bascules pour empêcher le cabotage. Les camionneurs me disent qu'à cause des restrictions budgétaires du gouvernement, le nombre des inspecteurs a été réduit. Depuis la déréglementation, combien d'inspecteurs supplémentaires ont été embauchés par Transports Canada pour faire appliquer notre règlement? Combien d'accusations ont été portées?

Les inquiétudes des camionneurs sont bien connues, et mon collègue de York-Ouest les a très bien exposées. Cela fait presque un an que les camionneurs ont été obligés de bloquer les postes à la frontière pour obtenir l'attention du gouvernement. Les questions sont toujours les mêmes. Mais la seule réponse en un an a été d'entreprendre des études. Entre temps, les petits camionneurs artisans font faillite tous les jours et perdent leur camion, leur logement, leur famille ainsi que leur dignité.

Parce que la déréglementation a relâché ou supprimé la réglementation du gouvernement régissant les itinéraires et les tarifs, elle a permis qu'il y ait davantage de concurrents, ce qui a conduit à des taux discriminatoires.

Parce que les Canadiens paient des taxes plus élevées et le carburant plus cher, la déréglementation les a laissés à la merci des Américains qui bénéficient de frais d'exploitation plus faibles. Depuis 1986, l'industrie du camionnage de l'Ontario a perdu plus de 6 000 emplois au profit des États-Unis, sans que cela soit la faute de nos camionneurs. Il coûte environ 20 p. 100 de plus pour expédier un chargement dans un camion canadien que dans un camion américain. À cause de la déréglementation, nos sociétés sont acculées à la faillite. Le taux d'amortissement des camions canadiens est calculé sur 13 ans au lieu de 4 ans comme aux États-Unis. Il n'y a pas de règles du jeu équitables en ce qui concerne la question transfrontalière.

L'ancien ministre des Transports s'est rendu l'année dernière au poste frontalier de Windsor. Il a écouté. Il a même envoyé un communiqué pour dire qu'il allait prendre des mesures au sujet des problèmes des camionneurs canadiens. Mais le gouvernement agit par groupes de travail, avec des bureaucrates et leur paperasserie, sans que cela donne de résultat. Donc, des camionneurs et leurs familles sont stationnés sur la colline du Parlement et bloquent les principales routes de l'Ontario.

Pourquoi ce genre de manifestations est-il nécessaire pour obtenir l'attention du gouvernement? Pourquoi celui-ci n'écoute-t-il pas? Les autochtones font des barrages à Oka. Les gens protestent contre les réductions subies par Radio-Canada, contre les coupes sombres imposées à VIA Rail et contre la fermeture de bases militaires. La liste est interminable. Le gouvernement actuel, je le crains, est en train de détruire le mode de vie des gens avec ses politiques: un véritable plan pour déchirer le pays.

Il faut sauver de l'oubli l'industrie ontarienne du camionnage. Depuis 1988, l'année de la déréglementation, aucune entreprise de camionnage n'a affiché de bénéfices. Je ne comprends pas la logique du gouvernement qui semble dire que pour livrer concurrence aux Américains, il faille fausser les règles du jeu en faveur de ces derniers et abandonner nos camionneurs à leur sort. Nous leur rendons tout simplement impossible la tâche de soutenir la concurrence.

Il faut également mentionner que le gouvernement socialiste de l'Ontario a un rôle à jouer en l'occurrence. Le récent budget néo-démocrate a pratiquement été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

À cause d'une hausse énorme de la taxe sur le carburant diesel, le camionneur doit payer 15 $ de plus en taxes chaque fois qu'il fait le plein, soit 4 000 $ chaque année. Voilà la solution socialiste aux maux du camionnage, tandis que les Conservateurs à Ottawa semblent ignorer les véritables problèmes et forment des groupes d'étude dont les rapports disparaissent sous la poussière.

Le camionnage est essentiel pour l'Ontario et pour le Canada, surtout au moment où nous tâchons de relever les défis du XXIe siècle. Le camionnage sert au transport de 70 p. 100 des exportations ontariennes vers les États-Unis et de 75 p. 100 de nos importations. Le camionnage est l'élément moteur de notre économie. Il faut le sauver.

En terminant, je ne saurais souligner trop énergiquement au gouvernement qu'il ne se soucie pas des gens qui perdent leur emploi, leur camion, leur maison, leur famille et leur gagne-pain. Ma circonscription a été frappée cruellement.

Plusieurs milliers de camionneurs, dont les centaines qui sont ici à Ottawa, essaient simplement de gagner leur vie, mais le gouvernement leur attache les deux mains derrière le dos. La récession les frappe durement. Rendez les règles du jeu vraiment équitables.

• (1350)

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, j'aimerais que le député de Kent fasse quelques remarques au sujet des neuf excellentes solutions que le député de York-Ouest a proposées. Le député approuve manifestement ces propositions.

Il semblerait que le chef de l'opposition officielle les approuve aussi. Comme on a dit que ce problème n'est pas apparu soudainement, mais existe depuis plus de deux ou trois ans, je me demande si le député pourrait me

donner une idée du coût des solutions proposées par son parti.

Ce ne sont évidemment pas des solutions qu'on vient de trouver spontanément. Je suis certain que son parti a soigneusement analysé le coût de ce programme. S'il n'a pas ce chiffre à portée de la main, certains de ses collègues pourraient peut-être l'aider. C'est certainement une politique qu'appuie le chef de son parti. J'aimerais qu'il me donne une idée du coût de ce programme et qu'il me dise si les électeurs de la circonscription de Kent sont d'accord pour que l'argent des contribuables serve à financer des mesures de ce genre.

M. Crawford: Monsieur le Président, je veux remercier le député de sa question. Bien sûr que ce programme coûtera quelque chose. Toutefois, le coût sera minime par rapport à ce que nous obtiendrons en faisant travailler ces gens. C'est la même chose que forcer une personne à dépendre de l'aide sociale alors qu'elle pourrait travailler. C'est beaucoup plus rentable pour le gouvernement si elle travaille. Tant que les camionneurs travaillent, ils font faire des réparations, ils achètent de l'essence et des pneus et ils donnent du travail aux serveuses des restaurants qu'ils fréquentent, aux mécaniciens ainsi qu'à bien d'autres personnes, et tout cela finit par rapporter quelque chose au gouvernement. Le peu d'argent que nous dépenserions au début nous serait remis plusieurs milliers de fois.

Je suis heureux de voir que l'ex-ministre des Finances est avec nous. S'il pouvait me dire combien la TPS rapportera, je pourrais peut-être donner plus de détails sur le coût de ces suggestions. Je ne peux pas donner de chiffre maintenant. Comme le député de York-Ouest l'a mentionné, tout cela est encore à l'étude.

Si le ministre du Commerce extérieur pouvait me donner des chiffres en ce qui concerne la TPS, nous pourrions peut-être en tenir compte dans nos calculs.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, nous avons examiné les coûts. Le gouvernement a perçu environ 300 millions de dollars grâce à la taxe d'accise sur le carburant diesel utilisé dans l'industrie du camionnage et dans l'aviation. Ce chiffre inclut l'industrie de l'aviation; par conséquent, les recettes tirées de l'industrie du camionnage sont beaucoup moindres.

Si l'on prend une fraction de ces 300 millions de dollars pour la consacrer au camionnage, l'État peut certainement se permettre ce manque à gagner pour aider une industrie de plusieurs milliards de dollars, qui emploie directement 600 000 personnes dans tout le pays, et qui est en grave difficulté. Les coûts liés aux prestations d'assurance-chômage, à l'assistance sociale, à la perte de cette infrastructure ainsi qu'à la disparition de 600 000 emplois directs et de beaucoup d'autres emplois indirects constitueraient un prix beaucoup plus élevé à payer pour le gouvernement.

Celui-ci peut soit payer un prix qui vaut la peine d'être payé maintenant, soit payer un prix beaucoup plus élevé lorsque l'industrie aura sombré. Le député de Kent souhaite peut-être formuler des observations à ce sujet.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Champagne): Je regrette, mais le temps alloué à la période de questions et commentaires étant maintenant terminée, nous poursuivons avec le ministre du Commerce extérieur.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat.

Je voudrais revenir sur un point mentionné plus tôt au cours de la période des questions, alors que deux députés ont fait allusion au cynisme dont font actuellement preuve les Canadiens à l'endroit des députés.

Il en est ainsi, entre autres, parce que l'on dit trop souvent des soi-disant vérités et que l'on entretient trop de mythes. Je songe ici aux propos du député d'Etobicoke-Nord au sujet de l'Accord de libre-échange.

En 1988 ou en 1989, celui-ci avait dit que l'Accord de libre-échange allait être blâmé pour tous les maux. Ce n'est là qu'un exemple. Dans la motion qu'ils ont présentée aujourd'hui, les Libéraux ont trouvé une autre raison de critiquer l'Accord de libre-échange.

Je veux étayer mes propos, non pas avec des généralisations, mais avec des faits, parce que personne ici à la Chambre n'est heureux du triste sort des camionneurs.

Mon collègue, le ministre des Transports, a rencontré les camionneurs et leurs épouses, qui ont discuté des problèmes qu'ils éprouvent. Nous reconnaissons qu'il y a des problèmes.

Il faut essayer, en tant que députés, de cerner la cause de ces problèmes. Il faut aller à la source et non pas fonder nos opinions sur un certain nombre de mythes.

Je veux parler aujourd'hui de l'Accord de libre-échange et de son incidence sur l'industrie du camionnage. Je ne puis laisser passer l'occasion de rappeler à la Chambre une décision que nous avons prise au sujet de la taxe sur les produits et services et de la taxe sur l'essence.

Dans l'ancien régime, nous avions une taxe de 19 p. 100 sur l'essence. Elle allait passer à 7 p. 100 dans le nouveau régime, mais il nous a semblé que, si nous l'établissions simplement à 7 p. 100, les provinces allaient s'emparer aussitôt de ces recettes au détriment du consommateur. Et jamais elles n'auraient perçu 500 millions de dollars aussi facilement.

Nous avons décidé de maintenir au même niveau le prix à la consommation. Il y avait deux façons de s'y prendre, soit d'augmenter la taxe d'accise, soit d'appliquer la TPS sur les taxes provinciales, élargissant ainsi l'assiette fiscale pour augmenter le produit de la TPS.

Nous avons opté pour la deuxième solution. La principale raison était que les entreprises du secteur des transports pourraient recouvrer le montant versé au titre de la TPS. En somme, elles n'auraient pas à payer la taxe. Si nous avions perçu ces recettes au moyen de la taxe d'accise, nous n'aurions pas pu accorder un crédit aux camionneurs.

Puisque nous avons eu recours à la TPS, les camionneurs ont droit à un crédit. La députée de Hamilton-Est et d'autres députés qui siègent directement en face de moi ont fait certaines affirmations et ont mis au compte de la TPS les difficultés des camionneurs. En fait, ceux-ci sortent gagnants à deux points de vue.

Pour commencer, comme je viens de l'expliquer, les camionneurs obtiennent le remboursement intégral de la TPS payée pour le carburant. Ils touchent ce remboursement 21 jours après la présentation de leur demande, sinon des intérêts leur sont versés.

Deuxièmement, les camionneurs profitent de la TPS parce que l'ancienne taxe était cachée dans le prix des tracteurs et des remorques. Aujourd'hui, tous ces montants sont recouvrables, si bien que les coûts des camionneurs ont diminué.

M. Crawford: Ils ne croient pas ces histoires-là.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député de Chatham dit qu'il ne croit pas ces histoires-là.

S'il laissait de côté les mythes, les interprétations erronées et les demi-vérités, il comprendrait. C'est essentiellement ce que je veux expliquer aux députés cet après-midi, afin que nous discutions de faits réels et non des fausses vérités que nous entendons à la Chambre aujourd'hui.

• (1400)

Madame la Présidente, il m'incombe aujourd'hui de parler de l'Accord de libre-échange. Je voudrais soulever deux principaux points et donner ensuite certains exemples.

La première chose, c'est qu'à la demande des Américains, les transports n'ont pas été inclus dans l'Accord de libre-échange. Ainsi, aucune disposition de cet accord ne s'applique au secteur du camionnage. Je me penche aujourd'hui sur cette motion qui rejette le blâme sur l'Accord de libre-échange. Or, le critique du Parti libéral en matière de transport affirme lui-même que ces problèmes se posaient avant la signature de l'accord; il le répète, monsieur le Président. Ces problèmes ne sont pas apparus depuis l'entrée en vigueur de cette entente. Ainsi, pourquoi a-t-il fait allusion à l'Accord de libre-échange dans la motion présentée aujourd'hui? Pour quelle autre raison?

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Je sais qu'il pleut dehors, mais il n'est pas nécessaire qu'il y ait une tempête dans cette enceinte.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Merci beaucoup, madame la Présidente. La première chose, c'est qu'aucune disposition de l'Accord de libre-échange n'a directement des répercussions négatives ou positives sur l'industrie du camionnage.

Je tiens à signaler que, depuis 1988, les échanges commerciaux se sont accrus de 12 p. 100 environ. Cela signifie un accroisssement des affaires, car ces échanges font appel à diverses formes de transport, notamment le camionnage.

Nos exportations ont augmenté de 12 p. 100 depuis 1988. Les importations sont en hausse de 11,6 p. 100 et l'excédent de notre balance commerciale est passé de 14 milliards de dollars à 17 milliards de dollars. Ainsi, les débouchés pour les camionneurs se sont accrus depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

J'entends à nouveau mon vis-à vis affirmer que cet accord n'avait rien à voir avec cela. Pourquoi alors dit-on dans la motion que l'Accord de libre-échange est la cause des problèmes des camionneurs qui manifestent à l'extérieur de la Chambre. Ce sont des choses de ce genre qui suscitent le cynisme des Canadiens à l'heure actuelle.

Je voudrais également me pencher quelque peu sur l'avenir et revenir sur ce que disent certains chefs d'entreprise au sujet des répercussions de l'Accord de libre-échange sur leurs affaires, car nos vis-à-vis parlent de toutes sortes de licenciements et de fermetures d'usines, qu'ils attribuent à l'Accord de libre-échange. Selon eux, l'Accord de libre-échange est la cause de tous les maux.

Je vais vous parler de gens qui voient l'Accord de libre-échange d'un bon oeil. Prenons le cas d'une société, Trimac, de Calgary. Il s'agit de l'une des plus importantes entreprises de camionnage et de service au Canada. Les intéressés s'attendaient à un accroissement du trafic Nord-Sud à la suite de l'entrée en vigueur de cet accord. À ce sujet, Bud McCaig a déclaré:

> Nous avions prévu que l'Accord de libre-échange favoriserait le secteur du transport de produits chimiques en vrac. Étant donné que nous sommes le plus important transporteur de vrac au Canada et que nous sommes bien placés des deux côtés de la frontière, nous nous attendions à en retirer certains avantages également. Même s'il est difficile d'établir des chiffres précis à ce stade-ci, j'ai le sentiment que les échanges entre nos deux pays sont à la hausse et que l'Accord de libre-échange a un effet positif.

Les investissements de la Weyerhauser Canada au cours des deux dernières années à ses usines de Prince-Albert et de Saskatoon ont entraîné un accroissement de la production destinée aux marchés américains. Ces investissements ont permis également une augmentation du volume des expéditions de l'entreprise. Permettez-moi de vous citer les propos de Bill Gainer, vice-président de Weyerhauser, à ce sujet:

> Nous faisons partie des marchés nord-américain et mondial, qui sont très compétitifs. Nous avons accru notre compétitivité et nous allons investir davantage.

Jay Lilje, président d'Allied Van Lines, dit, pour sa part, que l'achat par sa société, en 1989, de la division canadienne de l'entreprise américaine Mayflower Transit Inc., en vue de profiter des débouchés offerts par l'Accord de libre-échange, et je cite:

> [...] permis à Allied Van Line d'accroître ses activités transnationales, qui prennent plus d'ampleur grâce au libre-échange et à la libéralisation des marchés.

Il est très satisfait des résultats de cette acquisition, surtout dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Les travaux de construction de la nouvelle usine de fabrication de camions de la société Freightliner of Canada à St. Thomas sont fort avancés. Pourquoi cette société a-t-elle décidé de fabriquer des camions, madame la Présidente? Parce que les gens vont les acheter. Selon le président de la société, John Mosier, la décision de construire l'usine de St. Thomas, ce qui donnera de l'emploi à 1 100 personnes lorsqu'elle sera terminée, découlait directement de l'Accord de libre-échange.

Ce que je veux dire, c'est que pour faire disparaître le cynisme qui empoisonne l'atmosphère sur la scène économique et dans la société en général à l'heure actuelle, nous, en tant que députés, devrons nous en tenir aux faits. J'ai bien montré ici comment l'accord de libre-échange profite à l'économie canadienne ainsi qu'aux camionneurs canadiens, et je vous ai expliqué les raisons pour lesquelles la TPS est avantageuse pour ces camionneurs canadiens.

Nous sommes conscients que des problèmes se posent. Cependant, tenons-nous en aux faits et prenons une décision en connaissance de cause et non en nous basant sur des mythes et des affirmations non fondées.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): J'ai une question fort simple à poser au ministre. Comme il vient de nous énumérer les grands avantages dont jouissent les camionneurs canadiens, je me demande si le ministre oserait mettre son imperméable et son chapeau pour m'accompagner à l'extérieur afin de leur expliquer, à eux, à leurs femmes et à leurs enfants, dans quelle mesure le libre-échange et la déréglementation leur ont été profitables. Voulez-vous venir? Je vous y donne rendez-vous dans cinq minutes.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ce fut un spectacle incroyable. Ils sont allés chercher leurs gros canons, comme ils l'ont fait pendant la campagne de 1988, et ils étaient censés nous dire toute la vérité sur cette affaire. Voici que le ministre, qui visite rarement sa circonscription et ne discute guère avec le commun des mortels d'Etobicoke-Centre, ose non seulement se faire l'écho du discours du Trône et dire que le libre-échange est favorable à l'économie canadienne, mais encore qu'il profite aux camionneurs.

Si le ministre s'était donné la peine de nous écouter ce matin et au début de l'après-midi, il saurait que nous avons dit que l'industrie du camionnage a été sacrifiée sur l'autel du libre-échange. Si le sort des camionneurs canadiens vous tenait à coeur, vous aviez la responsabilité d'obtenir des règles du jeu équitables pendant les négociations sur le libre-échange et d'obtenir des programmes d'adaptation pour nos camionneurs, comme votre premier ministre l'a dit au cours de la campagne de 1988. Comme vous l'avez dit, monsieur, il devait s'agir de programmes «d'un océan à l'autre». Vous avez dit: «Nous mettrons sur pied les meilleurs programmes d'adaptation du monde occidental.»

Je voudrais que le ministre nous dise où sont ces programmes qui ont été promis en 1988. Où sont ces programmes dont le premier ministre a promis la création? Pourquoi ne pas dire la vérité plutôt que de nous raconter ces chimères, comme il le fait depuis six ans?

À propos de la TPS, s'il avait écouté, le ministre aurait compris les deux points suivants: d'abord, nous avons pressé le ministre des Transports de raccourcir le délai de paiement des remboursements. Le ministre sait-il que, depuis le 1er janvier, aucune entreprise de transport n'a reçu son remboursement au titre de la TPS et que, par conséquent, elles sont toutes à court de liquidités? Ensuite, nous avons demandé au ministre des Transports qu'il accorde plus de temps aux entreprises de camionnage pour remettre la TPS perçue auprès des expéditeurs, parce que les entreprises de camionnage doivent remettre les montants de taxe perçus dans les 45 jours, tandis que les expéditeurs ne paient les camionneurs qu'au bout de 50, 60 voire 90 jours. Voilà ce que nous avons dit à propos de la TPS. Ce sont les faits. C'est le ministre qui invente des mythes et brise les rêves des Canadiens.

• (1410)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir fournir des faits sur les programmes d'adaptation. Grâce à la modification du programme d'assurance-chômage, nous avons accru de 550 millions cette année—et ce sera 750 millions dans deux ou trois ans—le montant affecté à la formation, c'est-à-dire les sommes versées aux chômeurs qui veulent acquérir de nouvelles compétences pour réintégrer le marché du travail mieux armés pour obtenir de meilleurs emplois et profiter d'occasions plus intéressantes. Cela vient s'ajouter au 1,7 milliard de la Planification de l'emploi, programme qui remonte à 1984.

Je rappelle au député que, en 1984, tout l'argent qui était injecté sur le marché de l'emploi était improductif; il permettait seulement de soutenir les revenus. Ce n'étaient pas des dépenses productives, soit des dépenses permettant à des travailleurs de trouver de meilleurs emplois grâce à une formation plus solide.

L'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, a fait là-dessus des études qui font ressortir l'évolution. Nous n'avons pas encore rattrapé certains autres pays, mais nous avons pris des engagements clairs, d'ailleurs réaffirmés dans le discours du Trône, afin de tenir ce cap. Il s'agit d'un train de politiques fondamentalement différentes de celles que le Parti libéral appliquait avant 1984.

Le député a parlé de la TPS. On me dit que 70 p. 100 des demandes de remboursement reçues jusqu'à maintenant ont été traitées dans les 21 jours. Quant aux 30 p. 100 qui restent. . .

Une voix: Cela pourrait être faux.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces chiffres sont confirmés par Revenu Canada. Permettez-moi de faire quelques remarques, madame la Présidente, au sujet des 30 p. 100 qui restent. Dans 60 p. 100 de ces cas, les formulaires ont été mal remplis. Le reste des demandes nécessitent un suivi de la part de Revenu Canada.

Nous travaillons à cela, et je suis certain que le ministère du Revenu national réussira d'ici peu à normaliser tout le système.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, la question soulevée dans la motion à l'étude aujourd'hui, soit les problèmes auxquels notre industrie du camionnage fait face sur le plan de la compétitivité, est une question qui me préoccupe profondément ainsi que tous les membres de notre gouvernement. Nous avons vraiment besoin d'un secteur des transports dynamique et concurrentiel, non seulement pour ceux dont le gagne-pain dépend de cette industrie, mais aussi en raison du rôle que celle-ci joue dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Toutefois, ce n'est pas en faisant du grand théâtre qu'on arrivera à régler ce problème difficile. On ne trouvera pas de solutions efficaces en continuant d'imputer la faute à des causes qui ne sont pas les bonnes.

C'est pourquoi je tiens à dire clairement à mes collègues de l'opposition que le régime fiscal fédéral n'est pas la source du problème dont nous parlons aujourd'hui. En réalité, grâce à la grande réforme fiscale qu'a effectuée notre gouvernement, notre industrie du camionnage, et les entreprises canadiennes en général, sont plus favorisées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a quelques années à peine.

Je sais qu'il y a des gens qui ne veulent pas croire à ce genre de propos. Le régime fiscal fédéral constitue une cible facile pour ceux qui préfèrent croire en l'existence de solutions instantanées à des problèmes difficiles. Mais les faits prouvent le contraire.

Les camionneurs ont déclaré que le prix élevé du carburant pour moteur diesel au Canada les défavorisent nettement quand ils doivent concurrencer les entreprises américaines tant au pays qu'aux États-Unis. On a même allégué que la taxe fédérale sur le carburant diesel alourdissait considérablement le fardeau des camionneurs. Mais c'est tout simplement faux.

Au contraire, à 4c. le litre, la taxe d'accise fédérale sur le carburant pour moteur diesel au Canada est en fait moins élevée que la taxe fédérale aux États-Unis, qui s'élève à 6,2c. Autrement dit, la taxe que Washington prélève est de 50 p. 100 supérieure à celle que nous imposons.

Une seule autre taxe fédérale est imposée sur le carburant au Canada: il s'agit de la TPS. Et effectivement, il n'existe pas chez nos voisins du Sud une taxe fédérale équivalente.

Mais la TPS ne constitue pas une entrave ou un obstacle pour les camionneurs du Canada. Au lieu de faire pencher la balance en faveur des camionneurs américains, la TPS sert à éliminer les inconvénients qu'avaient créés les gouvernements canadiens précédents, en imposant une taxe de vente fédérale des plus funestes. Depuis l'entrée en vigueur de la TPS, les camionneurs obtiennent le remboursement de la totalité de la taxe de vente qu'ils paient sur le carburant qu'ils utilisent pour l'exploitation de leur entreprise. La TPS n'accroît donc pas leurs coûts en carburant.

Comme le disait plus tôt le ministre, la TPS n'offre pas que ce seul avantage. À l'époque de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants, les entreprises canadiennes, y compris les camionneurs, payaient une taxe qui était incluse dans le prix de nombreux biens et services nécessaires à l'exploitation de leur entreprise.

Certains coûts étaient directs, comme la taxe sur les télécommunications. D'autres étaient moins visibles, mais n'en existaient pas moins. En fait, les producteurs de biens et de services payaient la taxe sur les ventes des fabricants pour de nombreux articles qu'ils utilisaient dans le cadre de leurs activités commerciales, puis ils refilaient la taxe aux consommateurs. Les choses ne se passent plus ainsi depuis l'entrée en vigueur de la TPS.

Toutes les entreprises peuvent maintenant récupérer, par le truchement du crédit de taxe sur intrants, la totalité de la taxe qu'elles ont payée sur leurs transactions commerciales. Le système ne comporte plus de taxe cachée. Le nouveau système a déjà permis de réduire le coût de nombreux produits et il aide ceux qui offrent des services, comme les garages d'entretien et les mécaniciens, à contrôler leurs coûts et leurs prix. Non seulement les Canadiens ne sont-ils pas désavantagés, mais ils deviennent plus concurrentiels.

Les camionneurs ont soulevé une autre question que j'aimerais aborder. Ils ont fait valoir, à juste titre, que les taux d'amortissement applicables aux tracteurs et aux remorques ne sont pas aussi généreux qu'aux États-Unis.

Toutefois, cette critique ne tient pas compte du fait que les camionneurs américains doivent payer une taxe d'accise de 12 p. 100 à l'achat de poids lourds et de remorques. Cette taxe n'existe pas au Canada, ce qui compense avantageusement les taux d'amortissement plus avantageux accordés aux États-Unis.

La réalité se résume essentiellement aux faits que je viens d'évoquer. Ces faits démontrent, chiffres à l'appui, que les taxes d'accise fédérales, la TPS et les périodes d'amortissement ne sont pas préjudiciables aux intérêts des transporteurs nationaux. Comme le discours du Trône de lundi le mentionnait clairement, le gouvernement s'est engagé à aider les Canadiens à relever les défis de la concurrence, au bénéfice de tous les Canadiens.

Il ne faut pas en conclure pour autant que les camionneurs crient au loup en ce qui concerne le fardeau fiscal applicable aux achats de carburant. Les prix sont moins élevés aux États-Unis, et les taxes imposées par les États exercent une influence indéniable. Nous devons tenir compte du fait que les taxes provinciales sur le carburant diesel peuvent être le double de celles qui sont imposées dans les États américains voisins.

Plus tôt cette année, la Colombie-Britannique prélevait une taxe de 11,4c. sur chaque litre de carburant pour camion, tandis que l'État de Washington voisin prélevait une taxe de 6,8c.

En Saskatchewan, le montant de la taxe est de 10c., mais, dans le Dakota du Nord il s'établit à 5,3c.

L'Ontario impose une taxe de 10,9c., comparativement à 4,6c. au Michigan.

Au Québec, la taxe atteignait 13,5c. le litre, soit quatre fois plus que les 3,1c. que devait payer un camionneur dans l'État de New York.

Depuis le récent budget provincial, l'écart s'est encore élargi. La taxe ontarienne sur le carburant diesel a augmenté de 1,7c., et une augmentation égale est prévue en janvier prochain.

Si je mentionne ces chiffres, ce n'est pas pour prétendre qu'il incombe aux seuls gouvernements provinciaux d'aider l'industrie du camionnage à surmonter ses difficultés. Le problème est d'envergure nationale et ne pourra être résolu qu'avec l'engagement et la collaboration de tous les ordres de gouvernement et de l'industrie, à l'instar des groupes de travail constitués par l'ancien ministre et avec lesquels le ministre actuel continue de travailler.

Permettez-moi d'évoquer un principe fondamental et essentiel qu'il faut appliquer si nous voulons trouver des solutions. La solution ne doit pas prévoir des mesures qui risqueraient de nous empêcher de continuer à essayer de limiter notre déficit au cours des périodes difficiles et de le réduire radicalement une fois que la croissance économique aura repris entièrement.

Je sais que mes collègues d'en face ne partagent pas mon point de vue. Les restrictions des dépenses ne constituent pas une prescription qu'ils connaissent bien. Nous l'avons constaté au cours de la récession de 1981–1982, quand notre déficit a doublé en l'espace de seulement deux ans et a ensuite continué à grimper au début de la reprise, pour atteindre 38,5 milliards par an en 1984–1985, un record de tous les temps.

Nous vivons encore aujourd'hui avec les conséquences de ces déficits et de la dette nationale de 200 milliards dont nous avons hérité. Si ce n'était des frais d'intérêt sur cette dette, nous n'aurions pas de déficit actuellement et nous disposerions des ressources nécessaires pour mieux aider les nombreux citoyens et secteurs d'activité qui ont été durement touchés par une autre récession.

Seulement l'an dernier, 43 milliards de dollars des contribuables ont servi uniquement à payer les intérêts sur la dette. C'est dire que 43 milliards auraient pu être utilisés pour réduire la dette ou les taxes, que 43 milliards n'étaient pas disponibles pour augmenter les prestations de l'assurance–chômage, pour les programmes de formation et d'apprentissage, pour le financement des programmes de soins de santé ou encore pour accroître les allocations familiales et les prestations de retraite. Cela explique en partie la situation tragique que nous a léguée le gouvernement libéral sur le plan du déficit et de la dette.

Cette situation tragique comporte cependant un autre aspect qui est directement lié aux défis sur le plan de la compétitivité, défis que doivent relever les camionneurs et pratiquement tous les autres secteurs d'activité. La réalité brutale, c'est que les déficits et la dette contribuent à accroître l'inflation et les attentes inflationnistes, ce qui exerce encore plus de pression sur les taux d'intérêt. Il n'y a personne dans cette Chambre qui n'a pas entendu dire par nos électeurs, que ce soit des particuliers, des entrepreneurs locaux ou des associations, que des taux d'intérêt plus bas sont indispensables si l'on veut que l'économie reprenne, car cela réduira les frais d'investissement. Mais, comme on le disait si bien dans le budget de février, la seule façon d'abaisser les taux d'intérêt et de les garder bas, est de réduire l'inflation. Pour cela, le gouvernement doit faire sa part, notamment en réduisant ses propres dépenses.

• (1420)

Notre politique donne des résultats. L'inflation s'est stabilisée, et les taux d'intérêt ont diminué de 5 points en un an. La réduction des dépenses n'est pas chose facile. Il y a toujours des choses pour lesquelles vous aimeriez dépenser davantage. Il y a toujours des groupes comme les camionneurs qui ont de vrais problèmes et qui peuvent lancer des appels à l'aide passionnés et convaincants, mais une bonne gestion économique et un vrai leadership signifient trouver un équilibre réaliste entre les secteurs et les besoins de la communauté nationale dans son ensemble, y compris les contribuables.

Il est clair que les Canadiens se sentent trop imposés. Ils ne veulent pas que les gouvernements s'endettent davantage, car cela comporte automatiquement des charges supplémentaires pour l'avenir.

Cela me ramène à la fiscalité et à ses conséquences pour les camionneurs et les autres industries qui doivent soutenir la concurrence sur les marchés nord–américains et internationaux.

Il y a là un point ou deux que je voudrais mentionner pendant le peu de temps qu'il me reste. Depuis qu'il est au pouvoir, c'est–à–dire depuis 1984, notre gouvernement a toujours considéré qu'il était nécessaire de faire en sorte que notre régime fiscal ne désavantage par les Canadiens. En même temps, nous sommes résolus à accroître l'équité du régime fiscal et à maintenir sa capacité de financement des programmes et des services auxquels les Canadiens tiennent.

Nous avons fait le nécessaire pour cela, pas seulement avec la TPS, mais aussi grâce à des réformes importantes du régime fiscal concernant les particuliers et les sociétés, réformes qui sont entrées en vigueur en 1988. Nous sommes convaincus que ces réformes présentent des avantages certains.

Une fois de plus, je conçois que l'on puisse penser que cela va à l'encontre de la sagesse universelle. Les gens ont tendance à croire que nous sommes parmi les nations les plus imposées du monde. En particulier, les Canadiens se comparent souvent avec les États–Unis qu'ils considèrent comme un paradis fiscal. Je dois dire que les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économique, l'OCDE, donnait une toute autre image en 1988. À l'échelle internationale, les chiffres montrent qu'au Canada, la charge fiscale totale, c'est–à–dire à tous les niveaux de gouvernement, représente 34 p. 100 de notre produit intérieur brut. En fait, cette proportion est moins élevée que dans 16 des 24 pays de l'OCDE. Au sein du Groupe des sept, seuls le Japon et les États–Unis ont des impôts représentant une part aussi faible de leur économie. Au Japon, les impôts constituent 31,3 p. 100 du PIB, tandis qu'ils sont de 29,8 p. 100 aux États–Unis. Ce n'est pas tellement plus bas que notre 34 p. 100.

Même s'il y a diverses facettes à cette relation entre l'impôt et le monde des affaires, c'est un fait que les entreprises canadiennes ne sont pas en aussi mauvaise posture qu'on pourrait le croire, face à leurs concurrents.

Mais pour ce qui est de notre compétitivité avec les États-Unis, nous devons nous rendre à l'évidence que la productivité américaine est devenue beaucoup plus forte que la nôtre depuis quelques années et que nos coûts en main-d'oeuvre sont maintenant plus élevés que les leurs. Ce sont des facteurs comme ceux-là qui peuvent expliquer pourquoi les entreprises canadiennes et leurs travailleurs ont de la difficulté à soutenir la concurrence.

Mais il y a une autre facette à cette situation fiscale que nous ferions mieux de garder à l'esprit également. Nous avons accepté, en tant que nation, de payer des impôts afin que tous les Canadiens puissent avoir accès à un régime d'assurance-maladie. Nous faisons de même pour l'éducation postsecondaire. Dans ces deux domaines, les États-Unis font assumer la plus grande partie des frais aux particuliers et au secteur privé.

Je ne connais pas beaucoup de Canadiens, s'il y en a, qui échangeraient notre système d'assurance-maladie contre celui des États-Unis. Le coût d'une assurance-maladie privée est un facteur qu'on oublie souvent quand on compare les impôts des entreprises américaines et canadiennes.

Mais je ne veux pas détourner le sujet du débat sur les problèmes réels que connaissent les camionneurs canadiens. Ce sont des problèmes graves, leur situation n'est pas facile, et il faut examiner la question sérieusement. Cependant, je sais qu'il est essentiel que, pour qu'une stratégie soit mise au point, cette Chambre et tous les Canadiens touchés reconnaissent qu'il n'y a pas de solution simple et rapide que notre gouvernement puisse inventer. L'idée que les impôts fédéraux sont à l'origine du problème est fondée sur des voeux pieux ou de la politique partisane, et non sur des faits. Toute solution élaborée à partir d'un tel malentendu risquerait fort de manquer la cible et même de détruire nos chances de renforcer notre compétitivité en tant que pays.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, la vue des camions qui sont alignés sur la rue Wellington, juste devant la porte du Parlement, n'est qu'un microcosme de la main-d'oeuvre canadienne. Ils représentent les Canadiens qui sont en chômage. Il se trouve que ce sont les camionneurs. Il se trouve que c'est l'industrie canadienne du transport et que cette industrie est le moteur du pays. Quand elle s'arrête, comme elle l'a fait aujourd'hui, on en apprend beaucoup sur le fonctionnement interne du pays. On s'aperçoit que les camionneurs qui exercent un métier dont ils ont longtemps été fiers, car c'est vraiment avec fierté qu'ils conduisaient leurs remorques sur les grandes routes, sont maintenant réduits au silence. Ils ne doivent plus se faire entendre à cause de l'incurie du gouvernement actuel et de ses politiques économiques.

Ces camionneurs ne voulaient pas s'arrêter. Leurs remorques sont en bon état et eux-mêmes sont prêts à partir, là n'est pas le problème. Ils ont maintenu leurs remorques en bon état parce qu'ils sont fiers de leur métier et parce qu'ils savent que la concurrence est très serrée dans leur domaine. Ils savent que la période d'amortissement fiscal de leur équipement s'étale sur de nombreuses années, contrairement à leurs compétiteurs américains qui peuvent l'amortir sur quatre ans à peu près. Ils savent qu'ils sont nettement désavantagés parce que leurs compétiteurs ont droit à un allégement fiscal annuel de plusieurs milliers de dollars pour l'achat de cet équipement très coûteux.

Ils savent aussi qu'ils essaient de survivre dans une industrie où leurs compétiteurs américains peuvent acheter du carburant diesel à un prix qui correspond à un peu plus de la moitié de celui qu'ils payent au Canada. Malgré ces désavantages, ils veulent continuer à conduire leurs camions et ils le disent.

Cependant, ils ne peuvent le faire maintenant parce que chaque mille parcouru entraîne une perte d'argent et ils ne pourront survivre plus longtemps. Quand ils font le plein de carburant diesel, ils ne songent pas à calculer quelle part du prix représente la taxe et quelle part équivaut au coût du carburant. Ils ne voient qu'un chiffre et c'est celui qui paraît à la pompe. C'est le montant qu'ils payent.

Le ministre des Transports n'a qu'une chose à leur dire: «Il va falloir que vous deveniez plus compétitifs.» C'est très difficile d'être compétitif si on n'a pas d'argent. C'est le gouvernement qui leur prend leur argent, la plupart du temps, et le ministre ose leur demander d'être plus compétitifs.

Au lieu de perdre encore plus d'argent qu'ils n'en ont déjà perdu, ils ont décidé de stationner leurs camions sur la rue Wellington. J'ai parlé à un camionneur, dehors, l'autre jour. Il était jeune. Il a dit qu'il voudrait travailler de nouveau. Je lui ai demandé s'il avait les moyens de stationner son véhicule ici. Il m'a répondu que s'il n'était pas stationné ici, il serait stationné ailleurs et qu'il lui importait peu qu'il soit stationné sur la rue Wellington ou chez lui.

Ces gens sont vraiment représentatifs de la population active du Canada aujourd'hui. Ils sont désabusés et déçus que leur vie et celle de leurs familles aient été boulever-

sées si brusquement. Il est fini, disent-ils, le temps où il y avait du travail à faire et où ils étaient prêts à le faire. Dans ce temps-là, ils faisaient régulièrement leurs paiements sur leur équipement et ils étaient fiers de faire du beau travail et de savoir qu'ils pouvaient subvenir aux besoins de leurs familles.

C'est par hasard que des camionneurs ont monté jusqu'à la porte, ici, récemment. Ça aurait bien pu être les agriculteurs du Canada. Ils croulent sous les dettes depuis si longtemps qu'ils sont devenus aussi découragés et aussi déçus que les camionneurs.

Ils ont qualifié le gouvernement conservateur de gouvernement sans coeur qui ne semble pas comprendre la fragilité de leur mode de vie, que ce soit celui des camionneurs ou celui des agriculteurs, aujourd'hui au Canada.

Au lieu des camionneurs ou des agriculteurs, ça aurait pu être les commerçants des petites villes, les propriétaires de restaurants et les exploitants de stations-service du Canada, qui voient eux aussi leur mode de vie disparaître parce que les conditions économiques créées au Canada par la TPS et le niveau élevé du dollar, des taux d'intérêt et des frais généraux forcent leurs clients habituels et leurs voisins, à faire régulièrement leurs achats dans un pays étranger.

Des études avaient pourtant prévenu le gouvernement que notre économie souffrirait s'il ne modifiait pas ses politiques économiques.

• (1430)

Le gouvernement savait que cela se produirait, mais il est resté les bras croisés. Il est déplorable que les camionneurs aient à exposer leurs problèmes de manière aussi frappante, comme ils le font devant les édifices du Parlement, mais je tiens à les féliciter de leur ingéniosité. Si c'est ce qu'il faut faire pour attirer l'attention du gouvernement, les efforts des camionneurs ne sont peut-être pas vains après tout. Nous devrons attendre d'en voir les résultats.

À cause des politiques fiscales et des mesures financières, 1,4 million de Canadiens sont au chômage. Et comme le discours du Trône prononcé ici il y a à peine quelques jours ne contenait aucune mesure—absolument aucune—qui laissait entendre que le gouvernement était même au courant du malaise qui s'est installé au Canada, quelles solutions s'offraient aux camionneurs?

J'estime qu'avec leurs camions immobiles, ils représentent un symbole pour les Canadiens. Ils sont le miroir d'un grand nombre d'aspects de la vie courante au Canada. Il est peut-être temps que le gouvernement admette ce que l'écrasante majorité des Canadiens savent déjà: qu'il a paralysé le pays et que, à l'heure actuelle, il est totalement dépourvu de toute nouvelle initiative qui pourrait contribuer à remettre le pays sur pieds.

Il est peut-être temps que, pour une fois, le gouvernement soit honnête avec les Canadiens. Il pourrait admettre qu'il n'a aucun programme à offrir, démissionner et déclencher des élections, pour que les Canadiens aient un choix une nouvelle fois.

À mon avis—les sondages le confirmeront—, s'ils avaient un choix à faire aujourd'hui, les Canadiens décideraient de dire adieu aux restes de ce gouvernement et d'opter pour un gouvernement muni d'un nouvel ensemble de priorités pour tous les Canadiens.

Ils opteraient pour un nouveau gouvernement dont la plus haute priorité serait de s'attaquer aux problèmes très réels des entreprises canadiennes, que les camions immobiles, garés en ce moment même à l'extérieur du Parlement, symbolisent de façon si remarquable. Il est tellement contraire à la tradition canadienne que ces hommes et ces femmes soient oisifs, alors qu'ils voudraient remettre leur matériel en marche.

Ils voudraient mettre leur savoir-faire et leurs énergies à profit, mais ils ne le peuvent pas. C'est une cause perdue d'avance.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député qui vient de prendre la parole.

Les demandes qu'il présente au nom des camionneurs n'ont rien de nouveau. Le Parti libéral, l'opposition, s'est dressé contre la déréglementation. Nous avons dit, il y a des années, que la déréglementation serait défavorable à l'industrie du camionnage.

Nous sommes très souvent intervenus à la Chambre pour signaler le danger de la déréglementation au Canada. En effet, elle a placé les entreprises de camionnage dans une position très précaire face à l'industrie américaine.

J'aimerais bien entendre les commentaires que mon collègue pourrait avoir à formuler sur certaines des propositions présentées par notre parti dans ce débat pour

aider le gouvernement à trouver une solution au problème.

Au nom de l'opposition officielle, le député de York-Ouest a présenté une proposition qui est très importante, à mon avis, et qui pourrait aider le gouvernement à élaborer une solution aux problèmes de l'industrie du camionnage.

Mon collègue pourrait-il commenter cette proposition présentée par le député de York-Ouest?

M. Jordan: Madame la Présidente, j'ai une copie de ce document que mon collègue a présenté aujourd'hui.

Face à des questions comme la déréglementation, nous restons un pays nordique. Notre population s'étale en ruban le long du 49e parallèle, mais dans l'ensemble, les conditions climatiques sont plus dures au Canada que n'importe où aux États-Unis.

Nous devons déterminer ce qui est pratique, quelles sont en pratique les voies à exploiter sur le plan de la concurrence. Prenons par exemple l'industrie laitière. Si vous croyez que nous pouvons concurrencer l'industrie laitière du Sud de la Virginie, vous ne connaissez probablement rien dans ce domaine. Vous n'avez qu'à vous rendre là-bas et à constater sa production de masse.

N'oubliez pas qu'en une nuit, on peut assurer le transport de marchandises à partir de certains de ces endroits aux États-Unis jusqu'au Canada. C'est une longue nuit, mais certains de ces camions pourraient transporter un litre de lait pour chaque homme, femme et enfant de ma circonscription en une seule fois. Allons-nous concurrencer cela? Ceux qui le croient ne connaissent pas l'industrie laitière et ce dont elle a besoin pour soutenir la concurrence.

Je pense que c'est typique: les Canadiens disent qu'ils peuvent soutenir la concurrence parce qu'ils sont honnêtes et qu'ils n'ont pas peur de l'ouvrage. Bien sûr, nous sommes honnêtes et nous sommes de gros travailleurs, mais il faut être réalistes. Nous pouvons être concurrentiels dans certains secteurs, mais pas dans d'autres.

Je ne crois pas que nous puissions soutenir la concurrence dans l'industrie des transports quand je songe à ce à quoi font face ces gens qui manifestent à l'extérieur. C'est impossible. On ne peut pas soutenir la concurrence de quelqu'un qui peut faire le plein pour des centaines de dollars de moins et qui traverse la frontière pour vous voler votre gagne-pain. C'est impossible.

J'aimerais que le gouvernement me l'explique dans des mots que je pourrais saisir, car cela m'échappe. Je ne comprends pas non plus celui qui pense que notre industrie laitière peut soutenir elle aussi la concurrence. J'en sais assez au sujet de cette industrie pour dire que c'est impossible. Le gouvernement devrait se rendre compte que nous pouvons être concurrentiels dans certains secteurs, mais que ce n'est pas le cas pour celui-là. Je ne crois pas que nous puissions, non plus, soutenir la concurrence dans le domaine des transports à cause de la déréglementation.

Les conservateurs ne cessent de louer la réussite de la TPS, ou encore de l'Accord de libre-échange. Les Canadiens feraient bien de ne pas s'en laisser compter davantage sur les réussites des Conservateurs. Elles nous ont donné 1,4 million de sans-emploi. Ça suffit. Nous ne pouvons plus nous permettre d'accepter les réussites des Conservateurs.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui dans ce débat avec beaucoup de regret et d'amertume, parce que ce débat me rappelle des débats que nous avons eus, ici en cette Chambre, en 1987 à l'époque où le gouvernement conservateur insistait pour présenter les projets de loi C-18 et C-19 qui correspondaient, à l'époque, nous semblait-il, nous de l'opposition, à une condamnation à mort à toute l'industrie du camionnage au Canada.

Malgré nos objections, malgré les demandes répétées de ce côté-ci de la Chambre pour retarder ce projet de loi, à moins d'avoir des garanties de la part des Américains, le ministre des Transports de l'époque est allé de l'avant avec son projet, avec les conséquences que nous voyons aujourd'hui.

Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous voyons ces camionneurs occuper une partie de la rue Wellington, ici à Ottawa, et faire des protestations comme ils le font sur les routes de l'Ontario. Ces camionneurs subissent une concurrence indue de la part des camionneurs américains. Nous, de l'opposition, il y a trois ans, avions prévenu le gouvernement que c'est ce qui se produirait. Nous n'étions pas les seuls, d'ailleurs, à le dire.

Je vous réfère à ce débat qui a eu lieu le 5 février 1987 où, dans une intervention que je faisais à l'époque, je rappelais les propos de M. Gerry Reimer, le vice-président de Reimer Express Lines de Winnipeg, et je cite ce qu'il disait à l'époque: «Les compagnies américaines ont le loisir de venir faire affaires au Canada et de réduire leurs prix à l'extrême pendant un ou deux ans et on verra alors toutes nos entreprises de camionnage disparaître».

• (1440)

Je voudrais également citer l'un des plus importants dirigeants d'une compagnie canadienne, M. John Kennedy, le président de la Kingsway Transport de Rexdale en Ontario, qui disait ceci, en 1987, et je le cite: «Il ne fait aucun doute que la déréglementation aura des conséquences désastreuses sur la situation financière du transport routier au Canada. Elle aboutira en fin de compte à une vague de marées, de fusions, de rachats et de faillites.»

Madame la Présidente, trois ou quatre ans plus tard, nous nous retrouvons dans une position où les représentants du camionnage au Canada désespèrent d'obtenir de l'aide du gouvernement conservateur. Ce dernier n'a pas voulu écouter les gens de l'industrie, à l'époque, il n'a pas voulu écouter les membres de l'opposition qui s'objectaient à ces projets de loi et qui leur disaient que la déréglementation de l'industrie du transport routier serait défavorable à cette industrie. On disait qu'il y aurait des dizaines de milliers d'emplois qui seraient perdus si le gouvernement donnait suite à la déréglementation.

Or, nous nous retrouvons aujourd'hui, quelque trois ans et demi plus tard, avec la terrible constatation qu'en effet, quelque 35 000 à 40 000 emplois dans le secteur du transport par camionnage au Canada ont été perdus, des emplois que nous ne retrouverons jamais, des emplois qui sont maintenant aux États-Unis, des emplois qui ont été perdus au Canada à cause de l'incompétence du gouvernement conservateur. Ce sont des emplois qui permettaient à des milliers de familles canadiennes d'avoir un gagne-pain convenable, honorable ici au Canada, et qui ont été complètement perdus au profit de compagnies de transport américaines qui sont venues compétitionner nos compagnies canadiennes, avec l'approbation, avec la bénédiction du gouvernement conservateur.

Or, madame la Présidente, il est évident qu'aujourd'hui, avant que toute l'industrie ne disparaisse comme le laissaient entendre les représentants de l'industrie du camionnage il y a trois ans et demi, il faut faire quelque chose. Il m'apparaît évident que si le gouvernement n'a d'autres solutions que d'étudier et d'étudier et de réétudier la question, il devrait immédiatement mettre en application les propositions formulées par mon collègue de York-Ouest qui, lui, a des propositions concrètes, précises pour aider les représentants de l'industrie du camionnage qui sont ici à Ottawa. Ces gens demandent, de la part du gouvernement, non pas des études, mais des décisions qui vont régler leurs problèmes et qui vont sauver les quelques milliers d'emplois qui restent encore dans ce domaine du camionnage au Canada.

L'un des grands problèmes, évidemment, c'était que la Loi C-19 prévoyait que le gouvernement, à l'époque, proposait de laisser tomber le critère dans le marché, ce qu'on appelle *the public convenience and necessity*. Ce critère, je dois le rappeler, il existait depuis 1954 et il avait été instauré, au Canada, précisément pour protéger l'industrie du camionnage. Et il avait bien fonctionné, ce critère, puisque pendant les années 1960, 1970, l'industrie du camionnage au Canada avait prospéré et avait rendu de grands services, non seulement à notre pays, mais elle avait rendu de très grands services à des milliers de personnes qui travaillaient dans ce domaine.

Or, ce qui s'est passé, c'est qu'à la demande de quelques grands expéditeurs, quelques compagnies, évidemment très riches, très importantes, amies du gouvernement, le principe de la déréglementation a été appliqué non pas en tenant compte des intérêts des petits camionneurs, non pas en tenant compte des intérêts des petits travailleurs, mais pour faire plaisir à quelques grosses compagnies d'expédition au Canada. Et voilà ce qui s'est passé encore une fois. C'est qu'un gouvernement conservateur qui a l'oreille et qui écoute les plus gros, les plus favorisés de notre société, mais qui est totalement sourd et qui ne voit jamais non plus les intérêts des moins fortunés dans notre société, a encore une fois consenti à ces demandes des gros expéditeurs et procédé à la déréglementation au Canada, d'une industrie qui était en bonne santé, mais qui ne l'est plus, parce que ce qui s'est passé dans le domaine de la déréglementation au Canada, c'est la répétition de ce qui s'est passé aussi aux États-Unis, où on avait entrepris quelques années auparavant la déréglementation, sous prétexte que la déréglementation permettrait une meilleure concurrence, une meilleure compétition dans le marché.

Or, qu'est-ce qu'on a constaté aux États-Unis? C'est que la déréglementation a favorisé les plus grandes compagnies de transport aux États-Unis et les quelque quatre grandes compagnies de transport américaines qui contrôlent presque tout le marché du transport par camionnage aux États-Unis, ont profité de la déréglementation. Et aujourd'hui ces compagnies américaines, très grosses et très fortes, viennent littéralement bouffer sur le marché canadien les petites industries de camionnage au Canada.

Nous avions dit tout cela en 1987 à un gouvernement conservateur qui n'a pas voulu écouter. Aujourd'hui, nous ramassons les miettes, les débris de cette politique néfaste, complètement déplacée, inacceptable de la part du gouvernement conservateur. Et nous lui disons aujourd'hui: De grâce, arrêtez vos études, vos études insignifiantes, agissez, suivez les recommandations de notre collègue le député de York-Ouest, et réglez les problèmes du transport de camionnage et sauvez les quelques emplois qui restent dans cette industrie.

[*Traduction*]

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, mercredi et jeudi derniers, la manifestation des camionneurs a terriblement dérangé mes électeurs et les habitants d'autres secteurs du Grand Toronto.

J'ai moi-même passé deux heures sur la route 2 à essayer d'éviter d'emprunter la route 104. Une fois sur la route 104, de Port Union Road jusqu'à la rue Yonge, j'ai pu voir pour un très bref moment comment les gens avaient du mal à rentrer chez eux.

C'était une manifestation extrêmement impressionnante. Il y avait d'énormes camions à perte de vue et un nombre considérable d'automobilistes mécontents. Absolument toutes les artères de ma circonscription étaient bloquées.

En fait, de très graves conséquences étaient à craindre. Le North York General Hospital, situé à la limite de ma circonscription, a le service d'urgence le plus achalandé au Canada et l'une des principales voies d'accès à cet hôpital était bloquée.

C'était une manifestation incroyable qui ne devrait jamais se reproduire. Les camionneurs ont certes raison de se plaindre du peu de collaboration du gouvernement fédéral.

• (1450)

Dans cette affaire, je remarque tout d'abord que les consommateurs ne veulent pas débourser pour les biens et services qu'ils acquièrent au Canada plus que ce qu'ils pourraient débourser aux États-Unis. Ils le manifestent clairement en allant magasiner outre-frontière. Si nous ne veillons pas à rendre nos entreprises plus concurrentielles, nous allons perdre beaucoup de clients, car les gens vont déménager aux États-Unis et les entreprises vont s'en aller.

La question est donc bien évidemment importante pour nous tous et très importante pour les consommateurs. On a absolument tort de croire que c'est en réglementant et en protégeant le secteur des transports qu'on va éloigner la concurrence. C'est impossible sur le marché international. C'est donc une question clé pour bien des entreprises au Canada.

Les frais de transport sont élevés dans tout le Canada et il faut absolument les réduire. Notre gouvernement s'efforce de réduire ces frais au palier fédéral. Comme l'a expliqué le ministre, la TPS s'est avérée extrêmement utile. Pour aider les camionneurs et les entreprises, les gouvernements provinciaux doivent harmoniser leur système en fonction de la TPS. Ils pourraient accorder tout de suite une énorme remise à beaucoup de ces camionneurs et leur permettre d'être concurrentiels, car les camionneurs américains devraient aussi payer la TPS sur tout service offert au Canada et cette taxe est entièrement remboursable.

Quand on y regarde de près, en outre, on se rend compte que les taxes fédérales sont nettement inférieures aux taxes américaines et que le problème réside manifestement au palier provincial. Les gouvernements provinciaux exagèrent. Prenons le cas de l'Ontario dont le dernier budget est tout à fait excessif: on a accordé une augmentation de 5,8 p. 100 aux fonctionnaires. Cela se reflétera sur toute l'économie.

Au conseil régional de Toronto, certains estiment qu'ils ne peuvent pas faire moins pour les employés municipaux, et l'effet d'entraînement se poursuit. C'est en effet une situation des plus difficile. Ce qu'il faut faire, c'est améliorer notre compétitivité.

M. Ouellet: Madame la Présidente, pour répondre brièvement à la question du député, je rappellerai ce que Kevin Ford, marié, père de trois enfants et à l'emploi d'une petite entreprise de camionnage de Guelph, en Ontario, déclarait hier à un journaliste: «Certains jours, il faut travailler pendant 20 heures pour parvenir à boucler notre budget.» Ce camionneur a dû renoncer à sa maison et à ses deux voitures pour maintenir sa famille à flot.

De toute évidence, la situation incommode quelque peu les habitants de l'agglomération torontoise, mais il faut penser à ces camionneurs qui ont perdu leur maison à cause de l'incompétence du gouvernement conservateur. En fait, si le gouvernement avait agi plus tôt, il n'y aurait pas de barrages aujourd'hui.

Rappelez-vous les incidents de l'été dernier. Des camionneurs indépendants ont érigé plusieurs barrages à la frontière, en Ontario et au Québec, pour attirer l'attention sur les problèmes auxquels ils faisaient face, parce que leurs concurrents américains payaient moins pour les véhicules, le carburant, les pièces, l'entretien et l'assurance.

Le ministre des Transports de l'époque avait décidé d'étudier la question. Il a ordonné qu'une étude soit faite sur sept points particuliers. Cette semaine, le nouveau ministre des Transports nous apprend que l'étude n'est pas terminée et qu'elle ne devrait pas l'être avant l'an prochain. De toute évidence, les camionneurs souhaitent des mesures concrètes et leurs voeux ne seront pas. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: La période de questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. La parole est à l'honorable ministre d'État.

[*Traduction*]

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat sur le camionnage, car il est nécessaire de mettre les choses au point à propos notamment de ce qu'on vient de dire en face, il y a quelques minutes.

Il est nécessaire, également, d'expliquer l'énorme quantité de travail complexe accompli depuis un an.

Ces derniers jours, les députés de l'opposition ont critiqué les initiatives prises par le gouvernement au cours de l'année passée. Ce n'est naturellement pas inhabituel ni surprenant. Cependant, le gouvernement a soigneusement cerné la question, ce qui est difficile avec un problème qui évolue. De plus, comme je vais le

montrer, il l'a fait avec l'accord et l'appui de la majorité de l'industrie du camionnage.

La semaine dernière, nous avons assisté à plusieurs manifestations de camionneurs, ici à Ottawa et ailleurs, qui ont eu pour origine une série de manifestations qui ont commencé à Québec l'année dernière à la mi-mai. Un groupe de camionnneurs artisans avaient alors manifesté et établi des barrages sur les routes et au poste frontalier de Lacolle.

Le ministère des Transports du Québec a écouté les revendications de ces camionneurs artisans et a consenti à établir une commission pour étudier celles-ci. En effet, la création de cette commission était l'une des principales demandes des camionneurs.

Le ministre provincial a invité le gouvernement fédéral à participer au travail de cette commission et à reconnaître la responsabilité commune des deux paliers de gouvernement en ce qui concerne les questions de camionnage extraprovincial. L'ancien ministre des Transports l'a reconnu. Un haut fonctionnaire de ce ministère a pleinement participé à toutes les délibérations de ce qu'on a appelé la commission Charbonneau.

Environ une semaine après la manifestation des camionneurs du Québec, un groupe qui s'appelle «Canadians truckers fighting back» (les camionneurs canadiens qui se défendent) a bloqué le pont Ambassador à Windsor. Un autre groupe a fermé, par solidarité, d'autres points frontaliers dans le Sud de l'Ontario à Sarnia, à Fort Erie, à Niagara Falls et à Gananoque.

Le ministre ontarien des Transports a consenti à rencontrer les manifestants à Windsor, à cause de l'importance extrême de cette liaison routière pour la prospérité de l'industrie canadienne de l'automobile.

L'industrie automobile du Sud de l'Ontario, et des États-Unis aussi, qui applique la méthode de livraison au moment adéquat, était sur le point d'être paralysée à cause de la fermeture des ponts. Une fois encore, compte tenu du partage des compétences entre le niveau fédéral et provincial en matière de camionnage international, le gouvernement fédéral est intervenu rapidement et efficacement. L'ancien ministre des Transports est allé par avion à Windsor pendant la nuit et a rencontré les camionneurs au petit matin pour connaître le fond de leurs plaintes.

Après plusieurs heures de discussions, les manifestants ont admis que l'annulation de l'Accord de libre-échange et de la déréglementation de l'industrie du camionnage n'étaient pas des propositions responsables et réalistes. Cela montre que les camionneurs sont un peu plus raisonnables que certains députés d'en face.

Les deux parties se sont entendues sur une courte liste de problèmes dont le ministre devait saisir ses collègues du gouvernement fédéral, et le ministre a promis de déployer les plus grands efforts.

Les problèmes étaient les suivants:

(1) Le cabotage des transporteurs américains en territoire canadien.

(2) Les pratiques déloyales de fixation de prix qu'appliqueraient les transporteurs américains.

(3) La perception des taxes fédérales sur l'essence auprès des transporteurs américains.

Au cours de la réunion tenue à Windsor, le ministre des Transports a convenu avec son homologue ontarien qu'un représentant fédéral serait nommé au Comité d'adaptation de l'industrie du camionnage du ministère ontarien des Transports.

Ce comité avait été formé par la province plusieurs semaines plus tôt afin d'étudier les préoccupations croissantes de l'industrie, qui ont fini par culminer avec l'incident des barrages.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le ministre du Revenu national ont été priés d'enquêter sur le cabotage et de faire rapport sur la question.

Le ministre des Consommateurs et des Sociétés a été chargé de faire enquête sur les pratiques déloyales de fixation des prix et le ministre du Revenu national a été invité à étudier la possibilité de percevoir les taxes d'accise fédérales auprès des transporteurs américains.

Le 27 juin 1990, le ministre des Transports a rencontré, à Ottawa, les camionneurs artisans et les trois grands syndicats de camionneurs. À ce moment-là, on avait annoncé que des progrès avaient été faits dans trois secteurs.

Avec l'aide des provinces, on devait appliquer de façon plus rigoureuse les lois et règlements existants en ce qui concerne le cabotage illégal. En fait, plusieurs campagnes ont été menées au cours de la dernière année avec la collaboration des autorités provinciales.

La question de la taxe fédérale sur le carburant diesel et de son application à toutes les entreprises de camionnage au Canada a été examinée par le ministère des Finances. Ce dernier a conclu que les taxes fédérales sur le carburant ne constituent pas un facteur important dans la différence entre nos prix et ceux en vigueur aux États-Unis. Je crois que plusieurs députés l'ont bien démontré dans leurs discours aujourd'hui.

À ce moment-là, la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise sur le carburant diesel vendu au Canada ne totalisaient que 6,8 cents le litre, soit environ 2,8 cents et 4 cents le litre respectivement.

• (1500)

L'ancienne taxe de vente fédérale a été remplacée par la taxe sur les produits et services le 1er janvier 1991. Depuis ce temps, les camionneurs canadiens peuvent récupérer la TPS qu'ils paient sur le carburant diesel. Il y a donc eu une réduction nette de la taxe fédérale totale sur ce genre de carburant, qui est passée de 6,8 cents à 4 cents le litre.

Depuis l'entrée en vigueur de la TPS, la taxe de vente fédérale que les camionneurs paient sur le carburant au Canada est considérablement moindre que la taxe comparable aux États-Unis.

Sur la question des prix abusifs, le ministre des Transports a dit qu'il avait avisé le ministre des Consommateurs et des Sociétés que le directeur des enquêtes et recherches examinerait toute information portée à son attention relativement à des infractions possibles à la *Loi sur la concurrence*.

À l'occasion d'une réunion en mai, on avait dit aux camionneurs de soumettre leurs plaintes au directeur, mais depuis, ce dernier a dit qu'il n'avait reçu aucune nouvelle plainte ni aucune information nouvelle qui permette de monter un dossier en vertu de la *Loi sur la concurrence*.

Au terme de la réunion du 27 juin avec les trois principaux syndicats de camionnage et avec les représentants des camionneurs artisans, le ministre a décidé de former un groupe d'étude de niveau ministériel pour examiner les problèmes en profondeur.

L'invitation à participer aux travaux du groupe d'étude a été lancée à tous les véritables intéressés dans le secteur du camionnage: les syndicats, les transporteurs, les expéditeurs et les associations de camionneurs artisans. Les provinces et tous les ministères fédéraux intéressés furent invités à y participer en qualité d'observateurs, de sorte que le groupe d'étude fut constitué de représentants de tous les intéressés, ceux du gouvernement n'y assistant qu'à titre d'observateurs.

En ce qui concerne les camionneurs artisans, de modestes exigences leur furent imposées en matière d'organisation, pour s'assurer avant tout que leurs associations avaient des membres identifiables et un exécutif élu, c'est-à-dire des gens qu'elles avaient accepté d'envoyer parler en leur nom.

Les fonctionnaires du ministère reçurent pour instruction de collaborer avec toutes les associations de camionneurs artisans nouvellement formées pour veiller à ce qu'elles répondent à ces critères minimaux.

On avait fixé aux 13 et 14 août la date de la réunion à Toronto. Le groupe d'étude s'est réuni comme prévu au mois d'août, et le ministre en a présidé tous les travaux. Des représentants de 16 groupes du secteur y assistaient. Cinq questions se sont dégagées de ces deux journées de discussions très franches et ouvertes, et le ministre promit d'en saisir ses homologues provinciaux lors d'une réunion prévue pour la fin septembre.

Il s'agissait du cabotage, des régimes fiscaux canadiens et américains, de la formation des chauffeurs, de l'uniformité des règles de sécurité et autres, et de la réglementation applicable aux courtiers en chargement. Bien qu'on eût réussi à établir un solide consensus à la réunion du groupe d'étude, les membres avaient l'impression de ne pas partager une base commune d'information ni même une compréhension commune, du fait qu'une question pouvait être importante pour un groupe particulier au sein de l'ensemble des intéressés.

Il est difficile de réunir des faits pertinents sur le camionnage au Canada, et en particulier sur le camionnage international. C'est une des raisons pour lesquelles le groupe d'étude a convenu d'effectuer une série complète d'études après la réunion du conseil des ministres.

À la réunion fédérale-provinciale de septembre des ministres des Transports, les ministres provinciaux, sans exception, se sont engagés à collaborer avec le gouvernement fédéral pour améliorer l'application des règles concernant le cabotage. Les ministres provinciaux ont également renouvelé leur engagement à assurer l'uniformité de la réglementation du camionnage et ils ont également promis un soutien provincial au comité d'Emploi et Immigration sur la formation des chauffeurs.

Enfin, ils ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les questions intéressant les camionneurs artisans, la réglementation visant les courtiers, l'établissement de normes pour l'industrie, l'adoption d'un code de déontologie régissant les rapports entre les transporteurs et les camionneurs artisans, et ainsi de suite.

Le groupe de travail s'est mis immédiatement à la tâche, et il a travaillé fort au cours des sept ou huit derniers mois, tout en menant des consultations poussées. Le groupe doit déposer son rapport à la fin du mois.

S'il y a une fausse note au tableau, c'est le fait que les associations de transporteurs ont toujours refusé de collaborer relativement à la question de leurs relations avec les camionneurs artisans.

La raison qu'ils invoquent pour ne pas participer aux discussions est qu'ils n'ont pas le mandat d'entreprendre des négociations, étant donné qu'ils participent à des discussions directes avec des entreprises individuelles de camionnage.

À mon avis, c'est là une interprétation étroite et quelque peu pointilleuse. Même si nous sommes parvenus à convaincre les deux paliers supérieurs de gouvernement ainsi que la coalition nationale des associations de camionneurs artisans de s'asseoir ensemble et d'adopter un code de déontologie, l'Association canadienne du camionnage est demeurée à l'écart. Cela dit, il n'est jamais trop tard pour participer à l'exercice, et j'espère sincèrement qu'elle reviendra sur sa position.

Je voudrais maintenant parler des études, dont on a beaucoup discuté ici à la Chambre au cours des derniers jours, et en particulier cet après-midi, et qui doivent être entreprises par le groupe de travail du ministre. Comme je l'ai déjà mentionné, l'une des principales sources de frustration dans le cadre des discussions avec les représentants de l'industrie canadienne du camionnage est l'absence pratiquement totale de renseignements, de données ou de statistiques fiables. Par conséquent, le groupe de travail a convenu de mener une série d'études visant à corriger cette situation.

L'objectif de l'exercice est très simple et comporte trois volets: déterminer la nature et l'importance de la part du marché transfrontalier qui est détenue par l'industrie canadienne du camionnage; évaluer la compétitivité globale de cette industrie dans le marché transfrontalier; analyser l'importance relative des facteurs qui influent sur cette compétitivité.

Le projet comprend les sujets d'étude suivants: une enquête sur le trafic transfrontalier à environ 15 points de passage importants; une étude des tendances sur les marchés transnationaux dans le secteur du camionnage et un examen approfondi de la part des Canadiens sur ces marchés; une analyse de la situation économique des camionneurs canadiens transfrontaliers; un examen de la situation financière actuelle des entreprises canadiennes de camionnage; une comparaison des frais d'exploitation des camionneurs canadiens et américains sur les marchés transnationaux; un examen des régimes fiscaux canadien et américain; et une évaluation d'une entente possible entre le Canada et les États-Unis sur le cabotage. Il va également y avoir une étude finale, l'étude numéro huit, qui fera la synthèse des études détaillées.

À ce stade-ci, je tiens à souligner l'attitude extrêmement ouverte qu'on a adoptée dans la conduite de ces études. Les représentants du gouvernement fédéral président normalement les réunions, mais les membres du groupe de travail choisissent les experts-conseils, formulent des observations sur les rapports provisoires et examinent à l'heure actuelle le texte définitif de la plupart des études. On entend mettre la dernière main à ces études lors d'une séance prévue pour le début du mois de juin et non l'année prochaine, comme l'a prétendu tout à l'heure l'opposition.

En toute franchise, même s'il nous incombe de respecter le processus que nous avons entrepris avec le groupe de travail, c'est-à-dire de permettre aux intéressés de décider en définitive du contenu des études, nous serons très heureux de rendre ces rapports publics, afin de bien montrer que les affirmations de nos vis-à-vis sont sans fondement.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je voudrais demander à la ministre d'État aux Transports comment les Canadiens peuvent croire qu'elle-même ou le ministre des Transports sont le moins du monde sérieux au sujet des camionneurs qui font la queue devant la Chambre des communes alors qu'en réalité, leur sort est semblable à celui des 1 000 employés de la Défense nationale et des 120 employés de la Banque du Canada qui viennent d'être licenciés dans la dernière demi-heure.

Mille cent travailleurs ont été ainsi licenciés dans les dernières 30 minutes, soit 1 000 de la Défense nationale et 120 de la Banque du Canada. Ces travailleurs sont victimes du même programme de droite selon lequel les Conservateurs considèrent que les Canadiens et les Canadiennes doivent faire les frais de leur politique financière.

• (1510)

Selon moi, si les Canadiens ne finissent pas par perdre leur emploi à cause de leur fardeau fiscal, comme les camionneurs, ils seront victimes de la récession comme les employés de la Banque du Canada.

La ministre d'État aux Transports pourrait-elle nous dire à quel point le gouvernement se préoccupe du sort des travailleurs du pays?

Mme Martin: Madame la Présidente, le gouvernement a mis en oeuvre ces politiques parce que le sort des Canadiens lui tient à coeur.

Nous nous préoccupons de l'avenir du Canada. Nous nous préoccupons de l'avenir des enfants, ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain. Les problèmes qui affligent notre pays de nos jours et certains des licenciements qui se sont produits sont dus aux carences de notre régime fiscal.

Certaines de ces carences sont apparues il y a des années lorsque d'autres gouvernements ont essayé de combattre des récessions par une politique de dépenses effrénées. Ce faisant, ils ont hypothéqué notre avenir et celui de nos enfants et de nos petits-enfants.

Le gouvernement de l'Ontario, qui est dirigé par le même parti auquel appartient le député, applique aujourd'hui en Ontario la même politique qui n'a pas marché pour le Canada lors de la crise de 1981-1982. Cette politique ne marchera pas non plus en Ontario et aggravera les problèmes dont souffre le pays.

Je veux un avenir pour mes enfants. Je veux que les Canadiens aient un emploi. C'est pourquoi nous prenons ces décisions difficiles afin que le Canada puisse soutenir la concurrence à l'heure de la mondialisation des marchés. On ne peut ériger des barrières autour du Canada et vivre en autarcie.

Nous ne survivrons que dans la mesure où nous pourrons soutenir la concurrence dans un marché mondial. On devient concurrentiel en travaillant intelligemment et en s'attaquant aux problèmes, et non en dépensant sans compter. Ça, c'est la solution de facilité.

N'importe quel gouvernement peut continuer d'hypothéquer son avenir pour surmonter ses difficultés. Mais ce n'est pas en dépensant à tort et à travers qu'on règle les problèmes. C'est par le travail qu'on peut y parvenir. C'est en joignant leurs efforts que les gestionnaires, les syndicats, les gouvernements et les enseignants y parviendront. Le Canada ne peut pas être concurrentiel si ses jeunes ne sont pas bien formés.

Nous ne pouvons pas tolérer que nos jeunes abandonnent l'école parce qu'ils n'ont pas de défi à relever, parce qu'ils ne reçoivent pas un bon enseignement et parce qu'ils sont mal orientés à l'école. Tous les jeunes ne peuvent pas aboutir à l'université.

Nous devons nous intéresser aux métiers. J'ai participé la semaine dernière, dans ma circonscription, à un concours de formation de Skills Canada qui a réuni quelque 200 étudiants de toutes les régions du Canada. Les participants construisaient des charpentes d'habitation, réparaient des moteurs, maniaient du fer blanc servant à l'installation de fournaises et de tuyauterie ou travaillaient sur des tableaux électroniques.

Le concours a montré que nous avons des jeunes bien formés au Canada, qui veulent occuper les emplois de l'avenir nécessitant des compétences poussées. Ces jeunes se rendent jusqu'à Louisville, au Kentucky, pour participer à des concours. L'an dernier, des Canadiens ont participé au concours de Louisville et un seul État américain a obtenu plus de médailles que les concurrents canadiens.

La participation de jeunes Canadiens au concours est la preuve qu'il y a chez nous des jeunes qui s'intéressent aux techniques et aux métiers et qui veulent occuper des emplois dans l'avenir. Il ne sera pas possible d'avoir demain des emplois au Canada si on jette maintenant l'argent par les fenêtres.

C'est pour cette raison que nous prenons actuellement des décisions économiques très éprouvantes. Nous n'aimons pas siéger ici, prendre des décisions et lire dans le journal du lendemain que 1 000 emplois ont été supprimés.

Les Néo-démocrates, ou le parti socialiste, n'ont pas le monopole de la compassion au Canada. Nous en avons tout autant de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre.

Nous avons lu ici même à la Chambre des déclarations qui étaient adressées au ministre du Commerce extérieur et dont les auteurs disaient: «Oui, le libre-échange pose des problèmes à certaines industries, mais il en aide d'autres.»

Les députés de l'opposition disent: «Foutaise!» S'ils n'y croient pas, c'est de la foutaise. Lorsqu'ils se lèvent et font de fausses déclarations, ils croient qu'ils disent la vérité. Vous n'entendrez pas ce genre d'observations de ce côté-ci de la Chambre, du moins pas de la part des députés qui sont ici aujourd'hui.

Nous ne décidons pas seuls du comportement de la Chambre. En fait, s'il y avait un peu plus de décorum ici, les Canadiens commenceraient peut-être à croire que nous faisons quelque chose.

Le décorum est la responsabilité de tous à la Chambre, et pas seulement celle des députés de ce côté-ci. Tout député devrait y accorder une attention toute particulière, madame la Présidente. Il incombe aux députés de tous les partis à la Chambre de montrer aux jeunes Canadiens que les décisions qui sont prises ici sont très importantes. C'est pour cette raison, comme le disait le premier ministre, que la Chambre est l'assemblée constituante du Canada. C'est ici que les députés prennent les décisions avec beaucoup de coeur, d'égard et de compréhension, peu importe ce que peut en dire l'opposition.

Nous parlons des gouvernements en général. Lorsque la population canadienne ne croit pas dans ses gouvernements, elle ne doute pas uniquement du gouvernement en place, mais de tous les politiciens, à cause du comportement de tous. Nous avons tous un rôle à jouer.

M. Stan Wilbee (Delta): J'ai beaucoup apprécié la contribution que la ministre a apportée au débat aujourd'hui. Elle avait beaucoup de bonnes informations à nous fournir.

J'ai été impressionné par le nombre d'études en cours, mais on a dit bien des fois aujourd'hui que les camionneurs réclammaient plus que des études.

Je voudrais poser quelques questions à la ministre. Premièrement, l'une des questions importantes qui ont été souvent soulevées est le problème du cabotage. Le gouvernement a-t-il des preuves de l'existence de cette pratique? Je me suis informé moi-même et j'ai obtenu des réponses contradictoires. C'est pourquoi j'aimerais que la ministre me renseigne à ce sujet.

Deuxièmement, on dit que 3 300 nouveaux permis ont été délivrés à des camionneurs en Ontario seulement, au cours des six derniers mois. À mon avis, cela sigifie que l'industrie connaît une expansion extraordinaire en pleine période de récession. La ministre pourrait-elle commenter? A-t-elle de l'information à ce sujet?

Mme Martin: Comme je l'ai fait remarquer dans mon allocution, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral ont collaboré sur la question du cabotage.

Je voudrais, si vous me le permettez, lire ceci:

> Sur les 2 862 camionneurs ayant passé aux postes d'inspection, 344, Américains et Canadiens confondus, ont été adressés aux agents des douanes. Sur les dix infractions douanières découvertes, deux seulement avaient trait au cabotage, mais les dix infractions avaient été commises par des compagnies canadiennes utilisant illégalement des véhicules américains. On a contrôlé 500 camionneurs américains pour des infractions relatives à l'immigration: 11 avaient commis des délits mineurs et 2 ont été arrêtés et emprisonnés pour délits graves. Aucun camionneur américain n'a été trouvé coupable de cabotage.

Au cours de l'été 1990, au Manitoba, un agent de la GRC en service régulier a porté une accusation de cabotage contre un camionneur américain. Nous avons reçu une demi-douzaine de lettres de camionneurs artisans nous signalant des cas présumés de cabotage. Nous avons envoyé ces lettres aux douanes ou à l'immigration pour qu'elles prennent les mesures voulues. Nous avons en outre fait parvenir, à tous les points d'entrée frontaliers, des renseignements à l'intention des camionneurs sur les lois canadiennes concernant l'immigration. Le ministère des Transports a envoyé par la poste les mêmes brochures aux transporteurs américains ayant un permis pour exploiter leur entreprise au Canada, afin qu'ils comprennent bien les lois canadiennes régissant le cabotage, ainsi que nos règles douanières.

En ce qui a trait aux 3 300 permis additionnels dont mon collègue a fait état, j'ai bien peur de ne pas avoir les faits voulus pour lui répondre. Mais s'il est vrai qu'on a délivré 3 300 permis de plus en Ontario uniquement, je dois convenir avec lui qu'il y a surabondance. Je me demande ce à quoi pensait le gouvernement provincial qui a délivré tous ces permis.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Je veux participer au débat d'aujourd'hui.

Mme le vice-président: Le député de Cape Breton—Richmond-Est a la parole pour invoquer le Règlement.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Merci, madame la Présidente. Je ne veux pas empêcher mes collègues de présenter leurs observations, mais j'ai des éclaircissements à demander à la présidence.

Les députés de ce côté-ci avaient l'impression qu'on s'était entendu sur un ordre de rotation des intervenants et que la présidence s'en tenait à celui-ci. Des députés de mon parti, tel mon voisin de gauche, ont pris des dispositions en vue de déplacements, et nous espérions pouvoir participer au débat qui se terminera à 16 heures. La présidence pourrait-elle me dire si elle s'est écartée de cet ordre de rotation qui a été convenu, ou aurait-elle l'obligeance de nous expliquer ce qui se passe au juste? Nous allons évidemment respecter la décision de la présidence.

• (1520)

Mme le vice-président: L'ordre de rotation convenu a été respecté tout au long de la séance. C'est aujourd'hui une journée normale de l'opposition, et je ne vois pas de changements par raport à ce que nous faisons d'habitude. Il conviendrait peut-être à l'avenir que les leaders parlementaires et les présidents se mettent d'accord pour établir un ordre de rotation différent. Nous fonctionnons ainsi depuis un bon bout de temps. J'ai donné la parole est au député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, si vous le permettez, j'ajouterai à ce même sujet que le service du greffier s'est aperçu après vérification que l'ordre de rotation suivi aujourd'hui s'écartait de la procédure normale. C'est pourquoi je prends la parole à ce moment-ci.

Mme le vice-président: Au début de la journée, de la manière dont j'avais établi la rotation des orateurs, le représentant du Parti libéral aurait eu normalement la parole. Nous avons vérifié quelle avait été la rotation

auparavant et nous nous sommes rendu compte que je m'étais trompé et nous avons alors informé le député de Thunder Bay—Atikokan qu'un représentant de son parti serait le prochain orateur. Les députés du Parti libéral ont été informés que je ne m'étais trompée et tout semblait normal.

Je pense que nous devrions utiliser ce temps de parole pour que les députés fassent des observations et non pas à nouveau pour procéder à de longs rappels au Règlement.

Je donne la parole au député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Mes collègues accepteront naturellement la décision de la présidence et la respecteront, mais puisqu'il s'agit d'une motion qui ne fait pas l'objet d'un vote et que la Chambre ajourne à 16 heures, je me demande si les députés consentiraient à prolonger la séance de quelques minutes après 16 heures, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une motion qui ne fait pas l'objet d'un vote, et ce afin que les deux orateurs restants de notre parti, qui ne parleront que pendant 10 minutes chacun, puissent intervenir. Je me demande si les députés y consentiraient étant donné qu'une erreur involontaire a été commise.

M. Angus: Madame la Présidente, je pense que c'est peut-être prématuré. Je n'y verrais certes aucun inconvénient, mais selon la longueur de mon intervention et le fait qu'il y aura ou non une période de questions ou de commentaires, on disposera peut-être d'assez de temps pour laisser parler les deux autres députés.

M. Dingwall: D'accord.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer aujourd'hui à ce débat. Avant de traiter de la motion proposée par l'opposition officielle, permettez-nous de féliciter officiellement pour leur nomination le nouveau ministre des Transports et la ministre d'État recyclée aux transports. Je suis impatient de collaborer avec eux.

Je vous ferai remarquer que le débat d'aujourd'hui et les événements qui se déroulent à l'extérieur de cet immeuble, dans les rues d'Ottawa, sur les routes de Toronto et sur le pont Ambassador, ne sont pas simplement liés au transport.

Ils illustrent le sentiment de colère qui s'intensifie au pays depuis 1984. Les gens sont en colère à cause de la façon dont le Parti conservateur, en tant que gouvernement du Canada, a changé notre pays. Leur mécontentement découle des taxes, de la déréglementation, de l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis, de l'entente de libre-échange qui pourrait bientôt lier le Canada, les États-Unis et le Mexique, des compressions budgétaires imposées à VIA Rail, à Radio-Canada et à la Société canadienne des postes, ainsi que de la privatisation. C'est comme si les gens s'étaient réveillés au cours des deux ou trois derniers mois et s'écriaient aujourd'hui: «Mon Dieu, qu'est-ce qui nous est arrivés? Qu'est-ce qu'ils nous ont fait?»

Contrairement à la plupart d'entre nous, les camionneurs ont les moyens de manifester leur colère. Avec leurs véhicules, ils peuvent congestionner les rues ainsi que bloquer les routes et les entrées; ils peuvent exprimer leur colère. D'une certaine façon, ils agissent un peu comme l'ont fait les ouvriers de l'usine Carterpillar quand, en apprenant qu'ils perdaient leur emploi et que leur usine fermait ses portes pour déménager aux États-Unis, ils ont décidé d'occuper les locaux de leur entreprise.

Je suis très sérieux quand j'affirme que, si le gouvernement ne prend pas bientôt des mesures concrètes concernant les plaintes très légitimes des camionneurs, peu importe qu'il s'agisse de camionneurs artisans, d'entreprises de camionnage ou de leurs employés, de plus en plus de Canadiens trouveront une façon d'exprimer au gouvernement du Canada la colère manifeste qui les anime.

Il est important que le gouvernement s'empresse de régler ce problème, car je ne voudrais pas que la situation s'envenime. Ce n'est pas dans le meilleur intérêt de l'économie du pays. Politiquement, c'est peut-être la meilleure chose qui ait pu arriver depuis de très nombreuses années, car cela pourrait faire pression sur le gouvernement pour qu'il change l'orientation de sa politique, mais d'autres en souffriront si le mouvement s'accélère.

J'ai discuté avec les camionneurs et j'ai discuté avec leurs femmes et leurs enfants. Ils m'ont dit qu'ils en avaient plus qu'assez. Ils attendent depuis un an que le gouvernement fédéral prenne des mesures concrètes. Au lieu de cela, le gouvernement a entrepris des études, il promet d'agir, puis il en arrive à des décisions laissant entendre qu'il ne s'agit que d'un problème mineur dont il ne faut pas trop se préoccuper. C'est peut-être un problème mineur, mais c'est aussi une goutte de plus dans le vase pour ces hommes et ces femmes dont nous avons besoin pour transporter nos matières premières et nos

produits finis vers les marchés, que ce soit à l'intérieur du pays ou de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis. Nous ne les avons pas traités équitablement.

Lorsque le gouvernement a déréglementé le camionnage il y a quelques années, il ne s'est pas contenté d'en faire autant que les États-Unis, il est allé jusqu'à donner accès au Canada aux camionneurs américains sans obtenir d'ententes de réciprocité avec les États-Unis, mettant nos camionneurs dans une position désavantageuse.

La colère est bien réelle, l'exaspération est bien réelle et les difficultés sont bien réelles.

En répondant à mon collègue, la ministre d'État chargée des Transports a parlé des enfants et des petits-enfants de demain en disant que c'était pour eux que le gouvernement s'était lancé dans cet effort de réduction du déficit dans sa gestion du Canada. Elle a considéré avec dédain ce que Floyd Laughren a entrepris en Ontario pour lutter contre la récession. Mais je tiens à dire une chose à la ministre, par votre entremise, madame la Présidente: les enfants qui n'ont pas à manger aujourd'hui ne seront pas les chefs de demain.

Des études ont montré que les enfants qui sont mal nourris ne réussissent pas bien à l'école et sont les plus nombreux à décrocher. Ils ne seront pas les dirigeants de demain. Nous devons reconnaître qu'il faut agir aujourd'hui tout en pensant à demain.

Il s'agit d'exemples, et je ne mets pas en cause une politique en particulier. Ce sont plutôt les taxes, la déréglementation et le libre-échange, sans parler des aspects psychologiques, qui entrent en jeu. Il reste toutefois qu'un camionneur artisan n'a aucune marge de manoeuvre. Il ne peut obtenir de l'aide sociale parce qu'il détient un bien, c'est-à-dire son camion. S'il veut pouvoir obtenir de l'aide sociale, il doit vendre son véhicule, en supposant qu'il trouve un acheteur, mais il perdrait alors son moyen de subsistance; il n'aurait plus rien. De même, parce qu'il est un travailleur indépendant, il n'est pas admissible aux prestations d'assurance-chômage.

• (1530)

Les camionneurs seraient heureux de pouvoir contribuer au régime d'assurance-chômage.

À l'heure actuelle, lorsqu'ils traversent une période difficile, ils doivent se servir de leurs économies durement gagnées pour pouvoir continuer à effectuer les paiements sur leur camion. Il ne s'agit pas d'un emprunt. C'est plutôt une hypothèque. Cela ne fait aucun doute. C'est leur moyen de se loger et de se nourrir.

Certains des camionneurs avec qui j'ai parlé sont en train de perdre leur maison et risquent aussi de perdre leur véhicule. L'un d'entre eux m'a dit cet après-midi qu'il avait dû puiser dans les économies devant servir à l'éducation de son fils. Il a dû prendre l'argent mis de côté afin que son fils puisse aller un jour à l'université. Ce camionneur a dû se servir de ces économies pour pouvoir faire face à ses obligations.

Ces personnes ne peuvent patienter jusqu'au mois de juin, lorsque les études seront achevées. Lorsque la ministre d'État a pris la parole, elle a signalé que les études seraient publiques. J'espère qu'elle a voulu dire qu'elle ou le ministre les déposerait aujourd'hui à la Chambre, afin qu'on en fasse une distribution appropriée et que tous en aient copie. Si ce n'est pas le cas, j'espère que cela pourra se faire au cours des prochains jours.

Ces camionneurs veulent gagner leur vie. Ils ne sont pas intéressés à mendier. Ils veulent qu'on leur donne une chance.

Un camionneur m'a raconté que lorsqu'il a dû remplacer le moteur de son véhicule, le montant consacré à l'achat du nouveau moteur a été classé comme un gain en capital et imposé en conséquence. Cela me dépasse tout à fait. Comprenez-vous quelque chose à cette situation, madame la Présidente? On estime qu'il y a eu gain en capital parce qu'il a fallu remplacer un moteur. J'imagine que les fonctionnaires du ministère des Finances ont jugé qu'il s'agissait d'une amélioration apportée au véhicule. Le camionneur devra effectuer des paiements pendant deux ou trois années pour cette amélioration.

Les camionneurs eux-mêmes réclament un certain nombre de mesures qui touchent toutes sortes de questions, allant de l'amortissement des immobilisations aux taxes d'accise provinciale et fédérale; ils veulent que le gouvernement fédéral suive l'exemple d'Ed Philip, en Ontario, en imposant un moratoire sur l'émission de nouveaux permis aux entreprises relevant de sa compétence, surtout aux sociétés américaines. Ils souhaitent que les camionneurs américains commencent à payer au Canada les mêmes taxes qu'eux.

La ministre d'État avait peut-être raison lorsqu'elle a déclaré que le gouvernement avait examiné la question et qu'il avait établi qu'il s'agissait là d'un montant négligeable. C'est peut-être bien le cas, mais c'est tout de même injuste. Il est injuste qu'une société américaine qui engage des travailleurs américains pour conduire des camions, afin d'acheminer des produits américains vers le Canada, puisse le faire sans avoir à verser un seul sou au gouvernement canadien qui offre des services aux camionneurs.

C'est une question d'équité. On réclame justice sur le plan fiscal, c'est-à-dire dans la façon dont les camionneurs sont traités. Il y a peut-être également la question du cabotage. La ministre d'État a parlé des vérifications effectuées et du nombre d'infractions relevées. Cependant, c'est une menace psychologique. La nouvelle se répand dans l'industrie et cela a des répercussions bien réelles sur les cargaisons.

En tant que camionneur, lorsque vous avez toutes les difficultés du monde à joindre les deux bouts, puisqu'il y a trop de camionneurs et trop peu de cargaisons, tous les sous comptent, car c'est votre gagne-pain; c'est ainsi que vous nourrissez votre famille. Les intéressés souffrent.

Le gouvernement provincial a pris certaines mesures. Il a imposé un moratoire. Il a signalé son intention de contrôler les courtiers en chargement, de les assujettir à un permis et de les cautionner. C'est une des choses que réclament les camionneurs.

Je ne vais pas nier que le gouvernement ontarien a relevé la taxe sur le carburant. Ce gouvernement doit aussi accepter le fait que, dans l'ensemble, la taxe sur le carburant n'est qu'un élément du problème.

Il faut certes s'en occuper, tout comme il faut s'occuper de la radiation d'actifs, de l'amortissement, de la concurrence déloyale et de la déréglementation. Il faut s'occuper également sans tarder de toutes ces questions.

Plus tôt aujourd'hui, le ministre des Transports de l'Ontario, Ed Philip, a écrit à son homologue fédéral. À ma connaissance, cette lettre a été rendue publique, mais on attend encore la réponse du ministre. Le ministre pourrait peut-être répondre pendant la période des questions.

À titre d'information, j'ai travaillé pour la première fois avec Ed Philip lorsque nous siégions tous deux à l'Assemblée législative de l'Ontario. Nous avons notamment fait partie du Comité spécial chargé d'étudier le transport routier des biens en 1976-1977, lequel comité a fait la première étude sur la déréglementation du camionnage en Ontario. Nous avons dit à l'Ontario: «Ne faites pas ça». Mon collègue, le député de Regina—Lumsden, et moi avons dit à la Chambre, au sujet du livre blanc *Aller sans entraves* ainsi que de l'ONT et de la loi d'accompagnement: «Ne déréglementez pas le transport par terre, par rail et par air, comme vous vous apprêtez à le faire». La protection des travailleurs de l'Ontario et du Canada est une cause qui nous tient à coeur, Ed Philip et moi, depuis de nombreuses années.

Je vous lis la lettre de Ed Philip, datée du 16 mai:

Ma lettre concerne la situation actuelle de l'industrie du camionnage en Ontario. Vous le savez, les événements de ces derniers jours ont mis en relief la situation critique de l'industrie du camionnage et le désespoir de beaucoup de camionneurs indépendants. J'estime qu'il nous incombe à tous deux de prendre les doléances des camionneurs au sérieux.

Hier, j'ai rencontré deux délégations de camionneurs et j'ai discuté avec eux des mesures que l'Ontario a déjà prises pour tenter de régler leurs problèmes. Ils comprennent cependant que le rôle que peut jouer l'Ontario est limité parce que leurs problèmes—surcapacité de transport par camion en raison de la déréglementation, concurrence des entreprises américaines attribuable au libre-échange et autres facteurs de la politique économique fédérale—sont clairement du ressort du gouvernement fédéral. Je leur ai dit que je me mettrais en rapport avec vous pour vous faire part de leurs inquiétudes.

Vous savez sans aucun doute que l'Ontario a déjà commencé à chercher des solutions aux problèmes des camionneurs. Ainsi, nous avons annoncé un moratoire sur l'émission de permis d'exploitation en vertu de la *Loi sur le camionnage*, nous avons annoncé notre intention d'accorder des licences et d'exiger des garanties des courtiers en chargement, nous avons pris des mesures pour faire respecter plus rigoureusement les règlements provinciaux et, de plus, nous sommes sur le point de terminer une étude approfondie des facteurs liés à la concurrence transfrontalière, ce qui nous servira à évaluer tous les coûts ayant un effet déterminant dans la concurrence entre l'Ontario et les États-Unis.

Je sais que vous effectuez de votre côté certaines études, mais je crois qu'il est capital que vous montriez votre appui en annonçant des mesures semblables à celles qu'a prises l'Ontario. Plus précisément, le gouvernement fédéral devrait annoncer immédiatement un moratoire sur l'émission de licences de camionnage interprovincial et transfrontalier pour mettre fin au déclin rapide de l'industrie canadienne du camionnage.

Je suis prêt à vous rencontrer à la première occasion pour discuter plus à fond de ce dossier. Il nous incombe à tous les deux d'étudier toutes les avenues afin de contribuer à stabiliser la situation financière de l'industrie du camionnage en Ontario et au Canada. Je n'entends pas rester les bras croisés pendant que cette industrie est en train de disparaître et je crois que vous voudrez agir vous aussi.

En espérant vous renconter bientôt, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Le ministre Ed Philip

Je voudrais moi aussi demander au gouvernement fédéral d'au moins imposer un moratoire sur la délivrance de permis de camionnage interprovincial et transfrontalier. Je pense que le gouvernement pourrait accepter de prendre cette mesure, si je me fie aux commentaires de la ministre d'État aux Transports qui a signalé qu'il était épouvantable qu'autant de nouveaux permis aient été délivrés en Ontario au cours des six derniers mois.

L'Ontario a reconnu qu'il lui fallait trouver une solution à ce problème et a décidé d'imposer un moratoire de deux ans. J'encouragerais le gouvernement à faire de même.

• (1540)

Je voudrais aussi encourager le gouvernement à poursuivre les rencontres comme celles que je sais qu'il a organisées aujourd'hui entre des fonctionnaires du ministère et les représentants des camionneurs, parce que c'est peut-être le seul moyen dont il dispose pour com-

prendre les répercussions de ses politiques sur ces êtres humains et l'économie de l'industrie des transports de notre pays.

Je voudrais profiter des quelques minutes qu'il me reste pour revenir à ce que j'ai dit au début. Toutes ces discussions ne portent pas que sur le camionnage. Elles ne portent pas non plus que sur l'industrie des transports. Ce dont nous sommes en train de discuter, c'est aussi de la colère réelle des gens à l'égard de l'orientation qui est donnée à notre pays. Nous avons vraiment le sentiment que notre pays est en train d'être disloqué.

Nous favorisons trop l'axe nord-sud plutôt que les liens est-ouest que sir John A. Macdonald avait commencé à établir avec le chemin de fer du Canadien Pacifique. Lorsque les camionneurs affirment qu'ils sont soumis à une concurrence injuste de la part des camionneurs américains, ils disent ce que pense le reste de la population.

J'ai passé les dix dernières journées qui ont précédé la reprise des travaux de la Chambre à tenir des séances de travail dans ma circonscription, en particulier dans les régions rurales. J'ai demandé aux participants de rédiger leur propre discours du Trône et d'établir le programme du gouvernement du Canada.

Les gens ont donné, entre autres, une réponse tout à fait spontanée. J'avais simplement posé la question suivante: «Que souhaitez-vous que le Canada fasse pour votre collectivité, votre famille, votre province, votre pays et la planète?» J'ai posé cette seule question, et beaucoup m'ont répondu qu'ils se sentaient comme si, du jour au lendemain, leur pays était devenu différent. Nous avons perdu des choses qui nous reliaient les uns aux autres, comme VIA Rail, la Société Radio-Canada, Postes Canada et d'autres institutions de ce genre.

Ils exprimaient leur colère face aux changements qui surviennent au Canada. Ils craignaient être forcés de devenir des Américains, alors que pendant toute leur vie ils ont voulu marquer leur différence.

Ils disaient qu'ils veulent être canadiens et qu'ils sont prêts à en payer le prix. Nous ne pouvons en douter. Ils sont conscients qu'il y a un prix à payer. Ils reconnaissent qu'idéalement, les liens nord-sud correspondraient exactement au marché modèle.

Le Canada ne cadre pas dans le marché modèle, mais le gouvernement actuel ne comprend pas cela. Il ne comprend pas que le Canada a des raisons de demeurer distinct des États-Unis. La seule façon d'y parvenir est d'établir des moyens de transport d'est en ouest et de doter notre pays de services de transport viables, que ce soit l'industrie du camionnage, le rail, les lignes aériennes ou maritimes. Nous devons avoir notre propre système.

Au rythme où vont les choses, au nombre de faillites que nous enregistrons et compte tenu du nombre de sociétés de camionnage qui déménagent aux États-Unis, nous risquons de nous retrouver sans industrie nationale du camionnage.

Nous serons forcés d'avoir recours aux camions de quelqu'un d'autre, réglementés par quelqu'un d'autre, contrôlés par quelqu'un d'autre et appartenant à quelqu'un d'autre, des camions qui seront conduits par d'autres, alors qu'on ne trouvera peut-être plus au Canada qu'un expéditeur ou un courtier dont aucun employé ne travaillera dans l'industrie du camionnage.

Il est temps que le gouvernement prenne conscience qu'il a mis le pays sur une mauvaise voie. Nos activités doivent être orientées d'est en ouest et non pas du nord au sud. C'est pourquoi nous devons trouver des solutions au problème du camionnage et aux autres problèmes qui affligent notre pays et qui ont été créés par le gouvernement actuel.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, j'entame mes observations en disant que je ne doute aucunement de la compassion qui existe dans l'esprit et dans le coeur du ministre de second rang pour les Transports. Je n'en doute pas du tout.

Malheureusement, ce n'est pas le cas des Canadiens ni, en particulier, des camionneurs. La raison de leur doute, c'est que les actes valent mieux que les paroles.

Depuis lundi, nous avons constaté dans notre capitale, à la télévision, à Toronto et dans ses environs—sur la 401—des manifestations de la frustation, de la colère et de la crainte que ressentent les camionneurs que l'on veut faire disparaître et dont on enlève le gagne-pain. Ce matin, j'ai rencontré un groupe de femmes et d'enfants de ces camionneurs. J'ai noté l'inquiétude sur le visage de ces femmes qui voient bien ce que l'avenir leur réserve et qui savent que ce n'est pas très joli. J'ai vu le visage des enfants qui, eux, ne comprennent pas, mais qui savent bien que leurs parents ont peur et qui devinent que les choses ne tournent pas rond.

Quand on vient des provinces atlantiques, on comprend tout cela et on ressent de l'empathie. Dans le Canada atlantique, nous avons vu une grande partie de l'infrastructure, qui nous permettait de soutenir la concurrence et même de connaître la prospérité, disparaître

peu à peu. Dans le Canada atlantique, nous continuons à perdre nos services ferroviaires. Nos routes sont dans un état lamentable. Nos grands ports, notamment celui de la ville que j'ai le grand honneur de représenter, Halifax, risquent de fermer, et le ministre des Transports le sait très bien.

Nous savons que toutes ces choses se produisent et pourquoi elles se produisent. C'est à cause d'une confiance absolument exagérée et aveugle dans la survie du plus fort et dans le droit pour ainsi dire divin du marché libre de régenter toutes nos vies.

Ce n'est pas une situation que les Canadiens reconnaissent facilement dans leur histoire de 124 ans. Faut-il répéter que le Canada se classe au deuxième rang au monde pour sa superficie, que sa géograghie est impressionnante, qu'il compte environ 27 millions d'habitants disséminés un peu partout sur cette énorme étendue de terre, et qu'il est voisin du pays le plus vaste, le plus riche, le plus concurrentiel et l'un des plus populeux au monde? Tout cela force les Canadiens à agir différemment des Américains. Ils y sont obligés s'il veulent survivre. Notre pays ne peut certes pas survivre s'il adopte le marché libre qui existe aux États-Unis. Cela ne peut tout simplement pas fonctionner au Canada.

En ce qui a trait particulièrement à l'industrie du camionnage, cette dernière a été déréglementée en 1988, avant l'Accord de libre-échange, effectivement. Nous avons ensuite entendu le ministre du Commerce extérieur répéter que le libre-échange n'avait rien à voir avec les problèmes de notre pays. Eh bien, je n'ai aucune observation à faire là-dessus. Ce sera à la population canadienne d'en juger, comme toujours.

La déréglementation de l'industrie du camionnage s'est carrément inscrite dans cette théorie de marché libre et de survie du plus fort. Qu'est-il arrivé? Personne ne survit. L'industrie canadienne du camionnage se meurt. C'est pourquoi la rue Wellington est bloquée par les camions, tout comme l'a été la route 401. C'est pourquoi ces gens sont venus rencontrer le caucus du Parti libéral lundi dernier. C'est pour cette raison que ces femmes ont rencontré mon chef, hier, et qu'elles rencontrent, aujourd'hui, d'autres députés du caucus libéral.

Les plus aptes qui survivent aujourd'hui dans l'industrie du transport au Canada sont les Américains.

Ils ont un beau pays, au Sud, et je leur souhaite bonne chance, mais qu'ils survivent chez eux. Qu'ils ne survivent pas chez nous parce que le gouvernement du Canada leur dit qu'ils ont autant le droit de travailler et de prospérer dans notre pays que dans le leur. Ce n'est pas une façon canadienne d'agir. Ce n'est pas ce que nous attendons du gouvernement.

Dans le cadre de la déréglementation, le gouvernement nous dit que tous ceux qui ont un camion peuvent faire du camionnage. À vrai dire, les arguments que nous présentons à la Chambre sont parfois difficiles à comprendre pour les Canadiens, mais il y en a un qui est facile à comprendre, c'est les prix. Les Canadiens comprennent la différence entre les prix au Canada et ceux aux États-Unis. Autrement, pourquoi toutes nos villes-frontières souffriraient-elles tant parce que les gens font leurs achats de l'autre côté de la frontière?

• (1550)

J'ai même lu dans le journal, la semaine dernière, que le maire d'une ville de l'État de New York voulait proposer le premier ministre du Canada pour recevoir le titre de Personnalité de l'année dans sa ville pour le récompenser de ce qu'il avait fait pour l'économie du nord de l'État de New York.

Je suis sûre que le ministre des Pêches se rappellerait comme moi ce qui se passe quand on parle de modifier le prix de l'essence aux Canadiens. Voyez la différence entre le prix de l'essence au Canada et ceux aux États-Unis pour ces camionneurs. J'ai entendu le ministre des Transports et d'autres députés ministériels dire que la subvention est plus élevée au Canada. Sauf votre respect, je serais tentée de répondre, comme on dit chez nous: «Bagatelle»! La subvention est peut-être plus élevée au Canada, mais les prix sont tellement plus bas aux États-Unis qu'il n'en coûte guère que la moitié du prix pour faire le plein aux États-Unis par rapport au Canada.

Comment pouvons-nous espérer que nos camionneurs survivent dans une telle atmosphère? Je répète, c'est pour cela qu'ils manifestent dehors. C'est pour cela qu'ils ont manifesté toute la semaine, et ils méritent mieux que ce qu'ils reçoivent du gouvernement. Les pieuses déclarations du genre: «Nous compatissons et nous nous préoccupons du sort des Canadiens» ne leur apportent rien. Ce n'est pas cela qui va mettre du pain sur la table ou payer des chaussures pour leurs enfants. Ça ne va pas payer l'hypothèque. Ce qui paie l'hypothèque, c'est un

travail décent et la possibilité de soutenir la concurrence dans un des plus beaux—sinon le plus beau—des pays du monde, pourvu qu'on le gère comme il devrait l'être.

Nous ne sommes pas les États-Unis d'Amérique. Nous n'avons pas 280 millions d'habitants. Nous sommes 27 millions et nous devons nous arranger avec ce que nous avons. Et nous sommes heureux de n'être que 27 millions. Nous n'avons pas les problèmes qui découlent d'une énorme population.

Si vous liez les mains des camionneurs canadiens, si vous liez les mains des travailleurs canadiens, la prospérité deviendra un mythe. C'est déjà devenu un mythe pour toutes les victimes des faillites et tous les chômeurs. Mais pire que cela, c'est devenu un mythe dans l'esprit des Canadiens qui regardent ce gouvernement et n'y trouvent ni compassion, ni aide, ni surtout d'espoir.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, je tiens à dire quelques mots sur cette question en particulier. Quiconque connaît la géographie du pays sait bien que Terre-Neuve ne donne pas directement sur la frontière entre les États-Unis et le Canada, comme le fait, par exemple, une localité comme Kingston et les Îles ou encore toute autre localité qui longe le parallèle.

Néanmoins, cette question nous touche nous aussi. Elle nous affecte autant à Terre-Neuve qu'elle affecte les Canadiens en général. Malgré le peu de temps qu'il nous reste cet après-midi, je tiens à dire, en premier lieu, que je suis très impressionné par la conduite des camionneurs pendant leur manifestation, que j'ai observée comme tous les autres, en arrivant sur la colline du Parlement le matin et en la quittant le soir. J'estime que ces gens devraient servir d'exemple aux autres, car ils ont réussi à faire ce que certains manifestants n'ont pas pu. Ils ont réussi à être efficaces, et c'est évidemment l'objectif d'une manifestation de la sorte. Ils ont réussi à faire passer leur message ainsi qu'à attirer l'attention du public de partout au pays et la nôtre en particulier, celle des décideurs, y compris celle du ministre des Transports, qui, je suis heureux de le constater, est à sa place.

Deuxièmement, ils ont réussi à manifester sans causer trop d'embarras. Ils ont stationné leurs camions où on peut les voir lorsqu'on passe, mais la circulation n'a pas été gênée inutilement. Je les félicite, car ils ont réussi magnifiquement à faire passer leur message et ils l'ont fait de façon responsable.

Au cours des derniers jours, j'ai bavardé avec quelques camionneurs et je les ai entendus discuter entre eux. J'ai été bien impressionné par l'attention qu'ils ont réussi à attirer sur cette question particulière. Au nom de tous les députés, je veux les remercier, eux et leurs familles, pour avoir réussi à alerter l'opinion publique sur cette question. Parce qu'il est grand temps que quelqu'un s'intéresse à cette question, non pas uniquement à cette question, puisque c'est seulement la pointe de l'iceberg, mais à toutes les initiatives prises par le gouvernement qui est en train de nous mener à l'abattoir comme des moutons. C'est terrifiant, pour les camionneurs, pour les consommateurs et pour tous les travailleurs. Il semble que personne ne soit à l'abri de cette entreprise de démolition organisée par le gouvernement.

La chose qui m'a le plus surpris en tant que Canadien, dans les derniers jours, a été d'entendre le point de vue détaché et pragmatique du ministre des Transports au cours de la période des questions, et de sa ministre d'État ainsi que d'autres ministres aujourd'hui, pendant ce débat. Ils pensent qu'en pratique nous cherchons en quelque sorte à savoir comment faire une intervention lointaine sur un objet inerte quelconque à des millions de milles d'ici. Mais nous parlons du vrai monde, nous parlons de gens qui perdent leur équipement et leurs économies. Ils voient leur train de vie diminuer et ne peuvent plus faire leurs paiements ni acheter de quoi manger. Nous parlons de choses qui se passent dans la vraie vie.

En tant que simple être humain, je trouve très dur de m'asseoir ici, ou de regarder la télévision dans le couloir, et d'entendre la bande d'en face en parler comme s'il s'agissait d'une partie de monopoly. Je voudrais qu'ils se rendent compte des dommages que font leurs politiques. C'est effrayant. S'aperçoivent-ils qu'eux-mêmes, les ministres, les membres du caucus conservateur, se dirigent à l'abattoir comme des moutons? Le savent-ils?

Le premier ministre sait très bien ce qu'il a provoqué avec cette série de politiques. Quand il a accédé au Parlement, il visait un certain objectif, tout comme vous, comme moi et comme chacun de nous. Sauf que son objectif est beaucoup plus diabolique que le vôtre aurait jamais pu l'être, madame la Présidente, ou le mien ou celui de presque n'importe qui en cette enceinte. Il est venu poursuivre ce qu'il avait si bien commencé à Labrador City. Son plan d'essai, son laboratoire, s'appelait Shefferville, et il a tellement bien réussi son opération de dévastation qu'il a repris la formule pour l'ensemble du pays. Il fait maintenant au pays ce qu'il a fait à Shefferville, au moyen de l'Accord de libre-échange, de la déréglementation et d'autres mesures. Il laisse maintenant agir le poison. Il poursuit exactement son projet de faire de nous le parent pauvre des Américains et de nous reléguer économiquement au rang de cinquante et unième État, au rôle de simple réservoir. C'est ce qu'il a toujours visé, dès le premier jour.

Toutes ses initiatives sont orientées en ce sens. Lorsque, pendant toute sa carrière industrielle, on a reçu ses ordres de Cleveland, il n'est pas difficile de se faire ensuite à l'idée de recevoir des ordres de Washington.

Le ministre a beau hausser les épaules et prétendre tant qu'il veut qu'il appuie son chef, que celui-ci ait raison ou tort, il ne comprend pas de quoi je parle parce qu'il ne vient pas de Terre-Neuve et qu'il n'était pas au nombre des victimes, à Shefferville. Il ne peut pas savoir. Il lui faut croire que son homme de Baie-Comeau a encore des principes. Eh bien, j'ai quelque chose à lui dire à ce sujet. Si cet homme de Baie-Comeau avait encore le moindre principe, il ne ferait pas cela aux Canadiens, il ne traiterait pas ainsi les camionneurs de notre pays. Vous vous faites du tort en défendant ce genre de fourberie. Vous vous rendez un bien mauvais service. Je m'attendais à mieux de votre part. Je n'aurais jamais cru que vous étiez un clown ni un pantin. Je n'aurais jamais cru que vous étiez un pantin.

M. Corbeil: Quel garçon stupide!

M. Simmons: Ah, vous entendez, madame la Présidente. Voilà le ministre qui va régler le problème des camionneurs. Tel est le ministre qui veut adopter une «approche cérébrale» dans cette affaire, l'homme qui veut planer au-dessus de tout cela.

Je me permets de vous le répéter, madame la Présidente, car je suis persuadé que cela vous a échappé. Il vient de me traiter de garçon stupide. Telle est sa façon de participer à un débat. Comment s'étonner ensuite qu'il arrive à défendre l'indéfendable et à défendre le petit gars de Baie-Comeau qui veut nous vendre corps et âme aux Américains.

Qui veut détruire le Canada? Vous dites que je veux détruire le Canada? Est-ce moi qui accule les camionneurs à la faillite? Ce sont le ministre et son premier ministre qui. . .

Mme le vice-président: À l'ordre!

Une voix: Donnez-lui la chance de finir.

Mme le vice-président: Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a soulevé une question à un moment donné. Il n'y a pas eu d'entente. On a dit qu'on verrait combien de temps il restait.

En fait, si on avait le temps, le député disposerait encore de une minute et demie sur les dix minutes qui lui étaient attribuées.

Le député de York-Ouest veut-il prendre la parole?

M. Marchi: Oui, madame la Présidente. Le député de Thunder Bay a dit que s'il n'y avait ni question ni réponse, on aurait peut-être le temps d'entendre les deux orateurs.

Je sais qu'il a dit «peut-être». Je pense que nous l'avons cru de bonne foi. Je sais que mon collègue concluait simplement son intervention. Si vous lui accordiez la minute supplémentaire dont il a besoin pour clore le débat, je vous en saurais gré, étant donné que nous avons modifié la procédure. Nous respectons votre règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Nous n'avons pas modifié la procédure. Y a-t-il consentement unanime pour donner au député une minute et demie de plus pour terminer son intervention?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement unanime vient d'être refusé.

Comme il est 16 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Français*]

Conformément au paragraphe 28(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi, le 21 mai 1991, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 02.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition suivante au sujet des coupes massives dans le financement public de l'éducation, que le dernier budget a réduit d'un peu moins de 500 millions de dollars.

Les pétitionnaires font remarquer que ces réductions budgétaires entrent en contradiction non seulement avec ce que dit le discours du Trône, mais aussi avec l'objectif d'amélioration de la productivité que s'est fixé le gouvernement. Comment peut-on espérer voir augmenter la productivité en prenant ce genre de mesures?

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, nous avons fait circuler dans tout le pays une proposition en faveur de normes nationales en matière d'éducation dans le cadre d'une mesure d'initiative parlementaire. La réponse a été phénoménale.

J'ai ici une pétition signée par des habitants d'Alma, de Gatineau et de Hull, au Québec, d'Ottawa-Centre, ma propre circonscription, et de la Saskatchewan. Tous ces pétitionnaires voudraient que la Chambre des communes presse le gouvernement d'établir des normes nationales en matière d'éducation, en consultation et en coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les professionnels de l'enseignement, ainsi qu'avec les syndicats, les parents, les jeunes, les organismes non gouvernementaux et les citoyens ordinaires. Je présente cette pétition en conformité avec les dispositions de l'article 36 du Règlement.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais signaler au gouvernement qu'il fait preuve d'hypocrisie dans ses déclarations au sujet de l'analphabétisme en promettant de l'enrayer dans un proche avenir.

Alors que le gouvernement souhaite jouer un plus grand rôle en éducation, il continue de taxer les livres, ce qui revient à imposer l'ignorance. Taxer les livres, c'est hypothéquer terriblement notre avenir. Il est déjà assez pénible de pas lire et de ne pas regarder la télévision. Nous devons déployer tous nos efforts pour rendre la lecture accessible. C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer la taxe sur la lecture et la taxe sur les livres.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude interrompue le jeudi 16 mai 1991, de la motion de M. Pronovost: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Chrétien (p. 24) et du sous-amendement de M. Lapierre (p. 209).

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir participer au

débat sur le discours du Trône en poursuivant mon intervention interrompue jeudi dernier. Le défi à relever au cours de cette nouvelle session, je le rappelle, est triple.

Tout d'abord, nous devons reconnaître les limites très réelles de la capacité d'adaptation au changement du Canada et des Canadiens.

Deuxièmement, nous devons appliquer des politiques qui tendront à faire reculer ces limites.

Enfin, nous devons appliquer ces politiques avec une plus grande transparence et plus démocratiquement.

Dans les faits, qu'est-ce que cela veut dire? Permettez-moi d'aborder l'un des problèmes les plus pressants et les plus tragiques qui se pose au Canada aujourd'hui et qui me préoccupe grandement. Au moins 10 p. 100 des femmes au Canada sont battues par leur compagnon. Un million de Canadiennes sont rouées de coups chaque semaine. La moitié des femmes assassinées chaque année tombent sous les coups de leur compagnon.

L'ampleur de cette violence au Canada est proprement révoltante. Certains prétendent que cette violence s'aggrave au fur et à mesure que la femme progresse dans la société, ce qui provoquerait une réaction négative, tandis que d'autres disent que ces mauvais traitements infligés aux femmes tiennent simplement à l'inégalité de la répartition du pouvoir dans la société. Le défi, pour tous ceux qui s'occupent de ce problème, consiste à trouver un moyen de prévenir cette violence, c'est-à-dire agir sur des mentalités bien ancrées. La Chambre des communes peut modifier des lois en quelques mois, mais les mentalités, les valeurs et le comportement ne changent pas aussi rapidement. Récemment, notre gouvernement a annoncé, pour lutter contre la violence familiale, un programme d'action de quatre ans doté d'un budget de 136 millions de dollars. Ce plan appuie des projets et programmes de sensibilisation et de prévention. Les ressources financières seront confiées aux groupements féminins et à d'autres organismes de la base afin qu'ils puissent sensibiliser le public au problème de la violence familiale et mobiliser leur milieu. Nous voulons modifier les attitudes qui sont à l'origine de cette violence, exiger des comptes aux agresseurs et aider les innocentes victimes.

• (1010)

C'est avec plaisir que j'ai appris par le discours du Trône la nomination d'un groupe d'élite qui sera chargé d'étudier ce grave problème de la violence contre les femmes dans notre société. Évidemment, le gouvernement ne peut à lui seul modifier le comportement de la société, mais il peut certainement soutenir les efforts importants qui sont faits à chaque jour par des organisations communautaires et des associations professionnelles, des écoles et des universités, le milieu des affaires ainsi que les syndicats.

En d'autres mots, il faudra du temps avant de réaliser des progrès concrets et le gouvernement fédéral n'a pas de solution magique. Nous prenons des mesures concrètes afin de favoriser des changements d'attitude, et nous faisons participer un grand nombre d'intervenants au plan d'action, c'est-à-dire tous les paliers de gouvernement, ainsi que le milieu du bénévolat, de l'éducation, des affaires et des syndicats.

L'immigration est une autre source de préoccupation, particulièrement en cette période économique difficile. Comme tous les députés, je suis à même de constater directement, dans ma circonscription, les coûts, sur le plan humain, d'un système surchargé qui force la séparation de familles, pendant des semaines, des mois et des années, en attendant la décision relative au statut de réfugié. Comme tous les députés, je dois expliquer à mes électeurs pourquoi nous acceptons un si grand nombre d'immigrants alors que le taux de chômage est très élevé. Cette explication n'est pas toujours facile à donner. La croissance future, le vieillissement de la population ainsi que le besoin de certaines compétences, notamment en gestion d'entreprise, sans parler de notre responsabilité de venir en aide aux opprimés et aux moins fortunés, ne sont pas toujours des arguments convaincants pour quelqu'un qui craint de perdre son emploi ou à qui une langue ou une culture différente font peur.

Je pense qu'il faut reconnaître que les pressions et les contraintes imposées à notre société par les politiques d'immigration sont réelles. Les conséquences, sur les coûts des soins de santé et l'assistance sociale, pour les provinces et les municipalités, sont certainement très concrètes, par suite de l'application du système de détermination du statut de réfugié. Il y a aussi l'augmentation du nombre d'incidents à caractère raciste. Il y aurait peut-être lieu de considérer ces manifestations comme des indices de la capacité de la société de s'adapter aux changements qui se produisent. Ces indices confirment la nécessité de réévaluer notre capacité d'appliquer une politique d'immigration appropriée.

Le discours du Trône soulignait l'importance des possibilités d'éducation et de formation continues ainsi que de la valorisation du savoir. Ce sont-là des éléments clés de notre économie qui contribueront à nous rendre prospères et plus compétitifs. Nous pouvons atteindre ces objectifs en améliorant notre capacité de nous adapter aux changements, de façon à faire des impératifs de l'économie mondiale une force de croissance et de développement.

Si tous les intervenants, c'est-à-dire les provinces, les gens d'affaires, les employés, les éducateurs et les étudiants collaborent, nous atteindrons les objectifs fixés, c'est-à-dire réduire de moitié le taux d'analphabétisme, doubler le nombre des diplômés de niveau post-secondaire en mathématiques, en sciences et en génie, quadrupler la formation offerte par les employeurs à

leurs employés. Il ne s'agit pas de tout changer pour révolutionner notre économie ou notre système de gouvernement. Après tout, ces éléments ne sont que des outils qui nous aident dans notre travail, et non l'inverse.

En fin de compte, c'est le résultat qui importe, c'est-à-dire la sérénité, la prospérité et la sécurité des Canadiens. Des changements trop radicaux compromettraient cette sécurité.

Cela dit, les changements inévitables qui se produiront au cours des prochaines années sont nécessaires afin de favoriser notre sérénité, notre prospérité et notre sécurité collectives. Nous devons tous travailler ensemble à l'application de politiques qui nous permettront d'améliorer notre capacité de soutenir la concurrence au niveau international, de réduire et d'éliminer la violence faite aux femmes, ainsi que de créer des institutions gouvernementales efficaces et réceptives. Nous devons poursuivre ces objectifs dans un climat de transparence, d'équité et de démocratie.

À cette fin, il faut écouter les Canadiens, tenir compte de leurs rêves et aspirations, ainsi que reconnaître les signes avertisseurs de changements qui vont trop loin ou qui se font trop rapidement. Les députés doivent veiller à bien représenter leurs électeurs. Quant aux Canadiens, ils ont la responsabilité de participer activement à la recherche de solutions, ainsi que de devenir plus productifs, plus tolérants et plus actifs au sein de leur collectivité et de la société.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui dans le cadre de ce débat sur le discours du Trône du gouvernement ouvrant la troisième session de la 34e législature.

Ce discours du Trône renferme trois thèmes: l'unité, la prospérité et l'efficacité de l'appareil gouvernemental. En tant qu'autochtone et habitant du Nord, je voudrais m'arrêter sur chacun d'eux.

Le discours du Trône m'a beaucoup déçu. Fondamentalement, il ne fait que reprendre des engagements déjà pris par le gouvernement et passer en revue les activités de longue date et actuelles du gouvernement. Nous avons déjà entendu des promesses au sujet de l'unité nationale, de la création d'emplois et de la prospérité économique. On s'est déjà engagé à améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental, mais ces promesses n'ont jamais été tenues.

Il était question des autochtones et du Nord dans le discours du Trône de 1989, et j'ai dit alors que je m'inquiétais de la portée des engagements du gouvernement à l'égard des aspirations des habitants du Nord et des autochtones. Les coupes sombres du gouvernement dans les programmes destinés aux autochtones et aux habitants du Nord depuis 1989 prouvent que mes craintes étaient fondées.

Cette session sera critique dans notre histoire. Les habitants du Nord et les autochtones veulent plus que d'être simplement mentionnés dans le programme du gouvernement. Nous souhaitons que des mesures concrètes soient prises pour que nous puissions participer au renouveau constitutionnel du Canada, au lieu de n'être que de simples observateurs.

Le gouvernement a plusieurs initiatives constitutionnelles en cours, à l'heure actuelle. Il y a la commission Spicer, qui doit présenter son rapport le 1er juillet, et il y a également le comité mixte spécial chargé d'étudier le processus de modification de la Constitution.

Malgré leurs hésitations et craintes, les autochtones et les habitants du Nord participent à ces deux initiatives. Nos hésitations découlent des sérieux doutes que nous avons au sujet du résultat de ces initiatives. Nous nous demandons si, cette fois-ci, on va tenir compte des préoccupations des habitants du Nord et des autochtones et prendre les mesures voulues pour y répondre.

Quelle est la place des autochtones dans le projet constitutionnel du gouvernement? Nous l'ignorons jusqu'à maintenant, mais les autochtones doivent jouer un rôle, un rôle proactif.

Le nouveau ministre responsable des Affaires constitutionnelles s'est rendu récemment dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, et je le félicite d'être allé dans la région si peu de temps après sa nomination. Cependant, le ministre n'a rencontré que quelques personnes et il reste vague au sujet du rôle précis qu'il entrevoit pour les autochtones et les habitants du Nord. Nous ignorons encore comment on entend réformer les institutions pour qu'elles reflètent mieux les besoins des habitants du Nord et des autochtones. Nous ne savons pas si ces gens participeront activement aux négociations constitutionnelles. Rien ne nous dit que le gouvernement entend mener jusqu'au bout le programme constitutionnel de 1983, qui reste à accomplir et qui revêt tant d'importance pour les habitants du Nord et les autochtones. Nous ne savons toujours pas si le gouvernement reconnaîtra l'autonomie politique des autochtones dans la Constitution.

Je suis heureux de constater que le ministre souscrit à la participation des habitants du Nord et des autochtones à la prochaine série de négociations constitutionnelles. Je presse le ministre et le gouvernement de veiller à ce que les habitants du Nord et les autochtones participent de plein droit et non en tant qu'auxiliaires du gouvernement fédéral.

L'Adresse

• (1020)

Je l'ai déjà dit et je le répète, le gouvernement fédéral ne peut pas prétendre parler au nom des habitants du Nord et des autochtones au cours des négociations constitutionnelles. C'est ce qu'a montré l'échec des dernières négociations. Les autochtones et les habitants du Nord veulent participer pleinement aux négociations qui permettront d'établir les nouvelles relations constitutionnelles, au pays. Les propositions que fera le gouvernement devront refléter cet impératif. Sinon, je prédis qu'elles échoueront. Le gouvernement devrait savoir que le processus est aussi important que le fond. Le processus doit être inclusif, non pas exclusif.

Contrairement à ce que pense le chef du NPD, j'estime que les politiques ont un rôle à jouer dans le renouvellement constitutionnel et qu'ils doivent travailler de concert avec la population.

C'est parce qu'ils ont fait cavaliers seuls que certains politiques ont causé l'échec de l'Accord du lac Meech. Ce genre de négociations constitutionnelles dans une tour d'ivoire ne doit pas se répéter au Canada.

Du point de vue économique, le gouvernement a invité les Canadiens, dans le discours du Trône, «à participer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie destinée à engager le pays sur la voie d'une plus grande prospérité».

Mais quelle sera la contribution des habitants du Nord? Quelle assurance ont-ils qu'ils profiteront eux aussi de cette prospérité?

Le gouvernement ne parle pas du Nord dans son exposé économique. Il parle de réduire les taux d'intérêt et de faire des investissements, mais quel est son plan d'action économique pour le Nord?

Le gouvernement ne se propose pas d'assainir le climat économique pour susciter des investissements dans le Nord. Que propose-t-il pour aider les entreprises du Nord à atténuer leurs coûts d'exploitation?

Contrairement au discours du Trône de 1989, celui de cette année ne fait aucune allusion au développement régional. Il passe complètement sous silence les besoins des régions du point de vue de l'économie et de l'emploi, de même que les répercussions de la récession actuelle.

En tant qu'habitant du Nord, je ne peux m'empêcher de penser au fait que le sud du pays accapare l'attention. Je ne vois rien dans le discours du Trône qui aiderait le développement de l'économie du Nord, qui est mal en point. Il n'y a pas de mesures pour remédier au grave problème du chômage chez les jeunes du Nord et chez les jeunes autochtones.

Ces dernières années, le gouvernement a réduit le déficit au détriment des habitants du Nord. La taxe sur les produits et services en est un excellent exemple. Les habitants du Nord paient plus que leur juste part de TPS parce que le gouvernement a refusé de reconnaître que les prix y soient plus élevés que partout ailleurs.

En février dernier, le groupe de travail libéral sur l'économie et la récession s'est rendu dans les deux territoires du Nord. De nombreux témoins ont dit qu'il était nécessaire que le gouvernement fédéral réaffirme avec conviction qu'il se soucie du Nord.

Il faut que le gouvernement fédéral reconnaisse les besoins particuliers du Nord. Notre population, nos problèmes économiques et notre potentiel sont différents de ceux du reste du Canada. La politique économique fédérale doit tenir compte de ces différences.

Cela signifie qu'il faudrait innover et adopter des programmes audacieux reposant sur les connaissances et l'expérience des habitants de la région. Il faut cesser, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, de déformer la réalité propre au Nord pour la faire correspondre à ce qui existe dans le Sud.

Déformer ainsi la réalité ne donne rien de bon. Il faut que ce soit des habitants du Nord—et non pas ceux du Sud—qui élaborent les programmes de formation, d'éducation et d'emploi qui s'adressent aux habitants du Nord. Puisque le gouvernement entend s'engager davantage dans le domaine de l'éducation, je l'exhorte à adopter une telle démarche.

Dans le domaine de l'éducation, le problème n'est pas tant lié à l'argent qu'à l'attitude. Dans le discours du Trône, on parle de faire un consensus national sur le rendement, les objectifs, le partenariat et les priorités dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement fédéral devrait en discuter avec le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement fixe comme objectif la réduction du taux d'analphabétisme de moitié, mais comment définit-on l'analphabétisme? S'agit-il de l'incapacité de lire et d'écrire ou de l'incapacité d'écrire et de lire l'anglais et le français?

Le gouvernement veut doubler le nombre d'étudiants en mathématiques, en science et en génie au niveau postsecondaire. Pourquoi alors a-t-il réduit les fonds qu'il consacrait à la recherche et au développement, aux sciences ainsi qu'à la technologie depuis son élection?

Dans un discours prononcé la semaine dernière, le chef de mon parti faisait remarquer qu'en dépit de la promesse que le premier ministre actuel avait faite, en 1984, de doubler les fonds consacrés à la recherche et au développement, les dépenses à ce titre sont passées de 1,42 p. 100 du PIB, en 1984 à 1,28 p. 100 aujourd'hui, soit une diminution de plus de 10 p. 100.

Nous convenons que le Canada doit se préparer à participer pleinement à l'économie mondiale. Nous pouvons profiter de certaines possibilités, mais elle ne sont pas toutes dans le sud du Canada. Dans le Nord et la région circumpolaire aussi, il existe des possibilités d'activités scientifiques et techniques ainsi que de recherche et de développement.

J'exhorte le gouvernement à tenir compte du Nord dans la planification de sa stratégie générale. Ne laissez plus les Canadiens du Nord tirer de l'arrière.

Les habitants du Nord sont quelque peu sceptiques au sujet du projet d'accord de libre-échange nord-américain. L'Accord Canada-États-Unis ne nous a rien apporté de bon. Le gouvernement aurait pu essayer d'obtenir des modifications à la *Marine Mammals Act*, mais il n'en a rien fait.

Je voudrais également parler des conséquences qu'aura pour les habitants du Nord le projet du gouvernement d'abolir les politiques d'emploi qui privilégient les résidants d'une province plutôt que ceux d'autres provinces. J'espère que le gouvernement reconnaîtra l'important problème que pose dans le Nord le va-et-vient constant de travailleurs et qu'il tiendra compte de la nécessité urgente de nous doter d'une main-d'oeuvre locale compétente.

En ce qui concerne l'environnement, nous constatons que le gouvernement a fait marche arrière. En effet, le récent budget fédéral échelonne sur six ans, au lieu des cinq ans initialement promis, le financement du Plan vert. La stratégie environnementale dans l'Arctique, qui revêt une importance considérable pour le nord du Canada et pour le monde en général, constitue un pas en avant, mais un progrès minime. Le financement prévu, même s'il est bienvenu, n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. Le plan prévoit notamment le nettoyage de seulement 13 sites contaminés sur les quelque 800 répertoriés dans le Nord, sans compter tous les autres problèmes dont il ne tient pas compte.

La promesse du gouvernement de consulter les autochtones au sujet du mandat et de la composition de la Commission royale sur les affaires autochtones, qui doit être constituée, est une mesure positive. Le mandat annoncé par le premier ministre en Colombie-Britannique avait une portée trop limitée. Les questions autochtones ne touchent pas que les domaines social, culturel et économique. Les questions politiques influent également sur les relations fondamentales entre les autochtones, les non-autochtones et les gouvernements. Le mandat de la commission royale doit en tenir compte.

Je me demande cependant pourquoi le gouvernement a jugé nécessaire de nommer au poste de représentant spécial du premier ministre une personne aussi éminente que l'ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, le très honorable Brian Dickson. Le gouvernement semble ainsi reconnaître qu'il n'a pas la crédibilité voulue pour faire le travail.

Il semble par ailleurs que le gouvernement n'ait pas consulté les autochtones sur le choix du représentant spécial. Le président d'Inuit Tapirisat of Canada a émis un communiqué à ce sujet, que je me permets de citer:

> Le juge en chef Dickson a de brillants états de service, mais le fait que le premier ministre l'ait nommé sans nous consulter en dit long sur le nouveau respect qu'il déclarait tout haut ressentir à l'égard des autochtones.
>
> Le premier ministre s'était engagé à consulter les peuples autochtones au sujet de la commission royale; il aurait donc dû nous consulter au sujet de la nomination de son délégué.

Inuit Tapirisat of Canada a entièrement confiance dans le juge en chef Dickson, mais réserve son jugement final, comme moi. L'organisation préfère attendre de voir si le juge tiendra compte, dans ses propres recommandations, des recommandations qu'elle lui fera et si le gouvernement y donnera suite.

À propos de la politique du gouvernement concernant les revendications territoriales, le gouvernement parle d'une refonte de sa politique, mais les Canadiens doivent savoir que le gouvernement n'a pas procédé à une révision en profondeur.

Si le gouvernement souhaite véritablement améliorer ses relations avec les autochtones, il doit modifier sa politique sur les revendications territoriales. Le gouvernement pourra faire tous les discours qu'il voudra afin d'accélérer la conclusion d'ententes qu'il dit vouloir signer, il n'obtiendra rien tant qu'il n'aura pas modifié le fond de sa politique. La politique actuelle comporte des lacunes fondamentales, dont la principale est l'insistance que met continuellement le gouvernement à vouloir convaincre les autochtones d'abandonner leurs droits lorsqu'ils signent des ententes sur le règlement de leurs revendications. Le gouvernement doit renoncer immédiatement à cette exigence offensante s'il souhaite réellement que des progrès soient réalisés dans ce domaine.

• (1030)

J'exhorte le gouvernement à collaborer avec les peuples autochtones en vue d'établir un mécanisme permettant de régler leurs revendications d'une manière certaine et claire sans qu'ils aient pour autant à abandonner leurs droits.

La justice en milieu autochtone est un autre sujet dont on a traité dans le discours du Trône. Le gouvernement a déclaré qu'il consultera les autochtones au sujet des changements qu'il souhaite apporter au système d'administration de la justice. Étant donné le bilan du gouvernement dans le domaine des consultations, on peut se demander jusqu'à quel point il est sérieux. Les autochtones peuvent-ils croire le gouvernement lorsqu'il déclare vouloir procéder à des réformes significatives?

La population est de plus en plus consciente des problèmes qu'éprouvent les autochtones avec l'appareil judiciaire. L'enquête Marshall menée en Nouvelle-Écosse a confirmé que le système avait toujours manqué à ses engagements envers Donald Marshall. Deux rapports récents ont mis au jour des cas semblables en Alberta.

Le rapport de la très importante enquête entreprise par le Manitoba sera rendu public cet été et condamnera probablement de la même façon le système judiciaire actuel.

La Saskatchewan commence sa propre enquête. En septembre, une rencontre des ministres provinciaux et territoriaux de la Justice et des dirigeants autochtones se tiendra dans le Nord.

Je voudrais aborder un autre événement qui est lié à cette question de justice et qui est survenu récemment en Colombie-Britannique et à Iqaluit. Kitty Nowdluk, une victime de viol, a refusé l'an dernier de témoigner au cours du procès de son agresseur et a dû pour cette raison vivre une expérience très gênante. Ainsi, elle a été arrêtée en Colombie-Britannique et successivement amenée à Edmonton, à Yellowknife, de nouveau à Edmonton, à Ottawa et finalement à Iqaluit, avec des séjours en prison à chaque endroit, et ce, parce qu'elle refusait d'aller témoigner à Iqaluit dans le procès de son agresseur.

On en a fait une victime des circonstances et on l'a traitée comme une criminelle. À quel point le système judiciaire est-il juste lorsqu'il arrête la victime plutôt que de mettre le criminel en prison? Je voulais mentionner ce cas parce qu'il est lié à la question du système de justice chez les autochtones.

Je voudrais terminer mon intervention en parlant de la Commission royale sur la réforme électorale. Cette commission pourrait recommander la création de districts électoraux autochtones afin de garantir une représentation plus équitable des autochtones au Parlement du Canada.

Je voudrais parler plus longuement de cette réforme électorale. Je fais partie du comité chargé de formuler des recommandations sur la réforme électorale chez les autochtones. Les peuples autochtones vont recommander que des mesures soient prises afin de garantir une plus grande participation des autochtones aux travaux de la Chambre. Pour atteindre cet objectif, nous croyons qu'il faudrait créer des circonscriptions qui comprendraient un grand nombre d'autochtones un peu partout au pays. Cela ne signifie pas—et je tiens à le souligner—que nous voulons obtenir des garanties que des autochtones seront élus. Ce que nous voulons, c'est s'assurer que des moyens sont pris pour veiller à ce que les peuples autochtones soient représentés au sein de la présente assemblée. Ce problème n'existe pas dans les Territoires du Nord-Ouest parce que les autochtones forment la majorité de la population dans cette région. Je voudrais exhorter la Chambre à accueillir favorablement les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale.

J'exhorte aussi le Parlement à étudier cette idée avec toute l'attention qu'elle mérite parce qu'elle constitue un moyen d'accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental au profit de tous les Canadiens et en particulier de tous les autochtones.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, les propos du député sur le discours du Trône m'ont étonné. Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de visiter la région de Cambridge Bay, qui se trouve à environ 2 000 milles directement au nord de la ville où j'habite, et j'ai été stupéfait de ce que j'y ai vu. J'ignore la distance qui sépare Cambridge Bay de la ville du député.

Simplement pour donner une idée de ma stupéfaction, je précise que lorsqu'on entre dans une collectivité de cette région, on constate l'absence totale de routes, de clôtures ou de lignes électriques. La collectivité est isolée et on se rend vite compte que la vie doit y être très difficile, surtout en raison du climat rigoureux et de l'impossibilité de s'y adonner à l'agriculture.

Le député a fait remarquer que le discours de Trône ne comportait aucune mesure précise pour favoriser les occasions de participer et de faciliter le travail ou la tâche des employeurs. Permettez-moi de souligner qu'il est beaucoup plus facile de faire une telle déclaration que de s'atteler à la tâche. Par exemple, j'ai rencontré quelqu'un qui était chauffeur de taxi, camionneur, entrepreneur de pompes funèbres, fossoyeur, entrepreneur général et

ainsi de suite. Gagner sa vie dans le Nord n'est pas une mince affaire, c'est certain.

Le député a ensuite déclaré qu'il s'inquiétait un peu de ce qu'on élimine les frontières dans le but de favoriser l'immigration et d'aider les employeurs à offrir du travail de la façon la plus rentable. Je comprends cette inquiétude à l'échelle locale, mais si être en affaires signifie aussi qu'il faut également soutenir la concurrence, je crois bien que les employeurs doivent avoir toutes les chances de leur côté.

Le député a fait des commentaires sur le très honorable Brian Dickson, sur son rôle et sur le système qu'il est chargé de diriger pour obtenir certains résultats. Il s'est dit inquiet que ce processus ne se déroule peut-être pas comme il le voudrait.

Je pose donc au député les questions suivantes: s'il était premier ministre et s'il devait entamer ce processus, comment s'y prendrait-il? Comment aurait-il voulu que le processus évolue? De plus, s'il en a le temps, peut-il indiquer les résultats qu'il voudrait obtenir?

M. Anawak: Monsieur le Président, comme je n'aurai probablement jamais le plaisir d'être premier ministre au cours de ma vie, cette question est sûrement posée pour la forme.

Je voulais simplement faire quelques observations. Je regrette d'avoir manqué une partie de la question concernant le très honorable Brian Dickson. Pour ce qui est de lever les barrières interprovinciales, il faut se rendre compte qu'aujourd'hui, une grande partie des sociétés de construction ou d'autres sociétés qui exercent leurs activités dans le Nord ont commencé dans le Sud avant de se diriger vers le Nord, quoique nous fassions de grands progrès pour amener les sociétés appartenant à des habitants du Nord à travailler dans cette région.

Lorsqu'une majorité des sociétés viennent du Sud, il leur est plus facile et moins coûteux d'amener avec eux leurs propres travailleurs. Je parle en l'occurrence de sociétés de construction qui sont en train de construire des maisons ou d'autres bâtiments. Lorsque les travailleurs de la construction vont dans le Nord, ils quittent leur foyer. Et comme ils veulent y retourner le plus tôt possible, ils sont prêts à travailler de longues heures, soit 16 heures par jour, 7 jours par semaine.

• (1040)

Les sociétés de construction préfèrent ces travailleurs, car ils peuvent terminer le travail plus rapidement et, par conséquent, faire plus d'argent par la même occasion.

Ainsi, les habitants locaux n'ont pas autant de chances qu'ils le voudraient de travailler dans ces entreprises de construction, car ils ont leur vie à vivre, leur foyer et leurs familles dans la localité. Ils ont aussi d'autres engagements, que ce soit dans la politique régionale ou municipale, et ces engagements leur demandent également du travail. Ils ont des intérêts extérieurs aux travaux de construction qui sont en cours.

Je voulais simplement faire cette remarque, car le problème, c'est que l'argent qui est dépensé est repris encore une fois, étant donné que l'entreprise de construction et ses ouvriers ne viennent pas de la localité. L'argent sert à construire une maison ou autre chose, puis est repris aussitôt après. Cette situation ne permet donc pas de créer les perspectives économiques souhaitables.

Je dois faire une autre observation au sujet du très honorable Brian Dickson. Dans mes observations, je n'ai jamais dit être en désaccord avec la nomination du très honorable Brian Dickson. Je conteste seulement le fait que cette nomination ait eu lieu sans la consultation des autochtones.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le député a parlé des questions économiques dans son discours et il a constaté l'absence d'un plan économique pour le Nord dans le discours du Trône. Il a parlé aussi de la nécessité de réduire les frais généraux pour les entreprises du Nord.

Le député est un membre assidu et travailleur du Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre. Je sais qu'il a beaucoup d'idées sur les moyens à prendre pour promouvoir l'économie du Nord. Aurait-il l'obligeance de s'étendre un peu sur ce sujet?

M. Anawak: Monsieur le Président, dans un accès de générosité, le gouvernement a décidé, tout récemment, vendredi dernier, de maintenir ce qu'on appelle la subvention du tarif postal pour les produits alimentaires dans le Nord. Après avoir supprimé cette subvention de 19 millions de dollars, il a maintenant décidé de la maintenir à 15 millions.

Quand nous lui avons demandé de conserver cette subvention, le gouvernement a insisté sur la nécessité de l'éliminer au cours des 15 prochaines années. La subven-

tion permet aux Canadiens du Nord d'acheter leurs denrées et leurs autres produits alimentaires à un prix moins élevé et aux entreprises d'avoir moins de frais.

Je crois que les gouvernements fédéral ou territorial doivent prévoir plus de stimulants fiscaux pour permettre aux sociétés du Nord de rivaliser avec eux sur le marché de la main-d'oeuvre, eux qui sont les plus gros employeurs du Nord. Comme on dit dans le Nord, c'est le secteur privé qui forme et c'est le gouvernement qui engage. En effet, dès que le secteur privé forme des gens pour accomplir certaines tâches, le gouvernement fédéral ou territorial les lui enlève. Le secteur privé dans le Nord a donc beaucoup de difficultés à garder ses employés et à améliorer sa productivité.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole dans cette Chambre ce matin à l'occasion du débat sur le discours du Trône et de pouvoir ainsi exprimer mon accord total avec les objectifs que le gouvernement s'est donnés dans ce document d'une valeur historique.

Je crois, comme l'a mentionné le Gouverneur général, Son Excellence Ray Hnatyshyn, que l'unité nationale, la prospérité, l'environnement et l'éducation entre autres sont au coeur même des véritables préoccupations des Canadiens et Canadiennes.

Lorsque j'ai assumé mes nouvelles responsabilités il y a quelques semaines, j'ai dû encore une fois parfaire mon éducation et lire de nombreux documents. L'un d'eux énonçait la mission de Transports Canada qui se lit comme suit:

«Contribuer au maintien d'un système national de transport sécuritaire, respectueux de l'environnement et qui répond aux besoins d'une économie compétitive et à la réalisation des objectifs du Canada.»

Je crois, monsieur le Président, que le ministère dont je suis responsable est au plein centre de l'action canadienne. S'il est un domaine dont la condition et l'efficacité ont également valeur de symbole en ce qui a trait à l'unité de notre pays, c'est bien celui des transports.

Si nous parcourions le Canada à partir du Cap Spear à Terre-Neuve jusqu'à St. Elias au Yukon, cela totaliserait 5 187 kilomètres. Si nous parcourions les territoires canadiens de l'isle d'Ellesmere à Middle Island au lac Érié, cela totaliserait 4 627 kilomètres. Environ 14 millions de gens habitent une étroite bande de 1 000 kilomètres de terre comprise entre la ville de Québec et de Windsor, ce qui ne représente que 2 p. 100 de notre territoire. Environ 48 p. 100 de notre population réside dans les 10 plus grands centres urbains du Canada.

Monsieur le Président, il est impossible d'imaginer ce qu'il a fallu de sentiments «unitifs» pour forger et maintenir ce pays ensemble. Je crois que ces sentiments sont toujours très vivaces dans le coeur de chaque Canadien et de chaque Canadienne.

Depuis le début de la Confédération canadienne, ce sont les transports qui ont relié le Québec aux Maritimes, la Colombie-Britannique aux Prairies, l'Ontario à l'Est et à l'Ouest.

Historiquement, les transports ont été un des fils conducteurs qui ont contribué à l'unification du pays. La construction du chemin de fer a amené l'Ouest dans la Confédération, et dans nos souvenirs de l'histoire canadienne, les constructeurs du chemin de fer se confondent souvent avec les bâtisseurs de la nation. En effet, le chemin de fer a pris son essor au Canada durant la deuxième moitié du XIX^{e} siècle lorsqu'on le perçut comme un moyen important d'unifier et d'ouvrir le pays. Des entreprises et des particuliers se mirent à investir massivement dans la construction de voies ferrées. Le réseau s'étendit un peu partout pour être enfin couronné par la ligne transcontinentale du Canadien Pacifique.

Avec l'enfoncement du dernier crampon en 1885, le chemin de fer devint un symbole de la détermination des Canadiens et Canadiennes. Cette détermination aurait-elle disparu? Je ne le crois pas. Les Canadiens et Canadiennes en sont peut-être moins conscients. Il faut leur redonner cette conscience de leur valeur, de leur force, de leur détermination à être unis dans un pays prospère.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les transports ont non seulement joué un rôle fondamental dans la création de la nation, mais ils ont été et continuent d'être un élément important de notre croissance économique. Nous estimons, en fait, que le secteur des transports emploie actuellement 700 000 personnes et produit chaque année 41 milliards de dollars de revenus.

Les transports ne sont pas juste un autre secteur économique. Depuis les premiers jours de la Confédération, ce secteur a été le principal agent de cohésion physique et politique du pays. Un réseau moderne et compétitif est tout aussi vital aujourd'hui qu'il l'était en 1867 pour promouvoir le développement de toutes les régions du Canada.

Les distances rendent une politique des transports essentielle à notre bien-être national et influencent nos priorités. De plus, vu que la plus grande partie de notre pays est peu peuplée, les transports sont particulièrement importants pour renforcer l'unité nationale, encourager le développement national et régional ainsi que desservir les régions éloignées.

• (1050)

Nous savons tous que l'avenir économique du Canada dépend de son aptitude à soutenir la concurrence internationale.

[*Français*]

Nous croyons que le fait de planifier un nouveau réseau ferroviaire national pour le transport des marchandises est un complément à l'étude du réseau routier national et nous aidera à élaborer une stratégie intégrée de transport de surface des marchandises.

Le taux de rendement des chemins de fer, en ce qui concerne le transport des marchandises, a été par le passé plutôt faible et si la tendance actuelle se maintient, rien ne laisse entrevoir qu'il va s'améliorer.

Ce ne sont cependant pas les seuls problèmes: les ports canadiens ont fait part de leurs nombreuses préoccupations relativement aux avantages concurrentiels dont disposent les ports américains et au détournement possible des conteneurs destinés au Canada au profit des ports et des chemins de fer des États-Unis.

On ne peut présumer du maintien et de la viabilité des ports canadiens comme lien essentiel du réseau de transport de surface. La réussite de nos principaux ports sur les côtes est et ouest est étroitement liée à la capacité de nos chemins de fer et de nos entreprises de camionnage d'offrir des services et des taux concurrentiels à ceux offerts par les ports, les chemins de fer et les entreprises de camionnage des États-Unis.

Le rapport du Groupe de travail sur les ports canadiens qui sera bientôt rendu public devrait fournir une analyse intéressante des questions précitées et d'autres aspects du problème global. Le nombre considérable d'interrelations dans le réseau des transports de surface laisse supposer que nous ne pourrons réussir à traiter avec succès tous les défis qui se posent au transport à moins que nous ne considérions le réseau comme un tout.

Transports Canada travaille à la première étape de cette stratégie. Celle-ci consiste à prévoir ce à quoi notre réseau de transports de surface de marchandises pourrait ressembler et comment il fonctionnera d'ici quelques décennies. Ce document devrait être diffusé sous peu pour commentaires aux chemins de fer, aux entreprises de camionnage, aux administrations portuaires et aux gouvernements provinciaux, entre autres.

Nous croyons que cette stratégie encouragera le transport intermodal et permettra à tous les modes de transport d'envisager un futur prospère et une meilleure position concurrentielle. Nos ambitions ne doivent pas être limitées par la taille de notre marché intérieur. Le Canada est le siège de quelques-unes des plus grandes compagnies papetières au monde et elles produisent deux fois la quantité de bois dont on a besoin sur le marché canadien.

Le Canada est aussi le siège de l'une des plus grandes compagnies textiles du monde dont 68 p. 100 des recettes proviennent de l'extérieur du pays. Bombardier vend 90 p. 100 de ses produits de transport à l'étranger. Je pourrais poursuivre cette énumération encore longtemps.

Toutes ces industries contribuent directement au bien-être de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Le gouvernement peut collaborer à la stimulation dans certains cas et au maintien de la compétitivité de nos industries. Mais le gouvernement ne peut pas le faire seul. Tous les intervenants doivent collaborer, autant l'entreprise privée que les travailleurs et leurs syndicats. Tous ceux qui participent de près ou de loin à la productivité du pays doivent oeuvrer dans le même sens.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de leur capacité de soutenir la concurrence. Leur inquiétude va des questions économiques en général, comme l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de change, aux problèmes de productivité comme l'efficacité des investissements, la charge qu'imposent les gouvernements et le climat des affaires.

Les gouvernements ont la responsabilité de créer un environnement qui encourage la croissance d'entreprises compétitives qui réussissent bien. Le budget de 1991 annonçait des mesures pour rétablir l'équilibre financier et amener la stabilité des prix. Il devrait conduire à un environnement économique stable, à une augmentation de la confiance dans l'économie canadienne et à un renforcement de notre capacité de soutenir la concurrence dans un monde économique difficile.

L'amélioration de la productivité et de la prospérité n'est pas un travail pour le gouvernement seulement. Le secteur privé doit profiter pleinement des occasions créées par les mesures des gouvernements. Pour maximiser la croissance de la productivité et la qualité des investissements dans les infrastructures, la machinerie et l'équipement, il faut examiner la formation, l'enseignement, la recherche et la technologie. Il faut aussi voir ce que le secteur privé dépense dans les domaines de la formation et de la recherche, ainsi que dans d'autres domaines comme l'enseignement, où le niveau des

dépenses publiques est acceptable sur le plan international, mais la performance ne l'est pas. La prospérité et la compétitivité ne concernent pas seulement les entreprises, les syndicats et les gouvernements. Tous les Canadiens peuvent aider à renforcer notre pouvoir concurrentiel en sensibilisant les autres au problème. C'est seulement alors qu'ils contribueront à la mise au point de solutions.

[*Français*]

Je souhaite que tous, industriels et travailleurs, monsieur le Président, pensent à de nouvelles solutions qui permettront au pays de continuer à progresser, de retrouver sa prospérité, exemplaire pendant si longtemps pour tant d'autres nations. Nous sommes disposés à aider les Canadiens et Canadiennes à explorer de nouvelles mesures et de nouvelles possibilités de collaboration entre le gouvernement et le secteur privé qui contribueront à instaurer un cadre plus propice au redressement de la productivité.

Le partenariat constitue une de ces possibilités de coopération. Nous croyons qu'ils constitue un fondement solide pour résoudre les problèmes communs et relever les défis d'une manière efficace. Le gouvernement fait des efforts en ce sens et je voudrais en citer un exemple.

[*Traduction*]

Le gouvernement est actuellement en train de négocier la cession de la gestion de plusieurs aéroports à des administrations aéroportuaires locales. Il prévoit que ce sera chose faite à Edmonton, Calgary, Vancouver et Montréal d'ici la fin de l'année. Toutefois, la responsabilité des services aéronautiques, y compris le contrôle de la circulation aérienne ainsi que la sûreté et la sécurité aéroportuaires incombera toujours au gouvernement fédéral.

L'intérêt de cette initiative est de permettre aux aéroports de tenir compte de façon plus directe et positive des besoins ainsi que des intérêts de la communauté locale, et d'inciter le réseau aéroportuaire national à être plus efficace et rentable. Par cette initiative, on donne aux localités l'occasion de participer à l'exploitation de leurs aéroports.

La politique de cession des aéroports, qui a été annoncée en 1987, a éveillé l'intérêt des Canadiens partout au pays. Des groupes locaux négocient avec Transports Canada des accords semblables, à Moncton, Québec, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg et Kamloops.

Au début de l'année, le gouvernement fédéral a cédé à l'administration territoriale 38 aéroports arctiques des Territoires du Nord-Ouest. L'année dernière, il avait cédé 10 autres aéroports à l'administration territoriale du Yukon. Nous nous sommes fixé comme but de mettre en place un réseau d'aéroports autonomes qui encourage une participation locale accrue tout en respectant les objectifs opérationnels du système national de transport aérien.

J'aimerais maintenant traiter de l'environnement, un autre domaine où sont essentiels le partenariat et la collaboration entre les divers éléments de la société, et je veux parler de tous les paliers de gouvernement, de l'industrie et des particuliers. Le gouvernement a déjà trouvé divers partenaires pour ses initiatives environnementales, tant des particuliers que des groupes spéciaux, tant des intervenants du secteur privé que des gouvernements municipaux et provinciaux. Il a même des partenaires au niveau international. Dans le domaine des transports, nous devons tâcher de réduire les activités qui sont nuisibles à l'environnement. Nous devons trouver un juste équilibre entre les demandes de développement à long terme et les considérations écologiques, comme le bruit, la pollution et les engorgements. Ces facteurs demeurent au centre de notre travail et de nos activités.

Cependant, nous devrons en payer le prix. Par exemple, en novembre dernier, le Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversement en milieu marin a présenté son rapport. Entre autres mesures, on y propose d'améliorer notre capacité de nettoyer les déversements de pétrole, de financer la recherche dans le domaine du matériel de nettoyage et de faire en sorte que, d'ici dix ans, tous les pétroliers qui circulent dans les eaux canadiennes soient munis d'une double coque.

D'une manière plus générale, mon ministère contribuera à la poursuite des objectifs du gouvernement fédéral en matière d'environnement en modifiant le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*; en donnant suite aux recommandations du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversement en milieu marin, en collaboration avec Environnement Canada ainsi que Pêches et Océans Canada; en travaillant avec l'organisation maritime internationale à la mise au point d'une convention internationale sur l'intervention en cas de déversement en mer; en appliquant les mesures énoncées dans le Plan vert, qui touchent Transports Canada, notamment le code fédéral de gérance de l'environnement; en mettant en oeuvre le programme de gestion de l'estuaire du Fraser et le programme de prévention de la pollution dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent et ainsi de suite. Il contribuera également à la mise au point du règlement d'application de la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ainsi que

réexaminera les pratiques et les procédures ministérielles afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des considérations environnementales à tous les niveaux de prise de décision, notamment en ce qui a trait à la stratégie environnementale du groupe des aéroports. Grâce à la recherche et au développement, les travaux du ministère sur la protection de l'environnement prendront de l'essor, en ce qui concerne par exemple la gestion des déchets, les déversements et les fuites, le changement climatique à long terme et l'efficience énergétique. Finalement, il révisera la réglementation sur les systèmes d'échappement des véhicules afin d'appliquer graduellement des normes plus strictes.

[*Français*]

• (1100)

Nous espérons, monsieur le Président, que toutes ces mesures contribueront à l'effort national de protection de l'environnement et à remédier aux erreurs du passé.

Tout ce travail énorme ne se fera pas, comme beaucoup de gens semblent le croire, avec un coup de baguette magique. Le travail et l'attention de tous, à tous les niveaux, sera absolument requis.

J'aimerais maintenant, monsieur le Président, aborder brièvement la question de l'éducation qui occupe une place importante dans le discours du Trône. Cette question me préoccupait déjà lorsque j'assumais les responsabilités de ministre du Travail et je continuerai certainement à m'y intéresser, car l'éducation est la pierre angulaire de toute société moderne.

Comme Michelet, un historien et écrivain français du XIX^{e} siècle l'écrivait dans son livre intitulé «Le peuple»: «Quelle est la première partie de la politique? L'éducation. La seconde? L'éducation. Et la troisième? L'éducation.»

Les statistiques énumérées dans le discours du Trône, monsieur le Président, sont effarantes: 30 p. 100 des jeunes Canadiens et des jeunes Canadiennes ne terminent pas leur cours secondaire; 40 p. 100 des adultes sont à toutes fins pratiques des analphabètes fonctionnels.

Les entreprises canadiennes dépensent deux fois moins que leurs concurrents américains pour former leurs employés, cinq fois moins que les Japonais et huit fois moins que les Allemands. N'est-ce pas effroyable, monsieur le Président?

Comment demander à un analphabète de faire un choix s'il ne comprend pas en fait ce qu'on lui demande? Comment demander aux jeunes gens de se sentir utiles et fiers s'ils ne peuvent se trouver de l'emploi à cause de leur manque de formation?

Je suis Québécois, monsieur le Président, et j'ai toujours été sensible aux interventions fédérales dans le domaine de l'éducation. Il est évident que si le Québec veut protéger sa langue et sa culture, il doit se réserver le domaine de l'éducation.

Le gouvernement fédéral reconnaît cette dimension et il réaffirme ses intentions de respecter les juridictions des provinces dans ce domaine.

Il serait cependant tragique que le gouvernement du Canada esquive la nécessité de s'interroger sur toute cette question. Les statistiques ne concernent pas une seule province, mais sont à peu de choses près constantes d'une province à l'autre.

Dans une économie globale, les exigences en matière d'éducation et de formation ne connaissent pas les frontières. Il me semble tout à fait logique d'amorcer une discussion nationale sur toute cette question. Chaque province pourra ensuite appliquer les solutions qui verront le jour en accord avec ses objectifs.

L'urgence de la situation exige la collaboration de tous, ou alors le Canada se retrouvera dans une situation d'infériorité par rapport à de plus en plus de pays. Il ne pourra plus relever les défis inhérents à la recherche de la prospérité et de la qualité de vie que souhaitent tous les Canadiens et les Canadiennes.

Monsieur le Président, je ne pourrais pas terminer sans dire quelques mots de Montréal, l'une des plus belles villes du Canada, l'une des plus cosmopolites aussi. La poursuite du développement de Montréal et de sa région est très proche de mes préoccupations et de celles de notre gouvernement.

Ce que je viens de dire de tout le pays sur la question de l'éducation et de la formation s'applique tout à fait à Montréal, où la structure industrielle est en pleine mutation. Il faut préparer la jeunesse montréalaise à occuper les postes de haute technologie dans les secteurs de pointe dont nous avons favorisé l'éclosion par nos actions directes. Je pense en particulier à l'aide à la recherche dans le domaine des produits pharmaceutiques, l'aéronautique et l'aérospatiale. La préparation des jeunes à acquérir une compétence dans ces secteurs de pointe prend une importance capitale.

Montréal est une ville qui vit son multiculturalisme de façon très harmonieuse. Le climat social en a toujours été un de grande tolérance et de collaboration entre ses composantes. Cette situation sociale cadre bien avec le désir de Montréal d'être reconnue comme ville internationale et d'accueillir le plus grand nombre possible de sièges sociaux et d'organismes internationaux. Notre gouvernement l'appuie entièrement dans la poursuite de ces buts.

Le Canada est depuis toujours une nation commerçante, et la vigueur de son commerce entraîne forcément un mouvement des marchandises à travers le territoire canadien et dans les pays étrangers. La bonne marche de ces opérations ne saurait être assurée sans l'existence d'un réseau de transport efficace et compétitif. L'excellence du réseau de transport canadien est un des éléments importants de l'unification du pays. Je m'engage, à titre de ministre des Transports, à consacrer tous mes efforts à la poursuite de cette excellence.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je me demande si je peux poser une question puisque j'ai moi-même quatre enfants dans le système d'éducation au Québec. J'aimerais savoir si le ministre est prêt à critiquer le système d'éducation dans sa province? Est-il prêt à faire cela?

Une deuxième chose: il a parlé du problème de l'inflation lors du dernier Budget. Je pense qu'une étude vient d'être publiée ce matin par l'Association des consommateurs du Canada et qui indique que la TPS ajoute énormément à l'inflation au Canada, à la montée des prix. Est-il prêt à faire un commentaire sur cela? En terminant, je veux aussi mentionner ce que son collègue, le premier ministre, a dit en Alberta, aux Albertains afin de les convaincre que la TPS est une bonne chose. On a cité le premier ministre ce matin à Radio-Canada. Le premier ministre a dit:

[*Traduction*]

«La TPS ne vous coûtera pas un sou. La TPS ne vous coûtera pas un sou.»

[*Français*]

Voilà ce que le premier ministre a dit. Est-il prêt à commenter sur ces deux sujets?

M. Corbeil: Monsieur le Président, il est bien évident que dans le domaine de l'éducation, alors que le gouvernement fédéral annonce une opération de réflexion sur la question de l'éducation au Canada, ni le gouvernement du Canada ni celui qui vous parle à ce moment-ci ne blâment quelque juridiction que ce soit pour cette situation. À travers les statistiques, le gouvernement a constaté qu'il y a effectivement au-delà de 30 p. 100 des jeunes Canadiens et des jeunes Canadiennes qui ne terminent pas leur secondaire et il existe pour cela des causes très importantes. Il faut donc se préoccuper à travers tout le Canada, parce que nous allons vivre de plus en plus dans une économie globale, et il faut donc à travers tout le Canada qu'on se pose de très sérieuses questions sur cette question de ce que, en anglais, on appelle les *drop-outs*, ceux qui ne terminent pas leur secondaire. Il faut que l'on se pose de sérieuses questions sur les raisons qui motivent les jeunes à abandonner l'école à un âge aussi avancé et, par le fait même, à presque s'immoler sur le monde du travail dans les années futures, parce qu'il est évident que s'ils n'ont pas l'éducation appropriée, s'ils ne terminent pas au moins leur secondaire, et peut-être davantage, ils seront incapables d'occuper les positions de haute technologie que le monde de demain commence à créer de plus en plus.

Alors, il n'est pas du tout question dans ce discours et dans nos propos de vilipender une juridiction ou l'autre, il s'agit d'inviter tout le monde à faire un examen de conscience collectif sur la question de l'éducation, à trouver les raisons et ensuite à apporter les solutions.

En ce qui concerne la TPS, monsieur le Président, ce gouvernement a eu le courage d'agir là où le gouvernement précédent a refusé d'agir après avoir reçu les rapports d'au moins quatre groupes de travail et commissions d'enquête qui concluaient chacune à l'obligation pour le gouvernement du Canada d'éliminer la taxe sur les produits manufacturés de façon à pouvoir permettre à nos manufacturiers de renconter la concurrence mondiale et que la seule façon d'enlever la taxe sur les produits manufacturés était de la remplacer par une taxe à la consommation. Nous avons eu le courage de poser ce geste, monsieur le Président. Les deux partis de l'opposition se sont férocement battus contre cette mesure salutaire, énergique et courageuse pendant un an.

Lorsque le gouvernement a enfin fait adopter cette loi par la Chambre des communes, ils ont transporté le débat à un autre endroit où il n'appartenait pas et ils ont motivé les sénateurs libéraux à se battre avec acharnement contre cette taxe, qui est la meilleure, la taxe la plus équitable qui puisse exister, et qui prouvera dans les années à venir à tous les Canadiens combien nous avons été énergiques et courageux en assumant cette responsabilité.

• (1110)

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai remarqué que, dans son allocution, le ministre a fait allusion au Plan vert et aux travaux prévus pour l'estuaire du fleuve Fraser.

Je me demande si le ministre des Transports sait que, en fait, le programme de restriction des débris du fleuve Fraser est supprimé, à l'heure actuelle, faute de bénéficier des fonds de deux des trois ministères fédéraux responsables de ce programme. En fait, le ministère des Pêches ne fournira pas tous les 45 000 $ prévus et le ministère des Forêts prévoit aussi réduire son finance-

ment. Le seul organisme qui ait fourni les 90 000 $ engagés est la Garde côtière.

Ma question concerne ce qui descend le fleuve Fraser. Je veux parler des billes et des objets de toutes sortes qui descendent le fleuve au moment des crues nivales. Le bassin collecteur de débris recueille 135 objets à la minute à la période des crues nivales. Cela a une incidence considérable sur les pêches, l'habitat des poissons, la pêche sportive, la navigation des péniches et le transport industriel.

Les 180 000 $ que le gouvernement fédéral est censé contribuer au programme de restriction des débris du fleuve Fraser est un bien maigre prix à payer pour le travail fantastique qui est accompli dans le cadre de ce programme. En fait, 90 p. 100 des débris recueillis résultent de causes naturelles et ne sont pas le fait de l'exploitation forestière. Et pourtant, le secteur de l'exploitation forestière s'est engagé à assumer le tiers du coût du programme, le gouvernement provincial un autre tiers et le gouvernement fédéral, avec ses trois ministères, y participe à bien des égards.

Lorsqu'on parle, d'une part, du Plan vert et de la nécessité de protéger et de mettre en valeur le bassin du fleuve Fraser, et que d'autre part, le gouvernement ne participe pas à fond au programme de restriction des débris, il fait preuve d'un manque de sérieux. En effet, il pourrait fort bien ajouter à l'efficacité du programme en faisant en sorte que, une fois que les bons débris ont été transformés en bois de chauffage ou en pulpe, les déchets de bois qui restent soient tranformés en liqueur noire si possible au lieu d'être brûlés pour rien. Voilà comment le gouvernement fédéral pourrait appliquer sérieusement le Plan vert au fleuve Fraser.

Le député pourrait-il nous dire à quel point au juste le gouvernement est sérieux en ce qui concerne le bassin du fleuve Fraser?

M. Corbeil: Monsieur le Président, je voudrais partager avec ma collègue de la province la plus à l'Ouest son inquiétude au sujet du Fraser qui est assurément l'un des plus beaux cours d'eau de notre pays. J'ai eu la chance de visiter souvent cette région et j'aimerais certes la voir assainir dès que possible parce que cela augmenterait la beauté de la province de Colombie-Britannique.

Je voudrais rappeler ici que le gouvernement a adopté un Plan vert qui a été reconnu dans le monde entier par les spécialistes en la matière comme étant le meilleur plan vert jamais adopté par le gouvernement d'un pays. Nous avons répété, à maintes reprises, que nous allons mettre en oeuvre ce programme au cours d'un certain nombre d'années.

Il faut que nous tenions compte des contraintes que nous avons hérité des gouvernements précédents, mais nous nous y sommes engagés. L'assainissement du Fraser et de son bassin constitue l'une des grandes promesses du Plan vert.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je voudrais aussi participer au débat sur le discours du Trône. Celui-ci contient bien des choses au sujet desquelles on pourrait parler longuement. Bien qu'il manque plutôt d'étoffe, il aborde cependant plusieurs questions importantes qui méritent l'attention des députés.

Cependant, je voudrais ce matin aborder seulement deux questions figurant dans le discours du Trône. L'une concerne l'unité nationale; l'autre porte sur la productivité et la croissance économique.

Tout d'abord, à propos de la question de l'unité nationale et des changements à apporter à notre Constitution, j'estime personnellement, que nous avons besoin d'une assemblée constituante. J'étais de cet avis quand M. Trudeau du gouvernement libéral précédent a présenté ses propositions constitutionnelles. J'estime toujours que la meilleure façon d'apporter des changements fondamentaux à notre Constitution serait d'établir une forme d'assemblée constituante.

Pendant un certain temps, le député de Yellowhead, alors chef de l'opposition, a appuyé cette proposition. Il l'a préconisée à l'époque, mais seulement pendant peu de temps, puis il a renoncé à cette idée. J'aurais souhaité qu'il continue à réclamer une assemblée constituante, sous une forme ou une autre.

Ce qui s'est passé dans les années 80 en ce qui concerne les tentatives de changements constitutionnels me confirme dans ma conviction qu'il faut établir une forme d'assemblée constituante. Je crois que nos institutions actuelles, le Parlement et les assemblées législatives provinciales de même que les partis politiques fédéraux et provinciaux, ne sont pas faits pour aborder la question constitutionnelle. Je dis cela parce que les considérations politiques entrent énormément en ligne de compte quand nous discutons de la Constitution et prenons des

décisions à ce sujet. Rien de surprenant à cela. Quand on est politique, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, on cherche à se faire réélire. C'est le propre de l'emploi que nous occupons et du rôle que nous jouons. C'est, si l'on veut, l'une des exigences du métier.

La dimension politique de nos faits et gestes est un élément toujours présent. Je ne crois pas divulguer un secret de nos caucus. Quand les députés discutent du droit de veto du Québec par exemple, que ce soit au caucus libéral ou conservateur, ils songent aux conséquences pour leur région et demandent très souvent: «Comment allons-nous faire accepter cela à nos électeurs?» Autrement dit, quelles sont les dimensions politiques de cette décision?

Il faut dire également que, au cours des années 80 et notamment à la fin de la décennie, les hommes et les femmes politiques, les institutions politiques, les assemblées législatives et les parlements ont perdu énormément de crédibilité et de respect aux yeux des Canadiens en général. Nos concitoyens estiment que nous jouons très souvent un rôle politique au lieu de défendre les intérêts de la nation. C'est une conclusion qui peut sûrement nous sembler simpliste.

Cependant, comme la vaste majorité de la population croit que nous ne nous employons qu'à défendre nos intérêts politiques au lieu des intérêts du pays, nous ne jouissons pas de la crédibilité nécessaire pour traiter de la très importante question qu'est l'unité nationale, à savoir si le Canada, comme nous le connaissons aujourd'hui, existera encore dans quelques années ou quelques décennies.

Je préconise, quant à moi, un processus de consultation grâce auquel tous les partis politiques, tant du niveau fédéral que provincial, pourraient consulter divers groupes et inciter des représentants de ces groupes à siéger à une assemblée constituante. On aurait alors des porte-parole des travailleurs, du secteur privé, des agriculteurs, des pêcheurs, des organisations féminines, des associations autochtones, des arts, des universités et un vaste échantillon de la société canadienne. La solution que j'envisage est similaire à la tradition que respectent de nombreuses bandes de ma région. Ils s'en remettent à ce qu'ils appellent les «aînés» de la bande.

• (1120)

Je verrais une assemblée constituante regroupant les aînés du Canada qui siégeraient, pendant un an ou deux, pour décider comment notre pays pourrait fonctionner. Je voudrais qu'ils apprennent à se connaître et à découvrir les nuances entre les diverses régions ainsi que les préoccupations et les intérêts particuliers des femmes, des autochtones et des travailleurs. La discussion sur ces intérêts et ces préoccupations pourrait aboutir à une proposition qui permettrait d'assurer l'égalité et la justice au Canada. Les participants pourraient proposer une façon de nous gouverner qui aurait du bon sens et qui serait acceptable pour les Canadiens.

Cette proposition pourrait ensuite faire l'objet d'un référendum national dans le cadre duquel les gens qui appuient la proposition, qui en préconisent l'application et qui l'expliquent à la population, ne seraient pas que des politiciens. Il s'agirait de représentants des organismes féminins, des groupes autochtones, du monde du travail, du monde des affaires et des divers groupes et éléments dont se compose notre vaste mosaïque canadienne et qui seraient membres de l'assemblée constituante. Cela permettrait également de cerner les préoccupations communes, par exemple, des femmes du Québec et du reste du pays. La question du Québec et de son caractère distinct se réfléterait dans leurs discussions.

Pour ma part, j'y vois le seul moyen de rompre l'impasse constitutionnelle qu'on a créée pour nous. Je dois dire que cette impasse résulte, dans une certaine mesure, des considérations politiques qui sont entrées en ligne de compte et qui ont beaucoup contribué à créer la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Je ne crois pas que nos institutions politiques soient capables de dénouer la situation difficile actuelle.

L'autre point que je désire aborder a trait à la productivité et à la stratégie économique dont parle le discours du Trône. Encore une fois, il en parle avec enthousiasme. Souvent, les paroles sont justes.

J'ai noté également que le discours du Trône dit ce qui suit:

> Les entreprises, les travailleurs et les gouvernements seront invités à conjuguer leurs efforts pour créer au moins 2,5 millions de nouveaux emplois et augmenter d'au moins 25 p. 100 le revenu réel des Canadiens, tout cela d'ici l'an 2000.

Autrement dit, le discours du Trône et le gouvernement invitent les entreprises et les travailleurs à travailler ensemble et à coopérer. C'est une idée généreuse. Je ne puis m'empêcher d'être cynique quand j'entends cela de la part du gouvernement actuel.

Ce dernier a fait plus pour aliéner les travailleurs et pour monter un élément de la société contre l'autre que n'importe quel autre gouvernement antérieur que je connaisse. Le gouvernement actuel parle de productivité accrue et de l'importance de l'éducation. On me pardonnera mon cynisme, mais il a fait davantage pour réduire les budget consacrés à la recherche et au développement

ainsi qu'à l'enseignement postsecondaire que n'importe quel gouvernement que je connaisse.

Bien sûr, je ne siège pas ici depuis très longtemps. Je n'y suis que depuis 1979, mais je dois dire que depuis onze ou douze ans que je suis député, je n'ai jamais vu de réductions imposées aussi systématiquement à l'enseignement postsecondaire, aux conseils des sciences et aux conseils de la recherche que celles qui l'ont été à l'occasion des divers budgets présentés par le gouvernement d'en face.

Il ne fait aucun doute que si nous voulons survivre sur le plan économique, nous devons, en tant que société et pays, exploiter nos compétences et nos ressources comme une nation. Nous devons pouvoir réunir, les capitaux privés, les syndicats, les milieux scientifiques et le secteur public en vue d'adopter des stratégies et des objectifs économiques. Lorsque vous jetez un coup d'oeil sur les modèles économiques actuels, qu'il s'agisse de Taiwan, du Japon, de l'Allemagne ou d'autres pays européens, vous constatez que l'une des raisons de la réussite de ces pays est qu'ils ont su réunir et harmoniser leurs divers atouts, ainsi que rassembler les capitaux et les ressources des milieux scientifiques et du secteur public en faisant jouer à ce secteur un rôle de coordonnateur et d'initiateur pour que la politique publique corresponde aux objectifs visés.

Pour en arriver à un tel résultat dans notre pays, le gouvernement devra adopter une attitude très différente. Même si celui-ci prétend attacher de l'importance aux objectifs visés, son comportement va tout à fait à l'encontre de leur réalisation. Au lieu de favoriser l'harmonie, il a semé la discorde; au lieu de rapprocher les Canadiens et d'assurer la collaboration, il a fait exactement le contraire. Il a divisé le pays et la nation en diverses factions et groupes.

Monsieur le Président, lorsque vous jetez un coup d'oeil aux modèles que sont Taiwan, le Japon, l'Allemagne et d'autres pays européens, vous constatez que la fonction publique de ces pays joue un rôle très important. Même à Taiwan, les entreprises d'acier sont des sociétés publiques parce qu'il convenait qu'il en soit ainsi dans la stratégie industrielle de cet État.

Le gouvernement d'en face est animé par une telle idéologie qu'il privatise pour le simple plaisir de privatiser. Il ne se pose même pas la question de savoir s'il est souhaitable ou non qu'une entreprise appartienne au secteur public. Il refuse d'envisager la question sous cet angle.

Le gouvernement est animé par une idéologie. Il représente la nouvelle droite qui croit que toute participation publique est mauvaise. Il croit qu'il faut tout laisser au secteur privé et que celui-ci, d'une façon ou d'une autre, assurera une prospérité nouvelle qui favorisera de nouveaux emplois et débouchés, de sorte que tout le monde sera heureux et prospère. De toute évidence, cette façon de procéder n'a pas fonctionné.

Si le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle de stratégie industrielle, il doit renoncer au programme axé sur son idéologie. Cette idéologie ne convient pas au XXI^{e} siècle. Nous avons été témoins, principalement dans les pays anglophones tels que le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne, de l'avènement d'une nouvelle droite, avec l'ère de Ronald Reagan, de Maggy Thatcher et de ce parti conservateur particulier qui, je m'empresse de le dire, est différent de l'ancien parti conservateur de Stanfield et Diefenbaker.

C'est un parti conservateur, une nouvelle droite qui vient des États-Units, qui s'est emparée du parti et qui l'a fait dévier de la grande tradition du Parti progressiste-conservateur.

Le genre de capitalisme sauvage que favorise ce gouvernement n'est pas de nature à nous permettre de soutenir la concurrence, d'avoir une longueur d'avance du point de vue technologique, d'avoir des entreprises payant des salaires décents et d'avoir une économie florissante profitant à tout le monde.

La première chose que doit faire le gouvernement, s'il veut vraiment élaborer une stratégie industrielle, c'est de prendre conscience que l'État a un rôle à jouer dans la création de la richesse tout autant que dans la distribution de celle-ci.

• (1130)

Quant aux stratégies économiques des gouvernements libéraux précédents, elles ne valent guère mieux. Ils ont très souvent tenté de régler les problèmes à coup d'argent. Ils n'ont pas fait mieux, ils ont dépensé beaucoup d'argent et ils n'ont pas obtenu les résultats escomptés.

Ce qui vient à l'esprit, c'est le plan insensé imaginé par les libéraux en matière de crédit d'impôt pour la recherche scientifique tout juste avant leur disparition en tant que gouvernement. Des milliards de dollars ont été gaspillés, une bande de comptables futés et d'agents peu scrupuleux profitant de cette échappatoire fiscale. Si tout

cet argent avait été versé directement aux universités, aux conseils de recherche, nous aurions tous davantage profité de ces recettes fiscales perdues.

La stratégie économique libérale a très souvent donné lieu à du gaspillage. On a donné de l'argent à des gens qui n'en avaient aucun besoin. On a subventionné des entreprises, leur conférant du même coup un avantage concurrentiel sur les autres, qui n'avaient pas droit aux mêmes subventions.

Le gouvernement actuel pratique la même politique. On entend de temps à autre dire qu'une entreprise a touché une subvention, ce qui lui a donné une bonne longueur d'avance sur ses concurrents.

On doit se demander si l'État devrait favoriser certaines entreprises au détriment des autres. À mon sens, il ne devrait pas. Cependant, l'État doit pouvoir, en collaboration avec le mouvement ouvrier, le secteur privé et la collectivité scientifique, choisir des domaines où nous pouvons exceller et canaliser nos ressources afin de réussir. La décision ne doit pas revenir à quelques bureaucrates, mais être prise par un groupe plus représentatif de notre société.

La chose qui est importante lorsque nous parlons d'une stratégie économique ou d'un contrat social, si on peut dire, c'est que le gouvernement doit avoir tout d'abord des discussions honnêtes avec ses amis du secteur privé et notamment avec M. D'Aquino et le Conseil canadien des chefs d'entreprises. Trop souvent les gouvernements, qu'il s'agisse du gouvernement actuel ou du gouvernement libéral précédent, ont accordé d'énormes avantages fiscaux et des subventions ou prêts directs à certaines entreprises qui ont profité de ces cadeaux et ont décidé très souvent par la suite d'aller s'établir aux États-Unis. Les entreprises ont certaines responsabilités sociales. Si elles bénéficient de subventions spéciales ou d'avantages fiscaux, elles doivent demeurer au Canada.

Le gouvernement doit également dire à ses amis du secteur privé qu'ils doivent payer leur juste part d'impôts. J'en ai assez d'entendre le Conseil canadien des chefs d'entreprises et les membres des grandes familles du pays nous faire la leçon sur la nécessité de juguler le déficit. En effet, ce sont les gens qui profitent le plus du déficit et de la croissance économique qui en découle, mais ce sont ceux qui paient le moins d'impôts.

On parle d'escroqueries. Je vais vous donner des exemples. En février, le ministre des Finances a publié un petit communiqué, le numéro 91/018, traitant d'un avant-projet de loi sur l'imposition des fiducies. Lorsque cette mesure législative sera adoptée, elle permettra à de très grandes familles—les Eatons, les Bronfmans et le reste—de reporter des milliards de dollars d'impôt qu'elles devraient commencer à payer.

La réforme fiscale de 1972 des libéraux, qui tendait notamment à remplacer l'impôt sur les successions par un impôt sur les gains en capital, a permis aux riches familles de ne pas payer d'impôt pendant 21 ans sur leurs richesses accumulées, sur l'accroissement de la valeur des actions et des obligations qu'elles détenaient ainsi que sur les biens immobiliers qu'elles possédaient.

On les a laissées transférer ces richesses dans une fiducie à condition que 21 ans plus tard, ils commencent à payer des impôts sur cet argent. Or, le gouvernement va maintenant reporter le paiement pour une autre génération. Je trouve cela tout à fait inadmissible. Si nous voulons nous donner une stratégie économique et faire en sorte que le mouvement ouvrier, le patronat, les entreprises et le secteur public collaborent, tout le monde doit alors payer sa juste part d'impôts.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'espérais que le député s'en tiendrait au discours du Trône et j'ai été très déçu de voir qu'il s'en prenait davantage à l'opposition officielle qu'au gouvernement. En l'entendant parler des orientations et des programmes des libéraux, je me suis demandé ce qu'il avait à reprocher au régime national de soins de santé, l'un des meilleurs régimes du genre au monde. Voulait-il dire qu'un gouvernement libéral ou tout autre gouvernement ne devrait pas consacrer d'argent à un programme national comme le régime national d'assurance-maladie?

Le député a aussi parlé d'équité. Pour moi, les problèmes d'équité se posent lorsque l'unique gouvernement néo-démocrate du Canada est le seul gouvernement à imposer une taxe de 8 p. 100 en plus de la TPS de 7 p. 100. Est-ce là une décision équitable? Pourquoi le député ne demanderait-il pas à ses collègues ontariens de rendre

leur régime fiscal plus équitable afin d'éviter qu'une taxe de 8 p. 100 se superpose à une taxe de 7 p. 100, ce qui constitue une taxe sur une taxe?

En entendant le député parler d'équité dans le régime fiscal et en le voyant s'en prendre aux mesures mises en oeuvre par des gouvernements libéraux, je me suis demandé quelle mouche l'avait piqué. À mon avis, si nous laissons les Néo-démocrates trouver les solutions, tous les Canadiens se retrouveront dans la pauvreté. Apparemment, les Néo-démocrates n'aiment pas voir de Canadiens devenir riches même s'ils n'accumulent pas leur fortune au détriment des Canadiens nécessiteux.

Parlant du système d'éducation, le député a lancé une attaque contre le gouvernement. Je ne suis pas ici pour défendre le gouvernement, mais le député a parlé du système d'éducation et j'ai été très étonné de voir que la première province à s'opposer à toute réforme du système d'éducation national a été l'Ontario, gouvernée par les Néo-démocrates. Je me demande ce qu'en pense le député. Tentera-t-il de faire comprendre à ses collègues néo-démocrates de Toronto que le système d'éducation canadien a besoin d'une réforme? J'aimerais entendre ce qu'il a à dire à ce sujet.

M. de Jong: Monsieur le Président, le député soulève plusieurs questions. Dans ma critique du gouvernement actuel et des précédents gouvernements libéraux, j'ai essayé de parler de la question de l'impôt et de la stratégie industrielle. Le député a parlé de la santé et de ce qu'a réalisé l'ancien gouvernement libéral dans ce domaine.

Comme dans bien d'autres domaines, y compris la stratégie économique de l'ancien gouvernement libéral, il est souvent arrivé que l'objectif ne soit pas atteint. Il y a eu des succès et des échecs. Les Libéraux ont adopté de bonnes lois dans le domaine des soins de santé, mais n'oublions pas que le gouvernement libéral a été le premier à s'éloigner du financement global.

Le député pose ensuite une question au sujet de l'équité fiscale et termine ses observations en me demandant ce que j'ai contre la richesse. Je reconnais évidemment que l'accumulation de la richesse est une partie intégrante de notre société et qu'elle est à certains égards souhaitable, mais je n'accepte pas que les bien nantis échappent à l'impôt. Je me demande si le député croit vraiment que les riches ne devraient pas payer d'impôt.

• (1140)

J'ai ici un éditorial du *Financial Post* du 27 mars 1991, où il est question du report de l'impôt des sociétés de fiducie. L'auteur de l'éditorial termine sur les propos suivants:

> Le fait d'autoriser les sociétés de fiducie à reporter l'impôt sur les gains en capital pourrait mettre en jeu des sommes considérables. Les contribuables devraient être informés des montants en cause, et savoir à qui profitera le plus le fait d'autoriser les sociétés de fiducie à reporter l'impôt sur les gains en capital bien au-delà de la période légale actuelle de 21 ans.

Dans l'éditorial du *Macleans'* du 25 décembre 1989, Diane Francis pose la question suivante:

> Je suis tout à fait en faveur d'une société qui favorise la richesse, mais j'espère que les tribunaux, les politiciens et les fonctionnaires de l'impôt se rappelleront que l'impôt, comme la mort, est inévitable autant pour les riches que pour tous les autres.

Il doit exister une équité fondamentale qui oblige tout le monde à payer de l'impôt.

En ce qui concerne l'éducation et la non-participation du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario aux tests nationaux, je m'excuse, mais je n'en sais pas suffisamment sur la question pour pouvoir en parler intelligemment.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le député a défendu avec ferveur l'idée d'une assemblée constituante. Tout comme de nombreux Canadiens, nous sommes tous les deux d'avis qu'il doit bien exister une meilleure façon de faire participer les citoyens du pays à ce processus.

À bord de l'avion me ramenant à la maison, la fin de semaine dernière, je me suis entretenue avec un membre du Forum des citoyens. Nous nous sommes mis à parler des grandes conclusions de leurs travaux pour l'ensemble du Canada ainsi que de l'hostilité, du cynisme et de la désillusion qu'éprouvent en général les Canadiens à l'égard de leur gouvernement, de leur premier ministre et de la plupart des politiciens. Cela est également lié au sentiment d'isolement que ressentent les Canadiens, les politiciens travaillant à Ottawa et donc très loin de leur circonscription.

Je lui disais—et j'aimerais connaître l'opinion du député à ce sujet—que les députés et le Parlement devraient peut-être essayer d'organiser régulièrement des forums de citoyens dans les diverses localités. Il faut espérer que ces forums seraient tenus en toute impartialité. Plusieurs députés pourraient peut-être les organiser régulièrement dans une ville donnée, par exemple de trois à quatre fois par année. On pourrait les annoncer dans nos bulletins parlementaires. Cette formule permettrait aux gens de débattre des divers dossiers et peut-être de dégager un consensus que nous pourrions ensuite com-

muniquer à la Chambre. Quant aux députés, ils seraient ainsi davantage forcés de rendre des comptes aux citoyens des collectivités locales.

Je crois qu'il serait très facile de tenir ce genre de forum sans engager trop de dépenses, puisque nous avons tous un bureau de circonscription et que nous pourrions organiser ces consultations à tour de rôle.

Je me demande ce que le député pense de cette idée. Croit-il que notre démocratie serait davantage sensible aux opinions des citoyens ordinaires?

M. de Jong: Monsieur le Président, je pense que c'est une excellente idée. Il faut agir de façon non partisane.

J'aimerais bien parcourir ma circonscription de Regina—Qu'Appelle ou celle de mon collègue de Regina—Wascana. Nous pourrions aller tous les deux à Regina et dans les collectivités rurales pour parler des problèmes auxquels nous faisons face en tant que pays, des terrains d'entente et des points de désaccord, pour que nos électeurs aient une meilleure idée de ce qui se passe.

Le goulot d'étranglement, en matière de démocratie directe, est cet endroit-ci. Le discours du Trône en parle dans une certaine mesure. Une fois de plus, excusez-moi d'être cynique, mais c'est vrai: nous avons eu le rapport de la commission McGrath, qui recommandait que l'on accorde plus d'importance aux comités. À un moment, nous semblions tous d'accord pour dire que les députés devaient être plus indépendants et prendre la parole à la Chambre de communes et en comité pour dire ce que leurs électeurs pensent de ces questions. Cependant, le gouvernement a tout fait pour museler les comités, en particulier ceux qui avaient des velléités d'indépendance. Cette Chambre est beaucoup plus sectaire qu'elle ne l'était depuis longtemps, au moins depuis que je suis ici.

Notre capacité d'action indépendante, en tant que députés représentant nos électeurs, plutôt que notre whip, est bien inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était il y a dix ans. Si nous voulons vraiment une démocratie venant de la base, c'est cet endroit qu'il faut réformer. Surtout et avant tout, c'est la pensée du gouvernement qu'il faut réformer.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat, à ce moment-ci. C'est l'une des rares occasions où les simples députés peuvent aborder à la Chambre les nombreuses questions qui les préoccupent et surtout celles qui préoccupent leurs électeurs.

Avant d'aborder ces questions, cependant, je veux prendre un instant pour parler de la circonscription de Durham que j'ai l'honneur de représenter ici.

La circonscription de Durham est contenue toute entière dans la municipalité régionale du même nom qui comprend aussi deux circonscriptions plus petites, mais plus densément peuplées et représentées ici par les députés d'Ontario et d'Oshawa, ainsi qu'une municipalité incluse dans la circonscription fédérale de Victoria—Haliburton.

Durham est situé immédiatement à l'est de l'agglomération torontoise et son relief onduleux est couvert de riches terres agricoles et de forêts de pins. Ses centres de villégiature sont renommés pour leur pêche sportive. Celui du lac Scugog, en particulier, est l'un des plus importants de l'Amérique du Nord pour ce genre de pêche. Durham est fière de posséder, à Oshawa, un grand centre industriel axé sur la construction automobile.

Durham est une région où n'importe qui aimerait vivre. Il n'est donc pas étonnant que sa croissance soit l'une des plus rapides du continent. Elle offre aux industries, aux commerces et aux familles de vastes espaces pour prospérer et elle est facile d'accès. L'autoroute 401, les principales lignes ferroviaires transcontinentales, les trains de banlieue et les autobus la relient à Toronto et au coeur de l'Ontario. L'aéroport d'Oshawa offre un excellent service de transport des voyageurs et des marchandises vers les destinations éloignées. Bref, Durham est ouverte au monde des affaires.

Tous ceux qui connaissent Durham conviendront avec moi qu'il n'y a pas de meilleur endroit pour vivre, travailler ou se détendre. Je le dis en connaissance de cause. J'y ai vécu presque toute ma vie, et ma famille y pratique l'agriculture depuis presque 200 ans.

Durant le récent congé, nous avons tous eu une excellente occasion de revenir à nos racines, dans nos circonscriptions, et de parler aux gens que nous représentons. C'est un élément essentiel du système démocratique. Je veux maintenant parler pendant quelques minutes des questions qui préoccupent le plus mes électeurs, qui m'inquiètent en tant que député et que nous aborderons, j'espère, au cours de la troisième session de la trente-quatrième législature.

En tant que député, je suis évidemment très heureux que le discours du Trône prévoie une indépendance accrue pour les députés de la Chambre des communes.

Je doute qu'il y ait actuellement un seul Canadien adulte qui ne s'inquiète pas profondément de l'avenir de notre pays. Il est facile de blâmer le gouvernement actuel et le premier ministre pour cette inquiétude. Je sais que beaucoup de gens le font, notamment certains députés d'en face, mais ils ne tiennent pas compte de l'histoire et de la réalité.

• (1150)

La recherche de moyens pour satisfaire les exigences des Québécois et des Canadiens français a figuré en tête du programme de chaque gouvernement fédéral, au moins depuis la révolution tranquille du début des années 60. Diverses solutions ont été mises à l'essai, entre autres, celles qui consistaient à offrir un statut particulier au Québec et à unir ses habitants avec les autres Canadiens, grâce au bilinguisme et aux droits linguistiques garantis. Avec la meilleure volonté du monde, j'en suis sûr, des gouvernements successifs ont cherché une solution. Pourtant, 30 années se sont maintenant écoulées et la souveraineté du Québec n'a jamais eu autant d'appuis, et les relations futures de cette province avec le Canada constituent le problème le plus urgent auquel nous faisons face.

La question est complexe, comme l'a révélé en détail le discours du Trône de lundi dernier. Tous ceux d'entre nous qui faisons partie de ce Parlement savent qu'il n'existe aucune solution simple. Du moins, ils devraient le savoir. Or, si nous tenons à garder ce pays uni, nous pouvons y parvenir.

Voilà ce que j'attends de cette session, et j'ai la certitude qu'il en va de même pour la grande majorité des Canadiens. En définitive, nous voulons tous un pays que nous pouvons aimer à notre manière, même si nos raisons varient selon nos origines, notre milieu ou la région que nous habitons. Dans cet esprit, nous recherchons l'égalité, qui se définit pratiquement toujours de la même façon, qu'importe le groupe d'appartenance ou la région.

Nous bénéficions d'un excellent appareil juridique, qui repose sur l'histoire et la tradition, et qui comporte des mesures qui garantissent le traitement équitable de tous les habitants. Comme bien d'autres, je suis irrité de voir ces garanties servir à de mauvaises fins. Nos lois d'extradition devraient être plus sévères, afin d'éviter qu'au détriment des contribuables, notre pays serve de refuge à des gens qui immigrent au Canada uniquement pour fuir la justice d'autres pays.

Il faut sûrement procéder à des changements pour empêcher qu'on utilise aussi nos dispositions généreuses à l'égard des réfugiés. Presque tous les jours, nous entendons parler de gens qui entrent illégalement au Canada et qui cherchent à faire traîner les mesures d'extradition ou d'expulsion en demandant le statut de réfugiés, auquel ils n'ont pas droit en réalité. Ils savent que le processus d'audition prend des mois, sinon des années, et que, pendant ce temps, ils peuvent rester au Canada souvent aux frais de la population.

C'est à se demander parfois si les associations du barreau et les ordres des avocats peuvent approuver ceux de leurs membres qui conseillent à leurs clients de violer nos lois et de tromper les sentiments charitables des Canadiens.

La préservation et l'amélioration de notre environnement constituent une préoccupation très vaste. Dans ce domaine, la population exige de plus en plus des mesures et des résultats, et c'est très bien comme cela, car notre monde est notre bien le plus précieux. Le diminuer le moindrement ne nous mènera qu'à notre propre destruction.

Nous devons constamment avoir pour objectif fondamental de laisser notre planète dans un meilleur état que celui où nous l'avons trouvé et ce, au profit des générations qui nous suivent.

Pour la circonscription de Durham, comme pour tout le centre du Canada, l'amélioration de la qualité de l'eau des Grands Lacs doit constituer une priorité. Bien qu'on ait réalisé des progrès importants en ce sens, il reste encore beaucoup à faire. Les niveaux de concentration de nombreux produits chimiques dans les Grands Lacs ont diminué considérablement au cours des deux dernières années, mais ils demeurent au-dessus des limites acceptables.

Ottawa et d'autres gouvernements l'ont reconnu. Le Canada et les États-Unis ont signé des accords visant à mettre fin, un jour, au déversement de tout produit polluant dans les Grands Lacs. Le Plan vert du gouvernement fédéral mise beaucoup sur ces accords.

À la fin de 1989, le gouvernement fédéral a annoncé un programme quinquennal de nettoyage évalué à 125 millions de dollars, portant notamment sur les endroits les plus gravement pollués du bassin des Grands Lacs. Un accord conclu récemment avec l'Ontario permettra de réduire les menaces causées aux voies navigables par les sites contaminés à haut risque. Étant donné que nous partageons presque toutes nos voies navigables avec les États-Unis, ce que bon nombre d'entre nous souhaitons, c'est la conclusion d'un accord qui viserait à lutter contre la pollution des Grands Lacs et qui serait analogue à l'accord dont l'objet est de réduire les pluies acides et d'autres polluants atmosphériques et que le premier ministre ainsi que le président Bush ont signé en mars. Cet accord n'a pu être conclu qu'à la suite de pressions

exceptionnelles exercées par notre gouvernement et des groupes d'écologistes dévoués auprès des Américains et de leurs représentants élus. Il faudra peut-être prendre des mesures semblables pour obtenir la collaboration internationale nécessaire pour mener une vive campagne afin de dépolluer les Grands Lacs.

La pollution causée par l'homme n'est pas le seul problème. En effet, la Voie maritime du Saint-Laurent et les navires marchands étrangers qu'elle attire ont apporté avec eux des menaces naturelles pour l'écologie. L'une d'elles était la lamproie de mer, et une menace plus récente est la moule zébrée, qui a commencé à bloquer les canalisations, ayant ainsi des répercussions sur l'eau potable et menaçant l'écosystème de certains lacs de l'Ontario. Des études indiquent que les moules zébrées et d'autres animaux nuisibles étrangers sont fort probablement arrivés au Canada dans l'eau de ballast que les cargos étrangers rejetaient une fois arrivés dans les Grands Lacs.

Au cours de la présente session, j'espère déposer un projet de loi d'initiative parlementaire modifiant la *Loi sur la marine marchande du Canada*, afin que tous les navires soient tenus de déverser leur eau de ballast en haute mer avant d'entrer dans la Voie maritime du Saint-Laurent et d'autres eaux intérieures, sous peine d'une amende très sévère. Cette mesure importante devrait contribuer à protéger et à rétablir l'écologie des Grands Lacs, un réseau hydrographique qui contient près du cinquième de l'approvisionnement en eau fraîche au monde et que nous tenons pour acquis depuis trop longtemps.

Tous ceux qui habitent dans les centres urbains ou en périphérie doivent se préoccuper des déchets municipaux et, par conséquent, de la demande de décharges rurales où enfouir ces déchets. À Durham, en plus des problèmes engendrés par nos propres ordures, nous avons eu à faire face aux pressions sans cesse croissantes exercées par le Grand Toronto qui voulait décharger sur nous d'énormes quantités de ses déchets. Cela a presque atteint le stade de crise. Heureusement, la sensibilisation du public à la nécessité de réduire le volume de ses déchets et aux avantages de la réutilisation, du recyclage et du compostage a eu une incidence marquée à ce chapitre.

J'estime qu'il vaut la peine de faire remarquer à la Chambre que, d'ici l'année prochaine, la région de Durham aura réduit de 25 p. 100 la quantité d'ordures destinées aux sites d'enfouissement sanitaires, proportion qu'on s'attend de porter à 50 p. 100 d'ici la fin de la décennie. Cela montre l'importance que le public accorde à cette question et sa bonne volonté de participer à de tels projets lorsqu'on lui ouvre la voie.

Il faut que nous respections notre protocole national sur l'emballage, mais il importe encore plus de donner une orientation aux particuliers qui ont déjà éliminé 50 p. 100 de leurs ordures ménagères afin qu'ils puissent faire davantage sur ce plan. À mon avis, le temps est venu de proposer et de mettre en oeuvre, en collaboration avec les gens d'affaires, une mesure législative dans laquelle on fixerait des objectifs et des délais précis pour l'élimination des emballages superflus. Les coûts ne seraient pas nécessairement exorbitants. C'est ce que les gens veulent, et les industries astucieuses savent que la réduction des emballages est un moyen d'attirer de nouveaux clients.

Les quantités incroyables de prospectus publicitaires qui nous sont livrés par la poste chaque jour constituent un autre cauchemar pour les municipalités. Je suppose que la distribution de ces prospectus doit constituer une source de revenu importante pour la Société canadienne des postes qui commence à montrer des profits après des années de déficits atterrants. De toute évidence, certaines personnes aiment à recevoir ce courrier et s'en servent. Sinon, si les détaillants n'en tiraient pas des profits, ils n'utiliseraient pas cette forme de publicité. Cependant, un très grand nombre de personnes ont en horreur cette publicité et m'en parlent sans cesse.

• (1200)

Pour traiter de la question, je crois que nous devrions commencer par examiner de près la mesure législative dont le Parlement européen est actuellement saisi et qui vise à limiter la vente des listes d'adresses aux entreprises de publipostage.

Les communautés européennes y proposent d'exiger l'accord par écrit des particuliers avant de pouvoir utiliser leurs nom et adresse de cette façon. On peut anticiper les cris de protestation que feront entendre certains secteurs du monde des affaires. Mais, encore là, je crois qu'on pourrait leur faire comprendre qu'il serait astucieux et même profitable de cesser de se mettre ainsi à dos un si grand nombre de Canadiens.

Je termine en parlant de la question la plus épineuse de l'heure, à savoir les taxes. Je tiens à faire comprendre que personne n'est plus intéressé que moi à voir réduire les taxes. À cet égard, j'ai eu le plaisir, l'hiver dernier, de créer et de présider un comité qui, regroupant notre caucus ontarien, a examiné les Comptes publics du Canada et recommandé des coupes importantes dans un certain nombre de domaines de compétence fédérale.

On a tenu compte de certaines de ces recommandations dans le budget de cette année. Je regrette que d'autres n'aient pas été adoptées, notamment la réduction des allocations consenties à la Chambre et aux députés.

J'espère que la population canadienne comprendra à quel point ce gouvernement a contrôlé efficacement les dépenses fédérales. En moyenne, la hausse a été de moins de 4 p. 100, ce qui est bien inférieur au taux d'inflation. La législation prévue par le budget restreindra l'augmentation des dépenses dans les années à venir, et imposera des restrictions aux gouvernements futurs.

On ne peut que souhaiter que d'autres gouvernements, dont celui de l'Ontario, s'imposent la même rigueur. Tous les gouvernements et organismes élus auraient dû s'en rendre compte depuis longtemps, malgré les possibilités qu'ils ont de jouer avec ces responsabilités ou de les rejeter sur d'autres instances. Ce sont de toute façon les contribuables qui paient la note en bout de compte, vous et moi, toutes les personnes ici présentes et tous les habitants du Canada.

L'autre jour, j'ai rencontré un citoyen en colère qui venait de recevoir sa facture de taxes foncières municipales. Je précise qu'il ne vit pas à Durham. Je pense qu'il me tenait en partie responsable. En tout cas, c'est l'impression qu'il donnait. Il m'a signalé que ses taxes foncières augmenteraient d'environ 12 p. 100 cette année, après une hausse de 10 p. 100 l'an dernier. Une hausse semblable était prévue pour 1992.

Pourtant, ses augmentations de salaire ont à peine compensé l'inflation depuis trois ans. Ce contribuable précisait que les dépenses au chapitre de l'éducation constituaient presque 60 p. 100 de la hausse.

Le discours du Trône parle de «valorisation du savoir». Nous investissons suffisamment d'argent dans l'éducation et le recyclage, mais nous devons revoir la distribution de ce financement afin d'en maximiser les possibilités pour tous les Canadiens.

Il y a un message fondamental dans tout cela, un avertissement que nous ignorerons à nos risques et périls. Les gens réclament des gouvernements qui nous coûtent moins cher et qui nous imposent moins. Ils veulent un gouvernement modeste. S'ils ne l'obtiennent pas, ils deviendront plus avares.

Le portefeuille des contribuables canadiens n'est pas bien garni. Dans bien des cas, il est déjà vide. Les habitudes de dépense d'Ottawa ont été notablement restreintes au cours des six dernières années, mais il faudrait faire plus. Maintenant, les autres niveaux de gouvernement doivent se rendre compte que la fête est finie et que c'est maintenant leur tour de mettre fin au gaspillage.

Mon discours a porté sur plusieurs sujets, et chacun d'eux est important pour moi et pour mes électeurs, les habitants de Durham. Je crois que le discours du Trône a correctement défini les mesures qui s'imposaient pour l'avenir du Canada et des Canadiens.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Monsieur le Président, le député de Durham a effectivement parlé d'un certain nombre de choses, comme il dit, mais il me semble que le gros de son allocution a porté sur la question de la publicité par la poste. Il ne croit pas, j'espère, que, de tous les problèmes qui assaillent le Canada à l'heure actuelle, y compris ceux que posent l'unité nationale et l'économie—dont je parlerai à l'instant—,la publicité par la poste constitue vraiment une préoccupation majeure pour ses électeurs car, si c'est le cas, ils sont certes différents des miens. Par exemple, un enfant sur huit ne mangerait pas à sa faim à Edmonton, et la ville compterait quelque 50 000 chômeurs; je doute donc fort que les électeurs du député se préoccupent particulièrement de la publicité par la poste. J'espère que le député me corrigera si je me trompe.

Il dit que la fête est finie, mais je lui rappellerai que son gouvernement, qui ne sait parler que de compressions financières ou presque à qui veut l'entendre—et ce n'est pas grand-monde par les temps qui courent—, a accru la dette nationale du Canada de quelque 214 milliards de dollars, soit de quelque 30 milliards de dollars par année, si l'on compte l'année en cours.

Il se trouve que j'ai relevé, dans le dernier numéro de la revue *The Economist*, quelques statistiques. Je n'en signalerai que quelques-unes. Voici: «La production industrielle du Canada a diminué de 10 p. 100 ces trois derniers mois.» C'est l'un des taux les plus élevés de tous les pays de l'OCDE. Notre PNB diminue de 1 p. 100 par année. Les ventes au détail ont chuté de 15 p. 100 environ. Le taux de chômage se situe évidemment à 10,5 p. 100.

Ce bilan va consacrer la ruine du gouvernement aux prochaines élections, et je suppose que le député voudra commenter ces statistiques.

Prenez les prix à la consommation; ils ont augmenté de 12 p. 100 en trois mois. Le seul pays qui soit plus mal en point que le Canada à cet égard est la Suède, avec un taux de 18 p. 100. Évidemment, ils augmentent de 6,3 p. 100 par année et, encore là, seuls la Suède, l'Australie et le Royaume-Uni affichent des taux plus élevés.

Il vaut la peine de signaler que le taux préférentiel se situe à 10,25 p. 100 au Canada, selon le dernier numéro de la revue *The Economist*.

Qu'est-ce qui peut bien préoccuper les Canadiens, de l'avis du député? Croit-il vraiment que c'est la publicité par la poste?

On me dit que le député de Saint-Boniface va prendre la parole après moi et parlera d'éducation. Je demanderai au député ce que j'ai demandé au dernier député de son parti à avoir pris la parole, soit le ministre des Transports: Est-il disposé à critiquer le gouvernement ontarien qui a la première compétence en matière d'éducation? Pourquoi, par exemple, le gouvernement ontarien ne veut-il pas participer à un test national du système d'éducation?

M. Stevenson: Je suis très heureux de répondre à ce qui, à mon avis, était les trois principales questions de mon collègue.

Je ne me suis pas reporté à mon discours pour vérifier, mais je crois que j'avais deux paragraphes dans un discours de 20 minutes, qui concernaient sur la publicité par la poste, ce qui ne constitue guère un élément essentiel. Si le député représentait peut-être une région juste à l'extérieur de l'agglomération torontoise où, il y a quelques mois, six endroits éventuels ont été choisis comme immenses lieux de décharge destinés à recevoir les ordures de l'agglomération torontoise, il comprendrait que le choix de ces secteurs est une question délicate. Et, naturellement, chacun de ces blocs représente cent acres d'excellente terre agricole. Aussi, la question des déchets, dont une petite partie est la publicité par la poste, revêt une grande importance dans ma circonscription. Il est inutile de dire que le député ne se rend pas compte de l'importance de cette question dans notre région.

Aussi, je n'ai aucune difficulté à prouver ce que j'avoue à propos de cette question.

En ce qui concerne la tendance des dépenses, n'importe quel Canadien peut se reporter aux *Comptes publics du Canada* vérifiés pour voir les tendances des dépenses des gouvernements canadiens de toute allégeance politique depuis 1970. Il constatera que, de 1972 à 1986 je crois, aucun gouvernement canadien n'a jamais perçu assez d'argent pour payer les programmes, et encore moins pour verser un sou en vue de payer les intérêts et le capital.

Si un Canadien avait une hypothèque et ne faisait aucun paiement, ni sur les intérêts ni sur le capital, pendant une période de 16 ans, on aurait une certaine idée de ce que serait sa situation financière. C'est la situation dans laquelle se trouve le Canada.

• (1210)

Depuis 1986, nous avons perçu plus de recettes que nous n'en dépensons en programmes chaque année, mais pourtant, elles ne suffisent pas pour payer les intérêts sur la vieille dette. En fait, en 1984, qui a été la pire année, il a manqué 16 milliards de dollars pour les seuls programmes, sans parler des 22 milliards de dollars et plus pour les intérêts.

Nous avons connu un changement radical en passant d'un énorme déficit d'exploitation à un excédent, mais celui-ci ne suffit pas à payer les intérêts sur la vieille dette. Essentiellement, l'accumulation de la dette totale qui s'est produite sous le gouvernement actuel est constituée d'intérêts composés sur la dette qui existait déjà.

Alors que je souhaiterais qu'on ait pu faire davantage pour minimiser l'effet de ces intérêts composés, les faits sont là pour tous ceux qui veulent les examiner.

En ce qui concerne le désir d'apprendre, j'apprécie les commentaires du député. La notion de désir d'apprendre est, je pense, plus large que le système d'enseignement. Bien que cette notion en fasse assurément partie, elle s'applique aux attitudes et aux désirs de chaque Canadien d'améliorer ses compétences dans le travail qu'ils font actuellement ou espère avoir dans l'avenir. Cela concerne tout l'enseignement primaire et secondaire, l'université ainsi que les programmes ultérieurs de recyclage d'un genre ou d'un autre, auxquels nous pouvons chercher à avoir recours collectivement ou individuellement. Il est important que les gouvernements coordonnent leurs activités afin que l'argent consacré à l'enseignement donne les meilleurs résultats.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour commenter le discours du Trône selon deux optiques. Je voudrais m'attarder premièrement aux problèmes non mentionnés dans le discours du Trône et deuxièmement aux questions qui y sont abordées.

Qu'est-ce qui ne figure pas dans le discours du Trône? Mes collègues de tous les partis en conviendront: quand on lit attentivement le discours du Trône, on se rend compte que rien n'est fait pour venir en aide aux quelque 5 millions de pauvres du pays, composés essentiellement de femmes et de plus d'un million d'enfants. On ne fait pas mention non plus des difficultés que connaissent les deux millions d'assistés sociaux au pays. C'est fort regrettable.

On n'y aborde pas non plus la question des banques d'alimentation. Vous savez comme moi, monsieur le Président, que le nombre de Canadiens qui auront recours cette année aux banques d'alimentation devrait atteindre 1,8 million, et ce, dans un pays jugé relativement riche comme le Canada. Il est important de noter que les enfants et les jeunes adultes représentent peut-être 40 p. 100 de ces gens.

On passe également sous silence le sort des chômeurs, qui sont un peu plus de 1,5 million au Canada de nos jours.

En fin de semaine, je discutais avec une jeune femme qui cherche désespérément un emploi. Elle s'exprime très bien, a une belle personnalité et tient à travailler. Elle n'a trouvé aucun emploi qui l'aiderait à subvenir aux besoins de ses deux enfants. Certes, il y a des emplois. Il y en a quelques-uns à temps partiel, rémunérés au salaire minimum et offrant de piètres avantages. C'est malheureux.

Il y a eu une semaine exactement samedi dernier, au cours d'une visite dans ma circonscription, j'ai rencontré un jeune homme bien instruit, possédant des compétences en marketing. Ce néo-Canadien, membre d'une minorité visible, n'a pas réussi depuis dix ans à se trouver un emploi convenable.

Il a eu des emplois à court terme, mais très mal payés. Absolument rien qui permette de bâtir un avenir. Le discours du Trône ne propose rien pour soulager la misère de ces personnes et de centaines de milliers d'autres comme elles, pour dissiper leurs inquiétudes.

Le discours ne dit pas un mot non plus des faillites, qui ont pourtant augmenté de plus de 50 p. 100 entre mars 1990 et mars 1991. Que dire de ces quatre petites entreprises de ma circonscription, Saint-Boniface, qui ont fermé leurs portes? Que propose le discours pour ces entreprises? Et pour leurs travailleurs, pour les hommes et les femmes qui y travaillaient, certains depuis de très longues années, et qui sont aujourd'hui sur le pavé? Ces travailleurs ont des familles et souhaitent leur donner ce que vous et moi donnons à nos familles. Ils veulent aussi garder leur maison. Ils veulent s'épanouir et prospérer dans notre pays. Le discours ne souffle pas mot de ces faillites ni des travailleurs qui perdent leur emploi.

Certains députés se souviendront que je suis intervenu à la Chambre pour attirer l'attention sur les difficultés de près de 2 000 Canadiens qui ont été victimes de la faillite de Route Canada. Nous avons essayé par tous les moyens d'amener le gouvernement à répondre à leurs besoins. Que s'est-il passé? Il s'est retranché derrière les enquêtes, qui se poursuivent d'ailleurs, au lieu de tendre la main à ces hommes et à ces femmes pour essayer de rétablir leur situation. Certains de ces employés avaient travaillé pour cette entreprise pendant des années. Certains n'ont eu aucune indemnité de départ et leurs vacances n'ont pas été payées. Certains n'ont toujours pas touché leur salaire ni d'autres types d'avantages.

Est-ce que ce ne sont pas là des questions qui tiennent à l'essence même de la citoyenneté canadienne et dont on aurait pu s'occuper?

Que dire des agriculteurs? Je m'entretenais hier avec un agriculteur qui me disait que, à cause de la tension de plus en plus vive que doivent subir les agriculteurs en raison de l'incertitude des marchés, et des politiques des autorités fédérales et provinciales, il est de plus en plus difficile de poursuivre l'exploitation.

Voyons maintenant la petite entreprise. J'ai rencontré, il y a quelques jours dans ma circonscription, le propriétaire d'une petite entreprise qui m'a dit: «Je me demande pourquoi je fais tout cela. Lorsque je compte le nombre d'heures de travail et que je calcule les bénéfices à la fin de la journée ou à la fin de l'année, lorsque je vois toutes les formalités administratives à remplir à cause d'une multitude de règlements des autorités fédérales et provinciales et lorsque je constate le surcroît de travail qu'occasionne la taxe sur les produits et services, je me demande pourquoi je continue. Je me demande parfois, et bien d'autres en font autant, pourquoi continuer à diriger ma propre entreprise.»

Il se demande si on allégera la charge de l'impôt, car, outre les formalités administratives, il y a cet autre fardeau. Il signale que les impôts ont augmenté à tous les niveaux: fédéral, provincial et municipal. Il est au courant des 34 augmentations imposées par ce gouvernement, ce qui a d'ailleurs beaucoup alourdi sa charge de travail, amenuisé ses bénéfices et accru les risques de l'entreprise.

Le discours du Trône n'a pas dit un mot non plus sur toute la question des services de garderie pour les parents qui ont besoin d'aide. J'ai rencontré une jeune femme mariée qui a un enfant mais ne vit plus avec son mari. Son travail lui rapporte environ 6 $ l'heure. Elle ne sait pas à qui confier son enfant. Et même si elle pouvait trouver quelqu'un, elle ne pourrait probablement pas payer ses services. J'ai trouvé le courage de cette très jeune femme admirable. Elle avait beaucoup de caractère et énormément de détermination. Elle voulait simplement

travailler et élever son enfant pour qu'il puisse devenir à son tour un citoyen productif.

Il n'est pas question de la récession dans le discours du Trône. Or, nous sommes plongés dans une grave récession. Nous savons que le déficit dépasse les 30 milliards de dollars et qu'il tourne autour de ce chiffre depuis un certain nombre d'années. La dette atteindra bientôt 400 milliards de dollars. Cette dette, qui se chiffrait à moins de 168 milliards, selon une déclaration signée par l'ex-ministre des Finances, s'élèvera maintenant à près de 400 milliards de dollars. En quoi cela peut-il contribuer à apaiser les craintes que ce déficit et cette dette suscitent chez les Canadiens?

• (1220)

Ce sont là autant de points que le discours du Trône aurait pu aborder de manière à vraiment parler aux Canadiens et à leur donner le sentiment qu'il y a de l'espoir, qu'il y a un avenir et que les choses reviendront à la normale, tout en les assurant que notre grand pays prospère leur donnera les possibilités d'épanouissement dont ils ont besoin pour vivre dans la dignité.

Quel sujet le discours du Trône a-t-il abordé?

[*Français*]

L'unité nationale. Il y a certains propos qui sont assez intéressants; malheureusement, je crois qu'ils sont un peu vagues. Je comprends que le premier ministre veuille sans doute se donner une certaine flexibilité mais, d'un autre côté, cela ne rassure pas tellement les Canadiens et Canadiennes de ce qui se passe. Ils sont nerveux. Évidemment, ils sont très très nerveux. Il n'y a pas tellement d'assurance que les minorités linguistiques—quelque chose que j'aurais aimé voir à l'intérieur du discours du Trône—ne seront pas sacrifiées. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu toutes sortes de rumeurs à travers le Canada qui indiquent que certaines personnes assez bien placées croient qu'une des choses qu'il pourrait faire, c'est de simplement sacrifier ces minorités linguistiques, afin supposément d'apporter plus d'unité au pays.

J'aurais aimé avoir un commentaire ferme au sujet de la protection des minorités linguistiques. Et je peux vous assurer que si jamais on enlève l'appui aux minorités linguistiques, il y aura un tollé général à travers le Canada, parce que ces minorités ont été protégées, continuent à l'être, et ils veulent que cela continue.

En ce qui concerne le projet de loi ou les initiatives qui auraient pu être prises au sujet de l'unité nationale, plusieurs personnes ont noté qu'il y a quand même une perte de temps. Ils auraient aimé qu'on aille de l'avant aussitôt que possible, parce que si on continue selon l'horaire du gouvernement, il n'est pas impossible qu'une fois arrivé au bout du tunnel on n'ait pas tellement de temps pour rectifier des erreurs qui pourraient être commises le long du parcours. Ce serait malheureux de se retrouver dans une situation où on n'aurait pas le temps de résoudre cette grande question.

[*Traduction*]

Le discours du Trône a également parlé de la prospérité pour tous. On entend, et je sais que tous les partis politiques ont tendance à le faire, des affirmations exagérées au sujet de l'accord canado-américain en matière de commerce au sujet des avantages que procurerait un autre accord commercial avec le Mexique. Il y est question de supprimer les obstacles au commerce interprovincial. Cela me paraît extrêmement positif. Je trouve cependant que les exagérations au sujet du contrôle des dépenses ont vraiment de quoi induire en erreur. Il y a eu réduction des dépenses de l'ordre d'environ 3,7 p. 100. Mais avouons que ce fut grâce à la réduction des paiements de transfert pour la santé et l'éducation. Et qui en a fait les frais? Les provinces et les municipalités.

Mon collègue a dit, il y a quelques instants, à quel point les gens se plaignaient des comptes de taxes et d'impôts des provinces et des municipalités. Bien sûr, parce que le gouvernement fédéral a retiré sa participation. Le fédéral a donc refilé sa part de la note aux provinces et aux municipalités qui l'ont refilée à leurs contribuables.

L'exagération la plus flagrante—et je ne le dis pas pour être méchant, mais on pourrait parler d'hypocrisie—réside peut-être dans le passage concernant l'éducation. On trouve là encore de bien belles paroles, et le gouvernement y excelle. Le premier ministre y excellait, lorsqu'il était chef de l'opposition. Il y excellait avant et pendant les campagnes électorales de 1984 et de 1988. Mais rien n'en est ressorti, sinon des coupes massives. Il y a contradiction flagrante dans tout ce domaine.

Il a parlé de productivité accrue. Nous savons qu'une amélioration de l'instruction, de la formation et du recyclage ainsi que de la recherche et du développement contribuent à accroître la productivité. Que faisons-nous? Nous sabrons dans les budgets à cet égard. J'en ai parlé bien des fois. Nous avons eu des réductions budgétaires en 1986, d'autres en 1989-1990, et des gels de 1990 à 1995. Rien que pour cette période, cela représentera dix milliards, non dix millions, mais dix milliards de dollars de moins pour l'éducation. Pas étonnant que les provinces et les municipalités en souffrent.

Et que dire des réductions budgétaires pour la recherche et le développement, sans parler des réductions concernant les sciences et la technologie? Et que dire des dépenses pour l'alphabétisation?

Je dois admettre que les buts sont louables. Toutefois, rien n'indique comment le gouvernement fédéral aidera les provinces ou d'autres à atteindre ces buts. Je trouve cela malheureux.

Le gouvernement a beaucoup parlé de productivité et d'efficacité dans le discours du Trône. Il y a un peu de contradiction dans ce genre de propos. Certains diront même que la contradiction est flagrante: nous avons un gouvernement qui dit toutes les bonnes paroles, mais qui ne donne pas suite à ses paroles par des actes.

Je comprends très bien que nous sommes dans une situation financière difficile. Cependant, y a-t-il d'autres solutions à part réduire considérablement les fonds versés au chapitre de la santé et de l'éducation?

[*Français*]

Est-ce qu'on aurait pu envisager d'autres possibilités? Est-ce qu'il y avait d'autres alternatives? Il me semble qu'il aurait pu y en avoir. Ce qui est malheureux, c'est qu'on prétend qu'on contrôle les dépenses alors qu'on les a refilées aux provinces et aux municipalités. Et il faut regarder cela dans un contexte de revenu, parce qu'en 1984, vous n'êtes pas sans savoir, j'ai l'impression que le revenu dépassait les 70 milliards et, en ce moment, il dépasse les 130 milliards.

Donc, il y a eu une augmentation extraordinaire d'impôts de toutes parts.

[*Traduction*]

Oui, ce sont des buts valables, mais les paroles ne suffisent pas. Nous avons besoin de mesures concrètes. Nous devons voir à ce que des mesures soient prises parce que l'érosion de notre compétitivité est directement liée à un certain nombre de facteurs, et les fonds versés au chapitre de l'éducation sont l'un de ces facteurs. Le gouvernement se plaît à dire:

[*Français*]

. . .que les investissements dans le domaine de l'éducation dépassent la majorité des pays de l'OCDE. Oui, mais attention. Si on regarde l'élémentaire et le secondaire, cela se compare bien. Si on regarde le postsecondaire, cela ne se compare pas tellement bien. Donc, faisons la distinction.

Je sais que le premier ministre, le ministre des Finances et les autres ministres connaissent la distinction. N'essayez pas de leurrer le peuple canadien, s'il vous plaît. Il faut leur dire la vérité.

Je ferai, si j'ai le temps, monsieur le Président, un dernier point au sujet de l'efficacité de l'appareil de l'État. Le gouvernement dit, dans son discours du Trône, qu'il a réduit de 24 le nombre de sociétés de la Couronne. Oui, mais est-ce qu'il parle du prix qu'on a eu à payer au point de vue de l'efficacité, au point de vue du service, au point de vue des gens mis à pied?

Le gouvernement parle de 90 000 employés qui ont été rayés, qui ont été mis de côté. On parle d'hommes et de femmes comme si c'étaient des produits, qu'une fois utilisés, on les range de côté. Mais combien d'argent—il faut poser une autre question—combien d'argent, honnêtement, a été épargné lorsqu'on a rayé ces 90 000 employés? Combien de contrats ont été donnés pour remplacer ces employés? C'est quelque chose dont on ne discute pas.

C'est un peu comme, vous savez, lorsqu'on parle de la création d'emplois. Oui, mais il faut regarder l'autre côté de la médaille. Il y en a eu combien qui ont été enlevés? Et lorsqu'on crée des emplois, on peut dire *a job is a job, a job is a job*, mais je peux vous assurer que de travailler à temps plein avec un salaire raisonnable, avec des bénéfices qui nous aident à appuyer, à supporter notre famille, cela est beaucoup plus intéressant que quelque chose à temps partiel avec des salaires très très bas.

Monsieur le Président, j'aimerais continuer, mais j'ai l'impression que j'arrive vers la fin de mon temps de parole. Je constate qu'il me reste encore un peu de temps, je vais donc continuer.

Je vais faire un petit résumé. En ce qui concerne le discours du Trône, il y a eu nombre de thèmes qui ont été abordés tels que l'unité nationale, l'économie, l'efficacité de l'appareil de l'État et bien sûr, l'éducation. Ce sont tous des thèmes importants mais il ne faut pas oublier, chers amis, qu'il faut regarder non seulement ce que dit le discours du Trône, mais également les questions qui ne sont pas touchées dans ce discours du Trône.

J'ai mentionné tout à l'heure les chômeurs, les gens qui sont nourris par les banques alimentaires, les pauvres; j'ai mentionné les gens qui vivent de l'assistance sociale; j'ai mentionné aussi les petits commerces et les plus

grands commerces qui ont fait banqueroute, les gens qui vont faire banqueroute. Les gens, les Canadiens et Canadiennes, auraient aimé avoir des commentaires au sujet de ces questions, et ils n'en ont pas eu.

Je déplore aussi que le gouvernement essaie de faire croire aux Canadiens et aux Canadiennes que le contrôle des dépenses est beaucoup plus sain qu'il ne l'est. Mais il faudrait qu'il leur dise également que oui, il a contrôlé les dépenses jusqu'à un certain point, mais ne pas oublier d'ajouter en même temps qu'il a mis ce fardeau sur le dos des provinces, des municipalités et des gens tels que vous et moi. Et je crois que cela est très important. Lorsque l'on parle de création d'emplois, regardons l'autre côté de la médaille, parlons du nombre d'emplois qui ont été rayés, parlons du nombre d'emplois qui ont été créés, mais parlons aussi de la qualité de ces emplois, ce que cela va faire pour les gens que nous représentons.

• (1230)

Il ne faut pas non plus oublier, lorsque l'on parle de rayer la Fonction publique, qu'il faut nous poser une autre question très importante et franchement fondamentale, qui est la suivante: Combien d'argent a-t-on épargné? Ou bien a-t-on simplement donné un nombre suffisant de contrats pour simplement dépasser ce qu'on a soi-disant épargné?

[*Traduction*]

Lorsque nous parlons d'unité nationale, nous devons nous demander quel effet les réductions massives à VIA Rail et à Radio-Canada, la privatisation d'Air Canada ainsi que la baisse de l'emploi—je crois qu'elle est de 27 p. 100 pour la Canada et de plus de 20 p. 100 au Manitoba—ont eu sur l'unité nationale. Lorsque nous parlons d'économie et d'efficacité gouvernementale, soyons très honnêtes: exposons les faits aux Canadiens afin qu'ils puissent comprendre ce que vous essayez de faire et ce que nous essayons de faire.

En ce qui concerne l'éducation, je comprends que c'est toujours très tentant de dire toutes les bonnes paroles. Dans un sens, le gouvernement est gagnant sur tous les tableaux lorsqu'il parle d'éducation parce que c'est une question qui nous touche tous, que ce soit au niveau primaire, au niveau secondaire ou au niveau postsecondaire. Toutefois, les actes sont plus éloquents que les paroles, et les actes n'ont tout simplement pas suivi les paroles.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aimerais formuler quelques observations suite aux propos du député de Saint-Boniface concernant le discours du Trône.

Le député fait des insinuations, qui sont en fait des accusations, lorsqu'il dit que le gouvernement fédéral applique sa politique de restriction au détriment des provinces et des municipalités.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Au cours des six dernières années, le contrôle exercé par le gouvernement a permis de limiter l'augmentation des dépenses à 3,7 p. 100 par année. Par ailleurs, les dépenses des gouvernements provinciaux ont augmenté en moyenne de 6 et 7 p. 100. Elles ont même atteint 10 p. 100 dans certaines provinces. Je souligne ici que les transferts aux provinces n'ont absolument pas été touchés avant les budgets de cette année et de l'an dernier.

Le député dit qu'il y a eu des compressions importantes l'an dernier; il y a effectivement eu des coupures, mais celles-ci ont été de 0,5 p. 100 inférieures aux prévisions. Ce chiffre est très inférieur à ce que laisse entendre le député relativement aux provinces et aux municipalités.

Le député de Saint-Boniface pense-t-il que les dépenses des provinces devraient continuer à excéder de beaucoup le taux d'inflation et la moyenne du gouvernement fédéral? Les provinces ne devraient-elles pas faire preuve de retenue à l'égard de leurs programmes?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je sais qu'il la pose de bonne foi. De toute évidence, nous devrions tous faire preuve de retenue, peu importe le niveau de gouvernement que nous représentons ou les programmes que nous défendons.

Cela dit, lorsque le gouvernement parle d'une augmentation de 3,7 p. 100 de ses dépenses, je pense que je n'ai pas bien exprimé mon point de vue. Le député a tout à fait raison lorsqu'il dit que l'augmentation des dépenses des provinces est de l'ordre de 6 ou 7 p. 100. Toutefois, il en est ainsi, entre autres, en raison des compressions massives du fédéral.

Je dois reconnaître en toute équité que les premières compressions ont été faites il y a déjà longtemps. Les plus importantes sont survenues en 1986: 2 p. 100 de réduction en ce qui a trait aux transferts pour la santé et l'éducation. Des compressions de 1 p. 100 avaient aussi été prévues en 1989-1990, mais elles n'ont pas été appliquées en raison d'un gel d'une durée de deux ans, qui a par la suite été prolongé jusqu'en 1995.

Je tiens aussi à dire, lorsque je parle de compressions massives, que les provinces et les municipalités en ont fait

les frais, puisqu'elles n'ont pu comprimer assez rapidement leurs programmes, compte tenu des sommes moindres dont elles disposaient.

Il est très difficile d'effectuer des compressions dans les universités, les collèges, les écoles et les hôpitaux. En outre, il faut aussi voir la situation dans un contexte plus global.

Deux questions se posent lorsque vous examinez le problème dans un contexte global. Il s'agit de l'effet cumulatif de ces réductions. Si le montant de base est moins élevé par suite d'un gel ou de compressions, l'augmentation, exprimée en pourcentage, se trouve à diminuer à la longue. Vous êtes ainsi doublement pénalisés. Il y a donc les conséquences cumulatives des compressions, à la longue, ainsi que le fait que l'augmentation, exprimée en pourcentage, s'applique à un montant moindre.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il faut continuer à faire preuve de retenue. Il est vrai que, dans une certaine mesure, le gouvernement fédéral a fait preuve de retenue, mais il faut expliquer aux Canadiens pourquoi ce pourcentage est aussi bas. Il faut être honnête envers les provinces ainsi que les municipalités et ne pas leur lancer la pierre sans reconnaître que l'une des raisons, parmi d'autres, de l'augmentation de leurs taux d'imposition, est qu'elles reçoivent une aide plus limitée de la part du fédéral et des provinces, qui s'efforcent de combler le vide.

Je pense que c'est là un point extrêmement important. Je ne le formule pas d'une façon partisane. Si vous vous reportez à mes propos, vous constaterez qu'ils correspondent à la réalité.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En vertu du paragraphe 43(2) du Règlement, je voudrais simplement vous signaler que les députés ministériels de Wild Rose et de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia partageront leur temps de parole, ce qui leur permettra de prononcer des discours de dix minutes suivis d'une période de cinq minutes réservée aux questions et réponses.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, dans le discours du Trône, notre gouvernement a proposé au Canada des objectifs précis au sujet des orientations de notre système d'éducation.

Ainsi, notre gouvernement a établi à ce chapitre des objectifs et des stratégies qui nous permettront d'entrer dans le XXI^{e} siècle. Le Canada consacre déjà par habitant plus d'argent à l'éducation que pratiquement tous les autres pays industrialisés.

Notre examen du bilan en matière d'éducation nous a conduits à nous demander pourquoi le Canada ne tire pas davantage, sur le plan économique, de ses investissements importants dans le domaine de l'enseignement. Notre gouvernement croit que les objectifs en matière d'éducation reflètent une évolution du marché du travail. Nous n'avons pas besoin nécessairement de crédits supplémentaires, mais il faut plutôt mettre l'accent sur une orientation plus active.

Étant donné que de plus en plus de pays deviennent autosuffisants en matière d'agriculture et inondent le marché mondial de leurs produits, les agriculteurs canadiens ne pourront plus compter seulement sur l'agriculture, à l'avenir.

Les progrès technologiques et l'accroissement de la compétitivité reflètent l'évolution du marché du travail qui exige une main-d'oeuvre hautement qualifiée et bien formée.

Or, les résultats de nos étudiants en mathématiques et en sciences restent dans la moyenne par rapport aux étudiants d'autres pays, selon plusieurs études comparatives effectuées à ce sujet. Notre taux d'ingénieurs et de scientifiques est faible. En particulier, les femmes ne représentent que 13 p. 100 des diplômés en génie, et 30 p. 100 des diplômés en mathématiques et science physique.

L'industrie canadienne consacre à la formation de ses employés moins de 50 p. 100 des sommes dépensées à ce chapitre aux États-Unis, et la proportion n'est que d'un cinquième et d'un huitième respectivement par rapport au Japon et à l'Allemagne. Ce n'est pas le type de bilan qui garantira une prospérité accrue pour nos enfants. En fait, cela amène certains à se demander si la prochaine génération de Canadiens ne sera pas la première dont le niveau de vie sera inférieur à celui de la génération précédente. Notre système de formation devra donner aux gens, de façon permanente, la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires sur le marché du travail. Notre gouvernement entend lier nos objectifs en matière d'éducation et nos objectifs économiques. La compétitivité de la main-d'oeuvre canadienne résidera dans une économie basée sur la connaissance. Pour remédier à nos problèmes économiques, il nous faudra améliorer nos normes en matière de mathématiques, de sciences et de technologie.

• (1240)

Nos travailleurs doivent pouvoir acquérir des compétences et être en mesure de profiter durant toute leur vie active de programmes de recyclage et de perfectionnement leur permettant d'améliorer leurs débouchés et d'assurer leur propre prospérité. Malgré l'énorme dévouement d'un très grand nombre d'enseignants et d'administrateurs très compétents, les Canadiens se demandent si la façon dont le gouvernement aborde actuellement l'apprentissage répond aux besoins de l'avenir.

Notre gouvernement est conscient du fait que les Canadiens s'inquiètent de l'éducation et souhaitent l'établissement d'objectifs nationaux pour l'an 2 000. Cela ne pourra se faire sans l'appui et la collaboration des gouvernements provinciaux.

Nous entendons notamment réduire de moitié le taux d'analphabétisme, veiller à ce que 90 p. 100 des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent avant l'âge de 25 ans, doubler le nombre des diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie ainsi que quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés.

On demandera aux étudiants et aux parents, aux employeurs et aux employés, ainsi qu'aux enseignants et aux gouvernements de collaborer, afin de favoriser l'apparition d'une culture éducationnelle. Tout comme nous avons réussi à implanter une culture environnementale, nous devons tous jouer nos rôles respectifs en matière d'éducation à l'avenir.

Le maintien de notre prospérité dépend de notre compétitivité sur le plan technologique, et le Canada fait face à une pénurie très grave de scientifiques, d'ingénieurs, de techniciens et de technologues pour les décennies à venir. Dans le but d'accroître notre compétitivité, notre gouvernement encourage les études en sciences naturelles et en génie par le truchement du programme de bourses du Canada, qui profitera à 10 000 personnes, dont 5 000 femmes.

Nous avons également mis au point avec plusieurs provinces des programmes très stimulants qui visent à convaincre les jeunes de terminer leurs études. Nous avons créé des centres d'excellence qui réunissent les meilleurs cerveaux dans les universités et le secteur privé.

Dans l'esprit de ses créateurs, le régime d'assurance-chômage devait être une solution temporaire pendant que les chômeurs essayaient de se trouver un autre emploi. Il existe maintenant des Canadiens pour qui l'assurance-chômage est un mode de vie et qui vivent ainsi aux frais de l'ensemble des contribuables. Nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage se sentent inutiles et humiliés lorsqu'ils sont incapables d'obtenir divers emplois parce qu'ils n'ont pas le niveau d'instruction requis, ce qui les empêche de trouver un emploi.

Par le passé, les bénéficiaires de l'assurance-chômage ne pouvaient acquérir les connaissances les rendant plus aptes au travail, sans risquer de perdre leurs prestations. Notre gouvernement s'est rendu compte qu'il fallait briser ce cercle vicieux du chômage. Nous avons donc mis en oeuvre une initiative ambitieuse, la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, pour aider les chômeurs à acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour s'adapter à un monde en ébullition.

À titre d'exemple, il y a le programme d'alphabétisation destiné aux bénéficiaires de l'assurance-chômage. Ceux-ci risquent généralement de perdre leurs prestations s'ils ne sont pas prêts à travailler. Aux termes de l'article 26 de la *Loi sur l'assurance-chômage*, les bénéficiaires peuvent maintenant suivre certains cours sans courir ce risque, notamment des cours pour apprendre à lire, à écrire et à compter. Étant plus instruite, la main-d'oeuvre pourra améliorer son sort tout en augmentant les profits des employeurs.

Nous avons fait des progrès, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir. La qualité de nos ressources humaines, un facteur déterminant de notre compétitivité, est une question nationale. Ce n'est pas une question fédérale, ni provinciale; ce n'est pas une question gouvernementale seulement, mais une question nationale, qui exige une réponse nationale.

La collaboration de tous est essentielle. Les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie et les universités ainsi que les consommateurs, tous ont un rôle à jouer. Si tous peuvent se donner la main afin de relever ces défis et d'atteindre ces objectifs communs, les Canadiens de toutes les régions du pays en profiteront maintenant et dans l'avenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Période de questions et d'observations de cinq minutes. Le député d'Ottawa-Centre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): J'ai été très impressionné par l'exposé de la députée et j'ai remarqué qu'elle a traité presque exclusivement de l'éducation. Elle doit être félicitée pour avoir axé son intervention sur ce sujet. Je voudrais toutefois lui poser une question. Je me demande si elle connaît l'une des principales raisons qui expliquent pourquoi le secteur privé canadien et en particulier, les sociétés qui font de la recherche et du développement dans les domaines de pointe, n'investissent pas autant au Canada que les autres entreprises le font ailleurs dans le monde. C'est parce que notre pays n'a aucune statégie nationale dans le domaine de l'éducation ou de la R-D. Aucun des divers paliers de gouvernement, autant les gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral, ne fait preuve de leadership dans ce secteur.

Plutôt que de toujours faire des commentaires négatifs, je mentionnerai un aspect positif. Il y a bien la société Northern Telecom, qui est une entreprise de premier plan non seulement au Canada et en Amérique du Nord, mais aussi partout au monde. Celle-ci investit jusqu'à 9 p. 100 environ et même parfois jusqu'à 10 p. 100 dans la R-D. Voilà un exemple parfait des grands succès que

peuvent remporter nos entreprises à l'échelle internationale si seulement notre gouvernement leur fournit les outils nécessaires pour ce faire.

Plutôt que d'attendre jusqu'à l'an 2000 pour résoudre ce problème, je proposerais que nous nous occupions dès maintenant de l'analphabétisme et de l'éducation. En effet, en l'an 2000, plus d'un million de Canadiens n'auront pas une formation suffisante pour se trouver une place sur le marché du travail.

De plus, toujours en l'an 2000, les deux tiers de tous les emplois qui seront créés nécessiteront une formation supérieure à une douzième année. Je suis donc d'avis que cette question est très urgente et nécessite des mesures immédiates.

La députée peut-elle me dire ce qu'elle croit que le gouvernement devrait faire maintenant pour résoudre le problème actuel?

Mme Feltham: Je remercie mon ami et collègue de sa question.

J'ai la très nette impression que, jusqu'ici, nous avons reconnu que cela constituait un sujet de préoccupation.

• (1250)

Il nous faut plus de diplômés. Il faut que nos jeunes terminent leurs études, surtout dans les provinces qui n'ont pas beaucoup misé sur l'éducation.

Le gouvernement actuel s'est rendu compte de l'existence du problème. C'est un problème qui a des répercussions autant sur le présent que sur l'avenir.

J'ai parlé de l'an 2000, car nous avons tous cette date à l'esprit. Nous sommes tournés vers l'avenir. Nous disons l'an 2000, mais nous n'aurons pas à attendre l'an 2000 pour la mise en oeuvre des mesures. Nous devons commencer maintenant. Nous devons convaincre l'industrie et les employeurs qui prennent du retard en n'investissant pas davantage dans la formation de leur personnel. Nous envisageons cela aussi et nous inciterons les employeurs à prendre toutes les mesures nécessaires. Nous insisterons sur cet aspect au cours des prochaines années, jusqu'en l'an 2000.

C'est en visitant Taiwan que je suis devenue plus consciente de la nécessité pour le Canada et pour tous les gouvernements, comme l'a dit mon collègue, d'instaurer un partenariat. Qu'il s'agisse des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral, ils doivent travailler ensemble parce que nous devons entrer de plain-pied dans l'ère technologique et que nous devons nous concentrer sur la technologie.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, c'est un honneur de participer au débat sur le discours du Trône qui définit de façon générale l'orientation donnée à la troisième session de la 34e législature, législature qui sera, à bien des égards, l'une des plus importantes, sinon la plus importante de l'histoire canadienne.

Vous vous rappellerez que la première session avait porté exclusivement sur la ratification de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. La deuxième session a été principalement marquée par les objections du Sénat non élu et non responsable, par l'adoption de la loi concernant la taxe sur les produits et services et par la réforme de la taxe de vente qui était attendue depuis une quarantaine d'années au Canada.

Au cours de la troisième session, le Parlement s'occupera de l'avenir du pays lui-même. Ainsi, les trois thèmes du discours du Trône, soit l'unité, la prospérité et l'efficacité de l'appareil gouvernemental, se retrouvent inextricablement liés entre eux.

Les Canadiens ressentent actuellement un sentiment de frustration considérable, qui est dû en grande partie, selon moi, à la situation économique. Toutefois, les Canadiens veulent aussi sentir que leurs représentants élus les écoutent et qu'ils agissent en conséquence. En outre, il faudra de toute évidence remédier aux lacunes d'une constitution qui date des années 1860 et qui a été modifiée il y a une dizaine d'années, sans l'appui d'une province qui compte tout de même 28 p. 100 de la population canadienne. Il est temps de sortir du marasme de l'après-Meech et de procéder aux modifications constitutionnelles qui s'imposent.

L'échec de l'Accord du lac Meech nous a laissé un double message. Tout d'abord, les Canadiens veulent avoir leur mot à dire dans le processus. Ils se sont sentis laissés pour compte et ont eu l'impression que les décisions étaient prises trop loin d'eux. De fait, à mi-chemin du processus, soit en décembre 1988, et suite à l'adoption de la Loi 178 au Québec, le processus n'a plus été conforme à la volonté de la majorité des Canadiens. Les préoccupations qui ont été mises de l'avant à mi-chemin du processus de ratification ont fait en sorte, selon moi, qu'il était devenu politiquement impossible, pour toute province qui n'avait pas encore ratifié l'Accord, de le faire.

Le second message concerne l'équité. Le processus ne doit permettre à aucune province d'obtenir quelque chose qui ne soit également accessible à toutes les autres provinces, et aucune province ne peut bénéficier d'un

statut spécial, ni obtenir la ratification d'une entente qui ne soit pas accessible à toutes les autres provinces.

C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral doit s'assurer que les Canadiens ont la possibilité de participer pleinement au processus de renouveau constitutionnel. Cela se fait actuellement et continuera de se faire par le truchement d'un certain nombre de commissions et de tribunes.

Le Forum des citoyens, qui a occasionné des dépenses extravagantes, a été néanmoins l'occasion de consulter littéralement des centaines de milliers de Canadiens. Ces consultations apporteront sûrement quelque chose d'utile lorsque le rapport sera déposé au plus tard le 1er juillet.

Doit également être déposé le 1er juillet le rapport du Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat Beaudoin–Edwards, qui est chargé de trouver une façon de sortir le processus de modification constitutionnelle de l'impasse actuelle.

À l'heure actuelle, comme nous le savons tous, un changement constitutionnel exige dans bien des cas le consentement unanime de la Chambre des communes, du Sénat et des dix provinces. Cette exigence a causé, et c'est le moins qu'on puisse dire, une impasse constitutionnelle.

Il est plutôt difficile de pénétrer dans une pièce pour y parler de changement constitutionnel lorsque la porte est fermée à double tour et que personne ne peut y entrer. Pour arriver à ouvrir la porte, il nous faut une clé. C'est là où intervient le comité Beaudoin–Edwards, car il trouvera la clé qui ouvrira la porte au changement constitutionnel.

Une fois que le gouvernement aura reçu ces divers rapports et qu'il aura eu l'occasion de les assimiler, il présentera des propositions destinées à axer le débat public sur l'objectif d'un Canada plus uni. Ce faisant, j'estime important de ne pas oublier que la situation du Canada à l'heure actuelle n'est pas complètement sombre. En fait, si on la compare à celle des autres pays, elle est assez bonne.

Je viens d'une région des Prairies, en Saskatchewan, de quelque 25 000 milles carrés. Celle–ci dépend excessivement de la culture et de la commercialisation du grain. La majorité de mes électeurs ne cessent de me dire qu'ils veulent conserver un gouvernement central fort, un gouvernement capable d'établir et de maintenir des normes nationales, d'administrer la huitième économie en importance au monde et de satisfaire aux besoins d'un secteur ou d'une région en particulier, lorsqu'ils traversent une période difficile comme cela a été le cas, à un moment ou à un autre, pour toutes les régions et tous les secteurs de notre pays.

En Saskatchewan, et dans ma région en particulier, l'économie est très cyclique. À certaines époques, tout va pour le mieux, et nous effectuons des dépôts en vertu de la péréquation. À d'autres époques, comme celle que nous traversons à l'heure actuelle, nous effectuons des retraits. Par conséquent, le message que me transmettent mes électeurs est clair.

Ils veulent qu'on élimine le dédoublement des fonctions et le gaspillage. Ils veulent un gouvernement efficace et ils veulent qu'Ottawa procède à une certaine décentralisation vers les provinces et les régions du pays.

L'objectif n'est pas de se débarrasser de tout et de recommencer à zéro, mais plutôt de modifier et de changer pour améliorer ce que l'on a déjà en tant que nation qui, de l'extérieur, est l'envie du reste du monde. C'est pour avoir une nation comme la nôtre que les ressortissants de nombreux pays sont prêts à donner n'importe quoi pour réussir à entrer ici.

Des propositions seront faites au cours de l'été, après que les rapports des diverses commissions auront été soumis à un comité parlementaire mixte qui aura pour mission de consulter les Canadiens. Le renvoi à ce comité devrait se faire d'ici la fin de septembre.

Le comité aura alors cinq mois pour parcourir le Canada. Il rencontrera, en séance publique, les comités des provinces et des territoires spécialement créés pour étudier ce sujet.

Après réception du rapport, en février de l'an prochain, le gouvernement proposera un projet de Canada renouvelé à tous les Canadiens. Une nouvelle mesure législative autorisera une plus grande participation des Canadiens au processus, si cela est nécessaire.

J'estime également qu'il faut prendre le temps nécessaire. La question de l'unité doit être traitée d'une façon mesurée et doit laisser suffisamment de temps pour permettre la participation des Canadiens à chaque étape. C'est seulement ainsi que le produit final pourra être accepté par la grande majorité des Canadiens.

L'unité nationale et la prospérité économique vont de pair et il n'y a pas de doute qu'en ce qui concerne l'avenir, les décisions d'investissement, au Canada et à l'étranger, seront affectées par l'incertitude. Les taux d'intérêt sont touchés, car les investisseurs veulent la certitude, la stabilité et une bonne gestion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

REVENU CANADA

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la politique d'embauche du Centre des données fiscales de Revenu Canada à Sudbury, contient des dispositions discriminatoires à l'égard des gens qui ne résident pas dans la ville ou le district.

Au cours de l'année écoulée, Elliot Lake a perdu 2 400 des 4 000 emplois miniers et en perdra 1 000 autres au printemps prochain. Cette communauté est désemparée. Des maisons, des carrières et même dans certains cas des vies sont perdues dans le bouleversement provoqué par les fermetures de mines.

Lorsqu'un de mes électeurs a fait une demande d'emploi au Centre des données fiscales de Sudbury, on lui a dit qu'il fallait habiter dans le district de Sudbury. Cette personne a la citoyenneté canadienne et paie des impôts à ce centre justement. Elle a besoin d'un travail.

Je demande au gouvernement de mettre un terme à cette discrimination irrationnelle, déraisonnable et injuste à l'égard des chômeurs qui cherchent du travail. La politique d'embauche du gouvernement est tout simplement inacceptable.

* * *

LES JUIFS DE SYRIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stoufville): Monsieur le Président, récemment, j'ai rencontré des membres du Nahon, le Groupe des étudiants juifs. Comme tant d'autres personnes, ces étudiants sont très inquiets de l'oppression dont quelque 4 500 Juifs syriens sont victimes.

Ils réclament de toute urgence la prise de mesures contre le gouvernement syrien. Ce dernier interdit aux Juifs de quitter la Syrie, il les torture et les emprisonne. Il ne les autorise pas à voter et leurs maisons sont fouillées au hasard et sans motif.

Il prive les juifs de Syrie des droits fondamentaux qui sont énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, que la Syrie a signée. Le gouvernement du Canada a toujours appuyé la cause des Juifs opprimés et des droits de la personne.

Aujourd'hui, de concert avec les députés de la Chambre, je demande au gouvernement de la Syrie de respecter la déclaration des Nations Unies et d'accorder aux Juifs syriens qui désirent émigrer le droit de le faire librement.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, pendant le week-end, les Canadiens ont été informés que le gouvernement envisage encore une fois secrètement de fermer des bases des Forces canadiennes dans cinq localités d'un peu partout au pays.

Des localités des provinces de l'Atlantique qui souffrent déjà à cause de la récession risquent d'être les plus frappées. Trois bases sont visées dans cette seule région.

Les Canadiens sont au courant de la ruine économique qui survient dans une localité lorsqu'on retire soudainement son principal employeur. En ces temps difficiles, les dernières choses dont les Canadiens ont besoin, ce sont des pertes d'emplois et des bouleversements au moment où le gouvernement prend des décisions improvisées au sujet des dépenses militaires.

Il ne fait aucun doute qu'il faut réduire les dépenses militaires. Toutefois, de telles décisions secrètes et improvisées ne servent ni les localités ni la politique nationale en matière de défense. Nous demandons au gouvernement de procéder immédiatement à un examen approfondi de la politique canadienne de défense avant que toute fermeture de bases ne soit envisagée, et d'assurer les Canadiens que des solutions économiques viables seront offertes aux localités au cas où la fermeture de bases s'impose.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, les familles ont beaucoup changé depuis environ un siècle. Aujourd'hui, elles sont beaucoup plus petites et elles tendent à s'éparpiller dans tout le pays, au lieu de rester au même endroit.

La fiscalité a changé, elle aussi. Malheureusement, son évolution n'a pas tenu compte de celle des familles. Elle pénalise maintenant les couples mariés et favorise les célibataires qui vivent ensemble.

Article 31 du Règlement

Je suis sûr que les députés de la Chambre sont tous préoccupés par l'érosion de la famille traditionnelle. Alors, ne contribuons pas à cette érosion en négligeant de légiférer.

Je suis très encouragé par le discours du Trône dans lequel le gouvernement promet d'examiner nos politiques à l'égard de la famille. Je suis très fier de participer à cette initiative. Je crois fermement à la nécessité de protéger les intérêts de la famille, parce que c'est le fondement même de notre beau pays.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les rumeurs qui courent depuis un an au sujet des fermetures de bases dans le Canada atlantique et des réductions dans les budgets militaires en général ont créé un climat d'inquiétude dans ma région.

Les membres des Forces armées canadiennes sont évidemment inquiets et se demandent tous s'ils ne seront pas victimes du couperet qui semble prêt à s'abattre sur la région.

Ils ne sont pas seuls dans ce cas. La fermeture des bases dans la région de l'Atlantique aura un effet catastrophique sur une économie déjà affaiblie par les politiques du gouvernement.

Si ces rumeurs se confirment, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick en particulier seront touchés par le départ des militaires, de leur argent et des emplois en découlant.

Les bases des forces aériennes jouent un rôle essentiel dans la vie du Canada atlantique, surtout en Nouvelle-Écosse. Elles sont aussi un élément de notre histoire, de notre économie et de notre bien-être.

Nous demandons au gouvernement d'y penser deux fois avant de jeter de l'huile sur le feu qui consume l'économie du Canada atlantique.

* * *

[*Français*]

LES SUBVENTIONS POSTALES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'apprécie le travail des résidants des collectivités autochtones éloignées au Canada, des entreprises autochtones, des sociétés aériennes, des marchands, des fonctionnaires provinciaux et territoriaux qui, à la suite de nombreuses consultations avec le gouvernement canadien et le groupe d'étude, ont permis de stabiliser le montant de la subvention postale dans le Nord, à 15 millions.

Sans cette subvention, le prix des aliments périssables dans la plupart des collectivités de la région du Nord québécois serait beaucoup plus élevé que le prix actuel demandé dans des régions telles que le Centre de l'Arctique, c'est-à-dire qu'un litre de lait pourrait coûter 10 $ et un pain, 7 $.

Monsieur le Président, je remercie le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable Tom Siddon et son équipe, mais il faudra faire attention à l'uniformisation du tarif postal.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, on a signalé récemment à Kingston que les réductions budgétaires dans les pénitenciers fédéraux pourraient nuire à la sécurité publique.

Comme tous les fonctionnaires, les employés du Service correctionnel Canada subissent un mauvais traitement aux mains de ce gouvernement. Jusqu'à maintenant, 59 postes ont été éliminés seulement dans la région de Kingston. La réduction de personnel entraîne une diminution du nombre de gardiens dans chaque équipe de travail. La rotation de ces équipes se fait plus fréquemment. Il en résultera du surmenage et une augmentation du stress. Dans le milieu carcéral, la tension s'intensifiera entre les gardiens et les détenus, ce qui engendrera des confrontations dangereuses.

Les tentatives du gouvernement fédéral pour réduire le déficit en s'en prenant aux fonctionnaires est déplorable. Cependant, en réduisant le personnel dans les prisons, le gouvernement ne s'attaque pas seulement à ses fonctionnaires, mais il crée aussi une situation pouvant être dangereuse.

En conséquence, je prie instamment le gouvernement de suivre les recommandations de l'Union des employés du Solliciteur général et d'accorder aux établissements le financement nécessaire pour assurer convenablement la détention sous juridiction fédérale. La sécurité de la population et celle du personnel est menacée si le gouvernement n'agit pas.

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, quoi qu'on pense du rapport Bélanger-Campeau, il présente néanmoins les préoccupations du Québec face à la *Loi constitutionnelle de 1982*.

D'abord, le rapport établit clairement que le principe de l'égalité des Canadiens, principe qui est prévu dans la Charte des droits, ne permet pas une reconnaissance constitutionnelle spéciale de la société québécoise.

Ensuite, le principe du multiculturalisme, un autre principe prévu dans la Charte, suppose que la langue et la culture françaises sont sur un pied d'égalité avec les autres langues et les autres cultures et n'exigent pas de garantie spéciale dans notre Constitution.

Enfin, le principe de l'égalité des dix provinces, qui est reconnu dans la formule de modification constitutionnelle, laisse entendre que tout pouvoir accordé au Québec doit aussi être accordé à toutes les autres provinces, ce qui ne cadre ni avec la notion voulant que le Québec ait un caractère unique ni avec les opinions des partisans d'un gouvernement national fort.

Essentiellement, ce rapport reconnaît les différences fondamentales qui entravent notre pays, les différences que nous devons aplanir si nous voulons garder un Canada fort et uni.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, mes propos porteront aussi sur l'unité nationale. Je voudrais exprimer les préoccupations des milliers de Canadiens qui sont outrés du démantèlement, par ce gouvernement, de notre service national des postes.

Jusqu'ici, plus de 950 bureaux de poste fédéraux ont été fermés ou privatisés. Un grand nombre de ces fermetures ont occasionné des ennuis à la population qui, au lieu de pouvoir se prévaloir du service postal de première qualité qu'elle mérite, en est privée. Bon nombre de ces gens sont des personnes âgées ou handicapées.

Dans un grand nombre de localités, le bureau de poste est la seule présence fédérale visible. Après avoir éventré Radio-Canada et Via Rail, le présent gouvernement donnera un autre coup terrible à l'unité canadienne en fermant des centaines de bureaux de poste.

Au nom des résidants des communautés touchées, comme Avonmore en Ontario, La Rédemption au Québec, Mabou en Nouvelle-Écosse, Brandon au Manitoba et Pitt Meadows en Colombie-Britannique, je prie instamment le gouvernement de mettre fin à la fermeture des bureaux de poste et de s'engager plutôt à améliorer notre service national des postes.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

VIA RAIL

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le dernier rapport annuel de VIA Rail prouve que le gouvernement avait raison de lui imposer une cure d'amaigrissement afin de lui éviter la crise cardiaque. Parmi ces bonnes nouvelles: Premièrement, les plaintes de la clientèle ont diminué de 60 p. 100 l'année dernière, alors que les commentaires élogieux à l'endroit de VIA Rail et de son nouveau service ont considérablement augmenté. Deuxièmement, la ponctualité des trains VIA a augmenté de 65 p. 100 en 1989 et à 80 p. 100 en 1990.

[*Traduction*]

En fait, les seules mauvaises nouvelles que donnait le rapport annuel de VIA Rail portaient sur les recettes du service de voyageurs qui, au cours de la première moitié de 1990, n'ont pas atteint les objectifs fixés. Les seuls responsables en sont les Libéraux et les Néo-démocrates qui avaient fait une publicité négative à ce nouveau service.

C'est honteux de la part de l'opposition.

* * *

[*Français*]

LE PRIX DE L'EXCELLENCE TOURISTIQUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, samedi soir dernier, se tenait au Palais des congrès de Montréal, la remise des Grands prix nationaux du tourisme québécois.

C'est avec beaucoup de fierté, monsieur le Président, que j'aimerais souligner en cette Chambre aujourd'hui que c'est l'Abitibi-Témiscamingue qui a remporté les grands honneurs de cette soirée. En effet, c'est le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue qui s'est vu octroyer le prix le plus prestigieux de ce gala, soit le Prix de l'excellence touristique, pour avoir contribué depuis dix ans à la notoriété culturelle et touristique du Québec. Cette haute reconnaissance vient couronner dix années d'efforts et de travail acharnés, pour faire d'un festival régional, un événement d'envergure nationale et internationale.

À toute l'équipe du Festival, j'offre donc, en mon nom et au nom de mes concitoyens, mes plus sincères félicitations pour cette magnifique réussite. Bravo!

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, après avoir écouté et examiné, le printemps dernier, d'innombrables témoignages portant sur Fonction publique 2000, le Comité permanent des comptes publics a émis de très sérieuses réserves au sujet de la présumée réforme de la fonction publique.

Le comité a recommandé au gouvernement de mettre sur pied un comité spécial de la Chambre qui serait chargé d'examiner toutes les recommandations de Fonction publique 2000, avant que l'on présente un projet de loi ou apporte des changements administratifs.

Le Livre blanc sur Fonction publique 2000 a été déposé il y a plus de cinq mois. Pourtant, le président du Conseil du Trésor n'a pas encore donné suite aux conseils du Comité permanent des comptes publics.

En écrasant le droit à la négociation collective, en se targuant de milliers de mises à pied, en dépensant sans compter l'argent des contribuables, et en défendant devant les tribunaux des accusations d'inéquité et d'injustice au sein du gouvernement, le gouvernement actuel a prouvé sans l'ombre d'un doute qu'il sait mieux démanteler, détruire et démolir, que bâtir, un pays.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, la fibre même de notre vie sociale et familiale est indubitablement menacée par un élément criminel qui ne cesse de progresser en raison de la mentalité véhiculée par les ouvrages pornographiques que l'on peut se procurer si facilement dans les boutiques vidéo et dans les librairies. En dépit des efforts de beaucoup de Canadiens inquiets de cet état de choses, la pornographie intégrale continue d'exploiter les enfants et de dégrader la femme. Nous constatons avec effroi que l'abus physique et sexuel des enfants ainsi que la violence envers les femmes sont en hausse.

Le discours du Trône a souligné l'importance de protéger nos enfants et de leur assurer une vie familiale stable. Beaucoup de mes électeurs me disent croire que ce n'est qu'en adoptant des lois sévères pour contrôler la distribution des ouvrages pornographiques que nous pourrons assurer à nos enfants, à nos femmes et à notre société la protection qu'ils méritent. Nous n'avons encore rien fait en ce sens. Nous ne devons plus attendre. La force et la santé du Canada dépendent de notre action.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, tout comme mon père l'a fait avant moi, des dizaines de milliers de personnes attendent de pouvoir adopter le Canada comme pays, des dizaines de milliers de personnes attendent de retrouver enfin leurs proches, des dizaines de milliers de réfugiés attendent leur première audience.

Les Canadiens et tous ceux qui demandent à immigrer au Canada voudraient bien savoir—en fait, ils l'exigent—comment Mohammed Al-Mashat a réussi à passer devant tout le monde et à expédier toute la procédure d'immigration en 28 jours seulement.

Les dizaines de milliers de personnes qui ont fait une demande d'immigration ou qui ont demandé le statut de réfugié veulent savoir—en fait, ils le savent très bien maintenant—comment le gouvernement applique sa politique d'immigration: peu importe qui vous êtes et peu importe que vous soyez désespéré, ce qui compte, c'est qui vous connaissez.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, en récompense de leur participation responsable et compétente à la guerre du Golfe, nos Forces armées vont être rationalisées et réduites. C'est là une façon détournée et bureaucratique de dire qu'on va pratiquer des compressions qui nuiront aux Canadiens de tout le pays, y compris de ma province natale, la Nouvelle-Écosse, une province qui a une tradition militaire bien établie et dont l'économie repose grandement sur le service qu'elle offre aux Forces armées.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons eu que rumeurs, résignation et silence de la part du ministre. Avant de prendre quelque décision que ce soit, il faudra certes tenir un débat public et approfondi sur la politique de défense. Les Canadiens doivent y participer, et il n'y a pas de meilleure tribune pour cela que le nouveau Comité parlementaire de la défense nationale. Le comité devrait avoir comme première priorité, la semaine prochaine, de tenir des audiences sur cette question vitale, et il ne saurait débuter en meilleur endroit que dans ma province natale, la Nouvelle-Écosse, peut-être dans sa capitale, Halifax.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, chaque printemps, la harde de caribous de la Porcupine transite par la localité la plus septentrionale de ma circonscription, soit Old Crow, dans sa migration vers les aires de mise bas du versant nord de l'Arctique. Depuis 20 000 ans, les Gwitch'in du Yukon et de l'Alaska dépendent de la harde de caribous de la Porcupine pour leur survie, pratiquant à cet égard le développement durable dans sa forme la plus pure.

En 1980, on a établi l'*Arctic National Wildlife Refuge* afin de protéger ce mode de vie contre des travaux de prospection et d'exploitation. Mais tout cela risque de changer. Le président Bush veut ouvrir le refuge à l'exploitation pétrolière et gazière. De plus, un comité clé du Sénat américain doit se prononcer aujourd'hui sur cette affaire.

J'invite la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Environnement à s'entretenir avec leurs homologues américains et à leur bien faire comprendre que des travaux de prospection dans ce refuge sont tout simplement inacceptables pour le Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Cette fin de semaine, le premier ministre a déclaré au cours d'une entrevue que les Canadiens et Canadiennes sont responsables du marasme dans lequel nous nous trouvons, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine constitutionnel. Quand le gouvernement va-t-il cesser de blâmer les Canadiens pour le marasme dans lequel nous sommes à l'heure actuelle et en prendre la responsabilité puisque ce gouvernement est responsable pour ces graves problèmes au pays?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est vrai que nous connaissons des temps difficiles. Nous connaissons un important ralentissement de l'économie, l'unité du pays est mise en question, et il faudra de toute évidence un vaste débat public pour régler toutes ces questions.

Ce sont des questions très complexes, et elles ne peuvent être réglées que si les Canadiens y travaillent ensemble, selon le principe d'un partenariat. Je pense que nous devons faire participer tous les Canadiens au processus, et les amener à y prendre part ainsi qu'à contribuer à l'élaboration d'une solution. Ces questions doivent être traitées d'une façon qui respecte les traditions et le mode de vie des Canadiens.

J'ai l'impression que le chef de l'opposition nous a assuré sa pleine collaboration sur ces questions qui touchent les Canadiens. J'en suis heureux et j'ai hâte d'entreprendre ce travail commun.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'estime que le premier ministre du Canada a tort de blâmer les Canadiens. Ceux-ci ne manquent pas d'affection pour leur pays, ils manquent d'affection envers ce gouvernement.

Le Conference Board du Canada a déclaré aujourd'hui que la récession serait beaucoup plus grave qu'on le croyait il y a trois mois. Selon un représentant du Conference Board, sept provinces sur dix enregistreraient cette année une décroissance économique.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte que sa politique économique est un échec complet? Il nous a donné un nouveau ministre des Finances. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est une nouvelle politique économique. Si le ministre des Finances veut obtenir notre collaboration, il doit nous écouter et réduire les taux d'intérêt afin que nous soyons plus compétitifs face aux taux américains ainsi que la valeur du dollar afin d'améliorer la compétitivité des produits et des services canadiens. Nous serions ainsi sur la voie d'une reprise économique. Il devrait nous écouter de temps en temps.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je suis désolé que le chef de l'opposition fasse état de considérations partisanes sur cette question très importante, parce que cela m'autorise à dire que, durant la période où il a été ministre des Finances, le taux de la Banque du Canada est passé de 7,5 p. 100 en septembre 1977 à 11,25 p. 100 en mai 1979.

Le gouvernement actuel est parvenu au cours de l'année dernière à réduire les taux d'intérêt de 5 points de pourcentage. On constate une hausse de la confiance du monde des affaires, une augmentations des ventes de maisons, une hausse des ventes d'automobiles et une baisse du nombre de chômeurs. Les signes avant-coureurs sont donc favorables, monsieur le Président, et je ne veux pas me montrer trop optimiste, mais je tiens à

assurer à mon ami que tous les indices révèlent une tendance souhaitable.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous pensions avoir un nouveau ministre des Finances, mais celui-ci nous sert les mêmes rengaines que son prédécesseur. J'aimerais lui dire que, lorsque j'étais ministre des Finances, les Canadiens avaient du travail.

• (1420)

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous avions alors des programmes économiques canadiens.

J'aimerais que le nouveau ministre des Finances me dise quand il assumera ses responsabilités. Si le gouvernement a décidé qu'il nous fallait un nouveau ministre des Finances, c'est parce que nous avons besoin de nouvelles orientations économiques. Quand le ministre des Finances se mettra-t-il au travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les répercussions des décisions du chef de l'opposition du temps où il était ministre des Finances avaient alors fait monter le taux de chômage à 12 p. 100. Il atteignait 16 p. 100 en Colombie-Britannique. Il est descendu beaucoup plus bas maintenant. Les Canadiens et les entreprises canadiennes ont créé 1,6 million d'emplois dans une conjoncture favorable.

Nous devons faire face à de fortes poussées inflationnistes. L'honorable chef de l'opposition le sait très bien.

Je regrette beaucoup qu'il n'aime pas me voir travailler à la manière ancienne, mais je peux lui dire qu'à moins d'en venir à l'essentiel et de s'adresser aux causes fondamentales de l'inflation, à savoir les pressions inflationnistes probables, il sera impossible de faire baisser les taux d'intérêt. La reprise de l'économie est tributaire de la baisse des taux d'intérêt.

Je le répète, nous sommes sur la bonne voie. Tous les indicateurs en témoignent et l'honorable chef de l'opposition va donc devoir patienter pendant une petit peu longtemps parce qu'une fois que nous aurons remédier à l'essentiel, l'économie canadienne prendra un nouvel essor.

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et elle concerne la crise que traverse l'industrie canadienne du camionnage.

Comme le sait le ministre, la semaine dernière, on a pu voir à Ottawa la réalité humaine des difficultés et des frustrations rencontrées par les camionneurs canadiens et elle est toujours présente ici aux yeux de tous.

Le ministre a rencontré les travailleurs par la suite. Nous avons débattu de cette question à la Chambre. Nous, l'opposition officielle, avons offert au ministre et au gouvernement un ensemble de solutions de rechange qui peuvent être efficaces si on les adopte.

Par conséquent, je demande au ministre si le gouvernement est enfin prêt aujourd'hui à annoncer des mesures d'aide immédiates qui serviraient à alléger le fardeau écrasant que supportent les camionneurs à cause des programmes du gouvernement.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer que, mercredi, jeudi et vendredi de la semaine dernière, en compagnie de fonctionnaires de mon ministère, j'ai recontré les camionneurs et leurs épouses pour examiner la situation.

Ces rencontres, d'après les fonctionnaires de mon ministère, ont eu pour résultat deux séries de recommandations qui ont été exposées par les camionneurs artisans. La première série est ce que l'on peut appeler le programme politique puisqu'elle remonte à l'Accord de libre-échange, à la TPS et à la déréglementation de l'industrie.

En ce qui concerne la TPS, j'ai dit, la semaine dernière à la Chambre, que cette taxe n'a causé aucun tort à l'industrie du camionnage. Par exemple, la taxe sur le carburant a été réduite de 2,5 c. le litre, à la suite de l'application de la TPS.

En ce qui concerne la déréglementation, le gouvernement n'a pas l'intention de rétablir la réglementation. De tous côtés, on nous dit que la déréglementation a été très avantageuse pour les Canadiens.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre doit parler des camionneurs américains, parce qu'ils sont les seuls à avoir profité de la déréglé-

mentation. Les camionneurs canadiens n'en ont tiré aucun avantage.

Non seulement son gouvernement prend refuge derrière sept études depuis presque un an, mais nous avons droit depuis une semaine à des manifestations, à des discussions et à des débats, et le ministre continue de nier ses responsabilités, refusant toujours de jouer un rôle clé en cette période critique.

Je reviens au ministre. Que faudra-t-il pour que le gouvernement se réveille et accepte de régler immédiatement ce problème au lieu de se réfugier constamment derrière des études? Des mesures d'aide temporaires ne sont pourtant pas incompatibles avec ses études.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quand les camionneurs peuvent s'attendre à ce que le gouvernement propose des mesures concrètes ainsi que des solutions réalistes et montre pour une fois une certaine sensibilité aux difficultés qu'éprouvent les Canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, au cours des réunions la semaine dernière, j'ai mentionné que les recommandations étaient de deux ordres; certaines concernent les frais d'exploitation des camionneurs. Nous avons examiné bon nombre des questions soulevées et avons conclu en fin de compte que les recommandations faites aujourd'hui sont identiques à celles que les représentants de tous les segments de l'industrie du camionnage ont faites l'an dernier et visent la création d'un groupe de travail formé de tous les représentants de l'industrie du camionnage.

Les camionneurs artisans qui manifestent actuellement dans les rues refusent de se joindre à cette coalition. Pourtant, les porte-parole de la coalition et de tous les autres segments de l'industrie affirment aujourd'hui qu'ils appuient les mécanismes qui ont été mis en oeuvre. Ils étaient d'accord pour qu'on réalise ces sept études, dont les résultats seront diffusés le 27 mai. Le groupe de travail, quant à lui, se réunira les 4 et 5 juin pour faire ses recommandations.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. À propos du camionnage, il y a un fait qu'on peut constater sans faire d'études, et c'est que ces camionneurs garés devant le Parlement et beaucoup d'autres comme eux, aux quatre coins du Canada, perdent leurs maisons, ce qui engendre beaucoup de problèmes familiaux. Ces gens-là perdent leurs entreprises. Pas besoin d'études pour nous dire cela.

Voici ce que je veux demander au vice-premier ministre. Le gouvernement pourrait prendre deux mesures concrètes. Il est bien évident que les camionneurs éprouvent des difficultés à cause de la TPS, car les retards de cinq à six mois dans les remboursements leur coûtent des milliers de dollars. Ils doivent avancer cet argent. Le vice-premier ministre veillera-t-il à ce que les remboursements soient faits aux camionneurs au moment où ils en ont besoin? Ensuite, admettra-t-il que la politique de déréglementation adoptée par l'ancien gouvernement libéral et maintenue par le gouvernement actuel doit être révisée et qu'il faut imposer une réglementation pour que les camionneurs canadiens puissent livrer concurrence sur le marché canadien?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au chef du Nouveau Parti démocratique que la TPS remplace la taxe de vente fédérale. Autrefois, les camionneurs payaient cette dernière taxe sans obtenir de remboursement. Ils devaient l'absorber. Par contre, la TPS leur est remboursée sous forme de crédit sur les intrants. Leur position concurrentielle s'en trouve donc renforcée, car leurs frais d'exploitation sont réduits.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, d'après les instances qui nous ont été présentées, nous pouvons constater sans difficulté tout le mal que les politiques du gouvernement ont fait aux camionneurs indépendants.

Le camionnage est un secteur qui a été détruit par les politiques du gouvernement. La sidérurgie en est un autre. Tout cela à cause de l'accord commercial canado-américain. Cette semaine, le Congrès américain décidera s'il autorise la procédure accélérée pour les pourparlers sur le commerce. Que fait le gouvernement pour s'assurer que, dans deux ans, nous n'aurons pas le long de la rue Wellington les représentants d'un autre secteur sacrifié au nom des politiques du gouvernement sur les échanges commerciaux?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappelle au chef du Nouveau Parti démocratique que l'Accord de libre-échange ne vise pas le secteur des transports. Sa dernière allégation est donc sans fondement.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est bien clair que, dans les transports, les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous au Canada. Ma question était simplement la suivante: Comment le gouvernement se prépare-t-il, étant donné que les États-Unis s'apprêtent à adopter la procédure accélérée pour les pourparlers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique? Passons à un autre sujet. . .

[*Français*]

Carla Hills, responsable des négociations tripartites pour les États-Unis, confirme que les États-Unis veulent négocier la culture. Carla Hills suggère que la culture peut très bien être protégée avec des expositions culturelles. Le ministre peut-il affirmer que la culture ne fera jamais partie du libre-échange à deux ou à trois?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique sait parfaitement que la position du gouvernement là-dessus n'a pas changé. La culture n'est pas négociable, ne l'a jamais été et ne le sera jamais.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En son absence, je l'adresserai au vice-premier ministre.

Les médias parlaient en fin de semaine d'une recommandation au Cabinet prévoyant la fermeture de bases militaires, dont deux en Europe et un certain nombre un peu partout au Canada. Étant donné que les Forces canadiennes se sont comportées si admirablement dans le Golfe, et étant donné que nombreux sont ceux qui veulent être rassurés sur leur sécurité à long terme dans ces bases, le ministre pourrait-il confirmer ou démentir ces bruits? Pourquoi le gouvernement continue-t-il de fonctionner de façon improvisée, et pourquoi refuse-t-il de présenter une politique de défense pour notre pays?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je me réjouis de voir mon honorable collègue reconnaître le rôle très important que les hommes et les femmes de nos Forces armées ont joué dans le Golfe. Il était intéressant d'observer en fin de semaine les marques d'approbation qu'ont reçues les membres de notre marine.

Quant à la révision de la politique de défense, mon honorable collègue reconnaîtra sans doute que l'évolution de la situation internationale et celle de notre situation financière exigent que nous réexaminions l'avenir de la politique de défense dans notre pays. Ce travail est en cours. D'après les nouvelles évaluations que nous faisons des menaces à notre sécurité et des nouveaux rôles à jouer pour nos militaires, nous prendrons des décisions concernant les effectifs appropriés pour nos Forces armées ainsi que l'infrastructure et le matériel qui leur seront nécessaires à l'avenir.

Il ne convient pas de parler des détails de ces propositions tant que le Cabinet n'aura pas eu l'occasion de les examiner. Après ces discussions, bien sûr, mes collègues seront sans doute impatients de discuter de la future politique de défense pour notre pays.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, la situation internationale est peut-être en train de changer, mais la situation dans notre pays est aussi en train de changer, et pour le pire. Nous sommes acctuellement en pleine récession, et l'économie de certaines régions du pays dépend des établissements militaires.

La ministre promettra-t-elle qu'on procédera à un examen complet de la politique de défense en consultation avec tous les Canadiens, avant d'y apporter des modifications? Prendra-t-elle cet engagement?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Il y a évidemment de nombreux aspects à considérer quand on étudie une politique de défense pour l'avenir: la situation internationale, la sécurité du Canada, les effectifs et les rôles qu'ils doivent jouer.

Mais il est évident, et mon honorable collègue en conviendra, que certains changements s'imposeront en matière d'infrastructure. Nous en examinons effectivement tous les aspects. Ce faisant, nous prenons évidemment en considération les répercussions sociales et économiques des changements à l'infrastructure, et cela entrera en ligne de compte lors de nos délibérations au Cabinet.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le gouvernement ne cesse de répéter aux Canadiens que la TPS n'a aucune incidence sur les recettes. Le 12 novembre dernier, le premier ministre déclarait, à Calgary, que la TPS ne coûterait pas un sou de plus aux Albertains. Nous savons maintenant ce qu'il en est réellement. En effet, l'Association des consommateurs du Canada a annoncé aujourd'hui que 72 p. 100 des produits

visés par son enquête coûtent plus cher que ne l'avait promis le gouvernement.

Ma question au vice-premier ministre est la suivante: Comment peut-il concilier les propos formulés par le premier ministre dans sa province de l'Alberta avec les faits qui lui sont présentés aujourd'hui?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale au député que l'Association des consommateurs du Canada vient tout juste de publier un communiqué de presse dans lequel elle indique qu'il ne s'agit pas d'une étude officielle de l'ACC.

L'Association déclare qu'à son avis, une étude globale et complète de l'incidence de la TPS sur les prix au Canada devrait être effectuée pour le bénéfice des consommateurs canadiens. Nous sommes d'accord avec cette déclaration.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je pense que le vice-premier ministre devrait faire preuve d'un peu plus de rigueur dans ses citations. Le communiqué dit:

> Il ne s'agit pas, à ce moment-ci, d'une étude officielle de l'Association des consommateurs du Canada.

Ma question au nouveau ministre des Finances et vice-premier ministre est la suivante: Peut-il nous dire lequel des deux scénarios possibles explique cet écart étonnant? L'ancien ministre des Finances ne savait pas compter, ou alors son gouvernement a trompé les Canadiens relativement aux conséquences désastreuses, pour eux, de la taxe sur les produits et services.

M. le Président: Il y a des façons antiparlementaires de faire des déclarations et de poser des questions, et je pense que le député doit éviter de jouer avec le feu.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député refuse de se pencher sur le présent. Il pourrait peut-être faire une confidence à la Chambre et nous dire s'il préfère parler du passé ou de l'avenir.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Selon la majorité des forestiers professionnels, on fait de la coupe abusive dans les forêts canadiennes, et ce sont les sociétés japonaises qui sont les plus grandes coupables. Dans leur pays, ces activités les conduiraient droit en prison.

Le ministre de l'Environnement demandera-t-il à notre premier ministre, qui est au Japon cette semaine, de dire aux Japonais que la coupe à blanc dans notre plus grand parc national, le parc Wood Buffalo, est inacceptable et que Daishowa devrait cesser cette activité? Leur dira-t-il que c'est inacceptable de couper à blanc 40 000 kilomètres carrés de forêt en Alberta sans qu'une évaluation environnementale ait été faite et que Daishowa devrait cesser cette activité? Leur dira-t-il que c'est inacceptable de polluer la rivière de la Paix en amont du parc national Wood Buffalo et de nombreuses localités des Territoires du Nord-Ouest et que Daishowa devrait cesser ce genre d'activités au Canada?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je regrette de devoir dire aujourd'hui que le député continue de faire des déclarations du même genre que celles qu'il a faites la semaine dernière à la Chambre des communes. Ce sont des déclarations très générales qui ne collent pas toujours à la réalité.

Je crois que le bilan de notre gouvernement montre bien que c'est nous qui avons créé un ministère des Forêts à part entière chargé de s'occuper de toutes les questions liées aux forêts. C'est également nous qui avons proposé aux Canadiens un plan vert fondé sur le développement durable et, dans ce contexte, nous avons l'intention de régler toutes les questions liées aux forêts à mesure qu'elles se poseront.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis désolé d'apprendre que le ministre appuie les pays étrangers qui font de l'exploitation forestière dans nos parcs nationaux.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Mitsubishi et Daishowa coupent à blanc 120 000 kilomètres carrés de forêt en Alberta, ce qui équivaut au tiers de la superficie du Japon. Ils pollueront la rivière de la Paix et la rivière Athabasca en amont de notre plus grand parc national.

Le ministre demandera-t-il à notre premier ministre, qui est au Japon pour dix jours, de dire aux Japonais que les Albertains et les Canadiens se préoccupent de l'environnement et que, lorsqu'un projet comme le projet ALPAC de Mitsubishi est rejeté par une commission

d'évaluation environnementale, ce rejet est définitif, et que le nouveau ministre de l'Environnement appuiera les décisions prises par les commissions, contrairement à son prédécesseur?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne crois pas que nous ayons besoin de leçons en ce qui concerne l'environnement. Nous n'avons pas de leçons à recevoir du député ni des gens de son parti.

Le député saura que certains projets qu'il a mentionnés ont fait l'objet d'évaluations environnementales aux niveaux provincial et fédéral. Il existe des processus, dont certains sont même à l'étude actuellement; des mesures législatives liées aux évaluations environnementales ont déjà été présentées à la Chambre et d'autres le seront encore. Nous examinerons tous les projets actuels et futurs avec une seule préoccupation en tête: protéger notre environnement et assurer un développement durable. C'est d'ailleurs une préoccupation que partagent tous les députés de la Chambre.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

La semaine dernière, la Cour d'appel fédérale a statué que la Convention de la Baie James a force de loi. Avec ce jugement, le ministre a non seulement l'autorité, mais l'obligation d'assumer ses responsabilités. Ce jugement vient en flagrante contradiction avec cette entente qui a été signée avec l'ancien ministre le 12 février et qui scinde en deux l'étude du projet Grande-Baleine.

Ma question, monsieur le Président, est celle-ci: Le ministre peut-il confirmer que l'étude du projet ne sera pas divisée en deux, que les routes ne seront pas séparées des barrages? Le ministre peut-il nous confirmer qu'il va répudier la politique poisseuse de son gouvernement sur Grande-Baleine?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer mon collègue que j'ai eu une rencontre pas plus tard que jeudi de la semaine dernière avec mon collègue ministre de l'Environnement du Québec, avec des représentants de groupes inuit, également avec des représentants des Cris.

C'est la première fois, à ma connaissance, monsieur le Président, que les quatre parties étaient amenées autour de la même table et c'est nous qui avons demandé que cette réunion-là puisse se réaliser.

Lors de cette réunion, monsieur le Président, il en est ressorti le consensus suivant, auquel adhérait également mon collègue ministre de l'Environnement du Québec: tout le monde s'entendait sur le fait que pour des fins environnementales, il était plus logique d'aborder l'étude du projet Grande-Baleine de façon globale que de diviser l'étude du projet en deux, comme cela fut le cas.

Ce n'est pas nous, monsieur le Président, qui avons pris la décision de diviser l'étude du projet en deux. Suite à la réunion de jeudi dernier, je suis heureux de vous informer également que mon collègue ministre de l'Environnement doit et devait organiser une réunion avec les parties, avec des représentants de son propre gouvernement pour voir s'il n'y aurait pas possibilité effectivement de réunir à nouveau tout le projet pour des fins environnementales.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce n'est sûrement pas le rapport dont on nous a fait part lors de cette réunion de jeudi. Le ministre de l'Environnement du Québec a dit sans équivoque que les difficultés qu'il éprouvait au sein de son propre Cabinet étaient attribuables au manque d'intérêt du gouvernement dans l'environnement. C'est clair, et le ministre ne s'en sortira pas en donnant ce genre de réponse insipide et insignifiante.

Le ministre doit prendre position dès maintenant ou être condamné à jamais, comme ses prédécesseurs.

C'est on ne peut plus clair. La Cour d'appel fédérale a statué. Elle a décidé, en 1975, que l'entente de la baie James avait force de loi dans le cadre des lois fédérales. Ce gouvernement a le droit d'agir.

La seule question qu'il faut poser est la suivante: Le ministre va-t-il dire sans équivoque à la Chambre que le gouvernement respectera ses propres lois?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ignore d'où le député tient ce renseignement.

J'ai rencontré mon collègue, le ministre de l'Environnement du Québec, ainsi que les représentants des Inuit et des Cris pas plus tard que jeudi soir dernier.

Je le répète, toutes les parties intéressées, y compris le ministre provincial, ont convenu au cours de cette

réunion qu'il valait mieux étudier l'ensemble du projet et ses effets cumulatifs plutôt que de le diviser en deux. J'ai été fort heureux de l'entendre dire par le ministre de l'Environnement du Québec lui-même.

Il s'est également engagé, pendant cette réunion, à consulter son gouvernement pour voir si cette façon de procéder pouvait être changée, ce que nous avons été très heureux d'entendre. Nous verrons ce qui se dégagera de cette réunion et amorcerons alors l'évaluation environnementale du projet.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Récemment, un député a reconnu qu'il fallait en moyenne 900 jours ouvrables pour réunir un citoyen canadien avec son conjoint vivant à l'étranger.

Bon nombre des Canadiens touchés ont appris avec consternation que M. Al-Mashat et son épouse avaient été admis en 28 jours seulement.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi son gouvernement encourage un système d'immigration qui permet à l'élite de recevoir un traitement spécial et n'offre aux citoyens ordinaires que retards et désespoir?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si la députée pense être utile au Canada en affirmant que notre système d'immigration favorise l'élite au détriment des pauvres, je tiens à lui dire, en toute déférence, qu'il n'en est rien. Nous n'avons pas de système de ce genre au Canada.

L'année dernière, 212 000 personnes ont été admises au Canada et ces gens n'étaient pas tous d'anciens ambassadeurs.

Le comité permanent de la Chambre va examiner le cas Al-Mashat, et les membres de ce comité vont fort bien s'acquitter de leur tâche.

On pourra ainsi connaître le pourquoi, comme le réclame la députée. Cependant, je vous prierais de ne pas répandre dans le monde que, chez nous, nous favorisons l'élite au détriment des gens ordinaires qui immigrent au Canada en suivant les voies normales.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Le dernier recours d'une fripouille, c'est un appel au patriotisme.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'invite la députée à poser sa question.

Mme Guarnieri: Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Au moment du déclenchement de la guerre du Golfe, la ministre d'alors de l'Emploi et de l'Immigration a émis une directive interdisant la délivrance de visas aux Irakiens et aux Palestiniens qui souhaitaient entrer au Canada. Dans le cas de M. Al-Mashat, qui a été admis avant la signature d'un cessez-le-feu officiel, manifestement, on a fait fi de cette directive. Le ministre pense-t-il vraiment que les Canadiens sont dupes et croient que ses fonctionnaires à Vienne ont osé passer outre à une directive ministérielle durant la guerre, sans que son prédécesseur n'en soit informé?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de faire remarquer qu'il y a eu certaines discussions à la Chambre à ce sujet, la semaine dernière, et qu'on s'est entendu pour discuter de toutes les questions reliées à cette affaire au comité. Mon collègue et moi, ainsi que tous les fonctionnaires compétents, seront heureux de témoigner devant ce comité.

* * *

LA SANTÉ

Mme Joyce Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Lorsque j'ai appelé au numéro 1-800 du ministre au sujet de l'implant mammaire, les téléphonistes du service utilisaient encore des chiffres selon lesquels le risque de cancer des femmes porteuses de cet implant serait équivalent au risque qu'elles courent en fumant une cigarette et demie pendant leur vie et donnaient un pourcentage de risque de un sur un million. Aux États-Unis, la FDA avance le chiffre de un sur 10 000, mais certains chercheurs de cet organisme parlent de un sur 50 ou de un sur 100.

Le ministre dira-t-il aux Canadiennes qui croire et quelles mesures il entend prendre pour faire la lumière sur la grande disparité dans les chiffres des chercheurs?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord, je dirai qu'en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma première préoccupation est la santé des Canadiens, des Canadiennes dans ce cas-ci. Je pense que tout le travail du ministre de la Santé

et du Bien-être social doit être axé sur la santé des Canadiens.

Dans le cas qui nous occupe, je dirai que tout a été fait pour disposer des renseignements les plus à jour possible. Le service téléphonique 1-800 a reçu plus de 500 appels depuis son instauration, il y a environ deux semaines.

Dans le domaine médical, les décisions se prennent à la lumière des renseignements disponibles, et je crois que c'est ainsi que nous avons pris nos décisions concernant les implants mammaires. Dans ce cas, tous les renseignements disponibles sont communiqués au ministère et, si cela s'impose, nous contrôlons deux fois plutôt qu'une afin de nous assurer que les renseignements sont fiables. Et c'est ainsi que nous continuerons de fonctionner.

La décision la meilleure pour la santé des Canadiens sera prise à la lumière des renseignements dont nous disposons.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Cependant, il importe de souligner qu'avant que la FDA publie des statistiques, le gouvernement n'a rien fait d'autre que d'attendre ces chiffres. Nous disposons maintenant de statistiques de la FDA faisant état d'un cas de cancer sur 10 000, tandis que certains chercheurs parlent d'un cas sur 50, et d'autres d'un cas sur 100, mais on nous dit encore qu'on utilise les meilleurs renseignements disponibles.

Devant la situation, le ministre est-il prêt à s'engager à financer le plus rapidement possible des projets de recherche sur la sécurité des implants mammaires, comme celui que voudraient mener le Dr Chang de Calgary et d'autres médecins? Est-il prêt, devant les femmes canadiennes, à prendre un tel engagement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministère a reçu l'étude du Dr Chan de Calgary en mars dernier, et nous étudions son projet. Le Dr Chan lui-même a dit qu'à son avis, davantage d'études devaient être faites.

Le député me demande de m'engager à libérer des fonds. Je n'ai personnellement reçu aucune demande en ce sens du Dr Chan. Si nous recevons une demande de fonds, nous l'étudierons. Il y a beaucoup de chercheurs au Canada qui effectuent ce genre de travaux à titre indépendant et communiquent au ministère tous les renseignements susceptibles de nous être utiles. Nous continuerons de fonctionner ainsi.

• (1450)

D'abord et avant tout, ce que les Canadiens, et surtout les Canadiennes, veulent dans l'affaire qui nous occupe, c'est de disposer des renseignements les plus fiables. C'est ce que nous faisons, et le ministère est prêt à laisser tous ceux qui le veulent vérifier si notre travail est bien fait. Cela ne pose aucun problème.

* * *

LES FORÊTS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre du Commerce extérieur, qui qu'il soit aujourd'hui.

Une vieille scierie familiale de la haute vallée de l'Outaouais, qui emploie normalement 300 personnes, a dû fermer ses portes, privant ainsi plusieurs petites collectivités de 12 millions de dollars dont elles avaient bien besoin.

Quand le gouvernement va-t-il se réveiller? Quand va-t-il supprimer la taxe à l'exportation de 15 p. 100? Quand va-t-il abaisser le dollar canadien et donner à l'industrie forestière et à ses travailleurs une chance de survivre? Quand le gouvernement va-t-il établir des règles du jeu plus équitables?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que la société dont il est ici question exploitait une ressource qui s'épuisait et qu'elle fabriquait des produits de qualité inférieure. Cette entreprise ne pouvait pas survivre en poursuivant uniquement l'exploitation des ressources qu'il restait.

Le député devrait également savoir que la taxe de 15 p. 100 nous permettra de venir en aide à cette industrie. Nous étions déterminés à agir en ce sens, mais pour pouvoir le faire efficacement il nous faut l'aide du gouvernement provincial.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, c'est le gouvernement actuel qui s'épuise.

Je m'adresse au même ministre. Le gouvernement a appliqué des mesures dévastatrices à l'industrie forestière et il n'a encore adopté aucune mesure concrète pour modifier ses politiques destructrices. La fermeture de cette usine porte à près de 3 000 le nombre des emplois perdus dans la haute vallée de l'Outaouais du seul fait des politiques actuelles du gouvernement.

Quand le gouvernement va-t-il joindre ses efforts à ceux des gros dépensiers de Queen's Park à Toronto et conclure une entente fédérale-provinciale sur l'industrie

forestière qui permette aux employeurs et aux travailleurs d'espérer pour l'avenir? Que va faire le gouvernement pour ces sans-emploi? A-t-il un minimum de compassion pour eux?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je répondrai à cette question. Comme le sait le député, nous avons négocié et ratifié des ententes avec presque toutes les provinces, sauf l'Ontario qui insiste pour effectuer d'autres études avant de prendre des décisions concernant l'avenir de l'industrie forestière dans cette province.

Je voudrais également rappeler au député que l'industrie se trouve actuellement dans un cycle normal. En fait, en 1976, le dollar canadien valait 1 014 dollar américain, et l'industrie a survécu. D'autres facteurs expliquent la baisse de productivité actuelle de l'industrie. Le phénomène est notamment imputable à la diminution de la demande de produits forestiers sur notre principal marché, les États-Unis. Les indicateurs actuels semblent laisser croire que la récession a atteint le creux de la vague et que l'industrie retrouvera sa vigueur l'an prochain.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle est certainement au courant que des troupes soviétiques, appuyées par des hélicoptères et des véhicules blindés, ont pris d'assaut des villages situés le long de la frontière de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan au cours des deux dernières semaines. Plus tôt ce mois-ci, plus de 30 Arméniens ont été tués et des centaines ont été blessés lorsque de durs combats ont éclaté à la frontière. De nombreux Arméniens soupçonnent le Kremlin d'appuyer l'Azerbaïdjan afin de punir l'Arménie pour ses forts sentiments sécessionnistes.

Ma question est la suivante: Est-ce que la ministre interviendra par le truchement des Nations Unies ou directement auprès des Soviétiques afin de mettre un terme à cette violence anti-arménienne de la part des autorités soviétiques et azerbaïdjanaises?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est clair que ces rumeurs concernant l'intensification de la violence dans cette région de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie nous préoccupent beaucoup. Comme tous les députés, nous déplorons que ce conflit ne soit pas encore réglé. Nous avons demandé à toutes les parties de faire preuve de retenue et de chercher à trouver une solution négociée à ce litige parce qu'il est très important d'éviter toute autre effusion de sang.

Je pense que les familles de Canadiens d'origine arménienne sont particulièrement inquiètes de la situation. Il nous incombait d'intervenir et nous avons pris nos responsabilités. Nous avons fait des démarches auprès de l'Union soviétique. Nous avons demandé à notre ambassade de transmettre nos préoccupations directement au ministre soviétique des Affaires étrangères et, si les autorités soviétiques y consentent, des fonctionnaires de l'ambassade iront enquêter sur place afin que nous puissions faire directement rapport de la situation aux Canadiens qui s'intéressent à cette question.

* * *

LES FINANCES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Un peu plus tôt dans cette période des questions, il disait qu'il souhaitait avoir des principes de bases corrects. Bien, aujourd'hui, le Conference Board disait que ses prévisions sur l'économie canadienne avaient été révisées à la baisse, la raison principale étant que le niveau des exportations a été plus bas que prévu.

Une des bases en matière d'exportation est la valeur de notre dollar. Je demande donc ceci au ministre des Finances, qui souhaite avoir des principes de bases corrects: Pour quelle raison maintient-il le cours du change à un tel niveau et pourquoi refuse-t-il de prendre des mesures dès maintenant pour faire baisser le dollar?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le député sait très bien que le cours du change est fixé par le marché. La difficulté devant laquelle se trouve l'industrie canadienne, c'est son manque de productivité et de compétitivité, et c'est une des questions auxquelles on doit s'attaquer. Le député sait qu'au cours des deux ou trois dernières années, il y a eu une accumulation de pressions inflationnistes et que cette tendance devait être étouffée. Cela fait, les taux d'intérêt commencent à baisser, comme on l'a vu au cours de l'année écoulée où ils ont baissé de cinq points.

C'est là la clé de la reprise économique. Il n'y a rien dans le rapport du Conference Board qui n'était pas dans le budget de 1991 ou dans celui de 1990.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'une des principales raisons du manque de compétitivité de l'industrie canadienne, c'est la cherté du

dollar, et je souhaiterais que le ministre soit plus enclin à le reconnaître.

Le gouvernement se dit préoccupé par les achats de l'autre côté de la frontière. Pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas qu'une des choses qui poussent les Canadiens à acheter aux États-Unis est la valeur du dollar canadien. Pourquoi ne fait-il pas quelque chose à ce propos s'il désire que l'on conserve nos commerces de détail et s'il veut amener une bonne reprise économique tout de suite et non l'année prochaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons peut-être là une différence de politique fondamentale. Le 8 août 1981, son chef de l'époque ne voyait aucune raison de rappeler d'urgence le Parlement devant l'envol des taux d'intérêt et la chute du dollar canadien, lequel s'approchait de son plancher des 50 dernières années, tandis que l'inflation s'établissait à 12,8 p. 100.

Notre politique n'est pas conçue pour parvenir à ces résultats atteints par les Libéraux.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne le programme de protection du revenu agricole.

Plus tôt cette année, je me suis entretenu avec des agriculteurs de ma circonscription et je leur ai demandé leur opinion sur le genre de programme qu'ils voudraient voir en oeuvre en attendant l'entrée en vigueur du programme universel et du Compte de stabilisation du revenu net. Ils ont dit: «Que le programme soit simple et mis en oeuvre avant l'ensemencement.»

Le Compte de stabilisation du revenu net est maintenant conçu pour permettre aux agriculteurs d'accéder immédiatement à des fonds qui les aideront à payer les coûts liés à l'ensemencement. Le ministre sait que l'ensemencement est en cours et que, jusqu'ici, rien n'indique que les agriculteurs peuvent se procurer des demandes pour recevoir cette aide.

Le ministre peut-il expliquer aux agriculteurs de ma circonscription pourquoi ces demandes ne sont pas disponibles? En outre, peut-il donner certaines garanties au sujet de la date où nous pouvons raisonnablement espérer qu'elles seront disponibles?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, lorsque le programme de soutien du revenu agricole a été annoncé, il comprenait le Compte de stabilisation du revenu net et le RARB ou Régime d'assurance-revenu brut. Je puis dire aux députés que les formulaires concernant le Compte de stabilisation du revenu net sont prêts et peuvent être mis à la disposition des agriculteurs.

Cependant, mon collègue devrait comprendre une chose: il faut qu'un projet de loi soit adopté à l'assemblée législative provinciale avant que nous puissons faire parvenir ces formulaires. Et, jusqu'à maintenant, il semble que l'opposition de l'assemblée législative de la Saskatchewan ait une priorité politique qui l'emporte sur la priorité des agriculteurs, soit d'obtenir les fonds du Compte, ce qu'ils voudraient le plus tôt possible.

Une voix: Cela ressemble au NPD.

* * *

• (1500)

LE DÉCÈS DE M. RAJIV GANDHI

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): C'est avec regret que j'informe la Chambre de l'assassinat de M. Rajiv Gandhi, qui est survenu plus tôt dans la journée, pendant la campagne électorale dans l'État de Tamil Nadu.

M. Gandhi connaissait personnellement le premier ministre Mulroney et l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je sais qu'ils se joignent à moi pour déplorer cet acte de violence insensé.

J'exprime le souhait sincère du premier ministre et du gouvernement que cet événement ne nuise pas au processus démocratique en ce moment fort délicat où se déroulent des élections qui sont importantes pour l'Inde et pour tous ceux d'entre nous qui tenons à la démocratie et au développement de la démocratie en Inde.

Au nom de la Chambre et de tous les Canadiens, je déplore cet acte de violence insensé et je présente mes condoléances à la famille de la victime à l'occasion de ce deuil.

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, nous sommes vraiment désolés d'apprendre la nouvelle de la mort tragique de M. Rajiv Gandhi. Nous tenons à exprimer nos plus sincères sympathies aux gens de l'Inde et aussi à la famille de M. Gandhi.

[*Traduction*]

Dans un monde où la violence et la terreur deviennent monnaie courante, il est difficile de passer sous silence ces événements troublants. Les assassinats politiques sont les crimes politiques les plus odieux, surtout quand la victime a occupé un poste si important dans la plus grande démocratie du monde.

Nous partageons les sentiments de sympathie qu'ont exprimés le premier ministre et la secrétaire d'État à la population de l'Inde, à la famille de la victime et à tous les Indiens.

Nous espérons qu'il ne s'ensuivra pas une plus grande fragmentation et une division de ce pays, qui traverse actuellement une période fort délicate.

Nous soulignons à nouveau l'ironie du sort. Encore une fois, on vient de tuer un membre de la famille qui a fourni pendant longtemps de si illustres dirigeants au pays.

Nous souhaitons que cet événement n'entraînera pas d'autres pertes de vie en Inde en cette période très importante.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous partageons la tristesse de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures face à la tragédie d'aujourd'hui.

[*Français*]

Certainement, la mort violente de l'ancien premier ministre de l'Inde nous touche, tous et toutes, et nous rappelle, s'il en est besoin, que la violence est partout et que la démocratie doit triompher.

[*Traduction*]

Nous voudrions exprimer notre tristesse à la famille de la victime et notre espoir que la démocratie triomphera en Inde. Nous offrons nos meilleurs voeux aux habitants de ce pays pour les élections en cours et nous exprimons nos plus sincères condoléances à la famille en deuil.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire également me joindre aux députés de cette Chambre, au nom de mes collègues du Bloc québécois, pour offrir nos sympathies à la famille Gandhi.

Il y a quelques années, j'avais eu l'occasion de connaître la mère, laquelle a subi le même sort que son fils. Nous sommes tous sensibles à des événements comme celui-là dans une des plus grandes démocraties du monde et nous espérons que cet événement ne sera pas suivi d'une flambée de violence.

C'est regrettable que la démocratie soit ainsi détournée par la violence et nous le regrettons amèrement. Nos sympathies à la famille.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DU MINISTRE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège dont mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a donné préavis et que j'ai confirmée en revenant à la Chambre à peu près au moment où il terminait son intervention en mon nom. Je vous remercie, monsieur le Président, de me réserver cette question de privilège.

Le paragraphe 2 du commentaire 80 de la cinquième édition de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* dit ceci:

> 2) . . .poser la question de privilège, c'est soulever une question mixte de droit—l'outrage au Parlement—et de fait. En l'occurrence, la Chambre elle-même se prononcera sur l'affaire.

Je montrerai que le ministre de l'Immigration a fait une déclaration inexacte et trompeuse. C'est donc en partie la question de fait.

Le commentaire 16 de Beauchesne dit aussi:

> Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement parlant, en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions.

Je souligne les mots *collectivement parlant*. Le commentaire 18 porte que:

> [. . .] manifestement, bon nombre d'actes dont on peut penser qu'ils contreviennent à la loi ou blessent le sens moral de la collectivité ne mettent pas en cause la capacité d'un député de servir ses commettants pas plus qu'ils ne sont contraires à l'usage ni à la dignité de la Chambre.

Monsieur le Président, je considère qu'il est contraire à l'usage et à la dignité de la Chambre qu'un député fasse sciemment une déclaration inexacte. Quand on profère

ainsi des faussetés pour salir la réputation d'un autre député, cette Chambre perd un peu plus de sa dignité.

Au cours des délibérations du 16 mai, le ministre de l'Immigration, en réponse à ma question supplémentaire, a déclaré ceci en parlant de moi:

> Il n'a même pas pu m'indiquer le nom, la date de naissance ni l'adrese de la personne que nous voulons faire venir au Canada.

On peut lire cette déclaration à la page 194 du hansard. Le ministre a ainsi mis en doute ma capacité de m'acquitter de mes obligations en tant que député de Winnipeg–Nord.

Monsieur le Président, je vous soumets maintenant les considérations suivantes au sujet de ma question de privilège:

D'abord, pour ce qui est du nom de l'intéressée, j'ai écrit au ministre le 9 mai, pour lui communiquer le nom de la personne ayant demandé un visa de visiteur, en l'occurrence M^me^ Surjit Kaur, que je représentais. Je peux déposer cette lettre au besoin. Je dois en outre informer la Chambre que mon bureau en avait envoyé copie par télécopieur au bureau du ministre le même jour, et que l'original avait été envoyé par messager et portait la mention urgente.

Je dois aussi informer la Chambre que le 13 mai, j'ai personnellement communiqué avec le ministre pour assurer le suivi de cette affaire, et je lui ai de nouveau mentionné le nom de l'intéressée. C'est évident qu'aucun député n'intercéderait jamais en faveur de quelqu'un sans connaître son nom.

Ensuite, pour ce qui est de sa date de naissance, mon bureau a été incapable de communiquer ce renseignement lorsque le personnel du ministre l'a demandé, parce que nous ne le possédions pas encore. Le 13 mai, toutefois, j'ai fourni la date de naissance au personnel du ministre, soit la date du 4 décembre 1941.

J'ajouterai, monsieur le Président, que le frère de M. Sidhu Singh a communiqué avec le bureau local de l'Immigration à Winnipeg le 30 avril, soit le lendemain du décès de celui-ci. On suppose que tous les renseignements nécessaires concernant le requérant, y compris sa date de naissance, ont dû être demandés alors à la famille. J'ai personnellement recommandé au personnel du ministre de bien vouloir communiquer avec le bureau de l'Immigration de Winnipeg pour obtenir de plus amples renseignements.

Ensuite, en ce qui concerne l'adresse du requérant, je dois dire à la Chambre que ni le ministre ni son personnel ne m'ont jamais demandé ce renseignement ni ne l'ont demandé à mon personnel, même si nous l'avions dans nos dossiers depuis le 29 avril. Nous aurions certes fourni ce renseignement si on nous l'avait demandé. Mes dossiers vous sont ouverts, monsieur le Président, si vous voulez vérifier.

Donc, le ministre avait raison s'il voulait dire que mon bureau n'avait pas pu lui fournir la date de naissance du requérant lorsqu'on le lui a demandée la première fois, soit le 9 mai. Mais, monsieur le Président, le nom du requérant était connu de nous tous depuis le début, et du bureau de l'Immigration à Winnipeg depuis le 30 avril, et du bureau du ministre à Ottawa depuis le 9 mai, soit bien avant qu'il ne le demande et je répète que je lui ai fourni l'information lorsque je l'ai contacté en personne le 13 mai.

On ne m'a encore jamais demandé l'adresse du requérant, qui figure dans mes dossiers depuis le 29 avril.

Le ministre a-t-il sciemment induit la Chambre en erreur dans la déclaration en question? Cela serait contraire à la dignité de cette Chambre et constituerait donc une atteinte à ses privilèges. Dans ce cas, monsieur le Président, je serais disposé à présenter la motion qui convient et à demander réparation à la Chambre.

Je comprends que les ministres commettent des erreurs lorsqu'ils ne sont pas informés. Je comprends aussi qu'ils commettent des erreurs lorsqu'ils sont mal informés.

Par conséquent et pour conclure, je veux croire en toute sincérité que, en répondant à la question que je lui ai posée le 16 mai, le ministre s'est trompé, compte tenu du climat qui régnait alors, et qu'il n'a donc pas sciemment induit la Chambre en erreur. Dans ce cas, je suis disposé à entendre ses explications et à accepter ses excuses, et je suis persuadé qu'il fera des excuses à la Chambre.

• (1510)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne tiens pas à ce que les propos que j'ai pu tenir puissent être interprétés de façon désobligeante pour le député.

Je ne crois pas nécessaire d'entrer dans tous les détails de cette affaire. Qu'il suffise de dire que, comme le député l'a déclaré aujourd'hui, son bureau a, le 13 mai 1991, fourni au mien les détails dont il a parlé.

Je fais volontiers mes excuses au député si mes propos ont fait planer des doutes sur son dévouement, son intégrité ou son travail comme député. Tout ce que j'essayais de dire, c'est que nous traitons littéralement des milliers de cas de ce genre. Dans celui qui nous occupe, je me suis renseigné auprès de l'agent des visas de New Delhi afin de comprendre les motifs de la décision. La Chambre conviendra certainement qu'un ministre ne doit jamais annuler la décision d'un agent sans

savoir pourquoi il l'a prise. C'est tout ce que je voulais dire.

Je fais de nouveau mes excuses au député.

M. le Président: Premièrement, je tiens à remercier le ministre de l'amabilité et de l'à-propos de sa réponse.

Je tiens aussi à remercier le député de Winnipeg-Nord de la courtoisie et de la brièveté avec lesquelles il a exposé son grief.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Chrétien (p. 14) et du sous-amendement de M. Lapierre (p. 209).

Le président suppléant (M. DeBois): Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a la parole. Il vous reste deux minutes.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je veux profiter du temps qu'il me reste pour citer un bref extrait du discours du Trône, que j'estime être le plus important. Il traite de la productivité.

> Le seul moyen d'assurer et d'accroître notre prospérité à long terme consiste à améliorer notre productivité dans tous les secteurs de l'industrie canadienne, celui des ressources, celui de la fabrication et celui des services. La productivité, c'est la différence entre la prospérité et l'appauvrissement. Elle est la condition essentielle à notre prospérité et au maintien de nos programmes sociaux. Pour accroître la productivité, il faut un effort concerté de la part des gouvernements, des entreprises, des syndicats et des particuliers, dans toutes les régions du pays.

J'estime que ce sont là des mots très importants. Que peuvent faire les gouvernements? Eh bien, selon moi, ils peuvent contrôler leurs dépenses, équilibrer le budget et réduire les taux d'intérêt. Les gouvernements ne peuvent se permettre d'emprunter pour se tenir à flot en attendant la prospérité.

C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à fixer des limites aux dépenses gouvernementales par voie de législation. Pour la première fois au pays, une mesure législative limitera les dépenses gouvernementales.

De plus, le gouvernement présentera un projet de loi concernant la création d'un fonds de réduction de la dette où seront versées les recettes de la taxe sur les produits et services et tous les produits de la privatisation de sociétés d'État. Il libéralisera davantage les échanges commerciaux. Il mettra en oeuvre une réforme de la fonction publique. Il privatisera des sociétés d'État, dans les limites du possible. Ce sont là des mesures qui visent toutes à créer une économie qui peut davantage soutenir la concurrence et à réduire la dépendance à l'égard du gouvernement.

Il s'engage, en outre, à collaborer avec les provinces pour se pencher sur certains aspects de l'éducation, ainsi que pour éliminer les barrières tarifaires entre les provinces et gérer l'économie.

Enfin, il est évident que le gouvernement se doit de contrôler les dépenses et l'inflation afin que les Canadiens et les autres puissent avoir confiance dans notre avenir.

Une économie saine constitue la base d'un pays fort. Tout nous indique que nous sommes sur cette voie: les taux d'intérêt sont à la baisse et le marché boursier, à la hausse; le nombre de mises en chantier augmente; la confiance des entreprises est à la hausse et les occasions d'emploi aussi. Par conséquent, la voie tracée dans le discours du Trône. Le renforcement ainsi que l'amélioration de la Constitution et de l'économie de la fédération canadienne permettront d'assurer notre avenir, c'est-à-dire pour garantir le style de vie des Canadiens.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec intérêt et il a fait remarquer que l'unité nationale constituait un thème important du discours du Trône et que la compétitivité entrait en ligne de compte. Si le député a la gentillesse de le dire à la Chambre—je me rends compte qu'il ne siège ici que depuis 1984—, pourrait-il nous dire s'il connaît une époque dans l'histoire de notre pays depuis, peut-être la période qui a précédé la Deuxième Guerre mondiale ou la crise de la conscription de 1941, où le Canada était encore plus divisé que maintenant alors que des Canadiens de toutes les régions du pays se sont sentis encore plus frustrés, comme l'a constaté la commission Spicer?

Je ferai remarquer au député que, lorsque son collègue, le premier ministre, a fait spécialement une tournée au Québec, l'an dernier, pour dire aux Québécois que l'échec du lac Meech signifierait que les Canadiens anglais les auraient repoussés, il s'agissait là de propos calomnieux tout à fait faux et que c'était là la remarque la plus irréfléchie que puisse faire quiconque prétend se faire appeler premier ministre.

Je demande au député, en tant que résidant de l'Ouest—je me suis déjà adressé aux membres de l'association de son comté et je connais l'agglomération d'où il vient—comment il peut siéger avec un gouvernement qui a contribué plus que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada à diviser les Canadiens tant au Nord qu'au Sud, l'Est et à l'Ouest.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis quelque peu surpris du ton qu'emploie le député, étant donné qu'il a été élu, si je ne m'abuse, quatre ou cinq fois en tant que député progressiste-conservateur. À l'époque, il s'opposait aux mesures qu'il semble préconiser aujourd'hui et qui, selon toute apparence, lui tiennent à coeur. Peut-être était-il après tout en faveur de la politique énergétique nationale, de la dilapidation des fonds publics, des emprunts irresponsables qui ont caractérisé les mesures prônées par le parti auquel il s'est joint après avoir trahi ses électeurs? Peut-être croit-il que son parti correspond au rêve des agriculteurs et qu'il aurait satisfait, comme l'a fait notre gouvernement, aux besoins des céréaliculteurs de l'Ouest?

J'en conclus, vu la question qu'il a posée et l'émotion dont il a fait preuve, qu'il ressent beaucoup d'animosité à l'égard du premier ministre. Je ne sais pas pourquoi. Serait-ce parce que le député, après avoir été élu quatre ou cinq fois, a toujours été laissé pour compte? Je n'en sais rien, mais c'est l'explication la plus logique à la haine et à l'animosité qu'il témoigne.

Je crois et j'espère que tous les députés s'inquiètent de l'unité nationale. Le discours du Trône propose un programme cohérent qui devrait nous permettre de régler les différends qui opposent les Canadiens et, espérons-le, nous mener à une réforme constitutionnelle alors que nous nous acheminions vers le XXI^{e} siècle.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, suite au discours du Trône, le premier ministre a dit qu'il voulait s'intéresser au domaine de l'éducation, quand on sait très bien que la Commission Bélanger-Campeau a demandé de faire en sorte que le Québec ait l'autorité dans l'éducation, soit la seule à gérer l'affaire de l'éducation; quand on sait aussi que le Parti libéral du Québec, le gouvernement du Québec dit qu'il veut absolument contrôler seul l'éducation et la formation à l'emploi; quand on sait aussi que la Chambre de commerce du Québec a demandé au gouvernement du Québec de se limiter au niveau de l'éducation et de la formation des adultes. Cela veut dire que la totalité des Québécois et Québécoises veulent que l'éducation soit contrôlée par le Québec. Alors quelle insulte le gouvernement fédéral a-t-il faite en essayant de venir contrôler l'éducation au Québec! Nous allons créer de l'incohérence, de l'affrontement et allons carrément nuire à l'éducation au Québec au lieu de l'aider.

Alors j'aimerais demander au député s'il est d'accord avec son gouvernement pour s'ingérer dans les provinces au niveau de l'éducation même si le projet est noble.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Wilson: Monsieur le Président, il me semble que le député de Longueuil est facilement offusqué et constamment et même perpétuellement humilié.

Le fait est que le gouvernement reconnaît clairement dans le discours du Trône que l'éducation est un domaine qui relève des provinces. En fait, j'ai le document devant moi. On peut y lire ceci: «Mon gouvernement est conscient que l'éducation est un domaine de compétence provinciale en vertu de la Constitution, et il respecte ce fait.»

Cela ne veut toutefois pas dire que tous les politiques canadiens, qu'ils siègent au Parlement, aux assemblées législatives provinciales ou aux conseils municipaux, ne cherchent pas à maximiser les dépenses au chapitre de l'éducation.

Dans le discours du Trône, on signale très clairement que nous devons accroître notre niveau d'instruction et améliorer notre formation technique si nous voulons soutenir la concurrence à l'aube de l'ère du savoir et devenir productifs et compétitifs. Voilà ce qu'il faut retenir du discours du Trône, et je crois que tous les députés appuieront ces démarches.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui provoque un sentiment de malaise et de frustration, car nous nous interrogeons sur la validité du discours du Trône.

En outre, je voudrais insister dans mon intervention sur ce que le gouvernement du Canada déclare dans le discours du Trône à propos de l'importante question du développement durable.

Je voudrais d'abord parler de ce discours comme instrument politique. Je vous dirais qu'à ce stade, sa crédibilité, sa validité et sa signification se sont bien érodées au fil du temps. Je ne le dis pas dans un esprit partisan, parce qu'on peut se rappeler aussi des discours du Trône du temps où mon parti était au pouvoir qui n'ont pas été complètement réalisés. Autrement dit, c'est une déclaration sur ce à quoi on rêve, une déclaration d'intention qui, à cause de son manque de fondement actuellement, doit être mise en doute.

Nous savons que les Canadiens dans leur ensemble, en cette période particulière de l'histoire, ont remis en question la crédibilité du système politique. Par conséquent, à mon avis, il est nécessaire et il nous incombe de soulever une question de ce genre parce qu'elle est valable, opportune et indispensable.

J'illustrerai ce point par quelques exemples de manière à passer de l'abstrait, pour ainsi dire, au concret.

Pourquoi est-ce que je prétends que le discours du Trône réduit encore davantage la crédibilité des hommes politiques? Je vous demanderai de comparer le discours du Trône d'avril 1989 dans lequel vous trouverez sous la rubrique «*L'environnement: l'urgence d'agir*» plusieurs propositions précises. Je commencerai avec celle qui dit ceci: Mon gouvernement a quant à lui modifié ses méthodes opérationnelles et élargi les responsabilités du ministre de l'Environnement afin que les considérations d'ordre écologique soient pleinement intégrées dans l'ensemble du processus décisionnel.

C'était il y a deux ans une déclaration très audacieuse, très prometteuse et très opportune. Si nous considérons ce qui s'est passé, sans citer plusieurs événements qui ont prouvé le contraire, je vous demanderais seulement de vous souvenir de la semaine dernière quand les tribunaux se sont prononcés au sujet de Kemano II et ont exhorté le gouvernement à appliquer ses propres méthodes pour évaluer l'impact écologique.

Cela a été une décision qui aura une énorme importance. Autrement dit, le tribunal a laissé entendre au gouvernement fédéral qu'il contrevenait à son propre règlement sur l'évaluation des incidences environnementales. Cela se passait la semaine dernière et, bien sûr, en comparant cet état de fait à ce que disait le discours du Trône il y a deux ans, on ne peut s'empêcher de conclure que quelque chose va vraiment de travers.

À mon avis, l'écart entre les actes et les belles paroles contenues dans un discours du Trône grandit dangereusement.

Monsieur le Président, si l'on se reporte au discours du Trône de 1989, on peut y lire que le gouvernement s'engageait, dans le cadre de son nouveau plan de protection de l'environnement, à limiter les effets des produits chimiques toxiques par l'adoption de règlements d'application de la *Loi sur la protection de l'environnement*.

Or, à venir jusqu'à aujourd'hui, nous constatons qu'aucun nouveau produit chimique n'a été ajouté à la liste des produits réglementés depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection de l'environnement*. Avant son entrée en vigueur, nous en comptions neuf, neuf exactement, sur des milliers et des milliers de produits chimiques couramment utilisés. Nous en comptons toujours neuf aujourd'hui. On se demande donc inévitablement ce qu'il est advenu de cet important engagement.

Passons à un autre exemple. En avril 1989, le gouvernement s'est engagé à améliorer la qualité de nos eaux au moyen de nouvelles mesures législatives. Il ne s'est rien passé depuis. Nous avons eu en 1985 le rapport Pierce faisant suite à l'enquête fédérale concernant l'eau, et, en 1987, la publication d'une politique fédérale de l'eau. Nous avons enfin cet engagement que le gouvernement a pris en avril 1989, mais nous attendons toujours les mesures législatives.

Autre exemple, l'engagement pris en 1989 de préserver l'équilibre écologique de nos régions arctiques, un engagement très important en matière de politique. Et que trouvons-nous sur ce point? Quelques jours avant la fin de la dernière session, le gouvernement a publié une stratégie concernant l'Arctique. Encore un autre document. Il ne s'agit pas de la mise en oeuvre d'une stratégie de protection de l'Arctique.

J'attire votre attention sur cette stratégie, monsieur le Président, puisque vous venez d'une province qui a entrepris ou se propose d'entreprendre la construction d'une grande centrale hydro-électrique qui pourrait affecter la salinité de l'eau de la baie d'Hudson. Je viens pour ma part d'une province où l'on proposera un jour ou l'autre des projets similaires d'ici quelques décennies, qui pourraient se répercuter sur la baie de James, laquelle fait partie de la baie d'Hudson. Et le Manitoba, à long terme, pourrait lui aussi entreprendre des projets hydro-électriques de cette nature.

Dans cette stratégie sur l'Arctique, on ne parle pas de l'importance de la baie d'Hudson sur le plan écologique, de sa salinité et de la façon dont elle pourrait être touchée par les mégaprojets proposés.

Au lieu de protection, nous avons droit à de belles paroles et à bien des documents.

Dans le discours du Trône de 1989, on dit ceci: «Les initiatives de mon gouvernement visant à dépolluer les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'à intensifier, de concert avec les provinces, le nettoyage de sites jugés dangereux sont autant de mesures destinées à assainir l'environnement.»

• (1530)

Le plan de nettoyage de 17 sites canadiens dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ne reçoit pas l'appui voulu du gouvernement fédéral. Nous attendons encore les mesures proposées dans le discours du Trône d'il y a deux ans.

Dans le discours du Trône, il y a deux ans, on proposait d'encourager la mise au point et l'utilisation de procédés industriels à la fois non polluants et rentables.

Dans le cas présent, malheureusement, on ne peut prétendre que cet objectif a été réalisé. Dans notre régime fiscal, les seules déductions fiscales accordées portent sur le matériel de lutte contre la pollution, ce qui représente un éventail très étroit d'appareils. Les procédés industriels non polluants qui visent à se rapprocher le plus possible de l'objectif de suppression de toute émission polluante, ne donnent pas encore droit à des avantages fiscaux.

En d'autres termes, malgré ses bonnes intentions d'il y a deux ans, le gouvernement n'a pas encore réussi à utiliser le régime fiscal pour mettre en oeuvre ce qu'il a promis à l'époque.

Il y a également l'engagement que le gouvernement a pris il y a deux ans, lorsqu'il a dit vouloir adopter une législation visant à garantir une évaluation adéquate des incidences environnementales.

À ce sujet le gouvernement a essayé d'agir. En juin, il a présenté le projet de loi C-78, dont l'étude n'a pas progressé durant l'été dernier, au point qu'en décembre, rien n'avait été fait. De janvier à février, cette mesure n'a même plus été discutée au comité.

De plus, on a noté avec intérêt que les témoins qui ont comparu devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi sur le processus fédéral d'évaluation environnementale, ont dit préférer les lignes directrices en vigueur à ce moment-là aux articles plus vagues et de moindre portée que renfermait le projet de loi C-78, qui a maintenant été abandonné.

Permettez-moi d'ajouter que ces lignes directrices découlent d'un décret adopté par le gouvernement libéral de l'époque, au printemps de 1984.

Il y a donc, à l'heure actuelle, un vide législatif, mais au lieu d'une législation, nous pouvons compter sur un régime plus strict grâce à des lignes directrices mises en oeuvre à la suite d'une décision des tribunaux.

Pour continuer à parler du discours du Trône d'il y a deux ans et avant d'en arriver au développement durable, je tiens à dire qu'il suffit de lire ce discours pour s'apercevoir que le gouvernement y a également pris un engagement au sujet d'un programme national de garderies.

Inévitablement, les Canadiens ordinaires qui ont pris connaissance de ce document ne peuvent que se demander ce qu'il est advenu de cet engagement. Malheureusement, il n'y a rien, même pas l'ombre d'un projet de loi, nous permettant de croire que le gouvernement entend tenir cette promesse et qu'il a la volonté politique voulue pour ce faire.

En fait, les lacunes du dernier discours du Trône ne se limitent pas seulement à l'absence d'un programme national de garderies. Nos critiques ne découlent pas simplement des mesures qui n'ont pas été prises depuis 1989, depuis la présentation du précédent discours du Trône.

Il dénote une incompréhension de la dimension sociale de la société canadienne, y compris de la situation des familles monoparentales, des démunis qui comptent sur les banques d'alimentation, des personnes qui attendent l'accès à un logement subventionné, et des sans-emploi qui attendent d'être rappelés au travail ou qui ne le seront tout simplement pas parce que leur emploi n'existe plus.

Le manque flagrant de conscience sociale de ce discours du Trône est particulièrement frappant et particulièrement odieux.

J'ai dit tout à l'heure que mon intervention était motivée par une deuxième raison, le développement durable. Je vous renvoie au texte du discours du Trône. J'ai été étonné de lire la déclaration suivante sous le titre «La prospérité pour tous»:

> Au cours des prochains mois, mon gouvernement consultera les gouvernements provinciaux et les leaders du secteur industriel et des milieux écologistes pour explorer, parallèlement à notre actuelle

démarche réglementaire, des façons novatrices d'atteindre les résultats souhaités. . .

Et voici les mots clefs, monsieur le Président, avant que vous tombiez endormi:

. . . sans nuire à la prospérité économique.

Cela m'a frappé parce qu'en disant «sans nuire à la prospérité économique», le gouvernement du Canada renie tous les engagements qu'il a pris jusqu'à maintenant sur la voie du développement durable, y compris ceux qu'il a annoncés dans le discours du Trône de 1989 en faveur du rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*.

Le gouvernement affirme ici que la protection de l'environnement n'entrera en ligne de compte que si cela n'a aucune incidence sur la prospérité économique, ce qui est diamétralement opposé aux principes et aux recommandations du rapport Brundtland. Une telle position est à l'opposé du principe du développement durable parce que cette expression renvoie à une forme de développement pouvant être maintenue pendant une longue période sans entraver les choix et les possibilités des générations futures.

Vous pouvez inventer une douzaine d'autres définitions si vous le voulez et si vous avez assez d'imagination.

Ce que je veux dire, c'est que, profitant de sa popularité et agissant de mauvaise foi, ce gouvernement a décidé de faire sienne la cause du développement durable, espérant conserver l'appui de la population, voire l'accroître, si jamais cette motion gagnait la faveur du public, ou a décidé d'embrasser cette cause sans savoir de quoi il en retournait.

C'est un gouvernement qui a tenté de tromper la population ou qui a eu la stupidité d'embrasser une cause dont il ne comprenait rien. On en a eu la preuve il y a quelques semaines, lorsque, durant la période des questions à la Chambre, le ministre chargé des relations fédérales-provinciales, qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a dit, en réponse à une question du député de Skeena, que les négociations sur le commerce et celles sur l'environnement, qui se tiennent entre le Mexique et les États-Unis, et auxquelles participera ultérieurement le Canada, doivent avoir lieu séparément. C'est ainsi que nous nous sommes rendu compte que le gouvernement conservateur ne comprenait pas le sens de l'expression développement durable.

C'est ainsi, et c'était en quelque sorte prophétique, que la réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que cette révélation, si j'ose dire, a fait son chemin dans le discours du Trône. Quand le gouvernement dit qu'il va adopter des façons novatrices d'atteindre les résultats souhaités en matière d'environnement sans nuire à la prospérité économique, il dit qu'il a choisi une politique axée sur le court terme, qu'il mettra en danger nos ressources naturelles et qu'il répétera les erreurs commises en ce qui a trait à l'environnement depuis des décennies, ces dernières années plus particulièrement.

• (1540)

En d'autres termes, il dit que les expédients politiques passent avant les avantages à long terme. Il dit qu'au sein d'organismes internationaux comme les Nations Unies et à des conférences sur les changements climatiques, il adhère à certains principes et à certaines idées qu'il ne met toutefois pas en pratique chez lui. Il dit, avoir décidé que l'intégration des objectifs économiques et écologiques n'était pas indispensable. Ce faisant, il tente de nous ramener en arrière de 20 ans. Quelle honte pour la population canadienne!

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, par votre entremise, je voudrais informer le député qu'un article rédigé par un environnementaliste américain et paru hier dans le *New York Times*—il en a probablement pris connaissance—signalait que l'environnement serait probablement préservé d'une manière ou d'une autre lors de ces entretiens parce que le président Bush avait convenu que cet aspect constituait un facteur dont il fallait tenir compte.

Si le député a lu l'article en question, je me demande s'il accepterait de nous dire ce qu'il pense de ce principe.

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je n'ai pas lu l'article en question, mais je suis au courant de la doctrine qu'est en train d'adopter l'administration américaine et qui, en passant, a été malheureusement avalée sans autre formalité par l'administration canadienne, comme le montre le fait que le ministre du Commerce extérieur approuve presque immédiatement ce point de vue que le député vient d'attribuer au président Bush.

L'environnement et les politiques commerciales sont intimement liés parce qu'il existe très peu d'autres activités humaines qui empiètent autant sur l'environnement et nos ressources nationales que les activités commerciales menées à tous les niveaux. Par conséquent, il est complètement irréaliste de décider soudainement que les

politiques commerciales doivent être étudiées d'un côté et les politiques environnementales, de l'autre.

L'administration américaine est même allée jusqu'à déclarer que ces deux secteurs d'activité seraient étudiés en parallèle, si je me rappelle bien les mots utilisés, c'est-à-dire le commerce d'un côté et l'environnement de l'autre. Tous ceux qui connaissent la géométrie savent que les lignes parallèles ne se rencontrent jamais. À lui seul, ce fait révèle la faiblesse de cette démarche. En effet, la séparation de ces deux secteurs ne permettra pas d'étudier les activités commerciales en ayant à l'esprit l'environnement, en s'interrogeant sur l'avenir à long terme, en se préoccuppant de la capacité des ressources naturelles à se regénérer d'elles-mêmes et en cherchant à prévoir et à empêcher les activités polluantes résultant du commerce. En d'autres termes, les négociations commerciales que vous menez sont moins significatives si vous ne comptez pas, dans votre délégation, des spécialistes de l'environnement.

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout d'abord, le début d'une nouvelle session de cette 34e Législature du Parlement constitue une bonne occasion de réfléchir attentivement sur nos réalisations collectives en tant que Parlement ou en tant que peuple. C'est également le moment indiqué pour le gouvernement de présenter une vision et une orientation claires des buts, à long terme, de notre pays, de notre nation.

Comme il a été souligné dans le discours du Trône, rien n'est plus important que l'unité du Canada. Nous devons apprendre à surmonter ces obstacles-là auxquels on fait face. On doit dissiper les doutes, on doit raffermir la position de notre pays, du Canada, en vue de relever les défis que nous amènera le siècle prochain, le XXIe siècle, qui lui, est juste au tournant et qui nous guette.

Tous les députés, je crois, sont solidaires dans cette Chambre devant cette lourde tâche et l'engagement du gouvernement du Canada envers notre pays, envers notre vision de l'avenir, s'exprime haut et clair dans le discours du Trône. Si dans notre esprit, l'image de cet avenir est embrouillée et confuse et si nous restons centrés sur nos préoccupations immédiates, nous mettons en péril notre avenir même.

Tous les jours, nous sommes soumis à des pressions et à des demandes et pourtant, se préoccuper du présent sans se soucier de l'avenir, à savoir dépenser quelques milliards ici et là, créer un nouveau programme du jour au lendemain pour démontrer sa bienveillance et sa détermination, ne pas s'inquiéter de la dette nationale, ne pas s'interroger sur la qualité des programmes existants, ne même pas se demander si une nouvelle initiative, elle, sera effectivement rentable et fructueuse, voilà une attitude dangereuse et coûteuse.

Il est difficile, pour certains députés dans cette Chambre, de viser un objectif à long terme et d'aller jusqu'au bout. Faire plaisir à tout le monde tout de suite est tellement facile et en faire montre, cela paraît bien devant les caméras quand on agit de cette façon-là.

Mais une telle attitude n'est pas à la hauteur de notre devoir et de notre responsabilité en tant que parlementaires. Nous, chacun des députés de cette Chambre, devons résister à la tentation de rechercher des récompenses immédiates et des solutions magiques à tous les problèmes réels ou imaginaires qui existent. Les baguettes magiques que sont les mesures populaires mais inefficaces constituent une supercherie, cela ne fonctionne pas.

Ce qui fonctionne, c'est la mise en oeuvre aujourd'hui de mesures soigneusement conçues pour réaliser des objectifs à long terme. Je l'ai dit tout à l'heure, le XXIe siècle approche à grands pas et la perspective du lendemain ne doit pas ralentir l'action d'aujourd'hui. Cette dernière doit s'inscrire dans les objectifs visant l'avenir et voilà le point de vue et la vision des choses qui ont été présentés à cette Chambre et à la population du Canada dans le discours du Trône.

Ils représentent le principe directeur qui guide ce gouvernement depuis 1984. La stratégie d'un renouveau économique en a été le fondement; nous avons freiné énergiquement l'accroissement insensé des programmes et des dépenses de l'État; la réduction du déficit a été et demeure un objectif primordial; la réforme fiscale a produit des rentrées; et, grâce au libre-échange et à la croissance de la productivité, le monde et un avenir de prospérité s'ouvrent à tous les Canadiens.

Il n'y a pas d'autres moyens d'accéder à la rude compétitivité. Évitons de décevoir les Canadiens et les Canadiennes en croyant devoir adopter d'autres voies. Notre mandat consiste à exercer un leadership éclairé et une gestion efficace. Et nous devons, pour cela, attaquer de front les difficultés et les problèmes complexes auxquels font face les Canadiens et les Canadiennes.

Nous devons aussi établir des plans d'action à long terme qui soient cohérents et judicieux de façon à réaliser les buts et les objectifs établis et appliquer fidèlement ces plans.

• (1550)

Nous devons également consacrer le temps et l'énergie nécessaires à l'établissement d'un consensus parmi les Canadiens. Susciter un consensus général chez les Canadiens ne se fait pas sur commande, au gré du programme électoral ou des demandes de ceux qui exigent des solutions immédiates. Un consensus de ce genre doit être encouragé et favorisé d'une manière délibérée et planifiée. Les dirigeants doivent prendre leur engagement et

tracer la voie à suivre. Il faut partager les pouvoirs et les connaissances. Il faut concevoir de nouveaux forums. Il faut savoir consacrer du temps et de l'énergie.

Nous trompons les Canadiens, monsieur le Président, si nous prétendons avoir toutes les réponses et si nous rejetons la nécessité de tenir des consultations populaires et l'existence de conditions essentielles au succès de ces consultations-là.

[*Traduction*]

Ce n'est pas le gouvernement, mais la population qui détient le véritable pouvoir dans la société, le pouvoir de tracer la voie et de dicter les règles qui gouvernent la vie de tous les citoyens.

À ceux d'entre vous qui mettent en doute ou ridiculisent même la décision du gouvernement de mener de vastes et authentiques consultations, je dis qu'en faisant cela, vous mettez en doute et ridiculisez, de fait, l'engagement du gouvernement à donner à la population les pouvoirs qui lui reviennent, dans le respect de la démocratie.

Comme l'indique clairement le discours du trône, une plus grande prospérité se fonde avant tout sur les gens. Le Canada est beaucoup plus qu'une abondance de forêts, de minéraux et d'eau. Notre plus grande force réside dans nos citoyens. Nos connaissances, nos compétences et nos cerveaux sont l'atout le plus précieux de notre pays. Ils constituent notre passeport pour la croissance et la prospérité—maintenant plus que jamais auparavant.

Nous vivons dans un monde dur, axé sur la compétition et valorisant les connaissances plus que tout. Les emplois canadiens sont menacés par une nouvelle sorte de concurrence. Ce n'est pas surtout la main-d'oeuvre à bon marché qui nous menace. De plus en plus, la concurrence vient de la main-d'oeuvre hautement rémunérée. Le Canada perd du terrain au profit de ses concurrents industriels qui réussissent tout simplement mieux à inventer, à concevoir, à gérer, à fabriquer et à mettre en marché. Nous devons et nous pouvons déjouer nos concurrents internationaux.

Dans cette société de l'information, l'ère de la connaissance, notre qualité de vie dépendra de notre capacité d'apprendre. Apprendre, durant le premier âge, à l'école puis au travail, et tout au long de notre vie.

Les administrations publiques du Canada dépensent, chaque année, plus de 50 milliards de dollars pour l'éducation et la formation, et les dépenses fédérales dans ce domaine s'élèvent à 11 milliards de dollars. Cette somme est plus élevée que dans presque tout autre pays développé. Mais les résultats, et non l'accroissement des dépenses gouvernementales, devrait intéresser au plus haut point tous les Canadiens.

Ce n'est pas la première fois que nous nous penchons sur l'importance de l'acquisition des connaissances en tant que passeport pour la prospérité. Au cours des ans, le premier ministre a fermement défendu l'intérêt national en invitant tous les Canadiens, tous les paliers de gouvernement et tous les groupes qui forment la société, à reconnaître que notre rendement tire de l'arrière par rapport à celui d'autres pays développés et à regarder la situation bien en face.

Notre gouvernement, sous la direction éclairée du premier ministre, a jusqu'ici réalisé d'importants projets pour faire progresser l'acquisition des connaissances et y a consacré des milliards de dollars. Cela représente un précédent en matière d'innovation et de créativité. Chaque programme vise à s'attaquer à un problème particulier. L'ensemble de ces programmes constitue une approche intégrée.

Ces nouvelles mesures, dont un grand nombre ont été mises de l'avant par le ministère que je dirige, sont notamment la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le projet «L'école avant tout», le programme Bourses Canada, du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, d'importants projets d'alphabétisation, les réseaux de centres d'excellence, l'examen de la politique canadienne en matière de prêts aux étudiants, l'éducation pour les Premières Nations du Canada, la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones et la Stratégie de l'emploi et de la formation des autochtones.

En novembre 1989, lors de la Conférence des premiers ministres, le premier ministre a défini le défi à relever et a ouvert la voie. À l'époque, on reconnaissait et on comprenait, comme il y a lieu de le faire aujourd'hui, que l'acquisition de connaissances tout au long de la vie, de bons emplois et notre réussite comme pays sont intimement liés.

Quel Canadien voudrait d'un emploi peu spécialisé et mal rémunéré? Nul ne souhaite un tel avenir pour lui-même ou pour ses enfants. Le passeport pour de bons emplois et pour une vie agréable, c'est l'acquisition des connaissances. Tous les Canadiens et tous les niveaux de gouvernement peuvent en définitive viser le même but: bâtir une économie novatrice et concurrentielle, fondée sur des emplois hautement spécialisés et hautement rémunérés, une société dans laquelle tous les Canadiens estiment à sa juste valeur l'acquisition des connaissances et profitent pleinement des avantages que leur procurent leur travail et les compétences qu'ils ont acquises.

La réforme de l'acquisition des connaissances plonge ses racines dans la compétitivité internationale et constitue l'une des fonctions de la politique économique nationale. La Commission européenne ainsi que les nations

membres souveraines préparent déjà la voie en établissant des objectifs et des normes pour l'ensemble de l'Europe.

Les Américains, les Japonais et d'autre pays développés relèvent ce défi avec plus de succès que les Canadiens.

[*Français*]

En comparaison de nombreux autres pays, monsieur le Président, nos ressources humaines sont sous-développées et sous-utilisées. Fondamentalement, le problème au Canada réside dans le fait que comparativement aux autres pays, l'acquisition des connaissances n'a pas la place qui lui revient. Notre prospérité dépend d'une importante amélioration du niveau des compétences de l'ensemble de la population, ainsi que d'un accroissement important du nombre de personnes qui détiennent des compétences plus poussées et spécialisées. Aucun parti, aucune structure n'a le monopole de l'apprentissage permanent. Les provinces ont la primauté incontestée pour ce qui est des établissements d'enseignement. C'est d'ailleurs reconnu dans le discours du Trône. Nous respectons entièrement la compétence des provinces en la matière. Par ailleurs, le gouvernement fédéral, lui, joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans la formation des adultes et l'apprentissage permanent, exige que nous fassions tous équipe pour affronter nos concurrents.

À cet égard, la possibilité d'une restructuration constitutionnelle n'est pas exclue. En fait, elle peut être étayée au moyen d'une consultation d'envergure. Ce qui est proposé dans le discours du Trône c'est un appel à un consensus national à l'égard du rendement des objectifs, des partenariats et des priorités concernant le savoir.

Pour forger ce consensus, nous procéderons sans tarder à la mise en oeuvre d'un processus de consultation à la grandeur du pays. Ce processus qui constituera une autre étape importante visant à promouvoir l'apprentissage permettra d'attirer l'attention de tous sur les avantages qu'offre la création d'une culture du savoir au Canada.

[*Traduction*]

Un document de travail sur l'apprentissage doit être publié. Ce document, actuellement sous forme d'ébauche, a été rédigé sous l'étroite direction du premier ministre. Il témoigne à fond de l'engagement de longue date que le premier ministre a pris à l'endroit de l'apprentissage pour accroître la compétitivité du Canada ainsi que pour permettre à tous les Canadiens d'augmenter leur prospérité et de se réaliser sur le plan personnel. Ce document représentera l'apport du gouvernement fédéral à l'établissement d'un dialogue national sur les moyens que prennent les Canadiens pour acquérir des compétences et des connaissances et sur la façon d'améliorer notre conception de l'apprentissage, afin que les Canadiens puissent continuer de jouir des avantages qu'offre une économie compétitive à l'échelle mondiale au cours du XXI^{e} siècle.

L'objectif premier du document est d'amorcer une discussion sur l'établissement d'un consensus national à l'égard des buts et des priorités en matière d'apprentissage au Canada. Même si nous saisissons l'ampleur du problème et des défis que la nation doit relever, les changements ne pourront survenir à moins que les attitudes du public ne changent.

• (1600)

Nous touchons ici l'essentiel de ce que nous comptons réaliser, créer au sein de la population et des employeurs, un climat ou une culture visant l'apprentissage la vie durant et une aspiration encore plus grande vers un rendement meilleur, voire remarquable.

Les changements ne se produiront que si les Canadiens de tout âge choisissent, en grand nombre, de faire de l'apprentissage une priorité et une responsabilité personelles tout au long de leur vie. L'apprentissage n'est pas quelque chose qui nous est transmis par les établissements externes: il revient à chacun de décider d'acquérir ou non des connaissances. Il est possible de définir et de comprendre aisément les avantages considérables que chacun peut tirer de l'apprentissage sur le plan personnel, spirituel et économique. Importante source de richesse nouvelle et personelle, l'apprentissage peut, en effet, enrichir la vie de chacun.

Il faut faire connaître à tous ces avantages. Cette révélation pourrait être l'étincelle qui incitera plus de Canadiens à investir dans l'apprentissage et la croissance personnelle toute leur vie durant. Elle exige également d'autres changements et d'autres appuis à l'égard de ces derniers.

[*Français*]

Dans le discours du Trône, on y propose quatre objectifs nationaux qui suivent pour le siècle prochain. Avec l'approbation et la collaboration des provinces, ces objectifs-là pourraient être étudiés par les Canadiens. On parle de réduire de moitié les taux d'analphabétisme; veiller à ce que 90 p. 100 des Canadiens obtiennent un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent; doubler le nombre d'étudiants possédant un diplôme d'études post-secondaires en mathématiques, en sciences et en génie; quadrupler la formation faite aux employés par les employeurs.

Il existe, monsieur le Président, maints autres objectifs dont les Canadiens peuvent tenir compte pour définir un système d'apprentissage permanent qui soit parmi les meilleurs du monde, si ce n'est le meilleur. Je pourrais proposer aujourd'hui deux autres objectifs dont peuvent discuter les Canadiens, par exemple doubler le nombre de jeunes Canadiens inscrits à des programmes structurés menant à des emplois de débutants; assurer la pleine

représentation des femmes dans le domaine des mathématiques, des sciences et de la technologie.

Ces objectifs-là, ainsi que bien d'autres, seront proposés et étudiés dans le document de travail. En ma qualité de ministre responsable, je peux aujourd'hui faire savoir aux membres de cette Chambre que ce document sera déposé ici, à la Chambre, d'ici plusieurs semaines. Nos connaissances s'en trouveront considérablement enrichies.

La diffusion de ce document constituera la première étape d'un processus de consultations auprès des Canadiens et des Canadiennes et d'établissement de consensus au pays.

[*Traduction*]

La diffusion de ce document constituera la première étape d'un processus de consultation auprès des Canadiens et d'établissement de consensus au pays.

Pendant les semaines qui suivront la diffusion du document, je rencontrerai des Canadiens de tout le pays pour discuter avec eux de l'approche à adopter relativement au processus de consultation. Les consultations avec le public devraient débuter au cours des prochains mois. Nous voudrons étudier la formule de l'apprentissage réparti sur toute la vie ainsi que les changements qui s'imposent en pareille situation.

Je tiendrai mes honorables collègues au courant de l'évolution de la question et je solliciterai leurs opinions de même que leur appui à chacune des étapes. Peu importe le parti qu'ils représentent, tous les membres de cette Chambre ont manifesté à maintes reprises leur appui et leur engagement à l'égard de l'objectif visé: améliorer notre rendement et favoriser l'apprentissage pour tous les Canadiens. Nous reconnaissons, nous aussi, qu'il s'agit d'un des plus importants défis que doit relever le Canada. En tant que nation, nous possédons des assises qui sont parmi les plus solides, les mieux dotées en ressources humaines et des systèmes d'éducation les mieux financés. Si en tant que peuple, nous tirons volontairement parti de nos forces intellectuelles, nous pouvons nous mesurer au monde entier. Nous pourrons alors livrer concurrence aux meilleurs systèmes d'apprentissage et assurer notre prospérité tout en enrichissant nos vies personnelles.

[*Français*]

Une prospérité accrue, monsieur le Président, contribuera, elle, à assurer l'unité du Canada maintenant et demain.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Rosemont, après quoi je reconnaîtrai le député de Scarborough-Ouest.

Le député de Rosemont a la parole.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, derrière le visage plutôt sympathique du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il y a une arrogance fédérale tout à fait incroyable.

Le ministre nous dit: Il y a des problèmes dans le domaine de l'éducation. On y dépense beaucoup et on a une performance qui est insuffisante pour faire face à la concurrence mondiale. Effectivement, il y a continuellement à revoir le système d'éducation dans tous les pays. Il y a par ailleurs plein d'autres problèmes, monsieur le Président, qui sont très importants et qui sont entièrement de juridiction fédérale, et qui sont loin d'être réglés.

Le ministre en appelle à un consensus, souligne l'importance de la politique économique. On sait l'importance que ce gouvernement accorde à la politique économique. Eh bien, on sait aussi que le Conseil économique du Canada nous dit: Le frein le plus important à la productivité au Canada, c'est l'absence de consensus. Voilà pourquoi on est obligé d'avoir une politique monétaire très dure, un remède de cheval parce qu'on est dans un pays où il n'y a pas de consensus. Voilà ce que le dernier rapport du Conseil économique du Canada nous dit. Et si on avait espéré, suite au discours du Budget, un nouveau consensus, monsieur le Président, il faut bien voir, suite au budget de la province de l'Ontario qui compte pour 40 p. 100 de l'économie du Canada, qui adopte une politique entièrement contraire à celle du gouvernement fédéral, que ce gouvernement est excessivement loin du consensus.

On ne parlera pas du dossier constitutionnel qui est, on le sait, on ne peut plus loin d'un consensus. Voilà maintenant que ce gouvernement, qui a de la difficulté à gérer les dossiers qui sont les siens, décide d'intervenir de façon importante dans un domaine entièrement de juridiction provinciale, en disant: Il y a un certain nombre de problèmes. Nous, on va aller vous aider à régler cela.

Monsieur le Président, j'essaie de comprendre sur quelle base, quelles sont les capacités du gouvernement fédéral d'apporter une quelconque contribution dans ce domaine-là. Au contraire, on a besoin d'une cohésion proche de l'action. Je le répète, au Québec, c'est très clair, on a un consensus du côté patronal, du côté syndical, du côté des institutions d'enseignement, du côté du gouvernement pour rapatrier l'ensemble des champs de la formation professionnelle. Ça fait l'unanimité, monsieur le Président.

Comment peut-on imaginer qu'un ministre, de façon candide, avec son visage sympathique, ça nous fait presque oublier l'arrogance fédérale derrière, mais il ne faut pas l'oublier M^me^ Lise Bissonnette le disait ce matin dans son éditorial que j'invite le ministre à lire. C'est incroyable que lorsqu'on n'est pas capable de régler les

problèmes qui sont les nôtres, qu'est-ce que le gouvernement fédéral va faire dans le domaine de l'éducation, alors qu'au contraire, on doit rapprocher l'éducation de l'entreprise; on doit rapprocher l'éducation de son milieu, et c'est précisément ce que les intervenants veulent faire au Québec, monsieur le Président.

M. Valcourt: Monsieur le Président, avec tout le respect que j'ai pour mon honorable collègue, je veux d'abord lui dire que l'éducation, telle qu'on la conçoit traditionnellement, c'est-à-dire la petite bâtisse de briques rouges où les enfants vont, ce n'est pas cela. On parle de l'éducation traditionnelle comme on l'a connue, puis je suis certain qu'il en conviendra avec moi. Cela n'est qu'un volet du processus d'acquisition du savoir. Ce dont on parle, c'est d'apprendre, c'est de développer une culture du savoir, et je suis certain qu'il est d'accord avec moi qu'on apprend à la maison, on apprend à l'école, on apprend au travail. Le savoir, ce n'est pas la compétence exclusive d'une juridiction. Le savoir, c'est l'affaire de tout le monde à tous les stades de la vie. Ce dont on parle, ce n'est pas du tout d'empiéter par exemple sur les domaines de juridiction des provinces, c'est d'essayer dans ce pays de se donner des objectifs nationaux, de se donner des moyens de pouvoir faire de notre monde, partout au pays, la main-d'oeuvre la plus qualifiée au monde. Et pour atteindre ces objectifs, il est vrai, le député fait état par exemple de tentative au Québec dans les secteurs patronal et syndical et c'est absolument dans le sens qu'il faut aller et je suis d'accord avec ça. Le fédéral dépense déjà 11 milliards. Peut-être que, après un consensus national, on va s'entendre sur une façon différente de dépenser ces 11 milliards-là.

• (1610)

Je l'ai dit en entrevue la semaine dernière, on n'est pas des «mangeux» de juridictions. Ce qu'on veut, c'est s'assurer de pouvoir créer, pour notre monde, un climat de culture du savoir au pays qui va faire que même si tu viens du Nouveau-Brunswick, tu ne seras pas désavantagé quand tu gradueras d'un cours quelconque parce que tu ne viens pas de la Colombie-Britannique.

C'est la même chose pour le jeune de Terre-Neuve ou l'adulte de Vancouver ou de Trois-Rivières. Ce qu'on veut, c'est créer cette culture-là et assortir notre population au Canada avec les meilleures compétences, parce que les compétences sont liées directement au niveau de vie des personnes. La réalité est là et il faut qu'on ait ce consensus national afin qu'on puisse entamer le siècle prochain avec l'outil le plus efficace, soit une main-d'oeuvre qualifiée, une main-d'oeuvre hautement professionnelle qui pourra attaquer les défis de ce XXI^{e} siècle qui nous guette et qui est juste au coin de la rue.

[*Traduction*]

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du ministre, en particulier au sujet de l'éducation. Je serai bref et je commencerai par lui dire que nous sommes certainement d'accord sur un point du discours du Trône, et c'est la tragédie nationale de l'analphabétisme et de la situation de l'éducation.

Il est pratiquement inconcevable que dans un pays aussi industrialisé que le nôtre, on compte 25 p. 100 d'adultes qui soient des illettrés fonctionnels. Il est difficile de s'imaginer comment nous avons pu nous retrouver face à un tel dilemme dans les activités simples, courantes et fondamentales de notre société.

Je souhaite que le ministre, le gouvernement et le Canada trouvent une solution pour atténuer le problème.

Je voudrais aborder brièvement une question soulevée dans le discours du Trône. Je demanderais au ministre de porter attention à cette question, c'est-à-dire le concept de la famille. Le ministre sait, s'il a écouté les députés de son propre caucus lorsqu'ils ont parlé avant la période des questions, et s'il a entendu les quelques questions posées aux ministres, que le sujet de la famille est une source de grande préoccupation.

Je citerai une phrase du discours du Trône concernant la famille:

> Mon gouvernement reverra en outre ses politiques à l'égard de la famille, qui est le noyau fondamental de la société canadienne.

Il fut un temps où je n'aurais pas eu à poser cette question au ministre, mais quoi qu'il en soit, je vais la lui poser. Comment le gouvernement actuel définit-il la famille? Est-ce la famille telle que nous la connaissons traditionnellement ou quelque chose d'autre? Va-t-il se pencher sur la question dans le cadre de la révision de sa politique familiale? C'est la première question que je voulais poser au ministre.

La seconde question est la suivante: Si le gouvernement est vraiment engagé à l'égard de la famille, le ministre, qui détient le portefeuille de l'Immigration, est au courant du tragique problème de la réunification des familles et des longues attentes que doivent subir des milliers de personnes au Canada avant d'être réunies à leur conjoint. Le ministre va-t-il revoir le problème dans une optique nouvelle et va-t-il s'engager, au nom du gouvernement, à accélérer le processus de réunification des familles?

M. Valcourt: Monsieur le Président, en ce qui concerne la première question, je ne chercherai pas à lancer le débat sur la définition qu'il faudrait donner de la famille. À mon avis, lorsque le présent gouvernement déclare que nous reconnaissons la valeur de la famille et sa contribution à la vie nationale du Canada, j'estime que la meilleure façon de décrire le type de famille dont il parle consiste simplement à regarder dans la société comment les Canadiens vivent ensemble en tant que familles. Voilà ce que nous entendons par famille.

Je ne peux pas dire à mon voisin qui vit dans une famille différente du modèle que lui ont enseigné ses parents, que sa famille n'en est pas une parce qu'elle n'est pas nucléaire, puisque les temps ont changé.

En tant que citoyens canadiens, ils contribuent à leurs collectivités. Le gouvernement s'est engagé à aider les familles parce qu'il estime leur apport à la collectivité, aux provinces et à ce pays.

Il suffit de regarder nos propres antécédents personnels. D'où proviennent ces valeurs? Ce n'est pas que je tienne à revenir sur cette question de la valorisation du savoir. Il est toutefois possible que les familles aient confié, pendant trop longtemps, l'enseignement de nombreuses valeurs familiales au système scolaire. Nous avons peut-être demandé à nos enseignants d'assumer un rôle parental, ce qui n'est pas correct. C'est là un rôle qui revient à la véritable famille, dont parle mon collègue.

Au cours des quelques prochains mois, nous aurons l'occasion de débattre au Parlement ainsi qu'avec les Canadiens du rôle de la famille. Nous verrons les programmes que le gouvernement mettra sur pied pour tâcher d'améliorer les valeurs familiales au Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse de vous interrompre, mais à moins d'un consentement unanime, je dois faire remarquer que j'ai été tolérant et que la période de questions et commentaires est déjà dépassée d'une minute.

Reprise du débat. L'honorable député de Windsor—Sainte-Claire.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de souligner que je partage mon temps de parole avec mon collègue; je ne parlerai donc que pendant dix minutes.

Je dois dire que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a réussi à débiter une série impressionnante de platitudes sur l'éducation, sans aborder vraiment le problème en cause. Il nous offre un autre de ces documents d'analyse ou de consultation. Il nous annonce qu'il consultera la population canadienne à ce sujet pour savoir l'essence des consultations sur l'éducation.

Je crains que nous aurons une autre commission Spicer, avec une productivité comparable, mais sur l'éducation cette fois.

Si notre mémoire est bonne, le gouvernement nous a déjà offert bon nombre de documents de réflexion, de forums, d'ateliers et de comités conçus dans le but d'améliorer la recherche et le développement au Canada. Cela me rappelle que le discours du Trône est le sujet du débat.

Une des omissions de ce discours du Trône qui n'échappe à personne est son mutisme total à l'égard de la recherche et du développement. Aucun objectif n'est mentionné et, à mon avis, cela montre véritablement le sérieux de l'effort du gouvernement pour améliorer la compétitivité et la productivité.

Dans les documents que le gouvernement a publiés à la suite du rapport du comité parlementaire de l'industrie, des sciences et de la technologie, nous constatons l'abandon de l'objectif qui avait été fixé pour la recherche et le développement ainsi que de la promesse qu'avait faite le premier ministre en 1983. En outre, nous y relevons l'explication absurde de cet abandon et la réponse des bureaucrates du gouvernement, qui parlent au nom du ministre. Je n'invente rien, c'est écrit là noir sur blanc.

On y lit que, au Canada, consacrer 2,5 p. 100 à la R-D est un objectif bien improbable. Selon ces documents, les pays qui ont atteint cet objectif de 2,5 p. 100 sont ceux qui consacrent de gros montants à la défense, mais on ne tient pas compte que ce n'est pas le cas de la Suède, de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Allemagne actuelle et du Japon.

Il n'en reste pas moins que ces pays consacrent 2,5 p. 100 ou plus de leur produit intérieur brut à la recherche et au développement.

Nous constatons qu'en dépit d'un consensus entre les ministres des Sciences et de la Technologie, il doit y avoir un objectif de 2,5 p. 100. C'est le gouvernement fédéral

qui s'y oppose, même si j'avoue sérieusement et sincèrement que je suis très inquiet du fait que l'Ontario ne parvient pas à adopter et à réaliser cet objectif, comme le caucus fédéral du Nouveau Parti démocratique reconnaît certainement que ce pays doit le faire. Cet objectif de 2,5 p. 100, ou un autre, indique clairement qu'il doit exister un mécanisme pour atteindre cet objectif. Il indique clairement qu'il doit exister des politiques et des mesures pour atteindre cet objectif. Il est fort probable que le rejet de l'objectif de 2,5 p. 100 par le gouvernement fédéral signifie probablement que celui-ci reconnaît qu'il est incapable d'atteindre un objectif qui suppose un mécanisme, une politique ou des efforts pour l'atteindre.

• (1620)

Lorsqu'on jette un coup d'oeil sur le discours du Trône qui, comme tous les discours du Trône, est plein de platitudes, nous devons néanmoins reconnaître que les objectifs qui y sont fixés en matière d'enseignement et de formation constituent au moins une déclaration qui pourrait bénéficier à notre pays, si le gouvernement comprend que ces objectifs aussi exigent un mécanisme qui permette de les réaliser.

Nous devons douter que ces objectifs signifient quoi que ce soit. Comme je l'ai dit, ils sont louables; ils visent à s'assurer que tous les Canadiens âgés de 25 ans, ou plutôt 90 p. 100 de tous les Canadiens, auront terminé des études secondaires avant l'âge de 25 ans. Ils visent à réduire de moitié l'analphabétisme, ainsi qu'à quadrupler la formation et à doubler le nombre de mathématiciens, de scientifiques et d'ingénieurs dans notre pays.

Étant donné le bilan du gouvernement, comment peut-on s'empêcher d'accueillir ces promesses et ces objectifs autrement qu'avec scepticisme?

Au sujet de l'analphabétisme, il est maintenant bien connu que 25 p. 100 de notre population est fonctionnellement analphabète. Le gouvernement a réagi à cela en adoptant une attitude très prudente et très timide, et en demandant à des organismes privés, sans but lucratif ou bénévoles, de faire quelque chose contre l'analphabétisme, tentative qui a échoué lamentablement.

Le gouvernement parle de quadrupler le nombre de stagiaires dans l'industrie dans un effort pour rattraper les Américains, qui en comptent deux fois plus, ou les Japonais, qui en ont quatre fois plus, ou encore les Allemands, qui en comptent huit fois plus. Et il voudrait nous faire croire que, dorénavant, il va se fixer un objectif pour se hisser au moins au niveau du Japon, semble-t-il.

Comment pouvons-nous croire à de pareils objectifs? Seulement dans le dernier budget, le gouvernement a supprimé 100 millions de dollars dans les programmes de formation qu'il est censé offrir dans le cadre de la Planification de l'emploi.

L'exemple d'hypocrisie le plus irritant, c'est lorsque le gouvernement dit qu'il doublera le nombre de mathématiciens, d'ingénieurs et de scientifiques—ce qui suppose que nos universités doivent décerner plus de diplômes. Pourtant, c'est ce même gouvernement qui, avec le gouvernement libéral précédent, a constamment réduit les paiements de transfert destinés à financer l'enseignement postsecondaire. Trois milliards et demi de dollars ont été supprimés du financement des programmes établis à la suite du dernier budget; ainsi, un total de 12 milliards a été supprimé de l'enseignement postsecondaire au cours de la dernière décennie. Et l'on nous dit maintenant que le gouvernement doublera le nombre de diplômés des facultés les plus coûteuses de nos universités!

Comment croire ce gouvernement? Comment quiconque peut-il croire que le gouvernement parle sérieusement alors qu'en même temps et dans le même discours, il rejette toute mention de recherche et développement? C'est un exemple honteux de l'hypocrisie typique qui ronge le gouvernement.

Je veux toutefois prendre note du dernier échange qui s'est produit entre le député de Scarborough et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cet échange portait sur la famille. Le député de Scarborough s'est dit préoccupé, avec raison, du fait qu'on avait omis la question de la famille de tout contexte sérieux dans le discours du Trône.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a répondu à cela par des considérations moralisatrices, mais il n'a pas vraiment répondu à la question.

Or il est essentiel de comprendre que la nature de la famille a tellement changé que de plus en plus d'enfants d'âge préscolaire n'acquièrent pas de la façon traditionnelle la capacité d'apprendre ce dont ils ont besoin pour réussir à l'école élémentaire, à l'école secondaire, à l'université et dans la vie.

On reconnaît que le processus d'apprentissage devra se poursuivre durant toute la vie d'un individu, mais cela signifie aussi qu'il devra débuter plus tôt dans le développement des Canadiens. Les garderies devront être mises à contribution, et cela n'a pas été mentionné du tout dans le discours du Trône. Par garderie, je ne veux pas dire un

endroit où les parents laissent les enfants pour aller travailler. Je parle des garderies éducatives qui donneront la compétence nécessaire aux enfants qui se préparent à aller à l'école pour qu'ils aient tous la même chance.

C'est de ce genre de politiques dont nous avons besoin et non de discussions. Notre parti comprend les problèmes de compétences en matière d'éducation, mais il propose aussi la création d'un conseil national de l'éducation qui fournira les ressources et qui appuiera les politiques, les programmes et les techniques susceptibles de faciliter, à l'avenir, l'harmonisation de l'éducation et des objectifs économiques.

Cette question devrait être placée au-dessus des conflits de compétences et des dissensions qui divisent le Canada, parce que notre avenir est en jeu, et le gouvernement ne semble pas le comprendre.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour son excellent discours, principalement sur l'éducation. On sait qu'il est un grand docteur, responsable. Je l'ai suivi, car on a siégé ensemble sur le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Encore une fois, je me lève aujourd'hui pour dénoncer le gouvernement fédéral qui veut s'impliquer dans une juridiction qui ne le regarde pas. On sait très bien et on ne le répètera jamais assez que les Québécois et Québécoises n'accepteront jamais que le gouvernement fédéral vienne s'ingérer dans l'éducation au Québec. C'est une chasse gardée et c'est depuis la Confédération que les Canadiens ont toujours voulu la garder précieusement. Ce n'est pas le Canada qui a aidé les Québécois à se développer, ce sont les Québécois eux-mêmes qui ont payé pour leur éducation, qui ont payé pour leur formation, et ce sont les Québécois eux-mêmes qui veulent continuer à travailler et se former pour pouvoir s'épanouir suivant leurs besoins. Cela est très important, tellement important que les grandes commissions qu'on a eues au Québec dernièrement sont revenues encore sur le sujet.

La Commission Bélanger-Campeau a proposé que le Québec garde exclusivement le domaine de l'éducation pour pouvoir s'épanouir correctement. La Chambre de commerce de Québec a demandé au gouvernement du Québec de prendre exclusivement la responsabilité de l'éducation et de la formation de la main-d'oeuvre. Le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral, les mois passés, de prendre en charge la formation de la main-d'oeuvre. C'est le fouillis! Le gouvernement fédéral dépense des centaines de millions de dollars au Québec pour la formation de la main-d'oeuvre alors que l'on sait très bien que la grande majorité du temps cela sert très mal. Cela sert très mal parce que les gens viennent se plaindre à toutes les semaines à mon bureau à l'effet qu'ils ne peuvent recevoir les cours adéquats puisque c'est déjà de juridiction provinciale.

Alors j'aimerais poser une petite question à l'honorable député qui vient de faire un discours: À cause du fait que le fédéral va s'ingérer davantage dans la formation, ne croit-il pas que cela créera un conflit plus grand, principalement entre le Québec et Ottawa?

• (1630)

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le Président, je ne considère pas l'éducation comme un champ de bataille pour ces conflits nationaux. Je ne suis pas ici pour discuter si le Québec, l'Ontario ou le gouvernement fédéral devraient avoir plus d'influence dans le domaine de l'éducation. Ce n'est pas un domaine indiqué pour un conflit constitutionnel. Nos enfants n'ont rien à retirer d'un tel conflit.

Je ne conteste pas le fait que l'éducation relève de la compétence des provinces, au Canada, tout comme elle relève de celle des États aux États-Unis. Je soutiens, cependant, qu'un pays devrait avoir un certain consensus, une certaine orientation nationale et que nous devrions comprendre que c'est en tant que pays et non en tant que province, que nous devons exister dans le nouveau monde économique.

Le partage des responsabilités aux États-Unis n'a pas empêché la mise sur pied d'une commission présidentielle sur l'éducation, la réalisation des études de la fondation Carnegie sur l'éducation et la prise d'autres initiatives à long terme en éducation dont tout le pays bénéficie. Les susceptibilités constitutionnelles ont été ménagées. Le Canada devrait pouvoir faire la même chose, s'il veut atteindre ses buts nationaux plutôt que de profiter de chaque question pour exprimer ses différences.

Je suis fatigué de ces disputes et je pense que nos enfants en auront assez, eux aussi, quand ils se rendront compte, en grandissant, que leurs compétences, leur éducation et leur formation auront été compromises parce que nous étions occupés à décider de qui relevait la

responsabilité de l'éducation plutôt qu'à assumer nos responsabilités communes dans ce domaine.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, il y a beaucoup de choses dans ce discours du Trône, qui conduisent les Canadiens à s'interroger sur la volonté du gouvernement d'améliorer leur qualité de vie.

Ces derniers jours, on a passé beaucoup de temps à analyser le pour le contre du plan d'action présenté dans le discours du Trône, ainsi qu'à discuter des questions principales de ce plan d'action comme la concurrence, l'unité, la prospérité, l'éducation et la réforme parlementaire.

Toutefois, je voudrais parler de ce que le discours du Trône ne mentionnait pas. La qualité d'une civilisation se juge par la façon dont elle traite ses personnes âgées, ses enfants, ceux qui sont dans le besoin, les défavorisés en général. Dans notre société moderne, nous ne pouvons négliger les handicapés, les faibles et les affamés des autres parties du monde en nous occupant seulement de nous-mêmes.

Dans le discours du Trône le gouvernement ne parle pas de ses responsabilités à l'égard des besoins de ce qu'on appelle le tiers monde. En fait, on n'y parle pas de ceux qui ont faim. On ne mentionne pas la nécessité d'encourager le développement. Il n'y a aucune mention de nos responsabilités dans ce domaine.

Le discours ne passe pas très loin, une fois. Il dit:

> Lors du sommet qui [. . .]était consacré [aux enfants], à New York en septembre dernier, l'attention mondiale était braquée sur les menaces qui les guettent. Soixante et onze chefs d'État et de gouvernement s'y sont engagés à maintenir cet intérêt pour les dix prochaines années.

Notre premier ministre a promis une décennie d'aide aux enfants dans le besoin. Cela signifie également l'aide aux enfants du tiers monde, mais le passage suivant de cette citation du discours du Trône indique que le gouvernement voit cela de façon introvertie, car il dit ensuite:

> Mon gouvernement annoncera pour sa part diverses initiatives destinées à concrétiser les engagements qu'il a pris alors; c'est ainsi que nos jeunes seront mieux instruits, mieux protégés et mieux entourés et qu'ils pourront apporter leur contribution personnelle à la vie nationale.

Autrement dit, même si l'on prenait un engagement à l'égard du monde dans le discours du Trône, on s'empressait de le retourner contre nous-mêmes. Rien n'indiquait que le premier ministre continuerait le leadership qu'il avait manifesté à cette conférence et qu'il tiendrait les promesses qu'il y avait faites.

Ce discours n'indique pas comment nous allons faire notre part dans l'aide aux déshérités de ce monde.

Dans le budget du 25 février, le gouvernement sabrait de plus de cinq milliards de dollars les dépenses destinées à l'aide étrangère pour les cinq prochaines années. Cette fois, il passe outre à cet élément dans le discours du Trône. Cela montre, ou du moins donne l'impression, que le Canada se retire de son engagement à offrir une aide humanitaire à ces pays qui en ont le plus besoin.

C'est maintenant que le Canada doit se montrer énergique en matière d'aide humanitaire; il doit contribuer avec énergie au développement des pays du tiers monde.

Il y a actuellement dans le monde un milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue. Un milliard d'adultes ne peuvent ni lire ni écrire. On compte 180 millions d'enfants souffrant de malnutrition, soit environ six fois la population du Canada, et 3 millions d'enfants meurent chaque année de maladies contre lesquelles ils auraient pu être immunisés. Ce sont les statistiques annuelles.

Actuellement, les besoins sont particulièrement grands dans des endroits comme la Corne de l'Afrique. Au Soudan, par exemple, on prévoit que 300 000 personnes mourront de faim au cours des prochaines semaines, même si une aide alimentaire leur parvenait immédiatement. Un retard entraînerait une augmentation des décès proportionnelle au nombre de jours ou de semaines de retard.

En Éthiopie, la guerre a interrompu l'approvisionnement en vivres. Nous espérons que ce n'est que temporaire, mais 7 millions de personnes sont en danger.

La Somalie connaît des migrations de millions de personnes en raison du manque de vivres. Ces personnes passent d'une région touchée par les pénuries à une autre qui n'est guère mieux. Ce pays est tellement désorganisé que personne ne sait ce qui pourrait ou ce qui devrait être fait.

Je ne m'attends pas à ce que le Canada puisse régler tous ces problèmes d'un coup, et personne au monde n'attend cela de sa part. Il ne faut tout de même pas faire comme s'ils ne méritaient aucune considération, et c'est pourtant ce que fait le discours du Trône.

C'est entendu que les problèmes du tiers monde sont nombreux, au point qu'on a l'impression que c'est inutile de consacrer des fonds au secours humanitaire. Mais on dépense trop pour la défense. Les dépenses publiques donnent aussi lieu à d'autres formes de gaspillage. Il y a des projets inutiles qui consument des sommes considé-

rables. Il y a de la corruption. Des organisations comme la Banque mondiale et le FMI, qui font partie de la structure d'aide, accordent des prêts abusivement. Dans bien des cas, elles concluent des transactions qui entravent la productivité des gens et nuisent à leur santé.

L'ONU, dans un rapport rendu public il y a quelques jours, révèle que l'Afrique—le continent dont les besoins d'aide sont les plus pressants—bénéficie d'une soi-disant assistance technique qui représente plus de 6 milliards de dollars. Mais trop de ces fonds servent à payer les experts des pays donateurs et trop peu servent à la construction d'institutions locales et à la formation de consultants au sein des pays bénéficiaires.

• (1640)

Cette aide ne rend pas moins nécessaire l'aide humanitaire et elle ne signifie pas que le Canada devrait attendre pour procéder à ces améliorations. Les statistiques sur la famine et la mortalité qui en résulte ne vont pas disparaître comme par enchantement, sans que nous agissions. Ce geste est attendu du Canada, et c'est le Canada qui doit jouer le rôle de chef de file et accorder une aide soutenue. Nous ne pouvons tout simplement pas fermer les yeux sur ce problème.

Le discours du Trône annonce des augmentations massives des sommes consacrées à l'éducation, et cette intention est fort louable. Si le gouvernement passe aux actes, il devrait faire de ce programme sa politique. Malheureusement, les coupes sombres qu'il a déjà faites dans l'aide à l'éducation ne permettent pas d'espérer beaucoup de sa part dans ce domaine.

Mais ce projet de gouvernement ne tient aucun compte des besoins qui se font sentir dans le monde entier au chapitre de l'alphabétisation. Au Niger, par exemple, 15 p. 100 seulement de la population adulte savent lire et écrire, et au Soudan, la proportion est de 23 p. 100. Donc, même lorsque nous espérons arriver à donner une meilleure éducation aux Canadiens, nous ne devons et ne pouvons pas oublier le reste du monde.

Si le discours du Trône ne concerne que le Canada, pourquoi suis-je en train de parler du tiers monde? Parce que, comme le gouvernement nous le répète chaque jour, le monde est maintenant un village global. Notre prospérité, un autre thème du discours du Trône soit dit en passant, dépend, nous dit-on, de notre capacité à concurrencer le reste du monde.

Parfois, il semble que cette compétitivité doive toujours être au détriment d'un autre pays. Je ne crois absolument pas que les Canadiens puissent continuer de prospérer pendant que les deux tiers des pays de la planète ont de plus en plus de mal à nourrir leurs populations ou ne peuvent s'empêcher de sombrer dans une misère de plus en plus abjecte.

Le Canada doit sans cesse se rappeler ses devoirs humanitaires. Nous nous éloignons de plus en plus de notre engagement à consacrer 0,7 p. 100 de notre PNB à l'aide internationale; nous devons donc nous assurer que cette aide servira à quelque chose. À l'heure actuelle, 8,3 p. 100 de l'aide internationale globale servent à sauver des vies, tandis que le reste sert à développer le commerce du pays donateur et à financer des projets qu'il juge utiles ou est affecté à d'autres sujets de préoccupation.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations de mon collègue. Je suis persuadée que nous partageons, pour la plupart, sa grande préoccupation à l'égard de la responsabilité internationale du Canada et de la situation absolument désespérée qui sévit en Afrique, notamment.

J'ai été particulièrement sensibilisée à cela ces deux ou trois derniers jours par un homme qui est en visite dans ma circonscription et qui est plutôt désespéré. Ce réfugié de la Somalie essaie de faire venir sa famille de Nairobi. Il s'agit de ses cinq enfants, de quatre enfants d'un frère et de sa belle-soeur assassinés et de deux enfants de sa soeur assassinée. Onze enfants en tout qu'il essaie de faire venir au Canada.

Il faut travailler à deux niveaux. Il faut aider les gens chez eux d'abord et avant tout. Je me demande si le député conviendrait que le Canada doit s'efforcer beaucoup plus de fournir une aide vraiment pratique à l'égard de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants et de l'aide aux enfants en particulier.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je suppose que ma collègue s'efforce de faire valoir le même point que moi, à savoir que le Canada peut devenir très prospère. Comme l'a signalé le NPD, nous pouvons atteindre à la fine pointe du développement humain. Si nous ne remplissons pas nos responsabilités en matière de développement humain—développement de l'enfant, soins médicaux, alphabétisation—dans le monde, en particulier dans le tiers monde, il viendra un temps où nous ne pourrons plus être prospères, lorsqu'une proportion de plus en plus grande du tiers monde, dont la population croît considérablement plus vite que la nôtre, n'est pas aidée et n'arrive pas à se développer.

À l'heure actuelle, par exemple, on essaie de faire quelque chose par l'intermédiaire d'organisations comme la Banque mondiale et le FMI. Celles-ci mettent en place des rajustements structurels qui font plus de mal

que de bien. Nous, Canadiens, pouvons exercer une influence considérable sur la façon dont ces organisations travaillent dans le tiers monde. Nous ne nous prévalons pas de cette possibilité.

Le Canada n'a pas tablé sur la possibilité qu'il avait de devenir un réel chef de file dans la structure de l'aide au tiers monde. Nous réussissons bien. Nous venons en aide à beaucoup de monde, mais nous n'avons pas exercé le leadership qui doit être exercé.

M. Cole: Monsieur le Président, je tiens seulement à informer la Chambre que les autres intervenants ministériels vont disposer de dix minutes, suivies d'une période de questions de cinq minutes.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. J'aimerais diviser mon intervention en deux parties: la première portera sur le volet économique du discours du Trône; la seconde sur le renouvellement de la Constitution et l'unité nationale.

Le Canada a un des niveaux de vie les plus élevés au monde, et la qualité de vie des Canadiens fait l'envie de presque tous les pays. Or, rien ne nous garantit que nous serons toujours prospères. Nous ne pouvons pas nous borner à reprendre ce qui nous a aidés à réussir dans le passé pour améliorer notre bien-être physique et notre qualité de vie à l'avenir.

Par conséquent, je suis heureux de constater que le discours du Trône a fait ressortir l'importance de rétablir la compétitivité économique de l'industrie canadienne.

Au cours des quatre semaines de relâche du Parlement, j'ai parlé avec une soixantaine de présidents d'entreprises de ma circonscription et avec un grand nombre de leurs employés. Ils étaient unanimes: les Canadiens doivent travailler plus efficacement ensemble, c'est-à-dire les patrons et les ouvriers doivent être partenaires pour relever les défis qui leur permettront de soutenir la concurrence au cours des prochaines années. Nous devons absolument accroître notre productivité et notre capacité de soutenir la concurrence.

Monsieur le Président, vous avez sûrement remarqué que j'ai omis de mentionner le gouvernement dans cette association bilatérale entre patrons et ouvriers. En effet, le rôle du gouvernement consiste à créer un environnement économique libre et ouvert, à élaborer les règles de ce milieu qui favorisera la concurrence et le travail, à dresser la structure et les règles fiscales qui encourageront les investissements, pour ensuite s'effacer et laisser les patrons ainsi que les ouvriers réaliser la richesse et la prospérité économiques.

Dans le budget que nous avons déposé le 26 février dernier, nous reformulions notre engagement à relancer l'économie de notre pays. Jusqu'à maintenant, nous avons fait des progrès remarquables, même si nos efforts ont été impitoyablement critiqués, ridiculisés et réprouvés. Les Canadiens n'ont pas tellement apprécié qu'on les prive soudainement des largesses et des faveurs qu'a largement répandues le gouvernement fédéral irresponsable du régime libéral Trudeau, soit de 1969 à 1984, période pendant laquelle les dirigeants ont pris des mesures financières nuisibles qui nous ont presque acculés à la faillite.

Malheureusement, voilà qu'aujourd'hui le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario s'apprête à mettre en oeuvre les mêmes mesures. Pendant que l'Ontario doublera sa dette au cours des quatre prochaines années, ce qui gonflera son déficit qu'elle aura mis 124 ans à accumuler, nous, au fédéral, plafonnons, par une loi, les dépenses de programmes à 3 p. 100.

• (1650)

Deuxièmement, nous établissons le Fonds de service et de réduction de la dette qui ne vise uniquement qu'à compenser les frais de la dette publique. Aux termes d'une loi, les recettes nettes provenant de la TPS et des privatisations seront versées à ce fonds.

En ce qui concerne l'augmentation de notre compétitivité et de notre productivité, nous faisons des progrès puisque, pour la première fois en seize ans, nous avons attiré plus d'investissements directs au Canada que nous en avons faits à l'étranger.

En 1984, les investissements directs à l'étranger atteignaient plus de 11 milliards de dollars. Depuis 1984, cette somme est constamment à la baisse. Aujourd'hui, nous avons renversé la vapeur.

À l'heure actuelle, les investissements directs au pays sont supérieures d'environ 500 millions de dollars à ceux faits à l'étranger. Contrairement aux croyances populaires et selon Statistique Canada, dans la plupart des secteurs, les exportations aux États-Unis ont augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Par exemple, après deux ans de la période de dix ans prévue pour la mise en oeuvre progressive de l'accord, les exportations de certains secteurs, comme les aliments et les boissons, le caoutchouc et les matières plastiques, le textile, le vêtement, les meubles, le matériel de transport et les appareils électriques, affichent des hausses, allant de 20 à 67 p. 100.

Nous entamons actuellement des discussions avec les États-Unis et le Mexique pour négocier un accord nord-

américain de libre-échange. Ce n'est pas nous qui en avons fait la demande. C'est le Mexique, mais nous n'allions sûrement pas laisser deux pays, deux de nos voisins, négocier un tel accord sans réagir. Nous devons participer aux pourparlers si ce n'est que pour défendre nos intérêts et protéger l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

De plus, le Canada peut profiter de cette occasion pour se ménager des avantages à long terme dans la zone agrandie de libre-échange en Amérique du Nord. Je suis convaincu que le Canada en tirera des avantages à long terme, compte tenu surtout de l'évolution des réalités commerciales au niveau planétaire.

En tant que député de Kitchener, circonscription fédérale du sud-ouest de l'Ontario axée sur l'industrie manufacturière, je partage l'opinion du professeur Richard Lipsey, économiste de l'Université Simon Fraser, qui a souvent témoigné devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, au sujet de questions commerciales. Celui-ci propose que nous envisagions cette fois-ci, pour certaines industries et certains secteurs, une période de mise en oeuvre de 20 ans, au lieu de dix ans, pour diverses raisons et à cause des différences qui, entre le Canada et le Mexique, n'existaient pas entre le Canada et les États-Unis.

Avant d'aborder la deuxième question de l'unité nationale, j'aimerais ajouter que je suis ravi de trouver aussi la phrase suivante dans le discours du Trône: «Mon gouvernement reverra en outre ses politiques à l'égard de la famille, qui est le noyau fondamental de la société canadienne.»

J'espère que cet examen aboutira à un régime fiscal plus favorable à la famille traditionnelle. J'espère aussi que nous prévoirons des dispositions qui faciliteront aux jeunes familles l'accès à la propriété et leur permettront de se porter acquéreur d'un chez-soi où ils se plairont vraiment.

Je sais qu'une baisse des taux d'intérêt constituera un grand pas dans cette voie, mais j'estime que nous devons envisager d'autres moyens qui y concourront.

En outre, j'aimerais voir un projet de loi sévère sur la pornographie afin de protéger nos enfants et nos femmes contre les formes violentes, dégradantes et révoltantes de la pornographie dont l'accès est vraiment trop facile au Canada aujourd'hui et qui traitent nos femmes et nos enfants comme des objets et non des êtres humains.

Le deuxième thème du discours du Trône portait sur l'unité nationale.

Maintes tentatives ont été faites pour unifier et renforcer notre Confédération. Dernièrement, la ronde de négociations du lac Meech a failli réussir là où avaient échoué les modifications constitutionnelles du début des années 80, c'est-à-dire en permettant au Québec de devenir signataire de ces modifications.

À l'heure actuelle, deux commissions ont déposé leurs rapports dans la province de Québec. De plus, le comité Beaudoin-Edwards qui étudie la formule de modification de la Constitution canadienne et la commission Spicer qui examine les valeurs, les attitudes et les aspirations des Canadiens doivent déposer leurs rapports respectifs le 1er juillet.

D'autres provinces vont bientôt recevoir leurs propres études constitutionnelles. Le discours du Trône a annoncé la création d'un autre comité parlementaire mixte spécial visant à rassembler les recommandations de ces nombreuses études. Il recevra également le mandat de rencontrer les législateurs provinciaux ainsi que les associations d'autochtones et de faire rapport de ces entretiens en février 1992.

À la suite de ces nombreuses études et consultations, le gouvernement fédéral proposera son plan d'action pour le renouvellement du Canada. Certains ont dit: «Oh, non, pas un autre comité.» Cependant, étant donné la gravité de la question et la conviction de tant de Canadiens que l'accord du lac Meech avait été conclu en secret, il est bien préférable de mener encore d'autres consultations ouvertes plutôt que de risquer de ne pas faire de progrès véritables, ce qui engendrerait le malentendu et la méfiance des premières tentatives.

J'espère que lorsque nous discuterons de la question de l'unité nationale, nous le ferons dans un esprit de tolérance et de compromis et que le débat sera exempt de sectarisme.

Par conséquent, comme un ancien président des États-Unis l'a dit un jour, il faut maintenant que nous déclarions: «Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous; demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays.» John Kennedy a repris ces paroles du philosophe français Rousseau, qui a écrit: «Dès qu'un homme se demande, en parlant des affaires de l'État, en quoi cela le concerne-t-il, cet État peut être considéré comme perdu.»

Tous les Canadiens doivent arrêter de se montrer pessimistes au sujet du Canada, et je recommanderais que tous cessent de parler de séparation et arrêtent tous les débats menés sur le thème: «laissez-les partir» ou «bon débarras», parce que, pour moi, un Canada sans le Québec n'est plus du tout le Canada.

L'Adresse

En tant que Canadiens et membres de la seule assemblée constituante du Canada élue démocratiquement, responsable et véritable, la Chambre des communes, consacrons-nous à la tâche commune d'apaiser maintenant notre grand pays afin de conserver son unité et sa force pour nous-mêmes et nos enfants.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations qu'a faites le député au sujet de la politique financière du gouvernement conservateur. Il a formulé certaines critiques à l'endroit du gouvernement libéral précédent, ce qui est conforme, évidemment, à ce que nous entendons habituellement de la part des députés de son parti. Il y a maintenant près de sept ans que les conservateurs sont au pouvoir et, au lieu d'accepter leurs responsabilités en ce qui concerne les affaires de l'État, ils parlent encore de ce qui s'est passé il y a huit ou neuf ans et continuent de blâmer le gouvernement précédent pour les problèmes du pays.

Je trouve cela vraiment étonnant que les députés de ce parti n'acceptent pas leurs responsabilités. Je tiens à signaler au député que l'ancien ministre des Finances avait dit il y a six ans, dans son premier budget, qu'il ramènerait le déficit à 18 milliards de dollars avant la fin de la décennie, ce qui voulait dire avant le 31 décembre 1990.

Dans son dernier budget déposé il y a plusieurs mois, l'ancien ministre des Finances avait prédit un déficit de 30,5 milliards de dollars, si je ne m'abuse, pour l'exercice se terminant le 31 mars. Il a raté la cible de quelque 12,5 milliards de dollars, et pourtant nous voyons des députés, comme celui qui vient de parler, qui ont l'audace de se lever à la Chambre pour nous faire des sermons sur la discipline financière.

Je demanderais au député d'être un peu plus humble lorsqu'il parle des réalisations de son gouvernement.

M. Reimer: Monsieur le Président, le député a demandé quand le gouvernement, qui est maintenant au pouvoir depuis près de sept ans, acceptera de prendre la responsabilité d'une partie des problèmes actuels.

• (1700)

Nous sommes heureux d'assumer la responsabilité de nos actes. Notre pays a été dans la mauvaise direction pendant une génération, et nous avons essayé de corriger cette situation, mais tout cela ne peut se faire du jour au lendemain. Nous avons apporté certains changements très importants.

Les Libéraux aiment laisser entendre que nous avons doublé la dette nationale. Ils oublient toutefois de dire que nous avons fait passer le déficit des comptes nationaux, où figurent toutes les recettes servant au financement des programmes, de 16 milliards de dollars à huit milliards, puis à deux milliards, au cours des trois premières années de notre premier mandat, et que ces comptes affichent un excédent depuis les quatre dernières années. Et si ce n'étaient des frais d'intérêt et des intérêts composés sur la dette nationale dont nous avons hérité du parti du député qui a posé la question, nous réaliserions aujourd'hui un excédent et nous aurions des budgets équilibrés.

Ce que le député feint d'ignorer, c'est que le gouvernement n'a pas ajouté un seul sou à la dette nationale au cours des quatre dernières années. L'accroissement de la dette est entièrement attribuable aux intérêts composés sur celle-ci.

Donc, lorsque le député déclare qu'il aimerait que nous fassions preuve d'un peu d'humilité, je lui réponds qu'il est vrai que nous aurons besoin de plus de temps que nous l'avions prévu. Je le reconnais, mais cela est attribuable à la gravité du problème dont nous avons hérité. Les intérêts composés sur la dette sont énormes, et nous travaillons à résoudre ce très grave problème.

J'ajouterais que les dépenses qui nous ont été léguées, c'est-à-dire qui ont été engagées au cours des seize années qui ont précédé notre élection et qui sont la cause de la situation actuelle, avaient progressé de 10 p. 100 au cours des dix dernières années de cette période, alors qu'elles n'ont progressé que de 3,7 p. 100 au cours des sept dernières années. De plus, comme je l'ai signalé tantôt, nous allons maintenant proposé un plafond légal de 3 p. 100 pour ces dépenses. Nous nous sommes déjà attaqués à ce problème. Nous avons remporté un certain succès et nous pourrons bientôt entrevoir un rétablissement de la situation si nous pouvons continuer dans la même voie. Par contre, si les gens d'en face reviennent au pouvoir, notre nation fera faillite.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): J'ai grand plaisir à participer à ce débat. Le discours du Trône traite de plusieurs priorités inscrites au programme du gouvernement pour la prochaine session. Je crois aussi que le discours du Trône rejoint bon nombre des priorités des Canadiens.

Quelles sont les questions auxquelles s'intéressent les Canadiens? Ils s'intéressent à l'avenir du Canada, à cet avenir qu'ils vont construire pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Ils veulent savoir quelle sera la situation de

l'emploi. Ils veulent qu'on leur dise que le gouvernement a établi un plan précis pour surmonter les problèmes économiques qui font obstacle à la prospérité.

Les Canadiens savent que le gouvernement a ce plan. Trop longtemps, ils ont vu des gouvernements dépensiers hypothéquer l'avenir de nos enfants pour financer des excès douteux. La situation a changé en 1984. Bien que la capacité du gouvernement actuel de servir les Canadiens soit limitée à cause du fardeau de la dette laissée par le gouvernement précédent, le dernier budget nous permet d'entrevoir la lumière au bout du tunnel de l'endettement.

Les Canadiens ont manifesté leur volonté de changement en 1984 et ils ont réaffirmé cette volonté en 1988. La raison en est simple: le Canada se trouvait dans un marasme qui ne pouvait que s'aggraver à moins que le gouvernement ne gère ses affaires de façon plus rationnelle.

Nous avons beaucoup fait pour y arriver, et le discours du Trône montre que nous sommes disposés et capables de faire ce qu'il faut pour donner aux Canadiens le genre de gouvernement qu'ils souhaitent.

Le message général qui découle du discours du Trône est qu'il est temps pour nous, Canadiens, de revoir nos attitudes. Avant de pouvoir vraiment nous identifier à la Constitution, nous devons nous connaître nous-mêmes, mieux connaître notre histoire et amorcer une réflexion sur nous-mêmes. Il nous faut apprendre à nous connaître et à redécouvrir les véritables priorités de la vie.

Le fait que le gouvernement ait réaffirmé que la famille constitue le noyau fondamental de la société canadienne me rassure.

C'est une excellente façon de procéder, compte tenu des difficultés avec lesquelles le Canada est aux prises de nos jours. Un fort sens de la famille donne naissance à un fort sentiment de soi, ce qui suscite la confiance et l'initiative sans lesquelles on ne peut songer à une société productive et prospère, libre de toute insécurité.

Pendant trop longtemps, le Canada a souffert d'insécurité. Nous avons été privés de la motivation qui provient d'une bonne connaissance de soi. Je pense qu'en renforçant la famille, on renforcera la société.

En examinant la politique familiale, le gouvernement doit rétablir l'équité dans le régime fiscal de sorte que les Canadiens choisissant de vivre au sein d'une famille traditionnelle ne soient pas défavorisés.

Le ministère des Finances devra analyser en profondeur le régime actuel et rétablir l'équité pour toutes les familles, y compris les familles traditionnelles.

Le gouvernement a dit qu'il présenterait des initiatives visant à garantir la protection des enfants. L'une des façons d'y parvenir est justement de renforcer la famille.

Avant de continuer, je tiens à rendre hommage à nos forces armées, qui viennent tout juste de participer à des efforts mondiaux pour régler la crise dans le golfe Persique. Cette participation est cause d'une grande fierté. Le rôle que le Canada y a joué est un facteur d'unité. Il nous a uni plus étroitement encore. Le Canada a été bien servi par ses forces armées et continuera de l'être.

Dans la circonscription de Fraser Valley-Est que je représente, nous avons la base militaire de Chilliwack, qui est la seule base de la région continentale de la Colombie-Britannique. C'est là où le 1er Régiment de génie a fièrement élu domicile. Une importante partie de cette unité est maintenant en service au Koweït où il procède à des travaux de démolition et de déminage. Ces quelque 300 Canadiens prouvent ainsi la valeur de la formation que dispense l'École du génie à la base des Forces canadiennes à Chilliwack.

De plus, la base des Forces canadiennes à Chilliwack abrite l'École de génie militaire et l'École des aspirants-officiers. Cette base est également le centre logistique de la milice de la Colombie-Britannique continentale. C'est la seule base au Canada où l'entraînement à l'aide de matériel lourd se poursuit à longueur d'année. Elle se trouve à deux pas de régions d'entraînement retirées et isolées de même que des régions urbaines.

La Colombie-Britannique est une région unique du Canada et la base des Forces canadiennes à Chilliwack est une institution canadienne unique. Seule cette base assure la présence des Forces armées canadiennes en Colombie-Britannique continentale. Une présence des forces armées est indispensable. Il est essentiel de se souvenir qu'il y a un certain nombre d'établissements correctionnels fédéraux dans un rayon de 30 minutes de la BFC Chilliwack.

Pendant les émeutes du Matsqui Institute, en 1970, l'armée fut appelée à la rescousse pour rétablir l'ordre. L'importance de cette ressource ne doit pas nous échapper. L'état de préparation aux catastrophes est aussi un

facteur surtout si on considère la géographie de la Colombie-Britannique.

Les gens de Colombie-Britannique et de la vallée du Fraser sont conscients du rôle important que joue la BFC Chilliwack. La base est un élément d'unification. Les rumeurs selon lesquelles cette base serait fermée ont créé beaucoup d'anxiété. Après la remarquable participation des Forces canadiennes dans le golfe Persique, une participation qui se poursuit, et du fait de la fierté des Canadiens qui en est résultée, une fierté qui nous unit devrais-je dire, je pense qu'il faut revoir nos priorités.

La base de Chilliwack fait partie intégrante des Forces armées canadiennes et de la communauté. C'est la présence des forces armées sur le continent en Colombie-Britannique, et on ne peut envisager de fermer cette base. En 1992, le Canada célébrera sont 125e anniversaire, Montréal son 400e, Matsqui son 100e. La BFC Chilliwack célébrera son 50e anniversaire. J'espère que nous pourrons marquer ces quatre événements simultanément.

Le discours du Trône dit que nous devons procéder avec prudence dans notre nouvelle démarche d'élaboration d'une constitution. Ce que nous devons faire, c'est changer notre attitude en tant que société.

• (1710)

En plus de renforcer l'unité familiale, nous devons examiner la relation que nous entretenons avec les institutions du gouvernement. On entend beaucoup parler de droits, mais rarement de responsabilités. En félicitant les nouveaux Canadiens qui reçoivent leur citoyenneté, je prends souvent le temps de leur rappeler que les droits et privilèges associés à la citoyenneté canadienne s'accompagnent de nombreuses responsabilités. Je leur dis que le Canada est devenu le grand pays qu'il est parce que les gens ont reconnu qu'ils avaient la responsabilité de participer à la vie de la société. En tant que citoyens, c'est nous qui définissons la société canadienne.

Un pays comme le nôtre est en perpétuelle évolution. C'est comme une personne, elle grandit et passe par une phase de maturation. Tous les citoyens canadiens, qu'ils soient nés ici ou qu'ils aient choisi de venir ici, aident le Canada à grandir et à évoluer. Pour que le Canada soit le mieux possible, chacun doit faire sa part. C'est la responsabilité. C'est l'envers de la médaille des droits et privilèges.

Nous devons nous souvenir de notre patrimoine, mais nous ne pouvons pas nous y limiter. Lorsque nous partageons notre patrimoine et notre culture propres avec les autres, nous créons une meilleure société. Lorsque nous érigeons des barrières, nous perdons les bénéfices du partage. Nous voyons au contraire ignorance et hostilité. C'est cette ignorance et cette hostilité qui amènent la désunion et les menaces de séparation. Cela m'inquiète beaucoup.

Mes parents sont nés à Shawville, au Québec. Ils se sont établis comme colons dans le sud de la Saskatchewan, où ils ont exploité la terre pendant quelque 60 ans. J'ai été élevé dans les Prairies, mais j'habite maintenant la Colombie-Britannique où j'élève ma famille. Je suis fier d'être Canadiens et d'avoir mes racines un peu partout au pays. Je suis fier de partager mon patrimoine avec les Canadiens d'ailleurs au pays ou au monde.

L'énergie et les ressources que nous consacrons à nous convaincre que nous avons un pays valable est incroyable. Quand je regarde autour de moi et que je vois ce que nous avons, je ne peux m'empêcher de m'émerveiller. Nous faisons l'envie du monde entier.

Pourtant, le pays est aux prises avec un très grave problème de désunion. Si nous pouvions, une fois pour toutes, régler cette question, nous serions en mesure d'élever le niveau du débat et le niveau de vie. Nous pouvons réaffecter à la création d'un meilleur niveau de vie pour nos enfants les ressources importantes que nous engageons actuellement pour trouver une solution à ces problèmes. Il faut agir maintenant, et nous nous devons de le faire. Nous ne pouvons écouter ceux qui ne représentent que certaines régions du pays. Ils cherchent à déchirer le pays et à ériger des obstacles à la compréhension. Au lieu d'inciter les Canadiens de toutes les régions du pays à apprendre à se connaître, ces partis les incitent à se détourner les uns des autres et à créer de nouvelles solitudes.

Le discours du Trône fait renaître mon espoir. En s'engageant à unifier le pays et à renforcer la famille, la composante fondamentale de notre société, le gouvernement veillera à ce que le Canada entre dans le XXIe siècle en pleine forme. Notre pays se trouve à un tournant important de son histoire. Je suis rassuré de

savoir que le gouvernement en place a choisi d'agir avec sagesse.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, quand le premier ministre de la Colombie-Britannique a rencontré récemment le premier ministre, elle l'a accusé ainsi que son gouvernement d'avoir été injustes envers cette province.

Le premier ministre a répondu en promettant une liste d'engagements qui, pour autant que je sache, ne s'est pas encore matérialisée.

Si la BFC Chilliwack est fermée, le député a-t-il pensé à combien reviendrait pour la Colombie-Britannique cette nouvelle mesure du gouvernement fédéral? Ce dernier envisage-t-il ou non de dédommager un peu cette province?

M. Belsher: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Colombie-Britannique pour cette question très pertinente qui est également présente à l'esprit d'un grand nombre de personnes de cette province.

Je pourrais lui dire qu'une lettre a été envoyée au premier ministre provincial. Je viens de la voir. Elle contient une liste assez exhaustive. Je ferai de mon mieux pour en obtenir une copie à son intention pour qu'il puisse prendre connaissance des renseignements qui ont été envoyés à cette province.

Il a parlé de la BFC Chilliwack. Mon plus grave sujet d'inquiétude, je pense, est le fait que le centre de logistique de la milice de Colombie-Britannique se trouve à la BFC Chilliwack. L'instruction de nos cadets pendant l'été à Vernon vient de Chilliwack. Il en est de même quand les exercices ont lieu à Cariboo, comme cela s'est produit la fin de semaine dernière. Quand il faut rapidement rétablir l'ordre public et que nos organismes d'application de la loi doivent intervenir pour apporter leur aide, c'est à la BFC Chilliwack qu'on fait appel. Pourtant si cette base est fermée, je frémis à la pensée de ce qui pourrait se passer si nous avions le même problème qui s'est produit il y a quelques années à Matsqui, et le député d'en face s'en souvient assurément. La situation était très grave. On craignait vivement la perte éventuelle de vies si cela avait continué, mais les forces étaient là. Elles ont pu intervenir. Elles ont pu encercler le périmètre de sorte que les localités des alentours n'étaient pas menacées quand les détenus se sont échappés à ce moment-là.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Il reste deux minutes. L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je voudrais demander à l'honorable député comment il peut croire que la dernière trouvaille du premier ministre, c'est-à-dire l'ingérence du gouvernement canadien dans un secteur de juridiction provinciale, l'éducation et la formation de la main-d'oeuvre, pourrait aider à réunir deux pays qui ont une vision différente de leurs pays, c'est-à-dire le Québec et le Canada?

[*Traduction*]

M. Belsher: Je crois avoir entendu le député parler de deux pays. La dernière fois que j'ai consulté mon atlas, il n'y avait qu'un seul pays et le député vient de l'une des dix provinces qui fait partie de la Confédération. Je suis très indigné par le fait qu'il appelle sa province un pays.

Nous avons affaire à des gens qui essaient de mettre notre pays en pièces et qui ne sont pas disposés à remonter le pente ainsi que discuter des façons de le garder uni.

Nous avons dit dans le discours du Trône que trop d'élèves abandonnent leurs études avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires. Nous nous efforçons, de concert avec les provinces, de voir si l'on peut réduire de moitié le taux de décrocheurs dans le système scolaire provincial.

Dans la Confédération, les provinces sont bel et bien responsables du système scolaire, et il devrait en être ainsi. Nous n'essayons pas de changer cet état de chose. Nous nous efforçons, avec les provinces, de réfléchir à la situation pour en venir à éliminer ce taux incroyable d'abandon des études qui fait du Canada un perdant. C'est ce que nous tentons d'accomplir et c'est ce à quoi nous faisons allusion dans le discours du Trône.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Longueuil.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours du Trône et on s'est bien rendu compte, principalement nous, du Bloc québécois, qu'on mettait l'accent sur le fait que l'unité canadienne était la seule façon de promouvoir l'économie canadienne ou de sauver le Canada. On dit que sans l'unité du Canada, on ne pourra pas sauver ce pays, on ne

pourra pas progresser, on ne pourra pas évoluer et même, on va jusqu'à l'éducation.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que depuis au moins 20 ou 30 ans, le Canada est uni et cela va passablement bien. Mais la seule chose qu'on ait réussi à faire, c'est d'endetter le pays de 20 à 30 milliards de dollars par année. C'est la seule façon dont on a réussi à unir ce pays.

À ce jour, comme tout le monde le sait, principalement les députés de cette Chambre, le Canada fait face à un déficit de 400 milliards de dollars. Pour ceux qui ignorent ce que cela signifie, 400 milliards de dollars, cela veut dire 400 000 millions de dollars. Chaque année, près de 30 p. 100 de nos impôts et de nos taxes servent à payer uniquement les intérêts sur la dette. D'ici quelques années, ce sera 50 p. 100 de nos impôts et de nos taxes qui serviront à payer ces intérêts. Pour ma part, je ne trouve pas que cette unité canadienne ait très bien servi jusqu'à maintenant.

• (1720)

Une voix: Vous avez raison.

M. Leblanc (Longueuil): Le grand problème que nous vivons est principalement le fait que cette union qu'on a voulue, une union entre le Bas et le Haut-Canada est devenue un fédéralisme centralisé. En même temps, on a permis que les provinces aient des pouvoirs et que le Canada ait des pouvoirs, créant ainsi de la confrontation régulièrement. Chaque jour, on voit de la confrontation se créer entre les provinces.

Du côté fédéral, les députés veulent de plus en plus de pouvoirs pour être capables de dépenser plus, faire des cadeaux à la population. Ce n'est pas nécessairement logique, ce n'est pas nécessairement adéquat, mais tout ce qu'on veut c'est le pouvoir de donner à sa population afin de gagner des votes. Et cela se passe au fédéral.

C'est la même chose pour les provinces. Par exemple, au Québec, on veut aussi rapatrier des pouvoirs pour être capable de donner plus d'argent, pour pouvoir prouver à la population qu'on donne quelque chose à notre monde. Alors c'est ça qui amène la confrontation. C'est pour cela que le fait d'avoir 11 pouvoirs dans ce pays nous mène vers la catastrophe, nous mène vers la faillite. Il faut absolument que l'on puisse décentraliser, et nous on va jusqu'à la souveraineté, parce dans l'Accord constitutionnel de Meech qui a échoué, on demandait de rapatrier un petit plus de pouvoirs pour être capable de fonctionner adéquatement, du moins avec un peu plus de moyens pour pouvoir s'épanouir au Québec, pour pouvoir grandir et mieux réussir notre projet de société au Québec. Mais non, on nous a refusé ce minimum. En nous refusant ce minimum, monsieur le Président, qu'est-ce qu'il nous restait à faire, nous les députés du Québec, qui se disaient là pour défendre les intérêts du Québec à Ottawa? Il ne nous restait qu'à démissionner et former le Bloc québécois, comme nous l'avons fait, pour être capables de défendre dignement les Québécois.

On ne peut pas défendre dignement les Québécois si nous sommes dans un parti dit national, parce que lorsque nous sommes dans un parti dit national canadien, il est impossible de défendre les intérêts du Québec, parce qu'on doit toujours considérer si on a des votes à gagner ou à perdre en Ontario ou dans l'Est.

Par contre, quand nous posons des questions pour le Québec, quand on défend les intérêts du Québec, on ne les défend que pour le Québec. On ne se préoccupe pas du tout si on va perdre des votes dans l'Est ou dans l'Ouest.

C'est pour cela que nous sommes capables de défendre les intérêts du Québec dignement. C'est pour cela aussi que je demande au premier ministre du Canada de démissionner. . .

Une voix: Tout de suite.

M. Leblanc (Longueuil): . . .de déclencher des élections le plus rapidement possible pour qu'enfin les Québécois puissent se donner à Ottawa des députés qui sont dignes d'eux-mêmes. C'est de cela dont on a besoin.

Il est complètement inacceptable de voir nos députés qui semblent avoir le pouvoir, ne pas utiliser leur pouvoir pour défendre les intérêts du Québec.

Tout ceci pour vous dire que l'économie canadienne ne peut pas fonctionner dans le système actuel. Il faut absolument décentraliser, et même proclamer la souveraineté du Québec.

Je vais vous parler un petit peu—il me reste quelques minutes, monsieur le Président—d'éducation. Je trouve cela absolument scandaleux de voir le gouvernement fédéral venir s'ingérer dans l'éducation au Québec. C'est d'une arrogance que je ne comprends pas. Et ce, après plusieurs études au Québec, dont Bélanger-Campeau, dont le Rapport Allaire qui est venu du Parti libéral du Québec, le gouvernement du Québec, qui demande le pouvoir exclusif en matière d'éducation. Il y a la Chambre de commerce du Québec qui demande aussi l'exclusivité en matière d'éducation. Il y a même les fédéralistes, dont le député de Papineau—Saint-Michel qui a demandé et a déclaré que l'éducation devrait demeurer une exclusivité du Québec, du gouvernement du Québec.

Je n'arrive donc pas à comprendre comment les députés conservateurs du Québec qui sont au pouvoir—et on m'a informé, j'espère que je fais erreur, qu'ils voteront contre le sous-amendement—pourraient, ce soir, voter contre notre proposition qui demande que le gouvernement fédéral se retire carrément du domaine de l'éducation. On nous dit que les députés conservateurs qui sont au pouvoir, lesquels ont le devoir de bien représenter les

citoyens du Québec, vont voter contre notre sous-amendement.

Une voix: Quelle honte!

M. Leblanc (Longueil): C'est tout à fait inacceptable. Je ne dirai pas de gros mots, mais je n'arrive pas à comprendre vraiment ce qui se passe dans leur tête. C'est pour cette raison que je répète encore une fois que s'ils sont dignes de représenter les Québécois, qu'ils se lèvent et qu'ils votent contre le gouvernement!

J'espère que vous le ferez. C'est bien beau de défendre ses intérêts personnels pour attendre une petite récompense du premier ministre, soit d'obtenir une petite *job* de ministre ou de secrétaire parlementaire ou de président de comité, mais au lieu de défendre leurs intérêts personnels, ils devraient se lever et voter pour notre sous-amendement ce soir.

C'est complètement inacceptable et je n'arrive pas à comprendre, vraiment, comme Québécois, qu'un député qui prétend défendre les intérêts du Québec à Ottawa vote contre cette proposition-là.

Une voix: Ils sont à plat ventre.

M. Leblanc (Longueuil): Cela n'a aucun sens! Je n'ai pas de mots pour l'exprimer et ce serait peut-être un peu exagéré. . .

M. Rocheleau: C'est honteux!

M. Leblanc (Longueuil): Oui, c'est honteux.

Donc, monsieur le Président, il me reste quelques minutes pour vous dire encore une fois que le gouvernement a décidé de nous lancer de la poudre aux yeux en nous disant que l'économie ou l'unité du Canada vont nous aider à prospérer. En se mêlant de l'éducation, ils vont créer principalement la confrontation, l'inefficacité, le désordre total au niveau de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement de l'emploi, quand on sait très bien que les Québécois sont les numéros un au Canada au niveau de l'éducation, quand on sait aussi très bien que le gouvernement du Québec a demandé de faire lui-même et d'élaborer les plans de formation en milieu de travail, quand on sait très bien que nos commissions scolaires et le gouvernement du Québec qui contrôlent la formation devraient aussi s'occuper de prendre la responsabilité entière en ce qui concerne la formation et le développement de l'emploi. Je vous remercie, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Période de questions et observations. L'honorable député d'Abitibi.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question et faire un commentaire.

J'aimerais commencer avec un commentaire. La question sera très facile, n'est-ce pas, messieurs? Je tiens à vous dire—et je n'ai pas besoin de citer aucun journal comme le dit le député de l'autre côté—j'aimerais mentionner, monsieur le Président, que lorsque le député de Longueuil disait qu'on commençait seulement à défendre les intérêts des Québécois à Ottawa, je me souviens d'une chose, c'est qu'avant qu'il ne joigne les rangs du Bloc québécois, c'était un grand voyageur dans le monde. Il n'était pas souvent présent à Ottawa. . . Il essayait souvent peut-être d'intervenir, mais il n'est pas intervenu longtemps. . .

Je ne suis pas gêné, monsieur le Président, je les entends parler de l'autre côté, ils s'amusent et j'aimerais comparer son dossier. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir, conformément à l'article 50(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement et de l'amendement.

[*Traduction*]

Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

L'Adresse

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 2)

POUR

Députés

Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Gérin
Leblanc (Longueuil)
Rocheleau
Duceppe
Lapierre
Plamondon
Tremblay (Rosemont)—8

CONTRE

Députés

Allmand
Anderson
Atkinson
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Beatty
Belsher
Berger
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brewin
Caccia
Callbeck
Cardiff
Catterall
Charest
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Couture
Crosbie (St. John's West)
de Cotret
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Ferland
Fontaine
Foster
Friesen
Gaffney
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guarnieri
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hogue
Hopkins
Hovdebo
Hughes
Jacques
Joncas
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Anawak
Andre
Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Benjamin
Bernier
Bevilacqua
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cadieux
Campbell (South West Nova)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Comuzzi
Cooper
Côté
Crawford
Danis
de Jong
Desjardins
Dingwall
Domm
Duhamel
Edwards
Fee
Ferguson
Finestone
Fontana
Fretz
Fulton
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Guilbault
Halliday
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Holtmann
Horner
Hudon
Hunter
James
Karpoff
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Langan (Mission—Coquitlam)
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacLaren
Marin
Martin (Lincoln)
McCurdy
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Mifflin
Mitchell
Moore
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Rideout
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Simmons
Speller
Stewart
Tardif
Thompson
Tobin
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vien
Volpe
Walker
Weiner
Whittaker
Winegard
Worthy—194
Langlois
Layton
Lewis
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacKay
Manley
Marleau
Mazankowski
McDermid
McGuire
McLaughlin
Merrithew
Milliken
Monteith
Murphy
Nicholson
Oberle
Parker
Phinney
Porter
Proud
Reid
Richardson
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Stevenson
Stupich
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vézina
Vincent
Waddell
Wappel
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Wood

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Hicks
McCreath
Jordan
Romkey

• (1800)

M. le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 3)

POUR

Députés

Allmand
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin
Bevilacqua
Brewin
Callbeck
Catterall
Clancy
Crawford
Dingwall
Duhamel
Finestone
Foster
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Hunter
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mitchell
Nault
Ouellet
Parker
Phinney
Proud
Rideout
Simmons
Stewart
Tobin
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood—89

Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Berger
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Caccia
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Comuzzi
de Jong
Duceppe
Ferguson
Fontana
Fulton
Gagliano
Gérin
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Lapierre
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
Maheu
Marleau
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nystrom
Pagtakhan
Peterson
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Walker
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cadieux
Casey
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Cook
Corbeil
Couture
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nicholson
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—120

Cole
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Hudon
Jacques
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
McDermid
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White
Winegard

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Hicks
McCreath

Jordan
Rompkey

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 h 15, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 mai 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, les 21 et 22 mai, 25 députés et experts de 15 pays, parrainés par l'organisme Action mondiale des parlementaires, se sont réunis à Ottawa pour repenser le concept du maintien de la paix.

Pendant la guerre Iran-Irak, on a beaucoup parlé d'un nouvel ordre mondial. Ce conflit nous a aussi montré que la conception actuelle du maintien de la paix ne convenait plus. En effet, les efforts en ce domaine sont déployés dans un climat dominé par l'improvisation et la lenteur, ils sont insuffisamment financés et sont à la remorque des événements. Dans le cas de la guerre contre l'Irak, les forces étaient majoritairement américaines et n'étaient pas sous le commandement des Nations Unies.

Il nous faut un système d'alerte qui servirait de fondement à une politique de prévention en matière de maintien de la paix. En vertu d'un pareil système, des forces permanentes des Nations Unies seraient stationnées dans différentes régions du globe, d'où elles pourraient être dépêchées sur les lieux de troubles afin de prévenir et de repousser des attaques comme celle de l'Irak contre le Koweït.

Il est à la fois plus facile et moins coûteux de prévenir l'occupation d'un pays que de chasser un agresseur qui l'a déjà envahi.

Je demande au gouvernement et aux Communes de prendre ces propositions au sérieux et de faire de la notion de «nouvel ordre mondial» une réalité tangible.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'espère que les Canadiens qui disent vouloir se séparer et ceux qui voudraient qu'on ne fasse rien pour les retenir se rendent compte que la division du Canada entraînerait une baisse de leur niveau de vie.

Chaque partie d'un Canada fragmenté assumerait, bien entendu, sa propre part de la dette nationale. Cependant, chacune de ces régions pourrait compter sur une base économique beaucoup plus étroite. Ainsi, les gens qui financent notre dette hésiteraient davantage à nous prêter de l'argent, et il en découlerait une augmentation des coûts d'emprunt et des impôts ainsi qu'une réduction des services gouvernementaux offerts à tous.

En outre, l'Ontario et le Québec, dont les économies sont si étroitement liées dans le cadre d'échanges commerciaux bilatéraux massifs, seraient particulièrement touchés par toute restriction possible de la libre circulation des biens et des services.

Il se peut que certains Canadiens soient prêts à accepter une baisse de leur niveau de vie à cette fin, mais je ne suis pas de ceux-là.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics transforme en véritable farce l'examen des effets environnementaux du raccordement permanent devant être construit dans le détroit de Northumberland.

Même si en 1990, à la suite du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, on a rejeté le projet, le ministre a annoncé que son ministère avait invité trois sociétés à soumettre des propositions à ce sujet, ce qui signifie que le gouvernement entend bien aller de l'avant.

En tant que ministre responsable des Travaux publics, le ministre se devait de procéder à un examen objectif des effets environnementaux. Cependant, à titre de ministre responsable également de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, il a défendu publiquement le projet, ce qui va tout à fait à l'encontre du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Dans le rapport annuel de l'agence, on signale que le raccordement permanent proposé entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard constitue une des nouvelles possibilités qui s'offrent aux Canadiens de la région de l'Atlantique et on précise qu'une décision favorable en ce qui concerne la construction de ce raccordement devrait favoriser la croissance économique à l'avenir.

Article 31 du Règlement

Or, les faits montrent que ce mégaprojet entraînera la suppression de 700 emplois, qu'il aura de graves répercussions sur la pêche ainsi que l'environnement et ne profitera, en fait, qu'aux amis des Conservateurs.

Le ministre transforme le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement en véritable farce.

* * *

[*Français*]

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DE LA MAIN D'OEUVRE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, les députés conservateurs et libéraux du Québec, surtout francophones, ont toutes les raisons du monde d'être gênés aujourd'hui. On peut lire dans les journaux: «Cinq députés libéraux se cachent derrière les rideaux.»

Une voix: Quelle honte!

M. Rocheleau: Eh bien, c'est ça la réalité. Au lieu de défendre les intérêts supérieurs du Québec qui sont menacés en matière d'éducation et de formation, on se cache derrière les rideaux. Certains ont donné comme raison: «On est arrivé en retard.» D'autres ont démenti en affirmant qu'ils n'étaient pas d'accord avec la motion du Bloc québécois de demander au gouvernement fédéral de ne pas empiéter sur les pouvoirs exclusifs du Québec dans ces domaines.

Quand on a à coeur la défense du Québec, on ne se cache pas derrière les rideaux et on n'arrive pas en retard pour un vote aussi important. Les députés conservateurs et libéraux du Québec seront certes jugés sévèrement pour ce geste pour le moins irrespectueux à l'égard du Québec. Je leur ai dit hier: «C'est honteux», monsieur le Président.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est conscient que l'éducation est un domaine de compétence provinciale en vertu de la Constitution, et il respecte ce fait.

Le gouvernement conservateur consacre, pour l'éducation et la formation, quelque 11 milliards de dollars chaque année, soit directement ou indirectement.

Je plains un député du Bloc québécois qui viendrait en Abitibi aujourd'hui et essaierait d'enlever les Bourses Canada que des étudiants et étudiantes ont méritées cette année. Je plains un député du Bloc québécois qui viendrait en Abitibi aujourd'hui et essaierait d'abolir les programmes d'emploi pour la formation, les programmes Défi étudiant et les programmes pour les décrocheurs.

Monsieur le Président, soyez assuré que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa et le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, viseront à ce que la juridiction du Québec soit pleinement et totalement respectée en éducation.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Dans son discours du Trône, le gouvernement a voulu faire oublier son abandon du système d'éducation en déclarant qu'il envisageait l'adoption de normes et d'objectifs nationaux en éducation, ce qui a de quoi déconcerter.

En raison de la réduction des fonds fédéraux versés aux provinces au chapitre de l'éducation, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a fait savoir la semaine dernière qu'il lui faudrait majorer ses frais de scolarité de 15 p. 100, ce qui pourrait coûter 280 $ de plus par année à chaque étudiant.

Le gouvernement n'a pas augmenté le maximum des prêts aux étudiants depuis son arrivée au pouvoir en 1984, il a cependant levé une taxe sur les livres et le matériel scolaire, ce qui augmente le fardeau financier des étudiants. Ce même gouvernement a imposé des frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, ce qui équivaut à un impôt frappant les étudiants les plus démunis du Canada.

Les gestes sont plus éloquents que les paroles. Depuis sept ans, nous entendons de beaux discours. Quand donc verrons-nous le gouvernement prendre des mesures pour accroître l'accessibilité aux études et améliorer la qualité du système d'éducation de notre nation?

* * *

LES TRANSPORTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Le port de Halifax risque de perdre une partie importante de son trafic par conteneurs à cause des tarifs ferroviaires prohibitifs entre Halifax et le centre du Canada.

Cette diminution du trafic réduira considérablement le trafic ferroviaire entre les Maritimes et le centre du Canada et pourrait, de fait, compromettre la viabilité de toutes les voies ferroviaires qui relient le Canada altlantique au reste du Canada. Finalement, tout cela pourrait avoir des effets dévastateurs sur une économie qui tire déjà de l'arrière sur le reste du pays.

L'alinéa 3(1) *d*) de la *Loi sur les transports nationaux* dispose que:

> Les transports soient reconnus comme un facteur primordial du développement économique régional et de la viabilité commerciale des liaisons de transport.

Il semble qu'en vertu de la loi, l'Office national des transports puisse ordonner au CN d'offrir des moyens de transport concurrentiels et de qualité aux provinces atlantiques.

J'exhorte le ministre des Transports à sensibiliser l'office à l'urgence de la situation qui règne actuellement et à agir rapidement pour résoudre ce problème important.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, les difficultés économiques que pose actuellement la TPS aux Canadiens montrent à quel point le gouvernement est déphasé par rapport à la réalité nationale.

L'an dernier, le premier ministre avait fait la promesse suivante: «La TPS ne leur coûtera pas 5c. de plus.»

Le *Financial Post* signalait hier qu'Ottawa s'est lourdement trompé au sujet de la TPS. Le *Toronto Star* impute au fardeau fiscal l'exode vers le Sud. Un sondage réalisé par l'Association des consommateurs du Canada révèle que près de 75 p. 100 des biens de consommation ont subi une hausse de prix à cause de la TPS.

En outre, les fonctionnaires du ministère du Revenu auraient déclaré que la TPS rapporterait beaucoup plus que prévu. Selon le *Toronto Star*, la TPS rapportera, cette année, des milliards de dollars de plus que les 24 milliards escomptés.

Il faut se rappeler que la TPS devait simplement remplacer la taxe sur les ventes des fabricants qui rapportait 18,5 milliards de dollars. Or, à 7 p. 100, la taxe nationale sur des produits et services qui représentent quelque 410 milliards de dollars par année, rapportera 28,7 milliards, soit dix milliards de plus que ne l'avait prévu le gouvernement.

Peut-on blâmer la population de ne voir dans les prétentions du premier ministre qu'une réclame tapageuse tout à fait à côté de la réalité?

Article 31 du Règlement

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, bon nombre de personnes ont allégué que d'anciens combattants de la résistance grecque avaient eu recours à de faux documents pour appuyer leur demande d'allocations d'ancien combattant.

Je voudrais signaler que des mesures ont été prises par notre gouvernement. Ainsi, dès que le ministre des Anciens combattants a été informé que de faux documents pouvaient avoir été utilisés par d'anciens combattants de la résistance grecque, il a immédiatement demandé à la GRC de mener une enquête qui est toujours en cours.

• (1410)

En juillet 1990, lorsque la GRC a fourni la preuve que certains documents étaient faux, d'autres mesures ont été prises pour assurer que toutes les nouvelles demandes soient vérifiées par le gouvernement grec. Le ministère a aussi entrepris une étude des dossiers des bénéficiaires concernés.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement grec a découvert un nombre infime de demandes frauduleuses. Lorsque ces gens touchaient déjà des prestations, le Ministère les a interrompues et fait le nécessaire pour recouvrer les sommes déjà versées.

* * *

LA FEMME ET LE DROIT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, il s'agit d'une étude qui a été faite par la Manitoba Association of Women and the Law, qui porte sur l'égalité des sexes devant les tribunaux en droit criminel et dont les constatations sont inquiétantes.

Le rapport traite des femmes battues, des agressions sexuelles, de l'inceste et des agressions sexuelles contre des enfants et ce, selon le point de vue des victimes.

Il indique que les idées préconçues à propos des femmes, notamment le mythe de l'agression sexuelle non violente et la notion selon laquelle une femme qui dit «non» peut vouloir dire «oui» ou «peut-être», continuent à avoir beaucoup d'influence sur l'issue des procès. Il suffit de se rappeler la décision récente rendue par le juge Hood de la Colombie-Britannique.

Article 31 du Règlement

On sait que de nombreuses femmes préfèrent ne pas déclarer les cas d'agression sexuelle, de violence conjugale et de mauvais traitements infligés aux enfants, parce qu'elles estiment que le système ne leur assurera pas un traitement équitable. C'est épouvantable.

Une conférence sur la femme et le droit aura bientôt lieu à Vancouver et sera utile à cet égard. Il faut toutefois plus que des conférences. Je demande instamment au gouvernement et à la ministre de la Justice de mettre en oeuvre certaines des recommandations formulées dans ce rapport, notammment la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'égalité des sexes, l'amélioration de la formation à l'intention des juges et des avocats ainsi que la nomination d'un plus grand nombre de femmes à la magistrature.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom des gens de ma circonscription de Beauséjour.

En ces temps d'incertitude économique, la population de Beauséjour fait face à toutes sortes de difficultés, mais c'est surtout le problème de l'assurance-chômage que je voudrais soulever aujourd'hui en cette Chambre. Aucune mesure n'a encore été prise afin de rectifier la situation à laquelle font face les chômeurs et les chômeuses de Westmorland. La population rurale de Westmorland doit se conformer à un taux de chômage artificiellement bas.

[*Traduction*]

Actuellement, le taux de chômage dans la région rurale de Westmorland et dans la ville de Moncton s'élève à 10 p. 100. En réalité, le taux de chômage de Westmorland devrait être comparable à celui du comté de Kent, qui atteint 16,4 p. 100.

Les habitants de Westmorland ont le même mode de vie et les mêmes conditions de travail que les habitants de Kent, mais ils doivent travailler plus longtemps pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage.

Il est temps que le gouvernement mette un terme à cette injustice et modifie le découpage des régions prévu par l'assurance-chômage dans la circonscription de Beauséjour que je représente, afin de garantir exactement le même traitement à tous les chômeurs de la région rurale du sud-est du Nouveau-Brunswick.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, suite au voeu exprimé dans le dernier discours du Trône à l'effet de revoir nos politiques à l'égard de la famille, je ne saurais trop insister auprès de mon gouvernement de l'urgence de corriger la situation actuelle. En effet, il existe des failles importantes dans notre régime fiscal.

Est-il normal, monsieur le Président, qu'un couple marié avec deux enfants où chaque conjoint gagne 17 500 $, donc un revenu familial de 35 000 $, paie 852 $ de plus en impôts qu'un couple qui vit en union libre, ayant des revenus et une situation familiale identiques?

Est-il normal que l'on accorde une déduction de 399 $ pour un enfant à charge chez un couple marié, alors qu'il est possible de réclamer 5 141 $ pour ce même enfant chez un couple qui a choisi l'union libre?

Est-il normal qu'un homme séparé puisse déduire de son revenu, sous forme de pension alimentaire versée à son ex-conjointe, la totalité des frais de subsistance déboursés pour ses enfants à charge alors que la femme, de son côté, se retrouve avec un revenu supplémentaire à inclure dans son rapport d'impôt?

En résumé, le régime fiscal ayant évolué en fonction des changements qui se sont produits dans la structure familiale au fil des années, les prestations et les règles sont devenues contradictoires. Il en résulte un régime lourd, inefficace et injuste qu'il serait bon de revoir et de modifier le plus tôt possible.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE RAJIV GANDHI

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, l'assassinat insensé et brutal de M. Rajiv Gandhi fait encore une fois ressortir les avantages que présente la vie dans notre pays.

Nous traversons une période de discussions et de négociations très longues sur les préoccupations constitutionnelles des Canadiens.

Les sentiments sont à vif et, collectivement, les politiciens sont blâmés, mais leur plus grande inquiétude, c'est d'être l'objet d'une critique très sévère dans les médias.

Notre sympathie et nos prières accompagnent la population de l'Inde et en particulier, les proches de M. Gandhi. En même temps, nous reconnaissons à quel point nous sommes privilégiés de vivre au Canada et d'être au service d'une société tolérante, ouverte et généreuse, qui n'admet pas qu'on se serve de la violence à des fins politiques.

* * *

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'est le début de la Semaine du conditionnement physique au Canada, et le soleil brille à Ottawa.

La température chaude annonce aussi que l'été approche et que les Canadiens commencent à penser aux vacances.

J'aimerais partager avec vous un petit secret. À vrai dire, je vais le partager avec tous les Canadiens. Le meilleur endroit pour passer une partie de l'été est la magnifique côte sud de la Nouvelle-Écosse. On ne trouve nulle part ailleurs un littoral et des plages aussi beaux ainsi qu'une hospitalité aussi chaleureuse et aussi amicale.

Si vous voulez jouir de la tranquillité des lacs et des forêts, découvrir un peu l'histoire du Canada, séjourner dans des endroits hospitaliers ou déguster les meilleurs fruits de mer du Canada sous un ciel bleu ensoleillé, venez en Nouvelle-Écosse cet été.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. On s'attend aujourd'hui à ce que le Congrès américain donne son approbation afin de faciliter les négociations du libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. Le président Bush avait déjà communiqué ses objectifs aux membres du Congrès il y a plusieurs semaines et avait clairement expliqué ce qui ferait ou ne ferait pas partie de ces négociations. Je demande donc au ministre: Quand va-t-il faire comme le président Bush? Quand va-t-il communiquer aux députés de cette Chambre et à la population canadienne les objectifs clairs et précis de son gouvernement pour ces négociations très importantes?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous souhaitons que les négociations sur un accord de libre-échange nord-américain, que nous espérons voir commencer très bientôt, amènent une ouverture du marché mexicain aux exportateurs canadiens.

Nous espérons également qu'un élément de l'accord prévoit une ouverture des possibilités d'investissement entre le Canada et le Mexique.

J'ai dit clairement que nous ne sommes pas prêts à négocier la question des industries culturelles. Nous estimons que la position que nous avons adoptée lors de la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis doit être maintenue.

Des voix: Ce n'est pas vrai!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les collègues d'en face disent que ce n'est pas vrai. Je les invite à vérifier avec leur chef avant de faire des observations à cet égard.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, avant que le président Bush ne puisse commencer des négociations accélérées avec le Mexique, il lui faudra obtenir l'approbation non seulement des comités du Congrès, mais également du Congrès lui-même.

Ce processus donne à la population américaine l'occasion de faire valoir ses objections. Quand le gouvernement donnera-t-il à la population canadienne la même possibilité et quand procédera-t-il à des audiences publiques au sujet de ces importantes négociations?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai fait un discours à ce sujet. Je suis prêt à comparaître devant un comité.

J'ai d'ailleurs eu des entretiens préliminaires avec le président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Nous suivrons le même processus de consultations franches et permanentes avec les gens du secteur privé, aussi bien le patronat que les syndicats.

Nous aurons aussi de larges consultations avec les provinces, pour qu'elles soient parfaitement au courant de notre position lors des négociations, et nous solliciterons également leur avis, leurs conseils et leur jugement au sujet de la position que nous devrions adopter en ce qui concerne leurs intérêts.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pour obtenir l'appui du Congrès pour ces négociations avec le Mexique, le président Bush a promis des programmes d'adaptation pour les travailleurs américains qui perdront leur emploi en raison de l'accord tripartite.

Je demande au ministre: Qu'en est-il des travailleurs canadiens? Quand aurons-nous un engagement de la part du gouvernement—le gouvernement de la population canadienne—garantissant un programme d'adaptation pour les travailleurs canadiens qui perdront leur emploi en raison de ces négociations?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue saute à la conclusion que le libre-échange fait perdre des emplois. Je conteste cela, car au cours des 45 dernières années, alors que les barrières tarifaires et non tarifaires tombaient, il y a eu une augmentation constante des emplois dans le secteur du commerce. Le commerce est passé de 15 p. 100 de notre économie à 30 p. 100 aujourd'hui en créant plus de trois millions d'emplois pour des Canadiens. La réaction instinctive de mon collègue d'en face n'est absolument pas confirmée par les faits.

Il demande notre position au sujet de programmes d'adaptation pour les travailleurs qui perdront leur emploi. Je peux lui dire que nous avons déjà des programmes de ce genre bien supérieurs à ceux des États-Unis.

Des voix: Où?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne sais pas où était ce parti s'il ne sait pas ce que nous avons. Je parle de la Planification de l'emploi et des programmes de formation qui ont été créés. Avant 1984, quand ce parti était au pouvoir, le gouvernement fédéral n'avait pratiquement pas de programmes de formation. Aujourd'hui, grâce aux changements apportés à la Planification de l'emploi, le programme de l'assurance-chômage, nous consacrons 2,2 millions à des programmes de formation. Je pense que c'est beaucoup plus, par habitant. . .

M. le Président: Le député d'Etobicoke-Nord.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. L'un des aspects les plus importants de l'Accord de libre-échange canado-américain n'a pas encore été réglé. La définition précise de ce qu'est une subvention n'a toujours pas été adoptée. Le gouvernement sait cependant qu'il faudra rouvrir l'Accord de libre-échange au cours des négociations avec le Mexique.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire à l'égard des subventions canadiennes, que ce soit dans le secteur de l'agriculture ou de la fabrication, lorsque les États-Unis demanderont que toutes les subventions, mexicaines ou canadiennes, soient réexaminées?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que mon collègue oublie que des subventions sont aussi offertes aux États-Unis et qu'elles devront également être examinées.

Mon collègue doit être au courant des discussions poussées qui ont eu lieu dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. En tant que gouvernement, nous avons choisi de participer activement et de façon dynamique à ces discussions pour assurer un large consensus au sujet de la définition d'une subvention et des circonstances qui justifient des droits compensateurs. Ces discussions multilatérales se poursuivent toujours. Une fois qu'elles seront terminées, je prévois que nous pourrons boucler l'accord avec les États-Unis de façon compatible avec les négociations multilatérales.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait parfaitement que les chances de conclure les travaux de l'Uruguay Round avant le début des négociations d'un accord avec le Mexique sont absolument nulles. Les négociations sur les subventions feront partie de l'accord mexicain. Le ministre le sait.

Le ministre sait également que le Mexique a déclaré que sa constitution ne lui permet pas de négocier les questions d'énergie ou de transport. Par contre, le Canada avait accepté que ces questions soient incluses dans l'Accord de libre-échange canado-américain.

Le ministre pourrait-il expliquer à la population canadienne comment ces secteurs peuvent être exclus des discussions avec le Mexique et inclus dans l'Accord de libre-échange canado-américain.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, pour ce qui est des transports, ce secteur a été exclu des discussions avec les États-Unis, à leur demande. Nous nous sommes entendus en matière d'énergie parce que nous voulions avoir accès au marché américain. . .

M. Chrétien: Nous y avions déjà accès.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que nous y avions accès. Le fin mot de l'histoire, monsieur le Président, c'est que cet accès était entravé par les barrières non tarifaires, que nous voulions justement contourner au moyen de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. C'est pour cette raison que nous y avons inclus l'énergie. C'est pour cette raison que nous allons poursuivre nos discussions en ce qui concerne le Mexique.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

L'Association des consommateurs du Manitoba vient de publier une vérification des prix après TPS, vérification effectuée dans six provinces, et franchement, il n'y a pas à s'y tromper. Des 50 articles sur lesquels l'étude porte, 36 coûtent plus cher que ce que le gouvernement avait prévu. Quatorze seulement coûtent moins cher.

Le ministre voudrait-il admettre que le gouvernement a trompé les Canadiens au sujet de la TPS? Admettra-t-il qu'en fait, les répercussions néfastes de la TPS sur l'économie sont bien pires que ce que ses estimations laissaient prévoir?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'incline à souscrire à la déclaration faite par l'Association des consommateurs du Canada, qui dit en substance:

> Les consommateurs canadiens méritent une étude quantitative exhaustive des effets de la TPS sur les prix pratiqués dans le marché canadien.

Je souscris à cette déclaration.

L'étude dont le député fait état est incomplète et, partant, les résultats en sont faussés. Il est très difficile de faire une étude un tant soit peu exacte des effets d'une taxe tant qu'elle n'est pas parfaitement implantée. Les avantages de la TPS mettront un certain temps à se faire sentir chez les consommateurs. Ce facteur n'a pas été pris en compte.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en réalité, les détails énoncés dans ce rapport ne peuvent être plus clairs. Prenons un article que tous les Canadiens connaissent, un porte-monnaie, par exemple. Le prix d'un porte-monnaie a augmenté de 17 p. 100 et non pas de 0,8 p. 100, comme l'avait prévu le gouvernement. Je pourrais passer en revue tous les articles les uns après les autres pour montrer que, selon un rapport présenté par une partie neutre, l'Association des consommateurs du Manitoba, les estimations du gouvernement sont tout simplement erronées, et ce dans tous les cas, partout au pays.

En plus de cela, les gens d'affaires commencent à dire publiquement que, selon les fonctionnaires du gouvernement, les recettes de la TPS dépassaient largement ce qu'on avait prévu.

Compte tenu de ce qui précède, le ministre est-il prêt à remettre cette ponction fiscale supplémentaire? De fait, va-t-il réduire les impôts des Canadiens à faible et à moyen revenu qui ont contribué à ce filon fiscal, comme le montrent les chiffres que j'ai cités?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, dans un communiqué rendu public hier, l'Association des consommateurs du Canada a désavoué le rapport en question. Elle a dit:

> Ce rapport n'a pas été communiqué dans le cadre d'une étude officielle menée par l'Association des consommateurs du Canada.

Nous n'avons pas fait de prévision sur les augmentations et les réductions de prix en particuler. Ce que le gouvernement a dit, et nous soutenons cette affirmation, c'est qu'on prévoyait une augmentation unique d'environ 1,25 p. 100 des prix à la consommation. Et, nous maintenons toujours cette affirmation.

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor peut poser une brève question supplémentaire.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je ne fais que signaler l'existence de ce document, qui a été publié par les associations de consommateurs de la Saskatchewan et du Manitoba.

[*Français*]

Statistique Canada nous a, une fois encore, révélé que nos difficultés économiques continuent: les ventes au détail ont diminué en mars. La récession continue, et qu'est-ce que ce gouvernement va faire pour changer la situation? Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour répondre aux besoins des chômeurs et des chômeuses partout dans ce pays?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, même si c'est vrai que la demande des consommateurs a diminué de 1,3 point de pourcentage en mars, cette diminution est beaucoup moins forte que celle de février, qui était de 2,1 points, et que celle de janvier, qui était de 4,1 p. 100.

Alors, on constate que la demande augmente chaque mois.

En fait, tout n'est pas aussi sombre que ne le laisse entendre le député. En effet, en avril, l'indice de confiance des entreprises, les mises en chantier, le marché de la revente immobilière et l'emploi étaient tous à la hausse, alors que les taux d'intérêt ont diminué de 5 points de pourcentage. Aujourd'hui, le taux préférentiel est de 9,75 p. 100 au Canada et de 8,5 p. 100 aux États-Unis, soit un écart de 1,25 p. 100. Cela montre bien que nous réalisons des progrès.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, au début de la semaine, la négociatrice des États-Unis en matière commerciale, M^me^ Hills, a répété que les États-Unis exigeraient que le gouvernement canadien abandonne toute protection des industries culturelles canadiennes dans les prochaines négociations d'un accord de libre-échange avec le Mexique.

Nous avons entendu le ministre du Commerce extérieur nous dire le contraire et, pourtant, les Américains ont cité notamment les tarifs postaux dont bénéficient les publications canadiennes ainsi que les restrictions imposées à la participation étrangère aux secteurs de la radiodiffusion et de l'édition.

Ma question s'adresse au ministre des Communications. Quand le gouvernement dira-t-il aux Américains que ces mesures sont là pour rester, et qu'il ne s'agit pas de pratiques commerciales injustement restrictives, mais bien d'instruments d'investissement essentiels à notre développement et à notre identité culturelles? Le gouvernement et les Américains n'écoutent manifestement pas notre ministre du Commerce extérieur. Et vous, monsieur, allez-vous le leur dire?

M. le Président: Je demande aux députés d'adresser leurs questions à la présidence.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je vais effectivement le leur dire, tout comme l'a fait mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, et un autre de mes collègues hier.

Si les produits culturels canadiens sont à vendre, la culture canadienne, elle, ne l'est pas.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, et les Canadiens en général sommes très heureux de l'entendre. Je voudrais bien qu'on puisse y croire. Cela a besoin d'être vrai, sinon le gouvernement va perdre toute crédibilité.

Le gouvernement n'ignore pas que les films canadiens ne constituent que 3 p. 100 des projections en salles, et cela fait quatre ans qu'il promet une nouvelle loi sur la distribution de films. Quand cette loi sera-t-elle déposée? Quand le gouvernement va-t-il se décider à faire quelque chose pour accroître cette proportion? Les Canadiens sont-ils maîtres de leur destinée culturelle ou est-ce que, dans le contexte de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis—Mexique, George Bush aurait dit qu'il n'en était pas question? Qu'est-ce que vous faites à cet égard?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le fait que M^me^ Hills demande à ce qu'il soit rouvert prouve simplement que le gouvernement a accompli de l'excellent travail dans l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis afin de protéger la culture canadienne.

Nous nous proposons d'adopter exactement la même politique dans ce cas-ci. Nous allons prendre un certain nombre de mesures pour mettre en valeur nos arts et notre culture. Ainsi, nous allons présenter dès demain le nouveau projet de loi sur le statut de l'artiste. Je compte sur la collaboration de tous les partis représentés à la Chambre pour qu'il y soit adopté avant le congé d'été.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le président Bush a annoncé des mesures pour protéger certains des intérêts environnementaux des États-Unis dans l'Accord de libre-échange avec le Mexique. Ce ministre malheureusement a dit, en ce qui concerne le Canada, qu'il pourrait se contenter d'imiter, c'est-à-dire de singer les Américains. Monsieur le Président, c'est inacceptable. On a nos propres exigences environnementales, même si le ministre ne veut pas les reconnaître.

Je lui adresse cette question: Quand le ministre a-t-il l'intention de déposer, ici en Chambre, une politique indépendante qui protégera les intérêts environnementaux du Canada dans ces négociations?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans le cadre des négociations, l'environnement sera traité à trois niveaux en ce qui concerne le Canada. Dans le cadre de l'entente comme telle, les sujets qui sont négociés dans le cadre de l'entente auront une dimension environnementale dont le Canada se préoccupera. Dans le cadre des sujets qui sont à l'extérieur de l'entente, le Canada souhaite qu'il y ait une négociation parallèle sur ces sujets-là.

Finalement, monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion de dire en cette Chambre qu'une fois l'entente conclue, comme toutes les autres politiques du gouvernement, elle devra faire l'objet d'une évaluation environnementale lorsqu'elle sera soumise au Cabinet. À ce moment-là, le gouvernement aura à tirer un certains nombre de conclusions et à les rendre publiques, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre est incapable de répondre à la question et cela prouve très clairement qu'il ne comprend pas que les intérêts environnementaux s'intègrent aux questions économiques. On ne nous avait pas promis de diffuser les résultats de l'étude d'impact écologique après la ratification de l'accord, mais bien au moment où l'initiative serait prise. C'est donc dire que le gouvernement a déjà manqué à sa promesse.

Le ministre, ou n'importe quel ministre en face qui est prêt à prendre un engagement, peut-il nous promettre de tenir en temps opportun des consultations publiques utiles avant d'élaborer la politique environnementale du Canada? Le ministre peut-il nous promettre qu'aucun accord de libre-échange ne sera signé tant qu'une entente environnementale parallèle n'aura pas été conclue? Enfin, le ministre peut-il nous garantir que son gouvernement n'approuvera, dans le cadre de ces négociations, aucune mesure commerciale, ni aucun mécanisme commercial qui pourrait, d'une façon ou d'une autre, empêcher le Canada de protéger son environnement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est toute une transformation que nous observons chez le député de LaSalle—Émard aujourd'hui à la Chambre des communes, quand on pense qu'il prenait refuge derrière les rideaux hier au moment où la Chambre votait.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis sûr que le ministre voudrait compléter sa réponse.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Si cela peut intéresser le député, je lui ferai remarquer que c'est en ma qualité de ministre de l'Environnement que je lui réponds. Je travaille en étroite collaboration avec mon collègue qui détient le porte-feuille du commerce, comme avec tous mes collègues d'ailleurs, pour veiller à ce que toutes les questions relatives au commerce soient traitées dans cet accord. Les intérêts environnementaux liés aux questions commerciales seront abordés au cours des négociations. Nous voulons que nos intérêts environnementaux qui ne sont pas liés aux questions commerciales fassent l'objet de négociations parallèles.

Enfin, il y a un élément qui me paraît crucial dans tout cela: une fois l'accord conclu, avant même qu'il soit soumis au Cabinet et aux fonctionnaires, nous procéderons à une évaluation écologique. Nous innovons, puisque c'est une toute nouvelle façon, pour notre gouvernement, et en fait pour tout gouvernement au monde, d'aborder la question environnementale.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a annoncé hier l'octroi de contrats de plus d'un milliard de dollars pour mettre au point un réseau de radiocommunication qui devrait surtout, servir à nos troupes stationnées en Europe. La ministre associée de la Défense nationale a pourtant déclaré hier que le gouvernement réexaminait l'engagement de nos forces en Europe.

Que se passe-t-il? Qui dirige le ministère de la Défense nationale et comment ce ministre justifie-t-il l'affectation de plus d'un milliard de dollars à un système de radiocommunication pour l'armée alors que le gouvernement impose des compressions de dépenses à la Société Radio-Canada, compressions dont le ministre est responsable?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que le député a posé une question:

[*Traduction*]

Le problème, je crois, réside dans le fait que le député est mal informé parce qu'il n'existe aucun lien entre l'Europe et le réseau de radiocommunication.

[*Français*]

Le contrat qui a été annoncé hier à Calgary va permettre à l'Armée canadienne d'être très efficace, d'être très moderne sur le plan de la transmission des messages, de la transmission de tout ce qui est nécessaire pour faire fonctionner l'Armée. Cela n'a rien à voir avec la question européenne. C'est pour l'ensemble des forces, aussi bien

au Canada qu'en Europe, que lorsqu'elles servent auprès des Nations Unies.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales n'est pas de cet avis. Je devrai donc tirer cela au clair dans les prochains jours.

Permettez-moi de poser maintenant une question sur l'examen par le gouvernement de sa politique de défense. Hier, la ministre associée a aussi signalé qu'elle espérait que l'étude soit publiée en juin. J'aimerais que l'on me dise pourquoi le gouvernement prend de très importantes décisions à long terme avant même qu'une étude soit achevée? Comment se fait-il qu'il agit ainsi sans aucune participation du public?

• (1440)

Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à la Chambre à consulter la population avant de prendre une décision irrévocable en ce qui a trait à la restructuration des forces canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, premièrement, il n'a jamais été question nulle part que les fondements et les orientations de fond des responsabilités des Forces canadiennes soient en discussion.

Par contre, le député, comme l'ensemble des Canadiens, a certainement réalisé que depuis quelques années, des changements très importants, particulièrement en Europe, ont pris place et que l'ensemble des pays aussi bien du secteur de l'OTAN que les autres doivent tenir compte de cette réalité.

Il est évident que le gouvernement du Canada doit tenir compte également, comme ses alliés, de ce qui s'est passé et des effets de cette situation sur les Forces canadiennes, prenant en compte également les questions fiscales au Canada, particulièrement les annonces qui ont été faites dans le Budget de 1989-1990 où plus de 3 milliards de dollars ont été demandés au ministère de la Défense comme contribution à l'effort de lutte contre le déficit au Canada.

Alors, en tenant compte de ces deux situations, le gouvernement du Canada revoit, comme l'Allemagne, comme l'Angleterre, comme les États-Unis, sa politique, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier en réponse aux camionneurs stationnés sur la colline du Parlement, qui est devenue un puissant symbole pour de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays, le ministre a dit, et je cite:

> Il est impossible de discuter vraiment avec un groupe de personnes qui n'a pas de représentants autorisés.

Au lieu de dresser les groupes les uns contre les autres et de recourir à la politique de «diviser pour régner», quand le ministre va-t-il reconnaître que finalement le gouvernement fédéral est le représentant élu autorisé de ces personnes qui se trouvent être des Canadiens et qui exigent, à juste titre, que le gouvernement national prenne des mesures, trouve une solution et montre l'exemple?

Qu'est-ce qu'il y a de si mal à faire cela, monsieur le ministre?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Le député de l'autre côté peut essayer de déformer ce que j'ai dit aux gens hier, mais il ne réussira assurément pas à faire croire à la population canadienne que nous n'avons pas rencontré les personnes concernées. Nous nous sommes entretenus avec toutes les personnes qui ont des intérêts dans l'industrie du camionnage. Je reviens d'une réunion avec le représentant de l'Association canadienne du camionnage.

Nous avons donc rencontré toutes ces personnes et nous les avons écoutées. Vendredi, nous avons dit aux personnes qui sont assemblées dans les rues que leurs problèmes ont été communiqués par la Coalition des camionneurs artisans au groupe de travail que nous avons créé. Ce groupe de travail a demandé des études. Celles-ci ont été entreprises, et le groupe de travail en tirera des conclusions. Puis, nous nous attaquerons aux problèmes en nous fondant sur des faits et non sur des idées fausses.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Le fait est que ces camionneurs représentent plus que les 14 p. 100 de Canadiens actuellement favorables au gouvernement dans les sondages. Voilà où est le problème!

Je pose la question suivante au ministre: il a dit qu'il a rencontré et qu'il s'est entretenu avec bien des gens. Mon parti, l'opposition libérale, lui a proposé un plan en neuf points. Les camionnneurs et leurs femmes lui ont offert des solutions. On lui fait des recommandations précises depuis plus d'un an. Je demande au ministre pourquoi le

gouvernement est si peu disposé à adopter même des mesures d'aide provisoires.

Que va-t-il décider? Va-t-il barrer tous les t et mettre les point sur tous les i dans toutes les études jamais demandées, ou bien va-t-il écouter et répondre aux Canadiens moyens et améliorer leur sort?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transporst): Monsieur le Président, je suis si heureux que le député m'ait donné l'occasion de répondre et de faire savoir au grand public comment les Libéraux font face aux crises: en dépensant davantage d'argent!

J'ai ici une petite brochure publiée par un député cette semaine et l'une de ses propositions est la suivante—je voudrais que tout le monde l'entende: «7. Compromis entre le gouvernement fédéral et les provinces: la coopération financière en vue d'alléger la quote-part provinciale de la taxe sur le carburant diesel peut être réalisée par le gouvernement fédéral si celui-ci accepte de réduire sa tranche de recettes destinées à l'infrastructure routière.»

Puis voici l'explication, car une explication est nécessaire. Il dit que le gouvernement fédéral contribue actuellement dans une proportion d'environ 5 p. 100 à toutes les dépenses de voierie au Canada. Aux États-Unis, la contribution du gouvernement fédéral est de 20 à 25 p. 100. Notre gouvernement fédéral—écoutez ceci—devrait porter à 20 p. 100 sa contribution aux dépenses totales engagées pour les routes. Dépenser est un remède miracle pour les Libéraux!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Un an après le rapport du Groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique, les mêmes vieilles attitudes bloquent les femmes à un plafond invisible.

Aujourd'hui, la Commission de la fonction publique a révélé que le taux de démission des femmes dans la fonction publique fédérale est deux fois supérieur à celui des hommes. Elles occupent la plupart des emplois à court terme, sans avantages sociaux, sans sécurité et sans aucun droit. Elles ne gagnent que 55 p. 100 de ce que reçoivent les hommes.

Qu'est-ce que le ministre a à dire aux Canadiennes à propos du traitement exécrable accordé aux femmes à l'emploi du gouvernement du Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que la députée doit comprendre que ce problème existe depuis bien des années au Canada.

Notre gouvernement, heureusement, a fait beaucoup plus à cet égard que les Libéraux pendant plusieurs décennies au pouvoir. Nous avons fixé des objectifs très précis dans chaque domaine pour améliorer l'équité.

Je reconnais parfaitement que nous devons continuer de faire davantage. Nous nous y employons dans tous les domaines. Je me rappelle que le premier ministre a cité, il n'y a pas très longtemps, un certain nombre de réalisations dont nous pouvons être très fiers.

Je puis dire que notre gouvernement poursuivra ses efforts. Nous avons des objectifs précis, et nous les atteignons.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Les objectifs exigent des mesures pour les atteindre. Les femmes composent près de la moitié de la fonction publique, mais elles ont obtenu moins de 25 p. 100 des promotions aux postes de gestion d'an dernier, moins du quart des nominations aux postes de gestion accordées aux personnes de l'extérieur de la fonction publique, et à peine 20 p. 100 des nominations au sein de la catégorie de la gestion.

Il y a un an, l'ex-président du Conseil du Trésor déclarait: «Je puis dire à ma collègue que nous commençons aujourd'hui même à donner suite au rapport. Nous n'allons pas nous croiser les bras.» Quand le gouvernement donnera-t-il aux femmes autre chose que de vaines promesses?

Quand et comment le ministre donnera-t-il aux femmes l'accès à l'égalité?

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis tout à fait heureux, puisque l'honorable députée me demande de lui donner quelques chiffres, de lui en donner pour expliquer précisément le progrès qui a été accompli. Bien sûr, je ne nie pas qu'il reste à faire beaucoup de progrès. Nous vivons dans une société qui malheureusement n'a pas toujours fait sa place à l'équité. Mais si vous prenez par exemple dans les catégories de gestion, au moment où le gouvernement libéral, parti auquel elle appartient, était en place, il y avait au niveau des catégories de gestion 308 femmes, c'est-à-dire 7,3 p. 100. Nous avons pris le pouvoir, et nous avons aujourd'hui 730 femmes dans les catégories de gestion, soit 15,3 p. 100. Nous avons plus que doublé le nombre de femmes dans les catégories de gestion et nous continuerons à aller de l'avant.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, le ministre des Finances a dit hier, en sa qualité de vice-premier ministre, que le libre-échange ne concernait pas les transports.

Or, le ministre sait que, à cause du libre-échange, les camionneurs américains transportent davantage d'importations américaines au Canada et d'exportations canadiennes aux États-Unis.

Le ministre parle de compétitivité alors que ses propres lois empêchent les entreprises de camionnage et de transport ferroviaire de livrer concurrence.

Le ministre des Finances va-t-il modifier sur-le-champ notre législation et notre réglementation fiscales afin que les dispositions sur l'amortissement des camions, tracteurs et remorques ainsi que du matériel roulant des chemins de fer, problème qu'il connaît bien, ne soient pas plus défavorables que celles des États-Unis?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois comprendre que nos déductions pour amortissement se comparent favorablement avec celles des États-Unis, surtout si on tient compte du fait que nos voisins prélèvent une taxe de vente de 12 p. 100 qui s'applique aux tracteurs et remorques. Cette taxe fait augmenter les prix et annule l'avantage de l'amortissement accéléré que comporte le régime fiscal américain.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Les camionneurs et l'Association canadienne du camionnage déplorent que les autorités, qu'elles soient provinciales ou nationales, n'appliquent pas les lois et règlements du Canada sur la circulation transfrontalière. Le ministre des Transports veillera-t-il à ce que son ministère et d'autres services qui doivent faire appliquer les lois et règlements augmentent leur personnel, fassent respecter la réglementation et perçoivent les amendes sur les lieux mêmes des infractions, puisqu'il lui incombe de réglementer la circulation transfrontalière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est une question qu'il faudrait aborder au niveau fédéral-provincial.

Le député s'y connaît depuis longtemps en transports. Il sait pertinemment que le camionnage extra-provincial relève en grande partie des provinces. Ce que le député et d'autres essaient de faire depuis des années, c'est d'établir une certaine uniformité d'un bout à l'autre du pays pour que les camionneurs aient à surmonter moins d'obstacles qu'à l'heure actuelle. Cela fait partie des problèmes que nous connaissons.

Si le député veut faire quelque chose pour les camionneurs, il peut téléphoner dès cet après-midi à ses amis de Queen's Park et leur demander de faire baisser la taxe de vente ou la taxe d'accise qu'ils perçoivent sur le carburant. Ces taxes atteindront 14,3c. le litre lorsque le gouvernement néo-démocrate mettra en vigueur les augmentations annoncées lors du dernier budget.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le *Conference Board* du Canada a publié hier ses prévisions provinciales sur l'économie. On note que dans le rapport, la situation économique au Québec continue de se détériorer et que le niveau de chômage ne s'améliorera pas durant la prochaine année de son niveau actuel de 12,5 p. 100.

Ma question pour le ministre est celle-ci: Quand va-t-il réaliser que ses politiques économiques pratiquées par son gouvernement n'aident en rien la situation économique au Québec et quand va-t-il proposer de nouvelles mesures afin de relancer l'économie, non seulement au Québec, mais partout au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le ralentissement avait en fait été prévu dans le Budget de 1990 et reconfirmé dans celui du mois de février dernier. Compte tenu des pressions et des attentes inflationnistes qui se sont manifestées entre 1988 et 1990, il était évident qu'il fallait s'occuper de cette question si nous ne voulions pas nous retrouver dans la même position qu'en 1981 et en 1982, sous le régime libéral, lorsque les taux d'inflation avaient atteint 13 et 14 p. 100, tandis que les taux d'intérêt dépassaient 20 p. 100. Nous voulions éviter une telle situation.

Par conséquent, nous avons élaboré et mis en place des politiques qui nous permettront de sortir de cette récession au cours de la deuxième moitié de l'année. Nous nous attendions à ce que la première moitié soit caractérisée par un ralentissement; toutefois, les indices économiques actuels, notamment la confiance manifestée par le milieu des affaires, l'augmentation du nombre de projets de construction domiciliaire et celle du nombre de maisons vendues, ainsi que la baisse des taux d'intérêt sont des signes très prometteurs d'une reprise au cours de la deuxième moitié de l'année.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre parle de récession, pas seulement anticipée par ce gouvernement, mais créée par les politiques de ce gouvernement.

Ma question est très simple et elle s'adresse au même ministre. Quand va-t-il réduire la différence qui existe entre le taux d'intérêt américain et le taux d'intérêt canadien afin que les entreprises canadiennes puissent compétitionner et créer des emplois pour les chômeurs de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières? Quand allez-vous faire quelque chose?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en répondant tout à l'heure, le taux préférentiel aux États-Unis se situe à 8,5 p. 100. Au Canada, ce taux est de 9,75 p. 100. L'écart de 1,25 p. 100 est le plus faible que l'on ait connu depuis longtemps.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La ville de Val-d'Or a obtenu un nouveau laboratoire de recherche minière CANMET au coût de 15 millions de dollars pour les cinq prochaines années. L'ouverture de ce laboratoire témoigne de l'engagement du gouvernement conservateur face à l'amélioration de la compétitivité technologique et économique du secteur primaire de l'industrie québécoise. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si les techniques qui seront développées dans ce nouveau laboratoire minier au Québec pourront être utilisées partout au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous savons tous qu'il faut favoriser la recherche et le développement dans une industrie traditionnelle comme l'industrie minière, et le laboratoire de recherche de Val-d'Or a été créé précisément à cette fin. D'une façon plus précise, il s'agit d'un laboratoire de recherche souterraine sur la désagrégation et la fragmentation des pierres. Cette institution, qui desservira l'industrie minière du Canada entier, a bénéficié de la collaboration empressée de cette dernière et en particulier de celle de mon collègue qui a posé la question. Je tiens à le remercier de son appui et de son encouragement.

* * *

L'EXTRADITION

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, l'affaire Charles Ng prouve l'inefficacité de nos dispositions actuelles en matière d'extradition. La ministre de la Justice doit savoir que les Canadiens perdront confiance dans notre système de justice si on ne rend pas ces dispositions plus efficaces.

La ministre peut-elle nous dire ce qu'elle fait pour que le cas de M. Ng soit réglé le plus rapidement possible et que le Canada ne devienne pas un refuge pour les fugitifs?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux assurer à ma collègue que la Cour suprême du Canada a entendu l'appel de la décision que j'ai prise lorsque j'étais procureur général du Canada. La ministre de la Justice a pris tous les moyens à sa disposition pour que l'appel soit entendu dans les plus brefs délais. Je parle évidemment de l'affaire Ng.

Un examen de nos lois en matière d'extradition est actuellement en cours, et je crois comprendre que la ministre espère pouvoir présenter quelque chose à la Chambre à l'automne.

* * *

[*Français*]

LE DÉBAT RÉFÉRENDAIRE AU QUÉBEC

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, les journaux rapportent présentement l'inquiétude exprimée par le ministre québécois Marc-Yvan Côté en ce qui concerne l'abus des fonds fédéraux qui risque de déséquilibrer les forces en présence à l'occasion d'un référendum au Québec. Et le ministre Côté a exprimé l'intention de rencontrer incessamment son vis-à-vis fédéral pour faire en sorte que soient respectées les conditions démocratiques d'équilibre et d'équité à l'occasion d'un débat référendaire au Québec. Je demande au secrétaire d'État qui gère, je crois, ces fonds s'il a l'intention de respecter les voeux exprimés par le ministre québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre des Affaires constitutionnelles n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Je prends note de la question et donnerai une réponse plus tard au député.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Tant qu'à prendre note, monsieur le Président, je voudrais que l'on transmette tout au ministre responsable. Alors l'autre inquiétude que nous avons tous est exprimée dans un article qui a paru dans *Le Soleil*, sous la signature de M. Vastel, qui fait état d'un fonds de 100 millions de dollars qui doit servir à alimenter une machine de propagande que l'on va mettre en oeuvre bientôt. . .

M. le Président: Je regrette, d'interrompre l'honorable député, mais ce n'est pas une question, c'est une déclaration.

[*Traduction*]

Le député de Windsor-Ouest peut poser une seule question.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet des ventes au détail. Il sait peut-être que les ventes au détail ont chuté de 3,1 p. 100 au premier trimestre de 1991, comparativement à une baisse de 1,1 p. 100 seulement au dernier trimestre de 1990.

Je veux donc poser au ministre la question suivante: Comment peut-il dire que cette diminution alarmante des ventes au détail signifie que nous sommes en train de sortir peu à peu de la récession? Le ministre ne se rend-il pas compte que la TPS et les autres mauvaises politiques économiques du gouvernement empêchent le secteur de la vente au détail au Canada de reprendre son élan? Pourquoi ne fait-il rien à cet égard?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ma réponse reposait sur le fait que, en avril, il y a eu un certain nombre de signes encourageants qui nous portent à croire que la fin de la récession approche. Comme le ministre des Finances l'a prédit lorsqu'il a présenté son budget en février, nous nous attendons à une reprise de l'économie au deuxième semestre.

• (1500)

Ce que j'ai dit, et je vais le répéter pour le député, c'est que l'indice de confiance des entreprises est à la hausse. Les ventes de maisons et les mises en chantier sont aussi à la hausse. Les taux d'intérêt ont baissé de 5 points de pourcentage, et l'écart entre le taux préférentiel en vigueur aux États-Unis et celui en vigueur au Canada n'est plus que de 1,25 p. 100. La confiance des consommateurs s'améliore. Les ventes d'automobiles augmentent. Nous avons donc raison d'être optimistes. Nous ne sous-estimons pas la gravité de ce repli de l'économie; cependant, grâce à des politiques économiques solides comme celles énoncées dans le budget, nous avons toutes les raisons de croire que nous verrons notre économie reprendre son élan au deuxième semestre.

M. le Président: Le député de Vancouver-Est a la parole pour poser une seule question.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme il s'est vite absenté, je vais la poser au vice-premier ministre.

Le gouvernement n'a pas traité avec équité les plaintes de discrimination raciale au sein de la fonction publique. Comme il s'est plaint, M. Chander Grover a été congédié par le Conseil national de recherches un mois avant d'atteindre dix années de service.

Le contrat de Frank Boahene, un gestionnaire de l'ACDI, a été annulé en dépit de rapports du comité consultatif des minorités stipulant que cela n'aurait pas dû se produire.

Récemment, le gouvernement a supprimé les trois comités consultatifs chargés de l'équité en matière d'emploi au sein de la fonction publique.

Ma question est la suivante: Quand le gouvernement va-t-il prendre au sérieux l'équité en matière d'emploi? Le ministre va-t-il rétablir les comités consultatifs chargés de l'équité en matière d'emploi pour qu'ils puissent continuer de faire leur travail? Quelles mesures entend-il prendre pour faire respecter les dispositions sur l'équité en matière d'emploi et protéger les fonctionnaires qui s'estiment victimes de harcèlement et de discrimination raciale?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je m'excuse de nouveau auprès de la députée. Le bureau m'a demandé mon avis sur un point, et j'ai manqué la première partie de sa question.

Je pense qu'elle a parlé d'équité en matière d'emploi. Je réitère l'engagement de notre gouvernement et notre très grande détermination à atteindre ses objectifs. Je peux lui dire aussi que nous les atteignons dans chacune des catégories.

En ce qui touche les femmes, par exemple, je voudrais lui donner des chiffres que je n'avais pas tout à l'heure. Dans le système judiciaire, il y avait 37 femmes en 1984, quand nous avons pris le pouvoir; il y en a maintenant 81. Il y avait deux ambassadrices, contre 13 maintenant; il y avait sept sous-ministres féminins, contre 22 maintenant; deux femmes étaient membres de commissions, contre 31 maintenant. On peut donc dire que l'engagement du gouvernement n'est pas resté lettre morte.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en réponse à une question posée par mon collègue, le député de Lasalle—Émard, le ministre de l'Environnement a, selon moi, violé les dispositions de l'article 18 du Règlement. Le ministre va-t-il agir de façon honorable et retirer ses paroles sur la position adoptée par un député au moment d'un vote portant sur une question précise dont la Chambre avait été saisie.

M. le Président: Le député invoque le Règlement et son rappel au Règlement est, bien entendu, justifié. La Chambre se rappelle sûrement qu'à ce moment-là, je suis intervenu et j'ai demandé au ministre de répondre à la question, ce qu'il a fait.

Je vais donner la parole au ministre.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté au sujet de cette question, je vais retirer mes paroles et ce, sans hésitation.

LE DROIT À LA PAROLE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voulais simplement faire part de ma déception face à la difficulté que nous avons à poser des questions à la Chambre aujourd'hui.

Nous avons davantage de députés de ce côté-ci de la Chambre que tout autre parti, mais sur 25 à 30 questions, nous ne pouvons en poser que deux. J'avais une question qui était extrêmement importante pour ma région et je voulais vraiment la soulever. J'espère que nous pourrons poser davantage de questions à l'avenir.

M. le Président: Je tiens à répondre au député et à tous ses collègues. Les députés ministériels ont posé deux questions aujourd'hui.

Je le répète, il n'est pas nécessaire d'être fort en calcul pour se rendre compte que de la façon dont la Chambre est actuellement structurée, il est extrêmement difficile de satisfaire tous ceux qui souhaitent poser des questions.

Cependant, il existe une solution. Il suffit que les députés des deux côtés de la Chambre se réunissent et négocient une nouvelle façon de procéder, si c'est là le souhait de la majorité des députés. C'est ce qui s'impose, si on veut modifier les règles en vigueur à la Chambre.

J'invite les députés à écouter attentivement ce que je dis. Le temps nous est compté durant la période des questions. On a déjà envisagé la possibilité d'allonger la période des questions, mais étant donné qu'il y a des échanges entre les députés des deux côtés de la Chambre au sujet de la période des questions, j'invite tous les députés à engager un débat sur la question. Si les députés souhaitent modifier la structure de la période des questions, en tant que Président, je serai alors lié par vos propositions et vos recommandations.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au sujet de ce rappel au Règlement, permettez-moi de signaler que nous avons entendu, à deux reprises, des députés d'en face se plaindre de leur incapacité de poser des questions à la Chambre des communes. Je pense que cela montre un certain nombre de choses dont je voudrais parler très brièvement.

Premièrement, on constate que nos vis-à-vis n'ont pas la possibilité d'exprimer leur point de vue à leur caucus respectif, ce qui est évident dans le cas des députés ministériels. . .

M. le Président: Un instant. J'invite le député de Cape Breton—Richmond-Est à en rester là et à ne pas se

lancer dans un débat sur ce qui se passe ou non à tout autre caucus.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'entends certes suivre votre directive, mais au cas où il y aurait de fausses impressions à ce sujet, je veux montrer clairement que les députés de l'opposition, membres de mon parti, se disent inquiets, depuis un certain temps déjà, de la longueur des réponses données par les députés d'en face. En fait, nous faisons tout en notre pouvoir pour que nos questions soient succinctes et qu'elles aillent droit au but. Nous avons soulevé cette question à de nombreuses reprises. Cependant, nous ne sommes absolument pas d'accord pour que les députés décident en commun de modifier en quoi que ce soit le fonctionnement de la période des questions. Il s'agit, si vous le voulez, du dernier bastion de la démocratie pour les députés de. . .

M. le Président: Je ne fais que rappeler aux députés que le rôle du Président se borne, en définitive, à faire ce que souhaitent la majorité des députés.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, suivant la logique de votre remarque, je suis convaincu que beaucoup de ministériels aimeraient voir disparaître la période des questions.

Il est indéniable que selon une tradition qui remonte bien avant la création de notre Parlement il y a 124 ans, et existait déjà dans le régime parlementaire dont s'inspire le nôtre, l'opposition dispose d'une brève période chaque jour pour poser des questions au nom de la nation.

Je vous demande conseil, monsieur le Président, mais si je vous comprends bien, nous sommes censés partager la période des questions avec les ministériels. C'est, de toute évidence, le seul moment de la journée où l'opposition a la possibilité de poser des questions au nom de 24 millions de personnes. Si le député veut poser une question au ministre, il devrait, selon moi, profiter de l'accès privilégié que lui assure sa qualité de député ministériel pour le faire en-dehors de la période des questions. Le Parlement appartient à la population du Canada, pas à un simple député qui se sent muselé par son propre caucus.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est peut avoir l'assurance que le Président ne modifie pas unilatéralement la coutume de la Chambre. Ce que je dis, c'est que si des députés ont des griefs à formuler, il serait préférable qu'ils en discutent entre eux puis avec le Président. J'estime que nous nous sommes suffisamment attardés sur cette affaire.

• (1510)

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d"État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous en principe à l'effet qu'il y a eu suffisamment de discussions. Cependant, il y a lieu, je pense, de peut-être corriger certains faits.

Lorsque l'honorable députée de Hamilton dit que l'opposition a des questions à poser pour 24 millions de Canadiens, je lui soumettrais bien humblement, monsieur le Président, que tous les députés de la Chambre peuvent poser des questions pour les 26 millions de Canadiens.

Quant à la question, monsieur le Président, des règles du Parlement en Angleterre, c'est peut-être quelque chose qu'on devrait regarder et où il y a des questions aussi de la part des députés du gouvernement.

D'autre part, monsieur le Président, pour la question de «précis et concis», je suggérerais à mon collègue, le leader de l'opposition, de regarder certaines questions qui ont été posées aujourd'hui et de réfléchir à savoir si elles étaient concises et précises.

[*Traduction*]

M. le Président: Si les interventions portent sur le même rappel au Règlement, j'estime que nous avons assez discuté de la question. Je demande le consentement de la Chambre pour passer au dépôt de documents.

* * *

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-5, modifiant la *Loi sur l'aéronautique* et modifiant une loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique*.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-205, modifiant la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter le projet de loi à nouveau cette session-ci. Les modifications proposées à la *Loi sur la gestion des finances publiques* visent à empêcher le genre d'abus dont la Chambre a été victime en 1989, sous le gouvernement actuel, lorsque des mandats spéciaux du gouverneur général ont servi à empêcher la tenue de délibérations régulières sur les subsides.

Le projet de loi vise à prévenir ce genre d'abus. Il interdirait le recours aux mandats du gouverneur général entre les sessions du Parlement, en ne le permettant que pendant l'intervalle entre la dissolution d'un Parlement et la convocation du suivant.

Je crois que la plupart des députés appuient le projet de loi et je trouve malheureux que le gouvernement n'ait pas réussi à inclure les modifications qu'il contient à la série de modifications qu'il a récemment apportées à cette loi très importante.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES POMPIERS VOLONTAIRES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, maintenant que nous sommes de retour, j'ai le plaisir de présenter encore une fois aujourd'hui des pétitions signées par des pompiers volontaires et par les personnes dont ils protègent les intérêts dans la région d'Oxford, en Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires sont très préoccupés par la décision qu'a prise le gouvernement l'an dernier d'augmenter les droits de permis de radio, principalement dans le cas des municipalités et des services de pompiers volontaires.

Ils demandent au gouvernement de revoir l'augmentation de 1 000 p. 100 des droits, car cette hausse vise des organismes bénévoles qui sont au service de la collectivité.

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je désire présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plusieurs centaines de pêcheurs de ma circonscription, dans la région du golfe Saint-Laurent, qui protestent contre l'imposition par le gouvernement de droits de contrôle aux quais.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abolir ces droits, qui non seulement leur sont préjudiciables mais, comme je l'ai mentionné plus tôt aujourd'hui, n'ont aucun fondement juridique.

Ils demandent au Parlement et au ministre des Pêches et Océans de supprimer ces droits et de rembourser les pêcheurs qui ont dû les payer illégalement.

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition dont les signataires sont, pour la plupart, des étudiants du niveau universitaire dans ma circonscription.

Les pétitionnaires protestent contre la présence d'une pièce de boeuf avariée exposée comme oeuvre d'art au Musée des beaux-arts du Canada.

En signant la pétition, les étudiants veulent envoyer un message aux Canadiens. Ils veulent leur dire qu'ils se joignent aux milliers d'autres de leurs concitoyens qui ont exprimé leur désarroi devant cette exposition ridicule dans un édifice public.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par de nombreux électeurs de la circonscription de Kingston et les Îles.

Ces gens considèrent que la destruction et la profanation du drapeau canadien constituent un crime et une insulte à tous les Canadiens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter un projet de loi interdisant la destruction ou la profanation du drapeau canadien.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom de l'ensemble de la collectivité polonaise de Thunder Bay.

Les pétitionnaires demandent que le Canada honore Marie Sklodowska Curie, une servante de l'humanité et une scientifique qui demeurera toujours célèbre et qui a déjà été honorée par de nombreux pays du monde entier.

Les dirigeants de la collectivité polonaise—c'est-à-dire Walter Kwasniewski, Stan Tedinka et la famille Malicki—prient le Parlement d'honorer Marie Sklodowska Curie en émettant un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance, le 7 novembre 1992.

Je suis certain que tous les citoyens du Canada aimeraient honorer Mme Curie grâce à l'émission de ce timbre commémoratif.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mon collègue de Thunder Bay et présenter une pétition sur le même sujet.

En effet, j'ai reçu une pétition de Canadiens de Toronto, et notamment de la circonscription de Rexdale que je représente. Ces gens demandent, comme les pétitionnaires de Thunder Bay, qu'on souligne les grandes réalisations et le mérite de Marie Sklodowska Curie.

Ils proposent l'émission d'un timbre en son honneur, à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance.

Ces personnes estiment que cette initiative serait peu coûteuse et constituerait un geste symbolique très important de la part du gouvernement du Canada. C'est le genre de mesure que le gouvernement devrait, selon moi, accepter volontiers de prendre.

• (1520)

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai ici la pétition qu'un collègue m'a transmise de Barneys River, en Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, le ministère fédéral des Communications a imposé d'énormes augmentations aux frais de licence dans le domaine des radiotélécommunications, qui visent également tout le matériel radio d'urgence. Je connais les règles. Par conséquent, je vous épargnerai tous les attendus, mais ces honorables Canadiens demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exempter les services des incendies de ces frais excessivement élevés car, dans bien des cas, ces services sont assurés par des bénévoles dévoués qui ne peuvent tout simplement pas se permettre de telles hausses de frais.

Je présente très humblement cette pétition à la Chambre des communes, dans l'espoir que le ministre des Communications en prendra connaissance et agira en conséquence.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Je suggère que toutes les questions soient réservées, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'entendrai un rappel au Règlement de l'honorable député de Shefford.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RÔLE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je trouve malheureux que je ne puisse présenter mon rappel au Règlement au moment opportun.

Vous nous avez fait niaiser pendant quelques minutes, sauf que je voulais relever les propos du Président de la Chambre—et j'espère avoir mal entendu—qui a dit qu'il était ici au service de la majorité.

Monsieur le Président, j'ose espérer que j'ai mal entendu parce que si, effectivement, le Président de la Chambre prétend que son rôle est d'être ici au service de la majorité, cela veut dire que demain matin, la majorité pourrait décréter qu'il n'y a pas de période de questions, qu'il n'y a pas de discours de l'opposition et le Président de la Chambre acquiescerait.

Monsieur le Président, je pense que c'est une conception tout à fait défaillante du rôle du Président et moi-même, comme membre de la minorité, je pensais que la Présidence était mon protecteur. J'aimerais, monsieur le Président, même probablement réserver mes droits pour une question de privilège parce que si le Président a décidé maintenant de se mettre au service de la majorité, cette institution est en grave danger, cette institution est menacée d'être un accroc complet à la démocratie.

Monsieur le Président, je veux que votre Président senior réalise que cette déclaration-là doit être clarifiée le plus rapidement possible parce que je refuse de croire que ce Président n'est qu'au service de la majorité.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 21 mai, de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, il y a près de 125 ans, le premier gouvernement de ce pays a eu une vision audacieuse, mais d'un attrait irrésistible.

Il s'agissait de résister à l'attraction croissante des États américains en regroupant un ensemble hétéroclite de colonies nordiques pour en faire une nation. Les membres de ce gouvernement espéraient unir ces colonies par des rubans d'acier et fournir ainsi à la nation entière le moyen de canaliser ses rêves, ses espoirs et ses aspirations. Ils n'ont pas failli à leur tâche.

De nouvelles industries n'ont pas tardé à se répandre d'une région à l'autre région, tandis qu'idées et rêves franchissaient à vive allure des milliers de milles sur du papier à lettre. Le chemin de fer est devenu le principal trait d'union entre les Canadiens, non seulement en matière de commerce, mais aussi sur le plan culturel, et leur a permis de satisfaire leur besoin de communiquer entre eux.

Cependant, on n'arrête pas la marche du progrès, et de nouveaux moyens de transport lui ont succédé, plus rapides, plus efficaces et meilleur marché. L'avion est venu s'ajouter à la locomotive et le camion à conteneur au wagon de chemin de fer. Les liens entre l'Est et l'Ouest ont une fois de plus été marqués par les différences entre l'industrie et la culture du Nord et du Sud.

Les transports n'ont pas été les seuls à connaître une révolution. Celle-ci a également touché les communications.

En 1874, Alexandre Graham Bell a inventé le téléphone à Brantford, en Ontario. Un ancien habitant de ma ville natale, Reginald Aubrey Fessenden, fit entendre sa voix et de la musique au reste du monde à l'occasion de la première émission radiodiffusée, la veille de Noël 1906.

En 1990, l'industrie canadienne du téléphone employait près de 100 000 personnes pour acheminer annuellement 35 milliards d'appels, l'équivalent de près de 1 400 appels par habitant au Canada. Les télécommunications sont vite devenues le «chemin de fer électronique» de notre époque. Téléphones et télécopieurs, robots et ordinateurs, courrier électronique et éditique sont autant de moyens auxquels les Canadiens d'aujourd'hui font appel, pour faire connaître leurs idées, leurs rêves et leurs aspirations.

À cet égard, les télécommunications et l'identité culturelle sont indissociables. Privés de communications, les Canadiens ne pourraient développer de valeurs communes et, sans ces valeurs communes qui constituent l'essence même de notre culture, il nous serait impossible de définir l'identité canadienne.

Si je mentionne, ces liens, c'est que la culture et les communications constituent l'essence des trois thèmes sur lesquels s'articule le discours du Trône, à savoir l'unité, la prospérité et l'efficacité de l'appareil d'État.

En ce qui concerne l'unité du pays, le discours du Trône précise que:

> L'harmonie intérieure de notre nation et l'importance de notre contribution aux affaires mondiales dépendent de la connaissance que nous avons de nous-mêmes en tant que peuple.

Pourtant, le monde en pleine évolution dans lequel nous vivons ébranle nos valeurs et met dangeureusement à l'épreuve notre sentiment d'appartenance. Bon nombre des clichés dont on se servait autrefois pour représenter le Canada ont aujourd'hui perdu leur pertinence.

Par exemple, monsieur le Président, combien d'entre nous ont chanté, enfants, avec la solennité que l'on accorde habituellement à l'hymne national, *The Maple Leaf Forever*, où se mêlent le chardon, le trèfle et la rose, emblèmes de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Écosse? Pourtant, aujourd'hui, plus de 15 millions de Canadiens ont des origines autres qu'anglaises, irlandaises ou écossaises. Le chardon, le trèfle et la rose ne reflètent plus aussi bien le Canada, et certains prétendent même qu'ils ne l'ont jamais reflété.

[*Français*]

Le défi qui nous attend, ainsi que le souligne le discours du Trône, consiste à «créer des conditions propres à aider la population à mieux comprendre son histoire et ses traditions et à attacher plus de prix à la diversité qui fait sa richesse.»

Les musées nous aident à mieux nous imprégner de l'histoire de notre pays. Nous pouvons y élargir nos connaissances sur les traditions ancestrales en y redécouvrant notre patrimoine. Par ailleurs, la diversité du Canada se conçoit mieux lorsqu'on se rapproche de la culture qui fleurit et s'exprime de différentes manières au pays.

En ce sens, l'art et la culture constituent un élément clé de l'objectif prioritaire que s'est donné le gouvernement, soit bâtir un Canada uni et prospère. Les pourparlers sur la Constitution sont effectivement primordiaux puisque celle-ci est à l'origine même de la notion de Canadien. Cependant, il est capital de ne pas oublier ni l'âme, ni l'esprit de ce pays.

Dans notre société, il existe deux grandes façons de communiquer. La première consiste à emprunter une voie collective, soit par l'entremise des discours que prononcent ceux à qui nous avons accordé la faveur électorale, soit par celle des éditoriaux dans les grands quotidiens, ou encore par la manière dont les médias nous renvoient nos faits et gestes.

Cependant, l'autre façon de communiquer, de loin la plus puissante, est la capacité qu'a chacun de parler librement, sans censure, sans correction, sans reformulation, sans comités pour dicter ce qu'il faut dire ou taire, bref le simple fait de pouvoir crier tout haut ce que l'on peut et doit dire d'un point de vue personnel.

[*Traduction*]

L'artiste qui s'adresse à nous par le truchement du papier, de la toile ou de l'argile, en déplaçant son corps sur une scène ou en projetant des images sur un écran, exprime nos pensées les plus profondes. L'artiste voit dans le coeur des Canadiens et éclaire des feux de son art la réalité et la vérité la plus crue. Dans les pays où s'épanouit la communauté artistique, on remarque indéniablement un fort sentiment d'identité. Il est regrettable que les hommes et les femmes qui consacrent leur vie entière à leur oeuvre ne trouvent pas une juste mesure dans la générosité de leur pays.

• (1530)

Comme la communauté artistique le sait si bien, les artistes canadiens ont toujours éprouvé des difficultés à gagner de quoi subvenir aux besoin de leur famille. Au Canada, l'artiste gagne en moyenne de 13 000 $ à 19 000 $ par année. Il s'agit là d'une somme ridicule, lorsqu'on pense que cet artiste détient en général un diplôme universitaire et cumule au moins 17 années d'expérience. Bon nombre d'artistes sont contraints de chercher un autre emploi, ce qui restreint le temps qu'ils consacrent à perfectionner leur art. Leur vie est marquée par la régularité de leurs périodes de chômage et l'irrégularité de leurs revenus.

Le travail de l'artiste échappe à la définition habituelle de l'activité lucrative, car il s'agit avant tout d'une oeuvre de passion. Selon Statistique Canada, plus de la moitié des artistes du pays ont déclaré récemment que leur art tenait plus de la vocation que de l'activité lucrative ou de la profession.

Échappant à la règle et ne se qualifiant ni comme employé ni comme employeur durant sa carrière, l'artiste ne jouit pas d'un statut de professionnel dans la société canadienne et a un accès restreint aux programmes de sécurité sociale qui viennent en aide au reste de la population.

Il y a presque sept ans, j'ai eu l'occasion de travailler avec les dirigeants de la communauté artistique canadienne lorsque, au nom du gouvernement et à titre de ministre du Revenu, j'ai répondu au rapport du Sous-comité de l'imposition des créateurs et des interprètes. Ensemble, nous avons étudié la question et avons rédigé les nouvelles règles reconnaissant que l'artiste occupe une place unique au Canada et a droit à un traitement spécial sur le plan de la fiscalité. Il s'agissait d'un bon point de départ, mais le moment est venu d'aller plus loin.

Nos artistes ont besoin d'un cadre juridique qui confimera leur apport spécial et distinctif à la société canadienne et leur permettra d'avoir un meilleur accès à certains droits et avantages dont jouit le reste de la population du Canada.

L'idée n'est pas neuve et des années d'intense collaboration entre le gouvernement et la communauté artistique canadienne ont récemment donné lieu à un projet de loi sur le statut de l'artiste au Canada. Ce projet de loi a été élaboré en collaboration avec la Conférence canadienne des arts, les associations des arts du spectacle dont l'ACTRA, l'Union des artiste et Actors Equity, les associations d'auteurs et de producteurs, de même que le Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste.

Le Comité permanent de la culture et des communications l'a également étudié, et le projet de loi a été bien accueilli par le premier ministre.

Pour la première fois au niveau fédéral, ce projet de loi reconnaît le statut professionnel des artistes canadiens de même que leur participation essentielle au développement de notre culture et de notre société.

Je suis très heureux d'annoncer que j'ai l'intention de déposer ce projet de loi à la Chambre, dès demain. J'espère et je crois fermement que toutes les parties en reconnaîtront la valeur de celui-ci ainsi que le besoin urgent de l'adopter, et conjugueront donc leurs efforts

pour qu'il soit adopté dans les meilleurs délais. L'amélioration du statut des artistes n'est pas une question partisane.

Je tenterai d'obtenir l'appui de mes collègues de l'opposition afin qu'il puisse être envoyé au Sénat avant l'ajournement d'été.

Chaque année, le secteur artistique injecte des milliards de dollars dans l'économie et assure un emploi à des centaines de milliers de Canadiens. Sa contribution ne s'arrête cependant pas à l'économie, loin de là. La valeur fondamentale des arts réside dans leur capacité de civiliser, d'ouvrir les frontières, d'élargir les horizons et de servir de miroir à la société.

Les arts nous incitent à découvrir ce que nous sommes réellement. En nous aidant à mieux cerner notre identité, ils contribuent de façon notable et constante à renforcer l'unité canadienne.

L'art, la culture et l'unité sont étroitement associés, tout comme le sont les communications et la prospérité, deuxième thème du discours du Trône.

[*Français*]

Les télécommunications jouent un rôle essentiel dans la prospérité du Canada, comme l'a fait il y a un siècle le chemin de fer.

Leur principal intérêt est de servir de «moteur» aux entreprises canadiennes. Les réseaux de télécommunications internationaux ont rendu l'échange de capitaux virtuellement instantané—qu'on songe aux centaines de milliards de dollars qui circulent quotidiennement sur les principaux marchés financiers du monde.

Grâce au téléphone, au télécopieur ou au téléimprimeur, les marchés étrangers sont désormais accessibles du bout des doigts.

Cependant, l'industrie des télécommunications est également une valeur intrinsèque. Il s'agit pour le Canada moderne d'une industrie de haute technologie, une des rares où nous faisons figure de chef de file. Cette industrie représente 3,5 p. 100 du PIB, soit l'équivalent de 21 milliards de dollars par année, autant que l'agriculture, les pêches et la foresterie réunies.

Les possibilités d'expansion de cette industrie sont considérables. On situe actuellement le marché mondial de matériel de communication entre 100 et 150 milliards de dollars, marché dont le Canada ne détient que 4 p. 100, à savoir de 4 à 6 milliards de dollars.

Nos concurrents investissent des milliards de dollars dans cette industrie, et nous ne pouvons espérer les imiter. Mais nous pouvons nous montrer plus efficaces, maîtriser nos ressources et les concentrer là où elles donneront les meilleurs résultats.

Comme le premier ministre l'a souligné à Vancouver l'an dernier, il y a cependant une troisième facette aux télécommunications. Pour le paraphraser, il a déclaré qu'on peut difficilement exagérer l'importance de l'industrie des communications pour le Canada car il s'agit d'un puissant instrument de développement économique et social.

Les télécommunications et les technologies connexes parviennent à faire beaucoup de bien sur le plan social en rétablissant les chances de chacun au sein de la population. Par exemple, le ministère des Communications n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer la vie des handicapés du Canada. Il a notamment mis sur pied un Service canadien de diffusion de lecture pour ceux qui éprouvent de la difficulté à lire. Nous avons codé les émissions de télévision pour les malentendants. Nous avons également créé des téléphones électroniques spéciaux pour les personnes qui connaissent des problèmes d'élocution.

Les télécommunications ont également la capacité de rétablir l'égalité entre les régions comme en témoignent les exemples suivants: à Terre-Neuve, des satellites relient les centres médicaux de 140 petites communautés rurales de manière à faciliter les diagnostics en cas d'urgence et à contribuer à la formation et au perfectionnement du personnel.

Des enseignants du Manitoba nous ont fait part que leurs élèves avaient besoin d'une aide supplémentaire en mathématiques et en sciences. De concert avec le gouvernement provincial, nous avons donc établi une ligne téléphonique spéciale permettant aux enfants d'appeler des instituteurs dans un studio de télévision et de leur poser des questions. Les réponses de ces derniers et leur image sont retransmises par satellite et câblodiffusées pour que les étudiants puissent les suivre à la télévision.

Enfin, dans le Nord, nous tentons de mettre sur pied un réseau culturel et éducatif pour les autochtones, dans le but d'offrir aux habitants de cette région un meilleur accès aux programmes d'information et aux émissions culturelles.

[*Traduction*]

Nous possédons la technologie nécessaire pour assumer nos responsabilités sociales et proposer de nouvelles possibilités d'information et d'enseignement aux Canadiens privés de toutes autres ressources dans ce domaine. Les télécommunications nous permettent donc de répon-

dre aux besoins de l'ensemble des Canadiens, ce qui constitue le troisième thème du discours du Trône.

L'efficacité gouvernementale doit avoir un effet déterminant sur l'avenir des télécommunications et de la culture au Canada, mais nous devons orienter nos efforts afin de satisfaire les besoins actuels et à venir.

L'époque où le gouvernement pouvait répondre aux besoins de l'industrie en lui octroyant simplement des fonds est révolue. La dette nationale est beaucoup trop lourde et la concurrence trop féroce pour qu'une telle solution s'avère efficace. S'il veut vraiment obtenir des résultats, le gouvernement doit se concentrer sur les changements structuraux qui aideront les particuliers et les entreprises à accroître leur compétitivité sur de nouveaux marchés. Le projet de loi sur le statut de l'artiste illustre bien le genre de mesures structurales que le gouvernement peut adopter pour aider les Canadiens qui veulent se prendre en mains.

On en trouve un deuxième exemple dans les télécommunications. À l'heure actuelle, ce secteur est réglementé par la *Loi sur les chemins de fer* de 1904, loi qui a fait ses preuves au XIX^{e} siècle, mais qui ne répond plus aux besoins des réseaux de télécommunications du XXI^{e} siècle. La compétitivité et l'efficacité exigent un marché national unifié. De nouvelles lois contribueraient à abattre les obstacles au commerce entre les provinces et j'ai l'intention d'étudier cette question avec mes collègues du gouvernement et de l'industrie pour voir ce qu'il est possible de réaliser.

Le troisième exemple a trait à la mise en marché et à la distribution des produits culturels. Dans notre enthousiasme à créer un produit de première qualité, nous avons parfois oublié de nous assurer que nous avions plein accès au marché. Des auditoires plus nombreux favoriseraient considérablement l'expansion du secteur culturel.

• (1540)

Il y a un mois, le Forum des citoyens a demandé à 2 000 visualistes du Canada de concevoir une oeuvre exprimant leur vision du Canada.

La semaine dernière, on pouvait admirer les oeuvres soumises qui étaient exposées aux bureaux de la région d'Ottawa–Carleton. Certaines oeuvres expriment la colère, d'autres critiquent notre société, ce qui est bien, car nous ne cherchions pas à faire de la propagande. Nous désirions simplement avoir un aperçu de la réalité; nous étions en quête de personnes prêtes à révéler ce qu'elles cachent au plus profond d'elles–mêmes, en mesure de le faire et possédant le talent nécessaire pour y arriver.

Deux oeuvres ont particulièrement retenu mon attention. La première, de Toronto, présente le drapeau canadien sur lequel se côtoient la fleur de lys et la feuille d'érable, avec la mention «Keep building bridges—Continuons à tisser des liens.» La seconde, de Sydney en Nouvelle–Écosse, montre un drapeau canadien dont la feuille d'érable, morcelée en dix, pour les dix provinces, est sur le point de se disloquer. La légende de cette oeuvre mentionnait «Union ou décadence».

Ces oeuvres m'ont réconforté, car elles expriment l'espoir sincère que le Canada parviendra à sortir de l'impasse et à rester uni. Je pense que la vaste majorité des Canadiens partagent ce sentiment.

En tant que députés, beaucoup de tâches réclament notre attention, et ce n'est pas le travail qui manque. Le parti au pouvoir comme ceux de l'opposition ont des fonctions à remplir. Nous avons aussi des responsabilités envers nos électeurs, notre caucus et notre parti. Cependant, que nous portions l'étiquette de conservateur, de libéral ou de néo–démocrate, je pense que notre responsabilité première va au pays que nous aimons et chérissons, ce pays qui nous a permis de vivre en liberté, dans la paix et la prospérité.

Aujourd'hui, monsieur le Président, cette responsabilité surpasse toutes les autres. Elle nous laisse entendre qu'il faut trouver une solution aux difficultés que traverse le Canada, redéfénir notre identité et ranimer l'intérêt pour notre histoire, nos coutumes ainsi que notre richesse ethnique.

Cependant, il importe de repousser l'idée que la désintégration du Canada n'aurait aucune conséquence grave, comme certains le prétendent. Nous avons cette obligation envers ceux qui ont bâti ce grand pays, envers nous–mêmes et, surtout, envers nos enfants.

Puissent le discours du Trône et le débat qui le suit rappeler à chacun de nous cette responsabilité à nulle autre égale.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec–Est): Monsieur le Président, j'aimerais informer la Présidence que du côté du gouvernement, nous avons décidé de réduire le temps pour les débats sur la motion concernant l'Adresse en réponse au discours du Trône de 20 à 10 minutes, le tout afin de permettre à plus de collègues de se prononcer sur le sujet.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): J'ai été très heureuse d'entendre le ministre prononcer sa première allocution à la Chambre au sujet du discours du Trône. Je suis également très heureuse de l'entendre dire qu'il

s'engage à promouvoir les intérêts des artistes et de la population en général en matière culturelle.

S'il existe une chose qui définit un pays sur le plan international ou mondial, c'est certes la culture qu'il laisse derrière lui: la littérature, la peinture, l'histoire et ainsi de suite.

J'espère que le ministre ne sera pas trop malheureux dans ses fonctions, car il est déplorable que les trois ministres qui l'ont précédé n'aient pas su remporter autant de succès que le ministre en remportera, du moins je l'espère sincèrement.

J'ai entendu le ministre parler des télécommunications, de la taille de ce secteur et du fait que c'était un levier économique. Nous savons tous, depuis déjà très longtemps, qu'il représente 3,5 p. 100 de notre PNB, soit 21 milliards de dollars et, pourtant, depuis 1985, le gouvernement nous promet une mise à jour de la loi sur les télécommunications.

Je souhaite bonne chance, bonne santé et longue vie au ministre. J'espère qu'il pourra déposer ce projet de loi. Je voudrais bien savoir ce qu'il compte faire, étant donné qu'il a parlé du fait que, grâce aux communications et aux produits culturels, nous avons accès au monde des arts, de la littérature et du grand public.

Eh bien, je voudrais rappeler au ministre que la semaine prochaine est la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Le ministre sait-il que les ouvrages en braille sont réalisés par l'INCA et que nous ne faisons rien pour faciliter cette réalisation? Sait-il que nous avons une taxe sur la lecture et sur l'alphabétisme et que cette taxe va carrément à l'encontre des principes de presque tous les autres pays? Se rend-il compte que, parce que ses prédécesseurs ont déposé un projet de loi sur le droit d'auteur qui n'était pas complet, il n'existe pas d'exemptions pour les livres à gros caractères qui permettent aux malvoyants de s'instruire, car sous tous les rapports, ils sont normaux, sauf qu'ils ont un problème de la vue?

Les enfants et les jeunes adultes des niveaux secondaire et postsecondaire sont limités dans leur apprentissage, parce que le gouvernement n'a pas rédigé clairement son projet de loi sur le droit d'auteur. Il n'a pas exempté l'impression de ce genre d'ouvrage des lois du pays.

À propos d'accès, j'ai entendu le ministre parler des programmes destinés aux autochtones. Je propose qu'il retourne en arrière et constate combien de fonds l'ancien secrétaire d'État a supprimé dans ces programmes. Il est maintenant ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Laissez-lui vous dire ce qu'il a fait au programme d'accès des autochtones du Nord à la radiodiffusion. Laissez l'ancien ministre vous dire ce qu'il a fait au sujet du satellite qu'il était censé offrir pour que le Nord puisse disposer d'un réseau de distribution convenable.

Nous avons un ministre plein de bonne volonté. Je voudrais bien qu'il réussisse dans cette tâche, car il y va de l'intérêt de l'unité nationale et de la mise en valeur de notre pays. Il a pris un très bon départ dans la première allocution qu'il a adressée à la Chambre, et tout le monde a été très heureux de l'entendre.

Une dernière chose, mais non la moindre: avant qu'il ne dépose son projet de loi sur le statut de l'artiste, projet qui est indispensable au mieux-être de ce dernier, je voudrais savoir s'il est au courant du faible revenu que touchent la plupart des artistes au Canada. Je crois qu'il se chiffre à environ 12 000 $ par année, ce qui représente un revenu de famine. S'il ne traite pas dans ce projet de loi des mesures fiscales qui leur permettront d'avoir une vie productive, en réalité, il fait de l'esbroufe et ne s'attaque pas aux vrais problèmes.

Je demande deux choses au ministre: d'abord, de dire aux Américains qu'il est maître de sa propre destinée en tant que ministre et de déposer au Canada le projet de loi sur la distribution cinématographique et, ensuite, de revoir les mesures fiscales dans l'intérêt des artistes et des créateurs, pour qu'ils aient droit à un étalement du revenu. Si l'on connaît quoi que ce soit au sujet des arts et des artistes, on sait qu'ils ont des années de vaches maigres et des années de vaches grasses. Il faut donc les autoriser à toucher un revenu. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre.

M. Beatty: Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier ma collègue pour ses bonnes paroles et déclarer que j'ai très hâte d'assumer les responsabilités de mon nouveau portefeuille. Je ferai de mon mieux pour remédier aux divers problèmes qu'elle a mentionnés.

Comme je l'ai fait au cours des observations que j'ai présentées précédemment, je l'assure que je suis bien au courant des difficultés financières qu'éprouvent aujourd'hui de nombreux artistes partout au Canada. La députée sait bien que les questions fiscales relèvent du ministre des Finances et que je ne peux présenter à la Chambre une mesure législative qui modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu*, comme elle l'a indiqué.

Cependant, comme gouvernement, nous connaissons bien ce problème particulier et nous tenterons de fournir aux artistes canadiens une aide qui s'ajoute aux mesures prises dans le cadre du projet de loi sur le statut de l'artiste.

La députée constatera demain, lorsque je présenterai le projet de loi au Parlement, que la loi fera en sorte de remédier aux principales difficultés qu'éprouvent les artistes et, lorsque viendront s'ajouter diverses mesures économiques conçues dans le but d'améliorer le statut des artistes au Canada, je crois que l'on commencera à reconnaître la contribution importante des artistes à notre vie nationale. La situation doit être considérée dans son ensemble; il faut l'examiner dans le contexte des autres initiatives qui seront également prises.

La députée demande que nous informions les Américains, entre autres, du fait que nous tenons, au Canada, à avoir notre propre culture. C'était essentiellement. . .

Mme Finestone: Aucune distribution cinématographique.

M. Beatty: La députée mentionne la distribution cinématographique, en particulier, mais, globalement, il faut que les Canadiens arrivent à posséder une voix unique et que cette dernière réussisse à se faire entendre. Que ce soit dans le domaine du cinéma, de l'édition, de la presse, de la radio, de la télévision ou autre, mon objectif consiste à faire en sorte que la voix des Canadiens se fasse entendre, et non d'empêcher la communication entre le Canada et le reste du monde. Je pense que cette communication peut nous enrichir et, comme je refuse de croire que la culture canadienne soit faible et délicate, je pense également que nous pouvons apporter quelque chose au reste du monde.

• (1550)

La voix du Canada retentira plus fort dans le monde et elle prendra de la valeur dans la mesure où elle sera unique. Je n'hésiterai nullement à présenter des mesures qui aideront à protéger la liberté d'expression des Canadiens sur toutes sortes de questions.

J'ai hâte de collaborer avec mes collègues d'en face et avec d'autres pour trouver les moyens d'y parvenir.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre—et je pense que je lui ai déjà écrit à ce sujet—s'il a l'intention de s'intéresser à la question des médias et aux stéréotypes qu'ils présentent ainsi qu'à leur manque de sensibilité, surtout en ce qui a trait aux minorités ethniques et raciales.

Pour citer un exemple, disons que la population de Vancouver est très, très préoccupée par une nouvelle émission du réseau anglais de Radio-Canada intitulée *The Dim Sum Diaries*. Je n'ai pas le temps de la décrire, mais je lui ai écrit à cet égard. C'est la troisième fois que nous avons une émission qui présente vraiment une vue stéréotypée d'un groupe minoritaire. Maintenant, c'est sur les ondes de Radio-Canada, auparavant c'était la chaîne CTV et d'autres qui la diffusaient.

Je voudrais que le ministre me dise ce qu'il peut faire dans son champ de compétence pour tenter de sensibiliser les médias. Le ministre a-t-il l'intention de revoir la politique et les lignes directrices du CRTC? Le ministre vérifiera-t-il également l'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ainsi que la mesure législative sur le multiculturalisme, dans les limites de son champ de compétence?

M. Beatty: Monsieur le Président, je serai heureux d'examiner toutes les questions soulevées par ma collègue. Elle mentionne en particulier les cas de stéréotypes et les problèmes suscités par une émission particulière sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada. J'ai vu dans les journaux qu'elle avait commenté cette affaire, sur la côte ouest.

Je sais que ma collègue veut tout autant que moi garantir que les gouvernements ne s'ingèrent pas dans les affaires de Radio-Canada pour lui dire ce qu'elle peut ou ne peut pas diffuser, en parlant d'émissions précises. Le principe voulant que tous aient droit à un traitement juste, ou le principe d'interdire que des stéréotypes soient présentés, est une question qui intéresse tous les députés, quelle que soit leur allégeance. Bien sûr, il est tout à fait légitime que les Canadiens inquiets du contenu d'une émission fassent part de leur inquiétude au radiodiffusieur, au ministre responsable en tout cas, qui lui transmettra leur message et, évidemment, au CRTC, qui vérifiera si les détenteurs de permis respectent les règles de justice et d'efficacité.

Je dois aussi préciser à mon amie qu'il y a un problème auquel mes anciennes responsabilités m'ont sensibilisé, celui des conceptions véhiculées par les médias, surtout dans le cas des femmes et des enfants, et de l'effet qu'elles peuvent avoir sur la violence familiale.

Quand j'étais ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'exigeais qu'on fasse plus pour sensibiliser les Canadiens, surtout les gens des médias, au fait qu'on déshumanise parfois la femme et l'enfant, et que les rôles qu'on leur fait endosser pourraient susciter ou aggraver la violence dans notre société. C'est certainement un point qui me préoccupe beaucoup.

Les questions que la députée a mentionnées méritent certainement d'être examinées.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour prendre part à l'important débat sur le discours du Trône qui a été présenté la semaine dernière. Le discours du Trône n'est qu'un cri de désespoir. Il ne propose pas, comme il aurait dû le faire, de nouveaux objectifs nationaux ni de plan d'action concret pour aider les Canadiens à se sortir de la récession économique dans laquelle ils sont embourbés,

une récession économique que le gouvernement lui-même a provoquée.

Le discours du Trône ne nous a donné aucun nouvel espoir ni aucun signe d'amélioration. Le gouvernement au pouvoir a échoué et il a, encore une fois, manqué à ses engagements envers les Canadiens. Ce qui nous unit, mes collègues et moi, et qui nous presse d'agir, c'est la nécessité de déterminer le destin du Canada et de façonner la société que nous voulons tous bâtir. Même si le pays a été construit selon les espoirs des Pères de la Confédération, c'est le Parti libéral du Canada qui, pendant de nombreuses décennies, a donné forme à l'expansion du Canada.

Pendant plus d'un siècle, les Libéraux ont cherché à réaliser les aspirations des Canadiens qui voulaient une meilleure qualité de vie et un pays où il fait bon vivre. Les principes que nous avons toujours prônés nous donnaient un objectif et une direction, mais nous avons aussi su nous montrer innovateurs. Nous avons toujours réagi devant les nouveaux problèmes et les nouvelles réalités et ce, des réformes politiques et électorales d'Alexander MacKenzie, en 1870, à la Charte des droits et libertés de Pierre Trudeau instaurée un siècle plus tard. Des efforts de sir Wilfrid Laurier pour nous mener à l'autonomie et à l'instauration des affaires étrangères, au nouveau drapeau canadien de Mike Pearson et au Régime des pensions du Canada. L'engagement à l'égard de l'avancement national a été un principe du libéralisme canadien à son meilleur. Il a permis de construire des chemins de fer, la Transcanadienne, la Voie maritime du Saint-Laurent et des pipelines. Cet engagement a aussi permis la création d'une compagnie aérienne nationale, d'une pétrolière importante et d'un des meilleurs systèmes de santé au monde.

Notre objectif et les progrès que nous avons réalisés étaient fondés sur notre foi et notre certitude de pouvoir surmonter les obstacles. Nous avons toujours le même objectif. Les libéraux y sont arrivés, et j'estime que notre chef et le chef de mon parti peuvent encore le faire, et le feront.

Les progrès réalisés sont le fait de notre parti, non pas celui du Parti conservateur ni du NPD, encore moins du Parti réformiste. Les politiques du gouvernement Mulroney punissent les province et les travailleurs, refusent l'éducation aux Canadiens, suppriment les emplois et réduisent les possibilités d'épanouissement. À cause de ce gouvernement, les Canadiens vivent à la frontière de la peur sur le plan économique et voient avec tristesse leurs craintes se concrétiser une à une. Qu'il s'agisse du démantèlement sauvage des services de transport ferroviaire des voyageurs, des compressions budgétaires à la Société Radio-Canada ou de la réduction des budgets des soins de santé et de l'enseignement supérieur, les résultats sont les mêmes.

Les institutions nationales sont taillées en pièces et détruites. La dévastation dans les provinces de l'Atlantique est particulièrement révoltante et douloureuse pour beaucoup de Canadiens de la région. Les trains n'y passent plus, les avions n'y atterrissent plus, notre régime de soins de santé est compromis et nos jeunes risquent de voir leur scolarisation écourtée. L'agonie lente, mais inéluctable de nos petites villes pittoresques peuplées de familles unies et dotées d'une identité unique est déchirante.

Dans l'histoire du Canada, rares sont les gouvernements qui ont eu une aussi belle occasion de faire preuve de vision, et plus rares encore sont ceux qui ont aussi pitoyablement failli à la tâche.

Le discours du Trône de la semaine dernière et le budget qui a été présenté quelques semaines plus tôt n'ont pas apporté de réponse aux nombreuses difficultés et préoccupations des Canadiens. Ils n'ont pas soulagé la tristesse ni atténué la misère que beaucoup doivent endurer. En fait, le budget et le discours du Trône ne pouvaient que traduire l'effet cumulatif des politiques du gouvernement.

Depuis 1986-1987, les déficits annuels sont aussi colossaux les uns que les autres et la dette nationale a pratiquement doublé. Le gouvernement a maintenu les taux d'intérêt et de change à un niveau inacceptable, ce qui a engendré une récession purement canadienne. Le pays est devenu encore moins compétitif, les faillites ont atteint un nombre sans précédent et le taux de chômage, le fardeau fiscal ainsi que le taux d'inflation sont en hausse.

La balance des paiements et l'endettement étranger du pays sont catastrophiques, alors que les recettes fiscales du gouvernement sont en chute libre.

Voilà le dossier du gouvernement actuel. Une forte récession, des finances publiques en plein marasme et un pays aux prises avec de graves difficultés.

Pourtant, même en septembre dernier, le ministre des Finances de l'époque déclarait devant la Chambre de commerce du Canada que la politique de son gouvernement donnait des résultats.

Le ministre parlait alors précisément de sa politique monétaire, de cette politique qui a causé la récession que tous les Canadiens doivent maintenant traverser. En fait, l'une des caractéristiques de l'ancien ministre des Finances qui se sont le plus imposées au cours des années qu'il a passées à la tête de ce ministère est qu'il a toujours maintenu, dans tous ses budgets, que ses politiques donnaient des résultats. Pourtant, ses prévisions à l'égard des

déficits budgétaires ainsi que des taux d'intérêt, de croissance et d'inflation se sont toujours révélées fausses.

Une autre caractéristique qu'a manifestée le député au poste de ministre des Finances est sûrement son aptitude à fabriquer des mythes au lieu d'affronter la réalité.

Les exemples abondent, mais aucun n'est plus troublant que les propos que le ministre a tenus à la deuxième lecture du projet de loi sur la TPS, le 29 janvier 1990, lorsqu'il a conclu ceci:

> Je crois que dans les mois qui suivront le 1er janvier 1991, lorsque le bruit des estocades du débat politique sur la question sera tombé, lorsque la controverse se sera apaisée, lorsque les Canadiens pourront voir notre économie encore plus prospère et florissante, ils en viendront, tout comme moi, à la conclusion que c'est là la politique qui s'impose pour les bonnes raisons et qu'elle vient au bon moment.

• (1600)

Nous sommes maintenant dans les mois suivant le 1er janvier 1991 et j'estime que ce n'est que dans l'esprit du ministre que notre économie est «encore plus prospère et florissante». Parce que l'ancien ministre des Finances voulait davantage fabriquer des mythes qu'affronter la réalité, il doit assumer avec son gouvernement l'entière responsabilité de la conjoncture financière et économique actuelle au Canada.

On devrait peut-être s'entretenir avec les camionneurs, ces nombreux hommes et femmes qui sont en train de perdre leur emploi et leur maison. Ils n'entrevoient d'autre solution à leur tragédie que de venir à la porte de la Chambre des communes implorer l'aide du ministre des Transports.

Le ministre des Finances aurait peut-être intérêt à s'entretenir avec les personnes âgées, les étudiants et les chefs de famille monoparentale de tout le pays, qui comptent parmi les Canadiens qui sont le moins capables d'absorber d'autres impôts et qui sont si injustement frappés. C'est sur eux que s'est abattu et s'abattra encore le fardeau des hausses d'impôt du gouvernement Mulroney.

Le gouvernement doit cesser de s'en prendre à la classe moyenne et aux travailleurs pauvres, à ces nombreux Canadiens de tout le pays qui survivent avec seulement quelques sous et, oui, des prières. Depuis 1984, le gouvernement a haussé 31 fois les impôts des travailleurs canadiens. En fait, les recettes de l'impôt sur le revenu perçu par le gouvernement se sont accrues de 70 p. 100 depuis que les conservateurs ont été élus, en 1984, le plus gros de cette augmentation étant évidemment absorbé par les familles de la classe moyenne.

Le gouvernement a doublé la dette nationale et a accumulé, en fait, une dette plus élevée que tous les premiers ministres canadiens depuis sir John A. Macdonald. Avec ce gouvernement, les réformes fiscales ont donné lieu à des hausses de l'impôt sur le revenu des particuliers lorsqu'il a remplacé les déductions par des crédits d'impôt, désindexé les paliers d'imposition et appliqué les soi-disant dispositions de récupération aux allocations familiales et aux pensions de vieillesse.

Nous devons aspirer à un régime fiscal plus simple et plus équitable. Malgré les efforts qu'il a déployés en ce sens, le gouvernement conservateur a failli à la tâche. De plus, comme les revenus des familles moyennes n'ont pas augmenté au même rythme que l'inflation depuis l'élection de ce gouvernement, ces familles s'endettent de plus en plus lorsqu'elles s'efforcent d'atteindre les objectifs auxquels aspire toute famille moyenne: une maison, des études supérieures pour leurs enfants et une retraite confortable.

Les temps sont durs pour ces honnêtes gens. Les régimes fiscaux qui favorisent le petit nombre et pénalisent la classe moyenne sont inacceptables en ce qui concerne mon parti et, je crois, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Pour recueillir des fonds ou pour économiser, il existe bien d'autres moyens que d'alourdir un fardeau fiscal déjà inéquitable. Nous ne sommes pas non plus d'avis que la seule façon de comprimer les dépenses fédérales est de supprimer ou de détruire des programmes destinés aux moins nantis, aux personnes âgées, aux malades, aux jeunes et, bien sûr, aux défavorisés

Même le septième et dernier budget du ministre a été un échec économique. En fait, l'une des principales institutions financières du Canada, nulle autre que la Banque Toronto-Dominion, a décrit ce budget de la façon suivante: «Il s'agit probablement du budget le plus absurde et le plus destructeur depuis les années 1930.» Ce n'est pas peu dire, mais ces propos sont justifiés si l'on examine le bilan du gouvernement.

La façon dont les documents budgétaires de 1991 traitent de la récente performance économique est particulièrement accablante. On y confirme que la baisse des taux d'intérêt, la demande instable des consommateurs, la diminution de l'investissement des entreprises et le déclin du secteur de la fabrication qui annoncent tous l'imminence d'une récession, étaient évidents lorsque le budget de 1990 a été présenté. Il y a un an, des signes manifestes nous avertissaient des problèmes économiques auxquels le Canada allait bientôt faire face. Le ministre des Finances de l'époque a eu l'occasion de changer de cap et d'abandonner les mesures qui menaient le pays à la récession. Mais, il n'a pas modifié sa position.

Ce qui est encore plus surprenant, c'est que le ministre continuait encore en 1990 à rêver en couleurs, malgré la dure réalité qu'illustraient ses propres documents budgétaires. Il croyait encore que, après un bref ralentissement économique au premier semestre de 1990, l'équilibre serait rétabli essentiellement grâce aux forces naturelles du marché, ce qui nous vaudrait à la fin de 1991 une saine croissance exempte d'inflation.

La plupart des observateurs économiques estimaient que les prédictions du ministre l'an dernier étaient absolument chimériques. En fait, les mesures macro-économiques prises par le ministre des Finances n'ont pas fonctionné et nous ont menés à la récession. Le gouvernement n'est pas parvenu non plus à résorber sérieusement les énormes déficits budgétaires.

Ceux qui ont de la mémoire se rappellent sans doute comment le ministre des Finances décrivait, en mai 1985, dans le premier budget qu'il a déposé, sa stratégie de contrôle de la dette nationale. Il la qualifiait, et je cite, de «plan clair et réaliste à moyen terme». C'était, à l'époque, l'expression à la mode.

L'année dernière, cinq ans après l'annonce de ce plan, le ministre en parlait encore dans son budget, même si sa stratégie n'avait jamais réussi à résorber le déficit. Les faits le prouvent.

Toutefois, le prix que tous les Canadiens ont dû payer pour les erreurs du ministre, celle-ci en particulier, mais bien d'autres aussi, est un fardeau fiscal considérablement alourdi surtout pour les particuliers. Malheureusement, le Canada figure désormais parmi les pays les plus endettés auprès de créanciers étrangers, ce qui réduira encore davantage notre capacité d'établir notre propre politique monétaire.

Pour toutes ces raisons, l'ex-ministre des Finances et le gouvernement actuel seront sévèrement jugés, à cause non seulement de la médiocrité et de l'indifférence avec lesquelles ils ont géré notre économie, mais aussi à cause de leur manque flagrant de vision quand ils se sont retrouvés devant le plus grand défi qu'a dû relever le Canada et qui menaçait l'existence même du pays en tant que nation dynamique et unie.

Le plan clair et réaliste de réduction du déficit n'a pas donné les résultats escomptés. Le programme de renouveau économique a échoué et le plan quinquennal conçu pour réduire encore davantage le déficit semble lui aussi voué à l'échec.

C'est dans ma province, la Nouvelle-Écosse, que l'échec des programmes des Conservateurs est le plus évident. Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique estime que la croissance réelle dans ma province sera limitée. En fait, on ne prévoit presque aucune croissance économique. Au Cap-Breton, le taux de chômage atteint environ 20 p. 100, soit le double de la moyenne nationale établie là où les statistiques le permettent. De nombreux magasins et restaurants ont fermé leurs portes dans la région de Sydney et de Glace Bay. Les emplois disparaissent et l'espoir d'en retrouver d'autres s'est évanoui.

Les exploitants d'hotels et de restaurants du Cap-Breton disent que le nombre de circuits en autocar a diminué jusqu'à 14 p. 100 l'année dernière parce que les touristes américains se plaignent des prix et des taxes élevés. Ces derniers, comme tant de Canadiens, n'aiment pas que le premier ministre les saigne à blanc chaque fois qu'ils vont dans un centre commercial local, qu'ils voient un film, qu'ils sortent dîner avec leur famille ou qu'ils se rendent à la boutique du coin.

Les temps continuent à être durs dans les villages de pêcheurs comme Lockeport et Digby où les usines de transformation du poisson ont fermé et mis toute la population au chômage. Et maintenant dans ma propre petite ville de Louisbourg, il est évident qu'un danger véritable pointe à l'horizon.

Halifax, la capitale de notre province, a eu aussi des problèmes. La banque d'alimentation Metro nourrit plus de 7 000 personnes par mois, ce qui représente une augmentation de 40 p. 100 par rapport à 1989.

Il y a bien des sujets dont on pourrait parler au sujet du discours du Trône. Mais je voudrais dire que notre pays traverse une période extrêmement difficile du point de vue économique aussi bien que politique.

• (1610)

Les jeunes Canadiens veulent, je crois, que leurs chefs fassent preuve de jugement en leur nom, non seulement à court terme, mais assurément aussi à long terme.

La question essentielle a toujours été la conciliation du nationalisme québécois avec le nationalisme canadien. Bien que nous puissions parler avec fierté de notre passé, le programme de la Confédération reste inachevé. Le Québec et ses habitants doivent devenir des partenaires à part entière dans notre vie nationale. Il faut déployer davantage d'efforts pour faire en sorte que cela se produise. Quelles que soient les différences qui existent entre anglophones et francophones, il est vital qu'on garantisse aux Canadiens français l'avenir de leur langue et leur culture.

Outre ces préoccupations, nous devons travailler à renforcer les liens communs qui nous unissent, les liens de l'histoire et les liens de parenté. Quelles que soient les différences entre le Québec et le reste du Canada, il faut les surmonter, car les rapports entre les Canadiens anglais et les Canadiens français sont actuellement essentiels pour le pays. Plus encore, ils sont cruciaux pour

notre propre avenir et pour le sens même de notre manière de vivre canadienne.

L'espoir de notre pays réside sûrement dans l'acceptation de nos différences et de notre caractère distinct ainsi que dans la reconnaissance de nos problèmes communs et de notre but commun. C'est à cela que songeaient John A. Macdonald et Georges Étienne Cartier à Charlottetown en 1864 lorsque, sous les vieux lustres au gaz de l'ancien édifice législatif de l'Île-du-Prince-Édouard, ils se sont engagés à bâtir un nouveau pays doté d'une nouvelle Constitution.

Aujourd'hui, nous faisons face à nouveau au même défi. Aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens ont besoin d'une vision de ce que leur pays peut devenir. Nous, parlementaires, pouvons choisir entre la vitalité ou le déclin de notre industrie, entre le renouveau ou la ruine de notre pays.

Si nous n'essayons pas de changer les choses aujourd'hui, nous n'en aurons peut-être pas la chance demain. Nous devons exiger l'équité pour nos familles et des possibilités d'épanouissement pour nos jeunes. Contribuer à cet effort, c'est être animés du même esprit que celui qui a enflammé l'imagination et soutenu les efforts des premiers colons venus s'établir en Nouvelle-France, il y a plusieurs siècles.

Pour conclure, chacun de nous doit en effet avoir l'âme d'un pionnier à notre époque, en montrant par notre réflexion et notre service la voie vers un avenir meilleur et plus brillant. Ensemble, mes collègues et moi de ce côté-ci, sommes déterminés à entreprendre fièrement de grandes expériences démocratiques, à raviver notre foi en l'esprit humain dont dépend la grandeur de notre pays et, oui, à mettre notre avenir en gage pour bâtir un meilleur Canada dans chaque région, chaque province et chaque localité d'un bout à l'autre de notre grand pays.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que mon honorable collègue avait à dire à propos du discours du Trône.

Je dois dire que durant une bonne partie de son intervention, j'ai vraiment eu du mal à interpréter ce que j'entendais, car il brossait un tableau si noir et si lugubre de l'avenir du Canada. C'est à peine si j'ai pu me lever pour prendre la parole tant son discours m'avait plongée dans un abîme de dépression.

Ce qu'il nous faut faire, c'est commencer peut-être à chercher des réponses et des solutions. Il ne faut pas se contenter de critiquer ce que fait le gouvernement et conclure ensuite que le pays se délabre et tombe en discrédit et que des choses épouvantables se produisent d'un bout à l'autre du pays.

Il faut avoir un plan. Le discours du Trône montre clairement que le Canada a un plan sous la conduite du premier ministre et que, du côté financier, les budgets présentés par le prédécesseur du ministre des Finances nous ont donné de l'espoir pour l'avenir. Les politiques que propose notre gouvernement permettent d'entrevoir un brillant avenir, plus brillant que ce que nous avons connu dans le passé et, certes, depuis une vingtaine d'années.

Il ne faut pas se contenter de critiquer. Il nous faut des solutions de rechange. Le Canada a besoin d'espoir, non qu'on lui brosse un tableau ne laissant aucun espoir, comme l'a fait le député d'en face.

Je demanderais donc au député de nous donner son plan personnel, un plan positif, pour l'avenir du Canada—pas seulement de belles paroles, mais un véritable plan. Quel est son plan?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je comprends bien les réflexions et la question de la députée. Je n'ai pas d'excuses à présenter pour avoir dépeint la situation du pays tel que je l'ai fait. La députée doit admettre que, même si elle fait partie de la députation ministérielle et a l'avantage d'une majorité pour l'instant, il y a une multitude de Canadiens qui s'inquiètent très vivement de la situation économique. La députée m'a demandé une réponse, et je vais la lui donner, si elle veut bien avoir la courtoisie de m'écouter. Beaucoup de Canadiens sont plongés dans une profonde inquiétude au sujet de notre économie et au sujet de l'unité nationale également.

Je n'ai pas d'excuses à présenter parce que je soutiens les camionneurs qui manifestent à l'extérieur du Parlement, ni parce que je me porte à la défense des chômeurs de ma circonscription. Je n'ai pas à m'excuser non plus de l'appui que je donne aux jeunes et aux personnes d'âge moyen qui veulent du gouvernement ce qui leur revient et ne l'obtiennent pas. Je n'ai pas d'excuses à faire pour avoir dit qu'il y a des milliers de Canadiens qui ont été

plongés dans des difficultés économiques inimaginables par les politiques du gouvernement.

La députée a posé une question très précise: Quel est notre plan d'action? Je vais lui en donner une petite idée.

Une journée a été réservée à l'opposition la semaine dernière. Nous avons fait porter la motion sur le camionnage. Le porte-parole de notre parti en matière de transports a énuméré neuf propositions précises que le gouvernement pourrait appliquer à peu de frais pour les contribuables des provinces ou du gouvernement central. Le gouvernement a répondu par un pied de nez.

C'était un détail que je tenais à signaler à la députée.

La députée parle de plan. Un élément clé de tout plan économique est la politique monétaire. Or, la politique monétaire du gouvernement, qui maintient aussi bien la valeur du dollar que les taux d'intérêt à un niveau élevé, étouffe littéralement nos PME. Elle entrave les efforts d'entreprises qui devraient normalement engager des travailleurs.

Je suis convaincu de la valeur du secteur privé, tout comme la députée, j'en suis sûr, mais nous devons lui faciliter la vie, car c'est lui qui est le moteur de notre croissance. Adopter une politique monétaire qui paralyse les PME, ce n'est sûrement pas la façon de s'y prendre. Pourtant, c'est bien le traitement que le gouvernement a réservé aux régions, notamment à la mienne, celle de l'Atlantique.

Cette politique démolit tout. Ce n'est pas de gaieté de coeur que je prends la parole à la Chambre pour décrire les difficultés des Canadiens. C'est pourtant mon devoir de député.

La députée peut bien intervenir pour demander un plan spécifique. Il y a déjà trois éléments auxquels elle pourrait donner suite. Mais elle ne le fera pas, pas plus qu'elle n'a été le porte-parole des Canadiens au sujet de la TPS et d'une foule d'autres choses.

La députée connaît fort bien les réponses et elle connaît les causes de la récession. Pourtant, le gouvernement refuse régulièrement les conseils prudents et pertinents qui l'incitent à réorienter son action.

Nous avions espéré que l'arrivée d'un nouveau ministre des Finances serait pour nous la lueur au bout du tunnel, mais hélas, il maintient les mêmes politiques.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): J'ai, moi aussi, des préoccupations semblables à celles exprimées par mon collègue de Winnipeg, et elle concerne, je suppose, le manque de réponses. Pendant 20 minutes, nous avons dû écouter le député énumérer tout ce qui ne va pas.

• (1620)

Je rectifie, il y a eu quelques minutes de louanges pour la bonne vieille époque des Libéraux, l'époque des déductions pour gains en capital, de la politique énergétique nationale, du crédit d'impôt pour la recherche scientifique, du projet Katimavik, des taux d'intérêt de 22 p. 100, disent mes collègues, des fabricants d'avions, de VIA Rail et de toutes les autres choses que nous avions grâce à de l'argent emprunté année après année. Ces emprunts se sont accumulés au point où, en mars 1985, la dette nationale atteignait quelque 207 milliards de dollars, si je ne m'abuse. Évidemment, notre ami prétend que notre gouvernement a doublé la dette depuis ce temps.

C'est presque vrai. Elle s'élève maintenant à 390 milliards de dollars. Mon collègue sait que la quasi-totalité de cette augmentation provient de l'intérêt composé que nous devons payer sur la dette dont nous avons hérité à cause de la mauvaise gestion et des dépenses excessives des gouvernements libéraux.

Cette année, le déficit sera de l'ordre de 30 milliards de dollars. Si son parti était resté au pouvoir, on peut estimer, d'après la tendance, que le déficit serait de 99 milliards de dollars cette année. La dette nationale s'élèverait à 700 ou 800 milliards de dollars. Le Canada serait au bord de la faillite.

Qu'avons-nous fait? Oui, nous avons été obligés de hausser les impôts, de réduire les programmes et de couper dans les dépenses à cause de ce qui nous a été laissé. Les députés d'en face se sont opposés à chacune des mesures que nous avons prises.

Je veux poser une question au député et je veux entendre une vraie réponse et non pas des absurdités. Je ne veux pas qu'il me parle de taux d'intérêt qui sont fixés sans qu'on tienne compte de ce qui se passe dans le reste du monde, comme si l'interdépendance n'était pas de plus en plus grande dans l'économie mondiale. Je ne veux pas non plus qu'il me parle de la dévaluation du dollar, ni qu'il me dise que nous allons choisir un chiffre au hasard et dévaluer notre dollar, comme on le ferait au Bangladesh, et que notre pays va prospérer soudainement. Ce que je veux savoir, c'est ce que ferait le Parti libéral pour réduire le déficit. Il semble qu'il ne hausserait pas les

impôts et qu'il ne réduirait pas les dépenses. Que ferait-il? Je veux une réponse simple et directe, s'il vous plaît.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député demande ce que nous ferions pour réduire le déficit. Je crois qu'il est très clair que. . .

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Emprunter, encore emprunter.

M. Dingwall: Le député ne veut pas me donner la chance de répondre. En réalité, sa politique monétaire et les politiques du ministre des Finances, appliquées par la Banque du Canada, ont contribué plus que toute autre chose à accroître le déficit national. Lorsque les gens sont en chômage et que les gens ne paient pas leur juste part d'impôt, c'est le genre de choses qui contribuent à accroître un déficit national.

La politique monétaire est la principale chose que le gouvernement doit changer pour freiner la croissance du déficit et pour relancer l'économie.

En conclusion, permettez-moi de dire au député que je suis quelque peu surpris qu'il parle du programme énergétique national à la Chambre, alors que c'est l'ancien premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, qui a signé cet accord ici, à Ottawa. Le député devrait avoir honte de s'attaquer ainsi à l'ancien premier ministre de l'Alberta.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de participer au débat sur le discours du Trône. De par leur nature, les discours du Trône ont habituellement une portée assez générale. D'autres intervenants et des représentants des médias ont souligné cette absence de données précises. Cela dit, ces discours sont un peu comme une devise, en ce sens qu'ils donnent le ton et l'orientation à suivre.

Avant d'être élu à la Chambre, à l'époque où j'étais maire, j'avais formulé la devise suivante pour ma municipalité: regardons notre passé avec fierté et notre avenir avec foi.

Cette devise devrait aujourd'hui s'appliquer à notre pays. La Légion royale canadienne l'a d'ailleurs empruntée à l'occasion de la fête marquant son 60e anniversaire. J'en suis très heureux et je profite de l'occasion pour féliciter la Direction nationale de la Légion de sa récente initiative visant à favoriser l'unité nationale.

Aucun groupe au Canada n'a fait plus que les membres de la Légion, c'est-à-dire les hommes et les femmes qui ont lutté farouchement pour défendre notre mode de vie, et qui continuent, par le biais de leur campagne sur l'unité nationale, de lutter afin de préserver le pays auquel ils ont tant donné.

Je crois au Canada pour lequel ils ont lutté. Je suis très fier de notre histoire.

Lorsque je réfléchis à cette devise, je me dis que l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens n'envisagent pas l'avenir avec confiance est peut-être qu'ils n'ont pas assez appris du passé. Ils ne retirent pas de notre histoire la fierté que celle-ci devrait leur procurer, puisque c'est l'histoire d'un peuple fort qui a su mettre de côté ses différences individuelles pour bâtir une nation qui fait l'envie du monde entier.

En qualité de députés, nous avons tous eu l'occasion de nous rendre dans des cours de citoyenneté. La dernière fois que je l'ai fait, à Red Deer, il y avait 34 personnes provenant de 18 pays différents. Chacune d'entre elles voulait devenir un Canadien à part entière.

Après la cérémonie, un certain nombre de ces personnes se sont dites étonnées du fait que les Canadiens en connaissaient si peu sur leur propre histoire. Un vieil adage dit que si vous n'appréciez pas ce que vous avez, vous allez le perdre.

Lorsque la Chambre a ajourné le mois dernier, nous avons tous eu l'occasion de passer un peu de temps avec nos électeurs. Nous avons tous entendu ce que nous savions déjà, c'est-à-dire que des défis importants nous attendent et que nous sommes à un point tournant de notre histoire.

Il existe un malaise généralisé au sein de notre nation. Les Canadiens sont préoccupés. Ils sont aussi frustrés et mécontents. Je suis fermement convaincu que nous devons nous montrer réceptifs au changement, notamment au sein de notre institution parlementaire. Toutefois le discours du Trône énonce aussi beaucoup d'autres secteurs qui doivent faire l'objet de changements et à l'égard desquels les Canadiens doivent aussi faire preuve d'ouverture d'esprit.

Il y a beaucoup de questions à régler un peu partout au pays. Chacune d'entre elles est importante pour un groupe ou une région en particulier, et, en fait, pour le Canada tout entier. Dans ma province, nous voulons que le Sénat soit réceptif aux besoins des Canadiens et capable de défendre les droits des provinces. Le moment est venu de procéder à un changement important.

J'ai été très heureux d'entendre le ministre des Affaires constitutionnelles dire que la réforme du Sénat était l'une des questions dont il allait s'occuper.

Les défis offrent des possibilités, et je pense qu'une possibilité importante s'offre à nous dès maintenant. Le débat qui se poursuit, ainsi que les questions soulevées, suscitent l'intérêt et l'attention des Canadiens à l'égard de ce qui se passe à la Chambre. Le niveau de participation et de préoccupation des Canadiens met peut-être les politiciens mal à l'aise, mais je crois que cet inconfort est sain. Les gens doivent savoir ce qui se passe au sein de leurs institutions politiques. Ceux d'entre nous qui remplissent des fonctions politiques doivent être prêts à accepter des commentaires et une critique constructive.

L'économie et notre compétitivité à l'échelle internationale constituent pour nous d'autres raisons de travailler ensemble. Un Canada diminué diminuerait toutes les régions qui le composent. Ceux qui croient le contraire se fourvoient. Il est vrai que les activités quotidiennes de chacun d'entre nous n'en seraient pas forcément affectées. Nous pourrions continuer de vivre dans la même maison, conduire la même voiture et faire nos achats dans les mêmes magasins. Le soleil n'en continuerait pas moins de briller, la pluie de tomber et les saisons de passer, mais le Canada serait diminué et nous aurions tous un prix économique à payer. Le Canada ne ferait plus partie du Groupe des Sept. Nous perdrions en prestige international. L'incertitude qui résulterait de cette situation pourrait mobiliser l'énergie des tribunaux et des politiciens pendant des années. Les marchés financiers internationaux hésiteraient à investir au Canada. Aucun Canadien ne peut se payer une telle incertitude et aucun Canadien lucide ne le souhaite.

La presse citait la semaine dernière les propos suivants de dirigeants de grandes sociétés canadiennes:

> La séparation du Québec ferait plus que diviser le Canada, elle aurait pour effet de supprimer des emplois et de faire fuir les investissements, les usines et les possibilités d'emplois vers les États-Unis, l'Europe et l'Asie.

Ils ajoutaient qu'une économie vigoureuse est un facteur d'unité, que l'unité est un facteur de prospérité et que, faute d'unité, on s'expose au déclin dans la rude conjoncture de l'économie mondiale.

J'aime mon pays. Le Canada est une grande nation. Je crois que le Canada est devenu un grand pays en raison des valeurs fondamentales sur lesquelles il est fondé: la croyance en Dieu et dans la dignité ainsi que la valeur de la personne.

Notre société a été édifiée sur la foi, la famille et la collectivité. J'ai trouvé encourageante la phrase que voici, prononcée par son Excellence dans le discours du Trône.

> Mon gouvernement reverra en outre ses politiques à l'égard de la famille, qui est le noyau fondamental de la société canadienne.

Il existe une discrimination systémique à l'égard de la famille traditionnelle. Il n'est pas bon qu'un parent seul se demande s'il va se marier à cause des conséquences que cela a au plan de l'impôt et du crédit d'impôt pour enfants. Il n'est pas bon que des citoyens âgés se demandent s'ils doivent ou non se marier à cause des conséquences qu'aurait leur mariage sur leurs pensions.

Une phrase du discours du Trône, c'est peu, mais je me joindrai aux autres députés de notre caucus à la Chambre pour encourager le gouvernement à y donner suite.

Dans de nombreuses régions du monde, les conflits qui existent actuellement au Canada donneraient lieu à des affrontements armés. Le député d'Edmonton-Sud-Ouest faisait remarquer récemment que le Canada est peut-être engagé dans une forme de guerre civile, mais les Canadiens, bien à leur manière, essaient de dialoguer à la limite du possible. Nous avons des problèmes, nous en parlons, et je crois que nous sommes résolus à nous y attaquer et à trouver des solutions à l'amiable.

Je suis d'avis qu'il est très important d'essayer de comprendre et de connaître les gens des autres régions du Canada.

• (1630)

Récemment, l'honorable ministre des Consommateurs et des Sociétés a appris aux ruraux de l'Alberta que sa famille et lui-même vivaient toujours sur la même terre qui avait été exploitée par son père, son grand-père, son arrière-grand-père et le reste, depuis 11 générations. Or, personne n'aime autant la terre qu'un agriculteur albertain, et le fait qu'une famille ait pu exploiter une terre pendant 325 ans a amené les intéressés à réfléchir sérieusement à la question.

L'été dernier, j'ai eu l'occasion d'assister à un anniversaire spécial en l'honneur de la famille McAllister, dans le district d'Antler Hill. On célébrait alors le 100e anniversaire de l'arrivée du premier McAllister à venir s'établir dans la région pour cultiver cette terre. Cette année, j'entends me joindre aux habitants de Willowdale qui célèbrent également le centenaire de leur collectivité rurale. Ces gens sont fiers de leur terre et de leur patrimoine. Leurs ancêtres ont traversé le Canada en chariot, à cheval et en train pour venir s'établir dans une région inconnue, malgré les risques. En venant dans l'Ouest, ils ont aidé à bâtir une nation. Aujourd'hui, nous, leurs descendants, sommes très fiers de ce qu'ils ont bâti. Nous sommes fiers d'être Albertains, mais par-dessus tout, nous tirons beaucoup de fierté de notre citoyenneté canadienne et nous savons que si on permet à qui que ce soit d'affaiblir le Canada, c'est nous tous qui allons en souffrir.

L'Adresse

En terminant, je voudrais vous lire un bref poème dont j'ignore malheureusement l'auteur. J'ai vérifié, et l'auteur est anonyme.

Je suis arrêté regarder démolir un immeuble
Par des travailleurs dans ma ville natale.
«Oh hisse, tirez, poussez», tous les cris de l'effort.
Puis une poutre a cédé, un mur s'est effondré.
«Contremaître, dis-je, vos ouvriers sont-ils qualifiés?
Les emploieriez-vous pour construire des immeubles?»
Il a hoché la tête et a répondu: «Oh non, mon ami,
Ce qu'il me faut, ce sont des bras forts.
Ce que les ouvriers qualifiés mettent des années à construire,
Je peux le démolir en un jour, peut-être deux.»
Et en reprenant mon chemin, je me suis demandé
Lequel des deux rôles ai-je l'intention de jouer.

Pendant nos discussions constitutionnelles et au cours du débat, il y a eu beaucoup trop de Canadiens qui ont voulu jouer le rôle des démolisseurs, il y a eu trop de personnes qui se sont tenues à l'écart en se contentant de critiquer et de saper les efforts de ceux qui s'efforçaient de construire quelque chose. Nous sommes les bénéficiaires des efforts de beaucoup d'hommes et de femmes qui se sont unis dans un travail constructif pour atteindre un consensus et y ont mis des efforts intellectuels et physiques pour développer le pays, ce pays qui fait l'envie du monde entier et qui s'impose comme un exemple.

Je crois que nous pourrons passer outre aux éternels insatisfaits et laisser de côté ceux qui critiquent constamment et démolissent pour leurs petites raisons politiques ou personnelles mesquines, parce que les besoins du Canada sont plus grands que ceux de chaque individu. Il vaut la peine de se battre pour le Canada. Si nous réussissons à surmonter les nombreux problèmes et à relever les nombreux défis qui se posent à nous aujourd'hui, l'histoire résumera cette période dans une brève note en bas de page. Cependant, si nous échouons, chacun d'entre nous devra expliquer à ses enfants et à ses petits-enfants ce qu'il faisait lorsque le Canada a été démembré.

J'ai été élu en tant qu'Albertain. J'ai aussi été élu en tant que Canadien. Je n'ai pas été élu pour voir le Canada déchiré et je veux qu'on inscrive mon nom parmi les personnes qui sont prêtes à travailler et à apporter leur contribution à l'édification de la plus grande nation du monde, mon Canada.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au député qui vient de parler s'il a des observations à faire au sujet d'un article que je n'arrive pas à trouver dans *Quorum*—je n'ai pas la citation exacte en main—et suivant lequel il n'appuie pas vraiment la politique actuelle du gouvernement en matière de multiculturalisme. Il faisait allusion notamment au financement des organismes ethnoculturels. Je voudrais qu'il nous explique, tout d'abord, quelle est sa conception du multiculturalisme, quel est son point de vue sur la politique du gouvernement et pourquoi il a dit cela.

Je voudrais aussi savoir s'il représente les nombreux groupes ethnoculturels de l'Alberta qui, comme vous le savez, monsieur le Président, sont très actifs et forment même le gros de la population des provinces de l'Ouest en général.

Je voudrais savoir si, dans sa conception du multiculturalisme, il tient compte de l'équité en matière d'emploi, du racisme et du besoin de justice dans notre société. À mon avis, il nous faut un programme d'affirmation multiculturel qui vise à réaliser ces objectifs.

Je pense vraiment qu'il doit expliquer sa position.

M. Fee: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la question de la députée de Vancouver-Est. Il n'arrive pas souvent que les simples députés soient cités dans *Quorum* et encore moins qu'ils aient l'occasion de s'expliquer.

La députée ne l'ignore pas, nous sommes très souvent interrogés par les médias, qui prennent en note nos déclarations. Il arrive très fréquemment qu'ils choisissent eux-mêmes les titres et qu'ils remanient quelque peu nos propos.

Les observations qui ont paru dans *Quorum* aujourd'hui et qui me sont attribuées sont tirées d'une très longue entrevue que j'ai accordée à un de mes journaux hebdomadaires. Cette entrevue a couvert une page et demie du journal. Certains passages ont été tirés de cette entrevue, dont celui sur le multiculturalisme.

J'en ai parlé très brièvement dans mon discours quand j'ai mentionné la Cour de la citoyenneté. Le Canada est composé de divers groupes ethniques, et l'Alberta en est un bon exemple. C'est cette diversité qui fait notre force. Il est également merveilleux de réunir une si grande diversité de cultures. J'encourage ces gens-là à porter attention à leur patrimoine parce que c'est notre fortune. Si on se désintéresse de son patrimoine, on ne peut évaluer correctement le présent ni faire de plans pour l'avenir.

Parallèlement, jamais dans l'histoire du Canada il n'a été autant nécessaire de se sentir canadien. Je critiquais le fait de subventionner tout groupe ethnoculturel. Je pense qu'on ne devrait pas inciter les gens à souligner leurs différences. Il faut certes les encourager à reconnaître leur patrimoine. C'est ce qui fait la force du Canada. Mais j'ai dit qu'il ne fallait pas que le gouvernement du Canada subventionne des gens pour les enfermer dans des ghettos culturels. Il importe qu'à cette étape importante de notre histoire nous cultivions l'esprit communautaire et nous mettions l'accent sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous sépare.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Reprise du débat.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le 1er juillet, le Canada aura 125 ans. Ce sera un anniversaire difficile, car nous nous demandons évidemment s'il y aura un 126e anniversaire. Si oui, en quoi consistera le Canada alors? Sera-t-il uni, divisé ou balkanisé? Ce sont des questions que nous nous posons tous, et nous sommes très inquiets pour notre pays.

Je le mentionne, car il semble y avoir dans cette enceinte un sentiment qui n'a pas été évident au cours des dernières années. Nous voulons un Canada fort et un Canada uni. Nous devons déployer davantage d'efforts pour réaliser cet objectif, surtout à l'approche du 125e anniversaire de notre pays. Nous ne sommes qu'à un mois et demi de cet événement, et je pense que cette pensée nous préoccupe énormément.

J'en ai eu un bon exemple hier soir. Je quittais la Chambre des communes en compagnie d'un collègue, un député libéral de la circonscription de Moncton, qui avait avec lui des parents, Georgie et Murray Seeley de London, en Ontario. Ils voulaient parler du Canada, et nous avons eu un entretien très franc.

Mme Nancy Seeley m'a signalé notamment que son mari et elle-même, deux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, s'inquiétaient vivement de l'avenir du pays. Elle m'a demandé si nous allions survivre à cette crise. Cela semble être la question principale que tout le monde se pose. Allons-nous en sortir?

C'est cette génération qui semble avoir pour notre pays un plus grand attachement que les autres Canadiens peut-être, car ces gens savent ce qu'il en coûte pour obtenir quelque chose ou préserver ce qui mérite de l'être.

Au cours de notre conversation, elle m'a demandé des nouvelles d'un certain Lorne Groom, un de mes électeurs. Ils ont servi ensemble durant la guerre, et lorsque M. et Mme Seely ont parlé de leurs relations avec M. Groom, cela a rappelé bien des choses.

Je mentionne cela de nouveau pour une raison bien précise: signaler les sacrifices consentis par de nombreux Canadiens pour notre pays.

• (1640)

Lorne Groom était un très jeune homme au moment de la Seconde Guerre mondiale. Amputé de deux membres, il a travaillé très fort et a fait des études universitaires. Il a élevé une famille formidable et il demeure toujours à St. Stephen. La semaine dernière, il a dû traverser une très grande épreuve quand son épouse est morte alors qu'il ne s'y attendait pas du tout.

Lorsque nous songeons à des gens comme les Seeley, les Groom et d'autres d'ailleurs au Canada, qui ont dû faire d'aussi grands sacrifices, il est alors facile de comprendre pourquoi ils sont si nerveux et aigris au sujet de ce qui arrive. Ils veulent que nous soyons confiants de pouvoir traverser ces difficultés.

Je suis d'avis que tout le monde dans cette Chambre souhaite travailler ensemble pour franchir les obstacles qui sont sur notre chemin. Nous voulons tous un Canada uni et fort. Nous devrons toutefois travailler pour atteindre cet objectif. Beaucoup de choses nous ont semblé normales ici au Canada au cours des 25 ou 30 dernières années. La vie a peut-être été trop facile pour nous. Il est peut-être temps que nous réfléchissions à notre passé et aux sacrifices que les Canadiens—souvent beaucoup plus âgés que nous—ont dû faire pour leur pays. Ceux-ci s'inquiètent tellement de son avenir.

Avec toutes les difficultés que nous devons traverser, nous avons tendance, nous les Canadiens, à oublier les aspects positifs. Il y a tellement d'événements positifs qui surviennent dans notre pays.

Voici maintenant un extrait d'un discours prononcé par le premier ministre le 22 avril dernier, à Calgary: «Ceux qui soutiennent que le niveau et la qualité de vie des Canadiens, que leurs programmes sociaux, que leur système judiciaire, que leur culture et que la renommée internationale de leur pays constituent autant d'échecs doivent avoir une très étrange définition du succès. Les preuves démontrent le contraire.» Le premier ministre poursuit en signalant que nous ne pouvons nous permettre de nous regarder avec complaisance.

Mais il demeure que nous avons réussi. Laisserons-nous ce succès s'en aller à la dérive? Le laisserons-nous nous abandonner? Non. Ce n'est pas ce que les Canadiens veulent. Il nous faut simplement travailler encore plus fort afin de poursuivre sur la voie de la réussite comme dans le passé.

Sur le plan de la puissance économique, le Canada se classe huitième au monde, même s'il n'occupe que le 31e rang sur le plan démographique. Nous avons gagné notre place et nous nous devons de la conserver. Nous avons gagné notre place au sein des sommets économiques. Nous siégeons aux côtés de pays comme les États-Unis, le Japon, la France, le Royaume-Uni et l'Italie. Nous avons gagné notre place. Nous nous devons de la conserver, mais nous ne le ferons pas en nous regardant avec complaisance. Nous devons déterminer pourquoi nous avons remporté des succès dans le passé. Même si ce n'est pas toujours facile, nous nous devons d'apporter les changements nécessaires.

Nous nous devons de réexaminer sérieusement notre système d'éducation. Certaines statistiques alarmantes révèlent que notre performance dans ce secteur laisse à désirer. On prévoit que 40 p. 100 des nouveaux emplois qui seront créés d'ici l'an 2000 nécessiteront une formation très poussée. Cette proportion n'est que de 24 p. 100 actuellement.

L'une des choses dont nous sommes très conscients, c'est qu'avec 30 p. 100 de décrocheurs, le Canada a l'un des taux d'abandon les plus élevés au monde au niveau secondaire. Notre pays consacre plus à l'éducation que 90 p. 100 des autres pays.

Pourtant, nos statistiques demeurent inquiétantes. Elles font ressortir qu'un fort pourcentage des gens sont analphabètes. Étant donné ces statistiques alarmantes, pouvons-nous espérer être concurrentiels un jour? Avons-nous quelque espoir de faire concurrence à des pays qui évoluent et ont évolué avec leur époque et qui sont prêts à engager et qui ont engagé des ressources pour procéder à ces changements, les changements qui nous sont imposés, puisqu'il nous est impossible de continuer à faire les choses comme par le passé.

Le discours du Trône indique simplement que notre pays et notre gouvernement sont disposés à évoluer et à s'adapter pour faire en sorte que nos générations futures connaissent la même prospérité que nous avons déjà connue. Nous avons l'intention d'engager à cette fin les ressources nécessaires.

Lorsque les Canadiens nous observeront très attentivement à la Chambre au cours des prochaines semaines, j'espère qu'ils pourront constater toute l'importance que nous accordons à cette question et à la nécessité d'unir nos efforts pour mener à bien cette tâche. Un Canada uni est un Canada prospère, et il nous faut cette prospérité économique ainsi que ce dévouement à la tâche pour y arriver. Je suis persuadé que nous y arriverons et ce ne sera pas l'oeuvre des politiciens. Ce sera l'oeuvre des Canadiens mêmes.

Il est facile de comprendre le cynisme exprimé à l'endroit des politiciens. À l'occasion, les Canadiens sont effectivement témoins du chahut et des échanges d'invectives à la Chambre et ils se demandent ce que nous faisons pour régler certaines des difficultés que connaît le pays.

À mon avis, en raison de l'époque troublée que nous traversons, ce genre de comportement n'a plus de raison d'être, et nous devons nous rendre compte que le moment est venu d'unir nos efforts. Nous avons droit à nos divergences d'opinions, mais il nous faudra travailler d'arrache-pied pour traverser cette crise.

Le 1er juillet, lorsque nous célébrerons notre 125e anniversaire, nous aurons peut-être l'optimisme d'espérer célébrer le 126e. Pour ce faire, il nous faudra unir nos efforts vers cet objectif commun d'un Canada prospère uni.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député. Il va sans dire que je partage ses inquiétudes sur l'unité nationale.

J'ai noté, dans le discours du Trône, l'absence de mesures concrètes visant à donner de l'emploi aux Canadiens à l'heure actuelle. Je voudrais poser une question au député.

Je sais que, dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage est d'environ 2 p. 100 supérieur à celui de l'an dernier à cette même date. Comme partout au Canada, un grand nombre de travailleurs sont en quête d'emploi.

Nous pensions que le discours du Trône apporterait un espoir mais, encore une fois, le gouvernement nous a abandonnés. Outre cette déception, nous avons appris, la semaine dernière, que l'ouverture du centre de la TPS de ma province, qui était prévue pour l'automne 1992, était reportée d'un an, jusqu'en 1993.

Le premier ministre avait d'abord promis que le centre ouvrirait ses portes à l'automne 1992. L'ouverture a été reportée au mois de janvier, puis au mois de juin 1993 et voici qu'elle n'aura pas lieu avant l'automne 93. Je signale que, la fin de semaine dernière, des gens m'ont dit qu'ils commençaient à douter de l'engagement du gouvernement à ouvrir un jour ce centre.

Je n'ai jamais entendu la moindre explication logique pour ce retard. Des journaux ont rapporté que des fonctionnaires avaient attribué ce retard à la lutte que livrait contre la TPS le parti auquel j'appartiens. Cette explication est simplement farfelue. Elle est tout à fait insensée. Je juge que ce genre d'ineptie n'a pas sa place dans une question où la survie économique d'une collectivité est en jeu. Si le gouvernement a pu mettre en oeuvre la TPS

à la date prévue, en d'autres termes s'il a pu agir comme il l'a fait et mettre à exécution son intention de percevoir la taxe, il peut certainement poursuivre la construction de ce centre de la TPS ou procéder à son ouverture, s'il avait réellement la volonté de le faire.

• (1650)

Le député est-il d'accord avec moi pour dire que l'absence, dans le discours du Trône, de mesures de création d'emplois ainsi que les retards, comme celui de l'ouverture du centre de la TPS à Summerside, sont totalement inadmissibles?

M. Thompson: Monsieur le Président, en réponse à cette question concernant le centre de la TPS, il serait probablement préférable que la réponse vienne du ministre. Je ne doute pas que la députée posera sa question au ministre responsable, si elle ne l'a pas déjà fait.

En ce qui concerne l'économie en général, une des choses que l'opposition ne voit pas, c'est que le Canada fait partie du monde occidental. Le déclin de l'économie occidentale, ou la récession si vous voulez, est une chose à laquelle nous ne pouvons pas échapper, car nous sommes des participants internationaux et des commerçants internationaux. Il est impossible d'échapper à cette réalité.

Si la députée voulait bien regarder au-delà du Canada, et je sais qu'elle le fait, elle verrait que la situation aux États-Unis du fait du ralentissement de l'économie est pire qu'au Canada, bien pire. Cela ne nous enlève pas nos responsabilités. En ce sens, nous avons l'énorme responsabilité, il n'y a pas de doute là-dessus, de relancer l'économie.

Mais ça va venir, car je suis convaincu que la politique que nous proposons nous permettra de traverser la phase difficile et créera une économie canadienne plus forte et plus dynamique.

Nous ne pouvons pas nous soustraire au vrai monde. Nous ne pouvons pas acheter la solution aux problèmes, comme avaient tendance à le faire les gouvernements précédents.

Monsieur le Président, si vous me donnez une minute de plus, je voudrais vous dire que ce stylo que je sors de ma poche—je fais souvent cela lorsque je parle en public—est le pire ennemi du contribuable canadien depuis la Confédération, mais surtout depuis 25 ou 30 ans. En effet, pendant cette période, les gouvernements et les politiciens qui se sont succédé—je ne vise pas spécialement les Libéraux et les Néo-démocrates, car des conservateurs sont coupables aussi—ont sorti ce stylo de leur poche et signé des chèques en sachant fort bien qu'il n'y avait pas d'argent. Qu'avons-nous fait? Nous avons accumulé une dette considérable au nom du peuple canadien, parce que la solution de facilité des 25 ou 30 dernières années a été de faire un chèque et d'acheter la population. Ce que nous faisions, c'était hypothéquer le pays.

C'est ce que je ne veux plus voir. Cela ne se produira pas sous notre gouvernement, comme le prouve le dernier budget présenté par le gouvernement, et ce n'est certainement pas. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je pense que certains députés se rendent compte que ce débat-ci est probablement l'un des plus importants que nous allons tenir au sujet du discours du Trône, car ce sera pendant la présente session qu'il faudra aborder et, en fait, régler bon nombre des problèmes liés à l'unité nationale.

Nous devons donc traiter très sérieusement toute cette question d'unité nationale et d'économie, car je crois fermement que lorsque les gens sont insatisfaits de l'économie, ils ont assurément davantage de raisons de se plaindre de la situation qui règne dans le pays, ce qui contribue en même temps à affaiblir l'unité nationale.

Dans des allocutions que j'ai prononcées antérieurement à la Chambre, j'ai dit que ce dont notre bon vieux pays a besoin, c'est d'une saine dose d'esprit national. Or, je ne pense pas que nous l'obtiendrons si nous continuons de nous plaindre de nous-mêmes et de nous déprécier aux yeux du reste du monde.

Nous avons un pays formidable, et ce qu'il nous faut souligner davantage, ce sont les possibilités qu'il nous offre. Nous devons parler des atouts qui nous ont été offerts et que nous avons hérités. Nous devons parler de ce que les Pères de la Confédération ont mis en marche—non seulement eux, mais également leurs prédécesseurs

qui, pendant des années, ont bâti la colonie qui est finalement devenue notre pays.

Les Pères de la Confédération avaient une grande perspicacité pour des gens de cette époque-là. Il s'est produit jusqu'ici beaucoup de choses qu'ils ne pouvaient pas imaginer, tout comme nous, à la Chambre aujourd'hui, ou quiconque dans le pays ne pouvons imaginer ce qui se passera au cours des 25 prochaines années dans l'histoire du Canada. Le pays devra s'adapter en conséquence. Et nous serons peut-être forcés d'adapter notre constitution en cours de route pour relever ces défis.

Les Canadiens doivent se rendre compte que Dieu leur a donné un merveilleux pays. Nous avons vraiment été comblés. Si nous ne le gérons pas correctement, nous n'aurons que nous-mêmes à blâmer. Il faut avoir la bonne attitude, cependant. Nous ne réussirons pas si notre attitude est négative. Sans attitude constructive, nous ne construirons rien.

Les Canadiens ont rarement manqué de choses essentielles à la vie. Bien sûr, certains d'entre nous ont connu la misère et ont eu de la difficulté à subvenir aux besoins de leurs familles, mais ils ont généralement bénéficié de l'aide de leur municipalité ou des programmes sociaux du Canada, dans les périodes difficiles que notre pays a connues. Nous ne devrons jamais perdre la capacité de sympathiser et de compatir avec nos concitoyens et avec ceux des autres pays du monde parce qu'aucun autre pays que le Canada n'a été capable de construire entre les pays du monde des ponts de bonne volonté comme des politiciens, des fonctionnaires et des citoyens canadiens aujourd'hui disparus l'ont fait.

Nous vivons à une époque formidable. Bien sûr, il y a des gens qui se plaignent que nous avons d'énormes défis à relever et qui se demandent comment faire face aux difficultés que nous connaissons. La réponse est simple. Il suffit de se retrousser les manches et de s'attaquer aux problèmes au lieu de se tordre les mains de désespoir, de se plaindre, de se disputer et de se chamailler.

Je tiens à parler d'économie encore une fois au début de mon discours. À notre époque, les récessions économiques nuisent à beaucoup plus de Canadiens qu'autrefois. Au cours des «sales années 1930», comme on les appelle parfois, les Canadiens vivaient encore pour la plupart dans des fermes et dans de petites localités rurales, ils avaient un jardin potager dont ils tiraient des pommes de terre et ils abattaient leurs cochons à l'automne. Ils arrivaient à survivre. Mais comment faisaient-ils? Quelle était la valeur ajoutée, à l'époque?

Ces Canadiens, nos parents dans bien des cas, ont survécu parce qu'ils avaient foi en quelque chose. Et c'est précisément ce genre de foi que nous devons développer dans nos esprits et dans nos mentalités. Croyons-nous pouvoir survivre et construire notre pays? Croyons-nous pouvoir survivre, travailler fort et être productifs? Croyons-nous pouvoir croire au Canada?

Sans vouloir critiquer qui que ce soit, monsieur le Président, je me souviens d'avoir entendu des députés dire «Je suis Albertain, ou je suis Québécois, je suis ceci, je suis cela.» Moi, monsieur le Président, je suis Canadien. J'habite peut-être l'Ontario, ce dont je suis fier, j'y ai peut-être grandi, mais en tant que député fédéral, je suis Canadien. Et si nous voulons nous doter d'un esprit national, nous devons oublier ces appellations héritées du passé et repartir à zéro en nous appelant tous Canadiens. Nous devons décider que nous allons créer cet esprit national qui rendra tous les Canadiens fiers de l'être.

• (1700)

Il importe que nous donnions une direction au pays. Or, chaque fois que nous prenons la parole à la Chambre pour nous chamailler entre nous ou pour badiner, nous découragons nos concitoyens. Nous devons avoir le courage de nous lever à la Chambre et de dire, en premier lieu, que nous avons foi en nous-mêmes, en nos collègues de la Chambre et en ceux du Sénat. De plus, nous devons reconnaître que nous sommes ici pour accomplir une tâche au nom du peuple canadien. Nous devons également reconnaître que nous sommes ici à titre de fédéralistes et que nous allons bâtir un pays dont nous serons fiers.

Nous ne nous gênons pas, parfois, pour critiquer ouvertement les Américains et la façon dont ils ont édifié leur pays, leur fierté, et le reste. Nous les trouvons parfois un peu artificiels. Pourtant, lorsque le président des États-Unis lance un appel au peuple, télévisé nationalement, et lui demande de s'entendre pour le bien de la nation, on l'écoute. En posant des bases solides ici, et en ayant foi dans ce pays, nous inspirerions cette même confiance à tous les Canadiens.

Un grand nombre de Canadiens sont venus d'ailleurs. Ils ont adopté ce pays. Certains d'entre eux ont plus de foi en notre pays que beaucoup d'entre nous n'en ont jamais eue. C'est honteux. Commençons donc par y voir.

L'autre chose qui me dérange parfois à la Chambre, ce sont les commentaires sur les politiciens. Oui, bien sûr, je suis ici depuis assez longtemps pour savoir quand les gens sont fâchés ou quand ils vous taquinent. Nous traversons des cycles en politique. Il y a des temps difficiles. Il existe une certaine génération de politiciens qui se chamaillent parfois et qui donnent une mauvaise impression aux gens. Les gens disent que c'est à cause de la télédiffusion des débats, mais il y a eu des disputes en cette enceinte bien avant qu'on ait même jamais entendu parler de la télévision. Il y a des gens qui me demandent si la télévision est importante. Oui, elle l'est, mais au moins la population des quatre coins du pays sait ce qui se passe ici.

Je maintiens que si les débats de la Chambre avaient été télédiffusés en 1917, au moment du célèbre débat sur la conscription au pays, les gens n'auraient pas tenu les politiciens en haute estime à cette époque non plus. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il faut maintenant nous surveiller un peu. Il n'y a rien de mal à avoir des discussions orageuses, cela fait partie du jeu. Ceux qui s'imaginent que la Chambre des communes va se transformer en temple puritain où l'on n'assistera jamais à une discussion honnête et franche se trompent radicalement. Il y aura toujours des débats très mouvementés à la Chambre.

Les politiques se déprécient parfois en admettant qu'ils ne se montrent pas sous un bon jour, ou encore en disant que les gens leur reprochent de ne pas faire correctement leur travail ou de s'engager dans de violentes discussions. Je crois qu'il faut bien se rappeler que l'objet même de la Chambre des communes est la discussion. À partir de là, on en revient aux éléments fondamentaux en matière de comportement: avons-nous suffisamment confiance en nous et sommes-nous confiants de pouvoir soutenir un débat valable de part et d'autre de cette Chambre sans que cela tourne mal?

Il y a une règle intéressante en politique. Je la respecte toujours et, d'après mon expérience, elle fonctionne. Si vous faites preuve de décence et de bon sens dans vos relations avec le citoyen moyen, il adoptera en retour cette même attitude à votre égard. Si on leur adressait à l'occasion quelques mots d'encouragement à la Chambre, cela les aiderait aussi beaucoup dans leur travail quotidien.

Il ne faut pas dévaloriser ce que nous faisons en tant que politiciens. Je suis fier d'être un membre élu de la Chambre des communes. Je suis fier d'être un Canadien élu qui peut prendre la parole au nom de ses électeurs et même des Canadiens en général. Lorsqu'on se rend compte de tous les avantages dont nous bénéficions pour réaliser les grandes choses que nous devons accomplir, prenons exemple sur ceux qui ont émigré ici les mains vides et qui ont réussi. Il faut avoir l'énergie nécessaire et la détermination d'y arriver.

Je veux aborder les facteurs de développement régional. Dans le développement du Canada, il faut considérer ces facteurs car, comme cela a toujours été le cas tout au long de l'histoire du Canada, le développement régional est le baromètre de la situation du pays.

Le nord et l'est de l'Ontario connaissent un ralentissement à l'heure actuelle. Qu'en est-il de Toronto? Cette ville connaît un ralentissement parce qu'elle perd des entreprises. Les grands centres urbains de notre pays pâtissent quand les régions qui les approvisionnent sont en difficulté, car ils ne reçoivent plus le même apport ni la même possibilité de traiter avec leurs différentes composantes dans ces régions.

Ce sont là des facteurs économiques fondamentaux pour le développement du Canada. Quelles sont les questions importantes dans le domaine de l'expansion régionale? Si l'on considère l'Accord de libre-échange, peu importe ce qu'on en pense d'un côté ou de l'autre de la Chambre, il faut admettre que celui-ci a fait du tort à l'agriculture canadienne. C'est incontestable.

Dans l'industrie laitière, on s'inquiète beaucoup, et cela depuis un certain temps. Il ne fait aucun doute que nous, qui résidons dans le nord et l'est de l'Ontario en particulier ressentons, depuis le premier jour où ce célèbre protocole d'entente a été signé par une ancienne ministre du Commerce extérieur, qui a maintenant le bonheur de siéger au Sénat en guise de récompense, ressentons, dis-je, les effets de cet accord qui imposait une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre à destination des États-Unis. Cela ne fait aucun doute.

Lorsqu'on voit 300 personnes quitter une scierie et que l'on songe à une taxe de 15 p. 100, on pense aussi à des taux d'intérêt élevés et à un dollar canadien maintenu artificiellement à un niveau élevé. On envisage alors toutes les dépenses supplémentaires que doivent engager les camionneurs pour transporter ces marchandises au marché.

Quelles chances avons-nous de réussir dans ces conditions? Une fois de plus, je reviens à ma théorie initiale. Si nous devons avoir confiance en ce pays, nous devons réparer les injustices ou bien nous contenter de nous plaindre de la situation. Si seulement certains d'entre nous siégaient du côté du gouvernement, nous pourrions

faire quelque chose pour régler ces problèmes. Lorsque nous prendrons le pouvoir, nous ferons le ménage.

À peine constatons-nous les résultats bouleversants du libre-échange avec les États-Unis, que le gouvernement se précipite tête baissée dans un accord de libre-échange avec le Mexique. Nous en connaissons déjà les répercussions probables. L'usine Playtex était l'une des huit industries qui ont quitté la ville de Renfrew, dans ma circonscription. Le Mexique avec sa main-d'oeuvre à bon marché s'est accaparé une partie de cette production, et certaines régions du Moyen-Orient ont obtenu le reste. Donc, ces entreprises vont où les salaires sont bas.

Qu'allons-nous faire pour y remédier? Allons-nous tomber à des salaires de misère dans notre pays? Notre foi en nous-mêmes est plus grande que cela. Nous devrons peut-être procéder à des ajustements et mieux faire certaines choses. Mais c'est indispensable.

Le fait est que le gouvernement avait promis à cette compagnie qu'on allait supprimer la taxe sur la matière première en provenance des États-Unis. Aussi, cet entrepreneur a pensé qu'il resterait au Canada. Il a attendu que l'Accord de libre-échange soit adopté, et que s'est-il passé? La taxe sur la matière première en provenance du New-Jersey, ou d'ailleurs, n'a pas été supprimée. Aussi, il s'est estimé trahi et il est parti.

Ce ne sont que quelques exemples. Il est vrai que l'économie et l'unité nationale sont intimement liées dans notre pays, comme je l'ai dit au début. Quel dommage qu'il ait fallu si longtemps au gouvernement pour s'en rendre compte.

J'ai été ravi de voir ce principe figurer dans le discours du Trône, comme je l'ai été d'y voir l'expression de notre chef «le Canada Round», qui faisait allusion à la prochaine série de négociations visant à essayer de modifier notre Constitution canadienne et à établir une base pour réaliser l'unité nationale.

• (1710)

L'expression «Canada Round» avait été utilisée par notre chef du Parti libéral des mois avant le discours du Trône. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'on nous emprunte certaines de nos bonnes idées. Nous pouvons donner au gouvernement beaucoup de bonnes idées pour qu'il les mette en pratique. Nous espérons qu'il le fera.

Il est dommage qu'on voit le gouvernement si pressé de conclure des accords de libre-échange. Avec la désindustrialisation de régions comme l'Ontario, et ce qui se passe dans l'industrie du bois d'oeuvre, comme je l'ai indiqué, on pourrait presque commencer à se demander s'il sait vraiment de quel pays il est le gouvernement national.

Nous voyons que l'industrie du camionnage et l'industrie forestière américaines obtiennent la préférence sur nos industries. Je veux seulement dire ici que, en matière de défense, il existe toutes sortes de contrats. Les Américains gardent certains de ces contrats pour eux aux États-Unis. Est-ce vraiment alors du libre-échange?

Quand il a été élu en 1984, le gouvernement a déclaré qu'il ferait l'impossible pour le ministère de la Défense nationale. Nous avons entendu toutes sortes de belles promesses, mais il reste que les effectifs du ministère de la Défense ne sont certainement pas très fiers de voir ce que le gouvernement fait pour eux actuellement.

Le gouvernement veut les envoyer à l'étranger, dans le golfe Persique et partout dans le monde, pour maintenir la paix. Quand les soldats sont rentrés du golfe Persique, le premier ministre, ainsi que le ministre de la Défense nationale et la ministre associée de la Défense nationale étaient sur place pour les accueillir. Ils leur ont serré la main à leur descente d'avion.

Environ deux semaines plus tard, ils déclaraient: «Nous allons réduire vos effectifs de 25 p. 100.» C'était là leur récompense. Certaines de ces décisions ont une incidence considérable sur le développement régional au pays. Le ministre de la Défense nationale de l'époque a même annoncé cette nouvelle pendant que nos troupes étaient encore en mission dans le Golfe. Vous pouvez vous imaginer comment cela a dû les encourager.

Le développement régional, c'est aussi les bureaux de poste, diverses industries, les bureaux des ministères et bien d'autres choses.

Le président suppléant (M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)): Je suis désolé de devoir informer le député que son temps est écoulé.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser.

Essentiellement, le député est en faveur d'une approche protectionniste. Le monde est actuellement en récession, cela ne fait aucun doute. Cependant, ce n'est pas l'Accord de libre-échange qui est à l'origine des problèmes que nous connaissons aujourd'hui. À mon avis, cet accord aurait dû être conclu il y a 20 ans. Le monde devient de plus en plus petit du point de vue du commerce.

Le député a parlé de l'agriculture. Par exemple, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nos exportations de blé et d'autres céréales vers les États-Unis ont augmenté de 16 p. 100.

Je parlais récemment à un homme d'affaires de Winnipeg qui a une fabrique de cuir là-bas. Il me disait qu'il n'a jamais fait de si bonnes affaires. Il emploie 60 personnes à Winnipeg et le même nombre en Nouvelle-Écosse. On ne peut pas dire que c'est l'Accord de libre-échange qui est à l'origine de la récession.

Si son parti était élu, le député voudrait-il qu'on annule l'Accord de libre-échange? Voudrait-il qu'on le déchire?

M. Hopkins: Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que l'Accord de libre-échange était à l'origine de la récession. Comme tous les Canadiens, je blâme le gouvernement du Canada pour la récession. C'est vous qui l'avez créée. Je trouve cela honteux que le député ait l'audace de prendre la parole à la Chambre pour donner une fausse interprétation à mes remarques.

Pour ce qui est de dire que je prêche le protectionnisme, mon Dieu, je viens juste d'expliquer ce qui est arrivé dans l'industrie de bois d'oeuvre. Le gouvernement a signé un accord protectionniste avec les États-Unis quelques instants avant de signer l'Accord de libre-échange. Pourquoi a-t-il fait cela? Parce que c'est le dernier clou que les Américains voulaient enfoncer dans notre cercueil. Ils sont durs en affaires, nous le savons tous. Ce sont de bons voisins, mais ils sont durs en affaires. Ils voulaient enfoncer ce dernier clou dans notre cercueil avant de signer l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement s'est servi d'une mesure protectionniste pour détruire l'industrie du bois d'oeuvre au Canada afin d'obtenir son Accord de libre-échange. Il n'aura pas à faire la même chose dans le cas du Mexique parce que ce pays voudra probablement que nous signions cet accord de toute façon.

M. Gustafson: Allez-vous le garder ou le déchirer?

M. Reid: Le déchiriez-vous?

M. Hopkins: Qu'est-ce que nous allons faire lorsque nous serons élus? Nous allons examiner l'Accord de libre-échange et faire preuve de jugement. Nous n'allons pas tout changer du jour au lendemain; nous allons changer seulement les choses qui nuisent au Canada.

M. Gustafson: Il ne veut pas se mouiller.

M. Hopkins: Le député essaie de faire allusion à quelque chose que je n'ai jamais dit.

Si les Conservateurs s'intéressent tellement au libre-échange, pourquoi n'ont-ils pas vu d'abord à supprimer les obstacles au commerce interprovincial au Canada? Ils ne l'ont pas fait. Ils sont au pouvoir depuis sept ans et blâment encore le gouvernement libéral précédent. Ils blâmeront encore le gouvernement libéral précédent le jour où ils seront défaits et où les Libéraux reviendront au pouvoir. Nous nous retrouverons alors devant un défi de taille: rebâtir tout ce que les Conservateurs auront détruit au Canada.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je tiens à commenter très brièvement en disant que, comme d'habitude, mon collègue de la vallée de l'Outaouais tient des propos pleins de bon sens au sujet du développement régional.

Pour commencer, il est difficile de croire le député lorsqu'il impute une récession mondiale au gouvernement canadien. Il exagère un peu l'influence de notre gouvernement. Le député ne peut pas nier l'existence d'une récession mondiale et il ne peut pas en faire porter le blâme au gouvernement canadien.

M. Jordan: Allez dire cela à votre premier ministre.

M. Reid: Il ne peut faire porter le blâme au gouvernement canadien.

On me demande mon avis sur les négociations commerciales avec le Mexique. Je dois dire que je ne suis pas fixé, parce que je ne connais pas la teneur des propositions. J'ajoute qu'il me paraît évident que, si les Américains ont des pourparlers avec les Mexicains, nous devons y prendre part parce que nous sommes sur le même continent et que les États-Unis sont notre plus important partenaire commercial.

Un gouvernement libéral, si cette lointaine possibilité était jamais envisageable, serait-il prêt à laisser les Mexicains et les Américains négocier un accord commercial sans prendre part aux entretiens?

M. Hopkins: Les Conservateurs excellent à poser des questions hypothétiques.

M. Reid: Eh bien, c'est parce que vous parlez en théorie économique hypothétique.

M. Hopkins: Le député ne veut manifestement pas de réponse puisqu'il. . .

M. Reid: Que devrions-nous faire?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député vient de poser sa question. J'ose espérer qu'il laissera répondre le député.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'ai nettement l'impression qu'il avait peur de ce que j'allais répondre, car il ne voulait pas me laisser répondre.

Le gouvernement libéral fera peuve de bon sens dans ses négociations commerciales. Il n'emboîtera pas complètement le pas à n'importe qui, si cela doit nuire à l'économie de notre pays.

Pourquoi le premier ministre s'est-il finalement rendu en Asie pour y avoir des entretiens? C'est parce que cela détournera un peu l'attention des négociations avec le Mexique. Il veut détourner un peu l'attention du libre-échange américain, comme on l'appelle. Pour beaucoup de Canadiens, ce n'est pas vraiment du libre-échange. Les camionneurs ne s'accordent pas avec le gouvernement pour appeler ça du libre-échange. Ils ne sont pas d'accord avec lui en matière de déréglementation non plus.

Pour être un vrai bon gouvernement, un gouvernement canadien, quel qu'il soit, doit faire preuve de bon sens, d'un sens raisonnable des affaires et d'un peu de bonne gestion financière également. Le gouvernement actuel pense qu'il a fait tout ce qui peut se faire de mieux dans le monde, il se prend pour l'un des meilleurs banquiers au monde et l'un des meilleurs gestionnaires financiers, mais le fait est qu'il a plus que doublé—et est en voie de tripler—la dette nationale du pays en six ans et demi.

Et cela, après que l'ex-ministre des Finances a eu le culot de dire en août 1984: «Nous n'avons pas besoin de hausser les impôts pour combler le déficit ou rembourser la dette nationale. Nous n'avons qu'à supprimer des programmes gouvernementaux.» Le gouvernement a eu beau en supprimer tant et plus, il a eu beau hausser les impôts et les taxes à 33 reprises depuis qu'il a pris le pouvoir, rien n'y fait. La dette nationale progresse encore à pas de géant. Voilà le genre de gestionnaire qu'il est. Il est temps qu'il se mette à la place des consommateurs au lieu de jouer au gestionnaire.

• (1720)

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de l'unité canadienne, qui est le thème du discours du Trône.

On a répété à maintes reprises, et je pense que les Canadiens en sont conscients, que nous vivons une période critique et difficile dans l'histoire constitutionnelle du Canada. La plupart des Canadiens savent qu'il sera nécessaire de trouver un accommodement constitutionnel au Canada. Je pense que c'est une très bonne chose.

En vertu de la Constitution canadienne, il n'existe aucune raison précise selon laquelle le mariage doit être de compétence provinciale, et le divorce de compétence fédérale. Il est à espérer que l'examen des dispositions constitutionnelles permettra de trouver un accommodement plus logique et profitable à la Confédération canadienne. Cette tâche sera toutefois ardue, et chacun en est bien conscient.

Parfois, des considérations partisanes nuisent aux efforts consentis. Je ne critique pas la politique partisane. Je suis fier d'être partisan d'une cause. J'aime les débats partisans. J'aime le Parti progressiste conservateur, dont je fais partie depuis très longtemps. Toutefois, je ne pense pas que mes vues partisanes ou celles d'autres députés devraient faire obstacle à l'adoption des accommodements nécessaires au Canada.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Je me souviens, peu après mon élection en 1984, d'avoir rencontré l'un de mes électeurs, qui était beaucoup lié à un parti politique autre que le mien. Après un moment, il est devenu évident qu'il serait très difficile, en raison de nos différences partisanes, de discuter de ce qui était en fait un problème mutuel. Finalement, j'ai dit à la personne: «Écoutez, faisons un marché. Je ne vais pas essayer d'obtenir votre vote. Je ne m'attends pas à ce que vous votiez pour moi. Je vais présumer que je ne vais ni gagner ni perdre les élections de 1988 par un ou plusieurs votes. Par conséquent, convenons donc tous les deux que vous n'allez pas essayer de me changer, parce que vous n'y parviendrez pas. Occupons-nous donc du problème et voyons si l'on peut en arriver à une solution.»

Je pense que ce serait une bonne façon de procéder pour le Canada. Indépendamment des perceptions que les Canadiens peuvent avoir de moi, du Parti progressiste conservateur, du gouvernement ou des politiciens en général, ils ne doivent pas perdre de vue la nécessité d'en arriver à une solution acceptable aux problèmes constitutionnels du Canada.

Si nous pouvons adopter cette attitude, nous aurons tout le temps de régler nos problèmes. Nous avons une longue tradition démocratique dans notre pays, et celle-ci sera toujours caractérisée par la politique partisane. Toutefois, le défi qu'il nous faut relever maintenant est trop important pour que nous fassions preuve de partisanerie. L'enjeu est trop élevé.

Il y a plusieurs semaines, j'ai assisté à une réunion de la filiale Stanford de la Légion royale canadienne. L'un des anciens combattants qui étaient présents, une personne du nom de Frank Simon, qui a perdu un bras au cours de la Seconde Guerre mondiale, a déclaré que les anciens combattants avaient lutté pour tout le Canada, pour toutes les provinces et pour tous les territoires du pays. Il a ajouté que les anciens combattants comptaient sur les politiciens et, en fait, sur tous les Canadiens pour garder le pays uni. Je pense que ce sont-là des paroles qu'il convient de garder présentes à l'esprit au cours du débat, parce qu'en fin de compte, nous vivons dans un pays merveilleux. Il suffit de se rendre à l'étranger ou de parler aux personnes qui veulent émigrer au Canada, pour constater à quel point nous sommes chanceux en tant que Canadiens. Je pense qu'il importe d'y songer à l'occasion.

Nous avons tous eu des conversations portant exclusivement sur les problèmes du Canada. Nous recevons tous des lettres faisant état de tout ce qui ne va pas au pays. De toutes les lettres que je reçois, celles qui me troublent le plus ne sont pas celles dans lesquelles on me critique personnellement ni celles dans lesquelles on s'en prend au gouvernement ni celles dans lesquelles on s'attaque aux politiciens; ce sont les lettres et les commentaires dans lesquelles on critique le Canada lui-même qui me préoccupent le plus. Ils me troublent et m'agacent toujours beaucoup, même si je suis en politique depuis six ou sept ans.

Voici ce que je leur dis et ce que je dis à tous les Canadiens et à mes électeurs: «D'accord, on a beaucoup de problèmes au Canada, mais je pense qu'on peut les régler.» Il se peut que nous ayons même dressé une liste de tout ce qui ne va pas au Canada, à notre avis. Mais il faut aussi considérer l'envers de la médaille. Ne peut-on pas tout aussi bien parler de tout ce qui est magnifique au Canada, après avoir parlé de tous ses problèmes? N'est-ce pas tout aussi valable? Je le crois.

Lorsque je parle des merveilles du Canada, on me répond: «Eh bien, il reste toujours des difficultés à régler. Ce n'est pas parfait.» Je réponds alors qu'à ma connaissance, il y a très, très peu de choses qui sont parfaites ou qui ne comportent aucun problème. Si nous le reconnaissions,—ce qu'on nous reproche souvent—nous devrions énumérer tous les bienfaits du Canada, en parler et y réfléchir en tant que Canadiens.

Je soutiens depuis des années que nous avons le meilleur régime de soins de santé au monde ici au Canada. Certains trouvent qu'il y a des choses à corriger et qu'il n'est pas parfait. Je l'admets, mais c'est quand même le meilleur au monde, et nous l'avons ici au Canada.

Notre régime parlementaire est une des merveilles du Canada. C'est un régime ouvert. Le Parlement donne des chances à des personnes qui sont ni riches ni nées aristocrates. Notre Parlement est ouvert à tous ceux qui ont de l'ambition et qui ont quelque chose à dire au sujet du Canada. C'est une des merveilles du Canada.

Je ne connais aucun système judiciaire au monde qui trouve un meilleur équilibre entre l'intérêt public et les droits individuels.

Le système d'éducation que nous avons au Canada est ouvert, accessible et abordable.

Quelqu'un m'a dit: «La géographie et le climat du Canada font que nous ne sommes pas touchés par la plupart des catastrophes naturelles qui font les manchettes presque tous les jours. Nous devrions en être reconnaissants.» Pour que ce pays réussisse et que nous réglions nos problèmes, nous devrons tous avoir une vue d'ensemble. Nous devons voir plus loin que l'estime que nous avons pour les politiciens. Ceux-ci ne pourront pas régler ces problèmes tout seuls. Les groupes qui défendent des intérêts particuliers doivent songer au plus grand bien du Canada en même temps qu'à leurs propres besoins.

Les médias devront tenir compte des enjeux globaux.

Une voix: Bonne chance.

M. Nicholson: Un député me souhaite bonne chance. Monsieur le Président, vous pouvez vérifier mon dossier. Je ne suis pas un critique acharné de Radio-Canada. Je pense que je n'en ai même pas parlé. Un article publié dans le magazine *Maclean's*, il y a deux semaines, m'a troublé quelque peu, mais je ne vais pas en parler plus longuement maintenant, parce que d'autres pourraient vouloir y répondre. Je me rends compte des difficultés auxquelles nous faisions face si les commentaires de M. Meisel au sujet de la couverture de l'Accord du lac Meech de 1987 par les médias sont exacts.

Je demande aux médias, aux politiciens, aux politiciens partisans et à tous mes collègues de donner une chance au Canada cette fois-ci, parce que le Canada a besoin de l'aide de tout le monde.

Cela vaut la peine, monsieur le Président, si les Canadiens veulent avoir leur propre pays, comme sir John A. Macdonald l'a dit. Si les Canadiens veulent poursuivre leur destin ensemble, il leur faudra en payer le prix. C'était vrai en 1867 et ce l'est toujours aujourd'hui. Si les Canadiens y pensent sérieusement, ils comprendront que le Canada en vaut la peine.

• (1730)

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet du discours du député.

D'abord, je pense que la plupart des députés seront d'accord avec lui pour dire que le débat constitutionnel doit être libre de tout esprit de parti. C'est ce que je crois aussi. Le problème, d'après moi et nombre de Canadiens, c'est le fait que le gouvernement actuel a contribué à nos difficultés, à la désunion, au climat de méfiance qui risque maintenant et au discrédit dans lequel il a jeté le système.

Au lieu d'encourager l'esprit d'initiative et les attitudes qui conviennent, le gouvernement a détruit une foule d'institutions qui ont été un facteur d'unité au fil des ans.

Qu'il suffise de mentionner les compressions à la Société Radio-Canada, chez VIA Rail et même à Postes Canada. Dans maintes régions du pays, le bureau de poste constitue la seule présence fédérale marquée par l'unifolié. En ce moment même, dans ma propre région de Restigouche—Chaleur et dans le nord du Nouveau-Brunswick, on voit ce que le gouvernement est train de faire à Postes Canada: il a annoncé récemment qu'il va peut-être licencier 11 employés dans une région où le taux de chômage s'élève à 18,5 p. 100, qu'il va donc licencier 11 travailleurs à cause de la rationalisation. Personne ne me convaincra que Postes Canada va être plus efficace en faisant le tri du courrier 200 milles plus loin à l'est et en l'expédiant de nouveau vers l'ouest plus tard, quand le courrier est actuellement trié sur place et adressé directement vers l'ouest.

Je trouve difficile à croire que ce sera un débat libre de tout esprit de parti. J'espère bien qu'il le sera, pour le bien du pays. Il reste que le plus grave problème n'est pas que les gens ne font pas confiance aux politiques, mais qu'ils se méfient du gouvernement parce qu'ils savent que ce dernier est responsable de la désunion et de la destruction du nombre de nos institutions qui servaient à maintenir l'unité du pays.

Je voudrais que le député nous dise s'il est en faveur du programme mis en oeuvre par le gouvernement, en ce qui touche les compressions de personnel dans la fonction publique—90 000 postes ont été supprimés depuis le premier mandat des Conservateurs, ce dont ils sont fiers, et ce n'est pas fini—et s'il est en faveur de la politique visant à fermer définitivement les bureaux de poste ruraux.

M. Nicholson: Le député vient d'énumérer, si j'ai bien compté, huit reproches à la manière dont le gouvernement administre le pays depuis six ou sept ans.

Le député veut un débat impartial. Eh bien soit! J'ai quelque chose à lui dire qu'il trouvera peut-être partial, mais c'est une chose à laquelle je crois sincèrement et que je juge vrai.

Contrairement aux paroles attribués au M. Meisel au sujet de ce qui motive le premier ministre dans le débat sur l'unité nationale, que le député sache que j'ai écouté attentivement le premier ministre tout au long des 33e et 34e législatures. Je l'ai entendu prendre la parole devant notre caucus tous les mercredis depuis six ans et demi. Je crois fermement que le premier ministre du Canada désire sincèrement ce qui est dans le meilleur intérêt de tout le Canada et qu'il fera tout en son possible pour sauvegarder l'unité du Canada à des conditions justes et raisonnables pour tous les Canadiens. Je crois qu'il en est capable. Je crois qu'il incombe également aux autres partis politiques de donner l'exemple et d'adopter une attitude impartiale s'ils veulent le bien de notre pays.

Je dis cela parce qu'au moment du débat sur l'Accord du lac Meech, j'ai constaté qu'il était très difficile pour les leaders politiques à la Chambre et dans le reste du Canada de parler d'une même voix. Donc, non seulement je crois que le premier ministre peut réussir, mais je crois que les autres partis politiques du Canada sont capables eux aussi de jouer un rôle.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le discours du Trône et de pouvoir exprimer certaines de mes préoccupations concernant la politique économique actuelle et d'autres politiques du gouvernement qui, selon moi, contribuent à la situation qui sévit actuellement au Canada et divise notre pays.

J'ai écouté avec intérêt le discours du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Il est important de comprendre que, lorsqu'ils font part de leurs préoccupations au sujet de l'unité nationale, de nombreux Canadiens s'intérrogent sur les questions économiques et sur leur place dans l'économie nationale. C'est une part importante des problèmes que connaît actuellement le Canada.

J'ai écouté l'allocution qu'a prononcée le ministre des Communications au début du débat aujourd'hui. Il a parlé des problèmes qu'avaient les Pères de la Confédération entre 1864 et 1867. Il a dit qu'ils essayaient de mettre ou de coller ensemble des colonies disparates avec des agrafes ou du ruban de métal.

Je ne suis pas sûr que la description qu'a faite le ministre des perspectives d'avenir qu'avaient les Pères de la Confédération soit vraiment conforme à la réalité. Selon moi, les Pères de la Confédération étaient probablement davantage préoccupés par les questions économiques et les divers problèmes sociaux auxquels ils devaient faire face en tant que politiciens imbus d'esprit de parti. Ils devaient être aux prises avec les problèmes que posaient les rapports avec l'économie américaine et avec les problèmes de transport et de communications dans l'Amérique du Nord britannique de l'époque ainsi que les problèmes que posait la présence de deux cultures très distinctes en Amérique du Nord. Au fond, je crois que ces hommes politiques n'avaient pas d'idéal à long terme. Ils étaient essentiellement pragmatiques et essayaient de trouver des solutions aux problèmes auxquels, dans leur optique, l'Amérique du Nord britannique faisait face au moment où ils ont lancé leur projet d'édification nationale.

L'autre problème auquel se sont heurtés les hommes politiques dans leur projet national est le fait qu'ils agissaient à l'encontre de la géographie naturelle de l'Amérique du Nord. Les colonies disparates dont parlait le ministre des Communications étaient essentiellement un prolongement des systèmes géographiques de l'Amérique du Nord: les provinces atlantiques sont un prolongement des Apalaches; le Canada central est un prolongement du centre des États-Unis.

Ils ont essayé de créer en Amérique du Nord britannique une nation orientée dans le sens contraire des frontières normales naturelles et des voies de communication normales naturelles à l'intérieur des régions géographiques de l'Amérique du Nord.

Le défi était considérable. Il inspire aujourd'hui ceux d'entre nous qui s'attaquent à des problèmes similaires, car les hommes politiques d'autrefois ont voulu ignorer les frontières naturelles de l'Amérique du Nord et créer une nation qui, au lieu de s'étendre du Nord au Sud, s'étirait d'Est en Ouest par-dessus les obstacles naturels.

Compte tenu des éléments avec lesquels ils ont dû compter, j'estime qu'ils ont accompli une tâche formidable. Je crois que le Canada d'aujourd'hui est un hommage à la prévoyance des Pères de la Confédération et des parlements subséquents qui se sont généralement inspirés de leur pragmatisme. Les fondateurs de la nation canadienne ont le mérite d'avoir ignoré les frontières naturelles ainsi que les pressions et l'attirance exercées par les États-Unis. Ils ont créé le Canada.

Je pense, monsieur le Président, qu'ils ont dû comme nous aujourd'hui, tenir compte du fait que notre pays se classe troisième au monde par la superficie de son territoire national: il est l'un des plus étendus au monde. Nous comptons une population très faible, 27 millions d'habitants répartis en général sur une étroite bande de terre adjacente à la frontière américaine. Il est très difficile pour n'importe quel Parlement, gouvernement ou politicien de créer, d'administrer et de maintenir un pays sur ces bases. Il faut savoir faire preuve d'énormément de pragmatisme, reconnaître les problèmes, faire face aux circonstances et s'attaquer véritablement aux problèmes.

• (1740)

Je crois que c'est précisément ce qui a été la marque de commerce du Canada dans le passé. Les parlements qui se sont succédé au cours des années ont bien réussi à faire preuve de pragmatisme dans la gestion du pays—qui constitue un défi à l'ordre des choses—et à garder le Canada uni.

Nous avons été pragmatiques. Je crois que c'est le mot clé. Malheureusement, au cours des dernières années, les gouvernements ont eu tendance à accorder de plus en plus d'importance aux idéologies. Sur ce plan, ils imitent les milieux politiques américains, qui deviennent de plus en plus polarisés, les politiciens de droite d'un côté et les libéraux de l'autre. Il s'ensuit que notre gouvernement a de plus en plus tendance à axer son action sur la théorie

de la libre entreprise qui semble avoir été adoptée par les républicains américains sous la gouverne de M. Reagan.

C'est ce penchant pour la libre entreprise qui a miné et finalement éliminé le pragmatisme dont faisaient habituellement preuve les politiciens de notre pays jusqu'à l'élection du présent gouvernement. La dislocation du Canada est attribuable à ces forces qui sont le fait d'un engagement idéologique et de l'élimination du pragmatisme dans la direction du pays.

Comme les Pères de la Confédération l'avaient compris, le Canada constitue un très grand pays qui doit être gardé uni pour permettre à une très petite population de survivre. Comment s'y prend-on pour ce faire? On ne peut s'en remettre au secteur privé parce qu'aucun investisseur sensé ne consentirait à risquer de son argent dans un marché aussi limité qui est réparti sur un si grand territoire. Il a donc fallu que l'État s'occupe de ce genre d'investissement.

Le gouvernement du Canada a participé à la construction du réseau national de chemin de fer. Il s'agissait essentiellement d'une entreprise conjointe réunissant des entrepreneurs et le gouvernement du Canada. Ce sont donc les secteurs privé et public qui ont financé ce que le ministre des Communications a appelé un ruban d'acier retenant ensemble les colonies de l'Amérique du Nord britannique.

De plus, lorsqu'il a fallu établir des liaisons aériennes d'un bout à l'autre du pays, cette initiative n'a pas été prise par le secteur privé parce que le marché d'alors ne lui permettait pas de réaliser des profits. Le gouvernement du Canada a donc mis sur pied les Lignes aériennes Trans-Canada qui sont plus tard devenues la société Air Canada.

Le gouvernement a également joué un rôle dans d'autres secteurs des transports et des communications, par exemple les services postaux, qui ont plus tard formé un réseau de communication rejoignant toutes les régions du Canada et, comme nos dirigeants aiment le dire, s'étendant d'un océan à l'autre. Ainsi, avec le même timbre, il est devenu possible d'envoyer une lettre à tout endroit au Canada, que ce soit à la maison voisine ou dans le Nord. Le tarif était le même dans chaque cas, de telle sorte que tous les Canadiens disposeraient de moyens égaux de communiquer avec leurs concitoyens.

Toutes ces réalisations ont été possibles grâce à des investissements du gouvernement, c'est-à-dire parce que le gouvernement et les politiciens de l'époque ont réalisé qu'il leur fallait être plus pragmatiques que ne le permettaient les idéologies d'alors, s'ils souhaitaient conserver leur pays et garder unie cette petite population répartie sur un territoire aussi immense que celui du Canada.

L'un des problèmes auxquels le Canada fait face à l'heure actuelle réside dans le fait qu'il est administré par un gouvernement extrêmement idéologique qui fait fi des besoins pratiques du Canada et adopte, en fait, une politique économique qui détruit notre pays.

Que fait le gouvernement? Il a pratiquement fait disparaître le service ferroviaire-voyageurs au Canada. Ce ruban d'acier dont parlait le ministre des Communications ne sert plus maintenant les Canadiens aussi bien que dans le passé. Il n'y a plus de service voyageurs permanent d'un bout à l'autre du pays, car après vérification, les conservateurs ont décidé qu'il ne respectait pas les critères de rentabilité. Il était peut-être utile du point de vue de l'unité nationale, il avait peut-être son importance à cet égard, mais les conservateurs ont jugé qu'il n'était pas rentable et ils ont donc décidé de s'attaquer au service-voyageurs de VIA Rail qui faisait le lien jusque là entre les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

La même chose s'applique aux postes. À une époque, dans toutes les localités du pays, de la côte est à la côte ouest, et dans le Nord, il y avait un bureau de poste; le nom de la localité était inscrit sur le côté et le drapeau canadien flottait au-dessus de ce bureau. Même si ces bureaux de poste servaient la cause de l'unité nationale, car il s'agissait là d'une chose que les Canadiens, qu'ils vivent dans l'Est, dans l'Ouest, dans le Nord ou dans le centre du pays, pouvaient considérer comme une institution nationale, le Parti conservateur, inflexible sur le plan idéologique, a décidé que ce système n'était pas rentable.

Ainsi, les Conservateurs l'ont détruit en privatisant les bureaux de poste ruraux et en offrant les services postaux dans des dépanneurs les Seven-11 au sein des localités de toute la province. Où allons-nous acheter nos timbres ainsi que nos mandats postaux et chercher nos colis de même que notre courrier? Est-ce dans une institution au-dessus de laquelle flotte le drapeau canadien? Pas du tout; nous nous rendons dans une entreprise privée appartenant à la Southland Corporation des États-Unis.

Ainsi, le gouvernement nuit à l'unité du pays pour des motifs économiques et idéologiques. Cela crée de graves divisions au sein de la société canadienne. La même chose s'applique à pratiquement toutes les autres institutions nationales qui ont été bâties non pour être rentables, mais pour servir la cause de l'unité nationale et faire en sorte que notre pays demeure uni.

Il est regrettable que les Conservateurs soient prisonniers des lois du marché et de leur idéologie et qu'ils ne tiennent pas compte des exigences de l'unité nationale.

Comme les Pères de la Confédération qui ont fondé notre pays l'ont appris, il est parfois tout à fait insensé sur le double plan de la géographie et de l'économie de bâtir une nation où il n'y en avait pas. Cependant, ils ont laissé de côté les lois du marché, et c'est ainsi qu'ils ont pu bâtir notre nation.

Or, malheureusement, à l'heure actuelle, la politique économique des Conservateurs consiste simplement à appliquer les critères de rentabilité à des sociétés comme la Société Radio-Canada, VIA Rail, Air Canada et Petro-Canada sans se préoccuper de l'unité nationale. Ainsi, ils détruisent de nombreuses institutions nationales que les Canadiens considèrent essentielles à l'unité du pays.

L'unité nationale a notamment été remise sérieusement en question au cours des dernières années, à la suite de la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Avant de m'arrêter là-dessus, je veux discuter de politique sociale, car ce n'est pas simplement le béton et l'acier ainsi que les systèmes de communication et de transport, qui constituent les remparts de l'unité nationale au Canada. Les politiciens pragmatiques avaient également constaté la nécessité d'assurer des programmes sociaux de qualité uniforme partout au Canada, afin que quiconque devant être hospitalisé, que ce soit en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Colombie-Britannique, en Ontario ou au Québec, puisse recevoir des soins de même qualité, peu importe le lieu d'hospitalisation.

Il en est de même pour les programmes sociaux, comme notamment l'assistace sociale et la protection de l'enfance, ainsi que pour les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Tous ces éléments sont devenus partie intégrante du rempart de l'unité nationale, de sorte que les Canadiens d'une région du pays avaient l'impression d'être sur le même pied d'égalité que leurs compatriotes des autres régions du pays, pour ce qui est des prestations qu'ils recevaient du gouvernement.

La politique économique conservatrice, qui repose sur l'idéologie conservatrice plutôt que sur la nécessité pragmatique de préserver l'unité du pays et de soutenir ce pays et a commencé à démanteler le régime des prestations sociales, de sorte que des Canadiens de certaines régions se trouvent ou se trouveront plus favorisés que d'autres.

Ce démantèlement des politiques sociales, ce rempart de l'unité nationale, se traduira par un affaiblissement de celle-ci et de l'esprit d'appartenance chez les Canadiens qui ont l'impression que certains seront plus favorisés que d'autres.

La politique budgétaire et fiscale conservatrice a eu les mêmes résultats. À mon avis, tous ceux qui prendront connaissance des chiffres publiés par Statistique Canada constateront que les changements apportés au régime fiscal, cette soi-disant réforme fiscale introduite par ce parti, n'ont fait qu'enrichir et sécuriser les riches, appauvrissant et insécurisant les pauvres de ce pays.

• (1750)

Je vous demande, à vous qui siégez dans cette Chambre aujourd'hui, ce que vous pensez d'un Canada qui traite les riches différemment des pauvres et opprime les pauvres ainsi qu'enrichit les riches? Laissez-moi vous dire que vous ne penseriez pas grand bien du Canada si vous faites partie des millions de pauvres, adultes et enfants, de ce pays, qui considèrent que le système est loin d'être égalitaire.

Avant que nous n'engagions les discussions au sujet de l'unité nationale et, partant, de la Constitution, de la répartition des pouvoirs ainsi que des mécanismes de modification de la Constitution, nous devons passer en revue les dommages que le Parti conservateur a causés ces dernières années, soit depuis 1984, au régime économique de notre pays.

À mon avis, les Canadiens ont toujours senti que leur pays était presque le seul au monde où le gouvernement possédait au moins un certain degré d'équité et qu'ils ne seraient pas taxés plus lourdement que d'autres concitoyens ou ne seraient pas exemptés d'impôts parce qu'ils jouissaient d'un certain niveau de richesse ou de pouvoir. Les Canadiens ont toujours senti qu'il y avait un certain degré d'équité dans un régime fiscal progressif et que les avantages qu'ils recevraient seraient justes et équitables pour tous, peu importe leur lieu de domicile au Canada. Les allocations familiales étaient les mêmes en

Nouvelle-Écosse qu'en Colombie-Britannique. Tous ces avantages étaient donc répartis équitablement.

Mais les conservateurs ont commencé à jouer avec ce régime et à le miner. Ainsi, beaucoup de Canadiens ont l'impression qu'il y a désormais différentes catégories ou classes de Canadiens, que les uns reçoivent plus d'avantages que les autres et que les uns paient plus que les autres. Or, ce n'est pas le moyen d'encourager l'unité nationale.

J'inviterais le gouvernement actuel à examiner quelques-unes de ses politiques sociales et quelques-unes des mesures qu'il a adoptées au cours des dernières années pour déterminer comment elles ont contribué à miner le sentiment d'unité nationale parmi les Canadiens. Il n'est pas trop tard pour changer ces politiques, pour les renverser et pour commencer à retourner à un régime dans lequel les Canadiens se sentent traités sur un pied d'égalité par le gouvernement du Canada et se sentent responsables au même degré de maintenir l'unité de notre pays. Ils n'éprouvent certes pas ce sentiment à l'heure actuelle. En effet, peu importe où l'on se rend au Canada, il y a des gens qui ont l'impression que le gouvernement fédéral les traite injustement et que d'autres sont beaucoup mieux traités qu'eux.

Une fois que nous rétablirons l'équilibre et l'équité, je pense que nous pourrons commencer à parler de façon convaincante de l'unité nationale. Nous ne pourrons certes pas le faire avant.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le député a commencé son discours en parlant un peu de l'histoire de ce pays. Il prétendait, en guise de préambule à certaines des choses qu'il a dites—si j'ai bien compris—, qu'aucun investisseur sain d'esprit n'aurait envisagé de mettre de l'argent dans un pays aussi peu peuplé. Il a dit alors qu'il avait dû, je suppose que c'est du gouvernement dont parlait le député, prendre des fonds publics pour construire la voie ferrée et d'autres choses.

D'où pense-t-il que venaient les fonds? Il faut des investisseurs. Il faut des gens pour faire des affaires, des gens prêts à risquer l'argent qu'ils ont rapporté d'ailleurs pour construire une économie, de sorte que le gouvernement puisse en prélever une partie pour la réinvestir dans des domaines où il serait susceptible de faire le maximum de bien.

J'aimerais bien que le député se demande un peu comment le fait de dépenser 1,20 $ ou 1,30 $ pour chaque dollar de recettes peut conduire au genre de monde utopique dont il parle, où tout le monde aurait le même accès à tous les privilèges de la vie dans un pays comme le Canada. Comment perpétuer une telle situation si la dette continue d'augmenter sans cesse?

Il me semble qu'à un moment donné, nous devons permettre aux gens qui créent la richesse, ceux qui ont gagné de l'argent en prenant des risques, de prospérer pour le bien du pays.

J'estime que nous sommes rendus à un point où nous devons commencer à développer une nouvelle prospérité, faute de quoi toutes les choses merveilleuses dont il parle—j'ai beaucoup de sympathie pour mon collègue—ne seront pas possibles. Peut-être pourrait-il nous dire où les gouvernements prendraient leur argent si ce n'était des gens qui sont prêts à investir et à risquer ce qu'ils ont.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, il y a plus d'un moyen d'investir dans un pays. Je viens d'une collectivité où la vie dépend de l'industrie forestière.

On y trouve des travailleurs qui ont investi leur vie au complet, leurs habiletés, leurs talents, leur compétence et leur énergie dans cette collectivité. De cette collectivité—je parle de Port Alberni—, le Canada a tiré des millions et des millions de dollars par suite de l'imposition de taxes, d'impôts ou de redevances sur les ressources, ainsi que de la vente à l'étranger de produits tels que du contre-plaqué, du papier, de la pâte ou du bois de construction.

Ces produits résultaient du labeur investi par des centaines de travailleurs. Pour faire cet investissement, les travailleurs ont pris des risques, car bon nombre d'entre eux—il s'agit de la main-d'oeuvre la plus exposée au monde—meurent chaque année d'accidents du travail.

Ces travailleurs versent de l'argent au gouvernement. En fait, ils en versent souvent plus que la compagnie pour laquelle ils travaillent. C'est grâce à leur argent que le gouvernement peut à son tour investir dans l'élaboration de programmes sociaux, d'une nouvelle infrastructure et de diverses initiatives, sans lesquels le pays ne pourrait survivre.

Je dis que cet argent ne provient pas seulement d'une région et que nos idéologies ne devraient pas nous dire qu'il vient d'une seule région. Il ne faut pas se servir uniquement du critère du marché. Il faut aussi utiliser le critère de l'unité nationale avant que les Conservateurs ne décident de démanteler les programmes au Canada. Quand il s'agit de sauver le pays, il faut appliquer les deux critères, soit celui du marché et celui de l'unité nationale.

Je pourrais souligner qu'en récompense pour l'investissement que les travailleurs de l'usine de contre-plaqué de Port Alberni ont fait pendant plus de 20, 30 ou même 40 ans, ceux-ci ont tous été congédiés, le 30 avril dernier. Ils ont tous perdu leur emploi même s'ils avaient pris des risques et s'ils avaient investi pendant des années au nom du Canada et de leur collectivité. Les récompenses ne sont pas les mêmes pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Rosemont pour une question ou un commentaire.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, j'ai été très surpris par plusieurs des propos de mon collègue de Comox—Alberni.

Tout d'abord, la vision qu'il a des Pères de la Confédération me surprend de la part d'un député socialiste. Il nous a présenté ces derniers et la naissance du Canada comme quelque chose d'une très grande vision. Vous savez, la naissance du Canada a deux raisons principales: de grands capitalistes britanniques, appuyés par la Banque de Montréal qui fut d'ailleurs la Banque du Canada pendant longtemps, jusqu'aux années 1930, qui avaient besoin de bonnes garanties pour construire des chemins de fer. Cela n'avait rien à voir avec un grand symbole d'unité et une grande vision. On avait besoin de garanties financières sur le marché de Londres; ce sont de très grands capitalistes qui ont fait beaucoup d'argent avec les chemins de fer, avec la garantie des citoyens. Donc, cela n'a rien à voir avec une grande vision pour les gens du pays.

La deuxième raison pour laquelle on a créé la Confédération, c'est que l'union du Bas et du Haut-Canada ne fonctionnait plus. Alors, il a fallu rediviser, redonner aux Québécois une certaine autonomie sur leur territoire.

Donc, je pense que notre collègue a un peu attrapé la maladie du premier ministre et du gouverneur général de voir toujours dans la naissance du Canada quelque chose d'une grande vision. C'étaient des capitalistes qui se mettaient ensemble pour faire de l'argent, mon cher collègue. Il n'y avait rien d'autre à y voir.

Maintenant, est-ce qu'on doit garder les symboles du Canada comme les postes? Vous savez, je dois constater que dans ma boîte aux lettres, je reçois de 90 à 95 p. 100 de brochures publicitaires, le reste ce sont des comptes et de plus en plus, cela va se faire par les retraits directs dans mon compte de banque.

Alors, si c'est cela le symbole canadien, je suis sûr que ce pays-là n'en a pas pour longtemps.

Par ailleurs, je comprends, monsieur le Président, mon collègue, du point de vue du Canada anglais, de vouloir conserver des standards nationaux, de vouloir conserver quelque chose qui les définisse. Le seul problème qu'on a avec cela c'est que, on le voit maintenant dans le domaine de l'éducation, le discours du Trône nous amène encore avec une intrusion du gouvernement fédéral là-dedans. Et on revient toujours à cela. Je comprends, dans la mesure où on veut intervenir et qu'on a une cohésion sociale, comme on l'a à l'intérieur du Canada anglais: se donner des standards nationaux et renforcer ces standards-là dans une perspective nationale.

• (1800)

Vous oubliez dans votre discours la situation québécoise. Toujours avec vos standards, on se heurte encore à la situation québécoise, et là il y a un problème majeur, monsieur le Président. Les Québécois. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député ne pose pas sa question maintenant, il ne pourra pas obtenir de réponse.

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Je dois vous dire, monsieur le Président, que j'ai bien compris, lorsque vous m'avez donné la parole, que vous avez dit que c'était une période de commentaires et de questions. Alors. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons dépassé de trois minutes la période prévue pour les questions et les observations. J'autorise le député à faire ses observations. S'il veut bien poser sa question, j'accorderai à l'orateur au moins une minute pour y répondre, si c'est possible.

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Je voudrais demander à mon collègue comment il peut faire un long discours sur l'unité nationale sans parler du peuple québécois? Il faut le faire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Comox—Alberni dispose d'une minute.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je serai encore plus bref.

Dans mon discours, lorsque j'ai parlé des Canadiens, j'incluais les Québécois.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. Le député de Strathcona a la parole pour un discours de 10 minutes. Ensuite, je reviendrai au député de Cape Breton—The Sydneys.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis heureux de donner aujourd'hui ma réaction au discours du Trône.

Le discours du Trône a traité de trois questions qui préoccupent beaucoup les Canadiens: l'unité, la prospérité et l'efficacité gouvernementale. Ces trois questions sont interdépendantes.

La fragilité de notre unité devient apparente quand notre économie faiblit. Elle est devenue apparente, aussi, quand les intérêts composés ont gonflé notre dette nationale. Notre gouvernement doit s'attaquer à ces problèmes économiques ainsi qu'aux problèmes constitutionnels, et c'est ce qu'il fait.

Aujourd'hui, je voudrais parler de l'unité canadienne d'un autre point de vue, qu'on peut qualifier d'étroit, mais qui est de la plus haute importance. Je voudrais parler un peu aujourd'hui de l'importance des symboles canadiens.

Je suis d'accord avec les orateurs qui ont parlé avant moi de la santé de l'économie, de la structure de la Constitution et du partage des pouvoirs. Ces questions sont extrêmement importantes. Cependant, nous avons des symboles en tant que Canadiens et nous devons réfléchir sur ce qui unit notre pays ainsi que sur notre histoire commune.

Nous avons beaucoup de symboles au Canada. Nous avons le drapeau, nos institutions et des célébrations communes, comme Expo 67 et les fêtes du centenaire de 1967. Nous en aurons un autre en 1992. Nous avons des rites communs, comme le chant de l'hymne national ou la cérémonie de remise des certificats de citoyenneté. Tous ces rites suscitent un sentiment de patriotisme, et je soutiens aujourd'hui que nous devrions intensifier notre utilisation des symboles et en créer de nouveaux pour manifester simplement notre fierté devant les réalisations du Canada et des Canadiens. Ce sont des choses positives que nous pourrions faire pour unifier notre pays et notre peuple.

Nous oublions trop souvent tous les avantages dont nous bénéficions comme Canadiens, ainsi que les réalisations que nous avons accomplies. J'ai eu la chance de voyager un peu et, lorsque je suis dans un autre pays, je me rends compte de la chance que nous avons ici, au Canada, et de toutes les choses pour lesquelles nous devrions être reconnaissants.

Comme Canadiens, nous avons souvent tendance à ne voir que ce qui se passe à l'intérieur du pays, alors que nous devrions aussi regarder vers l'extérieur. Nous avons contribué à la paix et à la liberté au cours de deux guerres mondiales, de la guerre des Boers, de la guerre de Corée et du tout dernier conflit. Nos réalisations se poursuivent. Ce sont les réalisations des Roy Brown et des Billy Bishop.

L'année prochaine, le Canada célébrera son 125e anniversaire. À l'époque de son 60e anniversaire, en 1927, les Canadiens ont célébré les contributions du Canada à l'échelle mondiale.

Comme vous le savez, le Prince de Galles, le futur Édouard VIII, a fait une tournée du Canada pour célébrer notre jubilée de diamants. Cette année-là, l'Édifice de la Confédération, qui fait partie des édifices du Parlement, a ouvert ses portes. On l'avait érigé en commémoration du 50e anniversaire du Canada, mais l'année de son 50e anniversaire, le Canada était engagé dans une guerre, et les célébrations avaient dû être reportées de dix ans.

Le Canada devrait marquer le 125e anniversaire de sa fondation en ouvrant les édifices du Parlement aux Canadiens. Ces édifices comptent parmi les plus importants symboles du pays. Et ce n'est un secret pour personne: ils sont encombrés et surchargés.

On a dressé des plans de réaménagement de l'espace et de construction d'un centre d'accueil des visiteurs dans le sous-sol, à l'entrée de la Tour de la Paix. On y mettrait un théâtre, des toilettes publiques et des expositions. Nous devrions aller de l'avant avec ce projet sans hésiter ni nous inquiéter outre mesure. Une petite dépense comme celle-là n'est pas du gaspillage.

Le gouvernement du Canada devrait aider les Canadiens à reconnaître leurs réalisations en faisant appel à des symboles comme des statues et des monuments. Par exemple, il devrait participer financièrement avec la ville

d'Edmonton à l'érection d'une statue commémorant les réalisations des cinq femmes qui ont défendu l'affaire «personne»: Louise McKinney, Henrietta Edwards, Nellie McClung, Emily Murphy et Irene Parlby. Ces femmes ont fait l'histoire en luttant afin d'obtenir le droit de vote pour les femmes. Elles ont porté l'affaire jusqu'au Conseil privé de Londres, en Angleterre.

Le gouvernement ne devrait pas craindre d'ériger une statue en l'honneur de ces femmes devant la Cour suprême. Nous pourrions peut-être commémorer d'autres personnages historiques; par exemple, les Canadiens qui se sont vu décerner la Croix de Victoria. Chaque année, le 11 novembre, nous pensons à eux pendant un court moment. Pourquoi ne pourrions-nous pas, par exemple, ériger des statues aux récipiendaires de la Croix de Victoria dans les villes et villages qui les ont vus naître? Nous pourrions peut-être en ériger une ou deux chaque année pour cristalliser dans la réalité nos réalisations en tant que Canadiens, afin de commémorer notre expérience historique commune.

Les Canadiens sont ingénieux, et en tant que gouvernement, nous devrions puiser dans leurs idées sur la façon de reconnaître les réalisations de leurs compatriotes. Il me semble que la prudence la plus élémentaire nous commande de consulter les Canadiens au sujet de la façon de nous y prendre.

La confusion quant à notre réalité historique se manifeste par la manie qu'ont les ministères et ministres de multiplier les récompenses pour souligner les réalisations des Canadiens. Par exemple, le secrétariat d'État a le Prix Bénévolat Canada. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie a récemment créé une médaille d'or dans le domaine scientifique.

Nous voyons les récompenses des ministères et des ministres proliférer. Elles couronnent l'excellence dans les affaires et dans beaucoup d'autres domaines. En tant que gouvernement, nous devrions peut-être nous y arrêter un instant et les faire relever d'une seule autorité administrative afin de savoir exactement ce qui se fait actuellement et ce que nous voulons faire à l'avenir.

Il y a à Ottawa des institutions nationales que les Canadiens ont rarement l'occasion de voir. Nous devrions leur en ouvrir les portes. Par exemple, pourquoi une si grande partie des trésors du Musée des beaux-arts du Canada devrait-elle être entassée dans des voûtes? Ne pourrions-nous pas créer un plus grand nombre d'expositions itinérantes, ou organiser davantage d'expositions en coopération avec les musées du pays? Nous pourrions peut-être même envisager la création de succursales du musée national: un musée des beaux-arts de l'Ouest et un autre de l'Est.

On pourrait en dire autant de nos autres institutions, comme le Musée canadien des civilisations et le musée des sciences et de la technologie.

Les Canadiens sont très fiers de nos réalisations internationales, par exemple dans les domaines du maintien de la paix, de la lutte contre l'apartheid ou de l'aide humanitaire. Nous offrons de l'aide aux pays en développement, mais les Canadiens se plaignent que cet argent pourrait être dépensé plus judicieusement au pays.

Nous aidons les pays à améliorer leur économie, à former du personnel et à protéger l'environnement. Les Canadiens ignorent la plus grande partie de ces activités. Je crois qu'au Canada, nous devons être fiers de nos réalisations internationales.

• (1810)

Nous devons en faire beaucoup plus. Par exemple, le député d'Etobicoke—Lakeshore a suggéré que le Canada milite en faveur de la création d'une association de la croix verte internationale, organisme qui aurait pour mission de voir au nettoyage des désastres environnementaux à travers le monde. Je pense que ce pourrait devenir le symbole de notre action dans le monde. Je pense que le gouvernement devrait viser fermement cet objectif.

Nous pouvons aussi penser à mettre sur pied une organisation environnementale internationale en collaboration avec l'ONU, quelque chose qui pourrait fonctionner sur le même principe que l'Agence internationale de l'énergie atomique. Comme vous le savez, monsieur le Président, cet organisme offre son expertise et finance les pays désireux d'exploiter l'énergie nucléaire. Il assure aussi une surveillance afin de voir au respect du traité de non-prolifération.

Nous pourrions créer une agence internationale de l'environnement fonctionnant sur le même principe. Cet organisme pourrait offrir son expertise ainsi que des crédits aux pays en développement sur des questions environnementales, comme l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Elle pourrait également avoir pour mission de fixer des normes environnementales minimales et de les faire respecter.

Nous avons beaucoup à offrir au monde. En tant que puissance moyenne, nos pouvoirs sont limités, mais nous pouvons peut-être étirer notre champ de compétence pour sortir de notre habituel rôle d'intermédiaire, même s'il est efficace et bien connu.

Je termine en répétant qu'en tant que nation, nous devons continuer de créer nos symboles, de poursuivre et de partager notre histoire commune, afin que nous puissions être fiers de nos réalisations.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'allocution de mon collègue, le député d'Edmonton. Je ne saurais être plus d'accord avec lui sur les principes de l'unité nationale, les préoccupations de prospérité et certes le partage des pouvoirs constitutionnels.

J'ai un peu de mal à accepter qu'on se contente de parler de Constitution alors qu'on devrait s'occuper des questions qui, comme le dit si bien le député, nous unissent au lieu de nous diviser. Je crois que les importants symboles canadiens, comme il le signale, et certaines des idées innovatrices qu'il a avancées, pourraient certes ajouter à la notion d'unité nationale. Je tiens à l'en remercier.

Il a parlé de deux choses que je voudrais lui voir développer. Du point de vue des symboles canadiens et de la façon dont on pourrait peut-être les reconnaître, le discours du Trône ne traite pas particulièrement de toutes les questions qu'il a abordées. En fait, j'estime que le discours du Trône a obscurci les questions d'unité et de prospérité nationales. Le député voudra-t-il considérer qu'il nous faut honorer les gens qui ont participé aux deux guerres mondiales et à l'histoire du Canada en investissant dans notre Musée canadien d'histoire et dans les monuments nationaux, comme il l'a signalé? Je crois que ceux-ci manquent gravement de fonds.

Jusqu'à maintenant, nous nous sommes préoccupés de construire des musées dans la plus grande partie du pays, surtout au Québec, sans tenir compte, je crois, de l'un des principaux symboles d'unité de notre pays.

L'autre symbole dont je voudrais que le député parle m'inspire la question suivante: Que ferait-il à la place du ministre en ce qui concerne le réseau canadien de radiodiffusion? Peut-il songer à un meilleur véhicule et à un meilleur mécanisme pour unir le pays d'un océan à l'autre que ce qui transmet, diffuse et montre les Canadiens aux Canadiens?

M. Thorkelson: Monsieur le Président, je commencerai par parler de la Société Radio-Canada. La Société Radio-Canada est sans aucun doute une institution nationale capitale qui peut, je crois, contribuer à l'unité canadienne.

Comme l'a dit Gérard Veilleux dans son discours, un financement stable sur plusieurs années s'impose. Il a nuancé ses propos en disant qu'une planification bien arrêtée importait encore plus. Je suis enclin à partager son opinion.

Nous avons fixé un niveau pour cette année, et je ne crois pas qu'il soit trop difficile de faire de même pour d'autres années.

En ce qui a trait aux musées, comme je l'ai dit dans mon discours, je crois que nous devrions les confier au grand public. Nous pourrions le faire en nous associant aux provinces et au secteur privé. Même si je ne m'y connais pas autant qu'elle dans le domaine de culture, je serais sans aucun doute disposé à me pencher sur des questions budgétaires, mais je ne peux pas exprimer d'avis là-dessus pour l'instant.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le discours du Trône.

Nous traversons une période cruciale de notre histoire. En tant que nation et politiques, nous faisons face à des problèmes gigantesques. À la suite de notre dernier congé, les Canadiens étaient en droit de supposer que le gouvernement allait traiter de ces problèmes de façon constructive dans le discours du Trône. Malheureusement, tout ce que nous avons trouvé dans ce discours, ce sont des platitudes et des généralités dénuées de sens, vraiment rien de ce dont nous aurions besoin pour régler les problèmes décourageants auxquels nous faisons face.

Le gouvernement passe sous silence les grandes préoccupations des Canadiens. De nos jours, les Canadiens s'inquiètent des lourds impôts, du chômage, de la Constitution et de l'environnement. Et pourtant, tout ce que voyons dans le discours du Trône, ce sont des généralités et des belles paroles. Où se trouve la solution aux problèmes qu'éprouve notre nation? Certainement pas dans le discours du Trône. Le gouvernement a prouvé que les problèmes de la nation ne sont pas le sujet qui le préoccupe le plus. Il espère simplement pouvoir s'esquiver au cours des prochains mois et, si possible, trouver, ici et là, dans les sondages, certaines solutions qui pourraient plaire à la population canadienne et être bien reçues par les citoyens.

Les Canadiens ne se laisseront pas bernés. Ils comprennent la gravité des problèmes qui se posent au Canada à l'heure actuelle. Ils se rendent compte, comme nous ici à la Chambre, des possibilités qui s'offrent au pays, et pourtant le gouvernement ne fait rien pour en tirer parti. Le gouvernement se dérobe au devoir qui lui incombe actuellement.

Que cherche à esquiver le gouvernement? Que refuse-t-il de faire exactement? Essentiellement, il refuse de régler les problèmes dont il est l'auteur. C'est ce qui agace le plus les Canadiens. Le gouvernement a conclu un accord commercial avec les États-Unis. Il songe maintenant à négocier un accord commercial tripartite avec les États-Unis et le Mexique. Pourtant, l'entente que nous avons signée avec les États-Unis est mal conçue à bien des égards.

Résultat? Nous ne tirons pas de cet accord commercial les avantages que nous avait promis le gouvernement. En réalité, nous perdons des industries au profit des États-Unis. Certains États américains ouvrent des bureaux au Canada, ce qu'ils appellent des missions commerciales, dont l'objet principal est d'inciter les industries canadiennes à déménager chez nos voisins du Sud. Et c'est ce qu'elles font. Nous ne faisons pas concurrence aux États-Unis. Nos industries quittent le Canada parce que les taux d'intérêt sont élevés et que nous n'offrons pas aux Canadiens ce que les Américains ont réclamé pour leurs

propres sociétés et leurs citoyens, c'est-à-dire des règles du jeu équitables.

Le gouvernement veut nous faire croire que les taux d'intérêt élevés sont attribuables à l'inflation.

• (1820)

C'est partiellement vrai, mais la principale raison, c'est que le gouvernement doit vendre des bons du Trésor pour payer les intérêts sur la dette. Et il le fait parce qu'il n'a pas trouvé lui-même les réponses qu'il avait promises au public canadien lors de la campagne électorale de 1984. Les Conservateurs étaient horrifiés que le Canada ait une dette d'environ 170 milliards de dollars en 1984.

Cet été, la dette de notre pays atteindra 400 milliards de dollars. Et le gouvernement dit de ne pas l'en rendre responsable parce qu'il a hérité de ce problème. Le fait qu'elle a plus que doublé depuis qu'il est arrivé au pouvoir ne semble pas important à ses yeux. Il le considère comme d'importance secondaire; il constate le fait que le déficit existait, bien qu'il fût très inférieur, et c'est là la seule chose qui compte.

Eh bien, le gouvernement nous dira qu'il ne peut pas y remédier, qu'il en a hérité et qu'il n'en est pas responsable. Je lui répondrais qu'il a plus que doublé la dette à un moment où l'économie du Canada était extrêmement prospère. Nous avons connu une très bonne période entre 1984 et 1990.

Maintenant, si le gouvernement prétend qu'il ne pouvait pas résorber la dette à ce moment-là, alors qu'il nous dise quand, en tant que pays, nous pourrons le faire. Pouvons-nous y faire face maintenant, alors que le gouvernement, à cause de ses programmes économiques peu judicieux, nous a plongés dans une récession d'origine purement canadienne? Non, nous ne pouvons pas. Pas maintenant. Il faut évidemment freiner les dépenses, mais, comme le gouvernement, reniant sa promesse, a laissé la dette atteindre les 400 milliards, voici que sont en péril les programmes auxquels notre pays est attaché, ceux qu'il considère comme les piliers de la société et le fondement du mode de vie propre aux Canadiens.

Nous en sommes rendus à écouter le gouvernement remettre en cause des programmes que nous, Canadiens, croyions intouchables, ces programmes que le gouvernement libéral a mis en place, comme le régime national d'assurance-maladie et la sécurité de la vieillesse.

Monsieur le Président, les Canadiens ont maintenant l'impression que ces programmes sont menacés. Ils reprochent au gouvernement d'avoir brisé sa promesse de consolider l'économie et de pas toucher aux programmes qu'ils ont obtenus de haute lutte. Nous regardons ce qui se passe à Ottawa et nous craignons pour nos programmes sociaux. Nous ne savons pas où s'en va le pays et nous sommes très inquiets.

Si le gouvernement du Canada avait voulu abolir les programmes sociaux, il ne s'y serait pas mieux pris. Il nous a plongés dans un tel bourbier économique que les Canadiens s'attendent au pire. Quel triste héritage!

Pas étonnant que les politiques ne soient qu'un cran au dessus des usuriers dans l'estime des Canadiens, parce que ceux-ci voient ce que ce gouvernement a fait d'un pays prometteur, compromettant cet avenir, son avenir immédiat, comme il l'a fait. Pas étonnant que les Canadiens soient exaspérés. Ils ont toutes les raisons du monde.

Quel a été l'effet des taux d'intérêt élevés? Un dollar canadien fort. C'était justement l'idée: rendre nos bons du Trésor attrayants. Évidemment, la valeur du dollar a augmenté. Où en sommes-nous maintenant à cause de ce gouvernement? Nous n'avons pas une économie commerciale solide. Notre base commerciale et industrielle n'est pas solide non plus. Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à faire leurs emplettes outre-frontières, phénomène qui jette les localités frontalières dans la misère.

Pourquoi cela? Parce que les Canadiens en ont plein le dos. Ils montrent leur indignation et leur colère en se rendant faire leurs courses aux États-Unis. Le problème se réglerait si la valeur du dollar canadien était ramenée à son niveau normal. Les produits américains coûteraient plus cher et il n'y aurait plus aucun intérêt à se rendre aux États-Unis. Cependant, nous ne pouvons pas le faire parce que le gouvernement refuse de réduire les taux d'intérêt, ce qui, évidemment, maintient notre dollar à un niveau élevé.

Les entreprises canadiennes ont beaucoup de difficulté à livrer concurrence à cause de la valeur élevée du dollar et des taux d'intérêt élevés. Ils ont de la difficulté à vendre aux États-Unis. Ils vont s'installer aux États-Unis parce que leurs dépenses sont moindres là-bas, ce qui n'aide pas le Canada.

Que nous sortions de cette récession cette année ou l'an prochain, nous nous retrouverons avec un plus petit nombre d'entreprises commerciales dans notre pays. Nous n'aurons plus ces industries et ces organisations qui auront quitté le Canada. Ce sera un autre triste héritage de ce gouvernement et un autre problème auquel les Canadiens devront faire face.

Nous avons également conclu avec les États-Unis un accord de libre-échange qui ne contient aucune définition de ce qui constitue une subvention. Nous avons cinq à sept ans pour déterminer ce qu'est une subvention. Cependant, il n'y a aucune définition du terme «subvention». Ce terme est défini dans l'esprit des Américains,

des agences américaines et du gouvernement américain. Ils savent quand les Canadiens reçoivent une subvention.

Dans ma circonscription, il y a une usine de la Sydney Steel Corporation qui est subventionnée parce qu'elle a reçu de l'aide des gouvernements fédéral et provincial dans les années 1970 et au début des années 1980, bien avant qu'on envisage de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Cependant, les Américains imposent à cette société des droits compensateurs parce qu'ils disent qu'elle a été subventionnée.

Que dire de la période d'exemption aux fins de l'impôt que les États-Unis offrent aux industries qui quitteront le sud de l'Ontario pour aller se réinstaller chez eux? Que dire des terrains qu'on offre gratuitement à ces industries dans les parcs industriels pour les inciter à se réinstaller aux États-Unis? Ne sont-ce pas là des subventions? Bien sûr que ce sont des subventions. Mais notre gouvernement ne prend pas notre défense. Il ne protège pas la base commerciale canadienne comme les Américans le font manifestement pour leur industrie et leur avenir économique.

Nous disons: «Si les Américains veulent le faire, ce doit être bien, ce doit être formidable.» Je ne critique pas les Américains. Le gouvernement américain prend manifestement la défense de ses propres citoyens et de sa propre base commerciale. Je me demande simplement pourquoi notre gouvernement ne fait rien pour protéger l'économie canadienne. Pourquoi laisser faire? Pourquoi abandonner nos Canadiens?

Il y a manifestement quelque chose qui va de travers. Ce qui va de travers, c'est que le gouvernement actuel ne sait pas quoi faire. Pas étonnant qu'il n'ait rien pu mettre dans le discours du Trône. Il ne sait pas ce qu'il veut faire.

Toutes les observations que j'ai formulées me paraissent extrêmement graves à moi et à la plupart des Canadiens. Notre problème constitutionnel est la difficulté économique la plus grave à laquelle nous ayons à faire face. On fait encore des investissements, heureusement, au Canada, mais beaucoup de gens qui voudraient investir chez nous ne le feront pas à cause de l'incertitude entourant notre avenir constitutionnel et l'unité du pays.

• (1830)

Que fait le gouvernement? Il se traîne les pieds. Il nous annonce qu'il présentera une proposition à l'automne. Et il enjoint l'oppostion de ne rien dire parce qu'il veut que le débat échappe à l'esprit de parti. Eh bien, quand un Canadien qui tient à son pays voit que le gouvernement ne fait absolument rien pour essayer de régler les différends et de renforcer l'unité du pays, il doit dire quelque chose. Il doit se plaindre et exprimer son exaspération devant ce qui se passe et déplorer que le gouvernement fasse du surplace pour finir encore une fois par lancer les dés à la dernière minute afin de tenter de résoudre le problème.

Il faut exprimer son désaccord. Or, d'après le gouvernement, faire cela, c'est faire montre d'esprit de parti. Eh bien, dans ce cas, je veux bien faire montre d'esprit de parti, car ce que le gouvernement actuel a fait me paraît cruellement insuffisant. C'est malheureusement insuffisant pour régler les problèmes auxquels le pays fait face en matière d'unité nationale et d'économie. Comment le gouvernement va-t-il régler les problèmes de l'avenir s'il ne peut régler ceux du présent? Qu'allons-nous faire à propos de l'environnement?

Le gouvernement a un plan vert. Or, il a été mis au rancart avec une rapidité encore jamais vue. Il a vu le jour, puis, comme la marmotte, il a vu son ombre et est rentré sous terre. Toute la question de l'environnement n'est vraiment qu'une mauvaise plaisanterie dans notre pays. Nous nous heurtons à une préoccupation environnementale très sérieuse au Canada, et le gouvernement nous dit: «Attendez, nous ne voulons pas nous lancer dans ce projet. Nous sommes peut-être en train de nous embarquer sans être réellement prêts.» Le gouvernement nous dit que cette question peut attendre. Ce n'est pas le cas.

L'établissement de garderies au pays ne peut attendre. Le gouvernement n'est pas capable de comprendre ce qu'est la réussite économique, et il ne se rend pas compte qu'il a créé un vide économique. Il ne se rend pas compte que les disparités régionales vont en s'accentuant. En Nouvelle-Écosse, les années 90 sont maintenant décrites comme la décennie cruelle. Les paiements de transfert sont réduits. Les paiements de péréquation sont en train de disparaître. Le gouvernement estime que le développement régional est une chose du passé. Il retire son appui. Voilà maintenant qu'il parle de fermer d'autres bases dans les provinces atlantiques. Il ferme des bases alors qu'il n'a même pas de politique de défense. Comment peut-il savoir quelles installations doivent être fermées? Les Conservateurs ne savent pas ce qu'ils font.

Ils ne gouvernent pas: ils sèment la confusion. Les Canadiens sont inquiets et ils ont bien raison de l'être.

Comment pourraient-ils même envisager de voter pour ce gouvernement aux prochaines élections? Les Canadiens veulent des mesures concrètes. Ils veulent que nous rétablissions le Canada tel qu'il a été bâti grâce aux longues années d'efforts des politiciens et de la

population. Ils ne veulent pas que le gouvernement compromette l'avenir du pays. Ils veulent que celui-ci s'attaque aux problèmes, plutôt que d'adopter la politique de l'autruche. Ils ne veulent pas que le Parlement se contente de siéger de temps à autre. Ils ne veulent pas non plus que le gouvernement se préoccupe plus des sondages et de l'opinion publique que des besoins de la population canadienne.

Les Canadiens ont droit à la prise en considération de leurs préoccupations. Il est temps que le gouvernement s'en rende compte et agisse en conséquence.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, voilà d'autres propos intéressants de la part d'un député de l'autre côté qui ressent, à ce qu'il me semble, un sentiment de profonde insécurité. En effet, en l'écoutant, et j'ai essayé d'écouter tout ce qu'il disait, j'ai trouvé dans ses propos beaucoup de préoccupation et de doute ainsi qu'une incapacité fondamentale à faire face à la réalité du monde d'aujourd'hui.

Je suppose que cette incapacité explique en partie ce qui n'allait pas dans le gouvernement libéral jusqu'en 1984, ce gouvernement qui a été au pouvoir si longtemps, qui nous a laissé une lourde dette dont nous essayons encore de nous libérer et qui a légué au Canada une situation dont hériteront nos enfants et peut-être même nos petits-enfants.

Je ne suis pas surprise, compte tenu du niveau d'insécurité et de doute que le député incarne au nom de son propre parti, que les Libéraux aient été incapables de faire face à ces problèmes et de relever les défis dans le passé.

Heureusement, l'électorat a vu la lumière et a élu un gouvernement qui a un plan, un gouvernement qui est capable de prendre le genre de mesures que réclame le député, un gouvernement qui a le courage de prendre des décisions qui sont nécessaires, même si elles ne sont pas populaires, parce que nous savons que nous devons accomplir ce qu'il est juste de faire plutôt que de prendre des décisions populaires.

J'ajouterai, à l'intention du député, que le changement est justement ce que nous avons apporté au Canada. Nous avons fait ces choses et appliqué les mesures que le député demande. Nous nous sommes attaqués à certains des problèmes qui affligeaient l'économie nationale, et notre récompense est peut-être de nous situer à un niveau peu enviable dans les sondages d'opinion. Cela montre justement qu'il existe de ce côté-ci de la Chambre des gens qui ont le courage de prendre les mesures qui s'imposent.

Notre tâche consiste à créer un sentiment de sécurité, d'espoir, de confiance dans l'avenir du Canada, un pays où les gens seront prêts à faire le genre d'investissements qui sont nécessaires à notre prospérité future. Voilà, à mon avis, le genre de mesures positives que nous prenons.

Je voudrais demander au député de l'autre côté de nous dire ce qu'un gouvernement libéral ferait pour réduire les taux d'intérêt en-deçà du niveau actuel, soit environ 9 p. 100, alors que sous le mandat libéral, les taux d'intérêt ont atteint 22 p. 100, un record de tous les temps.

M. MacLellan: Monsieur le Président, la députée d'en face parle de courage. Les membres de son parti sont bien courageux. En un sens, le fait de se montrer en public constitue en effet pour eux une forme de courage. La députée parle aussi de l'électorat canadien comme si celui-ci l'appuyait d'une quelconque façon, alors que son parti ne recueille actuellement que 14 p. 100 des voix dans les sondages. Je vous le dis, il y a plus de gens qui croient Elvis encore vivant que de gens qui appuient le gouvernement. Il est absolument incroyable que des membres du gouvernement puissent seulement songer à cette éventualité. Ça alors!

La réalité, c'est que le déficit s'élève cette année à 30,5 milliards de dollars. Il est toujours aussi élevé. Ce gouvernement était pourtant censé le réduire. Le pays compte 5 millions de pauvres. C'est ça la réalité. Il compte 1,5 million de chômeurs. C'est ça aussi la réalité. Et 1,8 million de Canadiens dépendent des banques d'alimentation. C'est là la réalité que le gouvernement a imposée à notre pays.

Mme Sheila Finestone (Mount-Royal): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de faire un commentaire, sinon cela reviendrait à dire que je suis tout à fait d'accord avec la députée d'en face lorsqu'elle dit que le gouvernement a fait preuve de courage, qu'il a créé un climat de sécurité et d'espoir susceptible d'assurer la prospérité du pays, qu'il a pris les mesures qui s'imposaient et qu'il n'y a rien de tel que d'avoir raison et de pouvoir faire la morale.

Je voudrais que mon collègue me dise si la vie est plus facile pour les citoyens de Sydney. Il a fait un discours si éclairé. Il connaît la situation dans cette région. Il pourrait peut-être nous dire ce que pense sa collectivité des brillants propos de notre collègue d'en face.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je remercie la députée de m'avoir posé cette question.

Dans ma circonscription, dans la région industrielle du Cap-Breton, le taux de chômage s'élève à 22 p. 100. C'est un chiffre que Statistique Canada pourra confirmer.

• (1840)

Nous perdons continuellement des emplois. Le taux de chômage est en hausse constante. Les jeunes quittent la région. Il n'y a pas d'emplois. Les travailleurs plus âgés prennent leur retraite ou leur pré-retraite ou encore bénéficient de prestations d'invalidité. Leurs postes sont ensuite abolis. Nos collectivités perdent donc aussi ces salaires. Elles ne peuvent plus se permettre de fournir à leur monde les services essentiels que tous les Canadiens ont le droit de s'attendre à recevoir dans leur pays.

Nos municipalités font face à de graves problèmes. Leur avenir économique est très inquiétant. Il est ridicule de même prétendre que le gouvernement s'est attaqué à ces problèmes.

Je voudrais ajouter que ce que les Canadiens veulent, c'est de l'espoir. Nous espérons toujours. Nous espérons toujours que ce gouvernement cède sa place à un autre. Nous croyons toujours que notre pays est le plus beau pays au monde et qu'il a un avenir, pourvu que le gouvernement cesse d'imposer ses politiques actuelles et de gérer nos affaires comme il le fait présentement.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir, bien que 10 à 20 minutes plus tard que prévu. Merci encore de me donner la parole maintenant.

À l'instar de mon collègue d'Edmonton—Strathcona, je tiens à dire à quel point je suis heureux de pouvoir exprimer ma position au sujet du discours du Trône. Ce discours donne une bonne idée des intentions du gouvernement pour le reste de la présente législature. Il est basé en partie sur le bilan passé et revient sur les années précédentes, mais on utilise ce retour en arrière pour établir un plan pour l'avenir.

Dans ce discours du Trône, on met l'accent sur l'unité et l'économie. Il est difficile d'assurer l'unité d'un pays et la tranquillité d'une nation lorsque des barrières économiques s'opposent au type de sécurité que recherchent les gens. Lorsque le chômage est élevé, comme c'est le cas dans certaines régions du pays à l'heure actuelle, il est difficile pour les intéressés de penser à l'unité du pays, même s'ils trouvent cela important. Ils s'inquiètent avant tout de trouver un emploi. Lorsque des entreprises font faillite dans tout le pays, les chefs d'entreprise touchés ne pensent pas avant tout à l'unité du pays, même si c'est là un de leurs principaux souhaits. Il est extrêmement important de se pencher en même temps sur les problèmes économiques et les questions d'unité.

Je tiens à dire à quel point je suis heureux de faire partie d'un gouvernement qui a le courage de prendre les décisions difficiles qui auraient dû être prises il y a des années et des décennies, afin de nous faire entrer bien préparés dans le XXI^{e} siècle.

Une grande partie des mesures que nous avons prises au cours des six ou sept dernières années tendaient à restructurer notre pays et notre économie pour que nous puissions être prêts à entrer avec les autres pays du monde dans une nouvelle économie mondiale. Ainsi, nous nous penchons sur des questions comme la réforme des pensions, afin que les Canadiens puissent avoir confiance en l'avenir sur le plan personnel. Nous nous attaquons à la réforme fiscale, qu'il s'agisse de la taxe de vente, de l'impôt des sociétés ou de l'impôt sur le revenu. Nous avons décidé de procéder à une réforme fiscale, afin que notre économie puisse s'adapter à la concurrence accrue à laquelle nous devrons être en mesure de faire face à l'avenir si nous voulons écouler nos produits sur les marchés mondiaux.

Nous attaquons de front la libéralisation des échanges, car le monde change. Nous ne pouvons nous attendre à ce que le monde, l'économie mondiale et les échanges commerciaux demeurent tels qu'ils sont pour nous satisfaire. Si le reste du monde évolue, nous devrons faire de même, afin d'être compétitifs, d'offrir des emplois aux Canadiens et de leur assurer la sécurité qu'ils souhaitent.

Nous nous penchons sur la restructuration de notre économie et faisons en sorte de rendre notre pays le plus compétitif possible, pour le bien des Canadiens. C'est la famille qui est le plus durement éprouvée par le chômage, la pauvreté et les divers problèmes qui se posent. Je suis donc heureux qu'il y ait dans le discours du Trône une déclaration concernant la famille. J'en cite un passage:

> Mon gouvernement reverra en outre ses politiques à l'égard de la famille, qui est le noyau fondamental de la société canadienne.

Je répète: le noyau fondamental de la société canadienne. Monsieur le Président, si nous voulons aborder l'avenir avec confiance, cohérence et détermination, nous devons pouvoir prendre comme point de départ des familles heureuses et sûres.

Il y a probablement beaucoup de gens ici à la Chambre et dans la population qui se demandent pourquoi nous revenons à la notion d'unité familiale traditionnelle. Pourquoi l'unité familiale traditionnelle est-elle si importante?

Je prends la peine ici de féliciter le député de Calgary-Nord pour les recherches poussées qu'il a faites sur le tort que la politique fiscale canadienne cause à la famille traditionnelle. Je recommande aux députés de lire son discours du 15 mai, aux pages 125 et 126 du hansard. Ils y apprendront que, depuis 1917, les gouvernements successifs n'ont pas tenu compte des pressions que leur politique fiscale faisait subir à la famille traditionnelle.

Je le répète, certaines personnes se demandent pourquoi nous insistons sur ce thème. Il faut bien l'admettre, l'unité familiale n'est plus ce qu'elle était. On pourrait penser que la cellule familiale traditionnelle correspond à celle dépeinte dans certaines émissions populaires des années 1950 et 1960, comme *Papa a raison* et *Leave it to Beaver*. Or, ce n'est plus le cas.

D'après les statistiques, dans la famille d'aujourd'hui, soit dans 62 p. 100 des cas, les deux conjoints travaillent; dans 27 p. 100 des familles, le mari est seul à travailler; dans 7 p. 100 des familles, ni le mari, ni la femme ne travaillent et dans 4 p. 100 des cas, seule la femme travaille. Si l'on considère que dans 62 p. 100 des ménages au Canada, le mari et la femme doivent travailler pour joindre les deux bouts, il nous faut reconnaître que la famille traditionnelle, selon notre conception fantaisiste, n'existe plus.

La famille d'aujourd'hui est soumise à des pressions de toutes sortes, et il ne faudrait pas que le gouvernement en rajoute. Les gens se demandent pourquoi il est si important de s'occuper des questions ayant trait à la famille? Je reprendrai ici les paroles d'un homme que je cite souvent, un célèbre sociologue de l'Université de Bordeaux, Jacques Ellal, qui a dit que pour qu'une relation soit authentique, il faut que l'autre puisse compter sur la continuité de mon comportement et savoir qu'il peut s'attendre à certaines paroles d'aide ou de refus de ma part. Sans une telle continuité, une relation devient impossible.

C'est pourquoi la cellule familiale revêt autant d'importance. Le mariage introduit effectivement un régime de fiabilité dans une relation. La fiabilité engendre la sécurité, et la sécurité est importante non seulement pour les adultes qui se trouvent dans cette relation, mais aussi pour les enfants.

Car c'est effectivement par l'intermédiaire de la famille que nous bâtissons des relations qui assurent cette sécurité et qui nous offrent également le moyen de transmettre les valeurs qui sont si importantes pour notre société. Pourtant, comme je l'ai indiqué et comme mon collègue de Calgary-Nord l'a souligné de façon très frappante, les politiques fiscales de notre gouvernement au cours des ans ont créé des tensions pour la famille.

Je cite l'exemple d'une famille dont le revenu est de 60 000 $. La citation se trouve à la page 126 du hansard:

> L'une des familles est de type conventionnel; elle dispose d'un seul revenu et compte trois enfants: deux de moins de sept ans, et un de plus de sept ans [. . .]Un des conjoints s'occupe des enfants à la maison. L'autre famille comporte les mêmes caractéristiques, si ce n'est que l'un [. . .]des plus jeunes n'a pas de lien de parenté avec les autres. Les deux parents travaillent: l'un gagne 36 000 $ par année, l'autre, 24 000 $, pour un total de 60 000 $ [. . .]

• (1850)

Dans le deuxième exemple, les adultes ne sont pas mariés.

> Cela peut sembler incroyable, mais l'impôt total payé par ces deux familles diffère de plus de 12 200 $. La famille conventionnelle paie chaque mois 1 000 $ d'impôt de plus. Près de la moitié de ce montant s'explique par le fait que le revenu est fractionné en deux tranches de 36 000 $ et 24 000 $. L'autre moitié tient simplement au fait que le couple conventionnel est marié.

Le paradoxe signalé n'était voulu par aucun gouvernement. Cette situation a commencé en 1917 et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il est donc important que notre gouvernement prenne note du fait que la politique fiscale alourdit le fardeau des personnes qui attachent de l'importance à la famille traditionnelle, qui croient que des relations humaines étroites, fiables et stables sont précieuses, qui estiment que les enfants grandissent le mieux au sein d'une famille, et qui veulent transmettre ces valeurs à leurs enfants au moyen de la famille.

Il est important que nous nous attaquions à ce problème. Je suis heureux de dire que, selon le discours du Trône, le gouvernement est disposé à considérer la famille traditionnelle comme une pierre angulaire de notre société.

Il ne fait aucun doute que la pauvreté constitue une question importante pour notre pays, mais il ne s'agit pas ici de pauvreté. Il s'agit d'équité et de politiques fiscales qui traitent toutes les personnes équitablement. Un groupe ne devrait pas être avantagé au détriment d'un autre.

Je félicite le premier ministre d'avoir pris l'initiative d'annoncer à la population canadienne et au Parlement qu'il veut que ce dernier adopte un régime où la famille traditionnelle sera traitée sur un pied d'égalité avec les autres familles et où les politiques fiscales du gouverne-

ment ne pénaliseront pas les personnes qui veulent construire un noyau familial traditionnel.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à ce débat sur la motion en réponse au discours du Trône.

Ce discours qui a été présenté par le gouverneur général le 13 mai dernier dévoile en gros les thèmes, les principes et les initiatives que le gouvernement a l'intention de poursuivre dans les prochains mois. Plusieurs journalistes ont qualifié ce discours du Trône comme une simple répétition de celui présenté le 3 avril 1989.

En effet, monsieur le Président, on retrouve dans les deux discours, les mêmes thèmes, les mêmes idées. En d'autres mots, dans les prochains mois, monsieur le Président, le gouvernement suivra le même chemin qu'il a suivi depuis qu'il est au pouvoir, soit depuis 1984. Cette route ne sera pas belle, si on se fie aux résultats des initiatives exprimées dans le discours du Trône d'avril 1989.

Les Canadiens le savent car le chemin que ce gouvernement nous a obligés de suivre nous a menés dans un cul-de-sac. Nous avons, pour la première fois de notre histoire, une récession fabriquée au Canada par le gouvernement canadien. Voilà où nous sommes rendus avec les idées proposées dans le discours du Trône du 3 avril 1989. C'est pourquoi, monsieur le Président, je m'inquiète car si le gouvernement a l'intention de suivre le même chemin que celui qui nous a conduits à cette récession, la situation ne peut que s'empirer.

Comme je viens de le souligner, le discours du Trône qu'il nous a présenté reprend en gros les thèmes et objectifs dévoilés il y a deux ans. Regardons, monsieur le Président, les quatre objectifs principaux que le gouvernement entendait suivre avec son discours d'avril 1989.

Les objectifs énumérés étaient: bâtir une économie forte; oeuvrer avec fermeté à la protection de l'environnement; veiller à ce que le Canada demeure une société généreuse; et finalement, réitérer son attachement à l'unité nationale.

Il n'y a pas de doute que ces quatre objectifs étaient à l'époque, et le sont encore aujourd'hui, des objectifs nobles et importants, monsieur le Président.

Ce qui est malheureux, c'est que le gouvernement conservateur a failli misérablement dans ces quatre dossiers d'importance primordiale pour le bien-être de tous les Canadiens.

Regardons le premier volet du discours du Trône d'avril 1989, celui de bâtir une économie forte. Le gouvernement conservateur disait il y a deux ans qu'il voulait nous bâtir une économie forte à l'aide de mesures d'encouragement. Il semblerait aujourd'hui que les Conservateurs aient pris le mauvais chemin. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous vivons une des pires récessions économiques. Non seulement la crise est grave, mais elle a été créée par ce gouvernement à cause d'une politique économique malsaine.

Les mesures d'encouragement dont parlait le gouvernement conservateur n'ont fait que décourager les Canadiens, monsieur le Président. Et demandez-le aux Canadiens. Les mesures d'encouragement dont les Conservateurs parlaient il y a deux ans n'ont fait qu'empirer une situation économique déjà rendue fragile par une politique de taux d'intérêt élevés. Bien sûr qu'aujourd'hui le gouvernement conservateur dit qu'il a réduit les taux d'intérêt, mais il a réduit les taux d'intérêt que lui-même avait déjà augmentés et qui a créé cette crise économique.

En avril 1989, le taux de chômage au Canada était de 7,8 p. 100 et aujourd'hui il est à 10,5 p. 100. Cela représente le niveau de chômage le plus élevé depuis le mois de mai 1985. À Montréal, les chiffres sont encore plus décourageants. En avril 1989, le taux de chômage dans la région de Montréal était de 9,7 p. 100 et aujourd'hui ce taux est rendu à 14,2 p. 100.

En effet, monsieur le Président, la région de Montréal est durement affectée par cette crise économique créée par ce gouvernement conservateur. Aujourd'hui, près d'un Montréalais sur quatre, ce qui représente 25 p. 100 de la population, vit sous le seuil de la pauvreté. C'est honteux, monsieur le Président. À l'échelle du Québec, la situation n'est pas meilleure, car dans les premiers mois de 1991, le nombre de faillites a grimpé de 40 p. 100. Selon Statistique Canada, 1 818 individus ont demandé la protection de la Loi sur les faillites.

Il faut dire que le chemin employé par ce gouvernement depuis le discours du Trône d'avril 1989 n'a rien fait pour améliorer le sort des Canadiens qui habitent la région de Montréal. Et si le gouvernement a l'intention avec ce nouveau discours du Trône de continuer sur le même chemin, la situation économique des Montréalais ne pourra que s'empirer, monsieur le Président.

À l'époque du discours du Trône de 1989, le ministre des Finances de l'époque nous avait promis que le déficit diminuerait à 28 milliards de dollars. C'est tout le contraire qui est arrivé, monsieur le Président: il est rendu à

30,5 milliards. En terme de dette nationale, mon chef, l'honorable chef de l'opposition, nous a démontré dans son discours que le gouvernement conservateur a accumulé en six ans une dette qui équivaut à la dette accumulée par tous les autres gouvernements en 117 années d'histoire.

Dans son discours du Trône il y a deux ans, le gouvernement disait aux Canadiens qu'il leur offrirait des mesures d'encouragement, mais depuis nous avons assisté aux coupures dans l'assurance-chômage, aux coupures dans le Programme pour le développement de l'emploi, aux coupures dans l'habitation sociale et l'assurance-maladie.

Ce qui est malheureux, c'est que ce discours du Trône prétend aider ceux qui en ont le moins. La vérité est que ce discours n'offre aucun répit pour les chômeurs, les familles pauvres, les étudiants qui paient la TPS, les gens âgés ou les malades. Il n'y a absolument rien dans ce discours du Trône qui donne de l'espoir aux personnes les plus démunies. Le gouvernement semble dire aux sans-emploi qu'il faut attendre à l'an 2 000 pour trouver un emploi. C'est inacceptable.

• (1900)

Monsieur le Président, la question qu'il faut se poser aujourd'hui, si on doit écouter le discours du Trône du gouvernement, les 225 000 chômeurs de Montréal, qu'est-ce qu'ils vont faire jusqu'à l'an 2000? Est-ce qu'il vont crever de faim ou vont-ils avoir l'espoir qu'un jour, ils pourront avoir un emploi le plus vite possible afin de pouvoir continuer à vivre avec dignité? Ce n'est pas en coupant dans tous les programmes d'aide durant la période de crise que nous allons inspirer la confiance.

Les Canadiens sont également sceptiques envers le dernier discours du Trône. On s'aperçoit que le gouvernement désire doubler le nombre de diplômés en mathématiques et dans les sciences pour faire du Canada un pays plus concurrentiel. Il est vrai, monsieur le Président, qu'il nous faut des scientifiques et des mathématiciens pour stimuler la recherche et le développement. Mais le fait demeure que, en 1987, les dépenses totales du gouvernement fédéral dans le secteur de la recherche et du développement représentaient 1,4 p. 100 du produit national brut. Aujourd'hui, ce chiffre a diminué à 1,28 p. 100, monsieur le Président. Pourtant, je me souviens très bien, lors de la campagne électorale de 1984, que l'actuel premier ministre avait dit à haute voix qu'il doublerait l'investissement dans la recherche et le développement, et voilà qu'il vient de réduire ce qui existait déjà.

Donc, monsieur le Président, comment voulez-vous encourager les jeunes Canadiens à poursuivre des études dans les sciences quand le gouvernement ne fait aucun effort pour encourager la recherche et le développement. La preuve en est que nous dépensons moins dans ce secteur essentiel au progrès économique que tous les autres pays industrialisés.

Le gouvernement conservateur admet qu'il faut stimuler l'économie canadienne, et le moyen d'y parvenir, selon les Conservateurs, serait de faire des efforts pour négocier un accord de libre-échange à l'échelle de l'Amérique du Nord. Monsieur le Président, je représente le comté de Saint-Léonard. C'est un comté qui a été durement affecté par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Mon comté comprend un secteur manufacturier important. Les compagnies Maxim Canada Inc. et Rosita Shoes ont subi les conséquences de ces politiques économiques désastreuses du gouvernement conservateur. Comment voulez-vous que nos travailleurs soient en mesure de concurrencer avec des travailleurs mexicains qui gagnent en moyenne 2 $ l'heure?

Monsieur le Président, le gouvernement semble faire un lien entre l'unité nationale et la prospérité économique dans son discours du Trône. Je dois dire que si l'unité du pays repose sur la prospérité économique promise par les Conservateurs, nous avons un problème sérieux au Canada.

Monsieur le Président, un élément qui contribue à renforcer l'unité du pays, c'est la promotion et le renforcement de notre identité. Notre identité est créée grâce aux réalisations culturelles. C'est évident que cet aspect est moins important pour le gouvernement conservateur car on y relève seulement qu'un petit bout de phrase relative aux réalisations culturelles.

Un des meilleurs outils pour diffuser et renforcer notre identité est la Société Radio-Canada. Malheureusement, le gouvernement a fermé des stations à Calgary, Saskatoon, Windsor, Corner Brook, Sydney, Matane, Rimouski et Sept-Îles. Comment peut-on parler de culture et d'identité quand on démantèle un instrument qui nous a bien servis dans ce dossier? Je crois que la tâche devient de plus en plus difficile, monsieur le Président.

Sur le plan constitutionnel et sur l'unité nationale, ce discours du Trône, tout comme celui du 3 avril 1989, démontre clairement qu'il y a un manque de leadership dans ce dossier de la part des Conservateurs. Depuis l'échec du lac Meech, monsieur le Président, les Conservateurs n'ont pas de position ou de plate-forme constitutionnelle. Les Canadiens ont un gouvernement qui n'offre aucune solution à l'impasse constitutionnelle du pays.

La réponse du gouvernement à ce dilemme est la création d'un autre comité, monsieur le Président. Les

Canadiens en ont assez de se faire étudier; ils veulent des réponses, ils veulent des résultats. Ce comité ne devrait pas faire rapport avant janvier 1992. Or, les Canadiens doivent attendre encore huit mois avant de connaître la position constitutionnelle du gouvernement conservateur.

Encore une fois, monsieur le Président, ce gouvernement attend à la dernière minute pour régler un problème d'une si grande importante. C'est jouer au poker avec l'avenir du Canada. Il semblerait que le gouvernement n'a rien appris de la faillite de l'Accord du lac Meech. Chaque minute que le gouvernement laisse filer dans ce dossier représente du temps perdu que l'on aurait pu utiliser pour régler les problèmes de la Constitution pour enfin concentrer nos efforts sur l'économie et créer des emplois pour tous les Canadiens.

Il est évident qu'il y a un manque de leadership de la part du gouvernement. Cependant, monsieur le Président, de notre côté, mon chef, l'honorable Jean Chrétien, a fait preuve de ses qualités de vrai leader en mettant de l'avant ses grandes lignes d'une démarche permettant de trouver une solution aux problèmes constitutionnels.

Le 21 avril dernier à Montréal, le chef libéral a présente sa démarche pour établir un cadre constitutionnel fondé sur des principes équitables pour le Québec et le Canada tout entier. Cette démarche exige une prise de position du gouvernement, exige qu'il rende public un projet de réforme concret avant le 1er juin 1991 pour aboutir à un référendum pancanadien. Ce référendum sera victorieux grâce à l'appui des trois principaux partis politiques représentés dans cette Chambre, monsieur le Président. Bien sûr que s'il n'y avait pas l'appui de ces trois partis, ce référendum deviendrait illusoire.

Monsieur le Président, j'aimerais vous citer une phrase du discours du Trône qui semble justifier la démarche proposée par le chef libéral. Cette phrase se retrouve dans le volet de l'unité nationale et se lit comme suit: «Une Constitution doit être un instrument d'unité. Les Canadiens et Canadiennes devraient pouvoir se reconnaître dans leur Constitution.»

C'est exactement ce que le chef libéral propose avec sa formule de consultation populaire victorieuse. Il faut donner aux Canadiens l'occasion de s'exprimer sur leur sens d'appartenance à ce pays. Quel plus beau moyen y a-t-il pour aider les Canadiens à se reconnaître dans leur Constitution que de l'associer d'une façon aussi directe à l'approbation par tous les citoyens.

Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le chef du Parti libéral du Canada pour son courage d'avoir mis de l'avant une proposition concrète sur le plan constitutionnel pendant que le pays attend un autre huit mois pour la proposition du gouvernement. Monsieur le Président, le chef libéral a bien compris que le temps d'agir est maintenant.

Un autre point que j'aimerais soulever c'est celui où le Canada demeure une société généreuse. Ce sont les mots utilisés dans le discours du Trône d'avril 1989. Monsieur le Président, être généreux veut dire être ouvert et accessible. Malheureusement, sous le règne des Conservateurs, le Canada est devenu moins accessible et généreux envers ses citoyens et ceux qui désirent être citoyens de ce pays.

Tous les députés le savent, il y a deux longues listes d'attente d'individus qui désirent entrer au Canada. Il y a parfois des individus qui attendent pour entrer, qui ont leur conjoint déjà établi au Canada, monsieur le Président, mais on leur refuse l'accès à notre pays et pire encore l'accès à leur famille. Il y a des familles dont le mari ou la femme est ici, puis que le mari ou la femme est dans un autre pays et attend depuis quatre ans. Cela est inacceptable, surtout quand nous disons que le Canada est un pays tolérant, un pays généreux. Si dans le passé on avait eu cette même politique, monsieur le Président, ni vous ni moi ne serions ici aujourd'hui. Alors, quand on parle d'un pays généreux et tolérant, il faut ouvrir les portes, il faut unifier les familles. C'est une autre politique de base pour une société canadienne tolérante et généreuse.

Monsieur le Président, le Canada est devenu moins généreux avec ses propres citoyens en coupant les programmes destinés à aider les moins bien nantis, comme je l'ai déjà souligné. Peu importe le sort de la classe moyenne, peu importe le sort des sans-emploi dans la région de Montréal, peu importe le sort réservé aux malades, car c'est la grosse entreprise qui compte, monsieur le Président.

Monsieur le Président, puisqu'il me reste encore quelques minutes, j'aimerais parler un peu de Montréal. Vendredi dernier, nous avons appris que la quincaillerie Pascal avait fait faillite. Cette faillite touche 2 600 emplois, sans compter les 225 000 au mois d'avril.

• (1910)

Monsieur le Président, bien sûr que Pascal est une grosse société et qu'elle a fait la nouvelle, la grande nouvelle. Nous l'avons soulevé en Chambre et nous avons demandé au gouvernement quelle politique, qu'est-ce qu'il allait faire de concret pour aider ces 2 600 travailleurs qui ont perdu leur emploi, qui n'ont pas d'espoir dans l'avenir?

Mais on oublie combien de petits commerces ferment tous les jours, combien d'emplois dans ces commerces, dans ces petites compagnies ou ces petites entreprises sont perdus. Personne n'en parle. Mais il y a des milliers

et des milliers d'emplois qui se perdent tous les jours et on est ici, on fait de bons discours et on répète le même discours du Trône que l'on avait prononcé en 1989, monsieur le Président, quand on connaît une récession si grave, une récession économique créée par ce gouvernement.

Donc, comme je le demandais aujourd'hui au ministre des Finances, j'aimerais qu'on me dise ce qu'il attend pour proposer des nouvelles mesures afin qu'on puisse relancer l'économie, pour que les gens, nos jeunes puissent avoir de l'espoir dans ce pays. Bien sûr que si on peut avoir des emplois et que l'on donne de l'espoir à nos jeunes, on pourra régler les problèmes constitutionnels, on pourra régler plusieurs problèmes qu'on a dans ce pays, comme dans tout pays moderne, monsieur le Président, qui fait face à des changements importants.

Mais ce gouvernement, depuis sept ans presque maintenant, nous répète toujours le même discours, il monte les taux d'intérêt—il les a montés mais maintenant il commence à les descendre graduellement—mais il est trop tard, monsieur le Président. Les gens ont perdu confiance. On a juste à regarder—on vient de passer une longue fin de semaine, et c'est là la tragédie—on n'a jamais vu tant de Canadiens aller magasiner de l'autre côté de la frontière, monsieur le Président. C'est grave.

Combien y a-t-il de victimes—et pas seulement Pascal—mais combien y a-t-il eu d'autres victimes qui ne sont pas assez importantes pour faire la une de nos quotidiens et cela continue encore? Pourquoi les Canadiens ont-ils perdu confiance? Pourquoi les Canadiens n'achètent-ils plus au Canada? Voilà la question primordiale qu'il faut se poser. Comment pouvons-nous relancer notre économie si nous-mêmes, si nos Canadiens n'ont plus confiance dans notre système économique, dans nos produits et qu'ils vont de l'autre côté. Ils louent des autobus pour aller magasiner de l'autre côté.

Tous les jours, mes collègues posent des questions au gouvernement. Quelles sont ses réponses? Rien. Mais il faut analyser tout cela, monsieur le Président. Quand le gouvernement impose la TPS, le libre-échange, les taux d'intérêt et quand vous ajoutez tout cela, les Canadiens en ont soupé et le temps est venu, ce n'est plus le temps de faire de beaux discours, ce n'est plus le temps d'étudier. Les Canadiens, comme je le disais plus tôt, en ont assez des études. Ils veulent des actions concrètes, ils veulent travailler, ils veulent que leurs enfants puissent avoir espoir en ce bon pays qu'est le Canada.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations? La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell. Quatre députés n'ont pas encore parlé. J'apprécierais que le député soit bref avec son commentaire ou sa question.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue et je suis sûr que tous les députés voudront se joindre à moi pour le féliciter pour ses remarques.

J'aimerais lui parler particulièrement de l'industrie canadienne de la chaussure parce que je sais que c'est un secteur de notre économie qui a été endommagé gravement, c'est presque mortel ce qu'on a fait subir à l'industrie de la chaussure. Encore une fois, ce sont les politiques gouvernementales du gouvernement d'en face qui en sont responsables.

Chez nous, dans mon comté, il y avait 450 emplois dans le domaine de la chaussure lorsque j'ai été élu en 1984. Aujourd'hui, il en reste à peu près, dans les deux usines, soit *Alexandria Footwear* qui est la compagnie *Rosita Shoes*, laquelle je sais que mon collègue connaît bien, et l'autre compagnie qui est *Brown Shoes*. Les deux ensemble ont à peu près 100 employés au maximum.

Alors, j'aimerais demander à mon collègue s'il partage avec moi l'opinion qu'il est déplorable de voir que notre industrie canadienne de la chaussure a subi, premièrement les effets de l'élimination des quotas et, dans un deuxième temps, les effets du libre-échange et troisièmement, la récession économique qui a diminué, bien sûr, la consommation, les achats de chaussures si vous préférez.

Je demanderais à mon collègue de commenter là-dessus.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question.

Comme il l'a mentionné, il sait très bien que quand j'ai été élu, en 1984, il y avait à peu près 2 000 emplois dans mon comté dans l'industrie de la chaussure. Aujourd'hui, monsieur le Président, il en reste une centaine.

Il y avait Rosita Shoes qui était une grande manufacture et qui comptait entre 600 et 800 emplois. Aujourd'hui, il y a presque deux ans de cela, elle a fermé ses portes. Il y avait Excelsior Shoes qui a fermé ses portes. Il reste seulement Christina Shoes qui compte, comme je vous l'ai dit, à peu près une centaine d'emplois. Dans un comté comme Saint-Léonard, où il y a des petites et moyennes entreprises, où il y a beaucoup de manufactures soit dans le vêtement, soit dans la chaussure, toutes ces manufactures sont en train de disparaître. Ce qui est encore plus grave, non pas seulement que ces manufactures disparaissent, mais le fameux programme PATA pour aider les travailleurs âgés qui perdent leur emploi dans de telles situations, surtout dans l'industrie de la chaussure, du textile et du vêtement, monsieur le Président, le gouvernement, pour ne pas donner ces bénéfices, a mis un règlement selon lequel pour chaque manufacture ou entreprise qui ferme, il faut, pour se qualifier à ce programme, dans une région où il y a plus de 500 000

habitants, que la compagnie ait au moins 100 emplois. Or, plus de 75 p. 100 de nos entreprises au Canada sont des petites entreprises comptant moins de 50 employés. Donc, il n'y a personne qui se qualifie, puis tous les jours, je suis sûr que probablement vous en avez même dans votre comté, monsieur le Président, je sais que mon collègue en a dans son comté, puis tout le monde a des gens qui viennent à nos bureaux de comté. Ils ont plus de 55 ans. Ils n'ont pas d'assurance-chômage. Ils n'ont pas d'emploi, puis les chances de se trouver un emploi sont presque nulles, monsieur le Président, puis on joue avec des règlements.

Alors, c'est là la tragédie humaine qu'on vit aujourd'hui grâce aux politiques de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Reprenons le débat.

[*Français*]

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur le discours du Trône. Je voudrais tout d'abord exprimer ma fierté de représenter mes concitoyens du comté de Joliette à l'intérieur d'un gouvernement clairvoyant et responsable.

Ce gouvernement, monsieur le Président, a hérité en 1984 d'un pays divisé, mal administré, et dangereusement endetté. Et c'est pour cette raison qu'il nous faudra probablement plus d'une génération pour corriger le problème du déficit.

Depuis cette date, notre gouvernement a pris des décisions courageuses pour mettre de l'ordre dans les finances de l'État et réduire ses dépenses. Nous avons réduit l'appareil gouvernemental devenu beaucoup trop lourd et coûteux. Nous avons modifié notre système fiscal pour le rendre plus juste et plus équitable. Nous avons amélioré nos rapports avec nos partenaires commerciaux, ce qui nous a permis de développer de nouveaux marchés et de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial. De fait, environ 70 p. 100 de nos exportations prennent le chemin des États-Unis. Grâce à cet accord, nous avons trouvé de nouveaux débouchés et obtenu une plus grande sécurité pour nos marchés.

Nous avons modernisé nos structures pour améliorer notre productivité. Notre démarche dans le but d'éliminer la taxe de vente cachée—la taxe sur les produits manufacturés, qui créait du chômage en rendant nos industries moins compétitives—par une taxe visible est beaucoup plus équitable, car elle protège les plus démunis par un système de remboursement périodique, est un autre exemple de la détermination de notre gouvernement de placer le pays en meilleure posture pour affronter la compétition des marchés extérieurs beaucoup plus puissants. Nous nous sommes engagés dans la déréglementation et la privatisation pour nous doter d'un marché intérieur plus concurrentiel et plus productif.

Dès 1984, nous avons mis en oeuvre, avec succès, une stratégie destinée à améliorer notre compétitivité. Le Canada, monsieur le Président, est parmi les pays industrialisés, celui qui a comparativement créé le plus d'emplois, et les investissements privés de sources étrangères ont atteint des niveaux sans précédent.

Toutes ces réformes structurales n'apportent pas nécessairement des résultats tangibles du jour au lendemain. Cependant, nous savons qu'elles assureront une hausse du taux de croissance de notre productivité dans les années à venir, et ceci pour le plus grand bénéfice des Canadiens et des Canadiennes. Mais nous ne pouvons nous arrêter là. Il reste beaucoup à faire pour atteindre la prospérité que nous recherchons, pour nous et pour les prochaines générations.

Nous en retrouvons les moyens dans le discours du Trône.

• (1920)

Le libre-échange, à l'échelle de l'Amérique du Nord, sera la prochaine étape logique s'il est possible de négocier un accord acceptable avec le Mexique et les États-Unis.

Nous devrons continuer de contrôler les dépenses gouvernementales. Des mesures sont prévues pour plafonner les dépenses au titre des programmes fédéraux. Un projet de loi sera aussi déposé afin que toutes les recettes provenant de la TPS et de la privatisation d'autres sociétés de la Couronne soient apportées à la réduction de la dette nationale. Et je pense, monsieur le Président, que cela répond bien aux attentes de la population.

Avec la collaboration des provinces, nous procéderons à l'élimination, d'ici 1995, des obstacles au commerce et à l'investissement interprovinciaux.

Nous avons aussi comme objectif la création de 2,5 millions de nouveaux emplois au cours des neuf prochaines années et ceci, tout en relevant de 25 p. 100 le revenu réel des Canadiens d'ici l'an 2000. Cela devra se faire en

collaboration avec les milieux d'affaires, les syndicats et les différents paliers de gouvernement.

Mais tous ces efforts n'apporteront pas les résultats escomptés si nous persistons à dépenser nos énergies à débattre sur nos problèmes constitutionnels. Depuis le rapatriement de la Constitution en 1982, sans la participation du Québec, l'unité du pays est menacée.

Tous les efforts de mon gouvernement pour corriger cette situation et ramener le Québec à la table constitutionnelle ont été sabotés. L'accord proposé et signé par toutes les provinces aurait permis, s'il avait été ratifié, de s'engager de façon beaucoup plus sereine dans une réforme en profondeur, tel que sollicité par toute la population canadienne. Malheureusement, tel n'est pas le cas.

Nous devons donc tout tenter maintenant, dans ce contexte difficile, pour vaincre les obstacles, dissiper les doutes dans la population et préparer le Canada à affronter avec assurance le XXI[e] siècle. Et nous devons le faire en préservant les droits de tous les Canadiens. À la grandeur du pays, les Canadiens et les Canadiennes doivent pouvoir se reconnaître dans leur Constitution, y retrouver leurs espoirs et leurs aspirations. C'est pourquoi l'ensemble de notre approche se fonde sur l'écoute de la population. Et c'est ce que nous faisons présentement par l'entremise du Forum des citoyens et du Comité parlementaire Beaudoin–Edwards.

Et nous continuerons à consulter la population, au moyen d'un comité parlementaire, lorsque nous déposerons nos propositions à l'automne. Nos propositions devront reconnaître le caractère unique ou distinct du Québec comme elles devront reconnaître les intérêts particuliers de toutes les régions du pays. Elles devront être basées sur des critères de justice et d'efficacité.

Monsieur le Président, tout engagement passe inévitablement par le compromis raisonnable et la conciliation. Pour atteindre cet objectif d'un Canada plus uni et plus prospère, nous aurons besoin de la collaboration de tous les Canadiens et Canadiennes de bonne volonté qui devront faire preuve de tolérance, de générosité et de justice.

La prospérité économique est d'abord et avant tout une question de ressources humaines. À l'aube de l'ère du savoir, notre qualité de vie dépendra de la qualité de nos connaissances.

Le discours du Trône nous sensibilise sur le fait que quatre adultes sur dix au Canada ne savent pas assez lire ou compter pour fonctionner efficacement dans leur vie de tous les jours. Trois élèves sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires.

Monsieur le Président, mon gouvernement est conscient que l'éducation est un domaine de compétence provinciale et il respecte ce fait. Cependant, si nous ne faisons rien pour changer cette situation, nous nous retrouverons au début du siècle prochain avec le tiers de la population qui ne pourra se trouver un emploi pour garantir sa propre prospérité.

La population est préoccupée par ces statistiques et s'attend à ce que ses élus proposent des mesures pour s'attaquer au problème. C'est pourquoi nous retrouvons dans le discours du Trône des objectifs de notre gouvernement pour réduire, d'ici l'an 2000, le taux d'analphabétisme de moitié; veiller à ce que 90 p. 100 des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires avant l'âge de 25 ans; et doubler le nombre des diplômés au niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie.

C'est dans le respect, bien sûr, des juridictions, mais en collaboration avec les provinces, que nous voudrons nous engager pour atteindre ces objectifs.

En ce qui concerne la formation, les entreprises canadiennes dépensent la moitié moins que leurs concurrents américains pour former leurs employés, cinq fois moins que les Japonais et huit fois moins que les Allemands.

Nous avons donc du rattrapage à faire. Le gouvernement se fixe comme objectif de quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés. Monsieur le Président, si l'on veut assurer la prospérité aux générations qui nous suivent, nous devrons nous engager résolument dans cette voie.

Monsieur le Président, le temps me manque pour élaborer davantage sur les propositions du discours du Trône concernant l'environnement, la famille, les personnes handicapées et les autochtones.

Cependant, je puis vous assurer et assurer la population de mon comté que je continuerai sous le leadership de notre premier ministre à travailler avec courage et détermination à l'unification du pays dans le plus grand respect des aspirations de nos populations.

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (Don Valley–Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion, ce soir, de parler brièvement, du discours du Trône qui visait surtout à trouver une solution à la crise de l'unité nationale et de la Constitution, une crise causée, sans aucun doute, par les deux conceptions diamétralement opposées du Canada. L'une de ces conceptions est basée sur le principe des deux peuples fondateurs et l'autre sur celui de l'égalité de toutes les cultures canadiennes, des dix provinces et de tous les Canadiens.

Pour un très grand nombre de Canadiens d'expression anglaise, au moins, cette crise est loin de se limiter aux problèmes du Québec. Elle comprend aussi les problèmes des autochtones, des femmes, des Canadiens d'origine autre qu'anglaise ou française, des normes nationales, de la Charte des droits et libertés, du multiculturalisme et de notre système de gouvernement.

Il s'agit largement d'une crise de confiance en notre système de gouvernement actuel. Ces sentiments se sont manifestés clairement dans le débat sur le lac Meech et ils se dégagent nettement des conclusions du Groupe de consultation des citoyens canadiens sur l'avenir du Canada. Cependant, face à ce manque de confiance en notre système actuel, le ministre des Affaires constitutionnelles et le premier ministre prétendent que nous résoudrons notre crise de l'unité et de la Constitution en utilisant justement le système auquel les Canadiens ne font pas confiance pour représenter leurs intérêts, soit la Chambre des communes et le Sénat actuels.

Je dis très respectueusement que cela ne résoudra pas la crise actuelle. Lorsque le ministre des Affaires constitutionnelles dit, comme il l'a fait ici même, la semaine dernière, que les députés et les sénateurs vont mettre fin à la crise de la façon la plus ouverte et la plus innovatrice possible, croit-il vraiment que les décisions importantes vont être prises ici, à la Chambre, ouvertement, et non par le premier ministre, à huis clos?

Lorsque le premier ministre a dit, la semaine dernière, qu'il n'y a pas de plus grande assemblée constituante que celle-ci des communes, et que celle-ci jouera un rôle de chef de file national dans le débat, faut-il vraiment croire qu'il va laisser les députés jouer ce rôle à sa place?

Si les journaux et les médias en général croyaient vraiment que la Chambre serait le chef de file national dans le débat constitutionnel, la tribune des journalistes ne serait-elle pas bondée de monde, ce soir? Mais elle est vide. Les journalistes étaient présents lorsque le premier ministre et les chefs des partis de l'opposition ont fait leurs discours. Ils ne sont plus là.

S'il n'y a vraiment pas de plus grande assemblée constituante que la Chambre, les Canadiens ne devraient-ils pas entendre leurs députés respectifs soulever, dans ce débat d'une importance cruciale, les questions dont ils ont eux-même discuté ouvertement et avec ingéniosité devant le Forum des citoyens?

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que tant de Canadiens ne voient pas dans la Chambre ou dans les députés des gens qui puissent vraiment parler pour eux. C'est pour cela que les Canadiens tiennent à participer eux-mêmes au débat. Et c'est pour cela qu'il nous faut une assemblée constituante qui soit vraiment représentative, une assemblée qui ait la confiance des Canadiens, et qui parle vraiment en leur nom et dont ils sachent qu'elle parle vraiment en leur nom.

• (1930)

Idéalement, une telle assemblée devrait être composée d'hommes et de femmes élus, soit des autochtones, des Canadiens de souche et des Canadiens d'adoption dont la représentation proportionnelle et géographique refléterait leur participation à la société canadienne elle-même. Toutefois, il serait manifestement très difficile, compte tenu de l'échéancier fixé par la commission Bélanger-Campeau pour le référendum du Québec, de prévoir aux fins d'une assemblée élue des circonscriptions géographiques qui traduisent fidèlement la démographie du Canada. Et pourtant, il est fort possible d'établir selon le même échéancier une assemblée constituante non élue, mais représentative.

Le recensement de 1991 aura lieu le 4 juin. Vers la mi-janvier 1992, nous connaîtrons la composition démographique et géographique de notre pays. Tous les Canadiens qui voudront faire partie de l'assemblée constituante pourront alors présenter leur candidature, faire un dépôt et soumettre une déclaration de candidature signée par au moins 200 personnes de la catégorie démographique et géographique qu'ils souhaitent représenter à l'assemblée.

Deux cent quatre-vingt-quinze candidats, soit autant de candidats qu'il y a maintenant de circonscriptions fédérales, seraient alors choisis par ordinateur, comme l'a proposé l'ancien juge de la Cour suprême, M. le juge Estey, pour former une assemblée représentative conformément au recensement de 1991. Les politiques actuels pourraient présenter leur candidature, mais ils n'auraient pas plus de chances d'être choisis par l'ordinateur que n'importe quel autre Canadien.

L'assemblée se réunirait 60 jours après que ses membres auraient été choisis. Elle élirait son propre président, établirait ses propres règles, étudierait tous les documents et idées qui lui seraient soumis par écrit et soumettrait ses recommandations constitutionnelles au Parlement quatre mois plus tard, comme l'a fait l'assemblée constituante aux États-Unis en 1787.

Ces recommandations devraient ensuite être ratifiées par tous les Canadiens lors d'un référendum fédéral dont les résultats seraient comptabilisés par province. Cette façon de procéder garantirait que tous les Canadiens participent au processus constitutionnel et font part de

leur point de vue à notre Parlement ainsi qu'aux assemblées législatives provinciales et territoriales.

Les recommandations et les résultats du référendum seraient ensuite soumis au Parlement ainsi qu'aux dix assemblées législatives provinciales afin qu'elles y donnent suite conformément à la formule de modification de notre *Loi constitutionnelle de 1982*. Grâce à cette démarche, les Canadiens auront la Constitution qu'ils veulent et non celle que nous, les hommes politiques, voulons leur imposer.

On a dit que le Québec ne participera pas à une assemblée constituante. M. Rémillard l'a affirmé publiquement. Que je sache, le premier ministre Bourassa n'a rien dit à ce sujet. Il a dit qu'il ne parlerait à personne d'autre qu'au gouvernement fédéral et que le Québec juge inacceptable d'avoir des entretiens avec les autres provinces. Il est tout aussi inacceptable pour le Canada que le Québec ne s'entretienne qu'avec le gouvernement fédéral, un gouvernement et un Parlement auxquels il ne fait pas vraiment confiance.

La seule véritable solution réside dans une assemblée constituante vraiment représentative dont nous ferons tout partie. En cas de refus, l'assemblée constituante peut alors servir à élaborer une réponse que les Canadiens pourraient donner au Québec, une réponse qu'il dit attendre.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est maintenant au député de Sarnia—Lambton. J'aimerais remercier les députés de supprimer la période des questions et commentaires pour que nous puissions entendre tous ces orateurs; à compter de lundi, il y aura probablement du nouveau.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de participer à cet important débat.

Outre l'importance primordiale que revêt la nécessité d'assurer l'unité nationale, la partie du discours du Trône qui présente un intérêt particulier pour moi est celle portant sur la prospérité pour tous. En particulier, cette partie souligne à juste titre l'attention que porte le gouvernement fédéral au développement des ressources humaines dans le domaine de l'enseignement.

Dans le secteur du développement des ressources humaines, le discours signale à juste titre que dans le monde interdépendant où nous vivons, la prospérité dépendra, de plus en plus, de la connaissance, des compétences et de l'esprit innovateur. De plus en plus,—merci pour votre soutien ici—, la prospérité économique dépend avant tout de la population. La capacité du Canada à prospérer dans une économie planétaire sera déterminée par le niveau d'études atteint par les Canadiens, par notre degré de compétence en tant que gestionnaires et par nos attitudes à l'égard du travail et du changement.

La mondialisation des marchés nécessite une nouvelle alliance stratégique entre le gouvernement, la main-d'oeuvre et les entreprises. Cela signifie établir de nouvelles associations rentables ainsi que de nouvelles formes de coopération et de collaboration entre tous les principaux intéressés si nous devons relever le défi d'une économie planétaire intégrée.

Alors que la technologie constitue assurément un élément important de la compétitivité, à elle seule, elle ne suffit pas. Il faut une population active de grande qualité et des innovations structurelles pour harnacher tout le potentiel des nouvelles technologies qui nous entourent.

Le message est clair: le Canada doit bâtir sur ses réalisations passées en matière de ressources humaines, pour maintenir son niveau de vie élevé et assurer la prospérité des générations à venir.

Le Canada s'est classé au troisième rang, derrière les États-Unis et le Japon, sur 23 pays membres de l'OCDE, au chapitre des ressources humaines, d'après l'édition de 1990 du *World Competitiveness Report*. Mais le Canada n'a pas réussi aussi bien dans d'autres domaines en se classant 15e au chapitre des initiatives de gestion, 16e au chapitre de la formation professionnelle, et 15e au chapitre de la disponibilité de la main-d'oeuvre spécialisée, tous des domaines qui sont maintenant plus que jamais d'une importance fondamentale pour assurer la compétitivité au Canada.

Les systèmes canadiens d'éducation et de formation nous ont bien servi dans le passé, mais il n'est pas clair que nos systèmes soient adaptés pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'emplois dans l'économie globale naissante. Il n'est pas clair non plus qu'ils puissent répondre aux demandes en matière d'éducation permanente et de recyclage, demandes suscitées par un système en rapide évolution sous l'action de la technologie.

En même temps, si nous voulons relever les défis à venir en matière de compétitivité, nous devrons considérer de plus en plus le développement des ressources humaines comme un investissement plutôt que comme un élément de dépense.

Le discours du Trône insiste sur le fait que, en matière de productivité, de flexibilité et d'adaptabilité, le potentiel offerts par les nouvelles technologies ne pourra se réaliser que grâce aux compétences et à l'esprit d'innovation avec lesquels les travailleurs et les gestionnaires les adopteront et les utiliseront.

On a dit que les machines intelligentes travaillent le mieux lorsqu'elles sont appariées de façons innovatrices avec des travailleurs spécialisés. Dans cette optique, tous les principaux protagonistes doivent s'efforcer de trouver un moyen pour faire en sorte que les nouveaux venus dans la population active aient la capacité d'acquérir de nouvelles compétences bien des fois pendant leurs années de travail. Une fois dans la population active, ils devront probablement se recycler plus d'une fois. Il faudrait donc les encourager à acquérir de nouvelles compétences, à accepter de nouveaux défis et à changer d'emploi.

Le discours du Trône parle essentiellement des mesures à prendre pour nous préparer en vue du XXI[e] siècle. Par exemple, nous devons nous donner une vigoureuse culture de formation et continuer notre progression vers un régime de formation plus actif que le simple soutien du revenu. Notre richesse ainsi que nos ressources matérielles et humaines nous ont amenés à un excès de complaisance et à négliger l'importance des travailleurs compétents et innovateurs, attitude qui doit changer profondément si nous voulons relever le défi d'une économie fondée sur la connaissance.

Comme notre population active a beaucoup augmenté ces dernières décennies, notre culture de formation s'est affaiblie et nous n'avons pas su nous apercevoir qu'il était tout aussi important d'investir dans le développement des ressources humaines que dans les usines et le matériel. Nous devons nous préoccuper de ces choses, car notre compétitivité en dépend.

Les démographes nous disent que, d'ici l'an 2040, le Canada deviendra un pays à la main-d'oeuvre rare et aux capitaux abondants, alors que c'est aujourd'hui l'inverse.

Tout au long des années 1990, la population active augmentera moins vite qu'au cours des deux décennies précédentes, soit au rythme moyen de 1,2 p. 100 par année. Pour le Canada, qu'est-ce que cela veut dire? Que nous devons compter davantage sur notre main-d'oeuvre actuelle et que les tensions de l'adaptation se feront sentir beaucoup plus directement que par le passé sur cette main-d'oeuvre existante.

Les prévisions sur les débouchés futurs nous disent qu'il faudra des compétences de plus en plus grandes dans cette société d'information qui est la nôtre. Par suite des progrès technologiques et de la restructuration économique, les Canadiens ont commencé à voir se transformer le monde du travail dans notre pays. Nous sommes passés d'une économie de biens à une économie de services. Le problème qui se pose, c'est que, dorénavant, la plupart des emplois nécessiteront une scolarité et un degré de spécialisation plus élevés.

• (1940)

En fait, presque la moitié des emplois créés entre 1990 et l'an 2000 nécessiteront plus de cinq ans d'études et de formation après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Toutefois, le problème, c'est que ces exigences dépassent les niveaux actuels de scolarité et de formation de beaucoup de travailleurs.

Aujourd'hui, quelque 60 p. 100 des travailleurs ont seulement un diplôme d'études secondaires. Si on ne fait rien, l'écart entre les compétences disponibles et les compétences demandées pourrait continuer de s'élargir. L'industrie canadienne et notre prospérité économique dépendent d'une main-d'oeuvre flexible, capable de s'adapter à de nouveaux emplois, d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer de nouvelles compétences.

Comme nous devenons une société axée sur l'information, de plus en plus de Canadiens devront s'adapter régulièrement aux nouvelles compétences en demande. Dans la société de demain, nos travailleurs devront avoir des connaissances de base, c'est-à-dire savoir lire, écrire et compter. Ils devront aussi avoir accès à des programmes de perfectionnement et devront être polyvalents.

En fait, de plus en plus, les travailleurs devront continuer de se perfectionner durant toute leur vie. La convergence de ces tendances démographiques et technologiques soulève d'importantes questions sur notre capacité de maintenir et d'améliorer notre niveau de vie qui est déjà relativement élevé. Par exemple, comme on le mentionne dans le discours du Trône, notre système d'éducation peut apporter une solution au problème de la formation professionnelle.

Dans le domaine de l'éducation, on a raison de dire dans le discours du Trône que, à l'aube de l'ère du savoir, notre qualité de vie dépendra de la qualité de nos connaissances. Les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir accès à la fois aux compétences et aux possibilités d'éducation et de formation continues dont ils auront besoin pour améliorer leurs perspectives d'emploi et garantir leur propre prospérité.

Tout comme nos méthodes de formation et de mise en valeur des ressources humaines, les programmes d'études qu'offre notre système d'éducation ont besoin d'être réformés afin de mieux préparer les étudiants à contribuer efficacement à une économie qui est axée sur les connaissances ainsi que la technologie et qui change rapidement. Il semble qu'on soit d'accord en général pour que les écoles donnent aux étudiants les connaissan-

ces de base dont ils auront besoin pour continuer de se perfectionner et de se recycler durant toute leur vie.

Le Canada est un des premiers parmi les pays membres de l'OCDE pour ce qui est des dépenses au chapitre de l'éducation. À l'heure actuelle, les Canadiens consacrent environ 50 milliards de dollars aux systèmes d'éducation et de formation, 45 milliards de dollars à l'éducation systématique et 5 milliards de dollars à la formation des adultes. Le gouvernement fédéral alloue à chaque année plus de 10 milliards de dollars à l'éducation, ce qui représente une somme énorme. Les résultats obtenus sont toutefois préoccupants.

En dépit des sommes considérables consacrées au système d'éducation actuel, les résultats obtenus laissent quelque peu à désirer. Comme on le mentionne dans le discours du Trône, l'engagement pris de publier un document de travail en matière d'éducation et de formation n'a pas pour but de s'immiscer dans un domaine de compétence provinciale. Il est admis, dans le discours, que l'éducation est du ressort provincial. Le gouvernement a une vision qui transcende les champs de compétence, afin de mieux servir les intérêts du pays tout entier.

De même, cet engagement vise un système qui doit faire l'objet d'une nouvelle orientation et d'une réforme. Il semble que le problème soit lié à la qualité de l'éducation dispensée. Notre système fait face à divers défis.

Le document de travail sera publié sous peu. Tous les Canadiens seront invités à participer à l'exercise et, comme nous l'avons mentionné dans notre intervention et dans le discours du Trône, nous nous efforcerons de donner de nouvelles orientations à l'éducation, mesure essentielle pour inciter la population à poursuivre ses études, pour réduire le nombre de décrocheurs dans les écoles secondaires, et pour réduire le taux d'analphabétisme, qui est actuellement de 17 p. 100.

Nous nous attendons à ce que ce document de travail donne des résultats concrets qui nous permettront de développer adéquatement nos ressources humaines pour l'an 2 000, de façon à assurer la plus grande prospérité possible aux Canadiens.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, au pouvoir depuis près de sept ans, le gouvernement a présenté un discours du Trône annoncé comme le plus important de l'histoire du pays.

On a entendu parler du besoin d'idées nouvelles. Or, on en trouve quelques-unes dans le sillage du discours du Trône.

Celui-ci comporte en effet de bons éléments, quoique vagues.

D'abord, on ne doute pas de l'importance de la suppression des barrières au commerce interprovincial pour accroître la compétitivité du Canada. Le Parti réformiste du Canada le demande depuis un certain temps. Il est difficile de penser à une politique économique qui favorise le libre-échange avec les États-Unis, mais non entre les provinces. Cependant, il a fallu beaucoup de temps pour qu'on s'en rende compte.

Ensuite, en ce qui touche la volonté d'améliorer l'éducation et la formation, il ne fait aucun doute que le Canada doit le faire s'il veut garantir la prospérité économique. Toutefois, définir le problème, ce n'est pas le régler.

En troisième lieu, la description que le gouvernement donne des modifications qu'il faut apporter au fonctionnement de l'État est directement tirée du programme du Parti réformiste et constitue le fondement même de sa création. Cependant, il faut se demander si la description des problèmes est synonyme de volonté de changement. Si les Canadiens veulent une réforme du commerce interprovincial, du système d'éducation et du Parlement du Canada, ils devront sûrement élire des membres de mon parti.

De toutes les questions auxquelles fait face le Canada, l'unité nationale et les modifications constitutionnelles sont celles qui revêtent la plus grande importance pour la présente session du Parlement et pour l'ensemble de la population.

Notre capacité ou notre incapacité de résoudre la question fondamentale de l'unité canadienne déterminera si le Canada entrera du bon pied et uni dans le XXI^{e} siècle ou s'il entamera en chancelant le prochain millénaire, en cherchant à résoudre des problèmes demeurés sans solution.

Pour les fins du compte rendu, le Parti réformiste propose que la Constitution d'un nouveau Canada repose sur les fondements suivants.

Premièrement, le nouveau Canada devra être construit par ceux qui en veulent. Le Canada ne devrait pas être édifié au prix de compromis envers ceux qui le divisent.

Deuxièmement, le nouveau Canada devra être doté d'un authentique système fédéral, caractérisé notamment par un gouvernement national fort, une représentation régionale forte dans un Sénat à triple E, et des provinces fortes qui protégeront leur identité culturelle ainsi que les caractéristiques régionales.

Troisièmement, dans un nouveau Canada, les pouvoirs devraient être répartis de manière à répondre aux besoins que les Canadiens ont en commun, en particulier la nécessité d'une économie concurrentielle, d'un environnement durable et d'une collectivité responsable.

Quatrièmement, le nouveau Canada devra respecter les valeurs démocratiques que partagent les Canadiens et protéger les intérêts des Canadiens dans le cadre constitutionnel actuel. Le Canada devra être doté d'une nouvelle Constitution jouissant du soutien déclaré de la population. Le Canada ne devra pas être une fédération où des intérêts puissants réussiraient à incoporer leur idéologie dans la Constitution du Canada et empêcheraient ainsi le public de choisir une nouvelle voie.

En résumé, le Parti réformiste croit qu'un nouveau Canada devrait être une fédération démocratique équilibrée constituée de provinces, et caractérisée par la conservation de son magnifique environnement, par la viabilité de son économie ainsi que par la reconnaissance de l'égalité et du caractère unique de tous ses citoyens et des provinces.

Au cours des douze mois qui ont suivi la défaite de l'Accord du lac Meech, le Parti réformiste a fait connaître sa position. Les libéraux, le NPD et divers gouvernements provinciaux ont de leur côté exposé leurs vues sur l'avenir de la Constitution. Or, le gouvernement fédéral n'a toujours pas présenté de propositions constitutionnelles concrètes.

Pratiquement un an après l'Accord du lac Meech, malgré des audiences, des comités, des groupes de consultation, l'ancien comité des comités du premier ministre et la promesse d'autres comités, nous ne connaissons toujours pas la position réelle du gouvernement sur cette question.

Nous avons de vagues propositions, des déclarations ronflantes ainsi que des discussions sur les coûts et les avantages économiques, mais aucune idée de la façon dont le gouvernement envisage l'avenir du pays. Nous savons qu'il veut en préserver l'unité, souhait que partagent la plupart des Canadiens, dont moi-même et le Parti réformiste.

Assurément, l'échec de l'Accord du lac Meech à obtenir l'appui du public s'explique principalement par le caractère secret et élitiste du processus. Selon l'optique du Parti réformiste, si le processus n'est pas correct, il est peu probable que le public en approuve le fond. Le processus qui est adopté importe autant que le fond, parce que c'est le processus qui fait en sorte que le fond est bon pour le Canada et acceptable pour les Canadiens.

On a rarement vu un gouvernement, qui a perdu la confiance de la population et qui a déjà essuyé l'échec de son principal programme constitutionnel, annoncer ainsi son intention de garder le contrôle de tout le processus constitutionnel au cours des négociations à venir, sans même demander un nouveau mandat à cette fin.

Tous les députés qui siègent à la Chambre sont chargés, de par la Constitution, de traiter des principales préoccupations qui se manifestent au Canada, mais il est indéniable que les institutions parlementaires et leurs membres sont l'objet d'un certain mépris de la part de la population canadienne. Ce mépris sape la capacité du Parlement et du gouvernement de proposer même des changements constitutionnels vraiment valables car la population est méfiante.

• (1950)

Si les vieux partis du Canada serrent les rangs, le public pensera qu'ils tentent de faire accepter quelque chose. S'ils agissent selon la discipline de parti, il est probable que le public considérera tout aussi bien que c'est de l'affectation politique.

Les réformistes estiment que le processus constitutionnel doit être aussi ouvert et vaste que possible. Même avant l'Accord du lac Meech, le Parti réformiste était un ardent défenseur des assemblées constituantes, notion qui est devenue très en vogue ces derniers temps.

Bien sûr, nous voudrions voir un processus où des délégués directement élus participeront à des assemblées tenues dans les provinces ou les régions, de même qu'à une assemblée à l'intention des autochtones.

Les réformistes croient que les autochtones devraient avoir la possibilité d'arrêter entre eux leur position sur la place qu'ils occuperaient dans un nouveau Canada, le lien qu'ils auraient avec le gouvernement fédéral ainsi que les droits et responsabilités qui leur reviendraient. Il ne suffit pas que leurs conditions fassent l'objet d'une nouvelle étude.

Les réformistes croient que le fait de signer des conventions constitutionnelles à l'échelle provinciale ou régionale avant de chercher à élaborer une convention nationale favoriserait le respect des espoirs et des aspirations de toutes les provinces. On maximiserait ainsi les possibilités d'en arriver à un consensus.

Bien des Canadiens doutent du réalisme de la proposition d'élaborer une convention nationale unique avant que chaque région ait eu le temps de définir sa position, et sont sceptiques devant la persistance du premier ministre à dire que la Chambre des communes, dont plus de 50 p. 100 des sièges sont occupés par les députés de seule-

ment deux provinces, peut mener les négociations constitutionnelles au nom de toute une fédération.

Les réformistes croient que ce sont les citoyens ordinaires qui seraient les mieux placés pour briguer les suffrages en vue de la formation d'une assemblée constituante. Les Canadiens connaissent les lourdes tâches et le dévouement de leurs représentants élus, mais ils savent aussi qu'ils sont foncièrement partisans, qu'ils sont soumis à une stricte discipline de parti et que nombre d'entre eux entretiennent une idéologie sectaire fortement ancrée, qualités qui ne caractérisent pas le Canadien moyen. C'est pourquoi les réformistes préfèrent la signature d'une convention non politique et non partisane.

De même, les vues à court terme de nos politiciens désireux de remporter leurs élections ne sont pas compatibles avec les besoins que sont la signature d'une constitution durable et la réalisation d'un pays uni.

Les réformistes croient bien sûr qu'une fois qu'une proposition constitutionnelle aura été présentée par une assemblée constituante, et ratifiée par les assemblées législatives provinciales ainsi que par le Parlement, elle devra encore être ratifiée par référendum dans chaque province.

Les réformistes estiment qu'une constitution élaborée à partir de la base au moyen d'une assemblée constituante suivie d'un référendum est le meilleur moyen de parvenir au consensus dont le Canada a besoin et que les Canadiens exigent désormais.

Lorsque les Canadiens et les réformistes parlent de consensus, ils parlent du consensus des Canadiens, non du consensus traditionnel mythique concocté par les politiques du vieux Canada, ni du consensus des élites politiques, de l'establishment canadien et des personnalités importantes.

Les tenants du vieux Canada diront qu'aucun consensus n'est possible lorsqu'il y a trop de personnes en cause. Voilà, pour dire le moins, une conception légèrement faussée du vrai consensus. Le consensus, dit-on dans le vieux Canada, ne peut se dégager qu'en secret, derrière des portes closes. Le compromis, dans le vieux Canada, n'est possible que lorsqu'il y a un gouvernement majoritaire qui peut imposer un compromis lorsque le consensus n'est pas possible. Dans le nouveau Canada, le compromis n'est possible que lorsque toutes les parties font de vraies concessions.

Les réformistes pensent que l'assemblée constituante suivie d'un référendum, sans aucune menace ni ultimatum, est le meilleur moyen d'arriver à de vrais compromis pour que chaque région puisse veiller à ce que ses espoirs et ses aspirations soient traduits par la Constitution.

Des propositions constitutionnelles élaborées au moyen d'un processus qui permet de dégager un consensus, tel que le Parti réformiste le conçoit, sont notre meilleure chance de trouver une solution qui conviendra aux Canadiens et saura résister à l'épreuve du temps.

Si, toutefois, un accord constitutionnel est conclu sous la menace ou la contrainte, spécialement en ce qui concerne des circonstances économiques, si un accord est conclu dans un climat de panique pour respecter un délai, sinon le Canada ne survivra pas, si l'accord conclu exclut une province ou une région du Canada, comme la Constitution de 1982, s'il est perçu comme étant avantageux pour une province au détriment des autres, comme l'accord de 1987, si l'accord trouve des compromis mais ne trouve pas de solutions aux problèmes fondamentaux, s'il répond aux préoccupations d'un groupe mais ne tient pas compte des autres, si c'est un accord qui prévoit un processus selon lequel on parle aux gens mais on ne les écoute pas et on ne les comprend pas, alors l'accord conclu sera voué à l'échec ou ne constituera qu'une solution temporaire qui ne fera qu'aggraver les tensions et les divisions qui existent déjà.

Avec un tel accord, le Canada amorcera le XXI^{e} siècle en boitant. Il sera incertain de son avenir, de son orientation et de son unité.

Pendant trois décennies, divers chefs et partis politiques ont proposé des solutions aux problèmes du Canada. Ces solutions n'ont pas réglé les problèmes. Dans bien des cas, elles ne s'attaquaient même pas aux véritables problèmes.

L'une des principales causes des graves difficultés du Canada, en particulier celles qui touchent le Québec, n'a toujours pas été corrigée. Il s'agit du fait que les politiciens n'ont pas su croire en l'honnêteté de certaines positions adoptées, ou comprendre cette honnêteté.

On répète souvent que le Canada ne devrait pas se diviser, parce que c'est un pays qui fait l'envie des autres. Les Canadiens savent tous que notre pays mérite d'être préservé. Les réformistes ont toujours dit qu'ils voulaient préserver, si possible, le Canada comme un seul pays. Toutefois, celui-ci ne peut continuer de fonctionner comme un État divisé.

Il y a près de 2 500 ans, une grande confédération a été créée et a donné naissance à une civilisation remarquable, qui faisait l'envie des pays du vieux monde. Les architectes, les philosophes et les poètes de cette époque sont encore vénérés de nos jours. Au centre de cette confédération qu'était la Grèce antique se trouvait une grande ville entourée de murs qu'aucune armée ne pouvait franchir. Ces murs protégeaient cette ville prospère, qui était le foyer culturel de la première démocratie de l'histoire. La confédération était étendue, mais la démocratie se limitait au petit nombre qui vivaient à l'intérieur des murs. Ceux qui vivaient à l'extérieur des murs, comme ceux qui vivaient à l'intérieur de ceux-ci, ont commencé à croire que le but de cette confédération était de

bâtir une civilisation qui ferait l'envie des pays du vieux monde.

Pourtant, en dépit de leur grandeur, la confédération de la Grèce antique et sa grande civilisation se sont écroulées à cause de querelles intestines attribuables au fait de n'avoir pas prêté attention aux espoirs et aux aspirations de tous les membres de la confédération à l'extérieur des murs d'Athènes.

Un parallèle peut être établi avec les événements qui se sont produits il y a 2 500 ans. Thucydide, l'historien qui a fait état de la dissolution de cette confédération, a écrit: «Les Grecs ne se comprenaient plus, même s'ils parlaient la même langue.» Certains diront: «Je fais allusion à l'un des deux principaux groupes linguistiques au Canada.» Pourtant, d'autres verront là l'incapacité des politiciens de l'ancien Canada, qui vivent derrière ces murs, à écouter et à comprendre la population qui vit déjà dans le nouveau Canada.

Un pays ne peut être créé ou préservé uniquement par les menaces et la peur. De même, un pays ne peut être bâti uniquement en faisant valoir des avantages économiques ou une situation privilégiée. Le débat sur la survie du Canada ne doit pas être une simple discussion des avantages et des considérations économiques. Un pays ne peut survivre que si un engagement clair, de même qu'un sentiment d'appartenance, animent tous ses citoyens et toutes ses provinces.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée qui vient de dire qu'elle voyait un nouveau Canada par opposition à un ancien Canada. Je suppose que je viens de l'ancien Canada et que je m'identifie avec un ancien Canada qui s'est révélé, malgré une faible population, l'un des pays les plus prospères au monde, un ancien Canada qui s'est taillé une place dans l'histoire du monde. Il représente ce qu'on peut faire quand les citoyens s'unissent et travaillent avec vision et engagement. C'est un pays dont l'on peut dire qu'il y a une vision qui comprend que plus grand et plus fort ne signifient pas toujours meilleur, et où l'on attache de la valeur au compromis et non seulement à la confrontation.

Je trouve bizarre que le Parti réformiste se présente comme un parti du peuple; pourtant, lorsque j'ai suivi leur congrès à la télévision, j'ai constaté que de tous les partis au Canada, c'est le Parti réformiste qui est le moins un parti populaire, car il est dirigé par un homme qui répand d'en haut son message à la base. J'ai demandé à la députée de nous expliquer comment cela se fait.

Le président suppléant (M. Paproski): Elle pourra revenir vous répondre lundi.

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

DÉPÔT ET RENVOI DU RAPPORT DE 1991

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de déposer le rapport de 1991 du directeur général des élections du Canada.

En conséquence, conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, ce rapport est renvoyé d'office au Comité permanent de gestion de la Chambre.

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DE FONDATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA CSCE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le Rapport de la Conférence de fondation de l'assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE, à Madrid, du 1er au 3 avril 1991.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) demande à présenter le projet de loi C-6, *Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci.*

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-7, *Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada.*

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-206, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur le Parlement du Canada.*

—Monsieur le Président, je veux expliquer l'objet de ce projet de loi.

Il vise à garantir, en cas de vacance d'un siège de parlementaire, la tenue d'une élection partielle dans les 80 jours suivant le jour où le Président envoit le mandat d'émission du bref au directeur général des élections.

L'idée de ce projet de loi ne vient pas de moi; elle a été suggérée par le député d'Etobicoke—Lakeshore. Je suis donc certain que le projet de loi emportera l'adhésion générale des députés d'en face. Je vois que le secrétaire parlementaire est parmi nous. On pourrait peut-être passer dès maintenant à la deuxième lecture afin qu'il puisse être renvoyé à un comité. La question serait ainsi étudiée sans délai et réglée rapidement.

Quoi qu'il en soit, c'est là l'objet du projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

• (1010)

DISSOLUTION OU CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

RÉTABLISSEMENT DU PROJET DE LOI

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, des pourparlers ont abouti à un accord sur la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, le projet de loi suivant, présenté au cours de la deuxième session de la trente-quatrième législature, soit rétabli au cours de la présente session, comme suit:

Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence est réputée avoir été présentée, lue une première fois, avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lue une deuxième fois et renvoyée à un comité législatif qui en a fait rapport avec un amendement (projet de loi C-73); et que le projet de loi ainsi rétabli fasse l'objet d'un débat au cours de la présente séance ou de toute autre séance à venir. Et que le projet de loi tel que rétabli soit débattu au cours de la présente séance ou lors d'une prochaine séance.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES CRÉDITS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu aussi au sujet de la motion suivante:

Que, nonobstant les dispositions pertinentes de l'article 81 du Règlement, les délibérations qui ont trait aux travaux des subsides soient assujetties aux dispositions suivantes pendant le trimestre en cours:

1. que le dernier jour désigné soit le jeudi 13 juin;

2. que tout budget des dépenses ou budget des dépenses supplémentaire renvoyé à un comité ait fait ou soit réputé avoir fait l'objet d'un rapport au plus tard le vendredi 7 juin;

3. que la «prolongation de l'étude en comité» (prévue à l'article 81(4)*a*), *b*) et *c*) du Règlement) soit assujettie à un avis de motion que le chef de l'opposition donnera au plus tard le mardi 4 juin, laquelle motion sera réputée avoir été adoptée lors de l'appel de la rubrique «Motions» le jeudi 6 juin; et

4. que huit jours soient réservés aux travaux des subsides pendant la période en cours qui se termine le jeudi 13 juin.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CANADA RURAL

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai de nouveau l'honneur de présenter, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition émanant des habitants de Kentbridge, Chatham, Thamesville, Ridgetown et Blenheim. La pétition découle de la politique du gouvernement conservateur qui constitue une attaque en règle contre le mode de vie rural, puisqu'elle a réduit les services de VIA Rail, abandonné les petites lignes secondaires, négligé les pêches, les forêts ainsi que les autres ressources naturelles, coupé les budgets de la Société Radio-Canada, réduit progressivement les services postaux et fermé les petits bureaux de poste, qui sont pourtant l'épine dorsale de beaucoup de régions rurales.

Les soussignés demandent humblement au Parlement de protéger le mode de vie rural, de soutenir le maintien des bureaux de poste ainsi que des services postaux dans les régions rurales et de rejeter le programme des Conservateurs, qui consiste à couper le soutien financier, à supprimer des services et à fermer des entreprises.

LES PAYS BALTES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription et des Canadiens d'autres régions en ce qui concerne les pays baltes. Les pétitionnaires souhaitent ardemment que le gouvernement utilise par tous les moyens possibles pour mettre fin aux effusions de sang dans les pays baltes et pour leur redonner pacifiquement leur indépendance. Ils demandent instamment au gouvernement de soulever la question au Conseil de sécurité des Nations Unies et de presser les Nations Unies de dépêcher immédiatement des observateurs dans la région.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je présente une pétition signée

par un grand nombre de personnes de ma circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, qui critiquent le gouvernement d'avoir imposé des compressions budgétaires à la Société Radio-Canada et qui exhortent le Parlement à veiller en priorité à renforcer la Société Radio-Canada pour qu'elle serve d'instrument principal d'affirmation de la souveraineté culturelle canadienne en offrant des services d'excellente qualité à tous les Canadiens.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante qui souligne les problèmes qui sont causés par la TPS, lesquels sont reflétés aujourd'hui même dans des rapports; soit que les coûts aux consommateurs sont beaucoup plus élevés que ce qui avait été prédit par le gouvernement. Ces gens de Duguayville et de Hacheyville de ma circonscription demandent au gouvernement de repenser à cette politique néfaste qui continue à contribuer à la récession dans ce pays.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition à la Chambre au nom d'un certain nombre de personnes de ma circonscription de Windsor dans le comté d'Essex. Elles demandent au Parlement de convier la Société canadienne des postes à honorer Marie Sklodowska Curie en émettant un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance, le 7 novembre 1992.

Cette pétition a dûment été certifiée par le greffier, et je la présente en conformité avec l'article pertinent du Règlement.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par nombre d'habitants de Kingston et les Îles en faveur d'un projet de loi ayant pour objet de considérer comme un délit la destruction et la profanation du drapeau canadien.

Je constate qu'un tel projet de loi a déjà été présenté comme projet de loi d'initiative parlementaire au cours de la dernière session et j'espère que le député qui l'avait présenté le fera de nouveau.

Cette pétition appuie l'esprit de ce projet de loi et exhorte la Chambre à l'adopter.

LES DROITS À L'ÉGALITÉ

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens d'un peu partout au pays, notamment de Quesnel, de Kingston et les Îles ainsi que de Calgary.

Ces pétitionnaires signalent à la Chambre que le Comité de la justice et des questions juridiques sur les droits à l'égalité a préparé un rapport dont le gouvernement a approuvé le contenu et les recommandations en donnant l'assurance qu'il prendrait toutes les dispositions nécessaires pour interdire la distinction fondée sur l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement de faire en sorte que le gouvernement et le Parlement présentent sans plus tarder un amendement ayant pour objet d'ajouter l'orientation sexuelle aux motifs de distinction illicite prévus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai des pétitions à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, dont un grand nombre ont été signées par des habitants de la région d'Ottawa.

Les pétitionnaires soutiennent que, comme c'est le Parlement qui régit l'Office national de l'énergie et que le Parlement est à Ottawa, la décision de déménager l'office à Calgary rendra la tâche extrêmement difficile aux groupes écologiques et autres qui veulent faire des démarches auprès de cet organisme. Les seules à qui ce déménagement profitera sont les grosses sociétés pétrolières et gazières.

Les soussignés prient donc humblement le Parlement de revenir sur sa décision et d'empêcher le déménagement de l'Office national de l'énergie à Calgary.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

J'ai inscrit une question au *Feuilleton* le 13 mai dernier. C'est tout récent, vous me direz, mais je l'ai en fait inscrite au *Feuilleton* en février dernier, au cours de la dernière session. J'avais alors demandé une réponse dans les 45 jours et nous sommes à la mi-mai.

C'est donc dire que le gouvernement a eu depuis le mois de février pour préparer une réponse. Je croyais donc obtenir une réponse dès que je réinscrirais la question au *Feuilleton*, le gouvernement ayant eu des mois pour rédiger une réponse. Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas respecté le Règlement de la Chambre et répondu à cette question dans les 45 jours. La question n'est pas difficile. La réponse pourrait être embarrassante pour le gouvernement, mais la question n'est pas difficile.

Sauf votre respect, monsieur le Président, j'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous expliquer pourquoi son gouvernement a négligé de répondre à cette question.

M. Cooper: Monsieur le Président, mon collègue soulève un point très important, à savoir comment nous traitons les sujets, les questions ou les projets de loi qui sont rayés du *Feuilleton* à la suite d'une prorogation et qui doivent y être réinscrits.

Je comprends son point de vue. Il a avancé un argument très valable, et je suis sûr qu'il voudra en discuter avec son caucus pour déterminer si nous devons aussi traiter de cette façon les projets de loi restés en plan à la fin de la dernière session.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1020)

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-2, *Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie*, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis heureux de lancer le débat sur le projet de loi C-2, *Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie*. Mes collègues s'en rappelleront, dans son exposé budgétaire du 26 février dernier, le ministre des Finances de l'époque, l'honorable Michael Wilson, annonçait que le gouvernement du Canada avait décidé de déménager le siège de l'Office national de l'énergie d'Ottawa à Calgary, en Alberta.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui à la Chambre est une mesure nécessaire pour faciliter ce déménagement. Le projet de loi modifiant la *Loi sur l'Office national de l'énergie* permettra au gouvernement du Canada de donner suite à ces engagements et à ces plans.

Il faut situer la mesure à l'étude et ce déménagement dans un certain contexte. L'Office national de l'énergie a été institué en 1959 par le gouvernement de feu le très honorable John Diefenbaker. C'était à l'époque où l'industrie pétrolière canadienne s'organisait, pour ainsi dire, et l'office avait été institué pour en faire un instrument économique national de développement du Canada et plus particulièrement des provinces productrices.

C'est en 1961 qu'a été formulé le premier accord sur l'utilisation des ressources pétrolières et gazières au Canada. On en parlait familièrement comme de l'accord sur la ligne de partage des prix de la vallée de l'Outaouais, parce que le pétrole et le gaz naturel de l'Ouest canadien servaient aux Canadiens vivant dans la partie du pays située entre la côte du Pacifique et la vallée de l'Outaouais.

Cet accord venait après un débat très acrimonieux, le débat de 1957 sur le pipeline. Lorsque le gouvernement Diefenbaker est arrivé au pouvoir, il a tâché de mettre de l'ordre dans l'industrie; il était également important

d'instituer un organisme donnant aux producteurs et aux consommateurs accès à un processus de réglementation capable de mettre un certain ordre des deux côtés de l'équation énergétique.

Cet accord a très bien servi le Canada. Il nous a permis, à nous de l'ouest du Canada, de développer une industrie qui est aujourd'hui un important moteur économique, non seulement pour cette région du pays, mais pour tout le Canada. On n'a qu'à examiner la balance des paiements commerciaux du Canada pour constater que cette industrie contribue énormément à la croissance et à la stabilité économiques du pays. Et même pendant la récente crise du Golfe, lorsque d'autres pays cherchaient des sources d'approvisionnement en pétrole, le Canada est demeuré autosuffisant et n'a pas été invité par l'Agence internationale de l'énergie, par exemple, à constituer des réserves stratégiques de pétrole comme d'autres pays, tels que les États-Unis, l'Allemagne et le Japon ont dû le faire.

Depuis 1961, nous le savons, la Chambre a été le théâtre d'un grand nombre de débats sur la propriété et le contrôle des ressources naturelles.

Ceux d'entre nous qui viennent de l'Ouest canadien ont toujours fait valoir que la *Loi concernant le transfert des ressources naturelles*, adoptée en 1930, confirmait une fois pour toutes que les ressources appartiennent aux provinces. Je précise ce point pour situer le contexte.

Lorsque l'Office national de l'énergie a été créé, on faisait valoir que cet organisme devrait avoir son siège ailleurs que dans la capitale nationale, à titre symbolique, afin d'assurer une présence gouvernementale partout au pays.

Cela fait partie du passé, et je suis heureux que ce long débat permette au projet de loi à l'étude aujourd'hui de franchir une autre étape vers la réalisation de l'engagement pris dans le dernier discours du budget, et vers de la confirmation du rôle important de cette industrie pour l'avenir du Canada.

Ce déménagement est fait pour un certain nombre de très bonnes raisons. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que nous vivons une époque critique de notre histoire, alors que les forces de la discorde et de la désunion menacent l'unité d'une nation bâtie par des générations et des générations d'hommes et de femmes.

Il est extrêmement important, à l'heure actuelle, que la politique nationale soit sensible aux aspirations des régions du Canada, qui veulent participer plus pleinement à l'activité de la nation et être plus proches des centres de décisions qui conditionnent l'avenir économique de notre pays.

Les Canadiens de l'Ouest, en particulier, ont de plus en plus l'impression que leurs problèmes ne sont pas toujours bien compris à Ottawa et que des décisions ont parfois été prises sans avoir pleinement tenu compte de leurs points de vue et de leurs perspectives.

Personne n'a mieux décrit la situation que le député d'Edmonton-Sud-Est. Je pourrais citer de nombreux extraits de son livre intitulé *Uneasy Patriots*, mais je n'en mentionnerai qu'un seul.

Celui-ci se trouve à la page 96:

> Les défenseurs du PEN. . .

—le Programme énergétique national—

> . . .s'entendent pour dire que l'un des objectifs du PEN était d'installer Ottawa dans le rôle de chef de file pour ce qui est du secteur de l'énergie. Le moyen employé à cette fin était une tentative audacieuse visant à créer un nouveau groupe de dirigeants, dans le secteur de l'énergie, qui seraient avant tout de bons alliés du gouvernement fédéral. Ce groupe devait se mêler à l'élite des milieux industriels et financiers de Toronto et de Montréal, qui ont toujours été étroitement liés à Ottawa, en raison de diverses mesures fédérales telles que la *Loi sur les banques*. Ainsi, le PEN allait tout à fait à l'encontre des intérêts de l'Ouest, puisque jusqu'en 1980, notre industrie énergétique était l'un des rares secteurs implantés dans l'Ouest canadien. Aux yeux d'un grand nombre de résidants de l'Ouest, c'était comme si un gouvernement national n'ayant aucun représentant élu dans les régions côtières aurait dit aux industries des pêches des côtes est et ouest qu'elles devraient déménager leur centre de décisions à Ottawa.

Cet exemple illustre bien la situation.

La distance de plus de 2 000 milles qui sépare la capitale nationale des principales villes de l'ouest du Canada, explique en partie ce sentiment d'aliénation. La situation s'est aggravée par le fait que les décisions liées à l'exploitation des ressources pétrolières et gazifères de l'ouest du Canada sont perçues comme étant prises très loin de la région où elles ont le plus de répercussions, c'est-à-dire l'Ouest.

Bien qu'un grand nombre de Canadiens soient conscients des dures réalités de la vie dans l'ouest du Canada—notamment les marchés internationaux volatiles et imprévisibles des céréales et de l'énergie—il importe que nos institutions nationales en tiennent compte. Les résidants de l'Ouest doivent avoir leur place au sein de ces institutions, et ils doivent y participer au même titre que les autres.

Un autre changement apporté concerne la récupération des coûts. De toute évidence, lorsque l'industrie, après avoir présenté une demande à l'Office national de l'énergie, nous prie de payer directement les coûts de cet organisme à titre d'intervenants et non seulement de contribuables, il y a lieu de se pencher sur la question.

• (1030)

Plus de 80 p. 100 des activités de l'Office national de l'énergie touchent le pétrole et le gaz produits dans l'ouest du Canada. Les décisions de l'office sur ces questions revêtent une grande importance pour tous les Canadiens. Ce fait est mentionné dans certaines pétitions, et nous en sommes bien conscients. Toutefois, les décisions de l'office touchent la vie des habitants de l'Ouest de façon plus directe et plus concrète.

Le nouveau siège de l'office ne diminuera aucunement la qualité ni l'orientation de ses décisions. La réinstallation prévue à Calgary est plus que symbolique; elle prouve le désir du gouvernement de s'assurer que ses institutions et ses décisions répondent aux besoins dans les secteurs où les répercussions régionales sont profondes.

Certains ont laissé entendre que la réinstallation de l'Office national de l'énergie allait jeter le doute sur l'intégrité et l'impartialité de ses décisions. C'est ridicule, pour ne pas dire autre chose, de prétendre qu'une institution nationale comme l'ONE peut agir avec impartialité à Ottawa mais pas ailleurs. C'est même une insulte. C'est une insulte pour les gens qui nous écoutent, pour les Canadiens de l'Ouest et pour les membres de l'office. Ce genre de remarque n'est pas digne de ceux qui l'ont faite. S'ils ont d'autres arguments, qu'ils soient d'ordre économique ou autre, je peux comprendre; cependant, je ne comprends pas qu'on invoque l'argument de l'impartialité car, si c'était le cas, on pourrait dire que, parce que l'office a son siège à Ottawa depuis 1959, ses décisions n'ont jamais été dans l'intérêt de l'industrie, ni de l'Ouest en tant que région.

Nous le disons sans détour: il y a peut-être d'autres arguments d'ordre économique, mais l'intégrité de l'office n'est pas en cause.

Nous reconnaissons que l'Office national de l'énergie a des responsabilités diverses qui vont bien au-delà du pétrole et du gaz naturel. Je tiens à assurer les Canadiens que l'office continuera de remplir son rôle en tant qu'institution nationale. À cet égard, il continuera, comme il l'a fait dans le passé, de tenir des audiences d'un bout à l'autre du pays au sujet des tracés des pipelines et des lignes de transport d'électricité, par exemple. Ces audiences auront lieu dans la région visée par le projet et là où l'intérêt public est le plus grand.

Je tiens avant tout à signaler que l'intégrité de l'office en tant qu'arbitre à l'égard des diverses questions touchant l'industrie et les consommateurs n'est pas en doute. L'office continuera à réglementer le secteur de l'énergie de façon juste et efficace en tenant compte des points de vue de toutes les parties intéressées: les consommateurs, les producteurs et les autres.

Il convient aussi de mentionner que les employés de l'office voient la réinstallation d'un oeil de plus en plus favorable, à mesure qu'ils se rendent compte des possibilités dont ils pourront bénéficier en vivant et en travaillant dans la région de Calgary.

Je comprends que toute réinstallation a ses inconvénients, c'est évident. Cependant, lorsque nous parlons de la fonction publique, nous parlons justement d'un service au public, et cette notion de service est très importante.

En outre, l'Office national de l'énergie a obtenu la collaboration du Conseil du Trésor—et je tiens à remercier son président—pour que certaines nouvelles mesures soient prises afin que la réinstallation à Calgary se fasse le plus facilement possible pour les personnes visées.

J'ai également eu l'occasion de rencontrer le maire de Calgary, des conseillers municipaux, des conseillers scolaires, des membres d'associations francophones de la région et des enseignants, et je peux dire sans hésitation que l'accueil que ces Canadiens recevront là-bas sera sans pareil. On s'est bien préparé dans la région de Calgary à accueillir ces personnes.

Quelle que soit l'aide offerte, certains ne pourront jamais ou ne voudront jamais s'installer à Calgary. L'Office national de l'énergie fera tous les efforts possibles, dans les limites des ressources disponibles, pour aider ces employés à trouver un autre emploi.

Pour le reste de l'année et le début de 1992, l'office a un programme d'audiences publiques fort chargé. Cela s'explique principalement par les propositions concernant le gaz, l'exploitation de pipelines et l'exportation d'électricité. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour que, pendant la période de transition, l'office maintienne ses services et ne perde rien de son efficacité. Cela vaut évidemment aussi bien pour les fonctions qu'il a toujours exercées que pour celles qui concernent les terres domaniales, fonctions qu'il assume depuis la disso-

lution de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada.

Pour vous donner une idée de la tournure des choses, les administrations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont signé, il y a une dizaine de jours, un protocole d'entente sur le perfectionnement du processus de réglementation qui tient compte des responsabilités fédérales en matière de réglementation de pétrole et du gaz, notamment au nord du 60e parallèle.

En 1979, nous étions en négociation avec certaines personnes au sujet de l'avenir de leur région, plus précisément sur l'accord CEDA. Nous voici une dizaine d'années plus tard en train de négocier de nouveau avec elles, mais, entre-temps, elles sont devenues ministres. Ces gens reconnaissent eux aussi qu'il faut appliquer une réglementation et affirmer très vigoureusement leur présence dans l'ouest du Canada.

En guise de conclusion, monsieur le Président, je dirai que le déménagement à Calgary ouvre un nouveau chapitre dans l'histoire de l'office. Cette histoire a été jalonnée de grandes réalisations. Comme Canadiens, nous ne regardons pas la réalité en face. Par exemple, nos voisins du Sud doivent compter sur les importations pour satisfaire environ 50 p. 100 de leurs besoins en pétrole. Pour notre part, nous pouvons répondre nous-mêmes à nos besoins en pétrole et en gaz, mais il faut continuer notre travail dans les régions éloignées, poursuivre les projets d'exploitation des sables bitumineux et d'autres projets, par exemple en mer, avec les champs Hibernia, LASMO et Cohasset-Panuke, parce que la production pétrolière du bassin sédimentaire de l'Ouest décline, conformément à nos prévisions.

Ce sont là des changements qui vont transformer l'industrie. J'ai la certitude que, en déménageant à Calgary, l'office maintiendra des normes élevées et un excellent service. Je crois aussi que les Canadiens reconnaîtront que Calgary est une ville importante dans le domaine de l'énergie et que l'appui national qui lui est donné ne fait que confirmer ce fait.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, en tant que porte-parole de l'opposition officielle pour les questions d'énergie, je tiens à signaler au départ que mon chef et mon parti souscrivent à l'esprit et à la lettre du projet de loi C-2. Ma collègue d'Ottawa-Ouest, qui sera la deuxième à intervenir au nom de mon parti, abordera la question importante des relations entre l'employeur et les employés, chose qui n'est pas le fort de nos vis-à-vis.

Nous croyons qu'on devrait renvoyer sans tarder la question à un comité législatif et que les questions des droits des employés et des responsabilités de l'employeur devraient être débattues le plus rapidement possible. Comme vous le savez, monsieur le Président, puisque vous êtes un Albertain vous-même, l'Office national de l'énergie a déjà loué des locaux à Calgary. Vous et moi aurions souhaité qu'il ait choisi Edmonton. Du point de vue d'un d'habitant du nord de l'Alberta, c'est malheureux, mais il faut reconnaître que la Commission de conservation des ressources énergétiques se trouve à Calgary et qu'il est donc plus logique d'établir l'Office national de l'énergie dans cette ville plutôt que dans la nôtre.

On a donc loué des locaux, et le déménagement va de l'avant. Je crois que la députée d'Ottawa-Ouest expliquera en détail les répercussions qu'aura tout ceci sur la carrière des gens, leur famille et leurs enfants qui fréquentent l'école secondaire ou l'université, ainsi que sur un grand nombre de familles qui ont choisi de ne pas suivre l'office à Calgary.

• (1040)

Comme le ministre l'a signalé, si je ne m'abuse, et je crois que cela doit être dit, le déménagement de l'Office national de l'énergie à Calgary permettra au secteur pétrolier et gazier de l'Ouest d'épargner de l'argent et de traiter plus facilement avec un organisme de réglementation.

En tant que député d'Edmonton, vous n'êtes pas sans savoir que, depuis 1986, deux ans après l'arrivée du gouvernement au pouvoir, près de 50 000 chefs de famille ont perdu leur emploi dans le secteur pétrolier de l'Ouest. L'industrie continue d'éprouver de graves difficultés.

Le déménagement de l'office à Calgary aura l'avantage de faire épargner à ceux qui devaient venir à Ottawa des frais de déplacement et des frais d'hébergement dans des hôtels malheureusement très coûteux.

Je tiens à dire que j'ai dîné avec un de ses anciens électeurs hier soir. Sans vous dévoiler son nom, je peux vous dire que je doute fort que cette personne vote à nouveau pour le parti du ministre lors des prochaines élections.

M. Epp: Surtout s'il est un ancien électeur.

M. Kilgour: En fait, ils sont allés à l'école ensemble et notre collègue connaît fort bien cette personne.

Une voix: C'est son frère.

M. Kilgour: À l'heure actuelle, les représentants des sociétés énergétiques doivent venir très souvent à Ottawa pour donner des renseignements et formuler des opinions sur des questions qui doivent être réglées par l'Office national de l'énergie. Dans le cas d'audiences, leur séjour à Ottawa est souvent long, c'est le moins qu'on puisse dire, et coûteux, puisque le gouvernement exige de ces gens qu'ils paient des frais pour faire entendre leur cause par l'office, afin de couvrir les frais d'administration.

En fait, 90 p. 100 des frais de fonctionnement de l'Office national de l'énergie, c'est-à-dire environ 25 millions de dollars par année, sont financés par le secteur pétrolier et gazier de l'Ouest qui se trouve déjà dans une situation très précaire.

Un autre point, c'est que, malgré les efforts déployés par l'Office national de l'énergie pour persuader les sociétés pétrolières de l'aider à recruter des gens compétents, il est manifeste que le nombre de candidats à des emplois à l'office baisse, car bon nombre d'entre eux, qui viennent du secteur pétrolier, ne veulent tout simplement pas vivre dans la région de la capitale nationale. C'est maintenant une exigence en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

Bien sûr, il est très important que les membres et les employés de l'Office national de l'énergie soient impartiaux et capables d'évaluer équitablement les intérêts en jeu et la situation des régions du Canada, tant consommatrices que productrices d'électricité et d'énergie nucléaire, ainsi que tous les autres facteurs devant entrer en ligne de compte dans leurs décisions.

Je félicite le ministre pour ses lectures. Je suis heureux qu'il ait cité ce livre. J'imagine que s'il peut le citer, je le peux aussi. Je vais citer les deux. Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais lire. . .

Une voix: J'ai les deux.

M. Kilgour: Oh, vous avez les deux. Pourquoi alors le ministre n'a-t-il pas cité les deux?

Je cite un passage de la section du premier livre, *Uneasy Patriots,* intitulée «Oil Sands, Coal and Natural Gas».

M. Arseneault: Qui en est l'auteur?

M. Kilgour: Vous le connaissez depuis longtemps, monsieur le Président. Il a été écrit en 1988. Je sais que vous avez votre exemplaire avec vous ce matin. Selon un document présenté aux ministres provinciaux de l'Énergie en 1986, s'il ne trouve pas de nouvelles sources d'approvisionnement, le Canada devra importer pour combler un quart de ses besoins en pétrole léger en 1990 et plus de la moitié en l'an 2000.

Logiquement, du moins je le crois, l'ouest du Canada devrait s'efforcer de devenir le leader mondial dans les techniques de mise en valeur des sables bitumineux. Cela aiderait certainement Edmonton.

Un gisement de sables bitumineux qui devait être mis en exploitation en 1996 à Fort MacMurray ne le sera malheureusement pas et la mise en service en 1993 de l'usine de valorisation de Lloydminster a récemment été annoncée au milieu d'une grande controverse sur sa viabilité économique—je dois dire que je comprends que la viabilité demeure un des grands problèmes des installations de Lloydminster. L'exploitation des sables bitumineux pourrait devenir un élément important de la base industrielle de l'Ouest et serait dans l'intérêt de l'ensemble de la nation. J'accélère un peu et je souligne que la sûreté de l'approvisionnement futur est si cruciale que le risque en vaut la chandelle. Les États-Unis ont maintenant des réserves stratégiques de pétrole d'environ 515 million de barils, ce qui, à 20 $ américains le baril, représente des immobilisations de 10 milliards de dollars pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, sans compter les frais financiers.

J'ai récemment écrit au ministre à ce sujet. Aussi, je répète en me reportant au livre. «Ottawa doit aussi admettre que l'industrie de la mise en valeur des sables bitumineux a sérieusement besoin d'aide à d'autres égards. Ainsi, de nouvelles techniques d'extraction du pétrole contenu dans les sables s'annoncent très prometteuses en ce qui concerne l'efficacité et la réduction de la pollution de l'eau et de l'air par rapport au procédé utilisant l'eau chaude dont se servent actuellement Syncrude et Suncor à Fort McMurray.»

Même le député d'Edmonton-Est semble d'accord. Il peut le mentionner dans son discours.

«De nouveaux programmes de recherche et de développement innovateurs, qui sont financés par Ottawa, devraient permettre de soutenir les plus prometteuses de ces technologies, en vue de renforcer les atouts des provinces de l'Ouest. Le leadership mondial, avec les retombées que cela comporte au plan des exportations, devrait également constituer un objectif.»

Le député d'Edmonton-Est ne sera peut-être pas d'accord relativement au paragraphe suivant.

«À la fin de 1986, une étude de l'Office national de l'énergie prévoyait une augmentation substantielle des exportations de gaz de l'ouest du Canada [. . .]»

Cette prédiction s'est confirmée depuis.

«Si toutefois l'ONE empêchait de poursuivre les exportations au-delà de 1991», ce qui à l'époque était une possibilité, «une analyse coûts-avantages effectuée par l'Alberta Research Council prévoit que les activités d'exploration et de développement de cette importante industrie de l'Ouest feraient pratiquement face à une calamité; en outre, l'application d'une politique de non-exportation après 1991 permettrait aux consommateurs canadiens d'économiser 8,8 milliards de dollars entre 1988 et l'an 2003 à cause de la baisse des prix». Écoutez bien ceci, monsieur le Président «la perte nette actuelle pour les producteurs de l'Alberta» vos électeurs, les miens et de nombreux autres, «se chiffrerait à 25,3 milliards de dollars, d'où une perte nette de 18,3 milliards de dollars pour les économies et les gouvernements des provinces de l'Ouest durant cette période. Étant donné qu'on prévoit trouver encore des quantités considérables de gaz dans les provinces de l'Ouest, il est sûrement de l'intérêt national général de poursuivre les exportations au-delà de 1991. Ottawa, ou le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest pourrait contribuer utilement à la solution de ce problème, ne serait-ce qu'en poursui-

vant le financement de la recherche sur l'emploi et sur d'autres coûts reliés aux réserves de gaz de substitution destinées à l'exportation».

Je promets de ne plus citer aucun passage de ce livre.

En passant, avant que je n'oublie, j'espère que le député d'Edmonton–Est dira aux députés si lui et son parti sont en faveur du déménagement à Calgary et qu'il me corrigera dans son discours. Le député a signalé que le déménagement le laissait «indifférent», mais qu'il ne s'y opposerait pas. J'espère qu'il nous expliquera cette observation aux quelque 2,25 millions d'Albertains lorsqu'il prendra la parole.

Les Canadiens de l'extérieur d'Ottawa ont la certitude qu'ils sont sous–représentés dans la fonction publique de notre propre gouvernement national, y compris au sein des sociétés d'État. Les Canadiens des provinces atlantiques ont dénoncé cette situation dès le début de la Confédération. Toronto, Ottawa, Hull et Montréal comptent à elles seules près de la moitié des 200 000 employés fédéraux et plus. . . je parle, monsieur le Président, en tant qu'ancien employé fédéral et j'espère que vous m'excuserez de cette observation.

Le tiers environ des fonctionnaires fédéraux vivent dans la région de la capitale nationale. Aux États–Unis, Washington, D.C., ne compte que 12 p. 100 des employés de la fonction publique. Le chef de mon parti, M. Jean Chrétien, avait révélé au début des années 1980 qu'un seul cadre supérieur sur sept dans la fonction publique fédérale vivait à l'extérieur d'Ottawa–Hull.

M. Chrétien a également fait remarquer que 70 p. 100 des principaux responsables de l'action gouvernementale qui travaillent ici n'avaient que peu ou pas d'expérience des régions et que la moitié d'entre eux n'ont jamais travaillé à l'extérieur d'Ottawa pendant toute leur carrière.

Les mandarins du gouvernement fédéral semblent clairement reconnaître de façon générale qu'il n'existe pas de possibilités de carrière parallèle «en région». La classification des emplois, les traitements et une kyrielle d'autres facteurs établissent clairement que les meilleures carrières sont celles qui commencent et prennent fin à Ottawa.

À mon avis, on devrait faire un véritable effort pour recruter du personnel dans toutes les régions du Canada, et chacun, qu'il soit de St. John's, de Yellowknife ou de Nanaïmo, devrait avoir des chances égales. Je vais citer au ministre un exemple qui le touchera. Monsieur le Président, je dois confesser que je suis un ancien résidant de Winnipeg. Une amie à moi, qui détient quelques diplômes universitaires, s'est rendue aux bureaux de la fonction publique du Canada à Winnipeg, il y a trois ou quatre ans, pour voir quels postes étaient vacants. Il n'y avait rien d'intéressant pour elle. Elle a donc pris l'avion pour Ottawa, loué un appartement pour un mois ou deux, je crois. Puis elle est allée aux bureaux de la Commission de la fonction publique d'Ottawa, où elle a trouvé une foule d'emplois intéressants. Elle en a accepté un et a commencé à travailler ici. Est–il juste que ceux qui ne peuvent se permettre un billet d'avion pour venir à Ottawa et y louer un appartement n'aient pas le même accès que les autres à ces emplois? Les choses doivent changer, si on veut vraiment sauvegarder l'unité du pays, ce que nous voulons tous, à l'exception des députés de la dernière rangée.

• (1050)

Au milieu de 1989, mon bureau a fait une petite enquête et a découvert que sur 220 cadres supérieurs de 28 ministères et organismes fédéraux—et il y en a environ 40, nous ne les avons pas tous faits—seulement 10 p. 100 sont nés dans l'Ouest et y ont fait leurs études. Nous représentons, comme vous le savez, 30 p. 100 de la population. Il ressort de notre enquête que nous n'avons que le tiers des fonctionnaires que nous devrions avoir proportionnellement à notre population.

Qu'en est–il pour la région de l'Atlantique? Le nombre de fonctionnaires est de 4 p. 100, alors qu'il devrait être de 10 p. 100 pour représenter plus fidèlement la population. Quand au Nord, c'est un gros zéro. En somme, 14 p. 100 des fonctionnaires sont nés dans la région de l'Atlantique, dans l'Ouest et dans le Nord, c'est–à–dire huit provinces et deux territoires, et y ont fait leurs études.

Quand le ministre des Finances a fait connaître son budget récemment, les membres du gouvernement y ont longuement applaudi. Nul doute que le ministre s'est également réjoui quand il a annoncé que l'ONE déménagerait à Calgary. Sans vouloir manquer d'égards envers le ministre, je me demande pourquoi cela ne figure pas dans le discours du ministre des Finances. J'espère que ce dernier, quand il s'expliquera, nous dira combien va coûter ce déménagement.

À nos vis–à–vis, je dis que ça, c'est de la politique. En fait, il y a fort longtemps qu'on aurait dû déplacer le siège de l'office à Calgary. J'ajouterai que j'ai dîné avec deux habitants de Calgary hier soir, lesquels m'ont dit qu'ils ne voteront pas pour ce parti la prochaine fois, soit dit en passant.

Une voix: Harvey en tremble de tous ses membres.

Une voix: Viennent-ils de votre circonscription?

M. Kilgour: Non, non. Ils vivent à Calgary.

Comme les députés le savent, les Albertains sont descendus dans la rue pour protester contre la TPS. Le caucus du premier ministre, si je ne m'abuse, est venu prêt de se révolter. En fait, deux de ses membres en ont été expulsés pour avoir voté contre la TPS. Le Parti réformiste du Canada. . .

M. Peterson: Continuez, continuez.

M. Kilgour: Le député de Willowdale pourrait bien ne pas être content d'apprendre que le dernier sondage que j'ai vu pour Calgary révélait—et le député sait que Calgary est la ville la plus loyale aux conservateurs depuis des générations—que 11 p. 100 des habitants de cette ville prévoyaient voter pour le Parti conservateur aux prochaines élections. Pour ce qui est d'Edmonton, vous pourriez bien être fâché, monsieur le Président, d'apprendre que l'un de vos journaux préférés, le *Edmonton Sun*, signalait que 9 p. 100 des gens avaient l'intention de voter pour le Parti conservateur au prochain scrutin.

M. Van De Walle: Qu'en est-il de Saint-Albert?

M. Kilgour: Je n'ai pas vu les chiffres pour Saint-Albert. La décision de déménager l'ONE a été prise si précipitamment qu'on n'a pas eu le temps d'inclure cette nouvelle dans la version écrite du discours de l'ex-ministre des Finances.

En cette ère de la communication instantanée, que fait la myriade d'organismes, de ministères et de sociétés d'État d'Ottawa pour jouer un rôle de chef de file auprès du secteur privé dans les régions? En 1989, seulement cinq des quarante sociétés d'État les plus importantes ou les plus connues avaient choisi d'établir leur siège social à l'extérieur de ce que j'appelle le Canada central: Toronto, Montréal et Ottawa. Aucune de ces cinq sociétés n'avait opté pour les provinces de l'Atlantique, et les cinq qui avaient choisi l'Ouest et le Nord étaient les suivantes: la Commission canadienne du blé—il était difficile de penser à Ottawa—Cameco (anciennement Eldorado nucléaire Ltée), en Saskatchewan, la Commission d'énergie du Nord canadien, à Yellowknife, Petro-Canada, à Calgary, et la Place du Havre Canada, à Vancouver. Cinq des quarante de nos plus importantes sociétés d'État sont donc établies dans l'ouest du Canada, les 35 autres ont toutes leur siège social à Ottawa ou à Montréal, et aucune n'a choisi Mississauga comme centre de ses opérations. Certaines me semblent particulièrement mal situées, étant donné la nature de leurs activités et l'endroit où se trouve leur clientèle.

Ainsi, pourquoi la Société du crédit agricole est-elle établie à Ottawa? Je pense que les députés de l'Ouest seraient intéressés d'apprendre—et on me l'a rappelé récemment—que M. Chrétien a tenté de déménager la Société du crédit agricole à Camrose—je vois d'ailleurs que le député représentant la région de Camrose est dans son fauteuil—et que ce projet a été bloqué par le gouvernement que ce député a appuyé en 1979-1980. M. Chrétien a aussi déménagé des emplois à Sudbury et dans les provinces de l'Atlantique. Il s'est vraiment fait le promoteur de la décentralisation au Canada.

Pourquoi, par exemple, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, la Société du crédit agricole, la Société canadienne des ports et la Commission canadienne du lait doivent-elles avoir leur siège social dans la région d'Ottawa-Hull?

Je partage les préoccupations exprimées par bon nombre des 285 employés de l'ONE et de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, qui sont très mécontents de devoir, dans certain cas, déraciner leur famille. Ils ont été choqués d'apprendre le déménagement de leur employeur par le truchement des médias. Je crois comprendre qu'on n'a pas consulté les représentants des employés avant d'annoncer cette mesure et j'espère que le ministre clarifiera cette question aussi. Il était bien typique de l'insensibilité et de l'arrogance du gouvernement que d'aviser les employés à la télévision qu'ils allaient devoir se soumettre à un changement radical de leur mode de vie.

Je pense qu'ils ont tous compris que cette décision n'avait pas été très pensée ni planifiée. Je crois d'ailleurs que le ministère n'a toujours pas de budget pour le déménagement, mais je suppose qu'il nous en parlera. J'espère qu'il va nous donner quelques précisions.

Pour un anglophone, Calgary peut paraître lointaine et menaçante. Aux 30 p. 100 d'employés de l'ONE qui parlent français, je voudrais faire remarquer qu'il y a une communauté francophone de 12 000 personnes dans cette ville. Elle s'est engagée à fournir son aide, et je suis heureux que le ministre l'ait mentionné. On me dit que le Conseil scolaire catholique est en mesure de recevoir tous les enfants des familles francophones dans ses deux écoles de langue française.

On estime que la moitié environ des employés choisiront de déménager, soit la proportion qui a accepté lorsque Trans-Canada Pipelines à transféré son siège social de Toronto à Calgary, l'an dernier. Ceux qui décident de ne pas partir auront priorité, en vertu de la politique fédérale, en ce qui concerne l'accès à d'autres postes dans la fonction publique. Je pense que la députée d'Ottawa-Ouest voudra parler de cela.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Je l'aurais parié.

M. Kilgour: J'espère que ce sera au compte rendu, monsieur le Président. Le député de Crowfoot a dit: «Je l'aurais parié». J'espère que les sténographes ont pris note de cela. C'est une des meilleures sorties que j'ai entendues du député de Crowfoot.

Il est bien sûr que certains des membres du conseil d'administration et des 285 employés choisiront de rester à Ottawa. Il faudra donc sans doute recruter du personnel dans le secteur de la production à Calgary. Je voudrais faire remarquer aux gens d'en face qu'il y a pas mal d'ingénieurs et de géologues sans travail à Calgary. Espérons que certains auront la chance de travailler pour l'office. On a déjà dit que l'on craignait qu'ils ne soient trop favorables au point de vue du producteur. Vous savez ce que c'est; si vous faites du ski à Connor's Hill à Edmonton, vous pourriez skier avec quelqu'un qui travaille pour une société pétrolière.

La Commission de l'économie des ressources énergétiques est à Calgary depuis sa création, et je ne pense pas qu'elle ait jamais été accusée d'être timide, corrompue ou trop favorable aux producteurs.

L'ONE a prouvé qu'il était un tribunal extraordinairement objectif et il n'a jamais démontré la moindre tendance à favoriser des groupes particuliers. Je trouve qu'il serait injuste que l'on mette en doute l'intégrité de l'organisme en suggérant que son impartialité serait menacée par son déménagement à Calgary. Il est vrai également que c'est un passage des «corridors du pouvoir» à la «capitale du pétrole», un des rares à se faire en direction de l'Ouest. Devrions-nous douter de l'impartialité de l'office? Je ne pense pas.

L'Ontario et l'Ouest ont eu leurs différends en matière énergétique, et ils pourraient en avoir encore.

• (1100)

Des différends peuvent se produire. . .

M. Horner: Vous vous souvenez du mardi noir, n'est-ce pas?

M. Kilgour: Oui, je m'en souviens. Si vous ne faites pas attention, je vais lire un extrait de mon livre sur le sujet.

Des différences peuvent se produire, mais l'emplacement de l'ONE ne semble guère justifier des tensions renouvelées. Lorsque l'idée de créer une sorte d'organisme national de l'énergie a été présentée pour la première fois au ministre C.D. Howe, un Ontarien, il a dit d'un ton brusque: «Que diable ferait pareil organisme que je ne fais pas déjà?»

Il va sans dire que cette question avait été posée pour la forme. La création de l'ONE ne venait pas d'un brusque éclair d'inspiration, mais plutôt de l'évolution naturelle de la réglementation, qui remontait au début des années 1900.

Ce qui était nouveau à l'époque, c'est que, pour la première fois, un organisme parajudiciaire indépendant avait été établi pour conseiller le gouvernement fédéral au sujet de certaines questions énergétiques après avoir recueilli des témoignages lors d'audiences publiques tenues selon la procédure devant les Tribunaux.

L'office a continué de remplir activement son mandat consultatif en raison de ses vastes connaissances des questions énergétiques en général, de sa connaissance du fonctionnement de nombreux secteurs de l'industrie et de sa participation, en tant qu'organisme de réglementation, dans bon nombre de dossiers énergétiques au cours des années qui ont suivi.

Pendant 32 ans, la portée et l'étendue de ses activités se sont considérablement accrues, en partie grâce à l'élargissement de son mandat par le Parlement, mais surtout en raison de la croissance énorme de l'importance et de la complexité des questions énergétiques dont il était saisi, à la fois comme organisme consultatif et comme organisme de réglementation. Mais il a certes résisté à l'épreuve du temps.

Je crois avoir encore quelques instants. Le ministre est peut-être passé à côté de cette partie de mon livre, tout comme, j'en suis sûr, le député de Mississauga. Comme la majeure partie du secteur énergétique, soit le pétrole et le gaz, se trouve dans l'ouest du Canada, en tant qu'Albertain, je voudrais dire au sujet de ma province quelques mots qui pourraient peut-être même intéresser le ministre.

Le début se lit ainsi: «Le manque de diversification de l'Ouest n'explique pas d'une façon satisfaisante la volatilité de l'économie albertaine. Pourquoi les vagues de prospérité et de déclin qu'a connues la province depuis 1980 ont-elles été considérablement pires qu'au Texas ou en Oklahoma, deux États américains également tributaires du pétrole et de l'agriculture? Pourquoi la province a-t-elle accusé une perte nette d'environ 100 000 personnes entre 1980 et 1989? Pendant cette décennie-là, les prix des maisons se sont effondrés, 14 institutions financières de la province ont fait faillite ou ont dû se fusion-

ner et environ le tiers des sociétés de crédit ont été placées sous la surveillance directe du gouvernement. Les coûts sociaux et humains ont été énormes pour des milliers de familles et de particuliers de l'Alberta».

Robert Mansell, économiste de Calgary, souligne que, depuis la récession de 1981, le taux d'emploi dans la province n'est revenu à son plus haut niveau qu'en mai 1987, comparativement à novembre 1983 pour l'Ontario, à 1984 pour l'Atlantique et à juin 1984 pour le Québec.

Contrairement à la croyance traditionnelle qui existe à Ottawa et selon laquelle c'est la baisse des prix pétroliers et agricoles qui avait entraîné la plus grave récession en Alberta depuis la grande dépression, M. Mansell remarque que le prix moyen pour les producteurs de pétrole et de gaz n'a commencé à baisser qu'en 1986 et que les recettes agricoles sont demeurées très stables pendant cette période.

En 1980, l'industrie pétrolière de l'Alberta était à l'origine de près du tiers de la production économique de la province, d'environ la moitié de l'ensemble des mises en chantier et d'approximativement 80 p. 100 des dépenses annuelles de la province. J'ajouterai, entre parenthèses, monsieur le Président, que probablement environ 20 p. 100 de vos électeurs et 20 p. 100 des miens, peut-être davantage dans la partie sud-est d'Edmonton que dans votre circonscription, gagnent leur vie en travaillant dans l'industrie pétrolière et gazière.

«Cette dépendance croissante de l'industrie pétrolière a rendu les Albertains de plus en plus vulnérables à toute menace qui guettait les nouveaux investissements dans ce secteur, notamment le Programme énergétique national et les taux d'intérêt élevés. Un autre facteur important, c'est que vers 1980, Ottawa enlevait environ 15 milliards de dollars de plus par année à l'économie albertaine par ses dépenses fiscales et ses politiques énergétiques qu'il n'en injectait dans la province par son programme de dépenses. La province a alors perdu de nombreux emplois et de nombreux revenus qui ont été transférés ailleurs. Son économie s'est trouvée considérablement affaiblie.»

Je saute un paragraphe, celui-ci vaut la peine d'être lu. Cela a été écrit en 1990: «Les Albertains se demandent pourquoi l'Alberta, et non l'Ontario, la plus importante et la plus riche de nos provinces, a continué entre 1980 et 1988 à être la seule province où Ottawa a prélevé plus en taxes fédérales qu'il n'a dépensé. Pourquoi certaines provinces de l'ouest et de l'est du Canada devraient-elles être les vaches à lait de la Confédération, fournissant de la matière première à bon marché au centre industriel?» Si j'écrivais ces lignes aujourd'hui, j'indiquerais que l'Ontario perd environ 3 000 emplois par jour, d'après ce que je crois savoir, dans le secteur manufacturier. Il faudra manifestement que l'Accord de libre-échange soit renégocié par un nouveau gouvernement après les prochaines élections.

Par exemple, pendant que le gouvernement Mulroney continue à dépenser plus en Ontario qu'il n'y recueille de recettes fédérales, d'où la hausse de l'inflation, son ministre des Finances soutient que les taux d'intérêt exorbitants sont nécessaires pour freiner l'inflation.

En août 1990, le premier ministre a déclaré à ses électeurs à Charlevoix—je ne veux rien dire contre le premier ministre. J'omettrai cette partie.

Une voix: Oh, oh!

M. Kilgour: N'essayez pas de m'encourager.

D'autres données sur la répartition des dépenses fédérales et des impôts par province, ont été publiées par Mansell au mois d'août dernier, et elles étaient tout aussi alarmantes. De 1961 à 1988, la contribution de l'Alberta s'est élevée à 145,7 milliards de dollars. Le député de Willowdale pourra indiquer aux gens d'en face le nombre de zéros que comporte ce nombre.

M. Peterson: Presque autant que le Parti conservateur.

M. Kilgour: En dollars de 1990, ce montant signifie que la contribution aux recettes d'Ottawa a été supérieure au montant que la province a reçu aux chapitres des dépenses fédérales et des paiements de transfert.

La Colombie-Britannique est la seule autre province à avoir fourni une contribution nette à la Confédération au cours de cette période. L'Ontario, dont on aurait attendu une contribution généreuse en faveur des provinces démunies, a touché 24 milliards de dollars de plus sous forme de dépenses fédérales qu'elle n'avait versé d'impôts pendant ces mêmes années.

Le gouvernement national se trouve en grande partie en Ontario, et c'est l'argument qu'on invoque souvent pour expliquer cette anomalie. Comment expliquer alors qu'entre 1970 et 1979, l'Ontario a fait aux autres provinces une contribution nette d'environ 3,6 milliards de dollars?

Les chiffres les plus récents publiés par Mansell indiquent aussi que, seulement depuis 1980, la province de Québec a reçu d'Ottawa 95 milliards de dollars, soit plus qu'elle n'a contribué au gouvernement national.

Je vous fais grâce de mes observations sur le CF-18. Je demande au ministre, lorsqu'il donnera des détails sur le budget, de bien vouloir nous expliquer, afin que cela figure au compte rendu, pourquoi on a démantelé le laboratoire de l'exploitation à ciel ouvert, qui se trouve dans l'ouest du Canada, soit à Devon en Alberta. Je crois

que 12 détenteurs de doctorat y effectuaient de la recherche sur le charbon exploité à ciel ouvert et voulaient faire de la recherche, si je ne m'abuse, sur les sables bitumineux et d'autres sujets importants. Pourquoi 12 professionnels qui avaient déménagé de bonne foi, d'Ottawa à Devon, en Alberta, se sont-ils fait dire de quitter l'Alberta et de se recycler ailleurs? Le ministre me corrigera si j'ai tort. Nous avons reçu un grand nombre de lettres et de communications à cet égard. Je serais curieux d'entendre ses observations.

Mon discours a été assez long, mais je crois avoir présenté tous les arguments que je voulais soulever. Je ne veux pas accaparer davantage le temps de la Chambre. J'espère qu'il est clair pour mes vis-à-vis que ce parti, sous réserve de la déclaration de la députée d'Ottawa-Ouest, appuie cette mesure. Nous sommes favorables à la décentralisation.

Je termine là-dessus.

Le président suppléant (M. Paproski): Selon le nouveau Règlement, les deux premiers orateurs ont 40 minutes, sans questions ni commentaires. Nous sommes maintenant rendus au troisième orateur, le député d'Edmonton-Est, qui aura 20 minutes pour le discours, plus 10 minutes de questions et de commentaires.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je suis tenté de ne pas dissiper la tension qui règne certainement à la Chambre actuellement, parce que les députés se demandent de quel côté de la question le caucus néo-démocrate penchera. C'est par égard pour le bien-être et la tranquillité d'esprit de mes collègues de la Chambre que je vous annonce d'emblée que le caucus du Nouveau Parti démocratique a décidé, dans un vote libre, d'appuyer ce projet de loi et le déménagement de l'Office national de l'énergie à Calgary.

• (1110)

Cela dit, je me sens obligé, pour bien des raisons, d'expliquer pourquoi j'ai déclaré, comme l'a signalé le député d'Edmonton-Sud-Est, que le déménagement de l'Office national de l'énergie à Calgary laissait tout le monde indifférent, mais avant de le faire, je tiens à dire que cette politique gouvernementale a été apparemment conçue si précipitamment qu'elle a été ajoutée au discours du budget longtemps après la date limite de son impression.

C'est pourquoi ceux d'entre nous qui suivaient le discours du ministre des Finances dans le texte ont entendu l'annonce du déménagement, mais n'ont pas pu la lire.

Quelle meilleure preuve peut-on imaginer de la hâte avec laquelle cette décision a été prise? Mais pourquoi a-t-elle été prise avec tant de hâte?

Une voix: Pourquoi?

M. Harvey (Edmonton-Est): À mon avis, c'est parce qu'elle a été prise lorsque le premier ministre est revenu à Ottawa après avoir découvert avec consternation, à Calgary et dans l'Ouest, que toutes les rumeurs désagréables qui circulent dans la capitale nationale au sujet de l'effondrement du Parti conservateur dans l'ouest du Canada sont fondées.

C'est alors qu'on a décidé de faire rapidement quelque chose pour régler ce problème. Mais quoi? Il n'était surtout pas question de remplacer les politiques économiques actuelles par des politiques favorables à l'Ouest. Cela aurait été contraire aux intérêts de trop de puissantes sociétés. Alors quoi?

On a pris la décision de déménager l'administration centrale de l'Office national de l'énergie avec son personnel à Calgary, qui est considéré comme le foyer des activités du Parti réformiste du Canada, et on l'a fait pour tâcher de conserver au moins deux ou trois sièges dans cette ville au Parti conservateur.

Comme le ministre lui-même l'a constaté dans ses remarques lorsqu'il a proposé la deuxième lecture de ce projet de loi, ce déménagement est symbolique. «Symbolique» est le terme qu'il a utilisé, et c'est exact. On le comprend plus facilement quand on considère ce qu'on déménage exactement et la raison de ce déménagement. Dans ce sens, c'est une question qui me laisse indifférent.

Qu'est-ce que l'Office national de l'énergie maintenant? Comme l'a fait remarquer le député de d'Edmonton—Sud-Est, pourquoi les demandes d'emploi à l'Office diminuent-elles vraiment? L'office, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'est plus que le pâle reflet de ce qu'il était auparavant. Il compte autant d'employés, mais ses fonctions et la gamme d'activités qu'il est chargé d'entreprendre au nom des Canadiens ont été radicalement réduites dans cinq domaines en particulier.

Les personnes qui ont suivi les activités de l'industrie énergétique depuis un certain temps se rappellent assurément les vieux principes de la sécurité de l'approvisionnement et en conséquence de la méthode de détermination des surplus.

Avant l'adoption de l'Accord de libre-échange, l'Office national de l'énergie disposait de larges pouvoirs pour réglementer les exportations d'énergie afin de faire en sorte qu'elles favorisent l'intérêt du public canadien. En fait, l'ancien article 119 de la Loi sur l'ONE donnait à celui-ci, avec l'accord du Cabinet, le pouvoir «d'annuler ou de suspendre une licence s'il estime que l'utilité publique le requiert», sauf s'il s'agit d'une licence d'exportation d'électricité.

Plus précisément, l'article 118 de l'ancienne loi donnait à l'office le pouvoir de «s'assurer que la quantité de pétrole, de gaz ou d'électricité à exporter ne dépasse pas l'excédent sur les besoins normalement prévisibles du Canada.»

Cela comprenait la prétendue méthode de détermination des surplus, célèbre à juste titre. Comme M. Roland Priddle, président de l'ONE l'a fait remarquer dans son témoignage du 27 août 1988 devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, quand celui-ci étudiait le projet de loi C-130, *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange*. En réponse à une question, il déclarait à la page 34:39 de la transcription de cette audience: «Vous avez raison. Aux termes de la loi actuelle, le gouvernement ne peut exporter de produits énergétiques si l'office a refusé de délivrer une licence. Ainsi, si un demandeur n'a pas réussi à convaincre l'ONU que le gaz qu'il désire exporter est en surplus et qu'il y va de l'intérêt public, le gouvernement ne peut émettre un tel permis à moins qu'il ne soit investi de pouvoirs législatifs spéciaux pour le faire et pour renverser une décision de l'Office national de l'énergie.»

M. Priddle a ajouté: «Quand le projet de loi C-130,—c'était la loi sur le libre-échange—sera promulgué, à moins qu'il ne soit modifié, il ne sera pas possible. . . de faire marche arrière et de rétablir l'application de la méthode de détermination des surplus. Donc, à moins que ne soit modifié le projet de loi visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange, il ne serait pas possible de retourner à la façon actuelle ou antérieure d'appliquer le critère de l'excédent.»

Alors, le président intérimaire, le sénateur John B. Stewart, a demandé: «Selon l'article 83 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, si l'office refuse de délivrer une licence d'exportation, le gouvernement ne peut passer outre à sa décision; est-ce exact?» M. Priddle a répondu: «C'est juste, monsieur le Président.»

L'Accord de libre-échange a supprimé le critère d'excédent. L'annexe 905.2 de l'accord prévoit ce qui suit:

> Il est entendu que la mise en oeuvre du présent chapitre inclut l'administration de tout «test d'excédent» lié à l'exportation de tout produit énergétique vers l'autre partie, d'une manière compatible avec les dispositions des articles 902, 903 et 904.

C'est l'article qui prévoit expressément la suppresssion de ce qu'on appelait ce test d'excédent.

Après la modification de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange*, en décembre 1988, l'Office national de l'énergie était tenu de mettre en oeuvre l'accord en application du nouvel article 119.2 de la loi le concernant, et on donnait au Cabinet, plutôt qu'à l'ONE, le pouvoir de restreindre les exportations, mais uniquement s'il n'y avait pas violation des dispositions de l'Accord de libre-échange. C'est ce qui est prévu au nouvel article 119.3 de la loi. L'ONE ne peut réserver sa décision d'accorder une licence d'exportation que pendant 120 jours. Le nouvel article 119.6 de la loi prévoit toutefois que, même avant la fin de cette période, si le ministre ou le Cabinet ne sont pas d'accord avec la décision de l'office, l'ONE doit délivrer la licence en question dans les meilleurs délais possibles.

Pour préciser davantage, l'article 119.5 de la nouvelle loi prévoit que l'ONE ne peut contrevenir aux alinéas *a*), *b*) et *c*) de l'article 904 de l'Accord de libre-échange. Il est manifeste que l'Accord de libre-échange a occasionné la suppression de l'ancien critère d'excédent, entraînant l'élimination d'un élément complet de l'évaluation de l'ONE.

Ensuite, en ce qui a trait à la détermination des prix, l'office a souffert un autre coup majeur. En effet, selon l'ancienne *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'office avait le pouvoir de, et je cite l'alinéa 118*b*) de l'ancienne loi:

> S'assurer que, dans le cas d'exportation d'électricité, le prix à demander est juste et raisonnable en fonction de l'intérêt public;

En outre, selon le paragraphe 120(2) de l'ancienne loi, le Cabinet pouvait fixer l'échelle des prix à l'exportation pour le pétrole et le gaz. Ces dispositions de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* n'ont pas été annulées par les modifications apportées à la loi sur l'ONE par l'Accord de libre-échange, mais celui-ci prime la loi. Plus précisément, le nouveau paragraphe 120(2) de la loi autorise le Cabinet à soustraire le pétrole et le gaz exportés aux États-Unis à l'application des réglements sur les prix. Ce qui est encore plus important, c'est que l'alinéa 904b) de l'Accord de libre-échange interdit de maintenir les prix à l'exportation à un niveau supérieur aux prix pratiqués sur le marché intérieur. Donc, la détermination des prix est bien terminée.

N'oublions pas, monsieur le Président, que l'article 409 de l'Accord garantit que la proportion des exportations ne tombera pas en deçà de la moyenne des 36 mois précédents; cet article est la disposition étalon de l'accord, si je puis dire, qui nous force a continuer de vendre aux États-Unis une proportion de notre production qui ne peut être inférieure à la moyenne de nos exportations des trois années précédentes. Encore une fois, nous ne pouvons exiger un prix supérieur pour ces exportations.

La troisième amputation de taille est l'élimination de ce qu'il est convenu d'appeler le «critère de la solution de rechange la moins coûteuse». Aux termes du sous-alinéa 6(2)z)(iii) de la Partie VI du Règlement sur l'ONE—voilà qui m'a demandé des recherches, monsieur le Président—l'office oblige les demandeurs à démontrer que le prix d'exportation, et je cite, «n'entraînerait pas, dans le pays auquel l'électricité est destinée, des prix qui soient sensiblement inférieurs à ceux de l'autre source la plus économique d'alimentation en électricité et en énergie qui existe au même endroit dans ce pays.»

C'est là l'un des trois critères de détermination des prix que l'office a établis en 1967 afin: de garantir que les exportateurs s'efforcent de vendre leur énergie au prix du marché, surtout dans les cas de transactions conclues dans une relation de dépendance; de les empêcher de consentir des rabais pour pénétrer le marché du pays importateur ou pour s'emparer d'une plus grande part de ce marché au détriment d'autres exportateurs canadiens; troisièmement, de prévenir tout risque d'accusation de pratiques commerciales déloyales.

Le 2 septembre 1986, le ministre de l'Énergie de l'époque, Marcel Masse, a ordonné à l'Office national de l'énergie d'examiner les modifications qu'il serait possible d'apporter à la réglementation des exportations d'électricité pour la simplifier et l'alléger. Ce rapport devait comporter un examen de l'opportunité des trois critères d'établissement des prix qui étaient alors appliqués dans l'évaluation des projets d'exportation d'électricité.

Que pensez-vous qu'il est arrivé, monsieur le Président? L'office a procédé à l'examen demandé et a déclaré, dans son rapport, que «la troisième ligne directrice à l'égard des prix n'est pas indispensable à la réglementation des exportations de l'électricité», et a ajouté que si cette ligne directrice était supprimée, «un service canadien perdrait la position de force que lui assurent dans les négociations l'existence et l'application de la troisième ligne directrice à l'égard des prix.»

• (1120)

C'est ce qu'on peut lire aux pages 34 et 35 du document intitulé «Réglementation fédérale des exportations d'électricité» et publié en juin 1987 par l'Office national de l'énergie.

Le Canada a convenu de supprimer, à l'Annexe 905.2 de l'Accord de libre-échange, le test de la solution de rechange la moins coûteuse pour les exportations d'énergie.

La quatrième compression était prévue dans le projet de loi C-23, à savoir la suppression des audiences publiques pour la plupart des demandes d'exportation d'électricité; désormais, c'est le Cabinet, et non l'Office national de l'énergie, qui aura le dernier mot. Comme le projet de loi C-23 a été adopté au cours de la dernière session, la plupart des demandes d'exportation d'électricité et des demandes de lignes internationales ne nécessiteront plus la tenue d'audiences publiques. L'Office national de l'énergie perd ainsi une partie importante de son mandat.

La décision finale de tenir ou non une audience publique ne ressortit plus à l'Office national de l'énergie, mais au Cabinet. Autrement dit, le Cabinet peut renverser une décision de l'Office national de l'énergie quant à la tenue d'une audience publique. Cela donne une couleur politique au processus et mine sérieusement l'autorité de l'Office national de l'énergie, comme nous l'avions soutenu à l'époque, mais c'est ainsi. Il s'agit là de la quatrième réduction.

Cinquièmement et tout récemment, il y a eu la suppression de la méthode de calcul axée sur les conditions du marché, y compris l'analyse coûts-avantages, dans l'évaluation des demandes de licences d'exportation du gaz naturel.

Le gouvernement a supprimé la limitation des prix au nom de la déréglementation en 1984 et en 1986. Comme je l'ai déjà dit, on a supprimé les tests d'excédents fondés sur la quantité. Ainsi, l'Office national de l'énergie doit compter uniquement sur la méthode de calcul axée sur les conditions du marché pour déterminer dans quelle mesure les exportations de gaz naturel sont dans l'intérêt national.

En bref, cette méthode est une espèce de système de réclamation au moyen duquel les consommateurs canadiens sont assurés d'approvisionnements de gaz à des conditions aussi favorables que les demandes d'exportation. Elle vise notamment à évaluer l'incidence des demandes d'exportation sur les exportations de gaz naturel canadien et à déterminer si les exportations proposées sont conformes à l'intérêt national.

Cette méthode axée sur les conditions du marché, y compris l'analyse coûts-avantages utilisée pour évaluer les demandes de licences d'exportation de gaz naturel, était l'un des rares mécanismes de réglementation encore en place pour protéger l'intérêt national des Canadiens.

En enlevant à l'Office national de l'énergie l'analyse coûts-avantages, on s'est trouvé à favoriser en fait une

situation où les exportations d'un produit non renouvelable et stratégique risquent de nuire au Canada.

Même le gouvernement albertain, ce chaud partisan de la libre entreprise, a reconnu les lacunes du marché du gaz naturel et a apporté des rajustements en conséquence. Il a fait échec aux tentatives des propriétaires de maison, des hôpitaux, des conseils scolaires et des autres principaux consommateurs de gaz naturel de l'Ontario qui voulaient acheter du gaz naturel albertain à prix extrêmement réduit. Il a soutenu que ces ventes à court terme n'étaient pas dans l'intérêt des Albertains.

Mais ce que le gouvernement albertain a su faire pour défendre les intérêts de l'Alberta, on n'a pas su le faire pour le reste du Canada en refusant que l'Office national de l'énergie adopte une réglementation efficace. Cela résultait des pressions qu'ont exercées le secteur industriel et le gouvernement le 15 mars 1990, soit il y a un peu plus d'un an.

Dans sa décision d'abandonner la méthode de calcul axée sur les conditions du marché, l'Office national de l'énergie a déclaré qu'il n'exigerait désormais plus de ceux qui demandent des licences conformément à la partie 6 de la loi, de fournir des preuves que leurs projets sont nettement avantageux pour la société.

Bref et comme nous l'avons fait remarquer à l'époque, l'Office national de l'énergie n'a aucun moyen réel de bloquer les exportations de ressources non renouvelables et stratégiques, même lorsque de telles exportations sont nettement préjudiciables au Canada.

Comme je l'ai dit au départ, l'ONE n'est plus que le pâle reflet de ce qu'il a déjà été. On en a une preuve dans la décision récente de l'ONE d'autoriser TCPL à percevoir des droits calculés selon la méthode de péréquation pour la construction du nouveau pipeline vers le nord-est des États-Unis, un pipeline qui sera payé par les consommateurs ontariens. Cette décision n'a pas coïncidé avec le déménagement de l'office à Calgary; il avait encore son siège ici à Ottawa quand elle a été prise.

Qu'en est-il du paiement des intermédiaires, de ceux qui se présenteront devant l'Office national de l'Énergie, où qu'il soit, surtout que l'ONE a maintenant de nouveaux pouvoirs pour faire faire des évaluations environnementales, dans le cadre de ce qu'on appelle les lignes directrices du PEEE? C'est une autre chose qui a disparu.

L'emplacement de l'ONE m'indiffère, à cet égard du moins, puisque cet organisme ne peut plus faire le travail qu'il devait faire à l'origine. Mais j'appuie tout de même son déménagement à Calgary pour trois raisons.

Ma première raison, comme le ministre l'a signalé lui-même, c'est que plus de 80 p. 100 des activités de l'ONE ont maintenant trait à l'industrie du pétrole et du gaz.

Deuxièmement, on pourra trouver en Alberta des experts du monde universitaire, de l'industrie, du marché de la consommation et de l'environnement, qui seront très utiles à l'ONE, dans l'exécution de leurs évaluations.

Troisièmement, il est grand temps que ce gouvernement commence à prêter attention aux besoins de l'Ouest, une attention réelle et non pas seulement symbolique.

Je parlerai plus concrètement de cet aspect cet après-midi, à la période des questions.

Il ne me reste qu'à mentionner l'inquiétude des employés de l'office et de la fonction publique, quant à la manière dont on a réglé cette affaire.

Je sais que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Mon collègue de Nanaimo—Cowichan traitera ces points plus en détail, quand il prendra la parole. L'inquiétude des employés était la seule chose qui rendait le Nouveau Parti démocratique réticent à appuyer le déménagement de l'ONE à Calgary. Nous espérons que le gouvernement verra à ce que leur situation se règle pour le mieux.

À la suite d'une conversation que nous avons eue, moi et d'autres, dont le député de Nanaimo—Cowichan, avec des fonctionnaires visés et avec M. Roland Priddle, président de l'office, nous croyons que les dispositions prises pour ces employés seront acceptables. C'est donc avec beaucoup de plaisir que j'annonce à la Chambre que le Nouveau Parti démocratique appuiera ce projet de loi.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai des commentaires à faire concernant le projet de loi C-2 qui propose le transfert de l'Office national de l'énergie à Calgary. Évidemment, j'ai certaines inquiétudes à voir partir de la région de la Capitale nationale des emplois en faveur d'une autre région, étant donné que dans ce cas-ci, il m'apparaît que c'est une décision politique plus partisane qu'autre chose.

Sur le bien-fondé de la centralisation ou de la décentralisation, je vais attendre pour débattre de cette question en Comité législatif. Ce qui m'inquiète le plus aujourd'hui, c'est bien le problème qui sera causé aux employés de la région de la Capitale, par exemple les pertes d'emploi et la façon dont ils ont été traités. Le ministre nous a dit qu'il s'est informé auprès des gens de la municipalité de Calgary, des gens des conseils scolaires et que les gens de Calgary vont être accueillants. Je suis sûr que les gens de Calgary seront très accueillants, soit au niveau secondaire, soit au niveau élémentaire, dans les écoles, et surtout au point de vue de la façon de traiter les nouveaux venus, parce que ce sont des emplois qui viennent à Calgary. Alors, je n'ai pas de problème envers l'attitude accueillante des dirigeants de la région de Calgary. Mais mon problème, mes inquiétudes sont les suivantes: De quelle façon les familles de la région de la

Capitale seront-elles traitées? De quelle façon les familles de la région de la Capitale ont-elles été traitées par le ministère?

Monsieur le Président, personne n'aime voir tout à coup à la télévision ou n'aime lire dans le journal que son employeur va le transférer, qu'il le veuille ou non, à 1 000 milles de l'endroit où il demeure. J'ai des inquiétudes pour la communauté francophone d'Ottawa. J'ai des inquiétudes pour les communautés entières, anglophone et francophone, de la région de la Capitale qui seront déracinées, parce que ces gens-là, l'homme et la femme, l'époux et l'épouse travaillent pour payer leur hypothèque, leur maison. Est-ce qu'ils auront des garanties, est-ce qu'un emploi sera garanti à l'époux, par exemple?

À supposer que c'est madame qui travaille pour l'Office national de l'énergie, est-ce qu'on garantira un emploi à son mari? Le ministère dit qu'il va aider à la recherche d'emploi, mais du même coup, tout à l'heure, monsieur le ministre nous disait qu'il y avait plusieurs sans-emploi à Calgary. Alors ne vont-ils pas être confrontés à un problème? Qui vont-ils favoriser, les époux et les épouses des employés qui vont être transférés à Calgary ou bien les gens de Calgary?

• (1130)

C'est une question assez intéressante. Les familles qui vont déménager ont sûrement des enfants; donc, ils devront changer de système scolaire d'une province à l'autre étant donné que les systèmes scolaires sont différents.

Dans le cas des francophones, c'est plus que différent. On dit qu'il y a deux écoles francophones qui sont prêtes à recevoir les familles à cet endroit. Mais est-ce que ce sont des écoles catholiques ou des écoles publiques qui les recevront? Est-ce que les familles auront le choix, pourront aller soit dans un système ou dans l'autre? Quel avenir prometteur est-ce que les jeunes enfants vont avoir? C'est sûrement un sujet d'inquiétude.

Le traitement des familles m'inquiète beaucoup: cette façon de bousculer ces familles dans un laps de temps si court, de changer tout à coup la vie de familles de la région de la Capitale, de fonctionnaires professionnels. C'est ce qui m'inquiète le plus, monsieur le Président: les familles elles-mêmes, les fonctionnaires qui vont être transférés.

Quelles garanties d'emploi ont-ils? Quelles sont les garanties d'épanouissement dans un nouveau centre, très éloigné de la Capitale? Quelles sont les garanties que le gouvernement va offrir pour aider ces gens-là, non seulement à chercher des écoles, à chercher de l'emploi, mais à avoir des écoles et à avoir de l'emploi afin de garantir l'avenir de la famille entière.

[*Traduction*]

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je ne peux pas parler au nom de l'office ou du ministère au sujet des dispositions prévues pour l'adaptation des employés. Je peux cependant rassurer le député à cet égard. Pour ce qui est des possibilités de logement et d'éducation, des occasions d'affaires, des paysages spectaculaires et des merveilles de la nature environnante, la ville de Calgary ne cède qu'à une seule ville au Canada.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'aimerais simplement dire que le député d'Edmondon-Est mérite d'être félicité chaleureusement par la Chambre et par les Albertains pour la persuasion dont il a fait preuve lorsqu'il a signalé qu'il était nécessaire de décentraliser sérieusement la prise de décision dans notre pays, comme en témoigne le déménagement de l'Office national de l'Énergie à Calgary.

Il a été à ce point convaincant au sein de notre caucus que nous sommes d'avis que nous tous, de toutes les régions du pays, devrions souscrire à ce déménagement. Nous nous préoccupons bien de la façon dont les travailleurs seront traités. On nous a donné des assurances, et nous espérons que, lorsque le comité étudiera le projet de loi, toutes ces préoccupations seront mises sur le tapis et nous veillerons à ce qu'elles soient prises en considération.

Nous partageons sans réserve l'idée qu'il est important que l'administration centrale de l'Office national de l'énergie s'installe dans l'Ouest et qu'elle y soit centralisée. L'Alberta est l'endroit tout indiqué.

Le député d'Edmonton-Est a joué un rôle de premier plan à cet égard. J'aimerais l'en féliciter et lui demander de bien vouloir s'intéresser quelques minutes aux employés et au traitement qu'on pourrait leur réserver dans le cadre de ce déplacement. C'est important, tant du point de vue des employés ici et, bien sûr, à Calgary, ainsi que de l'accueil que cette ville leur réservera.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, une fois de plus, j'essaierai d'être bref. Premièrement, j'aimerais remercier le député pour ces remarques obligeantes. J'essaierai de les répandre le plus possible dans ma circonscription.

Pour ce qui est de la question des employés, je vous ferai remarquer que je me suis entretenu à cet égard avec le président de l'Office national de l'énergie. Je sais que mon collègue, le député de Nanaimo—Cowichan, qui abordera directement cette question au cours du débat, s'est entretenu avec des représentants des employés et,

en fait, des employés eux-mêmes. Nous sommes tous les deux convaincus que le plan d'adaptation mis au point est généreux. Il reste toutefois certains éléments de ce dernier à peaufiner. Je le répète, nous attendons avec impatience le moment où le projet de loi sera renvoyé à un comité pour traiter de cette question.

La façon dont les employés ont été avisés est incontestablement scandaleuse. Elle est indigne. C'est un tort qu'aucun plan d'adaptation, aussi généreux soit-il, ne pourra jamais redresser.

Dans l'ensemble, nous ne croyons pas que le traitement réservé aux employés de l'Office soit si mauvais qu'il justifie une opposition au projet de loi.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi. Je sais que le gouvernement espérait que cette mesure législative soit adoptée sans grand débat afin qu'elle échappe à un examen plus minutieux. Il aurait même aimé que le projet de loi ne soit pas renvoyé à un comité législatif chargé d'entendre des témoins, des employés de l'Office qui exprimeront leurs inquiétudes et d'autres gens qui voudront informer le Parlement de leurs préoccupations.

Toutefois, nous avons veillé à ce que les choses ne se passent pas ainsi. Nous avons insisté pour que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif, parce qu'il y a certaines questions, à notre avis, qui doivent être éclaircies.

Le gouvernement a pris cette décision si soudainement qu'elle ne figure même pas dans le discours du Trône. Elle semble être l'une des nombreuses idées que le ministre des Finances avance de temps à autre.

Cette décision était tellement mal planifiée qu'elle a créé énormément d'injustice, a bouleversé 300 familles et a failli perturber les activités de l'office. Cette décision n'a pas été analysée, comme le sont généralement des mesures de cet ordre. On n'a pas planifié la décision; on n'a pas fixé de délai; on n'a rien fait de tout cela.

Le traitement réservé aux employés suscite certaines questions qui doivent être élucidées. Voilà pourquoi le projet de loi doit être renvoyé au comité et pourquoi nous devons écouter les récriminations des gens qui sont touchés et tenter de trouver des solutions à certains de leurs problèmes.

Vu la façon dont la décision a été annoncée et l'empressement avec lequel on veut y donner suite, il est évident que le gouvernement cherche davantage à protéger ses intérêts politiques que les intérêts de l'office ou de ses employés et leurs familles. Je voudrais vous en donner quelques exemples.

Dans le cas qui nous intéresse, les employés ont été traités de façon extrêmement arrogante et insensible. Il n'y a rien de plus triste que d'apprendre le soir, en regardant la télé, que votre vie sera bouleversée, votre carrière, remise en question et toute votre famille, perturbée. C'est pourtant ainsi que les employés de l'office ont découvert que leur employeur déménageait et leur demandait s'ils voulaient le suivre ou non.

Une semaine avant le dépôt du budget, un grand nombre d'employés ont été mutés à l'Office national de l'énergie, mais on ne leur a jamais laissé entendre qu'il leur faudrait déménager leurs familles au beau milieu du pays.

Le gouvernement tente de priver les employés des droits que leur garantissent leur contrat et la politique du gouvernement. En effet, il joue sur les mots et insiste pour dire qu'il s'agit d'un déménagement et non d'une décentralisation. Cela prive les employés des avantages auxquels ils ont droit: d'avoir un préavis qui leur donne le temps de planifier leur vie et leur carrière; de s'occuper d'autres responsabilités familiales pour s'adapter d'une manière raisonnable et rationnelle aux exigences de leur employeur. La politique de décentralisation, à savoir, le déménagement d'une unité de travail—et je doute que quelqu'un l'appellerait autrement—exige un préavis normal d'un an. Il est évident qu'on a donné aux employés un préavis de quelques semaines, et non de quelques mois pour prendre une grave décision.

En précipitant ce déménagement, le gouvernement cause des difficultés excessives et inutiles aux employés et finalement à l'office. Pas plus tard que le 4 avril, on n'a même pas dit aux employés de mettre leur maison en vente, alors qu'on leur a demandé de décider quatre semaines plus tard s'ils déménageaient ou non à Calgary. On leur a annoncé en même temps que les renseignements concernant le programme de réinstallation ne serait pas disponible avant la fin avril, et à ce moment-là, il fallait qu'ils prennent leur décision pour le milieu du mois de mai. Cette échéance, je crois comprendre, a maintenant été repoussée à la fin du mois de mai, mais il est quand même injuste de donner aux employés, qui ont été loyaux et qui ont travaillé d'arrache-pied pour faire de l'office ce qu'il est aujourd'hui, quelques jours et

quelques semaines pour prendre une grave décision concernant leur vie.

• (1140)

Le gouvernement propose que les familles ayant des enfants d'âge scolaire devraient déménager avant le 1er septembre, mais à ce moment-là seulement, quelques-unes des activités de l'office s'effectueront à Calgary. Que vont faire ces employés qui vont déménager? Ce n'est qu'à la fin d'octobre que la plus grande partie de l'office sera installée et opérationnelle à Calgary, si les projets du gouvernement suivent le calendrier prévu.

Les employés doivent prendre leur décision cette semaine. Mais ce n'est pas avant cinq mois que la majorité des activités de l'office seront déménagées. Je demande donc au gouvernement pourquoi il est si crucial que les employés se décident en quelques semaines? Pourquoi considère-t-il que les employés n'ont besoin que de quelques jours ou de quelques semaines pour prendre ce genre de décision, alors qu'il a besoin d'un préavis d'au moins trois à cinq mois pour faire son déménagement?

Les employés se demandent où est l'urgence alors que ce déménagement est à l'étude depuis presque deux décennies. Assurément il est possible de le planifier d'une manière qui soit humaine pour les travailleurs et pour leurs familles, qui leur permette de faire face aux autres obligations qu'ils ont dans leurs collectivités, et qui pourtant permette de réaliser l'objectif du gouvernement.

Monsieur le Président, on se demande sérieusement si des employés ne jouiraient pas d'un traitement discriminatoire, et ne seraient pas traités comme des employés d'élite que l'office considérerait importants tandis que les autres seraient jugés non importants. L'office accorderait donc un coûteux traitement de faveur à certains employés dont il aurait besoin de retenir les services, mais sans offrir de traitement similaire aux autres. Il proposerait de même une offre globale très spéciale et très onéreuse aux employés qui acceptent de déménager, mais sans faire d'offre également spéciale à ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas déménager avec le siège de l'office. Ces employés ni aucun autre ne méritent ce genre de traitement discriminatoire et inégal.

Tout a d'ailleurs commencé quelques heures après que le gouvernement eut annoncé le déménagement, quand il a fait appel aux services de la firme Decima pour mettre au point une offre globale qui incite les employés à déménager. La proposition de Decima établissait clairement qu'elle avait pour mission de mettre au point une offre globale qui soit acceptable à 35 des 350 employés de l'office. Mais comme elle ne voulait pas que les employés le sachent, le sondage devait s'adresser au double de ce nombre d'employés, de sorte que personne ne sache qu'elle ciblait un groupe spécial de 35 employés qui feraient l'objet d'un traitement spécial et discriminatoire.

Existe-t-il donc un groupe d'employés d'élite à l'Office national de l'énergie? Y a-t-il des employés qui sont plus précieux que d'autres et qui méritent d'être traités plus généreusement? Ce n'est pas le genre de fonction publique que nous voulons.

Je vais vous donner un exemple. Des services de placement, nous dit-on, seront offerts au conjoint des employés qui déménagent. Le même traitement ne sera pas accordé aux employés qui restent; ils ne bénéficieront que de la politique normale d'adaptation de la main-d'oeuvre—et il y a même lieu d'en douter. Nous nous demandons si ce service de placement ne sera offert qu'aux conjoints de certains employés et s'il s'agit d'un simple service de counselling d'emploi qui est offert au reste des conjoints des employés qui ne font pas partie du groupe des 35 privilégiés.

Ceux qui acceptent de déménager seront remboursés s'ils font un voyage exploratoire à Calgary pour voir s'ils aimeraient y vivre. Mais on ne remboursera pas les dépenses de ceux qui décident de ne pas déménager. Est-ce juste? Est-ce équitable? Je ne le pense pas.

Monsieur le Président, la mesure législative concernant l'Agence spatiale et le Centre canadien de gestion renferme des dispositions particulières visant les employés, afin de faire en sorte que ceux-ci ne soient pas pénalisés, selon qu'ils acceptent ou non de déménager pour travailler à la nouvelle agence. Pourquoi ce projet de loi ne fait-il aucunement mention des employés ou des dispositions qui les visent?

Le gouvernement répondra que la politique normale de réaménagment de l'effectif accorde la priorité à ces employés, aux fins de nomination dans la fonction publique, pour une période de temps limitée. En fait, cette politique n'est plus en vigueur depuis le 31 mars. Elle a été prolongée jusqu'au 30 juin, mais seulement jusqu'au 30 juin.

Tout comme moi, les employés veulent savoir quel sera leur sort après cette date? Qu'en est-il des employés qui ont gravi les échelons jusqu'à des postes supérieurs, mais qui n'ont pas les titres requis pour occuper des postes semblables ailleurs au sein de la fonction publique? Le ministre pourrait peut-être répondre à la question suivante: L'ONE a-t-il demandé à tout le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources de participer à la réinstallation de ces employés et de veiller à ce que ceux-ci aient un poste.

Qu'arrivera-t-il aux personnes qui possèdent des compétences très spécialisées mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent déménager à Calgary, même si elles aimeraient le faire? La politique de réaménagement de l'effectif a une portée beaucoup trop limitée pour ces personnes. Ces dernières, qui sont devenues très spécialisées pour mieux servir le gouvernement du Canada, éprouvent plus de difficultés à se trouver un autre emploi.

Quelles mesures prend-on afin d'aider ces personnes? Comment les aide-t-on à trouver un autre emploi? Qu'en est-il de ceux qui sont près de la retraite? Le gouvernement semble avoir beaucoup d'argent pour convaincre les gens d'aller à Calgary, mais que fait-il pour ceux qui restent ici? Ce n'est pas leur décision, et ils ne devraient pas avoir à en souffrir. Allons-nous mettre des employés sur le pavé à un an de la retraite sans prendre de dispositions spéciales? J'espère que non. Ce sont là des questions qu'il faudra étudier au comité.

Le gouvernement pourrait bien prétendre que c'est le choix du peuple. S'ils ne veulent pas suivre, tant pis. Je ne crois pas que ce soit une bonne politique pour un employeur des secteurs public ou privé, car on ne tient aucun compte du fait que bien des gens sont incapables de déménager. Très souvent, les employés qui ne peuvent le faire sont des femmes. Il se peut que leur mari soit celui qui touche le plus gros salaire, et un déménagement n'aurait aucun sens pour la famille. Or, les employés doivent tenir compte de leur famille dans ce genre de décision. Cela n'a aucun sens pour une famille que de s'arracher à son milieu à cause du travail de l'un des conjoints.

Bon nombre d'employés, surtout des femmes encore, ont des ententes sur la garde des enfants qui leur interdisent de quitter une certaine région sans en référer aux tribunaux, démarche qui peut prendre du temps, et même se solder par un refus. Beaucoup s'occupent de parents âgés ou ont d'autres obligations envers leur famille ou leur milieu, si bien qu'ils ne peuvent pas ramasser leurs affaires et s'en aller du jour au lendemain comme on leur demande de le faire.

Il y a aussi des gens qui décident de déménager et en sont empêchés par une raison quelconque, en plus de celles que je viens d'énumérer. Ce peut être la maladie, par exemple. Ces personnes seront considérées comme en abandon de poste. En d'autres termes, elles perdront leur emploi du jour au lendemain.

Le déménagement pose des problèmes particuliers aux francophones, dont le conjoint, bien souvent, n'est pas bilingue. Je sais que le ministère a proposé une formation linguistique à ces conjoints, mais la vérité, c'est que déménager dans une autre ville où on ne retrouvera pas sa propre langue ni ses liens traditionnels avec la culture, le patrimoine et la langue est bien plus difficile pour une famille francophone que pour une famille anglophone. Le gouvernement doit accorder une attention spéciale à ce problème.

L'Office national de l'énergie a annoncé qu'il entendait demander à être considéré comme un employeur spécial, notamment pour accorder une rémunération plus élevée à ses employés.

• (1150)

L'office devra payer jusqu'à 15 000 $ de plus par année dans une région où il faut livrer concurrence au secteur privé dans une industrie axée sur les ressources. Beaucoup d'employés devront avoir une hausse de salaire aussi considérable, sinon ils se trouvent un emploi dans l'industrie.

Ce statut d'employeur spécial a certaines répercussions pour les employés. Ceux-ci ne savent pas exactement quelles seront ces répercussions et ils ont certainement le droit de le savoir.

Par exemple, si ce statut permet à l'office de rémunérer certains employés à des taux plus élevés, lui permet-il de payer à des taux moins élevés le personnel de soutien, qui gagne moins cher? Peut-on garantir à ces employés qui gagnent mois cher que leur niveau de salaire sera protégé? Qu'arrivera-t-il aux personnes qui iront à Calgary travailler pour un autre employeur et qui décideront de revenir ici deux ans plus tard si l'Office national de l'énergie? Quelle sera leur situation à l'Office comparativement à ce qu'elle est maintenant?

Les employés m'ont parlé de leurs préoccupations au sujet de l'impact de cette réinstallation sur les activités de l'office. Les experts-conseils disent que le taux normal de réinstallation est d'environ 50 p. 100 pour des cas semblables dans le secteur privé. Cela aura manifestement un impact considérable sur les activités de l'office, surtout compte tenu du fait que le gouvernement a prévu très peu de temps pour planifier une transition sans heurt.

En raison du «symbolisme politique» de cette réinstallation, comme le ministre l'appelle, l'office lui-même déménagera à Calgary le 1er septembre, mais pas la majorité de ses employés. En fait, l'Office ne reprendra pas ses activités normales avant la fin d'octobre. Il semble y avoir là un manque de continuité.

Je veux parler brièvement de certaines préoccupations soulevées par d'autres, comme le ministre l'a fait ce matin. Le ministre a reçu des lettres, notamment des sociétés Consumers Gas et Union Gas, de l'Association des consommateurs industriels de gaz et de l'Ontario Natural Gas Association, qui sont toutes opposées au déménagement et émettent d'énormes réserves à ce sujet.

Le ministre a essayé d'apaiser ces craintes ce matin, mais chose certaine, un des intéressés a proposé des modifications précises à la loi afin de dissiper les craintes que l'on a au sujet de la neutralité de l'Office et son impartialité.

Les déclarations que le ministre a faites ce matin, et je le prends au mot, ne font rien pour aider les choses lorsque des porte-parole de l'industrie à Calgary commencent à dire qu'ils vont être heureux de pouvoir envoyer leurs enfants aux mêmes écoles et skier dans les mêmes centres.

L'Office est plus sensible aux besoins des producteurs. Cela n'aide pas lorsque la Chambre de commerce de Calgary déclare que l'Office sera ainsi plus près de ses principaux clients. J'espère que le ministre sait que ses clients sont la population. Il doit d'abord et avant tout servir l'intérêt public et non les producteurs, les expéditeurs ou les exportateurs.

Consumers Gas réclame une disposition précise dans la loi au sujet de l'intérêt public.

Les craintes des intéressés ont été exacerbées du fait que ce déménagement a lieu au moment même où l'Office devient autosuffisant sur le plan financier, c'est-à-dire qu'il est financé par l'industrie seulement. En fait, en définitive, nous savons que c'est le consommateur et non l'industrie qui paie la note. L'Association pétrolière du Canada et l'Independent Petroleum Association ont déjà déclaré que les producteurs devraient pouvoir exercer un plus grand contrôle sur le fonctionnement et la politique de l'office.

Les craintes au sujet de l'intérêt public sont tout à fait légitimes, et le comité législatif devra se pencher là-dessus.

Je tiens simplement à dire que l'Office rend des comptes au Parlement. Il coordonne ses activités avec celles de nombreux ministères et organismes, et c'est encore plus vrai maintenant qu'il a, en matière d'environnement, des responsabilités supérieures à ce qu'il pensait au départ.

Étant donné que l'Office a toujours eu un bureau à Calgary, le gouvernement a-t-il envisagé de maintenir maintenant un petit bureau à Ottawa, afin d'assurer une meilleure liaison avec le Parlement et les autres ministères gouvernementaux?

Il est important pour l'employeur et pour le fonctionnement de l'Office que dans le cadre de ce déménagement, on donne aux employés toutes les possibilités de décider de demeurer au service de l'Office. C'est pourquoi nous voulons qu'on se penche sur certaines de ces questions. C'est pour cette raison que nous souhaitons examiner le calendrier prévu pour déterminer s'il est vraiment sensé de dire d'une part que les employés ont cette semaine pour se décider et d'étaler d'autre part ce déménagement sur cinq mois. Pouvons-nous trouver un autre calendrier qui conviendrait mieux à l'Office et aux employés et serait d'avantage dans l'intérêt public?

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je n'ai que quelques brèves observations à faire, puis une question précise à poser à la députée.

Tout d'abord, certains députés ne se rendent peut-être pas compte de l'importance que cette question revêt pour l'Alberta, ou encore pour la Saskatchewan. Ces deux provinces occupent néanmoins une place unique dans l'évolution du Canada. Au plan constitutionnel, elles ont une place à part et différente de toutes les autres provinces.

Lorsque le Canada a été fondé en 1867, les quatre provinces initiales étaient réputées être propriétaires des ressources. En 1868, la propriété des ressources a été partagée avec une province supplémentaire, l'Île-du-Prince-Édouard, puis le Manitoba et la Colombie-Britannique ont suivi.

En 1905 cependant, lorsque les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sont entrées dans la Confédération, le gouvernement fédéral ne leur a pas reconnu la propriété des ressources naturelles. Pendant 30 ans, l'Alberta n'a jamais levé suffisamment d'impôts pour pouvoir financer ses écoles et ses hôpitaux. Les deux provinces se sont endettées année après année. Elles se sont battues pendant 30 ans, soit jusqu'en 1930, avant d'obtenir l'adoption de la *Loi sur le transfert des ressources naturelles*.

Chaque habitant de l'Alberta ou de la Saskatchewan éprouve un ressentiment profond à l'égard du gouvernement fédéral, auquel il reproche d'avoir convoité les ressources de seulement deux provinces du Canada, alors que toutes les autres provinces avaient la propriété des leurs. La question n'a pas qu'un intérêt symbolique. Elle revêt une importance considérable pour ces deux provinces de l'Ouest, à cause de toutes les raisons symboliques qui y sont liées.

La députée d'Ottawa-Ouest a dit qu'il y a des personnes qui ont fait leur chemin et dont elle est inquiète, qu'il y a des personnes qui sont près de la retraite et dont elle s'inquiète et que de nombreuses personnes ont le revenu le moins élevé de leur couple, ce qui inquiète aussi la députée. En tant que bonne députée représentant ses électeurs, qui sont dans l'ensemble des fonctionnaires, je la félicite pour la compassion dont elle fait preuve.

La véritable question est de savoir si une mesure est prise dans l'intérêt public. Cet argument pourrait être invoqué pour chaque décision, dans chaque localité et dans n'importe quelle situation.

Je demande à la députée si elle est, oui ou non, en faveur du déménagement de l'Office national de l'énergie d'Ottawa à Calgary?

Mme Catterall: Le député n'a pas écouté très attentivement mon discours. J'ai dit que je voulais aborder certaines préoccupations. Je crois que tous les députés, moi à coup sûr, reconnaissent l'importance de l'accessibilité des services du gouvernement pour la population.

De toute évidence, le député ignore que 70 p. 100 de la fonction publique n'est pas dans la région de la Capitale nationale, mais répartie dans tout le Canada et que seulement 20 p. 100 des emplois de la collectivité sont des emplois de fonctionnaires. Dommage qu'il n'ait pas su de quoi il parlait.

Le député a mentionné l'Alberta et la Saskatchewan. Il a oublié de dire que le Manitoba est devenu une province en 1870 et n'a pas obtenu le contrôle de ses ressources avant 1930.

M. Epp: Après 60 ans.

M. Kilgour: Le ministre a raison.

Une voix: Êtes-vous en faveur du déménagement?

Mme Catterall: Nous voulons renvoyer cette mesure à un comité pour pouvoir traiter de ces sujets de préoccupation. J'aimerais pouvoir appuyer le projet de loi sans réserve.

• (1200)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je m'arrête à certaines questions soulevées par la députée d'Ottawa-Ouest. Dans une lettre que j'ai reçue d'entreprises comme Union Gas, on disait qu'en transférant une agence de réglementation comme l'ONE d'Ottawa à Calgary, on risquait de faire pencher davantage l'agence du côté des producteurs.

Je trouve cet argument très étrange. Je ne vois pas comment le lieu où se trouve le siège d'une agence pourrait influencer sa capacité d'examiner équitablement et attentivement les questions qui lui son soumises. C'est l'une des questions que nous voulons aborder devant le comité.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que l'Office national de l'énergie peut produire, aussi bien à Calgary qu'à Ottawa, des analyses attentives et judicieuses des questions qui lui sont soumises. Affirmer le contraire équivaut, à mon sens, à dire qu'il y a quelque chose dans l'air de Calgary qui détruit la capacité des gens de prendre des décisions judicieuses et impartiales, ce qui n'est pas du tout le cas.

Je demande donc à la députée d'Ottawa-Ouest de dire clairement qu'elle ne voulait pas laisser entendre que le transfert de l'ONE d'Ottawa à Calgary rendrait cette agence moins impartiale et moins éclairée qu'elle l'a été dans le passé.

Mme Catterall: Monsieur le Président, le député aurait pu m'écouter. J'ai fait allusion à des lettres de gens qui ont exprimé leurs préoccupations légitimes à ce sujet et qui ont demandé au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que cela ne se fasse pas. Je pense que l'Office a toujours reconnu qu'il était important de maintenir des bureaux à Calgary—ça n'a rien de nouveau—pour rester en contact avec l'industrie pétrolière, ce qu'il n'a pas manqué de faire au fil des ans.

Loin de moi l'idée de laisser entendre que l'Office ne ferait rien d'autre que remplir son mandat en vertu de la loi et servir l'intérêt de la population canadienne.

Néanmoins, je pense qu'il est très important que ce projet de loi soit étudié en comité afin que ces questions soient examinées. Ce point a été soulevé par d'importants représentants des milieux énergétiques. Je répète ce que j'ai dit dans mon discours, à savoir que si l'Office a toujours jugé essentiel de maintenir des bureaux à Calgary pour rester en contact avec l'industrie, le gouvernement pourrait faire de même et maintenir des bureaux à Ottawa puisque l'Office a des comptes à rendre au Parlement et travaille étroitement avec un grand nombre de ministères.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'ai présenté une liasse de pétitions, qui renferment quelque 2 500 noms. Toutes ces personnes expriment leurs réserves à propos de ce déménagement et ont signé ces pétitions pour s'opposer au déménagement de l'Office national de l'énergie à Calgary.

J'ai également une autre série de pétitions qui renferment quelque 300 noms. La majorité des pétitionnaires sont de la région d'Ottawa, mais certaines habitent d'autres régions, notamment au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan. Je suppose que s'ils agissent ainsi, c'est en partie parce qu'ils ne disposent pas de suffisamment de renseignements sur ce qui s'est passé jusqu'à présent. À ma connaissance, les Néo-démocrates ont toujours appuyé la décentralisation, à condition qu'elle s'effectue de façon méthodique. Ce qui nous préoccupe surtout, c'est le traitement réservé aux employés. Dans le cas qui nous intéresse, il ne fait aucun doute, et d'autres ont fait des observations à ce sujet, que les employés ont été très mal traités, jusqu'au président de l'Office national de l'énergie, qui a affiché un avis indiquant qu'il ignorait tout du déménagement, hormis ce qui avait été dit dans le discours du budget.

Lorsque le ministre de l'Énergie a présenté le projet de loi et en a parlé le premier, il a indiqué que le discours du budget en faisait mention. En théorie, le discours du budget est celui que le ministre a prononcé à la Chambre. Nous savons tous que cette information ne se trouvait pas dans le texte imprimé que lisait le ministre, ni dans les documents qui ont été distribués depuis, à part le hansard bien entendu qui contient le discours du budget.

C'est ainsi que le président de l'Office national de l'énergie a appris la nouvelle du déménagement, d'après ce qu'il a indiqué et, jusqu'à présent, nous n'avons aucune raison d'en douter. S'il n'était pas au courant, ses employés ne l'étaient sûrement pas plus. Peut-être que le ministre des Finances lui-même l'ignorait, et qu'il a reçu une note juste avant de prendre la parole lui demandant d'annoncer cette nouvelle.

Pourquoi l'a-t-on annoncée dans le cadre du discours du budget? Autant que je sache, il ne s'agit pas d'un poste budgétaire. Pourquoi a-t-on choisi ce moment pour le faire? Si l'on voulait que cette mesure reste secrète, on aurait pu invoquer l'excuse selon laquelle il s'agissait d'une question budgétaire, qui se trouvait dans le discours du budget. Or, nous savons qu'elle n'a été incluse dans ce discours que quelques instants avant que le ministre prenne la parole. Sauf pour garder le secret, rien n'explique que l'on n'ait pas dit à la population que la décision avait vraiment été prise avant le discours du budget, qui a été présenté vers la fin de février.

Pourquoi les personnes touchées par cette mesure ont-elles fait l'objet d'un traitement aussi mesquin, de sorte qu'on leur donnait un préavis aussi court de ce qui allait se passer? Dès le départ, on a agi sans égards pour les employés, et c'est justement pourquoi ce projet de loi nous inquiète.

Si la décision avait été annoncée dans le discours du budget, on pourrait savoir quel est le coût prévu. Or, monsieur le Président, si on lit très attentivement le discours du budget, on n'y trouvera aucune mention du coût qu'entraîne cette décision. J'ai entendu des chiffres qui variaient entre 40 et 70 millions de dollars. Qui sait? Mais, c'est ce qui se produit, et vite. Cela veut dire que, pour trouver des locaux à Calgary, il en coûtera probablement plus cher que si le gouvernement avait eu plus de temps pour examiner la situation. Il peut en coûter cher seulement pour abandonner des locaux à Ottawa. Nous ignorons tout cela. Le gouvernement a sûrement donné toutes les indications d'une réduction des effectifs. Il semble peu probable que les locaux présentement occupés à Ottawa le seront par d'autres employés, à moins que ceux-ci ne soient encore plus dispersés.

On a parlé de la perte de connaissances spécialisées. Encore une fois, il n'y a pas de chiffres. Comment savoir? Comme on l'a mentionné, les employés avaient d'abord jusqu'au milieu du mois de mai pour prendre leur décision. Ils ont maintenant jusqu'à la fin de mai; ce n'est donc qu'à ce moment que nous saurons combien d'employés démissionneront et, par conséquent, quelles connaissances spécialisées nous perdrons. Voilà le véritable problème. D'après les estimations, environ 50 p. 100 des employés ne pourront ou ne voudront pas déménager. Les familles se trouveront peut-être dans l'impossibilité de déménager, surtout celles où les deux parents travaillent. Si le conjoint de l'employé de l'ONE a un emploi à Ottawa, le couple peut avoir des difficultés à envisager un déménagement de toute la famille à Calgary, alors que rester ici n'est peut-être pas une décision aussi difficile à prendre.

C'est un problème. Les employés de longue date de l'Office national de l'énergie ont accumulé des années de service ouvrant droit à pension et ils espéraient sans doute continuer à travailler pour l'office jusqu'à leur retraite. Puis, tout d'un coup, ils voient leur emploi transporté à quelques milliers de milles, sans en avoir été avertis bien longtemps d'avance.

• (1210)

La Chambre de commerce a rassuré le gouvernement en lui affirmant, dans une lettre adressée au ministre de l'Énergie, qu'il y avait beaucoup de gens disponibles sur place. Ceux-ci connaissent le secteur pétrolier ou qui

travaillaient dans ce secteur et seraient prêts à se joindre à l'Office national de l'énergie. Du moins, je suppose qu'ils seraient prêts. S'ils sont actuellement en chômage, ils seraient certainement plus que prêts.

Malheureusement, cela donne du poids à l'argument selon lequel l'influence du secteur pétrolier sera plus forte là-bas qu'à Ottawa. Je pense qu'il est important que l'ONE soit capable de faire tout ce qui est possible pour convaincre les gens que ce n'est pas ainsi que marchent les choses. Je présume que l'Office national de l'énergie est au courant de ces critiques et fera attention.

J'ai parlé à des représentants des employés, j'ai parlé à un employé et je parlerai à d'autres. Je suis heureux que cette affaire ait été renvoyée à un comité législatif qui aura l'occasion d'entrer un peu dans les détails.

Une des questions que j'ai posées, comme d'autres d'ailleurs, c'est pourquoi le déménagement doit-il s'effectuer avant la fin de septembre? Au départ, c'était le 1er septembre, c'est maintenant la fin du mois. Je ne vois pas pourquoi cela devrait se faire si vite. Pourquoi le gouvernement ne prendrait-il pas plus de temps? Est-ce que le but politique n'est pas atteint par le seul fait que l'on ait dit que le tout était en cours? Cela va se produire. Nous serons là dans un an ou à telle date»? Cela aurait donné à tout le monde, soit à l'office et à ses employés, beaucoup plus de temps pour se préparer et se décider. Il me semble que cela aurait pu se faire et pourrait encore se faire. Je ne sais pas ce que la date actuelle du 30 septembre a de magique. Si elle doit avoir un effet d'ici là, alors le délai accordé aux employés doit être réel, car l'office doit savoir qui travaillera pour lui lorsqu'il arrivera au bureau de Calgary pour l'ouvrir.

Je ne pense pas que quiconque se plaigne réellement des dispositions particulières qui ont été prises pour permettre aux employés de se réinstaller sans trop souffrir du moins sur le plan financier. Les employés qui quittent Ottawa et qui doivent vendre leur maison ont au moins la garantie qu'ils obtiendront une juste valeur marchande pour cette dernière, mais encore là, ils ont très peu de temps pour prendre cette décision, même si le délai a été reporté vendredi dernier.

Les employés devront signer un contrat de deux ans s'ils s'installent à Calgary, mais en tout temps au cours de la troisième année ou entre la fin de la deuxième et de la troisième année, ils pourront changer d'idée et dire qu'ils ont commis une erreur en déménageant à Calgary. Je ne sais pas s'il est clair que l'Office les ramènera de nouveau à Ottawa ou à l'endroit où ils le désirent. Je n'ai pas encore pu le déterminer, n'ayant pas eu l'occasion de lire tous les documents.

Il est difficile de décider en quelques semaines s'il est préférable de vendre sa maison à sa valeur actuelle sur le marché ou d'attendre peut-être six mois dans l'espoir que le marché s'améliore pour obtenir davantage, mais pourquoi doivent-ils prendre cette décision au moment de déménager? Pourquoi ne pas leur donner deux ou trois ans pour décider s'ils vendent ou non leurs maisons à Ottawa?

L'accord comporte peut-être des dispositions que je ne connais pas, mais si mes renseignements sont exacts, ils doivent décider en même temps s'ils acceptent l'offre de l'Office, soit la valeur minimale de leur maison sur le marché et s'ils déménagent à Calgary.

Je ne vois aucune raison de ne pas reporter cette échéance, même si le gouvernement décide qu'il ne peut pas retarder l'ouverture prévue pour le 30 septembre à Calgary.

Nous aurons l'occasion de discuter de cette question, maintenant que nous allons au comité et nous coopérons sans réserve. Si je ne m'abuse, tous les députés de l'opposition coopèrent pour faire envoyer ce projet de loi au comité parce que c'est le meilleur endroit pour entendre les personnes concernées. Ce sont évidemment les employés qui me préoccupent le plus actuellement, mais il y a en a d'autres qui sont touchés par cette décision, l'industrie elle-même, par exemple. Je suis sûr que l'industrie pétrolière, celle de Calgary, en tout cas, voudra témoigner en faveur de ce déménagement. Les industries utilisatrices voudront peut-être témoigner, elles aussi, de même que les autres industries énergétiques. J'attends donc avec impatience que ce projet de loi soit renvoyé au comité législatif spécial, ce qui nous permettra d'obtenir des réponses à nos questions et de faire en sorte que le gouvernement reporte les échéances qu'il a imposées. Ces échéances sont absolument injustes pour les employés qui n'en ont entendu parler que lorsque quelqu'un leur a dit qu'il en avait été question dans le discours du budget.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Ce que j'ai à dire ne sera pas long.

J'ai une question à poser au député, et elle se rapporte à ce que j'ai constaté au cours de mes douze années à la Chambre. Je me rends bien compte que le gouvernement fédéral est souvent accusé d'être centraliste dans ses attitudes et ses démarches. Or, le projet de loi à l'étude vise à établir l'Office national de l'énergie au centre de l'action. En d'autres mots, puisque la plupart des gens qui traitent avec l'Office national de l'énergie sont des provinces de l'Ouest, de l'Alberta entre autres, nous devons faciliter leurs rapports avec l'Office.

J'ai une question à poser et, ensuite, un commentaire à faire. Il semble y avoir un mouvement de protestation organisé—peut-être même par le député d'Edmonton-Sud-Est—par les gens de l'Ouest contre le fait que nous déménagions l'Office national de l'énergie à Calgary. Étant moi-même un Canadien du Centre, j'ai du mal à comprendre pourquoi des députés de l'Ouest, comme le député qui vient de prendre la parole, s'alarment parce que nous déménageons à Calgary cette agence qui s'adresse aux gens de l'Ouest. Selon moi, c'est tout ce qu'il y a de plus sensé. Je ne comprends pas non plus pourquoi les Libéraux et les Néo-démocrates s'évertuent à lutter contre cet effort du gouvernement de transférer l'Office dans l'Ouest.

Voilà ma question. Maintenant, permettez-moi de me replonger dans mon passé, en 1981, lorsque j'étais le porte-parole de mon parti en matière de logement. Je m'y intéresse toujours. En ce qui a trait aux prix des maisons à Ottawa, ne vous en faites pas; ici, les prix ne montent et ne descendent jamais. Les prix des maisons à Ottawa ne suivent pas les mêmes tendances que dans les autres villes du pays. Cet endroit est à l'épreuve de la récession. Je ne comprends pas non plus pourquoi le député d'Edmonton-Sud-Est est contre le déménagement en Alberta de l'Office national de l'énergie. Peut-être a-t-il été transformé après s'être affilié à un parti qui ne compte aucun représentant dans l'Ouest. C'est peut-être pour cela, qui sait?

J'aimerais que le député de la Colombie-Britannique me dise s'il s'agit d'un complot organisé pour empêcher l'Office national de l'énergie de s'établir à Calgary.

M. Stupich: Monsieur le Président, j'ai essayé de bien faire comprendre que je parlais au nom des employés visés et que je demandais un traitement équitable en leur faveur.

Voici un bref extrait d'une lettre écrite par la Fédération des travailleurs de l'Ontario:

> Obliger les gens à choisir entre une mise à pied ou un déménagement à des centaines de milles de chez eux, ce n'est pas vraiment leur donner le choix. De plus, le fait que les employés ont appris cette décision en regardant la télévision n'a fait que retourner le couteau dans la plaie.
>
> Nous demandons aux employeurs de traiter leurs employés avec dignité et respect. Mais, les employés en question n'ont eu droit qu'à du mépris.

Nous exigeons du gouvernement qu'il traite un peu plus équitablement ses employés que l'employeur moyen ne le ferait. Nous lui demandons de ne pas agir dans le secret lorsqu'il n'y a absolument rien qui le justifie. Le gouvernement n'a avancé aucune raison pour garder une chose comme celle-là secrète jusqu'au dernier moment.

Je parle du traitement équitable des employés, et non pas du choix de Calgary comme site futur de l'office. J'ai vécu à Ottawa pendant un petit bout de temps, et j'ai aussi vécu à Calgary pendant la guerre. Les deux villes se valent, mais entre les deux, je choisirais Calgary. Mais ces employés n'ont pas eu le temps de se se faire une idée avant de prendre leur décision.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Le ministre demande ce qui nous inquiète.

• (1220)

Nous sommes inquiets pour les gens. C'est leur sort qui nous inquiète. Le gouvernement ne s'est pas préoccupé des gens qui ont fait de l'Office national de l'énergie ce qu'il est, à savoir un organisme public vraiment bon et responsable. Voilà pourquoi nous voulons nous assurer qu'on répond à leurs préoccupations.

Je viens d'apprendre en outre qu'un autre député conservateur, faisant entièrement fi du Manitoba, a prétendu que notre caucus ne compte aucun député de l'Ouest. N'a-t-il jamais entendu parler du Manitoba? N'a-t-il jamais entendu parler de la Colombie-Britannique? Les Prairies ne se composent-elles pour lui que de l'Alberta et de la Saskatchewan?

Je veux poser une question au député qui a pris la parole avant moi. Il semble remarquablement mal informé au sujet de la situation des employés. C'est plutôt caractéristique des Néo-démocrates. Ils ont tendance à prendre la parole à la dernière minute, essayant de s'informer auprès d'une personne qui est censée être dans le secret des dieux, et ils ne savent pas vraiment ce que pensent les gens dont ils parlent.

Le député semble laisser entendre que ce déménagement tombe à point même s'il exige des gens qu'ils prennent d'ici la semaine prochaine une décision qui risque de changer complètement leur vie, alors que le gouvernement a encore cinq bons mois pour donner suite

à sa décision. Croit-il que c'est juste? Croit-il juste que les gens qui déménagent avec l'office reçoivent un traitement spécial et privilégié contrairement à ceux qui ne sont pas en mesure de le faire?

M. Stupich: Monsieur le Président, ce n'est pas juste qu'un employé soit traité de cette manière. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer dans mon discours : nous nous inquiétons du traitement réservé aux employés. Cela nous inquiète, peu importe que ce soient les Libéraux ou les Conservateurs qui soient responsables du déménagement. On a vu les libéraux réaliser des décentralisations sans faire plus de cas des préoccupations des employés que ne le font les Conservateurs aujourd'hui. Ils ont tort d'agir ainsi. Les employés devraient figurer en tête des priorités, puisque leur vie est sur le point d'être bouleversée. On a tort de ne pas en tenir compte, qu'on soit libéral ou conservateur.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, si je participe au débat sur le projet de loi C-2, c'est tout simplement pour faire quelques commentaires sur le sort réservé aux employés de l'Office national de l'énergie qui sont actuellement embauchés et qui demeurent dans la région de la Capitale nationale, en grande partie dans la ville d'Ottawa que j'essaie de représenter, au meilleur de mes connaissances.

Monsieur le Président, les arguments à savoir si on doit déménager ou non l'Office national de l'énergie peuvent être valables et ils le sont, j'imagine, de la part de certains députés de l'Ouest. J'ai entendu des arguments convaincants, j'entends des arguments contraires de mes commettants et je voudrais situer, actuellement, les remarques que je vais faire dans ce contexte.

Il ne faut pas oublier le facteur très important, le facteur humain dans cette transaction. Je me rappelle qu'en 1989, lorsqu'on a eu un débat en cette Chambre sur le projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autres questions, on avait eu un débat intéressant là-dessus, monsieur le Président, et à ce moment-là, on se souviendra que la préoccupation que nous avions prise était surtout pour les fonctionnaires, les travailleurs qui étaient impliqués dans cette décision.

Des 50 emplois, monsieur le Président, qui avaient été créés en 1959 alors que l'Office national de l'énergie a été mis sur pied, on en compte aujourd'hui à peu près 330, en 1991-1992. Le rapport de la Commission de la Fonction publique, que j'ai consulté, démontre que l'Office national de l'énergie comptait 291 employés, dont 273 dans la seule région d'Ottawa, en 1990. C'est donc 273 familles qui devront choisir, au cours des six prochains mois, de se relocaliser dans une autre ville, une autre province, ou d'espérer,—si la décision qui est la leur est de ne pas déménager—de se trouver un nouvel emploi. C'est la vie de 273 familles qui sera complètement chambardée par ce gouvernement qui, à mon avis, a été insensible à prévoir, dans son projet de loi, une situation qui pourrait être angoissante pour un grand nombre d'entre eux. La preuve, monsieur le Président, c'est que j'ai des lettres de commettants qui m'expriment assez éloquemment la situation dans laquelle se trouvent leurs familles avec des enfants aux études, des jeunes à l'université qui verront à prendre une décision sérieuse, à savoir s'ils vont déménager ou s'ils vont briser la famille, dans un certain sens, en laissant les enfants terminer ici leur éducation ou bien en les amenant avec eux, et Dieu sait les problèmes que cela peut vouloir dire au niveau social, au niveau éducation.

En passant, monsieur le Président, le témoignage d'une de mes commettantes reflète très bien la difficulté de cette décision. Cette dame avait quitté sa province natale voilà près de 20 ans. Elle s'est installée dans la région avec son mari, ici à Ottawa, qui lui travaille pour l'Office national de l'énergie. Ils y ont pris racine, monsieur le Président. Leur fille est à l'Université d'Ottawa, leur fils à l'école secondaire. Elle-même travaille. Elle s'est trouvé un emploi satisfaisant qu'elle aime bien et qu'elle voudrait garder et dont elle est très fière. Si son mari décidait de partir d'Ottawa, ils devront décider de ce qui arrivera aux enfants.

Si elle choisit de suivre son mari, monsieur le Président,—ce qui est tout à fait normal—la rupture entre les enfants et les parents sera pénible. Elle devra quitter son emploi qu'elle aime bien. Il n'y a aucune garantie qu'elle en trouvera un autre à Calgary. Les enfants devront, une fois l'année scolaire terminée, je devrais plutôt dire une fois qu'ils auront terminé le cycle dans lequel ils se trouvent, au secondaire ou à l'université, parce qu'il n'est pas facile de déménager, ils devront décider eux aussi, dis-je, d'une carrière à suivre.

À 20 ans ou à 30 ans, monsieur le Président, ce sont des décisions que l'on peut prendre et il est même parfois

excitant de changer de place, d'aller prendre une nouvelle expérience de vie dans un nouvel endroit, dans ce grand pays qu'est le nôtre. Pour une famille, cela peut être parfois très angoissant. Les responsabilités sont grandes et je pense que le choix peut se traduire, si l'on veut, en cauchemar.

Monsieur le Président, parmi les 291 années-personnes ou personnes qui sont impliquées dans cette décision, 131 ont des postes de gestion, des postes scientifiques, professionnels ou techniques. L'ONE, l'Office national de l'énergie estime à 50 p. 100 le nombre d'employés qui demeureront à Ottawa. Il s'agit d'une évaluation. Ce qui veut dire que l'expertise que compte l'Office sera scindée en deux. Il faudra donc embaucher 50 p. 100, ou enfin presque 65 à 70 personnes additionnelles pour remplacer celles qui décideront de ne pas déménager.

Qu'arrivera-t-il, monsieur le Président, à ces personnes qui décideraient de ne pas suivre leur employeur à Calgary? On les mettra sur une liste prioritaire pendant un an. Quel sort auront-ils après un an? Je ne sais pas. Monsieur le Président, 80 de ces employés sur les 291 dont il est question sont des francophones. Si Calgary—et je le reconnais—est une ville chaleureuse et si l'Alberta en général peut compter une communauté francophone importante et vivante, l'Alberta est perçue par nous comme étant une province où l'on dispense au compte-gouttes les services à la minorité linguistique. Donc, les craintes de ce 27,5 p. 100 de fonctionnaires francophones qui devront soit se relocaliser ou laisser leur emploi sont donc légitimes quant à l'éducation de leurs enfants et également légitimes à savoir si ceux-ci obtiendront en Alberta les mêmes services qu'ils obtenaient ici à Ottawa, en Ontario.

• (1230)

Monsieur le Président, la question se pose donc de savoir quel espoir le gouvernement donne-t-il à ces fonctionnaires, à ces familles qui ont appris la nouvelle, comme on le sait, par les médias? C'est une nouvelle qui a été annoncée la veille d'un budget. Je me demande pourquoi ces fonctionnaires ont été traités différemment de ceux qui travaillaient pour l'Agence spatiale?

Je veux revenir à cette expérience que nous avons tous vécue ici et peut-être rappeler aux députés que même si le projet de loi en deuxième lecture est essentiellement à l'étude au niveau du principe, un principe que nous reconnaissons—je l'ai dit tantôt—car il y a des pour, il y a de nombreuses raisons pour lesquelles nous avons appuyé cette initiative, mais il y a aussi des raisons d'être préoccupés par le facteur humain, par le sort réservé à des Canadiens et Canadiennes qui travaillent actuellement à l'Office national de l'énergie.

[*Traduction*]

Je veux rappeler aux députés les dispositions du projet de loi C-16, Loi portant création de l'Agence spatiale canadienne et traitant d'autrs questions liées à l'espace.

Le paragraphe 28(1) de ce projet de loi dit ceci:

> Les agents titulaires des postes de l'administration publique fédérale transférés à l'Agence dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'entrée en vigueur de la présente loi y conservent leur poste, sauf choix contraire de leur part manifesté avant le transfert; ils sont dès lors réputés avoir été nommés aux termes du paragraphe 16(1).

C'est suivi du paragraphe 2.

Vous vous souviendrez qu'à cette époque, ces préoccupations avaient été exprimées, je pense, par M. Brian Leddy, le vice-président au personnel du Conseil national de recherches. Il avait déclaré qu'on s'efforçait de soulager l'anxiété suscitée par le déplacement des familles en offrant des cours de français et en trouvant des écoles qui conviennent aux enfants.

M. Leddy a déclaré ceci en entrevue—je cite *The Ottawa Citizen* du 19 mars 1990:

> Tous les programmes gouvernementaux normaux de réaménagement des effectifs, y compris la retraite anticipée, les indemnités de fin d'emploi et le recyclage, seront offerts aux employés admissibles.

D'après moi, du moins d'après ce que j'ai entendu et compris, ce ne sera pas le cas pour le déménagement de l'office à Calgary. J'imagine que le gouvernement voudra donner des explications devant le comité.

Je suis reconnaissant aux députés qui m'ont précédé d'avoir soulevé la question. Je souscris aux observations faites par ma collègue d'Ottawa-Ouest. Je sais qu'elle sera aux séances du comité et qu'elle y fera valoir certaines des préoccupations que des résidants d'Ottawa nous ont exposées, mais qui ne portaient pas spécifiquement sur le déménagement de l'Office. Comme je l'ai dit, des faits militent tant pour la mesure que contre elle. Mais nous parlons en ce moment du principe du projet de loi en deuxième lecture.

Si je connais bien le Règlement, c'est le principe du projet de loi que nous examinons, en ce moment, et pour ma part, je crois que cette partie d'un projet de loi, quel qu'il soit, est la plus importante. Le principe en question est que le gouvernement a décidé de légiférer pour déplacer le siège social d'un organisme d'Ottawa à Calgary. Essentiellement, le projet de loi permet maintenant d'établir le siège social de l'organisme à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, en l'occurence, à Calgary, et d'y transférer les employés. Évidemment, je suppose qu'après cela, le gouvernement, lorsqu'il voudra déménager l'organisme à un autre endroit du pays, pourra

le faire sans avoir à demander la permission au Parlement.

L'article 1 prévoit très explicitement qu'à l'avenir, le gouverneur en conseil pourra approuver toute décision du gouvernement au sujet de l'emplacement de l'organisme. Je crois que cela aussi inquiétera certaines personnes et que, par conséquent, nous aurons aussi des questions à poser au ministre à ce sujet en comité.

Mais je digresse.

[*Français*]

Il semble évident à un député qui représente des commettants, et la députée d'Ottawa-Ouest l'a dit, il y a 70 p. 100 des fonctionnaires en dehors d'Ottawa, il y a à peine 20 p. 100 qui travaillent à Ottawa et il y en a peut-être 27 ou 30 p. 100 dans la Capitale nationale en général, ce qui inclut le côté québécois, le côté de l'Outaouais.

Dans mon comté, j'en ai à peu près 10 p. 100, mais, pour des raisons qui s'expliquent, j'ai beaucoup de ces gens-là qui vivent dans Ottawa—Vanier. Ils ont exprimé, avec beaucoup de force, dans des lettres, les hésitations, les anxiétés, les difficultés qu'ils avaient.

Alors, si au niveau du principe, on admet que la décision est prise et que cela va se faire, il s'agit maintenant de décider comment on va faire cela et c'est là-dessus, je pense, que le comité législatif devra se pencher. Comment va-t-on faire en sorte de s'assurer qu'aucune personne, qu'aucun employé ne soit lésé dans ses droits ou, à cause de cette décision, ne souffre de quelque malaise économique, social ou familial.

C'est pourquoi, monsieur le Président, le caucus libéral, par la voix de son porte-parole et la députée d'Ottawa-Ouest, comme le député de Carleton—Gloucester, nous n'avons pas exprimé de réserves telles que le solliciteur général tantôt voulait faire une question partisane avec cela, nous n'avons pas fait de partisanerie avec cela. Nous avons dit que la décision, et nous la respectons, a été prise. C'est une décision du gouvernement. Ce n'est pas la nôtre, c'est le gouvernement qui l'a prise. Il y a toutes sortes de raisons de penser, comme je l'ai dit tantôt, que cela aurait pu être fait d'une façon différente, avec plus de consultations, avec un peu plus de doigté, un peu plus d'attention aux détails personnels, aux détails humains de la question. Cela n'a pas été fait et on le déplore, mais il y a des fois, comme gouvernement, où, dans des situations comme celles-là, il faut par après prendre des dispositions exceptionnelles.

C'est pourquoi, monsieur le Président, avant d'appuyer à la vapeur ce projet de loi, je pense qu'il est juste, qu'il est tout à fait raisonnable que le projet de loi aille en comité, que le ministre ait l'occasion de s'expliquer et que nous soyons assurés que ce gouvernement qui a été, je pense, dans la question du transfert à Montréal de l'Agence spatiale, sensible à certains commentaires des députés de l'opposition, sera également sensible dans ce cas-ci et veillera à assurer la population, les employés qu'il a à coeur de s'assurer lui-même, le gouvernement, d'une certaine sensibilité au niveau de ceux qui seront appelés à déménager.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Malone): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Malone): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-8, *Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence*, dont le comité législatif a fait rapport, avec une proposition d'amendement.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1240)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai plusieurs raisons de me réjouir aujourd'hui.

Je suis heureux de participer au débat en troisième lecture du projet de loi qui était connu sous le nom de projet de loi C-73. Celui-ci porte sur la dissolution et la réorganisation de plusieurs sociétés d'État.

L'un des aspects du projet de loi qui me donne matière à me réjouir—et à mes collègues aussi, j'espère—, c'est le fait que nous ayons pu faire renaître de ses cendres un projet de loi qui avait expiré au *Feuilleton* à la fin de la session.

Ce faisant, je crois que nous devrions tous faire preuve d'une certaine collaboration propre à servir les intérêts des contribuables qui paient, après tout, la facture des travaux de la Chambre. La collaboration permettrait en outre d'accélérer l'étude du projet de loi. Le gouvernement pourrait alors entreprendre les travaux spécialement proposées.

Ce projet de loi présente l'avantage d'avoir fait l'objet d'un examen approfondi à l'étape de l'étude en comité législatif. C'est d'ailleurs pour cette raison, entre autres, que nous, les députés de l'opposition, pouvons conclure à présent que, comme le Parlement et les Canadiens, qui nous ont élus pour les représenter ici, ont eu le temps de bien examiner le contenu et l'objet du projet de loi, celui-ci pourra donc être adopté assez rapidement pendant la session en cours.

Je tiens à féliciter le président et les membres du comité législatif pour la façon dont ils ont mené leurs travaux. Je veux toutefois formuler une mise en garde au sujet de la façon dont le gouvernement a proposé, je crois, que les comités législatifs traitent dorénavant les projets de lois tels que celui-ci.

Nous savons tous que, conformément aux nouvelles règles que nous avons adoptées ici même il y a quelques semaines, les comités législatifs ne sont autorisés à convoquer des témoins que pour traiter de questions techniques. Je me suis opposé à cette restriction, comme beaucoup d'autres de ce côté-ci de la Chambre, au moment de l'adoption de cette règle.

Je vous ferai remarquer que si les comités ont l'intention de suivre cette règle à la lettre, à savoir se limiter à l'examen des questions techniques, il sera désormais impossible d'effectuer une étude complète du projet de loi C-73 comme l'a fait le comité législatif. Voilà qui est préjudiciable sur le plan de la procédure.

Je veux prévenir le Parlement contre cela et contre une application par trop rigide de cette restriction prévue dans le nouveau Règlement à l'égard des comités législatifs. Les comités doivent avoir suffisamment de latitude, ils ne doivent pas seulement s'occuper de détails techniques d'un projet de loi ou s'assurer que le texte de celui-ci permettra d'atteindre efficacement l'objectif juridique.

Nous devons aussi prêté attention à l'effet qu'aura le projet de loi, étant donné les modalités qu'il propose.

En l'occurrence, en ce qui a trait à la dissolution de ces sociétés d'État, je pense que je peux me faire le porte-parole de tous les membres du comité—pas seulement des députés de l'opposition mais aussi ceux du gouvernement. On a réfléchi un moment à ce qui se produirait après l'adoption des dispositions du projet de loi qui autorisent les autorités gouvernementales à prendre certaines décisions concernant les sociétés d'État.

Ce projet de loi comporte six parties—il y en avait deux plus particulièrement qui traitaient de la cession ou de la vente d'éléments d'actifs d'une grande valeur. Il y avait d'une part la B.C. Place à Vancouver où le gouvernement fédéral est le propriétaire des terrains et des installations, et d'autre part la société Harbourfront à Toronto où le gouvernement détient pour plusieurs millions de dollars de biens immobiliers.

Dans le projet de loi en question, la disposition prévoit simplement que le ministre, dans la plupart des cas le ministre des Travaux publics ou le ministre des Transports, vendrait des biens du gouvernement, comme il le jugerait approprié. C'est une disposition terriblement vague qui ne prévoit guère de contrôle de la part du Parlement.

Ce projet de loi demandait simplement aux parlementaires de dire: «Oui, monsieur le ministre des Travaux publics, vous pouvez prendre ce bien qui vaut 200, 300 ou 400 millions de dollars et le vendre comme vous le jugerez bon.» À mon avis, les contribuables du Canada ont leur mot à dire sur la façon dont le gouvernement vend un bien de 300 ou 400 millions de dollars en le morcellant. En comité, nous avons dû nous renseigner à ce sujet pour savoir quelle était la proposition.

En ce qui concerne la B.C. Place, et je veux que *cela figure au compte rendu*—, cela figure également dans le compte rendu du comité—, le gouvernement a déclaré qu'il le vendra de manière à ce qu'au minimum, cela donne aux gouvernements locaux de Vancouver le droit de l'acheter. Je crois qu'il a l'intention de céder vraiment ce bien aux gouvernements provincial ou municipal.

Pour la société Harbourfront à Toronto, nous n'avons pas reçu les mêmes assurances. Je devrais aussi reconnaître qu'à propos d'autres parties du projet de loi C-73 également, il y a eu d'autres assurances données par des représentants du gouvernement qui comparaissent devant le comité à propos de ce qu'on ferait une fois les biens vendus et les sociétés dissoutes.

La société Harbourfront qui est la principale société qui dispose de beaucoup plus d'argent que n'importe quelle autre, possède quelques centaines de millions de dollars, principalement en biens immobiliers. Nous, les députés de l'opposition, avons trois sujets de préoccupation, qui correspondent aux inquiétudes formulées non seulement par nos électeurs, mais aussi par l'administration de la ville de Toronto et celle de la région métropolitaine de Toronto. Je ne crois pas que le gouvernement provincial nous ait mis en garde contre quoi que ce soit, mais je suis sûr que nous avons fait l'impossible pour tenir compte du rôle qu'il joue, lui aussi, dans le cession de l'actif très considérable de la société Harbourfront.

Le comité a examiné nos trois préoccupations qui étaient beaucoup plus que des questions techniques, croyez-moi. L'enquête qu'a menée le comité et les renseignements que nous avons obtenus pendant et après

l'enquête nous a permis d'éclaircir un certain nombre de malentendus et de questions, mais non de trouver une réponse aux questions vraiment graves au sujet de la société Harbourfront. Il s'agissait bien sûr de questions d'argent, et malheureusement, nous n'avons pas toujours de solution à ce genre de problème.

Toutefois, je voudrais quand même vous les énumérer. Premièrement, il y avait la question des gratifications très considérables versées à trois grands promoteurs canadiens liés de près à la zone en bordure du port de Toronto. À l'époque, le comité de transition, formé d'agents et de dirigeants de la société Harbourfront, avait déclaré publiquement qu'il estimait que ces gratifications, ces cadeaux accordés aux promoteurs, atteindraient environ 36,6 millions de dollars.

Aucun député ne peut prétendre ne pas être troublé à la perspective de voir les contribuables conclure avec les promoteurs un accord permettant à ces derniers de toucher 36,6 millions de dollars de plus qu'ils n'en remettent aux contribuables. Cette question a été soulevée et débattue. Par la suite, étant donné les inquiétudes formulées par la population, la ville de Toronto a chargé des consultants d'effectuer une étude dont les résultats viennent tout juste de paraître.

• (1250)

Il semble que ce groupe de consultants évalue maintenant à environ 5 ou 6 millions de dollars la prime qu'on chiffrait initialement à environ 36 millions. Je ne veux pas dire que, puisque ce montant n'est maintenant que de 5 ou 6 millions, ce n'est pas si terrible et qu'il vaut mieux ne plus en parler, car 6 millions, c'est quand même 6 millions. Après une évaluation juste et objective de la part de consultants, et c'est tout ce qu'ils peuvent faire, la prime est maintenant établie officiellement à près de 6 millions de dollars.

Comme l'a fait remarquer une personne importante qui a participé de très près au processus de solution des difficultés concernant la société Harbourfront, un processus d'expropriation dans lequel s'embarquerait le secteur public, à savoir le gouvernement fédéral, la province, la ville ou la communauté urbaine, pourrait coûter jusqu'à 5 millions de dollars. Une fois qu'on aura terminé les nouvelles évaluations des propriétés, retenu les services d'avocats pour toutes les parties intéressées au processus, tenu les audiences d'expropriation qui pourraient être nécessaires si les parties ne réussissaient pas à s'entendre, et établi les dépenses effectuées par les promoteurs pour préparer les terrains à aménager d'après les zonages existants ou ceux qu'ils croyaient pouvoir avoir, la note pourrait très bien atteindre 5 millions de dollars.

À un moment donné, les autorités de la ville de Toronto et de la province d'Ontario se préoccupaient tellement de cette zone qu'elles ont bloqué, par décret ministériel, toute activité d'aménagement et de rezonage sur tous ces terrains. Quand vous êtes un promoteur et le propriétaire de tels terrains, dès qu'on impose un tel blocage, c'est comme si on vous mettait la main au gousset, car vous avez sur les bras une propriété qui ne produit aucun revenu et dont l'exploitation est bloquée. Nous devrions reconnaître cela comme une réalité économique.

Maintenant que le montant versé aux promoteurs est estimé à 6 millions de dollars, je m'en tiens là. Si le gouvernement estime que ce montant est juste, réaliste et acceptable pour les contribuables, c'est lui qui prendra la responsabilité du marché lorsqu'il sera conclu. Nous, de l'opposition, ne pourrons rien pour le faire avorter, une fois ce projet de loi adopté. Le public se prononcera.

La première question, soit l'échange des terrains du pipeline, nous semble avoir été assez bien débattue en public, notamment à la Chambre.

La deuxième concerne le fonds de dotation. On a tôt fait le tour de la question. C'est une affaire d'argent. La société Harbourfront a appliqué pendant des années dans le port de Toronto des programmes très précieux dans les domaines culturel, artistique et sportif ainsi qu'en animation communautaire. Ces programmes et activités, dans une culture urbaine, n'auraient jamais existé sans l'action de la Harbourfront Corporation. Il s'agit du legs de politiques et de fonctionnaires d'il y a 20 ans.

Les Torontois tenaient à ce que ces activités puissent se poursuivre une fois que le gouvernement fédéral aurait fini de réorganiser les titres de propriété et se serait retiré à peu près complètement des divertissements culturels dans ce secteur de la ville. Je crois savoir que c'est bien l'objectif du gouvernement. Je pourrais m'y opposer. Le gouvernement fédéral offre des programmes et un soutien culturels dans un certain nombre de villes, y compris Toronto. Selon moi, il doit continuer à le faire.

Quoi qu'il en soit, voyons très brièvement la question du déficit et celle du fonds de dotation. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il serait en mesure de verser dans un fonds de dotation 80 millions de dollars provenant de la vente des biens immobiliers. Cela, c'est après l'échange de terrains, les modifications de zonage et toutes les autres mesures qui doivent être prises.

De l'avis de la plupart de ceux qui s'intéressent à cette question, si le gouvernement donne 80 millions de dollars, le revenu tiré du fonds de dotation ne permettra même pas à la zone portuaire de maintenir son niveau actuel d'activité réduite. Certains disent qu'il y a beaucoup d'institutions fédérales qui sont des vaches grasses—avec tout le respect que j'ai pour les vaches—et que l'on devrait s'efforcer de faire fonctionner ces institutions avec un peu moins d'argent. Toutefois, les calculs donnent les résultats suivants—il s'agit simplement des calculs fournis dans le rapport publié il y a deux ou trois jours et rendu public lors d'une réunion du conseil municipal de Toronto.

Si la somme de 80 millions de dollars est employée à perpétuité afin d'assurer uniquement un revenu à la Harbourfront, le financement sera insuffisant, puisqu'il sera seulement de l'ordre de 1,5 à 3,5 millions de dollars par année. Je ne porte pas de jugement de valeur quant à savoir s'il s'agit d'un revenu important ou non. Je précise simplement ce qu'il en est.

Si la somme de 80 millions de dollars est simplement considérée comme un fonds dont la Harbourfront peut se servir pour tirer un revenu et obtenir des capitaux pour éponger des déficits dans l'avenir prévisible, le financement sur ce fonds de dotation ne durera que jusqu'en l'an 2 003, selon les consultants.

La troisième possibilité est liée à la question suivante: Qu'arriverait-il si le gouvernement fédéral était en mesure de s'engager—ou si tous les paliers de gouvernement étaient en mesure de s'engager—à financer la zone portuaire à un niveau conforme à ses dépenses et recettes passées et anticipées? Compte tenu du facteur de fléchissement auquel je viens de faire allusion, il faudrait, selon l'expert-conseil, que le fonds de dotation soit d'au moins 193 millions de dollars, ce qui représente grosso modo le double de ce que le gouvernement propose actuellement.

Je vous laisse réfléchir à cela. Nous sommes d'avis, de ce côté-ci de la Chambre, qu'il nous incombe de faire ressortir ces points. Les décisions difficiles devront être prises par le ministre des Travaux publics lorsqu'il liquidera des biens et versera les sommes ainsi obtenues dans un fonds de dotation.

La Harbourfront va vivre et prospérer, disparaître ou survivre tant bien que mal. À mon avis, la société Harbourfront devrait continuer d'exister et poursuivre le travail qu'elle a toujours fait dans le secteur portuaire de Toronto.

Avant d'interrompre le débat, je veux soulever un autre point. Il est important de signaler ici que le concept de la confidentialité commerciale est intervenu dans les discussions qui nous ont permis de traiter publiquement de cette affaire. Encore aujourd'hui, je suis incapable d'obtenir des renseignements qui me permettraient de porter un jugement encore plus sûr à cet égard.

À mon avis, la confidentialité commerciale imposée ou demandée par les promoteurs ou par les personnes qui travaillent à ce projet—je comprends que la demande vient de personnes qui ne veulent pas que leurs biens sociaux, leurs buts stratégiques et leurs projets de développement soient rendus publics. Le problème, c'est qu'il est question ici de biens publics. Il s'agit déjà de biens qui appartiennent aux contribuables. Je me dis donc que nous ne pouvons pas permettre que la confidentialité empêche les contribuables d'être mis au courant de ce qui arrive à ces biens qui leur appartiennent.

Je vois, monsieur le Président, que vous regardez l'horloge.

Le président suppléant (M. Malone): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, le 11 février 1991, le ministre des Finances a tenté de passer un sapin aux Canadiens. Ce jour-là, il a émis un communiqué en apparence anodin sur certains détails au sujet des fiducies familiales et des fiducies établies au nom de personnes ou de groupes de personnes. En clair, ce communiqué annonçait ce qui était peut-être le plus généreux cadeau fiscal jamais accordé aux riches.

Article 31 du Règlement

Une loi adoptée en 1972 portait qu'après 21 ans, toute majoration de la valeur des actifs placés en fiducie serait sujette à un impôt sur les gains en capital. Cela signifiait qu'en 1993, le gouvernement aurait recueilli des milliards de dollars en impôt. Mais selon le communiqué du ministre, on permet de repousser le paiement de cet impôt pendant des décennies.

N'est-ce pas extraordinaire? Pendant que l'on fait porter aux travailleurs et à la classe moyenne le poids du déficit, les riches obtiennent un allégement fiscal.

Pourquoi ces modifications n'ont-elles pas été annoncées dans le budget rendu public seulement quelques jours plus tard? Pourquoi n'a-t-on pas fourni aux Canadiens une évaluation des revenus perdus? C'est que cela aurait été trop embarrassant pour le gouvernement.

Après tout, c'est le ministre des Finances qui a dit: «Je demande aux Canadiens d'assumer une part du fardeau des restrictions financières. Chaque Canadien doit faire ce qu'il peut pour renforcer l'économie du pays.»

Il semble que le gouvernement demande à certains de faire plus que d'autres. Évidemment, la lutte au déficit se poursuivra.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE FAMILIALE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'ambassadeur du Canada à l'ONU a déclaré hier à la première session du Conseil économique et social des Nations Unies que le Parlement du Canada ratifiera, d'ici la fin de l'année, la charte adoptée il y a deux ans lors du Sommet de l'enfance à New York.

Le premier ministre, Brian Mulroney, coprésidait la rencontre internationale de septembre 1989. Déjà, le Canada a créé un Bureau de l'enfance en janvier 1991 qui relève du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre responsable, Benoît Bouchard, a été chargé de coordonner tous les programmes gouvernementaux pour qu'ils se conforment aux dispositions de la charte. De plus, le Canada a injecté en février 136 millions de dollars dans la lutte contre la violence familiale.

Monsieur le Président, voilà donc des initiatives concrètes du gouvernement conservateur pour aider les familles victimes de la violence familiale.

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre des Transports désire tellement sabrer dans les dépenses, qu'il permet à des entreprises de sécurité de se livrer une concurrence acharnée, en réduisant leurs prix, afin d'obtenir un contrat des autorités aéroportuaires. Ces entreprises agissent ainsi sans tenir compte des salaires actuels ou des conventions collectives.

À l'aérogare 1, la société Aeroguard exige de ses employés une réduction de salaire de 2 $ l'heure ainsi que la suppression du régime d'assurance collective. L'entreprise menace ses 100 agents de licenciement, s'ils refusent les compressions tendant à lui permettre de décrocher le contrat.

Jusqu'à quand le gouvernement et les ministres des Transports et du Travail vont-ils permettre cela? À quel moment va-t-on protéger les droits des travailleurs? Quand le gouvernement va-t-il se rendre compte qu'il faut pouvoir compter sur des travailleurs qualifiés pour assurer la sécurité des voyageurs? Quand va-t-il respecter la parole de l'ancien ministre des Transports qui a déclaré qu'il ne permettrait pas que ces contrats soient conclus au détriment des travailleurs.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les Nations Unies ont terminé récemment une étude confirmant ce que beaucoup d'entre nous au Canada savent déjà depuis un certain temps, à savoir que notre pays est un merveilleux endroit où vivre.

Après examen d'un certain nombre de choses comme les normes de santé, l'éducation, les conditions sociales, le régime fiscal et le revenu disponible, les Nations Unies ont établi que le Canada vient au deuxième rang après le Japon en ce qui concerne le niveau de vie global.

Je trouve incroyable que certains Canadiens soient prêts à risquer tout ce que nous avons bâti en tant que pays au cours des 125 dernières années, afin de poursuivre leurs propres objectifs politiques étroits.

Il est temps que nous commencions en tant que Canadiens à unir nos efforts pour demeurer l'envie du reste du monde.

LES CHAMPIONS DE LA COUPE ALLAN

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur la victoire du club de hockey d'Armour Fence de l'Île-du-Prince-Édouard au tournoi de la coupe Allan triple «A».

La victoire des Islanders sur les Twins de Thunder Bay au compte de 5 à 4 à la 57e seconde de la période supplémentaire a mis fin à la série quatre de sept, car les Islanders ont balayé la série en quatre matchs au Civic Centre de Charlottetown. C'était la première fois que les Islanders remportaient la coupe Allan.

C'est digne de mention qu'une province aussi petite que l'Île-du-Prince-Édouard puisse produire une équipe championne. Les autres provinces peuvent en profiter pour féliciter les Maritimes.

Au nom de tous les habitants de la province, je tiens à féliciter les Islanders d'Armour Fence de leur victoire impressionnante et à leur dire que nous sommes sincèrement fiers de leur exemple de ténacité, d'enthousiasme et d'esprit sportif.

Félicitations à toute l'équipe. Vous avez gagné le respect et la reconnaissance de tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE CANADA EN FORME

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, demain sera la Journée de l'espadrille qui, encore une fois cette année, marque le lancement de la Semaine Canada en forme.

Durant toute la semaine, et ce, jusqu'au 2 juin prochain, une série d'activités est prévue dans le but de promouvoir un mode de vie sain et actif.

Pour souligner de manière toute particulière le début de cette semaine où l'activité physique est à l'honneur, j'invite les Canadiennes et les Canadiens, y compris mes honorables collègues députés de cette Chambre, à porter leurs espadrilles demain.

La Semaine Canada en forme est la plus grande célébration de l'activité physique au monde, monsieur le Président, puisque pas moins de 8 millions de personnes à travers le pays participeront à plus de 14 000 événements déjà prévus au programme.

Article 31 du Règlement

La Semaine Canada en forme jouit maintenant d'une réputation internationale très enviable dont tous les Canadiens et Canadiennes ont raison d'être fiers.

J'aimerais en terminant souligner que ce succès est dû en grande partie aux 300 000 bénévoles qui assurent l'organisation des diverses activités dans la plupart des villes du Canada. Je profite donc de cette occasion, monsieur le Président, pour les remercier de leur dévouement.

* * *

[*Traduction*]

LA YOUGOSLAVIE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, l'an dernier, la population de la Slovénie, de la Croatie et de la Macédoine ont fait l'expérience de la démocratie pour la première fois en cinquante ans.

Plus récemment, les Croates et les Slovènes, au moyen d'un référendum, ont dit vouloir mettre un terme au chaos qui règne actuellement en Yougoslavie.

Les républiques et provinces de la Yougoslavie n'ont pu s'entendre sur un chef, et la présidence collégiale est marquée par la discorde. La toute nouvelle démocratie risque d'être prise d'assaut par les militaires.

Je presse le gouvernement de respecter les souhaits démocratiques de la population de la Slovénie, de la Croatie et de la Macédoine, et de reconnaître toute forme de gouvernement de son choix.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Allan Redway (Don Valley Est): Monsieur le Président, après la Suisse et les États-Unis, le Canada est le plus ancien État fédéral au monde.

Les grandes nations ne se construisent pas sur la base d'une langue commune ou d'un territoire commun. Elles s'édifient grâce aux efforts de personnes qui ont réalisé de grandes choses ensemble et qui entendent poursuivre dans la même voie.

Dans le passé, les Canadiens ont uni leurs efforts afin d'explorer la moitié du continent et ils s'y sont établis. Ils ont créé une nation qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'à l'océan Arctique. Ils ont construit un système de transports et de communications transcontinental. L'économie canadienne se classe actuellement au septième rang mondial. Les Canadiens arrivent en deuxième place pour leur niveau de vie et ils ont un

Article 31 du Règlement

système de sécurité sociale qui fait l'envie du monde entier.

Si les Canadiens veulent rester unis, il leur faudra une nouvelle stratégie nationale qui inclura l'assainissement de l'environnement, la résolution équitable des revendications autochtones, l'élimination de l'analphabétisme et de la faim ainsi que la solution au problème des sans-abri et de la violence.

Toutefois, quelle que soit la stratégie nationale adoptée, elle devra aller plus loin que la seule abrogation de la *Loi sur les langues officielles*.

* * *

LE RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DE L'ONU

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, les Nations Unies viennent de publier leur rapport de 1991 sur le développement humain. Le document révèle que l'écart entre pays riches et pays pauvres continue de s'élargir.

Que fait le gouvernement Mulroney pour lutter contre la détérioration de la situation dans le monde? Le gouvernement renonce aux engagements de longue date du Canada en faveur du développement international.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement a réduit, de plusieurs milliards de dollars, l'aide au développement international.

L'ACDI, aidée de centaines d'organisations non gouvernementales et de centaines de milliers de bénévoles canadiens, a travaillé dur pendant des années pour donner au Canada une solide réputation de leader dans le domaine de l'aide au développement. Le gouvernement actuel veut maintenant démanteler l'ACDI et miner le travail des ONG.

Le gouvernement devrait joindre ses efforts à ceux de ces organismes afin d'accroître l'aide canadienne à ceux qui en ont le plus urgent besoin.

* * *

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, à la suite du rappel au Règlement que j'ai fait hier, plusieurs députés ont déclaré à la Chambre que les simples députés du gouvernement ne devraient pas être autorisés à poser des questions.

En fait, nous représentons plus de Canadiens que tout autre groupe de députés et une intervention au cours de la période des questions constitue souvent notre seul moyen d'attirer l'attention de la Chambre sur les questions qui préoccupent nos électeurs. Souvent, nous sommes en désaccord avec la position du gouvernement ou d'un ministre, ou encore un ministre peut ne pas comprendre le caractère urgent d'un problème qui se pose dans une région comme les provinces de l'Atlantique. La période des questions est l'étape la plus propice de nos travaux pour communiquer notre point de vue.

• (1410)

D'un autre côté, les membres du gouvernement ne devraient pas se servir de la période des questions pour poser des questions truquées et l'opposition devrait cesser de profiter de cette occasion pour faire des discours ou donner un spectacle.

Si nous agissions tous d'une manière un peu plus responsable, nous pourrions poser beaucoup plus de questions et obtenir beaucoup plus de réponses. Plutôt que d'essayer de marquer des points dans notre propre intérêt, nous devrions peut-être tenter de travailler davantage pour les gens qui nous ont élus.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de la Chambre un problème grave qui existe non seulement dans Saint-Boniface, la circonscription fédérale que je représente, mais aussi dans l'ensemble du Canada. Je veux parler de l'enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde aux nouveaux Canadiens.

Il s'agit d'une question qui revêt une importance particulière étant donné le nombre toujours croissant d'immigrants qu'accueille notre pays en raison des décisions prises par le gouvernement.

Au début de mars 1991, j'ai reçu une pétition signée par plus de 225 électeurs, principalement des bénévoles aidant ces gens à apprendre une langue seconde et à s'intégrer à notre société. Les pétitionnaires demandaient qu'on leur accorde une aide au chapitre de la formation linguistique.

[*Français*]

J'ai en main, monsieur le Président, des pétitions d'au-delà de 225 signatures de commettants me demandant, et je cite:

> . . .d'appuyer leur demande à l'effet que des cours d'anglais, langue seconde, soient offerts à Saint-Boniface aux réfugiés adultes qui ne parlent pas l'anglais, dès leur arrivée.

[*Traduction*]

Mes électeurs veulent que ces nouveaux Canadiens apprennent l'anglais dès maintenant pour pouvoir s'intégrer entièrement à la société canadienne, se trouver un emploi et jouer un rôle actif au sein de notre pays aussitôt que possible.

J'ai écrit au ministre concerné le 11 mars et de nouveau le 11 avril. Pourquoi mes électeurs n'ont-ils pas encore reçu une réponse?

[*Français*]

Ne sont-ils pas suffisamment importants? Sûrement, la question exige une réponse immédiate.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE CANADA EN FORME

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, demain, 24 mai, marque la Journée de l'espadrille, pendant laquelle tous les Canadiens, y compris les députés, sont invités et encouragés à porter leurs souliers de sports afin de manifester leur appui à un mode de vie sain et actif.

Cette Journée de l'espadrille constitue le coup d'envoi de la Semaine «Canada en forme» qui débute demain et durera jusqu'au 2 juin. Ce pays peut s'enorgueillir de savoir que la Semaine «Canada en forme» est maintenant reconnue à l'échelle internationale comme la plus importante célébration de l'activité physique au monde.

Cette année, on prévoit que plus de 8 millions de Canadiens participeront aux quelque 14 000 activités qui se dérouleront un peu partout au Canada. La Semaine «Canada en forme» est coordonnée par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de Condition physique et Sport amateur, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que 16 organisations nationales. Dans les collectivités, des centaines de milliers de bénévoles donneront de leur temps et de leur énergie à cette célébration annuelle. L'essor de la Semaine «Canada en forme» est tout à fait phénoménal.

C'est un excellent exemple de la coopération dont font preuve le gouvernement et le secteur privé pour promouvoir les mérites d'une vie active auprès des Canadiens et pour maintenir le dynamisme de ce mouvement.

Au cours des dix prochains jours, j'invite tous les députés à se joindre aux Canadiens d'un océan à l'autre afin de promouvoir les nombreuses activités prévues dans leur circonscription dans le cadre de la Semaine «Canada en forme» et d'y prendre part.

* * *

LES JEUX VIDÉO

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le solliciteur général sait-il que des jeux vidéo qui font jouer aux participants le rôle du directeur d'un camp de concentration et qui déshumanisent les Juifs et les Turcs sont distribués en Allemagne et en Autriche depuis plus d'un an. Il serait même possible que ces jeux vidéo racistes qui diffusent, en fait, de la propagande raciste, viennent du Canada.

Article 31 du Règlement

Le ministre a-t-il l'intention de vérifier si ces jeux viennent bien du Canada et de prendre, dans ce cas, les mesures nécessaires pour limiter leur distribution?

[*Français*]

La police allemande a dit que depuis un an, il y avait eu une augmentation dans la demande et la disponibilité de ces jeux racistes. Le ministre compte-t-il prendre des mesures pour assurer que ces jeux ne soient pas distribués au Canada?

* * *

LA FIBROSE KYSTIQUE

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, la Fondation canadienne de la fibrose kystique termine sa trentième année de service. La fibrose kystique est une maladie génétique atteignant les poumons et le système digestif des enfants et des jeunes adultes.

Suivant la toute nouvelle découverte du gène responsable de la fibrose kystique, la Fondation demande plus que jamais l'aide de tous les citoyens. Leur thème cette année, marquant ainsi leur trentième anniversaire, est: «Trente ans de sollicitude—La preuve du pouvoir des rêves».

Je tiens à remercier la Fondation, les milliers de bénévoles oeuvrant auprès d'elle et ceux qui ont contribué aux 6 millions de dollars ramassés cette année pour les recherches, les services et l'éducation publique. Félicitations et bon succès à la Fondation canadienne de la fibrose kystique.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les conclusions d'une enquête sur la sécurité des personnes à Ottawa ont été publiées aujourd'hui. Elles seront peut-être une surprise pour certains, mais pour les femmes, elles reflètent une effrayante réalité. Un tiers des femmes ne se sentent pas en sécurité dans leur propre voisinage. Presque 90 p. 100 d'entre elles sont obligées de limiter leurs activités. Elles croient qu'elles sont plus en danger parce qu'elles sont des femmes. Je ne suis pas surprise par ces statistiques parce qu'elles sont un reflet fidèle de la vie des femmes au Canada.

Les femmes sont en danger aussi dans leurs propres maisons. Certaines d'entre elles sont victimes des voies de fait de leurs partenaires ou sont même assassinées par eux. Parce qu'elles sont aussi en danger à l'extérieur de leur maison, elles ont adopté des méthodes pour faire face à ce danger et à cette peur. Elles ne se rendent à la maison à pieds que dans les quartiers bien éclairés. Elles

stationnent leurs autos près des quelques lumières qui éclairent les terrains de stationnement. Elles évitent les parcs la nuit. Elles essaient de ne pas tenir compte des commentaires grossiers des étrangers.

Il nous faut plus qu'un aréopage sur la violence contre les femmes. Il nous faut des programmes et de l'action. Il faut que le gouvernement agisse dès maintenant pour mettre fin à la violence contre les femmes.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai été horrifiée d'apprendre récemment qu'un Guatémaltèque dynamique et responsable, M. Miguel Sucugui, a dû se cacher en raison de sa participation à la conférence des Nations Unies qui s'est tenue à Genève.

Le 6 mai dernier, les membres d'un groupe paramilitaire appuyé par le gouvernement se sont présentés à son domicile pour l'arrêter. Ne pouvant le trouver, ils ont menacé la vie de sa femme et de ses proches.

Cet incident n'est pas le seul cas de violence commise par les autorités guatémaltèques à l'égard des participants à cette conférence de Genève. M. Camilo Ajqui Jimon a été assassiné le 14 avril dernier. Au moins un autre participant a été l'objet d'une tentative d'enlèvement.

Il y en a deux autres qui vivent dans la peur parce qu'ils ont travaillé aux Nations Unies et défendu les droits de la personne en général

Aujourd'hui, j'envoie une lettre au gouvernement guatémaltèque pour exprimer mon inquiétude face à ces incidents. Je demande au gouvernement de faire la même chose sans tarder.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous avons reçu le verdict au sujet de la TPS. Au cours des trois premiers mois, les détaillants canadiens ont obtenu le pire record de ventes depuis qu'on tient des registres sur ces dernières. Nous constatons encore aujourd'hui que les ventes en gros diminuent. Selon un sondage mené par un cabinet comptable national, Ernst and Young, à Kingston seulement, une famille sur deux fait ses emplettes au sud de la frontière.

Les Canadiens votent avec leurs pieds en allant magasiner aux États–Unis. Dans ce sondage, le cabinet Ernst and Young prédit que, à cause de ce problème, 500 emplois risquent d'être perdus à Kingston.

Étant donné que la TPS n'a pas réussi à aider l'économie canadienne, que fera le ministre des Finances, à court terme, pour venir en aide aux milliers de détaillants et de grossistes qui font faillite?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les statistiques prouvent que le magasinage aux États–Unis a commencé bien avant l'entrée en vigueur de la TPS. En fait, si l'on compare les statistiques compilées à partir de janvier à celles de 1990, de 1989 ou avant, on constate que le taux de magasinage aux États–Unis était considérablement plus élevé ces années–là qu'en janvier 1991, après l'entrée en vigueur de la TPS.

Le gouvernement admet toutefois que le problème du magasinage aux États–Unis est évidemment très grave et engage la responsabilité des trois paliers de gouvernement, du secteur privé, des syndicats, des consommateurs, de même que du Conseil canadien du commerce de détail et des organismes de vente au détail. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative en amorçant un processus de consultation à l'échelle nationale pour nous attaquer à ce problème et tenter de le régler avec la collaboration des provinces, du secteur privé et des syndicats. Nous sommes sur le point d'atteindre notre objectif.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances parce que c'est sa politique de TPS qui force les Canadiens à aller aux États–Unis pour faire leurs achats.

Pendant que les ventes au détail baissent au Canada, les magasins américains font fortune. On sait que les travailleurs du vêtement, par exemple, dans la ville de Montréal, n'ont pas de travail dû au fait que les Canadiens font leurs achats de vêtements à la frontière. Je pose donc cette question au ministre des Finances: Quand sera–t–il prêt à revoir ses politiques économiques désastreuses pour donner la chance aux Canadiens et aux Canadiennes de travailler chez nous?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, de toute évidence, la députée n'écoutait pas lorsque j'ai souligné ce que les statistiques montrent très clairement. Je vais lui donner des précisions. En janvier 1990, les augmentations dans les achats de l'autre côté de la frontière ont augmenté de plus 22 p.

100. En janvier 1991, l'augmentation n'a été que de 15 p. 100. C'est le mois où la TPS est entrée en vigueur.

J'admets, et je le répète, qu'il y a un problème. Il y a une plus grande variété et un plus grand choix aux États-Unis. Les volumes de vente sont plus grands et donc les prix plus bas. Par ailleurs, la main-d'oeuvre est moins chère qu'au Canada. Les frais de transport sont inférieurs aux États-Unis.

En fin de compte, on peut dire que les Canadiens, l'industrie et les gouvernements n'ont pas permis à l'économie canadienne d'être aussi compétitive que celle des États-Unis. Le discours du Trône mentionnait ce problème, et le gouvernement s'y attaquera.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le ministre est un bien piètre agent de publicité pour le Canada, monsieur le Président. Il n'a même pas pu convaincre son propre frère de rester au pays.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai entendu l'échange et je dois rappeler aux députés que les observations personnelles ne font qu'en attirer d'autres. Je sais que la députée ne recommencera pas. Veut-elle bien poser sa question?

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne visais pas une personne en particulier, je voulais dire qu'il ne pourrait convaincre qui que ce soit de rester au Canada.

Ma question s'adresse au ministre des Finances, s'il est prêt à faire le travail à plein temps. Étant donné les statistiques catastrophiques des trois premiers mois de la TPS, la pire chute des ventes au détail depuis que l'on tient des statistiques, et étant donné l'étude publiée aujourd'hui par Ernst & Young montrant qu'à Kingston seulement, une ville parmi d'autres au Canada, 500 emplois ont été perdus du fait des achats de l'autre côté de la frontière, est-ce que le ministre des Finances va présenter un nouveau plan économique pour donner un peu d'espoir aux entreprises et aux travailleurs de ce pays qui ne veulent pas que leur emploi soit au Sud de la frontière?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en ce qui concerne les entreprises canadiennes, et en particulier celle d'un de mes frères, je dirais que cette entreprise prospère et demeure au Canada. C'est en raison des politiques de ce gouvernement que cette entreprise a pu s'étendre aux États-Unis tout en maintenant son siège social à Oakville, en Ontario, et nous en sommes très fiers.

Deuxièmement, j'ai déjà dit que les gens achetaient de l'autre côté de la frontière parce que les Canadiens n'étaient pas aussi compétitifs que les Américains.

Un des éléments utilisés par le gouvernement pour aider les entreprises à être plus compétitives, c'est la réforme fiscale, plus précisément, la suppression de l'ancienne taxe de vente fédérale qui était comme un boulet au pied des producteurs, des fabricants et des exportateurs canadiens, ainsi que son remplacement par une taxe à la valeur ajoutée, la TPS, qui rend les entreprises canadiennes plus compétitives, et nous continuons dans cette voie.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui a dit, hier, pendant la période des questions que:

> «Les avantages de la TPS mettront un certain temps à se faire sentir chez les consommateurs.»

Le ministre devrait savoir que le seul avantage de la TPS que son gouvernement ait jamais promis aux consommateurs est l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants, laquelle aurait dû survenir dès janvier ou février derniers. Étant donné ce que le ministre a dit hier, devons-nous comprendre que la taxe sur les ventes des fabricants n'a pas été défalquée du prix des produits? Ou admettra-t-il que son gouvernement se trompait lorsqu'il disait que les prix allaient baisser?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait que dans bien des cas, l'application de la TPS et l'élimination de la taxe de vente fédérale entraînent effectivement une baisse des coûts que les entreprises doivent assumer. Dans la plupart des cas, elles font baisser le coût du capital. Le député sait tout cela. Il faut un certain temps pour que ces avantages arrivent jusqu'aux consommateurs.

Nous traversons une période de transition. Nous sommes au début du nouveau régime, et il est difficile de discerner l'effet global de la taxe avec exactitude après à peine trois mois.

Ce qui est vraiment important, c'est que les taux d'intérêt ont encore baissé de 8 points de base aujourd'hui au Canada. Aujourd'hui, Statistique Canada a fait savoir en substance que le pire de la récession était derrière nous, selon certains signes très clairs, notamment le fait que plus de gens travaillaient en avril, que les mises en chantier se multiplient et que les ventes d'automobiles ont connu un regain. Le député devrait se réjouir de ces nouvelles. Nous en sommes très heureux.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, nous allons nous réjouir de toutes les bonnes nouvelles, quelles qu'elles soient, parce qu'il n'y en aura pas chaque jour.

[*Français*]

Bien qu'un rapport des Nations Unies considère que le Canada est le deuxième meilleur endroit du monde pour vivre, ce rapport indique aussi que c'est au Canada qu'on retrouve l'un des plus grands écarts entre les riches et les pauvres du monde industrialisé.

Étant donné que ce gouvernement a aggravé ce problème avec la TPS, la réduction des taux d'imposition aux riches, une récession faite au Canada, qu'est–ce que le gouvernement va faire pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député ait parlé de cette importante étude des Nations Unies selon laquelle le Canada se classe au deuxième rang parmi 160 pays pour ce qui est du niveau de vie.

Comme Carol Goar l'écrit dans le *Toronto Star*: «Nous oublions trop souvent la chance que nous avons. Le Canada s'est classé deuxième parmi les 160 pays étudiés. Selon les normes universelles, nous vivons au paradis.»

Le député devrait se joindre à tous ceux qui sont fiers de ce que le Canada représente et se réjouir, au lieu de toujours insister sur ce qu'il y a de perfectible chez nous.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La décision d'accélérer la conclusion de l'accord commercial trilatéral sera prise cet après–midi.

L'ancien directeur de l'Institut C.D. Howe, M. Carl Beigie, a déclaré hier: «Le Canada semble se contenter d'emboîter le pas aux États–Unis dans les discussions sur l'accord continental.»

En tant que Canadien, je m'inscris en faux contre le fait que notre politique commerciale nous soit dictée à partir de Washington. Le débat va faire ressortir aujourd'hui les objectifs commerciaux et économiques très précis des États–Unis. Je vous renvoie à la résolution de Gephardt et Rostenkowski. Le Canada et les Canadiens auront–ils la même chance de débattre de leurs préoccupations à la Chambre des communes?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Oui, monsieur le Président, la Chambre des communes aura la chance d'en débattre. Comme je l'ai fait savoir hier, j'escomptais que cela soit examiné par le Comité des affaires étrangères.

Je dirai aussi au député que s'il veut faire valoir les vues du Nouveau Parti démocratique, il aura amplement l'occasion de présenter une motion lors d'une journée de l'opposition.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, nous allons nous prévaloir de cette possibilité, mais nous savons que le gouvernement ne nous écoutera pas.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Si les négociations accélérées entraînaient la réouverture de l'Accord de libre–échange et si les Américains cherchent à soutirer davantage de compromis au Canada au chapitre, par exemple, des industries culturelles, du Pacte de l'automobile et de la définition de ce qui constitue une subvention, le ministre va–t–il pour une fois défendre les intérêts des Canadiens et quitter la table des négociations?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il va sans dire, je crois, que si nous n'avions pas négocié un excellent accord bilatéral de libre–échange, les Américains ne nous serviraient pas des déclarations de ce genre au cours des négociations de l'accord nord–américain de libre–échange.

• (1430)

Comme ne l'ignorent pas nombre de députés, nous avions fait savoir notre sincère intention de ne pas conclure l'Accord de libre–échange en 1987, si celui–ci ne satisfaisait pas aux conditions qui nous paraissaient opportunes pour le Canada.

Ces conditions ont été satisfaites. C'est une bonne affaire pour le Canada et je suis persuadé que l'accord nord–américain de libre–échange sera aussi une bonne affaire pour le Canada.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ce qui m'inquiète, c'est que je pense qu'il croit ce qu'il dit.

Je m'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, le ministre s'est engagé au nom du gouvernement à soumettre l'accord commercial trilatéral à une évaluation environnementale.

Par conséquent, le ministre déposera-t-il les lignes directrices à cet égard avant le début des négociations? Et si ces lignes directrices n'étaient pas respectées dans l'accord, recommanderait-il au Cabinet et à la Chambre qu'on suspende les négociations?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux répéter à l'intention du député et de la Chambre comment seront traitées les questions environnementales dans le contexte de ces négociations.

D'abord, les questions commerciales seront traitées dans le cadre de l'accord. Il en sera de même des intérêts environnementaux. Par ailleurs, les enjeux qui ne sont pas liés aux questions commerciales feront l'objet de négociations parallèles.

Enfin, comme le député le mentionnait, l'accord sera soumis à un comité du Cabinet chargé de l'évaluation environnementale, conformément à la politique du gouvernement.

Nous sommes en train d'élaborer les mécanismes de ces évaluations avec les différents ministères intéressés. Je signale au député que c'est un concept nouveau. À notre connaissance, cela ne se fait pas beaucoup dans le monde. C'est peut-être même unique au monde. C'est pourquoi nous étudions actuellement la méthode à suivre, et je puis assurer au député que nous agissons le plus vite possible.

J'ajoute en terminant que, comme l'a dit mon collègue de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, le comité sera au service des députés s'ils veulent aussi examiner les aspects environnementaux de certaines questions.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Nous avons appris, ce matin, que le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. de Montigny Marchand, qui accompagnait le premier ministre en visite en Asie, a été soudainement rappelé au pays. Il arrivera à Ottawa, le week-end prochain, pour prendre part à des réunions.

Étant donné que M. Marchand était l'un des deux signataires du rapport du gouvernement dans l'affaire Al-Mashat, voici la question que je pose au ministre.

Le rappel de M. Marchand est-il lié au cafouillage du gouvernement dans l'affaire Al-Mashat? Le gouvernement prévoit-il divulguer très prochainement d'autres renseignements sur cette affaire?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je prends note de la question du député au sujet de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: On peut me demander de répondre au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je ne prétends pas encore l'être.

Tout ce que je puis dire au député, c'est que les renseignements qui se rapportent à cette affaire seront examinés par le comité permanent comme il l'a été proposé.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est pas au courant.

Quand en verrons-nous la fin?

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre.

Est-ce que le ministre maintient maintenant la véracité de chaque mot du rapport que lui et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont publié sur l'affaire Al-Mashat? Est-ce qu'il soutient que ce rapport est complet, exact et qu'il reflète toute la vérité? De plus, est-ce qu'il va rendre publics tous les documents pertinents à ce cas tel que promis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ce, avant la réunion du comité d'enquête?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député ainsi que tous les autres députés de la Chambre auront l'occasion, au comité permanent, de répondre à toutes les questions qui ont été soulevées. On a déjà indiqué qu'on a fait rapport et le rapport a été rendu public.

S'il y a des questions supplémentaires sur lesquelles on veut aller plus en détail, le comité est chargé de ce travail et j'espère qu'il le fera.

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Hier, un membre du caucus de son gouvernement a publié une chronique qui a jeté de la lumière sur le dossier de M. Al-Mashat. Le député de Hamilton—Wentworth écrit qu'il est fort probable que les communications entre la Maison Blanche et le Cabinet du premier ministre se soient faites incessantes. Il laisse entendre que les bureaucrates ont dû plier devant soit la CIA, soit George Bush, soit le premier ministre lui-même.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi les membres de son caucus, qui connaissent bien les ministres, ne croient pas en leur version des faits, quand ceux-ci leur expliquent comment Al-Mashat a pu se réfugier aussi rapidement au Canada avec l'aide de ses copains conservateurs?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme nous l'avons mentionné la semaine dernière, nous avons hâte que cette question soit examinée au comité et nous espérons que tous les faits seront élucidés dès que possible. Nous maintenons notre position, et nous espérons que les travaux débuteront dès que le comité sera en mesure de se réunir.

Je crois que Beauchesne précise que les questions orales ne doivent pas porter sur les commentaires faits par un simple député.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, les Canadiens doivent se demander si tout ce qu'ils auront obtenu des Américains dans le cadre de l'Accord de libre-échange, c'est Al-Mashat.

Je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Mohamed Al-Mashat affirme ne pas être un transfuge et ne jamais avoir trahi Saddam Hussein.

Si les Canadiens devaient accepter l'explication du gouvernement sur la façon dont un porte-parole ennemi très en vue a pu accidentellement trouvé refuge au Canada en temps de guerre, j'aimerais que le vice-premier ministre nous explique simplement pourquoi le cabinet de guerre de son gouvernement ne dirigeait pas le réseau du renseignement du Canada en pleine crise internationale? Qui commandait exactement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question relève probablement de la fiction et ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

LE COMMERCE DES ARMES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question d'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Les Canadiens s'attendaient à un projet de loi sur le contrôle des armes à feu et, au lieu de cela, voilà qu'on leur présente un projet de loi sur l'exportation des armes à feu. Le gouvernement conservateur ne cessera jamais de m'étonner.

Je voudrais que le ministre me dise s'il est d'accord avec cette déclaration que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite en janvier, à savoir: «S'il y a une priorité qui s'impose et une leçon que le monde doit tirer de cette guerre, c'est que la vente d'armes sans restriction au Moyen-Orient n'est plus acceptable; elle porte atteinte à la sécurité de tous les membres des Nations Unies.» Le ministre approuve-t-il cela? Dans l'affirmative, comment se fait-il qu'il facilite aux fabricants d'armes canadiens la vente d'armes au Moyen-Orient?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Oui, j'approuve cette déclaration, monsieur le Président. J'attirerai cependant l'attention de mon collègue sur l'expression «sans restriction» qu'il a employée dans sa citation. En effet, la mesure législative que nous proposons imposera des restrictions très rigoureuses à l'exportation d'armes du Canada. Elle comportera des restrictions et des conditions rigoureuses quant aux pays où des armes pourront être exportées. Nous exigerons qu'une entente bilatérale soit conclue avec le pays importateur pour savoir à quelles fins les armes seront utilisées.

C'est donc dire que ce projet de loi vient rendre plus strict un régime qui l'était jusqu'ici beaucoup moins.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, personne n'est assez bête pour se laisser duper par le ministre. Nous savons qu'il s'agit en fait d'un marché de 800 millions de dollars pour l'exportation de blindés légers à l'Arabie Saoudite. Qu'il ne vienne pas essayer de nous faire croire qu'il en est autrement. De deux choses l'une: vous êtes pour ou contre le contrôle des armements. C'est un choix difficile.

Je voudrais que le ministre me dise. . .

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le but de ce projet de loi est d'augmenter l'exportation d'armes du Canada. Le gouvernement veut passer à la vapeur ce projet de loi. Ma question est la suivante:

Est-ce que le gouvernement peut prendre le temps de consulter les parlementaires et les Canadiens avant d'adopter ce projet de loi?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le projet de loi a pour but d'exercer un contrôle plus strict sur l'exportation d'armes à partir du Canada. C'est précisément l'objet du projet de loi, tel qu'il y est énoncé.

Je voudrais attirer l'attention de mon ami sur le type particulier d'armes qu'il essaie de faire entrer en ligne de compte ici. Il parle d'armes de destruction massive. C'est sur ces armes que portaient les commentaires du premier ministre et de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit notamment de roquettes, de bombes, de grenades, de munitions, d'armes chimiques. Or, les armes considérées comme des armes de destruction massive ne seront pas visées par cette mesure législative. Cette catégorie d'exportations sera réglementée.

L'objet du projet de loi est d'imposer des restrictions très rigoureuses quant au type d'armes qui sera réglementé. Le député en a mentionné une ou deux dans sa question.

* * *

L'EMPLOI

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Dans le discours du Trône, le gouvernement a dit aux Canadiens que la famille était le noyau fondamental de notre société. Cependant, aux termes du projet de loi C-21, les congés pour les parents adoptifs ont été réduits de 15 à 10 semaines, alors qu'en même temps, les congés pour les parents biologiques sont passés à 25 semaines. Manifestement, il y a une discrimination contre les parents adoptifs.

Étant donné le noble engagement du gouvernement à l'égard de la famille, je voudrais demander au ministre pourquoi il ne traite pas les parents adoptifs de la même façon que les parents naturels.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cette question a été soulevée quand le projet de loi C-21 a été discuté à la Chambre. Elle l'a été également au comité. La situation est, simplement, que les raisons de traiter les parents biologiques d'une manière différente sont claires pour le député. Ce projet de loi C-21 que vous avez bloqué pendant un an, n'essaye pas de faire de la discrimination contre quiconque, il cherche à aider les gens.

N'essayez pas aujourd'hui de nous dire que le projet de loi C-21 est discriminatoire alors qu'en fait il a supprimé la discriminaiton contre les femmes dans notre pays. C'est ce qu'a fait le projet de loi C-21.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, c'est une réponse décevante qui va complètement à l'encontre de l'esprit du discours du Trône à propos de la famille. Le gouvernement nous dit-il qu'une mère adoptive est moins une mère ou qu'un enfant est moins un enfant parce qu'il est adopté?

Au nom de la justice, de l'équité et de l'honnêteté, le ministre est-il disposé à dire à la Chambre qu'il va modifier cette loi et qu'il va supprimer cette discrimination fragrante et manifeste contre les parents adoptifs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne considère pas que cette disposition soit discriminatoire et je n'ai pas l'intention d'apporter d'amendement au projet de loi C-21.

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, les camionneurs ont quitté la colline du Parlement les mains vides et, aujourd'hui, les Canadiens apprennent qu'alors qu'on ne pouvait pas leur venir en aide, l'Office national des transports, dirigée par l'honorable Erik Nielsen, loue à l'heure actuelle de luxueux appartements à un pas du Forum de Montréal sous prétexte que c'est, et je cite: «plus commode» que des chambres d'hôtel.

Je veux que le gouvernement me dise d'une part pourquoi il ne peut venir en aide aux camionneurs, et d'autre part pourquoi l'argent ne manque pas pour l'Office de transport d'Erik Neilsen, qui loue des appartements de luxe en face du Forum.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, les camionneurs ont quitté la colline hier en sachant que le gouvernement s'employait avec l'aide d'un groupe d'études à trouver des solutions à leurs problèmes. Ce qu'ils nous ont exposé, ce sont des problèmes qui avaient été repérés l'an dernier lorsque

nous avons commencé à rencontrer tous les intéressés. Ils savent que nous leur fournirons sous peu des réponses.

Pour ce qui est de l'ONT à Montréal, après avoir lu l'article qui m'avait été signalé, j'ai appelé immédiatement les responsables pour leur demander de communiquer avec l'office pour faire en sorte que l'on examine sur-le-champ le bien fondé de la location de ce type de logement à Montréal.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Enfin, je suis ravi de savoir qu'il existe une politique du logement pour quelqu'un dans notre pays.

[*Français*]

J'aimerais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Il n'y a pas d'argent pour les pauvres. Il n'y a rien pour les camionneurs. Il n'y a rien pour les sans-emploi et il n'y a rien pour les sans-abri dans le dernier discours du Trône. Comment se fait-il que le gouvernement permet à M. Nielsen et à ses *chums* de louer des appartements à Montréal en face du Forum, en même temps que des centaines de milliers de Canadiens n'ont même pas de toit au-dessus de leur tête?

[*Traduction*]

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé au député dans ma réponse précédente, nous avons demandé à l'office de revoir cette politique. Lorsqu'en 1989, l'office a loué l'appartement, on avait alors procédé à une étude et avait déterminé qu'il était plus économique de procéder ainsi. Comme je ne suis pas certaine qu'il en soit toujours ainsi, je lui ai demandé de justifier la location de cet appartement.

* * *

L'INDUSTRIE DU TABAC

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Ma question s'adresse au ministre de la Santé. L'industrie canadienne du tabac, sous la direction de William Neville, l'ancien chef de cabinet du premier ministre, a lancé une campagne de 2 millions de dollars invitant les fumeurs à envoyer au premier ministre des messages préimprimés qui se trouvent dans les paquets de cigarettes. Cela contrevient carrément à l'article 9 de la *Loi réglementant les produits du tabac*.

La loi stipule en effet que les seules mentions que peut comporter l'emballage d'un produit du tabac sont la désignation, le nom et la marque de celui-ci, ainsi que les messages soulignant les effets du produit sur la santé.

Le ministre prendra-t-il tous les recours légaux nécessaires, en requérant notamment une injonction des tribunaux, pour empêcher l'industrie du tabac de lancer cette campagne et de contrevenir ainsi à l'article 9 de la *Loi réglementant les produits du tabac*?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon collègue doit savoir ce que j'ai déclaré hier à la presse concernant la campagne lancée par l'Association des producteurs de tabac. J'ai déploré complètement l'attitude des entreprises et des compagnies tenant compte encore une fois que toute mesure qui est prise par le ministère de la Santé est faite en fonction de la santé des Canadiens, et, encore une fois, le seul objectif que nous avons est de continuer le développement de ces politiques. Cependant, mon collègue nous dit que la question est illégale. J'ai demandé aux aviseurs légaux du ministère de me fournir un avis sûr, légal de la question, et s'il y avait quelque illégalité, mon collègue peut être assuré que je prendrai immédiatement les mesures nécessaires.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les lobbyistes de l'industrie du tabac semblent avoir paralysé l'application de la réglementation exigeant d'imprimer en caractères gras sur les emballages des produits du tabac les messages soulignant les effets de ces produits sur la santé.

Le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il veillera à ce que cette réglementation soit appliquée immédiatement de sorte que ces messages soient imprimés en caractères gras dès le 1er juin, soit la date initialement prévue avant que les lobbyistes n'interviennent?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Mon honorable collègue devrait savoir que les tribunaux ne sont pas des lobbyistes. Il devrait savoir également que la réglementation a été contestée par l'association qui en a saisi les tribunaux. Tant que la Cour fédérale au Québec ne se sera pas prononcée, je ne puis, il le comprendra, faire appliquer la réglementation.

Mais je suis d'accord avec lui sur un point: je trouve étrange que ces entreprises, qui estiment impossible d'insérer un message dans les paquets de cigarettes parce que cela coûterait trop cher, le fassent à leurs propres fins. Je suis d'accord avec lui à cet égard, et je ferai de mon mieux pour que la réglementation soit appliquée dès que le tribunal aura rendu son jugement.

LE TRAFIC DE CONTENEURS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports et concerne la perte possible du trafic de conteneurs au port de Halifax.

Je tiens à signaler que cette perte entraînerait une importante diminution du trafic ferroviaire dans la région atlantique, ce qui compromettrait la viabilité de tout le réseau ferroviaire dans cette région.

Je veux que la ministre me dise si le gouvernement fédéral joue un rôle actif pour régler cette question et si le ministère peut autoriser l'Office national des transports à intervenir pour forcer le CN à respecter ses obligations.

• (1450)

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt soutenu qu'il manifeste à l'égard du port de Halifax. Il a d'ailleurs manifesté son intérêt lorsqu'il a amené des représentants du port pour me rencontrer ici, à Ottawa, la semaine dernière.

Il est entendu que le port de Halifax, comme les ports de la côte ouest et comme tout le secteur des transports, doit faire face à la concurrence mondiale.

Je peux assurer au député que le CN, les autorités portuaires, ainsi que les gouvernements fédéral et provincial suivent cette question avec beaucoup d'intérêt. On est en train d'étudier la situation. Je tiendrai certainement compte du point soulevé par le député aujourd'hui et verrai ce qu'on peut faire.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Les comptoirs postaux sont censés offrir au public un service égal à celui d'un bureau de poste ou meilleur. Toutefois, de nombreuses localités rurales comme Avonmore, en Ontario, ne recevront pas un service égal ou meilleur puisqu'on n'y trouve pas de comptoir postal.

Les habitants d'Avonmore se battent pour garder leur bureau de poste, qui existe depuis la naissance du Canada. Ils sont à Ottawa aujourd'hui et veulent une réponse.

Le ministre demandera-t-il à Postes Canada de revenir sur sa décision et de permettre à Avonmore de garder son bureau de poste?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement libéral précédent a fait de Postes Canada une société d'État, c'était pour empêcher toute ingérence politique dans la gestion du service des postes. Nous avons respecté ce principe qui, selon nous, avait été clairement expliqué par le gouvernement libéral de l'époque.

Pour ce qui est d'avoir des comptoirs postaux dans des points de vente au détail au lieu d'un bureau de poste, Postes Canada fait faire des sondages indépendants depuis 1988 auprès des personnes touchées aux endroits où il y a eu des changements. Les résultats de ces sondages révèlent que les gens approuvent les changements dans 90 p. 100 des cas. Avant que les changements ne soient effectués, les gens ont peur. Une fois que les changements sont en vigueur, ils les approuvent à 90 p. 100.

Je me demande si le député pense qu'il faut changer une politique approuvée par 90 p. 100 des personnes touchées.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Avonmore joint les rangs des 200 localités canadiennes et plus qui ont récemment perdu leur bureau de poste. Mabu, dans ma circonscription, est du nombre. Le bureau de poste et, devant, le mat où flotte le drapeau canadien ainsi que le cénotaphe y ont toujours été le symbole de la présence fédérale.

Étant donné que le gouvernement a approuvé le plan de fermeture de tous ces bureaux de poste, le ministre va-t-il au moins ordonner à Postes Canada de décréter un moratoire à l'égard de ces fermetures et de mettre un frein à cette politique qui va à l'encontre du bon sens?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je dois reconnaître que le prédécesseur du député a connu du succès en faisant construire des bureaux de poste un peu partout dans cette circonscription. C'est évidemment la raison pour laquelle, lorsque nous

avons pris le pouvoir, le déficit de Postes Canada se chiffrait à 400 millions de dollars et nos enfants devaient en faire les frais.

Maintenant, grâce à de bonnes pratiques de gestion et à l'adoption de changements qui ont permis d'améliorer le service et qui ont été approuvés par les personnes touchées, cet organisme réalise des bénéfices. Ainsi, au lieu d'emprunter de l'argent que nos enfants devront rembourser, Postes Canada paie maintenant des dividendes.

Le député devrait se joindre à tous les Canadiens pour féliciter Postes Canada de sa performance remarquable.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'an dernier, environ 36 000 réfugiés sont venus au Canada, dont 20 000 dans la seule province de l'Ontario.

Suite à une décision rendue par la Cour suprême du Canada, le gouvernement de l'Ontario a maintenant décidé d'admettre les réfugiés dans les logements sociaux de la province, qui sont financés à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral.

Comment le ministre se propose-t-il de loger les réfugiés au pays, compte tenu du fait qu'environ 17 000 citoyens canadiens et immigrants admis attendent actuellement des logements sociaux à Toronto seulement, compte tenu du fait que l'agence fédérale de logements, c'est-à-dire la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ne dispose d'aucun crédit à cette fin, et compte tenu du fait que le ministre est responsable des réfugiés? Le ministre a-t-il l'intention de laisser tomber les négociations constitutionnelles et de confier ces questions aux gouvernements provinciaux?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à mon collègue, qui fut un distingué ministre responsable du logement. Même s'il était très jeune à l'époque, je lui rappelle qu'en 1979, sous la direction d'un autre distingué collègue à moi, qui était alors premier ministre, la SCHL avait joué un rôle très utile, prenant des mesures extraordinaires afin d'aider les réfugiés de la mer vietnamiens.

Nous félicitons l'Ontario et toute autre province qui décide de rendre ces personnes admissibles aux programmes de logements subventionnés, et nous serons heureux d'étudier avec elles toutes les avenues possibles.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Céréales qui connaît les craintes au sujet de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Il y a un certain temps déjà, le gouvernement a décidé que l'avoine ne relevait plus de la compétence de la commission. Or, à l'heure actuelle, le blé américain peut entrer au Canada. Cela va entraîner des tensions entre la commission et certains agriculteurs canadiens qui vivent le long de la frontière américaine et qui voudraient écouler directement leur blé sur le marché américain.

Le ministre va-t-il réaffirmer aujourd'hui son appui à la Commission canadienne du blé et va-t-il lancer un examen des céréales supplémentaires qui pourraient être vendues par la commission?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, les producteurs qui vivent le long de la frontière voudront toujours avoir un accès au marché américain. Cela n'a rien à voir avec la signature de l'Accord de libre-échange. En réponse à la question, nous réaffirmons notre engagement envers la commission. Ce sont les Canadiens qui décident de la façon dont ils vont commercialiser leurs céréales au Canada. Si les producteurs choisissent d'avoir recours aux services de la Commission canadienne du blé, c'est leur décision.

En ce qui a trait aux autres céréales qui pourraient relever de la Commission canadienne du blé, nous venons de commander une étude importante sur le colza Canola. Le rapport pertinent a été publié il y a trois semaines environ. On a déjà entrepris d'en discuter. Certains m'ont déjà demandé, au cours des six derniers mois, de confier la commercialisation du seigle à la Commission canadienne du blé. Dans tous les cas, nous avons laissé entendre que c'était une décision qui revenait aux producteurs et que, s'ils le souhaitaient, le gouvernement était tout à fait disposé à prendre les mesures voulues en ce sens.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je souhaitais que le ministre prenne un engagement au sujet d'un examen exhaustif. Le ministre sait fort bien que les syndicats du blé des Prairies ont proposé un processus en vertu duquel la Commission canadienne du blé pourrait accroître et non réduire les types de céréales relevant de sa compétence. Étant donné la position des agriculteurs des Prairies, pourquoi le ministre ne donne-t-il pas son aval à cet examen aujourd'hui, dès maintenant?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je ne suis pas certain

que ce soit là la position des producteurs des Prairies. Si le député s'entretient avec les agriculteurs de sa province, il se rendra compte que les points de vue sont très partagés au sujet de la commercialisation de l'avoine. La prochaine fois qu'il passera par Portage la Prairie, je l'invite à venir voir les nouvelles installations qui sont construites là-bas et dont les trois quarts de la production sont destinés aux États-Unis. Les gens qui construisent cet établissement lui diront qu'ils ont choisi Portage la Prairie, dans sa propre province, notamment parce qu'ils veulent que nos produits de haute qualité aient accès au marché américain. S'ils se sont établis là, c'est, entre autres choses, parce qu'ils n'ont pas ainsi à passer par la Commission canadienne du blé pour acheter leur avoine.

Le député devrait être plus prudent lorsqu'il généralise au sujet de la façon dont les agriculteurs de l'Ouest veulent commercialiser leurs produits.

* * *

LES FINANCES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il y a une région au Canada qui a fait l'objet d'un traitement spécial de la part des banques à charte. Entre 1982 et 1990, le montant total des prêts consentis par des banques à des entreprises de l'Ouest a diminué de 38 p. 100, soit plus de 12 milliards de dollars. Durant la même période, les prêts bancaires consentis ailleurs au Canada ont augmenté de 68 p. 100.

Ma question s'adresse au ministre des Finances, un député de l'Ouest. Le gouvernement utilisera-t-il le pouvoir de réglementation que lui confère l'article 315 de la *Loi sur les banques* pour obliger les banques à charte à traiter les entreprises de l'Ouest équitablement, et non pas comme une bande de parias du tiers monde?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le sait le député, il est très difficile de faire des comparaisons de ce genre. Il pointe du doigt les banques parmi d'autres institutions prêteuses, mais il oublie de dire qu'après 1982, le secteur pétrolier a subi un recul. Je sais que son parti n'a pas appuyé les efforts de diversification entrepris dans la province de l'Alberta, en particulier dans l'industrie des pâtes et papiers. Je voudrais dire au député que les hypothèques et autres prêts consentis par d'autres établissements financiers ont augmenté de 78 p. 100 depuis 1982. On peut difficilement isoler les banques à charte et établir une comparaison sur cette base.

• (1500)

Si le député demande au gouvernement fédéral d'instituer un contingentement des prêts accordés ou d'établir une réglementation à l'égard des établissements financiers au Canada, je lui répondrai que nous ne sommes pas prêts à agir en ce sens. Le gouvernement est disposé à abolir les barrières et à abroger la réglementation afin de permettre aux établissements financiers d'être plus concurrentiels à l'échelle nationale.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, l'abolition des barrières et la déréglementation ont fait que les prêts aux entreprises ont diminué de 11 milliards de dollars en Alberta, de 1 milliard de dollars en Colombie-Britannique, de 252 millions de dollars en Saskatchewan et de 48 millions de dollars au Manitoba. Dans chacune des provinces de l'Ouest, les banques à charte ont réduit leur portefeuille de prêts aux entreprises.

Le ministre va-t-il parler aux amis du gouvernement dans les banques à charte et va-t-il faire quelque chose? Peu m'importe ce qu'il fera; qu'il cherche la meilleure solution possible et essaie de les amener à traiter les entreprises de l'Ouest avec équité.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, peut-être que les entreprises de l'Alberta préfèrent s'adresser à d'autres établissements financiers, ce qui expliquerait que les prêts et hypothèques consentis par ces institutions ont augmenté de 78 p. 100.

Je me demande si le député ne veut pas que j'entame une campagne en Alberta pour encourager les entreprises à emprunter des banques. Ce n'est pas là le rôle du ministre des Finances. C'est peut-être le rôle du député, mais pas le mien.

* * *

[*Français*]

LE BUREAU DE LA CONCURRENCE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés. Récemment, le Bureau de la concurrence, par ses considérations, a rendu à toutes fins pratiques impossible la fusion, l'intégration de la Canada Packers et de la John Labatt. Cette intégration aurait été une intégration verticale importante pour l'industrie agro-alimentaire. Je pense que les critères du Bureau de la concurrence vont à l'encontre de l'esprit de l'Entente de libre-échange et je demande au ministre s'il ne serait pas

opportun de suggérer au Bureau de la concurrence de modifier ses critères dans un contexte de village mondial?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, effectivement, le Bureau de la concurrence et la Loi sur la concurrence au Canada doivent s'assurer qu'une plus grande concurrence à travers le marché national permette aux consommateurs d'avoir les prix les plus bas. Il faut bien rappeler aussi que dans le discours du Trône, le premier ministre a annoncé de façon très très claire que nos entreprises doivent être plus compétitives aux plans national et international. Je crois que c'est un défi collectif que nous avons au Canada et nous devrons nous assurer, dans les prochains mois, que compétitivité égale prospérité et que cette prospérité amènera également pour les consommateurs des prix plus bas. C'est un défi que nous avons collectivement à relever et je suis persuadé que nous pourrons l'avoir à l'intérieur de la structure actuelle et avec la Loi sur la concurrence, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Amana Mbabazi, député au Parlement de l'Ouganda, le Conseil national de la résistance.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. C'est la question habituelle au sujet des travaux de la Chambre.

Peut-il informer la Chambre des travaux de demain, de lundi et de mardi, ainsi que du reste de la semaine prochaine?

Une voix: Et d'ici la fin de juin.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Jusqu'à la fin de juin. Le député vient tout juste de revenir et déjà il veut repartir. Aujourd'hui, nous allons poursuivre le débat sur le projet de loi C-8, la Loi concernant la dissolution des sociétés d'État. La journée de demain sera un jour désigné pour l'étude des crédits.

Lundi sera la dernière journée de débat sur le discours du Trône. Quant à mardi, je ne sais pas encore ce qu'on fera, mais il est possible—les porte-parole des partis de l'opposition pourraient y penser—que la Chambre étudie le projet de loi C-6, qui porte sur l'achat, la vente, la fabrication, le commerce, l'exportation et l'importation de certaines armes.

Pour mercredi et les jours suivants, je voudrais discuter avec les leaders parlementaires de l'opposition d'un programme convenable pour que nous puissions exécuter les travaux de la Chambre avec efficacité et que nous puissions tous, comme le député de Saint-Denis, profiter de l'été.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au leader parlementaire du gouvernement.

Le gouvernement a promis de présenter un projet de loi sur le contrôle des armes à feu au Canada. Il a dit que, mardi, nous allons étudier le projet de loi sur l'exportation des armes à feu. Quand va-t-il présenter un projet de loi sur le contrôle des armes à feu au Canada?

M. Andre: Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose cette question.

Comme le député le sait, au cours de la session précédente, un projet de loi a été présenté sur ce sujet et renvoyé à un comité qui l'a analysé en profondeur et qui a fait des recommandations.

La ministre de la Justice, qui par malheur est absente cette semaine, a tenu compte de ces recommandations dans la nouvelle version du projet de loi. À ma connaissance, la reformulation du projet de loi est presque terminée.

J'espère que, par suite de cette étude préliminaire, nous pourrons en finir rapidement. Je le présenterai dès qu'il sera prêt. J'espère que la Chambre l'étudiera rapidement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement. Je voudrais simplement corriger une erreur que je pourrais avoir commise au cours de la période des questions.

En réponse à une question au sujet de la définition que nous faisons des armes de destruction massive, je crois que j'ai par erreur classé certaines armes dans cette catégorie.

Ces armes comprendraient donc les bombes à neutrons, les bombes nucléaires, les autres armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques ainsi que des choses de ce genre. Elles ne comprendraient pas, comme je crois l'avoir dit, les munitions et les grenades.

M. le Président: Le député souhaite-t-il invoquer le Règlement ou simplement prendre la parole?

M. Dan Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement. Je ne vois pas très bien pourquoi le ministre invoque le Règlement. Souhaite-t-il retirer sa première déclaration ou ajouter de nouveaux éléments à celle-ci?

J'ai toujours cru qu'il importait peu de savoir si c'était une balle ou une arme nucléaire qui vous tuait. . .

M. le Président: Le ministre était en train de faire ce que de nombreux députés doivent parfois faire, c'est-à-dire s'assurer d'avoir dit ce qu'il voulait dire. C'est pour cette raison que le ministre a pris la parole.

Si le député souhaite débattre encore de cette question, il devra le faire au cours de la période des questions ou à un autre moment.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PORTANT DISSOLUTION OU CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-8, *Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence*, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste 19 minutes au député de Scarborough—Rouge River.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, avant l'interruption du dîner, j'étais sur le point de résumer mon intervention sur le projet de loi prévoyant la vente de la société Harbourfront, à Toronto.

Bien sûr, ce ne sont pas les seuls éléments d'actifs visés par le projet de loi, mais ils sont de taille. Selon une évaluation approximative publiée dans ce volume, nous parlons de biens publics totalisant environ 400 millions de dollars.

Au cas où certaines personnes penseraient qu'il s'agit d'une simple cession, sachez qu'il existe une pile impressionnante de rapports, d'études, d'évaluations et d'autres documents sur la société Harbourfront. C'est que plusieurs parties sont en cause et que les actifs visés représentent beaucoup de millions de dollars.

Juste avant l'interruption, je parlais de la règle de confidentialité imposée sur certains aspects de cette cession d'éléments d'actifs.

À mon avis, en l'absence de mesure législative détaillée et lorsque des règles de confidentialité sont imposées, le succès ou l'échec d'une telle cession reste une affaire de bonne foi, d'honnêteté et de compétence des personnes prenant part à la transaction.

• (1510)

Dans ce cas, certaines de ces personnes ne sont pas des fonctionnaires. Elles ne font pas nécesairement partie de l'infrastructure fédérale que nous surveillons ici à la Chambre.

Il est inutile que je rappelle les nombreux cas de mauvaise gestion publique dont nous avons été témoins par le passé et où le contribuable a été gravement lésé à cause du manque de précision de la part du gouvernement, de la corruption, de la malhonnêteté, ou d'un simple manque de compétence.

En ce qui concerne ce projet de loi, je tiens à déclarer au nom de mes collègues ici présents et au nom des contribuables, qu'il ne devrait exister aucune question confidentielle qui ne devrait et ne pourrait soutenir l'examen rigoureux et la surveillance du Parlement. J'estime que cet examen rigoureux et cette surveillance assureront l'intégrité ainsi que l'efficacité du système et permettront d'atteindre les objectifs visés par ce projet de loi.

Cela dit, je laisserai mes collègues de la Chambre débattre des autres questions de façon plus approfondie.

J'en profite pendant que j'ai la parole, monsieur le Président, pour invoquer le Règlement. Je crois que mes deux collègues qui prendront la parole après moi aimeraient se partager la période de 20 minutes. Si cela vous paraît acceptable, monsieur le Président, nous pourrions continuer de cette façon.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Davenport, suivi du député de Scarborough–Ouest. Ils auront chacun 10 minutes.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, relativement à l'argument que vient de présenter mon collègue de Scarborough—Rouge River, il est important de dire clairement que toute la question de Harbourfront à Toronto illustre bien comment le gouvernement fédéral fuit ses responsabilités. Cela ne se produit pas seulement à Toronto, mais aussi ailleurs au Canada, où il y a des terres fédérales.

Nous constatons aujourd'hui que les Conservateurs continuent à exécuter leur programme qui consiste à réduire le rôle des gouvernements; on veut convaincre la population qu'on la sert mieux en retirant certains services et en abandonnant, comme dans le cas de la société Harbourfront, un investissement considérable fait en son nom, il y a 20 ans—presque jour pour jour—, pour effectuer une vente de terrains, dont les résultats restent incertains.

Je parle du plan qui vise à établir un fond de dotation en vendant des biens appartenant à l'État dans la zone portuaire. Nous ignorons quel sera le produit de cette vente. À mon avis, ce fait à lui seul jette une ombre sur la crédibilité de la mesure que propose le gouvernement dans ce projet de loi.

Toutefois, on nous dit qu'il est nécessaire d'établir un fond de dotation d'environ 193 millions de dollars, pour permettre de continuer à exécuter les programmes prévoyant diverses activités qui se déroulent au profit de la population du secteur portuaire, dans la ville que représentent bon nombre de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Ce montant de 193 millions de dollars n'est aucunement garanti par les estimations qu'effectuent la ville et la région métropolitaine. Nous comprenons que le produit qu'on peut vraisemblablement recueillir à l'heure actuelle se situe à environ 80 millions de dollars. En d'autres termes, il en faut deux fois et demi de plus pour atteindre le montant prévu de la dotation. Au lieu de 193 millions de dollars, on nous dit pouvoir compter sur le produit de la vente de ces terrains, qui s'élèverait à 80 millions de dollars. On ajoute qu'il est découlera un déficit annuel après recettes de quelque 8 à 9 millions de dollars.

Il n'est pas nécessaire d'être un comptable chevronné pour se rendre compte qu'il est question ici de réductions considérables qui devront être effectuées dans les programmes publics, dont les Torontois ont jusqu'à maintenant bénéficié sur leur rive et que le gouvernement conservateur a décidé de réduire radicalement.

En réalité, le gouvernement fédéral menace de se retirer de la société Harbourfront. Il propose dans ce projet de loi une initiative qui laissera les gestionnaires de la société Harbourfront, ou leurs successeurs, dans une situation où il leur sera impossible de financer les activités actuelles. Par conséquent, le public en subira les conséquences.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre chargé de ce projet de loi ne s'est pas donné la peine, aujourd'hui, de renseigner exactement l'opposition et le public, par l'intermédiaire des médias, sur la situation actuelle. Autrement dit, nous baignons dans l'incertitude. Nous ne connaissons pas les chiffres exacts. Nous ne pouvons que tirer des conclusions en nous basant sur les hypothèses du Service de l'immobilier de la ville de Toronto et sur une étude rédigée pour la Communauté urbaine de Toronto, il y a quelques temps.

Est-ce une façon de diriger un gouvernement, monsieur le Président? Est-ce une façon de gérer les intérêts publics? Est-ce une façon de planifier les activités récréatives futures des 3,5 millions d'habitants du Grand Toronto? En effet, à Harbourfront, ce sont les citoyens de toute l'agglomération métropolitaine de Toronto qui affluent, durant les week-ends en particulier, mais durant la semaine aussi, pour bénéficier des divers programmes qu'on y offre aux gens de tous âges et de tous milieux.

Cette façon de procéder est politiquement irresponsable. À mon avis, le gouvernement procède d'une façon dont les électeurs se souviendront aux prochaines élections, à moins que nos hypothèses ne soient complètement erronées. C'est pourquoi je proteste énergiquement parce que le ministre ne s'est pas donné la peine d'exposer la situation, qui entraînera dans un avenir très rapproché la réduction des programmes d'activités et de loisirs actuels dans la zone portuaire.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons systématiquement dit qu'il ne faudrait pas vendre ces terres, qu'elles ont été achetées pour le public et qu'elles devraient demeurer la propriété du public, car elles représentent le seul bien immobilier qui permet aux habitants de l'agglomération torontoise d'avoir directement accès à leur bien le plus précieux et le plus écologique, leur lac. Or, ce ne sera plus le cas à cause de ce projet de loi portant cession de certaines terres dans la zone portuaire.

Il y a donc deux pertes: celle de l'investissement, qui découlait d'une décision prise, comme je l'ai dit, en 1972, par un gouvernement tourné vers le progrès, et celle de toutes sortes de programmes très riches sur le plan culturel et très appréciés dans cette partie du rivage, qui ont attiré des dizaines de milliers de personnes pendant leurs jours de loisir et les nôtres.

Je vous soumets ces réflexions, monsieur le Président, dans l'espoir que, enfin, quelqu'un prendra aujourd'hui la parole au nom du gouvernement pour nous expliquer clairement quelle sera la situation pour la ville de Toronto et l'agglomération torontoise au moment de l'aliénation de ces terres et, notamment, quel sera l'avenir des programmes dans ce secteur.

• (1520)

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je regrette d'interrompre le député. Je voulais prendre la parole avant qu'il ne commence. Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les députés, et je crois que vous jugerez qu'il y a consentement unanime pour que nous passions à la présentation de rapports de comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA GESTION DE LA CHAMBRE

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier raport du Comité permanent de la gestion de la Chambre et, avec le consentement de la Chambre, je propose que ce rapport soit adopté immédiatement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA DISSOLUTION OU LA CESSION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis: Que le projet de loi C-8, *Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence*, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je suis très content de pouvoir parler un moment du projet de loi C-8. Je veux surtout faire porter mes commentaires sur quatre courts articles, soit les articles 40 à 44, parce qu'ils portent sur la société Harbourfront, qui se trouve évidemment dans le Grand Toronto.

Je représente la circonscription de Scarborough-Ouest. Beaucoup d'habitants de ma circonscription et de partout dans le Grand Toronto sont très heureux de pouvoir aller faire un tour au Harbourfront le dimanche après-midi, et de jouir des activités qui s'offrent aux visiteurs. Ce sont des moments qu'on passe en famille. Les gens peuvent aller s'y amuser avec leur famille.

En outre, les touristes s'y rendent par milliers, et ce ne peut être que bénéfique à la population du Grand Toronto.

En quoi ce projet de loi pourrait-il y changer quelque chose? À mon avis, il y a vraiment un risque, et la raison est simple. Il n'y a qu'à regarder le projet de loi: on n'y trouve presque aucune disposition relative à la société Harbourfront.

À l'article 40, on y lit que le ministre des Travaux publics est autorisé à procéder à la dissolution de la société Harbourfront. Point. Aucun détail. On n'a qu'à la dissoudre. On regarde un peu plus loin pour voir quelles consignes sont émises et quels sont les critères à appliquer. Devrait-on fixer un prix de vente limite, ou autre chose de ce genre? L'article suivant porte sur le pouvoir du ministre d'ordonner à la société, et je cite: «de céder— à titre onéreux ou non —, [. . .]tout ou partie de son actif».

On ne donne aucune direction sur ce que la société devrait faire ou sur la façon qu'elle devrait liquider son actif.

Poursuivons. Nous cherchons toujours une direction quelconque. Que peut faire le ministre des Travaux publics avec les produits de la cession, selon le paragraphe 41(3)? Je cite:

> Le ministre peut ordonner à la société de payer, aux personnes agréées et dans les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, tout ou partie du produit de la cession [. . .]ou de toute autre cession.

Qui est le gouverneur en conseil? Ce n'est certainement pas le peuple canadien, ni les gens de l'agglomération torontoise. C'est le Cabinet, bien sûr. En conséquence, le Cabinet a toute liberté pour décider ce qu'il veut. Le projet de loi ne donne aucune précision sur ce que devrait ou pourrait être la décision. Le projet de loi ne précise rien, sauf en ce qui a trait aux administrateurs de la société Harbourfront. En effet, le projet de loi stipule que, après avoir reçu l'ordre prévu du ministre, la société est autorisée à procéder à la cession et que ses administrateurs ne sont pas responsables personnellement des dettes de la société.

Pourquoi cela fait-il problème? En premier lieu, permettez-moi de parler des habitants de la communauté urbaine de Toronto. Nous savons, par exemple, que la Communauté urbaine de Toronto a déjà examiné la question et qu'elle est d'avis que les terres publiques ne devraient pas être vendues à des promoteurs.

On pourrait bien se demander pourquoi et ce qu'il y de mal à cela. La Communauté urbaine de Toronto s'est penchée sur la question, et, à la page 5 de la conclusion du rapport qu'il a présenté au gouvernement, elle affirme, et je cite: «La façade portuaire, en général, et Harbourfront, en particulier, représentent une ressource régionale. Ils attirent non seulement, les résidants des six municipalités de l'agglomération, mais des gens de tout le Grand Toronto, ainsi qu'un nombre important de touristes.» Il est donc extrêmement important de tenir compte des intérêts de la région métropolitaine dans l'aménagement de l'accès au secteur riverain et du secteur lui-même.

Le projet de loi C-8 satisfait-il le moindrement à ces questions? Non. J'ai lu les articles 40 et 42, mais les trois autres articles ne sont que des dispositions d'ordre administratif. C'est tout. Il ne s'y trouve pas la moindre précision.

Toutefois, nous savons bien que le gouvernement nourrit ce que j'appellerai des bonnes intentions en ce qui a trait à la création d'une fondation, à l'opportunité de préserver ce secteur pour les citoyens du Grand Toronto et des environs. Que diable cela veut-il dire? Que valent les bonnes intentions? On sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Les bonnes intentions qui ne se concrétisent dans aucune loi ne valent rien. On disait autrefois qu'avec de bonnes intentions et 25c., on pouvait s'offrir une tasse de café. Je suppose qu'on dirait aujourd'hui qu'avec de bonnes intentions et 75c., on peut s'offrir un café. Les bonnes intentions ne valent toujours rien.

Cela doit figurer dans le projet de loi et ce n'y est pas. Si ce n'y est pas, rien ne garantit que ce secteur sera préservé pour les habitants du Grand Toronto.

Que nous réserve l'avenir? Nous n'en avons pas la moindre idée. Les citoyens du Grand Toronto continuent à se demander, comme tout le monde ici, en fait, ce qui va arriver au juste lorsque le gouvernement va effectivement privatiser Harbourfront et se retirer de l'affaire. Et cela, évidemment, après avoir englouti pendant des années et des années l'argent des contribuables dans la société Harbourfront. Les contribuables ont payé pour elle. Maintenant, on va la dissoudre. Va-t-on récupérer quelque argent? On l'ignore. Cela dépendra des cours immobiliers. Les promoteurs vont-il en profiter? On ne le sait pas, mais il semblerait que oui.

La seule chose que nous ne sachions absolument pas, c'est en quoi diable les gens du Grand Toronto vont bénéficier de cette affaire. Comme je vois les choses à ce moment-ci, il n'en tireront rien et on ne leur garantit rien.

Je dois rejeter le projet de loi C-8 à cause de ses dispositions ou plutôt de son manque de dispositions à l'égard de la société Harbourfront.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais simplement exposer officiellement certaines préoccupations que j'ai au sujet du processus prévu par la mesure dont nous sommes saisis, le projet de loi C-8. Le public a du mal à s'y retrouver.

Cet après-midi, nous examinons un projet de loi fédéral qui, si on le lit bien, porte sur la cession de terres dans le Grand Toronto. Jusque là, tout semble assez simple. En réalité, ce ne l'est pas; en fait, ceux d'entre nous qui suivent cette affaire depuis un certain temps savent très bien que la société Harbourfront a fait l'objet d'un certain nombre d'enquêtes à quatre ou cinq paliers des pouvoirs publics.

L'histoire de cette affaire est assez étrange. La plupart des députés appuient le principe voulant que les affaires publiques soient traitées en public, c'est-à-dire que le public a le droit de voir comment chaque transaction est exécutée, à qui elle profite et quelles en sont les conséquences. Les choses se passent ainsi depuis longtemps déjà.

Je me souviens qu'au début, lorsque le projet Harbourfront a été présenté, on y a vu que les panneaux qui l'annonçaient. Ils sont restés là pendant trois ou quatre élections fédérales générales, mais je n'ai jamais vu que les panneaux, pas le projet. Puis, un endroit a fini par être appelé Harbourfront. Au fur et à mesure de son développement, le projet est devenu une partie très active de l'agglomération torontoise en Ontario. Je dirais même que pour beaucoup de gens, il constitue maintenant une attraction internationale et que des gens du monde entier y viennent pour voir l'endroit autant que la foule d'activités qui ont cours dans les environs.

Il semble alors vraiment bizarre que cette exploitation rentable soit maintenant commercialisée plutôt en cachette et qu'il y ait différents paliers de gouvernement, notamment la province de l'Ontario, la ville de Toronto, l'agglomération torontoise et le gouvernement fédéral, qui négocient la vente de ces terrains et discutent pour savoir qui va continuer à les exploiter par la suite.

Quant à moi, je dirais que je n'y vois pas d'inconvénient si c'est ce que veulent faire les gouvernements, mais que le public a au moins le droit d'être informé. Nous tous qui avons siégé à des conseils municipaux par exemple savons que nous aurions de graves ennuis à ce stade si nous essayions de prendre un bien appartenant à une municipalité du Canada, de le vendre en secret et de conclure un accord en vue d'en continuer l'exploitation. Qu'un conseiller municipal s'avise de le faire ce soir. Qu'il aille annoncer aux gens qu'il veut vendre la patinoire, que ceux-ci ne doivent pas se soucier de son exploitation dans l'avenir et qu'il va conlure un accord en douce. Les autres conseillers municipaux l'étrangleraient et ils auraient raison. Ce n'est pas la façon dont les affaires publiques doivent être menées.

• (1530)

L'inquiétude que j'éprouve concerne la manière dont le processus a évolué. Ce n'est pas que je critique David Crombie ou Darcy McKeough qui sont des hommes très respectables qui se sont donnés beaucoup de mal pour essayer de mettre quelque chose sur pied. Il y a plusieurs fonctionnaires qui ont essayé de règler le problème de la société Harbourfront et de la façon dont on traverserait une période de transition.

Mes inquiétudes sont très simples. À ce stade, je ne sais pas ce qu'on va faire de ces terrains. Ce que je sais, c'est que le Grand Toronto et l'Ontario ont tous deux eu beaucoup de mal à dresser des plans pour la société Harbourfront. Le développement de cette zone leur a donné bien des soucis. En fait, pour pouvoir admirer les parcs situés le long du lac à Toronto, il faut aller se promener en bateau sur le lac. De Toronto, vous ne les apercevrez pas. Vous pouvez vous y rendre. Vous pouvez faire des promenades, mais de la majeure partie du centre-ville de Toronto, vous ne les apercevriez jamais.

Ce programme gouvernemental plaît vraiment à la population, il connaît du succès, il est même devenu le lieu de très nombreuses manifestations culturelles où se rencontrent les artistes pour travailler. Bien des gens ordinaires s'y rendent pour flâner le dimanche après-midi. De toute évidence, les gens aiment ce secteur de la ville et veulent le garder. Tout le monde est satisfait. Mais voilà qu'on conclut à huis clos une entente pour se débarrasser de ce bien.

Je crois qu'il serait bon de vous raconter un peu l'histoire de la société Harbourfront pour que vous compreniez que, à cet endroit, les parcs ont soudain jailli de l'eau. C'est l'un des rares miracles de notre époque. Il est vrai que les promoteurs qui prévoient l'aménagement de parcs dans leurs projets ont trouvé une nouvelle technique pour créer ces parcs. Ils versent dans le lac de la terre de remplissage sur laquelle sera aménagé un parc approuvé par trois ou quatre niveaux de gouvernement différents. C'est un phénomène bizarre.

Aujourd'hui, on nous demande d'adopter ce projet de loi et de reconnaître que le développement du projet de la Harbourfront à Toronto ne s'est pas exactement déroulé comme les gens s'y attendaient. À l'origine, on ne voulait pas construire le long du lac afin que la population ait toujours accès au lac et aux parcs. Par la suite, on a décidé qu'on pourrait peut-être construire des gratte-ciel, mais pas à un endroit qui bloquerait la vue aux Torontois. C'est ce qui s'est produit, et nous le regrettons.

J'espère que ce projet ne va pas servir de modèle. Tous les députés savent que toute la rive nord du lac Ontario est jalonnée de ports qui avaient autrefois une vocation industrielle et qui relèvent maintenant d'organismes fédéraux, les commissions de port. Dans toutes ces localités, il y a des affrontements. La navigation n'est plus ce qu'elle était et certains voudraient construire dans les ports de belles tours d'habitation et vendre les apparte-

ments comme propriété en bordure du lac, comme cela s'est fait à Toronto. C'est exactement la même formule qu'on envisage tout le long de la rive nord du lac, depuis Hamilton, dans ma région, jusqu'à Newcastle. Cela comprend des projets qui sont déjà prêts, et des plans sont proposés pour des villes comme Oshawa, Whitby et Ajax.

Les promoteurs sont conscients que le gouvernement crée un précédent avec ce projet de loi. Cette tendance m'inspire des craintes. Je serais beaucoup plus satisfait si je pouvais suivre les transactions qui se font derrière des portes closes. Je crains que la première phase de ce projet ne semble pas trop mal. Je n'ai pas de mal à imaginer le gouvernement du Canada conclure un marché avec plusieurs promoteurs privés capables de fournir des capitaux considérables pour les propriétés immobilières.

On s'attend clairement que les programmes et activités culturels, l'accès au bord de l'eau et l'utilisation du parc donnant sur le lac seront maintenus. Ce qui n'est pas clair, c'est le mode de financement. Le gouvernement du Canada va-t-il dire, comme il l'a fait à quelques reprises: «Très bien, nous avons mené nos affaires à terme. Que quelqu'un d'autre prenne la relève.» Je suis certain que la ville de Toronto n'est pas tout à fait prête à accepter ce genre d'installations à caractère international comme sa seule responsabilité. La même chose vaut pour la communauté urbaine ou la province. Je crois que les tractations financières et le règlement des détails deviennent de plus en plus importants aux dernières étapes de l'étude de ce projet. Je crois que cet élément a son importance

Je ne tiens pas à remuer ciel et terre, mais je veux tout de même signaler un danger, parce qu'il me semble que le gouvernement fédéral tient là un modèle qui peut s'appliquer à toutes les zones portuaires au Canada. Si la formule fonctionne à Toronto, il me semble que ce gouvernement va en profiter, lui qui a montré qu'il adorait privatiser les choses. Le gouvernement fédéral possède de nombreuses propriétés au bord de l'eau partout au Canada; elles servaient autrefois aux activités portuaires et à la construction navale, par exemple, secteurs aujourd'hui moins actifs.

Mes appréhensions sont très claires. Si nous suivons la même voie à l'avenir et si les propriétés au bord de l'eau que possède le gouvernement fédéral subissent le même sort, il faut être conscient que ce projet dit simplement qu'on veut privatiser et vendre des propriétés. Viennent ensuite les tractations d'arrière-boutique, et les questions comme l'aménagement des terrains, le maintien des programmes et ainsi de suite restent en suspens. Si ces marchés sont des transactions privées, conclues avec des fonctionnaires ou des ministres, le public aura été joué.

Les contribuables ont payé ces terres au départ, et ils ont payé cher. Comme propriétaires, ils ont le droit de connaître les conséquences de ce projet et les transactions qui suivront et ne sont pas précisées dans ce projet. Ils ont le droit de savoir ce qui se passera à l'avenir et ils ne le savent pas.

Tout propriétaire d'un bien qui entreprendrait ce genre de négociations voudrait connaître tous les détails. Il voudrait consulter ses avocats pour savoir dans les moindres détails ce qui arrivera après la vente. C'est important. Il est important que les habitants de la ville de Toronto, de la région métropolitaine de Toronto, de l'Ontario et tous les contribuables canadiens, qui ont financé ce projet au départ, sachent qu'ils auront quelque chose de raisonnable.

Cependant, ils n'ont aucun moyen d'en juger parce que ces négociations ne sont pas du domaine public et ne le seront probablement jamais, même après que tous les marchés auront été conclus.

Ce sont donc là mes préoccupations. On ne peut pas résoudre le problème que pose le projet Harbourfront simplement en vendant cette propriété. Je ne crois pas que personne ne soit vraiment en faveur de cela.

Cependant, la façon dont on s'y prend pour le faire m'inquiète. Est-il raisonnable de dire que tout cela se fera de façon confidentielle? Je crois que ce n'est pas comme cela qu'un gouvernement devrait agir. Je crois que c'est presque immoral pour un gouvernement de présenter une mesure législative de cette nature en disant, en termes très austères, qu'il veut privatiser ce projet sans nous donner tous les détails et nous expliquer exactement comment cette affaire doit continuer de fonctionner. Le gouvernement a-t-il l'intention de confier tout cela au secteur privé? Autrement dit, les biens matériels de la société Harbourfront sont vendus maintenant et quelqu'un du secteur privé doit ensuite organiser toutes les activités culturelles et artistiques dans les années à venir?

Je comprends qu'un promoteur soit très intéressé à mettre la main sur ce genre de terrains riverains au centre-ville de Toronto en organisant comme à-côté une programmation quelconque pendant deux ou trois ans. Je ne vois pas pourquoi ils seraient intéressés à le faire pendant les 20, 30, 40 ou 50 années à venir. Le fait est que ces promoteurs, quelles que puissent être leurs intentions aujourd'hui, ne seront très probablement pas actifs dans un projet comme celui-ci dans dix ans d'ici. Ils seront partis depuis longtemps.

De par leur nature, les promoteurs ont intérêt à investir dans un projet comme celui-ci, faire construire un immeuble sur le terrain, le vendre et quitter la place. Ils ne considèrent pas de leur responsabilité—et moi non plus—de diriger des activités culturelles à long terme pour la Communauté urbaine de Toronto. Je ne connais pas de promoteurs qui considèrent que ce soit l'affaire du secteur privé d'organiser des activités culturelles pour le siècle à venir. Je ne les ai jamais entendu dire pareille chose, et je doute qu'ils le disent. Beaucoup d'entre eux diraient sûrement que si les conditions de vente exigent qu'ils fassent quelque chose durant cinq ans, ils seront très heureux de s'y plier, car ils peuvent en entrevoir la fin.

Les dispositions du projet de loi m'inspirent donc beaucoup d'inquiétudes, et je tiens à réitérer en terminant les inquiétudes que j'éprouve devant la façon de procéder qu'établit cette mesure.

Si c'est le modèle qui doit servir partout au Canada pour vendre des terrains riverains, c'est sûrement le mauvais modèle. J'espère qu'il n'en est rien et, avant que la Chambre n'ait terminé l'étude du projet de loi et ne l'ait approuvé, j'espère que le ministre nous répondra et nous donnera les détails de tous les arrangements et de tous les petits accords particuliers concernant la poursuite des activités de la zone portuaire.

• (1540)

Je dois avouer que je suis au courant d'un certain nombre des négociations en cours, et je connais un certain nombre de gens qui ont un intérêt dans l'affaire. Mais je ne sais pas si on a publié des états concernant les détails de tout ce qui se fera, et cela me paraît indispensable.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la façade portuaire de Toronto est l'un des plus beaux sites en Amérique du Nord, sinon dans le monde entier. En vertu d'un mandat public, ce site a été aménagé d'une façon qui, je pense, profite non seulement aux résidants de l'agglomération métropolitaine de Toronto, mais à tous les Canadiens. Cet endroit a été transformé en un lieu dont tous peuvent profiter. Cette initiative a énormément favorisé la vie culturelle à Toronto, grâce à l'établissement de galeries d'art, de théâtres tels que le théâtre de danse, et d'un festival international des auteurs. Bref, l'aménagement de ce site a permis au Canada de devenir un centre culturel important.

Il me semble que si l'on décide de privatiser ce lieu, il faut s'assurer que l'on veille sur le respect du mandat public et que, pour les années à venir, la façade portuaire demeurera un lieu de rencontre, de culture et de divertissement pour les gens, et non seulement un lieu de développement. Il y a beaucoup d'endroits au pays qui peuvent être aménagés. Est-il nécessaire de choisir le meilleur endroit à Toronto? Pouvons-nous garantir que ce site servira toujours aux fins actuelles? C'est la question que je pose au député.

Quelle garantie existe-t-il dans le projet de loi à l'étude que les activités si louables de la société Harbourfront se poursuivront, et que les résidants de Toronto et du Canada pourront continuer, pour toujours, de jouir de cet endroit comme ils ont pu le faire jusqu'à maintenant?

M. Breaugh: Monsieur le Président, c'est précisément ce qui me préoccupe. Je n'ai pu trouver absolument aucune garantie selon laquelle ce genre d'activité se poursuivra, si ce n'est que pour une très courte période. C'est ce qui me préoccupe. Cet endroit est l'un des rares au Canada qui soit reconnu sur la scène internationale comme un centre d'activités artistiques et culturelles, qui est commercialisé à cette fin et qui est exploité dans ce but. C'est un véritable succès. La transaction se fait à huis clos et pourrait fort bien être conclue longtemps avant que qui que ce soit n'ait la chance de l'examiner. Je ne suis pas d'accord, à priori, avec la privatisation de la Harbourfront. C'est là ma première objection.

Même si je croyais que cette mesure était bonne, j'estime que le gouvernement du Canada aurait l'obligation de ne pas agir dans le secret. Or, ce n'est pas ce qui se passe. Une fois que toute la question aura été réglée, il pourrait fort bien être impossible pour quiconque de faire quoi que ce soit. Ce n'est pas correct.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour ses observations d'aujourd'hui. J'apprécie certes sa sincérité et ses craintes au sujet des négociations qui ont lieu à huis clos.

Le gouvernement provincial néo-démocrate est l'un des principaux participants à ces négociations. Je sais que mon collègue a de l'influence à Queen's Park de nos jours. Il critique dans cette enceinte Bob Rae et le gouvernement néo-démocrate. Il accuse ses cousins à Queen's Park d'agir subrepticement en traitant une question d'intérêt public à huis clos.

Cela ne ressemble pas au NPD. Mon collègue pourrait-il donc me dire s'il est heureux de la façon dont le gouvernement néo-démocrate provincial aborde cette question? Va-t-il user de son influence et de celle du NPD fédéral pour convaincre Bob Rae et les néo-démocrates provinciaux, qui décident en définitive de la mise en valeur des terrains en Ontario, qu'il ne devrait pas y avoir d'autres travaux dans ce secteur riverain, que cela devrait demeurer un endroit où les gens peuvent aller et qu'on devrait mettre un terme au processus de privatisation? À tout le moins, peut-il inciter Bob Rae à préciser très clairement que son gouvernement ne permettra pas d'autres travaux de mises en valeur de ces terrains?

M. Breaugh: Monsieur le Président, si le député m'accuse de critiquer Bob Rae, il a environ cinq ans de retard. Je suppose que c'est tout à fait digne de lui. S'il m'accusez d'affirmer que le gouvernement de l'Ontario n'est pas le principal responsable de tout ce dossier, il a raison, ce n'est malheureusement pas le cas. Dans le cas présent, ce ne sont pas les Néo-démocrates provinciaux qui fixent les conditions, mais le gouvernement fédéral fondamentalement.

S'il prétend que le gouvernement de l'Ontario est celui qui a le dernier mot en ce qui concerne la mise en valeur de ce type de terrains en Ontario, il est bien entendu, dans l'erreur, car il n'en est rien. Je parie qu'en ce moment, les intéressés le voudraient bien.

Je souhaiterais que les pouvoirs du gouvernement provincial l'emportent sur ceux du gouvernement fédéral. Si c'était le cas, nous pourrions certes mettre un terme à tout ceci: si nous pouvions nous entendre dans cette enceinte cet après-midi pour reconnaître que le gouvernement fédéral a, une fois de plus, saboté toute cette affaire et qu'il faut donc s'en remettre au gouvernement de l'Ontario, je pense alors qu'il serait enfin possible de remédier à la situation.

Je serais certes heureux d'user du peu d'influence que je peux avoir pour m'assurer que tout ce processus soit davantage ouvert.

En terminant, permettez-moi de dire que l'un des problèmes relatifs à ce projet de mise en valeur du secteur riverain et tout ce qui l'a entouré au cours des dernières années, c'est qu'aucun niveau de gouvernement n'a une compétence très claire en la matière. En discutant de cette affaire avec David Crombie, par exemple, j'ai appris qu'il avait notamment découvert qu'il y a 50 et quelques organismes de divers niveaux de gouvernement qui ont une certaine compétence sur ce qui se passe sur ce terrain; cela constitue un problème important pour tout le monde, car chaque fois que quelqu'un veut prendre une initiative, bonne ou mauvaise, on peut être certain d'aboutir dans une impasse, ce qui est tout à fait répréhensible.

Ainsi, si le député veut donner la compétence voulue au gouvernement de l'Ontario, je suis tout à fait d'accord. Je ne suis pas vraiment certain que le gouverment soit disposé à le faire, mais à vous dire vrai, ce serait là une excellente initiative de sa part.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député parle des différents paliers de gouvernements et des différentes agences compétentes. Nous savons maintenant que le gouvernement fédéral possède les terrains de la société Harbourfront. Nous savons également que l'Ontario est responsable de la planification et que cette responsabilité a été déléguée aux municipalités, en ce cas-ci, Toronto.

Le gouvernement fédéral a la haute main sur le dossier parce qu'il n'est pas obligé de vendre les terrains. Le gouvernement provincial peut simplement dire: «En vertu du pouvoir que nous avons sur la mise en valeur et l'utilisation des terrains de cette zone, nous ne permettrons aucun autre projet de mise en valeur sur le site.» Bob Rae a ici une possibilité. Le député a raison lorsqu'il dit qu'il est en désaccord avec le premier ministre de la province depuis un certain temps. On prend bien note de ses critiques.

Du côté fédéral, j'estime que le projet de loi ne devrait pas être adopté et que nous ne devrions pas vendre la société Harbourfront. L'entité assure la dimension culturelle du site, notamment par une galerie d'art, une salle de spectacles de danse, un camp d'été pour enfants, des festivals extérieurs, des coins pour la lecture, des parcs et des activités aquatiques. Nous ne devrions pas privatiser la société Harbourfront. Le gouvernement fédéral ne devrait pas non plus vendre de terrains à des entreprises privées, surtout lorsque ces terrains sont des parcs et qu'ils se trouvent sur les rives du lac Ontario, en plein Toronto.

Nous savons que les politiciens et les bureaucrates ont déjà quelques gaffes à leur fiche dans la région de Toronto. J'ignore à quand remonte votre dernière visite à Toronto, monsieur le Président, mais vous savez qu'un certain nombre d'horribles immeubles ont été construits au bord du lac dans la région de Toronto. Je me demande comment les gouvernements provincial, municipal et fédéral ont pu permettre cela. Mais que cela ait pu se produire nous permet de nous demander où mènera le projet de loi à l'étude.

• (1550)

Mon collègue a soulevé la question des transactions privées conclues à huis clos. Un grand nombre de ces transactions se négocient en ce moment, et le gouvernement doit mettre un terme à cela.

Le projet de loi ne révèle pas clairement ce qui arrivera. Il accorde simplement les pouvoirs nécessaires au ministre en vertu de l'article 40. Voici ce que dit cet article:

> 40. (1) Le ministre des Travaux publics est autorisé, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, à procéder à la dissolution de la société Harbourfront Corporation.
>
> (2) Le ministre peut prendre toute mesure utile en vue de la liquidation de la société.

Et l'article 41:

> 41. (1) Le ministre peut, avant la dissolution prévue à l'article 40, ordonner à la société de céder — à titre onéreux ou non —, [. . .]tout ou partie de son actif, y compris les actions qu'elle détient dans toute autre personne morale.

Les terrains constituent l'un des principaux éléments de l'actif de la société Harbourfront. Ce que l'on propose, et que je n'arrive absolument pas à comprendre, c'est que des terrains appartenant au gouvernement du Canada soient vendus à des intérêts privés pour y construire de coûteux et luxueux logements en copropriété, de manière que des promoteurs immobiliers puissent faire beaucoup d'argent et que des gens riches puissent ensuite s'acheter un logement en copropriété leur permettant d'admirer de leur balcon le lac Ontario.

M. Langlois: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Nunziata: Le député conservateur d'en face déclare qu'il n'y a rien de mal à ce que le gouvernement fédéral vende à des riches des terrains publics destinés à l'aménagement d'un parc afin qu'ils puissent en tirer profit.

Il y a beaucoup de gens pauvres et de gens qui ne sont pas si pauvres qui habitent le Grand Toronto et qui ne peuvent quitter la ville pour se rendre au lac Roscoe, les chaudes fins de semaine d'été, et se promener en bateau près de leur chalet.

Un grand nombre des résidants du Grand Toronto n'ont que le bord de l'eau pour se distraire au cours des mois d'été.

Le gouvernement propose de vendre ces biens très précieux. Pourquoi? Non pas pour réduire le déficit, car nous savons que le gouvernement a pris des mesures extrêmes afin de réduire le déficit. Il déclare qu'il souhaite vendre une partie de ces terrains pour créer un fonds en fiducie afin de financer la société Harbourfront à perpétuité.

En d'autres mots, il veut vendre à des promoteurs immobiliers des terrains publics destinés à être transformés en parc afin de leur permettre de faire des centaines de millions de dollars en construisant de luxueux logements en copropriété ou de somptueux hôtels sur le bord de l'eau. Les revenus tirés de la vente de ces terrains seront versés dans un fonds en fiducie et les intérêts, qu'ils soient de 10, de 11 ou de 12 p. 100, serviront à financer ces activités des plus intéressantes, dont le camp et les festivals d'été pour enfants ainsi que la lecture.

L'organisation de ces activités revient à l'État, que ce soit le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial ou les deux municipalités, soit la ville de Toronto ou la Communauté urbaine de Toronto.

C'est économiser un dollar et en prodiguer mille que de vendre des biens afin de créer un fonds en fiducie servant à financer certaines activités.

Si on poussait au bout cette logique, pourquoi le gouvernement ne vendrait-il pas la Chambre des communes? Pourquoi ne vendrait-il pas à des intérêts privés la pelouse en face de la Tour de la paix? Je suis convaincu qu'une légion d'intérêts privés seraient intéressés à faire l'acquisition de cette pelouse.

Nous pourrions toujours siéger à la Chambre, mais les recettes serviraient à payer nos salaires et nos dépenses. Ça n'a aucun bon sens, et il ne faut pas que ça se fasse. Il ne faut pas vendre des terrains ou un parc public pour financer des activités. J'ose espérer que le gouvernement prendra conscience de l'immense erreur qu'il est en train de faire. Il croit peut-être que c'est une solution à court terme aux problèmes de la zone portuaire. Il ne veut pas continuer de subventionner les activités de la zone portuaire.

Les générations futures, nos enfants et nos petits-enfants diront de cette décision du gouvernement conservateur: «Quelle décision insensée et stupide ce gouvernement a prise il y a 20 ou 30 ans lorsqu'il a choisi de vendre à des intérêts privés des terrains publics situés sur le bord de l'eau à Toronto.» Ça n'a aucun bon sens. Ces terrains devraient être transformés en parc public. Ils devraient rester dans le domaine public. Le bord de l'eau

doit servir à la population de Toronto, de l'Ontario et du Canada. Il doit être transformé en parc.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, nous prenons la parole aujourd'hui pour parler des amis du gouvernement conservateur qui occupent des postes importants. Ce genre de chose se fait constamment depuis 1984. Souvenons-nous de ce qu'avait déclaré le premier ministre durant la campagne de 1984: «Aucune autre nomination ne sera faite tant que le dernier conservateur vivant n'aura pas obtenu un poste».

Quand les conservateurs ne nomment pas quelqu'un à une agence quelconque, ils prennent soin de lui autrement. M. Huang Danczkay a été nommé à l'aéroport de Toronto. Or, le nom de Huang Danczkay revient dans l'affaire Harbourfront.

Le gouvernement veut céder de très jolis petits terrains qui lui restent dans le centre-ville de Toronto. Il entend les vendre, comme il l'a fait dans d'autres occasions, à ses riches amis qui viennent boire à la fontaine. Que va-t-on faire des terrains? On y construira des appartements en copropriété de 20 à 30 étages qui bloqueront la vue aux Torontois et les empêcheront d'accéder au lac, même s'il est pollué.

Je constate que mes amis du Nouveau Parti démocratique ne sont pas ici pour entendre ce que je dis. Durant la campagne électorale provinciale, toutes sortes de promesses ont été faites au sujet de la façon de régler ce genre de situation. Rien n'a été fait.

J'aimerais faire un peu d'histoire et parler de Route Canada. Je constate que le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté est présent; il s'intéresse beaucoup à mes propos et prend des notes. Je lui dirai en outre que le gouvernement a commis une injustice à l'endroit de la population canadienne, une injustice pour nous tous et pour nos enfants.

Le CN Express a été vendu pour environ 29 millions de dollars en 1985-1986 et est devenu Route Canada. L'acquéreur du CN Express ne pouvait même pas obtenir une carte de crédit, et on lui a cédé une partie du Canada. Il s'est rendu à la banque où il a tenu les propos suivants: «Mon ami banquier, le gouvernement me donne un éléphant blanc. Combien me prêtez-vous?» Le banquier examine le dossier et répond: «C'est une bonne affaire. Je vous offre 50 millions». L'acquéreur a utilisé l'argent. Il a acheté des Jaguars et les a équipées de téléphones et de télécopieurs au milieu des années 80. Cela ne s'était jamais vu.

Les acquéreurs de Route Canada ont conclu avec le gouvernement canadien une entente qui prévoyait que les employés de Route Canada conserveraient leurs emplois pendant trois ans. Dix-huit mois après sa conclusion, l'entente n'était plus valide. Lorsque la question a été portée à l'attention de la Chambre et qu'on a demandé au gouvernement d'ouvrir les livres pour voir ce qu'il avait fait, le gouvernement a trouvé toutes sortes d'excuses. Un ministre a dit que ce n'était pas lui mais quelqu'un d'autre qui était le ministre en fonctions à l'époque. Comme d'habitude, on a mélangé les cartes du jeu et les ministres du Cabinet ont joué à la chaise musicale, de sorte que personne n'en assume la responsabilité; on a récemment constaté la même chose dans l'affaire Al-Mashat.

Il y a eu ensuite le cas d'Air Canada. Le ministre du Commerce extérieur a déclaré que la privatisation d'Air Canada serait une grosse affaire. La population canadienne était contre. Est-ce que les députés ministériels ont écouté? Ils étaient sourds, ils n'ont rien compris, ils avaient les oreilles bouchées, cela ne leur disait rien et ils n'ont même pas prêté l'oreille. Le résultat: à peine quelques semaines plus tard, 2 900 emplois ont été perdus; compressions à VIA Rail et la liste s'allonge. Maintenant, c'est au tour de la société Harbourfront. Où tout cela finira-t-il?

• (1600)

Certains disent que le Parti libéral est contre la privatisation. Eh bien, si les règles du jeu sont équitables, si nous comptons vendre ces terrains pour ce qu'ils valent et si nous allons en obtenir la valeur marchande juste, alors tout le monde à la Chambre appuie la privatisation. Or, la façon dont procède le gouvernement constitue une injustice, une injustice flagrante à l'endroit du public canadien. Le public canadien ne cesse de se faire avoir, que ce soit à cause de la négligence, des erreurs ou des agissements délibérés du gouvernement actuel.

Je n'ai absolument aucun doute qu'au cours des prochains mois, nous allons assister à une vente au rabais par le gouvernement actuel, une vente qui sera annoncée ici même, aux portes de cette Chambre: «Vente au rabais. Nos parcs nationaux sont à vendre».

Et savez-vous ce qui va se passer? Lorsque nous irons visiter nos parcs nationaux, un préposé au poste de péage nous dira: «Le droit d'entrée est de 30 ou 40 dollars. Allez, public canadien, nous allons vous vider les poches».

«Nous voulons faire plaisir à nos amis, public canadien. Nous voulons faire plaisir à ceux qui nous ont installés ici. Nous voulons faire plaisir aux grosses entreprises.» Ce sont en effet ces grosses entreprises qui, pendant les élections, ont payé ces annonces, ces mêmes grosses entreprises qui en 1988 ont déboursé des millions de dollars pour influencer les électeurs. Ils ont déboursé des millions de dollars pour dire au public canadien que l'Accord de libre-échange lui serait profitable. Nous avons vu clairement que l'Accord de libre-échange a

coûté à l'Ontario, ma province natale, 200 000 emplois jusqu'à aujourd'hui. Où cela arrêtera-t-il?

Je veux revenir à la société Harbourfront parce que c'est très important pour moi et pour mes enfants ainsi que pour ceux des trois millions de Canadiens qui vivent dans le Grand Toronto. Certains députés d'en face viennent peut-être d'autres régions, mais quand ils ont l'occasion de visiter Toronto, ils viennent toujours à Ontario Place, à l'Exposition nationale du Canada et dans ce parc magnifique.

M. Weiner: Est-ce dans votre circonscription?

M. Karygiannis: Ce n'est pas dans ma circonscription. Le ministre d'en face demande si c'est dans ma circonscription. Je suis prêt à l'accueillir n'importe quand dans ma circonscription, parce que la leçon que les Canadiens ont déjà donnée au député conservateur de ma circonscription, ils la donneront aussi au gouvernement en 1992 ou en 1993 ou même, s'il a le courage de déclencher des élections, aujourd'hui même. Je remarque qu'il y a des ministres à la Chambre aujourd'hui. Ils peuvent peut-être transmettre ce message au premier ministre. Quand il reviendra de Hong Kong, ils pourront peut-être lui dire: «Pourquoi ne déclenchez-vous pas des élections?»

Monsieur le Président, je remarque que vous me dites de ne pas m'éloigner du sujet. Il est scandaleux de dire au public canadien que nous allons vendre ce petit terrain grand comme un timbre pour 36 millions de dollars, quand nous savons très bien qu'il vaut dix fois plus cher.

Petro-Canada, que le ministre veut vendre à l'encan vaut environ 800 millions de dollars. Dans ma circonscription seulement, il y a environ 15 stations de Petro-Canada. Elles sont situées aux carrefours les plus fréquentés. Chacun de ces terrains vaut au moins 2 ou 3 millions de dollars, ce qui fait 45 millions dans ma circonscription seulement. Qu'est-ce que cela donne quand on multiplie par les 295 circonscriptions du Canada? Que vaut Petro-Canada? Quelle est la vraie valeur marchande de tout ce que le gouvernement veut vendre à l'encan?

Le ministre a déclaré récemment et aujourd'hui encore que la Société canadienne des postes faisait des bénéfices. À vrai dire, ce sont des bénéfices sur papier seulement. Savez-vous pourquoi? Parce que j'ai l'impression que c'est sur elle que le couperet tombera la prochaine fois.

Pendant que nous continuons ce débat, je suis tout simplement écoeuré d'entendre quotidiennement les Canadiens moyens, les chômeurs et les autres dire qu'ils en ont assez de ce pays et qu'ils déménagent au Sud. C'est la négligence du gouvernement qui nous vaut cette rengaine.

La zone portuaire de Toronto est au bord de la catastrophe. Nous ne pouvons plus nager dans les lacs. La rivière Don est un désastre. Au lieu d'utiliser une partie de cet argent pour nettoyer ces emplacements, nous préférons les vendre et les donner à nos riches amis.

Si vous avez un jour l'occasion d'atterrir sur l'île de Toronto, lorsque vous traversez Oshawa, vous voyez les escarpements de Scarbourough. Dieu merci, ils n'appartiennent pas au gouvernement qui les mettrait alors probablement aux enchères. Vous allez ensuite en ville. La seule chose que vous voyez, c'est un rempart de gratte-ciel et aussi un petit terrain grand comme un timbre, appelé Harbourfront. Ce terrain sera bientôt couvert de gratte-ciel, parce que le gouvernement obtiendra probablement ce qu'il veut. Ce sera un scandale, mais les Canadiens se débarrasseront de ce gouvernement en 1992.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce—Le chômage; le député d'Ottawa-Ouest—La fonction publique; le député de Saint-Léonard—L'économie.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LE CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 14 mai. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je voudrais simplement rappeler au député que le nouveau Règlement prévoit quatre minutes, plus deux minutes pour les ministériels.

M. Allmand: Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président. J'ai lu le Règlement d'un bout à l'autre.

Le 14 mai, j'ai posé une question au premier ministre concernant le chômage à Montréal. J'ai mentionné un récent rapport qui indique que 25 p. 100 des Montréalais touchaient de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale.

Selon des statistiques récentes, Montréal connaît les plus hauts taux de pauvreté et de chômage urbains au Canada. Malgré ces statistiques bouleversantes, le gouvernement a promis dans le discours du Trône, de créer un certain nombre d'emplois d'ici l'an 2000.

Si le gouvernement avait réellement à coeur le problème du chômage, pourquoi fixe-t-il des objectifs pour l'an 2000, alors que les besoins existent en 1991?

La question que j'ai posée le 14 mai était celle-ci: Pourquoi n'avons-nous pas un objectif ou un programme de création d'emplois cette année, en 1991, afin de faire face à la situation qui règne à Montréal et ailleurs au Canada, où les taux de chômage sont élevés?

Eh bien, le premier ministre n'a pas répondu à ma question, mais le ministre qui y a répondu ne m'a évidemment donné aucune réponse. Il a parlé de quelques programmes secondaires que le gouvernement a mis sur pied à Montréal et il a dit qu'ils fonctionnaient bien. Comment peut-on croire de telles balivernes? Il dit qu'ils fonctionnent bien et pourtant, il y a un taux combiné de chômage et d'aide sociale de près de 25 p. 100 à Montréal. Cette ville connaît les taux de chômage les plus élevés au Canada, et le ministre dit que ces programmes fonctionnent bien.

À peine trois jours plus tard, trois jours après que j'ai posé cette première question, Pascal, une entreprise qui a été prospère pendant 87 ans à Montréal, a fait faillite. Vingt et un magasins ont fermé leurs portes et 1 600 employés ont perdu leur emploi.

Nous avons un gouvernement verbeux, porté à l'exagération. Il fait des déclarations tellement grandiloquentes que personne ne croit plus ce qu'il dit.

Lorsque l'économie s'améliorait, en 1984, le gouvernement portait toutes les créations d'emplois à son crédit. S'il avait une recette pour créer des emplois en 1985 et 1986, comment se fait-il qu'il ne l'utilise plus aujourd'hui?

Pourquoi ne propose-t-il pas des objectifs et des programmes pour la création d'emplois en 1991, alors que le taux de chômage est de plus de 10 p. 100 et que plus de 1 million de Canadiens sont sans travail? La région de Montréal est une véritable zone sinistrée.

Si le gouvernement était réellement responsable et s'il avait vraiment les réponses et les formules de création d'emplois, il les utiliserait. Le gouvernement nous les présenterait.

Je vais répéter ma question. Elle est simple. Au lieu de se fixer un calendrier qui va jusqu'à l'an 2000—je n'ai rien contre cela, remarquez bien—, pourquoi ne pas avoir un calendrier de création d'emplois pour 1991?

Je ne veux pas de réponse à une question que je n'ai pas posée et je préviens le public qui nous regarde qu'un secrétaire parlementaire va probablement me lire une réponse qui, préparée par quelque fonctionnaire, n'aura rien à voir avec la question et confirmera mon opinion que nous avons un gouvernement insensé.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce l'a mentionné, c'est effectivement un secrétaire parlementaire qui lui répond, mais qui va essayer de lui donner une réponse la plus logique

possible et une réponse qui va tâcher de répondre à ses préoccupations.

Monsieur le Président, notre gouvernement a établi et met en oeuvre de nombreuses stratégies à moyen et long terme dans le but de rehausser l'économie de Montréal, et par le fait même l'économie du Québec. À la suite du rapport CRESSOM, Emploi et Immigration Canada contribuera 32,5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'aider les groupes communautaires et les intervenants municipaux à trouver des solutions à long terme aux problèmes de restructuration des quartiers défavorisés de Montréal.

Dans le domaine de la formation, en novembre 1990, monsieur le Président, Emploi et Immigration Canada consacrait 2 millions de dollars afin de mettre sur pied un Centre de formation en pétrochimie dans l'Est de Montréal. Nous répondons à l'appel de l'industrie pétrochimique qui a besoin de travailleurs qualifiés.

Monsieur le Président, j'aimerais assurer l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce que Montréal recevra sa juste part d'une nouvelle stratégie de mise en oeuvre de la main-d'oeuvre qui augmente de 800 millions de dollars les fonds pour les programmes de formation des chômeurs, des assistés sociaux, des travailleurs âgés et des jeunes. De plus, les programmes de planification d'emploi viennent en aide à près de 8 000 participants. En 1990-1991, 32 millions de dollars ont été dépensés en programmes de formation à Montréal.

J'aimerais également rappeler à l'honorable député qu'entre septembre 1984 et avril 1991, ce sont 96 000 emplois nets qui ont été créés dans la région de Montréal. Sous le gouvernement précédent, entre 1980 et 1984, Montréal avait perdu 4 000 emplois.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir cette occasion de parler une nouvelle fois de la question que j'ai posée à la Chambre au sujet de l'inégalité du traitement des femmes dans la fonction publique du Canada.

Je répète que près de la moitié des personnes travaillant pour la fonction publique canadienne sont des femmes. Cependant, dans la catégorie de gestion, il n'y en a que 16 p.100.

Il est donc évident qu'il y a une discrimination constante et que les promotions sont fondées non sur les capacités mais sur la forme du corps. Les minorités visibles, les autochtones et les handicapés se trouvent devant les mêmes obstacles.

Je n'insisterai pas sur ces derniers aujourd'hui. J'en ai déjà parlé souvent à la Chambre et j'en parlerai encore. Aujourd'hui, je veux parler de la situation des femmes.

Le rapport annuel de la Commission de la fonction publique n'est que la dernière preuve que le simple fait de fixer des objectifs d'élimination des obstacles à la promotion n'a pas suffit à amener des changements réels.

Le groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique disait, il y a eu un an le mois dernier, qu'il était clair que les femmes n'ont pas de promotions dans la fonction publique du Canada en raison d'une attitude culturelle qui joue en leur défaveur. Ce n'est pas une chose que les employeurs font consciemment. C'est simplement qu'aux niveaux supérieurs, pendant toute leur vie active, les gens n'ont vu que des hommes, ce qui fait que lorsqu'ils pensent à un bon gestionnaire, ils pensent à un homme.

Le gouvernement a parlé des quelques femmes qu'il avait nommées par décret—je suis heureuse qu'il y ait quelque progrès—, mais ce sont des mesures encore insignifiantes. C'est ce qui arrive aux femmes dans leur vie quotidienne de fonctionnaires fédérales qui détermine si elles pourront ou non subvenir aux besoins de leur famille dans la même mesure et si elles pourront progresser ou réussir, en utilisant leur matière grise et leur talent pour le bien de leur pays.

D'autres l'ont dit mieux que moi, mais le prix du pain est le même qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme. Il en va de même pour les chaussures d'enfants. Elle ne mérite pas de ne gagner que les trois cinquièmes du salaire d'un homme. Ce n'est pas que les femmes au sein de la fonction publique soient moins instruites que les hommes. Au contraire, elles le sont davantage.

Le gouvernement parle des femmes dans la catégorie de la gestion. Des progrès ont été réalisés. De 14 p. 100 qu'il était l'an dernier, le pourcentage est passé à un peu plus de 15 p. 100 cette année. Ce qui signifie que sur plus de 4 000 gestionnaires, on y compte à peine 1 000 femmes. Ce n'est pas équitable et ce n'est pas juste. Si vous regardez qui obtient des promotions et quels sont ceux embauchés, nommés à des postes importants et obtiennent des mutations latérales pour élargir leur champ d'expérience, vous n'avez plus alors de question à vous poser. Moins du quart de ces promotions sont allées à des femmes. Moins de 25 p. 100 des femmes ont obtenu une promotion dans la catégorie de la gestion. À peine plus de 20 p. 100 des postes de gestionaires ont été accordés à des femmes. Pour ce qui est des mutations latérales qui permettent d'élargir le champ d'expérience, les femmes représentaient moins de 20 p. 100.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps imparti à la députée est expiré. La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement à la question soulevée par la députée au sujet des prétendus obstacles dressés aux femmes dans la fonction publique fédérale. Elle est certainement consciente des efforts déployés dans ce domaine, surtout par notre gouvernement, et des progrès énormes qui ont été accomplis ces dernières années.

Nous admettons d'emblée qu'il reste encore beaucoup à faire, mais, comme le premier ministre ne cesse de répéter à la Chambre, le gouvernement fera tout son possible pour corriger la situation et améliorer les choses.

Je sais gré à la députée d'avoir soulevé la question de nouveau aujourd'hui et je tiens à l'assurer que le gouvernement veillera à ce que les choses continuent de s'améliorer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)–LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait tenir entièrement compte de la réalité budgétaire des provinces et des municipalités qui participent aux négociations contractuelles de la Gendarmerie royale du Canada et que, par conséquent, il devrait être prêt à négocier un contrat pour les services de la GRC qui ne transfère pas injustement du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux les coûts que représente la surveillance policière.

—Madame la Présidente, pour la gouverne des députés et des gens qui suivent le débat, permettez-moi de préciser que le NPD demande au gouvernement de renégocier en bonne foi des contrats de police équitables pour les provinces où la GRC joue le rôle de forces policières provinciales et municipales.

Nous croyons que cette question revêt une importance cruciale aux yeux des Canadiens, parce qu'elle est liée à quelques-uns des grands problèmes de l'heure au Canada.

Mentionnons tout d'abord le problème que pose le débat sur l'unité nationale. Comme l'idéologie des conservateurs a miné et parfois détruit bon nombre des institutions nationales et des symboles auxquels tenaient les Canadiens, comme le service national de transport ferroviaire des voyageurs, la Société canadienne des postes, sans parler des sociétés Air Canada et Petro-Canada, qui ont été privatisées, et des compressions qui se poursuivent à Radio-Canada, bien des Canadiens estiment que la mise en oeuvre des mesures et de l'idéologie prônées par le Parti conservateur a mis en péril et presque anéanti les symboles et les structures sur lesquels repose l'unité canadienne.

Les conservateurs tentent de justifier leurs attaques contre ces institutions canadiennes en affirmant qu'elles coûtent trop cher de nos jours. Comme de nombreux observateurs politiques l'ont déclaré, les Conservateurs semblent connaître le coût, mais non la valeur des choses. Par conséquent, notre pays fait face à sa pire, et probablement sa dernière crise en ce qui concerne l'unité nationale.

Le deuxième problème que posent les contrats de police négociés avec la GRC concerne la façon dont les conservateurs ont fait face à la crise concernant les budgets et les programmes du gouvernement fédéral. Dans son dernier budget, le gouvernement a réduit les paiements de transfert aux provinces. Ces paiements servaient à financer dans les provinces les programmes à frais partagés, comme les hôpitaux, l'enseignement postsecondaire, les services sociaux et d'autres encore, de façon à ce que soient maintenus partout au pays des services de qualité égale et décente. À cause des compressions imposées, les habitants de certaines régions du pays recevront des services de qualité différente, en fonction de la capacité de leur province de financer les programmes.

• (1010)

Les conservateurs ont également réduit les programmes de soutien du revenu, comme les allocations familiales et les prestations de vieillesse, tous considérés comme des éléments qui contribuaient à l'unité canadienne et garantissaient à tous les citoyens canadiens, de toutes les régions du pays, un traitement équitable, peu importe leur lieu de résidence. Pour être admissible à ces programmes, il fallait simplement être Canadien.

Maintenant, les conservateurs fédéraux, en se fondant sur leur idéologie, ont commencé à remanier ces programmes, ce qui fait que les Canadiens n'ont pas tous accès à des services de qualité universelle, et ce, pour diverses raisons, notamment leur lieu de résidence et leur revenu.

Toutes ces institutions nationales, qu'il s'agisse des programmes sociaux ou encore des établissements ou des symboles nationaux, comme Radio-Canada, le système de communications, le réseau de transport ferroviaire et le service des postes canadiennes, ont tous été ébranlées. Les Canadiens et les Canadiennes ne conçoivent plus clairement quelles sont les structures fondamentales de notre pays que nous chérissons depuis 125 ans.

Il y a un symbole national du Canada qui est reconnu partout au pays comme à l'étranger. Il s'agit de la Gendarmerie royale du Canada, qui s'appelait la Police à cheval du Nord-Ouest lors de sa création en 1870. C'était une force de police fédérale chargée de faire régner l'ordre public pour que l'Ouest puisse se développer sans

heurts. Face au chaos dans lequel se trouvaient les États-Unis, les Canadiens estimaient qu'une force de police était nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre dans l'ouest du Canada et bien gouverner cette région. Depuis la création de la Police à cheval du Nord-Ouest, qui est devenue la police nationale du Canada et a même assumé le rôle de police provinciale ou municipale dans bien des régions du pays, ce corps policier a inspiré beaucoup de respect tant au pays qu'ailleurs dans le monde.

Il est très difficile de trouver un autre symbole qui soit plus représentatif du Canada que l'uniforme rouge de la GRC. Les gens qui visitent la capitale nationale en profitent pour se faire photographier en compagnie d'un agent de la GRC en tenue de cérémonie.

C'est la même chose dans les capitales provinciales. Pour les gens qui vont à la Cour de la citoyenneté aussi, l'uniforme rouge de la GRC fait partie des symboles visibles du Canada, au même titre que le drapeau et l'emblème du Canada. Il est perçu comme tel au pays comme à l'étranger.

Au moment de renégocier le contrat entre le gouvernement du Canada et les provinces qui font appel aux services de la GRC comme police municipale, le solliciteur général et le gouvernement du Canada ont adopté une position inflexible. Ils exigent que les municipalités et les provinces paient une plus grande part des coûts. Le gouvernement fédéral se trouve ainsi à mettre en péril même cette institution qu'est la Gendarmerie royale du Canada.

Ce qu'il dit aux provinces et aux municipalités, c'est qu'il va majorer le prix des services de la GRC à tel point que le maintien de l'ordre va devenir un fardeau financier si lourd pour les contribuables, que les municipalités devront songer à créer leur propre force de police municipale ou provinciale. Le gouvernement fédéral pourra alors se retirer complètement de ce secteur d'activité.

Cela ne manquera pas d'avoir des conséquences graves d'un bout à l'autre du pays, tant sous le rapport de l'unité nationale que celui de la reconnaissance des institutions et des symboles canadiens, si le gouvernement maintient sa ligne dure et intransigeante dans ses rapports avec les provinces et les municipalités canadiennes qui obtiennent à forfait les services de la GRC.

Maintenant, je dois dire que la Colombie-Britannique, ma province d'origine, est une des principales à faire appel aux services de la GRC. Après tout, selon Union of B.C. Municipalities, qui a fait beaucoup de recherche sur cette question, on trouve en Colombie-Britannique, 27 p. 100 de toute la force constabulaire de la GRC au Canada. En effet, sur 15 000 agents que compte la GRC, 4 000 sont envoyés en Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique, un important utilisateur des services de la Gendarmerie royale du Canada et, sur les 8 000 gendarmes de la GRC qui assurent des services de police à contrat, 3 100 sont en garnison en Colombie-Britannique, ce qui signifie que 39 p. 100 de tous les contrats de police sont passés avec la GRC se trouvent en Colombie-Britannique. Il en va de même pour les membres de la GRC qui assurent des services par contrat au niveau provincial.

Il s'agit là d'une question qui revêt une très grande importance pour les municipalités de la Colombie-Britannique étant donné qu'elles emploient 1 900 des 3 000 agents de la GRC assurant des services de police aux municipalités partout au Canada. Donc, 63 p. 100 de tous les membres de la GRC qui assurent des services de police par contrat travaillent dans des municipalités de la Colombie-Britannique, y desservant près d'un million et demi de résidants de cette province.

Il s'agit donc d'une question primordiale dans cette province. Je ne veux toutefois pas réduire l'importance que celle-ci revêt aussi dans l'ouest du Canada, puisque la GRC a toujours été la force constabulaire traditionnelle de l'ouest du Canada depuis la création de la Police à cheval du Nord-Ouest dans les années 1870.

Mais ce qui nous préoccupe, c'est que les municipalités de la Colombie-Britannique nous ont informés que si le gouvernement fédéral n'adoucit pas sa position intransigeante dans les négociations contractuelles, il leur en coûtera 12,5 millions de dollars de plus annuellement pour financer la GRC, soit 125 millions de dollars de plus pour la durée du contrat, qui est de dix ans.

Quant au gouvernement de la Colombie-Britannique, qui conclut des contrats de services de police avec la GRC, il devra assumer des dépenses supplémentaires de 27 millions de dollars alors qu'il vient tout juste de déposer un budget faisant état d'un déficit de 395 millions.

Il s'agit donc d'une province qui ne peut pas faire face à ce genre d'augmentations et de municipalités dans cette province qui ne peuvent pas transmettre ce genre d'augmentations à leurs contribuables sans leur infliger un lourd fardeau. Ces derniers, à cause de la majoration d'autres taxes fédérales—les taxes d'accise, les taxes sur le carburant, la taxe sur les produits et services, l'impôt sur le revenu et les frais pour tous les services fédéraux—, ne pourront absolument pas supporter une autre augmentation de taxe répercutée sur les propriétaires et les habitants des municipalités à la suite des contrats de police conclus avec le gouvernement fédéral. Et, en fait, ces coûts sont actuellement si élevés pour les municipalités en Colombie-Britannique, où certaines d'entre elles paient jusqu'à 37 p. 100 de leurs recettes pour les services de police, qu'il n'y aura peut-être pas de moyen légal de répercuter ces frais sur les impôts fonciers.

Il s'agit donc ici d'un autre élément de la politique des Conservateurs qui intervient dans ce débat. Elle consiste à augmenter constamment les taxes des classes inférieures et moyennes canadiennes dont on s'attend à ce qu'elles assument les frais pour ce genre de services alors que le gouvernement fédéral est tout à fait capable de les fournir au niveau actuel de partage des frais.

• (1020)

Je voulais seulement mentionner certaines des répercussions sur les municipalités de ma circonscription, et je citerai certains des maires de la circonscription de Comox—Alberni. Par exemple, le maire Ron Webber de Courtenay, en Colombie-Britannique, a déclaré qu'au cours de ces dernières années, la présence de la GRC a fourni un moyen rentable et efficace de fournir des services complets de police relevant de la compétence fédérale et municipale.

C'est aussi un facteur important pour maintenir une présence fédérale dans notre collectivité et pour contribuer énormément à conserver un sentiment d'identité nationale en ces temps d'incertitude.

L'augmentation proposée par le gouvernement fédéral représente une majoration de 17,35 p. 100 en une seule année et se traduirait par un accroissement de 5,4 p. 100 des impôts fonciers municipaux.

Il faut signaler aussi que cette analyse se fonde sur l'exercice financier de la ville, qui correspond à l'année civile, et que la proposition fédérale, pour un exercice complet et avec les nouveaux taux, entraînerait une augmentation de 25 p. 100 du coût des services de police pour cette petite municipalité et une augmentation de 7,8 p. 100 des taux d'imposition.

Pour une localité comme Courtenay, en Colombie-Britannique, une augmentation de 25 p. 100 du coût de la police et de 7,8 p. 100 de la taxe, compte tenu de ces coûts et de la proposition du gouvernement fédéral, dépasse de loin la capacité de payer de la municipalité et des contribuables.

Par conséquent, ces municipalités devront réduire les services à un moment où, comme on le lit dans *The Ottawa Citizen*, les femmes, dans des villes comme Ottawa, hésitent à sortir le soir dans leur propre quartier par crainte des agressions.

Ce n'est pas le moment de réduire les services de police ou de rendre moins équitable la répartition des coûts des services de la GRC entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités.

Il est temps que les trois niveaux de gouvernement s'entendent pour maintenir et améliorer les services. Il est temps que le gouvernement fédéral accepte sa part de responsabilité de façon que les femmes aussi bien que les hommes se sentent en sécurité le soir dans leur quartier, dans toutes les villes et localités du Canada.

Ce n'est pas le moment d'insister pour faire accepter ce genre de contrat aux provinces et aux municipalités de l'ouest du Canada, car c'est en ce moment qu'elles sont le moins bien placées pour accepter une nouvelle charge.

Permettez-moi de citer le maire de Port Alberni, la ville où j'habite: «Un excellent exemple des avantages, pour le gouvernement fédéral, de participer aux services municipaux, est qu'il se trouve ainsi en première ligne pour lutter contre le trafic de la drogue. Dans ce domaine, la façon la plus rentable d'assumer la responsabilité fédérale est d'avoir recours à des forces policières à contrat. Sans les contrats avec les municipalités, les coûts seraient certainement plus élevés pour le gouvernement fédéral.»

Le maire de Port Alberni et moi ne partageons pas toujours le même avis, mais, dans ce cas-ci, nous sommes tout à fait d'accord.

Si le gouvernement fédéral maintient sa position intransigeante et s'entête à faire augmenter les coûts pour la province et les municipalités de la Colombie-Britannique, certaines de ces municipalités vont finir par se doter de leurs propres forces de police.

La province pourrait elle aussi décider de créer sa propre police, et nous allons morceler les services. La communication de l'information sera ralentie ou carrément interrompue.

Nous allons nous retrouver au même point que les États-Unis où il y a la police locale, la police de comté, la police d'État et enfin la police nationale, le FBI. Le transfert d'information entre ces services de police est souvent extrêmement difficile, si tant est qu'il existe.

Il y a souvent confusion en matière de compétence sur des questions que l'on pense relever du palier fédéral, de l'État, du palier municipal ou du comté. En conséquence, les services policiers se dégradent souvent aux États-Unis et ne fonctionnent pas aussi efficacement qu'ils le devraient.

Il n'y a sans doute personne au Canada ou dans le monde qui ne connaisse l'efficacité de la GRC, comme force policière nationale, aussi bien que provinciale et municipale également.

L'efficacité de cette force policière tient en partie au fait qu'elle est capable d'intégrer ses services aux trois paliers de gouvernement et que ses systèmes de communication entre les trois paliers de gouvernement fonctionnent à l'intérieur du système de la GRC. C'est pourquoi ils sont beaucoup plus efficaces.

J'espère que les députés aujourd'hui présents à la Chambre appuieront la résolution que j'ai proposée et feront de leur mieux pour convaincre le solliciteur général et le gouvernement du Canada que la base du calcul des coûts établie dans le contrat pour les services de la GRC dans l'ouest du pays est adéquate, qu'on ne devrait pas essayer d'imposer des hausses de la contribution des provinces ou des municipalités et que le gouvernement fédéral devrait assumer toutes ses responsabilités car sinon, comme je l'ai fait remarquer, cela aurait pour effet de compromettre l'unité nationale. Cela aurait également pour effet d'alourdir davantage le fardeau fiscal des provinces et des municipalités et de réduire en même temps l'efficacité des services policiers au moment même où, au Canada, nous souhaiterions accroître la sécurité de nos citoyens qui commencent à avoir peur de circuler dans leurs propres quartiers.

J'exhorte donc les députés à appuyer cette résolution et j'exhorte le solliciteur général à l'accepter et à se mettre à négocier de bonne foi avec les provinces de l'Ouest ainsi qu'avec les municipalités qui retiennent les services de la GRC par contrat avec le gouvernement fédéral.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, je suis tout à fait étonnée que le député de la Terre promise insiste afin que les autres contribuables canadiens subventionnent les services de police en Colombie-Britannique.

L'économie de cette province est la plus prospère au pays. En effet, même l'Ontario traverse actuellement une période très difficile. Je trouve tout à fait curieux que le député exige que nous payions les services de police dans sa province.

La GRC peut certainement maintenir sa présence, mais la Colombie-Britannique devrait payer les coûts liés à ses propres services de police. Les contrôles exercés au niveau local visent à assurer le financement local des services que nous voulons dans notre collectivité. Je ne pense pas que ces services devraient être payés par les autres contribuables canadiens.

L'unité nationale n'est certainement pas tributaire de l'octroi de subventions.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je pense que si la députée était le moindrement au courant de la situation de la Colombie-Britannique, qu'elle insulte en la qualifiant de Terre promise, elle saurait que, par exemple, ma localité vient tout juste de perdre plus de 400 emplois dans l'industrie du contreplaqué. La survie même de certaines collectivités de l'Ouest est remise en cause, en grande partie à cause de la politique commerciale des conservateurs.

La députée aurait peut-être intérêt à passer un peu plus de temps en Colombie-Britannique afin d'avoir une juste idée de la contribution de cette province, non seulement à sa propre économie, mais aussi à celle de l'ensemble du pays.

Nous sommes très fiers de la population laborieuse de notre province, qui n'a jamais hésité à verser, en impôts et autres taxes, une partie des montants qu'elle verse au gouvernement fédéral. Bref, la Colombie-Britannique paye sa très large part.

En ce qui a trait aux services de police, nous demandons simplement d'obtenir un peu en retour. Nous n'exigeons pas que la totalité des frais soient assumés par le fédéral. Nous voulons seulement bénéficier d'une partie des sommes que nous versons à la Couronne fédérale afin d'avoir des services de police adéquats dans la province.

Les résidants de la Colombie-Britannique ne vont pas apprécier l'insulte de la députée conservatrice, qui qualifie leur province de Terre promise.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je n'en croyais pas mes oreilles lorsque j'ai entendu la députée de Don Valley-Nord ridiculiser trois millions de Canadiens qui vivent en Colombie-Britannique en appelant cette province la Terre promise. La députée devrait faire une visite là-bas.

• (1030)

J'ai enfin découvert ce matin ce que les députés d'en face essaient de faire. Le premier ministre essaie d'être nommé candidat républicain à la vice-présidence aux prochaines élections. Comment s'y prend-il? Il essaie de faire de Toronto, de Vancouver, d'Ottawa et de toute autre ville située à une distance raisonnable de la frontière des banlieues de villes américaines comme New York et Buffalo. Dans le cas de la circonscription de la députée, située dans la région de Toronto, il essaie d'en faire une banlieue de Buffalo.

Où était la députée ces derniers temps? Ne se rend-elle pas compte que l'Ontario a perdu 400 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis un an et demi? Où était-elle au cours des dix-huit derniers mois?

Mme le vice-président: Le député a assez d'expérience à la Chambre pour savoir que ses observations devraient porter sur le discours du député de Comox—Alberni et non sur une remarque faite par quelqu'un d'autre.

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'en venais justement à la question que je voulais poser au député de la Colombie-Britannique.

Combien de jeunes habitants de la Colombie-Britannique se joignent à la GRC? N'est-ce pas l'un des rares organismes fédéraux où ils peuvent faire carrière? Peut-il me donner des chiffres pour cette province et peut-être pour tout l'ouest du Canada?

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions. Je le remercie aussi de son intervention concernant les remarques faites par la députée qui a pris la parole avant lui. À mon avis, on ne pouvait pas laisser passer ces remarques parce qu'elles étaient trop loin de la vérité.

Malheureusement, je ne peux pas vous donner le nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui entrent dans la GRC parce que je ne l'ai pas.

Cependant, comme je suis le critique du Nouveau Parti démocratique en ce qui concerne les affaires autochtones, je m'intéresse, par exemple, au nombre d'autochtones qui se joignent à la GRC parce que le ministère des Affaires indiennes paie un montant considérable à cet organisme pour qu'il embauche des membres auxiliaires autochtones. La GRC ne respecte même pas le quota fixé par le ministère des Affaires indiennes pour les fonds qu'il lui verse. Ainsi, la GRC est subventionnée par le ministère des Affaires indiennes, mais n'a pas le nombre de policiers autochtones qu'elle devrait avoir.

Je ne peux pas vous donner le nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui entrent dans la GRC chaque année, mais je vais certainement chercher à l'obtenir. Je peux cependant vous dire qu'il y a des problèmes au niveau du recrutement d'après certaines des études effectuées dans diverses régions du Canada au sujet de notre système de justice.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je voudrais poser une brève question au député de l'île de Vancouver.

Pour ce qui est de ma région, je sais que le gouvernement fédéral ne s'attire certes pas la sympathie des Albertains en proposant des compressions dans les crédits destinés à la GRC, et c'est le moins qu'on puisse dire. En fait, c'est ce qui explique notamment qu'il est peu probable que les députés conservateurs soient réélus en Alberta. Je me demande si la même chose s'applique en Colombie-Britannique.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, il y a très peu de chances, à ce stade-ci, qu'un député conservateur soit élu en Colombie-Britannique. C'est aussi improbable que le déclenchement d'élections fédérales sous peu. En fait, on me dit que 14 p. 100 des gens croient que le gouvernement conservateur fait de l'excellent travail et que 15 p. 100 disent avoir vu Elvis Presley à leur 7-Eleven la semaine dernière. Ce qui est vraiment inquiétant, c'est que, dans certains cas, ce sont les mêmes personnes.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, hier, la GRC a célébré son anniversaire. En 1873, on a créé la Police à cheval du Nord-Ouest qui est devenue ensuite la Gendarmerie royale du Canada.

Comme on l'a signalé, la GRC constitue l'un des symboles nationaux les plus importants du Canada.

En fait, les gens connaissent la GRC dans le monde entier. À Ottawa ou à Hollywood, on fait des films sur la GRC et son travail. Il est bien connu que ce service de police attrape toujours les coupables.

Le gouvernement fédéral entend maintenant faire disparaître la GRC de l'Ouest et de la région de l'Atlantique. À l'heure actuelle, la GRC fait fonction de corps policier provincial dans huit des dix provinces et dans les deux territoires. Des municipalités de ces huit provinces peuvent également signer des contrats avec le gouvernement fédéral pour obtenir les services de la GRC.

Le Québec et l'Ontario ont un service de police provincial. En Ontario, il s'agit de la Police provinciale de l'Ontario et au Québec, de la Sûreté du Québec. Ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions de l'Ontario et du Québec et qui y habitent ne se rendent pas compte à quel point la GRC est importante pour l'Ouest et les habitants de l'endroit.

Depuis quelques mois, depuis un an en fait, le gouvernement agit de mauvaise foi dans la négociation d'un nouveau contrat. L'ancien contrat a expiré le 31 mars dernier. L'actuel solliciteur général est parmi nous aujourd'hui et il est chargé de négocier ce nouveau contrat avec les provinces, afin de s'assurer que la GRC continuera d'assurer les services essentiels qu'elle offre dans l'Ouest et dans la région de l'Atlantique.

M. Kilgour: C'est également un député de l'Ontario.

M. Nunziata: Le contrat est arrivé à échéance, mais le gouvernement avait déjà fait savoir qu'il n'était pas du tout disposé à faire de concessions au sujet de la proposition qu'il a faite concernant la renégociation du contrat. Le nouveau contrat, d'une durée de dix ans, liera les parties jusqu'en l'an 2001.

Le contrat est arrivé à échéance et les services contractuels continuent d'être offerts, mais en l'absence de tout contrat. Le gouvernement a été tout à fait intransigeant et refuse de négocier de bonne foi.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral paie 30 p. 100 des services dans l'Ouest. Le député de North York devrait savoir que les provinces et municipalités de l'Ouest paient la part du lion, soit 70 p. 100 du coût des services assurés par la GRC dans l'Ouest et dans le Canada atlantique.

Le gouvernement fédéral propose de ramener sa part à 25 p. 100. Le gouvernement canadien veut également, par l'intermédiaire du solliciteur général, imposer des coûts additionnels, des coûts administratifs supplémentaires aux municipalités et aux gouvernements provinciaux. Cela signifie une autre réduction de 79 millions de dollars de la participation financière du gouvernement fédéral, qui se chiffre actuellement à 251 millions.

J'ai l'impression que ces réductions font partie d'un programme systématique et délibéré qui vise à démembrer et à détruire le Canada ainsi que les symboles nationaux qui servent à promouvoir l'identité nationale, l'identité canadienne. Nous savons qu'en sept ans a peine—de longues années pour beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre—, le gouvernement a méthodiquement supprimé des institutions d'un bout à l'autre du Canada. Il a commencé par démanteler l'AEIE, l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il procède actuellement à la privatisation de Petro-Canada. La société Air Canada a été privatisée. Le gouvernement privatise également la société Harbourfront dans le Grand Toronto. Il a pratiqué des compressions à la Société Radio-Canada. Il en va actuellement de même de la Société canadienne des postes. Le gouvernement a détruit VIA Rail et entend réserver le même sort à la GRC dans l'Ouest.

Quelle est la stratégie du gouvernement? Je crois que la question est toute indiquée.

M. Kilgour: Brian veut être candidat à la vice-présidence des États-Unis.

M. Nunziata: Le député de l'Alberta dit que le premier ministre veut poser sa candidature à la vice-présidence des États-Unis.

• (1040)

Les cyniques qui se trouvent parmi nous s'entendront pour dire que le gouvernement a prévu dans sa stratégie de désintégrer graduellement notre pays et de l'intégrer aux États-Unis.

Les municipalités seront dûrement frappées par les propositions du gouvernement fédéral. En effet, le gouvernement essaie de réduire son déficit au détriment des municipalités de l'Ouest et du Canada atlantique. Il essaie d'alléger ses dépenses de 79 millions de dollars cette année.

Compte tenu de l'importance de la GRC dans l'Ouest et des avantages qu'elle représente pour cette région, on se demande vraiment où sont les priorités du gouvernement. Le gouvernement parvient à trouver de l'argent ici et là pour faire plaisir à ses amis, aux amis du premier ministre et à ceux des ministres. On leur accorde toutes sortes de contrats sans soumission. On a payé les frais d'avocats de Sinclair Stevens, qui se chiffraient à 500 000 $, et on a trouvé cinq millions de dollars pour constituer une commission royale d'enquête sur la conduite d'un ancien ministre conservateur qui a été reconnu coupable d'avoir enfreint à 17 ou 18 reprises les directives portant sur les conflits d'intérêts.

Les conservateurs semblent savoir où trouver de l'argent lorsqu'il y va de leurs propres intérêts, mais quand il s'agit de questions importantes pour les Canadiens, ils sont incapables de trouver les ressources nécessaires. Il ne faut donc pas se surprendre que les Canadiens de l'Ouest éprouvent un sentiment croissant d'aliénation lorsque des gens du centre du Canada, le Parti conservateur et des députés tel celui de North York parlent comme ils le font et montrent une totale incompréhension ainsi qu'une ignorance complète de la situation dans l'Ouest.

Et voilà que le solliciteur général de l'Ontario—cette province par-dessus le marché—négocie ce nouveau contrat de mauvaise foi. Quelles seront les conséquences réelles des compressions fédérales pour les provinces touchées? Pour la Colombie-Britannique, cela signifie des coûts supplémentaires de l'ordre de 120 millions de dollars sur une période de dix ans. Pour l'Alberta, les coûts supplémentaires s'élèveront à 15 millions. En fait, les municipalités de cette province envisagent de créer leur propre service de police. À Red Deer, par exemple, l'augmentation des coûts a poussé les dirigeants municipaux à envisager sérieusement la création de leur propre service de police, ce qui voudrait dire que la Gendarmerie royale du Canada ne serait plus présente en Alberta.

La même situation se présente en Saskatchewan, dans la localité de Rosthern, où les édiles municipaux examinent eux aussi la possibilité de mettre sur pied leur propre service de police.

Au Manitoba, la proposition fédérale représentera des coûts supplémentaires de 90 millions pour toute la durée du contrat.

En Nouvelle-Écosse, elle signifiera que les municipalités de la province devront débourser 23 p. 100 de plus au cours de la première année du nouveau contrat, c'est-à-dire neuf millions de plus annuellement.

Quant au Nouveau-Brunswick, qui était déjà las de l'irresponsabilité fédérale depuis quelque temps, il avait déjà mis sur pied sa propre patrouille routière et n'avait donc plus recours aux services de la Gendarmerie royale du Canada pour ce genre de travail. Il souffrira quand même beaucoup de ces compressions.

Il a en effet décidé de faire de nouveau appel à la GRC parce qu'il croit que ce corps policier fournit d'excellents services. La GRC est très respectée dans tout le pays et constitue d'ailleurs l'un des services de police les plus respectés au monde. Et dire que si le gouvernement arrive à ses fins, il réduira radicalement sa présence dans l'ouest du Canada.

Nous savons que cet arrangement, qui a été négocié par le gouvernement précédent et qui prévoit que la GRC conclura des marchés de services avec les provinces et les municipalités de l'ouest du Canada, permet à l'État de réaliser des économies importantes. Au Québec, par exemple, les services policiers coûtent 170 $ par habitant. En Ontario, ce chiffre s'élève à 155 $. Ces montants comprennent bien sûr les services fournis par tous les corps policiers de ces deux provinces. Dans la municipalité que je représente, les services policiers sont assurés par la police du Grand Toronto, la police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada.

En Colombie-Britannique, il en coûte 127 $ par habitant pour offrir des services policiers à la population. Ces coûts sont donc de 170 $ au Québec, de 155 $ en Ontario et de 127 $ en Colombie-Britannique. Par conséquent, madame la Présidente, vous pouvez donc constater de quel ordre sont les économies que cet arrangement permet de réaliser.

Le député de North York voudrait nous faire croire que seules les provinces visées en bénéficieront, que les provinces et municipalités qui signeront ces marchés de services en tireront profit et que ce seront en fait les riches de l'Ontario et du Québec qui paieront la note ou qui assumeront le coût des services de police offerts dans ces provinces ou municipalités.

Le député oublie que cet arrangement est assez avantageux pour le gouvernement fédéral et les contribuables puisque le gouvernement fédéral ne paie que 30 p. 100 des coûts et que, bien sûr, les contribuables fédéraux de l'Ouest paient leurs impôts à Ottawa tous les mois d'avril et chaque fois qu'ils reçoivent un chèque de paie.

Quels avantages en retire le gouvernement fédéral, notre gouvernement national? Nous avons parlé du symbole national. C'est un avantage qui n'a pas de prix pour les Canadiens. Nous avons un corps policier national, la Gendarmerie royale du Canada. Les femmes et les hommes qui servent le Canada dans la GRC sont perçus comme un symbole national.

Dans l'ouest du Canada, madame la Présidente, lorsque vous voyez la GRC, vous voyez le Canada, vous voyez la sécurité et vous voyez des policiers très respectés qui travaillent dur et avec zèle pour les Canadiens. Partout dans l'ouest du Canada, madame la Présidente vous voyez cette présence qui est un symbole national.

La GRC est l'une des rares institutions du Canada que l'on peut assimiler à une présence nationale. Il y a des stations-service Petro-Canada partout au pays, Air Canada aussi est présent partout au Canada, mais la GRC, en fournissant ses services, a des contacts quotidiens avec la population.

Si le gouvernement fédéral pouvait faire ce qu'il veut, il y aurait une force policière distincte à Calgary, une force distincte à Lethbridge, une autre à Red Deer, une autre à Vancouver et encore une autre à Vancouver-Nord. Il y aurait un corps policier distinct dans chaque municipalité et dans chacune des quatre provinces de l'Ouest ainsi que dans chacune des provinces atlantiques et dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Une voix: C'est cela édifier une nation.

M. Nunziata: Mon collègue dit que c'est édifier une nation. Il a parfaitement raison parce que de 1873 à aujourd'hui, la GRC et la force policière qui l'a précédée, la Police à cheval du Nord-Ouest, ont contribué à l'édification de la nation et ont donné des symboles et de l'importance à notre pays.

Cela a de grands avantages pour le gouvernement fédéral. Les maigres 270 millions de dollars et quelques qu'il y consacre chaque année sont bien dépensés. De plus, il y a une seule force policière dans l'ouest du Canada, par opposition, par exemple, à un détachement distinct de la GRC, un détachement distinct de l'OPP et un corps policier municipal à Toronto. En ayant un seul corps policier, le gouvernement économise beaucoup pour s'acquitter de sa responsabilité dans l'application des lois. La GRC, que cela nous plaise ou pas, est un corps policier fédéral qui aura encore un rôle à jouer si les provinces et les municipalités de l'ouest du Canada se dotent chacune de leur propre corps policier. Nous aurons encore besoin de la GRC pour faire appliquer, par exemple, les lois fédérales contre les drogues.

S'il y a double emploi, nous n'aurons plus d'agents de la GRC en uniforme. On aura, comme au Québec ou en Ontario, des agents d'infiltration de la GRC infiltrés dans des bandes de trafiquants, qui enquêteront sur le trafic et la vente de drogues, par exemple.

• (1050)

On économise d'une façon marquée l'argent des contribuables en ayant une seule structure policière. Tâchons de ne pas donner la fausse impression aux Canadiens que les contribuables du centre du pays financent les services de police dans l'Ouest sans rien recevoir en retour.

Les habitants de l'Ouest sont aussi canadiens que les autres. Ils paient leurs impôts au gouvernement fédéral et font leurs contributions au Trésor, montants qui sont ensuite redistribués. Or, les habitants de l'Ouest ou de l'Est ne se plaignent pas du fait que des fonds du gouvernement fédéral servent à financer des dépenses énormes au Québec et en Ontario.

Je trouve étonnant qu'un député conservateur veuille priver l'Ouest des fonds nécessaires pour maintenir les services de la GRC dans cette région du pays.

Il est clair que le gouvernement ne tient pas au maintien des services de la GRC. Il tente de se décharger de ses responsabilités en refilant le fardeau fiscal aux municipalités.

Nous savons que le gouvernement fédéral est en train de s'attaquer à l'universalité des soins de santé dans tout le pays en essayant de faire payer certains frais aux provinces. En fait, les services de santé souffrent déjà des compressions massives effectuées par ce gouvernement.

Il en va de même du secteur de l'éducation, où le gouvernement a fait des coupes sombres dans les paiements de transfert aux provinces. L'éducation en souffre, et c'est maintenant le tour des services de police.

Ce qu'il y a d'encourageant, c'est que les huit provinces et les territoires concernés sont solidaires dans leur opposition. Ils en ont assez. Ils ne sont pas prêts à céder, comme le solliciteur général l'espère. Ils sont décidés à ne pas se laisser imposer les coûts additionnels, qui sont très élevés.

Les solliciteurs généraux de ces provinces se sont rencontrés au cours des derniers mois, et leur position reste ferme. Ils n'enverront pas les sommes supplémentaires au gouvernement fédéral. Ce sera au tour du gouvernement fédéral d'agir.

Si le solliciteur général prend la parole dans quelques minutes, dira-t-il ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet? A-t-il l'intention de retirer unilatéralement la GRC de l'ouest du Canada ou du Canada atlantique? Est-il prêt à négocier de bonne foi?

L'accord conclu il y a dix ans était un bon accord. Il était juste. Alors, pourquoi le gouvernement voudrait-il maintenant modifier cette relation qui a si bien fonctionné au cours des dix dernières années et des années précédentes?

On peut comprendre que les deux paliers de gouvernement seront obligés de payer, pour les services de police, les coûts additionnels découlant de l'inflation, mais pourquoi donc le gouvernement fédéral veut-il céder ses obligations ou renégocier cet accord d'une façon aussi injuste?

Les gouvernements provinciaux sont solidaires. Ils n'apprécient pas l'intransigeance du gouvernement fédéral. Ils sont prêts à tenir tête au solliciteur général et à dire: «Nous continuerons à payer notre juste part quand nous ferons nos chèques à tous les mois ou à tous les deux mois. Nous les ferons suivant l'ancienne formule.»

On verra alors ce que le gouvernement fédéral et le solliciteur général feront pour mettre en oeuvre leur injuste proposition. J'ai mentionné dans mes remarques pourquoi le gouvernement fédéral devrait continuer à payer sa juste part.

Mon temps est-il expiré, madame la Présidente?

Mme le vice-président: Il est expiré.

M. Nunziata: Mon temps est expiré.

Je termine en disant que le Parti libéral appuie sans réserve les positions prises par les gouvernements provinciaux autres que ceux du Québec et de l'Ontario.

Le Parti libéral appuie entièrement, complètement et sans équivoque le maintien de la Gendarmerie royale du Canada dans l'ouest du Canada, dans le Canada atlantique et dans les territoires. Quand nous serons de l'autre côté de la Chambre, nous assurerons la présence de la GRC dans l'ouest du Canada.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Tout d'abord, je tiens à remercier mon collègue de son analyse approfondie de ce problème. J'apprécie particulièrement les commentaires qu'il a faits à propos de la GRC, un organisme dont nous pouvons être fiers, notamment à propos de son efficacité en tant que service de police et de son importance en tant que symbole national, particulièrement pour les Canadiens de l'Ouest et du Nord.

J'aimerais soulever deux questions. La première concerne une citation. Je tiens à m'assurer que, lorsque nous disons qu'il s'agit d'une autre attaque contre un symbole national, qui contribue à l'unification du Canada, tous les députés reconnaissent que ce ne sont pas seulement les Libéraux et les autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui sont de cet avis. J'ai une citation ici du ministre McCrae du Manitoba qui est membre du Parti conservateur là-bas. Il dit ce qui suit: «À une époque où notre pays connaît de grandes tensions, il serait tragique que la myopie des politiques budgétaires fédérales vienne rompre un autre lien qui unit ce pays.»

Mon collègue sait-il si d'autres personnes ont fait des observations semblables?

Mon autre question porte sur les coûts dont le gouvernement fédéral se déchargerait sur les provinces. Le député en a fait mention. J'estime que cela est particulièrement important. Si vous avez facilement accès à ces données, j'aimerais que vous les répétiez pour les Canadiens qui nous écoutent, car ces coûts représentent effectivement un lourd fardeau supplémentaire pour les provinces et pour les municipalités. C'est l'une des façons qui permet au gouvernement de déclarer qu'il arrive à contrôler les dépenses pour qu'elles ne dépassent pas 3,7 p. 100. Manifestement, il y arrive en se déchargeant de certains coûts sur les provinces et sur les municipalités.

M. Nunziata: À l'heure actuelle, la participation du gouvernement fédéral aux coûts des services contractuels de police fournis par la GRC s'élève à 251,7 millions de dollars. Le gouvernement propose de la réduire de 79 millions de dollars.

On ne peut simplement retirer 79 millions de dollars et souhaiter que le coût disparaisse. Ce coût incombera inévitablement aux provinces et aux municipalités. Ce sont donc les contribuables municipaux qui assumeront la majeure partie de l'augmentation. Ce montant est considérable pour les municipalités, ainsi que pour chaque ville ou village d'un bout à l'autre du Canada, soit de l'Ouest, du Nord et des provinces atlantiques.

Le député me demande quelles autres personnes ont fait remarquer que cela contribuait à la désintégration du Canada et à la destruction des symboles nationaux, en particulier, à la destruction et au démantèlement de la GRC. Un très grand nombre de Canadiens, d'un océan à l'autre, admirent et respectent la GRC, et ils ont été

Article 31 du Règlement

bouleversés d'apprendre le plan secret de ce gouvernement qui vise à faire disparaître la GRC partout au Canada.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Je trouve extrêmement intéressant que le député de York-Sud—Weston laisse entendre que ses contribuables, qui ne paient pas seulement le coût moyen de 155 $ que représente en Ontario la surveillance policière, mais un montant beaucoup plus élevé parce qu'ils habitent l'agglomération torontoise, devrait en fait financer des collectivités comme celles de la Colombie-Britannique, par exemple, où le coût de ces services est de 127 $ par habitant, mais où l'on bénéficie d'une autre subvention de 30 p. 100. Je crois qu'en Colombie-Britannique, on paie environ 89 $ pour la surveillance policière.

Dans l'agglomération torontoise, bien des gens ont du mal à payer leurs taxes foncières qui sont très élevées, et le coût de la vie compte parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Je pense que les députés agitent le spectre de la disparition de la GRC, mais qu'en réalité, il s'agit plutôt d'une question de justice fiscale. Personne n'annonce la disparition de la GRC. Nous proposons que les collectivités assument leur propre coût de la surveillance policière et qu'elles déterminent les services dont elles ont besoin.

• (1100)

Pour la gouverne d'autres députés, j'ai visité toutes les parties. . .

Mme le vice-président: Permettez-moi d'interrompre la députée. Elle aura la possibilité de poursuivre après la période de questions.

[*Français*]

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, la suppression des barrières commerciales interprovinciales comme moyen de stimuler la croissance économique au Canada était l'un des thèmes centraux du discours du Trône du gouvernement.

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard se sont rapprochés un peu de cet objectif hier, lorsque le Conseil des premiers ministres des Maritimes a diffusé son document de travail demandant la levée d'un certain nombre de barrières commerciales interprovinciales au cours des 18 prochains mois. Citant le fait que les trois provinces sont trop petites pour ériger des murs, les premiers ministres décrivent un certain nombre de secteurs où l'intégration économique peut commencer, y compris la libre circulation des professionnels et des ouvriers qualifiés entre les provinces et l'élimination des guerres d'enchères coûteuses qu'elles se livrent pour attirer les entreprises dans la province la plus offrante.

Il est grand temps que le reste du pays emboîte le pas aux trois premiers ministres des Maritimes et commence à tenter de supprimer les 500 barrières commerciales interprovinciales et plus qui freinent actuellement la croissance économique au Canada.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE CANADA EN FORME

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, aujourd'hui marque la Journée de l'espadrille pendant laquelle tous les Canadiens sont invités et encouragés à porter leurs souliers de sport afin de manifester leur appui à un mode de vie sain et actif. Cette Journée de l'espadrille constitue le coup d'envoi de la Semaine Canada en forme qui débute aujourd'hui et qui durera jusqu'au 2 juin. La Semaine Canada en forme est maintenant reconnue à l'échelle internationale comme la plus importante célébration de l'activité physique au monde. Cette année, on prévoit que plus de 8 millions de Canadiens participeront aux quelque 14 000 activités qui se dérouleront un peu partout au Canada. Dans les collectivités, des centaines de milliers de bénévoles donneront de leur temps et de leur énergie à cette célébration annuelle.

Au cours des neuf prochains jours, j'invite tous les députés à se joindre aux Canadiens d'un océan à l'autre afin de promouvoir les nombreuses activités prévues dans le cadre de la Semaine Canada en forme, et d'y prendre part.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, l'option Encouragement à l'activité indépendante d'Emploi et Immigration Canada s'est révélé le meilleur moyen de favoriser l'expansion économique qui existe dans ma région.

Grâce à cette option, des chômeurs sont encouragés à mettre sur pied leur propre petite entreprise et à cesser de recevoir des prestations d'assurance-chômage. Jusqu'ici, plus de 150 participants exploitent leur petite entreprise et, dans certains cas, emploient déjà d'autres personnes.

Non seulement ce programme permet à des gens de cesser d'obtenir des prestations d'assurance-chômage, mais il sert également de fondement à une nouvelle expérience en affaires et favorise un nouvel esprit d'entreprise.

Le comté de Cumberland jouit peut-être du meilleur taux de succès au Canada grâce à l'option Encouragement à l'activité indépendante. Il remporte tellement de succès, en fait, que les fonds prévus pour 1991 sont actuellement épuisés. Si le succès du comté de Cumberland doit continuer au même rythme, nous avons besoin du budget nécessaire pour poursuivre ce programme. Je ne connais aucun autre programme gouvernemental qui soit aussi avantageux; je prie donc fortement le ministre de réévaluer la situation et d'accorder les fonds supplémentaires qui s'imposent.

* * *

LES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, la semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans annonçait l'octroi de 7 millions à l'égard des ports pour petites embarcations. Je prends la parole aujourd'hui pour demander qu'une partie de cet argent soit dépensée dans la circonscription de Cardigan.

Depuis les élections de 1988, j'ai écrit de nombreuses lettres demandant des réparations à des quais de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard. Je connais deux quais de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard qui avaient besoin d'environ 50 000 $ de réparations le printemps dernier. Comme ces réparations n'ont pas été faites, il en coûtera aujourd'hui environ 1,5 million.

L'engagement du gouvernement ne vise que de l'entretien mineur. La circonscription de Cardigan pourrait probablement utiliser à elle seule les 7 millions prévus, parce que le gouvernement a négligé de faire les réparations mineures lorsqu'elles étaient nécessaires.

Le ministre devrait agir immédiatement et aider les pêcheurs de la circonscription de Cardigan.

* * *

L'EMPLOI

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, il y a six mois, j'ai écrit à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque au sujet des pratiques discriminatoires au pont international entre Sault Ste Marie, en Ontario, et le Michigan. Ce pont est une copropriété canado-américaine, il est exploité en collaboration et les intérêts sont censés être partagés équitablement.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement américain refuse de respecter un accord vieux de 30 ans entre les deux pays, accord selon lequel les employés viendraient en proportion égale des deux pays. Actuellement, il y a 25 Américains et 18 Canadiens qui travaillent pour le pont. Pourquoi la différence direz-vous? Pourquoi, après six mois, n'avons-nous toujours pas de réponse? Pourquoi la réponse qui a été préparée est-elle réétudiée par le nouveau ministre?

Il semblerait que tout ait tendance à pencher en faveur des Américains.

Je n'ai pas reçu de réponse écrite à ma lettre, mais on m'a dit qu'une fois de plus, le triste accord de libre-échange avait frappé les travailleurs canadiens. L'article 15, qui semble ne pas s'appliquer du tout, prive les Canadiens de possibilités égales d'emploi sur le pont.

Nous devons nous rencontrer cet été pour résoudre cette injustice. Espérons que le gouvernement s'efforcera de résoudre cette injustice flagrante.

* * *

LE MULTICULTURALISME

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, la Charte des droits et libertés garantit le principe du multiculturalisme dans notre Constitution. Ce principe promouvoit le respect des origines culturelles et ethniques de tous les Canadiens, incite les Canadiens à apprendre à se connaître et à se comprendre les uns les autres et veille à ce que tous les Canadiens, quelle que soit leur origine ethnique, ait la possibilité ainsi que le devoir de participer équitablement et pleinement dans l'ensemble de la société canadienne.

Le multiculturalisme a été vivement critiqué dernièrement par deux groupes différents. D'une part, le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada a déclaré que bien des Canadiens sont contre le financement par le gouvernement des programmes multiculturels et estiment que les Néo-Canadiens devraient adopter nos symboles, nos cultures ainsi que notre définition de ce que signifie être Canadien.

D'autre part, selon le rapport de la commission québécoise Bélanger-Campeau, le multiculturalisme sous-tend l'égalité de toutes les cultures et de toutes les origines ethniques au Canada et, par conséquent, il se heurte au concept des deux peuples fondateurs.

Nous pouvons sûrement trouver un moyen de concilier toutes ces opinions différentes, sans pour autant en rejeter. Autrefois, nous avons fait valoir nos différences; maintenant, le temps est venu de mettre en valeur les choses qui font de nous des Canadiens. Nous avons sûrement plus. . .

Article 31 du Règlement

Mme le vice-président: Malheureusement, le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, selon les médias d'information, la compagnie IVACO, de Marieville, Québec, qui exploite des aciéries dans plusieurs villes au Canada, incluant L'Orignal, en Ontario, dans ma circonscription, s'apprête à relocaliser une partie de ses exploitations aux États-Unis.

Pourquoi? Parce que selon M. Paul Ivanier, président d'Ivaco, le dollar canadien est maintenant à un niveau artificiellement élevé. M. Ivanier précise que le dollar canadien devrait valoir, selon lui, 80c. U.S.

Madame la Présidente, nous, du Parti libéral, disons depuis longtemps au gouvernement que sa politique monétaire et fiscale fait en sorte que nous éloignons les investisseurs et que nous encourageons les exploitants à transférer des emplois aux États-Unis.

L'honorable chef de l'opposition a demandé à plusieurs reprises au gouvernement canadien de baisser la valeur de notre dollar afin qu'on puisse conserver nos emplois au Canada. Pourquoi le gouvernement d'en face refuse-t-il d'agir? Pourquoi refuse-t-il de protéger ces emplois?

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, le Parti réformiste parle de réduire et d'éliminer graduellement les subventions ainsi que les programmes de soutien à l'agriculture.

Tous les pays démocratiques de l'Ouest soutiennent leurs producteurs agricoles. Les agriculteurs canadiens ont contribué à la croissance et à la prospérité de notre magnifique pays. L'aide financière minimale accordée par notre gouvernement en période de sécheresse, lors d'inondations et lorsque le cours des céréales était bas a empêché plus de 100 000 producteurs d'abandonner leur exploitation et leur a permis de continuer de contribuer à l'économie du Canada.

Le gouvernement conservateur entend maintenir les programmes de soutien pour assurer la survie des producteurs agricoles, tandis que le Parti réformiste va éliminer les programmes et les agriculteurs. Preston Manning affirme maintenant qu'en éliminant les programmes de soutien agricole et la subvention du Nid-de-Corbeau, le gouvernement pourrait réduire la dette nationale.

Le gouvernement actuel n'a pas l'intention d'éponger la dette nationale sur le dos des agriculteurs. Il va laisser cette idée folle au Parti réformiste de Preston Manning.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, la GRC rapportait récemment qu'il y avait près d'un million d'armes à autorisation restreinte au Canada. L'an dernier, plus de 45 000 nouvelles armes à autorisation restreinte ont été enregistrées. Quatre seulement étaient refusées. Nous n'avons aucune idée du nombre de révolvers que possèdent les Canadiens parce que les armes qui ne sont pas à autorisation restreinte, comme le fusil semi-automatique qui a servi à abattre quatorze jeunes femmes, à Montréal, ne sont enregistrées nulle part. Des enfants en ont abattu d'autres ou se sont tués accidentellement avec des armes légales. Les habitants de Burnaby dans ma circonscription ont été les témoins horrifiés du carnage perpétré par un automobiliste qui tirait au hasard depuis une voiture en marche.

• (1110)

J'ai demandé au gouvernement de présenter un projet de loi qui permettrait de vraiment contrôler les armes à feu, mais il a complètement ignoré ma requête, et avec le projet de loi C-6, il vient de prendre la direction opposée. Il encourage par cette mesure la fabrication et l'exportation d'armes automatiques.

Les discours vides qu'il a faits pendant la guerre du Golfe pour dénoncer le commerce des armes sonnent bien creux, aujourd'hui. Lorsque le gouvernement a retardé la présentation de mesures sur le contrôle des armes à feu, les Canadiens ont eu l'impression qu'il était faible et qu'il ne comprenait rien à la question. Il vient de leur donner raison.

* * *

LE SYSTÈME D'INFORMATION POUR LES INTERVENTIONS EN CAS D'URGENCE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la création d'un système d'information national informatisé conçu pour les interventions en cas d'urgence. Un tel système permettrait aux pompiers et aux autres intervenants d'obtenir immédiatement, sur les lieux de l'incident, des renseignements précis en cas de sinistre impliquant des matières dangereuses.

Il existe des systèmes de haute technologie qui permettent non seulement d'identifier la matière dangereuse en présence, mais qui donnent également des renseignements détaillés sur les techniques d'intervention appropriées en cas d'urgence.

Je me joins à l'Association internationale des pompiers pour presser le gouvernement d'envisager sérieusement la mise en place d'un tel système national d'intervention.

* * *

[*Français*]

L'OPTIMIST INTERNATIONAL

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, il y a plus de 50 ans déjà, un groupe d'hommes et de femmes de la région de Montréal formaient le premier Club Optimiste du Québec. Aujourd'hui, avec près de 40 000 membres répartis dans 760 clubs, le Québec représente la plus forte concentration d'Optimistes en Amérique du Nord. Cette ferveur est d'autant plus remarquable que les 4 000 Clubs Optimistes en place dans le monde existent dans le seul but de servir leurs communautés.

L'année dernière, plus de 4 millions de jeunes ont pu profiter des programmes offerts par *l'Optimist International*. Parmi le vaste éventail de programmes offerts par les Optimistes, notons les initiatives de sensibilisation des jeunes au problème de la drogue et des programmes destinés à aider les enfants défavorisés ou souffrant d'un handicap. Ce genre d'implication dans nos communautés, madame la Présidente, est essentiel à la préservation de notre bien-être et j'encourage tous les Canadiens et Canadiennes à supporter les efforts de l'*Optimist International*.

Madame la Présidente, je terminerai en félicitant le président de l'*Optimist International*, le docteur Tate Thigpen, de Jackson, Mississippi, ainsi que ses collègues, présents ici aujourd'hui, et à l'occasion de leur assemblée ici à Ottawa.

* * *

[*Traduction*]

LE BANGLADESH

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, les habitants du Bangladesh continuent de souffrir des effets dévastateurs du cyclone qui s'est abattu sur leur pays. On dénombre déjà plus de 125 000 morts confirmées et on estime que ce nombre pourrait grimper jusqu'à 500 000.

Comme c'est trop souvent le cas, les couches les plus pauvres de la population sont celles qui souffrent le plus. Le gouvernement du Canada a fourni de l'aide par l'intermédiaire de son agence de développement, afin de soulager un peu cette souffrance. Il ne fait pas de doute que cela aide à court terme.

Article 31 du Règlement

Je m'inquiète de ce qui se passera à long terme. Le niveau croissant de la pauvreté au Bangladesh est attribuable au fait que les terres ne sont pas distribuées équitablement, dans un pays qui dépend de l'agriculture. C'est pour cette raison que les gens sont forcés de se déplacer vers les côtes, et les régions côtières sont les premières et les plus gravement touchées en cas de cyclone.

Dans un pays où 10 p. 100 de la population possède 50 p. 100 des terres, les petits agriculteurs n'ont pas beaucoup le choix et ont moins de possibilités. Ils peuvent louer des terres de propriétaires terriens absents ou se réinstaller dans les régions côtières, où ils auront peut-être une chance d'acheter des terres. Mais ces zones sont dangereuses quand le vent commence à souffler. Ce sont ces pauvres agriculteurs déplacés qui. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est terminé.

La parole est à l'honorable député de Chambly.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, je prends la parole pour prier instamment le gouvernement de mettre un terme aux fermetures de bureaux de poste qui se produisent d'un bout à l'autre du Canada, y compris dans la circonscription de Chambly, que je représente. Jusqu'à maintenant, plus de 950 bureaux de poste fédéraux ont été fermés ou privatisés, et plus de 150 autres doivent fermer leurs portes d'ici juillet.

Pourquoi le gouvernement enlève-t-il aux Canadiens les services postaux fiables auxquels ils avaient accès? Le gouvernement est fier de dire que, selon les résultats d'un sondage Decima effectué aux endroits où les services postaux ont été privatisés, 91 p. 100 de la population est satisfaite.

Si ce sondage est si fiable, pourquoi alors la société ne permet-elle pas aux municipalités de décider elles-mêmes si leurs bureaux de poste devraient être fermés? Ce taux d'approbation de 91 p. 100 n'est pas très évident lorsqu'on considère les centaines de lettres envoyées par les habitants de Mabou, en Nouvelle-Écosse, la manifestation organisée hier, à la porte du Parlement, par les habitants d'Avonmore, en Ontario, et les poursuites engagées mercredi contre Postes Canada par M. Réjean Lémare de La Rédemption, au Québec.

Je prie instamment le gouvernement de cesser d'imposer sa volonté aux Canadiens. Le gouvernement doit cesser. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps est expiré. L'honorable député de Lotbinière.

* * *

LE CENTRE D'INITIATIVE D'EMPLOI DE LOTBINIÈRE-OUEST

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Madame la Présidente, je voudrais vous parler d'un organisme de mon comté qui se nomme le Centre d'initiative d'emploi de Lotbinière-Ouest (CIEL), qui a été mis sur pied en 1985, suite à un programme de développement de l'emploi qui regroupe dix municipalités du comté pour une population d'environ 15 000 personnes.

Cet organisme est un palliatif au système bancaire et rejoint les gens que souvent personne ne rejoint. Il est à but non lucratif et fait appel à des membres-souscripteurs au nombre de 270 qui déposent dans un fonds de 30 $ à 2 000 $. De plus, les Caisses populaires du milieu contribuent substantiellement à ce fonds.

Depuis sa fondation, l'organisme est venu en aide à plus de 31 entreprises du milieu pour des prêts sans intérêt de l'ordre de 46 325 $ et a réussi à maintenir et souvent à créer des emplois.

Voilà, madame la Présidente, un exemple de gens qui se sont pris en main et qui se font confiance.

Je dis bravo à M. Rolland Paradis et à son équipe d'avoir instauré un tel organisme pour le plus grand bien de notre communauté.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances ou à son suppléant.

Hier, à la Chambre, le ministre a admis que l'économie était au plus bas. Les chiffres rendus publics aujourd'hui par le gouvernement ont confirmé que, pour bon nombre, il n'y a aucun espoir de reprise prochaine, car ils ont été acculés à la faillite. Au total, les faillites ont en effet grimpé de 77 p. 100.

Quand le gouvernement admettra-t-il que les décisions de l'ancien ministre des Finances étaient elles-mêmes une faillite, et quand le nouveau ministre des Finances assumera-t-il ses responsabilités et présentera-t-il au Canada un nouveau budget dont le pays a désespérément besoin à l'heure actuelle?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, tous les Canadiens savent que le pays connaît actuellement une récession.

Je voudrais rappeler au chef de l'opposition que, dans nos budgets de 1989 et 1990, nous avions prévenu les Canadiens que la demande était beaucoup trop élevée, qu'ils dépensaient trop et qu'ils jouaient avec le feu. Nous connaissons de toute évidence une récession, mais ce sont heureusement les chiffres du mois dernier. De nombreux signes indiquent maintenant que nous commençons à en sortir; il y a notamment le taux d'escompte qui a baissé encore hier.

Quant aux taux d'intérêt, ils ont chuté de 5 p. 100 en quelques mois. C'est tout un exploit, comparativement au record de taux d'intérêt élevés des Libéraux durant les années 80.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, le gouvernement a fait passer les taux d'intérêt à quatre ou cinq points au-dessus de ceux des États-Unis. Ils baissent un peu, et voilà que le gouvernement s'en attribue le mérite. S'il n'avait pas fait d'erreurs il y a quelques années, il n'aurait maintenant aucun mérite à s'attribuer. Les résultats sont probants. Le budget est un mauvais budget, et il est présenté au mauvais moment. À l'heure actuelle, l'ancien ministre des Finances regrette sûrement ce qu'il a fait. Où en sommes-nous aujourd'hui?

[*Français*]

Les résultats, c'est qu'en Ontario, les faillites personnelles ont augmenté de 123 p. 100; les faillites personnelles ont augmenté, en Colombie-Britannique, de 109 p. 100; et dans la province de l'Alberta, la province du ministre des Finances actuel, elles ont augmenté de 96 p. 100.

Alors, quand est-ce que le gouvernement va réaliser que ses politiques économiques ont été une tragédie pour un très grand nombre de Canadiens. Quand va-t-il prendre des mesures pour s'assurer qu'il y a une relance de l'économie, au lieu de présenter des politiques qui ralentissent tout simplement l'économie et qui créent des faillites à tous les jours?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, le leader de l'opposition a indiqué tout à l'heure que nous avions, selon lui, fait monter artificiellement les taux d'intérêt.

Je lui dirais que si les taux d'intérêt ont été aussi élevés qu'ils l'ont été, c'est justement à cause de la dette désastreuse que l'administration libérale nous avait laissée. Quand, dans notre budget, nous avons démontré notre détermination à régler le problème des finances publiques, les taux d'intérêt ont commencé à descendre. Et c'est justement en créant ces conditions, sans déroger, en ne laissant pas, comme les Libéraux, monter les taux d'intérêt à 22 p. 100; dans notre cas, nous les faisons descendre, les plus bas depuis trois ans.

Et partout, on voit *New R-word, recovery*, partout, on voit apparaître des indications qu'enfin, le Canada se prépare à connaître, comme on l'avait fait sous notre régime conservateur, plusieurs années de grande prospérité.

• (1120)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ce matin encore, dans les journaux, le président de IVACO disait que ce qui ne fonctionne pas dans l'économie, ce sont les taux d'intérêt qui sont plus élevés que ceux des États-Unis, de même que la politique artificielle de ce gouvernement qui maintient un dollar trop élevé, ce qui rend les produits non compétitifs au Canada. Alors, quand ce gouvernement va-t-il réaliser les erreurs qu'il a faites? Quand va-t-il s'assurer que les taux d'intérêt soient plus compétitifs qu'ils ne l'ont été au cours des quatre dernières années, et ramener le dollar canadien à un niveau qui va permettre à l'économie canadienne d'exporter, parce que celle-ci dépend considérablement de l'exportation? Pourquoi ne pas laisser descendre un peu le dollar pour permettre à nos manufacturiers de rester en affaires et ne pas faire faillite?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'espère que Dieu nous protégera des solutions libérales qui se sont avérées extrêmement coûteuses pour le Canada. Il n'y a pas de solution de fuite en avant. Il faut que le Canada fasse face à ces difficultés avec rigueur. C'est ce que nous faisons. Et pour prendre une industrie, un groupe d'industries ou un secteur qui est durement touché, l'industrie manufacturière, voyons ce que disait son président, hier, en comité, en répondant au critique libéral de l'industrie, M. Peterson, le député de Willowdale. M. Thibault a dit ceci, et je le cite en anglais:

[*Traduction*]

Il a dit: «Bon nombre des politiques mises de l'avant par M. Peterson obligeraient le gouvernement fédéral à accroître ses dépenses, ce qui ne ferait qu'aggraver le désordre économique actuel. Il s'ensuivrait une augmentation des impôts, du déficit et des taxes.»

[*Français*]

Madame la Présidente, je dois dire que les seules propositions que l'on a eues de ce côté de la Chambre sur chacune des politiques que nous avons adoptées sont celles-ci: Dépensez davantage. Ce n'est pas une solution, madame la Présidente.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Que fera le ministre pour venir en aide à nos commerçants canadiens au détail, menacés de faillite par la saignée de 100 millions de dollars perdus chaque année au profit des magasins américains outre-frontière?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, comme je l'ai signalé hier, nous avons entamé des consultations nationales pour que des mesures immédiates puissent être prises afin de remédier à ce problème extrêmement complexe, qui engage la responsabilité des trois niveaux de gouvernement et qui concerne également le secteur privé, les syndicats ainsi que les groupes de consommateurs. Nous sommes sur le point d'en arriver à une entente définitive sur les mesures que tous les intéressés doivent prendre.

En ce qui concerne les opérations douanières, nous avons commencé à mettre en oeuvre de meilleurs moyens de percevoir les taxes et droits de douane applicables. Le nombre de Canadiens qui franchissent la frontière a augmenté de 20 p. 100 environ, 23 p. 100 en fait le mois dernier, mais les droits de douane que nous avons perçus ont augmenté, au bas mot, de 150 p. 100. Des mesures sont prises à la frontière. Il reste néanmoins qu'il s'agit d'un problème beaucoup plus vaste, qui tient au fait que les Canadiens ne sont pas aussi concurrentiels que les Américains.

Je crois que ce problème a été traité de façon très constructive dans le discours du Trône. Le gouvernement conservateur a pris des mesures pour accroître la compétitivité des entreprises canadiennes et poursuivra ses efforts en ce sens.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre du Revenu national qui n'a, de toute évidence, mis en oeuvre aucune nouvelle politique.

Trente-trois augmentations de taxes en sept ans ont forcé les Canadiens à aller faire leurs emplettes chez notre voisin du Sud. En raison de la congestion causée à la douane canadienne par ces meutes de Canadiens, les Américains n'entrent plus chez nous qu'au compte-gouttes.

Le ministre fera-t-il immédiatement le nécessaire pour qu'une voie soit réservée exclusivement aux Américains à nos postes frontière et, ainsi, le séjour des Américains au Canada contribuera à neutraliser l'inertie et l'ineptie chroniques du gouvernement?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, le député est mal renseigné s'il croit que nous n'avons rien fait à la frontière. Dans le cadre du programme Douanes 2000, nous avons mis en oeuvre des mesures trop nombreuses pour les énumérer toutes aujourd'hui. Qu'il me suffise de mentionner l'installation de caisses enregistreuses automatisées et le recours à des technologies nouvelles comme l'échange de données informatisées, le pré-dédouanement du trafic commercial, la rationalisation des effectifs, l'aménagement de voies «express», le projet PACE et ainsi de suite.

Notre tâche, aux Douanes, consiste en un exercice d'équilibriste. Nous devons en effet arriver à percevoir des taxes et des droits de douane de façon plus efficace tout en éliminant la congestion à la frontière pour faciliter l'entrée des touristes et du trafic commercial. Nous cherchons ce juste équilibre en ce moment.

J'ai promis que nous allions élaborer des projet faits sur mesure pour chacune des localités visées, ce que nous avons déjà fait à plusieurs endroits. Nous ne demandons pas mieux que de collaborer avec chacune d'entre elles; nous sommes d'ailleurs en rapport avec les maires de ces localités.

Je connais l'orientation de notre gouvernement et je sais ce qui s'y passe. Je voudrais savoir ce que veut le Parti libéral au juste: que la frontière soit grande ouverte ou qu'elle soit fermée hermétiquement? Que le Parti libéral fasse connaître sa position; la nôtre est claire.

* * *

LES FAILLITES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, ma question porte sur l'augmentation record du nombre de faillites enregistrées au Canada.

Hier, le gouvernement s'est armé de courage pour annoncer que nous nous dirigions vers une reprise économique. Aujourd'hui, nous sommes rappelés à la dure réalité en apprenant que les faillites ont augmenté de 77 p. 100.

[*Français*]

Il y a eu près de 7 000 faillites en avril. C'est 77 p. 100 de plus qu'en avril de l'année dernière. Est-ce que le ministre va continuer de prétendre que tout va bien? Ou est-ce que ce gouvernement est enfin prêt à s'occuper des gens et à agir afin de faire cesser la récession?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je crois que l'honorable député voudra vérifier probablement sa question. Il a cité un chiffre, en parlant de millions, ce qui est inexact. C'est probablement une erreur de sa part.

Cela dit, je ne contesterai pas le fait que nous avons traversé une période difficile et que justement, nous parlons de chiffres qui sont derrière nous. Nous avons des raisons de commencer à regarder en avant.

Il nous demande quand nous allons commencer à nous occuper des gens. Il y a plusieurs façon de le faire, de s'occuper des gens. On peut artificiellement intervenir—et je dirais que c'est un peu l'approche qu'a choisie le gouvernement de l'Ontario—emprunter de l'argent, passer l'addition à nos enfants et avoir l'air de faire quelque chose. Ce qui est important, c'est de donner aux Canadiens un environnement dans lequel ils pourront assumer leur développement, dans les meilleures conditions possibles.

C'est ce que nous avons fait depuis 1984 et nous l'avons fait avec un grand succès, créant 1,5 million d'emplois. Et nous avons l'intention, après avoir traversé cette récession, de permettre au Canada de repartir sur une base solide.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, ces chiffres ne tiennent même pas compte des autres victimes que font ces faillites, je veux parler des employés de ces entreprises.

Dans d'autres pays, on parle de pertes politiques; ici, on a des pertes économiques. Prenez l'exemple de la société Brant Castings, de Windsor. Elle a fait faillite il y a un an, et 100 travailleurs n'ont pas encore reçu leur indemnité de cessation d'emploi. La société n'avait pas versé ses cotisations à la caisse de retraite et la moitié des travailleurs sont encore en chômage.

Quels encouragements le gouvernement donne-t-il à Russ Jackson, à Jim Leblanc et aux autres employés de Brant Castings? Pourquoi n'a-t-on pas encore déposé à la Chambre un projet de réforme de la Loi sur les

faillites, c'est pourtant ce que le ministre responsable nous avait promis il y a déjà plusieurs mois.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, le député soulève une question très intéressante au sujet de la Loi sur les faillites. Je peux lui dire qu'il aura bientôt des nouvelles de mon collègue, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, à ce sujet.

Le député prétend que nos mesures entraînent des pertes sur le plan économique. Pourtant, certains représentants du monde des affaires et des industries m'ont affirmé que c'est plutôt le NPD qui ruine les usines, avec ses décisions qui font augmenter les frais d'exploitation. Il n'est jamais facile de sortir d'une récession. On peut s'en sortir à coup d'argent, mais une seule fois.

• (1130)

Je rappelle à la Chambre que, lorsque nous avons pris le pouvoir, le gouvernement dépensait 1,33 $ pour chaque dollar qu'il encaissait. Pendant un certain temps, la population s'en est réjouie, mais il fallait s'attendre à en payer le prix un jour ou l'autre. Et ce jour est arrivé, et nous devons sortir le Canada du pétrin.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, quelle hypocrisie de la part d'un gouvernement qui dépense 34c. de chaque dollar qu'il reçoit. . .

Mme le vice-président: Le député voudra bien poser sa question. Il avait déjà fait précéder ses deux questions précédentes de longues entrées en matière.

M. Langdon: Permettez-moi de répéter, pour la gouverne de la présidence, le point clé que je veux faire valoir ici.

L'étude annuelle qu'effectue l'université Carleton et qui s'intitule *How Canada Spends* a été publiée cette semaine. Les auteurs concluent que le gouvernement ne possède aucune stratégie économique positive.

Le ministre admettra-t-il qu'il lui faut repenser sa stratégie, compte tenu de l'augmentation des faillites? Reconnaîtra-t-il qu'il ne peut parler de reprise économique quand un si grand nombre d'entreprises déposent leur bilan.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Il est toujours triste de voir une usine fermer ses portes, et cela a parfois de très lourdes conséquences, j'en conviens.

Le député, comme la plupart des membres de son parti, croit être le seul à se préoccuper de la situation. Je suis né en 1929, le 18e enfant d'une famille de 21. J'ai donc grandi pendant la crise, et le député n'a aucune leçon à me faire.

Il y a une bonne et une mauvaise façon de régler les problèmes. La façon qu'il préconise a été expérimentée en Europe de l'Est et a lamentablement échoué.

* * *

LE COMMERCE DES ARMES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Pendant la guerre contre l'Irak, le premier ministre a condamné le commerce international des armes qui a aidé Saddam Hussein a établir sa force militaire offensive et a déclaré que le Canada ne prendrait pas part à ce commerce.

Le 20 février, l'ancien secrétaire d'État a dit, et je cite: «Il est essentiel que le monde déclare qu'il n'y aura pas de vente d'armes au Moyen-Orient; 95 p. 100 des armes détenues par Saddam Hussein proviennent des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.»

Étant donné ces déclarations, comment le gouvernement justifie-t-il le projet de loi C-6?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le projet de loi C-6 a pour objet de renforcer les restrictions sur l'exportation d'armes. Nous établissons la transparence du marché. On fera rapport au Parlement de toutes les exportations d'armes. On organisera des consultations avec tous les pays auxquels nous nous proposons de vendre des armes. Il faudra aussi que le Canada conclut un accord avec tous les pays auxquels nous vendons des armes.

Je voudrais bien faire remarquer à mon collègue que le projet de loi C-6 prévoit des contrôles supplémentaires sur la vente des armes automatiques par rapport à ceux qui existent déjà pour les armes plus puissantes. Nous augmentons donc les contrôles, nous ne les diminuons pas.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, depuis de nombreuses années le Canada a pour politique de ne pas vendre d'armes destinées aux zones de conflit. Le Moyen-Orient a connu 26 guerres depuis 1945, plus que n'importe quelle autre région, et à l'exception de l'Égypte, il n'y a pas de traités de paix entre Israël et les pays arabes.

Pourquoi le gouvernement facilite-t-il alors la vente d'armes dans cette région? Quels pays figureront sur la liste des pays à qui on pourra vendre des armes aux termes du projet de loi et quels contrôles existera-t-il

pour empêcher une nouvelle aggression, comme celle à laquelle nous avons assisté l'été dernier?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, aux termes de ce projet de loi, tous les permis d'exportation seront délivrés après une étude cas par cas. On prendra les décisions après avoir jugé si l'exportation risque de déstabiliser la région. S'il y a une accumulation excessive d'armes dans la région, on en tiendra compte pour prendre la décision de délivrer ou non un permis. Mais je le répète, il faudra conclure un arrangement intergouvernemental en matière de défense, de recherche-développement et de production des armes. Et c'est la protection que nous fournissons aux Canadiens.

Je ferai remarquer à mon collègue qu'il y aura des contrôles supplémentaires sur l'exportation des armes automatiques, comme le prévoit le projet de loi C-6. Ces contrôles viendront s'ajouter à ceux qui sont prévus maintenant pour les exportations d'autres armes. Il s'agit donc d'un renforcement et d'une augmentation des contrôles par rapport à ceux que nous avons aujourd'hui.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Ma question s'adresse au ministre suppléant qui s'occupe des petites entreprises.

La politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement, l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage et la TPS ont nui à la capacité des petites entreprises d'amorcer la reprise économique dont nous avons tant besoin pour nous sortir de la récession.

Je demande au ministre quand le gouvernement compte venir en aide aux petites entreprises auxquelles ses programmes font du tort.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Science et de la Technonologie et ministre du Commerce extérieur): Depuis onze mois et demi, les taux d'intérêt ont baissé d'environ cinq points de pourcentage, ce qui ce traduit directement par un répit pour les petites entreprises. Et je dirais que c'est probablement dans ce domaine que nous pouvons leur apporter le plus d'aide.

Je signalerais aussi à ma collègue que nombre de petites entreprises oeuvrent dans le bâtiment et que, si elle l'a remarqué, les mises en chantier ont augmenté considérablement en avril. Cela est atttribuable à la baisse des taux d'intérêt ainsi qu'à la hausse des ventes de maisons, laquelle vient renforcer l'augmentation des mises en chantier.

Un dernier point: ma collègue a mentionné la taxe sur les produits et services. Nous reconnaissons que celle-ci, lorsqu'elle s'ajoute à la taxe de vente provinciale, constitue un fardeau supplémentaire. Toutefois, nous travaillons avec les provinces et nous les encourageons à harmoniser leurs taxes de vente avec la TPS de manière à alléger le fardeau fiscal des petites entreprises.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): J'ai une question supplémentaire pour le même ministre.

Le ministre ignore-t-il que les ventes au détail ont diminué de 3 p. 100 au cours des quatre premiers mois de l'année? C'est la baisse la plus forte depuis le gouvernement Diefenbaker; c'est la plus forte en 30 ans.

Si le ministre trouve là-dedans des raisons d'être optimiste et de croire que les politiques de son gouvernement sont fructueuses, c'est qu'il ignore tout des besoins des petites entreprises.

Le ministre avouera-t-il que les politiques de son gouvernement ont mis nos petites entreprises à rude épreuve et ainsi compromis notre capacité de nous remettre rapidement de cette récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Je suis désolé, mais la dernière partie de la question m'a échappé. La députée aurait-elle l'obligeance de répéter la fin de sa question?

Mme Callbeck: Volontiers, madame la Présidente.

Le ministre avouera-t-il que les politiques de son gouvernement ont mis nos petites entreprises à rude épreuve et ainsi compromis notre capacité de nous remettre rapidement de cette récession?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): L'une des inquiétudes dont les petites entreprises m'ont fait part concerne l'ampleur des dettes qu'elles ont contractées ces dernières années. L'une des politiques que nous avons suivies était de maintenir à un niveau élevé les taux d'intérêt afin de décourager l'endettement à un moment où celui-ci

augmentait très rapidement, soit de 15 à 20 p. 100 par année.

Si nous avions appliqué les politiques préconisées par la députée en maintenant de faibles taux d'intérêt, l'endettement aurait été d'autant plus considérable et les petites entreprises auraient aujourd'hui un fardeau beaucoup plus lourd à supporter.

La seule conséquence que je puisse tirer, madame la Présidente, c'est que les Libéraux ne comprennent rien à la situation, qu'ils n'ont pas de politique de rechange et qu'ils n'ont pas la moindre idée de la manière de gérer notre économie.

* * *

• (1140)

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. L'évaluation ministérielle interne qui se fait en secret à l'ACDI suscite alarme et confusion au sein de l'organisme et des milieux intéressés au développement international en général. En accordant le lucratif contrat de gestion à un ami du premier ministre et de la ministre responsable de l'ACDI, le gouvernement a créé une controverse qui fait des remous autour de l'organisme.

Pour aider à dissiper la confusion causée par les déclarations contradictoires qu'ont faites la ministre des Relations extérieures d'une part et ses hauts fonctionnaires d'autre part, le gouvernement déposera-t-il aujourd'hui le mandat de l'évaluation de gestion stratégique de l'ACDI, de même que les autres documents pertinents sur ce contrat accordé par favoritisme à la firme Secor Incorporated?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, voilà encore un autre exemple de la tendance du Nouveau Parti démocratique à tout traîner dans la boue. Secor est une des principales firmes de consultants au Canada. Elle a été invitée à effectuer cette évaluation en raison de la qualité de son travail et en raison de sa connaissance de l'ACDI ainsi que des activités de développement international, et parce qu'elle était capable d'aider l'ACDI à faire la révision de sa stratégie. Voilà pourquoi Secor a obtenu ce contrat.

Une voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue d'en face tient des propos calomnieux à propos de ce contrat. Il excelle à la diffamation.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Étant donné la triste réputation du gouvernement au chapitre du favoritisme, nous comprenons sa sensibilité à cet égard. Cela a tendance à se produire quand le premier ministre se trouve en Orient.

Étant donné que le Conseil canadien pour la coopération internationale et d'autres organismes intéressés au développement international demandent une évaluation de la mise en oeuvre de la politique énoncée dans «Partageons notre avenir» et censée guider l'action de l'ACDI, le premier ministre suppléant renverra-t-il en septembre, lorsqu'il sera achevé, le rapport de l'évaluation de gestion stratégique de l'ACDI au Comité permanent des affaires étrangères?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'imagine que c'est une question qui pourrait relever de la compétence de ce comité. Si ses membres demandent à des ministres de comparaître devant eux et de leur fournir de l'information sur cette évaluation de la stratégie, ils n'outrepasseront certes pas les pouvoirs du comité.

Je tiens à rappeler à mon collègue qu'avant de sauter à des conclusions, il devrait également réfléchir au fait que notre gouvernement a eu recours aux services d'autres spécialistes, dont Peter O'Malley, l'ancien secrétaire de presse d'Ed Broadbent, l'ancien chef de son parti. Pourquoi ne nous pose-t-on pas de questions à ce sujet? Pourquoi ne nous pose-t-on pas de questions sur les compétences de M. O'Malley? Pourquoi des questions uniquement sur ces autres personnes?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. La société vient de louer une loge au Skydome de Toronto, non pas une petite loge, mais une loge de luxe pour ses amis du milieu des affaires.

Ma question est fort simple: En cette période de récession et de compressions budgétaires, comment la société peut-elle justifier la location d'une loge, d'une suite, au SkyDome?

Je veux aussi savoir ceci, madame la Présidente: Pourquoi le ministre n'ordonne-t-il pas à Postes Canada d'utiliser ses ressources financières pour réduire les tarifs

postaux? Je ne crois pas que les Canadiens approuvent la location d'une suite au Skydome.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): C'est manifestement une question convenue.

Madame la Présidente, en 1981, lorsque Postes Canada est devenue une société d'État, c'était pour empêcher toute ingérence politique. Je suis certain que le député ne voudrait pas que je fasse de l'ingérence politique.

Quatre-vingts pour cent des recettes de Postes Canada proviennent des entreprises et environ 45 p. 100 des services qu'elle offre sont concurrentiels. Comme tout le monde qui est en affaires, Postes Canada a des moyens de promouvoir son image de marque et de recevoir ses clients importants.

Postes Canada fait beaucoup de promotion. Par exemple, elle participe à des événements comme le Bal de neige à Ottawa, le Carnaval de Québec, les Jeux olympiques de 1988, les Jeux pour les handicapés, les Jeux d'hiver du Canada à l'Île-du-Prince-Édouard, diverses activités pour l'alphabétisation, la course Terry Fox et bien d'autres encore.

À mon avis, cette entreprise assume très bien ses responsabilités sociales, et nous devrions l'en féliciter.

* * *

LA FIRME SECOR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre suppléant, qui est évidemment responsable du code régissant les conflits d'intérêts.

Elle fait suite à la question posée il y a quelques instants relativement au contrat accordé à la firme Secor, après que M. Marcel Côté eut été à l'emploi du gouvernement. Évidemment, M. Côté est immédiatement retourné chez Secor après la cessation de son emploi.

Le vice-premier ministre suppléant a-t-il demandé l'avis du sous-registraire général adjoint, qui est responsable de l'application du code? Que lui a dit le sous-registraire général adjoint? Si le vice-premier ministre suppléant n'a pas fait cette démarche, peut-il nous dire pourquoi?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, la question m'est posée parce que je remplace le vice-premier ministre.

Je ne suis pas le vice-premier ministre. Par conséquent, je transmettrai à celui-ci la question du député.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, les questions que je pose au gouvernement sont très précises.

[*Français*]

J'aimerais poser la question supplémentaire suivante: Il y a sûrement quelqu'un en face qui est en charge. Il y a quelqu'un qui est le premier ministre suppléant aujourd'hui.

Une voix: Personne!

M. Boudria: Et de ne pas avoir de réponse, c'est insatisfaisant. Je veux savoir du gouvernement d'en face quels conseils ce gouvernement a-t-il reçus du sous-registraire général adjoint concernant ce contrat? Est-ce que le gouvernement est assuré que la ligne directrice des conflits d'intérêt n'a pas été brimée? Oui ou non.

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, le député a assez d'expérience ici en Chambre pour savoir que les questions qu'il vient de poser viennent de recevoir une réponse. Le ministre qui est responsable sous la loi n'est pas ici aujourd'hui. Il est ici la plupart du temps. Il n'est pas ici aujourd'hui. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, en ce qui concerne une question importante mais technique, a indiqué au député et à la Chambre qu'il va prendre note de cette question et donner une réponse aussi vite que possible. C'est tout à fait normal. C'est la pratique parlementaire depuis des décennies.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, le gouvernement a prononcé de belles paroles dans son discours du Trône. Toutefois, celles-ci ne sauraient masquer l'absence d'un plan d'action.

Si le gouvernement veut réellement réduire le taux d'analphabétisme d'ici l'an 2 000, et s'il est sérieux lorsqu'il parle de réduire le taux très élevé de décrocheurs dans les écoles, va-t-il prendre une première mesure et éliminer cette taxe stupide et insensée sur les livres, les revues et les journaux?

Prendra-t-il cette mesure immédiatement?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'ai expliqué à maintes reprises à la députée, ici à la Chambre, l'objet de la TPS.

Je tiens à rappeler à ma collègue que les difficultés éprouvées par cette industrie et par beaucoup d'autres ne sont pas nécessairement liées à la TPS et parfois, ne le sont pas du tout.

Nous traversons une récession. Nous nous en sortons lentement, mais j'imagine que l'industrie se ressent des conséquences de cette période difficile.

Le gouvernement a dit que si, à la longue, il devenait évident que la TPS a une incidence, les ministères responsables examineront les façons d'améliorer la situation.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, cette réponse me paraît tout à fait invraisemblable.

Il suffit de lire les journaux, dans les deux langues, pour constater que cette taxe a effectivement des conséquences. Écoutez donc ce groupe en difficulté.

[*Français*]

Le gouvernement ne peut pas à la fois taxer les livres et réduire le taux d'analphabétisme. Alors qu'un tiers des librairies sont en train de fermer au Québec, que la vente des livres a chuté de 35 p. 100 au Québec, comment le ministre peut-il encore justifier la TPS sur les livres? Pourquoi le ministre n'évite-t-il pas la catastrophe en éliminant immédiatement cette taxe absolument inacceptable et désastreuse? Pourquoi pas?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Malheureusement, madame la Présidente, j'ai l'impression que les députés d'en face ont négligé de faire leurs devoirs sur la TPS. D'une part, il est très facile. Il y a des éléments de cette réforme fiscale qui permettent aux Canadiens qui sont particulièrement peut-être moins en mesure d'acheter des livres, d'avoir des revenus accrus après la réforme comparativement à ceux qu'ils avaient avant. Ils pourraient donc, je dirais, s'en prévaloir pour acheter des livres.

Madame la Présidente, tout à l'heure j'ai dit que la récession actuelle, le ralentissement dans l'ensemble des affaires qui affecte toutes les industries—et je ne vois pas en quoi cette industrie-là serait particulièrement pénalisée—au demeurant, j'ai indiqué également, comme l'avait fait le gouvernement au préalable, que si au fur et à mesure que le temps passe nous nous apercevions que cette industrie-là ou l'industrie du livre—il faudrait bien définir ce qu'on entend par là—canadienne était touchée, nous chercherions à trouver des moyens d'aider cette industrie. Et il est très dangereux de penser à enlever une taxe, qui a une base très large et qui s'applique à tous les produits, et à commencer à faire des exceptions, parce qu'il faudrait de l'autre main augmenter les tarifs sur le reste, ce qui ferait que le contribuable aurait en dernier ressort la même somme dans sa poche.

* * *

• (1150)

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, porte sur une forme différente de magasinage aux États-Unis qui est peut-être tout aussi grave, sinon plus. Je veux parler du fait que CP Rail se cherche maintenant diverses voies ferrées aux États-Unis.

Le ministre des Transports sait-il que le CP a demandé à l'organisme de réglementation fédéral aux États-Unis de lui accorder une exemption qui lui permettrait de transporter du charbon et de la potasse de Nord Portal, en Saskatchewan, à Thunder Bay, en passant par les États-Unis plutôt que le Canada. Si le CP obtient gain de cause, il y aura au minimum 200 trains de moins par année qui traverseront le Manitoba, ce qui aura de graves répercussions économiques sur des villes comme Brandon et Winnipeg.

Le gouvernement est-il au courant de cette affaire et, dans l'affirmative que va-t-il faire pour remédier à la situation? S'il ignore tout de cela, aura-t-il l'obligeance d'examiner la question et de prendre des mesures pour faire face aux effets de la déréglementation que nous avions prévus il y a bien longtemps?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, en tant que société privée, CP Rail doit être compétitive sur le marché mondial en ce qui concerne le transport des marchandises. Je ne suis pas au courant des décisions dont parle le député, car ce n'est pas au gouvernement qu'il incombe de prendre des décisions d'ordre commercial. C'est une prérogative du secteur privé. Si le CP agit ainsi afin d'accroître sa compétitivité sur le marché mondial du transport des marchandises, il a parfaitement le droit de prendre cette décision.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'aurais pensé que le gouvernement se serait préoccupé des répercussions de ses propres règlements. Dans le cas présent, ils permettent d'établir un précé-

dent. En effet, on va faire passer par les États-Unis des trains qui auraient dû normalement traverser l'Ouest.

La ministre va-t-elle s'inquiéter de l'avenir de Winnipeg, de Brandon et d'un grand nombre d'autres localités dont la survie dépend du trafic ferroviaire? Le gouvernement va-t-il enfin commencer à écouter ceux d'entre nous qui analysent les répercussions de tout ceci?

On est sur le point d'accélérer les négociations devant conduire à la signature de l'accord de libre-échange avec le Mexique, et le gouvernement va à nouveau faire la sourde oreille. Il n'a rien voulu entendre dans le passé et maintenant, certaines des terribles prévisions. . .

Mme le vice-président: Le député a posé sa question. La parole est à la ministre.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, le gouvernement a écouté dans le passé et il le fait maintenant. Il prête l'oreille aux expéditeurs et aux entreprises du pays. Si on veut maintenir dans l'Ouest les emplois dans le secteur de la potasse, par exemple, les commerçants doivent pouvoir expédier leurs produits à un tarif raisonnable. La déréglementation visait. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Martin (Lincoln): Madame la Présidente, nous souhaitons rendre le Canada compétitif. Nous déployons des efforts en ce sens en tant que gouvernement, et les entreprises ainsi que les travailleurs font de même. Ils prennent les mesures qui s'imposent pour permettre au Canada d'être compétitif dans le monde entier, et ce, dans tous les secteurs. Pendant ce temps, l'opposition se contente de maugréer dans cette enceinte.

* * *

LES JOURNAUX HEBDOMADAIRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Quatre journaux hebdomadaires de ma circonscription vont faire face à d'énormes hausses des tarifs postaux le 1er juin. Il y a des mois qu'ils demandent une prolongation du délai simplement pour survivre. Le mois de juin arrive à grands pas. Ces hebdos auront-ils droit à un allégement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, comme bien des députés, je viens de la campagne et je suis fort conscient du fait que les journaux ruraux font partie de l'âme même de ces collectivités.

Par conséquent, en réponse aux requêtes des journaux communautaires et de députés représentant des régions rurales, je suis heureux de dire au député que le gouvernement a décidé de reporter au 1er mars de l'an prochain l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs applicables aux journaux de code 2 afin de leur permettre de faire la transition.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

J'ai écrit au ministre de l'Emploi la semaine dernière et je lui ai aussi envoyé une note aujourd'hui afin de l'informer que je lui poserais une question concernant la persistance des glaces le long de la côte de Terre-Neuve et du Labrador, en particulier le long des côtes nord-est et nord-ouest de la province.

Le ministre sait que les pêcheurs ne reçoivent plus de prestations depuis le 15 mai, que ces Canadiens et leurs familles n'ont touché aucun revenu depuis cette date et qu'ils n'ont actuellement aucun moyen de gagner de l'argent en raison de l'état des glaces.

Je voudrais donc demander au ministre de l'Emploi qui, comme le ministre des Pêches d'ailleurs, est au courant de la gravité de la situation, si le gouvernement a l'intention ou non de prolonger les prestations d'assurance-chômage au profit de ces gens qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne touchent aucun revenu en ce moment.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je peux informer le député et la Chambre que mon collègue, le ministre des Pêches, et moi suivons de près la situation. On nous communique quotidiennement l'état des glaces le long des côtes ouest et nord-est de Terre-Neuve et du Labrador, et nous allons déterminer si la glace peut empêcher les pêcheurs d'entreprendre leur saison de pêche normale. Nous savons, comme le député l'a signalé avec justesse, que ces gens n'ont pas encore commencé à pêcher.

Le député sait aussi très bien que le gouvernement n'a pas hésité dans le passé à rencontrer les pêcheurs qui éprouvaient ce genre de problème et à leur venir en aide. Nous surveillons l'évolution de la situation et nous prendrons les mesures qui s'imposent.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Malheureusement, ces dernières années—et je ne cherche pas la chicane—, on a parfois suivi la situation pendant si longtemps que les pêcheurs ont beaucoup souffert de ne pas avoir de revenus.

Ce que les pêcheurs et leurs familles veulent, et ce que, j'espère, le ministre leur donnera aujourd'hui, c'est l'assurance d'une intervention rapide. S'il devient évident, comme ce semble être le cas, qu'il s'agit de la pire concentration de glace depuis 1974 dans certaines régions, le ministre peut-il donner l'assurance qu'il rétablira rapidement les prestations d'assurance-chômage, ce qu'il peut faire?

Nous parlons tout simplement des pêcheurs et de leurs familles qui ont besoin d'argent pour se préparer à la saison de pêche de ce printemps et aussi pour vêtir ainsi que nourrir leurs familles.

Le ministre peut-il s'engager à agir rapidement? Nous aimerions qu'il le fasse.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, qu'il soit bien clair qu'il n'y a jamais eu de prolongation de la période de versement des prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Nous ne pouvons pas puiser à même la caisse de l'assurance-chômage pour prolonger cette période de versement parce que nous devrions le faire pour l'ensemble du pays.

Pêches et Océans, l'APECA et mon ministère, je le répète, surveillent la situation. Nous ne sommes pas inactifs, et je peux donner l'assurance au député que nous tenterons d'agir le plus rapidement possible lorsque le versement des prestations prendra fin, vers le 2 ou le 3 juin.

• (1200)

Nous sommes prêts à intervenir. Les derniers chèques remontent au 15 mai. Ils couvrent deux semaines. Nous suivons la situation et, espérons-le, nous pourrons agir le plus rapidement possible.

* * *

L'INDUSTRIE DU TABAC

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'ai envoyé hier une lettre urgente au ministre pour lui faire part de mon inquiétude, au sujet de l'intention du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac de lancer une campagne contre les taxes sur le tabac, en plaçant un formulaire de protestation dans les paquets de cigarettes.

Hier, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il avait demandé aux conseillers juridiques de son ministère de lui donner un avis juridique sur la campagne annoncée il y a quatre jours et censée débuter lundi. Le ministre a-t-il reçu l'avis juridique et, dans la négative, pourquoi faut-il autant de temps pour obtenir un avis?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je ne sais pas pourquoi les choses sont toujours aussi longues avec les avocats, mais je crois que bien des gens à la Chambre ont très souvent fait face à ce problème.

Je n'ai toujours pas reçu l'avis, mais je l'attends aujourd'hui, peut-être cet après-midi. Dès que le ministère m'aura fait parvenir l'information, j'agirai selon sa recommandation.

Je répète ce que j'ai dit hier, c'est-à-dire que je partage pleinement l'inquiétude de mon collègue au sujet de la campagne annoncée par les sociétés. Le ministère de la Santé et du Bien-être social s'est donné pour mission d'informer les Canadiens des risques que le tabac représente pour la santé. Chaque hausse de 10c. de la taxe sur le tabac a pour effet de dissuader 14 p. 100 de jeunes Canadiens de commencer à fumer. C'est pour cette raison que nous appuyons la politique. S'il existe un moyen d'empêcher le lancement de la campagne, nous l'utiliserons.

Le député comprendra que je dois me conformer à l'avis que les conseillers juridiques devraient me faire parvenir aujourd'hui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, je tiens à souligner que je savais qu'on allait me poser une question à ce sujet aujourd'hui. Mes électeurs m'ont envoyé au Parlement pour parler en leur nom et défendre leurs intérêts. J'essaie de le faire du mieux que je peux.

Mme le vice-président: Je remercie le député de ses observations. Le député sait probablement aussi que le Président a donné son opinion à la Chambre sur ce genre de rappel au Règlement et d'observations. Je souscris à l'opinion du Président Fraser.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je voulais poser une question supplémentaire à ma question au ministre responsable de la Société des postes, mais il est rare que les députés de ce côté-ci de la Chambre soient autorisés à poser une question supplé-

mentaire lorsque la question principale a été percutante. Je désirais obtenir une explication additionnelle du ministre, je ne voulais pas poser de question supplémentaire. . .

Mme le vice-président: J'ai écouté attentivement la question du député. Ce qui aurait pu constituer une question supplémentaire a été ajouté à sa question initiale, et c'est pour cette raison qu'aucune question supplémentaire n'a été autorisée.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je profite du rappel au Règlement parce que je constate une tendance.

Cette semaine et la semaine dernière, des députés ministériels se sont levés et sont venus dire à la présidence qu'ils n'avaient pas la chance de poser des questions pendant la période de questions.

Si les députés ont l'intention de harceler sans cesse la présidence à ce sujet, je pense qu'il faudrait soumettre toute la question à un comité. Nous devons nous ressaisir. Les députés ministériels ne peuvent pas continuer de harceler certains députés de ce côté-ci, en soutenant qu'ils ne peuvent pas poser de questions au gouvernement. S'ils ne parviennent pas à poser leurs questions, qu'ils les soumettent par écrit à leur ministre, comme nous le faisons.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense qu'il est tout à fait antiréglementaire que le député accuse les députés ministériels de harceler le Président. En fait, les députés, qui ne sont pas membres de l'exécutif et ne font pas partie du gouvernement mais qui l'appuient, ne font que défendre leurs droits légitimes de députés à la Chambre. Ils devraient avoir les mêmes droits et privilèges que tout simple député.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je m'oppose vigoureusement à ce que le représentant du gouvernement, le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre, vienne nous faire un sermon en prenant un ton aussi moralisateur dans cette affaire. Il sait, et je sais, comment nous fonctionnons; il sait très bien que ce qu'il dit n'est pas un fait. Il s'agit d'un mouvement organisé, orchestré, de la part des députés de la majorité qui veulent que les ministres comprennent qu'il y a des divisions au sein de ce gouvernement-là. Ils veulent même prendre notre place. Nous la leur donnerons aux prochaines élections, et quand ils seront assis ici, ils pourront poser toutes les questions qu'ils voudront. En attendant, qu'ils interrogent leurs ministres, mais qu'ils ne viennent pas se plaindre à moi.

M. Harvey (Edmonton-Est): Sur ce point je voudrais dire simplement que. . .

Mme le vice-président: Un instant, je vous prie. Je ne me tairai pas parce que des députés hurlent «Règlement». Le député voudrait-il s'asseoir pendant que la présidente est debout. La présidence ne peut pas donner la parole à plus d'une personne à la fois. Je vais écouter, mais pas beaucoup plus longtemps.

Le sujet a déjà été abordé cette semaine alors que le président Fraser était au fauteuil. Il a donné à la Chambre son opinion sur ce sujet. Il a, à mon avis, donné de sages conseils à tous les députés, et je ne pense pas que le fait de profiter du vendredi, lorsque la vice-présidente est au fauteuil, nous amènera beaucoup plus loin, et c'est que je veux que la Chambre sache.

J'ai écouté les observations du parti ministériel. J'ai écouté celles de l'opposition officielle. Je vais écouter un député du Nouveau Parti démocratique et le député d'Edmonton-Est à qui j'avais déjà donné la parole.

M. Harvey (Edmonton-Est): Merci, madame la Présidente. Il n'y a rien que je puisse ajouter à ces sages remarques.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire demande la parole. Est-ce sur le même rappel au Règlement?

Une voix: Il veut continuer.

M. Cooper: Madame la Présidente, je pense que c'est important, tant du point de vue du ton que de celui de l'attaque présumée contre la présidence. Je tiens à dire que les députés de ce côté n'ont pas choisi délibérément un vendredi pour soulever cette question. Ils n'ont pas choisi en fonction de l'occupant du fauteuil.

Je pense que la raison des interventions d'aujourd'hui, c'est qu'on a posé une question qui, de toute évidence, n'était pas une question connue d'avance et posée au gouvernement. Le député voulait soulever la question des supplémentaires et un autre député s'est levé. . . Cela

n'a rien à voir avec le fait que nous soyons vendredi, c'est juste que c'est d'actualité.

Mme le vice-président: Je remercie le secrétaire parlementaire de ses remarques.

Je pense que nous pouvons conclure en disant que le Comité permanent de la gestion de la Chambre a le mandat de s'occuper de ces choses-là. Donc, les membres de ce comité devraient peut-être en parler. C'est là où les discussions devraient avoir lieu. Un rapport du comité serait utile à la présidence et éviterait ces discussions qui ne sont pas très bonnes pour l'institution et ses membres.

Dépôt de documents, le ministre des Affaires constitutionnelles.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, en vertu de l'article 13(3) de la Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transports et de la sécurité des transports, j'ai l'honneur de déposer une copie bilingue du Rapport annuel du Bureau de la sécurité des transports du Canada.

* * *

• (1210)

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, en conformité des dispositions de l'article 32(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Conseil consultatif du Régime de pensions du Canada, intitulé *Règles relatives au caractère récent et à la rétroactivité pour les prestations d'invalidité.*

Affaires courantes

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU SEIZIÈME RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'AIPLF

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le seizième rapport de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, couvrant deux réunions: la Commission de la politique et de l'administration générale, tenue à Paris du 14 au 18 avril, ainsi que la Commission des affaires parlementaires que j'ai l'honneur de présider.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, au nom du président du Comité permanent de la gestion de la Chambre, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui. Et compte tenu de la longueur du rapport, je demande que l'on soit dispensé d'en donner lecture. Toutefois, des exemplaires sont disponibles au bureau.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable secrétaire parlementaire. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers (visite des pénitenciers).

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi concernant la Loi sur les pénitenciers.

[*Traduction*]

Ce projet de loi a pour objet de conférer aux députés et aux sénateurs le droit de visiter en tout temps un pénitencier fédéral et d'y avoir libre accès pour visiter les personnes qui s'y trouvent.

[*Français*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose que le deuxième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté plus tôt, soit adopté.

La motion est adoptée.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition signée par certains de mes électeurs qui résident au 890, James Street, au 55, Outlook, dans Jasper Avenue, dans Corbett Avenue et un peu partout dans la circonscription que je représente.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'abroger la taxe sur les produits et services, qui est régressive et injuste.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre une autre pétition signée par de nombreux habitants de Kingston et les Îles.

Les pétitionnaires, désireux de protéger le drapeau canadien contre la destruction et la profanation, prient instamment la Chambre d'adopter une loi qui punirait de tels actes.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à déposer, aujourd'hui, en Chambre. Il s'agit d'une décision de la Société canadienne des postes de fermer la succursale nº 23, sise au 580, rue Rideau dans mon comté, à Ottawa.

Les pétitionnaires aimeraient que cette décision soit revue afin que leurs voisins et eux-mêmes, qui sont en grande partie des citoyens de l'âge d'or, puissent continuer à bénéficier des services de cet excellent site de service postal.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Skelly (Comox—Alberni) (p.499).

Mme le vice-président: Quand la Chambre est passée aux déclarations de députés et à la période de questions, la députée de Don Valley-Nord terminait ses observations. Avait-elle terminé?

Mme Greene: Oui.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, en posant sa question, la députée conservatrice de Don Valley-Nord a laissé entendre que les contribuables de sa municipalité et de sa circonscription, c'est-à-dire des contribuables ontariens, subventionnent les services que la GRC fournit aux Canadiens de l'Ouest.

La députée fait ainsi part de sa totale incompréhension du problème. Il semble que la députée ignore complètement le rôle de la GRC dans l'Ouest. En fait, les gouver-

nements des provinces de l'Ouest assument actuellement 70 p. 100 du coût des services que leur fournit la GRC en vertu d'un contrat qui est échu depuis le début d'avril.

Comme je l'ai indiqué, le gouvernement du Canada voudrait faire disparaître la GRC dans l'Ouest, voire dans le Canada atlantique et dans le Nord. La GRC est une institution nationale importante et indispensable, et la députée conservatrice de Don Valley-Nord, parlant au nom du gouvernement, dit à la population de l'Ouest, du Canada atlantique et du Nord que le gouvernement voudrait cesser de fournir les services de la GRC.

Je répète qu'hier, la Gendarmerie royale du Canada fêtait son 118e anniversaire. Cet organisme a été établi en 1873 sous le nom de Police à cheval du Nord-Ouest. Il est honteux et tragique de constater que ce gouvernement veut maintenant faire disparaître la GRC en mettant un terme à son financement, en mettant un terme à sa juste part de financement. La GRC fournit un service essentiel aux localités de l'ouest du Canada.

Si on retirait la GRC de cette région, ce serait un dur coup pour l'unité nationale. Comme je l'ai déjà dit, la GRC est un corps policiers très respecté. C'est l'un des meilleurs corps policiers du monde. À vrai dire, la Gendarmerie royale du Canada est reconnue dans le monde pour sa rigueur et son efficacité. Ne dit-on pas, en effet, qu'elle attrape toujours celui ou celle qu'elle recherche?

Au nom de l'opposition officielle, nous voudrions dire d'une façon claire et nette au solliciteur général, qui est ici à la Chambre aujourd'hui, qu'il doit négocier de bonne foi. Les provinces qui n'ont pas leurs propres corps policiers provinciaux et qui retiennent par contrat les services de la GRC ne demandent rien de plus. Tout ce qu'elles demandent, c'est que le gouvernement fédéral négocie de bonne foi pour continuer de payer sa part, soit 30 p. 100 du coût des services de police dans l'ouest du Canada et dans le Canada atlantique. Elles veulent proroger le contrat qui a expiré le 1er avril. Elles croient que c'est un bon contrat.

Malheureusement, le gouvernement n'agit pas de bonne foi. J'espère qu'après le débat d'aujourd'hui, le solliciteur général, qui écoute très attentivement, ordonnera à ses fonctionnaires de négocier et de conclure un nouveau contrat juste et équitable.

Les crédits

• (1220)

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, j'aimerais simplement demander si l'honorable député souscrit à l'évaluation suivante tirée de son discours.

Tout d'abord, je traiterai de la détermination du gouvernement à réduire le budget des services de police dans l'ouest du Canada. Cette mesure est en train d'avoir des conséquences désastreuses sur les services de police dans nombre de petites collectivités. Des collectivités dans ma circonscription envisagent de mettre sur pied des forces policières spéciales et de former des groupes d'autodéfense. À cause de la récession et de certaines compressions budgétaires, la criminalité sévit dans ces collectivités. Parallèlement, on réduit le budget des corps policiers.

Une femme admise au service d'urgence de l'hôpital Sechelt a téléphoné à la police et a été incapable de joindre un policier. Elle a dû téléphoner à Vancouver. Il y un seul policier sur la péninsule, un seul policier pour 1 600 personnes travaillant à un projet de construction minière et 200 autres dans une usine de pâte et papier dans une région de 15 000 habitants. Sans fonds supplémentaires, c'est le désordre le plus total en perspective.

L'une des collectivités de cette région envisage de former des corps de police privés et des groupes d'autodéfense. Les membres d'une autre collectivité se sont réunis pour envisager une initiative semblable. C'est dangereux de faire faire le travail par des amateurs; il risque d'y avoir des personnes qui seront blessées, voire tuées.

Le deuxième point dont je veux traiter concerne l'appel du premier ministre en faveur de l'unité nationale. Au nord de l'île de Vancouver, la pêche a été restreinte, de même que l'assurance-chômage et le corps de police. Récemment, le gouvernement a réduit le nombre de ports où l'on pouvait débarquer du poisson, ce qui a nui aux entreprises de transformation de la région. Le gouvernement a également fermé des stations de radio de la garde côtière. Tout dans ces communautés coûte plus cher et est beaucoup plus difficile à obtenir. Le premier ministre s'en prend maintenant au coût des services de police, qui augmente de 10 à 30 p. 100 dans ces collectivités.

Le premier ministre déclare qu'il a pris un engagement envers ce pays et qu'il veut promouvoir l'unité nationale. Eh bien! ça ne marche pas. De l'avis de ces gens, Ottawa et le gouvernement actuel n'ont rien de mieux à leur offrir que des vexations. Qu'est-ce qu'ils reçoivent? Absolument rien, sinon encore plus de peines et de misères.

M. Nunziata: Madame la Présidente, le député vient de la Colombie-Britannique et il sait que cette province sera la plus durement touchée par les compressions. Il en coûtera à ses habitants 120 millions de dollars pendant la durée du nouveau contrat. Le député souligne que sa province et le Manitoba songent à créer leurs propres forces policières, tout comme des localités comme Red Deer, en Alberta, par exemple, ainsi qu'un certain nombre d'autres petites localités d'un peu partout dans l'Ouest, ce qui signifiera le retrait de la GRC. Tout cela à cause de l'irresponsabilité du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral se dérobe à sa responsablité qui consiste à accorder les fonds nécessaires pour que la GRC continue d'offrir un excellent service aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, la motion du député se lit ainsi:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait tenir entièrement compte de la réalité budgétaire des provinces et des municipalités qui participent aux négociations contractuelles de la Gendarmerie royale du Canada et que, par conséquent, il devrait être prêt à négocier un contrat pour les services de la GRC qui ne transfère pas injustement du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux les coûts que représente la surveillance policière.

Cette motion n'aurait pas pu être présentée à un meilleur moment. J'ai été nommé solliciteur général il y a un peu plus d'un mois. J'ai eu la possibilité de m'informer du dossier sur le contrat avec la GRC. J'ai également saisi l'occasion de me rendre à Vancouver par avion et de rencontrer mes collègues, le solliciteur général de la Colombie-Britannique et le procureur général du Manitoba. En fait, j'ai discuté de ce dossier avec le solliciteur général de la Colombie-Britannique cette semaine même. Ce dossier est très actuel.

Depuis le peu de temps que je suis solliciteur général, j'ai également eu l'occasion de discuter de ce dossier avec mes collègues du Cabinet, notamment ceux qui siègent au Conseil du Trésor.

J'ai rencontré les ministres du Conseil du Trésor à ce sujet à neuf heures ce matin.

Je suis reconnaissant au député de Comox—Alberni de l'à-propos de sa motion et, également, de la façon dont elle est libellée. Elle n'est ni désobligeante ni incendiaire, et nous présente une question exposée équitablement et franchement, sans trop d'affectation politique.

En tant que solliciteur général du Canada et ministre responsable des négociations contractuelles de la GRC, je suis également très reconnaissant de l'occasion que m'offre cette motion, de partager avec la Chambre et le public la position du gouvernement fédéral dans ces négociations.

Au départ, on devrait se rendre compte de l'importance du programme des services contractuels de police. Une dizaine de milliers d'agents de la GRC, soit près de la moitié de tous ses effectifs, assument des services de police à contrat. La GRC fournit des services de police à contrat à toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario et du Québec, aux deux territoires et à quelque 191 municipalités. Le gouvernement fédéral partage les coûts de la prestation des services de police de la GRC avec les provinces, les territoires et les municipalités qui s'en prévalent, selon des modalités qui remontent à 1981.

J'estime qu'il est important de préciser, en partant, que le gouvernement fédéral appuie toujours la GRC et son programme de services de police. Jamais, au cours des négociations, le gouvernement fédéral n'a-t-il laissé entendre qu'il prévoyait supprimer les services de police à contrat de la GRC. Malgré l'expiration du contrat actuel, le 31 mars 1991, la GRC est demeurée sur les lieux, et elle a continué de s'acquitter de ses tâches avec la même diligence.

Comme tous les députés de la Chambre le savent, les ententes conclues en 1981 ont pris fin le 31 mars 1991. Les négociations du nouveau contrat sont au point mort depuis quelque temps à cause d'un désaccord sur la répartition des coûts, tout particulièrement sur la proposition de porter de 70 à 75 p. 100 la participation provinciale aux frais des services de police.

Pendant ces négociations, le gouvernement fédéral cherche à établir une meilleure répartition des frais engagés pour les services de police provinciaux, territoriaux et municipaux. Pour leur part, les provinces et territoires visés par cette entente contractuelle ont reconnu, sans toutefois s'y engager spécifiquement, que le coût de base devrait être ajusté de façon à refléter plus fidèlement les coûts de prestation des services de police de la GRC dans les provinces, les territoires et les municipalités desservis.

Permettez-moi de m'écarter du sujet pour un moment, afin de préciser que nous ne parlons pas des coûts associés aux fonctions de la GRC se rapportant à l'application des lois fédérales. Car, en plus d'offrir des services de police à contrat, la GRC doit aussi faire appliquer les lois fédérales concernant notamment les drogues, les douanes, l'immigration et d'autres lois comme celles-là. Elle est également chargée de services de protection et de l'application des lois et décrets fédéraux.

Ces responsabilités relèvent exclusivement du fédéral et, par conséquent, c'est le fédéral qui doit assumer tous les coûts de ces services. Les coûts associés à l'application des lois fédérales sont donc exclus des négociations actuelles.

Ce qui est en cause dans ces négociations, c'est le partage des frais engagés pour assurer des services de police aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Les provinces, à juste titre d'ailleurs, contestent le bien-fondé de la proposition du gouvernement fédéral, à savoir qu'il serait plus approprié d'imputer 75 p. 100 des coûts aux provinces, et 25 p. 100 au fédéral. Elles laissent entendre que l'entente de 1981 était définitive et qu'elle établissait le partage des frais à 70/30 de façon permanente.

• (1230)

Je voudrais faire valoir deux choses qui, à mon avis, ont un rapport avec ce point. Premièrement, je voudrais rappeler à la Chambre que la part provinciale des frais a augmenté avec les années, lorsque les provinces sont devenues plus populeuses et ont été davantage en mesure d'assumer les frais de ce service.

En 1928, la part provinciale était de 40 p. 100. En 1971, elle est passée à 56 p. 100, et de 1981 à 1991, elle a atteint les 70 p. 100.

Je suppose que le compromis du partage à 70/30 a été accepté lorsqu'on a réalisé que l'augmentation était assez forte et qu'il fallait en atténuer l'incidence.

Mais la tendance historique ne fait aucun doute. Je crois qu'en fait, il s'agit de faire assumer aux provinces une plus grande part de leurs responsabilités financières, compte tenu de la responsabilité qu'elles ont, aux termes de la Constitution, d'administrer la justice, y compris les services de police provinciaux et municipaux.

Deuxièmement, et ceci contraste avec les ententes de 1981, il n'est pas exagéré de dire, à mon avis, que l'offre que le fédéral fait actuellement aux provinces est très modeste, si l'on ne tient pas compte de quelques rajustements de base visant à mieux traduire le coût réel des services. Le fédéral demande simplement aux provinces de payer 5 p. 100 de plus de la facture des services de police que la GRC assure dans leurs territoires, une augmentation que nous sommes disposés à étaler.

Il s'agit donc ici d'une mesure graduelle visant à mieux équilibrer les coûts et les avantages. En fait, nous croyons proposer une répartition plus équitable, et non pas plus injuste, des frais liés à la prestation des services de police.

Nous reconnaissons que le fait de louer les services de la GRC en vertu de contrats est à l'avantage du fédéral. Mais cet avantage ne peut être quantifié avec exactitude. D'après le rapport Nielsen, publié en 1985, il serait de 30 p. 100.

Si je ne m'abuse, le rapport concluait qu'il était impossible d'évaluer l'avantage fédéral avec précision. Il laissait entendre que les charges provinciales et municipales réelles étaient moins lourdes que les proportions du partage ne le laissaient croire, parce que les coûts de base ne représentaient qu'une partie du coût de prestation des services.

À mon avis, par le partage établi en 1981, les provinces concernées assumaient une part croissante de leur responsabilité financière, une part qui était, je le répète, conforme à la responsabilité qu'elles ont, aux termes de la Constitution, à l'égard de l'administration de la justice, laquelle inclut les services de police provinciaux et municipaux.

Cela serait compatible avec les services de police à contrat de la GRC qui, de tout temps, ont été caractérisés par des hausses progressives de la part des coûts assumés par les provinces pour ces services.

Il faut aussi tenir compte de cela. Au cours des 10 dernières années, la formule de partage des coûts a été appliquée à un coût de base négocié. Pour une raison ou une autre, ce coût de base exclut, par exemple, la contribution de l'employeur au régime d'assurance-chômage. Le vérificateur général du Canada a signalé cette irrégularité à maintes reprises, notamment à l'occasion de sa vérification en Saskatchewan, et il a dit qu'il faudrait inclure cette contribution.

Deuxièmement, la contribution de l'employeur au régime de pensions de la GRC n'est incluse que partiellement dans le coût de base.

Troisièmement, les frais de location représentent à peu près le tiers des taux comparables du marché, lorsque le gouvernement fédéral loue ses locaux aux provinces, mais lorsqu'il loue des locaux des provinces, le gouvernement fédéral paie les taux du marché. Un rajustement s'impose en l'occurrence.

Dans mes discussions préliminaires avec Ivan Messmer, de la Colombie-Britannique, et Jim McCrae, du Manitoba, j'ai senti une volonté de s'entendre sur une structure équitable concernant le coût de base et je suis certain que nous pouvons progresser dans ce dossier.

L'enjeu, c'est la valeur de ce que reçoivent les provinces et les municipalités qui recourent à des services de police à contrat. A titre de comptable agréé, j'estime que nous ne pouvons quantifier cela en dollars et en cents, contrairement à d'autres aspects du coût de base.

Il faut se demander ce qu'il en coûterait à la province ou à la municipalité si elle se chargeait elle-même de ce service. Au lieu de pontifier sur cette question en faisant valoir un point de vue fédéral condescendant, je veux saisir la Chambre d'une opinion exprimée récemment par M. Dennis Moffatt, conseiller municipal de Red Deer, en Alberta, municipalité dont mon collègue d'en face a parlé dans ses observations. L'entretien a eu lieu à l'émission *Alberta News House* du 26 avril 1991:

Voici les paroles du journaliste:

> Dennis Moffatt a été conseiller municipal pendant 15 ans et il a déjà entendu des plaintes selon lesquelles les services de la GRC coûtent trop cher. Selon lui, même si la municipalité devait payer 100 p. 100 de la note, cela serait quand même une affaire.

Voici ce qu'a répondu M. Moffatt:

> Lorsque nous payons pour obtenir les services d'un agent, celui-ci dispose d'un uniforme, il a été formé à Regina ou à Ottawa. Il nous est fourni avec une voiture et l'équipement radio nécessaire. Il a de plus accès aux laboratoires d'un océan à l'autre ainsi qu'à tous les services de l'Interpol, du FBI, de la CIA et du MI-5. Les municipalités devraient payer pour tout cela si elles fournissaient elles-mêmes ces services de police.

M. Moffatt parlait des économies d'échelle dont bénéficient les provinces et les municipalités qui reçoivent des services de police à contrat de la GRC. Les recoupements sont éliminés dans des domaines comme les communications, les systèmes informatiques, la structure de gestion, le recrutement, la formation et les services du personnel ainsi que dans un certain nombre de secteurs de soutien opérationnel, dont les services d'identification des empreintes, le dressage de chiens ainsi que les opérations aériennes et maritimes.

Quand j'étais en Colombie-Britannique, j'ai eu l'occasion de discuter de cette question avec quelques agents, ce qui a permis au profane que j'étais de remarquer certains autres avantages que je n'ai pas mentionnés.

Par exemple, si un gendarme de la GRC a atteint le sommet de l'échelle dans une province et cherche à relever de nouveaux défis, à poursuivre plus loin sa carrière, et qu'une plus grande province a justement des vacances à combler ou un poste à offrir à cette personne en particulier, l'organisation lui permet de saisir l'occasion. Quant aux provinces, qu'elles soient grandes ou petites, elles en retireront un meilleur gendarme. Je pense que c'est un autre avantage dont profitent les provinces.

Il peut être difficile d'évaluer financièrement ces avantages, mais je crois qu'ils sont importants pour les provinces et les territoires ayant une entente avec la GRC.

Je mentionne ces avantages parce que je trouve qu'on ne leur accorde pas toujours l'importance qui leur revient.

En plus des avantages directs que je viens de décrire, on dénote aussi certains facteurs non négligeables qui favorisent de façon indirecte et non matérielle les provinces, les territoires et les municipalités qui utilisent les services de la GRC. En voici quelques-uns:

D'abord, au sein des services judiciaires, ils englobent le Centre d'information de la police canadienne, un grand centre informatique que la police peut consulter à partir de terminaux pour vérifier les dossiers des vols de véhicules, des crimes et des personnes disparues; il y a également le Collège canadien de police et les laboratoires judiciaires. Ces services sont accessibles sans frais à tous les corps de police canadiens. Encore une fois, c'est le gouvernement fédéral qui en assume les coûts.

Passons ensuite aux fonctions autres que policières. En région éloignée, la GRC est appelée à exécuter un certain nombre de fonctions qui ne relèvent pas à proprement parler de la police. Il s'agit de l'émission des permis de loterie, de l'inspection des véhicules au nom du directeur de l'immatriculation des véhicules automobiles et ainsi de suite. Des estimations récentes faites par la GRC ont révélé que jusqu'à 30 années-personnes sont affectées à des tâches de substitut du procureur général, à Terre-Neuve. Encore une fois, c'est le gouvernement fédéral qui paie au nom des provinces et des territoires.

Troisièmement, examinons le Corps des commissionnaires aux niveaux des divisions et subdivisions. Bien que les trois niveaux de gouvernement utilisent souvent les services de ses divisions et de ses subdivisions, tous les

coûts de la sécurité sont portés au compte du gouvernement fédéral.

Quatrièmement, abordons le programme des représentants pour les relations avec le personnel divisionnaire et le programme de contestation judiciaire à la Cour fédérale. Tous les coûts de la GRC liés aux relations de travail, des associations aux litiges, sont assumés par le gouvernement fédéral. Les gouvernements qui passent des contrats de services de police n'ont pas à payer les frais de main-d'oeuvre. Je veux dire par là que les parties contractantes bénéficient des services policiers qui n'ont pas le droit de faire la grève et que c'est une fois de plus le gouvernement qui assume le coût de cet avantage.

• (1240)

Cinquièmement, passons aux actions au civil, aux demandes d'indemnisation et aux paiements à titre gracieux. Les autorités contractantes sont exemptées des responsabilités légales généralement rattachées à une force policière. Le gouvernement fédéral assume la totalité de ces coûts.

Sixièmement, il y a la vérification centralisée et l'évaluation des programmes. Un certain nombre d'éléments moins importants, impossibles à quantifier de façon précise, sont englobés dans ce domaine. Je veux parler entre autres des programmes centralisés de vérification et des achats de marchandise en vrac. C'est encore une fois le gouvernement fédéral qui paie la note.

Qui plus est, le gouvernement fédéral, outre les contrats, contribue énormément à la mise en place et au maintien de normes nationales très élevées de police, et les gouvernements contractants en profitent sans frais supplémentaires.

Depuis le peu de temps que j'ai le privilège de servir comme solliciteur général, j'en suis vraiment venu à me dire que les autorités contractantes n'apprécient pas à leur juste valeur les avantages pécuniaires que représente la GRC comme police locale. Comme l'indique un récent rapport de la Division des services de police de la Colombie-Britannique, la GRC assure ce qui est probablement le service de police le plus économique du pays.

Cette conclusion est renforcée par des données provenant du Centre canadien de statistiques juridiques, une division de Statistique Canada. D'après ces données, par exemple, par habitant, c'est-à-dire par résidant de la province, chaque Ontarien paie 245,14 $ pour les services provinciaux de police. De même, chaque Québecois débourse 247,04 $ pour les mêmes services.

Par contre, il en coûte pour ces mêmes services 136,26 $ à chaque résidant de la Colombie-Britannique. Il s'agit là d'une épargne importante par rapport à l'Ontario et au Québec. En Nouvelle-Écosse, c'est 80,68 $ que chaque habitant de la province doit verser pour les services de police de la GRC.

En d'autres mots, si l'on prend l'Ontario et le Québec comme points de référence et si les provinces contractantes devaient mettre sur pied leur propres forces de police, il leur en coûterait deux fois plus qu'à l'heure actuelle. En ce qui concerne les contrats de police de la GRC, il est évident que la formule de partage des frais doit être réexaminée dans le but, comme le disait mon collègue, le député de Comox—Alberni, que les frais de police traduisent bien les services que la GRC fournit aux provinces et aux municipalités.

En terminant, j'ajouterais ceci. Nous, les membres du gouvernement, cherchons à répartir équitablement les frais des services de police de la GRC entre les provinces et les municipalités qui en bénéficent. Nous sommes très conscients de leur réalité financière. Nous savons qu'ils comprennent également la nôtre.

Nous sommes tous conscients du fait que la GRC, grâce à son réseau national, offre des services nationaux efficaces dont profitent les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Nous ne voulons pas, par souci d'économie, mettre en péril cette institution nationale. L'efficacité et la disponibilité de services essentiels transcendent souvent les questions d'argent. C'est ce que nous cherchons à accomplir, et j'ai bon espoir que nous pourrons y parvenir.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, en réponse au solliciteur général, je dirais que j'ai trouvé son discours très intéressant, et comme j'ai eu affaire à lui dans le passé, j'estime que le nouveau contrat sera équitable. Il comprendra également, je pense, que, lorsque l'autre côté emploie le mot «justice», nous trouvons le mot étrange, car nous savons ce qui est arrivé dans le passé en ce qui concerne l'économie et d'autres programmes sociaux.

Je pense que nous devons accorder au solliciteur général le bénéfice du doute. J'ai très bon espoir qu'il négociera ces contrats d'une manière très équitable.

Je suis Québécois, et, comme nous avons notre propre force de police, je serais prêt à parier que la plupart des Québécois reconnaîtraient que la GRC, la police nationale, est une excellente force policière. Si nous parlons des éléments qui unifient notre pays, la GRC en est un sans aucun doute.

Je suis venu ici pas seulement pour féliciter la GRC, mais aussi pour la critiquer en tant que Québécois. Voici la critique que je formulerais: quel que soit le contrat conclu avec les provinces, je voudrais demander au solliciteur général qu'il tienne compte de la tendance la plus récente des hommes politiques de se mêler des affaires de la GRC.

Comme Québécois, je puis vous parler des granges brûlées et du vol des listes de membres de partis politiques. Plus récemment, dans ma propre circonscription, un ancien député faisait l'objet d'une enquête, mais on a délibérément retardé l'exécution d'un mandat de perquisition. Il s'agissait d'une décision politique, car l'ancien député était candidat, tout comme moi, dans la même circonscription. Ce n'est que le lendemain de la victoire de ce député que le mandat a été exécuté.

Lorsque nous mêlons la GRC à la politique, elle ne perd que temporairement son excellente réputation, mais il se fait une brèche dans son armure. J'inviterais le solliciteur général à prendre le plus grand soin pour éviter que pareils incidents ne se reproduisent.

Une autre affaire récente me chicote depuis que je siège à la Chambre. Il s'agit de la décision politique qui a été prise au sujet de la prime au bilinguisme dans la GRC. La prime au bilinguisme représente environ 800 $ et elle aurait dû être versée aux membres de la GRC à compter de 1976. Elle ne l'a pas été. En mars 1990, la Cour fédérale a rendu une décision, déclarant que la prime aurait dû être versée. En fait, dans le même jugement sur la cause opposant Gingras à la Reine, le juge Dubé a dit: «La question est donc de savoir si le conseil—il s'agit du Conseil du Trésor, qui a refusé de verser la prime—a la discrétion nécessaire et s'il peut impunément négliger d'appliquer ses propres politiques et imposer une exclusion sans caractère officiel qui n'a jamais été énoncée dans la politique.» En d'autres termes, le Conseil du Trésor a abusé de ses pouvoirs et a donc agi illégalement.

Le juge Dubé a dit que le Conseil du Trésor s'était rendu coupable d'illégalité et avait abusé de ses pouvoirs.

J'ai sous les yeux un document de l'association des membres de la GRC. Comme vous le savez, ceux-ci n'ont pas le droit de se syndiquer. Il y a deux associations, l'une francophone et l'autre anglophone. Ils parlent dans le document de cette cause et y voient la possibilité d'obtenir une prime qui aurait dû leur être versée à compter de 1976. Cette prime est généralement considérée comme une manifestation de notre engagement à l'égard des deux langues officielles. Au moment de la rédaction de ce document interne de l'association, les membres de la GRC espérait bien obtenir la prime à cause de la victoire remportée devant les tribunaux.

Une décision politique s'imposait: interjeter appel ou donner aux membres de la GRC ce qui leur revenait.

Selon ce document, que je vais citer brièvement avant d'écouter la réponse du solliciteur général, les membres de la GRC disent:

[*Français*]

«Selon les témoignages non contredits de M. Gaston Guénette, un responsable de la politique sur les langues officielles au Secrétariat du Conseil du Trésor, aucun arrêté ministériel n'a décrété l'exclusion des membres non civils de la GRC du paiement de la prime. La décision provenait du Cabinet et a été communiquée à la GRC par le Conseil. La décision du Conseil a été influencée par les opinions, les craintes, les pressions du commissaire de la GRC. À la suite du témoignage de M. Guénette, il y a lieu de croire que le commissaire a sûrement participé à la décision en cause.»

• (1250)

[*Traduction*]

Enfin, ils ajoutent que la question a été abordée avec l'un des prédécesseurs du solliciteur général, Pierre Blais. Selon eux, il était d'accord pour que la prime soit versée et il devait soumettre la question au Conseil du Trésor.

Avant de conclure, je me permettrai d'ajouter que ce problème de prime au bilinguisme a un effet incroyablement grave sur le moral dans la GRC. Cela devient une question de langue opposant anglais et français, ce qui ne favorise pas le fonctionnement efficace et pertinent de la GRC. Je demanderais au ministre d'étudier la question comme il en a étudié d'autres que je lui ai soumises et qu'il a bien réglées, et de me mettre au courant de ce

qu'on peut faire pour résoudre cette difficulté qui oppose les agents anglophones et francophones de la GRC.

M. Lewis: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations. Je pense qu'on peut dire que tous les habitants de l'Ontario et du Québec apprécient la valeur de la GRC pour le pays et la contribution qu'elle apporte à l'unité nationale. J'ai entièrement confiance en l'équité de la GRC et en sa capacité d'assurer les services de police dans n'importe quelle province.

Quant à l'allégation d'ingérence politique, je puis dire à mon honorable collègue que je n'ai nullement l'intention de m'ingérer dans la conduite des affaires de la GRC. Je suis persuadé qu'aucun autre solliciteur général ne l'a fait non plus. Ce serait manquer au serment d'office, et je ne pense pas que la GRC le tolérerait.

Je passe maintenant à l'affaire Gingras. À titre d'ancien procureur général du Canada, je puis dire qu'on n'interjette pas appel pour des motifs politiques. Pendant que j'étais procureur général, certains jugements de la Cour fédérale n'ont pas fait l'objet d'appel parce que nous souscrivions au jugement. Il y a eu cependant d'autres cas où nous avons estimé devoir interjeter appel des jugements de la Cour fédérale pour obtenir une réponse définitive afin d'agir ensuite sur la base de cette réponse, puisque le gouvernement avait reçu le bénéfice de la sagesse de la Cour d'appel fédérale plutôt que d'un seul juge. Il ne s'agit pas d'ingérence ni de volonté politiques; il s'agit de tâcher d'obtenir la meilleure décision possible pour le bien du pays.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, puisque nous parlons des services de police de la GRC, des coûts et des procédures, le solliciteur général pourrait peut-être nous dire s'il a l'intention de proposer des modifications à la Loi sur la GRC à propos de la procédure suivie par la GRC pour répondre aux plaintes du public. Il s'agit d'un excellent service permettant à cette institution de résoudre rapidement les griefs du public. Il y a environ 40 propositions de modifications qu'il faudrait prendre sérieusement en considération pour rendre encore meilleur un excellent service de police.

M. Lewis: J'apprécie les observations du député. J'ai été informé au sujet de ce service particulier. Je veux avoir la chance d'en discuter avec la GRC et avec mes collaborateurs, et j'en arriverai à mes propres conclusions une fois que j'aurai bénéficié de leurs conseils. Ce n'est pas quelque chose dont je ne me préoccupe pas; cela fait partie des questions dont je dois m'occuper, mais je n'ai pas eu l'occasion de prendre parfaitement connaissance des faits.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, nous tenons aujourd'hui un débat important.

C'est très utile de pouvoir discuter de la surveillance policière au Canada et du coût des services de police. Je suis heureux que le solliciteur général, le ministre responsable de la GRC, soit à la Chambre pour entendre les préoccupations exprimées par les députés.

Le coût des services de police et le niveau de surveillance policière revêtent une grande importance, à l'heure actuelle. Par exemple, on a besoin d'un plus grand nombre de policiers à Campbell River, en Colombie-Britannique. C'est le cas de nombreuses autres localités.

Nous sommes en pleine récession, et au cours de cette récession, le taux de criminalité a continué de grimper de façon alarmante. Ce qui se passe est assez inhabituel. Il y a évidemment les cambriolages ordinaires où un individu s'introduit par effraction dans un établissement.

Il s'empare des articles les plus précieux et laisse très peu de traces. Les dommages sont très limités, et on remarque à peine que quelqu'un est entré pour commettre un vol.

Il y a aussi un autre genre de crime qui semble devenir de plus en plus courant. Un individu s'introduit par effraction dans une maison, un restaurant ou une autre entreprise et y vole des cigarettes, de la nourriture et de petites sommes d'argent. C'est presque du vol pour survivre. Cela se produit durant une récession, lorsque le taux de chômage est élevé.

Pour empêcher ce genre de crime, il faut un plus grand appui de la part du gouvernement à l'égard des services sociaux et une surveillance policière accrue. Ce n'est certainement pas le temps de réduire la surveillance policière.

Une petite municipalité qui voit son budget de fonctionnement augmenter de 27 à 30 p. 100 à cause d'une hausse du coût des services de police ne sera certainement pas prête à accroître la surveillance policière. En fait, nous verrons plutôt une diminution de la surveillance policière.

L'heure est critique en raison de la hausse du taux de criminalité dans beaucoup de régions. Il ne faut pas laisser traîner les choses. Le ministre et le gouvernement devrait commencer à négocier. Je crois qu'ils ont annoncé qu'ils étaient prêts à s'asseoir avec les provinces con-

cernées et à faire certains compromis durant cette période difficile.

La ville de Gibsons et le district de Sechelt, deux localités situées sur la péninsule de Sechelt, dans ma circonscription, ont vu leur population s'accroître très rapidement ces derniers temps. Malheureusement, il n'y a eu aucune augmentation des services de police dans ces localités.

Ce qui est arrivé dans cette région, c'est que l'usine de pâte et papier a pris beaucoup d'expansion. Je me souviens que l'usine avait embauché environ 1 600 personnes, essentiellement des hommes célibataires qui sont arrivés dans la localité pour travailler à la construction de l'usine. Ces hommes vivaient dans des baraques, et vous imaginez bien que cette situation créait un stress considérable au sein de la collectivité.

En outre, 200 travailleurs sont venus de l'Alberta pour construire un gazoduc dans la péninsule de Sechelt. Ces personnes sont demeurées sur place durant quelques mois, puis elles sont parties. Là encore, cette situation a créé un stress énorme.

Très souvent, il n'y avait qu'un seul agent de police pour s'occuper de tout le territoire. Là encore, vous pouvez imaginer la situation avec environ 1 800 hommes célibataires ou seuls dans la collectivité.

Un jour, lors d'une altercation à la salle d'urgence de l'hôpital St. Mary, l'infirmière ne put obtenir l'aide de la police parce qu'il n'y avait tout simplement aucun agent sur place. L'hôpital a dû téléphoner à Vancouver afin que l'on envoie quelqu'un.

J'ai finalement été informé de la situation, tout comme l'a été le détachement local de la GRC, dont le porte-parole a dit: «Nous employons au maximum toutes les ressources dont nous disposons.» En fin de compte, les représentants élus des municipalités, les membres des conseils régionaux, bref tout le monde dans la péninsule en sont arrivés à la conclusion qu'une présence policière accrue s'imposait et que l'on n'avait pas tenu compte de l'augmentation du nombre d'habitants de la localité, qui est une ville-dortoir pour Vancouver, et qui connaît une croissance extrêmement rapide.

On n'a pas tenu compte de l'arrivée massive des 1 600 ou 1 800 travailleurs qui étaient chargés de construire le gazoduc et l'usine, qui sont venus grossir les rangs de la population locale. Une telle situation ne peut plus être tolérée, parce qu'elle pourrait compromettre la sécurité de la population d'un endroit.

• (1300)

Le solliciteur général et le gouvernement du Canada ont la responsabilité de ne pas effectuer ces compressions, et d'exiger un financement supplémentaire afin d'améliorer les services de police dans les municipalités. Le gouvernement fédéral doit aider les provinces à assurer des services de police adéquats dans ces collectivités, et trouver des moyens de régler les problèmes, plutôt que de les provoquer et les aggraver.

À Sechelt, on envisage de faire appel à une police privée. Le nombre de vols par effraction dans les commerces augmente rapidement, et les commerçants songent à charger des personnes de fournir les services de police et de sécurité nécessaires. On parle même de recourir à des justiciers. Cette solution est évidemment tout à fait inacceptable.

Il est ironique de constater qu'un grand nombre de sceptiques pensent que c'est exactement ce que le gouvernement fédéral souhaite. Il veut la privatisation des services de police. Il souhaite que les localités aient leur propre force policière. C'est ce qu'il souhaite. Le gouvernement fédéral ne se préoccupe pas de la situation. Il n'est pas réceptif.

Je pense que des groupes se réunissent. On dit, à Campbell River, sur l'Île de Vancouver, que cela va se produire. Les gens sont très inquiets du nombre de vols par effraction dans les maisons et les commerces, et ils sont extrêmement préoccupés par les services de police qu'on leur fournit.

Des discussions ont lieu quant à la façon dont les commerçants et la collectivité pourraient prendre la situation en main afin d'essayer d'assurer une sécurité meilleure. Tout cela est inévitable.

Le gouvernement fédéral se doit d'empêcher la formation de corps policiers privés à la solde de quelques individus et d'assurer, dans ces localités, une meilleure prestation de services par des agents professionnels et entraînés. On est en train de prendre une tangente très dangereuse. La population se demande même si le gouvernement s'inquiète vraiment de son sort.

Les coûts que devront assumer les petites localités de 5 000 personnes et plus sont énormes. Et leurs budgets de fonctionnement sont déjà fort mal en point.

Prenons, par exemple, la localité d'Alert Bay, qui se trouve au nord de l'île de Vancouver. Alert Bay a eu d'intéressants démêlés avec le gouvernement fédéral. En effet, cette petite localité de 1 000 habitants, qui comprend aussi un groupe de 900 autochtones, compte une station de radio de la Garde côtière, qui fournit du travail

à 13 personnes. Le gouvernement a décidé qu'il était temps de supprimer ces 13 emplois et qu'il ne pouvait plus se les permettre. Il les a supprimés même si on lui a fait d'excellentes propositions d'économies. Il n'en a tenu aucun compte. Le gouvernement a maintenant adopté le slogan du premier ministre: «Je me fous que ce soit impopulaire. J'ai raison.» Il n'a donc pas écouté les gens d'Alert Bay. Il a fait la sourde oreille aux habitants du nord de l'île de Vancouver et à leurs propositions visant à rendre la station plus efficace pour qu'elle profite encore à la région. La guillotine!

Sept emplois de la Division des navires de la GRC ont été supprimés à Alert Bay, des emplois au sein du gouvernement fédéral. Ils sont partis. Encore une fois, le premier ministre a raison, et ce sont les gens qui écopent.

Des compressions sont faites dans le service postal, mais le premier ministre a raison.

Les localités du détroit de Johnstone vit de la pêche. Or, le gouvernement a décidé de réduire considérablement les pêches de cette région. Ces pêches sont absolument indispensables à Alert Bay; des emplois en dépendent, tant chez les non-Indiens que chez les autochtones. Non, le ministère des Pêches et Océans a raison. Il va réduire la pêche dans le détroit de Johnstone, portant un dur coup au gagne-pain des habitants de cette localité.

Ces derniers sont en colère contre cette décision. Mais Ottawa n'en a cure. Le gouvernement fédéral ne se soucie pas des emplois de la Division des navires de la GRC. Il ne se soucie pas non plus de la station de radio de la Garde côtière. Il ne se soucie pas des centaines et des centaines d'emplois liés aux pêches du détroit de Johnstone. Il va s'en débarrasser.

Pour comble, il a décidé de rendre plus strictes les conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Ces gens-là veulent travailler dans le secteur qu'ils connaissent bien, mais ils ne le peuvent pas. Ils espèrent pouvoir nourrir leur famille en devenant admissibles à plus de dix semaines d'assurance-chômage. Mais le ministère des Pêches et des Océans et le gouvernement du Canada ne le leur permettent pas. Beaucoup de ces gens touchent maintenant des prestations d'aide sociale à cause du gouvernement fédéral.

Autre attaque, Pêches et Océans—encore une fois, le Parti conservateur sait tout—a décidé qu'Alert Bay ne serait plus un port de débarquement du flétan et de la morue charbonnière même s'il y a deux producteurs dans la collectivité.

Je passe maintenant au coût des services de police. Les policiers basés au nord de l'île de Vancouver fourniront moins de services à Alert Bay en raison de la décision du gouvernement fédéral. Cette collectivité subit une nouvelle attaque en plein milieu d'une récession. Elle sera dévastée par les décisions du gouvernement dont celle de réduire les services de police qui sont nécessaires dans cette collectivité.

C'est ironique. Cela se produit au moment même où le premier ministre du Canada demande à la population d'Alert Bay de se soucier davantage de l'unité nationale et de l'identité canadienne en emboîtant le pas au gouvernement fédéral. Mais la population a l'impression que ce qu'elle peut recevoir de mieux du gouvernement fédéral, c'est toujours plus de déceptions.

Lorsque nous parlons d'unité nationale, il y a encore des Canadiens très influents dans la région qui font porter toute la responsabilité de leurs malheurs au premier ministre et à son gouvernement. Ils ont grand hâte de s'en débarrasser. Chaque citoyen attend avec impatience de pouvoir voter contre les Conservateurs. Toutes les entreprises et tous les habitants n'attendent que cela.

À un jet de pierre d'Alert Bay, il y a Port Hardy. Cette localité a beaucoup souffert du fait de ce gouvernement indifférent. Port Hardy compte près de 5 000 habitants. Lors du recensement de 1981, cette localité était en pleine croissance et était un endroit dynamique; la population y a dépassé le cap des 5 000 habitants. La municipalité s'est donc vue contrainte de payer le coût des services de police, ce qui représentait une part appréciable de son budget. Soudainement, en 1982, la récession a frappé, et la population est passée à 4 000 personnes. Port Hardy n'aurait pas dû avoir à payer le coût des services de police, mais malheureusement, rien dans l'entente ne prévoit que lorsque sa population tombe à 4 000 personnes, une municipalité n'a plus à payer les services de police.

Malheureusement, il y a à peine 5 000 habitants à Port Hardy et ils paient les frais des services de police depuis près de 10 ans, mais certains faits permettent de croire qu'ils n'auraient pas dû payer.

Environ un tiers de la population de cette localité travaille à la mine Island Copper qui appartenait autrefois à Utah. Elle appartient maintenant à Broken Hills d'Australie. On prévoit que ces gens auront perdu leur emploi d'ici 1996. Cela devrait faire de Port Hardy une zone économiquement dévastée. Mais pendant ce temps,

le gouvernement du Canada veut augmenter le montant que cette municipalité paie pour les services de police.

Une fois de plus, le gouvernement ne s'arrête pas là. Port Hardy souffre aussi du caractère saisonnier des industries dont elle dépend, soit la pêche et l'exploitation forestière. Malheureusement, ces industries souffrent, elles, des mesures prises par le gouvernement fédéral: la taxe de 15 p. 100 sur les sciages de résineux exportés aux États-Unis, les réductions visant les pêcheries du détroit de Johnstone, l'élimination de certains points de débarquement du poisson et enfin, comble de malheur, la fermeture de la base militaire de Holberg. Aucune aide financière ou autre n'a été offerte à ces gens pour leur aider à trouver une activité qui pourrait remplacer cette source de revenus dans la collectivité. Les membres du gouvernement ont tout simplement déclaré: «Fermez les portes de la base, éliminez ces emplois.» Cette décision a aggravé les problèmes économiques de la collectivité de Port Hardy, qui est située juste à côté de Holberg.

Le gouvernement a donc fermé la base militaire. Il a réduit l'admissibilité à l'assurance-chômage. Il a imposé des réductions dans le cas des pêcheries du détroit de Johnstone, et les résidants de Port Hardy se préparent à assister, en 1996, à la fermeture d'une mine qui donne du travail au tiers d'entre eux. Les employés de cette mine doivent d'ailleurs se mettre en grève ou se voir imposer un lock-out à 20 heures, ce soir. En fait, selon la société minière, il pourrait arriver, dans le pire des cas, que la mine cesse ses opérations plus tôt que prévu. Les gens craignent réellement que ce scénario se concrétise.

Qu'est-ce que ces gens de Port Hardy pensent du gouvernement fédéral, de ce gouvernement qui n'est même pas venu discuter avec eux de leurs problèmes et qui n'a pas accepté les solutions de rechange qu'ils proposaient? Rien de bon.

L'ironie dans tout cela, c'est qu'il ne s'agit pas seulement des coûts de la surveillance policière. C'est que le gouvernement conservateur dit aux gens d'Alert Bay, de Port Hardy, de Gibsons et de Sechelt: «Nous nous fichons de ce qui vous arrive.» Puis, le premier ministre a le culot de venir déclarer: «Il faut se préoccuper du Canada central et de tout le Canada. Nous allons mener la charge pour l'unité nationale.» Et ces gens de lui répondre: «Si c'est vous qui menez la charge pour l'unité nationale, nous n'y participerons pas, nous ne voulons rien savoir de vous; nous voulons des élections parce que nous voulons nous débarrasser de vous.»

• (1310)

Allez donc demander aux citoyens de cette région ce qu'ils pensent de la TPS et de tout l'argent qu'ils versent au gouvernement fédéral, de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, du projet d'accord commercial avec le Mexique, de l'augmentation des coûts des services policiers, ils vous répondront: «Vous vous fichez de nous; vous allez détruire l'économie de notre collectivité. Bien sûr, ce n'est pas grave. Nous savons que vous vous croyez les plus fins.»

Ce qui est très dur notamment, c'est que cette localité essaie désespérément de bâtir un secteur économique autour du tourisme. La présence d'un agent des douanes sur place s'impose, afin de faire de Port Hardy un point d'entrée au Canada.

Pendant trois ans, les autorités ont fait une expérience; elles ont mis là un agent des douanes et à la fin de cette période, elles ont déclaré que les chiffres ne justifiaient pas le maintien d'un agent des douanes à cet endroit-là. De plus, elles ont ajouté qu'elles étaient en quelque sorte en train de privatiser leurs services et que les gens de l'endroit devraient envisager de se payer eux-même un agent des douanes s'ils le jugeaient nécessaire.

Ainsi, le conseil régional de Mount Waddington, auquel appartient Port Hardy, a trouvé une solution; puisque l'agent des douanes sur place était payé pour 20 heures par mois, le conseil a dit être prêt à combler la différence, afin qu'on puise compter pendant quatre heures par jour sur un agent des douanes. Ainsi, les intéressés étaient disposés à accepter ce système tendant à faire payer les utilisateurs, cette privatisation, et à verser au gouvernement fédéral les sommes voulues pour s'assurer les services d'un agent des douanes.

Or, les représentants des douanes ont rejeté cette solution. Ils ont déclaré qu'ils ne voulaient pas d'agents des douanes à temps partiel et qu'il fallait donc engager un agent à temps plein à 27 $ l'heure à raison de 52 semaines par année ou se passer de ses services.

Malheureusement, les gens n'ont pas l'argent nécessaire; ils paient déjà pour des services de police et contribuent au financement des services sociaux offerts dans leurs localités, du fait des difficultés économiques qui frappent la région. Ces gens ploient déjà sous le lourd fardeau que leur impose le gouvernement conservateur. Il s'agit là d'une politique catastrophique.

L'influence du Parti réformiste se répand comme une traînée de poudre, et ce parti prend de l'expansion aux dépens du Parti conservateur. Les gens attendent avec impatience le déclenchement d'élections pour se débarrasser du gouvernement.

Je n'ai jamais vu cela. En 1984, dans bien des régions, les conservateurs ont obtenu une victoire éclatante et dans toutes les autres régions, ils ont pris la deuxième place. Or, ils détruisent à l'heure actuelle toutes leurs chances de réélection. Il sera surprenant de voir si les Conservateurs vont récupérer leur dépôt dans une bonne partie des circonscriptions de la Colombie-Britannique. Je me suis entretenu avec un membre important de votre parti qui a reconnu lui-même qu'aucun député n'est sûr d'être réélu dans toute la province. Cela ne vous montre-t-il pas que le premier ministre ne sait pas vraiment ce qui se passe et ce qu'il convient de faire? Votre gouvernement détruit les pêcheries dans le détroit de Johnstone, il se débarrasse d'un agent des douanes, augmente le prix des services de la GRC, réduit le nombre de personnes admissibles à l'assurance-chômage, sabre dans le nombre de ports d'entrée, ferme la base de Holberg, supprime des services qui sont absolument essentiels comme les services portuaires destinés aux transporteurs maritimes et aux pêcheurs ainsi que les services aéronautiques dans ces régions, fait monter les coûts du transport en flèche et le reste. N'est-il pas conscient alors des torts qu'il cause aux diverses régions?

C'est ironique. Un comique a dit un jour à Victoria: «Voici un gouvernement qui propose de modifier la Constitution, d'établir de nouvelles relations entre le Canada, le Mexique et les États-Unis et de fixer de nouvelles règles du jeu économiques qui risquent de détruire à jamais notre économie et de faire de nous un nouveau Porto Rico.» Il a ajouté: «Le premier ministre a la confiance de 14 p. 100 des Canadiens. Pour vous donner une idée de ce que cela représente, sachez que 15 p. 100 des Canadiens croient qu'Elvis Presley vit toujours.»

Le gouvernement a tellement perdu contact avec la réalité, avec ce que les Canadiens souhaitent et avec ce dont ils ont besoin, qu'il détruit petit à petit notre pays; il s'en prend à Port Hardy, à Alert Bay ainsi qu'à de nombreuses autres localités et régions du Canada. Il faut l'arrêter.

Que veut donc le gouvernement? Veut-il détruire notre pays?

Nous approchons de 1993, date à laquelle le premier ministre, M. Mulroney, quittera son poste, car il ne pourra se faire réélire et son parti n'obtiendra pas la faveur populaire avec lui comme premier ministre. Il pourra dire alors: «J'ai réalisé tous mes objectifs et j'ai détruit le Canada».

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours du député et je voudrais faire des observations.

Je connais Port Hardy parce que ma fille et mon gendre y ont travaillé, en tant que médecins, et je puis confirmer ce qu'a dit le député. Ils m'ont dit que cette collectivité subit les effets dévastateurs des politiques du gouvernement. Je souscris donc parfaitement aux propos du député.

Je voudrais également faire remarquer que le contrat que nous négocions avec huit provinces et deux territoires a été passé en 1981 et que le principe du contrat a été établi la même année. Un des principes du contrat était que 70 p. 100 des services assurés par la GRC dans les provinces et territoires visés relevaient du Code criminel et des lois provinciales. C'est pour cette raison que les provinces ont accepté de payer 70 p. 100 des coûts, alors que les autres services, qui représentent 30 p. 100 des coûts, relevaient des lois fédérales et de la législation touchant l'immigration, la lutte contre les drogues, les oiseaux migrateurs, la faune et le crime des cols blancs.

On a donc établi comme principe que 30 p. 100 des activités de la GRC dans une province relevaient de la compétence fédérale. Or, le solliciteur général vient maintenant dire aux provinces que le gouvernement fédéral ne veut plus payer que 25 p. 100, et que les provinces devront payer le reste. Évidemment, en agissant ainsi, il transfère le fardeau aux contribuables des provinces.

En ce qui concerne les municipalités, elles payaient 90 p. 100 des services assurés par la GRC et le gouvernement fédéral absorbait seulement 10 p. 100. C'était logique et elles acceptaient cette situation.

J'estime donc que le gouvernement transfère le fardeau aux contribuables des provinces. J'écoutais plus tôt parler un autre député, un conservateur je crois, qui disait que le Québec et l'Alberta subventionnent la GRC pour lui permettre d'assurer des services dans les autres provinces. Il oublie que la GRC remplit des fonctions au Québec et en Ontario et qu'environ 2 000 agents qui travaillent dans ces provinces sont rémunérés par le gouvernement fédéral. Le Québec et l'Ontario ne paient absolument rien pour ces services. L'argument ne tient donc pas.

On a également retenu comme principe que la présence d'un service de police national comme la GRC est un facteur d'efficience. Il est préférable d'avoir un seul

service de police que trois ou quatre. On réduit ainsi les coûts. C'est justement ce qui se produit dans les provinces où la GRC est présente. Il importe donc au plus haut point d'assurer l'efficience et de réduire les coûts. Une des façons de le faire est d'avoir un service de police national.

Selon le troisième principe qui a été établi en 1981 pendant ces négociations, la GRC est un symbole de l'unité nationale. Le gouvernement ne cesse de parler de l'unité nationale et du symbolisme de nos institutions, mais il veut s'en prendre au symbole du Canada qui compte le plus, qui est connu de par le monde entier, c'est-à-dire à la GRC. Partout, on sait que les Canadiens disposent d'une police nationale extrêmement efficace.

• (1320)

Pourquoi le solliciteur général, qui vient d'être nommé, n'adopte-t-il pas l'opinion des huit provinces et des deux territoires, ainsi que le principe qui a été si bien établi en 1981, au terme de bien des négociations? J'espère qu'il écoutera les Canadiens et acceptera le rapport de 30-70. Voilà la solution. J'espère qu'il aura le courage de revenir sur la décision de son prédécesseur qui disait: «C'est à prendre ou à laisser.» Actuellement, aucun contrat ne lie les huit provinces et les deux territoires avec le ministère fédéral du Solliciteur général.

Je voudrais demander au député s'il convient avec moi que ce gouvernement n'a pas respecté les sentiments des Canadiens de l'Ouest en ce qui concerne la GRC.

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, le député de Calgary a résumé la question d'une façon succinte, intelligente et perspicace, quand il a dit que nous discutons, au fond, de la dévalorisation d'un symbole national.

C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de maintenir l'ordre dans les régions qui comptent une forte population autochtone ou indienne. La GRC rend dans ces localités un grand service qui relève de la responsabilité du gouvernement fédéral. Le député a été très clair et très perspicace. Je recommanderais aux députés de relire son discours.

Je ne connais pas toutes les données du problème, mais je sais, en tout cas, quelle réaction il suscite chez les gens de l'Ouest. Ils considèrent la proposition du gouvernement comme une insulte. Quand je suis allé à Alert Bay et à Port Hardy, j'ai vu les catastrophes économiques que ces localités ont connues. Le gouvernement ne veut même pas leur parler ou envoyer quelqu'un rencontrer les pêcheurs du détroit de Johnstone. Le ministre n'est jamais allé là-bas. Il leur a promis qu'il irait, mais il n'a pas tenu parole et il les a abandonnés à leur sort. Leur situation s'est même aggravée, en ce qui concerne, entre autres, les services de police et le service postal.

Ce que dit le député de Calgary, ce n'est pas que le gouvernement ne s'occupe pas de l'Ouest et qu'il ne l'aide pas assez, mais que ce qu'il fait n'est pas bon pour cette région, même si le premier ministre prétend savoir ce qui est bon pour elle. Le gouvernement n'interprète pas ses besoins de la même façon qu'elle.

Pour répondre au commentaire, je suis arrivé à la Chambre des communes il y a 12 ans, en même temps que le nouveau solliciteur général. Je lui souhaite bonne chance dans ses fonctions très difficiles. J'ai beaucoup de respect pour lui. Je le vois travailler à la Chambre depuis 12 ans. Je sais qu'il fera du bon travail. Je ne doute pas un instant qu'il soit un député dévoué et travailleur comme beaucoup de ses collègues de l'autre côté. Ce sont des Canadiens sérieux et bien intentionnés, mais quelque chose ne va pas chez eux. Je ne sais pas ce que c'est. Ils font l'unanimité contre eux au Canada, à un point que je n'ai jamais connu auparavant. Tout ce que je peux leur dire, c'est que non seulement ils ont tort, mais ils font beaucoup de mal au Canada.

J'ai trois questions à poser. Le solliciteur général tiendra-t-il compte des recommandations du rapport annuel de la Commission des plaintes du public contre la GRC? Ce processus permet aux gens d'exprimer leurs griefs et à la GRC de se prononcer sur ces griefs. C'est un processus absolument essentiel. Il permettra de rendre encore meilleur l'un des meilleurs corps policier du monde en augmentant la confiance qu'il inspire aux gens.

En cette époque difficile, le solliciteur général examinera-t-il les services de police dont jouissent ces localités? L'affaiblissement de ces services suscite des réactions dangereuses. La confiance dans la police diminue et les gens se tournent vers les agences de sécurité privées.

Enfin, les localités que je représente ne peuvent pas payer ces augmentations actuellement. Pourriez-vous, s'il vous plaît, négocier une autre solution?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, il est, à mon avis, révélateur que la motion dont est saisie cette Chambre aujourd'hui encourage le gouvernement à conclure des ententes contractuelles de services de police, qui ne «transfèrent pas de façon injuste les coûts des services de police» aux provinces et territoires contractants. Cette motion témoigne à mon avis d'une incompréhension générale, de la part du NPD, au sujet de l'envergure et de l'importance du rôle de la GRC pour ce qui est de fournir des services fédéraux de police et de faire appliquer la loi à l'ensemble des Canadiens.

Compte tenu des circonstances qui entourent les négociations contractuelles en cours, il est facile de comprendre que les services de police que la GRC fournit à contrat aient retenu l'attention du public. Bien que ces services de police à contrat constituent un aspect important du rôle de la GRC, il importe de souligner qu'un fort pourcentage du personnel et des ressources de la GRC est consacré à des activités non contractuelles financées entièrement par le gouvernement fédéral. On serait loin de s'en douter après avoir écouté les propos du NPD aujourd'hui.

Ces activités, comme les services d'application des lois fédérales, la protection et la police, assurent d'importants avantages aux collectivités du Canada, qu'elles soient servies ou non par des détachements de la GRC chargés d'assurer des services de police à contrat.

Il est important qu'au cours du déroulement des négociations fédérales-provinciales en vue du renouvellement des contrats de services de police, les parties directement intéressées et, en fait, l'ensemble des Canadiens, se rappellent les importants services qu'assure la GRC à tous les paliers de gouvernement et à tous les citoyens.

Lorsqu'ils étudieront la motion dont la Chambre est saisie, il est important que les députés sachent que la Gendarmerie royale du Canada assure de nombreux services de police à l'ensemble de la population canadienne et que beaucoup de services sont gratuits pour les provinces et les municipalités.

La plupart des Canadiens, particulièrement ceux qui résident à l'extérieur de l'Ontario et du Québec, savent que la GRC assure des services de police à contrat dans un certain nombre de provinces et territoires. Il s'agit en fait de l'un des aspects les plus évidents des activités de la GRC puisque c'est son programme le plus visible. La présence de la Gendarmerie royale dans huit des dix provinces, dans les deux territoires et dans près de 200 municipalités, où elle assure des services de police à contrat, est aussi visible et manifeste que celle de la police urbaine ou provinciale en Ontario ou au Québec. Les citoyens voient dans la GRC, et avec raison, un symbole de confiance, d'autorité et d'ordre public. Des députés des deux partis politiques l'ont qualifiée de l'un des meilleurs corps policiers au monde. Je voudrais bien qu'ils puissent me donner leur liste de ceux qui, à leur avis, sont meilleurs qu'elle ou m'indiquer qui est en tête de leur liste, si elle n'est qu'un des meilleurs corps policiers.

Nonobstant l'importance de ce rôle, la GRC exerce un certain nombre d'autres fonctions primordiales pour assurer la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Les députés se rendront compte que la GRC maintient des policers fédéraux dans chacune des 10 provinces et dans les deux territoires. Ces policiers se chargent notamment de la surveillance policière dans les aéroports internationaux et nationaux, des enquêtes sur les délits commerciaux, de la protection des dignitaires et autres personnages importants en visite; ils appuient les activités des douaniers et des agents qui luttent contre le trafic des drogues, une aide qui est particulièrement importante dans la région d'où je viens, la péninsule de Niagara, près de la frontière.

Comme ces policers fédéraux se chargent uniquement de faire respecter les lois et décrets fédéraux, le coût de ces activités est entièrement supporté par le gouvernement fédéral. Madame la Présidente, vous n'avez peut-être pas entendu cela si vous avez suivi, j'en suis sûr, le débat de ce matin. Vous ne pourriez pas deviner, en écoutant le député de Kingston et les Îles, que ces services sont totalement payés par le gouvernement fédéral. . .

Une voix: Il parlait du NPD.

M. Nicholson: Oh, il parlait du NPD. Alors, je retire ce commentaire à son sujet et l'adresse à qui de droit, c'est-à-dire, bien sûr, aux socialistes au fond de la Chambre.

Outre son rôle précis d'application des lois fédérales, la GRC assure des services de soutien à tous les organismes canadiens de police.

• (1330)

Ces services consistent à assurer un soutien technique et opérationnel aux forces policières provinciales et municipales de tout le Canada en mettant à leur disposition les plus récentes techniques policières.

Des services d'enquête criminelle sont également offerts aux forces policières locales, peu importe leur taille ou leur capacité de payer; ils aident à maintenir une norme nationale élevée en ce qui concerne la qualité de ces enquêtes. Ces services sont financés par le gouvernement fédéral dans l'intérêt de la sécurité de tous les Canadiens.

L'application des lois fédérales et la fourniture de services aux forces policières canadiennes constituent une partie importante des activités de la GRC. Elles sont importantes pour le gouvernement fédéral et la GRC, mais aussi pour les collectivités et les forces policières qui profitent de ces services.

Les crédits affectés par le gouvernement fédéral relativement à la GRC représentent une portion importante des ressources de cette force policière. En fait, les recettes provenant des services rendus, y compris les services de police sous contrat, ne constituent que 30 p. 100 du coût du programme d'application de la loi de la GRC.

Ainsi, au cours de l'exercice 1988-1989, la GRC a dépensé plus de 400 millions pour l'application des lois et des décrets du fédéral, et plus de 125 millions pour la fourniture de services relatifs à l'application de la loi. Les dépenses à ce titre ont augmenté au cours des deux dernières années, atteignant le total de 546 millions en 1989-1990 et celui de 639 millions en 1990-1991. Ces activités combinées représentent donc des dépenses de programmes qui se montent aux trois quarts des dépenses des activités policières pour la même période.

Je voudrais profiter de l'occasion pour donner aux députés une meilleure idée de la variété et de la qualité des services fournis aux Canadiens par la GRC et financés par le gouvernement fédéral. Je fais cela parce que, comme je l'ai dit plus tôt, nous pourrions attendre longtemps avant que le NPD ne mentionne ces choses-là.

J'espère que lorsque ces renseignements seront connus de la Chambre, ils apaiseront les craintes que les députés pourraient avoir au sujet du transfert des frais des services de police du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux.

Le mandat de la GRC est de déceler et de prévenir les infractions aux lois fédérales et d'enquêter sur celles qui sont commises ainsi que d'aider les ministères et organismes fédéraux dans leurs enquêtes et de les conseiller au besoin.

Cette responsabilité amène la GRC à participer à l'application de plus de quarante lois fédérales importantes, depuis la *Loi sur l'aéronautique* jusqu'à la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Dans le cadre de son Programme des douanes et de l'accise, elle enquête sur la contrebande et sur la fabrication illicite de spiritueux ou de produits du tabac, activités interdites par la *Loi sur l'accise*. Elle est également chargée d'enquêter sur le transport transfrontalier illégal de marchandises de valeur stratégique, de haute technologie et de biens culturels.

La GRC applique en outre le programme canadien de lutte contre la contrebande d'animaux appartenant à des espèces menacées. Dans le cadre de son Programme des questions d'immigration et de passeports, la GRC contribue à l'application de la *Loi sur l'immigration* et de la *Loi sur la citoyenneté* de même qu'aux enquêtes sur l'application de la réglementation canadienne sur les passeports, enquêtes effectuées en vertu du Code criminel.

Ses services spéciaux aident les enquêteurs dans les domaines de la surveillance technique et personnelle, des tests polygraphiques, de l'analyse vidéo et audio ainsi que de l'établissement des profils de personnalité des criminels violents. La GRC est aussi dotée d'une escouade spéciale d'intervention d'urgence formée pour résoudre les affaires de prise d'otage par des terroristes et les incidents semblables qui peuvent dépasser les compétences de son personnel régulier et des autres services de police.

La Section des crimes de guerre a pour tâche de traduire devant les tribunaux les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La GRC insiste tout particulièrement sur deux domaines de compétence fédérale, à savoir la lutte contre le trafic des stupéfiants et les crimes à caractère économique. Les ressources relativement importantes qui y sont affectées témoignent de leur priorité pour le gouvernement fédéral.

À l'heure actuelle, le Canada emploie plus de 1 000 personnes et affecte environ 84 millions de dollars pour enquêter sur les crimes liés à l'importation, à l'exportation, au trafic ainsi qu'à la possession de stupéfiants et d'autres drogues illicites. Les services fédéraux des stupéfiants coopèrent avec les services de police locaux dans leurs opérations de lutte contre les stupéfiants ainsi que dans l'application de programmes de prévention de la narcomanie et de sensibilisation aux drogues.

Les services des drogues de la GRC, de concert avec les services de police en cause, assurent l'application des

lois concernant les drogues au niveau local, partout au Canada.

Quelque 600 personnes s'occupent des enquêtes spécialisées sur les crimes économiques et on y consacre 41 millions de dollars. Cela comprend les enquêtes sur les faillites frauduleuses, les infractions à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la *Loi sur l'assurance-chômage*, la contrefaçon, le piratage informatique et d'autres sortes de crimes reliés au monde des affaires.

En 1989, les personnes touchées par des crimes économiques ont recouvré 42 millions de dollars, grâce à plus de 4 000 enquêtes auxquelles a participé la Police économique.

En plus d'appliquer les lois fédérales, la GRC doit aussi s'acquitter des obligations de protection du gouvernement et fournir des services de sécurité à l'égard d'un éventail de biens fédéraux, de titulaires de fonctions et de dignitaires.

La Sous-direction de protection assure la sécurité du gouverneur général, du premier ministre et de leur famille, ainsi que la protection des missions diplomatiques étrangères et des dignitaires en visite au Canada. La sécurité des biens fédéraux, comme les édifices du Parlement, la résidence du gouverneur général et la Cour suprême, est aussi assurée par la GRC.

Je suis certain que la plupart des députés, lorsqu'ils se rendent dans leur circonscription, ont déjà remarqué que des agents de la GRC patrouillent les aéroports. Leur présence en uniforme dans ces établissements est le signe le plus visible du programme de la Police des aéroports, qui assure des services de sécurité dans dix aéroports internationaux et huit aéroports nationaux importants. Des agents armés et spécialement entraînés patrouillent les points d'accès critiques, l'intérieur des aérogares et les aires réservées aux avions, afin de prévenir et de détecter tout incident qui pourrait se produire.

Au cours de la présente année, 895 années-personnes et quelque 75 millions de dollars ont été consacrés au programme de la Police des aéroports.

La GRC maintient une petite équipe d'employés qui est chargée de fournir conseils et expertise pour veiller au respect des consignes de sécurité pendant les événements spéciaux en vue d'assurer la sécurité des participants. Ainsi, la GRC fournit des conseils d'une valeur inestimable pour la planification d'événements majeurs, partout au Canada.

En 1990, la Gendarmerie royale du Canada a coordonné 28 événements spéciaux et on l'a consultée pour 52 autres. Selon les années, ces événements sont très variés et peuvent comprendre des visites d'État, de grands sommets économiques, des événements sportifs, comme les Jeux olympiques d'hiver qui ont eu lieu à Calgary, il n'y pas très longtemps.

On estime que les services de protection policière représentent 12,8 p. 100 du total des dépenses de la GRC et 9,7 p. 100 des années-personnes, pour 1991-1992.

Le Programme d'application de la loi offre des services spécialisés à la GRC et aux autres organisations judiciaires, aux organismes correctionnels, aux ministères et aux tribunaux criminels. Ces services aide les organisations participantes à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité.

Le Centre d'information de la police canadienne offre les services d'un système d'information automatisé d'envergure nationale, qui sert à stocker, récupérer et échanger des renseignements opérationnels au nom de tous les services de police accrédités du Canada. Ce programme, ajouté aux fonctions de gestion de l'information et des ressources ainsi qu'aux services requis pour soutenir les autres programmes de la GRC, regroupe plus de 1 700 années-personnes et environ 155 millions de dollars du budget de la GRC, pour l'exercice courant.

Le programme du service des laboratoires judiciaires, qui représente à lui seul 31 millions de dollars, fournit l'aide scientifique et technique nécessaire au fonctionnement du système canadien de justice criminelle. Ce programme offre les services d'analyse des preuves matérielles relevées au cours des enquêtes et l'opinion d'experts fondée sur les résultats des examens scientifiques qui serviront d'indices dans les enquêtes et seront admises en preuve en cour.

En plus de collaborer avec la cour et les enquêteurs, le service scientifique judiciaire prête aussi ses services à des organismes participants, à des fins de perfectionnement et de formation technique. Des services de consultation et d'aide à la formation peuvent aussi être offerts à des ministères d'autres gouvernements et à des pays étrangers.

De la somme des ressources allouées à la GRC, environ 59 millions de dollars sont affectés au service de l'identité. Ce service maintient un fichier central des dossiers criminels auquel s'ajoute le service des empreintes digitales, à l'intention des forces policières et d'autres intervenants du système judiciaire criminel.

Les crédits

• (1340)

Le service de l'identité offre des services de photographie et d'impression, il constitue des dossiers sur les armes à feu à autorisation restreinte et examine les chèques frauduleux ainsi que les notes transmises à l'occasion de vols à main armée pour en comparer l'écriture avec celle d'autres documents versés aux dossiers.

C'est aussi dans le cadre de ce programme qu'on tient un registre des enfants portés disparus dans tout le Canada. Ce registre est accessible aux autres forces policières et aux médias, afin de maximiser les possibilités de retrouver ces enfants.

La GRC gère également le programme du Collège canadien de police, qui offre une formation supérieure aux policiers dans les domaines de l'organisation, de l'administration et de la gestion du personnel ainsi qu'en techniques d'investigation. Ce programme vise à faciliter la tâche d'autres organisations judiciaires. Le collège dispose d'un budget d'environ 9 millions de dollars et assure chaque année la formation de plus de 2 000 candidats.

Le Service canadien des renseignements criminels est un organisme national administré par la GRC. Il recueille et diffuse de l'information sur le crime organisé et le renseignement tactique. Ce service fournit des installations pour la collecte, l'analyse et la diffusion des renseignements sur des crimes et il s'assure que l'information pertinente est communiquée aux bureaux provinciaux. La diffusion de l'information entre les différents services permet ainsi à tous les corps policiers canadiens d'avoir accès aux renseignements sur le crime organisé.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, j'ai tenté de donner un bref aperçu des services nombreux et variés que la Gendarmerie royale du Canada fournit et dont tous les Canadiens profitent.

Elle assure des services de police à contrat importants et d'une grande visibilité, mais elle consacre aussi une part assez considérable de ses ressources à l'application des lois fédérales, à des services de protection et au maintien de l'ordre. Souvent, ces services non prévus dans les contrats constituent une aide directe et indirecte énorme pour les provinces et territoires visées, que ce soit pour les enquêtes ou sur le plan professionnel.

Le gouvernement est heureux d'annoncer qu'il continue d'appuyer le rôle important que joue la GRC à l'échelle nationale, en fournissant à toutes les localités canadiennes, des services de police qui débordent du cadre du contrat qu'elles ont conclu et ce, aux frais du gouvernement fédéral.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, c'était intéressant d'écouter le député disserter sur le contenu du budget de la GRC.

J'espère qu'il n'est pas passé à côté de la question. Notre propos est que de nombreuses localités dont les services de police sont assurés par la GRC vont se trouver sérieusement handicappées par ces augmentations en période de récession et de recrudescence de la criminalité. Elles connaissent de graves problèmes, mais il ne s'agit pas seulement du fait que cela leur cause des difficultés, il y a toutes sortes d'activités dont se chargeait le gouvernement fédéral.

Nous n'avons pas à citer une circonscription représentée par les socialistes, ces gens malfaisants. Nous en citerons une qui est représentée par l'un des députés conservateurs.

M. Nunziata: Provisoirement.

M. Skelly (North—Powell River): Provisoirement, c'est le moins qu'on puisse dire! À Cariboo—Chilcotin et à Williams Lake, on estime que leur budget va augmenter de 36 p. 100. C'est considérable. Que pensent les habitants de Williams Lake du député conservateur de Cariboo—Chilcotin à ce propos? Je peux vous le dire. Ils sont indignés. Mais ce n'est pas le seul problème.

Il y a en face un ministre qui vient de Prince George—Peace River. Ses électeurs pensent la même chose. Ils ne veulent plus qu'il les représente, et c'est ce qui va se passer. Les gens de cette région estiment que le gouvernement leur a causé beaucoup de tort.

Je demanderais à nouveau d'étudier peut-être trois points. Le député qui vient de parler ne reconnaît pas que ces trois points revêtent une importance cruciale pour les services de police fournis par la GRC et les secteurs que celle-ci dessert. La GRC n'a pas assez de personnel.

On n'a aucun doute à la Chambre sur le genre de travail que fait la force de police qui manque de ressources, dont la loi qui la régit, doit être mise à jour et qui a une rémunération insuffisante ainsi que des conditions de travail qui doivent être revues. Nous devons appuyer cette organisation et non pas lui faire du tort. Il faut augmenter les services de police dans ces localités. Nous n'avons pas besoin qu'on augmente actuellement le prix des services existants afin qu'on puisse redistribuer le fardeau fiscal. Ce qu'il nous faut, c'est une augmentation des services de police dans ces localités. Le solliciteur général devrait s'entretenir maintenant avec les provinces pour savoir comment le gouvernement fédéral peut les aider à assurer la sécurité de leurs citoyens.

Deuxièmement, il va falloir parer à ces hausses de prix, et le solliciteur général doit négocier avec les provinces afin d'en arriver à une entente acceptable sur-le-champ.

Nous avons terriblement besoin de ces services. Ce sont de bons services dont nous ne pouvons nous passer.

Je demanderais au député—je connais ses intérêts en matière de justice—s'il a fait des démarches au sujet du rapport annuel de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Celui-ci contient quelque 40 recommandations auxquelles il faut absolument donner suite si l'on veut accroître la confiance du public dans la GRC. C'est un bon corps policier, mais les gens ont de graves plaintes à formuler à son endroit. Il y a un organisme efficace qui peut entendre ces plaintes, mais il ne peut rien faire pour l'instant parce que la loi n'est pas à jour. Bien des choses n'avaient pas été prévues lorsque cette loi a été publiée, et elle doit être remaniée.

Le député est-il disposé à recommencer une fois de plus? Je sais qu'il a déjà songé à recommencer à faire des démarches auprès du solliciteur général; que ce dernier doit soumettre des propositions en vue de l'adoption des recommandations proposées par la commission elle-même et de l'amélioration du service. Nous avons besoin de meilleurs services de police; nous avons besoin de l'aide de ces collectivités, non sous forme de fortes hausses des coûts, mais pour acquérir ces services en période de marasme économique. Enfin, ne pouvons-nous faire quelque chose pour accroître la confiance du public dans cet organisme en établissant une procédure de traitement des plaintes. Il y a seulement une ou deux choses valant vraiment la peine d'être signalées et en s'en occupant publiquement et équitablement?

Le député serait-il disposé à parler de ces choses avec le solliciteur général afin de voir si la Chambre peut commencer à examiner ces recommandations?

M. Nicholson: Madame la Présidente, je suis toujours prêt à discuter avec le solliciteur général. Vous avez sans doute remarqué, madame la Présidente, qu'à la fin de son discours, le solliciteur général s'est dit prêt à examiner les recommandations relatives à la Commission des plaintes du public. Tous les députés présents le croient sur parole quand il dit qu'il est en train d'étudier ces recommandations très attentivement et qu'il nous fera ensuite part de ses réflexions.

Si j'ai bien compris les deux arguments qu'a présentés en premier le député, il réclamait des services accrus, évidemment, dans la mesure où les trois niveaux de gouvernement—fédéral, provincial et municipal—sont en mesure d'offrir des services accrus, des services de police s'entend. Il n'y a probablement aucun secteur de l'activité gouvernementale que je ne voudrais pas voir s'améliorer d'une façon ou d'une autre, notamment par l'augmentation des services. Par ailleurs, dans son deuxième argument, il a déclaré que nous n'avions certes pas besoin—par nous, il entendait probablement les provinces et les municipalités—d'une majoration des coûts.

J'ai écouté le député analyser la situation politique canadienne. Je constate avec plaisir qu'il a, d'une certaine façon, saisi la vision néo-démocrate en ce qui concerne le gouvernement et la fiscalité. Comprenez-moi bien: je suis toujours d'accord pour l'augmentation des services, mais sans majoration des coûts bien sûr. En un mot, le NPD estime que le gouvernement fédéral devrait accroître les services, mais sans majorer les frais du même coup.

Le grand avantage, et peut-être le seul, que présente le fait qu'un gouvernement néo-démocrate a été élu en Ontario est que les gens vont enfin voir une application concrète de leurs théories, comme l'idée qu'il est possible d'avoir plus de tout. En soulevant la question des coûts et des services, le député m'a rappelé que, durant la dernière campagne électorale provinciale, les gens me disaient:«J'exerce telle ou telle profession. J'aimerais avoir plus d'argent. Les Néo-démocrates vont m'en donner. Ils vont donner plus aux hôpitaux, aux enseignants, à la voirie et à tous les services provinciaux. Ce qu'il y a d'extraordinaire, messieurs les méchants qui aimez tant nous taxer, c'est que nous serons moins taxés en Ontario.»

• (1350)

Je répondais: «L'idéal serait que l'équipe sans reproche qui dirige Queen's Park aille à Ottawa. Pensez-y un peu. S'ils peuvent faire tant de merveilles, pourquoi ne pas les laisser mener le char de l'État. Vous, les Libéraux et les conservateurs, vous avez du mal à fournir des services comparables à ceux que nous avons dans cette province et ailleurs. C'est grâce au NPD si, tout d'un coup, vous y arrivez et que tout le monde va bénéficier d'une exonération temporaire d'impôt.»

Quand on préconise et on réclame plus de services à coût moindre pour les contribuables, on se retrouve dans un beau pétrin. Ce sera bientôt le cas à Queen's Park, où le NPD est en train de transformer un excédent, dont tout le mérite revient aux Libéraux de l'Ontario qui enregistraient un excédent il y a dix-huit mois, en un gâchis de 10 milliards parce que les Néo-démocrates continuent de rêver en couleurs et de croire qu'ils pourront toujours contracter des emprunts.

La plus grande menace qui plane sur les services au pays, sur tous les services, allant des services de police aux services sociaux, c'est le niveau de la dette du pays. C'est ce qu'ils découvriront à Queen's Park. Très bientôt, nous ne pourrons plus décider où nous investirons notre argent, parce que si nous continuons comme nous l'avons fait au pays pendant de nombreuses années, et comme ils continuent, semble-t-il, de le faire à Queen's Park, il faudra remettre tout notre argent aux banques que le député déteste tant. Que le député le croit ou non, tout l'argent ne servira qu'à payer les intérêts. Voilà où passera l'argent, le député s'en rendra bien compte un jour.

Oui, bien sûr, le Canada pourrait afficher une dette de 60 milliards de dollars cette année. Nos petits copains de Queen's Park ne font probablement que se mettre en marche. L'an prochain, ils nous diront: «Vaut mieux que ce soit un déficit de 15 milliards.» On peut faire cela pendant un an ou deux, mais, un jour, on devra se rendre à l'évidence et admettre qu'on ne peut plus continuer ainsi. On ne peut plus maquiller les livres et dissimuler le fait qu'on a des décisions difficiles à prendre.

C'est à ce moment-là qu'on en viendra à dire: «Contrairement à ce qu'on désirait, on ne peut pas augmenter les services; on ne peut surtout pas le faire si personne n'en partage les frais.»

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je me réjouis d'entendre le député parler du déficit. J'aurais aimé qu'il le fît en 1984. La dette nationale n'aurait peut-être pas doublé pendant les années où le gouvernement qu'il soutient a exercé le pouvoir.

Je me réjouis davantage de ses observations positives au sujet des libéraux. J'ai eu le plaisir de voir hier soir l'ex-premier ministre de l'Ontario, et je connaissais certes très bien le travail très compétent qu'il a fait, et mon honorable collègue reconnaît, je le sais, que ce fut probablement le meilleur gouvernement que l'Ontario ait jamais eu. Les choses se sont certainement détériorées depuis, comme il en conviendra sûrement.

Le secrétaire parlementaire a exposé longuement toutes les tâches qu'accomplit la GRC et, pour ma part, de ce côté-ci de la Chambre, je reconnais le bon travail que la GRC accomplit dans notre pays, mais je me demandais s'il ne s'en prenait pas un peu durement au député du Nouveau Parti démocratique qui a parlé tout à l'heure.

Le député me semble entretenir une certaine confusion, et je ne parle pas ici du député de Niagara Falls, mais de celui de North Island—Powell River, qui semble croire qu'on aurait établi injustement la valeur des services que le gouvernement fédéral assure par contrat à la Colombie-Britannique par le truchement de la GRC. Je me demande si en calculant le montant à payer par la province, le gouvernement fédéral n'ajoute pas, au chapitre des dépenses, certaines des activités exercées par la GRC dans le cadre de son mandat national et qui ne sont pas prévues dans le contrat.

J'habite dans une municipalité qui a dû récemment passer un contrat pour bénéficier des services de la Police provinciale de l'Ontario. Cela nous coûte extrêmement cher. Le député de North Island—Powell River parle d'une hausse des taxes. Ce n'est rien à comparer avec ce que les habitants du canton de Kingston ont eu à endurer récemment, mais je n'entrerai pas là-dedans.

Je me demande si en calculant les coûts, on a tenu compte des coûts additionnels de fonctionnement de la GRC pour les faire payer aux provinces. Dans l'affirmative, voilà l'élément injuste dans tout ça. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être aborder cette question plus directement.

M. Nicholson: C'est avec plaisir que je vais aborder cette question. J'aurais aimé avoir le temps de parler de la première partie, à propos de la dette, mais nous pourrons y revenir un autre jour.

Dans le débat, personne n'a fait ressortir que les estimations et les bases des marchés conclus avec la Colombie-Britannique et les autres provinces ne représentent pas fidèlement les coûts du gouvernement fédéral.

Pour certains éléments comme les pensions, l'assurance-chômage et les subventions indirectes concernant la location de bureaux dans un certain nombre de provinces de l'Ouest, notamment en Colombie-Britannique, on sous-estime les coûts, et ces coûts représentent une contribution du gouvernement fédéral pour ce qui, au Québec et en Ontario, est un service de police provincial. Il y a donc sous-estimation.

Le solliciteur général, dans les statistiques qu'il a énumérées à la Chambre, a signalé que non seulement le gouvernement fédéral contribuait aux services municipaux et provinciaux de police, ce qu'il ne fait pas dans les

deux plus grandes provinces, mais aussi que le coût de ces services était considérablement moins élevé.

Quelqu'un a dit de la GRC que c'était un service de police frugal. Elle est à la fois frugale et efficace. Ce qu'on risque d'oublier dans le débat, c'est que le gouvernement fédéral s'est montré très juste dans ses négociations au fil des ans. De toute évidence, il ne veut pas de cette motion qui ressemble à une tentative pour lier les mains au gouvernement dans ces négociations. Il veut simplement conclure un accord raisonnable. C'est tout ce que le gouvernement fédéral veut faire.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je veux m'assurer que je comprends bien la façon dont je vais partager mon temps avec ma collègue de Western Arctic. Je suppose que j'ai dix minutes pour faire mon discours et qu'il y aura ensuite une période de cinq minutes réservée aux questions, et que ce sera la même chose pour ma collègue.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler de cette motion qui porte essentiellement sur la réalité budgétaire des provinces et des municipalités qui participent aux négociations contractuelles au sujet de la Gendarmerie royale du Canada. C'est là l'essence de cette motion. Quelle est la réalité budgétaire de toutes les provinces et municipalités qui ont recours à ce service actuellement?

J'ai entendu certains de mes collègues mentionner

[*Français*]

. . .que nous avons une force policière très fière, très efficace, qui est quand même un symbole extrêmement important au pays et, bien sûr, à l'unité du pays. J'abonde dans le même sens. Cette force policière, la Gendarmerie royale du Canada est connue à travers le monde. Je crois qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette institution en ce qui concerne le Canada, et à garder le Canada ensemble.

[*Traduction*]

Comme je l'ai signalé ce matin, le procureur général du Manitoba, M. McCrae, a dit que la GRC contribuait à faire du Canada un pays uni.

Ne nous faisons pas d'illusions. Il est question ici de 79 millions de dollars que les provinces et les municipalités devront trouver ailleurs. Ce sont les habitants de l'Ouest, du Nord et de la région atlantique qui sont touchés, soit environ 10 millions de Canadiens, dont 80 p. 100 à peu près viennent de l'Ouest et du Nord. Par conséquent, on ira chercher 80 p. 100 de ces 79 millions de dollars dans les poches des Canadiens de l'Ouest et du Nord. C'est un point qu'il ne faut pas oublier.

C'est un autre exemple de la façon dont le gouvernement continue de se décharger de ses responsabilités. C'est un peu comme si je disais à ma femme: «Je veux réduire mes dépenses. Nos paiements hypothécaires sont de 700 $, mais je ne paierai dorénavant que 500 $. Tu dépenses 500 $ pour la nourriture, mais je ne te donnerai plus que 400 $.» Et je commencerais soudainement à me vanter à tout le monde que j'ai réduit mes dépenses. Quelle absurdité! C'est tout à fait illogique.

C'est exactement ce qui se passe. Nous voyons la continuation du retrait de la présence fédérale dans certaines régions du Canada. Évidemment, cette tendance à la décentralisation totale est conforme à l'idéologie conservatrice.

Voici les faits relatifs à cette question. Oui, les provinces et les municipalités concernées devront trouver 79 millions de dollars, mais ce qu'il y a de plus malheureux, c'est cet assaut constant dont les Canadiens de l'Ouest, du Nord et des provinces atlantiques sont victimes.

Cette entente, comme beaucoup d'entre vous le savent,

[*Français*]

. . .a expiré à la fin du mois de mars 1991 et, tel que je le comprends, les provinces payaient 70 p. 100, le fédéral 30 p. 100 et, en ce qui concerne les municipalités, c'était 90 p. 100 pour les municipalités et 10 p. 100 pour le fédéral.

• (1400)

Maintenant, on veut augmenter la contribution de la province et des municipalités de 5 p. 100. C'est un grand, grand fardeau, lorsqu'on regarde ce qui est arrivé dans ces régions.

[*Traduction*]

C'est là un bel exemple d'examen en vase clos d'un problème. Une augmentation de 5 p. 100 des coûts n'est pas en elle-même particulièrement agréable. Toutefois, si vous examinez la situation globale et si vous tenez compte de la réalité économique des régions, vous constatez qu'il s'agit d'un autre coup dur pour les résidants du Nord et des Maritimes.

Et cela vient s'ajouter à tout le reste. Qu'en est-il de Portage-la-Prairie? Vous souvenez-vous de la fermeture? Vous souvenez-vous de la fermeture de la base à l'Île-du-Prince-Edouard? Voilà maintenant qu'on parle d'en fermer d'autres, notamment Shilo et Chilliwack.

Imaginez un peu le nombre d'emplois perdus ainsi que le préjudice causé à l'économie.

Que dire des compressions visant le secteur agricole, particulièrement dans l'Ouest et dans ma province du Manitoba? Ces mesures ont eu des effets dévastateurs, surtout à Portage-la-Prairie. Il n'y a pas eu seulement la fermeture de la base. Les agriculteurs de la région ont aussi souffert.

Que dire des compressions dans les secteurs de la santé et de l'éducation? J'ai dit à maintes reprises que, de 1986 à 1995, par suite de la réduction de 2 p. 100 décrétée en 1986, d'une autre compression en 1989-1990, et enfin du gel qui est prolongé, 30 milliards de dollars de moins seront transférés aux provinces pour la santé et l'éducation. Or, les Canadiens de l'Ouest et du Nord seront privés d'un peu plus du quart de cette somme importante.

Que dire du plafonnement du RAPC, qui touchera évidemment l'Ontario, mais aussi les provinces de l'Ouest comme l'Alberta et la Colombie-Britannique? Savez-vous que, sur une période de deux ans, cette mesure privera ces trois provinces de quelque 865 millions de dollars? Étant donné que la population de la Colombie-Britannique et de l'Alberta s'élève à près de 6 millions d'habitants, comparativement à 10 millions pour l'Ontario, il s'ensuit que ces deux provinces seront privés d'une part importante de ce montant de 865 millions de dollars.

Je n'ai pas encore parlé de la fermeture des bureaux de poste ruraux et des effets dévastateurs de cette décision. Dans l'édition d'aujourd'hui d'un journal, on peut lire le titre suivant: «D'autres fermetures de bureaux de poste ruraux.» Jusqu'où ira-t-on? De toute évidence, les résidants de l'Ouest sont très touchés.

Que dire encore des taux d'intérêt élevés et de la politique visant à maintenir notre dollar élevé, dont on nous a tant parlé? La plupart d'entre vous savent que chaque augmentation d'un point du taux d'intérêt coûte environ 2 milliards de dollars aux Canadiens. Pourtant, on persiste à appliquer cette politique. On a essayé de contrôler l'inflation au pays en fonction de l'activité économique en Ontario. Nous avons appliqué une politique qui a eu des répercussions très défavorables pour un certain nombre de régions, notamment l'Ouest, le Nord et les provinces atlantiques.

Il faudrait aussi parler des pertes subies par les Canadiens de l'Ouest par suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange. Je ne vais pas insister sur les chiffres, parce que nous avons tous nos propre données, mais il semble que près de 300 000 emplois auraient été perdus dans le secteur manufacturier. Ces emplois sont-ils tous disparus par suite de l'entrée en vigueur de l'accord? Je ne le sais pas. Ce qui est certain toutefois, c'est que l'accord est responsable de l'élimination d'un grand nombre de ces emplois. Ici encore, une proportion importante de ces emplois, soit plus du quart, étaient occupés par des Canadiens de l'Ouest et du Nord.

Il faudrait aussi parler du préjudice causé aux Canadiens de l'Ouest, et en particulier aux Manitobains, qui ont été privés des avantages du contrat relatif aux appareils CF-18, contrat que nous aurions mérité d'obtenir.

Il ne faudrait pas non plus oublier les compressions à Radio-Canada. Je songe ici à Calgary, à Saskatoon et à la réduction des services à Winnipeg.

Il y a aussi VIA Rail. Deux mille neuf cents Canadiens, dont un grand nombre du Manitoba et des autres provinces de l'Ouest, ont perdu leur emploi.

Et l'interruption du service passagers sur la ligne Victoria-Courtenay, et l'élimination du Canadien de Montréal-Ottawa-Sudbury-Winnipeg-Calgary-Vancouver? Et le service Winnipeg-Capreol? Et celui entre Calgary et Edmonton-Sud?

Mais on ne peut pas examiner cela indépendamment du contexte général. C'est encore une attaque, comme le gouvernement en lance partout au Canada, mais cette fois-ci, elle vise surtout les Canadiens de l'Ouest et du Nord, et ceux des provinces atlantiques.

Si vous vous arrêtez aux faillites d'exploitations agricoles—et je me concentre sur l'Ouest—qui ont de graves répercussions dans un certain nombre de provinces de l'Ouest, vous constatez qu'elles ont augmenté pendant les trois mois allant du 1er janvier au 31 mars 1991.

Par exemple, elles ont augmenté de 7 p. 100 au Manitoba, de 68 p. 100 en Saskatchewan et de 19 p. 100 en Alberta. En Colombie-Britannique, elles ont augmenté de 80 p. 100. Il s'agit d'une augmentation appréciable du nombre de faillites et cela équivaut à la destruction de l'un des fondements de notre société.

Voyons l'augmentation des faillites d'une année à l'autre: Manitoba, 53 p. 100; Saskatchewan, 42 p. 100; Alberta, 40 p. 100; Colombie-Britannique, 55 p. 100. C'est une donnée bien réelle de la situation économique des provinces de l'Ouest.

Le taux de chômage aussi a beaucoup augmenté en un an. Au Manitoba, il était de 6,5 p. 100, il est maintenant de 8,9 p. 100.

À Calgary, par exemple, nous n'avons pas fermé la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale qui était, en fait, un organisme mis sur pied pour réduire la dépendance des nations en développement face au pétrole importé.

[*Français*]

Madame la Présidente, je ne veux pas être méchant, mais il me semble qu'il y a quelque chose d'extrêmement contradictoire ici. Je ne veux pas parler d'hypocrisie, mais ce n'en est pas loin, en ce sens qu'on continue à attaquer les provinces de l'Ouest, le Nord et les provinces de l'Atlantique.

Je pourrais parler longtemps, mais je viens de me rendre compte que mon temps de parole est écoulé.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, on discute aujourd'hui de la Gendarmerie royale du Canada. J'aimerais donc poser une question à mon collègue à ce sujet. Est-ce que le député pourrait me dire si dans sa circonscription, et même dans sa province, il entend les mêmes choses de la part de ses commettants que moi relativement à la Charte des droits et libertés, qui a permis à des Canadiens d'origine sikh de porter le turban dans la Gendarmerie royale. J'aimerais bien que le député me dise comment ses commettants ont réagi vis-à-vis cette mesure qui découlait, n'est-ce pas, de la Charte des droits et libertés?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Je remercie ma collègue pour sa question. J'aimerais bien savoir ce que les vôtres ont dit. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une députée de votre côté de la Chambre a quand même fait parvenir au gouvernement une pétition, portant la signature de plusieurs milliers de commettants, à ce que je me souvienne, qui indiquait qu'ils étaient contre.

Dans ma propre circonscription, j'ai eu des appels, pour et contre cette mesure, et, en toute sincérité, je dois vous dire que le nombre est à peu près le même. Donc, si je me souviens bien—et j'ai l'impression que je ne suis pas très loin du chiffre exact—c'est environ une douzaine des deux côtés de la médaille. Je crois que le fait qu'on ait eu quelqu'un qui vient de terminer ses études, qui est maintenant diplômé, cela semble avoir aidé un petit peu, peut-être adouci les sentiments très très forts. Ce n'est pas quelque chose qui est terminé, je ne suis pas sans le savoir. On a souvent beaucoup de mal à accepter, disons, que les choses soient très très différentes, surtout lorsqu'on a de longues traditions telles la Gendarmerie royale, les églises que l'on fréquente, ou d'autres institutions.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (North Island-Powell River): Madame la Présidente, ce dont on discute actuellement, c'est de la réduction de la contribution fédérale visant des services existants et déjà insuffisants.

Il faut aussi penser que ces mesures accroîtront le fardeau des municipalités, alors même que celles-ci arrivent à peine à s'en sortir. Je ne voudrais pas laisser le député de Niagara dans l'incertitude. Le gouvernement fédéral propose d'accroître énormément les coûts des services qui existent déjà et qui sont insuffisants. L'argument qui a été invoqué—et que le député précédent a appuyé—, c'est que ces services sont insuffisants. Le gouvernement fédéral doit fournir une aide dans ce domaine.

Si les coûts sont augmentés de la façon proposée, ce sera injuste pour les autorités fiscales qui devront les assumer. Il en résultera encore une fois une dégradation des services.

Je ne veux donner qu'un seul exemple et j'espère que vous pourrez me dire ce que vous en pensez. À Port Hardy, le poste de douanier a été éliminé et le port d'entrée, fermé. La municipalité a déclaré: «Nous allons nous en occuper. Si vous voulez privatiser ce service, nous allons le prendre en charge. Nous allons y consacrer 15 000 $ par année. Nous connaissons un douanier qualifié et expérimenté qui pourra remplir ces fonctions pour 15 000 $ par année. Il collaborera avec vous.»

Le gouvernement a répondu: «Non, non. Vous devez embaucher un douanier à temps plein et prévoir des dépenses de plus de 60 000 $ par année.» Et la municipalité de le relancer: «Nous n'avons pas l'assiette fiscale voulue pour débourser autant d'argent.» «C'est dommage, mais vous allez devoir oublier le port d'entrée», de conclure le gouvernement.

C'est ce que le gouvernement propose dans le cas de la GRC puisque ces collectivités se doivent de disposer d'un certain service de sécurité. Je ne veux pas qu'on embauche une personne sans formation et qu'on lui verse 4,50 $ de l'heure pour se promener avec un berger allemand ou un doberman et assurer la sécurité des citoyens. Cela pourrait être dangereux. Selon moi, c'est l'aboutissement d'un processus. Je veux que ce douanier revienne travailler au sein de cette collectivité, et tous les résidants le veulent aussi. Le fédéral se doit de leur fournir les services voulus afin que leur collectivité demeure un port d'entrée. Il se doit également de leur fournir des services policiers sûrs et suffisants, plutôt que de chercher à les abolir.

Les crédits

• (1410)

M. Duhamel: Merci pour la question. Vous soulevez, en fait, un certain nombre de questions importantes.

Il est vrai qu'on peut toujours supprimer un service et le remplacer par un service plus économique, mais il faut toujours se demander si l'on pourra ainsi améliorer la qualité des prestations. Dans bien des cas, il n'en est rien. Ce n'est qu'une fausse économie. C'est là une question.

Il ne faut pas se bercer d'illusions. Ce sont vous et moi et tous les autres Canadiens qui paieront la note en définitive. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'on ne fait que transférer les dépenses. Ce que je trouve inadmissible, à l'instar d'un grand nombre de Canadiens, c'est que ce faisant, le gouvernement fédéral essaie de prétendre qu'il contrôle bien les dépenses publiques.

Je voudrais faire une analogie. Si je disais à mon épouse que j'entends ne plus verser 700 $, mais bien 500 $, sur l'hypothèque, par exemple, je réduirais ainsi mes dépenses. Cependant, est-ce équitable? Quelqu'un devra bien combler la différence. C'est ce qui se produit dans le cas présent.

Si les Conservateurs ne prétendaient pas être au-dessus de tout reproche, en ce qui concerne le contrôle des dépenses, je suppose que je pourrais plus facilement leur pardonner.

La question que vous soulevez au sujet de la qualité des services est particulièrement importante. Je crois qu'on ne devrait jamais l'oublier. On peut toujours réduire le coût des prestations, mais la qualité va-t-elle en souffrir? La réponse est oui, dans bien des cas.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je voudrais d'abord faire un ajout à la motion de mon collègue du NPD, pour qu'elle comprenne les deux territoires en plus des provinces pour ce qui concerne le transfert des coûts des services de police.

À l'heure actuelle, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest assure le paiement de 70 p. 100 du coût des services de la GRC dans le Nord. Faisant preuve d'un manque de réalisme, le gouvernement fédéral veut maintenant que les TNO absorbent 75 p. 100 du coût des services. C'est toute une hausse de la contribution du gouvernement des TNO.

Le Nord a des besoins inconnus dans le Sud. Par exemple, on compte sur la GRC pour faire beaucoup de déplacements, pour se rendre dans les diverses localités non desservies par un service de police à plein temps.

Il faut de plus remplacer souvent les véhicules parce qu'il n'y a pas de routes goudronnées pour les camions et les motoneiges, les seules routes étant des chemins de terre et de glace. On se sert aussi d'une flotte de Twin Otter, dont un appareil s'est malheureusement écrasé dans une localité. On a longuement discuté pour savoir s'il serait remplacé. Il faut donc beaucoup d'infrastructures dans les localités qui ne sont pas reliées au réseau routier et qu'on ne peut atteindre que par avion.

Le gouvernement des territoires aimerait mieux consacrer son argent à l'amélioration des services. Par exemple, le poste de la GRC à Yellowknife manque sérieusement de personnel. Nous avons un nombre élevé de gens de passage, et c'est chez nous que les autres localités s'approvisionnent en vivres. Il y a beaucoup de gens qui vont et viennent, et qui doivent être desservis.

En outre, certaines localités n'ont même pas d'agent de la GRC en permanence. Certaines, comme la région de Keewatin, ne sont visitées qu'une fois par mois. Une partie des localités devrait avoir des services à temps plein et d'autres, des visites plus fréquentes. Le gouvernement fédéral doit tenir compte du caractère particulier que représentent les deux territoires pour les services de la GRC.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest couvrent une région de quelque 3,9 millions de milles carrés, soit 40 p. 100 de la superficie du Canada. Les distances sont: plus de 4 000 kilomètres d'ouest en est et plus de 3 500 kilomètres du nord au sud. Comme je l'ai dit souvent à la Chambre, le Nord est une immense région d'importance stratégique pour tous les Canadiens.

Je voudrais expliquer en quoi consiste le défi que constitue la prestation de services de police dans une région de cette envergure. Quoique les deux tiers des habitants du Yukon vivent à Whitehorse ou à proximité de cette ville, moins du quart de la population de 54 000 âmes des Territoires du Nord-Ouest vit à Yellowknife. Le reste de la population vit dans une centaine de petites localités éparpillées dans le Nord. Au lieu d'attendre des gouvernements des Territoires qu'ils contribuent davantage au financement des services de police, le gouvernement fédéral devrait chercher une façon d'assurer de meilleurs services de police aux habitants des collectivités du Nord.

Le gouvernement devrait également étudier les moyens de permettre à la GRC de renforcer ses liens avec les autochtones, qui représentent la majorité de la population du Nord, ainsi qu'avec les autres peuples qui vivent dans les régions éloignées. Le gouvernement doit trouver de nouvelles façons de promouvoir les services de police issus des collectivités et poursuivre les campagnes de recrutement spéciales en vue d'attirer les autochtones dans les rangs de la GRC.

Le 16 mai, j'ai rencontré des représentants du Conseil tribal Dakota Ojibway afin de discuter des préoccupations du conseil concernant les services de police. Le service de police du Conseil tribal Dakota Ojibway est financé conjointement par le gouvernement fédéral et la province du Manitoba. En dépit de l'augmentation constante des coûts d'exploitation, aucun des deux gouvernements ne veut accroître sa participation financière ou s'engager à assurer un financement à long terme, tant que le rapport de l'étude nationale sur les services de police autochtones n'aura pas été déposé. Bien que le rapport initial soit terminé depuis janvier de l'an dernier, une serie additionnelle de consultations a repoussé à janvier de cette année le dépôt du rapport final au Cabinet. Le document n'a pu être déposé au Conseil du Trésor avant le printemps de cette année.

Le service de police du Conseil tribal Dakota Ojibway assure environ 95 p. 100 des services dans les huit réserves au Manitoba et il a reçu des demandes de services de collectivités non autochtones, ce qui a pour effet de réduire la charge de travail de la GRC dans ces régions.

Sans un soutien adéquat, ce service de police ne peut pas être pleinement efficace. Le service de police autochtone est un programme important et précieux. Il est avantageux pour les collectivités autochtones de travailler avec un corps policier dont le personnel parle et comprend leur langue et possède leur culture.

La GRC a une histoire ancienne et honorable dans le Nord. Au cours des années, le personnel de la GRC a tissé des liens empreints de respect mutuel et de sensibilité aux préoccupations des habitants du Nord.

Essentiellement, le recrutement, qui relève du fédéral, s'est poursuivi au fil des années, et le gouvernement veut maintenant que les provinces et les territoires paient 75 p. 100 des services. Pourtant, les politiques sont toutes établies par le gouvernement fédéral.

Si nous voulons que les membres de la GRC fassent un travail responsable et crédible et que le gouvernement territorial paye pour ces services, il faut manifestement plus de précisions de la part de la ministre de la Justice, qui est responsable des questions relatives au maintien de l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest. Il faut manifestement plus de précisions quant aux directives et au mandat qu'on donne à ces membres et au genre de relations qu'ils doivent établir.

Même en ce qui concerne le recrutement, il faut faire davantage d'efforts pour faire comprendre l'importance de dépêcher des candidats bien préparés dans les collectivités éloignées. Il n'existe aucun processus d'orientation ou de familiarisation qui réponde et s'adapte aux besoins de ceux qui seront envoyés dans des collectivités où ils n'ont jamais mis les pieds, hormis regarder des photos ou se renseigner eux-mêmes.

Il est particulièrement difficile à ce stade-ci, compte tenu de la longue histoire de la GRC dans le Nord et des relations qu'elle y a établies, d'envisager la disparition de tout cela à cause des pressions financières supplémentaires que subit le gouvernement territorial. C'est dommage parce que la GRC a établi des relations qui vont plus loin que le mandat qui lui a été confié.

Comme je l'ai indiqué, auparavant, ces relations étaient fondées sur le respect mutuel. Autrefois, la GRC se déplaçait à l'aide de traîneaux tirés par des chiens. Sa première obligation, lors de son arrivée dans une collectivité, consistait à rencontrer le chef de la collectivité, à établir des contacts et à mettre sur pied une stratégie de communication, c'est-à-dire à déterminer ses interlocuteurs et les attentes exactes de la population. Ces attentes étaient de divers ordres. Dans bien des cas, la GRC assurait des services qui ne relevaient pas de son mandat. On s'attendait à ce qu'un représentant de la GRC soit présent lors d'un décès ou d'une naissance; on s'attendait à la présence de la GRC en cas d'urgences et à ce qu'elle assure une vaste gamme de services.

• (1420)

Ses membres ne peuvent pas passer inaperçus. Je suis fière de dire qu'il y a un certain progrès. Je ne suis pas de ceux qui veulent saboter le bon travail des policiers qui sont là-bas. Ce que je voudrais faire, c'est reconnaître que des policiers sont venus dans le Nord et y ont fait une grande contribution. Ils ont établi des liens très solides avec les habitants du Nord, et il faudrait leur rendre hommage pour cela. En fait, ils ont été une grande source d'inspiration pour beaucoup d'habitants du Nord qui veulent embrasser la carrière de policier.

Récemment, un certain nombre d'autochtones qui ont joint les rangs de la Gendarmerie royale du Canada ont été assermentés. Ces jeunes envisagent une carrière qui, à leur avis, sera remplie de défis et contribuera à améliorer la vie dans le Nord.

Les relations de longue date qui existent entre les policiers et les autochtones ont demandé beaucoup de créativité et d'ingéniosité. Il vaut la peine de préserver les liens que la GRC a établis dans le Nord. Ces policiers connaissent bien des choses dont d'autres policiers d'ailleurs ne se rendent forcément compte que lorsqu'ils vont dans les régions éloignées de notre pays. Entre autres, ils sont là-bas pendant de longues périodes d'isolement, et les autochtones attendent beaucoup d'eux. Ils sont parfois en disponibilité 24 heures sur 24 lorsqu'ils sont seuls. On s'attend qu'ils assurent toute une gamme de services.

Il doit peut-être y avoir un moyen d'intégrer différentes sortes de services à tout le processus de recrutement. Par exemple, il y a beaucoup de counselling associé au travail de la GRC.

La GRC est très admirée et très noble dans ma région. Elle a permis d'établir des liens qui se sont parfois développés dans l'adversité, mais qu'il vaut la peine de préserver avec acharnement. J'estime que des pressions supplémentaires ne sont pas nécessaires, car le service dans le Nord comporte des coûts additionnels quand il remplit un certain nombre de fonctions, dont celle que je viens de mentionner.

M. Roy Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je voudrais simplement demander à la députée si elle est d'accord avec les inquiétudes exprimées par un certain nombre de ses collègues.

Le député d'Okanagan—Similkameen—Merrit s'inquiète de l'augmentation des coûts des services policiers pour la communauté de la région de Penticton, Merritt et Grand Forks; le député d'Okanagan—Shuswap s'inquiète beaucoup de l'augmentation des frais et du niveau de service pour les communautés comme Vernon; le député de Kamloops s'inquiète beaucoup des conséquences sur la qualité de la vie dans cette communauté en raison de l'augmentation du coût des services de police; le député de Prince George—Bulkley Valley; le député de Skeena; le député de Nanaimo—Cowichan; et la liste est encore longue?

Williams Lake, par exemple, consacrera 37 p. 100 de son budget à la police; Abbotsford, augmentation de 500 000 $, majoration de 10 p. 100 des impôts fonciers; Prince-George, hausse de 710 000 $; Richmond, augmentation de 66 p. 100 du coût des services de police au cours des cinq dernières années. Ces augmentations signifient que d'autres secteurs devront souffrir. Les services fournis ne seront plus adéquats, en raison de l'accroissement de la population, de la nature de l'économie et de l'augmentation de la criminalité. Ce sont des aspects très importants que la députée a mentionnés au sujet des services de police et de l'influence sur le Nord.

Ces compressions seront catastrophiques pour le Nord et causeront de sérieux problèmes dans les collectivités. J'en suis convaincu. La députée pourrait peut-être nous en parler plus en détail.

Je voudrais parler à la députée, en plus de ces compressions, du rapport annuel de la Commission des plaintes du public contre la GRC, qui contient environ 40 recommandations. Je voudrais savoir si elle a eu l'occasion de lire ces recommandations, car beaucoup de plaintes venaient d'autochtones, et un certain nombre de domaines envisagés dans ce rapport contiennent des recommandations qui pourraient contribuer à améliorer la police, à la rendre supérieure et plus souple? La députée pourrait-elle examiner ces recommandations du rapport annuel et recommander au solliciteur général qu'il les intègre au programme législatif soumis à la Chambre?

Mme Blondin: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses questions très sérieuses auxquelles il est très difficile de répondre.

Je n'envie pas le solliciteur général. Sa tâche est difficile. Il existe un certain nombre de rapports officiels et non officiels sur la question. Durant les audiences sur l'affaire d'Oka, J'ai eu l'occasion de lui poser des questions et d'interroger aussi le commissaire de la GRC sur un certain nombre de sujets.

Je dois admettre que même si certaines localités sont situées au Sud du 60^{e} parallèle, elles ont leurs propres problèmes de maintien de l'ordre qui sont peut-être différents de ceux que nous connaissons dans le Nord, mais qui n'en sont pas moins importants. J'admets que les localités dont mon collègue a parlé ont de plus grands besoins en matière de maintien de l'ordre.

Je viens juste d'apprendre qu'un membre de la force, Bob Head, a fait des recommandations semblables, en prenant sa retraite. Dans son rapport, il a recommandé de mieux former les policiers autochtones, de leur donner le même statut que les autres agents de police au lieu d'un statut spécial, d'améliorer les communications entre les autochtones, chefs ou autres, et la police, de participer davantage aux activités des collectivités, de tenir

compte davantage de leurs préoccupations ainsi que des différences culturelles, surtout dans le cas des membres de la force qui sont mutés dans ces régions. Il recommandait, en somme, que les policiers spéciaux de la GRC améliorent leur crédibilité en obtenant la même formation que les autres membres du corps.

En ce qui concerne le rapport dont le solliciteur général a parlé, je lui en recommande fortement la lecture. Je recommande aussi au solliciteur général et au commissaire de la GRC de visiter ces régions. J'ai parlé du Twin Otter qui s'est écrasé. À ma connaissance, il n'a pas été remplacé et le budget des immobilisations pour l'équipement n'est pas suffisant. Il y a donc des problèmes dans tous les domaines.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, j'approuve la motion du député de Comox—Alberni et je suis heureux de prendre la parole à cet égard.

Le gouvernement fédéral est depuis longtemps très favorable à la GRC et à son programme de services de police à contrat. Le 29 septembre 1989, nous avons présenté une offre raisonnable aux provinces et aux territoires dans le but renouveler les contrats. Nous sommes d'ailleurs fort disposés à le faire.

Le gouvernement fédéral croit que tout le monde est satisfait des services de police à contrat que fournit la GRC aux provinces, aux territoires et aux municipalités. De cette façon, les Canadiens bénéficient des normes professionnelles les plus élevées à l'échelle nationale. La population des provinces qui signent de tels contrats reçoit les services de police les plus efficaces et les plus rentables du monde entier.

La GRC compte parmi les corps policiers les plus importants et les plus perfectionnés au monde. La GRC s'est développée à partir d'un petit groupe qui, il y a bien des années, avait traversé les Prairies à pied, manquant souvent d'eau et de provisions, pour aller établir l'ordre partout dans l'Ouest.

Il est important de comprendre un peu l'histoire de cette institution particulière au Canada. L'idée d'une police à cheval est apparue pour répondre à un besoin d'établir la loi et l'ordre public dans le Nord-Ouest, avant sa colonisation. Pour y parvenir, sir John A. Macdonald avait décidé de former une police paramilitaire formée pour les combats dans la plaine, mais qui détenait avant tout des responsabilités civiles. La Royal Irish Constabulary a servi de modèle.

C'est ainsi qu'en 1873, le Parlement du Dominion adoptait une loi établissant pour les Territoires du Nord-Ouest ce qu'on a appelé la Police à cheval du Nord-Ouest.

Trois divisions de 50 hommes chacune ont été mobilisées à Fort Garry, au Manitoba, où les activités de formation et d'organisation se sont déroulées pendant l'hiver de 1873. Par la suite, l'organisme ayant été autorisé à porter ses effectifs à 300 membres, un autre groupe de 150 hommes a été recruté.

• (1430)

Une fois que la Police à cheval a été établie dans le Nord-Ouest, ses services étaient de plus en plus en demande. Les agents surveillaient les pratiques de la traite, dispensaient du secours et des soins médicaux aux Indiens et effectuaient des patrouilles sur tout le territoire.

En plus d'avoir des retombées économiques, l'arrivée de la police, avec les valeurs socio-culturelles collectives de ses membres, a influé sur le développement de l'ouest du Canada. Lorsqu'ils quittaient la police, de nombreux agents s'établissaient dans l'Ouest. Leur influence a continué à se faire sentir de façon permanente sur leur communauté.

En 1883, le gouvernement a porté les effectifs de 300 à 500 agents pour permettre à cette force de s'acquitter de responsabilités qui augmentaient sans cesse. En peu de temps, on a commencé à établir des détachements et des divisions dans les nouveaux centres urbains et les postes le long des chemins de fer.

À la suite de la rébellion du Nord-Ouest, en 1885, le gouvernement a porté à 1 000 le nombre d'agents. En novembre 1885, on créait la Division «Dépôt» en vue de la formation des recrues, à Regina où était situé le quartier-général de la police depuis 1882.

Vers la fin du siècle, la GRC avait de nouvelles responsabilités dans le nord du Canada. On prévoyait que des problèmes pourraient survenir à cause de la ruée vers l'or au Yukon, alors que des milliers et des milliers de prospecteurs arrivaient dans le territoire et se dirigeaient tous vers la petite ville de Dawson. On y envoya la GRC, qui s'appelait alors la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour maintenir l'ordre et il n'y eut que très peu de violence.

Dès le début, la gendarmerie s'est chargée de presque toutes les fonctions administratives du gouvernement. Ses agents agissaient à titre d'agents des terres, de juges, d'agents de police, de facteurs, et ainsi de suite. En 1899,

après l'apogée de la ruée, des fonctionnaires ont relevé les agents de police d'un grand nombre de leurs fonctions administratives.

À la suite de rapports faisant état du mauvais traitement infligé aux autochtones dans le Grand Nord, et de menaces proférées contre la souveraineté du Canada par des pays européens, on a ouvert un détachement dans l'Arctique de l'Est et de l'Ouest.

En 1904, le Roi Édouard VII a donné à la GRC le nouveau nom de «Gendarmerie royale à cheval du Nord-Ouest», en reconnaissance des nombreux services qu'elle avait rendus au Canada.

Lorsque les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ont été créées, en 1905, on a signé les premiers contrats en vertu desquels la GRC devait assurer des services dans les provinces sous la direction des autorités provinciales et appliquer les lois du domaine criminel et les lois locales. Le gouvernement du dominion s'engageait à maintenir et à superviser 500 membres de la Gendarmerie royale du Nord-Ouest dans les deux provinces contre le paiement de 75 000 $ pour chaque province par année.

La GRC relevait, par l'intermédiaire du commissaire, des procureurs généraux des provinces pour toutes les questions relatives à l'administration provinciale de la justice. Cette entente était une aubaine pour les provinces, car il leur avait jusque là coûté deux ou trois fois plus pour assurer des services de police partout sur leurs territoires.

Au cours de la Première Guerre mondiale, la Gendarmerie royale du Nord-Ouest a dû retirer ses effectifs de l'Alberta et de la Saskatchewan, ce qui a forcé ces deux provinces à mettre leurs propres services de police sur pied. Après l'armistice, cependant, elle a absorbé la police du dominion, qui avait assuré les services policiers fédéraux dans l'Est du pays. Le 1er février 1920, elle est devenue la Gendarmerie royale du Canada.

M. Kilgour: Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'éprouve un attachement très spécial pour la circonscription du député, car c'est moi qui la représentais avant lui.

Il me semble que le député est en train de lire un discours, et que son texte est probablement tiré intégralement de l'Encyclopédie du Canada. Si c'est le cas, nous pouvons très bien aller le lire nous-mêmes à la bibliothèque.

D'ailleurs, le député n'a pas le droit de lire son discours.

Mme le vice-président: Si le député veut bien se rasseoir un moment.

M. Nicholson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement sur le même sujet. Si je comprends bien, le député citait des faits assez intéressants et pertinents au sujet de. . .

M. Kilgour: Vous n'étiez même pas là.

M. Nicholson: Je signale au député, et il le sait sans doute du reste, qu'il y a cinq caméras de télévision derrière nous. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Nicholson: Je pense avoir la parole, madame la Présidente. J'ai écouté ce que le député avait à dire. Il a fait, sur l'évolution de la GRC, un discours intéressant qui méritait d'être exposé clairement. Je pense que le député devrait être autorisé à le faire. Il nous livre certainement un discours meilleur que ce que j'ai entendu depuis longtemps.

M. Thorkelson: Madame la Présidente, j'ai préparé un discours bien documenté qui explique non seulement l'histoire de la GRC, mais aussi les dispositions contractuelles concernant le partage des coûts entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Il est très pertinent dans le cadre du présent débat. Je suis désolé que le député s'en offusque, mais il est pertinent et se rapporte au débat. J'aimerais donc continuer.

Après 1917, pendant plus d'une décennie, la GRC a assuré des services de police seulement dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, tout en se chargeant de l'application des lois fédérales. La question des services de police provinciaux a été soulevée à nouveau dans une lettre en date du 20 novembre 1926, que le premier ministre de la Saskatchewan, M. James Gardiner, a adressée au ministre fédéral de la Justice, M. Ernest Lapointe. Voici ce qu'il lui a écrit:

> De la façon dont vont les choses, les services de police qu'assure ce corps risquent d'être sous peu à l'origine d'une controverse politique. À mon avis, la principale raison, c'est que nous disposons de beaucoup trop de services de police. En raison d'une situation qui date de la guerre, nous disposons pour ainsi dire de trois corps policiers—la GRC, la police provinciale et la police municipale. Il s'ensuit un chevauchement, des frictions locales, des désaccords entre les différentes organisations, l'impression d'une présence policière trop forte à tous les rassemblements publics (qui prend l'allure d'une occupation militaire) et des coûts qui, si la situation ne change pas, deviendront un enjeu politique de première importance.

C'est du ministre fédéral de la Justice, M. Ernest Lapointe, dont je parle.

En 1932, la GRC faisait, aux termes de contrats, office de police provinciale en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les contrats avec les provinces sont tous venus à expiration à la fin de mai 1935 et, en mai 1937, ils avaient tous été renouvelés pour des périodes variées. Même si, en 1950, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve ont toutes deux signé des

contrats concernant les services de police provinciaux, l'idée avait été envisagée bien avant en Colombie-Britannique.

En 1932, alors que beaucoup d'autres provinces choisissaient de se prévaloir des services de la GRC en raison de contraintes financières, un comité étudiant les besoins de la Colombie-Britannique à cet égard concluait qu'il valait mieux économiser en formant une seule force policière plutôt que 39 forces distinctes, relevant des différents niveaux de gouvernement, compte tenu de l'étendue du territoire et de la dispersion de la population—700 000 personnes y vivaient à l'époque. La commission fédérale en est arrivée aux mêmes conclusions en 1939.

Au début des années 50, le procureur général de Colombie-Britannique a présenté un projet de loi donnant à son gouvernement le pouvoir de négocier avec le gouvernement fédéral en vue de la signature d'un contrat avec la GRC. Il prévoyait réaliser pour la province une économie annuelle de 1,5 million de dollars en utilisant les services de la GRC, compte tenu de la tendance à l'amélioration des services et du coût du matériel ainsi que des bâtiments.

En août 1950, la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont signé un accord convenant de la prestation de services policiers provinciaux par la GRC. Ce contrat a eu pour effet de doubler les responsabilités de la GRC à l'égard des municipalités. La police provinciale de la Colombie-Britannique desservait auparavant 46 municipalités de la province. Toutes ces responsabilités ont été reprises par la GRC.

Dans le cas de Terre-Neuve, c'est au moment de l'accession de la province au sein du Canada, en 1949, que la GRC y a commencé ses opérations. Bien que les Rangers et la force constabulaire de Terre-Neuve y étaient établis depuis longtemps, on a reconnu que la GRC offrirait plus d'efficacité à moindre coût, par rapport à une combinaison de forces fédérales et provinciales. En août 1950, un contrat de 196 000 $ par année a été signé avec Terre-Neuve pour la prestation de services de police provinciaux de la GRC comparativement aux 550 000 $ qu'il lui en avait coûté l'année précédente pour les Rangers et la force constabulaire. La province a pris des dispositions pour que soient construits de nouveaux logements préfabriqués et des bâtiments pour le détachement. La Royal Newfoundland Constabulary devait continuer à assurer les services de police à St John's. Soixante-trois Rangers et trente-sept membres de la force constabulaire ont joint les rangs de la GRC.

• (1440)

La GRC a commencé à jouer un rôle au niveau municipal parce que les municipalités, pendant la dépression, ont commencé à demander ses contrats de services. En janvier 1932, le maire de Calgary a demandé à son conseil d'étudier les avantages et les inconvénients des contrats de services de police de la GRC. La suggestion n'a pas alors été retenue. De toute façon, la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* de l'époque semblait interdire à cette dernière de faire appliquer les règlements municipaux.

Les demandes se faisant persistantes, on a finalement abouti à une expérience initiale, en 1935, d'un détachement de trois hommes, à Flin Flon au Manitoba. En 1936, on a modifié la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* pour habiliter le gouverneur général en conseil à autoriser la GRC à passer des contrats municipaux. L'entente de Flin Flon a été entérinée rétroactivement en 1936.

Vers la fin des années 30, les demandes adressées à la GRC par les municipalités ont été nombreuses. La politique fédérale comptait n'accepter que les demandes. . .

M. Kilgour: Scott, ils s'en vont.

M. Thorkelson: Si vous écoutiez, vous pourriez apprendre quelque chose.

Mme le vice-président: À l'ordre. J'espère que le député d'Edmonton-Sud-Est aura droit à plus de courtoisie lorsqu'il prendra la parole. Le député d'Edmonton-Strathcona.

M. Thorkelson: Je vous remercie, madame la Présidente. Melville, en Saskatchewan, était la seule ville à cette époque-là, en dehors de Flin Flon, qui avait passé un contrat pour obtenir les services de police de la GRC. À la fin de la décennie, il était devenu évident que les deux contrats municipaux étaient des exemples qui séduisaient de plus en plus de localités et que cette procédure s'était généralisée. En 1940, le commissaire de la GRC a été autorisé à conclure des accords municipaux au nom du gouvernement fédéral.

Humbolt, en Saskatchewan, a été la troisième municipalité à recevoir les services de police de la GRC, et celle-ci a été rapidement imitée par plusieurs autres. Au début, la plupart des localités se trouvaient au Manitoba et en Saskatchewan, mais les Martimes et l'Alberta ont bientôt conclu également des contrats municipaux.

En mars 1946, 68 villes des provinces contractantes bénéficiaient des services de police de la GRC. Six se trouvaient dans les Maritimes et les 62 autres dans les Prairies. En 1951, les municipalités de la Colombie-Britannique ont porté à 119 le nombre des contrats

municipaux conclus avec la GRC. Aujourd'hui, ils sont au nombre de 191.

Dès le début, le gouvernement fédéral a reconnu les avantages limités qu'il retirait en fournissant des service de police aux municipalités et, en 1941, le commissaire de l'époque a déclaré que la GRC n'était intéressée à faire office de police municipale que là où la police fédérale pouvait en retirer un avantage quelconque. Initialement, le partage des frais pour les contrats municipaux était le même que pour les contrats provinciaux. Les coûts augmentaient, et la GRC s'est rendu compte que ses agents municipaux consacraient tout leur temps à ces villes alors que ceux qui travaillaient pour des contrat provinciaux habituellement remplissaient également des tâches fédérales. La possibilité de demander aux municpalités de payer plus que ce qui était demandé aux provinces a été débattue à la fin des années 40.

Quand les derniers contrats sont arrivés à expiration le 31 mars de cette année, les provinces payaient 70 p. 100 et le gouvernement fédéral 30 p. 100 des frais de police provinciale. Le partage des frais pour les municipalités de moins de 15 000 habitants était de 70 p. 100 pour la municipalité et de 30 p. 100 pour le gouvernement fédéral. Pour les municipalités de plus de 15 000 habitants, la répartition était de 90 p. 100 pour les municipalités et de 10 p. 100 pour le gouvernement fédéral.

L'offre fédérale de renouvellement qui est négociée actuellement propose que dans les dix prochaines années, les provinces paient 75 p. 100 des frais engagés pour leurs services de police, que la part des municipalités de moins de 5 000 habitants passe de 70 à 75 p. 100 et que la part des municipalités comptant entre 5 000 et 15 000 habitants passe de 70 à 85 p. 100.

Finalement, la part du coût des services de police payée par les municipalités de plus de 15 000 habitants passerait de 90 à 95 p. 100.

Un fait important à se rappeler est que même si on paie 100 p. 100 des frais, la GRC continue d'offrir un service économique et efficace. Elle présente un avantage sur le plan des coûts par rapport aux services de police indépendants.

Pour conclure, l'histoire de la GRC fait partie intégrante de celle de notre pays. Je répéterai ce que j'ai dit au début de mes remarques: le gouvernement fédéral est fermement convaincu des mérites de la GRC et des services de contrat de police. Nous avons fait une offre et nous attendons avec impatience que les provinces arrivent à la table des négociations pour conclure un accord acceptable pour toutes les parties concernées afin que ces contrats puissent être renouvelés.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'aurais une question à poser au député, lui qui appuie un gouvernement ayant un véritable penchant pour la privatisation.

Je me demande s'il a déjà discuté avec le solliciteur général du Canada et le ministre d'État responsable de la privatisation, deux de ses collègues au caucus, de la possibilité de privatiser la GRC.

M. Thorkelson: Pour répondre au député de Kingston et les Îles, je préciserai que je n'ai jamais discuté de cette possibilité, et que je ne le ferai jamais, parce que je ne crois pas que les forces policières devraient, d'une façon ou d'une autre, être privatisées, comme il semble le proposer.

M. Milliken: Je ne le propose pas. Je ne fais que poser des questions. Je cherche à obtenir des éclaircissements.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je voudrais poser au député quelques questions au sujet de l'action positive.

Je sais que les forces policières doivent tenir compte des groupes sous-représentés quand elles recrutent.

Je voudrais connaître son opinion sur les campagnes de recrutement qui s'adressent en particulier aux femmes. Les forces veulent attirer plus de femmes, ainsi que des autochtones et des handicapés. Je me demande s'il existe des tâches administratives dont peuvent s'acquitter ces gens à des postes de responsabilité, ceux de cadre. Qu'en pense-t-il?

Pense-t-il qu'on devrait obliger les autorités concernées ou le gouvernement à acquérir de nouveaux équipements lorsqu'ils disparaissent, comme ce fut le cas quand le Twin Otter, le seul moyen de transport que peuvent emprunter les forces pour se rendre dans certaines régions isolées, s'est écrasé? Peut-il nous donner son opinion sur ces deux questions?

M. Thorkelson: Madame la Présidente, je suis très content qu'on m'ait posé une question sur l'action positive et les initiatives que prend le gouvernement pour augmenter le nombre de Canadiens autochtones, de femmes et de membres des minorités dans la GRC. Nous faisons tout en notre pouvoir. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous avons cependant fait des progrès. Comme vous le savez, le premier sikh portant turban a été admis dans la GRC il n'y a pas tellement longtemps.

À l'heure actuelle, les femmes dans la GRC ne représentent que 8 p. 100 de l'effectif, mais la GRC veut porter ce pourcentage à 21 p. 100 d'ici l'an 2001. J'espère qu'elle sera en mesure d'atteindre cet objectif.

• (1450)

Je suis en faveur de l'augmentation du nombre de femmes, de membres des minorités visibles et d'autres groupes sous-représentés dans la GRC.

Si je ne m'abuse, la deuxième question portait sur les équipements. Il est évident que la GRC doit disposer du matériel dont elle a besoin pour remplir son mandat. Si ce n'est pas le cas, j'appuierai certainement l'acquisition de nouveaux équipements.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, le député a dit qu'il n'avait pas discuté de l'éventualité de privatiser la GRC avec le solliciteur général et le ministre d'État chargé de la Privatisation. Je le comprends d'hésiter à le faire. J'aurais bien trop peur qu'ils disent oui. Nous avons vu le gouvernement privatiser des institutions comme les postes et toute une série d'autres sociétés d'État. On ferme et privatise des stations de Radio-Canada. On vend des lignes de chemin de fer, y compris les grandes lignes qui traversent les montagnes dans la province que le député a l'honneur de représenter à la Chambre.

C'est avec appréhension que j'ai demandé si le gouvernement projettait de liquider petit à petit la GRC pour en faire, qui sait, une agence de sécurité privée telle que Soldiers of Fortune, comme le proposait le député.

Le secrétaire parlementaire a énuméré les longs et brillants états de service de la Gendarmerie royale du Canada. J'ai trouvé intéressant le récit de toutes ces faits historiques. J'ai cependant peur, connaissant la tournure d'esprit du ministre d'État chargé de la Privatisation et le malin plaisir qu'il prend à mettre le grappin sur des biens du gouvernement du Canada pour mieux les vendre. Il pense rendre un grand service au pays, alors qu'en fait, il est en train de le démanteler. Cela m'inquiète beaucoup. J'exhorte donc le député à en parler au ministre d'État chargé de la Privatisation pour voir s'il ne serait pas possible de le convaincre que la privatisation n'est pas une bonne idée.

M. Thorkelson: Madame la Présidente, je voudrais remercier encore une fois le député de Kingston et les Îles de sa question et de son commentaire. À mon avis, il est insensé de prétendre qu'on puisse vouloir privatiser un corps policier. Il a soulevé cette question deux fois, ce qui nous démontre sa sottise.

Pour ce qui est de la privatisation en général, comme vous le savez, le gouvernement poursuit vigoureusement la privatisation des sociétés et des entreprises qui font directement concurrence au secteur privé. Dans les cas comme ceux de Petro-Canada et d'Air Canada, où le secteur privé est mieux en mesure d'exploiter et de gérer ces entreprises et d'emprunter sur les marchés financiers pour faire l'acquisition de biens comme des avions, dans le cas d'Air Canada, la privatisation est un choix pertinent.

C'est pourquoi je voudrais lui poser la question suivante: Veut-il vraiment que la police soit privatisée? À mon avis, ce serait insensé et ridicule et le député ne peut pas y penser sérieusement.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, comme tout le monde le sait, la motion vise essentiellement à faire en sorte qu'en négociant des contrats avec les provinces, le gouvernement fédéral ne transfère pas indûment les coûts des services policiers aux gouvernements provinciaux et aux municipalités.

Je félicite le député de Comox—Alberni de l'avoir présentée.

J'étais bien sincère quand jai dit que j'ai un faible pour Edmonton—Strathcona parce que, même si vous ne vous en souvenez pas, j'ai représenté cette circonscription pendant neuf ans et qui plus est, j'ai déjà travaillé pour le ministère de la Justice. Je ne peux pas le garantir, mais je. . .

Mme le vice-président: La députée de Don Valley-Nord invoque le Règlement.

Mme Greene: Madame la Présidente, vous avez donné la parole au député et il devait s'en tenir à la question dont nous sommes saisis. Au lieu de cela, il nous offre un long discours sur ses expériences antérieures en tant que député et ainsi de suite.

Il me semble qu'il devrait parler de la question à l'étude, comme l'a fait le député qui l'a précédé.

Mme le vice-président: Je suppose qu'en ce beau vendredi après-midi, le député finira par en arriver au fait.

M. Kilgour: Madame la Présidente, je tiens à dire publiquement que j'ai beaucoup de respect pour le secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice. Il y a peu de députés à la Chambre pour qui j'ai plus de respect que pour celui-là. Je ne veux pas lui donner le baiser de la mort en disant cela. Je n'ai pas entendu son intervention, mais je suis tout à fait certain qu'elle n'avait rien de

semblable à ce que nous venons d'entendre. Si je me trompe, si tout cela n'a pas été copié de l'Encyclopédie du Canada, je m'empresserai de m'en excuser auprès du député. Je suis cependant convaincu que tout cela vient des archives du ministère du solliciteur général ou de celles de la GRC.

Je le répète, ayant travaillé au ministère de la Justice, je sais qu'on y trouve des choses comme celles-là dans leurs archives. Personne ne lit ça, sauf quand on a besoin de rédiger un discours pour un vendredi après-midi. L'une des meilleures raisons de la réforme parlementaire, c'est de nous éviter d'avoir à écouter des discours comme celui-là.

En toute déférence pour le secrétaire parlementaire, il fallait trouver un bouillant député de l'Ouest pour intervenir et prendre la défense du gouvernement au sujet de la GRC. Encore une fois, ce ne sont que des conjectures, car j'ai déjà été secrétaire parlementaire, mais ce pauvre député en face a dû chercher un député de l'Ouest ayant toutes les apparences de la vie et qui accepte de lire le genre de radotage que nous venons d'entendre. Je le répète, même les élèves, qui semblaient être de niveau primaire, sont partis.

Que nous a-t-il dit, entre autres perles semées dans son discours? Nous a-t-il dit que nous avions trop de services de police au Canada? Était-ce cela qu'il voulait faire comprendre? Il peut poser une autre question par la suite, si je ne l'ai pas bien compris.

Je vais tâcher de traiter des questions dont il s'agit ici. J'avoue que durant plus de 12 ans, j'ai travaillé avec des agents de la GRC en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et ici à Ottawa dans une certaine mesure, aussi ai-je un faible pour la Gendarmerie royale du Canada. J'ai également travaillé avec la police municipale.

Une des choses qu'on ne comprend pas de l'autre côté de la Chambre, c'est qu'un agent de police d'une petite municipalité du Manitoba a du mal à donner une contravention au fils ou à la fille du maire du village. C'est une des raisons pour lequelles les Canadiens de l'Ouest, les sept millions et demi que nous sommes dans l'Ouest, et les Canadiens de l'Atlantique également, j'en suis convaincu, aimons la GRC. C'est parce que les agents de la GRC accomplissent leur travail sans crainte et sans accorder de faveur. Ils se préoccupent peu de savoir s'ils donnent une contravention—du moins c'est ainsi que je les vois—à la fille du maire, ou à la fille ou au fils du Président ou même à la fille ou au fils du premier ministre, cela dit sans vouloir offenser ces derniers. Voilà pourquoi la GRC est respectée dans l'ouest du Canada, dans le Nord et dans la région de l'Atlantique.

Si le secrétaire parlementaire prend la parole après cette intervention, j'espère qu'il nous dira ce qu'il en est de ce canard selon lequel les résidants de l'Ouest, du Nord et des provinces atlantiques subventionnent l'Ontario et le Québec. Qui, selon le secrétaire parlementaire, paye les services des agents qui assurent la sécurité juste à l'extérieur de cet édifice? Qui paye pour les services des quelque 2 000 agents de la GRC en Ontario et au Québec, si ce ne sont pas les contribuables des provinces maritimes ainsi que du Nord et de l'Ouest? Ne me dites pas que ce sont les Ontariens et les Québécois, à même leur budget provincial, parce que ce n'est pas le cas. Tous les Canadiens payent les coûts liés à la présence des 2 000 agents de la GRC au Québec, et d'un nombre à peu près égal en Ontario.

En 1981, il avait été convenu que les provinces assumeraient 70 p. 100 des coûts, parce qu'environ 70 p. 100 du travail de la police était lié au *Code criminel* et aux dispositions législatives des provinces. Comme vous le savez, l'application du *Code criminel* relève des provinces. Ainsi, les provinces ont accepté d'assumer 70 p. 100 des coûts. Quant au gouvernement fédéral, il a convenu de payer le reste, soit 30 p. 100, parce qu'environ 30 p. 100 du travail de la GRC est lié à l'application de lois fédérales telles que la *Loi sur les stupéfiants*. Au niveau des municipalités, la formule adoptée était 90 p. 100-10 p. 100, parce que le rapport est différent dans des villes comme Edmonton, d'où vient le député qui vient tout juste de prendre la parole.

• (1500)

La formule 70-30 a aussi été adoptée pour des raisons d'efficacité, parce qu'il est très préférable d'avoir un seul corps policier, plutôt que deux, lorsque c'est possible. La formule 70-30 a en outre été retenue pour des raisons d'unité. La GRC est un symbole national très important, et il n'a jamais été aussi important que maintenant d'avoir un tel symbole.

Dans son discours du Trône prononcé la semaine dernière, le gouvernement dit vouloir favoriser l'unité nationale. Pourtant, il n'hésitera pas, cette semaine ou à la prochaine occasion, à essayer, comme l'a dit le député de York-Sud—Weston, d'alourdir le fardeau des municipalités.

Il y a deux semaines, nous avons eu un discours du Trône mettant l'accent sur l'unité nationale. Pourquoi alors faire du chantage avec les provinces et municipalités de la périphérie, c'est-à-dire tout le Canada à l'exception de Montréal, de Toronto et d'Ottawa? C'est étonnant.

Le gouvernement n'a pas encore donné de véritable explication pour ses exigences, à moins bien sûr que ce que nous avons entendu jusqu'ici soit à ses yeux une vraie explication. De plus, étant donné les retards dans les paiements de transfert et les pouvoirs d'imposition limités de ces deux niveaux de gouvernement. . .

Mme Greene: Êtes-vous en train de lire votre discours?

M. Kilgour: À peine. La députée de Don Valley-Nord me demande si je lis, madame la Présidente. Je vais essayer de seulement jeter quelques coups d'oeil sur mes notes.

Les huit provinces périphériques peuvent difficilement se permettre de réduire les services d'ordre public, étant donné le bouleversement provoqué par les hauts taux d'intérêt et la forte valeur du dollar.

Il me semble que pour favoriser l'unité. . . Je constate que quelques enfants sont revenus de. . . J'essayais de détendre l'atmosphère, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Le député siège depuis assez longtemps pour savoir que seule la présidence peut parler des personnes présentes à la tribune.

M. Kilgour: Le gouvernement fédéral doit maintenir une forte présence dans toutes les régions du Canada. Les propositions contractuelles semblent aller à l'encontre des discours que tient le gouvernement au sujet de l'unité nationale.

Si je puis parler de l'Alberta, 61 municipalités sur 291 profitent des services de la GRC; 44 p. 100 des Albertains, soit environ 1,1 million de personnes, vivent dans des secteurs relevant de détachements de la GRC. Le partage des coûts des services de la GRC a été établi en 1981. Les municipalités et le gouvernement fédéral estimaient qu'une participation fédérale de 30 p. 100 était acceptable.

Ce que le gouvernement se trouve à dire aux municipalités des quatre coins du pays, à l'extérieur de l'Ontario et du Québec, c'est qu'elles peuvent soient maintenir les services existants de la GRC en comprimant les dépenses ailleurs, soit réduire les services de la GRC au risque de mettre en péril la sécurité publique et la capacité d'intervention en cas d'urgence. Ce que le député de Western Arctic a dit du rôle traditionnel de la GRC dans le Nord vaut tout aussi bien pour l'Ouest et, sans aucun doute, pour l'Atlantique. Pour à peu près n'importe quel problème, y compris un accouchement, on appelle la GRC qui est sur les lieux en moins de deux minutes. Je ne sais pas combien d'enfants les agents ont mis au monde, mais ce doit être un bon nombre.

Si les contrats forcent les municipalités et les provinces à payer 16 p. 100 de plus pour les services de la GRC dans les localités non constituées en corporation, cela compromettra la sécurité publique à ces endroits.

On parle beaucoup de ces questions dans le rapport du Groupe de travail Nielsen et dans l'Étude de l'application des lois fédérales. Je ne crois pas qu'aucun des députés d'en face ait mentionné cela aujourd'hui, mais je n'ai pas entendu tous les discours.

Gary Browning, représentant l'Alberta Urban Municipalities Association, n'a pas reçu de réponse satisfaisante aux demandes qui ont été faites par cet organisme.

La Fédération canadienne des municipalités a demandé, au nom des huit provinces contractantes, une rencontre pour discuter de cette question, mais elle n'a pas encore reçu de réponse.

Quel genre de gouvernement rejetterait—il a peut-être fait une croix sur l'Alberta—une demande de la fédération canadienne des municipalités, qui représente les trois quarts des 26 ou 27 millions de Canadiens? Quel genre de gouvernement refuserait de rencontrer la fédération pour discuter d'une question d'une importance aussi fondamentale?

En terminant, je voudrais seulement faire ressortir certains des points soulevés par le député de York-Sud—Weston. Le gouvernement parle d'une somme d'argent. Il a toujours de l'argent pour ses amis.

Je ne sais pas si vous avez lu le *Toronto Star* aujourd'hui, madame la Présidente. Il y est question à la une d'un contrat adjugé à une société où travaille Michel Côté, ancien député conservateur de Québec qui a démissionné.

Le gouvernement a toujours de l'argent pour ses amis. L'autre jour, à Calgary, j'ai appris que le gouvernement fédéral a payé des centaines de milliers de dollars à des spécialistes des relations publiques et à des avocats pour refuser à la bande du lac Lubicon, dans le nord de l'Alberta, ce qu'elle cherche à obtenir depuis 55 ans.

Le gouvernement se sert de nos impôts pour payer ses avocats, des avocats de pratique privée et des spécialistes des relations publiques, afin d'essayer de priver la bande du lac Lubicon, dans le nord de l'Alberta, de ce à quoi elle a droit en toute justice.

Le gouvernement a de l'argent. Dans le dernier budget, il y avait 14 millions de dollars pour aider les gens d'affaires à apprendre les langues des pays du Pacifique. Dans le même budget, on a enlevé au Secrétariat d'État tout l'argent dont il disposait pour financer l'enseignement des langues patrimoniales au Canada.

Je ne peux qu'essayer de plaisanter à ce sujet. Notre premier ministre a décidé d'obtenir l'investiture du Parti républicain en 1992; il fait d'ailleurs, on peut le constater, tout ce qu'il peut pour y parvenir.

Comment pourrait-on expliquer autrement ses attaques contre la GRC, VIA Rail et la Société Radio-Canada? Il transforme Montréal en une ville frontière de Burlington et d'autres villes de l'État de New York.

Sous son gouvernement, Toronto n'est plus qu'une ville frontière de Buffalo. Peut-être que s'il force suffisamment de gens de Toronto à déserter leurs magasins, leurs marchés et leurs supermarchés locaux pour aller magasiner à Buffalo, il aura davantage de chances que M. Bush lui demande de se présenter sur la liste des Républicains en 1992.

Madame la Présidente, ne le dites surtout pas, je vous en prie, mais si je ne m'abuse, il faut être un Américain de naissance et non de coeur pour être éligible.

Peut-être que si nous soulignons à nos collègues d'en face qu'il n'est pas éligible à la vice-présidence aux États-Unis. . .

M. Nunziata: Nos voisins du Sud pourraient annexer le Canada.

M. Kilgour: Je n'y ai jamais pensé, mais je vous parie qu'ils y ont pensé, eux!

Nous pouvons plaisanter à ce sujet, mais les gens du nord de l'Alberta, du Grand Nord ou de la région de l'Atlantique ne trouvent rien d'amusant là-dedans. Ce n'est qu'un autre exemple de la façon dont le gouvernement affaiblit le tissu social d'un pays que nous aimons tant.

En terminant, je ne peux que féliciter le député pour sa motion.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue d'avoir fait cet exposé et de nous avoir donné certains renseignements sur les dispositions entourant le partage du financement de la GRC entre les provinces et le gouvernement fédéral dans une proportion de 70 et 30 p. 100.

Je voudrais revenir à ce qui s'est passé l'été dernier. Le député a déclaré que l'impartialité de la GRC ne faisait aucun doute.

• (1510)

Je voudrais me reporter aux incidents d'Oka au sujet desquels j'ai soumis avec véhémence à l'époque, au solliciteur général l'idée de mettre sur pied un service de police ou un regroupement de services de police qui pourrait peut-être servir en cas de crise. Ces agents pourraient en quelque sorte n'avoir aucun préjugé et être tout à fait impartiaux, car ils ne seraient pas touchés directement par la crise. En outre, ils n'auraient pas de mal à obtenir la confiance des autorités locales. Il suffirait d'apporter une modification à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* pour légitimer la création d'un groupe de ce genre.

Je me reporte plus particulièrement à la GRC qui pourrait recevoir des crédits pour former un corps spécial respecté par toutes les provinces et les territoires. Ce groupe interviendrait en cas d'impasse, lorsque le corps policier provincial ou d'autres corps policiers ne peuvent faire face à la crise, car ils sont trop directement concernés par le problème.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de l'affectation de crédits à un corps de ce genre, qui pourrait être nécessaire à l'avenir, du fait des tensions entourant un certain nombre de problèmes qui se posent dans tout le Canada.

C'est le cas notamment du litige autour de l'exploitation forestière en Colombie-Britannique. Il y a également le lac Lubicon dont on a parlé et la Baie James. Un certain nombre d'endroits ont besoin d'un corps policier tout à fait impartial. Il serait possible de prévoir certains crédits à cette fin? Serait-il nécessaire de modifier la loi, afin de venir en aide aux autorités provinciales?

M. Kilgour: Madame la Présidente, je pense que c'est une idée très intéressante. La députée y a sans doute longuement réfléchi.

Tout ce que je peux ajouter à ses propos, lesquels étaient favorables à l'idée d'un service de police spécial, c'est souligner le fait que le colonel MacLeod, qui a été le deuxième commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, est devenu juge par la suite. Il a donné son nom à la ville de Fort MacLeod. Comme la députée le sait sans doute, il comprenait très bien les Cris, les Blackfoots qui comparaissaient devant lui. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il a préservé la paix et réduit au minimum la

violence au cours de son mandat à ce poste. La GRC a une longue tradition derrière elle à cet égard.

La députée pourrait songer au fait que, si je ne m'abuse, seulement 500 membres de la GRC, sur un effectif de 14 000, proviennent des groupes autochtones, des minorités visibles et des autres groupes ne faisant pas partie de la population canadienne au sens large. La solution, c'est peut-être de créer une unité comme celle que la députée propose et qui serait composée d'autochtones recrutés un peu partout au Canada.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je me demande si le député qui a parlé tout à l'heure a eu connaissance du rapport annuel de la Commission des plaintes du public contre la GRC, qui renferme une quarantaine de recommadations de modification de la *Loi sur la GRC*.

Ces recommandations proposent une approche équilibrée, comme les points suivants: si la GRC donne suite à une plainte, le plaignant devrait avoir accès à celle-ci; si le plaignant doit payer des frais, il devrait avoir droit au remboursement d'une part convenable de ceux-ci, suivant certaines lignes directrices; certains points confus entre la *Loi sur la GRC* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* devraient être tirés au clair.

Je me demande si le député est au courant des recommandations faites dans ce rapport et s'il voudrait le lire attentivement pour essayer ensuite de convaincre, avec l'aide de ses collègues, le solliciteur général d'apporter quelques modifications à la loi en question.

M. Kilgour: Madame la Présidente, la députée de Western Arctic vient tout juste de me remettre un exemplaire de ce rapport, qui compte 114 pages. Je n'ai donc pas eu le temps de le lire. Je suis convaincu, à la lumière de ce que le député vient de dire, que c'est le genre de chose que tout solliciteur général doit étudier à fond. Je peux lui assurer que si c'est le député de York-Sud—Weston ou, on ne sait jamais, moi qui étais solliciteur général au sein d'un futur gouvernement, nous étudierons cette question à fond. Peut-être même que ce sera la députée de Western Arctic puisqu'elle a eu le rapport et pas moi.

M. John Nunziata (York Sud—Weston): Le député néo-démocrate fait preuve d'un certain sens de l'humour cet après-midi en prétendant que le Nouveau Parti démocratique pourrait occuper les sièges de l'autre côté d'ici quelques années. Une chose est certaine, cependant. À voir agir le gouvernement actuel, la population canadienne a déjà décidé du sort qu'elle lui réserve.

Je veux féliciter le député d'Edmonton-Sud-Est pour les observations qu'il a faites au sujet de cette résolution. Je crains que les députés du Québec et de l'Ontario—et je suis de l'Ontario—ne comprennent pas pleinement l'importance de la Gendarmerie royale du Canada pour l'Ouest, pour le Nord et pour le Canada atlantique.

Lorsqu'on entend de simples députés conservateurs de Toronto dire que les Canadiens de l'Ouest devraient payer leur propre part des coûts de la Gendarmerie royale du Canada, on est en droit de s'interroger sur les intentions du solliciteur général, qui vient d'Orillia, en Ontario, et on se demande vraiment si ces gens comprennent ce qu'est le Canada. La Gendarmerie royale du Canada est une partie indissociable du Canada et de l'identité canadienne. Or, le gouvernement essaie d'étriper la GRC en sabrant dans les fonds destinés aux provinces atlantiques.

Je sais que le député d'Edmonton-Sud-Est n'a jamais mâché ses mots en ce qui concerne le sentiment d'aliénation qui affecte l'Ouest et, à une époque, il est intervenu très vigoureusement et de façon continue auprès de son caucus pour amener le Parti libéral, et naturellement le gouvernement du Canada, à comprendre et à défendre les intérêts de l'Ouest.

J'aimerais que le député explique à ceux d'entre nous qui ne vivent pas dans l'Ouest l'importance que revêt la GRC pour cette région du Canada. Que signifie exactement la GRC pour un Canadien de l'Ouest?

M. Kilgour: Je vois que le ministre de la région de Carberry va se lever. Il va peut-être parler du bien fondé du projet de loi, au lieu de nous faire un cour d'histoire. J'espère que lorsqu'il prendra la parole, il se rappellera que le Manitoba, d'après ce qu'a dit le député de York-South—Weston, devra payer 90 millions de dollars de plus au cours des dix prochaines années si le gouvernement fédéral négocie le contrat comme il l'entend avec cette province.

Au sujet de la question du député, il sera peut-être intéressé d'apprendre que le colonel James McLeod est parti de Winnipeg vers l'Alberta et qu'il est devenu commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest. À sa mort, il était juge en Alberta, c'est-à-dire les Territoires du Nord-Ouest à l'époque, et son épouse Mary n'a pas reçu un sou de pension. Je crois qu'elle avait trois ou quatre enfants, et elle a vécu une situation extrêmement

difficile au cours des années qui ont suivi. Certains agriculteurs du sud de l'Alberta lui sont venus en aide.

Pourquoi est-ce que je parle de cela? Selon moi, ce fait démontre que les choses n'ont pas toujours été faciles pour le personnel de la GRC et que même des géants comme le colonel McLeod, ou du moins son épouse et ses enfants, après sa mort, n'avaient pas la partie facile à une époque où personne au sein de la GRC ne recevait de pension.

Les faits de ce genre font partie intégrante de notre histoire. Les Canadiens, qu'ils soient du sud du Manitoba, du nord de l'Alberta ou de l'ouest de l'Arctique, sont fiers de la GRC. La gendarmerie est un symbole du Canada et ces crétins de l'autre côté font tout ce qu'ils peuvent pour rendre plus difficile la survie de ce symbole. Or, madame la Présidente, les symboles sont très importants pour le Canada à l'heure actuelle.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): J'ai une brève question à poser au député d'Edmonton-Sud-Est.

Le député a dénoncé les compressions imposées à VIA Rail et à Radio-Canada, et aujourd'hui, il a parlé des rajustements qu'il apporterait aux ententes concernant les services de la GRC. Il est contre la TPS. Il est aussi contre l'augmentation du déficit.

Je demande au député où il irait chercher l'argent nécessaire pour fournir tous ces services. Augmenterait-il les impôts ou modifierait-il la répartition des budgets entre les programmes?

• (1520)

Je ne veux pas l'entendre répondre comme toujours que nous sabrerions dans le gaspillage et le superflu à Ottawa parce qu'il le sait, et ses collègues de la région d'Ottawa le confirmeront, on s'est déjà occupé d'une bonne partie du gaspillage et du superflu.

Une autre de ses réponses est que nous rapatrierions une partie des troupes stationnées en Europe. Ce sont là les seules réponses que j'ai entendues de la bouche du député d'Edmonton-Sud-Est.

Je lui demande donc où il prendrait l'argent pour payer tous les services qu'il nous reproche d'avoir éliminés depuis quelques années.

M. Kilgour: Madame la Présidente, je commencerais tout d'abord par réduire de moitié le nombre de ministres et de secrétaires parlementaires. Le système parlementaire de l'Inde, pays qui compte 850 millions d'habitants, fonctionne avec un cabinet de 15 membres.

Prenez le *Feuilleton* et lisez les 18 motions inscrites à mon nom, et vous verrez quelques moyens de réduire les dépenses.

Mme le vice-président: Je pense que le député a répondu en partie à la question. La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, en dépit des inquiétudes que la proposition du gouvernement et la renégociation des contrats de service de la GRC suscitent chez un certain nombre de Canadiens, je suis quand même heureux de dire quelques mots, non seulement au nom de mes électeurs, mais au nom de quelques-uns de mes collègues et de leurs électeurs, surtout ceux de la Colombie-Britannique.

En commençant, je veux lire rapidement la motion à l'étude aujourd'hui, présentée par mon collègue néo-démocrate de Comox—Alberni:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait tenir entièrement compte de la réalité budgétaire des provinces et des municipalités qui participent aux négociations contractuelles de la Gendarmerie royale du Canada et que, par conséquent, il devrait être prêt à négocier un contrat pour les services de la GRC qui ne transfère pas injustement du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et municipaux les coûts que représente la surveillance policière.

Je crois que l'un des députés de l'opposition a fait remarquer plus tôt que cette motion a été formulée dans les termes les plus civilisés possible pour amener le gouvernement à penser à nouveau que lorsqu'il transfère un fardeau financier, comme il semble enclin à le faire encore et encore, il le fait presque immanquablement porter aux groupes de contribuables canadiens les moins capables de payer. Dans ce cas-ci, il s'agit de municipalités de moindre importance, de petites villes et de villages d'un bout à l'autre du pays, notamment des provinces de l'Atlantique, de l'Ouest et tout particulièrement de la Colombie-Britannique.

Les huit provinces ont rejeté unanimement la proposition fédérale qui prévoyait de majorer de 79 millions de dollars la part qu'elles assument des coûts des services policiers fournis par la GRC. Par conséquent, nous ne sommes pas les seuls à protester.

Les marchés conclus par la GRC et les huit provinces venaient à expiration au début d'avril. Ces ententes de dix ans avaient été signées avec toutes les provinces, sauf le Québec et l'Ontario, qui ont de leur propre corps policier.

En vertu de ces ententes, la GRC fournissait des services policiers provinciaux et certains services municipaux dans huit provinces moyennant un coût annuel total de 761 millions. Les provinces assumaient 70 p. 100 de la note et le gouvernement fédéral, 30 p. 100.

Ce que veut faire Ottawa avec l'actuelle proposition, c'est faire grimper à 75 p. 100 la part des provinces et municipalités, et ramener à 25 p. 100 la sienne. Je rappelle qu'il en coûterait 79 millions de plus aux administrations qui sont les moins en mesure de payer.

Je voudrais maintenant souligner le travail accompli par un certain nombre de mes collègues qui ont livré une très dure bataille au cours des dernières semaines afin de discuter de cette question le plus sereinement possible avec le gouvernement, dans un premier temps, et qui ont cru qu'ils pourraient en appeler à la conscience des députés d'en face et les amener à reconnaître que les résidants des petites localités, spécialement dans l'Ouest du pays, font face à de graves difficultés.

Le député d'Okanagan—Shuswap, en particulier, a organisé une rencontre tenue il y a deux semaines, soit le 8 mai, dans la ville de Vernon, et à laquelle ont assisté tous mes collègues néo-démocrates de la Colombie-Britannique et un représentant de l'Union de municipalités de cette province.

La députée a décrit de façon formidable et très claire les enjeux dans ce dossier et les conséquences financières de cette proposition irréaliste que le gouvernement fédéral défend presque d'une façon dogmatique.

Parmi les autres personnes qui ont joué un rôle important dans la campagne que nous avons menée afin d'amener le gouvernement à changer d'idée, il y a les députés de Kamloops, d'Okanagan—Similkameen—Merritt, de Kootenay-Est et de Prince George—Bulkley Valley et, bien sûr, le porte-parole de notre parti pour ces questions, le député de Brant.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas remporté plus de succès que les huit représentants des provinces gravement touchées par la position intraitable adoptée par le gouvernement dans ces négociations. Il est difficile de parler de négociations puisque le gouvernement fédéral et le solliciteur général étaient bien prêts à discuter des estimations des coûts, mais non du partage de ces coûts. En effet, lorsqu'est venu le temps d'aborder cette question, ils ont simplement déclarer que leur position n'était pas négociable, que c'était à prendre ou à laisser et que les ententes risquaient d'être annulées.

À un moment donné, ils ont même menaçé de tout bonnement refuser de renouveler les marchés de prestation de services policiers au début d'avril. Heureusement, nous avons évité le pire, et le gouvernement est revenu à une position plus raisonnable. Toutefois, j'espère toujours qu'une espèce d'entente provisoire pourra être conclue ou au moins que le gouvernement fédéral proposera la mise en oeuvre progressive de cette nouvelle politique. Certaines municipalités ont fait cette proposition qui vise à donner au moins un certain délai et montrer de la bonne foi aux provinces et aux municipalités, surtout les municipalités plus petites qui ont besoin de temps pour s'adapter à l'incidence financière que leur imposera la proposition gouvernementale, si jamais cette dernière se réalisait.

Selon les nouveaux contrats que propose le gouvernement fédéral, les municipalités paieront entre 5 et 27 p. 100 de plus pour recevoir les services de police. Voilà l'incidence. Nous disons que cette mesure impose aux contribuables locaux un fardeau injuste, qui s'avérera particulièrement lourd pour ceux qui résident dans de petites collectivités. Cette réduction revient à imposer une taxe supplémentaire injuste aux Canadiens qui habitent dans de petites villes.

Les Canadiens des régions rurales subissent déjà la fermeture de bureaux de poste, les coupes de Radio-Canada et la réduction des services de Via Rail. Ils ont droit à la même protection policière que les Canadiens qui résident dans les grandes agglomérations.

Nous demandons au gouvernement de négocier un nouveau contrat qui évitera le transfert injuste des coûts des services de police du gouvernement fédéral à ceux des provinces et des municipalités.

Je voudrais citer deux ou trois exemples. Dans la circonscription que je représente, la ville de Castlegar devra assumer environ 25 000 $ de plus cette année pour les services de police, si l'on adopte la proposition d'Ottawa qui consiste à réduire sa part des coûts de la GRC. L'an dernier, la ville a versé 508 000 $ pour les services de dix policiers. En vertu de la proposition du gouvernement, la ville verserait 533 000 $ pour les services de neuf policiers. Il faudra donc payer plus cher pour obtenir moins de services.

Le solliciteur général de la Colombie-Britannique, M. Ivan Mesmer, qui négocie cette entente avec le gouvernement fédéral, a déclaré très clairement que les municipalités trouvaient la proposition injuste. Il a expliqué qu'une collectivité comme Williams Lake devra consacrer 40 p. 100 du budget municipal aux services de police si la part de la municipalité à cet égard augmentait, comme ce serait le cas si la proposition du gouvernement fédéral se réalisait.

C'est très grave. À la fin de mars, j'ai reçu une lettre de la ville de Trail, située dans la circonscription que je représente. Le maire, Sandor Santori, y souligne qu'en 1990, la part de la ville relativement au coût des services de police s'élevait à 705 000 $ alors que le coût total était de 1 007 904 $. Une hausse de 3 p. 100 de ce coût de base portera la part de la ville de Trail à 726 699 $ sur un total de 1 038 141 $.

La proposition du gouvernement fédéral portera le coût de base de 70 à 85 p. 100, et la part de la ville augmentera donc de 176 888 $. Cela signifie qu'il y aura une hausse de 5,25 p. 100 de ses impôts qui, d'un total de 3,37 millions de dollars en 1990, passeront à 3 543 millions de dollars.

• (1530)

Cela représente une augmentation de 20 dollars par immeuble d'habitation pour les particuliers. Pour le plus gros contribuable de la ville, Cominco, il s'agit d'une augmentation de 120 000 dollars.

Je n'ai pas besoin de dire aux ministres qui viennent de l'ouest du Canada, surtout ceux qui connaissent l'histoire de Cominco, que le moment ne pourrait être plus mal choisi pour lui imposer une autre forte augmentation de taxes.

Elle a été très durement touchée par les augmentations astronomiques et totalement injustifiées que la Colombie-Britannique a imposées ces dernières années pour la consommation d'eau. Le gouvernement fédéral a investi dans le programme de modernisation en cours à Cominco. En tant qu'actionnaire, il devrait savoir que cette société fait face actuellement à de graves difficultés financières.

À Trail et dans les localités voisines, l'avenir de beaucoup de gens est menacé, parce qu'ils ont de la difficulté à s'adapter aux nouvelles technologies.

L'ancien solliciteur général a déclaré à la Chambre des communes qu'il fallait tenir compte d'une réalité, soit la fraction du coût de la GRC assumée par le gouvernement fédéral.

Il a dit aussi dans un communiqué qu'il proposait une augmentation de 5 p. 100 «pour redistribuer les coûts nets d'une façon plus juste afin que ceux qui utilisent les services assument une part suffisante des coûts».

Voici la preuve qu'en établissant sa stratégie, son bureau n'a pas du tout tenu compte de la réalité financière dans laquelle les municipalités ont été placées à cause d'une multitude de politiques mises en place par son propre gouvernement, au cours des six dernières années.

Cette fois-ci, en raison de la structure de ces ententes, le gouvernement est arrivé à se décharger de sa responsabilité sur un troisième palier de gouvernement, particulièrement les petites et moyennes municipalités.

À notre avis, il s'agit là d'une autre indication—comme si nous en avions besoin—, selon laquelle le gouvernement actuel et le Parti conservateur sont complètement déphasés. Dans sa hâte de s'attaquer au déficit fédéral, le gouvernement a réussi à ébranler la structure même de ce pays, avec les compressions à Via Rail, à la SRC, les ententes sur le développement forestier, les services postaux et la vente de Petro-Canada.

Maintenant, il s'en prend à la Gendarmerie royale du Canada. La Gendarmerie royale du Canada de même que sa présence dans les collectivités un peu partout au pays se trouvent menacées. À un moment où l'avenir du Canada est en jeu, le gouvernement actuel ne peut se permettre de risquer l'avenir de l'une des institutions les plus respectées au pays.

Je me demande avec inquiétude qu'est-ce qui importe pour le gouvernement actuel? Qu'est-ce qui emporte pour nous? Pour nous, l'important, c'est le Canada. J'espère qu'il en est de même pour le gouvernement. Je suis persuadé qu'en son for intérieur, c'est là l'important.

Compte tenu de ce que fait ce gouvernement, de plus en plus de Canadiens ont de la difficulté à croire qu'il tient au Canada.

Il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion de passer quelque temps avec un habitant de la riche région du sud de l'Ontario, dans le Canada central. C'est un important fabricant de matériel de dépollution et un important promoteur immobilier. Il possède des terres agricoles en Amérique centrale et évolue dans un milieu qu'habituellement je ne fréquente pas.

Il n'est pas de ceux qui ajoutent foi aux hypothèses de complot ou autres théories de ce genre. Cependant, en cherchant à déterminer quelle était la politique économique du gouvernement et la raison d'être d'une telle politique, il a indiqué que lui-même et ses collaborateurs n'arrivaient pas à comprendre ce qui motivait la ligne de conduite adoptée par le gouvernement sur le plan économique, à moins qu'il s'agisse d'une tentative en vue d'obliger les Canadiens à devenir des Américains.

C'est la seule raison qui semble plausible, compte tenu de la ligne de conduite que suit le gouvernement actuel. Je ne crois pas à cette explication et eux non plus. Personne ne veut croire à une telle explication.

Il suffit de considérer la valeur artificiellement gonflée du dollar canadien; l'émasculation d'une institution canadienne après l'autre. Il suffit d'entendre le premier ministre déclarer que le Canada, c'est plus qu'une poignée de sociétés d'État et de programmes nationaux.

Pourtant, on commence à se demander combien de temps s'écoulera si nous continuons de détruire tous les programmes nationaux, toutes les institutions nationales et tous les services nationaux, avant que certains Canadiens ne commencent à dire: «Si nous avons une bureaucratie monstre et un gouvernement coûteux et que tout ce qu'il nous reste, c'est un hymne national et un drapeau, nous devrions peut-être nous demander ce que diable nous faisons en tant que Canadiens.»

C'est ce qu'ils vont demander si nous commençons à retirer tous ces symboles et ces services que nous avons créés avec tant de soin au cours des décennies, depuis que les premiers Canadiens se sont dits, comme dans un acte de foi: «Même si cette nation appelée Canada n'est pas une unité économique, par un acte de volonté politique, nous voulons qu'elle soit une nation et une communauté séparées et identifiables.»

Notre pays n'a jamais été créé parce que c'était logique sur le plan économique. Une petite bande de terre peuplée s'étendant de l'Atlantique au Pacifique et à l'Arctique n'est pas une unité économique naturelle. Notre pays a été bâti parce que des gens voulaient quelque chose de différent et de distinct, et le gouvernement est en train de le détruire. Je ne crois pas qu'il le fasse consciemment, mais s'il veut laisser ces questions au bon vouloir du marché en croyant d'une façon doctrinaire et dogmatique que ce qui est bon pour General Motors est également bon pour le pays ou que ce qui est bon pour qui que ce soit, les Richardson à Winnipeg ou les Bronfman ou qui encore, alors nous sommes dans de graves difficultés, et il ne nous restera plus aucun pays.

Je voudrais retourner très brièvement à l'exposé que l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique nous a présenté le 8 mai à Vernon, en Colombie-Britannique. Elle a fait un excellent travail, et je suis sûr que beaucoup de députés ministériels ont lu son mémoire, que je leur demanderais d'examiner attentivement encore une fois.

À la première page de ce mémoire, l'union souligne très clairement pourquoi nous, de la Colombie-Britannique, sommes peut-être plus énervés et plus inquiets des répercussions de cette proposition que presque quiconque ailleurs dans le pays. En fait, les trois orateurs de mon parti qui ont pris la parole dans ce débat aujourd'hui viennent de la Colombie-Britannique.

Or, cette province comprend 27 p. 100 des effectifs de la GRC au Canada, elle qui ne compte que 10 p. 100 de la population totale, de même que 39 p. 100 de la force contractuelle de la GRC et 63 p. 100 de la force contractuelle municipale de la GRC.

Alors, si l'on se demande pourquoi nous agissons et nous nous comportons comme si cette mesure du gouvernement fédéral punit surtout les contribuables ainsi que les petites et moyennes collectivités de la Colombie-Britannique, en voici la raison: 63 p. 100 de la force contractuelle municipale de la GRC au Canada vient de notre province. Je pense que nous avons là une raison de nous inquiéter.

Il y a trois questions à résoudre: le coût de base, le partage des coûts et la responsabilité financière. L'Union des municipalités de la Colombie-Britannique, avec laquelle nous sommes d'accord, ne conteste pas le coût de base, mais il y a des articles qui pourraient être négociés, par exemple la question des paiements d'assurance-chômage du personnel civil fédéral. En ce qui concerne le partage des frais, nous restons fermes, il ne devrait pas y avoir d'augmentation.

Enfin, la responsabilité financière doit être améliorée pour que nous puissions avoir la preuve que nous tirons le maximum de l'argent dépensé.

Pourquoi les députés de la majorité devraient-ils appuyer la position des municipalités de Colombie-Britannique sur la question des coûts?

Premièrement, l'avantage fédéral n'a pas diminué depuis le dernier contrat. Deuxièmement, les coûts augmenteraient si le gouvernement fédéral n'avait plus les économies d'échelle que procurent les services policiers fournis aux municipalités. Troisièmement, les coûts du fédéral pour maintenir une force nationale pour les urgences nationales et internationales augmenteraient. Quatrièmement, la contribution à l'unité nationale ne saurait être comptée en dollars. On ne met pas un prix sur l'unité du Canada.

Enfin, je dirais que ce que veulent l'union des municipalités et l'ensemble des habitants de Colombie-Britannique, c'est, pour commencer, un accord provisoire.

• (1540)

La Colombie-Britannique est sans contrat de services de police depuis le 1er avril. Cette situation ne peut plus durer. Nous prions instamment le gouvernement de conclure immédiatement un accord provisoire qui comporterait une disposition avec effet rétroactif, comme l'a proposé la province de la Colombie-Britannique.

Nous voulons que le fédéral donne une nouvelle orientation aux négociations. Nous recommandons au gouvernement de favoriser la reprise de négociations dans le cadre desquelles les négociateurs fédéraux auraient plus de latitude pour traiter des questions touchant le coût de base, ainsi que pour introduire progressivement une formule qui tiendrait compte de tous les coûts et évaluer quantitativement les avantages fédéraux qui sont réflétés dans le partage des coûts actuel.

Pendant la campagne électorale de 1984, le premier ministre a décrit le Canada comme un pays constitué de petites villes qui avaient de grands rêves. Nous espérons que le gouvernement a l'intention de prendre les mesures voulues—d'ailleurs je suis certain que c'est son intention et comme c'est celle de nous tous—pour s'assurer que les Canadiens qui habitent dans les petites villes du Canada puissent avoir plus que des rêves. Ils devraient avoir droit à la même qualité de services que les autres Canadiens qui, en raison de diverses circonstances, habitent dans les grandes agglomérations du centre du pays.

C'est dans les petites villes que l'on produit une grande partie des richesses de ce pays. C'est pourquoi, nos économies sont moins stables et les taux de chômage sont beaucoup plus élevés que ceux du centre du Canada, même si cette région traverse actuellement une période très difficile. Chez nous, nous traversons des périodes difficiles tous les quatre ou cinq ans, et il n'est pas rare de voir 1 500 sans-emploi dans une petite ville de 6 000 habitants. Certains n'arrivent jamais à se trouver du travail. Nous sommes habitués à cet état de choses. Tous ceux d'entre nous qui habitent des petites villes de l'Ouest, de l'Est, et, tout particulièrement, de la Colombie-Britannique qui est si durement touchée par la proposition du gouvernement, ont le droit à un traitement équitable. Nous l'exigeons. Nous demandons au gouvernement de réfléchir de nouveau à la question, de se montrer plus souple dans son approche et de nous faire une proposition qui nous sera acceptable.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, le député vient de parler de l'importance des symboles pour le Canada, et j'incline à penser comme lui. Les symboles sont très importants, et la GRC en est un.

Mais il y en a d'autres. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la décision prise par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario de ne plus exiger que les agents de police de la province prêtent serment d'allégeance à la Reine, qui est également un symbole pour le Canada. Cela ne revient-il pas à détruire un symbole canadien?

Pourrait-il nous dire aussi ce qu'il pense de la décision qu'ont prise les Libéraux il y a quelques années d'enlever les armoiries de l'insigne de la GRC et de modifier son nom. N'était-ce pas aussi une atteinte portée à un symbole canadien?

M. Kristiansen: Madame la Présidente, je sais que ces questions soulèvent beaucoup d'émotivité chez de nombreux Canadiens et qu'un certain nombre d'entre nous, et peut-être même moi, souhaiteraient que ceux qui exercent le pouvoir ne touchent pas à certaines choses auxquelles il ne faut vraiment pas toucher, parce que cela irrite inutilement les gens, parfois sans raison valable.

Encore une fois, les Canadiens de nombreuses régions du pays ont la très nette impression que le Canada change, que nos relations avec les autres pays et que nos grandes alliances, du moins à l'extérieur du pays, ont changé. De toute évidence, le gouvernement de l'Ontario a cru—et les divers sondages effectués dans l'ensemble de la province confirment largement cette opinion—qu'à notre époque, les Canadiens mettent leur loyauté ailleurs et ils tiennent à ce que cela paraisse dans leurs institutions et dans les serments qu'ils prêtent.

J'ai ma propre idée sur le sujet, mais j'ai aussi énormément de respect pour ceux qui ont pris cette décision, laquelle traduit probablement le voeu de la majorité, même si, personnellement, j'aurais souhaité le contraire.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les commentaires du député et j'ai quelques questions à formuler, mais auparavant, je veux faire part de mes propres observations.

Compte tenu du remaniement ministériel et de la nomination d'un nouveau solliciteur général, j'espère que les négociations entre les provinces et la GRC au sujet de la prestation de services policiers prendront une tournure beaucoup plus constructive et réaliste. Je pense qu'il est très important que ce contrat soit signé, mais il doit être juste et raisonnable, et je trouve que l'accord de partage des coûts devrait conserver la formule de 70 p. 100 contre 30 p. 100.

Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, les municipalités sont très serrées dans leurs finances. Elles n'ont réellement pas un sou de plus à consacrer aux services de la GRC. On est donc face à un autre exemple de l'attitude du gouvernement, qui se décharge de ses responsabili-

tés financières sur le dos d'autres niveaux de gouvernement. Il s'est déjà soustrait à ses obligations dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Il cherche maintenant à trahir en partie son engagement en ce qui a trait aux services judiciaires et à la sécurité.

J'ai quelques questions à poser au député. Je me demande s'il serait d'accord pour dire que le gouvernement est en train de se soustraire encore un peu plus à ses responsabilités envers les localités du pays qui ont besoin de ce service.

Le député dirait-il que cette réduction de l'engagement financier du gouvernement fédéral à l'égard des services de la GRC montre encore une fois que ce gouvernement se décharge de ses responsabilités financières sur le dos des autres niveaux de gouvernement?

M. Kristiansen: La réponse à la première question est oui. La réponse à la deuxième est aussi oui. La députée et moi partageons manifestement les mêmes préoccupations. On peut se permettre d'espérer qu'on travaillera maintenant avec un ministre plus raisonnable. L'espoir revient toujours. Les gens qui viennent d'accepter de nouvelles fonctions peuvent parfois montrer un peu plus de souplesse sans perdre la face. Je pense que le simple bon sens veut qu'il en soit ainsi dans ce cas.

J'ai espoir qu'en travaillant ensemble dans un esprit un peu renouvelé, nous arriverons à résoudre d'une façon ou d'une autre les difficultés qui suscitent actuellement ce conflit et que nous pourrons élaborer une proposition acceptable pour tout le monde. Je l'espère sincèrement, pour le salut du Canada.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): J'ai été présent à la Chambre toute la journée et j'ai eu l'occasion de suivre le débat. Je veux d'abord faire quelques observations avant d'entrer dans le vif du sujet.

Je déplore beaucoup que nous assistions à ce genre de débat sur une question aussi importante, non seulement en raison du rôle que joue la GRC et de l'estime qu'on lui porte d'un océan à l'autre, mais aussi parce que nous n'avons pas eu la chance de discuter plus en profondeur de la question dont nous sommes saisis.

À mon avis, l'intervention du député d'Edmonton-Sud-Est, qui se plaint de la façon dont le député livre son discours, n'apporte rien à la bonne marche des travaux de la Chambre. Chacun a sa façon de prononcer un discours. Certains mettent beaucoup de temps à préparer une allocution, ils réfléchissent longuement à la question et font leurs devoirs d'élus. Par conséquent, ils aiment, plus que d'autres, consulter le texte qu'ils ont préparé. À mon avis, c'est un choix qui devrait être personnel. Je connais le Règlement de la Chambre, madame la Présidente, mais je ne pense pas que le fait de prendre la parole uniquement pour se plaindre de la façon dont un discours est livré ajoute beaucoup au ton et à la teneur du débat. J'estime également inutile de proférer des insultes comme celles que nous avons entendues cet après-midi. On nous a traités de crétins. Ces propos n'ont pas tellement leur raison d'être dans une discussion et un débat intelligents à la Chambre.

Nous parlons d'une question très importante. La GRC, les services de police de notre pays et notre conduite par rapport à autrui sont fondamentaux dans tout pays, quel qu'il soit. À mon avis, nous aurions une meilleure opinion de nous-mêmes et de notre pays si nous nous portions, de part et d'autre de cette Chambre, le même respect que nous accordons à la GRC. Je regrette que nous n'ayons pu discuter davantage de la question.

• (1550)

Je voudrais utiliser les quelques minutes qui restent pour aborder un certain aspect de la question. Nous n'avons pas l'intention, et il n'a jamais été question, de supprimer les services. C'est ce que certains ont laissé sous-entendre, et j'ignore d'où ils tiennent cette idée. Aucun député du parti ministériel n'a laissé entendre qu'à défaut d'en arriver à un accord satisfaisant dans un certain laps de temps, il y aurait suppression des services. Il n'en est absolument pas question. Ce serait inacceptable pour les députés des deux côtés de cette Chambre, ainsi que pour l'ensemble des Canadiens, et c'est quelque chose que le gouvernement n'a jamais envisagé.

Deuxièmement, quelqu'un a insinué que le solliciteur général proposait d'étriper la GRC. Étriper est un terme très fort qui évoque, vous en conviendrez, des images pour le moins fatales. Ce n'est pas ce que nous proposons.

Permettez-moi, madame la Présidente, de vous donner certains chiffres à l'appui de mes dires. Si l'on prend l'exercice financier 1988-1989 comme point de comparaison, on constate que l'administration de la GRC d'un océan à l'autre a coûté environ 1,2 milliard de dollars. C'est beaucoup d'argent. De ce montant, environ 500 millions de dollars—il s'agit de chiffres ronds—ont servi à

des services policiers qui étaient directement reliés aux responsabilités appartenant uniquement au gouvernement fédéral. Cela laisse environ 700 millions de dollars pour des activités qui sont exercées selon des accords de partage des coûts avec les provinces et les municipalités. On n'a pas cité ce chiffre.

Parlons donc des 700 millions—il s'agit encore une fois de chiffres ronds—qui sont maintenant portés au compte des provinces au taux d'environ 7 p. 100, ce qui, toujours en chiffres ronds, donne environ 500 millions. Parlons un peu de la façon dont se fait ce partage des coûts.

Les coûts associés aux améliorations apportées aux immobilisations n'y figurent pas du tout. Aucune des dépenses concernant la construction de casernes ou d'immeubles, et dont le coût s'élève à environ 35 millions de dollars, n'est portée à la charge des provinces ou des municipalités. C'est une dépense entièrement à la charge du gouvernement fédéral.

De plus, lorsque nous discutons de loyer pour l'usage de ces bâtiments, eh bien le chiffre qui a été utilisé par le passé était de 5 $ le pied carré, dont les provinces paient 70 p. 100. Elles doivent donc débourser 3,50 $ le pied carré.

Comparons cela avec les loyers exigés par les provinces lorsque nous louons des installations semblables pour la GRC dans une municipalité. Elles exigent 15 $ le pied carré.

Parlons donc de l'ensemble de la situation en tenant compte de ces chiffres. Il n'est pas question de retirer les services. Nous n'envisageons rien qui risque de détruire la GRC. Nous discutons d'une mesure qui me semble raisonnable, puisqu'elle vise à décharger le gouvernement fédéral d'une partie des coûts qu'il serait plus approprié que les provinces et les municipalités absorbent.

La GRC accomplit beaucoup de tâches qui intéressent uniquement le gouvernement fédéral, et celui-ci ne demande pas aux provinces d'assumer une partie des coûts pertinents.

Certaines des suggestions formulées aujourd'hui sont, à bien des égards, injustes envers la GRC. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention de causer un préjudice à ce corps policier.

Je voudrais fournir quelques précisions au sujet des paiements de transfert. Le député de Strathcona, qui nous a crié des noms avant de quitter la Chambre, nous demandait de lui dire comment le Manitoba allait trouver une somme supplémentaire de 90 millions de dollars au cours des dix prochaines années. J'ai vérifié auprès des responsables au ministère du Solliciteur général, et ceux-ci ne savent absolument pas d'où sort ce chiffre. Pour autant que je sache, ce montant est fictif.

Si nos négociations aboutissent, et j'insiste sur le si, il ne s'agira pas d'une transaction ponctuelle. Quelles que soient les mesures prises et quelles que soient les augmentations de coûts, celles-ci s'étaleront sur plusieurs années, peut-être cinq ans, voire dix ans. Encore une fois, aucun des chiffres que j'ai pu obtenir ne permet de conclure que le Manitoba devra trouver une somme supplémentaire de 90 millions de dollars au cours de la prochaine décennie. Parce que les négociations sont en cours, je ne crois pas que ce soit possible de donner un chiffre exact mais, si vous me demandez mon avis, je dirais que ce serait probablement moins de la moitié de ce que le député a avancé.

La députée de l'Île-du-Prince-Édouard a parlé de la réduction des paiements de transfert. Je veux lui donner quelques chiffres. En 1984-1985, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le gouvernement fédéral versait 207,1 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard sous forme de paiements de transfert. En 1990-1991, l'exercice qui vient de prendre fin, cette province a reçu 313,9 millions de dollars, une augmentation de plus de 50 p. 100. Encore une fois, il faut placer les choses dans ce genre de contexte parce que, à entendre parler les députés de l'opposition aujourd'hui, on croirait que le gouvernement fédéral n'a rien fait d'autre que réduire ses responsabilités. Les chiffres prouvent le contraire. Encore une fois, il y a eu une hausse de 50 p. 100 pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans ma province, le Manitoba, le montant des transferts du gouvernement fédéral à la province est passé, en chiffres ronds, pour l'exercice qui vient de se terminer, de 1,2 milliard de dollars en 1984-1985, à environ 1,9 milliard de dollars en 1990-1991, soit une augmentation de 700 millions de dollars. C'est encore une hausse des transferts aux provinces pour les aider à assumer leurs responsabilités dans les domaines des soins de santé, de l'aide sociale et d'autres genres de programmes.

Je vois que le député de Kootenay-Ouest est présent. Parlons un peu de sa province, la Colombie-Britannique. Quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, la Colombie-Britannique recevait 2,26 milliards de dollars du gouvernement fédéral. Pour l'exercice qui vient de s'écouler, elle a reçu un peu plus de 3,1 milliards de dollars, soit une augmentation substantielle de 800 millions de dollars environ, une autre hausse depuis que nous formons le gouvernement.

Nous demandons aux provinces de supporter une augmentation des coûts, mais nous leur transférons également des sommes supplémentaires pour leur permettre d'assumer certaines de ces responsabilités.

Voyons quelques-uns des avantages de l'existence d'un corps policier fédéral. Selon les chiffres dont j'ai pris connaissance et qui ont été établis fondamentalement par Statistique Canada, ou un de ses services, si toutes les petites municipalités ou toutes les provinces offraient elles-mêmes les services que nous assurons de façon cohérente dans tout le pays, ce qui nous permet de mettre en vigueur diverses lois fédérales et provinciales, il leur en coûterait probablement deux fois et demi de plus que ce qu'elles ont à payer, à l'heure actuelle, pour obtenir la même qualité de service.

Le député de Kootenay-Ouest, qui vient d'intervenir, a parlé d'économies d'échelle. Il a tout à fait raison, cela est vrai dans les deux sens. Il est préférable pour nous de collaborer et nous prétendons d'ailleurs le faire dans le cadre de notre entente de partage des coûts, puisque nous ne demandons pas aux provinces de partager tous les coûts de fonctionnement de la GRC, mais seulement la partie reliée à certaines ententes conjointes entre les provinces et les municipalités. Il vaut beaucoup mieux pour nous unir nos efforts, car nous pouvons ainsi économiser. On me dit qu'il en coûterait autrement deux fois plus environ dans l'Ouest et trois fois à trois fois et demie de plus dans les Maritimes. Dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, la proportion serait encore plus importante, à cause de l'éparpillement de la population. Notre collègue en a parlé, et elle a tout à fait raison.

Si nous avions pu avoir ce genre de débat, il semble que nous aurions alors rendu beaucoup plus service à ce corps policier que nous respectons tous et que n'essayons en rien de détruire. Nous voulons simplement en arriver à des ententes financières plus sensées. Après tout, les provinces sont maîtres des questions financières et fiscales à l'intérieur de leurs frontières. Elles sont entièrement responsables. Je me demande parfois quelles responsabilités ont les premiers ministres provinciaux à part celle de se plaindre que le gouvernement fédéral ne fait pas assez pour eux.

Cela étant dit, pour conclure et, je l'espère, pour calmer les appréhensions du député—j'espère qu'il me prendra au pied de la lettre—, tout ce que nous parlons de faire c'est d'apporter, avec le temps, des rajustements négociés aux contrats pour faire augmenter la part des coûts payée par les provinces.

Si nous avions pu discuter davantage de cet aspect aujourd'hui, je pense que nous aurions pu mieux cerner la question, à la suite d'une discussion rationnelle sur les sources de financement du gouvernement fédéral pour toutes les choses qu'on lui demande de faire, dont maîtriser le déficit et maintenir la baisse des taux d'intérêt. Cette baisse se poursuit déjà depuis un certain temps, et je pense qu'ils sont maintenant inférieurs de quatre ou cinq points de pourcentage à ce qu'ils ont déjà été. Cela fait partie de notre politique budgétaire. Si les taux d'intérêt montent, l'opposition pousse les hauts cris parce que nous ne faisons pas ce qu'il faut pour les garder bas. Si nous demandons aux gens, ce qui me semble raisonnable, de partager un peu plus le coût de certains services que nous voulons tous garder, nous sommes vivement décriés.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 16 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Traduction*]

La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 mai 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 22 mai, de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député souhaite invoquer le Règlement.

M. Cole: Je tiens à signaler que les députés de Lotbinière et de St. Catharines se partageront le temps réservé aux ministériels la semaine prochaine.

M. Riis: Monsieur le Président, avant que nous n'entreprenions la dernière journée du débat sur le discours du Trône, je voudrais faire un très bref rappel au Règlement.

C'est la première occasion que j'ai de soulever cette question. Elle porte sur une observation formulée par le leader du gouvernement à la Chambre des communes dans le dernier numéro du *Hill Times*. Je sais que les deux cotés de la Chambre souhaitent ardemment depuis toujours qu'un plus grand nombre de députés puissent poser des questions durant la période des questions. Le leader du gouvernement a signalé que l'opposition avait apparamment refusé, au cours de discussions, de prolonger la période des questions chaque jour.

Je voudrais préciser clairement que nous serions en faveur de prolonger de 30 minutes chaque jour la période des questions pour donner davantage de chances aux députés de poser des questions aux ministres. Je tenais à le souligner. Nous sommes disposés à ajouter 30 minutes à la période des questions. . .

Une voix: Ai-je entendu 35?

M. Cooper: J'apprécie l'intérêt que l'honorable leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique porte à la période des questions. Je suis également quelque peu intrigué par son offre à ce stade-ci, alors que les négociations sont terminées et que les modifications au Règlement ont été adoptées.

Nous souhaitons nous aussi modifier la période des questions. Nous serons très heureux de nous pencher davantage sur cette question. Je suis persuadé que le député en profitera à ce moment-là pour faire des propositions.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je n'ai malheureusement pas assisté à la rencontre au cours de laquelle on a, semble-t-il, rejeté l'idée de prolonger la période des questions. Pour que ce soit bien clair, il n'y a pas vraiment eu de négociations sur les modifications qu'on a apportées au Règlement de la Chambre. Elles formaient un tout à prendre ou à laisser. De ce côté-ci de la Chambre, nous étions contre la plupart des modifications proposées par le gouvernement. Cependant, si le député s'entend maintenant avec son collègue, le leader parlementaire du NPD, sur la prolongation de la période des questions, je pense qu'il devrait faire cette proposition sur-le-champ afin qu'on puisse, par consentement unanime, prolonger la période des questions pour le reste de la session.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'inviterais les honorables leaders parlementaires de chaque côté de la Chambre à peut-être se rencontrer à l'extérieur pour aller plus avant dans leurs suggestions. Je pense que ce n'est pas le lieu indiqué ici ce matin pour débattre de cette question. Si les honorables députés sont d'accord, je préférerais qu'on revienne immédiatement au débat sur le discours du Trône.

La parole est à l'honorable député de Lotbinière pour 10 minutes.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de prendre la parole ce matin sur la motion du député de Saint-Maurice sur le discours du Trône—même si mon temps de parole est malheureusement écourté—parce que, dans la mesure où l'on conçoit qu'un discours du Trône n'est pas un

discours où les détails sont mis de l'avant contrairement à un discours sur le budget, dans ce cas-ci, si l'on regarde l'essence même de ce discours, on s'aperçoit que ce discours touche précisément les grands défis qui nous sont soumis et propose effectivement des solutions.

Monsieur le Président, lorsqu'on regarde les rubriques de ce discours, évidemment le premier défi, le premier grand débat, celui qui fait en sorte que nous aurons un Canada comme nous le voulons, il s'agit de l'unité. Et, lorsqu'on parle d'unité, on ne peut parler d'unité sans parler de prospérité économique, et j'en parlerai un petit peu plus tard au cours du débat. Également, lorsqu'on parle de prospérité, il faut nécessairement toucher—sinon ça reste des mots—à l'éducation parce que là aussi il y a un problème majeur où le gouvernement du Canada doit être le leader dans des solutions à apporter. Et lorsqu'on parle de défis, si on se réfère à l'été dernier sur la crise autochtone, je pense que là aussi le discours du Trône nous apporte des solutions extrêmement concrètes; lorsqu'on parle également de l'aspect économique, la pierre angulaire de nos valeurs canadiennes: la famille; et l'un des groupes de notre société, bien que le présent gouvernement ait amené certaines solutions pour faire en sorte que les personnes handicapées soient davantage mis au même diapason que les autres personnes de la société. Également, lorsqu'on parle d'efficacité de l'État, pour faire en sorte que les députés soient en mesure de mieux représenter leurs commettants et également de donner suite aux engagements pris par ce gouvernement concernant la limite des dépenses du gouvernement et les engagements également pris pour la diminution de la dette.

• (1110)

Monsieur le Président, je reviens sur le premier sujet où l'on traite de l'unité. Dans ce discours du Trône, on y constate que le gouvernement a pris l'engagement de faire en sorte qu'un comité soit institué en septembre prochain pour consulter les assemblées législatives, c'est-à-dire les députés des diverses provinces, et également la population. Mais un élément important doit être souligné: Ce comité sera saisi d'une formulation par le gouvernement du Canada. On sait, monsieur le Président, qu'il y a eu certaines critiques, chacun, face à ce problème, face à ce défi, ayant sa solution, mais il reste que ce n'est pas une consultation de plus. Il faut se rappeler que ce comité, encore une fois, sera saisi de propositions concrètes parce que si l'on est bien attentif au débat actuel, on constate que le gouvernement du Québec en particulier s'est lui aussi constitué un comité pour recevoir, disent-ils, les propositions d'Ottawa.

Or, monsieur le Président, c'est bien beau recevoir, mais compte tenu finalement de l'expérience passée—et c'est là où le Québec ajoute une dimension importante—les propositions soumises par le Canada devraient être préalablement entérinées par ce qu'on appelle le Canada anglais. Et c'est dans ce sens-là, monsieur le Président, que ce comité devient extrêmement important parce que, encore une fois, il aura en main les propositions concrètes de ce gouvernement.

C'est à partir de ce moment-là que ce comité fera des consultations particulièrement au niveau du Canada anglais pour être en mesure d'arriver à la province de Québec et faire en sorte que nous puissions finalement trouver une solution.

Monsieur le Président, suite au discours du Trône, je regardais sous cet aspect les commentaires dans les médias et dans la population en général. Il suffit de mettre de l'avant une solution pour que, immédiatement, on entende toutes sortes de critiques, chacun ayant sa propre solution, mais ce que j'ai trouvé malheureux dans les critiques, c'est cet aspect négatif. Et j'en veux comme exemple, lorsqu'on parle de l'Accord du lac Meech d'en parler toujours comme d'un échec, on dit «l'échec du lac Meech». Or, monsieur le Président, si on veut être objectif et regarder les choses sous un angle différent, on pourrait dire inversement que le lac Meech a été presque une réussite.

Effectivement, monsieur le Président, vous savez, ce merveilleux pays qu'est le Canada... et ce n'est pas pour rien que depuis les conférences fédérales-provinciales, depuis 1965 à peu près, les premiers ministres du temps ont énormément discuté sur la formule d'amendement. Tout le monde semblait d'accord pour affirmer que la règle de l'unanimité était une chose pratiquement impossible. C'est tellement vrai, monsieur le Président, que lorsqu'on a rapatrié la Constitution en 1982, M. Trudeau, à ce moment le premier ministre du Canada, avait lui aussi tenté d'avoir la règle de l'unanimité. Mais, constatant l'énorme difficulté, il avait, à force de bras, rapatrié quand même la Constitution et ce, sans l'accord de la province de Québec, on s'en souvient. Il avait tellement compris cette dimension que la règle de l'unanimité était impossible, qu'il avait par la suite lui-même inséré, lors du rapatriement, cette fameuse règle de l'unanimité de telle sorte que lorsque nous en sommes arrivés aux propositions de ce qu'on appelle maintenant l'Accord du lac Meech, le premier ministre, M. Mulroney, devait utiliser les lois, les règlements ou les règles qui lui avaient été imposés lors de ce rapatriement, à savoir prendre un délai de trois ans pour permettre aux législatures des différentes provinces d'entériner l'accord et également

que cet accord soit entériné par la règle de l'unanimité, c'est-à-dire les dix provinces, plus le fédéral.

Or, monsieur le Président, je disais bien que l'Accord du lac Meech était en soi presque une réussite, parce qu'on se rappellera que dans ce processus imposé par l'ancien gouvernement, ce gouvernement a réussi à deux reprises, à l'intérieur de ce processus, à obtenir l'accord unanime des provinces: une première fois en 1987 lors du début, si l'on veut, de ce débat, où tous les premiers ministres, y compris le premier ministre du Canada, ont entériné l'Accord; et une seconde fois le 9 juin 1990, où encore une fois les 11 premiers ministres de ce pays ont là aussi entériné cet Accord du lac Meech.

Alors, cet Accord du lac Meech n'est pas véritablement un échec, mais il a été presque une réussite. Cela me fait dire, monsieur le Président, qu'avec cette expérience, ce nouveau projet, ce nouveau comité et ce nouveau ministère, je suis parfaitement convaincu que si tous et chacun y met un peu d'optimisme, de positif, d'esprit de construction et non pas de démolition, nous parviendrons, je le pense, à relever ce défi qu'est l'unité du Canada.

Monsieur le Président, on me fait signe que mon temps de parole est presque écoulé. Je termine donc mes propos sur l'aspect économique, particulièrement sur l'aspect de l'éducation, où là aussi les critiques sont très vives par rapport à l'aspect de juridiction provinciale dans l'éducation. Mais, monsieur le Président, lorsqu'un pays, de Vancouver à Halifax, connaît un tel taux d'analphabétisme, des gens qui ne savent ni lire ni écrire, de l'ordre de 30 p. 100, et des jeunes, monsieur le Président, de l'ordre de 40 p. 100 qui ne parviennent pas à terminer leur secondaire, je pense que quelqu'un doit assumer ce leadership. Mais, encore une fois, même si on annonce que nous allons intervenir dans ce secteur, on a également dit que nous le ferons parfaitement en accord avec la juridiction des provinces.

Alors, monsieur le Président, lorsqu'on parle d'unité sur la Constitution, il faut également se préoccuper de ce fameux aspect de l'économie et particulièrement de nos jeunes qui sont évidemment l'avenir de ce pays.

[*Traduction*]

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, le discours du Trône lie, comme il se doit, les deux notions d'unité nationale et de prospérité économique.

L'une ne va sûrement pas sans l'autre. En fait, elles s'appuient mutuellement. Nous convenons tous que pour conserver notre niveau de vie, nous devons être concurrentiels.

Nous avons tendance à oublier qu'un fort pourcentage de notre PIB dépend du commerce extérieur. Ce pourcentage est d'ailleurs plus élevé qu'aux États-Unis et au Japon. Les politiques économiques de notre pays doivent en tenir compte.

Nous avons restructuré de fond en comble notre économie afin de la rendre plus concurrentielle. Nous aimerions tous que ces changements se fassent calmement et rationnellement, mais ça n'a pas toujours été le cas.

Nous ne pouvons pas être vieux jeu et croire qu'un marché de 26 millions d'habitants suffit pour nos produits et services. Ce n'est pas réaliste dans le monde d'aujourd'hui.

D'abord, nous devons supprimer les barrières commerciales interprovinciales. Nous devons promouvoir la libre entreprise dans notre propre pays. C'est là un des objectifs que propose le gouvernement dans le discours du Trône, un objectif que j'appuie d'ailleurs sans réserve.

Pour que les Canadiens puissent soutenir la concurrence, il va falloir beaucoup de collaboration entre les gouvernements, les entreprises et les syndicats, notamment. C'est un aspect du budget de l'Ontario que j'appuie, mais il m'est impossible d'être en faveur de la politique expansionniste qui est liée à ce budget.

C'est précisément à cause d'une telle politique que le gouvernement fédéral se trouve dans la situation actuelle et qu'il n'a qu'une marge de manoeuvre très réduite.

• (1120)

La compétitivité revêt actuellement une importance primordiale dans la collectivité de St. Catharines que je représente. Le phénomène des achats aux États-Unis, menace l'industrie de la vente au détail autant que les autres secteurs de l'économie locale. Les gens ont certainement le droit d'en avoir le plus possible pour leur argent, tant qu'ils se conforment aux règles et qu'ils paient les droits et taxes sur les biens qu'ils achètent.

La solution au problème n'est pas de fermer la frontière, comme certains l'ont proposé, mais de faire en sorte que l'industrie soit concurrentielle. Pour cela, il faut que tous les niveaux de gouvernement revoient leurs politiques d'imposition et de réglementation, et que l'entreprise elle-même utilise des pratiques qui la rendent concurrentielle. Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral doivent repenser leurs politiques et faire tout ce qu'ils peuvent pour s'assurer que nos industries soient concurrentielles.

La question est loin d'être simple, elle est fort complexe. Certains diront que la solution au problème est simple, mais comme pour la plupart des problèmes, ce n'est pas le cas. Il nous faut donc tous nous attaquer au problème et en assumer la responsabilité.

L'industrie des pièces automobiles occupe aussi une place importante dans ma région. Cette industrie connaît actuellement de graves problèmes de compétitivité. En-

core là, tous les niveaux de gouvernement devront réviser leurs politiques afin de s'assurer qu'ils ne pénalisent pas l'industrie. Celle-ci devra revoir ses pratiques de manière à utiliser des procédés technologiques de pointe et à produire des pièces à valeur ajoutée de grande qualité. Elle devra utiliser de nouvelles technologies pour être concurrentielle. Les travailleurs devront aussi faire leur part pour contribuer à la compétitivité de l'industrie.

La prospérité économique nous permettra de nous attaquer efficacement au problème de l'unité nationale. En tant que membre du comité Beaudoin-Edwards, j'ai eu la possibilité de voyager un peu partout au Canada et d'entendre les témoignages des citoyens canadiens au sujet de la Constitution et de la formule de modification. Le comité examine actuellement les recommandations que nous avons recueillies dans les diverses régions au sujet de la formule de modification. Je m'abstiendrai donc de faire des commentaires à ce sujet.

Toutefois, le comité a pris connaissance de bon nombre des objectifs et aspirations des diverses régions et groupes multiples au Canada. je suis d'accord avec ceux qui ont soutenu que la prochaine série de négociations constitutionnelles devra être celle du Canada. Il faudra faire preuve de beaucoup d'esprit de compromis, de tolérance et de compréhension. Nous devons nous atteler à la tâche.

Les autochtones veulent que le concept d'autonomie politique soit reconnu dans la Constitution. Cela pourrait poser des problèmes car la définition qu'ils donnent de ce concept varie d'une région à l'autre. Certains accords de règlement des revendications territoriales incluent déjà le concept d'autonomie politique. Comme je le disais, la définition du concept diffère entre les bandes autochtones d'une région à l'autre du Canada. La reconnaissance du concept dans la Constitution va donc poser des difficultés.

Les autochtones ont également demandé la reconnaissance du principe du consentement relativement à toute modification constitutionnelle qui les concerne. Nous devrons nous occuper de cette question, et il faut nous rendre compte que la notion de consentement est très proche de celle de veto dont il a été question dans d'autres discussions sur la Constitution.

Les différents groupes autochtones ont estimé qu'ils pouvaient définir précisément ce signifie la protection de leur langue et de leur culture, même si cela se répercute, comme nous l'avons vu, sur nos institutions et sur l'ensemble de la Constitution. Il reste que nous devons régler cette question qui est très complexe.

Nous avons aussi entendu des habitants du Nord nous dire qu'ils aimeraient revenir à la situation d'avant 1982 pour ce qui est de la création des provinces, c'est-à-dire que chaque territoire négociait la création de nouvelles provinces avec le gouvernement fédéral. Ces gens nous ont dit qu'ils n'aimaient guère les dispositions actuelles de la Constitution à cet égard et ont mentionné la possibilité de l'agrandissement des provinces existantes à leurs dépens. Pour eux, c'est un affront. Ils veulent que cette question soit abordée dans la série de négociations qui débute, et nous devrons le faire.

Nous avons aussi entendu les groupes linguistiques minoritaires des différentes régions. Ils ont exprimé un vif désir de voir leur langue et leurs droits protégés. Comme toujours, nous devons rester informés de leurs intérêts. Nous devons nous rendre compte qu'il y a un million de francophones en-dehors du Québec et qu'il faut continuer de protéger les droits de la minorité anglophone du Québec.

Québec estime que les règles du jeu ont été changées de bien des manières à son détriment au cours des 30 dernières années, ce qui a été exprimé dans le rapport de la commission Bélanger-Campeau et dans le rapport Allaire. Nous voulons que le Québec participe au processus constitutionnel et il est nécessaire de nous occuper de la question. Sans rendre le gouvernement fédéral impuissant, ce qu'il faut d'ailleurs éviter, il faut admettre le besoin pour le Québec de protéger sa langue et sa culture, ainsi que son caractère unique au sein de la mosaïque canadienne. Il a été clairement dit dans le discours du Trône qu'il est évident que nous devrons régler le problème.

Les habitants de l'Ouest et certains habitants des provinces atlantiques souhaitent disposer de moyens institutionnalisés de faire reconnaître la diversité du Canada. Beaucoup d'énergie a été consacrée au concept du Sénat triple E qui, selon certains, rendrait compte de cette diversité. J'hésite cependant à dire qu'un tel Sénat réglerait tous les problèmes de représentation des régions.

Nous avons entendu le témoignage d'un spécialiste de l'Australie qui nous a expliqué que le sénat australien était composé au départ d'un nombre égal de sénateurs de chacun des États pour essayer de tenir compte de ces différences régionales. Puis, les Australiens se sont aperçus que l'esprit et la discipline de parti avaient pris le dessus et que cette institution n'avait plus la même vocation.

Nous avons aussi entendu le témoignage de groupes multiculturels et de femmes qui veulent que la Constitution témoigne de leurs espoirs et aspirations. Il ne sera pas facile de tenir compte de tous ces intérêts, mais il nous faut certainement tenter d'exaucer les voeux de ces divers groupes.

Je ne crois pas que nous devrions avoir peur de notre diversité. Je pense qu'il s'agit là d'une des principales caractéristiques du Canada. Nous avons cherché notre identité. Nous ne sommes pas tous pareils. C'est ce qui nous distingue de pays comme les États-Unis. Nous ne voulons pas nous fondre tous dans un même creuset. Nous devons célébrer notre diversité. Nous devons prendre conscience qu'elle existe et qu'elle est chapeautée par le concept de la citoyenneté canadienne. Nous avons de nombreuses raisons d'être fiers de notre pays. Nous avons parcouru un long chemin ensemble. C'est certainement la géographie qui a façonné notre pays, mais l'histoire joue aussi un rôle de plus en plus grand à cet égard. En effet, nous partageons une même histoire. Nous devons être fiers de notre appartenance au Canada et reconnaître sa diversité.

Nous devons adopter cette attitude si nous voulons faire de notre pays un grand pays.

L'idée d'accorder plus de pouvoirs aux simples députés me semble aussi excellente. C'est une mesure qui pourrait contribuer beaucoup à aplanir les différences entre les diverses régions du Canada.

Je suis persuadé que les trois principaux thèmes abordés dans le discours du Trône constituent des secteurs où notre pays doit réaliser des progrès. Les défis qui nous attendent ont été bien énoncés dans le discours du Trône. Nous devons maintenant nous atteler à la tâche et relever ces défis de manière à faire du Canada un pays vigoureux qui a foi en l'avenir.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du discours du Trône, surtout étant donné que ma circonscription de Cariboo—Chilcotin est l'une des plus éloignées d'Ottawa. Mes électeurs ont bien entendu l'impression qu'elle est encore beaucoup plus éloignée d'Ottawa qu'elle ne l'est en réalité, parce que les populations des circonscriptions rurales un partout au Canada ont souvent l'impression que le système ne sert que les grands centres du pays ainsi que le Canada central et ne répond pas aux besoins des petites collectivités.

Lorsqu'on traite du discours du Trône, des gens du centre du Canada, particulièrement des milieux de la presse et de l'opposition—des Canadiens bien en vue—se demandent s'il est pertinent, s'il est capable d'atteindre l'objectif qu'il est censé viser et s'il répond aux préoccupations du Canada au cours des prochaines années. Nombre d'entre eux le désapprouvent. Beaucoup trouvent qu'il n'est pas à la hauteur de la tâche à accomplir.

Cela m'a amené à me demander si le discours tient effectivement compte des problèmes qui préoccupent ma circonscription de Cariboo-Chilcotin et de bien d'autres circonscriptions rurales, c'est-à-dire des questions qu'elles considèrent importantes. J'ai eu la chance, au cours des quelques dernières semaines, de passer du temps avec mes électeurs. En tant que député d'une circonscription de l'Ouest, il me faut 24 heures pour faire l'aller-retour, en temps normal. Il m'est donc très difficile de passer beaucoup de temps avec mes électeurs. Or, au cours des quelques dernières semaines, j'en ai eu l'occasion.

• (1130)

Je peux dire que les questions soulevées par les gens que j'ai rencontrés correspondent effectivement à celles qui sont abordées dans le discours du Trône. Les choses que la population de Cariboo—Chilcotin considèrent d'une importance capitale correspondent effectivement aux questions que le gouvernement actuel juge d'une importance capitale pour l'ensemble de la population canadienne.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des gens dans les écoles, des étudiants et des enseignants. J'ai rencontré des gens d'affaires inquiets à propos de l'économie et de l'emploi. J'ai rencontré des leaders autochtones pour discuter des difficultés que nous affrontons dans notre région, du lien qu'elles peuvent avoir avec leurs aspirations et de la rapidité avec laquelle nous pouvons y remédier. J'ai pu parler de tolérance et de compréhension qui ne sont pas exclusives à la population de Cariboo, mais qui sont des qualités que toute la population canadienne devra manifester pendant le processus visant à solutionner les graves problèmes qui se présentent aujourd'hui.

Quels sont les éléments du discours du Trône qui sont déterminants non seulement pour nous ici, à Ottawa, mais pour la population des circonscriptions rurales, en particulier, celle de Cariboo—Chilcotin? Je vais tenter de les relever et d'expliquer pourquoi ils sont déterminants aussi pour les petites villes et collectivités.

L'unité: la population peut se demander si cette question est vraiment primordiale dans ma région, étant donné qu'il n'y a pratiquement aucune communauté francophone dans la circonscription de Cariboo—Chilcotin. La

population de Cariboo connaît parfaitement bien les enjeux de cette question et elle considère que la résolution de ce problème, qui dure depuis longtemps, aura une grande importance, non seulement pour le Canada, mais pour elle-même. Pendant quelques jours, il nous a été possible de rencontrer bien des groupes.

Je crois que le Président de la Chambre, John Fraser, fait une chose que je considère comme un véritable service aux Canadiens. En effet, quand il en a le temps, il s'adresse à des groupes. J'aimerais reprendre certains thèmes qu'il traite dans ses discours, parce que ce sont des sujets qui sont considérés comme essentiels à ce débat par certains électeurs de ma région, en particulier des étudiants et des leaders du milieu des affaires.

Le Président, qui connaît fort bien l'histoire du Canada et de ses traditions, a réussi, comme aucun des orateurs que j'ai entendus, à mettre en valeur l'importance que revêt l'histoire et la nécessité pour nous de la connaître et de la comprendre, ainsi que de saisir la signification de cette histoire lorsque nous tentons de résoudre la question de l'unité aujourd'hui. Lorsque je pense au Canada, j'ai tendance, comme la plupart des gens, à retourner au début de notre Constitution, en 1867, et à considérer que c'est depuis cette époque que notre pays existe.

Or, dans son exposé, le Président nous a ramenés encore plus loin, soit jusqu'aux vraies origines du Canada. Il a indiqué que ce sont les communautés francophones et anglophones ainsi que les autochtones qui étaient ici avant nous qui ont réellement créé le Canada actuel. En fait, lorsque les anglophones dirigés par les Britanniques, ont défait les francophones sur les Plaines d'Abraham, une chose remarquable s'est produite. Contrairement à d'autres régions du monde où les peuples vaincus sont traités comme des peuples battus, pour une raison ou pour une autre, les anglophones ont pris une décision très judicieuse. Je ne sais pas pourquoi ils l'ont fait—et certains la critiqueront—, mais je soutiens que cette décision a été très sage. Ils ont décidé de ne pas traiter les francophones du Canada comme un peuple battu.

Ils ont voulu reconnaître leur identité et leurs différences. En fait, à l'époque, les francophones ont reçu quatre garanties: ils pourraient conserver leur langue, leur religion, leur culture et leur régime juridique, plutôt que d'être soumis au régime britannique.

En raison de cette décision que bon nombre contestent peut-être, certains événements importants se sont produits et ont fait que nous pouvons aujourd'hui nous appeler des Canadiens.

Peu après cette décision, la Révolution américaine a eu lieu. À cette époque-là, le Canada est demeuré l'allié de la Grande-Bretagne. Lorsque je parle du «Canada», j'entends également le Québec.

Les francophones ont honoré leur alliance avec les anglophones. À cause de cela, le cours de l'histoire a probablement changé. En effet, si les francophones du Québec s'étaient rangés du côté des colonies américaines, il est peu probable que nous ayons le Canada que nous connaissons aujourd'hui.

Par la suite, en 1812, il y a également eu la guerre entre le Canada et les États-Unis. En fait, peu de gens le savent, mais les Canadiens se sont rendus jusqu'à Washington. Ils ont été responsables de l'incendie de la Maison-Blanche. Il n'y a probablement pas de quoi se vanter aujourd'hui.

Pendant la guerre de 1812, parce que les francophones du Québec avaient été traités avec tolérance et compréhension, ils se sont ralliés aux anglophones du Canada. En fait, ce peuple a pu demeurer intact en tant qu'entité canadienne.

Depuis cette époque, nous avons traversé de nombreuses périodes de l'histoire que je ne tenterai pas de relater ici et où les communautés francophones du Québec, ceux d'autres régions et les anglophones du reste du Canada ont pu rester unis et travailler ensemble.

Grâce à nos différences et à notre capacité de travailler ensemble, nous avons réussi à conserver le Canada tel qu'il est aujourd'hui, tel que nous le connaissons. Les députés de la Chambre des communes et les Canadiens doivent se montrer dignes de leurs ancêtres et s'assurer que ce pays reste intact durant la législature actuelle.

La question de l'unité sera probablement réglée d'ici quelques années. Elle ne se limite pas à la question du Québec cependant, et je pense que tout le monde s'en rend compte, même si le débat sur l'Accord du lac Meech portait surtout sur cette question. Ce point de vue est très dépassé maintenant.

En parlant d'unité, cette année et l'an prochain, nous ne devons pas chercher à traiter uniquement le Québec d'une façon juste et convenable, mais aussi les autres régions du Canada d'une façon juste, équitable et honorable.

Dans le débat actuel, nous ne pourrons pas résoudre le problème de l'unité du Canada en discutant exclusivement des questions qui concernent le Québec. Pour beaucoup de gens, en effet, il y a des problèmes de plus en plus graves dans d'autres régions du Canada, en Colombie-Britannique et dans l'Ouest, par exemple. Ces problèmes, peut-être plus graves que ceux du Québec, sont la cause du sentiment d'aliénation des habitants de l'Ouest et des autres régions du Canada. Si nous ne les résolvons pas, nous n'avons aucune chance de maintenir l'unité du Canada.

Le Québec n'est pas la seule région qui a des problèmes. Tout le monde se rend compte, aujourd'hui, que si nous ne réussissons pas à traiter les autochtones d'une façon juste et équitable, nous ne parviendrons jamais à nous entendre sur les autres questions.

Je vais parler brièvement de la réforme de l'appareil d'État. C'est une question qui intéresse évidemment les habitants des petites localités de Cariboo—Chilcotin. Dans une large mesure, c'est l'incapacité de comprendre la façon dont nous fonctionnons, ici, à Ottawa, qui cause tant de problèmes au Canada. Les Canadiens sont las du sectarisme qu'ils voient, pas seulement de la part des partis d'opposition, mais de tous les partis. Ils veulent la garantie que celui qui les représente ici le fait de façon honnête, convenable et respectueuse. Toute mesure que nous prenons, en tant que députés, pour parvenir à ce que nos électeurs respectent davantage cet endroit est critique.

• (1140)

Un des députés d'en face dit: «Parlez aux députés de votre côté.» Oui, nous parlerons aux députés de notre côté et j'espère qu'il fera de même de son côté. C'est de l'engagement de nous tous dont nous aurons besoin pour faire ces changements, mais c'est la population du Canada qui sera la grande bénéficiaire, car elle mérite mieux que ce qu'elle a maintenant.

En ce qui a trait à la compétitivité économique dont parle le discours du Trône, les gens de ma circonscription de Cariboo—Chilcotin pourrait écrire un livre sur ce sujet. Ils ne pourraient pas survivre s'ils n'étaient pas compétitifs. En fait, la principale industrie de la circonscription est aussi la principale du Canada, c'est l'industrie forestière.

La circonscription de Cariboo—Chilcotin produit environ 7 ou 8 p. 100 de tout le bois d'oeuvre résineux produit au Canada. Nous ne pouvons pas penser à la situation économique sans penser aux marchés internationaux ainsi qu'aux marchés du Pacifique, des États-Unis et de l'Europe. Nous ne pouvons y penser si nous, en tant que nation ou population de cette région, ne sommes pas vraiment compétitifs. La situation du marché est internationale depuis de nombreuses années, et c'est à cela qu'a répondu l'industrie de notre région.

Je me souviens de ce qu'ont traversé le pays et l'industrie forestière de la Colombie-Britannique pendant la récession de 1981-1982. Les changements qui ont dû être faits dans les six ou sept années suivantes pour leur permettre de rester compétitifs ont été très importants. Ils ont totalement transformé la façon de fonctionner. Maintenant, nous sommes des producteurs de classe internationale. Nous pouvons soutenir la concurrence de n'importe qui. C'est évidemment le genre de capacité que tout le monde devrait avoir dans notre grand pays. Toutes nos industries capables d'être compétitives devraient le devenir. C'est de cela que parle le discours du Trône.

Je pourrais en dire beaucoup plus long, mais je préfère conclure maintenant en parlant de ce qui, à mon avis, est le message le plus important que nous pourrions donner au Canada pendant l'actuel débat sur l'Adresse. Comment allons-nous nous y prendre pour résoudre les graves problèmes auxquels nous faisons face? Je maintiens que, pour y arriver, nous devons trouver un moyen de changer notre image nationale.

Je suis parent et j'ai déjà été enseignant. Selon moi, quiconque a déjà assumé l'une ou l'autre de ces fonctions se rend compte que nous ne pouvons pas avoir des enfants ou des étudiants forts si l'image qu'ils ont d'eux-mêmes n'est pas positive. Ils doivent croire en eux-mêmes et à leurs compétences.

Comme pays, nous semblons avoir pris la voie diamétralement opposée. Partout autour de moi, j'entends des gens nous dire pourquoi nous, les Canadiens, sommes des ratés; pourquoi nous, les Canadiens, sommes incapables de réussir. Les médias et nombre de nos dirigeants nous disent que, sur le plan de l'environnement, nous sommes en retard et nous sommes même des agresseurs de l'environnement à l'échelle mondiale. C'est tout à fait faux. Le Canada est un des pays qui fait le plus pour résoudre les problèmes environnementaux et nous connaissons des succès à cet égard. Nous avons des milliers d'exemples de choses que nous faisons et que d'autres pays n'ont jamais réussi à accomplir. Or, on en entend rarement parler.

Quant à la façon dont, comme pays, nous voyons notre compétitivité, on nous rebat sans cesse les oreilles que nous ne sommes pas capables de soutenir la concurrence et que nous devons mettre des barrières pour protéger nos industries et les Canadiens. Cela laisse entendre que nous sommes incapables de soutenir la concurrence des autres pays. Il n'en est pas du tout ainsi.

J'aimerais terminer en soulevant deux points qui se rapportent à ma circonscription. En me déplaçant du Nord au Sud—on y trouve plusieurs agglomérations—, je me suis rendu compte que plus on descend vers le Sud, plus on y trouve des problèmes économiques. Je suis allé à Litton, une toute petite localité qui se trouve à l'extrémité sud de ma circonscription, au milieu du canyon Fraser. Elle n'a que deux industries: la production de ginseng, qui emploie très peu de gens, et une scierie.

Une semaine à peine avant que je ne m'y rende, une de nos banques nationales avait décidé de retirer sa ligne de crédit à la scierie, ce qui la forçait à fermer ses portes, car sa marge d'autofinancement était trop faible pour lui permettre de rester ouverte. Cette scierie emploie directement une centaine de personnes, dont la moitié sont des Indiens qui n'ont aucune autre source de revenu.

Lorsque je suis arrivé dans la localité, je m'attendais à y trouver une atmosphère de fin du monde, à me faire exposer jusqu'au dernier de ses problèmes et à voir les habitants exiger que je trouve immédiatement des solutions hors de ma portée. Mais ça été tout le contraire. J'ai rencontré les chefs autochtones, les autorités municipales ainsi que la direction de la scierie, et ils m'ont brièvement exposé certains de leurs problèmes.

Mais ils ont passé plus de temps à parler des solutions possibles. Ils m'ont dit comment les membres de leur collectivité, autochtones et blancs, s'étaient donné la main comme jamais auparavant pour résoudre leurs problèmes économiques et sociaux. Je crois que cette petite localité de Cariboo—Chilcotin donne un exemple que tous les Canadiens devraient suivre.

Mon dernier point vise aussi à montrer comment les Canadiens des petites localités peuvent nous mettre sur la bonne voie. Nous entendons beaucoup parler de l'intolérance des Canadiens, surtout depuis que la GRC a admis dans ses rangs un agent qui sort de l'ordinaire. Sa première affectation sera dans une ville de ma circonscription. J'ai éprouvé une grande fierté à la lecture de nombreux articles parus à ce sujet dans les journaux, mais plus particulièrement de l'un d'eux, un éditorial, qui disait que cette petite ville de Cariboo allait être pour le reste du pays un exemple de véritable tolérance. C'est lorsqu'on la pratique dans la rue, entre voisins, que la tolérance est authentique. Et c'est ce qui va se passer à Quesnel, en Colombie-Britannique.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je veux remercier le député d'avoir exprimé à la Chambre les préoccupations du Canada rural et de nous avoir mis au courant de quelques-unes des vues et des idées de ses électeurs.

Ma circonscription est comparable à la sienne. J'ai aussi consulté mes électeurs pour connaître leurs points de vue au sujet du Canada, de son avenir et de nos objectifs en tant que nation. Je suis sûr qu'il a les mêmes sons de cloche dans sa circonscription pour certaines questions dont me parlent mes électeurs.

Je me demande si nous pourrions nous rencontrer pour en parler. Nous pourrions peut-être partager certaines des solutions proposées par ses électeurs, ou du moins en discuter.

L'une des grandes questions qui inquiètent les Canadiens de ma circonscription est la situation économique globale du Canada rural et l'effet qu'ont eu les taux élevés du dollar et des intérêts canadiens, surtout sur les industries agricoles. Comme lui, j'ai dans ma circonscription quelques producteurs de ginseng. Toutefois, la culture du tabac et du ginseng, la culture commerciale en général et les récoltes soumises à la gestion des approvisionnements constituent la plus grande partie de son économie. Les agriculteurs de mon comté s'inquiètent vraiment de l'effet des taux élevés du dollar et des intérêts sur leurs produits, et de l'incertitude qui règne au sein de la communauté internationale sur l'aboutissement des négociations du GATT.

• (1150)

Nombre d'entrepreneurs et de petites entreprises se préoccupent également de l'effet de la TPS sur leurs affaires. Même les étudiants à qui j'ai parlé dans les écoles mentionnent en premier lieu les répercussions qu'elle a sur eux, non seulement pour l'achat des fournitures scolaires, mais dans leur vie de tous les jours.

L'autre chose dont on parle beaucoup dans ma circonscription est la fermeture des bureaux de poste ruraux, car ils constituent l'un des principaux symboles du gouvernement fédéral hors des grands centres. Au sujet des bureaux de poste, les Canadiens des régions rurales disent qu'ils veulent être traités équitablement par rapport à ceux des régions urbaines, c'est-à-dire bénéficier de services postaux dans leurs localités.

Voilà certaines des questions soulevées dans ma région, et je suis sûr que, dans sa circonscription, le député est saisi des mêmes préoccupations.

En ce qui concerne les questions autochtones, je dois dire qu'une forte proportion de l'électorat de ma circonscription est autochtone: les Indiens des Six-Nations, ceux de Mississauga et ceux de la réserve de New-Credit y vivent. Ils déplorent au plus haut point l'absence de mesures prises depuis un certain temps au sujet des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale des Indiens.

Je voudrais connaître l'opinion du député sur ces questions. Il pourrait peut-être nous expliquer certaines des solutions qu'il préconise.

M. Worthy: Monsieur le Président, je remercie le député de la façon positive dont il a présenté ses questions.

Je trouve intéressant que nous représentions tous deux des circonscriptions rurales, mais il existe de nombreuses différences d'une collectivité rurale à l'autre. Je tenterai de vous en expliquer quelques-unes.

L'incidence du dollar américain et la valeur élevée du dollar canadien par rapport à la devise américaine sont d'une grande importance pour la population de la circonscription de Cariboo—Chilcotin. Une grande partie de notre économie repose évidemment sur l'exportation de bois d'oeuvre et est liée à la devise américaine, quel que soit le marché dans le monde où nous vendons nos produits. Cela constitue un problème depuis un certain temps. Évidemment, le principal problème de l'industrie du bois d'oeuvre tient au commerce extérieur et aux marchés internationaux. Les membres de l'industrie le savent. Il doit y avoir une demande. Cela a d'énormes répercussions dans une période comme celle que nous traversons actuellement.

Depuis de nombreuses années, j'étudie tous les moyens à la disposition de notre pays pour essayer d'infléchir le dollar. J'ai récemment interrogé un économiste à ce sujet. Je lui ai demandé spécifiquement si l'on pouvait faire davantage pour réduire la valeur du dollar. Il m'a répondu: «On pourrait prendre des mesures mineures, mais si la valeur du dollar est élevée, c'est fondamentalement parce que le monde considère le dollar canadien comme un bon investissement.» Les étrangers investissent dans le dollar canadien et cela accroît sa valeur. Je ne crois pas que ce soit là quelque chose que vous et moi voudrions vraiment modifier du jour au lendemain, même si la valeur du dollar nous pose un problème extrêmement important.

Je suis d'accord avec vous pour ce qui concerne les taux d'intérêt élevés. Mes électeurs ont souffert des taux intérêt élevés au cours de la dernière année, quoique pas autant qu'il y a quelques années, lorsque les taux d'intérêt avaient atteint des niveaux absolument astronomiques, mais ils en ont souffert sans aucun doute. Toutefois, je crois vraiment que nous ne devrions pas nous plaindre du niveau des taux d'intérêt à l'heure actuelle. Nos taux d'intérêt sont maintenant très raisonnables. Ils sont à leur plus bas niveau depuis des années. Il n'y a pas une seule entreprise au Canada qui oserait prétendre qu'elle ne peut pas exister ou être concurrentielle avec des taux d'intérêt pareils.

Notre travail en tant que Parlement et que gouvernement est d'essayer de nous assurer que les taux d'intérêt demeurent faibles. Pour cela, nous devons poursuivre le programme de restrictions que nous avons adopté et, évidemment, prendre toutes les mesures possibles et nécessaires pour que notre économie ne soit pas la cible d'une surchauffe économique.

On a aussi traité de la question de la TPS. J'en ai entendu parler lorsque je suis allé dans ma circonscription. À ce qu'on m'a dit, cette taxe n'est préjudiciable à aucune entreprise, mais il a été frustrant de s'y adapter.

On pourrait faire encore beaucoup pour l'améliorer.

La plupart des gens, surtout dans le secteur des affaires, en reconnaissent le bien-fondé. Bien sûr, notre province doit exporter, et les exportateurs savent que la taxe sur les ventes des fabricants nous a fait du tort, alors que la taxe sur les produits et services, aussi embêtante soit-elle, nous rend plus concurrentiels et favorise notre commerce extérieur.

En ce qui concerne les bureaux de poste, ma circonscription s'étend sur 60 000 milles carrés dans une région rurale. On y compte manifestement de nombreux bureaux de poste, dont des bureaux de poste ordinaires gérés par Postes Canada et beaucoup de bureaux de postes modernisés et privatisés. Dans quelques localités, on est terriblement mécontent de la situation. La plupart ont tendance non seulement à les accepter, mais à croire dans bien des cas qu'ils font mieux les choses.

Il existe quelques collectivités qui n'ont pas du tout accepté non pas tant ce qui s'est produit, mais dans bien des cas la façon dont les choses se sont passées. On ne leur a pas donné la chance d'intervenir comme elles l'auraient voulu. Mais la plupart du temps, le bureau de poste, lequel constitue une composante fondamentale de ces petites localités, se tire bien d'affaire à l'heure actuelle. Il y a un an, nous étions aux prises avec des problèmes, mais dans l'ensemble, les localités semblent non seulement heureuses du résultat, mais constatent dans bien des cas que certains des changements apportés ont bel et bien amélioré le service, et ce d'une façon dont elles n'avaient pas pris conscience auparavant.

Vous avez terminé votre exposé en parlant des autochtones de votre circonscription et de la mienne. Bien sûr, en Colombie-Britannique, nous n'avons pour ainsi dire jamais conclu de traités. En Colombie-Britannique, la question des revendications territoriales, des titres ainsi que des droits des Indiens revêt donc une importance cruciale aujourd'hui. J'ai passé bien des heures l'été dernier aux barrages qui bloquaient l'accès aux routes à divers endroits de ma circonscription. Ils n'avaient pas l'envergure de ceux avec lesquels vous avez été aux prises au Québec et dans le Canada central, mais ils ont été tout aussi critiques pour nous. C'est une question au sujet de laquelle les chefs autochtones que j'ai rencontrés nourrissent un optimisme prudent: je veux parler du rôle que le gouvernement fédéral joue à l'heure actuelle. Ils voient les négociations qui se déroulent en Colombie-Britannique et ils se rendent compte qu'ils y participent.

Je dirais qu'ils sont toujours un peu sceptiques, mais qu'ils espèrent avec quelques réserves que nous nous occupons maintenant de leurs affaires de la bonne manière.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le dernier jour du débat spécial sur le discours du Trône qui a été présenté le 13 mai 1991. Il y a eu six jours de débat sur ce discours, mais ni le premier ministre, ni aucun de ses ministres n'ont rien dit sous forme d'explications ou de justifications qui change la réalité fondamentale. Le gouvernement admet dans le discours du Trône combien la situation dans laquelle se trouve notre pays est précaire, et je déclare qu'il en est en grande partie responsable.

D'après le premier ministre, le problème réside dans le fait que les Canadiens manquent de patriotisme et qu'ils devraient faire preuve de plus d'enthousiasme à l'égard de leur pays. Eh bien, à mon avis, les Canadiens ne manquent pas de patriotisme ni d'enthousiasme pour leur pays, mais pour le gouvernement et ses mesures qui sont en train de détruire la trame de notre pays.

Il est difficile pour un grand nombre de Canadiens d'avoir confiance en l'avenir de leur pays alors qu'ils sont dans l'incertitude au sujet de leur propre avenir économique.

Dans le discours du Trône, le gouvernement semble s'être finalement rendu compte qu'il existe un lien étroit entre l'économie et l'unité nationale.

[*Français*]

Mon parti et moi-même disons depuis longtemps que l'unité nationale est renforcée lorsque l'économie est forte, et que c'est seulement en tant que pays fort, et uni, que le Canada pourra atteindre son potentiel maximum dans une économie mondialisée, de plus en plus compétitive.

• (1200)

[*Traduction*]

Malheureusement, le gouvernement n'a pas annoncé dans ce discours du Trône un programme économique clair et constructif. Il y a trois mois, les Canadiens espéraient que le gouvernement prévoirait dans son budget de février 1991 un nouveau plan de relance de l'économie; en fait, les libéraux ont demandé un tel plan. Mais il n'y en avait pas à ce moment-là et il n'y en a toujours pas maintenant.

Au moment du budget de février 1991, il y a seulement trois mois, le gouvernement a déclaré que l'inflation était l'ennemie numéro un de l'économie et qu'il fallait la juguler au moyen de taux d'intérêt élevés. Mais dans le discours du Trône du 13 mai, on nous a dit et je cite: «La relance de l'économie dépend de la réduction des taux d'intérêt.»

Cette volte-face de dernière heure pourrait indiquer que le gouvernement est enfin disposé à reconnaître le tort qu'il a causé à l'économie en luttant contre l'inflation uniquement à l'aide de taux d'intérêt élevés, et en donnant une plus grande priorité à cette lutte contre l'inflation qu'à la création d'emplois et à la croissance économique. Cela veut peut-être dire que le gouvernement est prêt à envisager de nouveaux moyens de s'attaquer au problème de l'inflation, des moyens qui n'auraient pas les effets secondaires désastreux qu'ont eu les mesures actuelles du gouvernement, à savoir les pertes d'emplois en masse et une économie en perte de vitesse.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Canada n'est pas le seul pays à vouloir un taux d'inflation stable et bas, mais c'est sans doute le seul pays qui veut atteindre cet objectif, quoi qu'il en coûte!

Le Conseil économique du Canada a suivi de près l'expérience des pays comme l'Autriche, la Norvège, la Suède, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon qui ont réussi à parvenir à un certain contrôle des pressions inflationnistes, sans trop augmenter leur taux de chômage.

[*Traduction*]

Le Conseil économique du Canada, l'organe consultatif du gouvernement, a constaté qu'il existe dans les pays que je viens d'énumérer ce qu'il a appelé un «partenariat social» entre l'industrie, les syndicats et le gouvernement. Selon le Conseil économique, ce contrat social permettrait de juguler l'inflation sans occasionner un chômage inacceptable.

Cette convention repose sur des compromis auxquels sont arrivés les trois partenaires sur une vaste gamme de questions de politique économiques et, selon le conseil, il faut d'abord que le gouvernement prenne l'engagement politique de réaliser le plein emploi. Or, le gouvernement conservateur n'a pas pris un tel engagement, ni dans le Budget, ni dans son dernier discours du Trône.

Faute de consultation sur les objectifs économiques avec tous les intervenants du domaine économique du Canada, il y a fort à craindre que la Banque du Canada continuera, avec l'appui du gouvernement, d'utiliser la méthode brutale des taux d'intérêt élevés pour lutter contre l'inflation et de fermer les yeux sur son coût économique et humain, c'est-à-dire les pertes d'emplois et le ralentissement de l'activité économique.

Autrement dit, le gouvernement miserait sur les mêmes décisions qui nous ont plongés dans cette récession pour nous en sortir. Cela n'a tout simplement pas de bon sens, monsieur le Président.

Dans le discours du Trône, le gouvernement annonce qu'il va créer 2,5 millions d'emplois d'ici l'an 2000, c'est-à-dire en neuf ans. De prime abord, cela semble assez impressionnant, mais à y regarder de plus près, on se rend compte que le gouvernement ne vise pas bien haut. Le ministère que dirige le ministre des Finances confirme d'ailleurs que le même nombre d'emplois, soit 2,5 millions, ont été créés entre 1970 et 1979, il y a plus de dix ans donc, à un moment où l'économie canadienne était beaucoup moins prospère. Au cours de ces neuf années, soit de 1970 à 1979, le taux de croissance économique s'élevait en moyenne à 4,7 p. 100, ce qui est de beaucoup supérieur au taux de croissance de 4,0 p. 100 que le gouvernement prévoit dans son budget de février dernier pour une période allant, si je ne m'abuse, jusqu'en 1995.

[*Français*]

De plus, monsieur le Président, dans le discours du Trône, le gouvernement n'a pas mentionné les autres variables économiques dont il doit tenir compte afin d'arriver au chiffre de 2 500 000 emplois. Sans aucune indication sur les projections de la croissance démographique et sur la participation de la population active, par exemple, les prévisions du gouvernement sur la création d'emplois dans le discours du Trône ne valent pas grand-chose.

[*Traduction*]

Par exemple, on pourrait créer au Canada 2,5 millions d'emplois d'ici l'an 2000 tout en conservant un taux de chômage supérieur à 10 p. 100. Ce taux serait-il acceptable? Le gouvernement ne le dit pas clairement dans le discours du Trône. Toutefois, en se fixant ce genre d'objectifs, le gouvernement semble dire qu'un taux de chômage de 10 p. 100 lui paraît raisonnable.

Je suis sûr que les Canadiens ne partagent pas son avis. Ils ne voudraient certainement pas voir le gouvernement poursuivre un tel objectif. Ils ne voudraient pas que la situation en soit là dans 10 ou 20 ans. Le gouvernement devrait comprendre qu'il ne doit pas se contenter d'établir des objectifs en fonction d'une conjoncture économique qui lui semble inévitable. Les Canadiens méritent mieux que cela.

Que dire des quelque 1,5 million de citoyens qui cherchent du travail et qui ont besoin d'un emploi immédiatement? Ou encore de ces ouvriers qui ont perdu leur emploi de façon permanente quand leur usine a fermé ses portes? Que dire des emplois que réclamera une population qui s'accroît sans cesse? Si le gouvernement avait vraiment voulu tenir sa promesse en ce qui concerne la création d'emplois, il se serait engagé, dans le discours du Trône, à viser le plein emploi. Dans l'intérêt du million et demi de Canadiens qui se cherchent un emploi, le gouvernement a l'obligation de prendre un tel engagement et de commencer dès maintenant à prendre les mesures nécessaires pour le respecter.

[*Français*]

Monsieur le Président, les politiques du gouvernement doivent assurer que les facteurs nécessaires à la compétitivité—les taux d'intérêt, le système fiscal et les autres politiques—soient gérés en coordination, les uns avec les autres, afin d'atteindre à long terme, une croissance économique soutenue.

[*Traduction*]

Dans le discours du Trône, on rappelle à quel point il est important que les Canadiens puissent soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Pour assurer notre avenir économique, dit le gouvernement, nous devons nous donner les moyens d'affronter les meilleurs.

Autant de belles paroles qui sonnent fausses quand elles sont prononcées par un gouvernement qui, depuis 1986, diminue un peu plus chaque année la proportion du produit intérieur brut—indice de la taille globale de notre économie—qu'il consacre à la recherche et au développement, même si le premier ministre lui-même nous avait promis de doubler les subventions à ce chapitre au Canada.

L'ex-ministre des Finances, devenu aujourd'hui ministre du Commerce extérieur, a d'ailleurs admis que le Canada investit peu dans le secteur de la recherche et du développement par rapport aux grands pays industrialisés. Mais ce sont ses propres budgets qui ont sabré dans

les programmes concernant la recherche et le développement ainsi que les sciences et la technologie.

Selon l'Association des manufacturiers canadiens, la capacité du Canada à soutenir la concurrence de ses principaux partenairs commerciaux n'est plus que 85 p. 100 de ce qu'elle était en 1980, et cette baisse est survenue en grande partie pendant la dernière moitié de la décennie; autrement dit, depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Le Canada, dont la prospérité repose à près de 30 p. 100 sur les exportations, a perdu 20 p. 100 de sa part des marchés mondiaux au cours des cinq dernières années, sa part des échanges commerciaux internationaux passant de 5 à 4 p. 100.

Les taux de change et les taux d'intérêts constituent des facteurs fondamentaux de la capacité d'un pays à livrer concurrence. Les chefs de file du monde des affaires dans les secteurs d'exportation, l'un des piliers de notre économmie, continuent de voir dans la valeur élevée de notre dollar et dans nos taux d'intérêt élevés les principaux facteurs de la diminution de la compétitivité du Canada. En plus de contribuer à faire baisser la valeur du dollar canadien, des taux d'intérêt moins élevés permettraient plus facilement aux entreprises de faire les investissements nécessaires pour accroître leur productivité et devenir plus compétitives.

Le système fiscal d'un pays et la qualité de son capital humain, c'est-à-dire ses habitants, constituent d'autres facteurs de compétitivité accrue. La politique de l'État doit voir à ce que les facteurs de compétitivité accrue soient coordonnés avec les efforts du monde des affaires et du monde du travail pour aider à susciter une croissance à long terme de la productivité.

• (1210)

Le discours du Trône se fait très éloquent sur la nécessité pour le Canada d'investir dans ses habitants, dans son capital humain. Le gouvernement a déjà eu l'occasion de faire quelque chose à cet égard il y a trois mois, dans son budget de février. Qu'avons-nous vu? Non seulement il ne prévoyait aucun programme nouveau pour aider les travailleurs canadiens à acquérir les compétences dont ils auraient besoin pour rivaliser avec les travailleurs spécialisés des autres pays, mais le gouvernement y amputait en fait de 100 millions de dollars son programme de Planification de l'emploi. Le discours du Trône n'a absolument rien fait pour combler cette lacune.

[*Français*]

Évidemment, monsieur le Président, avant même de pouvoir être à la hauteur de la compétitivité internationale, nous devrions examiner de près les enjeux de la scène nationale. Dans le discours du Trône, le gouvernement était dans l'obligation, en fait, de reconnaître que «les règlements. . . font que les producteurs trouvent plus simple d'exporter leurs produits que de les vendre dans les provinces voisines.»

[*Traduction*]

Dans le discours du Trône, le gouvernement prévoit la suppression, d'ici 1995, des obstacles au commerce interprovincial. C'est un objectif valable, mais le gouvernement n'établit aucun plan d'action précis sur la façon de l'atteindre.

En 1987, avant que le gouvernement ne termine ses négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, les libéraux avaient demandé une réduction des barrières commerciales à l'intérieur du Canada. Nous étions d'avis à l'époque, et nous le sommes encore aujourd'hui, que notre plus grande priorité devrait être le libre-échange chez nous, au Canada. Pourquoi entreprendrions-nous des négociations en vue de conclure un accord de libre-échange avec le Mexique avant même d'avoir pris les mesures nécessaires pour avoir le libre-échange ici, au Canada?

La politique de resserrement du crédit appliquée par le gouvernement a contribué non seulement à réduire notre capacité de livrer concurrence, mais aussi à faire monter la valeur du dollar canadien à son niveau le plus élevé depuis des années. C'est cette politique ainsi que la TPS et les autres politique fiscales du gouvernement fédéral—sans parler de la taxe sur l'essence plus élevée et des autres hausses de taxes imposées par le nouveau gouvernement néo-démocrate en Ontario—qui poussent un nombre sans précédent de Canadiens à aller faire leurs achats aux États-Unis.

On estime que, en Ontario seulement, le magasinage outre-frontière fera perdre cette année environ 1 milliard de dollars à notre secteur de la vente au détail, ce qui veut dire aussi que la province perdra des recettes fiscales pouvant aller jusqu'à 80 millions de dollars et que le gouvernement fédéral en perdra tout autant et peut-être même plus.

D'après un rapport préparé par la firme comptable Ernst and Young pour la Chambre de commerce de Kingston, en Ontario, une ville d'environ 100 000 habitants, le magasinage outre-frontière fera perdre 500 emplois à cette région et 78 millions de dollars de recettes de ventes aux marchands locaux. Kingston est située à une heure environ de la grande ville américaine la plus proche.

Regardons le cas de Windsor, en Ontario, située à 10 minutes seulement d'une grande ville américaine. Une étude récente de l'Université de Windsor révèle que les effets directs et indirects du magasinage outre-frontière pourraient faire perdre jusqu'à 4 600 emplois et 281 millions de dollars cette année seulement à Windsor et au comté d'Essex.

Le nombre de Canadiens qui vont aux États-Unis et en reviennent la même journée s'est accru de 30 p. 100 en

1990, et on s'attend à ce qu'il augmente encore davantage cette année.

En mars dernier, à Windsor, plus de 25 000 personnes ont payé des droits aux postes frontière du pont et du tunnel. Cela représente une augmentation de plus de 500 p. 100 par rapport à avril 1988, où ce nombre n'avait été que de 4 000. Malgré cette augmentation, le président de la section de Windsor du syndicat des employés de Douanes et Accise dit que, parfois, les douaniers sont tellement débordés qu'ils doivent laisser passer, sans les arrêter, des voitures dont les passagers auraient normalement dû payer des droits sur les achats qu'ils ont faits aux États-Unis. Il dit que, parfois, les douaniers laissent passer jusqu'à six voitures sur dix sans les arrêter.

Ce gouvernement a non seulement créé le problème des achats aux États-Unis par ses politiques, mais il est aussi disposé à tolérer que, chaque jour, des milliers de dollars en droits et taxes ne soient pas perçus. Il faut donner à Douanes Canada les ressources nécessaires pour doter les postes frontière d'un personnel suffisant. Il ne s'agit pas de mettre en place une sorte de police frontalière, mais plutôt de rendre plus faciles et efficaces les procédures pour que les Canadiens qui font des courses aux États-Unis paient les droits et les taxes qu'ils doivent. Ce n'est que justice, car ces droits et taxes sont perçus sur ces marchandises lorsqu'elles se vendent au Canada même.

Le fait que la taxe de vente provinciale ne soit pas perçue à l'entrée au Canada accentue l'inégalité des règles entre les concurrents canadiens et américains.

Le ministre du Revenu national prétend que cela ne peut pas se faire, qu'il est trop complexe de percevoir deux types de taxe de vente au détail sur deux séries différentes de produits. Il ne percevrait la taxe de l'Ontario, dit-il, que si elle était modifiée et harmonisée avec la TPS fédérale, en somme si elle s'appliquait aux mêmes produits dans les mêmes conditions. Cela ne tient pas debout.

Que le ministre aille dans n'importe quel magasin en Ontario, et il verra des commis qui, avec une formation relativement réduite, facturent ces deux mêmes taxes dans leur forme actuelle. Ils les calculent et les appliquent correctement aux bons produits. Si ces commis peuvent y arriver, nos douaniers, qui ont une formation plus poussée, peuvent certainement le faire aussi, pour peu que le ministre du Revenu national le leur demande.

Après tout, nos douaniers perçoivent déjà pour le gouvernement ontarien les taxes provinciales sur les spiritueux achetés par les particuliers. Cela ne leur pose aucun problème et, pourtant, ces taxes ne sont pas harmonisées avec les taxes fédérales sur les spiritueux.

Pourquoi le ministre du Revenu national hésite-t-il? Parce que, à mon avis, il veut profiter de l'occasion pour faire chanter le gouvernement ontarien et l'amener à appliquer sa propre version de la TPS. C'est faire fausse route. La TPS fédérale est déjà une charge assez lourde sans que le gouvernement conservateur suscite le même genre de taxe au niveau provincial.

De plus, les gouvernements fédéral et ontarien ne devraient pas trop s'empresser de rejeter l'idée des maires des localités frontalières, qui demandent à ce que les taxes sur l'essence soient modulées dans les régions frontalières. Après tout, un régime semblable existe au Québec depuis des années pour les taxes provinciales sur l'essence. Ce serait un important élément de solution pour mettre les Canadiens sur un pied d'égalité.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Le temps qui vous était imparti est terminé. Vous ne pourriez poursuivre votre discours que si la Chambre donnait son consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord pour. . .

Des voix: D'accord.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je termine en signalant, relativement aux négociations avec les États-Unis concernant le commerce avec ce pays et le Mexique, que le président Bush a promis, afin d'obtenir l'approbation du Congrès pour recourir à une procédure accélérée, que des programmes d'adaptation seraient mis en place, avant la conclusion d'une entente avec le Mexique à l'égard des travailleurs qui perdront leur emploi par suite de la signature d'un accord trilatéral de libre-échange. Le président a aussi promis que les compagnies ne pourraient se servir de l'entente conclue avec le Mexique pour contourner les mesures législatives américaines plus sévères en matière de protection des travailleurs et de l'environnement.

Notre gouvernement n'a pris aucun engagement semblable et, pourtant, il devrait le faire. Le premier ministre avait promis la mise en place de programmes d'adaptation lors du débat sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Une fois l'entente signée, le premier ministre est revenu sur sa parole, et nous constatons aujourd'hui le préjudice économique qui en a résulté, puis-

que des emplois disparaissent et des usines ferment leurs portes à chaque jour.

• (1220)

Il n'est pas surprenant que l'opposition officielle se demande pourquoi le Canada devrait négocier avec le Mexique et les États-Unis tant que ces questions et ces incertitudes n'auront pas été réglées de façon concluante.

Je termine en disant qu'il ne suffit pas que le gouvernement vante notre avenir économique dans son discours du Trône. Ces belles paroles doivent être appuyées par des politiques qui renforcent nos institutions nationales et favorisent une croissance économique rapide et solide.

Si l'on veut que le pays demeure uni, il importe que les Canadiens aient confiance en leur avenir économique. C'est la raison pour laquelle nous, les libéraux, demandons l'application de politiques qui permettront de restructurer et de moderniser nos entreprises, ainsi que de recycler notre population active.

Ces mesures sont nécessaires afin d'améliorer véritablement notre compétitivité, d'avoir des compagnies solides et de favoriser une forte croissance, tant au niveau des emplois que de la production, à long terme et de façon permanente.

Certains Canadiens disent que nous devrions nous concentrer principalement, sinon exclusivement, sur l'économie, ainsi que sur l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques destinées à relancer celle-ci. Toutefois, les Canadiens ne peuvent espérer une aide de leur gouvernement national s'ils ne continuent pas à vivre dans un pays uni d'un océan à l'autre.

Il faut donc, en plus de donner la priorité à nos problèmes économiques, se préoccuper de l'unité nationale. De même, nous ne pouvons avoir un pays véritablement uni sans un gouvernement national véritablement efficace.

Le renforcement de notre économie et de notre unité constitue la meilleure préparation possible face aux défis qui nous attendent.

Le discours du Trône ne favorise pas une telle préparation et, par conséquent, doit être rejeté par la Chambre et la population canadienne.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, c'est avec le plus grand plaisir que j'ai écouté les propos de mon collègue de Windsor-Ouest, qui a parlé du nombre de Canadiens qui vont faire leurs achats aux États-Unis, à Détroit notamment, où, soit dit en passant, on peut se rendre en cinq minutes plutôt que dix si on y va au bon moment.

Je me demande si mon collègue ne pourrait pas nous en dire plus long non seulement sur la question des Canadiens qui vont faire leurs achats à Détroit, mais aussi sur les effets des politiques du gouvernement, sur la venue d'Américains à Windsor et sur les répercussions que ce tourisme a entraînées à l'égard du commerce de détail et des établissements de loisir de Windsor, qui faisaient de bonnes affaires il y a quelques années.

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais que mon collègue nous parle de l'omission faite dans le discours du Trône.

Malgré les objectifs proposées pour l'éducation et la formation, ainsi que pour la R-D, et malgré la promesse faite par le premier ministre en 1983, le pourcentage du PIB consacré à la R-D au Canada doit être doublé.

Par ailleurs, c'est bien connu que le gouvernement a laissé tomber tous ses objectifs en matière de R-D. Je voudrais donc que le député nous parle des répercussions de cette importante omission sur le développement économique.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, mon collègue soulève une question importante.

Il y a dans le comté d'Essex—Windsor une très importante industrie qui répond aux besoins des Américains qui viennent au Canada pour magasiner, manger dans nos restaurants et passer une journée à visiter nos divers points d'intérêt. Or, cette industrie souffre énormément de la TPS et elle a aussi été durement frappée par la valeur élevée de notre dollar.

Ces coûts supplémentaires découragent les Américains de venir, comme ils l'ont fait pendant des années, manger dans nos restaurants, faire leurs achats et visiter nos attractions touristiques. Il s'agit surtout de voyages d'une journée.

Ils sont également découragés par le trafic important au pont-tunnel qui les force à attendre parfois en ligne pendant plusieurs heures avant de pouvoir traverser.

C'est une autre raison pour laquelle il faut prévoir davantage de douaniers à ces principaux points d'entrée et envisager, comme cela se fait dans un certain nombre d'aéroports internationaux à l'extérieur du Canada, de prendre des mesures spéciales pour des gens comme les Américains qui viennent à Windsor faire leurs achats ou manger et qui n'ont rien à déclarer. Ces gens ne devraient pas avoir à faire la queue avec les Canadiens qui reviennent au Canada. Il faut, en effet, déterminer s'ils

ont fait des achats dans l'autre pays et s'ils doivent payer des droits de douane.

C'est là un aspect important de tout le problème du magasinage aux États-Unis, et le gouvernement doit prendre des mesures pour y remédier avant que des torts plus permanents ne soient causés à notre économie. Cela ne vaut pas seulement pour le comté d'Essex—Windsor, mais pour toute l'économie du Canada, car la majeure partie de notre population vit à peu de distance en voiture de la frontière américaine. Ainsi, c'est toute notre économie qui est touchée par ce problème qu'on laisse traîner sans prendre des mesures efficaces pour le résoudre.

En outre, si le gouvernement souhaite accroître la compétitivité du Canada, il aurait dû établir clairement dans le discours du Trône des objectifs précis concernant l'amélioration de notre bilan économique dans les domaines de la recherche et du développement, ainsi que des sciences et de la technologie. Jusqu'à maintenant, dans ses derniers budgets, le gouvernement a sabré dans les crédits destinés à encourager les initiatives du secteur privé et des universités et à favoriser la recherche et le développement, ainsi que les sciences et la technologie. Ce n'est pas la façon de rendre notre pays plus compétitif.

Je déplore que le discours du Trône n'ait pas corrigé les erreurs commises à cet égard dans les budgets précédents. J'espère qu'on prendra des mesures sous peu, parce que le secteur privé et le mouvement ouvrier, appuyés par le gouvernement, doivent collaborer afin d'améliorer notre compétitivité. Cela exige une nouvelle politique gouvernementale plus efficace en ce qui concerne la recherche et le développement, ainsi que les sciences et la technologie.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un grand privilège de participer à ce débat historique sur le discours du Trône.

Le débat concerne l'avenir d'une grande nation. Il porte sur une vision d'un Canada plus fort pour nos enfants. Il met en relief l'édification d'un Canada meilleur pour tous les Canadiens d'un océan à l'autre et du Nord au Sud.

Le discours du Trône constitue un pilier et un élément essentiel du succès de notre nation. Il témoigne de l'engagement du gouvernement envers l'unité et la prospérité du Canada ainsi qu'envers l'efficacité de l'appareil gouvernemental.

L'unité canadienne est une question importante. Les Canadiens sont maintenant à un point tournant de leur histoire. Le Canada constitue une grande nation édifiée par des générations d'hommes et de femmes déterminés à construire un foyer pour eux-mêmes et pour leurs enfants. La tolérance et l'équité, le courage et la compassion ainsi que l'esprit d'initiative et la collaboration ont toujours permis de surmonter les obstacles et de dissiper le doute.

Il est maintenant temps que nous utilisions ces qualités pour renforcer le Canada et être en mesure de relever les défis qui nous attendent au XXI^{e} siècle.

Nous savons qu'un pays, c'est plus qu'une constitution, mais nous savons aussi qu'une constitution doit unir une nation. Les Canadiens de toutes les régions devraient pouvoir se reconnaître dans la Constitution et y retrouver leurs espoirs ainsi que leurs aspirations. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et c'est pourquoi notre tâche la plus importante est de rendre la Constitution conforme aux attentes des citoyens des diverses régions et des peuples qui forment le Canada.

Beaucoup reconnaissent que le contenu final de la Constitution est essentiel à la survie du Canada. Toutefois, l'importance du processus constitutionnel apparaît aussi de plus en plus évidente. C'est pourquoi tous les Canadiens doivent pouvoir participer au processus. Ils doivent tous avoir leur mot à dire, afin de pouvoir préserver leur mode de vie et l'améliorer au bénéfice des générations futures.

• (1230)

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont entrepris de consulter les Canadiens au sujet des divers aspects du processus de modification de la Constitution. Au niveau fédéral, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada a été constitué afin d'amener les Canadiens à parler des valeurs caractéristiques et fondamentales du Canada.

Des comités parlementaires continueront de consulter les Canadiens afin de trouver de meilleures façons de modifier la Constitution. Ces mécanismes et processus donnent aux Canadiens la chance de travailler à l'élaboration d'un consensus concernant leurs valeurs et leurs aspirations fondamentales dont doit être empreinte la réforme constitutionnelle.

Tout cela aura permis aux Canadiens de mieux comprendre ce qu'ils ont en commun, mais aussi ce qu'ils risquent de perdre. Une fois qu'il aura entendu le plus large éventail possible de points de vue et qu'il aura étudié les comptes rendus ainsi que rapports des commissions publiques et des comités parlementaires, le gouvernement sera en mesure de proposer un plan de renouvellement du Canada à la population canadienne.

Le gouvernement s'est bien engagé à faire l'unité du pays, mais il ne doit pas être le seul à poursuivre ce noble objectif. Tous les Canadiens doivent travailler ensemble à améliorer leur pays. Celui-ci ne sera uni que lorsque les Canadiens accepteront leurs différences respectives et s'efforceront de mettre l'accent sur leurs similitudes afin d'édifier ensemble un Canada meilleur.

Le gouvernement s'est engagé non seulement à faire l'unité du pays, mais aussi à en assurer la prospérité économique.

Les Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde et d'une qualité de vie incomparable. Toutefois, rien ne garantit que le pays continuera à progresser de cette façon. Il ne suffira pas de compter sur les facteurs qui ont été un gage de réussite dans le passé pour pouvoir continuer à améliorer notre situation matérielle et notre qualité de vie.

Il est essentiel de rétablir la croissance économique, mais il nous faut faire encore davantage pour atteindre la prospérité économique. Les Canadiens doivent se concerter d'une manière plus efficace afin de relever les défis que leur poseront leurs concurrents. Au fur et à mesure que l'économie mondiale devenait de plus en plus compétitive, la situation concurrentielle du Canada à l'échelle internationale s'est détériorée par rapport à celle de ses partenaires commerciaux.

Notre productivité constitue le meilleur indice dont nous disposons pour juger des défis économiques que devra relever le Canada. Malheureusement, notre capacité de produire efficacement des biens et des services ne cesse de décliner.

Le programme de renouvellement économique de 1984 décrivait les difficultés que devrait surmonter le Canada sur le plan de la concurrence, et les mesures prises par la suite ont contribué à mettre en place une meilleure structure en vue de relancer la croissance de la productivité. Aujourd'hui, les Canadiens se soucient de plus en plus de leur compétitivité. Ces préoccupations concernent tout autant de grandes questions économiques comme l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de change que des problèmes liés à notre productivité, comme l'efficacité des investissements, les responsabilités financières du gouvernement et le climat économique.

Les gouvernements se doivent de créer un milieu propice à l'éclosion d'entreprises qui sont compétitives et florissantes. Le budget de 1991 prévoyait des mesures visant à rétablir un équilibre fiscal et à favoriser une stabilisation des prix. Cela permettra de créer un climat économique stable, d'accroître la confiance dans l'économie canadienne et de renforcer la situation concurrentielle du Canada au sein d'une économie mondiale difficile.

Bien sûr, le gouvernement ne doit pas être le seul à se préoccuper d'accroissement de la productivité et de prospérité. Le secteur privé doit profiter pleinement des possibilités créées par les gouvernements. Si nous voulons maximiser la productivité, il nous faut examiner sérieusement la qualité des investissements dans l'infrastructure, la machinerie, l'équipement, la formation, la recherche et la technologie. Il faut aussi nous pencher sur les dépenses du secteur privé en recherche et en développement ainsi que dans d'autres domaines comme l'éducation, où, selon les normes internationales, le Canada dépense suffisamment, mais avec des résultats insuffisants.

La prospérité et la compétitivité ne concernent pas uniquement les entreprises, les syndicats et le gouvernement. Tous les Canadiens peuvent contribuer à renforcer la compétitivité du Canada en prenant conscience des problèmes. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils pourront participer à l'élaboration des solutions.

Je termine en parlant des rapports des Canadiens avec leur environnement, ce qui est très important pour eux. Les Canadiens se soucient de leur environnement et tiennent à sa protection. Nous prenons tous des mesures pour protéger l'environnement et nous participons personnellement à la recherche de solutions.

Le Plan vert du Canada est un plan d'action complet de trois milliards de dollars qui reflète l'engagement du gouvernement à coopérer avec les Canadiens à la gestion prudente de nos ressources et à favoriser le respect de l'environnement dans les décisions. Ce plan est l'aboutissement de consultations poussées auprès des Canadiens de toutes les couches de la société. Il est opportun et il est adapté à la situation ainsi qu'aux besoins des Canadiens. Le gouvernement s'est associé à de nombreux partenaires en environnement, à commencer par des particuliers, et allant jusqu'à des groupes d'intérêt spéciaux, des entreprises privées ainsi que des gouvernements municipaux et provinciaux. Le gouvernement a aussi des partenaires sur la scène internationale.

Le Plan vert fournit aux Canadiens des renseignements qui les aideront à prendre des décisions éclairées sur l'environnement et à comprendre ce que nous pouvons faire, individuellement et en tant que nation, pour régler les problèmes. Nous savons que l'action unilatérale seule ne réglera pas tous les problèmes environnementaux. Tout le monde doit prendre part aux solutions et a

un rôle à jouer pour que nous puissions vivre dans un environnement propre et sain, aujourd'hui et demain.

En conclusion, dans son discours du Trône, le gouvernement du Canada a démontré et réaffirmé son attachement à l'unité nationale, à la prospérité économique et aux Canadiens. Les défis que le gouvernement et le pays doivent relever sont très grands, mais d'autres pays doivent aussi relever les mêmes. D'autres pays encore ont d'autres défis à relever, notamment celui de la violence, comme nous le voyons en Amérique du Sud et en Union soviétique. En regardant ailleurs, nous nous rendons compte que nous vivons dans un pays magnifique. Mais il nous reste encore beaucoup à accomplir, et les défis sont immenses. Nous ne pourrons pas relever ces défis si nous sommes désunis.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps qui vous est alloué est écoulé. Le député d'Ottawa-Centre a cinq minutes pour une question ou un commentaire.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter le député pour la qualité de son exposé.

Dans son discours, il a comparé brièvement la situation du Canada à celle des autres pays et a souligné l'importance de l'éducation ainsi que de la recherche et du développement pour améliorer cette situation. Ces observations sont excellentes.

J'aimerais ajouter une dimension à l'ensemble du débat, à savoir la question de la productivité, qui a été soulevée à intervalles réguliers au cours des discussions. On peut consacrer tout l'argent qu'on veut à l'éducation, ainsi qu'à la recherche et au développement, mais cela n'améliorera pas automatiquement la productivité. Celle-ci ne s'améliorera, ici au Canada, que si nous arrivons à éliminer les barrières qui existent entre les provinces et à assurer des débouchés aux sociétés et aux entreprises qui produisent des biens.

L'une des raisons pour lesquelles les produits canadiens sont plus chers que les produits américains ou étrangers, c'est que de nombreuses entreprises qui produisent ces biens, n'en produisent qu'en petites quantités. Prenons une entreprise par exemple qui fabrique des chaises, des assiettes, des stylos ou des crayons pour un marché local—disons, par exemple, que le marché peut absorber 100 000 stylos ou 100 000 assiettes; c'est donc la quantité d'articles qu'elle produira. De leur côté, d'autres entreprises ont peut-être des marchés plus étendus et en produisent 500 000 exemplaires ou un million.

• (1240)

Le prix à l'unité se trouvera donc réduit, réduction dont bénéficiera le consommateur.

J'aimerais savoir ce que mes collègues pensent de l'élimination des barrières entre les provinces et du fait que 1995 est une échéance très lointaine qu'il faudrait avancer.

M. O'Kurley: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue d'Ottawa de me poser une question aussi profonde. Il est évident que les obstacles au commerce entre les provinces ralentissent notre croissance économique. Un certain nombre de mesures permettraient de résoudre ce problème.

Nous pourrions éliminer certains obstacles. Nous pourrions supprimer les politiques qui favorisent les fournisseurs d'une province au détriment des producteurs des autres provinces dont les coûts sont moins élevés. Nous devons éliminer les règlements qui font qu'il est souvent plus simple pour les producteurs de vendre leurs produits à l'étranger que dans les provinces voisines. Nous devons faire disparaître les politiques d'emploi qui donnent la préférence aux résidants d'une province au détriment de ceux des autres provinces. Nous devons aussi supprimer les normes professionnelles qui limitent les occasions d'emploi pour les résidants des autres provinces.

On a évalué récemment à environ 500 le nombre d'obstacles au commerce interprovincial, au Canada. Le but du gouvernement est de faire disparaître les obstacles au commerce des produits et des services ainsi qu'aux investissements entre les provinces d'ici 1995 pour que le Canada puisse devenir un seul marché intégré.

Les économies que la création d'un tel marché ferait réaliser aux contribuables et aux consommateurs pourraient s'élever à 6 milliards de dollars, soit environ 1 000 dollars par année pour un ménage de quatre personnes. De plus, aujourd'hui, les investissements et la technologie franchissent facilement les frontières internationales, les marchés pour les produits et les services sont spécialisés et les décisions en matière de production se prennent à une échelle mondiale.

Je suis d'accord avec le député pour dire que l'un des principaux objectifs que le gouvernement canadien devrait se donner est l'abolition des obstacles au commerce interprovincial.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du discours du Trône. Ce discours donne l'occasion à tous les députés d'exprimer des opinions personnelles et de donner leur avis au premier ministre et aux membres du Cabinet.

Je voudrais d'abord rendre hommage au premier ministre ainsi qu'aux membres du Cabinet et du caucus du gouvernement qui, depuis six ans, prennent des décisions fort difficiles et les respectent. Je pense qu'il faut les féliciter d'avoir fixé, dans ce discours du Trône, des objectifs qui mettent l'accent sur l'unité nationale, dont je dirai moi-même quelques mots, ainsi que sur le maintien du niveau de vie élevé des Canadiens et, en fait, sur son amélioration.

Malgré tous les problèmes que nous affrontons, il faut avouer qu'en comparaison avec tous les autres pays du monde, le Canada se tire très bien d'affaire. Il y a deux critères externes qu'il ne faut jamais oublier. Le premier critère, ce sont les dizaines de millions de gens qui tentent d'entrer dans notre merveilleux pays à titre de réfugiés, souvent pour échapper à de grands risques personnels. Chaque année, des milliers de personnes meurent noyées en mer ou assassinées en tentant de se réfugier dans des pays comme le Canada. Il y a aussi des dizaines de millions qui veulent venir comme immigrants. Voilà un critère externe qui permet de juger du succès que nous connaissons dans ce pays.

Je pense souvent que le problème vient de ce que les médias insistent constamment sur les éléments négatifs et conflictuels, sur les oppositions très légitimes qui existent entre nos communautés ethniques au Canada, entre les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'entre les régions qui exercent toutes de pressions. Les médias nationaux mettent toujours l'accent sur ces points de friction et, en fait, nous le faisons également à la Chambre. Le problème, c'est que du moment où la télévision a fait son entrée à la Chambre, ces tensions se sont accentuées parce que nous préférons impressionner les téléspectateurs au lieu de chercher des solutions. En conséquence, la population tend à oublier que le Canada se tire mieux d'affaire que nous le pensons, mais les immigrants le savent.

Le deuxième indicateur externe est l'étude qu'a effectuée l'ONU récemment. Personne ne pourrait prétendre que l'ONU cherche à aider le premier ministre Mulroney et son Cabinet, mais le fait est que le Canada s'est classé deuxième, parmi 160 pays, selon l'indice de développement humain. Cette mesure détermine le niveau d'alphabétisation, de l'espérance de vie et du revenu disponible individuel. Cet indicateur externe me fait dire que nous nous portons beaucoup mieux, en tant que pays, que nous sommes prêts à le reconnaître nous-mêmes.

Mes propos portent là-dessus. Franchement, je pense que le Canada a fait ses preuves. Je ne peux pas comprendre pourquoi nous, en tant que peuple, permettrions à quelque groupe d'extrémistes, au Québec ou dans l'ouest du Canada, de provoquer la rupture de ce merveilleux pays. La seule chose qui soit claire comme de l'eau de roche, c'est que si nous divisons ce pays, nous en sortirons tous appauvris, et il nous faudra des années pour parvenir à nous redéfinir. Si le Québec se sépare, les autochtones voudront alors se séparer du Québec et ce pourrait être vrai aussi pour l'Outaouais.

Dans l'Ouest, le sud-est de la Colombie-Britannique a souvent voulu s'annexer à l'Alberta et, dans la région de la rivière de la Paix, on a réclamé l'inverse.

Je peux vous dire une chose. Mes électeurs originaires de l'Europe de l'Est me disent souvent que nous ne devrions pas commencer à modifier nos frontières, parce qu'une fois parti, ce processus n'en finit jamais. Nous pourrions en arriver à devoir fixer des frontières autour des villes qui veulent se séparer, mais ce n'est pas possible. Nous avons un merveilleux pays, et nous devons travailler ensemble pour le garder uni et intact.

On devrait attribuer plus de mérite au premier ministre, pour le leadership dont il a fait preuve. Je crois aussi que le courage qu'il a constamment montré est vraiment extraordinaire. Il mérite des éloges à cet égard, parce qu'il a su garder l'appui de son Cabinet et de son caucus. Je crois que le caucus du gouvernement mérite des éloges, car il nous faut regarder la réalité en face.

En 1984, nous sommes arrivés au pouvoir avec un certain nombre de politiques. Les gens ont fait des prévisions, à l'Institut C.D. Howe, au Conseil économique du Canada ou dans les ministères des Finances provinciaux. On a constaté que si l'on avait continué d'appliquer ces politiques de 1984 à nos jours, en 1991, le déficit dépasserait maintenant les 70 milliards de dollars, et la dette nationale serait bien supérieure à 500 milliards. De toute évidence, il fallait faire des changements.

L'opposition a dénoncé toutes les augmentations d'impôts et toutes les réductions de dépenses. Pourtant, si les partis d'opposition avaient été au pouvoir, ils auraient dû faire le même genre de choix. Ces choix auraient peut-

être été différents dans leurs aspects secondaires, mais les libéraux n'auraient pas pu maintenir les politiques de 1984, car s'ils l'avaient fait, notre dollar ne vaudrait plus que 50 cents aujourd'hui. Quiconque pense que son pays est plus riche du moment que sa monnaie perd de la valeur ne connaît rien aux lois de l'économie et ignore l'exemple de beaucoup d'autres pays qui ont tenté d'affaiblir leur propre devise. Cela peut être utile pendant un mois ou deux, mais à long terme, c'est désastreux. Il faut plutôt faire face aux problèmes structurels fondamentaux. Il faut prendre l'économie mondiale comme elle est plutôt que comme on pourrait désirer qu'elle soit. Voilà le véritable problème de tant de pays qui n'ont pas voulu affronter le monde tel qu'il est.

Je crois que nous devons remercier encore beaucoup plus le premier ministre pour l'Accord de libre-échange, la TPS et ce qu'il a dit dans le discours du trône au sujet de l'éducation.

Nous savons que l'éducation relève exclusivement des provinces, mais beaucoup ici savent bien que si les Pères de la Confédération construisaient le pays aujourd'hui, ils confieraient la responsabilité de l'enseignement postsecondaire au gouvernement national, parce que dans ce domaine, notre pays ne forme pas assez de spécialistes et de diplômés pour affronter la concurrence mondiale. La raison en est bien simple: dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, nous sommes dix «pays», et il y a entre eux beaucoup de chevauchements et de dédoublements. Le gouvernement national doit absolument avoir des pouvoirs accrus dans le domaine de l'éducation. La Constitution ne les lui confère pas, ce qui est malheureux, mais à titre de membres du Parlement national, nous devons prendre l'initiative dans ce domaine, et c'est précisément ce que le gouvernement annonce dans le discours du Trône.

Par ailleurs, les députés fédéraux commencent à penser que les provinces, en imposant leur réglementation respective à l'industrie, ont transformé le pays en dix nations distinctes. Il y a plus d'obstacles à la libre circulation des biens, des gens et des produits au Canada qu'en Europe, qui se compose pourtant de divers pays souverains. Imaginez donc, il y a moins d'obstacles au transfert d'argent, de capitaux, de main-d'oeuvre et de gens instruits en Europe, où les gens se sont entretués par millions il y a une cinquantaine d'années, qu'il y en a ici, au Canada, qui est censé être un marché commun.

• (1250)

Eh bien, c'est la faute du Parlement et des gouvernements passés, pour la plupart libéraux, car le gouvernement fédéral aurait dû renverser les règles provinciales qui ont empêché le pays d'être un marché commun.

L'article 121 de notre Constitution prévoit clairement que le Canada est un marché commun et que notre Parlement aurait dû bloquer ces règles en usant notamment du pouvoir de désavoeu de façon à assurer que les biens et les capitaux circulent librement dans tout le pays. Nous allons nous attaquer à ce problème, et il faudra quelques années pour le résoudre.

Mon dernier point concerne la Constitution. Monsieur le Président, pourquoi sommes-nous en pareille situation? Parce que, en 1931, le Canada est devenu souverain à tous les égards sauf un—la façon de modifier la Constitution, parce que nos anciens dirigeants ne sont pas arrivés à s'entendre sur une formule de modification. Depuis, tous les premiers ministres successifs ont essayé de rapatrier la Constitution et de proposer une formule de modification; les Mackenzie King, Saint-Laurent, Diefenbaker, Pearson et Trudeau, dans les années 1970, s'y sont tous essayé. N'étant pas parvenus à faire l'unanimité, ils ont tous reculé et à juste titre, car le pays était en train de se faire, il était en pleine croissance et il affichait quand même le deuxième meilleur niveau de vie au monde.

Lorsque M. Trudeau a obtenu sa dernière majorité, en 1980, il a décidé de changer cela. Il a donc imposé ou presque un rapatriement de la Constitution aussi bien qu'une Charte, qui se sont tous deux révélés catastrophiques. Il aurait mieux fait de renoncer, mais il en a décidé autrement. Nous nous trouvons maintenant dans ce pétrin. Il a procédé unilatéralement au rapatriement. Le Québec n'a pas signé. Après six ans d'exclusion, les dix premiers ministres provinciaux représentant les trois partis nationaux se sont réunis et ont convenu de la nécessité de rapatrier la Constitution et d'obtenir l'adhésion du Québec parce que la bonne marche du pays s'en trouvait entravée. Par conséquent, en 1986, les dix premiers ministres ont décidé de participer à des négociations qui ont mené à l'Accord du lac Meech.

Les quatre partis politiques et tous les premiers ministres provinciaux ont accepté l'Accord du lac Meech, mais celui-ci a ensuite échoué à cause des partis d'opposition de certaines provinces et d'un gouvernement conservateur manitobain qui était faible et n'a pas eu le courage

de prendre position en faveur du pays. Voilà où nous en sommes, monsieur le Président.

Je voudrais pouvoir parler de la Cour suprême du Canada et de ses jugements. En 1980, M. Trudeau a aussi cédé d'énormes pouvoirs à la Cour suprême du Canada, laquelle a provoqué un grand malaise au pays par certaines de ses décisions sur des questions comme l'avortement et la *Loi 101*, questions qui, dans le passé, se réglaient toujours par des rajustements ou des compromis politiques. La Cour suprême peut toutefois rendre un jugement sévère, et c'est ce qui a créé un malaise énorme dans notre pays. Nous avons encore beaucoup à faire pour résoudre ce problème.

Je regrette de n'avoir plus de temps. Il m'aurait fallu au moins 20 minutes pour terminer tout ce que j'avais à dire.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, en ce dernier jour de débat sur le discours du Trône, je suis heureux de prendre la parole pour faire certaines observations et expliquer ce que pensent les électeurs ma circonscription des projets que le gouvernement caresse pour l'avenir et de ses réalisations passées.

À la première page du discours du Trône, voici les mots qui nous sautent aux yeux:

> La session qui s'ouvre aujourd'hui marquera un point tournant dans l'histoire du Canada.

Les points tournants sont en effet nombreux, et voilà que nous nous trouvons actuellement à un point tournant dans l'histoire de notre pays. Lorsque je me déplace dans ma circonscription ainsi que dans les différents territoires et provinces du pays, je constate que les Canadiens sont effectivement fort mécontents de l'évolution de la situation sociale, économique et politique de notre pays depuis six ans et demi.

Il est intéressant de constater qu'au sujet des efforts que nous déployons en faveur de l'unité nationale, le premier ministre puisse se montrer aussi insensible qu'il l'a été l'avant-dernier week-end, lorsqu'il a déclaré que les Canadiens n'étaient animés d'aucun patriotisme. De pareilles observations ne sont d'aucune utilité lorsque l'on essaie de rapprocher le Parlement des simples électeurs. Je m'oppose à ce genre de déclaration au même titre que les gens de ma circonscription et que, j'en suis convaincu, l'ensemble des Canadiens.

L'un de mes électeurs, M. Jim Miltmore de Summerland, m'a téléphoné et je me suis entretenu avec lui au cours de la fin de semaine. Il s'y oppose avec véhémence. Tous les deux nous, sommes fiers d'être Canadiens. Nous sommes patriotes à notre façon. Nous, en tant que Canadiens, ne sommes pas d'un naturel expansif. Nous ne sommes pas du genre à nous glorifier de nos actes. Nous ne sommes pas cocardiers. Nous croyons dans notre pays. C'est du moins ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

C'est dommage que le premier ministre du Canada, qui a parlé dans ce discours du Trône d'un point tournant dans l'histoire canadienne, de l'unité du pays, de la prospérité pour tous et d'un gouvernement à l'écoute, inflige aux Canadiens une telle semonce. De telles remarques n'arrangent rien.

J'ai parlé des trois principaux thèmes du discours du Trône, à savoir l'unité nationale, la prospérité pour tous et l'efficacité de l'appareil de l'État—c'est-à-dire un gouvernement à l'écoute de la population. Je veux tout d'abord parler de l'unité nationale et de ce qu'en pensent en partie les membres de ma collectivité. Je veux aussi vous entretenir de mon expérience au sein du Comité des finances et du dernier Comité des comptes publics ainsi que de celle que j'ai tirée de mes divers déplacements à travers le Canada et dans ma circonscription.

L'unité, c'est beaucoup plus que parler simplement de questions constitutionnelles. L'unité s'étend au bien-être économique et social. Si l'on jette un coup d'oeil aux événements survenus au Canada ces dernières années, on constate que certains éléments que les gens considèrent comme des facteurs d'unification ont été en butte à des attaques. VIA Rail en est un exemple. Sir John A. Macdonald a fait construire le chemin de fer. C'est à lui que l'on doit l'entente avec CP Rail. Les chemins de fer nationaux du Canada ont suivi comme facteur d'unification, en donnant le sentiment aux Canadiens de faire partie d'un tout, d'un littoral à l'autre.

Nous disposons d'autres moyens de transport. Nous avons de meilleurs réseaux routiers et de meilleures liaisons aériennes, mais le fait est qu'un grand nombre de petites localités rurales canadiennes dépendent des chemins de fer et que les services ferroviaires se sont détériorés. On a supprimé les lignes secondaires. Tout le système ferroviaire a essentiellement disparu dans ma seule circonscription. La Kettle Valley Rail Line a été abandonnée et on est en train maintenant d'enlever les rails. Le tronçon allant de Spences Bridge à la vallée de l'Okanagan, en passant par Merritt et Princeton, a été aussi abandonné il y a environ un an, et on va sans aucun doute enlever bientôt les rails.

C'est le genre de choses qui a unifié le Canada dans le passé, et qui, si on modernisait ces lignes, pourrait cimenter à nouveau notre pays. Mais le chemin de fer n'est pas le seul à jouer ce rôle. L'attaque que le gouvernement a dirigée contre les services de radio et de télévision de Radio-Canada a porté un coup terrible au Canada rural. Dans ma seule circonscription, j'ai reçu de nombreuses pétitions et de nombreuses lettre de plaintes. Les gens écoutent les émissions de Radio-Canada comme celle animée par Peter Gzowski, *Cross Canada Checkup*, *Double Exposure*. Je pourrai continuer et citer bien des émis-

sions radiophoniques suivies par bien des gens de ma région. Les émissions de Radio-Canada sont toujours écoutées et regardées dans toutes les parties du Canada. Un bon réseau national puissant de télévision et de radio constitue un facteur d'unification pour notre pays. On s'y est attaqué.

Une autre question qui a été débattue à la Chambre vendredi, à la suite d'une motion proposée par les néo-démocrates, concerne le financement de la Gendarmerie royale du Canada, qui constitue un grand facteur d'unification dans notre pays. Je voudrais citer une étude et un exposé présentés au gouvernement par la Union of British Columbia Municipalities pour résumer les avantages que présente la GRC pour le gouvernement fédéral.

• (1300)

Je cite le quatrième argument qu'ils avancent: «La contribution de la GRC à l'unité nationale ne se compte pas en argent.»

À combien peut-on évaluer la présence de la GRC aux réunions inaugurales de nos conseils ou encore celle de leurs autos-patrouilles blanches et bleues sur nos routes et nos chemins?

Le gouvernement fédéral se doit de préserver l'image de l'unité nationale. Dans l'Ouest, la GRC fournit des services de police qui aident grandement le gouvernement fédéral à promouvoir l'unité nationale. Dans le cadre de ces négociations, le fédéral sous-estime beaucoup la contribution de la GRC à l'unité nationale.

La Gendarmerie royale du Canada fait partie intégrante du patrimoine canadien. De l'avis de nombreux Canadiens, elle constitue même un élément unificateur. Quand l'ex-solliciteur général a proposé d'accroître considérablement le coût des services de police, certaines municipalités de ma circonscription ont commencé à parler de la possibilité de retenir les services d'autres organismes que la GRC.

Je le répète, on ne contribue pas à unir le Canada, quand on s'attaque à l'infrastructure qui a servi à bâtir notre pays. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de problèmes qui surgissent quand on tente de transférer le fardeau fiscal d'un palier de gouvernement à l'autre. En fin de compte, c'est toujours le même qui paie, c'est toujours le contribuable, le propriétaire, le simple travailleur au revenu faible ou moyen.

À Penticton, petite ville d'environ 25 500 habitants, la hausse proposée par l'ex-solliciteur général ferait augmenter d'environ 176 000 $ le coût des services de police que doit assumer cette localité.

C'est un énorme fardeau à transférer à une municipalité. À Summerland, qui compte environ 8 400 habitants, les frais des services de police, sous le nouveau régime, afficheraient une hausse stupéfiante de 72 663 dollars. Et à Merritt, également dans ma circonscription, dont la population se chiffre à environ 6 100 habitants, cette augmentation des coûts ajouterait 118 831 $ à ce qu'ils paient déjà.

Le député de Brant, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en la matière, a écrit au solliciteur général pour lui rappeler l'importance de la Gendarmerie royale du Canada et lui faire remarquer qu'il était injuste d'alourdir ainsi le fardeau fiscal des contribuables locaux, en soulignant le rôle important que joue la GRC dans la cause de l'unité canadienne.

J'implore le gouvernement de réexaminer le coût des services policiers et de reconsidérer la décision de refiler les hausses de coût au palier local de gouvernement.

Je voudrais citer quelques extraits d'une lettre que j'ai reçue. Il s'agit d'une lettre adressée au très honorable premier ministre par le maire de la municipalité de Summerland, M. R.J. Shewfelt. Je vais en citer deux passages qui illustrent bien ce qu'on ressent dans la région à l'endroit de la Gendarmerie royale et à propos des hausses de coût prévues. Voici ce que le maire écrivait:

> . . .nous constituons un palier de gouvernement qui perçoit ses recettes fiscales de la même source, le contribuable, et nous jugeons le transfert de responsabilité à ce degré complètement inacceptable et impensable. Nous vous demandons instamment de réexaminer votre proposition dans le cadre de cette entente, car nous la trouvons absolument déplorable.

Et le maire Shewfelt ajoutait:

> Si cette proposition était mise en oeuvre, elle ne ferait qu'aliéner l'Ouest davantage, et cela nous paraît un danger très réel. L'Ouest est un partenaire commercial, et nous avons sûrement droit à la même considération que celle qu'on accorde aux pays du Tiers monde pour les aider à se développer et à commercer.

La Gendarmerie royale du Canada est une composante bien réelle de la Colombie-Britannique et un véritable facteur d'unité nationale. Nous, des localités de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, voulons garder la GRC comme principal organisme chargé de faire respecter la loi dans notre région.

Je passe maintenant à un autre domaine. Le gouvernement a parlé dans le discours du Trône d'un financement accru pour l'éducation et le reste. Or, le projet de loi C-69 et le dernier budget imposaient un plafonnement au Régime d'assistance publique du Canada et un plafonnement au financement des programmes établis.

Fait intéressant, on commence tout juste à ouvrir les yeux dans les diverses circonscriptions, et les électeurs s'aperçoivent que, une fois de plus, les gens de l'Est et de l'Ouest, ceux qui sont frappés par le projet de loi C-69, par exemple, sont traités différemment. Ils font l'objet de discrimination parce qu'ils n'habitent pas dans la région la plus riche de l'Est. Le plafonnement de ces fonds nous est imposé parce que nous obtenons des résultats économiques plutôt meilleurs que ceux de l'Ontario pendant cette récession.

Voyons les choses en face: les difficultés ne manquent pas, les faillites sont nombreuses, mais les contribuables s'aperçoivent que le charge fiscale se déplace simplement vers le bas. L'impôt reste peut-être inchangé aux niveaux fédéral et provincial, mais les municipalités doivent équilibrer leur budget. Pour ce faire, elles doivent prélever des recettes fiscales afin de couvrir les diverses dépenses. C'est le propriétaire foncier qui doit assumer la charge au niveau municipal.

Je voudrais citer un lettre reçue récemment à mon bureau. Elle vient de M^me^ Thelma Drinkwater de Greenwood, en Colombie-Britannique, et elle est accompagnée de quelque 200 signatures d'habitants de la région. Voici ce qu'elle dit:

> Veuillez trouver ci-joint une pétition signée par plus de 200 électeurs. Nous protestons contre l'adoption du projet de loi C-69. Nos contribuables paient déjà une proportion excessive de leur revenu au chapitre des programmes sociaux. Si nous ne recevons pas notre juste part du soutien fédéral, il nous faudra réduire les services ou alourdir les impôts.
>
> Aucune de ces options n'est acceptable. Nous vous demandons par conséquent de faire connaître notre opinion sur la question.

J'exprime donc mes vues sur le projet de loi C-69, pour rappeler à la Chambre qu'il y a 200 personnes de localités comme Greenwood, Grand Forks et Midway, qui me demandent de me faire leur interprète et de m'opposer à ce qu'on refile des impôts aux propriétaires au niveau municipal.

L'un des services qui unifient notre pays et aident le Canada rural est notre réseau téléphonique. En ce moment, le CRTC est saisi d'une requête d'Unitel qui veut mettre un terme à un monopole. Il peut sembler étrange qu'un membre du Nouveau Parti démocratique se porte à la défense d'un monopole. Dans ce cas, il ne fait pas de doute à mon avis que, si nous déréglementons dans la mesure où Unitel voudrait que nous le fassions ou si nous laissons Unitel offrir des services téléphoniques interurbains, nous allons avoir de graves problèmes, des problèmes dont Unitel ne veut certainement pas parler.

Nous savons tous qu'il existe actuellement une subvention de 23 $ à 39 $ par mois pour les services téléphoniques locaux. Grâce à cette subvention, les frais d'installation sont très peu élevés et toutes les réparations sont gratuites. De plus, nous ne payons pas les appels locaux. Tout cela est compensé dans une certaine mesure par des frais d'appels interurbains plus élevés. C'est, en quelque sorte, une façon d'atténuer les problèmes de communication dans les localités rurales.

Si nous permettons à Unitel de se tailler une place sur le marché lucratif des services téléphoniques interurbains et de faire baisser les prix, il se passera exactement la même chose qu'aux États-Unis il y a sept ans, c'est-à-dire que le coût des services téléphoniques locaux augmentereront considérablement. Les personnes à faible revenu qui arrivent à peine à subvenir à leurs besoins ne pourront plus se permettre d'avoir le téléphone, qui est pourtant essentiel aux habitants des localités rurales puisqu'il leur permet de rester en communication les uns avec les autres et d'obtenir des services d'urgence à des endroits où les transports en commun sont inexistants. J'ai peur que ce genre de chose arrive.

Monsieur le Président, vous m'avez fait signe que mon temps est écoulé. Je croyais que je disposais de 20 minutes. Il me reste encore deux minutes. Merci, monsieur le Président.

On est en train de réduire les services de Postes Canada dans les régions rurales alors qu'il faudrait plutôt les augmenter.

Permettez-moi de parler brièvement de la prospérité pour tous.

• (1310)

Certains autres députés ont parlé des achats aux États-Unis et des difficultés qu'éprouvent les petites entreprises. Nous ne pouvons pas blâmer les gens de vouloir obtenir la meilleure valeur possible pour leur argent.

Ils voient le problème auquel le Canada est confronté actuellement. Certes ils veulent obtenir la meilleure valeur possible pour leur argent, mais ils protestent aussi contre les impôts élevés qui, à leur avis, sont un problème dans notre pays, ainsi que contre la TPS, les taux d'intérêt élevés, la valeur élevé du dollar et, dans une certaine mesure, l'accord de libre-échange. Ce sont tous ces facteurs qui poussent les gens à traverser la frontière pour aller faire leurs achats.

C'est intéressant de voir les répercussions de l'Accord de libre-échange dans des localités comme Osoyoos, où j'habite. Un commerçant de la localité d'Osoyoos située le long de la frontière, Keith Sheardown, qui exploite le magasin Super Value nº 36, m'a fait parvenir une lettre dans laquelle il énonce les problèmes qu'il éprouve, notamment en ce qui a trait aux produits laitiers et au fromage.

M. Sheardown explique qu'un magasin Super Value situé à une trentaine de milles de la frontière peut vendre son lait à un prix sensiblement plus élevé que lui.

Ce magasin exige 4,45 $ pour un contenant de quatre litres alors que de l'autre côté de la frontière, le même contenant de lait coûte 1,99 $. M. Sheardown ne peut obtenir son lait au même prix, ce qui, évidemment, pose des problèmes. Cette situation entraîne des pertes d'emplois et des faillites. Le nombre de faillites au Canada et en Colombie-Britannique est certainement à la hausse, en partie à cause des achats aux États-Unis.

Même si le discours du Trône renferme de belles paroles et de beaux projets, les antécédents du gouvernement et la situation au Canada sous son régime sont déplorables. Dans ce contexte, le discours du Trône me fait songer à un mot: «hypocrisie».

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, une partie de ma circonscription voisine celle dont le député vient tout juste de parler. Nos deux circonscriptions englobent de belles grandes régions rurales. Un bon nombre des observations qu'il vient de formuler indiquent que ses électeurs lui tiennent les mêmes propos que les miens au sujet de Radio-Canada, de la GRC et de l'éducation.

J'imagine que cela illustre le filtrage fait par la Chambre et les députés. En effet, beaucoup d'autres personnes dans ma circonscription et dans celle du député nous disent exactement le contraire. Naturellement, j'imagine que c'est le rôle des partis politiques que de faire ce filtrage et d'essayer d'influer sur l'orientation à choisir.

C'est intéressant. En fin de semaine, quelqu'un de sa circonscription me disait à quel point il trouvait ridicule que le gouvernement continue de verser 1,4 milliard de dollars au réseau national de Radio-Canada.

Les gens reconnaissent que Radio-Canada a un rôle utile à jouer au Canada, mais ils se demandent s'il est nécessaire d'y injecter tant d'argent.

Les électeurs du député me pressent, et je suis convaincu qu'ils le pressent lui aussi, de tenter de conserver la valeur et les avantages de la SRC, mais de continuer de réduire le déficit et les crédits versés à cette société.

D'autres aussi pensent la même chose. Je dois aussi appuyer mon collègue de l'Okanagan lorsqu'il exprime sa préoccupation devant les problèmes que connaîtrait le Canada rural si l'on mettait fin à la situation monopolistique actuelle dans le domaine des communications.

En tant qu'ancien homme d'affaires, je sais que dans la bande méridionale du Canada où vit 95 p. 100 de notre population, nous avons l'esprit d'entreprise et les gens nécessaires pour être concurrentiels.

Pour le Canada rural, ce sera un problème véritable. Je demande ce qui suit au député: Avec toutes ses réflexions sur la question, entrevoit-il une solution? Si Unitel réussit, peut-on avoir l'assurance que la population des zones rurales de sa circonscription et de la mienne pourront continuer de recevoir les services qu'ils reçoivent maintenant dans une situation de monopole?

M. Whittaker: Je remercie le député de sa question.

En ce qui concerne la demande d'Unitel, je voudrais tout d'abord déclarer qu'on s'est aperçu aux États-Unis, à la suite de la déréglementation des services téléphoniques, que les citoyens à faible revenu de certains États avaient beaucoup de difficulté à obtenir des services téléphoniques à cause de l'augmentation du prix—comme je l'ai déjà signalé—des services qui sont actuellement offerts. D'après ce que je comprends de la demande d'Unitel, il semble que cette société ne souhaite pour le moment qu'offrir des services de communication interurbains. Elle ne veut pas offrir de services dans les plus petites collectivités.

Si on scinde en deux les services fournis, je pense que l'expérience vécue aux États-Unis montre que les coûts assumés par les collectivités rurales augmenteront. C'est nous qui, en dernier ressort, assumerons le coût de la division des services et de la déréglementation.

Si je comprends bien, la société B.C. Tel, même si elle s'oppose à la demande d'Unitel, a elle aussi présenté une demande au CRTC, afin de pouvoir demander ces divers

tarifs. C'est ce que je comprends. Je ne sais pas à quel point elle y tient, mais c'est ce que je comprends.

Par conséquent, cela montre bien qu'on prévoit déjà augmenter les coûts des services téléphoniques si cette demande est approuvée, et en particulier pour les Canadiens ruraux comme nous, qui dépendons tellement du réseau téléphonique pour communiquer, que ce soit pour faire des affaires, pour parler à nos proches ou pour obtenir des services d'urgence.

M. Blaine A. Thacker (sécrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon bon ami d'Okanagan—Similkameen—Merritt au sujet de la vallée Kettle. À titre d'habitant de Lethbridge, je me suis souvent demandé pourquoi cette vallée avait été fermée il y a de nombreuses années, car c'est, semble-t-il, une voie plus directe pour parvenir à la côte.

Pourrait-il nous préciser sa position à ce sujet? Je sais que cette vallée a été victime du gouvernement précédent, et ce, il y a de très nombreuses années.

Au sujet de la GRC, les gens qui se mettent en rapport avec moi sont toujours surpris lorsque je leur donne des renseignements supplémentaires. Ainsi, lorsqu'ils apprennent que le gouvernement fédéral finance 25 p. 100 des frais de fonctionnement de la GRC, je leur dis alors: «Pourquoi devrait-il en être ainsi? Étant donné que la police provinciale du Québec et celle de l'Ontario sont financées entièrement par les contribuables de ces deux provinces, pourquoi ces gens devraient-ils payer davantage pour absorber les frais de fonctionnement de la GRC qui est, en fait, le corps policier provincial de nos provinces respectives?» Lorsque les gens voient la question de ce point de vue, ils reconnaissent souvent qu'il est vrai que les Québécois et les Ontariens ne devraient pas avoir à verser cet argent et que c'est à eux de payer davantage pour assurer le maintien de leur service de police.

En ce qui concerne la Société Radio-Canada, à notre arrivée au pouvoir, elle recevait 800 millions de dollars. À l'heure actuelle, cette somme est passée à 1,4 milliard de dollars. C'est manifestement une augmentation énorme. Si la société doit sabrer dans ses services, c'est parce qu'à l'instar de tous les autres médias, elle n'a pas le choix à la suite de la baisse des revenus publicitaires découlant de la récession. Ainsi, pourquoi le contribuable devrait-il combler la différence et pour quelle raison ne demanderait-on pas à la société de procéder à des coupes sombres comme doivent le faire les autres médias?

M. Whittaker: D'abord, je voudrais parler de l'argument spécieux selon lequel le Québec et l'Ontario n'en profitent pas. Quand on examine la situation, on voit bien que si la GRC assure des services de police municipaux, disons, en Colombie-Britannique, il y a, en Ontario et au Québec, un groupe d'intervention national qui s'occupe de la lutte contre le trafic des stupéfiants et contre le crime organisé à l'échelle du pays. Le Québec et l'Ontario profitent à de nombreux égards de la présence de la GRC.

Par exemple, en 1951, la Colombie-Britannique avait sa propre police provinciale. À cause de la question de l'unité et croyant, dans une certaine mesure, que plus un organisme est gros, plus il est fort et qu'il fallait rester à jour sur le plan technologique, on a jugé qu'il valait mieux, si je comprends bien, supprimer la police provinciale et faire appel à la GRC.

• (1320)

Comme en témoignent certaines enquêtes, je pense que cette décision a sans doute été pertinente, car il arrive souvent que les services de police municipaux et provinciaux ne veuillent pas partager des renseignements avec d'autres corps policiers, ce qui entraîne la tenue de deux ou trois enquêtes simultanées. À mon avis, la GRC est un atout pour le Canada et profite à tout le monde.

Passons maintenant à la question de la Société Radio-Canada. Le Canada est un pays jeune qui possède une caractéristique que nos vis-à-vis semblent ignorer dans une certaine mesure; il s'agit de son aspect culturel. Le Canada n'existe que depuis 124 ans. Grâce aux subventions accordées à Radio-Canada, j'estime que des gens comme Tommy Hunter, Don Messer dans les Maritimes, Anne Murray et plusieurs autres ont pu se faire connaître. Leur carrière a été lancée sur les ondes de Radio-Canada. Sans des artistes comme ceux-là et sans nos orchestres symphoniques, qui se produisent sur les ondes de Radio-Canada, notre pays ne se serait pas autant développé sur le plan culturel. C'est un aspect que n'exploite pas le secteur privé.

Le député de Cariboo—Chilcotin en a sans doute parlé à un diffuseur.

M. Worthy: Non.

M. Whittaker: Il dit que non. J'estime que sans Radio-Canada, la culture n'aurait pas autant progressé au Canada depuis 124 ans. Je pense que ce n'est pas une question d'argent. C'est quelque chose que nous devons tous entretenir et encourager afin d'aider nos organisations artistiques, qu'il s'agisse des arts visuels, oratoires ou acoustiques.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'allais dire plus tôt que le député de Cariboo—Chilcotin avait un filtre défectueux, mais je l'ai dit de toute façon.

M. Fisher: Dite-le encore.

M. Butland: Encore? D'accord.

J'ai une question à l'intention de mon collègue. Je n'irai pas jusqu'à dire, comme il l'a fait, que le discours du Trône témoigne d'une hypocrisie, mais c'est peut-être le cas; quoi qu'il en soit, je respecte mon collègue, et je sais que son opinion est tout à fait louable. Notre pays a besoin, à l'heure actuelle, qu'on lui trace la voie, mais les beaux énoncés contenus dans le discours du Trône ne font rien de tel.

Le député m'a appris quelque chose, et je pense que nous devrions tous nous en inspirer. En effet, ses observations portent sur des points précis dont lui ont fait part ses électeurs, et qu'il transmet à la Chambre. Le gouvernement devrait en prendre note. Le député cite les propos du vrai monde et il parle de situations bien réelles.

Le discours du Trône du gouvernement propose bien une recette pour l'avenir, mais elle ne contient aucun ingrédient. Je voudrais demander au député d'expliciter très brièvement l'observation qu'il a faite.

M. Whittaker: Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que le discours du Trône actuel et celui de 1988 se répètent en bonne partie. On y retrouve les mêmes belles déclarations.

Si vous me le permettez, je citerai, en guise d'exemple, la conclusion du discours:

> Avec leur collaboration, mon gouvernement poursuivra ses objectifs d'unité, de prospérité et d'efficacité gouvernementale afin que tous les citoyens se sentent membres à part entière de ce pays, qu'ils profitent tous également de ses bienfaits. . .

Les lois adoptées depuis quelques années ont défavorisé les chômeurs, en raison du projet de *Loi sur l'assurance-chômage*, ont frappé les Canadiens moyens, à cause de la TPS et ont nui à l'environnement, compte tenu des réductions prévues dans le projet de loi sur l'environnement. Le gouvernement parle des belles choses qu'il entend réaliser, mais les gestes concrets sont plus convaincants que les paroles.

Dans le cas présent, les mesures du gouvernement démentent ses paroles. C'est pour cette raison que je qualifie d'hypocrite le discours du Trône.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Pronovost): Je remercie l'honorable député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Reprise du débat. La parole est maintenant à l'honorable député d'Outremont.

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner cette occasion de pouvoir m'adresser, par votre entremise, à la population de mon comté et aux Canadiens, de pouvoir m'adresser sur cette présentation qui a été faite par notre premier ministre et qui s'appelle le discours du Trône.

Je comprends que j'arrive immédiatement après nos collègues du NPD et qu'il y a des positions idéologiques qui nous apparaissent assez fermes. On semble dire et on affirme finalement que le discours du Trône serait comme une redite, qu'il ne présente pas de moyens quant à l'action immédiate. Si on veut, et je pense bien que je ne le fais pas dans un esprit de partisanerie ni d'attaque, mais si on veut vraiment regarder le discours du Trône, on se rend compte qu'avant de trouver la recette, il faut réidentifier un certain nombre d'ingrédients et identifier surtout les piliers sur lesquels une société, qui est en développement extrêmement rapide, devra asseoir son devenir, son devenir qui est de plus en plus l'instantanéité, le moment présent.

Si on revient au discours du Trône, nous voyons dans cette organisation trois points fondamentaux ou trois volets. Le plan du gouvernement donc comprend trois volets bien identifiés. Il est premièrement question de l'unité. Un pays uni—et on le dit dans le discours du Trône—est la meilleure garantie de survie de notre mode de vie. La psychologie, la société, la nature, la sociologie sont à la base de cet énoncé. Il ne fait pas de doute que pour qu'il y ait de toute façon de la diversité, il faut qu'il y ait des projets communs et il faut que l'on puisse mettre en première place la notion d'unité. Si cette notion d'unité n'existe pas, c'est le fouillis. Le gouvernement a donc voulu placer en tout premier lieu cette notion fondamentale, la notion de l'unité du pays, un pays uni, et pour ce faire—d'autres intervenants l'ont mentionné—le gouvernement mettra sur pied un certain nombre de comités nécessaires, non pas superflus, mais nécessaires qui, ces comités, iront chercher encore davantage la moelle, l'humus, la pensée, le besoin, la dynamique qu'on retrouve et chez les individus, et dans toute la population dans son ensemble.

Le deuxième volet, comme on l'a mentionné, porte sur la prospérité. Si une organisation se veut prospère, elle doit,—on le note aussi lorsqu'on enseigne le *management*— avoir une unité de pensée, une unité d'action et une unité de direction. La prospérité vient à la suite de cette démarche d'unité. Et déjà le gouvernement ne craint pas d'affirmer que cette prospérité, il la veut à

certaines conditions, et il identifie des objectifs bien précis: la participation à la création de 2,5 millions de nouveaux emplois. C'est un objectif précis, possible à atteindre, puisque le gouvernement conservateur, depuis 1984, n'a fait que rencontrer des objectifs difficiles mais identifiables, identifiés et atteignables.

• (1330)

Donc, 2,5 millions de nouveaux emplois et l'augmentation d'au moins 25 p. 100 du revenu réel d'ici l'an 2000, cela devient une nécessité. On parle depuis quelques années de la classe moyenne qui semblerait s'éliminer de nos sociétés et que nos sociétés se retrouveraient avec des gens plus riches et avec des gens plus pauvres. Il n'est pas nécessaire à ce moment-ci de discourir ou de discuter cet énoncé. Mais il ne fait aucun doute qu'avec le développement extrêmement accéléré et rapide des sociétés, cette classe dite moyenne a plus de difficulté à s'identifier, à plus de difficulté à trouver son devenir et par le fait même, le gouvernement, étant conscient de ses responsabilités, étant conscient du mouvement de la société, décide, en plus de cette création d'emploi, de l'augmentation d'au moins 25 p. 100 du revenu réel. Cela permettra à cette société de pouvoir se développer davantage en termes de mieux-être.

Le troisième point: le gouvernement, comme il l'a toujours été, mais de façon plus immédiate, veut être très attentif aux préoccupations de la population. Les priorités des citoyens sont, comme il se doit, les préoccupations des parlementaires. C'est le troisième volet que l'on trouve dans le discours du Trône et je suis, je le répète, bien heureux de pouvoir commenter cette dimension de notre gouvernement.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais tirer à grands traits certains passages d'un document qui avait été présenté à la Commission Bélanger-Campeau. Cette dernière, pour les raisons qui lui sont connues, n'a pas fait grand état de ce mémoire présenté par la Corporation des psychologues de la province de Québec. Ce document s'intitule «L'identité collective et l'évolution de la société québécoise». Il m'apparaît être utile à l'intérieur du discours du Trône de pouvoir glaner certains passages et de vous les présenter.

Presque au tout début du document, on peut lire «. . .la croissance des problèmes de santé mentale est isomorphe de l'acuité des problèmes sociaux rencontrés depuis quelques années». Les psychologues utilisent souvent des expressions. . . Vous me faites signe qu'il ne me reste que deux minutes, mais monsieur le Président, je n'ai pas encore commencé. Alors, j'irai plus vite.

«Le Québec compte un des plus hauts taux de suicides chez les jeunes en Occident. Une surconsommation de tranquillisants et de sédatifs—qui a fait dire que nous vivions à l'heure de la révolution tranquillisée—des difficultés dans les rapports avec les minorités ethniques—que la crise amérindienne a de nouveau illustrés—un vieillissement de la population s'articulent bien mal avec la chancelante intégration des jeunes au marché du travail, une transformation radicale de la famille, un appauvrissement des groupes sociaux plus vulnérables au ralentissement économique et enfin, les journaux en font amplement état, une croissance des formes ouvertes de violence conjugale, familiale, urbaine, raciale et autres».

Je suis obligé de m'arrêter à cet énoncé puisque le temps passe trop rapidement, mais, monsieur le Président, si les psychologues ont pu, avec la conscience professionnelle qui leur est propre, inscrire au tout début de leur document le passage que je vous lis, il faut nécessairement que nos sociétés puissent revenir et reprendre cette notion d'unité du pays.

Je vais terminer, si vous me le permettez. . . Est-ce que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président?

J'aurais bien aimé vous lire un passage d'un article et me permettre de me citer moi-même où je dis: «Dans le passé, il est arrivé souvent que l'histoire du Québec se confonde avec l'histoire du Canada. Il le faut bien puisque nous en sommes. L'importance des Québécois sur la scène politique fédérale nous fournit un bon indice de l'influence que nous avons toujours eue dans l'orientation des destinées du Canada. L'importance du Québec dans l'ensemble canadien ne peut demain qu'être plus grande si nous le voulons. Nous sommes aujourd'hui en situation de jouer un rôle plus important que nous ne l'avons encore jamais fait. Un jour, qui n'est peut-être pas si lointain, les Québécois seront considérés par l'ensemble des Canadiens, comme étant ceux qui auront sonné l'alarme au moment où il en était encore temps».

J'aurais aimé pouvoir vous dire que Sir Wilfrid Laurier, vingt ans après la Confédération, comme le mentionnait notre premier ministre, disait déjà. . .

Le président suppléant (M. Pronovost): Je regrette de devoir interrompre l'honorable député d'Outremont, mais j'ai déjà été généreux dans le temps qui lui a été alloué.

Période de questions et commentaires. L'honorable députée de Bourassa.

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue pour ses propos.

J'ai quelques petites précisions que j'aimerais lui demander. En tant que psychologue, lorsqu'il parlait des préoccupations des citoyens qui sont, de par leur nature même, des préoccupations individuelles, comment va-t-il faire pour réconcilier ou comment recommande-t-il que, comme gouvernement, nous puissions réconcilier des préoccupations individuelles avec des priorités gou-

vernementales qui, elles, doivent voir au mieux-être collectif, donc au mieux-être de la majorité?

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de poser une question aussi pertinente. Il va de soi que les besoins individuels et les besoins collectifs peuvent aller dans le même sens, dans la mesure où, comme le mentionne le discours du Trône, cette notion d'unité est mise de l'avant.

À l'intérieur d'une notion d'unité, les individus peuvent trouver une forme de satisfaction personnelle tout en se retrouvant dans la gratification et le développement du groupe. D'ailleurs, l'autonomie, finalement, se trouve dans la reconnaissance et l'acceptation de sa dépendance aux autres. Et ce n'est qu'à l'intérieur de cette reconnaissance de la dépendance aux autres que l'individu peut trouver son autonomie. Ce n'est qu'à l'intérieur de sa dépendance aux autres que le Québec peut trouver son autonomie et en même temps la reconnaissance qu'il appartient à un plus grand ensemble, celui du Canada.

Mais je le répète et je termine, monsieur le Président, c'est à travers ce premier volet, qui est emballant, que nous présente le discours du Trône, cette notion fondamentale d'unité. Un pays uni, c'est la meilleure garantie de survie de notre mode de vie.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je regrette ne ne pouvoir poser ma question en français, mais cela viendra.

Le député parle de droits collectifs et d'unité. J'aimerais savoir ce qu'il pense des aspirations collectives des autochtones du Québec et de l'ensemble du Canada. Comment s'inscrivent-elles dans la réforme constitutionnelle et la promotion de l'unité au Canada? Comment les aspirations des autochtonnes cadrent-elles avec la Charte actuelle des droits et libertés ainsi qu'avec les autres considérations?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Pronovost): L'honorable député d'Outremont, vous disposez de 60 secondes.

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je vais répondre, si notre collègue me le permet, en français.

Je trouve cette question extrêmement pertinente, fondamentale et nécessaire. Elle est nécessaire, elle est obligatoire dans le débat. Il est, je dirais, relativement facile, pour un minoritaire qui appartient à un groupe minoritaire, dont je suis, de pouvoir comprendre les besoins fondamentaux et essentiels du groupe auquel vous appartenez. Et je le répète, il n'y a aucun autre moyen de pouvoir reconnaître le besoin de l'autre qu'en commençant par s'assumer soi-même. Je dirais qu'actuellement le Québec comme le Canada est en processus de maturation, et plus le pays, et plus les citoyens se reconnaîtront eux-mêmes, je dirais *from within*, plus ils seront en mesure de pouvoir intégrer et faire participer d'autres groupes minoritaires qui eux aussi doivent avoir leur place dans notre milieu, puisque c'est à travers ces groupes minoritaires que le Canada grandit. J'espère que nous pourrons. . .

• (1340)

Le président suppléant (M. Pronovost): Je remercie l'honorable député d'Outremont, mais son temps de parole est malheureusement expiré. Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Lévis.

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le 13 mai 1991, le gouvernement formalisait les grandes préoccupations nationales des Canadiens et identifiait les thèmes majeurs de la législation et de l'administration fédérale pour les quelques années à venir. Dans le contexte des préoccupations constitutionnelles que les Canadiens connaissent tous aujourd'hui, il était normal que le discours du Trône qualifie ce contexte constitutionnel. Mais nous savons également que même si la réflexion nationale est importante, elle ne laissera jamais en plan l'attention des Canadiens sur la qualité de notre vie, la continuation de nos programmes sociaux, la protection de notre environnement, tout cela devant être assuré par la productivité de nos capitaux et de nos ressources humaines. Et je cite:

> La prospérité économique est d'abord et avant tout une question de ressources humaines.
>
> Discours du Trône, 13 mai 1991

Nous sommes dans l'ère du savoir et la qualité de vie des Canadiens dépendra du degré des connaissances de ceux-ci. Face à ce défi particulier, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il publiera bientôt un document de travail sur le thème de l'éducation.

Le gouvernement fédéral se demande si les 11 milliards qu'il consacre chaque année à l'éducation sont bien utilisés. Les résultats canadiens ne sont pas probants: «trois élèves sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires; quatre adultes sur dix ne savent pas assez lire ou compter pour fonctionner efficacement dans leur vie de tous les jours.»

Le discours du Trône propose pour l'an 2000 des objectifs bien précis dans le domaine de l'éducation: réduire de moitié le taux d'analphabétisme; veiller à ce que 90 p. 100 des gens obtiennent un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent, avant l'âge de 25 ans; doubler le nombre des diplômés de niveau postsecondaire en ma-

thématiques, en génie et en sciences; quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés.

Je crois, monsieur le Président, que nous devons mettre en place des moyens innovateurs pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, avec un minimum de coûts. Au Canada, l'éducation est financée par les commissions scolaires via les impôts fonciers, par les gouvernements fédéral et provinciaux via les impôts en général et les emprunts.

De cette façon, près de 11 milliards de dollars sont transférés du gouvernement fédéral vers les provinces où les 11 milliards de dollars sont digérés par les différentes bureaucraties provinciales, par les grandes institutions d'enseignement, par les universités, par les commissions scolaires, et cetera.

Toute cette bureaucratie s'applique à planifier nos besoins collectifs en éducation, à planifier le nombre d'étudiants qui choisira les humanités, les sciences, à planifier le nombre d'écoles primaires, secondaires, le nombre de collèges, le nombre d'universités, à planifier les différents services offerts aux étudiants, à planifier les programmes, planifier les systèmes d'option, planifier les systèmes de crédit, planifier les goûts des étudiants et planifier les besoins du marché.

À l'extrémité de cette pyramide de planification, les écoliers et les étudiants se présentent souvent à une école qui n'est pas de leur choix, avec des moyens de transport qui leur conviennent plus ou moins, dans une discipline difficilement identifiable à cause du trop grand nombre d'options disponibles. Trop souvent, ces quelques années seront supportées dans la seule optique de satisfaire aux normes préparées par les spécialistes et d'obtenir finalement un diplôme, en n'importe quoi, qualifié également par les spécialistes.

Monsieur le Président, je crois que notre système d'éducation a oublié le principal, soit l'étudiant et l'écolier. Notre système d'éducation a également oublié que nous vivons dans une économie de marché. Dans un système moderne d'éducation que nous devons réformer, il va falloir que la bureaucratie fasse place aux lois du marché et pour ce faire, les gouvernements, de quelque niveau que ce soit, devront modifier les programmes de financement de l'éducation.

Les fonds publics devront cesser d'être dirigés trop souvent vers l'intérêt des immenses bureaucraties mais devront être dirigés directement dans les mains des bénéficiaires, c'est-à-dire les étudiants.

Les gouvernements devront graduellement mettre en place un système qui assurera aux étudiants des certificats de qualification pour études.

En possession de ces dits certificats, ce sont maintenant les étudiants qui choisiront leur discipline, leurs écoles, leurs professeurs, etc. Le système de certificats de qualification pourra être biaisé dans un premier temps vers les sciences et le génie, puisque c'est dans ces disciplines où nous avons les plus grands besoins et les plus grands retards. Ce système permettra à la concurrence dans les différents réseaux d'enseignement privé et public, incitant les administrations d'enseignement à s'orienter vers le marché, vers l'efficacité. Ce système sera également très incitatif pour les grandes centrales syndicales qui, il faut l'admettre, sont souvent fort préoccupées par les acquis de leurs membres alors qu'elles devraient l'être beaucoup plus par les besoins des jeunes et du marché.

Le système des certificats de qualification fera disparaître une bureaucratie oppressante qui n'a pas toujours fait ses preuves. Il faut de toute urgence remplacer les transferts vers les gouvernements inférieurs par des transferts vers les individus utilisateurs.

Monsieur le Président, l'avenir de chaque Canadien est d'abord entre les mains de chacun des Canadiens. Cela n'a plus de sens que ce soient les bureaucrates qui décident et des moyens et des choix de carrière de nos jeunes.

De plus, le président américain George Bush n'a-t-il pas proposé récemment que les fonds fédéraux américains pour l'éducation soient rendus disponibles directement aux parents des jeunes Américains afin que ce soient les parents et les jeunes qui choisissent les écoles et/ou les autres institutions d'enseignement.

Monsieur le Président, dans nos considérations de réforme éducationnelle, nous devrons entre autres regarder les exemples de l'autre côté de la frontière. La ville de Milwaukee, dans l'État du Winconsin, a rendu disponibles des certificats de qualification pour permettre à ses jeunes de choisir les écoles où ils vont étudier.

Des programmes semblables ont été mis en place dans les États américains de l'Iowa, l'Arkansas, Utah, Ohio, etc.

Monsieur le Président, c'est dans cette optique d'un nouvel enlignement des dépenses de transferts vers les jeunes étudiants que je ferai mes représentations à ceux qui gouvernent ce pays.

Le président suppléant (M. Pronovost): Questions et commentaires? Reprise du débat avec l'honorable député de Cardigan.

[*Traduction*]

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, comme les députés entament la troisième session de cette législature, il convient d'évoquer les deux der-

nières années et demie qui se sont écoulées depuis mon élection dans la circonscription de Cardigan.

Depuis mon élection, j'ai beaucoup appris et j'ai rencontré nombre de gens. La chose la plus importante que j'ai apprise, c'est que servir la population travailleuse de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard est l'un des meilleurs emplois que l'on puisse avoir.

Je remercie la population de Cardigan de la confiance et du respect qu'elle m'accorde. Tout au long de la lecture du discours du Trône, je n'ai cessé de penser à une chose: la performance du gouvernement. Pour mes électeurs, la population de l'Île-du-Prince-Édouard, la performance du gouvernement, ces sept dernières années, laisse à désirer.

Bien que le gouvernement actuel ait présidé aux six meilleures années de croissance économique, l'écart entre les provinces de l'Atlantique et le reste du Canada n'a cessé de grandir. Pendant que l'économie était en plein essor dans le Canada central, le secteur des pêches périclitait. Pendant que le gouvernement parlait des emplois, des emplois et encore des emplois, ceux-ci disparaissaient à l'Île-du-Prince-Édouard, notamment à la suite de la fermeture de la BFC.

• (1350)

Le gouvernement actuel a connu six années fastes, et pourtant, il n'est pas arrivé à contrôler le déficit. En toute justice, le gouvernement affiche une piètre performance, et il est par conséquent difficile de croire les vagues promesses formulées dans le discours du Trône.

La majeure partie du discours du Trône porte sur la crise constitutionnelle que nous traversons. J'aimerais à cet égard bien faire comprendre une chose. C'est que le Québec n'a pas été abandonné quand la Constitution a été canadianisée, en 1982. Le Québec était alors dirigé par René Lévesque, un homme voué à la séparation de cette province. Le premier ministre Trudeau aurait donc pu lui offrir la lune et les étoiles, M. Lévesque n'aurait pas signé. Une seule chose aurait été acceptable pour le gouvernement péquiste, en 1982, la séparation du Québec.

La situation s'est aggravée quand l'Accord du lac Meech a expiré, l'été dernier. Je n'entrerai pas dans la discussion sur les mérites de cet accord. Ce n'est pas important, aujourd'hui. Ce qui importe, c'est qu'il a échoué.

Une seule personne est responsable de cet échec et cette personne est le premier ministre. Le premier ministre a exercé des pressions jusqu'à ce que tout le monde soit acculé au pied du mur. La plupart des gens réagissent mal dans ce cas-là. Quand il a dit qu'il avait jeté les dés, il a beaucoup affaibli la bonne volonté qui existait au Canada.

Nous devons maintenant décider ce que nous allons faire après l'échec du lac Meech. Nous, du Parti libéral, ne voulons pas faire de politique avec le Canada. C'est pourquoi nous appuyons le principe de la création d'un nouveau comité constitutionnel pour évaluer les propositions constitutionnelles concrètes qui seront formulées. Cependant, nous ne sommes pas du tout d'accord avec le calendrier que le gouvernement essaie d'imposer.

Le nouveau comité est censé commencer ses travaux en septembre et les terminer pour janvier 1992. Ce délai est trop court. Ce comité devant élaborer la position du gouvernement pour les négociations, il ne restera que quelques mois avant le référendum proposé, au Québec.

Le premier ministre accule encore une fois le Canada dans une impasse et il pourrait encore perdre quand il lancera les dés. Pour éviter cette situation, le gouvernement devrait mettre cartes sur table d'ici le 1er juin et faire commencer les travaux du comité tout de suite après. Il ne devrait négliger aucun moyen de faire vite.

À mon avis, monsieur le Président, voici les éléments que devrait contenir une constitution renouvelée. Toute modification constitutionnelle devrait d'abord refléter l'importance de la Charte des droits et libertés. Les Canadiens sont très attachés à celle-ci et à la préservation de nos libertés fondamentales. Ces libertés sont sacrées et aucune modification constitutionnelle ne devrait y toucher.

Nous devrions aussi rédiger une déclaration inspirante sur la nature du Canada. Cette déclaration devrait énoncer tout ce qui fait du Canada le meilleur pays du monde. Elle énoncerait les valeurs que nous partageons, notre attachement à nos deux langues officielles ainsi que la reconnaissance de la diversité de notre patrimoine culturel, du caractère distinct de la société québécoise et du rôle des autochtones.

Quand les Pères de la Confédération ont rédigé la Constitution du Canada en 1867, ils ont partagé les pouvoirs en donnant à chaque palier de gouvernement les pouvoirs qu'ils jugeaient appropriés. Ce qui était

Article 31 du Règlement

approprié en 1867 ne l'est peut-être plus aujourd'hui. Après tout, le monde a beaucoup changé en 124 ans.

Le principe fondamental doit être que chaque pouvoir devrait être confié au palier de gouvernement le plus apte à l'exercer. Il faut mettre l'accent sur ce qui est souhaitable pour la population et non pour les gourvernements, les bureaucrates ou les politiciens. Les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient collaborer dans bien des domaines, dont celui de l'environnement. Le gouvernement fédéral devrait pouvoir élaborer des lois-cadres établissant des normes nationales et laisser aux provinces le soin d'adapter ces normes nationales en fonction des réalités régionales et provinciales.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a utilisé ses pouvoirs de dépenser pour s'ingérer dans des domaines de compétence provinciale. Il s'est avéré difficile de concilier les limites du pouvoir de dépenser avec la nécessité d'avoir des normes nationales.

Un changement dans la répartition des pouvoirs pourrait permettre d'imposer une limite constitutionnelle au pouvoir de dépenser du fédéral sans compromettre les normes nationales.

Depuis un an, on accorde beaucoup d'attention aux problèmes avec lesquels sont aux prises les autochtones du Canada. Dans ce pays, il existe un vaste consensus quant à la nécessité de traiter du statut, des droits et des revendications du peuple autochtone. Un projet de réforme constitutionnelle doit inclure des dispositions sur le droit des peuples autochtones à l'autonomie.

Actuellement, la plupart des dispositions de la Constitution peuvent être modifiées au moyen de la formule 7-50, soit avec l'accord de sept provinces et de 50 p. 100 de la population. Toutefois, cela est inadmissible pour bien des Canadiens. Une nouvelle formule de modification pourrait reconnaître l'égalité fondamentale de l'Ouest, du Québec, de l'Ontario et du Canada atlantique. Chacune de ces régions exercerait un droit de veto à l'égard de toute modification constitutionnelle qui ne servirait pas les intérêts de sa population.

Voilà ce que je voudrais voir dans notre nouvelle Constitution canadienne. L'obstacle à surmonter, c'est notre attitude car, de bien des façons, nous sommes notre pire ennemi. Les Canadiens sont souvent trop sévères envers eux-mêmes et envers leurs compatriotes, et cela doit changer. Nous nous laissons trop souvent accaparer par de petits problèmes, nous sommes pris par le rythme effréné de la vie quotidienne et nous ne prenons pas le temps de penser qu'il fait bon vivre ici, au Canada.

Avec tous nos problèmes, et ils sont nombreux, il est difficile de voir l'essentiel. On dit souvent que les Canadiens envient aux Américains leur patriotisme et leur fierté. Il est temps que chacun d'entre nous dise qu'il est fier d'être Canadien. Je suis fier d'être Canadien.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Je veux profiter de l'occasion pour féliciter mon collègue de la perspicacité dont il a fait preuve dans son discours en réponse au discours du Trône.

J'estime qu'est venu le temps pour nous tous, Canadiens, de chercher au plus profond de nous-mêmes les solutions aux problèmes d'unité auxquels nous faisons face. Si nous n'arrivons pas à résoudre ces problèmes, nous ne pourrons pas continuer à profiter de cette qualité de vie que nous avons réussi à créer pour chacun d'entre nous.

Le député aimerait peut-être prendre quelques minutes pour préciser certains des problèmes économiques et des effets qui résulteront des mesures prises par ce gouvernement? Peut-il également nous dire si, selon lui, le discours du Trône offre quelques solutions à cet égard?

M. MacAulay: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question.

Il existe, bien sûr, de nombreux problèmes économiques. L'écart entre la région atlantique et le centre du pays s'est accentué depuis les dernières années.

Je m'intéresse au domaine des pêches, entre autres. Le fait que le gouvernement n'a financé aucun travaux de réparation des quais constitue un grave problème pour les pêcheurs de la circonscription de Cardigan.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Pronovost): Je regrette avoir à interrompre l'honorable député. Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

MEDIC-ALERT

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner à la Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes que la fondation Medic-Alert a déclaré le mois de mai comme étant le mois Medic-Alert.

Cette fondation est une organisation à but non lucratif qui aide à protéger quelques 600 000 Canadiens depuis 30 ans. Ces Canadiens bénéficient non seulement d'un bracelet d'identification distinctif reconnu au Canada et à travers le monde, mais aussi d'un service d'information d'urgence santé de 24 heures. Ce service est particulière-

ment important pour informer les professionnels de la santé, lors de maladies soudaines ou d'accidents.

Le thème cette année pour le mois *Medic-Alert* souligne bien son rôle: «Medic-Alert parle pour vous».

C'est avec plaisir, monsieur le Président, que je félicite les efforts de cette excellente organisation, et que j'appuie formellement leur déclaration désignant le mois de mai comme le mois Medic-Alert.

* * *

[*Traduction*]

LES CHANTIERS NAVALS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et des Océans a annoncé, vendredi, qu'il résiliait un contrat passé, il y a plus de quinze mois, avec le chantier naval de Georgetown, dans ma circonscription. Ce contrat représentait 7,5 millions de dollars et plus de 100 emplois. À cause de ce contrat qui avait déjà été signé, le chantier naval ne pouvait aller chercher d'autres commandes, sous peine de devoir verser une amende au gouvernement fédéral.

Cette résiliation porte donc un autre coup dur aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, qui doivent déjà composer avec des quais qui tombent en ruine et l'augmentation de la taille du homard.

Quand le nouveau ministre a été nommé, les gens de l'île ont cru que celui-ci les traiterait mieux que son prédécesseur. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Je prie le ministre de prendre des mesures immédiates. Il devrait rétablir le contrat dès maintenant. Sinon, il devrait indemniser le chantier naval pour aider à sauvegarder les emplois des 100 personnes dont les prestations d'assurance-chômage sont écoulées.

* * *

LES CHANTIERS NAVALS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, encore une fois, l'absence de politique exhaustive en matière de construction navale montre le bout de son vilain museau. Au lieu de fournir suffisamment de travail à tous les chantiers navals de toutes les régions, ou d'attribuer les contrats en fonction des capacités de chaque chantier, il semble que le gouvernement pense d'abord à ceux qui ont le plus d'influence au Cabinet.

Quelle autre explication pourrait-on trouver au retrait, annoncé en fin de semaine, d'un contrat de 7 millions de dollars déjà attribué à la Georgetown Shipyard, de l'Île-du-Prince-Édouard, pour la construction d'un bateau de surveillance des pêches? Cette compagnie ne doit pas avoir beaucoup d'influence au Cabinet.

Les Canadiens veulent que le gouvernement soit juste. Ils veulent que les contrats de construction de frégates soient attribués aux régions qui ont le plus besoin de travail. Ils veulent que le travail soit effectué dans des chantiers qui s'y connaissent en construction navale et qui peuvent exécuter les contrats à des prix que le Canada peut se permettre. Ils n'aiment pas qu'un contrat soit attribué à un chantier selon que le ministre de la Défense en a déjà été vice-président ou non.

Les Canadiens veulent que le gouvernement soit équitable à l'endroit des Canadiens de Pictou, de Halifax, de Dartmouth, de Port Weller, de Thunder Bay et de Georgetown. Ils veulent que le contrat en question et les autres soient attribués équitablement et non en vertu d'une politique de morcellement.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Monsieur le Président, en cette semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, j'aimerais inviter mes honorables collègues à appuyer ceux et celles qui, dans leurs circonscriptions, cherchent à accroître la participation des personnes handicapées à la vie socio-économique de notre pays. En quatre ans à peine, cette semaine nationale nous a permis de créer un impressionnant réseau de partenaires qui s'étend d'un océan à l'autre. C'est grâce à ce partenariat, dont font partie les personnes handicapées, que celles-ci peuvent aujourd'hui espérer atteindre à l'égalité dans des domaines comme le transport, le logement, l'emploi, les loisirs et l'éducation.

Cette stratégie vient s'ajouter à d'autres mesures déjà prises par le gouvernement afin de promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées, à savoir: l'examen de la législation touchant les personnes handicapées, l'enquête postcensitaire de 1991 sur l'incapacité, et les mesures fiscales annoncées dans le Budget de février.

Monsieur le Président, il est vrai que des progrès considérables ont été faits dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées. Il est vrai aussi que la

Article 31 du Règlement

décennie des personnes handicapées, décrétée par les Nations Unies, a eu un impact positif sur notre semaine nationale, mais il ne faudrait pas s'arrêter là. Nous devons continuer sur notre lancée, et même ne pas avoir peur d'innover car, comme le dit le thème de cette année: «L'Accès, c'est un droit», monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES JUIFS ÉTHIOPIENS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, hier, le monde a été témoin d'un geste humanitaire épatant de la part d'Israël envers la tribu juive perdue et isolée d'Éthiopie, les falashas, mot qui signifie «ceux du dehors». Israël a ramené au pays 14 500 hommes, femmes et enfants dans une audacieuse opération de réunification qui a mis fin pour ces familles à 3 000 ans d'exil. Dans une opération aérienne audacieuse, exécutée en 36 heures grâce à une logistique complexe, jusqu'à 28 avions ont fait la navette entre l'Éthiopie et la mère patrie, Israël.

Cette entreprise est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée à un moment de son histoire où un taux de chômage très élevé et la nécessité d'intégrer une foule d'immigrants russes causent de sérieux problèmes en Israël. Elle se veut un message d'espoir de la part d'une petite démocratie que ni la race, ni la couleur, ni les croyances n'empêcheront de répondre à l'appel de ses frères et soeurs, où qu'ils se trouvent.

Ce message est d'autant plus important qu'ils est lancé aujourd'hui, dans un monde dont l'égoïsme est la loi. Je voudrais que tous se demandent quel autre pays pourrait ou voudrait entreprendre une telle mission ou le ferait en effet. Que cette opération couronnée de succès nous enrichisse et nous épanouisse tous. Yasher Koach.

* * *

LA BASE DES FORCES CANADIENNES À CALGARY

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, la base des Forces canadiennes à Calgary contribue de façon significative au maintien des capacités de défence du Canada. Non seulement elle devrait continuer à faire partie de notre réseau de défense stratégique, mais elle devrait être améliorée et renforcée.

Au fur et à mesure que nos besoins de défense vont évoluer, il importera de plus en plus que les forces stratégiques du Canada soient concentrées et bien positionnées de façon à satisfaire promptement et efficacement aux besoins nationaux et internationaux.

La base des Forces canadiennes à Calgary, au coeur des provinces de l'Ouest, est particulièrement bien adaptée pour réagir immédiatement dans notre région. La ville de Calgary offre une infrastructure et un appui communautaire de première qualité à la base. Il s'ensuit que celle-ci peut se concentrer sur la satisfaction de ses exigences opérationnelles et être l'une des plus efficaces au pays.

J'exhorte le ministre de la Défense nationale à reconnaître, s'il envisage jamais de consolider les bases, l'importance pour l'ouest du Canada de la base des Forces canadiennes à Calgary et en particulier les relations mutuellement avantageuses qu'elle entretient avec la ville de Calgary.

* * *

LES MINES DE CHARBON

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): La Westray Coal Mine, dans la circonscription provinciale conservatrice de Pictou-Est, est située en plein pays du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Don Cameron.

La Westray Coal Mine a conclu avec le gouvernement néo-écossais un contrat par lequel elle va lui fournir 300 000 tonnes de charbon sur 15 ans.

Cette transaction a reçu l'appui du gouvernement fédéral. C'est un des meilleurs exemples du système de la libre entreprise. Il s'agit de 300 000 tonnes de charbon qui proviendront d'une mine se trouvant en conflit direct avec la Société de développement du Cap-Breton, située sur l'île du Cap-Breton.

Ce qui est révoltant dans cette affaire, c'est que les 300 000 tonnes de charbon sont garanties par le gouvernement néo-écossais même si ce n'est pas lui qui les produira. Quel magnifique exercice de libre entreprise de la part des conservateurs fédéraux de Brian Mulroney et du premier ministre de la Nouvelle-Écosse! Honte aux deux Parlements en question!

* * *

L'IMMIGRATION

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé dernièrement du traitement de certaines demandes d'immigration.

La semaine dernière, le canal anglais de Radio-Canada a diffusé une émission sur un rapport d'enquête traitant de la conduite d'un consultant en immigration, à Winnipeg.

Par suite de cette émission, trois enquêtes ont été effectuées sur trois personnes liées à cette affaire.

Mais aucune règle ne régit la conduite des consultants en immigration. Ils risquent donc d'abuser de bien des immigrants ou immigrants éventuels qui ont subi des revers avec l'immigration du Canada et qui craignent d'être encore une fois victimes du système.

Je prie le ministre de l'Immigration de communiquer avec ses homologues provinciaux et de tenter de mettre un peu d'ordre dans ce chaos.

* * *

LA BIRMANIE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, aujourd'hui, une manifestation des amis canadiens de la Birmanie a souligné le premier anniversaire de l'élection dans ce pays de 457 représentants d'un parti d'opposition, soit plus de 80 p. 100 de l'ensemble des sièges du Parlement.

Selon Amnistie internationale et le département d'État américain, cette étonnante victoire démocratique a été contrée par les partisans militaires de l'ancienne dictature.

Les militaires ont refusé à ces membres de l'opposition tout accès à leur siège au Parlement. Plus de 70 d'entre eux sont allés rejoindre en prison des centaines de chefs de partis de l'opposition.

Le Canada continue néanmoins de reconnaître ce régime militaire illégal et violent. Petro-Canada, dont le gouvernement du Canada est l'unique actionnaire, a un contrat d'extraction du pétrole en Birmanie, au profit de l'armée de ce pays.

Je prie instamment notre gouvernement de condamner publiquement cette attaque militaire du gouvernement parlementaire de Birmanie, de reconnaître le gouvernement légitimement élu, de priver cette dictature militaire de sa reconnaissance et d'amener Petro-Canada à briser son contrat avec cette dictature.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-NORD INC.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la société Radio-Nord en Abitibi—Témiscamingue met en place un projet de restructuration du réseau de radio MA et du service de l'information.

La population de la grande région de l'Abitibi—Témiscamingue va perdre les bulletins de nouvelles de la télévision durant la période estivale.

La société Radio-Nord ne veut pas mettre en place la proposition de redéploiement du temps partagé à l'ensemble du personnel. Le syndicat était prêt à faire des concessions de l'ordre de 20 p. 100 à l'ensemble des employés.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, la région de l'Abitibi—Témiscamingue perd un droit de parole à la télévision et au réseau de la radio MA de Radio-Nord Inc.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la semaine dernière, l'Office national de l'énergie a décidé d'accéder à la demande d'exportation d'électricité d'Hydro-Ontario pour trois ans au lieu de quinze, ce dont il y a lieu de se réjouir. La société Hydro-Ontario ne pouvait en effet préciser à l'office comment l'énergie serait produite ni quelles en seraient les répercussions sur l'environnement.

L'Office national de l'énergie a pris la bonne décision. Si notre économie dépend de plus en plus des exportations d'électricité, le Canada continuera de détériorer, voire de détruire son environnement pour satisfaire aux besoins insatiables de ses voisins énergivores du Sud.

Nous devrions plutôt appuyer les Américains qui partagent une optique d'autosuffisance énergétique par des mesures de conservation, d'efficacité et d'exploitation de ressources renouvelables comme la biomasse. Nous devrions suivre leur exemple au Canada.

* * *

LE BUDGET DE L'ONTARIO

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, alors que la plupart des provinces s'efforcent de limiter leurs dépenses et de réduire le fardeau fiscal des contribuables, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a décidé de dépenser 9,9 milliards de dollars qu'il n'a pas pour stimuler artificiellement la croissance économique.

Après de longs mois de gestion financière prudente pour lutter contre l'inflation, les taux d'intérêt commencent à baisser, et de nombreux économistes prévoient que la reprise débutera durant le deuxième semestre de l'année.

Alors que la plupart des provinces s'efforcent de limiter leurs dépenses et de réduire le fardeau des contribuables, pareil budget menace de provoquer une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Les Ontariens ne seront pas les seuls à faire les frais de ces dépenses extravagantes; si l'économie connaît une croissance trop rapide, les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt élevés se manifesteront à nouveau et étoufferont la croissance dans des provinces comme le Nouveau-Brunswick, où l'économie n'est pas aussi forte ni aussi diversifiée.

Questions orales

L'INAUGURATION DE L'AMBASSADE AU JAPON

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai ici une copie brouillon du menu de l'extravagant buffet offert par le premier ministre à l'occasion de l'inauguration de l'ambassade du Canada à Tokyo. On offrait sur une table une longe de boeuf musqué accompagnée de saucisses cocktail de faisan et, sur une autre, des brochettes de dindon sauvage dans une sauce aux amandes hachées. Si ces mets ne flattaient pas votre palais, vous pouviez toujours passer à une autre table sur laquelle on offrait de l'omble fumé dans une sauce moutarde à l'aneth, sans parler des tables de desserts chargées de crêpes aux pêches dans du whisky ou de gelée de vin dans des cônes en forme de tulipe.

Seuls quelques privilégiés ont assisté à ce festin. L'automne dernier, par comparaison, 225 000 enfants canadiens ont dû se rabattre sur les soupes populaires, les banques alimentaires ou les petits déjeuners servis à l'école. Comprennent-ils pourquoi ce gouvernement estime qu'il valait mieux utiliser l'argent des contribuables pour ces prodigalités à Tokyo que pour réduire la pauvreté chez les enfants? Les 6 671 Canadiens qui ont fait faillite en avril n'étaient pas du nombre des quelques veinards rassemblés à notre somptueuse ambassade de Tokyo; eux et leurs familles peuvent espérer des repas qui ne se compareront absolument pas au buffet du premier ministre.

Les Canadiens ne sont pas du tout contents de l'inconscience du gouvernement.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, c'est la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, une période qui sert à reconnaître la contribution des handicapés canadiens à la vie de notre pays. C'est aussi l'occasion pour les Canadiens de toutes les couches de la société de s'associer et de s'engager de nouveau à supprimer les obstacles tant physiques que psychologiques qui empêchent encore les personnes handicapées de participer pleinement à la société.

Cette année, la semaine a pour thème «L'accès, c'est un droit!» Les personnes handicapées ont tout autant le droit que tous les autres Canadiens de participer pleinement à la vie sociale et économique de notre pays.

Le gouvernement fédéral est tout à fait conscient de la nécessité d'offrir l'égalité des chances aux Canadiens handicapés, une ressource humaine que nous ne pouvons nous permettre de négliger.

En 1985, le premier ministre avait publié la déclaration du Canada sur la Décennie des personnes handicapées parrainée par les Nations-Unies. Depuis lors, le gouvernement a su donner l'exemple sur les questions touchant les personnes handicapées.

Alors que la décennie des personnes handicapées déclarée par le gouvernement canadien tire à sa fin en 1992, il est rassurant de constater l'engagement inébranlable de ce dernier. Je fais appel à tous les Canadiens pour qu'il se joigne au gouvernement afin de poursuivre l'objectif qu'il s'est fixé quant à la pleine participation et à l'égalité de tous les citoyens.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Le nombre de personnes en recherche d'emploi au Québec est passé de 346 000 en mars 1990 à 468 000 en mars 1991. Pendant la même période, monsieur le Président, le taux officiel de chômage est passé de 10,4 p. 100 à 13,9 p. 100. C'est le groupe des jeunes hommes qui est le plus touché avec un taux de chômage de près de 24,4 p. 100.

Qu'est-ce que le gouvernement conservateur entend faire de concret pour aider ce quelque demi-million de Québécois et Québécoises qui se cherchent désespérément de l'emploi?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question que soulève le député est vraiment importante pour nos jeunes étudiants à travers tout le pays.

C'est pourquoi, dans le cadre du Programme Défi 91 cette année, nous allons consacrer plus de 28 millions de dollars pour encourager les secteurs privé et public, parce que la responsabilité d'essayer d'aider nos jeunes à s'occuper durant l'été et de gagner un revenu incombe non seulement au gouvernement, mais au secteur privé, d'ordre privé et public.

C'est la raison pour laquelle, encore une fois cette année, ces quelque 28 millions de dollars seront investis dans le secteur étudiant afin d'aider ces jeunes-là à se trouver des emplois.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Celui-ci a certainement reçu cette brochure offensive contre la récession, publiée par la Confédération des syndicats nationaux.

En fin de semaine, vendredi, le caucus libéral du Québec a rencontré la CSN pour discuter de la crise économique. Est-ce que le ministre est conscient que même si cette brochure a été envoyée à tous les ministres du gouvernement conservateur et à tous les collègues du Québec, ils n'ont pas encore répondu pour rencontrer la CSN? Ce n'est pas de vagues espoirs que ceux qui sont en chômage veulent, c'est un programme concret et précis pour régler la crise du chômage.

Est-ce que le ministre est prêt à mettre en application les six propositions concrètes de la CSN pour régler la crise économique au Québec?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à mon honorable collègue à savoir si je peux commenter sur les six propositions qu'il vient de mentionner.

Ce que je peux lui dire toutefois, c'est que si on veut au Canada essayer de retrouver l'élan économique qui va permettre de créer les emplois pour que jeunes, moins jeunes et tout le monde puissent avoir un emploi au Canada, il faut d'abord s'attaquer aux problèmes structuraux de notre économie qui ont été adressés dans le dernier budget de mon collègue, maintenant ministre du Commerce extérieur et de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

On peut continuer d'essayer de faire accroire aux gens qu'on va pouvoir corriger le problème en lui garrochant de l'argent, mais le gouvernement a prouvé, durant le dernier mandat, que c'est en prenant des mesures structurelles qu'on pourrait le mieux assurer des emplois viables pour tout le monde à l'avenir. Et c'est ce qu'on a l'intention de faire, monsieur le Président.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il est évident que de la façon dont le ministre vient de répondre, avec les hésitations qu'il a dans la voix, il est clair que son gouvernement piétine et surtout, plus particulièrement, depuis que le libre-échange a été signé avec les Américains.

Les gens de la CSN nous ont fait part, en fin de semaine, à quel point Montréal a l'air d'une ville bombardée, avec des industries, dans des secteurs importants de Montréal, qui sont fermées en conséquence directe du Traité de libre-échange avec les États-Unis.

Il y a quelque 7 602 emplois perdus à Montréal directement à cause du libre-échange. Qu'est-ce que le ministre va faire pour régler cette question et comment va-t-il donner des emplois à ces 7 602 travailleurs qui ont été directement affectés et qui n'ont aucunement été aidés par ce gouvernement à la suite de la mise en marche du Traité de libre-échange avec les États-Unis? Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le plaidoyer du député est un retour aux initiatives de *local improvement jobs*, de création d'emplois nuageux pour essayer de faire accroire au monde que les choses vont bien, eh bien, on ne fera pas cela.

La stratégie d'emploi que le gouvernement a mise de l'avant vise exactement à essayer d'aider nos travailleurs à s'adapter aux changements du marché.

Le député aime clamer à plein cri que ces mises à pied-là sont le résultat du libre-échange. Je pourrais faire le contraire ici et donner des listes d'activités économiques que je pourrais qualifier de résultat du libre-échange.

Écoutez, monsieur le Président, c'est comme durant une tempête: le premier ministre aime dire aux vents ou aux vagues, que les vagues baissent et que le vent arrête, mais cela n'arrêtera pas. On ne peut pas tout simplement, unilatéralement essayer de montrer que la réalité n'est pas là.

Il sait exactement ce dont je veux parler et c'est pourquoi nous allons continuer à implanter les programmes qui sont en place afin d'aider les travailleurs et non pas les visées politiques du député.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hapag-Lloyd, un grand expéditeur international de conteneurs, a annoncé qu'il retirait la plupart de son trafic au port de Halifax à cause du tarif ferroviaire prohibitif imposé par le monopole du CN.

Cette décision va entraîner la perte de centaines d'emplois et de plus de 20 millions de dollars pour l'économie locale.

Je demande au ministre s'il est disposé aujourd'hui à prendre les mesures nécessaires pour obliger le CN à diminuer ses tarifs et s'il va ordonner à l'Office national des transports de conduire une enquête approfondie sur le barème des tarifs imposés par le CN au Canada atlantique, ou bien va-t-on rester les bras croisés à attendre que le port de Halifax sombre dans une mer d'indifférence gouvernementale.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, malheureusement, le principe sur lequel reposent les questions du député est erroné. La situation qui cause des difficultés au port de Halifax est le problème de surcapacité en haute mer entre les diverses compagnies de navigation. Il ne s'agit pas d'un problème de tarif ferroviaire entre Halifax et Montréal.

Ces compagnies de navigation ont pris une décision fondée sur l'économie des océans. En fait, un fonctionnaire du port de Halifax a déclaré que, même si le CN avait réduit ses tarifs à zéro, cela n'aurait pas empêché la décision prise par Hapag-Lloyd et ACL de retirer un certain trafic.

Nous collaborons avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le CN pour essayer de résoudre ces problèmes, notamment par des discussions au sujet de wagons porte-conteneurs à deux niveaux qui permettraient de réaliser certaines économies. Nous poursuivrons nos efforts pour voir si l'on peut trouver une solution à cette situation que nous regrettons assurément et à laquelle nous avons l'intention de remédier.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le ministre parle de ramener à zéro les tarifs du CN. Ce serait peut-être une bonne idée d'essayer.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Pendant longtemps, le Canadien Pacifique a profité des subventions du gouvernement fédéral et celles-ci l'ont aidé, entre autres choses, à faire l'acquisition du Delaware and Hudson Railroad, aux États-Unis. Grâce aux tarifs qu'il offre, ce chemin de fer incite des entreprises à délaisser le port de Halifax pour celui de New York.

Quand le gouvernement créera-t-il enfin le climat qui permettra aux Canadiens de souffler? Quand modifiera-t-il les structures de la fiscalité? Quand mettra-t-il enfin le port de Halifax sur le même pied que les autres?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, chaque fois que le gouvernement a tenté de modifier les structures de la fiscalité au Canada, il s'est heurté à une opposition extrêmement féroce et tenace de la part des députés d'en face. Ce qui est certainement un changement, c'est d'entendre une députée de l'opposition dire qu'elle veut que le régime fiscal soit modifié.

La géographie est un autre facteur qui complique le problème. La ville de Halifax est plus éloignée du centre du Canada et des marchés américains que New York. C'est un facteur avec lequel il nous faut composer. Le problème que nous nous efforçons maintenant de régler à Halifax n'a pas été créé par le gouvernement, mais par la surcapacité des installations d'expédition dans l'Atlantique nord et cela, aucun gouvernement ne peut y faire quoi que ce soit.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la personne agissant comme premier ministre suppléant aujourd'hui. Le premier ministre a décrit son voyage en Asie comme une mission devant permettre d'accroître le commerce ici au Canada et, lors du discours du Trône, il a exhorté les députés à ne pas faire preuve de partialité politique. Pourtant, à l'occasion de son premier voyage à l'extérieur du pays après le discours du Trône, il pose la question magique et il lit dans les pensées des hommes d'affaires chinois tout en s'attaquant à l'Ontario. La question que je voudrais poser au premier ministre suppléant est la suivante: Pourquoi le gouvernement met-il en péril des investissements commerciaux au Canada en discréditant l'Ontario qui est la province ayant le plus souffert de ses politiques économiques?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement du Canada ne sont pas responsables du budget de l'Ontario. Nous avons simplement rendu compte de celui-ci.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Il a fait davantage que rendre compte du budget de l'Ontario. En fait, il a lu dans les pensées des hommes d'affaires asiatiques et il en est venu à la conclusion que le déficit de l'Ontario constituait le problème le plus important qu'ils avaient à l'esprit. M. Nakawasa, le président de l'Association des hommes d'affaires japonais, a cependant déclaré: «Non, ce n'est pas vrai». M. Tom d'Aquino a révélé qu'il était présent là-bas depuis 24 heures et qu'il n'avait entendu personne parler de l'Ontario. Voici donc la question que

je pose au premier ministre suppléant: Comment concilie-t-il cette flagrante démonstration de partialité politique avec les nombreuses déclarations faites par le gouvernement—entre autres dans le discours du Trône—, selon lesquelles nous ne devrions pas faire preuve d'autant de partialité politique dans nos commentaires à la Chambre et à l'extérieur de celle-ci?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): M. Lo Yuk Sui, identifié par personne d'autre que Julian Beltrame comme un homme d'affaires de Hong Kong, a déclaré, et je cite l'article en question: «Lo a aussi critiqué le récent déficit budgétaire de dix milliards de dollars de l'Ontario et déclaré qu'il n'aurait peut-être pas investi dans l'immobilier s'il avait su que le NDP hausserait les impôts.»

À mon avis, il est important que nous comprenions tous que les mesures que nous prenons ici au Canada ont des conséquences à l'échelle internationale.

[*Français*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Ma question s'adresse au vice-premier ministre, monsieur le Président. Ce voyage est caractérisé par les mauvaises blagues du premier ministre sur les réfugiés, par ses attaques contre son propre pays, et par les extravagances et les somptuosités. Le vice-premier ministre conviendra-t-il que les contribuables n'ont pas à payer pour un voyage dont le seul but apparent est celui de la partisanerie?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Ce n'était pas l'objectif du voyage. Ce n'était pas la caractéristique du voyage.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur le même sujet. Le premier ministre a prétendu qu'il s'en allait en Asie à titre de représentant de commerce en chef pour le Canada. Tout ce qu'il a réussi à faire, c'est ternir délibérément la réputation d'une province qui constitue pourtant le bastion manufacturier du pays et qui est aux prises avec des difficultés énormes. Oui, j'ai une question. La voici d'ailleurs: Au moment où des milliers et des milliers d'Ontariens ont besoin d'un emploi, pourquoi le premier ministre ternit-il l'économie de l'Ontario à des fins bassement politiques?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le premier ministre n'est pas coupable de ce que l'accuse la députée.

• (1430)

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, on sait que le premier ministre lui-même a véhiculé, au Japon et à Hong Kong, un mensonge. Il a prétendu que les hommes et les femmes d'affaires. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Que la députée pose sa question. Je ne tolérerai pas pareil préambule.

[*Français*]

Mme Copps: Voici donc ma question: Pourquoi le premier ministre prétend-il que ce sont les politiques économiques de l'Ontario qui nuisent au développement du Canada, quand il sait fort bien que ce qui nous nuit actuellement, ce sont les politiques économiques du gouvernement du Canada?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, une partie du problème avec lequel le Canada doit faire face au Canada est un problème de réputation, un problème qui peut affecter l'investissement étranger, créé par le budget du gouvernement de l'Ontario. Je crois que c'est juste pour le premier ministre du Canada d'indiquer cette réalité parmi d'autres réalités qu'il a mentionnées dans le contexte d'une série de conversations ayant comme objectif et pour effet la promotion du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser des questions portant sur le même sujet à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est aussi une députée de l'Ontario où l'on compte actuellement plus de 500 000 chômeurs.

Compte tenu que les propos du premier ministre ont été complètement rejetés par les représentants du Japon qu'il a rencontrés, la secrétaire d'État est-elle prête à démentir les déclarations du premier ministre au Japon?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur le Président.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je suis persuadé que les électeurs du ministre seront très heureux et surpris de savoir exactement dans quelle mesure le ministre défend leurs intérêts.

Je voudrais poser à nouveau au ministre cette question. Étant donné que les représentants japonais et les représentants du secteur privé au Canada, comme Thomas d'Aquino, dirigeant du Conseil canadien des chefs d'entreprises, ont confirmé qu'on n'avait pas soulevé cette question lors des discussions, et étant donné que celle–ci pourrait nuire et nuit, en fait, énormément aux investissements au Canada, quelles mesures le ministre entend–il prendre pour corriger cette très grave erreur de notre premier ministre?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me trouvais à Hong Kong et au Japon en novembre dernier. Je me suis entretenu avec des investisseurs aux deux endroits et ils m'ont dit voir d'un très bon oeil nos diverses politiques portant sur la réduction du déficit, la signature de l'Accord de libre–échange avec les États–Unis et l'application de la taxe sur les produits et services qui nous rendra plus compétitifs en tant que pays aux yeux des gens qui veulent venir investir au Canada; il approuvaient nos politiques tendant à accroître nos débouchés commerciaux, à améliorer notre réglementation et à privatiser certaines entreprises. Toutes ces politiques sont très bien perçues par les investisseurs de Hong Kong et du Japon, et c'était là l'objet du discours du premier ministre aux deux endroits.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Ma question s'adresse au vice–premier ministre.

Étant donné qu'il sait fort bien que les investisseurs asiatiques ont un préjugé extrêmement favorable à l'égard du Canada et que les Japonais investissent d'énormes sommes dans toutes les régions du pays, surtout sur la côte ouest, croit–il qu'il convenait que le premier ministre du Canada décide délibérément de faire une mauvaise réputation à l'une des régions les plus importantes de notre pays? Qu'en pense ces rustres d'en face?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que le premier ministre a fait.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, étant donné cette brève réponse, je voudrais poser la question supplémentaire suivante: Lorsque le premier ministre se rend à l'étranger pour promouvoir la vente de nos produits sur le marché mondial, n'est–on pas en droit d'attendre de notre premier dirigeant qu'il représente toutes les régions du Canada, malgré peut–être certaines préférences personnelles?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, lorsqu'il est à l'étranger, le premier ministre se doit de représenter toutes les régions du Canada, et c'est ce qu'il fait. Par contre, lorsqu'ils formulent des observations sur les activités du premier ministre ou, en fait, d'autres personnes à l'étranger, les députés doivent également s'en tenir aux faits et ne pas essayer de les dénaturer dans cette enceinte à des fins politiques.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte–Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice–premier ministre. Il y a une demi–heure, je regardais à la télévision du réseau d'État le premier ministre déclarer que les Japonais étaient très préoccupés par le déficit annuel de l'Ontario et que cela avait pour effet de décourager les Asiatiques d'investir au Canada. Immédiatement après, j'entendais M. Tom d'Aquino, qui accompagne le premier ministre, déclarer qu'il n'avait nullement été question du déficit de l'Ontario. Le principal représentant commercial japonais a affirmé que la question n'avait pas été soulevée et qu'elle ne posait aucun problème.

Ma question au ministre est la suivante et elle est sérieuse. Pourquoi le premier ministre du Canada a–t–il déclaré publiquement, et en Asie devant des investisseurs éventuels, que le déficit était une source de préoccupation et faisait obstacle aux investissements, alors que les officiels canadiens et japonais ont déclaré qu'il n'en avait nullement été question? Pourquoi le premier ministre a–t–il tenu ces propos?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, tout député de cette Chambre qui a déja eu affaire à des investisseurs internationaux sait que depuis l'adoption de certaines mesures, notamment la création de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le Programme énergétique national et l'accumulation constante du déficit national, les investisseurs au Japon et ailleurs sont vraiment préoccupés par l'état du marché canadien de l'investissement.

Le gouvernement a toujours essayé, malgré les difficultés, la controverse et l'opposition des députés de l'autre côté, de dissiper ces craintes, afin que le Canada continue de mériter la confiance des investisseurs de partout dans le monde.

Cette confiance est essentielle à une province comme la sienne et la mienne ainsi qu'à l'ensemble du Canada. Il est donc normal que le premier ministre, qui a été élu pour essayer d'amener les autres pays à avoir confiance

dans le Canada et à y investir, continue d'agir comme il le fait lorsqu'il se trouve à l'étranger.

J'espère que les députés du Nouveau Parti démocratique et leurs alliés du Parti libéral, qui essaient de défendre le budget de M. Rae, essaieront de voir dans une perspective plus large ce que le premier. . .

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, les députés de ce parti n'entendent pas défendre le budget Rae. Ils veulent défendre les quelque 1,5 million de Canadiens qui cherchent de l'emploi.

Nous trouvons choquant qu'un premier ministre, le premier représentant de commerce de son pays, aille dire aux investisseurs de se tenir loin du Canada.

Je voudrais poser au vice-premier ministre une question très directe: Souscrirait-il aux propos du premier ministre du Canada et recommanderait-il aux investisseurs asiatiques d'éviter l'Ontario et le marché canadien de l'investissement? Donnerait-il, comme l'a fait le premier ministre, un conseil aussi choquant?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, depuis que le premier ministre a été élu à la tête du gouvernement, j'ai appuyé toutes les mesures qu'il a prises pour améliorer la réputation du Canada sur le plan de la stabilité économique, en vue d'attirer les investissements canadiens et étrangers, et ce, justement pour nous permettre de continuer de créer des emplois au Canada. Notre gouvernement a, sur ce chapitre, l'un des meilleurs dossiers de l'histoire du Canada.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Il ne nous a toujours pas donné d'explication claire et convaincante au sujet de la déclaration du premier ministre, qui a dit au Japon: «De toute évidence, la question des finances publiques est le facteur le plus important dans toute décision des Japonais». Cependant, le chef de l'énorme association des fabricants japonais, la Keidanren, disait que ce n'était pas le cas et que ce qui les préoccupait, c'était la rentabilité.

Est-ce que le premier ministre suppléant pourrait nous donner une explication, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je pense que le député, lors d'incarnations antérieures, a rencontré la Keidanren. Il est certain qu'elle le connaissait et qu'elle savait ce qu'il faisait. Pour ma part, j'ai rencontré les représentants de la Keidanren, et mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, les a rencontrés lui aussi. Nous savons, tout comme le premier ministre, que les Japonais s'inquiètent profondément du climat économique de notre pays.

• (1440)

Le député sait également qu'en raison des changements apportés par notre gouvernement, en particulier à l'Agence d'examen de l'investissement étranger que le député a créé, il y a eu au moins deux importantes missions d'investissement de la part de représentants de la Keidanren et d'autres organisations, précisément pour voir quel était le climat économique au Canada. Évidemment que cela les intéresse. Toutes leurs activités et tous nos contacts avec eux au cours des dernières années, tout comme les siens, j'en suis sûr, confirment cela.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander ceci au ministre: Si les Japonais sont tellement intéressés à la question des finances publiques, comment peut-il expliquer que le premier ministre ait pris l'initiative de la mentionner lors d'un dîner, alors qu'eux-même ne l'avaient pas soulevée? On ne peut vraiment pas dire qu'elle les inquiétait, n'est-ce pas?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je ne sais pas ce qui amène les deux partis d'opposition, ce lundi après-midi. . .

Mme Copps: Le 1,5 million de chômeurs canadiens.

M. Clark (Yellowhead): Oui. Nous nous intéressons au 1,5 million de chômeurs canadiens, mais nous savons que pour améliorer la situation, il faut un climat économique qui attire les investissements, et c'est ce que nous essayons de créer.

Questions orales

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Les syndicats et les administrateurs de l'industrie sidérurgique canadienne se trouvent à Ottawa aujourd'hui. Nous savons tous que cette industrie est en danger.

Le ministre n'est pas sans savoir que la part américaine du marché canadien a triplé et que notre part du marché américain a été réduite de moitié ces dernières années. Voici l'occasion pour le gouvernement actuel d'aider l'Ontario, au lieu de critiquer cette province.

Le ministre exigera-t-il que les producteurs d'acier aux États-Unis restreignent volontairement leurs exportations à destination de notre pays, comme nous l'avons fait vers leur pays en 1986? Exigera-t-il des mesures de réciprocité?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce international): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, je rencontrerai ce groupe cet après-midi. Je suppose qu'il s'agira de l'une des questions que soulèveront les membres de l'industrie sidérurgique.

Je tiens à mettre en garde le député contre la mesure qu'il vient de proposer. Bien qu'à l'heure actuelle, la hausse des exportations en provenance des États-Unis cause certaines difficultés, elles sont en bonne partie le résultat des grèves prolongées que nous avons connues l'année dernière, pendant l'été et le début de l'automne. À cet égard, nous sommes très heureux d'apprendre que Stelco a annoncé le rappel de 1 500 travailleurs au cours du prochain mois ou des six prochaines semaines, ce qui indique une pénétration plus forte du marché par la société sidérurgique du Canada.

Il faut également se rendre compte que la mesure proposée par le député constitue une arme à double tranchant. Nous avons lutté contre les restrictions volontaires sur le marché américain, et je m'attends à ce que le député nous appuie dans la poursuite d'une telle initiative.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, à mon avis, cette arme n'a qu'un seul tranchant, toujours dirigé contre les métallurgistes canadiens.

Les Métallurgistes unis d'Amérique envisagent la possibilité du rachat de l'Algoma Steel par les employés, une formule maintenant courante aux États-Unis.

Le ministre appuiera-t-il cette formule de rachat par les employés et recommandera-t-il à son collègue, le ministre des Finances, des mesures financières destinées à promouvoir une telle initiative?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce international): À titre personnel, j'appuie l'actionnariat des employés. Je considère qu'il s'agit d'un élément très positif du fonctionnement de toute entreprise. En principe, je n'ai donc rien à y redire. Quant à savoir si mon collègue, le ministre des Finances, appuierait une telle mesure à l'aide de stimulants fiscaux ou d'autres moyens semblables, c'est une question que je lui adresse. Il voudra peut-être répondre à mon collègue d'en face.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, comme le premier ministre ne connaît pas la politique gouvernementale, il serait peut-être préférable de passer à un autre sujet. Étant donné que le premier ministre s'est solennellement engagé à accepter des milliers de nouveaux réfugiés vietnamiens, le ministre de l'Immigration augmentera-t-il le quota des réfugiés pris en charge par le gouvernement de même que le financement accordé à ce programme?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a déclaré la semaine dernière, le problème des réfugiés est universel, et nous devons tous participer à sa solution. Le Canada est un chef de file quand il s'agit de réinstaller des réfugiés et, en vertu de son programme quinquennal que mentionnait le premier ministre, le Canada continuera à être un chef de file et à faire davantage.

Je rappelle au député que le programme quinquennal, déposé à la Chambre par mon prédécesseur, prévoyait une hausse du nombre d'immigrants au Canada, et c'est à cela que le premier ministre se rapportait.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, la seule chose que le premier ministre a faite correctement jusqu'ici dans ce voyage à l'étranger, c'est de ne pas égarer ses bagages.

Le ministre se rappellera qu'en novembre dernier à peine, son prédécesseur avait annoncé à la Chambre que

le Canada accueillerait 13 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement. Or, les statistiques sur les arrivées au cours des cinq premiers mois de l'année en cours indiquent que le gouvernement ne respecte pas les responsabilités humanitaires qu'il avait lui-même fixées. Comment le ministre de l'Immigration peut-il s'attendre à ce que le Canada accueille des milliers de nouveaux réfugiés pris en charge par le gouvernement, conformément à l'engagement pris par le premier ministre, quand ce gouvernement réduit le quota et le financement? Le ministre a des explications à fournir.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, est-il juste de dire que nous effectuons des réductions alors qu'en fait, il est clair que, cette année, le Canada accueillera 13 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement?

M. Keyes: Vous n'avez pas respecté le quota fixé.

M. Valcourt: Eh bien, vous remarquerez que l'année n'est pas encore terminée.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Jeunesse. Étant donné que le gouvernement réduit ses paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement, nos étudiants devront débourser plus pour leurs frais de scolarité et, à cause de la TPS, pour leurs manuels scolaires. Le ministre augmentera-t-il le budget annuel des emplois d'été pour étudiants et rouvrira-t-il immédiatement les cinq centres d'emploi pour étudiants qui ont été fermés le mois dernier?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le budget du programme Défi a été augmenté cette année.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, on ne peut pas dire que le programme Défi est un grand succès. Dans bien des régions du Canada, le taux de chômage des étudiants est deux ou trois fois plus élevé que les moyennes annuelles des dernières années. Je veux parler en particulier des élèves du secondaire.

Le ministre mettra-t-il sur pied un programme conçu spécialement pour aider les élèves du secondaire à obtenir des emplois d'été parce que beaucoup d'entre eux iront dans nos universités et feront face à un avenir très sombre s'ils n'obtiennent pas ces emplois?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je recommande à mon collègue de s'informer au sujet des programmes du gouvernement. Nous avons justement un programme qui donne la priorité aux élèves du secondaire. J'ai annoncé récemment l'ouverture de plus de 400 centres d'emplois d'été destinés surtout aux élèves du secondaire.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, curieusement, ma question s'adresse au ministre des Pêches, qui a répondu à une question adressée par les députés de Halifax et de Dartmouth au ministre des Transports, lequel est présent à la Chambre. J'espère que le ministre des Pêches répondait à cette question en sa qualité de ministre responsable de l'APECA. Sinon, je pense que nous devrions invoquer le Règlement à un moment donné pour savoir ce qui se passe.

Même si le ministre des Transports était présent à la Chambre, si l'on présume que le ministre des Pêches répondait au nom de l'APECA et que l'on accepte en partie sa réponse au sujet de la situation mondiale, le ministre sait-il, puisque le député de Halifax-Ouest l'a informé, qu'il y a trois ans, la Société du port de Halifax a présenté sa proposition et a prévenu le Comité des transports et d'autres ministres intéressés au sujet de la situation du port de Halifax par rapport à ceux de New York et de Montréal, en ce qui concerne le transport par conteneurs?

• (1450)

Le ministre responsable de l'APECA dira-t-il à la Chambre si cet organisme est prêt à dégager des fonds pour fournir le crédit-relais pour les wagons porte-conteneurs à deux niveaux? La société d'État du CN et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse sont-ils sur le point de s'entendre sur le financement de ces wagons dans le port de Halifax?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je me réjouis de répondre à une question d'un ancien collègue de ce côté-ci de la Chambre qui, comme d'habitude, a posé la seule question pertinente à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: La situation concernant le transport de conteneurs qui transitent par Halifax à destination de Montréal et vers l'Ouest n'est pas nouvelle.

On étudie cette possibilité depuis un certain temps, et le gouvernement du Canada, le CN, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les responsables du port de Halifax ont discuté entre eux afin de tenter de déterminer ce qu'ils peuvent faire pour éviter ou surmonter ce problème. Notamment, ils étudient toujours la question des wagons porte-conteneurs à deux niveaux.

En outre, on m'a rappelé qu'à plusieurs occasions, lorsque des députés de ce côté-ci de la Chambre ont tenté de faire des propositions au sujet des activités de la garde côtière, de l'utilisation de brise-glaces pour garder certaines rivières ouvertes et des frais d'usager, l'opposition officielle à la Chambre a vivement protesté.

À un moment donné, le député de la côte ouest de Terre-Neuve, soit celui de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, a bel et bien décidé de faire de l'obstruction pour empêcher l'imposition de ces frais d'usager. À une autre occasion, le député de Kingston. . .

M. le Président: Je crois que nous nous éloignons du sujet. Une brève question supplémentaire.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Très courte, monsieur le Président.

J'aurais voulu savoir ce qui est ressorti des discussions qui ont eu lieu il y a plusieurs années au sujet des fonds de l'APECA utilisés pour aider au financement de la construction de ponts permettant le passage de trains transportant des wagons porte-conteneurs à deux niveaux.

Puisque mon honorable ami a soulevé la question des frais d'utilisation, j'espérais qu'il avait parlé au ministre des Transports—ou qu'il vérifie lui-même—pour s'assurer que les frais destinés au pilotage payés à l'Administration de pilotage de l'Atlantique, puisque c'est maintenant elle qui est responsable, sont récupérés de la même manière qu'à l'Administration de pilotage des Laurentides, qui ne suit pas les lignes directrices du gouvernement.

Le ministre, ou le ministre des Transports, qui est le bon ministre dans cette affaire, pourrait-il faire un rapport à la Chambre à ce sujet?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je sais que je m'adresse à un bon député.

Quant à ces frais de pilotage, je vais d'abord m'informer sur ce qui s'est vraiment passé, et je ferai ensuite un rapport au député.

Quant à la question sur l'APECA, si celle-ci peut jouer un rôle utile dans cette affaire, elle le fera, comme elle le fait toujours au Canada atlantique.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les liaisons ferroviaires en régions éloignées font présentement l'objet d'une étude approfondie par Transports Canada et les gouvernements provinciaux intéressés.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui quand cette étude sera déposée publiquement et quand celle-ci sera terminée?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je réitère de nouveau mon admiration devant la persistance du député de l'Abitibi à s'occuper de cette importante question. Je veux l'assurer à nouveau à l'effet que nous avons effectivement reçu l'étude à laquelle il fait allusion et en même temps, nous avons reçu un rapport intérimaire de la Commission royale d'enquête sur le transport des passagers.

La Commission royale d'enquête fait des recommandations intérimaires concernant ce genre de lignes et nous serons sûrement en mesure de répondre à la question du député de l'Abitibi d'ici quelques semaines.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Cette semaine, 20 000 charges de sol contaminé et toxique seront enlevées par camion de l'emplacement de l'Expo, à Vancouver, et déversées sur des terres fédérales appartenant à la Fraser River Harbour Commission et situées à un kilomètre à peine des berges du fleuve Fraser.

Cette décision a été prise à huis clos, sans consultation aucune. Créer un dépotoir de matières toxiques à proximité d'une très importante zone de pêche est inacceptable. Créer un dépotoir de matières toxiques sur des terres fédérales situées à proximité de terres agricoles de première qualité est inacceptable.

Le ministre va-t-il bloquer immédiatement ce projet de dépotoir et entreprendre un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement? Annoncera-t-il en outre ses projets pour le nettoyage du fleuve Fraser conformément au Plan vert?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que les néo-démocrates sont finalement devenus des partisans du Plan vert, car ils ne l'étaient pas tout récemment encore.

Je me ferai un plaisir d'examiner la demande de la députée. En ce qui concerne la question précise qu'elle soulève à la Chambre, je crois savoir que la Fraser River Harbour Commission est en train de mener une première évaluation. À partir de cette évaluation, que j'examinerai avec plaisir, nous déciderons de la meilleure attitude à adopter en la matière.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le transport de ce sol toxique et contaminé doit débuter cette semaine. Il n'y a pas eu d'évaluation. Si cette terre est trop mauvaise pour le développement résidentiel et doit être retirée de l'emplacement de l'Expo, n'est-elle pas trop mauvaise aussi pour être déversée à un kilomètre des berges du fleuve Fraser, à proximité d'une très importante zone de pêche et de terres agricoles de première qualité dans la région du Grand Vancouver? Le ministre va-t-il bloquer ce déversement cette semaine et entreprendre dès aujourd'hui le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. Je crois savoir que la Fraser River Harbour Commission est en train d'effectuer une première évaluation du sol en question. Je me ferai vraiment un plaisir d'examiner son rapport dès que je le recevrai et d'agir en conséquence.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Vendredi dernier, en réponse à une question concernant la possibilité que le Canadien Pacifique fasse dévier des trains par les États-Unis, ce qui pourrait avoir pour effet d'éliminer le passage d'au moins 200 trains par année au Manitoba, au détriment de Winnipeg, Brandon et d'autres villes de l'Ouest, la ministre d'État a répondu: «Ce n'est pas au gouvernement qu'il incombe de prendre des décisions d'ordre commercial.»

Le ministre est-il au courant du fait que le Canadien Pacifique a reçu et continue de recevoir des centaines de millions de dollars en subventions, qui proviennent de l'argent des contribuables, afin d'améliorer les liaisons est-ouest pour le transport? Le ministre va-t-il intervenir immédiatement? Le ministre va-t-il rencontrer le président du Canadien Pacifique pour essayer de sauvegarder des emplois dans l'Ouest?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aurais préféré que le député ait été logique dans son examen de la situation. Il a dit dans sa question que le Canadien Pacifique touchait des subventions du gouvernement du Canada. Nous avons décidé, il y a très longtemps, que toutes les entreprises commerciales du Canada devaient être rentables afin de réduire le fardeau des subventions qui sont versées aux entreprises, par l'entremise du gouvernement, sur l'argent des contribuables.

Nous voulons en même temps que ces entreprises puissent être compétitives. Nous travaillons en étroite collaboration avec le CP, le CN et les autres industries du transport pour veiller à ce qu'ils soient capables de soutenir la concurrence.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'en conclus que le ministre va supprimer les subventions pour les céréales.

Par des politiques comme celles sur la déréglementation et la privatisation, le gouvernement continue à détruire les industries du transport routier et du transport ferroviaire de voyageurs. Pourquoi fait-il de même avec le système de transport de marchandises par trains?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député ne semble pas avoir bien saisi. Nous voulons que toutes les industries canadiennes soient compétitives et nous prenons toutes les mesures nécessaires pour nous assurer qu'elles le deviennent. Ce n'est qu'en étant compétitifs, que nous pourrons survivre et fournir des emplois aux Canadiens plutôt que de leur donner des emplois subventionnés.

* * *

• (1500)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation de l'Association parlementaire du Commonwealth, présidée par le très honorable lord Carlisle of Bucklow.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il y a un moment, nous avons entendu des questions venant de l'opposition qui étaient, selon moi, à la limite d'une attaque personnelle. Je pense que les auteurs de ces questions sont venus très près de prêter des intentions à certains ministres.

Il me semble que certaines de ces questions ne respectaient pas l'esprit de la Chambre, n'étaient pas conformes aux règles de Beauchesne et n'étaient certainement pas dans l'esprit du nouvel ordre que nous voulons instaurer à la Chambre des communes. J'espère qu'à l'avenir, ces députés choisiront leurs mots plus soigneusement, parce que je sais qu'ils sont soucieux de maintenir la réputation de la Chambre aux yeux du public.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA POURSUITE EN JUSTICE INTENTÉE PAR BERNARD ROY

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. Je veux informer la Chambre de la conclusion, ce mois-ci, d'une affaire qui a commencé en 1988, lorsque Bernard Roy, alors secrétaire personnel principal du premier ministre, m'a poursuivi en justice pour diffamation verbale, à la suite de déclarations que j'aurais faites à son égard à l'extérieur de la Chambre.

J'annonce à la Chambre que l'action a été rejetée au cours des dernières semaines et que mes frais d'avocat ont été payés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DE 1991-1992

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1992.

Sur un rappel au Règlement, la parole est au député de Cape Breton—Richmond-Est.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, nous avons quelques problèmes de ce côté-ci. Je pense que le microphone du ministre était fermé. Certains pourraient dire que les lumières du ministre ont perdu tout leur feu depuis quelque temps, mais je me garderai d'abonder dans leur sens.

Le ministre pourrait peut-être prendre la parole lorsque son microphone sera ouvert et parler lentement pour que ses collègues du premier rang et les députés d'en face puissent l'entendre.

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément aux paragraphes 81(5) et (6) du Règlement, je propose:

> Que le budget des dépenses supplémentaires (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992, déposé aujourd'hui, soit renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU QUINZIÈME RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'AIPLF

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le quinzième rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

* * *

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la premiere fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture.

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de modifier la Loi sur le ministère de l'Agriculture.

[*Traduction*]

Ce projet de loi vise à supprimer l'article de la loi qui permet au gouverneur en conseil d'attribuer des pouvoirs ou fonctions au ministre de l'Agriculture. Ces pouvoirs sont actuellement utilisés pour la création de nouveaux programmes. Dans Un rapport qu'il a déposé à la Chambre en 1989, si je ne m'abuse, le vérificateur général du Canada recommandait de supprimer ce pouvoir de la loi. C'est ce que fait ce projet de loi en obligeant le ministre à se présenter devant la Chambre s'il veut établir un nouveau programme agricole au lieu de le créer de son propre chef, sans disposer des pouvoirs nécessaires.

Voilà l'objet de la modification proposée à la loi, monsieur le Président. Il s'agit d'un projet de loi succinct et très simple qui plaira, je l'espère, à tous les députés.

[*Français*]

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1510)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition qui m'a été envoyée récemment par plusieurs fonctionnaires d'Agriculture Canada, en particulier de la station de recherches de Summerland. Elle est courte, monsieur le Président, et je vais la lire: «Attendu que le gouvernement a présenté un nouveau budget qui souligne la nécessité de faire des économies en cette période de récession, attendu que le gouvernement a imposé une augmentation de salaire de 0 p. 100 aux fonctionnaires pour 1991, et attendu que l'augmentation de salaire récente de 10 p. 100 accordée aux députés devrait être supprimée pour être conforme à cette politique de compression budgétaire, par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement d'accéder à leur demande susmentionnée.»

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur, de présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de la belle ville de Logan Lake, en Colombie-Britannique. Ceux-ci s'inquiètent de la décision prise par le gouvernement de réduire le financement de la Gendarmerie royale du Canada.

Les pétitionnaires font remarquer les diverses répercussions que cette décision a eues sur leur collectivité et en quoi elle risquerait en fait d'augmenter le taux de criminalité dans toute la région. Ils demandent au gouvernement du Canada de reconsidérer la question de la réduction de son financement à la GRC afin de donner à cette force de police le mandat et la capacité de continuer à jouer le rôle de seule force de police visible dans de nombreuses localités de la Colombie-Britannique et de rester un symbole durable de l'unité canadienne.

Affaires courantes

LES NORMES NATIONALES POUR L'ENSEIGNEMENT

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, cela fait plus de deux ans que je travaille à un projet qui demande au gouvernement fédéral d'adopter des normes nationales pour l'enseignement.

Nous avons fait circuler des pétitions d'un bout à l'autre du Canada, et je suis heureux aujourd'hui de présenter à la Chambre l'une d'entre elles. Les signataires sont originaires du Québec, de l'Ontario et d'autres provinces.

Je déposerai aujourd'hui cette pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Tous les pétitionnaires demandent au gouvernement de favoriser et d'encourager l'établissement de normes nationales d'enseignement après consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les enseignants, les syndicats, les parents, les élèves, les organismes de bénévoles et les simples particuliers.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Francis G. Leblanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je présente 59 pétitions comportant plus de 1 500 signatures d'habitants de Mabou (Nouvelle-Écosse), qui se battent pour conserver leur bureau de poste.

Mabou est une localité prospère depuis les années 1820, et son bureau de poste, qui dessert 410 ménages, est situé au coeur de cette fière collectivité et en est le centre névralgique. Les pétitionnaires veulent protester contre la fermeture de leur bureau de poste et demandent au gouvernement (1) de revenir sur sa décision et (2) d'assurer les habitants de la collectivité qu'ils ont leur mot à dire sur la façon dont les services postaux sont assurés dans leur localité, avant qu'une décision soit prise.

Le gouvernement ne peut plus désormais faire abstraction de l'opinion des Canadiens des régions rurales.

LES ENFANTS PAUVRES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais déposer une pétition provenant d'électeurs de ma circonscription et traitant de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le gouvernement a manifesté son intention de ratifier cette convention, mais la volonté politique n'y est pas. Les signataires de cette pétition s'inquiètent beaucoup du fait que, dans notre pays, un enfant sur six vit à l'heure actuelle dans la pauvreté. Ils demandent que ce gouvernement, avant la ratification finale, mette en place dès maintenant des programmes pour venir en aide à ces enfants.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une autre pétition signée par des habitants de Kingston et les Îles, qui protestent contre la profanation et la destruction du drapeau canadien. Ils demandent à la Chambre d'adopter une loi qui ferait un délit de la profanation et de la destruction du drapeau de notre pays.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition concernant la taxe sur les produits et services. La pétition a été signée par mes électeurs qui habitent sur le boulevard Black Creek, au 259 chemin Scarlett, sur le chemin Sandcliffe, sur l'avenue Cayuga et sur un certain nombre d'autres rues de ma circonscription. Ils exhortent le gouvernement à se réveiller enfin ainsi qu'à se rendre compte que la taxe sur les produits et services détruit notre pays et qu'il faut la retirer immédiatement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition dans laquelle les pétitionnaires déclarent humblement que le gouvernement a réduit de plusieurs millions de dollars le financement de la GRC, entraînant une perte du même ordre pour la Colombie-Britannique, et que ces compressions budgétaires ont entraîné une réduction ainsi qu'une érosion des services et de la protection qu'offre ce corps policier.

Ces compressions ont résulté en une réduction de la formation, des patrouilles et des frais de déplacement des membres de la GRC desservant leurs localités. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement fédéral à envisager de rétablir un financement convenable de la GRC, de sorte que celle-ci puisse remplir son mandat, jouer son rôle de force policière visible dans de nombreuses localités de la Colombie-Britannique et demeurer un symbole durable de l'unité canadienne.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Certains articles expirent au *Feuilleton* au moment de la prorogation, y compris les questions qui s'y trouvent.

La Chambre a accepté de représenter certains projets de loi émanant du gouvernement. D'ailleurs, nous en avons même adopté un jeudi dernier.

Je me demande si le gouvernement serait disposé à représenter certaines questions qui étaient inscrites au *Feuilleton*, et en particulier la question nº 501, que j'ai déposée le 11 avril dernier et qui normalement devrait disparaître aujourd'hui.

Dans ma question, je demandais au gouvernement des renseignements concernant les compressions qu'il a imposées à SUCO, à l'OCSD, à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, à Jeunesse Canada Monde, au Carrefour canadien international et au CECI ainsi que sur les critères qui ont été respectés à cet égard.

Je me demande si le gouvernement accepterait de rétablir ces questions, comme il l'a fait pour d'autres articles qui ont survécu à la prorogation.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé la question. En fait, une motion qui figure déjà au *Feuilleton* prévoit la réinscription d'un certain nombre de projets de loi ministériels.

Le député voudra peut-être en parler à son leader à la Chambre pour voir s'il ne serait pas possible d'adopter cette motion rapidement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pronovost: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

L'Adresse

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, il y a plusieurs semaines, j'ai pris la parole à la Chambre pour participer au débat sur la modification de notre Règlement. Au cours de mon intervention, j'ai fait remarquer que notre régime parlementaire était en train de s'écrouler.

J'ai aussi essayé de faire ressortir les principes qui sous-tendent notre régime et j'ai dit que le gouvernement devait reconnaître ces principes si l'on voulait que notre démocratie fonctionne.

De toute évidence, mes observations sont tombées dans des oreilles de sourds. Aujourd'hui, mon intervention porte sur le discours du Trône, qui donne les motifs de la convocation des députés. En un mot, les députés son convoqués à Ottawa pour étudier des lois et des mesures fiscales dont le Cabinet dit avoir besoin pour gouverner. Notre mandat de députés est clair. Nous avons été envoyés au Parlement pour faire valoir les intérêts de nos électeurs dans l'étude des mesures demandées par le Cabinet.

Si un tel rituel entoure les demandes du Cabinet, c'est pour symboliser aux yeux des Canadiens, députés et ministres compris, la suprématie du législatif sur l'exécutif.

Le lundi 13 mai, nous étions convoqués à Ottawa pour plusieurs raisons. L'une d'elles était l'étude de propositions du Cabinet pour modifier de nouveau le fonctionnement de la Chambre:

> Mon gouvernement proposera donc d'autres réformes visant à permettre à tous les députés de remplir encore mieux leurs obligations envers leurs commettants.

De quel droit l'exécutif interviendrait-il dans le fonctionnement de la Chambre?

Un autre motif de convocation était que le Cabinet voulait nous informer de son intention d'établir un comité parlementaire pour étudier une proposition visant à modifier la Constitution.

• (1520)

Voici ce que dit le discours du Trône à propos de ce comité:

> [. . .] un comité mixte du Parlement qui sera mis sur pied afin de recueillir partout au pays les opinions des Canadiens et des Canadiennes. Ses membres seront appelés à tenir des rencontres avec les comités législatifs correspondants ou, en l'absence de tels comités, avec leurs homologues des assemblées législatives.

Comment le Cabinet peut-il annoncer que nous établirons un autre comité alors que le premier n'a pas encore présenté son rapport? Je ne pose pas la question à la légère. Le discours du Trône dit:

> Il est essentiel, dans une saine démocratie, que la population respecte le Parlement et ses membres. Malheureusement, ce respect a été miné chez nous. . .

. . .entre autres choses. . .

> . . .par une partisanerie et une discipline de parti parfois excessives et par des manifestations d'emportement et d'indignation souvent simulés.

Pour que le Cabinet insère ce passage dans le discours du Trône et annonce la création d'un comité, il faut qu'il ait l'intention de recourir à la discipline de parti pour nous forcer à le créer. Quelle hypocrisie.

Je rappelle encore une fois au gouvernement que le comité chargé d'étudier la formule de modification de la Constitution n'a pas encore déposé son rapport. Il est illogique que le gouvernement présume des résultats de ces travaux sous prétexte qu'il croit essentiel de faire appel à des comités parlementaires. S'il respecte les comités parlementaires, il devrait attendre que le comité en place recommande une démarche. Par contre, s'il ne les respecte pas, inutile de recourir à eux pour modifier la Constitution.

Le 13 mai, on nous a fait part d'autres motifs de convocation. Le Cabinet souhaite que nous étudiions des mesures législatives qui lui semble propres à renforcer l'unité et la prospérité du pays ainsi que la réceptivité du gouvernement. Mardi, le chef de l'opposition a fait remarquer que les politiques que le gouvernement applique depuis sept ans ont fait perdre aux Canadiens toute confiance dans la capacité du gouvernement à diriger efficacement le pays.

Je suis d'accord avec les Canadiens et avec le chef de l'opposition, mais il est important que les Canadiens comprennent que ce n'est pas le système politique qui les a laissés tomber, mais le gouvernement conservateur. Pourquoi auraient-ils foi en quoi que ce soit que propose le gouvernement pour cette nouvelle session?

La vérité, c'est que le gouvernement n'a pas fait honneur à la confiance publique qui lui a permis de former le gouvernement. Il n'a pas fait adopter de lois efficaces. Il est temps qu'il prenne de véritables initiatives. C'est un gouvernement qui ne s'engage à rien. Il ne s'engage pas à poursuivre sa politique sociale. Il ne s'engage pas à poursuivre sa politique environnementale. Il n'est même pas engagé à poursuivre la cause de l'unité nationale.

Comment pouvons-nous croire que le gouvernement soit le moindrement engagé envers les Canadiens?

Le programme d'action que s'est donné le Cabinet, il y a quelques semaines, a confirmé ce manque d'engagement du gouvernement envers les Canadiens. Il a confirmé son manque de substance et son absence de plan réel pour faire entrer le Canada dans le XXI[e] siècle.

Le gouvernement ne nous donne qu'un taux de chômage supérieur à 10 p. 100, la TPS et des inégalités économiques régionales.

Je le rappelle à la Chambre que, à un moment où il est essentiel pour le Canada d'accroître sa compétitivité dans l'économie mondiale, le gouvernement sabre dans le financement consacré à l'éducation et à la formation, ainsi qu'à la recherche et au développement. Les fondements mêmes de notre compétitivité et de notre prospérité économiques sont délibérément et systématiquement sapés.

Par ailleurs, tandis que le gouvernement expose en termes éloquents sa vision de restructuration de l'économie, la seule vision qu'il donne aux Canadiens après sept années de brutalité économique est la suivante: des travailleurs attendant au coin de la rue ou dans les files d'attente au bureau de l'assurance-chômage. Le gouvernement n'a pas mis au point de programme visant à atténuer les répercussions de l'Accord de libre-échange. Il n'est pas venu en aide aux chômeurs canadiens dont le nombre atteint 1,4 million. Il n'a pas protégé non plus les Canadiens à faible revenu contre les effets de la TPS.

Le gouvernement nous a par contre donné la première récession d'origine purement canadienne, un nombre record de faillites et des politiques directement responsables de l'accroissement du déficit. Une économie forte est la base d'un pays uni.

Je ne comprends pas que le gouvernement puisse mettre encore une fois en attente la crise constitutionnelle du pays. Pourquoi attend-il un autre rapport de comité? À mon avis, il essaie encore de gagner du temps.

Il a déjà tenté sans succès de résoudre ces problèmes. Pourquoi les Canadiens auraient-ils confiance en un gouvernement qui a accumulé tant d'échecs? Nous devons résoudre les problèmes constitutionnels dès maintenant afin de pouvoir passer aux autres problèmes que le gouvernement actuel a créés.

Le discours du Trône formule par ailleurs un engagement à réduire les obstacles au commerce entre les provinces, une chose dont le gouvernement parle maintenant depuis quatre ans sans avoir encore mis au point de véritables solutions. Comment peut-il se préoccuper de commerce interprovincial alors que toutes les mesures qu'il a prises depuis son arrivée au pouvoir sont allées à l'encontre de cet objectif? En 1988, il a parachevé l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Or, cet accord commercial va à l'encontre de l'idée de commerce interprovincial d'un océan à l'autre.

Le gouvernement parle d'éducation, mais comment peut-il s'attendre à ce que les provinces financent l'éducation, financent le développement régional, réduisent l'analphabétisme et fassent diminuer le nombre de chômeurs s'il persiste à restreindre systématiquement les paiements de transfert? Comment pouvons-nous instruire les gens si nous n'avons pas d'argent? Comment pouvons-nous créer des emplois si le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter chaque jour à cause des mauvaises politiques du gouvernement en matière d'emploi?

S'il y a un manque de productivité dans notre pays, c'est à cause de la réduction des fonds affectés à la recherche et au développement, des paiements de transfert, des fonds affectés à l'éducation ainsi que des programmes de formation et de recyclage. Comment le gouvernement peut-il demander aux travailleurs canadiens d'accroître leur productivité s'il leur lie les mains?

Je veux citer un extrait du dernier discours prononcé par le sénateur Hubert Humphrey en 1977. Voici ce qu'il avait dit:

> On peut juger du sens moral d'un gouvernement par la façon dont il traite ceux qui sont à l'aube de la vie, les enfants, ceux qui sont au crépuscule de la vie, les personnes âgées, et ceux qui sont dans les ténèbres de la vie, les malades, les nécessiteux et les handicapés.

Comment le gouvernement actuel peut-il croire qu'il a le sens moral nécessaire pour gouverner?

On dit, dans le discours du Trône, qu'il faut absolument faire abstraction des considérations partisanes pour assurer le bon fonctionnement du Parlement. Le premier ministre demande aux députés de l'opposition de reconnaître qu'ils ont un double rôle à jouer en tant que membres d'un parti politique et en tant que parlementaires.

Je dirai en terminant que, si le premier ministre reconnaissait qu'il a un double rôle à jouer en tant que député élu et en tant que chef nommé de l'exécutif, son gouvernement serait déjà beaucoup plus près de ses trois grands objectifs: l'unité, la prospérité et l'efficacité gouvernementale.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son analyse du discours du Trône. Ses observations étaient très justes, et je veux seulement poser une ou deux questions.

Vendredi dernier, le député était présent à la Chambre lorsque j'ai énuméré une partie des compressions faites par le gouvernement et touchant les provinces de l'Ouest. Mon collègue a fait allusion à un bon nombre de ces compressions. Ces compressions ont également beaucoup nui aux provinces atlantiques.

J'étais particulièrement préoccupé par les augmentations que le gouvernement entend exiger des Canadiens de l'Ouest, du Nord et de la région atlantique, relativement aux contrats passés avec la GRC.

J'ai expliqué aujourd'hui à la Chambre comment le gouvernement appuyait, peut-être en n'intervenant pas, les projets que pourrait avoir CP Rail d'acheminer des trains vers les États-Unis plutôt qu'au Canada, ce qui aurait comme conséquence d'entraîner la perte d'emplois au pays, et de porter un dur coup aux provinces de l'Ouest par suite de la non perception de taxes sur le carburant. Le gouvernement a appliqué et continue d'appliquer des politiques qui ont un effet dévastateur pour l'ensemble du Canada.

Ma question est très simple. Les Canadiens peuvent-ils réellement croire qu'un discours du Trône comme celui qui a été prononcé à la Chambre fera une différence relativement aux problèmes d'unité ainsi qu'aux graves difficultés économiques auxquels sont exposés les Canadiens?

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations et de sa question.

Encore une fois, je répète ce que j'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre. Depuis un certain nombre d'années, on constate dans les régions du pays un affaiblissement, délibéré ou non, des institutions qui ont traditionnellement été perçues comme faisant partie intégrante du système canadien. On a sabré dans les paiements de transfert, et je sais de quoi je parle. Je pense qu'il n'y a rien qui ferait plus plaisir aux régions que de pouvoir se passer du système des paiements de transfert, mais celles-ci ne peuvent le faire tant qu'une solution de rechange n'aura pas été adoptée. Ni la région atlantique, ni l'Ouest, ni le Nord ne sont en mesure de se passer des paiements de transfert.

• (1530)

Je pense parfois que le gouvernement agit ainsi de façon délibérée à l'endroit des régions, mais j'espère que ce n'est pas le cas. Nous parlons beaucoup d'unité canadienne; pourtant, si le niveau de vie des autres régions du pays n'est pas le même que celui du centre du Canada, cette unité ne se fera pas. Nous allons plutôt voir une partie du pays se liguer contre l'autre.

La côte atlantique est aussi aux prises avec un autre problème, étant donné que la manutention des conteneurs se fait de plus en plus dans la région centrale du Canada en raison des taux exigés par le CN. Je pense que le gouvernement fédéral et les autres gouvernements au pays doivent jouer un rôle dans des secteurs aussi importants que celui du transport, et qu'ils doivent, au besoin, fournir des subventions afin que les produits et services atteignent tous les marchés au pays.

Peu importe le nombre de comités que nous enverrons un peu partout au pays, il n'y aura pas d'unité tant et aussi longtemps que nous liguerons les régions les unes contre les autres.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais aussi remercier mon collègue pour l'excellent discours qu'il a prononcé. Ses électeurs sont bien représentés car, depuis son élection en 1988, il a présenté avec dynamisme, à la fois à notre caucus et à la Chambre, les souhaits de sa population de l'Île-du-Prince-Édouard.

Relativement à la politique que suit ce gouvernement depuis son élection, il y a six ans et demi, le député croit-il que le mode ou le niveau de vie dans sa province de l'Île-du-Prince-Édouard s'est amélioré ou détérioré depuis 1984?

M. Proud: Monsieur le Président, permettez-moi de dire un mot à cet égard. Prenons l'exemple de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard où, à la rentrée des étudiants à l'automne, les frais de scolarité auront augmenté de 15 p. 100. Cette hausse résulte de la réduction considérable des paiements de transfert dans cette partie du pays. Je crois que si un jour nous réussissons à ne plus dépendre de ces paiements de transfert, on ne s'en réjouira jamais autant que dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans le Canada atlantique en général.

Nous ne sommes pas encore rendus à ce point, et le gouvernement continue de réduire ces paiements, de sorte que le taux de chômage grimpe toujours. L'argent destiné à la formation ou même la formation se font toujours attendre. Bien des insulaires ont constaté que les choses ne se sont certes pas améliorées au cours des dernières années.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de Jonquière a la parole, pour dix minutes.

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, j'apprécie d'ailleurs l'opportunité que j'ai aujourd'hui de pouvoir participer au débat sur le récent discours du Trône qui est, d'ailleurs, probablement le plus important de l'histoire du Canada en ce XX^{e} siècle, compte tenu qu'il traite de trois aspects absolument fondamentaux.

En fait, on y parle de l'unité du pays, de la prospérité du pays et de l'efficacité du gouvernement. Je dis qu'il est le plus important de l'histoire de ce XX^{e} siècle puisqu'on le sait, le Canada, d'ici 18 mois, risque d'éclater s'il n'y a pas de solution d'identifiée pour régler la question de l'unité canadienne.

Vous savez que depuis le rapatriement de la Constitution de 1982, le Québec n'est pas partie prenante à la présente Constitution et le Québec s'est refusé à participer à toute conférence constitutionnelle, d'autant plus qu'on connaît les résultats de la dernière tentative avec Meech.

Alors, les résultats de tout cela font que le Québec, plus que jamais, se voit coincé, ne participe pas à aucune conférence et de là, l'éclatement qui est possible d'ici les 18 prochains mois. Je disais que j'appréciais participer à ce débat, monsieur le Président, puisque pendant que mon gouvernement et que notre premier ministre travaillaient à l'élaboration du discours du Trône, des collègues et moi-même, sur le Comité Beaudoin-Edwards, nous parcourions le pays pour tenter justement de nous sortir de la présente impasse constitutionnelle.

En fait, nous avons un mandat en quatre points, qui sont les suivants: Est-ce qu'on devrait ou non faire un référendum? Est-ce que la présente formule d'amendement constitutionnelle répond à nos attentes? Est-ce qu'on doit la changer et, dans l'affirmative, que devrait-elle être? Également, est-ce qu'il y aura lieu de mettre en place une assemblée constituante pour tenter de régler les problèmes constitutionnels? Il y a aussi la question de la participation du public. Il faut se rappeler qu'avec l'exemple de Meech, les Canadiens et Canadiennes ne veulent pas que ce qu'ils ont vu à la télévision se répète où des individus, en vase clos, décident de ce que devrait être la Constitution du Canada. Maintenant, les Canadiens et Canadiennes veulent y participer.

Alors, je vois bien l'importance du discours du Trône en regard de l'unité qui est liée avec la prospérité. Quand il y a des problèmes constitutionnels au pays, nécessairement qu'au plan économique cela ne peut aider la présente situation. On voit actuellement ce qui se passe avec le taux de chômage qui est quand même en progression.

Personne, je pense, n'aime voir une situation économique comme celle que nous vivons et il faut tenter de trouver des solutions pour essayer de résorber la croissance du taux de chômage, faire en sorte que les gens puissent davantage avoir des emplois et pour qu'ils puissent s'épanouir à l'intérieur du Canada.

Cela dit, je parlerai aussi de prospérité, monsieur le Président, puisque nous nous sommes fixé des objectifs. D'ici l'an 2000, entre autre, nous voudrions atteindre 2,5 millions en termes de création d'emploi. Nous nous sommes fixé aussi des objectifs pour essayer d'augmenter, d'ici l'an 2000, de 25 p. 100 le revenu réel des Canadiens. Mais tout ça est lié à la question de l'unité canadienne. Si on ne trouve pas de solution dans les 18 prochains mois, il n'y aura rien pour régler tout ça. Au contraire, le Québec et l'ensemble du Canada vivront des difficultés.

Dans le discours du Trône, on fait aussi référence à un élément important qui est celui de l'éducation dans lequel notre gouvernement parle d'objectifs nationaux en matière d'éducation. Cela fait sursauter bien des gens de voir que notre gouvernement parle de cet aspect, alors que c'est de juridiction provinciale, particulièrement au Québec. Mais au fond, au contraire, dans le présent débat, quand on parle de partage des pouvoirs dans la Constitution, on doit revoir l'ensemble de la question des pouvoirs. Est-ce qu'effectivement il est bon et souhaitable que le Canada établisse des normes nationales et demande aux provinces, par la suite, d'appliquer ces dites normes en fonction des caractéristiques propres à chaque province? Donnons-nous un exemple: la santé. C'est le gouvernement central qui fixe les normes, les objectifs, en terme de santé et qui dit aux provinces: Vous les appliquez maintenant en fonction de vos besoins. Le Québec a son propre système de santé qui fonctionne et dont il se fait même un instrument de fierté.

Bien sûr, graduellement, il faut changer. Il faut évoluer en fonction des besoins actuels de notre société. Le Québec veut faire certains changements. Est-ce que nos normes nationales en matière de santé devraient être revues, devraient être corrigées? Pourquoi pas?

La même chose s'applique au niveau de l'éducation. Idéalement, au lieu que chaque province ait ses propres normes, qu'il n'y ait aucun lien entre tout ça, est-ce qu'il n'est pas temps de penser que peut-être, effectivement, cela serait nettement meilleur si nous avions des objectifs nationaux en matière d'éducation?

Quand on parle de libre-échange, quand on parle de faire des échanges sur le plan économique, entre les provinces, quand on dit que l'article 6(2)a) de la Constitution stipule que chaque Canadien peut s'implanter dans n'importe quelle province au pays, alors si votre enfant part d'une province avec un système d'éducation et qu'il arrive dans une autre province avec des choses complètement différentes, qu'il n'y a pas d'objectifs nationaux, qu'il n'y a pas d'unité dans tout cela, est-ce que cela est bien ou n'y aurait-il pas lieu de regarder en profondeur comment changer cela? Mais cela ne doit pas être le fédéral qui doit dire: Voici la vraie norme, voici de quelle façon nous devrons l'appliquer à l'avenir. Cela ne doit pas se faire de façon unilatérale par nous, mais en collaboration et en coordination avec les ministres des provinces respectives. Ces gens-là devraient regarder ensemble quelles sont ces normes dites nationales que nous devrions avoir. De plus, elles devraient être révisées périodiquement, parce qu'il ne sert à rien d'avoir des normes, d'avoir un idéal que personne ne peut atteindre, si les provinces n'ont pas l'argent nécessaire pour les rejoindre.

Alors quand on parle de réforme constitutionnelle, avec le changement qui s'en vient, il faut revoir tout cela.

• (1540)

Je pense encore, monsieur le Président, que la prochaine Constitution—il y en aura une nouvelle—que le Québec va être à l'intérieur, va y souscrire. Elle ne sera pas parfaite, mais si on réussit à modifier en même temps notre formule d'amendement constitutionnel pour faire en sorte de nous sortir du carcan de l'unanimité, à ce moment-là, aussi imparfaite que pourrait être notre prochaine Constitution, elle pourra au moins permettre d'effectuer des changements dans le futur.

J'ajoute, monsieur le Président, un point que je tenais à soulever parce que les collègues, tout à l'heure, ont parlé de péréquation au niveau des provinces, et c'est un point important. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de lire dans un journal de chez moi, dans le comté de Jonquière, dans le journal *Le Réveil*, un éditorial de M. Marcel Martel qui disait ceci: «Les Conservateurs versent 548 $ par habitant au Québec et 1 652 $ par habitant aux Terre-Neuviens. C'est Clyde Wells qui doit bien rire grâce aux Conservateurs. Allez-y comprendre quelque chose».

On a là un exemple, monsieur le Président, de mauvaise compréhension de ce que sont les transferts aux provinces. Il y a trois types de transferts aux provinces: il y a le financement des programmes établis; il y a la péréquation; et il y a le régime d'assistance publique.

Le financement des programmes établis, c'est quoi, cela? C'est de l'argent qu'on donne aux provinces, entre autres, pour les soins de santé et pour l'enseignement postsecondaire. Là-dessus, en 1991-1992, il y a 20 milliards, dont 5 milliards vont au Québec. La péréquation, c'est le deuxième plus important programme de transfert aux provinces. Là-dessus, il y a 8 milliards, dont 3,8 milliards vont au Québec et 938 millions à Terre-Neuve. Et c'est cela, monsieur le Président, quand on parle d'utiliser des chiffres de façon trompeuse. Aller dire que le Québec reçoit juste 548 $ par habitant et les gens de Terre-Neuve, 1 652 $, c'est comme si nous, au Québec, n'avions rien. Un instant! À Terre-Neuve, ils ont une population de 560 000; multipliez 560 000 par 1 652 $ et

multipliez 6,6 millions de Québécois par 548 $, vous allez voir que le Québec reçoit beaucoup plus que Terre-Neuve. Il faut faire attention à notre façon d'utiliser les chiffres.

Pour ce qui de la péréquation, le Québec est une des provinces qui reçoit, actuellement, plus que d'autres. Il y a trois provinces qui, en fait, n'en reçoivent pas de la péréquation. Il y a l'Alberta, la Colombie-Britannique et aussi l'Ontario. Mais les autres en reçoivent parce que, justement, elles sont moins riches. C'est cela, la péréquation. C'est que les provinces riches paient pour les provinces qui sont plus pauvres. Il n'y a rien qui dit que dans 30 ans d'ici, ce ne sera pas Terre-Neuve, suite à une découverte extraordinaire, qui souscrira davantage pour la Colombie-Britannique ou pour le Québec. Mais c'est cela, notre pays! C'est cela, la péréquation. Les provinces riches doivent contribuer pour aider les provinces plus pauvres. Il n'y a pas de quoi se rendre malheureux. C'est la base même de notre pays et de la péréquation.

Donc, monsieur le Président, c'est un discours du Trône qui est important et, je le répète, dans lequel il y a trois liens: l'unité; l'économie en termes de prospérité; et également l'efficacité dans la gestion des affaires gouvernementales. Ce sont trois choses essentielles et il faut, dans les 18 prochains mois, trouver une façon de résoudre la présente impasse constitutionnelle.

D'ici le mois de juillet, notre Comité Beaudoin-Edwards va soumettre son rapport à la Chambre des communes et il y aura d'autres commissions qui prendront place pour tenter justement de régler la question du Sénat, la question du partage des pouvoirs et le droit des autochtones.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations pour une durée de cinq minutes. L'honorable député de Saint-Boniface.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai apprécié les commentaires de mon collègue avec lequel je siège sur le Comité Beaudoin-Edwards et avec lequel j'ai fait beaucoup de travail, et je compte en faire davantage dans les prochains jours.

Il a mentionné, si je l'ai bien compris, que l'unité canadienne a une dimension économique. Personnellement, je le crois. Sans «harmonie économique» à travers le pays, peut-on avoir l'unité? Je crois que non et mon collègue de mon parti qui a parlé il y a quelques moments vient de mentionner à peu près la même chose.

Mais la question que je veux poser et je ne le dis aucunement méchamment, c'est pourquoi est-ce que le gouvernement, par exemple, permettra peut-être à CP Rail de détourner ses trains à travers les États-Unis? Il me semble qu'il y a une perte d'emplois possible pour le Manitoba, la ville de Winnipeg, Brandon et d'autres provinces de l'Ouest. Le fait de permettre une telle décision, il me semble, empire la situation économique et déchire davantage le pays, détruit les liens qu'on a déjà établis. C'est ma première question.

J'en viens à ma deuxième question. Il a parlé d'objectifs nationaux et j'ai beaucoup apprécié ses paroles, parce que je crois qu'on peut avoir des objectifs nationaux pourvu qu'on le fasse de façon coopérative. Ce n'est pas un niveau qui devrait s'imposer à l'autre, mais je crois qu'il faut travailler ensemble afin d'améliorer la situation économique, l'unité nationale, etc.

Est-ce qu'il croit qu'un nouveau fédéralisme se brancherait peut-être fondamentalement sur le principe de coopération?

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, tout d'abord, en réponse au premier commentaire ou à la première question formulée par mon collègue, je lui rappellerai que l'orientation de notre gouvernement depuis quelques années est d'ouvrir notre marché vers le monde.

Le Canada ne peut pas faire affaires uniquement dans son pays alors que 30 p. 100 de ce qu'il produit est exporté. Nos échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis sont de 200 milliards de dollars par année. Si je le ramène au niveau des provinces, en prenant l'exemple de l'Ontario, cette province exporte au Québec pour 21 milliards par année et le Québec exporte, lui, de son côté, en Ontario pour 17,9 milliards par année.

Alors, c'est dans ce contexte-là qu'autant nos sociétés d'État, quand on parle de politique nationale des transports, qu'il doit y avoir des ouvertures vers les pays extérieurs, dont entre autres notre partenaire immédiat, les États-Unis, et bientôt le Mexique, parce que nous travaillons actuellement sur un accord de libre-échange avec ce troisième pays.

En plus, il faut bien se rappeler qu'à compter du mois de décembre prochain, nous devrons faire face à l'Europe économique des douze, ces douze pays de l'Europe qui vont être unis ensemble sur le plan économique. Alors, nous aurons à faire face à une compétition internationale.

Cela explique aussi pourquoi, lorsqu'on parlait tout à l'heure d'objectifs nationaux en matière d'éducation, il est important que le Canada, au plan technologique, améliore sa présente situation. En termes de connaissances technologiques, nous ne performons pas suffisamment présentement, et il y a place à amélioration. Et du côté de l'éducation, bien sûr, qu'il y a un lien direct avec tout cela.

D'autre part, quel sera le résultat de la prochaine conférence constitutionnelle? Quels seront les pouvoirs que le Québec aura? Est-ce que ce sera complètement changé? Il est trop tôt pour le prédire; personne ne le sait encore, sauf qu'il est clair qu'il faut que le fédéralisme soit changé et soit renouvelé. J'appréciais hier de voir, justement, votre chef, M. Chrétien, qui disait que le

Québec devait avoir un droit de veto et je pense qu'au sein de notre comité, c'est aussi un élément dont nous avons parlé à maintes reprises: l'importance que le Québec ait une protection dans la prochaine Constitution.

Cela dit, attendons de voir, à partir d'abord du rapport qui sera déposé par notre Comité Beaudoin–Edwards, ensuite la Commission Spicer qui devra aussi déposer son rapport pour le 1er juillet. De là, il y a une autre commission mixte, composée de députés et de sénateurs, qui devra parcourir le pays et rencontrer des homologues provinciaux au niveau des comités législatifs et ce sera à partir de tout cela que le gouvernement sera en mesure de présenter une nouvelle proposition constitutionnelle pour faire en sorte que le Québec puisse réintégrer la famille canadienne et puisse s'épanouir à l'intérieur de tout cela.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de Terrebonne.

M. Jean–Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je suis très heureux de l'opportunité qui m'est accordée aujourd'hui de participer au débat sur le discours du Trône.

Je voudrais maintenant, monsieur le Président, partager avec mes collègues quelques réflexions quant à l'intention exprimée par mon gouvernement dans le discours du Trône d'établir des objectifs nationaux en matière d'éducation.

Si j'aborde ce sujet, monsieur le Président, c'est qu'il me semble avoir été plutôt mal compris par un certain nombre de députés de cette Chambre. Vous savez, on entend depuis quelques jours, des députés de cette Chambre crier à l'ingérence. D'autres députés vont se cacher, monsieur le Président, derrière les rideaux. Et pourquoi? Parce que le gouvernement veut que nos jeunes aient un jour accès à un travail payant et valorisant. Et pourquoi, monsieur le Président? Parce que ce gouvernement veut donner toutes les chances aux Québécois et aux Québécoises, ainsi qu'à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes de demain, de profiter d'une qualité de vie encore plus grande.

Pourquoi, monsieur le Président, se cache–t–on derrière les rideaux et crie–t–on au meurtre? Parce que notre gouvernement agit quand le pays risque de manquer le bateau du virage vers une économie de plus en plus compétitive à l'échelle mondiale.

• (1550)

Monsieur le Président, on crie au meurtre et on se cache derrière les rideaux. C'est peut–être le meilleur moyen de passer à côté de la question lorsqu'on n'a rien d'intelligent à dire sur le fond même de la question. Mais pourtant, il y a des faits qui méritent qu'on aille au–delà des manoeuvres partisanes.

Trente pour cent de nos élèves quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires. Est–ce que c'est acceptable? Non, ce n'est pas acceptable. Devons–nous demeurer muets quand on sait que les démographes nous annoncent que le Canada deviendra bientôt un pays à la main–d'oeuvre rare? Devons–nous demeurer inactifs quand on sait que la moitié des emplois créés entre 1990 et 1999 nécessiteront plus de cinq ans d'études et de formation après l'obtention d'un diplôme secondaire? Devons–nous nous cacher derrière les rideaux, quand on sait qu'aujourd'hui seulement 60 p. 100 de nos travailleurs et travailleuses possèdent un diplôme d'études secondaires?

Monsieur le Président, ne devrions–nous pas au moins réagir quand on sait que les entreprises canadiennes dépensent moitié moins que nos voisins américains pour former leurs employés et huit fois moins que les Allemands? Devons–nous faire faux bond à toutes nos responsabilités quand on sait que notre prospérité de demain est intimement liée aux connaissances et aux compétences que possèderont les Canadiens et les Canadiennes? Faut–il se fermer les yeux? Non. Le monde et son économie sont en plein bouleversement. Les frontières s'ouvrent. Des blocs économiques et politiques se forment. La compétition est de plus en plus intense. Il ne faut pas manquer ce virage. Il faut s'adapter. Il faut adapter notre main–d'oeuvre. Il faut la préparer pour l'avenir et c'est le défi qui se pose à nous et c'est ce que propose le discours du Trône.

Le Québec d'aujourd'hui s'est réellement trouvé une identité au début des années 1960. À cette époque, les Québécois et Québécoises ont véritablement pris en charge leur destinée. C'est ce qu'on a appelé à l'époque et comme on l'appelle toujours maintenant, la révolution tranquille. Cette révolution, monsieur le Président, qui a conduit le Québec vers une nouvelle prospérité ne s'est pas faite seule. C'est au cours de ces années qu'on a réformé le système d'éducation au Québec, suite au Rapport Parent. Et c'était il y a bientôt 30 ans.

Aujourd'hui, alors que s'est déjà amorcée une révolution de l'économie mondiale, il m'apparaît de plus en plus clair que les résultats qu'on enregistre actuellement en matière d'éducation seront nettement insuffisants pour assurer un avenir prospère à tous les Canadiens et Canadiennes. Il nous faut pour profiter de cette révolution refaire nos classes, il nous faut repenser notre approche face à l'éducation et, au lieu de passer à côté du problème, s'asseoir ensemble, discuter ensemble et trouver des solutions au problème.

Pourtant, monsieur le Président, il se trouve encore des députés de cette Chambre qui s'insurgent du fait que ce gouvernement veuille préparer les Canadiens et les Canadiennes à faire face au défi de l'an 2000. Et sous quel prétexte? Sous le prétexte que l'éducation est une responsabilité provinciale. Mais ceci, nous le reconnaissons

et nous l'avons toujours reconnu. Et c'est noir sur blanc dans le discours du Trône et je cite:

> Mon gouvernement est conscient que l'éducation est un domaine de compétence provinciale en vertu de la Constitution et il respecte ce fait.

Il me semble, monsieur le Président, que c'est tout à fait clair. Le premier ministre du Québec d'ailleurs qui est un fervent défenseur des intérêts des Québécois et Québécoises, a lui-même déclaré et je cite:

> Il s'agit de discuter de coordination pour des objectifs communs. Nous ne voyons pas pourquoi nous refuserions la discussion.

Monsieur le Président, après l'échec de l'Accord du lac Meech, le premier ministre du Québec avait déclaré que le Québec ne discuterait sur une base ad hoc avec Ottawa que si ces discussions impliquaient directement l'intérêt du Québec. Il semble bien que ce soit le cas.

Le Québec est une partie intégrante de l'union économique canadienne. Le Québec profite d'ailleurs largement de son commerce avec les autres provinces puisqu'il vend plus de biens et de services au Canada qu'à l'étranger. C'est en choisissant librement le système fédéral, tout en affirmant notre caractère distinct, que nous avons su créer notre prospérité. Un système où les provinces sont souveraines dans leurs domaines de compétence mais où tous les Canadiens sont associés pour les questions qui nous concernent tous.

D'ailleurs, le rapport de la Commission Bélanger-Campeau, que certains députés de cette Chambre auraient intérêt à lire en entier, souligne avec raison que: «le fédéralisme, comme principe d'organisation politique, se caractérise par la souplesse et la flexibilité des aménagements et structures qu'il rend possibles».

Alors, notre gouvernement, monsieur le Président, a toujours cru à la reconnaissance de la diversité des régions du pays. En répondant aux demandes du Québec dans l'Accord du lac Meech, notre gouvernement reconnaissait, monsieur le Président, non seulement le caractère distinct du Québec, mais également le droit et la possibilité des provinces de se retirer des programmes nationaux, avec compensation, si les provinces croyaient pouvoir administrer plus efficacement ces programmes. C'était cela, monsieur le Président, l'esprit du lac Meech, et c'est toujours l'esprit qui anime notre gouvernement. Alors les discussions que notre gouvernement aura avec les provinces en matière d'éducation et de formation respecteront cet esprit.

Depuis 1984, notre gouvernement a multiplié les initiatives afin de préparer le pays aux défis des années 2000. Nous avons hérité en 1984 d'un pays—et on s'en souviendra—dangereusement géré et endetté jusqu'au cou. Nous n'avons pas sombré dans la facilité et nous avons mis en place les outils qui nous garantiront la prospérité.

Une administration plus responsable nous a permis, monsieur le Président, de freiner la croissance du déficit. La signature de l'Accord de libre-échange, la réforme de la fiscalité, les initiatives de privatisation, les coupures dans les dépenses du gouvernement et l'implantation d'une nouvelle stratégie de mise en valeur de la population active sont autant d'éléments qui nous mènent vers des gains potentiels en matière de productivité, de flexibilité et d'adaptabilité qui nous seront absolument nécessaires pour assurer une qualité de vie remarquable à tous les Canadiens et les Canadiennes au XXI^{e} siècle.

Nos initiatives nous ont donné des résultats. Depuis 1984, seul le Japon a connu une croissance supérieure au Canada. Et au chapitre de la création d'emplois, le Canada a été l'un des meilleurs pays parmi le Groupe des Sept. Mais l'avenir dépend aussi de notre capacité de produire des travailleurs et des travailleuses de plus en plus éduqués, de plus en plus compétents et de plus en plus spécialisés.

Je sais que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président. Mais permettez-moi d'ajouter que la qualité de vie des Québécois et des Québécoises, des Canadiens et des Canadiennes, ce n'est pas juste une question de compétence exclusive ou une question de juridiction. La qualité de vie, c'est l'affaire de tout le monde et cela nous regarde tous, sans exception.

Vous savez, mes amis libéraux francophones du Québec parlent du problème de la Constitution que l'on devrait régler au plus vite. Ils parlent d'unité, ils parlent de consensus national, mais ils ont signé le rapatriement en 1982 qui s'est fait sans le Québec, une erreur qu'on essaie de réparer depuis ce temps-là.

Vous savez, la stratégie libérale, monsieur le Président, doit avoir quelque chose de machiavélique puisque le parti du député de Beauséjour a adopté une position constitutionnelle calquée sur Meech à Sherbrooke cette fin de semaine.

En conclusion, monsieur le Président, car je sais que mon temps de parole est presque écoulé, quant à nous, notre mission est claire. Nous entendons continuer notre travail afin que les Canadiens et Canadiennes puissent continuer de jouir des avantages qu'offre une économie compétitive. Nous n'avons pas dévié de nos objectifs depuis 1984 et nous n'y dévierons pas dans l'avenir. Le discours du Trône dicte notre intention de continuer à renforcer l'unité et la prospérité canadiennes, et un ne va pas sans l'autre.

En tirant le maximum des individus et des systèmes d'éducation les mieux financés au monde, nous pourrons nous mesurer à qui que ce soit. La prospérité durable qui en découlera assurera l'unité du Canada pour le bénéfice de tous les Québécois et les Québécoises et l'ensemble de tous les Canadiens et les Canadiennes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires pour cinq minutes. L'honorable député de Welland—St.Catharines—Thorold.

[*Traduction*]

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, mon collège a prononcé un discours très intéressant, et je crois fermement tout ce qu'il dit. Cependant, il faut reconnaître qu'en 1980, au moment du rapatriement de la Constitution au Canada, M. Lévesque, alors premier ministre du Québec, et M. Laurin, qui était alors un des négociateurs pour cette province, ont déclaré publiquement, et ils l'ont écrit dans des publications subséquentes, que le Québec aurait refusé toute forme de rapatriement de la Constitution ou toute Charte des droits.

• (1600)

Je pose au député les deux questions suivantes: Le député était-il au courant de cette déclaration? Quels commentaires formulerait-il à son sujet?

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'aimerais quand même juste rectifier un détail qui est important. Le rapatriement de la Constitution n'a pas eu lieu en 1980, mais bien en 1982. En 1980, c'était le référendum.

Dans un deuxième temps, certes M. Laurin a pu faire des déclarations à l'époque, mais je pense que mon honorable collègue, plutôt que de s'arrêter aux déclarations de M. Laurin à l'époque, devrait plutôt s'en tenir aux faits. Les faits sont ceux-ci, monsieur le Président: À l'époque, le Québec était assis à la table pour le rapatriement de la Constitution et tout le monde se souviendra très bien que le Québec et l'ensemble des provinces étaient en très bonne voie afin de trouver un arrangement constitutionnel. Et je référerais d'ailleurs, pour son information, mon honorable collègue au livre écrit par l'ex-premier ministre du Canada, M. Trudeau, et particulièrement au passage de son actuel chef, M. Chrétien. S'il se réfère à ces passages, son chef actuel, le député de Beauséjour, le dit clairement. On se rappellera de la fameuse nuit des longs couteaux et ce que l'actuel chef du Parti libéral et député de Beauséjour a fait comme manoeuvre, à l'époque, pour empêcher une entente qui semblait alors poindre à l'horizon. Il y avait quand même six ou sept provinces qui étaient d'accord avec les demandes du Québec et qui étaient prêtes à s'entendre avec les autres provinces, monsieur le Président.

Alors, à ce moment-là, lorsque mon collègue nous réfère aux déclarations de M. Laurin, il faudrait aussi nous référer aux déclarations de M. Lévesque, de M. Morin et de plusieurs autres représentants démocratiquement élus au Québec qui ont souvent fait référence à cette nuit des longs couteaux. Je pense que cela est de notoriété publique. Vous savez, je pense qu'envers et contre tous, il y a avait une volonté à l'époque, et ça tous les Québécois le savent. Le Québec, lors du référendum, avait dit non à la séparation, avait dit oui à un fédéralisme renouvelé. La marchandise n'a jamais été livrée, monsieur le Président.

Alors, à ce moment-là, lorsqu'on parlait d'un fédéralisme renouvelé, de l'Accord constitutionnel de 1982, du rapatriement constitutionnel de 1982, était-ce la signification d'un fédéralisme renouvelé? Je ne crois pas que c'était ça que les Québécois et les Québécoises en avaient compris. Et les représentants de l'époque, monsieur le Président, les représentants démocratiquement élus de l'époque considéraient, comme l'ensemble des Québécois et des Québécoises, que ce n'était pas la promesse qu'on leur avait faite et ce, à juste titre.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le député que je trouve bien sincère peut-il nous dire pourquoi il est pour ou contre un Sénat élu, c'est-à-dire élu, par exemple, par les Québécois et les Québécoises? Est-ce qu'il est en faveur ou contre?

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je rappellerai à mon honorable collègue que malheureusement je n'ai pas abordé cette question lors de mon discours. Tout ce que je pourrais lui dire à ce moment-ci, c'est qu'il est important de retenir qu'il y aura des comités qui seront formés en temps et lieu pour discuter de l'ensemble de toutes ces questions. Et je pense qu'aujourd'hui, non seulement les demandes du Québec doivent-elles être prises en considération, mais il est évident que les demandes de l'ensemble des différentes régions du Canada doivent l'être aussi. Tous ensemble, par la voie du consensus, par la voie de la discussion, nous serons sûrement en mesure de trouver des solutions

qui feront l'affaire autant du Québec que de l'ensemble de toutes les régions du Canada.

Je viens du Québec, et ma circonscription est à 98 p. 100 francophone, monsieur le Président—et je peux vous dire qu'on est très ouvert. Et les gens de ma circonscription, comme la population dans l'ensemble du Québec, sont prêts à discuter, pas seulement des problèmes qui touchent particulièrement le Québec, mais l'ensemble des régions du Canada.

Je demeure très confiant qu'on en arrivera à trouver une solution qui soit valable pour tous.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler en réponse au discours du Trône. Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais il y en a encore à dire, en particulier au sujet de ce qui n'est pas dans le discours. Je voudrais insister en particulier sur les questions relatives à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et à l'accord nord-américain que l'on se propose de négocier.

Le premier ministre a fait cette déclaration osée: «L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a contribué à protéger notre économie en ces temps difficiles.»

Puis dans le paragraphe suivant il dit:

> Mon gouvernement croit que le libre-échange à l'échelle de l'Amérique du Nord constitue la prochaine étape logique et accroîtrait la prospérité de tous les Canadiens, s'il est possible de négocier un accord acceptable avec le Mexique et les États-Unis.

Monsieur le Président, la plupart des Canadiens rejettent maintenant la déclaration que le premier ministre faisait dans le premier paragraphe et ils n'ont donc aucune confiance que l'accord qui pourrait être conclu avec les États-Unis et le Mexique puisse être acceptable. Qu'il soit acceptable pour le premier ministre et certains de ses amis, c'est une autre histoire.

Comme on l'a fait remarquer maintes et maintes fois, le premier ministre avait promis 250 000 nouveaux emplois dans la première année de l'Accord de libre-échange. En réalité, en deux ans et demi de libre-échange, nous avons perdu 400 000 emplois—peut-être pas tous à cause du libre-échange, mais beaucoup, et nous ne trouvons pas ces nouveaux emplois que le premier ministre avait promis.

Nous avons perdu des emplois dans le secteur de l'alimentation et des boissons, dans le secteur forestier—pas quelques-uns, mais des milliers et des milliers—, dans le secteur du vêtement ainsi que dans les secteurs des produits électriques et électroniques. Les travailleurs de ces secteurs savent très bien où sont partis leurs emplois; la majorité sont partis au Sud, soit aux États-Unis, soit au Mexique, car l'Accord de libre-échange amène déjà des produits du Mexique—où les salaires sont le dixième des nôtres—déguisés en produits américains.

Les Canadiens commencent maintenant à considérer le projet d'accord de libre-échange nord-américain ni plus ni moins que comme une déclaration des droits pour les sociétés transnationales et un moyen de réduire les salaires des Canadiens ainsi que les avantages prévus dans les lois sociales du Canada et celles des États-Unis et du Mexique.

Des milliers de petites et moyennes entreprises canadiennes sont disparues à cause de la disposition qui prévoit que le gouvernement canadien accorde aux sociétés américaines un traitement national et le droit de s'établir au Canada. Ainsi, notre gouvernement n'a pas le droit de remplir ses obligations constitutionnelles qui consistent à assurer la péréquation dans toutes les régions, d'aider une société canadienne à moins qu'il ne soit disposé à aider aux mêmes conditions une société américaine, d'acheter des produits d'une société canadienne à moins qu'il ne soit disposé à acheter aux mêmes conditions à une société américaine qui se réclame du traitement national et du droit d'établissement, ainsi que d'empêcher que des capitaux créés au Canada par des travailleurs canadiens et déposés dans des banques servent à financer l'achat d'usines à l'étranger. Ces capitaux créés par des Canadiens peuvent maintenant être exportés beaucoup plus librement vers l'étranger, dans n'importe quel pays où les transnationales établies aux États-Unis désirent les utiliser, sans que les Canadiens aient un droit de regard sur eux.

Les États-Unis veulent un élargissement de ce type d'accord de libre-échange, qui touche non seulement le Mexique, mais également le Canada, et qui nuira à la mise sur pied de programmes publics et démocratiques comme l'assurance-santé, qui est de bien meilleure qualité et beaucoup moins coûteuse qu'aux États-Unis. Cela contribuera à freiner l'établissement de garderies qui

sont essentielles pour les parents uniques et pour un grand nombre de familles où les deux parents travaillent.

• (1610)

L'Accord de libre-échange restreint la capacité du Canada de préserver son environnement naturel en nous obligeant à continuer à vendre aux États-Unis un pourcentage des quantités d'énergie sous toutes les formes que nous leur avons vendues par le passé, sans tenir compte de l'incidence de ces ventes sur notre environnement ni de nos besoins. En effet, selon l'Accord de libre-échange, le Canada pourra subventionner les industries d'exploration pétrolières et gazières si cela profitera aux sociétés américaines, qui en récolteront la plupart des produits et des emplois.

L'accord permet également de brader notre eau potable et nous empêche de protéger nos sols, nos eaux et notre air des pesticides qui sont importés des États-Unis où les normes régissant la protection de l'environnement sont moins élevées.

L'Accord de libre-échange et la déréglementation sont en train de détruire nos systèmes de transport et de communications est-ouest. Il y a une semaine, les camionneurs étaient ici pour nous le rappeler. Les entreprises de transport par autocar et par avion sont touchées de la même façon. Les systèmes de transport est-ouest sont essentiels pour le Canada.

Qui seront les prochaines victimes? Notre souveraineté en matière de vie culturelle, notre contrôle national sur la propriété intellectuelle ainsi que notre autorité sur nos activités militaires et notre défense. Les quelques industries canadiennes de la publication, de la radiodiffusion et du spectacle éprouvent déjà de sérieuses difficultés.

Mais le président Bush n'est pas encore satisfait. D'après lui, les infimes mesures prises par le Canada pour faire respecter les restrictions à l'investissement dans le domaine culturel constituent des «pommes de discorde» qui devront être supprimées dans le cadre des négociations entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. En guise de prélude à l'Accord de libre-échange, les droits de brevet concernant les médicaments d'ordonnance ont augmenté. Ils coûtent maintenant des centaines de millions, voire des milliards de dollars aux Canadiens, mais le président Bush veut, pour les sociétés transnationales, un droit de regard complet sur tous ces droits de brevet.

Même si l'on invoque généralement l'Accord de libre-échange pour empêcher le Canada de subventionner les industries manufacturières, ce qui permettrait d'aider les régions les plus pauvres de notre pays, comme la Constitution le prévoit, une charmante exception permet à Ottawa de subventionner la fabrication d'armes. Or, bon nombre des entreprises qui fabriquent des armes appartiennent à des intérêts américains.

Parce qu'il a envoyé nos bateaux et nos avions prendre part à la guerre de M. Bush dans le Golfe, le premier ministre Mulroney est autorisé à participer, avec les présidents Bush et Salinas, aux pourparlers sur un libre-échange nord-américain, afin de céder la partie de notre indépendance économique, militaire et politique à laquelle il n'a pas renoncé il y a trois ans.

Qu'attendait le Canada de l'Accord de libre-échange? Qu'étions-nous censés en tirer, selon le gouvernement? On nous a surtout dit qu'en échange d'une réduction de nos barrières tarifaires et autres, nous aurions un meilleur accès au marché américain et que les barrières de l'autre côté de la frontière seraient probablement réduites elles aussi.

Est-ce ce que nous avons obtenu? Non. Sur les 16 décisions rendues à propos de différends aux termes de cet accord commercial, 15 ont été favorables aux États-Unis. Une seule a été favorable au Canada et elle fait actuellement l'objet d'une contestation auprès des tribunaux fédéraux américains, en dehors du cadre de l'Accord de libre-échange.

Le projet de loi adopté après la signature de l'Accord de libre-échange modifie ce dernier à l'avantage des États-Unis, mais l'accord empêche le Parlement et les autres assemblées législatives du Canada de prendre des mesures qui iraient à son encontre.

L'Accord de libre-échange permet donc aux sociétés et au gouvernement des États-Unis de diriger le Canada en partie, mais l'inverse n'est pas vrai. Autrement dit, l'Accord de libre-échange ne vise pas principalement le commerce. C'est un accord qui a été conclu sous la contrainte, le rejet des exportations canadiennes par les Américains devenant de plus en plus pénible. L'accord a été offert, et le premier ministre s'est empressé de le conclure. Il ne concerne pas surtout les droits de douanes, car nos droits de douane sont déjà faibles et à la baisse. C'est principalement un traité inégal qui donne aux Américains un droit de regard sur l'économie canadienne, droit de regard qui se faisait de plus en plus marqué au fil des années, mais qui n'avait jamais atteint le niveau prévu dans l'Accord de libre-échange.

Autrement dit, la Maison blanche garde le Canada en fidéicommis pour les multinationales ayant leur administration centrale aux États-Unis.

Un autre passage du discours du Trône est encore plus ironique, et je cite:

L'Adresse

> Notre degré de réussite dans l'économie planétaire sera fonction de notre performance en éducation, du perfectionnement de nos compétences de gestion et de notre attitude à l'égard du travail et du changement.

Un peu plus loin, on peut lire ceci:

> La publication d'un document de travail à ce sujet, qui fait partie de la nouvelle stratégie de prospérité de mon gouvernement, permettra d'alimenter le débat et d'en cerner les principaux éléments.

Suivent quelques vagues promesses générales d'amélioration considérable de notre système d'éducation.

À cet égard, les Canadiens ne doivent pas oublier que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses de réduire l'analphabétisme au Canada. Sa participation à l'enseignement et à la formation postsecondaires n'a cessé de diminuer année après année. Il avait promis une commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre ou une commission nationale de formation. Il l'avait annoncée en janvier. Elle ne s'est pas encore réunie. Nous ne savons pas si elle se réunira jamais. Nous n'avons aucune idée de ce qu'elle va faire. La seule chose que nous sachions, c'est que, après avoir promis un beau projet de formation financé par les cotisations de l'assurance-chômage des employés et des employeurs, et non par le gouvernement, celui-ci a prélevé 100 millions de dollars sur ce fonds pour faire la guerre du Golfe.

Nous savons aussi que la taxe de vente proposée par les conservateurs comprend, pour la première fois dans notre histoire, une taxe sur les livres et autre matériel de lecture. Voilà ce qu'il en est de la crédibilité du premier ministre qui avait promis d'apporter de grandes améliorations à notre enseignement.

Le fait est que, pour ces raisons, on s'oppose de plus en plus à l'Accord de libre-échange, et pas seulement au Canada. Certes, au Canada, j'ai participé à des réunions syndicales, cet automne à Vancouver, et au début de cette année à Toronto, où on a lourdement insisté sur le fait qu'on trouverait des moyens pour empêcher qu'on ferme des usines à la légère, comme celle de Caterpillar, une usine rentable qu'on a fermée simplement pour augmenter les bénéfices de la société mère en trouvant une région dans le sud du continent américain où les syndicats n'existent pas et les salaires sont bas. Et on exige davantage; on veut que les Canadiens puissent décider de ce qu'on fera des investissements.

Il existe une opposition croissante au Mexique. Depuis plusieurs années, des experts en matière confessionnelle et syndicale organisent de petites réunions afin de faire certaines comparaisons entre les deux pays. Une grande conférence a eu lieu l'automne dernier, à laquelle ont assisté des Canadiens qui s'étaient rendus au Mexique pour communiquer aux dirigeants syndicaux de ce pays ainsi qu'aux représentants du gouvernement, des syndicats, des universités et des Églises, l'expérience du libre-échange au Canada, soit l'expérience des pertes d'emplois au lieu de la création d'emplois qui avait été promise.

Les Canadiens qui sont allés dans ce pays ont aussi appris davantage sur la violation des droits de la personne au Mexique et sur les élections truquées, auxquelles on a recours pour garder le PRI au pouvoir, le *Partido de la revolution institutional*, qui dirige le Mexique depuis 72 ans. Il s'agit d'un parti sous le mandat duquel les assassinats de chefs syndicalistes et d'autres critiques de l'opposition font rarement l'objet d'une enquête policière et n'aboutissent presque jamais à la poursuite et à la punition des coupables. Il semble que ces derniers soient nécessaires pour garder le PRI au pouvoir, y compris le gouvernement du président Salinas.

• (1620)

Nous avons également appris comment les paysans sont d'abord évincés de leurs terres pour venir gonfler les rangs des millions et des millions de chômeurs à Mexico. Nous avons appris que les lois du travail n'étaient pas appliquées. Entre 5 et 10 millions d'enfants n'ayant pas l'âge légal de 15 ans travaillent dans les usines. Pourquoi? Parce que le propriétaire de cette dernière ou le gérant est autorisé à accepter une photocopie falsifiée d'un certificat de naissance et que seulement trois inspecteurs veillent à l'application de la loi dans 22 000 usines. Ils pourraient peut-être visiter chaque usine une fois tous les 20 ans.

Nous avons aussi entendu parler du soi-disant avantage de l'industrialisation de 500 000 travailleurs dans les nouveaux secteurs de la bande des maquiladoras. Il s'agit en grande partie d'usines des États-Unis et du Canada qui y ont été installées, ce qui a eu en général pour effet, dans l'ensemble du Mexique, de réduire de moitié le pouvoir d'achat des salariés au cours des années 1980. Et voilà pour les avantages que pourront retirer les travailleurs mexicains des fermetures d'usines au Canada et aux États-Unis. En fait, des syndicalistes mexicains ont dit à certains d'entre nous, lorsque je me suis rendu là-bas en mars, que ce dont nous avions besoin, c'est d'une charte internationale des droits des travailleurs.

L'opposition est de plus en plus marquée. L'hiver dernier et ce printemps, de plus en plus de forces se sont mobilisées contre l'Accord de libre-échange. Il n'est pas encore question d'arrêter le processus, mais plus les gens en feront l'expérience, plus les opposants seront nombreux.

Lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté à Chicago et d'une autre à laquelle deux de mes collègues néo-démocrates ont participé, à Washington, nous avons pu constater que de plus en plus d'associations ouvrières, d'églises et d'experts universitaires forment une coalition contre l'Accord nord-américain de libre-échange.

L'AFL/CIO s'oppose vivement à l'accord, sous sa forme proposée. Il y a également une nouvelle association formée en partie par des sidérurgistes qui ont perdu leur emploi dans des endroits comme Pittsburgh. Elle s'appelle la Federation for Industrial Retention and Renewal. Cette fédération se sert de la législation américaine, étend ses activités dans tout le pays et organise l'opposition à la fermeture d'usines. Parfois, elle a gain de cause et d'autres fois non, mais le mouvement prend de l'ampleur.

Bien entendu, cela ne s'arrête pas à l'Accord nord-américain de libre-échange. Le président Bush veut l'étendre également jusqu'à la Terre de Feu.

Il y a quatre ans, lorsqu'on commençait à peine à entendre parler de choses de ce genre, j'ai rencontré le vice-ministre de la Planification du Salvador et lui ai demandé ce que faisait son pays au sujet du chômage. Il m'a répondu: «C'est exactement ce dont je voulais m'entretenir avec vous. Nous voulons que vous, les Canadiens, investissiez dans notre main-d'oeuvre à bon marché.» Ce sont-là ses paroles exactes. Il s'exprime dans un excellent anglais, et j'ai pris en note ses paroles à l'époque.

Il a ajouté: «Vous avez beaucoup de bois au Canada. Envoyez-le ici et nous le transformerons en jouets et en meubles. Nous le vendrons ensuite aux États-Unis. Nous aurons ainsi des emplois et vous toucherez les profits. Coupez les morceaux de jean, et envoyez-les ici pour qu'ils soient vendus. C'est la même chose. C'est là la raison d'être de l'initiative du bassin des Caraïbes.»

Au moment où je m'apprêtais à partir, il m'a dit: «Saluez Sinclair Stevens pour moi.» Ses collaborateurs ne lui ont pas dit, semble-t-il, qu'il y avait des divergences d'opinions entre les partis au Canada.

J'ai assisté, il y a quelques semaines, dans les Caraïbes, à une réunion des partis du continent américain membres de l'Internationale socialiste. Il y avait là des gens des Caraïbes, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord. Dans le Sud, les représentants se penchaient plus particulièrement sur ce qu'ils appellent l'intégration locale. En d'autres termes, c'est le moyen qu'ils ont choisi pour se défendre contre les attaques des sociétés transnationales du Nord. En général, on parlait de s'opposer à l'Accord nord-américain de libre-échange.

On assiste à la montée d'un mouvement international, et il nous faut des accords commerciaux équitables envers les travailleurs. Il n'est pas question de forcer les agriculteurs à abandonner leur terre et de créer ainsi davantage de chômage. Il faut laisser l'éducation aux gens qui travaillent, qui ont besoin de ces services et qui savent ce qui leur fait défaut. Ce sont les travailleurs qui créent les capitaux et qui sont conscients de leur importance qui devraient décider de l'utilisation qu'on doit en faire, afin qu'ils puissent poursuivre leur travail et l'améliorer. C'est de ce type de libre-échange dont nous avons besoin et non de celui que le premier ministre a proposé et dont il a brossé un si beau tableau dans le discours du Trône.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, les commentaires de l'honorable député, toujours des commentaires bien appropriés à la situation que nous vivons actuellement, m'amènent à faire seulement aujourd'hui quelques commentaires.

Vendredi dernier, le caucus des sénateurs et députés libéraux du Québec, que j'ai l'honneur de présider, rencontrait le conseil central de Montréal de la CSN à leur demande pour examiner la situation dramatique de l'économie de la ville de Montréal. Je me souvenais des grands discours d'un ancien président, éminente personnalité du Québec, l'honorable Jean Marchand, lorsqu'il nous disait toujours: «Ainsi va l'économie de Montréal, ainsi va l'économie du Québec». Ce qu'il disait à l'époque est encore d'actualité.

Aujourd'hui, je veux simplement, avec courtoisie, remercier ceux qui ont voulu nous inviter et organiser cette séance d'échanges à Montréal, M. Sylvio Gagnon, le président du conseil central de Montréal de la CSN, ainsi que M^me^ Monique Simard, la très populaire vice-présidente de la CSN. Le tout était coordonné par M. Bégin qui est responsable de la campagne offensive contre la récession pour le conseil central de Montréal. Nous y reviendrons d'ailleurs bientôt lorsque nous aurons l'occasion de discuter de la situation économique de Montréal.

Mais mes collègues du caucus du Québec à Ottawa, je désire d'abord les remercier pour le chaleureux accueil reçu, et ces échanges, j'en suis certain, nous amènent à une nouvelle coopération et je voudrais poser à l'honorable député, une question à savoir s'il est bien au courant de la situation désastreuse de l'économie montréalaise, c'est ma première question.

Deuxièmement, j'aimerais qu'il essaie, avec sa sensibilité habituelle, mais dans sa langue à lui, d'informer les Canadiens des différences qu'il peut y avoir entre l'économie de Montréal, qui est le moteur de la province de Québec, et l'économie de la ville de Toronto qu'il représente avec brio depuis si longtemps.

[*Traduction*]

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député de Saint-Denis de sa question.

Je dois reconnaître que je ne suis pas aussi bien informé au sujet de la situation économique de Montréal que de celle de Toronto. Je tiens à dire au député que Toronto n'a pas connu un niveau de chômage aussi élevé depuis les années 1930. La situation est pire qu'au début des années 1980.

Des usines ont été fermées en permanence. Dans ma circonscription, une usine qui fabriquait des lessiveuses a fermé ses portes. La fermeture de l'établissement a été annoncée quelque temps après la signature de l'Accord de libre-échange. Les machines sont maintenant fabriquées à Whirlpool, en Ohio. L'entreprise désservait la moitié du marché canadien. Quelque 600 employés se cherchent maintenant du travail. Certains en ont trouvé, mais d'autres cherchent encore.

La même histoire s'est répétée à plusieurs reprises à Toronto, qui est évidemment une ville riche si l'on se base uniquement, comme le font certains, sur les indices de richesse et de croissance. On peut avoir une ville ou un pays riche qui compte pourtant beaucoup trop de pauvres. Tout dépend de l'organisation du travail ainsi que de ceux qui prennent les décisions et de ceux qui retirent les avantages.

• (1630)

Le chômage n'est tout de même pas encore aussi élevé à Toronto qu'il l'est à Montréal, et je dis cela avec beaucoup de respect pour les hommes et les femmes de Montréal qui, comme le disait le député, ont constitué le coeur ou le moteur industriel et commercial du Québec, où de nombreuses industries sont maintenant affligées par le chômage.

Je ne connais pas dans le détail la propriété industrielle du Québec. Je crois savoir, que l'industrie y est principalement détenue par des intérêts locaux, c'est-à-dire par des résidants du Québec, plus que ce n'est le cas en Ontario.

Je crois, par exemple, que l'industrie du textile, et du vêtement des deux provinces souffre considérablement des importations. Il y a quatre ans environ, une usine de 200 employés qui fabriquait des shorts de basketball à Spadina a fermé ses portes. J'y avais effectué une visite quelques semaines auparavant, à l'invitation de la direction. Selon les dirigeants, l'établissement était très moderne et prospère. La direction a fermé l'usine après avoir ouvert au Mexique un autre établissement qui fabrique les mêmes vêtements, mais où les salaires équivalent au dixième de ce que touchaient les employés de Toronto. Pourtant, les travailleurs de l'industrie canadienne du textile ne touchent pas des salaires faramineux.

Je crois savoir que l'industrie québécoise du textile et du vêtement, qui est beaucoup plus importante que celle de Toronto, éprouve les mêmes difficultés en raison des importations de vêtements en provenance de pays où les gouvernements imposent des salaires dérisoires par voie législative ou en persécutant les syndicats.

M. Prud'homme: Vous avez tout à fait raison. Je veux que cela figure au compte rendu.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le député, on le sait, est quelqu'un des plus sincères, et j'espère que tous les députés le sont autant que lui. J'ai lu dans le magazine *The Economist* de la semaine dernière que les prix des biens de consommation en Suède étaient en hausse de 10,7 p. 100 par rapport au taux annuel. Le taux préférentiel s'établissait à 13 p. 100 environ la semaine dernière. Peut-il nous dire si nous devrions appliquer le modèle suédois au Canada? Si oui, ne croit-il pas que nous serions aux prises avec des difficultés plus graves encore?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je ne suis pas sûr de bien comprendre comment on peut comparer la Suède et le Canada. La Suède a eu la chance, je suppose, d'être neutre lors des deux guerres mondiales. Auparavant, elle a eu la chance, à son point de vue, d'exporter une bonne part de sa population et, depuis un demi-siècle, elle est dirigée par des gouvernements qui veillent à ce que l'écart entre les riches et les pauvres ne soit pas trop grand. J'estime que les Suédois ont fort bien réussi sur ce plan, mais s'ils sont pris entre les multinationales de l'Europe de l'Ouest et les tentacules des multinationales américaines, je suis d'avis qu'ils auront de la difficulté.

Je n'ai jamais cru que l'économie du Canada devrait être modelée sur celle d'un autre pays. On peut certes emprunter certaines idées et les mettre à l'épreuve. L'une d'elles, qui a été à moitié mise à l'épreuve, concerne la négociation d'une clause de convention collective stipulant qu'un certain montant horaire serait investi dans un fonds de placement sur lequel les syndicats auraient un droit de regard égal à celui des patrons. Le fonds serait géré conjointement. Cette idée n'a pas été pleinement mise en oeuvre, mais elle n'a sans doute pas remporté beaucoup de succès.

Si l'idée initiale avait été pleinement mise en oeuvre, le moral des travailleurs suédois aurait sans doute été meilleur. C'est difficile à dire de notre point de vue.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, c'est vraiment un honneur pour moi de participer au débat sur le discours du Trône et de vous entendre m'accorder la parole en mentionnant le nom de ma circonscription en français et en anglais. Il n'y a probablement pas beaucoup de circonscriptions au Canada qui ont cette chance de porter un nom bilingue. Je suppose qu'il y en a peut-être quelques autres, mais je suis très fier de représenter la circonscription de Portage—Interlake.

J'ai écouté les distingués députés de Saint-Denis et de Toronto débattre ensemble avec un esprit d'entente qui fait habituellement défaut à la Chambre des communes et avec le respect que nous devrions tous nous accorder entre députés, peu importe notre affiliation politique.

Nous parlons d'unité nationale comme le premier ministre l'a fait dans le discours du Trône. Une partie des problèmes de notre pays est attribuable au manque de respect entre les députés, au manque de respect entre les provinces et au manque de respect entre les cultures. C'est là une cause de dissension au sein de notre pays.

Nous devrions avoir comme principal objectif de réévaluer dans leur contexte les facteurs qui expliquent pourquoi nous sommes si heureux d'être Canadiens et pourquoi nous avons si bien réussi sur ce chapitre. Nous devrions essayer de trouver une façon de garder le Canada ensemble plutôt que de chercher à trouver des moyens de le diviser.

Nous devrions étudier les assemblées législatives de l'Occident. Nous pouvons tous suivre régulièrement les délibérations du Congrès et du Sénat américains, nos voisins immédiats. Si vous preniez de temps à autre quelques minutes pour étudier ces débats comme je le fais moi-même, vous vous émerveilleriez de tout le respect que se portent les uns pour les autres les membres des assemblées législatives de nos voisins du Sud. On ne peut pas en dire autant des membres de notre assemblée.

Je siège à la Chambre des communes depuis près de sept ans et j'ai vu les débats se détériorer au point où la destruction des personnalités semble être devenue l'objectif à poursuivre, et ce commentaire est valable pour les deux côtés de la Chambre. Selon moi, cela montre bien que nous ne formons pas une élite aussi distinguée et cultivée que nous aimons le penser. Notre attitude fait problème et elle se reflète sur notre comportement à la Chambre.

Comme d'autres députés, j'ai eu l'occasion d'assister aux travaux d'autres chambres élues en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Norvège et même à Taiwan. Bien sûr, je n'ai pas suivi leurs travaux pendant aussi longtemps qu'ici, mais il semble que dans ces assemblées démocratiques, on fait preuve de beaucoup plus de respect pour les points de vue des autres qu'ici et que l'on y a des débats beaucoup plus justes et francs sans qu'il y ait d'attaques personnelles.

C'est un travers que j'observe ici et j'espère que tous les députés voudront changer d'attitude. Je sais que nous ne retardons plus indûment les travaux de la Chambre et que nous ne pouvons plus utiliser la sonnerie d'appel comme mesure dilatoire, mais le Sénat nous a donné un épisode disgracieux dont nous aurions bien pu nous passer. Je ne pense pas que qui que ce soit ait réalisé des gains politiques en retenant pendant près d'un an un projet de loi du gouvernement. Je ne crois pas que cela ait eu quelque utilité. Cependant, cela a fait ressortir certaines défaillances dont, à mon avis, nous devrions nous occuper.

J'écoute souvent les débats de la Chambre et je pense que les Canadiens jugent les parlementaires d'après ce qu'ils voient et ce qu'ils retiennent de nos travaux. Une divergence d'opinion entre l'opposition et le gouvernement est habituellement montée en épingle le lendemain par les médias. Je pourrais, tout de suite, faire une déclaration farfelue et avoir probablement cinq appels téléphoniques à mon bureau et faire l'objet de quelques articles de journaux. Ainsi, je pourrais attirer l'attention des médias et probablement faire savoir aux électeurs de ma circonscription que j'étais ici et que j'ai pris part au débat. Je pense que de telles choses surviennent trop souvent.

Dans le discours du Trône, on met de l'avant l'idée qu'il faut tenter de trouver un terrain d'entente entre tous les parlementaires de toutes les régions du Canada ainsi que de toutes les tendances politiques et qu'il faut garder le Canada fort et uni par-delà certaines divergences enracinées depuis 300 ans. À mon avis, c'est là une mission pour la Chambre des communes.

• (1640)

D'abord et avant tout, j'estime qu'au cours des 12 à 16 prochains mois, il faudra absolument que chacun d'entre nous élus à la Chambre des communes mettions de côté certains de nos différends politiques et abandonnions notre antagonisme politique pour trouver un terrain d'entente grâce auquel nous pourrons garder le Canada uni.

Si le Canada s'affaiblit en raison de nos frictions incessantes—propagées surtout par les politiciens—et non par le simple travailleur, celui qui tâche de gagner sa vie dans ce pays, ou celui qui contribue à la société ou celui qu'il peut vous arriver de rencontrer, comme les camionneurs qui étaient ici la semaine dernière, ou les producteurs de tabac qui ont connu des difficultés dans ce pays, ou comme les métallurgistes qui se réunissent à Ottawa en ce moment même, afin de tâcher de trouver une façon de régler leur problème, c'est-à-dire la perte de leurs emplois. Il faut que nous mettions de côté nos différends qui sont des sources de friction et cessions de jeter le blâme à gauche et à droite, que ce soit le gouvernement de M. Trudeau, celui de M. Pearson ou de M. Diefenbaker. C'est toujours la faute de l'autre.

À mon avis, le moment est venu de déterminer, en notre qualité de parlementaires, ce qui nous unit et d'axer nos efforts en ce sens. Ainsi, le Parlement conservera ses quelque 290 membres et pourra en fait, s'agrandir.

Il faut mettre un terme à tous ces affrontements. Je vois mon collègue de Winnipeg au Manitoba, un député très distingué qui a siégé à un comité avec moi. Je suis d'avis que certains comités par le passé ont démontré qu'il était possible de faire de l'excellent travail, sans esprit de parti, pour le bien de notre pays.

J'ai eu l'occasion de siéger au comité des affaires indiennes, lorsque j'ai été élu la première fois. Je vois un autre de mes collègues, un député très distingué du nord de l'Ontario. Nous avons trouvé ensemble une foule d'excellentes idées nouvelles qui se trouvent maintenant inscrites dans le projet de loi C-31. Ce n'est sans doute pas un projet de loi parfait, mais je m'en souviens et mon collègue aussi.

Ce qu'il faut, c'est éviter la controverse, et je crois que tous les députés devraient examiner la façon d'y parvenir. Bien sûr, j'aime les débats passionnés. Vous savez les heures que nous passons dans cette Chambre à discuter de questions de privilège, de rappels au Règlement et de divergences d'opinions, qui prennent le temps du Président qui doit les réévaluer et ordonner des pauses—j'en vois certains qui hochent la tête—lorsque nous aurions pu procéder à un débat honnête et juste sur la façon dont nos points de vue diffèrent ainsi que présenter des faits à l'appui.

C'est ce genre de débat sain que nous devrions avoir au lieu de lancer des accusations à propos de ce que certains auraient dit sur nous l'autre jour, ou en comité, ou dans les journaux. Je crois que c'est là le but vers lequel doit tendre la présente session du Parlement. Je crois que cela est fondamental. Le climat d'affrontement serait atténué au cours de la période de questions. Il va sans dire qu'avec un meilleur esprit de conciliation, 16 mois nous suffiraient pour arriver à une véritable solution aux problèmes du Canada, et il est à souhaiter qu'à ce moment-là, la récession sera depuis longtemps chose du passé et que l'économie sera à nouveau prospère.

J'encourage tous les députés à fournir un effort pour collaborer davantage. Permettez-moi de décrire comment je voudrais que le Président agisse en cas de dérogation aux usages de la Chambre. Il devrait probablement avertir les deux députés qui s'affrontent d'aller discuter derrière le rideau pour que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre, qui consistent en des débats, de bons débats, comme en ont parfois nos homologues américains. Je les admire à l'occasion. Ils semblent tenir pour acquis que leur pays est entre si bonnes mains qu'ils peuvent s'attaquer aux problèmes et en débattre à la Chambre.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député ministériel pour les observations qu'il a faites et, notamment, pour ses remarques positives au sujet de mon travail comme député.

Je sais qu'il est sincère lorsqu'il nous implore de ne pas faire preuve de sectarisme politique au sujet des grandes questions de l'heure.

Or, c'est exactement mon intention. Lorsque nous parlons du Canada, de son passé, de son présent et de son avenir éventuel, nous devons certes collaborer. Lorsque nous parlons de l'expansion économique de toutes les régions de notre pays afin d'apporter un plus grand sens de justice parmi les artisans de ce merveilleux pays, nous devons collaborer plus étroitement.

Mais il y a un problème. Je me rappelle qu'il y a à peine quelques jours, j'avais expliqué à un collègue de l'autre parti d'opposition le point de vue de mon chef au sujet de la Constitution. Je le lui avais expliqué personnellement, car je voulais être sûr qu'il comprenne bien. Je parlais des propositions que notre parti voulait soumettre. Mon chef avait fait connaître la position qu'il privilégiait et j'avais espéré qu'il n'y aurait aucun esprit de parti. J'avais donc expliqué cette position à mon collègue, mais il s'est levé, a profité de la situation et, en fait, a déclaré très clairement qu'il ne l'avait pas entendue auparavant.

Nous sommes donc aux prises avec toutes sortes de pièges et de dangers, et j'espère que, finalement, l'esprit de collaboration l'emportera. Je vous remercie.

M. Holtmann: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Winnipeg, dans l'opposition, pour ces remarques parce que vous voyez déjà, je crois, que les quelques mots que j'ai dits à la Chambre font leur oeuvre. Si nous pouvions seulement multiplier cette force, la Chambre ne serait pas le théâtre de telles attaques personnelles contre les députés. Je comprends qu'on ne souscrive pas aux politiques ou aux dépenses du gouvernement, qu'on les débatte à la Chambre et qu'on vote à la fin du débat. C'est très sain. Mais nous devons cesser de nous attaquer à la personnalité des gens.

Les politiciens ne sont généralement pas susceptibles et sont prêts à recevoir des coups. Vous vous souvenez, sans doute, que j'ai été surnommé l'éleveur de cochons pendant les deux ans que j'ai présidé le Comité des communications et de la culture. Ça ne me dérangeait pas. Ça nous amusait même beaucoup et c'est sans doute le cas de la plupart des politiciens. Mon bon collègue assis derrière moi, ici, se rappelle ces moments-là.

Ce que je veux dire, c'est que très souvent, le public interprète mal ces attaques et leur prête un sens qu'elles n'ont pas. Nous savons tous qu'il faut tenir compte des perceptions, mais en réalité, elles changent parfois. Je remercie donc le député pour ses commentaires et j'espère que nos débats de ce printemps et de cet été à la Chambre seront très stimulants, mais qu'ils seront justes et intéressants.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir la possibilité de parler aujourd'hui du discours du Trône, alors que nous nous rapprochons de la fin du débat et que j'ai déjà eu l'occasion d'entendre beaucoup de mes collègues parler de ce discours.

Je voudrais prendre quelques minutes pour donner mon point de vue et celui de beaucoup de Canadiens des régions de ce pays, ainsi que mentionner leurs pensées au sujet de la direction que le Canada devrait prendre au cours de la prochaine décennie. Le discours du Trône nous promet un Canada fort et uni.

Je suis d'avis que ce pays, si l'on regarde notre histoire et si nous remontons aux Pères de la Confédération, à John George Diefenbaker et à ses *Routes d'accès aux ressources naturelles* ainsi qu'à sir John A. Macdonald et aux chemins de fer, ce pays a été construit sur les ressources naturelles qui nous ont permis de bâtir nos villes et notre avenir.

Mais maintenant, ce sont les régions qui connaissent une période économique très difficile.

• (1650)

Je parle de régions où il y a 4000 villes qui dépendent d'une seule industrie et de communautés entières qui sont menacées par les pressions de groupes de Canadiens et de gens de l'extérieur qui ne se rendent pas compte que les ressources naturelles sont la base de ce pays.

Dans le discours du Trône, le premier ministre et son gouvernement reconnaissent que l'éducation est un des plus grands défis d'aujourd'hui et de demain. La raison pour laquelle je choisis cette partie du discours du Trône, c'est qu'elle s'applique à ma circonscription de Timiskaming dans le nord de l'Ontario, mais aussi au nord du Québec, au nord de l'Alberta, au Yukon et à Terre-Neuve. L'endroit où nous prenons nos ressources naturelles, que ce soit des métaux, du bois, des produits agricoles ou du poisson, fait vivre des personnes depuis trois ou quatre générations. Leur grand-père, leur père et maintenant eux-mêmes ont pu se créer un mode de vie qui dépendait de la stabilité d'une ressource que personne ne croyait menacée. Mon père travaillait dans une mine de charbon, mon grand-père aussi, et j'aurais pu faire de même.

Lorsqu'on regarde l'ensemble, et c'est ce que le Canada doit faire, on constate que nous sommes dans une période de transition au niveau industriel et au niveau culturel, ainsi que dans la compréhension mutuelle.

Je voudrais traiter de l'aspect industriel de la question parce qu'il se répercute sur beaucoup de gens de ma circonscription et sur beaucoup d'autres Canadiens qui, sans qu'ils y soient pour quoi que ce soit, mais simplement en raison de leur mode de vie, ont perdu ou vont perdre leur emploi, de même que ce en quoi ils croyaient et l'avenir auquel ils aspiraient.

Il faut tenir compte du fait que les mineurs, par exemple, ont dans bien des cas abandonné leurs études à l'âge de 14 ou 15 ans parce qu'ils étaient grands et forts et que cela leur donnait la possibilité de travailler dans les mines. À l'époque, lorsqu'on pouvait manier la pelle, qu'on avait un bon dos et des bras forts, on pouvait gagner très bien sa vie. Il y a quelques années, on pouvait encore travailler et prendre sa retraite, sans toucher de pension. Évidemment, le réseau de l'aide sociale a changé, et les

mineurs peuvent maintenant avoir droit à des pensions, qui sont tantôt maigres, tantôt plus rondelettes.

Le principal problème auquel nous faisons maintenant face réside dans les changements technologiques. Le cours des métaux n'est pas établi au Canada, mais sur le marché mondial. Des mines en activité depuis 35 ou 40 ans ont fermé leurs portes. Des travailleurs de 35, 40, 45 ou 50 ans qui étaient très bons dans leur domaine, cherchent maintenant du travail dans le nord de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick ou de l'Ontario, et n'en trouvent pas parce que les mines qu'on ouvre maintenant sont exploitées au moyen de nouvelles techniques et que les compétences de ces hommes, qui sont des travailleurs manuels, ne sont plus requises.

Je crois que c'est l'adaptation industrielle à laquelle le Canada doit s'employer. On ne comprend pas l'aspect humain de la question lorsqu'on ne vient pas d'une de ces régions.

Les pressions qui découlent des politiques tant fédérales que provinciales sont favorables à l'adoption de nouvelles lois adaptées à ce qui est populaire dans les régions et les centres urbains du pays. Je sais que la ville de Temagami, dans ma circonscription, est morte à cause des politiques adoptées par le gouvernement de l'Ontario pour plaire aux citadins qui voulaient avoir un territoire où faire du canotage et de la randonnée pédestre en forêt. Personne n'a songé un instant à l'effet que cette politique avait sur les habitants de ma région, qui gagnaient leur vie avec le bois, soit en le coupant dans la forêt soit en travaillant dans les scieries. En cet instant même, certaines de ces personnes n'ont toujours pas de travail, et cela dure depuis plus de deux ans. Leurs prestations d'assurance-chômage sont épuisées, certaines ont perdu leur maison, d'autres doivent avoir recours à l'assistance sociale, certaines ont quitté la région et, malheureusement, d'autres encore ont beaucoup de mal à remplir une demande d'emploi.

Voilà pourquoi il est tellement important que nous puissions apporter ces rajustements pour de nombreux Canadiens. Que ce soit dans les localités de pêche ou dans l'une ou l'autre des stations de vacances ou des petites localités de notre pays, il faut donner à ces gens-là la chance d'obtenir une instruction de base, soit d'apprendre à lire, à écrire et à compter. En tant que gouvernement—et nous déployons certes des efforts à cet égard dans ma circonscription—il faut nous assurer, au moyen du système d'éducation, que les gens soient assez instruits pour relever les défis d'un monde en mutation. Le malheur, c'est que beaucoup de Canadiens n'acceptent toujours pas que les temps changent et que tous les niveaux de gouvernement doivent se décider maintenant à commencer à se préoccuper de ce que je crois être l'avenir de notre pays. Je pense qu'il ne faut plus adopter une attitude partisane. Le fait est qu'il nous faut songer à affronter les défis de l'avenir d'une façon que les Canadiens puissent comprendre, plutôt que de dire une chose pour se faire élire, comme cela se voit couramment, sans se préoccuper des personnes, qu'il s'agisse des quatre secteurs primaires, des particuliers intéressés ou des retombées de tout cela.

J'ai du mal à comprendre que des Canadiens d'autres régions du pays ne nous permettent pas de poursuivre dans la voie dans laquelle notre pays a été édifié. J'espère que davantage de Canadiens des grands centres vont commencer à comprendre que la richesse et le fondement du Canada ne résident pas à Toronto, à Calgary ni à Vancouver, mais bien dans les régions. Il faut nous assurer que les régions de notre pays aient la chance de prendre le virage technologique de façon à pouvoir en bénéficier.

Je pourrais poursuivre ainsi pendant un bon bout de temps, car il s'agit d'une affaire en laquelle je crois fermement. Mais les Canadiens des villes vont devoir comprendre la position des régions et leur donner la chance d'atteindre à la stabilité.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, il y a bien deux semaines que le discours du Trône a été présenté à la Chambre, et j'attendais avec impatience l'occasion de faire quelques commentaires à ce sujet.

Tout d'abord, permettez-moi de parler d'une des questions soulevées par le député de Timiskaming et par son collègue et mon ami de Portage—Interlake, qui a pris la parole avant lui. Ils ont dit la même chose que plusieurs députés de leur parti pendant le présent débat, mais, aussi, ce que des ministres nous ont répondu pendant la période de questions, au cours des derniers jours. Il semble y avoir un nouveau credo. Le mot court qu'il ne faut plus montrer un esprit de parti, mais que dorénavant, il faut faire preuve de gentillesse, et ainsi de suite, faire comme si nous étions dans un système à parti unique. Voilà, cela permet de faire de beaux discours, mais ça n'a pas grand sens, parce que ça ne cadre pas dans notre système.

Précisons ce qui a été dit. S'ils ont bien dit que l'on devait se débarrasser du système d'opposition et de l'approche partisane en politique, qui a très bien servi ce pays pendant plus de 100 ans, je dois dire à ces messieurs de Timiskaming et de Portage—Interlake que je ne suis pas d'accord avec eux. Si, par contre, ils nous exhortent à cesser de recourir aux attaques personnelles et aux mesquineries, nous avons toujours été d'avis que de telles pratiques n'avaient pas leur place de toute façon. Peut-être aurait-il la bonté de le rappeler à certains de ses collègues qui, pendant la période des questions, ne peuvent s'empêcher de s'adonner à des attaques personnelles et à des mesquineries. Peut-être alors serions-nous en train de faire des progrès, si c'est bien ce qu'il veut dire.

• (1700)

Mais, j'ai le sentiment qu'il y a autre chose. Je soupçonne qu'il ne répétait que ce que le premier ministre nous serine ces derniers temps, soit que nous devrions cesser de faire preuve d'esprit de parti. Je dois donc lui dire que je n'ai aucunement l'intention de suivre ses conseils et je vais vous dire pourquoi.

Notre système est entièrement fondé sur un système de parits d'opposition. Nous améliorons les idées que nous avançons, grâce aux critiques et à l'examen public rigoureux dont elles font l'objet. Notre système est essentiellement un système d'opposition.

Dans notre empressement à être clairs et à nous montrer gentils et dans la hâte d'aborder un nouveau millénaire, tâchons de ne pas nous débarrasser de la meilleure stratégie pour y arriver. Faisons en sorte que nos idées, que ce soit au sujet de l'emploi ou de l'unité nationale, soient soumises à l'examen public le plus rigoureux. À la fin, elles deviendront si solides qu'elles pourront soutenir ce type d'examen.

Je n'admets pas cette idée que nous allons en quelque sorte laisser de côté tous nos désaccords et je soupçonne que cela ne fonctionnera jamais de toute façon. Il vaudrait mieux que le gouvernement, que défend le député, nous dise ce qu'il a en tête plutôt que de s'asseoir sur les questions d'unité nationale jusqu'en février prochain. Ensuite, si nous avons quelque amélioration à proposer ou quelque critique à formuler, plutôt que de nous demander de nous taire, le gouvernement devrait nous faire part de ses idées maintenant pour que nous puissions les commenter.

Laissons tomber cette idée fausse que nous abordons un nouveau millénaire et que nous allons travailler dans un nouvel esprit de camaraderie qui nous amènera à oublier toutes nos disputes pour faire la paix. Ce n'est pas le genre qui sied à cette enceinte. Il convient que vous ayez vos idées, que nous ayons les nôtres et que nous ne soyons pas toujours d'accord. Nos électeurs nous ont envoyés à Ottawa pour que nous voyions aux affaires du pays; pour que les idées que nous proposons tous ensemble et que nous adoptons afin d'en faire des lois soient soumises à l'examen public, et soient améliorées. Il ne faut pas chercher à enterrer ces idées, mais à les attaquer et à trouver ainsi de meilleurs moyens de faire les choses.

Je suis d'accord avec le député jusqu'à un certain point. Il faut oublier la mesquinerie et les attaques personnelles. S'il nous demande de fermer les yeux sur les principes que nous défendons, c'est hors de question. Si, en nous demandant de faire fi du sectarisme politique, il veut dire que nous devrions faire fi de nos divergences de vues, je ne peux m'y résoudre. S'il y réfléchit encore un peu, il reconnaîtra lui aussi que c'est inacceptable.

Ce discours a été rendu public il y a aujourd'hui deux semaines. Voilà maintenant deux semaines que le Gouverneur général s'est rendu à l'autre endroit pour en donner lecture. On a beaucoup parlé de ce discours; certaines remarques étaient très sévères et, à mon avis, plus elles étaient sévères, plus elles étaient véridiques. C'est mon chef, le député de Beauséjour, le prochain premier ministre du pays, qui a vu juste lorsqu'il a dit, le jour de la lecture de ce discours, qu'il constituait un plaisanterie cruelle pour 1,5 million de personnes à la recherche d'un emploi dans notre pays.

C'est ce qui traduit le mieux ce que nous pensons du discours du Trône. D'ailleurs, c'est aussi ce qui explique le mieux ce que je disais il y a un moment, monsieur le Président. Il est difficile de dire au député de Timiskaming que nous allons accepter de gaieté de coeur la plaisanterie cruelle qu'il réserve à la population canadienne, au 1,5 million de personnes qui attendent de l'aide et aux pêcheurs dont il n'a absolument pas été question dans le discours du Trône. Il me demande de mentir à ce sujet. Ce sont 17 000 pêcheurs et travailleurs d'usine qui m'ont élu ici en premier lieu.

Dans le discours du Trône, il n'y a pas un mot sur la situation catastrophique du secteur agricole et de l'industrie forestière. On me demande de faire la paix. On me demande de taire ma révolte au nom de la population de Burgeo, de Ramea, de François et des 158 localités que je représente. Si quelqu'un me demandait de passer cela sous silence et de faire semblant de ne pas voir que le gouvernement, dont le mandat. . .

Une voix: Il ne serait pas possible de vous faire taire.

M. Simmons: Je suis ravi de voir mon collègue, le nouveau secrétaire parlementaire des Pêches qui vient de Fraser Valley-Est et qui n'a pas lieu de craindre que des usines de transformation du poisson ne ferment dans sa circonscription. Je suis néanmoins ravi qu'il se joigne à nous et j'attends avec impatience de travailler avec lui.

Il a raison: quand il s'agit des pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve, il sera très difficile de me faire taire, et je suis heureux qu'il me connaisse déjà aussi bien. Il me tarde de travailler avec lui.

Ce discours du Trône est censé être le plan d'action du gouvernement, son programme pour les prochains mois ou pour un an ou deux. Et pourtant, il ne contient rien qui pourrait réconforter ou encore donner une orientation ou de l'espoir notamment aux chômeurs, aux pêcheurs, aux agriculteurs et aux travailleurs forestiers.

Je suis comme d'autres députés qui siègent à la Chambre. Je suis un homme politique et j'en suis fier. Une des choses que, à mon avis, nous avons tous appris très rapidement à la Chambre, c'est qu'on ne peut pas plaire à tout le monde. Mais on devrait d'abord écouter ce que disent les gens.

Deuxièmement, on ne peut pas les pousser dans une direction où ils ne veulent pas aller. C'est là où le premier ministre commet une terrible erreur, bien que je soupçonne qu'il ne le fasse pas par inadvertance et qu'il s'agit d'un risque calculé dans lequel il s'est lancé à l'aveuglette.

Il essaye de conduire les gens là où ils ne veulent pas aller; je pense à l'Accord de libre-échange, à la taxe sur les produits et services, à la fermeture des bureaux de poste ruraux et à la suppression des lignes de chemins de fer. Ce sont toutes des questions auxquelles les gens se sont identifiés et avec lesquelles ils ont actuellement des difficultés. Je pense encore à la taxe sur les produits et services, à l'Accord sur le libre-échange et à d'autres questions.

Vous me faites signe, monsieur le Président. Je vois, que mon temps de parole est presque expiré, je conclurai donc très rapidement en disant que le terrible héritage que le premier ministre va laisser à notre pays sera triple. Il est responsable de la disparition du Canada rural, il a déjà ruiné l'économie du Canada et, maintenant, il a conduit notre pays autrefois prospère au bord de la catastrophe. J'avais l'intention d'en dire davantage à propos de chaque question, mais je vois que mon temps de parole est expiré. Je vous remercie, monsieur le Président, pour l'indulgence que vous m'avez témoigné.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'intervention du député. Je suppose que c'est ce qui nous différencie des gens d'en face.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de changer de cap et il est conscient des nouveaux défis qui surgissent sur la scène internationale. Le député a parlé de la TPS. Le parti qu'il représente a été au pouvoir durant une vingtaine d'années et, à l'époque, le ministre des Finances avait reçu nombre de rapports recommandant qu'on apporte des changements à la taxe de vente fédérale, qui était un boulet pour l'industrie, pour la remplacer par une taxe plus équitable. Il n'en a pas eu le courage.

L'histoire prouvera que les mesures impopulaires que nous venons de prendre s'imposaient pour que nos jeunes et nos petits enfants aient une chance de relever ces défis.

Le député est-il prêt à continuer à vivre dans le passé, dans un cocon? Ne veut-il pas relever les défis auxquels les Canadiens font face? Ne reconnaît-il pas que les mesures qu'il préconise ne conviennent pas dans le contexte international? Est-ce bien cela qu'il est en train de nous dire?

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, il faut admettre que mon collègue nous sort toujours des questions très intéressantes. Elles n'ont pas tellement de rapport avec ce que j'ai dit, mais qu'importe.

Permettez-moi de commenter le premier point qu'il a mentionné avant de répondre à sa question sur une époque révolue. J'estime que le député a très bien illustré le point que je voulais faire valoir.

• (1710)

Nous nous souvenons du discours qu'il a si bien lu. Je ne sais pas qui l'a rédigé, mais il l'a lu à merveille.

M. MacDougall: Je n'ai pas lu de discours. Je n'ai pas besoin de lire un discours pour vous dire exactement ce que pense le Canada rural.

M. Simmons: Je retire mes paroles. Il n'a pas bien lu son discours, je regrette d'avoir parlé à tort.

Ce que je veux dire, c'est que, lorsqu'il a prononcé son discours, il n'a pas mâché ses mots pour nous faire savoir que nous devions abandonner notre esprit de parti, et ainsi de suite. Cependant, dès que je fais une affirmation à laquelle il ne souscrit pas, il se lève pour nous rappeler les différences fondamentales entre les députés de ce côté-ci et ceux d'en face: «Si nous sommes de ce côté-ci, c'est que nous sommes plus intelligents, tandis que vous, de l'autre côté. . .»

C'est pourtant lui qui nous répétait, il n'y a pas dix minutes, que nous devions délaisser tout sectarisme politique. Quant à moi, je lui disais qu'il devait plutôt ne pas se montrer mesquin, mais il ne m'a pas écouté; il s'est immédiatement levé et a commencé à faire preuve de mesquinerie.

Nous sommes, d'après lui, les gens qui sont dénués de courage et tout le reste, car nous siégeons de ce côté-ci de la Chambre. Où est passé mon évangéliste? Où est l'homme qui m'exhortait, il y a quinze minutes, à ne pas me montrer mesquin ou sectaire? Médecin, guéris-toi toi-même. Guéris-toi toi-même.

Le député me demande si je veux retrouver les formules d'antan. Non, ce n'est pas ce que je veux, mais je le prie de ne pas réécrire notre histoire.

Le député et son parti ont perpétué l'hypothèse selon laquelle le gouvernement que j'appuyais à l'époque a tenu le Québec à l'écart en 1982. Il sait en toute honnêteté que le regretté monsieur qui était alors premier ministre du Québec était un séparatiste, qu'il avait l'intention de ne rien signer et que les gens du Québec étaient très bien représentés ici par 74 députés ministériels et par huit ou dix membres du Cabinet.

Il conte des sornettes; il nous sert une nouvelle version de l'histoire, selon laquelle, d'une façon quelconque, la population du Canada et les neuf autres provinces s'étaient liguées contre le Québec. En fait, elles avaient essayé de traiter du mieux possible avec un premier ministre qui n'avait alors nullement l'intention de signer quoi que ce soit.

En passant, monsieur le Président, vous n'êtes pas obligé de me croire. Demander au monsieur de Baie-Comeau qui dirige maintenant le gouvernement, le chef du parti dont le député est membre, et qui, tout de suite après les événements de 1982, s'est réellement donné la peine de féliciter publiquement le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, de la façon dont il avait rapatrié la Constitution et introduit la Charte des droits et libertés.

J'ai cru alors qu'il s'agissait d'un geste extraordinaire de la part du député de Baie-Comeau. Je souhaite maintenant qu'il ait la bonne foi d'admettre ce qu'il a fait il y a neuf ans et qu'il cesse de réécrire constamment l'histoire.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat sur le discours du Trône. C'est à la lumière de la citation qui suit qu'il faut interpréter mes propos.

Dans son introduction, le premier ministre a dit, par l'entremise de notre Gouverneur général, le très honorable Ray Hnatyshyn:

> La session qui s'ouvre aujourd'hui marquera un point tournant dans l'histoire du Canada. Que personne ne se fasse d'illusions sur l'ampleur de la tâche à accomplir.

Il a dit que nous avions le devoir et l'occasion de forger une entente historique qui ralliera tous les Canadiens, qui mettra fin aux dissensions et à la discorde et qui garantira un avenir prospère aux générations de demain.

Un peu plus loin, après quelques autres observations, on lit ceci:

> Nous avons la responsabilité de cette magnifique nation, façonnée à la grandeur d'un continent par des générations d'hommes et de femmes résolus à se tailler une place pour eux-mêmes et à offrir un avenir à leurs enfants.

Le gouvernement se livre à certaines interprétations, mais, pour ce qui est de l'avenir de nos enfants, il a été passablement compromis par ce qui me semble une politique mal fondée.

Ce gouvernement a laissé à désirer dans un si grand nombre de domaines, du point de vue économique et social, du point de vue de l'infrastructure, des secteurs moteurs de l'économie qu'il a vendus, privatisés en pure perte pour le pays, sans parler de la TPS, du libre-échange et de quelques autres choses, au sujet desquelles je ne peux pas entrer dans les détails. Chose certaine, avant d'aborder d'autres problèmes, il nous faut nous préoccuper de l'unité canadienne, car sans unité, si le pays ne se sent pas solide et sûr de lui, nous ne pouvons nous attaquer aux autres problèmes. Il y a des difficultés économiques qu'il serait utile de résoudre pour le plus grand bien du pays.

On dit aussi dans le discours du Trône que l'histoire du Canada est une épopée de courageux efforts et de brillantes réussites. Nous savons tous que nous venons au deuxième rang dans le monde. Ce n'est pas mal d'être au deuxième rang aux yeux du reste du monde et d'être un pays où les gens aimeraient venir, un pays dont on se sent honoré de participer à la croissance et au développement.

Je voudrais seulement que nous bâtissions notre pays dans cette perspective. Si nous cherchons un processus qui fasse disparaître l'incertitude que nous avons quant à l'avenir de notre pays, quant à l'avenir du Québec et du Canada en tant qu'un seul pays, nous devons alors nous tourner vers les mesures très concrètes et positives proposées par notre chef, M. Chrétien.

Je pourrais dire que c'est triste, mais je dirai plutôt que c'est une heureuse coïncidence que le gouvernement ait pris les idées proposées par M. Chrétien et les ait paraphrasées, pour ainsi dire, empruntées. Il s'en est inspiré. Je ne dirai pas qu'il les a copiées mais, si on regarde le discours du Trône, on y trouve certaines remarques très intéressantes qui ont été prises presque intégralement dans l'exposé de M. Chrétien.

Premièrement, notre chef a demandé que les pourparlers constitutionnels portent sur l'ensemble du Canada. Ce merveilleux discours du Trône ne dit pas autre chose.

Deuxièmement, M. Chrétien a proposé qu'un comité mixte du Parlement tienne des audiences dans tout le pays au sujet d'un ensemble de principes constitutionnels. Le gouvernement a modifié légèrement cette proposition et a annoncé, dans le discours du Trône, qu'un comité entreprendra ses travaux en septembre—au lieu de juin, comme M. Chrétien l'avait demandé—et qu'une décision sera prise une fois que ce comité aura fait son rapport.

Le gouvernement présentera une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum ou l'établissement d'une assemblée constituante. Comme M. Chrétien avait suggéré que la proposition définitive soit soumise aux Canadiens au moyen d'un référendum national, je dirais que c'est presque du plagiat.

Cela ne me dérange absolument pas que ce soit du plagiat. Je peux vous assurer—et notre chef l'a dit aussi—que si vous voulez copier ses propositions, vous pouvez le faire sans hésiter. Nous sommes prêts, dans les intérêts du Canada, qui dépassent de loin ceux d'un parti politique, à voir proposer les mécanismes qui peuvent contribuer à garder notre pays uni.

Nous différons d'opinion sur si peu de choses que nous devons trouver le bon moyen d'y parvenir et nous en accommoder.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Notre chef a demandé au gouvernement d'examiner des propositions et de ne pas remettre les procédures à février prochain. Il en a présenté tout un processus de réforme.

Il a commencé par présenter un concept fondamental en novembre 1990 à la commission Bélanger–Campeau, qu'il a ensuite réitéré en neuf principes lors d'un formidable discours prononcé le 21 avril à Montréal.

Il en a fait part ouvertement au public et lors d'entretiens avec le nouveau ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Notre parti et notre chef, qui se préoccupent davantage de l'évolution du Canada que de politique partisane, veulent donc voir un Canada uni d'un océan à l'autre et englobant le Québec de même que son caractère particulier. M. Chrétien a ensuite exposé ses idées de façon plus officielle à l'occasion du congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, le colloque que nous avons tenu à Sherbrooke cette semaine afin de bâtir une proposition globale qui fasse l'affaire du Québec, chose absolument indispensable pour l'unité canadienne.

[*Français*]

L'unité canadienne, qui passe par un Québec heureux.

[*Traduction*]

Cette proposition constitutionnelle me paraît solide. Elle constitue un excellent point de référence pour une position constitutionnelle dont la population pourrait être saisie. Il y aurait alors quelque chose de concret invitant la réaction, que ce soit de la part des gouvernements provinciaux, des parties intéressées ou des Canadiens ordinaires. Nous pourrions ensuite passer à une troisième étape, soit à une proposition de modification sur laquelle la population serait appelée à se prononcer à l'occasion d'un référendum national. Je pense que la démarche proposée par notre chef pour assurer l'unité canadienne—longtemps avant la réponse au discours du Trône—est une initiative responsable par le seul chef qui peut véritablement faire l'unité du Canada.

• (1720)

Afin d'éviter tout malentendu, j'aimerais que la population sache ce que notre chef et les participants au congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada ont dit au cours du week-end dernier, à Sherbrooke:

> Attendu que le Parti libéral du Canada reconnaît la nécessité urgente d'une réforme en profondeur de la structure politique et économique du Canada afin d'insuffler au pays le dynamisme, la souplesse et le modernisme nécessaires pour répondre aux exigences et aux défis du XXI[e] siècle, et attendu que les membres du Parti libéral du Canada sont fermement convaincus que la meilleure solution pour le Québec consiste à adhérer à une fédération canadienne renouvelée,

Ils présentent un plan de réforme constitutionnelle clair, progressiste et substantiel, dont j'aimerais vous communiquer les éléments fondamentaux relativement à l'unité nationale, et que j'appellerais «notre modèle pour le Canada».

Le premier point important: que nous réaffirmions notre foi dans un régime fédéral profondément modifié, en tant que système le plus en mesure d'assurer la croissance économique, la justice sociale, le respect du principe de la dualité linguistique, la protection et la promotion de la langue et de la culture françaises, l'enrichissement du multiculturalisme ainsi que le respect des droits des minorités, tant au Québec que dans le reste du Canada.

M. Chrétien a parlé de façon éloquente du respect qu'il faut accorder aux francophones hors Québec, et du respect qui doit être accordé aux anglophones du Québec. M. Chrétien a évidemment fait allusion au Bloc québécois dirigé par M. Bouchard et au fait que celui-ci répète maintenant ce que M. Chrétien a dit il y a deux ans et demi, à savoir que le projet de loi 178 était tout à fait inutile et qu'on ne protégeait pas le français et ne créait pas un sentiment d'appartenance en diminuant d'autres groupes.

Le deuxième point porte que, dans le cadre du débat constitutionnel qui s'amorce, le comité mixte devrait inclure, entre autres, les éléments de réforme suivants dans son rapport final. Monsieur le Président, je lis les éléments de réforme le plus rapidement possible.

[*Français*]

> a) la définition d'objectifs nationaux et internationaux prioritaires, souhaitables et désirés pour la progression de l'ensemble canadien et répondant à la volonté commune de ses citoyens, incluant la compétitivité internationale, l'amélioration de la qualité de l'environnement et le mieux-être social des citoyens;

Parmi les éléments de réforme.

[*Traduction*]

b) une nouvelle division des pouvoirs prenant en considération, notamment, 1) la détermination des objectifs communs de l'entité canadienne, 2) la détermination du niveau de gouvernement le plus susceptible de répondre adéquatement aux besoins de la population de manière à assurer le bien-être de celle-ci, et 3) l'élimination la plus complète possible du chevauchement des programmes et services au sein des sphères partagées d'activités, en ayant recours, si nécessaire, à des ententes asymétriques;

[*Français*]

Le troisième point important est le suivant:

> c) la protection constitutionnelle du caractère distinct du Québec, en garantissant, entre autres:
>
> i) l'exercice, par le Québec, des pouvoirs nécessaires à la protection et la promotion de la langue et de la culture françaises sur son territoire, dans le respect des droits et libertés reconnus;

[*Traduction*]

J'aimerais mentionner deux autres points, si vous me le permettez.

[*Français*]

Aussi bien que:

> ii) l'inclusion, dans un Sénat réformé, [et élu], de la règle du vote à double majorité, pour les projets de loi et les décisions gouvernementales pouvant avoir un effet sur le statut, la protection et la promotion de la langue française;
>
> iii) un droit de veto; [et]
>
> v) l'exercice, par des provinces, du droit de retrait, avec pleine compensation financière, de tout programme fédéral initié dans leurs champs de compétences exclusives, dans la mesure où ces dernières établissent un programme compatible avec les objectifs du programme national;

Le président suppléant (M. DeBlois): À moins d'un consentement unanime, je me dois d'interrompre la députée. Alors, il y a une période de cinq minutes pour les questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Lotbinière.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce que la députée de Mount Royal nous disait. J'aurais aussi voulu poser une question tantôt parce que je ne suis arrivé qu'à la fin du discours de l'orateur qui vous précédait. J'aimerais quand même, madame, avoir vos commentaires, puisque vous semblez en fait appuyer totalement, par votre comportement, ce que le député disait, à savoir, que lorsque M. Trudeau a rapatrié la Constitution en 1982, il faisait état que, de toute façon, le gouvernement québécois d'alors ne voulait pas signer. Il semblait dire que M. Trudeau avait bien fait en rapatriant tout de même la Constitution et aussi en y incluant une Charte des droits et libertés.

Moi, madame, je regrette, mais lorsque l'une des provinces importantes de cette Confédération, pour des raisons qui lui appartiennent, ne veut pas signer, on ne fait pas un coup de force comme M. Trudeau l'a fait en 1982, surtout lorsqu'on parle, en fait, de l'inclusion de la Charte des droits et libertés. Vous le savez vous-même, c'était en somme pour détruire la Loi 101, parce que dans la Charte des droits et libertés, on y a inclus les droits sur la langue, laquelle langue appartient exclusivement aux provinces et, en l'insérant dans la Charte des droits et libertés, nous avons permis, sous plusieurs chapitres de la Loi 101, de les rendre *ultra vires*, ce qui a fait adopter par le gouvernement du Québec la Loi 178, avec la fameuse clause «nonobstant».

D'ailleurs, lorsque vous étiez vous-même, madame, à Sherbrooke, et lorsque vous parliez que votre chef actuel nous aurait donné en fait la ligne de conduite, lui-même qui était présent en 1982, lui-même qui, récemment, disait qu'il voulait avoir un référendum national mais, peu importe la façon dont le Québec voterait, qu'il réglerait la situation une fois pour toutes avec l'ensemble du Canada, et lui également, votre nouveau chef, supporte catégoriquement—et il y tient mordicus—l'inclusion de la Charte des droits et libertés parce que, justement, elle intervient dans le champ de compétence des droits de la province de Québec sur la langue.

Alors madame, qu'est-ce que vous avez à dire de ces propos?

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je ne suis d'accord avec aucune des remarques de mon collègue d'en face.

Je ne peux qu'ajouter que, à prime abord, son leader a appuyé les démarches en 1982; deuxièmement, son leader a essayé de faire un coup de force avec l'Accord du lac Meech, et il a échoué. Et une Constitution, c'est quelque chose de vivant et c'est quelque chose qu'on peut changer en cours de route, mais avec beaucoup de prudence. Donc, je ne crois pas que je doive continuer à répondre, sauf que j'aimerais ajouter certaines remarques, certaines propositions qui sont dans la proposition qu'on a déposée.

[*Traduction*]

Je poursuis au sujet de la protection constitutionnelle:

> [. . .] la préservation de la proportionnalité qui existe relativement aux juges de la Cour suprême qui viennent du Québec; la participation des provinces au processus de nomination des juges de la Cour suprême. Ensuite, le renforcement de l'intégration économique du Canada, afin d'assurer: premièrement, la libre circulation des personnes, des produits, des services et des capitaux; deuxièmement, la création d'un mécanisme intergouvernemental efficace de consultation et de coordination des politiques, des programmes et des services; troisièmement, une représentation régionale effective au sein de la Banque du Canada, tout en préservant l'indépendance et l'autorité de cette institution. Ensuite, la préservation des principes liés aux paiements de péréquation et, enfin, la reconnaissance, le respect et la protection des droits des peuples autochtones, y compris le principe de l'autonomie gouvernementale.

Les membres de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada et certains membres de l'aile de la Colombie-Britannique ont approuvé cette proposition, et nous sommes tous très heureux que notre chef nous ait fourni un document de base. Si le gouvernement a choisi d'emprunter des paroles de notre chef aux fins de son discours du Trône et des engagements qu'il a pris, il devrait poursuivre l'exercice plus loin et se servir de ce document de base, qui pourra être modifié en fonction des audiences publiques qui débuteront en septembre, plutôt que d'attendre jusqu'en février de l'an prochain.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de York—Simcoe invoque le Règlement.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, dans l'esprit de collaboration dont nous avons parlé aujourd'hui, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime à ce que le discours du Trône soit adopté à la majorité.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la proposition du whip adjoint du gouvernement.

[*Traduction*]

La Chambre adopte-t-elle la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

• (1730)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux qu'il soit clair que nous n'avions pas l'intention d'interrompre le débat, mais de le laisser continuer jusqu'à 17 h 45. Selon l'entente, le discours du Trône devait être adopté à la majorité à 17 h 45. Je pense que c'est clair maintenant.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, votre attention, s'il vous plaît. Il semble qu'il y ait eu un malentendu. Je propose donc que le débat se poursuive comme convenu jusqu'à 17 h 45 et qu'à 17 h 45 la motion proposée par le whip adjoint du gouvernement soit réputée adoptée, puisqu'elle vient de l'être. Alors reprise du débat avec l'honorable député de Delta.

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, vous avez mentionné que la motion avait été adoptée. Mais elle a été adoptée avec dissidence, si je comprends bien?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie le député de Hull—Aylmer de m'inviter à plus de rigueur. Effectivement, la motion a été adoptée avec dissidence.

Je reconnais donc à nouveau le député de Delta.

[*Traduction*]

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, c'est vraiment un honneur de compter parmi les derniers députés à prendre la parole dans ce très important débat. De tous les discours du Trône que j'ai lus ou entendus, celui-ci est, le plus important, surtout à ce moment de l'histoire du Canada. L'unité nationale a été au coeur de tout ce débat, comme du discours du Trône d'ailleurs.

Comme le député qui a pris la parole juste avant moi et bien d'autres avant lui, je voudrais citer le paragraphe suivant:

> Quelles que soient nos origines, en quelque lieu que nous vivions, nous, les Canadiens, partageons essentiellement les mêmes espoirs et les mêmes aspirations. Nous sommes fiers du pays dont nous avons hérité. Et surtout, nous sommes résolus à le léguer plus fort et plus prospère à nos enfants.

Dans ma réflexion sur notre pays en préparation du débat d'aujourd'hui, je me suis dit que cela tenait véritablement du miracle si notre pays est uni. Quand on s'arrête à penser à l'étendue du Canada et à sa diversité géomorphologique, aux différences culturelles, aux diverses races qui y sont représentées et aux diverses régions du globe dont nous venons, on comprend qu'il existe des disparités économiques énormes dans notre pays. Certaines régions sont très riches et prospères, tandis que d'autres sont très pauvres et n'ont que très peu de ressources. Malgré tout, nous avons trouvé le moyen de rester ensemble, mais il reste que l'unité canadienne est gravement menacée.

Depuis deux mois surtout, quand je parle à des gens dans la rue ou au téléphone ou dans d'autres circonstances, j'ai remarqué que nous avons de plus en plus besoin les uns des autres en tant que Canadiens. Nous ne pouvons pas laisser une partie de notre pays se séparer. Nous avons besoin des Maritimes. Nous avons besoin du Québec. Nous avons besoin du Canada central, c'est-à-dire l'Ontario. Nous avons besoin des Prairies et, enfin, nous avons besoin de la Colombie-Britannique.

Nous devons également savoir ce qu'il en coûterait exactement si la menace de séparation se matérialisait.

Je n'ai jamais vu de coûts précis. Nos économistes ont parlé d'un important bouleversement économique, mais je crois que la plus grande tragédie serait de perdre nos structures sociales. Le dommage psychologique serait énorme. Nous perdrions notre statut au sein des collectivités mondiales. Nous rentrons d'une réunion avec les parlementaires européens, qui a eu lieu à Victoria, et ces derniers ne cessaient de nous demander ce qu'il adviendrait si le Canada devait éclater.

Nous avons été un exemple parmi les nations du monde qui étaient parvenues à s'entendre malgré leurs différences. Les autres pays, dans bien des cas, ont vu qu'au Canada, nous avions réussi, en dépit de notre diversité, à travailler ensemble et à bâtir ce pays qui, malgré sa faible population, a eu une influence considérable sur les affaires du monde dans lequel nous vivons.

Un autre aspect du discours du Trône dont nous voulons parler très brièvement, c'est le fait que nous voulons que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays participent à l'édification d'une société prospère. Les disparités énormes entre les régions riches et les régions pauvres est une des principales sources de mécontentement au Canada. Je viens de la Colombie-Britannique, une province qui a de grandes ressources naturelles. Nous avons un bel avenir devant nous.

Puis, nous regardons à l'autre bout du pays, du côté de Terre-Neuve par exemple. Il s'agit d'une province aux ressources naturelles limitées, et nous souhaitons vraiment que les Terre-Neuviens prospèrent et aient toutes les bonnes choses dont nous bénéficions en Colombie-Britannique.

Tout au long de notre histoire, nous avons vu diverses régions du Canada souffrir pendant que d'autres prospéraient. Voici un extrait du discours du Trône qui fait ressortir cet aspect de la question:

> Il ne suffit pas de modifier la Constitution pour réaliser l'unité nationale. Une économie vigoureuse est un facteur d'unité. Et inversement, l'unité est un facteur de prospérité. Faute d'unité, on s'expose au déclin dans la rude conjoncture de l'économie mondiale.

Nous devons réfléchir très sérieusement à cela en pensant à ce que notre pays deviendra au cours des deux ou trois prochaines années. Notre gouvernement a fait beaucoup pour essayer d'assurer une prospérité égale à toutes les régions du pays. Les habitants de ma région étaient très mécontents des taux d'intérêt élevés, et je sais que c'était le cas aussi dans les Maritimes. Nous trouvions que les régions éloignées étaient victimes des pressions inflationnistes provenant du sud de l'Ontario.

Les taux d'intérêt ont baissé et les possibilités de développement de nouvelles industries sont maintenant plus égales d'un bout à l'autre du pays, et je crois que le gouvernement mérite des félicitations pour ces progrès très positifs. Nous espérons que ces taux d'intérêt continueront de baisser et que nous verrons de plus en plus de débouchés se créer pour les entreprises canadiennes.

À mesure que nous prospérerons et que notre économie deviendra plus solide, nous pourrons voir se rétrécir l'écart entre les taux d'intérêt américains et les nôtres. C'est un grand sujet de préoccupation pour beaucoup de gens d'affaires au Canada.

Il y a à cet égard autre chose dont le gouvernement doit vraiment se soucier, c'est-à-dire tâcher de réduire le volume de paperasserie que nous avons infligée aux gens d'affaires canadiens. Je songe à tous les divers rapports qu'ils sont tenus de soumettre au gouvernement. C'est très bien de leur rendre financièrement possible de prospérer, mais il faut également nous préoccuper d'autres points où nous avons imposé des fardeaux inutiles à nos gens d'affaires.

Comme il nous reste peu de temps, je n'entrerai pas dans tous ces détails. En parlant de prospérité et de notre voeu que tous les Canadiens en bénéficient, je voudrais parler brièvement de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. L'accord canado-américain a suscité beaucoup de débat, beaucoup de controverse. Le débat est évidemment engagé à l'heure actuelle au sujet de la participation du Mexique et de ses répercussions pour le Canada.

J'espère que ce débat ne sera pas que prétexte à grands élans oratoires, mais qu'il permettra d'effectuer de très solides travaux de recherche de sorte que nous, Canadiens, sachions très bien quelles répercussions cet accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis aura pour nous. J'ai entendu beaucoup de choses à ce sujet. En fin de semaine, justement, j'ai eu une longue discussion sur les avantages pour la Colombie-Britannique d'un accord de libre-échange avec le Mexique.

• (1740)

Ce dont nous avons besoin, c'est d'autre chose que les paroles d'un agent de relations publiques, mais j'ai bon espoir que le gouvernement veillera à nous transmettre les données qui nous montreront comment la création d'une zone nord-américaine de libre-échange améliorerait notre situation. Lorsque nous étions avec les parlementaires européens, nous avons beaucoup discuté de ce qui arrivera en 1992.

Un formidable bloc commercial verra le jour en Europe et il s'efforcera bien sûr de protéger ses propres intérêts vis-à-vis l'Amérique du Nord. Des discussions se tiendront aussi au sujet de l'établissement éventuel d'une zone de libre-échange dans l'est de l'Asie.

Voilà les questions. Pendant que nous discutons des facteurs économiques, je pense qu'il faut rappeler encore une fois que tous les paliers de gouvernement doivent absolument refréner leur tendance à dépenser. Tout récemment, nous avons vu, dans le cas de l'Ontario, un gouvernement provincial qui, faisant un pied de nez à tous les autres gouvernements, n'hésite pas à accroître son déficit au moment même où il faut s'attaquer à le contrôler. Au Canada, nous consacrons de plus en plus de dollars pour payer les intérêts prélevés sur l'argent que nous avons emprunté à nos enfants. Cette façon de procéder est très injuste.

Dans la minute qu'il me reste, je voudrais parler brièvement des Canadiens handicapés dont il a été question au cours du débat sur le discours du Trône. En 1986, on avait évalué à 3,3 millions le nombre de Canadiens qui souffraient d'un handicap. Certains étaient handicapés physiquement alors que d'autres l'étaient mentalement.

Depuis quelques années, nous constatons que les personnes handicapées occupent une plus grande place dans notre société. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire. Je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir pris l'initiative d'inclure la cause des handicapées dans ce discours du Trône. Nous avons hâte de prendre connaissance des programmes particuliers qui seront annoncés dans le cadre du plan dont ce discours nous a fait part.

Je demande au gouvernement de penser très sérieusement à la situation des handicapés mentaux. Ce sont eux qui ont été laissés pour compte jusqu'à maintenant. Nous pensons aux gens qui sont en fauteuil roulant et à ceux qui souffrent d'un handicap auditif ou visuel. Pourtant, ceux qui sont atteints de maladies mentales souffrent plus encore.

Je prie instamment le gouvernement dont je fais partie de faire en sorte que nous tenions compte des Canadiens qui souffrent mentalement, des schizophrènes et des dépressifs parce qu'ils ont besoin de notre aide.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le dernier député ministériel qui parlera probablement de ce document très nébuleux qu'on appelle le discours du Trône. Ce document m'a posé beaucoup de difficultés.

Une voix: Lisez-le en français.

M. MacDonald (Dartmouth): Je pense qu'il est aussi mauvais dans les deux langues officielles.

Un des problèmes que me pose ce document, c'est qu'il est rempli de platitudes, mais les actes du gouvernement au cours des dernières années en disent beaucoup plus long que certaines des paroles creuses qu'on trouve dans le discours du Trône.

Une des choses que je trouve particulièrement offensante, c'est le fait que ce document—le député parle de compétitivité économique—lie la santé économique à l'unité nationale.

Ces dernières années, le gouvernement a fait tout ce qui était humainement possible, et d'aucuns pourraient même dire tout ce qui était moins qu'humainement possible, pour qu'il y ait, non pas un ou deux Canadas, mais de nombreux Canadas tous fondés sur leur éventuel apport dans une société.

Le niveau de disparité économique—puisqu'il veut parler de compétitivité—et la relance économique, voilà la clé d'une grande unité nationale. Je voudrais qu'il m'explique en quelques minutes comment il peut justifier le transfert du fardeau fiscal du gouvernement fédéral, pourtant doté d'énormes pouvoirs d'imposition, aux provinces les plus démunies du pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Il est 17 h 45, et je dois mettre un terme au débat. Je rappelle à tous les députés que la motion a été adoptée avec dissidence, il y a quinze minutes.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 46, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. le Président: Dépôt de documents. Déclarations de ministres.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suis désolé, monsieur le Président, de ne pas avoir réagi à temps. Pourrions-nous revenir au dépôt de documents.

M. le Président: Je tiens à dire à la Chambre que je suis très heureux de demander aux députés d'être cléments et de nous permettre de revenir au dépôt de documents pour que l'honorable secrétaire parlementaire puisse prendre la parole.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Cooper: Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LES ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET LES ESPÈCES MENACÉES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) demande à présenter le projet de loi C-209, *Loi concernant la protection et la réhabilitation des espèces en voie de disparition et les espèces menacées*.

—Monsieur le Président, cette mesure a pour objet de protéger et de réhabiliter les espèces en voie de disparition et les espèces menacées. Fondamentalement, il vise à identifier, à protéger et à réhabiliter les espèces de la flore et de la faune du Canada qui sont menacées ou en voie de disparition du fait de l'activité humaine. En outre, il propose d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes ayant pour objet d'assurer la survie des espèces en voie de disparition ou menacées et d'apporter un appui législatif à des programmes mis en oeuvre volontairement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-209, Loi modifiant la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

• (1010)

—Monsieur le Président, ce projet de loi a déjà été présenté au cours de la dernière session. Je le soumets à nouveau.

Dans son rapport de 1989, le Commissaire aux droits de la personne a recommandé certaines modifications à la loi et c'est pour l'appuyer dans son excellent travail que j'ai repris ses propositions dans ce projet de loi.

Ainsi, je pense qu'on pourrait maintenant étudier cette mesure et que les députés pourraient se pencher sur la question au comité. Je demande que nous examinions ce projet de loi le plus tôt possible.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est vraiment un honneur et un plaisir que de présenter une autre pétition au nom d'habitants des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la décision du gouvernement de réduire l'aide financière qu'il accorde à la GRC. Ils font ressortir toute une série de conséquences, comme l'augmentation de la criminalité, que pourrait entraîner la diminution de l'aide consentie à ce corps policier par le gouvernement central.

Ils pressent simplement le gouvernement de rétablir le financement de la GRC à un niveau convenable.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par 70 personnes environ.

Les pétitionnaires proviennent de diverses localités comme Surrey, Vancouver, Edmonton, Thorhild, en Alberta, Burnaby, Redditt, en Ontario, Kamloops, Kenora, Kitimat et Calgary.

Ces gens-là sont des défenseurs du service voyageurs de VIA Rail. Ils pressent le Parlement d'appuyer le plan du NPD visant à rétablir les services de VIA Rail qui ont été supprimés le 15 janvier 1990, ainsi qu'à maintenir et à améliorer les services dans les régions éloignées qui en ont besoin. Ce plan vise en outre à confier un mandat législatif à VIA Rail et à mettre à sa disposition les ressources qu'il lui faut pour se moderniser de manière à ne plus rien avoir à envier aux services voyageurs du reste du monde occidental.

Ces pétitionnaires veulent remettre le Canada sur les rails.

[*Français*]

LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je prends la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition qui m'a été envoyée récemment par plusieurs fonctionnaires d'Emploi et Immigration Canada, de la circonscription de Drummond, concernant le Programme de supplément de rémunération. Les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes d'ordonner au gouvernement, comme le lui dicte son devoir, de révoquer sa décision unilatérale de supprimer le Programme de supplément de rémunération dans le cadre de l'assurance-maladie, rétroactivement au 1er décembre 1990, et ce sans perte de bénéfices.

[*Traduction*]

LA LOI DES ALIMENTS ET DES DROGUES

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants d'Edmonton, de Calgary, de Red Deer et de Calmar, en Alberta, qui pressent le gouvernement d'adopter une loi forçant les fabricants à dresser une liste des ingrédients et des additifs alimentaires qui entrent dans la composition d'aliments préparés et obligeant les restaurateurs ainsi que les détaillants de denrées alimentaires à fournir aux clients qui en font la demande une liste de ces ingrédients et additifs.

C'est une pétition que j'appuie sans réserve. J'invite le gouvernement à modifier les règlements sur les aliments et drogues afin de prévenir le décès de gens par suite de réactions dues à des allergies.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole pour présenter une autre pétition aujourd'hui.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'adopter un projet de loi visant à criminaliser la destruction ou la profanation du drapeau du Canada.

La pétition est signée par de nombreux résidants de Kingston et les Îles.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord!

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais vous demander de statuer sur une question immédiatement. Mon collègue de Kingston et les Îles demandera également la parole sur ce point de procédure, tout comme mon collègue d'Ottawa—Vanier.

Nous nous opposons à ce que cette motion soit mise. . .

M. le Président: Le député pourrait peut-être attendre un instant.

Grâce à la courtoisie des députés, j'attends un rappel au Règlement. Je devrais probablement passer à l'ordre du jour pour voir de quoi il s'agit.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RÉTABLISSEMENT DES PROJETS DE LOI

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, nous nous opposons à la motion que le gouvernement présente à la Chambre pour des motifs liés à la procédure.

Je voudrais présenter trois arguments qui comportent chacun des raisons suffisantes pour que vous refusiez de mettre la question aux voix.

D'abord, la motion est imparfaite parce que le libellé d'un paragraphe est exactement celui d'une motion sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée. Il s'agit du paragraphe concernant le projet de loi sur les sociétés d'État. Selon un principe bien établi, une question, une fois tranchée par la Chambre, ne peut être discutée à nouveau au cours d'une même session. Ce principe est énoncé clairement dans le commentaire 416 de la cinquième édition de Beauchesne, et je cite:

> 416. *1)* Une vieille règle parlementaire est ainsi conçue: «Une question, une fois posée et tranchée, soit affirmativement, soit négativement, ne peut être ramenée sur le tapis, mais elle doit subsister comme étant la décision rendue par la Chambre.»

Le paragraphe en question faisait partie d'une motion mise aux voix par consentement unanime la semaine dernière. La motion a été adoptée, et la Chambre a traité du projet de loi qui y était mentionné. Si le gouvernement avait voulu que nous examinions le reste de la motion, il avait amplement le temps de retrancher le paragraphe et de donner un nouveau préavis, mais il ne peut certes pas faire examiner maintenant une motion qui comprend, à mon avis, le paragraphe incriminé.

M. le Président: La présidence apprécierait l'aide que pourrait lui apporter le député. Sauf erreur, la partie incriminée de la motion dont parle le député aurait déjà été proposée avec le consentement, il y a quelques jours, n'est-ce-pas?

M. Dingwall: C'est exact.

M. le Président: Et elle demeure dans la motion d'aujourd'hui.

M. Dingwall: La deuxième raison qui empêche que cette motion soit mise aux voix, c'est que celle-ci vise à saisir la Chambre de cinq mesures législatives complètement distinctes qui ne se prêtent pas à un examen collectif.

Le gouvernement aurait dû présenter un avis de cinq motions individuelles. Cette motion a des répercussions législatives et cherche à accomplir, de façon accélérée, ce que jamais la procédure législative normale ne permettrait. On n'autoriserait jamais que les mesures qui y figurent soient examinées ensemble dans un projet de loi polyvalent, et c'est pourquoi je considère qu'elles ne devraient pas être soulevées dans une motion d'ensemble.

Le fait de permettre le débat sur l'ensemble de la motion et de mettre aux voix chacune de ses parties séparément ne constituent pas une solution. La motion devrait être divisée en parties distinctes, et chacune d'entre elles, si elles sont jugées recevables, devrait faire l'objet d'un débat et d'une décision séparés.

Enfin, je soutiens que cette motion est en principe inacceptable puisqu'elle cherche à contourner le processus législatif normal de cette Chambre et en fait à le corrompre.

Par le passé, ce genre de choses s'est fait uniquement par consentement unanime. Maintenant, le gouvernement cherche à établir un précédent inquiétant en imposant cette procédure à la Chambre. Il s'agit d'une dérogation odieuse et dangereuse aux usages de n'importe quel parlement, et le Président est tenu, je crois, en application du commentaire 123.1) de Beauchesne et de l'article 1 du Règlement, de refuser de mettre une motion aux voix lorsqu'elle viole, d'une manière sans précédent, le système des freins et contrepoids que prévoit les règles qui régissent le processus législatif normal.

• (1020)

Si le gouvernement désire modifier le Règlement, qu'il présente une motion en ce sens. Il savait ce qu'il faisait aux programmes législatifs lorsqu'il a prorogé le Parlement lors de la session précédente. Il avait eu l'occasion, avant la prorogation, de changer le Règlement. Il est tout à fait odieux que le gouvernement tente maintenant de corrompre le Règlement même dont il a prétendu se faire le champion il y a à peine cinq semaines.

Monsieur le Président, je soutiens que vous avez le pouvoir d'interdire cette transgression. Pour plusieurs motifs, dont les trois que j'ai mentionnés, vous devriez interdire au gouvernement de présenter cette motion.

Le député de Kingston et les Îles ainsi que celui d'Ottawa—Vanier voudraient tous deux faire des observations et des interventions sur cet aspect de la motion qui est des plus importants du point de vue de la procédure.

M. le Président: Le député de Kamloops voudra peut-être céder la parole à ses collègues de l'opposition officielle. J'entendrai leurs observations, puis je donnerai la parole au député de Kamloops, en présumant que ces observations seront brèves.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, bien sûr, je serai bref. Je voudrais que vous vous reportiez à quelques textes faisant autorité qui étayent les propositions avancées par le député de Cape Breton—Richmond-Est, mais j'ai quelques autres points que je vous prierais d'examiner au sujet de cette question importante.

Tout d'abord, j'attire votre attention sur l'article 1 du Règlement de la Chambre, qui dit que dans le cas non prévus par le Règlement ni par un autre ordre de la Chambre, les questions de procédure sont décidées par le Président—je paraphrase légèrement l'article—lequel doit fonder ses décisions sur les usages, formules, coutumes et précédents de la Chambre des communes du Canada. J'insiste là-dessus, monsieur le Président.

Ce qui se passe aujourd'hui est sans précédent, en ce sens que le gouvernement présente, sous la rubrique des initiatives ministérielles, une motion visant à débattre le rétablissement de projets de loi au cours de la présente session. J'ai cherché des précédents jusqu'en 1938 et n'en ai trouvé aucun où une motion de la sorte a été présentée pour être débattue. Ce genre de chose s'est toujours fait par consentement unanime, et jamais auparavant un gouvernement n'a proposé de passer outre au Règlement et de rétablir les projets de loi au point où ils étaient au moment de la prorogation d'une session.

Si la prérogative royale a une signification quelconque, la prorogation a mis fin à ces projets de loi. S'ils doivent être rétablis, il faut procéder de la façon habituelle, mais je suis d'avis qu'ils devraient être présentés comme de nouveaux projets de loi de cette session, la seule procédure acceptable en l'absence de consentement unanime.

Les usages et les procédures de cette Chambre ont toujours voulu qu'il y ait consentement unanime pour passer outre au Règlement en ce qui concerne le rétablissement des projets de loi. C'est mon premier point, et c'est le principal.

D'après les ouvrages qui font autorité, et je vais vous citer la 21e édition d'Erskine May à ce sujet, c'est clairement à vous, monsieur le Président, qu'il incombe de déterminer la recevabilité de cette motion. C'est un pouvoir important qui est défini à la page 181 de la 21e édition, et je cite:

> Il appartient à la présidence de maintenir un débat ordonné en réprimant tout désordre qui pourrait se produire, en refusant de mettre aux voix les motions ou amendements non conformes et en attirant l'attention de la Chambre sur les projets de loi irrecevables (et en obtenant qu'ils soient retirés).

Ce sont là les mots importants. Je pourrais continuer et vous lire ce qui suit, mais ne passerai pas plus de temps là-dessus, je le soumets simplement à Votre Honneur.

Deuxièmement, je voudrais renvoyer Votre Honneur à. . .

[*Français*]

. . .la citation 171 de Beauchesne, Sixième édition—et je crois que c'est la première fois que l'on fait référence à ce nouveau livre dans cette Chambre, dans la version française—donc la citation 171 se lit comme suit: «Le Président a pour responsabilité première d'assurer l'ordre dans les débats. Il réprime le désordre, refuse de mettre aux voix les motions ou amendements non conformes au Règlement et signale à la Chambre les projets de loi qui lui semblent irrecevables. Également, il statue au fur et à mesure sur les rappels au Règlement faits par les députés».

Ce sont presque les mêmes mots qu'utilise Erskine May, monsieur le Président. Je crois que c'est une citation importante et qui stipule bien votre pouvoir.

Monsieur le président, je me réfère maintenant à la citation 566 de Beauchesne. Dans cette citation, au paragraphe (5), on y dit: «Toute irrégularité d'une partie quelconque d'une motion rend irrégulière la motion toute entière».

L'auteur a cité les Journaux de la Chambre du 31 mai 1954, à la page 674. J'ai trouvé cette citation, monsieur le Président, et j'en ai un exemplaire ici. C'est évident que le Président de la Chambre, à cette époque, a référé d'une façon favorable à cette citation, mais il ne l'a pas suivie dans son jugement. À cette occasion, il a fait une distinction.

Alors, même si la référence est bonne et même si le commentaire est favorable, je suis d'avis que l'irrégularité à laquelle le député de Cape-Breton—Richmond-Est a référé est une irrégularité dans la motion et donc, toute la motion est alors irrégulière.

[*Traduction*]

Enfin, j'invoquerais le commentaire appuyant la division des motions dont mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est a parlé si habilement. Il y a, dans cette motion, un autre problème grave que je voudrais porter à votre attention. Il s'agit de la partie de la motion qui porte sur la loi concernant les gardiens de port.

Cette motion n'a pas vraiment pour but de rétablir ce projet de loi à la Chambre. Elle dit, en effet, qu'il est réputé avoir été lu pour la troisième fois et adopté à la Chambre.

Autrement dit, ce projet de loi ne sera pas discuté de nouveau. Il n'est pas présenté pour être débattu, il n'est pas inscrit au *Feuilleton*; il est réputé avoir été adopté par la Chambre. Je soutiens qu'une motion de rétablissement ne peut pas aller si loin. Elle ne réinscrit pas le projet de loi au *Feuilleton*. Il n'y figurera jamais puisqu'il est réputé avoir été adopté. Je suppose que si cette motion était adoptée sous cette forme, le greffier enverrait un message au Sénat pour lui annoncer que la Chambre a adopté ce projet de loi.

Il est complètement irrégulier que la Chambre adopte un projet de loi sans débat ni discussion à aucune étape. Il doit y avoir des limites à ce qu'on peut proposer à cet endroit et, en tant que Président, vous devez pouvoir dire qu'une motion va trop loin et qu'elle ne peut être adoptée sans le consentement unanime de la Chambre.

Selon la doctrine, on peut faire ce qu'on veut à cet endroit–ci du moment qu'on a le consentement unanime, mais la présidence se trouverait dans une situation très grave si elle autorisait une motion qui tourne les dispositions du Règlement relatives aux projets de loi publics. En s'appuyant sur les documents que j'ai cités et qui confèrent beaucoup de pouvoirs à la présidence, il doit bien y avoir un moyen de limiter la latitude du gouvernement.

Sinon, qu'est–ce qui empêcherait celui–ci de présenter une motion prévoyant «que les 20 projets de loi suivants seront tous réputés adoptés par la Chambre des communes»? Ils seraient alors tous adoptés.

Autrement dit, le gouvernement pourrait présenter 20 projets de loi le premier jour d'une session, présenter le lendemain une motion qui serait débattue durant deux jours et considérer tous les projets de loi adoptés.

Voilà l'effet de cette motion qui va à l'encontre de toutes les dispositions de la Constitution. Cela ne s'est jamais fait auparavant. Cela dépasse de loin les limites raisonnables du rétablissement de projets de loi. J'insiste sur le fait que mes recherches sur les usages et pratiques de cette Chambre depuis plus de 50 ans ont révélé qu'aucune motion de cette nature n'avait été présentée et adoptée à la Chambre, sauf avec son consentement unanime. Pour mettre un terme à la session le 12 mai, le gouvernement a lui–même choisi d'exercer sa prérogative royale le 13 mai. La proclamation du Gouverneur général déclarant la fin de la session a été publiée à cette fin. Le gouvernement a ensuite ouvert une nouvelle session.

• (1030)

C'était son choix. Il doit se brancher. Il ne peut présenter une telle motion, passer outre aux droits de la Chambre et nous empêcher de débattre de ces projets de loi. Je demande à Votre Honneur de déclarer la motion irrecevable.

M. le Président: J'ai fait une erreur. Certains députés l'ont certainement remarquée. La parole est au député de Kamloops, et je lui présente mes excuses.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en ce moment, je veux tout simplement répéter les commentaires de mes deux collègues. Si nous tenions cette motion pour recevable, nous créerions un précédent alarmant et tournerions en dérision, selon moi, le travail sérieux effectué par certains députés de la Chambre.

Le gouvernement tente de débattre en deux jours ce que la Chambre est chargée de faire par d'autres moyens traditionnels bien établis. Toujours en me faisant l'écho des opinions exprimées par mes deux collègues qui ont pris la parole avant moi, je rappelle qu'il faut songer aux conséquences.

Le gouvernement tente, par une simple motion, de faire en sorte que plusieurs projets de loi, qui ne sont même pas inscrits au *Feuilleton*, soient réputés avoir été présentés, adoptés en principe, examinés en comité, adoptés à l'étape du rapport ou lus en troisième lecture et adoptés.

Si cette motion était recevable, il faudrait sûrement tenir pour recevables d'autres motions portant adoption d'autres projets de loi. Et pour pousser la chose à l'extrême, le gouvernement pourrait fort bien se servir de ce moyen pour faire adopter tout son programme législatif en deux jours. Comme certains d'entre nous l'ont fait remarquer, tout cela découle du changement d'attitude du gouvernement.

Si la motion dont nous sommes saisis est adoptée, le gouvernement pourrait faire adopter tout son programme législatif en quelques heures ou jours, sans passer par les étapes voulues.

Par quel moyen pourrait–on mettre fin à ces abus? Le seul moyen serait que vous interveniez aujourd'hui, monsieur le Président.

Y-a-il des précédents sur lesquels appuyer la présente motion? Mon collègue qui a pris la parole avant moi dit que non. Par le passé, au début d'une session, la Chambre décidait à l'unanimité de reconduire certains projets de loi présentés au cours de la session précédente, et ce n'est que du consentement unanime que ces motions étaient adoptées. Je répète que nous avons recouru à cette procédure au cours de la session actuelle. Il y a eu des discussions et, oui, comme nous le savons tous, un projet de loi a été adopté au début de la session parce que la Chambre avait consenti unanimement à ce que le gouvernement le reconduise pour pouvoir l'adopter plus vite.

Je dirai simplement que Beauchesne est formel sur ce point. Dans sa cinquième édition, à la citation 167, il écrit ce qui suit: «La prorogation a pour effet de mettre fin sur-le-champ à tous les travaux en cours jusqu'à nouvelle convocation des Chambres. Non seulement le Parlement ne siège-t-il plus, mais toutes les questions en souffrance sont abandonnées, en sorte qu'après une prorogation tous les projets de loi doivent», j'insiste sur le mot doivent, «être réintroduits, comme si la Chambre n'en avait jamais été saisie.»

May ne laisse planer aucun doute non plus. Dans la récente réédition de son ouvrage, on peut lire en substance qu'il a été proposé de prévoir, dans une loi ou dans le Règlement de la Chambre, une disposition permettant la suspension et la réintroduction des projets de loi d'intérêt public d'une session à l'autre ou la reprise de leur examen sans tenir compte de la prorogation.

Le Parlement a étudié cette possibilité et les comités l'ont soigneusement examinée, mais divers facteurs ont empêché la Chambre de s'écarter de la règle voulant que la prorogation mette fin aux affaires à l'étude.

Monsieur le Président, la plus récente publication dont les députés disposent est le *Précis de procédure* de la Chambre. Cet ouvrage a été manifestement bien pensé pour assurer des lignes directrices claires aux députés. On peut lire à la page 141 de notre propre *Précis de procédure*:

> . . .les projets de loi dont on veut reprendre l'étude doivent être redéposés en tant que nouveaux projets de loi. Néanmoins, il est possible, avec le consentement unanime de la Chambre, de présenter des projets de loi à l'étape qu'ils avaient atteinte à la fin de la session précédente; de même est-il possible de reprendre le travail des comités, là où il s'était trouvé interrompu.

C'est dit dans notre précis. C'est ce qui nous sert de guide dans nos délibérations, et dans la procédure suivie à la Chambre. D'après moi, le gouvernement ne tient pas compte de cette règle pour pouvoir faire un traitement expéditif du programme législatif.

Je résume en six points. La motion est irrecevable, parce qu'elle contient une proposition qui a déjà été décidée par la Chambre, argument déjà bien défendu par certains de mes collègues.

Deuxièmement, le gouvernement a eu la possibilité de corriger cette lacune de la motion et a choisi de ne pas le faire. Ce n'est pas le travail du Président de faciliter les choses pour le gouvernement en permettant que les autres parties de la motion soient mises aux voix maintenant.

Troisièmement, le sens de la motion est trop large. Elle présente trop de propositions à la Chambre. Elle devrait au moins être divisée aux fins du débat, ainsi que pour les votes.

Quatrièmement, le caractère polyvalent de la motion établit un dangereux précédent dans la gestion des affaires du gouvernement. Elle permet en effet de passer outre à l'examen normal, classique, historique et traditionnel de la loi.

Cinquièmement, la motion contrevient aux conventions parlementaires relatives à la prorogation. Toutes les sources faisant autorité et toutes les conventions exigent que les projets de loi meurent lors d'une prorogation.

Enfin, il n'y a pas de précédent montrant qu'une motion du gouvernement visant à rétablir des projets de loi peut être adoptée sans l'accord unanime de la Chambre.

Je vous signale humblement, monsieur le Président, que cette motion est irrecevable.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je serai bref. Les arguments apportés jusqu'à mainenant semblent convaincants, et je les appuie tous parce qu'ils sont en fait de bons arguments. Il est vrai que la tradition dans cette Chambre veut que lorsqu'un gouvernement, après prorogation, veut reprendre l'étude pour rétablir un projet de loi à une étape donnée, le consentement unanime est habituellement le véhicule utilisé, et nous l'avons eu ici en Chambre le 23 mai dernier alors que nous avons donné le consentement unanime pour un projet de loi, le projet de loi C-73 qui a suivi, comme vous le savez, monsieur le Président, l'étude législative habituelle, et qui est maintenant rendu au Sénat.

Pourquoi le gouvernement à ce moment-là n'a-t-il pas tenté de faire la même chose pour les autres projets de loi qu'il voulait? Je ne comprends pas. Mais, monsieur le Président, j'ai deux points à faire préciser. Premièrement, il faut d'abord s'arrêter sur le mot «prorogation» et savoir ce que veut dire ce mot-là. Deuxièmement, pourquoi on l'utilise, et qu'est-ce que cela peut amener comme conséquence.

Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, dans les livres que j'ai consultés, le mot «prorogation»—et je l'explique aussi clairement que je le peux—veut dire que le gouvernement, avec le consentement de la Reine, a décidé de mettre fin à une session parlementaire. Les travaux de la session sont donc terminés.

Si le gouvernement décide d'une telle chose, c'est que son ordre du jour a été épuisé, et il ne veut pas continuer. Ce que nous avons devant nous, c'est un gouvernement qui a prorogé la Chambre, donc qui avait décidé de laisser tomber les initiatives législatives qui sont mentionnées à la motion nº 1, les projets de loi C-58, C-73, C-78, C-82, C-85 de la deuxième session de ce Parlement.

Monsieur le Président, j'ai consulté, et les autorités en la matière, que ce soit Erskine May ou Beauchesne, sont toutes d'accord pour. . . Je vais vous en lire quelques-unes parce que c'est important de situer le débat. Erskine May:

[*Traduction*]

«La prorogation a pour effet de mettre fin immédiatement à toutes les affaires du Parlement; non seulement les séances du Parlement prennent-elles fin, mais encore toutes les délibérations alors en suspens, à l'exception des procédures d'impeachment entamées par la Chambre des communes et des appels dont est saisie la Chambre des Lords.» Et on peut poursuivre. Toutes les questions sont annulées.

On pourrait citer aussi Beauchesne, qui est un peu plus explicite au sujet de la prorogation.

[*Français*]

Conséquences de la prorogation et de l'ajournement

Citation 167, Beauchesne, cinquième édition.

1) La prorogation a pour effet de mettre fin sur-le-champ à tous les travaux en cours jusqu'à nouvelle convocation des Chambres. Non seulement le Parlement ne siège-t-il plus, mais toutes les questions en souffrance sont abandonnées, en sorte qu'après une prorogation tous les projets de loi doivent être réintroduits, comme si la Chambre n'en avait jamais été saisie.

Or, voici que nous avons devant nous, monsieur le Président, une motion qui est fautive, parce qu'elle n'est pas exacte. Le projet de loi C-73 a fait l'objet d'un consentement unanime de la Chambre et a été retiré. Le gouvernement ne l'a pas enlevé. Mes collègues qui m'ont précédé l'ont mentionné. Je pense que c'est un point assez important qu'il faudrait garder en tête quand vous aurez à juger de la question, monsieur le Président.

• (1040)

Voici qu'on nous demande d'adopter des projets de loi qui, en partie ou en totalité, ont été adoptés par cette Chambre. Je pense que le projet de loi C-82, par exemple, avait été adopté à toutes les étapes législatives et qu'il avait été envoyé au Sénat. Voici que le gouvernement veut recommencer, mais d'une façon tout à fait spéciale, le cheminement législatif du projet de loi traitant des pouvoirs de nomination d'un gardien de port pour le havre de Québec, et ainsi de suite.

Je ne comprends pas, monsieur le Président, que l'on n'ait pas pu, le 23 mai dernier, lorsqu'on est arrivé avec le projet de loi C-73 demandant le consentement unanine, procéder ainsi une fois que le consentement fut donné, avec le projet de loi C-82 ou autre. Je m'oppose maintenant, monsieur le Président, à ce qu'on nous fasse un gruau, plus ou moins, de certaines pièces législatives auxquelles, dans certains cas, nous nous opposons sérieusement et, dans d'autres cas, où nous avons donné notre consentement. Je ne peux pas comprendre que ce gouvernement, ces fiers-à-bras du gouvernement veuillent imposer à ce moment-ci leur volonté sur la Chambre des communes par le nombre qu'ils ont et nous faire croire, d'un autre côté, qu'ils sont sensibles à la réforme parlementaire, qu'ils sont sensibles à ce que les Canadiens comprennent que cette Chambre fonctionne d'une façon amicale, d'une façon coopérative.

Nous avons présenté des arguments, monsieur le Président. Je ne les répéterai pas tous, parce qu'il y en a des bons. Il y a des bons arguments à l'effet que le gouvernement n'a pas d'affaire à procéder de la façon qu'il le fait et que cela est contraire à la réforme parlementaire, contraire à toute décence politique. Ce n'est peut-être administrativement pas tellement différent, une fois qu'on l'a fait de façon unanime ou de la façon que le gouvernement le propose, mais l'effet est le même: La Chambre sera prise avec le projet de loi. Je dis au gouvernement que c'est politiquement mauvais de procéder de cette façon et on va le regretter en cette Chambre. Les Canadiens vont encore dire: Bien, le gouvernement est en train, encore une fois, de réduire les délibérations, les procédures en Chambre, au plus bas niveau.

Monsieur le Président, il y a une question qui me préoccupe aussi, c'est que chaque projet de loi doit avoir une autorité que l'on appelle la prérogative royale, *a royal recommendation*. Aucun de ces projets de loi ici, à ce que je sache, n'a une recommandation royale. Il va falloir que chacun de ces projets de loi soit détaché, imprimé, que l'on y voie la recommandation royale afférente au projet de loi. Je ne vois pas, monsieur le Président, comment on peut faire de ce paquet, de ce groupe, une proposition et qu'on vienne nous dire: Quand la motion sera adoptée, on imprimera chaque projet de loi et on y inclura la recommandation royale afférente à ce projet de loi.

Monsieur le Président, je pense que c'est de la mauvaise cuisine, de la mauvaise politique et, à mon avis, du mauvais parlementarisme.

[*Traduction*]

M. le Président: Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Je ne les oublierai pas. Pour l'instant, la parole est au secrétaire parlementaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si vous avez l'intention d'entendre d'autres argumentations, étant donné que mon rôle consiste à répondre aux argumentations, je préférerais les entendre toutes, je crois, avant de prendre la parole.

M. le Président: J'accepte la proposition du secrétaire parlementaire.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Je vous remercie, monsieur le Président, et je vais m'efforcer d'être bref.

Je n'étais pas à la Chambre lorsque la motion a été proposée officiellement. Grâce à la technique moderne de la télévision, j'ai pu entendre un peu, même si le son était plutôt bas. Franchement, je ne pouvais pas en croire mes oreilles lorsque mon collègue d'en face, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, a proposé cela.

Je ne vais pas reprendre les argumentations qu'ont fait valoir le député de Kingston et les Îles, le député de Kamloops et encore moins le député qui vient de prendre la parole.

Depuis les années que je siège ici, je suis encore ahuri par la façon dont fonctionne réellement le Parlement. Pour avoir passé un bon nombre d'années dans l'opposition, ce qui me dérange vraiment, c'est que mes anciens amis et moi savons que lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ils avaient l'habitude d'utiliser la date de prorogation comme levier de négociation pour faire adopter des projets de loi. Ils n'ignoraient pas que, compte tenu de la tradition et de l'histoire du régime parlementaire britannique, tout restait au *Feuilleton* au moment de la prorogation.

Le gouvernement avait alors la responsabilité de représenter les projets de loi au cours de la nouvelle session ou d'essayer de régler les choses par consentement unanime de la Chambre, ce qu'il a souvent fait.

Monsieur le Président, vous avez aussi bonne mémoire. Il est arrivé à plusieurs reprises à la Chambre, qu'une entente soit conclue avant la prorogation. Certains projets de loi inscrits au *Feuilleton* ne pouvaient être adoptés à l'unanimité, mais il arrivait parfois qu'on les groupe. Même s'il devait y avoir progrogation dans l'heure, ces projets de loi conserveraient au *Feuilleton*, en vertu d'une motion officielle, la position qu'ils y occupaient avant la prorogation.

Sans vouloir répéter ce qui a été dit—je comprends les propos qu'a tenus mon honorable collègue d'Ottawa-Vanier au sujet de la réforme—,je suis tout à fait en faveur d'une réforme. Je souscris à l'idée d'accélérer la marche de nos travaux dans cette Chambre. Nous perdons selon moi beaucoup de temps. Il y a une façon de le faire.

Si le gouvernement a l'intention de présenter une motion d'ensemble, s'il est bel et bien sur le point de grouper tous les projets de loi qui étaient encore inscrits au *Feuilleton* de la dernière session et s'il veut nous mettre devant un fait accompli en ce qui concerne l'adoption de toutes les mesures figurant dans la motion en présentant une motion officielle de la Chambre où il a la majorité, je dois dire que cela ne présage rien de bon pour les débats qui auront lieu à l'avenir à la Chambre.

Pourquoi un gouvernement s'inquiéterait-il vraiment des réserves exprimées par l'opposition au sujet de divers projets de loi s'il sait qu'au moment de la prorogation, il mettra fin au débat et prorogera la Chambre puisqu'il détient la majorité. Au cours de la nouvelle législature, le gouvernement ne perdra pas grand-chose de toute façon.

Le gouvernement peut présenter une résolution fourre-tout, ce qui ne s'est jamais fait auparavant—je n'ai pas eu le temps d'examiner à fond les sources autorisées. La prorogation pourrait ainsi permettre au gouvernement d'accélérer vraiment beaucoup l'étude des travaux. Lors d'une nouvelle session, le gouvernement peut inscrire au *Feuilleton* tous les projets de loi et avoir un vote à cause d'un avis de motion.

C'est, je pense, une question très grave. Je sais que la présidence lui portera l'attention qu'elle mérite parce que j'entrevois de vrais problèmes pour l'avenir. Ce qui me déçoit, c'est que ceux qui siégeaient autrefois dans l'opposition connaissent les rares moyens dont dispose celle-ci pour attirer l'attention des Canadiens sur les projets de loi du gouvernement.

À mon humble avis, ce genre de précédent, s'il est approuvé, va supprimer toute la raison d'être de la Chambre.

L'ancien député de Prince Albert, John Diefenbaker, dirait que la Chambre est un lieu de discussions. Nous savons tous que nous parlons trop de temps en temps et qu'il y a trop de répétitions. On lit trop de discours. Je souhaiterais qu'on y remédie.

Si on y remédiait, le Parlement ne s'enliserait pas dans tant de beaux discours ennuyeux. Le temps de la Chambre et de son personnel ne serait pas perdu et on économiserait l'argent des contribuables.

Il faut que je félicite le secrétaire parlementaire, le leader à la Chambre et le gouvernement pour leur habileté. C'est un compliment équivoque, car ce genre de mesure ne dénote absolument aucun respect pour la raison fondamentale de notre présence dans une institution parlementaire. Je leur fais un compliment équivoque pour avoir su obéir à certaines instructions ou avoir essayé de faire avancer les travaux du gouvernement. C'est louable. Ce n'est pas la manière de procéder. Cela constituerait un précédent très injuste. Je demande à la présidence de faire appel au jugement et à l'expérience de tous les greffiers du bureau pour interpréter cette motion afin de faire en sorte que cela ne se réalise pas.

Notre gouvernement étant humain, s'il le fait une fois, il recommencera. On est sur le point de le faire pour la première fois. Le débat ou la discussion de l'opposition et la prochaine prorogation ou le congé d'été sont des moments où les gens se rassemblent. C'est un peu comme le supplice de la pendaison. Il n'y a rien de plus frappant que de voir le condamné monter sur la potence. Quelqu'un a fait une allusion classique à cet effet.

• (1050)

Nous savons tous comment fonctionne le système. En fait, on est très souvent à la course, mais pourtant certains événements attirent toujours notre attention. Mais si cette motion est adoptée, n'y songez plus, nous ne susciterons plus d'intérêt, et la Chambre sera encore moins un véritable forum de discussion qu'elle ne l'est de nos jours.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais brièvement faire valoir quelques points.

Premièrement, le 11 mai 1977, le Président de l'époque a rendu une décision concernant un projet de loi omnibus. Il est cependant important de noter que, comme le précisait le Président et comme vous pouvez le voir dans le hansard du 11 mai 1977, cette mesure législative traitait, et je cite: «de sujets très différents, même s'ils sont connexes». Autrement dit, la Présidence a accepté le projet de loi omnibus que contestaient alors les députés de l'opposition pour la simple raison qu'il portait sur des sujets différents, mais connexes.

Voici les mesures législatives dont nous sommes saisis aujourd'hui: La Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique, la Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes, la Loi concernant le statut de l'artiste au Canada*, et enfin une loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité.

Même si quelqu'un alléguait que le précédent établi en 1977 est valide, il ne le serait que si les projets de loi étaient différents, mais connexes. Les mesures législatives qui nous sont soumises n'ont, bien sûr, rien en commun. Par conséquent, il serait fautif d'invoquer ce précédent pour justifier la présente motion.

Deuxièmement, s'il nous est impossible de procéder en adoptant un projet de loi omnibus, il devrait nous être interdit, comme le mentionnait le leader parlementaire de l'opposition, d'adopter une série de mesures législatives différentes grâce à une motion omnibus. Si un moyen nous est interdit, l'autre devrait l'être également.

Enfin, si ce précédent est établi, que nous réserve l'avenir? Je vous pose la question pour la forme. Si le gouvernement peut ressusciter quatre ou cinq projets de loi avec une motion, qu'est-ce qui l'empêchera de ressusciter tous les projets de loi d'antan? Qu'est-ce qui l'empêchera d'aller un peu plus loin et d'adopter aujourd'hui même une motion précisant que tous les projets de loi dont est saisie la Chambre actuellement ont atteint l'étape de la troisième lecture? Qu'est-ce qui nous empêcherait de ressusciter un projet de loi de 1977, de déclarer qu'il a maintenant atteint l'étape de la troisième lecture et de le mettre aux voix? En fait, nous pourrions tout aussi bien adopter une motion déclarant qu'il a franchi l'étape de la troisième lecture.

Adopter la motion à l'étude, si nous devions le faire ou si la motion était jugée recevable, reviendrait en fait à modifier complètement les règles de la Chambre. Juger la motion recevable aurait de telles répercussions qu'on pourrait, je le crains, si un gouvernement le voulait—et je ne dis pas que ce soit le cas—rendre la Chambre des communes absolument inutile et superflue. Celle-ci considérerait alors simplement que tout et n'importe quoi a été adopté, ou a atteint l'étape de la troisième lecture ou n'importe quelle étape si, pour une raison ou une autre, le gouvernement ne voulait pas passer par les autres étapes de l'étude du projet de loi.

J'espère que le Président prendra en considération les arguments supplémentaires que je viens d'exposer.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je veux réitérer brièvement l'argumentation du député d'Annapolis Valley—Hants. La Chambre est régie par des règles, des coutumes et des précédents bien précis.

Autant que je puisse me rappeler, lorsque le Parlement est prorogé, tous les projets de loi inscrits au *Feuilleton* ont toujours coutume d'y expirer. Et la coutume veut encore qu'avec le consentement unanime, il soit possible de ressusciter n'importe quel projet de loi à l'étape qu'il avait atteint au moment de la prorogation. Telle est la coutume. Ainsi le veulent les précédents. Or, jamais depuis que Bram Stoker a écrit *Dracula*, nous n'avons pu assister à une telle résurrection en masse de zombis,

comme le gouvernement tente de le faire avec cette modification de zombi, ou cette motion de zombi. Elle vise à ressusciter les morts vivants. Tous ces projets de lois sont autant de morts vivants, de zombis. Le gouvernement cherche à les ressusciter au moyen d'une seule motion.

Les coutumes, les précédents et les règles de la Chambre assurent un équilibre des pouvoirs, et il existe certaines dispositions, certaines coutumes et certains précédents, comme le consentement unanime, pour ressusciter un projet de loi après la prorogation. Il s'agit en fait d'un moyen de mettre un frein à la tyrannie de la majorité à la Chambre des communes. C'est un des freins dont dispose l'opposition.

Monsieur le Président, vous pouvez vérifier, mais, par le passé, le consentement unanime a été accordé pour le rétablissement de certains projets de loi. Même pendant la session en cours, il a été accordé pour le rétablissement de certains projets, notamment le C-83, qui porte maintenant le numéro C-4.

J'estime qu'il ne faut pas laisser le gouvernement établir un nouveau précédent et perturber un équilibre que l'opposition maintient depuis nombre d'années dans les procédures, pratiques et précédents parlementaires. Je vous prie donc de déclarer cette motion irrecevable et de laisser ces projets suivre le processus législatif normal.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes pour passer en revue les arguments qui vous ont été soumis ce matin et tenter d'y répondre.

Je vais suivre l'ordre inverse de la présentation et commencer par les observations des députés de Glengarry-Prescott—Russell et d'Annapolis Valley—Hants et, en même temps, celles du député de Kamloops, car elles me semblent essentiellement identiques.

Le député de Kamloops a tout d'abord essayé de décrire la procédure proposée aujourd'hui en évoquant les utilisations les plus excessives qu'on pourrait en faire. C'est une tactique de discussion qui n'est pas rare et, en fait, le député y a recours régulièrement.

M. Boudria: Hé!

M. Cooper: Je suis désolé. J'ai écouté et je voudrais avoir la possibilité de présenter mon point de vue, monsieur le Président.

Ce que le député dit, en somme, c'est que, si la motion était jugée recevable, elle constituerait un précédent au même titre que le projet de loi omnibus et le gouvernement pourrait s'en prévaloir pour présenter une motion et faire adopter de cette façon tout ce qu'il peut avoir envie de faire adopter pendant une session.

Nous avons déjà entendu ce genre d'argument. Par exemple, lorsque le même député a parlé des modifications du Règlement. Il a prétendu que c'était le même genre de pouvoir qu'on donnait au gouvernement. En fait, la situation est bien différente. Nous ne cherchons pas par cette motion à couper court au débat. Si vous examinez ce dont il s'agit ici, vous constaterez que nous voulons simplement rétablir les projets à l'étape où ils en étaient à la fin de la session précédente.

Il ne s'agit pas d'interrompre le débat à l'étape de la troisième lecture ou du rapport. Nous ne voulons pas limiter le débat. Nous disons simplement, et je crois que c'est un argument très plausible pour le contribuable canadien, que ce n'est pas nécessaire de répéter tout le débat qui a déjà eu lieu.

Par exemple, il y a déjà eu 12 heures 35 minutes de débat à la Chambre sur le projet de loi C-26, un des projets de loi mentionnés dans cette motion. Ce projet de loi en est maintenant à l'étape du rapport. Est-ce nécessaire de répéter tout ce débat? Non, je ne crois pas que ce soit nécessaire. C'est pourquoi nous avons présenté cette motion.

Ce n'est pas comme si le gouvernement présentait un genre de projet de loi d'ensemble qui ferait qu'on n'aurait jamais plus besoin du Parlement. En fait, nous ne faisons que permettre à la Chambre d'économiser du temps en ne répétant pas le débat qui a déjà eu lieu. Le député de Kamloops a cité le *Précis de procédure*. Je vais faire une brève remarque à ce sujet parce que je veux aussi parler d'autres ouvrages cités par les députés.

• (1100)

Le *Précis de procédure* n'est rien d'autre qu'un précis. En termes simples, ce n'est qu'une explication des règles et pratiques de la Chambre des communes. Cet ouvrage

ne fait pas autorité. Ce n'est pas comme l'ouvrage de Beauchesne ou comme le Règlement de la Chambre. Dans un précis, le langage peut être fort, il peut être descriptif, mais il vise simplement à aider ceux d'entre nous qui ne sont pas experts en procédure à mieux comprendre le sujet qui nous intéresse.

M. Boudria: C'est un argument massue.

M. Cooper: C'est peut-être vrai.

Comme d'habitude, le député d'Ottawa—Vanier a présenté un bon argument à la Chambre des communes et était très convaincant pour les personnes qui regardent le débat. Il a cité l'ouvrage d'Erskine May et d'autres ouvrages pour montrer, en gros, que toutes les mesures dont la Chambre des communes est saisie sont annulées lorsqu'il y a prorogation. C'était là l'essence de son argument.

Cependant, ce n'est pas vrai. En fait, il existe de nombreux précédents où des mesures d'une session précédente ont été rétablies après l'ouverture d'une nouvelle session. Nous avons des tas d'exemples de cela. Les mesures ne sont pas toujours annulées. Cela s'était peut-être fait d'une autre façon, mais vous savez aussi bien sinon mieux que moi, monsieur le Président, qu'il est déjà arrivé que des projets de loi, des questions et des affaires de toutes sortes soient rétablies à la Chambre des communes. Le processus peut avoir été différent, mais il est très clair qu'un précédent existe.

Le député de Kingston et les Îles a fait ressortir quatre points. Le premier porte que nous adoptions une mesure sans précédent et est, par conséquent, irrecevable. Si nous devions faire valoir, chaque fois qu'une décision, une mesure ou une initiative nouvelle est prise, que celle-ci est irrecevable, ou qu'elle est différente et, par conséquent, sans précédent et inadmissible, les juges, les avocats, vous, monsieur le Président, et moi en qualité de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, de même que les leaders parlementaires de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique ne pourrions rien faire. Nous serions constamment constraints de nous fonder sur des précédents et de faire exactement comme nos prédécesseurs. Par conséquent, cet argument n'en est pas un. C'est le fondement d'une bonne partie de notre position et, dans la plupart des cas, c'est une bonne justification. Le simple fait que nous ayons recours à un procédé pour lequel il n'existe pas un précédent clair ne signifie pas, en soi, que cette pratique est irrecevable ou qu'elle constitue en quelque sorte un outrage à la Chambre des communes.

En fait, il existe des précédents. Il existe des précédents sur le rétablissement des travaux de la Chambre. Nous discutons aujourd'hui d'un processus différent, mais les précédents sont très clairs.

Le député fait ensuite valoir que c'est à la présidence qu'il incombe de faire respecter l'ordre. Je suis tout à fait d'accord. C'est là le rôle du Président. Il incombe toutefois d'être précis et je cite l'extrait qui suit, parce qu'il s'applique non seulement aux arguments invoqués par le député de Kingston et les Îles, mais aussi à ceux du leader parlementaire du Parti libéral. Cette citation traite du droit du Président de trancher relativement à des motions ou à des procédures à la Chambre, afin de maintenir l'ordre. Il s'agit du paragraphe 411, alinéa (3), à la page 151 de la Cinquième édition de l'ouvrage de Beauchesne. On dit, à la fin du paragraphe:

> Celle-ci [la Chambre] ne peut être saisie que d'une question à la fois, même si un grand nombre de questions figurant simultanément au *Feuilleton* et ayant franchi divers stades du processus d'adoption peuvent rester à trancher au cours de la session. Seule exception à cette règle, l'étape du rapport d'un bill. En cette circonstance, le Règlement investit l'Orateur du droit de regrouper divers amendements ou dispositions aux fins de discussion et de décision.

Il est fait allusion au pouvoir du Président en ce qui touche les motions. Ce que dit cette citation, c'est que ce pouvoir, celui auquel nos amis d'en face font allusion, s'exerce à l'étape du rapport. Ce n'est pas exactement le cas à l'heure actuelle, et le Président peut invoquer une foule de raisons et d'arguments pour décider que cette motion est absolument recevable.

En troisième lieu, le député de Kingston et les Îles soutient qu'il suffit d'une seule irrégularité pour rendre toute une motion irrecevable. Je pense qu'il faisait allusion au fait que le projet de loi C-73, tel que nommé dans cette motion, a déjà été adopté par consentement unanime de la Chambre, qu'il figure au *Feuilleton* sous un autre numéro et que nous en avons discuté la semaine dernière, si je ne m'abuse.

Il prétend donc, puisque la Chambre a déjà donné suite à une partie de la motion, que celle-ci est nulle et non avenue dans son ensemble.

Monsieur le Président, il suffit, à mon sens, de se reporter aux précédents pour constater que seule la partie d'une motion à laquelle la Chambre a donné suite devient caduque.

Avant d'aller de l'avant dans cette affaire, je me suis renseigné auprès d'experts en procédure. Je me suis assuré auprès d'eux que ce que j'avais l'intention de faire ne nécessitait pas une seconde motion. Je dois dire que selon les avis que j'ai reçus,—d'une façon unanime—ce n'est pas parce qu'une partie d'une motion est considérée comme inutile qu'il faut rejeter toute la motion, en présenter une nouvelle ou agir autrement.

Monsieur le Président, si vous vous reportez aux pratiques de la Chambre, vous verrez qu'il arrive souvent que nous décidions de faire telle ou telle chose tout en continuant de suivre la procédure habituelle même si la Chambre a déjà pris une décision. Maintenant, nous le faisons parce que nous reconnaissons qu'il y a cette situation. La chose a été modifiée par cette entente, mais nous continuons de suivre la démarche habituelle. À mon avis, cela s'applique tout à fait dans ce cas-ci. Le fait que la Chambre se soit déjà penchée sur un élément de cette motion ne rend absolument pas le reste de la motion irrégulière.

Enfin, le député de Kingston et les Îles s'est servi de l'exemple du projet de loi sur les gardiens de port et il a déclaré que ce que nous faisions en fait, c'était d'étouffer le débat en l'amenant à une étape qui n'est même pas prévue au Règlement de la Chambre.

Normalement, nous ne considérons pas qu'un message au Sénat fait partie de la première, deuxième ou troisième lecture. Il n'est pas question de l'inclure dans les diverses étapes de l'étude d'un projet de loi ou d'une motion. Quoi qu'il en soit, cela fait, bien entendu, partie de notre processus. Lorsque nous envoyons un message au Sénat, nous lui disons clairement que nous avons étudié le projet de loi dans cette enceinte en première, deuxième et troisième lectures ainsi qu'au comité et que nous attendons maintenant sa réponse. En fait, c'est une étape du processus. Cela fait partie de notre pratique, et il est tout à fait conforme au Règlement de rétablir ce projet de loi à ce stade-ci. Cela va tout à fait dans le sens de ce que j'ai déclaré plus tôt, à savoir qu'en fait, il ne s'agit pas d'étouffer le débat, mais de poursuivre l'étude d'un projet de loi et de revenir à l'étape où on en était rendu avant la prorogation de la Chambre. Monsieur le Président, le leader parlementaire du Parti libéral a formulé trois arguments. Tout d'abord, il a déclaré qu'un paragraphe avait déjà été adopté par la Chambre et que la motion était donc irrecevable. Je pense avoir répondu à cela en long et en large.

• (1110)

En outre, il affirme qu'il y a cinq questions distinctes dans cette motion. Elle est donc, selon lui, tout à fait anormale et devrait être jugée irrecevable. Ce n'est pas du tout le cas. Il est vrai que cette motion renferme cinq sujets distincts, mais ils ont quand même un certain lien entre eux, car quel est l'objectif de cette motion?

Elle vise à rétablir des projets de loi, à revenir à une certaine étape, et tous les détails pertinents portent sur des projets de loi bien précis. Ainsi, cela ne diffère pas de ce qui s'est passé à la Chambre il y a peu de temps, lorsque nous nous sommes penchés sur les modifications au Règlement. Nous avons été saisis d'une motion portant sur les modifications au Règlement, mais cela englobait les initiatives parlementaires et on traitait également en détail des comités. Il y avait plusieurs sujets uniques et distincts dans notre Règlement, mais la motion dont nous étions saisis portait sur la réforme de la Chambre.

C'est exactement la même situation dans ce cas-ci. Nous discutons d'une motion visant à rétablir les travaux de la Chambre. Ainsi, les dispositions de cette motion n'ont pour objet que de reprendre l'étude de certaines mesures à un stade en particulier.

Le fait de juger irrecevable une motion parce qu'elle comporte plusieurs points signifie que la Chambre des communes ne pourrait pratiquement jamais être saisie d'une motion parce que presque toutes les motions que nous étudions à la Chambre comportent plusieurs sujets souvent très différents les uns des autres.

Je voudrais citer le commentaire 751 de Beauchesne, qui met en évidence les procédés utilisés à la Chambre, la façon dont les députés les appliquent et la façon dont le Président analyse ces procédés et statue à leur sujet. Peut-on imaginer une situation où la Chambre prendrait une décision portant sur un sujet donné et où cette décision serait immédiatement renversée par une motion?

Le commentaire 751 *1)* de Beauchesne, Cinquième édition, dispose que:

> Si la motion proposant que le projet de loi soit maintenant lu pour la deuxième fois est rejetée sur division. . .

Autrement dit, si la motion est défaite:

> . . .un député peut proposer immédiatement, sans préavis, «que ledit projet de loi soit lu pour la deuxième fois le. . .

Suit une date:

> . . .prochain».

En fait, dans ce cas, la Chambre aurait pris une décision, mais les députés pourraient de nouveau se prononcer sur la question à la même étape.

Je veux essentiellement faire valoir qu'il est ici question des effets d'une prorogation, d'un précédent qui a été établi dans le passé, et d'un procédé nouveau mais tout à fait réglementaire.

Je terminerai en formulant les quatre observations suivantes. Il existe un précédent permettant le rétablissement d'une affaire à la Chambre des communes. Nous l'avons déjà fait en suspendant le Règlement avec le consentement de la Chambre. Nous l'avons déjà fait du consentement unanime et nous l'avons fait la semaine dernière encore.

Il existe de toute évidence un précédent permettant de rétablir une affaire à la Chambre. Il s'agit uniquement ici d'une pratique.

Deuxièmement, le commentaire 412 *1)*, page 152, dispose que:

> La question est le sujet même de la motion sur laquelle la Chambre est appelée à se prononcer, au fond, soit à l'unanimité, soit à la majorité des voix des députés présents.

Autrement dit, il y a deux façons de se prononcer sur une motion: nous pouvons le faire à l'unanimité, ce que nous faisons de temps à autre, ou à la majorité des voix. Le résultat du vote met fin au débat. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Nous aurions pu donner un consentement unanime; nous aurions pu sauver une heure et quart afin de consacrer ce temps au débat sur l'un ou l'autre de ces projets de loi, mais la Chambre a choisi de ne pas donner de consentement unanime et de discuter de la motion puis de voter.

Tout est conforme au Règlement. Une démarche tout à fait logique et conforme au commentaire 412 de Beauchesne. C'est ce que nous faisons.

En troisième lieu, on a dit que notre démarche était inédite. L'un des traits caractéristiques de notre Règlement, c'est que de temps à autre, nous pouvons le suspendre. Nous le faisons régulièrement. Si vous regardez à la version française parue en 1964 du *Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes* de 1958, on lit à la rubrique 10, page 11: «[La Chambre des communes] peut même adopter une motion prescrivant une ligne de conduite incompatible avec le Règlement. Une motion de suspension provisoire exige un avis [. . .].» Et le texte continue en parlant de certains articles du Règlement.

Nous avons fait cela avant aujourd'hui. Nous avons un précédent. Nous avons rétabli des projets de loi de la Chambre des communes auparavant en suspendant le Règlement avec le consentement unanime des députés. Il existe une autre voie. Il n'y a rien à redire de la manière de procéder que nous avons adoptée aujourd'hui.

Le débat se ramène à peu de chose: oui, nous pourrions retourner en arrière et reprendre depuis le début ces cinq projets de loi et recommencer tous les longs débats, ce qui coûterait beaucoup d'argent aux contribuables, ces mêmes contribuables qui nous disent: «Cessez vos petits jeux, soyez sérieux, travaillez et laissez tomber l'esprit de parti.» Nous avons tous entendu ces commentaires. Aujourd'hui, nous n'avons pas voulu empêcher le débat, mais plutôt permettre à la Chambre de le reprendre au point où il avait été interrompu avant la prorogation.

J'ai écouté les députés avec attention et calme. Je voulais entendre leurs arguments. Mais personne n'a présenté d'argument assez solide pour convaincre le Président de déclarer la motion irrecevable.

M. le Président: Je remercie le secrétaire parlementaire et les autres députés. J'ai écouté très attentivement le débat. J'espère que cela m'aidera à prendre une décision. Je pense que les députés ne seront pas étonnés d'apprendre qu'étant donné la complexité de cette question, les précédents invoqués et les autorités citées, je préfère réserver ma décision. Je tâcherai de la communiquer à la Chambre dans les plus brefs délais. Entre-temps, j'estime qu'il serait sans doute préférable de passer au débat.

Je ferai de mon mieux pour vous communiquer ma décision aussi rapidement que possible. Le député de Cap-Breton-Richmond-Est.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je comprends parfaitement la situation. Je suis sûr que les députés de la Chambre sont prêts à coopérer avec la présidence pour lui permettre de prendre le temps de réfléchir aux interventions faites par tous les députés, et je suis d'accord.

J'estime toutefois, compte tenu de nos discussions, qu'il serait très difficile pour ceux d'entre nous de ce côté-ci de débattre de cette question avant que le Président ait rendu sa décision.

• (1120)

Peut-être que pour accéder à la demande du Président et de mes collègues à ma gauche, il existe peut-être une disposition permettant de lever la séance jusqu'à nouvelle convocation du Président afin que nous puissions connaître sa décision et poursuivre nos travaux. Nous considérons, monsieur le Président, contrairement au gouvernement, que la motion est irrecevable. Jusqu'à ce que cette question de procédure ait été tranchée, nous estimons qu'il serait imprudent d'engager le débat à ce stade.

Je propose donc que nous levions la séance jusqu'à nouvelle convocation du Président ou jusqu'à 14 heures.

M. le Président: Le député de Kamloops, puis le secrétaire parlementaire.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le point soulevé par mon collègue, le leader parlementaire libéral. Je constate également que sous la rubrique Initiatives ministérielles nous avons d'autres projets de loi que nous pourrions examiner, en plus du point nº 1. Il s'agit effectivement d'une question complexe et d'une importance capitale, en raison du précédent qui sera établi et qui liera d'autres députés à l'avenir.

À l'ordre du jour se trouve inscrite la motion 5, examen du projet de loi C-5. J'indiquerais, au nom du Nouveau Parti démocratique, que nous sommes disposés à procéder rapidement. Il s'agit d'un important projet de loi et nous sommes disposés à commencer le débat sur ce projet de loi immédiatement.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les interventions des députés. Ils savent que l'exécution des travaux de la Chambre exige la participation de nombreuses personnes. Par conséquent, il est toujours difficile de modifier rapidement l'ordre des travaux.

Cette situation s'est présentée plusieurs fois à la Chambre, et nous avons attendu que le Président rende une décision. Chaque fois, du moins dans tous les cas dont je me rappelle actuellement, nous sommes passés au débat en attendant la décision du Président.

Monsieur le Président, je demande que l'on passe au débat. Je suis certain, après avoir entendu les arguments présentés jusqu'ici, que la Chambre peut débattre de la question sans crainte de perdre son temps.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je pourrais peut-être aider le Président à prendre une décision et, sans vouloir m'exposer aux feux croisés des discussions concernant l'ordre des travaux, je comprends les difficultés ressenties des deux côtés de la Chambre.

J'ai écouté le secrétaire parlementaire défendre ou appuyer la motion. Je me demande simplement si je peux lui poser une question, car il s'est montré très convaincant sur certains aspects. Je ne tenterai pas de réfuter son argument, car il est valable et je souscris à plusieurs points qui réfutent certains des arguments qu'ont fait valoir les gens de l'opposition.

En ce qui a trait au caractère obligatoire du précédent, je voudrais que le secrétaire parlementaire me dise une chose. En droit, on ne pose habituellement jamais une question dont on ignore la réponse. Je n'ai pas entendu le début des délibérations ici, et il se peut que je sois désarçonné par ma propre question. À propos du caractère obligatoire du précédent, autant que je sache, il n'y a qu'une question à débattre ici—et non pas toutes les autres thèses plus subtiles qu'on a avancées au sujet de la recevabilité ou de l'irrecevabilité de motions ou de la nullité de certaines parties de la motion parce que la Chambre a déjà délibéré—et je suis porté à être d'accord avec le secrétaire parlementaire là-dessus. Mais compte tenu des conseils qu'il a demandés avant la présentation de la motion ou des propos qu'il a tenus plus tôt aujourd'hui et dont j'ai manqué une partie, le secrétaire parlementaire peut-il nous dire s'il y a au Parlement britannique, un précédent où, après une prorogation, il y a eu présentation d'une motion d'ensemble analogue visant à rétablir un certain nombre de projets de loi sous une certaine forme?

Sinon, le secrétaire parlementaire conviendra-t-il avec moi, bien qu'il ne le veuille peut-être pas, que la pratique et la tradition à la Chambre ont un caractère obligatoire tel qu'elles interdisent de changer le blanc en noir et le noir en blanc en présentant une motion de la sorte? Autrement dit, existe-t-il un autre précédent?

Lorsque j'ai entendu cette thèse pour la première fois à la télévision, en haut, je n'en croyais pas mes oreilles. Le seul argument que le secrétaire parlementaire ait présenté, et j'en saisis toute la subtilité, c'est qu'il y avait des moyens de rétablir des projets de loi. Je suis d'accord, mais autant que je sache, le seul moyen de rétablir un projet de loi qui est resté en plan à la prorogation est

d'obtenir le consentement unanime. Je veux savoir si les procédures et les pratiques parlementaires ont un caractère obligatoire. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire s'il a trouvé un précédent dans une autre chambre des communes, qui l'autorise à faire ce qu'il essaie de faire ici aujourd'hui.

M. le Président: Je ne veux pas interrompre le secrétaire parlementaire, mais j'ai écouté très attentivement les arguments. Je peux assurer aux députés que le Président comprend parfaitement la question à l'étude.

Si le secrétaire parlementaire désire répondre, je vais certainement l'écouter. La question a été discutée en profondeur, et je ne veux pas que la discussion s'éternise.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Vous avez raison, monsieur le Président. La discussion a été longue et efficace. Je m'en tiendrai à ce que j'ai déjà dit.

M. le Président: Je me vois dans l'obligation de demander la coopération de la Chambre. Ce n'est pas la première fois que nous agissons ainsi. Étant donné les circonstances, je vais demander à la Chambre de poursuivre le débat sur cette question. Je vais essayer de revenir ici aussi rapidement que possible avec une décision appropriée.

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom de M. Andre) propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, les projets de loi suivants, présentés au cours de la deuxième session de la trente-quatrième législature, soient rétablis au cours de la présente session, comme suit :

Loi modifiant la *Loi sur les chemins de fer* (subventions pour le grain et la farine) est réputée avoir été présentée, lue une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lue une deuxième fois, renvoyée à un comité législatif qui en a fait rapport avec un amendement, adoptée à l'étape du rapport avec un amendement et ordonnée pour troisième lecture (projet de loi C-26);

Loi modifiant la *Loi sur les jeunes contrevenants* et le *Code criminel* est réputée avoir été présentée, lue une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lue une deuxième fois, renvoyée à un comité législatif qui en a fait rapport avec des amendements (projet de loi C-58);

Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence est réputée avoir été présentée, lue une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lue une deuxième fois, renvoyée à un comité législatif qui en a fait rapport avec un amendement (projet de loi C-73);

Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale est réputée avoir été présentée, lue une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lue une deuxième fois, renvoyée au comité législatif C (projet de loi C-78);

Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais est réputée avoir été présentée, lue une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lue une deuxième fois, renvoyée à un comité législatif qui en a fait rapport sans amendement, adoptée à l'étape du rapport, puis lue une troisième fois et adoptée (projet de loi C-82);

Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou de retraite et de relations du travail est réputée avoir été présentée, lue une première fois et avoir fait l'objet d'un ordre d'impression, lue une deuxième fois, et renvoyée à un comité législatif qui en a fait rapport sans amendement (projet de loi C-85);

Et que les témoignages recueillis et les documents reçus par tout comité législatif, permanent ou spécial de cette Chambre au cours de la deuxième session de la trente-quatrième législature à l'égard de ces projets de loi soient réputés renvoyés à un comité législatif ou permanent au cours de la présente session.

• (1130)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne prendrai pas beaucoup de temps dans ce débat-ci, parce que je veux seulement parler brièvement, non pas du fond des cinq projets de loi qui font partie de cette motion, mais du but que nous visons avec cette motion, qui est de les rétablir à l'étape à laquelle ils étaient rendus avant la prorogation.

Le projet de loi C-26 qui tend à modifier la *Loi sur les chemins de fer* en ce qui concerne les subventions pour le grain et la farine est une question à laquelle la Chambre a consacré beaucoup de temps. En fait, la Chambre en a discuté pendant trois jours à l'étape de la troisième lecture, soit pendant neuf heures en tout. Cela s'est terminé le 30 avril, monsieur le Président. Le projet de loi a ensuite été en comité jusqu'au 5 juin 1990, puis il nous est revenu et nous l'avons étudié trois heures et demie à l'étape du rapport. Ce projet de loi porte sur une pratique qui est déjà en vigueur. Ce que nous essayons de faire, c'est simplement confirmer légalement ce qui est déjà la pratique. Nous aimerions donc terminer ce projet de loi à l'étape du rapport et de la troisième lecture.

Le projet de loi C-58 vise à modifier la *Loi sur les jeunes contrevenants*. C'est une question très importante qui est très présente dans l'esprit des Canadiens aujourd'hui. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai vu un article dans un journal qui mentionnait que les gens s'inquiétaient de

ce que l'opposition n'ait pas permis,—ou comme elle le disait publiquement—n'ait pas coopéré à l'adoption rapide de ce projet de loi. Le projet de loi est au stade de la deuxième lecture et nous n'avons guère eu que deux heures de débat. Il est certain qu'il faudra encore pas mal de discussions et de travail, mais le gouvernement souhaiterait ardemment que l'on s'y attaque. Nous avons hâte d'en parler, car nous pensons que c'est une question qui inquiète les Canadiens et pour laquelle ils veulent une décision.

Le projet de loi C-78 traite de l'environnement et, naturellement, je n'ai pas besoin de rappeler à qui que ce soit ici que c'est une question d'actualité, une question qui intéresse vivement les Canadiens. Or, nous avons déjà eu près de 13 heures de débat en deuxième lecture sur une période de six jours. C'est un sujet que la population canadienne et les contribuables canadiens veulent nous voir aborder sans retard. Ils veulent que nous débattions des questions liées à l'environnement et ils attendent avec impatience que la Chambre se prononce sur des points comme le Plan vert et le programme législatif du gouvernement, entre autres, le projet de loi C-78.

Prenons le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec.

À certains égards, c'est probablement le meilleur exemple du bien-fondé de la motion dont nous sommes saisis. En effet, le 5 novembre 1990, la Chambre a pris exactement 45 minutes pour débattre du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Bien entendu, comme tous ceux qui suivent régulièrement les débats le savent, le projet de loi a ensuite été renvoyé à un comité. Il est revenu à la Chambre, le 14 décembre, pour l'étape du rapport et de la troisième lecture. La Chambre lui a consacré deux minutes de son temps, car elle appuyait cette mesure.

La Chambre était prête à se prononcer. Alors, si nous devions repasser par toutes les mêmes étapes, nous retarderions indûment l'adoption d'un projet de loi qui avait déjà reçu un assez large appui de la Chambre.

En donnant suite à la motion, j'estime que nous rendrions service aux contribuables et aux Canadiens en général.

Le projet de loi C-85, le dernier projet de loi dont fait état la motion, porte sur le règlement de certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou de retraite et de relations du travail. Il était à l'étape de la deuxième lecture et on y a consacré quatre heures et quarante-cinq minutes au total.

Le projet de loi doit encore passer par plusieurs autres étapes importantes au cours desquelles nous devrons poursuivre le débat de cette mesure. Il y a toute l'étape du comité. Nous sommes devant une question qui n'importe pas uniquement aux députés, mais qui touche des employés, des employeurs et des gens de partout au pays qui s'intéressent vivement à la question.

Ce que nous demandons au moyen de cette motion, c'est de poursuivre l'étude du projet de loi là où nous l'avons interrompue, c'est-à-dire à la fin du débat de deuxième lecture ou juste après son adoption en deuxième lecture et avant son renvoi à un comité législatif.

En tant que députés du parti gouvernemental, nous avons hâte que cette mesure soit renvoyée à un comité afin de pouvoir l'examiner et savoir si des amendements s'imposent, car nous tenons à l'améliorer si c'est nécessaire.

En terminant, je tiens à dire que, pour l'instant, nous sommes saisis de cinq projets de loi, tous importants pour les Canadiens et pour les députés. J'espère donc que nous pourrons en finir avec cette motion rapidement.

Le gouvernement ne tient absolument pas à accaparer le temps de la Chambre ni à gaspiller l'argent des contribuables, mais à employer le temps des députés à étudier les questions importantes qui constituent le fond de ces cinq mesures. Si la motion est adoptée, nous en reprendrons l'étude à l'étape où nous en étions au moment de la prorogation.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention du secrétaire parlementaire et je dois dire que c'est un peu à contrecoeur que nous acceptons de débattre du fond de la motion.

On pourrait dire que nous y participons à notre corps défendant. À mon sens, un nuage épais plane au-dessus de la Chambre aujourd'hui. On nous demande d'adopter une motion dont beaucoup de députés contestent le principe et, de toute évidence, la présidence est sur le point de se prononcer sur sa recevabilité.

Mais en dépit de cela, le gouvernement entend néanmoins débattre du fond de la motion même si les députés de l'opposition ont encore de sérieux doutes sur la procédure proposée.

Si je dis cela, ce n'est pas pour critiquer à l'avance la décision que la présidence pourrait prendre, mais pour qu'il soit bien clair que nous participons à ce débat malgré nous, parce qu'à notre avis, la meilleure façon de régler cette affaire serait que la présidence rende sa décision tout de suite. Si ce n'est pas possible, le secrétaire parlementaire pourrait profiter de l'occasion, sous le couvert de la collaboration visant à favoriser l'adoption de projets de loi à la Chambre, pour demander une brève suspension de nos travaux jusqu'à ce que la question soit tranchée.

• (1140)

En dépit de cela, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a fait allusion à l'argent des contribuables et à leurs préoccupations au sujet de ces projets de loi, la main sur le coeur—c'est tout juste s'il ne versait pas quelques larmes. Ce n'est pas moi, ni le député d'Ottawa—Vanier, ni le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique qui avons décidé d'ajourner les travaux de la Chambre pour tout un mois. Ce n'est pas nous qui en avons décidé ainsi, mais bien le gouvernement qui s'inquiétait terriblement de l'argent des contribuables et des dépenses que cela engendrerait pour les contribuables. Je crois qu'il devrait tenir compte de cela.

Ce n'est ni l'opposition libérale ni l'opposition néo-démocrate qui ont finalement pris la décision de proroger la Chambre. Si le projet de loi C-26 était tellement important dans le programme législatif et économique du gouvernement, pourquoi celui-ci a-t-il prorogé les Chambres? Est-ce parce qu'il ne pouvait pas obtenir que ses députés viennent ici débattre de l'essence du projet de loi? Quelle en était la raison? C'est absolument absurde que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre fasse ainsi allusion au fait que ces projets de loi sont maintenant de retour à la Chambre et qu'ils ne devraient pas être assujettis à la procédure habituelle.

Je trouve absolument inacceptable que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre fasse officiellement des déclarations pareilles alors qu'il sait pertinemment qu'elles sont fausses. Je pourrais utiliser des mots beaucoup plus forts, monsieur le Président, mais permettez-moi seulement de dire que le député présente les faits très librement.

Pour tout parlementaire sérieux, la motion qui nous est présentée aujourd'hui est totalement inacceptable de par son contenu. Pour mon parti et moi, cette motion a pour seul but de renverser les règles législatives du Parlement du Canada. Ces règles ont été élaborées au fil des années, et même au fil des siècles. Elles ne visent pas à empêcher d'édicter des lois, mais plutôt à fournir un système perfectionné de freins et contrepoids, conçu pour équilibrer la nécessité d'une décision rapide sur les projets de loi proposés ainsi que la nécessité de réaliser un examen complet de la question et de discuter de la proposition, tant au Parlement qu'au sein de la population.

Au début d'une session, le gouvernement décrit brièvement les lois qu'il a l'intention de proposer. Il doit donner 48 heures d'avis avant la première lecture et l'impression d'un projet de loi. Après un délai d'au moins une journée, le projet de loi est étudié en deuxième lecture et renvoyé au comité approprié, qui reçoit les témoignages au sujet des effets qu'il pourrait avoir et propose des améliorations. Il est alors renvoyé à la Chambre où, à l'étape du rapport, on en fait une adaptation technique au besoin, puis il est débattu en troisième lecture et adopté. Le même processus est alors repris au Sénat. Une fois que le projet de loi a été adopté par les deux Chambres du Parlement, il obtient la sanction royale.

Il incombe au gouvernement de présenter son projet de loi et de voir à ce qu'il franchisse toutes les étapes avant la fin de la session. Seul le gouvernement—et il importe que les députés d'en face le comprennent bien—peut décider de mettre fin à la session. La prorogation est une décision qui relève strictement de l'exécutif. Le gouvernement s'arrange pour proroger une session en sachant très bien quels sont les projets de loi qui n'auront pas fait l'objet de tout le processus législatif. Il est tout à fait absurde que le secrétaire parlementaire associe le projet de loi C-78 et le développement durable en matière environnementale.

Si le gouvernement tenait tellement à ce projet de loi, il avait toutes les possibilités de prévoir un calendrier de travail permettant à la Chambre de l'examiner à fond et de prendre ensuite une décision à ce sujet.

Si le projet de loi est présenté tellement tardivement et s'il est si mal conçu qu'il progresse à pas de tortue dans le processus législatif, c'est le gouvernement qui en est le seul responsable. Il dispose de règles plus que satisfaisantes pour l'aider à s'acquitter de cette responsabilité. Si un projet de loi n'a pas été adopté avant la fin d'une session, la faute en incombe trois fois aux députés d'en face.

Premièrement, le projet de loi n'a pas été présenté au moment opportun. Deuxièmement, le gouvernement n'a pas prévu convenablement son cheminement dans le processus législatif. Troisièmement, le gouvernement était le seul à pouvoir mettre un terme à la session et, partant, à sonner le glas du projet de loi.

Ces dernières années, il est arrivé que l'étude de projets de loi non controversés du gouvernement ou d'autres mesures très détaillées et d'une grande importance nationale, mais faisant peu intervenir le sectarisme politique, ne soit pas terminée au moment de la prorogation. En pareils cas, on a demandé à la Chambre son consentement unanime pour les rétablir à l'étape où ils étaient restés en plan au moment de la prorogation.

Précisons, à l'intention de ceux qui suivent nos travaux aujourd'hui, que deux cas de cette nature se sont produits au cours de la présente session. Le premier concerne le projet de loi sur les sociétés d'État, projet administratif qui, en raison d'intérêts locaux importants, a été débattu plus longuement que certaines questions de même nature. Lorsque le gouvernement a demandé de rétablir ce projet de loi à l'étape où il était resté en plan à la fin de la session précédente, nous, de l'opposition, avons reconnu qu'il était dans l'intérêt des contribuables et dans l'intérêt public d'accélérer son étude, et ce côté-ci de la Chambre a donné, à cette fin, son consentement unanime. Le projet de loi a maintenant été présenté, adopté et consommé, si vous voulez, par la Chambre.

L'autre mesure législative était le projet de loi sur les sociétés de prêt et de fiducie qui fait partie de l'importante refonte des lois régissant les institutions financières au Canada. Ce dernier a fait l'objet d'une longue étude au comité pour laquelle on a sollicité les vues de diverses parties, et on y a apporté de nombreux amendements. Je comprends et l'opposition n'a aucun mal à accepter de réintroduire ce projet de loi de sorte qu'il soit tenu compte de ce travail précieux accompli non seulement par les parlementaires mais aussi par les citoyens que la question intéresse et par le grand public.

Dans ce cas, l'opposition était probablement plus impatiente que le gouvernement d'accepter de rétablir le projet de loi estimant que ce dernier a beaucoup tardé à s'occuper des institutions financières. Nous sommes pressés non seulement d'en finir avec le projet de loi sur les sociétés de prêt et de fiducie, mais aussi de passer aux autres éléments du dossier des institutions financières, plus particulièrement à la révision de la *Loi sur les banques.*

Il est toujours facile d'obtenir le consentement unanime pour rétablir de telles mesures législatives. Au cours de la dernière session, le gouvernement s'en est assez bien occupé, pourrais-je ajouter, et même si nous avons pu ne pas être d'accord avec lui sur toutes les orientations de ce projet de loi, nous avons cru qu'il y allait de l'intérêt du public d'en accélérer l'adoption.

Il n'en va pas de même avec les mesures faisant l'objet de la motion présentée aujourd'hui. Le plus important de ces projets de loi est l'ancien C-78, *Loi de mise en oeuvre du processus d'évaluation environnementale*. Cette mesure législative est tout aussi importante que n'importe quelle autre déposée devant ce Parlement puisqu'elle porte sur un sujet revêtant une importance cruciale pour l'avenir de tous les Canadiens d'un océan à l'autre. L'opposition officielle a collaboré avec le gouvernement pour que l'étude en soit rapidement confiée à un comité. Le gouvernement nous a récompensés de notre obligeance en étant vague et évasif et en temporisant. Il a refusé de s'occuper sérieusement des amendements possibles et s'est montré extrêmement peu disposé à indiquer au public comment des règlements cruciaux pourraient être élaborés aux termes de ce projet de loi.

• (1150)

Mon collègue de Davenport en parlera en détail lorsqu'il prendra la parole dans peu de temps.

Bien que l'objet du projet de loi soit important et qu'il soit essentiel de légiférer dans ce domaine, nous y voyons de nombreuses lacunes. Il ne renferme aucune notion de développement durable. Les termes du projet de loi sont vagues et généraux alors qu'ils devraient être précis et explicites. Bien des facteurs proposés pour contrôler les examens et les évaluations en matière d'environnement sont moins bons que ceux qui existent aux termes du processus existant. Ce projet de loi contient des échappatoires qui permettraient à des particuliers ou à des sociétés de pouvoir se dérober aux dispositions de la loi.

Il accorde un pouvoir discrétionnaire excessif au ministre. Ce n'est pas que ce dernier en abuserait, mais quand on détient ce genre de vaste pouvoir discrétionnaire, il est tout à fait justifié qu'on y fixe des limites et des restrictions.

On offre une protection insuffisante aux collectivités autochtones. Le projet de loi ne donne pas au ministre de l'Environnement assez de pouvoir par rapport à ses collègues dont les projets favoris mettent en danger l'environnement. Il ne donne pas au Parlement assez de pouvoir en ce qui concerne l'élaboration ou la modification des règlements. Il ne s'applique pas expressément à tous les ministères et organismes pertinents et à leur législation.

Bref, le projet de loi est plein de failles et la réaction du gouvernement aux critiques faites au comité a été absolument et totalement inappropriée.

Dans ces circonstances, nous ne pensons pas qu'il faudrait demander à la Chambre des communes d'adopter rapidement ce projet de loi. Nous croyons qu'il y aurait lieu de demander au nouveau ministre de l'Environnement de recommencer à neuf et d'élaborer un tout nouveau projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Nous ne voulons pas nous laisser berner par quelque astuce politique grossière. Après tout, si les mesures législatives qu'on voudrait aujourd'hui rétablir ont expiré au *Feuilleton*, le gouvernement n'a qu'à s'en prendre à lui-même pour sa stupidité et sa décision de proroger le Parlement.

Nous avons des réserves similaires à l'égard d'autres mesures visées par cette motion. Certains de mes collègues entreront dans les détails tout à l'heure. Je voudrais simplement vous exposer brièvement certaines de nos objections. Mon parti et moi considérons que l'ancien projet de loi C-26 modifiant la *Loi sur les chemins de fer*, que nous appelons communément projet de loi sur le tarif de l'Est dans les Maritimes, n'est rien d'autre qu'une mauvaise mesure législative. Il rend encore plus incertain l'avenir du réseau de transport ferroviaire dans la région de l'Atlantique, sans compter qu'il occasionnera des pertes d'emplois dans cette région et dans le sud-ouest de l'Ontario. Il fera augmenter indûment les coûts de production des industries relatives au bétail et à la volaille dans la région de l'Atlantique et nuira à l'exportation de la farine canadienne.

Voilà pourquoi nous nous opposons et à la teneur de ce projet de loi en particulier et au petit jeu de procédure auquel les ministériels se livrent dans l'espoir de le rétablir grâce à cette motion.

Le gouvernement présente ce projet de loi prétextant qu'il vise à réduire les dépenses. Or, les conséquences désastreuses qu'il va avoir tant sur l'industrie agricole que sur celle du transport, principalement dans la région de l'Atlantique, seront si néfastes à l'économie qu'il ne peut, à notre avis qu'entraîner à la longue une augmentation des dépenses.

L'opposition ne saurait être partie à l'adoption d'une mauvaise mesure législative.

L'ancien projet de loi C-58, qui porte sur les jeunes contrevenants, est aussi une mauvaise mesure législative dont aucun parti d'opposition sensé ne saurait hâter l'adoption. C'est une mesure affreusement régressive qui s'écarte du concept de la réadaptation et nous ramène au concept non seulement du châtiment, mais aussi de la revanche. Ce projet de loi ne traite pas des conditions qui poussent les jeunes à commettre des crimes. D'ailleurs, d'après certains spécialistes, cette mesure risque davantage d'exacerber les tendances criminelles de nos jeunes que de les réprimer. Tout le monde a dénoncé ce projet de loi, disant qu'il nous ramenait quasiment à l'époque de Charles Dickens.

L'étude de ce projet de loi ne devrait pas progresser. Le gouvernement devrait agir honorablement et retirer cette mesure législative.

L'ancien projet de loi C-82, qui semble être une mesure administrative, revêt quand même une grande importance pour notre transport maritime. Son adoption en toute vitesse à la Chambre au cours de la dernière session n'a fait que ralentir son étude au Sénat.

Le gouvernement a refusé d'accorder au comité de la Chambre chargé d'étudier le projet de loi le temps nécessaire pour consulter les représentants de l'industrie sur certaines questions, notamment le plafonnement des honoraires prévus dans la mesure législative. Celle-ci comporte d'autres lacunes, notamment en ce qui concerne la surveillance, la vérification comptable et la responsabilité financière. Voilà une autre raison pour laquelle cette motion ne devrait pas être tolérée et qu'elle devrait être déclarée irrecevable, à cause non seulement du fond, mais aussi de l'entourloupette procédurale du gouvernement d'en face.

Encore une fois, le gouvernement demande à la Chambre des communes de renoncer à son droit d'approfondir toutes ces questions. Il veut que nous laissions l'étude de ces questions importantes au Sénat, sa Chambre haute préférée. Il s'agit là, dirai-je, d'une proposition bizarre de la part de l'ennemi bien connu du Sénat, le leader parlementaire du gouvernement. C'est une proposition que l'opposition ne peut pas accepter et qu'elle n'acceptera pas.

Enfin, la motion englobe l'ancien projet de loi C-85 concernant la privatisation des aéroports. Les inquiétudes que nous inspirait le projet de loi pendant la dernière session avaient trait à la protection des avantages sociaux des employés, chose dont les députés d'en face ne semblent manifestement pas se préoccuper beaucoup. Mais nous, de ce côté-ci, quand une mesure législative concerne les travailleurs et les Canadiens ordinaires, nous nous

soucions de ce qui leur arrive, de la protection de leurs emplois, du partage équitable des coûts et du maintien des services dans les deux langues officielles.

Au cours de la dernière session, l'opposition a tâché d'aborder cette question dans un esprit de coopération, mais elle s'est heurtée à l'attitude mesquine de l'ex-ministre qui, pourrais-je ajouter, ne s'exprimait pas franchement et faisait preuve de duplicité. On devrait donner au nouveau ministre l'occasion de remédier à la situation en reprenant à zéro l'étude du projet de loi.

Je tiens à vous faire comprendre très clairement, à vous qui occupez le fauteuil du Président dans sa tâche, que nous ne nous opposons pas à la motion uniquement pour faire des difficultés. Je le répète, l'opposition s'est nettement comportée d'une façon raisonnable et dans un esprit de coopération quand on lui a proposé de faire une étude raisonnable de mesures législatives souhaitables. On ne peut pas s'attendre à ce que nous fassions preuve de coopération pour l'adoption de mesures inadéquates ou franchement mauvaises. Le gouvernement ne doit surtout pas s'attendre à ce que nous collaborions avec lui quand il cherche à bouleverser le processus parlementaire, à échapper à l'examen attentif du Parlement et à la participation du public ainsi qu'à esquiver sa responsabilité.

Cette motion représente encore un pas en arrière dans la marche du gouvernement vers la réforme parlementaire.

Enfin, monsieur le Président, je tiens à vous dire, ainsi qu'à tous les députés qui ont participé au débat de procédure sur cette motion et qui parleront du fond de la motion que, compte tenu de la décision de la présidence, nous avons l'intime conviction que cette motion va à l'encontre du processus législatif codifié, si l'on peut dire, dans le Règlement de la Chambre et commenté par Beauchesne, Erskine May et d'autres auteurs cités par des députés des deux côtés de la Chambre.

Qu'il soit bien clair, monsieur le Président, que, pour notre part, nous allons combattre, fidèlement aux traditions du Règlement et du Parlement, toutes les mesures législatives qui sont mauvaises et ne servent pas les intérêts du Canada. Nous allons nous y opposer, nous allons essayer de les amender, nous allons faire de notre mieux pour obtenir les dispositions les plus favorables pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion à l'étude aujourd'hui et faire porter mes observations avant tout sur le projet de loi C-26. Mais auparavant, je tiens à dire que, sur un plan général, le débat qui se déroule aujourd'hui met en cause l'essence de notre démocratie parlementaire.

À de nombreuses reprises, le gouvernement a fait adopter à la hâte ses mesures législatives, il a imposé ses volontés et ses voeux sans consultations adéquates, sans se conformer aux règles et, à mon avis, d'une manière telle que des Canadiens exigent désormais une réforme parlementaire en profondeur, qui n'a d'ailleurs que trop tardé. Voilà où nous ont conduits l'attitude et les mesures prises par ce gouvernement qui, pour un deuxième mandat consécutif, peut s'appuyer sur une majorité.

• (1200)

Je crois que le projet de loi C-26 est un microcosme des nombreux problèmes qui existent sous le gouvernement actuel. Je m'intéresse personnellement au projet de loi C-26. Je représentais le Nouveau Parti démocratique au comité législatif chargé d'étudier cette mesure législative.

En ce qui concerne ce projet de loi, le gouvernement n'a écouté ni le Parlement, ni la population, ni les experts, il n'a tenu aucun compte des rapports, et il veut maintenant faire adopter à la hâte une mesure législative visant à supprimer un programme qui n'existe déjà plus en réalité depuis deux ans.

L'histoire de ce projet de loi est très intéressante. Le programme du tarif de l'Est est un programme de subvention qui permet l'exportation du grain et de la farine depuis les ports de Halifax et de Saint John. On sait que, durant les mois d'hiver, lorsque la voie maritime est fermée, le transport des céréales vers ces deux ports coûte très cher. Ce programme a été mis en place pour compenser les frais de transport élevés afin qu'on puisse utiliser ces ports. Ce programme revêt une grande importance pour les Canadiens de l'Ouest, la région que je représente. Ceux-ci veulent exporter leurs céréales avec la collaboration de la Commission canadienne du blé. C'est important d'avoir des ports ouverts, et ce sont les deux seuls ports toutes saisons sur la côte est. Le programme revêt aussi une grande importance pour les habitants des Maritimes et les Canadiens de l'Est, puisqu'il leur permet de payer moins cher pour nourrir le bétail, la volaille, etc. Il est important aussi pour des endroits, comme la minoterie de Dover, qui ont besoin de l'élévateur pour entreposer le grain.

Ce qui est intéressant à propos de ce programme, c'est que le gouvernement n'a tenu aucun compte des rapports venant des Maritimes. Vers 1985 ou 1986, la Commission de transport dans les provinces de l'Atlantique a dit au gouvernement: «Vous consacrez trop d'argent à ce programme. Vous dépensez 40 millions de dollars par année. Voici une méthode qui vous permettra de dépenser seulement 20 millions de dollars pour obtenir les mêmes

résultats. Appliquez cette méthode afin que ces ports puissent être compétitifs.»

Le gouvernement n'a pas tenu compte de la démarche de la Commission. Une étude importante a été faite. Le gouvernement n'en a pas non plus tenu compte. En 1989, celui-ci annonçait dans le discours du budget que le tarif de l'Est allait être éliminé, à compter du 15 juillet 1989, si je me souviens bien. Cette décision a été prise sans consulter la commission et sans tenir compte de ce que celle-ci avait dit. Le gouvernement a supprimé tout le programme sans songer aux conséquences et sans envisager des solutions de rechange.

Il est intéressant de noter que le gouvernement avait supprimé le programme, mais que cette mesure n'a été mentionnée à la Chambre qu'au mois de février 1990, lorsque notre parti a soulevé la question et demandé ce qu'il était advenu du tarif. Surprise, le lendemain nous en étions à l'étape de la deuxième lecture.

À ce stade, il est devenu évident que le gouvernement n'avait aucunement tenu compte des rapports des spécialistes, ni des besoins des résidants des provinces maritimes et de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement a uniquement vu la possibilité d'économiser 40 millions de dollars. C'était une vue très étroite et à court terme à l'égard d'un programme qui a énormément favorisé le développement régional dans la région atlantique.

Au cours de l'étude du projet de loi en comité, tous les intéressés, qu'il s'agisse des membres de la Commission de transport dans les provinces de l'Atlantique, des groupes d'éleveurs de bétail de la même région, des représentants de la minoterie Dover et d'autres intervenants, ont souligné les risques posés par l'élimination de ce programme sans son remplacement par une autre mesure. Ils ont mentionné que cette décision allait créer des problèmes à l'élévateur de Saint John, et ils ont eu raison. Cet élévateur a maintenant cessé ses activités. Ils ont aussi dit que cette décision allait compromettre la situation de l'élévateur à Halifax, et c'est exactement le cas. Ils ont ajouté qu'il y aurait des pertes d'emplois, et c'est effectivement ce qui s'est produit. Ils ont aussi souligné que cette mesure allait mettre en danger l'industrie du bétail.

Des représentants de la Commission canadienne du blé nous ont déclaré que la fermeture des élévateurs de Halifax et de Saint John pourrait fort bien se traduire par la perte de ventes de blé. S'il y a une chose que nous pouvons difficilement nous permettre de perdre au Canada, ce sont les ventes de blé. Nous avons déjà bien assez de difficulté à concurrencer les Américains, surtout, et les Européens. Les représentants de la commission ont déclaré que nous allions perdre ces ventes, car certains pays aux climats plus chauds, par exemple Cuba, préféreraient aller chercher leurs céréales dans des ports toute saison plutôt que venir jusqu'à Montréal.

La Commission canadienne du blé a déclaré que, toutes choses étant égales, si les Cubains devaient venir jusqu'à Montréal, on pourrait bien perdre des ventes de céréales. C'est ce qui est arrivé, semble-t-il.

C'est une chose que nous, dans l'ouest du pays, trouvons tout à fait inacceptable, étant donné la situation dans laquelle est placée l'industrie céréalière à l'heure actuelle.

Ce qui est intéressant dans ce débat, c'est que contrairement à ce qui se passe dans le cas de nombreux projets de loi et programmes, où il y a manifestement des divergences idéologiques, il y avait une solution dans ce cas-ci. On y avait longuement réfléchi et on aurait pu la mettre en oeuvre.

Quand je me suis adressé au gouvernement, je pensais, tout naïf que je suis, qu'il était très possible non pas de maintenir, en fait, le projet de loi sur le tarif de l'Est sous sa forme actuelle, mais de conserver un projet de loi modifié sur le tarif de l'Est. En fait, cette mesure devait être mise à jour. Elle n'avait pas été modifiée depuis 30 ans, soit depuis sa mise en oeuvre au début des années 1960. Le gouvernement a fait complètement fi de ces arguments.

Ce qui est ressorti des rapports et des audiences des comités, c'est qu'après avoir été soumis à des pressions de la part de tous les groupes intéressés et, en fait, des médias, qui ont commencé à se pencher sur certains des problèmes qui se posent, le gouvernement a accepté à contrecoeur d'effectuer une étude sur les répercussions de la perte du tarif de l'Est et sur les élévateurs à grain de la région de l'Atlantique.

Il y a eu, notamment, un rapport qui a été terminé en novembre 1990. C'est un rapport plutôt exhaustif qui traite des divers aspects de la manutention des grains dans l'est du pays. On arrive à certaines conclusions intéressantes, dont malheureusement le gouvernement ne semble pas vouloir tenir compte.

Je vais donc vous citer ce rapport intitulé *Grains 2000 Study*, qui porte sur les élévateurs à grain de la région de l'Atlantique. À la page 41, dans les conclusions, les auteurs précisent ce qui suit:

> Cette étude a surtout permis de découvrir que les élévateurs de Halifax et de Saint John ne pourront pas être rentables sans une augmentation des exportations céréalières. Sans cet accroissement des exportations, l'élévateur de Halifax pourrait être forcé de fermer ses portes et celui de Saint John serait incapable de rouvrir. Comme le montre l'analyse effectuée, la perte d'un élévateur pouvant recevoir les bateaux serait très néfaste pour les éleveurs de la région de l'Atlantique. Le coût des céréales fourragères dans la région pourrait augmenter de 10 $ ou plus la tonne.

Ce qu'on dit en fait, c'est que les élévateurs des Maritimes, à Saint John et à Halifax, profitent au secteur de l'élevage, car ils concurrencent en quelque sorte les chemins de fer qui transportent également les céréales fourragères. Cependant, le secteur de l'élevage ne fournit pas assez de travail à ces élévateurs pour assurer leur

survie. Ils ont donc besoin d'un accroissement des exportations.

La Commission canadienne du blé n'est pas là pour soutenir les élévateurs. Elle a pour fonction de garantir les meilleurs rendements possibles aux agriculteurs de l'Ouest; elle va donc vendre son grain là où elle obtient le meilleur prix pour les producteurs de l'Ouest. La Commission canadienne du blé a dit: «À défaut d'un programme quelconque, nous n'allons pas envoyer du grain à Halifax.» Elle a dit qu'elle ferait son possible.

En été, elle expédie du grain à Halifax. Mais en hiver, quand la voie maritime est fermée, elle n'en envoie pas un seul boisseau, car ça coûte tout simplement trop cher d'envoyer le blé par train à Halifax. La Commission canadienne du blé fait donc son possible, mais elle ne fera rien au détriment des producteurs de l'Ouest.

Il est dit dans ce rapport qu'à moins d'une augmentation—et il n'est pas nécessaire que ce soit une augmentation considérable—des exportations de grains, l'élévateur qui est encore en activité fermera et ni l'un ni l'autre des deux élévateurs de la région ne rouvrira.

• (1210)

La conclusion générale, c'est que des changements apportés aux divers programmes de l'État n'entraîneront pas une augmentation marquée et durable des quantités de grain destiné à l'exportation qui passeront par les élévateurs. Cela explique largement les constatations du rapport, c'est-à-dire que pour assurer la viabilité à long terme de l'élévateur de Halifax et la réouverture de celui de Saint John, il va falloir que les exportations augmentent. J'en ai déjà parlé.

À l'heure actuelle, les élévateurs de la région de l'Atlantique doivent soutenir la concurrence des élévateurs du Bas-Saint-Laurent à titre de points d'exportation sur la côte est. Le principal handicap des élévateurs de la région de l'Atlantique, c'est le fait qu'il en coûte plus cher pour acheminer le grain à leurs installations qu'à celles des ports du bas Saint-Laurent. Il en coûte plus cher d'expédier le grain de Thunder Bay à Halifax que de Thunder Bay à Montréal. Les ports se retrouvent donc dans une situation très désavantageuse. En fait, il est beaucoup plus rapide d'expédier le grain—et cela pose un problème plus grave à long terme et un obstacle plus important à l'unité nationale—en passant par les ports américains que de l'expédier à Halifax. Le Canadien Pacifique a déjà acheté dans l'est des États-Unis des lignes qui lui permettent de contourner complètement le Canada. La société ferroviaire a fait savoir qu'elle n'aurait aucun scrupule à les utiliser si la situation économique le justifiait. Des plans sont à l'étude à cette fin.

Si cela se produit, quelle sera l'utilité d'une ligne ferroviaire au Canada atlantique? Le gouvernement a déjà supprimé le tarif de l'Est qui permettait d'acheminer le grain sur les voies ferrées du CN jusqu'à Halifax. Les réductions de services imposées à VIA Rail ont eu pour effet de réduire le trafic sur ces lignes, qui finiront par n'être plus rentables. La prochaine étape consistera à les supprimer tout simplement. Quel effet cela aura-t-il sur l'unité nationale? Sur l'économie des Maritimes? Quelles en seront les conséquences pour le transport du grain de l'Ouest vers les ports de l'Est? Les ports de la côte américaine vont devenir très attrayants. Voilà quelques-uns des résultats du programme.

Selon le rapport, pour qu'il y ait un certain niveau de concurrence, il faudrait établir un programme de péréquation des tarifs-marchandises, afin que les tarifs des élévateurs de la région de l'Atlantique et du Saint-Laurent soient égaux du point de vue de la Commission canadienne du blé. Autrement dit, le rapport produit par le gouvernement dit qu'à défaut de paiements de péréquation, un tarif de l'Est en quelque sorte, les élévateurs ne seront pas concurrentiels. Lorsque ces élévateurs fermeront, nous n'aurons plus accès à des ports ouverts à longueur d'année. Nous mettrons en péril l'industrie du bétail, de la volaille et du boeuf déjà très chancelante au Canada atlantique. Nous perdrons des centaines d'emplois ainsi que des centaines de millions de dollars et, en fin de compte, nous mettrons en péril la viabilité de la minoterie Dover, une minoterie très rentable qui a su soutenir la concurrence dans des conditions très difficiles. Or, si l'élévateur de Halifax est fermé, cette minoterie sera également menacée.

Qu'en est-il en définitive? Nous nous retrouvons dans une situation tout à fait illogique puisque, du seul point de vue économique, la suppression d'un programme de 40 millions de dollars permet peut-être au gouvernement d'économiser, selon l'année, 40 ou 35 millions de dollars sur le déficit, mais la disparition du programme aura des effets beaucoup plus coûteux quand on pense à l'assurance-chômage, ainsi qu'aux pertes d'emplois et de revenus. Pour s'assurer un avantage à court terme, le gouvernement accepte une perte majeure à long terme. C'est tout à fait illogique.

Je me souviens d'avoir défié des députés, des ministres et d'autres personnes d'expliquer la logique du raisonnement. Je leur ai demandé de mettre en évidence les failles de la logique de mon raisonnement et ils n'ont pas pu.

Après avoir subi des pressions, ils ont décidé de demander une étude. Où a mené cette étude? Nulle part. Ses conclusions étaient fondamentalement identiques à celle de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. Il faut un programme.

Une voix: Et à vos conclusions.

M. Laporte: Aux conclusions de mon caucus. Ni moi ni mon caucus ne voulons que ce projet de loi soit adopté. Pourquoi? Parce que les coûts économiques et sociaux seront trop élevés pour le Canada.

Nous demandons plutôt au gouvernement de présenter un programme réaliste. C'est tout ce que nous demandons depuis le début. En fait, c'est ce que toutes les provinces maritimes demandent depuis sept ans. Le gouvernement ne tient aucun compte de leur avis.

Le gouvernement parle de l'unité nationale. Il parle constamment de la Constitution, ce que je ne raille pas parce qu'il s'agit d'un sujet important. Mais le gouvernement ne se rend pas compte qu'il fait beaucoup plus pour démembrer le pays qu'il n'a jamais fait pour l'unifier.

Nous luttons depuis 125 ans, depuis la naissance de notre pays, pour maintenir les relations est-ouest en dépit de la forte attraction nord-sud qui, dans bien des cas, est naturelle.

Nous avons aujourd'hui un gouvernement qui a coupé tous les liens est-ouest les uns après les autres dans les domaines des communications, des transports et des télécommunications, et j'en passe.

La semaine dernière, je me suis entretenu avec des gens des Maritimes. Ils disaient: «Pourquoi devrions-nous nous soucier de l'ouest du Canada si nous ne pouvons même pas acheter les céréales qu'il produit? Elles sont trop chères. Apparemment, nous ne retirons aucun des avantages du Canada central. Il serait préférable que nous fassions affaire avec les Américains.» Ce genre de propos est assez terrifiant, lorsqu'il sort de la bouche de gens sérieux.

J'espère de tout coeur que le gouvernement actuel reviendra sur sa position à l'égard de ce projet de loi et je l'implore de le faire. Rien dans ce projet de loi n'a de sens. Il défie la logique. Le seul aspect de ce projet de loi qui ait du sens, aux yeux du gouvernement, c'est la réduction du déficit et l'obtention d'avantages très éphémères, c'est-à-dire en réalité inexistants.

J'aimerais faire simplement quelques observations finales. Je suis d'accord avec de nombreux Canadiens quant à la nécessité de certaines réformes parlementaires. Il est impossible de continuer de gérer le pays tel qu'il est, compte tenu du genre d'attitudes adoptées par le gouvernement actuel.

C'est avec beaucoup de frustrations que je prends la parole au nom des gens des Maritimes qui sont très frustrés et désillusionnés à propos du gouvernement actuel, qui semble ignorer leurs voeux. En tant que Canadien de l'Ouest, je peux les comprendre parce que le gouvernement actuel n'a assurément tenu aucun compte non plus des besoins des Canadiens de l'Ouest.

Les petites entreprises, les fermes familiales, les pêcheurs et ceux qui essaient tout simplement de continuer à gagner leur vie ne cessent d'être attaqués par le gouvernement actuel. Le projet de loi C-26 n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de ce genre d'attaques.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous demandons ce qui incite le gouvernement ou tout gouvernement à présenter à nouveau six mauvais projets de loi et à insister pour qu'on les examine de façon plus approfondie.

• (1220)

Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le gouvernement agirait de cette façon. Je ne m'arrêterai qu'à un seul des six projets de loi, parce que je le connais un peu mieux. Je ne peux m'expliquer pourquoi le gouvernement insisterait pour représenter le projet de loi C-78 en vue d'une nouvelle étude. Je me demande si c'est à cause de l'échec de son idéologie politique, de son indifférence à l'égard de la politique ou peut-être même de son incompétence politique. J'hésite entre ces trois explications.

Le projet de loi C-78 présente une caractéristique exceptionnelle. Si l'on se rappelle les témoignages rendus publiquement par les organismes et les individus intéressés devant notre comité, on sait que le projet de loi avait été critiqué pratiquement par tous les témoins. De plus, on avait constaté avec étonnement que les industries et les organismes environnementaux et leurs porte-parole étaient d'accord pour dire qu'ils préféraient le régime actuel pour les évaluations environnementales, parce qu'ils le toléraient mieux que celui prévu dans le projet de loi proposé.

On arrive rarement, monsieur le Président, à présenter un projet de loi qui soulève un mécontentement aussi unanime de la part des intéressés. Voilà pourquoi je pense à l'absence de sens politique ou à l'échec politique de ce gouvernement parce que n'importe quel cabinet, n'importe quelle organisation politique portant le nom de parti, comme les soi-disant conservateurs progressistes aiment bien se voir, aurait été heureux, après avoir vu

l'accueil réservé au projet de loi C-78 depuis juin dernier, d'avoir l'occasion d'en présenter une version révisée. Or, ce n'est pas le cas du gouvernement. Voilà ce qui est étonnant.

De plus, on se pose des questions sur l'indifférence que manifeste ce gouvernement, qui a entendu une suite d'orateurs et de témoins, à quelques rares exceptions près—je dirais qu'un témoin sur dix environ a dit que son organisme était satisfait de la proposition—,formuler la conclusion suivante: «Présentez-nous une autre mesure législative ou laissez-nous le régime actuel.»

On doit se demander ce qu'il y a au sein de ce gouvernement qui le rend aussi insensible aux avis recueillis au cours des travaux du comité. Voilà ce qui me trouble profondément, car dans le cas du projet de loi C-78, le gouvernement et le président du comité chargé de l'étude de ce projet de loi n'ont convoqué aucune réunion entre les mois de décembre et avril derniers, ce qui nous a amenés à conclure que les témoignages entendus avaient produit leur effet et qu'il se passait quelque chose.

En novembre et décembre, le ministre précédent avait dit à plusieurs reprises qu'il nous soumettrait un projet de règlement que nous pourrions examiner afin de savoir comment le projet de loi fonctionnerait et qu'il présenterait également un ensemble d'amendements au projet de loi. Nous avons été heureux d'entendre cela.

Or, janvier, février, mars et avril se sont écoulés et rien ne s'est produit. Le gouvernement est demeuré silencieux tout ce temps, et nous découvrons que son silence n'était pas dû au fait qu'il mettait à profit les témoignages recueillis par le comité—à mon avis, sous l'ancien Règlement, le processus d'audition des témoins était un des meilleurs au monde, alors que nous nous dirigeons maintenant vers un régime qui est très restreint, car nous n'entendrons et n'accepterons que des témoins sur des questions techniques. On aurait pensé qu'après avoir entendu tous ces témoins et reçu tous ces renseignements, le gouvernement préparait et proposait des changements.

Nous espérions qu'il présenterait alors une nouvelle version du projet de loi de mise en oeuvre du processus d'évaluation environnementale. Or, nous découvrons dans la motion à l'étude aujourd'hui qu'il n'en était rien.

Le gouvernement agit aveuglément et d'une manière insensible, comme si rien ne s'était produit en 1990. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, il a également décidé de demeurer inactif pendant quatre longs mois à l'égard de ce projet de loi. C'est là une conduite inhabituelle de la part d'un gouvernement qui a déjà échoué dans un grand nombre d'autres secteurs décisionnels. Or, ce projet de loi en particulier devait témoigner de l'engagement idéologique du Parti progressiste-conservateur envers l'environnement et le développement durable.

Ce projet de loi devait être le fondement, la pierre angulaire de l'engagement que les conservateurs avaient pris envers le développement durable, comme l'avaient proclamé le premier ministre au Canada et à l'étranger lors de plusieurs discours, ainsi que quatre ministres de l'Environnement successifs au cours de diverses conférences internationales.

Le gouvernement du Canada était fermement déterminé à défendre la cause de l'environnement et du développement durable. Or, nous constatons que, lorsqu'il s'agit de mettre ses belles paroles en pratique, il échoue lamentablement.

Je ne voudrais pas dire seulement des généralités, mais plutôt étayer mes propos, pendant le temps qu'il me reste, d'une analyse très précise sur les raisons pour lesquelles nous avions de sérieuses réserves au sujet de l'ancien projet de loi C-78, qui est maintenant déposé de nouveau avec vigueur, et pour lesquelles nous pensions qu'après avoir interrogé des témoins et recueilli des observations, le gouvernement réfléchissait et allait en présenter une meilleure version.

Il n'y a rien de mal à présenter des projets de loi mal rédigés. Ça peut arriver à tout le monde. Nous le savons. Ce qui est mal dans ce cas-ci, c'est l'indifférence aveugle à l'égard des avis des autres, dans un processus qui est destiné à améliorer la qualité d'un projet de loi. Voilà la question.

Permettez-moi de porter quelques articles à votre attention. Disons, pour commencer, que nous nous opposions à ce projet de loi pour trois raisons d'ordre général. Premièrement, il donnait trop de pouvoirs—et il en donne encore trop, parce que c'est de cela que nous discutons ici aujourd'hui—au ministère qui lance un certain projet.

Deuxièmement, il laisse au Cabinet trop de latitude dans l'exercice de ses pouvoirs de réglementation, et troisièmement, il n'autorise pas explicitement le ministre de l'Environnement à rejeter un projet.

En ce qui concerne les questions précises, la formulation de l'article 4 est très faible. Cet article prévoit seulement qu'avant de réaliser un projet, il faut étudier minutieusement ses effets sur l'environnement. De plus, malgré de nombreuses déclarations théoriques à ce sujet, cette mesure législative n'a pas pour but d'assurer le développement durable.

En ce qui concerne l'article 5, il nous inquiétait beaucoup, et ce pour deux raisons. Premièrement, il est plus faible que le règlement actuel. Deuxièmement, les déductions d'impôt sont expressément exclues des raisons permettant de soumettre un projet à une évaluation et à un examen en matière d'environnement. Cette question peut paraître sèche et technique, mais elle a de très graves répercussions pour beaucoup de projets concernant l'énergie et les ressources naturelles.

• (1230)

Nous avons ensuite étudié l'article 6 et nous avons été consternés de découvrir qu'il donnait aux promoteurs des pouvoirs pratiquement illimités. Nous pensions, au contraire, que cet article devrait être clarifié de façon à ne pas leur laisser le soin de juger eux-mêmes si un projet devait être soumis ou non à un examen. Autrement dit, le projet de loi C-78 leur donne beaucoup trop de pouvoirs.

Nous avons trouvé aussi que la seconde moitié de cet article n'était pas claire. Elle commence pompeusement par les mots «il est entendu», mais quand on a fini de la lire, on se demande ce qui est entendu. Autrement dit, c'est un article qui aurait grand besoin d'être clarifié, même si son but était déjà d'apporter des précisions au lecteur. C'est une amusante contradiction.

Passons à l'article 11. On y trouve une liste des éléments que devrait étudier une commission créée en application de la loi. Nous estimons que l'article ne prévoit pas le processus de consultation qui existait en 1988. De plus, le projet de loi n'exige pas que la commission examine les solutions de rechange au projet proposé ou aux revendications des autochtones.

Lorsqu'on regarde l'article 11, on ne peut que conclure une fois de plus que c'est le loup qui garde la bergerie, puisque le ministre de l'Environnement lui-même n'a pas l'autorité sans réserve de fixer le mandat de la commission. Il ne l'a pas. Un grand nombre de témoins et nous pensions que c'était un des principaux défauts du projet de loi. On nous demande maintenant de le réexaminer, alors qu'on sait fort bien qu'il a ces graves défauts.

L'article 16 parle de l'autorité responsable qui est le ministère ou le promoteur chargé du projet. C'est celle-ci qui décide s'il faut faire une évaluation et s'il faut renvoyer le projet à la médiation ou à une commission, c'est-à-dire que c'est elle qui décide si le ministère de l'Environnement doit intervenir. Quelle que soit l'action prise, elle ne dépend que de l'autorité responsable, c'est-à-dire du ministère qui en est le promoteur.

Plus intéressant encore est l'annulation du projet, ou plutôt le fait que l'annulation d'un projet proposé ne soit pas une option. L'autorité responsable ne doit pas donner l'autorisation si le projet doit être renvoyé à une commission, mais le projet de loi ne prévoit pas de rejet du projet, même s'il était «susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui ne peuvent être atténués». Est-ce qu'à ce stade, tout politicien honnête et intelligent ne devrait pas se dire qu'il y a sûrement quelque chose à revoir ici, quelque chose qui ne colle pas?

Mais ce n'est pas tout; je dois vous parler de l'article 20 aux termes duquel, de l'avis d'une autorité responsable, un projet est placé sur une liste obligatoire. Le ministre de l'Environnement a certains pouvoirs en ce qui concerne le premier rapport environnemental et il peut faire certaines choses dont je ne parlerai pas faute de temps. Cet article nous montre ce qui fait fondamentalement problème à l'égard de la démarche suivie par le gouvernement dans ce projet de loi. Dans le contexte du développement durable, n'y a-t-il pas de motif plus valable pour rejeter un projet que lorsque celui-ci est susceptible d'avoir des effets environnementaux négatifs importants qui ne peuvent être atténués?

Toutefois, on se rend compte que le ministre de l'Environnement n'a pas cette possibilité. Selon le gouvernement, des projets comme ceux-là méritent qu'on les étudie bien sûr, mais on ne peut pas les rejeter. Pour comble de malheur, c'est l'organisme ou le ministère promoteur qui a le plus gros à dire dans l'élaboration des modalités de l'étude effectuée par la commission.

En ce qui concerne les pouvoirs discrétionnaires, qui comme vous le savez bien sûr, sont très importants, l'article 24 donne au ministre le pouvoir de soumettre le cas à un médiateur ou à une commission, selon certaines conditions.

Mais, on se rend compte que le ministre de l'Environnement ne peut faire effectuer cette médiation ou cette étude qu'après consultation de l'autorité responsable. Le ministre a continuellement les mains liées dans le cas de projets qui ont des effets environnementaux importants. Même en vertu de cet article, tout ce que le ministre peut accomplir, c'est de faire effectuer une médiation ou un examen par une commission. Il n'a pas le pouvoir de rejeter un projet parce qu'il serait néfaste pour l'environnement, ou encore, si vous préférez, pour le développement durable.

Monsieur le Président, je ne sais pas si vous voulez que je poursuive l'examen d'autres articles, car ce rapport devient de plus en plus déprimant au fur et à mesure que nous examinons en profondeur la qualité du projet de loi. Mais, vous voyez où je veux en venir. Je ne veux pas trop vous ennuyer, mais je voudrais profiter du temps qu'il me reste pour attirer votre attention sur l'article 25, qui semble porter sur les groupes environnementaux qui interviennent dans les projets.

Par exemple, selon l'article 25, les groupes nationaux dont le siège social est à Ottawa seraient exclus des médiations effectuées sur les projets qui ne seraient pas mis en oeuvre à Ottawa. Un organisme national ne pourrait avoir son mot à dire sur quelque chose qui se passe à Vancouver ou à Halifax, à Toronto ou à Winnipeg, à Montréal ou à Québec. Par conséquent, pour avoir sa place à la table de médiation, on doit habiter dans la région où le projet sera réalisé, ou être propriétaire de terrains à cet endroit ou encore être directement touché par le projet.

On trouve d'autres points faibles aux articles 26, 30 et 31. Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe qu'il ne me reste que quelques minutes.

Laissez-moi vous souligner l'article 34 qui porte sur la décision de l'autorité responsable. Cet article est au coeur du projet de loi parce qu'il porte sur la réponse au rapport d'un médiateur ou d'une commission. Après le dépôt du rapport d'un médiateur ou d'une commission, l'autorité responsable approuvera le projet, mais à certaines conditions, évidemment, et lorsque le projet sera susceptible, de l'avis de l'autorité responsable, d'avoir des effets environnementaux qui ne pourront être atténués ou qui seront injustifiables dans les circonstances, le projet sera rejeté.

Enfin, cet article nous apprend qu'un projet pourra être rejeté, mais pas par le ministre de l'Environnement; il ne pourra l'être que par son promoteur. Même en pareil cas, le même article permet la poursuite du projet, quels qu'en soient les effets environnementaux, s'ils sont justifiables. Je vous le demande: Quel sens faut-il donner au mot «justifiables», à l'article 34? De toute évidence, les effets environnementaux d'un projet sont justifiables si le promoteur est convaincant,—sur le plan politique, probablement—s'il défend son projet avec éloquence devant le Cabinet et, peut-être, s'il peut prouver que le projet pourrait être mené à terme rapidement.

Je ne vous cacherai pas qu'à mes yeux, cette idée est assez troublante. J'aimerais vous expliquer le reste du projet de loi dans l'espoir de confirmer ce que j'ai dit au cours des vingt dernières minutes, c'est-à-dire vous convaincre que le projet de loi C-78 ne doit pas être représenté dans sa forme actuelle.

• (1240)

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député. Je sais qu'il est parmi les plus connaisseurs en matière d'environnement au Canada. Il a souvent pris la parole à la Chambre à ce sujet. Je l'ai également entendu au cours des législatures antérieures. J'étais alors un spectateur de l'extérieur. Je veux lui présenter mes éloges pour l'intérêt qu'il manifeste envers l'environnement.

Pour ce qui est de ce projet de loi, j'aimerais qu'il donne un peu plus d'explications sur une partie qui m'inquiète un peu. Il s'agit de l'article disant que la loi ne s'appliquera pas aux décisions du Cabinet. Si je regarde n'importe quel article de n'importe quelle loi où l'on traite d'exceptions, je constate que le Cabinet a souvent la possibilité d'établir des politiques qui sont soustraites à la loi, particulièrement dans ma province, la Colombie-Britannique, où la loi sur les terres agricoles autorise le Cabinet à examiner des processus ou des applications de la loi et à ensuite passer outre à l'autorité de son propre corps législatif en rendant ses décisions. Je me demande s'il considère cette disposition comme étant juste ou s'il prévoit qu'elle pourrait mener à des abus, particulièrement si des pressions sont exercées sur le Cabinet par divers groupes ou par des amis du gouvernement qui veulent obtenir une autorisation rapidement, dans quelque domaine.

Je veux lui demander aussi s'il existe des dispositions de protection ou des moyens d'assurer que les décisions du Cabinet prises en vertu de cette disposition ou les autres décisions qui sont laissées à la discrétion du Cabinet seront examinées comme il se doit.

M. Caccia: Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le député de la vallée de l'Okanagan pour ses paroles généreuses. Il pose une question fondamentale en ce qui a trait à l'esprit et au fond même du projet de loi C-78. Tel qu'il est rédigé actuellement, le projet de loi

donne entière discrétion au Cabinet d'approuver ou non une proposition. Le Cabinet ne serait pas lié par le projet de loi. Il n'aurait pas à se plier aux désirs du ministre de l'Environnement de rejeter une proposition. En fait, de par son libellé, le projet de loi répartit ces compétences de telle façon que le ministère et le ministre qui proposent un projet seraient virtuellement en charge de tout le processus, du début à la fin. Le rôle du ministre de l'Environnement n'est donc pas celui auquel on pourrait s'attendre en vertu de ce projet de loi. Il est très marginal.

Le projet de loi à l'étude ne donne pas un rôle de premier plan au ministre de l'Environnement. Pour répondre à la question du député, le Cabinet pourrait être exempté de l'application de la loi. Il ne serait même pas nécessaire d'y soustraire le processus car, de la façon dont il est conçu, le ou la ministre de l'Environnement peut en de très rares circonstances seulement faire acte d'autorité et rejeter un projet. Il y a des faiblesses dans l'application des principes environnementaux.

Il est inutile de craindre les dérogations au projet de loi car il ne sera pas nécessaire d'y déroger. Dans sa forme actuelle, les mailles du projet de loi sont tellement grandes qu'une baleine pourrait passer sans s'y prendre.

Quelles sont les garanties prévues dans le préambule du projet de loi? On y trouve de belles paroles, mais les dispositions visant l'application du projet de loi sont rédigées de telle sorte que parler de protection environnementale, c'est parler de quelque chose qui n'existe pas dans le projet de loi. La faiblesse du projet de loi vient de ce que la responsabilité politique incombant au ministre de l'Environnement est marginalisée parce que le projet de loi attribue lui-même tellement de pouvoirs au représentant du ministère promoteur, par exemple le ministre des Transports, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Finances ou celui de tout autre organisme fédéral important.

J'espère que cela répond sommairement à la question du député. Nous avons été surpris de ce que la quasi-totalité des témoins critique le projet de loi. Il n'y a aucun grand secteur de la société visé par le projet de loi qui soit venu en bloc dire qu'il en était satisfait. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a généralement une polarisation devant un comité. Un secteur de la société est en faveur, un autre est contre. Dans le cas présent, tous les témoins, à l'exception d'un ou deux, nous ont livré un message unanimement négatif.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue, le député de Davenport, de son résumé très succinct et convaincant sur les faiblesses du projet de loi C-78. Comme nous le savons tous, il parle avec autorité, fort de sa longue expérience des questions environnementales.

Je sais qu'il lui reste très peu de temps pour répondre, mais je voudrais qu'il nous parle, non pas du fond du projet de loi C-78 dont il nous a expliqué les graves lacunes, mais plutôt de la façon dont cette motion mine une fois encore la capacité des députés de part et d'autre de cette Chambre de contribuer de façon constructive au processus législatif lorsque le gouvernement refuse de tenir compte des propositions faites au moment de l'étude d'un projet de loi en comité.

Ces projets de loi, non seulement le C-78 mais aussi les autres dont nous sommes saisis, montrent parfaitement à quel point le gouvernement ne tient aucun compte des propositions valables qui lui sont faites en vue d'améliorer des projets de loi qui laissent nettement à désirer.

Le député voudrait-il seulement citer officiellement les améliorations qu'on a proposé d'apporter au projet de loi C-78 ou à tout le processus d'évaluation environnementale, améliorations qui sont du domaine public et dont le gouvernement aurait pu s'inspirer pour reformuler ce très important projet de loi?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député a parfaitement raison dans les deux cas, et je suis d'accord avec lui. La motion nº 1 dont nous débattons aujourd'hui se trouve à porter gravement atteinte à la crédibilité du travail en comité. On y tourne en dérision tout ce qu'il y est accompli et, surtout pour ce qui concerne le projet de loi C-78, on y rejette essentiellement les contributions de la population. L'intérêt public se trouve sérieusement compromis par cette décision du gouvernement.

En ce qui concerne la seconde question, oui, le gouvernement dit essentiellement que les contributions des députés ne sont pas pertinentes, ce que l'on peut sans doute comprendre étant donné que, dans notre système, on ne fait pas grand cas de l'opposition.

• (1250)

Nous savons cela. Nous en faisons l'expérience tous les jours. Mais lorsque le message ne vise pas les députés de l'opposition, mais bien les organisations publiques, les témoins et les associations de tout le pays qui ont pris la

Article 31 du Règlement

peine de présenter un mémoire dont le gouvernement fait fi, c'est très grave.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous, de l'opposition officielle, participons à ce débat avec beaucoup de réticence. Évidemment, nous ne sommes pas assurés que cette motion soit en ordre; d'ailleurs, nous avons soumis des arguments que la Présidence prend en considération.

Étant donné que le débat est tout de même engagé, sans préjuger, monsieur le Président, parce qu'il faut le dire, ce débat, si la motion est jugée caduque ou inacceptable, tout ce débat aura été plutôt académique. C'est ce que nous pensons. D'ailleurs, ayant déjà fait le point sur les arguments qui, d'après nous, font de cette motion une mauvaise motion parlementaire, elle va à l'encontre des traditions et il n'y a aucun précédent parlementaire qui donne un appui à cette procédure. Habituellement, lorsque le gouvernement veut reprendre ou remettre un projet de loi à l'ordre du jour, suite à une prorogation, il le fait du consentement unanime de tous les députés.

Une prorogation, comme je l'expliquais tantôt, monsieur le Président, cela arrête tout. Ce n'est pas nous, de l'opposition, qui avons décidé cela. C'est la définition même du mot «prorogation». Cela arrête tout, tout ce qui est à l'ordre du jour tombe. Et le gouvernement qui a—et disons-le franchement—le contrôle de l'ordre du jour, le contrôle des débats et des projets, savait très bien que, en ajournant la Chambre en mai pour presque un mois, et en prorogeant ladite Chambre au bout d'un mois, il perdait ces projets de loi.

Ces projets de loi, monsieur le Président, sont de nature contestée, je l'avoue. Il y a des projets de loi là-dedans qui, d'après nous, ont été débattus solidement et pour que les Canadiens et Canadiennes le sachent, avec vigueur. Nous avons essayé de faire comprendre au gouvernement que des amendements importants étaient essentiels. Parfois, on a réussi, parfois, on a manqué notre coup. Cela, c'est parce que le système parlementaire est fait de cette façon que le gouvernement, avec la loi du nombre, la majorité l'emporte, et voici que le gouvernement fait à sa guise.

Or, le projet de loi C-26, monsieur le Président, est un projet de loi qui voulait amender la Loi sur les chemins de fer.

[*Traduction*]

Ce projet de loi avait pour objet de mettre fin aux subventions au transport des grains et de la farine «à l'est de», compression annoncée dans le budget du 27 avril 1989 et instaurée le 16 juillet 1989.

Nous avons été nombreux à contester toute la partie du projet de loi C-26 concernant les subventions, et le projet de loi a été lu pour la première fois le 16 juin 1989. Cela fait déjà un certain temps, deux ans en fait. Il a été débattu en deuxième lecture les 12 et 20 février 1990 ainsi que le 30 avril 1990, puis il a été renvoyé à un comité législatif, qui en a fait rapport à la Chambre à peu près un mois plus tard, soit le 31 mai 1990. Il a été débattu à nouveau le 5 juin 1990, puis ce fut tout. Nous n'en avons jamais réentendu parler. Après avoir pris la décision de proroger la Chambre, le gouvernement nous dit en substance que même si ce projet de loi est à l'étude depuis deux ans et que nous n'avons pas réussi à consacrer quelques jours supplémentaires en mai ou en avril à en discuter, nous préférons ajourner les travaux et rentrer chez nous. C'est ce qui se produit lorsque le gouvernement ne tient aucun compte de son programme. Il rate parfois son coup et il est parfois responsable des lenteurs qu'on observe à la Chambre.

L'autre mesure est le projet de loi C-58 dont a parlé mon honorable ami et qui revêt probablement un grand intérêt pour nombre d'entre nous. Ce projet de loi a franchi l'étape de la première lecture, le 20 décembre 1989, et celle de la deuxième, le 30 mai 1990. L'étude en a été confiée à un comité législatif le 14 juin de la même année. On en a fait rapport à la Chambre le 10 décembre 1990. Rien ne s'est produit depuis. Cela fait plus de six mois. Ils ont pourtant pris un mois et ont pu proroger la Chambre. Ils se fichaient pas mal du sort de ce projet de loi lorsqu'ils ont pris cette décision.

Et voilà que le gouvernement tente de nouveau de nous dire que l'opposition fait de l'obstruction à l'égard de ce projet de loi. Il contrôle l'ordre du jour qu'il propose à la Chambre. L'opposition, quant à elle, ne peut qu'en disposer le moment venu, mais le gouvernement est tenu de le proposer. Il ne l'a pas fait, bien sûr, et nous n'avons pu rien y faire.

Je crois qu'on s'est déjà occupé du projet de loi C-73. Si j'ai bonne mémoire, grâce au consentement unanime, il a été redéposé ou repris à l'étape où il se trouvait. Il porte maintenant le numéro C-8. C'est le seul projet de loi pour lequel le gouvernement nous a demandé si nous étions tous d'accord pour qu'il reprenne sa place à l'ordre du jour. On a accepté, et la loi a été adoptée le 23 mai dernier.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pu alors y adjoindre les autres projets de loi? Pourquoi n'a-t-il pas demandé le consentement unanime pour les autres projets de loi? Il ne l'a pas fait. Il en a choisi un, le projet de loi C-73. En ce qui nous concerne, mon leader à la Chambre a invoqué comme argument ici aujourd'hui que cette motion est irrecevable parce qu'elle contient un élément sur lequel

la Chambre s'est prononcée. Elle a décidé que le projet de loi C-73 serait adopté et il est maintenant au Sénat.

La motion est affaiblie, si on en retranche le projet de loi C-73.

Nous avons le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Nous venons d'entendre un discours éloquent de mon collègue de Davenport. Je souscris à ces remarques. On en a longuement discuté. Je pourrais vous rappeler toutes les dates: du 18 juin 1990, quand il a été lu pour la première fois à la Chambre, jusqu'à son renvoi à un comité spécial le 30 octobre 1990.

J'en arrive ensuite au projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et cetera. Ce projet de loi a été lu pour la première fois le 26 septembre 1990. Nous sommes passés à la deuxième lecture. Je me souviens que, le 5 novembre, il a été renvoyé à un comité législatif, qui en a fait rapport sans modification le 22 novembre. Le projet de loi a été adopté à l'étape du rapport le 14 décembre, il a été lu pour la troisième fois et adopté par la Chambre le 14 décembre 1990. On en a terminé avec lui.

Voilà que le gouvernement dit maintenant qu'à cause de ses amis de l'autre côté au Sénat, nous n'avons pas adopté ni bien étudié ce projet de loi, et il veut que nous recommencions. Je ne comprends pas. Ce projet de loi a été adopté. Il semble qu'il serait assez compliqué de le rétablir avec une recommandation royale et de nous le faire étudier de nouveau. D'autre part, la décision ne provient pas de nous, mais du gouvernement.

Je voudrais parler, pendant les quelques minutes qui me restent du projet de loi C-85 concernant les langues officielles. C'est un sujet que je considère très important. Ce projet de loi avait pour objet d'autoriser certains régimes de pension ou de retraite et portait sur les relations de travail en ce qui concerne les cessions d'aéroports au Canada. C'est un projet de loi très important dont nous devrions discuter. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À la reprise des travaux, le député d'Ottawa—Vanier disposera de 11 minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATION DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA DISTILLERIE CORBY'S

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part de ma déception face à la décision de Hiram Walker Allied de fermer la distillerie Corby's à Corbyville en Ontario, ville qui fait partie de ma circonscription.

Les 170 employés de l'usine continueront de travailler jusqu'au 30 septembre, après quoi la distillerie Corby's fermera ses portes pour de bon. Cette usine est un pilier hautement considéré du secteur industriel de la région de Quinte depuis 132 ans. Il est bien dommage que par suite du changement radical des conditions du marché, la gestion de l'entreprise ait dû prendre cette décision regrettable. La tradition incomparable d'excellence du produit fabriqué et de service communautaire de Corby's, en tant que gros employeur et qu'entreprise généreuse et consciente de ses responsabilités sociales, nous manquera beaucoup dans notre région.

Même si personne n'a eu la vie facile ces derniers temps, je sais que, comme moi, mes collègues députés espèrent que d'autres Canadiens ne vont pas perdre leur emploi et subir l'épreuve et le choc que les employés de Corby's subissent aujourd'hui.

* * *

LA BFC SHILO

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je voudrais dire clairement à la Chambre que je m'oppose vivement à tout proposition émanant de quelque niveau que ce soit en vue soit de réduire les activités à la BFC Shilo ou de fermer celle-ci. Si les forces armées allemandes décidaient de ne pas renouveler le contrat en vertu duquel elles s'entraînent à Shilo ou si le Quartier général de la Défense nationale recommandait un réaménagement de l'effectif actuel, des unités canadiennes basées ailleurs au Canada ou à Lahr, en Allemagne, devraient être réaffectées à Shilo de façon à maintenir l'effectif de la base à son niveau actuel.

Comme Shilo est la principale base de l'armée entre London, Ontario, et Calgary, il est indispensable de maintenir ses effectifs de façon à pouvoir faire appel à des forces suffisantes si une situation d'urgence survenait. De

Article 31 du Règlement

plus, la présence des militaires et des civils qui travaillent à la base a énormément contribué à l'économie de l'ouest du Manitoba, contribution que notre région ne peut se permettre de perdre.

En conclusion, je demande au ministre de la Défense nationale de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'avenir de la BFC Shilo et pour rassurer mes électeurs qui s'inquiètent naturellement des hypothèses que les journaux ont propagées ces derniers jours.

* * *

AMNISTIE INTERNATIONALE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, en ce trentième anniversaire d'Amnistie internationale, je désire aujourd'hui rendre hommage à cette organisation de défense des droits de la personne, qui est respectée partout dans le monde et compte plus d'un million de membres répartis dans plus de 150 pays et plus de 1 000 employés dévoués.

Les efforts qu'Amnistie internationale déploie pour défendre les objecteurs de conscience—elle en a défendu plus de 42 000 depuis sa création en mai 1961—et la campagne incessante qu'elle mène pour mettre fin à la torture et faire disparaître la peine de mort ont été une source d'inspiration pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Comme l'a dit un représentant d'Amnistie Internationale, après 30 ans, nous ne sommes sûrs que d'une chose: Il est maintenant beaucoup plus difficile pour un gouvernement d'étouffer ses crimes et d'éviter d'en payer le prix politique.

[*Traduction*]

Selon Amnistie internationale, deux personnes sur trois sont dirigées par des gouvernements qui torturent et tuent leurs citoyens et, dans plus de la moitié des pays du monde entier, les adversaires politiques sont encore emprisonnés.

Par conséquent, j'en profite non seulement pour féliciter Amnistie internationale, mais aussi pour reconfirmer notre engagement envers un monde où les droits fondamentaux, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, seront respectés dans tous les pays du globe.

[*Français*]

HOMMAGE À YVES LAFOREST

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, le 15 mai dernier, M. Yves Laforest, un résident de mon comté, a planté le drapeau du Québec au sommet du Mont Everest. M. Laforest est devenu ainsi le premier Québécois à atteindre le plus haut sommet du monde à 8 848 mètres d'altitude.

Monsieur le Président, au nom de la population de mon comté, ainsi qu'au nom de tous les Canadiens, je tiens à rendre hommage à M. Yves Laforest et à le féliciter pour son exploit.

Voilà un exemple de ténacité et de détermination.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, c'est la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées au Canada.

Sur les 3,3 millions de Canadiens atteints d'incapacité, 60 p. 100 sont en chômage.

Pendant la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, nous voulons sensibiliser la population aux problèmes que connaissent les handicapés. La plupart des Canadiens trouvent tout naturel d'avoir accès à l'emploi, à l'enseignement, à des logements plus convenables, aux loisirs et à une meilleure qualité de vie, mais ces droits fondamentaux sont souvent refusés aux handicapés.

En tant que Canadiens, appuyons la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées dans nos localités, afin que les Canadiens handicapés puissent profiter du même niveau de service que tous leurs concitoyens.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, le système fiscal fédéral traite injustement la famille. Un certain nombre d'organismes familiaux ont apporté d'importantes contributions au renforcement de la famille. Leur travail montre que le système fiscal est discriminatoire à l'égard de la famille. Des organismes comme l'Institut Vanier, la *Kids First Association* et l'Alliance pour la justice fiscale ont examiné en profondeur différents aspects du système fiscal et ont constaté que certaines règles ont un effet dissuasif sur la vie familiale, le mariage et la garde des enfants à la maison.

Le premier ministre et notre gouvernement sont engagés à revoir nos politiques relatives à la famille.

J'exhorte donc le gouvernement à collaborer avec ces organismes et à recourir à des réseaux locaux comme le *Family Life Education Council* de Calgary pour mettre au point un système fiscal équitable et efficace qui traite toutes les familles sur un pied d'égalité et leur permette de faire les choix qui répondent le mieux à leurs besoins particuliers.

* * *

AMNISTIE INTERNATIONALE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): «À la liberté!» Ces mots ont valu sept ans de prison à deux étudiants portugais, ce qui a poussé Peter Benenson à fonder Amnistie internationale il y a 30 ans aujourd'hui.

Les objectifs initiaux, soit obtenir le droit à la liberté de parole et de croyance pour tous ainsi que la libération des prisonniers d'opinion qui n'avaient pas recouru à la violence ni préconisé celle-ci, assurer des procès justes et rapides et faire cesser la torture ou l'exécution des prisonniers, ont tous été maintenus.

Comptant maintenant plus d'un million de membres recrutés dans plus de 150 pays, Amnistie internationale a établi sa neutralité politique et sa crédibilité dans le monde entier en faisant enquête sur environ 42 000 cas, depuis l'assassinat d'enfants en Amérique du Sud jusqu'aux bastonnades au Sri Lanka, à la torture au Sénégal, aux emprisonnements de masse au Tchad et aux exécutions en Iran. Rien qu'en 1990, 72 délégations ont été envoyées dans 49 pays, dont ceux du Moyen-Orient, le Népal et la Roumanie.

Sans Amnistie internationale, les tyrans célébreraient. C'est nous au contraire qui célébrons, et nous sommes impatients de voir arriver le jour où tous jouiront des droits humains fondamentaux.

* * *

[*Français*]

LA PUBLICITÉ

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, la brasserie Labatt annonçait dernièrement un changement de cap majeur dans sa stratégie publicitaire. Plutôt que de recourir au sexe pour vendre son produit, la Labatt compte maintenant en appeler à l'intelligence de

la population. Monsieur le Président, il est grand temps que les brasseries cessent d'insulter l'intelligence de la population en associant sexe et consommation alcoolique. Il est à espérer que d'autres grandes firmes feront de même et que nous verrons sous peu la fin de ce type de publicité qui n'a comme seul but que d'exploiter les attributs physiques des femmes à des fins purement mercantiles.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, VIA Rail se voit aujourd'hui traînée devant les tribunaux pour avoir fait fi de la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait à la langue de service. Depuis 13 ans, VIA Rail fait l'objet de commentaires, de recommandations, d'incitations, de mises en garde, toujours pour qu'elle sorte de sa léthargie.

En effet, depuis 1978, dans le triangle Ottawa-Montréal-Toronto, le commissaire aux langues officielles a reçu de nombreuses plaintes concernant le service dans les deux langues officielles de VIA Rail Canada. C'est pourquoi le commissaire aujourd'hui se voit obligé de déposer un avis de requête devant la Cour fédérale du Canada intimant VIA Rail à veiller à ce que le public puisse communiquer et en recevoir les services dans l'une ou l'autre des langues officielles, là où l'emploi de cette langue revêt une demande importante.

De plus, il est grand temps que VIA Rail mette en oeuvre les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés en matière de langue officielle assurant à tous les Canadiens l'accueil dans les gares, la sécurité, la cueillette des billets, les annonces générales et les services de sécurité à bord des trains et dans les gares, et toutes autres communications entre les préposés de VIA Rail et les voyageurs, dans les deux langues officielles de notre pays.

Monsieur le Président, VIA Rail, ou ce qui en reste, est toujours trop importante pour nous pour négliger ses devoirs linguistiques. Il est temps que VIA Rail passe à l'action, à défaut de quoi les tribunaux devront lui imposer un comportement plus canadien, plus respectueux de notre Constitution.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, lundi dernier, le *Globe and Mail* publiait un éditorial qui, s'il est fondé, présente un vrai défi au nouveau ministre de la Défense nationale. En effet, M. Dale Grant affirme: «Rares sont les Canadiens qui savent que, compte tenu de l'importance de l'effectif par rapport à l'ensemble du budget de la défense, le Canada a sans doute les forces armées les plus coûteuses du monde.»

Notre armée compte plus de généraux que de chars d'assaut, plus d'officiers que de simples soldats. Je crois comprendre que c'est la fragmentation des forces militaires qui a entraîné cette croissance excessive de la gestion. On compte aujourd'hui neuf lieutenants-généraux qui touchent 131 000 $, 29 majors-généraux qui reçoivent 100 000 $ chacun, 84 brigadiers-généraux qui ont une rémunération de 94 000 $, 3 700 majors qui sont payés 64 000 $ et 7 500 capitaines qui touchent 51 000 $.

Si j'étais à la place du ministre, je m'empresserais de ramener cette énorme équipe de gestion à des proportions raisonnables.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, quand les coûts de construction d'immeubles augmentent-ils de 40 p. 100 à Séville, de 169 p. 100 à Alger et de 200 p. 100 à Buenos Aires? Quand le coût du mobilier augmente-t-il de 500 p. 100 en quatre ans au Japon?

Quand le ministère des Affaires extérieures s'occupe de projets à l'étranger.

• (1410)

Ce n'est rien de nouveau. L'ambassade canadienne à Washington devait coûter 28 millions en 1984. Lorsqu'elle a ouvert ses portes, en 1988, elle avait coûté en tout 82 millions.

Pourquoi ces dépassements de coût? Le gouvernement parle de la fluctuation du taux de change. Cela ne tient pas. Pour vous donner un exemple tout à fait renversant, la devise argentine, a perdu 155 000 p. 100 de sa valeur par rapport au dollar canadien. Les coûts devraient diminuer au lieu de connaître une hausse effrénée.

Et pendant ce temps, 50 p. 100 de nos diplomates et du personnel de l'administration centrale dépassent les budgets prévus pour les frais de représentation sans guère se soucier de rendre des comptes.

Les dépassements de coût ont totalisé, pour ces cinq projets, la somme étonnante de 102 millions. Les Affaires extérieures sont devenues un gouffre dans lequel s'engloutit l'argent des contribuables. J'invite la ministre à mettre un peu d'ordre chez elle.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, depuis quelques jours, certaines personnes essaient de créer un conflit entre le premier ministre du Canada et le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.

Les Canadiens ne veulent pas de querelles de ce genre. L'époque où les divers niveaux de gouvernement se disputaient constamment est révolue. Dans les années 90, les compromis et les objectifs communs sont essentiels si le Canada veut survivre économiquement et politiquement.

Actuellement, les Canadiens sont aux prises avec une lourde dette. Cette dette a entraîné des hausses d'impôts qui sont en train d'étouffer la classe moyenne.

La seule façon de régler le problème est de réduire les dépenses publiques, les déficits budgétaires et, à la fin, les impôts perçus par toutes les administrations publiques.

Je demande à tout le monde de se calmer, de changer de ton et de se concentrer sur notre ennemi commun.

Nous connaissons tous cet ennemi commun: c'est la dette.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, au cours de la dernière semaine, j'ai eu des discussions avec des représentants de notre industrie sidérurgique et de notre industrie du camionnage.

Tout le monde sait que ces deux industries traversent une période très difficile.

Comme beaucoup de mes électeurs, j'ai été vraiment consterné d'apprendre que Postes Canada venait d'adjuger un important contrat à une société américaine pour la fabrication de clés de boîtes postales. Il me semble que, si les boîtes postales peuvent être fabriquées au Canada, les clés devraient pouvoir l'être aussi. Cela nous permettrait de protéger des emplois chez nous et d'aider nos industries qui, comme je l'ai dit, sont actuellement en difficulté.

Je déplore ce genre de mesure prise par le gouvernement du Canada. En plus des difficultés qu'éprouvent les deux industries que j'ai mentionnées, le magasinage outre-frontière pose aussi un problème dans ma région.

C'est avec beaucoup de regret que je vois la société Neilson expédier des quantités énormes de tablettes de chocolat—tous les enfants mangent du chocolat—aux États-Unis, où elles se vendent 20c. moins cher chacune.

Je prie instamment le gouvernement de réfléchir à certaines des mesures qu'il a prises et d'aider l'économie de ma région et de ma circonscription à reprendre son élan.

* * *

LE PRIX POUR ACTIVITÉS HUMANITAIRES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis très heureux d'informer la Chambre du fait que vous avez reçu, dimanche, le Prix pour activités humanitaires, décerné par la communauté juive de Vancouver. Je vous en félicite.

Cet honneur vous a été attribué en raison du travail que vous avez accompli, au fil des années, afin d'aider les immigrants juifs de l'URSS et de favoriser la réunion de nombreuses familles, ce qui a pour effet de susciter un espoir nouveau chez un grand nombre d'autres familles.

Il est intéressant de noter qu'on compte maintenant par centaines de milliers le nombre de Juifs qui quittent l'URSS, principalement pour entreprendre une vie nouvelle en Israël, mais aussi ailleurs.

Il convient de souligner que cet hommage coïncide avec le miraculeux pont aérien qui a permis à 15 000 Juifs d'Éthiopie de se rendre en Israël. Cet exode constituait l'aboutissement d'une opération entreprise il y a plus de trois ans.

Je vous félicite encore une fois de cet honneur bien mérité.

Article 31 du Règlement

LA COMPAGNIE AÉRIENNE CITY EXPRESS

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, en juin 1986, Rick Brennan du journal *The Windsor Star* a présenté une demande en vertu des dispositions sur l'accès à l'information, afin d'obtenir du ministère des Transports le dossier en matière de sécurité de la compagnie aérienne City Express. M. Brennan est finalement parvenu à obtenir récemment les documents demandés, soit après un délai de près de cinq ans, le plus long dans l'histoire de la *Loi sur l'accès à l'information*.

La demande ne portait pas sur des renseignements personnels. Elle avait plutôt trait au dossier en matière de sécurité d'une compagnie aérienne qui transportait des milliers de voyageurs à chaque semaine. L'intéressé et le public en général avaient sûrement le droit de savoir sans tarder si cette compagnie aérienne respectait les normes du gouvernement fédéral en matière de sécurité et, si ce n'était pas le cas, ce que faisait le gouvernement pour assurer le respect de ses normes.

Les documents qui ont finalement été remis à M. Brennan la semaine dernière révèlent que le dossier de la City Express n'était pas bon. Ce qui est encore plus troublant, c'est que les renseignements obtenus donnent à penser que le ministère ne s'est pas montré aussi strict qu'il aurait dû l'être afin que la compagnie aérienne respecte les normes.

Il est également troublant que l'avocate du ministère de la Justice ait reconnu ne pas avoir fait d'efforts particuliers afin d'obtenir ces renseignements. Ce cas illustre la nécessité de procéder à une révision de la loi en vigueur. Il montre aussi que le gouvernement doit appliquer cette loi avec plus de rigueur.

Il convient de féliciter M. Brennan et le *Windsor Star* de leur persistance au cours des cinq dernières années, mais ces efforts n'auraient pas dû être nécessaires. Les voyageurs et tous les Canadiens méritent mieux.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre responsable de la réforme constitutionnelle a déclaré hier qu'il tient à la participation des autochtones au comité spécial qui sera mis sur pied cet automne afin d'en arriver à un consensus sur la Constitution. Je pense qu'il s'agit d'une très bonne initiative. J'aimerais que le ministre précise à la Chambre de quelle façon il entend faire participer les autochtones.

Cette initiative constitue en quelque sorte un précédent, et je pense que si les autochtones siègent au comité, celui-ci devrait être élargi de façon à former une véritable assemblée constituante et à englober d'autres groupes sous-représentés dans notre système politique actuel, notamment les minorités visibles, les femmes, les pauvres et beaucoup d'autres Canadiens. Une véritable assemblée constituante nationale nous permettra d'en arriver à un vrai consensus en matière constitutionnelle.

* * *

AST CANADA INC.

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'apprendre qu'une nouvelle entreprise ouvre ses portes dans ma circonscription, mais l'arrivée récente de AST Canada Inc. revêt une importance particulière, non seulement pour ma circonscription, mais pour tout le pays.

AST Research Inc., qui est l'un des principaux fabricants nord-américains d'ordinateurs personnels haut de gamme, vend ses produits au Canada depuis 1986. Au cours de l'exercice 1990, les recettes de cette société ont dépassé 0,5 milliard de dollars américains.

AST Research Inc. fait la preuve que des sociétés nord-américaines demeurent au Canada et continuent d'investir dans notre économie. La récente ouverture de AST Canada Inc. témoigne de la confiance manifestée envers l'économie canadienne. Par ailleurs, le fait que les employés d'AST Canada Inc. soient tous des Canadiens confirme l'engagement important pris par cette entreprise au Canada.

Les projets d'expansion, qui incluent l'ouverture de bureaux régionaux à Montréal et à Vancouver, illustrent bien le genre d'attitude positive à l'égard du partenariat qui s'impose à mesure que le Canada et le reste du monde s'adaptent à un marché de plus en plus international.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La grande majorité des Canadiens n'approuvent pas le déficit excessif que Bob Rae a imposé à l'Ontario. Mais nous croyons que la population de l'Ontario pourra régler ce problème dans trois ans et quatre mois, lorsqu'il y aura une élection et qu'ils pourront réélire un nouveau gouvernement libéral en Ontario.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je demande donc au premier ministre suppléant pour quelles raisons le premier ministre a soulevé cette question en Asie? Pourquoi va-t-il laver le linge sale du Canada au Japon? Pourquoi va-t-il donner l'impression qu'une grande partie du Canada ne souhaite pas la venue d'investissements étrangers?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense qu'il est très malheureux que le chef de l'opposition insiste sur cette question, parce qu'il sait très bien que les finances publiques d'une nation sont importantes pour le Japon, qui investit des dollars au Canada. Le fait est que les Japonais sont préoccupés par nos finances publiques.

Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à préciser à mon collègue et aux autres députés de la Chambre que le premier ministre s'est rendu au Japon pour faire la promotion du Canada. Il fait la promotion de toutes les régions du pays: l'Ontario, l'Ouest, la région de l'Atlantique, le Nord et le Québec.

S'il y en a qui pensent que les Japonais ne s'intéressent pas aux finances publiques, ils auraient intérêt à lire l'article d'Edith Terry, dans l'édition d'aujourd'hui du *Globe and Mail*. . .

M. McCurdy: Qui est-elle?

M. Mazankowski: C'est une journaliste qui est au Japon pour le compte du *Globe and Mail*. Elle n'est pas assise ici, à faire des suppositions, des hypothèses et des interprétations. M^me^ Terry écrit: «Mais des participants au sommet ont dit que les Japonais avaient soulevé la question des finances publiques du Canada avant l'arrivée de M. Mulroney à la réunion.» Ainsi, l'observation du premier ministre était tout à fait justifiée.

• (1420)

Il importe avant tout de résumer les propos de M. d'Aquino, qui a dit: «Je n'ai pas entendu le premier ministre faire des déclarations pessimistes.»

C'était une excellente allocution. Monsieur le Président, il serait tout à fait déplacé d'insinuer que ce discours était empreint de sectarisme.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, beaucoup d'entre nous dans cette enceinte ont eu l'occasion de visiter des camps de réfugiés. Rien n'est plus tragique que le sort d'un réfugié, qui est sans abri et bien souvent sans espoir.

Pourquoi le premier ministre a-t-il promis, à Hong Kong, que le Canada accepterait davantage de réfugiés alors que le budget d'accueil des réfugiés au Canada a été réduit de 20 p. 100?

Le premier ministre ne se rend-il pas compte qu'il est cruel de créer de faux espoirs chez des gens qui n'ont ni maison ni pays et de s'en servir uniquement pour faire de la propagande.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et l'Immigration): Monsieur le Président, le bilan du Canada dans le domaine de l'immigration et de l'accueil des réfugiés n'est pas qu'une affaire de propagande.

Le député devrait s'en rappeler et examiner les chiffres, car il a fait partie, avec ses collègues, d'un gouvernement qui accueillait 70 000 personnes peut-être par année, il y a quelques années.

Notre gouvernement a pris des engagements accrus envers les immigrants, et nous recevons maintenant au Canada plus de 200 000 personnes par année. Le député devrait reconnaître les mérites du gouvernement à cet égard.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, après ce qui s'est passé à Hong Kong et au Japon, le premier ministre suppléant va-t-il envoyer un télégramme urgent au premier ministre pour lui demander de contribuer vraiment à rehausser la réputation du Canada à l'étranger en rentrant au pays dès maintenant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà une proposition qui ressemble à celle que l'honorable chef de l'opposition a faite lorsque nous avons envoyé nos troupes dans le golfe Persique pour participer à la guerre. Il nous a invités alors à ramener nos troupes au Canada. Nous n'en avons rien fait, et il n'est pas question de se plier maintenant à sa demande.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dimanche dernier, plus de 5 000 Canadiens de la région de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine se sont rassemblés pour se faire entendre et pour exiger de la part du gouvernement la fin du marasme économique de leur région. Selon Statistique Canada, le taux de chômage dans cette région se situe à au-delà de 27 p. 100. Quand le gouvernement va-t-il introduire des politiques économiques pour donner de l'espoir et créer de l'emploi pour ces gens qui veulent continuer à vivre dans leur région? Quand?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ma réponse va être très courte. Je demande au député de bien écouter ce qu'il va entendre après ma visite en Gaspésie, jeudi matin.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, c'est avec impatience que l'on va attendre le ministre. Si on regarde un peu la réputation qu'il a depuis 1984, je ne pense pas que l'on ait beaucoup à espérer.

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ont la deuxième place de toutes les régions du Canada avec le taux de chômage le plus élevé. Alors je répète encore ma question: Quand le gouvernement va-t-il introduire des politiques? Nous ne voulons pas attendre la visite du ministre pour les photographes, mais nous voulons des mesures concrètes. Quand allez-vous créer des emplois durables dans cette région, la plus belle région du pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, encore une fois, je demande au député de bien observer ce que nous allons répondre jeudi aux gens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Il y a huit mois, j'ai rencontré ces gens. Ils m'ont fait des propositions et j'ai l'intention de leur donner une réponse jeudi. Le député va s'apercevoir de la façon dont on règle les problèmes. Le pays était aussi beau en 1984. On sait ce que vous avez fait avec la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, à l'époque.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Nous avons tous été témoins aujourd'hui à la télévision de la tentative maladroite qui a été faite pour limiter les dégâts. Les représentants de l'ambassade canadienne invitent Tom d'Aquino et M. Nukazawa à revenir sur ce qu'ils ont déclaré hier. Après avoir terni la réputation de l'Ontario dans le cadre de cette mission visant à favoriser le commerce et le développement au Canada, après avoir mal interprété l'état d'esprit des chefs d'entreprise japonais, après avoir fait preuve d'un esprit sectaire très étroit et après avoir blâmé les journalistes pour ses observations négatives au sujet de l'Ontario, le premier ministre est-il disposé, au nom du gouvernement, à présenter ses excuses tout d'abord à ses hôtes, pour avoir mal compris l'état d'esprit des chefs d'entreprise japonais, et ensuite aux Canadiens ainsi qu'aux Ontariens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, s'il y a des excuses à faire, c'est au premier ministre de l'Ontario de reconnaître le fait que. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . .que le premier ministre du Canada est là pour faire la promotion du Canada tout entier, de toutes les provinces. Il est malheureux que l'opposition ne puisse comprendre, comme il est dit dans l'extrait du *Globe and Mail* que j'ai cité ce matin, que les Japonais s'inquiètent vraiment des problèmes financiers du Canada, de ses déficits, et c'est ce qu'a rapporté Edith Terry, qui dit que, selon les participants au sommet, les Japonais ont soulevé la question des finances publiques du Canada avant l'arrivée de M. Mulroney.

Il a été question non seulement des finances publiques de l'Ontario, mais aussi de celles du Canada tout entier, et le député devrait être capable d'admettre cela.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Il est de notoriété publique que le premier ministre a parlé en mal de l'Ontario à Hong Kong et au Japon. Comme le premier ministre Bob Rae l'a fait remarquer. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Voilà, ils m'écoutent, monsieur le Président. Comme le premier ministre Bob Rae l'a dit, quand il voyage à l'étranger, le premier ministre du Canada ne représente pas le Parti conservateur, mais le pays dans son ensemble. D'ailleurs, le premier ministre lui-même a dit, pendant le débat sur le discours du Trône, qu'il était temps de mettre de côté nos intérêts particuliers et de parler maintenant au nom des intérêts du pays.

Dans cet esprit, le gouvernement peut-il donner l'assurance à la Chambre qu'au cours de ses prochains voyages à l'étranger, le premier ministre ne va pas dire du mal des provinces, ni se moquer des réfugiés, ni jouer au devin en public, et qu'il va davantage agir en homme d'État?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vraiment dommage que le NPD soit si sensible aux critiques. Par exemple, le trésorier de la province de l'Ontario est allé à Wall Street où son budget a été attaqué à boulets rouges par les milieux financiers. D'ailleurs, dans une entrevue qu'il a donnée récemment, l'économiste en chef de la Banque de Montréal, M. Atkinson, a dit qu'il y aurait un prix énorme à payer pour les politiques budgétaires et financières de la province de l'Ontario.

• (1430)

Je cite le réseau CTV: «Le budget de Bob Rae coûte un demi point de pourcentage par année aux emprunteurs hypothécaires.» M. Atkinson a répondu: «C'est l'estimation que nous faisons.»

Les députés du Nouveau Parti démocratique ne peuvent nier que le budget déposé en Ontario est un désastre pour l'économie. Ils devraient reconnaître ce fait, accepter la réalité et s'occuper de la gestion de la province.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer que le vice-premier ministre n'a pas répondu à ma question.

[*Français*]

Nous savons que le premier ministre a l'intention de continuer à voyager au cours des prochaines semaines.

Pouvons-nous avoir l'assurance qu'au cours de ses prochains voyages, le premier ministre mettra de côté ses commentaires partisans pour représenter positivement les intérêts de toutes les parties du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Encore une fois, monsieur le Président, j'ai su lire et écouter les propos du premier ministre. Voilà ce que M. d'Aquino a déclaré.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au ministre.

M. Mazankowski: Nous sommes le 27 mai, et je puis comprendre que les députés aient fait hier des citations assez libres. Aussi, j'espère qu'on m'accordera le même privilège aujourd'hui.

M. d'Aquino a déclaré: «Au cours du déjeuner, j'ai seulement entendu le premier ministre parler en termes très convaincants, comme je l'ai entendu faire aujourd'hui, des raisons pour lesquelles les Japonais devraient investir davantage au Canada et des raisons pour lesquelles nos deux pays devraient entretenir des rapports économiques et politiques beaucoup plus étroits.»

Je pense qu'il a parlé comme un vrai premier ministre et je suis fier de lui.

* * *

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Le ministre sait que la politique du dollar et des taux d'intérêt élevés du gouvernement a considérablement nui à l'industrie canadienne de l'acier. Je voudrais l'interroger précisément au sujet des milliers de mises à pied qui risquent de se produire à Algoma Steel de Sault-Sainte-Marie, ce qui privera des milliers de familles de leur gagne-pain et aura des effets dévastateurs pour cette collectivité.

Le ministre peut-il nous dire quelles mesures d'aide précises il entend prendre pour sauver les emplois et venir en aide à cette collectivité?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, nous avons eu des discussions avec les représentants d'Algoma Steel, le syndicat, la société Defasco qui est l'actionnaire d'Algoma Steel, et les banquiers de la province de l'Ontario, en vue de trouver une mesure de redressement qui permettrait à la société de poursuivre ses activités.

Le député est certainement au courant de la situation financière très grave d'Algoma Steel. Il sait aussi que si le gouvernement fédéral accorde une aide financière à cette société, ses possibilités de vente aux États-Unis en seront considérablement affectées.

Nous écartons donc cette option, mais les discussions que nous avons actuellement avec la société visent à trouver des moyens de lui permettre de fonctionner selon un nouveau régime, par exemple en assurant la formation et le recyclage des employés qui vont perdre leur emploi.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail.

Le ministre sait que des milliers d'emplois ont déjà été perdus à l'Algoma Steel et que l'entreprise prévoit d'autres mises à pied. Dans bien des cas, il s'agit de travailleurs âgés.

Est-ce que le ministre du Travail est prêt à s'engager aujourd'hui à déclarer que les travailleurs d'Algoma Steel seront admissibles au Programme d'adaptation des travailleurs âgés pour qu'ils puissent obtenir une pension anticipée suffisante et honorable?

Leurs chances de se trouver un nouvel emploi dans le contexte actuel de récession sont pratiquement nulles? Le ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui à rendre l'entreprise et ses travailleurs admissibles au Programme d'adaptation des travailleurs âgés?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député sait qu'il y a des règles d'admissibilité au PATA dont il parle. Un comité composé de représentants du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada est actuellement à l'oeuvre et fera une recommandation aux ministres du Travail des deux gouvernements. J'espère que cette recommandation sera favorable aux travailleurs.

* * *

L'EMPLOI

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, depuis le 1er janvier 1989, l'Ontario a perdu 144 000 emplois dans le secteur manufacturier, soit 14 p. 100 des emplois de ce secteur. Il y a 19 p. 100 d'emplois de moins dans l'industrie des pièces automobiles, 21 p. 100 de moins dans l'industrie de l'acier, 26 p. 100 de moins dans celui de la fabrication de machines et 33 p. 100 de moins dans le secteur du meuble. En raison des politiques délibérées du gouvernement, beaucoup de ces emplois ont été perdus à tout jamais.

Quand le ministre de l'Industrie aidera-t-il l'Ontario à exporter autre chose que des emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député n'aurait qu'à s'entretenir avec la personne immédiatement devant lui et à sa gauche pour constater que j'aide activement les entreprises ontariennes à trouver des débouchés commerciaux au Moyen-Orient.

Le député de Etobicoke-Nord ainsi que moi avons participé à une mission commerciale. Il a eu l'amabilité de me faire parvenir récemment le compte rendu qu'il a rédigé à l'intention du *Financial Post* sur cette mission. Il a malheureusement omis de mentionner mon nom.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voulais simplement que les lecteurs de cet article sachent que je suis le ministre qui a dirigé cette mission commerciale, destinée à aider les entreprises de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique à trouver de nouveaux débouchés, d'ailleurs intéressants, dans cette région très importante du monde.

M. Jim Peterson (Willowdale): Je suppose que le ministre, monsieur le Président, veut dire qu'il vaut mieux qu'il reste à l'étranger et que le premier ministre rentre au pays. Cela pourrait être utile.

Le 24 novembre 1988, le premier ministre a fait la promesse suivante à Toronto: «. . .veiller à la mise sur pied de programmes de formation et d'adaptation novateurs et généreux, qui mettent l'accent sur le bien-être du travailleur canadien et de sa famille.» Pourtant, aujourd'hui, des dizaines de milliers de Canadiens au chômage attendent de suivre des programmes de recyclage.

Quand le gouvernement actuel respectera-t-il sa promesse? Quand le gouvernement actuel commencera-t-il à assurer des programmes de recyclage professionnel à ces Canadiens au chômage afin qu'ils puissent devenir partie intégrante de l'avenir du Canada et non de son passé?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Il est assez ironique, monsieur le Président, que le parti du député se soit opposé à la Chambre, au projet de loi C-21 qui prévoyait plus de 800 millions de dollars à investir dans la main-d'oeuvre du Canada, ce qui correspond exactement à ce que demande le député.

Je peux lui dire que les responsables de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre ont tenu leurs premières réunions hier et aujourd'hui pour trouver des moyens d'investir ces centaines de millions de dollars dans notre main-d'oeuvre et d'améliorer ses compétences ainsi que son rendement.

Ce que le député demande est déjà en train de se faire. Qu'il se réveille.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le premier ministre suppléant citait M. d'Aquino qui appuyait le premier ministre. Or, on sait que M. d'Aquino fait partie de la délégation. N'est-ce pas le premier ministre qui a dit: «On danse avec la personne qui nous a amené.»

Ma question s'adresse au ministre chargé de l'unité nationale. Selon le premier ministre de l'Ontario, le premier ministre du Canada devrait parler au nom de tous les Canadiens et non en tant que chef du Parti conservateur.

Alors, le ministre croit-il que les gestes et les déclarations du premier ministre à l'étranger appuient ses initiatives en vue de renforcer l'unité nationale?

• (1440)

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Oui, monsieur le Président, mais il importe, évidemment, que les Canadiens qui s'intéressent à l'unité nationale et à la solidité de l'économie lisent ce que le premier ministre a dit au lieu d'écouter les versions qu'on entend à la Chambre.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question suivante s'adresse au même ministre.

Des millions de Canadiens ont entendu parler des prédictions pessimistes du premier ministre et de ses initiatives pour obtenir les votes des 4 000 réfugiés vietnamiens. Ils l'ont vu aussi dénigrer l'Ontario à Hong Kong et au Japon, puis blâmer la presse et avoir ensuite le culot de demander des excuses au premier ministre de l'Ontario.

Est-il sage que cet homme gouverne un pays, alors qu'il a si évidemment perdu le contrôle de lui-même?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que nous n'avons absolument rien à reprocher à l'Ontario ou aux Ontariens. Par contre, nous considérons que le gouvernement de l'Ontario se trompe complètement dans sa façon de lutter contre les problèmes économiques urgents de cette province.

Franchement, à une époque où tous les gouvernements essaient de résoudre les problèmes fondamentaux de notre économie, soit l'inflation et le déficit, l'Ontario fait figure d'exception parce que son gouvernement fait le contraire. Cela augure mal pour nous et n'attire pas les investisseurs étrangers.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Il y a deux semaines, le ministre de la Défense du Canada a annoncé d'importantes compressions des dépenses pour la défense et il a déclenché une bombe à retardement qui laissait présager d'autres compressions. C'est ce qu'on appelle de la destruction massive.

Toutes les régions du pays où se trouvent des bases militaires, des milliers de militaires, la Légion royale canadienne et des millions de Canadiens s'inquiètent de l'avenir des Forces canadiennes et de l'excellente réputation qu'elles ont acquises pour le Canada dans le monde entier.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'effectuer des compressions aussi insensées au sein des Forces canadiennes alors qu'il n'a pas de politique en matière de défense. Il semble déterminé à détruire une grande partie de ce qui constitue une de nos principales institutions nationales, c'est-à-dire les Forces canadiennes.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je crois que le député confond deux questions.

Tout d'abord, il y a quelques semaines, le ministre de la Défense nationale a annoncé la réaffectation de nos dépenses actuelles et une réduction de certains programmes d'acquisition qui n'étaient plus considérés prioritaires, en fonction de notre budget actuel pour les années à venir.

La deuxième question se rapporte à l'étude de la politique à long terme en matière de défense, qui consiste à examiner le rôle et les besoins à venir de nos forces armées partout au Canada.

Je voudrais rappeler au député que nos forces armées continueront d'être composées de militaires professionnels, hommes et femmes, bien équipés et prêts à relever les défis du monde de demain. C'est un engagement que nous avons pris et que nous continuerons à respecter.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, on dirait que la ministre a changé d'idée et qu'il n'y aura pas de réductions, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Des bases des Forces canadiennes subiront cependant des compressions dans les régions qui sont déjà durement frappées par la récession d'origine canadienne causée par le gouvernement lui-même. Or, une destruction massive n'est pas une façon de récompenser les Forces canadiennes pour leur contribution exceptionnelle, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de présenter un document sur la politique de défense et de permettre qu'on discute de cette question, avant de détruire massivement les Forces canadiennes et l'économie des régions rurales? Y aura-t-il des compressions ou non?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je crois que le député sait pertinemment que des discussions sont en cours avec de nombreux experts du secteur de la défense pour déterminer l'avenir de nos forces armées.

Le député reconnaît également que l'infrastructure actuelle est trop lourde pour la taille et la composition des effectifs militaires, et que nous songeons à rajuster les coûts afin de pouvoir conserver des forces armées compétentes et efficaces pour l'avenir.

Toutes ces décisions seront prises en temps opportun par le Cabinet, et nous prévoyons que le public aura la possibilité de les examiner et de participer au processus au cours des prochains mois.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 14 mai, la ministre a rendu public ce qu'elle a alors dit être un rapport complet et précis sur l'affaire Al-Mashat, déclarant qu'il n'y a pas eu dans cette affaire aucun complot de qui que ce soit, individu ou organisme gouvernemental canadien ou étranger.

Comment la ministre peut-elle concilier cette déclaration avec le fait que M. John Burns, un agent du FBI, se soit rendu deux fois à Vienne pour rencontrer M. Al-Mashat pendant la période où sa demande d'admission au Canada était à l'étude?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, je maintiens la déclaration que j'ai faite. Le ministère n'est au courant d'aucune relation entre le FBI et M. Al-Mashat.

Il n'y a certainement aucune puissance étrangère qui ait essayé d'influer sur notre décision ou sur le déroulement de l'étude de la demande.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je remarque en passant que la ministre n'a pas nié que ces visites aient eu lieu. Si elles ont eu lieu c'est, de toute évidence, en contradiction avec le rapport qu'elle a publié le 14 mars.

Étant donné qu'elle s'est engagée devant cette Chambre à dévoiler tous les renseignements relatifs à l'affaire Al-Mashat, et étant donné que le Comité permanent des Affaires étrangères aura sa réunion d'organisation cet après-midi, n'est-elle pas d'avis qu'il ne peut pas y avoir d'enquête réelle sans publication complète de tous les documents utiles?

La ministre est-elle prête à rendre publics les documents qui figurent sur la liste que j'ai fait parvenir à son cabinet ce matin, pour que nous puissions avoir une enquête convenable, complète et honnête?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, jusqu'à présent, et cela comprend la déclaration de mon collègue et la mienne, le processus a été honnête. Je trouve regrettable que le député fasse des allégations totalement sans fondement.

Je dirais également que nous avons accepté qu'il y ait une enquête publique et honnête. Nous étudions chacun des documents pour déterminer si leur publication ne violerait pas les dispositions sur les renseignements personnels ou sur la sécurité. Nous avons promis dès le début que nous laisserions tout le monde comparaître et que nous produirions tous les documents utiles dans la mesure du possible.

J'ai pris cet engagement devant la Chambre dès le début, et le député le sait.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. J'ai en main une liste complète. . .

Des voix: Quelle est votre cote de crédit.

M. Riis: Je reviendrai dans un instant aux commentaires et aux pointes lancées par le ministre responsable de l'unité canadienne. J'ai noté plusieurs de ses remarques, ainsi que d'autres du vice-premier ministre et du premier ministre, qui nous ont tous exhortés à une démarche impartiale à la Chambre.

Or, il y a quelques instants à peine, le vice-premier ministre s'égosillait à dire à mon collègue quelles étaient ses inquiétudes à l'égard d'un des gouvernements provinciaux. Est-ce cela dont veut parler le leader du gouvernement à la Chambre lorsqu'il parle d'une démarche impartiale?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, non. Ce que je voulais dire, c'est que la Chambre devrait adopter une pratique qui était déjà la sienne, c'est-à-dire que la période des questions soit une occasion pour les députés de poser une question et non pas de porter des accusations ou de faire des déclarations.

Je voudrais que chacun d'entre nous se réfère au paragraphe 407 de la Sixième édition de Beauchesne qui donne une description de la conduite que nous devrions adopter selon les présidents. Si nous nous y conformions, les gens qui sont dans les tribunes et ceux qui nous regardent à la télévision auraient beaucoup plus de respect pour nous qu'ils semblent en avoir maintenant.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il s'agit là d'un commentaire bien intéressant de la part d'un membre du gouvernement dont les membres, il n'y a pas très longtemps, se sont précipités à votre fauteuil, leur Règlement en main, et ont mené la Chambre à. . .

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser au ministre?

M. Riis: Monsieur le Président, la question que je veux adresser au vice-premier ministre porte sur la réponse qu'il a donnée à mon collègue.

Ne doit-il pas admettre que le gouvernement Rae a été obligé d'introduire certaines mesures à cause des politiques budgétaires et financières du présent gouvernement, qui ont conduit la province de l'Ontario, comme le reste du Canada, à la ruine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député me fournit l'occasion d'expliquer aux Canadiens la façon dont le gouvernement effectue ses dépenses dans l'ensemble du pays.

• (1450)

Le gouvernement du Canada a maintenu l'augmentation annuelle de ses dépenses à un taux annualisé de 3,7 p. 100. Le gouvernement de l'Ontario a présenté un budget prévoyant une augmentation annuelle de 13,4 p.

100 de ses dépenses, ce qui va à l'encontre de la coordination des dépenses qui est nécessaire pour arriver à résoudre les problèmes d'inflation et de consolidation budgétaire du pays ainsi qu'à redonner une vigueur durable à l'économie canadienne. Voilà l'objectif que nous poursuivons tous.

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens si le premier ministre et lui ont maintenant rejeté une bonne fois pour toutes l'idée de confier la question constitutionnelle à une assemblée constituante plutôt qu'à la Chambre des communes et au Sénat?

Si l'idée est bien morte, peut-il garantir à la Chambre que le gouvernement va accepter les recommandations du Parlement telles quelles, que le débat sera ouvert et franc et que les recommandations de la Chambre ne seront pas modifiées à huis clos?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je crois que la plupart de ceux qui ont vécu l'expérience du lac Meech conviendront que le temps n'est plus à demander des propositions à accepter telles quelles.

Je vais certainement examiner les recommandations du comité Beaudoin-Edwards avec beaucoup d'intérêt. Je crois que ce sera le cas de tous à la Chambre, et je vais chercher des moyens de les faire appliquer.

Quant à l'idée d'une assemblée constituante, tous connaissent la position du gouvernement. Nous croyons qu'il serait malheureux de laisser de côté un système parlementaire qui, dans l'ensemble, a bien servi le pays.

Nous reconnaissons toutefois que ce système n'a pas réussi à gagner le respect dont il a besoin. Ce que nous proposons, c'est que le comité mixte, dont les travaux se dérouleront au cours de l'été et de l'automne, soit composé d'abord de parlementaires des deux Chambres, mais qu'il ait aussi certaines caractéristiques de l'assemblée constituante ou de toute autre méthode qui permette la participation de simples citoyens. Cette façon de faire assurerait la plus large participation possible à un processus qui aboutira aux recommandations sur la façon de réorganiser le pays.

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Cette semaine est la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, qui se déroule cette année sous le thème «L'accès, c'est un droit!» Cependant, pour les personnes aveugles, l'accessibilité n'est pas un droit, de toute évidence.

Le financement accordé par le gouvernement par l'entremise de l'INCA pour la prestation de services en braille, l'enregistrement sonore de livres et la formation d'enseignants spécialisés s'élève à moins de 50 000 $ par année.

Le ministre croit-il vraiment qu'il est juste de ne consacrer que 50 000 $ aux aveugles du Canada, sur un budget fédéral qui se chiffre cette année à 160 milliards?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, j'invite ma collègue d'en face à se reporter à la déclaration contenue dans le discours du Trône.

Nous mettrons de l'avant un train de mesures complet pour donner plus de possibilités aux personnes handicapées du pays, par exemple un meilleure accès au logement, à l'emploi, aux transports et aux loisirs.

La phase de définition du programme est déjà avancée. J'espère pouvoir procéder à une annonce très prochainement.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les gens sont fatigués d'entendre des déclarations condescendantes. Les handicapés n'ont que faire de notre sympathie. Ils veulent de l'aide.

Aux États-Unis, le gouvernement fédéral a pris les devants dans la production et la distribution de documents en braille et d'enregistrement de livres. N'est-il pas temps que ce gouvernement devienne sérieux et qu'il assure les services essentiels aux Canadiens aveugles?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement travaille en très étroite collaboration avec les personnes handicapées pour élaborer cette stratégie quinquennale qui sera annoncée bientôt.

Je suis régulièrement en rapport avec elles. Le plan évolue bien, et nous serons en mesure d'en faire l'annonce sous peu.

Questions orales

L'AIDE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures.

Le rapport des Nations Unies sur le développement traite essentiellement du développement humain à l'échelle mondiale. Dans le rapport de 1991 qui a été publié la semaine dernière, on affirme que le programme d'aide du Canada est de piètre qualité. Comme le dit son principal auteur, M. Mahbub ul Haq: «Il y a de quoi s'inquiéter lorsque 5 p. 100 seulement de l'aide canadienne sont affectés aux programmes fondamentaux de survie.»

Étant donné que le programme canadien d'aide vise principalement à alléger la pauvreté, comme le prévoit le propre document stratégique de la ministre, cette dernière peut-elle nous assurer que toutes les tendances qui se dessinent à l'ACDI ne profiteront pas d'abord aux entrepreneurs canadiens, mais contribueront directement à corriger le piètre bilan du Canada en ce qui a trait à l'allègement de la pauvreté dans le monde?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je voudrais rassurer ma collègue, à savoir que la stratégie telle qu'elle a été définie dans le document «Partageons notre avenir» est toujours le document qui prône nos programmes d'aide et qui définit nos orientations.

Par conséquent, je peux l'assurer que nos programmes s'orientent toujours en fonction d'essayer de contrebalancer la pauvreté, et surtout d'aider dans le développement social. À cet effet, je dirais à ma collègue que l'ACDI évalue à environ 40 p. 100 de ses budgets l'impact qu'il a sur le développement social des populations, soit dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'éducation et même de la création d'emplois qui peuvent, à la longue, aider la situation de la femme et des familles.

Je peux l'assurer que nous continuerons à diriger nos programmes vers ces objectifs-là.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la même ministre.

Contrairement à la ministre, les Nations Unies affirment ceci dans leur rapport sur le développement: «Le programme d'aide du Canada n'a pas réussi à vraiment alléger la pauvreté et visait beaucoup trop au contraire un développement économique et une assistance technique intéressés. Tout le monde sait que la meilleure façon d'alléger directement la pauvreté à l'étranger consiste à s'en remettre à nos organisations non gouvernementales et à leurs associées du Tiers monde.»

La ministre va-t-elle nous garantir aujourd'hui qu'elle annulera toutes les compressions budgétaires imposées aux organisations non gouvernementales canadiennes et accordera plutôt à celles-ci davantage de crédits en fonction des possibilités de leur programme?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, encore pour réconforter ma collègue, face à l'orientation de nos programmes, où nous avons bien exprimé que tous nos partenaires canadiens servaient à nous aider à livrer une qualité d'aide nécessaire au développement des pays du Tiers monde, que ce soient les organismes non gouvernementaux, les institutions, et même le secteur privé.

J'ajouterais, à l'intention de ma collègue, que bien sûr, autant les organismes non gouvernementaux sont essentiels et font un travail exceptionnel, autant je crois que le secteur privé peut également être utile en fonction de développer l'économie des pays en voie de développement, ce que nous demandent nos partenaires de tous les pays du Tiers monde en fonction de développer des emplois et ainsi pourvoir au bien-être des populations concernées.

À cet effet, nous continuerons d'utiliser tous nos partenaires canadiens dans le développement des pays du Tiers monde.

* * *

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, voici que le gouvernement japonais a présenté officiellement des excuses aux braves Canadiens qui ont été faits prisonniers par les Japonais au cours de la Seconde Guerre mondiale. À la lumière de cette décision, j'ai une question à poser au ministre des Anciens combattants.

Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire pour indemniser ces Canadiens pour les souffrances qu'ils ont subies aux mains de leurs geôliers et va-t-il aider ces anciens combattants à obtenir que les excuses que nous avons entendues aujourd'hui s'accompagnent d'une certaine compensation financière?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce qui s'est passé hier est sûrement extraordinaire pour le Canada ainsi que le peuple canadien et plus particulièrement pour les anciens combattants de Hong Kong auxquels le gouvernement japonais a présenté des excuses après 45 ans. Il faut à coup sûr qualifier cet événement de succès diplomatique selon n'importe lequel critère.

Rien ne pourra jamais vraiment indemniser les prisonniers de guerre, les anciens combattants de Hong Kong qui ont passé quatre ans dans les camps de prisonniers de guerre des Japonais. C'est pour cette raison même que le gouvernement canadien, pas seulement celui-ci mais les précédents, a beaucoup fait pour leur faire tout oublier. En fait, nous avons versé plus de 50 millions de dollars en indemnités à ces 2 000 combattants qui ont été capturés et emprisonnés en décembre 1941.

Il n'en reste pas moins que les groupes d'anciens combattants ont déposé une plainte devant la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies. Ils nous ont demandé, en tant qu'organisation non gouvernementale, de ne pas participer à ce débat particulier.

* * *

• (1500)

LE PORT DE HALIFAX

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question d'adresse au ministre d'État chargée des Transports.

Il y a un an, des représentants de la Commission d'aménagement portuaire d'Halifax-Darmouth ont averti le gouvernement qu'à moins que des mesures ne soient prises pour redresser le déséquilibre entre les tarifs ferroviaires canadiens et américains, le port de Halifax éprouverait de sérieux problèmes.

En décembre dernier, le même organisme a soumis une liste d'options au gouvernement.

Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour protéger le port de Halifax? Que compte-t-il faire pour assurer la viabilité du port et pour stabiliser le niveau des emplois?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme le député le sait, la semaine dernière, j'ai rencontré des représentants du port de Halifax. Je serai à Halifax jeudi et je me rendrai au port. Nous continuerons de travailler avec les personnes en cause pour assurer la viabilité du port de Halifax.

Recours au Règlement

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune des délégations parlementaires de la République de Bulgarie, de la République fédérale tchèque et slovaque, de la République de Hongrie, de la République de Pologne, de la République de Roumanie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à la tribune des membres du Comité du Bundestag sur la nutrition, l'agriculture et la sylviculture dirigés par leur président, M. Siegfried Hornung.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'attire également l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de l'honorable George McLeod, vice-premier ministre et ministre de la Santé de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉCLARATION DE MINISTRE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Étant donné la réponse du ministre chargé des Affaires constitutionnelles à la question posée à la Chambre pendant la période des questions et étant donné que je suis membre du comité Beaudoin-Edwards qui siège jusqu'à 22 heures tous les soirs pour délibérer sur notre rapport, le ministre serait-il disposé à faire demain matin une déclaration ministérielle au sujet d'une assemblée constituante.

M. le Président: Je ne suis pas du tout certain qu'il y ait matière à invoquer le Règlement. La députée peut sans aucun doute parler directement au ministre.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Pendant toutes les périodes de questions, les simples députés de tous les côtés veulent avoir la possibilité de poser des questions concernant leurs électeurs ou les problèmes de ceux-ci.

Recours au Règlement

Je me demande si vous pourriez vérifier les «bleus» aujourd'hui au sujet du député de Nickel Belt qui a fait une entrée en matière de six phrases, mais sans présenter d'instance ni poser de question. Je pense que si on se reportait à Beauchesne on verrait que c'est antiréglementaire. Ayez, je vous prie, l'obligeance de vérifier.

LE PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au sujet de l'argument invoqué par mon collègue et dans le même ordre d'idée que la question, je voudrais proposer maintenant de donner la possibilité d'intervenir à plusieurs personnes qui manquent la période des questions.

Ne pourrions-nous pas, à partir de demain prolonger cette période d'une demi-heure pour permettre à plus de députés d'y participer?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je veux seulement fournir une précision. Lors des discussions que nous avons eues l'an dernier avec les deux parties au sujet de la modification du Règlement, j'ai proposé à l'opposition 15 minutes de plus chaque jour, mais mon offre a été rejetée.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler que ce que le leader parlementaire du gouvernement vient de dire n'est pas vrai. Il aurait dû préciser que cette offre faisait partie d'un ensemble de propositions.

Je tiens à le dire pour ne pas que les Canadiens et les Canadiennes à l'écoute restent sur une mauvaise impression. L'offre dont parle le ministre ne nous a jamais été faite, monsieur le Président. Je propose que dorénavant la période des questions soit prolongée d'au moins une demi-heure, et cela tous les jours à compter d'aujourd'hui.

L'ATTRIBUTION DU TEMPS DE PAROLE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a laissé entendre qu'il y avait un problème avec la période des questions lorsque les députés d'en face ne parvenaient pas à formuler de questions.

Si nous n'arrivons pas à leur poser des questions chaque jour, c'est en partie à cause des réponses verbeuses que nous obtenons des ministres.

Je tiens à souligner que le vice-premier ministre a répondu pendant quatre minutes à la question du leader de l'opposition et que, de toute ma vie, je n'ai jamais entendu autant de radotage à la Chambre dans ce laps de temps.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux parler très brièvement de ce rappel au Règlement et dire à la Chambre qu'effectivement, de temps à autre, il arrive que les réponses de ce côté-ci soient trop longues et que les questions d'en face le soient aussi.

À notre séance de comité de cet après-midi, nous pourrions peut-être essayer de trouver une solution qui siérait aux deux côtés de cette Chambre.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pour dissiper les appréhensions des honorables vis-à-vis, peut-être les ministériels accepteront-ils la proposition de mon collègue le leader parlementaire du NPD.

Peut-être pourrait-on prolonger la période des questions en cours, si la Chambre y consent, de 10 ou 15 minutes pour donner la chance à tous les députés de poser d'autres questions. Je suis certain que les membres de mon parti n'y verraient pas d'objection.

M. Cooper: Monsieur le Président, je sais que l'on nous tance généralement de mener des négociations sur le parquet de la Chambre.

Des voix: Oh, oh.

M. Cooper: J'ai fait une offre sérieuse tout à l'heure. Le comité de la gestion se réunit dans 53 ou 54 minutes, et j'espère commencer à l'heure. Peut-être trouverons-nous une idée brillante à soumettre à la Chambre.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je me demandais si la présidence pourrait éclairer notre lanterne. Une motion demendant le consentement unanime de la Chambre a été présentée. Je n'ai entendu personne rejeter cette idée, j'en conclus donc que la période des questions se poursuit. N'est-ce pas, monsieur le Président?

M. le Président: Ce serait m'aventurer sur un terrain assez dangereux que de le présumer.

La députée signale que la Chambre a été saisie d'une motion visant à poursuivre la période des questions. Y a-t-il consentement?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la *Loi sur la taxe d'accise*, déposée à la Chambre le vendredi 17 mai, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens concernant la *Loi sur la taxe d'accise*.

Conformément aux dispositions du paragraphe 83(2) du Règlement, je demande que l'étude de la motion des voies et des moyens soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-10, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique* et la Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique*, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour ouvrir le débat sur la deuxième lecture du projet de loi C-5, Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique* et la Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique*. J'espère que nous n'aurons pas à présenter d'autres lois de modification, car le titre deviendra impossible à déchiffrer.

Beaucoup de députés le savent, je me suis occupée personnellement de l'augmentation des amendes pour dérogation aux règlements sur le bruit. C'est donc avec une grande satisfaction que je prends part au débat sur ce projet aujourd'hui.

Ces modifications à la *Loi sur l'aéronautique* sont présentées pour mettre à jour la législation existante afin de régler des problèmes qui ont surgi depuis la dernière modification, en 1985. Elles vont de plus fixer le cadre législatif pour la mise en oeuvre d'initiatives du gouvernement concernant les amendes imposées pour les infractions aux règlements antibruit et les recommandations fédérales-provinciales concernant le zonage des aéroports.

En premier lieu, je voudrais traiter de l'article qui va accroître le maximum des amendes administratives. Les modifications de 1985 introduisaient le concept des amendes administratives selon lequel le ministre peut imposer une amende maximale de 1 000 $ pour la dérogation à certaines dispositions. Celles-ci sont désignées dans des règlements, qui établissent en même temps la peine maximale pour chaque disposition assujettie à la limite de 1 000 $ établie par la loi.

Dans certains cas, la limite de 1 000 $ s'est révélée insuffisante comme moyen de dissuasion, particulièrement en ce qui concerne les infractions aux procédures d'atténuation du bruit aux aéroports importants comme l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto.

Pour résoudre ce problème, la loi va être modifiée de façon à porter l'amende maximale à 10 000 $ pour les personnes morales et à 5 000 $ pour les personnes physiques. Le projet de Loi C-5 va permettre de modifier les règlements afin d'accroître au besoin l'amende maximale pour ces infractions.

En deuxième lieu, monsieur le Président, un nouvel article est intégré aux dispositions de la *Loi sur l'aéronautique* concernant le zonage pour autoriser le ministre à conclure des accords avec les administrations locales ayant compétence en matière de zonage, de façon que celles-ci puissent prendre et appliquer des règlements de zonage concernant les aéroports locaux selon les procédures provinciales. Cette modification est basée sur une

recommandation d'un groupe de travail fédéral-provincial sur le zonage des aérodromes, qui a été constitué pour étudier des moyens d'accroître la collaboration fédérale-provinciale dans l'établissement et l'application des règlements de zonage sur les biens-fonds dans le voisinage d'un aéroport.

Le zonage en hauteur dans le voisinage des aérodromes relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral, étant donné qu'il se rapporte à la sécurité de l'aviation, tandis que les provinces ont la compétence pour zoner ces biens-fonds à d'autres fins. De plus, les procédures de zonage prévues par la *Loi sur l'aéronautique* dans sa forme actuelle sont plus compliquées et coûteuses que celles adoptées par nombre de provinces.

Cette modification établit un système selon lequel les autorités provinciales responsables du zonage pourront prendre des règlements au sujet de la hauteur, en ce qui concerne les aéroports, à un moment et d'une façon qui soient conformes aux autres règlements de zonage applicables à la même zone.

Si l'autorité locale ne désire pas conclure un tel accord, toutefois, elle n'est pas tenue de le faire, et l'aéroport peut ultérieurement être zoné par le gouvernement fédéral s'il est visé par ses politiques de zonage.

Le projet de loi C-5 propose aussi des modifications à la *Loi sur l'aéronautique* pour permettre de réagir plus rapidement à des recommandations de sécurité urgentes.

À l'occasion, un organisme qui fait enquête sur un accident ou un incident d'aviation peut formuler une recommandation au ministre des Transports exigeant une mise en oeuvre immédiate dans l'intérêt de la sécurité aérienne.

Une nouvelle disposition est ajoutée à la loi pour autoriser le ministre à prendre des arrêtés provisoires rendant ces recommandations exécutoires en attendant que le processus officiel de réglementation suive son cours. L'arrêté provisoire demeure en vigueur jusqu'à ce que le règlement soit prêt ou pendant un maximum de deux ans.

Une autre disposition du projet de loi dont nous sommes saisis va donner au ministre de nouveaux pouvoirs de refuser de délivrer, de suspendre ou d'annuler un document d'aviation canadien lorsqu'il est d'avis que les antécédents du demandeur ou du titulaire du document justifient cette mesure. Cela s'appliquerait aussi à tout dirigeant d'une companie qui détient le document. Cette disposition habilitera le ministre à intervenir de la façon appropriée dans des situations où un utilisateur d'aéronef, dont le certificat a été annulé, tente de poursuivre ses activités en mettant sur pied une nouvelle compagnie ou en achetant une compagnie existante.

Lorsque le ministre suspend ou annule un document pour ce motif, la décision peut faire l'objet d'une révision par le Tribunal de l'aviation civile.

Deux nouvelles dispositions sont ajoutées pour élargir la portée extraterritoriale de la loi. La première garantit que toutes les dispositions de la loi s'appliquent, selon le cas, aux passagers de même qu'aux membres d'équipage à bord des aéronefs canadiens volant à l'extérieur du Canada, par exemple le port obligatoire de ceintures de sécurité.

La deuxième disposition autorisera le gouverneur en conseil à prendre des règlements pour garantir que le Canada s'acquitte des obligations qu'il a déjà acceptées en principe en ratifiant l'article 3 bis d'un acte connu sous le nom de Convention de Chicago. Notamment, il peut s'agir de fixer les exigences relatives aux aéronefs qui peuvent être interceptés lorsqu'ils survolent le territoire d'un autre État.

En dernier lieu, mais ce n'est pas le moins important, il y a dans le projet de loi C-5 des dispositions prévoyant la modification des dispositions portant sur la sûreté pour mettre en oeuvre le système d'établissement des mesures de sûreté que doivent prendre et appliquer les transporteurs aériens et les exploitants d'aéroports. Au lieu que les mesures de sûreté soient «approuvées» par le ministre, des arrêtés ministériels particuliers établiront les mesures qui doivent être mises en oeuvre. Ce système fera disparaître certaines contestations juridiques au sujet de la méthode antérieure.

Monsieur le Président, je n'ai donné qu'une image générale des modifications que le projet de loi C-5 propose à la *Loi sur l'aéronautique*. Il me tarde de discuter de tous ces aspects du projet de loi avec mes collègues lorsque nous en serons rendus à l'étape de l'étude par le comité.

J'espère que les distingués députés voudront bien accorder leur attention à ces modifications et nous permettre de faire franchir promptement toutes les étapes du processus législatif à ce projet de loi des plus utiles.

Après consultation, je propose:

Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique* et la *Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique*, soit renvoyé, après la deuxième lecture, au Comité permanent des transports.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion de l'honorable ministre. Que tous les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est réputée adoptée, conformément à l'article 73(3)*b*) du Règlement.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à modifier la *Loi sur l'aéronautique*, comme l'a précisé la ministre quand elle l'a présenté.

Essentiellement, c'est un projet de loi d'ordre administratif qui cherche à corriger certaines incohérences et quelques chiffres mentionnés dans la loi actuelle. L'élément important, d'après l'opposition officielle, est la hausse des amendes prévues dans les cas d'infraction aux règlements antibruit, en particulier aux aéroports canadiens.

• (1520)

Il s'agit d'une disposition importante, qu'on attend depuis longtemps. C'est une mesure que réclame depuis déjà quelque temps l'opposition, qui exige également de meilleurs systèmes pour mesurer le bruit dans nos grands aéroports. De toute évidence, le fait de porter de 1 000 $ à 10 000 $ les amendes pour les infractions aux règlements antibruit constitue une amélioration relativement modeste, mais c'est au moins un pas dans la bonne voie, et nous nous en réjouissons.

Nous apprécions également la disposition qui permet au ministre d'adopter des arrêtés s'il estime que la sécurité des voyageurs est menacée.

À l'heure actuelle, comme le sait fort bien la ministre, les méthodes que doivent respecter les organismes d'examen des transports font que l'application des règlements est extrêmement longue, ce qui a retardé la mise en oeuvre des mesures correctrices nécessaires. Nous nous réjouissons donc de cette disposition qui permettra au ministre de réagir promptement et efficacement pour veiller à ce que les infractions à la *Loi sur l'aéronautique*, et surtout aux normes régissant l'atténuation du bruit, soient traitées de façon efficace.

Cela étant dit, je voudrais m'arrêter pendant quelques instants au problème général que posent l'atténuation du bruit et les infractions dans ce domaine commises dans nos grands aéroports et particulièrement à l'aéroport international Pearson dans l'agglomération torontoise. Les députés se rappelent sans doute que l'impact de cet aéroport sur les localités avoisinantes est une question qui n'a jamais cessé de nous préoccuper ces dernières années, et il semble que nous ne soyons pas plus sur le point de trouver aujourd'hui une solution à ce problème, que nous ne l'étions il y a quelques années.

Je vous le signale, parce que les députés de ce côté-ci de la Chambre, qui forment l'opposition officielle, ont tenté à plusieurs occasions de proposer au gouvernement des mesures de rechange que celui-ci aurait pu prendre pour veiller à ce que la santé et l'environnement des habitants des localités avoisinantes ne soient pas mises en danger par les activités des aéroports.

Certains députés se rappelleront que les députés de ce côté-ci ont pris l'initiative de former un groupe de travail sous la direction du député de York-Sud—Weston et ont soumis aux organismes locaux et au gouvernement un rapport recommandant diverses mesures pour voir à ce qu'on réussisse vraiment à résoudre les problèmes qui se posent à l'aéroport international Pearson.

À cet égard, j'évoquerai plus particulièrement les recommandations de ce rapport maintenant vieux de plus d'un an, recommandations qui portaient sur l'utilisation de divers autres aéroports afin d'atténuer les fortes pressions sur l'aéroport international Pearson. Les recommandations concernant l'utilisation sûre et efficace de toutes les installations aéroportuaires de la région de Toronto incluaient l'assurance que les installations de l'aéroport de Buttonville resteraient ouvertes au trafic aérien en général.

Notre rapport examinait également la possibilité d'utiliser davantage l'aéroport de Mount Hope à Hamilton pour atténuer les pressions extrêmes sur l'aéroport de Toronto, et même d'utiliser plus efficacement celui de London, en Ontario. Il faudrait bien sûr exploiter davantage les possibilités offertes par l'aéroport de l'île de Toronto.

Le gouvernement ne s'est intéressé à aucune de ces solutions. Aucune de ces possibilités n'a été explorée de façon systématique. D'ailleurs, la même chose vaut pour la possibilité de construire un autre aéroport, que le groupe de travail dirigé par le député de York-Sud—Weston avait également examinée.

Le gouvernement fédéral possède actuellement à Pickering un très vaste terrain qui se prêterait bien à la construction d'un deuxième grand aéroport pour Toronto, mais aucun progrès ni aucun effort n'a été fait pour exploiter cette possibilité. On a au contraire encore canalisé des fonds vers l'expansion de l'aéroport Pearson au lieu de songer à construire un nouvel aéroport dans la région de Pickering.

Il existe bien sûr également des possibilités de développement du transport terrestre, notamment d'un service de trains à grande vitesse dans le corridor reliant Québec à Windsor. Encore une fois, le gouvernement n'a fait preuve d'aucune initiative; il n'a fait aucun progrès dans l'étude des deux propositions que le secteur privé a soumises pour mettre en place un service de trains à grande vitesse conçu en partie sur le modèle des services ferroviaires européens et japonais qui ont beaucoup de succès.

Cela contribuerait, évidemment, à réduire le trafic à l'aéroport international Pearson, mais le gouvernement ne nous a pas laissé entendre qu'il accorderait la priorité à cette initiative, et nous ne pouvons donc pas dire aux gens qui habitent près de cet aéroport que les services de transport ferroviaire seront améliorés afin que le plus important aéroport au Canada soit moins occupé.

En ce qui concerne la situation à l'aéroport international Pearson, le problème du bruit est le plus important sur le plan de l'environnement, mais il y a d'autres problèmes dont je parlerai dans un instant.

Pour ce qui est de l'atténuation du bruit, le rapport du Parti libéral est très clair au sujet de la nécessité de surveiller plus efficacement la pollution par le bruit à l'aéroport international Pearson. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, nous accueillons favorablement les mesures qui nous sont proposées aujourd'hui relativement à l'imposition d'amendes à ceux qui enfreignent systématiquement les règlements existants en ce qui concerne le bruit, même si cela ne représente que des progrès très modestes.

Il n'en reste pas moins que ces règlements sont inadéquats pour ce qui est d'assurer aux habitants des localités situées près de l'aéroport, que ce soit Malton, Mississauga ou Etobicoke, un environnement sain dans lequel il fait bon vivre.

• (1530)

Je tiens à féliciter mes collègues de Mississauga–Est et de York–Ouest, de même que le député de York–Sud—Weston, pour le leadership dont ils ont fait preuve, eux aussi, en essayant de convaincre le gouvernement de la nécessité d'appliquer de façon plus active et énergique des procédures d'atténuation du bruit à l'aéroport. Le projet de loi à l'étude prévoit des amendes plus sévères. Même si cette mesure est certes la bienvenue, elle ne règle pas, par exemple, la question des vols de nuit, un problème qui devient de plus en plus aigu à l'aéroport. En effet, il y maintenant des vols réguliers après minuit et avant 6 h 30 ou 7 heures, et vous pouvez imaginer aisément le problème que cela représente pour les habitants du secteur.

Le bruit constant à l'aéroport dérange profondément un certain nombre d'écoles et d'immeubles publics ainsi que de nombreux citoyens. Il y a des problèmes de santé. Il y a aussi, bien entendu, des problèmes de valeur immobilière dans toute la région.

Je crois que des mesures devraient être prises même à cette date tardive. Il faut envisager à nouveau l'installation non seulement d'autres pièces d'équipement de surveillance, mais également d'écrans antibruit supplémentaires et l'établissement de restrictions plus rigoureuses au sujet des vols de nuit, des décollages à plein régime et des essais de moteur à l'aéroport, surtout durant les heures qui devraient être normalement tranquilles, de minuit à 7 heures du matin.

Malgré ces recommandations et tout un éventail d'autres mesures soumises par l'opposition officielle, le gouvernement n'a pas donné de réponse précise. Il n'a pas signalé les orientations qu'il entendait prendre et s'est contenté de proposer la construction de trois pistes supplémentaires à l'aéroport Pearson.

Manifestement, les chiffres sur le trafic que le gouvernement a présentés pour justifier l'expansion de l'aéroport Pearson et la construction de trois pistes supplémentaires ne tiennent absolument pas compte des possibilités offertes par une plus grande utilisation des aéroports voisins qui, je le répète, pourraient fort bien être agrandis et être intégrés à un réseau d'aéroports pour le Grand Toronto.

On ne s'est pas penché sérieusement sur les répercussions de l'expansion de l'aéroport non seulement du point de vue du bruit, mais également sur le plan de la pollution de la nappe phréatique par le carburant des avions ou les dégivrants.

Les effets sur la faune et la flore demeurent un problème bien réel pour tous ceux qui s'inquiètent des répercussions négatives de l'expansion de l'aéroport sur l'environnement naturel. Là encore, le gouvernement ne prend pas l'initiative, malgré les assurances données par les ministres des Transports qui se sont succédé. Sauf erreur, il y en a eu six au cours des dernières années.

L'accroissement du trafic à l'aéroport n'a pas entraîné de véritables efforts pour régler les questions soulevées par l'opposition et par mon collègue de Dartmouth qui fait un travail remarquable au sujet de l'expansion des services ferroviaires au Canada et de l'affectation de deniers publics à cette fin, dans le but de contrebalancer les répercussions négatives de l'expansion de l'aéroport.

Le gouvernement s'est contenté d'entreprendre une étude d'impact. Un organisme a maintenant publié un énoncé sur des incidences environnementales dont j'ai en main le résumé. Le rapport total comprend plusieurs volumes très imposants. On a consacré beaucoup d'argent des contribuables aux diverses études qui forment le corps de ce rapport, mais qu'en tirons-nous en définitive? On a l'audace d'affirmer que la construction proposée de trois pistes supplémentaires à l'aéroport Pearson constitue la meilleure solution pour la collectivité dans son ensemble.

Le point de vue des gens qui vivent à proximité de l'aéroport, des centaines de milliers de Canadiens qui vivent en dessous des trajectoires de vol de l'aéroport et dans les environs, est tout autre. Pour eux, l'ajout de trois nouvelles pistes ne va qu'aggraver leurs problèmes, qui sont déjà très graves.

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, Transports Canada a invité les gens à donner leur avis, jusqu'au 12 juillet, sur la façon dont l'étude a été faite, mais non sur les conclusions du rapport. Le processus de consultation du public sera beaucoup plus long. Il se poursuivra sans doute au cours de l'été et de l'automne, et tous ceux qui s'intéressent à cette question d'une grande importance pourront faire valoir leur point de vue.

Le fait est que si le gouvernement ne se prononce pas clairement en faveur de la recherche de solutions de rechange, rassurant du même coup les gens qui vivent à proximité de l'aéroport et montrant qu'il tient pleinement compte de leurs préoccupations et de leurs besoins, j'ai bien peur que le processus lui-même ne sera pas de nature à rendre la confiance à ceux qui ont été victimes de l'expansion de l'aéroport Pearson.

De même, si la question des vols de nuit et si la question de la réglementation n'est pas traitée d'une manière satisfaisante, le processus tout entier risque d'être mis en question.

En guise de conclusion, je dirai que même si nous, l'opposition officielle, allons appuyer le projet de loi, nous estimons toutefois qu'il n'est qu'une goutte d'eau dans la mer et qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine au Canada, notamment en ce qui touche les effets néfastes que peut avoir un grand aéroport sur le mode et la qualité de vie de ceux qui ont la malchance de vivre en dessous de ses trajectoires de vol.

J'espère que le gouvernement, en présentant ce projet de loi, s'engage vraiment à régler ces problèmes le mieux possible et dans les meilleurs délais.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-5, Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique* et la Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique*.

Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de la *Loi sur l'aéronautique* et nous y apportons maintenant d'autres modifications qui ne concernent pas uniquement le fonctionnement des lignes aériennes et les règles régissant l'aviation, mais également la sécurité des utilisateurs des services aériens et des personnes vivant près des aéroports.

Le projet de loi contient certains éléments importants et très positifs. Je les passe rapidement en revue avant de parler des éléments qui, à mon avis, pourraient encore être améliorés en respectant l'orientation prise par le gouvernement.

L'augmentation des amendes pour les infractions aux règles de réduction du bruit est une bonne mesure. Si je me souviens bien, nous avions dit que le montant de ces amendes étaient trop faible lorsque nous avons étudié la loi en 1986.

• (1540)

Le projet de loi fait passer le maximum de l'amende pouvant être imposée à 5 000 $ dans le cas d'une personne et à 10 000 $ dans celui d'une entreprise.

Je l'avais dit en 1986 et je le répète aujourd'hui, pour un mécanicien, 5 000 $ est une tout autre affaire que 10 000 $ pour Air Canada. Je crois qu'il y a là un grand déséquilibre—et n'oublions pas qu'il peut s'agir d'une personne qui ne fait que ce qu'on lui dit de faire, tandis que l'entreprise, elle, est celle qui donne l'ordre de violer les règles de réduction du bruit.

J'ajoute que je suis heureux que le ministre ait reconnu qu'il convenait de renvoyer le projet de loi au Comité permanent des transports, et nous avions convenu, avant la présentation de la motion, que nous appuierions ce renvoi. Lorsque le projet de loi arrivera au comité permanent, j'espère que nous examinerons sérieusement une nouvelle formule.

Il faudrait peut-être se baser, d'une part, sur un pourcentage du revenu d'un pilote, d'un agent de bord, d'un mécanicien, d'un membre du personnel au sol et, d'autre part, sur le pourcentage des recettes brutes de la société concernée dans un aéroport donné et au cours d'une année précise, afin que la formule soit plus équitable et qu'elle ne soit pas utilisée comme un permis pour imposer des droits et tourner les exigences prévues par la loi.

En définitive, il s'agit de faire en sorte que les procédures d'atténuation du bruit puissent être appliquées, qu'il s'agisse de matériel au sol, de déflecteurs ou de types de moteur dont sont équipés les avions modernes.

Le second élément concerne l'autorisation donnée par le ministre des Transports aux autorités provinciales responsables du zonage d'appliquer le règlement de zonage dans les aéroports. Ce genre de mesure corrective était attendu depuis longtemps.

La ville de Thunder Bay, qui s'est développée autour de l'aéroport international de Thunder Bay, est actuellement aux prises avec un problème. Je me rappelle que durant les années 70 alors que j'étais député provincial, j'avais eu affaire au problème posé par le bruit et à un projet d'aménagement de territoire, ainsi qu'aux pressions exercées par les propriétaires fonciers qui désiraient aménager le terrain et qui exercaient des pressions sur la municipalité pour qu'elle donne son consentement.

La question est encore pendante devant les divers niveaux de gouvernement, l'OMB, les autorités municipales, la province. C'est pourquoi je pense que ce genre de changement facilitera l'application de contrôles de zonage adéquats et permettra de faire en sorte que les aéroports et les secteurs résidentiels environnants n'empiètent pas les uns sur les autres.

Le nouveau pouvoir d'établir des règlements en vue d'appliquer les dispositions de la *Loi concernant la convention relative à l'aviation civile internationale* est un pas en avant. Ce pouvoir aurait dû être établi il y a déjà longtemps.

Il en va de même des arrêtés d'urgence qui permettront au gouvernement d'agir immédiatement lorsqu'une recommandation en matière de sûreté sera faite par un organisme comme le Bureau canadien d'enquêtes sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, qui est responsable de mener les enquêtes concernant les accidents de transport aérien. Le projet de loi contient une procédure relative à l'émission d'un avis; nous voudrons peut-être nous pencher sur certains aspects techniques, mais je crois que la disposition relative aux arrêtés d'urgence constitue un pas avant.

Nous devons être en mesure d'agir rapidement. Nous avons tous pu voir le jour même les conséquences tragiques de l'écrasement à Dryden, d'un avion d'Air Ontario, et nous avons pu prendre connaissance des résultats du rapport provisoire de la commission royale chargée d'enquêter sur l'accident. Le gouvernement devait être en mesure de réagir rapidement afin de tirer les leçons qui s'imposaient et être ainsi en mesure d'assurer à l'avenir une meilleure protection aux passagers et membres d'équipage d'autres vols.

Mentionnons également les nouvelles dispositions qui donnent au ministre le pouvoir de refuser de délivrer un document d'aviation canadien, de le suspendre ou de l'annuler s'il juge que les antécédents du titulaire ou du dirigeant d'une société qui détient le document justifient une telle mesure.

On évitera ainsi qu'un document soit annulé et fasse surface sous un autre nom ou un autre groupe de propriétaires. Ces dispositions sont destinées à protéger le public.

Nous devons toutefois nous assurer que ce projet de loi prévoit suffisamment de mesures de sauvegarde pour établir un mécanisme d'appel approprié pour la personne qui a été victime d'une irrégularité en se voyant refuser un certificat d'aviation.

J'ai eu connaissance d'un cas où une personne est allée devant le tribunal de l'aviation et a été reconnue innocente. Il n'existait toutefois aucun mécanisme pour que l'accusation soit radiée de son dossier, même si l'appel avait infirmé la première décision.

Il faut donc nous assurer qu'au cours de l'examen de ce projet de loi, nous prévoyons des mécanismes qui protégeront l'ensemble des intervenants et non uniquement les voyageurs et le gouvernement, mais ceux qui ont la responsabilité et l'autorisation d'assurer le transport de passagers et de marchandises d'un endroit à l'autre. Ces derniers aussi ont le droit d'être entendus par les tribunaux.

Ce projet de loi comporte également d'autres changements très valables. Ils nous font entrer de plain-pied dans le XXI[e] siècle en ajoutant le matériel et le logiciel informatique aux produits aéronautiques, grâce à une nouvelle formulation du libellé.

Il y a deux aspects sur lesquels j'aimerais m'étendre un peu car j'estime qu'ils sont très importants, compte tenu de la situation actuelle et de ce qui s'est passé ce mois-ci et le mois dernier.

Le premier a trait aux changements apportés à l'article 4, qui prévoit l'application extraterritoriale de la loi, c'est-à-dire même à l'étranger.

Il n'y a pas si longtemps, juste avant la prorogation, j'ai pris la parole pendant la période de questions pour demander au ministre des Transports de l'époque—il s'agissait effectivement de la dernière question qu'il ait reçu comme ministre des Transports—si les employés des compagnies aériennes, lorsqu'ils se trouvent à l'étranger, pouvaient exercer leur droit de refuser de travailler si les conditions s'avéraient dangereuses.

Permettez-moi de mieux décrire la situation. En avril dernier, une agente de bord de la compagnie Lignes aériennes Canadien a refusé son affectation sur le vol régulier entre l'aéroport international Pearson et celui de Lima, au Pérou. Elle a invoqué l'article 128 du *Code canadien du travail* qui permet à un employé de refuser de travailler s'il croit raisonnablement que cela représente un danger. Cette agente de bord a exercé ce qu'elle croyait être son droit légal de refuser de quitter le Canada pour se rendre dans un pays où, entre autres, sévissait une épidémie de choléra qui avait amené le ministère des Affaires extérieures à émettre un avertissement aux voyageurs canadiens.

Quatre jours plus tôt, un de ses collègues affecté au même parcours avait été enlevé à 300 verges de son hôtel par quatre hommes se disant de la police. Il avait été emmené dans une automobile, battu et dévalisé.

À Lima, les agents de bord de la compagnie Lignes aériennes Canadien bénéficient de jours de battement, ou périodes de repos, pouvant durer jusqu'à 30 heures. Ils sont conduits de l'aéroport à leur hôtel dans un vieil autobus ayant à son bord un garde de sécurité armé. Les pilotes de la compagnie Lignes aériennes Canadien qui acceptent de prolonger leur journée normale de travail au-delà de la durée maximale prévue dans leur convention ne se reposent pas à Lima, mais prennent un vol vers le Mexique à la fin de leur affectation. On devine qu'ils le font uniquement parce que la situation leur paraît dangereuse.

Le comble pour cette femme, c'est que le jour où son avion, c'est-à-dire l'avion à bord du quel elle devait travailler, a atterri à Lima, des bombes ont explosé dans trois bâtiments de la ville, y compris dans l'ambassade du Canada et dans cinq autres ambassades. Cette femme n'était pas sur le vol ce soir-là, mais ses collègues y étaient.

Travail Canada, qui a enquêté sur cette affaire, a jugé qu'elle n'avait aucune raison de refuser de travailler, et j'apprends que cette décision est maintenant confirmée. Or, selon une grande partie de l'argument présenté par Travail Canada au moment de la première enquête, les employés de Canadien n'ont pas le droit de refuser de travailler à l'étranger. Un agent de bord qui quitte le Canada pour se rendre à l'étranger demeure un employé de la compagnie aérienne et relève directement de cette dernière pendant son séjour à l'étranger. Ils n'ont pas la liberté de déplacement. Par exemple, à Lima, au Pérou, je crois que les agents de bord ne peuvent pas s'éloigner de plus de 150 kilomètres de l'aéroport. Leur gîte et leur couvert sont payés par la compagnie.

• (1550)

Un des points que je veux soulever en comité, c'est de faire en sorte que, en supprimant toute ambiguïté, ce projet de loi élargisse les dispositions du *Code du travail du Canada* qui concernent la santé et la sécurité ou les conditions de travail des hommes et des femmes qui, en réalité, représentent le Canada à l'extérieur de nos frontières, afin qu'ils aient le droit de travailler dans un environnement sûr et salubre.

La députée de Mission—Coquitlam s'inquiète à juste titre au sujet d'une décision prise par Nationair qui contrevient à la *Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique*, qui porte sur l'usage du tabac à bord des avions. Cette compagnie a autorisé ses pilotes à laisser les passagers fumer si le vol est retardé, ce qui est en violation de la *Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique*. Nous devons donc examiner cette question.

Nous devons également examiner les dispositions de ce projet de loi qui expliqueront peut-être une fois pour toutes si les agents de bord, c'est-à-dire, l'équipage, ont les mêmes restrictions que les pilotes au sujet de la durée de leur journée de travail. Il y a quelques raisons à cela.

Tout d'abord, ce n'est pas une question qu'ils devraient être obligés de négocier à la table des négociations.

Ensuite, la principale raison d'être des agents de bord, ce n'est pas de servir des boissons, du café ou des casse-croûte ou encore de vendre des articles en franchise de droits. S'ils travaillent pour les compagnies aériennes, c'est pour assurer la sécurité des passagers, surtout au début et à la fin du vol. Si un agent de bord a été forcé de travailler pendant 14 heures d'affilée, il est très fatigué. C'est quand même lui qui a la responsabilité, si l'avion atterrit en catastrophe—ne mettons pas de gants blancs—et s'il y a des survivants, d'essayer d'ouvrir les portières. Il faut qu'il soit bien reposé. Il doit être en pleine possession de ses moyens.

S'il a passé 14 heures à attendre dans des aéroports ou à pousser des chariots dans le couloir ou à s'occuper des gens qui ont trop bu, il ne sera pas capable de faire son devoir. Il est donc important de clarifier ce projet de loi pour nous assurer que le temps que les agents de bord peuvent travailler pendant qu'ils sont en transit est limité par la loi.

Je suppose que mon temps est presque terminé, mais dites-le moi, si j'ai tort.

Le dernier point dont je veux parler concerne l'autre question sur laquelle porte ce projet de loi, la question de la sécurité. Ce projet de loi modifie la façon dont la sécurité doit être assurée dans les aéroports du Canada. Il modifie aussi les conditions en vigueur à l'autre bout, dans les autres pays desservis par nos lignes aériennes.

Cependant, la question que je veux soulever à ce sujet, c'est que les compagnies qui sont engagées par contrat pour assurer la sécurité dans nos aéroports doivent livrer une lutte continuelle. Transports Canada n'assure pas la sécurité aux aérogares n^{os} 1, 2 et 3 ainsi qu'à Vancouver, à Thunder Bay et à Halifax. Elle est assurée par les compagnies aériennes, avec l'autorisation du ministre des Transports. Ces compagnies sous-traitent ces services et nous nous retrouvons dans des situations comme celles que nous avons aujourd'hui à l'aérogare n^{o} 1 de Toronto où la société qui avait le contrat a dû soumissionner, pour garder ce contrat, à un taux qui l'oblige à réduire de 2 dollars l'heure le salaire de ses employés.

Nous ne devrions pas donner le travail à faire par contrat à des gens confinés au ghetto des emplois à salaire minimum pour assurer la sécurité des voyageurs qui passent par nos aéroports.

Nous devons étudier sérieusement le projet de loi C-5. Je crois qu'il nous offre l'occasion de corriger une erreur. Dans ce projet de loi, le ministre perd le pouvoir d'établir les normes, qui seront dorénavant établies par règlement. On n'y trouve pas non plus la disposition obligeant les sociétés aériennes ou les aéroports eux-mêmes à assurer la sécurité. Les changements sont là, mais il reste la moitié du chemin à faire. Au moins, dans le règlement d'application, cela peut-être modifié pour en faire des employés de Transports Canada ou, dans le cas des aéroports qui ont été remis à des autorités locales, des employés de ces autorités. J'estime que nous devons regarder cela de très près, car nous avons la responsabilité des gens qui fournissent le service et aussi de ceux pour qui le service est fourni.

Mon dernier point, et là encore c'est une chose que je soulèverai au Comité permanent des Transports lorsqu'il étudiera le projet de loi C-5, c'est que celui-ci dit que les avions immatriculés à l'étranger sont assujettis aux mêmes mesures de sûreté que les avions canadiens. Je voudrais m'attarder un peu sur cet article, car selon mon interprétation il y a une échappatoire qui pourrait permettre aux compagnies qui viennent au Canada de ne pas soumettre leurs passagers aux mesures de sûreté auxquelles nous sommes assujettis presque quotidiennement, à Pearson, à Montréal ou ailleurs. Si nous devons avoir des mesures de sûreté, nous devons nous assurer que personne ne peut prendre, à bord d'un appareil quittant le Canada ou à destination du Canada, quoi que ce soit qui puisse mettre en danger les passagers et l'équipage de l'appareil ou les gens dans le voisinage.

J'attends avec impatience le début des travaux du comité. Je pense que nous pouvons encore améliorer ce bon projet de loi, et je sais que le gouvernement écoute.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'apprécie pouvoir faire quelques brèves observations sur le projet de loi C-5. Nous parlons de ce projet de loi en deuxième lecture et je désire répéter la position du Parti libéral qui en appuie le principe.

Malheureusement, son prédécesseur, le projet de loi C-76, est mort au *Feuilleton* il y a quelques semaines. Nous considérons que c'est un bon projet de loi, un pas dans la bonne direction. Il est regrettable que cette initiative ne soit pas venue plus tôt, mais de toute façon le Parti libéral souhaite avoir rapidement l'occasion d'étudier en détail les dispositions du projet de loi C-5 en comité.

Comme l'ont dit les deux députés qui m'ont précédé, le projet de loi C-5 est généralement considéré comme un projet de loi administratif. Il est intitulé Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautiquet* et la Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique*. Comme vous le savez, le Parlement a adopté la loi que nous modifions il y a quelques années à peine.

• (1600)

Au cours des dernières années, on a jugé utile d'apporter des modifications à la loi originale pour rectifier quelques problèmes mineurs. Le projet de loi met aussi à jour certaines dispositions de la loi C-76.

Toutefois, on propose des changements importants à la loi. L'une des plus importantes modifications que l'on trouve dans le projet de loi C-5 prévoit l'augmentation des amendes pour des contraventions désignées dans le projet de loi. Les amendes sont portées de 1 000 $ à 5 000 $ pour les particuliers, et de 1 000 $ à 10 000 $ pour les sociétés.

Cela comprend les compagnies aériennes canadiennes et les autres qui utilisent les aéroports du pays. En particulier, le projet de loi comprend des dispositions sur l'atténuation des bruits et les contraventions à ces dispositions.

J'ai eu le privilège de présider le groupe de travail du caucus libéral fédéral chargé d'étudier le fonctionnement de l'aéroport international Lester B. Pearson, il y a quelques années. En fait, le groupe de travail a présenté son rapport le 12 juin 1989, soit il y a deux ans.

Depuis ce temps-là, le rapport a été largement diffusé. Nous avons reçu de nombreuses demandes pour des exemplaires de ce rapport. Il s'agit d'un rapport détaillé sur le fonctionnement de l'aéroport international Lester B. Pearson et les problèmes connexes. Il comprenait des recommandations très pertinentes.

Le groupe de travail était composé de certains de mes collègues, députés de l'opposition libérale. Le groupe a passé quelques jours à Pearson pour y visiter les installations. Puis, il a entendu un nombre considérable de témoins venus dire ce qu'ils n'aimaient pas de l'aéroport international Pearson.

Nous avons notamment entendu des représentants de l'association des pilotes, des grandes compagnies aériennes, des petits transporteurs aériens et des groupes de citoyens ainsi que des politiques d'autres paliers des pouvoirs publics. Tous avaient des préoccupations importantes et valables à exposer.

Le rapport déposé le 12 juin 1989 comporte un chapitre sur la réduction du bruit et les heures d'exploitation. Comme nous examinons le projet de loi C-5, dont l'une des principales dispositions augmente les peines, cette partie du rapport est pleine de pertinence.

Il y a deux ans, nous avons recommandé dans le rapport d'augmenter les amendes afin de dissuader les compagnies aériennes de contrevenir aux règlements sur le bruit. Nous croyons que si les amendes prévues sont plus lourdes, les transporteurs y penseront à deux fois avant de contrevenir aux dispositions sur les heures d'exploitation à l'aéroport international Pearson et à tous les aéroports du pays.

Nous sommes tout à fait favorables à l'augmentation de l'amende maximale prévue pour contravention aux règlements sur le bruit. Comme je l'ai dit, elles devraient passer de 1 000 à 5 000 $ pour les particuliers et à 10 000 $ pour les sociétés.

Je demanderais au comité non seulement d'examiner les amendes maximales pour contravention aux règlements sur le bruit, mais aussi de songer à prévoir des amendes minimales au même titre. Nous savons que les amendes maximales constituent une limite. Lorqu'il n'est pas prévu d'amende minimale—par exemple, lorsque la sentence est reportée—, la peine pourrait être jugée suffisante même si aucune amende n'est infligée.

Si le Parlement veut envoyer un message très clair à ceux qui contreviennent, parfois effrontément, aux règlements sur le bruit, le comité devrait songer à prévoir des peines minimales dans le projet de loi.

Donc, une amende minimum serait imposée à une société ou à une personne en particulier, s'il était prouvé qu'elle a violé un certain article de la loi—je parle encore une fois des dispositions sur la réduction du bruit.

Certains députés de la région de Toronto ont un grand nombre d'électeurs directement touchés par la situation à l'aéroport international Pearson. Le groupe de travail a bien sûr entendu parler de difficultés à d'autres aéroports du Canada, surtout à l'aéroport de Vancouver, en Colombie-Britannique. Je suis sûr que les autres aéroports importants du Canada connaissent aussi ce problème. Cependant, le mandat du groupe de travail que je présidais se limitait à l'exécution d'une enquête sur les problèmes existant à l'aéroport international Pearson.

Je représente une circonscription située à l'est de l'aéroport, York-Sud-Ouest, et je sais que l'ancien ministre des Finances, maintenant ministre du Commerce extérieur, représente la circonscription d'Etobicoke-Centre, et que ses électeurs sont très inquiets de voir ce qui se passe à l'aéroport Pearson. Un certain nombre de mes collègues, les députés d'Etobicoke-Nord et de York-Ouest ainsi que d'autres de Mississauga, comptent aussi parmi leurs électeurs des personnes directement tou-

chées. En fait, le groupe de travail a entendu dire que plus de 300 000 habitants vivant près de l'aéroport souffrent des problèmes qui sévissent à l'aéroport international Pearson.

Ceux qui nous ont écrit, qui ont témoigné devant le comité ou qui ont téléphoné à nos bureaux de circonscription se sont toujours plaints du problème que constituent les fréquents décollages et atterrissages à l'aéroport international Pearson. D'ailleurs, les témoignages les plus animés et les plus passionnés étaient présentés par des groupes communautaires, qui tenaient à faire part des grandes préoccupations suscitées par le bruit à l'aéroport Pearson.

Le problème persiste. Les plaintes continuent d'affluer et, malheureusement, le gouvernement et ses représentants croient que la solution consiste simplement à aménager de nouvelles pistes. Selon nous, ce n'est pas l'ultime solution qui réglera tout.

Le rapport du groupe de travail signale qu'avant d'envisager l'aménagement de nouvelles pistes à l'aéroport Pearson, le gouvernement devrait étudier la possibilité d'accroître la fréquentation d'autres aéroports de Toronto et des environs qui sont sous-utilisés à l'heure actuelle. Prenons l'exemple de l'aéroport de Hamilton. Beaucoup de témoins nous ont parlé de la sous-utilisation de cet aéroport.

Les contribuables canadiens ont dépensé des millions de dollars pour rénover ces installations et, pour une raison ou une autre, le gouvernement a décidé de ne pas obliger divers transporteurs aériens à déplacer leurs activités vers l'aéroport de Hamilton. Beaucoup de vols commerciaux pourraient y être déplacés. Hamilton n'est pas si éloignée de l'agglomération torontoise; en fait, pour certaines personnes, il est ou serait parfois plus pratique de se rendre à Hamilton plutôt qu'à l'aéroport international Pearson.

Nous avons aussi recommandé au gouvernement d'accroître la fréquentation des aéroports de Buttonville, de Toronto Island, de London et d'Oshawa, par exemple, et de prendre des mesures pour obliger les transporteurs et autres à utiliser ces aéroports, afin d'absorber une partie du trafic très intense à l'aéroport international Pearson.

En ce qui concerne le problème du bruit, notamment le bruit tôt le matin ou en soirée, le groupe de travail a recommandé de ne pas assouplir les restrictions touchant les vols tard en soirée à l'aéroport international Pearson.

• (1610)

Nous avons aussi recommandé qu'un ombudsman indépendant soit chargé d'enquêter et de faire rapport sur les plaintes de bruit à l'aéroport international Pearson. Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore adopté cette recommandation et peut-être que les membres du comité ne le feront pas davantage. Le problème ne va pas se résorber de lui-même, quoique les exploitants de diverses lignes aériennes laissent entendre qu'avec l'apparition d'appareils moins bruyants, il devrait diminuer pour finir par disparaître complètement. Cela ne s'est pas encore produit, et le groupe de travail a entendu dire que ces appareils moins bruyants ne constituent qu'un très faible pourcentage de la flotte d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien international, par exemple.

Je ne dispose que de peu de temps. Je recommande qu'à l'étape de l'étude en comité, on porte—et les membres libéraux du comité le feront sans doute—à l'attention du comité la partie du rapport du groupe de travail traitant de la réduction du bruit et des heures d'exploitation à l'aéroport international Pearson. Les problèmes sont bien connus. Le rapport est approfondi, les recommandations sont bonnes et le comité peut, à mon avis, faire un excellent usage du résumé de tous les témoignages que nous avons entendus il y a deux ans. Ces témoignages sont toujours pertinents. On y fait état de l'énorme augmentation du nombre de plaintes à l'aéroport international Pearson au cours des cinq dernières années.

On nous a dit au groupe de travail que, de 1985 à 1988, soit en l'espace de quatre ans, le nombre annuel de plaintes était passé de 500 à plus de 3 500, ce qui représente une augmentation de plus de 700 p. 100. Pendant la même période, le nombre des décollages et atterrissages est passé d'à peine plus de 250 000 à un peu moins de 350 000, soit une augmentation de 30 p. 100 environ.

On peut voir que le bruit pose un problème important à l'aéroport international Pearson. Un groupe communautaire appelé les *Citizens against Airport Noise* a comparu devant le comité, et le comité permanent qui examinera ce projet de loi ferait bien d'entendre ce groupe de citoyens, entre autres.

Divers groupes de citoyens et divers groupes communautaires ont demandé au gouvernement de lancer un programme efficace de réduction du bruit. On peut encore faire beaucoup de choses. On a déjà accompli quelque chose ces dernières années, mais nous croyons qu'il reste encore beaucoup à faire pour apporter tranquillité d'esprit et calme à tous les Canadiens qui ont investi dans une

maison située à proximité de l'aéroport international Pearson. Croyez-moi, ce n'est pas agréable d'entendre, dans bien des localités situées à proximité de l'aéroport Pearson, les avions qui atterrissent et qui décollent, et c'est encore pire l'été. Certains font observer que même si les propriétaires ont acheté leur maison en toute connaissance de cause, il n'en reste pas moins que les problèmes se sont multipliés depuis cinq ou dix ans en raison de l'augmentation du trafic aérien à l'aéroport Pearson.

Comme solution à ces problèmes, nous avons recommandé dans ce rapport d'imposer des heures strictes d'interdiction, d'installer de l'équipement pour mesurer le bruit à l'aéroport, d'ériger des écrans antibruit, de limiter les modèles bruyants d'appareils et d'imposer de sévères amendes à ceux qui contreviendraient aux règlements antibruit. Ce projet de loi porte sur le dernier point, c'est-à-dire la hausse des amendes.

Le groupe de travail a entendu des représentants de l'entreprise Consult-Air qui lui a fait un certain nombre de propositions antibruit. Nous croyons que certaines d'entre elles sont très valables. Consult-Air proposait entre autres de confier à un ombudsman la tâche d'enquêter sur la question et de faire des recommandations sur les plaintes concernant le bruit ainsi que sur les autres doléances ayant trait aux opérations aéroportuaires.

Comme je l'ai dit, l'industrie aéronautique est d'avis que les avions de la troisième génération, comme la série des A-300, A-310 et A-320 ainsi que les Boeing 757 et 767 constitueront la solution au problème du bruit.

Les auteurs du rapport sont d'avis qu'il y a peu de doute que, du point de vue du bruit, de la consommation de carburant et de la protection de l'environnement, ces appareils de la nouvelle génération sont de loin supérieurs aux modèles précédents; ils sont moins bruyants que des avions comme le DC-9, les Boeing 727 et 737, le Lockheed L-1011 et les anciens modèles de Boeing 747.

Les transporteurs aériens vantent les mérites des nouveaux appareils de la troisième génération, mais si nous jetons un coup d'oeil à la flotte d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien par exemple, nous nous rendons compte que le nombre d'appareils de la troisième génération y est plutôt limité.

En 1989, la flotte d'Air Canada comptait 116 appareils, dont six McDonnell Douglas DC-873, l'avion cargo, 36 McDonnell Douglas DC-9, six Boeing 747, 14 Lockheed 1011, 33 Boeing 727 et 21 Boeing 767.

Les seuls appareils que l'on peut qualifier de modèles de la troisième génération les plus silencieux sont les 21 Boeing 767 et les six DC-873 munis d'un nouveau moteur, c'est-à-dire 27 appareils ou 23 p. 100 de l'ensemble de la flotte d'Air Canada.

Même s'il s'agit d'un pourcentage important, il ne permet pas de conclure que ces appareils plus silencieux règlent à l'heure actuelle le problème. Il faudra attendre plusieurs années avant que ces nouveaux appareils constituent la majorité de la flotte d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien.

Je constate que mon temps de parole est presque expiré. Il y a plusieurs autres dispositions dans ce projet de loi que nous considérons comme valables. L'une des dispositions de l'article 4 a pour objet d'étendre l'application de la loi aux passagers à bord d'aéronefs qui ne se trouvent dans l'espace aérien canadien. Cette disposition permettrait de poursuivre les passagers qui refusent d'attacher leur ceinture quand un aéronef canadien atterrit dans un pays étranger.

Actuellement, le projet de loi ne s'applique pas à eux. Les passagers ne peuvent pas être poursuivis même s'ils présentent un grave problème de sécurité pour les autres passagers lorsqu'ils n'attachent pas leur ceinture ou ne respectent pas les dispositions du projet de loi C-5.

Pour conclure, je voudrais répéter que le Parti libéral appuie le projet de loi C-5. Nous ferons tout notre possible pour en accélérer l'étude au comité. Nous espérons participer pleinement en essayant d'améliorer ce projet de loi au comité.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'apprécie la possibilité qui m'est offerte de parler de certaines questions concernant le projet de loi C-5 qui est une Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique*.

Je voudrais dire pour commencer que nous, de ce côté-ci de la Chambre, souscrivons au principe du projet de loi, mais il y a certains articles qui ont besoin d'être clarifiés ou améliorés.

Je voudrais exposer ces questions aujourd'hui à la Chambre, monsieur le Président, et assurément avant que le projet de loi ne soit envoyé au comité à l'étape de la troisième lecture.

Avant tout, nous nous inquiétons dans ce projet de loi des pouvoirs supplémentaires accordés au ministre des Transports qui peut adopter des arrêtés d'urgence afin de mettre en oeuvre les recommandations concernant la sécurité émanant d'organismes tel que le Bureau cana-

dien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.

Je voudrais faire en sorte que ce projet de loi permette aussi au ministre de mettre en oeuvre les recommandations concernant la sécurité aérienne émanant d'autres institutions et d'autres pays.

• (1620)

Je fais principalement allusion à une enquête en cours. Il s'agit de l'enquête que mène actuellement le juge Virgil Moshansky dans l'affaire de la catastrophe aérienne de Dryden, en Ontario. Il semblerait que l'audition des témoins soit terminée et que le juge Moshansky soit en train de formuler ses recommandations.

Le rapport est presque prêt et devrait être rendu public dans le courant du mois de juin.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, le juge Moshansky ne s'est pas borné à examiner les événements entourant le seul écrasement à Dryden. Dans le cadre d'une enquête approfondie, il s'est également penché sur la compétence de ceux et celles qui sont chargés de faire enquête non seulement sur les catastrophes aériennes au Canada, mais aussi sur les incidents d'aviation.

On nous a également laissé entendre qu'il sera question dans le rapport du juge Moshansky des problèmes liés aux opérations aériennes à l'aéroport international Pearson.

Je félicite les ministres qui se sont succédé à la tête du ministère des Transports depuis le début de cette enquête d'avoir appliqué les recommandations provisoires du juge Moshansky, surtout celle qui se rapporte aux consignes des lignes aériennes en matière de dégivrage et qui intéresse un grand nombre d'entre nous, au Canada.

Je voudrais m'assurer, et je continuerai de le faire au comité, que la priorité absolue sera accordée aux recommandations tant attendues de la commission d'enquête Moshansky, qui seront bientôt rendues publiques, et que la mesure législative à l'étude, sera mise en oeuvre le plus rapidement possible après l'étape de l'étude en comité et la dernière lecture. J'espère qu'on pourra donner suite aux recommandations formulées dans le rapport Moshansky sans délai, pour le bien des utilisateurs canadiens et étrangers des lignes aériennes canadiennes.

L'autre aspect que j'aimerais voir sanctionner dans cette mesure législative, pour nous permettre d'intervenir plus rapidement en ce qui a trait aux mesures de sécurité qui touchent les voyageurs canadiens, est celui de la sécurité. À la suite de l'explosion il y a quelques jours d'un avion d'une ligne internationale, j'ai été informé que l'examen aux rayons X des bagages placés à bord de tous les appareils canadiens n'est pas conforme aux procédures qui nous avaient été expliquées. On nous avait laissé croire que toutes les valises devaient être examinées aux rayons X avant d'être placées à bord.

Aujourd'hui, on nous dit que, dans tous les aéroports du Canada, seules les valises que le voyageur a en sa possession au moment où il se présente à la barrière de sécurité sont examinées aux rayons X.

Je voudrais aujourd'hui profiter de l'occasion qui m'est donnée pour exiger, à la lumière des récents événements, que tous les bagages placés à bord des avions au Canada soient examinés aux rayons X, afin de déterminer si elles contiennent des matières dangereuses, contrairement à la procédure actuelle, selon laquelle seuls les bagages placés à bord de l'avion qu'emprunte leur propriétaire sont examinés aux rayons X. Je voudrais que cette recommandation soit adoptée dès que possible.

Mon collègue de Toronto a expliqué en détail et de façon très éloquente les problèmes environnementaux, la question de l'atténuation du bruit ainsi que les inquiétudes des Canadiens qui habitent aux alentours de l'aéroport Pearson, autant de problèmes qui s'aggraveront à cause de l'augmentation du trafic que nous observons actuellement au plus grand aéroport international du Canada, l'aéroport Pearson.

Nous aborderons, au cours de l'étude de ce projet de loi, les questions environnementales qui seront soulevées par l'évaluation actuellement en cours de l'impact qu'aura la construction de deux nouvelles pistes à l'aéroport international Pearson, projet envisagé à cause de l'augmentation du trafic déjà observée, mais aussi de l'augmentation prévue pour les prochaines années, qui fera de l'aéroport Pearson la plaque tournante du transport aérien au Canada.

Il va sans dire que nous ne devrions pas nous dérober aux recommandations que le rapport des audiences publiques du processus d'évaluation environnementale nous fera, au gouvernement et à ceux d'entre nous qui nous intéressons aux transports, au sujet des deux nouvelles pistes qu'on pourrait y ajouter.

On me dit que même à la suite du processus d'évaluation environnementale au sujet des deux pistes, un décret du conseil pourrait permettre de passer outre aux audiences publiques du processus d'évaluation environnementale et à ses recommandations, et que l'addition de deux nouvelles pistes à l'aéroport international Pearson deviendrait un fait accompli. D'ailleurs, malgré les conclusions auxquelles le processus d'évaluation environnementale pourrait en arriver, les deux pistes en sont maintenant à l'étape de la planification à l'aéroport international de Toronto.

Je préviens le gouvernement qu'il faudrait encourager l'atténuation du bruit, améliorer les procédures à cet égard et y accorder toute l'attention voulue à cette étape-ci avant d'aménager ces deux pistes.

Mon collègue a parlé lui aussi d'atténuation du bruit. Mais la mesure à l'étude attire notre attention sur une autre lacune très grave, en ce qui concerne non seulement le transport aérien, mais tous les besoins en matière de transport au Canada.

Nous constatons jour après jour à la Chambre une absence de politique nationale globale des transports capable de guider le Canada et de répondre à ses besoins en matière de transport non seulement pour les deux ou trois ou cinq prochaines années, mais capable de nous faire entrer dans le XXIe siècle, de nous rendre plus compétitifs sur la scène internationale, comme nous tâchons tous de le devenir, et d'assurer à l'intérieur du pays un service qui réponde bien aux besoins des voyageurs canadiens.

Or, au lieu d'une politique des transports, nous observons au Canada une érosion des transports terrestres qui a vraiment de quoi nous inquiéter. Nous avons pu constater sur la colline du Parlement, la semaine dernière, que, parce que nous n'avons pas de politique des transports, toutes les entreprises de camionnage du Canada, tous les camionneurs et tous les indépendants entretiennent les craintes les plus vives quant à leur rentabilité et qu'ils ont peur de ne plus pouvoir faire vivre leur famille à cause de mesures fiscales qui les empêchent de concurrencer les transporteurs américains.

Un autre mode de transport de surface est en train de disparaître. Il s'agit des trains de voyageurs. Dans ma circonscription, à Thunder Bay, et dans beaucoup de localités où je me suis rendu et où j'ai bavardé avec les gens, on dit que la disparition des trains de voyageurs est un élément clé dans l'actuel débat sur l'unité. Le réseau national qui nous a unis s'est effondré, et tout le pays est plongé dans une profonde inquiétude. Une politique nationale des transports pourrait traiter entre autres choses de la nécessité d'un réseau national de transport au Canada.

Nous parlons de préoccupations environnementales. Nous n'utilisons pas comme nous le devrions les voies navigables naturelles, le réseau des Grands Lacs et la voie maritime. En fait, si nous ne commençons pas à utiliser la voie maritime pour le transport non seulement des marchandises, mais aussi des personnes, ce système pourrait fort bien perdre bientôt sa rentabilité comme service de transport dans notre pays. Nous ne voulons pas que cela se produise.

Le réseau routier au Canada est dans un tel état qu'une intervention fédérale s'impose. Je m'entretenais avec un de nos collègues américains pendant le week-end, à la session interparlementaire. Chez nos voisins, tout le réseau inter-États est financé à 90 p. 100 par le gouvernement fédéral. Mais au Canada, il n'y a pas de politique nationale sur cet aspect-là non plus.

Comme il n'y a pas de politique nationale sur les transports, nous nous retrouvons aujourd'hui en train d'étudier le projet de loi C-5, un autre expédient proposé en guise de solution aux problèmes auxquels le Canada et tous les Canadiens se heurtent dans le domaine des transports, domaine où les besoins sont criants.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous appuierons cette mesure législative, mais nous continuerons nos efforts en vue d'élaborer et de promouvoir une politique nationale des transports qui réponde aux besoins des Canadiens de cette génération et qui prépare le Canada à entrer dans le XXIe siècle. Dans le domaine des transports, les besoins sont criants mais, comme nous pouvons le voir aujourd'hui, nous n'avons pas le leadership nécessaire pour y répondre.

• (1630)

Je suis heureux d'avoir pu faire ces quelques remarques.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer l'esprit du projet de loi C-5, qui vise à modifier la *Loi sur l'aéronautique*. Il est important de signaler que cette mesure législative prévoit de très bonnes modifications. Cependant, certaines autres modifications ne répondent pas tout à fait aux besoins des gens qui travaillent pour les transporteurs aériens.

Certains députés qui ont pris la parole avant moi ont parlé longuement des modifications importantes prévues dans cette mesure législative pour les gens qui habitent et travaillent près d'un aéroport. D'autres députés ont parlé des voyageurs.

Pour ma part, je veux faire quelques remarques sur ce qui pourrait être utile dans ce projet de loi si on voulait proposer d'autres modifications pour les employés des compagnies d'aviation.

Je vais donner quelques exemples qui illustrent bien mon point de vue. Mon premier exemple concerne une femme dont le député de Thunder Bay—Atikokan a parlé dans son discours. Cette femme, qui travaille pour les Lignes aériennes Canadien international, devait prendre un avion qui quittait l'aéroport international Pearson à destination de Lima, au Pérou, au début d'avril. Elle a refusé de monter à bord de l'avion, invoquant l'article 128 du *Code canadien du travail* qui donne aux employés le

droit de refuser de travailler lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il y a un danger.

Voici pourquoi cette femme a refusé de monter à bord de cet appareil. Lima est la capitale du Pérou. Non seulement cette ville connaît actuellement une épidémie de choléra, mais elle continue d'être la cible des rebelles et des terroristes. Cinq jours seulement avant que cette femme refuse d'aller au Pérou, le 1er avril 1991, un agent de bord de la même société a été enlevé à 300 verges de son hôtel par quatre hommes qui ont prétendu être des policiers. Il a été emmené dans une voiture, malmené et dévalisé.

Actuellement, les agents de bord des Lignes aériennes Canadien international ont des périodes de repos pouvant aller jusqu'à 30 heures à Lima. On les emmène de l'aéroport à leur hôtel dans un vieil autobus conduit par un agent de sécurité armé. Toutefois, les pilotes qui ont accepté de prolonger leur journée de travail au-delà du maximum prévu dans leur contrat ne font pas escale à Lima, mais sont transportés par avion à Mexico, à la fin de leur journée de travail.

Le lendemain où cette employée s'est prévalue de son droit de refuser de travailler dans des conditions non sécuritaires, des terroristes ont fait sauter des bombes dans plus de 30 édifices à Lima, au Pérou, notamment à l'ambassade du Canada et à cinq autres missions étrangères.

Dans ses directives de voyage du mois de mars 1991 sur le Pérou, le ministère des Affaires extérieures signale que le terrorisme et les crimes de rue sont des problèmes graves dans plusieurs villes et régions de ce pays. Depuis la guerre du golfe Persique, il y a eu une augmentation sensible du nombre d'attentats visant des missions diplomatiques étrangères, des restaurants, des centres culturels, des commerces et des lieux publics à Lima. L'avis publié par le ministère des Affaires extérieures exhorte aussi les voyageurs à ne consommer que des aliments préparés dans des conditions hygiéniques. Les fruits et légumes doivent être soigneusement lavés, pelés et, de préférence, cuits. L'eau, même embouteillée, doit être purifiée. Il faut la faire bouillir durant dix minutes si possible.

Les Lignes aériennes Canadien international recommandent, face à l'épidémie de choléra, de s'abstenir de consommer du poisson, des salades et de l'eau non gazéifiée dans des bouteilles non scellées. La compagnie recommande aussi d'éviter les douches.

Dans les heures qui ont suivi le refus de l'employée de monter à bord du vol de la compagnie, deux fonctionnaires du ministère du Travail chargés de l'observation des normes de sécurité ont mené une enquête à l'aéroport Pearson. La personne a été informée oralement du rejet de sa demande, une décision écrite devant suivre. Les motifs invoqués étaient qu'il n'existe aucun risque de choléra. Étant donné que le lieu de travail était à l'étranger et en raison de la nature de la menace, le Code du travail du Canada ne pouvait s'appliquer.

Pourtant, il existe un risque réel. J'ai fait ressortir dans mes observations le danger très concret qui a incité cet agent de bord à refuser de se rendre à Lima, au Pérou. Le fait de forcer des employés à se rendre à Lima n'est pas très conforme à la façon dont les travailleurs canadiens doivent être traités.

Dans le cas qui nous occupe, la compagnie aérienne pourrait prévoir des escales à Mexico. Toutefois, celle-ci a déclaré qu'elle ne serait disposée à le faire que si les agents de bord prolongeaient leur journée de travail au-delà d'une durée de 14 heures. Cette solution remplacerait simplement un danger à la sécurité par un autre. En effet, il n'est pas sécuritaire d'avoir des agents de bord surmenés et épuisés.

Il serait très utile que cette mesure législative fasse l'objet d'un amendement afin de garder dans les limites du raisonnable la durée de la journée de travail des agents de bord. En outre, nous nous attendons à ce que le ministre du Travail ou le ministre des Transports, ou les deux d'un commun accord, établissent la façon dont ces travailleurs sont traités lorsqu'ils quittent le pays.

Je voudrais également me pencher sur un autre aspect de ce projet de loi et proposer un amendement utile dans le cadre de toute la question de la sécurité aux aéroports. Je suis intervenu à la Chambre jeudi dernier et j'ai fait une déclaration au sujet d'une société de sécurité à l'aéroport Pearson qui livre une concurrence acharnée à une autre entreprise de sécurité, afin d'obtenir un contrat des autorités aéroportuaires. Je dois ajouter que cela ne se limite pas à l'aéroport Pearson. En fait, cela se produit à un certain nombre d'aéroports du pays, et nous avons pu récemment constater le résultat de tout ceci dans le cadre d'un conflit à l'aéroport d'Edmonton.

L'entreprise dont je parle à l'aérogare nº 1, la société Aeroguard, exige une réduction de salaire de 2 $ de l'heure de ses employés, ainsi que la suppression du régime d'assurance collective. La société menace les 100 employés sur place de licenciement, s'ils refusent ces compressions qui devraient lui permettre d'obtenir le renouvellement de son contrat en présentant la meilleure soumission.

Une tactique de ce genre favorise le maraudage, ainsi que l'instabilité au sein de ce groupe de travail, sans même offrir une assez bonne sécurité d'emploi. Les employés n'ont certes aucune raison d'être fiers de leur travail. Or, tous ceux d'entre nous qui parcourent des

milliers et des milliers de kilomètres chaque année savent que ces gens doivent être fiers de leur travail, avoir une certaine sécurité d'emploi et être en mesure de faire de l'excellent travail. Il est très important qu'ils soient hautement qualifiés et qu'ils accomplissent leur travail vraiment de leur mieux. On devrait, en fait, les encourager à être fiers de ce qu'ils font. Voilà une autre raison utile d'apporter un amendement à cette modification.

J'espérais intervenir à la Chambre aujourd'hui au cours de la période des questions et je n'ai pas eu l'occasion de le faire, mais je vais certes soulever cette question maintenant. Je veux savoir qui est chargé de faire appliquer les règlements concernant la santé et la sécurité à bord des avions. Le ministère du Travail établit, semble-t-il, les règlements. Cependant, dans le cas dont je veux vous parler, monsieur le Président, c'est le ministère des Transports qui est chargé de les faire appliquer.

Je veux donc savoir comment le ministère des Transports a pu tourner la législation en vigueur en vertu du *Code canadien du travail* en laissant la société Nationair modifier son manuel de sécurité aérienne pour permettre aux gens de fumer sur un vol non-fumeur, lorsque le décollage est retardé.

Pour quelles raisons le ministère des Transports tourne-t-il la loi? Pourquoi accorde-t-il à un transporteur ce traitement spécial malgré les craintes de l'équipage pour sa santé et sa sécurité?

Nous avons même, dans cette enceinte, la Chambre des communes, adopté un règlement contre l'usage du tabac, qui stipule que les gens de notre entourage n'ont pas à respirer la fumée indirecte, que les non-fumeurs n'ont pas à travailler au même endroit que les fumeurs et que ces derniers ne devraient pas fumer sur les lieux de travail; ceux d'entre nous qui fument respectent ce règlement. Cela n'a pas empêché Transports Canada de permettre à cette compagnie aérienne, Nationair, d'autoriser l'usage du tabac pendant qu'un vol est retardé. Ce faisant, ce ministère exposait les agents de bord et les passagers non fumeurs à l'inhalation de fumée. En outre, ce laxisme a indirectement provoqué l'incident sans gravité que voici: un énorme nuage de fumée a provoqué le déclenchement du signal d'alarme dans les toilettes d'un avion de la Nationair dont le départ avait été retardé.

• (1640)

Il me semble que c'est un autre aspect auquel le gouvernement devrait songer et qu'il devrait faire oeuvre utile en modifiant la loi.

Les amendements que je voudrais présenter portent sur quatre sujets. Les voici. Le premier vise à protéger aussi les travailleurs sur les vols internationaux et leur droit de refuser un travail s'ils estiment qu'il présente un danger. Le deuxième vise à limiter les heures de travail des membres d'équipage d'un avion géré par un transporteur aérien et celles des membres d'équipage d'un avion qui transporte effectivement des passagers. Le troisième vise à faire régir le personnel de sécurité des aéroports par Transports Canada. Le quatrième vise à interdire à Transports Canada de passer outre aux dispositions en matière de santé, de sécurité et d'emploi.

Nous avons hâte que ce projet de loi soit étudié en comité et nous sommes convaincus qu'après avoir entendu nos arguments probants, le ministre des Transports conviendra avec nous de la grande importance de ce genre d'amendements.

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social invoque le Règlement.

* * *

LE RÉTABLISSEMENT DE CERTAINS PROJETS DE LOI

AVIS DE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Conformément à l'article 57 du Règlement, monsieur le Président, je donne avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'Ordre du jour, portant reprise du débat sur la motion du gouvernement nº 1, visant à rétablir certains projets de loi présentés au cours de la deuxième session de la 34e Législature et sur tout amendement y afférent, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Dartmouth—La taxe sur les produits et services; l'honorable député de Winnipeg Transcona—Le Canadien Pacifique; l'honorable député de Saint-Léonard—L'économie; l'honorable député de Carleton—Charlotte—La Société canadienne des postes; l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso—La Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Je crois comprendre que le ministre a donné un avis de clôture concernant la motion nº 1.

Au nom de mon parti, je désapprouve beaucoup l'avis du ministre et je tiens à lui dire que sa motion arrive à un bien mauvais moment puisque le Président examine la décision qui lui a été soumise ce matin.

Je voudrais dire au ministre que nous débattrons la motion et que nous estimons que le gouvernement n'agit pas correctement en présentant cet avis maintenant.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à faire remarquer aux honorables députés de cette Chambre que le ministre respecte le Règlement en donnant avis de cette motion, même si la Présidence a pris en délibéré la question de la recevabilité de la motion nº 1 inscrite au *Feuilleton*.

La Présidence prend avis de la motion de clôture que vient de déposer l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis sûr que mon collègue de la Nouvelle-Écosse fera preuve d'encore un peu de patience. Je voudrais simplement faire quelques brèves observations concernant le projet de loi C-5 qui modifie la *Loi sur l'aéronautique*.

Comme le savent bien les députés, de nombreuses dispositions du projet de loi C-5 concernent les mesures de sûreté qui sont prises dans les aéroports canadiens pour protéger les voyageurs. Le projet de loi concerne aussi la sécurité des passagers. Je voudrais simplement faire quelques brèves observations sur ces deux aspects.

À mon avis, les règlements et les procédures qui sont le plus susceptibles d'être acceptés par le public sont ceux qui semblent raisonnables et qui contribuent à régler le problème de l'application des mesures de sûreté à l'égard des passagers des lignes aériennes. Bien que je ne sois pas un spécialiste de l'aéronautique, je connais à fond les services aux passagers des lignes aériennes puisque, pendant dix ans, je me suis rendu en avion dans ma circonscription de Halifax-Ouest et à divers autres endroits.

Je voudrais faire quelques brèves observations en espérant que les responsables liront le compte rendu et y porteront attention. Je souscris de tout coeur aux mesures de sûreté appliquées dans les aéroports canadiens, mais je ne suis pas tout à fait convaincu que les règles soient appliquées de façon efficace et adéquate.

Permettez-moi de donner un exemple simple de ce qui se passe entre deux autres aéroports. Lorsqu'un passager arrive à la section de la sécurité à l'aéroport international d'Ottawa, il y a deux ou trois façons de procéder à l'inspection. Par contre, à l'aéroport de Montréal, c'est-à-dire Dorval, le passager passe par une porte pour se rendre au service de sécurité, où sa carte d'embarquement et ses papiers d'identité sont vérifiés. À l'aéroport international de Halifax, le passager passe une porte, mais il n'y a aucune inspection préliminaire.

Il ne fait pas de doute que la méthode de vérification la plus efficace consiste à acheminer tous les passagers vers une entrée, à inspecter leur carte d'embarquement et tout autre papier d'identité qu'ils sont tenus d'avoir ainsi qu'à procéder ensuite à l'inspection.

Souvent, j'en suis certain, d'autres députés ont constaté comme moi qu'à l'aéroport international d'Ottawa, on vous laisse vous diriger vers le poste d'inspection de votre choix. Il y a toujours de la confusion avec les cartes d'embarquement. On retarde les passagers. Dans bien des cas, on vérifie les objets métalliques et le reste.

Pourquoi les autorités n'adopteraient-elles pas le même système de pré-inspection dans tous les aéroports: on dit aux passagers de retirer de leurs poches et de leurs sacs tous les objets de métal et de les déposer dans un contenant et on leur donne aussi d'autres renseignements sur les formalités d'inspection.

Une telle pré-inspection aiderait aussi ces pauvres gens que je vois parfois—je dois dire qu'il m'arrive d'être du nombre—et qui se présentent en retard, peut-être sans que ce soit de leur faute. Ils n'osent pas passer devant la file, risquant de manquer leur vol.

Je pense que nous pouvons tous avoir pitié des gens dans une telle situation et une pré-inspection leur permettrait de passer en priorité. Mes collègues sont certainement assez humains pour appuyer l'adoption d'une telle formalité, surtout pour les gens qui n'ont pas l'habitude des mesures de sécurité des sociétés aériennes et qui ne voyagent pas beaucoup en avion.

Ce que je dis, c'est simplement qu'en donnant au ministre et au gouvernement le pouvoir de promulguer des règlements, nous leur demandons d'adopter des règlements sensés qui soient applicables uniformément dans tous les aéroports du Canada pour que les gens les comprennent bien, en saisissent l'utilité et les respectent de sorte qu'au bout du compte, l'administration des aéroports soit plus efficace. Il est dès lors plus facile d'atteindre l'objectif qui est de garantir la sécurité du transport aérien.

• (1650)

Puisque le projet de loi traite de la sécurité des passagers, il y a un autre aspect que je veux aborder. Le gouvernement fédéral réglemente aussi le transport ainsi que l'entreposage du fret et des bagages à bord des avions.

Combien de fois vous présentez-vous à votre place dans un avion avec un sac de dimensions réglementaires pour constater que le compartiment à bagage qui vous revient est déjà rempli. Il peut s'agir d'oreillers, de matériel divers ou des bagages des agents de bord. Donc, vous, le passager, prenez le compartiment d'à-côté et le passager qui arrive après vous trouve vos bagages dans son compartiment.

On pourrait sûrement réglementer cette question d'une manière raisonnable afin d'éviter cette situation aberrante où tout le monde cherche un endroit où mettre ses bagages à main et une fois le vol terminé, c'est la confusion la plus totale lorsque les passagers essaient de les récupérer.

Je ne sais pas vraiment comment le rangement des bagages est relié à la sécurité, mais le règlement vise à assurer des conditions sûres à bord de l'avion. C'est la principale raison d'être du règlement. Après avoir dit aux employés et aux responsables de la société aérienne que les bagages doivent être rangés, il faut prévoir des règles ou un mécanisme commodes qui permettent le rangement adéquat de ces bagages de façon à ne pas perturber l'embarquement et le débarquement.

Le projet de loi C-5 ne renferme aucune disposition ayant trait expressément aux mesures de sécurité dans les aéroports et à bord des avions. Le fait est que nous, au Parlement, confions d'abord aux fonctionnaires la responsabilité de rédiger le règlement, puis au ministre celle de le présenter et enfin au gouvernement celle de le promulguer. Ma requête est simple: dans l'exercice de ce pouvoir, il faudrait observer certains principes raisonnables, propres à assurer l'efficacité du règlement.

Pour justifier cette intervention, car je sais que mon collègue de Cap-Breton sera contrarié que j'ai interrompu ce qui sera, sans nul doute, un impressionnant discours à la Chambre des communes, le projet de loi C-5 énonce clairement que quiconque enfreint le règlement, pris en application de ce pouvoir réglementaire, est passible de peines diverses. Que l'infraction soit commise au Canada ou à l'étranger, cela n'a aucune importance parce que le projet de loi prévoit que l'auteur d'une infraction commise à l'extérieur du Canada peut être puni au Canada.

Le texte de loi est très clair quant aux obligations des passagers canadiens et autres à bord d'avions canadiens. Il faudrait que les autorités fassent preuve de la même précision quant aux méthodes, aux mécanismes et aux processus qu'elles mettent en vigueur à l'aide de ce règlement que, nous, au Parlement, les habilitons à établir.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir par suite des paroles que vient de prononcer mon collèque de Halifax-Ouest, mais je pense devoir commenter deux questions concernant la position de son gouvernement et non seulement les deux problèmes dont il a parlé.

Tout d'abord, le député demande que les mêmes mesures de sécurité soient uniformément appliquées d'un bout à l'autre du Canada. Voilà une demande que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons présentée au ministre des Transports et à son gouvernement. Il s'agit simplement de mesures de sécurité uniformes qui seraient applicables partout au Canada et qui protégeraient tous ceux qui prennent l'avion entre Victoria, en Colombie-Britannique, et St. John's, à Terre-Neuve. Elles pourraient aussi bien être appliquées à St. John's qu'à Victoria ou ici même, à Ottawa.

Comme notre collègue vient de le mentionner, nous savons tous que les procédures varient d'un aéroport à un autre. Le ministère des Transports devrait se pencher sur le problème que représentent les mesures de sécurité qui sont en vigueur au Canada, surtout en ce moment. Des mesures de sécurité devraient être appliquées uniformément, non seulement en ce qui a trait aux bagages qui sont vérifiés avant l'embarquement, mais à ceux qui sont chargés dans l'avion. C'était le deuxième but de son argument.

Mon intervention se justifie du fait que le ministre a reçu plusieurs recommandations de l'Association nationale de la sécurité des transports, autrefois l'Office national des transports, relativement aux bagages de cabine que les voyageurs apportent avec eux à bord des avions au Canada.

En 1988, on avait fait une recommandation sur ces bagages. Cela ne présentait aucune difficulté parce que Air Canada et les Lignes aériennes Canadien disposaient de gros avions partout au Canada. Comme nous le savons, les compagnies aériennes ont dû procéder à des réductions, elles n'assurent la liaison qu'entre les grandes villes et elles ont des vols de correspondance avec toutes les petites villes isolées au Canada. Ces vols plus courts se font au moyen d'avions plus petits. Pourtant, nous n'avons pas modifié la procédure qui nous autorise à apporter des bagages de cabine à bord de ces avions.

Ce qui était peut-être acceptable à bord d'un DC-9 ou d'un 727 ne l'est plus à bord d'un petit Dash-8 ou d'un avion pouvant accueillir 25 ou 30 passagers. Nous n'avons pas encore examiné, dans le règlement, la question cruciale qu'est la sécurité des voyageurs dans notre pays.

Le ministère des Transports est responsable de ne pas avoir mis en oeuvre les recommandations formulées constamment non seulement par l'Office national des transports, mais également par le Bureau canadien de la sécurité aérienne.

Je voudrais demander au député de Halifax-Ouest de nous dire pourquoi son gouvernement n'a pas mis en oeuvre les recommandations des organismes compétents de notre pays.

M. Crosby: Monsieur le Président, je ne vois aucunement la nécessité de répondre au nom du gouvernement. Malheureusement, je ne suis ni membre du Cabinet ni au courant de ces décisions. Mais je peux dire que la sécurité dans les aéroports est un processus qui évolue et j'espère que, dans ce projet de loi, nous pourrons contribuer à cette évolution. Maintenant que ces observations ont été faites et que de hauts fonctionnaires auront une occasion de les examiner, le gouvernement pourra peut-être apporter certains de ces changements.

Rome n'a pas été bâtie en un jour. Elle a mis du temps à évoluer, tout comme le règlement sur les compagnies aériennes. Je ne vois donc aucun problème réel dans ce cas-ci. Nous pouvons toujours chercher et espérer des améliorations, et les recommandations d'autres organismes sont les bienvenues si elles permettent d'apporter ces améliorations.

J'espère que le député se rendra compte que je fais simplement une contribution ou une intervention qui, à mon avis, pourrait être utile si on l'examine sous un angle positif. J'espère que les fonctionnaires et le gouvernement prendront cette décision.

Je suis d'accord avec ce qu'il dit au sujet des bagages de cabine. Les gens iront aussi loin que le permet le règlement. Ils apporteront à bord de l'avion tous les bagages qu'ils ont le droit d'apporter parce que c'est plus commode puisqu'ils ne seront pas obligés d'attendre leurs bagages en arrivant à destination. Mais ils respecteront aussi tous les règlements.

Je suis d'accord avec le député pour dire qu'il incombe au gouvernement d'établir des normes efficaces et raisonnables dans ces domaines pour que tout le monde les connaisse et puisse avoir le plaisir de les respecter.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RÉTABLISSEMENT DE CERTAINS PROJETS DE LOI – DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Mes collègues, comme vous le savez, nous avons eu une série d'interventions concernant un problème à la Chambre. Malheureusement, il m'était impossible de vous présenter un jugement avec toutes les raisons s'y rattachant, mais j'accepte le caractère urgent soulevé par les députés concernant la nécessité de rendre un jugement cet après-midi.

Par conséquent, je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

[*Traduction*]

Il y a eu un rappel au Règlement ce matin au sujet du point nº 1 des initiatives ministérielles, concernant le rétablissement de certains projets de loi de la deuxième session.

• (1700)

Après avoir entendu les arguments de plusieurs députés, j'ai annoncé que je les examinerais en délibéré et que je rendrais ma décision demain.

Cependant, comme je viens de le dire, les trois leaders parlementaires ont demandé que la présidence rende sa décision cet après-midi.

Par conséquent, pour faire droit à cette requête, je vais rendre ma décision dès maintenant et j'en donnerai les raisons plus tard. Les députés comprennent sans doute que j'essaie de tenir compte de certaines nécessités, et j'espère que nous ne prendrons pas l'habitude de rendre un jugement d'abord et d'en donner les raisons plus tard.

La présidence connait très bien, évidemment, les effets de la prorogation sur les travaux dont la Chambre était saisie à ce moment-là. La présidence doit aussi reconnaître, toutefois, que la notion de rétablissement à la session suivante est une pratique bien établie.

Bien que cela se soit fait par consentement unanime, la présidence ne voit pas de raison impérieuse d'interdire que l'on procède par voie d'avis de motion, et je n'ai pas été convaincu non plus de rejeter la motion d'emblée.

L'objet de la motion est de rétablir certains projets de loi. Bien que les six projets de loi soient tous différents, le but de la motion est de les rétablir au stade où ils étaient. Par conséquent, la présidence a décidé de ne pas diviser la motion pour le débat.

Cela dit, la présidence a un peu de mal à accepter l'argument qu'un député, par un seul vote, peut exprimer adéquatement son opinion sur six mesures législatives distinctes.

Par conséquent, la motion nº 1 sera traitée comme suit. Il n'y aura qu'un seul débat, mais cinq votes sur le rétablissement des projets de loi C-26, C-58, C-78, C-82 et C-85. Il n'y aura pas de vote sur le projet de loi C-73 puisque la question a déjà été réglée. Le dernier paragraphe de la motion fera partie de chaque vote.

* * *

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la *Loi sur l'aéronautique* et la *Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique*, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur cette mesure législative visant à modifier la *Loi sur l'aéronautique*.

Il sera difficile de faire aussi bien que ce que vient de faire mon collègue de Halifax-Ouest.

Comme mes collègues l'ont dit plus tôt cet après-midi, l'opposition libérale appuie, en principe, le projet de loi dont nous sommes saisis. Les principales dispositions de cette mesure portent sur l'augmentation des amendes pour les contraventions commises par les compagnies aériennes aux dispositions régissant la réduction des bruits, et sur l'augmentation du pouvoir du ministre des Transports afin de régler les urgences qui peuvent se produire dans les aéroports, dans certaines circonstances.

Le Parti libéral appuie sans réserve le but visé par ce projet de loi, c'est-à-dire réduire la pollution par le bruit autour de nos aéroports les plus importants et accroître la sécurité dans les aéroports. De fait, des députés de ce côté de la Chambre, surtout ceux qui représentent des circonscriptions de Toronto ou de la région avoisinante, ont demandé au gouvernement de prendre des mesures au sujet du bruit produit par les survols, les décollages et les atterrissages des gros avions à réaction à l'aéroport international Lester B. Pearson.

Je sais que le rapport du groupe de travail mis sur pied par l'opposition libérale, qui était chargé d'examiner la situation à l'aéroport international Lester B. Pearson, a donné des statistiques plutôt accablantes sur le nombre d'avions qui atterrissaient non loin de résidences situées près de l'aéroport, notamment des 747 qui décollaient à 3 heures, 4 heures et 5 heures du matin, et réveillaient les gens vivant près de l'aéroport. En effet, près de 300 000 personnes habitent dans cette région.

Il ne fait aucun doute que la pollution par le bruit et les nombreux vols au-dessus de l'aéroport Pearson constituent un grave problème. Il fait chaud au coeur de voir que les députés de l'opposition défendent énergiquement les intérêts de leurs électeurs aux prises avec ces problèmes.

En fait, ce qui me surprend dans ce débat, si l'on repense à la motion présentée aujourd'hui par le gouvernement, c'est que le projet de loi C-5, que nous appuyons, n'est pas du nombre des projets de loi que le gouvernement a choisi d'inclure dans sa motion de rétablissement des projets de loi laissés en suspens à la fin de la dernière session.

C'est de mauvais augure pour l'augmentation du degré de cohésion entre les membres des comités et pour leur crédibilité. Ces députés travaillent avec diligence pour tenter d'améliorer les projets de loi. C'est aussi de mauvais augure pour le gouvernement que de représenter des projets de loi auxquels nous nous opposons de ce côté-ci de la Chambre et dont nous avons régulièrement démontré les faiblesses que nous avaient signalées beaucoup de gens. Le gouvernement les présente de nouveau sans en avoir éliminé les faiblesses et sans les avoir améliorés, comme il le fait pour le projet de loi dont nous sommes saisis, alors qu'il laisse tomber des projets que l'opposition avait déjà accepté d'appuyer.

Avec le projet de loi C-5, on reprend le projet de loi C-76 qui avait été présenté au cours de la dernière session, en juin 1990, mais auquel on n'a pas donné suite par après. Comme je viens de le dire, c'est un projet de loi qui touche un grand nombre de personnes travaillant à l'aéroport international Pearson ou vivant dans ses environs. Il traite aussi de la sécurité des voyageurs utilisant les différents aéroports du pays.

On comprend pourquoi le Parlement est considéré avec autant de scepticisme par tellement de Canadiens, quand on voit le gouvernement procéder n'importe comment à l'étude de certains projets de loi, malgré l'opposition de beaucoup de groupes d'intérêt, et en laisser d'autres pourtant valables tomber dans l'oubli.

C'est le premier point que je voulais faire valoir au sujet de ce projet de loi.

Maintenant, la Chambre peut se demander pourquoi un député d'une circonscription rurale comme Cap Breton Highlands—Canso choisit de prendre la parole au sujet du bruit et de la congestion dans les aéroports, et de la sécurité dans les grands aéroports. La pollution par le bruit causée par l'atterrissage et le décollage des avions à réaction n'est certainement pas parmi les préoccuaptions les plus pressantes de mes électeurs.

Cela ne se compare certainement pas à notre problème d'absence de perspectives d'emploi. Nos aéroports, et certains d'entre eux pourraient d'ailleurs accueillir plus d'avions—en fait, l'un d'eux pourrait même servir pour une liaison aérienne régulière qui aiderait la région où se trouve ma circonscription à accroître ses perspectives d'emploi—n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement de leur accorder l'aide nécessaire pour mettre en place ce genre de services aériens réguliers.

• (1710)

Puisqu'en présentant ce projet de loi le gouvernement commmence à corriger certains problèmes de transport, j'espère qu'il verra l'utilité de régler ce problème particulier.

Je voudrais malheureusement signaler à la Chambre l'un des paradoxes de ce projet de loi et du contexte dans lequel il est présenté. Alors que le gouvernement tarde à régler le problème de la pollution par le bruit des aéroports trop fréquentés comme l'aéroport Pearson de Toronto, il impose des frais supplémentaires et décourage l'utilisation d'autres aéroports moins achalandés au Canada, notamment dans des régions comme l'Atlantique.

Je veux parler plus précisément des dispositions prises par le ministre des Transports pour hausser de façon spectaculaire les taxes d'atterrissage, ce qui dissuade certains transporteurs régionaux de fréquenter les aéroports de Halifax et d'autres endroits dans l'Atlantique et nuit encore davantage au développement de la région.

En même temps, le gouvernement tarde à régler un problème vraiment grave de sécurité et de pollution par le bruit à l'aéroport international Pearson. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il ne s'emploie pas à réorienter vers d'autres régions du pays une partie du trafic trop important de l'aéroport Pearson et pourquoi il n'encourage pas les transporteurs à atterrir dans des endroits moins achalandés, ce qui favoriserait du même coup le développement de ces régions.

J'espère qu'en étudiant ce projet de loi, le gouvernement se rendra compte de la nécessité d'améliorer les services aériens. Nous devons mieux desservir certaines régions isolées du Canada. L'avion est sans conteste le moyen de transport le plus utilisé, un moyen de transport qu'un nombre croissant de Canadiens, y compris et peut-être surtout ceux des régions rurales, jugent de plus en plus indiqué.

J'espère que le ministre des Transports va cesser de décourager les transporteurs d'offrir des services dans nos régions, et qu'il profitera, pour ce faire, du train de mesures qu'il prend pour accroître la sécurité aérienne à des endroits comme l'aéroport international Pearson.

En terminant, je suis favorable, comme mes collègues de l'opposition, à l'objet du projet de loi. Naturellement, nous tenons à ce qu'un comité examine soigneusement cette mesure pour voir s'il y a moyen de l'améliorer. Je remarque qu'il s'agit d'un projet de loi à caractère administratif qui fait suite à celui qui a été présenté en 1985, lequel n'était manifestement pas à toute épreuve. J'espère que nous pourrons mettre bon ordre à tout cela en comité. Je voudrais profiter de l'occasion pour demander de façon générale, étant donné que c'est le principe à la base du projet de loi, au gouvernement de prendre des mesures pour faciliter les choses aux transporteurs régionaux de l'Atlantique et pour favoriser l'expansion de l'infrastructure des transports aériens dont cette partie du pays a un besoin si urgent.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi. Le deuxième sinon le premier ministère en importance est visé, et ni le ministre des Transports, ni le ministre d'État aux Transports ne sont présents. Il me semble que tout gouvernement ou cabinet qui se respecte devrait exiger de la part d'un ministre dont un projet de loi est à l'étude à la Chambre qu'il assiste au débat du début à la fin. S'il n'est pas disponible, tant pis. On l'informera de ces responsabilités s'il comparaît un jour devant un comité.

Je veux signaler quelque chose au sujet d'une disposition du projet de loi C-5. Je veux parler de la sécurité. Je ne connais pas les antécédents de ce ministre ni de la nouvelle ministre d'État et j'ignore s'ils sont très au courant des dossiers mais c'est compréhensible. J'ai connu 13 ou 14 ministres des Transports depuis que je suis ici. Mon collègue d'Halifax parle du nombre de vols qu'il effectue. Eh bien! j'en ai effectué plus de 900 en 25 ans. Je pense connaître un peu le sujet.

Ma famille oeuvre dans le secteur du transport depuis trois générations. Je ne suis sûrement pas un spécialiste en la matière. Je veux cependant rappeler à la Chambre et aux deux ministres, si nous pouvons les trouver, que les membres du comité des transports se sont rendus en Europe il y a trois ou quatre ans et que nous avons soumis des recommandations unanimes. Nous avons visité ports, chemins de fer et aéroports. Nous y avons consacré trois semaines, mais pour ce qui est des aéroports, nous sommes allés à Heathrow à Londres, à Schiphol à Amsterdam; nous nous sommes rendus à l'aéroport de Francfort ainsi qu'à celui d'Orly et Charles-de-Gaulle à Paris.

La seule chose que nous avons constaté dans ces quatre villes, et il vous faut admettre qu'ils sont aussi importants que l'aéroport international Pearson, c'est que, peu importe le genre de gouvernement en place, il n'est pas question de confier la sécurité de l'aéroport à l'entreprise privée. Ils n'avaient pas l'intention de confier au plus offrant la sécurité tant des voyageurs que des employés des sociétés aériennes. Chaque fois, les services de sécurité étaient confiés à l'équivalent de notre ministère des Transports.

Le Comité des transports a formulé une recommandation unanime par tous les partis, à savoir que la sécurité des aéroports devrait être assurée et dirigée par le ministre des Transports.

Ce n'est pas une décision qui a été facile à prendre. Nous avons tous fait des concessions et nous avons tiré profit de ce que nous avons appris dans ces endroits. Aussi, la conclusion reste celle à laquelle est arrivé le comité: il ne faut pas laisser les compagnies aériennes passer des contrats pour assurer la sécurité parce qu'elles chercheront à réduire les frais au maximum. À cause de la déréglementation, elles vont essayer de faire des économies. Elles l'ont toujours fait et elles continueront. Quand on voit la rotation de personnel de 60, 70 ou 80 p. 100 des entreprises de sécurité qui travaillent dans les divers aéroports de notre pays, on se demande si ces personnes sont bien formées, si elles sont compétentes, quel est leur salaire et leurs avantages sociaux et ce qu'elles recoivent pour leurs heures de travail et de détente, car c'est un travail très astreignant et ennuyeux.

• (1720)

Elles recoivent un salaire minimum. Mon collègue ferait mieux de ne pas me dire le contraire parce qu'il n'y est pas allé.

Si vous en rendez responsable le ministère des Transports, il sera chargé du personnel, de la formation de celui-ci, des salaires et des avantages ainsi que d'une rotation du personnel moins rapide. Ce qui se passe dans tous nos aéroports est regrettable. On ne peut pas dire qu'il s'agit de la meilleure sécurité possible.

Le ministre peut facturer, aux différentes compagnies aériennes d'un aéroport donné, le coût calculé au prorata de ces services de sécurité, et ce coût sera probablement supérieur à ce qu'il est actuellement. Je n'ai pas encore entendu un contribuable ou un électeur se plaindre parce qu'il paie quelques dollars de plus—un ou deux dollars—sur le prix de son billet pour qu'on lui assure la meilleure sécurité possible. Quiconque suggérerait le contraire ne saurait pas de quoi il parle.

J'aimerais aborder un autre sujet, celui de l'expansion des aéroports. Il y a des principes fondamentaux qui régissent les aéroports. Or, trois ou quatre ministres conservateurs des Transports sont allés carrément à l'encontre de principes de l'économie des transports, de

l'économie du transport aérien. Ils ont fait l'erreur stupide d'accroître la capacité de l'aérogare avant celle des pistes. Ils ont mis la charrue avant les boeufs. Ils ont fait construire une troisième aérogare, par l'entreprise privée de surcroît, alors que le débit des pistes ne répondait et ne répond toujours pas aux besoins des deux premiers.

Je ne sais pas quel imbécile a mis cette idée dans la tête du ministre d'alors. C'est tout bonnement impensable, si l'on espère avoir la moindre chance de réussite. Le lendemain de l'ouverture de l'aérogare nº 3, je suis venu de Regina à Ottawa à bord d'un appareil des Lignes aériennes Canadien international. Nous avons atterri à Toronto et roulé jusqu'à l'aérogare nº 3, un très bel immeuble. On m'a accueilli dans un salon de luxe du Canadien international. Ensuite, nous avons embarqué dans l'avion à destination d'Ottawa et roulé sur le tarmac, où nous avons attendu 15 bonnes minutes avant d'obtenir une position de décollage. Quand nous l'avons obtenue, nous nous sommes mis en file. Notre avion était le quatorzième à décoller. À 22 h 30, on peut difficilement parler d'heure de pointe. C'était le mieux que pouvaient faire les Lignes aériennes Canadien international, vous savez celles qui vous offrent une nouvelle façon «civilisée» de voyager. À vrai dire, rien n'a changé, rien du tout. Aussi bien partir de l'aérogare 1 ou 2, s'il faut de toute façon attendre 30, 40 ou 50 minutes avant le décollage?

C'est la preuve, pour moi, et pour vous aussi, monsieur le Président, je l'espère, que le gouvernement a mis la charrue devant les boeufs.

Pour en revenir à l'expansion des pistes et de l'aéroport. J'ai entendu le député d'Etobicoke-Nord mentionner Pickering. Bon sang! N'a-t-il tiré aucune leçon de l'expérience de Mirabel? L'opposition officielle proposerait-elle qu'on répète les mêmes erreurs?

Une voix: Vous ne voulez pas de Pickering?

M. Benjamin: C'est lui qui l'a proposé. Si vous l'aviez écouté—moi, je l'ai écouté attentivement—, il se préoccupait de la non-utilisation des terres que le gouvernement possède encore à Pickering. Il devrait s'y construire un poulailler, ou je ne sais quoi.

Je veux vous dire que, lorsqu'il est question d'aéroports, je suis bien placé pour vous en parler. En 1973, j'ai acheté une maison à Regina, dans Lakeview, tout juste au bout de la piste parcourant d'est en ouest l'aéroport de Regina. Cet aéroport existait 20 ans avant la construction de la maison. J'ai fait l'acquisition de cette maison en tout connaissance de cause. En réalité, quand les vents étaient contraires, les avions passaient juste au-dessus de notre chambre à coucher, surtout à 3 ou 4 heures du matin quand il s'agissait d'avions transportant les colis de la Société canadienne des postes. Et de plus, il y avait les pilotes des forces armées qui partaient de la base militaire de Moose Jaw pour venir pratiquer la technique de posé-décollé vers les 3, 4 ou 5 heures du matin. Nous avons mis un terme à toutes ces absurdités.

Qu'a-t-on fait à l'aéroport Heathrow, à Londres? On a construit deux nouvelles pistes. On a fait installer gratuitement des fenêtres isolées, à double et triple vitrage. On a élevé de grands murets de béton pour faire dévier le bruit vers le haut et on a planté une bordure d'arbres d'un demi-mille de large tout autour de l'aéroport.

Que fait-on au Canada? On laisse les promoteurs bâtir des maisons, des entrepôts et d'autres immeubles, juste à côté des sacrées pistes d'atterrissage, quand on devrait préserver l'espace dont a besoin de nos jours un aéroport, compte tenu des appareils utilisés.

À l'aéroport Pearson, on s'y est pris à l'envers. On peut encore corriger la situation. Il faut construire deux nouvelles pistes immédiatement. Il serait moins dispendieux d'acheter les propriétés des gens autour, en leur offrant un prix raisonnable, que de tout déménager à un autre aéroport comme celui de Pickering.

Si vous n'avez tiré aucune leçon de la bévue qu'a été Mirabel, c'est peine perdue.

Il y a autre chose que je veux dire à mon honorable collègue de Hamilton. Cela fait deux ans que je l'entends proposer d'utiliser l'aéroport de Hamilton. Eh bien, il n'a pas encore trouvé personne qui veuille le faire.

Le ministère des Transports pourrait ordonner aux vols cargo et aux vols postaux de Postes Canada d'utiliser des aéroports comme ceux de Hamilton et de Buttonville à 2, 3 ou 4 heures du matin, et ils n'auraient pas à utiliser l'aéroport Pearson. Ces vols ne représentent pas plus de 10 ou 15 p. 100 de tout le trafic à l'aéroport international Pearson. Cela ne ferait pas grand différence.

Je regrette de le dire à mon honorable collègue, mais si les aéroports de Hamilton, ou de Buttonville ou d'Oshawa ont des visions de grandeur, ou rêvent de devenir de grands aéroports internationaux, ils rêvent en couleur. Cela n'arrivera pas. Trouvez-moi une compagnie aérienne qui soit disposée à modifier ses vols nationaux et internationaux pour atterrir à Hamilton, Buttonville ou Oshawa et en décoller, en évitant complètement Toronto, et je vous achète un cigare. Ça n'arrivera pas. Il n'y a pas une seule compagnie aérienne nationale ou internationale qui soit disposée à le faire.

Le ministère et le gouvernement pourrait leur ordonner de le faire. Ils ne le feront pas. Quand on songe qu'il est déjà bien difficile de se rendre de l'aéroport Pearson au centre-ville de Toronto, on peut imaginer ce que ce serait de le faire depuis l'aéroport de Hamilton. Non, mais vraiment! C'est vouloir vendre du champagne à des amateurs de bière. C'est votre problème.

• (1730)

Épargnez-moi ces discours de chambre de commerce à propos des transports aériens et des aéroports. Ça ne prendra pas.

Je ne vois pas où se trouve la solution, à moins que le gouvernement n'intervienne dans tout le domaine de sécurité aéroportuaire, prenant le contrôle complet et assurant les services, quitte ensuite à facturer les lignes aériennes au prorata. Sans cette intervention, Air Canada va continuer à choisir le plus bas soumissionnaire. Soit dit en passant, Air Canada représente 18 autres lignes aériennes à l'aéroport Pearson de Toronto. Elle négocie au nom de tous ces autres transporteurs, et les gens d'en face ne le savent même pas. Air Canada est la plus grosse compagnie et elle se charge des négociations. Elle essaie d'obtenir l'offre la plus basse. Et le taux de roulement ne fait qu'augmenter encore dans le personnel de sécurité, et l'employeur oblige ces gens à travailler à 2 $ l'heure de moins. Ils doivent toucher en moyenne 8 $ en ce moment.

Essayez de vivre avec un salaire de 8 $ l'heure, de nos jours, si vous avez une hypothèque à rembourser, une femme et deux enfants. Le gouvernement ne peut pas laisser entre les mains du secteur privé la sécurité aéroportuaire, la sécurité d'êtres humains. Les entreprises privées vont chercher ce qu'il y a de meilleur marché et elles vont essayer de rogner partout. Le gouvernement ne peut le tolérer. Il ne doit pas prendre à la légère la sûreté ainsi que la sécurité des voyageurs et des employés des lignes aériennes. Il faut que cela finisse.

C'est pourquoi j'ai dit au début, monsieur le Président, que la recommandation unanime du Comité des transports, faite il y a environ trois ans, a été complètement laissée de côté. Je ne sais même pas si quelqu'un du ministère l'a lue, mais nous en étions bien fiers. Nous avons travaillé fort pendant ces trois semaines en Europe, à étudier tout ce que nous étions autorisés à étudier. Nous avons appris bien des choses. Il n'y a rien de mal à examiner ce que font les autres et à reprendre ensuite des éléments de solution qui nous conviennent.

Personne n'a jamais entièrement tort ou raison. Si le ministère pense avoir des solutions à tous les problèmes, il doit rêver. Les gens du ministère ont laissé de côté des décisions prises par le Comité des transports et énoncées dans son rapport unanime. Autant que je sache, ils n'ont même pas répondu à notre rapport. Ce fut la première et l'unique fois où le Comité des transports a été autorisé à se rendre en Europe et à aller voir comment les choses se passaient ailleurs.

Cela me rappelle l'histoire du coq qui était à la tête de tout un poulailler et qui s'en va faire une promenade un beau matin. Voilà qu'il tombe sur un nid d'autruche où il y avait un gros oeuf. Il retourne en vitesse au poulailler, rassemble toutes les poules et les emmène voir le nid. Il leur dit: «Je ne voudrais pas me plaindre, mes petites, mais je tenais à ce que vous sachiez ce qui se fait ailleurs.»

J'espère que le gouvernement sera disposé à accepter, à l'étape de l'étude en comité, des amendements au projet de loi qui prévoiront la mise en place de mesures très nécessaires, qui prévoiront une expansion juste et sensée des pistes et qui confieront au ministère la responsabilité en ce qui concerne toutes les questions relatives à la sécurité dans les aéroports.

Monsieur le Président, on ne peut pas procéder autrement sans courir de gros risques.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, vous me donnez l'occasion de parler des questions que vient de soulever mon collègue de Regina. Il a parlé d'un gros oeuf. Le député vient certainement de pondre un oeuf puisque nous savons maintenant officiellement que le Nouveau Parti démocratique est contre l'agrandissement de l'aéroport de Hamilton. C'est merveilleux. Il dit: «Pourquoi agrandir l'aéroport de Hamilton? Pourquoi ferions-nous cela? Pourquoi ne nous contentons-nous pas d'ajouter des pistes à l'aéroport international Pearson?»

Les gens ne se rendent pas à l'aéroport international Pearson en avion. Ils doivent s'y rendre en voiture. Le député vient de Regina. Je dois me rendre à Pearson en voiture. Je dois être sur la 401 ou la 403 à 6 heures pour arriver à l'aéroport à 8 h 30 à cause de la circulation dense sur les routes et à cause de la pollution. Les routes sont encombrées, M. Benjamin. Alors, que devons-nous faire?

Nous devons trouver une façon de transporter les voyageurs et les marchandises, de réduire l'attente et de décongestionner l'aéroport international Pearson. Pourquoi ne pas nous tourner vers Hamilton? C'est logique. Les aéroports JFK et LaGuardia travaillent en collaboration à New York. Il y aussi les aéroports internationaux de San Francisco et d'Oakland. En fait, il y a même aussi l'aéroport international de San Jose, ce qui donne trois

aéroports qui travaillent ensemble, et des voyageurs qui font la navette entre les trois.

À Londres, en Angleterre, il y a Heathrow et Gatwick. Ce sont tous deux des aéroports importants. Je signale à mon collègue de Regina que Gatwick n'est pas devenu un grand aéroport international du jour au lendemain. Il n'était pas plus gros que l'aéroport de Hamilton.

Savez-vous ce qui lui a permis de devenir aussi important? C'est la vision qu'on avait; c'est la politique qui a amené le gouvernement à recourir à une approche multimodale pour régler les problèmes de transport.

N'essayons pas de faire passer des centaines de milliers, voire des millions, de passagers par an à l'aéroport international Pearson, ce qui obligerait notre collègue néo-démocrate à attendre une heure dans l'avion avant de décoller parce que l'aéroport serait engorgé. Les avions devront attendre au sol parce qu'ils ne peuvent plus faire de circuits d'approche indirecte. Pourquoi ne pas offrir une solution de rechange à ces voyageurs? Je propose l'aéroport de Hamilton.

Je veux revenir au sujet du projet de loi C-5 et des modifications à la *Loi sur l'aéronautique*, y compris, bien sûr, l'augmentation de la peine maximale pour les infractions relatives au bruit excessif. Je ne vois aucun problème à ce chapitre. J'accepte le projet de loi C-5 en principe, et nous verrons ce qui se passera devant le comité législatif, auquel je participerai.

Ce qui m'indispose au plus haut point, par contre, c'est la politique décousue énoncée par le ministre des Transports. Je m'explique. Le ministre des Transports, mon collègue et moi, nous avons siégé au Comité des transports pendant deux ans parce que le gouvernement n'a pas convoqué de réunions pendant un an ou presque. Ce ministère a eu six titulaires en six ans. Le ministre qui vient d'être nommé, que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer en comité d'ailleurs, suit le chemin bien battu de ses prédécesseurs. À mon avis, ce qui prime, c'est la cohérence, la sécurité constante et une vue d'ensemble conséquente.

• (1740)

Il incombe au gouvernement actuel d'examiner les transports et toutes ses politiques en la matière; il lui faut une politique de transport multimodal qui tienne compte de l'environnement et de la qualité de vie de ceux et celles qui vivent près des aéroports et d'autres installations de transport.

J'ai beaucoup de mal à comprendre le sens des études contradictoires sur l'aviation publiées l'une après l'autre par Transports Canada. Pourquoi sont-elles contradictoires? J'ai devant moi une étude intitulée *L'aviation dans le sud de l'Ontario—Une stratégie pour l'avenir*. Puis, la semaine dernière, j'ai reçu un document de 1991 intitulé *Projet de développement côté piste—Résumé de l'évaluation de l'incidence environnementale*. Nous avons une étude de Transports Canada de janvier 1990 et une autre de 1991.

Je dis qu'elles sont contradictoires parce que l'étude de janvier 1990 énumère les problèmes actuels de l'aéroport international Pearson; on y examine la capacité de cet aéroport en proposant des mesures de désencombrement, dont le renvoi d'avions à d'autres aéroports. Le document fait état d'au moins cinq des nombreux aéroports terrestres que, dans un rayon de 80 kilomètres du centre-ville de Toronto—je crois qu'il y en a 52—, pourraient contribuer au désencombrement de l'aéroport Pearson. C'est selon l'étude de 1990.

L'étude de 1991 que je viens de recevoir à mon bureau mentionne à la page 9, point nº 3, les aéroports de Hamilton, de l'île de Toronto, d'Oshawa, de Buttonville et de Downsview comme autres possibilités. On y mentionne en conclusion qu'on a beaucoup investi dans l'infrastructure de l'aéroport de Hamilton au cours des dernières années, comme nous le savons tous.

Il est dit plus loin dans l'étude, croyez-le ou non, ce qui suit:

> Il reste toutefois que les conflits d'espace aérien avec l'aéroport international Lester B. Pearson, l'insuffisance du service de navettes vers le marché de Toronto et le fait que les consommateurs préfèrent cet aéroport. . .

Toutes ces raisons et celles portant sur les autres aéroports de la région:

> . . .font que ces sites n'offrent pas d'augmentation marquée de la capacité aéroportuaire du sud de l'Ontario. . .

Peut-on imaginer pareille situation? Dans un rapport déposé il y a un an, il est dit qu'il faut examiner la situation des autres aéroports situés aux alentours de l'aéroport Lester B. Pearson, alors que dans l'étude de 1991, dont j'ai reçu copie la semaine dernière, il est dit qu'il faut faire une croix sur les aéroports régionaux, car cela ne va pas marcher.

C'est là qu'interviennent à mon avis des facteurs politiques. Selon moi, le gouvernement est en train de faire le

lit pour le projet de Pickering. Quoi de plus logique. On a un aéroport construit aux trois quarts à Hamilton qui vaut des millions de dollars, mais il préfère en construire un à Pickering en partant de zéro et, par la même occasion, canaliser quelques millions de voitures de plus, et toute la pollution que cela comporte, vers ce nouvel aéroport à Pickering.

On reconnaît, dans ce rapport de 1990, que l'aéroport de l'île de Toronto a des possibilités limitées pour atténuer les problèmes de congestion à l'aéroport Lester B. Pearson. Cela s'explique surtout par le fait que les avions à réaction sont interdits à l'aéroport de l'île de Toronto et qu'aucune nouvelle piste ou prolongement de piste n'y sera autorisé. Cet aéroport possède trois pistes, la plus longue n'étant que de 1 220 mètres, ce qui l'exclut *de facto* de la course. L'aéroport d'Oshawa a deux pistes, la plus longue étant de 1 060 mètres. Plusieurs types d'aéronefs peuvent s'y poser, sous réserve des restrictions imposées par la longueur des pistes et les aides à la navigation. L'étude révèle que les possibilités d'agrandissement de l'aéroport sont très limitées et qu'il n'est pas équipé pour recevoir un trafic accru, en particulier les vols commerciaux de passagers. L'aéroport d'Oshawa est donc écarté. Il y a celui de Buttonville, un aéroport privé doté de deux pistes, dont la plus longue mesure 1 143 mètres.

Le rapport souligne que l'aéroport ne peut pas être agrandi à cause de l'urbanisation environnante. Il y a beaucoup de résidences à proximité. Cela va de soi. Il faudra beaucoup d'argent pour acheter toutes les maisons situées autour de l'aéroport. On ne peut pas faire atterrir des avions à l'aéroport de Buttonville sans tenir compte de l'environnement et de la qualité de vie des gens qui y vivent à proximité.

Le rapport mentionne également que même s'il y avait des terrains vacants pour agrandir l'aéroport, il faudrait détourner la route 404, et certains édifices de l'aéroport devraient être déplacés. On imagine bien ce qu'il en coûterait.

Puis, il est question de l'aéroport de Hamilton, l'aéroport que l'on préfère à Pearson.

Une voix: Pourquoi le NPD est-il contre, alors?

M. Keyes: Préféré. Oui, j'ai dit que vous étiez sorti répondre au téléphone et ils ont mentionné cela. Pouvez-vous imaginer le NPD être défavorable à Hamilton? Les études montrent les unes après les autres que Hamilton est le choix logique pour décongestionner Pearson.

On lit dans cette étude—l'étude de 1990 du ministère des Transports—que Hamilton possède les installations pour accueillir tous les types d'avions, mais que la distance que les avions peuvent parcourir à partir de Hamilton est limitée parce que la piste principale n'est pas assez longue. Nous avons trois pistes.

L'étude concorde avec les recommandations du groupe de travail du Parti libéral fédéral sur Hamilton-Niagara, c'est-à-dire que des améliorations nécessitant des dépenses minimales permettraient à Hamilton d'accueillir une partie du trafic de l'aéroport international Pearson.

J'ai parlé plus tôt de la nécessité d'adopter une optique multimodale aux transports. GO Transit, qui exploite une station à Malton—situé à un mille de Pearson—, a confirmé qu'elle envisageait sérieusement d'établir une liaison avec Pearson.

Un tel réseau de transport n'aiderait pas seulement à diminuer le problème de congestion à Pearson, mais pourrait servir à transporter les passagers jusqu'à Hamilton pour les correspondances.

De plus, une nouvelle station GO Transit est en construction à Aldershot, en Ontario, à 15 minutes par autobus de l'aéroport de Hamilton.

L'accès aérien à l'aéroport de Hamilton à partir de l'aéroport international Pearson ou la région sud de l'Ontario est rapide et efficace. Cependant, le gouvernement de l'Ontario pourrait jouer un plus grand rôle dans le développement de l'aéroport de Hamilton en améliorant l'accès routier à cette installation.

Une voix: Vous parlez du gouvernement néo-démocrate.

M. Keyes: Oui, le gouvernement néo-démocrate. Nous avons besoin d'aide. C'est un peu l'histoire de la poule et de l'oeuf. Comme certains l'ont indiqué à la Chambre, Hamilton est prête, la ville est prête, la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth est prête, les habitants de Hamilton sont prêts à accepter une installation plus grande, polyalente et moderne à l'aéroport de Hamilton.

La seule chose qui nous arrête, c'est que les principaux transporteurs commerciaux, que ce soit de marchandises ou de passagers, disent qu'ils sont incapables de se rendre à Hamilton en raison de la difficulté d'accès. Il y a ce petit bout de route à deux voies qui part de la 403, une grande autoroute, dont la bretelle d'accès est déjà construite, et qui s'étend je crois sur cinq milles à partir de la 403 jusqu'à l'aéroport. Ils nous disent qu'il leur est impossible de se rendre à Hamilton tant que l'accès ne sera pas amélioré. Le gouvernement néo-démocrate nous déclare à son tour qu'il ne peut pas améliorer l'accès routier tant que les transporteurs aériens commerciaux ne lui indiqueront pas leur intention d'utiliser l'aéroport.

Comme vous voyez, c'est l'histoire de la poule et de l'oeuf. Il faut que quelqu'un abatte la bonne carte et dise que, d'après le gouvernement fédéral, l'aéroport Pearson est trop congestionné et qu'il faut construire davantage de pistes d'atterissage.

Ce sont, à mon avis, des balivernes. Il suffit de créer, à coût modique, un moyen quelconque de transport multimodal entre Hamilton et Toronto.

Les voyageurs sont au courant des difficultés que soulèvent à l'aéroport international Pearson avec les retards au départ ou à l'arrivée. Comme mon collègue du NPD vient de le souligner, il faut souvent attendre en bout de piste. On attend pour recevoir l'autorisation de décoller ou pour qu'une place soit libre.

Quand on pense que le trajet jusqu'au centre-ville de Toronto est aussi long que l'on vienne de l'aéroport de Hamilton ou de l'aéroport international Pearson, on se rend compte que l'aéroport de Hamilton pourrait aider à décongestionner le trafic aérien dans le sud de l'Ontario.

• (1750)

Toutefois, je me reporterai au deuxième rapport. Ce rapport qui vient de paraître diffère nettement du premier rapport publié l'an dernier. Comme on le souligne dans le sommaire de cet énoncé des incidences environnementales de Transports Canada, l'aéroport de Hamilton est trop près de Toronto.

M. Boudria: Je pensais qu'il était trop loin.

M. Keyes: Il est trop loin si l'on doit prendre l'autobus pour se rendre à l'aéroport de Toronto.

Dans ce rapport, on déclare qu'il est trop près. En fait, on y a précédemment expliqué qu'il existe ailleurs des aéroports dont les activités sont jumelées. La situation est très satisfaisante, car leurs services se complètent.

L'aéroport de Hamilton, qui se trouve à 60 kilomètres de l'aéroport international Pearson, est à une distance bien plus éloignée, par rapport aux 16 kilomètres qui séparent les deux aéroports les plus occupés du monde, soit l'aéroport international JFK et celui de LaGuardia. Ce dernier aéroport dessert principalement les vols intérieurs, bien que des transporteurs américains et canadiens qui arrivent du Canada y atterrissent.

Les passagers à bord de vols intérieurs atterrissent régulièrement à LaGuardia et sont trasportés par bus-navette à l'aéroport John F. Kennedy. Une autoroure relie ces deux aéroports de New York, ce qui est très commode.

En Californie, les passagers font régulièrement la navette entre l'aéroprot international de San Francisco et celui d'Oakland. Ces deux aéroports sont à environ 90 kilomètres de distance, directement en face de la baie de San Francisco. Toutefois, un bus-navette transporte en une heure les passagers et leurs bagages d'un aéroport à l'autre.

Les passagers sont également transportés entre l'aéroport international de San Francisco et celui de San Jose. En effet, il y a trois aéroports importants dans la Californie ensoleillée.

Les passagers à destination ou en partance de l'aéroport international de Heathrow, à Londres, font également la correspondance à Gatwick, à quelque 45 kilomètres de là.

Transports Canada doit encourager le développement de l'aéroport de Hamilton comme deuxième aéroport du sud de l'Ontario et doit coopérer avec l'Ontario pour développer aussi un moyen de transport terrestre efficace entre l'aéroport international Pearson et Hamilton. Nous ne le dirons jamais assez.

Il me reste seulement deux ou trois minutes. Je vais donc conclure mes remarques. Il y a d'autres raisons de s'inquiéter au sujet du projet de loi C-5 et de la stratégie générale que le gouvernement a négligé, selon moi, de mettre en oeuvre. Il n'a pas de plan général pour l'avenir des transports au Canada. Il ne suffit pas de parler des avions un jour, des autos le lendemain et des trains la semaine suivante.

Il faut coordonner tout cela. L'Accord Ciels ouverts augmentera certainement la pression sur l'aéroport international Pearson qui est déjà débordé.

Le témoignage des responsables de Transports Canada à l'enquête Dryden a montré qu'à cause des retards à l'aéroport Lester B. Pearson, en hiver, les avions déjà dégivrés risquent de se couvrir de givre de nouveau, en attendant l'autorisation de décoller sur l'aire d'envol. Le risque existe.

J'ai parlé au directeur de l'aéroport. Il est déjà question d'installer une des machines à dégiver au bout de la piste. Nous verrons.

Nous étions d'accord sur le fait que l'expansion de Hamilton exige un engagement de Transports Canada et du gouvernement de l'Ontario.

Je veux terminer par ceci: les gens pensent parfois que je ne suis qu'un député de l'opposition qui prêche dans le désert; dans ma circonscription, cependant, il faut s'opposer aux politiques du gouvernement.

S'y opposer, c'est une façon de parler, parce que le gouvernement n'a pas de politique. Ce que j'essaie de faire, c'est l'aider à concevoir une bonne politique qui serait appliquée à l'aéroport très achalandé de Toronto.

Ce n'est pas simplement moi qui parle. Transports Canada a fait une mauvaise gestion des aéroports nationaux et il n'a pas établi de plan pour faire face à la déréglementation de l'aviation.

Une voix: Qui dit cela?

M. Keyes: Qui dit cela? Le vérificateur général, Ken Dye, le 31 octobre 1991. C'était dans tous les journaux. Ce n'est pas simplement Keyes qui dit cela, c'est aussi le vérificateur général qui dit que Transports Canada n'a pas ce qu'il faut. Donc, réagissons et étudions une nouvelle fois Pearson et Hamilton.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au Comité permanent des transports.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poursuivre la question que j'ai posée au ministre responsable de Postes Canada le 24 mai dernier.

La question portait sur la location par Postes Canada d'une loge au Skydome. J'ai soulevé cette question parce que je ne pense pas que ce soit le genre de signal que les Canadiens attendent de la Société canadienne des postes à ce moment.

Je voudrais bien savoir à combien se monte la location de cette loge. Le ministre ne m'a évidemment pas répondu. Mais je crois comprendre que la loge a été sous-louée d'une autre société au coût d'environ 200 000 $. Que

Postes Canada paie 200 000 $, 100 000 $, ou 50 000 $, c'est sans importance. Mais ce qu'il importe de souligner, c'est que la société devrait utiliser ces fonds à d'autres fins, notamment pour réduire les tarifs postaux partout au Canada. Cela n'est qu'un autre exemple de l'arrogance dont fait preuve, de temps à autre, Postes Canada.

J'ai soulevé cette question parce que je me suis rendu dans des collectivités de ma circonscription qui ont été touchées par quelques-unes des politiques que Postes Canada a décidé d'imposer dans certaines des régions moins importantes du pays.

• (1800)

Il y a des localités dans ma circonscription qui n'ont plus droit aux services dont elles jouissaient jusqu'à maintenant parce que la Société canadienne des postes a décidé de son propre chef d'y mettre fin. Des localités comme Seal Cove, Grand Manan, Meductic, Castalia et beaucoup d'autres souffrent des politiques arrogantes de la société.

Tandis que j'ai la parole, je voudrais tout de même remercier le ministre de ce qu'il a fait. Je sais qu'il ne peut être tenu personnellement responsable de toutes les activités quotidiennes de la société, mais je tiens à souligner ce qu'il a fait.

En 1984, il a promis aux contribuables canadiens que la Société canadienne des postes ne serait plus un fardeau pour eux, et notre gouvernement a tenu parole avec le ministre. Nous avons transformé un déficit de 500 millions en un surplus de 149 millions.

Mais cette réussite n'a pas été gratuite. Beaucoup des mesures que nous prenons sont au détriment des Canadiens des régions rurales. La mauvaise gestion, qui est le principal problème de la Société des postes, n'existe pas au niveau des bureaux de poste ruraux.

En fait, je crois qu'elle existe surtout à la haute direction de la société; mais elle n'est certainement pas la seule responsable de tout le pétrin dans lequel la société s'est mise par le passé. Malheureusement, ce sont surtout les régions éloignées, qui sont habituellement les plus pauvres, qui font les frais des politiques du gouvernement.

Je voudrais terminer avec une citation, et j'espère que la Chambre me donnera le temps de la lire. Certains prétendent qu'au Canada, le tarif de la poste de première classe est trop élevé et qu'en fait, il sert à subventionner certains des services de la société.

Donc, si vous me le permettez, je vais citer Glen Smith, président de UPS Canada Limited, qui dit ceci:

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps du député est épuisé. Vous n'aviez que quatre minutes.

La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Transports, pour deux minutes.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, Postes Canada est devenu une société d'État en 1981. Cette décision avait obtenu l'appui de tous les partis à la Chambre des communes ainsi que celui des syndicats, du monde des affaires et de groupes de consommateurs. La société des postes avait besoin d'être réorientée. Il était temps que des principes commerciaux soient appliqués à l'exploitation du service postal au Canada.

En appliquant fermement les principes de gestion de l'entreprise à son fonctionnement, en augmentant sa productivité et en rationalisant ses opérations, Postes Canada a, pour les deux derniers exercices financiers, transformé en surplus d'exploitation un déficit de centaines de millions de dollars. J'espère que la tendance se maintiendra.

La Société canadienne des postes est parvenue à cet objectif grâce au travail acharné de ses employés, qui a permis la croissance du volume de courrier dans un milieu concurrentiel.

Comme beaucoup d'autres sociétés canadiennes fonctionnant dans un milieu d'affaires concurrentiel, Postes Canada commandite des manifestations sportives et acquiert ainsi de nouveaux clients. La Société canadienne des postes loue des loges dans le seul but d'entretenir ses relations d'affaires. La location de loges pour y accueillir des clients fait partie des fonctions habituelles qui aident une entreprise à accroître ses revenus et les services qu'elle offre ainsi qu'à recruter de nouveaux clients et à conserver ceux qu'elle a déjà.

Grâce à ces activités, l'entreprise accroît ses revenus, car les clients font davantage appel à ses services, ce qui assure le succès financier de l'entreprise et la sécurité d'emploi de ses employés. En plus d'être un membre actif du milieu des affaires, la Société canadienne des postes participe à la vie sociale canadienne en appuyant des activités sportives et culturelles communautaires. Elle participe à des activités comme le Bal de neige, le Carnaval de Québec et le Stampede de Calgary. Dans le domaine des arts et de la culture, elle appuie les activités des orchestres symphoniques de Toronto et la Nouvelle-Écosse, l'opéra, le Festival de musique 1991 de la Colombie-Britannique ainsi que des activités sportives comme les Jeux olympiques d'hiver qui ont eu lieu à Calgary en 1988, les Jeux d'hiver canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, les activités de la Ligue canadienne de football, le baseball professionnel et les Jeux des handicapés.

La Société canadienne des postes aide aussi les Canadiens défavorisés en finançant des organismes d'alphabétisation.

La suppression des déficits postaux a enlevé un poids aux contribuables canadiens, et les bénéfices de la Société canadienne des postes aident maintenant le gouvernement à réduire le déficit grâce au paiement de dividendes.

En 1981, les Canadiens voulaient que les postes soient administrées comme une entreprise et qu'elles réalisent des bénéfices au lieu d'accumuler un déficit de 600 millions de dollars. La société et les Canadiens peuvent maintenant être fiers de ce succès.

LE CANADIEN PACIFIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour donner suite à une question que j'ai posée vendredi à la Chambre à la ministre des Transports sur le fait que Canadien Pacifique a l'intention de détourner ses wagons-tombereaux de charbon vers un endroit nommé North Portal en Saskatchewan puis vers le nord des États-Unis et de le faire remonter de nouveau vers Thunder Bay, évitant ainsi entièrement la province du Manitoba.

J'ai demandé à la ministre si le gouvernement était au courant de l'intention du CP de contourner le Manitoba. Elle m'a répondu que non, mais que même si elle l'était, elle n'interviendrait pas étant donné qu'il s'agissait là strictement d'une décision financière.

Je ne crois pas qu'il s'agit là strictement d'une décision financière. Cette décision est attribuable aux programmes adoptés par ce gouvernement, lesquels remontent à l'adoption de la mesure sur la liberté de circulation en 1987, la déréglementation du transport qui facilite aux entreprises ferroviaires canadiennens l'utilisation des lignes de chemin de fer américaines.

Nous avions prévu à l'époque les conséquences de la déréglementation des transports, déréglementation, si je puis me permettre d'ajouter, qui remonte au ministre libéral des Transports, qui représente à l'heure actuelle la circonscription de Winnipeg-Sud-Centre. Nous avions prédit que cette dernière mènerait à l'utilisation des voies ferrées américaines et sonnerait le glas du trafic ferroviaire dans l'ouest du Canada ou dans l'ensemble du Canada.

Cette tentative par le Canadien Pacifique d'obtenir du FRA des États-Unis la permission d'emprunter ses voies ferrées pour ses wagons-tombereaux de charbon n'est

que la pointe de l'iceberg. L'utilisation par les chemins de fer canadiens des lignes américaines constitue un précédent qui pourrait devenir une pratique très courante et qui pourrait avoir des répercussions non seulement au Manitoba, mais aussi dans d'autres régions de notre pays et finalement sur les ports canadiens.

Je n'ai pas été le seul à exprimer cette inquiétude, nombreux sont ceux qui craignent pour l'avenir du réseau canadien des transports. En effet, la tendance à utiliser les lignes de chemin de fer américaines, vu la situation désavantageuse où se trouvent les chemins de fer canadiens par rapport à leurs concurrents américains, pourrait conduire non seulement à une perte d'emplois dans le réseau ferroviaire, mais aussi dans les ports canadiens.

Nous avons besoin d'examiner sérieusement de quelle manière les transports ferroviaires de notre pays sont désavantagés par le régime fiscal. Entre-temps, il faut sommer les chemins de fer, et plus particulièrement le CP, de prendre leurs responsabilités sociales—pour la première fois de leur histoire, peut-être—et de préserver les lignes de chemin de fer canadiennes ainsi que le réseau ferroviaire canadien jusqu'à ce que le gouvernement se rende enfin compte de ce qui se passe et qu'il s'occupe des divers facteurs qui désavantagent le chemin de fer, que ce soit les taxes provinciales sur le carburant ou quelque autre doléance légitime des compagnies de chemin de fer.

Je crois qu'elles ont raison en ce qui a trait à la taxe sur le carburant, entre autres. Dans bien des cas, la taxe sur le carburant a été instituée pour financer la construction d'autoroutes, de sorte que les compagnies de chemin de fer se trouvent à payer non seulement leurs propres plates-formes, qu'elles paient d'ailleurs entièrement elles-mêmes, mais aussi pour celle des autoroutes qu'utilisent leurs concurrents.

Je crois que les compagnies de chemin de fer ont raison de se plaindre, tout comme les Canadiens et les Canadiennes qui vont faire leurs emplettes aux États-Unis. Toutefois, j'estime qu'ils ont le devoir d'exiger que des changements soient apportés dans leur pays au lieu de courir les aubaines à l'étranger. C'est cela la solution, pas ce que le CP se propose de faire.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Tout d'abord, permettez-moi de préciser que je suis, heureux d'avoir l'occasion de mettre les choses au clair en ce qui concerne la supposée déviation des trains transportant de la potasse et du charbon en provenance de l'Ouest canadien vers des destinations américaines. Ce qui était une bonne décision financière de la part du Canadien Pacifique, pour réduire ses frais d'exploitation, a été dénaturée par de nombreuses parties.

Laissez-moi vous expliquer la situation. Pendant de nombreuses années, le Canadien Pacifique a transporté la potasse des mines de la Saskatchewan et le charbon des mines du sud-est de la Colombie-Britannique vers des points de passage transfrontaliers en Saskatchewan ou au Manitoba.

• (1810)

De là, les marchandises étaient transportées par des chemins de fer américains vers des destinations aux États-Unis ou encore par le Canadien Pacifique jusqu'au port de Thunder Bay où elles étaient chargées à bord de navires et dirigées vers les ports des Grands Lacs.

Le Canadien Pacifique n'a aucune intention de modifier ces parcours. Le véritable problème réside dans le fait que le parc de wagons à charbon du Canadien Pacifique se compose de wagons-tombereaux fabriqués au Canada et servant au pays à transporter le charbon vers la côte ouest. Ces wagons sont également utilisés pour le transport du charbon à faible teneur en soufre vers certaines centrales énergétiques de l'Ontario, et le Canadien Pacifique possède un trop grand nombre de ces wagons. Comme il en coûte moins cher d'utiliser ces wagons que le matériel actuellement utilisé pour le transport transfrontalier du charbon et de la potasse, le CP a demandé aux autorités américaines d'en approuver l'utilisation aux États-Unis.

Cette approbation est nécessaire, car ces wagons ont été fabriqués au Canada et ne répondent pas à toutes les normes américaines. Le CP a demandé à déroger à ces normes. Cela ne compromettrait pas la sécurité des wagons, mais les normes canadiennes ne correspondent pas techniquement aux normes de conception américaines.

La société ferroviaire demande donc une dérogation pour éviter d'avoir à payer pour des modifications dont la seule utilité consiste à se conformer à des normes. Le CP réagit ainsi à des avantages dont les sociétés ferroviaires américaines jouissent en matière de concurrence.

Le député trouvera sans doute encore plus intéressant d'apprendre que, d'après le CP, l'utilisation de ces wagons-tombereaux ne devrait pas provoquer de pertes d'emplois dans les chemins de fer canadiens. En effet, si la proposition est acceptée, le CP pourra accroître son trafic ferroviaire. Je le répète donc, l'utilisation de wagons-tombereaux constitue nettement un effort en vue de réduire les coûts d'exploitation pour le trafic en question.

Les réductions de coûts de cette nature finiront par profiter aux exportateurs canadiens, car elles aideront les transporteurs ferroviaires canadiens à demeurer financièrement viables et donc capables d'offrir des services ferroviaires à des prix compétitifs.

Le ministre et le gouvernement appuient les efforts en vue d'aider les expéditeurs canadiens à soutenir la concurrence sur les marchés américains.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir, encore une fois, pour défendre les intérêts économiques des citoyens de la région de Montréal.

Ce n'est pas la première fois que je soulève cette question importante, mais avec la présente situation, je crois qu'elle mérite notre pleine attention, monsieur le Président.

Durant la période des questions du 22 mai 1991, j'ai cité les nouvelles prévisions provinciales sur l'économie rendues publiques par le *Conference Board* du Canada. Selon ces prévisions, la situation économique au Québec était pire que prévue et cette province était plus sévèrement affectée par la récession que les autres provinces.

Il s'agit simplement de comparer les statistiques de chômage des deux provinces les plus populeuses pour arriver à la même conclusion que le *Conference Board*, monsieur le Président. En avril, le taux de chômage en Ontario était au niveau de 9,4 p. 100, comparativement à un taux de 12 p. 100 pour la province de Québec. La même théorie s'applique à l'échelle des deux plus importantes villes du pays; à Toronto, au mois d'avril, le taux de chômage était de 9,1 p. 100, tandis qu'à Montréal, il se situait à 13,1 p. 100.

En effet, monsieur le Président, l'image de la prospérité dans la région de Montréal est encore plus sombre que ces simples statistiques. Comme mon collègue de Papineau—Saint-Michel l'a souligné hier, la ville de Montréal a l'air d'une ville bombardée. C'est la sévérité de la récession dans la région montréalaise qui m'oblige à participer à ce débat à l'ajournement et à demander au gouvernement de porter attention à des chiffres que j'aimerais maintenant présenter.

Monsieur le Président, 22 p. 100 de la population de Montréal, soit près d'un Montréalais sur quatre, vivent sous le seuil de la pauvreté; c'est intolérable d'accepter une telle situation. Dans la province de Québec, 2 097 faillites ont été enregistrées en avril 1991, soit 62 p. 100 de plus qu'en avril de l'année précédente. De ces 2 097 faillites, 79 p. 100 touchent des individus. La différence de 449 faillites représente des entreprises et ceci est le chiffre le plus élevé au Canada, monsieur le Président.

Voilà pourquoi ce problème mérite une attention particulière de la part du gouvernement conservateur. Ce qu'il y a encore de plus décourageant, c'est que le *Conference Board* croit que la situation économique au Québec va continuer de se détériorer et que le niveau de chômage ne s'améliorera pas durant la prochaine année de son niveau actuel qui est, à travers le Québec, monsieur le Président, d'une moyenne de 12 p. 100.

C'est pourquoi je me présente ici ce soir afin de demander au gouvernement de présenter des mesures concrètes pour une relance de l'économie de cette région. Quand le gouvernement va-t-il dévoiler son plan d'action pour trouver des emplois durables et à plein temps pour les 223 000 chômeurs de la région de Montréal, monsieur le Président?

On a encore vu la fin de semaine dernière 5 000 personnes dans la région de la Gaspésie qui se sont réunies justement pour lâcher un cri d'alarme. Elles veulent rester dans leur région, une belle région dans laquelle ils aiment vivre, mais où il n'y a pas d'emplois, où il n'y a pas d'activité économique. On voit dans la région comme celle de Montréal. . . On a vu la fin de semaine dernière, et cela chaque fin de semaine, des autobus qui s'organisent pour aller magasiner aux États-Unis. Il faut faire quelque chose. La situation est dramatique. Je pense que si le gouvernement ne présente pas une solution globale pour résoudre notre problème économique, bien ce sera dommage, parce que nous allons perdre des emplois qui ne reviendront plus.

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, la prévision du Conference Board évoquée par le député de Saint-Léonard pour l'économie canadienne est similaire à celle qui figurait dans le budget de février. Cette prévision, comme la nôtre, annonce une reprise de la croissance économique au cours de l'été et le maintien de cette croissance économique pendant l'année 1992. Je ferai remarquer que le Conference Board ne dit pas, comme le député l'a fait dans sa question, que l'économie du Québec continuera de se détériorer. L'organisme prévoit que l'économie du Québec, tout comme celle du Canada, commencera à se redresser dans son ensemble plus tard cette année.

Les taux d'intérêt à court terme ont diminué d'environ 500 points de base par rapport à l'année dernière et continuent de baisser. L'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains a diminué de plus de 250 points de base au cours de la même période. Cela aide à créer des conditions favorables à la reprise économique qui

devrait s'amorcer très bientôt, selon nous et selon la plupart des prévisionnistes du secteur privé.

Des signes nombreux montrent que l'activité économique est en train de redémarrer au Québec et dans le reste du pays. Les mises en chantier ont augmenté et la reprise du marché immobilier est très marquée. Les exportations ont recommencé à augmenter en mars et les ventes de voitures ont commencé à se raffermir un peu plus récemment. L'emploi a connu une hausse significative en avril après une stabilisation en mars. Le milieu des affaires reprend confiance.

L'indice de confiance du milieu des affaires, mesuré par le Conference Board, a augmenté de plus de 20 p. 100 pendant le premier trimestre. Cette évolution annonce une reprise pendant le deuxième semestre, car c'est précisément l'indicateur qui réagit normalement le premier lorsque les taux d'intérêt diminuent. Évidemment, il faut un certain temps, lorsque les taux d'intérêt baissent, pour que les hommes d'affaires et les ménages préparent concrètement des achats importants.

Les nouvelles commandes déclenchent un regain de production. C'est pourquoi nous voyons déjà et continuerons de voir dans les mois à venir une augmentation marquée de l'activité économique, à la faveur de taux d'intérêt plus bas. L'économie québécoise profitera pleinement de cette reprise. Les politiques du gouvernement continueront de créer des conditions favorables à une croissance durable et non inflationniste.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Merci, monsieur le Président. Je voudrais revenir sur une question que j'ai posée jeudi dernier au ministre chargé de Postes Canada à propos de la fermeture imminente de quelque 200 bureaux de poste ruraux partout au Canada et notamment à Mabou, dans ma circonscription.

Le lendemain, l'un des députés de l'arrière-ban du gouvernement, le député de Carleton—Charlotte, a posé une question très juste. La voici: Pourquoi, au moment même où Postes Canada augmentait ses tarifs et, j'ajouterais, fermait des bureaux de poste ruraux, la Société a-t-elle loué une luxueuse loge au Skydome de Toronto pour des amis et des contacts? On me dit que la location de cette loge coûte entre 100 000 $ et 225 000 $ par année.

Monsieur le Président, cette question est intéressante, et le ministre ne peut la contourner en déclarant que son gouvernement ne s'immisce plus dans les affaires de cette société d'État. C'est son gouvernement qui a approuvé le plan d'élimination de centaines de bureaux de poste au pays, y compris celui de Mabou.

Le ministre lui-même ne s'est pas caché pour dire que, selon lui, il faudrait privatiser complètement Postes Canada.

Il s'agit là de l'une des politiques les plus mal avisées du gouvernement conservateur, et celle-ci a comme conséquence de détruire l'infrastructure des services postaux et d'affaiblir la présence du gouvernement dans les régions rurales du Canada.

Ce n'est pas tant la perte de leur bureau de poste qui irrite les résidants de Mabou, d'Avonmore, en Ontario, de Saint-Rédempteur, en Gaspésie, et de toutes les autres localités, même si c'est déjà une bien mauvaise chose.

Toutefois, ils sont encore plus choqués par la façon de procéder de Postes Canada. Ils sont outrés par le manque de consultation et de sincérité, de même que par le fait qu'on bafoue les intérêts de ceux que Postes Canada est censée desservir.

Les résidants de Mabou sont aussi irrités du fait que cette société les ait convoqués pour leur dire qu'elle avait mené une étude de 12 mois, sans avoir jamais parlé à qui que ce soit dans leur localité.

Ils sont outrés parce qu'on leur dit, à eux qui sont pleinement satisfaits de leur bureau de poste et de leur maître de poste, que la fermeture a pour but d'assurer un meilleur service et qu'ils ne peuvent continuer à bénéficier du service actuel même s'ils en sont pleinement satisfaits.

Ils sont irrités parce qu'on tient une réunion de consultation une fois que la décision a été prise et qu'on leur dit que cette décision, à laquelle ils s'opposent, est irréversible. Quelle consultation!

Quelle arrogance incroyable de la part des cadres supérieurs de Postes Canada qui croient savoir mieux que les intéressés ce qu'il faut faire pour les collectivités qu'ils doivent servir d'après leur mandat. Ils semblent penser que les personnes touchées doivent accepter leurs décisions sans opposition et qu'elles en verront le bien-fondé après.

Les gens d'Avonmore en Ontario, de Mabou en Nouvelle-Écosse et de Saint-Rédempteur au Québec ne sont pas des péquenauds qui résistent à tout changement. Ils sont fiers et instruits et ils veulent avoir un service postal qui ne les traite pas comme des citoyens de deuxième classe. Ils sont disposés à collaborer avec Postes Canada pour permettre à la société de réaliser son mandat de façon ordonnée.

Lors d'une réunion la semaine dernière, les citoyens de Mabou ont montré à des cadres supérieurs de Postes Canada qu'ils étaient prêts à envisager des solutions de rechange pour permettre à la société de faire des économies tout en assurant un service de qualité.

Ce qu'ils n'acceptent pas, c'est d'être traités avec condescendance et marginalisés par la Société des postes et le gouvernement.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, comme beaucoup d'autres organismes qui servent le public, Postes Canada a dû adopter de nouvelles méthodes de prestation de services pour répondre à l'évolution des besoins des Canadiens. La Société des postes s'est engagée à rendre ses produits et services plus accessibles. Dans les régions rurales du pays, elle atteint ce but en faisant appel aux entreprises locales pour augmenter de beaucoup le nombre d'endroits où sont offerts les produits et services postaux.

Postes Canada change donc la façon dont elle fournit ses services dans de nombreuses localités rurales. Contrairement à d'autres entreprises de service qui se sont adaptées en retirant des services, la société fait tout son possible pour maintenir un service de détail grâce à son partenariat séculaire avec les entreprises du milieu.

Pour ce faire, la Société canadienne des postes a mis en oeuvre un programme qui est souvent mal compris, le programme de conversion. Il s'agit de convertir en entreprise locale un bureau exploité par la société en milieu rural. Ces comptoirs postaux offrent tous les services postaux de détail actuellement disponibles, dont la vente de mandats, l'envoi et le ramassage de colis ainsi que les services nécessitant une signature.

La livraison postale se fait de diverses méthodes, dont les boîtes postales dans un point de vente au détail ou un centre de livraison postale ou des boîtes communautaires à un emplacement central ou installées à plusieurs endroits différents. Postes Canada fait en sorte que la collectivité garde son identité postale unique. Les clients peuvent toujours envoyer et recevoir du courrier localement.

La mise à la retraite de l'ancien maître de postes à Mabou en mars de l'année dernière a permis à Postes Canada de revoir le service postal offert à cet endroit. Le 28 mars, les clients ont été informés par écrit que des changements seraient apportés à leur service postal. Le 30 avril, Postes Canada a tenu une assemblée publique non seulement pour expliquer ce qui allait se passer et répondre aux questions de l'assistance, mais aussi pour solliciter l'opinion des membres de la collectivité sur la meilleure façon de livrer leur courrier. Postes Canada accepte à l'heure actuelle les candidatures des entreprises locales qui voudraient tenir un comptoir postal.

Dans les localités où des changements s'imposent, mais où on n'est pas en mesure d'exploiter des comptoirs postaux et où les efforts de la collectivité pour maintenir le statu quo empêchent la société d'installer des comptoirs postaux, Postes Canada n'a d'autre choix que d'offrir ses services à partir du comptoir postal le plus rapproché. Je puis assurer au député que la société ne favorise certes pas cette option, et j'exhorte les habitants de Mabou à appuyer les entreprises locales qui demanderaient à tenir un comptoir postal dans leur localité.

Les sondages menés chaque année depuis 1988 par des entreprises indépendantes, le dernier étant celui que Decima a effectué en octobre 1990, montrent que plus de 90 p. 100 des Canadiens des régions rurales sont satisfaits des services postaux qui leur sont offerts par l'entremise d'entreprises de leur localité.

Postes Canada est une entreprise et, à ce titre, elle se doit d'être rentable. Le programme de conversion lui assure une rentabilité tout en profitant à la clientèle, aux entreprises locales et à la société. Comme 90 p. 100 des clients interrogés se sont dits satisfaits des services offerts par les comptoirs postaux, le gouvernement appuie ce programme.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 h 24.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 mai 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ARMÉNIE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, hier, c'était le 73e anniversaire de l'indépendance de l'Arménie. Les Arméno-Canadiens nous ont beaucoup apporté. Même si les Arméno-Canadiens ont sauvegardé leur culture et leur langue, ils font preuve d'une très grande loyauté envers le Canada. Les Arméniens souhaitent être présents dans pratiquement tous les secteurs de la vie canadienne.

Le multiculturalisme signifie que nous sommes libres d'entretenir nos racines culturelles tout en jouant un rôle précieux dans la société canadienne. Les Arméno-Canadiens sont un exemple frappant de cet idéal mis en pratique.

On n'a pas réussi à anéantir le rêve du peuple arménien. Il poursuit sa lutte pour se faire reconnaître et pour accéder à l'indépendance.

J'incite le gouvernement à suivre l'exemple du gouvernement français et à reconnaître comme un génocide les atrocités commises contre le peuple arménien; il doit également aider ce peuple courageux, qui a connu de si grandes souffrances, à faire respecter ses droits.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA FOURRURE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, il est arrivé aujourd'hui dans la circonscription de Nipissing quelque chose qui va fracasser bien des stéréotypes, être un sujet de fierté pour notre collectivité et servir d'exemple à bien d'autres. En effet, c'est aujourd'hui que s'est ouverte à North Bay l'usine deMidici de tannage et de teinture des fourrures.

Il s'agit d'une entreprise en participation de la société milanaise deMidici et de la réserve indienne Nipissing. L'usine sera située dans un parc industriel sur la réserve elle-même et, lorsqu'elle fonctionnera à pleine capacité, elle emploiera une cinquantaine de personnes, dont une vaste majorité d'autochtones. La production de cette entreprise de catégorie mondiale sera presque entièrement exportée et attirera à North Bay une clientèle qui n'aurait pas autrement fait affaire au Canada.

En fait, il y a encore de l'espoir. Voici qu'une bande indienne s'est activement cherché un associé en vue de bien mettre à profit ses activités de trappage en développant des marchés d'exportation pour des produits manufacturés.

Pourquoi la société deMidici s'est-elle associée à la bande Nipissing? Parce que, comme elle le dit elle-même: «La réserve indienne Nipissing est une collectivité progressiste dotée d'une excellente éthique professionnelle.»

C'est exact. Pendant que le premier ministre est à des milliers de milles d'ici à prêcher à sa façon partisane la nécessité d'attirer les investisseurs et d'être concurrentiels, nous, en Ontario, nous efforçons de faire quelque chose pour sortir de la récession que son gouvernement a créée.

* * *

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU TRANSPORT «À L'EST DE»

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, la suppression du programme de subventions au transport «à l'est de» en 1989 a entraîné la fermeture du silo élévateur de Saint John et a compromis la rentabilité de celui de Halifax. Ces silos élévateurs comptent pour beaucoup dans la rentabilité des éleveurs des Maritimes. Ils sont essentiels à la livraison à prix compétitif des céréales fourragères aux Maritimes. La perte du silo de Halifax entraînerait aussi la fermeture de la Dover Flour Mills et priverait les céréaliculteurs du seul port de la côte est qui soit libre de glaces toute l'année.

Au cours des séances du comité sur le sujet, le gouvernement a convenu de faire une étude de l'avenir de ces silos. Son rapport concluait que la seule façon de rentabiliser les deux silos élévateurs à long terme était d'accroître la proportion des céréales destinées à l'exportation qui y transitent. Il concluait de plus que cela n'était possible qu'en créant un programme de péréquation des

frais de transport. C'est exactement en cela que consistait le programme de subventions au transport «à l'est de». Le gouvernement devrait s'engager publiquement à mettre sur pied un programme propre à assurer la rentabilité à long terme de ces deux silos élévateurs.

La question préoccupe l'A.P.T.C., l'Atlantic Farmers Council, la Dover Flour Mills et presque tous les autres groupes du secteur économique des Maritimes.

Il est plus que temps que le gouvernement y songe sérieusement et prenne les choses en main, car l'affaire est importante.

* * *

[*Français*]

LE PEUPLE ARMÉNIEN

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, le Canada jouit à l'étranger d'une réputation de tolérance et de liberté. Notre pays a été considérablement enrichi par l'apport de centaines de milliers d'immigrants arméniens qui ont trouvé refuge chez nous. Leur dévouement et leur loyauté inconditionnelle ont enrichi la mosaïque canadienne.

Hier était une journée mémorable pour nos compatriotes d'origine arménienne qui célébraient le 73e anniversaire de l'indépendance de l'Arménie.

Je joins ma voix à celle de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes pour saluer la lutte héroïque du peuple arménien qui veut recouvrer son indépendance perdue sous la dictature communiste. Les horribles événements subis par ce peuple vaillant et courageux ne doivent pas être oubliés.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le gouvernement nous dit qu'une nouvelle politique de défense sera présentée bientôt.

Le ministère de la Défense nationale fait actuellement un examen complet de la politique de défense du Canada et de la façon dont il dépense son budget annuel de 12,6 milliards de dollars. D'après ce que nous avons vu jusqu'ici, cet examen est injuste et irresponsable.

Le gouvernement a laissé se répandre les suppositions et les rumeurs au sujet des déménagements et des fermetures de bases possibles, et de notre retrait de l'OTAN. Les rumeurs se propagent sans que la population puisse faire connaître son avis.

Selon moi, cette attitude est injuste envers les Canadiens qui veulent un débat public en bonne et due forme au sujet des objectifs de notre politique de défense. C'est injuste envers les militaires qui ont si bien servi le Canada et envers les nombreux Canadiens dont le gagne-pain est lié de près ou de loin à la défense.

Les Canadiens veulent une force militaire qui réponde aux besoins de défense du Canada pour le prochain siècle. Encore mieux, ils veulent une politique de défense qui. . .

M. le Président: Le temps alloué à la députée est écoulé.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, selon un récent sondage Gallup, 63 p. 100 de tous les Canadiens et 65 p. 100 des personnes vivant au Québec estiment que la Loi sur les langues officielles est un échec.

Le professeur Robert Young, de l'Université Western Ontario, prétend que chaque province devrait avoir un droit de regard complet sur la langue, la culture et les communications parce que, selon lui, le bilinguisme n'a pas atténué l'idée d'indépendance au Québec et qu'il a provoqué un sentiment anti-Québec ailleurs au Canada.

Si, comme le premier ministre le dit, la Chambre des communes est la plus grande assemblée constituante qui existe, le moment est alors venu de discuter publiquement de cette question. Au moment d'en discuter, rappelons-nous toutefois les répercussions que les modifications aux droits linguistiques auront sur la minorité francophone hors-Québec et sur la minorité anglophone du Québec.

* * *

L'ENTOURLOUPETTE CANINE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, un mot de l'entourloupette canine. On mène une vraie vie de chien, à moins, bien sûr, d'être un chien qui travaille pour Revenu Canada, auquel cas on a droit au traitement princier.

Les Canadiens et les Canadiennes vont hurler de colère quand ils vont apprendre que le gouvernement a fait construire un chenil pour ces dix chiens pour la coquette somme de 375 000 $, c'est-à-dire 37 500 $ par occupant de cette piaule de luxe.

Les contribuables canadiens avaient pourtant prévenu le gouvernement de ne pas toucher à leur argent. Cela n'a pas empêché les conservateurs de continuer à gaspiller bêtement. Leur comportement n'est pas sans rappeler le conditionnement pavlovien.

Les animaux politiques d'en face errent dangereusement s'ils pensent que les Canadiens et les Canadiennes vont leur pardonner ce coup-là.

Cette fois, les conservateurs ont eu les yeux plus grands que la panse. La pâtée risque de leur laisser un goût amer dans la bouche. Les députés conservateurs feraient bien de prendre garde la prochaine fois qu'ils iront aux urnes.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, je désire souligner le dévouement de nombreux bénévoles et organismes de ma circonscription, tels l'Office des personnes handicapées du Québec, dont le siège social est situé à Drummondville, et l'Association des personnes handicapées de Drummondville.

Dans le cadre de cette Semaine, j'invite tous les Canadiens à prendre des mesures concrètes, tant à l'échelle nationale, régionale ou locale, pour éliminer les obstacles que rencontrent plus de 3 millions de personnes handicapées afin de faciliter leur accès dans les domaines de l'emploi, du logement, du transport, de l'éducation et des loisirs.

Monsieur le Président, à titre d'individu, d'organismes, de petites entreprises, de grandes sociétés et de gouvernements, profitons du thème de cette année «L'accès est un droit» pour prendre conscience de ce que nous pouvons faire afin de rendre la vie communautaire accessible à toutes les personnes ayant un handicap.

* * *

[*Traduction*]

AMNISTIE INTERNATIONALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, hier soir, j'ai assisté à une réception qui commémorait le 30e anniversaire d'Amnistie internationale. J'y ai rencontré des gens résolus à faire en sorte que tout le monde jouisse des droits de la personne fondamentaux.

En tant que critique des droits de la personne pour l'opposition, je compte essentiellement sur Amnistie internationale pour me tenir informée.

Cette organisation, bien que non-partisane, a fourni une aide et des renseignements précieux à tous les parlementaires qui veulent faire respecter les droits de la personne.

Je pense à un incident récent où j'ai collaboré avec Amnistie.

• (1410)

Deux Jamaïquains devaient être exécutés, contrairement aux articles 14 et 7 de la Convention internationale sur les droits civils et politiques. J'ai fait appel au ministre au nom d'Amnistie pour qu'il intervienne en faveur de ces prisonniers et à la suite de son intervention, l'exécution de ces deux hommes a été suspendue.

Les 45 000 Canadiens qui collaborent bénévolement avec Amnistie doivent tirer une grande satisfaction de leur travail.

Au nom de mes collègues de la Chambre, je voudrais rendre hommage aux 45 000 Canadiens qui s'efforcent généreusement d'assurer la dignité fondamentale de la personne à tous les peuples du monde.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTEURS AÉRIENS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, un rapport soumis à l'Office national des transports du Canada a conclu que l'inconstance des politiques des grands transporteurs aériens en matière de services aux personnes handicapés peut constituer un obstacle indu à leurs déplacements.

L'Office a ordonné aux transporteurs aériens de se prononcer sur cette conclusion dans les trente jours et de commenter la mesure qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

Si cette mesure est approuvée par l'Office, elle se traduira par l'imposition de normes pour le transport de personnes handicapées à bord d'aéronefs de trente sièges ou plus. Ces normes entreraient en vigueur le 1er août 1991.

Monsieur le Président, cette conclusion a été rendue dans un rapport préliminaire présenté par deux enquêteurs mandatés par l'Office en octobre 1990. Cette enquête vise à étudier les politiques des transporteurs aériens concernant le transport des personnes handicapées.

[*Traduction*]

LES BUDGETS DES PROVINCES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, à entendre le premier ministre, on croirait que le monde entier s'inquiète du déficit budgétaire de 9,7 milliards de dollars que le gouvernement de Bob Rae compte accumuler.

Pourquoi en faire un incident international? Notre premier ministre a-t-il la même réaction quand un premier ministre conservateur accuse un déficit? Pas d'après les événements des dernières années. En 1986, quand la Saskatchewan, dirigé par Grant Devine, s'est retrouvé avec un déficit de 1,2 milliard de dollars, après avoir toujours équilibré ses budgets sous le régime néo-démocrate, nous n'avons entendu aucun commentaire de la part du premier ministre ou du ministre des Finances. Ces messieurs n'ont pas réprimandé non plus le premier ministre albertain, Don Getty, au sujet du déficit de plus de 4 milliards de dollars qu'il a accumulé en 1987.

En Ontario, le déficit prévu ne représentera que 3,4 p. 100 du produit intérieur brut, tandis qu'en Saskatchewan, le déficit était deux fois plus élevé, à 7 p. 100 de son PIB, et que, en Alberta, il constituait 6,9 p. 100 du PIB de la province. Le premier ministre et le vice-premier ministre sont en train de se montrer bêtes et mesquins et de se couvrir de ridicule. Le pays se porterait beaucoup mieux sans eux.

* * *

LE FESTIVAL DU FLEUVE FRASER

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le Festival annuel du fleuve Fraser se tiendra en fin de semaine dans le Parc régional de l'île Deas, dans ma circonscription de Delta.

Il sera l'hôte d'un invité très spécial en la personne du ministre de l'Environnement.

Cet événement est organisé grâce à la coopération des gouvernements fédéral et provincial, de même que des entreprises et des groupes écologistes.

Le mélange de commanditaires se reflète dans les activités qui célèbrent tous les aspects du fleuve Fraser. Le festival offre aux familles une occasion spéciale d'apprendre davantage comment les humains et la faune utilisent le fleuve Fraser et son estuaire grâce à un éventail de montages d'information et de spectacles.

C'est un événement très populaire dans le sud de la province. Près de 10 000 personnes y ont participé l'an dernier, et les organisateurs espèrent en attirer encore davantage cette année.

Je profite donc de l'occasion pour leur souhaiter tout le succès possible pour l'édition de 1991 du Festival du fleuve Fraser.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la sclérose en plaques est la maladie la plus commune du système nerveux central; elle frappe généralement les jeunes adultes dans la fleur de l'âge.

Puisque le mois de mai a été désigné mois de la sclérose en plaques par la Société canadienne de la sclérose en plaques, prenons un instant pour nous rappeler ceux et celles qui sont atteints de cette maladie et les personnes qui s'en occupent.

J'encourage mes collègues et tous les Canadiens à appuyer la campagne de levée de fonds, symbolisée par l'oeillet, et de sensibilisation et je profite de cette occasion pour signaler le travail accompli par les nombreux bénévoles de cette société.

La Société canadienne de la sclérose en plaques, qui compte 160 sections locales partout au Canada, cherche sans relâche à trouver la cause de cette maladie terrible et le remède qui permettra de la guérir.

Au nom du gouvernement fédéral, je tiens à exprimer la reconnaissance de tous les Canadiens aux membres et aux bénévoles de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient d'annoncer la création d'un supposé nouveau ministère du Développement régional du Québec. Pourtant, il a immédiatement ajouté: Il n'y aura aucune nouvelle initiative, aucun nouveau programme, aucun argent ne sera attribué à ce programme. Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire pourquoi nous avons droit à tout ce branle-bas? Est-ce que le gouvernement veut rire des Québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre de la Santé sera à la Chambre un peu plus tard pour répondre à cette question de façon plus détaillée. Pour l'instant, je peux dire que nous avons l'intention de

concentrer notre attention sur les problèmes de développement régional qui existent au Québec, particulièrement sur les besoins en matière d'adaptation et de restructuration.

Le ministre de la Santé jouera un rôle de premier plan et travaillera en étroite collaboration avec le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis content de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient d'arriver à la Chambre. Je voudrais lui faire remarquer que lorsqu'il était lui-même ministre de l'Industrie, c'est lui qui a conduit, par son manque d'initiative, l'économie québécoise dans la situation tragique dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle. Au Québec, il y a plus de 12 p. 100 de chômeurs, plus de 400 000 personnes se cherchent des emplois et n'en trouvent pas. Dans la seule région de Montréal, il y a 213 000 personnes qui sont sans emploi. À tous les jours, on voit des fermetures d'usines, des mises à pied à Air Canada, VIA Rail, au Canadien Pacifique, à la Pratt & Whitney, à la General Motors et à la Canadair. Est-ce que le ministre n'a tout simplement pas l'obligation de se lever de son siège et de dire: «Lorsque j'étais ministre de l'Industrie, j'ai manqué mon coup et je vais le manquer encore une fois»?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, quand le chef de l'opposition tente de faire des leçons dans le domaine économique, les Québécois n'ont qu'à se rappeler quand il était ministre des Finances, et on se console très rapidement.

Monsieur le Président, ce que *Le Devoir* rapporte ce matin est simplement une mesure administrative qui permet au ministre responsable du Développement économique au Québec d'avoir une structure pour référer à la gestion. Et pour pouvoir souligner de façon encore merveilleuse les contradictions du chef de l'opposition, d'un côté, il nous dit: «On devrait s'occuper de l'économie du Québec». Mais d'un autre côté, quand on donne une structure pour le faire, monsieur le Président, il est contre. Je ne sais pas quelle sera sa position demain. En ce qui me concerne, depuis des décennies, le gouvernement fédéral intervient par des ententes fédérales-provinciales sur le Développement régional au Québec. Ce que j'ai assumé comme ministre de l'Industrie à l'époque, je vais l'assumer au moment où une structure sera donnée, au niveau du Développement économique régional au Québec.

Monsieur le Président, je pense que ces choses-là, les Québécois les comprennent très facilement et le chef de l'opposition devrait comprendre, normalement.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense que, somme toute, la structure annoncée par le ministre n'est qu'un château de cartes. Je voudrais seulement lui poser une question technique seulement. Avant de faire ce grand exercice de relations publiques, a-t-il consulté le gouvernement du Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, quand le gouvernement du Canada—et j'espère que mon collègue va être d'accord avec ça—définit ses structures administratives, je serais fort surpris qu'il l'a fait quand il était ministre au gouvernement. Nous devons consulter les provinces sur la façon de structurer les obligations gouvernementales fédérales. Je répète, monsieur le Président, ce que j'ai dit tantôt. Cela n'a rien à voir. Encore une fois, monsieur le Président, le gouvernement du Canada définit ses structures administratives et il le fait de façon efficace, quelque chose dont le Parti libéral n'est pas habitué.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre, qui vient de donner un bel exemple pourquoi on a des problèmes avec l'unité nationale au pays. Avec l'annonce de l'Agence de développement, le ministre est en train de faire au Québec ce que son gouvernement a fait dans les Maritimes avec ACOA. C'est un écran de fumée pour masquer un sabrage de fonds dans le transport, la recherche et le développement, les paiements de transfert. Pour l'Atlantique, c'est une perte nette de 3,4 milliards de dollars. Ma question est la suivante: Le ministre peut-il s'engager qu'à partir d'aujourd'hui il n'y aura aucune baisse des fonds pour l'ensemble du développement économique du Québec? Peut-il nous assurer qu'il n'est pas en train de leurrer le Québec comme son gouvernement a leurré les provinces atlantiques?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, d'abord je dirai au député de LaSalle—Émard qu'il n'est absolument pas question d'une agence. Je ne sais pas où il a pris cela, probablement dans *Le Devoir*, mais la journaliste a été assez prudente pour donner les deux options. Deuxièmement, monsieur le Président, je m'étonne toujours que le Parti libéral, qui devrait applaudir à l'initiative de l'Agence de l'Atlantique, semble vouloir refuser la même opportunité au Québec. Pourquoi ce qui est bon dans

l'Atlantique et dans l'Ouest ne serait-il pas bon pour le Québec, monsieur le Président?

• (1420)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le problème, c'est que ce n'était pas bon pour les provinces Maritimes et ce n'était pas bon pour l'Ouest, ni pour tout autre endroit.

C'est de la poudre aux yeux, monsieur le Président! Le Québec est la mecque des entrepreneurs; ils ont besoin de politiques avisées pour prospérer. Le vrai obstacle, monsieur le Président, c'est que ce gouvernement crée du camouflage au lieu de régler les vrais problèmes économiques du pays.

Ma question est celle-ci, monsieur le Président: À quoi sert tout cela si le ministre et son gouvernement continuent à maintenir le dollar à 86c., des taux d'intérêt aberrants et une absence totale de politiques d'ajustement dans le cadre du libre-échange continental?

Monsieur le Président, ce n'est pas une poubelle de patronage bleu dont on a besoin, ce sont des politiques avisées. Quand allez-vous nous les donner?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très heureux de savoir que, pour le Parti libéral, ce n'était pas bon de confier au Canada atlantique la direction de sa propre agence de promotion économique. Je suis fort content de l'apprendre.

[*Français*]

Et je veux dire au député de LaSalle—Émard, monsieur le Président, que justement, en assumant, dans une structure administrative particulière, la gestion du développement économique régional au Québec, on va permettre de donner aux problèmes québécois des réponses québécoises. Qu'est-ce que vous avez contre cela?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre concernant la question de l'établissement d'une agence ou d'un ministère pour le gouvernement du Québec, pour le Québec, pour le développement régional.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministère ou l'agence va avoir plus d'argent? Non. Est-ce que le ministre, concernant le développement régional, va avoir un processus de consultation avec le gouvernement du Québec, le peuple du Québec, et est-ce que le gouvernement a l'intention de créer un comité pour discuter de l'administration de ces fonds, des subventions pour le développement régional au sein du Québec, avec les Québécois et les Québécoises?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, premièrement, je pense que le gouvernement actuel ne considère pas nécessairement que de donner une structure administrative oblige le gouvernement immédiatement à ajouter des fonds nouveaux.

Mais je m'étonne toujours que ce parti d'opposition ne soit pas au courant que le gouvernement du Canada opère, au Québec comme dans d'autres régions, mais particulièrement au Québec, à travers des ententes fédérales-provinciales signées par le premier ministre du Québec, en 1988. Alors, nous ne respectons, agence, ministère ou autre qu'en tant que structure acceptée déjà par le gouvernement du Québec dans laquelle les sommes dépensées sont en référence à des ententes signées avec le gouvernement du Québec, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Le taux de chômage est élevé dans toutes les régions du pays, tout comme au Québec. Statistique Canada rapportait aujourd'hui que le nombre de Canadiens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage atteint maintenant 1,2 million, ce qui représente une hausse considérable. Ce nombre n'inclut même pas les assistés sociaux et les autres personnes qui n'ont pas de travail à cause des politiques du gouvernement.

À la lumière de ces statistiques et à la lumière des remarques faites par un porte-parole de la Banque de Nouvelle-Écosse, qui aurait dit que les politiques du gouvernement fédéral contribueront à prolonger le ralentissement économique, je veux poser une question au vice-premier ministre.

Nous avons vu à quel point le gouvernement peut agir rapidement et efficacement pour limiter les dégâts lorsque le premier ministre fait des remarques au Japon au sujet de certaines provinces du Canada. Le gouvernement sera-t-il aussi rapide et efficace pour limiter les dégâts dans notre pays en redonnant des emplois aux Canadiens et en réglant une fois pour toutes le problème du chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait que nous avions prédit ce ralentissement dès 1989. Nous savions qu'il fallait maîtriser les énormes pressions inflationnistes qui existaient à ce moment-là.

Nous voulions le faire pour éviter le genre de récession profonde que nous avons connue en 1981–1982, récession qui avait fait monter le taux d'inflation à 13 et 13,5 p. 100, et les taux d'intérêt, à 22 ou 23 p. 100.

Ce qui est encourageant, c'est que nous avons élaboré un plan de relance fondé sur la réduction des taux d'intérêt, plan qui nous aidera dans notre lutte contre l'inflation. Les taux d'intérêt ont baissé de 5 p. 100 au cours de la dernière année. L'emploi est à la hausse. La confiance des consommateurs, des investisseurs et des entreprises est meilleure. Les mises en chantier augmentent, de même que les ventes de maisons. Statistique Canada croit que la récession a atteint son plus bas niveau.

Il y a des signes positifs qui nous montrent que l'économie reprend son élan. Il est important que la relance nous assure une croissance économique durable et des prix stables, et c'est ce que nous voulons tous.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les données publiées aujourd'hui par Statistique Canada montrent clairement que le nombre des prestataires d'assurance–chômage est sensiblement plus élevé qu'au cours des mois de février et de mars. Par conséquent, je ne vois pas comment le ministre peut dire qu'un net revirement de situation est en train de se produire.

Quels nouveaux programmes le gouvernement entend–il mettre sur pied afin de remédier au grave problème du chômage au pays?

Je vous donne un exemple. Hier, les Travailleurs unis de l'automobile et la société Chrysler ont conclu une entente originale qui favorise les investissements et la création d'emplois. Cette initiative constitue un message clair aux investisseurs étrangers et canadiens qu'il est possible de créer des emplois au Canada.

Ma question s'adresse au vice–premier ministre. Le gouvernement transmettra–t–il ce message positif, tant au Canada qu'à l'étranger, et encouragera–t–il d'autres entreprises à prendre le même genre d'initiative, afin de favoriser la création d'emplois au pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le chef du Nouveau Parti démocratique de poser une question très constructive.

En effet, nous devrions tous nous réjouir de l'entente qui a été conclue entre Chrysler et le Syndicat canadien des travailleurs unis de l'automobile. C'est précisément le genre de collaboration qui est nécessaire pour devenir plus compétitif et productif et favoriser l'adaptation et la restructuration de l'industrie.

Cette question n'intéresse pas uniquement le gouvernement. Elle concerne tous les Canadiens. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie poursuit actuellement une mission en ce sens. Il présentera un document de travail portant sur toutes les questions liées à la compétitivité de l'industrie canadienne, tant au pays qu'à l'étranger. Je remercie la députée de son appui. Je pense que ce genre de collaboration et de solidarité nous permettront de remédier à ce problème.

Quant à son observation au sujet des statistiques pour les mois de février et de mars, je rappelle à la députée que les données d'avril font état d'une certaine amélioration. Je pense que les chiffres auxquels ma collègue a fait allusion appartiennent au passé.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le ministre des Pêches a déclaré lundi que la crise du port de Halifax était imputable à une capacité excessive de transport maritime dans l'Atlantique–Nord et non à l'inaction du gouvernement.

Le ministre des Transports conviendrait–il que c'est la capacité excessive des Américains et leurs tarifs–marchandises plus concurrentiels qui privent Halifax de sa clientèle? S'engagera–t–il à rétablir immédiatement les subventions aux ports de l'Atlantique?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je comprends fort bien les inquiétudes de la députée au sujet du port de Halifax. Elle peut avoir la certitude que nous ferons tout en notre pouvoir pour que ce port achemine sa part des marchandises expédiées en provenance et à destination du Canada. En fait, la ministre d'État aux Transports, qui doit être à Halifax aujourd'hui et demain, a été priée de rencontrer les autorités portuaires, afin de discuter de l'aide que le Canada pourrait apporter. Par le passé, les autorités de ce port ont toujours cherché de nouveaux moyens pour faire en sorte que le port tourne à pleine capacité.

• (1430)

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, si effectivement le gouvernement utilise tous ses pouvoirs pour aider le port de Halifax, ce sera plus rassurant que des discours creux.

Si toutes les régions du Canada sont importantes aux yeux du gouvernement, comment se fait-il qu'il ne soit pas intervenu pour donner au port de Halifax l'aide nécessaire pour qu'il puisse livrer concurrence à armes égales? Les belles paroles ne suffisent pas. Il faut des mesures concrètes et tout de suite. J'attends la réponse du ministre.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'avais pas l'honneur de siéger à la Chambre à l'époque, mais on me dit que, au cours d'une autre session, le gouvernement a proposé des mesures législatives dont c'était justement l'objectif. Celui qui a élevé les plus vives protestations était un député des provinces de l'Atlantique.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports et porte sur la crise que connaît le port de Halifax en raison des politiques du CN.

Le CN est une société d'État. L'alinéa 3(1)*d*) de la Loi sur les transports nationaux dit que ceux-ci sont «reconnus comme un facteur primordial du développement économique régional».

Ma question est la suivante: Comment les tarifs imposés par le CN, qui a le monopole, peuvent-ils contribuer au développement économique régional quand on sait que ce sont eux qui ont provoqué la disparition de plus de 400 emplois et la perte d'un montant supérieur à 24 millions de dollars au port de Halifax la semaine dernière? Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire en quoi cela est conforme à l'esprit de la Loi sur les transports nationaux?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, une personne qui connaît sans doute les transports maritimes et le port de Halifax mieux que le député a dit hier qu'un porte-parole des autorités de ce port, qui est membre du conseil d'administration du port, a déclaré que même la suppression pure et simple des tarifs ferroviaires n'aurait pas empêché ces deux entreprises d'opter pour un retrait du port de Halifax.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre avouera-t-il que la vraie raison, c'est que le gouvernement a refusé d'agir et qu'il a laissé cette crise s'envenimer pour forcer la Nouvelle-Écosse à trouver un montant supérieur à quatre millions de dollars par année, afin de financer la location de nouveaux wagons conteneurs par le CN, à défaut de quoi elle risquait de faire perdre des milliers d'emplois et des millions de dollars de revenus à l'économie de la province, qui a déjà beaucoup souffert des politiques économiques du gouvernement? Est-ce cela la vraie raison de votre inaction?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député veut savoir la vraie raison du départ de ces entreprises, c'est la surcapacité en saison haute. Cela n'a rien à voir avec les tarifs ferroviaires.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Elle a trait à l'ouverture au public du processus de négociations constitutionnelles.

Le ministre peut-il nous donner plus de détails sur l'idée qu'il a lancée hier, lorsqu'il a parlé d'associer un groupe autochtone au comité constitutionnel l'automne prochain? Quels pouvoirs aura ce groupe et qui en choisira les membres? Peut-il préciser cette idée?

Deuxièmement, peut-il dire à la Chambre s'il envisage d'associer de la même manière au processus de réforme de la Constitution d'autres groupes de citoyens s'occupant de questions importantes.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je pense que nous reconnaissons tous que la situation des autochtones du Canada ne se compare à celle d'aucun autre groupe de Canadiens.

Cela étant dit, je n'exclus pas la possibilité d'associer de la même manière d'autres groupes d'intérêt au comité. Le gouvernement étudie encore cette idée.

Je serai heureux de discuter de toute la question avec d'autres députés. De telles discussions seraient peut-être plus utiles après le dépôt du rapport du Comité Beaudoin-Edwards, mais je suis prêt à amorcer ces discussions avant la parution de ce rapport.

Je veux m'assurer que ce seront la Chambre des communes et le Sénat qui auront le pouvoir de prendre les décisions finales, tout en reconnaissant que certains groupes de Canadiens méritent d'être plus que de simples témoins et doivent avoir la possibilité d'exposer clairement leur point de vue et d'échanger avec les membres du comité.

Ce sont là les objectifs que nous visons. Je désire combiner les meilleurs éléments du système parlementaire aux meilleurs éléments de démarches plus populaires et j'aurai besoin, pour cela, de toute l'aide que tous les députés pourront m'apporter.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les-Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Étant donné la réponse qu'il vient de donner à mon collègue qui est, comme moi, membre du Comité Beaudoin-Edwards—lequel travaille très fort cette semaine puisqu'il siège jusqu'à dix heures tous les soirs pour rédiger son rapport—je me demande si le ministre accepterait de venir témoigner devant le comité, afin de garantir que son rapport sera un outil utile comme nous l'espérons tous.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, si les membres du comité jugent qu'il serait utile que j'aille les rencontrer, je serais heureux de le faire.

* * *

WINNIPEG

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Pendant plusieurs mois, les habitants de Winnipeg ont attendu un plan fédéral de relance et de revitalisation de l'économie de leur ville. Au lieu du plan attendu, nous avons été témoins de la fin du programme de restauration du centre-ville. Le taux de chômage a doublé. Plusieurs milliers de familles autochtones vivent dans une pauvreté abjecte et le gouvernement fédéral tarde toujours à agir.

Quand les habitants de Winnipeg entendront-ils parler du plan fédéral visant à sauver des emplois dans leur ville?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le gouvernement fédéral s'est attaqué à ce problème sur plusieurs fronts.

Le plus important est de juguler l'inflation. Nous y travaillons. Il importe également de réduire le déficit, et nous agissons en ce sens.

Ces mesures ont pour effet de réduire les taux d'intérêt et, conséquemment, de relancer les investissements, les ventes de maisons et les mises en chantier. Voilà le genre de macropolitique nécessaire à la relance de l'économie.

Dans le secteur agricole—et nous reconnaissons que Winnipeg est évidemment une ville très importante pour le secteur de l'agriculture—nous avons mis de l'avant une nouvelle politique qui assurera un filet de sécurité aux producteurs, ce qui aura, en retour, un effet très bénéfique pour l'économie de l'ensemble du Manitoba et des collectivités rurales au Canada.

Nous constatons que les effets des changements politiques fondamentaux que nous avons apportés commencent à se faire sentir. Nous prévoyons toujours une croissance soutenue en 1982, mais l'économie devrait retrouver son dynamisme dès la deuxième moitié de cette année.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, la seule chose qu'a réussi à faire le gouvernement est de réduire l'économie de la ville. Il n'a pas du tout appliqué sa macropolitique.

Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre au sujet d'un projet précis.

Winnipeg est prête à transformer son Centre des congrès en complexe, à défaut d'autres mesures qui donneraient du tonus à l'industrie du tourisme. Il y a 20 ans, le gouvernement libéral était prêt à contribuer au lancement de ce projet.

Nous attendons toujours des nouvelles du gouvernement actuel. En fait, le gouvernement a refusé de participer financièrement au projet du Centre des congrès.

Quand le gouvernement fera-t-il connaître ses projets concernant le Centre des congrès?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Présidet, je pourrais peut-être venir en aide au député

Il sait sans doute qu'un certain nombre d'entre nous ont tenu des rencontres au sujet de Centre des congrès de Winnipeg. Je trouve intéressant qu'il ait mentionné dans sa question que les libéraux étaient là pour donner leur appui au projet. Pourtant, aucune somme d'argent n'a été versée pour le Centre des congrès.

* * *

• (1440)

LES HANDICAPÉS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Ma question s'adresse au secrétaire d'État responsable des personnes handicapées, à l'occasion de cette Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Étant donné que des chiffres récents montrent qu'environ 60 p. 100. Des personnes handicapées sont maintenant sans emploi au Canada, le ministre pourrait-il nous préciser, à la suite des annonces qui ont été faites la semaine dernière, les nouvelles mesures que le gouvernement entend prendre dans l'immédiat pour remédier à la discrimination évidente dont sont victimes les personnes handicapées sur le marché du travail au Canada?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, mon vis-à-vis sait fort bien que le gouvernement se préoccupe du sort des personnes handicapées. Nous en avons parlé très précisément dans le discours du Trône.

Cette semaine est destinée à favoriser l'intégration de ces personnes. C'est la quatrième année que nous tenons une Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées et nous sommes en train d'élaborer un programme complet qui leur garantira un plus grand accès à l'emploi, au logement, aux transports, aux loisirs et à l'éducation. Ce sont les thèmes mis de l'avant cette semaine.

Nous annoncerons sous peu un programme exhaustif.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Les nouvelles initiatives du gouvernement viseront-elles, notamment, à faire comprendre aux employeurs les énormes ressources et talents qu'ils gaspillent en refusant d'intégrer les personnes handicapées sur le marché du travail?

Le ministre pourrait-il nous apporter des précisions sur les dispositions de ce programme complet qui permettront aux personnes handicapées d'avoir plus facilement accès aux lieux d'amusement, à la formation, au logement et à toutes ces autres choses que les autres Canadiens tiennent pour acquis et qui échappent, en majeure partie, à la plupart des personnes handicapées au Canada.

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): De façon générale, je peux répondre par l'affirmative. Pour la gouverne de la Chambre, je voudrais préciser qu'il y a, au Canada, 13,6 p. 100 de personnes handicapées. Ainsi, 3,3 millions de Canadiens souffrent d'un handicap physique ou mental. Il incombe au gouvernement de prendre des mesures pour donner à ces gens la possibilité d'avoir plus facilement accès à ce dont j'ai parlé tout à l'heure.

Ce programme se penchera là-dessus et prévoira notamment une plus grande collaboration avec les autres niveaux de gouvernement, ainsi que l'industrie. Ce sera là un élément essentiel du train de mesures que nous allons proposer.

* * *

L'EXTRADITION

Mme Dawn Black (New Westminster-Burnaby): Ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Un homme de la Colombie-Britannique contre lequel ont été porté 36 chefs d'accusation d'agression sexuelle envers des garçons et des filles était détenu aux Philippines, en attendant qu'on reçoive les documents d'extradition en provenance du Canada. Ces documents devaient arriver dans les 45 jours. Alors qu'il ne restait qu'une semaine, ils ont été envoyés par courrier de troisième classe; ils n'ont ainsi pas été reçus à temps et Martin Bakker a été relâché.

Personne, c'est-à-dire ni Interpol ni l'ambassade canadienne, ne sait où se trouve cet homme.

Je demande à la ministre les mesures qu'elle a prises pour s'assurer que ce genre d'incompétence grossière, aux conséquences si tragiques, ne se reproduise plus.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure général du Canada): Monsieur le Président, la députée m'intéresse vivement si elle sait que les documents se trouvent à bord d'un navire qui se dirige lentement vers Manille, car elle est alors la seule à savoir où se trouve ce colis. Personne d'autre ne le sait.

J'ai déjà mentionné que je trouvais cette situation navrante. Il y a eu erreur. Nous ne savons pas où. J'ai demandé à mon ministère de mener une enquête serrée pour trouver ce qui a pu se passer. J'ajouterais qu'à la suite de l'envoi du deuxième ensemble de documents aux Philippines, les procédures d'extradition pourront re-

prendre, et nous espérons arrêter cet individu et l'extrader pour qu'il subisse son procès au Canada.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis fort aise de savoir qu'on pourra l'extrader, si on peut le retrouver.

La ministre a-t-elle un plan pour le trouver, s'il est toujours aux Philippines, bien sûr? Comment fera-t-elle? Quels moyens peut-elle prendre pour le ramener au Canada pour lui faire subir son procès sous les chefs d'accusation d'agression sexuelle contre des enfants?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure général du Canada): Monsieur le Président, j'ai signalé que nous avons fermement l'intention de continuer la procédure d'extradition et à cette fin, nous pouvons compter sur l'entière coopération des autorités philippines.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts. Est-il vrai que le ministre québécois des Forêts a décidé, unilatéralement, de priver les producteurs forestiers de l'est du Québec d'une partie des semis nécessaires pour le reboisement privé de la forêt, sous prétexte qu'ils reçoivent des fonds fédéraux provenant du plan de l'est québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je ne peux ni confirmer ni infirmer aucun des reportages que nous avons entendus aux nouvelles pendant les quelques dernières heures. Je serais très déçu, compte tenu particulièrement des discussions très productives et très cordiales que j'ai eues avec le ministre des Forêts de la province de Québec, s'il a pris des mesures précipitamment, car cela rendra la vie plus difficile qu'elle ne l'est déjà pour les propriétaires de terres à bois privées, surtout à cette période-ci de la saison de plantation.

* * *

[*Français*]

LA JURIDICTION DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé dans le discours du Trône une invasion fédérale sans précédent dans le domaine de l'éducation et de la formation. Et en cette Chambre même, seuls les députés du Bloc québécois se sont levés pour dénoncer une telle ingérence. Mais, aujourd'hui même, il y quelques heures seulement, à l'Assemblée nationale du Québec, les députés libéraux et péquistes ont tous voté, à la quasi-unanimité, une motion pour dénoncer l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine sacré de l'éducation à compétence provinciale. Ma question est la suivante et elle s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Face à cette prise de position, et du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale du Québec, est-ce que le gouvernement va enfin retirer son projet et accepter de respecter, et la Constitution du Canada et la volonté politique, presque unanime, de l'Assemblée nationale du Québec?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'y a absolument aucune tentative, mais absolument aucune intention de la part du gouvernement fédéral de s'ingérer dans une juridiction provinciale comme l'éducation. D'ailleurs, si le député voulait être juste envers le discours du Trône, il se rappellera que le discours du Trône reconnaît pleinement et carrément la juridiction des provinces. Et si le député du Bloc québécois veut nier aux Canadiens, veut nier aux Québécois et aux Québécoises d'avoir un dialogue sur la nécessité pour le Canada de développer une culture du savoir, eh bien, je dis tout simplement que les Canadiens et les Canadiennes ont besoin de plus que de l'éducation dans des bâtisses de briques; ils ont besoin de développer une culture du savoir au pays. Et c'est ce qu'on veut faire nationalement, inviter à en discuter.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, les masques tombent. À l'instant où ce gouvernement promet au Québec de renouveler en profondeur le fédéralisme dans le sens des aspirations du Québec, c'est le moment qu'il choisit pour envahir, sans précédent, par une offensive inusitée, que jamais Pierre Elliott Trudeau lui-même n'aurait osé tenter, des champs tels la santé, l'éducation, le développement régional, monsieur le Président. Je pose la question au ministre du Québec, responsable du développement régional. Je demande à ce ministre, qui sait très bien que le gouvernement du Québec a toujours réclamé d'être le maître d'oeuvre de son développement régional, je lui demande, à lui qui s'est déjà vanté d'avoir voté oui au référendum de mai 1980, je lui demande de nous dire pourquoi

maintenant il veut imposer au Québec une structure qui est le symbole de l'arrogance et de l'ingérence fédérale?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député de Lac-Saint-Jean, lorsque j'ai pris charge l'an dernier du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, était membre du gouvernement au moment où j'ai également assumé à l'époque la responsabilité du développement régional. Or, il est surprenant qu'aujourd'hui il déchire ses habits pour tenter de nous faire accepter. . . Parce que je garde cette responsabilité, je demande. . . j'espère que le député de Lac-Saint-Jean n'a rien contre le fait qu'un député-ministre du Québec ait le droit d'intervenir pour aider le Québec à défendre son développement régional, monsieur le Président.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LES PERMISSIONS DE SORTIE ACCORDÉES AUX DÉTENUS

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne des permissions de sortie qui sont accordées à des détenus condamnés pour viol. En 1984, Larry Takahashi a été accusé d'avoir agressé sexuellement 138 femmes un peu partout au Canada, la plupart dans la région d'Edmonton. Il a été reconnu coupable de 16 de ces accusations et condamné à trois peines d'emprisonnement à perpétuité.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi on l'autorise maintenant à sortir grâce à une «permission de sortie récréative surveillée» à Agassiz, en Colombie-Britannique? Peut-il nous dire s'il révoquera cette permission, d'autant plus que la Commission des libérations conditionnelles a refusé à maintes reprises toutes formes de libération conditionnelle?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne suis évidemment pas au courant du cas dont parle le député. J'examinerai cette question et lui ferai rapport.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Ce n'est pas le premier cas à se produire. Il y a également eu celui de Daniel Gingras, en Alberta, et deux personnes sont mortes à cause de cela.

Le ministre examinera-t-il non seulement ce cas, mais également sa politique, qui permet de telles abominations? Sait-il que des femmes et des hommes s'inquiètent au sujet de la violence dans notre pays et du fait que les victimes n'obtiennent pas de faveurs, mais que les condamnés en reçoivent?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, hier soir, j'ai rencontré les agents des services correctionnels de tout le Canada. Je pense qu'il est juste de dire qu'il s'agit d'un groupe qui tente de réinsérer les délinquants dans la société. La plupart du temps, leurs succès ne sont jamais soulignés à la Chambre des communes. Mais, effectivement, certains cas échappent à notre vigilance et nous sont signalés.

Je souscris à une politique qui vise à réinsérer les délinquants dans la société. Je sais que lorsque des cas nous sont signalés de la manière dont le député l'a fait, ils ont l'air abusifs. Mais ce que nous voulons en substance, c'est la réinsertion des délinquants, et c'est là l'objectif de notre politique.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne la cession de l'aéroport international d'Edmonton aux autorités locales.

Le protocole d'entente qui a été signé par le vice-premier ministre, en 1989, était un bail avec option d'achat, à l'origine. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un bail conventionnel.

Voici ma question. Étant donné que les autorités locales ont l'intention de dépenser des dizaines de millions de dollars, pendant la durée du bail, pour améliorer l'infrastructure de l'aéroport, le ministre rétablira-t-il l'option d'achat dans l'entente?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je voudrais lui dire que les baux que le ministre des Transports et le gouvernement du Canada ont l'intention de signer avec les autorités aéroportuaires, dans divers endroits—nous discutons la possibilité de développer l'exploitation des aéroports—seront signés pour très longtemps. Les autorités aéroportuaires locales qui investiront dans les améliorations apportées aux aéroports auront amplement le temps d'amortir leur investissement. Par conséquent, nous n'avons pas l'intention, ac-

tuellement, de modifier notre politique de cession, et non pas de privatisation des aéroports.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé, le nouveau ministre de cette nouvelle structure.

Je voudrais demander au ministre pourquoi, après avoir annoncé qu'il n'y aurait pas de nouvel argent, qu'il n'y aurait pas de nouveaux programmes, que c'est seulement une nouvelle structure, pourquoi fait-il ainsi de la provocation alors qu'il sait très bien que dans ce domaine, tous les Québécois, tout le monde au Québec, tous les intervenants dans le domaine du développement, veulent qu'Ottawa se retire de ce domaine? Pourquoi cette provocation aujourd'hui?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai toujours beaucoup d'admiration pour les conversions et les Québécois auraient été fort heureux si elle avait eu lieu 20 ans plus tôt.

Deuxièmement, monsieur le Président, je rappelle au député exactement la logique de la démarche. Quand j'ai pris la responsabilité du ministère, c'est-à-dire du développement économique régional au Québec, il est évident que cette responsabilité ne peut pas se faire sous la responsabilité du ministre de la Santé. La nécessité ou les besoins ou les priorités, à ce moment-là, que j'assume moi-même, cette responsabilité a fait que nous pensons nécessaire de se donner une structure qui va gérer, pour le moment, les mêmes contenus, qui va gérer les mêmes responsabilités mais qui va nous permettre d'intervenir efficacement dans le développement économique.

Et j'espère que ce n'est pas un député de Montréal qui va me dire de faire le contraire, monsieur le Président.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Au moment où l'on parle d'une nouvelle attribution de tâches entre Ottawa et les provinces, au moment où l'on parle de l'élimination de la duplication, de l'élimination de toute la paperasse administrative qui existe malheureusement actuellement dans le domaine du développement régional, au moment où tous les intervenants québécois devant la Commission Bélanger-Campeau ont unanimement dit à Ottawa de se retirer de ce domaine-là, je demande au ministre pourquoi vient-il avec ses gros sabots mettre son empreinte fédérale dans un domaine où les Québécois veulent qu'Ottawa se retire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne commenterai pas les dernières parties de la question de mon collègue, car cela serait très ironique et très mal pris par les Québécois. Je veux simplement dire ceci: Je serais d'accord avec mon collègue si les recommandations du Rapport Bélanger-Campeau ou quelque démarche constitutionnelle que ce soit s'appliquaient demain matin. Mais, en fait, ce que mon collègue demande c'est que si une entente se fait sur le renouvellement de la Constitution d'ici deux ans, que d'ici deux ans je ne travaille pas moi, ministre responsable du développement régional, pour permettre au Québec de développer l'économie du Québec. Non merci, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Au Canada, les constructeurs automobiles ont toujours été tenus de respecter un code de sécurité strict. Par suite de modifications apportées récemment à la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, les constructeurs automobiles américains bénéficient maintenant d'exemptions à l'égard de certaines exigences, voire même d'un statut spécial. Comme l'industrie canadienne n'a pas droit à ces avantages, il en résultera au Canada une perte d'emplois et deux séries de normes de sécurité.

Je demande au ministre s'il compte remédier sans tarder à cette situation incroyable, qui fait en sorte que les Américains peuvent vendre au Canada des produits que l'industrie canadienne n'a pas le droit de vendre, en imposant une même série de normes pour toute l'industrie.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ignore si les règlements ont été adoucis récemment, mais je reconnais le bien-fondé de la question de mon collègue et je me ferai un plaisir de l'étudier.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Les producteurs torontois du *Phantom of the Opera* étaient à la recherche d'un acteur pour occuper le premier rôle. Jugeant peut-être qu'aucun Canadien n'était assez qualifié, ils ont engagé Peter Karri. Or, il y avait un problème, car ce dernier n'était ni citoyen canadien, ni immigrant reçu, mais britannique. Alors, même si M. Karri vivait en Grande-Bretagne, en quelques jours à

peine, on a réussi comme par enchantement à étudier sa demande à Detroit, au Michigan.

Je voudrais bien que le ministre explique pourquoi la demande de M. Karri a été étudiée de façon accélérée alors que des milliers de gens attendent depuis des années que leur demande soit étudiée.

Une voix: Deux poids deux mesures.

Une voix: La même situation se produit pour les joueurs de hockey qui entrent au Canada.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il arrive parfois que des gens interviennent. Les députés le font souvent pour tenter d'accélérer l'entrée au Canada d'une personne. J'étudierai ce cas particulier et je ferai rapport au député.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. On a appris ce matin par *Le Devoir* que le gouvernement songe à établir un ministère ou une agence pour veiller sur le développement régional du Québec. C'est une question qui a été posée, mais on n'a pas eu de réponse. C'est une question à laquelle je veux avoir une réponse. Est-ce que le gouvernement a consulté avec le Québec, avec le ministre au Québec? Quand ont-ils consulté, avec qui et quelle est la réponse? Finalement, l'ancien ministre des Affaires extérieures a-t-il été consulté?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question tout à l'heure, mais pour le bénéfice de mon collègue, je vais répéter de nouveau ce que j'ai dit tantôt. Quelque gouvernement que ce soit au Canada, qu'il soit au niveau du fédéral ou des provinces, lorsqu'il définit une structure administrative ne consulte pas les autres gouvernements. La structure est définie par le gouvernement et deuxièmement, il est très évident que mon collègue n'a aucune opposition au fait que nous nous donnions les mécanismes pour servir le développement régional au Québec.

AFFAIRES COURANTES

• (1500)

[*Traduction*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret qui ont été faites par le gouvernement.

Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1), ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents pertinents, dont une liste est jointe.

* * *

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chuck Cook (North Vancouver): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier et dernier rapport du Comité permanent des privilèges et des élections portant sur la question de privilège soulevée par le député de Scarborough—Rouge River au sujet du septième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Le comité a entendu les diverses parties en cause, soit le solliciteur général de l'époque, le député de Scarborough—Rouge River et le Commissaire intérimaire à la protection de la vie privée.3 Le comité a aussi demandé l'opinion du bureau du légiste et conseiller parlementaire, et de trois experts.

Après examen approfondi, le comité recommande que la Chambre ordonne au solliciteur général de remettre au Comité de la justice, dans les 30 jours, les versions intégrales du rapport de M. Weir sur l'évasion de David Gingras et du rapport de la commission d'enquête sur ce criminel, en vertu de l'alinéa 8(2) *c*) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, de l'article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867, de l'article 4 de la Loi sur le Parlement du Canada et du paragraphe 108(1) du Règlement.

Permettez-moi d'ajouter brièvement que je félicite le député de Scarborough—Rouge River pour son travail détaillé et considérable sur la suprématie du Parlement, sujet qui est important pour chacun de nous. Bien que je siège en face de lui, je tiens à le féliciter.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre et j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Kindy: Monsieur le Président, il n'y a pas consentement unanime pour la présentation du rapport.

M. le Président: Je peux peut-être guider le député. Le consentement unanime n'est pas requis à cette étape. Le député pourrait peut-être étudier le Règlement et, ultérieurement, lorsque l'adoption du rapport sera proposée, il pourra alors décider de se prévaloir des droits qui lui sont conférés.

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) demande à présenter le projet de loi C-211, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (service communautaire temporaire).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (service communautaire temporaire).

Ce projet de loi a pour objet de permettre aux personnes qui font du service communautaire temporaire, en tant que jurés ou membres d'équipes d'urgence, de ne pas être considérées comme non admissibles à des prestations d'assurance-chômage, du seul fait de leur participation à une telle activité.

[*Traduction*]

Cette modification garantira que les personnes qui rendent temporairement des services à la communauté, tels les jurés et les travailleurs d'urgence, ne seront pas privées de leur droit aux prestations d'assurance-chômage parce qu'elles participent à ce genre d'activités.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

AUTORISATION DE DÉPOSER LE RAPPORT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que, suite à l'ordre adopté par la Chambre, le vendredi 17 mai 1991, concernant le Comité permanent de la santé, du bien-être, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, le comité soit autorisé à présenter son rapport au plus tard le vendredi 21 juin 1991.

(La motion est adoptée.)

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose que le troisième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, déposé à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le premier rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, déposé à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous n'avons pas encore eu le temps d'examiner le rapport. Je voudrais bien que le député nous laisse le temps d'y réfléchir avant de nous prononcer.

M. Lee: Très bien, monsieur le Président.

* * *

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai, encore une fois, le plaisir et le privilège de présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'électeurs de Kamloops, Clearwater, Logan Lake et Avola, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent du fait que le gouvernement ait décidé de réduire le financement de la GRC, car ils craignent que le taux de criminalité augmente et que l'efficacité de la protection policière en soit réduite. Ils demandent au Parlement de prier le gouvernement de revenir sur sa décision et d'accorder à la GRC les fonds voulus pour qu'elle puisse remplir son mandat et son rôle à titre de seule force policière visible et viable en Colombie-Britannique, et à continuer d'être un symbole visible et viable de l'unité canadienne.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition à la Chambre conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition concerne Radio-Canada et reflète l'inquiétude de nombreux habitants de Victoria à propos des compressions qu'a subies cette société. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à envisager de redonner à Radio-Canada un financement suffisant pour que cette société puisse remplir son mandat, à revoir ses priorités dans ce domaine et à étudier la question du service de Radio-Canada dans la ville de Victoria, capitale de la Colombie-Britannique.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter encore une autre pétition émanant de 150 habitants du nord-ouest de l'Ontario, de Schreiber à Thunder Bay, Kenora et Keewatin.

• (1510)

Tous ces pétitionnaires ont un point de vue commun. Ils appuient les services de transport-voyageurs ferroviaire. Malheureusement ils ont autre chose en commun: aucun d'entre eux n'y a accès maintenant.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer le plan des néo-démocrates visant à rétablir le service de VIA Rail supprimé le 15 janvier 1990, à conserver et, là où cela est nécessaire, à améliorer le service aux localités éloignées sur lequel comptent de nombreux Canadiens, à accorder un mandat législatif à VIA Rail et à fournir à cette société les ressources nécessaires pour qu'elle établisse un réseau de transport-voyageurs ferroviaire moderne de la même qualité que ceux du reste du monde occidental.

Bref, ils veulent remettre le Canada sur les rails.

L'IMPÔT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition signée essentiellement par des habitants de la région de Prince George, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'instaurer un régime fiscal équitable.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter une pétition que m'ont remis 132 habitants de Briercrest, en Saskatchewan, petite localité située dans le sud de ma circonscription.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la fermeture de leur bureau de poste ainsi que de la disparition en général des bureaux de poste partout au Canada rural. Ils savent que le bureau de poste fait partie intégrante de la vie au Canada rural. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de fermer ou de convertir les bureaux de

poste ruraux et de préserver les bureaux de poste à Briercrest et dans les autres localités rurales.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de la Colombie-Britannique.

La pétition déplore que le gouvernement fédéral s'apprête à réduire les services policiers ou à alourdir le fardeau fiscal des contribuables en exigeant des municipalités une participation financière accrue au coût de ces services.

Ces pétitionnaires de la Colombie-Britannique font valoir que le gouvernement fédéral fait preuve d'intransigeance dans ses négociations avec ses homologues provinciaux en soutenant qu'il réduira sa part de financement à compter du 31 mars 1991, ce qui fera augmenter les coûts pour les contribuables et les municipalités.

Ils pressent donc le gouvernement de songer à rétablir un financement adéquat pour permettre à la GRC de remplir son mandat et son rôle de seul corps de police visible pour les localités de la Colombie-Britannique, et de demeurer un symbole durable de l'unité canadienne.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Jesse Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, par mon entremise et en vertu de l'article 36 du Règlement, les signataires de la présente pétition veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que beaucoup de Canadiens estiment que le Canada devrait imiter de nombreux autres pays et honorer Marie Sklodowska Curie, une servante de l'humanité et une scientifique qui demeurera célèbre à jamais pour avoir découvert le radium.

Il existe une organisation au Canada qui se sert de son nom pour souligner sa contribution à l'humanité et aux Canadiens. Il serait très approprié que notre pays l'honore lui aussi. Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à demander qu'on émette un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de sa naissance, le 7 novembre 1992.

Je voudrais rappeler à la Chambre que nous célébrerons le 125e anniversaire de notre pays la même année.

Décision de la présidence

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RÉTABLISSEMENT DES PROJETS DE LOI—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Hier matin, on a invoqué le Règlement au sujet du premier article des initiatives ministérielles, qui concerne le rétablissement de certains projets de loi de la deuxième session. Hier après-midi, pour me rendre aux voeux des trois leaders à la Chambre, j'ai informé les députés de la décision de la présidence en m'engageant à préciser ultérieurement le contexte de cette décision. C'est ce que je voudrais maintenant faire brièvement.

[*Français*]

Je n'ai pas l'intention de répéter les arguments de la discussion présentés hier, mais je voudrais remercier les intervenants: l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est, l'honorable député de Kamloops, l'honorable député de Kingston et les Îles, l'honorable député d'Ottawa—Vanier, l'honorable député d'Annapolis Valley—Hants, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, l'honorable député de Nickel Belt et l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

[*Traduction*]

Avant d'aborder le texte même de la motion, il faut examiner deux notions, celle de la prorogation et de ses

effets, et celle du rétablissement des initiatives d'une session au cours de la session suivante.

La prorogation a pour conséquence certaine d'interrompre les travaux du Parlement et, peut-être aussi, de modifier son ordre du jour. Ses répercussions les plus notables portent sur le processus législatif.

[*Français*]

Selon la citation 167 de la Cinquième édition de Beauchesne:

> La prorogation a pour effet de mettre fin sur-le-champ à tous les travaux en cours jusqu'à nouvelle convocation des Chambres. Non seulement le Parlement ne siège-t-il plus, mais toutes les questions en souffrance sont abandonnées, en sorte qu'après une prorogation tous les projets de loi doivent être réintroduits, comme si la Chambre n'en avait jamais été saisie.

[*Traduction*]

Le texte de Bourinot qui se trouve aux pages 102 et 103 de la Quatrième édition le dit de manière encore plus explicite:

> L'effet légal de la prorogation est de mettre un terme à une session. En vertu de la prorogation, tous les projets de loi et autres travaux à caractère législatif, peu importe où ils en sont rendus, sont entièrement interrompus et leur étude doit être reprise depuis le début, pendant la session suivante, exactement comme si elle n'avait jamais débuté.

La prorogation donne donc au Parlement l'occasion de reprendre à neuf l'étude des initiatives de l'État.

Si les effets de la prorogation sont très clairs, il est arrivé à de nombreuses occasions que le gouvernement demande la permission à la Chambre de rétablir des mesures législatives dont l'étude avait débuté au cours de la session précédente. Cela a toujours été considéré comme une procédure extraordinaire. À deux occasions distinctes, le 22 juillet 1977 et le 22 mars 1982, la Chambre a modifié son Règlement pour permettre le rétablissement de projets. À ces occasions et dans d'autres cas, notamment plusieurs cas dans la troisième session, on a demandé le consentement unanime.

Dans la situation actuelle, la présidence se trouve en présence d'un cas non prévu, si je comprends bien les dispositions de l'article 1 du Règlement. Dans l'étude de ce rappel au Règlement, je me suis rappelé les propos tenus par l'un de mes prédécesseurs qui rendait une décision le 23 mars 1966:

> Ce n'est qu'en des circonstances exceptionnelles et lorsqu'il y a peu de doutes à ce sujet que le Président peut intervenir et, de son propre chef, changer la résolution proposée par un député.

J'ai longuement réfléchi à la décision éclairée qu'a rendue le Président Macnaughton le 15 juin 1964 et sur laquelle j'attire l'attention des députés. J'ai dû conclure, à regret, qu'il s'agit cette fois-ci de ces circonstances exceptionnelles dont parlait le Président Lamoureux.

La présidence ne peut trouver aucun précédent de rétablissement de projets au moyen d'une motion précédée d'un avis. Les députés voudront peut-être se reporter à une décision du 13 juin 1988 qui présente des points de comparaison utiles. Bien qu'il n'y ait aucun précédent, la présidence ne trouve rien dans les règles ou les pratiques de la Chambre qui empêche cette démarche. En conséquence, j'autorise l'étude de la motion.

Cependant, si cette façon d'aborder le rétablissement des projets de loi est acceptable, la forme de la motion pose des difficultés. Certains députés soutiennent que la motion doit être scindée pour qu'il y ait un débat et un vote distinct sur chaque article. La présidence estime que l'objet de la motion est le rétablissement de certains articles et non chacun des articles dont le rétablissement est proposé. Elle conclut donc qu'un seul débat donnera aux députés une occasion suffisante d'exprimer leur point de vue.

Néanmoins, l'effet de la motion est de rétablir plusieurs projets distincts, et les députés doivent avoir l'occasion de se prononcer sur chacun d'eux. En conséquence, il y aura un vote distinct sur chacun des projets à rétablir.

Le projet de loi C-73 soulève également des questions, car il a été rétabli avec le consentement unanime le 23 mai 1991, et la Chambre s'est déjà prononcée.

[*Français*]

La citation 424 de la Cinquième édition de Beauchesne cite:

> 4) Rien ne saurait empêcher l'Orateur de modifier une motion quant à sa forme. . .

Par conséquent, cette affaire ne sera pas mise aux voix.

[*Traduction*]

En somme, la motion nº 1 du gouvernement sera étudiée de la manière suivante: il y aura un seul débat et cinq votes portant sur le rétablissement des projets de loi C-26, C-58, C-78, C-82 et C-85. Il n'y aura pas de vote

sur le projet de loi C-73. Chacun des votes portera aussi, comme il convient, sur le paragraphe habilitant et les paragraphes finals de la motion.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION PORTANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (céréales)): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat sur la motion concernant le rétablissement de certains projets de loi présentés durant la deuxième session de la trente-quatrième législature, l'article 1 des initiatives ministérielles, et sur toute proposition d'amendements s'y rapportant ne soit plus ajourné.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 4)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
Darling
Della Noce
Dick
Domm
Edwards
Feltham
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
Jacques
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Vézina
Weiner
White
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—125

Andre
Bernier
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Duplessis
Epp
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mayer
McDermid
McKnight
Mitges
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Venne
Vien
Wenman
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Callbeck
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Funk
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Hovdebo
Jordan

Althouse
Arseneault
Baker
Bélair
Berger
Black
Breaugh
Butland
Campbell (South West Nova)
Clancy
Copps
Dingwall
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Heap
Hunter
Karpoff

Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	Maheu
Manley	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	Milliken
Nault	Nowlan
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Peterson
Phinney	Pickard
Prud'homme	Rideout
Riis	Rodriguez
Simmons	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Volpe
Walker	Wappel
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—90

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

À la fin du débat, le député d'Ottawa—Vanier disposait encore de dix minutes.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RÉTABLISSEMENT DE CERTAINS PROJETS DE LOI

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 28 mai, de la motion de M. Andre (p. 655).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je dois vous dire que nous sommes extrêmement déçus de la décision rendue sur la motion nº 1. Nous avions de sérieuses réserves sur la modalité de cette proposition, mais étant donné que nous ne voulons d'aucune façon en appeler de votre décision, nous acceptons. Nous acceptons, quelque peu—comment dirais-je—à regret que le gouvernement soit encore capable de passer outre à la démocratie parlementaire avec une mesure que nous considérons exceptionnelle, en ce sens qu'ils ont utilisé une motion pour présenter ou pour rétablir au dossier cinq projets de loi contestés et qui étaient absolument inacceptables pour nous au cours de la session précédente.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la prorogation, tout ce qu'il y avait à l'ordre du jour devait tomber. Mais maintenant que le gouvernement a présenté une motion rétablissant ces projets de loi, nous devons les débattre.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, depuis que j'ai commencé à formuler mes observations sur la motion maladroite du gouvernement qui vise à rétablir certains projets de loi, motion pour laquelle il n'a pas pu obtenir le consentement unanime, soit dit en passant, car ces mesures laissent beaucoup à désirer, un nouvel élément a été introduit dans le débat, celui de la clôture. Nos vis-à-vis se servent de leur majorité de façon tyrannique pour nous imposer leur volonté.

C'est loin d'être démocratique. C'est un abus de pouvoir de la majorité. Nos vis-à-vis sont assez nombreux pour imposer à la minorité un processus répréhensible, c'est le moins qu'on puisse dire.

Bien entendu, le gouvernement conservateur n'en est pas à son coup d'essai en ce qui concerne la clôture. Les médias n'y portent même plus attention. Nos vis-à-vis y ont recours et en abusent n'importe quand pour n'importe quelle raison.

Je tiens à faire remarquer qu'au cours des cinq dernières années, le gouvernement conservateur a eu recours à l'attribution de temps à 31 reprises pour limiter le débat, alors que les gouvernements libéraux qui l'ont précédé ne s'en sont servis qu'à 29 reprises en 19 ans. De décembre 1986 à décembre 1990, le gouvernement conservateur a appliqué la clôture 18 fois. Dans les 77 années qui ont précédé 1984, les divers gouvernements qui se sont succédé n'ont utilisé cette procédure que 19 fois.

Plus récemment, le gouvernement s'est servi de la clôture pour mettre un terme au débat sur les modifications de notre Règlement dont beaucoup réduisaient la marge de manoeuvre de l'opposition, limitaient le débat et nous empêchaient dans une large mesure de nous opposer aux initiatives du gouvernement.

• (1610)

Maintenant, les conservateurs veulent présenter à nouveau des projets de loi à l'étape où on les avait laissé tomber à l'époque comme s'ils brûlaient les doigts. Lorsque les conservateurs ont prorogé la Chambre, ils ont abandonné ces projets de loi. Ils savaient ce qu'ils faisaient alors et ils sont allés de l'avant quand même, car ils pouvaient s'appuyer sur leur majorité. Je le répète, ils s'en servent de façon tyrannique.

Il y avait de bonnes raisons pour abandonner ces projets de loi. Ils comportaient des lacunes, ils étaient controversés et bien des gens s'y opposaient. De toute évidence, ils ne constituaient pas une priorité pour le gouvernement puisque, je le répète, il les a laissés inscrits au *Feuilleton* non pas des semaines ni des mois, mais des années, dans certains cas. Pourquoi est-il si pressé de les adopter tout à coup? Pourquoi le gouvernement ne pouvait-il pas revenir sur les observations faites lors du débat sur ces projets de loi, remanier ces derniers et en présenter une version modifiée?

L'opposition officielle, ne l'oublions pas, a donné son feu vert au rétablissement de certains projets de loi à l'étape où ils étaient au moment où ils sont restés en plan. Nous l'avons fait à l'unanimité, suivant la coutume du Parlement qui consiste pour le gouvernement à aller voir l'opposition et à lui dire: «Ce projet de loi est mort au *Feuilleton* à la prorogation non pas parce que nous n'en voulions pas, mais en raison des circonstances. Acceptez-vous qu'il soit présenté de nouveau?» Et nous avons accepté. Le projet de loi C-73 en est un exemple. La semaine dernière, nos vis-à-vis sont venus nous voir et nous ont demandé notre consentement unanime. Nous le leur avons accordé, mais non dans le cas des cinq autres projets de loi à l'étude à ce moment-là.

Au lieu de profiter de l'occasion pour présenter des projets de loi améliorés, des projets de loi mieux conçus et plus humains, ils ne nous ont pas laissé de choix autre que celui de nous opposer à la motion nº 1, qui constitue une sorte de fourre-tout comprenant cinq projets de loi que le gouvernement veut rétablir.

L'un d'eux est le projet de loi C-26. Je vais les passer en revue l'un après l'autre, car je considère que c'est important.

Prenons le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine). Nous l'avons dit à la Chambre au cours du débat. Ce projet de loi sera désastreux pour l'économie de l'Est. Il fera sentir ses effets dans l'industrie des transports et le secteur de l'agriculture, et entraînera la perte d'emplois dans le sud-ouest de l'Ontario, ainsi que dans la région de l'Atlantique. Nous l'avons dit à la Chambre. L'ont-ils modifié? Non.

Voyons voir le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel. Dans ce cas-ci, nous avions la possibilité d'apporter des modifications des plus pertinentes au projet de loi. Nous étions d'accord là-dessus. Au lieu d'offrir de meilleures possibilités pour la réhabilitation de nos enfants, ce projet de loi s'en éloigne, ce qui n'est guère un progrès pour notre système judiciaire. C'est une dérobade.

Passons au projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Il est clair que le gouvernement veut faire adopter le projet de loi puisqu'il avait été promis par l'ancien ministre—qui est présent à la Chambre en ce moment et que je félicite pour ce qu'il a fait en faveur de l'environnement—malheureusement muté à un autre portefeuille.

Je me souviens que, lors du débat sur le projet de loi, j'ai dit, comme bien d'autres députés de l'opposition, qu'il pouvait être amélioré. Le gouvernement n'y a apporté aucune amélioration. Il a représenté le projet de loi sans améliorations et il se servira de sa majorité pour l'imposer de nouveau à la Chambre des communes. Le projet de loi C-78 est plein d'échappatoires. Il donne au gouvernement le pouvoir de décider si oui ou non une évaluation environnementale sera effectuée.

Rien ne garantit aux Canadiens que tous les projets sous la responsabilité du gouvernement fédéral subiront une évaluation environnementale. Une disposition du projet de loi donne au gouverneur en conseil le pouvoir de promulguer des règlements précisant quels projets feront l'objet d'une évaluation. Cependant, lorsque nous avons étudié le projet de loi au cours de la dernière session, aucun projet de règlement ne nous a été soumis, ce qui fait que nous ne savons pas si les règlements seront stricts ou lâches. Une telle disposition laisse le gouvernement à la merci des groupes de pression. Pouvons-nous espérer que les lobbyistes des groupes de protection de l'environnement auront plus de poids que les lobbyistes qui travailleront pour soustraire des projets aux évaluations environnementales?

C'est la clé de ce projet de loi. C'est ce que nous avons dit dans cette Chambre. Nous ont-ils écoutés là-bas? Le gouvernement a-t-il modifié le projet de loi? A-t-il rendu ce projet de loi un peu plus sensé? Absolument pas.

J'aimerais enfin parler du projet de loi C-85. Il concerne la privatisation de certains aéroports. Le gouvernement voulait permettre aux autorités municipales d'exercer un certain contrôle sur les aéroports.

Nous avons mentionné à la Chambre au cours du débat—je suis d'ailleurs celui qui a soulevé ce point—que la protection que nous voulons assurer concerne fondamentalement un aspect relativement restreint de ce projet de loi, à savoir la protection des langues officielles.

Nous craignons sérieusement que le principe du bilinguisme institutionnel se trouve compromis si les autorités locales assument la gestion des aéroports. C'est un point que nous tenions à soulever, car le gouvernement actuel affiche un certain manque d'orientation et a laissé échapper qu'il pourrait se débarrasser des langues officielles et en confier la responsabilité aux provinces ou à d'autres administrations. Le gouvernement brûle de s'en débarrasser. Nous avons indiqué que nous tâcherons de le convaincre de réexaminer ce projet de loi et de faire avec le projet de loi C-85 la même chose qu'avec Air Canada, c'est-à-dire assujettir ce groupe ou ces aéroports à l'ensemble des dispositions de la Loi sur les langues officielles.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi prévoit que les parties IV, VIII, IX et X de la Loi sur les langues officielles s'appliquent. Ces parties traitent des communications avec le public et de la prestation des services, des attributions et des obligations du Conseil du Trésor en matière

de langues officielles, du rôle du Commissaire aux langues officielles et du recours judiciaire.

Pourquoi le gouvernement n'exige-t-il pas l'application des Parties V, VI et VII? La Partie V fait de l'anglais et du français les langues de travail dans les institutions fédérales, ce qui veut dire que tout agent, employé ou employeur des institutions fédérales a le droit d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles au travail.

Selon la Partie VI, les Canadiens d'expression anglaise ou française ont des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales.

Dans la Partie VII, le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à promouvoir la pleine reconnaissance du français et de l'anglais au Canada.

Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement a décidé de ne pas appliquer ces parties de la Loi sur les langues officielles au projet de loi C-85.

Monsieur le Président, ai-je besoin de vous dire que cette Loi sur les langues officielles a été adoptée il y a trois ans, en juillet 1988, si je ne m'abuse. Nous sommes maintenant au printemps 1991 et nous n'avons toujours pas de règlement d'application.

C'est peut-être là le problème. Si c'est cela, le gouvernement a le pouvoir de faire quelque chose. Il a le nombre pour lui, pourquoi ne l'utilise-t-il pas pour s'imposer sur les questions importantes? Pourquoi n'utilise-t-il pas sa majorité pour faire des choses correctes au lieu de toujours essayer de faire ce qu'il veut, comme il veut? Nous prétendons qu'il fait des choses qui ne sont ni démocratiques ni parlementaires.

Nous nous opposons vigoureusement à la clôture au sujet de la motion nº 1. Nous voterons contre.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je devrais dire, je suppose, que je regrette de devoir prendre la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet de la motion dont la Chambre est présentement saisie et qu'elle est en train d'examiner.

Avant de présenter des observations sur l'essence de la motion, je voudrais rappeler les événements qui ont fait que nous en sommes là aujourd'hui.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'il n'est pas ici question de quelque vague notion ni des pratiques du Parlement, mais bien de la décision très grave qu'a prise le gouvernement actuel de nous faire adopter, bon gré mal gré, une motion lui permettant de rétablir à la Chambre et à ses comités des projets de loi qui, en toute justice, auraient dû être présentés à nouveau au cours de la présente législature, une fois que Chambre eût été prorogée, il y a peu de temps.

• (1620)

Revoyons ce dont il a été question jusqu'à maintenant. Comme l'a signalé le précédent intervenant, il s'agit de cinq projets de loi qui ont été présentés en avril 1989, avec le discours du Trône qui a marqué le début de la session ministérielle suivant le débat sur le libre-échange. Ces projets de loi ont été présentés et, selon la procédure habituelle, ont été lus à la Chambre. Les députés de ce côté-ci aussi bien que ceux d'en face, sans aucun doute, nourrissaient des inquiétudes au sujet de ces projets de loi et en ont fait part à la Chambre et aux comités.

Pour une raison ou pour une autre, le gouvernement ne les considérait pas suffisamment importants ou les jugeait trop contestés pour insister que le Parlement règle leur sort avant la prorogation de la Chambre.

Après la prorogation, la Chambre est revenue et a entendu un discours du Trône et, au lieu de solliciter le consentement unanime de la Chambre pour rétablir ces projets de loi, comme il l'a fait pour un projet de loi, voici que le gouvernement propose une motion visant essentiellement à revenir en arrière, afin de faire adopter ces projets de loi.

Depuis que cette motion a été présentée, des députés de ce côté-ci ont soulevé des questions sur sa nature et sur la procédure suivie par le gouvernement. J'ai entendu ce matin la brève décision concernant la démarche du gouvernement et je l'ai entendu lire à la Chambre cet après-midi. Je crois que le gouvernement impose de dures décisions à la présidence. Nous allons respecter les décisions, parce que nous y sommes tenus, mais je crois déceler dans la formulation de celle-ci que la présidence donne un sérieux et important avertissement au gouvernement sur ce genre de mesure.

J'ai relevé dans la décision deux ou trois citations donnant à entendre qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles et sans précédent. Ce sont les termes de la décision qui a permis de présenter cette motion à la Chambre. Que se passe-t-il ensuite, monsieur le Président? Tenez-vous bien, nous avons une motion de clôture proposée il y a peu de temps par le gouvernement, ce qui veut dire que ce soir, avec le vote sur cette motion

particulière, les cinq projets de loi dont nous sommes saisis seront réinsérés dans le processus.

En très peu de temps aujourd'hui, le gouvernement a pu, grâce à cette motion, abdiquer une grande part des responsabilités et des devoirs qu'il devrait assumer dans notre démocratie parlementaire. Du moins, on nous a fait croire qu'il devrait accepter les responsabilités qui vont de pair avec la présentation de projets de loi. Cette façon de faire rend l'examen de ces projets de loi désolante et difficile. Nous poursuivrons bien sûr le débat aux comités et à la Chambre, à mesure qu'ils franchiront les étapes normales.

Mais finalement, il n'y aurait pas une très grande différence entre cette démarche et le fait de présenter toute une série de projets de loi en un jour et, par une motion de clôture, les adopter tous en une journée. Pourquoi se préoccuper alors de débats parlementaires et faire examiner les projets de loi par des comités? Selon le gouvernement, il est même inutile de débattre d'aucun de ces projets de loi. Ce qui risque d'arriver avec ce gouvernement, c'est que nous en viendrons à siéger deux jours par année, au printemps et à l'automne. Je pense que ce geste remet en cause une grande partie des devoirs et responsabilités, non seulement du Parlement, mais du gouvernement de l'heure, pour ce qui est de voir à ce que, lorsque le gouvernement présente un projet de loi, que ce soit fait dans un délai raisonnable et au moment opportun, tout en respectant le Règlement que nous connaissons à la Chambre.

Comme vous le savez, le Règlement a sa raison d'être. Il assure aux députés qu'ils auront le temps de délibérer sur les divers projets de loi et motions présentés par le gouvernement. Il permet à la Chambre, par l'entremise de ses comités, d'entendre divers groupes ou particuliers désireux de faire connaître leurs préoccupations ou de partager leur expertise dans un certain domaine. En fait, en procédant ainsi, nous arrivons à de meilleures lois, car les gens d'un certain secteur, par exemple, ceux qui seront touchés par un projet de loi, ont l'occasion de faire valoir leurs points de vue. C'est cet apport public si important dans le processus législatif qui serait supprimé. Voilà pourquoi nous respectons certains de ces vieux principes. À mon avis, il n'y a rien de mal avec certaines pratiques de longue date au Parlement.

Nous nous rendons compte qu'il faut équilibrer les demandes et besoins d'un gouvernement moderne et les impératifs de temps—surtout le temps nécessaire aux parlementaires pour débattre et examiner les projets de loi. Il est souvent difficile de ménager cet équilibre. J'estime, toutefois, que ce cas particulier est un parfait exemple d'un gouvernement qui n'a pas saisi l'occasion d'essayer de trouver le juste milieu ou de faire l'équilibre entre un gouvernement moderne et les demandes, besoins et responsabilités du Parlement.

Quand on regarde ce que le gouvernement de l'heure a fait, je crois qu'on peut comprendre pourquoi un grand nombre de Canadiens craignent de plus en plus que le Parlement et le gouvernement ne tiennent pas compte de leurs préoccupations. Comment s'étonner que les gens commencent à se sentir ainsi quand ils entendent et voient ce que fait le gouvernement.

J'ose espérer qu'après les prochaines élections, lorsque les néo-démocrates formeront le nouveau gouvernement, on ne présentera plus à la Chambre ce genre de règlement ou de motion. C'est le genre de règle qui amène les gens à se poser de sérieuses questions sur notre forme de gouvernement.

De nombreux députés de cette chambre et probablement la plupart des Canadiens souhaiteraient voir à l'égard du Parlement la démarche et l'attitude qu'ont déjà adoptées des élus de tous les partis, mais plus particulièrement M. Stanley Knowles, parlementaire exceptionnel de notre parti qui, en son temps, a vraiment donné aux Canadiens l'occasion de constater ce qui se passait quand le Parlement fonctionnait comme il se devait.

J'ai bien peur qu'aujourd'hui, le gouvernement n'aide aucun des élus de cette chambre à essayer de défendre l'institution de la démocratie parlementaire à laquelle nous participons tous, qui constitue une tribune de discussion et que nous défendons.

Notre tâche est toutefois très difficile lorsque le gouvernement agit comme il le fait aujourd'hui. Il essaie d'accomplir, à l'issue d'un débat de deux jours ou en quelques heures, ce à quoi il aurait fallu consacrer un certain temps de telle sorte que la Chambre puisse débattre des projets de loi dont elle est saisie et les étudier convenablement. Depuis le début de la nouvelle session, les ministériels, et plus particulièrement les ministres du Cabinet, préconisent l'abandon du sectarisme politique pour résoudre les problèmes de notre pays. Se dissimuler derrière ces paroles et recourir à des motions et à la clôture comme le fait actuellement le gouvernement à la Chambre, voilà qui n'encourage absolument pas l'abandon du sectarisme politique et qui incite les députés de ce côté-ci de la Chambre à contester, à juste titre selon moi,

la présentation par le gouvernement d'une motion sur ces projets de loi, ainsi que l'imposition de la clôture.

• (1630)

Pour récapituler, voilà ce que je voulais expliquer de mon mieux: avec cette motion et en recourant à la clôture, le gouvernement est en train de faire adopter à toute vapeur à la Chambre des projets de loi qui auraient dû faire l'objet d'un débat et d'un examen sérieux. Il a fait fi de nombreuses traditions très importantes que le Parlement s'est données au fil des ans. Il accroît le ressentiment à l'égard de notre type de gouvernement et plus particulièrement des conservateurs actuellement au pouvoir. J'espère qu'ils sauront tirer une leçon de la présente session, faute de quoi les Canadiens leur en donneront une au moment de la prochaine campagne électorale.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie est très intéressante. Comme vous le savez, tout à la Chambre se fait par voie de motion. Pour que la Chambre fasse quelque chose, quelqu'un doit l'avoir proposé au moyen d'une motion.

Avec le temps, la Chambre a évolué en tant qu'institution grâce à un cadre de procédure qui existe pour une raison bien précise. J'imagine que c'est assez difficile à comprendre; les Canadiens se demandent en effet la raison d'être de certaines de nos traditions, notamment celle qui veut que le chef de l'opposition et le premier ministre siègent à deux longueurs d'épée l'un de l'autre. Étant donné l'époque à laquelle nous vivons, il est difficile de comprendre ce genre de chose, et on a encore plus de mal à comprendre pourquoi ceux et celles qui assistent aux débats depuis les tribunes ne sont toujours pas autorisés à prendre des notes.

Les traditions de la Chambre sont le produit de dizaines d'années d'évolution. La procédure qui nous intéresse porte sur la prorogation et la dissolution des chambres. Il en est ainsi parce que chaque législature doit avoir un commencement et une fin. Une législature prend fin à l'annonce d'élections générales. La Chambre s'ajourne, puis ensuite, a lieu la dissolution.

Le discours du Trône et le discours du budget sont les deux principaux piliers de la Chambre des communes et de tout corps législatif constitué selon le système parlementaire britannique. Ces deux discours existent pour une bonne raison. Le discours du Trône rappelle les députés à la Chambre pour leur dire la raison pour laquelle ils sont rappelés. En d'autres termes, il énonce les motifs législatifs qu'a le gouvernement de rappeler les députés.

On se demande alors ce qu'il advient du discours du Trône qui expose traditionnellement un programme législatif, et pourquoi on l'appelle ainsi, si le gouvernement au pouvoir en 1991 déclare en se servant de sa majorité: «Nous n'avons pas besoin d'un discours du Trône parce que nous allons utiliser notre majorité pour pouvoir réactiver des projets de loi qui ont été présentés à la Chambre l'année dernière, ou il y a deux ou trois ans.»

Le Président s'est prononcé. Je respecte sa décision. Je dirais respectueusement que, si quelqu'un a vraiment envie de condamner les procédures adoptées par la Chambre, alors il devrait en rendre responsable le gouvernement du jour.

Ce que le gouvernement a fait, c'est demander par cette motion, une motion historique, dont la Chambre est maintenant saisie, d'apporter aux règles de procédure le changement le plus révolutionnnaire peut-être jamais présenté à la Chambre dans notre histoire. Voilà ce que le gouvernement a dit: «Nous prendrons cinq projets de loi dont la Chambre était saisie pendant la dernière session», ce qui pourrait être il y a deux ans, «et nous voulons qu'ils soient maintenant présentés à la Chambre en troisième lecture ou à l'étape du comité. Nous voulons qu'ils soient rétablis dans la position où ils auraient été si la Chambre n'avait pas été dissoute». C'est la teneur de la motion. Autrement dit, on va rétablir cinq projets de loi en une seule motion et les mettre dans la position qu'ils auraient eue si la Chambre n'avait pas été dissoute, comme si rien ne s'était passé.

Qu'avons-nous? Regardons n'importe lequel de ces projets de loi. Il y a ici un projet de loi pour modifier la Loi sur les chemins de fer; un pour modifier la Loi sur les jeunes contrevenants; un pour modifier la Loi sur les sociétés d'État; un pour modifier le processus fédéral d'évaluation environnementale; un pour modifier l'Acte pour pourvoir à la nomination des gardiens de port de Québec et de Montréal; et enfin un projet de loi concernant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de régimes de pension ou de retraite et de relations de travail—c'est le projet de loi où les aéroports sont tranférés à une administration locale. Ce sera le cas de Montréal, de Dorval, de Vancouver, de Winnipeg et de quelques autres lorsque ce projet de loi sera adopté.

Nous avons six projets de loi. L'un d'eux est déjà adopté; aussi il n'en reste que cinq. Prenons par exemple le processus fédéral d'évaluation environnementale; n'hésitez pas, car il ne vaut pas grand-chose. C'est ici, à la Chambre des communes, avec son Règlement, ses mécanismes de freins et de contre-poids, que le gouvernement est responsable devant la population canadienne. Tous les députés qui y siègent interviennent, à l'étape de la deuxième lecture, pour parler du principe du projet de loi et le gouvernement leur donne des garanties. Le projet de loi est ensuite renvoyé à un comité. Tout à coup, les députés de ce côté-ci s'aperçoivent que le gouvernement n'est pas vraiment disposé à tenir ses promesses.

Supposons un instant que les députés déclareraient alors: «Nous allons bloquer l'adoption de ce projet de loi.» C'est une règle de procédure tout à fait légitime. Il n'y a plus tellement de règles que le simple député ou le député d'arrière-ban peut invoquer pour exercer des pressions. Les règles ont changé et l'obligation du gouvernement de rendre des comptes à la population s'est émoussée au fil des ans.

• (1640)

Ce qui fait qu'un ministre n'a plus besoin par exemple de savoir ce qui se passe dans son ministère. Pendant toutes ces années, le pouvoir du simple député a été tellement dilué que la Chambre des communes n'est plus qu'une institution axée sur un système de listes.

Donc, les députés chargés d'étudier les projets de loi ont le pouvoir de déclarer: «Nous n'adopterons pas cette mesure législative. Le gouvernement nous a leurrés. Prenez le cas de la loi sur l'environnement; le gouvernement n'est pas disposé à accepter certains amendements. Nous allons la bloquer.» Quand? «Jusqu'à la dissolution du Parlement.»

Vient un jour la dissolution, puis le gouvernement revient l'année suivante et rappelle à l'ordre du jour un projet de loi comme s'il avait franchi toutes les étapes et avait été renvoyé à un comité. Autrement dit, le gouvernement peut faire ce qu'il lui plaît. Il n'a pas à revenir à la case départ.

Nous nous sommes aperçus que nous avions une foule de projets de loi concernant l'environnement, notamment la qualité de l'eau, la qualité de l'air, les polluants, les pêches. Nous en avons donc à revendre des projets de loi visant à protéger l'environnement. Nous nous demandons alors si, aux termes de la mesure législative à l'étude, nous allons pouvoir régler le problème, disons, du biphényle polychoré utilisé dans les transformateurs fixés aux poteaux de téléphone. «Oh, non», nous répond le gouvernement.

Cette mesure réglera-t-elle le problème de la pulvérisation aérienne d'herbicides ou d'insecticides comme le fénitrothion, le Matacil ou d'autres substances toxiques sur une grande partie de nos régions sauvages? Les groupes intéressés découvrent que non, ce projet de loi ne réglera pas ce problème.

Ceux d'entre nous qui s'intéressent aux pêches ont demandé: «Ce projet de loi réglera-t-il le problème de la destruction complète de nos ressources halieutiques sur la côte est du Canada par des pays étrangers à qui le gouvernement du Canada donne des permis?» Évidemment, la réponse est non. Nous donnons encore des permis aux Russes, et nous en accordons encore au Japon, à Cuba, au Danemark, à la Pologne et à l'Allemagne, aux neuf pays qui envoient d'énormes chalutiers-usines dans nos eaux, détruisant notre environnement, détruisant nos ressources halieutiques. Tout cela parce que le gouvernement du Canada a décrété que les lignes directrices relatives aux pêches dans notre pays doivent venir du ministère des Affaires extérieures.

J'ai découvert l'autre jour que la France n'a même pas encore payé les droits relatifs aux permis qui lui ont été délivrés en 1987. J'ai appris que le Cabinet fédéral s'est réuni il y a deux ans et a adopté un décret réduisant de 450 000 $ la dette de la France, qui a promis de payer les 355 000 $ restants. Elle le fait, en plusieurs versements. Elle a fait trois versements il y a deux ans. Cette année, le gouvernement fédéral a reçu un chèque le 27 mars, mais la France doit encore une partie des droits relatifs à ses permis de pêche pour 1987.

L'Union soviétique n'a pas encore payé les 997 000 $ de droits de l'an passé. Et le pêcheur canadien ne peut pas obtenir son permis avant d'avoir payé les droits. Nous avons des hommes et des femmes aujourd'hui qui regardent au large et voient neuf pays étrangers pêcher à 12 milles de leur côte, alors qu'eux ne peuvent même pas obtenir de permis. Pourquoi? Pour protéger nos ressources.

Nous regardons cette mesure législative et nous disons: ««Nous n'allons pas permettre l'adoption de ce projet de loi parce qu'il ne règle pas des problèmes comme la présence de biphényles polychlorés dans les transformateurs, la pulvérisation de fénitrothion dans nos forêts, et la destruction de nos ressources halieutiques par neuf pays étrangers qui reçoivent des permis du gouvernement

du Canada, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures.

Nous avons fait cela il y a deux ans et l'an dernier. Nous savons maintenant ce que le gouvernement voulait faire. Il souhaitait faire adopter une mesure qui n'avait pas vraiment beaucoup de poids. À titre d'exemple seulement, le gouvernement du Canada peut dire: «Nous allons rétablir, par un vote majoritaire, un projet de loi qui a été présenté il y a deux ans et qui a été étudié à diverses étapes, et nous allons maintenant le dater de 1991 comme si on avait repris en 1991 toutes les étapes de l'étude qui avaient eu lieu il y a deux ans.»

Cette décision du gouvernement du Canada porte un dur coup au principe de l'adoption des mesures législatives et de la responsabilité du gouvernement envers les Canadiens. On peut poser aujourd'hui une question légitime: Pourquoi avons-nous un discours du Trône? Le discours du Trône vise à énoncer le programme législatif. Pourquoi existe-t-il des mécanismes pour protéger les Canadiens contre les mauvais projets de loi? Mais tout le système s'effondre maintenant parce que le gouvernement, s'appuyant sur sa majorité, peut décréter le rétablissement d'un projet de loi de l'année dernière, ou d'il y a deux ans, ou six ans, ou 20 ans ou 50 ans. Or, voyez-vous, les règles de procédure remontant à Erskine May ont toujours traité de la dissolution et de la prorogation dans le même paragraphe. Voici comment les choses se présentent: tout ce qui est inscrit au *Feuilleton* y expire.

Il n'y a qu'une exception à cela, en cas de consentement unanime—et cela remonte à plusieurs années à ce moment-là, après avoir procédé à des audiences sur un projet de loi, tous les intéressés à la Chambre des communes s'accordaient pour dire: «puisque tout le monde en souhaite vraiment l'adoption parce qu'il est bon pour le pays, il est souhaitable de le rétablir à l'étape où on l'avait laissé auparavant. C'est légitime dans ce cas-là. C'est une utilisation légitime du vote de la majorité à la Chambre des communes.

La Chambre des communes peut faire tout ce qu'elle veut avec le vote de la majorité. La motion à l'étude, portant sur cinq projets de loi, ne représente pas une utilisation légitime du pouvoir de la majorité à la Chambre des communes, et cela porte un autre coup à la mission qu'a la Chambre des communes de faire rendre des comptes au gouvernement au nom des Canadiens.

• (1650)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour m'opposer à la motion visant à rétablir une série de projets de loi absurdes et inappropriés quant à leur fond et à leur forme.

Je suis particulièrement heureux de m'exprimer après mon collègue, qui est l'un des meilleurs orateurs non seulement à la Chambre, mais dans le pays tout entier. Je suis convaincu que tous les Canadiens—et certainement tous les habitants de Terre-Neuve—sont d'accord avec ses propos au sujet de ce projet de loi et de cette mesure législative particulière.

Je vais me servir du projet de loi C-78, afin d'expliquer pourquoi cette motion ne devrait pas être adoptée, pourquoi ces projets de loi ne devraient pas être rétablis, et pourquoi ceux-ci devraient mourir au *Feuilleton*, comme ce serait le cas en vertu du processus législatif approprié, si le gouvernement comprenait le sens de la démocratie.

[*Français*]

Il me fait plaisir d'intervenir sur la motion demandant le rétablissement du projet de loi C-78 sur l'évaluation environnementale. Le principe même de l'évaluation environnementale est au coeur de la nouvelle perception que nous avons de l'écosystème global qui ne renferme pas de ressources infinies.

Le Rapport Brundtland traite des évaluations environnementales comme un élément vital dans la recherche du développement durable. J'appuie sans réserve le principe d'une loi sur l'évaluation environnementale pour le Canada.

Cependant, monsieur le Président, le projet de loi C-78 est si déficient qu'il va en fait affaiblir les normes actuelles d'évaluation environnementales.

Comme le disait si bien Steven Hazel du *Canadian Arctic Committee* et là je cite: «Avec la Loi C-78, le Canada possède des lignes directrices en matière environnementale qui ont force de loi et une loi C-78 qui n'aurait que la force des lignes directrices.»

Monsieur le Président, il a malheureusement raison et c'est pour cela que je m'oppose à son retour en comité.

[*Traduction*]

Le projet de loi C–78, cette mesure législative tout à fait incomplète et qui correspond à l'idée que se fait le gouvernement de la façon dont une société moderne doit s'occuper de l'environnement, a été étudié pendant cinq mois en comité.

Des mémoires ont été présentés par des environnementalistes, des industriels, des organismes juridiques, des groupes d'autochtones, bref par pratiquement tous les groupes au sein de la société canadienne. Or, tous les témoins entendus étaient opposés à ce projet de loi.

Ces témoins ont été choisis par nous, mais aussi par le gouvernement, pour assurer la défense de son projet de loi. Pourtant, la lecture de cette mesure législative et son examen ont fait dire à tous les intéressés que le gouvernement n'avait aucune idée de la façon dont une société moderne doit s'occuper de l'air que nous respirons et de l'eau que nous buvons.

Pour certains, le projet de loi était trop vague et incomplet, tandis que pour d'autres il menaçait l'intégrité même de notre écosystème.

Un grand nombre d'intervenants ont proposé des amendements très intéressants qui ont fait l'objet de discussions poussées. En effet, nous avons rencontré l'ancien ministre pour examiner les suggestions faites. Le gouvernement nous a dit à plusieurs reprises qu'il allait présenter des amendements.

Il nous a dit que le projet de loi serait complet. Il nous a fait toutes sortes de promesses selon lesquelles les communiqués de presse qu'il publiait correspondraient un jour à la réalité et que le projet de loi serait modifié.

Le gouvernement a systématiquement manqué à ses engagements. Les amendements promis n'ont jamais été apportés, et des rumeurs ont circulé, selon lesquelles il y avait des dissensions et des querelles au sein du Cabinet.

Malheureusement, le ministre de l'Environnement de ce gouvernement n'a pas beaucoup de poids face aux ministres de premier plan tels que les ministres de la Santé, de l'Énergie, et du Commerce extérieur, qui ont dit à maintes reprises que le gouvernement conservateur ne se préoccupait nullement de l'environnement.

Nous nous retrouvons donc avec un projet de loi mort au *Feuilleton*, mais que le gouvernement, dans sa suprême arrogance et son manque total de compréhension, veut maintenant rétablir, même si cette mesure a été rejetée à l'unanimité par les Canadiens.

S'il y a un gouvernement qui n'a pas conscience de la réalité, c'est bien celui–ci. Et s'il y a un gouvernement qui le prouve, c'est bien celui–ci avec le projet de loi C–78.

Au départ, ce projet de loi repose sur une hypothèse tout à fait fausse. Lorsque le rapport Brundtland a été présenté dans le monde entier, il y a quelques années, la notion de développement durable est devenue, en fait, le principe fondamental d'évaluation environnementale. L'expression, que les enfants de l'élémentaire en première, deuxième et troisième années apprennent dans toutes les écoles du Canada, ne figure pas une seule fois dans le projet de loi, comme si le gouvernement avait peur de l'utiliser. S'il y a une chose qui montre que nos vis–à–vis ont des idées retardataires sur la question, c'est bien cela.

Tous les pays modernes comprennent qu'on ne peut avoir une économie saine dans un environnement malsain. À l'heure actuelle, aucun pays moderne ne considère que l'environnement et l'économie s'excluent. Tous les gouvernements, à part celui–ci, comprennent que l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et le sol que nous cultivons ne sont pas des biens gratuits et qu'en les épuisant, comme nous le faisons, nous détruisons non seulement notre environnement, mais également notre économie.

Si vous vous demandez ce qui explique l'augmentation des coûts des services de santé, voyez l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons. Si vous croyez que notre déficit économique est énorme et en ignorez la cause, je vous demande simplement de penser au déficit environnemental que nous sommes sur le point de laisser à nos enfants.

De nos jours, les pays les plus prospères, comme l'Allemagne, sont ceux qui comprennent la nécessité d'intégrer totalement l'économie et l'environnement. Le Japon n'est pas nécessairement reconnu pour se préoccuper beaucoup d'environnement, mais il n'en a pas moins réduit ses déchets de 42 p. 100 et ses coûts énergétiques de 30 p. 100. C'est maintenant un des pays à l'avant–garde en ce qui concerne les économies d'énergie.

Ce sont là des objectifs environnementaux. Pourtant, le gouvernement préfère se complaire dans une idéologie des années 1850 selon laquelle nous pouvons continuer à produire sans nous préoccuper des déchets, ainsi que gaspiller nos ressources, comme si cela n'avait aucune importance.

Le développement durable est essentiel au Canada, car notre économie dépend énormément des ressources naturelles. Le développement durable doit être la pierre angulaire de toute législation moderne. Il est donc logi-

que que le gouvernement ou tout autre gouvernement bâtisse sa législation environnementale autour de cette notion.

Le projet de loi C-78 présente également d'autres lacunes. En effet, au lieu d'élargir la portée de l'évaluation environnementale, il l'a réduite au point où ceux d'entre nous, au Canada, qui voudraient que tous les projets ayant des répercussions sur notre vie fassent l'objet d'une évaluation de ce genre sont confrontés à une situation intolérable dont je vais vous parler. Le gouvernement peut, en fait, accorder toutes les exemptions qu'il veut, comme on a pu s'en rendre compte dans le cas des projets Kemano, Rafferty et Point Aconi.

L'évaluation n'est pas obligatoire. En d'autres termes, le gouvernement peut décider de traiter ses amis d'une façon et ses ennemis d'une autre.

• (1700)

À part les États-Unis, aucun pays n'a adopté de projet de loi sur l'environnement qui accorde autant de discrétion, qui soit dépourvu de normes objectives d'évaluation, qui ne permette pas de planifier et qui n'impose aucun délai d'évaluation.

Les représentants du monde des affaires, qui ont comparu devant nous, ont tiré exactement les mêmes conclusions que les environnementalistes que nous avons entendus. Pour eux, le projet de loi est inacceptable. Ils ont également déclaré qu'il leur était impossible. . .

Une voix: Je suis tout à fait d'accord avec le député.

M. Martin (LaSalle—Émard): Le député d'en face se lève et déclare, au nom de tous les députés de ce côté de la Chambre, que j'ai raison.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je ne saisis pas l'interjection. Les députés d'en face souscrivent sans équivoque à mes propos. Félicitations! Je félicite les députés d'en face. Pour une fois dans votre vie, vous comprenez tout le mal que vous faites au Canada.

Mon Dieu, c'est un grand jour pour le Canada. Enfin, pour la première fois depuis que je siège à la Chambre, une parole intelligente a été prononcée de ce côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je ne comprends pas que d'autres députés se joignent à nous et se mettent à rire. Je suppose que pour eux la question de l'environnement est une farce. Non, je vous en prie, restez.

La procédure d'évaluation environnementale au Canada ne doit pas pouvoir faire place à la manipulation politique. Nous devons nous doter de règles claires que les gens puissent comprendre. Les environnementalistes doivent connaître les règles qui leur permettent de donner suite à leurs objections ou, évidemment, aux changements qu'ils proposent. Les gens du monde des affaires doivent pouvoir planifier et organiser leurs activités de financement et ils doivent être informés. Pourtant, ce n'est pas en ce sens qu'agit le gouvernement.

Jour après jour, le gouvernement nous fait des déclarations vides sur la façon dont il va relancer l'économie. Il se tourne ensuite vers le milieu des affaires pour lui dire: «Nous n'allons pas vous donner de projet de loi qui vous permettrait de planifier. Nous ne vous donnerons pas de projet de loi qui vous permettrait d'assurer le financement de vos activités ou de créer des emplois. Nous ne vous donnerons pas de projet de loi qui vous rendrait concurrentiels à l'échelle mondiale. Attendez-vous plutôt à un méli-mélo de déclarations politiques visant essentiellement à récompenser nos amis et à éliminer nos ennemis». Ce n'est pas ainsi qu'on gère un pays moderne.

Et puis, il y a aussi toute cette armée d'écologistes, tous ces gens de l'Atlantique au Pacifique et des États-Unis au Grand Nord, qui, chaque jour, contre une rémunération minime, se consacrent entièrement à la protection de la planète. Lorsqu'ils demandent une aide financière à titre d'intervenants, ils le font parce qu'ils veulent être en mesure de se présenter aux différentes tribunes, de vraiment livrer bataille aux grandes machines gouvernementales et aux grandes entreprises, de présenter des objections intelligentes et réfléchies et de montrer comment les projets peuvent être modifiés. Le gouvernement leur répond-il qu'il va les aider? Non. Leur dit-il qu'il leur donnera les moyens de tenir tête à leurs opposants? Non, pas du tout. Il leur dit plutôt: «Notre pays appartient aux riches et aux grandes sociétés. Ne nous importunez plus, vous, les petits intervenants, vous, les écologistes.» Le projet de loi ne prévoit aucune aide financière pour ces intervenants. C'est absolument honteux.

Dans un État moderne, la démocratie repose avant tout sur la capacité des tierces parties à participer à part entière au processus d'enquête. Ce n'est pas la Chambre qui possède tous les pouvoirs et connaissances, ce sont les habitants des milliers de collectivités du Canada qui ont une connaissance approfondie des divers dossiers. Il faut cependant qu'on leur fournisse une aide financière. C'est la façon de fonctionner dans un État moderne. Le fait que le gouvernement refuse de le faire montre une fois de plus que les gens d'en face adoptent une attitude tout simplement digne des pires périodes du XVI[e] siècle.

Lorsque nous prendrons le pouvoir, dans deux ans, je peux vous garantir qu'aucun député ne se demandera si l'eau qu'il boit est sans danger.

Monsieur le Président, vous me demandez de m'asseoir, et je vais certainement me rendre à votre demande, mais laissez-moi simplement déclarer que le projet de loi C-78 comporte d'énormes lacunes. Le rejet de ce projet de loi ne laisserait pas de vide législatif. Le projet de loi C-78 est même plus faible que les lignes directrices actuelles qui ont été renforcées par les tribunaux depuis leur entrée en vigueur.

Selon moi, si nous devons choisir entre le projet de loi C-78 et rien du tout, il nous faut opter pour la seconde solution et garder les lignes directrices qui ont été adoptées par un gouvernement libéral.

[*Français*]

En conclusion, monsieur le Président, le gouvernement devrait admettre ce qui est reconnu par nous tous, que cette loi causera plus de problèmes qu'elle ne va en régler. Ce projet de loi devrait retourner immédiatement sur les planches à dessin. Le principe d'évaluation environnementale est si important qu'il serait dommageable de continuer à étudier une loi mal ficelée.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui, mais je dois dire que je commence à en avoir assez de parler de la clôture et de ses effets, ainsi que de la manière dont le gouvernement fait fi des précédents et des pratiques de la Chambre.

Une voix: Il redéfinit la démocratie.

M. Milliken: Il redéfinit la démocratie, comme dit le député. Le gouvernement veut imposer une nouvelle définition de la démocratie aux Canadiens. J'estime qu'il est grand temps que nous mettions au jour l'imposture que représentent la motion et la clôture, deux mesures qui forment, à mon avis, l'un des pires affronts faits à la Chambre depuis de nombreuses années.

Je veux parler des convenances. Selon moi, la motion est contraire à toutes les pratiques suivies à la Chambre depuis 124 ans. C'est un sérieux manquement à toutes les convenances de la Chambre des communes. Le Président a déclaré que la motion était recevable et je respecte cette décision, mais je n'en pense pas moins qu'il est immoral de la part du gouvernement de présenter cette motion et d'imposer la clôture pour limiter le débat.

En agissant ainsi, le gouvernement, que ce soit bien clair, court-circuite le processus législatif pour l'examen de cinq projets de loi. En ce qui concerne l'un de ces projets de loi, il agit d'une manière tout à fait sans précédent—et toute cette affaire est franchement inouie—en déclarant que le projet de loi a été adopté par cette chambre. En d'autres mots, ce soir, lorsqu'on votera sur cette motion, un projet de loi sera réputé avoir été adopté par la Chambre; or il n'a jamais été présenté, ni débattu à quelque étape que ce soit au cours de cette session de la présente législature.

À mon avis, cela est répréhensible, extrêmement répréhensible et représente une violation grossière des principes constitutionnels qui régissent la Chambre depuis la Confédération. C'est en fait contraire à une tradition parlementaire britannique vieille de 900 ans. Cela ne s'est jamais vu. Cette façon d'agir est répréhensible et le gouvernement le sait.

C'est pourquoi il n'y a pas un seul ministre présent dans cette Chambre. Ils ont tellement honte de ce qu'ils sont en train de faire qu'ils sont tous allés se réfugier dans l'antichambre ou dans leurs bureaux. J'estime qu'ils ont l'obligation d'être présents et d'écouter ce débat. Ils devraient avoir honte de leurs agissements. Je vois que tout le monde s'est sauvé.

Je tiens à remercier les trois députés de l'autre côté qui sont ici pour écouter le débat. Je considère leur participation formidable. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député est ici depuis six ans maintenant. . .

M. Milliken: Non. Deux ans et demi. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Deux ans et demi. On a plutôt l'impression que cela fait six ans. Je tiens simplement à ce que le député sache, car je ne crois pas devoir le lui apprendre, étant donné qu'il connaît bien les procédures de la Chambre des communes, qu'il ne faut pas parler des présences et des absences à la Chambre. Ceux que le député ne voient pas ici sont dehors en train de le regarder à la télévision ou de s'occuper de leurs électeurs. J'invite le député à poursuivre ce débat très intéressant. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Milliken: Monsieur le Président, en terminant, j'ai pris soin de mentionner la présence des trois députés à la Chambre. Je mentionnais les présents et non les 160 autres qui sont absents, mais cela n'a pas d'importance.

J'en viens aux arguments qu'a fait valoir le secrétaire parlementaire hier, au cours de la discussion de forme sur la recevabilité de cette motion. Je considère ses arguments très choquants et je me propose de montrer qu'ils sont trompeurs pour la population canadienne.

• (1710)

Tout d'abord, je rappelle ses paroles, qui paraissent à la page 651 du hansard d'hier et qui sont les suivantes:

> En fait il existe des précédents. Il existe des précédents sur le rétablissement des travaux de la Chambre. Nous discutons aujourd'hui d'un processus différent, mais les précédents sont très clairs.

Or, il n'existe aucun précédent où une motion de ce genre a été débattue à la Chambre. Un tel rétablissement ne s'est jamais produit au Parlement canadien. Je suis remonté jusqu'en 1938—le secrétaire parlementaire a été invité à préciser son précédent. Pour ma part, je n'ai trouvé aucun précédent où une motion en vue de rétablir un projet de loi ait été débattue à la Chambre. Dans les cas où une motion de ce genre a été présentée à la Chambre, elle a été adoptée par consentement unanime. Il n'y a jamais eu de débat. On n'a jamais proposé une motion ou une mise aux voix. On n'a jamais eu recours à la clôture dans le cas d'une motion semblable. Chaque fois, on a utilisé la procédure très particulière consistant à obtenir le consentement unanime de tous les députés avant de rétablir un projet de loi.

Le consentement unanime est une pratique très originale et très inhabituelle. Même si on y recourt fréquemment, il n'en reste pas moins très singulier. Il est très spécial en ce qu'il permet à la Chambre de faire pratiquement tout ce qu'il lui est possible de faire.

Dans le passé, il a été utilisé pour dispenser le gouvernement de devoir franchir toutes les étapes d'un projet de loi. La Chambre indique alors que les députés conviennent que le projet de loi a franchi les étapes jusqu'à un certain point et que c'est à partir de ce point que les députés vont en discuter.

Elle dit au gouvernement: «Vous n'avez pas besoin de débattre ce projet de loi à toutes les étapes.» Elle court-circuite le processus législatif normal, mais cela a toujours été fait par consentement unanime. Pourtant, le secrétaire parlementaire a dit ici qu'il y avait des précédents. Nous lui avons demandé de nous en citer un. Il n'en a cité aucun. Il n'y a pas de précédent. C'est contraire à la pratique.

Le député de Kamloops, dans un exposé très habile, a montré que même selon le *Précis de procédure* de la Chambre, une excellente publication à laquelle le personnel de la Chambre a travaillé pendant des années, la pratique a toujours été, depuis 124 ans, d'exiger le consentement unanime pour le rétablissement des projets de loi.

Pourtant, aujourd'hui, nous sommes témoins d'une violation flagrante de cette pratique. Ce n'est pas un projet de loi que le gouvernement propose aujourd'hui. C'est cinq projets de loi. Il en a déjà eu deux par consentement unanime depuis le début de cette session, le 13 mai. Deux projets de loi ont été rétablis par consentement unanime.

L'étape de la deuxième lecture a été sautée dans les deux cas. Je pense qu'on a aussi sauté l'étape du rapport dans un cas. Je n'y vois pas d'objection. Nous étions d'accord là-dessus. Tous les députés étaient d'accord. Chacun d'entre eux a permis que les projets de loi se rendent jusqu'à cette étape, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Le gouvernement propose maintenant cinq projets de loi de cette façon. Non seulement il veut rétablir ces cinq projets de loi à ces étapes, mais il a aussi l'intention d'imposer la clôture parce qu'il ne veut pas permettre une discussion sur le fond de la motion proposant leur rétablissement. C'est un aspect particulièrement scandaleux de la procédure actuelle.

Le deuxième point qu'il a soulevé figurait au bas de la page 651. Il prétendait qu'il y avait des précédents pour une autre question. Voici ce qu'il a dit:

> Monsieur le Président, il suffit, à mon sens, de se reporter aux précédents pour constater que seule la partie d'une motion à laquelle la Chambre a donné suite devient caduque.

Encore une fois, il n'a cité aucun précédent. Le Président s'est reporté à ce que le secrétaire parlementaire lui a signalé. Quant à moi, je ne sais pas à quoi il a fait allusion. Il ne cite aucune autorité, mais il fait ces affirmations dans le but de faire croire aux Canadiens que cette façon d'agir est normale et régulière.

Elle n'est ni normale ni régulière. Si c'était le cas, le secrétaire parlementaire aurait sûrement cité un précédent du parlement britannique. Il y a 400 ans de débats qu'il aurait pu consulter pour trouver un précédent à l'appui de sa thèse.

Il nous répète sans cesse que nous devrions imiter le Parlement britannique, que c'est une grande institution et que si nous suivions la pratique britannique, tout irait beaucoup mieux. Cependant, il ne suit pas la pratique britannique dans ce cas-ci. Ou s'il la suit, il ne peut pas le prouver. Il n'a fourni absolument aucun élément de preuve pour justifier cette violation flagrante de la pratique parlementaire, et je soutiens que c'est tout à fait irrégulier.

Nous passons ensuite à son autre thèse. Tout d'abord, il a affirmé que ce que nous faisions était sans précédent et, par conséquent, irrecevable:

> Si nous devions accepter l'argument que, chaque fois qu'une décision, une mesure ou un processus est nouveau, il est par conséquent irrecevable, ou que, parce qu'il est différent, il est sans précédent, donc frappé de nullité. Les juges, les avocats, le Président de la Chambre, moi, en ma qualité de secrétaire parlementaire du leader de la Chambre, ainsi que les leaders parlementaire de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique ne pourrions pas accomplir notre tâche, car tout ce que nous pourrions faire, si nous devions nous fier à des précédents, c'est imiter simplement nos prédécesseurs.

Eh bien, nos prédécesseurs ont fait beaucoup. Le secrétaire parlementaire a toute latitude pour exercer ses fonctions dans le cadre de la pratique et des précédents parlementaires. Ce qu'il ne devrait pas faire, c'est de laisser la Chambre débattre de mauvais projets de loi que le gouvernement, dans son incompétence, sa gaucherie et sa maladresse, cherche à déposer.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Le secrétaire parlementaire a honte, avec raison, de présenter ces projets de loi à la Chambre et d'en permettre le débat, car il sait que si nous tenons un débat complet sur ces derniers, la population canadienne dira, comme elle l'a fait si souvent depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir: «Débarrassons-nous de cette bande. Pendant combien de temps pouvons-nous endurer de voir notre pays déchiré par cette clique de conservateurs? Ils ne valent rien.» Ils sont à 14 p. 100 dans les sondages. Voilà la preuve de leur incompétence, ainsi que de la méfiance et du mécontentement qu'ils suscitent d'un bout à l'autre du pays. Je vous le dis, monsieur le Président, les gens en ont assez.

Si le secrétaire parlementaire avait un peu de cran, il serait ici à autoriser le débat sur ces projets de loi et à les déposer comme il se doit. Au lieu de cela, il présente une motion et dit: «Nous voulons que tous ces projets de loi soient réputés pratiquement adoptés. Nous limiterons le débat sur cette motion. Nous invoquerons la clôture et ferons cesser le débat pour que les Canadiens ne puissent pas être témoins de notre piètre performance. Ils vont entendre à quel point le gouvernement est pitoyable. Nous ne voulons pas que nos erreurs soient mises au grand jour à la Chambre.» Or, c'est ce que font les conservateurs.

Jetons un coup d'oeil sur les choses qu'ils ont laissées de côté. Pensons aux projets de loi qu'ils n'ont pas mentionnés dans cette motion et qui étaient inscrits au *Feuilleton*. Que font-ils du projet de loi sur les conflits d'intérêts? Où est-il? Je crois qu'il a été déposé en novembre 1989, mais nous ne l'avons jamais étudié. On n'en a jamais demandé le débat. Lors des dernières élections, le premier ministre a dit que nous aurions un projet de loi spécial sur les conflits d'intérêts, pour que les députés ne soient pas trouvés en situation de conflit. Nous voulons un gouvernement honnête. Pourtant, aucun gouvernement n'a jamais vu un aussi grand nombre de ses membres faire l'objet d'accusations au criminel que le gouvernement actuel.

Voilà le genre de choses que le projet de loi aurait dû aborder. Le gouvernement le présente, mais ne le soumet pas à l'examen de la Chambre. Il le laisse au *Feuilleton*. Pourquoi, dans sa motion, ne l'a-t-il pas représenté et n'a-t-il pas considéré qu'il avait reçu la première lecture? Je sais pourquoi. C'est parce que les simples députés du gouvernement, ceux qui ont eu des ennuis avec la justice et qui ont été reconnus coupables, ne veulent pas d'un projet de loi de ce genre. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas l'étudier.

Voilà deux ans que nous demandons en vain au gouvernement d'en saisir la Chambre. Mais il a peur de le faire et il devrait avoir honte.

Il préfère présenter d'autres mesures fiscales qui vont pressurer davantage les Canadiens et couper dans les services. Il préfère poursuivre l'étude de son timide projet de loi sur l'environnement. Nous venons d'entendre l'excellent discours du député de LaSalle-Émard sur ce que le gouvernement veut faire à ce sujet. Il nous a dit à quel point ce projet de loi est mauvais, mais c'est quand

même l'une des mesures que le gouvernement veut faire étudier le plus vite possible au moyen de cette motion spéciale.

Je soutiens, monsieur le Président, que c'est une erreur que d'agir ainsi; c'est inoui, ce n'est pas convenable, et le gouvernement ne devrait pas aller plus loin dans cette voie. Comme la députée de Halifax l'a dit—et je suis tout à fait d'accord avec elle—c'est un procédé pernicieux.

Puis, le secrétaire parlementaire, qui ne sait manifestement pas de quoi il parle, a dit, et je cite de la page 652 du hansard: «Cela fait partie de notre pratique, et il est tout à fait conforme au Règlement de rétablir ce projet de loi à ce stade-ci.» Il parlait d'un des projets de loi qui vont être représentés ce soir, lorsque la motion sera adoptée. Je suis certain que les députés qui sont absents en ce moment vont réapparaître et voter pour les faire réinscrire au *Feuilleton*. L'un d'entre eux ne figurera même jamais au *Feuilleton* parce qu'il sera réputé avoir été adopté. C'est ce qui se passe avec l'autre.

Le secrétaire parlementaire a dit: «Cela fait partie de notre pratique, et il est tout à fait conforme au Règlement de rétablir ce projet de loi à ce stade-ci. Cela va tout à fait dans le sens de ce que j'ai déclaré plus tôt, à savoir qu'en fait, il ne s'agit pas d'étouffer le débat, mais de poursuivre l'étude d'un projet de loi et de revenir à l'étape où on en était rendu avant la prorogation de la Chambre.»

• (1720)

Je suis remonté jusqu'en 1938 pour trouver des précédents et je suis prêt à parier avec le ministre que jamais un projet de loi n'a été rétabli à l'étape de son adoption à la Chambre. Selon tous les précédents que j'ai examinés à partir de 1938, et je dois dire qu'il y a eu très peu de rétablissements pendant cette période, les projets de loi ont été rétablis tout au plus à l'étape du rapport ou de l'examen en comité plénier que cette dernière a remplacé.

En d'autres mots, on a toujours permis un débat à l'étape de la troisième lecture de chaque projet de loi rétabli. Mais dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, on trouve un projet de loi qui est réputé avoir été adopté par la Chambre. Alors, ce projet de loi ne fera l'objet d'aucun débat, et ce à aucune étape.

Une voix: C'est terrible.

M. Milliken: C'est une honte pour le pays.

Une voix: Quelle comédie!

M. Milliken: Si l'on faisait rapport de cet état de choses dans les journaux parlementaires du monde, le Parlement canadien serait la risée de tous à cause de la conduite honteuse du gouvernement en présentant cette motion qui contrevient à tous les principes constitutionnels régissant le débat, à la Chambre des communes, des projets de loi en trois lectures. C'est la pratique habituelle dans toutes les institutions parlementaires de tradition britannique, et ce depuis des centaines d'années. Le gouvernement actuel est en train de violer cette pratique.

Qui sont les responsables, mis à part les députés d'en face? Le gouvernement avait le choix.

Nos vis-à-vis avaient le choix. Ces mots vous disent quelque chose? Les députés d'en face s'en rappelleront puisqu'on les a entendus au cours d'un certain débat. Ils avaient le choix. Ils ont choisi de proroger la dernière session et de laisser les travaux en plan au *Feuilleton*. Le gouvernement nous a renvoyés chez nous en avril, jusqu'au début de mai, en disant qu'il ne voulait pas de nous à Ottawa, qu'il ne voulait plus entendre nos questions tous les jours. Il ne voulait plus que nous fassions état de ses péchés à la Chambre devant toute la population du Canada, par l'intermédiaire de la télévision.

Il nous a envoyés chez nous plutôt que de nous garder ici à régler ces questions. Nous aurions pu rester à la Chambre et débattre du projet de loi C-26, du C-58 et du C-78. Nous aurions pu discuter du projet de loi C-82, ou plutôt l'autre endroit aurait pu en être saisi. Il aurait été possible de débattre du projet de loi C-85, mais non. Le gouvernement a décidé que nous devions rentrer chez nous et il a ajourné nos travaux.

Les députés sont retournés dans leur circonscription et se sont occupés de leurs affaires pendant un mois. C'est alors que le gouvernement a décidé de proroger la session, ce qu'il a fait le 12 mai, sur proclamation du gouverneur général, et la session a pris fin.

Dans l'opposition, nous ne pouvions rien y faire. Nous n'avons jamais été consultés. C'est le gouvernement qui en a décidé, au moment qu'il a choisi. Il a mis fin à la session en faisant, du fait même, mourir au *Feuilleton* tous les projets de loi qui s'y trouvaient.

Une voix: C'est honteux!

M. Milliken: La loi permet ce genre de chose. Le gouvernement peut le faire à loisir. Nous ne nous sommes pas acharnés à lui dire qu'il n'aurait pas dû agir ainsi. Nous avons jugé que c'était la décision et la responsabili-

té de l'exécutif. Et le gouvernement a mis fin à l'étude de ces projets de loi, à l'étape où ils étaient rendus.

Cela étant fait, il a ouvert une nouvelle session et il nous dit maintenant: «Nous allons faire comme si rien ne s'était passé. Nous allons faire comme si la session n'avait pas été prorogée pour ces cinq projets de loi. Nous allons les rétablir et reprendre le processus là où nous en étions rendus. La Chambre des communes avait déjà adopté l'un d'eux. Nous allons l'adopter à nouveau et faire semblant qu'il n'y a pas eu prorogation.»

Le gouvernement a décidé de proroger le Parlement et il veut maintenant faire semblant qu'il n'y a pas eu prorogation, du moins pour ces projets de loi. En revanche, pour d'autres qui lui déplaisent, par exemple celui sur le contrôle des armes à feu et celui sur les conflits d'intérêts, il veut simplement continuer d'agir comme s'ils étaient morts au *Feuilleton* et s'occuper plus tard de ces questions. Il va donc présenter de nouveaux projets de loi sur ces sujets.

Évidemment, il n'a absolument pas été question des conflits d'intérêts. Il n'en a pas été fait mention dans le discours du Trône. C'était un grand thème de la campagne électorale de 1988, mais depuis, pas un mot sur cette question. Pas un mot non plus sur les garderies ni sur toutes les autres promesses que le gouvernement a faites au fil des ans et qu'il n'a pas tenues. Je ne veux toutefois pas en dresser la liste.

Je voudrais finalement revenir sur un autre aspect que le secrétaire parlementaire a fait valoir dans son exposé. Il a dit:

> Nous pourrions recommencer à zéro le processus au sujet de ces cinq projets de loi, nous pourrions en débattre encore, mais cela monopoliserait du temps précieux de la Chambre et coûterait cher aux contribuables canadiens qui nous demandent à nous, députés, de cesser nos bêtises, de devenir sérieux, de faire notre travail et de mettre un terme au sectarisme politique.

Le gouvernement nous débite des absurdités sur l'absence de sectarisme politique dont la Chambre doit faire preuve. Il revient ensuite avec cette entourloupette, faisant fi, selon moi, de tous les précédents parlementaires, en créant de nouveaux précédents, en limitant le débat et en privant les députés de leur droit de s'exprimer.

La Chambre n'a pas mis trop de temps à adopter des projets de loi. Quelque 14 fois déjà, le gouvernement actuel s'en est tiré avec la clôture. C'est la 15e fois qu'il y a recours durant la présente législature. Des projets de loi ont été adoptés ici en des temps records.

Si le député en doute, qu'il songe seulement à toutes les longues périodes où la Chambre n'a pas siégé et durant lesquelles le gouvernement nous a donné ainsi congé: «Nous n'avons rien d'autre à régler aujourd'hui. Merci. Vous pouvez rentrer chez vous pour un mois ou deux.» C'est arrivé maintes fois au cours de la présente législature, comme le député ne l'ignore pas.

Le gouvernement actuel est à sec, à court d'idées créatrices. Il n'en a tout simplement pas. Il ne veut pas que le Parlement siège pour débattre les idées remâchées et les projets de loi de pacotille qu'il présente pour nous tenir occupés.

C'est pourquoi il nous dit ceci: «Nous allons limiter le débat. Nous allons tout régler en trois semaines, puis laisser nos députés rentrer chez eux essayer d'améliorer leurs chances d'être réélus.» Voilà ce qui se passe ici. Tout cela fait partie du même jeu: faire adopter les projets de loi à coups de cinq à la fois au moyen d'une motion comme celle-ci et en deux jours de débat; certains d'entre eux ne seront jamais débattus à la Chambre et les autres sont au moins au point où le débat peut-être clos en deux jours. Voilà ce qui se passe ici.

Les Canadiens se font avoir par les belles paroles du secrétaire parlementaire au sujet de l'esprit non partisan qui doit régner à la Chambre et de la nécessité de travailler ensemble. Voici ce que dit le secrétaire parlementaire: «Accordez-moi votre collaboration comme je le souhaite! Si cela vient de moi, c'est non partisan, mais si cela vient de l'opposition, c'est partisan et nous n'allons pas jouer à ce petit jeu.» Voilà le genre de message que nous sert le gouvernement et il se trompe complètement. Il triche. Il induit les Canadiens en erreur.

Nous ne sommes pas ici pour nous faire dire que nos propositions sont partisanes et que celles du gouvernement ne le sont pas. Personne ici ne témoigne d'un esprit plus partisan que le leader parlementaire du gouvernement et les députés d'en face le savent pertinemment. Son secrétaire parlementaire recourt aux mêmes tactiques.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, allons contester cette façon abusive d'user de la procédure et des pratiques de la Chambre.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, il est intéressant de prendre la parole aujourd'hui, en particulier après le député de Kingston qui a analysé si éloquemment la nature du débat qui se déroule ici aujourd'hui.

Nous voici en train de débattre une motion de clôture concernant des projets de loi d'une autre législature. Il me semble que la décision prise par le gouvernement, dans le cas présent est extrêmement bizarre et qu'en fait, elle établit probablement un précédent très dangereux pour des gouvernements de cet acabit dans l'avenir. La seule consolation que peuvent avoir les Canadiens en

l'occurrence, espérons-le, est le fait que le prochain gouvernement qu'ils vont élire pour siéger en face et pour respecter la volonté et répondre aux besoins de la population, va être un gouvernement compatissant qui comprend la démocratie et donnera aux gens ce qu'ils veulent.

Sous la direction du premier ministre McLaughlin, nous nous attendons à ce que les choses se passent exactement ainsi.

La question a été sérieusement abordée par mon collègue de Kamloops et par d'autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui. Je voudrais ajouter quelques mots à propos en particulier d'un des projets de loi qui figurent sur cette liste dont nous sommes saisis. Il s'agit expressément du projet de loi C-78 qui porte sur l'évaluation environnementale et que je considère comme étant le projet de loi le plus important que le gouvernement pouvait présenter maintenant ou dans l'avenir.

Nous essayons d'étudier ce projet de loi maintenant. Nous avons examiné un grand nombre de dépositions de témoins et nous avons étudié en détail le projet de loi C-78 pendant la session précédente. Je suis absolument stupéfait que le gouvernement essaie de représenter le projet de loi C-78 comme si aucun témoignage n'avait été donné ni aucun travail effectué sur ce projet de loi. Pratiquement tous les témoins qui ont comparu devant le comité nous ont dit, en notre qualité de membres du comité—et j'en faisais partie—qu'ils insistaient pour qu'on apporte des amendements substantiels au projet de loi C-78. Presque tous les témoins qui ont comparu devant nous nous ont remis de nombreux documents contenant des amendements très techniques, exprimés en termes énergiques, au projet de loi C-78.

J'ai apporté avec moi aujourd'hui seulement un tiers des mémoires de ces témoins.

• (1730)

Nous avons entendu les témoignages de l'Association du droit de l'environnement de la Côte-Ouest, de l'Association du barreau canadien, de l'Académie Rawson des sciences de l'eau, de l'Association canadienne du droit de l'environnement, du Sierra Club, de la Fédération canadienne de la faune et bien d'autres encore.

Ces témoins ne sont pas seulement venus nous dire que des amendements s'imposaient. Ils nous en ont proposés.

Je suis bien étonné que le gouvernement ait décidé de présenter ce projet de loi de nouveau, car au ministère même, on disait qu'il fallait le modifier.

Je suis prêt à parier, et je ne suis pas joueur de nature, que le gouvernement va chercher à modifier le projet de loi en fonction des témoignages qui lui ont plu, quand il sera remis à l'étude.

C'était l'occasion rêvée, mais le gouvernement l'a laissée passer, d'étudier le projet de loi C-78 à la lumière de la mine de renseignements qui nous ont été fournis et de récrire le plus important projet de loi dont la Chambre devra débattre. Le projet de loi aurait pu être rédigé de nouveau et nous être présenté sous une forme nouvelle. Peut-être l'opposition l'aurait-elle jugé acceptable et aurait-elle accepté de se pencher sur cette mesure législative sans délai en raison de son importance capitale.

Le gouvernement va-t-il saisir l'occasion que lui fournit la prorogation des Chambres? Bien sûr que non. Après avoir relancé le débat sur cette mesure législative, il va se croiser les bras et encaisser les coups sans mot dire, avec la désinvolture qui a caractérisé sa participation jusqu'ici.

Il va devoir en encaisser des coups, puisqu'on ne peut pas accepter de compromis sur les questions environnementales au Canada. Les Canadiens et sûrement les néo-démocrates ne laisseront pas cela se produire sans mot dire.

Le projet de loi C-78 comporte des erreurs catastrophiques, comme nous l'ont mentionné, je le répète, un grand nombre de témoins.

Il y a quelques commentaires, parus dans les Rapports canadiens du droit de l'environnement, que je tiens à rappeler. Il s'agit d'un article publié dans le numéro de mars 1991 et rédigé par Ted Schrecker qui, semble-t-il, est attaché à la Faculté de sciences politiques, de l'université Western Ontario.

L'auteur signale qu'il faut absolument modifier en profondeur le projet de loi, affirmant que la mesure législative dont nous sommes saisis est en réalité plus faible que nos lignes directrices en matière d'environnement qui ont bien embêté le gouvernement ces dernières années. On n'a qu'à penser au projet du barrage Rafferty-Alameda en Saskatchewan, au projet de la rivière Oldman en Alberta, et à la phase II du projet de la baie James dans le nord du Québec.

Comme le temps me manque, monsieur le Président, et que les arguments sont nombreux, je saute immédiatement à la conclusion que tire Ted Schrecker dans son article.

Il conclut: «Il est difficile de ne pas en venir à la conclusion qu'il serait préférable que le gouvernement abandonne ce projet de loi.» C'est donc dire qu'après avoir examiné le contenu du projet de loi C-78, après avoir analysé en détail ce volumineux projet de loi, il conclut qu'il serait préférable d'y renoncer, de recommencer et de prendre, comme mon collègue le proposait, un véritable engagement envers notre environnement.

Le gouvernement a eu de nombreuses occasions d'agir ainsi. Je lui en ai même offertes quelques-unes moi-même, puisque j'ai proposé d'importants amendements au projet de loi C-78, allant jusqu'à le reformuler afin que nous puissions nous entendre à la Chambre.

Avant la prorogation du Parlement, comme me l'avait suggéré le ministre de l'Environnement, je lui ai remis à lui, au ministère de l'Environnement et au comité chargé d'étudier le projet de loi C-78, mes propres amendements, 111 en tout, qu'il faut, à mon avis, absolument adopter si nous voulons sauver ce projet de loi.

Le gouvernement a eu plusieurs semaines pour examiner les amendements que moi et d'autres avons proposés, et j'aimerais croire qu'il a au moins examiné ceux que j'ai proposés, à titre de parlementaire et de membre du comité chargé de l'étude préliminaire; il s'agissait d'amendements qui auraient contribué à solidifier et renforcer le projet de loi.

Certains des amendements que j'ai proposés au gouvernement tendaient simplement, par exemple, à établir un poste de vérificateur parlementaire en matière de développement durable ou à inclure l'expression «développement durable» dans le préambule du projet de loi, chose pas très difficile à faire, mais qui n'existe pas dans le projet de loi actuel.

Le gouvernement avait l'occasion de présenter un projet de loi tout neuf à la Chambre, mais il a préféré n'en rien faire.

Mes amendements voulaient également faire inclure tous les domaines de compétence fédérale dans le cadre des évaluations environnementales. Il s'agissait d'en élargir le cadre pour y faire entrer les sociétés d'État et les programmes d'aide à l'étranger du gouvernement fédéral. Je voulais également que le projet de loi donne le pouvoir d'ordonner aux parties de se conformer aux ententes résultant d'une médiation. Le projet de loi comporte toutes sortes de dispositions prévoyant de telles ententes, mais il n'exige pas de s'y conformer. À quoi bon la médiation si l'on peut ne pas en tenir compte?

Le projet de loi actuel ne comporte aucune disposition permettant de mettre fin à un projet jugé nuisible pour l'environnement.

Dans le cas où l'on peut prouver, sans l'ombre d'un doute, qu'un projet va causer des dégâts à l'environnement, mais où le ministre de l'Environnement n'a pas la volonté politique d'agir, le projet de loi ne donne pas le pouvoir de mettre un terme au projet ou de mettre fin aux dégâts causés à l'environnement ou qui pourraient l'être. Il s'agit d'une grave lacune, d'une lacune fatale, à laquelle le gouvernement avait l'occasion de remédier, mais il n'en a rien fait.

Je recommandais également de supprimer bon nombre des échappatoires existant dans le projet de loi et donnant une grande latitude au ministre pour exempter presque tout ce qu'il veut de l'évaluation. J'aimerais également qu'on fasse entrer les entreprises en coparticipation fédérale-provinciale dans le cadre d'application du projet de loi actuel.

Je voulais également que le projet de loi prévoie un financement des intervenants, car il parle de la participation publique, mais cette participation ne peut se faire à moins que le public ne dispose de fonds pour participer au processus.

Plus important encore, j'aimerais qu'on élargisse considérablement les dispositions relatives aux droits des autochtones dans le contexte de la protection de l'environnement et veiller à ce qu'ils soient énoncés directement dans la loi, afin qu'on n'ait pas à deviner ou interpréter ce que signifient ces droits quant à l'application de l'évaluation environnementale non seulement aux terres administrées au nom des Indiens, mais aussi aux terres dans lesquelles les Indiens eux-mêmes ont un intérêt.

Je voudrais également demander au gouvernement d'inclure, au moyen de mes amendements, le pouvoir de forcer les groupes ou les promoteurs à participer au processus et à respecter les décisions. Autrement dit, rien dans le projet de loi ne pourrait vraiment forcer un promoteur à se soumettre à un processus d'évaluation environnementale. Cela me paraît très important.

J'aimerais beaucoup que le ministre de l'Environnement ou son secrétaire parlementaire, qui ont assisté à la plupart des audiences du comité sur ce projet de loi, sinon à toutes, prenne part à ce débat à la Chambre pour nous dire pourquoi le projet de loi C-78 doit être rétabli sous sa forme initiale. Je ne peux pas croire que le nouveau ministre de l'Environnement ou son secrétaire parlementaire pourrait vraiment défendre ce projet de loi sous sa forme actuelle.

La grande majorité des témoignages entendus étaient contre le projet de loi sous sa forme actuelle. Le minis-

tère prévoit d'y apporter de nombreux amendements, qui devraient l'améliorer considérablement. Ce ne sont peut-être pas des amendements que j'appuierai sans réserve, mais ils feront passer cette mesure législative de 0,0 à 0,5 sur une échelle de 10 en ce qui concerne son acceptabilité pour les écologistes canadiens.

• (1740)

Le projet de loi, sous sa forme actuelle, est un gros zéro, et les témoins entendus demandaient qu'on le rejette ou qu'on le modifie considérablement. Le gouvernement s'est dit disposé à le modifier mais, au lieu de cela, il le rétablit en l'incluant dans ce groupe de mesures législatives qu'il nous demande d'examiner de façon globale, aussi curieux que cela puisse paraître. Je ne veux pas que les ministériels présents à la Chambre aujourd'hui regardent cette liste et disent: «Nous avons déjà fait tout ce travail et nous ne pouvons nous permettre de le perdre. Rétablissons le projet de loi et reprenons là où nous en étions.»

En ce qui concerne le projet de loi C-78, nous en étions justement au point où nous disions: «Recommençons à neuf. Nous avons des témoignages qui nous montrent comment nous y prendre. Alors, recommençons.» Le gouvernement a laissé passer cette chance et a simplement décidé, avec la paresse qu'on lui connaît, de rétablir le projet de loi, de proposer quelques amendements en espérant calmer les écologistes, et de poursuivre ensuite ses travaux.

Entre-temps, nous allons continuer de voir d'importants projets mis en oeuvre dans notre pays sans que des évaluations environnementales adéquates aient été effectuées. Nous continuerons de voir des catastrophes environnementales, qu'elles soient maritimes, terrestres ou atmosphériques, qui n'arriveraient pas si nous avions des dispositions législatives qui nous permettent de prévenir le danger. C'est ce que le projet de loi C-78 doit faire. Il doit nous aider à intervenir avant que quelque chose ne se produise, pas après.

Le gouvernement fait du bon travail d'intervention en temps de crise. Il est toujours en crise. Cependant, nous devons faire quelque chose, et nous avons ici la chance de légiférer pour empêcher la crise de se produire. Dans le domaine de l'environnement, il n'y a rien de plus important.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je veux traiter de deux points importants au sujet de la motion. L'un est d'ordre général, tandis que l'autre est précis.

Mon observation générale vise à faire miens les arguments éloquents formulés plus tôt par mon collègue, le député de Kingston et les Îles, lorsqu'il a parlé de la mesure sans précédent prise par le gouvernement, à savoir de rétablir des projets de loi qui étaient morts au *Feuilleton*, ce qui ne s'était encore jamais fait à la Chambre dans ses 124 années d'histoire, et ce qui ne s'est jamais fait au Parlement britannique, qui existe depuis près d'un millénaire.

Le gouvernement devrait avoir honte. On se demande aujourd'hui pourquoi il y a eu prorogation. Nous avons entendu un discours du Trône qui ne nous a rien appris et qui ne proposait aucun nouveau modèle aux Canadiens. Ce discours ne renfermait guère de précisions. Pourtant, il y a eu prorogation. On suppose que c'était parce que le gouvernement voulait prendre un peu de recul, s'accorder un temps de réflexion, puis revenir avec des idées nouvelles.

Au lieu de nous présenter des idées nouvelles, le leader à la Chambre nous présente cette motion pernicieuse—et j'insiste sur le mot—afin de faire adopter à la hâte cinq projets de loi. On nous demande tout simplement de faire comme s'il n'y avait pas eu prorogation. On nous invite tout simplement à accepter la décision du gouvernement de présenter des projets de loi qui étaient censés être morts au *Feuilleton* lors de la dernière législature.

Mon savant collègue de Kingston et les Îles s'y connaît beaucoup mieux que moi en matière de procédure, même s'il n'est à la Chambre que depuis deux ans et demi, alors que j'y siège depuis six ans.

Ces derniers temps, les députés des deux côtés de la Chambre ont consacré une partie de leur temps à discuter avec les représentants des médias, tant à la télévision que dans les journaux, de la possibilité de fonctionner de façon moins partisane à la Chambre des communes.

Sauf erreur, c'était ici même, à la Chambre, que Sir Winston Churchill avait fait allusion au cou de l'Angleterre, qui était tordu comme celui d'un poulet. Churchill avait dit: «Quel poulet! quel cou!» Je me permets de paraphraser M. Churchill et de dire aux députés d'en face: «Quelle forme de non-partisanerie!» Si c'est là le mieux que l'on puisse faire, je crains fort que les Canadiens, qui sont déjà déçus de l'orientation adoptée par le gouvernement, le deviendront encore plus, au point de

perdre toute confiance et tout respect à l'égard de cette institution vénérable qu'est la Chambre des communes.

Nous, de l'opposition, avons écouté les belles paroles prononcées par les députés d'en face qui nous ont dit qu'il fallait renoncer à la partisanerie pour les meilleurs intérêts et l'honneur du pays. Or, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui? Ce qui se passe c'est que le gouvernement veut faire adopter cinq projets de loi en ayant recours à sa mesure draconienne favorite: la clôture. Ce soir, nous serons forcés de nous prononcer sur ces projets de loi, à cause d'un mépris total des traditions de la Chambre et de la procédure parlementaire britannique, et d'un mépris de la population canadienne représentée par les députés.

Il y a un projet de loi, parmi les cinq, auquel je porte un intérêt particulier en tant que députée de Halifax. Cet intérêt est d'ailleurs partagé par tous les députés des provinces de l'Atlantique. Je fais allusion ici au merveilleux projet de loi C-26.

Pour ceux qui auraient oublié de quoi il s'agit, permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire. Le projet de loi C-26 est la mesure législative qui élimine le tarif de l'Est, c'est-à-dire les subventions à l'égard du grain transporté vers les ports de l'Atlantique. Aujourd'hui, le ministre des Transports a affirmé dans cette enceinte que le gouvernement faisait tout en son pouvoir pour aider les ports de la région de l'Atlantique qui sont dans une situation difficile, et plus particulièrement celui de ma ville, Halifax.

Ce port a une longue histoire, très honorable. En 1749, Cornwallis a fondé la ville. De 1749 jusqu'à l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, le port de Halifax a été florissant. Grâce au port et à ses retombées, les habitants de Halifax ont réussi à survivre même en périodes de vaches maigres, mais cela va prendre fin, à cause de la politique du gouvernement.

Depuis des semaines maintenant, mon collègue de Dartmouth et moi-même exhortons le gouvernement à prendre des mesures pour remédier à la situation tout à fait inacceptable dans laquelle se trouvent les ports de l'Atlantique, et plus particulièrement celui de Halifax. Les tarifs-marchandises et l'iniquité de ces tarifs entre Halifax et le centre du Canada ont toujours rassemblé les Canadiens de la région de l'Atlantique, depuis la Confédération.

Nous avons beaucoup parlé de ce que divers peuples ont abandonné en se joignant à la Confédération et de ce que nous sommes fiers d'avoir sacrifié pour devenir des Canadiens, car notre citoyenneté constitue pour nous l'aspect le plus important de notre vie. C'est une chose essentielle. C'est ce que nous défendons et ce en quoi nous croyons.

Cependant, monsieur le Président, nous sommes humains. Nous n'ignorons pas ce que nous avons abandonné pour nous joindre au Canada. Dans la région de l'Atlantique, et plus particulièrement à Halifax et en Nouvelle-Écosse, nous avons renoncé aux échanges florissants nord-sud. Nous l'avons fait parce que nous voulions faire partie du Canada. Nous attachons beaucoup d'importance à notre pays et nous avons avec lui des liens que nous entendons maintenir.

Voyez les sondages. Depuis le début, qui sont les plus ardents fédéralistes au Canada? Quels sont ceux qui demeurent le plus attachés au Canada? Comme mon collègue de Terre-Neuve le sait pertinemment, ce sont toujours les Canadiens de la région de l'Atlantique. Ils croient dans notre pays et ils veulent assurer sa prospérité, même si les gouvernements, et plus particulièrement celui-ci, semblent éprouver un malin plaisir à s'en prendre à nous, alors que nous sommes déjà dans une situation précaire.

• (1750)

Je me reporte de nouveau aux propos que le ministre des Transports a tenus aujourd'hui. Il a dit: «Nous allons faire, a-t-il dit, tout notre possible.» C'est ce qu'il a dit. Je l'ai entendu. Vous aussi. Ce sont bien ses propos. Il a déclaré que son gouvernement ferait tout ce qu'il pourrait pour le port de Halifax.

L'une des choses que le gouvernement pourrait faire, c'est prendre le projet de loi et le jeter à la poubelle. C'est tout ce qu'il vaut. L'historique de ce projet de loi ne manque pas d'intérêt. Le 15 juillet 1989, le tarif de l'Est a été tout simplement supprimé sans la moindre mesure législative. Dans toute sa sagesse, le gouvernement a dit: «Voilà, c'en est fait du tarif de l'Est, ses jours sont comptés.» Depuis lors, l'élévateur à grains de Saint John, au Nouveau-Brunswick, est fermé et celui de Halifax ne fonctionne qu'au quart de sa capacité.

La suppression de ce tarif s'est-elle faite au moyen d'une loi? Non, pas la moindre, ou du moins pas une loi dûment adoptée. Le projet de loi C-26 a été présenté à la toute fin de l'automne 1989 et a été accueilli par une vive opposition de ce côté-ci de la Chambre. Je voudrais maintenant rendre hommage à mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, qui a sûrement éclairé ma lanterne en ce qui concerne le grain subventionné et toute la

question de l'aide financière accordée dans le cadre du tarif de l'Est pour acheminer le grain de l'Ontario aux ports atlantiques. Sans l'aide du député de London—Middlesex et de ses connaissances en la matière, je n'aurais pas été en mesure d'obtenir les données nécessaires pour faire valoir mon point de vue au comité et à la Chambre contre la suppression de ce tarif. Je voudrais lui dire un gros merci.

Ce projet de loi a été renvoyé à un comité législatif où, avec l'aide encore une fois du député de London—Middlesex ainsi que de témoins provenant de l'industrie du grain et du secteur des transports, des maires de Saint John, au Nouveau-Brunswick, de Halifax et de Dartmouth, nous l'avons arrêté net. Il n'est pas revenu pour la troisième lecture. Ce n'est pourtant pas le temps qui a manqué. Des mois se sont écoulés avant la prorogation du mois dernier. En fait, le gouvernement n'a fait aucun effort pour le ramener.

Que fait maintenant le gouvernement? Il présente cette motion pernicieuse, et j'ai bien dit pernicieuse. Intéressant, n'est-ce pas? N'est-il pas paradoxal que, le jour même où le ministre des Transports dit: «Nous allons faire tout notre possible pour venir en aide aux ports de l'Atlantique, celui de Halifax en particulier,» on voit surgir l'affreux spectre de Noël dernier. Le projet de loi C-26 nous revient et nous est imposé de force par une motion de clôture du gouvernement.

Si c'est tout ce que peut faire le gouvernement du Canada pour venir en aide au port de Halifax, il n'est pas surprenant que le parti ministériel se situe à 8 p. 100 dans les intentions de vote au Canada atlantique. Huit p. 100. J'entends dire depuis longtemps que le gouvernement recueille 14 p. 100 des intentions de vote, mais pas dans la région atlantique. Et le projet de loi C-26 explique en partie pourquoi il en est ainsi.

Les Canadiens des provinces de l'Atlantique se sont voués au Canada et au fédéralisme. Un sondage effectué la semaine dernière nous a révélé qu'ils sont, de tous les Canadiens, ceux qui croient le plus dans le bilinguisme. Ces gens, les plus tolérants au Canada, ont tout à fait raison.

Ces Canadiens ont essuyé à peu près toutes les insultes que le gouvernement pouvait leur lancer. Or, aujourd'hui, le projet de loi est rétabli, parce que le gouvernement, après l'attitude disgracieuse dont il a fait preuve au comité législatif, n'a pas eu le courage de présenter le projet de loi pour qu'il soit lu une troisième fois. Non seulement cela, mais le projet de loi nous est imposé et comme je le disais, le jour même où le ministre des Transports nous fait ces belles promesses. C'est inadmissible. C'est inacceptable pour les Canadiens de la région atlantique.

Nous sommes ici—il y a trois députés de la région atlantique, mes collègues du Québec, de l'Ontario et du Manitoba—pour vous dire tous que cela doit cesser. Le député de Kingston et les Îles a dénoncé avec éloquence l'attitude sans précédent affichée au cours de la présente législature; cela ne s'était jamais vu dans toute l'histoire parlementaire canadienne et britannique.

Nous avons entendu le discours du député de LaSalle—Émard au sujet du projet de loi sur l'environnement qui ne reçoit l'appui d'à peu près aucun environnementaliste au Canada.

Nous en entendrons encore davantage avant longtemps, mais, pour ma part, j'estime que si le gouvernement ne veut pas que les gens descendent dans la rue, il ferait mieux de se raviser. La Chambre des communes est censée être moins marquée par l'esprit de parti. Les Canadiens voient clair lorsqu'on essaie de les tromper, et ils ne l'accepteront pas.

Les Canadiens se rendent compte que le gouvernement essaie de se cacher derrière des phrases creuses et des paroles insensées, tout en continuant de s'en prendre à certaines régions du Canada. Monsieur le Président, 8 p. 100, mais attendez la suite. Le gouvernement se retrouvera bientôt sans aucun appui et il l'aura bien mérité.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, après l'excellent discours que vient de prononcer le député de Hamilton, il est difficile de prendre la relève dans le présent débat.

Je suppose que je dois enchaîner en disant qu'il faudra un certain temps pour que les députés, et en particulier les nouveaux, comprennent la portée des nouvelles règles établies au cours de la dernière session.

Ce qui m'a frappé dans cette réorganisation des travaux de la Chambre, ce sont les préoccupations d'ordre démocratique qui ont motivé ces changements. Je ne dis pas cela sans trop y croire et sans une certaine tristesse. Je pense qu'il est important que les députés continuent à avoir confiance dans cette institution et montrent aux Canadiens qu'elle peut fonctionner.

Lorsque nous sommes revenus et que nous avons constaté, par exemple, la façon dont avaient été restructurés les travaux des comités de la Chambre des communes, nous nous sommes aperçus que nous avions livré bataille sur bataille pour que tous les Canadiens puissent venir discuter d'une question devant les comités. Nous constatons que ceux-ci doivent maintenant tous voir leur mandat être amputé et qu'il ne sera plus possible d'y tenir les débats qu'on avait espéré y tenir à un moment donné.

Dans le cas des droits de la personne à l'échelle internationale, nous nous rendons compte que cette question a même été complètement retranchée du mandat du comité des droits de la personne. Je sais que de nombreux citoyens et groupes de notre pays comme Amnistie Internationale—qui a célébré hier son trentième anniversaire—espéraient pouvoir s'entretenir avec le petit groupe de parlementaires faisant partie du sous-comité s'occupant des droits de la personne à l'échelle internationale. Le fait qu'il ne leur soit plus maintenant possible de le faire en raison des modifications apportées au Règlement et à la structure des comités nous attristera certainement dans les mois à venir.

Je sais aussi que le comité de la santé et du bien-être social s'inquiète beaucoup des vastes secteurs qui doivent être étudiés, qui vont de la pauvreté aux modifications à apporter aux régimes nationaux d'assurance-maladie et de soutien du revenu, et qu'il lui sera très difficile de préparer des rapports spécialisés semblables à ceux qui ont été publiés par les comités de la Chambre des communes au cours des dernières années s'il ne compte pas un bon nombre de représentants de tous les partis à la Chambre et s'il ne lui est pas possible d'entendre les témoignages des divers groupes intéressés.

La Chambre a repris ses travaux la semaine dernière, après le discours du Trône. J'imagine que le gouvernement ne veut pas que la Chambre siège aussi régulièrement qu'auparavant parce que, depuis le rappel de la Chambre, il assiste à son propre déclin. La Chambre des communes et le Sénat ont entendu il y a tout juste quelques semaines le gouverneur général livrer le discours du Trône dans lequel il énonçait tous les engagements du gouvernement.

Quelques heures plus tard, nous apprenions qu'en dépit du programme annoncé publiquement, le gouvernement enfreignait les règles de l'immigration; puis, le premier ministre a entrepris un voyage outre-mer semblable au voyage en Asie du dernier premier ministre conservateur dont le gouvernement avait été défait dans un climat de comédie bouffe. Le premier ministre actuel accumule autant d'erreurs que l'autre et fait montre du même manque de jugement que son collègue, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Le gouvernement a accumulé les erreurs bêtes et les erreurs de jugement en raison de son incompréhension de la volonté réelle des Canadiens qui ne demandent qu'à être gouvernés de façon responsable. En transformant les institutions, les conservateurs ne veulent que restructurer la Chambre des communes et non pas s'occuper du véritable problème en déclenchant des élections générales, car les Canadiens se débarrasseraient de ce gouvernement qui est l'un des plus incompétents et des plus antidémocratiques jamais vus dans l'histoire de notre pays.

• (1800)

Nous devons nous battre contre le gouvernement tous les jours pendant la période des questions pour tenter de démontrer aux Canadiens à quel point il est incompétent dans de nombreux secteurs, mais nous devons rappeler au Canada que nous aussi nous voulons que la Chambre redevienne la tribune principale des débats publics et que ses règles soient rétablies afin, non seulement qu'il soit facile de critiquer le gouvernement, mais qu'il soit plus facile pour tous les partis de travailler en équipe à l'élaboration de bonnes lois.

Le gouvernement nous a demandé de rétablir plusieurs mesures législatives dont la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, la Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, la Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État, la Loi mettant en oeuvre le processus fédéral d'évaluation et la Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port. Certaines sont des lois mineures, mais d'autres sont très importantes.

Depuis deux ans, de manière antidémocratique, le gouvernement cherche à faire adopter ces projets de loi plutôt que de se pencher sur leurs lacunes fondamentales et de tenir compte des amendements très sérieux proposés par les autres députés de la Chambre des communes, notamment mes collègues de Terre-Neuve et de Kingston et les Îles. Le gouvernement fait comme si ces amendements n'avaient jamais été présentés et comme si les projets de loi étaient parfaits.

Le rôle de l'opposition, bien entendu, est de s'opposer de façon réfléchie à ce que le gouvernement tente de faire et d'exprimer des critiques réfléchies à son endroit. Or, comme dans le cas qui nous intéresse, on ne nous en donne pas l'occasion, il devient très difficile pour un parti de l'opposition de continuer à traiter avec le gouverne-

ment lorsque l'opposition a l'impression que les motifs du gouvernement ne sont pas honnêtes.

Nous pourrions donner un certain nombre d'exemples à ce sujet, notamment le caractère très controversé de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il est impossible de se pencher sur cette loi de façon isolée.

Le pays traverse à l'heure actuelle une crise, en ce qui concerne la sécurité. Le fait de ne pas pouvoir se promener sans crainte dans les rues inquiète beaucoup les Canadiens. La violence familiale est une question qui inquiète énormément certaines femmes. Nous avons, pour la première fois, des mécanismes pour compiler les cas de violence contre les femmes. Un député de notre parti, avec l'appui de notre caucus, demande la création d'une commission royale d'enquête sur la violence contre les femmes. Il existe maintenant un peu partout au pays, plusieurs groupes, par exemple dans le secteur de la politique et de la planification sociales, qui s'intéressent aux questions de sécurité. La Loi sur les jeunes contrevenants ne représente, en quelque sorte, que la pointe de l'iceberg. Or, si le gouvernement actuel veut que nous nous occupions uniquement de la pointe de l'iceberg, comment arriverons-nous à traiter le fond du problème?

Cette semaine, Statistique Canada a publié des rapports qui indiquent l'augmentation en flèche du nombre de crimes violents dans pratiquement toutes les villes canadiennes, à l'exception de Toronto. Les journaux d'aujourd'hui parlent de deux personnes particulièrement violentes qui ont été mises en liberté conditionnelle et cela choque les Canadiens.

On ne peut pas régler le problème de la sécurité en traitant seulement la question de la criminalité. La question de la sécurité consiste à utiliser le gouvernement fédéral pour rendre notre société et nos grandes villes plus sûres. La prison est la conséquence d'un système qui n'est pas sûr et qui fait que les Canadiens ne se sentent pas en sécurité dans leurs activités quotidiennes, soit qu'ils se rendent à pied au travail, qu'ils rentrent chez eux à pied le soir, qu'ils vivent seuls dans un appartement, qu'ils aillent chercher leur chèque de pension de vieillesse ou même leur chèque de paye, s'ils ont entre 55 et 65 ans et qu'ils doivent faire face à des gens qui en veulent à leur porte-monnaie.

Cela arrive souvent dans nos villes. Nous devons intervenir, mais nous ne pouvons pas le faire si le gouvernement nous place dans une situation où nous ne pouvons pas discuter sérieusement de ces questions. Par conséquent, si on supprime le système des comités qui permet d'examiner des projets de loi proposés par le gouvernement, il ne nous reste plus qu'à discuter de la conséquence d'un mauvais système et non du système lui-même.

Je vais continuer à parler encore une minute de la question de la sécurité. Si on veut discuter de la question des jeunes contrevenants, il faut aussi aborder celle des bandes de malfaiteurs, des relations interraciales, des débouchés sur le marché du travail, de la formation et de l'éducation. Il y a beaucoup de facteurs qui entrent en jeu. C'est parce que beaucoup de choses ne fonctionnent pas que nous devons discuter de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Quand le gouvernement nous a dit que l'étude de ce projet de loi était terminée et qu'il avait été adopté à l'étape du rapport, nous n'avons pas été d'accord et nous avons dit: «Discutons de ce que nous essayons de faire à la Chambre. Écoutons les Canadiens. Reconnaissons que les statistiques leur montrent que la ville n'est pas sûre et qu'il n'y a personne pour les protéger. Nous aimerions profiter de cette occasion pour élargir la discussion, pour obtenir que nos amendements soient pris au sérieux et engendrent un plus vaste débat à la Chambre des communes.»

Dans le cas de l'évaluation environnementale du fédéral, notre parti considère que le processus environnemental est le symbole d'un bon gouvernement. Lorsque le prétendu plan vert a été présenté, nous avons dit à la Chambre que le processus était frauduleux; que le cadre législatif était mal conçu; qu'il n'y avait pas eu de consultations des groupes d'intérêt et des provinces; que le ministre ne savait pas ce que le gouvernement voulait dire à certains endroits; et enfin qu'il n'y avait même pas d'argent de prévu. Nous nous sommes arrêtés et nous avons dit: «Revoyons le processus d'examen environnemental, car pour les Canadiens, c'est un test de foi sur la façon dont le système devrait fonctionner.»

Si vous demandez aux Canadiens de quoi ils sont particulièrement fiers, ils vous diront que c'est de la nature, de nos grands espaces vierges. Ils vous diront que nous avons un pays si vaste et si riche en ressources qu'ils ne veulent pas qu'il soit mis en péril. Ils demandent au gouvernement fédéral de faire preuve d'initiative. Ils demandent au gouvernement fédéral de ne pas entreprendre de discussions sur la dévolution de certains pouvoirs, mais bien d'imposer un processus fédéral d'évaluation pour les questions environnementales.

Au lieu de cela, le gouvernement nous propose une mesure législative faiblarde qui n'inspire aucune confiance à la population canadienne.

Si vous avez regardé la télévision, la semaine dernière, vous avez peut-être remarqué que *The Journal*, au réseau anglais de Radio-Canada, a fait une émission sur les forêts de Colombie-Britannique. Ce n'est peut-être pas le document alarmiste qui a été montré à la télévision allemande, mais disons qu'il y a un problème. Alors, où est le processus d'examen environnemental? Le fameux barrage de Saskatchewan qui a conduit à plusieurs actions en justice, le barrage Rafferty-Alameda, est un autre exemple des insuffisances du système fédéral actuel.

Maintenant, des gens doivent poursuivre le gouvernement fédéral en justice à propos du barrage Oldman en Alberta.

Nous pourrions, comme cela, passer toutes les provinces en revue. Nous pourrions mentionner les développements futurs dans le nord du Québec, le nord de l'Ontario et le nord du Manitoba. Le but de l'opposition n'est pas de faire de l'obstruction, mais au contraire de collaborer avec le gouvernement si les intérêts des Canadiens ont été envisagés et pris en considération. Nous revenons d'un séjour dans nos circonscriptions et nous avons tous entendu les inquiétudes des gens au sujet de l'intégrité du gouvernement, de l'intégrité du processus gouvernemental.

Voyons-nous une réponse réfléchie à ces doutes sur l'intégrité? Non, pas du tout. Que voyons-nous?

Une voix: Même le mot leur est inconnu.

M. Walker: J'espère qu'ils l'ont entendu prononcer par leurs parents, mais ils l'ont sûrement oublié. Le gouvernement ne sait pas que les Canadiens ne veulent pas qu'on les force à en accepter davantage. Ils ne veulent plus de ce gouvernement, mais s'ils doivent continuer à le tolérer, ils en attendent au moins quelques bonnes mesures législatives.

Le député de Kingston et les Îles, qui surveille avec vigilance la façon dont ce parti ou ce gouvernement tente de nous imposer une mesure après l'autre, peut déclarer à la population canadienne que les mauvaises mesures législatives sont présentées en si grand nombre à la Chambre des communes que cela constitue un fait sans précédent dans l'histoire du Canada. L'influence de députés comme lui fait en sorte que nous nous efforçons de mieux examiner les projets de loi et de les améliorer. Nous voulons un meilleur processus d'étude environnementale. Voilà pourquoi nous poussons le gouvernement aujourd'hui à nous expliquer plus clairement pourquoi il refuse de recommencer à zéro pour présenter un meilleur projet de loi, mais il insiste pour aller de l'avant.

Je devine que le Plan vert des conservateurs vise à combler toutes ces banquettes vertes de leur côté. Le gouvernement se moque de la verdure au Canada, mais il s'inquiète de la verdure qu'il y a de son côté.

• (1810)

Je prédis qu'il y aura beaucoup de banquettes vides de ce côté-là après les prochaines élections. Ce sera vert pour les Canadiens parce que tous les députés qui y siègent seront partis. Ils seront partis à cause de leur irresponsabilité. Ils devront en subir les conséquences.

Tous ces projets de loi qui ont été présentés, y compris ceux qui seront expédiés en vitesse aujourd'hui, témoigneront de leur manque de compréhension à l'égard de ce qui se passe au Canada.

Quand le premier ministre rentrera de l'étranger—où il n'a cessé de se mettre les pieds dans les plats et d'embarrasser tous les Canadiens—il constatera encore une fois que les mesures proposées par ses suppléants sont rejetées par les Canadiens. Ce que les Canadiens veulent, c'est une organisation qui fonctionne bien.

Dans le discours du Trône, on a parlé abondamment de la réforme du Parlement. On a discuté des votes libres, par exemple, et de l'importance de rendre le Parlement plus responsable. Lorsque je fréquentais l'université, une vieille maxime revenait souvent: «On repart à neuf.» Or, aujourd'hui on peut repartir à neuf. Aussi, si le gouvernement veut réformer le Parlement, qu'il n'attende pas qu'un comité dépose un rapport. Qu'il n'attende pas un grand plan du Cabinet du premier ministre ou du Bureau du Conseil privé. Qu'il commence plutôt à dire: «Aujourd'hui, nous allons faire les choses différemment. Nous allons respecter le Parlement. Si les députés de l'opposition veulent attirer l'attention sur le fait que ces projets de loi doivent être examinés, nous allons les prendre au sérieux. Nous n'allons pas simplement les forcer à les adopter.»

Lorsque nous verrons le gouvernement prendre ces choses au sérieux, alors nous saurons que nous avons réellement une institution plus démocratique.

Lorsque je songe à ces questions et que je cherche des signes chez mes collègues pour savoir si nous réussirons aujourd'hui à contrecarrer les intentions du gouvernement, je peux espérer que beaucoup d'autres députés se joindront à moi pour protester contre cette motion. En fait, nous pourrons nous assurer que chacun de ces projets de loi sera renvoyé aujourd'hui aux comités et passe-

ra par les étapes appropriées pour être examiné à fond, et que le gouvernement cessera de nous forcer à les adopter.

Il y a bien d'autres points que je pourrais soulever, mais je constate que beaucoup de collègues désirent se joindre à moi dans ce débat. Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de demander au gouvernement de mettre un terme à ses manoeuvres et de réexaminer le caractère arbitraire du nouveau Règlement de la Chambre des communes.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de ce soir avec mes collègues de Winnipeg, de Kingston et les Îles et d'ailleurs.

Le fait que le gouvernement ait décidé, aujourd'hui, de présenter cette motion confirme, c'est le mot juste, la destruction—c'est bien de cela qu'il s'agit—de notre système parlementaire.

Nous avons entendu dire beaucoup de choses ces quelques dernières semaines, notamment dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. . .

M. Walker: J'invoque le Règlement. Le Président pourrait-il nous indiquer qui représente le gouvernement à la Chambre en ce moment?

Une voix: Qui passe outre à la procédure parlementaire?

M. Hawkes: Monsieur le Président. Je crois qu'il est contraire aux règles et à l'usage de la Chambre de signaler la présence ou l'absence de députés à la Chambre. Je crois que la dernière observation était contraire au Règlement.

M. Dionne: Le Règlement exige également qu'il y ait toujours un ministre à la Chambre lorsque le Parlement siège.

Une voix: Bravo!

Une voix: Il n'y a pas eu un seul ministre de tout l'après-midi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Annapolis Valley—Hants invoque le Règlement sur le même sujet.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je veux simplement souscrire à l'observation de mon collègue et ami de Northumberland—Miramichi.

Le whip du gouvernmement a vraiment un rare culot. Il devrait le garder en réserve pour les députés de son propre parti. Monsieur le Président, nous avons un débat auquel j'espère pouvoir participer ce soir, car cette motion nie toute la tradition et l'histoire de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Alors je pense que les députés des deux côtés de la Chambre ont rappelé des points du Règlement et les messages ont été lancés de part et d'autre. Je reconnais à nouveau l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, je pense que ces rappels au Règlement qui ont été soulevés illustrent bien le point que j'essayais de faire valoir au début de mon discours. Je poursuis.

Le Parlement est piétiné systématiquement par le gouvernement. Les Canadiens qui suivent ce débat se demandent pourquoi toute cette histoire nous choque à ce point. Le gouvernement du Canada a présenté une motion rétablissant plusieurs projets de loi qui sont morts au *Feuilleton*, à diverses étapes du processus, au cours de la dernière session. Nous avons commencé une nouvelle session avec le discours du Trône. Le gouvernement veut maintenant rétablir ces projets de loi à l'étape où ils en étaient à la fin de la dernière session.

Jamais, pendant des centaines d'années de régime parlementaire, n'a-t-on présenté une telle motion devant un Parlement, dans un pays ayant un régime parlementaire britannique, parce que ce genre de motion constitue une forme de dictature de la part de l'exécutif.

Le gouvernement nous dit: «Peu importe ce que propose le Parlement»—le gouvernement propose et le Parlement dispose—«nous allons rétablir ces projets de loi. Nous allons faire comme s'ils avaient déjà été examinés par la présente législature, et nous allons en disposer sans permettre que ces affaires législatives soient examinées comme il se doit par le Parlement du Canada.»

Ce gouvernement voudrait rendre le Parlement plus civil, réduire les chicanes partisanes. C'est de cela qu'il a parlé. Mais ce qu'il dit réellement, c'est plutôt: «Allez-vous donner une chance à un parti en particulier, le parti au pouvoir?» Allez-vous laisser un parti, le parti ministériel, vous mener dans les ténèbres sans vous débattre?

Le parti ministériel ne devrait pas demander à l'opposition de se laisser faire. Il ne devrait pas lui demander de faire preuve de compréhension et d'être complaisante. Il ne devrait pas demander à l'opposition de se laisser manipuler par le parti ministériel alors qu'il cherche à

détruire notre institution. En effet, le parti ministériel préside aujourd'hui à la destruction du Parlement.

Voilà pourquoi les Canadiens nous considèrent d'un oeil cynique. Les Canadiens ont un sens profond de l'équité. Peu importe qu'ils vivent à l'extrémité de la côte est, sur les rochers escarpés de Terre-Neuve, à Saint-Louis-du-Ha-Ha au Québec ou à Prince George en Colombie-Britannique. Ils comprennent les rouages de notre institution.

Ils savent que cet endroit appartient aux simples citoyens. Il n'appartient pas au premier ministre qui dispose d'appartements somptueux au 24 de la promenade Sussex. Il n'est pas la propriété du chef de l'opposition, ni de celui du troisième parti. Il n'est ni appartient pas aux indépendantistes. Il n'est ni aux chefs d'entreprises canadiens, ni à Bob White.

Il appartient à la population. Chaque fois que vous mettez en pièces les règles du Parlement, chaque fois que vous court-circuitez le Parlement, chaque fois que vous prétendez pouvoir faire abstraction de traditions parlementaires datant de centaines d'années, vous ne vous en prenez pas à l'opposition ni aux chefs d'entreprises canadiens.

• (1820)

Vous ne roulez pas la Fédération canadienne du travail ni même moi. Vous trompez la population, parce que c'est son institution, sa Chambre qui lui permet de s'exprimer et qui lui donne l'occasion de se prononcer sur les décisions et choix du parti ministériel alors au pouvoir.

Malheureusement pour le pays—un pays qui a désespérément besoin d'être guidé sur les plans constitutionnel et économique—le parti ministériel actuel n'a plus la confiance de la population. Même à titre de député de l'opposition qui aspire à remplacer le parti ministériel, je déplore pour le Canada, qu'à ce moment de son histoire, seulement 14, 12 ou même 8 p. 100 des Canadiens fassent confiance au gouvernement en place.

Que fait le gouvernement? S'efforce-t-il d'exposer son programme aux Canadiens? Essaie-t-il de convaincre les Canadiens et leurs représentants élus de la valeur de son programme? Dit-il qu'il nourrit un rêve pour le Canada et qu'il y croit tellement qu'il est prêt à en débattre et à le défendre?

Non. Il compte sur la tyrannie de la majorité. Il profite de la confiance dont bénéficie provisoirement le Parti conservateur par suite des élections qui ont eu lieu il y a deux ans et demi ou trois ans pour imposer ses mesures législatives au Parlement canadien, pour refuser au peuple canadien une chance d'être entendu, pour priver les représentants élus du peuple canadien non pas de la chance de se faire entendre, mais de la possibilité d'assumer l'obligation qu'ils ont de débattre correctement des projets de loi.

Autant être direct ici. Qu'avons-nous au Canada aujourd'hui? La pire combinaison possible de régimes gouvernementaux: un premier ministre qui veut un régime présidentiel; un premier ministre qui veut disposer d'un pouvoir absolu et qui veut croire que les députés conservateurs appuient nécessairement toutes les mesures gouvernementales; un premier ministre qui tient pour acquis que les députés conservateurs vont appuyer toute mesure gouvernementale; un premier ministre qui ne voit pas le Parlement et tout ce que cela comporte, mais une stricte majorité; un premier ministre qui a retiré le gant de velours et exposé la main d'acier d'un parti majoritaire dans un régime parlementaire, et qui se prend pour un président.

Mais, voyez-vous, un président américain qui agirait de la sorte serait rappelé à l'ordre par le Congrès, car il est assujetti au veto du Congrès. Il n'y a pas de veto ici. Le plus grand pouvoir dont bénéficie ici le peuple, c'est celui de l'opinion publique. La seule façon pour l'opposition de représenter le peuple, c'est de participer à la période des questions et au débat. Nous n'avons pas le pouvoir de renverser le gouvernement. Peu importe ce qui est proposé, il nous est impossible de stopper le gouvernement. Nous ne pouvons qu'examiner les projets de loi à fond, en signaler les lacunes, proposer d'y apporter des améliorations, et exercer des pressions sur le gouvernement en en appelant à l'opinion publique; ce n'est qu'ainsi que les parlementaires de l'opposition peuvent arriver à influencer le gouvernement.

Nous ne pouvons pas renverser le gouvernement. Quoi qu'il propose, nous devons nous contenter d'exposer son programme au grand jour et de l'examiner.

Lorsqu'il n'est plus possible d'exposer une mesure au grand jour, de l'examiner, de la débattre, d'y proposer des amendements, d'y apporter des modifications, de chercher à l'améliorer et de la rejeter si elle le mérite, il n'y a plus de Parlement alors. Il ne reste plus qu'une chambre magnifique, somptueusement décorée à l'image de l'histoire et de l'évolution du pays, mais qui a totalement perdu les moyens qui leur permettaient de se faire l'écho des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions du pays.

Voilà ce qui s'est produit aujourd'hui. C'est grave! Surtout en ce moment, alors que la cote de popularité du parti au pouvoir est en chute libre dans les sondages d'opinion et que l'écart se creuse entre ce parti et la population canadienne ainsi que ses valeurs et ses aspirations, à mesure que les ministériels se retranchent dans leur forteresse, à Ottawa, dans leurs bureaux et dans leur petite vie dorée de députés, au point de ne plus pouvoir retourner chez eux. . .

Le parti ministériel est tombé si bas qu'il en est réduit à s'en prendre au Parlement en empêchant les députés de s'acquitter de la responsabilité d'exprimer leur point de vue. Nos vis-à-vis bâillonnent la Chambre.

Alors, que reste-t-il? Il reste le Président qui, depuis son fauteuil, peut diriger calmement et gentiment le débat en hochant de la tête aimablement et en espérant que tout se déroule dans l'ordre. Il reste des députés comme moi et mes collègues de l'opposition, dont le député indépendant de Nouvelle-Écosse, qui, animés d'un violent sentiment d'indignation, crions notre rage contre ce gouvernement dans l'espoir qu'elle trouvera un écho partout au pays, car seuls les gens ont le pouvoir de mettre fin à cette tyrannie.

Il reste les ministériels complètement indifférents face à cette mesure sans précédent. Ils se moquent même de voir disparaître cette institution. Ils se terrent dans leur bureau s'interrogeant sur leur avenir politique.

Où sont les médias? L'histoire qui ne tient pas en quatre lignes ou dans un clip télévisé de huit secondes, qui ne fait pas une manchette sensationnelle ou qui n'entre pas dans le crénau alloué au chroniqueur ou au journaliste de la presse écrite ou télévisée ce jour-là, ne mérite pas d'être publiée. Les événements qui se déroulent ici aujourd'hui ne font pas des manchettes sensationnelles ni un bon clip de huit secondes. N'empêche qu'il s'agit de la disparition d'une tradition qui remonte à huit siècles: la tradition parlementaire britannique.

Finie la révolution pacifique! De l'indifférence face au démantèlement d'une institution avec, je suis au regret de le dire, l'assentiment de la présidence, naît la contre-révolution sans effusion de sang. J'espère que les députés portent attention à ce débat, notamment ceux qui sont à la Chambre pour leur premier mandat—je ne suis ici que depuis quelque temps, soit un peu plus de dix ans. Il ne faut pas beaucoup de temps pour commencer à comprendre que les statues qui sont érigées sur la colline du Parlement, celles de McGee et de Diefenbaker, de Pearson, Saint-Laurent, Laurier, ces dirigeants de notre pays, sont plus que des reliques de bronze qui prennent la poussière. Elles font partie du patrimoine institutionnel du Parlement. Elles sont un vivant témoignage de la lutte qui a été menée pour bâtir notre pays. Celle qui se trouve tout juste derrière la Bibliothèque du Parlement, la statue de McGee, décédé à l'âge de 43 ans, témoigne de la lutte pour la Confédération elle-même, pour le contrat conclu par beaucoup de peuples, pour l'institution qui a été créée afin qu'on puisse entendre la voix de notre pays.

Ces parlementaires seraient absolument scandalisés et auraient le sentiment d'être trahis. Ils diraient, j'en suis sûr, que les mesures que le gouvernement prend aujourd'hui par souci d'efficacité, de facilité, de dérobade devant ses responsabilités, sont un acte de trahison contre l'évolution du Parlement au Canada.

J'espère que les Canadiens comprendront que le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur une question de procédure. Il ne vise pas à savoir si le gouvernement devrait facilement pouvoir déposer à nouveau ou rétablir quatre ou cinq projets de loi. Il ne porte pas non plus sur la question de savoir si l'opposition a eu suffisamment d'occasions de s'attaquer à quatre ou cinq mesures législatives. Non, le débat d'aujourd'hui vise à déterminer si l'on autorisera un gouvernement à mi-chemin dans son mandat, un gouvernement au plus bas dans les sondages, un gouvernement qui a démontré son mépris de l'opinion de la population et du Parlement, à détruire des centaines d'années de traditions parlementaires dans le seul but de satisfaire ses intérêts particuliers.

• (1830)

Monsieur le Président, je peux vous dire que lorsque la population du Canada se rendra compte de ce qui se passe aujourd'hui, quand elle verra que l'on détruit son

institution, elle ne le tolérera pas. Je peux vous dire qu'à moins que le premier ministre ne soit absolument convaincu que sa situation est si lamentable que rien n'y pourra changer, à moins que le premier ministre et son parti ne veuillent se voir qualifier de tyrans, de dictateurs de ce pays, le gouvernement devrait faire machine arrière, reprendre ses sens, retirer ce projet de loi et montrer un peu de respect pour la démocratie, pour le Parlement et, en fin de compte, pour la population du Canada. Il devrait retirer ce projet de loi immédiatement.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suppose que je suis heureux de prendre part à ce débat. Je regrette néanmoins que le débat ait lieu ici. Je ne ferai que reprendre dans les grandes lignes les opinions de mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Je suis pratiquement d'accord avec tout ce qu'il a dit.

Durant le débat, j'étais assis et je pensais que je devais être ailleurs, comme la plupart des députés justement. Le temps est doux à Ottawa, à l'extérieur de la Chambre des communes. L'été est enfin arrivé et la plupart d'entre nous devrions être ailleurs.

L'intervention du député de Miramichi, qui a le don de mettre le doigt sur les bévues du whip du gouvernement et de vraiment lui frotter les oreilles, explique pourquoi je tenais à prendre part au débat sur cette motion. En effet, avant que la présidence ne rende sa décision, j'ai soutenu que, pour ma part, cette décision comptait parmi les plus fondamentales que la présidence ait rendues depuis longtemps, parce qu'elle établit un précédent qui nuira au plus haut point à la raison d'être de notre présence à la Chambre.

Je veux simplement parler de la procédure, car franchement, j'en veux à la présidence. Je suis scandalisé que la présidence ait pu rendre une décision pareille. Il s'agit de l'interprétation du Règlement la plus grossière que nous ayons jamais eue. Malheureusement, monsieur le Président, la présidence a oublié une chose.

Le premier ministre que nous avions, il y a quelques années, a voulu faire quelque chose concernant notre Constitution. Il a voulu la canadianiser. Dieu merci, il l'a fait. On lui reproche d'avoir canadianisé la Constitution et on réécrit l'histoire en prétendant que le Québec a été abandonné, même si on sait que le gouvernement séparatiste de cette province n'aurait jamais rien signé, mais il a au moins rapporté la Constitution au Canada, ce qui a rendu possible l'Accord du lac Meech.

Un jour, le premier ministre, sous l'impulsion des premiers ministres provinciaux et de l'opinion publique, a décidé de demander à la Cour suprême si la Loi constitutionnelle de 1982 était valide. La Cour suprême a rendu un jugement très intéressant, mais un peu vague, à certains égards, dans lequel elle a dit, entre autres choses, que le premier ministre du Canada avait le droit de faire ce qu'il allait faire, mais qu'il lui fallait tenir compte d'une coutume. Cette coutume exigeait qu'il obtienne l'approbation des provinces.

Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, mais la question fondamentale que nous débattons ce soir dépasse les cinq ou six projets de loi qui seront rétablis. Je suis d'accord là-dessus avec mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Nous savons tous qu'ils seront rétablis. Je remercie le député de Winnipeg-Nord-Centre qui a effectivement demandé s'il y avait un ministre à la Chambre.

Je sais que je saute un peu du coq à l'âne et que je n'en suis pas encore arrivé à circonscrire le but de mon discours. Il reste que l'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a posé une question simple, mais fondamentale, au sujet de tout le processus parlementaire, en demandant s'il y avait un ministre à la Chambre, après quoi il a bien fallu se rendre à l'évidence qu'il n'y en avait pas, illustre bien le problème que nous débattons aujourd'hui à la Chambre des communes et qui est lié à cet avis de motion.

Comme j'en connais plus d'un, je ne peux pas croire que mes grands amis d'en face souffrent tous d'amnésie quand on parle de tradition parlementaire. Je sais que la tradition peut tous nous étouffer, mais ici, il ne s'agit de tradition par l'amour de la tradition. Nous la respectons dans l'intérêt de la population. Comme un autre intervenant l'a mentionné un peu plus tôt, nous n'avons pas été élus dans cette enceinte simplement pour prononcer des discours ahurissants ou invoquer le Règlement. Nous devons tenter de représenter la population et de veiller à ce que les fonds publics soient dépensés efficacement, conformément au mandat que la population a confié au gouvernement ou encore à l'autorité que les projets de loi lui confèrent.

Le simple fait qu'aucun des ministres responsables de l'utilisation des fonds publics ne soit présent ici, ce soir, remet complètement en question notre raison-d'être. J'avais décidé d'être calme en début de soirée. Mais c'était avant l'intervention du whip du gouvernement, qui arrive peut-être à faire obéir tous les eunuques du gou-

vernement. Il a cependant eu le toupet de défendre sa position, en se fondant sur un autre article du Règlement que nous débattrons peut-être une autre fois, grâce à l'intervention du député de York-Centre. Le comportement du whip du gouvernement, qui devrait être plus avisé, ce qui, évidemment n'est pas le cas, est l'une des raisons pour lesquelles nous débattons cet avis de motion ce soir. Aucun gouvernement dans l'histoire du Parlement canadien, ni aucun gouvernement dans l'histoire du Parlement britannique, n'a osé proposer une motion comme celle dont nous discutons aujourd'hui.

Pendant une vingtaine d'années, j'ai siégé dans l'opposition en tant que membre d'un parti qu'on appelait les Progressistes-Conservateurs, et je ne le regrette pas tellement. Mais, bonté divine, si je n'avais pas claqué la porte il y a un an, je l'aurais sûrement fait ce soir, monsieur le Président, en entendant le whip du gouvernement répondre à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre au sujet de la raison fondamentale de notre présence ici, la question de savoir si nous utilisons adéquatement les fonds publics.

L'essentiel de la question c'est qu'on n'y répond pas à moins qu'on ne respecte au moins les formalités. Nous savons que la ministre est ici, et je suis heureux qu'elle soit présente, ou un autre ministre. Nous savons que la ministre ne va pas vraiment écouter tous les points de vue ni en tenir compte. C'est au moins reconnaître la puissance de l'argent. Les gens nous ont envoyés ici, nous versent de bons salaires, nous donnent des retraites confortables et des avantages enviables, et nous sommes censés discuter des deniers publics. Mon Dieu, c'est la première fois au cours des 26 ans que j'ai passés ici que je n'ai pas vu un ministre défendre effectivement la dépense des deniers publics, comme l'a mentionné le député du Winnipeg-Nord-Centre.

La ministre associée de la Défense ferait mieux de ne pas rire. Elle a un beau sourire et elle est ravissante. Mais à mon avis, le gouvernement connaît aujourd'hui de graves difficultés parce que, entre autres choses, il ne comprend pas certains éléments fondamentaux. Un de ces éléments est le Parlement. Le premier ministre n'a jamais gagné ses épaulettes. Il n'est pas sorti des rangs, Il a été élu à la direction de mon parti. Moi, j'ai appuyé quelqu'un d'autre. C'est peut-être en partie mon problème. Mais il n'a jamais mérité son poste; il n'a jamais siégé ici. Je conviens que nous siégeons ici trop longtemps.

Mais cela dépassait les bornes de voir le whip du gouvernement essayer de justifier ce qui est injustifiable.

J'en arrive à la motion. Je sais que le public suit ce débat à la télévision et il risque de ne pas comprendre mes remarques. Je suis tout à fait d'accord avec les observations précédentes d'autres collègues. Je ne vais pas parler des différents projets de loi concernés. Très franchement, siégeant dans l'opposition et comprenant les procédures de la Chambre, je me suis demandé quelquefois pourquoi tous les projets de loi expiraient quand il y a une prorogation, ce qui oblige à les représenter.

• (1840)

Voilà pourquoi je suis horrifié par la décision du Président. Il y avait un calendrier avec l'ouverture et la prorogation de la session. Avoir un calendrier, c'est comme aller à la potence, cela aide à se concentrer sur les projets de loi en question. Nous le savons, beaucoup de projets de loi sont adoptés avec le consentement de la Chambre, d'autres font l'objet de trop longs débats, d'autres font l'objet d'un débat convenable, mais quand vient la fin d'une session, je ne parle pas des vacances d'été, quand vient la prorogation qui marque la fin d'une session—dans le cas présent, après 124 ans de notre Parlement—c'est le temps de nous concentrer sur ce qui reste au *Feuilleton*. C'était le temps pour le gouvernement et l'opposition de se réunir et de s'entendre par consentement unanime sur l'ensemble des projets de loi qui ont été lus et approuvés.

J'ai écouté mon honorable collègue qui est, à mon avis, l'un des meilleurs parlementaires de la loyale opposition de Sa Majesté, le député de Kingston et les Îles, prononcer il y a deux ou trois heures un plaidoyer très passionné contre le gouvernement. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il a dit, car l'opposition doit porter une part de la responsabilité de ce qui se passe ce soir. L'opposition doit décider jusqu'où elle accepte d'aller. Quand l'opposition va-t-elle cesser de donner son consentement et de faire les choses par consentement?

Nous ne pouvons pas ajourner le Parlement comme nous l'avons fait trois ou quatre fois pendant cette année parlementaire absolument bizarre où le Parlement a siégé par intermittence, tour à tour actif et inactif, ajourné puis reconvoqué. D'après mon expérience, je n'ai jamais vu une session parlementaire aussi désordonnée. Nous avons siégé pendant deux ou trois semaines pour nous ajourner pendant quelque temps, puis sommes re-

venus siéger après une pause. L'opposition ferait mieux de se remuer et de décider ce qu'elle va accepter.

Je sais qu'il y a une rivalité entre l'opposition officielle et l'autre parti qui pense devenir l'opposition officielle, peu importe ce que le premier ministre Rae est en train de faire en Ontario—et je ne vais bien sûr pas m'engager là-dedans—mais l'opposition doit prendre une décision avant d'accepter d'ajourner. Elle doit faire savoir au leader du gouvernement à la Chambre qu'elle accepte d'ajourner mais qu'il faut déterminer quels sont les projets de loi à adopter et quels sont ceux qui seront renvoyés à une nouvelle session.

D'après certaines des interventions que nous avons entendues ici aujourd'hui, je crois qu'on n'en a pas discuté beaucoup ou qu'on ne l'a pas très bien déterminé. L'opposition ferait bien de se décider. Va-t-elle vraiment s'opposer à ce gouvernement qu'elle condamne, avec raison, et que l'opinion condamne aussi? Va-t-elle vraiment s'opposer à lui ou, hypocritement, faire de l'obstruction, pousser les hauts cris et s'effondrer au moment de vérité?

J'ignore si ce débat va durer tout le temps prévu. Lorsque je siégeais du côté du gouvernement, nous discutions de cela. Nous disions: «Il ne faut pas s'inquiéter de l'opposition. Elle va céder vers 8 ou 9 heures. Ne vous inquiétez pas, les gars, vous allez pouvoir prendre l'avion à 11 heures.»

Il y a un peu de ce sentiment-là ici ce soir. Les députés ministériels vont commencer à dresser l'oreille. Ils sont aussi humains que nous, députés de l'opposition ou députés indépendants. Je suis le doyen des indépendants. Ils sont tous à ma gauche. Je suis en bout de rangée. Ce sont tous des êtres humains, et ils n'aiment pas rester ici non plus. Ils veulent savoir à quel point nous sommes sérieux. Dès que cette motion a été mise à l'étude cet après-midi, j'ai vu deux présidents s'entretenir avec des députés de l'opposition, cherchant de toute évidence à s'entendre sur certaines choses. Le comité d'organisation siège peut-être demain pour constituer les comités.

L'opposition doit se brancher et, si le gouvernement est aussi odieux qu'elle le dit et que les sondages le révèlent, s'opposer à lui et non simplement faire de l'obstruction. On ne peut pas s'opposer en faisant de beaux discours à la Chambre sur la modification du Règlement. En fait, l'opposition a déjà été malmenée lorsque les modifications ont été adoptées avant une de nos nombreuses pauses. Elle s'est fait avoir cette fois-là, et maintenant on lui impose une motion comme celle-ci, et je ne suis même pas certain que le débat va durer qu'à 11 heures ce soir.

Monsieur le Président, pour en revenir à mon sujet de tout à l'heure, le premier ministre Trudeau s'est rendu compte de ce qui se passait et, Dieu merci, il a rapatrié la Constitution. J'ai été avocat, mais je ne vais pas contester la décision de la Cour suprême, qui a dit: Monsieur le premier ministre, légalement, vous pouvez agir comme vous le faites, mais la tradition dit que vous devez avoir un certain appui des provinces.

Il y a eu une autre conférence fédérale-provinciale, et nous savons tous ce qui s'est produit. Dieu merci, la Constitution a été rapatriée, et tout le crédit en revient au premier ministre Trudeau. Évidemment, tout ce qu'on a dit au sujet du lac Meech et tout ce que le premier ministre actuel a dit dans sa révision de l'histoire est malhonnête sur le plan intellectuel parce que, si nous n'avions pas eu le rapatriement de la Constitution, nous n'aurions jamais eu l'occasion d'avoir un accord du lac Meech, sans parler de la façon dont il a été saboté il y a un an aujourd'hui. Mais même là, malgré un gouvernement fédéral majoritaire, la Cour suprême a dit au premier ministre qu'il fallait respecter la convention.

Monsieur le Président, je suis profondément déçu que le Président de la Chambre, un de mes amis, ait décidé de façon péremptoire de déclarer cette motion recevable. J'ai dit durant le débat préliminaire, avant qu'il ne rende sa décision, qu'il n'y avait pas de précédents. J'ai demandé au secrétaire parlementaire sur quel précédent le gouvernement se fondait pour faire ce qu'il essayait de faire. Le secrétaire parlementaire savait évidemment, et je savais aussi avant de poser la question, que cette motion n'est fondée sur aucun principe parlementaire. Il n'existe aucun précédent pouvant appuyer ce que le gouvernement essaie de faire ici.

Je comprends, et j'ai vu des cas où, avant la prorogation, avec le consentement unanime de la Chambre, on adoptait un ordre prévoyant que, à l'ouverture de la nouvelle session, les projets de loi A, B, C, D et E seraient repris là où on les avait laissés. J'ai déjà vu aussi des cas où, après l'ouverture de la nouvelle session, avec le consentement de la Chambre, on élevait certains projets de loi à l'étape où ils étaient avant la prorogation. Tout cela se faisait avec le consentement de la Chambre. Cependant, cette fois-ci, le gouvernement fait fi de la tradition parlementaire fondamentale selon laquelle l'opposition peut parler et, en fait, peut obliger le gouvernement à respecter une échéance, qui est la prorogation. Si tous les projets de loi ne sont pas adoptés au moment de la prorogation, on peut conclure une entente, ou du

moins essayer de conclure une entente, autrement il faut repartir à zéro. C'est de cette façon que fonctionne le système.

Monsieur le Président, la Chambre a appliqué cette convention durant 124 ans. C'est aussi une convention du Parlement britannique, le modèle des parlements, depuis les centaines d'années que celui-ci existe. Certains pourront se moquer, comme l'a fait hier le secrétaire parlementaire à l'endroit du député de Kamloops. Pourtant, l'argument présenté par le député n'avait rien d'outrageux.

Avec ce précédent, le gouvernement n'aura guère à se préoccuper de ce que pense l'opposition de n'importe quel projet de loi. Il pourra laisser celle-ci s'égosiller, puis décréter une prorogation et ensuite présenter de nouveau à la Chambre tous les projets de loi qui lui tiennent à coeur. Un gouvernement majoritaire n'a pas à se préoccuper de défendre individuellement chaque projet de loi. Il lui suffit de les faire inscrire au *Feuilleton*, peu importe à quelle étape ceux-ci se trouvent.

À mon avis, cette mesure va à l'encontre des principes fondamentaux de notre institution. Je regrette que le Président ait rendu une décision préliminaire qui a entraîné le débat de ce soir.

Il y aurait beaucoup à dire, mais je me contenterai de vous signaler respectueusement que ce genre de décision ne tient pas compte du fonctionnement de la Chambre. Il suffit de voir ce qui s'est passé ici ce soir, d'avoir entendu le whip du gouvernement dire ce qu'il a dit, et de constater que l'on ne peut attirer l'attention des députés. Je reconnais que ce n'est pas une question qui intéresse le public. Toutefois, il s'agit de l'une des décisions les plus importantes que la présidence aura prises, et je le regrette. J'étais assis ici et j'ai raté trois occasions de participer au processus, sachant que la décision a déjà été rendue et que le gouvernement majoritaire va avoir gain de cause. Ce genre de décision donne véritablement l'allure d'un cirque à notre institution.

• (1850)

Je sais qu'il ne sert à rien de parler maintenant. La motion du gouvernement va être adoptée. J'espère seulement que l'opposition s'y opposera et que le débat se poursuivra jusqu'à l'heure prévue pour le vote. J'espère qu'après avoir été matraquée avec la modification du Règlement et cet avis de motion, l'opposition collective aura la volonté, non pas de faire de l'obstruction, mais de dire au gouvernement: «Vous avez la majorité, mais vous n'avez pas notre consentement.»

Tous ceux qui sont à la Chambre depuis un certain temps savent que les trois quarts des décisions prises ici font l'objet d'un consentement. Je ne peux croire qu'après avoir été matraquée avec les changements au Règlement, avec cette motion, ainsi que dans d'autres circonstances, l'opposition, qui a été assez bafouée, donnera son consentement. Elle devrait plutôt dire au gouvernement de changer sa façon de procéder, parce que rien ne sera obtenu par consentement avec ce genre de motion.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance d'intervenir au sujet de cette motion, même si, à l'instar du député qui m'a précédé, je déplore de devoir le faire. Je n'ai certes pas l'éloquence des députés d'Annapolis Valley—Hants ou de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, mais je crains moi aussi qu'un jour, à cause de cette motion, les représentants du peuple dans cette enceinte ne puissent plus tenir ici un véritable débat sur les problèmes qui se posent, alors que c'est là leur mandat.

Ce n'est qu'une étape dans un long processus, mais ce qui se passe en bref, c'est que le gouvernement a inventé hier et aujourd'hui une toute nouvelle règle. Il n'en a jamais discuté avec l'opposition, ce qui était pourtant, il y a quelques années encore, la façon normale de procéder pour modifier le Règlement. Il a juste annoncé qu'il allait procéder différemment. Il avait prorogé la dernière session, il y avait mis fin et, selon la pratique établie depuis des siècles dans cette enceinte et au sein d'autres parlements, cela entraînait d'office la mort au *Feuilleton* des mesures législatives qui n'avaient pas été adoptées jusque-là. Il pouvait les présenter à nouveau et entreprendre un tout nouveau débat. C'est ce que les gouvernements précédents ont fait et ils ont obtenu ainsi d'excellents résultats.

Or, voilà maintenant que le gouvernement affirme qu'il n'entend pas agir ainsi et qu'il va plutôt présenter dans une seule motion cinq projets de loi qui n'ont aucun lien entre eux pour les faire adopter rapidement en limitant le débat à une seule journée, grâce à la clôture. En d'autres termes, chaque député a la possibilité d'intervenir pendant au plus 20 minutes et il doit se pencher sur cinq projets de loi différents qui n'ont rien en commun. Lorsque nous aurons terminé le débat sur cette question, à 11 heures ce soir, tout sera terminé.

Ce n'est pas directement de la dictature, mais cela s'inscrit dans tout un processus qui s'apparente à de la dictature. Je me rappelle qu'il y a neuf ans, lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont réagi avec véhémence quand le gouvernement libéral a décidé de prendre une mesure semblable. Les libéraux ont présenté alors une motion tendant à contrôler ou à réglementer les sociétés pétrolières. Le Parti conservateur s'y est opposé avec véhémence au nom de ses amis dans le secteur pétrolier, et pendant deux semaines, il a bloqué complètement les travaux de la Chambre. Nos vis-à-vis ont pris notre institution en otage en abusant d'une règle coutumière non écrite. Le Président, un membre du parti au pouvoir, a dû faire respecter cette règle jusqu'à ce qu'en fait, l'opposition réussisse, grâce au chantage, à forcer la Chambre à la modifier.

Voilà ce qui s'est passé: les députés de l'opposition avaient demandé la tenue d'un vote inscrit, comme ils estimaient en avoir le droit, mais ils ne se sont pas présentés pour le vote. Ils ont refusé de revenir à la Chambre pour permettre au vote d'avoir lieu.

Cette fois-là, la Chambre a été paralysée pendant deux semaines. C'est le même Parti conservateur qui se plaint maintenant qu'il y a trop de débats. «Les débats, disent-ils, sont une perte de temps.» Or, ils ont gaspillé deux semaines à ne rien faire pour forcer le parti ministériel et le Président de l'époque à accepter certaines modifications du Règlement, y compris la règle qu'ils avaient utilisée pour obtenir ces modifications.

Le Règlement a donc été modifié à ce moment-là et l'a été une autre fois par la suite. Depuis trois ans, le gouvernement n'a pas voulu perdre de temps en donnant son accord à des modifications du Règlement. Il ne fait qu'y surseoir et dit: «C'est comme ça qu'on fera, que ça vous plaise ou non.» C'est ce qu'il a fait hier, et le Président ne s'y est pas opposé.

On peut s'en passer. Voilà l'attitude du gouvernement. Pas de discussions rationnelles. On n'a qu'à dire: «Le patron, c'est nous. Faites ce qu'on vous dit.»

Les débats sont peu à peu réduits à néant, ou peu s'en faut. Autrement dit, les gens qui ont élu des députés de l'opposition pour les représenter à la Chambre n'ont plus guère voix au chapitre. Les projets de loi seront adoptés si rapidement que le public n'y verra que du feu parce que les journaux n'en publieront pas tous les détails.

Rares seront les gens qui sauront ce qui se trame au Parlement, l'opposition étant, d'un mois à l'autre, de plus en plus bâillonnée par ce genre de mesure complètement à sens unique.

D'autres l'ont fait remarquer avant moi, dis-je, d'une manière très ferme et très éloquente. Je voudrais abonder dans le même sens, tout en poussant un peu plus loin l'examen.

Pourquoi le gouvernement agit-il de la sorte? Il est clair qu'il est l'allié ou la marionnette du Conseil canadien des chefs d'entreprise, lequel a été créé au milieu des années 70 et comprend 150 P.D.G. des plus grandes sociétés du Canada. Ensemble, elles valent peut-être un billion de dollars, c'est-à-dire mille milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent.

Certaines de ces sociétés appartiennent à des intérêts américains. Ce sont elles qui tirent les ficelles de ce gouvernement. Elles ont demandé le libre-échange et l'ont obtenu. Elles ont demandé des réductions des programmes sociaux et les ont obtenues. Leur troisième demande est une hausse du budget militaire. On va voir si elles l'obtiendront.

Afin de répondre aux exigences du Conseil canadien des chefs d'entreprise, c'est-à-dire des sociétés et des individus les plus riches du pays, le gouvernement a de plus en plus recours à ces mesures dictatoriales.

Il nous a imposé la taxe sur les produits et services qui réduit les impôts que doivent payer les propriétaires d'entreprises. Les biens des entreprises sont totalement exemptés. Seul est visé le travail exécuté par les ouvriers qui transforment l'acier en machine à laver, le cuir en chaussures ou le tissu en vêtements. Seulement ce travail est assujetti à la taxe sur les produits et services.

Les travailleurs doivent payer davantage, en tant que travailleurs et consommateurs, pendant que les propriétaires paient moins. C'est là le genre de progrès réalisés par le gouvernement au cours des sept dernières années. Le gouvernement précédent procédait de la même façon, sauf qu'il allait moins vite.

Le gouvernement est en train de démanteler la Société canadienne des postes. Il veut la privatiser de façon à enrichir certains de ses amis qui pourront l'acheter pour une bouchée de pain. Il impose des réductions radicales au régime d'assurance-chômage qui a été créé il y a 45 ans et qui a permis de stabiliser la vie des Canadiens.

Il s'est complètement retiré du financement de ce régime et il lui a volé des centaines de millions de dollars pour les consacrer à des activités de formation qui n'ont rien à voir avec le mandat original du régime d'assurance-chômage. Il y a peut-être des gens qui disent: «Qui se soucie de tout cela» Voici ce que je leur réponds. Ceux qui sont sans travail et sans argent s'en soucient. Les travailleurs qui ont vu leur salaire baisser au cours des dix dernières années s'en préoccupent. Les Torontois qui ne peuvent s'acheter une maison ou se

louer un logement se soucient des mesures que le gouvernement prend et qui les touchent.

• (1900)

D'autres, vivant à l'aise, pourront ajouter: «Ce n'est que justice; les conservateurs ont gagné les élections de 1988». Mais ces élections étaient-elles justes? Au cours des deux dernières semaines avant les élections, une campagne publicitaire énorme et très coûteuse a été menée. Son coût a été évalué à plus de 50 millions de dollars. Ce montant représente entre deux et trois fois ce que le Parti conservateur ou tout autre parti est autorisé à dépenser dans les 295 circonscriptions lors d'une campagne électorale et ces dépenses auraient été illégales si elles avaient été engagées par le Parti conservateur. Toutefois, le Parti conservateur n'a pas eu à dépenser cette somme, elle l'a été par ses amis du Conseil canadien des chefs d'entreprise et par des groupes subalternes regroupant des entreprises parfois moins importantes que ces amis dirigent.

Dans le cadre de cette campagne de 50 millions de dollars menée au cours des deux dernières semaines avant les élections et payée par les Canadiens et les Américains les plus riches, on a envoyé des lettres adressées aux travailleurs pour leur dire ceci: «Si l'Accord de libre-échange n'est pas entériné lors des élections, vous perdrez votre emploi.» C'est là toute une menace. Des travailleurs de la circonscription que je représente m'ont montré certaines de ces lettres.

Après avoir obtenu cette aide, le gouvernement estime maintenant qu'il peut faire tout ce qu'il veut et que l'opposition peut aller se faire cuire un oeuf si elle n'est pas contente, ou plutôt qu'il peut faire tout ce que le Conseil canadien des chefs d'entreprise lui dit de faire au nom des plus riches de notre pays et au détriment de la classe ouvrière canadienne. Par «classe ouvrière», je ne désigne pas les travailleurs d'usine comme je l'ai déjà été, vêtu de chemises et de jeans sales, travaillant dans la poussière, la graisse, l'encre, et le reste; je veux dire tous les travailleurs, y compris les travailleurs intellectuels dont les enseignants et beaucoup de membres des professions libérales qui se retrouvent dans la même situation que les salariés. Tous, ou presque, sont frappés par les modifications que le gouvernement apporte aux lois et le gouvernement affirme son pouvoir de procéder à ces modifications sans opposition en changeant les règles comme il le fait.

Lorsque viendront les prochaines élections, s'il faut 100 millions de dollars plutôt que 50 millions pour acheter la publicité et tromper et intimider la population, le Conseil canadien des chefs d'entreprises déliera les cordons de sa bourse.

La classe la plus aisée du Canada a réussi à prendre le contrôle du gouvernement et elle n'écoutera pas l'opposition, ni la population. Ces gens aisés—très confiants, très sûrs d'eux-mêmes—croient qu'ils pourront continuer de contrôler le gouvernement jusqu'aux prochaines élections et même après.

Certains de mes collègues disent «vous ne reviendrez pas après les prochaines élections.» Cent millions de dollars peuvent laver bien des cerveaux, surtout si le travail est fait par les puissantes entreprises qui possèdent tant de journaux et de stations de radio et de télévision et qui font disparaître les petits éditeurs, les petites imprimeries et les petits hebdomadaires communautaires qui pourraient émettre une opinion trop indépendante. Ils sont aidés par la TPS et par les tarifs postaux exorbitants appliqués aux petits journaux.

Le Parlement n'est pas, en soi, le pouvoir. Le Parlement n'est que l'instrument de quelqu'un. Il y a quelques siècles, lorsque le méchant roi Jean a cru qu'il pouvait faire tout ce qu'il voulait, les barons se sont unis, ils l'ont amené sur l'île de Runnymede, lui ont présenté une charte en disant «nous aimerions beaucoup que vous apposiez votre signature au bas de ce document.» Il a regardé autour de lui et comme il n'avait pas assez d'hommes pour combattre les barons, il a signé la *Magna Carta*, la Grande Charte. Quelques siècles plus tard, le roi Charles I avait oublié cette histoire. Il a cru qu'il pourrait lever des impôts sans la permission du Parlement. Les communs anglais, qui avaient fait la guerre civile, ont décapité Charles et ont adopté le principe voulant que ce soit le Parlement qui décide des impôts. Par la suite, aucun roi et aucune reine d'Angleterre n'a essayé de dévier à ce principe.

Le député dit qu'on a essayé aux États-Unis.

Le pouvoir exécutif prend des allures présidentielles, que le premier ministre du Canada copie chez des présidents dictatoriaux comme Reagan et Bush. Nos dirigeants agissent sur les ordres des mêmes grandes sociétés qui décident de tout aux États-Unis et au Canada.

Un jour, pas très éloigné, les Canadiens en auront assez et ne voudront plus perdre leur temps à élire des représentants au Parlement. Le premier ministre sent, sinon ses sondeurs le lui auront dit, que la population en a assez du Parlement

Quoi d'étonnant, lorsqu'ils constatent que leurs représentants, d'un côté de la Chambre, agissent comme des phoques dressés et votent en tout selon la volonté du premier ministre, alors que les députés de ce côté-ci sont de plus en plus bâillonnés et ne peuvent prévenir le public de ce qui se passe et le mettre en garde contre ce qui l'attend.

Les banques d'alimentation reçoivent de plus en plus de gens qui ne peuvent nourrir leurs enfants décemment ou trouver un logement acceptable dans nos grandes villes. Ces gens sont parmi les quelque 400 000 personnes qui ont perdu leur emploi en bonne partie à cause de l'Accord de libre-échange et aussi à cause de la récession, cette récession qui a été aggravée au Canada par la politique fiscale du gouvernement qui n'a pas contribué à réduire l'inflation, qui était déjà peu élevée. Les politiques de taux d'intérêt et d'impôts élevés ont permis d'éviter de mécontenter les partenaires américains en faisant en sorte que les produits canadiens ne soient pas concurrentiels aux États-Unis.

Les riches s'en trouvent plus riches, et les pauvres plus pauvres. Les travailleurs au Canada, c'est-à-dire la grande majorité de la population canadienne, ne vont pas rester sans réagir indéfiniment.

L'été dernier, une poignée d'autochtones en ont eu assez d'attendre et d'attendre encore le règlement de leurs revendications territoriales, comme ils le faisaient depuis 200 ou 300 ans. Le gouvernement leur a envoyé 4 000 soldats. Que va-t-il se passer cet été? Il y a un mois, les travailleurs de la Caterpillar Tractor à Brampton ont occupé leur usine, afin d'obtenir un règlement plus avantageux de leur employeur qui faisait des profits élevés à Brampton, mais qui a décidé de fermer son usine. En effet, à cause de l'Accord de libre-échange, il était devenu plus rentable d'aller s'installer en Alabama où les syndicats sont pratiquement interdits par la loi.

Le gouvernement Rae en Ontario a négocié et obtenu un règlement pacifique de la situation. Grâce à Bob Mackenzie, ministre du Travail du gouvernement néo-démocrate, la violence a pu être évitée à la Caterpillar Tractor.

Il n'en reste pas moins que la situation des travailleurs canadiens se détériore sans cesse. Il n'en reste pas moins que les travailleurs voient bien qu'il n'est plus possible d'exprimer leur volonté lors d'élections qui sont détournées par la publicité de tiers partis ou à la Chambre parce que l'opposition est bâillonnée.

Si le gouvernement continue de la sorte, la population canadienne finira par croire qu'elle ne peut plus confier la gestion de ses intérêts au Parlement. Les Canadiens devront tôt ou tard avoir recours à d'autres moyens, et ce sera alors un sombre jour pour le Canada. Les députés de l'autre côté sont les responsables.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je suis député depuis environ 13 ans. Nous avons connu de bons et de mauvais jours à la Chambre des communes mais, aujourd'hui, c'est le jour le plus sombre que j'y aie vécu. Si nous ne nous amendons pas, nous détruirons nos propres institutions.

• (1910)

Le gouvernement devrait être le cosignataire du Parlement et l'opposition, la personne chargé de le surveiller. Aujourd'hui, le gouvernement du Canada traite le Parlement avec le mépris le plus complet.

Pendant des heures, cet après-midi, il n'y avait aucun ministre à la Chambre. Je suis heureux que la ministre de la Justice soit présente pour entendre ce que j'ai à dire, parce qu'elle devrait être la personne la plus préoccupée par la façon dont les lois du Canada sont promulguées.

M. Della Noce: Allez, accouchez!

M. Dionne: Si vous avez quelque chose à dire, monsieur, prenez la parole et dites-le.

Il nous faut peut-être un autre Cromwell ici pour nous débarrasser de ceux qui ne respectent pas le processus démocratique.

M. Della Noce: Nous vous laissons parler, c'est très démocratique.

M. Dionne: Me laisserez-vous parler? Je pensais que j'avais le droit de m'exprimer ici. Je pensais que j'avais le droit de m'exprimer partout au Canada. Vous me laissez parler? Oui, je parlerai, parce que vous ne pouvez m'en empêcher. Si vous voulez essayer, traversez de ce côté-ci tout de suite.

Des voix: Oh, oh!

M. Dionne: Aujourd'hui, nous avons été témoins de choses qui ne devraient jamais se produire à la Chambre, monsieur le Président. C'est un vrai scandale et le gouvernement, ce soi-disant gouvernement, en est entièrement responsable.

Si nous continuons de cette façon, en rassemblant ainsi des projets de loi, en présence de seulement un ou deux ministériels, mais en l'absence de ministres, des personnes tenues de rendre des comptes, nous nous dirigeons

vers l'anarchie. Nous avons été témoins de cela maintes et maintes fois durant cette législature.

Monsieur le Président, au cours de toutes mes années au Parlement, c'est le jour le plus sombre dont je me rappelle.

Une voix: C'est exact, ils sont arrogants.

M. Dionne: L'arrogance des gens d'en face est sans limites. Non seulement ils détestent les règles, mais ils les enfreignent. Ils n'ont pas assez de bon sens pour essayer de changer les règles comme il le faut.

Ce qui s'est produit à la Chambre aujourd'hui est très troublant pour quiconque comprend la façon dont cette institution doit fonctionner et protéger les droits fondamentaux de la population canadienne.

Les droits des Canadiens ne sont pas protégés aujourd'hui à l'heure où la Chambre étudie les initiatives ministérielles sans qu'un ministre y soit, parfois même sans qu'un seul ministériel y soit.

M. McDermid: Mais, où étiez-vous?

M. Dionne: J'étais ici, monsieur.

M. McDermid: Vous n'y étiez pas tout le temps.

M. Dionne: Où étiez-vous? Vous deviez porter des vêtements qui vous rendaient invisible.

Une voix: Il vient d'entrer furtivement.

M. Dionne: Il ne sert manifestement pas à grand-chose de dire quoi que ce soit à ces gens-là parce qu'ils n'ont absolument aucun égard pour cette institution.

Si cette institution disparaît parce que personne n'a pris la défense des droits des députés, alors tous les Canadiens en pâtiront et ce sera l'anarchie.

Depuis la présidence jusqu'à chacun d'entre nous, il nous faut préserver les droits des membres de cette chambre et nous assurer que les règles fondamentales de la Chambre sont respectées et appliquées.

Une voix: Elles le sont maintenant.

M. Dionne: Non, pas aujourd'hui.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord dire qu'il n'y a pas tout à fait trois ans que je siège au Parlement et que jamais, au cours de cette période, je n'ai été témoin d'une colère aussi vive que celle que je constate aujourd'hui. La colère et la frustration sont très vives de ce côté-ci de la Chambre. Vous en avez été témoin, il y a à peine quelques instants.

Je peux dire que je connais bien mon collègue de Miramichi et qu'il est un gentilhomme. Je l'ai rarement vu élever la voix. Or, aujourd'hui vous en avez été témoin, monsieur le Président. C'est une indication des frustrations et de la colère profondes qu'on éprouve ce côté-ci de la Chambre.

Nous sommes confrontés à un problème très grave. Nous sommes aux prises avec un gouvernement qui bâillonne délibérément l'opposition, qui fait preuve du mépris le plus total envers la Chambre, envers nos institutions démocratiques et envers la population canadienne.

M. Milliken: C'est répugnant.

M. Harvard: Oui, comme mon collègue de Kingston et les Îles l'a dit, ils sont répugnants. Ce qu'ils font est répugnant.

J'ai remarqué que nous n'avons pas eu le plaisir, ni l'avantage d'entendre les ministériels s'exprimer sur cette question.

Une voix: Ils ont honte.

M. Harvard: Ont-ils honte de leur propre motion? J'aurais cru qu'ils en auraient été fiers, qu'ils se seraient levés pour l'appuyer. Mais non, ils restent assis, en silence. Ils ne disent rien. Absolument rien.

Une voix: Ils ont honte, absolument.

M. Harvard: Je pense réellement que c'est tout simplement une autre forme d'outrage à la Chambre et au Parlement.

De quoi parlons-nous? D'une motion pernicieuse qui autoriserait en fait le gouvernement à retourner plus de cent ans en arrière—deux cent ans, me dit-on—, soit jusqu'à la première législature, ou peut-être la dixième ou la vingtième, pour ressusciter un quelconque projet de loi resté en plan à ce moment-là, et continuer tout simplement de l'étudier à l'étape où il est mort au *Feuilleton*.

Je présume que le gouvernement dirait alors: «Oh non, nous ne ferions jamais une pareille chose.» Après tout, il a beaucoup de respect pour cette institution et pour la démocratie.

Mais il a fait ce qui n'avait jamais été fait auparavant ni dans notre pays ni au Parlement britannique. Il estime pouvoir prendre une telle mesure. À mon avis, cela nous indique à quel point il est insensible aux désirs du public canadien. Il vit en dehors de la réalité. Il suffit de lire les journaux, de regarder la télévision, d'écouter la radio et

d'examiner les sondages pour savoir ce que la population pense du gouvernement.

Une voix: 14 p. 100.

M. Harvard: Il est complètement et absolument déphasé. Ce qu'il fait à la Chambre aujourd'hui n'en est qu'un autre exemple. Aucun autre gouvernement n'aurait le culot de ressusciter un projet de loi réputé mort au *Feuilleton* à un moment donné dans le passé. Mais ce gouvernement-ci le fait.

Une voix: Il n'a rien d'autre à faire.

M. Harvard: Il me semble que le gouvernement évite toute forme d'opposition, toute forme d'irritant. S'il y a un irritant, un obstacle, une entrave à sa force destructrice, il aura tôt fait de les écarter. Il est si arrogant qu'il croit ses actes justifiés. Il ne vaut même pas la peine de tenir un débat. Mais s'il y en a un, qu'il ne soit pas trop long, car après tout, le gouvernement a en réserve une mesure radicale appelée «clôture». Si nous osons dire quoi que ce soit pour protester contre ses propositions ou ses motions, il va nous museler.

• (1920)

Nos vis-à-vis vont vous museler par la clôture. Le gouvernement l'a utilisée maintes et maintes fois.

Je pense qu'ils sont au bout de leur rouleau et en tout cas, ils ont épuisé la patience du public. Les gens en ont assez. Ils sont las de cette arrogance, de cette façon de faire.

Lorsque les Canadiens sont allés aux urnes, en 1988, ils ont élu un Parlement. Ils ont élu 295 représentants. Indépendamment de notre appartenance politique, ils attendaient de nous que nous fassions un certain travail. Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique se sont retrouvés dans l'opposition, mais les électeurs attendaient d'eux qu'ils remplissent leur rôle de loyale opposition. Ils veulent que nous nous opposions. Ils veulent que nous scrutions. Ils souhaitent que nous examinions tout ce que fait le gouvernement.

Naturellement, nul n'est parfait, mais je pense que nous faisons de notre mieux. De toute évidence, le gouvernement ne voit pas cela de la même façon. Apparemment, il pense que lorsque les Canadiens sont allés aux urnes et ont pris leur décision collective en 1988, ils ont élu un gouvernement ayant le mandat d'agir plus ou moins en dictateur. Il n'a pas besoin de se préoccuper des traditions de la Chambre. Il n'a pas à tenir compte de l'opposition, des règles et du Règlement. Après tout, on lui a donné le mandat, le droit de gouverner, et le droit de gouverner des conservateurs ne doit pas être mis en doute.

Les Canadiens désapprouvent cette façon de gouverner, ils la désapprouvent vivement et ils montreront leur désapprobation aux prochaines élections.

Une motion comme celle-là n'attire pas beaucoup l'attention du public. Elle devrait, mais ce n'est pas le cas. Une des raisons pour lesquelles elle n'attire pas l'attention, c'est qu'en cette ère télévisuelle, il faut des images et de l'action. La télévision n'aime pas les têtes qui parlent, même si elles disent des choses très valables. Ça ne l'intéresse pas.

Nous avons beau discuter de cette question à la Chambre, monsieur le Président, elle n'a aucune chance d'intéresser ni Peter Mansbridge, ni son réalisateur, ni Lloyd Robertson, ni le présentateur de Global. Ce n'est pas de la bonne télévision, mais cela ne diminue en rien son importance. Pas du tout, monsieur le Président.

La question dont nous discutons ici est une tradition, une coutume de la Chambre qui devrait être respectée. Après tout, nous avons des droits de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons un travail à faire et j'espère que le gouvernement respectera l'opposition. Il peut faire son travail. Il peut faire adopter son programme comme il veut, mais il devrait respecter ce côté-ci de la Chambre.

Le gouvernement ne s'en rend peut-être pas compte, mais ce côté-ci de la Chambre est aussi important que ce côté-là. Il a son rôle, sa fonction; nous avons les nôtres. Malheureusement, nous nous trouvons dans une situation où notre système manque de contrepoids, à cause du régime présidentiel adopté par le premier ministre et par le gouvernement. Les fondateurs de notre régime parlementaire n'ont sans doute jamais pensé que nous nous retrouverions dans cette situation. Et pourtant, c'est le cas.

Nous allons certainement devoir repenser ce processus. Nous ne pouvons continuer à fonctionner avec un gouvernement qui maltraite la Chambre et qui se moque de ses traditions. Il ne nous en reste pas beaucoup de ces

traditions, monsieur le Président. Bientôt, il n'en restera plus.

Jusqu'où le gouvernement peut-il aller? Si le gouvernement se moque de la Chambre, de l'opposition et des précédents, s'il n'y attache aucune importance, jusqu'où descendra-t-il? Nous savons tous qu'il est très bas dans les sondages. Que se passera-t-il si nous n'avons pas d'élections d'ici l'été ou l'automne 1993?

Une voix: Surtout pas ça!

M. Harvard: Selon la loi, nous sommes censés avoir des élections. Le gouvernement trouvera-t-il une raison de les retarder? En trouvera-t-il une? Est-il possible que le gouvernement décide qu'il n'est pas dans son intérêt de tenir des élections à l'automne 1993, parce que cela le dérange? Après tout, cela peut sembler apocalyptique, mais si on peut se permettre d'interpréter à sa guise les traditions de la Chambre, pourquoi ne pas retarder les élections? Pourquoi ne pas faire tout ce qui nous plaît.

J'espère que le débat se poursuivra. J'ose espérer que le gouvernement trouvera son chemin de Damas et qu'il se rendra compte, pour une fois, qu'il est allé trop loin. Il est vraiment allé trop loin. Cela montre comment on bafoue le Parlement ainsi que les droits de l'opposition et, bien sûr, du fait même, tous les Canadiens.

Je suppose qu'on ne devrait pas s'en étonner. Il suffit de regarder les états de service du gouvernement. Vous n'avez pas oublié toutes les histoires que le gouvernement inventait au sujet de l'Accord de libre-échange, en 1988. Il disait que ce serait une vraie bénédiction, que l'accord serait providentiel et que, bien sûr, si on le rejetait, le pays et l'économie s'effondreraient. Vous souvenez-vous de cette époque? Eh bien, voilà: plus de deux ans après la mise en oeuvre de l'accord, l'économie est en train de s'écrouler.

Nous savons très bien ce que le gouvernement raconte aux gens. Que nous a-t-il raconté au sujet de la taxe sur les produits et services? Le ministre des Finances de l'époque nous disait que les prix allaient chuter. Après tout, les manufacturiers n'auraient plus à payer l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100. Et, évidemment, comme ils n'auraient plus à tenir compte de cette taxe, cette économie serait passée aux consommateurs. Vous souvenez-vous de cette histoire? Vous rappelez-vous de toutes les fois qu'ils nous ont rebattu les oreilles avec cette histoire? «Ne vous en faites pas avec la TPS, on n'a pas vu mieux depuis l'invention du fil à couper le beurre. Si nous pouvions nous débarrasser de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants et la remplacer par la TPS, nous accomplirions des miracles, nous pourrions réduire les prix, donner du tonus à l'économie, accroître les exportations.» Vous souvenez-vous de tout cela? Vous rappelez-vous encore de cette histoire merveilleuse que les conservateurs nous ont servie, qu'ils sont allés raconter à maintes reprises d'un bout à l'autre du pays? Les conservateurs n'ont pas tenu compte des protestations des Canadiens. Au moins 85 p. 100 des Canadiens disaient: «Nous ne vous croyons pas. C'est un tissu de mensonges. Nous ne croyons pas que les fabricants nous feront profiter des économies ainsi réalisées, certainement pas intégralement. Ainsi, nous n'avons pas confiance dans vos promesses.» À cela, le gouvernement a rétorqué: «Nous allons de l'avant. Nous allons imposer notre façon de faire.»

• (1930)

En effet, le gouvernement est allé de l'avant en dépit de toutes les pétitions, les protestations et les audiences et de tous les discours tenus à la Chambre. Malgré les résultats des sondages qui révélaient que la population était contre la TPS, le gouvernement a dit: «Nous allons de l'avant avec ce projet de loi.» C'est ce que les ministériels ont fait, effectivement.

Que trouvons-nous quelques mois seulement après l'entrée en vigueur de la TPS? Des sondages, dont, bien sûr, le gouvernement conteste la valeur, qui montrent que les prix ne descendent pas, qu'ils montent plutôt. Pourquoi les prix, ou du moins la plupart d'entre eux, ont-ils augmenté? Surprise, surprise! C'est parce que les fabricants n'ont pas transmis les économies réalisées grâce à la suppression de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants. En d'autres mots, de nombreux fabricants ont tout simplement empoché les 13,5 p. 100.

Comme nous sommes en période de récession économique, cela ne m'étonne pas et je ne crois pas que cela surprenne grand monde au Canada non plus, sauf le gouvernement peut-être. Pourquoi les fabricants, qui sont en difficulté et assaillis de toutes parts, n'essaieraient-ils pas de mettre le grappin sur tout ce qu'ils peuvent trouver, y compris les économies réalisées grâce à la suppression de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants, au lieu d'en faire profiter les consommateurs canadiens? C'est très sensé, surtout lorsqu'on se trouve dans une économie de survie. Alors, c'est ce que les fabricants ont fait. Ça n'a étonné personne au pays, sauf le gouvernement.

Monsieur le Président, j'espère, contre tout espoir, je crois bien, que le gouvernement reconsidérera la motion dont nous sommes saisis. C'est une mauvaise motion, qui va nuire au Parlement et qui va rendre les Canadiens

encore plus cyniques. Les Canadiens sont déjà mécontents. Ils sont déjà aigris. Ils nous en veulent à tous. Ils en ont particulièrement contre le premier ministre. Nous le sentons tous à la Chambre. Nous subissons tous les foudres du peuple parce que les Canadiens en ont assez du premier ministre et du gouvernement actuel.

Je voudrais bien que le gouvernement revienne sur sa décision, car notre assemblée est très importante; c'est en fait le plus haut tribunal du pays. C'est vraiment l'endroit où les décisions devraient être prises et où la voix des Canadiens devrait se faire entendre.

Pour finir, monsieur le Président, je dirai que je voudrais bien entendre les conservateurs défendre cette motion. Je suis disposé à rester ici jusqu'à ce que la sonnerie se fasse entendre, à 23 heures. Je me ferais un réel plaisir de les écouter. Je voudrais les entendre défendre cette motion, mais je doute qu'ils le fassent. J'en doute beaucoup. Mais je voudrais bien qu'ils retirent cette motion.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, d'habitude, je commence mes interventions en disant à quel point je suis heureux de participer au débat sur la motion à l'étude, mais aujourd'hui, je ne peux vraiment pas en dire autant.

J'ai écouté le débat, ce soir, et j'ai remarqué la faible participation des députés de l'autre côté. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y a pas de députés de l'autre côté, car ils sont nombreux. C'est simplement qu'au cours des deux dernières années, j'ai eu l'occasion de travailler avec plusieurs députés ministériels et que j'ai l'impression—en fait, je pense que je le sais—que s'ils hésitent à participer au débat de ce soir, c'est parce qu'aucun d'eux ne pourrait expliquer pourquoi leur gouvernement tient tant à agir comme il le fait. J'ai l'impression—en fait, on le sent d'ici—que malgré tous leurs beaux discours, ils ont un peu honte de ce qui se passe. Ils en sont peut-être même un peu tristes. Mais je voudrais rappeler à la Chambre six ou sept lignes de Beauchesne qu'on a peut-être citées avant, dans le cadre du débat, et que les députés ont certainement tous déjà lues. Elles se trouvent au premier paragraphe de la page 1 du chapitre 1; c'est vraiment la première chose qu'on lit en ouvrant le volume.

Ce paragraphe énonce les principes de droit parlementaire qui doivent guider tous les députés. Je sais que nous avons déjà tous lu cela, mais pour faire valoir mes arguments, il faut que je vous le relise. Je sais, monsieur le Président, que vous avez entendu cela plus d'une fois. Mais ce paragraphe explique les principes à la base du droit parlementaire. Je vais en donner lecture très rapidement:

> [. . .] protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité, s'assurer que les affaires publiques soient traitées d'une façon ordonnée [. . .]

Il y a deux autres éléments. Je ne peux toutefois m'empêcher de signaler que ce qui est en jeu ici ce soir, c'est précisément le principe cardinal, le principe primordial du droit parlementaire dont j'ai pris connaissance la première fois que je suis venu ici, soit «protéger la minorité contre l'imprudence ou la tyrannie de la majorité». Pour être plus précis sur le plan de la procédure, disons que c'est probablement l'aspect qui était en jeu lorsque la motion a été présentée la première fois et que son bien-fondé a été débattu ici à la Chambre.

Je le dis avec tout le respect qui s'impose, je ne suis vraiment pas certain que notre façon de procéder était dans l'intérêt du Parlement. Je sais que le Président a rendu une décision à ce sujet. Je sais que ni moi, ni mes collègues ne pouvons contester cette décision, mais je crains vraiment qu'il n'y ait ici une irrégularité. Le gouvernement a agi d'une façon qui, à mon avis, porte atteinte à ce principe fondamental, le seul principe—un des trois ou quatre sur lesquels s'appuie la Chambre pour protéger la minorité. Nous disposons de règles et de principes. Ce soir, nous portons atteinte à ce premier principe, nous le bafouons.

Lorsque le Parlement a vu le jour ici il y a 123 ans, il a adopté un mode de fonctionnement qui existait depuis de nombreuses années. Comme d'autres, j'en ai déja parlé à la Chambre. Ce mode de fonctionnement remonte à l'an 1215, lorsque 25 barons audacieux se sont présentés devant le roi pour lui dire qu'il ne pouvait plus agir sans avoir l'approbation de leur groupe.

Ce groupe est par la suite devenu le Parlement. Avec le temps, le système de la cour et des conseillers du roi a pris forme. Le Conseil privé constitue un vestige de ce que représentaient alors les conseillers—les membres du Conseil privé qui siègent à la Chambre aujourd'hui sont conseillers du roi ou de la reine.

J'ai cru pendant des mois que les conseillers du roi qui siègent en cette enceinte jouaient un rôle très spécial. Mais l'un des pouvoirs qu'ils n'ont pas est celui de dire quoi faire au Parlement. Ils dirigent le gouvernement, mais ils n'agissent pas à la place du roi; ils ne peuvent pas

le faire, parce que le roi n'a pas accès au Parlement. C'est une règle parlementaire depuis bien longtemps.

Lorsque les membres du Conseil privé font ce qu'ils ont fait aujourd'hui, en agissant en tant que représentants du roi—au fait, nous avons un nouveau roi, et nous savons tous très bien qui c'est—, ils disent au Parlement comment organiser ses travaux. De leur point de vue, du point de vue du roi ou du Conseil privé, le Parlement est un obstacle.

• (1940)

Au mieux, c'est un moyen d'arriver à une fin, mais c'est généralement un obstacle. Je ne les blâme pas de considérer le Parlement comme un obstacle. Leur tâche est de proposer des projets de loi et de les faire adopter par la Chambre.

Le fait est et je sais qu'on en a déjà parlé, que les projets de loi que le gouvernement propose de rétablir sont bel et bien mort à l'heure où je vous parle, tout comme ils l'étaient hier et la semaine dernière. Ils n'existaient que dans les manuels d'histoire. Le gouvernement nous dit maintenant qu'il voudrait reprendre ces projets de loi qui sont morts, les ramener au Parlement et les ressusciter exactement au point où ils en étaient avant leur mort.

En outre, nous avons un débat de clôture ici ce soir. Ce n'est pas de la clôture que je veux parler. C'est vraiment le comble que le gouvernement règle la question au moyen de la clôture mais, aussi grave que ce soit, ce n'est pas mon propos actuellement. C'est le principe de revitaliser des projets de loi qui sont expirés.

C'est peut-être en partie de ma faute—je vais l'expliquer dans un instant. C'est peut-être de la faute de certains des autres députés si cela s'est produit. Il y a environ six ou huit mois, je me rappelle avoir proposé qu'on discute la question de revitaliser les projets de loi d'initiative parlementaire dans une nouvelle session du Parlement. Il y a eu à l'époque une réponse très favorable à cette proposition, et j'avais de bonnes raisons de le proposer, mais je n'en parlerai pas maintenant. À ce moment-là, on a objecté, entre autres choses, qu'on ne pouvait pas le faire parce que dans une nouvelle session les vieux projets de loi expirent tous, les projets de loi du gouvernement, les projets de loi d'initiative parlementaire et les motions. Ils expirent. Ils ne peuvent pas être revitalisés. C'est un principe sacré. On ne peut pas le faire.

Je ne l'ai pas accepté comme un principe qui ne pouvait pas être revu. Je ne prétends toujours pas que le gouvernement ne pouvait pas revoir ce principe, ni l'étudier de façon plus approfondie. Je pense que nous devrions le faire au Parlement. J'estime que nous avons l'obligation de revoir les procédures ici. Nous nous trouvons dans une période de réforme constitutionnelle. Il n'y a rien qui nous empêche de revoir la procédure ici, au Parlement.

Nous sommes huit mois plus tard et les mêmes personnes qui m'ont dit que c'était impossible, que les projets de loi d'initiative parlementaire ne pouvaient pas être rétablis, sont maintenant venues à la Chambre et, avec l'accord du Président, disent qu'elles peuvent revitaliser des projets de loi expirés et qu'elles le feront. Quelqu'un se trompe quelque part. J'ai peut-être mal compris à l'époque et je comprends peut-être mal maintenant, mais je ne pense pas. Je crois que le gouvernement se trompe maintenant.

Il y a cinq projets de loi et l'un deux, le projet de loi C-73, portait sur diverses privatisations dans la dernière session. Je suis intervenu à la Chambre, comme mes collègues des deux côtés de la Chambre, et ce projet de loi a expiré. Au début de la présente session, on semblait avoir, par souci d'efficacité, de bonnes raisons de réactiver un projet de loi qui avait franchi bien des étapes à la Chambre et qu'on avait pratiquement adopté. On semblait être en mesure d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour rétablir ce projet de loi, ce qui fut fait.

Le projet de loi C-73 figure sur la liste des mesures législatives que vise cette motion. Je sais que la présidence l'a retranché, puisque le C-73 a déjà été adopté. Cela s'est fait avec le consentement unanime de tous les députés. Il y a quelques jours, je me réjouissais de voir que le Parlement pouvait s'entendre pour procéder de la sorte, dans ce cas bien précis. Mais quelle ne fut pas ma surprise, en arrivant à Ottawa hier soir, de découvrir ce que le gouvernement avait fait avec cette motion.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait de si mal? Je vais tenter de vous l'expliquer.

Le projet de loi avait expiré; en fait les cinq projets de loi avaient expiré et n'existaient plus. La Chambre des communes dispose d'un Règlement qui régit nos travaux. Il régit notamment les différentes étapes de l'adoption des projets de loi, comme la première, la deuxième et la troisième lectures, le renvoi du projet de loi à un comité s'il y a lieu, et d'autres procédures. Ces procédures existent depuis toujours, et sûrement depuis les origines de notre Parlement.

Il est bon de rappeler l'existence de ces règles; j'ignore s'il s'agit de règles sacrées, mais je sais qu'elles existent bel et bien et qu'ici nous les avons toujours respectées.

Étant donné le principe que j'ai rappelé en citant Beauchesne un peu plus tôt, ce besoin de protéger la minorité, pas simplement la minorité ici, mais toutes les minorités, comment le gouvernement peut-il agir comme

si tout cela était sans importance, que ce n'était qu'une autre question à régler? Et si le gouvernement devait proposer demain que 10 nouveaux projets de loi soient tout simplement considérés adoptés comme s'ils avaient franchi les étapes des trois lectures et été adoptés à la Chambre?

Si je considère que la décision que le Président a rendue aujourd'hui veut dire que la majorité gouvernementale peut faire tout ce qu'elle veut, le gouvernement peut faire cela également. Les députés d'en face hochent la tête. Mais pourquoi pas? Si le gouvernement peut abandonner les règles régissant la présentation et l'adoption des projets de loi à la Chambre et fouler aux pieds un principe fondamental du parlementarisme, s'il peut faire cela aujourd'hui, pourquoi ne peut-il pas le faire demain? Il n'y a pas de règle. Il ne reste plus de principe pour nous protéger, pour protéger l'opposition, la minorité. Il n'en existe pas. Je ne peux pas en trouver. Et si le gouvernement le faisait? On n'a qu'à attendre.

J'aurais bien voulu que la réforme que le gouvernement a proposée ait fait l'objet de discussions, d'un véritable débat pour finir par être acceptée avec un large consensus, peut-être même à l'unanimité. Mais il ne s'agit pas d'une réforme. Il s'agit de modifications rétrogrades et destructrices émanant, non pas d'un grand nombre de députés, mais du Cabinet, des membres du Conseil privé de la Reine qui siègent au Parlement.

C'est un triste jour, et je sais que cela se répétera. Je veux que mes électeurs sachent que si je pouvais faire quoi que ce soit pour empêcher une telle chose aujourd'hui, je le ferais. Voilà pourquoi le principe assurant la protection de la minorité figure au premier article, première page, premier chapitre de notre jurisprudence parlementaire. Mais il n'y a rien que je puisse faire. Je ne puis que parler, participer au débat et encourager les députés d'en face à changer d'avis.

Quoi qu'il en soit, et je le dis en toute déférence pour la présidence et pour mes électeurs, les règles ont été violées, et notamment celle qui protège la minorité. Je citerai à cet égard sir Edmund Blake qui disait en 1873—je suis tombé là-dessus par hasard hier soir en lisant quelque chose à ce sujet, et vous l'avez déjà entendu: «Les privilèges du Parlement sont les privilèges du peuple, et les droits du Parlement sont les droits du peuple.»

Ce n'est donc pas seulement notre petit groupe de ce côté-ci de la Chambre des communes qui est touché par ce qui se passe. C'est tout le monde. Il y a des membres du public qui sont venus nous écouter ici ce soir.

Je tiens à faire un aveu au nom d'un grand nombre de députés, y compris de députés d'en face. En cette année où le déficit est énorme, où la dette nationale est énorme, alors que les Canadiens s'attendent à ce que nous tous, en tant que députés, nous engagions dans ce très vieux processus budgétaire qui consiste à examiner les dépenses du gouvernement, un processus qui fait partie intégrante de notre fonction de surveillance, je tiens à ce qu'ils sachent que nous disposerons en tout de cinq jours pour examiner les milliards de dollars de dépenses du gouvernement.

• (1950)

C'est là une conséquence très cynique de cette prorogation. Je veux souhaiter bonne chance aux députés d'en face dans leurs efforts en vue de réécrire les règles du Parlement, de fouler aux pieds les droits et les privilèges de la minorité que nous sommes. Je leur souhaite bonne chance. C'est un jour triste. J'espère que certains d'entre eux changeront d'idée avant de voter.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, faire quelques brèves remarques au sujet de la motion à l'étude.

Je suis entièrement d'accord avec mon ami et collègue qui vient de parler. Je partage tout à fait le point de vue de tous mes collègues qui ont parlé, et j'irai même jusqu'à dire que je suis entièrement d'accord avec le député conservateur indépendant d'Annapolis Valley—Hants, en Nouvelle-Écosse. Il était aussi éloquent que d'habitude et a beaucoup d'expérience à la Chambre.

Il était scandalisé des gestes posés par le gouvernement, de ce qui se passe ici. Cela l'a poussé à prendre la parole pour faire un des meilleurs discours que je l'aie jamais entendu prononcer depuis mon arrivée à la Chambre, il y a sept ans.

Je n'ai pas autant d'expérience à la Chambre que le député de la Nouvelle-Écosse, mais il a soulevé un point que les députés de mon parti ont déjà soulevé à maintes reprises. La question est fort simple.

Nous en sommes à la troisième session de la 34e législature. Qu'est-ce que cela veut dire? La 34e législature a débuté après les élections générales d'il y a deux ans. Certains Canadiens ont commis une erreur terrible

en élisant un gouvernement conservateur. Aujourd'hui, ils voudraient bien pouvoir retirer leur vote et voter de nouveau.

Je ne vais pas me montrer trop sectaire à propos de cette question. C'est donc la 34e législature. J'ai été élu la première fois pour la 33e, le 4 septembre 1984. Quant à vous, monsieur le Président, vous avez probablement été élu pour la première législature, en 1867.

Chaque législature se divise en un certain nombre de sessions. Qu'est-ce qu'une session? C'est ce qui débute par un discours du Trône. Depuis sept ans, j'ai entendu quelques discours du Trône. Il y en a eu un autre encore il y a quelques semaines. Le gouvernement a dit que c'était un nouveau départ, qu'il allait faire ceci, qu'il allait faire cela, que telle ou telle mesure était au programme.

Ce discours a été accueilli par un bâillement gigantesque d'un bout à l'autre du pays. Les Canadiens se sont dit: «Et alors? on s'en fiche. Le gouvernement est incompétent et il n'a plus l'autorité morale pour gouverner. Nous voulons avoir l'occasion de rejeter ce gouvernement.» En fait, le discours du Trône ne voulait strictement rien dire.

Pour pouvoir ouvrir une nouvelle session, à moins que ce ne soit la première de la législature, il faut une prorogation. À ne pas confondre avec les rogations, qui sont tout à fait autre chose, monsieur le Président.

La prorogation a eu lieu le 12 mai dernier. Cela veut dire simplement que le gouvernement est parvenu au bout du programme proposé dans le discours du Trône. On tourne la page. C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre.

À ce moment-là, l'ancien programme est abandonné. La session qui s'achève est chose du passé. La deuxième session de la 34e législature s'est achevée et une nouvelle a débuté.

Il restait quelques projets de loi au *Feuilleton*, six ou sept.

Monsieur le Président, pour les besoins de ce débat, ces projets de loi ne sont pas importants, mais qu'il suffise de dire qu'ils étaient rendus à diverses étapes du processus législatif. Ils ont tous été présentés. Certains ont été débattus en deuxième lecture, d'autres ont été déférés à des comités. Quelques-uns nous avaient été renvoyés aux fins de l'étude en troisième lecture et si je ne m'abuse, un ou deux ont été envoyés à l'autre endroit où siègent nos bien-aimés sénateurs.

À la suite de la prorogation du Parlement, ces projets de loi auraient dû mourir au *Feuilleton*.

Des voix: C'est ce qui est arrivé.

M. Nunziata: En effet. Cependant, on ne les a pas enterrés comme on aurait dû le faire en fonction de nos 124 années de pratique parlementaire. Combien d'années?

Une voix: Huit cents.

M. Nunziata: Huit cents ans de pratique parlementaire. En Grande-Bretagne, où se trouve le père ou la mère des Parlements, on a beau remonter 600, 700 ou 800 ans en arrière, on ne découvre aucun précédent pouvant justifier un tant soit peu ce que le gouvernement essaie de faire.

Quel est donc l'objectif de nos vis-à-vis? Ils essaient de nous dire qu'ils ont bien prorogé le Parlement, mais qu'ils plaisantaient seulement, qu'ils faisaient semblant. Il ne s'agissait pas pour eux d'ouvrir une nouvelle session, mais de terminer l'ancienne, car ils ne voulaient pas que ces projets de loi meurent au *Feuilleton*, ils entendaient les ressusciter plutôt que de les présenter à nouveau comme on aurait dû le faire. Le gouvernement devrait en saisir à nouveau la Chambre à l'étape de la première lecture, et ils seraient ensuite étudiés en deuxième lecture, déférés à un comité législatif, puis adoptés à l'étape du rapport et en troisième lecture avant d'être renvoyés au Sénat.

Eh bien non, le gouvernement veut ressusciter ces projets de loi, et les faire revenir à l'étape où ils étaient au moment où ils auraient dû mourir au *Feuilleton*.

Monsieur le Président, vous avez rendu une décision. Il est rare que je sois en désaccord avec les décisions que vous prenez, mais j'ai bien peur que vous ayez commis une terrible erreur en vous pliant aux souhaits du gouvernement et en acceptant ce processus. Dans quelques minutes, la sonnerie d'appel va retentir et la Chambre devra décider si le gouvernement peut, en fait, ressusciter ces projets de loi.

Nous savons que le gouvernement a la majorité. Nous n'ignorons pas que les ministériels vont revenir d'un peu partout sur la colline du Parlement, afin de voter. Ils vont effectivement permettre le rétablissement de ces projets de loi.

Quelles répercussions auront cette décision et cette procédure? Je le répète, il n'y a pas aucun précédent, aucune coutume, ni aucune convention. En procédant de la sorte, le gouvernement foule aux pieds les droits de la minorité. Le rôle de l'opposition découle d'une longue tradition parlementaire. Il consiste à demander des comptes au gouvernement, à lui proposer des solutions de rechange.

En donnant le feu vert au gouvernement, vous privez l'opposition de ses droits. Quels sont ces droits? Ils comprennent notamment celui de débattre ces projets de loi. Nous ne pourrons débattre six ou sept, voire huit projets de loi si la motion est adoptée.

Ils ont déjà été débattus, disent certains de nos vis-à-vis. Ils ne l'ont pas été au cours de la troisième session de la trente-quatrième législature. Ils ont peut-être été examinés pendant une session antérieure, mais pas complètement. Le processus parlementaire ne sera pas respecté en ce qui concerne ces huit projets de loi.

• (2000)

Nous sommes privés *de facto* de l'exercice de notre droit qui consiste à débattre des projets de loi et à nous prononcer sur certaines mesures. Quel genre de précédent cela établira-t-il? Aujourd'hui, ils veulent ces cinq projets de loi. Qu'est-ce qui empêche les gens d'en face de dire demain: «Eh bien, quand Joe Clark était premier ministre, il a eu une bonne idée. Lorsque l'actuel ministre responsable des Affaires constitutionnelles a présenté ce projet de loi, qui en était à l'étape de la deuxième lecture en 1979, nous pensions que c'était une bonne idée. Pourquoi ne pas le rétablir maintenant?» Il s'est peut-être rendu à la troisième lecture, il a peut-être été renvoyé au Sénat, mais il est mort au *Feuilleton* quand le gouvernement est tombé.

Dorénavant, nos vis-à-vis pourront, grâce à ce précédent, rétablir un projet de loi, comme nous le ferons dans quelques instants, à l'étape où il était rendu en 1979, par exemple, avant de rester en plan. On est en train d'établir un précédent. En fait, grâce au précédent que vous établissez, monsieur le Président, le gouvernement pourra redonner vie à toute mesure législative restée en plan pendant les 124 années de vie parlementaire canadienne.

Est-ce une procédure équitable? Est-ce conforme à l'histoire parlementaire canadienne? À mon avis non, monsieur le Président. Vous avez été et vous serez encore l'hôte, monsieur le Président, de parlementaires de Yougoslavie, de Bulgarie, de Tchécoslovaquie et d'Union soviétique. Vous les avez invités à visiter notre pays pour voir comment fonctionne notre système parlementaire.

Ils suivent le débat de la tribune et ils se demandent probablement ce qui arrive au Parlement du Canada. De telles choses étaient peut-être possible sous les anciens régimes communistes d'Union soviétique, de Bulgarie, de Yougoslavie ou de Tchécoslovaquie, mais pas au Canada, pas selon la tradition parlementaire canadienne. La majorité utilise aujourd'hui son pouvoir de façon froide et brutale pour écraser les droits de la minorité.

Monsieur le Président, on a fait appel à vous pour sortir le gouvernement du mauvais pas où son incompétence et sa mauvaise gestion l'ont mis. Il a mal administré ses affaires au cours de la deuxième session de la 34e législature. Il n'a pas réussi à bien gouverner. Il a fait des erreurs. Si ces projets de loi étaient si importants, pourquoi le gouvernement a-t-il prorogé la dernière session du Parlement? Les conservateurs auraient dû se rendre au terme de leur programme législatif, puis se présenter devant les Canadiens avec un nouveau discours du Trône offrant une nouvelle vision pour le Canada.

On nous demande maintenant de réparer les erreurs attribuables à la mauvaise gestion de ce gouvernement. En sept ans, j'ai été témoin de beaucoup de cas de mauvaise administration et d'incompétence de la part du gouvernement conservateur. Je l'ai vu, à de nombreuses reprises, fouler aux pieds les droits de l'opposition. J'ai vu les motions de clôture se succéder. Les députés de ce côté de la Chambre s'y sont opposés encore et encore. Toutefois, la motion actuelle est bien pire que toutes les motions de clôture jamais présentées à la Chambre, à cause du terrible et horrible précédent qu'elle va créer. La motion n'aurait pas dû être autorisée, mais, d'une façon ou de l'autre, le gouvernement a réussi à convaincre la présidence sans invoquer de précédent. Si on ne se conforme pas à la règle du précédent, je me demande bien à quoi servent les règles. Vous savez aussi bien que moi, monsieur le Président, que les précédents jouent un rôle extrêmement important dans la gestion des affaires de la Chambre et, bien sûr, dans le système judiciaire canadien.

Lorsque l'opposition lui a demandé de citer un seul précédent établi au cours des 124 années d'histoire parlementaire canadienne, le gouvernement en a été incapable. Je ne sais pas comment il s'y est pris, mais il a réussi à convaincre la présidence que la motion était recevable. Nous allons voter sur la motion dans quelques instants.

En terminant, je demande aux députés ministériels de faire preuve de bon sens durant les quelques années ou les quelques mois de vie qu'il reste au gouvernement actuel, afin de conserver, en partant, un minimum de respect de la part de la population canadienne. S'ils ont un minimum de dignité, qu'ils préservent au moins—ils ont détruit le pays et ils essaient maintenant de détruire le Parlement et ses rouages.

Je fais appel aux députés conservateurs décents et travailleurs, s'il en reste, pour qu'ils votent contre cette motion du gouvernement qui va établir un précédent dangereux pour des années à venir à la Chambre.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, pour terminer ce débat important pour la survie de cette Chambre, j'aimerais dire que le 23 mai dernier, ce n'est pas l'opposition qui a décidé de proroger la Chambre, et avoir un discours du Trône, c'était là une décision du gouvernement. Le gouvernement savait très bien que, en prorogeant la Chambre et en ayant un discours du Trône, tous les projets de loi devant cette Chambre seraient abandonnés, mettant fin à la session en cours. Le gouvernement pouvait ainsi recommencer avec un nouvel ordre du jour.

Après le discours du Trône, on a vu l'ordre du jour du gouvernement dans lequel il n'y a presque rien. Voilà maintenant qu'il nous revient avec des projets de loi qu'on aurait eu amplement le temps d'étudier si le gouvernement avait vraiment été intéressé et sérieux en ce qui regarde les travaux de cette Chambre. Car il ne faut pas oublier que, avant de proroger la Chambre, nous avions ajourné pour à peu près un mois. Et si on tient compte du nombre de jours où nous avons siégé en 1991, cela devient ridicule.

Avec une nouvelle session, les Canadiens s'attendaient à un nouvel élan, un nouvel ordre du jour de ce gouvernement qui pourrait remettre en place l'économie et l'unité nationale et redonner confiance aux Canadiens. Mais, rien de tout cela, monsieur le Président. Son Excellence le Gouverneur général nous a lu un bon discours qu'on a écouté attentivement. Mais on n'a vu ni projet de loi ni initiative qui correspondent à ce discours du Trône. La seule chose que l'on peut remarquer, c'est qu'ils veulent rétablir certains projets de loi, monsieur le Président, qui avaient déjà été saisis lors de la dernière session.

Si le gouvernement avait vraiment l'intention d'étudier ces projets de loi, c'est avant la prorogation de la Chambre que cela aurait dû être négocié, comme c'est la coutume. Combien de fois, en tant que whip, avec mes collègues, les whips du gouvernement et du Nouveau parti démocratique, ainsi que le leader de la Chambre, avons-nous discuté entre nous pour en arriver à un consentement unanime sur plusieurs sujets. Mais si on voit le Président créer, soit avec cette motion, soit avec le Règlement qu'on nous a forcé à adopter, soit avec ce qu'on a fait avec les comités, bien sûr que dorénavant on sera obligé de fonctionner à la lettre, à prendre le Règlement à la lettre. Mais le gouvernement va s'apercevoir qu'il n'aura pas la vie facile, parce que dorénavant, si c'est comme cela, il n'y aura plus de collaboration, du moins de ce côté-ci de la Chambre, l'opposition officielle.

Je termine sur ces mots, monsieur le Président, et j'espère que le gouvernement, quand viendra le moment de voter, va y penser à deux fois, parce qu'il n'y aura plus de collaboration de la part de l'opposition officielle en cette Chambre.

• (2010)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à la décision rendue par le Président le mardi 28 mai 1991, la présidence consultera maintenant la Chambre séparément pour les cinq motions visant à rétablir certains projets de loi présentés au cours de la deuxième session de la trente-quatrième législature. Un premier vote sera donc pris concernant la motion visant le rétablissement du projet de loi C-26, un deuxième concernant la motion visant le rétablissement du projet de loi C-58, un troisième concernant la motion visant le rétablissement du projet de loi C-78, un quatrième concernant la motion visant le rétablissement du projet de loi C-82 et un cinquième concernant la motion visant le rétablissement du projet de loi C-85.

Par conséquent, le premier vote porte sur la motion visant le rétablissement du projet de loi C-26.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 5)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Domm
Edwards
Feltham
Fretz
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Mayer
McDermid
McKnight
Mitges
Nicholson
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Weiner
Wilbee
Winegard

Andre
Bernier
Bjornson
Blais
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Desjardins
Duplessis
Epp
Fontaine
Friesen
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—110

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Berger
Black
Breaugh
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
Nault
Ouellet
Parent
Pickard
Rideout
Rompkey
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Whittaker

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Callbeck
Clancy
Copps
de Jong
Dionne
Ferguson
Flis
Funk
Gagliano
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Heap
Hunter
Keyes
Kindy
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marleau
McCurdy
Milliken
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Prud'homme
Rodriguez
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—80

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Assad
Bourgault

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que la Chambre accordera le consentement unanime afin d'appliquer le résultat de ce vote aux projets de loi C-58, C-78, C-82 et C-85.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, je crois qu'il y a peut-être eu un problème de traduction. Ce que nous aimerions faire, c'est appliquer le résultat du vote précédent aux motions suivantes.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que c'est ce qui a été dit dans la traduction.

M. Harb: Monsieur le Président, j'ai malheureusement été retardé. Si j'avais été présent, j'aurais voté de la même manière que mon parti.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le prochain vote porte sur la motion visant à rétablir le projet de loi C-58.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 6*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Domm
Edwards
Feltham
Fretz
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Mayer
McDermid
McKnight
Mitges
Nicholson
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Weiner
Wilbee
Winegard
Andre
Bernier
Bjornson
Blais
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Desjardins
Duplessis
Epp
Fontaine
Friesen
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—110

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Berger
Black
Breaugh
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hunter
Keyes
Kindy
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marleau
McCurdy
Milliken
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Prud'homme
Rodriguez
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—81
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Callbeck
Clancy
Copps
de Jong
Dionne
Ferguson
Flis
Funk
Gagliano
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
Nault
Ouellet
Parent
Pickard
Rideout
Rompkey
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Whittaker

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Assad
Bourgault

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion visant à rétablir le projet de loi C-78.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 7*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Andre
Bernier
Bjornson
Blais
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil

Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Domm
Edwards
Feltham
Fretz
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Mayer
McDermid
McKnight
Mitges
Nicholson
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy–Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec–Est)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Weiner
Wilbee
Winegard
Côté
Crosby (Halifax–Ouest)
Darling
Desjardins
Duplessis
Epp
Fontaine
Friesen
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint–Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Etobicoke–Centre)
Worthy—110

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Berger
Black
Breaugh
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hunter
Keyes
Kindy
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marleau
McCurdy
Milliken
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Prud'homme
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Callbeck
Clancy
Copps
de Jong
Dionne
Ferguson
Flis
Funk
Gagliano
Gray (Windsor–Ouest)
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilgour (Edmonton–Sud–Est)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
Nault
Ouellet
Parent
Pickard
Rideout
Rodriguez
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—81
Rompkey
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Whittaker

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Assad
Bourgault

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion visant à rétablir le projet de loi C–82.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 8*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Domm
Edwards
Feltham
Fretz
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Mayer
McDermid
McKnight
Mitges
Nicholson
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy–Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec–Est)
Andre
Bernier
Bjornson
Blais
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Desjardins
Duplessis
Epp
Fontaine
Friesen
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint–Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)

Turner (Halton—Peel)
Venne
Weiner
Wilbee
Winegard
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—110

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Berger
Black
Breaugh
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hunter
Keyes
Kindy
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marleau
McCurdy
Milliken
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Prud'homme
Rodriguez
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—81
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Callbeck
Clancy
Copps
de Jong
Dionne
Ferguson
Flis
Funk
Gagliano
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
Nault
Ouellet
Parent
Pickard
Rideout
Rompkey
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Whittaker

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Assad
Bourgault

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion visant à rétablir le projet de loi C-85.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 9)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver-Centre)
Andre
Bernier
Bjornson
Blais
Boyer
Browes
Cardiff
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Domm
Edwards
Feltham
Fretz
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
Mayer
McDermid
McKnight
Mitges
Nicholson
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Venne
Weiner
Wilbee
Winegard
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Desjardins
Duplessis
Epp
Fontaine
Friesen
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—110

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Berger
Black
Breaugh
Caccia
Catterall
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Hunter
Keyes
Kindy
Laporte
Lee
MacLaren
Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Callbeck
Clancy
Copps
de Jong
Dionne
Ferguson
Flis
Funk
Gagliano
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacWilliam

Maheu	Manley	
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	
McCurdy	McGuire	
Milliken	Nault	
Nunziata	Ouellet	
Pagtakhan	Parent	
Peterson	Pickard	
Prud'homme	Rideout	
Rodriguez	Rompkey	
Speller	Stewart	
Stupich	Taylor	
Tobin	Vanclief	
Volpe	Walker	
Wappel	Whittaker	
Young (Beaches—Woodbine)—81		

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»z

Assad	Bourgault

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 20 h 55, la Chambre s'ajourne à demain, 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA VISITE OFFICIELLE EN RÉPUBLIQUE DE HONGRIE ET EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE TCHÉCOSLOVAQUE

DÉPÔT DU RAPPORT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de déposer le rapport sur la visite officielle en République de Hongrie et en République fédérale tchécoslovaque.

* * *

LA LOI SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles et édictant des dispositions connexes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LOI SUR L'INDEMNISATION DES DÉPUTÉS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Vic Althouse (Mackenzie) demande à présenter le projet de loi C-212, Loi prévoyant la création d'un fonds d'indemnisation des députés de la Chambre des communes.

—Monsieur le Président, puis-je me permettre une ou deux phrases pour expliquer le projet? Le projet de loi vise à créer un fonds pour aider les députés à assumer les coûts des poursuites en diffamation auxquelles ils peuvent être exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

• (1010)

Des accusations de diffamation sont parfois portées contre des députés pour les harceler dans l'exercice de leurs fonctions. Ces accusations découlent des affirmations que les députés peuvent faire à la Chambre, devant des journalistes, en public ou en privé. Ce fonds fournirait une aide juridique aux députés pour qu'ils ne se retrouvent pas obligés de payer des honoraires de 20 000 $ ou 30 000 $ simplement parce qu'ils se sont acquittés de leurs fonctions. Cette mesure mettrait un terme au harcèlement auquel se livrent des sociétés ou des groupes de pression richement nantis qui intentent des poursuites pour paralyser l'action des députés dans des domaines très importants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux habitants de Kingston et les Îles, qui demandent à la Chambre de légiférer pour criminaliser la profanation ou la destruction du drapeau du Canada.

Cette pétition contient plusieurs centaines de signatures.

Affaires courantes

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter aujourd'hui, en cette Chambre, plusieurs pétitions provenant de la population de Sainte-Blandine, un groupe de citoyens qui se sont réunis et qui ont formé un comité de survie du bureau de poste local.

Ces gens ont déjà rencontré la députée fédérale, madame la ministre—ce qui n'a donné aucun résultat—qui n'a même pas accusé réception des quelque 1 500 lettres qui ont été reçues à cet effet.

Cette pétition est signée par les gens de la fabrique de Sainte-Blandine, en particulier par le curé Parent, les gens de la Caisse populaire, les représentants du Conseil régional de développement du Bas-Saint-Laurent, le député provincial de Rimouski, M. Tremblay, les représentants d'Urgence rurale, de l'AFEAS du Bas-Saint-Laurent, des représentants du groupe Ficelle qui veulent l'accès des femmes au travail, et même par Mgr Ouellet de Rimouski.

[*Traduction*]

LES ADDITIFS À L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter des pétitions signées par près de 2 000 personnes de toutes les régions de l'Ontario, qui demandent au gouvernement de légiférer pour que tous les carburants automobiles contiennent au moins 3,2 p. 100 d'oxygène. L'essence contenant 10 p. 100 d'éthanol présente un double avantage par rapport à l'essence ordinaire sur le plan de l'environnement puisque le taux élevé d'oxygène que contient cette essence rend la combustion plus efficace et qu'elle ne nécessite aucun additif toxique comme le MMT. De plus, grâce à ce genre d'essence, les émissions contiennent 5,9 p. 100 de moins de dioxyde de carbone, 25 p. 100 de moins de monoxyde de carbone et 8,5 p. 100 de moins de composés organiques volatiles, d'oxyde nitreux et d'ozone urbain.

À l'approche de l'été, nous devons être conscients des niveaux élevés de pollution dans diverses villes. Lundi dernier, le niveau de pollution était extrêmement élevé à Toronto, et c'est justement à cause des polluants de l'automobile.

Je prie le gouvernement de faire attention à ce que ces Canadiens lui demandent et de prendre sans tarder des mesures à cet égard.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition de la part d'un certain nombre de mes électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui déplorent que le gouvernement ait décidé de réduire de plusieurs millions de dollars le financement de la Gendarmerie royale du Canada. Étant donné les chiffres publiés hier par Statistique Canada qui révèlent une augmentation du nombre des crimes avec violence, le problème en devient encore plus grave. Les pétitionnaires exposent plusieurs motifs d'inquiétude que leur inspire cette réduction du financement, et ils pressent le gouvernement de songer à rétablir un financement adéquat pour la GRC.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 41 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

RÉPERTOIRE DES SERVICES AUX CONTRIBUABLES À L'ATTENTION DES DÉPUTÉS

*Question nº 41—**Mme Phinney:**

À l'égard de la production de la publication intitulée Répertoire des services aux contribuables à l'intention des députés (Revenu Canada, Impôt, février 1991), *a*) combien a-t-elle coûté, *b*) combien d'exemplaires ont-ils été distribués, *c*) à qui l'ont-ils été?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): Le coût de production du Répertoire des services aux contribuables à l'intention des députés pour Revenu Canada, Impôt, fut de 5 250 $. À ce jour, 900 copies ont été distribuées. Ces copies furent transmises aux bureaux parlementaires et aux bureaux de circonscription électorale des députés, ainsi qu'à la haute direction et aux gestionnaires des affaires publiques de Revenu Canada, Impôt.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que la réponse soit publiée au hansard comme si elle avait été lue.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Loiselle (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le

revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes, déposée à la Chambre le 28 mai 1991, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Loiselle (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Que le projet de loi C-18, Loi visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes, soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose: Que le projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif.

—Monsieur le Président, jeudi dernier, après une mûre réflexion et un examen très attentif, j'ai présenté à la Chambre le projet de loi C-6. Les modifications proposées dans cette mesure législative prévoient l'importation, la possession et l'exportation, de façon sélective et très restreinte, d'armes automatiques destinées à des fins militaires et industrielles précises.

En vertu de la loi actuelle, les rares fabricants canadiens de matériel militaire, d'armes à feu automatiques et de matériel connexe ne peuvent bénéficier de l'application de règles du jeu équitables, même dans la partie restreinte du marché international à laquelle l'accès est limité en vertu de la politique étrangère canadienne.

À l'heure actuelle, ces entreprises peuvent uniquement fabriquer ce matériel pour les forces armées et policières canadiennes. Elles ne peuvent même pas fabriquer du matériel pour les alliés et proches partenaires militaires du Canada, alors que les compagnies étrangères ont toute latitude pour vendre du matériel militaire à nos forces armées. Ces restrictions pénalisent inutilement les compagnies canadiennes et compromettent la viabilité de certaines d'entre elles. Ces restrictions risquent aussi, à la longue, d'empêcher le Canada de satisfaire à ses propres besoins en armes.

Le fait d'assurer une nouvelle souplesse soigneusement contrôlée en autorisant l'exportation d'armes automatiques à nos alliés au sein de l'OTAN, ainsi qu'à nos proches partenaires en matière de défense, confirme l'engagement pris par le Canada de satisfaire ses propres besoins de matériel de défense élémentaire, en s'approvisionnant auprès de sources canadiennes. Cette mesure permettra aussi d'améliorer la contribution du Canada aux efforts de ses alliés, particulièrement en ce qui a trait à l'infrastructure industrielle de défense nord-américaine.

• (1020)

Vous êtes bien au courant du rôle traditionnel d'agent de maintien de la paix rempli par le Canada au sein de l'ONU, et qui lui vaut le respect de la communauté internationale. Imaginez que nos forces de maintien de la paix se trouvent dans le pays. Pourraient-elles s'acquitter de leur mission sans disposer des armes appropriées? Si nos troupes étaient là avec d'autres forces de maintien de la paix de l'ONU, que celles-ci soient suédoises, australiennes ou autres, serait-il inacceptable que les forces suédoises ou australiennes se servent d'armes à feu canadiennes? Je ne le crois pas.

Le projet de loi C-6 prévoit un contrôle très strict des exportations d'armes automatiques du Canada, notamment l'établissement d'une nouvelle liste des pays désignés (armes automatiques), en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Ce genre de contrôle est conforme à la politique traditionnelle très stricte du Canada en matière d'exportation d'armes militaires. Il respecte aussi pleinement le plan d'action du Canada en vue de favoriser la transparence et la consultation au niveau du commerce international des armes conventionnelles. Notre objectif est d'encourager une certaine retenue lorsque des stocks d'armes conventionnelles deviennent trop importants, en particulier dans les régions instables où peuvent naître des conflits.

Voilà en un mot l'objet du projet de loi C-6.

Ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures,vous donnera plus de précisions sur le contrôle des armes.

Quant à moi, je voudrais vous expliquer un peu plus en détail le projet de loi C-6.

À l'heure actuelle, l'industrie canadienne du matériel de défense peut exporter des marchandises militaires, y compris des systèmes et des composantes d'armements perfectionnés, aux alliés du Canada ainsi qu'à d'autres pays, en vertu des contrôles à l'exportation qui sont appliqués sous le régime de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Le pouvoir discrétionnaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de délivrer ou non des licences aux fins de l'exportation d'armes à feu automatiques n'est aucunement entravé. En théorie, on peut approuver des permis d'exportation d'armes automatiques dans n'importe quel pays. Le problème, c'est que ce pouvoir n'a aucune importance, car en vertu des modifications apportées au Code criminel en 1977, les armes automatiques sont considérées comme des armes prohibées. Ce sont des armes à feu qui peuvent tirer plus d'un coup à la fois. Le code précise que seuls les membres des Forces canadiennes et des services de police canadiens peuvent posséder ces armes et qu'on ne peut en importer que pour eux.

Ainsi, des accusations criminelles pourraient être portées contre les fabricants d'armes canadiens qui voudraient réparer ou fabriquer des armes automatiques pour le compte des alliés du Canada et des pays avec lesquels nous entretenons d'étroites relations sur le plan de la défense. Par contre, des concurrents d'autres pays peuvent vendre leurs armes automatiques aux Forces canadiennes.

Cette situation anormale place ainsi les fabricants d'armes canadiens et leurs travailleurs dans une position d'inégalité. C'est pourquoi il faut apporter des modifications à la législation pour leur venir en aide.

En bref, les besoins des Forces canadiennes et des services de police canadiens ne sont tout simplement pas assez grands pour assurer la rentabilité des entreprises canadiennes qui fabriquent des armes à feu automatiques et du matériel militaire, notamment des armes de ce genre. Étant donné que notre marché intérieur est relativement petit, nos entreprises doivent avoir accès à certains marchés militaires étrangers tout à fait légitimes. À l'instar des autres producteurs et fabricants canadiens, elles ont besoin d'exporter pour survivre. Les ventes à l'étranger réduisent les coûts de fabrication et permettent aux fabricants de dépendre moins des contrats intérieurs et du financement du gouvernement. Elles nous donnent aussi l'assurance de pouvoir répondre à la demande en cas d'urgence.

Le gouvernement est conscient des lacunes et des répercussions imprévues des modifications apportées au Code criminel en 1977. Depuis un certain temps déjà, il cherche à trouver une façon satisfaisante de donner aux fabricants canadiens la souplesse accrue dont ils ont besoin. Lorsqu'on s'est penché sur les solutions qui s'offraient, on a voulu surtout s'assurer que l'exportation des armes à feu automatiques serait assujettie à un processus efficace de délivrance de licences et d'application de la législation pertinente.

En raison de la nature même des armes à feu automatiques et de l'utilisation qu'on peut en faire, il faut absolument pouvoir exercer des contrôles serrés sur leur importation, leur possession et leur exportation. Nous ne savons que trop bien que les armes à feu automatiques peuvent facilement s'acheter et se vendre sur le marché international et qu'elles ne sont souvent pas assujetties à des contrôles nationaux ou multilatéraux efficaces.

Elles sont largement utilisées par les terroristes, les criminels et les traficants de drogue.

C'est justement pour ces raisons que le gouvernement a décidé de ne pas assouplir les règles relatives à l'exportation des armes à feu automatiques avant d'être convaincu d'avoir un système efficace de délivrance de licences et d'application de la loi.

Ce que nous souhaitions surtout, c'était exercer les contrôles les plus stricts possibles, tout en nous assurant de limiter le pouvoir discrétionnaire concernant la délivrance des licences pour les armes à feu automatiques.

Nous voulions également accroître sensiblement les sanctions prévues en cas de violation des règles régissant l'exportation. Le projet de loi C-6, déposé à la Chambre le 23 mai, répond à ces critères. En vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne pourra approuver des licences d'exportation d'armes à feu automatiques que dans le cas des pays inscrits sur une nouvelle liste des pays désignés (armes automatiques). Par contre, elle conserve entièrement son pouvoir de rejeter les demandes qui ne répondent pas aux critères établis.

Seuls les pays ayant conclu avec le Canada un arrangement intergouvernemental en matière de défense, de recherche-développement et de production seront inscrits sur cette liste.

Le projet de loi ne s'applique qu'aux armes à feu automatiques. Il ne touche en rien le contrôle exercé sur d'autres armes prohibées en vertu du Code criminel. Tous les autres contrôles prévus en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation demeurent inchangés.

Étant donné que la plupart des Canadiens souhaitent limiter le commerce des armes à feu, les arrangements nécessaires pour la production d'armes ne seront conclus qu'avec les alliés du Canada au sein de l'OTAN et les pays avec lesquels nous entretenons des relations étroites sur le plan de la défense. Le nom de ces pays sera connu au moment de la publication de la liste des pays désignés pour les armes automatiques.

Les demandes de licences d'exportation d'armes automatiques de pays non inscrits sur la liste seront rejetées. L'exportation d'armes automatiques ne sera autorisée que vers un pays avec lequel le Canada aura pris les arrangements nécessaires. La vente de ce genre d'armes ne sera permise qu'aux gouvernements et à leurs consignataires approuvés par le gouvernement canadien. La vente à des civils ne sera pas autorisée.

Le Canada a conclu des arrangements pour la production d'armes dans le cadre de la coopération en matière de défense avec dix pays, dont la Suède, qui est le seul pays non membre de l'OTAN. Il négocie à l'heure actuelle une entente avec l'Espagne. Une fois que les modifications auront été adoptées par le Parlement, le Cabinet pourrait inclure ces pays sur la liste des pays désignés pour les armes automatiques en prenant un simple décret.

Les propositions d'inclusion d'autres pays sur la liste feront l'objet d'un examen approfondi visant à confirmer, *a*) que les exigences en matière d'armes automatiques sont légitimes et raisonnables, *b*) que la coopération en matière de défense avec le Canada favorisera la sécurité et la coopération régionales et *c*) que le pays considéré pour la coopération en matière de défense ne menace pas la paix mondiale ou régionale et ne possède pas trop d'armements.

Les armes automatiques sont des biens militaires et figurent sur la liste des marchandises d'exportation contrôlée à l'article 2001. Les demandes de licences d'exportation d'armes automatiques vers un pays approuvé devront donc être examinées une par une et les exigences habituelles relativement à la délivrance de licences devront être respectées.

Parmi ces exigences, on compte la production d'une déclaration d'utilisation finale et des documents pertinents, dont un certificat d'importation international délivré par le pays de destination finale.

En outre, les demandes seront soumises à l'examen interministériel de rigueur et les lignes directrices adoptées par le gouvernement en 1986 seront appliquées. On exercera donc un contrôle strict sur les exportations de biens militaires vers des pays qui constituent une menace pour le Canada ou ses alliés, des pays engagés ou sur le point de s'engager dans des hostilités, des pays sous le coup de sanctions décrétées par le Conseil de sécurité des Nations Unies et des pays dont le gouvernement est reconnu pour violer gravement et fréquemment les droits de la personne, à moins qu'il ne puisse être démontré qu'il n'y a raisonnablement pas de risques d'utilisation des biens contre la population civile.

• (1030)

Les exportations d'armes automatiques feront l'objet de rapports annuels sur les exportations de biens militaires du Canada. Toutes les installations de production d'armes automatiques du pays doivent se conformer aux normes très strictes actuelles du ministère de la Défense nationale et du ministère des Approvisionnements et Services et se soumettre régulièrement à de rigoureuses inspections.

Le projet de loi C-6 prévoit également des peines plus sévères pour les infractions à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Les voici:

a) par procédure sommaire, une amende maximale de 25 000 $, au lieu de 5 000 $, et un emprisonnement maximal de douze mois, ou l'une de ces peines;

b) par mise en accusation, une amende dont le montant, qui était de 25 000 $, sera fixé par le tribunal, ce qui élimine tout plafond dans le pratique, et un emprisonnement maximal de dix ans, au lieu de cinq ans, ou l'une de ces peines.

L'accroissement de ces peines vise à s'assurer que la loi prévoit des mesures dissuasives suffisantes, compte tenu de la gravité des infractions et de la valeur des biens en cause. Ces peines s'appliqueront à toutes les infractions punies par la loi, et non uniquement à celles liées aux armes automatiques.

Pour régler la question de la responsabilité criminelle, des modifications complémentaires seront apportées au Code criminel, afin d'autoriser l'importation et la possession d'armes automatiques à des fins industrielles et conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Le Code criminel n'a jamais visé à réglementer les activités légitimes de l'industrie de la défense qui devraient de préférence être régies par la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Les dispositions actuelles du code créent une confusion inutile quant à ce qui peut être exporté et importé et quant aux lois et règlements que le gouvernement applique pour réglementer les exportations et importations de biens militaires. Sauf lorsque le projet de loi C-6 renferme des dispositions précises à ce sujet, la possession et l'importation d'armes automatiques demeureront illégales et constitueront des infractions criminelles en vertu du code.

La Loi sur les licences d'exportation et d'importation est modifiée, afin d'y ajouter de nouvelles dispositions visant à réglementer l'exportation et l'importation d'armes automatiques. Les exportations d'armes automatiques ne seront autorisées que vers les pays figurant sur la liste des pays désignés (armes automatiques). Les deman-

des de licence d'exportation d'armes automatiques vers des pays ne figurant pas sur cette liste seront rejetées. Le fait qu'un pays figure sur la nouvelle liste des pays désignés n'autorise pas automatiquement les exportations d'armes automatiques vers ce pays. Il s'agit seulement d'une condition préalable à l'étude d'une demande.

Ces exportations seront réglementées de deux façons:

1. Une entente en matière de défense, de recherche-développement et de production devra avoir été conclue par le Canada et le pays de destination finale, et ce pays devra figurer sur la liste des pays désignés (armes automatiques) tenue en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Si une telle entente n'a pas déjà été conclue, il faudra en négocier une et l'inclusion du pays sur la liste des pays désignés (armes automatiques) devra être approuvée par le Cabinet au moyen d'un décret.

2. Les demandes de licence d'exportation d'armes automatiques seront étudiées une par une et à la lumière des mêmes exigences strictes que toutes les demandes de licence d'exportation de biens militaires canadiens.

Ces changements feront en sorte que la réglementation canadienne visant les exportations d'armes automatiques deviendra l'une des plus sévères du monde.

Les modifications apportées au Code criminel viennent compléter celles qui sont apportées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. L'adoption du projet de loi C-6 mettra un terme à la situation anormale créée par les modifications apportées au code en 1977. L'importation ou la possession d'armes automatiques en vue de réparer ou de fabriquer des armes automatiques pour nos alliés de l'OTAN et nos principaux partenaires en matière de défense ne constituera donc plus une infraction criminelle pour les entreprises canadiennes.

L'adoption du projet de loi C-6 montrera aussi que le Canada est bien décidé à répondre à ses propres besoins en matière de défense en contribuant à garantir la survie des installations de production établies au Canada et qui font partie de l'infrastructure nord-américaine de l'industrie de défense.

Les besoins du Canada en matière de défense incluent la nécessité de disposer des ressources nécessaires pour réparer, entretenir et améliorer le matériel militaire des Forces canadiennes. Exception faite des années 1950 et d'une partie des années 1960, l'infrastructure industrielle de défense canadienne est caractérisée, depuis la fin de la guerre, par un déclin général et une incapacité de plus en plus grande à répondre aux exigences opérationnelles des Forces canadiennes. Malgré des efforts successifs en vue de rétablir les ressources nationales dans des secteurs industriels de défense comme celui des armes et munitions légères, nos forces continuent d'être très dépendantes de sources extérieures d'approvisionnement en pièces importantes, ainsi qu'en matériel et composantes spécialisés.

Au cours des années 1970, le nombre de sources étrangères sur lesquelles le Canada comptait pour répondre à ses exigences opérationnelles en temps de paix a augmenté de façon spectaculaire. Notre pays s'est ainsi trouvé à la merci de toutes sortes de problèmes d'approvisionnement, tant en temps de paix qu'en temps de guerre. Cette dépendance, combinée à une quantité insuffisante de matériel militaire opérationnel ainsi qu'à des réserves inadéquates de matériel de guerre, ont gravement affaibli la capacité du Canada de faire face à un conflit prolongé. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une infrastructure industrielle de défense nationale pour la mise en oeuvre de toute politique sur l'état de la préparation industrielle de la Défense.

En 1987, le Groupe de travail sur l'état de la préparation industrielle de la Défense relevait les points forts suivants dans l'industrie de la défense au Canada:

La capacité, dans plusieurs secteurs, de transformer la production civile en production de défense;

La capacité améliorée de réparer et d'entretenir les immobilisations importantes;

La capacité de produire des armes et munitions légères;

L'abondance de matières premières essentielles à la production en temps de guerre; et

L'avantage, par le biais d'une production conjointe, procuré par la proximité des États-Unis.

Par ailleurs, le groupe de travail a relevé plusieurs lacunes graves, notamment:

La pénurie de main-d'oeuvre spécialisée;

La dépendance à l'égard de sources étrangères pour l'obtention de composantes importantes;

Les longs délais liés à la production militaire;

Les investissements insuffisants en matière de technologie nouvelle, ainsi que d'installations et d'équipement liés à la défense.

Le groupe de travail concluait que l'infrastructure industrielle de défense canadienne était «fragmentée, très spécialisée et non adaptée aux exigences opérationnelles des Forces canadiennes».

Le groupe de travail soulignait que le Canada avait acheté des composantes militaires de diverses sources autres que nord-américaines, notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Suisse et la Suède. Selon le groupe de travail, le Canada devait reconnaître que la fabrication industrielle conjointe avec les alliés renforce la sécurité globale, et il devait collaborer avec ses alliés, afin d'améliorer l'état de la préparation du pays et de l'OTAN. Le groupe de travail recommandait, en particulier, que le Canada «continue de conclure des ententes de coopération aux fins de rationalisation, de normalisa-

tion et d'interopérabilité, lorsque ces ententes favorisent l'état de préparation et l'efficacité des Forces canadiennes».

Le projet de loi C-6 vise à renforcer la coopération industrielle en matière de défense avec nos alliés et nos partenaires dans des secteurs clés de la production du matériel de défense, notamment les armes légères, les armes automatiques et les véhicules blindés légers. Les armes automatiques sont fabriquées pour les Forces canadiennes par Diemaco, à Kitchener, tandis que les véhicules blindés légers sont construits par la Division Diesel de GM, à London. Ni l'une ni l'autre de ces installations de production ne peut survivre uniquement en répondant aux besoins du Canada. Ces deux entreprises devront fermer leurs portes si l'on ne fait pas preuve de souplesse en ce qui a trait à l'exportation d'armes automatiques dans certains pays désignés. À cet égard, le projet de loi C-6 est très important, tant pour ce qui est des besoins précis à long terme des Forces canadiennes que de l'infrastructure industrielle de défense canadienne en général.

Diemaco a été mise sur pied par le MDN en 1976, en tant que centre d'excellence pour la fabrication d'armes légères destinées aux Forces canadiennes, afin que le Canada ne soit pas complètement tributaire de fournisseurs étrangers en situation d'urgence. Ses installations sont uniques au Canada et sont importantes pour l'état de préparation opérationnelle à long terme de la Défense.

• (1040)

L'attribution, en 1984, d'un contrat de production d'une nouvelle génération d'armes pour les Forces armées canadiennes a permis la création directe de 300 emplois à l'usine de Diemaco, à Kitchener et de 200 autres chez ses 75 sous-traitants canadiens qui fabriquent des composants, ainsi qu'un nombre égal d'emplois indirects. Ce contrat arrive à terme et Diemaco doit maintenant se trouver des débouchés à l'étranger. Les seuls besoins des Forces armées canadiennes ne peuvent pas assurer la survie à long terme de Diemaco.

Nous nous inquiétons tout particulièrement de la possibilité pour le Canada de perdre les installations fortement informatisées de 40 millions de dollars de Diemaco où on fait notamment de la créatique, du génie, de l'apprêtage des métaux, du moulage des plastiques, du moulage de précision, du forgeage et de l'usinage ainsi que de l'extrusion. Au moment où le Canada doit accroître la compétitivité de son industrie, il serait très regrettable de voir disparaître l'expertise technique et la main-d'oeuvre qualifiée que l'on doit à l'existence de Diemaco.

Diemaco, appuyée par ses nombreux sous-traitants, essaie présentement d'obtenir un marché de fourniture de fusils automatiques aux forces armées hollandaises. Le gouvernement hollandais a demandé l'assurance que Diemaco pourrait exporter les armes si elle obtenait le contrat. Selon les dispositions actuelles du Code criminel, il pourrait être illégal pour Diemaco de fabriquer des armes automatiques pour l'armée hollandaise. Si nous n'adoptons pas les modifications proposées pour permettre l'exportation de ces armes aux Pays-Bas, l'avenir de Diemaco sera compromis, ce qui pourrait dire que dès juin 1992, l'industrie de défense canadienne aura perdu toute sa capacité de production d'armes légères.

La seule solution, c'est pour Diemaco d'obtenir des contrats étrangers légitimes et, pour le gouvernement, de lui permettre d'exporter ses produits modernes de haute qualité à nos alliés militaires. Le contrat hollandais se traduirait automatiquement par 7 680 années-personnes au Canada avec la possibilité de doubler ce nombre pendant la durée du projet. Cela voudrait aussi dire que le Canada conserve sa capacité de mise au point de nouvelles armes légères pour les Forces armées canadiennes jusqu'après l'an 2000.

Depuis son premier contrat de la Défense en 1977, General Motors Diesel Division, GMDD, est devenu un producteur de calibre international. L'entreprise emploie 600 ouvriers qualifiés pour la production de son blindé léger à son usine de London, en Ontario. De plus, GMDD a des sous-traitants dans tout le Canada, notamment à Richmond et à Vancouver, en Colombie-Britannique, à Edmonton, à Winnipeg, à Québec, à Saint John et à Moncton, au Nouveau-Brunswick; à Mulgrave et à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse; et à St. John's, à Terre-Neuve.

L'an dernier, l'entreprise a obtenu un contrat d'exportation de blindés légers au royaume de l'Arabie Saoudite. Ce contrat couronnait une campagne de commercialisation de plus de dix ans. Le permis d'exportation avait d'abord été approuvé par le gouvernement libéral en 1981 et a été appuyé par tous les gouvernements qui ont suivi. Cependant, l'anomalie du Code criminel pourrait limiter l'accès de GM à ces rares, mais importants, mar-

chés étrangers auxquels la politique extérieure canadienne permet d'accéder.

Le gouvernement propose de remédier à cette anomalie en adoptant les modifications contenues dans le projet de loi C-6; en négociant avec l'Arabie Saoudite un accord de recherche-développement et de production dans le domaine de la défense; et en inscrivant l'Arabie Saoudite sur la liste des pays désignés aux termes de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

L'exportation de blindés légers a été réexaminée et approuvée à nouveau—après que tous les permis nécessaires aient été obtenus et après examen approfondi du dossier. Pour cela, nous avons apporté une attention particulière à la nécessité de surveiller étroitement les exportations de matériel militaire aux pays où il y a ou pourrait y avoir des hostilités. En fin de compte, il a été décidé d'approuver la demande de GM.

Une des principales considérations était que, suite à la guerre du Golfe, l'Arabie Saoudite n'est pas, et ne sera pas dans un avenir immédiat, menacée par des hostilités. Une autre considération était que les blindés légers que le Canada exportera à l'Arabie Saoudite ne constitueront pas une menace pour ses voisins, mais contribueront au contraire à améliorer la sécurité dans la région.

L'Arabie Saoudite a le droit légitime d'assurer sa défense. Ses besoins de blindés légers dotés d'armes automatiques sont raisonnables, vu qu'elle doit maintenir une capacité militaire défensive suffisamment dissuasive. Ces blindés légers ne sont pas très blindés. Même avec des canons et des mitrailleuses automatiques, il ne sont conçus que pour des usages militaires particuliers comme patrouiller les champs pétrolifères, les conduites d'hydrocarbures et d'autres sites stratégiques. Vu la faiblesse de leur blindage, ces blindés légers ne sont pas efficaces dans un rôle offensif, pour lequel il vaut mieux avoir des chars d'assaut lourds, fortement armés.

De plus, l'Arabie Saoudite partage avec le Canada et d'autres membres de la coalition alliée, une communauté d'intérêts qui comporte notamment l'appui aux résolutions de l'ONU et le renforcement des accords de sécurité régionaux. Ce pays travaille étroitement, avec d'autres États de la région et avec les membres de la coalition, à mettre sur pied des accords convenables de sécurité régionale pour l'après-guerre. Ces efforts ont l'appui entier du Canada.

La nécessité de contrôler les exportations de matériel militaire, y compris les armes automatiques, est évidente. La Loi sur les licences d'exportation et d'importation donne au gouvernement les moyens d'exercer ce contrôle. L'application des contrôles exige de la vigilance, un bon service de renseignement et une étroite collaboration internationale. Elle exige aussi l'appui des exportateurs et de bonnes lignes directrices pour l'attribution des licences. Les modifications de 1977 au Code criminel imposent des restrictions inutiles aux sociétés canadiennes qui travaillent à répondre aux besoins militaires du Canada. Nos alliés de l'OTAN peuvent vendre des armes automatiques aux Forces canadiennes, mais les sociétés canadiennes ne peuvent pas exporter du matériel semblable.

L'adoption des modifications proposées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et au Code criminel est nécessaire. Ces modifications ne s'appliquent qu'aux armes automatiques et pas aux autres matériels militaires, et elles ne modifient en rien la politique canadienne de longue date qui est de contrôler strictement l'exportation du matériel militaire.

Les contrôles supplémentaires, nouveaux et stricts pour les exportations d'armes automatiques ont été conçus pour répondre à des besoins particuliers et limités de l'industrie de défense canadienne. On ne donne une plus grande souplesse qu'à une seule catégorie de matériel militaire, les armes automatiques. Tous les autres contrôles restent en place. L'adoption de la liste des pays désignés (armes automatiques) et la limitation des exportations de ces armes à nos alliés de l'OTAN et à nos partenaires en matière de défense, ceux avec lesquels nous avons des accords bilatéraux de recherche, de développement et de production en matière de défense, assureront le maintien de la viabilité des entreprises canadiennes de fabrication d'armes automatiques, et elles feront également que les contrôles canadiens resteront les plus stricts du monde.

Ces contrôles très stricts témoignent de la volonté du gouvernement de contrôler le commerce des armes. Tout cela est parfaitement conforme aux récentes initiatives canadiennes en matière de contrôle des armements et notamment à la proposition de tenir un sommet mondial sur le matériel de guerre et les armes de destruction massive. C'est conforme également au programme d'action sur les armes conventionnelles.

Ce qui inquiète le Canada, c'est le stockage par certains pays de quantités d'armes très supérieures à leurs besoins de défense légitimes. Il est certain que le Canada n'approuverait jamais une licence d'exportation à destination d'un pays qui stocke de grandes quantités d'armes. Cela ne se produirait tout simplement pas. Si un pays qui

a conclu un arrangement en matière de production de défense constituait un arsenal militaire pouvant menacer ses voisins et compromettre la sécurité régionale, nous cesserions d'émettre des licences d'exportation et suspendrions toutes celles qui seraient en vigueur.

• (1050)

Une telle mesure relève du pouvoir discrétionnaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Dans le passé, on a exercé ce pouvoir pour réagir aux considérations de sécurité qui variaient et, à l'avenir, on n'hésitera pas à y recourir au besoin. Par exemple, aucun matériel militaire canadien n'a été approuvé aux fins d'exportation vers l'Irak après la déclaration du conflit Iran–Irak, ce qui indique que les contrôles canadiens sont appliqués et sont efficaces.

Nous entendons mieux contrôler, et non interdire, les ventes de matériel militaire. Le Canada sera extrêmement vigilant lorsqu'il désignera les pays auxquels il est prêt à vendre des armes à feu. Nous publierons aussi la liste des matériels militaires exportés et des pays destinataires.

Je termine en déclarant que les modifications proposées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation et au Code criminel établiront un cadre pouvant aider les entreprises canadiennes de matériels de défense à devenir plus concurrentielles dans un domaine où s'exercera un contrôle sévère. Le Canada a besoin d'une base industrielle solide en matière de défense, pour réduire les coûts unitaires et s'assurer des sources canadiennes en cas d'urgence. Grâce à ces modifications, les entreprises canadiennes pourront mieux satisfaire nos exigences en matière de défense, ainsi que celles de nos alliés de l'OTAN et de nos partenaires avec qui nous avons un arrangement de défense.

M. Allmand: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le ministre accepterait-il de clarifier un détail que je considère très important?

Le président suppléant (M. Paproski): Aucune période de questions et observations n'est prévue, mais cette question serait permise s'il y avait consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, dans son discours, le ministre a déclaré que seuls les pays qui ont conclu avec le Canada un arrangement intergouvernemental en matière de défense, de recherche-développement et de production pourraient figurer sur la liste des pays désignés (armes automatiques). Je crois qu'il a utilisé le mot «seuls». Or, l'article 2 de la page 1 du projet de loi dit ceci dans la version anglaise:

> The Governor in Council may establish a list of countries, to be called an Automatic Firearms Country Control List, including therein any country with which Canada has an intergovernmental defence, research, development and production arrangement.

Le libellé du projet de loi laisse entendre que la liste inclut ces pays, mais qu'elle ne se limiterait pas à ces seuls pays.

Je voudrais que le ministre clarifie ce point. La différence est marquante. Si, comme le dit le ministre dans son discours, la liste se limite à ces pays, je crois donc qu'il faudrait amender le libellé du projet de loi, ce que j'approuverais d'ailleurs. D'après moi, le contrôle s'en trouverait resserré. Or, le libellé actuel semble contredire ce que soutient le ministre dans son discours, car il indique que la liste doit inclure ces pays, mais non qu'elle s'y limite.

Par ailleurs, la version française correspond davantage à ce que déclare le ministre et je pense que c'est extrêmement important. Je voudrais que le ministre nous donne un autre détail, monsieur le Président, en précisant s'il a déjà dressé une liste comme celle qu'il propose. Dans l'affirmative, pourrait-il la présenter à la Chambre au cours du débat, afin que nous sachions exactement quels pays il compte y inclure.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai une question très courte à laquelle le ministre pourrait peut-être répondre en même temps, puisqu'elle porte sur le même sujet. Y a-t-il un arrangement avec l'Arabie Saoudite? Le ministre a dit que l'un des buts de ce projet de loi était de permettre d'exporter en Arabie Saoudite. Y a-t-il avec l'Arabie Saoudite un arrangement tel que défini dans la loi dont le ministre pourrait nous parler au cours de ce débat?

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a deux questions pour le ministre. Nous les autoriserons cette fois-ci, mais que ce ne soit pas un précédent.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je vous remercie de vos observations concernant la question du député de Notre-Dame-de-Grâce.

Je vais vérifier les détails pour voir s'il y a une raison pour que le projet de loi soit rédigé comme il l'est. Les pays devront figurer sur la liste de pays désignés et ce sera les pays avec lesquels nous avons un arrangement en matière de défense, comme je l'ai expliqué dans mes remarques.

Pour répondre au député de Victoria, nous n'avons pas conclu d'arrangement avec l'Arabie Saoudite. Il faudra en conclure un avant de pouvoir exporter dans ce pays.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ce qui me frappe le plus dans le projet de loi C-6 que le ministre du Commerce extérieur vient de présenter, c'est qu'il me semble à la fois inutile et inopportun.

Il me semble inutile en ce sens que depuis plus de 13 ans, l'exportation des armes conventionnelles est réglementée de façon satisfaisante par l'actuelle Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Les conseillers juridiques du gouvernement auraient certainement pu trouver des moyens de continuer d'utiliser la réglementation actuelle sans obliger le Parlement à modifier une loi qui était considérée comme satisfaisante jusqu'à maintenant. En ce sens, le projet de loi est inopportun.

Il l'est aussi pour une autre raison. En réunissant les questions de l'exportation légitime des armes conventionnelles et des modifications au Code criminel, le gouvernement donne l'impression que, contrairement aux autres exportations, ces exportations-ci soulèvent des questions qui doivent, en définitive, être incluses dans le Code criminel plutôt que dans une loi commerciale. Il est encore plus inopportun parce que le gouvernement a aussi choisi le même jour pour présenter—ou présenter de nouveau—son projet de loi tant attendu sur les armes à feu.

Une telle juxtaposition de politiques distinctes ne peut être considérée que comme malheureuse. Le projet de loi C-6, qui corrige essentiellement une anomalie du Code criminel, ouvre des questions beaucoup plus vastes dont le Code criminel n'était pas censé traiter. J'ai déjà dit qu'il est malheureux de discuter de l'exportation des armes conventionnelles dans le contexte du Code criminel.

Le gouvernement soulève inévitablement des questions beaucoup plus fondamentales lorsqu'il présente des amendements qui visent uniquement à continuer d'autoriser la vente d'armes légères à certains pays ou l'importation et la réexportation d'armes montées sur des véhicules de fabrication canadienne.

Dans le passé, le Canada avait pour politique d'autoriser l'exportation d'armes légères—jamais d'armes de destruction massive—à des pays désignés par un ministre, sur la recommandation de fonctionnaires. Par exemple, la vente d'armes automatiques ou de véhicules blindés légers de fabrication canadienne était prévue dans cette politique. Dans ce contexte, le Canada a exporté à ses alliés de l'OTAN et à d'autres pays désignés une partie du matériel militaire qui était nécessaire à leur défense.

Des avions, des armes légères, des radios et d'autres matériels ont ainsi été exportés, ce qui a contribué à maintenir la viabilité des industries qui équipent les Forces canadiennes, à créer des milliers d'emplois parmi des fournisseurs dans tout le Canada et, dans certains cas, à accroître les ressources de pointe du Canada dans les industries de l'automobile, de la marine, des communications et de l'aéronautique.

• (1100)

Cependant, il semble maintenant qu'on ait découvert une anomalie dans le Code criminel. Nous devons désormais comprendre que, depuis 1978, le Code classe les armes entièrement automatiques dans la catégorie des armes prohibées, de sorte qu'elles ne peuvent plus être importées ou exportées en vertu de contrats de défense. On découvre maintenant que pareille interdiction empêche désormais l'exportation, voire l'importation et la réexportation de telles armes.

Pour quelle raison? Depuis 1978, on exporte ces armes, qui sont fabriquées au Canada. En outre, des armes analogues, qui sont fabriquées ailleurs pour être montées sur des véhicules de fabrication canadienne, sont importées et réexportées.

Le gouvernement dit-il maintenant que toutes ces exportations effectuées au cours des treize dernières années étaient une erreur? Dit-il que les fonctionnaires et les ministres qui ont examiné et autorisé ces exportations dans le passé violaient, involontairement, bien sûr, le Code criminel? Si les ministres n'enfreignaient pas le Code criminel, pourquoi le feraient-ils aujourd'hui en autorisant des exportations identiques ou analogues?

Que s'est-il passé qui oblige le gouvernement à présenter ces amendements, suscitant ainsi une foule de questions qui ne devraient pas être soulevées ici, mais plutôt dans le cadre d'autres débats? Qu'est-ce que le gouvernement a soudainement découvert au sujet du Code criminel qui l'oblige à prendre cette mesure extraordinaire? Est ce la façon de procéder à un examen du contrôle que le Canada exerce sur l'exportation d'armes? Est-ce la façon de retourner à un débat ou à une discussion sur le désarmement? Est-ce là encore un autre exemple de l'absence d'une directive politique claire de la part du gouvernement? Quelle garantie les Canadiens peuvent-ils obtenir de cet incident que le gouvernement sait où il s'en va et ce qu'il veut faire dans le cadre de sa politique commerciale, de sa politique militaire et de sa politique étrangère?

Ce projet de loi ne traite en rien de la vente ou de la possession d'armes automatiques au Canada même. C'est là une question qui doit figurer à juste titre dans le projet de loi sur le contrôle des armes à feu qui a été déposé plus tôt aujourd'hui. Cette mesure législative tant attendue répondra efficacement, nous l'espérons, à toutes les questions relatives à la vente ou à la possession d'armes automatiques au Canada.

À l'inverse, le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis ne traite que de l'exportation ou de l'importation et la réexportation d'armes automatiques dans le cadre de contrats commerciaux. Toutefois, en soulevant une telle question, le gouvernement crée inévitablement la confusion et invite un débat sur les restrictions que nous, les Canadiens, avons décidé d'imposer sur l'exportation d'armes classiques et sur l'efficacité de ces restrictions.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé certaines questions pertinentes en février. Je cite un extrait de son discours: «Les problèmes d'ordre pratique ici sont considérables. Qu'entend-on par armes défensives et armes offensives? Quel est l'arsenal que l'on considère suffisant? Comment peut-on contrôler les arsenaux lorsque persiste un conflit politique et comment peut-on mettre un terme à un conflit politique lorsque les arsenaux continuent à représenter une menace? Comment les pays dont les économies développées dépendent tant du commerce des armes avec le Moyen-Orient peuvent-ils accepter des contrôles plus serrés qui entraîneront la perte d'emplois et de profits? Quels efforts peut-on déployer pour inciter tous les pays à prendre des mesures concertées de contrôle, afin que la retenue observée par certains ne soit pas exploitée commercialement par d'autres?»

Ces questions et d'autres questions complexes que soulève indirectement le projet de loi dont nous sommes saisis continueront à être débattues par les Canadiens. Comme elles relèvent davantage de la politique étrangère et de défense, c'est dans ce contexte qu'elles devraient être abordées et non dans le cadre beaucoup plus étroit de la correction d'une anomalie présente dans le Code criminel. En ce qui concerne l'opposition officielle, nous sommes favorables à ce que le Canada réexamine bientôt ses politiques d'armement et de désarmement, ses politiques en matière d'exportation d'armes conventionnelles et, de façon plus générale, sa politique étrangère et sa politique de défense.

Il est préférable d'étudier en comité les modifications proposées au Code criminel et à la Loi sur les licenses d'exportation et d'importation, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la liste des pays désignés (armes automatiques). C'est pour cette raison que dans l'opposition officielle, nous estimons que ce projet de loi devrait être rapidement renvoyé à un comité de façon à ce que les questions qu'il ne manquera pas de soulever puissent y être étudiées efficacement, compte tenu des considérations d'ordre commercial ainsi qu'en matière de défense et de désarmement que comporte le contrôle de l'exportation, par le Canada, d'armes conventionnelles.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y aucune question, ni commentaire. L'honorable député de Victoria est le prochain sur la liste. Il disposera de 20 minutes, plus 10 minutes de questions et d'observations.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je prends la parole au nom du Nouveau Parti démocratique pour parler des questions dont la Chambre est saisie. Le gouvernement a déposé un projet de loi pour autoriser le Cabinet à supprimer des dispositions du Code criminel, ce qui permettra l'importation et l'exportation d'armes automatiques partout dans le monde. Voilà ce que la Chambre doit comprendre.

Nous sommes aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture, c'est-à-dire qu'on nous demande d'approuver le principe du projet de loi. Je suis renversé par le déclaration du porte-parole officiel du Parti libéral qui dit que son parti souhaite que le projet de loi passe rapidement à l'étape de l'examen en comité où il pourra faire l'objet d'amendements de forme. La question dont la Chambre est saisie aujourd'hui concerne le principe du projet de loi. Nous, du Nouveau Parti démocratique, sommes farouchement et immuablement opposés à ce projet de loi qui permettra l'exportation d'armes automatiques partout dans le monde, ce qui va tout à fait à l'encontre des efforts visant à restreindre les ventes d'armes, lesquelles sont, au XX^{e} siècle, une menace à l'existence de l'humanité.

Alors que le gouvernement vient tout juste de faire un effort, ou du moins c'est ce qu'il prétend, pour essayer de restreindre ces ventes, quel est l'un des premiers projets de loi qu'il dépose à la Chambre au cours de la présente session? Un projet de loi qui permet au Canada d'exporter encore plus d'armes partout dans le monde.

Le plus drôle dans tout cela, c'est que la Chambre est saisie de ce projet de loi le même jour où le gouvernement en présente un autre sur le contrôle des armes à feu

que possèdent les Canadiens. Pourquoi ce qui est bon pour les Canadiens ne l'est-il pas pour les habitants de l'Arabie Saoudite et des autres parties du monde?

Ce projet de loi porte atteinte à la politique du gouvernement et à ses restrictions sur les ventes d'armes dans le monde, lesquelles ont directement conduit aux horreurs de la guerre du Golfe et aux massacres de millions de personnes au cours du XX^{e} siècle. Or, le premier ministre a annoncé cette politique en février. Voyons d'abord l'énoncé de principes officiel du gouvernement présenté en septembre 1990, dans un document qui a été rédigé par la Direction du contrôle des armements et du désarmement des Affaires extérieures et qui expose la position du Canada. Voici l'objectif du Canada selon le document en question:

> Assurer que les exportations militaires canadiennes ne contribuent pas à la violation des droits de la personne ni à l'aggravation de conflits, tout en garantissant que nos besoins en matière de sécurité nationale et nos obligations touchant la défense collective soient satisfaits.

Le document mentionne aussi ce qui suit:

> De l'avis du Canada, si tous les États restreignaient davantage le transfert d'armes, ils contribueraient à promouvoir la paix et la sécurité, notamment dans les régions où des conflits réels ou potentiels existent.

Voici ce qu'a déclaré le Comité de la défense nationale de la Chambre des communes, à l'issue de la guerre du Golfe, dans un rapport rendu public en avril:

> Les gouvernements ont la responsabilité d'exercer des contrôles sur le matériel militaire, depuis sa conception jusqu'à sa vente ou son transfert et, dans la mesure du possible, jusqu'à son utilisation ultime.

Mais rappelons une déclaration du premier ministre, qui date du 13 mars:

> Sans aborder la question d'une interdiction complète pour le moment, on croit généralement que beaucoup de ces armes, et c'est un euphémisme, sont tombées entre des mains où elles n'auraient jamais dû aboutir en premier lieu. Nous pourrions être beaucoup plus actifs dans ce domaine si nous le voulions. Nous avons toute la technologie du monde. Nous avons toutes les ressources nécessaires.

Ce sont là les paroles du premier ministre. Il ajoutait:

> Nous pourrions être de gros marchands d'armes, mais nous en avons décidé autrement, même s'il s'agit d'une activité très lucrative. Nous avons pris cette décision parce que cela va fondamentalement à l'encontre de notre politique de mettre au point des armes, de les vendre, d'en financer la fabrication et d'en déplorer ensuite l'utilisation.

• (1110)

Je cite textuellement le premier ministre. Qu'est-il advenu de sa politique? Qu'en a-t-il fait?

Le ministre a expliqué que ce projet de loi est justifié par la possibilité de deux ventes d'armes immédiates et lucratives pour les Canadiens et les fabricants canadiens: dans le premier cas, une vente possible d'armes automatiques aux Pays-Bas, dans l'autre, la vente à l'Arabie Saoudite de 1 117 blindés légers fabriqués à l'usine de General Motors de London.

Le projet de loi est important parce qu'il permettrait d'armer les blindés d'armes automatiques. Sans cette dérogation au Code criminel, ce contrat ne sera probablement pas confié à l'usine de London; en tout cas, pas intégralement.

Pour justifier ce contrat, le ministre dit que ce ne sont pas des armes de destruction de masse. Le ministre doit savoir que depuis un siècle, plus de gens ont été tués au moyen d'armes automatiques que par n'importe quel autre type d'arme inventé par l'homme et que la plupart des victimes étaient des civils. Comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il ne s'agit pas d'armes de destruction massive?

L'Arabie Saoudite utilisera presque certainement les armes dont ces blindés légers seront munis pour contrôler sa population civile. Mais à quel genre de pays avons-nous donc affaire?

Écoutez ce que dit le rapport d'Amnistie internationale au sujet de l'Arabie Saoudite:

> Au moins 27 dissidents politiques ont été emprisonnés et il se peut qu'il y ait eu d'autres prisonniers politiques parmi plus de 70 personnes détenues sans savoir pourquoi et sans subir de procès. Certains prisonniers politiques ont été détenus longtemps sans avoir de procès et sans pouvoir communiquer avec l'extérieur. La torture est, semble-t-il, chose courante, et il n'est pas exclu qu'une personne décédée pendant sa détention soit morte des suites des tortures ou des mauvais traitements qu'elle avait subis. Les peines de l'amputation et du fouet existent encore dans ce pays et les tribunaux y recourent. Au moins 111 personnes ont été exécutées, dont 16 pour des infractions à caractère politique.
>
> Les renseignements sur les prisonniers politiques sont fragmentaires en raison d'une censure officielle stricte et des limites imposées à la liberté de circulation à l'intérieur du pays et à l'accès des pays étrangers à l'information.

Jetons un coup d'oeil au rapport du Sénat des États-Unis et à celui du Comité des affaires étrangères de la Chambre des Représentants, intitulé «*Country Reports on Human Rights Practices for 1990*». Dans ce dernier, on peut lire ce qui suit au sujet de l'Arabie Saoudite:

> La situation à l'égard des droits de la personne n'a pas évolué en 1990; les libertés d'expression et de presse, d'assemblée pacifique, d'association et de religion, et le droit des citoyens à changer de gouvernement, les droits de la femme et ceux des travailleurs demeurent très limités. Selon des rapports crédibles reçus en 1990, des

détenus seraient maltraités et ne pourraient communiquer avec l'extérieur.

Malheureusement, la guerre du Golfe nous a permis d'en apprendre un peu plus sur le genre de régime qui prévaut en Arabie Saoudite.

Le 7 mars dernier, l'ancien ministre du Commerce international, maintenant ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, a déclaré ceci à la Chambre: «Il est question d'armes automatiques, c'est-à-dire de fusils et d'autres armes légères de ce genre, de mitrailleuses et d'autres armements du genre dont les armées, les forces policières et les autorités civiles doivent disposer si elles veulent être en mesure de maintenir l'ordre même à l'intérieur de leur propre pays.»

Selon un porte-parole de GM, les responsables du projet «Ploughshares» ont dit, au sujet de ces armes, que «les chefs militaires de petits pays pourraient aimer leur efficacité comme outils de 'répression' de l'agitation publique.»

Voici une arme dont le gouvernement se propose d'autoriser la vente à l'Arabie Saoudite. Mais que ce soit bien clair: le projet de loi ne précise pas que des armes ne peuvent être vendues qu'à l'Arabie Saoudite. Il permet au Cabinet d'ajouter n'importe quel pays à la liste de ceux auxquels ces armes peuvent être vendues.

Pour revenir au sujet du débat, s'il est bon de contrôler les armes à feu au Canada, pourquoi ne serait-il pas bon de le faire aussi dans les autres pays? Ne sommes-nous pas tous des êtres humains? Ne sommes-nous pas les gardiens de nos voisins? Alors, comment peut-on consciemment adopter à la Chambre un projet de loi qui permet d'exporter dans d'autres pays des armes automatiques frappées d'interdiction chez nous sauf pour assurer notre sécurité nationale?

On pourrait difficilement justifier l'exportation d'armes automatiques à l'Arabie Saoudite ou à n'importe quel autre pays en disant qu'elle est essentielle pour notre sécurité nationale ou commune. Le seul motif que le gouvernement pourrait invoquer pour justifier ces exportations, c'est de conserver des emplois au pays. On ne peut établir le bien-fondé du projet de loi et des dispositions qu'il comprend sur des considérations morales, ni sur la question de notre sécurité nationale.

En mars, quand le gouvernement a élaboré une politique visant à tout le moins à ralentir la course aux armements qui ont fait tant de ravages au cours du siècle, il l'a fait au nom des Canadiens. Il avait alors proposé la tenue d'un sommet mondial sur la transparence en matière de ventes d'armes et avait demandé aux Canadiens de limiter ce genre de transactions au pays. Nous appuyions le gouvernement lorsqu'il parlait de ces choses. Nous lui avons donné notre appui à la Chambre, en comité et en public.

Qu'est-il advenu de ce projet? Pourquoi le gouvernement n'en parle-t-il plus? Est-ce parce que nous avons un nouveau ministre? Est-ce parce que le gouvernement n'était pas du tout sincère quand il disait vouloir tenter de réduire les ventes d'armes?

Mes collègues du Parti libéral m'ont demandé pendant le débat ce qu'il adviendrait des emplois.

M. Fontana: Le TCA appuie ce projet de loi.

M. Brewin: Permettez-moi de parler au nom du TCA, car mon collègue m'a demandé de le faire. Le TCA est un partisan du Nouveau Parti démocratique depuis longtemps, et nous sommes fiers de son appui. Je tiens à faire remarquer que la section locale de cet organisme, la section 27, demande à la Chambre d'appuyer le projet de loi.

Une voix: Pat Clancy aussi.

M. Brewin: Si le député veut bien patienter un peu, je reviendrai à Pat Clancy dans un instant. Le TCA estime que ces emplois sont essentiels pour ses membres et pour la communauté. Nous respectons son point de vue.

Permettez-moi de lire une lettre de Pat Clancy, qui est le directeur régional de TCA-Canada, et je cite:

> Depuis de nombreuses annnées, le TCA est d'avis que le Canada ne devrait pas devenir un des grands marchands internationaux d'armes. Par ailleurs, nous estimons que nos travailleurs d'usines productrices d'armes ne devraient pas servir à grossir les rangs des chômeurs, mais que leurs emplois devraient être sauvegardés au moyen de mesures de conversion; ils pourraient ainsi fabriquer des produits qui auraient des utilisations pacifiques.
>
> Le problème qui existe en ce moment à la General Motors Diesel, de London, c'est que les employés de cette usine fabriquent ce type de véhicules militaires pour l'armée américaine depuis de nombreuses années déjà. Un grand nombre de ces véhicules ont sûrement abouti dans des endroits comme l'Arabie Saoudite. Si ces commandes étaient annulées, cela signifierait la mise à pied d'environ 700 travailleurs parce qu'aucun plan de conversion n'a été prévu pour que l'usine puisse fabriquer des produits de substitution.
>
> En ce qui concerne le NPD, nous savons que le parti représente une bien plus grande proportion de la population que celle qui sera touchée directement par cette mesure et que, par conséquent, il doit être libre de traiter de cette question en respectant la politique du parti. Vous comprendrez facilement, toutefois, que comme syndicat, nous ne pouvons pas adopter un point de vue qui signifierait la perte immédiate de 700 emplois.

Notre caucus a examiné avec soin ces points de vue. Même s'il peut y avoir des pertes immédiates d'emplois à l'usine Diemaco, à Kitchener, et à London, à cause du marché concernant l'Arabie Saoudite, nous estimons n'avoir d'autre choix que de nous opposer à ce projet de loi le plus fermement possible. Nous disons que, dans l'intérêt du pays et sur la question plus large de l'intérêt de la planète, c'est un mauvais projet de loi. C'est un projet de loi qui doit être rejeté par la Chambre.

Il est temps de commencer à circonscrire toute cette inévitable course à la vente d'armes. Si nous envisageons les effets de ce projet de loi à la lumière de ce qui s'est produit au cours des dernières années, nous voyons déjà comment le gouvernement réalisera dans quelques années une nouvelle vente d'armes, puis encore une autre.

C'est comme ça que cela marche. Le ministre a mentionné que Diemaco a été fondée par le MDN en 1976.

• (1120)

Elle a d'abord été approuvée en tant que productrice d'armes pour les Forces canadiennes. La plupart des Canadiens seraient d'accord avec cette initiative, mais il nous faut tous prendre conscience du mouvement d'entraînement dans lequel notre économie et notre nation se trouvent aspirées.

Une fois qu'une société a fini de produire des armes pour les Forces canadiennes, ce qui représente une production plutôt restreinte à l'échelle mondiale, elle fait face à un choix: fermer ses portes ou chercher de nouveaux marchés. Une fermeture engendrerait des pertes d'emploi. Évidemment, les sociétés commencent à chercher de nouveaux marchés. Le premier marché et le plus inévitable, c'est les États-Unis, avec qui nous avons un accord de partage de la production de défense. Nous vendons une certaine quantité d'armes aux États-Unis, mais après un bout de temps, le marché américain devient saturé. Nous nous tournons donc vers nos «alliés», en Europe et ailleurs. Nous commençons à chercher quelles sont les armes que nous pourrions leur passer.

C'est ce qui s'est produit dans le cas des blindés légers. C'est ce qui est arrivé dans le cas des armes automatiques. Nous avons saturé nos propres marchés, puis les marchés américains et enfin les marchés européens. Nous nous tournons donc vers le Tiers monde. Nous commençons avec un pays comme l'Arabie Saoudite, avec laquelle notre gouvernement entretient des relations relativement amicales, malgré le dossier qu'on lui connaît en matière de droits de la personne et la place qu'elle tient en plein coeur d'une des régions les plus troublées et les plus tendues du monde.

Qu'arrivera-t-il la semaine prochaine? Qu'arrivera-t-il l'année prochaine, quand le marché conclu avec l'Arabie Saoudite aura été réalisé? Où ces sociétés chercheront-elles de nouveaux marchés? Elles auront toujours le même argument, mais elles devront se tourner vers des régimes de moins en moins respectables, comme ceux du Salvador ou de la Corée du Sud, où l'on pourrait utiliser ces armes contre les étudiants.

Et ensuite? L'Irak? L'affaire sera controversée, mais elle se règlera de la même manière que celle qui nous est maintenant présentée par le ministre. On dira que malgré le dossier du pays en matière de droits de la personne, les tensions régionales, notre politique de contrôle des armements et le coût humain d'une telle décision, finalement, il nous faut aller de l'avant pour sauver des emplois.

Le moment est venu de dire «Ça suffit.» Il faut maintenant chercher d'autres domaines d'emploi pour ce pays et sa population. Nous avons un programme, le PPIMD, Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Les fonds de ce programme devraient maintenant être consacrés au recyclage du matériel et des installations de production militaires à des fins civiles.

Le gouvernement doit modifier toute son orientation politique en consultation avec les collectivités et les travailleurs intéressés. Il faut entreprendre un sérieux programme de conversion de telle sorte que nous ne nous trouvions plus jamais dans la désagréable situation où nous sommes à cause des marchés de moins en moins acceptables qui s'offrent à cette industrie.

Monsieur le Président, je me permets de vous renvoyer à l'article qu'a écrit précisément à ce sujet le directeur exécutif du Centre de contrôle des armes à feu, M. John Lamb.

Le dossier du gouvernement ne cesse de se détériorer depuis longtemps. Après les années 30, le Canada avait une politique très restrictive en matière d'exportation des armes à feu mais, dans les années 70, le gouvernement libéral a commencé à renverser cette politique. D'abord, il fut décidé que des considérations commerciales entreraient désormais en ligne de compte dans l'évaluation des demandes de permis d'exportation. Puis, le fardeau de la preuve n'a plus reposé sur le vendeur. Dans les années 1980, des ventes qui avaient déjà été refusées ont été approuvées. En 1986, nous vendions à des gens reconnus pour avoir violé les droits de la personne et nous voici maintenant sur la pente savonneuse.

Permettez-moi de terminer en renvoyant la Chambre à un certain nombre de très sages observations. Voici d'abord ce que conclut M. Keeny fils dans l'article de l'Association sur le contrôle des armes à feu, intitulé Focus:

> Le Nouvel ordre mondial ne devrait pas débuter par l'accumulation massive d'armes conventionnelles perfectionnées dans la région la plus dangereuse, la plus instable et la plus imprévisible de toutes.

Il parle ici du Moyen-Orient.

> Dans un tel monde, le «pied d'égalité» dont parle le président deviendrait vite la «loi de la jungle».

Permettez-moi de citer en outre un article très convaincant qu'a publié dans le *Newsweek* du 8 avril 1991, M. Anthony Sampson, auteur d'un certain nombre d'ouvrages sur les intervenants internationaux, dont les foires d'armes. Voici ce qu'il dit:

> Il ne sera pas facile de résister aux pressions nationales en faveur de la vente d'armes représentant un avantage économique à brève échéance, mais si nous n'arrivons pas à affronter le danger et à saisir l'occasion cette fois-ci, la chance ne s'en représentera peut-être jamais.

Monsieur le Président, les paroles les plus sages de toutes sont peut-être celles du prophète Michée, qui disait ceci:

> Il sera le juge d'un grand nombre de peuples,
> L'arbitre de nations puissantes, lointaines.
> De leurs glaives, ils forgeront des hoyaux,
> Et de leurs lances, des serpes;
> Une nation ne tirera plus l'épée contre une autre,
> Et l'on n'apprendra plus la guerre.»

La Chambre a une chance de dire: «Arrêtez!» Je supplie le gouvernement de retirer ce projet de loi. Faute de quoi, je supplie la Chambre de le rejeter. Je demande à tous les Canadiens qui suivent le présent débat de faire savoir à leurs députés qu'ils veulent voir rejeter ce projet de loi.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député néo-démocrate qui fait valoir un argument massue, à savoir qu'il incombe à tous les pays, y compris le Canada, de joindre leurs efforts à ceux de la communauté internationale, en vue de faire régner la paix et de supprimer les armes. Mais il doit s'agir d'une entente générale.

Les décisions que prendra isolément le Canada ne permettront pas de régler les problèmes mondiaux en matière de contrôle des armements. Nous avons vraiment très peu à dire dans ce domaine particulier. Même si nous reconnaissons tous qu'il s'agit manifestement d'un objectif vers lequel le monde entier devrait tendre, il nous faut être très réaliste. Je trouve assez curieux et hypocrite en un sens. . .

M. Barrett: Il faut être réaliste.

M. Fontana: Je trouve plutôt curieux que le Nouveau Parti démocratique, qui dit se ranger du côté des travailleurs et des syndiqués, laisse entendre qu'il va accroître encore la misère des gens et les mettre au chômage. Il est question ici non seulement de 700 personnes de London en Ontario, mais de quelque 5 000 travailleurs de diverses régions du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et du Québec, ainsi que tous les autres travailleurs d'une industrie qui pour l'instant est légale. En fait, le Nouveau Parti démocratique suggère que nous devrions nous débarrasser de Pratt et Withney qui fabrique des moteurs d'hélicoptère et, en définitive, de l'industrie aéronautique, des avions Buffalo par exemple que nous vendons à d'autres pays. Ces appareils peuvent servir ou non à des fins militaires. Le fait est que vous parlez d'environ 50 000 ou 60 000 personnes. Vous êtes prêts à les mettre au chômage. C'est tout à fait ridicule.

Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question au député néo-démocrate qui prétend défendre les intérêts des travailleurs. Le TCA à London et le TCA à l'échelle du Canada souscrivent à cette mesure. Peut-il me dire quelle explication il va donner aux travailleurs de ces usines non seulement de London, mais du Canada tout entier qui pour l'instant vivent de ces emplois? Qui sait si dans 10 ou 15 ans, le monde pourra revenir à la raison et envisager le genre de choses dont le député vient de parler. Si c'est possible tant mieux. Mais que va-t-il dire aux ouvriers et ouvrières de ces usines qui ont besoin de leur emploi? Notre pays compte 1,5 million de chômeurs et nos industries périclitent.

• (1130)

M. Brewin: Monsieur le Président, le député expose le dilemme même que la Chambre est appelée à résoudre. Je serais très intéressé à un certain moment de savoir quelle va être la position du Parti libéral à ce propos. J'espère que le député nous le dira tôt ou tard.

Mais exposons le dilemme. Tout d'abord, la réponse exacte à donner aux employés de cette industrie, c'est que, nous estimons que le gouvernement devrait immédiatement entamer des discussions avec la compagnie, la collectivité et les employés concernés pour commencer à mettre sur pied de nouvelles industries et de nouveaux gagne-pain, que la transition d'une économie militaire à une économie civile a été longtemps retardée et qu'il est grand temps que nous la fassions.

Il dit que peut-être dans 15 ans le monde reviendra à la raison. Cela ne se produira pas si le Parti conservateur et le Parti libéral persistent à grignoter, étape par étape, les restrictions que nous avons imposées à la réglementation des armements. Si nous ne mettons pas de l'ordre dans nos propres affaires, comment pouvons-nous demander au reste du monde de le faire?

Mais considérons le côté économique de la question. Comme le député l'a fait remarquer, il y a des travailleurs aujourd'hui qui pourront perdre leur emploi si ce projet

de loi n'est pas adopté. Mais s'il l'est et que l'année prochaine, ils vendent ces armements, que vont-ils faire ensuite?

Une voix: Cela représente dix ans de travail.

M. Brewin: Dix ans. Très bien. Eh bien, si une autre société s'installe l'année prochaine, elle connaîtra le problème dans dix ans; il lui faudra alors vendre à quelqu'un d'autre. En ce qui concerne les emplois et une base économique solide, il est très évident que le fondement industriel de la défense présente de graves lacunes. Il s'agit maintenant d'une situation militaire mondiale où les marchés en Europe et aux États-Unis vont diminuer à cause de la fin de la guerre froide. Aussi l'industrie est forcée de se déplacer. Il est temps que nous fassions une étude approfondie de toutes ces questions et que nous nous reprenions en main.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue si ce n'était pas l'ancien président des États-Unis, un ancien général de premier plan de la Seconde Guerre mondiale qui a dit: «méfiez-vous du complexe industriel militaire», dans les années 1950, il y a presque 40 ans. Ce même processus et ce même principe ont été invoqués pour justifier la prolifération en masse des armements. N'est-ce pas exact?

Au lieu de parler d'il y a 40 ans, c'est il y a 40 jours que des ministériels ont pris la parole publiquement pour dire que le Canada ne participerait pas à l'armement de la région en question après la guerre contre l'Irak.

M. Fontana: Il s'agissait d'armes défensives.

M. Barrett: D'armes défensives—c'est bonnet blanc et blanc bonnet, ce qu'on appelle couramment dans la rue des conneries. Je n'insisterai pas. Mais dites à un enfant qui a été tué par une arme automatique que ce n'était qu'une arme défensive.

M. Fontana: Les autos tuent aussi les gens.

M. Barrett: Les autos, dites-vous, causent des guerres. Très bien. Si telle est la position des libéraux, soit! J'ai bien hâte de la connaître.

J'ai une question à poser à mon collègue. En fait d'hypocrites, libéraux et conservateurs se valent. N'est-ce pas le gouvernement conservateur qui, il y a une quarantaine de jours, a fait le voeu pieu de devenir le chef de file mondial en matière de réduction des ventes d'armes? N'est-ce pas l'ancien ministre des Affaires extérieures qui s'est rendu dans cette région tout seul, avant même le secrétaire d'État américain, et qui a déclaré: «La position du Canada est différente. Nous ne participerons pas à la vente d'armes dans cette région»? Ne parle-t-on pas des mêmes gens? Je n'ai pas très bonne mémoire. Peut-être pourriez-vous me la rafraîchir.

M. Brewin: Je me ferai un plaisir d'aider le député à citer pour le compte rendu la déclaration que l'ancien ministre des Affaires extérieures a faite en janvier, à savoir: «La vente d'armes sans restriction au Moyen-Orient n'est plus acceptable; elle porte atteinte à la sécurité de tous les pays membres des Nations Unies.»

Je crois que cette question de la vente d'armes au Moyen-Orient est l'une des plus litigieuses en raison de l'effet d'entraînement qu'on observe lorsqu'un pays grossit son arsenal et que ses voisins se sentent contraints de faire de même. Pour la dernière année à l'égard de laquelle nous disposons de ce genre de statistiques, l'Arabie Saoudite était le plus gros importateur d'armes au monde, après l'Irak. En effet, l'Arabie Saoudite consacre 22,7 p. 100 de son produit national brut à la vente et à l'achat d'armes.

Nous croyons que cela a assez duré.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, je suis toujours surpris de voir la position des critiques néo-démocrates en ce qui regarde la question de la défense canadienne. Mais ce matin, cela dépasse tout entendement. J'aimerais rappeler à mon collègue qu'il y a au Canada 300 000 travailleurs et travailleuses qui gagnent leur vie, dont le salaire dépend de l'industrie militaire.

Ce que notre collègue nous suggère ce matin, afin de donner une apparence virginale au Canada, ce dernier ne devrait plus produire pour lui-même les propres armes dont il a besoin pour assurer sa sécurité, parce qu'il reconnaît lui-même que notre industrie et notre potentiel d'achat au Canada est trop petit. Ce qu'il nous suggère, sans avoir le courage de le dire cependant, c'est qu'à l'avenir le Canada, pour avoir l'apparence virginale que les NPD voudraient bien lui donner, ne devrait plus fabriquer d'armes au Canada, mais acheter à l'étranger, c'est-à-dire faire travailler des gens dans d'autres pays pour qu'on ait à tout le moins les outils nécessaires pour assurer notre propre sécurité.

J'aimerais bien savoir si mon collègue va avoir enfin le courage de dire ces mots-là en cette Chambre?

[*Traduction*]

M. Brewin: Monsieur le Président, en réponse au député qui vient de poser cette question, je me contenterai de citer son chef, le premier ministre du Canada. Voici ce qu'il a déclaré le 13 mars: «Nous pourrions être de gros marchands d'armes, si nous le voulions. C'est très lucratif. Mais nous en avons décidé autrement parce que cela ne cadre tout simplement pas avec notre politique de promouvoir et de financer la vente d'armes pour ensuite déplorer leur emploi.» C'est pour cette raison que nous sommes contre ce projet de loi.

Il n'y est nulle part question de la fabrication et de la vente d'armes au Canada, seulement de l'exportation d'armes partout dans le monde. Le projet de loi n'impose aucune restriction quant aux pays auxquels le Cabinet pourrait vendre des armes. Il ne contient aucune restriction concrète. Il suffirait au Cabinet de conclure un marché avec un petit dictateur à la gomme qui bafoue ces droits de la personne, bref, n'importe qui et celui-ci pourrait se retourner contre nous le lendemain. Voilà ce que ce projet de loi permettrait de faire.

En ce qui concerne l'industrie canadienne de défense, nous l'avons dit au cours de ce débat et nous le répéterons tant que cela ne sera pas rentré dans la tête du gouvernement, la production de défense pose un problème fondamental qu'il faut absolument régler. Le problème est de taille. Si nous voulons fabriquer des armes pour nos troupes, il faut alors songer aux conséquences ultimes de ces armes. Le moins qu'on puisse faire, en tout cas, c'est de faire savoir que les conditions et restrictions imposées à la vente d'armes à l'étranger ne seront pas allégées davantage. L'idéal serait de chercher ensemble, ici, à la Chambre et dans le pays tout entier, avec la collaboration des employés et des employeurs, des entreprises et de l'industrie de défense, des solutions à ce dilemme fondamental.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer au débat sur le projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci.

Je voudrais parler de la nature de cette mesure législative, des objectifs qu'elle vise, de l'historique de cette initiative et des contrôles sévères que prévoit le projet de loi.

En réalité, ce projet de loi permettra aux fabricants canadiens d'armes automatiques d'accroître leurs campagnes de commercialisation, afin de faire concurrence pour obtenir des contrats en matière de défense auprès de pays étrangers. Actuellement, les entreprises canadiennes ne peuvent vendre leurs produits qu'aux forces militaires et policières du Canada. Cette nouvelle loi appliquera à l'exportation d'armes automatiques une nouvelle série de contrôles gouvernementaux, contrôles qui comptent déjà parmi les plus sévères au monde. Il importe de ne pas oublier, quand on aborde cette question, que les contrôles exercés par le Canada sont parmi les plus sévères au monde et que nous voulons aujourd'hui les resserrer, et non les relâcher.

Nous établirons une nouvelle liste des pays désignés, sur laquelle figureront les noms des pays auxquels les fabricants canadiens pourront vendre des armes automatiques.

• (1410)

Seuls les pays qui ont conclu avec le Canada des arrangements bilatéraux en matière de défense, de recherche-développement et de production pourront être inscrits sur cette liste. Aucune arme automatique ne sera vendue à un pays ne figurant pas sur cette liste. Je tiens à souligner que le projet de loi C-6 aidera certaines entreprises, comme la société Diemaco de ma circonscription de Kitchener, à devenir plus compétitives.

À l'instar du ministre du Commerce extérieur, je me réjouis de voir que le gouvernement a cru bon d'apporter ces changements à ce moment-ci. La viabilité de nos fabricants qui ne peuvent compter que sur les commandes d'entreprises canadiennes pourrait être menacée. Avec ces modifications, les sociétés canadiennes, comme Diemaco, seront en mesure d'aider les pays membres de l'OTAN et nos alliés à satisfaire à leurs besoins en armes de petit calibre.

J'aimerais ajouter que mon collègue, le député de Cambridge, circonscription voisine de la mienne, est rentrée des Pays-Bas la semaine dernière, où il faisait partie, avec d'autres membres de l'Association parlementaire canadienne, d'une délégation de l'OTAN. Lui aussi se dit enchanté de cette décision. Il a déclaré que ces contrats internationaux contribueraient à la rentabilité des sociétés canadiennes, ce qui permettra aux Forces canadiennes de continuer d'acheter, d'entretenir leurs armes et de les faire réparer au Canada, au lieu de faire affaire avec des fournisseurs étrangers.

Il est important de noter que, selon les modifications proposées, les entreprises qui enfreignent les nouvelles dispositions pourraient se voir imposer des amendes équivalant à la valeur totale des opérations illégales qu'elles ont effectuées et les dirigeants de ces entreprises pourraient être passibles d'un emprisonnement maximal de dix ans.

D'autres modifications complémentaires ont également été apportées au Code criminel. Si vous analysez les mesures prises dans ce dossier ces dernières années, vous verrez que, depuis le 1er janvier 1978, les armes entièrement automatiques sont considérées, dans le Code criminel, comme des armes prohibées. Par conséquent, l'importation ou la possession d'armes entièrement automatiques est illégale, sauf dans le cas des membres des Forces canadiennes ou des corps policiers du Canada.

Ces modifications au Code criminel serviront à corriger la situation. Cependant, la vente d'armes automatiques à des civils au Canada restera interdite, comme elle l'est depuis 1978.

En tant que président du comité spécial chargé d'étudier le projet de loi C-80 sur les armes à feu, je puis vous assurer qu'aucune des modifications proposées au cours de la présente session ou de la précédente ne contrecarrera d'une façon ou d'une autre le nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu, qui a également été présenté et déposé à la Chambre ce matin. Qu'on me comprenne bien; il s'agit de deux questions différentes. Ce projet de loi porte sur l'exportation de certaines armes, tandis que l'autre traite du contrôle des armes à feu vendues aux civils canadiens. Par le passé, certaines dispositions particulières se sont toujours appliquées aux Forces canadiennes et aux corps de police, puisqu'ils était exempts de l'interdiction qui frappait tous les civils au Canada.

M. Brewin: Et les policiers saoudiens, sont-ils acceptables?

M. Reimer: Le député aime parler assis. Je ne l'ai pas interrompu et j'aimerais qu'il fasse de même.

Le nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu que la ministre de la Justice a déposé ce matin touche les civils canadiens. Le projet de loi dont il est question maintenant traite des exportations éventuelles d'armes que les civils canadiens ne peuvent pas obtenir; voilà la différence importante dont il faut tenir compte.

D'ailleurs, le Canada est le seul pays de l'OTAN qui interdit l'exportation d'armes à feu automatiques à ses alliés et partenaires de défense. Si les rôles étaient inversés, nous ne pourrions pas subvenir à nos besoins militaires, et nous nous en plaindrions auprès de nos alliés. Il est ridicule que des entreprises canadiennes puissent exporter à nos alliés de l'OTAN et nos proches collaborateurs en matière de défense des fusées, des missiles, des bombes, des avions F-18, enfin n'importe quel équipement militaire, mais pas d'armes à feu automatiques.

C'est la seule restriction et c'est elle qui fait l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cette restriction, qui faisait suite aux modifications adoptées en 1977-1978, relativement aux armes à feu destinées à des civils et non pas aux forces armées, ne devait jamais entraver les exportations d'entreprises telles que Diemaco ou leurs possibilités d'exporter à nos alliés de l'OTAN et nos partenaires de défense.

J'en ai parlé au député de Notre-Dame-de-Grâce, qui est ici ce matin. Je suis heureux qu'il soit ici. En 1976, lorsqu'il était ministre, il a présenté le projet de loi sur le contrôle des armes à feu au Canada, projet de loi qu'un autre ministre a réussi à faire adopter deux ans plus tard. Je lui avais demandé à l'époque si le gouvernement voulait mettre fin aux exportations d'armes automatiques destinées à nos partenaires de défense ou à nos alliés de l'OTAN. Il m'a répondu que non, que ce n'était nullement le but visé d'après lui. C'était un oubli.

Fort bien. C'est ce qui explique la situation actuelle. Aujourd'hui nous cherchons à corriger cet oubli; c'est tout ce que nous faisons.

Je suis saisi de ce dossier depuis 1984, il y a six ans. Lorsque j'ai été élu député de la circonscription fédérale de Kitchener, cette société s'est adressée à moi pour dire qu'elle en avait parlé avec l'ancien gouvernement, qui avait reconnu qu'il s'agissait d'un oubli. Elle m'a demandé de faire des démarches auprès du gouvernement pour apporter le changement voulu. On a failli apporter la modification nécessaire en 1987, mais pour diverses raisons, elle a été remise à plus tard. Maintenant nous en sommes saisis de nouveau. Je suis heureux que nous devions maintenant faire face à cette question sans détour.

À mon avis, il faut mettre ce projet de loi dans le contexte global de la politique extérieure et de la sécurité internationale et ne pas l'envisager uniquement du point de vue du contrôle des armes à feu au Canada.

Toutes les installations de production au Canada doivent répondre aux normes rigoureuses de sécurité des ministères de la Défense nationale et des Approvisionnements et Services, et font toutes l'objet d'inspections régulières. Toutes les exportations et les importations d'armes automatiques continueront d'être strictement contrôlées et feront l'objet des mêmes mesures de contrôle rigoureux qui s'appliquent depuis longtemps à toutes les exportations de marchandises militaires.

De plus, les exportations d'armes complètement automatiques ne seront autorisées que vers les pays figurant sur la liste des pays désignés (armes automatiques) où seront inscrits uniquement les pays avec lesquels le Canada a conclu des arrangements intergouvernementaux en matière de défense, de recherche-développement et de production.

Sur la scène internationale, le gouvernement cherche à recueillir des appuis en faveur de propositions visant à accroître les contrôles sur le commerce mondial des armes, et en particulier sur les exportations qui contribuent aux programmes de mise au point d'armes de destruction massive. Nous nous efforçons également aux Nations Unies d'encourager une plus grande transparence dans les ventes d'armes grâce à l'établissement d'un registre international des ventes d'armes. Dans un effort unilatéral en vue d'établir une plus grande transparence dans les ventes d'armes, le Canada a commencé à publier des rapports annuels sur les exportations d'armes canadiennnes.

Si le projet de loi était adopté et si la société Diemaco, dans ma circonscription, qui fabrique tous les fusils destinés aux Forces armées canadiennes, était autorisée à exporter et décrochait le contrat avec, disons, les Pays-Bas, ce rapport en tiendrait compte. Ce serait une opération complètement transparente pour tous.

Nous reconnaissons en même temps que tous les pays ont le droit légitime de se défendre. Les fabricants canadiens devraient avoir la possibilité de répondre à leurs besoins à l'intérieur des limites sévères imposées par la politique canadienne de contrôle des armes et les exigences et procédures relatives aux licences d'exportation.

Ces mesures de contrôle s'appliqueront en deux étapes. Tout d'abord, un arrangement en matière de défense, de recherche-développement et de production devra exister entre le Canada et le pays de destination finale, et ce pays devra figurer, je le répète, sur la liste des pays désignés (armes automatiques) tenue conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

• (1150)

Si un tel arrangement n'existe pas déjà, il faudra en négocier un. La proposition visant à faire inscrire le pays sur la liste des pays désignés (armes automatiques) devra être approuvée par le Cabinet au moyen d'un décret.

Le gouvernement canadien examinera attentivement les propositions visant à établir des arrangements avec d'autres pays, selon quatre critères que je tiens à rappeler.

Tout d'abord, les pays qui constituent une menace pour le Canada ou ses alliés ne seront évidemment pas portés sur la liste.

Deuxièmement, les pays mêlés à des hostilités ou qui sont en danger imminent de l'être n'y seront pas portés non plus.

Troisièmement, les pays qui sont sous le coup de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies n'y figureront pas non plus.

Quatrièmement, les pays dont le gouvernement a la réputation persistante de commettre de graves violations des droits humains pourraient entrer sur la liste si on pouvait démontrer qu'il n'y a aucun risque raisonnable que les armes puissent servir contre leur population civile, mais pas dans le cas contraire.

Ce sont quatre critères très clairs.

Les exportations d'armes automatiques ne seront autorisées que vers un pays avec lequel le Canada a conclu les arrangements nécessaires ou vers un consignataire autorisé par ce gouvernement. Jamais elles ne s'adresseront à des civils. Il s'agit de ventes de gouvernement à gouvernement soumises à de rigoureuses mesures de contrôle.

Les demandes d'exportation d'armes automatiques seront examinées sur une base individuelle et seront soumises aux mêmes procédures de délivrance de licence s'appliquant à toutes les exportations canadiennes de marchandises militaires. On entend par marchandises militaires celles qui figurent dans le deuxième groupe de la Liste des marchandises d'exportation contrôlée. Les armes automatiques figurent à l'article 2001—armes légères et mitrailleuses. On prévoit notamment une déclaration d'utilisation ultime avec documentation à l'appui, et surtout un certificat d'importation de la part du pays de destination ultime. Les demandes d'exportation d'armes automatiques vers des pays qui se conforment à ces critères seront étudiées de près. Elles feront notamment l'objet d'un examen interministériel et devront être approuvées par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures elle-même.

La mise en place d'une nouvelle série de contrôles rigoureux des exportations, en particulier la liste des pays désignés, répond entièrement à mes préoccupations et à celles du gouvernement en matière de contrôle des armes.

Le Canada continuera de préconiser une plus grande modération à l'échelle internationale et des contrôles efficaces de l'exportation des armes conventionnelles. Par contre, il continuera de reconnaître que tous les pays ont le droit de se défendre, droit garanti par l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Ce projet de loi donnera aux entreprises canadiennes la possibilité d'aider les alliés avec lesquels le Canada entretient des liens étroits, afin de répondre à leurs besoins légitimes en matière de défense.

Le projet ne constitue en rien un assouplissement de la politique canadienne de contrôle des exportations. Toutes les exportations de ces armes feront l'objet d'une étroite surveillance, conformément aux lignes directrices rigoureuses qui s'appliquent à toutes les exportations de produits militaires canadiens. J'ajouterais que le Canada, a en ce moment, des ententes sur la production de défense avec dix pays, tous membres de l'OTAN, à l'exception de la Suède. On peut difficilement prétendre que

ce pays compte parmi ceux auxquels nous ne voudrions pas vendre ce type de produit.

On envisage de conclure une entente avec l'Espagne. Le Cabinet ne pourrait ajouter par décret des noms à la liste des pays désignés que si les pays en cause satisfaisaient aux contrôles stricts que j'ai déjà mentionnés.

Ce projet de loi est d'un intérêt vital pour l'ensemble de l'industrie de défense du Canada et, dans l'immédiat, pour une entreprise de ma circonscription, Diemaco.

En 1976, la Diemaco a été créée en vertu d'une politique du MDN comme centre d'excellence chargé de produire des armes légères pour les Forces canadiennes, afin que celles-ci ne soient pas totalement dépendantes des fournisseurs étrangers en cas d'urgence. Cette usine est unique au Canada et elle est fondamentale pour la préparation opérationnelle du ministère de la Défense nationale.

Au milieu des années 1970, Diemaco a décroché un contrat prévoyant la production d'une nouvelle série d'armes légères pour les Forces canadiennes, ce qui a permis la création de 300 emplois dans l'entreprise même, de 200 chez ses sous-traitants et autant dans d'autres entreprises associées.

Cette production destinée aux Forces canadiennes est maintenant presque terminée et le Canada risque de perdre cette importante capacité industrielle que sont Diemaco et ses quelques 75 sous-traitants.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'emplois de haute qualité et axés sur la technologie. Le gouvernement canadien a investi quelque 40 millions de dollars dans la technologie et la fabrication assistée par ordinateur, investissement qui a contribué et continuera de contribuer à accroître la capacité concurrentielle du Canada. Parmi les moyens de production qui ont ainsi été soutenus, notons la créatique, les techniques de fabrication, l'apprêtage, le moulage plastique, le moulage de précision, le forgeage, l'usinage et les techniques d'extrusion.

Depuis quelques années, Diemaco s'efforce de décrocher un contrat de plus de 120 millions de dollars pour fournir au ministère de la Défense des Pays-Bas une série d'armes légères; ce marché pourrait être suivi d'un autre, valant cette fois 100 millions et portant sur les pièces et d'autres éléments du service après vente. L'obtention de ce contrat se traduira par des emplois au Canada pour 7 680 années-personnes, chiffre qui pourrait presque doubler au cours de la durée du projet. Ce contrat garantira aussi la poursuite des travaux de recherche nécessaires à la mise au point des nouveaux systèmes d'armement dont se serviront les Forces canadiennes au cours du siècle prochain. Les Hollandais ont entrepris, avec le MDN, une nouvelle phase d'essai de carabines fabriquées chez Diemaco. Il va de soi que sans cette mesure législative, la crédibilité de cette proposition souffrirait.

Le ministère de la Défense des États-Unis est intéressé aux services de Diemaco et de ses sous-traitants pour la fabrication de composantes lui permettant de maintenir son stock de carabines et de mitrailleuses. Ce projet pourrait se traduire par la participation de 20 compagnies canadiennes, ainsi que par des ventes à l'exportation se chiffrant à 5 millions de dollars.

J'en arrive à la fin de mon exposé. Nous corrigeons une lacune qui date de 1978 et qui concerne le contrôle des armes à feu pour les civils, et non les forces armées. C'est le premier point.

Deuxièmement, nous maintenons un centre canadien d'excellence que la population du Canada, par l'entremise du gouvernement fédéral, a demandé à une entreprise de fournir. Recrutez des employés! Faites les recherches nécessaires! Ensemble, nous allons bâtir ce centre afin que vous puissiez fabriquer les armes dont ont besoin nos forces armées.

Nos besoins sont limités. Si nous voulons avoir ces compétences au Canada—et je pense que c'est le cas—et si nous voulons que ces spécialistes poursuivent leurs travaux de recherche et de mise au point dans l'avenir, il faut au moins qu'ils puissent vendre leurs produits à nos amis et à nos alliés.

C'est tout ce que nous demandons dans ce projet de loi. Nous parlons de matériel militaire élémentaire. Il s'agit d'armes destinées uniquement à nos organismes d'exécution de la loi et à nos forces armées. Il ne s'agit pas d'armes de destruction massive. Ce matériel, notamment les armes automatiques fabriquées à Kitchener ou les véhicules blindés légers de GM, à London, serviront à l'application de la loi et à des fins militaires défensives.

Pour ces raisons, ces armes seront visées par les contrôles sévères auxquels j'ai fait allusion. C'est la raison pour laquelle ce projet de loi est une mesure législative appropriée qui permet de corriger une lacune du passé.

• (1200)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, examinons un peu plus attentivement ces contrôles sévères. Le député a déployé toute son éloquence en parlant des contrôles sévères. Il a une façon bien à lui de manipuler la langue de Shakespeare. Cela fait penser à George Orwell.

L'article 2 du projet de loi prévoit l'ajout d'un nouvel article 4.1, qui dit ceci:

Le gouverneur en conseil peut dresser la liste. . .

et je tiens à signaler qu'il ne s'agit pas d'une liste restrictive,

. . .des pays qui ont conclu avec le Canada un arrangement intergouvernemental en matière de défense, de recherche-développement et de production et vers lesquels il estime justifié de permettre l'exportation d'armes prohibées—au sens de l'alinés *c*) ou *e*) de la définition d'«arme prohibée» au paragraphe 84(1) du *Code criminel*—ou d'éléments ou pièces de telles armes inscrites sur la liste des marchandises d'exportation contrôlée; cette liste de pays s'appelle la liste des pays désignés (armes automatiques).

Comme le député le sait, le projet de loi dit ensuite que le ministre peut délivrer une licence d'exportation, pourvu que le pays de destination soit inscrit sur la liste des pays désignés.

Le Cabinet n'est donc absolument pas limité en ce qui concerne les pays qui peuvent être des pays de destination. N'importe quel pays du monde, n'importe quelle dictature, n'importe quel pays qui viole les droits de la personne, n'importe quel pays où il y a un marché pour ces armes destructrices, peut être inscrit sur la liste des pays désignés. Le Parlement n'impose aucune limite au Cabinet en adoptant ce projet de loi. Certains pays du Moyen-Orient, une région où les tensions sont fortes, des pays qui n'ont pas la réputation de respecter les droits de la personne, n'auraient pas pu être inscrits sur cette liste l'an dernier et certainement pas il y a dix ans, mais peuvent l'être aujourd'hui.

L'an prochain, ou dans dix ans, des dictatures encore moins recommandables pourront être inscrites sur cette liste. Ce projet de loi ne prévoit pas de contrôles sévères.

Le député est dans l'erreur. Pourquoi ne nous dit-il pas clairement que cette mesure législative permet l'exportation, sans restriction, de ces armes destructrices, des armes qui ont tué plus d'êtres humains au XX^{e} siècle que toute autre arme jamais inventée? Que le député répond-il à cela?

M. Reimer: Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le député d'en face dit cela. Si je comprends bien, il dit qu'il n'y a pas de contrôle.

Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai énoncé quatre critères précis.

M. Brewin: Ce n'est qu'une question de politique.

M. Reimer: Ces quatre critères sont très clairs.

M. Brewin: Cette politique peut changer du jour au lendemain.

M. Reimer: Tout pays qui représente une menace pour le Canada ou pour ses alliés ne peut pas être inscrit sur cette liste. C'est le premier critère.

M. Barrett: Ce n'est pas précisé dans le projet de loi.

M. Reimer: Le député ne cesse de parler sans avoir la parole, monsieur le Président. Son tour viendra, j'en suis certain.

M. Barrett: Ce n'est pas précisé dans le projet de loi.

M. Reimer: Deuxièmement, le gouvernement du Canada doit suivre ces critères avant d'inscrire un pays sur la liste. Il les rend publics maintenant. Il dit que ce sont les critères que nous suivrons avant d'inscrire un pays sur la liste. Ce sont donc, à mon avis, des critères importants. Mais le député n'écoute pas.

M. Brewin: J'écoutais très attentivement. J'invoque le Règlement. Le député. . .

Le président suppléant (M. Paproski): C'est le député de Kitchener qui a la parole. Je voudrais qu'il réponde aux questions et observations et que nous poursuivions le débat parce qu'un autre orateur très intéressant veut prendre la parole ensuite. Le député de Kitchener.

Le député de Victoria a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Brewin: On ne doit jamais laisser entendre qu'un député n'est pas présent parmi nous, mais il est tout aussi injuste que mon collègue prétende que je n'écoutais pas son intervention, alors que je prêtais effectivement une oreille très attentive. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'invite le député de Kitchener à terminer ses observations.

M. Reimer: Permettez-moi d'essayer à nouveau, monsieur le Président, si je le peux. Il est vrai qu'il y a des contrôles très stricts, et les critères sont extrêmement clairs. Avant d'être inscrit sur cette liste par décret, un pays doit respecter les quatre critères suivants: ne pas constituer une menace pour le Canada ou ses alliés, ne pas participer à des hostilités ou être sur le point de le faire, ne pas être asssujetti à des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et ne pas être un pays coupa-

ble de graves et fréquentes violations des droits de la personne. Comment peut-on être plus clair? Les pays qui ne respectent pas un seul de ces critères ne peuvent être inscrits sur cette liste.

Les critères sont bien établis, ils sont clairs et ils sont connus. Chaque année. . .

M. Brewin: Ils sont changeants.

M. Reimer: L'opposition aime affirmer qu'ils sont changeants. Ces critères constituent le nouveau régime de contrôles stricts qui sont prévus dans ce projet de loi et. . .

M. Brewin: Il n'en est pas question dans ce projet de loi.

M. Reimer: Je peux peut-être poursuivre sans que le député m'interrompe. Ce sont les critères que le gouvernement fédéral appliquera pour ajouter un pays à cette liste ou envisager de le faire.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je suis sidéré d'être le prochain à intervenir. Je suis tout à fait surpris de constater que la grande opposition libérale a disparu précisément aujourd'hui où nous tenons ce débat. Nous savons que le gouvernement renie ses principes, mais nous nous apercevons maintenant que l'opposition ménage la chèvre et le chou. Quelle est donc la position du Parti libéral sur cette question? Nous connaissons l'hypocrisie du gouvernement, et j'y reviendrai dans un instant. Cependant, vous pouvez comprendre mon désarroi et ma déception, monsieur le Président, face au refus de l'opposition officielle de participer à ce débat.

M. Bélair: Cessez de parler des autres; tenez-vous en à vous.

M. Barrett: Mon collègue m'accuse de parler des autres. Nous sommes en politique, cher collègue, et c'est une affaire de politique. Le gouvernement adopte une position, le Nouveau Parti démocratique en défend une autre, mais une fois de plus, les libéraux refusent de se prononcer. Je dois le dire, car c'est politique. Je n'aime pas adopter cette attitude dans cette enceinte, car on reproche parfois à certains députés de faire preuve de sectarisme politique à la Chambre. Bien entendu, le gouvernement a trouvé une nouvelle tribune pour étaler ses préjugés. Il faut aller au Japon pour cela. Or, loin de moi l'idée d'adopter une attitude sectaire ici. Je ne me trouve pas au Japon, mais je dois participer à ce débat.

Le député qui vient d'intervenir nous a induits en erreur par inadvertance. Il nous a donné l'impression que les critères dont il parlait se trouvaient dans le projet de loi. Rien ne pourrait être plus faux. Mon collègue a parlé de façon éloquente d'une chose qui ne figure pas dans le projet de loi, et cela me laisse perplexe. Je sais que ce n'est pas contraire au Règlement, mais cela sème la confusion dans mon esprit. Comment peut-il affirmer que cette politique figure dans le projet de loi quand il n'en est rien. Je n'ai pas eu la chance de lui demander à quel article du projet de loi il se reportait. Cependant, je n'y peux rien.

J'ai donc décidé de reprendre les paroles mêmes des ministériels. Plutôt que de donner simplement mon point de vue, je trouve préférable de montrer un certain respect à l'égard du gouvernement. Ce n'est pas une nouvelle façon d'aborder la politique. C'est simplement que je lis parfois les déclarations des ministériels et que j'aimerais bien les croire. J'ai été sidéré à nouveau, même si je suis encore jeune et ingénu en ce qui concerne tout ce processus. Je trouve inadmissible que le gouvernement fasse de la basse politique en affirmant une chose à un endroit et en disant autre chose ailleurs.

L'exemple que je vais vous donner est tout à fait pertinent, car cela s'est passé dans l'Ouest, une région largement inconnue des députés bien qu'elle soit supérieure aux autres. Nous demeurons d'ailleurs modestes à ce sujet. Voici les voeux très pieux exprimés par l'ancien ministre des Affaires extérieures.

• (1210)

J'adore le voir exprimer des voeux pieux et laisser tomber toute sagesse. Il a dit alors: «Le gouvernement va prendre sa place sur la scène internationale et présenter son point de vue.»

Ce sont des voeux pieux exprimés sur son propre terrain, à Calgary. Lors d'un dîner-causerie organisé par la Chambre de commerce de Calgary, un foyer de politiques radicales, le très honorable Joe Clark a fait un bel exposé. Or qu'a-t-il dit à la page 3?

Monsieur le Président, je tiens à porter cela à votre attention, car vous êtes celui qui écoutez le plus mes propos. Voici comment il a justifié la suite actuelle de la guerre au Moyen-Orient à laquelle nous nous sommes opposés. Je vais vous citer ses propos à la page 3; il pontifie alors.

«Le Canada n'a pas risqué la vie de ses militaires pour du pétrole, pour quelques sous le litre d'essence. Ce n'est pas du tout le cas». Il ajoute: «Cette guerre n'avait rien à voir non plus avec la démocratie»—c'est intéressant n'est-ce pas. Je poursuis: «Le Koweït n'est pas une démocratie du type canadien, même s'il y avait des signes, avant le 2 août, que le pays avançait dans cette direction».

Permettez-moi une légère digression. Le Koweït a condamné à 15 ans de prison un homme dont le seul crime avait été de porter un t-shirt. Je peux imaginer ce qui va se passer si le gouvernement tombe encore plus bas dans les sondages et qu'un jeune délinquant ose arborer un terrible portrait du premier ministre sur un t-shirt. Va-t-il en prendre pour 15 ans ou non?

«Le Koweït n'est pas une démocratie. Il est possible que les Canadiens ne choisiraient pas le régime koweïtien». C'est en effet très possible; je dirais même qu'il est impossible qu'ils le choisissent. Cependant, là n'est pas la question. Toujours selon notre ministre, «la paix n'est pas réservée à ceux qui ont la chance de vivre dans une démocratie—c'est un droit universel. L'aggression, par contre, est un mal universel». Voeu pieu n° 1.

Voici le deuxième, monsieur le Président, à la page 4: «C'est pourquoi nous nous trouvons dans le Golfe. Ce n'est ni pour le pétrole, ni pour la démocratie ou les autres, mais pour les principes que les Canadiens ont toujours défendus. Il s'agit là de principes dont nous avons besoin si nous voulons conserver notre sécurité et notre prospérité. Nous nous fondons dans le cas présent sur les principes universels de droit international».

Je vais poursuivre ce boniment, mais à ce stade-ci, je me contenterai de petits extraits.

Voilà un gouvernement qui, par l'intermédiaire de M. Clark, à Calgary, justifie l'envoi de troupes canadiennes au Koweït. . .

M. Hockin: Pourquoi parlons-nous de la guerre? Ce projet de loi n'a rien à voir avec cela.

M. Barrett: Parce que nous allons en arriver à ses citations sur le contrôle des armements. Ne vous impatientez pas. Il a fait, au sujet du contrôle des armements, des déclarations qui se rapportent à ceci. Il s'adressait alors à la Chambre de commerce.

M. Volpe: Allez-vous déposé ces déclarations, Dave?

M. Barrett: Les déposer? Je vous en donnerai mille exemplaires, si vous voulez. Il continue en ces termes: «Notre gouvernement ne se porte pas nécessairement à la défense des pays démocratiques.» On l'a bien vu. En fait, les conservateurs changent de politique comme ils changent de chemise. Quand ils disent que ce ne sont que des armes défensives, on se demande ce que ça cache.

Voici la citation à laquelle je voulais en venir. Nul doute qu'elle attirera votre attention, comme celle des libéraux, j'espère. L'ex-secrétaire d'État a invoqué quatre raisons pour justifier la position du Canada.

En troisième lieu, il a dit: «Pour que la paix soit durable, il va falloir régler l'ensemble des problèmes qui accablent cette région. Il faudra donc s'occuper des autres conflits, comme celui qui oppose le monde arabe à Israël. Nous devrons aussi nous occuper des symptômes des conflits, de la prolifération des armes, du trafic des armements et de la recherche constante de zones d'influence.» À ce propos, je voudrais bien savoir comment la vente d'armes à l'Arabie Saoudite, où on viole constamment les droits de la personne, ce que mon collègue a qualifié d'affaire de politique, comment, dis-je, la vente d'armes à l'Arabie Saoudite peut-elle être conforme aux politiques mises de l'avant par ce ministre et qui consistent à arrêter la vente d'armes?

Le gouvernement ne peut dire une chose à Calgary et en faire une autre à Ottawa sans se faire traiter d'hypocrite. Si personne ne le fait, je le ferai. Le gouvernement est hypocrite.

Il dit une chose dans une région du pays, il dit une chose dans certains discours, mais il en fait une autre à Ottawa, comme en témoigne le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je suis dégoûté, déçu et même blessé. À mon âge, on ne peut se permettre de telles émotions.

Le gouvernement disait des mensonges. Le ministre pourrait être accusé de dire des mensonges dans ce discours. Et devinez qui l'en accuserait? Nul autre que Douglas Roche. Je ne siégeais pas à la Chambre lorsque Douglas Roche était député pour le Parti conservateur. Il ne s'est jamais abaissé au point de joindre les rangs des libéraux; il était conservateur. Il était député à la Chambre et le gouvernement l'a nommé ambassadeur pour le désarmement. Il a signé un article dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui où il dit que le trafic d'armes doit cesser et, à titre d'ancien conservateur et d'ancien ambassadeur, il explique pourquoi il devrait cesser. Et voilà que le gouvernement présente ce projet de loi.

M. Brewin: Qui est appuyé par les libéraux.

M. Barrett: L'est-il?

M. Brewin: Nous l'ignorons.

M. Barrett: Nous ignorons ce que font les libéraux. C'est là qu'on reconnaît les libéraux. Peut-être bien que oui, peut-être bien que non. Ils sont toujours entre deux chaises. Ils changent d'idée comme de chemise. Ils peuvent dire des choses comme: «Nous ne sommes pas en faveur de la vente d'armes, mais nous ne voulons pas nécessairement y mettre un terme.» Ils sont passés maîtres dans l'art de tenir des propos ambigus à la mode d'Orwell. Quand ils ne peuvent rester entre deux chaises, ils ne se présentent pas. Ils ne participent pas au débat. Où sont les valeureux porte-parole du Parti libéral?

M. Hockin: Maintenant tu parles, Dave.

M. Barrett: C'est vrai. Lorsque les ministériels deviennent hypocrites, ils ne le cachent pas. Il faut admirer leur honnêteté. Lorsque le gouvernement est hypocrite, c'est franchement et honnêtement pour que tout le monde puisse comprendre. L'hypocrisie des conservateurs ne doit être un secret pour personne, mais l'hypocrisie des libéraux est cachée et ce n'est pas juste sur la scène politique canadienne. L'hypocrisie cachée est pire que l'hypocrisie par principe, la forme d'hypocrisie que pratique le gouvernement.

Écoutez cette citation des paroles de l'ancien ministre des Affaires extérieures. C'est adorable. L'ancien ministre avait même des intonations sénatoriales. C'est ce qu'il déclarait à Calgary, en Alberta, là où personne du centre du Canada n'irait chercher de citations. Il a dit: «Ce que les vingt-huit nations ont fourni à l'Iran et à l'Irak pendant la guerre de huit ans, entre 1984 et 1988, la valeur des principales exportations d'armes vers l'Irak était plus élevée que vers tout autre pays développé ou en développement. Pendant la même période, cinq pays du Moyen-Orient figuraient parmi les six premiers importateurs d'armes. Le Moyen-Orient, dont la majeure partie est sous-développée, a consacré un plus fort pourcentage de son produit national brut à l'achat d'armes que toute autre région du monde. Cela est inquiétant, d'autant plus qu'en parallèle, nous assistons à l'émergence de nouveaux fournisseurs d'armes dans les pays en développement dont beaucoup ont peu de restrictions à leurs exportations d'armes.»

Hypocrisie troublante, pure, sans fard du gouvernement qui renie ce que le ministre avait déclaré à Calgary. Il avait dit qu'il ne le ferait pas et que les pays en développement qui le faisaient devraient avoir honte. Qui diable vend donc maintenant des armes dans cette région? Oh! Il ne s'agit que d'armes automatiques. Pas de problème, ce sont des armes sûres. Il suffit d'appuyer une fois sur la gâchette. Lorsque vous voulez tuer, vous n'appuyez qu'une seule fois sur la gâchette. Cela diminue votre responsabilité morale. S'il fallait appuyer sur la gâchette chaque fois, vous seriez moralement responsable, mais puisqu'il s'agit d'armes automatiques, la question de moralité est moins aiguë. C'est le genre de raisonnement donquichottesque que produit l'hypocrisie patente de nos vis-à-vis.

M. Hockin: Sottises.

M. Barrett: Sottises. Je suis heureux que le député soit d'accord avec moi. Je suis heureux de voir un conservateur reprendre ses esprits. Si seulement je savais son nom et la circonscription qu'il représente, je dirais qui est celui qui a qualifiée la politique gouvernementale de sotte. Je me réjouis qu'en ce 30 mai 1991, le député ait fait un tel aveu. Je prendrai votre nom et je posterai cette déclaration à vos électeurs.

M. Hockin: Monsieur le Président, je suis bien sûr indigné que le député ne connaisse ni mon nom, ni celui de la circonscription que je représente. Il s'agit de London-Ouest. Je me dois de m'objecter à ce qu'il vient de déclarer lorsqu'il parle d'hypocrisie. Le gouvernement signale très clairement avec ce projet de loi qu'il ne fera pas le commerce des armes de destruction massive. Nous l'avons déclaré dès le début. C'est pourquoi j'invoque le Règlement.

M. Barrett: Monsieur le Président, voici une nouvelle façon de tenir un double discours. Ils essaient maintenant de participer au débat en invoquant le Règlement, quelque chose que j'avoue avoir été moi-même tenté de faire à l'occasion. Oui, monsieur le Président, il est vrai que j'ai parfois violé les règles parlementaires de la même façon. C'est pourquoi je peux intervenir si rapidement lorsque quelqu'un d'autre utilise ce stratagème.

• (1220)

Non-sens est l'expression à utiliser. Le gouvernement déclare tout d'abord dans un discours prononcé à Calgary qu'il est absolument insensé d'envoyer des armes dans cette région et, trois mois plus tard, il en fait le trafic au même endroit.

Entendrons-nous les mêmes inepties pieuses lors de la prochaine guerre au Moyen-Orient, le gouvernement s'empressant de se joindre aux autres nations pour déclarer que la paix doit être rétablie dans la région alors que ce sont nos propres armes et nos propres véhicules qui sont utilisés pour tuer des hommes? Ne faut-il pas s'interroger sur la moralité de ces agissements? Je le pense. Mais ce qui est encore pire que la question de la moralité, c'est l'hypocrisie dont a fait preuve le ministre dans ses déclarations.

Passons donc à la page 8 du même discours prononcé à Calgary. Le ministre y déclare: «Nous proposerons que les pays signataires de l'Entente sur les forces conventionnelles en Europe s'engagent à ne pas exporter d'armes visées par cette entente dans des pays situés à l'extérieur de l'Europe.» Voici donc une déclaration claire du ministre concernant la position du Canada. Cette déclaration a été faite le 8 mars. Nous sommes aujourd'hui le 30 mai et le gouvernement contrevient à ce qui devait être la position du Canada, selon le ministre. Si ce n'est pas de l'hypocrisie, je me demande bien ce que c'est.

Lors d'une rencontre avec une chambre de commerce, le ministre déclare à tous les Canadiens et je cite: «Nous proposerons que les pays signataires de l'Entente sur les forces conventionnelles en Europe s'engagent à ne pas exporter d'armes visées par cette entente dans des pays situés à l'extérieur de l'Europe.» L'Arabie Saoudite est-elle située à l'extérieur de l'Europe? À moins que la carte n'ait été radicalement changée ou que le nonce apostolique ne se soit une fois de plus déclaré en désaccord avec la conception de l'univers de Galilée, l'Arabie Saoudite ne fait toujours pas partie de l'Europe. Cela contredit donc directement les promesses faites par le ministre à la population canadienne et ses déclarations concernant les intentions du gouvernement canadien.

Je sais qu'on a pris soin de présenter ce projet de loi un jour où le premier ministre est absent du pays. Le premier ministre n'aurait pas toléré cette hypocrisie. S'il était présent ici aujourd'hui, il défendrait la politique annoncée par le gouvernement. Il aura fallu qu'un groupe rebelle de députés de l'arrière-ban et de ministres saisissent l'occasion et décident de se révolter contre les déclarations du premier ministre, aussi choquantes soient-elles, et contredisent la position du gouvernement.

Avant qu'il ne se mette davantage dans l'embarras, je demande au gouvernement de retirer ce projet de loi et de consulter celui qui a promis que le gouvernement du Canada ne vendrait pas d'armes à l'extérieur de l'Europe. Sinon, quelqu'un utilisera des termes plus forts et traitera le gouvernement de menteur. C'est bien possible. Il ne pourra pas mentionner de noms, mais pourra certainement traiter un parti de menteur.

C'est ce que je crains. Un jeune qui regarde la télévision ou qui se trouve dans la tribune aujourd'hui pourrait dire: «Mon Dieu, le gouvernement est en train de mentir!» Or, je ne voudrais pas que cela arrive. Je propose donc que le gouvernement retire le projet de loi ou qu'il explique la promesse qu'a faite le ministre et selon laquelle le gouvernement ne vendra pas d'armes à l'extérieur de l'Europe.

J'avoue que le terme «ingénu» que je me suis attribué et que j'ai attribué à d'autres n'est pas vrai. Je sais reconnaître l'hypocrisie, mais je n'en ai jamais été témoin avec autant d'évidence qu'aujourd'hui. Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur, monsieur le Président. J'en suis arrivé à la conclusion que le gouvernement est hypocrite et que ce débat est une farce, puisqu'il fait des promesses en dehors de la Chambre, mais qu'il ne les tient pas.

Si le gouvernement veut vendre des armes, qu'il le dise franchement, au lieu de mentir à la population canadienne et à nos voisins européens en disant que ce n'est pas vrai. Qu'il ne leur dise pas de faire quelque chose qu'il n'est pas disposé à faire lui-même. Qu'il n'aille pas prétendre dans le monde entier qu'il est un merveilleux modèle de vertu, alors qu'en fait il manque à ses propres promesses qu'a faites l'ancien secrétaire d'État tout juste le 8 mars dernier.

Qu'il ne mente pas à la population canadienne. Qu'il lui dise franchement qu'il se livre à la vente d'armes. Nous comprendrons son point de vue, mais l'hypocrisie et le mensonge sont des choses qui sont tout simplement inacceptables de la part du gouvernement.

Quant à mes collègues libéraux, le dernier conseil que je leur donne, c'est: Restez équivoques. Vous remporterez peut-être les élections en agissant ainsi. Mais la population canadienne ne tolérera plus jamais le baratin des libéraux, qui refusent de prendre position et qui espèrent ainsi recueillir des votes.

Vous, les libéraux de l'opposition officielle, quelle est donc votre position sur cette question? Nous le savons. De quoi avez-vous donc peur? Comment allez-vous voter là-dessus? Nous avons hâte de le savoir.

M. John Brewin (Victoria): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, mon voisin de la région de Victoria, d'avoir fait un autre de ses vigoureux discours.

Les questions que soulève ce projet de loi sont beaucoup plus vastes que les deux ventes d'armes mentionnées; elles vont directement au coeur de la direction suivie par ce pays en matière de politique internationale et du rôle qu'il souhaiterait jouer dans le monde.

Nous avons les remarques de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mentionnées. . .

M. Hockin: La question, monsieur le Président.

M. Brewin: Je sais, je suis nouveau ici et j'ai encore beaucoup à apprendre, mais il me semblait que l'on était dans la période des questions et observations.

Je ne faisais que préfacer une question.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a effectivement la possibilité de faire une brève observation avant de poser sa question au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Brewin: Monsieur le Président, la question fondamentale de politique que ce projet de loi met à l'avant-scène est de savoir si nous allons jouer un rôle de chef de file dans le domaine de la limitation des ventes d'armes ou si nous allons continuer à participer au commerce mondial des armements.

D'après les chiffres les plus récents, les ventes canadiennes d'armes ont atteint une moyenne de 1,5 milliard ces dernières années, nous plaçant ainsi parmi les 15 plus grands fournisseurs d'armes au monde dans les années 1980, du moins selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm.

La vraie question maintenant est comment allons-nous commencer à renverser la situation?

Pendant toute sa carrière politique, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a été un défenseur des travailleurs de la Colombie-Britannique et du Canada.

Je voudrais lui donner l'occasion de nous donner son avis sur la façon de protéger les travailleurs qui se trouvent dans cette situation. Est-ce que la solution est d'adopter un projet de loi comme celui-ci ou est-ce que le député a, comme je le pense, autre chose à proposer?

M. Barrett: Monsieur le Président, quelqu'un a insinué qu'il s'agissait d'une question convenue d'avance.

Malheureusement, comme notre planification n'était pas très bonne aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

J'aborderai cette question dans un contexte mondial, puisque c'est la perspective qu'a adoptée le ministre que j'ai citée. Prenons, par exemple, un secteur de la politique gouvernementale, soit l'exportation de pétrole et de gaz naturel.

Si le gouvernement actuel voulait sérieusement jeter des assises industrielles solides et souveraines dans ce pays, de manière à assurer de véritables emplois aux Canadiens, il devrait réduire ses exportations de matières premières, particulièrement de pétrole et de gaz et commencer par construire une base industrielle qui repose sur ces produits énergétiques.

Pourquoi, par exemple, expédions-nous notre pétrole canadien aux États-Unis et subventions-nous les emplois des camionneurs américains avec du pétrole brut canadien à bon marché, un mélange de pétrole léger et lourd qui est transformé en produits industriels et dont l'industrie se sert pour le transport? Pourquoi agissons-nous ainsi?

Nous pourrions imposer une surtaxe sur le pétrole exporté, afin d'obliger les Américains à aligner leurs coûts de transport sur les nôtres, tout comme le gouvernement actuel a accepté que les Américains imposent une surtaxe sur les produits forestiers en provenance de la Colombie-Britannique. Nous devrions leur rendre la pareille.

• (1230)

Que devrions-nous faire avec le produit de la surtaxe? Nous élargirions notre base industrielle. L'Alberta pourrait devenir un important centre pétrochimique. L'exportation de gaz naturel liquéfié devrait être assurément un facteur à prendre en considération dans l'ouest du Canada. Nous devrions construire des navires dans ce pays, suivant ainsi les exhortations des Nations Unies, selon lesquelles 40 p. 100 de l'ensemble des matières premières qui quittent un pays doivent le faire à bord des navires de ce pays, construits dans les chantiers navals de ce pays et ayant à bord un équipage se composant des nationaux de ce pays. Nous n'avons plus de flotte marchande.

Je ne vous fais ici aucune déclaration fracassante. Mon collègue m'a tout simplement demandé de donner quelques indications de ce que nous ferions si nous étions un gouvernement déterminé. Ce sont des exemples simples et qui créeraient des emplois pour des dizaines de milliers de personnes dans ce pays. Une partie du prix à payer pour faire des affaires avec les Japonais en ce qui concerne l'exportation de gaz naturel liquéfié, ce dont je suis partisan, consisterait à le faire à l'aide de navires construits au Canada, ayant à leur bord un équipage canadien. Pourquoi pas? Il existe tout un éventail de possibilités.

La création d'emplois doit-elle passer uniquement par la vente d'armes? Est-ce là un manque de clairvoyance? Je refuse de le croire. L'administration gouvernementale compte des personnes extrêmement compétentes, qui touchent des salaires élevés et qui sont capables de trouver des idées de ce genre et bien d'autres encore.

Je ne suis pas chrétien, monsieur le Président, mais j'ai contaté avec un certain intérêt que le député a terminé ses commentaires par une citation de l'un des prophètes, à propos de la transformation d'armes en socs de charrue. Je me pose parfois des questions à propos des chrétiens. Sont-ils vraiment sincères? Tous ces petits déjeuners de la prière auxquels participent les députés, est-ce une mascarade? Ce commerce des armes à feu est immoral et va à l'enconte de toute cette profession de foi exprimée dans la prière quotidienne en cette enceinte. Pourtant, nous allons donner suite à ce projet. Ça aussi, c'est de l'hypocrisie. Cela me donne à penser.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Je voudrais parler d'une façon calme et pondérée de ce projet de loi, parce qu'il ne mérite pas le genre d'exagérations que nous avons été obligés d'entendre au cours des 25 dernières minutes. Les questions dont traite ce projet de loi sont plutôt ennuyeuses, banales et bureaucratiques et elles n'ont rien à voir avec les grandes questions de principe que le député voulait soulever, ni

avec l'Ancien ou le Nouveau Testament, ni avec la guerre en Irak.

Ce projet de loi concerne les licences d'exportation et, en fait, la limitation des licences d'exportations de ce genre d'armes. Il vise aussi à corriger une anomalie qui ne touche qu'une catégorie très limitée de matériels militaires dans notre base industrielle. Chose certaine, il n'a rien à voir avec les armes de destruction massive. Dans son hyperbole, le député a essayé d'évoquer, entre autres choses, des images de destruction massive, l'Ancien et le Nouveau Testament et le conflit du Moyen-Orient. Toutes ces questions n'ont évidemment rien à voir avec le projet de loi.

Je ne répéterai pas ce que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur a dit aujourd'hui. Il a expliqué le projet de loi en détail.

En tant que ministre d'État du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, et aussi en tant que député de London, en Ontario je voudrais souligner deux choses. Un examen attentif de ce projet de loi permet de constater qu'il est parfaitement conforme avec les engagements du gouvernement concernant la prolifération des armes et le contrôle du commerce des armes. Le gouvernement demande au Parlement d'appuyer ses propositions en vue d'accroître le contrôle du commerce mondial des armes et en particulier les exportations qui contribuent aux programmes de production d'armes de destruction massive. Notre politique n'a pas changé à cet égard et nous avons fait un certain nombre de démarches en conséquence.

Nous travaillons aussi activement aux Nations Unies pour encourager une plus grande transparence dans les transferts d'armes—comme dans ce projet de loi, qui est transparent et non hypocrite—en établissant, par exemple, un registre des transferts d'armes internationaux. Dans un effort unilatéral pour rendre les transferts d'armes plus transparents, le Canada a commencé à publier des rapports annuels sur ses exportations d'armes. Ce n'est pas de l'hypocrisie, c'est de la transparence.

Nous croyons que c'est une question importante qui doit être traitée d'une façon appropriée et claire.

En même temps, nous reconnaissons que tous les pays ont un droit légitime de se défendre. Ce qui échappe au député, c'est que chaque pays doit avoir à sa disposition une quantité limitée de fusils, pour se défendre, défendre ses policiers et ses militaires, ainsi que pour assurer sa paix intérieure. Encore plus important, il faut être en mesure de transporter ses troupes. On les fait monter dans un camion, il peut s'agir d'un camion ouvert ou d'un véhicule blindé léger couvert surmonté d'une tourelle portant simplement une arme défensive, et non une arme de destruction massive. Voilà vraiment l'objet de notre discussion.

Le député prend ces deux éléments très ordinaires de l'équipement d'un corps policier ou militaire et en parle comme d'une arme de destruction massive. L'affaire est beaucoup plus simple et consiste à prendre des moyens très pratiques pour assurer notre propre sécurité.

Cela signifie que nous allons produire ce matériel au Canada. N'est-ce pas une bonne idée? Devons-nous toujours acheter ailleurs? Le député veut-il acheter tous ces véhicules blindés légers à l'étranger? Veut-il acheter tous les fusils à l'étranger? Nous allons les fabriquer. Au Canada, le marché n'est pas assez grand pour absorber à lui seul la fabrication de ces produits. Si nous devons fonctionner au niveau mondial et posséder un centre d'excellence pour ce produit particulier, il faudra exporter. C'est simplement l'objet de ce projet de loi.

Ce projet de loi fait le ravissement des bureaucrates, parce que certains permis devront être délivrés avant que l'on procède à la moindre exportation. Il faudra dresser une liste de pays désignés, conclure des ententes et publier des règlements. Mais c'est un projet transparent qui exclut toute hypocrisie. Il suppose une démarche honnête et ouverte envers la population canadienne.

Ce projet de loi se passe très bien du style hyperbolique et enflammé que tente de faire valoir le député.

Qu'est-ce que cela veut dire? Considérant la ville d'où je viens, bien sûr, le député s'attend à ce que je me prononce à titre de député de London-Ouest. Je remarque que le député libéral de London-Est a également appuyé cette mesure, de même que le secrétaire-trésorier du conseil intersociétés du Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'automobile pour la General Motors. Il est question ici de 10 000 années-personnes d'emploi non seulement pour les gens de la région de London, mais pour les sous-traitants de partout au Canada.

Permettez-moi de donner une idée de ce que cela représenterait. Si nous décidons d'acheter nos véhicules blindés légers à l'étranger, par exemple, nous mettrions un terme à cette activité et nous ferions nos adieux à près d'un millier de travailleurs à l'usine de London. Je passe sous silence le tort que subiraient les centaines, peut-être les milliers de sous-traitants qui participent à la fabrication de ce produit. C'est un simple véhicule de transport doté d'une tourelle portant une carabine. C'est tout ce que c'est. Ce n'est pas une arme de destruction massive.

Ces véhicules font déjà partie de notre matériel de défense de base. Ils font partie du matériel des autres pays. Pourquoi ne pas les fabriquer ici? C'est tout ce que propose ce projet de loi. Il permet qu'on le fabrique et qu'on crée de l'emploi. C'est très intéressant.

On s'attendrait à ce qu'un député de London prenne la parole pour se dire heureux des retombées du projet dans cette ville, mais en fait, les conséquences sont bien plus vastes que cela. Par exemple, il créerait des emplois à Richmond, en Colombie-Britannique, ou à Vancouver. Il créerait aussi des emplois à Edmonton, en Alberta et à Winnipeg, au Manitoba. Je parle aussi du maintien des emplois de Québec dans le secteur de la haute technologie. Je parle des retombées industrielles et des gains en exportations qui bénéficieraient à la Nouvelle-Écosse, notamment à Mulgrave et à Bridgewater.

Les retombées économiques du projet de loi C-6 atteindront même St. John's, à Terre-Neuve, indirectement à court terme et directement à long terme et surtout, tant en création d'emplois qu'en gains financiers. Les retombées économiques qu'auraient ce projet dans l'ensemble du pays sont vraiment renversantes. Les perspectives de marchés, éventuelles ou immédiates, représentent près d'un milliard de dollars. Dans n'importe quel pays, quand le secteur du matériel de défense a des possibilités de contrats se chiffrant à un milliard de dollars, il devient un immense créateur d'emplois, un immense centre d'excellence, et c'est ce que ce projet de loi permettra de réaliser. Il représente des retombées économiques du double ou du triple de l'investissement, une création d'emplois directs représentant près de 10 000 années-personnes, et des contrats futurs dont nous ne connaissons pas la portée, mais qui auront des effets comparables.

• (1240)

M. Dickerson, secrétaire-trésorier du conseil inter-sociétés de la General Motors, appuit sans réserve ce projet de loi. Il ne l'appuierait pas s'il était question de fabriquer des armes de destruction massive, mais s'il s'agit essentiellement de construire un véhicule de transport, il est favorable au projet, puisqu'il crée des emplois pour ses travailleurs syndiqués de même que pour les sous-traitants et leurs employés.

Ce projet de loi repose sur le fait que l'accès à ces armes sera restreint en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Nous créons des emplois et nous réglons une anomalie bureaucratique. Il n'y a pas de raison que ce projet de loi fasse l'objet d'un bien long débat à la Chambre.

Voyons-le pour ce qu'il est. C'est une solution pratique à une anomalie bureaucratique. C'est tout ce que c'est, mais cela nous permet aussi d'établir un centre d'excellence dans deux domaines industriels très importants pour des milliers de Canadiens.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je me demande si le député qui vient juste de prendre la parole pourrait répondre à une ou deux questions.

Le secrétaire-trésorier des TCA se serait dit en faveur du projet, mais ne verrait-il pas également d'un bon oeil toute mesure qui créerait le même nombre d'emplois ou qui permettrait de conserver le même genre d'emplois?

Le secrétaire-trésorier ne tient pas à ce genre de travail en particulier. Il préfère simplement des emplois au chômage. En somme, voilà à quoi se résume la question.

Voici mon autre question. Le député a dit qu'il s'agit seulement de produire des armes automatiques et des véhicules blindés légers. Le Canada en a besoin pour se défendre.

Le ministre peut-il me dire contre quels agresseurs potentiels nous nous défendrions si nous avions beaucoup plus d'armes et de véhicules blindés légers?

M. Hockin: Monsieur le Président, à la première question, je répondrai au député qu'il faut être réaliste.

Il n'y a en perspective aucun contrat pour la Division diesel de General Motors, si ce n'est dans le secteur des locomotives. Il y en a toutefois pour ce véhicule de transport. Voilà la situation.

Nous ne pouvons miser sur des emplois potentiels qui pourraient exister ou non pour d'autres produits. Il n'y a pas d'autres produits en vue. Il y a cependant ce véhicule de transport qui pourrait fort bien être utilisé par les Nations Unies. Toutes les autorités civiles pourraient l'utiliser pour le transport de leur corps policier. Il s'agit d'un véhicule de transport.

Il est doté d'une tourelle et d'une arme automatique purement défensive. Supposons, par exemple, qu'il faille défendre le pays lors d'un état de siège. Si des grenades à main ou d'autres projectiles sont lancés, il faut disposer d'une protection. Il ne faut pas être une cible facile, mais bien décourager ce genre d'attaque.

Je ne m'aventurerai pas à faire des hypothèses sur le genre de troubles civils qui pourraient occasionner ce genre de situation au Canada ou ailleurs.

Je dis simplement qu'il est impossible d'avoir un véhicule de transport dépourvu d'un dispositif pour dissuader ceux qui lancent des grenades ou d'autres projectiles. C'est là son utilité. Il ne s'agit pas d'un char qui participe à des assauts offensifs.

C'est un véhicule de transport légèrement blindé et doté d'une arme automatique utilisée seulement à des fins défensives contre des assauts de ce genre.

Voilà ce dont il est question. Il ne s'agit pas d'armes de destruction massive. Il ne s'agit même pas d'un char d'assaut.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le député de London-Ouest dit qu'il s'agit uniquement d'un véhicule de transport.

Permettez-moi de lui demander s'il abonderait dans le sens de la description ci-après du véhicule blindé léger: «Ce véhicule très polyvalent, dont on trouve tous les modèles dans le marché saoudien, peut servir comme véhicule de transport des troupes, de centre de commandement des communications, de véhicule de remorquage, et être muni de lance-mortiers ou d'armes antichars. Presque tous les véhicules sont munis de mitrailleuses, et certains de lance-roquettes ou de canons.»

Selon un porte-parole de GM: «Son utilité pour réprimer les émeutes ou les troubles populaires pourrait plaire aux dirigeants militaires de petits pays.»

Le ministre peut-il me dire s'il est du même avis que son collègue, qui était l'ancien ministre du Commerce, alors que lui-même était ministre responsable du développement de l'Atlantique, qui déclarait au sujet de ces armes: «Il est question d'armes automatiques, c'est-à-dire de fusils et d'autres armes légères de ce genre, de mitrailleuses et d'autres armements du genre dont les armées, les forces policières et les autorités civiles doivent disposer si elles veulent être en mesure de maintenir l'ordre même à l'intérieur de leur propre pays.»

Ce projet de loi ne vise pas les véhicules, mais plutôt les armes automatiques que l'on installe à bord de ces véhicules. La vente des véhicules avait été approuvée avant même que ce projet de loi ne voie le jour. Ce que le gouvernement veut faire, c'est modifier le Code criminel qui interdit actuellement l'exportation et l'importation d'armes automatiques. L'article 8 du projet de loi modifie le Code criminel en supprimant certaines dispositions concernant l'exportation d'armes prohibées, notamment les armes automatiques, vers des pays désignés par le gouvernement.

L'objet du projet de loi porte strictement sur les armes comme telles et non sur les véhicules. Comme il a été fait remarquer, l'ancien ministre du Commerce a déclaré qu'il était question «d'armes [. . .]du genre dont les [. . .]autorités civiles doivent disposer si elles veulent être en mesure de maintenir l'ordre même à l'intérieur de leur propre pays». Comment le gouvernement peut-il établir le bien-fondé d'une telle mesure sur un fondement moral?

M. Hockin: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Supposons que nous participions à une mission de maintien de la paix à Chypre, par exemple; il faudrait alors transporter nos hommes. Les véhicules devraient donc être armés pour dissuader d'éventuels terroristes. C'est pourquoi ce véhicule de transport est muni d'une tourelle. Ce n'est pas une arme de destruction massive. C'est un peu comme un policier qui porte son arme. Le député voudrait que les forces canadiennes et onusiennes de maintien de la paix se déplacent dans des véhicules sans le moindre moyen de dissuasion. C'est là la seule utilité du blindage léger et de l'arme automatique.

Le député voudrait peut-être que les forces de maintien de la paix du Canada ou de l'ONU soient sans défense. Le projet de loi garantit qu'il y aura un élément de dissuasion. En fait, sans lui, nous ne pourrions autoriser l'exportation de nos armes dans les pays qui fournissent des forces de maintien de la paix, à Chypre par exemple, ou dans les pays du Moyen-Orient, etc. Sans lui, nous ne pourrions pas exporter d'armes chez nos alliés de l'OTAN.

Je sais que le député se fiche pas mal de l'OTAN, mais pas les Canadiens. En fait, 75 p. 100 d'entre eux y sont très favorables. Sans le projet de loi, nous ne pourrions exporter ce véhicule dans ces pays.

Ce blindé permet au Canada d'être un centre d'excellence dans l'industrie de l'armement, un pays capable de produire un véhicule de transport de troupes très légèrement blindé pouvant servir aux missions de maintien de la paix, et même au maintien de l'ordre par les forces policières. Dans neuf cas sur dix, sinon dans tous les cas, il servira dans des circonstances que nous aurions approuvées, c'est-à-dire surtout au maintien de la paix.

Si nous l'adoptions, la suggestion du député aurait pour effet de priver nos forces de maintien de la paix de tout moyen de remplir leur mission. Elle en ferait des cibles toutes désignées. Le projet de loi est donc une mesure sensée. Il est clair et, franchement, il constitue essentiellement une modification administrative permettant de supprimer une anomalie du Code criminel.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le ministre pourrait présenter des observations au sujet du véhicule en question. Si je comprends bien, ce

projet de loi autoriserait le gouvernement à vendre ce véhicule, canon et tourelle compris, à n'importe quel pays pour le maintien de la paix comme pour la guerre. Si je ne m'abuse, le gouvernement n'a imposé aucune restriction dans ce projet de loi.

Le ministre pourrait-il m'éclairer sur la façon dont il prévoit avoir droit de regard sur les pays qui auront accès à ces véhicules en provenance du Canada? Y aura-t-il un certain contrôle? Y aura-t-il une liste de critères à respecter? Est-ce que le respect des droits de la personne, que nous avons défendu avec tant d'ardeur et qui nous tient tellement à coeur, sera au nombre des critères fondamentaux?

• (1250)

Dans l'affirmative, où se situera l'Arabie Saoudite à cet égard? Je ne crois pas qu'Amnisite internationale ait donné une très bonne cote à l'Arabie Saoudite. Je pourrais comprendre qu'on offre ces véhicules aux Pays-Bas, qui est notre associé au sein de l'OTAN, ou à un pays qui participerait aux forces nouvelles en Europe. Cependant, je ne vois certes pas comment on peut n'imposer aucune restriction, comment on peut ne demander aucun compte ni comment on peut ne prévoir aucun critère dans la distribution de jeux et de jouets de guerre de tous genres.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, les mesures de contrôle viendront en deux étapes, que je vais m'efforcer de bien exposer ici.

Si ces modifications sont adoptées aujourd'hui, on serait parfaitement en droit de se demander, à l'instar du député, quelles mesures de contrôle s'appliqueront à l'exportation et à l'importation d'armes automatiques. Il est raisonnable et responsable de se poser la question.

Les mesures de contrôle s'appliqueront en deux étapes. Tout d'abord, un accord de défense, de recherche-développement et de production devra intervenir entre le Canada et le pays qui sera le dernier destinataire. Le nom de ce pays devra figurer sur la Liste des pays désignés (armes automatiques) prévue dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Si un pays veut acheter des armes et que nous n'avons pas déjà conclu un accord avec lui, il faudra en négocier un et la proposition d'ajouter le nom de ce pays à la Liste des pays désignés (armes automatiques) devra être approuvée par décret du Cabinet. Le gouvernement canadien va surveiller étroitement les propositions d'accords avec les pays suivants.

Si l'on a des doutes au sujet d'un pays intéressé, on surveillera de près toute proposition d'accord avec: premièrement, les pays qui représentent une menace pour nous, évidemment, et pour nos alliés; deuxièmement, les pays impliqués ou sur le point d'être impliqués dans des hostilités; troisièmement, les pays visés par des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies; quatrièmement les pays dont les gouvernements ont toujours porté gravement atteinte aux droits de la personne de leurs administrés, sauf s'il peut être prouvé qu'il n'y a aucun risque raisonnable que les produits soient utilisés contre la population civile.

Les exportations d'armes automatiques seraient autorisées seulement à l'égard du gouvernement avec lequel le Canada aura conclu l'accord nécessaire ou d'un consignataire autorisé par le gouvernement en question.

Les demandes d'exportation d'armes automatiques seront examinées individuellement et seront assujetties aux mêmes méthodes de délivrance des licences que toutes les exportations canadiennes de marchandises militaires.

Comme nous le savons tous, cela comprend une déclaration d'utilisation ultime, un document à l'appui et d'autres choses du genre. Franchement, c'est le rêve de tout bureaucrate. La loi est très claire: les demandes seront examinées une par une.

Je crois que cela répond à l'excellente question du député.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant expirée.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 53.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS DE HONG KONG

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, juste avant de partir pour son voyage en Extrême-Orient, le premier ministre a recu de l'Association des prisonniers de guerre de Hong Kong une lettre lui rappelant que le Japon ne s'était jamais excusé du traitement qu'il leur avait réservé.

Mardi, nous avons constaté avec quelle efficacité ce message avait traversé le Pacifique lorsque le président japonais s'est excusé pour ce qu'il a décrit comme les souffrances intolérables causées par son pays aux militaires canadiens. Les excuses, du moins selon Southam News, sont allées beaucoup plus loin que tout ce que l'on avait pu prévoir.

Nous nous rendons compte que rien ne peut vraiment compenser les souffrances que les anciens combattants ont enduré pendant la guerre. Il est toutefois réconfortant de savoir que leur calvaire a grandement contribué au fait que le Canada ait été l'un des premiers pays du monde à verser un dédommagement aux prisonniers de guerre.

En fait, notre pays a versé plus de 50 millions de dollars à ce titre aux anciens prisonniers des Japonais ou aux personnes à leur charge. Aucune somme d'argent ou excuse ne saurait indemmniser totalement nos anciens combattants de Hong Kong des atrocités qu'ils ont dû endurer. Mais les excuses présentées hier à Tokyo témoignent de leur bravoure au combat et de leur courage en captivité.

Au nom des anciens combattants de ma circonscription, je veux dire à quel point nous nous réjouissons de ce résultat.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous célébrons en 1991 le dixième anniversaire de l'Année internationale des personnes handicapées et la fin de la Décennie des personnes handicapées.

En 1985, le Canada a manifesté son appui aux personnes handicapées en publiant une déclaration sur la Décennie des personnes handicapées sous l'égide des Nations Unies. Depuis lors, le Canada n'a pas fait grand chose dans ce domaine.

Article 31 du Règlement

Les droits des personnes handicapées n'ont toujours pas été reconnus officiellement par une Convention des Nations Unies. Une telle reconnaissance internationale contribuerait énormément à garantir le respect des droits de toutes les personnes souffrant d'une incapacité.

La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées a pour thème: «L'accès, c'est un droit!». Le gouvernement doit donner l'exemple et faire en sorte que les droits des personnes handicapées soient reconnus tant au niveau national qu'international.

Je fais appel au gouvernement pour qu'il donne l'exemple et qu'il prenne de véritables engagements à l'égard des Canadiens handicapés et de toutes les personnes handicapées du monde. Je lui demande de tenter de mettre en place une convention des Nations Unies qui reconnaîtra et défendra les droits de toutes les personnes souffrant d'incapacité.

* * *

L'IMMIGRATION AMÉRICAINE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre des mesures récentes prises par des représentants du gouvernement américain qui ne sont rien d'autre que du harcèlement paranoïde.

Six membres de l'Église moravienne du Nicaragua se sont rendus à Winnipeg la semaine dernière dans le cadre d'un programme d'échange de l'Église unie. Deux d'entre eux, un pêcheur de 60 ans et une secrétaire de 25 ans, n'avaient pas pu obtenir leur visa d'entrée aux États-Unis avant que le groupe ne quitte Managua.

Quand celui-ci est arrivé à Miami, ces personnes ont dû y passer la nuit pour attendre leur correspondance pour Winnipeg. Les employés de l'immigration américaine ont rapidement séparé ces deux personnes du groupe, leur ont interdit de communiquer avec les autres et les ont gardé sous surveillance armée; en fait, ces deux personnes ont été escortées par des gardes armés jusqu'à ce que leur avion décolle après un arrêt à Minneapolis.

En agissant de cette façon, les employés de l'immigration américaine ont dépassé les bornes. Ces personnes avaient toutes des documents de voyages valides, des visas canadiens, des billets d'avion aller et retour et une lettre de l'Eglise moravienne les désignant comme des participants à un programme d'échange interconfessionnel.

Il est déjà regrettable qu'elles aient dû aller jusqu'au Costa Rica et payer 40 $ pour obtenir leurs visas canadiens, afin de faire ce voyage. Ce harcèlement de la part des Américains n'a fait qu'empirer les choses, et je m'adresse à l'ambassadeur des États-Unis dans l'espoir que nos amis nicaraguayens ne seront pas assujettis au même traitement sur le chemin du retour.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, concernant le projet de loi sur les armes à feu, comme vous le savez, j'aurais préféré un projet de loi qui aurait favorisé un contrôle plus sévère des armes à feu. J'aurais préféré que l'on retire complètement de la circulation les armes militaires et paramilitaires, de même que les armes semi-automatiques modifiées.

Cependant, je me dois de considérer le pour et le contre de la situation, c'est-à-dire continuer avec la loi actuelle qui est plus que déficiente, ou m'accommoder d'une nouvelle loi, imparfaite, mais qui limitera tout de même l'accès aux armes à feu.

Finalement, si on me demande de considérer favorablement ce projet de loi et de faire un compromis, j'ose espérer que mes collègues pro-armes feront eux aussi un compromis en favorisant ce projet de loi.

* * *

L'INDUSTRIE, LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il y a quelques années, j'ai dit qu'Edison n'aurait pas inventé l'ampoule électrique avec la politique des sciences et de la technologie de ce gouvernement. C'est encore vrai aujourd'hui. Avions-nous besoin d'une autre preuve que le gouvernement n'est pas sérieux quand il promet d'assurer la prospérité des Canadiens? Encore une fois, nous l'avons avec la réponse du gouvernement au rapport récent du Comité de l'industrie de la Chambre.

Le gouvernement en effet rejette l'ensemble des recommandations de ce comité. Le gouvernement ne semble pas comprendre les défis que pose la globalisation de notre économie, ne semble pas comprendre que les emplois des Canadiens, la prospérité économique et le maintien de nos programmes sociaux passent par un plus important investissement en sciences et technologie.

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie promet maintenant aux Canadiens un nouveau débat sur la prospérité. Ce n'est pas un débat qu'il nous faut, mais plutôt de l'action. Malheureusement, les actions de ce gouvernement contredisent toutes leurs belles promesses.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement a donné un autre exemple de sa volonté de réduire le déficit à cause de sa crise de popularité.

Le Rapport annuel de la fonction publique du Canada de 1990 a montré que pour la deuxième année consécutive, le nombre des fonctionnaires s'est réellement accru, ce qui représente une augmentation de 6 335 personnes depuis 1988. De même, pour la quatrième année consécutive, les niveaux les plus payés de la fonction publique, la catégorie des gestionnaires, a augmentée également.

L'automne dernier, le vérificateur général a signalé un certain manque d'empressement dans les efforts du gouvernement à limiter les dépenses. En dépit de tout ce que le gouvernement dit au sujet des économies, on voit qu'il considère urgent le résultat d'une crise et non son engagement. Il n'est pas étonnant que les budgets du gouvernement ne soient pas équilibrés quand ses paroles et ses actes divergent.

Si les Canadiens veulent qu'on effectue de vraies restrictions budgétaires, ils ont besoin d'envoyer des réformistes au Parlement.

* * *

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE EN MILIEU RURAL

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, dans les régions rurales de l'Alberta, le nombre d'introductions par effraction, de vols, d'actes de vandalisme et de violations de propriété augmente constamment. Pour faire face à cette situation, la population et la GRC ont créé un programme conjoint de surveillance en milieu rural.

Il s'agit, en fait, d'un organisme regroupant des habitants de régions rurales soucieux d'unir leurs efforts pour réduire le taux de criminalité et protéger leurs propriétés. Ils veulent sensibiliser la population au problème et promouvoir la prévention du crime.

Le programme est fondé sur trois éléments fondamentaux: l'identification des biens, la sécurité des domiciles et des immeubles et les patrouilles. Chaque année, le crime rural nous coûte des millions de dollars, en pertes de biens, en primes d'assurance accrues et en réparations. Le programme de surveillance en milieu rural contribue à réduire ces coûts.

Au nom des habitants de ma circonscription de St-Albert, je tiens à féliciter tous ceux qui participent à ce programme et qui collaborent avec la GRC pour accroître la sécurité des habitants des régions rurales de l'Alberta.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ce matin, la ministre de la Justice a présenté le projet de loi sur le contrôle des armes à feu que nous attendions depuis longtemps.

Malgré son dur labeur, la ministre nous a remis un projet de loi dont l'avenir est incertain. Ses intentions sont peut-être honorables, mais les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent de la suite des événements. La plupart des questions cruciales ne seront réglées que par une législation subordonnée, c'est-à-dire par règlements.

Je demande aujourd'hui à la ministre de présenter, dans les plus brefs délais, les règlements qu'elle propose d'apporter, afin que les députés de tous les partis puissent les étudier et qu'elle puisse nous prouver qu'elle appuie de façon concrète l'engagement qu'elle a pris envers la sécurité publique et dont elle se targue tant.

Nous demandons également à la ministre de réduire de cinq à deux ans la durée de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu, d'en exiger une pour l'achat de chaque arme à feu et d'étendre son utilisation à l'achat de munitions.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre attendent avec impatience d'aborder cette question cruciale et d'adopter un projet de loi grâce auquel le Canada sera considéré comme le pays au monde qui possède les lois les plus sensées en matière de contrôle des armes à feu.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, tous les députés s'accordent pour dire que des mesures doivent être prises pour renforcer l'économie canadienne et chacun a sa petite idée sur la meilleure façon d'y arriver.

En voici une dont on pourrait discuter: une réduction d'impôt ou, plus précisément, une réduction du taux de l'impôt sur le revenu.

• (1420)

Cette formule a connu un succès retentissant quand les Américains ont tenté l'expérience dans les années soixante. Elle a même provoqué la plus forte poussée de croissance économique de leur histoire.

En 1981, la formule a été reprise, et son effet de relèvement sur l'économie américaine a duré huit ans.

Article 31 du Règlement

Une réduction de 10 p. 100 du taux de l'impôt sur le revenu des Canadiens contribuerait grandement à stimuler l'investissement et à renforcer l'économie au Canada.

Examinons cette possibilité. La formule est-elle applicable? Devrions-nous tenter l'expérience? Parlons-en.

* * *

LES RETRAITÉS FÉDÉRAUX

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, voilà plus de cinq ans que les retraités fédéraux de tout le Canada attendent que le gouvernement fédéral procède à la réforme tant attendue de leurs pensions. Le gouvernement le leur a promis, mais il n'a pas tenu parole.

Il y a actuellement près de 70 milliards de dollars qui dorment dans le fonds de pensions fédéral, et cette somme augmente d'environ 3 milliards par année. Pendant ce temps, les prestations de conjoint survivant sont loin d'être suffisantes, et il y a des années que les prestations de décès n'ont pas été majorées.

Pas étonnant que les retraités fédéraux veuillent confier la gestion de leur fonds de pensions à un groupe indépendant.

Ils veulent également que le gouvernement élimine toute forme de discrimination fondée sur des facteurs tels que l'âge et l'état matrimonial. Cette mesure s'impose pour que la loi soit conforme à la Charte des droits et libertés, à la Loi sur les normes des prestations de pension et aux critères établis par le sous-comité de la Chambre des communes sur les droits à l'égalité.

Les retraités fédéraux, comme les autres retraités vivant au Canada, ont fait beaucoup pour la mise en valeur et l'essor de notre pays. Tous les retraités méritent de toucher une pension qui leur permette de vivre dignement. Le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple. Donnons comme il se doit aux retraités la reconnaissance qu'ils méritent bien.

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AUX ALLERGIES

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, le mois de mai, c'est aussi le mois de sensibilisation aux allergies et je profite de l'occasion pour rendre hommage à l'Association de l'information sur les allergies, le plus important organisme bénévole dans le domaine. Depuis plus de 25 ans, elle met les Canadiens en garde contre les dangers cachés que représentent les allergies; elle diffuse de l'information, fait des démarches pour obtenir l'étiquetage exact des aliments et des texti-

les et offre des conseils fondés aux Canadiens qui souffrent d'allergies.

Les réactions provoquées par les allergies à des produits naturels et synthétiques varient d'une personne à l'autre. Pour certaines personnes, leurs allergies sont une irritation mineure; d'autres en sont handicapées et dans certains cas, les réactions allergiques peuvent être tragiquement mortelles.

Nous devons nous renseigner davantage sur les allergies et leurs causes. Comme dans bien des cas, le savoir joue un rôle primordial. Si nous connaissons les ingrédients entrant dans la composition de produits d'usage courant et les polluants qui se trouvent dans notre milieu, nous pouvons apprendre à composer avec nos allergies.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les agissements du président du Conseil du Trésor au cours des 36 dernières heures seraient risibles s'il ne jouait pas avec la vie d'un demi-million de Canadiens et Canadiennes.

Changeant du tout au tout ce qui avait été annexé dans le budget du 26 février dernier, le ministre a déclaré aux chefs syndicaux de la fonction publique, hier, qu'il n'y aurait pas d'augmentations de salaire cette année, même pas pour ceux et celles qui gagnent 16 000 $ par an. Pas étonnant que le déficit et la dette soient si élevés si le gouvernement change d'avis pour un rien et ne se soucie pas des conséquences.

C'est le même ministre qui a déclaré il y a un mois qu'étant donné que la fonction publique perd 12 000 employés par an, on pourrait très bien se permettre une augmentation de 3 p. 100.

Qu'est-ce qui s'est passé au cours du dernier mois? Le gouvernement n'était-il pas au courant de sa situation budgétaire? Les carrières des employés et les services offerts aux Canadiens font les frais des manoeuvres du ministre. Peut-être devrait-il aller rejoindre son chef au Japon; celui-ci a, semble-t-il, une idée aussi perverse de ce qu'il doit faire et dire pour le bien du pays.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ABITIBI

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les députés de l'opposition sont en retard dans les nouvelles au Québec.

Le 21 avril 1991, le premier ministre Brian Mulroney a annoncé que le député-ministre de Roberval, l'honorable Benoît Bouchard, serait ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et également ministre responsable du Développement économique régional au Québec.

Depuis 1984, avec Benoît Bouchard, je défends les dossiers économiques de la région en collaboration avec les gens du milieu. Depuis 1984, les députés libéraux fédéraux, les députés du Nouveau parti démocratique et, aujourd'hui, les députés du Bloc québécois ont été totalement absents lors des décisions des dossiers tels que: CANMET; primes d'éloignement des postes isolés; aéroport de Val-d'Or, Amos et Lebel-sur-Quévillon; le Pavillon d'hébergement de Barraute; les projets Article 25, Défi étudiant; l'implantation des PDC de Senneterre, Barraute, Lebel-sur-Quévillon, d'Amos, Matagami, Joutel, de Val-d'Or, Malartic, Cadillac et plusieurs autres dossiers en Abitibi.

Monsieur le Président, le député-ministre de Roberval, Benoît Bouchard, a travaillé pour que l'Abitibi obtienne sa part des sommes d'argent provenant du fédéral, et il va continuer en ce sens au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon Alan Redway (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada a constaté que bien qu'un grand nombre de Canadiens voient dans le bilinguisme un objectif personnel valable, ils rejettent la politique actuelle des langues officielles et favorisent une conception plus flexible et plus pratique consistant à déléguer par exemple aux provinces la compétence en matière linguistique ou à faire du français la langue officielle au Québec et de l'anglais la langue officielle partout ailleurs.

Le professeur Jean Laponce de l'Université de la Colombie-Britannique suggère d'aborder ces questions en adoptant la solution appliquée en Suisse où la mon-

naie, les marchandises et les gens circulent librement dans tout le pays, mais non les droits linguistiques. Ils sont fixés géographiquement au lieu d'être attachés aux personnes.

Puisque le ministre responsable des Affaires constitutionnelles dit que le gouvernement a décidé de donner à la Chambre les moyens de servir les intérêts du pays de la façon la plus ouverte et la plus innovatrice, n'est-il pas temps d'aborder franchement ce problème?

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, pendant la présente semaine consacrée à l'intégration des personnes handicapées, tous les Canadiens et Canadiennes sont invités à collaborer afin de rendre notre pays également accessible à tous ses citoyens et à réfléchir aux changements à apporter pour achever l'intégration des personnes ayant un handicap visible ou invisible.

La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées est axée sur l'amélioration de l'accès au transport, au logement, à l'emploi, à l'éducation et aux loisirs. Comme il est mentionné dans le discours du Trône, monsieur le Président, l'actuel gouvernement proposera un plan quinquennal visant à assurer un accès égal à l'emploi, à la formation, au logement et au transport, de même qu'à favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la collectivité et y sensibiliser la population. Il importe que les Canadiens et Canadiennes de tous les secteurs de la société unissent leurs efforts pour supprimer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 15 mai, la secrétaire d'État a déclaré, au sujet de l'affaire Al-Mashat, qu'un rapport avait été publié, qu'il était aussi complet que possible et qu'il révélait tout ce qu'on avait besoin de savoir. Selon elle, ce rapport se passait d'explications.

Voici qu'aujourd'hui, on publie un deuxième rapport.

Une voix: Règlement.

M. le Président: Il semble y avoir des interjections pendant l'entrée en matière du député. À moins qu'elles ne soient faites comme il convient, j'espère qu'on les gardera pour un autre moment, jusqu'à ce que nous puissions voir bien clairement si elles sont justifiées. La parole est au député.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention.

La secrétaire d'État a donc publié le 15 mai un rapport qui nous a été décrit, je viens de le dire, comme complet et exact.

Un autre rapport rendu public aujourd'hui contredit le premier sur toute la ligne. Dans ce deuxième rapport, 40 des 47 paragraphes contredisent les premiers renseignements ou en donnent de nouveaux.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures reprend-elle à son compte les propos qu'un président américain a tenus dans un contexte différent: le premier rapport est désormais inopérant? S'en tient-elle encore aux affirmations du premier rapport, comme elle avait promis de le faire, même si le deuxième le contredit?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce matin, deux ministres et moi-même avons pris deux heures et demie pour témoigner au sujet des documents auxquels le député fait justement allusion.

Depuis, j'ai déclaré que j'étais prête à témoigner encore cet après-midi, même si je dois normalement prononcer un discours à la Chambre.

Je ne ferai pas ce discours. Je me rendrai au comité, et j'espère que le député s'y présentera et posera sa question.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ce n'est pas un jeu. J'estime qu'il s'agit d'une question très importante pour la Chambre.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma deuxième question s'adresse au même ministre. Le 14 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirmait dans son rapport sur le cas Al-Mashat, et ce contrairement à tous les principes de responsabilité ministérielle, que M. Chrétien, sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, était le seul fonctionnaire à blâmer pour la mauvaise conduite de cette affaire. Le rapport d'aujourd'hui atteste de l'inno-

cence de M. Chrétien. Je veux demander à la ministre: Blâme-t-elle toujours M. Chrétien?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est pas une question de blâme. Il est question d'un rapport, seulement. Je vais répondre à toutes les questions cet après-midi devant le comité, en anglais et en français.

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je signale simplement que la ministre aurait dit: «Je ne pense pas qu'il faille sous-estimer les conséquences que cela pourrait avoir sur leurs réputations.» En somme, le rapport est encore une fois contredit.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais demander ceci. Dans le deuxième rapport rendu public ce matin, on constate une différence flagrante entre les déclarations qui ont été faites à la Chambre pendant la période des questions, aussi bien par le premier ministre que par d'autres ministres, qui ont déclaré n'avoir rien appris de ces incidents avant le 30 avril. Pourtant, dans le deuxième rapport, je lis: Le double de cette note a été communiqué à l'adjoint législatif et au secrétaire de presse adjoint au cabinet du premier ministre, à l'adjoint parlementaire au cabinet du vice-premier ministre, à l'adjoint législatif au bureau du leader du gouvernement au Sénat, au secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Suit une longue liste dans laquelle figurent le cabinet de huit ministres, leurs secrétaires parlementaires, plus une armée de fonctionnaires. Tous étaient au courant le 8 avril, même si le premier rapport parle du 30 avril.

La ministre défend-elle toujours le premier rapport? Affirme-t-elle qu'il ne contient que la vérité sans fard, alors que le deuxième rapport contredit sur toute la ligne les déclarations faites à la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je tiens à signaler clairement que la ministre refuse de répondre aux questions.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député voudra bien poser sa question.

M. Nunziata: Monsieur le Président, nous avons maintenant deux versions de ce qui s'est passé dans l'affaire Al-Mashat. Nous avons la version A, qui a été rendue publique par le gouvernement le 13 mai, et nous avons la version B, qui a été rendue publique aujourd'hui.

J'ai une question très précise à poser. On peut lire à la première page de la version A que M. Al-Mashat n'était pas considéré comme une source précieuse de renseignements et qu'on n'avait aucune preuve que sa vie était en danger. À la page 7 de la version B, on dit qu'il pouvait fournir des renseignements utiles et que sa vie aurait presque certainement été en danger s'il était retourné en Irak.

La question que je pose à la ministre est la suivante: quelle version est juste, la version A ou la version B?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ces deux documents ont été déposés devant le comité, et nous étions prêts ce matin à répondre à toutes ces questions. Nous sommes prêts à y répondre cet après-midi devant le comité et serons heureux de le faire au moment opportun.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, on peut lire à la première page de la version A que le comité qui s'occupe des défections avait décidé, le 1er mars, que M. Al-Mashat ne pouvait pas être admis au Canada en tant que transfuge. Dans la version B déposée aujourd'hui, on dit que, le 1er mars, le comité qui s'occupe des défections n'avait pas encore pris de décision définitive quant au statut de M. Al-Mashat.

Encore une fois, je demande à la ministre, qui refuse toujours de répondre aux questions, et cela devient. . .

M. le Président: Un instant. J'ai permis au député de poser la question, et la ministre peut y répondre si elle le désire. Je tiens à signaler à tous les députés et au public qu'il n'y a aucune règle qui oblige un ministre à répondre aux questions. Si la ministre ne répond pas à la question, les députés peuvent accepter la raison donnée. Entretemps, je demande au député de poser sa question.

M. Nunziata: Monsieur le Président, nous avons le droit de tirer nos propres conclusions.

M. le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Nunziata: Monsieur le Président, la première version dit que le comité qui s'occupe des défections a rendu une décision définitive le 1er mars. Le seconde version dit que ce comité n'avait pas rendu de décision définitive le 1er mars.

Encore une fois, la ministre peut-elle nous dire quelle version est juste, la version A ou la version B?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis prête à répondre à toutes les questions qu'on veut me poser à ce sujet. Je trouve malheureux que les députés essaient de couper l'herbe sous les pieds de leur propre comité.

Je n'ai pas les documents avec moi parce que je les ai apportés à la séance du comité ce matin. Je les aurai avec moi à la séance du comité cet après-midi. Je répondrai à ce moment-là à toutes les questions portant sur ces documents, et mes deux collègues aussi.

M. Svend J. Robinson (Burnaby-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre.

M. Clark (Yellowhead): Où étiez-vous ce matin, Svend?

M. Robinson: Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles me demande où j'étais? J'étais en comité, prêt à poser des questions à des ministres qui se cachaient derrière des fonctionnaires.

M. le Président: Les députés savent que ce n'est pas le comité qui siège cet après-midi.

Une voix: Tous les comités relèvent de la Chambre.

Une voix: D'elle seule?

M. le Président: Je sais que le député veut poser une question très sérieuse.

M. Robinson: Monsieur le Président, à la Chambre, les ministres ne peuvent se cacher derrière des fonctionnaires.

Je veux demander à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. . .

M. le Président: À l'ordre! S'il vous plaît.

M. Robinson: Monsieur le Président, je veux demander aux députés d'en face s'ils ont l'intention de permettre aux députés de ce côté-ci de poser des questions sérieuses qui préoccupent les Canadiens?

Je voudrais poser la question qui suit à la ministre. À la lumière du nouveau rapport sur l'affaire Al-Mashat, de la nouvelle version normalisée de la réponse du gouvernement dans cette affaire, la ministre peut-elle expliquer aux Canadiens, par l'entremise de la Chambre, pourquoi elle n'a pris aucune mesure pour exiger une enquête complète et approfondie sur les erreurs commises dans ce dossier après qu'elle eut appris, le 16 avril, que M. Al-Mashat avait été autorisé à immigrer au Canada? Comment peut-elle expliquer cette négligence dans cet important dossier?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député trouvera la réponse à sa question dans les documents qui seront présentés au comité cet après-midi, même si je ne suis certainement pas d'accord avec la façon dont il a exposé les faits à la Chambre. Il aura la réponse à sa question lors de la séance du comité de cet après-midi.

M. Svend J. Robinson (Burnaby-Kingsway): Monsieur le Président, si la ministre a l'intention de nous donner des réponses à la séance du comité de cet après-midi, elle pourrait peut-être nous fournir d'autres renseignements. La ministre est-elle prête à déposer par la même occasion tous les documents demandés par le comité mardi, y compris le dossier complet de M. Al-Mashat préparé par les services d'immigration de Vienne? Dira-t-elle la vérité aux Canadiens sur cette affaire?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce sont des députés ministériels qui ont proposé qu'un comité examine cette question. C'est nous qui avons pris cette initiative.

Nous sommes toujours tout disposés à ce que le comité examine tous les documents qu'il convient de transmettre à un comité.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens diraient que ce qu'il faut, c'est la vérité et c'est ce que nous voulons savoir dans cette affaire.

• (1430)

Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Après avoir appris, le 16 avril, que Al-Mashat avait été autorisé à immigrer au Canada, en dépit de la décision qu'elle-même et l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures avaient prise de refuser l'entrée au Canada à un autre diplomate irakien, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas informé son successeur à l'Immigration? Pour quelle raison la ministre n'a-t-elle parlé à personne de cette violation flagrante des lois canadiennes sur l'immigration? Pourquoi a-t-elle gardé le silence, camouflant ainsi toute cette affaire?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, puisque le député veut tous les renseignements, et je suppose que c'est ce qu'il veut réellement, je m'étonne qu'il ait quitté la réunion du comité.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 15 mai 1991, elle a dit à la Chambre, page 99 du hansard, et je cite:

> [. . .] qu'un rapport serait rédigé, ce qui a été fait. Ce rapport ne pourrait être plus exhaustif et il répond aux questions.

Aujourd'hui, elle a rendu publique une chronologie des événements longue de 26 pages, ce qui fait contraste avec le rapport initial de cinq pages. Il y a beaucoup d'ajouts et, ce qui est plus grave, de contradictions.

Dans la deuxième version, page 11, on nous dit que, le 8 mars, les fonctionnaires de l'immigration ont rédigé une note de service qui lui était destinée, à propos de cette affaire. Il n'est fait aucune mention de cette note dans la première version. Pourquoi la ministre a-t-elle dit à la Chambre que la première version était tout à fait complète, alors qu'il n'en était rien en réalité?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aurai tous ces documents avec moi quand je comparaîtrai devant le comité. Je serai très heureuse de répondre à toutes les questions, comme je le faisais ce matin d'ailleurs lorsque les faits sont là pour le prouver et le député est sorti lui aussi.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, si cette note du 8 mars avait été portée à l'attention de la ministre au début de mars, toute cette triste affaire Al-Mashat aurait pu être tuée dans l'oeuf.

Pourquoi l'existence de cette note a-t-elle été tenue secrète jusqu'à aujourd'hui? Pourquoi avoir tenté d'étouffer l'affaire?

M. le Président: La ministre a décidé, je pense, que la question va être étudiée plus tard cet après-midi. Il y a peut-être encore bien des questions sur l'affaire Al-Mashat, et je pense qu'elles devraient être posées clairement, afin que les personnes intéressées puissent y répondre.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre a dit aux députés et aux médias du pays qu'il n'a été mis au courant de l'affaire Al-Mashat que vers le 7 mai 1991, ce dont la presse anglophone et francophone a fait état.

Or, dans la presse d'aujourd'hui, on dit maintenant:

> Le mardi 30 avril, le greffier du Conseil privé a fait parvenir une note au premier ministre, l'informant de l'arrivée de M. Al-Mashat au Canada. Cette note, s'appuyant sur des projets de réponse préparées à l'intention de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration en prévision des questions posées à la Chambre, indiquait que les ministres avaient été informés de l'affaire et donneraient les réponses voulues.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il y a ici une contradiction?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais reprendre la même réponse que ma collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. À 15 h 30, le comité qui est saisi de cette question-là se fera un plaisir, avec les deux ministres présents, de répondre à leurs questions.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre va-t-il reconnaître que la déclaration du 14 mars 1991 est sérieusement erronée et que celle qui a été rendue publique aujourd'hui à Ottawa confirme au-delà de tout doute raisonnable qu'il a été informé le 30 avril 1991 ou avant?

Le ministre saisira-t-il maintenant l'occasion d'expliquer cette contradiction évidente?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je réponds non aux deux premières questions. Quant à la troisième, on y répondra à 15 h 30.

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Nous sommes contents de voir que la ministre présente un nouveau projet de loi aujourd'hui visant à contrôler les armes à feu. Mais la dernière fois, ce sont ses propres collègues conservateurs qui ont empêché l'adoption du projet de loi. Est-ce que la ministre est prête à tenir la promesse qu'elle a faite aux gens de Montréal de faire adopter le projet de loi avant le 21 juin?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai récemment entendu le député dire au cours d'une conférence de presse qu'il avait l'intention de retarder mon projet de loi pour examiner les choses et les règlements qui ne sont pas essentiels à l'adoption du projet de loi. Je ne suis donc pas en mesure de faire la promesse qu'il voudrait, puisqu'il revient à cette Chambre d'accepter ou non mon projet de loi. Cependant, j'espère que mon projet de loi sera adopté dès que possible.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): C'est le Parti libéral qu'elle a entendu. Nous avons dit autre chose, à savoir que l'on poursuive le projet.

La ministre a mentionné les règlements. Les Canadiens se méfient de ce projet de loi parce que la Chambre, tout en présentant aujourd'hui un projet de loi destiné à réglementer l'utilisation des armes à feu, est en train de débattre d'un projet de loi sur la vente d'armes au Moyen-Orient. Quelle hypocrisie.

La ministre reconnaît-elle que les éléments fondamentaux de ce nouveau projet de loi, son projet de loi, seront déterminés plus tard au moyen d'un règlement, notamment en ce qui concerne la taille des chargeurs, la définition des armes d'assaut militaires et l'entreposage sécuritaire. Toutes ces définitions.

Reconnaît-elle avoir prévu une disposition dans ce projet de loi qui permet aux députés de bloquer ces règlements au Parlement? N'a-t-elle pas, en fait, conclu un marché avec les simples députés conservateurs, en leur demandant de l'appuyer pour l'instant et de bloquer ce projet de loi par la suite?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les insinuations du député sont odieuses, mais malheureusement pas étonnantes. Comme il s'agit d'un sujet litigieux, j'ai tâché, lorsque j'ai présenté mes propositions de changement, d'être aussi directe que possible et de non seulement présenter les changements législatifs que je proposais, mais aussi de signaler l'utilisation que je comptais faire du pouvoir de réglementation. Une partie de ce pouvoir de réglementation est conférée, par la loi, au gouverneur en conseil et une partie existe déjà.

En ce qui concerne la définition des armes à feu militaires et paramilitaires, j'ai déjà le pouvoir d'établir ces définitions. Ce qui me manque, ce sont les conseils techniques. C'est pourquoi j'ai mis sur pied un comité consultatif national du contrôle des armes à feu auquel j'ai confié un vaste mandat, notamment celui de me fournir une liste de critères qui me permettront d'imposer ce règlement.

Mes collaborateurs qui suivent les réunions de ce comité m'ont indiqué que cela sera sans doute le premier de ses travaux. J'espère avoir cette liste de critères en juin. Que mon projet de loi reçoive ou non l'appui du député et qu'il soit adopté ou non, je n'en ai pas moins l'intention de prendre ce règlement. Je n'ai pas besoin d'une loi pour le faire.

Quant aux restrictions concernant la taille des chargeurs, j'ai indiqué la manière dont je me propose d'utiliser le règlement. Je n'ai pas besoin d'une loi pour avoir ce pouvoir. Si la loi est retardée, ceux qui veulent que des retrictions soient imposées se trouvent à se couper eux-mêmes l'herbe sous les pieds.

Je n'ai aucunement l'intention de m'excuser d'avoir permis à la Chambre d'examiner ce règlement. Je suis persuadée que la majorité des députés appuieront un règlement raisonnable. Je trouve étonnant que le député conteste maintenant une disposition qui habilite les députés à contrôler les actes du gouverneur en conseil.

* * *

• (1440)

L'IMMIGRATION

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Commentant la première version de l'interprétation gouvernementale de l'affaire Al-Mashat, le premier ministre a déclaré le 15 mai dernier, comme on peut le vérifier à la page 94 du hansard, que M. Paul Tellier, greffier du Conseil privé, avait désapprouvé l'entrée de M. Al-Mashat au Canada. C'est ce que le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes lorsqu'il a commenté la première version de l'affaire Al-Mashat.

Selon la deuxième version, rendue publique aujourd'hui par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il apparaît clairement que jamais un ordre aussi catégorique n'a été donné par M. Tellier.

Pourquoi, concernant la première version gouvernementale de l'affaire Al-Mashat, le premier ministre a-t-il laissé entendre à la Chambre des communes et, par l'intermédiaire de cette dernière, à la population du Canada qu'un ordre catégorique avait été donné par le premier fonctionnaire du pays, afin d'empêcher Al-Mashat d'entrer au Canada, alors que ce n'était pas le cas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle d'observations se rapportant à deux versions.

Je rappelle simplement que l'affaire a été renvoyée au comité permanent approprié pour que tous les renseignements soient tirés au clair et tous les faits, vérifiés. Étant donné que nous sommes convenus d'établir de façon appropriée tous les faits pertinents, je m'étonne de ce que le député continue d'insister pour soulever la question à la Chambre des communes. Je ne m'y oppose pas du tout, mais cette question doit indubitablement faire l'objet d'une étude appropriée au comité, où tous les témoins que demande ou exige le comité pourront être entendus.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, la seule surprise qu'il y ait aujourd'hui, c'est la contradiction énorme entre les deux versions et le fait que le gouvernement soit totalement incapable de l'expliquer.

Le premier ministre a soutenu qu'il n'avait été informé de l'affaire Al-Mashat que le 30 avril. L'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il n'en avait été mis au courant que le 7 mai. Dans ce cas, pourquoi la deuxième version, rendue publique aujourd'hui, fait-elle état d'une note qui aurait été envoyée le 8 avril «à l'adjoint législatif et au secrétaire de presse adjoint du cabinet du premier ministre, à l'adjoint législatif du cabinet du vice-premier ministre, à l'adjoint législatif du leader du gouvernement au Sénat, au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'adjoint parlementaire du ministre du Commerce extérieur», c'est-à-dire à l'adjoint législatif de chaque foutu ministre du Cabinet. Comment osent-ils déclarer qu'ils n'étaient pas au courant? Même le chauffeur connaissait l'affaire Al-Mashat.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député tient tant à connaître les faits, il peut toujours se présenter au comité cet après-midi pour y entendre l'information qui y sera donnée.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La réalité, c'est que la version épurée des événements qui a été d'abord présentée. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Règlement.

M. le Président: La députée a certainement une question qui aidera la Chambre, mais je lui demanderais de la poser d'une façon qui ne la rende pas difficile pour la présidence ou inutilement difficile pour le député.

Mme Copps: Monsieur le Président, il est vrai également que la première version blâmait à tort le neveu de Jean Chrétien. La réalité. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: La réalité, c'est que la version d'aujourd'hui indique clairement que la responsabilité de toute cette affaire se situe au cabinet de l'ancien ministre des Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark.

Je pense, monsieur le Président. . .

Une voix: Ça suffit.

Une voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande à la députée de poser sa question et non de tirer des conclusions. Nous pourrons en discuter plus tard.

Mme Copps: . . .ne devrait-il pas suivre le conseil qu'il donnait à propos de l'affaire de la GRC en 1978, c'est-à-dire accepter la responsabilité ministérielle et présenter sa démission?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je pense que le Règlement de la Chambre m'interdit de répondre ici à des questions qui relèvent de mes anciennes responsabilités. C'est pour cela que j'étais présent, aujourd'hui, à la réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, afin de répondre aux questions des députés. C'est pour des raisons qu'on ne peut que lier au fait que les audiences du comité ne sont pas télévisées, tandis que l'on peut, devant les caméras, à la Chambre, faire du cinéma et formuler des faussetés délibérées. . .

Des voix: Oh, oh.

M. Clark (Yellowhead): . . .que la députée et ses collègues soulèvent cette question ici.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président.

On sait que la version nº 1, qui a été blanchie, a blâmé le neveu de Jean Chrétien pour des faits. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je demande à la députée de ne pas proférer d'accusations à la Chambre. Si la députée répète dans l'autre langue officielle ce que je lui ai demandé de ne pas faire, cela préoccupe la présidence tout autant que la première fois.

La députée peut poser sa question et chacun pourra en tirer les conclusions qu'il veut, mais qu'elle pose sa question et nous verrons ce que sera la réponse.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, je crois que l'ancien premier ministre est un homme honorable. Je sais que déjà, il y a douze ans, il a soumis à la Chambre une proposition ayant trait à la responsabilité ministérielle. Vu les événements d'aujourd'hui, alors qu'on sait que tous les gens de son bureau ont eu ces informations, est-ce qu'il est prêt à accepter ses responsabilités de ministre et à démissionner?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): J'aimerais dire deux choses, monsieur le Président, dont la première en anglais.

[*Traduction*]

Je n'aurais pas dû utiliser l'expression «faussetés délibérées». C'est contraire au Règlement de la Chambre, je m'en excuse et je retire l'expression.

[*Français*]

Deuxièmement, en ce qui concerne la question de la responsabilité ministérielle, la position du gouvernement a été indiquée clairement aujourd'hui devant le comité parlementaire. Mais, pour des raisons inconnues, les députés du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique ont quitté la salle et n'ont pas saisi l'occasion, comme c'est établi dans nos règlements parlementaires, de poser des questions dans un comité établi parce que l'opposition et le gouvernement ont cherché l'occasion d'avoir la vérité en ce qui concerne la situation, pas des accusations partisanes, mais la vérité. C'est ce que nous cherchons ici.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question d'aujourd'hui concerne 250 000 fonctionnaires et leurs familles et elle s'adresse au président du Conseil du trésor. Le ministre confirmerait-il qu'en quatre mois de négociation avec l'Alliance, qui représente 150 000 fonctionnaires, la seule offre que ses négociateurs étaient prêts à discuter était celle du gouvernement, soit 0 p. 100 d'augmentation la première année, 3 p. 100 la deuxième année et 3 p. 100 la troisième année de la convention?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer que les lignes directrices énoncées dans le budget sont celles sur lesquelles notre négociateur s'est basé dans ses discussions avec les syndicats.

Nous avons dit aussi aux négociateurs syndicaux que la situation financière nous obligeait à prendre ces mesures et que nous étions prêts à discuter d'autres aspects de la convention collective, qui est un document très épais portant sur une foule d'autres questions, mais que nous devions d'abord nous entendre sur cette base de 0, 3, 3.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le ministre confirmerait-il qu'hier, il a dit aux négociateurs représentant tous les fonctionnaires fédéraux, que s'ils n'étaient pas d'accord sur la formule 0, 3, 3, il légiférerait pour l'imposer et s'il a dit cela, croit-il que le gouvernement négocie de bonne foi? Peut-on vraiment parler de négociation collective libre?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Comme des centaines de milliers de Canadiens sont sans travail, monsieur le Président, et que notre situation financière est très dangereuse, nous avons décidé, dans le dernier budget, de prendre les mesures qui s'imposaient. Nous n'avons pas visé les syndicats en particulier, mais nous leur avons dit que nous leur demanderions de faire leur part, comme ils l'ont fait au cours des six dernières années, en acceptant des règlements très raisonnables. Nous avons dit à la Chambre que nous légiférerions si ces règlements n'étaient pas acceptés dans les négociations.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme les députés le savent, les contrats concernant les services de police qu'offre la GRC dans les deux territoires et dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, ont expiré le 31 mars, et les négociations avec le gouvernement fédéral sont rompues. Je joins ma voix à celle des autorités municipales du pays pour demander un règlement prochain du problème.

Cette question est d'une importance capitale pour mes électeurs de la circonscription de St-Albert et, en fait, pour tous les Canadiens.

Le ministre peut-il dire aux députés et à la population si des progrès ont été réalisés pour ramener les provinces à la table en vue de négocier une entente?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement fédéral a offert de reconduire pour un an les contrats actuels avec les provinces, municipalités et territoires, aux mêmes conditions que celles en vigueur la dernière année du contrat décennal.

Les représentants des provinces nous ont, pour leur part, annoncé par téléphone, et nous en attendons la confirmation, leur intention de revenir à la table pour négocier de bonne foi les questions du prix de base, du rapport des coûts et de la responsabilité.

Les parties sont maintenant semble-t-il, empressées et bien disposées à reprendre les négociations, et j'espère que nous mènerons ces dernières à bien le plus tôt possible.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mardi matin, mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre, a adressé une lettre à la ministre, lui demandant 18 documents précis concernant l'affaire Al-Mashat. Nous avions déjà demandé ces documents avant cela. Nous ne les avons toujours pas reçus. Je voudrais savoir de la ministre pourquoi il en est ainsi, ce que le gouvernement a à cacher et pourquoi le gouvernement empêche les députés de veiller à ce qu'il y ait une enquête approfondie sur l'affaire Al-Mashat, comme l'avait promis la ministre.

M. le Président: La présidence a écouté très attentivement les questions posées et a traité correctement, espère-t-elle, les questions et le sujet. Cette question devrait manifestement être posée au comité. La députée voudra peut-être poser une autre question. Il ne faut pas que ce soit une question qui devrait être posée au comité.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que notre parti avait demandé ces notes de service à la ministre. Cela défie l'imagination qu'elles ne nous aient pas encore été remise, et je ne parle pas ici du comité. Ce n'est pas au comité qu'elles ont d'abord été demandées.

Des voix: Bravo!

Mme Stewart: Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi elles n'ont pas encore été produites. J'ai demandé à la ministre pourquoi elles n'avaient pas été produites et si elle va nous garantir qu'elles seront produites immédiatement de telle sorte que lorsque le comité reprendra ses délibérations, nous serons en mesure de poser les bonnes questions.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les documents en question sont similaires aux documents qui ont été demandés par le comité.

Comme je ne suis que trop heureuse de le faire, nous allons produire un document. On est en train de le préparer pour le comité. Je voudrais signaler que la députée aussi est partie ce matin.

[*Français*]

LES SUBVENTIONS POSTALES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les résidants du Nord ont apprécié le geste du gouvernement conservateur visant à maintenir la subvention à 15 millions de dollars pour le service omnibus aérien pour le Nord canadien et du Québec touchant les produits alimentaires et les autres produits expédiés par la poste vers les collectivités isolées, du Nord canadien et du Québec. Est-ce que la ministre peut nous dire aujourd'hui que la priorité sera accordée aux aliments périssables et qu'une directive écrite sera émise à cet effet aux utilisateurs de ce service pour le Nord, ceci avec un taux postal équitable pour les résidants du Nord canadien?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et je partage avec lui son inquiétude à savoir que la subvention postale soit vraiment accordée aux aliments nutritifs de façon à s'assurer que les populations éloignées auront ainsi accès à ces aliments-là de façon à pouvoir assurer une meilleure santé pour les individus. Par conséquent, dans les semaines qui viennent, nous verrons à définir les mots «aliments périssables», ceci en concertation avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère des Postes et les principaux distibuteurs concernés.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le 14 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui ont fait une déclaration au sujet de l'affaire Al-Mashat dans un communiqué de presse aux Canadiens. Le ministre disait alors: «Aucun employé ou organisme du gouvernement, tant au Canada qu'à l'étranger, n'a obéi à des motivations secrètes ou agi sur la foi de rapports d'espionnage ou ne s'est rendu coupable de conspiration.»

Si toute cette affaire est tellement limpide, je voudrais que le ministre me dise pourquoi il y a deux versions de ce rapport, la version A publiée le 14 mai et la version B publiée aujourd'hui. Répondra-t-il à cette question?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que je trouve étrange que les députés de l'opposition, qui font tout un boucan partout au pays au sujet de l'importance de cette affaire, aient refusé ce matin d'écouter les explications et la réponse à toutes ces questions que la ministre des Affaires extérieures et moi-même leur avons données. Leurs effets de scène n'aideront en rien les Canadiens à comprendre ce qui s'est vraiment passé, comme le veut le gouvernement.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre et le gouvernement voulaient vraiment que les Canadiens comprennent l'affaire Al-Mashat, ils ne refuseraient pas de répondre aux questions devant le haut tribunal du Parlement et 29 millions de Canadiens.

Je demande donc de nouveau au ministre s'il s'en tient à ce qu'il a déclaré le 14 mai et au communiqué publié ce jour-là? Je veux aussi savoir pourquoi il existe deux versions de cette histoire, la version A du 14 mai et la version B d'aujourd'hui? Qu'est-ce qui l'empêche de répondre à ces questions devant le Parlement et de donner le fin mot de l'histoire aux Canadiens?

• (1500)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je m'en tiens à ce que j'ai dit le 14 mai. Tout ce que je tiens à ajouter, c'est qu'à la séance du comité, ce matin, c'était la foire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement. C'est la question habituelle au sujet des travaux de la Chambre.

Peut-il informer la Chambre des travaux du reste de la journée, de demain, de lundi et de mardi, ainsi que du reste de la semaine prochaine? Peut-il nous en fournir les détails?

M. le Président: Le secrétaire parlementaire demandait la parole pour invoquer le Règlement, mais je lui demande de bien vouloir laisser la parole au leader parlementaire du gouvernement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cet après-midi, nous allons poursuivre le débat sur le projet de loi C-6. La journée de demain sera un jour désigné pour l'étude des crédits. Lundi, nous poursuivrons la deuxième lecture du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, et s'il nous reste du temps, nous poursuivrons le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-6, si nous ne l'avons pas terminé.

Recours au Règlement

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le projet de loi C-5 a passé l'étape de la deuxième lecture, et je ne crois pas que nous voulions la reprendre.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense qu'on a confondu le projet de loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et celui sur la cession des aéroports qui vient à peine d'être inscrit au *Feuilleton*. Je me suis trompé de numéros. Je crois que le projet de loi dont il est question porte sur la cession des aéroports. Je ne connais pas le numéro qui lui a été attribué. Ce doit être C-7 ou C-8, mais je n'en suis pas certain.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suis désolé de prendre le temps de la Chambre, mais je voudrais mettre les choses au clair. Cet après-midi, nous examinerons le projet de loi C-6. Vendredi sera un jour désigné. Lundi, ce sera la cession des aéroports, et nous ne savons pas encore ce que nous ferons mardi.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ATTRIBUTION DU TEMPS DE PAROLE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je veux seulement signaler qu'encore une fois, on a refusé aux députés de ce côté-ci la possibilité de poser plus de deux questions. Je me rends compte. . .

M. le Président: Un moment. J'invite le député à venir rencontrer le Président à ses appartements s'il le désire, mais on n'a rien refusé à qui que ce soit.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La période des questions dure 45 minutes, et j'ai fait de mon mieux aujourd'hui, compte tenu de la longueur des questions et des réponses. Deux députés ministériels ont été entendus. J'aimerais pouvoir faire plus; j'aimerais avoir plus de temps. Mais il n'est pas acceptable de dire au Président que quelqu'un s'est vu refuser le droit de poser une question. Ce n'est pas le cas.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suggère une fois de plus qu'on s'entende pour prolonger la période des questions d'une demi-heure tous les jours, plutôt que d'écouter quotidiennement les jérémiades des conservateurs. Mes collègues de l'opposition auront ainsi plus de chances de poser leurs questions, et plus de députés pourront prendre la parole.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au cours de la dernière session, en réponse à un recours au Règlement du leader parlementaire du Parti libéral, on avait discuté de la durée des questions et des réponses, ainsi que du nombre de questions.

En fait, au Parlement, tous les députés sont censés être égaux. Il y a plus de 100 députés d'arrière-ban qui n'ont pas autant de chances de poser des questions. C'est évident qu'il faudrait un changement et une réforme. *Beauchesne* présente plusieurs descriptions de ce que devrait être la période des questions, et personne n'y reconnaîtrait notre façon de faire.

Je pense qu'il est très justifié de discuter de la question. Nous pourrions peut-être suivre l'exemple de notre modèle, le Parlement britannique, où les intéressés parviennent à poser 45 questions au cours d'une période de 45 minutes, contre une moyenne de 26 chez nous. Le Règlement est suivi à la lettre. Ils doivent s'en tenir à une période de 30 secondes par question et de 30 secondes par réponse. Nous pourrions peut-être essayer cette méthode et voir si nous ne serions pas ainsi davantage au service de la Chambre et des gens qui suivent le débat.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai une toute petite question à poser à mon vis-à-vis. Il a parlé de la qualité et du ton des échanges durant la période des questions aujourd'hui et précédemment.

Je voudrais lui demander ceci: Qui vous a élu président de la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vous demande votre avis. J'aimerais d'abord citer trois courts extraits pris dans Beauchesne, Cinquième édition. Il s'agit de lignes directrices qu'un ancien comité avait établies, en 1964 je crois. Elles figurent toujours dans Beauchesne et, théoriquement, elles comptent toujours parmi nos règles de procédure. Le commentaire 358(1)*a*) est libellé comme suit:

1) Ces questions devraient:

a) n'être posées que sur des sujets suffisamment urgents et importants pour exiger une réponse immédiate;

Je vous renvoie ensuite au commentaire 359(5), qui stipule ceci, toujours au sujet de la question:

5) Elle doit porter sur une affaire quelque peu urgente. Il doit en effet y avoir une raison de la poser au moment de la période des questions [. . .]

Enfin, selon le commentaire 360(3),

La question ne doit pas

3) demander des renseignements sur les délibérations d'un comité qui n'a pas encore présenté son rapport à la Chambre.

Voila à quoi je veux en venir. On a posé aujourd'hui un certain nombre de questions sur un sujet qu'étudie actuellement un comité, ce que la Chambre et les téléspectateurs savent. C'est la Chambre qui a décidé de faire entreprendre cette étude.

Je vous soumets donc deux points, monsieur le Président. Le premier est le critère d'urgence. Comment peut-il être si urgent de poser ces questions à la Chambre durant la période des questions, quand il y a eu, ce matin-même, sur ce sujet précis, une réunion du comité d'où les membres sont sortis en signe de protestation, comme cela a été mentionné dans les questions?

Deuxièmement, un autre comité doit se pencher sur le même sujet dès cet après-midi.

Je vous demanderais donc, monsieur le Président, de prendre en considération le critère d'urgence.

Par ailleurs, le commentaire 360(3) fait allusion aux délibérations d'un comité. Nous sommes tous un peu déconcertés. Nous pensions que, si un comité de la Chambre tenait une audience, il ne serait pas nécessaire de répéter cette audience à la Chambre pendant la période des questions ou à un autre moment.

Monsieur le Président, je vous prierais d'examiner ces trois commentaires à la lumière des questions que je vous ai posées, car j'estime qu'en tant que députés, nous avons besoin de comprendre exactement ce qu'il en est. Franchement, si je peux me permettre d'exprimer une opinion personnelle, je suis inquiet de voir qu'il est possible qu'un comité tienne des audiences sur un sujet donné et que en nous tenions à notre tour, ici, à la Chambre, sur le même sujet.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond Est): Monsieur le Président, le député a cité *Beauchesne* à trois reprises à propos du rapport d'un comité et d'un certain critère d'urgence.

Le député d'en face n'essaie assurément pas de faire croire aux députés que deux documents relatifs à une question d'une très grande importance ne revêtent pas un caractère urgent pour la population canadienne. Je crois que la plupart des gens raisonnables en viendraient à la conclusion qu'il est très urgent qu'ils soient mis au courant et connaissent tous les faits.

Le deuxième point auquel le député a fait allusion je dis bien que c'est lui et non pas moi monsieur le Président porte sur certaines délibérations du comité. Or, il devrait savoir que les membres de ce parti ont adressé des demandes à la présidence et aux ministres compétents, afin d'obtenir tous les renseignements à l'avance. En fait, on a demandé 18 documents différents. Aucun n'a toutefois, été fourni.

Troisièmement, on s'était entendu sur un calendrier pour l'ordre de comparution des témoins. Monsieur le Président, si vous lisiez le compte rendu de ce comité, vous vous rendriez compte que le Président n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite aux membres du comité. En outre, certains des témoins qui se sont présentés aujourd'hui ne devaient pas comparaître si l'on tient compte des règles que nous avions proposées et que le Président avait acceptées. Voilà pour le deuxième point.

• (1510)

Troisièmement, nous n'avons fait allusion à aucun comité ici aujourd'hui pendant la période des questions. Nous avons fait mention de deux documents publics que peuvent lire et examiner les Canadiens.

Enfin, depuis quand refuse-t-on au Parlement le droit de poser des questions sur un sujet en particulier? Le Parlement est l'instance suprême du point vue de la démocratie, non un comité ou les officines du Parti conservateur.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je crois que ces interventions sont utiles pour éclaircir la situation. Nous avons tous, en tant que députés, de longues listes de personnes qui éprouvent des difficultés avec l'immigration. Je sais que les ministres qui s'occupent activement de ces dossiers savent qu'il s'agit là d'un

important problème avec lequel sont constamment aux prises tous les députés, je le suppose.

Aujourd'hui, on a longuement parlé de deux documents—cela n'a pour ainsi dire rien à voir avec ce qui se passe au comité—deux documents concernant une certaine personne qui semble avoir resquillé. Nous interrogeons la ministre qui refuse de nous répondre. En fait, à quelques reprises elle ne s'est même pas levée.

Monsieur le Président, je sais que vous allez dire qu'elle n'avait pas besoin de le faire. Je le sais bien, mais les ministres, et c'est tout à leur honneur, essaient toujours de donner une réponse d'une façon ou d'une autre.

À l'heure actuelle, l'immigration est une question importante pour les Canadiens de tous les coins du pays. Voilà pourquoi nous estimions que la ministre aurait dû profiter de l'occasion pour éclaircir sa position au nom du gouvernement. Elle a préféré s'en dispenser et ridiculiser, pour ainsi dire, la période des questions. C'est ce qui explicite le sentiment d'exaspération qu'on éprouve aujourd'hui.

M. le Président: Cela peut être exaspérant, comme l'a clairement laissé entendre le député, mais je le répète, les ministres ne sont pas tenus de répondre aux questions. Par ailleurs, si cela peut vous réconforter un peu, je crois que le ministre a mentionné, à une occasion du moins, que cette question sera étudiée au comité cet après-midi. Les députés auront donc une autre occasion de poser des questions à ce sujet.

Comme je l'ai déjà mentionné, si la Chambre veut modifier sensiblement les règles s'appliquant à la période des questions, les députés pourraient toujours en discuter et la présidence sera naturellement toujours disposé à leur prêter son concours.

Le député de Cumberland—Colchester invoque le Règlement; est-ce à propos d'un autre sujet?

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Malheureusement, monsieur le Président, c'est essentiellement sur la même question. J'ai essayé de trouver les règles régissant la période des questions. J'ai parcouru le Règlement et Beauchesne. Vous pourriez peut-être m'aider ou me mettre sur la piste. Où puis-je trouver les règles s'appliquant à la période des questions? Quelles règles dois-je respecter?

M. le Président: Je serais très heureux de discuter avec le député, dans les meilleures conditions possibles, comme il le souhaite sûrement, des règles, les vieilles comme les moins vieilles, qui s'appliquent à la période des questions.

Je l'invite à venir me voir pour en discuter.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je veux simplement vous prêter mon concours. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement a cité, pour la gouverne de la présidence, certains articles de Beauchesne portant sur la période des questions. À titre d'information, j'aurais un court extrait à vous citer; il s'agit du commentaire 417 de la sixième édition du Beauchesne:

> Les réponses aux questions devraient être aussi concises que possible, traiter du sujet en cause et ne pas entraîner de débat.

Voilà, monsieur le Président, il serait peut-être bon que le secrétaire parlementaire transmette ce message aux ministres.

J'aimerais également en profiter pour demander au secrétaire parlementaire ou peut-être à un des ministres de nous dire, puisque cette question est, d'après eux, si importante et si cruciale qu'elle doit être élucidée en comité, pourquoi les travaux du Comité permanent des affaires étrangères chargé de l'étudier ne sont pas télédiffusés. Les Canadiens pourraient ainsi savoir ce qui se passe et observer comment le gouvernement s'y prend pour dissimuler les faits.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais répondre aux deux remarques de mon collègue. Premièrement, j'apprécie énormément le commentaire qu'il a cité. Il est important, à mon avis, que les ministres de ce côté-ci soit tenus de faire de brèves réponses.

Nous tous, y compris le député qui a exprimé au début de la journée son exaspération au sujet de la période des questions, serons heureux de voir cela se produire, car en contrepartie les questions de l'autre côté seraient aussi plus courtes.

Je voudrais qu'on fixe un objectif de 30 secondes par question et par réponse.

Deuxièmement, le député veut savoir pourquoi les travaux d'un certain comité ne sont pas télévisés. Il en connaît très bien la raison, puisqu'il est membre du Comité de la gestion de la Chambre qui va étudier la question, afin de mettre au point les lignes directrices qui seront établies pour les comités de la Chambre des communes.

Il devrait avoir honte d'insinuer directement ou indirectement que le gouvernement en est responsable d'une façon ou d'une autre.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis aussi membre de ce comité, habilement présidé par l'honorable député de Peace River, M. Cooper. Peut-être aussi que dans les nouveaux Règlements, on pourrait commencer par s'appeler par notre nom et non par le nom de notre circonscription.

Cela dit, je sais que la Chambre, à plusieurs reprises a adopté des motions avec le consentement unanime, et je parle à M. Milliken et à M. Gauthier, deux grands experts de la Chambre. S'il y avait consentement unanime immédiat de la Chambre, on pourrait peut-être téléviser, à 15 h 30, ce qui m'apparaît devenir un comité extraordinaire. Je n'en suis pas membre, mais j'observe de très près.

[*Traduction*]

J'observe de très près, parce que je porte un très vif intérêt à ce comité.

Tout d'abord, au lieu de nous disputer, nous devrions avoir le consentement unanime pour que seuls les travaux de ce comité soient télévisés. On l'a déjà fait. Le président a raison, nous discutons maintenant de cette question, mais cela ne nous empêche pas de demander le consentement unanime—et vous savez ce que je pense du consentement unanime. Si je me trouvais dans un autre état d'esprit, j'exprimerais en termes beaucoup plus grossiers ce que j'en pense, parce qu'une ou deux fois, j'ai été très mécontent que les députés demandent le consentement unanime en revenant maintes fois à la charge jusqu'à ce que ceux qui s'y opposaient soient absents de la Chambre. Mais il s'agit d'un autre débat.

Mon collègue a demandé pourquoi on ne télévisait pas le débat. Je lui dirais que si nous commençons à nous disputer maintenant au Comité de gestion, aucun travail ne sera fait, aussi j'essaierai de répartir également non pas les critiques, mais les félicitations. En outre, pourquoi ne demandez-vous pas le consentement unanime pour faire téléviser cette importante réunion cet après-midi? Pourquoi continue-t-on à en débattre entre nous? Mon collègue de Kingston et les Îles, M. Milliken, a absolument raison; pourquoi débattons-nous de la façon de procéder?

Mes propos figureront au compte rendu. Je m'oppose à ce que l'on télévise le comité s'il n'y a pas de règles. Je l'ai dit en privé et je le répéterai en public, je ne veux pas que les députés travaillent avec une caméra sous le nez. Si vous en mettez une sous le mien, vous verrez ce qui peut passer à la télévision, si vous regardez mon nez.

Je dirais que monsieur le Président peut vouloir demander le consentement de la Chambre pour téléviser le débat cet après-midi d'une manière méthodique. Je regarde la télévision, pas les députés. Je regarde des émissions canadiennes. Je veux que la Chambre soit disciplinée. Je ne veux pas de cirque. Je suis sûr que mes propos manqueraient d'élégance si je disais ce que j'ai à l'esprit. Je veux une Chambre et des comités disciplinés et bien organisés. La télévision certes, mais avec certaines règles. Puisque le comité intéresse, semble-t-il, tant de députés, monsieur le Président, pourquoi ne demandez-vous pas le consentement? Pourquoi mes collègues ne demandent-ils pas le consentement pour que le débat soit télévisé cet après-midi? Et nous l'obtiendrons peut-être. J'ai hâte de voir qui va refuser, mais cela ne nous empêche pas de fixer des règles très sévères sur la façon dont nous voulons que soit télévisé les débats des comités.

En fait, mon collègue, M. Gauthier dit: je me demande vraiment s'il y a le consentement unanime de la Chambre pour téléviser le débat cet après-midi d'une manière non méthodique, puisque nous n'avons pas encore de règles méthodiques pour le faire.

• (1520)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Après cette brève intervention, monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement. Nous semblons en être arrivés à un moment crucial. Mon honorable collègue a présenté, avec son sérieux habituel, ce qui me paraît être une issue à ce léger dilemme.

Les Canadiens devraient entendre les déclarations des ministres et des hauts fonctionnaires. On estimait que la Chambre des communes n'était pas l'endroit indiqué, contrairement à un comité, et nous avons une suggestion qui me semble avoir énormément de bon sens, à savoir que nous ayons, en tant que collègues soucieux, que les Canadiens se rendent compte du niveau du débat et de la façon dont ces questions sont traitées, la possibilité de suivre les délibérations à la télévision.

Je ne puis que parler au nom du Nouveau Parti démocratique, mais je tiens à dire que nous souhaitons vivement qu'on télévise maintenant cette séance très cruciale du comité.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Je voudrais dire quelques mots, monsieur le Président.

Dire que l'opposition ne peut pas, en vertu du Règlement, parler de ce qui passe ou du sujet à l'étude dans les comités permanents me semble être un rappel au Règlement assez bizarre de la part du gouvernement, car il est bien évident que la règle initiale de la première Chambre des communes en Grande-Bretagne visait certes à protéger les responsabilités et les devoirs de l'opposition dont la mission consiste à amener le gouvernement à rendre des comptes à la population.

La période des questions devrait certainement être un outil pour le faire, peut-être le seul outil efficace qui nous reste, pour obliger le gouvernement à rendre des comptes aux Canadiens par le truchement de la Chambre des communes. Cela n'aide certes pas les choses d'entendre le leader parlementaire du gouvernement dire à la Chambre que ce que la période des questions est devenue dans le système britannique lui plaît, car vous et moi le savons, il faut donner un préavis d'un jour pour chaque question qu'on veut poser à un ministre. Non seulement ça, mais un ministre n'est tenu de se présenter à la Chambre qu'une fois par semaine. C'est peut-être ce que le gouvernement cherche à faire avec ce rappel au Règlement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai deux observations à faire. Tout d'abord, je tiens à remercier le député de Saint-Denis d'avoir soulevé cette question, car cela confirme ce que je croyais, à savoir que les députés ont quitté la salle du comité ce matin et se sont livrés à cette comédie ici, à la Chambre des communes, à cause de l'absence de caméras de télévision au comité.

Deuxièmement, je tiens à dire. . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement.

M. le Président: J'écouterai le secrétaire parlementaire encore quelques instants, puis je donnerai la parole au député de Saint-Denis.

M. Cooper: Deuxièmement, monsieur le Président, je tiens à dire. . .

M. Prud'homme: J'ai un rappel au Règlement. Sinon, je veux soulever la question de privilège.

M. le Président: Le député est un vétéran à la Chambre; je vais écouter ce qu'il a à dire.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, personne ne sait mieux que le président du Comité de la gestion à quel point je respecte la présidence des comités et de la Chambre. Mais si le député de Peace River veut me faire des procès d'intention, je dois lui dire avec insistance que, depuis que je l'ai quitté ce matin au Comité de la gestion, je n'ai parlé à personne. Il est bien possible que personne n'ait voulu me parler non plus, mais je vous dis que je n'ai parlé à personne. Le député peut partir s'il veut. C'est effectivement ce qu'il fait.

Vous n'allez pas me faire un procès d'intention alors que j'essaie de proposer à la Chambre une solution, car nous devons trouver une solution qui soit harmonieuse et acceptable. Tous les députés peuvent sortir, je m'en fiche.

Une chose est certaine. Personne ne va me faire de procès d'intention lorsque j'interviens à la Chambre. J'essayais de vous aider, monsieur le Président.

Je dirai tout de suite que l'affaire Al-Mashat semble mettre bien des nerfs à vif. Comme l'affaire est loin d'être terminée, il vaut mieux garder son calme.

Je vais garder mon sang froid, mais on provoque les députés en leur faisant des procès d'intention. Je siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que je dois me garder des tractations. Je suis simplement les débats. C'est la tradition parlementaire britannique.

Monsieur le Président, vous devez autoriser entre les députés des échanges virils. Cela veut dire que je respecte le député qui vient de sortir, M. Cooper. J'ai écouté ses propos. J'ai écouté ce qu'ont dit mes collègues, dont M. Milliken. Il m'a semblé que je devais mettre mon grain de sel. J'ai dit: « Repoussons la question à un peu plus tard. S'il y a consentement unanime, nous pourrons nous entendre cet après-midi. »

Le consentement a déjà joué contre moi, par le passé. Je ravale ma fierté et je m'incline. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, s'il y en a qui veulent faire un grand débat, je vous prie de croire que je suis en excellente forme pour le leur donner, mais ce n'est pas mon intention en autant qu'on n'essaie pas de m'imputer des motifs qui me sont totalement étrangers—et je vois un des membres du comité qui me regarde, qui sourit, qui lui n'est pas sorti, c'est le député Langlois. Bien on travaille ensemble sur le comité. On veut avoir des relations harmonieuses. On veut changer l'humeur du Parlement, mais s'il y en qui veulent faire de la petite partisanerie, monsieur le Président, je suis tout à fait prêt à les accommoder. Mais je n'aimerais pas le rôle de parlementaire de Marcel Prud'homme si je commençais à être un petit minable politicien. Il y en a trop de petits minables politiciens. On a d'autres choses plus importantes qui devraient nous préoccuper, telles la survie de notre pays, comment se parler, M. Paproski et moi, et M. MacDonald et mon ami Corbett, sans faire de la petite partisanerie. On essaie de trouver un moyen, et au moment où on essaie de contribuer à l'harmonie de la Chambre,—et passez-moi l'expression québécoise—on se fait «planter»

par des petits politiciens. Eh bien, moi je ne l'accepterai pas. Ce n'est pas compliqué, je ne l'accepterai pas.

M. le Président: L'honorable député de Saint-Denis a fait à la Chambre une proposition afin de permettre la télédiffusion du comité cet après-midi. La Chambre donne-t-elle son consentement à cette proposition?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Il n'y a pas de consentement unanime.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif E.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie.

Je tiens juste à préciser au député de Notre-Dame-de-Grâce que son tour était venu. J'ai essayé de lui donner la parole juste avant une heure. Malheureusement, il n'était pas à la Chambre et il n'y avait personne d'autre. J'ai dû donner la parole au député de Nanaimo—Cowichan.

M. Allmand: Monsieur le Président, les libéraux n'ont pas eu la parole depuis deux tours, tandis que le NPD. . .

M. Heap: Vous ne voulez même pas parler.

M. Allmand: Je veux parler. Je suis présent et je suis prêt à prendre la parole. Je pense que c'est à mon tour.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Nanaimo—Cowichan a la parole.

M. Stupich: Monsieur le Président, les élections qui m'ont permis de reprendre ma place ici se sont déroulées il y a deux ans, six mois et deux jours. Dans l'ensemble, mon expérience a été intéressante et enrichissante. Je me suis efforcé de servir mes électeurs du mieux que je le pouvais. En ce qui a trait aux travaux de la Chambre, il y a eu des hauts et des bas. Aujourd'hui est une bonne journée en ce sens que je dispose de 20 minutes pour dire ce que j'ai à dire sur ce projet de loi, mais c'est un mauvais jour si je songe à ce que nous faisons, c'est-à-dire adopter une mesure législative qui permettra au Canada de jouer un rôle plus important dans le commerce international des armes ou, si vous préférez, d'être un marchand d'armes mortelles. Comme nous voulons faire mieux, nous allons adopter un projet de loi qui favorisera nos intentions.

• (1530)

C'est une honte. On devrait presque avoir honte d'être Canadien lorsque ce genre de mesure législative est envisagé. J'ai connu la période de la crise. La plupart des députés ne se souviennent guère de cette époque, mais je me rappelle combien précaire était la situation dans une petite ville minière de l'île Vancouver, durant la dépression. Je me souviens des difficultés éprouvées par mon père, un homme qui n'avait pas peur de l'ouvrage, qui a travaillé dans des exploitations agricoles et des mines, et qui voulait améliorer son sort et élever ses enfants de la meilleure façon possible. Le fait de vivre au Canada et d'être Canadien rendait mon père très optimiste, même s'il vivait sur le continent depuis 1897. C'était un homme très ambitieux et très optimiste, jusqu'au moment où la crise a frappé.

Soudainement, même si les personnes, les ressources et les besoins étaient les mêmes, mon père s'est retrouvé sans travail, sans possibilité de gagner sa vie, de faire les choses qu'il souhaitait faire, et d'élever sa famille comme il l'aurait voulu. La situation a persisté durant des années.

Nous avons déclenché une récession, mais celle-ci n'est rien à comparer à la crise des années 1930. Cela a duré des années, c'est-à-dire jusqu'à ce que Hitler commence à réarmer l'Allemagne. Il a mis tout le continent européen au travail, et les effets se sont fait sentir dans le reste du monde, même à South Wellington. Les mineurs de South Wellington ont enfin pu retourner au travail parce que Hitler réarmait l'Allemagne. Nous étions prêts à nous engager dans une guerre, ou du moins à fournir des armes et des munitions, des soldats et des marins, etc.

pour aider quelqu'un d'autre à se battre dans cette guerre. Nous n'étions pas certains à ce moment-là.

Parce que nous nous préparions à une guerre, nous avions soudainement tout l'argent qu'il fallait pour rouvrir les mines de charbon et pour reprendre les autres activités économiques qui existaient auparavant dans cette région et qui existent encore. Il a fallu la perspective d'une guerre pour redonner des emplois aux gens.

L'un des arguments présentés pour justifier la mesure législative à l'étude aujourd'hui, le projet de loi C-6, c'est que, si nous n'élargissons pas nos marchés pour ces armes de guerre, le chômage augmentera au Canada.

N'avons-nous rien appris entre 1933 et 1971? Trente-huit ans, et même aujourd'hui nous disons encore qu'il faut nous préparer à une guerre ou que quelqu'un fasse la guerre quelque part pour que nous puissions donner de l'emploi à nos gens. Monsieur le Président, je ne sais pas si vous avez aussi honte que moi de constater qu'un Canadien ne peut pas trouver une meilleure solution pour créer des emplois qui nous permettent de distribuer les biens que nous produisons et ceux que nous importons. C'est honteux de dire que nous devons avoir ce genre de mesure législative, que nous devons chercher des débouchés partout dans le monde pour les produits que nous fabriquons ici parce que c'est la seule façon pour nous d'assurer un nombre minimum d'emplois.

Beaucoup de députés ont pris la parole avant moi. Certains ont dit que 300 personnes perdraient leur emploi si nous n'approuvons pas cette mesure législative. D'autres ont dit que cela pourrait toucher jusqu'à 300 000 personnes. Que ce soit 300 000 ou 300 ou 3, nous ne devrions pas être obligés de produire des armes de guerre pour donner de l'emploi à ces travailleurs, afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leur famille.

En 1991, nous tenons encore les mêmes propos qu'en 1933. Les Canadiens méritent certainement mieux que cela de la part de leur gouvernement. C'est pourquoi, en tant que député, je sens que je ne m'acquitte pas de mes responsabilités, non seulement envers mes électeurs, mais envers tous les Canadiens, lorsque nous ne sommes pas capables de montrer au gouvernement qu'il y a d'autres solutions. Nous ne sommes pas obligés de produire des armes destructrices. Il n'est pas nécessaire de trouver des moyens plus modernes de tuer des gens pour aider un nombre relativement limité de Canadiens à réintégrer le marché du travail.

Le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme a parlé plus tôt et je lui présente mes excuses. Je n'ai pas donné correctement son titre lorsque j'ai fait allusion à lui tout à l'heure. Il a dit: «C'est très limité. Il ne s'agit que d'armes automatiques, de fusils automatiques, si vous voulez, et de blindés. Ce n'est pas beaucoup.»

J'ai entendu quelqu'un dire plus tôt que la loi que nous modifions aujourd'hui existe depuis 14 ans. Pendant 14 ans, cette loi suffisait. Nous avons pu exporter assez d'armes pour faire le bonheur de quelques personnes et cette loi n'a jamais été un obstacle réel. Pendant 14 ans, elle nous a suffi. Mais tout à coup, il devient important de la modifier. Nous en parlons parce que nous ne sommes plus capables de vendre assez de ces fusils automatiques et de ces blindés légers.

Nous savons que le projet de loi sera adopté. Il y a trop de conservateurs à la Chambre. Ils l'adopteront et le Canada vendra plus d'armes. Le Canada cherchera de nouveaux débouchés pour ses armes. Le projet de loi sera adopté. Une fois la loi modifiée, combien d'années faudra-t-il avant qu'ils veuillent ouvrir les vannes encore un peu plus? Jusqu'où irons-nous après les armes automatiques? Aux canons de campagne? Aux armes atomiques, peut-être? Combien d'étapes y a-t-il à franchir entre les blindés légers et les blindés lourds, les chars d'assaut et les hélicoptères armés? Où nous arrêterons-nous?

Après que nous aurons fait ce premier pas et que nous aurons vu que cela a permis à quelques personnes de retourner au travail, est-ce que les employeurs de ces personnes n'exerceront pas de pressions pour élargir davantage leurs marchés? Bien sûr, nous savons tous que nous sommes devant une telle situation parce qu'une grande partie du monde reprend ses esprits et dépense moins pour produire et acquérir des armes de guerre, ce qui signifie que le marché se rétrécit. Donc, pour nous imposer sur ce marché plus restreint, nous devons adoucir certaines des règles qui régissent, au Canada, la vente, la fabrication et la distribution des armes de guerre. Nous agissons ainsi parce que le marché se rétrécit.

Le reste du monde reprend ses esprits et j'espère que le mouvement s'accentuera. Mais parallèlement à cela, nous autorisons l'exportation de fusils automatiques et de blindés légers. Qu'est-ce qui viendra ensuite? Si les conservateurs restent au pouvoir—et nous espérons que ce ne sera pas le cas—combien de temps leur faudra-t-il

avant de nous dire: «Nous avons les fusils et les blindés légers et maintenant, nous voulons faire un pas de plus.»

Comme mon collègue du Parti libéral l'a dit, ce sera les mêmes entreprises et les mêmes travailleurs, car ils seront probablement de nouveau sans emploi. Il y a donc un besoin.

Il y a des règles. Pour nous rassurer, les représentants du gouvernement, dont le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, nous ont parlé des règles. Grâce à eux, je respire bien mieux. Je sais qu'il y a des règles contre l'importation de l'héroïne, par exemple. C'est bien beau les règles. Encore faut-il qu'elles soient efficaces. Il y a des règlements contre toutes sortes de choses. Nous adoptons régulièrement des lois et des règlements, qui fonctionnent jusqu'à un certain point.

Toutefois, pendant combien de temps les règlements sur l'exportation des armes de guerre vont-ils suffir? Nous allons permettre la vente d'armes à certains pays, lesquels ne pourront les revendre à d'autres. Par le passé, avons-nous prévenu ce genre de chose? À ma connaissance, nous n'avons pas vendu d'armes offensives au pays dirigé par celui que nous appelons tous le boucher de Bagdad. Nous ne sommes pas allés jusque-là. Nous ne lui avons pas vendu d'armes directement. Cependant, tout le monde sait que nous avons vendu des composantes d'armes qu'il s'est procuré. Pendant 20 ans, nous avons indirectement fait des affaires avec lui. Puis, brusquement, nous avons décidé d'en rester là, de mettre un embargo sur ce commerce et d'empêcher que ces armes lui parviennent pendant quelque temps. Maintenant, voilà que nous voulons vendre des armes à son voisin.

Si nous voulons vraiment cesser les tueries, la guerre n'étant pas autre chose, si nous voulons vraiment arrêter ça, le dernier endroit au monde où il faut envoyer des armes, c'est bien ce que j'appelle la péninsule arabique—qui porte sans doute un autre nom maintenant—qui est une véritable poudrière.

• (1540)

Nous devrions continuer de réduire tous les envois d'armes dans cette région, plutôt que de chercher parmi ces pays ceux auxquels nous pourrions faire confiance, maintenant et peut-être plus tard, même s'ils pourraient finir par se retourner contre nous.

Nous irons trop loin. Nous avons déjà des choses à nous reprocher et nous savons que nous vendons certaines de ces armes sur le marché international. Nous proposons maintenant d'accroître les débouchés pour nos fabricants d'armes. Est-ce vraiment acceptable? Sommes-nous si désespérés? Ne pouvons-nous pas trouver des emplois utiles au Canada pour les gens sans emploi?

On a beaucoup parlé dans cette enceinte du budget présenté par le gouvernement ontarien. Je remarque qu'on entend consacrer quelque 4,5 milliards de dollars à la construction d'écoles, d'hôpitaux et de routes. Ce sont-là des choses utiles.

S'il y a des pertes de vie, elles seront attribuables à des accidents de la route ou à des accidents de travail durant les travaux de construction, mais ce sont là des projets utiles.

On peut mener à bien des projets de ce genre dans le monde entier. Certains pays sont aux prises avec la famine. Nous le savons. Nous n'ignorons pas qu'il est possible de construire toutes sortes d'installations. Nous voulons apporter une contribution constructive tout comme ici, au Canada. Bien des choses restent à faire.

Si je ne m'abuse, c'est l'ancien directeur de l'Organisation mondiale de la santé, M. Hugh Keenleyside, qui a été le premier à déclarer que 80 p. 100 de la population mondiale se couche parfois le soir le ventre creux, mais qu'un cinquième de la population mondiale souffre constamment de la faim.

Bien des choses peuvent être faites non seulement au Canada, mais également dans le reste du monde. Il n'est pas nécessaire de fabriquer des armes pour donner de l'emploi aux Canadiens, si nous administrons bien notre économie et les deniers publics, et si nous faisons bien nos devoirs de députés. Nous ne serions pas en train d'essayer de trouver des façons de vendre plus d'armes et de munitions. Nous serions en train d'essayer de trouver des façons de servir l'humanité, les Canadiens et les autres pays du monde.

Voilà ce à quoi nous devrions travailler.

Je me rends compte que les députés qui m'ont précédé ont leur propre opinion. Je suis certain qu'ils étaient tous sincères et je m'attends à ce que ceux qui suivront le soient tous aussi comme je le suis moi-même. Je ne dis rien ici que je n'ai pas déjà dit à d'autres occasions, peut-être pas ici à la Chambre, mais à d'autres endroits. Je suis absolument convaincu qu'il doit en être ainsi. Je crois que l'humanité peut choisir une meilleure voie et ce n'est pas ce que nous montrons lorsque nous adoptons un

projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Nous pouvons élaborer des plans. Nous pouvons élaborer des plans pour le Canada, pour que notre pays aide d'autres nations qui cherchent à s'en sortir toutes seules, mais ce n'est pas ce que nous faisons. Selon moi, nous n'y songeons pas non plus réellement.

Tout ce qui nous inquiète vraiment, c'est l'importance du déficit, ce déficit qui est surtout un moyen de redistribuer les revenus. En effet, tout ce que le déficit fait réellement, c'est d'aller chercher plus d'argent auprès des classes moyenne et inférieure, grâce aux taux d'intérêt, et de remettre ensuite cet argent à ceux qui en ont déjà pour investir, c'est-à-dire ceux qui ont les revenus les plus élevés. Le déficit agit donc comme un outil de redistribution des revenus. Aussi longtemps que l'argent est emprunté à l'intérieur du pays, il n'est pas trop difficile de le contrôler. Comme je viens de le dire, il entraîne une redistribution des revenus dans le mauvais sens, mais il demeure possible de le contrôler dans la mesure où il est financé à l'intérieur du pays.

Je n'ai qu'à me rappeler les conseils d'un ancien ministre des Finances de la Colombie-Britannique, un conservateur lui aussi, Herbert Anscombe, qui a dit, à la fin des années 40 je crois, qu'il est préférable qu'un gouvernement ne fasse pas d'emprunt mais que s'il le faut, il s'assure d'emprunter dans ses propres frontières. Dans son cas, il parlait de la Colombie-Britannique. Au Canada, nous devrions emprunter ici même et non à l'étranger.

Nous l'avons déjà fait. J'ai parlé plutôt de l'effort de guerre qui a permis à la population de South Wellington de retourner au travail, dans les mines de charbon. Le Canada n'était pas en mesure d'emprunter pendant cette guerre. Nous avons fait la Seconde Guerre mondiale. Les Canadiens ont déployé de véritables efforts pour combattre dans cette guerre. Le Canada n'a jamais emprunté un sou de l'étranger. Personne ne voulait nous en prêter. Tout le monde était trop occupé à investir son propre argent dans la fabrication d'armes, entre autres choses. Il y avait à l'époque un million de personnes qui ne travaillaient pas, parmi une population qui ne représentait alors que 30 à 40 p. 100 de ce qu'elle est aujourd'hui; un million de personnes en uniforme, qui ne contribuaient à rien de positif, qui flambaient et consommaient toutes nos ressources, et qui produisaient plein de choses qui se retrouvaient au fond de l'Atlantique Nord. Mais les gens avaient du travail. Ils avaient suffisamment à manger. Ils avaient de quoi se vêtir. Ils pouvaient se procurer des choses qu'ils ne pouvaient s'offrir avant le début de la guerre, avant qu'Hitler les mette tous au travail.

J'avais l'habitude d'écouter un porte-parole très en vue du CCF, non pas un dirigeant du parti, mais un médecin, M. Lyle Telford. Il disait à quel point notre société est ridicule et n'épargne aucun effort pour s'organiser et produire en prévision d'une guerre ou pendant une guerre, mais lorsqu'il s'agit de nourrir ceux parmi nous qui ont faim, qui n'ont pas de quoi se vêtir, ni de logement convenable, lorsqu'il s'agit d'aider d'autres pays, nous n'avons pas l'argent pour le faire. Nous n'avons l'argent que pour préparer une guerre ou faire la guerre.

Il existe une meilleure réponse. Ce projet de loi reprend une formule désuète. Il reprend ce que nous nous apprêtions à faire au début des années 30 et ce que nous faisions à la fin des années 30. À l'époque, cela a permis aux mineurs de travailler. Ils étaient reconnaissants à Hitler, vraiment. Ce n'est pas une blague. Ils étaient assez mal en point et ils se sont rendu compte que c'est grâce à lui, aussi répréhensibles qu'aient été ses actes, qu'ils ont pu retourner au travail et avoir de quoi manger et se vêtir, ainsi que leurs enfants.

Quelle façon de diriger un pays. Quel échec. Quelle honte qu'au Canada aujourd'hui, environ 58 ans plus tard, les seules solutions que nous parvenions à trouver soient des solutions aux répercussions meurtrières.

J'ai honte de constater que nous allons adopter cette loi et je reconnais que nous allons l'adopter. Tout ce que je me demande, c'est combien de temps il nous faudra avant de débattre de l'étape suivante. Il existe une meilleure solution.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis, le C-6, vise à modifier les dispositions du Code criminel qui portent sur le contrôle des armes à feu ainsi que la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, afin d'autoriser l'exportation d'armes à feu automatiques aux forces armées de pays étrangers. C'est là l'objectif du projet de loi: autoriser l'exportation d'armes à feu automatiques aux forces armées d'autre pays.

Nous nous opposons à ce projet de loi dans sa version actuelle, car il est trop laxiste. Il autorise la vente de ces armes à feu à n'importe quel pays. Dans son discours de ce matin, le ministre a dit que seuls les pays avec lesquels le gouvernmeent a un arrangement intergouvernemental en matière de défense, de recherche-développement et de production figureraient sur la liste des pays auxquels ces armes pourraient être vendues. Mais ce n'est pas ce que dit le projet de loi. Il diffère du discours du ministre.

À la page 1 du projet de loi, l'article 2, qui modifie l'article 4.1 de la loi, dit, dans sa version anglaise:

> The Governor in Council may establish a list of countries, to be called an Automatic Firearms Country Control List, including therein any country with which Canada has an intergovernmental defence, research, development and production arrangement

Le libellé exact du projet de loi dit qu'il faut inclure ces pays dans la liste, mais il ne dit pas que cette liste se limite à ces pays. En fait, la différence entre le projet de loi et le discours du ministre, c'est que la liste doit inclure les pays avec lesquels le Canada a conclu des arrangements en matière de défense, de recherche-développement et de production d'armes, mais elle ne se limite pas à ces pays.

Si le gouvernement modifiait la loi pour que la liste se limite à ces pays, ce ne serait pas totalement satisfaisant, mais ce serait nettement une amélioration.

Comme je l'ai signalé, je ne sais pas s'il s'agit simplement d'une erreur dans la rédaction du projet de loi, mais ce dernier n'est certes pas acceptable dans sa version actuelle. Je le répète, il est trop large. En examinant la version française du même article, je constate qu'elle semble plus rigoureuse et plus restrictive que la version anglaise. Quoi qu'il en soit, le projet de loi est trop libre et est inacceptable sous sa forme actuelle.

Selon le droit canadien actuel, aucune entreprise ne peut vendre des armes à un autre pays sans une licence du gouvernement canadien accordée en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

• (1550)

Toutefois, il n'y a dans la mesure législative ni lignes directrices ni restrictions en ce qui concerne les pays auxquels nous pourrions vendre ou ne pas vendre ces armes. C'est entièrement à la discrétion du gouvernement.

Je dois dire qu'au cours des années, les gouvernements tant libéraux que conservateurs ont publié des lignes directrices qu'ils n'ont pas respectées au sujet des pays auxquels on peut vendre des armes.

Si vous regardez le plus récent rapport sur ce sujet qui porte sur les exportations canadiennes de matériel militaire en 1990—le premier rapport annuel sur ce sujet—vous constaterez que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures y fixe des lignes directrices.

Voici ces lignes directrices. Le Canada contrôlera étroitement les exportations de matériels et de technologies militaires a) aux pays qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés—cela paraît évident—b) aux pays où il y a des hostilités ou des risques imminents d'hostilités; c) aux pays faisant l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU, comme l'Afrique du Sud; et d) aux pays dont le gouvernement viole systématiquement les droits de la personne, à moins que l'on puisse faire la preuve qu'il n'y a pas de risque raisonnable que le matériel soit utilisé contre la population civile.

Voilà les lignes directrices fixées par l'actuel gouvernement conservateur pour la vente d'armes.

Elles n'ont jamais été soumises à la Chambre pour approbation et elles n'ont jamais été adoptées par le Parlement. Elles n'ont jamais fait l'objet d'une loi ni même d'une motion et elles n'ont jamais été discutées à la Chambre.

Nous prétendons que ce projet de loi doit être resserré de façon à inclure, au minimum, les lignes directrices fixées par le gouvernement dans le document que je viens de mentionner.

Notre parti serait prêt à accepter la vente de certaines armes à des pays avec lesquels nous avons des accords de sécurité collective pour des fins de défense et de maintien de la paix. Il ne peut certainement pas accepter la vente de ces armes à des régions déchirées par des conflits ou des régions où des conflits sont imminents et où les droits de la personne sont gravement violés.

Dans la guerre entre l'Irak et le Koweït, 95 p. 100 des armes utilisées par l'Irak lui ont été vendues par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Quatre-vingt p. 100 des armes utilisées par l'Irak venaient de ces cinq pays qui lui ont ensuite fait la guerre. C'était une situation très triste qui a été dénoncée par presque tous les chefs politiques du monde, y compris notre premier ministre et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par beaucoup d'autres personnalités.

Il était extrêmement ridicule que nous vendions tant d'armes à un pays pour qu'il soit en mesure de les utiliser contre nous. Cela montre bien le ridicule du commerce des armes.

De plus, dans la guerre entre l'Iran et l'Irak, la première guerre du Golfe, qui a eu lieu il y a seulement quelques années, 28 pays ont vendu des armes aux deux côtés. Vingt-huit pays ont bénéficié de la mort et de la destruction qu'on a fait pleuvoir sur les deux côtés, dans cette guerre qui a duré neuf ans et qui a fait plus d'un million de morts.

C'étaient surtout des pays nordiques, occidentaux, qui vendaient des armes à une région déchirée par des conflits pour que les belligérants de tous les côtés puissent continuer à s'entretuer. Peut-on imaginer pire turpitude?

Le projet de loi prévoit une liste qui limiterait le nombre de pays auxquels ces armes pourraient être vendues. À notre avis, il devrait aussi limiter les types de pays qui pourraient figurer sur cette liste. Le gouvernement semble être d'accord en principe là-dessus parce que le ministre l'a dit dans un discours.

Comme je l'ai déjà signalé, cependant, la formulation de l'article ne correspond pas à ce qu'il a dit. Il semble que l'un des pays qui pourrait nous acheter des armes grâce à ce projet de loi est l'Arabie Saoudite. Nous n'avons pas d'arrangement intergouvernemental avec l'Arabie Saoudite en matière de défense, de recherche-développement ou de production, c'est pourquoi j'aimerais savoir—je n'ai toujours pas eu de réponse à cette question—comment le gouvernement a l'intention d'effectuer cette vente.

Je dois dire que l'Arabie Saoudite est un pays du Moyen-Orient, une région où il y a eu 26 guerres depuis 1945. Le Moyen-Orient est la région où il y a eu le plus de guerres dans le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit 26 depuis 1945. Techniquement, l'Arabie Saoudite est encore en guerre avec Israël. Aucun traité de paix n'a été conclu entre Israël et l'Arabie Saoudite. En fait, l'Égypte est le seul pays de cette région qui ait conclu un accord de paix avec Israël.

De plus, en Arabie Saoudite, il y a un grave problème en matière des droits de la personne. Les rapports d'Amnistie internationale font état de plusieurs exemples de violations extrêmes des droits de la personne. L'Arabie Saoudite ne possède même pas de constitution écrite ni de code criminel. Il arrive très souvent que des gens soient emprisonnés sans qu'il y ait d'inculpation, d'audiences ou de droit à se défendre.

Étant donné ce projet de loi et les intentions exprimées par le gouvernement, il faut se demander comment il se fait que l'Arabie Saoudite figure sur cette liste. Il se peut, et nous travaillons tous en espérant que ces pays deviendront plus démocratiques, que des procédures légales et démocratiques y soient élaborées en vue de protéger les droits de la personne. Par conséquent, il est possible que l'Arabie Saoudite et d'autres pays de la région soient un jour des pays auxquels nous pourrons vendre des armes à des fins défensives, pour le maintien de la paix et ainsi de suite. Pourtant, cela ne semble pas être le cas aujourd'hui.

Je voudrais aussi savoir, et je crois qu'il en va de même pour mes collègues, quels sont les pays qui figurent actuellement sur cette liste. Le gouvernement doit avoir une idée des pays qui peuvent paraître sur cette liste des pays désignés (armes automatiques). Je pense qu'il serait utile aux fins du débat, du moins aux fins des travaux du comité, lorsque nous serons rendus à cette étape, de connaître les pays désignés par le gouvernement selon ses propres lignes directrices.

Si ce projet de loi est renvoyé au comité, comme je le suppose puisque le gouvernement a la majorité, nous proposerons un amendement portant l'obligation de présenter la liste au Comité permanent des affaires étrangères pour la faire approuver avant que la première licence ne soit octroyée. Si jamais des pays devaient s'ajouter à la liste, les propositions devraient aussi être présentées au comité aux fins d'approbation. De cette façon, le Parlement aura un certain contrôle sur la liste des pays qui seraient d'éventuels acheteurs d'armes, en vertu de cette loi.

Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement présente ce projet de loi maintenant. Au cours de la guerre entre l'Irak et le Koweït, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se sont déclarés contre le commerce des armes. Le 8 février 1991, le premier ministre a dit dans un discours qu'il prononçait à Ottawa: «L'une des plus grandes leçons à retenir de cette guerre, c'est le danger que représente pour nous tous la prolifération des armes, classiques et nucléaires.» Il a poursuivi en disant: «Les plus grandes sociétés et les principaux pays exportateurs d'armements ont contribué à l'éclatement de la crise actuelle. La plus grande partie des armes de l'arsenal irakien proviennent de sociétés établies dans les cinq pays qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. Ce problème doit être réglé, et il faut agir maintenant.» Ce sont les paroles du premier ministre.

Il a encore dit ceci: «À la fin de la guerre, la communauté mondiale devra collaborer pour empêcher la prolifération de ces armes et atténuer les conséquences de la prolifération passée.» Enfin, il a ajouté: «La semaine prochaine, je proposerai au secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, que les Nations Unies organisent un sommet mondial sur les instruments de la guerre et les

armes de destruction massive.» Voilà ce qu'a dit le premier ministre.

• (1600)

Le 20 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit, dans un discours qu'il prononçait à Londres: «Je crois qu'il est impérieux que le monde décide d'empêcher la foire aux armements à l'intention du Moyen-Orient—95 p. 100 des armes qui sont entre les mains de Saddam Hussein proviennent des cinq pays qui sont membres permanents du Conseil de sécurité.» Il a repris la déclaration du premier ministre voulant qu'il demande la tenue d'un sommet mondial sur le contrôle des armements.

Pas plus tard qu'hier, le président des États-Unis, M. Bush, a annoncé un plan ambitieux visant à freiner la prolifération des armes inutiles et déstabilisantes au Moyen-Orient et prévoyant un gel des armes nucléaires et l'élimination progressive de tous les missiles dans la région. Même le président des États-Unis juge nécessaire de restreindre les ventes d'armes au Moyen-Orient.

Notre parti propose de prévoir dans le projet de loi certaines restrictions garantissant que ce genre d'armes ne soit plus vendu à aucun pays, et surtout pas à ceux des régions déchirées par des conflits ou ceux qui violent systématiquement les droits de la personne. Au moment opportun, nous légiférerions pour étendre ce principe à toutes les armes vendues par le Canada. Comme nous le savons tous, nous vendons actuellement des armes à nos alliés, des pays avec lesquels nous nous sommes entendus pour mettre en commun nos moyens de défense, afin d'assurer notre sécurité et de maintenir la paix. Notre parti voudrait que ces principes servent de base à une politique officielle ou à un projet de loi.

La Suède est un pays que nous devrions prendre comme modèle en la matière, parce qu'elle est l'un des plus gros exportateurs d'armes au monde. On y trouve de très grands fabricants d'armes, comme Bufor Saab. J'ai ici, en anglais, la version de 1989 de la politique de ce pays en matière d'exportation d'armes.

Le document suédois dit ceci: «De façon générale, on estime que, pour des raisons de sécurité, la Suède devrait ne permettre l'exportation que d'un certain volume d'armes et qu'elle devrait en même temps se montrer très sélective dans le choix qu'elle fait des pays acheteurs, afin de ne pas risquer de contrevenir à sa politique de non-alignement en devenant partie prenante aux conflits d'autres pays.» Et cela continue sur la même lancée. Les Suédois ont inscrit dans leurs lois des lignes directrices interdisant la vente d'armes à certains pays et l'autorisant pour d'autres en fonction, plus ou moins, des grandes lignes de la politique dont je viens de faire état.

Naturellement, une politique visant à restreindre le commerce des armes doit aller de pair avec une politique de désarmement. Des pays du Tiers monde, notamment, achètent des armes à des pays industrialisés, qui les fabriquent pour leur propre utilisation. Par conséquent, il faut non seulement cesser de vendre des armes aux pays du Tiers monde, mais s'assurer que les pays producteurs d'armes procèdent à un réel désarmement de sorte qu'il y ait un équilibre dans le monde.

Une politique en matière de commerce des armes doit aller de pair avec une politique de désarmement de même qu'avec une politique de conversion. J'entends par là une politique qui permette d'aider les entreprises qui fabriquent des armes à se convertir à une production à caractère plus pacifique.

Je me permets de dire pour terminer que nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi dans sa forme actuelle. Nous allons voter contre. S'il est adopté par la majorité à la Chambre et s'il est renvoyé au comité, nous allons y proposer des amendements de façon à restreindre la liste des pays pouvant acheter des armes au Canada et à faire en sorte que cette liste et l'addition de tout pays à celle-ci soient examinées et approuvées par un comité parlementaire.

Telle est notre politique à l'égard de ce projet de loi.

M. Dan Heap (Trinity-Spadina): Je suis très heureux que le député de Notre-Dame-de-Grâce ait pris part au débat, car ses propos m'intéressent toujours. La plupart du temps, je suis d'accord avec lui. Il n'a pas peur de dire ce qu'il pense.

Toutefois, j'aimerais lui poser une question au sujet de quelque chose qu'il a dit. Je crois comprendre que lui et ses collègues du caucus libéral s'opposeront à l'adoption du projet de loi sous sa forme actuelle. De plus, si le projet de loi est adopté à l'étape de la deuxième lecture et qu'il est renvoyé au comité aux fins d'examen, les libéraux proposeront une modification visant à restreindre le nombre de pays à qui le Cabinet pourrait autoriser la vente de ces armes. Ces pays devront se conformer à certains critères semblables à ceux qu'utilise le gouvernement actuel et qu'utilisait le gouvernement libéral avant lui, même s'ils n'ont jamais été officiellement entérinés par le Parlement.

De fait, chaque fois que des députés ont demandé au gouvernement libéral quels pays étaient inscrits sur la liste, on leur a toujours répondu qu'il s'agissait de renseignements confidentiels. Nous n'avons jamais pu savoir quels étaient ces pays.

Je crois bien que le député de Victoria, notre porte-parole, sera très intéressé par la motion que le député présentera au comité, car il se peut fort bien, même si je ne peux préjuger de la motion pour lui, qu'il accordera son appui total à cette modification.

Mais je ne sais pas au juste—peut-être n'ai-je pas écouté avec toute l'attention voulue—si le député appuiera le projet de loi sous sa forme modifiée.

Comme le député est juriste, pourrait-il me dire ce qu'il pense du procès de Nuremberg et des principes qu'on en a dégagé?

Je me souviens d'en avoir entendu parler à l'époque, quand j'étais étudiant. Les forces alliées ont traduit en justice des hauts fonctionnaires du gouvernement nazi, des officiers de l'armée nazie, y compris des gardiens et des commandants de camps de concentration, de camps de la mort, et ainsi de suite, pour des gestes qu'ils avaient commis et qui, dans la vie civile, auraient été considérés comme des crimes, notamment des meurtres, des enlèvements et des déportations.

On les a appelés alors crimes contre l'humanité. La plupart, sinon tous les accusés, civils et militaires, se sont défendus ainsi: «J'obéissais à des ordres. La décision ne relevait pas de moi. J'étais obligé, à titre de fonctionnaire du gouvernement ou d'officier de l'armée, d'obéir à ces ordres. On ne peut m'imputer la responsabilité de ce que je peux avoir fait d'illégitime.»

D'après ce que j'ai compris, le principe fondamental sur lequel on s'est fondé au procès de Nuremberg était que chaque personne était responsable de ses actes. En d'autres mots, si mon gouvernement m'ordonne de faire quelque chose qui va totalement à l'encontre de mes valeurs morales, je ne dois pas le faire.

Compte tenu de ce qui précède, le député peut-il me dire s'il appuierait la vente de ces armes à des pays désignés dont la liste serait établie selon les conditions qu'il a à l'esprit?

M. Allmand: Monsieur le Président, comme je l'ai dit en comité—nous avons l'impression que ce projet de loi sera adopté même si nous nous y opposons—si ce projet de loi est adopté et renvoyé au comité, nous proposerons des amendements dont je ne peux pas vous donner le libellé exact maintenant mais qui, en gros, limiteraient la vente de ce genre d'armes aux pays avec lesquels nous avons des ententes de sécurité collective à des fins défensives ou pour le maintien de la paix.

Nous interdirions la vente d'armes à des pays impliqués dans des conflits internes ou internationaux, ou qui risquent fort d'être impliqués dans de tels conflits.

Nous proposerions aussi un autre amendement qui obligerait le gouvernement à soumettre à l'approbation d'un comité parlementaire la liste des pays désignés et tout nouveau pays devant être ajouté à cette liste.

• (1610)

Il y a donc deux genre d'amendements.

Si le gouvernement acceptait ces amendements—en passant, ces amendements rendraient nos lois conformes à ce que nous avons déclaré comme étant notre politique et à ce qu'ont les Suédois, et j'ai dit que les Suédois ont une loi sur le sujet—j'approuverais cette mesure législative, parce que cela voudrait dire que nous limiterions la vente de ce genre d'armes aux pays avec lesquels nous avons des ententes de sécurité collective à des fins défensives, et non à des fins offensives, ou pour le maintien de la paix.

Je suis fortement en faveur du désarmement. J'ai mentionné qu'une politique relative au commerce des armes doit aller de pair avec la politique de désarmement. J'espère que le jour viendra où tous les pays pourront réduire leurs armements et où les armées ne seront plus nécessaires. Cependant, nous aurions probablement encore besoin de forces de maintien de la paix.

Pour être honnête avec le député, si le gouvernement acceptait le genre d'amendements auxquels je pense—nous ne les avons pas encore rédigés sous leur forme définitive—j'appuierais ce projet de loi. Pendant plusieurs années, j'ai été membre d'un Cabinet qui vendait certaines armes à des pays amis à des fins défensives, et je ne m'opposais pas à cela. Je n'ai pas démissionné en tant que membre du Cabinet. Toutefois, je m'oppose à ce que des armes de ce genre soient vendues à des pays qui sont en conflit ou qui sont sur le point d'être en conflit, ou à des pays qui utilisent ces armes pour violer les droits de la personne et pour opprimer leurs propres citoyens.

C'est pour moi quelque chose d'intolérable, et je ne pourrais pas l'accepter.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder quelques instants. J'aimerais certainement que le ministre ait la chance de s'exprimer; par conséquent, je serai brève. Peut-être le ministre pourrait-il prendre la parole, puis notre collègue lui donnerait la réplique.

Suite à mon échange de vues avec le ministre, je suis préoccupée par le genre de matériel dont nous parlons maintenant. Le ministre m'assure que nos petits véhicules ne poseront aucun problème et qu'ils ne pourraient servir dans le cadre d'une confrontation. Ce que je veux réellement savoir, c'est ce qui se passerait s'il s'agissait d'une arme différente.

Mon collègue, que je respecte et dont l'exposé est intéressant et instructif, a parlé de la transparence du modèle suédois. Mais je veux savoir si l'on peut empêcher les ventes à des tierces parties? Par exemple, si les Suédois décidaient de vendre du matériel, qu'est-ce qui les empêcherait de faire des ventes à un pays avec lequel nous n'aurions fait affaire au départ?

J'espère que le ministre peut répondre à ma question.

M. Hockin: Monsieur le Président, je voudrais seulement apporter une précision relativement à certains points soulevés par la députée.

Nous avons des ententes avec les pays suivants: Le Royaume-Uni, la Belgique, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège, l'Italie, la Suède et les États-Unis.

Je voulais préciser ce point, parce que l'amendement proposé par la députée porte sur ce point, mais que le projet de loi traite de cette question. Il faudrait passer un décret pour inclure ces pays dans la liste des pays désignés (armes automatiques). La même transparence existerait si vous vouliez ajouter des pays à cette liste pour d'autres fins.

Ainsi, je pense que le projet de loi répond déjà à un grand nombre des points soulevés par la députée.

De plus, en ce qui a trait aux véhicules blindés légers, ceux-ci sont montés sur roues, de sorte qu'ils ne peuvent être employés dans le désert et servent uniquement à des fins défensives. Ils ne peuvent être utilisés dans le cadre d'une offensive comme celle au Moyen-Orient. J'apporte cette précision en réponse à une question posée plus tôt par la députée.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai demandé au ministre de réexaminer le libellé du projet de loi. En tant qu'avocat, je trouve que l'article 2 du projet de loi, le paragraphe 4.1 proposé semble signifier que la liste ne contient pas seulement les noms des pays avec qui nous avons conclu des arrangements, puisqu'on y dit en anglais «including those countries» et non «restricted to. . .»

La version française est beaucoup plus restrictive. J'ai posé la question ce matin au ministre du Commerce extérieur et il n'a pas pu me répondre. Pour l'instant, cette disposition se prête à d'innombrables interprétations.

Je ne crois pas que le projet de loi traite adéquatement cette question. Je sais qu'il y a une liste. Soit dit en passant, j'ai proposé qu'on apporte également un amendement obligeant le gouvernement, s'il a l'intention de procéder par décret pour ajouter un pays à la liste, d'en informer le Comité permanent des affaires étrangères qui étudierait la question avant de donner son consentement. Ainsi, le Parlement aurait son mot à dire dans le choix des pays figurant sur cette liste.

Pour répondre à la députée de Mount Royal, je dirais que oui, il semble bien que, en Suède, aux termes de la loi, quand les fabricants vendent des armes à des pays étrangers, certaines dispositions doivent figurer dans les contrats, mais je ne suis pas spécialiste en la matière. J'ai lu, dans cette brochure, la politique qu'ils ont adoptée. On y signale que la Suède a intenté des poursuites contre certains pays, les accusant d'avoir revendu leurs armes à un tiers État. On peut donc prévoir des sanctions si on le désire. Par exemple, si un pays ne respecte pas les conditions du contrat qu'il a conclu et qu'il remet les armes à un tiers État, on peut le faire figurer sur une liste noire. On peut aussi le poursuivre en justice, comme le font les Suédois, ou encore lui dire: «C'est tout pour vous, mon petit copain. On ne vous vend plus rien.»

Il existe diverses solutions à ce problème, mais il est possible de contrôler de beaucoup plus près l'utilisation finale des armes vendues que nous ne le faisons actuellement. D'ailleurs, certains pays tentent justement l'expérience.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je veux moi aussi prendre la parole aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi C-6 du gouvernement. À l'intention des téléspectateurs canadiens qui suivent les travaux de la Chambre des communes, disons qu'avec ce projet de loi qu'il a présenté et qu'il veut faire adopter à la Chambre des communes, le gouvernement essaie de changer les règles et règlements de façon à pouvoir exporter, essentiellement en Arabie Saoudite, des armes automatiques et certains types de véhicules de transport de troupes.

Les députés de notre parti s'y opposent pour diverses raisons. Premièrement, les Canadiens ont su tirer une certaine fierté du fait que, historiquement, le rôle du Canada a tenu davantage à celui de gardien de la paix qu'à celui de marchand de la mort. Dans le passé, le Canada ne s'est pas illustré au chapitre des conquêtes et de l'impérialisme. Nous ne nous sommes jamais considérés comme une grande puissance militaire. Nous n'avons

jamais encouragé une importante industrie des armements.

Le Canada a une excellente réputation et est fort respecté dans toutes les régions du monde. Nous avons participé activement au maintien de la paix. Nous avons consciemment refusé de devenir une puissance nucléaire dans le passé, et cela, avec l'accord de tous les partis, qu'il s'agisse du Parti conservateur dirigé par John Diefenbaker ou du parti sous la direction de Louis Saint-Laurent, de Mike Pearson ou de Trudeau.

En tant que Canadiens, nous avons toujours valorisé notre rôle de gardiens de la paix et la sagesse dont nous avons tenté de faire preuve aux Nations Unies et au sein d'autres organismes internationaux.

Évidemment, avec le projet de loi C-6, le Canada commence à se détourner de cette tradition. Ce qui est paradoxal, c'est que le gouvernement n'éprouve aucune honte. Il y a à peine quelques mois, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque nous ont livré de courageux discours dans lesquels ils soulignaient la nécessité de restreindre la course aux armements, notamment la vente d'armes au Moyen-Orient, région la plus explosive de la planète.

Voici ce qu'a dit le premier ministre: «Sans aborder la question d'une interdiction complète pour le moment, on croit généralement que beaucoup de ces armes, et c'est un euphémisme, sont tombées entre des mains où elles n'auraient jamais dû aboutir en premier lieu.

• (1620)

Nous pourrions être beaucoup plus actifs dans ce domaine si nous le voulions. Nous possédons toute la technologie voulue et toutes les ressources dont nous avons besoin. Nous pourrions être de gros exportateurs d'armes. Nous avons préféré nous tenir à l'écart de ce commerce qui est pourtant très lucratif.

Si nous avons préféré nous en abstenir, c'est parce que c'est fondamentalement contraire à notre politique que de concevoir des armes, d'en faire le trafic, d'en financer les exportations et d'en déplorer par la suite l'utilisation.»

Ce sont là les propos tenus par le premier ministre le 13 mars. Le secrétaire d'État a aussi dit à ce moment-là qu'il regrettait la prolifération des armes de destruction massive, le commerce des armes et la course inlassable aux sphères d'influence et qu'il s'agissait là d'un des principaux problèmes qui se posaient au Moyen-Orient.

Et nous avons eu droit à ces superbes remarques de la part de notre premier ministre et de notre secrétaire d'État. Le Canada allait prendre une initiative importante. Laquelle? Il s'agit du projet de loi C-6. La vérité c'est que ce gouvernement veut qu'on lève les obstacles aux exportations d'armes pour qu'il puisse en vendre et conclure le marché avec les Saoudiens.

Ce gouvernement n'a-t-il aucune pudeur? Ne reconnait-il pas que les Canadiens ne se laissent pas berner, qu'il ne peut dire une chose en février ou en mars puis faire volte-face deux mois plus tard?

Je le répète, j'ai toujours pensé que la période orwellienne avait commencé en 1984 et les décisions du gouvernement ne cessent de renforcer cette notion orwellienne qui veut que le geste n'accompagne pas la parole.

Le gouvernement est pris dans l'engrenage qui je le crains nous conduira à un accroissement des exportations d'armes. La raison, bien sûr, est purement économique. Ce gouvernement, et je dois dire les gouvernements libéraux précédents également, ont appuyé l'industrie des armements grâce au programme des industries de défense. Environ 300 millions de dollars, tirés des fonds publics, servent à promouvoir les industries de défense.

On serait porté à croire qu'il s'agit pourtant d'industries en déclin, puisque la fin de la guerre froide a fait disparaître la principale raison justifiant la course aux armements, ou du moins en a réduit l'importance, ce que toute personne sensée reconnaîtrait.

La fin de la guerre froide a sûrement dû mettre un terme à la course aux armements et je suis certain que je pourrais retrouver dans les citations du premier ministre et du secrétaire d'État certains extraits qui appuieraient mon affirmation.

Nous nous retrouvons donc avec une multitude d'entreprises qui fabriquaient des armes. Nous avons nous-mêmes comprimé notre budget au chapitre de la défense. Par conséquent, ces entreprises doivent exporter davantage pour demeurer rentables. Voilà pourquoi il faut assouplir les restrictions et permettre à notre industrie de défense d'exporter vers d'autres pays. La seule raison est donc d'ordre économique.

Au lieu de reconnaître que la guerre froide est terminée, que nous devons convertir notre industrie d'armements à des fins pacifiques, au lieu de consacrer son énergie et ses efforts au recyclage professionnel et à la conversion, le gouvernement tente de soutenir cette industrie en atténuant ses restrictions pour lui permettre d'exporter ses produits vers des pays comme l'Arabie Saoudite.

Ce qu'il faut être irresponsable. Irresponsable au niveau planétaire, mais également au niveau local sur le plan économique. Et ce qu'il faut être bête par surcroît. Ne cherchons plus à maintenir en vie des entreprises dont la fin approche, Dieu merci. Réjouissons-nous plutôt du fait que l'industrie des armements n'est plus aussi nécessaire qu'auparavant. Facilitons la transition de cette industrie à une vocation plus pacifique. Prions pour que le gouvernement cherche à atteindre ces objectifs, au lieu d'accorder encore, avec son projet de loi C-6, un sursis à l'industrie de la défense.

Le projet de loi C-6, comme bien d'autres mesures que le gouvernement a prises, ternit notre réputation sur la scène internationale. Ce pauvre John Diefenbaker doit se retourner dans sa tombe. Nous étions un pays qui pouvait prétendre à l'équité, à la neutralité, parce qu'il ne vendait pas d'armes. Nous participions volontiers aux efforts internationaux de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Nous pouvions être considérés comme un médiateur juste entre des pays dressés l'un contre l'autre. Eh bien, nous perdons constamment de la crédibilité à ce point de vue. Il est certain que le projet de loi C-6 n'arrange pas les choses.

Le gouvernement canadien ne peut plus réclamer avec la même autorité un contrôle international des armes. Une fois le projet de loi C-6 adopté, nous serons un objet de risée lorsque nous ferons des propositions dans des assemblées internationales.

Pour des motifs d'ordre économique, soit la préservation de nos industries de défense, nous proposons d'assouplir un peu les restrictions. Que se passera-t-il si cela ne suffit pas parce que les autres pays réduisent aussi leur effort de défense? Ne sera-t-il pas tentant d'alléger un peu plus les restrictions? Évidemment. Nous nous avançons en terrain dangereux et il n'est pas impossible que nous devenions un vrai marchand d'armes qui vend au plus offrant et saisit toutes les occasions possibles.

Bien sûr, le gouvernement prétend qu'il a ses critères, dans les lois existantes, qui l'empêchent d'exporter des produits et de la technologie militaires dans certains pays. Ainsi, on ne peut vendre d'armes à des pays qui sont engagés dans des hostilités ou sur le point de l'être. Or, nous allons vendre des armes à l'Arabie Saoudite. Entre 1977 et 1986, 37 p. 100 du trafic d'armes s'est fait au Moyen-Orient. Depuis 1967, il y a eu 14 guerres et plus de 3 millions de morts. Et nous allons vendre encore des armes à ces gens-là.

Est-ce que cela ne va pas à l'encontre du paragraphe *b*), par lequel le Canada interdit généralement l'exportation de produits et de technologies militaires vers des pays qui sont engagés dans des hostilités ou risquent de l'être dans un avenir imminent? Le paragraphe *d*) interdit aussi les ventes aux pays dont les gouvernements ont un lourd passé en matière de respect des droits de leurs citoyens.

Personne ne va soutenir ici que l'Arabie Saoudite est au-dessus de tout soupçon en matière de droits de la personne. On peut entrevoir distinctement la possibilité que ces véhicules de transport du personnel soient utilisés contre les Saoudiens s'il leur arrivait jamais de réclamer un régime plus démocratique. Nous verrons alors des transports de troupes canadiens équipés d'armes automatiques faire face au peuple saoudien.

Même avec les lignes directrices actuelles, cela ne tient pas debout.

Encore autre chose. Il est très difficile de contrôler la destination et l'utilisation ultimes. Nous allons effectivement essayer de restreindre la vente et l'exportation de ces armes, mais pouvons nous vraiment savoir qui s'en servira, en fin de compte? Bien sûr que non.

Je voudrais en revenir à la question plus vaste que j'ai évoquée au début de mes observations. Nous avons été nombreux, je crois, à entrevoir la lueur au bout du tunnel lorsqu'il est devenu évident que la course aux armements, que la guerre froide allaient se terminer, qu'on allait cesser de consacrer des billions de dollars à la production d'armes inutiles.

• (1630)

J'ai toujours soutenu que les déficits actuels, qu'il s'agisse des déficits de pays du Tiers monde, de la France, de l'Angleterre, des États-Unis ou du Canada, étaient imputables dans une large mesure à la course aux armements. Les billions de dollars dépensés à cette fin ont entraîné une diminution des capitaux disponibles, ainsi qu'une hausse des taux d'intérêt, tout cela aux dépens des programmes de santé, d'éducation et d'alimentation, des pensions, des programmes sociaux et ainsi de suite. Partout dans le monde, des êtres humains ont payé un prix terrible à cause de la course aux armements. Les agriculteurs de ma circonscription qui font faillite à cause des taux d'intérêt élevés sont indirectement victimes de cette course aux armements, qui est responsable des déficits énormes, de la pénurie de capitaux, ainsi que des taux d'intérêt élevés.

Lorsque le monde a entrevu la possibilité de mettre fin à la course aux armements et à la guerre froide, beaucoup ont vraiment espéré que nous allions retirer les dividendes procurés par la paix. Les nations allaient finalement pouvoir affecter leurs ressources, c'est-à-dire non seulement leurs capitaux, mais aussi leur savoir, leur technologie et leur productivité, à la satisfaction de besoins humains et pacifiques, plutôt qu'au fonctionnement de l'industrie de la mort et à la production de produits et de services devant servir à tuer des êtres humains.

Nous sommes déçus, parce que les dividendes anticipés ne se sont pas encore matérialisés. Peut-être avons-nous été trop naïfs. Peut-être aurions-nous dû savoir que les marchands d'armes ont connu beaucoup de succès dans le passé et qu'ils ne vont pas renoncer aussi facilement. Ceux-ci sont encore très actifs aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que la guerre du Golfe a été pour eux une véritable bénédiction. Ceux-ci espèrent relancer la course aux armements, d'une façon un peu différente. Peut-être parviendront-ils à convaincre les Soviétiques et les Chinois qu'ils ont intérêt à consacrer plus d'argent au matériel de défense, compte tenu des armes perfectionnées dont disposent les Américains. Si ces pays commencent à dépenser plus, les autres pourraient suivre leur exemple. Peut-être pouvons-nous relancer la course aux armements, ce qui aurait pour effet de réjouir les marchands de la mort et d'éliminer complètement tous les dividendes qu'aurait pu nous procurer la paix.

Un tel scénario constituerait une véritable tragédie. Ce serait un péché contre l'humanité. Il faut espérer que l'on mette fin à la course aux armements et que les énormes ressources, humaines et autres, qui y sont consacrées servent plutôt à répondre à des besoins humanitaires, à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse des sans-abri au Canada, des pauvres qui font la file aux banques alimentaires partout dans le monde, ou des personnes qui souffrent dans de nombreux pays.

Nous avons les ressources nécessaires. Jamais, au cours de notre histoire, n'avons-nous été mieux en mesure de répondre aux besoins des hommes, des femmes et des enfants de la planète. Pourtant, cette course aux armements nous impose des privations, alors que le monde a les moyens de vivre décemment.

Je termine avec la fameuse citation de l'ancien président Dwight D. Eisenhower:

> Chaque fusil fabriqué, chaque navire de guerre construit et chaque fusée lancée imposent en fin de compte des privations à ceux qui ont faim et qui n'ont pas de nourriture, et à ceux qui ont froid et qui n'ont pas de vêtements. Le monde armé ne dépense pas uniquement de l'argent. Il dépense aussi la sueur de ses travailleurs, le génie de ses scientifiques, la maison de ses enfants [. . .]Ce n'est pas un mode de vie [. . .]Face au spectre de la guerre, c'est l'humanité qui est clouée à une croix de fer.

J'exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision, à se rendre compte du tort qu'il cause à la réputation du Canada, mais aussi dans le monde. Le gouvernement doit revenir sur sa décision et retirer ce projet de loi.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai une courte question que je voudrais poser au député de Regina—Qu'Appelle. Je tiens tout d'abord à le féliciter de son excellent discours et des observations qu'il a faites au sujet du projet de loi C-6 dont la Chambre discute aujourd'hui.

J'ai trouvé particulièrement intéressantes les observations que le député a faites au sujet de la conversion. D'après certaines des données que nous possédons, le Canada a vendu des armes pour environ un milliard et demi de dollars par année pendant les années 1980, et j'aimerais entendre le député élaborer davantage sur les mesures ou les moyens à prendre pour opérer cette conversion et aider les travailleurs et les entreprises actuellement occupés à produire des armes pour leur faire produire des biens à des fins pacifiques.

J'aimerais entendre le député élaborer un peu plus sur le sujet. Cela me paraît un aspect important de ce que nous devons essayer de faire au Canada et dans les autres pays du monde si nous voulons réussir un jour à mettre fin à la course aux armements.

M. de Jong: Je remercie beaucoup le député de sa question. Je n'ai malheureusement pas tous mes chiffres avec moi aujourd'hui, mais des groupes comme certains des instituts de recherches pour la paix ont établi des statistiques montrant quelles sont les répercussions d'un dollar dépensé pour les garderies, ou pour l'éducation, pour le logement, pour les hôpitaux, et ainsi de suite. Autrement dit, un dollar dépensé à des fins pacifiques et dans le secteur social crée tellement plus d'emplois qu'un dollar dépensé pour la production d'armes.

Certains prétendent que la production d'armes crée vraiment beaucoup d'emplois, mais ce n'est pas vrai. En partie à cause de la grande sophistication des armements d'aujourd'hui, ce secteur n'est pas très souvent créateur

d'emplois. Il n'est donc pas très exact de dire que l'industrie de la défense crée un grand nombre d'emplois.

Si l'on dépense le même montant à des fins comme l'éducation, le logement ou la santé, on crée trois ou quatre fois plus d'emplois qu'avec l'argent dépensé pour la défense.

Le deuxième point qui me paraît important concernant la conversion, et encore une fois je n'ai pas ici les chiffres exacts, c'est que l'industrie de la défense accapare une proportion épouvantable de nos ressources intellectuelles, de nos scientifiques.

Je me rappelle, un jour que je faisais partie d'une délégation à Washington, avoir entendu un des vice-présidents de la société Hugues Aircraft dire que l'équipement utilisé dans l'industrie de la défense a généralement une avance de dix ans sur l'équipement utilisé dans l'industrie civile.

Il y a beaucoup de découvertes scientifiques avec lesquelles il faut innover et qu'il faut transformer en inventions d'usage quotidien, ce qui pourrait ouvrir d'extraordinaires possibilités nouvelles pour le secteur manufacturier, mais dont l'industrie de la défense est actuellement la seule à profiter. Nous avons dépensé tellement de nos ressources intellectuelles dans l'industrie de la défense, que si nous leur laissions libre cours dans l'industrie civile, beaucoup de nos problèmes en matière de pollution, d'énergie, de biomédecine et ainsi de suite seraient résolus. Utiliser à des fins civiles les connaissances scientifiques que possède l'industrie de la défense pourrait également créer beaucoup plus d'emplois.

Le gouvernement peut et devrait collaborer avec l'industrie pour opérer cette conversion.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Je voudrais faire un commentaire, monsieur le Président, pour répondre au député du Nouveau parti démocratique qui a parlé tout à l'heure de banques d'alimentation ou de soupes populaires.

J'aimerais lui dire que ces dernières années, la compagnie Diemaco a soumissionné un contrat pour fournir au ministère de la Défense des Pays-Bas une série d'armes de petit calibre d'une valeur de plus de 120 millions de dollars, lequel contrat pourrait être suivi d'un autre, de 100 millions de dollars, de pièces de rechange et d'autres articles de soutien.

Or, l'obtention du contrat représentera 7 680 années-personnes d'emploi au Canada et ce chiffre pourrait presque doubler pendant la durée du projet. Alors, on dit que cela voudrait également dire qu'il serait possible de continuer à mettre au point de nouveaux systèmes d'armes pour les Forces armées canadiennes jusqu'en l'an 2000.

Il y a aussi la filiale qui est intéressée, la filiale diesel de la *General Motors* du Canada Limitée qui est aussi située en Ontario. On dit que l'Arabie Saoudite a décidé d'acheter un certain nombre de véhicules blindés légers et il est possible qu'elle présente d'autres commandes qui pourrait créer entre 1 500 et 2 000 nouveaux emplois au Canada.

Alors, monsieur le Président, si je suis le raisonnement du collègue du NPD, si on veut éviter les soupes populaires, je pense qu'il faut créer des emplois. Et si je suis toujours son raisonnement, il va falloir fermer ces usines-là en Ontario, si elles ne peuvent survivre, les États-Unis les prendront par la porte d'à côté et ce qui se fait actuellement au Canada va aller se faire aux États-Unis.

Je pense donc que dans son discours et dans tous les discours que j'ai entendus aujourd'hui de la part des députés du Nouveau parti démocratique, il n'y a rien de réaliste. Je terminerais, monsieur le Président, en vous disant que j'aimerais connaître la position de Bob White qui représente le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile au Canada et j'aimerais aussi connaître la position des employés syndiqués de l'automobile, du syndicat de *General Motors* et également de la compagnie Diemaco qui, en passant, monsieur le Président, appuient ce projet de loi.

• (1640)

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, je sais que nous avons besoin d'emplois, et je sais que les gens sont désespérés, spécialement en raison de cette récession créée par le gouvernement. Pour eux, c'est un emploi immédiat qui les paie 25 $ l'heure, par opposition à un autre emploi qui existera peut-être un jour, s'il y a transformation de ces usines.

L'emploi dont ils ont besoin et qu'ils veulent maintenant, c'est celui-là, mais c'est une situation que vous avez créée, et c'est le choix que vous leur donnez. En fait, ils n'ont pas vraiment le choix.

Pourquoi ne pas pousser le raisonnement un peu plus loin? Pourquoi ne pas légaliser la culture de la marijuana et le traitement de l'héroïne? Cela permettrait de créer de nombreux emplois d'un bout à l'autre du pays. Jusqu'où peut-on aller? Où faut-il s'arrêter?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Pronovost): À l'ordre, s'il vous plaît.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Stormont—Dundas—La Société canadienne

des postes; l'honorable député de Labrador—La Défense nationale; l'honorable député de Papineau—Saint-Michel—L'emploi; l'honorable député de Kingston et les Îles—Les achats aux États-Unis; et l'honorable député de Edmonton—Strathcona—L'aéroport international d'Edmonton.

Reprise du débat avec l'honorable député de Trinity—Spadina.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je veux vous demander si vous voyez un membre du Cabinet présent à la Chambre, comme le Règlement l'exige.

J'en ai vu quelques-uns plus tôt, mais je n'en vois pas maintenant. Il y en a un qui est revenu.

Le ministre a dit qu'il voulait entendre ce que j'ai à dire, et j'en suis très heureux. Comme il s'en doute probablement, je vais m'opposer à ce projet de loi.

Cette mesure législative vise à permettre à des Canadiens d'exporter des armes automatiques et des véhicules blindés légers munis d'armes automatiques. Actuellement, le Code criminel interdit l'exportation d'armes automatiques.

L'article 8 du projet de loi prévoit une dérogation aux dispositions du Code criminel dans les cas approuvés par le Cabinet.

L'article 8 du projet de loi permet l'exportation ou l'importation d'armes automatiques ou de pièces de telles armes si le Cabinet donne son approbation, en dépit des interdictions prévues dans le Code criminel, pourvu que ces armes soient envoyées à un pays inscrit sur une liste approuvée par le Cabinet. Le projet de loi autorise le ministre à créer cette liste et à délivrer les licences d'exportation.

Voilà en gros ce dont il s'agit. Certains de mes collègues ont exposé quelques-unes des raisons qui les poussent à s'opposer à ce projet de loi, citant souvent des déclarations faites par le gouvernement au sujet du commerce des armes, déclarations qui sont en contradiction avec le but visé par cette mesure législative.

Je veux aller un peu plus loin dans l'examen de cette question pour parler des raisons fondamentales qui me poussent à m'opposer à ce projet de loi. Fondamentalement, je dirais que, de nos jours, le commerce des armes est immoral. C'est immoral parce que c'est faire le commerce des moyens de coercition, de contrôle des personnes par la violence ou la menace de violence. Ces moyens de coercition sont vendus par ceux qui détiennent un pouvoir de coercition à d'autres personnes qui ont le même genre de pouvoir, à la seule fin de contraindre des personnes par la violence ou la menace de violence.

Le gouvernement actuel et son prédécesseur, le gouvernement libéral, même s'ils avaient, semble-t-il, des lignes directrices qui n'ont pas été rendues publiques, ont vendu des armes au dictateur de l'Indonésie, au dictateur du Chili, à celui des Philippines, et tous ont tournés leurs armes, y compris celles venant du Canada, contre leur propre peuple.

Si l'amendement proposé par les libéraux était adopté, je me demande vraiment quels pays seraient exclus, parmi ceux auxquels le gouvernement libéral et l'actuel gouvernement conservateur ont vendu des armes dans un passé récent.

Nous nous retrouvons devant une situation que Mark Twain a raillée dans l'un de ses romans, *Tom Sawyer Abroad*. Tom Sawyer, Huckleberry Finn et leurs amis voyagent en ballon autour du monde. Ils survolent le Sahara et voient des corps gisant dans le désert. Ils descendent pour voir ce qui s'est passé. Et bien sûr, on dirait que c'est une caravane qui a été engloutie dans une tempête de sable. Les gens ont été étouffés, puis le vent a découvert les corps là où ils étaient tombés, avec leur vêtements, leurs armes, leur argent, leurs bijoux.

Tom Sawyer, le chef du groupe, rend son jugement: c'est notre devoir de prendre cet argent et ces bijoux, parce que, si nous ne le faisons pas, quelqu'un d'autre va venir les voler. Mark Twain écrivait à l'époque où les États-Unis étaient en train de s'emparer des colonies de l'empire espagnol, comme Cuba et les Philippines, Porto Rico et ainsi de suite.

C'est essentiellement le même argument qu'on invoque pour vendre des armes. Personne ne croit vraiment que nous en avons besoin pour défendre le Canada contre un agresseur. L'argument invoqué, c'est que si nous ne vendons pas nos armes, quelqu'un d'autre s'en chargera. Ainsi, on prétend qu'il est de notre devoir de le faire.

J'affirme que c'est immoral à l'heure actuelle, mais je n'ai pas toujours pensé ainsi. Cela a été pendant de nombreuses années un grand cas de conscience. De 1939 à 1944, par exemple, j'étais adolescent. Je venais d'une famille traditionnelle. Mon frère servait dans la marine et mon oncle, qui s'était battu durant la Première Guerre mondiale avait été victime d'une attaque aux gaz en France et avait servi plus tard en Palestine. On tenait plus ou moins pour acquis qu'en cas de guerre, les jeunes hommes en santé devaient s'engager.

Avant d'être en âge, j'ai interrogé ma conscience et j'ai discuté de la question avec des pasteurs et avec bien d'autres personnes, à commencer par mes parents. J'ai fini par être persuadé qu'il n'y avait, à l'époque, aucune autre solution que d'avoir recours à la violence et je me suis donc engagé dans l'armée. Je me suis porté volontaire et j'ai suivi le cours des parachutistes au Camp de Shilo. Au moment où je fus prêt à aller me battre, la guerre a pris fin en Europe et je me suis porté volontaire pour la guerre du Pacifique qui s'est terminée rapidement.

• (1650)

J'avais pris la décision morale d'aller à l'étranger, de courir le risque de tuer ou d'être tué, car c'était nécessaire pour assurer la paix, le respect de l'ordre, le maintien de la démocratie et, fondamentalement, la survie des civils qui se trouvaient derrière les lignes.

J'ai commencé à remettre cela en question lorsque j'ai entendu parler de la bombe que nos alliés avaient lâchée sur Hiroshima le 6 août, tuant ainsi près de 60 000 personnes, presque tous des civils. La guerre contre le Japon tirait déjà à sa fin. Les Japonais avaient déjà sollicité la paix. Vraisemblablement, le recours à la bombe ne visait pas tant à sauver des vies américaines qu'à montrer clairement à l'Union soviétique que les États-Unis étaient les seuls à posséder des armes nucléaires.

Lorsque les armes nucléaires se sont multipliées et que d'autres pays, notamment l'Union soviétique, se sont mis à en fabriquer, je me rappelle alors que le révérend George Macleod, venu d'Iona, en Écosse, avait prononcé à ce moment-là un sermon dans lequel il prétendait qu'en cas d'utilisation d'armes nucléaires par un autre pays contre nous, il serait inutile de répondre à notre tour par des armes nucléaires, car cela ne pourrait que conduire à l'anéantissement total de toutes les populations touchées, étant donné que personne n'est à l'abri en cas de guerre nucléaire.

Ses propos m'ont persuadé, et je suis devenu ce qu'il appelait un pacifiste contre le nucléaire. Je croyais toujours qu'on pouvait utiliser d'autres armes, des armes de main, des armes légères comme des fusils et le reste. Mon jeune frère m'a exprimé son désaccord et m'a dit: «Tu est incohérent. Si tu acceptes les pistolets et les couteaux, tu acceptes du même coup les armes nucléaires.» Je lui ai répondu que non, que nous faisions une distinction.

Cette année, j'ai décidé que mon jeune frère avait raison. Je ne peux plus lui dire puisqu'il est décédé à l'automne. Toutefois, s'il était encore vivant, je lui dirais: «Harry, tu avais raison et j'avais tort lorsque nous avions discuté de cette question en 1956.» Je vois où ce raisonnement peut nous mener aujourd'hui. À ce moment-là, je croyais que les gens qui défendaient leurs terres contre des envahisseurs ou contre des dictateurs dans des guérillas, à l'aide de ce qu'on appelle des armes légères, menaient une juste guerre.

Je crois maintenant qu'il est impossible de raisonner ainsi à notre époque. Il était peut-être possible d'établir cette distinction dans le passé, avant 1945 peut-être. Je ne suis pas certain. Selon moi, ce ne l'est toutefois plus aujourd'hui.

Quelqu'un a mentionné qu'au moins trois millions de personnes avaient été tuées dans des guerres depuis la Seconde Guerre mondiale. La plupart l'ont été dans des pays du Sud, à l'occasion de guerres opposant des pays du Sud, mais où les armes provenaient du Nord.

Comme le premier ministre l'a déclaré, l'industrie des armes et le commerce des armes sont des branches d'activité lucratives. L'industrie de l'armement est l'une de celles qui rapportent le plus dans le secteur de la fabrication. En fait, un groupe comme Litton Systems a abandonné entièrement la fabrication de biens civils pour se concentrer presque exclusivement sur la fabrication de biens militaires. Comme quelqu'un l'a aussi signalé, ces industries créent moins d'emplois que les industries produisant les produits nécessaires à la vie, mais elles sont plus rentables, elles procurent des profits plus élevés. Elles sont aussi plus favorables aux dictatures. Elles les consolident ou elles poussent les pays démocratiques vers ce genre de régime en raison du secret, de la quête de pouvoirs et de la répression qui accompagnent habituellement la guerre ou la préparation à la guerre.

Au cours des deux ou trois dernières années, je me suis beaucoup intéressé à ce que quelqu'un a appelé la société civile. J'en ai entendu parler en Europe de l'Est, c'est-à-dire que j'ai entendu dire qu'elle existait en Europe de l'Est, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Allemagne de l'Est, principalement dans les pays d'Europe de l'Est situés plus au nord, mais aussi dans les pays baltes. Ensuite, j'en ai aussi entendu parler en Union soviétique lors de mon voyage dans ce pays il y a presque deux ans. J'ai constaté qu'il y avait de plus en plus de groupes appelés «organismes non officiels», c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas inscrits auprès de l'État. Les gens à qui j'en ai parlé considéraient cela comme un important progrès. Ils disaient que la société civile n'avait pas vraiment connu de croissance du temps des tsars ou des bolcheviks.

Autrement dit, la société civile était formée, selon eux, de groupes de bénévoles servant d'intermédiaire, de tampon entre l'État et les citoyens. Ils estimaient que la croissance de la société civile en Union soviétique était de bon augure. Mais l'exemple le plus évident de cela nous est donné par la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est et la Hongrie, où des changements énormes sont survenus relativement peu de temps, après de longues années d'attente toutefois, mais avec peu de violence.

Le gouvernement de la Pologne n'a pas été renversé par les armes, celui de la Tchécoslovaquie non plus, ni celui de l'Allemagne de l'Est, ni celui de la Hongrie. C'est un mouvement civil.

Je suis allé au Chili il y a 18 mois, en tant qu'observateur d'élections qui n'ont cependant pas été les plus importantes à se tenir récemment. En effet, l'événement le plus important a été le plébiscite qu'a perdu le général Pinochet, qui était alors le seul candidat à la présidence. Cette défaite a pavé la voie aux élections vraiment pluralistes auxquelles j'ai assisté comme observateur, il y a 18 mois.

En parlant avec des gens, avant et après la journée des élections, j'ai appris que le général Pinochet, qui avait une immense armée pour un pays de seulement 13 ou 14 millions d'habitants, une armée proportionnellement beaucoup plus grosse que l'armée canadienne, par exemple, n'avait pas été renversé par les armes, mais que le changement avait été provoqué par la résistance civile organisée.

Un phénomène semblable se produit au Salvador où un mouvement civil s'affirme de plus en plus entre le gouvernement et le FMLN, mouvement de guérilla. En janvier, lors de mon passage, j'ai parlé avec des paysans qui étaient revenus dans leur pays, qui avaient recommencé à cultiver leur terre. Il arrive que certains se fassent tuer, mais les paysans retournent sur leurs terres en nombre toujours croissant. Ils rentrent d'autres pays, du Nicaragua, du Costa Rica, du Honduras et se réinstallent sur leurs terres pour faire ce qu'eux et leurs ancêtres ont toujours fait: cultiver la terre et fonder des familles.! Ils ne sont pas armés. Ils ne prennent part aux combats ni d'un côté, ni de l'autre. Ce mouvement s'amplifie et je crois qu'il constitue une force susceptible de contribuer à mettre fin à la guerre civile au Salvador.

Il y a un an, les gens ont été surpris par les résultats des élections au Nicaragua. J'ai été étonné, et Ronald Reagan aussi, que les Sandinistes perdent les élections aux mains de la coalition qui s'était formée contre eux.

La deuxième surprise a été que les Sandinistes qui avaient organisé des élections honnêtes, supervisées par les Nations Unies, en respectent les résultats et ne tentent pas de s'y opposer comme cela s'était produit au Salvador et dans tant d'autres pays d'Amérique latine. Et même plus, les Sandinistes eux-mêmes sont chargés de réduire la taille de l'armée nicaraguayenne.

Monsieur le Président, ce que je tente de faire comprendre, c'est qu'il y a maintenant un vaste mouvement en faveur de la paix qui tranche nettement sur le point de vue exprimé par les États-Unis il y a 43 ans. Je parle ici du plan élaboré par George Kennan en 1948, lorsqu'il était responsable de la planification de la politique du Département d'État. Il écrivait alors:

> Nous possédons environ 50 p. 100 de la richesse mondiale, mais nous n'avons que 6,3 p. 100 de la population de la terre. Compte tenu de cette situation, nous ne pouvons que provoquer l'envie et le ressentiment. Notre tâche consiste véritablement à créer un type de relations qui nous permettra de préserver cet équilibre sans que notre sécurité nationale en souffre nécessairement.
>
> Pour y parvenir, nous devrons mettre de côté toute sentimentalité. Ne nous leurrons pas en pensant que nous pouvons nous payer le luxe d'être altruistes et généreux à l'égard du monde entier. Nous devrions cesser de parler d'objectifs imprécis et, dans le cas de l'Extrême-Orient, irréalistes, entre autres, en matière de droits de la personne, de hausse du niveau de vie et de démocratisation. Le jour n'est pas loin où nous devrons traiter franchement des notions de puissance. Moins nous nous empêtrons dans les slogans idéalistes, mieux ce sera.

• (1700)

L'argument que je veux faire valoir, c'est que le temps d'exercer sa puissance au moyen de fusils disparaît. Le pouvoir dans le but strict de tuer est passé de mode. La vie dans le monde dépend désormais de ceux qui utilisent le pouvoir de créer, comme ces paysans salvadoriens qui sont retournés dans les zones de conflit pour cultiver la terre et élever des familles.

Ce projet de loi, auquel nous nous opposons, appartient à une époque révolue et devrait être abandonné par le gouvernement. J'espère que ce dernier tiendra compte de cette possibilité. Il existe de meilleurs moyens de gagner sa vie que celui qui consiste à se préparer à tuer.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, Je veux répondre à mon collègue qui a philosophé cet après-midi. Il ne s'est pas du tout lancé dans une grande tirade. Il a partagé calmement avec nous sa philosophie, le cheminement qui l'a amené à penser ainsi et la raison pour laquelle il adopte cette position à propos de ce projet de loi.

Je ne veux pas vraiment argumenter contre ce qu'il dit, car il a le droit d'exprimer sa ligne de pensée et de livrer le fruit de son expérience personnelle sur ce sujet et je n'ai aucunement l'intention de le critiquer là-dessus. Son exposé m'a fait penser à Robert Owen. Il a capturé l'esprit de Robert Owen, ce socialiste du XIX^{e} siècle qui préconisait la création d'une société civile s'interposant en quelque sorte entre l'État et les particuliers et les sources de pouvoir dans une collectivité. Penchons-nous sur cet univers idéal qu'il aimerait voir régner partout. Prévoit-il un monde où la police, l'armée, aussi petite soit-elle, n'auront plus leur raison d'être? Prévoit-il, même dans un monde à la Robert Owen, une centaine d'années plus tard, soit à la fin du XX^{e} siècle, que les

armes à feu ne seront plus nécessaires? Dans l'affirmative, peut-il expliquer comment ce monde fonctionnerait?

Je partage comme lui sa vision utopiste, à bien des égards. Ce serait merveilleux si les armes à feu devenaient inutiles. Cependant, depuis longtemps, les corps de police ont dû porter des armes à feu, pour certaines raisons. Nous avons également eu besoin d'avoir certaines enclaves défensives à caractère militaire pour protéger certains pays, y compris les pays d'Amérique centrale. Je tâche simplement de comprendre son raisonnement. Envisage-t-il un monde sans armes à feu, sans véhicules de transport, par exemple, pour équiper l'armée locale, aussi petite soit-elle?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa question, car elle est très directe et pertinente.

Pour y répondre en termes simples, je ne peux pas tracer le portrait de la société dont parle le ministre lorsqu'il laisse entendre que c'est celle que j'entrevois. C'est peut-être celle que j'envisage, mais je ne l'ai pas encore trouvée. Comme je l'ai admis, mon opinion sur la question des forces policières, des armes légères, des guerres limitées et ainsi de suite a changé au cours des 30 ou 40 dernières années. Certains pensent peut-être que je suis lent à apprendre, mais j'en suis arrivé à la conclusion qu'il est pratiquement impossible qu'une guerre limitée reste limitée.

Les Sandinistes pensaient que dans leurs petites montagnes isolées de l'Amérique centrale, ils pourraient chasser un dictateur sanguinaire, Somoza, puis contrôler leur propre pays. Mais les États-Unis leur ont dit «non». Ils avaient prévu un successeur à Somoza et n'ont pas voulu laisser faire les Sandinistes.

Les États-Unis étaient prêts, comme ils le sont maintenant. Le général Colin Powell a menacé de recourir directement à la force militaire pour mettre fin aux négociations entre le gouvernement du Salvador et son armée, ou entre l'armée et son gouvernement, car c'est l'armée qui contrôle le gouvernement, ainsi que le FMLN, si les choses ne vont pas comme le général Colin Powell et le président Bush le souhaitent.

Il devient évident qu'il n'est plus permis de défendre isolément même une cause juste, avec des moyens défensifs et des armes limitées.

Ce que je dis, c'est que le monde évolue. Je ne dis pas qu'il est possible pour le Canada de se désarmer entièrement et immédiatement, encore moins de convaincre d'autres pays de le faire. Mais je dis que ceux d'entre nous qui le peuvent devraient faire un premier pas, ce qui ne veut pas dire augmenter nos exportations d'armes. Ce serait revenir en arrière au lieu d'avancer.

L'exportation d'armes ne vise pas la défense du Canada, ni la défense de l'Arabie Saoudite, à mon avis. Elle vise à enrichir les gens qui fabriquent ces armes. C'est la seule raison. Sinon, ils investiraient leur argent dans quelque chose de plus utile, comme la construction de véhicules civils, de navires ou d'autres choses dont nous avons besoin pour donner la vie au lieu de causer la mort.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, en vertu de la version actuelle du Code criminel, toute personne ne faisant partie ni des Forces armées canadiennes, ni des forces de police, peut commettre une infraction si elle importe ou possède certaines armes comme par exemple des fusils automatiques ou des armes à feu. Il est donc illégal pour l'industrie canadienne de produire ce type d'armes et de les importer en vue de les intégrer au matériel de fabrication canadienne destiné à l'exportation.

Pour satisfaire à ses besoins en matière de défense, le Canada doit entre autres avoir la capacité de réparer, de réviser et de perfectionner le matériel militaire des Forces canadiennes. Ces dernières doivent être suffisamment équipées pour remplir les tâches que nous leur confions, qu'il s'agisse d'opérations de maintien de la paix auprès des Nations Unies ou de combat proprement dit. Cependant, notre budget consacré à la défense étant relativement modeste, notre industrie de la défense doit avoir accès aux marchés militaires étrangers pour survivre. Grâce aux ventes à l'étranger, l'industrie est moins tributaire des contrats canadiens et de l'aide financière du gouvernement.

L'adoption de ce projet de loi, monsieur le Président, permettra à l'industrie canadienne d'importer ou de fabriquer ces armes et de les exporter vers les pays avec lesquels le Canada a signé des accords bilatéraux de développement industriel pour la défense.

Le projet de loi n'entraînera pas l'assouplissement de la politique canadienne de contrôle des exportations. Toutes les exportations d'armes de ce type seront rigoureusement contrôlées selon les mêmes lignes directrices strictes qui ont longtemps été appliquées aux exportations d'articles militaires du Canada.

Nous allons en outre créer la liste des pays désignés. Les armes à feu comme celles que produit la société Diemaco ne pourront être exportées que vers les pays figurant sur cette nouvelle liste. Comme dans le cas de tous les règlements pris en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, des pays ne pourront être ajoutés à la liste que par décret. Seuls les pays avec lesquels nous avons conclu des accords de recherche, de développement et de production en matière de défense pourront être portés sur cette liste.

Nous exercerons donc un contrôle sévère sur ces accords intergouvernementaux avec: les pays qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés; les pays engagés dans les hostilités ou sur qui pèse un danger imminent de conflit; les pays faisant l'objet de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies; les pays où les droits des citoyens font l'objet de violations sérieuses et répétées de la part du gouvernement.

Les mêmes critères valent pour l'étude des demandes d'exportation d'articles militaires. Ils ont été très utiles puisqu'ils nous ont permis de contrôler rigoureusement ces exportations. Ils sont en même temps suffisamment vastes pour tenir compte des nouvelles exigences en matière de politique.

• (1710)

Monsieur le Président, le Canada continuera à prôner le resserrement des contraintes internationales et l'efficacité des contrôles dès lors qu'il s'agit d'exportation d'armes conventionnelles. Ainsi, nous réclamerons une réunion des principaux exportateurs d'armes afin de les encourager à prendre officiellement l'engagement de faire preuve d'un plus grand discernement en matière d'exportation d'armes conventionnelles, surtout dans les régions où la prolifération semble prendre des proportions inquiétantes.

Par la même occasion, le Canada continue à reconnaître que tous les pays sont en droit de se défendre, comme le garantit l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Ce projet de loi donnera aux entreprises canadiennes l'occasion d'aider d'autres pays à répondre à leurs besoins légitimes en matière de défense tout en respectant les limites strictes imposées par la politique canadienne de contrôle des armements par les critères d'attribution des licences d'exportation. Ces modifications préoccupent au premier chef l'industrie canadienne de la défense et à l'heure qu'il est, deux sociétés en particulier.

En 1976, le ministère de la Défense nationale a désigné Diemaco, une société de Kitchener en Ontario, comme centre d'excellence pour les armes de petit calibre afin que les Forces armées canadiennes ne soient pas entièrement tributaires des fournisseurs étrangers en période d'urgence. Ce fabricant est unique au Canada et est essentiel à l'état de préparation opérationnelle à long terme du ministère de la Défense nationale.

Le contrat adjugé à Diemaco pour la production de la nouvelle famille des armes de petit calibre destinées aux Forces armées canadiennes a créé 300 emplois directs pour la société même, 200 emplois directs chez ses sous-traitants canadiens et autant d'emplois indirects. L'arrêt de la production, pour le compte des Forces canadiennes, est malheureusement à prévoir et le Canada risque de perdre la capacité importante de préparation assurée par Diemaco et ses 75 sous-traitants.

Il faut souligner qu'il s'agit de postes de qualité axés sur la technologie. L'investissement par le gouvernement du Canada de quelque 40 millions de dollars dans la capacité de fabrication fondée sur la technologie et l'informatique contribue et contribuera encore de façon importante à la compétitivité du Canada.

Voici quelles sont les capacités soutenues: génie de création de produits; génie de fabrication; finissage des métaux; moulure de plastique; forgeage et usinage de précision et techniques d'extrusion.

Monsieur le Président, ces dernières années, Diemaco a soumissionné un contrat pour fournir au ministère de la Défense des Pays-Bas une série d'armes de petit calibre d'une valeur de plus de 120 millions de dollars, lequel contrat pourrait être suivi d'un autre de 100 millions de dollars de pièces de rechange et d'autres articles de soutien. L'obtention du contrat représentera 7 680 années-personnes d'emploi au Canada, chiffre qui pourrait presque doubler pendant la durée de vie du projet.

Cela voudrait également dire qu'il serait possible de continuer à mettre au point de nouveaux systèmes d'armes pour les Forces armées canadiennes jusqu'en l'an 2000. Les Néerlandais sont maintenant entrés dans une nouvelle phase de mise à l'essai, phase pour laquelle le ministère de la Défense nationale a fourni les fusils. Si cette loi n'est pas en vigueur, il nous sera très difficile de les convaincre de prendre notre proposition au sérieux.

Le département de la Défense des États-Unis se tournera vers Diemaco et ses sous-traitants pour obtenir les composantes nécessaires au maintien de ses stocks de fusils et de mitrailleuses. Cela pourrait toucher vingt sociétés canadiennes et représenter des ventes à l'exportation de 5 millions de dollars par année.

Dans le cadre d'un travail d'équipe, Diemaco et Hughes Leitz ont mis au point une trousse optique pour les Forces canadiennes qui pourrait facilement être exportée. Ce projet pourrait générer 200 années-personnes d'emploi.

Sans ces changements, nous perdrons, avant la fin de 1995, tout le volet des armes de petit calibre de l'infrastructure industrielle.

L'Arabie Saoudite a décidé d'acheter un certain nombre de véhicules blindés légers et il est possible qu'elle présente d'autres commandes qui pourraient créer entre 1 500 et 2 000 nouveaux emplois. GM aurait à doter leurs véhicules d'armes automatiques, ce qui nécessite l'importation et l'exportation de ces armes. Il serait peu logique d'insister pour que ces véhicules, une fois fabriqués au Canada, soient expédiés à un autre pays pour être munis d'armes automatiques.

Il faut noter que les véhicules blindés légers sont classés comme des véhicules de défense. Ils sont montés sur des pneus de caoutchouc et très légèrement blindés et sont utilisés pour patrouiller les champs de pétrole et les oléoducs. En cas d'offensive, on leur préférerait certainement des véhicules lourds blindés, à chenilles.

Non seulement l'adoption de ce projet de loi instaurera des contrôles plus rigides sur l'exportation d'armes automatiques, mais elle prouvera que le gouvernement fédéral est déterminé à satisfaire aux besoins de défense stratégiques du Canada, à assurer la survie des installations créées dans le cadre de l'infrastructure nord-américaine de l'industrie de la défense, à améliorer les légitimes perspectives d'exportation et à créer de nouveaux emplois au pays.

En résumé, il faut créer et sauvegarder des emplois. Il faut accroître la compétitivité par la mise au point et la conservation de la technologie de pointe. Il faut augmenter les exportations et améliorer la balance commerciale. Il faut aussi soutenir les petites entreprises par la conservation d'une myriade de sous-traitants. Il faut maintenir la capacité canadienne pour les moments de tension. Il faut permettre au Canada de contribuer à la capacité des alliés au chapitre de la défense. Il faut contrôler étroitement les destinations des armes automatiques. Enfin, il faut aider le Canada à demeurer un partenaire actif et compétitif au sein de l'infrastructure nord-américaine de l'industrie de défense.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai bien aimé les commentaires du député d'en face sur ce projet de loi.

Comme suite à une question que j'ai posée au député de Regina—Qu'Appelle, j'aimerais entendre les commentaires de ce député sur la nécessité, comme je l'ai dit, de convertir l'industrie canadienne de l'armement pour pouvoir mettre fin à la course aux armements et pour donner à ceux qui travaillent dans cette industrie une occasion de se développer et de travailler dans d'autres domaines. Je pense que c'est réaliste.

Voici pourquoi je pense que c'est important. J'ai oublié le nom de l'auteur. Je devrais sans doute m'en rappeler. C'est un livre très important intitulé *The Rise and Fall of Great Nations of the World*. Dans ce livre, l'auteur disait que l'une des raisons pour lesquelles le Japon, par exemple, a été capable de se donner une économie aussi dynamique et de consacrer des ressources aussi considérables à son commerce et à son industrie de l'automobile, c'est qu'il n'était pas obligé d'affecter ces ressources à des forces armées.

Il est clair que si on ne choisit pas les canons, on a le beurre. J'aimerais entendre l'opinion du député sur la conversion d'un pays comme le Canada qui consacre 1,5 milliard par année aux armes et savoir si le gouvernement a des idées sur la façon dont nous pourrions réinvestir ces fonds pour sortir de la course aux armements et faire travailler les gens dans le secteur pacifique.

M. Langlois: Monsieur le Président, nous devons reconnaître que le Canada ne pèse pas bien lourd dans le secteur du commerce des armes. Nous jouons un rôle très secondaire dans ce domaine, car nous ne produisons pas de grands volumes d'armes offensives. Nous ne produisons guère que des armes de type conventionnel, utilisées surtout de manière défensive.

Dans le cas présent, les deux entreprises dont nous parlons, Diemaco et GM, fournissent l'armée canadienne en armes et en véhicules utilisés normalement lors d'actions défensives.

Ces deux entreprises, basées en Ontario, emploient plusieurs centaines de personnes et ne survivraient pas si elles ne fournissaient que l'armée canadienne.

• (1720)

Nous avons l'occasion de vendre une certaine quantité de ces produits à des pays amis, et ainsi de conserver des emplois de haute qualité dans le secteur de la haute technologie.

Le gouvernement aurait tort de ne pas saisir cette occasion d'améliorer les emplois et de consolider ces deux sociétés et les sous-traitants avec lesquels elles font affaire.

En ce qui concerne la conversion que mon collègue mentionnait dans sa question, je suis certainement d'accord avec lui lorsqu'il affirme que nous devrions chercher à augmenter le nombre d'emplois dans la fabrication de produits de consommation. Néanmoins, vu qu'il y a un

marché et que notre accès à ce marché est limité, je suis d'avis que le pays et le gouvernement devraient faire tout leur possible pour donner à nos industries accès à ce marché, pour qu'elles puissent consolider leurs bases et conserver les emplois dans les usines qui existent actuellement.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que le député a répondu à la question du député de Prince George—Bulkley Valley. Je trouve très intéressant qu'il souhaite que nous multipliions ces emplois et que nous raffermissions la position de ces deux sociétés, mais le député convient aussi que nous pourrions un jour considérer la possibilité de modifier le rôle de ces travailleurs et d'orienter ces sociétés vers d'autres types de production.

Si, comme Canadiens, nous ne souhaitons pas participer à la course aux armements et si nous tenons vraiment à assurer des emplois à ces travailleurs, ne serait-il pas logique, au moment où le gouvernement autorise la conclusion de ces contrats, qu'il commence à planifier sérieusement la conversion de ces fabricants d'engins de guerre en producteurs de biens utiles en temps de paix?

M. Langlois: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Mission—Coquitlam de sa question et de ses observations. Il est certain que nous devons absolument veiller à ne pas mettre le pays dans l'obligation d'importer ce dont nos forces armées pourraient avoir besoin pour assurer la sécurité de notre pays et jouer le rôle que nous pourrions éventuellement leur confier au nom des Nations Unies.

Nous devrions maintenir au Canada une industrie de fabrication d'armes conventionnelles du type de celles dont nos forces armées auront besoin. À défaut de cela, le Canada sera un jour importateur net de ce genre d'armes. Cela menacerait évidemment notre balance des paiements, nuirait à un secteur de notre économie et nous ferait perdre des emplois. Personnellement, je crois que le Canada doit continuer à fabriquer un certain volume d'armes susceptibles de servir à nos forces armées dans l'exécution des missions que nous leur confions.

En revanche, nous devrions aussi—et c'est ce que le gouvernement fait—chercher des solutions de rechange, étudier diverses façons de diversifier l'économie de manière à créer le type d'emplois susceptibles de la soutenir.

Cela dit, je répète qu'il importe de ne pas mettre le pays dans l'obligation d'importer le matériel dont nous avons besoin pour assurer notre sécurité.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat important. Je dois avouer que c'est au cours du débat d'aujourd'hui que j'ai entendu les arguments les plus éloquents et convaincants depuis les nombreuses années que je suis le débat sur le contrôle des armes à feu et le désarmement.

J'aimerais féliciter certains de mes collègues qui sont assis autour de moi, tout particulièrement les députés de Trinity-Spadina et de Regina—Qu'Appelle, et d'autres députés dont les propos étaient fort éloquents. J'espère que le débat actuel dépassera les murs de cette enceinte et qu'il suscitera l'intérêt de la population canadienne, car il est très important. C'est l'un des débats les plus importants que nous ayons jamais soulevé, bien qu'à prime abord le sujet puisse paraître assez banal.

Ce qui m'a le plus surpris et qui en a surpris un grand nombre, c'est la pure hypocrisie dont nous sommes témoins aujourd'hui. Beaucoup d'entre nous, qui avons participé au débat de la guerre du Golfe en janvier dernier, quand on nous a rappelés pour débattre de la motion visant à appuyer la résolution des Nations Unies, se rappelleront que le gouvernement répétait sans cesse que la situation dans le Moyen-Orient résultait du fait que, dans le passé, des armes avaient été vendues à des gens qui n'auraient jamais dû les avoir.

On a laissé entendre maintes fois que Saddam Hussein avait été autorisé, avait été encouragé, en fait, à se constituer un arsenal impressionnant, afin de contrebalancer la menace croissante que l'Ayatolah posait quelques années auparavant en Iran. Le gouvernement nous a assuré à maintes reprises que nos craintes à l'égard de notre participation à la guerre du Golfe n'étaient pas fondées, que nous étions, en fait, en train de préparer un nouvel ordre mondial dans lequel des conflits de ce genre n'existeraient plus, que, après la guerre du Golfe, les pays du monde veilleraient en effet à ce que soit établi un nouvel ordre mondial où les armes de destruction ne seraient plus distribuées ou vendues, que des mécanismes seraient mis en place pour restreindre les ventes d'armes et que nous n'avions plus à nous inquiéter.

Le gouvernement nous avait promis que si nous appuyions sa position sur la guerre du Golfe, si nous appuyions la position des Nations Unies, c'est-à-dire essentiellement la position des États-Unis, à savoir que cette guerre était nécessaire, tout irait ensuite pour le mieux et que nous n'aurions plus à craindre les effets de la course aux armements.

En fait, le gouvernement a tellement cherché à rassurer les Canadiens à cet égard que, dans la période suivant immédiatement la guerre, il est allé jusqu'à publier des déclarations du genre de celle-ci, que l'ancien ministre des Affaires extérieures a faite le 8 mars:

> Le monde ne peut pas permettre qu'une victoire se transforme en trêve, en occasion pour des pays de se réarmer, de regrouper leurs forces et de reprendre le combat. La paix qui se dessine maintenant. . . doit s'installer pour de bon.

Il ajoutait que pour que la paix puisse régner au Moyen-Orient, il fallait s'attaquer à tout l'éventail des problèmes, y compris, et je cite:

> la prolifération des armes de destruction massive, le commerce des armes, la chasse permanente aux sphères d'influence.

Il montrait ensuite comment les armes utilisées par l'Irak avaient été en grande partie fournies par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, soit la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, la Chine et l'URSS, c'est-à-dire les pays mêmes qui sanctionnaient et menaient en fait l'effort de guerre dans le Golfe. Ils combattaient en fait leurs propres armes.

Nous nous rappelons tous que, après cela, notre premier ministre a profité de la visite du président Bush dans la Capitale nationale pour lui dire très clairement, et je cite:

> On estime en général—sans porter pour le moment d'accusations—que nombre de ces armes sont manifestement tombées entre de mauvaises mains, pour ne pas dire plus. Nous pourrions faire bien davantage dans ce domaine si nous le voulions. Nous disposons de toute la technologie voulue; nous avons toutes les ressources nécessaires. Nous pourrions être de grands marchands d'armes; nous avons décidé de ne pas l'être, même si c'est un secteur très lucratif.

«Nous avons choisi de ne pas l'être parce que c'est foncièrement contradictoire avec notre politique que de fabriquer des armes, les distribuer, les financer, puis en déplorer l'utilisation.»

• (1730)

Il est très difficile de croire que le gouvernement dirigé par les personnes qui ont fait ces déclarations présente maintenant le projet de loi C-6, qui augmentera grandement l'éventail et la portée des armes que le Canada pourra distribuer dans le monde.

Il est difficile de croire que le gouvernement devrait aller de l'avant avec ce projet de loi après qu'on ait entendu, au cours de ce conflit, des déclarations voulant que des guerres de ce genre soient inévitables. Tant qu'on permettra l'accumulation des armes, tant qu'on laissera s'épanouir le commerce des armes, ces armes finiront tôt ou tard par servir. Je me souviens très clairement de l'opinion qu'avait exprimée un expert en armements et en commerce des armes au cours d'une des nombreuses émissions de télévision diffusées sur la question pendant la guerre du Golfe, parce que j'avais trouvé ses propos très alarmants. On lui demandait si la guerre aurait des répercussions sur l'exportation des armes canadiennes et s'il y avait là une occasion d'affaires pour nos fabricants et exportateurs d'armes. Il avait répondu que cette guerre n'engendrerait en réalité aucune vente, parce que c'était une guerre de liquidation d'inventaire.

Je me souviens très bien avoir déjà vu des affiches annonçant un solde de liquidation d'inventaire, dans les différents magasins de ma circonscription, comme nous en avons tous vu d'ailleurs. Ces magasins ont trop de chaussures. Ils doivent se débarrasser d'une partie de leurs stocks, quel que soit le produit en cause. Nous en sommes arrivés au point où il a fallu faire une guerre de liquidation après inventaire parce qu'il y avait trop d'armes dans la région et que, tôt ou tard, la tentation de les utiliser allait devenir irrésistible.

Nous avons eu notre guerre de liquidation, et le gouvernement s'est engagé à rechercher un nouvel ordre mondial fondé sur la limitation draconienne de la circulation des armements dans le monde. Où en sommes-nous maintenant? Nous avons été saisis du projet de loi C-6, et le ministre du Commerce extérieur ainsi que les autres députés ministériels se portent à sa défense et nous disent qu'il y a essentiellement deux raisons pour lesquelles nous devons l'adopter. D'abord parce qu'il faut protéger les emplois de l'industrie, et ensuite parce qu'il ne s'agit pas d'armes de destruction massive. La discussion au sujet du contrôle des armements se limite au fait que les méthodes de destruction massive et certaines catégories d'armes susceptibles d'être visées par le projet de loi ne feront pas l'objet d'un tel contrôle.

Permettez-moi de dire quelques mots sur ces arguments. Parlons d'abord de la question des emplois. Je ne veux certainement pas sous-estimer l'importance des emplois dans notre économie. Je ne veux pas que les travailleurs actuellement employés dans l'industrie des armements deviennent chômeurs, pas plus que je ne souhaite voir les agriculteurs expulsés de leur ferme ou les autochtones dont le mode de vie traditionnel a été bouleversé contraints de demander de l'aide sociale.

Cette question m'intéresse particulièrement parce qu'en 1974, j'ai été candidat néo-démocrate dans la circonscription de London-Est, celle où est située l'usine de GM qui est censée fabriquer ces armes. De nombreux travailleurs et travailleuses de la section locale 27 des TUA sont de bons amis à moi, et je les connais très bien. Ils craignent évidemment les pertes d'emplois et ils ont bien raison.

Je voudrais dire à ces frères et à ces soeurs de la section syndicale 27 qu'ils ne sont pas, en fait, victimes d'une décision de l'opposition visant à arrêter la course aux armements et à réduire sans raison un commerce légitime dans ce domaine, mais plutôt de toute une tendance dont nous voyons de plus en plus les manifestations.

Une grande partie de cette tendance découle de toute la question du libre-échange. Assurément l'inquiétude que les gens éprouvent dans le sud-ouest de l'Ontario au sujet de la perte de leur emploi émane directement du fait qu'il n'y a pas d'autres emplois ni d'autres possibilités économiques dans cette région à cause des ravages considérables infligés à cette région par l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Deuxièmement, c'est la preuve, je pense, que les économies du Canada et des États-Unis sont de plus en plus intégrées et qu'une grande partie de cette intégration entraînera inévitablement, à mon avis, notre participation de plus en plus grande au commerce des armes. Cette situation résultera du fait que l'économie des États-Unis dépend très largement du commerce des armes, bien trop de l'avis de nombreux Américains et d'autres personnes dans le monde. Nous allons très rapidement nous trouver dans la même situation.

Un grand nombre d'entre nous avons vu les arguments invoqués, même quand il s'agit par exemple des missiles Minute Man et d'autres armes de destruction massive. Nous voyons des reportages à la télévision et nous lisons des articles dans les journaux au sujet d'habitants de localités situées en Californie, en Géorgie et ailleurs qui dépendent très largement de l'industrie de l'armement. On nous dit que ces personnes perdront leur emploi, que des localités entières risquent de disparaître, et par conséquent cela devient une raison pour continuer à fabriquer même les armes les plus horribles. Ce genre de choses sont justifiées par le besoin d'emplois—et nous approchons de plus en plus de cette situation.

L'autre aspect de tout le principe du libre-échange concerné ici est tout l'engagement et toute la tendance à considérer les choses seulement sous l'angle financier. S'il y a une possibilité de marché, s'il y a de l'argent à gagner, il faut que nous soyons présents. C'est le principe du libre-échange que nous suivons aujourd'hui.

Le ministre a invoqué comme deuxième argument que ce ne sont pas des armes de destructions massive, que ces VBL, ces véhicules blindés légers, sont vraiment une arme très insignifiante. Je voudrais lire un passage concernant l'arme dont nous parlons.

> Le véhicule blindé léger est un petit char multi-rôle monté sur roues qui est construit pour être opérationnel dans une gamme étendue d'environnements. Il est amphibie, relativement rapide, capable de se déplacer à une vitesse pouvant atteindre 63 milles à l'heure sur route. Il peut franchir des pentes escarpées et être transporté par air ou largué par des avions et des hélicoptères de transport. Dans ses nombreuses variantes, qui sont toutes vendues aux Saoudiens, il peut être utilisé comme transporteur de troupes, centre de commandement des communications, véhicule de remorquage, lance-mortiers ou arme anti-char.

Lorsque des choses peuvent être utilisées comme lance-mortiers ou centre de communication, elles peuvent servir à mener une guerre dans le cadre de laquelle on a recours à des armes de destruction massive—comme nous l'avons vu très clairement pendant la guerre du Golfe où les États-Unis ont utilisé 250 de ces véhicules dans le cadre de leurs opérations.

Ce qui me dérange au sujet de ces armes qu'on traite à la légère, qui ne sont pas, dit-on, des armes de destruction massive et partant, n'ont pas d'importance, c'est le fait qu'elles le deviendront nécessairement lorsque nous les vendrons à divers gouvernements dont le dossier en matière de respect des droits de la personne n'est pas reluisant et qui sont reconnus comme ne permettant pas très souvent à leurs citoyens d'avoir leur mot à dire dans les affaires de l'État. Ce qui arrivera, je crois, c'est qu'elles serviront à grande échelle pour réprimer la désobéissance civile.

En d'autres mots, nous verrons des gens comme Saddam Hussein ou le gouvernement syrien ou d'autres pays du genre recourir à ces armements pour réprimer la désobéissance civile, pour oppresser davantage leur peuple et pour perpétuer l'emprise qu'ils exercent déjà.

Je ne peux donc voir comment il s'agirait d'un progrès pour le Canada que de permettre à ces pays et à ces régimes de mettre la main sur des armements de ce genre pour mâter leurs populations.

En troisième lieu, je crains que si toute la question des sphères d'influence et de contrôle par les superpuissances est en quelque sorte menacée, il sera alors plus tentant de s'immiscer et d'intervenir dans toutes sortes de conflits dans les pays du Tiers monde et, en fait, de les fomenter.

Cela me paraît s'inscrire dans le cadre d'un nouvel ordre mondial qui ne reposerait peut-être pas tellement sur une destruction mutuellement assurée, c'est-à-dire la vieille théorie du maintien d'un équilibre des forces nucléaires. Cette théorie disparaît avec la fin de la guerre froide. Nous voyons maintenant émerger un nouvel ordre mondial qui repose en grande partie sur des interventions stratégiques dans tous les coins de la planète, avec un effet tout aussi destructeur, et peut-être même plus, parce que ce genre d'intervention suscite beaucoup moins de protestations.

• (1740)

Je voudrais en outre parler de la course aux armements en général. Lorsque la guerre froide a commencé à se dissiper, quand il est devenu clair que les vieux blocs se désintégraient, nous avons tous espéré que le monde et les peuples du monde allaient enfin jouir de la paix.

On réduit ici les budgets de 5, 10, 15 p. 100 en prétendant que les activités des ministères ainsi touchés ne s'en ressentiront pas. Or, on dit qu'une réduction de 2 à 4 p. 100 du commerce des armes rapporterait plus de 200 billions de dollars au cours de la prochaine décennie. Quand on parle de pays avec un revenu par habitant de 150 $, 300 $ ou 500 $ par année, 200 milliards de dollars constituent un énorme montant d'argent. En fait, il semble très ironique qu'on parle d'accroître le commerce des armes au moment où l'on sabre dans le budget que notre propre pays consacre à l'aide étrangère.

Je voudrais faire comprendre en outre que le commerce des armes a, en fait, été un facteur important de la création de beaucoup des problèmes économiques que nous observons actuellement dans le monde entier. Le régime de taux d'intérêt élevés dont nous venons de sortir est certes relié directement au commerce des armes. Un très grand nombre d'économistes dignes de foi ont dit que la spirale inflationniste des taux d'intérêt dans laquelle nous étions, était directement alimentée par l'accumulation des armements encouragée par Ronald Reagan durant son régime de 1980 à 1988, et que notre économie en avait par conséquent souffert. On ne cesse de nous dire que nous devons accepter ce type de mesures économiques draconiennes à cause des taux d'intérêt élevés. En fait, c'est la course aux armements qui a entraîné la montée en flèche des taux d'intérêt.

Cette course aux armements a forcé les pays extrêmement pauvres à consacrer une part très importante de leur produit national brut et de leur budget national à l'achat d'armes pour se défendre contre d'autres pays, leurs voisins et le reste, qui étaient bien armés. Ainsi, cette situation se retrouve en Amérique centrale, au Moyen-Orient et dans d'autres régions. Tout d'abord, la seule chose que les pays touchés peuvent se permettre, c'est d'affamer leur propre population. En outre, au lieu d'importer les produits utiles que nous pourrions leur vendre, ces pays préfèrent acheter des armes.

Je m'inquiète également de la réputation du Canada sur le plan international. Nous avons toujours été les premiers à défendre le contrôle des armements, à vouloir maintenir la paix dans le monde et à chercher de nouveaux mécanismes pour établir un nouvel ordre mondial marqué par la paix. Ainsi, qu'arrive-t-il de la réputation du Canada lorsque si peu de temps après un conflit important dont nous aurions dû tirer des leçons, nous nous empressons de vendre des armes? Les pays du monde qui comptent sur le Canada pour donner l'exemple doivent être extrêmement déçus lorsqu'ils nous voient nous jeter avec empressement, comme nous le faisons, sur ces petits débouchés commerciaux.

Vous me faites signe que mon temps de parole est sur le point d'être écoulé. En terminant, je voudrais vous citer quelques paroles d'un ancien député conservateur d'Edmonton, Douglas Roche, qui a été l'ambassadeur au désarmement du Canada de 1984 à 1988. Chose certaine, les députés des deux côtés reconnaissent que c'est l'une des personnes les plus sérieuses en ce qui concerne toute la question du désarmement.

Voici ce qu'il a dit:

> Le gouvernement essaie par tous les moyens de faire adopter ce projet de loi avant les vacances d'été. Il faut mobiliser l'opinion publique rapidement pour appuyer les efforts de l'opposition en vue d'empêcher l'adoption de ce projet de loi. N'eut été de l'opinion publique, le Canada aurait participé à l'Initiative de défense stratégique américaine, des fabricants d'armes d'Allemagne de l'Ouest se seraient établis au Cap-Breton et le Canada aurait fait l'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire.

Le projet de loi C-6 constitue un autre grand tournant. Il doit être rejeté.

Je partage ces sentiments. J'espère que la population canadienne prendra conscience très rapidement de ce qui se passe ici pour faire connaître sans tarder sa position au gouvernement fédéral et à tous les députés. Nous ne pouvons nous permettre d'adopter ce projet de loi. Nous serons qualifiés à jamais d'hypocrites.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais simplement poser une question au député. Il brosse un portrait plutôt terrifiant de Saddam Hussein, de la répression dans le Tiers monde et d'un gouvernement se transformant en marchand de canons. C'est un portrait exagéré qui n'a rien à voir avec une très simple modification législative de forme.

Je rappelle au député qu'aux termes de ce projet de loi, trois critères s'appliqueront à l'exportation d'armes automatiques. Ces trois critères respectent d'abord le principe de la transparence. Il importe, d'après lui, que nous soyons très ouverts et que la loi respecte le principe de la transparence. Les exportations d'armes automatiques figureront dans le rapport annuel du gouvernement sur les exportations de biens militaires. Ce rapport est un document public qui est aussi soumis aux Nations Unies. Il fait allusion aux Nations Unies, qui recevront ce rapport. Il ne faut donc pas exagérer le principe du secret, car ça, c'est de la transparence.

Ensuite, il y a la consultation. Nous allons amorcer des consultations avec d'autres pays, ceux de l'OTAN, en particulier, et nos plus proches partenaires en matière de défense, au sujet du contrôle des exportations d'armes automatiques.

Enfin, en ce qui touche les restrictions, le député parle des armes qui finissent par tomber entre les mains de Saddam Hussein ou d'autres. Le Canada ne va exporter des armes automatiques qu'aux pays avec lesquels il a des ententes bilatérales. À l'heure actuelle, et j'en ai donné la liste il y a quelques heures, nous n'avons conclu une entente qu'avec dix pays, dont la Suède, qui est le seul à ne pas faire partie de l'OTAN.

Ce n'est pas juste pour des pays comme l'Irak, qui reçoivent des armes, de les décrire en ces termes, ce n'est pas comme ça qu'on fera avancer la cause de la vérité et de l'ouverture.

Ces pays figureront sur une liste de pays désignés pour les armes automatiques, qui sera rendue publique. Il est donc très important que la Chambre se rende compte que ce projet de loi est fidèle au principe de la transparence, qu'il prévoit la tenue de consultations et qu'il restreint considérablement l'admissibilité au commerce de ce type d'armes.

M. Funk: Monsieur le Président, je suis bien content de pouvoir expliquer un peu plus certains de mes propos. Je peux comprendre les préoccupations du ministre puisque l'usine qui devrait produire ces armes est située dans la ville qu'il représente.

Je suis conscient que, comme le ministre le déclare, 1 000 travailleurs canadiens de l'automobile y travaillent. Je connais bon nombre d'entre eux personnellement. J'aurais cependant aimé que le ministre nous explique ce que le gouvernement a réellement fait pour donner suite à l'engagement qu'il avait pris en 1987 de préparer des installations comme l'usine de GM de London en vue de les convertir pour qu'elles produisent des biens non militaires. C'est un engagement que le gouvernement avait clairement pris il y a quatre ans. En autant que je sache, absolument aucune mesure n'a été prise. Des sommes énormes ont été dépensées, 300 millions de dollars par année ou à peu près, afin de préparer le pays au commerce des armes, mais rien n'a été consacré à la conversion des usines. Il s'agit peut-être là d'un argument qui devrait être invoqué plus souvent.

Lorsque le ministre parle de transparence et le reste, le député de Mackenzie déclare que le projet de loi est si transparent qu'on peut en voir tout de suite toutes les facettes. Il s'agit d'une remarque ironique, mais qui comporte une certaine part de vérité.

Il est certain que les groupes, qui surveillent l'industrie de l'armement comme le Project Ploughshares et d'autres, ne sont pas du tout convaincus que les mécanismes prévus dans ce projet de loi ou dans d'autres lois sont suffisants. En fait, ils déclarent qu'ils sont largement insuffisants. L'un des plus graves problèmes est le transbordement d'armes d'un point à un autre. Nous n'avons aucun moyen de surveiller ce qu'il advient des armes que nous avons vendu à un pays donné; celui-ci peut très facilement les vendre à son tour à un autre pays et ainsi de suite. C'est une pratique très répandue dans le secteur de l'armement.

• (1750)

Il affirme aussi que nous devrions accepter les assurances données par le gouvernement au sujet des pays inscrits sur la liste, qu'il s'agit d'une brève liste, et le reste. Que je sache, l'Arabie Saoudite ne figure pas sur cette liste et ne répond pas aux critères. Et même, de l'avis de bien des gens, l'Arabie Saoudite ne devrait jamais être

inscrite sur une telle liste même en acceptant que les critères soient suffisants.

Par ailleurs, j'ai entendu dire que la Thaïlande, où il y a eu récemment un coup d'État militaire, le dernier d'une longue série, envisageait d'acheter des armes. Je ne serais pas étonné du tout que l'on nous présente alors les mêmes arguments.

Nous avons une liste de critères censés empêcher que des armes soient vendues dans des pays où on viole les droits de la personne, où il y a risque de conflit etc., mais ces critères existent depuis un certain temps déjà. Pourtant, ils n'ont pas empêché l'exportation, au cours des trois dernières années, de matériel militaire à des pays comme la Corée du Sud, la Turquie, les Philippines, l'Indonésie, qui occupe encore le Timor oriental selon un modèle qui ressemble fort à celui de l'occupation du Koweït par l'Irak, et au Zaïre, reconnu comme étant l'un des pays du monde où on viole le plus régulièrement les droits de la personne. Nous avons pourtant exporté du matériel militaire vers ces pays.

Lorsque je vois le gouvernement exporter de nouveau types de matériel militaire dans ce genre de pays, je ne suis pas rassuré et je suis convaincu que beaucoup de Canadiens ne sont pas rassurés non plus d'entendre dire que la catégorie d'armes dont il est question ne sera vendue qu'à nos amis les meilleurs et les plus sûrs.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais faire une observation à cet égard et poser une question à mon collègue qui vient de prononcer un excellent discours. Il est regrettable que je ne puisse interroger le ministre, qui vient de poser une question. Je voudrais bien qu'il me dise si ces contrats dont nous entendons parler ne concernent pas les Pays-Bas et l'Arabie Saoudite, et si ce n'est pas le gouvernement, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures qui a pris l'allure d'un organisme commercial international, qui a cherché à conclure l'arrangement avec l'Arabie Saoudite.

Je vois le ministre quitter la Chambre, mais je dois quand même poser la question à mon collègue.

Le gouvernement devrait répondre franchement à nos préoccupations et éviter de nous induire en erreur. Il faut répondre franchement. Le problème du gouvernement, c'est que le premier ministre est si bavard qu'il s'empêtre, pas seulement à Tokyo, car il l'a fait à la Chambre en parlant de ces ventes d'armes. En outre, l'ancien ministre des Affaires extérieures a déclaré clairement et publiquement que nous devrions cesser les ventes d'armes au Moyen-Orient.

Le gouvernement présente maintenant un projet de loi en vue de modifier le Code criminel, ce qui autoriserait la vente d'armes au Moyen-Orient. Il se met dans un bourbier.

Je voudrais poser deux questions au député. Conviendrait-il avec moi qu'il est ironique de constater que le gouvernement présente le même jour un projet de loi sur le contrôle des armes au Canada et un autre qui l'autoriserait à exporter des armes? Pour ma part, je trouve cela très étrange.

Ensuite, pourrait-il faire une observation à cet égard? S'occupe-t-il, comme il l'a déclaré, du problème concernant les travailleurs, les emplois et ainsi de suite? Lorsque Diemaco, le fabricant d'armes, était l'entreprise publique Arsenaux Canada, nous pouvions réduire la main-d'oeuvre, parce que l'entreprise ne fabriquait que des armes à feu pour les Canadiens et nous pouvions affecter les employés ailleurs. Comme l'entreprise a été privatisée et est devenue privée, il lui faut accroître ses ventes d'armes. Elle doit aller sur le marché étranger. Elle doit pratiquement vendre à qui elle peut. Voilà une autre incidence de la privatisation.

Je me demande si le député, dans le peu de temps que je lui ai laissé, pourrait commenter ces deux points.

M. Funk: Monsieur le Président, je tiens à remercier vivement le député de son intervention. Je ne peux éviter par ailleurs de constater l'incroyable ironie de la situation, compte tenu des déclarations faites par le gouvernement pendant la guerre du Golfe, en particulier pour persuader les Canadiens qu'ils devaient appuyer l'effort de guerre parce que le gouvernement avait pris un engagement ferme à cet égard. Cela faisait partie de la stratégie destinée à maîtriser ce genre de situations.

Il est effectivement ironique de constater aujourd'hui l'introduction du contrôle des armes à feu dans notre pays, mesure qui, je dois l'avouer, dans ma propre circonscription, rend les choses beaucoup plus difficiles pour les chasseurs dénés qui veulent nourrir leur famille, pendant que les sultans d'Arabie Saoudite se promènent avec les armes automatiques que nous leur avons fournies.

Il s'agit réellement d'une situation ironique et le public canadien ne manquera pas de s'en rendre compte.

Le dernier point abordé par le député est également très intéressant et je suis heureux qu'il l'ait soulevé. C'est un aspect important du débat public. Certains députés étaient présents ici à la Chambre lorsque la société d'État Arsenaux Canada a été privatisée. Nombre de mes collègues ont alors soutenu que c'était effectivement ce qui se produirait; qu'au lieu de répondre aux besoins, en matière de maintien de la paix de ce petit pays pacifique que nous sommes, à savoir nous assurer que nos propres forces disposent des armes dont elles ont besoin, fabriquées ici et nous offrant ainsi une gentille petite industrie, dans la mesure où ce genre d'industrie peut l'être, nous serions désormais motivés par le profit.

Je comprends tout à fait le point de vue des travailleurs à London. Cependant, une fois qu'ils auront fabriqué des armes pour l'Arabie Saoudite, quels seront les prochains pays sur leur liste? La Corée du Sud? Le Guatemala? Une fois qu'on s'engage sur ce terrain glissant, il est impossible d'en sortir.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

Est-ce qu'on peut dire qu'il est dix-huit heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, jeudi dernier, à la Chambre, j'ai informé le ministre responsable de la Société canadienne des postes de la lutte que livre la localité d'Avonmore, en Ontario, pour conserver son bureau de poste. Avonmore a un bureau de poste depuis la Confédération. Malheureusement, il est ironique qu'il sera bientôt fermé, à une période où le Canada cherche à préserver l'unité nationale et ses symboles fédéraux.

Le 23 mai, plus de 60 habitants d'Avonmore se sont rendus devant le Parlement et ont manifesté pour conserver leur bureau de poste. Ils m'ont présenté une pétition portant plus de 700 signatures et demandant au gouvernement de revenir sur sa décision de fermer leur bureau de poste le 27 juin.

Ils m'ont également remis une pétition signée par des enfants, ce qui montre que tous les habitants de la localité se sont réunis pour exprimer leur opposition contre cette mesure insensible qu'a prise la Société canadienne des postes de fermer le bureau de poste d'Avonmore.

Les habitants d'Avonmore se sentent trahis par la Société canadienne des postes. Ils sont mécontents et en colère parce qu'on leur a dit simplement qu'ils allaient perdre leur bureau de poste et qu'ils ne pouvaient rien faire pour empêcher cela. Selon eux, leur rencontre avec les représentants de la Société canadienne des postes était de la frime, rien de plus qu'une farce.

Le point que je veux faire valoir aujourd'hui porte sur le message que je tentais de transmettre au ministre responsable de la Société canadienne des postes lorsque je lui ai posé une question jeudi dernier: non seulement Avonmore perdra son bureau de poste, mais elle n'aura pas de comptoir postal. Il n'y a qu'un magasin dans le village et le propriétaire ne veut pas de comptoir postal.

Postes Canada a annoncé aux habitants d'Avonmore qu'il installera des boîtes aux lettres quand le bureau de poste sera fermé. Cela signifie, cependant, que pour recommander une lettre ou pour acheter un timbre, les gens d'Avonmore devront faire 24 kilomètres pour se rendre jusqu'au plus proche bureau de poste. La qualité du service postal à Avonmore diminuera donc considérablement quand le bureau de poste fermera.

Les gens d'Avonmore ne devraient pas être obligés de sortir de leur village et de faire 24 kilomètres pour se procurer des choses aussi essentielles que des timbres. C'est absolument inacceptable. Cela contredit de façon flagrante les promesses que Postes Canada a faites aux Canadiens ruraux.

En juin 1988, Postes Canada a publié des annonces pleine page dans les journaux du Canada pour annoncer, textuellement, que «nous tiendrons nos promesses envers le Canada rural.» En voici le texte: «Les localités rurales du Canada sont importantes pour Postes Canada. En fait, l'un de nos engagements les plus importants est de rendre les produits et les services postaux plus accessibles aux Canadiens ruraux.»

Ce n'était que mensonge et propagande. L'annonce disait ensuite que la société promettait à ses clients «de maintenir et d'améliorer le service pendant son évolution». À vrai dire, cette évolution a dû très mal tourner parce que la promesse de la société de fournir un service égal ou supérieur quand elle ferme un bureau de poste ne vaut pas grand-chose pour les gens d'Avonmore.

Postes Canada et le gouvernement se soucient tellement d'eux que les habitants d'Avonmore et les autres ruraux canadiens qui n'ont pas de bureau de poste ni de comptoir postal tout neuf pour les servir vont devoir faire plus de 100 kilomètres pour acheter un timbre. Tout ce qui intéresse la société et le gouvernement, c'est que le plan directeur prévoyant la fermeture de plus de 5 200 bureaux de poste ruraux d'ici 1996 soit exécuté.

• (1800)

Pour conclure, les gens du Canada rural se sentent trahis. Ils auront heureusement la chance d'enrayer la mise en oeuvre du plan directeur bien avant 1996. Le gouvernement néglige les Canadiens ruraux depuis trop longtemps, c'est pourquoi c'est lui qui sera fermé aux prochaines élections et il le sera aussi rapidement et aussi durement que les gens d'Avonmore perdront leur bureau de poste.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes a travaillé d'arrache-pied pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services postaux au Canada dans le but de combler les attentes et les besoins changeants de tous les Canadiens.

À l'instar d'autres organismes qui procurent des services à la population, la Société a dû recourir à de nouvelles méthodes pour donner ces services afin de répondre aux besoins pressants de tous les Canadiens. Et la Société continue à rendre de plus en plus accessibles les services et les produits postaux.

À titre d'exemple, la Société rencontre son objectif au Canada rural en utilisant les ressources et les connaissances des entreprises commerciales locales dans le but d'augmenter de façon significative le nombre d'endroits qui offrent services et produits postaux. Il est à souligner que d'autres entreprises de services envers les Canadiens des milieux ruraux se sont adaptées aux changements nécessaires en interrompant certains de leurs services. La Société, quant à elle, a de son côté fait tous les efforts possibles pour maintenir ses liens d'affaires dans les communautés en renforçant ses partenariats avec les entreprises locales avec qui elle a déjà une relation de longue date.

La Société a de plus développé un certain nombre de méthodes pour assurer le maintien de la livraison postale dans une communauté donnée. À titre d'exemple, citons les boîtes postales dans un comptoir postal au détail ou encore les boîtes postales communautaires à un seul endroit désigné ou sur des sites individuels.

Chemin faisant, la Société s'assure que la communauté conserve son identité postale spécifique, que tous les clients puissent envoyer et recevoir localement leur courrier. La Société a récemment revu le service postal dans la localité d'Avonmore qui, comme le sait sans doute l'honorable député de l'opposition, est desservie par un employé à terme depuis que le maître de poste a pris sa retraite.

Le 27 mars, donc, la Société a expédié un avis écrit à tous les clients les informant que des changements au service postal dans leur communauté se produiraient.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'ai interrogé le ministre de la Défense nationale sur les rumeurs que l'on trouvait dans la presse à l'effet que l'on envisageait de fermer des bases des Forces armées au Canada et deux bases qui existent en Europe depuis pas mal de temps.

Ces rumeurs circulent depuis déjà quelque temps. Notons à ce propos l'absence totale de toute politique de défense. En 1987, lorsque le dernier document a été rédigé, il était déjà périmé. Il l'est évidemment encore plus maintenant. Donc, depuis tout ce temps, nous fonctionnons sans politique de défense, sans indication de politique de défense et sans promesse de politique de défense.

On improvise. La défense est administrée par le ministère des Finances. Le dernier budget a réduit les dépenses du ministère de la Défense de 2,5 milliards, la réduction, la plus élevée probablement jamais faite au Canada dans le budget d'un ministère et certainement la plus importante pour les Forces armées depuis bien longtemps. L'administration par le ministère de la Défense ne doit pas tenir lieu de politique de défense. Il incombe au gouvernement du Canada de présenter une politique, pour que la population qui parle déjà de la Constitution ou du droit des autochtones, soit en mesure de déterminer comment nous assurerons notre souveraineté et notre sécurité.

Nous sommes en 1991 et il est temps que non seulement le gouvernement présente des suggestions sur la voie qu'il désire suivre, mais également qu'il fasse participer la population à un débat public sur les options choisies.

Ce qui rend le manque de politique encore plus répréhensible, c'est que les troupes canadiennes viennent de bien remplir leur mission dans le Golfe. Elles ont fait preuve de professionnalisme et de compétence, et elles méritent mieux que cela. Elles méritent mieux que cela, tout comme les gens qui travaillent dans toutes ces bases. Il y a des centaines de milliers de personnes au Canada dont les emplois dépendent de ces bases, soit directement

soit indirectement, et il n'est pas juste, en cette période de récession, de les garder dans l'incertitude, de les laisser inquiets de l'avenir de leur emploi et de leur avenir propre. Ce n'est pas ainsi que l'on administre un pays. Nous avons eu l'exemple de Summerside dont la fermeture a touché l'ensemble de la province. Il y a des régions de ce pays qui dépendent énormément de la présence des Forces armées pour des emplois, en particulier ces régions que l'on appelle habituellement «défavorisées», les régions les moins développées du pays.

Il faudra, lorsque cette politique sera présentée et lorsqu'on envisagera la fermeture de certaines bases, étudier les effets économiques et sociaux de telles fermetures. Cela ne s'est pas fait par le passé. Auparavant, lorsque le gouvernement voulait fermer une base, il utilisait une hache, là où un scalpel aurait été à conseiller. Nous n'avons probablement pas besoin de toutes les bases qui existent actuellement. Mon collègue de Toronto a même demandé la fermeture de Downsview à Toronto, alors que cette base continue à survivre et à prospérer en dépit du besoin de terrains pour le développement et le logement dans cette communauté. Cela nous mystifie de ce côté.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps du député est expiré.

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait très bien que les réalités fiscales et géostratégiques actuelles influent directement sur la défense nationale. C'est pourquoi les fonctionnaires du ministère ont entrepris un examen complet de la politique de défense énoncée en 1987. Le ministre et la ministre associée de la Défense nationale considèrent que cet examen est essentiel à la détermination de l'orientation future que prendra la défense au Canada. Ils se sont entièrement engagés à formuler une politique qui dressera un plan équilibré, réalisable et pertinent pour les Forces armées canadiennes.

Je peux dire à la Chambre que l'examen de la politique tient compte de l'incidence socio-économique qu'auront nos options et que nous faisons tout en notre pouvoir pour veiller à en minimiser les effets. Il est certainement trop tôt pour discuter en ce moment de la fermeture de certaines bases puisque le Cabinet n'a pas encore tranché la question. Toutefois, toutes les composantes du programme de la défense, sans exception, feront l'objet d'un examen rigoureux.

Les allégations portant que le Canada fonctionne à l'intérieur d'un vide en matière de politique de la défense ne sont pas fondées. Les principes régissant la politique du Canada en matière de défense sont demeurés pratiquement inchangés. Par exemple, nous sommes toujours partisans de la défense, de la sécurité collective, du contrôle des armements et du désarmement ainsi que du règlement pacifique des conflits. Tous les députés doivent reconnaître que, pendant la crise du golfe Persique, le Canada a pris ses responsabilités à titre de membre actif des Nations Unies et a contribué de façon honnête à l'effort multinational.

Cet examen ne s'est pas fait dans l'isolement. Le gouvernement continue d'écouter attentivement les points de vue des Canadiens et il en a tenu compte. . .

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, vendredi dernier, le 24 mai, j'ai eu le plaisir de participer à une rencontre des députés du caucus libéral du Québec avec des représentants de la Confédération des syndicats nationaux. Nous avons discuté—le député de Saint-Denis qui est président du caucus, le député de Saint-Henri—Westmount, la députée de Mount Royal et moi-même avons discuté avec les représentants de la CSN de la très sérieuse crise économique qui sévit dans la province de Québec. Ce qui me paraît absolument inqualifiable, c'est le fait que la CSN ait demandé également de rencontrer des représentants du Parti progressiste conservateur et du gouvernement. Cette rencontre n'a pas eu lieu. Non seulement cette rencontre n'a pas eu lieu, mais ils nous ont dit qu'ils n'avaient même pas entendu parler d'une réponse venant du caucus conservateur.

Dans ma question que je posais le 27 mai dernier au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, celui-ci a répondu en disant que le document préparé par la CSN, il ne le connaissait pas. Or, je voudrais, pour les besoins de la discussion et peut-être pour celui qui sera mandaté par le gouvernement pour me répondre, qu'il nous dise à nous, et surtout à la CSN, si le plan de relance de l'économie, l'offensive que la CSN met de l'avant contre la récession qui sévit, est un plan que le gouvernement veut accepter.

• (1810)

La CSN a demandé au gouvernement fédéral, premièrement, une baisse des taux d'intérêt; deuxièmement, de l'amélioration aux critères d'admissibilité au Programme

d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés; troisièmement, une réforme de l'assurance-chômage assurant une véritable protection en cas de perte d'emploi; quatrièmement, une baisse sélective des impôts; cinquièmement, une réforme de la fiscalité qui permettrait de se débarrasser de ce fléau qu'est la TPS et qui cause tellement de problèmes à l'économie, non seulement du Québec, mais de tout le Canada; et, sixièmement, une révision du Traité de libre-échange qui a créé des problèmes énormes, comme on le sait, en particulier dans une ville comme Montréal.

Les gens de la CSN nous disaient que Montréal a l'air d'une espèce de ville bombardée. Il y a plusieurs industries dans des secteurs importants de la ville qui sont fermées en conséquence directe du Traité de libre-échange avec les États-Unis; en fait, 7 602 emplois ont été perdus à Montréal et dans la région de Montréal à cause du libre-échange.

Les gens de la CSN nous ont donné une liste que j'ai ici, et qu'il me fera plaisir de remettre au ministre ou à son représentant, de toutes les industries qui ont subi des pertes d'emplois, qui ont été directement affectées à cause du libre-échange, le nom des compagnies, la date des fermetures ou des mises à pied et le nombre d'emplois perdus. Alors, que le gouvernement ne vienne pas nous dire que le libre-échange, c'est une bonne chose!

Le libre-échange a causé des dommages graves, très sérieux à une multitude d'entreprises du Québec. J'aimerais une réponse du ministre.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, d'apporter quelques éléments de réponse aux questions et aux points soulevés par mon honorable collègue, le député de la région de Montréal.

Monsieur le Président, je vais laisser à d'autres plus hauts membres du Cabinet le soin de répondre aux différentes initiatives qui sont proposées par la CSN. Je viens d'en prendre connaissance en écoutant la lecture qu'en a fait le député et je dois vous dire qu'il y a certainement des points qui méritent attention et qui méritent étude, mais il y en a d'autres qui ne sont pas réalistes du tout. Le retrait de la TPS et les modifications aux particularités du libre-échange, cela ne fait pas partie des priorités du gouvernement. Au contraire, ce sont des mesures qui ont été mises en place pour renforcer l'économie du Canada, renforcer l'économie du Québec et de Montréal et rendre les entreprises plus compétitives.

En réponse aux arguments amenés par mon honorable collègue sur la fermeture et les mises à pied dans certains types d'industries de Montréal, ce n'est pas différent d'ailleurs, monsieur le Président. La Côte-Nord que je représente a connu, au début des années 1980, une décroissance économique épouvantable parce que l'industrie du minerai de fer a connu des diminutions. Nos exportations de minerai de fer ont diminué; les travailleurs des mines de la Côte-Nord qui étaient là depuis trente ans ont perdu leurs *jobs*. Ce n'est pas unique à Montréal. Cela se voit partout au Canada.

Il y a des changements qui se produisent à chaque année dans la structure industrielle du pays et mon collègue de Papineau—Saint-Michel aurait pu aussi faire une liste des entreprises de Montréal qui ont grandi, qui ont pris de l'expansion, qui ont atteint de nouveaux marchés à cause évidemment de la mise en place du libre-échange.

Une voix: Nommez-les!

M. Langlois: Mon collègue me demande de les nommer. Il dit qu'il est prêt à déposer une liste des entreprises qui ont fermé; il devrait être tout aussi capable de déposer une liste d'entreprises qui ont grandi, qui ont progressé et qui ont créé de nouveaux emplois, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, les achats faits par les Canadiens de l'autre côté de la frontière constituent un problème grave dans l'est de l'Ontario. La chambre de commerce de la ville de Kingston a commandé à la firme Ernst and Young une étude sur ce phénomène dans la région de Kingston.

La firme a fait son enquête au pont de Lansdowne, ville ontarienne qui se trouve dans la circonscription voisine de Leeds—Grenville, représentée à la Chambre par mon voisin de pupitre.

Le nombre des déclarations écrites faites par des Canadiens revenant au Canada après une absence de plus de sept jours avec des biens d'une valeur globale de moins de 300 $ est passé de 6 600, au cours du premier trimestre de 1988, à 19 500 au cours du même trimestre, cette année, ce qui représente une hausse de 197 p. 100.

Au cours de la même période, le nombre de formulaires B-15, que l'on remplit à la frontière lorsqu'il faut payer des droits de douane ou des taxes, est passé de 2 100 à 13 200 depuis 1988, soit une augmentation de 517 p. 100 en trois ans.

Enfin, le nombre de déclarations verbales, que l'on fait lorsque l'on revient au Canada après une absence de plus de 48 heures et avec pour moins de 100 $ de marchandises, est passé, lui, au cours de la même période, de 46 000, en 1988, à 130 000, en 1991, soit un bond de 182 p. 100.

De même, de 1990 à 1991, c'est-à-dire en un an, le nombre de déclarations verbales faites au cours du même trimestre a augmenté de 51 p. 100.

Les commerçants de Kingston savent pertinemment que sous un régime conservateur, les temps sont durs. Il y a eu 33 hausses d'impôt, depuis 1984, et elles ont éreinté l'économie canadienne. Comme l'enquête l'indique, à cause de ces hausses de taxes, les Canadiens vont maintenant en foule faire leurs achats aux États-Unis.

Les commerçants de Kingston prévoient perdre 100 millions de dollars cette année à cause des achats que les Canadiens font aux États-Unis en réaction à la politique ridicule du gouvernement.

On prévoit qu'à Kingston seulement, cela va coûter de 500 à 700 emplois. C'est désastreux pour la ville. Toutes les villes et localités qui longent le Saint-Laurent et qui sont près de la frontière américaine éprouvent le même problème. Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre de prendre des mesures, et maintenant, je lui demande en quoi elles consisteront. Jusqu'à maintenant, il a éludé la question.

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait que le ministre et ses fonctionnaires ont entrepris de vastes consultations auprès des personnes visées par le problème des achats aux États-Unies.

Nous devons chercher une solution à ce problème, et c'est ce que nous faisons en consultant ceux dont les intérêts sont en jeu, y compris les trois niveaux de gouvernement, le secteur privé, les syndicats et les groupes de consommateurs. Nous sommes en train de mieux cerner la complexité de la situation et la nécessité d'adopter des solutions adaptées à chaque cas.

Le ministre du Revenu national a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour que nous puissions trouver des solutions plus efficaces à ce problème. Il a étudié la question de l'achalandage aux frontières, et je peux donner au député l'assurance que le ministre et ses fonctionnaires continueront de trouver de meilleures façons de décongestionner les routes et de meilleures solutions pour tous les voyageurs, qu'ils soient canadiens ou américains.

Il n'y a pas de solution unique à ce problème complexe, et le député le sait sûrement. Ce qui peut être tout indiqué pour les postes frontière de l'est de l'Ontario peut être tout à fait inopportun ailleurs. Comme le député le sait sans doute, le ministre et ses collaborateurs de tous les niveaux ont rencontré les maires des localités visées, les fonctionnaires provinciaux et les autres parties concernées pour s'assurer que les solutions adoptées à chaque poste frontière soient parfaitement adaptées aux besoins de la localité visée.

Douanes Canada continue d'assurer un équilibre délicat entre l'application des lois et règlements et la protection des frontières canadiennes, tout en offrant un service efficace aux voyageurs.

Je veux souligner que c'est seulement en consultant les membres des groupes d'intérêts locaux que nous pouvons trouver des solutions efficaces aux différents problèmes des localités frontalières. J'invite donc le député à encourager ses électeurs à se joindre aux entreprises, aux syndicats, aux gouvernements et aux groupes de consommateurs dans la recherche d'une solution.

AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai pris la parole hier, le 29 mai, pour poser la question suivante au ministre des Transports: allait-il prévoir une option d'achat dans le contrat de location? Autrement dit, allait-il faire du contrat de location pour la cession de l'aéroport international d'Edmonton aux autorités locales un contrat prévoyant une possibilité d'achat de l'aéroport?

La réponse qu'il m'a donnée a été non. Il ne voulait pas privatiser l'aéroport. Il est passé à côté de la question, parce que je ne parlais pas de privatisation. Je demandais simplement qu'une option d'achat soit intégrée au contrat de location, afin qu'à un certain moment, les autorités locales, les autorités responsables de l'aéroport d'Edmonton, puissent exercer cette option ou négocier avec le gouvernement fédéral pour acheter l'aéroport.

C'est important parce que, lorsque les autorités locales loueront l'aéroport, elle investiront 10 millions de dollars par année dans l'amélioration de l'infrastructure et ce, pendant 10 ans. Elles veulent avoir une certaine assurance qu'elles en tireront profit à la fin de cette période. Par ailleurs, les créanciers des autorités de l'aéroport voudraient savoir avec quelque certitude qui possédera l'actif

après cette période de 10 ans. Ce n'est pas tellement possible maintenant, en ayant qu'un contrat de location.

Permettez-moi de citer les propos d'un expert que le gouvernement fédéral a consulté à cet égard. Cet expert est la Banque royale du Canada. Elle a déclaré: «Nous croyons qu'il serait beaucoup plus simple d'éviter complètement ces questions en laissant indéfiniment la propriété de l'actif au gouvernement fédéral.» Elle voudrait que l'actif appartienne indéfiniment au gouvernement fédéral. Elle voudrait que le contrat de location prévoie une clause de réversibilité, afin que toutes les améliorations apportées à l'infrastructure reviennent au gouvernement fédéral.

C'est très injuste envers les autorités locales. La première intention du gouvernement était de privatiser l'aéroport. On s'est aperçu que peut-être certaines autorités locales pourraient échouer dans leur entreprise et que le gouvernement pourrait vouloir reprendre la direction de l'aéroport. Le gouvernement a d'abord proposé un bail avec option d'achat. En fait, le vice-premier ministre du Canada s'est rendu à Edmonton en 1989 et a signé un protocole d'entente en vue d'une location à bail avec option d'achat. Deux ans plus tard, l'option d'achat était retirée.

J'aimerais savoir ce soir si le secrétaire parlementaire, le député de Calgary Sud-Est, prendra l'engagement de demander au ministre des Transports d'intégrer une option d'achat au contrat de location à bail. Cela ne coûterait rien au gouvernement. Ce serait seulement une option dont les deux parties pourraient discuter au moment où le contrat prendrait fin, afin de permettre aux autorités locales d'acheter l'aéroport, après y avoir investi pour au moins 100 millions de dollars d'améliorations.

Actuellement, l'édifice a 30 ans, et un expert engagé par les autorités locales a indiqué qu'il pourrait devoir être remplacé. Transports Canada a été très négligeant dans l'entretien de l'édifice, un aspect pourtant très important.

En conclusion, monsieur le Président, je demande au député s'il prendra l'engagement de demander au ministre des Transports d'intégrer cette disposition dans l'entente.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je comprends la question du député, ainsi que les efforts qu'il déploie au nom de ses électeurs, à Edmonton, pour participer aux négociations entre le ministère et la direction de l'aéroport régional.

Toutefois, mon collègue n'est peut-être pas au courant de tout l'historique de la position gouvernementale quant à la décision de louer ou de vendre. Je puis assurer au député que la question a été examinée à fond, et pas seulement par des bureaucrates.

Comme vous vous en souviendrez peut-être, lorsque le gouvernement a approuvé, en 1989, les principes supplémentaires pour la création et l'exploitation d'aéroports régionaux, il a donné au ministre des Transports le mandat précis de négocier. Conformément à ce mandat, les aéroports doivent être transférés à des conditions qui restent à négocier à de nouvelles organisations communautaires sans but lucratif, soit les autorités de l'aéroport régional. Autrement dit, il n'était pas question de les privatiser.

Cela ne veut pas dire pour autant que le transfert ne tiendra pas compte de solides principes d'affaires. Au contraire, le mandat prévoit aussi que les aéroports seront transférés à leur juste valeur marchande et en fonction de leur futur potentiel commercial.

Enfin, le gouvernement, et non le ministère, a décidé pour plusieurs raisons que des négociations seraient initiées en fonction d'un transfert par voie de location à long terme.

On estimait notamment que la vente d'aéroports à de jeunes organisations commerciales n'ayant pas encore fait leurs preuves pouvait être considérée par la population comme risquée pour ces éléments essentiels de notre infrastructure de transport.

Comme le député l'a signalé, le groupe de travail de Transports Canada sur le transfert des aéroports a chargé, au début de 1989, la division du financement des sociétés de la Banque Royale du Canada de faire rapport sur le financement des aéroports régionaux. Dans le rapport, on comparait, du point de vue des prêteurs et des investisseurs, la location à la vente, en tenant compte des aspects légaux, des questions financières et de la façon dont les opérations seraient perçues.

En peu de mots, la Banque Royale concluait que, sur le plan technique et de l'avis des financiers, peu importe que les autorités aéroportuaires possèdent ou louent la propriété et les biens, en autant qu'elles puissent sans entrave utiliser les installations et, ce qui est encore plus important, qu'aient l'autorisation de tirer des revenus des biens de l'aéroport.

La Banque estimait également qu'il était préférable que les aéroports canadiens soient loués et non vendus aux autorités aéroportuaires locales.

J'ajouterais que le comité consultatif des autorités aéroportuaires a souscrit à cette conclusion, selon laquelle la location est préférable à la vente. Précisons que ce comité a été créé en 1989 et doit fournir au ministre des Transports des conseils sur tous les aspects de la cession des aéroports, en formulant le point de vue du secteur privé.

Des agents des ministères des Transports et de la Justice rencontrent régulièrement les porte-parole des quatre autorités aéroportuaires locales, et je crois que leurs travaux progressent au rythme qu'avait prévu le gouvernement.

Je remercie le député de l'intérêt qu'il porte à cette question et j'espère sincèrement que mes explications l'auront rassuré.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 mai 1991

(La séance est ouverte à 10 heures.)

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement d'instituer une politique aux termes de laquelle la prestation de services aux Canadiens constituerait l'objectif premier de la Société canadienne des postes.

—Madame la Présidente, c'est véritablement un plaisir pour moi aujourd'hui de vous faire part des préoccupations que les gens me disent avoir depuis deux ans que je siège dans cette enceinte au sujet de ce qui se passe à Postes Canada. Les gens de ma circonscription et de tout le pays se plaignent des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir des services de Postes Canada.

• (1010)

Si on examine la situation dans le monde entier, c'est probablement dans le domaine des communications que la technologie évolue le plus. Or, je crois que Postes Canada est un moyen extrêmement important de communication dans notre pays. Cette société doit donc offrir aux Canadiens les meilleurs services possibles, régler les problèmes qui se posent sur le plan de la prestation de ces services, ménager à tous les Canadiens, qu'ils vivent dans le Grand Nord ou dans le grand Toronto, à Vancouver ou dans les Maritimes, un traitement de quallité.

Il est essentiel pour nous tous que la Société canadienne des postes offre ces services de qualité, mais la façon dont elle s'y prend pour respecter ses objectifs dans les régions rurales me paraît tout à fait étrange. En effet, on ferme les bureaux de poste ruraux dans ces régions. Il y en avait 5 221 en 1986, mais leur nombre diminue. On constate qu'environ un millier de ces bureaux de poste ont déjà été fermés ou convertis. Quelles sont les conséquences de tout ceci pour les régions rurales? On fait disparaître la seule présence fédérale dans de nombreuses petites localités. Le drapeau fédéral ne flotte plus dans ces localités. Elles ne peuvent plus profiter de la présence du gouvernement fédéral.

On a supprimé du même coup environ 3 000 emplois qui sont très importants dans les petites localités. Dans la plupart des cas, ce sont des emplois relativement peu rémunérateurs, mais 80 p. 100 d'entre eux sont occupés par des femmes, il ne faut pas l'oublier. Ainsi, dans les petites localités rurales, les femmes perdent le privilège de travailler et d'aider leurs concitoyens.

Postes Canada n'offre plus ses bureaux omniservices. Dans certains cas, les gens vont chercher leur courrier à un endroit, mais les autres services postaux aux comptoirs sont offerts ailleurs. Les ruraux sont parfois obligés de parcourir jusqu'à 12 milles pour obtenir des services sur lesquels ils pouvaient compter il y a à peine quelques années encore.

Que dit le gouvernement à ce sujet? À l'instar de la Société canadienne des postes, il affirme que ce n'est que dans certaines circonstances qu'on décidera de modifier le service postal, de fermer un bureau ou de le convertir, par exemple. Selon Postes Canada et le gouvernement, on entend par là la démission, la retraite ou la promotion d'un maître de poste, la perte d'un local ou d'une initiative locale. En d'autres termes, ils ont très clairement établi les critères de fermeture d'un bureau. Le gouvernement parle de «circonstances naturelles». Cependant, si j'en crois la correspondance que je reçois, ce n'est pas ce sur quoi se base Postes Canada, dans bien des cas, pour fermer les bureaux.

Voici ce que me disent les gens de la petite localité de Mossley, en Ontario, dans une lettre qu'ils m'ont fait parvenir récemment: «La Société canadienne des postes continue d'affirmer publiquement que, comme elle l'avait promis, elle prévoit une période de 90 jours de consultations véritables avant de fermer un bureau de poste dans une localité donnée». Or, il n'y a jamais eu de période de ce genre offerte à Mossley. Le bureau de poste de Mossley sera fermé le 28 juin 1991.

Je voudrais faire remarquer que j'ai en main une lettre du député de London—Middlesex qui représente cette localité. Il dit ce qui suit: «C'est en collaborant, comme le ministre Andre l'a déclaré lui-même à l'occasion du Jour du patrimoine de Mossley, le 6 juin 1987, que nous nous assurerons que le bureau de poste restera ouvert pendant au moins 122 ans encore.» Pourtant, il va fermer le mois prochain. Quel changement d'attitude!

J'ai aussi des notes tirées de la déclaration faite par le ministre à cette rencontre. Il a dit très clairement que le bureau de poste de Mossley n'avait rien à craindre, et a émis le voeu qu'il reste ouvert pendant encore 122 ans.

S'adressant à des habitants de Mossley qui s'intéressaient au patrimoine en 1987, le ministre a dit que son gouvernement protégerait leur bureau de poste, qu'il veillerait à ce qu'il reste ouvert. Voici que, cinq ans plus tard, il change complètement d'avis.

Il semble bien que les lignes directrices, les dispositions et les règles établies pour la fermeture de bureaux de poste ruraux changent d'un jour à l'autre, d'un mois à l'autre, d'une semaine à l'autre. Toutefois, ces changements n'améliorent par les services offerts aux Canadiens. N'ayons pas peur des mots. Les initiatives du gouvernement ont pour effet de miner l'objectif premier de Postes Canada qui est de servir la population. Cependant, chaque fois qu'un bureau de poste ferme, cela crée des circonstances fort peu naturelles dans les localités touchées.

Dans l'ensemble du pays, 157 bureaux de poste seront fermés ou convertis dans un très court laps de temps. Comme cela va provoquer la perte de 250 emplois, je voudrais vous dire que j'ai en main une liste de bureaux de poste qui devront fermer leurs portes. Je puis dire qu'il y a une pleine page de bureaux de poste qui seront fermés en Ontario. Des bureaux de poste seront fermés dans les Maritimes, à Terre-Neuve, au Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Il y a 63 fermetures prévues en Ontario, 18 au Manitoba, 22 en Saskatchewan, cinq en Alberta et sept en Colombie-Britannique. Des fermetures auront donc lieu dans toutes les provinces.

Soit dit en passant, cette liste de bureaux désignés est le résultat de négociations avec Postes Canada.

Une voix: La liste noire.

M. Pickard: Justement.

Il s'agit donc d'un groupe de 150 localités qui perdront leur bureau de poste, tel qu'il existe aujourd'hui.

Dans tout le Canada, une autre institution canadienne va être supprimée. En effet, devant chaque bureau de poste flotte le drapeau canadien, qui éveille sûrement en chacun de nous des sentiments de fierté et de respect envers nous-mêmes, notre collectivité et nos familles. Quand on ferme des bureaux de poste, on fait disparaître du même coup ce symbole canadien dans les petites localités. Voilà ce qui arrive. C'est ça que le gouvernement autorise Postes Canada à faire.

Le gouvernement aura beau dire que ce sont des circonstances naturelles qui forcent Postes Canada à prendre ces mesures, que c'est ce qui est à l'origine de la fermeture des 157 bureaux de poste. Vraiment? Ou est-ce que Postes Canada a profité de l'accord conclu en janvier 1991 avec l'Association des maîtres de poste pour forcer la main à la nature? L'accord stipule que pendant une période transitoire, la société peut éliminer des emplois à temps partiel.

Une fois que le maître de poste d'un bureau donné a pris sa retraite ou qu'il a accepté un autre poste au sein de la société, son bureau de poste pouvait être fermé. Je pense que, dans bien des cas, Postes Canada ne tient pas compte que des circonstances naturelles pour décider de fermer des bureaux de poste. Dans certains bureaux de poste, des employés temporaires ont fait le travail d'employés permanents pendant deux, trois ou quatre ans, voire davantage.

• (1020)

Le travail se fait. Les gens travaillent pour la Société canadienne des postes, mais maintenant, ces gens sont condamnés.

Quels critères la Société utilise-t-elle pour décider quels bureaux de poste seront conservés et lesquels seront sacrifiés? Depuis le début de 1991, au Québec, Postes Canada a annoncé la conversion de 12 bureaux de postes. Pourtant, la Société a émis des avis de concours pour la dotation de 12 bureaux de poste de la catégorie des groupes et de sept de la catégorie des classes.

Les bureaux de la catégorie des groupes sont très petits. Il est à espérer que Postes Canada mènera ses concours à terme et recrutera le personnel pour travailler dans ces bureaux de poste.

Pourquoi 12 petits bureaux de poste fermeront-ils leurs portes tandis que l'on recrutera du personnel pour 12 bureaux de la catégorie des groupes et pour 7 de la catégorie des classes? Quels critères servent à prendre les décisions? Les services fournis sont de quelle qualité? Où est l'égalité des services pour sept collectivités de Terre-Neuve et du Labrador, 15 de la Nouvelle-Écosse, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard, 12 du Québec, 63 de l'Onta-

rio, 18 du Manitoba, 24 de la Saskatchewan, 5 de l'Alberta et 7 de la Colombie-Britannique?

Il n'y aura plus d'égalité à partir de cet été, après la grande campagne de fermetures de bureaux de postes. Mais le gouvernement n'attaque pas le Canada rural uniquement par la conversion des bureaux de poste. Plus tôt cette année, les Canadiens ruraux ont encaissé un autre coup lorsque le gouvernement a mis fin au programme de subventions postales. Postes Canada se prépare à imposer des augmentations de tarifs postaux qui représentaient des hausses de 200 à 1 000 p. 100 pour les hebdomadaires locaux.

Comment cela se répercute-t-il sur beaucoup de Canadiens moyens? J'ai reçu des lettres à mon bureau et j'ai pensé, madame la Présidente, vous lire un exemple provenant de ma localité. Cette lettre a été envoyée au *Kingsville Reporter*, dans ma propre ville, par une femme qui était bouleversée parce que les augmentations de tarifs postaux ne lui permettront plus de recevoir le journal par la poste.

«J'étais sur le point de cacheter mon enveloppe contenant le chèque pour le paiement de mon abonnement jusqu'au 1er juin lorsque j'ai lu votre éditorial et j'ai décidé d'annuler cet abonnement. Je ne pense pas que nous pouvons verser tout cet argent de plus à un gouvernement que je déteste absolument, qui ne m'a apporté que découragement et désillusion. Maintenant que nous sommes tous deux à la retraite et que nous surveillons un peu plus nos dépenses, je ne peux pas, en toute conscience, laisser Jack envoyer le chèque pour payer un abonnement qui a tant augmenté.»

Le gouvernement nous dira sans doute qu'il a repoussé l'entrée en vigueur des changements de taux des subventions postales. Cependant, il n'a retardé l'entrée en vigueur que des changements apportés au code des tarifs 2. Les subventions applicables aux codes des tarifs 3 et 4 ont déjà été réduites. Des augmentations sont déjà en vigueur et il semble qu'à compter de mars, les autres augmentations entreront aussi en vigueur.

J'ai parlé à beaucoup de représentants de petits journaux au Canada et la situation est très claire. Ils perdent des abonnements, ils perdent des revenus, les nouvelles circulent moins, la communication se fait moins bien et tout cela découle du regard froid que le gouvernement jette sur les subventions au Canada rural.

Les services de transport ont diminué avec les compressions à VIA Rail. Air Canada a réduit ses services. La SRC a réduit ses services. Les petits journaux canadiens ont subi des pertes. Je me demande si de telles mesures seraient prises contre les quotidiens s'ils étaient dans la même situation. Le gouvernement oserait-il s'attaquer aux grands quotidiens du pays? Je ne le crois pas. Je pense qu'on s'attaque habituellement aux plus petits qui sont incapables de se regrouper pour se protéger.

Les tarifs postaux préférentiels dont bénéficient les régions rurales canadiennes leur ont été accordés pour une raison très précise. Je voudrais prendre quelques instants pour vous citer une déclaration de M. Bill Pratt, le président de la Canadian Community Newspapers Association. Voici ce qu'on pouvait lire dans un de ses articles:

> Non, mais je croyais vraiment que nous avions réussi à maintenir d'assez bonnes relations au cours des derniers siècles. Il est même arrivé que des politiciens croient à l'importance des journaux. Les esprits éclairés savaient que les journaux pouvaient se révéler utiles pour rassembler les gens en leur permettant de partager l'information.
>
> Certains politiciens ont encouragé le lancement de journaux et, parce que ceux-ci constituaient un élément essentiel de l'infrastructure politique et sociale, ils ont décidé de subventionner leur distribution par le truchement des services postaux.
>
> Nos relations ont commencé à se refroidir il y a quelques années. Je ne sais pas trop pourquoi, mais je soupçonne que cela s'est produit au moment de la création de la Société canadienne des postes.
>
> J'aime à croire que nous pourrions découvrir une forme de vie intelligente à Ottawa, que quelqu'un se rendra compte que les journaux communautaires peuvent représenter un chiffre d'affaires important pour la Société canadienne des postes et ce, moyennant des dépenses réelles minimes.

Je pense que M. Pratt est très franc. La communication dans les petites régions rurales du Canada et dans les régions éloignées est tout aussi importante que dans les grandes villes. Le gouvernement devrait se préoccuper des gens qui vivent dans les régions isolées et qui ont besoin qu'on leur aide un peu. Étant donné que notre pays est très étendu et que les médias des petites localités ne sont pas aussi efficaces que le *Globe and Mail*, on ne peut pas s'attendre non plus à ce que les journaux locaux aient des budgets de publicité aussi élevés qu'un grand journal.

Pour une collectivité comme Windsor, la fermeture d'un petit journal constitue, croyez-moi, un changement radical. Nous avons vu la SRC fermer ses portes et nous

avons assisté du même coup à la disparition du bulletin de nouvelles locales à la télévision. Allons-nous maintenant assister à la disparition des reportages publiés dans les journaux locaux? Il semble bien que la politique du gouvernement et de la Société canadienne des postes nous pousse dans cette direction.

Au début de l'année, les Canadiens des régions rurales ont bien réussi à éviter le pire, mais je voudrais maintenant proposer au gouvernement d'analyser de nouveau le dossier des subventions postales et de chercher à établir un système équitable pour tous les Canadiens, plutôt que de se contenter de décréter un moratoire pour une période de neuf mois.

Il est extrêmement important que les régions rurales du Canada soient traitées d'une manière équitable.

Je voudrais revenir sur une déclaration qui a été faite lors de la présentation de ce projet de loi concernant les journaux. Le leader du gouvernement à la Chambre avait alors déclaré, en réponse à une question que je lui avais posée à la Chambre, que les tarifs n'augmenteraient que de 25 p. 100. Après coup, on s'est aperçu que les augmentations pouvaient aller jusqu'à 1 000 p. 100 pour les journaux locaux. Je pense que cette décision a été prise à un très mauvais moment et ne constitue pas une mesure très intelligente de la part du gouvernement. Il est certain qu'il a ainsi considérablement nui aux régions rurales.

J'aimerais enfin commenter l'idée avancée par le gouvernement selon laquelle il a réussi à accroître de beaucoup l'efficience de l'État. Nous avons entendu le gouvernement se vanter des profits réalisés par la Société canadienne des postes. Le gouvernement n'a pas écouté les doléances des Canadiens, mais il était certainement très fier que la Société canadienne des postes annonce des profits de 96 millions de dollars en 1988-1989 et de 149 millions en 1989-1990.

• (1030)

Puis-je aussi signaler très rapidement que la société a reçu au cours de ces deux exercices des subventions de 500 millions de dollars du gouvernement canadien, ce qui jette certainement un éclairage nouveau sur ces performances extraordinaires dont s'est vanté le gouvernement. Les profits de la Société canadienne des postes n'ont été possibles que grâce à des subventions de 500 millions.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catherines—Thorold): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter mon collègue pour ce que je considère être une analyse très approfondie des problèmes que connaît la Société canadienne des postes à l'heure actuelle.

Il a parlé des problèmes dans sa région, soit le sud-ouest de l'Ontario. Je viens moi aussi d'une région très peuplée de la péninsule du Niagara. Il a parlé des garanties qu'il avait reçues, plus tôt, de la Société.

La question que j'aimerais lui adresser est la suivante. Étant donné qu'on lui a donné directement des garanties, de même qu'à la population de sa région, selon lesquelles les bureaux de poste resteraient ouverts et il a, je crois, utilisé, l'expression «pour l'instant». J'ai moi aussi reçu ce genre de garanties de la Société canadienne des postes. On m'a assuré que les bureaux de postes à Welland, Thorold, St. Catharines et Niagara Falls resteraient ouverts, malgré l'installation d'un énorme centre de tri à Stoney Creek.

J'aimerais qu'il m'indique dans quelle mesure je devrais croire ces garanties selon lesquelles les bureaux de poste dans ma région, la péninsule du Niagara, ne connaîtront probablement pas le même sort que nombre des bureaux dans la sienne.

M. Pickard: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de cette excellente question. Cela met en lumière une situation dont j'ai été témoin hier dans cette Chambre: une première déclaration et une deuxième déclaration. Il semble que parfois, et je ne suis pas sûr après combien de temps, tout change. L'exemple que j'ai donné de Mossley témoigne bien à mon avis de ce genre de situation où un ministre déclare que le bureau de poste restera ouvert pendant encore 122 ans et qu'il n'y a absolument pas à s'inquiéter et pourtant, seulement quelques années plus tard, on en annonce la fermeture.

Le nombre de fermetures s'élève à 157. J'ai ici l'énumération de chacun des bureaux visés. Ces renseignements proviennent des négociations entre le syndicat et la Société canadienne des postes et il s'agit d'un document de la Société canadienne des postes qui prévoit la fermeture de 157 bureaux de poste.

Nous savons que des choses dites à une époque risquent de ne plus tenir, après un certain temps. Il semble que certaines déclarations politiques changent très rapidement. Ce qui me préoccupe beaucoup, c'est l'absence de principes directeurs solides, d'où ces changements brusques qui surviennent, comme dans le cas de l'augmentation du tarif postal.

En raison de l'opposition de ce côté-ci de la Chambre et de l'intervention des simples députés de l'autre côté de la Chambre, l'adoption de ce nouveau tarif a pu être retardée. C'était une question très politique.

Il faut que le gouvernement actuel examine et éclaircisse ses principes directeurs et indique au public canadien la voie dans laquelle il s'engage et ne pas le faire de façon décousue. Qu'il cesse de démanteler la Société canadienne des postes.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi féliciter le député d'Essex–Kent d'avoir présenté aussi brillamment ses conclusions valables sur ce qui se passe avec la Société canadienne des postes et sur l'avenir que nous devrions envisager pour notre pays.

Il mentionne plusieurs régions qui sont touchées, mais également les Canadiens qui sont touchés. Pendant de nombreuses années, le bureau de poste rural était l'endroit qui unissait les localités, le lieu de rencontre des habitants.

Nous sommes tellement préoccupés par l'unité nationale de nos jours que le gouvernement ne devrait pas oublier cette réalité lorsqu'il envisage de fermer des bureaux de poste ruraux.

Ma question est d'ordre économique. Si nous examinons la situation de la Société canadienne des postes au cours des deux dernières années, nous constaterons qu'il est vrai que, selon les registres, elle a réalisé des bénéfices de 96 millions de dollars en 1988–1989 et de 149 millions en 1989–1990. Ce sont les bénéfices enregistrés par la Société canadienne des postes. Pourtant, pendant les deux mêmes années, le gouvernement lui a versé 500 millions de dollars en subventions pour compenser certains frais postaux, ce qui élimine les prétendus bénéfices que la société aurait obtenus.

Depuis près de deux ans, les 46 000 employés du SPC sont sans convention collective. Depuis juillet 1989, 46 000 employés de la Société canadienne des postes n'ont pas reçu d'augmentations salariales. Bien que la société se vante d'avoir réalisé des bénéfices, elle accepte facilement près de 500 millions de dollars en subventions, tout en refusant d'accorder une hausse salariale à ses employés.

Que se passerait–il si les états financiers de la Société canadienne des postes tenaient compte de ses facteurs? Je suis certaine qu'il n'y aurait pas de prétendus bénéfices, et les chiffres diront que j'ai raison.

M. Pickard: Je remercie la députée de sa question très pénétrante qui met en évidence la consternation que nous éprouvons. Au Parlement, on dit très souvent des demi–vérités, jamais toute la vérité.

Le gouvernement nous dit depuis deux ans que la Société canadienne des postes a cessé d'être déficitaire, qu'elle est une société rentable dont les bénéfices ont été d'environ 100 millions de dollars il y a deux ans et de 150 millions l'année dernière.

C'est de la pure fiction. La vérité, c'est que nous appuyons le gouvernement canadien dans ses efforts pour subventionner la Société canadienne des postes, qu'on ne se méprenne pas là–dessus, mais il faut dire toute la vérité: une subvention de 500 millions de dollars est versée à la Société canadienne des postes au profit des régions et des personnes handicapées. Il faut continuer de verser ces subventions dans l'intérêt des communications.

L'autre point qu'a soulevé ma collègue, c'est que deux ans de négociations n'ont pas abouti à une convention collective avec les employés de la Société canadienne des postes et, pourtant, celle–ci déclare avoir réalisé des bénéfices de 100 millions et de 150 millions de dollars. Une fois la convention conclue, elle devra verser des traitements rétroactifs dont elle n'a tenu compte dans aucun de ses états financiers, ce qui signifie que, avec environ 60 000 employés, ces 100 millions ou 150 millions de dollars disparaîtront peut–être en partie à ce moment–là. C'est peut–être une autre imposture.

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il me fait grand plaisir, évidemment, aujourd'hui de m'adresser aux députés de la Chambre sur le service offert par la Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

Postes Canada comporte dix divisions et son siège social se trouve à Ottawa. La société sert, à l'échelle nationale, quelque 26 millions de personnes et au–delà de un million d'entreprises par l'intermédiaire de plus de 16 700 bureaux où sont offerts des produits et des services postaux.

Postes Canada, qui compte environ 47 000 employés à plein temps et à temps partiel, traite en outre avec plus de 7 800 entrepreneurs pour assurer le transport et la livraison du courrier dans les zones urbaines, les banlieues et les régions rurales partout au pays. Elle livre en moyenne 40 millions de pièces de courrier par jour ouvrable à plus de 11 millions d'adresses partout au Canada en employant des facteurs, des camions ou des avions, qui doivent voler au–dessus de régions qui comptent parmi les plus redoutables au monde, parfois dans les pires conditions météorologiques. La société exploite un réseau comportant 26 grands établissements postaux mécanisés. Elle achète plus de services de transport que n'importe quelle autre société au Canada et, bien sûr, elle réalise des profits.

Les crédits

• (1040)

Lorsque Postes Canada est devenue une société d'État, ses recettes s'établissaient aux environs de 1,5 milliard de dollars. Pourtant, la société ne disposait pas à ce moment d'un système ou d'une procédure modernes, ni de bilan, ni de grand livre général.

L'équipe de gestion a dû remédier à ces lacunes pour améliorer et étendre le service et atteindre le seuil de rentabilité tout en augmentant rapidement le chiffre d'affaires.

Dans ses années les plus difficiles, Postes Canada a coûté aux contribuables quelque 600 millions de dollars. C'était il y a plus de neuf ans de cela. Par la suite, elle a transformé son déficit en un bénéfice qui a atteint 96 millions de dollars au cours de l'exercice 1988–1989, et qui était le premier qu'elle réalisait depuis 30 ans, puis 149 millions de dollars au cours de l'exercice 1989–1990. Grâce à ce bénéfice, la Société canadienne des postes peut investir dans le nouvel équipement qui permettra d'améliorer les services postaux.

Or, le fait le plus marquant, celui qui ne paraît jamais en manchette, c'est que, pendant que Postes Canada accroissait la fiabilité de ses services et leur accessibilité, elle maintenait les augmentations du tarif de base pour une lettre en deçà du taux d'inflation. En termes plus simples, cela signifie en pratique que le prix d'un timbre a baissé. Postes Canada est engagée à fournir aux Canadiens un service plus fiable, plus accessible et meilleur marché.

Permettez–moi de dire, madame la Présidente, ce que les gestionnaires de Postes Canada ont fait pour améliorer le service postal à ces trois égards. Pour ce qui est de la fiabilité, Postes Canada a établi un programme d'amélioration de ses activités de levée, de traitement et de livraison du courrier. Elle a mis en place des systèmes et des procédures uniformes dans tous les établissements postaux, de sorte que le courrier circule de façon coordonnée et prévisible dans tout le pays.

Par exemple, elle emploie un système de codage spécial en couleur pour indiquer aux employés le courrier qui doit être traité en priorité dans un établissement postal afin de respecter les normes de service.

[*Français*]

Le centre national de contrôle de la Société est relié à neuf centres de contrôle divisionnaires et a comme rôle de surveiller le cheminement du courrier 24 heures sur 24, sept jours par semaine. La direction de la Société canadienne des postes se réunit tous les matins au centre de contrôle afin d'évaluer les résultats des dernières 24 heures et les compare à ses projections. Cette procédure est essentielle, madame la Présidente, afin de permettre à la Société d'évaluer ses faiblesses par rapport à ses engagements et de prendre des décisions concrètes qui la rendront encore plus compétitive dans le marché.

[*Traduction*]

Cette technologie de pointe a fait le renom de la société dans le monde entier. Postes Canada commercialise avec vigueur à l'étranger son système de gestion et remporte du succès en Nouvelle–Zélande et aux États–Unis.

On se rappelle les articles de journaux annonçant la conclusion d'un contrat de nombreux millions de dollars entre le service postal des États–Unis et System house, qui reposait sur la technologie utilisée par Postes Canada. La société a établi des normes clairement définies pour la livraison du courrier bien affranchi et a engagé un cabinet indépendant de vérificateurs, Ernst and Young, pour évaluer son rendement par rapport à ces normes et publier des rapports trimestriels.

Postes Canada compte parmi les premières administrations postales au monde qui font évaluer leur rendement par des gens de l'extérieur et qui rendent publics les résultats de ces évaluations. D'autres administrations postales, celle des États–Unis par exemple, ont mis sur pied des procédures similaires et les résultats montrent qu'elles ont encore du chemin à faire avant d'obtenir des résultats comme ceux de Postes Canada.

Au Canada, les normes pour le courrier convenablement adressé prévoient qu'il sera livré dans les deux jours ouvrables dans un même centre urbain; dans les trois jours ouvrables entre les principaux centres urbains de la même province et dans les quatre jours ouvrables entre les principaux centres urbains de provinces différentes.

[*Français*]

D'ailleurs, madame la Présidente, les résultats confirment les progrès de la Société. Par exemple, la Société canadienne des postes est la première administration postale au monde, comme je le disais tantôt, à faire mesurer le rendement de son service par un vérificateur indépendant et à rendre ces résultats publics.

Le dernier rapport de la société Ernst et Young pour le trimestre terminé en mars 1991 révèle qu'à l'échelle nationale, 97 p. 100 du courrier local a été livré conformément aux normes d'engagement de la Société. Ces normes de rendement ont été atteintes, madame la Présidente, tout en conservant en priorité un service à la clientèle hors pair. La priorité donné à ce service repose sur trois éléments: sa fiabilité, son accessibilité et les coûts abordables des produits.

Pour ce faire, madame la Présidente, la Société canadienne des postes a instauré un programme d'amélioration opérationnelle pour la levée, le traitement et la livraison du courrier. Elle a mis en place des normes ainsi que des systèmes et procédures dans tous ses établissements, afin que le courrier soit acheminé d'un bout à l'autre du pays, de manière coordonnée, contrôlée et prévisible.

[*Traduction*]

Les administrateurs de Postes Canada essaient constamment de trouver des moyens d'améliorer le service pour respecter ces normes. En utilisant les ressources plus efficacement, on peut offrir un meilleur service aux clients et gérer de façon plus responsable le coût de ce service.

Une autre indication de la fiabilité est l'augmentation du volume de courrier livré. Ce volume a augmenté de 38 p. 100 depuis 1981. En confiant à Postes Canada une plus grande partie de leur courrier, les gens démontrent qu'ils ont confiance dans sa capacité de fournir un service fiable et efficace.

Postes Canada a promis de rendre ses produits et ses services plus accessibles. L'objectif de la société est de faciliter l'achat des timbres, l'envoi des lettres et la réception des colis. C'est pour cela que Postes Canada étend sa tradition centenaire de collaboration avec les entreprises locales, en installant des comptoirs postaux gérés par ceux qui connaissent le mieux la vente au détail, c'est-à-dire les petits entrepreneurs.
Ce programme fera augmenter le nombre des comptoirs de plus de 25 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Ce n'est qu'un début, naturellement. Postes Canada a un des réseaux de distribution les plus étendus du monde, desservant 11 millions de destinataires dans tous le pays et, au cours de chacune des cinq prochaines années, 225 000 destinataires devraient s'ajouter à ce nombre.

Un des plus grands changements démographiques au Canada au cours des 20 dernières années environ a été la croissance des banlieues entourant les principaux centres urbains. Les boîtes postales communautaires sont une des méthodes utilisées, ici comme aux États-Unis, pour étendre le service aux banlieues. Un des avantages de ces boîtes, c'est qu'elles ont des compartiments spéciaux pour les colis.

Actuellement, la société a environ 27 400 emplacements de boîtes communautaires desservant environ 712 000 clients. Le programme des boîtes postales communautaires permettra l'installation de 6000 autres emplacements de boîtes pendant l'exercice 1991-92, qui desserviront 157 000 nouveaux clients.

Les comptoirs postaux situés dans les localités de tout le Canada ont des heures d'ouverture prolongées, ce qui donne aux clients un meilleur accès aux produits et aux services du lundi au vendredi ainsi que pendant les fins de semaine.

La société soutient de mieux en mieux la concurrence, non seulement celle des services de messagerie privés, mais aussi celle de l'avalanche de techniques de transmission de courrier électronique. Pour rester en affaires, la société doit fournir à ses clients les produits et les services dont ils ont besoin. C'est ce que fait Postes Canada. Un système pour les lettres et les colis qui permet aux clients particuliers ou commerciaux de choisir la meilleure combinaison de vitesse et de coût pour leurs besoins a été mis sur pied pour différents types de colis.

La société désire reprendre une partie importante du marché des colis. Elle rend l'expédition des colis plus compétitive et plus intéressante pour les clients commerciaux en fournissant un service régulier et accéléré.

• (1050)

Pour relever les défis de l'ère électronique, Postes Canada offre à ses clients le courrier électronique, télépost, intelpost, envoy post et le courrier électronique en nombre qui assurent habituellement la livraison le lendemain. Moyennant un supplément, télépost et intelpost peuvent assurer la livraison le jour même des messages les plus prioritaires. La poste prioritaire garantit la livraison des documents urgents le lendemain matin. Postes Canada fournit, au besoin, de l'information sur la situation de la livraison et sur l'emplacement des messages et des colis grâce à son système de dépistage et de repérage. Le service spécial-lettres offre l'envoi par messagerie et garantit la livraison dans le délai prévu à l'achat, qui peut être dès le lendemain sinon le client reçoit une nouvelle enveloppe pour le service spécial-lettres d'une valeur égale ou supérieure.

La société a fait aussi une pénétration remarquable dans le marché commercial avec son service publicitaire exclusif appelé Médiaposte. L'utilisation du code postal et de données démographiques et socioéconomiques lui permet de compiler diverses données sur un marché cible. Grâce à ces données, à son vaste réseau de distribution et à sa flexibilité, les expéditeurs peuvent distribuer du matériel publicitaire dans un territoire aussi petit qu'une tournée de facteur ou aussi grand qu'une région

entière ou toutes les localités rurales d'une région donnée ou tout le Canada.

Un autre engagement que la Société a pris envers les Canadiens est celui de leur offrir des services à bon marché. Lorsque Postes Canada est devenue une société, il y a presque neuf ans, elle a promis aux Canadiens qu'ils en auraient pour leur argent. Depuis ce temps-là, les augmentations du tarif de base des lettres ont été maintenues à un taux inférieur à celui de l'inflation. On compare souvent les tarifs postaux du Canada et des autres pays sans tenir compte des différences entre les taux de salaire, la superficie et la densité de la population des pays en question.

Le Canada est le deuxième pays du monde par la superficie et sa population relativement petite est très dispersée. Par comparaison, toute la Grande-Bretagne tiendrait dans une superficie égale à celle des Maritimes. Le tarif de base des lettres est plus bas au Canada que dans les principaux pays de l'OCDE, sauf les États-Unis, quand on le calcule en minutes de travail dont un travailleur moyen a besoin pour gagner le prix d'un timbre, prix qui est uniforme que la lettre soit envoyée de St. John's, Terre-Neuve, à Vancouver, en Colombie-Britannique, ou d'Ottawa à Hull.

Les Canadiens en ont pour leur argent, à tous les points de vue. Postes Canada tient sa promesse de donner un meilleur service à ses clients.

En 1989-1990, comme on l'a déjà dit, les bénéfices se sont élevés à 149 millions de dollars. Cette somme peut paraître élevée en termes absolus, mais comparée à des recettes de 3,6 milliards de dollars, elle est petite. Elle représente un rendement des investissements de 10,5 p. 100, ce qui est une étape vers la norme de l'industrie qui est de 14 ou 15 p. 100. La société a réalisé des bénéfices pour une deuxième année de suite et pour la première fois, elle a versé des dividendes de 60 millions de dollars à son actionnaire, le gouvernement du Canada. Cela signifie que les contribuables canadiens ne subventionnent plus les activités postales. Maintenant, ils ne paient leurs timbres qu'une fois seulement.

Pour les entreprises canadiennes qui fournissent environ 80 p. 100 du volume postal, un service postal fiable, accessible et bon marché est essentiel. L'inefficacité du réseau postal se traduit par des coûts plus élevés pour les entreprises, ce qui les rend plus vulnérables dans un marché très compétitif.

Pour construire le service postal de l'avenir, Postes Canada doit maintenir sa rentabilité. La société doit maintenir sa rentabilité et investir ses bénéfices pour moderniser ses installations et son équipement vieillissants, tout en continuant à améliorer son efficacité. Elle doit continuer à augmenter le volume postal en offrant des services qui répondent aux besoins du marché et en s'efforçant de servir encore mieux ses clients.

Dans les années 1990 et au XXI^{e} siècle, Postes Canada continuera à accroître son succès en fournissant aux Canadiens des produits et des services fiables, accessibles et bon marché qui sont spécialement adaptés aux besoins des consommateurs canadiens.

À en juger par ses déclarations, il est clair que si l'opposition était au pouvoir, le gouvernement obligerait Postes Canada à revenir à la sombre époque où elle était un lourd fardeau pour les contribuables.

M. Pickard: Nous avions un bon service.

M. Cadieux: J'ai presque terminé. Je vais finir bientôt et vous aurez l'occasion de dire tout ce que vous voudrez.

La responsabilité de Postes Canada consiste à lever et à acheminer le courrier efficacement tout en maintenant son autosuffisance. Elle a assumé cette responsabilité jusqu'à maintenant et elle continuera de l'assumer.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, en écoutant l'allocution du député, je n'ai pas pu m'empêcher de songer que les agents des relations publiques de Postes Canada avaient dû travailler très dur hier soir pour la rédiger.

On y fait une utilisation incroyable de statistiques à l'appui des objectifs nationaux de la société. Dans toute son allocution, le ministre n'a pas parlé une seule fois des besoins des Canadiens.

Il parle des besoins du marché, mais de quel marché s'agit-il? S'agit-il des besoins de Canwood, de Marcelin, de Gallivan et d'Edam, toutes des localités de ma circonscription? Les besoins de ces localités sont directement liés aux services de Postes Canada.

Pas une seule fois je n'ai entendu le gouvernement ni le ministre mentionner la nécessité de satisfaire aux besoins des Canadiens des régions rurales.

La question que je veux poser au ministre dans le peu de temps dont je dispose comporte deux volets. D'abord, le gouvernement est-il résolu à satisfaire les besoins postaux du Canada rural? Ensuite, le ministre a parlé

dans son allocution du recours à un code de couleurs pour accélérer la livraison du courrier. Le ministre sait-il que dans ce code de couleurs, le bleu correspond au lundi, le jaune au mardi, et le rouge au mercredi? Si une boîte rouge arrive le lundi, elle va traîner dans le fichu bureau de poste jusqu'au mercredi.

Le courrier n'est pas traité de façon à satisfaire les besoins de la collectivité. Je voudrais savoir si le ministre le sait et s'il est disposé à faire quelque chose pour remédier à la situation.

M. Cadieux: Madame la Présidente, dans ses observations préliminaires, mon collègue dit ne pas avoir pu s'empêcher d'écouter mon allocution. Je suppose que c'est flatteur et je l'en remercie, même ci c'était plus fort que lui.

Par ailleurs, je crois que lorsque mon colllègue recevra les «bleus» et qu'il lira très attentivement l'allocution, il reviendra peut-être sur l'ensemble de sa déclation.

C'est curieux comme les députés de l'opposition râlent toujours contre les statistiques qui ne font pas leur affaire.

Par contre, chaque fois que des statistiques, quelles qu'elles soient, sont préjudiciables au gouvernement, ils les citent à tout bout de champ.

Dans le cas qui nous occupe, les statistiques montrent non seulement que le service s'améliore, mais encore que la clientèle est satisfaite, y compris dans les régions rurales.

Pourquoi n'utiliserions-nous pas des statistiques qui sont publiques? Naturellement, nous ne pouvons pas nous attendre que l'opposition reconnaisse ni même signale en passant que la majorité des Canadiens se félicite des améliorations qui ont été apportées aux services de Postes Canada, soit aux services qui intéressent directement la clientèle en général, y compris celle des régions rurales, et pas seulement la clientèle commerciale comme mon collègue essaie de le montrer.

Ce serait bien qu'on fasse preuve à l'occasion à la Chambre d'un peu de clarté et d'honnêteté en ce qui concerne ce que fait le gouvernement fédéral pour les Canadiens.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PRODUCTEURS DE FRAISES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, les producteurs de fraises de la Nouvelle-Écosse viennent d'apprendre que les normes fédérales sur la taille des fraises seront dorénavant appliquées avec plus de rigueur. L'écart toléré par rapport au diamètre prévu par la norme sera d'un huitième de pouce. À cause de la précision de cette mesure, nos producteurs ne pourront plus être compétitifs, une grande partie de la récolte pourrira sur le terrain et nous perdrons beaucoup d'emplois à temps partiel.

En mars, le Conseil canadien de l'horticulture a adopté une résolution portant l'écart autorisé à un quart de pouce et, bien que le principe en ait été adopté, le ministère l'a avisé que le changement ne sera pas appliqué à temps pour la récolte de cette année.

Je demande au ministre de l'Agriculture d'examiner la situation et de veiller à lever tous les obstacles inutiles afin que cette modification entre en vigueur dans les meilleurs délais.

* * *

LE MYANMAR

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, cette semaine marque le premier anniversaire des premières élections démocratiques à avoir lieu au Myanmar, anciennement la Birmanie, élections au cours desquelles la Ligue nationale pour la démocratie a tout raflé. Pourtant, les députés élus n'ont pas le droit d'exercer leurs fonctions au Parlement, et la passation des pouvoirs ne semble pas plus près de se produire aujourd'hui qu'il y a un an.

En avril dernier, la junte militaire avait déjà arrêté près de 80 des 457 députés élus de la Ligue. Plus de 500 membres de la direction du parti sont actuellement détenus. Selon de nombreux rapports, ils seraient torturés et au moins trois parlementaires sont morts en détention.

Article 31 du Règlement

Je demande au gouvernement du Canada d'exiger, au nom de tous les Canadiens épris de justice, la passation immédiate des pouvoirs au gouvernemenet démocratiquement élu du Myanmar et la libération immédiate de tous les membres détenus de la Ligue nationale pour la démocratie et de reconnaître officiellement au nom du Canada le gouvernement dûment élu du Myanmar.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada doit user de toute son influence aux Nations Unies pour que le reste du monde commence à faire pour le peuple du Myanmar ce que la justice exige.

* * *

LA COMMISSION PÉPIN-ROBARTS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, il est intéressant de noter que le groupe de travail qui a examiné la question de l'unité nationale, en 1979, c'est-à-dire la commission Pépin-Robarts, avait déclaré qu'un consensus social et l'élaboration de mesures législatives provinciales feraient plus avancer la cause des minorités francophones que des garanties constitutionnelles.

La commission avait recommandé que chaque assemblée législative provinciale ait le droit de désigner la ou les langues officielles dans son territoire. Certains avancent maintenant que ce groupe de travail, mis sur pied en 1979, était en avance sur son époque.

Si la Chambre des communes est la véritable assemblée constituante, comme le premier ministre l'a déclaré, ne devrions-nous pas reprendre le rapport de la commission Pépin-Robarts et en débattre ouvertement le pour et le contre?

* * *

LA COMMISSION DU HAVRE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, j'ai reçu une lettre du maire de la ville de Hamilton qui m'informait que, lors de sa réunion du 14 mai 1991, le conseil municipal avait adopté une résolution désapprouvant «le refus de trois députés conservateurs de la région de rencontrer le comité d'administration financière pour discuter de la composition de la commission du havre de Hamilton».

Des voix: C'est honteux!

M. Keyes: Comme la plupart des députés le savent, les Canadiens ont le droit d'exiger des comptes de leurs députés. Les élus doivent rendre compte, non seulement à leurs électeurs, mais également à leurs communautés et à leurs institutions. Quand un député refuse même de rencontrer les autorités de sa propre ville, de sa municipalité ou de sa région, cela suscite de la méfiance.

La résolution énonce également que le premier ministre sera informé du manquement à leur devoir de ces trois députés conservateurs et que le conseil municipal rencontrera plutôt les députés libéraux de la région. «Quand nos députés locaux refusent catégoriquement de rencontrer le conseil municipal, c'est qu'il y a un problème très grave.» C'est en ces mots qu'un échevin a résumé le mécontentement des édiles de Hamilton envers les députés de Lincoln, Burlington et Hamilton—Wentworth.

* * *

L'INDUSTRIE DU TABAC

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, les dossiers de la Cour supérieure du Québec montrent que les publicitaires de l'industrie du tabac utilisent des tactiques insidieuses, pernicieuses et immorales pour vendre la mort aux jeunes et à d'autres consommateurs.

Une campagne publicitaire conçue en 1988 pour *Export A* misait entre autres sur le fait que les très jeunes fumeurs débutants choisissaient de fumer parce que c'était un signe de masculinité, un symbole de leur nature révoltée, et que cela leur conférait un certain statut social au sein du groupe.

De la même façon, nous savons que les publicitaires cherchent à convaincre les jeunes femmes en âge de procréer à fumer en associant l'usage de la cigarette à la popularité, à la minceur et à une apparence attrayante. Ils ne démontrent aucun sens des responsabilités en défiant la loi fédérale interdisant leur publicité odieuse et qu'ils ont maintenant le culot de demander aux fumeurs de protester contre les hausses de taxe sur les cigarettes, qui ne compensent sûrement pas les coûts gouvernementaux ou humains liés au tabagisme et aux valeurs sociales dégradantes qu'il véhicule. Je prie instamment le gouvernement d'abolir complètement la publicité sur la cigarette et sa promotion au Canada, et une exemption de la loi sur le droit d'auteur pour les éducateurs et tous ceux qui dénoncent une telle publicité.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, les pêcheurs de Cheticamp, en Nouvelle-Écosse, occupent aujourd'hui les locaux de Pêches et Océans Canada pour protester contre la mauvaise gestion des ressources halieutiques de leur région par le gouvernement fédéral.

Les problèmes que connaissent les pêcheries de la côte est sont en train de détruire l'économie et le tissu social des collectivités vivant de la pêche. Les années de tournage en rond des conservateurs et des libéraux n'ont rien fait pour assurer une industrie de la pêche stable et prospère dans la région de l'Atlantique et du golfe du Saint-Laurent.

J'ai parlé ce matin aux pêcheurs, et ils m'ont dit qu'ils étaient coincés par la diminution des stocks, les quotas inéquitables et les exigences de plus en plus rigoureuses du régime d'assurance-chômage.

Le gouvernement doit discuter avec tous les secteurs liés à la pêche côtière pour mettre au point une distribution des quotas juste et équitable et assurer l'avenir de cette industrie.

Exprimez votre appui aux pêcheurs. Téléphonez-leur à Cheticamp, au (902) 224-2017. Dites-le aussi au ministre des Pêches. Téléphonez-lui à Ottawa, au (613) 992-3474.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai protesté contre les violations des droits de la personne commises contre les juifs en Syrie.

Aujourd'hui, je prends la parole pour protester contre le traitement inhabituel et inhumain subi par deux juifs syriens en particulier, Selim Swed et son frère Élie.

Ils ont été emprisonnés sans motif d'inculpation pendant trois ans et demi. Ils ont été battus et torturés pendant cette période et sont enfin passés devant un tribunal la semaine dernière.

Leur procès à huis clos n'a duré que quelques minutes. On ne leur a pas permis de parler ni d'avoir un avocat. Ils ont été condamnés à six ans et demi de prison, bien qu'aucune inculpation n'ait été rendue publique.

Je demande à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'entreprendre de toute urgence des démarches auprès du président Hafiz Al-Assad au nom des Swed avant que la période de clémence de 15 jours n'expire le 5 juin, la semaine prochaine.

* * *

EMPLOI ET IMMIGRATION

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a récemment distribué à ses employés de Kingston des dizaines d'épingles qu'on porte au revers d'un vêtement. Celles-ci portaient l'inscription «C-21» une allusion, naturellement, au projet de loi pernicieux qui a réduit les prestations d'assurance-chômage pour des milliers de Canadiens et a augmenté les primes pour des millions d'autres.

Les épingles sont distribuées en reconnaissance du travail effectué par les fonctionnaires pour comprendre et mettre en oeuvre la nouvelle loi. Les employés n'ont pas apprécié la chose. Plus de 60 épingles ont été envoyées à mon bureau en signe de protestation. Alors que le gouvernement prétend que les caisses sont vides, on a du mal à comprendre comment le ministère a pu dépenser de l'argent pour des épingles et des babioles de ce genre, mais pas pour les salaires.

Pour comble, le gouvernement, qui est censé faire tout ce qu'il peut pour compenser les pertes causées par les achats des Canadiens aux États-Unis, n'a même pas suivi sa politique d'«acheter canadien». On peut lire au dos des épingles les mots: «Made in the U.S.A.» (Fabriqué aux États-Unis).

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, la décision du solliciteur général de reconduire les contrats de services de la GRC aux provinces et aux municipalités, mérite d'être soulignée.

Il convient également de souligner les efforts de mes collègues néo-démocrates et des représentants de municipalités de partout au Canada qui ont fait cause commune pour convaincre le gouvernement de revenir sur ses erreurs.

Le report de l'échéance des dispositions relatives au financement des services de la GRC, qui était fixée au 31 mars au départ, prouve que le gouvernement a enfin prêté une oreille attentive.

Même si, comme le solliciteur l'a mentionné, la prolongation ne sera que d'un an, elle donne néanmoins le temps aux provinces et aux municipalités de négocier comme il faut un nouvel accord.

Cette prolongation nous donne en outre, à mes collègues et à moi-même, la chance de faire valoir avec insistance que le gouvernement fédéral ne devrait pas renoncer à contribuer comme il l'a fait jusqu'ici au financement des services de la GRC offerts aux provinces et aux municipalités.

Me faisant le porte-parole des municipalités de la Colombie-Britannique, je peux dire que la décision du solliciteur général témoigne de son bon jugement. Laissez-moi aussi vous dire, au nom de mes collègues de la Colombie-Britannique, que cette décision est la preuve formelle qu'il est possible d'obtenir des résultats quand on est bien représenté dans l'opposition.

• (1110)

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, je dois présider demain l'ouverture officielle de la coopérative d'habitation Artspace à Edmonton-Est. Première coopérative du genre à être exploitée en vertu des nouvelles lignes directrices de la SCHL, elle accueillera un plus grand nombre de familles à faible et moyen revenu que les anciennes coopératives.

Un supplément de loyer sera imposé aux familles dont le revenu atteint ou dépasse 54 000 $. On s'assure ainsi que le gouvernement subventionne principalement les familles qui en ont le plus besoin.

Je félicite le gouvernement d'avoir mis en oeuvre ces nouvelles lignes directrices.

Les noms de 30 familles figurent sur la liste d'attente d'une autre coopérative d'habitation d'Edmonton-Est, la Sundance. Deux députés néo-démocrates y habitent, un député provincial et un fédéral, le député d'Edmonton-Est justement, en dépit de leur revenu élevé, privant ainsi deux de ces familles d'un loyer à prix modique. Voilà le petit jeu auquel se livrent deux politiciens resquilleurs. Ils devraient avoir la décence de partir.

* * *

LES DIX-SEPT JOURS DE JUIN

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, à compter du 8 juin à Winnipeg, la plus grande assemblée d'autochones en Amérique du Nord tiendra un important congrès intitulé «Les Dix-sept Jours de juin».

Les Premières Nations du Canada se demandent sous quelle forme le gouvernement fédéral reconnaîtra cet événement. Les organisateurs lui ont demandé de l'aide, mais le secrétaire d'État a refusé.

D'éminents Canadiens dont Peter Gzowski, David Suzuki et près de 500 chefs de toutes les régions du Canada y participeront. L'Assemblée des Premières Nations se réunira pour élire un nouveau grand chef. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sera-t-il présent?

Diverses activités ont été prévues dont un programme à l'intention des enfants, un spectacle à caractère artistique et culturel, un forum pour les anciens et un pow-wow international.

Les Canadiens aimeraient savoir pourquoi le gouvernement fédéral disposerait d'un portefeuille pour financer, paraît-il, des événements d'une telle importance historique alors que les ministres ne peuvent se décider à y participer. Il est même possible que l'on soit obligé d'annuler le pow-wow international sans l'assistance du Secrétariat d'État. Voilà qui montre vraiment comment le gouvernement fédéral traite les questions qui revêtent de l'importance pour les peuples autochtones du Canada.

* * *

UN CANADA SANS TABAC

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, ce matin à Montréal, l'hon. Jean Corbeil, ministre des Transports, prend la parole à une cérémonie au cours de laquelle le Conseil canadien sur le tabac et la santé présente à Air Canada une récompense pour avoir aidé à ouvrir la voie à un Canada sans tabac. Les députés savent peut-être que nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale sans tabac.

Le 1er janvier 1990, La Loi sur la santé des non-fumeurs entrait en vigueur. Ce jour-là, le tabac était interdit dans tous les autocars faisant des trajets interurbains,à la demande des propriétaires. On a aussi limité la consommation du tabac à un neuvième des places assises dans les wagons de chemin de fer; dans les gares et terminus, un tiers seulement de l'espace accessible au public était réservé aux fumeurs.

En ce qui concerne les compagnies aériennes, le ministre a interdit la consommation de tabac à bord de tous les avions immatriculés au Canada et effectuant des vols de six heures ou moins. Pour les vols de plus longue durée, on continue à diminuer progressivement le nombre de sièges réservés aux fumeurs. On réduira ces nombres de 25 p. 100 le 30 juin de chaque année jusqu'à interdiction complète de fumer sur tous les vols, le 1er juillet 1993. Le Canada deviendra ainsi un chef de file mondial en ce qui a trait à l'élimination du tabac dans les transports aériens.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, quelle déception pour le Québec! Après les ministres Michel Pagé, André Bourbeau, Marc-Yvan Côté, Lucienne Robillard, Claude Ryan et Gil Rémillard à dénoncer le gouvernement fédéral, c'est maintenant au tour de Yvon Picotte, ministre du Développement régio-

nal, à partir en guerre contre l'intrusion d'Ottawa en matière de développement régional.

Alors que l'on retrouve une unanimité au Québec sur l'importance que le développement régional relève exclusivement du Québec, voilà qu'Ottawa nous sert une gifle de plus en se mêlant de nos affaires.

Les Québécois et les Québécoises ne se laisseront pas endormir et manipuler une fois de plus par la distribution de petits chèques ici et là. C'est fini ce temps-là. Un ministère fédéral de Développement régional, une machine à patronage, on n'en veut pas au Québec.

C'est de la provocation pure et simple, de la provocation faite par Benoît Bouchard, celui-là même qui ose se qualifier de Québécois et défenseur des intérêts supérieurs du Québec.

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est maintenant expiré.

* * *

[*Traduction*]

LES CHAMPIONNATS D'ÉCHECS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, plus de 7 500 élèves, provenant de plus de 400 écoles, ont participé cette année à une série de tournois d'échecs qui menaient au championnat canadien. Des équipes de diverses écoles ont participé à 50 championnats régionaux, et les meilleurs joueurs ont accédé aux championnats provinciaux. La fin de semaine de l'anniversaire de la Reine, les représentants de chacune des provinces ont participé à la finale qui avait lieu à Montréal. Voici donc les noms de nos champions canadiens:

Première année, Jonathan Gottlieb, de Hampstead, au Québec; 2e année, Andrew Ho, de Vancouver, en Colombie-Britannique; 3e année, Roman Golts, de Willowdale, en Ontario; 4e année, Erez Davy, de Windsor, en Ontario; 5e année, Darryl Kong, de Vancouver, en Colombie-Britannique; 6e année, Anthony Castillo, de Longueuil, au Québec; 7e année, Matthew Grabove, de Quispamsis, au Nouveau-Brunswick; 8e année, Nicolas Soudre, de Pierrefonds, au Québec; 9e et 10e années; Howard Wu, de Victoria; 11e et 12e années, Peter Olszewski, d'Oakville.

C'est le Québec qui a remporté les grands honneurs du championnat. Félicitations aux participants pour leur victoire et le travail utile qu'ils font pour les enfants défavorisés du monde entier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

Le 15 mai dernier, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il n'a été informé de l'affaire Al-Mashat que le 30 avril. Chacun sait maintenant que pas un, ni deux, mais bien trois agents supérieurs du cabinet du premier ministre ont été avisés de la situation le 8 avril.

Je voudrais savoir si le vice-premier ministre a communiqué avec le premier ministre pour lui demander si, à son retour, il admettra qu'il était courant de l'affaire Al-Mashat bien avant le 30 avril, contrairement à ce qu'il a déclaré à la Chambre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de préciser que je suis très heureux de constater que l'opposition reconnaît maintenant le fait qu'aucun ministre n'était impliqué dans l'affaire Al-Mashat avant que celui-ci ne soit admis au Canada, le 30 mars dernier. C'est un point important, que les renseignements diffusés jusqu'à maintenant ont peut-être élucidé.

Certains ministres et certains membres du bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre ont accepté de témoigner devant le comité pour éclaircir toutes ces questions. Voilà pourquoi on a créé un comité chargé de découvrir le fin fond de cette affaire. J'invite le député à participer aux travaux. Tous les témoins convoqués se présenteront devant le comité et toutes les questions seront éclaircies.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): En parlant des témoins qu'entendra le comité, il serait peut-être bon que le vice-premier ministre témoigne lui aussi, puisque les rapports diffusés hier nous ont appris que son cabinet avait également été informé de l'affaire Al-Mashat le 8 avril. Nous aimerions donc savoir si le personnel de son cabinet a cru bon d'en aviser le vice-premier ministre le jour même, sinon quand l'a-t-il mis au courant de la situation et, en l'apprenant, le vice-premier ministre en a-t-il informé le premier ministre?

Toute la question tourne autour du fait suivant: Le gouvernement savait ce qui se passait, mais ne l'a jamais avoué officiellement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je voudrais simplement éclaircir un point que soulève le député. J'ai eu vent de cette affaire le 7 ou le 8 mai en écoutant un reportage à la télévision. Le même jour, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'en a également saisi et a pris les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, il est absolument incroyable qu'il se soit passé un mois complet entre le moment où son bureau et ses adjoints politiques ont été saisis de la question, ont reçu l'information, la note, et celui où le vice-premier ministre a été mis au courant.

Est-ce une façon de diriger un gouvernement? Vous ne savez pas ce qui se passe et vos collaborateurs ne vous mettent pas au courant?

Il y a tellement de versions différentes et même contradictoires sur les faits et sur les responsables de ceci ou de cela que le seul moyen de connaître la vérité est de remonter aux sources. Depuis lundi dernier, nous réclamons le dépôt des documents essentiels, y compris les notes qui ont été envoyées directement au cabinet du premier ministre et à celui du vice-premier ministre.

Le vice-premier ministre peut-il me donner l'assurance qu'il n'y aura plus de tergiversations et que, dès lundi, les documents seront déposés à la Chambre pour que nous puissions voir nous-mêmes ce qui s'est passé et nous débarrasser de tous ces faux rapports?

• (1120)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il est bien évident que le député ne s'intéresse pas tellement à la vérité, car, lorsqu'on la lui donne, il refuse de l'accepter. Les députés d'en face veulent entendre leur version des faits et non celle qui correspond à la réalité. Il n'y a aucune espèce de camouflage. Les ministres n'ont pas été mêlés à cette affaire. Il n'y a aucune contradiction.

Si le député veut avoir toute l'information, qu'il le montre en participant aux travaux du comité, en lisant les documents, en posant des questions pertinentes et en convoquant les témoins qu'il faut. Il obtiendra des réponses.

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en sa qualité de ministre des Finances. Peut-être celui-ci est-il prêt à assumer ce volet de ses responsabilités.

Aujourd'hui, Statistique Canada a annoncé que l'économie a encore commencé à reculer en mars. Il y a maintenant 12 mois que nous sommes aux prises avec la récession provoquée par le gouvernement.

Le ministre dit que le nouveau mot à la mode est relance, mais les Canadiens songent plutôt au mot démission.

Ma question au ministre des Finances est la suivante: Présentera-t-il immédiatement un nouveau budget de relance économique et, dans la négative, lui et d'autres ministres donneront-ils leur démission?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, compte tenu de toutes les années qu'il a passées à la Chambre des communes, le député devrait faire preuve d'un peu plus d'originalité. Il a recours à une vieille tactique.

M. Tobin: Vous essayez de faire accepter un budget dépassé.

M. Mazankowski: Si ce budget est dépassé, il est quand même bien meilleur que les budgets présentés par son parti lorsque celui-ci était au pouvoir. Ces budgets n'ont pas réussi. . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Ce budget est un citron.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, le député de Winnipeg était aussi à la Chambre à l'époque, et il sait pertinemment que ces budgets n'ont pas réussi à s'attaquer aux problèmes fondamentaux.

Il n'y a rien de nouveau dans ce qui a été annoncé. Mon prédécesseur, lorsqu'il a déposé le budget en février dernier, a précisé que l'économie commencerait à se stabiliser vers le milieu de l'année, après avoir été caractérisée par une baisse globale du PNB de l'ordre de 2,5 p. 100. Il a aussi mentionné que le taux de chômage allait dépasser 10 p. 100.

Ce qui se passe actuellement avait été prévu dans le budget. Nous prenons des mesures afin de pouvoir faire baisser les taux d'intérêt en cas de pressions et d'attentes inflationnistes. Certains indices sont encourageants et nous continuons de penser que nos prévisions vont se

concrétiser et qu'il y aura reprise au cours de la deuxième moitié de l'année. Tout cela a été mentionné dans le budget.

J'invite le député à relire le budget, en particulier la page 4.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Madame la Présidente, j'invite à mon tour le ministre des Finances à lire le communiqué publié aujourd'hui par Statistique Canada, qui précise que le recul de l'économie avait cessé en février, avant de se manifester de nouveau en mars. Peut–être est–ce là l'idée qu'ont les conservateurs d'une reprise économique, mais les Canadiens ne partagent pas ce point de vue.

Hier, le ministre du Revenu national a fait un aveu remarquable, qui ressemblait à une confession du gouvernement sur son lit de mort, lorsqu'il a dit:

> Nous sommes allés trop loin dans le domaine de la fiscalité et nous procédons maintenant à un examen complet de la situation.

Madame la Présidente, le ministre du Revenu national est sur la bonne voie. Il a reconnu que le gouvernement est allé trop loin en augmentant 33 fois les impôts et les taxes et en imposant notamment la TPS.

Je pose la question suivante au ministre des Finances: Va–t–il aller jusqu'au bout et adopter de nouvelles politiques fiscales plus équitables qui n'auront pas pour effet d'étouffer l'économie canadienne?

[*Français*]

Je demande donc ceci au ministre: Quand va–t–il introduire de nouvelles politiques fiscales qui ne détruiront pas notre économie?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je pense que le député admettra que le fléchissement enregistré au premier trimestre s'est surtout manifesté en janvier. Depuis, certains indices positifs font état d'une plus grande confiance du milieu des affaires et d'une amélioration au niveau de l'emploi, sans compter que les taux d'intérêt ont continué à baisser. Le nombre de ventes de maisons et de mises en chantier a aussi augmenté. Cette amélioration s'est confirmée en avril et je pense que le député reconnaîtra qu'un revirement est en train de se produire.

En ce qui a trait à la déclaration du ministre du Revenu national, je pense que celui–ci voulait souligner que les taxes et les impôts ne constituent qu'un élément. Je pense ici aux taxes sur l'alcool et l'essence—n'oublions pas les taxes provinciales. Celles–ci font aussi partie intégrante du tableau. Et les taxes municipales également. Si les gens vont faire leurs courses aux États–Unis, ce n'est pas seulement à cause des taxes. Cela tient aussi à la commercialisation, à ce qu'il en coûte pour faire des affaires ici comparativement aux États–Unis, ainsi qu'aux nouvelles méthodes et pratiques de commercialisation employées aux États–Unis mais non ici.

Par ailleurs, je signale que le Canada vient à peu près au troisième rang, pour ce qui est du niveau d'imposition, parmi les pays du Groupe des Sept.

Notre performance n'est pas aussi mauvaise que le député. . .

Mme le vice–président: Je pense que le ministre se lance maintenant dans un discours.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice–premier ministre. Statistique Canada confirme ce matin que la récession persiste, même qu'elle s'aggrave. Nous apprenions, il y a quelques jours, que le nombre de prestataires d'assurance–chômage continue d'augmenter et qu'en deux ans le Québec a perdu 124 000 emplois dans le secteur manufacturier. En ce qui touche l'aspect humain, il est aussi évident qu'à Montréal, aujourd'hui, plus de 20 000 jeunes enfants vont être nourris à l'école. Ils sont sous–alimentés et incapables d'apprendre. Que va faire le gouvernement pour mettre fin à cette situation et remettre le pays au travail?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, la députée sait peut–être que Statistique Canada a déclaré, la semaine dernière aussi, que le pire de la récession était passé. En fait, le ministère a annoncé que, selon ses statistiques, un revirement de la situation économique était imminent. Comme je l'ai dit en réponse à sa question la semaine dernière, les données d'avril sur l'emploi laissent croire que le pire de la récession est passé et nous sommes optimistes et confiants que la croissance économique reprendra au cours du deuxième semestre. C'est ce que nous avions prévu dans le budget et c'est ce que nous avions annoncé dans nos déclarations sur l'économie en 1990. Ce qui se passe actuellement confirme nos prévisions.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, les Canadiens sans emploi et leur famille ne peuvent pas se nourrir de prévisions et celles de ce gouvernement sont généralement fausses.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Hier, le ministre du Revenu national a avoué que les Canadiens étaient surtaxés. Aujourd'hui, les syndicats québécois et l'association des fabricants du Québec dénoncent la politique du dollar élevé qui rend la vie très difficile aux exportateurs canadiens.

Si le ministre des Finances ne démissionne pas, se repentira-t-il et instaurera-t-il des politiques fiscales équitables pour que les entreprises canadiennes soient concurrentielles et que les Canadiens puissent acheter?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, tout ce que je vais faire, c'est de présenter à la députée des faits très simples. Aux États-Unis et au Japon, les taxes et impôts comptent pour environ 30 p. 100 du produit intérieur brut. Au Canada, c'est 34 p. 100; au Royaume-Uni et en Allemagne, c'est 37 p. 100; en France, c'est 42 p. 100; et en Suède, le pays qui sert de modèle aux néo-démocrates, c'est 55 p. 100.

Je me rends compte que ce n'est peut-être pas très réconfortant, mais toujours est-il qu'il faut s'attaquer aux problèmes fondamentaux, comme l'ancien ministre des Finances l'a dit. La croissance et la prospérité passent par la réduction des taux d'intérêt et pour ce faire, il faut supprimer les pressions inflationnistes et régler les problèmes de déficit partout au pays. Il va sans dire que toutes les provinces doivent collaborer. C'est ce qui va permettre la croissance durable. C'est ce qui va permettre la stabilité des prix. C'est la voie que nous suivons, et je suis persuadé que c'est la bonne.

• (1130)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, madame la Présidente, à l'intention du ministre du Commerce extérieur. Si le gouvernement veut opérer des changements fondamentaux et renoncer à des politiques qui font perdre des emplois aux Canadiens, il fait mieux d'examiner de très près l'accord de libre-échange, car nous savons combien d'emplois il a coûtés aux Canadiens.

Sauf erreur, le gouvernement va entamer le 10 juin des entretiens avec le Mexique et les États-Unis ici au Canada autour d'un plan d'action concernant l'accord de libre-échange. Hier, le ministre du Commerce extérieur a admis que les Canadiens ne seront pas capables de soutenir la concurrence des produits mexicains à bon marché à cause des bas salaires mexicains.

Le Congrès américain a passé des mois à discuter de l'accord de libre-échange avec le Mexique; tant la Chambre des représentants que le Sénat ont tenu un long débat à ce sujet, ce qui a donné à la population américaine la chance d'entendre certains points de vue sur la question. Le gouvernement canadien n'a cependant pas donné la même chance aux Canadiens représentés à la Chambre.

Étant donné les graves répercussions qu'a eues l'accord canado-américain de libre-échange, le ministre du Commerce extérieur accepterait-il de reporter ses entretiens à plus tard et de mettre en oeuvre un plan d'action permettant de tenir un débat complet à la Chambre, tant sur les répercussions de l'accord canado-américain de libre-échange que sur celles qu'un tel accord avec le Mexique pourrait avoir selon les propres prévisions du gouvernement? Les travailleurs canadiens savent quelles en seront les répercussions, mais ils veulent entendre les réponses.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je sais qu'il est difficile pour les Canadiens de comprendre les véritables répercussions de l'accord de libre-échange.

Le fait est que nous avons connu une grave récession alors même que nous mettions en oeuvre l'accord de libre-échange. Si mon honorable collègue veut bien être juste et voir la réalité derrière les chiffres, elle constatera que l'accord de libre-échange a atténué l'impact de la récession au pays.

Je vais lui donner trois chiffres précis qui l'illustrent bien. L'excédent de notre balance commerciale avec les États-Unis s'élevait à 14 milliards de dollars en 1988. Il est passé à 17 milliards en 1990. Cela représente une augmentation du nombre des emplois. Les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 12 p. 100 en 1990 par rapport à 1988. Nous avons observé un revirement dans le bilan des investissements étrangers directs entre le Canada et les autres pays, qui est passé de négatif à positif, le premier bilan positif en 16 ans. Il s'est agi d'un revirement de l'ordre de 6,5 milliards de dollars. Cela constitue

aussi un élément positif et une répercussion positive sur l'économie.

Sur ces trois points, nous pouvons démontrer que l'accord de libre-échange a atténué l'impact de la récession sur notre pays. Mon honorable collègue parle. . .

Mme le vice-président: Je pense que le ministre se lance maintenant dans un débat.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre sait que le Conseil national de commercialisation des produits agricoles a tenu des audiences l'année dernière au sujet de la possibilité d'établir un office national de commercialisation des pommes fraîches. Le ministre sait que ce rapport, qui lui a été transmis, était entre les mains de son prédécesseur depuis déjà quelques semaines et même quelques mois. Le rapport recommandait l'établissement d'un tel office pour les pomiculteurs canadiens.

Le ministre annoncera-t-il aujourd'hui aux pomiculteurs et à tous les Canadiens qu'il accepte ce rapport afin qu'on procède à l'établissement d'un office national de commercialisation des pommes?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis certain que le député sait que notre gouvernement a pour politique d'appuyer l'établissement d'offices nationaux de commercialisation lorsque les producteurs sont d'accord. Une fois que les producteurs auront dit ce qu'ils veulent, nous serons très heureux d'appuyer cette initiative au nom des pomiculteurs du Canada.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Le ministre sait qu'il doit approuver le rapport avant qu'on puisse demander leur avis aux producteurs. C'est à lui de jouer, mais il ne fait rien. Il ne donne pas suite à la demande des producteurs.

Le ministre sait également que les producteurs et le gouvernement américains n'aiment pas les organismes canadiens comme la Commission canadienne du blé et les agences de mise en marché. Admettra-t-il aujourd'hui que, si lui-même et son gouvernement tardent à prendre les mesures nécessaires pour créer cet office, c'est à cause de la pression exercée par le gouvernement américain et par les producteurs de ce pays qui exportent beaucoup de leurs produits au Canada?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je m'attendais plutôt à une déclaration de ce genre de la part du Nouveau Parti démocratique. Le député a une drôle de façon d'exprimer son anti-américanisme.

Les pomiculteurs, et le député en connaît plusieurs, comptent sur leur capacité de livrer concurrence sur le marché américain afin de pouvoir réaliser des profits intéressants. Le député se trompe s'il pense que les producteurs n'ont pas besoin d'être certains qu'ils pourront encore profiter des marchés étrangers en plus du marché canadien. Ce sont des questions auxquelles il faut répondre, et nous le ferons.

M. Vanclief: On a déjà les réponses.

M. McKnight: Le député dit qu'on a déjà les réponses. Je peux lui lire ce qu'ont dit plusieurs pomiculteurs qui ont des doutes au sujet de ce rapport. Il faut que le processus entrepris par le conseil se poursuive jusqu'au bout, et je suis certain que le député est d'accord avec moi là-dessus. Quel que soit le résultat de ce processus, nous donnerons notre appui. Cependant, le député ne doit pas oublier que le résultat dépend des producteurs.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et porte sur les répercussions que la réduction des emplois dans la fonction publique aura sur la santé et le bien-être des Canadiens.

La note de service que le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a adressée à tous les employés dit qu'en raison de la politique du gouvernement, il faudra sabrer dans les programmes de promotion de la santé, annuler la campagne contre l'ivresse au volant et même retarder la promotion de médicaments pouvant sauver des vies.

Étant donné que les coûts des soins de santé montent en flèche et que l'assurance-maladie est menacée, comment le gouvernement peut-il justifier de sabrer dans les services qui aident les Canadiens à rester en bonne santé?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, à cause de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons et que nous avons expliquée à je ne sais combien de reprises dans cette enceinte, nous devons prendre des mesures difficiles. Dans le budget, par exemple, nous n'avons pas décidé de nous en prendre à la fonction publique, mais nous avons dû lui demander de faire elle aussi sa part pour remédier à la situation. Ces compressions ont, bien entendu, leurs effets, mais quel est l'autre choix qui s'offre à nous? Nous pourrions emprunter davantage, continuer à offrir des services qui dépassent notre capacité de payer et ne pas se soucier des considérations financières. Or, dans quelques années, nous ne

serions pas confrontés à une réduction, mais à des coupes sombres.

Ces compressions ont manifestement des répercussions. Nous voulons les limiter le plus possible. C'est pourquoi nous demandons aux syndicats d'accepter un gel des salaires, mais nous garantissons en retour que nous ne réduirons pas la taille de la fonction publique et que nous allons même l'accroître.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

J'ai l'impression que nous trouvons de l'argent pour des épinglettes, afin que les employés puissent faire de la publicité en faveur de la TPS, mais pas pour les soins de santé.

[*Français*]

Madame la Présidente, le sous–ministre a déclaré qu'au lieu de produire davantage avec des ressources moindres, tout le monde doit maintenant faire moins avec moins de ressources.

Est–ce que le ministre se soucie que son ordre du jour orienté sur Preston Manning implique que les aînés devront attendre encore plus longtemps avant de recevoir leurs pensions, plus longtemps pour des médicaments qui les soulagent de la douleur et de leurs souffrances? Le ministre se soucie–t–il au moins un peu des malades et des aînés du Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je puis dire, madame la Présidente, que le gouvernement est tout à fait conscient de l'importance de procéder à une livraison efficace des services.

Cela dit, c'est pourquoi nous travaillons présentement, et je crois que ma collègue de l'opposition le sait pertinemment puisque nous sommes en contact assidu, à une réforme profonde de la Fonction publique ayant pour objet d'essayer de faire davantage avec moins. Nous y sommes tous condamnés, dans l'industrie comme au gouvernement.

Il est impossible de penser à maintenir une fuite en avant, irresponsable. Nous devons apprendre. Et je dois lui dire qu'à ma grande joie, après avoir parcouru l'ensemble du pays, de Vancouver à Saint–Jean, les fonctionnaires y sont prêts. Ils arrivent avec des recommandations extrêmement positives et je m'en réjouis.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby–Kingsway): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice–premier ministre.

À la lecture du rapport du gouvernement sur l'affaire Al–Mashat, les députés ont appris hier, pour la première fois, que le greffier du Conseil privé avait envoyé au premier ministre, le mardi 30 avril, une note de service portant sur des éléments de réponse que devaient donner les deux principaux ministres concernés dans l'affaire Al–Mashat. Ce qu'on a donné instruction aux ministres de répondre, si on leur posait des questions à la Chambre, c'est que la demande de M. Al–Mashat avait été traitée de la façon habituelle et que celui–ci n'avait pas bénéficié d'un traitement de faveur. Ces directives venaient du cabinet du premier ministre.

• (1140)

Le vice–premier ministre peut–il expliquer à la Chambre et aux Canadiens pourquoi le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé étaient prêts à demander à des ministres de délibérément tromper la Chambre au sujet du traitement accéléré de la demande de M. Al–Mashat?

Mme le vice–président: Je pense que le député sait que ce genre de langage ne peut être toléré à la Chambre. Je ne crois pas que personne veuille délibérément tromper qui que ce soit. Le ministre voudra peut–être répondre à la question.

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je crois comprendre que le greffier du Conseil privé est prêt à comparaître devant le comité. Le député pourra donc lui poser la question.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, nous avons également appris pour la première fois hier que le 8 avril, l'adjoint législatif et l'attaché de presse adjoint du premier ministre, le bureau du Conseil privé, le secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et un membre du caucus conservateur étaient tous au courant de la demande d'Al–Mashat. Or, le premier ministre prétend qu'il n'a rien su avant le 30 avril. Ma question. . .

Mme le vice–président: Le député soulève à la Chambre une question dont est saisi le comité. À mon sens, il n'appartient pas à la Chambre d'en débattre à l'heure actuelle. Le député devrait plutôt s'adresser au comité pour cette question.

actuelle. Le député devrait plutôt s'adresser au comité pour cette question.

Je vais maintenant donner la parole au député, mais je lui demande de faire preuve de prudence dans ses questions. Les choses sont allées trop loin.

M. Robinson: Madame la Présidente, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Compte tenu des contradictions flagrantes dans ce rapport, qui font croire à une tentative grossière de camouflage ou à un fiasco monumental, le vice-premier ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que le premier ministre va effectivement comparaître devant le comité pour prouver son innocence aux Canadiens dans toute cette affaire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il n'y a pas eu de camouflage. Il n'y a pas de contradictions. Ce que le gouvernement a tenté de faire, c'est mettre tous les renseignements à la disposition de la Chambre et de faire les mises à jour qui s'imposaient. Le document qui a été déposé hier n'est qu'une version améliorée de la précédente. Je le répète, il n'y pas de contradictions, ni de tentative de camouflage.

Des représentants du Conseil privé et du cabinet du premier ministre ont été invités à comparaître devant le comité. Ils le feront et le député pourra alors poser toutes les questions qu'il voudra pour savoir toute la vérité sur cette affaire. Mais je le préviens, la vérité ne lui plaira pas.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au vice-premier ministre, s'il n'est pas trop occupé à parler aux députés de l'opposition.

Le sud de l'Ontario est maintenant la seule région du Canada qui n'a pas d'organisme de développement économique régional. Au moins un ministre a dit que si l'Ontario n'est pas content, il devrait se plaindre.

Eh bien, je suis ici ce matin pour me plaindre. Le vice-premier ministre demandera-t-il immédiatement au gouvernement de créer un organisme ou un ministère de développement économique régional pour le sud de l'Ontario, en tenant compte du fait qu'environ 42 p. 100 de tous les emplois perdus récemment dans le pays l'ont été dans la région métropolitaine de Toronto?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, les sociétés ontariennes bénéficient de plusieurs façons des diverses politiques du gouvernement fédéral. Elles sont parmi les plus grandes bénéficiaires du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Elles sont d'importantes bénéficiaires des politiques commerciales, dont le programme visant à aider des Canadiens à vendre leurs produits à des États frontaliers et au reste des États-Unis. Elles sont également d'importantes bénéficiaires du Programme du développement du marché des exportations.

En outre, nous avons dans le nord de l'Ontario un programme de développement régional appelé FEDNOR. Il existe un certain nombre de programmes de recherche-développement qui visent à aider les entreprises de tout le Canada et les sociétés du sud de l'Ontario en sont les grandes bénéficiaires.

Il est important de se rendre compte que la modification des programmes de développement régional du Québec annoncée par mon collègue de cette province n'est simplement qu'une modification administrative qui ne change en rien les modalités de financement. Elle permettra de faciliter l'accès au programme pour les sociétés et le public québécois qui en bénéficient.

Si mon collègue veut qu'on examine le bien-fondé de ces programmes, pour retourner en arrière, la diversification de l'économie de l'Ouest vise à aider les sociétés à diversifier. . .

Mme le vice-président: Je crois qu'on a répondu à la question du député.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'an dernier, le premier ministre a tenté de mettre sur pied un groupe de travail sur l'enseignement. Ça n'a pas marché. Ce fut un fiasco complet. La Chambre a certainement constaté que dans le discours du Trône le premier ministre parle de faire plus ou moins la même chose.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire le premier ministre cette fois-ci? Pourquoi devraient-ils croire qu'il pourra lancer une initiative valable en matière d'enseignement, alors qu'il a échoué totalement, complètement et absolument il y a un an.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, si le député lisait le discours du Trône attentivement il verrait que l'engagement de valoriser le savoir va de pair avec une reconnaissance de la compétence provinciale dans ce domaine.

Le gouvernement essaie d'utiliser ses responsabilités constitutionnelles pour assurer les mêmes chances à tous les Canadiens, favoriser le développement économique régional ou réduire les disparités économiques. La mise en oeuvre de ce type de stratégie, de ce type de leadership, exige la consultation et la collaboration des provinces, car leur compétence est essentielle à l'exécution de ces programmes.

Mon collègue, le ministre de l'Industrie, produira un élément important de cela en parlant de la stratégie de la concurrence. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration y participera également.

Ce que le premier ministre a dit de plus important, c'est que nous avons besoin de réunir tous les niveaux de gouvernement, de nous engager mutuellement à utiliser tous nos pouvoirs, quels qu'ils soient, pour valoriser le savoir, de sorte que les Canadiens deviennent des leaders au cours du XXIe siècle.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Le discours du Trône ne contient aucune mesure précise qui indique comment le premier ministre et le gouvernement ont l'intention d'entreprendre cette initiative et de la mener à bonne fin. J'ai ici devant moi un document confidentiel préparé pour le gouvernement, suite au discours du Trône, et il ne contient aucune stratégie non plus. Les Canadiens et Canadiennes se demandent si cette initiative est sincère, ou est-ce simplement une coquille vide pour mousser la popularité du gouvernement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, le discours du Trône a décrit les thèmes de la politique du gouvernement. Les thèmes en ce qui concerne la formation et la création d'une culture du savoir au Canada seront expliqués en détail le mois prochain. Je suis certaine que les Canadiens et Canadiennes seront très contents des spécificités de cette politique et seront tout a fait rassurés par la sincérité de cette politique.

[*Traduction*]

LES BASES DES FORCES CANADIENNES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, en Allemagne, le ministre de la Défense nationale a indiqué qu'il n'avait besoin de la permission de personne pour fermer les bases des forces canadiennes. Il doit obtenir la permission de la population canadienne, qui l'a mis dans ses fonctions actuelles.

Il a également annoncé qu'il ferait une déclaration ayant trait à la défense au cours de l'été.

Lorsque des centaines de milliers de Canadiens, un peu partout au Canada, dépendent des bases des forces canadiennes pour gagner leur vie, et sont très appréhensifs quant à l'avenir de ces bases, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de suivre l'exemple des autres grands pays, à savoir tenir des débats publics sur la sécurité nationale et la défense dans ce pays? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de le faire?

• (1150)

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, il est malheureux que le député ait mal cité le ministre lors de sa visite en Allemagne la semaine dernière. Voici ce que le ministre a dit: «Cela ne se fait pas de façon isolée. La décision finale appartient au Cabinet canadien.»

Nous avons déjà dit que la décision devra être prise ici au Canada. Lorsque des décisions seront prises et lorsque le moment sera venu de tenir un débat sur la question, une possibilité que nous sommes en train d'étudier, nous communiquerons à la population les décisions que le gouvernement aura prises à ce moment-là.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, d'ici là, il sera trop tard.

Je crois comprendre que le comité de la Chambre des communes est le maître de sa propre destinée mais depuis deux ans je demande à ce comité de la Chambre des communes de servir de tribune publique pour ce débat sur la politique de défense.

Le ministre, ou un représentant du gouvernement, se chargera-t-il d'écrire à la présidence du Comité de la défense de la Chambre des communes afin de demander la tenue d'audiences publiques, partout au pays, sur la politique de défense avant que les décisions prises par le Cabinet deviennent irréversibles? Pourquoi ne pas agir ainsi?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, si un ministre écrivait à un comité, le député serait le premier à déclarer que nous empiétons sur l'indépendance de ce comité. S'il est incapable d'obtenir que d'autres partagent sa préoccupation, il ne dispose manifestement pas d'une majorité pour imposer sa volonté.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Bien des crimes violents, dont les cas de violence faite aux femmes et d'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants, prennent leur source dans la pornographie explicite qui est tellement courante aujourd'hui. Les valeurs morales et le rôle vital de la famille au sein de la société sont menacés à cause de ce cancer que représente la pornographie explicite.

La ministre s'occupera-t-elle de ce problème pressant et compte-t-elle présenter sous peu un projet de loi pour y remédier?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je réponds avec plaisir à la question du député. Le gouvernement n'entend pas présenter un projet de loi sur la pornographie impliquant des enfants pendant la session en cours.

Nous tenons également à étudier l'arrêt que rendra la Cour suprême du Canada dans l'affaire Butler qu'elle doit entendre en juin. Cet arrêt facilitera l'élaboration de lignes directrices concernant d'autres formes de pornographie.

Je signale toutefois au député que j'organise un symposium, qui aura lieu à Vancouver du 10 au 12 juin prochains, sur la femme, la loi et l'administration de la justice, et qui portera, entre autres, sur ce sujet. J'espère que ce symposium fera ressortir des lignes directrices qui seront très utiles au gouvernement pour traiter de façon plus générale le problème que le député vient de soulever.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

Vingt mille charges de terre toxique sont transportées par camion de l'emplacement de l'Expo, à Vancouver, sur des terrains dont l'équilibre écologique est délicat, à l'embouchure du fleuve Fraser. Et cela, sans consultation aucune, sans avis aucun et sans le moindre processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, que le gouvernement est pourtant censé respecter. Cette terre contaminée va se trouver à un kilomètre du fleuve Fraser. Elle constitue une menace pour les pêches, pour l'agriculture et pour les habitants de l'endroit.

Le ministre de l'Environnement sera à Vancouver cette semaine. Le gouvernement se décidera-t-il à prendre ses obligations à l'endroit de l'environnement au sérieux? Le ministre va-t-il annoncer à Vancouver qu'on mettra un terme au déversement de cette terre toxique? Le ministre va-t-il entamer un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, qui est censé être obligatoire?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est faite ici d'informer la Chambre que, en fait, la Fraser River Harbour Commission a mené cette semaine même une évaluation préliminaire de la proposition de déplacer la terre en question.

On me dit que des mesures seront prises pour s'assurer que l'environnement ne subisse aucun dommage important et que s'il y a des circonstances menaçantes des mesures correctives seront prises.

En outre, je puis informer la Chambre que le ministre de l'Environnement sera à Vancouver plus tard aujourd'hui et je sais que cette affaire sera au programme des consultations qu'il aura avec les hauts fonctionnaires pertinents.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Le 16 mai, la Cour fédérale a ordonné que soit faite une étude environnementale complète du projet de l'Alcan en Colombie-Britannique. La Chambre sait également que tout plan d'aménagement du bassin hydrogra-

phique du fleuve Fraser serait incomplet sans une telle étude.

La ministre peut-elle nous dire si des avocats de son ministère ont étudié la question et l'ordonnance de la Cour fédérale? Avisera-t-elle la Cour fédérale que le gouvernement va enfin faire ce qu'il faut et ordonner une évaluation environnementale complète du projet de l'Alcan? Sinon, pourquoi pas?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je suis heureux d'informer la Chambre que les fonctionnaires du ministère de la Justice et des ministères concernés examinent soigneusement le jugement très important, mais aussi très complexe, rendu par les tribunaux la semaine dernière.

Dès que cet examen sera terminé, ce qui ne devrait pas tarder, le ministère en annoncera le résultat et le communiquera à la Chambre immédiatement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

L'Accord de libre-échange fait du tort à quelque 70 000 Canadiens qui travaillent dans l'industrie de l'imprimerie. Le libre-échange devait permettre d'assouplir l'obligation d'indiquer le pays d'origine sur les produits imprimés. Cela n'est pas le cas. Par conséquent, les produits canadiens sont strictement contrôlés et refusés à la frontière. Il y a pire encore: certains clients américains de producteurs canadiens vont jusqu'à clore leurs comptes parce que les consommateurs américains rejettent les produits qui portent la mention «Fait au Canada».

Pourquoi le ministre ne presse-t-il pas ses homologues américains de jouer franc-jeu? Pourquoi ne leur demande-t-il pas de mettre fin aux pratiques discriminatoires de leurs préposés aux douanes?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, mon collègue a tout à fait raison de dire que l'Accord de libre-échange est conçu pour éviter le problème qu'il vient d'exposer. S'il a des cas spécifiques dont il voudrait me faire part, je serai très heureux d'y voir immédiatement.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je l'ai déjà fait, mais je vais être encore plus explicite. Le ministre sait que le règlement des douanes canadien n'est pas très précis en ce qui a trait à l'importation de produits imprimés américains et que son application n'est pas très rigoureuse. Par exemple, les imprimeurs américains qui soumissionnent pour un marché canadien n'ont pas besoin d'identifier le pays d'origine sur leurs produits, comme ce fut le cas pour l'annuaire téléphonique et les pages jaunes de la Société de téléphone du Manitoba.

Le ministre s'engage-t-il à demander au ministère du Revenu d'être aussi sévère que les fonctionnaires des douanes américaines, tant que les règlements américains qui régissent les produits canadiens ne seront pas relâchés?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je remercie le député des précisions qu'il vient de me donner, car cela me permettra d'examiner la question plus en profondeur. Je lui donnerai une réponse plus tard.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui voudra répondre pour le nouveau ministre responsable du développement régional au Québec. Les habitants de la région de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine sont bien déçus avec la coquille vide qui leur a été dévoilée par le ministre hier. Le gouvernement ne croit-il pas que la somme de 340 000 $ par année est insuffisante pour le développement économique dans cette région, en tenant compte du chômage, alors que le taux de chômage officiel est de 27 p. 100? Comment pouvez-vous développer l'économie dans une région où le taux de chômage est de 27 p. 100, avec 340 000 $?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'observe avec étonnement la versatilité de l'honorable député de Saint-Léonard. Effectivement pendant des semaines, les députés de Saint-Léonard, de LaSalle—Émard et de Windsor-Ouest se sont aussi levés pour demander ce que le gouvernement attendait pour agir au Québec, à Montréal, *et cetera*. Nous avons une structure pour agir qui est le service de structure de développement régional. Depuis quelques jours, pour des raisons sans doute électorales, les députés de l'opposition s'amusent à dire qu'on ne devrait pas intervenir dans le secteur du développement régional. Alors, je ne comprends pas très bien sa logique.

D'autre part, j'ai eu l'occasion de parler au député de Gaspé, qui est à côté de moi, aujourd'hui, madame la Présidente, qui m'a dit qu'au contraire de ce que le député vient d'affirmer, la décision du gouvernement a été très bien accueillie en Gaspésie. Il est évident qu'il faudrait faire plus, mais l'important c'est de commencer par faire quelque chose.

• (1200)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, cette somme allouée à cette nouvelle agence de développement économique fait partie d'une somme déjà allouée dans l'Entente Canada-Québec de 1988. Tout le monde se rappellera l'annonce électorale qu'il avait faite.

Est-ce que cette nouvelle agence est encore une promesse électorale recyclée?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je voudrais répéter que le gouvernement essaie de faire des interventions efficaces à l'intérieur des sommes qui sont dans son budget, prépare des programmes d'interventions. C'en est un, et j'inviterais le député à revoir la réaction des gens de la Gaspésie et, à sa courte honte, il verra que ce n'est pas lui qui a raison, c'est nous.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Comme le ministre le sait, on se renvoie la balle depuis plus d'un an dans son ministère avec la question de savoir si les coopératives devraient payer la TPS sur leur capital-actions. Beaucoup de coopérateurs sont de plus en plus irrités à l'idée que l'investissement qu'ils font dans leur coop n'est pas différent de l'achat d'une carte de membre dans un club sportif.

Je demande au ministre pourquoi ce secteur appartenant à 100 p. 100 aux Canadiens continue d'être le seul domaine d'affaires au Canada qui exige la TPS sur ses investissements.

Puisque la situation peut être corrigée soit par un trait de plume du ministre du Revenu, soit par une modification de la loi qui serait certainement adoptée à l'unanimité, le ministre pourrait-il nous dire quelle mesure sera choisie, et quand?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député et d'autres de nos collègues m'ont présenté des demandes au sujet de l'application de la TPS aux coopératives.

Mon prédécesseur et moi-même avons tenté de faire les rajustements et les modifications administratives nécessaires pour assurer une mise en application harmonieuse de la TPS. Nous examinons actuellement la question, mais je ne suis pas en mesure de préciser maintenant si nous pourrons prendre des mesures à cet égard.

Je pense que le député sait que nous devons examiner la question en détail pour faire en sorte que cette affaire n'entraîne pas des demandes de concessions dans d'autres domaines. Je peux quand même lui assurer que nous étudions l'affaire très sérieusement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Je suis très content de pouvoir la poser.

Le conseil horticole de Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Agriculture et les producteurs ont proposé des changements. Tous s'entendent sur les changements proposés quant à la grosseur des fraises mises en marché. Mais le ministère tarde à apporter les changements à cause d'un retard dans le traitement des dossiers. Ce délai aura pour effet d'empêcher la récolte des fraises et de faire perdre des emplois.

Je me demande si le ministre pourrait s'engager aujourd'hui à tenter d'accélérer le traitement de ces changements, afin qu'ils soient adoptés à temps pour la récolte. Sinon, pourrait-il donner ordre au ministère d'accepter les normes avant que la paperasse nécessaire soit terminée?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, comme le député le sait bien, un processus de réglementation s'applique à tous les changements. Bien que ce changement soit largement appuyé par tous, le processus de réglementation doit être observé.

Je peux dire au député que nous ferons diligence dans cette affaire, mais je ne peux malheureusement pas m'engager à outrepasser le processus de réglementation bien établi, même si je reconnais l'importance de la question pour lui et ses électeurs.

Recours au Règlement

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR DES DÉPUTÉS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, ma question de privilège découle des échanges pour le moins passionnés et parfois carrément agressifs qui ont suivi la période des questions d'hier quand, comme vous le savez—vous n'étiez pas au fauteuil, c'était le président qui l'occupait—plusieurs rappels au Règlement ont été faits. Je soulève la question de privilège au sujet de ce qui s'est passé lors de l'échange entre le député de Saint-Denis et moi-même. À la fin du commentaire 234(1) de *Beauchesne*, on lit ce qui suit:

> Une question de Règlement ne peut être posée à propos d'une autre question de Règlement.

Je présume que cela veut dire qu'on ne peut pas interrompre un rappel au Règlement pour en entendre un autre. Si vous voulez bien vous reporter au hansard d'hier, vous constaterez que ce qui s'est passé est ceci: j'étais en train de formuler un rappel au Règlement quand le député de Saint-Denis m'a interrompu pour invoquer une question de privilège qui s'est révélée être en fait un rappel au Règlement, comme on le voit dans la suite du débat.

Je prierais donc la présidence de vérifier dans le hansard comment cet échange s'est déroulé et de me faire savoir si mon rappel au Règlement a bel et bien été interrompu par un autre rappel au Règlement.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Le député de Saint-Denis a la parole au sujet du même rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, premièrement, je trouve enfantin de soulever ce point aujourd'hui.

Deuxièmement, il s'agissait d'une question de privilège, car on prêtait des intentions à certains députés et, quand la présidence, dans sa grande sagesse, examinera le déroulement du débat, elle en arrivera à la même conclusion, j'en suis sûr. Si non, j'en prendrai bonne note. J'espère seulement que, si la présidence rend une décision, elle ne la communiquera pas au député en privé, mais qu'elle la rendra publique, car l'affaire m'intéresse.

Je le répète, je trouve enfantin de soulever ce point aujourd'hui, mais cela dénote un bon esprit. J'attends donc de connaître la décision de la présidence sur le rappel au Règlement du député, rappel qui n'en était pas un.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, à l'appui de ce que mon collègue vient de dire, je ne crois pas que l'intervention du secrétaire parlementaire constitue effectivement une question de privilège. Une question bidon, oui! À la rigueur, on pourrait la considérer comme un rappel au Règlement, et je crois que le député de Saint-Denis a soigneusement exposé à la présidence tant les circonstances que certaines des intentions qui lui ont été prêtées. J'estime que le député de Saint-Denis avait d'excellentes raisons d'intervenir au moment où il l'a fait pour répliquer au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

Je soutiens donc que ce n'était certainement pas une question de privilège.

Mme le vice-président: Je remercie le député de Peace River, le député de Saint-Denis et le leader parlementaire de l'opposition officielle de leurs commentaires.

Ayant entendu les arguments de tous les intéressés, je vais maintenant en saisir le président, qui exercera son bon jugement habituel.

La parole est au député de Cap-Breton—Richmond-Est pour un autre recours au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je veux simplement attirer l'attention du secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement, et je suis convaincu qu'il est au courant de certaines des discusions qui ont eu lieu à l'un des comités permanents de la Chambre. Je ne veux pas entrer dans les détails de ce qui s'y est dit ou ne s'y est pas dit, mais je parle bien sûr du Comité des affaires autochtones.

Je crois que le secrétaire parlementaire et les ministres compétents ont été mis au courant de certaines des déclarations attribuées à l'un des membres de ce comité en particulier. J'aimerais simplement demander au secrétaire parlementaire s'il veut bien examiner ces circonstances afin de s'assurer que nos comités puissent fonctionner rondement et efficacement sans ce genre de provocation.

Je soulève ce point pour mettre au fait le secrétaire parlementaire ou, en fait, le whip en chef du gouvernement qui voudra peut-être prendre l'affaire en délibéré. C'était mon intention en soulevant la question ce matin.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai manqué le tout début. Comme la Chambre le sait, les whips sont ordinairement chargés de proposer des noms pour les comités. Nous essayons de faire en sorte, je crois qu'il en est ainsi pour nous tous—et tout au long des trois années environ depuis que j'occupe cette fonction--d'accomplir avec tout le sérieux qu'elle mérite notre responsabilité en ce qui concerne la composition des comités, qui est d'une importance primordiale.

Je suppose que ce qui m'a ennuyé le plus hier, c'est le nombre de gens des médias qui ont appelé. J'ai trouvé cela intéressant. Dans chaque cas, lorsqu'un journaliste appelait, je lui demandais s'il avait vu la transcription des délibérations. Aucun d'entre eux n'y avait jeté un coup d'oeil. Quelques-uns d'entre eux avaient parlé à des autochtones. Je leur ai demandé si ces derniers avaient vu une transcription du compte rendu de l'ensemble de la situation.

Il nous arrive tous de temps à autre à la Chambre de projeter une image auprès du public qui se fonde je crois sur un titre de journal ou un clip télévisé de 10 secondes. Nous ressentons tous l'injustice de cet état de choses. Nous avons l'impression d'avoir été mal interprétés et cela nous pose des problèmes, à nous ainsi qu'à notre famille.

Je suppose que le meilleur conseil que je puisse donner à la Chambre, c'est d'accepter un ou deux principes.

• (1210)

Nous sommes tous élus démocratiquement pour venir représenter nos électeurs à cette Chambre. Ce qui est mis en doute ici, particulièrement par les médias, et j'espère que ce n'est pas le cas du Parti libéral, c'est la réputation d'un député qui a été réélu par ses électeurs pour y servir au nom de tous les habitants de la circonscription. La circonscription dont nous parlons compte de toute évidence un certain nombre de personnes d'ascendance autochtone. Il s'agit assurément d'un groupe bien connu dans notre pays.

On pourrait simplement dire que la Chambre a approuvé à l'unanimité ce rapport de comité. Un de nos membres y siège. Le député aura la chance d'enseigner et d'apprendre, de connaître des temps très difficiles et la nation pourra, en fait, être très bien servie par l'expérience qu'a vécue ce député pendant un certain temps.

J'espère simplement que nous n'allons pas en arriver au point où nous estimons qu'un article de journal à notre sujet ou une allégation sur notre compte suffirait à empêcher quelqu'un d'accepter de travailler du mieux qu'il peut au sein d'un comité. Si quelqu'un fait certaines choses dans un comité, nous pourrions peut-être. . .

Mme le vice-président: J'allais le proposer, si je peux me permettre d'interrompre le député. La présidence a fait preuve de beaucoup de patience et a écouté la question très attentivement.

Le député de Saint-Léonard me permettra peut-être de faire une remarque, puis, s'il veut toujours intervenir, je lui donnerai, naturellement, la parole.

Il s'agit, à mon avis, d'une question très importante, mais elle ne devrait pas être discutée ici, mais plutôt au Comité de gestion de la Chambre ou au Comité des affaires autochtones.

J'ai écouté le whip du gouvernement et j'écouterai naturellement le député, s'il insiste encore pour avoir la parole. Mais je ne pense toujours pas que cette question devrait être discutée à la Chambre.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Je serai très bref, madame la Présidente. Je voulais seulement souligner que tout d'abord, je ne pense pas que mon leader à la Chambre ait voulu prêter des intentions au député en question sur le comité.

Je pense que ce qui est important ici, c'est que nos comités sont là pour justement se pencher sur différentes questions. C'est toute une question de crédibilité, et je pense que mon leader à la Chambre n'a fait qu'apporter des suggestions au secrétaire parlementaire et whip en chef du gouvernement. Peut-être qu'on devrait se pencher, se sensibiliser à tous les problèmes, et là je pense que c'est tout notre système de comités qui, probablement, pourrait être remis en cause un jour.

Ce n'est qu'une suggestion, et il ne s'agit pas ici de prêter des intentions à qui que ce soit dans cette affaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 6 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES BANQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande la permission de présenter le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1991

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-213, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois connexes.

—Madame la Présidente, je suis heureux de présenter aujourd'hui ce projet de loi. Je l'avais proposé pendant la dernière législature, aussi il s'agit d'une deuxième présentation.

Ce projet de loi volumineux est une réimpression du projet de loi C-79 proposé avant les dernières élections et que le vice-premier ministre connaît très bien. Je sais qu'il voudra l'appuyer.

J'y ai apporté quelques légères modifications que souhaitent, je crois, la majorité des députés. Ce projet de loi devrait être étudié rapidement par la Chambre et renvoyé en comité pour qu'on puisse modifier la Loi électorale du Canada avant les prochaines élections.

Comme d'autres députés, je crains que le rapport de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, attendu en octobre, n'arrive trop tard pour qu'on puisse en tenir compte avant les élections et nous serions obligés de garder la Loi sur les élections que nous avons actuellement.

Je présente ce projet de loi dans cet esprit et j'espère obtenir la collaboration de tous.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et son impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-214, Loi modifiant le Code criminel (être humain).

—Madame la Présidente, ce projet de loi est identique à la mesure législative que j'ai présentée la session dernière. Je regrette d'avoir à le refaire, c'est beaucoup de paperasserie pour rien.

Nous aurions pu adopter la suggestion de mon collègue, le député de Scarborough—Rouge River, et simplement faire réimprimer ces projets de loi.

Toutefois, mon projet de loi tente de résoudre le problème épineux que pose la reconnaissance de l'enfant à naître. Il incorporerait dans le Code criminel une définition de l'être humain qui engloberait l'enfant à naître et lui garantirait la même protection et les mêmes droits qu'à tous les citoyens canadiens, et notamment le droit fondamental à la vie.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1220)

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MESURES MODIFICATIVE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest) demande à présenter le projet de loi C–215, Loi modifiant la Loi sur les stupéfiants.

—Madame la Présidente, ce projet de loi est très court et ne vise qu'à modifier l'article 16 la Loi sur les stupéfiants, et ce, de façon très précise. Le concept est le suivant. Quand une force constabulaire quelconque saisira le produit du trafic illégal de stupéfiants, particulièrement quand il s'agira d'argent comptant, à la suite du procès, cette somme ne sera plus versée au Trésor, mais remise au complet au corps policier pour lui permettre de poursuivre la guerre contre la drogue dans la localité où l'argent aura été saisi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION

MESURE MODIFICATIVE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest) demande à présenter le projet de loi C–216, Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (valeur nutritionnelle des aliments).

—Madame la Présidente, ce projet de loi a déjà été présenté à la Chambre lui aussi et je le présente de nouveau. J'ose espérer que le gouvernement reconnaîtra une certaine valeur à ce projet, qui vise à faire inscrire sur l'emballage de tous les produits alimentaires la valeur nutritionnelle du contenu. Seraient indiqués notamment certains minéraux et vitamines, la teneur en glucides, en matières grasses et en calories de chaque portion.

La plupart des députés savent qu'une partie de cette information figure sur l'emballage de beaucoup de produits, mais cela est entièrement laissé à la discrétion des fabricants. Ce projet de loi en ferait une obligation pour tous les produits alimentaires emballés.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Cooper: La Chambre consentirait–elle à revenir au dépôt des rapports de comité? Il s'agit des initiatives parlementaires.

Mme le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire présente son rapport?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Mme le vice–président: Le consentement est refusé.

* * *

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je voudrais présenter aujourd'hui toute une pétition au sujet des compressions envisagées dans le financement de la GRC. Les pétitionnaires viennent de diverses localités de ma circonscription, Blue River, Avola, Little Port, Barrier, Clearwater, Blackpool, Birch Island, Vavenby, Monte Creek, Monte Lake, Darfield, Chase, Westfall, Pritchard, Logan Lake, Savona, Deadman Creek, Kamloops, Pinantan, Paw Lake, Cherry Creek, la réserve indienne de Kamloops, ainsi que de zones rurales et de quartiers de Kamloops. Ils demandent au gouvernement de redonner un financement approprié à la GRC.

C'est maintenant chose faite. Au nom de ces milliers de pétitionnaires, je tiens à remercier le ministre chargé de la GRC d'avoir prêté l'oreille à ces personnes et d'avoir rétabli le financement au moins pour la prochaine année afin que puisse être négocié un contrat qui soit juste pour les provinces, les municipalités, les zones rurales et le gouvernement du Canada.

Cela montre clairement que les pétitions peuvent à l'occasion être très efficaces.

LA FISCALITÉ

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition signée par des habitants de diverses localités de la circonscription de Prince George—Bulkley Valley, dont Prince George, Robson Valley, Vanderhoof, Burns Lake, Fort St. James et la région de Houston.

C'est une pétition importante puisque les signataires prient instamment le Parlement de réformer notre régime fiscal de façon à imposer un impôt minimum aux riches et aux sociétés.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par plus de 5 000 électeurs de la circonscription de Scarborough—Agincourt, que je représente. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de présenter sans tarder des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, car ils sont d'avis qu'il est beaucoup plus important de protéger la société que de protéger les jeunes contrevenants.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question nº 21, et je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE AGRO-ALIMENTAIRE

Question nº 21—**M. Althouse:**

Pour l'année 1990, l'Association des consommateurs du Canada a-t-elle obtenu des fonds d'Agriculture Canada pour participer à la révision de la politique agro-alimentaire et, dans l'affirmative, *a*) combien d'argent l'Association a-t-elle reçu, *b*) comment cette somme a-t-elle été dépensée, *c*) quelle somme a été attribuée à chaque groupe de travail auquel a participé l'Association, *d*) une partie de l'argent a-t-elle servi à financier l'étude sur la réforme du système national de gestion de l'offre des produits agricoles et, dans l'affirmative, le ministère avait-il demandé à l'association de procéder à l'étude?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de l'Agriculture): (*a*) En 1990, l'Association des consommateurs du Canada a reçu des fonds d'Agriculture Canada afin de participer à l'Examen de la politique agro-alimentaire. Ces fonds ont été consentis en vertu de deux ententes contractuelles, soit une première, partant du 1er décembre 1989 au 31 mars 1990 et visant une somme de 40 000 $, et une seconde, partant du 1er avril 1990 au 6 novembre de la même année et visant un montant de 80 000 $.

(*b*) Les fonds ont été versés directement à l'Association pour le travail qu'elle a effectué selon les dispositions des ententes. D'abord, l'Association a recu quatre paiements de 10 000 $ chacun pour couvrir, d'une part, les dépenses des participants aux groupes de travail sur la politique laitière, sur la politique avicole et sur la compétitivité et, d'autre part, les services de secrétariat. En deuxième lieu, Agriculture Canada a versé 35 000 $ le 17 septembre 1990 et 45 000 $, le 6 novembre suivant afin de couvrir les coûts de participation continue aux divers groupes de travail, de même que les services de secrétariat et les dépenses liées à la préparation d'un rapport sur un nouveau régime de gestion de l'offre.

(*c*) On ne peut obtenir de ventilation des montants alloués à la participation de l'Association à chacun des groupes de travail. Cependant, les paiements ont été versés d'après des estimations globales des coûts de soutien et de participation aux trois groupes de travail susmentionnés et de ceux de l'étude sur la gestion de l'offre, et ce, afin de favoriser le maintien de relations d'autonomie entre le ministère et l'Association.

(*d*) L'étude de l'Association sur la réforme du régime national de gestion de l'offre des produits agricoles a été en partie financée en vertu de la deuxième entente contractuelle, comme on l'a indiqué ci-dessus. Les produits livrables particuliers comprenaient: les consultations entre l'Association et des experts en agro-économie ainsi que d'autres intervenants; l'organisation d'ateliers régionaux; la préparation de rapports et d'analyses.

Le ministère a répondu à la demande de l'Association avec une aide financière.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire vient d'énumérer. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Karpoff: Madame la Présidente, durant la dernière législature, j'ai eu des questions inscrites au *Feuilleton* à partir du 26 février jusqu'à la prorogation de la Chambre, soit pendant 77 jours. Il s'agissait de questions marquées d'un astérisque, auxquelles le gouvernement aurait dû répondre dans un délai de 45 jours. J'ai fait réinscrire ces questions au *Feuilleton*, et elles portent les nos 63 à 67.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement s'empresse maintenant de répondre aux questions par écrit et pourquoi il ne répond pas immédiatement aux questions inscrites à mon nom puisqu'elles ont déjà été inscrites au *Feuilleton* durant le délai prévu de 45 jours.

Si le gouvernement a jugé bon d'imposer à la Chambre le rétablissement de ses propres mesures législatives, pourquoi n'a-t-il pas fait de même pour les questions inscrites au *Feuilleton*?

M. Cooper: Madame la Présidente, je prends note de l'intervention du député et verrai ce que je peux faire pour lui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pickard (p. 863).

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'espère que je peux encore interroger le ministre sur ce sujet.

Le ministre n'a pas cessé de répéter dans son intervention que toutes les hausses imposées par Postes Canada étaient demeurées inférieures au taux d'inflation. Si ma mémoire est fidèle, le prix d'un timbre est passé de 39c. à 40c. de l'année dernière à cette année, et l'addition de la TPS en a fait grimper le prix à 43c. Le prix d'achat d'un timbre pour envoyer une simple lettre par la poste au Canada est donc passé de 39c. à 43c., ce qui représente une hausse de 10,25 p. 100.

Si mes calculs sont exacts, c'est bien supérieur au taux d'inflation pour la même période. Comment le ministre peut-il venir affirmer à la Chambre que les hausses de prix imposées par Postes Canada sont demeurées inférieures au taux d'inflation, car, d'après mes calculs, ce n'est certainement pas exact.

J'aimerais que le ministre ait l'obligeance de répondre.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Encore une fois, madame la Présidente, quand la députée et tous les députés parlent de chiffres, ils devraient appliquer les chiffres appropriés aux endroits appropriés et faire les comparaisons appropriées.

Si je suivais la logique de la députée, il faudrait ajouter la TPS pour apprécier chaque hausse de prix de n'importe quel produit au Canada. Si cette logique est bien fondée, on en arrive bien sûr à une hausse plus forte.

D'un autre côté, nous parlons des hausses de prix imposées par Postes Canada. Si la députée vérifie bien, elle verra que le prix du timbre n'a pas été porté de 39c. à 43c., mais que Postes Canada fait payer la TPS, qui est une taxe applicable à tous les produits et services, dont les services offerts par Postes Canada et par n'importe quel autre de ses concurrents au Canada.

[*Français*]

• (1230)

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, j'aimerais demander au ministre s'il pourrait apporter certaines précisions en rapport avec des mythes qui sont véhiculés concernant les services de la Société. Entre autres, on dit que les résidents des régions rurales sont profondément insatisfaits du service. C'est un mythe que les gens n'aiment pas les services qui sont présentement offerts par la Société dans les régions rurales. Le deuxième mythe est à l'effet que l'on dit que les Postes se retirent des régions rurales et qu'on ne sait pas s'il y a encore des services dans les petites localités. Pourtant, à ma connaissance, dans ma circonscription, il y a des petites localités rurales, et les gens reçoivent encore le courrier. Alors c'est peut-être un mythe que le ministre pourrait défaire.

Finalement, madame la Présidente, est-ce que le ministre pourrait nous parler de cette espèce de propension à dire que Postes Canada détruit la vie économique et le tissu social des petites villes et des petits villages du Canada?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d"État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il est bien évident que nonobstant les maintes tentatives des députés de l'opposition de faire croire que les gens des régions rurales sont insatisfaits, ces tentatives-là n'ont évidemment pas réussi, puisque, après consultation auprès des gens dans les régions rurales, les statistiques nous démontrent clairement que la grande majorité des gens des régions rurales sont satisfaits du service de Postes Canada, et particulièrement satisfaits des aménagements, des modifications et des améliorations de services qui ont été apportées dans les régions rurales au cours des dernières années.

Quant à la question du retrait de Postes Canada des régions rurales, encore une fois, madame la Présidente, sauf dans l'esprit de certains députés de l'opposition, il n'y a pas de retrait. Il y a des changements, bien sûr, qui sont positifs et qui ont amélioré le service dans ces régions-là. Pour ce qui est de la question de la destruction du tissu social dans les régions rurales, encore une fois, je pense que ma collègue a utilisé le bon mot. C'est un mythe créé encore une fois par les députés de l'opposition, parce qu'il n'y a pas eu de retrait. Le service est meilleur et les communications postales continuent. Alors, il ne peut pas y avoir destruction du tissu social des régions rurales due au service de Postes Canada, madame la Présidente.

Les crédits

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Le député d'Essex—Windsor pour une question très brève.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, le ministre a laissé entendre dans sa réponse à la dernière question que les localités touchées par les fermetures de bureau de poste ont en fait appuyé cette décision.

Je tiens simplement à faire savoir qu'on va constituer en fin de semaine dans ma circonscription une nouvelle municipalité qui portera le nom de LaSalle. Les autorités ont écrit au responsable du bureau de poste une lettre disant: «Bonne fête, LaSalle—et soit dit en passant, nous fermons votre bureau de poste. Veuillez agréer, etc. Le gouvernement fédéral.» Elles poursuivent en décrivant exactement quel tort cela va causer à LaSalle et à ses espoirs de devenir une bonne petite ville au service de ses citoyens.

Je voudrais demander au ministre si lui et le gouvernement ne seraient pas disposés à mettre en oeuvre un mécanisme de consultation avec les localités comme LaSalle.

Mme le vice-président: Je suis heureuse de constater que le député m'a comprise quand j'ai dit que je lui donnait la parole pour une question brève. Le temps est écoulé. Je vais laisser une minute au ministre.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Tout d'abord, madame la Présidente, je ne suis pas personnellement au courant des détails concernant cette nouvelle municipalité de LaSalle; ce n'est pas que je doute de l'exactitude de la lettre que cite mon honorable collègue, mais s'il pouvait me transmettre une copie de cette lettre qu'il allègue avoir été envoyée par Postes Canada, je présume, et non par le gouvernement du Canada, le ministre ou ses collaborateurs communiqueront sûrement avec lui pour lui faire connaître les faits et la réponse appropriée.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion présentée au cours d'une journée réservée à l'opposition, en réponse à la motion de crédits.

La motion déposée aujourd'hui se lit très simplement comme suit:

> Que la Chambre demande au gouvernement d'instituer une politique aux termes de laquelle la prestation de services aux Canadiens constituerait le type premier de la Société canadienne des postes.

J'ai longtemps été porte-parole du Nouveau Parti démocratique en ce qui a trait aux Postes. C'est un peu à regret que, plus tôt cette année, j'ai cédé cette responsabilité au député de Churchill. Je m'occupe maintenant des questions liées à l'environnement, secteur qui m'intéresse aussi beaucoup.

Aujourd'hui, je voudrais dire quelques mots au nom du député de Churchill et de mes collègues du Nouveau Parti démocratique concernant Postes Canada, le service offert par cette société et, évidemment, la motion à l'étude.

À mon avis, le moment est particulièrement bien choisi de présenter cette motion très pertinente. En effet, Postes Canada s'emploie activement à fermer les bureaux de postes ruraux. La Société fonctionne par à-coups. Elle a commencé à fermer des bureaux en 1986 puis, juste avant les élections fédérales de 1988, elle a ralenti le processus et l'a même interrompu complètement.

Peu de temps après les élections de 1988, après que la population a redonné aux députés du gouvernement leur siège à la Chambre, on a recommencé à fermer des bureaux de poste. Nous assistons maintenant à une accélération du processus, avant ce qui devrait être la dernière année précédant les élections fédérales.

En 1986, Postes Canada a élaboré un plan en vertu duquel tous les bureaux de poste ruraux allaient être fermés, probablement d'ici 1996. Il semble bien que l'on soit en avance sur les prévisions, puisque le plan est en train de se concrétiser.

Il y a quelques moments, un député a parlé du mythe des fermetures de bureaux de poste et des engagements envers le Canada rural. Nous savons que, depuis 1986, 1 028 bureaux de poste ruraux ont été fermés ou privatisés, ce qui a entraîné la disparition de 3 000 emplois à plein temps ou à temps partiel—3 000 emplois à plein temps ou à temps partiel ont été supprimés dans les régions rurales du pays. Ces emplois assuraient un bon service à ces collectivités et procuraient très souvent un revenu à des personnes qui oeuvraient à l'église, dans les écoles et dans le milieu des affaires, de bien d'autres façon qu'en vendant simplement des timbres à la collectivité.

Cette motion est très pertinente, puisque les fermetures se poursuivent. Le processus a été accéléré cette année. Sauf erreur, près de 250 bureaux de poste doivent

être fermés au Canada cette année, dont 24 se trouvent dans ma province et 4 dans ma propre circonscription.

Je reviens tout juste de Saskatchewan, où j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants de Postes Canada à Canwood et à Marsden. La semaine prochaine, pendant que le Parlement siégera, des représentants de Postes Canada se rendront dans la localité d'Edam pour informer la population que son bureau de poste sera fermé. Le quatrième bureau de poste qui doit fermer ses portes dans ma circonscription est celui de Gallivan. La population de l'endroit a déjà eu sa rencontre avec les représentants de Postes Canada.

• (1240)

Les annonces pertinentes ont été faites à la fin du mois de mars, et Postes Canada a fermé, au cours des trois mois qui ont suivi, soit avril, mai et juin, plus de bureaux de poste que durant toute autre période équivalente depuis 1986, lorsque le premier ministre et le Cabinet ont approuvé la politique de Postes Canada qui autorisait ces fermetures.

Je voudrais vous citer brièvement les propos de Cynthia Patterson, qui est coordinatrice nationale de Dignité rurale. Depuis de nombreuses années, elle déploie d'énormes efforts au nom des ruraux. Selon moi, elle accomplit un travail admirable.

Il faut féliciter Dignité rurale et Cynthia Patterson pour leur beau travail.

Cynthia Patterson affirme donc: «À ce stade, les régions rurales sont acculées au pied du mur en ce qui concerne Postes Canada. Nous ne pouvons nous permettre de perdre nos bureaux de poste. La politique fédérale s'attaque à l'infrastructure rurale, aux services ruraux et à nos emplois. Le premier ministre a promis en 1984 d'appuyer les petites villes ayant de grands rêves, mais ce sont plutôt des cauchemars que nous avons.»

C'est tout à fait ça. Je le répète, je reviens de ma circonscription où ces réunions de gens de la localité ont prouvé sans l'ombre d'un doute que les gens acceptent mal qu'on leur retire ainsi leur bureau de poste. C'est un véritable cauchemar pour eux.

Postes Canada a pour mandat d'offrir un service. Ainsi, il convient parfaitement que cette motion parle de service. Lorsque la Société canadienne des postes a été créée, le Parlement lui a confié un mandat très simple et extrêmement clair.

Pour mettre les choses au point, afin que le gouvernement comprenne bien en quoi consiste le mandat de la société, permettez-moi de vous signaler ce que dit la Loi sur la Société canadienne des postes à ce sujet. Le paragraphe 5(2) se lit comme suit:

> (2) Dans l'exercice de sa misison, la Société, tout en assurant l'essentiel du service postal habituel:
>
> a) tient compte de l'opportunité d'adapter, qualitativement et quantitativement, ses prestations et ses produits à l'évolution de la technologie des communications;
> b) veille à l'autofinancement de son exploitation dans des conditions de normes de service adaptées aux besoins de la population du Canada et comparables pour des collectivités de même importance;
>
> c) tend à assurer son exploitation dans les meilleures conditions de sécurité du courrier;
>
> d) vise à assurer l'efficacité de son exploitation par un déploiement rationnel de ses moyens humains et par la stimulation de la conscience professionnelle et de l'esprit de service chez son personnel;
>
> e) met en oeuvre, pour ce qui la concerne et selon les modalités approuvées par le gouverneur en conseil, le programme de symbolisation fédérale.

Toutes ces dispositions montrent qu'en 1981, le Parlement souhaitait s'assurer que la Société canadienne des postes offre ses services aux Canadiens en donnant, d'une part, à ses employés le sentiment de jouer un rôle important dans la prestation de ces services très utiles aux Canadiens et en répondant, d'autre part, aux besoins des Canadiens, et non à ses propres besoins organisationnels.

Ce qui s'est passé depuis 1981, année où cette loi a été adoptée, c'est que le gouvernement a changé. La société essaie maintenant de répondre à ses besoins financiers plutôt qu'aux besoins des gens qu'elle doit servir.

J'attache beaucoup d'importance aux besoins des ruraux en particulier, mais également à ceux de tous les Canadiens. Je veux qu'ils obtiennent les services postaux qu'ils méritent.

À cet égard, je voudrais préciser très clairement aux Canadiens, à ceux qui liront le hansard d'aujourd'hui, ou qui nous regardent à la télévision, qu'ils peuvent être certains que le prochain gouvernement n'aura pas une politique aussi désastreuse en ce qui concerne les services de Postes Canada.

Les petites localités ou les localités rurales n'auront plus à payer le prix pour protéger les bénéfices de cette société. Je vous assure que lorsque le gouvernement va changer, cette politique va changer aussi. Je m'y engage dès maintenant et jusqu'à ce que nous formions le gouvernement et que nous adoptions des politiques favorables aux régions rurales.

Quand la Loi sur la Société canadienne des postes a été adoptée en 1981, le deuxième élément de son mandat était l'autofinancement. Le premier élément était le service, mais le deuxième était l'autofinancement. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, convenons que l'autofinancement est un objectif que la société doit atteindre. D'ailleurs, on a proposé divers moyens pour y parvenir, des moyens que le gouvernement et la société pourraient prendre pour faire preuve de créativité et accroître les revenus au lieu de diminuer les dépenses, ce qui ne peut se faire qu'au détriment du service et de la population.

Le gouvernement n'en a pas tenu compte et ce faisant, il s'est privé de toute la flexibilité qui lui aurait permis d'accroître les revenus de la société. Au lieu de cela, il a décidé que ce serait les employés, la population rurale et les services fournis à la population canadienne qui écoperaient.

Il faut savoir aussi que la Société canadienne des postes est allée au-delà de l'autofinancement et qu'elle fait beaucoup de profits. Elle a réalisé des bénéfices de 96 millions de dollars il y a deux ans, et de 143 millions de dollars l'an dernier; elle est de plus en bonne voie d'atteindre son objectif de cette année, qui est de 250 millions de dollars, dont environ 60 p. 100 doivent être remis au gouvernement fédéral. On est passé d'un point où les clients de la Société canadienne des postes étaient subventionnés par les contribuables à un autre où ces derniers subventionnent le gouvernement par le truchement de la Société canadienne des postes.

La société a porté l'autofinancement à de nouveaux sommets et il est stupéfiant d'entendre les députés d'en face dire combien tout cela ne peut que profiter au Canada. Notons que, pour eux, l'autofinancement signifie qu'on obtient un rendement de 14 p. 100 sur son investissement. La Société canadienne des postes s'estimera autosuffisante uniquement si elle obtient un rendement de 14 p. 100.

Dans mon esprit, l'autosuffisance d'une société d'État s'entend d'une société qui ne coûte rien au contribuable et qui ne se sert pas de l'argent de ce dernier à d'autres fins. L'autonomie financière est un concept très simple selon lequel il faut équilibrer ses revenus et ses dépenses d'opération. La Société canadienne des postes est parfaitement capable d'atteindre cette autonomie sans fermer un seul bureau de poste au Canada.

Il y a deux ans, le gouvernement a admis que la population canadienne était très préoccupée par le fonctionnement de Postes Canada et, pour répondre aux attentes des Canadiens, il a créé le Comité de réexamen des services postaux. Le comité a reçu des effectifs et un budget de un million de dollars pour aller dans toutes les régions du Canada écouter ce que les Canadiens avaient à dire et pour présenter un rapport sur la situation aux Postes. Le rapport, paru en novembre 1989, était particulièrement intéressant. Je cite ce rapport qui, je crois, éclairera tous les députés, surtout les ministériels. «Le comité s'inquiète de voir que ces changements», les fermetures de bureaux de poste ruraux, «qui ont réduit le niveau des services fournis à certains ruraux, continuent d'être mis en oeuvre. Postes Canada a admis que la conversion de 319 bureaux de poste ruraux jusqu'à maintenant», ce nombre a presque triplé depuis, «n'a pas produit les économies attendues.» Par conséquent, la Société pourrait facilement modifier ses plans sans répercussions négatives sur son objectif d'autonomie. En d'autres mots, selon le Comité de réexamen du service postal, Postes Canada pourrait équilibrer son budget sans fermer un seul bureau de poste rural au Canada.

• (1250)

Le rapport conclut ainsi: «La volonté de la Société d'atteindre l'autonomie financière et, apparemment, l'insistance qu'elle a mis à améliorer les services fournis à ses gros clients entraîne une réduction de services qui frappe surtout les ménages et les petites entreprises. Il serait possible d'éliminer les inégalités dans les services et d'améliorer ces services sans faire peser de pressions indues sur les finances de la Société.»

Le groupe de personnes à qui le gouvernement avait fait appel pour examiner les activités de Postes Canada affirme qu'il est possible d'équilibrer le budget sans fermer de bureaux de poste et, ce qui est encore plus important, qu'on enlève des services à des gens qui comptent sur les postes pour faire fonctionner leur entreprise.

Comment le gouvernement a-t-il répondu à ce rapport déposé à la Chambre des communes et ayant fait l'objet d'un débat ici et en comité? Il a congédié les membres du comité et a refusé de leur donner les fonds supplémentaires pour faciliter leur enquête sur le fonctionnement de Postes Canada. En congédiant le comité, le gouverne-

ment a confié la responsabilité de l'évaluation du fonctionnement de Postes Canada à la société elle-même.

Nous voyons aujourd'hui l'entreprise retenir les services de maisons de relations publiques et de maisons de sondage pour produire des statistiques nous disant que les Canadiens sont satisfaits des services.

Le propre comité du gouvernement avait conclu que les Canadiens n'étaient pas satisfaits des services. Nous, qui vivons dans les régions rurales du Canada, nous savons que les gens sont mécontents des services fournis par la Société canadienne des postes dans le cadre de sa politique de conversion, de fermeture ou de privatisation.

Que fait la Société canadienne des postes au moment même où elle ferme des points de service et prive de travail 3 000 Canadiens des régions rurales? Elle vient tout juste de dépenser de l'argent pour s'assurer une loge au Skydome de manière à pouvoir inviter des clients commerciaux à venir voir les Blue Jays jouer au base-ball.

Le 24 mai, il y a quelques jours à peine, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a appuyé la décision prise par cette dernière de se procurer une loge au Skydome en déclarant que la société se devait d'offrir parfois des divertissements à ses clients commerciaux. Entre-temps, je connais une maître de poste qui compte 14 années de service, qui n'a jamais occupé un poste à temps plein, qui a servi sa collectivité au cours des trois dernières années et qui est remerciée de ses services pour que la direction de la Société canadienne des postes puisse inviter ses clients commerciaux à assister à des parties de base-ball à Toronto. C'est là un exemple choquant du temps, de l'argent et de l'importance que le gouvernement accorde aux grandes entreprises, alors qu'il feint d'ignorer les besoins, les désirs et la volonté des Canadiens ordinaires, des gens qui sont heureux de vivre dans les collectivités rurales et qui veulent conserver leur qualité de vie. Ce sont là des faits que je n'oublierai pas de sitôt.

Je voudrais aussi parler d'un aspect du service offert par la société auquel j'ai déjà fait allusion dans une question que j'ai posée au ministre. Celui-ci y a d'ailleurs très bien répondu au nom du service des relations publiques de la Société canadienne des postes. Lorsque le ministre a mentionné l'amélioration du service de distribution du courrier, il voulait parler de l'étiquetage de couleur utilisé pour la distribution du courrier et qui permet d'accorder la priorité à celui-ci. Même dans ma collectivité, un petite localité, les boîtes arrivent des centres de tri d'ailleurs au Canada avec une étiquette rouge pour le lundi, une jaune pour le mardi et une verte pour le mercredi. Ce sont là les boîtes de courrier qui sont censées être distribuées ces jours-là, selon les nouvelles normes de la société en matière d'efficacité.

Parfois, le courrier arrive à North Battleford avec une étiquette violette le lundi, ce qui signifie que le courrier ne doit pas être livré avant le mercredi. On donne alors l'instruction aux facteurs de ne pas toucher à ce courrier jusqu'au mercredi, même s'ils n'ont que la moitié d'un sac de courrier à livrer, c'est-à-dire un sac à moitié vide. Les facteurs pourraient quand même livrer ce courrier le lundi. Mais non. Les règles d'efficacité en vigueur à la Société canadienne des postes les obligent à mettre ce courrier de côté sur la table de tri jusqu'au mercredi, journée où ils pourront le livrer. Je sais que ces boîtes renferment du courrier de première classe dont la livraison se trouve ainsi retardée de plusieurs jours.

Le grand public ignore ce genre de choses. Le public pense que s'il reçoit son courrier un jour donné, c'est parce que le facteur l'a reçu ce jour-là. Or, en fait, le courrier que le facteur aurait dû livrer un jour donné risque de ne pas arriver avant le lendemain, parce que c'est la façon dont fonctionne la Société canadienne des postes dans sa nouvelle optique d'efficience. Elle n'arrête pas de proclamer que tout marche comme sur des roulettes, qu'elle respecte les délais, des délais qu'elles a établis elle-même.

L'autre question, c'est que la Société canadienne des postes a modifié son horaire de livraison dans les régions rurales. Auparavant, le maître de poste devait s'assurer que le courrier était mis dans des boîtes et trié dans les boîtes rurales dans l'heure et demie qui suivait l'arrivée du camion. Maintenant, lorsque le camion arrive, le maître de poste n'a aucun délai à respecter pour mettre le courrier dans des boîtes. Par le passé, avant que la publication agricole *Western Producer* fasse l'objet de compressions et soit tenue de mettre à pied certains employés, elle était livrée régulièrement tous les jeudis matins dans chacune de ces collectivités rurales. Maintenant, certaines de ces collectivités ne la reçoivent pas avant. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps du député est écoulé. Questions ou observations, le député d'Eglinton—Lawrence.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir exposé les lacunes et les anomalies dont la Société canadienne des postes est responsable dans le cadre de ses activités.

Je suis heureux que le député se concentre sur une région rurale. Étant citadin, je voudrais simplement attirer son attention sur le fait que la Société canadienne des postes est au moins aussi négligente et maladroite dans les régions urbaines.

Par exemple, la région de Armour Heights, dans la circonscription d'Eglinton—Lawrence, possédait autrefois un bureau de poste qui s'y trouvait depuis 20 ans et dont la clientèle se compose actuellement d'une population âgée de plus en plus nombreuse. Ce bureau de poste, qui était logé dans une pharmacie, anciennement la pharmacie Leonard, a été déménagé à un kilomètre et demi de là, dans un secteur sans aire de stationnement et difficile d'accès. Cela dépasse tout simplement l'entendement: au lieu de rendre le bureau de poste plus accessible aux clients, le gouvernement le déménage dans un secteur moins accessible, moins efficace, ce qui exaspère et mécontente encore plus les personnes qui comptent sur ce service.

De plus—et je sais que le député sera d'accord avec moi—le gouvernement met deux employés à pied, tout en feignant d'ignorer le fait que 1 100 personnes ont signé une pétition demandant au bureau de poste de revoir sa décision. Qu'on pense un instant au genre de techniques d'exploitation et de gestion qu'applique la Société canadienne des postes!

Bref, le bureau de poste revêt une très grande importance pour l'économie des régions rurales, mais le gouvernement envoie également promener les régions urbaines dans ce domaine. Je voudrais que le député fasse une brève observation à ce sujet.

M. Taylor: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir posé cette question.

N'importe quel député de l'opposition pourrait probablement faire porter au compte rendu de deux à trois heures d'observations sur les lacunes de Postes Canada pour ce qui est du service et de la qualité. Si je n'ai pas parlé des villes, c'est simplement que le temps attribué à un député ne lui permet pas de souligner les injustices qui existent.

À titre d'ancien porte-parole de mon parti à l'égard des postes, j'ai parcouru maintes fois le Canada et j'ai visité un grand nombre de bureaux de poste qui se trouvaient en zone urbaine et j'ai également discuté de leurs besoins.

Le député a donné une description absolument correcte de la façon dont Postes Canada effectue ses activités dans les villes canadiennes. Je peux citer deux ou trois cas que j'ai relevés au cours de mes déplacements. D'abord, tout près d'ici, au centre de la ville d'Ottawa, le comptoir de Postes Canada s'est trouvé tour à tour dans trois magasins de détail différents au cours des quatre dernières années. Les habitants du centre-ville d'Ottawa ne savent plus où aller chercher leur courrier parce que le bureau de poste est passé d'un emplacement à un autre, puisque chaque exploitant du comptoir postal a constaté que le contrat qui le liait à Postes Canada n'a pas satisfait à ses besoins personnels et, par conséquent il ne l'a pas renouvelé.

• (1300)

Cette situation nous préoccupe beaucoup aussi dans les régions rurales du Canada. En effet, on ouvre un bureau de poste dans un magasin de vente au détail d'une collectivité et, lorsque ce magasin ferme ou que l'exploitant prend sa retraite, il ne reste plus d'endroit pouvant recevoir le bureau de poste, de sorte qu'on l'élimine.

Dans le cas des villes, je voulais simplement faire remarquer qu'il y a des injustices lorsque de nouveaux ensembles résidentiels apparaissent. À Halifax, par exemple, on a construit un nouveau quartier de la ville. Le facteur livre le courrier jusqu'à un certain pâté de maisons. Il ne le livre pas aux maisons du pâté suivant, mais reprend la livraison lorsqu'il arrive au pâté subséquent. On justifie cela en disant que le pâté de maisons du milieu est considéré comme un nouveau quartier du centre-ville d'Halifax. La situation est désespérante.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles a la parole pour une question ou une observation. Je crains que ce ne soit la seule question ou observation que je pourrai autoriser.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je prends la parole parce que j'ai eu dans ma circonscription un problème que le député connaît peut-être et sur lequel il pourrait faire des commentaires.

Il y a deux bureaux de poste ruraux situés assez près l'un de l'autre. L'un est encore un bureau de poste et l'autre est maintenant un comptoir postal, parce qu'il y a quelques années, Postes Canada a fermé ce bureau de poste et l'a déménagé dans un magasin de vidéos. On vend maintenant des fournitures postales dans ce magasin.

J'ai appris que lorsque le magasin de vidéos commande de nouvelles fournitures de Postes Canada, la livraison ne prend qu'une semaine, environ. Quand le bureau de poste situé quelques milles plus loin commande les mêmes fournitures, elle prend trois ou quatre semaines.

Il me semble que Postes Canada essaie de diminuer suffisamment la qualité du service au bureau de poste pour pouvoir dire que ce bureau de poste perd des clients, que personne n'y va et que tout le monde préfère le nouveau comptoir postal, qui est si beau et si pratique. Nous savons évidemment que c'est du baratin.

Le député qui vient de parler et qui a beaucoup d'expérience comme porte-parole en matière de postes pourrait-il dire si cette pratique est courante à Postes Canada et si la société n'agit pas de façon à truquer les chiffres que le ministre responsable cite avec tant d'allégresse et d'enthousiasme. Ces chiffres ne sont-ils pas truqués parce que la société a pour politique de dénigrer le service des bureaux de poste ruraux et d'essayer de forcer les clients à utiliser ses nouveaux comptoirs postaux situés dans des magasins qui ne fournissent évidemment pas le même service que les bureaux de poste à leurs clients?

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais remercier encore mon collègue de Kingston et les Îles d'avoir fait ressortir un élément très important de ce débat sur Postes Canada.

Le député a tout à fait raison. Ce n'est pas un problème qui touche sa seule circonscription, mais bien un problème que des collectivités de tout le Canada ont porté à mon attention. Je l'ai entendu en particulier dans ma propre circonscription où nous avons des comptoirs postaux à proximité de bureaux de poste ruraux.

Je voudrais faire une parenthèse pour dire que Postes Canada aime bien promouvoir ses comptoirs postaux, mais que ce que nous voulons vraiment, nous, ce sont des bureaux de poste ruraux.

Pour en revenir au point que soulevait le député de Kingston et les Îles, je connais beaucoup de cas de comptoirs postaux qui reçoivent leurs approvisionnements des semaines avant les bureaux de poste ruraux.

En fait, des maîtres de poste ruraux ont dû s'emprunter mutuellement des marchandises pour avoir suffisamment de timbres, de mandats-postes, d'enveloppes de courrier prioritaire, d'enveloppes de courrier sécurité, ou même de papier pour enregistrer le courrier recommandé ou le courrier sécurité. En fait, plusieurs maîtres de poste de ma circonscription en sont même réduits à acheter leurs propres fournitures, leurs propres stylos, leur propre papier, parce qu'ils ne peuvent tout simplement pas recevoir ce qu'ils veulent de Postes Canada à temps pour. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et observations sont maintenant terminées. Le député de Stormont—Dundas pour le débat.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je suis heureux, aujourd'hui, de participer au débat sur la motion présentée par mon collègue d'Essex—Kent, qui demande que le gouvernement institue une politique aux termes de laquelle la prestation de services aux Canadiens constituerait l'objectif premier de la Société canadienne des postes.

Nous en sommes au point où les Canadiens se demandent jusqu'où le gouvernement actuel laissera faire la Société canadienne des postes avant d'agir, si jamais il le fait, pour rétablir un service postal national complet pour la population. Nous avons été témoins du démantèlement des services postaux partout au pays. Les habitants des agglomérations rurales et urbaines se rendent compte que Postes Canada ne respectera plus son ancienne devise du service à la population, que la société a plutôt adopté une dure mentalité de rentabilité à tout prix. Cette politique a surtout durement touché les agglomérations rurales à la grandeur du pays.

Au cours des derniers mois, j'ai aidé les gens d'Avonmore, dans ma circonscription, qui luttent pour sauvegarder leur bureau de poste. En effet, Postes Canada a annoncé que, le 27 juin, Avonmore se joindrait aux centaines d'agglomérations rurales du Canada qui n'ont plus de bureau de poste. De fait, Postes Canada n'a pas caché ses plans de supprimer, d'ici 1996, plus de 5 200 bureaux de poste dans des localités rurales, partout au Canada.

Dans bien des cas, cela signifie que la seule présence fédérale dans ces communautés sera supprimée. On va enlever, et les armoiries du Canada et le drapeau, et l'immeuble sera vendu. À une époque où les Canadiens s'interrogent sur l'avenir du Canada, il est tout à fait étonnant que le gouvernement se croise les bras et laisse Postes Canada fermer boutique dans les régions rurales du pays. Ce qui est inacceptable, surtout, c'est que les gens qui habitent dans ces régions n'ont rien à dire sur la question. Ils ne peuvent opposer leur veto à la décision de la société de fermer leur bureau de poste. En avril 1987, le Comité permanent de la consommation et des corpora-

tions et de l'administration gouvernementale recommandait au gouvernement, dans son deuxième rapport, de n'effectuer aucune fermeture de bureau de poste ni modification dans les services postaux sans avoir, au préalable, consulté la communauté visée et obtenu son approbation. Le gouvernement et Postes Canada n'ont manifestement pas tenu compte de cette recommandation.

En ce qui concerne Avonmore, Postes Canada a fait parvenir une lettre aux résidents les informant en des termes on ne peut plus clairs qu'Avonmore ne serait plus doté d'un bureau de poste après le 27 juin. La société invitait les résidents à une réunion pour discuter des services qui seraient offerts à Avonmore après la fermeture.

À cette réunion, les gens ont été informés sans ménagements que leur bureau de poste allait fermer et qu'ils ne pouvaient rien faire pour renverser cette décision. La période de consultation de 90 jours auprès de la population est une farce. Comment peut-on avoir de véritables consultations, si on dit à une partie ce qui va se passer et qu'elle doit l'accepter. Ce n'est pas un dialogue constructif, c'est de la dictature. Les gens d'Avonmore ont quitté leur réunion furieux et bien décidés, naturellement, à lutter de toutes leurs forces contre cette fermeture.

J'ai reçu de nombreuses lettres d'habitants d'Avonmore au sujet de leur réunion avec les représentants de Postes Canada. Dans tous les cas, les gens se disent dégoûtés par la façon dont Postes Canada a conduit la réunion et ils précisent à quel point ils sont exaspérés de ne pas avoir leur mot à dire dans la décision de fermer leur bureau de poste. Ils se sentent impuissants.

Une électrice d'Avonmore m'a demandé comment ces gens pouvaient obtenir autant de pouvoirs. Elle a ajouté: «Je peux contester la décision d'un juge ou celle des services de l'impôt du ministère du Revenu, mais la Société canadienne des postes peut tout simplement me dire qu'elle entend appliquer cette décision catastrophique pour ma petite localité, laquelle a manifestement été prise par des gens qui ne connaissent rien des localités rurales, et je suis tout à fait impuissante».

Si les gens d'Avonmore sont si décidés à sauver leur bureau de poste, c'est notamment parce qu'après sa fermeture, il n'y aura plus de comptoir postal pour offrir des services à la localité. Il n'est pas question de conversion à Avonmore. On va tout simplement faire disparaître le bureau de poste. Il y a un nombre limité d'entreprises à cet endroit et personne ne veut exploiter un comptoir postal.

• (1310)

Ainsi, la société a déclaré qu'elle allait installer des boîtes aux lettres partout à Avonmore. Cependant, pour acheter un timbre ou envoyer une lettre par courrier recommandé, les habitants devront parcourir 24 kilomètres pour se rendre au bureau de poste le plus proche. Imaginez, monsieur le Président, 24 kilomètres pour une chose aussi simple que l'achat d'un timbre.

C'est tout à fait inadmissible dans un pays comme le nôtre. Il y a beaucoup de personnes âgées à Avonmore. Comment vont-elles se rendre au bureau de poste de Finch? Que se passera-t-il si elles n'ont aucun moyen de transport?

Le service postal au Canada va-t-il être offert seulement à ceux qui ont une automobile? C'est incroyable. Une organisation de deuxième ordre, Postes Canada, fait des ruraux des citoyens de seconde zone. Nous devrions obtenir une ristourne de Postes Canada. La société n'améliore pas ses services pour relever les défis du siècle prochain. On revient à l'époque de la diligence et les gens des régions rurales feraient bien d'avoir un cheval.

Postes Canada a promis d'offrir un service équivalent ou de meilleure qualité à toute localité dans laquelle on remplace le bureau de poste par un comptoir postal. Cependant, la société demeure étrangement silencieuse au sujet de cette promesse, dans le cas où il est impossible d'offrir un comptoir postal. À l'instar du gouvernement qu'elle représente, la Société canadienne des postes aime se vanter du succès et de la popularité de ses comptoirs postaux. Elle fait tout simplement fi des nombreuses localités rurales dont les habitants n'ont pour tout service postal qu'une boîte aux lettres au bord de la route.

En novembre 1989, dans ses recommandations à Postes Canada, le Comité de réexamen du service postal a déclaré que le programme de réorganisation du service rural défavorisait sans aucun doute certains clients de la société. Le comité a déclaré et je cite: «Il y a des gens qui habitent dans les petites collectivités rurales où le bureau de poste a dû être fermé qui doivent se rendre dans une collectivité voisine et franchir jusqu'à 58 kilomètres pour obtenir les services habituellement fournis dans un bureau de poste.»

Selon le comité, quelque 66 collectivités comptant 3 500 ménages étaient à ce moment-là visées par ce type de réduction des services postaux.

Le comité a poursuivi en signalant que cette diminution des services violait les engagements pris par la société à l'endroit de ses clients ruraux. Il a ainsi déclaré que la société avait annoncé qu'elle lançait le programme de conversion rural dans le but suivant: «Accroître de la façon la plus rentable possible l'accès aux services». Au contraire, les services postaux ont été radicalement réduits dans 66 collectivités rurales. Toutefois, cela n'est pas tout.

Depuis 1989, la Société canadienne des postes n'a jamais cessé de diminuer les services offerts aux Canadiens des régions rurales. En ce moment, les habitants de Mabou, en Nouvelle-Écosse, se battent aux côtés de ceux d'Avonmore et d'autres collectivités afin de garder ouvert leur bureau de poste, ce qui leur permettrait du même coup de conserver le seul et donc plus important symbole fédéral de leur collectivité.

Mabou est située dans la circonscription représentée par mon collègue de Cap-Breton—Highlands-Canso. Celui-ci ne peut participer au présent débat, mais je sais qu'il appuie totalement les efforts déployés par ses électeurs de Mabou pour sauver leur bureau de poste.

Jeudi dernier, les habitants de Mabou se sont déclarés solidaires des résidants d'Avonmore qui étaient venus protester contre la fermeture imminente de leur bureau de poste devant la Chambre des communes. Il est plutôt ironique que les mesures impitoyables prises par la Société canadienne des postes aient permis à des résidants des régions rurales de la Nouvelle-Écosse d'établir des liens avec des concitoyens vivant à des centaines de milles de chez eux, dans les régions rurales de l'Ontario.

C'est là l'illustration de l'unité dont le Canada a besoin en ce moment. Je regrette seulement qu'une telle amitié ait née dans de telles circonstances. Pourquoi Postes Canada a-t-elle refusé de garder ces bureaux de poste ouverts?

On ne peut qu'en conclure que la Société craint d'établir un précédent et de ruiner ainsi son vaste plan de conversion des bureaux de poste ruraux. Si cela se produisait, il serait difficile pour le gouvernement de privatiser Postes Canada. Comme dans le cas d'Air Canada et de Petro-Canada, le gouvernement s'efforce de mettre la Société canadienne des postes dans une excellente situation financière pour mieux la vendre.

Le gouvernement ne se soucie pas des gens. Il ne se soucie pas du Canada rural et il ne s'inquiète pas un instant des modalités de mise en pratique de son plan d'ensemble, du moment qu'il réussit. Postes Canada et le gouvernement devraient repenser au plan qu'ils ont élaboré pour l'entreprise et sa privatisation.

Je pense que la plupart des Canadiens appuieraient sans objection les idées émises par les professeurs Brian Osborne et Robert Pike dans le numéro de *Policy Options* de décembre 1990. Ils ont très bien résumé les graves problèmes qui résulteraient de la privatisation de Postes Canada pour le Canada et pour nos services postaux. MM. Osborne et Pike ont dit: «[. . .] déléguer l'administration des services postaux à l'entreprise privée—sans contrôle et sans orientations du pouvoir central—fait peser une sérieuse menace sur les fondements de l'intégration sociale et régionale qui sont, après tout, les fondements de tout État moderne.»

Pour beaucoup de Canadiens ruraux, la principale préoccupation sera toujours la qualité des services postaux qu'ils reçoivent. Dans un comptoir postal les services postaux n'auront jamais la même priorité que dans un bureau de poste traditionnel. Dire que ces comptoirs postaux restent ouverts plus longtemps que les bureaux de poste, donc qu'ils fournissent un meilleur service, ne convaincra jamais les habitants des régions rurales.

Les ruraux s'inquiètent pour la sécurité de leur courrier. Ils s'inquiètent du congédiement de maîtres et de maîtresses de poste intérimaires et d'employés à temps partiel qui sont autant d'emplois perdus dans des régions déjà durement éprouvées sur le plan économique. De plus, la disparition d'un bureau de poste renforce le sentiment d'aliénation qu'éprouvent les ruraux face à un gouvernement fédéral froid et distant qui ne tient aucun compte d'eux.

Enfin, que dire de ces 66 localités qui ont vu leurs services postaux se dégrader lorsque leur bureau de poste a été fermé. En plus de refuser de leur fournir un comptoir postal, la Société canadienne des postes a décidé d'aller de l'avant et de fermer leur bureau de poste. Il faudrait rouvrir tous les vieux bureaux de poste dans ces localités.

Même le Comité de réexamen du service postal a dit qu'une telle mesure n'aurait pas d'effet néfaste sur l'objectif d'autosuffisance financière de la société.

La population de Cornwall s'inquiète également du sort de son propre bureau de poste. Le bureau de poste principal est situé dans un immeuble nécessitant d'importantes réparations. Plutôt que d'accorder des fonds pour ces réparations, le ministère des Travaux publics a déclaré l'immeuble excédentaire. Il semble donc que la Société canadienne des postes va devoir quitter l'immeuble, et nombre de mes électeurs pensent que la société va en profiter pour fermer ce bureau de poste. Cela aurait de graves conséquence pour la ville de Cornwall et entraînerait la disparition de plusieurs emplois.

La ville de Cornwall tient à son bureau de poste et les employés du bureau de poste veulent continuer à travailler dans leur localité.

J'espère que le ministre responsable de la Société canadienne des postes, le ministre des Travaux publics et la société vont tout faire pour ouvrir un autre bureau de poste ailleurs au centre-ville.

La Société canadienne des postes et le gouvernement ont mis en oeuvre un plan soigneusement conçu qui dissimule les faiblesses du programme de conversion rural. La société et le ministre responsable de Postes Canada ne manquent jamais l'occasion de chanter les louanges du comptoir postal et de faire remarquer que leurs sondages rélèvent que, dans 90 p. 100 des cas, les clients sont satisfaits du comptoir établi dans leur localité. Je doute de la valeur de ces sondages.

Postes Canada refuse de divulguer les questions de ces sondages. En outre, que vaut un sondage dans lequel on pose des questions à des clients sur les lieux mêmes du comptoir postal ou à proximité? Rares sont les gens en milieu rural qui vont dire du mal du marchand du voisinage, qu'ils connaissent depuis des années, à un enquêteur de la Société canadienne des postes.

Par ailleurs, il est certain que les résultats de ces sondages ne seraient pas tout à fait les mêmes, et pour cause, s'ils étaient faits à Mabou ou à Avonmore.

Je presse le gouvernement de prendre l'initiative, d'annuler le programme de conversion rural et de réévaluer les plans qu'il a élaborés pour la Société canadienne des postes. La société ne doit pas être liquidée et la population d'Avonmore, de Mabou et de l'ensemble des localités rurales ne veut pas en faire les frais.

En guise de conclusion, je me joins à mes collègues du Parti libéral pour exhorter le gouvernement à appuyer notre motion qui lui demande d'instituer une politique aux termes de laquelle la prestation de services aux Canadiens constituerait l'objectif premier de la Société canadienne des postes.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député qui vient de prendre la parole. Je pense que le service postal dans les collectivités canadiennes est très mauvais à l'heure actuelle.

Je voudrais souligner au député qu'en 1986 j'ai fait une déclaration pour demander l'établissement d'une nouvelle succursale postale à Calgary-Nord-Est. Après une longue étude, qui a coûté très cher au service postal, une succursale a été établie dans le centre commercial Marlborough. À cette époque, j'avais reçu une lettre de M. Lander, président-directeur général de la Société canadienne des postes, datée du 17 avril 1986. Il disait: «Je ne suis pas en mesure de vous donner une réponse favorable pour le moment. Toutefois, vous serez certes heureux d'apprendre que la Société canadienne des postes a retenu les services du cabinet Thorne, Stevenson et Kellogg, qui est chargé de mener une étude du réseau postal de la ville de Calgary.»

• (1320)

J'ai cette étude en main. Elle recommandait qu'une succursale postale soit établie à Calgary-Nord-Est, dans le centre commercial Marlborough. Mes électeurs ont adressé une pétition à la société, qui y a répondu en ces termes: «En outre, la Société canadienne des postes s'engage à ouvrir 19 nouveaux comptoirs postaux dans tout le pays, dans le cadre d'un essai qui vise à améliorer l'accès des clients au service des comptoirs postaux ainsi que la qualité du service dans les commerces.

Un emplacement a été choisi et un comptoir a été mis sur pied dans le centre commercial Marlborough. Tout le monde en était très content. Le gouvernement a dépensé 1 million de dollars pour cela.

Maintenant, il le ferme et le réinstalle dans un commerce privé qui ne peut pas desservir cette région. Je voudrais que le député commente mes propos.

M. Kilger: Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Nord-Est de son observation et de sa question.

À mon avis, cela nous rappelle une fois de plus que le gouvernement n'écoute pas les Canadiens. Que ce soit dans les régions rurales ou urbaines, la Société canadienne des postes assure des services de piètre qualité et fait des Canadiens des citoyens de seconde zone. Que ce soit à Mabou ou à Avonmore, il ne s'agit pas de convertir les bureaux de poste, mais bien de les éliminer complètement.

Dans des centres urbains comme Calgary et d'autres grandes villes du pays, le courrier est livré à domicile dans certains quartiers ou à des super-boîtes dans d'autres. Les services manquent de cohérence et, donc, d'équité.

Je devrais prendre le temps de vous raconter autre chose au sujet du bureau de poste d'Avonmore. Il est situé au centre du village et a donc toujours été au coeur de la vie sociale de la collectivité. Maintenant, la société va retirer le drapeau canadien qui y flottait. Et comme si cela ne suffisait pas, elle va demander au village de déplacer le cénotaphe, qui est situé sur le même terrain que le bureau de poste. Je trouve cela tout à fait irrévencieux à l'endroit des anciens combattants qui ont défendu leur pays à la guerre.

La semaine dernière, 60 résidents d'Avonmore sont venus me rencontrer ici, à Ottawa, un jour qu'ils avaient baptisé «Avonmore's Drive for Dignity», et m'ont remis une pétition signée par plus de 700 personnes.

J'espère que le gouvernement va demander à la société de reconsidérer sa décision.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je voudrais raconter à mon collègue de Stormont—Dundas une chose très particulière à ma circonscription, une circonscription urbaine de Scarborough.

Après avoir fait une étude, le bureau de poste de ma circonscription a décidé de supprimer environ une quinzaine de boîtes, mais il n'en a pas avisé les résidents des secteurs visés. Un beau matin, les boîtes n'étaient tout simplement plus là. Elles se trouvaient devant des foyers de personnes âgées ou dans des secteurs où de nombreuses personnes ne peuvent aller beaucoup plus loin que deux pâtés de maisons pour mettre une lettre à la poste. Vous savez de quoi je parle, monsieur le Président, vous qui approchez de cet âge d'or. Il est très important pour des grands-parents de pouvoir communiquer avec leurs enfants et petits-enfants, mais lorsqu'ils ne peuvent plus aller poster leur courrier, ils perdent ce lien avec les leurs.

J'ai remis à la Société des postes une pétition signée par 400 personnes du quartier Pharmacy et Huntingwood de ma circonscription qui lui demandent d'y replacer une boîte aux lettres très importante.

Ma question est la suivante. Mon collègue de Stormont—Dundas réalise-t-il que les Canadiens des régions urbaines éprouvent les mêmes problèmes avec la Société des postes et qu'il est temps que le gouvernement, c'est-à-dire le ministre responsable de cette société donne satisfaction aux Canadiens, car ils en ont plus qu'assez d'être des citoyens de deuxième ordre? Ils veulent que la poste redevienne ce qu'elle était.

M. Kilger: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à mon collègue de Scarborough—Agincourt. Je veux certainement me distancer de ses remarques préliminaires. La soixantaine vous sied à ravir, monsieur.

Je vais exposer l'argument très brièvement. Les profits passent avant la population. Ces avis sont envoyés dans toutes les localités visées et à tous leurs citoyens quand Postes Canada décide enfin de prendre des mesures. Dans le dernier paragraphe, la société dit qu'elle attend avec impatience l'occasion de rencontrer les citoyens pour leur expliquer les changements qui seront apportés au service postal. Je préférerais qu'elle commence à les consulter et à les écouter.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Débat.

M. Karygiannis: J'aimerais faire un rappel au Règlement, monsieur le Président.

Je veux simplement préciser que je vous tiens en haute estime et que je vous admire. Vous êtes une personne exceptionnelle et un excellent grand-père.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas interrompu le député simplement en raison de sa déclaration. Son temps était écoulé. Merci beaucoup de vos remarques.

Les députés d'Edmonton—Strathcona et de Carleton—Charlotte vont partager leur temps de parole. Ils disposeront de 10 minutes chacun.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur cette motion.

Postes Canada a fait beaucoup de chemin depuis l'ouverture des premiers bureaux de poste. Elle a dû s'adapter aux nouvelles méthodes afin de suivre l'évolution des besoins. Autrement dit, Postes Canada a dû changer tout comme le Canada a changé, et les députés d'en face refusent de le reconnaître.

Afin de répondre à ces aspirations et à ces besoins changeants, Postes Canada a travaillé fort à améliorer la fiabilité et l'accessibilité des services postaux au Canada, surtout à l'égard de ses clients ruraux. En fait, il y a 4 000 comptoirs postaux de plus aujourd'hui qu'au moment où elle est devenue une société d'État—4 000 comptoirs postaux de plus au service des Canadiens.

Elle a dû gérer son fonctionnement de la façon la plus rentable possible, et les services doivent être gérés efficacement. En même temps, la société doit éliminer son déficit, qui a ajouté au fardeau du contribuable par le passé.

Comme vous le savez, il y a dix ans, les trois partis fédéraux ont adopté d'un commun d'accord la loi modifiant la politique du gouvernement et faisant du ministère des Postes une société d'État. Il y avait alors un certain nombre de raisons d'agir ainsi.

Postes Canada avait connu un grand nombre de grèves difficiles, qui avaient laissé la population sans services postaux pour des périodes de plus de 40 jours, à plusieurs reprises.

Le service avait perdu sa réputation de fiabilité. Le ministère, qui réalisait régulièrement des surplus d'opération, en était venu à un déficit annuel de plus de 600 millions de dollars. Certaines années, le déficit risquait d'atteindre le milliard. Un déficit d'un milliard, c'est scandaleux.

Une nouvelle équipe de gestion a été mise en place et elle a commencé à gérer la Société canadienne des postes comme un modèle d'efficacité et de service pour les Canadiens. Elle a amélioré la fiabilité du service. Elle a amélioré son accessibilité, et a fixé des prix plus raisonnables. Postes Canada a atteint tous ces objectifs.

Des normes, des systèmes et des procédures uniformes ont été établis pour garantir que Postes Canada fonctionne de façon pleinement intégrée. Elle distribue chaque jour, en moyenne, 34 millions d'envois postaux, à presque 11 millions de destinataires, d'un océan à l'autre. C'est une énorme quantité de courrier à livrer à un grand nombre de destinataires, dans un délai très court.

Elle a établi un centre de contrôle national relié par ordinateur aux sociétés aériennes et aux entreprises de camionnage qui se chargent du transport du courrier. Ce centre est aussi relié aux centres de tri du courrier.

• (1330)

Ce centre supervise la rotation du courrier 24 heures sur 24 et sept jours par semaine, de telle sorte que tout problème risquant de perturber la livraison du courrier puisse être réglé immédiatement. Grâce à cela, la fiabilité du service de Postes Canada s'est beaucoup améliorée.

La Société canadienne des postes évalue aussi son rendement. La société *Ernst and Young* poste quatre fois l'an 50 000 lettres suffisamment affranchies et publie les résultats.

Ces rapports montrent que, dans près de 97 p. 100 des cas, Postes Canada livre aujourd'hui le courrier à temps. La société ne le faisait que dans 85 p. 100 des cas lorsqu'on a commencé à évaluer l'efficacité de ses services, à l'automne de 1987. En fait, d'autres pays et d'autres systèmes postaux ont copié le modèle adopté par Postes Canada.

La Société canadienne des postes s'efforce de rendre plus facile pour les Canadiens d'acheter ses produits et d'utiliser ses services, qu'ils vivent en ville ou à la campagne. Elle, qui possède déjà le plus important réseau de comptoirs au Canada, plus important que celui de toutes les banques et de toutes les institutions financières réunies, est en train d'élargir ce réseau afin de mieux satisfaire les besoins des Canadiens.

Toutefois, Postes Canada doit le faire au moindre coût pour arriver à offrir ses services à des prix raisonnables. Sinon, ce sont les clients qui en feront les frais.

La Société canadienne des postes est en train de rajuster son réseau de comptoirs dans les régions urbaines du pays de façon à s'assurer que ses clients ont accès aux produits et aux services postaux à des moments et des endroits qui soient conformes aux nouvelles habitudes de magasinage de la majorité des Canadiens.

Je tiens à vous citer un exemple, monsieur le Président, de ce qui s'est produit dans ma propre circonscription, soit celle d'Edmonton—Strathcona. Il y a deux ans, un certain M. Eugene Baravash a acquis la Pharmacie Maurice, qui abritait le comptoir postal de McKernon, dans ma circonscription.

Peu de temps après, la Société canadienne des postes lui manifestait son intention de transformer son comptoir postal en franchise. M. Baravash a répondu qu'il ne pouvait pas le faire à ce moment-là, qu'il n'avait pas les moyens d'acquérir une franchise, qu'il lui faudrait consacrer plus d'espace au comptoir postal dans sa pharmacie et qu'il n'était pas en mesure de le faire.

À cette époque, la Société canadienne des postes manquait un peu de tact. Elle a menacé de fermer le comptoir postal en question et de le déménager ailleurs.

Je suis intervenu auprès de la société pour qu'elle accorde davantage de temps à M. Baravash, pour qu'elle attende un an ou deux qu'il refasse ses liquidités. Il venait d'acquérir ce magasin. Il avait de lourdes dettes à éponger, etc.

Après discussion, la Société des postes a convenu avec M. Bavarash qu'elle reviendrait à la charge dans deux ans.

La Société canadienne des postes a maintenant réexaminé la question et je crois savoir que le comptoir postal de McKernon, qui est logé dans la Pharmacie Maurice, est sur le point de devenir une franchise à part entière. Cela signifiera pour Postes Canada une augmentation de la qualité et du nombre des services offerts ainsi que du nombre d'heures.

Postes Canada, afin d'atteindre ses objectifs, a souvent pris des mesures un peu draconiennes de l'avis de tous les députés. D'une manière générale, les Canadiens bénéficent d'un meilleur service, et c'est très important.

Nous devons nous rendre compte, entre autres, qu'avec l'inflation le prix des timbres-poste est inférieur à ce qu'il était du temps où la poste était une société d'État. Je voudrais donner un exemple et comparer les tarifs de base pour l'affranchissement des lettres dans les principaux pays de l'OCDE.

On compare le prix d'un timbre au temps qu'il faut travailler pour gagner l'argent nécessaire pour l'acheter. Aux États-Unis, il faut 1,6 minute de travail pour acheter un timbre-poste, au Canada, il faut 1,68 minute; en Suède, 2,02 minutes et ainsi de suite jusqu'à la France où il faut 3,09 minutes pour acheter un timbre-poste pour affranchir une lettre ordinaire de première classe et l'Italie où il faut 3,61 minutes.

Le Canada se place avant la Suède, l'Australie, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France et l'Italie.

En outre, d'après les enquêtes menées par Postes Canada, de nombreuses personnes sont très satisfaites du service. À propos des conversions qui ont eu lieu entre les années 1987 et 1989, on a enregistré un taux général de satisfaction de 91 p. 100. Il y a eu naturellement une période d'adaptation, et quelquefois l'adaptation et les changements se font difficilement. Mais une fois que cela a été réalisé, les Canadiens sont généralement satisfaits.

Je dois donc féliciter Postes Canada. Il y a certes des problèmes et des plaintes de temps en temps, comme les députés l'ont mentionné, mais cette société est prête à collaborer avec les députés et avec les Canadiens. Elle réalise maintenant des bénéfices depuis deux années consécutives. Elle s'en sert pour réinvestir dans de l'équipement de base dont elle a grand besoin, et elle se mécanise. C'est une bonne chose pour Postes Canada, pour les Canadiens et pour notre pays.

Je voudrais seulement conclure en donnant une autre statistique, à savoir que Postes Canada compte 97 p. 100 de ponctualité pour la distribution du courrier, 4 000 comptoirs de plus et, encore une fois, un taux de satisfaction de 90 p. 100. J'estime que c'est très bien.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement ce qu'a dit le député. J'ai remarqué qu'il a bien sûr cité de nombreuses statistiques—et je ne suis pas nécessairement en désaccord avec certaines ou l'ensemble d'entre elles.

Toutefois, j'ai entendu aujourd'hui quelqu'un d'autre parler d'une des décisions prises par la Société canadienne des postes. J'ai écouté très attentivement lorsqu'il a parlé de la difficulté éprouvée par son électeur et du manque total de considération semble-t-il avec laquelle la Société a traité ce pauvre homme qui avait beaucoup de mal avec son entreprise comme c'est le cas de bien des hommes d'affaires.

Toutefois, nous avons entendu un autre député souligner le fait que cette même société intransigeante, et nous connaissons tous des cas où elle a agi de la sorte, a acheté—apparemment acheté et que l'on me corrige je vous en prie si je me trompe—une loge au Sky Dome à Toronto. Ces jours-ci ces choses ne sont pas données.

Le député sait-il quelque chose à ce sujet. S'il est vrai que la Société canadienne des postes a acheté une loge au Sky Dome,—pour y recevoir des clients paraît-il,— d'une part est-il d'accord avec cette initiative et, d'autre part, la Société a-t-elle invité l'électeur en question à assister à une partie de baseball dans sa loge?

M. Thorkelson: Effectivement, la Société canadienne des postes a loué une loge au Skydome. On en a parlé à la Chambre la semaine dernière. Il faut comprendre que les envois d'affaires constituent au moins 80 p. 100 et peut-être même 85 p. 100 de tous les envois qu'achemine la Société canadienne des postes. Certaines entreprises utilisent énormément les services postaux. Comme toute autre entreprise, la Société canadienne des postes doit entretenir de bonnes relations avec les clients qui lui confient énormément de travail et de qui elle tire le plus gros de ses recettes. D'ailleurs, une bonne partie des recettes provenant des entreprises sert à payer certains services offerts aux Canadiens. Je crois qu'il est important de le rappeler.

La Société est associée à plusieurs grandes manifestations sportives et culturelles organisées au Canada, y compris au Skydome de Toronto. Elle a également acheté des billets pour des événements sportifs ailleurs au pays, comme le font de nombreuses entreprises.

Le député a également mentionné le manque de tact de la Société. Pourtant, celle-ci s'emploie à négocier le mieux possible avec les Canadiens et les entreprises, et je l'en félicite. Parfois, pour défendre leurs intérêts, les gens acceptent mal le changement. Nous reconnaissons tous que la Société canadienne des postes doit, à un moment ou un autre, prendre des décisions. La même chose vaut pour la Chambre: nous débattons une question pendant des jours, mais il faut à un moment donné prendre une décision. La Société canadienne des postes est souple, elle peut changer d'idée, mais en fin de compte, elle doit prendre une décision et agir.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de prendre part au débat. Je suis très heureux de pouvoir le faire pendant une journée réservée à l'opposition.

• (1340)

Je suppose que certaines des erreurs commises autrefois par Postes Canada sont entrées dans la légende. Il est certain que, avant que ce gouvernement n'en fasse une société d'État, le service des postes butait sur toutes sortes de difficultés. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, en 1984, nous avons pris un engagement envers les Canadiens: effacer le déficit de 500 millions et retourner la situation. C'est effectivement ce que nous avons fait. Au lieu d'un déficit de 500 millions, il y a maintenant des bénéfices de 150 millions. Le mérite en revient certainement en partie au ministre qui était chargé de Postes Canada à l'époque.

L'inconvénient, car il y a toujours des inconvénients dans toutes les mesures de compression, c'est que le Canada rural a fait les frais de ce revirement. C'est presque l'histoire du rat des champs et du rat des villes. Si vous prêtez attention à toutes les interventions qui se font à la Chambre au sujet de Postes Canada, vous remarquerez que le gros des critiques vient des députés représentant des circonscriptions rurales. Voilà où se trouve le noeud du problème, à propos de Postes Canada.

Je vais donner quelques exemples. Ce ne sont pas des exagérations, mais de simples faits. Les personnes qui distribuent le courrier en utilisant leur propre véhicule dans les zones rurales de ma circonscription sont payées à un taux bien inférieur à celui du service de distribution dans les villes. Lorsque Postes Canada offre les services de facteurs, ceux-ci ont une convention collective, ils sont représentés par un syndicat relativement fort, et ils sont payés plus cher pour distribuer le courrier en ville, sans avoir à payer les frais d'une voiture, que les pauvres gens qui distribuent le courrier dans les campagnes. C'est un exemple des situations absurdes qu'on trouve à Postes Canada.

Dans ma circonscription, ces conducteurs distribuent le courrier depuis des années. Je m'entretenais avec l'un d'eux hier. Ils ont décidé de ne plus tenter d'obtenir le contrat. En d'autres termes, ils ne vont pas faire d'offre pour obtenir ou conserver un contrat de distribution dans leur région pour la simple raison qu'ils ne peuvent plus se le permettre. Ils ne touchent même pas le salaire minimum. Nous sommes donc devant une absurdité: deux situations différentes, deux syndicats différents, un groupe qui n'a pas de syndicat et gagne moins que le salaire minimum et l'autre qui est bien mieux rémunéré et a beaucoup moins de dépenses.

Même chose avec les bureaux de poste ruraux. Dans ma circonscription, il y en a un grand nombre qui ont été fermés et convertis. Il ne faut pas leur imputer en entier le déficit de 500 millions dont nous avons hérité en prenant le pouvoir et, du même coup, la direction de Postes Canada. Loin de là. Le maître ou la maîtresse de poste et les employés de ces bureaux de poste travaillent pour à peine plus que le salaire minimum. Si on compare leur rémunération avec celle qui est versée dans les bureaux de poste urbains, on constate un écart énorme.

C'est pourquoi les députés des deux côtés de la Chambre, moi le premier, se mettent en colère lorsqu'ils entendent parler de la fermeture de certains de ces bureaux de poste ruraux. Parfois, il est vrai, cela se justifie et il est certain qu'on peut le vérifier. Si j'ai le temps, je présenterai quelques cas de conversion qui ont donné de bons résultats. Dans bien des cas, cela ne marche pas. C'est un autre exemple de politiques que Postes Canada impose sans discussion, sans aucun dialogue. C'est une décision imposée arbitrairement.

Le meilleur exemple est le mode de distribution. Chaque Canadien a droit à un mode de distribution gratuite.

Dans les régions rurales, cela veut habituellement dire une boîte aux lettres. Si j'ai une boîte aux lettres, j'ai droit à la distribution gratuite. Certaines personnes, à cause de leur âge ou d'un handicap, ont de la difficulté à se rendre jusqu'à leur boîte aux lettres; il ne faut pas oublier que parfois, dans les régions rurales, la boîte aux lettres peut se trouver à 200 ou à 300 pieds de la maison et même plus loin encore. Ainsi, au lieu de recevoir leur courrier dans leur boîte aux lettres, ces personnes préfèrent le prendre au bureau de poste ou demander à un parent de passer le prendre pour eux.

Savez-vous ce qui est arrivé, monsieur le Président? Le prix de location d'une boîte postale au bureau de poste est passé de 26,50 $ à 50 $ en un an. Beaucoup de gens m'ont téléphoné pour m'interroger au sujet de cette augmentation. Je n'avais pas d'explication à leur donner.

Nommez-moi une société au Canada qui peux augmenter ses prix de 100 p. 100 sans que le consommateur fasse quoi que ce soit pour l'en empêcher. Je n'en connais aucune. Pourtant, Postes Canada l'a fait, et je vois le député d'en face qui fait un signe de la tête.

Ce sont des choses de ce genre qui font que les Canadiens des régions rurales ont une image très négative de Postes Canada. Cette société n'a vraiment pas pensé aux habitants des régions rurales.

Il y a une petite localité dans ma circonscription qui s'appelle Fredericton Junction. C'est un des cas les plus absurdes de tous. Il y avait un surplus de boîtes postales au bureau de poste de Fredericton Junction. Pourtant, Postes Canada a décidé arbitrairement que toute personne habitant à plus de 0,4 kilomètre de ce bureau de poste devrait installer une boîte aux lettres. Autrement dit, tous les gens habitant à plus de 0,4 kilomètre, soit un peu de moins d'un demi-kilomètre, du bureau de poste recevraient leur courrier à domicile. Beaucoup d'habitants de cette localité sont des personnes âgées, d'autres sont des Canadiens qui travaillent encore, comme vous et moi. Ces gens préfèrent aller chercher leur courrier au bureau de poste. Postes Canada en a cependant décidé autrement. Les personnes qui habitent à plus de 0,4 kilomètre du bureau de poste, le chiffre magique que Postes Canada a inventé, sont maintenant obligées de payer 50 $ si elles veulent aller chercher leur courrier au bureau de poste, alors que c'était gratuit auparavant. C'est absurde. En plus de cela, avant que cette décision ne soit prise, la plupart des habitants de cette localité n'auraient pas pu avoir une boîte aux lettres même s'ils l'avaient voulu.

Je dois admettre que Postes Canada a réglé certains des points que j'ai soulevés. Toutefois, il faut se battre continuellement pour s'assurer que ces changements mineurs sont effectués. Pourquoi la Société canadienne des postes n'écoute-t-elle pas les Canadiens?

Les députés n'ont aucun poids quand ils ont affaire à la Société des postes, comme tout le monde ici le reconnaît, absolument aucun poids.

Une voix: Pas certains.

M. Thompson: Tous. Si vous êtes le secrétaire parlementaire du ministre responsable de Postes Canada, vous avez peut-être un certain poids, mais je vous l'assure, monsieur le Président, le simple député d'une circonscription rurale n'a aucun poids auprès de Postes Canada, absolument aucun. Si on peut en embarrasser publiquement les dirigeants, ils réagiront parfois à certaines des plaintes exprimées par les députés. C'est le seul moyen dont je dispose, intervenir à la Chambre et exprimer mes griefs.

Ce sont toujours les députés urbains qui peuvent prendre la défense de Postes Canada ici, car aucun député d'une circonscription rurale ne peut, sans avoir perdu la raison, parler à la Chambre en faveur de cet organisme. Il n'y a jamais personne qui pourrait se porter ici à sa défense. Ses décisions sont la plupart du temps arbitraires. Postes Canada a en fait menti aux députés.

Ce matin, un député chevronné m'a parlé d'un cas survenu dans sa petite ville où un employé de Postes Canada avait tout simplement fait une grossière erreur, n'avait pas prévenu son supérieur de ce qui se passait et avait ensuite tenté d'étouffer l'affaire. C'est une histoire qui se répète souvent à la Société des Postes, et je voudrais bien que ça cesse.

Voilà pourquoi je n'hésiterai pas à intervenir n'importe quand à la Chambre pour défendre mes électeurs ruraux.

• (1350)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): J'ai écouté un certain nombre d'intervenants qui ont insisté sur le sort des populations rurales du Canada par suite de la fermeture des bureaux de poste, et je suis tout à fait d'accord avec leurs propos.

Je tiens à souligner que la situation n'est guère différente dans les agglomérations métropolitaines. J'aimerais que le député formule des observations relativement à certaines situations qui se produisent dans les centres urbains.

Par exemple, dans ma circonscription de Surrey-Nord, il y a eu privatisation de bureaux de poste, notamment dans des pharmacies. Dans un cas, une pharmacie du coin offrait des services postaux depuis un certain nombre d'années lorsqu'un changement de propriétaire s'est produit. Neuf femmes assuraient les services postaux à cet endroit; leur salaire se situait entre 7 $ et 8 $ l'heure. Le nouveau propriétaire les a immédiatement informées que leur salaire était diminué, qu'elles perdaient leur ancienneté et qu'elles ne travailleraient pas autant d'heures. Ces personnes ont décidé de former un syndicat et se sont mises en grève.

Postes Canada a aidé de toutes les façons qu'elle le pouvait l'employeur à se débarrasser du syndicat. L'employeur a fourni, à perte, les services postaux. Le service à la collectivité a été perturbé. Les personnes qui avaient bien servi celle-ci se sont retrouvées au chômage. Enfin, toute la pharmacie, qui faisait partie d'une chaîne dont les propriétaires ne voulaient pas accorder des salaires adéquats dans une succursale parce qu'ils craignaient devoir le faire ailleurs, a fermé ses portes. Ce phénomène se répète constamment dans le cadre de cet exercice de privatisation.

J'aimerais que le député nous fasse part de ses observations. Je suis conscient des problèmes qui se posent dans les régions rurales, mais qu'en est-il de la situation dans les centres métropolitains?

M. Thompson: Monsieur le Président, je ne peux pas faire des commentaires aussi efficaces et aussi passionnés sur les régions urbaines parce que je ne représente pas une région urbaine, mais je sais qu'elles ont leurs difficultés, elles aussi.

J'ai une chose à dire, même si elle ne répond pas directement à la question. Il s'agit d'une pratique très efficace de Postes Canada, au point de vue des relations publiques. La société envoie aux localités, directement ou par l'intermédiaire de leur député—comme s'il pouvait avoir une influence quelconque—des avis pour leur offrir de rencontrer leur maire et leur conseil municipal afin de leur expliquer comment elle va modifier son mode de livraison ou plutôt, devrai-je dire, comment elle va fermer leur bureau de poste.

Elle encourage les habitants de la localité à participer. Elle envoie un questionnaire qui est très tendancieux puisqu'il ne leur offre que trois options. J'ai une raison particulière de décrire cette pratique et j'espère que vous me donnerez le temps de l'expliquer.

Elle leur donne trois options: une boîte verte, la livraison rurale ou un comptoir postal. Dans la plupart des cas, s'ils avaient le choix, ils choisiraient la quatrième option: le maintien du service actuel. Cette option ne leur est pas offerte, évidemment, et la troisième, le comptoir postal, n'est pas toujours disponible.

Elle essaie de leur faire croire que dans notre vaste pays, il y a, dans toutes les localités, des magasins de détail qui ne demandent pas mieux que d'assurer le service postal. Ce n'est certainement pas le cas dans ma circonscription où beaucoup de localités n'ont même pas de magasin. Elles sont vraiment très rurales. Il y a cinq ou six milles entre les maisons. Je termine dans 30 secondes, monsieur le Président.

Castalia et l'île de Grand Manan, dans ma circonscription, offrent un bon exemple de cette situation. Un homme d'affaires a pris le risque d'ouvrir l'ancien bureau de poste à son compte, en sachant qu'il risquait fort de ne pas faire de bénéfices, dans le seul but d'offrir à ses concitoyens un service que les Canadiens des régions rurales méritent de recevoir et que la Société des postes néglige de leur donner.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai deux autres questions. Ai-je le consentement unanime pour deux courtes questions du député de Don Valley-Nord et du député de Stormont—Dundas?

Des voix: D'accord.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je tiens simplement à dire que j'ai, dans mon bureau, un très volumineux dossier de plaintes postales. Dans l'un des cas, le seul comptoir postal au centre Fairview a été fermé, sans qu'aucune solution de rechange n'ait été prévue. Ce centre compte environ 4 000 à 5 000 employés. De plus, dans d'autres régions, des comptoirs postaux ont subi des réductions, sans préavis.

J'ai également des lettres adressées au ministre et aux autorités concernant une demande d'enquête dans les bureaux de poste à propos du congédiement d'un employé pour usage de stupéfiants au travail.

Je considère qu'en ce qui concerne les régions urbaines du Canada, cette question des bureaux de poste est importante. À mon avis, nous avons tous besoin de plus de renseignements et d'un meilleur service.

M. Kilger: Monsieur le Président, j'aimerais commenter brièvement le discours du député de Carleton—Charlotte. Il a dit à maintes reprises qu'il interviendrait à la Chambre. Eh bien, à mon avis, ce député n'a pas peur de s'affirmer dans cette Chambre et sa franchise et sa sincérité donneront aux Canadiens, et non seulement aux Canadiens des régions rurales, mais à ceux du pays tout entier, l'espoir que les députés de cette Chambre continueront à représenter de leur mieux les intérêts de l'ensemble des Canadiens, entre autres sur les questions ayant trait aux postes.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas que cela exige une réponse. C'est à mon avis assez clair.

La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part à ce débat aujourd'hui et de commenter la motion que vient de présenter mon collègue, le député d'Essex—Kent, qui a vraiment examiné ce dossier très attentivement et qui a averti le caucus pour que nous puissions discuter de la motion suivante:

> Que la Chambre demande au gouvernement d'instituer une politique aux termes de laquelle la prestation de services aux Canadiens constituerait l'objectif premier de la Société canadienne des postes.

Je suis d'accord avec cet énoncé. Personnellement, j'ajouterais, bien que cette motion s'y prête mal, que la prestation de services aux Canadiens doit être l'objectif premier non seulement de la Société canadienne des postes, mais également des ministériels d'en face.

Le député d'Essex—Kent s'est penché avec minutie sur le dossier de Postes Canada, car il veut s'assurer que les services postaux sont satisfaisants pour tous les Canadiens. Je crois qu'il a contribué en grande partie à faire en sorte que la Société canadienne des postes et le ministère des Communications facilitent, pendant un certain temps du moins, la distribution d'hebdomadaires, surtout en ce qui concerne le courrier de catégorie 2, dont je parlerai plus loin. Je pense que nous nous sommes tous réjouis d'apprendre que le ministre des Communications affectait ce montant pour un certain temps. Cependant, j'ai l'impression que ce sont les 13 hebdomadaires de la circonscription qu'il représente qui ont influencé sa décision.

Je suggère à tous les propriétaires d'hebdomadaires et à tous les Canadiens de s'adresser à leur député. Qu'ils le talonnent. S'il s'agit d'un ministériels, celui-ci talonnera à son tour le ministre; s'il s'agit d'un député de l'opposition, il exigera que le ministre prenne des mesures. Même si elle ne réussit pas toujours, cette méthode donne parfois de bons résultats.

Le quotidien qui est vendu dans votre circonscription est un moyen très important pour vous tenir au courant de ce qui se passe. Mettre un moratoire de neuf mois est peut-être parfait pour le moment, mais comment nous tiendrons nous au courant après cela, comment saurons-nous ce qui se passe chez nous. Je pense que l'on a des politiques à courte vue qui ne prennent pas en considération la nature du Canada, le fait que notre pays est immense, alors que c'est une chose à laquelle il faut penser lorsque l'on définit une politique.

Depuis qu'il est au pouvoir, ce gouvernement n'a fait que démanteler les choses qui unissent les Canadiens, les symboles nationaux qui nous aidaient à nous identifier. Il ne semble pas comprendre que pour développer notre immense territoire, nous avions établi des services qui liaient les régions de façon à leur donner un sens d'unité nationale. Les besoins de transport avaient conduit à la création d'Air Canada et des chemins de fer.

• (1400)

En tant que lien fondamental de communication, le service des postes a été créé pour servir les particuliers, unir les Canadiens et permettre aux entreprises et aux collectivités d'agir à l'échelle nationale.

Je sais que certains prétendent que tout cela continue dans le cadre d'une société des postes privatisée. Je dis qu'il n'est pas nécessaire de privatiser la société pour avoir un service efficace. Croyez-moi, le secteur privé n'est pas toujours le seul à être efficace.

Regardez donc ce qu'était Téléglobe sous Jean-Claude Delorme, et dites-moi, si elle ne fonctionnait pas aussi bien, sinon mieux, que maintenant, pourquoi celui-ci a été nommé à la tête de la Caisse de dépôts. Alors, ne me dites pas que seul le secteur privé sait faire fonctionner quelque chose, ce n'est pas vrai. Il y a, dans la fonction publique, une foule d'excellents employés. Je vois un député qui a déjà été fonctionnaire. Ces fonctionnaires ont beaucoup donné à leur pays, à leur province et sur le plan international. Ils n'ont pas été obligés de travailler dans le secteur privé pour faire la preuve de leur compétence. On a bien des raisons d'être fiers d'eux.

Les moyens de transport nécessaires d'un océan à l'autre, qu'ils soient fournis par Air Canada, par notre système d'autocars ou par Via Rail, étaient importants pour maintenir notre identité canadienne et le lien entre les entreprises et les Canadiens d'un océan à l'autre et, comme vous le savez, pour tenir la population informée.

La SRC a aussi été créée pour devenir une source d'information, de renseignements et de divertissement et elle était une institution culturelle réputée jusqu'à ce que le gouvernement commence à la mettre en pièces elle aussi.

Le parti ministériel a fait beaucoup de choses qui m'amènent à me demander si ceux qui le composent sont vraiment Canadiens. Les Canadiens ont longtemps été unis grâce à ces liens. Par conséquent, la privatisation, les fermetures et les compressions qui surviennent donnent à tous les Canadiens l'impression qu'ils sont abandonnés et les privent de tout sentiment d'appartenance. Comme chacun le sait, il suffit de regarder certaines caricatures pour constater qu'un sentiment d'appartenance est indispensable. La perte des symboles, d'une identité, l'unité nationale à la dérive et le fait de n'avoir plus rien à quoi se raccrocher ont mené aux pourparlers constitutionnels que nous avons connus jusqu'à maintenant et les ont envenimés.

Il faut réaliser que, dans sa privatisation, dans son plan d'action, vous savez, l'organigramme et les projets qui prévoient ceci et cela en diverses étapes, tout ce qui était peut-être beau sur papier, Postes Canada a oublié certains aspects touchant la dimension humaine, et notamment le fait qu'il existe maintenant deux catégories de citoyens canadiens. Il a y ceux qui reçoivent leur courrier à domicile et ceux qui doivent braver les intempéries pour aller le chercher, peu importe qu'il neige, qu'il pleuve ou que les rues soient glacées. Postes Canada semble oublier que nous vivons dans l'hémisphère nord. Les personnes âgées semblent trouver un peu difficile de marcher jus-

qu'au coin de la rue, sur des surfaces glacées et cahoteuses, pour se rendre à leur boîte verte, cette boîte que les chiens affectionnent, mais pas les humains. Je vous signale que cela non plus n'a pas été pris en considération.

Depuis 1986, Postes Canada a suivi son plan directeur pour fermer ou convertir les bureaux de poste en milieu rural et ceux des petites localités. En 1986, il y avait 5 221 de ces bureaux de poste et ils employaient 10 000 personnes. Aujourd'hui, plus de 900 d'entre eux ont été fermés ou convertis et plus de 3 000 employés ont été licenciés.

Ce qui fascine le plus lorsqu'on regarde les ghettos dans lesquels les gens travaillent, c'est que la plupart des employés mis à pied dans les bureaux de poste ruraux, soit 83 p. 100, étaient des femmes. Je me demande si cela ne faisait pas partie des plans de la société.

Je tiens aussi à dire qu'au cours de l'été prochain, 156 autres bureaux de poste ruraux vont être fermés, dont 12 au Québec. Cela n'a aucun sens.

À en croire le gouvernement, les tarifs postaux n'ont pas vraiment augmenté. Tout ce que je sais, c'est que lorsque je rencontre des gens de ma circonsription ou que j'entre dans un bureau de poste et que des clients achètent des timbres, tout le monde se plaint du prix. Les timbres coûtent maintenant 43 cents l'unité. Évidemment, personne ne s'arrête à penser que le timbre lui-même coûte 39c.—ce qui est déjà exorbitant—et que la TPS fait monter le prix à 43c., ce qui nous fait une augmentation de 10,5 p. 100.

Tout ce qu'ils savent, c'est que cela leur coûte plus cher. Je sais qu'ils abhorent la TPS. Si je voulais jeter de l'huile sur le feu et être très partisane—comme cela m'arrive souvent—je leur dirais simplement que c'est à cause de la TPS, des conservateurs et de leur merveilleuse politique financière. Les conservateurs ont perdu le nord.

Samedi dernier, j'ai lu dans le *Toronto Star* un article qui commençait comme ceci: «Depuis le début de 1990, un périodique canadien ferme ses portes tous les onze jours.» En fait, voici toute l'histoire. Je n'avais pas à en parler à la Chambre, mais elle a atterré beaucoup de monde dans l'industrie du magazine.

La Grande Dépression, deux guerres mondiales, une population peu nombreuse et dispersée, des récessions, l'inflation, une concurrence écrasante des États-Unis, tous ces facteurs n'ont pas réussi à tuer les périodiques canadiens, mais l'inaction du gouvernement actuel va en venir à bout.

Pourquoi? Premièrement, le gouvernement a réduit de 110 millions de dollars les subventions postales traditionnelles versées depuis l'époque de la Confédération. Nous avions créé des choses dans ce pays, mais vous les avez supprimées au cours de vos huit années au pouvoir. C'est absolument honteux. Pendant plus de cent ans, les gouvernements croyaient qu'il était important pour tous les Canadiens d'avoir accès à des magazines, des livres et des journaux. Pourquoi? Parce que les mots expriment des idées, transmettent des valeurs et sont la pierre angulaire de la démocratie.

Qu'avons-nous fait? Nous avons réduit les subventions postales et ajouté la TPS. Nous imposons le savoir. Nous imposons les esprits, la bible, le coran—peu importe. Et, maintenant, les subventions postales, c'est la goutte qui fait déborder le vase.

Des études effectuées au cours de nombreuses décennies ont démontré la nécessité des subventions postales. La Commission royale d'enquête sur les publications, souvent appelée la commission O'Leary, créée en 1961, le Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse, et diverses études indépendantes du gouvernement effectuées dans les années 80 sont toutes arrivées aux mêmes conclusions, soit que les périodiques canadiens font face à de dures réalités économiques: un marché restreint et une concurrence ardue de la part des Américains.

Nous savons que nous ne sommes pas maîtres de notre marché culturel. Pourtant, c'est par la culture que nos enfants acquièrent en grandissant les choses qui leur permettront à l'avenir de s'identifier profondément comme des Canadiens.

Deuxièmement, les études ont démontré que les périodiques canadiens favorisent, d'une façon assez différente de celle des autres médias, le développement chez les Canadiens d'une prise de conscience de soi. C'est vrai que ce que nous transmet l'écran de la télévision a un très grand impact et qu'une image vaut mille mots. Mais lorsqu'on a quelque chose d'important, une idée que l'on veut intégrer dans son processus de pensée, pour pouvoir y réfléchir, pour pouvoir la retourner dans sa tête, il faut être capable de la lire et la relire.

Fait intéressant à remarquer, le gouvernement ne semble nullement intéressé à ce que les gens s'instruisent ou se gardent au courant de ce qui se passe par de la lecture. Il est souvent plus facile de lire un magazine qu'un gros volume, ou même de se le procurer car il n'est pas nécessaire d'aller à la bibliothèque publique à laquelle beaucoup de gens n'ont pas accès.

La période préélectorale est toujours intéressante avec le gouvernement actuel. En 1988, le gouvernement a pour ainsi dire changé d'idée. Je pense que l'ancienne ministre des Communications, M^me^ Flora MacDonald, a finalement dû admettre que le financement du service postal avait aidé les maisons d'édition, et elle a défendu le maintien du financement des postes, avec raison. Elle admettait que ceux qui profitaient de cette distribution de revues et de journaux, de journaux communautaires, de revues sur le commerce ou traitant de valeurs morales et religieuses, que les lecteurs de ces publications étaient nombreux. Cette distribution était surtout importante pour les lecteurs de petites publications, ceux des régions éloignées ou ceux qui n'avaient pas accès à d'autres moyens de distribution.

Le 14 avril, la ministre a annoncé: «Mes collègues du Cabinet se sont mis d'accord avec moi pour dire qu'il valait la peine de conserver la subvention postale. Par conséquent, je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui que, au moins pour les cinq prochaines années, la subvention sera maintenue approximativement à son niveau actuel de 220 millions de dollars par année.»

• (1410)

Une fois les élections gagnées et l'Accord de libre-échange adopté, le gouvernement a rompu sa promesse et a sabré de 110 millions de dollars une subvention historique, remontant à plus de 100 ans.

Ajoutez à cela la baisse de la demande à la suite de l'imposition par le gouvernement de la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services. Imaginez le tort que cela a fait à une industrie qui n'avait jamais été taxée auparavant, et qui fonctionnait avec une marge bénéficiaire de 2 p. 100. Les revues étaient exemptées de la taxe fédérale sur les ventes des fabricants, que la TPS était censée remplacer. Ce ne fut donc pas une simple modification pour l'industrie du magazine, ce fut l'ajout d'une nouvelle taxe. C'était une nouvelle charge fiscale pour une industrie qui fonctionne avec des bénéfices de 2 p. 100.

M. Doug Bennet, directeur d'une revue canadienne, a dit que cette taxe avait entraîné la fermeture de 47 revues. Le secteur prévoit que la situation va de beaucoup empirer avec l'expiration des abonnements pré-TPS.

Si vous ajoutez à cela la menace que constitue la TPS, comme le dit avec tant d'éloquence dans son article une directrice de l'industrie de la revue, M^me^ Keechy, on se trouve à accorder un malencontreux avantage aux revues américaines qui dominent le marché canadien. À strictement parler, les éditeurs américains sont censés percevoir la TPS auprès de leurs abonnés canadiens pour le compte du gouvernement canadien. Et je suis persuadée que les grandes revues très connues le font. Mais des centaines et des centaines de petits éditeurs étrangers se moquent totalement de la TPS, dont l'application devient alors purement une farce. Il s'ensuit donc que les revues canadiennes paient la TPS alors que de nombreuses revues américaines contournent cette obligation et peuvent offrir de bien meilleurs prix que nous. Cela n'est certes pas pour aider le secteur.

La fermeture des bureaux de poste et la réduction des subventions postales ont certes beaucoup nuit à nos industries culturelles. La Commission royale d'enquête O'Leary sur les publications avait fait remarquer, en 1961, que les périodiques pouvaient offrir l'analyse critique, les discours et propos éclairés qui sont indispensables à une société souveraine. D'autres mécanismes d'appui ont par ailleurs été créés.

Le projet de loi C-58 avait pour objet de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à encourager les annonceurs à utiliser les médias canadiens pour atteindre le public canadien. Il visait à encourager les annonceurs à joindre la population canadienne par l'entremise des moyens de communication canadiens. Il décourage donc la participation étrangère à la publication de périodiques et de journaux canadiens. Pour être définie comme canadienne, une publication doit être canadienne à 75 p. 100 au moins et 80 p. 100 de son contenu doit provenir du Canada. C'est très utile pour nos artistes et nos créateurs et bien d'autres industries au Canada. Les propriétaires des publications canadiennes attribuent une grande part de leurs succès à cette loi.

Je me suis laissée dire dernièrement que certains représentants au département américain du commerce voudraient que nous abandonnions le projet de loi C-58. Ils le trouvent agaçant. Je leur répondrai qu'il y a bien des choses qui nous agacent ici et que nous n'avons pas besoin d'Américains pour empirer la situation. Qu'ils restent chez-eux, qu'ils s'occupent de leurs affaires, et nous prendrons, quant à nous, les mesures qui s'imposent, ce qui comprend le rétablissement des subventions postales. Messieurs du Conseil du Trésor, des Finances, du Revenu, augmentez les subventions et supprimez la taxe sur les livres.

En guise de conclusion, monsieur le Président, permettez-moi de résumer ainsi la situation, quand les tarifs postaux augmentent, et je vais vous en faire le décompte... En moyenne, un journal pèse 107 grammes. Donc, les frais postaux annuels s'élèvent en moyenne à 2 000 $, du moins ce sera le cas jusqu'en juin 1991. Après juin, les coûts grimperont, passant de 2 000 $ à 10 500 $. Voilà donc le moyen remarquable que le gouvernement a trouvé pour encourager nos journaux locaux, nos hebdo-

madaires, les journaux des groupes ethniques, les bulletins paroissiaux, les revues spécialisées, les petits quotidiens. C'est inadmissible! Rétablissons les bureaux de poste dans les régions rurales du Canada. Offrons des services égaux à tous nos concitoyens. Il n'y a pas deux catégories de citoyens au Canada. Pour l'amour de Dieu, rétablissons les services postaux.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter ma collègue, la députée de Mount Royal pour son excellent discours. Elle s'occupe, depuis des années, du dossier des communications et de la culture de ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, et elle fait un travail exceptionnel. Elle comprend le vrai problème que les Canadiens et les Canadiennes vivent dans ces moments importants de notre histoire.

Mais j'aimerais soulever une question. Dans son discours, elle a fait allusion à la fermeture de bureaux de poste ruraux et justement hier, mon collègue de Papineau—Saint-Michel a présenté ici, des pétitions—et j'en ai encore ici tout un paquet, on va les présenter au cours de la semaine—mais qu'est-ce qui est arrivé au mois de février à la population de Sainte-Blandine dans la région de Rimouski, monsieur le Président? Cette population apprenait justement que la Société canadienne des postes avait décidé de fermer leur bureau. On connaît bien les méthodes de consultations de la Société des postes, d'ailleurs j'ai été critique moi-même avant la dernière élection fédérale et si on n'avait pas eu tout ce débat sur la question du libre-échange, monsieur le Président, je suis sûr que les Canadiens auraient tenu compte du mauvais travail de ce gouvernement.

Mais en revenant à cette situation dans Sainte-Blandine et dans toute la région de Rimouski, et même, monsieur le Président, ils ont fait des représentations auprès de la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration et du Troisième âge qui est la députée de la région.

J'ai même une lettre ici de l'archevêque de Rimouski. Tantôt, le député d'en face nous accusait que nous de l'opposition étions en train de créer le mythe que lorsqu'on ferme un bureau de poste rural, que la vie rurale disparaît. Ce n'est pas nous qui créons ce mythe. J'aimerais lire une lettre que l'archevêque de Rimouski a écrite justement au député du gouvernement, le député de Matapédia—Matane, et qui se lit ainsi: «Cher monsieur, vous êtes sans doute au courant de l'inquiétude qu'a suscitée la décision de la Société canadienne des postes de fermer ses installations dans trois de nos paroisses rurales. Votre connaissance approfondie du milieu vous aura sans doute fait comprendre depuis déjà longtemps les implications d'une telle décision. Nos communautés humaines rurales se sont bâties au fil des années autour de trois principes qui sont la paroisse, l'école et le service postal. Chacun d'entre eux donne son identité à la communauté qu'il dessert. Inutile de dire que la suppression d'un bureau de poste, même si les services comparables sont faits, signifie une perte notable de l'identité de la communauté. La présence d'un bureau de poste signifie pour chacune de nos communautés rurales une prise de responsabilité visible immédiate du gouvernement fédéral dans le milieu.»

Monsieur le Président, ce n'est pas l'opposition qui crée ce mythe, c'est justement l'archevêque Mgr Gilles Ouellet, archevêque de Rimouski. Quand on pense que dans cette même région, à Matane, on a fermé le poste de télévision, alors qu'hier le nouveau ministre du développement régional au Québec vient de créer une Agence de développement économique.

Monsieur le Président, ce gouvernement est en train de détruire le pays. Je vais donc laisser le temps à ma collègue de répondre comment elle voit cette situation où nous sommes en train de fermer le pays, alors que dans ce débat important de l'unité nationale, nous devrions avoir des moyens de communication qui sont maintenant inexistants. Ils ferment des bureaux de poste et on ne peut plus fonctionner comme ça.

Alors, j'aimerais entendre les commentaires de ma collègue.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je crois que l'archevêque a défendu avec éloquence les bureaux de poste. Je sais que ma collègue, M^me^ Côté, que j'ai accompagnée à Rimouski et à Matane, s'est également exprimée avec éloquence, quand il fut question des fermetures à Rimouski et à Matane, comme l'ont fait d'ailleurs 5 000 personnes qui ont manifesté contre la fermeture des stations de Radio-Canada.

Ce gouvernement ne fait que détruire l'infrastructure du pays. J'étais à bord du train de VIA Rail. Je sais ce que cela veut dire quand on supprime le service ferroviaire. Les bureaux de poste, les trains, les lignes aériennes, tout y passe. Pourquoi ne pas simplement fermer le gouvernement et demander à nos électeurs s'ils veulent vraiment être traités de la sorte?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, si le gouvernement précédent était resté au pouvoir, le pays n'existerait plus, compte tenu du gaspillage auquel il se livrait.

• (1420)

Je suis reconnaissant envers la députée de Mount Royal de son discours étant donné qu'elle est habituellement tellement responsable et qu'elle s'exprime toujours bien, mais je crois qu'elle voudra reconnaître un certain mérite au nouveau ministre des Communications en ce qui concerne les publications transmises par la poste. Je crois qu'elle sait que grâce à ses efforts et à ceux d'un certain nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre, le ministre des Communications a annoncé qu'il reportait au 1er mai 1992 l'entrée en vigueur du taux pour les hebdomadaires des petites localités.

En outre, les 2 500 premiers exemplaires du journal continueront d'être livrés gratuitement. C'est exactement ce qu'avait demandé la Canadian Community Newspaper Association et ce que lui ont accordé le ministre des Communications et le gouvernement. Je crois qu'il est juste de dire que même la Canadian Community Newspaper Association dont j'ai rencontré des représentants à plusieurs reprises—je sais que la députée qui vient de parler les a également rencontrés—a compris que le gouvernement ne peut continuer d'accorder des services postaux gratuits à tous les journaux du pays. Ils ont simplement demandé qu'on lui accorde une période de transition. Le ministre a acquiescé à cette demande en accordant 3,8 millions de dollars pour aider à compenser l'augmentation de ces taux, qui seront d'ailleurs maintenus une année de plus aux niveaux de 1990.

Je voulais simplement le signaler, mais je suis convaincu que la députée le savait.

Mme Finestone: Tout d'abord, je suis vraiment très heureuse de répondre à la question du député. Vous n'étiez peut-être pas ici quand j'ai mentionné pour la première fois le fait que le ministre s'est montré très large d'esprit, peut-être influencé, ai-je pensé, par les 13 journaux qui se trouvent dans sa propre circonscription, et c'est ainsi que cela doit être. Je suis heureuse de voir qu'il écoute et qu'il répond.

Je me suis aussi laissée emporter et je me suis montrée si partisane, il est bien agréable de le faire à l'occasion quand on est contrarié.

M. Richarson: Mais c'est inhabituel.

Mme Finestone: Inhabituel? Eh bien, je ne sais pas si je dois le prendre comme un compliment ou si mon chef va le considérer comme une critique. Mais quoi qu'il en soit, je crois vraiment que tout ce qui a trait à la lecture et l'accès au matériel de lecture revêt une importance primordiale pour un pays. Si nous étions un petit pays, cela n'aurait pas d'importance, mais à cause de notre géographie et de la répartition de notre population, nous n'avons vraiment pas le choix et devons être sensibles au raisonnement qui inspire une politique d'intérêt public. Si une telle politique n'a plus besoin d'être mise en place, alors il faut la changer.

À propos de ma dernière remarque, je trouve très intéressant, si nous étions de si mauvais gestionnaires, le Canada était pourtant très prospère pendant plus de 20 ans, que le gouvernement, quand il est arrivé au pouvoir en 1984, ait gardé le budget qui avait été établi par le Parti libéral, et je terminerai en disant que nous avons maintenant un déficit qui est un peu plus élevé que lorsque vous avez pris le pouvoir, qui a doublé.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis très heureuse de l'occasion qui m'est offerte de donner mes impressions sur les services de la Société canadienne des postes dans mon comté. Ensuite, je vous informerai de ce que je pense être des progrès admirables accomplis par cette Société depuis 1984.

Tout en endossant le plan général de la Société canadienne des postes, je suis d'avis par contre qu'en tant qu'organisme du gouvernement, cette Société a certaines obligations sociales autres que celles philantropique, culturelle ou sportive. La Société pourrait, par exemple, accorder des tarifs vraiment spéciaux aux hebdos régionaux qui sont livrés aux abonnés par poste afin que les gens qui habitent des régions rurales éloignées puissent recevoir une information de qualité à des coûts raisonnables.

Évidemment, j'ai été très heureuse moi-même d'apprendre que la subvention accordée a été remise en fonction jusqu'en 1992 pour permettre à l'Association des hebdos régionaux de voir avec la Société de quelle façon on pourrait faire en sorte que ces hebdos puissent continuer à expédier par courrier leurs journaux sans trop de frais. Pour mon comté, pour Lachute entre autres, c'était la mort du *Watchman*, un journal qui renseigne la communauté anglophone de ma circonscription.

J'ai eu aussi, monsieur le Président, de l'aide de *La revue de la Petite-Nation* de la MRC de Papineau et nous avons prouvé, en faisant une démarche assez grandiose, que le service était trop lent dans notre région, compte tenu des transferts qui avaient été faits au niveau des postes de triage, ce qui fait que la région de Papineau était particulièrement défavorisée. Alors, cela a été beaucoup amélioré, mais il y a encore des efforts à faire à ce niveau-là. Je pense, monsieur le Président, qu'il y a encore des écarts inacceptables parce que je l'ai vécu moi-même encore la semaine dernière. Cela a pris 10 jours à une lettre pour se rendre de Lachute à Mirabel.

Monsieur le Président, il y a également eu un autre changement majeur. Le tri du courrier qui se faisait à Lachute a été transféré à Saint-Jérôme et à Montréal, créant quelques remous. On me disait que c'était encore une fois dans le but d'améliorer le service. Cette orientation est nouvelle et récente. Les gens s'attendent à ce que le courrier soit livré dans un délai très court. Pour les utilisateurs, cela ne les intéresse plus de savoir où se fait le tri du courrier. Ce qui les intéresse, c'est qu'ils attendent des chèques, ils attendent des lettres et ils veulent les avoir dans un délai très court.

Monsieur le Président, la Société qui dit maintenant faire des profits pourrait aussi en profiter pour réinvestir dans ses boîtes. Les boîtes vertes font à peu près comme «dur». Je suis passée dans mon comté, entre autres dans la région de Huberdeau, à Harrington, et j'ai vu des affreuses boîtes vertes sur le bord du chemin. Je pense que si la Société veut continuer à améliorer son image, elle devrait changer ça. Même s'il y en a qui sont anticipées, elle devrait par contre mettre plus d'argent là-dessus. On avait critiqué les super-boîtes, mais je pense que depuis que les gens en ont, maintenant ils en veulent.

Monsieur le Président, nous avons été avisés que l'on fermerait le bureau de poste de Pointe-Calumet, qui a été bâti en 1985. Je trouve que c'est une décision qui est un petit peu prématurée, compte tenu du fait que le bureau vient d'être construit. Mais je sais que les gens de la région travaillent fort et j'ai moi-même avisé la Société de mes craintes quant à ce transfert-là qui, à mon avis, ne serait pas nécessaire.

Par contre, à Saint-Colomban, on a répondu à mes attentes et le bureau fonctionne maintenant d'une très bonne façon.

Avant de vous parler des nombreux progrès qu'a réalisés la Société, j'aimerais aussi réaffirmer mon appui à l'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale et francophone dans son combat vis-à-vis Mediaposte. L'Association prétend que la Société canadienne des postes mène aux hedbos du Québec une lutte inégale, et par le fait même inacceptable, parce que la Société a accès à plus de 10 millions d'adresses partout au Canada, parce qu'elle a directement accès aux boîtes postales des particuliers, parce qu'elle utilise ses propres infrastructures dans la livraison de ses services et parce qu'elle fait d'importants profits dans les secteurs où elle a le monopole.

Alors, je suis d'avis, et c'est un avis personnel, que le directeur du Bureau des enquêtes de la concurrence fédérale devrait, pour classer une fois pour toutes cette affaire, entamer une enquête afin de voir si cette société de la Couronne compétitionne illégalement les hebdos régionaux.

Maintenant, voyons ensemble un petit peu l'évolution de cette société qui compte aujourd'hui des revenus annuels qui approchent les 4 milliards de dollars. Elle traite chaque jour environ 40 millions d'articles déposés à 750 000 points d'insertions, pour les livrer ensuite à l'une ou l'autre de plus de 11 millions d'adresses au pays, ou encore pour les expédier dans pratiquement tous les pays de la planète.

Contrairement à la croyance populaire, la Société canadienne des postes n'a pas le monopole du courrier au Canada. La poste-lettre qui ne constitue que 50 p. 100 de son volume d'affaires est le seul produit qui lui soit exclusivement réservé par la loi. Et même dans ce marché, la Société subit la concurrence des télécopieurs, qui sont devenus aujourd'hui un moyen de communication direct et très efficace. Une minute plus tard, vous avez la correspondance que vous attendez, plutôt que deux ou trois jours. Alors le télécopieur est devenu, pour la Société canadienne des postes, un grand concurrent. Il y a aussi les réseaux électroniques d'information et de transferts de fonds, sans oublier évidemment le téléphone.

Ces autres produits et services, comme les messageries prioritaires, la livraison de colis, font l'objet d'une concurrence très féroce des firmes de messageries, des compagnies de transport par autobus ou camion, des lignes aériennes, des médias publicitaires et d'autres entreprises dans le domaine de la distribution ou de la communication. Mais c'est là le résultat de sa participation au système de libre entreprise. Évidemment, c'est devenu une société, c'est devenu une compagnie. Alors donc, en partant, ils doivent agir comme une compagnie et non plus comme une société d'État qui fait juste cogner à la porte du ministre des Finances pour dire: Eh bien, l'année passée, on n'a pas fait notre *job* comme il faut, on vient chercher de l'argent! Ce n'est plus comme cela que la Société doit fonctionner. Donc, elle doit ouvrir ses produits à la concurrence et, au niveau économique, elle doit aussi satisfaire les exigences du marché.

• (1430)

La Société doit se battre aussi, jour après jour, pour la garder, cette part du marché et c'est peut-être un peu cela que contestent et qui irrite les hebdos régionaux. Mais, en contrepartie, il faut, à la décharge de la Société, dire que c'est une compagnie, donc, il faut agir en ce sens.

C'est au siège social à Ottawa qu'on a érigé le centre du contrôle national qui veille au bon fonctionnement du système et qui surveille le flot quotidien du courrier. C'est à partir de ce centre qu'est coordonnée l'activité des 57 000 employés et 12 000 fournisseurs de la poste canadienne, sans compter les transporteurs contractuels,

les gros expéditeurs de courrier, les petites et moyennes entreprises, enfin, tout ses clients.

À ce centre, des écrans surveillent constamment l'évolution du trafic aérien et des systèmes climatiques à travers tout le pays. D'ailleurs, j'invite tous les députés et tout le monde qui seraient intéressés à aller voir cela; c'est absolument fantastique de voir comment se contrôle le courrier au Canada. Il y a d'autres écrans moniteurs qui peuvent analyser les quantités de courrier qui entrent ou sortent du système. Un autre mur tapissé de douze écrans donne à tout instant un tableau du cheminement du courrier à travers le réseau d'établissement de traitement de la Société.

Ce centre national est relié par télécommunications et par systèmes informatisés à la fine pointe de la technologie à neuf centres de contrôle divisionnaires de l'est à l'ouest du pays. C'est là qu'une équipe de la haute direction de Postes Canada se réunit tous les matins et c'est là où toutes les exigences de l'exploitation du réseau sont relayées instantanément pour que les personnes appropriées y répondent rapidement.

L'histoire de la Société canadienne des postes moderne a commencé en 1981. Alors, quand on écoute les Libéraux nous parler de leurs grandes idéologies, cela a commencé avec eux. Ils sont bien au courant que s'ils étaient assis de ce côté-ci de la Chambre, ils tiendraient le même discours que moi je tiens aujourd'hui. C'est cela, le système parlementaire. Mais ils sont assis de l'autre côté et puis, bon, ce n'est pas correct! Mais s'ils étaient assis de ce côté-ci, je serais donc dans l'opposition et peut-être que je ferais la même chose. Mais il n'en demeure pas moins qu'ils ont commencé cela en 1981. Et parce que c'est nous qui avons institué la nouvelle formule de la Société des postes, eh bien, cela ne marche plus parce que ce ne sont pas les Libéraux qui l'ont fait. De toute façon, cela va bien mieux quand ce sont les Conservateurs qui font quelque chose, n'est-ce pas, monsieur le Président?

Le service postal était devenu de moins en moins fiable. Il y a eu des grèves qui privaient les Canadiens de leurs services postaux pendant des semaines; les déficits annuels étaient rendus à 600 millions de dollars et continuaient de grimper vers la barre du milliard de dollars. Écoutez, un déficit de 1 milliard en 1981! Imaginez-vous si on n'avait rien fait, comment cela coûterait pour envoyer une lettre aujourd'hui. Ce serait effrayant!

C'était un fardeau tout à fait inacceptable évidemment pour les contribuables. J'espère que ceux qui nous écoutent aujourd'hui sont d'accord avec moi. Plusieurs des établissements postaux étaient inefficaces et une grande partie de l'équipement devenait désuet. Évidemment, avec un déficit d'un milliard, comment peux-tu t'acheter de nouveaux équipements? C'est impossible, n'est-ce pas? Il te faut rembourser ton déficit. Mais les gouvernements qui s'étaient succédé avaient d'autres besoins plus pressants à combler avec leurs ressources limitées que, évidemment, investir dans les immobilisations du ministère des Postes.

C'est donc dans ce contexte que le quart de la Fonction publique est soudainement devenu une entreprise commerciale. C'était tout un changement! La nouvelle Société avait plus de 63 000 employés à temps plein et partiel, mais aucune infrastructure, comme les relations de travail, le contentieux, les finances, les approvisionnements, etc., et j'en passe, en fait, tout ce qu'une entreprise normale, tout ce qu'une compagnie doit avoir pour bien fonctionner.

Toutes ces fonctions étaient auparavant remplies par toutes sortes d'autres ministères. La nouvelle compagnie avait un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,5 milliard de dollars mais,—écoutez bien cela—pas de compte en banque, pas de compte de banque! Elle exerçait ses activités d'un bout à l'autre du Canada, mais elle n'avait aucune forme de contrôle sur ces activités-là. Les neuf années qui se sont écoulées depuis ce début chancelant s'étalent évidemment sur trois phases: alors la première, de 1981 à 1985, la Société a bâti l'infrastructure essentielle à toute entreprise. Pour mon collègue de l'autre côté de la Chambre, nous sommes arrivés au pouvoir en 1984. Alors ça faisait quatre ans que c'était commencé. Il ne faudrait pas essayer de nous faire accroire des affaires. Elle s'est réorganisée selon les principes de gestion d'une entreprise commerciale. Évidemment, il fallait chercher des gens compétents dans le secteur privé. Elle a dressé des bilans financiers. Il y a eu la création de tous les services de soutien nécessaires à une grande entreprise. Elle a fixé ses objectifs. Elle a évalué ses ressources, préparé un plan quinquennal, et cetera.

En 1985, là c'est nous qui étaient au pouvoir. Alors les gestionnaires des postes ont réalisé qu'ils s'étaient trompés magistralement en supposant qu'ils savaient comment faire fonctionner le système postal. Après tout, c'est ce qu'ils faisaient depuis plus d'un siècle. Ils avaient tort, monsieur le Président. Cette année-là, le service leur a échappé et ils ne savaient pas comment le rattraper. Par conséquent, la phase II n'était pas planifiée. Elle est plutôt arrivée spontanément, et par nécessité. Entre 1986 et 1989, la Société ne s'est pas prononcée publiquement. Elle a fermé son service de marketing. Son objectif était alors de commencer à normaliser les activités d'un bout à l'autre du pays. Ce fut la mise en place d'un

processus systématisé, avec des normes nationales de service, que l'on pouvait contrôler et mesurer.

Pour regagner sa crédibilité tout en faisant la preuve de sa fiabilité, des changements fondamentaux devaient être faits à travers tout le réseau, des changements, je dis bien, fondamentaux, monsieur le Président, j'insiste sur le mot. La Société a d'abord éliminé les notions de courrier de première, deuxième et troisième classes, comme s'il pouvait y avoir des clients de différentes classes. Tous les clients sont tous de première classe. Dans une entreprise, chaque produit doit être de première classe.

La Société a négocié une certaine flexibilité dans ses conventions collectives pour améliorer l'efficacité de son service. Je pense que la plupart des gens qui travaillent actuellement pour la Société canadienne des postes sont fiers de ce qu'ils ont fait et je ne suis pas sûre, monsieur le Président, que si vous leur demandiez aujourd'hui de retourner à l'ancien ministère des Postes, qu'ils seraient prêts à le faire.

La productivité s'est accrue de beaucoup. Elle a exigé des garanties de performance à ses fournisseurs de transport aérien et routier. C'est évident. Ce n'est pas insignifiant, puisque la Société canadienne des postes est le plus gros acheteur des services de transport au Canada. C'est donc tout à fait normal qu'elle demande de la qualité. Elle a aussi instauré des tarifs préférentiels pour les gros expéditeurs qui acceptent de préparer leur courrier et de le livrer à ces établissements. Elle a investi dans ce qu'il y avait de mieux comme équipement et système technologique. Elle a cherché constamment à intégrer ce système à ceux des entreprises, car 80 p. 100 de son courrier est issu de ces expéditeurs plus importants.

Monsieur le Président, la Société canadienne des postes est la première administration postale au monde à faire mesurer le rendement de son service par un vérificateur indépendant et à rendre publics les résultats de cet exercice. Les rapports trimestriels font état d'une amélioration constante de la performance de la Société canadienne des postes à partir d'une moyenne inférieure à 85 p. 100, selon les premiers rapports publiés en 1987.

C'est dommage que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, qui est mon voisin de pont, de l'autre côté de la rivière. . . D'habitude quand je prends la parole, monsieur le Président, il est toujours à la Chambre. J'aurais aimé cela parce que ça m'aurait permis de lui faire rapport d'un petit sondage qu'on a fait à Hawkesbury. On est allé voir les gens d'Hawkesbury, et on leur a demandé: *Is the mail service any better?* Je souligne là ce qui était écrit dans le journal. L'un d'entre eux a alors répondu:

[*Traduction*]

«Je suis très satisfait de la distribution du courrier ici à Hawkesbury. Je n'ai pas remarqué beaucoup de changements. C'est toujours pareil. C'est un bon service.»

Un autre a écrit ceci: «Oui, le service s'est nettement amélioré. Je fais beaucoup appel aux services postaux et j'en suis satisfait. J'estime que Postes Canada fait du bon travail.»

[*Français*]

Et je pourrais en nommer comme ça, monsieur le Président, autant comme autant.

Alors il y a à peu près trois ans, la Société canadienne des postes a réalisé un profit conformément évidemment à ses plans d'entreprise. Toute entreprise qui ne fait pas de profits ferme ses portes. C'est bien évident. Alors, la Société, vu qu'elle est devenue une entreprise commerciale, doit faire des profits. C'est évident. Il n'y a que les néo-démocrates qui ne comprennent pas cela, qu'une entreprise privée doit faire des sous.

Alors c'était le premier exercice, avec profits, et le premier du service postal canadien en plus de 30 ans. Alors donc, la phase III a commencé. La Société était maintenant capable de se présenter aux Canadiens d'une façon bien différente. Alors en 1989, un premier profit, 96 millions. On était parti d'un déficit de 600 millions, on approchait le milliard de déficit, et nous voilà avec un petit profit de 96 millions. Ils ont pu penser: là on va pouvoir s'acheter quelque machinerie.

• (1440)

L'année suivante, la Société a fait encore mieux: 149 millions de profits, et ce tout en améliorant le service, ne l'oublions pas! Des sondages ont été faits. Les gens ne se plaignent pas du service. Alors, quand il y a un changement, cela dure 15 jours, trois semaines. Bien sûr, monsieur le Président, on est toujours attaché à nos services, et on est un petit peu réticent à changer, cela est tout à fait normal. Mais, après trois semaines ou un mois, on se dit: après tout, ce n'est pas si mal. Finalement, on se rend compte que ce n'est pas si mal. Les gens vont chercher leur courrier à toute heure du jour. Le monde travaille aujourd'hui, les couples travaillent chacun de leur côté, puis ça n'adonne pas tout le temps d'aller à la poste avant une heure, ou entre trois heures et quatre heures. . . Bref, aujourd'hui on peut aller au courrier beaucoup plus longtemps, et on peut profiter des services.

Et imaginez-vous donc, monsieur le Président—et cela doit être épouvantable pour tout socialiste—que la Société canadienne des postes a versé un dividende de 60 millions au gouvernement fédéral! Vous autres, mesdames et messieurs, les contribuables, vous avez récolté, après avoir, pendant des années, à même vos taxes, subventionné un déficit, voilà que l'on vous remet, que l'on remet au gouvernement un dividende de 60 millions de dollars! Alors, la société investit en moyenne 400 millions par année en équipement, en formation, en nouvelle technologie, pour améliorer les services et, par le fait même, Postes Canada est devenu un chef de file mondial en haute technologie postale. Cela a été rendu

possible parce qu'on fait de l'argent, parce que si on ne fait pas d'argent, on ne peut pas investir dans de nouvelles technologies.

Le nouveau système postal entre en jeu dès les premiers instants du développement d'un concept de marketing ou de facturation chez l'une ou l'autre des entreprises qui fournissent 80 p. 100 du volume de courrier que la Société traite durant l'année.

Monsieur le Président, c'est sûr, je l'ai vécu moi-même, tous les députés de cette Chambre l'ont vécu, je le vis à chaque jour, il y a dans nos circonscriptions une réticence normale à tout changement de service. Dernièrement encore, à Pointe-Calumet, il y a eu une réunion, les gens sont allés dire: peut-être qu'on aurait dû faire cela de telle façon. Au moins, la Société prend le temps de les consulter—il y a une période de 90 jours de consultation—elle prend le temps d'en parler. Finalement, les gens se rendent compte que ce n'est pas si mal ce que la Société veut faire. Cela prend un petit peu de temps, et finalement on est content. Et les superboîtes, monsieur le Président, c'est fantastique!

Alors, je terminerai en disant que moi je suis contente, en tant que contribuable et en tant que députée, que la société nous verse des dividendes nous permettant ainsi d'améliorer les services et, évidemment, je l'espère, prendre cet argent-là, l'investir dans le nouveau fonds que l'on va créer pour réduire le déficit, et finalement augmenter les services aux Canadiens.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'ai eu de la difficulté à suivre le discours de ma collègue parce que, au début, elle a dit qu'elle appuyait, qu'elle acceptait, qu'elle était d'accord avec le plan d'entreprise de la Société canadienne des postes. Ensuite, elle a commencé à dire: vous savez, telle affaire, ça ne fonctionne pas, tel service pourrait être amélioré. . . Tout en étant d'accord avec ce plan, elle n'était pas d'accord, par exemple, que la Société intervienne dans des domaines où l'enteprise privée pourrait intervenir tels les hebdos régionaux.

Monsieur le Président, ma collègue n'a pas compris la problématique à laquelle on fait face. Aujourd'hui, on parle de la Société canadienne des postes, mais on pourrait également parler d'Air Canada, de Radio-Canada, de VIA Rail, c'est toute la philosophie de ce gouvernement, qui dit que le marché a toujours raison. Donc, il faut faire de l'argent, il faut faire des profits, et les citoyens, les citoyennes, la prestation de services à la population, ça ne l'intéresse pas. Tantôt, elle parlait des vérificateurs qui avaient pour tâche de mesurer le rendement du service postal. On les connaît les sondages de la Société canadiennes des postes, monsieur le Président, j'ai été critique pendant deux ans. . .

M. Prud'homme: Un bon critique d'ailleurs.

M. Gagliano: Chaque fois qu'on regardait un petit peu plus avant les sondages, on s'apercevait que c'était des choses fabriquées, et là on pouvait dire: on a fait un sondage, les gens sont d'accord, et on peut aller fermer tel bureau de poste à tel endroit.

Monsieur le Président, il faut dire les choses telles qu'elles sont. C'est qu'en 1984, quand ce gouvernement a pris le pouvoir, la première chose que le ministre des Finances a dite à la Société canadienne des postes: À partir de telle année, dès 1985, vous devez balancer vos livres. De plus, vous ne devez pas aller en compétition avec l'entreprise privée. Écoutez, il ne faut pas être un génie pour comprendre cela! C'était, bien sûr, la seule façon dont on disposait, soit de couper des services.

Alors, ils ont fermé un paquet de bureaux de poste en milieu rural, ils ont installé des superboîtes avant les boîtes vertes et là, bien sûr, que les gens, comme la députée le disait, en veulent des superboîtes postales. Monsieur le Président, c'est sûr qu'elles sont meilleures que les boîtes vertes dont elle-même en a décrit la situation lamentable.

Mais les gens des milieux urbains, tous les jours, nous demandent le service postal à domicile et non pas avec les superboîtes. Monsieur le Président, moi, je demeure ici à Gatineau et j'en ai une superboîte. Chaque matin, quand je l'ouvre, c'est plein de cochonneries. Voilà où on en est rendu, monsieur le Président!

On a une boîte postale pour toute la publicité qu'on nous envoie. Or, les gens, qu'est-ce qu'ils veulent? C'est le service. Alors, c'est bien beau qu'ils parlent d'argent et de profits et c'est bien sûr que la Société canadienne des postes en fait. Mais j'ai ici, monsieur le Président, dans la région de Rimouski—et on dit que tout le monde est content du service—mais j'aimerais montrer à la députée le nombre de pétitions, des centaines de milliers qu'on dépose. Regardez, voulez-vous voir des gens qui sont contre la Société. J'ai parlé tantôt de l'archevêque de Rimouski, eh bien, je vais vous en lire ici quelques-unes: il y a ici le curé, M. Pascal Parent, un curé de la région, monsieur le Président; la fabrique de Sainte-Blandine; l'Association féminine d'éducation d'action sociale, monsieur le Président. En voulez-vous des gens qui ne sont pas d'accord: Gilles Roy, vice-président de la coalition Urgence rurale. Voulez-vous des noms? Eh bien, je vais vous en donner encore: l'organisation Ficelle, des députés provinciaux, M. Daniel Côté, le maire; Michel Tremblay, le député provincial, une zone rurale de Rimouski.

Donc, des milliers de gens protestent, monsieur le Président. La députée tente de nous faire croire que tout va bien, que le service va bien, tout le monde est content. Monsieur le Président, la réalité, c'est qu'on n'a plus de service dans ce pays. Tout est coupé.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je comprends que l'archevêque de Rimouski est intéressé à ce qui se passe dans sa communauté, mais je suis certaine également que l'archevêque de Rimouski serait le premier à réaliser que la Société des postes doit faire en sorte que le client qui veut un service, qu'on lui réponde d'une manière efficace.

On dit qu'on a fermé des bureaux de poste. D'accord, on a fermé des bureaux de poste, mais on a transféré le service dans des petites PME de la même localité. D'accord, on a fermé le bureau de poste, mais on a transféré le service. Chaque personne à qui tu adresses une lettre, monsieur le Président, «Jos Bleau, Sainte-Blandine, comté de Rimouski», cette personne-là va recevoir sa lettre, elle va recevoir son courrier.

M. Prud'homme: Chez l'archevêque!

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est l'archevêque qui va le recevoir, comme dit le député de Saint-Denis, mais Jos Bleau, Sainte-Blandine, comté de Rimouski, il va recevoir son courrier.

Alors, quand ils disent qu'ils ont fermé des bureaux de poste, c'est un petit peu charrier la question. On a transféré les services et je peux vous dire que dans plusieurs petites municipalités, les gens qui ont des commerces, soit un dépanneur qui est ouvert jusqu'à 23 heures, eh bien je peux vous dire que pour plusieurs commettants et commettantes qui travaillent, ils vont chercher leur courrier là et en même temps, ils profitent de l'occasion pour encourager un petit peu ce commerçant-là.

C'est sûr qu'avant cela, on avait des bureaux de poste avec des maîtres de poste, avec tout ce que cela comporte, dans chacune des municipalités. Vous savez, dans des municipalités, monsieur le Président, dans le temps des Libéraux, on bâtissait des bureaux de poste. . . en veux-tu? Il y en avait un de l'autre bord de la rue et un autre de l'autre côté. Le maître de poste du côté droit saluait de la main le maître de poste en face de chez lui et là, ils se posaient des questions à savoir à quelle heure ils étaient pour. . . Cela a existé, au Canada, dans une localité dont je ne me souviens plus du nom.

Alors, cela, c'était payant politiquement, on bâtissait des bureaux de poste. C'était comme dans le temps de Duplessis, on bâtissait un pont avant même que l'eau coule. Alors donc, il ne faut pas trop charrier la question. Le service s'est amélioré. Je comprends qu'il y a des gens qui sont réticents, mais encore une fois, tout le monde reçoit son courrier, de différentes manières évidemment.

• (1450)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, lorsque la députée dit que tout va bien aujourd'hui, je ne peux faire autrement que de me faire rappeler mes obligations envers mon comté. Je veux lui dire, par exemple, que dans la nouvelle vie moderne, peut-être, dans les nouveaux grands développements, et je ne fais que dire peut-être. . . Mais elle connaît très bien mon comté, puisque dans l'ancien gouvernement, de 1984 à 1988, elle avait été la députée responsable, chargée du comté de Saint-Denis, pour voir qui pourrait battre le député de Saint-Denis. Mais je dois reconnaître que c'est une excellente amie.

Il est aberrant de voir que dans le Bois de Boulogne, qui est très bien connu, à Montréal,—ce n'est pas le Bois de Boulogne de Paris, mais celui de Montréal est habité—il y a des gens au nord, à l'est, à l'ouest et au sud, donc totalement entourés, mais il y a quelques terrains sur quelques rues. Par exemple, je pense à la rue Marcellin-Wilson. Je pense à tout un nouveau domaine de M. Fiori. Je pense au nouveau domaine des gens qu'elle connaît bien, de M. Musto. En plein coeur de la ville de Montréal, pour terminer la construction de certaines rues avant qu'elles rejoignent l'autre rue, ils ont planté des boîtes postales. L'hiver, c'est de la neige, c'est de la glace. Les gens âgés n'osent plus y aller. Les gens qui ont acheté des propriétés d'une valeur de 400 000 $ à 500 000 $, eh bien, ce sont eux qui reçoivent toute la publicité dont ils ne veulent pas. Voilà la nouvelle façon de Postes Canada d'administrer un bon ministère, toujours au nom de la saine administration! Je trouve cela regrettable. Je dois admettre, et c'est rare,—je vais faire plaisir en même temps à mon ami, M. Cooper, avec qui j'ai eu un échange un peu vigoureux que je regrette un peu—mais je dois admettre, dis-je, qu'il y a des exagérations. Si vous me dites que tout va bien, je pense que vous ne le croyez pas. Je souligne que la députée semble bien de cet avis. Mais il y a eu des incidents regrettables.

Je voulais, en tant que député de Saint-Denis, simplement lui soumettre mon propre cas, dans mon comté, dans un des quartiers entièrement ou presque entièrement construit où, entre deux rues, on a construit une demi-rue sur laquelle il n'y a même pas les services que les voisins peuvent avoir.

Donc, ce n'est pas un nouveau secteur. Ce n'est pas un nouveau domaine. Ce n'est pas une nouvelle ville. Ce n'est pas un nouveau village. C'est en plein coeur de Montréal, entre deux rues, parce que c'est arrivé après un certain temps.

Alors je souhaiterais qu'elle se joigne à moi pour faire des représentations auprès de Postes Canada pour peut-être commencer à moderniser un peu ce qui me semble être de grandes anomalies.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai bien dit au début de mon discours que je n'étais pas en parfait accord avec tous les plans de restructuration de la Société. C'est évident qu'un changement majeur ne se fait pas sans heurt et je peux très bien comprendre les problèmes que peuvent vivre les résidents de la région, puisque moi-même où j'habite, à Lachute, il y a un problème. Le facteur arrête là, alors qu'il n'aurait juste à faire que deux pas pour me livrer le courrier, mais ils ont décidé de tirer la ligne là. Il est sûr que les résidents ont un problème. Je comprends parfaitement ce que dit mon collègue, mais c'est une restructuration en profondeur que la Société doit régler. Maintenant qu'elle fait de l'argent, peut-être qu'elle va être capable de le faire.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Avant que je donne la parole au député de Prince George—Bulkley Valley, nous avons un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, au début de la journée, j'ai demandé le consentement unanime pour revenir aux rapports de comité pour que je puisse déposer le quatrième rapport du Comité de gestion.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité de la gestion de la Chambre, portant sur les affaires émanant des députés.

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me demande s'il n'y aurait pas consentement unanime également pour adopter le troisième rapport qui a été déposé mercredi.

La Chambre se rappellera que ce consentement nous a été refusé par le même député à ce moment-là.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, dans un esprit de collaboration, je veux dire au secrétaire parlementaire que nous sommes d'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pickard (p. 863)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui sur la motion très importante dont nous sommes saisis au sujet de la prestation de services aux Canadiens par la Société canadienne des postes.

Je voudrais en rappeler les termes:

> Que la Chambre demande au gouvernement d'instituer une politique aux termes de laquelle la prestation de services aux Canadiens constituerait l'objectif premier de la Société canadienne des postes.

Il s'agit d'une motion très importante, monsieur le Président. Comme vous le savez, à en juger d'après les interventions que nous avons entendues ici, il y a des députés de tous les côtés à la Chambre, du côté de l'opposition aussi bien que du côté ministériel, qui se posent de très sérieuses questions sur le fonctionnement de Postes Canada.

Vous aurez sans doute noté également un intérêt particulier chez les représentants des circonscriptions rurales, et certains des problèmes que nous éprouvons dans nos relations avec Postes Canada dans les localités rurales.

Les crédits

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire deux ou trois observations. Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à deux de mes collègues qui ont consacré beaucoup de travail à ce sujet.

Notre ancien porte-parole en la matière, le député de The Battlefords—Meadow Lake, a beaucoup travaillé sur cette question. Il s'est acquis une certaine réputation en produisant un important rapport pour notre caucus. Je veux saluer bien sûr également le député de Churchill, notre porte-parole actuel en matière postale, et je le remercie de nous avoir fourni des notes; il lui est impossible de participer au débat avec nous aujourd'hui. Étant donné le vaste territoire que couvre sa circonscription, il a lui aussi des motifs de grief au sujet de Postes Canada.

Il y a deux autres groupes qui, je l'espère, suivent le débat d'aujourd'hui à la télévision. Tout d'abord, les Canadiens en général. Presque tous les Canadiens ont l'occasion d'avoir affaire à cette société d'État.

J'espère que les Canadiens écoutent aujourd'hui pour connaître certains des sujets de préoccupation soulevés par les députés et constater également que les activités de Postes Canada suscitent du mécontentement même chez les députés ministériels d'arrière-ban.

Il y a un autre groupe qui, je l'espère, suit attentivement le débat. Il s'agit des gens qui se trouvent présentement dans les bureaux de direction du siège social de Postes Canada. J'espère qu'ils suivent le débat et qu'ils prennent note de tous les motifs de grief soulevés ici.

J'espère que cette société d'État agira de façon responsable et donnera suite à ces préoccupations et s'efforcera d'en tenir compte et d'aider nos électeurs, par notre entremise, si c'est possible.

Je voudrais examiner un peu ce que le gouvernement a toléré de la part de Postes Canada. Je voudrais ensuite formuler quelques observations au sujet des contacts que j'ai eu avec Postes Canada dans ma circonscription, puis terminer en discutant de certaines des recommandations faites par le caucus du Nouveau Parti démocratique, ainsi qu'en formulant des observations sur la façon de s'assurer que Postes Canada soit une société d'État rentable.

De toute évidence, le mandat principal de Postes Canada sous le régime du gouvernement conservateur a été de fermer des comptoirs postaux et des bureaux de poste au Canada, ou de les privatiser.

En fait, une bonne partie des renseignements dont je dispose m'ont été fournis par un organisme qui a pris de l'expansion au cours des dernières années et qui mérite la reconnaissance de la Chambre. Cet organisme, qui s'appelle Dignité rurale du Canada, a accompli un travail de sensibilisation remarquable, en particulier au sujet des mesures touchant les bureaux de poste, mais aussi VIA Rail et d'autres services, et de leurs conséquences pour les petites localités.

Je n'ai pas apporté ces renseignements avec moi—j'aurais dû le faire—mais je signale que l'organisme prépare actuellement une levée de fonds en vendant une affiche représentant une scène rurale. Je passe le message, si vous me le permettez, afin que tous les intéressés puissent se procurer l'une de ces affiches. J'en ai commandé une. Je pense que nous avons souvent oublié, au cours de ce débat, le rôle et l'apport importants des régions rurales du Canada.

• (1500)

Les chiffres sont tout à fait étonnants. Plus de 1 000 bureaux de poste ruraux ont été fermés ou privatisés depuis 1986, et quelque 3 000 emplois à plein temps et à temps partiel ont été éliminés. En outre, plus de 200 localités se retrouvent maintenant sans aucun service postal. Dans bien des cas, ces fermetures se sont traduites par un affaiblissement de la présence fédérale au Canada.

Dans ma province, en Colombie-Britannique, beaucoup connaissent l'«agent du gouvernement», qui joue un rôle très important dans les petites localités en assurant des services gouvernementaux provinciaux. Dans bien des endroits, c'était le rôle joué par le bureau de poste. Celui-ci était en quelque sorte l'agent du gouvernement fédéral, c'est-à-dire l'endroit où vous pouviez vous rendre pour obtenir des déclarations d'impôt sur le revenu, les formulaires du régime universel et d'autres documents du gouvernement fédéral. Or, la fermeture de ces bureaux de poste a aussi entraîné la perte de ce service.

Et je ne parle pas de l'incidence économique de ces fermetures sur nombre de petites localités. Il est question dans les revues et toutes sortes de publications du grand nombre de personnes qui ont chez elles une petite entreprise, comme activité d'appoint, et qui dépendent souvent des postes pour livrer leurs produits ou assurer leurs services. Il y a beaucoup d'entreprises de ce genre et la disparition de beaucoup de bureaux de poste ruraux a fait beaucoup de tort.

Il faut parler aussi de l'absence totale de consultation avec les localités. Un exemple qui est important pour moi m'a beaucoup frappé. Cela remonte, si je ne me trompe pas, à l'été dernier. Il y a eu un important débat dans la région de Westwold, en Colombie-Britannique. Habituellement, Postes Canada ne tarde pas à agir lorsqu'un maître de poste décède ou prend sa retraite. J'espère que

les maîtres de poste de ma circonscription ne vont pas décider de s'éteindre trop vite. Les choses ne traînent pas. Dès qu'un maître de poste décède ou prend sa retraite, la société est prompte comme l'éclair. Elle intervient tout de suite pour fermer le bureau ou essayer de le privatiser.

J'ai entendu un commentaire révélateur dans un entretien que j'ai eu avec des fonctionnaires de Postes Canada à Vancouver. Je ne veux pas dire qu'on m'a menti, mais c'est tout comme. J'ai téléphoné et quelqu'un m'a dit: «Puisque nous, c'est-à-dire Postes Canada, puisque nous avons fini par gagner cette bataille contre la localité de Westwold. . .» Les habitants de cette localité ont immobilisé par des chaînes le véhicule de Postes Canada, écrit des lettres et fait beaucoup de bruit, avec l'aide du député de Kamloops. Mon interlocuteur m'a dit: «Puisque la direction de notre société n'a pas reculé et que le gouvernement n'est pas intervenu, nous concluons que nous pouvons faire ce que nous voulons en comptant sur l'appui de notre direction.» C'est une remarque très révélatrice. Cela veut dire que, dans bien des cas, lorsque ces gens sont envoyés à un endroit pour fermer ou pour privatiser un bureau de poste, ils iront probablement jusqu'au bout.

Je parlais avec mon collègue, notre ancien critique pour les questions relatives aux postes, et nous nous disions qu'on peut gagner certaines batailles, mais on se demande vraiment à quel point on a gagné.

Il était question dans les journaux aujourd'hui des nombreuses lettres que nous avons reçues des habitants de Mabou, au Cap-Breton, qui estiment avoir remporté une victoire en amenant Postes Canada à revenir sur sa décision. J'espère qu'ils ont effectivement gagné cette bataille. Si c'est le cas, je crois que nous devrions faire lire leurs lettres et ces articles de journaux à tout le monde afin que, lorsque Postes Canada s'apprête à supprimer des services, nous puissions profiter de l'expérience de ces courageux habitants du Cap-Breton qui ont lutté et, jusqu'à maintenant, semblent avoir gagné la bataille. Toutefois, je suppose que nous devrons attendre pour voir qui gagnera vraiment à la fin.

Peut-être que le résultat final de cette bataille sera connu aux prochaines élections fédérales, lorsque nous nous débarrasserons des conservateurs et que nous élirons un gouvernement néo-démocrate qui mettra en place une politique relative aux postes qui répond vraiment aux besoins de notre pays.

La façon dont le service postal est administré actuellement par Postes Canada, c'est-à-dire la politique des comptoirs postaux, pose évidemment certains problèmes. Postes Canada dit: «Nous ne fermons pas le bureau de poste; nous ne faisons que confier la tâche à un entrepreneur qui offrira les services dans sa pharmacie, son motel ou ailleurs.» Cela entraîne des problèmes. Une femme a téléphoné à mon bureau ce matin, sachant que j'allais intervenir dans le débat d'aujourd'hui pour parler de choses comme les heures d'ouverture uniformes, dont nous avons besoin dans le cas de Postes Canada, et exprimer divers points de vue au sujet du service postal. Cette femme était particulièrement furieuse. Elle voulait écrire au premier ministre pour se plaindre de son sectarisme politique à l'étranger et la personne à laquelle elle s'est adressée pour envoyer sa lettre ignorait qu'il était toujours possible d'écrire gratuitement au premier ministre et à d'autres députés.

Notre service n'est pas cohérent. Lorsque j'ai parcouru toute ma circonscription, à l'instar, j'en suis persuadé, de nombreux autres députés, un des messages les plus importants que m'ont transmis les représentants de Postes Canada, c'est qu'il était nécessaire d'offrir un service de haute qualité.

En tant que nouveau député, je me suis rendu à pratiquement tous les comptoirs postaux de Prince George—Bulkley Valley, je me suis entretenu avec le personnel, la direction, les employés et d'autres personnes pour mieux me mettre au courant de la question et pour me présenter. J'ai beaucoup appris et je pense qu'on s'aperçoit, dans la plupart des cas, que les employés des comptoirs postaux sont dévoués. C'est surtout le cas dans les localités rurales où les gens ont à coeur de bien faire leur travail. Ils veulent assurer un bon service, mais ils se demandent ce que fait leur siège social, cette salle de contrôle. Je me demande moi-même ce que font les cabinets des ministres et le gouvernement fédéral à l'heure actuelle.

J'ai dit aux facteurs et aux postiers que, cet été, j'allais suivre un facteur toute une journée et travailler quelque peu au bureau de poste avec les employés pour mieux comprendre leur situation. C'est important, car j'ai beaucoup appris de certaines de mes discussions avec les maîtres de poste et les employés des Postes. J'ai discuté hier soir avec des postiers, sachant que j'allais intervenir aujourd'hui.

Prenons un exemple. À Prince George, Postes Canada a décidé de lancer un nouveau programme pour les chefs d'équipe qui vise essentiellement à supprimer les surveillants et à laisser le soin, en gros, au chef d'équipe qui doit travailler au comptoir ou au guichet de s'occuper de toute la paperasserie. Ainsi, alors que toutes ces personnes devraient passer un tiers ou la moitié de leur temps au

guichet à servir les clients, ils resteront plutôt assis à remplir toutes sortes de formules et de documents.

Selon moi, et c'est une opinion très répandue, la Société canadienne des postes agit expressément, en particulier dans le cas de la succursale A, sur Fifth Avenue, à Prince George, pour que les services se détériorent au point qu'elle devra déclarer qu'elle reçoit un si grand nombre de plaintes et que les services se dégradent tellement que sa seule solution réside dans la privatisation ou dans la fermeture du bureau de poste qui laisse la pharmacie du coin desservir la région.

Aujourd'hui, il y a interdiction de faire des heures supplémentaires, de sorte que le courrier qui doit être livré une journée ne l'est plus ce jour-là. Il est supplanté par d'autre courrier le lendemain ou peut-être même le surlendemain. Les gens s'inquiètent beaucoup quand ils ne reçoivent pas leur courrier à temps. Voilà une autre raison pourquoi cela se produit.

Une centaine de griefs ont été déposés seulement dans la région de Prince George. Une fois par mois, je reçois des lettres anonymes du personnel de la région. Ces gens s'inquiètent. Je transmets évidemment ces lettres à la direction de Postes Canada et au syndicat pour qu'on y donne suite.

Dans la circonscription que je représente, j'ai moi-même été témoin de la fermeture de deux bureaux de poste. Dans un cas, la population de Endako avait deviné que cela se produirait et pouvait difficilement l'empêcher. Dans l'autre cas, soit à Longworth, j'ai rencontré des habitants qui s'inquétaient beaucoup de perdre leurs services postaux. Dans cette collectivité, il n'y a pas même de service téléphonique. J'ai donc offert mon aide au moins pour transmettre les renseignements à la Société canadienne des postes et lui indiquer où se trouvait Longworth. Nous ne pensions pas que quelqu'un de Postes Canada ait déjà visité Longworth. Bien sûr, puisque ces citoyens n'ont pas le téléphone et que la société ne connaît pas très bien cette collectivité, nous avons aussi signalé aux représentants de la société que s'ils avaient l'intention d'organiser une rencontre avec les gens de la collectivité, il leur faudrait leur écrire pour leur faire savoir quand aurait lieu cette rencontre. C'est évidemment quelqu'un de Vancouver qui décidait de fermer ce comptoir postal, une fois de plus parce que le maître de poste prenait sa retraite. Comme je l'ai déjà dit, si vous êtes maître de poste et que vous prenez votre retraite, ou encore que vous mourez alors que vous êtes encore en poste, vous pouvez être assuré que la société agira avec la vitesse de l'éclair.

• (1510)

Que devrions-nous faire? Il est évident qu'il faut à tout le moins maintenir la Société canadienne des postes et lui conserver le statut de société d'État. Je crains beaucoup—et je crois qu'un grand nombre de Canadiens craignent aussi—que le gouvernement soit en train d'engraisser la société de manière à pouvoir ensuite la privatiser entièrement.

Vous verrez alors combien il en coûtera, monsieur le Président, pour acheminer une lettre de Granisle à Vancouver. Si la société est privatisée sous le régime des conservateurs, on vous demandera environ 5 $ simplement pour envoyer une lettre.

Bien sûr, la société s'assure de ne pas offrir des services de distribution par facteur dans les nouvelles collectivités et, en particulier, dans les anciens secteurs qui sont réaménagés. Ici encore, la Société canadienne des postes agit avec célérité. Elle vous installe une superboîte devant chez vous dès que l'aménagement de votre secteur est terminé, de façon à rationaliser le service de distribution du courrier.

En Grande-Bretagne, si je comprends bien, le bureau de poste a évolué d'une manière différente. Beaucoup plus de services ont été offerts. Je crois comprendre qu'ici, la Société canadienne des postes a tenté quelques expériences et a remporté un certain succès. Dans certains autres cas, la Société n'a pas eu autant de succès. Je pense qu'elle pourrait faire beaucoup plus, non seulement en ce qui concerne son service de télécopie, c'est-à-dire poster, le lendemain, un document que vous envoyez par télécopieur, mais assurer aussi des services qui correspondent davantage à ceux d'un centre d'affaires et maintenir, et c'est là l'aspect le plus important, le genre de services postaux auxquels s'attendent tous les Canadiens et qu'ils sont à mon avis, en droit de recevoir.

Certains disent que les données sur les profits que dit enregistrer la Société canadienne des postes sont faux. Si nous supposons qu'ils correspondent à la réalité, j'estime qu'il est important que la Société canadienne des postes tâche de remettre sur pied une partie de l'infrastructure dont elle a permis la destruction et de redonner une certaine intégrité au système.

J'ai rendu visite à un propriétaire de motel, où se trouve maintenant le comptoir postal à Topley. Je sais que la Société canadienne des postes le paye 100 $ ou 200 $ par mois, en plus d'une commission sur les timbres et l'affranchissement. J'ai trouvé cette situation assez triste. J'aurais voulu acheter tous mes timbres à cet endroit, compte tenu de la maigre commission que le maître de poste de Topley doit probablement toucher. C'est toujours la même histoire. Le maître de poste prend sa

retraite et il faut décider s'il faut confier ce travail à une autre entreprise. Souvent on considère que cela n'en vaut pas la peine. Quelqu'un finit par s'en charger. Finalement, on en arrive au stade où un entrepreneur n'est plus en mesure d'en poursuivre l'exploitation et doit cesser ses activités.

Il serait assurément opportun que la Société canadienne des postes examine la rentabilité de ces petits comptoirs postaux. Comment pouvons-nous l'inciter à apporter des changements? L'un des ministériels a souligné l'extrême indépendance de cette société d'État et qu'il en fallait beaucoup pour la faire bouger.

À mon avis, si la Société canadienne des postes n'a pas l'intention de rétablir le genre de services ruraux dont nous avons besoin au Canada, nous devrions congédier son président. Le cas échéant, nous devrions nationaliser à nouveau la Société canadienne des postes et remettre sur pied le genre de bureaux de poste dont nous avons besoin au Canada.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley, pour son exposé et les préoccupations qu'il a soulignées à l'égard de la situation au sein de la Société canadienne des postes.

Mon collègue et moi, nous nous sommes entretenus, à titre de députés de la Colombie-Britannique, au sujet de la fermeture de bureaux de poste par la Société canadienne des postes.

Le député est également au courant du fait que des bureaux de poste sont fermés non seulement dans sa circonscription mais également, bien sûr, dans beaucoup d'autres circonscriptions un peu partout au Canada. Un des bureaux a été fermé récemment dans la ville d'Enderby, dans ma circonscription.

Je devrais souligner que le cas d'Enderby représente en fait la fermeture du plus grand bureau de poste rural jusqu'à maintenant. Des centaines de bureaux de poste ruraux ont été fermés. Si le gouvernement continue d'en faire à sa tête, un beau jour, tous les bureaux de poste seront fermés et privatisés. Mais celui d'Enderby revêt un intérêt particulier, car il est très grand.

Je voudrais adresser mes observations à mon collègue, pour savoir s'il voudrait appuyer la demande que je présente au gouvernement. Lorsque la nouvelle de cette fermeture a été annoncée pour la première fois, j'ai écrit à la Société canadienne des postes pour lui demander de songer à tenir une réunion publique avec les habitants de la région d'Enderby, dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap, et d'étudier les diverses solutions qui s'offraient peut-être à elle, avant de décider de fermer ou non ce bureau.

J'ai été réellement étonné, en fait, très sidéré de lire les observations que m'a adressées le directeur de la Société canadienne des postes. Voici en effet la réponse à ma lettre que m'a fait parvenir M. Doug McClelland, directeur des Services médiatiques et communautaires, à Vancouver. En substance, il a dit: «L'opinion de la localité ne nous intéresse pas; nous prendrons une décision et nous en informerons la localité par la suite.»

Eh bien, la société a effectivement pris une décision—elle a décidé de fermer le bureau de poste. Ensuite, ils ont tenu une réunion publique. Il est intéressant de remarquer qu'une suggestion qui a été faite à la réunion et qui a reçu un grand appui des gens et de la communauté d'affaires d'Enderby portait qu'un couple d'habitants de la localité prenne en main le comptoir postal et qu'il fournisse les services postaux au même endroit que les gens ont appris à connaître et qu'ils veulent toujours comme centre des services postaux, à Enderby. Les postes n'avaient même pas pensé à cette option. J'espère qu'ils vont y donner suite, car les gens d'Enderby considèrent que cette solution est sensée parce qu'elle améliorera l'accessibilité du service pour les gens de la région.

Mon collègue appuyera-t-il ma demande d'examiner sérieusement cette requête, que je présente au gouvernement en mon nom et au nom des résidents d'Enderby?

M. Gardiner: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question ou au commentaire du député d'Okanagan—Shuswap. Mes grands-parents ont vécu à Enderby pendant quelque temps, c'est pourquoi je connais un peu cette localité.

J'ai été surpris quand il a dit que Postes Canada essayait de fermer un bureau de poste dans cette ville, parce qu'on ne s'imagine pas que la société peut faire une chose pareille à une aussi grosse localité.

Il me semble que Postes Canada a des objectifs secrets. Elle suit la procédure, pour la forme. Elle tient des assemblées dans les localités. Elle dit: «Oui, oui, nous vous écouterons. Dites ce que vous avez à dire. Nous vous consulterons et nous verrons ce que nous pouvons faire pour vous.» Comme elle sait déjà ce qu'elle va faire de toute façon, elle joue la comédie, au fond.

Nous devrions peut-être essayer de rendre cette comédie un peu plus réelle. Le président de Postes Canada devrait peut-être assister à ces assemblées où on ferme les bureaux de poste pour pouvoir constater de lui-même ce que ces fermetures représentent pour ces localités.

Si le député cherche des appuis pour un plan de remplacement que la localité pourrait avoir en vue de gérer un comptoir postal dans l'édifice du bureau de poste, je serais prêt à l'appuyer. Postes Canada a le devoir d'offrir ce service. La société n'a-t-elle pas dit que si quelqu'un le lui demandait, elle serait prête à l'offrir. Je serais très surpris et très déçu si elle ne le faisait pas.

J'appuierais certainement le député. Je sais qu'il a beaucoup travaillé dans sa circonscription de Vernon, à Enderby et dans d'autres régions pour le maintien du service postal. Je serais prêt à appuyer tous ses efforts dans ce domaine et nous espérons que la société sera très attentive aux besoins des habitants de cette localité.

• (1520)

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le débat des pour et des contre a été fort intéressant, cet après-midi. Il est manifeste que le service postal au Canada est en train de s'adapter aux nouvelles exigences qui se manifestent dans tout le pays, tout en s'efforçant de respecter les contraintes de l'économie régionale au lieu de susciter une dette publique énorme.

C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet de la Société canadienne des postes et de la façon dont elle s'efforce de mieux servir les Canadiens en relevant les défis de la concurrence internationale.

Les députés d'en face conviendront, je crois, que les défis qui se posent à la Société canadienne des postes sont monumentaux. Voici donc un aperçu rapide de la situation actuelle de la société et de la façon dont elle s'y prend pour relever ces défis. La société a un chiffre d'affaires annuel de quatre milliards de dollars. Elle est en outre l'un des plus importants employeurs au pays avec quelque 57 000 employés. Elle traite dix milliards d'envois postaux par année et livre le courrier à plus de 11 millions d'adresses.

En collaboration avec d'autres sociétés postales, elle met les Canadiens en communication avec tous les pays du monde.

Ces dix dernières années, cette société a beaucoup appris sur le chapitre de la transformation commerciale. Sa direction a ramené le ministère dont elle a hérité à sa plus simple expression et l'a reconstruit.

Notre gouvernement croit que, dans le cadre de son infrastructure économique de base, le Canada doit avoir et mérite un bon système de communications postales pour être concurrentiel au plan national comme au plan international. Et, ce qui est tout aussi important, nous croyons qu'il doit offrir à la population canadienne les communications postales les plus sûres et les plus économiques possible.

L'actuelle Société canadienne des postes a été créée en 1981. Le gouvernement lui a alors donné quelque 63 000 fonctionnaires, soit bien le quart de la Fonction publique du Canada, et lui a demandé de fonctionner comme une entreprise commerciale.

À l'époque, le service postal laissait de plus en plus à désirer. Les grèves privaient parfois les Canadiens de leur courrier pendant des semaines à la fois. Le déficit annuel du ministère atteignait les 600 millions de dollars, ce qui représente près d'un milliard en dollars de 1991.

Les centres de tri étaient inefficaces et leur matériel était vieux pour ne pas dire complètement dépassé. Les gouvernements précédents avaient préféré affecter leurs ressources limitées à des besoins plus pressants au lieu d'investir dans les immobilisations du ministère des Postes.

En dépit de recettes annuelles de 1,5 milliard de dollars, la nouvelle société de la Couronne n'avait pas un sou devant elle. Elle acheminait du courrier d'un bout à l'autre du pays, mais personne ne savait jamais où il se trouvait au juste.

Pour accomplir la tâche énorme qui l'attendait, la société s'est mise à se comporter comme une entreprise commerciale. Elle a commencé à insister sur des valeurs courantes dans les entreprises commerciales, notamment la susceptibilité des clients, la qualité et la fiabilité du service. Les inculquer à ses employés n'a pas été facile, mais elle s'est employée avec les années à faire en sorte qu'ils les mettent en pratique chaque jour.

En 1986, la société était prête à assurer des services fiables et à se redonner une image crédible. Elle a normalisé ses opérations dans l'ensemble du pays, mis au point un système de traitement du courrier comportant des normes de rendement dont le respect était contrôlé et dont l'application était mesurée en temps réel.

En fait, ce système a rendu tous les employés responsables, car ils savaient quand leur travail était bien fait et quand il était bâclé. Et pour la première fois, elle a pu remercier ceux qui travaillaient bien et faire savoir aux autres qu'il y avait place à amélioration. Elle a fait tout cela pour assurer aux Canadiens des services de meilleure qualité.

La société a aussi commencé à exiger de tous ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent ses nouvelles normes. En fait, la société négocie maintenant avec ses fournisseurs et entrepreneurs des contrats qui garantissent qu'eux aussi reconnaissent l'importance de satisfaire aux besoins et aux exigences de la clientèle.

La société a aussi retenu les services de vérificateurs indépendants chargés d'évaluer le rendement sur le plan de la livraison. C'est la première administration postale du monde à le faire. D'ailleurs, comme l'a mentionné précédemment mon collègue, le dernier rapport de ces vérificateurs révèle un taux d'efficacité de 97 p. 100.

Il n'est pas exagéré de dire que les modifications apportées par la société sont stupéfiantes. Elle a tout examiné dans le moindre détail, scruté toutes les méthodes et remis en question chaque hypothèse. Elle a dû lancer quotidiennement des défis à ses employés. Elle leur a demandé leur créativité et leur engagement complet. Le cheminement a été difficile pour tous, des administrateurs aux employés des salles de tri. Certains sont partis, mais la plupart sont restés. Je rends hommage à ces personnes compétentes et à leur excellent travail.

Les changements ont aussi été difficiles pour les syndicats, qui ont dû reconnaître qu'ils devaient travailler de pair avec Postes Canada. Si l'entreprise échoue, les deux parties essuient un échec, mais si elle est prospère, sa prospérité rejaillit sur ses employés et les syndicats qui les représentent. À mon avis, les dirigeants syndicaux doivent reconnaître qu'ils sont eux aussi visés par la concurrence mondiale. Leur attitude et leur productivité sont comparées à celles des syndicats du monde entier.

À cet égard, Postes Canada a dû négocier des conditions de travail souples dans ses conventions collectives pour accroître l'efficacité de ses employés et rétablir le droit des gestionnaires d'administrer l'entreprise. Cela n'a pas été facile.

Comme l'a indiqué l'intervenant qui m'a précédé, en 1988–1989, il est apparu clairement que les efforts de la société commençaient à porter fruit lorsque celle–ci a réalisé des profits pour la première fois en 30 ans. Il convient de le répéter, monsieur le Président, car les contribuables ne sont plus obligés de payer leur service postal deux fois, une fois lorsqu'ils achètent leurs timbres et à nouveau au moment de payer leur impôts.

Cette année, le volume total de courrier atteindra quelque 10 milliards d'envois. Il s'agit d'une hausse de 38 p. 100 depuis la première année complète où la société a été constituée, et la moitié de cette augmentation est attribuable aux deux dernières années seulement. Pourtant, Postes Canada fait tout cela avec 6 000 employés de moins. Son efficacité dans le traitement du courrier a augmenté d'environ 6 p. 100 l'année dernière. Par comparaison, la productivité de l'industrie manufacturière au Canada a augmenté de moins de 1 p. cent, au cours de la même période.

C'est grâce à des changements comme ceux que j'ai déjà mentionnés que la Société canadienne des postes a conservé un taux d'augmentation des prix inférieur au taux d'inflation, depuis 1982–1983, pour les envois postaux de base.

Oui, Postes Canada a fait des progrès au cours des dix dernières années, mais elle sait que ses concurrents la talonnent de près, non seulement au Canada mais dans le monde entier.

Le service postal mène une concurrence féroce aux entreprises de messagerie et de télécommunications. Même l'envoi de lettres ordinaires est menacé par l'usage des télécopieurs et des nouvelles technologies, comme le transfert de données par ordinateur. Si vous avez payé vos comptes au guichet automatique, dernièrement, monsieur le Président, vous savez de quoi je parle.

Pour soutenir la concurrence, Postes Canada a investi plus d'un milliard de dollars dans la société au cours des trois dernières années. Une partie de cet argent a servi à l'achat de nouveaux camions et de nouvelles boîtes aux lettres. Environ un quart de milliard sera consacré à l'achat d'une nouvelle génération de machines de tri, plus rapides, plus exactes et plus souples, qui remplacera du matériel vieux de 20 ans. Une partie du nouvel équipement peut traiter le courrier jusqu'à 50 p. 100 plus vite que les machines antérieures.

Plutôt que de doter le système postal canadien d'une technologie standard, comme on l'a fait il y a 20 ans, la société a commandé aux fabricants des machines adaptées à ses propres spécifications.

Par exemple, on a construit un centre de contrôle national, relié aux centres de contrôle de neuf divisions à travers le pays. Ces centres sont équipés de la technologie informatique la plus récente. Ils contrôlent les réseaux de collecte, de tri et de distribution, les entreprises de transport, et communiquent même avec le bureau national de météorologie. Ils peuvent alors suivre le mouvement du courrier partout au Canada, 24 heures sur 24, sept jours par semaine et s'assurer que son acheminement est conforme aux normes de service.

La concurrence est de plus en plus vive, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Même si les débouchés y foisonnent, la concurrence y devient sauvage. Toutes les entreprises doivent dans l'ensemble savoir se défendre si elles veulent prospérer. À ce titre, la Société canadienne des postes s'est mondialisée à un ou deux égards. En effet, le président–directeur général de cette dernière est aussi à l'heure actuelle président du conseil d'administration de l'International Post Corporation qui a été créée il y a trois ans.

Le siège social et le centre des opérations de l'International Post Corporation se trouve à Bruxelles. Il regroupe 23 des administrations postales de pointe du monde, lesquelles détiennent toutes des parts. Elle vise avant tout au respect de normes de service concurrentielles en ce qui a trait à la distribution des colis et du courrier entre l'Europe, l'Amérique du Nord et les pays en bordure du Pacifique. Même les postes ne connaissent plus désormais de frontières nationales. Ses concurrents, les sociétés de messagerie multinationales, n'en connaissent certainement pas. Lorsque les autres administrations postales ont eu vent du nouveau système postal canadien, elles sont venues voir comment on s'y était pris. Des dizaines de sociétés canadiennes ont suivi leur exemple dont Lignes aériennes Canadien International, Domtar, Bell Canada, Xerox, Sears, la revue MacLean's et l'Association des industries aérospatiales du Canada, sans compter 23 présidents-directeurs généraux de sociétés étrangères importantes.

Afin de répondre à la demande mondiale croissante en ce qui a trait à l'expertise postale, la société a mis sur pied une filiale du nom de Postes Canada Gestion des systèmes Ltée qui a pour tâche de vendre sa technologie et ses systèmes de gestion dans le monde entier. Je suis heureux de dire que la société a découvert un marché en expansion pour les systèmes qu'elle a mis en place au Canada pour surveiller ses opérations. En effet, cette société a déjà conclu un marché de plusieurs millions de dollars avec la poste de Nouvelle-Zélande et met en oeuvre des systèmes de contrôle dans ce pays.

La réputation de Postes Canada à l'échelle internationale est telle que cette société a été récemment recommandée, par la Banque mondiale, au Venezuela qui avait demandé de l'aide à cette dernière pour améliorer son système postal. Ce genre d'hommage de la part d'une organisation internationale comme la Banque mondiale montre clairement dans quelle estime on tient cette société dans le monde.

• (1530)

Je devrais également ajouter que des propositions s'élevant à plus de 40 millions de dollars ont été faites à des administrations postales en Europe et en Amérique centrale. Cette forme de consultations internationales promet de devenir une activité secondaire rentable, non seulement pour Postes Canada, mais également pour un grand nombre de ses fournisseurs et de ses associés canadiens.

Je voudrais seulement en citer un exemple. Il y a quelques années, la société a décidé qu'elle avait besoin de suivre ses colis et ses enveloppes acheminés par poste prioritaire dans le systeme postal pour s'assurer qu'ils ne se perdaient pas.

La société a fait appel à SHL Systemhouse, un intégrateur de systèmes canadien, qui lui a fourni un système de contrôle dans les délais fixés et en respectant le budget établi. Ce système aide la poste prioritaire à atteindre son objectif qui est de garantir la distribution le lendemain, presque à 100 p. 100.

Systemhouse a ensuite utilisé son expérience acquise avec Postes Canada pour soumissionner en vue d'un contrat pour un système de contrôle du courrier destiné aux services postaux des États-Unis. Cette société a remporté un contrat de 270 millions de dollars américains, qui est le plus important jamais obtenu par celle-ci. Je suis heureux que, grâce à sa collaboration avec Postes Canada, cette société entièrement canadienne ait pu obtenir un contrat aussi lucratif et important aux États-Unis.

C'est le genre de succès que seul l'Accord de libre-échange a pu rendre possible. C'est un exemple de la manière dont l'utilisation d'une nouvelle technologie par Postes Canada et d'autres sociétés canadiennes aide notre pays à gagner de nouveaux contrats sur les marchés de l'ère de l'information.

Maintenant, et cela revêt une grande importance, je voudrais parler de la manière dont cette société a amélioré les produits et services qu'elle fournit au public canadien.

Elle expédie les lettres, la publicité, les publications, les documents et les colis, les télécopies, les messages électroniques ou une combinaison de tirages sur papier et de messages électroniques qu'on appelle du courrier mixte.

Ella a restructuré ses produits pour répondre aux exigences de ses clients en matière de rentabilité et de fiabilité. La Société prévoit divers délais de livraison, les plus rapides coûtant plus cher, ainsi que des options telles que l'assurance et le retraçage des envois postaux. Ainsi, les clients peuvent opter pour le délai de livraison et les options de leur choix, et payer en conséquence.

Le service de livraison des colis de la société est maintenant axé sur les besoins de livraison au moment adéquat de ses clients industriels, de façon à ce que les stocks de ces derniers ne nécessitent pas des capitaux trop élevés. Postes Canada collabore aussi avec les gros expéditeurs de courrier, afin de leur montrer comment économiser et assurer la livraison en temps opportun, en procédant à un tri préalable de leur courrier et en prévoyant l'heure d'arrivée de ce courrier au centre de traitement.

Postes Canada a procédé à ces changements, parce que plus de 80 p. 100 de son volume et de ses recettes proviennent des entreprises. En répondant aux besoins de ces dernières, la société est en mesure d'obtenir les volumes nécessaires pour soutenir son réseau d'exploitation étendu. De cette façon, la Société peut fixer un tarif postal de base qui demeure le plus bas, à une exception près, dans le monde industrialisé occidental, compte tenu de la durée de travail correspondant au prix d'un timbre. En effet, depuis la privatisation de la Société, il y a dix ans, le prix réel d'un timbre a diminué, par rapport à l'inflation.

Lorsque Postes Canada est devenue une société d'État il y dix ans, celle-ci a dû affronter un grand nombre de problèmes que certains ont cru insolubles. La Société n'a pas réglé tous ces problèmes, mais elle a connu une bonne dose de succès. *Direct Marketing Magazine*, qui est une publication américaine, écrivait récemment ce qui suit: «Postes Canada représente le modèle de service postal dans le monde. Vous seriez étonné de voir, à Ottawa, la technologie de pointe qui permet de contrôler l'acheminement du courrier dans tout le Canada et à l'étranger.»

Par ailleurs, la publication *Canadian Business* a récemment qualifié le revirement de situation à Postes Canada de «miracle de gestion».

Postes Canada s'efforce de fournir le meilleur système postal au monde. Son objectif est de mettre en place, pour la population et les entreprises canadiennes, un système adapté au 21e siècle. Depuis dix ans, la Société est devenue un chef de file internationalement reconnu dans le domaine des communications.

Toutefois, Postes Canada n'a pas fait tous ces efforts simplement pour obtenir cette reconnaissance. Elle a apporté ces changements et ces améliorations à notre système postal parce qu'elle veut que les Canadiens bénéficient du meilleur service au monde.

L'opposition voudrait que le gouvernement ramène Postes Canada à l'époque du «pony express». J'exhorte les députés d'en face à examiner un peu plus attentivement le nouveau visage de Postes Canada.

Le cheminement de cette société canadienne est un véritable conte de fées. Cette entreprise s'est gagné le respect et la considération du monde entier par ce qu'elle a accompli ces dix dernières années. La nouvelle société fournit aux Canadiens un service postal digne du 21e siècle. Grâce à l'expérience acquise avec Postes Canada, des entreprises canadiennes obtiennent des contrats lucratifs à l'étranger. Pourtant, les députés d'en face ne semblent pas vouloir reconnaître ces réalisations.

L'opposition devrait renoncer à ses vues dépassées sur le service postal au Canada, et reconnaître ce que le gouvernement, les Canadiens et la communauté internationale savent déjà.

Les députés d'en face ne peuvent accepter que des Canadiens et Postes Canada puissent être des chefs de file dans leur domaine. Le gouvernement, quant à lui, le sait depuis longtemps.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, les remarques de mon collègue du parti ministériel montrent bien la direction que prend le gouvernement pour ce qui est d'essayer de faire de Postes Canada une société plus rentable. Franchement, la situation a déjà changé, en ce sens que Postes Canada n'est plus en situation de déficit comme auparavant. En fait, l'an dernier, si je ne m'abuse, la société a réalisé quelque 149 millions de dollars de profits, ce qui est assez considérable.

Je dois demander au député si Postes Canada a vraiment agi dans l'intérêt des Canadiens des régions rurales en décidant de fermer et de privatiser les bureaux de poste dans presque toutes les localités rurales du Canada. Peut-être que cette décision permettra à Postes Canada d'afficher un meilleur bilan, mais à quel prix pour ces localités?

J'ai parlé il y a quelques instants à la Chambre de la fermeture du bureau de poste à Enderby, dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap, et des conséquences de cette décision sur la vie des habitants de cette région. Enderby n'est certainement pas le seul cas en Colombie-Britannique, ni même dans ma circonscription. Des centaines de localités ont perdu leur bureau de poste. Si on ne fait rien pour l'en empêcher, je suis certain que le gouvernement cherchera à fermer tous les bureaux de poste ruraux et urbains et à tout vendre au secteur privé.

Le fond de la question, ce n'est pas de savoir si cette politique a permis à Postes Canada d'afficher un meilleur bilan, mais de savoir quelles conséquences elle a eues sur ces localités. À certains endroits, cette politique a causé des dommages irréparables. Dans certains cas, c'était peut-être la bonne chose à faire. J'admets qu'il y a des cas où la fermeture du bureau de poste était peut-être justifiée.

Ce que je dis, c'est que Postes Canada n'a pas été ouverte aux suggestions ou aux opinions exprimées par les Canadiens. Dans chaque cas, la société a décidé de fermer les bureaux de poste sans consulter les habitants des localités visées. Ce n'est qu'après qu'elle les a consultés.

Pour en revenir à ce que j'ai dit plus tôt, certaines solutions de rechange ont été proposées. Par exemple, à Enderby, deux habitants de cette localité ont proposé de prendre en charge le bureau de poste actuel au lieu qu'on ferme celui-ci et qu'on établisse un comptoir postal dans un point de vente au détail. Ils sont prêts à relever le défi, et les habitants d'Enderby appuient cette proposition.

J'ai écrit une lettre pour exprimer, moi aussi, mon appui à l'égard de cette initiative. Je voudrais que le député d'en face me dise s'il trouve que c'est là une solution viable, parce qu'elle permet de garder le bureau de poste au même endroit tout en encourageant des Canadiens à faire preuve d'esprit d'entreprise. Les personnes qui ont fait cette proposition veulent relever le défi. J'appuie leurs efforts, et j'espère que le gouvernement fera de même.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, alors que de nombreuses autres entreprises de services ont déserté les zones rurales, Postes Canada a adopté une formule qui lui permet de maintenir sa présence et améliore le plus souvent l'accès au service.

Les faits sont éloquents. Depuis le 1er avril 1989, Postes Canada a ajouté plus de 1,1 million d'heures d'accès aux services postaux dans son réseau rural. Au cours de 1989-1990, il y a eu une augmentation nette de 320 points de services postaux complets dans les zones rurales.

Postes Canada distribue du courrier à environ 11 millions d'adresses tous les jours ouvrables. Un peu moins de la moitié de la clientèle a le service à domicile. Pour les autres, le mode de distribution varie: tournée de distribution rurale, boîte postale, boîte postale communautaire. La distribution à domicile n'a jamais été la norme au Canada. En fait, il n'est jamais arrivé, pendant toute notre histoire, que tous reçoivent leur courrier de la même manière. La diversité est la conséquence naturelle des réalités géographiques et démographiques de notre pays. En fournissant des types de services différents, nous tenons simplement compte de la réalité de notre pays.

• (1540)

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de participer à ce débat sur l'avenir de notre système postal au Canada.

J'aimerais, en débutant, féliciter mon collègue, le député d'Essex—Kent pour avoir proposé cette excellente motion aujourd'hui concernant l'avenir du système postal au pays.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous vous rappelez certainement que, en avril 1990, notre Comité de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale a publié un rapport sur les services postaux dans les années 90. Le comité y proposait des moyens d'améliorer le service postal au Canada.

Un rapport minoritaire du Parti libéral était joint à ce rapport et je voudrais vous en rappeler quelques éléments. Comme j'en suis l'auteur, ses conclusions me conviennent, forcément, mais je crois que vous trouverez certaines d'entre elles à votre convenance aussi, monsieur le Président.

Le gouvernement d'en face a approuvé le plan d'entreprise de Postes Canada. Le plan qui est actuellement en application a été approuvé par le Cabinet. Par conséquent, quand les ministériels disent que ce n'est pas leur faute si la Société des postes privatise le bureau de poste d'Avonmore, en Ontario, dans la circonscription de mon collègue de Stormont—Dundas, ou celui d'une localité de ma circonscription, ou celui d'Enderby ou de n'importe où ailleurs, ce n'est tout simplement pas vrai, car le plan d'entreprise a été approuvé par le gouvernement, par le Cabinet. D'ailleurs, je tiens à le faire remarquer à mon collègue d'en face, le député de Calgary-Sud-Est. Le plan d'entreprise approuvé par le gouvernement prévoit la privatisation ou la suppression de chacun des 5 221 bureaux de poste ruraux du Canada sur une période de 10 ans.

Sans parler de tout le reste qui ne va pas dans ce plan idiot, 83 p. 100 de tous les employés des bureaux de poste ruraux au Canada sont des femmes. Dix mille personnes y travaillent. Cela veut dire qu'une fois que ce processus sera achevé, le ministre responsable de la Société canadienne des postes, aura provoqué, avec ses collègues, le licenciement de 8 300 Canadiennnes. Une belle réalisa-

tion de la part d'un gouvernement qui prétend vouloir améliorer le sort des femmes dans notre pays.

En fait, ce ministre aura réussi à lui seul à congédier le plus grand nombre d'employées de n'importe quelle société dans l'histoire de notre pays. Voilà la réalisation du gouvernement d'en face.

Ce n'est qu'un des éléments répréhensibles du plan en question. Ce qui l'est encore davantage, c'est la façon dont on va s'y prendre pour le mettre en oeuvre. Je ne suis pas prêt à dire qu'on ne devrait fermer aucun des bureaux de poste des régions rurales. Il y en a peut-être qui ne devraient plus exister. Je pense que tous les partis en ont convenu. Je puis me rappeler des cas où une localité rurale avait graduellement perdu ses habitants, où il n'en restait plus que quelques dizaines, et où il n'était plus nécessaire de maintenir un bureau de poste à plein temps. Il vaut peut-être la peine de revoir la situation dans ces cas-là.

Mais ce n'est pas ce qui se passe en général. Postes Canada ferme en effet les bureaux de poste en profitant de ce qu'on y appelle—une expression à inscrire dans la «novlangue»—les occasions naturelles. Voici comment se présentent ces occasions naturelles. Si le maître de poste meurt ou prend sa retraite—je suppose que vieillir est naturel et que mourir l'est tout autant—cela constitue une occasion naturelle. Quand donc se présente une occasion naturelle,—et ce ne sont pas mes termes, mais ceux du plan d'entreprise de Postes Canada—le gouvernement ou plutôt Postes Canada peut fermer le bureau de poste. La société d'État en profite bien sûr pour fermer chacun d'entre eux. C'est pure coïncidence, mais elle peut fermer le bureau de poste.

Qu'arrive-t-il? Il peut y avoir une localité qui ne compte plus que dix habitants, mais si le maître de poste ne prend pas sa retraite, on ne ferme pas le bureau de poste. Il pourrait y avoir une localité de 1 000 habitants dont le bureau de poste est très utilisé par plusieurs commerces, mais on le fermera de toute façon, simplement parce que le maître de poste part à la retraite.

Monsieur le Président, si vous avez du mal à comprendre la logique de tout cela, j'en ai autant que vous et la majorité des Canadiens également.

[*Français*]

Mais les Conservateurs d'en face pensent que tout cela, c'est logique. Je vois mes collègues d'en face approuver cette politique du gouvernement de fermer les bureaux de poste en milieu rural.

Monsieur le Président, j'aimerais vous faire part du fait que plusieurs bureaux de poste ont fermé dans mon comté, toujours selon ce critère de la Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

La Société canadienne des postes a récemment fermé le bureau de poste de Dalkeith, en Ontario, une localité située dans la circonscription que je représente. Aucune occasion naturelle ne se présentait dans ce cas-ci. Savez-vous ce que les gens de la société ont fait, monsieur le Président? Ils en ont créé une. Aucune occasion naturelle ne se présentait. Ils en ont tout simplement créé une. Les responsables de la société sont très créatifs. La maître de poste n'avait pas encore atteint l'âge de la retraite. Qu'ont-ils fait? Ils sont allés la voir et ils lui ont dit: «Madame, vous travaillez ici depuis un bon moment. Que penseriez-vous d'une prime, d'un cadeau de départ pour prendre votre retraite prématurément?» Et celle-ci de leur répondre: «Vous avez raison. J'aimerais bien rester à la maison» et ainsi de suite. Ils lui ont offert une somme d'argent et la maître de poste a accepté. Je ne la blâme pas. Bien sûr, elle a entièrement le droit de prendre sa retraite. Cela la regarde.

Ce avec quoi je ne suis pas d'accord, c'est que la Société canadienne des postes crée une occasion naturelle de fermer un bureau de poste, alors qu'il n'y en avait pas, pour pouvoir le fermer plus rapidement. La Société canadienne des postes a voulu obtenir encore davantage. Je le répète, elle a créé cette occasion naturelle. Cependant, cela ne lui suffisait pas. Après avoir agi ainsi quelques fois, sa cupidité l'a poussée à vouloir encore plus. Elle s'est dit qu'elle pourrait faire mieux.

Voici ce à quoi elle a pensé. Elle a décidé que quelque 294 maîtres de poste au Canada occupaient cet emploi depuis un certain temps, parfois des années, mais qu'ils n'avaient jamais été nommés officiellement à ce poste. Je suis heureux que vous vous demandiez, monsieur le Président, à quel moment un maître de poste devient maître de poste officiel. Lorsque la société décide qu'il y a une différence.

Elle a jugé que certains employés étaient nommés pour une période déterminée. Dans certains cas, elle n'avait pas réussi à les qualifier d'autre chose. Permettez-moi de vous donner un exemple. Le bureau de poste de Glen Robertson, en Ontario, manifestement dans la circonscription de Glengarry, avait un maître de poste d'un bel âge, 35 ans environ. De toute évidence, elle n'était pas encore rendue à l'âge de la retraite et il était donc impossible de lui verser une indemnité pour pouvoir fermer le bureau de poste plus tôt. Postes Canada a décidé que malgré ses six années de service au même endroit, elle n'était qu'une employée temporaire. Le maître de poste ne pouvait en croire ses oreilles. Selon

vous combien d'employés qui travaillent six ans au même endroit sont quand même qualifiés de temporaires?

La société a ajouté qu'on n'avait jamais décidé de lui accorder sa permanence, que par conséquent, elle n'était donc pas permanente, mais bien temporaire, et qu'on pouvait donc la licencier sans problème. C'est ce qu'on appelle créer une occasion.

C'est tout à fait sensé pour Postes Canada même si pour la plupart d'entre nous, ce serait difficile à comprendre. Je suppose que la société considère qu'elle peut faire à peu près n'importe quoi. Tout cela fait un peu penser à la «novlangue», à ce genre de mentalité orwellienne de la Société canadienne des postes.

La Société m'a écrit récemment. Je viens en fait de recevoir la lettre aujourd'hui et je vais vous la lire, monsieur le Président. Elle porte sur la fermeture du bureau de poste de Glen Robertson à Glengarry. Voici ce qu'elle dit:

> La présente faite suite à votre lettre du 5 avril dernier, adressée à l'hon. Harvie Andre, ministre responsable de la Société canadienne des postes, et qui a été transmise à la Société, concernant les services postaux à Glen Robertson.

Traduction: le ministre ne voulait pas répondre à votre lettre, il m'a donc demandé de le faire pour lui.

• (1550)

Voici le paragraphe qui suit:

> Comme vous le savez, la Société canadienne des postes fait appel aux ressources et aux compétences des entreprises locales des régions rurales et urbaines pour rendre les produits et les services postaux plus accessibles.

Traduction: La Société canadienne des postes est en train de fermer les bureaux de poste et de permettre aux entreprises privées de vendre des timbres sous le prétexte que c'est mieux ainsi.

Voici ce qui suit:

> Les comptoirs postaux offrent des emplacements plus pratiques.

Traduction: «Un emplacement plus pratique» veut dire conduire dix milles pour ramasser son courrier.

Continuons.

> . . .des heures plus pratiques, souvent le soir et les fins de semaine, et une gamme plus vaste de produits et services.

«Une gamme plus vaste de produits et services»? Cela signifie, monsieur le Président, que vous n'avez pas à entrer dans le bureau de poste et ouvrir votre boîte postale pour avoir votre courrier, vous pouvez rester dehors, sous la pluie et la neige, et essayez avec votre clé d'ouvrir le mécanisme pour avoir accès à votre courrier.

Je vais continuer avec la «novlangue» de Postes Canada.

> Fournir des services postaux en collaboration avec d'autres entreprises n'est pas nouveau. . .

. . .cela signifie que la société l'a déjà fait.

> . . .la Société des postes le fait depuis sa création; en fait, 68 p. 100 de nos comptoirs postaux fonctionnent sous contrat.

On essaie de nous dire ici qu'avoir des employés sous contrat qui travaillent pour Postes Canada c'est la même chose que de donner des timbres à vendre à des magasins.

> Notre avenir en tant qu'entreprise rentable dépend de notre capacité à collaborer avec d'autres entreprises pour servir le public canadien.

Traduction: La société n'est plus un service; elle est considérée comme une entreprise, et le gouvernement va tôt ou tard privatiser tout le bazar.

Je veux que vous sachiez qu'il y a encore mieux plus loin, monsieur le Président. Je continue.

> Nous constatons à certains endroits une participation accrue des entreprises locales à la prestation des services postaux lorsque les circonstances, notamment la démission, la retraite ou la promotion du maître de poste, se prêtent fortuitement au changement.

La lettre ne dit rien de la mort du maître de poste. On a tout simplement oublié d'en parler.

Cela signifie que si le maître de poste décède ou qu'il est promu ou muté, la société peut sauter sur le prétexte pour fermer la boutique. Je continue.

> Je vous signale que l'emploi temporaire d'un maître de poste pour maintenir le service postal dans une localité ne doit pas être interprété comme une intention de maintenir indéfiniment le genre de service déjà en place.

Ce qu'il faut comprendre de cela, c'est que même si le maître de poste est en fonction depuis 10 ans, s'il n'a pas le statut d'employé permanent, c'est-à-dire s'il est un employé temporaire, il peut être congédié n'importe quand.

Je vous lis la phrase suivante:

> En fait, aucun emploi permanent n'est promis à un employé nommé pour une période déterminée.

Cela signifie qu'un employé nommé pour une période déterminée n'est pas un employé permanent, à moins que Postes Canada n'ait donné des indications contraires à ce sujet.

Il y en a deux pages de ces beaux discours de Postes Canada. J'aimerais savoir combien il en a coûté à ces gens pour présenter ce genre d'excuses, pour inventer ces belles paroles qu'ils servent à la population du Canada et aux gens de ma circonscription.

Il y a quelques semaines, un énergumène de Postes Canada a décidé qu'il était temps de retirer le portrait de la reine du bureau de poste de Vankleek Hill. Une note de service a donc été envoyée aux bureaux de poste des municipalités ontariennes de Vankleek Hill, Hawkesbury, L'Orignal et d'autres, demandant au maître de poste d'enlever le portrait de la reine. Le maître de poste enlève donc le portrait devant un groupe de clients, qui se mettent en colère, évidemment, se demandant ce qui se passe et qui a concocté cette décision. Le maître de poste répond que ce sont les ordres de l'administration centrale. Ces électeurs m'ont alors téléphoné pour me demander qui avait donné un tel ordre.

Nous pourrions discuter pour le reste de la journée à savoir si le chef de l'État que nous avons est bien celui que nous devrions avoir, mais là n'est pas la question. L'idée, c'est que le jour où nous déciderons de modifier notre institution parlementaire—parce que cette institution est composée de la reine, et du Sénat et de la Chambre des communes réunis en Parlement—j'aime bien penser que ce seront les représentants élus du Canada qui prendront cette décision, et non quelque commis du bureau de poste qui décidera qui est le chef de mon pays et du vôtre.

Cela a pris quelques jours et finalement les photos ont réapparu dans les bureaux de poste. Combien cela a-t-il coûté? Quelle sottises se sont produites qui ont poussé à prendre ce genre de décision ridicule qu'il a fallu annuler?

Ce qui est encore plus intéressant, c'est la justification.

Postes Canada emploie des personnes qui sont censées être des experts en matière de médias. Leur tâche consiste à savoir ce qu'il faut dire. Chaque fois qu'un représentant des médias leur téléphone pour leur poser les questions difficiles dont la presse a l'habitude, ces personnes sont censées donner la bonne réponse.

L'une de ces personnes s'appelle Laszlo Szabo, Je ne l'ai jamais rencontré, mais cela n'a pas d'importance. Un des journaux locaux de ma circonscription, *The Hawkesbury Express*, a communiqué avec M. Szabo pour lui demander pourquoi il agissait de la sorte, pourquoi il retirait la photographie de la reine du bureau de poste de Vankleek Hill?

Il a répondu à peu près en ces termes: «Comme nous passons d'une institution médiévale à une entreprise moderne, nous devons moderniser et enlever la photo de la reine.» Il s'agit là des paroles d'un spécialiste qui est toujours censé avoir le mot juste.

Imaginez-vous si cette personne avait été un simple mortel comme vous et moi, ce qu'il aurait donné comme excuse. C'est mon collègue de Prince-Edwards Hastings qui a dit: «Qu'en serait-il si cette personne avait été hâbleur?»

Il n'aurait probablement pas pu faire pire.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, le point que je désire faire ressortir cet après-midi pour mes collègues, c'est qu'il ne faut pas écouter la rhétorique de la Société canadienne des postes et prétendre que c'est la vérité. Les gens qui vivent en milieu rural, dans ma circonscription, dans la circonscription d'Argenteuil—Papineau et ailleurs savent la vérité. Eux, monsieur le Président, savent ce qu'est le bureau de poste en milieu rural, savent ce que c'est que de voir un édifice en milieu rural où il est indiqué— comme ce l'était déjà—«Canada», avec les armoiries du Canada et le drapeau du Canada, le seul édifice dans cette municipalité où il y avait une présence du gouvernement fédéral, ils savent que cela est maintenant en train de disparaître. Pourquoi? On a changé le logo de la Société canadienne des postes, on y a enlevé complètement le mot «Canada». Maintenant, on peut lire: «*Poste—Mail—Post*», ou quelque chose du genre.

On a enlevé le drapeau du Canada, puisque le bureau de poste a été privatisé, et maintenant c'est vendu dans la pharmacie ou un peu partout. De plus, il n'y a plus de maître de poste.

[*Traduction*]

Il y a autre chose à ne pas oublier, au sujet de cette institution qu'est le maître de poste. Il n'est pas là que pour vendre des timbres. Il donne les formules de demande de pension aux personnes âgées. Il signe les demandes de passeport. Il assermente les gens pour ces documents et remplit toutes sortes d'autres fonctions dans son milieu.

L'institution postale est un pôle d'attraction dans les régions rurales. Il faut maintenir les bureaux de poste ruraux.

Je demande au gouvernement de mettre un terme à la privatisation des bureaux de poste. Laissons-les ouverts ou, à tout le moins, donnons aux collectivités le droit de s'opposer à la fermeture s'ils tiennent à leur bureau de poste.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, je dois informer la Chambre que, en vertu du paragraphe 81(7) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

[*Français*]

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 juin 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR UNE JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) propose: Que le projet de loi C-202, Loi instituant une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de parler du projet de loi que je propose, Loi instituant une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence contre les femmes, et qui a reçu l'appui de tous les partis à la Chambre des communes.

Ce projet de loi est coparrainé par la ministre chargée de la situation de la femme et par ma collègue, la députée de Halifax.

Il convient de déclarer le 6 décembre journée officielle de commémoration et d'activités concernant la violence contre les femmes, puisque c'est précisément à cette date, en 1989, que 14 jeunes femmes sont décédées de façon tellement tragique à Montréal.

Je suis heureuse d'avoir reçu l'appui de Suzanne Edward, la mère d'une des victimes de la tuerie, qui s'occupe maintenant de façon très active de la question du contrôle des armes à feu. Elle sert d'exemple à tous les Canadiens, car ayant porté son deuil, elle travaille maintenant pour amener un changement dans la société.

L'homme qui avait tué les 14 jeunes femmes avait séparé les étudiants selon leur sexe et avait tiré systématiquement sur les femmes. Il pensait que, parce qu'elles étudiaient le génie, elles étaient des féministes, des femmes qui ne savaient pas garder la place qui leur revenait dans la vie. Il a mis un terme à des vies prometteuses et remplies d'efforts, de joies et de projets d'avenir. Il ne considérait pas ces jeunes femmes comme des êtres humains, mais comme des femmes qui avaient outrepassé les limites de ce qu'il concevait comme leur rôle traditionnel.

Malheureusement, il y a des Canadiens qui partagent ce point de vue dans la vie. Certains considèrent les victimes de viol non pas comme des personnes ayant subi un traumatisme, mais comme des femmes qui «le méritaient». Certains pensent que la violence contre les femmes est un sujet amusant ou insignifiant. Ils pensent que, dans un tel cas, la femme le méritait, comme ces 25 p. 100 d'enfants qui sont dans des refuges et qui trouvent normal qu'un homme batte une femme parce que la maison est mal tenue.

Un grave problème est ancré dans notre société et je crois que les Canadiens commencent lentement à s'y attaquer. Aujourd'hui, les femmes signalent les crimes de violence à la police plus souvent que dans le passé. D'aucuns croient que la violence augmente, mais je ne suis pas d'accord. Je n'ai pas oublié cette femme battue qui, il y a 20 ans, s'était présentée à ma porte avec deux enfants tout petits, pour demander refuge. Aucun refuge n'existait à ce moment. Le problème de la violence conjugale n'était pas reconnu dans notre société. La police n'inculpait pas les maris. Il y a plus longtemps encore, on considérait même qu'il était parfaitement légitime de battre sa femme; une femme ne pouvait jamais obtenir un divorce en invoquant le fait que son mari l'avait agressée ou battue. Cette raison ne suffisait pas. Il s'agissait plutôt d'un fait honteux qu'il fallait cacher, travestir ou taire.

• (1110)

Ces attitudes sont toujours latentes dans notre société des années 90, mais des groupes de gens de bonne volonté ont mis sur pied des refuges. Ils mettent les problèmes au grand jour et réalisent des vidéos de sensibilisation et des publicités télévisées contre la violence. Ils protestent

également contre des jugements injustes rendus par des tribunaux.

Ce projet de loi vise à aider ces groupes dans leur travail en attirant l'attention sur les cas de violence faite aux femmes. J'espère que les médias participeront en préparant, au moins ce jour-là, des cahiers spéciaux sur la violence contre les femmes dans les journaux et les revues ou les émissions de télévision et de radio.

Plus nous en parlons et plus nous connaissons la situation réelle, plus nous enseignons à nos enfants et à notre société que la violence contre les femmes est mal et jamais justifiable et plus nous réaliserons des progrès vers une société juste et équitable au Canada.

La journée nationale de commémoration et d'activités pourrait être une journée où l'on encourage les Canadiens à donner de leur temps ou de leur argent à des refuges pour femmes battues et des centres de secours pour victimes de viol, et à parler des attitudes et des situations qui font que la violence contre les femmes continue.

Nous devrions être conscients de cette violence tous les jours de l'année, mais nous pouvons au moins commencer par une journée.

À mon avis, lorsque cent femmes par année sont tuées à la suite de violence familiale et qu'une femme est violée toutes les 17 minutes au Canada, cette situation horrible justifie au moins une journée de prévention et de sensibilisation.

Une femme sur dix est battue ou l'a été par son conjoint. Toutes les 17 minutes, une agression sexuelle est commise au Canada et 90 p. 100 des victimes sont des femmes.

Entre 63 p. 100 et 83 p. 100 des victimes de sexe féminin sont agressées par quelqu'un qu'elles connaissent et à qui elles font confiance. Le taux d'agression est beaucoup plus élevé chez les femmes autochtones et les femmes handicapées. Quarante-huit p. 100 des Canadiens ont dit être personnellement au courant de situations où des femmes ont été agressées physiquement.

Un sondage réalisé en 1985 dans tout le Canada a révélé que moins de 40 p. 100 des femmes victimes d'agressions sexuelles et moins de la moitié des conjointes se trouvant dans la même situation avaient signalé l'incident à la police. Des études montrent que si les femmes hésitent à signaler les attaques dont elles sont victimes, c'est par crainte de représailles qui risquent d'aboutir à d'autres actes de violence ou à la mort, par manque de confiance dans la police et les tribunaux et par honte ou gêne. Plus nous parlons de la violence et de ses causes, moins les femmes qui ont été agressées auront peur de signaler leur cas à la police et de réagir.

Les femmes victimes de violence subissent les conséquences physiques suivantes: fractures, blessures internes, contusions, oeil au beurre noir, brûlures, morsures, lacérations, blessures causées par un couteau ou une arme à feu, et meurtre. Les effets psychologiques sont la faible estime de soi-même, la peur constante pour sa sécurité et celle de ses enfants, la perte de contrôle et l'isolement.

Les femmes qui ont été victimes d'agressions sexuelles risquent environ cinq fois plus que les autres d'avoir une dépression nerveuse, six fois plus de commettre une tentative de suicide et huit fois plus de se suicider ou de mourir prématurément. Les sévices physiques et sexuels peuvent mener à l'abus des drogues et de l'alcool.

Le nombre d'attentats commis contre les femmes est si élevé qu'il est improbable que ces incidents n'aient rien à voir avec notre système de valeurs et nos attitudes et que leurs auteurs soient tous des individus anormaux ou déments. L'immense majorité d'entre eux sont plutôt des gens qui croient que l'homme doit commander et la femme obéir et qu'ils ont le droit de contrôler les personnes dont le statut est inférieur au leur. Notre société ne leur dit pas qu'ils ont tort.

Nous vivons dans une société qui tolère depuis des siècles l'inceste, l'agression sexuelle et la violence conjugale.

C'est un problème de proportions mondiales. Les agressions sexuelles et la violence conjugale sont utilisées pour contrôler le comportement et la sexualité des femmes non seulement par les hommes qui les commettent, mais par la société qui tolère ces pratiques.

Les victimes de viols font encore l'objet de reproches, non seulement de la part des tribunaux, mais aussi de leurs familles et de leurs amis. Que portais-tu? Pourquoi es-tu sortie si tard? Pourquoi lui as-tu fait confiance? Ne voyais-tu pas le danger? C'est ton mari, tu lui dois ça. On dirait que les droits de la personne sont suspendus si une personne porte certains vêtements.

Je ne connais aucune disposition de la Charte canadienne des droits et libertés qui dit que le droit à la sécurité de la personne est suspendu pour cette raison. Cet argument vise à rendre les femmes responsables des actes de violence commis par d'autres. Les agressions sexuelles ne sont pas une question de sexe ni d'attrait sexuel, mais une question de pouvoir. Elles sont commises par des hommes qui croient avoir le droit de forcer les femmes à faire des choses contre leur volonté. Leurs victimes sont des femmes et des filles de tous les âges. Des bébés de trois semaines et des femmes de 96 ans ont été agressées sexuellement. Les cibles les plus souvent visées sont les femmes sans défense ou presque, les handicapées, les autochtones, les femmes dont notre société tolère qu'elles soient victimes de discrimination.

Ces femmes sont plus exposées que d'autres à la violence.

Le danger existe en temps de guerre comme en temps de paix. De toute façon, certains disent que nous sommes en guerre actuellement parce que les hommes ont toujours fait la guerre aux femmes. Le racisme, l'élitisme et toutes les formes de discrimination et d'oppression s'ajoutent à la maladie du sexisme pour intensifier la haine et la violence dont les femmes défavorisées sont victimes.

Les femmes de toutes les couches de la société sont victimes de violence. Pourquoi devrions-nous avoir peur de marcher dans les rues pour lesquelles nous payons des taxes, nous aussi? Pourquoi devrions-nous avoir peur dans nos propres maisons? C'est chez nous que nous courons le plus de risques d'être agressées et dans bien des cas, par quelqu'un que nous connaissons et en qui nous avons confiance.

Des études menées auprès d'étudiants masculins de collèges canadiens et américains montrent qu'un tiers de ces étudiants n'hésiteraient pas à violer une femme s'ils pensaient pouvoir le faire impunément. Aux États-Unis, 15 p. 100 des étudiantes de collèges avaient été victimes de viol au sens juridique du terme.

Selon certaines recherches, la population a l'impression que ce sont parmi les pauvres et les gens peu instruits que les femmes sont victimes d'agressions, notamment sexuelles, et elle est persuadée que ces actes sont le fait de déviants. Sauf dans les cas où la victime subit de graves blessures corporelles, on ne considère pas qu'il y a des effets à long terme pour la victime. On juge qu'une bonne partie de ces victimes sont responsables de ce qui leur arrive, car elles sont trop provocantes, trop sexy, trop agressives ou trop imprudentes.

Nous comprenons mal les circonstances socio-économiques et les menaces de violence ou de mort qui empêchent les femmes battues de se sortir de situations où elles sont victimes de violence. La plupart des gens ne se rendent pas compte que de nombreuses femmes sont assassinées par un ancien mari ou amant qu'elles avaient quitté afin d'échapper à la violence dont elles étaient prisonnières. C'est la société dans son ensemble qui doit venir en aide aux femmes qui sont aux prises avec une crise.

Certains croient même que la violence contre les femmes est un phénomène naturel, car les hommes sont généralement plus forts que les femmes. Je pense qu'on a ainsi une très piètre opinion des hommes. En effet, si une femme sur dix est battue, cela veut dire que neuf hommes sur dix ne battent pas leur femme.

La plupart des hommes sont des êtres responsables et humains. La violence contre les femmes est un comportement appris qui n'a rien de naturel. Elle repose sur l'hypothèse que les hommes devraient être en mesure de contrôler la vie des femmes qu'ils connaissent intimement, comme Jean-Guy Tremblay, qui a voulu forcer Chantal Daigle à porter son enfant et qui a eu recours à la violence contre elle. Il faut remarquer, monsieur le Président, que cet homme a continué d'afficher un comportement violent avec d'autres femmes qui sont entrées dans sa vie, une fois que Chantal Daigle eut refusé de le fréquenter plus longtemps.

• (1120)

Le plus souvent, les hommes violents ne s'en tiennent pas à des abus physiques. Ils peuvent très bien brûler ou détruire une photo à laquelle la victime tient beaucoup ou des objets qui lui appartiennent, tuer son animal domestique ou encore menacer de recourir à la violence contre ses enfants. Les femmes battues peuvent ainsi être victimes d'une terreur psychologique, car elles ignorent toujours à quel moment surviendra la prochaine crise et pour quelle raison insensée cela se produira.

Souvent, l'homme force sa victime à quitter son emploi ou la harcelle au travail au point qu'elle est licenciée. Il l'isole de ses collègues de travail, de sa famille et de ses amis. Il essaie de contrôler totalement sa vie et ses pensées.

De même, les agressions sexuelles sont une question de contrôle.

L'agresseur fait totalement fi de la volonté de la victime; ce qu'elle souhaite ne compte pas. Elle est humiliée et violée et c'est là une expérience traumatisante sans pareille.

Les gens qui se font cambrioler parlent de la violation qu'ils ressentent personnellement lorsque leur territoire, leur foyer est ainsi investi. Pouvez-vous imaginer ce que ce peut être lorsque c'est votre propre corps, plutôt que votre maison et vos possessions?

Lorsque je vois le manque de compréhension dont font preuve de nombreux Canadiens, j'en pleurerais. Mais au lieu de pleurer, ou peut-être en plus de pleurer, je voudrais faire quelque chose de concret à ce sujet.

Mon projet de loi n'est pas partisan, l'un des rares que l'on verra à la Chambre des communes. Le temps est passé où les politiciens ne faisaient que plaisanter à ce propos et je pense que la plupart peuvent collaborer sur une question aussi sérieuse.

L'ensemble de la société paie pour la violence faite aux femmes. Nous payons les frais médicaux, les frais juridiques, les établissements pénitentiaires. Les études démontrent que 80 p. 100 des femmes des prisons canadiennes ont été victimes d'agression sexuelle et physique. La moitié des jeunes délinquants ont été exposés à de la violence familiale.

Ayant peu de possibilités économiques, les femmes qui échappent à des situations violentes retombent souvent sur l'assistance sociale.

Combien de temps allons-nous tolérer la violence contre nos mères, nos soeurs et nos filles? C'est intoléra-

ble et cela doit changer. L'heure du changement est arrivée. Nous devons collaborer, hommes et femmes, pour empêcher la violence.

Comme le disaient le Conseil des églises pour la justice et la criminologie et le Conseil canadien de développement social dans leur document *Family Violence in a Patriarchal Culture* (Violence familiale dans une culture patriarcale), la violence familiale ne se produit pas dans un vide, il y a des circonstances sociales qui l'appuient et qui lui permettent de continuer.

J'invite les hommes à promouvoir le changement social en se manifestant lorsqu'ils entendent quelqu'un faire des remarques désobligeantes à l'égard des femmes, des remarques qui enlèvent aux femmes leur dignité et leur humanité.

Nous pouvons tous aider notre voisine maltraitée. Nous pouvons donner notre temps et notre argent aux groupes et organismes qui aident les survivantes de la violence. Nous pouvons éduquer notre société. Nous pouvons provoquer des changements.

Nous pouvons réclamer des politiques qui donnent aux femmes des options économiques, pour qu'elles puissent atteindre une égalité réelle. Une fois que l'ensemble de la société acceptera les femmes et les hommes comme égaux, que la place de chacun sera où il ou elle la veut, et non simplement dans le rôle fixé à la naissance, alors la violence contre les femmes ne sera plus tolérée et ne se produira plus.

Judy Chicago, une artiste féministe bien connue, exprimait sa vision d'un avenir sans violence, un monde où femmes et hommes seraient appréciés et respectés. Elle disait:

> Et alors tout ce qui nous a divisé se fondrait,
>
> Et alors la compassion se marierait au pouvoir,
>
> Et alors la douceur viendrait à un monde qui est dur,
>
> Et alors les hommes et les femmes seraient aimables,
>
> Et alors les femmes et les hommes seraient forts,
>
> Et alors personne ne serait soumis à la volonté de quelqu'un d'autre.

Je remercie la Chambre de son appui à ce projet de loi. Je désire remercier Suzanne Edward, la mère d'Anne-Marie Edward qui a été tuée lors du massacre, et les groupes et organismes féminins de toutes les régions qui ont appuyé cet effort.

Ensemble, je sais que nous pouvons faire quelque chose. Nous ne pouvons faire moins.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je suis fière de me déclarer en faveur de ce projet de loi instituant une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence faite aux femmes le 6 décembre de chaque année, jour anniversaire de l'assassinat de quatorze jeunes femmes à l'Université de Montréal en 1989.

J'aimerais souligner que les membres de tous les partis ont reconnu l'importance de cet événement tragique dans la vie des femmes et des hommes au Canada. Chaque année, le 6 décembre, nous réfléchirons sur cette triste journée de notre histoire et nous nous souviendrons des victimes. Ceux de nous qui ont fait l'expérience de cette journée revivront le choc, l'horreur et la colère qu'ils ont ressentis. Nous nous souviendrons des vigiles à la chandelle dans la neige pour les quatorze jeunes femmes tuées simplement parce qu'elle étaient des femmes. Nous nous souviendrons de la douleur que nous avons ressentie pour leurs familles et amis affligés.

Ce projet de loi garantit que les générations futures s'en souviendront également. Il donne l'assurance que la mémoire des quatorze courageuses jeunes femmes demeurera toujours vivante. En fait, leur esprit vit encore si l'on songe à tout ce qui s'est passé depuis la tragédie de l'École polytechnique pour éliminer la violence faite aux femmes. Partout au Canada, le choc initial que les gens ont ressenti a fait place à une plus grande sensibilisation à l'égard de l'omniprésence de la violence dirigée contre les femmes dans notre société.

Les gens sont maintenant déterminés à agir. La perte de ces jeunes femmes est un appel au ralliement pour accélérer et mieux coordonner nos efforts en vue d'éliminer la violence faite aux femmes.

La sensibilisation accrue nous a amenés à constater que la tâche n'est pas facile. La violence contre les femmes est profondément enracinée dans un processus de socialisation qui met l'accent sur les rôles stéréotypés traditionnels qui ont été attribués aux hommes et aux femmes. Ces stéréotypes peuvent se manifester de toutes sortes de façons, depuis le harcèlement sexuel à la violence psychologique, jusqu'à la violence sexuelle et à l'assassinat.

Les efforts visant à régler le problème de la violence faite aux femmes doivent tenir compte des structures sociales, économiques et politiques qui, actuellement, confinent les femmes dans des rôles inégaux. Parallèle-

ment, nous devons continuer de trouver des moyens d'accroître les possibilités et les choix qui sont offerts aux femmes.

J'estime que lorsqu'on veut régler ou tenter de régler le problème de la violence faite aux femmes, il faut se baser sur quatre principes.

Premièrement, nous devons adopter une approche coordonnée à multiples volets; cette approche se retrouve dans l'initiative de 136 millions de dollars sur la violence familiale que le gouvernement actuel a annoncée en février. L'initiative forme un partenariat entre les six ministères et organismes du gouvernement fédéral qui ont des préoccupations communes en ce qui a trait à la violence.

Mais on ne s'arrête pas là. Aucun gouvernement ne peut régler efficacement le problème de la violence faite aux femmes sans la collaboration des autres paliers de gouvernement et sans l'intérêt et l'expertise des autres intervenants, comme les travailleurs de première ligne, les chercheurs, les groupements féminins, les clubs philantropiques, les éducateurs, les entreprises, les syndicats et les associations professionnelles. Former et renforcer des alliances entre ces intervenants est l'un des objectifs de l'initiative sur la violence familiale.

Les provinces et les territoires jouent un rôle clé en ce qui a trait aux efforts visant à contrer la violence faite aux femmes. L'an dernier, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Condition féminine ont fait une déclaration sur la violence dirigée contre les femmes au lac Louise en Alberta. À leur assemblée annuelle qui se tiendra dans deux semaines à Terre-Neuve, les ministres discuteront des stratégies élaborées par leurs gouvernements respectifs par suite de cette déclaration. Ils chercheront les moyens d'intégrer et de coordonner leurs activités et celles des municipalités, du secteur privé et des groupes non gouvernementaux.

Le deuxième principe est la nécessité d'examiner les causes sous-jacentes de la violence faite aux femmes. Les causes profondes sont enracinées et les solutions sont complexes, monsieur le Président. Pourtant, on n'a fait que peu de recherches sur les causes fondamentales de la violence faite aux femmes. Avant de pouvoir trouver des solutions efficaces à long terme, nous devons déterminer la cause fondamentale d'un comportement violent.

• (1130)

Des associations professionnelles, comme l'Association canadienne des professeurs d'université, l'ACPU, sont parmi les organismes qui dirigent l'action. Notre gouvernement collabore actuellement avec l'ACPU pour créer des centres d'excellence visant à promouvoir la recherche axée sur les causes fondamentales de la violence faite aux femmes.

De meilleures données et de meilleures recherches aideront à dégager des solutions efficaces pour la prévention, que je considère comme le troisième principe de cette approche.

Bien qu'il soit important d'aider celles qui sont actuellement les victimes, nous devons faire davantage pour protéger celles qui pourraient devenir les victimes. Nous devons faire davantage pour contrer les attitudes répandues qui perpétuent la violence dirigée contre les femmes. Et nous devons faire davantage pour canaliser notre imagination constructive et nos ressources dans des solutions permanentes à long terme.

L'une des façons de commencer est de changer les attitudes au foyer et dans nos écoles. Un certain nombre d'écoles s'occupent du problème de la violence faite aux femmes en enseignant aux enfants des techniques de résolution de conflits comme solution à la violence. La Fédération canadienne des enseignants a lancé le projet «Pouce» financé par la Division de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être social Canada pour encourager la discussion en classe et les activités visant à empêcher la violence.

Quatrièmement, nous devons penser au défi consistant à prévenir la violence contre les femmes dans le cadre d'un vaste programme visant à donner des pouvoirs aux femmes.

Tant que les femmes ne seront pas libérées de la peur de la violence, elles ne pourront accéder à la pleine égalité. Tant que des femmes seront battues par leur mari, tant que des femmes seront victimes de violence sexuelle lorsqu'elles sortent avec un homme et tant que des femmes seront harcelées au travail, les femmes seront privées du droit fondamental à la sécurité personnelle.

Monsieur le Président, notre gouvernement tente de délivrer les femmes de la violence et de la peur de la violence. Dans le discours du Trône du mois dernier, le présent gouvernement a annoncé la formation d'un comité de Canadiens et Canadiennes très compétents qui seront chargés d'examiner à fond le problème de la violence faite aux femmes dans ses multiples dimensions et de présenter des solutions nouvelles.

Cette annonce donne l'occasion de mettre en place un système innovateur, attentif et flexible pour tenter de trouver des solutions. La ministre responsable de la condition féminine, l'honorable Mary Collins, a demandé aux associations féminines dans tout le pays, ainsi qu'aux représentants des provinces et des territoires, d'offrir leurs suggestions sur le mandat et la composition de ce comité d'enquête.

De plus, le comité profitera des conseils précieux du rapport du sous-comité parlementaire de la condition féminine qu'il devrait recevoir sous peu. Comme vous le savez sans doute, au cours des six derniers mois, le sous-comité a entendu des exposés d'environ 35 groupes

représentant un vaste échantillon de Canadiens et Canadiennes qui se préoccupent de la violence faite aux femmes.

Monsieur le Président, le gouvernement actuel est déterminé à agir sur ce point. La situation ne changera pas en une semaine ou en un an. J'appuie entièrement ce projet de loi, mais je dois dire, monsieur le Président, que j'espère qu'à l'avenir cette journée nationale sera rayée de la liste des anniversaires canadiens, car j'espère qu'un jour il ne sera pas nécessaire de consacrer une journée à l'action contre la violence faite aux femmes. Je suis persuadée que grâce à l'aide et à la coopération des milliers de Canadiens et Canadiennes qui ont exprimé leur détermination à éliminer ce fléau de notre société, un jour le problème ne se posera plus.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire présenté par la députée de New Westminster—Burnaby.

Je veux prendre un moment pour rendre hommage à la députée de New Westminster—Burnaby et dire que pendant le temps que nous avons passé ensemble à la Chambre, soit depuis deux ans et demi, malgré nos différences politiques et idéologiques, je peux vraiment affirmer que s'il y a quelqu'un qui m'a appris la valeur de l'esprit de solidarité, c'est bien elle.

Monsieur le Président, je donne tout mon appui à ce projet de loi. Il ne suffit pas de dire qu'il était temps que cette idée fasse son chemin. De tous ceux qui ont eu conscience de ce qui s'est passé au cours de cette terrible soirée, le 6 décembre 1989, personne n'oubliera jamais l'horreur qu'a représentée la mort de ces jeunes femmes à l'aube de la vie, qui ont été sacrifiées parce qu'elles étaient des femmes. Personne n'oubliera le choc ressenti à l'idée qu'une telle atrocité gratuite puisse se produire dans un pays que nous pensions tous au-dessus de ce genre de crime, malgré toutes les difficultés qu'on lui connaît. Nul d'entre nous n'oubliera l'incrédulité, puis la douleur que nous avons ressenties lorsque nous avons compris que ce triste événement avait vraiment eu lieu et que ces jeunes vies avaient été éliminées.

Pour que cette atrocité insensée ne se soit pas produite pour rien, nous pouvons entre autres appuyer ce projet de loi. Je suis très heureuse que nous ayons mis de côté les débats partisans sur cette question et que tous les partis soient en faveur du projet de loi et de son adoption rapide.

J'ai discuté il y a quelques semaines avec M^me^ Susanne Edward, dont ma collègue de New Westminster—Burnaby a parlé. M^me^ Edward disait qu'il fallait donner un sens à ce qui s'était produit, à la disparition trop précoce de ces jeunes femmes. Rien ne peut être plus important dans ce but que de mettre en pleine lumière la violence faite aux femmes dans notre pays.

Nous avons tous vécu avec horreur ce 6 décembre 1989, mais l'horreur est vécue quotidiennement par des milliers de femmes canadiennes. Chaque jour amène pour elles la perspective d'une nouvelle attaque, la crainte d'une attaque, l'inquiétude qu'une attaque puisse avoir lieu, et la plupart du temps, l'auteur de cette attaque est la personne de qui elle est la plus proche.

Nous avons beaucoup parlé des causes et des raisons de l'augmentation de la violence faite aux femmes dans notre société et dans la société occidentale en général. Dans le discours que la secrétaire parlementaire vient de présenter à l'appui du projet de loi, et je l'en félicite également, elle a soulevé le fait que nous n'avons pas les données empiriques ni les résultats de recherche nécessaires pour comprendre pourquoi de telles atrocités ont lieu.

Tout ce que nous avons actuellement c'est l'expérience actuelle des femmes, ce que nous appelons les données anecdotiques, c'est-à-dire les choses que les femmes se disent entre elles, à la maison, dans les centres pour femmes et dans les salles de cours. Je ne veux pas dire que ces témoignages ne sont pas valables, mais nous avons besoin de preuves scientifiques concrètes pour nous permettre de cerner les différentes causes. Nous savons tous, grâce à ces preuves anecdotiques, qu'une partie de cette violence trouve son fondement dans l'alcoolisme, dans les circonstances économiques défavorables et dans le cycle de violence. En d'autres mots, il y a de fortes chances qu'une personne qui, pendant son enfance, a été victime de violence ou qui a vu sa mère ou d'autres femmes être victimes de violence devienne un agresseur à l'âge adulte.

Ce ne sont pas les seules causes. Il y en a d'autres dont nous ne savons que peu de choses sinon rien. Nous ne connaissons pas non plus les rapports qui existent entre ces diverses causes. Et, nous ne savons pas non plus ce qui déclenche cette violence.

En fin de semaine, hier plus précisément, j'étais chez moi, à Halifax.

• (1140)

Le téléphone a sonné. C'était une de mes anciennes clientes. Elle avait été victime de la violence de son conjoint, samedi soir. Elle était très bouleversée, et souffrait encore, physiquement et émotivement. Mais, ce qui ressortait surtout, c'est qu'elle avait honte.

Je me suis emportée au téléphone, mais j'ai essayé de bien lui faire comprendre que ce n'était pas contre elle que j'étais en colère, mais plutôt contre la situation où c'est la victime qui a honte pour les actes de quelqu'un d'autre.

Toutes les femmes en sont conscientes. Il y a une aura de victimologie engendrée par la violence dirigée contre les femmes. En effet, qu'il s'agisse de violence d'ordre sexuel ou autre, nous sommes toutes conscientes de la théorie généralement acceptée dans notre société depuis des centaines d'années, c'est-à-dire que les femmes qui ont été agressées avaient provoqué leur agresseur d'une façon quelconque.

Cette théorie est tellement bien ancrée dans la société que mêmes les femmes y croient. Quand je l'ai senti dans sa voix, cela a provoqué chez moi une réaction en chaîne et j'ai bien peur de m'être mise à sermonner. Je lui ai dit: Écoutez, cessez de croire que ce qui est arrivé est de votre faute. Ce n'est pas de votre faute. Qu'importe ce que vous auriez pu faire, personne n'a le droit de vous frapper.

Pourtant, même si nous nous répétons cela souvent, même si les conseillers qui travaillent dans les maisons de transition, les travailleurs sociaux, les médecins et tous les spécialistes qui oeuvrent dans ce domaine le répètent, tout au fond d'elles-mêmes, les femmes agressées continuent à penser que c'est de leur faute.

Il faut encore une fois chercher les causes profondes qui font qu'une femme a une piètre image d'elle-même et qui l'amènent à croire ces sornettes.

Une autre des raisons pour lesquelles j'appuie avec autant de conviction ce projet de loi, c'est qu'il met en lumière la question de la violence et permet d'en débattre publiquement de telle sorte que la population finira par comprendre que ce n'est pas seulement un groupe marginal qui en est victime, ni un sous-groupe de la société, mais que la violence exercée contre les femmes existe à tous les niveaux, dans toutes les groupes de revenus, dans toutes les couches sociales, et indépendamment du niveau d'instruction. Aucune femme n'échappe à la peur de la violence et s'il y en a qui croient y échapper, c'est à tort. Toutes les députées présentes à la Chambre aujourd'hui le savent et elles le savent viscéralement.

Fort heureusement, monsieur le Président, bon nombre des hommes qui siègent à la Chambre le reconnaissent au moins sur le plan intellectuel.

La violence faite aux femmes est constante. Elle commence par des histoires de harcèlement sexuel, des plaisanteries dévalorisantes, des blagues que nous sommes supposées accepter avec humour et elle passe par les différents cas d'agression physique pour aller jusqu'à la mort. Nous avons vu trop de situations de ce genre dans notre pays. Nous avons sacrifié la vie de centaines de femmes en refusant d'examiner le problème et de nous y attaquer de front.

Monsieur le Président, avec tous mes collègues de cette Chambre, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin, j'espère qu'en faisant du 6 décembre une journée de commémoration et même d'activités, nous amorcerons le genre de mesures dont nous avons besoin au Canada pour que les femmes, et plus particulièrement nos filles, puissent se rendre à pied à leur domicile, à leurs cours et à leur travail, et ce, sans éprouver de sentiment de peur.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole pour appuyer la motion présentée par la députée de New Westminster—Burnaby.

Aucun député de la Chambre n'oubliera le jour où nous avons été informés de la tragédie à l'École Polytechnique. Aucun d'entre nous n'oubliera la douleur et la colère qui ont été ressenties dans tout le pays lorsque nous avons appris qu'un tireur solitaire avait brutalement enlevé la vie à 14 jeunes étudiantes en génie.

Tous les députés avaient éprouvé le même sentiment profond de tristesse et d'horreur, et ils avaient transmis leurs sympathies aux familles et aux proches de ces femmes dont la vie, qui s'annonçait tellement prometteuse, a été interrompue sans aucune provocation par un jeune homme follement jaloux de la réussite des femmes dans un domaine qui ne leur était pas traditionnellement réservé.

Le 6 décembre 1989 est une date dont un grand nombre de Canadiens, et en particulier les Canadiennes, se souviendront toute leur vie. Cette tragédie est l'un de ces événements dont l'annonce nous touche tous de façon personnelle.

Cet épisode a aussi montré à tous les Canadiens, hommes et femmes, qui croyaient que nous vivions dans une société progressive, une société caractérisée par la compassion et la recherche de l'égalité, le long chemin qu'il nous reste à parcourir.

Cette tragédie a aussi laissé des blessures profondes aux Canadiennes qui ont vu, dans ce massacre, un exemple extrême de la terreur et de la violence dont sont quotidiennement victimes les femmes, souvent de façon plus subtile, mais parfois aussi sous forme de sévices pouvant aller jusqu'à la mort.

De même, cette tragédie a profondément marqué ceux et celles qui ont vécu cet épisode de terreur, et qui connaissaient personnellement ces jeunes femmes. Le projet de loi vise à aider à guérir ces blessures.

Nous ne pouvons redonner la vie à ces 14 jeunes femmes, mais nous pouvons faire en sorte que leur mort reste présente à notre esprit. Nous pouvons faire en sorte que leur sacrifice continue à nous inciter à l'action. Leur souvenir nous fera redoubler d'efforts afin d'éliminer la violence faite aux femmes dans notre pays. Nous devons faire en sorte de ne plus tolérer cette violence.

Il ne faut pas oublier que la capacité de faire preuve d'une misogynie aussi brutale existe dans notre société. Il ne faut pas oublier non plus que des actes de violence, même s'ils ont un caractère moins sensationnel et qu'ils font l'objet d'une publicité moins grande, sont tout aussi pernicieux et se produisent à chaque jour dans nos rues et même dans nos maisons.

L'année où ces 14 jeunes femmes ont perdu la vie, 100 autres Canadiennes ont été tuées par leur conjoint. Ces décès s'inscrivent dans un phénomène beaucoup plus large qui englobe diverses formes de violence: les meurtres, les voies de fait, les agressions sexuelles ainsi que la violence psychologique et morale. Voilà autant d'exemples de violence faite aux femmes. Nous commençons tout juste à reconnaître l'étendue de cette violence au sein de notre société.

Nous savons, grâce à une étude menée à Winnipeg en 1981, que plus de six femmes victimes de violence sur dix sont agressées par quelqu'un qu'elles connaissent. Nous savons, grâce à un rapport publié en 1987 par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et intitulé: *Pour de vraies amours*, qu'une femme sur dix au moins est battue par son conjoint.

Nous disposons de ces statistiques tragiques, mais l'un des problèmes les plus graves en ce qui concerne la violence faite aux femmes, c'est qu'il y a beaucoup de choses que nous ne savons pas. Une bonne partie de la violence n'est pas rapportée, les données sont nettement incomplètes. Des victimes ont peur de continuer à vivre chez elles une fois qu'elles ont dénoncé les abus qu'elles subissent de la part d'un membre de la famille. D'aucunes essaient de refouler cette violence et d'en nier l'existence. Elles ne comprennent pas bien que cette violence leur cause de graves traumatismes et qu'elle ne les quittera probablement plus jamais.

En faisant du 6 décembre une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes, le Parlement transmet un message à ces femmes. En tant que députés, nous leur disons que nous savons que cette violence existe, que nous sommes conscients de leur situation traumatisante et qu'elles ne sont pas seules dans leur malheur. Nous allons les inviter à travailler avec nous à extirper de la société canadienne la violence faite aux femmes.

Nous allons faire savoir à tous les Canadiens que notre but commun est de s'assurer que la violence faite aux femmes soit dénoncée. Nous allons contribuer à créer un environnement social où les attitudes qui entraînent pareille violence sont appelées à disparaître à jamais.

L'idée de faire de l'anniversaire de la catastrophe de l'École polytechnique une journée nationale de commémoration et d'activités bénéficie de l'appui général. Elle a l'appui des députés de tous les partis représentés à la Chambre et elle donne suite aux recommandations venant de groupes de femmes de tout le pays de même que de nombreuses personnes qui ont été touchées par la tragédie.

Le Conseil national des femmes du Canada et d'autres groupes nationaux de femmes ont recommandé que le 6 décembre soit consacré jour de deuil national.

• (1150)

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a proposé que la journée soit consacrée aux femmes victimes de la violence masculine.

Je félicite la députée de New Westminster—Burnaby d'avoir déposé un projet de loi qui ne se limite pas à faire du 6 décembre une journée de commémoration, mais aussi une journée d'activités. On a déjà de nombreux exemples de la façon dont la tragédie a poussé les Canadiens à agir.

Dans les universités et les collèges de tout le pays, les étudiants et les professeurs dénoncent les pratiques qui contribuent à créer un environnement sexiste propice à la violence contre les femmes. On voit s'établir des mesures et des comités contre le harcèlement sexuel de même que des bureaux de la situation de la femme et des centres de femmes.

Le gouvernement fédéral a montré l'exemple et a fait preuve de vision en lançant la première enquête nationale du Canada sur la violence faite aux femmes et en versant 136 millions de dollars pour renouveler l'initiative concernant la violence familiale.

La tragédie du 6 décembre a aussi suscité des mesures en encourageant un renouvellement de l'engagement d'ouvrir des possiblités de carrière aux femmes, en particulier dans le domaine des sciences et des techniques.

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, le Canadian Council of Engineers Memorial Foundation, la Société Alfred d'Allaire et l'École Polytechnique sont parmi les organisations, institutions et sociétés qui ont établi des bourses en mémoire des victimes.

Un grand nombre de ces bourses sont conçues pour encourager les femmes à faire des études d'ingénierie qui était la discipline étudiée par 12 des victimes de l'École Polytechnique. Ces bourses aideront à abattre les barrières qui ont empêché les femmes d'accéder à une complète égalité dans notre société.

Quand nous nous débarassons des stéréotypes et ouvrons aux femmes des carrières non traditionnelles, nous modérons les attitudes sexistes qui peuvent se traduire par des actes de violence.

Nos efforts pour supprimer la violence contre les femmes ne peuvent être dissociés de notre souci d'assurer l'égalité économique de celle-ci. Les deux questions sont liées.

Quand nous donnons aux femmes la liberté économique grâce à l'équité en matière d'emploi et à des mesures pour intégrer le travail et les responsabilités familiales, nous permettons aux femmes de quitter des situations où elles sont agressées. Nous contribuons encore une fois à faire disparaître les stéréotypes.

Par ailleurs, nous n'arriverons jamais à supprimer complètement les obstacles à une égalité complète tant que la violence faite aux femmes continuera à empoisonner notre société.

Quand le droit fondamental à la sécurité de la personne est refusé, personne ne peut avoir une participation égale. La violence et la peur de la violence empêchent les femmes au Canada et partout dans le monde d'atteindre l'égalité.

Personne ne peut douter de la persistance du problème de la violence faite aux femmes, mais personne ne devrait douter de notre détermination à faire disparaître ce problème.

Si nous adoptons ce projet de loi, chaque année, le 6 décembre, nous aurons l'occasion de nous arrêter pour réfléchir à ce que nous avons fait afin d'enrayer ce fléau et à ce qu'il nous reste à faire.

Nous aurons l'occasion de pleurer celles que la violence nous a enlevées et d'honorer celles qui ont montré leur détermination à promouvoir l'égalité pour les femmes.

Nous avons vu un exemple de cette détermination au cours de la dernière année lorsqu'une des prestigieuses bourses du Canada a été décernée à Nathalie Provost.

Nathalie était parmi les femmes qui ont été blessées par le tireur à l'École polytechnique. Lorsqu'elle a reçu sa bourse à l'École polytechnique, elle a déclaré: «Il n'a pas gagné.»

Ces mots traduisent une grande détermination, celle des étudiantes en génie à l'École polytechnique. Un an après la tragédie, le quart des étudiants inscrits en première année de génie étaient des femmes, soit 222, un nombre record.

Ces mots, «il n'a pas gagné», sont à la fois une invitation à passer à l'action et une déclaration qui montre comment les femmes ne se sont pas laissées décourager par la tragédie de Montréal. Ces mots reflètent la pensée de toutes les femmes qui, chaque jour, sont menacées par la violence dans leur vie, dans la rue et même dans leur foyer.

Il convient de choisir cette journée en particulier pour commémorer certains événements et pour examiner le problème de la violence faite aux femmes parce que ces jeunes femmes ont perdu la vie aux mains d'un jeune homme qui, lui-même, avait été marqué par un père violent.

Des gestes et des attitudes de ce genre ne devraient pas être tolérés dans notre société. Ils ont des conséquences terribles.

En tant que députés, nous nous devons de voir à ce que la déclaration de Nathalie Provost soit vraie pour toutes les femmes.

M. Angus: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre est disposée à mettre fin au débat sur cette question et à la mettre aux voix.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais dire que j'appuie entièrement ce projet de loi. Il nous tarde qu'il soit adopté avec le consentement de tous les partis représentés à la Chambre.

Les choses devraient se passer ainsi plus souvent lors de l'étude d'initiatives parlementaires. L'occasion devrait nous être donnée plus souvent d'entendre des députés de toutes les allégeances dire ce qu'ils pensent de sujets qui les intéressent ou les préoccupent. Cela s'inscrit dans la politique de réforme parlementaire, pour accroître le crédit dont jouit le Parlement auprès du public canadien.

Je suis heureux d'accorder mon appui à ce projet de loi. J'espère qu'il pourra servir d'exemple de ce que les députés peuvent accomplir quand ils décident de travailler comme de simples députés au lieu de s'aligner constamment sur la position du gouvernement ou de leur parti en matière d'initiatives parlementaires.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger cette discussion, parce qu'il s'agit d'un projet de loi très important.

[*Traduction*]

Il serait bon de signaler, pour faire suite à ce que vient de dire le député de Peterborough, que les préoccupations visées par ce projet de loi d'initiative parlementaire sont des préoccupations que partagent nombre de députés, pas seulement les femmes. Je crois que les députés de tous les partis, hommes et femmes, s'accordant pour appuyer cette initiative.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour une deuxième fois et déféré à un comité législatif.)

[*Traduction*]

Mme Black: Monsieur le Président, permettez-moi brièvement de remercier tous les députés, peu importe leur allégeance politique, de m'avoir accordé leur appui à l'égard de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Je tiens à mentionner en particulier la ministre responsable de la situation de la femme ainsi que ma collègue la députée de Halifax. Par-dessus tout, notons que ce projet de loi a bénéficié de l'appui de tous les partis. Enfin, je remercie tous les députés qui ont pris la parole aujourd'hui, ainsi que ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le faire, pour leur appui.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est d'accord pour que je déclare qu'il est midi afin que nous puissions passer à l'autre étape de l'ordre du jour?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-15, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail, dont un comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Thunder Bay—Atikokan invoque le Règlement.

• (1200)

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, parce que j'ai un peu de mal, tout comme l'opposition officielle je crois, à m'adapter au nouveau Règlement. Selon le nouveau Règlement adopté par la Chambre, toutes les motions doivent être déposées le vendredi avant 14 heures. Malheureusement, nous avons déposé les nôtres à 14 h 15. Nos motions sont très similaires à celles qui ont été proposées au comité et qui ont d'ailleurs été rejetées, ce qui nous pose un autre problème. Cependant, je me demande si, pour tenter d'améliorer ce projet de loi, la Chambre serait disposée à déroger à cette disposition du Règlement et à nous autoriser à déposer nos motions.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il existe, dans le cas d'une telle demande, des précédents et d'autres considérations dont il faut tenir compte. Il conviendrait peut-être en effet que les leaders parlementaires négocient en vue d'en arriver à un compromis, mais je ne crois pas qu'il soit sage, sous l'impulsion du moment, d'en faire un précédent, surtout après avoir entendu les deux versions des faits. Il ne s'agit pas d'une simple question de calendrier, puisque le fond du débat pourrait en être modifié.

Par conséquent, si le député veut continuer cette discussion, et si son parti veut en discuter avec les leaders parlementaires pendant que nous poursuivons le débat, cela me semble raisonnable, mais je ne crois pas qu'il conviendrait d'accorder ce genre de permission sous l'impulsion du moment.

M. Angus: Je remercie le whip en chef du gouvernement pour ses commentaires. Toutefois, il faut tenir compte d'un autre fait. À ce stade-ci, soit à l'étape de l'étude du rapport, la Chambre n'est saisie d'aucune motion, ce qui fait, si je comprends bien, que nous ne pouvons, pour l'instant, que rendre un jugement sur le projet de loi et passer immédiatement à l'étape de la troisième lecture. Alors, la seule solution qu'il nous reste est d'obtenir le consentement de la Chambre, ce qui devrait se faire, j'en conviens, par l'entremise des leaders parlementaires, pour revenir à l'étape de l'étude du rapport, en supposant que nous n'en terminions pas avec la troisième lecture aujourd'hui.

M. Hawkes: L'une des plus anciennes traditions de la Chambre reste le consentement unanime, grâce auquel la Chambre peut décider des travaux à effectuer. Il nous serait toujours possible de choisir cette option aujourd'hui. Il nous faudrait le consentement unanime de la Chambre pour donner suite à la proposition du député. En fait, il nous faudrait le consentement unanime si nous parvenions simplement à nous entendre pour choisir cette voie.

En refusant son consentement unanime à ce stade-ci, la Chambre ne lui laisse que les options que j'ai décrites un peu plus tôt.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence est quelque peu embarrassée puisqu'il n'y a pas de ministre de la Couronne présentement. J'entends peut-être une indication du whip du gouvernement?

[*Traduction*]

M. Hawkes: Il y a des réunions de Cabinet en cours, mais avec la transition de midi, elles doivent avoir pris fin comme prévu, de sorte que nous devrions voir un ministre à la Chambre d'ici peu. Si nous acceptions de suspendre la séance quelques instants, je pense que nous serons en mesure de respecter cette exigence de la procédure.

M. Boudria: À propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président.

Puisque nous disposons de quelques instants avant l'arrivée de ministres, je voulais profiter de l'occasion pour faire remarquer une chose au whip du gouvernement; si l'on s'entend pour reconnaître la recevabilité de certains amendements conformément à ce que l'on a proposé tout à l'heure, je tiens à faire savoir à la Chambre et au whip du gouvernement que mes collègues voudraient proposer des amendements eux aussi. Lors de leurs discussions, les leaders parlementaires pourraient peut-être prendre cette proposition en considération en même temps que la possibilité d'accepter les amendements émanant de nos collègues du Nouveau Parti démocratique. Je voulais donc profiter de l'occasion pour en informer le whip du gouvernement.

Je ne suis pas en train d'avouer que nous avons laissé passer une occasion. Pas du tout. Simplement, si on accorde cette faveur à un parti d'opposition, je ne vois pas pourquoi l'autre parti d'opposition ne pourrait pas en bénéficier lui ausssi. C'est au fond la demande que j'exprime maintenant, sans espérer recevoir une réponse tout de suite, mais plus tard.

Sur ce, je vois un ministre faire son entrée à la Chambre; le gouvernement vient donc de se tirer de l'embarras dans lequel il s'était mis lui-même.

M. Hawkes: Monsieur le Président, si nous entreprenons des discussions, il serait étonnant de ne pas entendre formuler des observations et des demandes de tous les côtés à la Chambre. Nous pouvons en effet nous attendre à ce que cette proposition fasse elle aussi l'objet de nos discussions.

[*Français*]

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Transports) propose que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

[*Traduction*]

M. McDermid (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Angus: Monsieur le Président, j'avais présumé que le gouvernement allait lancer le débat, comme cela est normal; je voudrais donc respecter l'usage.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour la troisième lecture du projet de loi C-15, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail.

Le projet de loi C-15 permettra au gouvernement de poursuivre les négociations en cours en vue de transférer les aéroports à des administrations locales et d'atteindre ses objectifs dans ce domaine. Il ne faut pas oublier que cette mesure législative porte exclusivement sur les questions qui touchent les employés.

Comme les députés le savent, depuis le début, les objectifs du gouvernement sont de permettre aux aéroports de mieux servir les intérêts locaux, d'améliorer le potentiel de développement économique régional et de permettre au réseau national d'aéroports de fonctionner d'une façon plus commerciale et plus efficace sur le plan économique.

Cette politique vise à améliorer l'exploitation commerciale efficace des aéroports fédéraux grâce à une structure de gestion qui réponde davantage aux besoins locaux.

Le gouvernement prévoit que, grâce à cette nouvelle structure et à des idées novatrices, les aéroports seront en mesure de s'adapter rapidement aux forces et aux besoins changeants du marché.

La souplesse accrue dont bénéficieront les administrations aéroportuaires locales leur permettra de saisir les occasions de réussite commerciale qui se présentent et de contribuer directement aux initiatives de développement régional.

Le gouvernement a fixé de façon très précise, dans l'énoncé de politique initial et dans les principes supplémentaires, les conditions dans lesquelles les aéroports seraient cédés à des administrations locales.

Il convient de répéter que, selon les principes établis par le gouvernement, les administrations locales doivent offrir du travail aux employés permanents avec un salaire et des avantages sociaux comparables à ceux qu'ils recevaient au ministère des Transports. On s'occupera bien des employés des aéroports.

Le personnel des aéroports est composé de personnes compétentes et dévouées. Ce projet de loi, ainsi que les principes régissant les modalités de cession, feront en sorte qu'ils soient traités équitablement.

Les administrations aéroportuaires locales seront des organismes sans but lucratif. Les recettes nettes actuelles et prévues produites par l'aéroport doivent être garanties au gouvernement, ainsi qu'une part de l'augmentation des recettes produites par l'administration aéroportuaire locale.

• (1210)

Madame la Présidente, l'adoption de ce projet de loi contribuerait considérablement à calmer les craintes des employés des aéroports concernés en réglant leurs principaux problèmes relativement aux régimes de pension, aux avantages sociaux et aux conventions collectives.

Ce projet de loi relatif aux cessions d'aéroports fera également en sorte que les administrations aéroportuaires locales continuent de fournir au public des services bilingues dans les anciens aéroports fédéraux.

Les négociations avec les administrations aéroportuaires locales vont bon train à Calgary, à Edmonton, à Vancouver et à Montréal. Le transfert officiel pourrait se faire dès cet automne. La Chambre sait peut-être déjà, monsieur le Président, que certaines autres villes ont manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard des cessions d'aéroports, notamment celles de Moncton, de Québec, de Sainte-Foy, de Windsor, de Thunder Bay, de Winnipeg et de Kamloops.

En résumé, ce projet de loi permettra au gouvernement de transférer certains aéroports à des administrations locales, ce qui mettra Transports Canada dans une meilleure position pour concentrer ses ressources et ses énergies sur des aspects vitaux du secteur des transports au Canada.

En terminant, je veux remercier tous les députés de l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard de ce projet de loi et de ce processus.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de participer au débat sur ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Ce projet autorisera la cession d'aéroports canadiens à des groupes locaux qui sont disposés à mettre un programme sur pied et à élaborer un plan d'entreprise pour exploiter des aéroports dans les localités.

Je dois dire dès le départ que mes observations d'aujourd'hui ne seront guère différentes de celles que j'ai faites au comité et à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre. De ce côté-ci, nous sommes d'accord sur le principe de la cession de la gestion d'aéroports canadiens à des groupes locaux et régionaux.

Sur le plan pratique, cependant, nous avons des préoccupations fondamentales quant aux modalités de cession, et c'est justement de cela que je voudrais vous entretenir aujourd'hui. J'espère que nos collègues d'en face pren-

dront un certain intérêt à ces observations, car l'enjeu est une transition en douceur entre une administration assurée par le ministère des Transports et celles des autorités aéroportuaires locales.

Ce qu'on entrevoit ici, dans la période de transition, est l'évolution vers une situation analogue à celle que nous observons déjà aux États-Unis, où la plupart des aéroports sont déjà exploités par des autorités locales ou des groupes locaux de gestion. Ceux-ci participent largement à la gestion aéroportuaire dans leur pays, et nous souhaitons que ce sera à peu près la même chose au Canada.

Je ne saurais trop insister sur le fait que, à la différence de la politique peu judicieuse de déréglementation des transports, le principe d'une gestion locale des aéroports devrait se traduire par une amélioration des services aux localités que nous représentons et non par une détérioration. C'est surtout pour cette raison que nous appuyons en principe l'idée d'une administration locale des aéroports.

Des autorités aéroportuaires locales se mettent en place partout au Canada. Déjà, comme nous l'avons entendu, de grandes villes se préparent à la mise en oeuvre de cette politique. Au cours du débat, pendant nos travaux sur la libéralisation des transports aériens visant à assurer un meilleur service entre les États-Unis et le Canada, nous avons entendu beaucoup d'interventions vigoureuses de la part des autorités aéroportuaires locales qui sont déjà en place ou plutôt qui se préparent à prendre en main leurs aéroports.

Nous avons été particulièrement impressionnés par les interventions faites par les représentants des administrations aéroportuaires à Edmonton, à Calgary et à Vancouver. Je ne suis pas certain, pour l'instant, qu'il y ait des autorités aéroportuaires ou un groupe qui se préparent à prendre en main l'aéroport de Dorval.

Il a été intéressant d'entendre ces interventions, car les gouvernements provinciaux de ces trois régions, c'est-à-dire Edmonton, Calgary et Vancouver, donnent un soutien financier considérable aux initiatives locales. Ils jouent un grand rôle en préconisant de ramener au niveau local la responsabilité à l'égard des aéroports.

Cette préoccupation se fonde simplement sur le fait que—et j'espère que le gouvernement s'occupera de cette question—les dispositions relatives aux administrations aéroportuaires locales s'appliquent à tous les grands aéroports au Canada, ainsi qu'aux petits aéroports des localités, mais ne visent pas Toronto. On se demande peut-être pourquoi l'aéroport Lester B. Pearson de Toronto est un cas à part.

La ville de Toronto est en train de devenir la plaque tournante au Canada. Elle n'est pas la plaque tournante de l'Ontario, mais bien de tout le pays. C'est le paradoxe et le dilemme que nous, de ce côté-ci de la Chambre, constatons. Si le gouvernement propose la désignation d'administrations aéroportuaires locales, pourquoi ne le fait-il pas aussi pour l'aéroport Lester B. Pearson? Pourquoi le gouvernement tient-il tant à désigner des administrations aéroportuaires locales, principe avec lequel nous sommes d'accord, mais semble vouloir faire exception dans le cas de l'aéroport Lester B. Pearson de Toronto?

Comme vous le savez, cet aéroport s'est déjà engagé sur la voie de la privatisation. Le terminal 3, c'est-à-dire l'aéroport Trillium, a déjà été privatisé. Des demandes de privatisation du terminal 2, c'est-à-dire celui dont Air Canada se sert principalement, sont aussi en train d'être faites. Étant donné que la plupart des lignes aériennes internationales ont quitté le terminal 1, celui-ci fait l'objet d'une remise à neuf et une proposition sera faite en vue de demander sa privatisation.

Tous ceux qui ont récemment emprunté le terminal 2, c'est-à-dire depuis qu'on a entrepris le programme de modernisation, savent que ce terminal est en train de devenir l'un des mieux conçus, non seulement au Canada mais dans toute l'Amérique du Nord. Les responsables ont accompli un travail remarquable au terminal 2, malgré des ressources limitées qui, sauf erreur, sont de l'ordre de 57 millions de dollars. Les murs des côtés ont été ouverts, de sorte que le public peut voir les aéronefs et les zones de chargement, qui ont été améliorées. Des escaliers surélevés ont été aménagés afin de faciliter l'utilisation du long corridor. On a aussi tenu compte des besoins des handicapés. Bref, il est maintenant beaucoup plus facile de circuler dans cette installation.

Une dépense de 57 millions de dollars peut sembler une somme énorme, mais c'est peu quand on parle des aéroports, si l'on considère que la construction de l'aéroport Trillium a coûté quelque 500 millions de dollars.

Par conséquent, je me demande pourquoi nous voulons privatiser un aéroport aussi fonctionnel que le terminal 2, et perdre le contrôle de certains aspects très importants qui rétablissent une certaine forme de réglementation dans l'industrie aérienne. Je songe particulièrement aux portes d'accès et aux créneaux, les deux plus importants éléments, dans un aéroport, liés à l'administration d'un transporteur aérien. Nous savons tous que, parfois, lorsque nous atterrissons avec Air Canada à l'aéroport Pearson et que nous devons attendre pour obtenir un créneau et une porte au terminal 2, on peut voir des créneaux libres à l'aéroport Trillium, c'est-à-dire au terminal 3. La compagnie aérienne avec laquelle nous voyageons ne peut pas toujours se servir d'une porte libre du terminal

3, parce que ce terminal et la compagnie aérienne ne font pas partie du même système.

• (1220)

Pourquoi devrions-nous privatiser l'aérogare 2, le donner à l'entreprise privée et ne pas confier sa gestion à l'État ou aux administrations aéroportuaires locales qui cherchent principalement à assurer de bons services dans le domaine de la circulation aérienne et du contrôle des espaces aériens dans notre pays?

Je n'ai rien contre l'entreprise privée, mais nous savons qu'elle devra payer entre 500 ou 600 millions pour pouvoir récupérer son investissement dans l'industrie des transports aériens. À mon avis, le gouvernement devrait réexaminer ce projet de privatisation, surtout si l'on tient compte des travaux réalisés par Air Canada à l'aérogare 2. Il devrait songer aux conséquences de la privatisation totale du plus important aéroport au Canada au moment même où nous demandons que la gestion de tous les autres aéroports canadiens soit confiée aux administrations locales.

C'est paradoxal et illogique. Pourquoi n'essayons-nous pas simplement de n'appliquer qu'un seul système dans tout le pays? Selon nous, il serait préférable que la gestion des aéroports soit confiée aux administrations locales. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'avis qu'il faudrait envisager de confier la gestion des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Pearson aux administrations locales afin d'améliorer les services offerts à l'ensemble des voyageurs—je vois d'ailleurs ma collègue de Hamilton hocher la tête.

Je suis certain que cet aspect de la question ne revêt pas beaucoup d'importance lorsqu'on songe que la privatisation entraînera des coûts pouvant atteindre un milliard de dollars pour les aérogares 1 et 2. Même si les installations de ces deux aérogares sont déjà très satisfaisantes, nous savons que ces coûts ne feront qu'accroître ceux qu'assument déjà les voyageurs de tout le Canada. Il faudrait tenir compte de ce facteur dès maintenant et ne pas laisser ces coûts augmenter.

J'espère que le débat d'aujourd'hui permettra à nos amis d'en face de nous expliquer pourquoi le gouvernement n'envisage pas de confier la gestion des aérogares 1 et 2 de l'aéroport de Toronto aux administrations locales comme on le fait pour tous les autres aéroports.

Au moment où nous discutons de l'aéroport international Pearson, nous sommes tous conscients que les sociétés aériennes américaines ont maintenant créé des réseaux en étoile pour établir des aéroports plaque tournante dans certaines régions afin de desservir les sociétés aériennes et les aéroports de moindre importance.

Malheureusement, nous nous sommes aperçus ici au Canada que les aéroports secondaires sont paralysés si l'aéroport principal n'est pas en mesure de fonctionner. Si nous continuons à vouloir privatiser l'aéroport Lester B. Pearson de Toronto et que, pour une raison ou une autre, cet aéroport principal éprouve des problèmes, c'est toute la circulation aérienne du pays qui en souffrira. Tous les aéroports secondaires reliés à l'aéroport Pearson de Toronto deviendront alors inopérants à cause d'événements divers ou du temps qui peut nuire aux activités de cette plaque tournante du système canadien de transport aérien.

L'image du réseau en étoile évoque souvent chez moi une analogie. Lorsque nous étions enfants et que nous avions des bicyclettes, la partie la plus importante de la bicyclette était le moyeux arrière. Si cette pièce était défectueuse, vous aviez de gros problèmes. Les rayons qui aboutissaient à la périphérie de la roue causaient des crevaisons et la bicyclette devenait inutilisable.

Quand on applique cette analogie aux aéroports, si le moyeu, c'est-à-dire l'aéroport Lester B. Pearson est inopérant, les rayons ne fonctionneront pas non plus, ce qui est mauvais pour les voyageurs au Canada.

Selon moi, nous devrions—et j'espère obtenir à ce sujet des commentaires de nos amis de l'autre côté dans l'intérêt des voyageurs, des services de fret aérien, des services spéciaux et d'autres activités connexes essentielles à l'industrie des transports au Canada—conserver un certain contrôle.

Lorsque je dis «nous», je veux dire que les Canadiens devraient, par le truchement des administrations aéroportuaires locales, conserver un certain contrôle aux aérogares 1 et 2 de Toronto, de manière à ce que nous puissions garantir non seulement à ceux qui utilisent ces installations, mais à tous les autres voyageurs de toutes les régions du Canada, que la population aura son mot à dire dans l'exploitation de cette importante plaque tournante qu'est l'aéroport Lester B. Pearson.

On me permettra d'afficher brièvement ici un esprit de clocher. Dans la circonscription de Thunder Bay—Nipigon que je représente, un comité constitué depuis plus de 18 mois déjà, se prépare avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie à faire en sorte que les aéroports locaux

soient à la hauteur du rôle qu'ils auront à jouer auprès de notre collectivité.

Le comité de direction est composé de personnes très compétentes qui s'unissent pour répondre aux besoins de la collectivité et pour diriger une administration aéroportuaire de façon très efficiente, ce qui, en raison de l'étendue du système de transport au Canada, laisse quelque peu à désirer.

Dans le cadre de la création des administrations aéroportuaires locales en général, il importera de convaincre les municipalités qu'il ne s'agit pas là uniquement d'une autre tentative, de la part du gouvernement, de se libérer d'un fardeau financier. Nous tenions, à l'étape de l'étude en comité, et nous tenons toujours, à l'étape de la deuxième lecture, à ce que chaque collectivité reçoive l'assurance que la cession de l'administration aux aéroports locaux n'aura pas pour effet d'imposer aux contribuables municipaux de chaque région au Canada le fardeau financier qui pourrait accompagner l'exploitation des aéroports. Ce n'est pas l'objet de la démarche et les députés de ce côté-ci de la Chambre n'approuveraient d'aucune façon un projet de loi qui aurait pour effet de transférer au niveau local et municipal le coût financier de l'exploitation d'un aéroport. Ce ne doit pas être l'objet du projet de loi.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, verrons toujours à ce que les contribuables municipaux au Canada ne soient pas contraints de payer pour les services aériens dans leur propre collectivité. Ces services ont toujours été la responsabilité du gouvernement fédéral et il doit continuer d'en être ainsi. Ce que nous disons, c'est que nous sommes persuadés que la création d'administrations aéroportuaires locales ne coûtera pas un sou aux gens de l'endroit.

Permettez-moi de souligner que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons pas l'intention de faire porter aux municipalités le fardeau financier de ces aéroports. Grâce à ce programme de décentralisation du gouvernement fédéral, les municipalités vont avoir compétence sur d'autres bureaux de transport régionaux et elles pourront elles-mêmes, de ce fait, administrer les aéroports locaux.

Il faut garder à l'esprit l'objet de ce projet de loi qui est de faire en sorte que la gestion des aéroports réponde davantage aux besoins des diverses localités touchées au Canada. Je crois qu'il est essentiel que le ministère des Transports continue d'être responsable de toutes les opérations aériennes à l'aéroport. C'était là un autre sujet de préoccupation pour les députés de ce côté-ci de la Chambre aux audiences du comité, car il y a deux aspects à un aéroport, les opérations aériennes et les opérations au sol.

Les opérations aériennes ne sont absolument pas négociables dans cette entente. Ce sont de ces services que dépend la sécurité de la circulation aérienne au Canada, et je parle, dans le cas présent, des contrôleurs aériens, de leur formation et de leurs horaires de travail ainsi que du contrôle des conditions atmosphériques. Tous les organismes gouvernementaux compétents doivent assurer la sécurité des transports aériens au Canada et tout cet aspect n'est pas touché par ce projet de loi. Cela doit demeurer, afin de garantir la sécurité de tous les passagers aériens au Canada.

Notre bilan en matière de sécurité aérienne fait l'envie de tous les pays du monde. De ce côté-ci, nous croyons que cette entente ne devrait absolument pas viser tous les aspects touchant la sécurité aérienne, ils devraient continuer à relever de la compétence du ministère des Transports.

Ce sont des opérations au sol, l'autre aspect des services aux passagers, dont nous parlons dans ce projet de loi qui, selon nous, pourraient être mieux administrées par les administrations aéroportuaires locales dans nos diverses localités.

Il faut comprendre que le nouveau système visera à donner à l'administration locale la souplesse voulue pour administrer, selon les besoins locaux, l'aérogare et les installations au sol. Je le répète, cela ne touche que les services au sol, c'est-à-dire le fonctionnement de l'aéroport proprement dit et des concessions, ainsi que l'utilisation des terrains entourant les pistes dans l'intérêt de la localité. Jusqu'à maintenant, la localité n'a peut-être pas eu vraiment l'occasion d'utiliser au mieux ses compétences pour administrer ces opérations. C'est ce sur quoi le groupe local s'arrêtera.

• (1230)

Ainsi, étant donné qu'on aborde de façon très sensée la gestion des aéroports, les administrations locales seront en mesure d'effectuer de façon très économique les modifications dont la localité a besoin et qu'elle mérite.

Il s'agit d'améliorer les services offerts. Quand on parle d'administrations aéroportuaires locales, il s'agit d'améliorer les services offerts actuellement par ces aé-

roports, d'attirer une clientèle accrue, d'attirer davantage d'industries qui sont à l'écoute du secteur des transports aériens et de créer plus d'emplois dans les aéroports, de manière à satisfaire à tous les besoins des services aériens d'une région et à rendre ces aéroports très rentables.

Tout le monde devrait reconnaître que ces objectifs seraient mieux atteints par une administration locale. C'est en effet à cet échelon qu'ils ont plus de chances de l'être. Je ne voudrais pas laisser entendre que les administrations locales ne gèrent pas les aéroports de leur mieux. Au contraire, sans faire partie de la collectivité, elles exploitent au maximum les ressources qui sont mises à leur disposition. Si elles faisaient partie de la collectivité, elles pourraient offrir de meilleurs services.

Par exemple, si je puis parler de ma circonscription et de l'aéroport, et je crois que j'en parle en connaissance de cause parce que j'ai déjà fait carrière pendant quelques années dans des aéroports. J'ai constaté que si divers secteurs n'étaient pas rentables et mal gérés, c'était à cause de l'absence de responsabilité directe à ce niveau.

Toutes les décisions importantes étaient en effet prises 450 ou 500 milles plus loin. Elles n'étaient pas prises en Ontario, mais dans une autre province et touchaient des obligations en Ontario. Ces gens-là qui prenaient les décisions n'étaient peut-être pas conscients des besoins de Thunder Bay ou du nord-ouest de l'Ontario. Ils n'étaient pas au courant non seulement des besoins, mais aussi des contraintes financières, ce qui a eu pour effet que les besoins d'une petite localité comme Thunder Bay n'ont pas été comblés parce qu'il a fallu satisfaire d'abord ceux de plus grosses localités.

Je vous en donne un exemple. Il ne s'agit pas d'une grosse somme d'argent. Une somme avait été allouée pour ériger une clôture autour de certains secteurs de l'aéroport. Cette somme a été successivement approuvée et retirée pendant quelques années. Puis, un beau jour, au milieu de l'hiver, à la fin de février plus exactement, une entreprise de construction est venue à l'aéroport pour y ériger une clôture autour de certains secteurs de l'aéroport.

Installer une clôture ne coûte pas tellement cher. Mais, à Thunder Bay, ça n'a aucun sens de le faire en plein mois de février quand la terre est gelée à une profondeur de quatre pieds environ. Il a donc fallu se servir d'énormes machines pendant une trentaine de jours pour réussir à creuser assez de trous dans la terre gelée et installer la clôture.

Après 30 jours, ils ont abandonné. Ils ont retiré tout leur matériel à l'extérieur de la collectivité. Aujourd'hui, la clôture n'est pas encore installée. Ce que je dis, c'est que s'il y avait une administration aéroportuaire digne de ce nom sur place, on n'aurait pas tenté de creuser des trous pour installer une clôture au milieu de février, on aurait essayé de réduire les coûts, peut-être en faisant appel à des entrepreneurs locaux qui auraient installé cette clôture à un temps de l'année où il est normal de faire ce genre de travaux de construction compte tenu de notre climat.

J'ai aussi toujours eu de la difficulté à comprendre comment on accordait les concessions dans les aéroports, tous les aéroports du Canada et non seulement à celui de Thunder Bay.

Nous avons tous pu constater, je crois, l'importance, pour les voyageurs, des services fournis dans les petits aéroports. Pendant la période dont je parle, nous avons souvent vu des entreprises extérieures à la collectivité obtenir les concessions, surtout dans le domaine de l'alimentation, au terme des appels d'offres.

Il arrive parfois que ces entreprises constatent dans les petites collectivités qu'elles n'ont pas le volume de clientèle qu'elles prévoyaient et que, peut-être à cause des frais qu'elles doivent payer pour exploiter leur commerce, elles n'en retirent pas de profits suffisants. Plusieurs choses arrivent alors: elles réduisent les services, leurs heures d'ouverture ne couvrent pas toute la période où les voyageurs ont besoin des services et le niveau de qualité n'est pas celui que l'on attend de trouver dans un aéroport. C'est une tendance que l'on constate avec le temps.

D'après mes observations, je peux dire que lorsque des entrepreneurs locaux obtiennent des concessions dans un aéroport, et que leur réputation est en jeu, ils fournissent un bon service. Par exemple, le service d'alimentation de l'aéroport situé près d'où je vis a été excellent ces dix dernières années depuis qu'un restaurateur local a rem-

placé une entreprise nationale qui ne pouvait plus fournir le niveau de qualité qu'attendait la collectivité. Ce restaurateur fournit un excellent service depuis dix ans et, peu importe les projets d'expansion de l'aéroport, j'espère qu'il aura la possibilité d'assumer davantage de responsabilités.

Ce ne sont là que quelques exemples de services aux voyageurs sur lesquels les administrations locales des aéroports peuvent exercer une grande influence.

Donc, de ce côté-ci de la Chambre, nous donnons notre appui de principe à la politique, mais nous souhaitons que ses objectifs et les obligations qui s'y rattachent soient formulés de manière sensible et équitable.

Nous estimons que les objectifs fixés aux administrations locales des aéroports devraient être en trois volets. J'espère que nous surveillerons, et je suis sûr que nous le ferons, la cession aux administrations aéroportuaires locales en considérant que leurs principaux objectifs seraient, premièrement, de servir les intérêts de la collectivité locale, deuxièmement, d'encourager le développement économique et, troisièmement, d'exploiter les aéroports d'une manière rentable.

Quand on parle de servir les intérêts de la collectivité locale, on peut songer à différents aéroports de notre pays qui fournissent des services aériens, habituellement à Toronto parce que c'est un centre. Nous sommes tous allés à de petits aéroports et nous avons vu les compagnies aériennes concurrentielles qui quittaient le même aéroport fondamentalement à la même heure, à moins de dix ou quinze minutes d'intervalle, partant à 7 h ou à 7 h 15 le matin pour la même destination sans être remplis, quelquefois avec moins de 50, 60 ou 70 p. 100 de leur capacité.

Si nous cherchons véritablement à réaliser des économies de coûts et de carburant et exploiter nos aéroports dans un environnement qui leur permettent de faire des bénéfices, c'est que peut-être une administration aéroportuaire locale pourrait s'occuper de gérer et d'aider à l'établissement des horaires de vols et à la prestation des services aériens dans l'aéroport de façon à supprimer cette congestion à certaines heures et le fait qu'il n'y ait absolument personne qui attende l'arrivée du prochain avion. C'est manifestement un domaine où une administration locale peut servir une collectivité.

Je devrais aussi dire que je suis très fier d'une installation qui se trouve être dans notre aéroport et qui y est grâce à la grande générosité d'une famille de l'endroit qui l'a fournie à un groupe de recherche et de sauvetage qui opère dans tout le nord de l'Ontario et dans des régions du nord du Manitoba pour retrouver les aéronefs disparus. Grâce à la sensationnelle participation bénévole d'un de mes amis, John Illingworth, qui a donné l'exemple dans cette région, et à la contribution de cette famille admirable qui a fourni une installation aéroportuaire qui n'était pas utilisée à ce moment-là, nous avons pu créer une des meilleures unités de recherche et de sauvetage de tout le Canada. C'est quelque chose dont nous sommes très fiers.

• (1240)

C'est le genre d'initiative locale dont nous avons besoin et que l'on trouvera peut-être plus fréquemment à tous les aéroports du pays au fur et à mesure qu'ils passent sous contrôle local.

Laissez-moi parler du rôle de promotion du développement économique. En parcourant le pays avec le Comité des transports, dans notre rôle de critique, en visitant la plupart des aéroports, une des choses qui frappent, c'est que les aéroports sont entourés d'immenses terrains. Tous ces terrains se prêtent au développement, ils pourraient devenir des parcs industriels instantanés, avec tous les services—eau, égout, pompiers, etc.—qu'exige un parc industriel. Ce que nous nous trouvons à donner à chaque collectivité qui prend le contrôle de son aéroport c'est un autre parc industriel prêt à être développé. À ces endroits, je verrais tous les services requis dans le voisinage immédiat d'un aéroport.

L'industrie du fret, qui croît dans tout le pays, serait une addition très importante sur les terrains voisins des aéroports. Le secteur de l'emballage qui doit souvent envoyer ses produits du point A au point B très rapidement, gagnerait à avoir des installations aux aéroports. Si un aéroport dessert une grande collectivité régionale, des installations de stockage seraient utiles pour les produits qui arrivent et pour ceux qui attendent d'être transportés à un chantier, une mine ou toute autre zone économique qui exige ce service.

Ces installations n'existent actuellement pas dans tous les petits aéroports du Canada mais, si les autorités locales évaluaient les besoins des entreprises de leur région, elles penseraient à les établir dans tous les aéroports locaux.

Cela permettrait aussi d'offrir des services spéciaux, notamment des services de lutte contre les incendies, de photographie pour l'exploration minière, de topographie et de cartographie dont l'aviation commerciale a tant besoin. Ces installations pourrraient être aménagées grâce à la collaboration de l'administration aéroportuaire et de la collectivité en cause.

Les autorités locales pourraient améliorer les installations recréatives qui poussent un peu partout au Canada.

Toutes les initiatives prises par les autorités locales accroîtraient la rentabilité de leurs aéroports et créeraient peut-être une activité commerciale viable, dont les produits bénéficieraient davantage au public.

Ce projet de loi ne présente que les grandes lignes d'une politique qui se répandra partout au Canada. C'est pourquoi il importe tant d'orienter les collectivités dans la bonne voie. Confier l'administration des aéroports aux localités est une chose nouvelle au Canada, de sorte qu'il est logique de s'assurer que la politique démarre efficacement, que les erreurs soient évitées et que les principes d'une saine gestion soient mis en place pour que la collectivité en bénéficie.

Il est très important, dans ce projet de loi, de garantir le traitement équitable du personnel en cas de cession des responsabilités du ministère des Transports à une administration locale.

D'après moi, ce projet de loi ne fait pas en sorte que les employés de Transports Canada soient totalement protégés au cours de ce processus de cession.

J'ai été étonné d'apprendre au cours des audiences du comité, quand nous discutions de cette question avec les syndicats représentant les employés de Transports Canada, que la législation du travail ne comportent aucune disposition sur les obligations du successeur. Une telle situation est impensable étant donné qu'au cours des quatre ou cinq dernières années, nous avons été témoins d'un grand nombre de cessions d'entreprises publiques à des intérêts privés. Il semble que, à défaut de dispositions relatives aux obligations du successeur à l'égard des employés, l'incertitude régnera quant aux avantages sociaux ou autres que ceux-ci ont négociés avec Transports Canada au cours des années.

Dans la législation du travail, les obligations du successeur signifient que, si une personne devient le cessionnaire d'une entreprise par achat, location ou tout autre moyen, et commence à l'exploiter alors que, jusque là, elle était exploitée par quelqu'un d'autre, cette personne doit maintenir toutes les conventions collectives qui ont été conclues par l'exploitant précédent.

Si ces dispositions ne figurent pas dans la loi, je peux comprendre pourquoi les employés de ces aéroports dans tout le Canada sont inquiets.

Les dispositions relatives aux obligations du successeur prévoient que le même syndicat représente les mêmes employés qui passent de leur ancien à leur nouvel employeur. Ces dispositions stipulent que, pendant la période du transfert de la propriété, un autre syndicat ne pourra pas inciter ses membres à changer de syndicat. Cela est interdit dans les dispositions concernant les obligations du successeur.

Ces dispositions garantissent aux employés d'une administration aéroportuaire locale les mêmes conditions d'emploi et de travail, les mêmes procédures de règlement des griefs, les mêmes conditions salariales et les mêmes avantages que ceux dont ils bénéficiaient lorsqu'ils travaillaient pour Transports Canada.

Nous allons suivre de très près l'évolution de ce programme du gouvernement, qui se départit de bon nombre des avoirs canadiens, pendant la période de transition, nous recommanderons l'inclusion de ces très importantes dispositions relatives aux obligations du successeur, dans la loi régissant les employés de ministères fédéraux.

À ce sujet, même si l'obligation du successeur n'est pas prévue dans le contrat de cession entre le ministère des Transports et l'administration aéroportuaire locale ou dans la législation relative au travail, toutes les dispositions du Code du travail concernant cette obligation devraient s'appliquer après la cession.

Dans la hâte du gouvernement de déréglementer, de privatiser et de vendre toutes les institutions que nous avons au Canada, les individus ont le droit d'être protégés. Il n'y a pas de meilleur moyen de les protéger que d'invoquer les dispositions sur l'obligation du successeur que nous avons dans d'autres lois du travail, au Canada.

Une autre question importante nous préoccupe, au moment où nous entreprenons cette cession: c'est la question de savoir comment les normes fédérales de sécurité seront respectées par l'administration aéroportuaire locale.

J'ai déjà expliqué les différences entre côté piste et côté aérogare. Côté piste, les normes resteront les mêmes. Côté aérogare, des normes additionnelles de sécurité devront être prévues en ce qui concerne les bagages. Nous espérons que les administrations aéroportuaires locales exigeront que tous les bagages soient accompagnés et que ceux qui sont embarqués dans la soute à bagages soient radiographiés comme le sont les bagages à main.

• (1250)

Ce sont quelques-unes des mesures de sécurité que nous pouvons appliquer à l'échelle locale, mais que nous n'avons pas pu instaurer encore en raison de certains désaccords au pays sur la façon dont sont examinés les bagages qui sont chargés dans les avions.

Par ailleurs, les bagages à main constituent de plus en plus un problème au Canada, à cause du système de plaques tournantes. Les gens qui vivent dans de petites localités ne prennent plus des DC-9, des 727 ou des 747. Ils prennent de petits avions de 30 ou 40 passagers qui ne permettent pas aux voyageurs d'emporter autant de bagages de cabine qu'ils pouvaient le faire à bord d'un gros porteur. Nous devons voir à régler ce problème des bagages de cabine au Canada, surtout dans les petits aéroports.

Je suis sûr que les autorités aéroportuaires locales peuvent étudier la question et appliquer des mesures qui seront bénéfiques à tous les voyageurs canadiens.

Je vois que je n'ai plus beaucoup de temps. J'aurais aimé discuter des recommandations que nous avons présentées. Ce sont certains changements que nous espérions apporter au précédent projet de loi.

Permettez-moi de conclure par un amendement que je présente à la Chambre, appuyé par mon collègue de Kingston et les Îles:

> Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «ne soit pas lu une troisième fois» mais renvoyé de nouveau au Comité législatif avec instruction au Comité de reconsidérer l'article 4 du projet de loi:
>
> a) en retranchant la ligne 15, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «4. (1) À la date de la cession par bail d'un aéroport à»;
>
> b) en retranchant la ligne 27, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «ser, pour ce qui est d'un aéroport cédé par bail par le».

Je vous remercie monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de faire ces observations au sujet de la cession de la responsabilité des aéroports aux autorités locales, au Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence va prendre en délibéré la recevabilité de la motion présentée par l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, pourrait-on dire qu'il est 13 heures, pour que je puisse commencer mon intervention à 15 heures.

Une voix: Nous ne faisons pas de pause.

M. Angus: Je m'excuse, monsieur le Président, j'ai encore oublié les dispositions du nouveau Règlement et le nouvel horaire.

Je suis heureux de participer au débat de troisième lecture du projet de loi C-15. Je voudrais préciser tout d'abord que je n'appuie pas le concept d'une administration aéroportuaire locale. J'ai été surpris, car je croyais que le Parti libéral s'opposait, lui aussi, à ce concept. Cependant, d'après le discours que vient de prononcer mon voisin du nord, il semble qu'ils aient changé d'avis.

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi je suis contre ce concept. Cela est attribuable en partie à ce que j'ai appris au cours des travaux du comité spécial des transports chargé d'étudier toute la question du projet Ciels ouverts.

M. Keyes: Monsieur le Président, je voudrais simplement dissiper quelque peu la confusion qu'ont engendré les propos de mon collègue néo-démocrate. L'orateur précédent, de Thunder Bay—Nipigon, a bien dit que les membres de notre parti, de ce côté-ci de la Chambre, appuient en principe le concept d'une administration

aéroportuaire locale. Toutefois, et c'est l'objection que je veux soulever, ce sont les critères et les conditions régissant la cession des aéroports à des administrations locales qui nous préoccupent.

Le président suppléant (M. DeBlois): C'est, à mon avis, une question d'opinion. Le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie le député d'une des circonscriptions de Hamilton pour son intervention. Pour bien comprendre ce qui s'est dit, il suffit de considérer le texte entier du discours et de voir le temps consacré à faire l'éloge de ce concept.

Pour en revenir à ce que je disais, voici pourquoi je m'oppose aux administrations aéroportuaires locales. L'un des obstacles qui empêchent le Canada et les États-Unis de conclure un nouvel accord bilatéral en matière de trafic aérien est le fait que le gouvernement central des États-Unis ne contrôle plus ses aéroports. Ils ont maintenant des administrations aéroportuaires locales, d'autres relèvent des États et même des aéroports exploités par des lignes aériennes.

Le gouvernement central des États-Unis ne peut plus signer d'accord bilatéral sans l'approbation de chacune de ces administrations aéroportuaires locales. Leur système s'en trouve fragmenté.

En second lieu, comme Canadien, je préfère avoir un système national qui appartienne aux Canadiens qui l'exploiteraient. Un système comme celui qui est en place depuis des années, depuis que C.D. Howe a lancé les lignes aériennes Trans-Canada et créé des aéroports partout au pays. Si on laissait les aéroports agir à leur guise, on ne pourrait assurer l'uniformité des services d'un océan à l'autre, sans oublier l'Arctique, étant donné que toutes les administrations aéroportuaires agiraient comme bon leur semblerait.

On ne pourrait garantir non plus, et le projet de loi dont nous sommes saisis n'en tient aucunement compte, que toutes les administrations aéroportuaires locales soient choisies de la même façon. Dans le cadre des réunions du comité législatif, des administrations aéroportuaires locales qui sont déjà en place et prêtes à mettre cette loi à exécution nous ont bien expliqué comment elles ont choisi leurs membres. Il ne s'agit pas d'une bande de gars réunis dans les coulisses qui ont décidé de prendre contrôle de l'aéroport local. Ce sont plutôt les chambres de commerce et les conseils municipaux qui se sont concertés pour élaborer le mode de sélection des membres de l'administration aéroportuaire locale.

Dans un cas en particulier, soit dans la région de Montréal, chaque conseil des municipalités participantes a désigné des représentants. Dans d'autres cas, on a choisi des membres de la communauté en général, mais cela s'est fait publiquement, à l'exception de Thunder Bay où des particuliers ont décidé de leur propre chef de prendre contrôle de l'aéroport local. Voilà pourquoi il n'y a pas de cohérence dans le processus de sélection et qu'on ne peut assurer la protection du public qui doit se servir de ces installations. Voilà ce que j'avais à dire au sujet du concept de l'administration aéroportuaire locale.

Le projet de loi dont nous sommes saisis a spécifiquement pour objet de protéger, pendant la cession des aéroports de Transports Canada aux administrations aéroportuaires locales, les droits relatifs aux négociations collectives, à la langue et à la pension des travailleurs de la fonction publique fédérale qui sont actuellement employés par Transports Canada. Nous sommes d'accord avec le principe qu'il faut protéger les employés, mais nous estimons que ce projet de loi ne le fait pas vraiment. Le projet de loi manque manifestement de clarté et, compte tenu des relations patronales syndicales actuelles, il ne donne pas la protection qu'il est sensé assurer.

Le syndicat qui représente les employés, soit l'Union canadienne des employés des transports, a soulevé plusieurs problèmes liés au projet de loi. En effet, les employés ou leurs représentants n'ont pas participé aux négociations et aux consultations qui ont eu lieu entre Transports Canada et les administrations aéroportuaires locales. On leur a fait des propositions qu'ils doivent prendre ou laisser. Ce n'est pas ainsi qu'on peut établir de bonnes relations de travail. Deuxièmement, sur les plans de la procédure et du fond, le projet de loi ne définit pas clairement les droits des travailleurs en ce qui concerne leurs pensions actuelles aux termes de la Loi sur la pension de la Fonction publique et de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires. Il appartient au Conseil du Trésor d'établir les règlements. Encore une fois, les travailleurs visés n'ont pas été consultés sur l'élaboration de ces règlements.

• (1300)

Mais le plus important, c'est que le projet de loi propose d'exclure les travailleurs de ces régimes. Lors d'autres privatisations, les travailleurs ont continué de souscrire à ces régimes. Le projet de loi doit tenir compte du désir des travailleurs de continuer d'y souscrire, d'autant plus que l'administration aéroportuaire locale en Colombie-Britannique a de la difficulté à trouver une compagnie d'assurance qui accepte d'offrir le régime d'assurance-invalidité dont bénéficient actuellement les travailleurs. L'administration s'est fait répondre que ce type de couverture était trop coûteux pour qu'on continue de l'offrir. Que va-t-il arriver? Troisièmement, le maintien de l'agent négociateur suscite aussi beaucoup d'inquiétude. Le projet de loi prévoit le maintien des conditions d'une convention collective en vigueur au moment de la cession. Dans le cas d'autres privatisations,

l'expérience passée a toutefois démontré que le choix d'un agent négociateur satisfaisant est un processus très long et laborieux. Le projet de loi devrait comprendre des dispositions prévoyant le maintien de l'agent négociateur pour la durée d'une convention collective complète après la cession, de façon que les droits des travailleurs soient protégés et que le choix d'un agent négociateur se fasse dans les règles.

En outre, l'article 4 du projet de loi n'établit pas clairement que tous les services au public voyageur continueront d'être offerts dans les deux langues officielles. Permettez-moi de répéter cela. L'article 4 du projet de loi n'établit pas clairement que tous les services au public voyageur continueront d'être offerts dans les deux langues officielles. Il faut inclure dans ce projet de loi des dispositions garantissant que les tiers dont l'administration aéroportuaire locale a retenu les services à contrat fourniront leurs services conformément aux conditions linguistiques actuellement énoncées dans la Loi sur les langues officielles et dans tous les règlements qui en découlent.

Le fait d'exclure les parties de la Loi sur les langues officielles qui ont trait aux services au public et à la langue de travail porte sérieusement atteinte au statut quasi constitutionnel de la Loi sur les langues officielles. Selon le commissaire aux langues officielles, tout morcellement d'une loi quasi constitutionnelle ne saurait être perçu autrement que comme un effritement incompatible avec l'importance de ses garanties pour le Canada et les Canadiens. Le commissaire a recommandé que toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles soient adoptées par les autoritées de l'aéroport régional.

C'est quelque chose que nous avons essayé de faire au comité. Le critique libéral en matière de transport et moi-même avons présenté des motions identiques visant à rétablir dans la loi certains articles, y compris la Partie V de la Loi sur les langues officielles, qui auraient assuré aux membres des deux groupes linguistiques la possibilité de travailler dans la langue de leur choix, la nécessité de servir leur clientèle dans la langue de son choix.

Le gouvernement a dit non. Il a dit non à la minorité anglophone de Montréal. Il a dit non à la minorité francophone d'Ottawa ou de toute autre localité à l'extérieur du Québec comptant un nombre raisonnable de francophones. Mais le gouvernement n'a pas su protéger les droits de la minorité anglophone qui travaille à l'aéroport de Montréal.

Nous nous sommes efforcés de changer cela. Les deux membres libéraux du comité, le critique et le critique adjoint, le député de Thunder Bay—Nipigon et moi-même nous sommes tous prononcés en faveur du rétablissement de cette disposition dans la loi. J'aurais souhaité que l'un des amendements soit débattu ici aujourd'hui car, même s'il a été rejeté au comité, je soutiens qu'il est d'une importance capitale que la Chambre en soit à nouveau saisie et en débatte.

Peut-être est-ce encore possible si nous convenons, par l'entremise de nos leaders parlementaires, de revenir plus tard aujourd'hui à l'étape du rapport.

Je tiens à dire qu'il est fondamental que si nous transférons un aéroport fédéral à des administrations aéroportuaires régionales, nous transférions aussi les obligations que prévoit la Loi sur les langues officielles. Nous ne devrions pas nous mettre à avoir deux catégories d'aéroports au Canada. Qu'est-ce qui y passera ensuite? Nos gares ou peut-être une partie de la Chambre des communes. Peut-être aurons-nous une aile anglophone, ou une aile francophone que nous isolerons.

Non, monsieur le Président. Je crois que le gouvernement a commis une grossière erreur avec ce projet de loi en n'offrant pas la protection de la loi aux employés de ce qui seront encore des aéroports fédéraux. Ces aéroports seront gérés par des autorités régionales, mais ce seront encore des aéroports fédéraux et il n'y a aucune raison valable au monde pour qu'ils soient exemptés.

Ce projet de loi ne prévoit peut-être pas privatiser les aéroports, mais il se trouve à privatiser le milieu du travail. Le gouvernement a le devoir de s'assurer que les droits des travailleurs sont protégés avant, pendant et après le transfert. Ce projet de loi ne fait qu'aggraver l'incertitude. Si son but est de stabiliser les relations patronales-syndicales, il faut consulter les travailleurs et tenir compte de leurs préoccupations avant de le mettre en vigueur. Étant donné le mépris du gouvernement actuel pour ses propres employés, comment peut-on avoir confiance qu'il agira dans leurs intérêts bien compris en négociant avec les administrations aéroportuaires locales? La loi doit exposer clairement les obligations du gouvernement et des administrations aéroportuaires locales et les droits des travailleurs.

La privatisation, d'autres fonctions comme celle des services de sécurité dans les aéroports, s'est révélée d'une utilité douteuse. N'oublions pas que l'un des aéroports dont nous discutons la cession à une administration aéroportuaire locale est l'aéroport international d'Edmonton dont les agents de sécurité viennent de faire la grève pour obtenir une convention convenable. Qu'a fait cet aéroport? Il a mis ces travailleurs à pied pendant qu'ils faisaient la grève. Est-ce le genre de relations patronales-syndicales que nous voulons avoir en adoptant cette loi, en privatisant ces fonctions?

Les discussions se poursuivent entre le ministre et son personnel et mon collègue du caucus, le porte-parole en matière de travail, qui s'occupe de ce projet de loi. Ils se sont entendus sur certains points. Le gouvernement était prêt à accepter une disposition prévoyant un paiement rétroactif aux employés qui ont quitté la fonction publique.

En fait, l'ancien ministre des Transports, M. Lewis, a écrit pour proposer l'amendement suivant:

> —Qu'on modifie le projet de loi C-85 en ajoutant à la suite de la ligne 26, page 5, ce qui suit:
>
> 8. Lorsque le ministre a cédé un aéroport à une administration aéroportuaire désignée, si, après la date de la cession, une convention collective ou une décision arbitrale visée par la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique prévoit une hausse de rémunération rétroactive à une date antérieure à cette date pour les fonctionnaires d'une unité de négociation à laquelle des employés désignés pour l'aéroport appartenaient au moment de la cession, les dispositions de la convention collective ou de la décision arbitrale relatives aux hausses de rémunération rétroactives s'appliquent à ces employés désignés en ce qui concerne la période de rétroactivité qui est antérieure à cette date.

L'ancien ministre était donc d'accord pour apporter ce changement au projet de loi. En fait, le gouvernement lui-même voudrait incorporer d'autres changements à ce projet de loi pour le rendre acceptable. Das changements concernant la fiscalité, par exemple.

J'encouragerais le gouvernement à envisager sérieusement la reprise de l'étude de ce projet de loi aujourd'hui pour qu'il soit discuté article par article à l'étape du rapport. Les libéraux et moi, nous avons déposé des amendements sur le bureau, de sorte que les ministériels auront eu l'occasion de les examiner, si la Chambre décide de revenir à cette étape par consentement unanime.

Je voudrais prendre les dernières minutes pour reparler du principe de la cession des aéroports aux administrations locales. Ce principe n'est pas conforme aux intérêts bien compris des Canadiens. Évidemment, il y a une carotte qui attire ces administrations aéroportuaires locales. Elles croient sincèrement pouvoir gérer ces édifices et ces terrains autrement que ne le font les fonctionnaires qui les gèrent conformément aux politiques de Transports Canada.

• (1310)

À mon avis, s'il y a des problèmes avec les programmes de Transports Canada, il faut les changer afin de donner au gestionnaire local une bien plus grande souplesse pour utiliser les dépenses en capital disponibles en vue d'améliorer l'exploitation. Mais ne nous faisons pas d'illusions, dans bien des cas, tous les revenus créés dans un aéroport ne seront pas nécessairement nouveaux, ils peuvent être réorientés.

Par exemple, dans la ville de Thunder Bay, on propose, d'après ce que je crois comprendre, d'ajouter des commerces de détail dans l'aéroport lui-même. Est-ce que cela va supprimer des possibilités de vente au détail au centre-ville? Est-ce qu'il s'agit seulement de déshabiller Pierre pour habiller Paul, sans vraiment avantager presonne? Si ces mesures concernent seulement les voyageurs, alors peut-être qu'elles seront satisfaisantes de ce point de vue-là.

Est-ce que ces détaillants feront concurrence à la ville de Thunder Bay en ce qui concerne les terrains industriels? Va-t-on retirer des recettes indispensables à certaines de nos zones d'industries légères pour les transporter à l'aéroport et ne pas contribuer de la même manière? Nous devons veiller à ce que, lorsque nous adopterons ces principes, nous comprenons bien les répercussions qu'ils auront sur nos collectivités.

Est-ce que les gens vont être contents de trouver différents niveaux de services à divers aéroports? Certains diront que c'est le cas actuellement et j'en conviens. Mais, à mon avis, dans le cas de l'aéroport de Thunder Bay, qui à propos se trouve dans ma circonscription de Thunder Bay—Atikokan, nous—et j'entend par là les hommes politiques de la municipalité, moi-même et la Chambre de Commerce—collaborons très étroitement avec Transports Canada pour apporter des améliorations. Nous avons un programme en cours cet été en vue d'améliorer provisoirement l'aérogare.

Nous avons entrepris d'importants travaux opportuns pour remplacer l'aérogare, à temps pour les jeux nordiques mondiaux de 1995, comme l'ancien ministre des Transports l'a promis aux habitants de Thunder Bay. Nous n'avions pas besoin d'une administration aéroportuaire locale à cette fin, mais seulement de la volonté de le faire.

L'une des ironies du sort, c'est que le groupe qui veut maintenant être l'administration aéroportuaire locale appuyait l'ancien gouvernement qui avait promis à maintes reprises de construire une nouvelle aérogare ou d'agrandir l'ancienne, mais qui ne s'était jamais exécuté.

Je sais qu'il me reste quelques secondes. Je voudrais exhorter le gouvernement à reconsidérer le concept qui s'oppose à la cession des aéroports à des administrations aéroportuaires locales, et à améliorer au contraire l'exploitation et la flexibilité des gestionnaires de l'aéroport, dont j'ai rencontré certains. Ce sont d'excellents représentants de la Couronne qui font un excellent travail, que ce soit à Thunder Bay, à Toronto ou ailleurs pour fournir des services aux gens, parce que c'est ce dont il s'agit.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat parce que ce projet de loi aura de graves répercussions sur notre politique des langues officielles au Canada. Quand le gouvernement du Canada possédait et exploitait nos aéroports, ceux-ci étaient assujettis aux dispositions de la Loi sur les langues officielles.

Cela veut dire que tous les aéroports que possédait et contrôlait le gouvernement devaient respecter les deux langues officielles au Canada, fournir des services dans les deux langues officielles du Canada et respecter leurs employés qui parlaient l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Avec cette mesure législative ainsi que la privatisation de certains de nos aéroports, le gouvernement permet à ces aéroports privatisés de se soustraire à quelques dispositions de la Loi sur les langues officielles. Par exemple, aux termes du projet de loi, seules les parties IV, VIII, IX et X de la Loi sur les langues officielles de 1988 s'appliqueraient aux aéroports privatisés, et non les parties V, VI et VII.

Quand le gouvernement a privatisé Air Canada il n'y a pas tellement longtemps, le projet de loi a été modifié ou amendé de façon à ce que toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles s'appliquent à Air Canada, après la privatisation. Il semble donc y avoir certaines anomalies. Le gouvernement, qui a exigé que la société Air Canada respecte toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles, hésite pour une raison ou une autre à imposer une telle condition aux aéroports privatisés.

Nous espérons naturellement que les arguments formulés au cours de ce débat par les députés de l'opposition, et peut-être même par certains ministériels, parviendront à convaincre le gouvernement d'agir avec les aéroports comme il l'a fait avec Air Canada.

Le commissaire aux langues officielles, chargé de défendre les droits linguistiques des minorités au pays, a comparu, la session dernière, devant le comité à qui avait été renvoyé le projet de loi précédent. Le commissaire s'opposait aux dispositions du projet de loi exemptant les aéroports privatisés de divers articles de la Loi sur les langues officielles.

En conclusion, le commissaire déclarait: «C'est pourquoi je recommande fermement au comité que l'article 4 du projet de loi C-85», comme on l'appelait à l'époque, «soit amendé afin de faire en sorte que, à l'instar des décisions prises lors du processus de privatisation de la société Air Canada, toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles continuent de s'appliquer aux administrations aéroportuaires désignées. Tout affaiblissement de ce régime nous paraîtrait un recul inacceptable et injustifié.»

Voilà ce qu'avait dit le commissaire aux langues officielles.

Il s'inquiétait également des dispositions où il était question, apparemment, d'offrir au public des services dans les deux langues officielles. Il dit, au sujet de l'article 4: «Je fais référence ici aux services offerts par les tiers conventionnés, plus particulièrement les différents locataires et concessionnaires des centres aéroportuaires à l'endroit desquels nous avons reçu au-delà de 200 plaintes au cours des trois dernières années.» Il dit ensuite que le paragraphe 4(2) est ambigu et ne précise pas de façon claire quels services doivent être offerts au public non seulement par les administrations aéroportuaires, mais aussi par les concessionnaires qui sont dans les aéroports.

Il dit: «C'est pourquoi je recommande fermement que la formulation du paragraphe 4(2) soit revue afin de s'assurer que les tiers conventionnés sont tenus d'offrir leurs services suivant le régime linguistique présentement exigé par la Loi sur les langues officielles et la réglementation qui en découle.»

C'est ce qu'a dit le commissaire aux langues officielles.

Aussi étrange que cela puisse paraître, les administrateurs de l'Aéroport international de Montréal ont fait des démarches auprès de moi-même et d'autres députés parce qu'ils s'opposent à l'application de toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles à cet endroit. Ils prétendent que si l'aéroport de Montréal et les autres aéroports qui sont privatisés sont tenus d'appliquer toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles, ils

ne pourront pas livrer concurrence aux aéroports de Boston et de New York, ni à l'aérogare 3 à Toronto.

Je vais d'abord parler de Boston et de New York. Évidemment, autant que je sache, les aéroports américains n'ont jamais offert de services dans les deux langues, mais cela ne nous a pas empêchés de le faire parce que nous avons des francophones et des anglophones au Canada. Nous avons des pilotes qui parlent les deux langues. Nous avons des employés qui parlent les deux langues dans les aéroports. Nous avons toujours été d'avis, et c'était aussi l'avis du gouvernement conservateur lorsqu'il a adopté la nouvelle Loi sur les langues officielles en 1988, que les services devraient être offerts au public dans les deux langues officielles.

• (1320)

Le gouvernement était d'avis aussi qu'il devrait y avoir une participation équitable des deux groupes de langue officielle dans les institutions fédérales et que les employés des deux groupes devraient être traités de façon juste en ce qui concerne la langue de travail.

Je trouve l'argument des administrateurs de l'aéroport de Montréal plutôt étrange parce que je siégeais à la Chambre il y a quelques années lorsqu'on a voulu légiférer pour que les services de contrôle de la circulation aérienne au Canada soient dans les deux langues officielles. Montréal avait fortement appuyé cette initiative.

Les contrôleurs aériens et les pilotes francophones estimaient que les services de contrôle de la circulation aérienne au Canada devaient être dans les deux langues officielles. Nous avons lutté pour avoir des services bilingues dans le secteur du contrôle de la circulation aérienne et nous avons réussi.

Malgré les craintes soulevées à l'époque par certains adversaires, le contrôle de la circulation aérienne est bilingue depuis plusieurs années maintenant, et cela n'a pas créé de danger ni causé de grand problème. Cela a très bien fonctionné.

Je ne vois donc pas pourquoi il faudrait relâcher notre engagement à faire respecter les langues officielles afin de soutenir la concurrence des aéroports de Boston et de New York. Il me semble en fait que s'il fonctionnait totalement dans les deux langues officielles, l'aéroport de Montréal serait plus compétitif, car il attirerait les voyageurs, les travailleurs et les employés qui sont compétents dans les deux langues, tandis que si on va à Boston, on n'est pas du tout assuré de pouvoir s'y faire servir dans sa langue.

C'est un aspect qu'il faut examiner plus attentivement. C'est pourquoi je me réjouis que mon collègue de Thunder Bay ait proposé de renvoyer le projet de loi au comité afin que nous puissions y examiner certaines de ces questions.

Je ne suis pas convaincu qu'en appliquant les dispositions de la Loi sur les langues officielles comme nous le faisons depuis des années à tous nos aéroports, nous nuisions à notre capacité à faire concurrence aux aéroports de Boston et de New York.

Quant à l'Aérogare 3, le directeur de l'aéroport de Montréal soutient que cela rendra son aéroport non compétitif avec l'Aérogare 3 qui, dit-il, n'est pas assujetti à toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles.

L'Aérogare 3, une nouvelle installation qui n'est entrée que tout récemment en service, a été construite comme une aérogare privée depuis le début. Elle n'a jamais relevé du gouvernement comme les autres aérogares, et elle a été construite en vertu d'un contrat passé avec une entreprise privée. Elle est principalement desservie par les Lignes aériennes Canadien International.

J'ai examiné le contrat entre le gouvernement du Canada et les promoteurs de l'Aérogare 3. Selon mon interprétation, ces derniers sont assujettis à la Loi sur les langues officielles, mais cet aspect requiert une analyse juridique approfondie.

Voilà une autre raison de renvoyer le projet de loi au comité. Si, par ce contrat passé avec les promoteurs de l'Aérogare 3, le gouvernement a assoupli les dispositions de la Loi sur les langues officielles concernant les aéroports avant même que la mesure à l'étude ne soit adoptée, je dirais que le gouvernement manque de franchise.

D'une part, en effet, il appuie une politique des langues officielles comme celle qui est énoncée dans la Loi de 1988 sur les langues officielles, et de l'autre, il privatise ou établit déjà des aéroports privatisés qui ne respectent pas toutes les dispositions de cette loi.

Ou bien la Loi de 1988 sur les langues officielles veut dire quelque chose ou bien elle ne veut rien dire. Lorsque le gouvernement en a saisi le Parlement au début de 1988, le premier ministre est intervenu à la Chambre et a dit que cette politique était tellement importante que, s'il n'en tenait qu'à lui, le Parlement siégerait toute la nuit s'il le fallait pour l'adopter.

Nous avons adopté le projet, qui a reçu l'appui des libéraux et des néo-démocrates. L'opposition est venue de certains députés ministériels qualifiés de dinosaures à l'époque. Ils ont fait une certaine opposition et retardé l'adoption du projet, mais les partis d'opposition n'ont élevé aucune objection.

Le premier ministre a dit en 1988, lorsque le projet de loi a été adopté, qu'il était très important de se doter d'une nouvelle Loi sur les langues officielles. Pourtant, deux ans après, nous attendons toujours le règlement d'application. Le gouvernement a présenté au comité l'ébauche du règlement sur les services au public, mais il n'a pas encore présenté les dispositions sur la langue de travail, la participation équitable, la promotion ou l'avancement des langues officielles au Canada. Il y a de quoi se poser des questions sur l'engagement du gouvernement à l'égard des langues officielles.

Si nous avons une loi et une politique sur les langues officielles, c'est qu'il y a au Canada un grand nombre de personnes qui parlent ces langues. Environ le tiers de la population est francophone. Les deux autres tiers sont formés d'anglophones, mais d'origines très diverses. Certains prétendent que tout le Québec devrait être uniquement francophone.

Nous laissons ces aéroports et autres établissements être unilingues français et, dans les neufs autres provinces, à peu près tout devrait se passer uniquement en anglais.

Lorsqu'on fait ce genre de proposition, on oublie que près de un million de francophones habitent à l'extérieur du Québec. Ils veulent s'exprimer en français, être servis et travailler dans leur langue aux endroits où ils sont assez nombreux.

Il ne s'agit pas d'un employé isolé dans un bureau de Vancouver, mais de nombreux employés, surtout lorsqu'il s'agit de traiter avec les voyageurs. Il arrive très fréquemment que des hommes d'affaires se rendent de Montréal à Winnipeg pour des conférences. Ils vont aussi à Halifax pour s'occuper d'affaires gouvernementales et ainsi de suite. C'est la nature même de notre pays qui le veut.

Lorsque le gouvernement a proposé et fait adopter la Loi sur les langues officielles, en 1988, il s'est engagé à appliquer cette politique. La loi est excellente. Il faut la compléter par un règlement d'application, mais c'est une bonne loi. Nous sommes quelque peu préoccupés du fait que le gouvernement veut maintenant reculer.

Selon nous, ce projet de loi est mal conçu en ce sens qu'il n'assujettit pas les aéroports que le gouvernement veut privatiser à toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles. Nous posons la question suivante: Pourquoi le gouvernement a-t-il, à raison, convenu d'assujettir Air Canada, au moment de la privatisation de cette société d'État, à tous les articles de la Loi sur les langues officielles? C'est bien ce qu'il devait faire. Comme je l'ai dit, Air Canada est notre principal transporteur aérien et sa clientèle est composée tant de canadiens-anglais que de canadiens-français. Si Air Canada doit se conformer à toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles, les aéroports où ses appareils atterrissent et décollent devraient aussi être assujettis à toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles.

J'appuie sans réserve l'amendement de mon collègue de Thunder Bay, portant que ce projet de loi soit renvoyé au comité afin qu'on puisse en examiner de nouveau certaines dispositions et certains articles, en particulier ceux qui ont trait aux langues officielles.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant la reprise du débat, je déclare recevable la motion proposée par le député de Thunder Bay—Nipigon. Le débat se poursuit donc sur l'amendement.

• (1330)

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui relativement à l'amendement. . .

M. Keyes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. N'est-ce pas la coutume, à la Chambre des communes, de céder la parole à deux intervenants de l'opposition officielle avant de laisser parler un député du troisième parti?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je sollicite la collaboration du député d'Edmonton-Est.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, même si je reconnais ne pas être ici depuis très longtemps et, par conséquent, ne pas être au courant de tous les précédents et usages de la Chambre, je tiens à souligner que je ne connais aucun article du Règlement qui prévoit une telle procédure. Je ne suis pas non plus au courant d'une décision en ce sens rendue par la présidence.

Cela dit, dans un esprit d'amitié et de bonne volonté, de même que pour respecter la tradition non partisane que nous nous efforçons d'instaurer ici, je cède la parole au député.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, il est vrai qu'il n'y a pas d'article du Règlement de la Chambre qui dit que le Président reconnaît une personne plus qu'une autre. La première personne qu'il voit, il doit la reconnaître, mais il y a des conventions, il y a des pratiques.

Nous savons tous que l'opposition officielle compte 81 députés, donc a le droit d'être entendue plus souvent qu'un tiers parti qui ne compte que 42 députés. Alors, dans le cas présent, monsieur le Président, je pense que le député d'Edmonton-Est a le droit de parole, puisqu'il a été reconnu. Mais j'implorerais la Présidence que, dans son choix d'orateur à l'avenir, elle pense un peu à la représentativité de cette Chambre. C'est important pour nous.

Le président suppléant (M. DeBlois): Écoutez, je suis très sensible aux arguments d'un député de l'expérience du député d'Ottawa—Vanier, mais je suis un peu lié par le fait que j'avais reconnu le député d'Edmonton-Est. Dans les circonstances, j'en appelle à la collaboration de tous. Je vais d'abord redonner la parole au député d'Edmonton-Est et je m'engage, par la suite, à rétablir les conventions qui veulent qu'on respecte la proportion des députés qui sont dans cette Chambre.

Alors je reconnais le député d'Edmonton-Est, et ensuite le député de Hamilton-Ouest.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, avant de formuler mes observations en ce qui a trait au projet de loi et à l'amendement, je tiens à souligner, pour le bénéfice du député de Vanier, que notre caucus se compose en fait de 44 députés, et non de 42. Mon collègue souhaiterait peut-être que deux membres de notre caucus soit expulsé, mais ce n'est pas encore le cas.

En ce qui a trait à l'objet du débat, à savoir le projet de loi et l'amendement, je souligne que cet amendement est tout à fait approprié. J'ai l'intention de voter en faveur de celui-ci, et je pense que tous les députés du caucus auquel j'appartiens en feront autant.

Cela dit, je ne peux manifester le même enthousiasme à l'égard du projet de loi lui-même. Le projet de loi comporte des lacunes, surtout sachant que son objectif est officiellement de protéger le droit à la négociation collective, les droits linguistiques, les droits à la pension—les droits des travailleurs—les droits des fonctionnaires fédéraux actuellement à l'emploi du ministère des Transports pendant la période de transition où les aéroports passent de la responsabilité de ce ministère à celle de ce que l'on appelle les administrations aéroportuaires locales.

Certains éléments du projet de loi permettent de douter fortement de l'atteinte de cet objectif. Je parlerai brièvement de deux de ces éléments.

Premièrement, je m'arrête aux droits actuels des travailleurs dans les aéroports administrés par le gouvernement fédéral. Compte tenu du mépris dont fait preuve le gouvernement fédéral envers ses employés, on peut difficilement croire qu'il défend les intérêts des travailleurs des aéroports dans ses négociations avec les administrations aéroportuaires locales. Il faut une loi claire énonçant les obligations du gouvernement, celles des administrations aéroportuaires locales, ainsi que les droits des travailleurs à l'emploi de celui-là et de celles-ci.

La nécessité d'une telle loi m'est apparue clairement ces six derniers mois lorsque j'ai constaté dans quelle situation se retrouvent les préposés aux contrôles de sécurité des passagers à l'Aéroport international d'Edmonton. Les services fournis par ces employés sont confiés à des contractuels depuis quelque temps déjà.

Par conséquent, avec le programme gouvernemental d'impartition, de déréglementation et de privatisation—vous connaissez cette liste, monsieur le Président—ces employés ont cessé d'être des employés de Transports Canada. Ils sont encore membres de l'Union canadienne des employés des transports qui les représentait lorsqu'ils étaient fonctionnaires, mais à part ce lien syndical, ils n'ont aucune autre attache avec les employés de Transports Canada, ils sont à l'emploi d'une entreprise privée.

L'entreprise qui a d'abord obtenu le contrat est Canadian Protection Services. Air Canada, en tant que principal utilisateur de l'Aéroport international d'Edmonton, était l'autre partie signataire du contrat de services de sécurité à l'aéroport. Au départ, du moins je crois, il s'agissait d'un contrat acceptable pour Air Canada, signataire au nom de toutes les sociétés aériennes, et pour Canadian Protection Services.

Il est clair que cela n'a pas été bien avantageux pour les agents de sécurité chargés du filtrage des passagers, dont 66 étaient employés à l'aéroport par Canadian Protection Services, la CPS. Ces employés voulaient tous améliorer leurs conditions de travail et obtenir des hausses salariales.

Les négociations collectives entre les agents et la CPS ont commencé au printemps de 1990, il y a plus d'un an. À ce moment-là, leur syndicat, l'Union canadienne des employés de transport, a soulevé diverses questions dont le taux de roulement de 200 p. 100 chez les employés engagés à titre d'agents de sécurité chargés du filtrage des passagers à l'aéroport international.

La deuxième question avait trait au fait que ces agents étaient les seuls employés de l'aéroport à devoir payer leurs frais de stationnement, soit 20 $ par mois. Autre point en litige, le fait qu'ils devaient donner un dépôt de 150 $ pour leurs uniformes. Bien sûr, la question clé était celle des salaires ridiculement bas. Le syndicat avait espéré les faire passer de 6 $ ou 6,49 $ l'heure à 8 $ l'heure environ, ce qui est loin d'être exorbitant.

Malheureusement, aucune entente n'est intervenue. En novembre 1990, les parties ont eu recours à la conciliation, mais en vain. La situation est ainsi sans issue pour les employés. S'ils font la grève, leur employeur, la CPS, se trouvera à violer le contrat qui la lie à Air Canada. Cette dernière pourra alors annuler le contrat, ce qui entraînera la chute de la CPS. Ne touchant pas d'argent d'Air Canada ni d'autres transporteurs aériens qui ont recours à ses services d'agents de sécurité pour payer à ceux-ci un salaire raisonnable, la CPS se trouverait aussi dans une situation sans issue.

Ce qui devait arriver arriva. Au mois de mars dernier, les 66 agents de sécurité ont fait la grève. Deux semaines après le début de la grève, Air Canada a conclu qu'en raison de la grève, la CPS ne pouvait plus respecter son contrat et a décidé tout simplement de l'annuler. Cela qui a mis fin du même coup à la grève et à l'emploi de ces travailleurs.

Air Canada a conclu sans tarder une entente avec une autre entreprise de sécurité, Aeroguard, dont les employés sont aussi syndiqués.

• (1340)

Ses employés sont représentés par l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce. Cette société, l'Aeroguard, a repris les services de filtrage des passagers à l'aéroport.

Bon nombre des 66 agents de sécurité qui avaient travaillé auparavant pour la CPS à cet aéroport travaillent maintenant pour la société Aeroguard. Cependant, ce n'est pas le cas de plusieurs.

Ce qui importe, dans le cas présent, c'est qu'à la suite de l'octroi à contrat de certains services, ces agents de sécurité n'ont pu profiter de la protection offerte par le Code canadien du travail comme cela aurait dû être le cas normalement.

Ils ont été traités avec mépris par Air Canada et les autres compagnies aériennes représentées à cet aéroport. Ni eux ni personne ne pouvaient rien faire à ce sujet.

J'ai donc écrit deux lettres, le 7 mars et le 21 mars, au ministre des Transports, d'alors qui est maintenant solliciteur général. Dans la seconde, j'ai fait remarquer ce qui suit:

> Pour avoir exercé leur droit de grève, ces 66 travailleurs ont maintenant perdu leur emploi. C'est tout à fait injuste, car si ces personnes étaient, comme cela devrait être le cas, à l'emploi du ministère des Transports et étaient donc visés directement par le Code canadien du travail, une action antisyndicale comme celle-là, des manoeuvres anti-grève de ce genre seraient illégales.

C'est le ministre actuel, M. Jean Corbeil, qui m'a répondu le 13 mai dernier. Voici ce qu'il m'a dit en partie: «Les agents de sécurité aux aéroports sont au service du secteur privé.» Vrai. «Ce ne sont pas des contractuels du gouvernement fédéral et ils ne peuvent être considérés ainsi». C'est exact. «Il ne s'agit pas non plus dans le cas présent, d'agents au service d'organismes gouvernementaux.» C'est toujours vrai.

«À l'instar de nombreux Canadiens, les agents de sécurité accomplissent un travail important, en tant qu'employés du secteur privé, en respectant la réglementation gouvernementale.» C'est exact là encore.

«Je tiens à souligner qu'on ne leur nie en rien les droits et avantages qui leur reviennent du fait de leur statut.» C'est tout à fait vrai et c'est précisément là le problème. À cause de leur situation, ils n'ont pas droit à la protection du Code canadien du travail.

Je crains vivement qu'à la suite de l'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, un tas d'autres employés fédéraux travaillant dans des aéroports au Canada subissent le sort peu enviable de ces agents de sécurité.

C'est pour cette raison que je ne peux accepter ce projet de loi. Lorsque l'amendement du député sera adopté par la Chambre, comme je le souhaite, et que le projet de loi sera ainsi renvoyé au comité, qui, on l'espère vivement, se penchera alors sur ces questions.

Je parle de questions au pluriel, car il y en a une autre que je voudrais soulever. Elle porte sur les langues officielles.

À de nombreuses reprises, dans la circonscription d'Edmonton-Est que je représente et dans tout l'Alberta, j'ai défendu la Loi sur les langues officielles. Je me fais l'avocat de la langue française en Alberta. Je défends particulièrement son utilisation en général au sein des institutions fédérales dans la province.

Je crois que tous les Canadiens ont le droit de traiter avec le gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix, quelle que soit la région où ils habitent. Je vais maintenir cette position. J'entends continuer à la défendre à Edmonton, en Alberta, et partout ailleurs au Canada ou j'aurais la chance de pouvoir faire connaître mon point de vue.

Je suis donc consterné de constater dans le projet de loi qu'on parle d'exempter de l'application de la Loi sur les langues officielles l'administration aéroportuaire locale, à Montréal.

Le projet de loi exempterait de façon précise l'aéroport de l'application des parties V et VI de la Loi sur les langues officielles dont l'article 34 stipule ce qui suit:

> Le français et l'anglais sont les langues de travail des institutions fédérales. Leurs agents ont donc le droit d'utiliser, conformément à la présente partie, l'une ou l'autre.

Pour sa part, le paragraphe 36(2) se lit comme suit:

> Il leur incombe également [les institutions fédérales] de veiller à ce que soient prises, dans les régions, secteurs ou lieux visés au paragraphe (1), toutes autres mesures possibles permettant de créer et de maintenir en leur sein un milieu de travail propice à l'usage effectif des deux langues officielles et qui permette à leur personnel d'utiliser l'une ou l'autre.

L'un des principaux éléments de ce projet de loi aura pour effet d'éliminer cette protection dont bénéficiait les travailleurs de l'aéroport de Montréal. Rien donc n'empêcherait l'établissement d'un régime linguistique uniquement francophone à l'aéroport de Montréal ou au moins aux aéroports de cette ville gérés par les administrations aéroportuaires locales.

Cette situation créera deux problèmes. Elle en créera un tout d'abord aux employés qui travaillent dans ces aéroports et qui veulent pouvoir utiliser l'anglais dans le cadre de leur travail. Elle en créera un autre aussi—qui est en un sens plus importants—aux membres de la minorité anglophone de Montréal qui peuvent dépendre de la prestation de services en anglais dans ces aéroports. Je répète que la prestation de ces services n'a rien de déraisonnable. Il s'agit encore une fois d'une situation intolérable. Je rappelle que l'une des caractéristiques essentielles de la Confédération canadienne est que tous les citoyens du pays doivent pouvoir traiter avec l'État et ses organismes ou institutions dans la langue officielle de leur choix.

Le projet de loi est imparfait dans la mesure où il empiète sur ce droit fondamental des Canadiens et où il viole en fait une disposition de la Constitution. Voilà donc une autre raison pour laquelle je ne peux, en toute conscience, appuyer entièrement et avec enthousiasme le projet de loi dans sa version actuelle.

Par conséquent, dans l'intérêt de la justice et de la prudence et, pour revenir à mon premier point, qui est d'assurer avant tout des conditions de travail équitables aux travailleurs de ces aéroports, je voudrais recommander aux députés de renvoyer le projet de loi au comité et d'adopter l'amendement du député.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de pouvoir participer au débat en troisième lecture du projet de loi C-15, Loi relative aux cessions des aéroports. Le projet de loi s'appelait le projet de loi C-85 avant la prorogation décidée par le gouvernement, une mesure dont les députés de ce côté-ci de la Chambre, et sans doute aussi la majorité des Canadiens, n'ont toujours pas compris la raison.

Le projet de loi concerne certains aspects techniques qui ont trait à la cession d'installations actuellement gérées par Transports Canada et qui relèveront des administrations aéroportuaires locales à l'issue de négociations menées avec le ministère des Transports. On compte en ce moment quatre grands aéroports engagés dans

des négociations finales avec le gouvernement fédéral, soit ceux de Vancouver, Calgary, Edmonton et Montréal.

Un certain nombre d'autres aéroports souhaitent devenir des administrations locales qui partageraient le contrôle et la direction des installations avec les entreprises, les dirigeants locaux et des représentants du public.

Toutefois, le projet de loi ne règle pas certains aspects de l'exploitation courante d'institutions régies par le gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne la protection des langues officielles sur le chapitre des services et à l'égard des travailleurs, la sécurité d'emploi, les prestations de pensions et les relations de travail. Les lacunes du projet de loi donnent froid dans le dos.

En ce qui concerne le premier point, je souscris aux observations de mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, lorsqu'il dit que la protection des langues officielles sur le plan des services offerts au public et des débouchés professionnels est, au mieux, déficiente. Je suis surpris de constater que ce gouvernement, qui a voulu refaire l'image de la Loi sur les langues officielles, présente un projet de loi aussi faible.

En fait, les aéroports en cause relèvent du gouvernement fédéral, tant que leur gestion n'aura pas été cédée par voie contractuelle. Toutes les exigences de la Loi sur les langues officielles qui s'appliquent à certains services sont maintenues et devront le demeurer lorsque les installations auront été cédées aux administrations locales.

Dans le cas d'Air Canada, par exemple, je suis certain que la plupart des Canadiens se rendent compte de la double caractéristique des activités d'Air Canada: la présence d'un personnel bilingue et l'existence de chances de promotion égales pour les deux groupes linguistiques à l'emploi de la société.

• (1350)

Lorsque Air Canada a été vendue, le gouvernement s'est assuré que toutes les exigences de la Loi sur les langues officielles seraient maintenues.

La même protection doit s'appliquer aux installations fédérales dont il est question ici. Des services doivent être offerts dans les deux langues officielles à tous les voyageurs canadiens. Les politiques d'emploi et de promotion doivent aussi être caractérisées par le même esprit d'égalité des chances pour les deux groupes linguistiques.

Le deuxième élément du projet de loi concerne essentiellement les relations de travail. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne satisfait pas les députés de ce côté-ci de la Chambre. À l'étape de l'étude en comité, nous avons essayé de présenter plusieurs amendements qui visaient à améliorer le projet de loi, mais nos propositions ont évidemment été rejetées par la majorité conservatrice.

Le projet de loi ne garantit pas la sécurité d'emploi aux employés des aéroports. Les administrateurs des aéroports auront pleine autorité sur les travailleurs, et si la direction décidait de congédier 20 employés pour des raisons d'économie, il lui suffirait de leur donner un préavis de six mois. C'est honteux. Les députés de l'autre côté jugeront peut-être cette disposition généreuse, mais cette mesure aura pour effet de miner gravement le processus des négociations collectives.

Les employés des aéroports, qui relèvent de Transports Canada, ont travaillé longtemps et durement pour acquérir leurs droits. Le gouvernement devrait voir à protéger et non pas à sacrifier ces droits dans le cadre de la privatisation à laquelle il procède actuellement.

J'entendais justement le secrétaire parlementaire du ministre des Transports déclarer ce matin même qu'un des bienfaits du projet de loi est qu'il permettra aux administrations locales de fonctionner comme des organismes à but non lucratif. Cela signifie vraiment qu'une vingtaine d'employés, qui ont travaillé pendant des années pour avoir droit à leurs avantages, risquent d'être mis à pied dans six mois sous prétexte qu'il faut respecter les coûts, que les installations doivent s'autofinancer et que les administrations doivent prendre les moyens qu'il faut pour fonctionner sans déficit.

Concernant cette exploitation non déficitaire de ces administrations, je voudrais faire remarquer que notre parti s'oppose vivement à ce que les municipalités qui envisagent ces cessions prélèvent des taxes pour réduire l'endettement d'une administration aéroportuaire locale.

À ce moment-ci, je voudrais aussi clarifier un argument qui a été soulevé au cours du présent débat concernant l'aéroport de Hamilton. Il est intéressant de noter que cette ville a été témoin d'une cession non pas à une administration aéroportuaire locale mais à un conseil de direction d'un aéroport régional. Il s'agit d'un heureux mélange des responsabilités des secteurs privés et publics. L'administration ne devient pas indépendante. Elle fait l'objet d'un arrangement semblable à un accord de location entre le groupe de la direction de l'aéroport de Hamilton et Transports Canada.

Le conseil de direction de l'aéroport régional de Hamilton procède actuellement à la sélection de cinq représentants de la collectivité. Six membres de ce conseil de direction seront sélectionnés au sein du conseil régional. Il en résultera donc une bonne combinaison de ce que

l'entreprise commerciale a à offrir avec l'obligation de rendre compte du gouvernement.

Nous, les habitants de Hamilton, devons savoir, et cela se rapporte à la question des taxes, que l'aéroport de Hamilton reçoit bien chaque année une subvention 700 000 $ du gouvernement fédéral. Si nous optons pour une cession à une administration aéroportuaire locale, d'où viendra ce montant de 700 000 $? Il est facile de deviner qu'on en chargera le contribuable.

La semaine dernière, j'ai mentionné à la Chambre que Transports Canada n'avait pas de plan directeur pour le trafic aérien dans le sud de l'Ontario. Or, il lui manque également un plan directeur pour l'ensemble du trafic aérien au Canada, c'est-à-dire pour nos aéroports.

Bien que le gouvernement négocie toutes sortes de contrats avec diverses villes canadiennes pour leur céder les aéroports locaux, une foule d'autres aéroports continueront de relever de Transports Canada.

La communication est indispensable à la bonne marche de l'ensemble du réseau. Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'absence d'une vision globale en matière de transport a engendré ce que je me plais à appeler «une approche désordonnée» au transport aérien dans notre pays.

Ce matin même, je me suis rendu en voiture jusqu'à l'aéroport international Pearson et j'ai pris le vol d'Air Canada à 7 heures, après avoir ramassé le quotidien de Toronto, dont l'éditorial donnait un exemple de la raison pour laquelle nous devrions avoir une sorte de vision globale des transports au Canada.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes franchement consternés par l'incohérence des actions du gouvernement. Voici en partie ce qu'on disait dans cet éditorial:

«Tout a commencé lorsque Ottawa a accordé aux propriétaires privés de l'aérogare 3 un pouvoir discrétionnaire unique et absolu sur les licences de taxi à la nouvelle installation où—comme nous le savons tous—une des compagnies aériennes promet aux voyageurs l'aube d'une ère civilisée des transports aériens.»

«Se rendant compte qu'il avait commis une erreur en créant deux réseaux différents de taxi dans le plus vaste aéroport du Canada, Ottawa a racheté les droits de licence pour un montant qui n'a pas été dévoilé. Pour recouvrer sa perte, le gouvernement a haussé les frais annuels des taxis de l'aéroport Pearson, les faisant passer de 1 000 $ à 4 250 $ par année. Quant à eux, les frais des limousines sont passés de 1 000 $ à 6 000 $ par année.»

Le cabinet du ministre considère toujours comme une sorte de secret d'État le paiement offert aux propriétaires de l'aérogare 3. Nous trouvons cela tout à fait incroyable. Cette absence de plan directeur global n'aide pas à régler les nombreux problèmes, si je puis dire, de protection. Nous parlons en effet de la protection ou de la sécurité des voyageurs. Nous parlons de la protection des employés actuels de nos aéroports, des personnes handicapées physiquement et de la Loi sur les langues officielles. Nous parlons d'une protection afin qu'on ne hausse jamais les impôts municipaux pour financer la dette d'une administration locale.

Ces problèmes peuvent et seront réglés si, comme l'a dit si éloquemment le député de Thunder Bay—Nipigon, nous étudions cet après-midi, dans seulement une heure, l'amendement qu'il a présenté à la Chambre en vue de renvoyer le projet de loi C-15 à un comité, qui pourra étudier les questions qui sont en suspens. Ces questions ont une importance cruciale, non seulement pour notre parti et pour le Nouveau Parti démocratique, qui prendra la parole aujourd'hui et dira: «Oui, nous nous opposons à ce projet de loi.» Mais ce qu'il ne dit pas, bien sûr, c'est que c'est une idée qui peut être étoffée d'une manière non sectaire au sein d'un comité, comme il se doit, et comme l'a si bien dit le député de Thunder Bay—Nipigon. Qu'on renvoie le projet de loi à un comité, qui l'étudiera à nouveau avant de le soumettre à la Chambre. Faisons quelque chose ici aujourd'hui même.

Aujourd'hui, nous avons invoqué de nombreuses raisons et conditions pour accorder notre appui à ce projet de loi, notamment, les langues officielles et la sécurité d'emploi, deux aspects qui ont une importance cruciale.

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement céderait les aéroports sans garantir à juste titre la pleine sécurité d'emploi et sans protéger entièrement les droits linguistiques de ses employés dans les divers aéroports du pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons pour une vingtième année consécutive, la Semaine canadienne de l'environnement. Alors, pourquoi ne pas profiter de cette semaine pour passer à l'action?

J'aimerais donc inviter toutes les municipalités de ma circonscription et tous mes concitoyens à participer activement à cette Semaine de l'environnement. Planter un arbre, semer des fleurs, suspendre une jardinière au balcon, nettoyer sa cour, faire l'entretien de sa voiture et surtout, monsieur le Président, penser recyclage et réduction des quantités de déchets que nous produisons, voilà autant de gestes concrets que nous pouvons poser en faveur de l'environnement.

Monsieur le Président, assainir notre environnement, c'est important pour nous et notre qualité de vie, mais ce l'est davantage pour les générations futures à qui nous voulons léguer un environnement plus sain et un monde meilleur.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, en ce début de la Semaine de l'environnement, les Canadiens s'interrogent sur la volonté du gouvernement d'assurer un avenir durable.

Les Canadiens pensent mondialement et agissent localement pour protéger notre planète et ils souhaitent ardemment que leur gouvernement fasse preuve de leadership.

Malheureusement, il est par trop clair que le Plan vert n'est que de la poudre aux yeux et qu'il ne faut pas attendre de leadership de ce gouvernement.

Cette fin de semaine, j'ai proposé la création d'une réserve de biosphère dans la partie des Îles du Golfe de ma circonscription pour essayer de protéger cette région encore intacte et aussi comme moyen de développement économique. Cette proposition rejoint les aspirations de la région en ce qu'elle empêcherait toute dégradation supplémentaire d'un délicat écosystème et favoriserait le développement économique.

Je mets le gouvernement au défi de montrer qu'il est sérieux dans ce qu'il dit, en prenant des mesures pour protéger cette région unique mais menacée de la côte canadienne par le biais de la création d'une réserve de biosphère pour le bien et l'intérêt de tous les Canadiens.

Je mets le ministre et le gouvernement au défi de prendre des mesures, je les invite à s'inspirer des écologistes qu'ils applaudissent et, pour une fois, à agir rapidement pour répondre à des préoccupations écologiques.

Mes électeurs veulent des emplois et un meilleur environnement. C'est le moment d'agir.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, la société canadienne est composée de gens d'origines ethniques, linguistiques, religieuses et raciales diverses. C'est un pays dont l'identité même se définit par sa diversité. Le Canada ne peut se permettre d'oublier que le débat sur l'unité nationale ne touche pas uniquement les anglophones et les francophones; ce n'est pas uniquement le Québec qui affronte le reste du pays, car tous les Canadiens, quelle que soit leur origine, sont à la recherche d'une identité nationale.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme vous le savez, ce n'est qu'ensemble que nous pourrons bâtir un pays uni et fort, un pays où on reconnaît que chaque personne, quels que soient son ethnie, sa race ou son sexe, a droit à une vie de qualité.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le discours du Trône fait état de changements que le gouvernement pense mettre de l'avant pour donner plus d'autonomie et de liberté aux députés.

Pendant qu'on y songe, j'aimerais faire savoir au gouvernement les changements que le député de Halton—Peel aimerait qu'on apporte. Le député aimerait que l'on tienne plus de votes libres à la Chambre pour qu'il puisse bien représenter le point de vue de ses électeurs. Le député aimerait que les comités parlementaires aient le pouvoir d'obliger le gouvernement à donner suite aux rapports et aux recommandations des comités composés de députés de tous les partis.

Le député de Halton—Peel aimerait qu'on applique encore plus le système des freins et contrepoids dans les nominations du Cabinet, qui devraient être examinées par les députés qui siègent aux comités. Le député demande des réformes parlementaires comprenant des nouveaux mécanismes permettant l'engagement et la participation du public. Le député veut que sa voix ne soit plus jamais écrasée ou annulée par celles des sénateurs qui ne sont ni élus ni responsables.

Article 31 du Règlement

Le peuple demande que l'on change les choses et le gouvernement se dit prêt à les écouter et à agir. Des députés plus autonomes, monsieur le Président, représenteraient les Canadiens en toute liberté.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, dès le dépôt au Parlement du nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu, les groupes de pression en faveur de celles-ci ont commencé leur propagande habituelle selon laquelle le nouveau projet de loi ne réduira pas les crimes violents, mais embêtera seulement les propriétaires d'armes à feu légitimes.

Ce sont là des absurdités, celles que profèrent ces groupes de pression dès que nous essayons de renforcer notre législation sur les armes à feu. En fait, chaque fois que nous avons resserré nos lois sur les armes à feu, le taux de crimes commis avec ces dernières a diminué. Dans les pays qui ont resserré leur contrôle des armes à feu, ce taux est moins élevé. Aux États-Unis, 70 p. 100 des homicides sont commis avec une arme à feu.

Au Canada, grâce à nos lois plus sévères, seulement 30 p. 100 des homicides le sont.

Aux États-Unis, le taux d'homicide est de 10 pour 100 000 habitants alors qu'au Canada, il est de 2,2 pour 100 000. Bien que le projet de loi sur le contrôle des armes à feu ne soit pas parfait, il ne fait aucun doute que les personnes irresponsables et dangereuses auront plus de difficulté à obtenir et à utiliser des armes à feu s'il est adopté.

Il faut appuyer ce projet de loi et, si possible, le renforcer.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, suite aux déclarations de certains députés fédéraux du Parti libéral et du Bloc québécois, surtout ceux des grandes villes, qui ne connaissent pas les programmes de développement régional des régions ressources au Québec, j'aimerais apporter quelques commentaires.

Aujourd'hui, ces députés de l'opposition sont insultés de l'action du fédéral et surtout du travail efficace du ministre, député de Roberval, l'honorable Benoît Bouchard. Ils devront faire la lecture de l'article de Gilles Normand dans *La Presse* du 31 mai dernier. M. Bouchard a effectué simplement une modification administrative qui ne change en rien les modalités de financement. Elle permettra de faciliter l'accès au programme pour les sociétés et c'est le public québécois qui en bénéficiera, et cela toujours en collaboraiton avec le gouvernement du Québec.

J'invite ces députés fédéraux à venir en Abitibi-Témiscamingue aujourd'hui et déclarer à la population que la participation et la collaboration du fédéral avec le milieu sont terminées. Monsieur le Président, on les attend de pied ferme.

* * *

[*Traduction*]

LA CHINE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, en Chine, c'est presque le 4 juin. Il y a deux ans, à pareille date, commençait l'un des massacres sanglants et violents les plus horribles qu'un gouvernement ait perpétré contre sa population.

Sur la place Tiananmen de Beijing, le gouvernement chinois a décidé, au cours de la nuit, de mettre un terme à une manifestation pacifique de jeunes favorables à la démocratie, ordonnant aux chars d'assaut et aux mitrailleuses d'ouvrir le feu sur la foule.

Que réclamaient ces jeunes? Leur libération du totalitarisme par un processus de réforme politique, davantage de possibilités et la reconnaissance de leur dignité personnelle. En retour, ils ont été assassinés. Certains survivants de cette nuit d'horreur ont par la suite été exécutés, incarcérés ou, à tout le moins, privés de leur dignité et de leurs droits fondamentaux d'êtres humains.

La répression continue. En ce deuxième anniversaire du massacre, j'invite la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à examiner la politique actuelle du Canada à l'égard de la Chine. Ne suivons pas l'exemple des États-Unis en donnant à la Chine le «statut de nation la plus favorisée».

Le gouvernement canadien ne s'en est pas tenu à son audacieuse politique initiale, et les relations que le Canada entretient avec le gouvernement chinois depuis les incidents de la place Tiananmen ont peu changé.

Nous devons réaffirmer notre engagement à l'égard de la démocratie et de la liberté, en appuyant la population chinoise qui aspire à un mode de vie que les Canadiens tiennent pour acquis.

* * *

LES ENFANTS ET L'ENVIRONNEMENT

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, la dégradation de l'environnement est en train de tuer les enfants. Selon le rapport de l'ONU sur l'état de l'environnement et les enfants pour 1990, 14 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année dans les pays en voie de développement à cause de la qualité incertaine de l'eau de boisson, de mesures d'hygiène déficientes, de la pollution de l'environnement, de maladies sans gravité et de malnutrition. Qui plus est, quelque 3 millions en restent gravement handicapés.

Dans les pays industrialisé, la principale cause environnementale de mort et de handicaps chez les enfants est l'exposition à diverses formes de pollution et de produits chimiques dangereux dans l'environnement. Les produits chimiques et autres substances toxiques en suspension dans l'air attaquent même le foetus, quand ils sont absorbés par la mère.

En tant qu'adultes collaborant avec le gouvernement et l'industrie, nous avons la possibilité et le devoir de nous servir de nos connaissances, de notre science et de nos ressources pour améliorer le bien-être des enfants du monde, et de la planète elle-même, avant qu'il soit trop tard.

La planète terre doit être un lieu sûr pour les prochaines générations.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le Conseil ethnoculturel du Canada a rencontré des députés pour leur faire part de leurs préoccupations sur l'avenir du Canada et le droit des minorités ethniques d'être représentées directement dans le processus de réforme constitutionnelle.

L'unité nationale exige l'affirmation que tous les Canadiens de tous les milieux soient égaux dans un Canada multiculturel et multiracial.

Les néo-démocrates soutiennent la demande du Conseil, qui veut être représenté à l'assemblée constituante, et qui réclame l'ajout d'une disposition pour un Canada fort dans la Constitution.

Nous devons aussi contrer le racisme au Canada. Il faut d'abord sensibiliser la population sur les valeurs de l'immigration et améliorer la place que tiennent les groupes ethniques dans les médias. L'équité en matière d'emploi doit être obligatoire. Nous devons augmenter le financement des cours de langues anglaise, surtout dans les provinces de l'Ouest. Il faut accorder l'amnistie aux demandeurs du statut de réfugié qui attendent depuis des années.

Les nombreuses questions soulevées aujourd'hui prouvent une fois de plus combien les groupes de pression comme le Conseil ethnoculturel du Canada sont essentiels au bon fonctionnement de la démocratie pour tous les Canadiens.

* * *

• (1410)

L'ÉCOLE SECONDAIRE PLEASANT VIEW

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, les écoliers de la *Pleasant View Junior High School*, dans la circonscription de Don Valley-Nord, dans York-Nord, font figure impressionnante de chefs de file en veillant à ce que notre planète offre un millieu de vie sain aujourd'hui comme demain. Jeudi prochain, le 6 juin, ils vont tenir une conférence là-dessus à l'intention de leurs représentants élus ainsi que des enfants des écoles de Pleasant View et de leurs parents.

Depuis 1989, ils ont mené à bien un grand nombre de projets, dont des projets de recyclage divers et de compostage des déchets. Celui qui me plaît tout particulièrement consiste en une évaluation environnementale du foyer de chacun des écoliers, suivie d'une lettre à maman et à papa préconisant la tenue d'une réunion de famille. La réunion en question a débouché sur un plan d'action visant à améliorer les relations entre la famille et la planète.

Leur engagement a aussi un volet international. Ils ont acheté 25 acres de forêt tropicale par l'entremise du Fonds mondial pour la nature et ont acquis des actions dans la fondation du Fonds mondial pour la nature.

Félicitations écoliers de Pleasant View pour votre esprit d'entreprise! Ensemble, nous arriverons à nous créer un monde écologiquement sain!

* * *

LE PROJET NATIONAL POUR LES PERSONNES D'ABORD

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): La semaine dernière était la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, qui aurait dû être l'occasion pour le gouvernement de transmettre des messages positifs d'appui aux personnes handicapées. Toutefois, les gestes sont plus éloquents que les paroles.

Article 31 du Règlement

Le Projet national pour les personnes d'abord constitue une tribune pour les handicapés développementaux du Canada. Il s'agit d'une organisation autonome dont la vocation est d'aider les handicapés développementaux à se protéger contre les abus et à faire valoir leurs droits lorsqu'ils ont été victimes d'abus.

Le Projet national pour les personnes d'abord a été fondé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour six ans, soit 1984 à 1990. Son financement n'a pas été renouvelé pour 1991 et l'avenir de ce mouvement paraît plutôt sombre.

J'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à respecter l'engagement qu'a pris son gouvernement d'appuyer les programmes de prévention des abus. Je supplie le gouvernement d'allouer des fonds à cette organisation unique et inestimable de telle sorte que les progrès qu'elle a déjà accomplis ne soient pas tragiquement annihilés.

* * *

LE FLEUVE FRASER

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Au nom des nombreux habitants de la Colombie-Britannique qui vivent et travaillent dans le bassin du fleuve Fraser, je voudrais féliciter le gouvernement de s'être engagé à dépenser 100 millions de dollars pour nettoyer le fleuve. Le Fraser est en effet tellement plus qu'un grand fleuve. Il est devenu un baromètre de la santé écologique de la Colombie-Britannique.

Ce programme, annoncé pendant la fin de semaine, sera axé sur de grandes priorités telles que la restauration des stocks de saumon, la protection et la restauration de l'habitat du poisson et de la faune, de même que le contrôle et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Fraser est important pour un grand nombre d'habitants de la province qui sauront reconnaître le mérite de cette initiative. Mais ces mêmes gens sont également importants pour la santé du Fraser, car ce sont leurs idées et leur contribution qui assureront le succès et l'efficacité de ce plan visant à redonner au fleuve Fraser sa splendeur d'antan.

LES CERTIFICATS DE MÉRITE CIVIQUE DE 1991

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, être citoyen du Canada, que ce soit de naissance ou par choix, entraîne le devoir tacite de contribuer à l'amélioration de notre pays. Notre société apprécie la liberté et la participation et respecte ceux qui sont prêts à accepter le devoir de contribuer.

On décerne aujourd'hui les certificats de mérite civique de 1991 à 21 personnes et à quatre organismes dont la contribution au Canada mérite d'être reconnue à l'échelle nationale. Ces gens ont donné de leur temps et de leur énergie pour faire du Canada un pays meilleur où vivre. Qu'il s'agisse des soins de santé ou des droits de la personne, de l'éducation ou du multiculturalisme, tous les aspects de notre société se sont ressentis d'une façon ou d'une autre de l'action de ces Canadiens dévoués.

Je pense pouvoir m'exprimer au nom de tous les députés à la Chambre en adressant nos félicitations aux personnes et aux organismes honorés aujourd'hui. Le certificat de mérite civique est le symbole de la gratitude que nous ressentons à l'égard de ces personnes et d'autres comme elles partout au Canada.

* * *

THUNDER BAY—ATIKOKAN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il y a eu pendant le week-end de bonnes nouvelles pour le nord-ouest de l'Ontario et de moins bonnes. Les bonnes pour commencer. Grâce aux efforts du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, qui a su trouver une solution de nature strictement commerciale au problème de la fermeture de l'usine de l'Atikokan Forest Products, nous avons pu annoncer la réouverture de ces installations. Quelques-uns des 160 travailleurs sont rentrés aujourd'hui et les autres devraient retrouver leur emploi la semaine prochaine.

Merci à l'Ontario.

À Thunder Bay, les nouvelles n'ont pas été aussi bonnes. Abitibi Price a pris la décision arbitraire de fermer pour deux ans sa papeterie de l'endroit. Ce sont 400 personnes qui perdent directement leur emploi, et beaucoup d'autres seront touchées indirectement. La scierie de Sapawe et la papeterie de Thunder Bay devront subir les conséquences des politiques fédérales qui de-

meurent inchangées: taxe sur le bois d'oeuvre, surévaluation du dollar, taux d'intérêts élevés.

Le gouvernement conservateur d'Ottawa n'a pas aidé Atikokan à sortir de la crise. Aidera-t-il Thunder Bay? Vaudrait mieux qu'il le fasse.

* * *

RAOUL WALLENBERG

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je rappelle à tous les Canadiens que la recherche de Raoul Wallenberg, l'un des deux citoyens honoraires du Canada, se poursuit toujours. Ce diplomate suédois, qui est disparu en Hongrie en 1945, a sauvé 20 000 Juifs des camps de la mort nazis. Même si les Russes prétendent qu'il est décédé en 1947, l'avocat montréalais Irwin Cotler, de la commission internationale qui est à la recherche de Wallenberg et des membres de sa famille, soutient qu'il n'y aucune preuve de ce décès.

Selon des preuves convaincantes, les Soviétiques auraient proposé d'échanger Wallenberg contre un espion soviétique emprisonné en Suède en 1968, vingt ans après avoir déclaré qu'il était mort. Cela ne fait qu'étayer les témoignages selon lesquels on aurait vu Wallenberg dans des prisons soviétiques dans les années 80. Nous souhaitons vivement que la glasnost prévale, au moment ou se poursuit la recherche d'indices dans les dossiers du KGB.

Heureusement, des générations entières se rappellent les efforts héroïques déployés par des personnes de la trempe de Raoul Wallenberg. J'exhorte la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à réclamer instamment la coopération des Soviétiques pour chercher ce citoyen honoraire que nous admirons tous.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, nous sommes très heureux de revoir le premier ministre en Chambre. Je dois dire que les Canadiens doivent dormir un peu mieux depuis son retour et nous espérons qu'il va rester au pays à l'avenir.

[*Traduction*]

Jeudi dernier, le ministre du Revenu national a déclaré que le gouvernement était allé «trop loin», que la fiscalité canadienne était excessive et que le gouvernement fédéral devait faire quelque chose. Puis, vendredi, le ministe des Finances a déclaré que les Canadiens ne payaient pas trop d'impôt et que le gouvernement n'entendait rien faire à ce sujet.

Le premier ministre peut-il nous dire quel ministre parle dans l'intérêt du Canada à ce sujet: le ministre du Revenu national, qui a raison, ou le ministre des Finances, qui a tort?

Des voix: Bravo!

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il convient sans doute de dire au départ que personne n'aime payer des impôts. Or, il faut bien en payer si nous voulons financer les services dont bénéficient tous les Canadiens qui vivent dans ce magnifique pays qui est le nôtre.

La fiscalité canadienne se compare en général à celle des autres pays de l'OCDE. Le fardeau fiscal actuel du Canada est à peu près le même qu'au début des années 80 lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances. Le fardeau fiscal des contribuables est équivalent. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des sociétés sont plus élevés au Canada que dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Nous le concédons, mais, par ailleurs, les cotisations des Canadiens au système de sécurité sociale sont deux fois moins lourdes que dans les autres pays de l'OCDE.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances ou le troisième ministre des Finances, qui qu'il soit, aime comparer le Canada aux autres pays industrialisés.

Une étude publiée aujourd'hui par Global Economics montre que le fardeau fiscal de chaque contribuable est plus élevé au Canada que dans tout autre pays du Groupe des Sept. Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement actuel a infligé 1 500 $ d'impôts supplémentaires aux familles canadiennes. L'étude conclut que le système est plus compliqué et moins équitable que jamais.

Quand le premier ministre va-t-il suivre le conseil de son ministre du Revenu national et remédier à la situation?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a raison pour ce qui est des impôts sur le revenu des particuliers.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Cet impôt est plus élevé au Canada que dans tout autre pays de l'OCDE. Voyons maintenant, ce dont évite de parler le chef de l'opposition, ce qui coûte moins cher au Canada que dans les autres pays. Les cotisations de sécurité sociale sont moitié moins élevées que dans les autres pays de l'OCDE et la taxe de vente est considérablement moins élevée au Canada que dans ces mêmes pays. Il faut payer des impôts pour payer les comptes.

• (1420)

Le député le sait très bien puisqu'il est l'un des ministres des Finances qui ont contribué à accumuler notre énorme déficit. Nous devons maintenant payer la note, et pour cela, il faut des impôts. C'est la seule façon de faire, à part les réductions très efficaces que le gouvernement fédéral a apportées à l'appareil gouvernemental.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'honorable ministre serait peut-être heureux d'apprendre que lorsque les deux budgets que j'ai eu l'honneur de présenter étaient en vigueur, la période qui a suivi est la seule, au cours des vingt dernières années, si on ne tient pas compte de l'inflation, où il n'y a pas eu d'augmentation des dépenses et où il y a eu, effectivement, réduction du déficit.

Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Les familles canadiennes ne sont pas les seules à subir les politiques fiscales non équitables et compliquées de ce gouvernement. Aujourd'hui, nous apprenons que les bibliothèques publiques et privées devront diminuer leurs achats de livres, de périodiques et de journaux d'environ 10 p. 100 annuellement à cause de la TPS.

Je demande donc au premier ministre: Ne se rend-il pas compte que les Canadiens ont besoin de lire des livres, les périodiques et les journaux pour être compétitifs et garder un esprit ouvert sur le monde? Pourquoi favoriser l'ignorance en taxant la connaissance?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je puis dire au député que ce n'est pas le cas. Je devrais peut-être expliquer la situation qui prévaut dans le cas des bibliothèques. Les bibliothèques paient la TPS, mais elles obtiennent des remboursements de taxe. Les bibliothèques qui sont la propriété des municipalités obtiennent un remboursement de 57 p. 100, les bibliothèques universitaires, 67 p. 100, les bibliothèques scolaires, 68 p. 100, ce qui dans leur cas équivaut exactement à ce que payaient les bibliothèques à l'époque de la taxe sur les ventes des fabricants. Le niveau des taxes payées par les bibliothèques n'a absolument pas changé. Le chef de l'opposition a donc tout à fait tort.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle concerne le libre-échange Canada-Mexique.

Jeudi dernier, son ministre du Commerce extérieur a dit, et je cite: «Les compagnies canadiennes ne devraient même pas essayer de concurrencer dans les mêmes domaines que les pays à bas salaires».

Monsieur le Président, comment peut-il en être autrement quand toutes les politiques de ce gouvernement nous conduisent vers une économie tiers-mondiste: taux d'intérêt, taxes, dollar écrasants; recherche et développement sabrés. C'est une politique économique qui va nous étrangler.

J'en viens à ma question, monsieur le Président: Quelles mesures spécifiques le gouvernement va-t-il nous présenter et quand, pour nous préparer au libre-échange avec le Mexique que son gouvernement recherche si désespérément?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, nous devrions probablement replacer cela dans son contexte. Les sommes en cause dans nos accords commerciaux avec les États-Unis sont de l'ordre de 257 à 260 milliards de dollars. En ce moment, le commerce bilatéral avec le Mexique est de l'ordre de trois à quatre milliards de dollars. Il n'y a pas de droits de douane sur la plupart des biens que le Canada importe du Mexique.

Le Mexique ouvre actuellement ses frontières et donne aux entreprises canadiennes la possibilité de s'y implanter pour vendre leurs biens et leurs services. C'est ce qui nous intéresse: créer plus d'emplois au Canada en exportant davantage et le Mexique est un marché d'exportation comme les autres.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce gouvernement ne veut rien entendre. Le ministre du Commerce extérieur a clairement dit que nous ne devrions pas tenter de faire concurrence au Mexique dans les secteurs où le Mexique produit. Eh bien, monsieur le Président, des automobiles aux ordinateurs, le Mexique exporte déjà des appareils faisant appel aux techniques de pointe pendant que le gouvernement du Canada laisse dépérir notre base industrielle.

Il est évident que la question n'est pas de savoir si notre économie moderne peut faire concurrence à l'économie tiers-mondiste du Mexique, comme le ministre l'a dit la semaine dernière.

La véritable question, et je la pose au ministre, est la suivante: Étant donné la tendance suicidaire des politiques du gouvernement actuel, quel pays, du Canada ou du Mexique, aura, au bout du compte, une économie de pays du tiers monde?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Le député devrait connaître les résultats positifs du libre-échange au Canada depuis son entrée en vigueur.

Sur le seul chapitre des investissements, on constate que d'un déficit de 2,5 milliards en 1988, nous sommes passés à un excédent de 4,3 milliards de dollars en 1990, ce qui signifie que les investissements ont augmenté au Canada, que plus d'emplois sont créés, que les usines sont modernisées, que la production s'accroît et qu'il y aura, à long terme, plus d'emplois pour les Canadiens. C'est cela qu'il faut savoir.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La semaine dernière, le ministre du Revenu nous a appris—même si la plupart d'entre nous le savaient déjà—que les Canadiens étaient imposés de façon injuste. Non seulement sont-ils imposés de façon injuste, mais ils sont aussi surtaxés. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, les impôts ont bien sûr augmenté pour les travailleurs canadiens et diminué pour les sociétés.

Une nouvelle étude nous apprend aujourd'hui que le gouvernement a maintenu ce régime fiscal et qu'il ne fait aucun doute que ce régime est dans un véritable fouillis. Notre régime fiscal est injuste. Le ministre des Finances a déclaré en 1987 que le gouvernement appliquerait trois principes dans le domaine de la fiscalité: l'équité, l'efficience et la simplicité. Aucun de ces principes n'est mis en valeur.

Je voudrais poser la question suivante au premier ministre: a-t-il l'intention de mettre sur pied une commission chargée d'étudier toute la question de l'équité fiscale afin de permettre au public et aux spécialistes d'exprimer leur point de vue à ce sujet et d'établir un régime fiscal juste au Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation): Monsieur le Président, je suggérerais au chef du parti socialiste du Canada d'examiner la situation qui prévaut dans les pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales ou d'autre nature. La France est dirigée par un gouvernement socialiste. Or, 44 p. 100 des revenus des Français sont consacrés à la fiscalité. Cette proportion s'élève à 34 p. 100 au Canada.

La Suède est aussi dirigée par un gouvernement socialiste. Le fardeau fiscal s'élève à 55 p. 100 dans ce pays, tandis qu'il est de 34 p. 100 au Canada. Comparons notre situation à celle que l'on observe dans d'autres pays. En Allemagne, ce fardeau se chiffre à 37 p. 100 alors que je rappelle à la députée qu'il est de 34 p. 100 ici. Au Royaume-Uni, la charge fiscale atteint 37 p. 100. Les deux seuls pays où le fardeau fiscal est inférieur au nôtre sont les États-Unis, où il est de 29,8 p. 100, et le Japon, où il est de 31,3 p. 100.

Il est vrai de dire que les Canadiens doivent payer des impôts, mais ils le font dans le cadre d'un régime équitable.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du premier ministre.

Le ministre du Revenu national signale clairement que le régime fiscal n'est pas équitable et que les Canadiens sont surtaxés, mais les Canadiens le savaient déjà. Le premier ministre peut-il nous dire s'il est vrai que le taux d'impôt sur le revenu des particuliers canadiens est le plus élevé de tous les pays du Groupe des sept?

Le premier ministre parle de compétitivité. Le gouvernement avait d'ailleurs déclaré en 1987, encore une fois, que l'assiette fiscale devait être élargie, que les taux devaient être réduits et que l'on devrait éliminer le plus possible les avantages dont bénéficient les Canadiens à revenu élevé et les entreprises rentables.

Quand le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite aux recommandations qu'il formulait lui-même en 1987, de suivre les conseils exprimés par le ministre du Revenu national en 1991, d'établir un régime fiscal équitable et de créer une commission chargée d'étudier toute la question de l'équité fiscale?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Comme la députée le sait peut-être, une réforme de la fiscalité a été mise en oeuvre par le ministre des Finances ici au Canada en 1987, en vue d'améliorer le régime fiscal. Cette réforme a effectivement permis de le rendre plus équitable. Je voudrais simplement rappeler à la députée que l'imposition des sociétés est, entre autres, plus équitable et plus simple qu'auparavant et que les entreprises paient aujourd'hui un milliard de dollars de plus en impôts qu'avant la réforme de la fiscalité parce qu'un grand nombre de leurs déductions ont été éliminées.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire à l'intention du premier ministre concernant la compétitivité.

[*Français*]

Les politiques financières et économiques de ce gouvernement sont responsables du déclin de la capacité de

concurrence des entreprises canadiennes, selon un rapport d'un comité du Conseil consultatif national de la science et de la technologie.

Le même rapport recommande la création d'une institution financière pour les entreprises de technologie. Le gouvernement a ce rapport depuis plus de trois mois.

Le gouvernement est-il prêt à agir et à mettre en application quelques-unes des recommandations de ce rapport sur la compétitivité?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le Comité consultatif national des sciences et de la technologie a en effet joué un rôle important dans l'étude de toutes les mesures qu'il faut prendre pour rendre notre pays concurrentiel.

Nous avons bien reçu le rapport du Conseil consultatif national et il est significatif de constater que toute la stratégie de consultation des Canadiens et de recherche de la prospérité économique, qui est décrite dans le discours du Trône, est en grande partie fondée non seulement sur le coût du capital, mais aussi sur d'autres éléments, comme le recommandait le Conseil consultatif national.

* * *

L'IMMIGRATION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le premier ministre sait maintenant que le gouvernement a fourni plusieurs versions différentes de l'affaire Al-Mashat.

Le 15 mai, le premier ministre a dit à la Chambre qu'il n'avait eu connaissance de cette affaire que le 30 avril. Nous savons maintenant que des hauts fonctionnaires de son cabinet en ont été informés le 8 avril, trois semaines avant la date donnée par le premier ministre.

Le premier ministre est-il maintenant en mesure de modifier sa version initiale des faits ou essaie-t-il de faire croire aux Canadiens que les hauts fonctionnaires. . .

M. le Président: Il y a certaine limite qu'il ne faut pas dépasser quand on pose des questions sur ce sujet puisqu'un comité a été saisi de l'affaire. Je demande donc au député de ne pas faire d'accusations de malhonnêteté, ou d'impropriété et de ne pas prêter des intentions dans son préambule.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, lorsque la question a été soulevée à la Chambre, j'ai donné les renseignements qui figurent maintenant au compte rendu. Ces renseignements seront confirmés par les témoignages présentés devant le comité, qui a commencé ses audiences la semaine dernière, à ma connaissance.

Le comité, si je ne m'abuse, doit entendre d'autres témoignages ce soir et demain. Parmi les témoins invités à comparaître devant lui, il y a le greffier du Conseil privé et mon propre chef de cabinet, qui répondront, j'en suis convaincu, aux questions des membres du comité à la satisfaction du député.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, malheureusement, le comité ne pourra pas poser des questions au premier ministre.

Je voudrais lui poser une question supplémentaire. Des documents publics révèlent que son adjoint législatif et son attaché de presse adjoint ont été avisés de cette affaire le 8 avril.

Pourtant, le premier ministre a dit à la Chambre, le 15 mai, qu'il n'en avait été informé que le 30 avril, c'est-à-dire près de trois semaines plus tard.

Je pose de nouveau la question au premier ministre. Veut-il faire croire aux Canadiens. . .

M. le Président: Là, je vous arrête. Le député peut demander au premier ministre s'il était au courant d'une chose ou non. Mais il ne peut pas lui poser une question qui vise clairement à mettre en doute son honnêteté. Si elle était posée en langage clair, elle ne serait pas autorisée. Elle ne peut donc être permise si elle insinue quoi que ce soit.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le premier ministre aura maintenant la possibilité de vérifier le compte rendu de ce qui a été dit la semaine dernière, à savoir que des hauts fonctionnaires de son cabinet ont été informés le 8 avril.

Compte tenu de ce fait nouveau, le premier ministre maintient-il toujours qu'il n'a été informé de l'affaire que trois semaines après des hauts fonctionnaires de son cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Ce que j'ai dit au député sera corroboré par les témoignages présentés devant le comité.

M. Simmons: Faute de quoi ils seront congédiés, pas vrai?

M. le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Les hauts fonctionnaires comparaîtront devant le comité ce soir et demain. Le député pourra, bien sûr, leur poser toutes les questions qu'il voudra à ce sujet. Nul doute qu'il sera satisfait des réponses qu'il recevra.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre.

Jeudi dernier, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures disait dans un document public que les ministres «sont constitutionnellement responsables devant la Chambre des communes de leurs actions et de celles de leurs adjoints.» Elle disait également que par adjoints il fallait entendre les membres de leur cabinet, le personnel politique et les fonctionnaires.

La question est simple. Le premier ministre est-il d'accord que cette déclaration est un résumé correct du principe de la responsabilité ministérielle et que cela s'applique également à lui en tant que le plus élevé des ministres du Canada?

M. le Président: J'ai quelque difficulté avec cette question. Elle ne demande peut-être qu'une opinion, mais le très honorable premier ministre voudra peut-être y répondre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai aucune hésitation à répondre à mon collègue.

Tous les députés ont demandé, vu la nature de la question, que l'on procède à une enquête parlementaire. Cela suppose, je présume, que mon collègue participera à cette enquête, apportera des preuves de la façon convenue et, sur la foi de ces preuves, portera un jugement de valeur. Ensuite il voudra peut-être, ou ne voudra peut-être plus, poser des questions comme celle-ci.

Pourquoi n'attend-il pas que l'enquête qu'il souhaitait soit terminée?

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je parlais de la responsabilité ministérielle et absolument pas d'un comité quelconque de la Chambre. De toute façon, voici ma question supplémentaire.

Dans la version B de la saga Al-Mashat, on dit que M. Paul Tellier, greffier du Conseil privé, a envoyé une note au premier ministre le 30 avril, lui indiquant que les ministres Valcourt et McDougall répondraient aux questions en indiquant que le cas de M. Al-Mashat «avait été traité selon les normes en vigueur et qu'il n'avait fait l'objet d'aucun traitement préférentiel». Nous savons que c'est faux, puisque son cas a été expédié en seulement 28 jours.

Ma question est encore simple. Est-ce que le premier ministre assumera la responsabilité de cette fausseté flagrante, et qu'est-il prêt à faire au sujet de ses ministres qui. . .

M. le Président: Une minute. C'est autant une accusation qu'une question et l'affaire est devant un comité.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dois répondre au nom de M. Tellier, vu la malicieuse accusation proférée contre lui. M. Tellier comparaîtra devant le comité demain, je pense, et fournira, j'en suis convaincu, les réponses complètes et honnêtes qui inspiraient confiance au chef de l'opposition lorsque M. Tellier était son sous-ministre aux Affaires indiennes, tout comme elles m'inspirent confiance en tant que premier ministre du Canada.

* * *

LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé. Si je ne m'abuse, le ministre a invité les ministres provinciaux de la santé à le rencontrer à Toronto, le 19 juin prochain.

Le ministre peut-il déclarer si toutes les provinces y seront représentées et surtout, peut-il garantir à la Chambre que cette réunion n'aura aucun lien avec la présente ronde de négociations constitutionnelles et que les lois fédérales visant à assurer le maintien des normes de l'assurance-maladie partout au Canada ne feront pas l'objet de tractations?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne traiterai pas des hypothèses soulevées par le député. D'abord, je tiens simplement à déclarer que je ne décide pas de la participation des provinces à cette rencontre. C'est une décision qui leur revient.

Ensuite, mon collègue sait bien, parce que je l'en ai informé personnellement, qu'il est temps que le ministre canadien de la Santé rencontre ses homologues provinciaux. Nous verrons alors quelles sont les préoccupations des provinces dans le domaine de la santé. Je ne veux pas prédire les préoccupations qu'elles soulèveront. Personnellement, je crois que l'occasion se prêtera à cela et que toutes les provinces en conviendront.

Les provinces participeront-elles? Il faudrait leur poser la question.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans la lettre qu'il a envoyée vendredi dernier aux ministres provinciaux, le ministre parle de la nécessité de discuter, d'une part, de la restriction des coûts et, d'autre part, de l'extension des services.

Comment le ministre peut-il parler de l'extension des services quand il a retranché des milliards de dollars du financement des programmes d'assurance-maladie? Le ministre peut-il garantir à la Chambre que, dans le cadre d'un programme de restriction des coûts, il insistera pour qu'aucune province n'enfreigne la Loi canadienne sur la santé en imposant des frais d'utilisation, mesure que le gouvernement libéral du Québec s'apprête à appliquer?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, premièrement, le député devrait attendre de voir ce que fera la province de Québec.

• (1440)

La loi n'a pas encore été adoptée. Nous verrons bien.

Deuxièmement, je ne vois rien de mal à examiner, de concert avec les provinces, le problème que causent les coûts des services au Canada, parce que toutes les provinces conviennent que ces coûts augmentent. Les ressources dont nous disposons ne sont pas celles du NPD, mais les provinces diront probablement à mon collègue qu'elles veulent voir comment elles peuvent gérer ces services en tenant compte, car je me suis déjà engagé à cet égard, du fait que les principes d'accessibilité et d'universalité qui sous-tendent la Loi canadienne sur la santé ne sont pas en jeu. Il devrait lui-même en tenir compte, car je l'ai déjà dit.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et concerne le programme de contrôle à quai qui est imposé aux pêcheurs du golfe Saint-Laurent.

J'ai fait parvenir au ministre un rapport montrant que les droits d'utilisation perçus dans le cadre de ce programme n'ont aucun fondement législatif et sont par conséquent illégaux. Compte tenu de cette information, le ministre va-t-il supprimer aujourd'hui ces droits et rembourser les pêcheurs qui ont été illégalement et incorrectement tenus de les payer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous savons tous que les juristes ne sont pas tous du même avis et que s'il en était autrement, je suppose qu'aucune poursuite judiciaire ne serait jamais intentée.

Selon les conseils juridiques qui ont été fournis au ministère des Pêches et des Océans, le système en place n'est certes pas illégal ni ne témoigne d'un excès de pouvoir. Le député cite un autre juriste qui est apparemment de l'avis contraire. Toutefois, j'agis conformément aux conseils juridiques qui me sont donnés par les solliciteurs du gouvernement.

Il ne s'agit pas d'un système imposé aux pêcheurs, monsieur le Président. Il s'agit d'un système que les pêcheurs, les entreprises de transformation du poisson et quiconque favorise un système ordonné des pêches dont les règles sont strictement observées, mais qu'ils veulent voir établies, un système qui bénéficie à tous les pêcheurs, pêcheuses et entreprises de transformation du poisson de l'ensemble du secteur et dont le coût, par conséquent, doit être absorbé par l'ensemble du secteur.

Je suis certes disposé, naturellement, à le modifier tant qu'il ne sera pas aussi concurrentiel, efficace et équitable que possible.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je suis pour le moins étonné que le ministre des Pêches n'ait pas obtenu d'avis juridique avant d'imposer un programme qui ne relève pas du tout de sa compétence.

Le ministre s'engagera-t-il, aujourd'hui, en premier lieu, à publier l'analyse juridique de son ministère sur cette question et, en deuxième lieu, à supprimer ces droits abusifs et à rembourser les pêcheurs concernés si, comme je m'y attends entièrement, l'analyse confirme l'illégalité de ces droits?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a évidemment reçu des conseils juridiques sur cette question avant de mettre ce programme en oeuvre et il a agi en tenant compte de ces conseils.

Je ne veux quand même pas dire que tous les avocats qui travaillent pour le compte du gouvernement sont parfaits. Il est même arrivé de temps à autre que leurs opinions ou leurs avis soient erronés, ou encore que les tribunaux aient rendu des décisions contraires aux avis que le gouvernement avait reçus. Autrement, les gouvernements, quelle que soit la bannière politique sous laquelle ils se rangent, n'auraient pas à subir l'embarras

occasionnel de faire face à un juge qui est de l'avis contraire des avocats qui les représentent.

L'auteur de l'opinion citée par le député a déclaré: «Je suis d'avis que le tribunal pourrait très bien juger que l'imposition de droits», et le reste. Eh bien, un tribunal peut trouver n'importe quoi. J'ai été énormément étonné par ce que les tribunaux ont pu trouver dans le passé, et je suis certain qu'ils continueront de m'étonner à l'avenir.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'Administration américaine de l'aéronautique et de l'espace, la NASA, nous a appris aujourd'hui que la couche d'ozone s'était appauvrie d'environ 5 p. 100 dans le sud du Canada. Le corps médical estime que chaque diminution de 1 p. 100 de l'épaisseur de la couche d'ozone occasionne une hausse de 3 ou 4 p. 100 de l'incidence du cancer de la peau. Il s'agit donc d'un problème d'intérêt public urgent.

Le ministre peut-il prendre, devant cette Chambre, l'engagement que tous les chlorofluorocarbures et autres produits chimiques semblables auront été progressivement, mais complètement éliminés au Canada d'ici 1995.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire, d'entrée de jeu, que le gouvernement se préoccupe beaucoup, et ce, depuis de nombreuses années, du problème des émissions de CFC et, comme le député vient d'en parler, de leurs répercussions sur la couche d'ozone.

Je suis fier que le gouvernement ait fait preuve, dans ce dossier, de plus de leadership que beaucoup d'autres pays. En fait, comme vous le savez, le protocole de Montréal prévoit de supprimer complètement la fabrication et l'importation de CFC d'ici l'an 2000. Je me réjouis de ce que le gouvernement se soit déjà engagé à le faire d'ici 1997.

Nous avons fait preuve de leadership dans le passé et nous demeurons un chef de file. Je suis heureux de pouvoir dire que, dans l'avenir, soit d'ici 1995, près de 85 p. 100 de l'utilisation des CFC sera interdite au Canada.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Malheureusement, monsieur le Président, l'idée de leadership est seulement le fruit de l'imagination du sécretaire parlementaire et du gouvernement.

L'Australie, la Norvège, la Suède et l'Allemagne se sont en effet fixé 1995 comme échéance. Voici ma question. Comme la santé publique, et notamment celle des jeunes, est particulièrement menacée par l'appauvrissement de la couche d'ozone, le gouvernement reverra-t-il son échéance pour la ramener de 1997 à 1995?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux d'abord dire que j'apprécie la sincérité dont le député fait preuve lorsqu'il aborde les questions touchant l'environnement, mais je me souviens aussi qu'il a déjà été ministre de l'Environnement dans un ancien gouvernement.

Je suis très fier de nos réalisations exceptionnelles depuis notre arrivée au pouvoir, parce que jusqu'en 1984, nos prédécesseurs n'avaient rien fait à ce chapitre.

Comme je l'ai déjà expliqué, c'est une question que nous avons tous à coeur. Le gouvernement croit que tout nouvel objectif qui sera fixé devra l'être en collaboration avec les autres gouvernements du monde entier. Entretemps, nous faisons preuve de leadership, malgré ce que vient de dire le député.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le 16 mai, la Cour fédérale du Canada a rendu une décision selon laquelle le projet de l'Alcan dans le nord de la Colombie-Britannique devrait être soumis à une évaluation environnementale complète. C'est la Semaine de l'environnement. Le gouvernement annoncera-t-il que ce projet fera l'objet d'une évaluation environnementale complète?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je suis très heureux qu'on me donne l'occasion de recommander aux députés d'examiner les détails du programme qui vient d'être annoncé pour le fleuve Fraser. Le ministre de l'Environnement et moi avons en effet annoncé samedi un investissement de 100 millions de dollars à l'égard du

fleuve Fraser, pour garantir que les stocks de saumon doubleront au cours des 20 prochaines années et qu'on cherchera à régler les problèmes d'environnement et de pollution sur toute la longueur du fleuve.

Pour ce qui est de sa question, ce projet est actuellement examiné par trois ou quatre ministères touchés de près, et on annoncera dans un délai raisonnable les mesures que nous envisageons de prendre.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que les plans du projet Alcan sur le fleuve Fraser ne sont pas finals tant qu'une évaluation environnementale complète n'a pas été réalisée.

Alcan a dit qu'elle continue ses opérations normales et que les travaux de construction dans le cadre de ce projet se poursuivent. Afin d'éviter de créer une situation semblable à celle suscitée par le barrage Rafferty, le ministre ordonnera-t-il aujourd'hui à Alcan de cesser immédiatement toute construction? Le ministre verra-t-il aussi à ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique participe également à la réalisation d'une étude environnementale complète?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, cette affaire a évidemment fait l'objet d'une évaluation environnementale avant qu'on autorise Alcan à entamer la construction.

La question est de savoir si oui ou non ce projet devrait subir une évaluation environnementale comme celle prévue par le PEEE, si c'est nécessaire ou non. C'est la question dont le gouvernement est saisi à la suite de la décision soumise aux tribunaux de la Colombie-Britannique. On l'examine sérieusement, et une décision à savoir si nous voulons nous engager dans une évaluation officielle sera certainement rendue dans un délai raisonnable. En fait, cette situation a déjà fait l'objet de plusieurs examens.

* * *

• (1450)

[*Français*]

L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je demanderais au premier ministre s'il a pris connaissance de ce qui suit lors d'une conférence de presse à Montréal vendredi dernier. L'Association des manufacturiers du Québec a fait pour la première fois front commun avec la CSN et la FTQ pour dénoncer la politique monétaire du gouvernement fédéral, et par conséquent, les effets néfastes de l'Entente de libre-échange. Est-ce que le gouvernement est prêt aujourd'hui à tenir compte des demandes importantes énoncées par les trois organismes majeurs du Québec en vue évidemment de la survie de l'industrie manufacturière au Québec et au Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député que lors d'une comparution devant un comité de cette Chambre, et devant une proposition qui a été faite par son parti justement d'apporter des changements à la politique monétaire, l'Association des manufacturiers du Canada a mis les Canadiens en garde contre le retour à la politique qui était prônée par les libéraux, qui a entraîné des taux d'intérêt extrêmement élevés qui ont causé des problèmes majeurs au Canada, dont nous commençons à peine à nous remettre.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Comment se fait-il qu'avec la signature de l'Entente de libre-échange, et ayant de ce fait ouvert nos frontières aux règles du marché, que la politique monétaire du gouvernement maintient le dollar canadien trop élevé par rapport au dollar américain, ce qui réduit forcément notre accès au marché américain? Est-ce que vous pouvez expliquer cela au peuple canadien?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Il est bien évident, monsieur le Président, que notamment les conditions de la récession n'ont pas été des plus favorables pour l'exploitation au maximum du traité de l'Accord de libre-échange, mais je crois que nous devons nous réjouir de voir qu'un pays comme le Canada, qui dépend plus que tout autre de ses exportations, non pas pour mettre la cerise sur le gâteau, mais pour son niveau de vie, ait eu un accès au marché américain. La conjoncture est moins favorable, mais je rappellerai à l'honorable député les chiffres qui ont été donnés dans cette Chambre la semaine dernière sur les progrès accomplis dans nos échanges avec les États-Unis depuis l'Accord de libre-échange.

[*Traduction*]

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, une autre semaine s'est écoulée et le gouvernement n'a toujours pas fourni d'aide au port de Halifax.

Je fais appel au premier ministre: pourquoi n'obligerait-il pas son ministre des Transports à tenir la promesse qu'il a faite la semaine dernière lorsqu'il a dit qu'il ferait tout en son pouvoir pour le port de Halifax et qu'il prendrait des mesures pour changer le régime fiscal injuste?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est incroyable mais le ministre des Transports est parti s'occuper des affaires du gouvernement. Je noterai assurément les observations de ma collègue et je les transmettrai au ministre des Transports qui, sans aucun doute, efficace comme il l'est toujours, sera de retour dès qu'il le pourra.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis vraiment ravie de voir que le gouvernement manifeste autant d'intérêt pour les ports de la côte est, et en particulier pour celui de Halifax. Personne du côté du gouvernement ne peut me répondre.

Les tarifs-marchandises sont devenus un cri de ralliement dans l'est du Canada pour des milliers d'habitants de la Nouvelle-Écosse qui s'inquiètent au sujet de notre port historique.

Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien au sujet de la concurrence déloyale, en particulier en ce qui concerne le Canadien Pacifique et le Delaware et Hartford Railroad aux États-Unis qui sont les principaux concurrents du CN en ce qui concerne la liaison de Halifax à Montréal. Est-ce qu'il n'y a personne là-bas qui le sache?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'on ait fait autre chose que reconnaître l'importance du port de Halifax pour l'avenir du Canada.

Comme le sait la députée, c'est seulement la semaine dernière—jeudi, je crois—qu'elle a soulevé cette question. Elle demande pourquoi on n'a pas pris de mesures pour remédier à cette situation en trois jours.

Le fait est que le ministre des Transports est saisi du problème. La députée a formulé une observation. Elle a effectivement demandé des renseignements et j'ai dit que je transmettrai sa demande au ministre des Transports. Vous pouvez être certains que, comme l'a essayé l'actuel vice-premier ministre quand il était ministre des Transports, nous continuerons à déployer tous nos efforts, en dépit d'une certaine opposition du parti de la députée, pour obtenir des règles du jeu équitables du genre que nous recherchons, mais le Parti libéral s'y est opposé lorsque nous avons essayé de le faire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances. Quand le gouvernement a élaboré la TPS, il a affirmé qu'il s'agirait d'une taxe souple et raisonnable pouvant s'adapter aux changements.

À l'heure actuelle, certains se demandent vraiment comment la taxe s'applique à la vente de voitures d'occasion. La TPS s'applique aux voitures d'occasion vendues par un concessionnaire, mais non aux voitures vendues directement par le propriétaire, ce qui semble nettement défavoriser le marchand de voitures d'occasion.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre et aux consommateurs exactement comment la TPS s'applique à la vente de voitures d'occasion? Sur le plan de la concurrence, les concessionnaires sont-ils désavantagés? Si c'est le cas, qu'entend faire le gouvernement pour corriger la situation?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, contrairement à la taxe de vente provinciale de l'Ontario qui est exigée chaque fois qu'un véhicule est vendu, la taxe de vente fédérale ne s'applique qu'à la différence entre le prix qu'a payé le marchand en voitures d'occasion et le prix qu'il a obtenu pour la voiture. C'est donc dire que la TPS ne s'applique qu'au service offert par ce dernier.

Il est intéressant de noter que, avant l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, environ 75 p. 100 de toutes les voitures d'occasion étaient vendues directement par le propriétaire. Cela n'a pas tellement changé depuis l'arrivée de la TPS.

* * *

L'ÉDUCATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Comme il le sait, beaucoup de préoccupations des minorités ethniques ont été confirmées lors de la rencontre qui a eu lieu ce matin avec le Conseil ethnoculturel du Canada. Certaines de ces préoccupations concernent l'immigration, évidemment.

Comme le racisme est à la hausse et comme les immigrants servent souvent de boucs émissaires à cause de cette montée du racisme, quels programmes d'information publique sur les avantages de l'immigration le ministre compte-t-il mettre en oeuvre pour faire perdre aux gens leurs craintes et leurs préjugés et pour les aider à être plus tolérants?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée soulève un point que le Conseil ethnoculturel a soulevé plus tôt dans la journée. Elle se souviendra que la sensibilisation du public aux questions liées à l'immigration faisait partie intégrante du plan quinquennal présenté par mon prédécesseur, car c'est un point auquel notre gouvernement attache beaucoup d'importance. Nous tenons actuellement des consultations avec les organismes, avec les provinces et avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays en vue de lancer la campagne d'information dont la députée a parlé. Nous dépenserons plus de 8 millions de dollars pour essayer de sensibiliser la population aux avantages de l'immigration.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il y a un autre problème, et c'est que de nombreux immigrants ne reçoivent tout simplement pas la formation linguistique dont ils ont besoin pour s'adapter à leur nouveau pays et pour contribuer à la société canadienne. Ce problème est attribuable en grande partie à l'insuffisance des fonds versés par le gouvernement fédéral à cette fin. Par exemple, le Vancouver City College, dans ma circonscription, a mis à pied récemment 80 professeurs de langue chevronnés, malgré une liste d'attente de 4 000 personnes. Il n'a tout simplement pas les fonds nécessaires.

Le ministre augmentera-t-il les fonds affectés à la formation linguistique? Trouvera-t-il un mécanisme de financement plus équitable afin que l'ouest du Canada puisse avoir sa juste part des fonds versés par le gouvernement? Examinera-t-il aussi le problème que j'ai mentionné en ce qui concerne la ville de Vancouver?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée se souviendra peut-être que, reconnaissant l'importance de la formation linguistique et de l'intégration des immigrants à la société canadienne, le gouvernement a prévu une augmentation de 315 millions de dollars sur cinq ans des fonds consacrés à l'intégration des immigrants.

Elle demande maintenant comment ces fonds seront répartis. Ils le seront en fonction des besoins qui existent dans les diverses régions, et je sais que la Colombie-Britannique recevra davantage d'argent pour la formation linguistique. Pour ce qui est de sa circonscription, j'obtiendrai des renseignements à ce sujet et lui en ferai part.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Il sait que pendant son absence, des membres de son gouvernement ont multiplié les déclarations et les actions provocantes envers le Québec. Même l'Assemblée nationale a dû adopter une résolution par 85 voix contre 3 blâmant son gouvernement en matière d'éducation et a voulu déposer une autre résolution pour le blâmer à nouveau.

Toujours en son absence, le ministre de la Santé nationale s'est approprié le droit d'intervenir unilatéralement en matière de développement économique régional, niant ainsi le droit du Québec d'être maître d'oeuvre de son développement.

Ma question au premier ministre est celle-ci: Puisqu'il est de retour, est-ce qu'il va mettre fin à la récréation, taper sur les doigts de son ministre de la Santé et finalement, respecter le Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne relèverai pas les observations du député de Shefford. Tout le monde sait que si on commençait à lui taper sur les doigts, il ne serait pas longtemps en Chambre.

Cela étant dit, je répète ce que j'ai dit la semaine dernière, à savoir que le droit du gouvernement fédéral—et le député de Shefford doit le savoir car son parti a été au pouvoir de ce côté-ci de la Chambre—le développement régional a toujours été un secteur partagé avec les provinces. Des ententes ont été signées avec le gouvernement du Québec, en 1985 et en 1988.

Nous procédons à l'intérieur de ces ententes et la responsabilité que le premier ministre m'a octroyée au niveau du développement régional me demande d'avoir une structure administrative correspondante. Je dois confirmer ce que j'ai dit la semaine dernière, ce que j'ai répété et que les Gaspésiens, entre autres, ont reçu avec énormément de bonheur, à savoir que le gouvernement fédéral va continuer, tant qu'il aura des responsabilités

dans le développement régional, à assumer ses responsabilités, pour le bien du Québec et des Québécois.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais annoncer officiellement que demain sera un jour réservé à l'étude des crédits.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 47 pétitions présentées pendant la deuxième session.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE RÉEXAMEN DU SERVICE POSTAL

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-217, Loi concernant le réexamen du service et des tarifs postaux et modifiant certaines lois en conséquence.

—Monsieur le Président, cette loi vise à assurer le public qu'il joue un rôle dans la fixation des tarifs postaux et les prestations de services postaux. Je dois ajouter, monsieur le Président, qu'on a déjà eu un système semblable et qu'il a été aboli par le gouvernement d'en face.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CAPITALE NATIONALE

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-218, Loi modifiant la Loi sur la Capitale nationale (description de la région de la Capitale nationale).

—Le projet de loi a pour objet d'élargir le territoire de la Commission de la capitale nationale vers l'est de la ville d'Ottawa en le prolongeant jusqu'à Plantagenet, en Ontario, de sorte que la partie est de la région de la capitale nationale ait à peu près la même superficie que la partie ouest. Le projet de loi a l'appui de toutes les municipalités de la région et c'est bien sûr le maire de Rockland, M. Jean-Marc Lalonde, qui en a été l'auteur sur le plan local.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

MESURE MODIFICATIVE

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-219, Loi modifiant la Loi instituant certains jours de fête légale (fête du Canada).

—Le projet de loi a pour objet d'abroger un article de la Loi instituant certains jours de fête légale qui prévoit que lorsque le 1er juillet tombe un dimanche, le jour de fête légale est le 2 juillet. Or, lorsque certains fonctionnaires fédéraux, les employés des Postes notamment, travaillent normalement le 1er juillet, ils n'ont pas droit aux heures supplémentaires, alors que ceux qui travaillent le lundi 2 juillet y ont droit. Telle n'était clairement pas l'intention de la Loi instituant certains jours de fête légale, et ce projet de loi constitue une modification mineure ayant pour objet de rétablir la fête du Canada pour les employés des Postes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-220, Loi modifiant le Code criminel (avortement).

—Monsieur le Président, ce projet de loi porte sur une question de conscience. Il crée une infraction dont se rend coupable quiconque réprimande ou congédie un employé d'hôpital ou un médecin qui refuse de pratiquer un avortement alors qu'il y est forcé contre sa volonté. Le projet de loi a bien sûr pour objet de protéger la conscience des membres du personnel des hôpitaux qui ne veulent pas participer à ce genre d'opération.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-221, Loi modifiant le Code criminel (destruction du foetus).

—L'objet du projet de loi est de criminaliser la destruction du foetus sauf dans les cas où la vie de la mère est menacée.

(La motion est adoptée,le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-222, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (avortement).

• (1510)

—L'objet de ce projet de loi est de faire en sorte que les fonds de l'État ne servent pas aux services d'avortement, sinon lorsque la vie de la mère est en danger.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-223, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse: groupe d'âge).

—Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi est de modifier le Code criminel pour interdire la propagande préconisant la destruction physique des personnes appartenant à un groupe identifiable, notamment les enfants.

C'est un projet que j'ai déjà proposé par le passé pour nous débarrasser de produits profondément choquants, les Garbage Pail Kids.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-224, Loi modifiant le Code criminel (voyeurs).

—Le Code criminel définit le voyeur comme une personne qui rôde sur la propriété d'autrui dans l'obscurité.

La modification que je propose interdirait ce comportement pendant le jour aussi. Certains de mes électeurs, surtout des femmes, m'ont signalé qu'elles ne pouvaient faire porter d'accusations contre les voyeurs lorsque ceux-ci se livrent à cette activité indésirable pendant le jour.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES CONTENANTS DE BOISSON

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-225, intitulé Loi concernant les contenants de boisson.

—Monsieur le Président, le projet de loi que je veux introduire aujourd'hui est le même projet de loi que j'ai introduit pendant la dernière session de ce Parlement.

[*Traduction*]

L'objet de ce projet de loi est d'exiger que toutes les boissons qui sont sur le marché au Canada, y compris les boissons alcoolisées, soient vendues dans des bouteilles consignées, et le projet fixe le taux de la consigne.

Le projet obligerait les détaillants à exiger la consigne au moment de la vente et à la rendre lorsque le client rapporte le contenant. L'objectif est clair: dépolluer notre environnement. J'espère donc qu'il recevra l'appui de tous les députés qui se préoccupent de l'environnement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CANADA RURAL

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par plusieurs centaines de personnes provenant de 47 localités différentes en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick.

Ces pétitionnaires protestent contre la destruction systématique de l'infrastructure du Canada rural et notamment contre les compressions à VIA Rail, l'abandon de lignes de chemin de fer, le peu d'intérêt accordé aux pêches, aux forêts et à l'agriculture, la dégradation du réseau postal.

Ces gens invitent donc le gouvernement à annuler ces compressions et notamment à revenir sur sa politique de fermeture des bureaux de poste ruraux.

LES CRIMES VIOLENTS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je présente à la Chambre un certain nombre de pétitions signées par environ 4 000 personnes de la région de Windsor, en Ontario.

Ces personnes demandent au Parlement d'adopter des mesures législatives prévoyant des peines minimales obligatoires pour tous les crimes violents. Ces peines s'appliqueraient uniformément à toutes les régions du pays.

Ces pétitions ont été dûment certifiées par le greffier et elles satisfont aux exigences pertinentes renfermées dans le Règlement.

LES FORÊTS TROPICALES HUMIDES

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de plus d'une centaine de très jeunes commettants de ma circonscription.

Comme la plupart des députés le savent, les forêts tropicales humides du monde entier jouent un rôle dans la régulation du climat, le contrôle des inondations et la préservation du sol. En outre, plus de la moitié des espèces végétales et animales connues vivent aussi dans ces forêts, de même que quelque 200 millions d'autochtones.

En conséquence, les pétitionnaires demandent qu'aucune aide canadienne ne soit consentie à des projets qui entraînent la destruction des forêts tropicales humides, et que les directeurs canadiens des banques de développement multilatéral s'opposent à de tels projets.

En outre, les pétitionnaires demandent que le Canada interdise l'importation du bois en provenance des tropiques, dont la coupe se fait principalement dans les forêts tropicales humides.

Je présente humblement cette pétition au nom de mes commettants.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma pétition, qui a été certifiée par le greffier et jugée conforme au Règlement, est présentée au nom de mes électeurs d'Ottawa-Sud qui sont préoccupés par les récentes compressions budgétaires touchant la Société Radio-Canada.

Les pétitionnaires demandent notamment au Parlement de faire renforcer la SRC, plutôt que de l'affaiblir, afin que celle-ci puisse servir d'instrument permettant d'assurer un service de qualité à tous les Canadiens en matière de souveraineté culturelle.

Je suis heureux de présenter cette pétition en leur nom.

LE CONGÉ PARENTAL

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur, moi aussi, de présenter une pétition signée par des Canadiens de Parkdale—High Park.

Les pétitionnaires font humblement remarquer que tout en réduisant la durée du congé d'adoption de 15 à 10 semaines, le projet de loi C-21 a fait passer le congé accordé aux parents biologiques à 25 semaines, soit 15 semaines de congé de maternité et 10 semaines de congé parental.

Le projet de loi C-21 constitue une mesure régressive et discriminatoire par rapport à la loi de 1983 lorsque la Chambre des communes a rapidement modifié la Loi sur l'assurance-chômage pour mettre fin à la discrimination contre les parents adoptifs et pour reconnaître leurs besoins.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à modifier les dispositions du projet de loi C-21 concernant le congé d'adoption en tenant compte de la documentation concernant le processus d'adoption et le processus d'établissement de liens entre les parents et les enfants, des besoins et des droits des parents adoptifs, de la terminologie exacte de l'adoption et de discussions avec des parents adoptifs, afin que tous les parents, biologiques ou

adoptifs, aient droit au congé de 25 semaines pour passer du temps avec leur nouvel enfant.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une pétition certifiée par le greffier qui a été signée par des habitants de Kenora, Keewatin, Upsala, Thunder Bay et Graham, en Ontario.

Tous les pétitionnaires ont perdu leur service ferroviaire de transport de voyageurs et ils exhortent le Parlement à appuyer le plan du NPD prévoyant le rétablissement des services de VIA Rail éliminés le 15 janvier 1990, le maintien et, là où c'est nécessaire, l'amélioration des services dans les régions éloignées où beaucoup de Canadiens comptent sur le train, la définition du mandat de VIA Rail dans une loi et l'attribution à VIA Rail des ressources dont elle a besoin pour se moderniser et se hisser au même niveau que les services ferroviaires que l'on trouve partout en Occident.

De plus, les pétitionnaires affirment qu'ils veulent remettre le Canada sur la bonne voie.

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux habitants de Kingston et les Îles qui dénoncent le fait qu'il n'existe au Canada aucune loi qui criminalise la destruction ou la profanation du drapeau canadien.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une telle loi.

• (1520)

LA FISCALITÉ

M. Brian L. Gardiner (Prince-George—Bulkey Valley): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée principalement par des habitants de Prince-George, Vanderhoof et Fort St. James dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réformer le régime fiscal de manière que les riches et les sociétés paient un impôt minimum réel. Suite à la publication, en fin de semaine, du rapport qui montre que le règne des conservateurs est le règne des impôts, j'appuie de tout coeur la pétition.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants de l'Ouest qui appuient le plan du Nouveau Parti démocratique visant à rétablir les services de VIA Rail supprimés le 15 janvier 1990.

Les pétitionnaires souhaitent le maintien et, dans certains cas, l'amélioration des services en régions éloignées dont dépendent beaucoup de Canadiens. Ils veulent que VIA Rail obtienne un mandat législatif et que la société dispose des ressources nécessaires pour assurer un service voyageurs moderne comparable à ce qui se fait ailleurs en Occident.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-15, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail, dont un comité législatif a fait rapport sans amendement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous sommes à l'étape. . .

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, juste avant le début de la période des questions, si je ne m'abuse, un des députés de Hamilton avait terminé son discours. Certains d'entre nous espéraient certes pouvoir lui poser des

questions. Il n'est pas, semble-t-il, parmi nous en ce moment, mais. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Étant donné que notre collègue, le député de Hamilton-Ouest, n'est pas ici, il n'y aura pas de période réservée aux questions et aux observations. Nous allons reprendre le débat. La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, toujours à ce sujet, selon moi, les députés sont conscients du fait que nous avons tous des devoirs qui nous appellent aux comités et le député de Hamilton-Ouest est peut-être pris par ses devoirs dans le cas présent. Nous oublions parfois de le signaler dans cette enceinte.

Nous nous penchons sur la troisième lecture du projet de loi C-15 et plus particulièrement sur un amendement présenté à la Chambre par mon collègue de Thunder Bay—Nipigon, M. Joe Comuzzi. Cet amendement est plutôt complexe. Je vais donc m'arrêter simplement sur ce dernier, comme nous devrions tous le faire, et essayer de m'en tenir à la question dont nous sommes saisis.

L'objet de cet amendement est de supprimer du projet de loi C-15 tout mot qui pourrait donner l'impression que le gouvernement entend vendre ces aéroports pour respecter un programme secret quelconque qui viserait à privatiser tout ce qui peut lui tomber sur la main ou, en fait, qu'il a l'intention de privatiser un service national qui est extrêmement utile aux Canadiens depuis toujours et que ceux-ci apprécient énormément.

Dans le projet de loi, on retrouve le mot «vente», notamment à la rubrique «définitions et champ d'application», à la page 1. On dit ce qui suit:

> (2) En vue de la cession par le ministre d'un aéroport, notamment par bail ou vente,
>
> le gouverneur en conseil peut, pour l'application de la présente loi, prendre un décret. . .

Il suffit de reporter à la page suivante, la page 2, pour voir que le terme «sell», l'équivalent anglais de «vente», apparaît à nouveau. Voici:

> . . .the minister is to sell, lease or otherwise transfer an airport to a designated airport authority as the transfer date for that airport.

Partout dans ce projet de loi, les termes «sell» ou «sold» reviennent. À l'article 4, page 2, on dit: «when the minister has sold, leased or otherwise transferred an airport. . .»

Nous voulons apporter des éclaircissements à ce projet de loi. C'est là l'objet de cet amendement. Le Parti libéral s'oppose à la privatisation, par vente, d'aéroports canadiens. Cependant, comme nous l'avons précisé clairement dans le cadre du débat, nous souscrivons aux initiatives qui visent à transférer la gestion des aéroports aux administrations locales, à certaines conditions. Nous n'entendons absolument pas appuyer un projet de loi qui prévoirait de vendre les aéroports. Je pense que nous l'avons dit très clairement au comité. Nous avons demandé au ministre s'il avait un calendrier caché, s'il avait l'intention de vendre ces aéroports. Il n'a pas répondu à nos questions.

Une voix: Non.

M. Gauthier: Un de nos collègues ministériels répond par la négative. Dans ce cas, il suffit que nos vis-à-vis retirent le mot «vente» du projet de loi. C'est très simple. Supprimez ce terme du projet de loi et vous obtiendrez ainsi un projet de loi beaucoup plus clair et pertinent.

Le gouvernement, obsédé par son désir de privatisation, essaie-t-il une fois de plus de tromper les Canadiens?

Je prétends qu'il est hypocrite et malhonnête de conserver ce terme dans le projet de loi. Si les conservateurs n'ont aucune intention de vendre les aéroports, ils n'ont qu'à faire disparaître ce terme. Cela semble tout à fait simple. J'espère que les ministériels qui sont parmi nous aujourd'hui et qui voudraient nous persuader que le gouvernement n'entend pas vendre ces aéroports, auront l'honnêteté de souscrire à cet amendement, qui a pour seul objectif de supprimer ce terme et qui est donc tout à fait acceptable, selon nous.

J'ai d'autres observations à formuler sur l'article 4, mais j'attendrai que nous revenions à la motion principale.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis cet après-midi comporte en réalité de très graves dangers qui préoccupent notre parti. En effet, nous ne sommes pas certains que le gouvernement ait bien réfléchi à la question de la cession d'aéroports à des administrations locales. Nous sommes sûrs que, en fait, il n'a pas répondu aux questions difficiles qu'il y a lieu de se poser au sujet de la responsabilité nationale qui a existé dans le passé à l'égard du transport aérien et des installations liées à ce secteur.

Il nous semble que, encore une fois, le gouvernement cherche, pour des considérations idéologiques, à se défaire du plus grand nombre possible de biens publics, du plus grand contrôle possible, par la société, d'éléments qui devraient constituer des parties importantes de l'infrastructure de nos collectivités. Il veut se décharger de la responsabilité de ces éléments de la collectivité.

Bien que nous soyons préoccupés et que nous ne soyons pas réellement certains que le gouvernement ait bien réfléchi à cette question, nous sommes néanmoins heureux d'examiner un projet de loi qui tente effective-

ment d'exposer des façons de protéger les employés touchés par ces cessions.

• (1530)

Une des choses des plus troublantes, à mon avis, c'est que nous soyons témoins de privatisations et de fermetures d'entreprises, alors que ce ne sont pas les personnes responsables de ces décisions qui portent le poids des difficultés d'adaptation, mais bien les employés qui sont touchés et qui n'ont eu aucun mot à dire.

Nous avons été témoins de situations semblables dans bien des décisions que le gouvernement a prises. Nous l'avons vu avec le libre-échange, où le gouvernement n'a pas réglé les graves problèmes d'adaptation que les travailleurs canadiens ont connus, ceux-ci ayant été obligés d'assumer ces responsabilités eux-mêmes.

Nous l'avons vu avec la fermeture d'installations de VIA Rail dans différentes régions du pays. Nous l'avons vu avec la Société Radio-Canada, où de nombreuses régions du pays ne reçoivent plus le service. Les gestionnaires et les employés de la SRC se sont trouvés confrontés à la perte de leurs emplois, des emplois qui, croyaient-ils, étaient et sont encore utiles à la collectivité.

Pourtant, le gouvernement n'a pas considéré le processus d'adaptation comme sa responsabilité. Il est donc bon que nous soyons saisis d'un projet de loi qui prévoit certaines dispositions à l'égard des pensions des employés et des relations de travail dans le cadre de la cession de certains aéroports.

Néanmoins, lorsque nous nous demandons comment les employés touchés sont traités dans ce projet de loi, nous constatons que ce dernier comporte certains problèmes et lacunes graves qui nous amèneront à voter pour son renvoi au comité et, en présumant que le vote soit rejeté, à voter contre sa troisième lecture.

Ce qui est intéressant, c'est que notre porte-parole en matière de travail, la députée qui siège à côté de moi à la Chambre, a proposé à l'ancien ministre des Transports, qui est maintenant solliciteur général, d'apporter des amendements à cette loi. L'un de ces amendements, par exemple, prévoyait que lorsque des employés seront cédés à une administration aéroportuaire désignée, avant la négociation d'une nouvelle convention collective par leur unité de négociation précédente, le gouvernement s'assurera que ces employés reçoivent toute hausse de rémunération rétroactive qu'ils auraient reçue pour la période commençant à la date de l'expiration de leur convention collective précédente et se terminant à la date de leur cession à une administration aéroportuaire désignée.

C'était un amendement très raisonnable.

En fait, le gouvernement a dit—j'ai ici la lettre dans laquelle l'ancien ministre des Transports a pris cet engagement, le 9 avril 1991—qu'il modifierait le projet de loi de façon à y introduire ce principe.

Le solliciteur général dit maintenant que cet amendement avait été offert dans le cadre d'une entente. Je tiens à dire que si c'était un amendement valable qui aurait dû être intégré au projet de loi et si le gouvernement était prêt à l'y inclure dans le cadre d'une entente, il est certainement raisonnable de l'incorporer au projet de loi à cette étape-ci.

Pour ne pas trahir la pensée du ministre, je vais citer la lettre qu'il a écrite à ma collègue. La voici:

> Madame Langan,
>
> Je vous écrit au sujet des amendements au projet de loi C-85. . .

Il s'agit évidemment du projet de loi dont nous sommes saisis actuellement, le projet de loi C-15.

> . . .que vous avez l'intention de proposer pour le débat en troisième lecture. Des fonctionnaires du ministère et de Justice Canada ont eu l'occasion d'examiner les diverses propositions d'amendement que vous nous avez envoyées.

Le ministre fait ensuite ses commentaires et j'espère qu'il ne prétendra pas que j'interprète mal la position qu'il a prise dans sa lettre.

En ce qui concerne le deuxième amendement qui a été présenté, notre critique du travail a fait, au nom de notre parti, les suggestions suivantes qui disaient que nous devrions avoir un amendement à l'article 6 qui se lirait comme suit:

> (4) À la date de la cession les employés désignés d'un aéroport cédé à une administration aéroportuaire désignée, conservent les mêmes droits et avantages qu'ils avaient dans l'emploi qu'ils occupaient au sein de la fonction publique.

(5) Les droits et avantages d'un employé désigné mentionnés au paragraphe (4) ne peuvent être modifiés ou abrogés que par la conclusion d'une nouvelle convention collective qui lie l'employé désigné ou, en l'absence de convention collective, que par une décision de l'administration aéroportuaire.

Le ministre continue de parler de cet amendement et laisse entendre que le libellé du paragraphe (5) pourrait causer quelques problèmes et que, de ce fait, il ne peut être accepté par le gouvernement à ce moment.

Il y a un autre amendement présenté par mon collègue qui lui non plus n'est pas accepté.

L'élément-clé, c'est que le gouvernement était prêt, comme l'indiquait en avril le ministre des Transports, a apporté des changements à ce projet de loi de façon à protéger les travailleurs visés. On aurait pu penser qu'en décidant de rétablir cette mesure législative, le gouvernement aurait accepté de respecter les engagements pris en avril et d'inclure dans la mesure législative une protection supplémentaire des travailleurs.

• (1540)

Malheureusement, ce n'est pas le cas. C'est une raison de plus, de notre point de vue, de voir cette mesure législative renvoyée à un comité pour étudier les points qui figurent dans l'amendement proposé par le Parti libéral, mais aussi pour mettre dans la mesure les garanties pour les travailleurs que le précédent ministre des Transports était prêt à accepter.

Si l'on ne fait pas ces changements, la mesure législative est défectueuse à de nombreux points de vue. Elle est mal faite parce que, en premier lieu, on n'a pas consulté les travailleurs pour savoir quels changements devraient être inclus dans le projet de loi. Nous voilà donc saisis du projet de loi. L'Union canadienne des employés des Transports n'a même pas été consultée. Le meilleur moyen pour s'assurer d'établir des relations de travail désastreuses n'est-il pas de présenter un projet de loi qui doit supposément être utile aux travailleurs sans même consulter le syndicat qui les représente? Comment peut-on arriver à quelque chose avec une telle approche?

De fait, ce qui va se produire, c'est que les travailleurs seront touchés par une mesure législative et se sentiront lésés quelle que soit la teneur du projet de loi, parce qu'on n'en aura pas discuté avec eux.

Chose certaine, ce que nous devrions déjà savoir à titre de députés, c'est qu'il ne faut jamais rien entreprendre dans cet immense pays complexe sans consulter la population au préalable.

Je remarque la présence à la Chambre de l'ancien ministre. Je l'invite donc à prendre part au présent débat pour qu'il nous explique pourquoi on n'a pas discuté de ce projet de loi avec les travailleurs du pays. Le ministre peut-il nous dire pourquoi on n'a pas consulté les travailleurs visés par ce projet de loi? Peut-il réfuter les affirmations de notre porte-parole pour les transports qui a dit que le syndicat des employés de Transports Canada n'avaient pas pris part au processus de négociation et de consultation tenu par Transports Canada et les diverses administrations aéroportuaires locales. J'invite donc l'ancien ministre à réfuter ces affirmations s'il peut le faire. J'estime que sa participation serait grandement utile. Le projet de loi n'est pas très explicite sur les droits procéduraux et formels des employés en ce qui a trait à leurs pensions actuelles.

Ce n'est pas la première fois que nous sommes aux prises avec cet état de choses. En effet, nous avons dû lutter très fort pour établir les droits de pension des employés lorsque Les Arsenaux canadiens Limitée ont été privatisés. Nous avons réussi cette fois-là, mais dans la situation actuelle le libellé n'est pas encore très précis.

Il faudrait inclure dans le projet de loi le désir des employés de continuer à souscrire aux régimes auxquels ils souscrivent déjà à titre de membres de la fonction publique. Il ne s'agit pas d'une question hypothétique. En effet, en Colombie-Britannique, l'administration aéroportuaire locale a de la difficulté à trouver une compagnie d'assurance qui reprendrait le régime d'assurance-invalidité actuel des travailleurs.

Bref, nous sommes saisis d'un projet de loi qui révèle, comme d'habitude, que le gouvernement n'a pas consulté les travailleurs de ce pays, qu'il manque de considération à leur égard et qu'il n'a pas fait face à ses responsabilités. Voilà pourquoi, j'espère de tout coeur que la Chambre adoptera l'amendement visant à renvoyer le projet de loi

au comité en vue de lui apporter certaines corrections et d'autres, je l'espère.

Si nous ne faisons pas cela, nous perdrons la confiance des travailleurs qui ont servi les administrations aéroportuaires partout au pays pendant de nombreuses années.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne veux pas retarder l'adoption de ce projet de loi, mais je tiens seulement à rappeler que nous avons clairement établi dans la présentation du projet de loi à l'étape de la troisième lecture que celui-ci traite exclusivement de relations de travail.

Aux fins du compte rendu et pour l'information du député qui vient de prendre la parole, je tiens à signaler que les parties suivantes ont été consultées dans la rédaction du projet de loi: les gouvernements albertain et québécois, les autorités aéroportuaires d'Edmonton et de Montréal de même que celles de Vancouver et de Calgary, Travail Canada de même que le Conseil canadien des relations du travail et la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, le secrétariat du Conseil du Trésor, le Syndicat canadien de la Fonction publique, qui fait partie de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, les Travailleurs unis des transports du Canada, représentant les employés de l'Aéroport municipal d'Edmonton, le Bureau du commissaire aux langues officielles, le Bureau de privatisation et des affaires réglementaires du Canada et Travaux publics Canada. . .

M. Langdon: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire pour tous ces renseignements. Je ne suis pas sûr que cela ait vraiment un rapport avec le processus de négociation et de consultation intervenu entre Transports Canada et divers aéroports régionaux.

Si les syndicats ont bel et bien participé à toutes les négociations et consultations intéressant les divers aéroports visés par ce projet de loi, je suis tout disposé à rétracter tout ce que j'ai pu laisser entendre de contraire à cela.

Je le répète, ce n'est certes pas là l'information que nous a fournie le syndicat qui représente ces travailleurs.

Il importe dans des cas comme celui-ci de se demander quels étaient au juste le caractère et le résultat des négociations et des consultations. Le commissaire aux langues officielles, par exemple, auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion, a certes exprimé des réserves au sujet du projet de loi dont nous sommes maintenant saisis.

• (1550)

Des consultations ne débouchent pas forcément sur un solution satisfaisante.

Je soupçonne que c'est effectivement ce qui est arrivé dans ce cas-ci.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais lui demander justement ce qu'il pense, en parlant de cet amendement qui a été présenté par un autre collègue, de toute cette idée de privatisation, parce qu'il semble que ce soit un mouvement très à la mode de la part de ce gouvernement de tout privatiser.

Maintenant, je suis sûr que ce n'est pas la privatisation totale des aéroports que le gouvernement recherche, mais peut-être plutôt la privatisation de l'endroit où les gens travaillent, du milieu de travail. J'aimerais bien en entendre un peu plus de mon collègue sur ce qu'il considère être le pour et le contre. Est-ce qu'il y a un côté positif et, dans l'affirmative, j'aimerais bien le connaître car à mon avis, dans ce projet de loi, il me semble que l'on cherche à réparer quelque chose qui n'est pas cassé.

J'aimerais bien savoir où le système actuel est vraiment cassé et s'il ne l'est pas, pourquoi cherche-t-on à le réparer?

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, c'est certainement une garantie de l'utilité du processus de cession de bien établir que non seulement il ne s'agit pas d'une privatisation dans le sens habituel du mot, mais que ce n'est pas non plus une vente de l'actif à une société privée qui en assurerait la gestion dans un but lucratif.

Il me semble évident qu'il y a souvent des avantages à céder un aéroport local à la collectivité locale. Je pense par exemple à l'aéroport de ma localité, Windsor, où ce serait très sensé de céder l'aéroport, parce que la collectivité elle-même a le sentiment bien ancré que l'aéroport n'est pas exploité pleinement sous la direction du gouvernement fédéral.

Il y a énormément de gens de chez nous qui disent que si la collectivité pouvait elle-même diriger la stratégie de l'aéroport de Windsor, par l'intermédiaire d'un conseil communautaire, elle réussirait beaucoup mieux que le gouvernement fédéral à vendre ses avantages.

Franchement, cette attitude est celle que nous devrions adopter face à cette transition. C'est pourquoi je pense qu'avec l'amendement qui a été présenté, qui dit clairement que nous ne parlons pas de vente mais plutôt de cession à des conseils communautaires ou aux autorités locales, ce genre de cession serait très sensé.

Cependant, peu importe l'organisation, il faut que les travailleurs touchés bénéficient d'une protection à toute épreuve. Ces travailleurs avaient pris des engagements dans leur localité en pensant que leur emploi relevait de la fonction publique et de tout ce qui en découle, les mauvais côtés—le fait que des gouvernements comme celui-ci peuvent décider de rémunérer injustement les travailleurs—comme les bons côtés—le fait d'avoir un régime de pension public, indexé sur le coût de la vie et offrant une certaine sécurité.

C'est la perte de ces éléments qui est particulièrement regrettable dans ce projet de loi.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C- 15. Cette mesure vient à point nommé. Dans ma circonscription, qui est une région très rurale, il y a de petits aéroports, et je sais que de nombreux députés qui ont participé au débat jusqu'à maintenant ont surtout parlé des grands aéroports du pays et probablement de ceux qui ont le plus de chances d'être rentables.

Mon collègue de Thunder Bay—Nipigon propose dans son amendement, d'examiner la question attentivement et de faire en sorte que la cession des installations à des commissions aéroportuaires ou à des municipalités ne soit pas synonyme de privatisation ou de vente.

C'est un amendement très important. À mon avis, si le gouvernement avait l'intention de vendre ces installations, il doit sûrement avoir une arrière-pensée. Certains aéroports des régions dont je vais parler connaissent de très graves difficultés.

Selon moi, l'une des meilleures façons de discuter de ces questions, c'est de choisir des exemples à l'appui et d'en parler. Il me sera ainsi plus facile d'expliquer à mes électeurs et à la population canadienne les difficultés qui se posent pour Transports Canada et pour les aéroports des régions rurales canadiennes.

Avant de parler d'exemples précis, je veux toucher un mot des problèmes qu'il faut régler avant de céder les installations à des municipalités ou à des commissions aéroportuaires. J'insiste d'abord sur la nécessité, pour le gouvernement et Transports Canada, d'établir certaines lignes directrices. On ne peut pas décider de céder globalement tous ces aéroports à certaines localités, compte tenu de leur état—je reviendrai là-dessus plus tard—sans avoir au moins des normes minimales.

Ces lignes directrices pour la cession d'aéroports doivent être maintenues uniformément. Elles doivent être fonction de la population de l'endroit et de la taille de l'aéroport, peu importe qu'un aéroport donné se trouve ou non dans la circonscription d'un député. Je sais que ce que je dis là ne plaira pas à certains, mais je soutiens néanmoins qu'on se sert des aéroports comme d'un instrument politique, comme d'une caisse noire: «Donnons donc une belle aérogare tout neuve à ce député en prévision des élections.» Ainsi, une nouvelle aérogare verra le jour dans cette localité. Elle y sera aménagée, même si elle est bien trop grande pour la localité, à la seule fin de faire bien paraître le député aux yeux de ses électeurs.

C'est ce qui se passe maintenant, d'un bout à l'autre du pays. La disparité est évidente—je m'en rends compte dans mes déplacements—entre les installations aéroportuaires de localités de grosseur à peu près égale. L'une a des installations meilleures que l'autre. Voilà pourquoi je trouve que, si nous commencons à céder les aéroports aux localités, il serait très important que l'on ne cède que ceux qui répondent à certains critères de sécurité tels que nous les envisageons, en tant que parlementaires, pour l'avenir de ces aéroports.

Ensuite, je pense que nous devrions examiner attentivement les lignes directrices pour nous assurer qu'au moment de la cession de ces aéroports les employés visés soient traités comme nous estimons que devraient l'être des gens qui ont travaillé pour Transports Canada durant de nombreuses années et dont la condition change du jour au lendemain.

• (1600)

Nous devons les étudier très sérieusement. Nous devons aussi envisager des critères en vue d'améliorer les aménagements durables. Il est très facile de céder une installation, mais pas de discuter avec Transports Canada des améliorations à apporter à ces installations sur une période de 5, 10, 15 et 20 ans.

Sans ce genre de lignes directrices, la localité peut alors prendre possession d'une installation qui est actuellement en bon état, puis dix ans plus tard quand nous voudrons l'améliorer ou la rénover, Transports Canada pourrait facilement nous dire: «Eh bien, nous sommes désolés, nous n'avons plus l'argent. Il faudra que vous préleviez cette somme sur les impôts municipaux.» C'est très regrettable et c'est, je pense, un véritable problème que nous devrons résoudre avant que de petites localités envisagent même d'entreprendre l'exploitaiton d'un aéroport.

Nous avons aussi besoin de lignes directrices pour nous assurer que nous avons un financement accru pour les accords d'entretien que nous conclurons.

Une des questions qui a touché ma circonscription de Dryden il n'y a pas très longtemps a été le fait que Transports Canada ait décidé de ne pas augmenter la somme qu'il allait allouer à l'aéroport de Dryden. Ce qui s'est passé en l'occurence, c'est que la localité a tout simplement déclaré qu'elle ne pouvait pas continuer à exploiter cette installation avec les montants affectés. Il faut donc qu'il y ait une sorte de critère ou de mécanisme qui permettrait à ces localités, même avec la cession des aéroports, de pouvoir dire à Transports Canada et au ministre qu'à cause de certaines circonstances une augmentation du financement est nécessaire pour pouvoir résoudre ces problèmes.

Dans les petits aéroports et les petites villes du Canada, nous ne sommes pas tous en mesure de tirer des recettes suffisantes des installations aéroportuaires pour ne pas avoir à solliciter l'aide des contribuables canadiens, de Transports Canada, du ministère des Transports, afin de pouvoir entretenir nos installations comme nous le voudrions.

Voilà quelques-unes des lignes directrices qu'il nous faudra établir si nous voulons un jour envisager la possibilité de céder ces installations à de petites localités. Sans ces lignes directrices, toute cette affaire n'est qu'une fumisterie. Au fond, c'est un peu comme si l'on disait aux Canadiens: «Écoutez, nous ne voulons plus nous occuper de vos installations aéroportuaires. Nous les avons déréglementées pour vous, en vous promettant une amélioration des services.» Or cela ne s'est pas concrétisé. On a ajouté: «Nous avons déréglementé cette industrie afin que vous puissiez obtenir des tarifs réduits.» Cela non plus ne s'est pas concrétisé. Aujourd'hui, le gouvernement dit: «Il semble que, en tant que gouvernement, nous soyons incapables de bien gérer cette installation; par conséquent, nous la cédons aux autorités locales. Nous sommes sûrs que vous obtiendrez plus de succès que nous. Mais comprenez-nous bien, il sera inutile de venir un jour nous demander de vous aider de quelque façon. Vous devrez essentiellement vous débrouiller seuls.»

J'espère que ce n'est pas le message que le gouvernement adresse à ces petites localités et à de nombreux autres aéroports situés un peu partout au pays.

Cela étant dit, je voudrais vous donner quelques exemples des difficultés que pourrait, selon moi, poser la cession de petits aéroports en région rurale. Quand je parle de petits aéroports dans les régions rurales, je veux parler de localités de 5 000, 10 000 et dans certains cas, comme dans l'exemple que je vais vous citer, de 22 000 habitants. Je veux vous parler de cet aéroport, de ce qui n'y va pas, de l'absence de lignes directrices et de règles de procédure que le ministère fédéral des Transports ne semble pas avoir mises en place ou qu'il ne met en place que s'il pense qu'on peut le surveiller, et devant pareille situation, on se demande à quoi le gouvernement peut bien penser.

Je vais vous donner un exemple de ce qui se passe dans une localité de ma circonscription, à Kenora, en Ontario. La région de Kenora regroupe trois localités, Kenora, Keewatin et Jaffray-Melick, et une population d'environ 22 000 habitants. On penserait qu'avec une telle superficie et une telle population, cette région jouirait d'installations convenables, sans parler du fait que la population y augmente à près de 50 000 en été. C'est donc dire l'attrait touristique d'une région comme celle de Kenora—Rainy River, qui est probablement l'un des plus beaux coins de l'Ontario et peut-être même de tout le Canada.

L'aéroport dont je parle a une entente sur l'entretien portant sur 42,5 heures d'activité par semaine. Tout le monde dira que ce n'est pas si mal quand on songe que la plupart des aéroports fonctionnent une centaine d'heures par semaine, et on se demandera ce que nous pouvons bien trouver à redire à ce sujet.

Je vais vous donner un exemple. J'ai quatre autres aéroports sur ma liste: ceux de Dryden, de Sioux Look-out, de Red Lake et de Fort Frances. Ce sont quatre autres localités de ma circonscription. Elles ont toutes un chiffre de population inférieur à celui de la ville dont je parle.

L'aéroport de Sioux Lookout reçoit des fonds pour assurer l'entretien 15 heures par jour, sept jours par semaine, ce qui fait 105 heures par semaine. La ville de Sioux Lookout reçoit donc des fonds pour assurer plus du double des heures d'entretien par rapport à la ville de Kenora.

Red Lake est financée pour assurer un service d'entretien de 12 heures par jour, du lundi au vendredi, ce qui fait 60 heures par semaine.

Fort Frances a une entente sur l'entretien pour 14 heures par jour, ce qui représente 98 heures par semaine.

Atikokan, une autre localité que je n'ai pas mentionnée, a une entente pour 84 heures par semaine.

Ces quatre ou cinq localités reçoivent donc toutes des fonds leur permettant d'assurer deux fois plus et dans certains cas presque trois fois plus d'heures par semaine d'entretien grâce à des ententes conclues avec différents niveaux de gouvernement, pas toujours avec le fédéral, parfois avec le provincial. Elles ont différentes ententes avec des paliers supérieurs de gouvernement pour faire fonctionner leurs installations.

J'ai du mal à comprendre d'où Transports Canada peut bien sortir, quand je vois les installations, la population et le potentiel de ces diverses localités et leurs accords d'entretien.

Je suis très heureux qu'une ville comme celle de Dryden ait droit à un budget de fonctionnement correspondant à 105 heures par semaine, ce que reflète l'accord d'entretien.

Ce genre de service est indispensable dans une ville comme Dryden. Par contre, une ville comme Kenora, qui compte une population deux ou trois fois plus nombreuse que celle de Dryden, n'a droit qu'à la moitié de ce qui est prévu dans l'accord d'entretien de cette dernière.

On me demandera peut-être ce que sont les frais de fonctionnement. Je vais donner des chiffres, car c'est une bonne façon d'expliquer aux citoyens, aux électeurs, ce que cela veut dire. J'ai des chiffres sous les yeux et je vais vous les donner rapidement. Ce document explique en détail les frais de fonctionnement.

En 1988-1989, Kenora avait un budget de fonctionnement, c'est-à-dire un budget accordé par le gouvernement fédéral, s'élevant à 204 000 $, et l'aéroport a touché des recettes de 131 000 $, ce qui donne un taux de recouvrement des coûts de 64,5 p. 100.

À Dryden, ce budget a été de 897 000 $ et les recettes se sont élevées à 308 000 $. Le taux de recouvrement a donc été de 34,4 p. 100.

Le budget de fonctionnement de Fort Frances a été de 273 500 $ et les recettes de 81 000 $. Taux de recouvrement: 29,8 p. 100.

Vous vous demandez peut-être où je veux en venir. Je vais vous le dire. Si vous connaissez bien la région et la ville de Kenora, vous savez que l'aéroport est une infrastructure indispensable à la réalisation de leurs objectifs à long terme, de leurs espoirs et de leurs aspirations. Dans sa grande sagesse, Transports Canada traite cet aéroport bien différemment de celui qui se trouve à une centaine de milles. Et nous n'arrivons vraiment pas à comprendre pourquoi.

C'est certainement à cause de décisions politiques qu'on décide de financer tel aéroport et non tel autre. On ne peut pas prétexter de l'importance relative des deux aéroports, puisque la population de Kenora est deux fois plus importante que celle de ces autres localités.

Je voudrais passer à l'autre exemple, car je sais que je vais finir par manquer de temps comme d'habitude. Je vais vous parler d'un autre aéroport, celui de Sioux Look-out.

• (1610)

En mars 1990, la municipalité de Sioux Lookout a présenté une demande au ministre, en vertu du Programme d'aide financière aux aéroports commerciaux locaux et locaux commerciaux. Ce programme relève directement du ministre des Transports, ce qui signifie que lorsque vous présentez une demande d'aide en vue d'apporter des améliorations à votre aéroport dans le cadre de ce programme, c'est le ministre et non Transports Canada que vous devez convaincre de l'importance du projet et de la nécessité de financer ce dernier.

La municipalité de Sioux Lookout a présenté sa demande au ministre. Il s'agit du ministre précédent. Permettez-moi de vous fournir certaines données afin d'illustrer ce qui s'est passé. Toutefois, je voudrais d'abord vous situer le contexte.

Il s'agit d'une collectivité qui compte environ 5 000 personnes. Pourquoi une localité de 5 000 habitants aurait-elle besoin d'un grand aéroport? Parce que celle-ci constitue le point de départ pour aller dans le Grand Nord et le nord de l'Ontario, c'est-à-dire pour rejoindre les collectivités autochtones isolées dans pratiquement la moitié du territoire de l'Ontario. Pour cette région, qui compte quelque 10 000 autochtones, la liaison aérienne depuis Sioux Lookout constitue le seul moyen de transport à des fins médicales, ou pour rejoindre le monde extérieur, sauf si vous considérez que les déplacements en canot ou en traîneau à chiens sont une bonne solution de rechange. Bref, la seule façon de se rendre à Thunder Bay ou à Winnipeg consiste à passer par Sioux Lookout puis, de là, à faire la correspondance nécessaire pour continuer vers l'Ouest ou vers l'Est.

Permettez-moi de fournir quelques précisions. Le volume du trafic aérien dans cette localité s'est multiplié par sept depuis dix ans. Cet aéroport est le plus achalandé du nord-ouest de l'Ontario, après celui de Thunder Bay. Or, la population de Thunder Bay dépasse 100 000 habitants, tandis que celle de Sioux Lookout n'en compte que 5 000.

En 1977, 8 100 voyageurs ont emprunté cet aéroport. En 1988, on en comptait près de 50 000. On prévoit que, d'ici l'an 2 001, cet aéroport accueillera plus de 60 000 voyageurs par année. Lorsque celui-ci a été construit au début des années 1970, il devait desservir 8 000 voyageurs; or, on en compte maintenant près de 50 000 et on s'attend à ce qu'il y en ait plus de 60 000 d'ici l'an 2 001.

Qu'est-ce que le ministre a répondu? Il a dit: «Nous ne disposons pas pour l'instant des fonds nécessaires. Vous n'êtes pas en tête de la liste de priorité; par conséquent, vous voudrez peut-être présenter une autre demande l'an prochain. En attendant, vous devrez vous accommoder de ce que vous avez.» Nous ne parlons pas ici d'un aéroport qui dessert uniquement une localité. Cet aéroport dessert les habitants de 30 localités du Grand Nord. Pourtant, nous ne pouvons même pas le faire inscrire sur la liste de priorité pour pouvoir dire aux habitants de toutes les localités du nord-ouest de l'Ontario qu'ils auront un jour un aéroport convenable.

Il n'y a même pas d'endroit où on peut manger un sandwich dans cet aéroport. Il y a une distributrice de bubble-gum, un endroit où on peut acheter des cigarettes—quelle horreur!—et un endroit où on peut acheter du chocolat et des croustilles. C'est tout. Il y a presque 50 000 personnes qui utilisent cet aéroport déjà et, compte tenu de l'explosion démographique dans le Nord, je suis certain que ce nombre se maintiendra.

La seule solution de rechange serait que le ministre des Transports nous construise une route dans le Nord.

Ce sont là deux exemples qui, à mon avis, montrent à quel point il est important de bien comprendre les intentions du ministère des Transports avant de commencer à céder les aéroports aux municipalités. Le ministère a-t-il l'intention de ne verser aucune aide financière à ces localités à l'avenir pour leurs aéroports? Est-il en train de nous dire que le gouvernement fédéral n'a plus les moyens de financer ces aéroports et que, s'ils ne sont pas pris en charge par les municipalités ou les provinces, c'est tant pis pour nous? J'ai l'impression que c'est exactement ce qui se passe.

Je crois que les localités sont prêtes à prendre en charge ces aéroports.

Que le gouvernement soit franc et honnête avec nous. Qu'il nous dise ce qu'il propose de verser en tant que capital à long terme pour l'amélioration de ces installations et qu'il nous dise s'il est prêt à nous donner les lignes directrices nécessaires pour assurer aux employés les mêmes avantages qu'ils avaient avant le transfert. Si le gouvernement fait cela, je crois que notre parti sera prêt à examiner attentivement cette possibilité.

Toutefois, avant toute chose, je crois que nous devons éclaircir le point le plus important de ce projet de loi, et j'ai été très impressionné lorsque le député de Thunder Bay—Nipigon l'a mentionné. Ce qu'il faut avant tout, c'est nous assurer qu'il ne s'agit pas d'une privatisation mais bien d'une cession de ces installations. Il faut que chaque localité concernée comprenne ce que la cession veut dire pour elle et qu'elle sache si c'est avantageux.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Avant de reprendre le débat, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Algoma—L'industrie sidérurgique; le député de Glengarry—Prescott—Russell—L'industrie du camionnage; le député de Scarborough-Ouest—L'immigration; le député de Prince George—Bulkley Valley—L'environnement; le député de Saint-Léonard—L'économie.

Reprise du débat. Le député de Gander—Grand Falls a la parole.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je ne peux laisser passer l'occasion sans dire quelques mots sur ce projet de loi. La raison pour laquelle je le fais, c'est que les Canadiens doivent bien se demander ce qui est en train de se passer. En effet, est-il question de céder tous les aéroports du Canada à l'entreprise privée?

Je lisais une brochure qui disait sur la cession des aéroports de Transports Canada—et là on montre un avion arborant la feuille d'érable décollant d'un aéroport—les choses suivantes: «Les objectifs globaux de la politique sont (1) d'accroître la rentabilité des systèmes de transport aérien nationaux.»

Comme si ça ne suffisait pas, il est dit plus loin: «Selon des éléments clés de la politique, le financement du gouvernement fédéral n'augmentera pas.»

Et enfin, on dit: «Chacune des administrations aéroportuaires locales sera une société dûment constituée et indépendante, qui trouvera elle-même les fonds nécessaires à son exploitation et à ses immobilisations, sans l'aide du gouvernement fédéral.»

En d'autres termes, le projet de loi que nous sommes en train d'adopter à la Chambre va permettre la cession des aéroports canadiens à des administrations locales qui devront trouver les fonds nécessaires à leur exploitation et à la construction de nouvelles pistes, sans l'aide du gouvernement fédéral pour payer la facture. Voilà une proposition intéressante.

J'ai consulté le projet de loi il y a quelques instants et j'ai conclu qu'il était des plus étranges. J'ai d'ailleurs en main un exemplaire «secret» de ce projet de loi, je dis secret parce qu'il est sorti avant les autres sans doute. Il devrait être qualifié de secret parce que ses dispositions sont vraiment un secret. En effet, je ne vois pas à quoi il rime. Je l'ai lu et relu, mais je ne vois toujours pas à quoi il rime. Son titre est «Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles. Le projet de loi prévoit, à l'article sur les langues officielles, que les parties IV, VIII, IX et X de la Loi sur les langues officielles s'appliqueront. Les parties vraiment pertinentes de la Loi sur les langues officielles sont les parties V et VI. Il faut donc supposer que les parties V et VI ne s'appliquent pas. Si le projet de loi précise que les autres parties de la Loi sur les langues officielles s'appliquent, c'est donc que celles qui restent ne s'appliquent pas dans le cas de la cession d'aéroports.

• (1620)

Si la Loi sur les langues officielles est censée s'appliquer à tous les aéroports au Canada, il faut alors que le projet de loi soit réécrit. L'aéroport de Montréal est en train de changer de mains. Il n'appartiendra plus au gouvernement fédéral. L'aéroport de Vancouver est en train de changer de mains et il n'appartiendra plus au gouvernement fédéral. Je pense que les autres sont ceux d'Edmonton et de Calgary. Il y a aussi toute une série d'autres aéroports comme celui de Moncton et de plusieurs autres villes qui vont aussi être cédés par le gouvernement fédéral. Celui-ci ne les gérera plus.

Tout cela est certainement déroutant. Ce projet de loi est censé traiter de questions relatives aux langues officielles et il est ensuite question des régimes de pension ou de retraite. J'ai jeté un coup d'oeil à la partie traitant des pensions des employés et celle-ci stipule ce qui suit: «Sur recommandation du président du Conseil du Trésor, le gouverneur en conseil,»

Le gouverneur en conseil est ce que l'homme de la rue appellerait le Cabinet, «peut, par règlement: a) prévoir selon quelles modalités» la Loi sur la pension de la fonction publique et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires s'appliqueront.

En d'autres termes, aucune disposition du projet de loi ne traite vraiment des prestations de retraite des employés. Pas une seule disposition. On signale que le gouvernement adoptera des règlements concernant les prestations de retraite des employés, une fois que le projet de loi aura été adopté.

On peut se demander comment un employé d'un aéroport qui ne fait plus partie de la fonction publique, puisque l'aéroport pour lequel il travaille a été cédé à une administration locale, peut de toute façon être assujetti à la Loi sur la pension de la fonction publique. Il ne fait plus partie de la fonction publique. Comment cette personne peut-elle être assujettie à la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires lorsqu'elle ne fait plus partie de la fonction publique?

La vérité, c'est que vous n'avez pas à faire partie de la fonction publique pour être assujetti à la Loi sur la pension de la fonction publique. Les employés de Petro-Canada sont visés par cette loi. Ceux de la Société canadienne des postes aussi. Il en va de même des employés des services d'hygiène et de sécurité du travail de l'administration fédérale. Ils ne font pas vraiment partie de la fonction publique et ils n'ont pas non plus à en faire partie.

Je suppose que tout cela est plutôt déroutant pour le profane, mais le Syndicat canadien de la Fonction publique et l'Alliance de la Fonction publique du Canada peuvent aussi les représenter même s'ils ne font pas partie de la fonction publique. Il paraît étrange que l'Alliance de la Fonction publique du Canada représente quelqu'un qui n'est pas fonctionnaire. Mais c'est ainsi. L'Alliance représente aussi des employés de sociétés d'État. Le Syndicat canadien de la Fonction publique représente des travailleurs qui ne sont pas fonctionnaires.

Nulle part dans la loi il n'est fait mention des pensions des employés. Un autre de moins. Ce projet de loi s'appelle donc loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles—rien dans la loi ne couvre les langues officielles—de régimes de pension ou retraite—rien dans la loi ne couvre les régimes de pensions des employés. Il y a un article où il est dit que le gouvernement peut promulguer des règlements concernant les pensions des employés.

Dans la dernière partie, on énumère certains aspects des relations de travail liés aux cessions d'aéroports. J'ai parcouru cette partie et on dit que toute la question sera renvoyée au Conseil canadien des relations de travail. Je me souviens de l'époque où la situation à Postes Canada a été soumise à ce Conseil. Après deux ans de *statu quo*, le Conseil devait encore décider qui seraient les agents négociateurs et les syndicats représentant les employés. Il étudie la question depuis maintenant neuf ans et n'a pas encore rendu de décision.

J'ignore pourquoi le gouvernement a présenté le projet de loi à la Chambre. On ne sait trop ce qu'il entend par «langues officielles». Il ne parle pas du régime de pension des employés et la question des relations de travail est renvoyée au Conseil canadien des relations de travail. Quel est donc l'objectif de ce projet de loi?

Pour le savoir, nous pouvons nous référer au dépliant publié sur la cession des aéroports. J'ai demandé, et j'ai reçu il y a un moment, l'aperçu de ce qu'ils appellent les principes supplémentaires des cessions d'aéroports.

En d'autres mots, la gestion de tous les aéroports du Canada sera confiée à des administrations locales. Tous ces employés au Canada, qui ont à leur charge des familles et qui travaillent pour le gouvernement fédéral depuis des années, se demandent ce qu'il adviendra d'eux et de leur emploi. Puis il y a les voyageurs qui atterrissent à ces aéroports. Ceux-là se demandent s'ils devraient atterrir à tel ou tel aéroport, quel genre de services on y offre, si l'aéroport est régi par des normes fédérales, en cas d'incendie à bord d'un avion, qui interviendra et en vertu de quelles normes; ils s'interrogent aussi sur la qualité des normes. Il faut donc tenir compte de ces deux aspects.

J'ai reçu la liste des principes supplémentaires qui ont été communiqués à tous les aéroports touchés. Je voudrais vous en communiquer quelques-uns.

Tout d'abord, le gouvernement fédéral déclare que les services d'inspection assurés par Douanes et Accise, Immigration, Santé et Bien-être et Agriculture Canada seront fournis par l'administration aéroportuaire locale, sans qu'il n'en coûte rien à l'État. Le gouvernement déclare ensuite que l'administration aéroportuaire locale fournira, sans qu'il n'en coûte rien au ministère des Transports du Canada, les locaux nécessaires pour assurer des services comme la navigation aérienne, sans aucun frais pour le gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les employés, le gouvernement déclare que tous les employés du ministère des Transports à l'emploi de la fonction publique dont les postes auront été supprimés, qu'ils passent ou non sous l'autorité de l'AAL, c'est-à-dire l'administration aéroportuaire locale, ont le droit d'avoir leur nom inscrit sur la liste de priorité pendant une année. De façon plus précise, les employés mis à pied par l'administration aéroportuaire locale auront leur nom inscrit sur la liste de priorité jusqu'à la fin de l'année, suivant la date de la cession.

Autrement dit, monsieur le Président, des employés dont les postes auraient été supprimés pourraient se retrouver sans aucun droit à un emploi dans la fonction publique fédérale. Ils perdraient leurs droits d'ancienneté et tous leurs avantages. Leur situation, en tant qu'employés d'aéroport, ne serait guère plus enviable que celle de député.

Permettez-moi enfin de résumer le summum en matière de règlement. Il est dit que l'AAL, en tant qu'exploitant, c'est-à-dire l'administration aéroportuaire locale, interviendra en cas d'écrasement, d'incendie et fournira des services de secours à l'aéroport. Voilà toute une déclaration. L'administration aéroportuaire locale interviendra en cas d'écrasement et d'incendie et fournira les services de secours. L'AAL établira un plan d'urgence, procédera à des exercices auprès des divers autorités et services, par exemple la police, les services ambulanciers, les hôpitaux et les lignes aériennes. Toute l'exploitation de l'aéroport, y compris les services d'incendie, passe sous la responsabilité de l'administration aéroportuaire locale. L'administration aéroportuaire locale déclare ensuite qu'elle s'occupera de la pollution de l'air, de la gestion des déchets solides et des autres questions environnementales reliées aux aéroports. C'est tout un changement pour les aéroports canadiens. L'aéroport dans toutes ces localités du Canada sera entièrement cédé par le gouvernement du Canada à une administration locale qui assurera la sécurité des voyageurs et le rôle du gouvernement fédéral se limitera, selon ces lignes directrices, à les protéger contre le terrorisme et à contrôler la circulation aérienne.

• (1630)

N'est-ce pas tout un changement pour les aéroports canadiens? Oui, c'en est un. Comment une administration aéroportuaire locale pourra-t-elle fournir les services de police nécessaires dans les aéroports internationaux, par exemple? Comment pourra-t-elle prendre les mesures de protection de l'environnement qu'exigent tous les aéroports du Canada?

La vérité, c'est qu'en présentant un projet de loi concernant les régimes de pensions ou de retraite et les relations de travail, sans préciser dans le projet de loi ce qu'il a l'intention de faire, le gouvernement fédéral refile aux administrations locales des responsabilités qui devraient être assumées par le gouvernement fédéral dans tout le Canada.

Enfin, le gouvernement fédéral dit à tous les employés dans les aéroports du Canada que le jour arrivera bientôt et même immédiatement, pour certains d'entre eux, où ils ne seront plus des employés du gouvernement fédéral et où ils perdront leur ancienneté, leurs congés de maladie et leurs vacances. Comme le dit la brochure, «Nous allons céder tout cela pour fonctionner d'une façon plus économique» et elle poursuit en disant que «l'administration aéroportuaire locale sera une entreprise indépendante dotée de la personnalité morale, qui financera ses activités et ses besoins en capital sans recourir au trésor fédéral. En dernière analyse, le gouvernement fédéral tente de se retirer du secteur des transports au Canada.

La seule chose qui, à mon avis, incite le gouvernement à adopter cette ligne de conduite, c'est qu'il tente d'économiser de l'argent dans chaque secteur qui lui incombe actuellement et de refiler toute cette responsabilité à quelqu'un d'autre. S'il y a un problème environnemental dans l'un de nos aéroports, par exemple, de pollution par le bruit, le gouvernement fédéral dira désormais très vite: «Malheureusement, cette responsabilité incombe à un groupe de personnes d'affaires de la localité, car il est en fait propriétaire de l'aéroport.» Si le gouvernement n'est pas propriétaire de l'aéroport, alors pourquoi se charge-t-il des questions environnementales et de la pollution par le bruit?

Le gouvernement pourra également dire au vérificateur général: «Nous nous débarrasserons de milliers d'employés l'année prochaine. Nous avons réduit la taille de la fonction publique de plusieurs milliers de personnes, car nous avons éliminé les postes des milliers de personnes qui travaillent dans les aéroports au Canada.» Lorsque les voyageurs apprendront par les médias que les pompiers des aéroports veulent demeurer dans un régime fédéral et souhaitent le maintien des normes fédérales, quelqu'un dira: «Les normes sont toujours fédérales, mais les pompiers ne sont plus des employés du gouvernement fédéral. Ils sont au service d'une certaine personnalité morale dans telle localité.»

Le gouvernement fédéral devrait réfléchir à cela. À mon avis, il ne devrait pas déposer un projet de loi qui ne garantit pas le maintien des emplois une fois qu'il sera en vigueur. Je ne crois pas que nous devrions le laisser adopter un projet de loi qui ne garantit pas sa pension à un employé qui a travaillé dans un aéroport pendant 20 ou 25 ans. Nous ne devrions pas permettre au gouvernement du Canada de se dérober à sa responsabilité d'assurer la sécurité et la protection environnementale des Canadiens dans les aéroports du pays.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le projet de loi C-15, c'est-à-dire sur la mesure législative présentée à la dernière cession. Avant de faire mes observations, je voudrais féliciter le porte-parole de mon parti, le député de Thunder Bay qui a mené une grande partie du débat sur cette mesure législative et, bien sûr, pour vous remercier, monsieur le Président, de nous donner l'occasion d'exprimer notre point de vue.

Le projet de loi C-15 est une mesure législative d'ordre administratif, je suppose. En lisant le titre, on a tendance à se demander quel est exactement l'objet du projet de loi et, comme d'habitude, il faut consulter une pile d'autres projets de loi et de renseignements disponibles pour essayer de comprendre un peu de quoi il s'agit. Or, pour décrire brièvement cette mesure législative, on peut déclarer que le projet de loi a essentiellement pour objet de protéger les droits ayant trait à la négociation collective, aux langues officielles et à la retraite des fonctionnaires fédéraux actuellement employés de Transports Canada en cas de cession d'aéroports appartenant à ce ministère à des administrations aéroportuaires locales.

On connaît bien les tentatives de privatisation de ce gouvernement, car je suppose qu'il s'agit bien là d'une forme de privatisation, ou, si l'on préfère, de la cession à une administration locale, de l'exploitation et de la gestion d'un aéroport particulier. D'après certaines remarques, je saisis que ces tentatives visent, dans un premier temps, Edmonton.

De toute façon, cette mesure législative vise à faire en sorte que, dans une telle éventualité, les employés qui relèveront désormais d'une administration locale seront protégés quant aux avantages que leur confèrent les lois fédérales et leur convention collective.

Bien que ce projet de loi ait un objectif global louable, il manque de clarté et, compte tenu des relations qui existent actuellement entre les travailleurs et la direction, il ne confère pas la protection qu'il est censé assurer.

Je voudrais simplement mentionner un ou deux points qui ont été soulevés par le syndicat qui représente les employés, le syndicat des employés de Transports Canada. Il a cité plusieurs aspects très importants du projet de loi qui, de toute évidence, doivent être pris en considération.

Le premier c'est que les travailleurs ou leurs représentants n'ont pas réellement participé au processus de négociation et de consultation entre Transports Canada et les diverses autorités aéroportuaires.

C'est un aspect regrettable des changements et des mesures législatives proposés par ce gouvernement. Tout gouvernement qui désire maintenir de bonnes relations de travail devrait donner aux employés la possibilité de voir à l'avance ce que l'on projette, et surtout dans les cas où cela touche leur avenir, leur profession, leur gagne-pain et, pour beaucoup, leur pension.

Les droits de fonds et de forme des travailleurs en ce qui concerne leur pension en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique et la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, ne sont pas clairs dans ce projet de loi. On laisse au Conseil du Trésor la tâche de préparer un règlement.

J'espère que l'on essaiera, lorsqu'on préparera ce règlement, de consulter largement les employés.

• (1640)

De plus en plus dans notre législation, la loi donne un mandat et des directives générales au gouvernement, mais, ce sont les règlements qui, bien sûr, sont élaborés par le ministère pour être ensuite approuvés par le gouverneur en conseil et le Cabinet, qui traitent des détails de son application. Je pense que c'est un gouvernement généreux qui donne l'occasion au peuple d'apporter sa contribution. Cela signifie, en outre, que le public, les groupes d'employés et les syndicats doivent être vigilants pour voir à ce que les règlements proposés soient examinés, communiqués et qu'on y réfléchisse.

Le projet de loi doit tenir compte de la volonté des employés de continuer à souscrire à ces régimes. J'ai déjà fait état de la Loi sur la pension de la Fonction publique et de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

Il paraît que l'administration aéroportuaire locale de la Colombie-Britannique a de la difficulté à trouver une compagnie d'assurance qui reprendrait le régime d'assurance-invalidité actuel des employés. On lui a dit qu'il serait trop dispendieux de poursuivre ce type de couverture.

Troisièmement, la question à savoir qui sera l'agent négociateur suscite aussi de grandes préoccupations. Le projet de loi prévoit que les conditions d'emploi d'une convention collective qui sont encore valides à la date de la cession conservent leur validité. Toutefois, selon ce que nous avons vu au cours de privatisations antérieures, la désignation d'un agent négociateur compétent est un processus très long et perturbateur.

Le projet de loi devrait comprendre des dispositions portant que l'agent négociateur en place demeure en fonction pour la durée d'une convention collective entière après la cession, afin de veiller à la protection des droits des employés et à ce que la désignation d'un autre agent négociateur soit faite dans les règles.

C'est apparemment une façon très logique d'aborder cette question. Les travailleurs et l'employeur bénéficient ainsi d'une espèce de période de grâce, si l'on veut, avant que l'employeur ne prenne probablement des mesures. On s'attendrait probablement à quelque chose du genre. Ce ne seraient peut-être pas de bonnes mesures, mais l'employeur a certes le droit d'en prendre conformément à la loi. Naturellement, les employés qui changent d'employeur chercheraient à obtenir petit à petit de leur nouvel employeur qu'il ajoute de nouvelles dispositions à leur convention collective.

Le projet de loi ne précise pas que tous les services au public voyageur continueront d'être offerts dans les deux langues officielles. L'une des propositions vise à assurer que toute tierce partie qui conclurait un contrat avec les administrations aéroportuaires serait tenue d'offrir ses services en respectant les exigences de la Loi sur les langues officielles et tout règlement en découlant.

Cette question préoccupe beaucoup de députés qui s'y sont grandement intéressés. Manifestement, lorsqu'on voyage autant que le font la plupart des députés, on souhaite que les normes soient les mêmes d'un aéroport à l'autre, de telle sorte que ce soit plus clair et que cela facilite les choses au public voyageur. Une telle uniformisation s'appliquerait aux mesures de sécurité, aux avis publics et aux employés qui offrent le service, pour que ces derniers soient le plus utile possible.

Soit dit en passant, ce qui me dérange, c'est la différence entre les écrans de télévision d'un aéroport à l'autre. Il est parfois difficile de savoir lorsqu'on les consulte à quelle heure atterrit quel appareil de quelle ligne aérienne. Je sais que c'est là un détail, compte tenu de l'importance du projet de loi en question. Je suppose que je peux m'y faire, mais c'est manifestement un exemple du genre de services que l'on voudrait voir uniformiser d'un aéroport à l'autre.

Le thème général du projet de loi C-15 n'est peut-être pas la privatisation des aéroports, mais bien la privatisation du milieu de travail. Il incombe au gouvernement de voir à ce que les droits de ses travailleurs soient protégés avant et après la cession.

Nous avons l'expérience des États-Unis, après leur déréglementation précipitée. La même chose a suivi au Canada, et on nous disait il n'y a pas si longtemps qu'avec la déréglementation, nous aurions de nouvelles compagnies aériennes et de nouveaux services. Nous n'avons plus que deux sociétés aériennes maintenant. Certains disent qu'il pourrait n'en rester plus qu'une, un de ces jours. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a aucune assurance que les administrations locales feront du bon travail, après avoir pris les choses en main.

Nous leur souhaitons évidemment du succès, mais en tant que curateur public, si l'on peut dire, des aéroports du Canada, le gouvernement fédéral doit au moins avoir un plan de secours qui lui permettrait de reprendre la direction d'un aéroport particulier, si les affaires allaient mal. Bien sûr, dans un tel cas, nous n'oublierions pas les employés. Leurs avantages et leurs droits seraient également préservés si le gouvernement reprenait les commandes.

Le projet de loi ne fait qu'ajouter à l'incertitude. S'il a pour but de stabiliser les relations employeur-employés, il faut consulter les travailleurs et tenir compte de leurs préoccupations. Cette question doit être bien claire. Il arrive trop souvent que, lorsque de tels projets sont menés à bien, il en résulte de mauvaises relations de travail, et cela n'aiderait en rien nos aéroports.

Nous appuyons le projet de loi, mais nous sommes un peu inquiets de ce que le gouvernement prévoit faire. Nous avons exposé très clairement nos préoccupations et d'autres députés ont commenté à la Chambre la question des relations de travail. Nous croyons que c'est important. Nous espérons donc que le gouvernement examinera ces questions relatives à la gestion future de ces aéroports. Quant aux nouvelles administrations, nous leur demandons respectueusement de bien traiter leurs employés, lorsqu'elles tiendront le rôle d'employeur. Nous avons exposé très clairement nos préoccupations etc. . .

[*Français*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, il me fait plaisir, aujourd'hui, de prendre part au débat sur le projet de loi C-15, la Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, un des aspects du projet de loi C-15 m'intéresse tout particulièrement. Aussi, mes remarques porteront-elles surtout sur son article 4, qui traite des langues officielles.

Le paragraphe 4.(1) est ainsi libellé:

> À la date de cession d'un aéroport à une administration aéroportuaire désignée, les parties IV, VIII, IX et X de la *Loi sur les langues officielles* s'appliquent, compte tenu des adaptations de circonstance, à cette administration, pour ce qui est de l'aéroport, au même titre que s'il
>
> s'agissait d'une institution fédérale, et
>
> l'aéroport est assimilée aux bureaux de cette institution, à l'exclusion de son siège ou de son administration centrale.

[*Français*]

Monsieur le Président, le paragraphe (2) de l'article 4 aussi nous rappelle que le paragraphe 23(2) de la Loi sur les langues officielles n'a pas pour effet d'imposer, pour ce qui est d'un aéroport cédé par le ministre à une administration aéroportuaire désignée, une obligation à une autre institution que celle-ci.

[*Traduction*]

L'article 4 est suffisamment ambigu pour qu'on se demande si les règlements sur les langues officielles seront respectés dans tous les aéroports cédés à une administration non gouvernementale.

Le paragraphe (1) précise que seules les parties IV, VIII, IX et X de la Loi sur les langues officielles s'appliqueront.

À la lecture du paragraphe (2), on se demande si, après la cession, certaines parties de la Loi sur les langues officielles s'appliqueront seulement à l'administration aéroportuaire elle-même et non aux autres mécanismes ou personnes qui participent à l'exploitation de l'aéroport.

Monsieur le Président, le Parti libéral s'oppose à la privatisation des aéroports canadiens. Il voit toutefois d'un bon oeil la cession de l'administration et de la gestion des aéroports aux autorités locales, à certaines conditions.

Il faut notamment que toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles s'appliquent à l'administration locale, à ses employés et aux services offerts aux aéroports cédés.

Le projet de loi C-15 ne précise pas assez clairement que toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles doivent s'appliquer aux administrations aéroportuaires locales, à leurs employés et aux divers services qui seront offerts à la population à ces aéroports. L'article 10 de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada précise que toutes les clauses de la Loi sur les langues officielles continueront de s'appliquer à Air Canada, à ses employés et aux services que cette société offrira après sa privatisation.

• (1650)

Le projet de loi C-15 ne garantit pas l'application de la Loi sur les langues officielles, comme le fait la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada de 1988. Il faut donc se demander pourquoi.

La Loi sur les langues officielles est divisée en 12 parties, pourtant le projet de loi C-15 ne fait mention que des parties 4, 8, 9 et 10. La partie 4 traite des communications avec le public et de la prestation de services, la partie 8, des attributions et obligations du Conseil du Trésor aux termes de la Loi sur les langues officielles du Canada, la partie 9, du commissaire aux langues officielles, et la partie 10, du recours judiciaire. Il est normal que ces parties aient été incluses dans le projet de loi C-15.

De toute évidence, on peut comprendre aussi pourquoi d'autres parties de la Loi sur les langues officielles n'ont pas été insérées dans le projet de loi C-15. Certaines d'entre elles, comme les parties 1, 2, 3, 11 et 12 sont sans objet, puisqu'elles visent par exemple les débats et travaux parlementaires et l'administration de la justice. Toutefois, il reste à déterminer pourquoi les parties 5, 6 et 7 ont été exclues de cette mesure législative.

Chacune de ses trois parties constitue un élément important de notre législation en matière de langues officielles. La partie 5 porte sur la langue de travail, la partie 6, sur la participation des Canadiens d'expression française et anglaise, et la partie 7, sur la promotion du français et de l'anglais. Ces questions sont sûrement importantes.

De plus, les parties 5 et 6 visent à protéger les travailleurs des deux groupes linguistiques. La partie 5, je le répète, cherche à protéger la langue de travail, tandis que la partie 6 garantit des chances égales d'emploi.

On comprend difficilement pourquoi elles n'ont pas été incluses dans le projet de loi C-15. Pourquoi, en effet, les omettre dans ce cas mais pas dans celui du projet de loi sur Air Canada? Pourquoi les employés d'Air Canada devraient-ils être protégés et pas ceux des aéroports canadiens? Ces deux organismes offrent pourtant des services analogues au public voyageur d'un bout à l'autre du pays.

De plus, la suppression de la partie VII est tout aussi inquiétante. En effet, en supprimant la mention de cette partie de la Loi, on enlève au Secrétariat d'État le droit de collaborer avec les provinces et avec le public en vue d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés dans la Loi sur les langues officielles. Autrement dit, ce mandat vise à accroître la vitalité des minorités linguistiques francophone et anglophone dans tout le Canada et à favoriser la reconnaissance pleine et entière ainsi que l'emploi des deux langues officielles au Canada. Je ne vois aucune raison valable d'omettre une partie aussi importante de la Loi sur les langues officielles.

J'aimerais que le ministre explique à la Chambre comment il se fait que son gouvernement ne veut pas que les parties V, VI, et VII de cette loi s'appliquent aux administrations aéroportuaires désignées ni à leurs employés. Le gouvernement a-t-il changé d'idée en ce qui concerne le bilinguisme officiel au Canada? Est-il prêt à protéger le principe du bilinguisme dans toutes les mesures législatives fédérales pertinentes ou dans certaines seulement?

Ce sont des questions importantes auxquelles les Canadiens veulent une réponse.

Le projet de loi C-15 est l'exemple d'une mesure législative dont on a exclu des parties clés de la Loi sur les langues officielles, alors qu'elles auraient dû y être incorporées.

L'exclusion de ces trois parties de la Loi sur les langues officielles est tout particulièrement inquiétante, étant donné le climat constitutionnel actuel au Canada. Comment le gouvernement peut-il parler d'équité, d'égalité et d'identité nationale un jour et, le lendemain, présenter une mesure législative comme celle-là? Le gouvernement ne peut pas se permettre de compromettre la réconciliation nationale et la préservation de la dualité linguistique du pays en diluant ainsi les objectifs de la Loi sur les langues officielles.

Le gouvernement ne peut pas choisir quelles parties de la Loi sur les langues officielles il fera figurer dans des projets de loi tels que celui dont la Chambre est saisie aujourd'hui, ni quelles parties en seront exclues. Les parties en question ne sont pas négligeables, elles sont très importantes.

Alors qu'il existe des raisons évidentes pour omettre certaines parties de la Loi sur les langues officielles, comme je l'ai déjà dit, il n'y a aucune raison valable que je puisse concevoir qui justifie le retrait des parties 5, 6 et 7 du projet de loi C-15.

Je voudrais conclure en citant les remarques du Commissaire aux langues officielles quand il a comparu devant le comité de la Chambre des communes chargé de l'étude du projet de loi C-85, désignation du projet de loi C-15 à la dernière session. À cette réunion du 7 mars 1991, le commissaire a dit, et je cite:

> . . .l'article 4 du projet de loi C-85 soit amendé afin de faire en sorte que, à l'instar des décisions prises lors du processus de privatisation de la société Air Canada, toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles continuent de s'appliquer aux administrations aéroportuaires désignées. Tout affaiblissement de ce régime nous paraîtrait un recul inacceptable et injustifié.

Je crois que le commissaire parle au nom de tous les Canadiens à propos de cette question et je suis absolument d'accord avec ses recommandations.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour parler et pour appuyer, surtout, l'amendement de mon collègue, l'amendement à propos de la question de la vente des aéroports. Je considère cette question assez importante car elle exige que nous fassions confiance à ce gouvernement et elle exige d'accepter le fait que le gouvernement ne veut pas vendre les aéroports.

Je ne suis pas sûr de cela et c'est pour cela que j'appuie l'amendement de mon collègue concernant la question de vendre les aéroports et d'enlever ce mot «vendre» du projet de loi, parce que d'après le comité dans lequel j'ai travaillé, le gouvernement nous a dit constamment qu'il n'avait eu aucune intention de vendre les aéroports. Moi, je trouve qu'étant donné qu'il n'a aucune intention de vendre les aéroports, pourquoi il a mis cela dans le texte du projet de loi?

Donc, j'ai une certaine méfiance envers ce gouvernement quand il inclut, dans un projet de loi, un mot qu'il n'est pas nécessaire d'inclure. Donc, je me lève justement pour appuyer mon collègue et je pense qu'on n'est pas trop méfiant quand nous demandons simplement à ce gouvernement d'enlever le mot «vendre».

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion d'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

• (1700)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

(La motion est rejetée.)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose, appuyé par M. Keyes:

> Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «ne soit pas lu une troisième fois» mais renvoyé de nouveau au Comité législatif avec instruction au Comité de reconsidérer l'article 4 du projet de loi:
>
> a) en retranchant la ligne 15, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «4. (1) À la date de la cession par bail d'un aéroport à»;
>
> b) en retranchant la ligne 27, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «ser, pour ce qui est d'un aéroport cédé par bail par le».

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence va prendre en délibéré pendant quelques minutes la motion présentée par le député de Kingston et les Îles et nous allons reprendre le débat sur la motion principale. Reprise du débat.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, puis-je obtenir de la présidence l'autorisation de proposer un autre amendement? Je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles:

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ne soit pas lu une troisième fois» mais renvoyé de nouveau au Comité législatif avec instruction au Comité de reconsidérer l'article 4 du projet de loi en retranchant la ligne 17, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«les portions IV, V, VI, VIII, IX et X de la Loi sur les».

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Thunder Bay—Atikokan invoque le Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, vous pourriez peut-être apporter une précision. Certains d'entre nous pensent que vous ne pouvez recevoir un autre amendement à l'étape de la troisième lecture avant qu'une décision n'ait été rendue relativement à l'amendement à l'étude.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Thunder Bay—Atikokan a raison.

[*Français*]

La Présidence va d'abord considérer la motion présentée par le député de Kingston et les Îles et avisera en conséquence, s'il y a lieu, de prendre en considération la deuxième motion proposée par le député de Hamilton-Ouest. Je fais les efforts pour que l'équipe de la Présidence me conseille dans les meilleurs délais.

Je puis déjà déclarer recevable la motion présentée par l'honorable député de Kingston et les Îles. Alors, reprise du débat sur la motion d'amendement.

Des voix: Question.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

Les conseillers de la Présidence me font remarquer que pour être en règle, l'honorable député de Hamilton-Ouest doit maintenant proposer son amendement, s'il en a toujours le désir.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, on vient tout juste de me remettre un amendement très important que j'aimerais présenter dès maintenant à la Chambre. Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» pour les remplacer par ce qui suit:

«ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité législatif en ordonnant au comité d'envisager d'amender l'article 5 du projet de loi en supprimant les lignes 32 et 33, à la page 2, et en les remplaçant par ce qui suit: «en cas de louage d'un aéroport à une administration aéroportuaire désignée, la. . .».

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors la Présidence va prendre en délibéré durant quelques minutes la motion du député de Hamilton-Ouest.

Reprise du débat sur la motion principale. La parole est à l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: C'est un recours au Règlement, monsieur le Président.

Je ne veux pas participer au débat en troisième lecture, parce que moi aussi j'ai un amendement que je voudrais bien déposer devant cette Chambre. Or, si vous appelez le débat en troisième lecture, je ne peux pas. Il faut décider si la motion est recevable ou non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, la Présidence est déjà en mesure de dire que la motion du député de Hamilton-Ouest est recevable.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je voudrais proposer un amendement avec l'appui du député de Kingston et les Îles:

Que la motion soit amendée en supprimant les mots « soit lu pour la troisième fois et adopté » et en les remplaçant par ce qui suit: «ne soit pas lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité législatif avec instruction que le comité envisage d'amender le projet de loi en ajoutant après la ligne 30, à la page 2, le nouvel article suivant:

«Article 5.1—Nonobstant toute autre loi du Parlement, aucune administration aéroportuaire désignée à laquelle un aéroport a été cédé, notamment par bail ou vente, ne doit utiliser les fonds de la caisse de retraite ni les pensions gérées par la caisse de retraite pour mener ou financer ses activités aéroportuaires.

2. Toute personne qui contrevient au paragraphe (1) se rend coupable d'une infraction passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende d'au plus 20 millions de dollars ou d'une peine d'emprisonnement d'au plus six mois ou des deux.

3. Lorsqu'une société déroge à la présente loi, tout responsable, administrateur ou agent de la société qui a ordonné, autorisé, approuvé l'infraction ou y a pris part est coupable de cette infraction et passible sur déclaration de culpabilité de la sanction prévue, que la société fasse ou non l'objet de poursuites ou d'une condamnation.

• (1710)

Le président suppléant (M. De Blois): La motion du député est recevable. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion inscrite au nom du député de Winnipeg–Nord. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée à la majorité.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je voudrais proposer un amendement. Je suis certain que les députés des deux côtés de la Chambre voudront l'appuyer, étant donné que nous venons d'avoir la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. La motion est appuyée par le député de Hamilton Mountain.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ne soit pas lu une troisième fois» mais renvoyé de nouveau au Comité législatif avec instruction au Comité de reconsidérer le projet de loi en ajoutant le nouvel article suivant:

«5. Il demeure entendu qu'en cas de cession d'un aéroport à une administration aéroportuaire désignée, les dispositions concernant l'aide aux personnes ayant un handicap physique applicables dans un aéroport en vertu d'une loi fédérale ou d'un règlement prises en vertu d'une loi fédérale s'appliquent.»

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion du député est recevable. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée à la majorité.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, voici mon amendement:

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ne soit pas lu une troisième fois» mais renvoyé de nouveau au Comité législatif avec instruction au Comité de reconsidérer l'article 6 du projet de loi en retranchant la ligne 4, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«employés désignés d'un aéroport cédé par bail à une».»

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est recevable. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée à la majorité.

(La motion est rejetée.)

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de proposer:

Qu'on modifie la motion en retranchant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ne soit pas lu une troisième fois» mais renvoyé de nouveau au Comité législatif avec instruction au Comité de reconsidérer l'article 7 du projet de loi: a) en retranchant la ligne 27, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«cession par bail, d'un avis de négociation collective»;

b) en retranchant la ligne 5, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«suivant la date de la cession par bail, par une admi-».

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est recevable. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée à la majorité.

(La motion est rejetée.)

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour donner mon point de vue sur le projet de loi C-15, Loi relative aux cessions d'aéroports. Je suis très heureuse de parler de ce projet de loi puisqu'il compte parmi les questions qui me préoccupent beaucoup depuis mon arrivée à la Chambre.

Depuis les élections en 1988, j'ai talonné de près les divers titulaires de ce portefeuille, soit trois, si je ne m'abuse, sur la question de la cession des aéroports et un certain nombre d'autres ayant trait aux transports dans le Nord en particulier.

Nous avons un gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest qui a élaboré, sans mal, une stratégie des plus complètes sur toute la question de la cession des aéroports. En fait, il est allé encore plus loin en incluant dans le processus la question des communications et de la sécurité.

Dans le Nord, la majorité de la population dépend largement des transports aériens. Conséquemment, mes électeurs des Territoires du Nord-Ouest ont des préoccupations particulières à faire valoir auprès de l'administration qui sera établie ainsi qu'auprès du ministre et de ses collaborateurs qui en ont la responsabilité.

• (1720)

Ainsi, ils se demandent si on a dressé une liste prioritaire de localités où l'aéroport nécessite des améliorations avant d'être cédé. De plus, dans certaines localités, l'aéroport doit être complètement remis à neuf ou reconstruit.

À titre d'exemple—et les exemples ne manquent pas—il y a Fort Franklin, dont l'aéroport est situé au bout de la cour d'école. S'il vient à Fort Franklin par avion, le ministre constatera qu'il survole l'école et sa cour. Voilà une situation dangereuse, s'il en est une.

Les gens de cette localité font pression depuis quatre ou cinq ans pour que l'aéroport soit établi ailleurs.

Ce n'est pas le seul cas. D'autres localités ont demandé qu'on reconstruise complètement l'aéroport, pour des raisons de sécurité en général.

L'autre chose que les habitants du Nord, mes électeurs, voudraient que les autorités sachent, c'est que nous avons proposé de construire une nouvelle aérogare dans la localité grouillante d'activité de Norman Wells.

Une équipe chargée d'analyser les coûts s'est rendue sur place. Cependant, on n'a pas encore fait part aux gens de l'endroit du résultat de cette analyse. Les habitants du Nord ont certes le sentiment qu'on ne leur donne pas la priorité au Canada, que bien des régions passent avant eux.

Ils disent vouloir profiter de l'occasion pour pousser le lancement de ce projet. Ils tiennent à le faire savoir au gouvernement.

Lorsque je parle de cession d'aéroports, je veux également me pencher sur la condition de certains de ces aéroports. On transfère bien entendu ces responsabilités, mais les coûts d'entretien et de modernisation de toute l'infrastructure sont énormes.

C'est très coûteux dans le Nord et les aéroports sont très fréquentés, car un grand nombre des localités touchées ne peuvent compter que sur le transport aérien. Elles ne peuvent être rejointes par la route et elles ne sont pas reliées aux localités éloignées par le chemin de fer.

Je tiens à dire que ce sont là des craintes qui sont exprimées. En ce qui concerne les principaux transporteurs représentés à certains de nos grandes aérogares de la vallée du Mackenzie, surtout dans ma région, on s'aperçoit qu'on a poussé la question du bilinguisme officiel un peu plus loin.

Je voudrais féliciter les Lignes aériennes Canadien International pour les mesures que la société prend afin de servir les gens de la région dans diverses langues, grâce à des cassettes et d'autres moyens technologiques. La société offre ses services en inuktitut, en chipewyan et toutes les langues dénées.

Elle fait preuve d'un esprit novateur et d'énormément d'ingéniosité pour ce faire. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter ce transporteur de ses efforts.

Il y a une autre chose qui me préoccupe. Dans le cas des habitants du Nord, il se peut que le gouvernement ait cédé au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest l'administration des aéroports. Cependant, nous avons très peu d'influence sur le type de services que nous recevons des principaux transporteurs à ces aéroports.

Ainsi, les habitants des Territoires du Nord-Ouest constatent que les changements d'horaires des deux grands transporteurs entraînent une réduction du service. Il est impossible pour les gens qui travaillent dans le Nord de sortir, par exemple, de Yellowknife, la capitale du Nord, un dimanche.

Ce jour-là, un travailleur qui veut se rendre dans l'Est doit quitter les Territoires du Nord-Ouest à 9 heures le matin pour arriver à Ottawa, par exemple à 9 ou 10 heures du soir. Cela représente une journée complète de déplacement.

Si vous ne choisissez pas cette option, vous pouvez quitter Yellowknife à 19 h 30, attendre à Edmonton jusqu'à une heure moins quart ou moins vingt du matin et prendre le vol de nuit Edmonton-Ottawa. Vous débarquerez alors dans la capitale à 8 h 05, le lundi, l'oeil hagard et mal préparé pour une journée complète de travail.

Les travailleurs et voyageurs ont eu extrêmement de difficulté à comprendre ce qui arrivait chaque fois que les horaires étaient changés. Nous sommes contents des services. Nous sommes conscients que ceux-ci sont de loin supérieurs à ceux qui étaient offerts il y a 10 ou 20 ans, mais nous persistons à croire que les services sont réduits chaque fois que les horaires sont changés.

Nous sommes heureux que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ait essentiellement pris ce secteur en charge. Nous nous inquiétons beaucoup des coûts prohibitifs qu'entraîne la cession d'un programme à une autre administration. Il est facile d'avoir les pouvoirs voulus, mais il est beaucoup plus difficile de rassembler les ressources nécessaires non seulement pour entretenir et rénover les installations, mais aussi pour procéder à des réinstallations complètes pour des raisons de sécurité.

Puisqu'un nouveau ministre a été nommé, bon nombre des électeurs que je représente m'ont priée de l'inviter à venir se rendre compte par lui-même de la situation dans nos collectivités. Je voudrais donc inviter le ministre et les cadres supérieurs du ministère à venir rencontrer les chefs et habitants de nos collectivités, ainsi que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'ils le souhaitent.

Étant donné que la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées vient tout juste de se terminer et que j'ai été la présidente d'honneur de cet événement dans ma région, je voudrais seulement profiter de l'occasion pour vous faire part de mes préoccupations dans ce domaine. Même si nous vivons dans les parties les plus isolées du Canada, j'estime que nous devons tenir compte autant que possible des besoins des personnes handicapées et que nous devons engager toutes les dépenses nécessaires afin de leur garantir la plus grande mobilité possible. Ces personnes doivent profiter de possibilités égales aux autres sur le plan de la mobilité et de l'accessibilité.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je prends la parole à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi C-15 et je veux parler en particulier de la partie de la loi touchant les langues officielles et l'application de ladite loi sur les aéroports qui seront, selon le projet de loi, de responsabilité municipale, s'ils sont loués ou même vendus à des autorités aéroportuaires municipales ou régionales.

Monsieur le Président, la Loi sur les langues officielles m'intéresse beaucoup et. . .

M. Prud'homme: Depuis toujours.

M. Gauthier: . . .les effets de cette loi sur les autorités aéroportuaires municipales ou régionales n'auront pas toute la portée que l'on voudrait dans ce pays à un service que nous jugeons, que nous croyons être essentiel aux Canadiens voyageurs. L'article 4 du projet de loi C-15, présentement à l'étude, prévoit que seulement quatre des douze parties de la Loi sur les langues officielles entreront en jeu.

Monsieur le Président, il est compréhensible que les Parties I, II, III, XI, XII de la Loi sur les langues officielles n'entrent pas en jeu, mais on s'explique mal pourquoi les Parties V, VI et VII n'entrent pas en jeu et j'expliquerai aux députés l'effet de cet oubli ou de cette volonté gouvernementale de ne pas inclure les Parties V, VI et VII.

Monsieur le Président, les Parties V et VI de la Loi sur les langues officielles sont destinées à protéger les employés appartenant aux deux groupes linguistiques, c'est-à-dire respecter leur droit devant la loi de travailler dans la langue officielle de leur choix, c'est-à-dire peut-être en anglais à Montréal, alors que la langue officielle de la majorité serait peut-être le français, et de travailler également en français à Winnipeg, par exemple, ou ailleurs, lorsque la majorité a la langue anglaise comme langue officielle.

• (1730)

Monsieur le Président, il s'agit de protéger l'accès à tout Canadien de travailler pour une institution aussi importante qu'une institution vouée au transport en commun de pouvoir obtenir de cette agence-là, de ses gérants, le droit de travailler dans la langue officielle de son choix. Or, dans cette disposition législative devant nous, il n'en est pas question.

La Partie V protège donc la langue de travail et la Partie VI, l'égalité des chances en matière d'emploi. On en a discuté ici, lors de la deuxième lecture et en comité. On a essayé de faire comprendre au gouvernement l'importance pour nous de cette question mais ce sont dans des oreilles de sourds, monsieur le Président, que sont tombées nos revendications. C'est pourquoi nous revenons, lors de la troisième lecture, après un débat plutôt court—il faut l'admettre—parce que le gouvernement a utilisé une procédure plutôt inusitée. Il a replacé, si on veut, le projet de loi en cette troisième session du Parlement, alors que normalement, le projet de loi, qui n'a pas été adopté lors de la deuxième session de la Chambre, aurait dû, avec la prorogation, tomber, c'est-à-dire qu'il aurait dû reprendre le processus législatif.

Voici que nous sommes dans une situation quelque peu exceptionnelle. Le gouvernement, de par sa majorité, mercredi dernier, le 28 mai, faisait adopter en cette Chambre un projet de loi restaurant l'ancien projet de loi C-85, numéroté maintenant C-15.

Monsieur le Président, je voudrais tout simplement dire que les Parties V et VI, pour nous, sont importantes parce qu'elles touchent à ce qu'il y a de plus fondamental pour nous, Libéraux, soit les droits de l'individu, les droits individuels canadiens de pouvoir obtenir un emploi avec autant de chance que qui que ce soit et de pouvoir également travailler dans des institutions fédérales dans la langue de son choix. Si c'est bon, monsieur le Président, pour Air Canada avec qui, comme on le sait, on a fait en sorte que la Loi sur les langues officielles s'applique entièrement, je ne vois pas pourquoi un employé d'Air Canada, monsieur le Président, serait tenu ou aurait le droit plutôt d'obtenir l'égalité à l'emploi et également obtenir de cet employeur le droit de travailler dans sa langue et qu'un employé d'une organisation locale, régionale ou municipale aéroportuaire chargée d'administrer l'aéroport en question ne serait pas protégé.

Or, on a présenté l'amendement, monsieur le Président, en comité. Le gouvernement l'a refusé et nous revenons donc à la charge. En ce qui a trait à la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, l'omission de cette Partie VII enlève au secrétaire d'État le droit d'encourager le public et de coopérer avec les provinces pour remplir le mandat qui lui est donné par la Loi sur les langues officielles. Cette mission qu'a le secrétaire d'État est de favoriser l'épanouissement des langues officielles, des minorités francophones et anglophones et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais au Canada.

Comment peut-on expliquer cette omission, monsieur le Président? C'est assez difficile. Pourquoi le gouvernement fait-il en sorte que les Parties V, VI et VII de la Loi sur les langues officielles ne soient pas partie intégrante de cette loi? Cela nous échappe et c'est pourquoi nous revenons à la charge lorsque l'occasion nous est donnée.

Monsieur le Président, le projet de loi C-85 vient-il garantir les services qui existent à l'heure actuelle aux aéroports visés? Je pense à Vancouver, Calgary, Edmonton et Montréal. Monsieur le Président, il faut répondre par la négative à cette question et c'est cela qui nous inquiète.

Les autorités aéroportuaires locales ont toute latitude pour adopter, monsieur le Président, les critères, les stratégies et les priorités qu'elles jugeront utiles pour gérer et administrer les aéroports qui leur seront cédés.

Monsieur le Président, je le répète, je serai bref, je le dirai assez clairement: Tout ce que nous voulons, nous, Libéraux, c'est d'être certains que les Canadiens et Canadiennes puissent obtenir des conditions d'emploi, puissent obtenir des conditions de travail avec ces agences aéroportuaires, qui soient les mêmes pour ces employés que pour, par exemple, comme je le disais tantôt, l'agence Air Canada. Pas plus, mais pas moins. Et si nous revenons à la charge, c'est parce que nous constatons que ce gouvernement a souvent, par excès de vouloir tout privatiser, par excès de vouloir tout céder, oublié les choses fort importantes. C'est pourquoi nous revenons avec cette disposition qui veut que le projet de loi C-15 soit amendé. Je vais en faire une proposition, monsieur le Président.

Je propose donc, appuyé par mon collègue de Saint-Denis:

> Qu'on modifie la motion, en retranchant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» et en les remplaçant par ce qui suit: «ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais soit renvoyé de nouveau au Comité législatif avec instruction que le Comité reconsidère l'article 4 du projet de loi, en retranchant la ligne 17, page 2 et en les remplaçant par ce qui suit: les Parties IV, V, VI, VIII, IX et X de la Loi sur les langues officielles».

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat de cet après-midi avec beaucoup d'intérêt, tout d'abord parce que c'est moi qui ai déposé le projet de loi initial à la Chambre des communes. Ce projet de loi a été adopté en deuxième lecture et il a ensuite été renvoyé au comité qui l'a examiné en profondeur et l'a retourné à la Chambre. Puis, à l'étape du rapport, des députés ont inscrit des amendements au *Feuilleton*. La Chambre a alors été prorogée et les amendements ont été rejetés.

Le projet de loi a ensuite été rétabli à l'étape du rapport avec d'autres projets de loi, au moyen d'une motion, afin d'éviter que la Chambre n'ait à refaire tout le travail déjà accompli. Je crois savoir que, par la suite, une échéance n'a pas été respectée et qu'à l'étape du rapport il n'y a pas eu d'amendements inscrits au *Feuilleton* en vue d'un débat.

Le député ne pense-t-il pas que la Chambre et le bureau devraient peut-être vérifier la transcription des délibérations de cet après-midi pour voir si nous ne répétons pas l'étape du rapport en troisième lecture?

Selon moi, dès qu'un projet de loi a été adopté en deuxième lecture, il est renvoyé au comité où sept ou huit députés, dont le président, peuvent entendre des témoins et examiner le projet de loi en profondeur. Aucun député, sauf ces huit personnes, ne peut proposer d'amendements à l'étape de l'étude en comité. C'est la raison de l'étape du rapport.

L'étape du rapport permet à tout député qui ne siégeait pas au comité de proposer un amendement. Je pense que cette pratique a bien servi la Chambre.

Le député, qui siège à la Chambre depuis longtemps, est-il d'avis que nous utilisons bien le temps de la Chambre en autorisant un amendement, c'est-à-dire en renvoyant le projet de loi au comité pour qu'il voit si un tel article ne devrait pas être modifié par un autre?

• (1740)

De toute évidence, le député ne voudra pas contester une opinion de la présidence. Sans vouloir moi non plus contester une telle opinion, je voudrais demander au député, qui a beaucoup d'expérience à la Chambre, si, en autorisant une telle pratique, nous n'avons pas répété l'étape du rapport en troisième lecture.

Je sais ce que dit Beauchesne parce que j'ai pris le temps de le lire, mais je me demande simplement s'il faut interpréter Beauchesne de cette façon, à la lumière du Règlement actuel et compte tenu de l'application que nous essayons de faire de notre Règlement en ce qui concerne l'étude en comité et l'étape du rapport en comité plénier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'imagine que la réponse à cette question est très simple. Le député a déjà été leader parlementaire et il sait que l'opposition dispose d'un certain délai pour présenter des amendements à l'étape de l'étude du rapport.

Dans le cas présent, il s'agit de l'étape du rapport à cause des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement la semaine dernière lorsqu'il a contraint la Chambre, au moyen d'une clôture, à adopter une motion rétablissant cinq projets de loi. Vendredi, nous avions nos amendements. Nous étions prêts à les présenter à l'étape du rapport, mais nous n'avions que jusqu'à 14 heures.

Le gouvernement ne nous avait pas dit que nous étudierions le projet de loi aujourd'hui, mais ils le savaient et vendredi après-midi, après l'expiration du délai pour la présentation des amendements à l'étape du rapport, ils ont inscrit le projet de loi à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Trouvez-vous que c'est juste, monsieur le Président? Diriez-vous, comme moi, que c'est jouer le jeu selon les règles? Trouvez-vous que c'est une bonne organisation parlementaire? Pensez-vous que c'est donner l'exemple, monsieur le Président? J'ai dit au ministre, avec tout le

respect que je lui dois, parce que je l'aime bien, qu'il fait fausse route.

Les conservateurs avaient tout planifié pour qu'il nous soit impossible de présenter les amendements au moment voulu et, s'ils n'avaient pas eu recours à cette mesure exceptionnelle—exceptionnelle, je souligne—pour imposer leur volonté à la Chambre des communes et pour jouer sur leur connaissance et sur notre interprétation du Règlement, nous aurions réussi à présenter nos amendements avant 14 heures vendredi. Ils auraient été présentés à l'intérieur du délai de 24 heures, c'est-à-dire aux termes du paragraphe 76(2),si je ne m'abuse qui fixe le délai pour la présentation des amendements à l'étape de l'examen du rapport. Si ce n'est pas ce qui s'est passé, monsieur le Président, je me demande ce qu'il y a eu.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je tiens à souligner que le ministre est au courant qu'au commencement des initiatives ministérielles, à midi, je crois, le leader parlementaire ou le whip du Nouveau Parti démocratique a demandé le consentement unanime de la Chambre pour présenter ses amendements. Nous aurions donné notre consentement. Or, monsieur le Président, les ministériels ont refusé de consentir à la présentation de ces amendements à l'étape du rapport. Par conséquent, la seule façon dont nous aurions pu obtenir une décision de la Chambre sur ces importants amendements aurait été de les proposer comme nous le faisons au moment de la troisième lecture.

Cette façon de procéder est inhabituelle, mais normalement nous bénéficions d'un certain esprit de collaboration de la part des ministériels. Cet esprit ne semblait pas devoir se manifester.

M. Lewis: J'écoute toujours avec plaisir mon collègue, qui rapporte habituellement les faits avec une très grande précision. On a laissé entendre que l'opposition ignorait quel serait le sujet à débattre lundi.

Je suggère aux députés de l'opposition de consulter la page 826 du hansard du 30 mai 1991. Voici ce qu'a dit leur éminent leader parlementaire, M. Dingwall:

> Monsieur le Président, je suis désolé de prendre le temps de la Chambre, mais je voudrais mettre les choses au clair. Cet après-midi, nous examinerons le projet de loi C-6. Vendredi sera un jour désigné. Lundi, ce sera la cession des aéroports, et nous ne savons pas encore ce que nous ferons mardi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période de questions et commentaires. Je déclare recevable la motion présentée par l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de réticence que j'entre dans cette querelle entre deux de mes collègues qui ont beaucoup plus d'expérience que moi en cette Chambre. Moi aussi j'ai participé à l'étude de ce projet de loi C-85 qui est maintenant devenu le projet de loi C-15.

Nous sommes en face d'un fait accompli. Nous sommes en face d'un projet de loi que ce gouvernement veut absolument faire adopter, malgré les bonnes objections de la part de l'opposition, l'opposition officielle et le NPD. Nous avons des objections sur quelques points de ce projet de loi. D'une part, c'est une question concernant les langues officielles, bien sûr, la Loi sur les langues officielles; d'autre part, on a une autre objection touchant une motion que nous avons justement présentée, et qui a été rejetée. C'est une motion dans laquelle on demandait, et avec raison, que le gouvernement enlève la partie de ce projet de loi touchant la vente des aéroports. Je sais que c'est une chose jugée, mais je suis vraiment très déçu de voir que ce gouvernement veut vraiment garder ce mot «vendre» dans le projet de loi.

Pourquoi je suis déçu? Parce que lorsque je participais à ce comité, le gouvernement a dit: On n'a aucune intention de vendre. Alors, pourquoi avoir inclu ce mot dans le projet de loi? Tel le chat échaudé, avons-nous peur de l'eau froide? Je ne pense pas. Sommes-nous trop méfiants envers ce gouvernement, un gouvernement qui nous dit que la TPS sera une taxe visible, un revenu neutre? Sommes-nous trop méfiants envers ce gouvernement qui dit qu'il faut arrêter la vente d'armement à l'extérieur, à l'étranger, et qui nous propose, du même souffle, un projet de loi qui permet justement cela?

Sommes-nous trop méfiants envers ce gouvernement, monsieur le Président, qui dit qu'il faut bien vendre le Canada à l'extérieur, dans les autres pays, afin de présenter le Canada sous son meilleur jour, pendant que notre premier ministre critique de façon un peu trop dure, je dirais, la province d'Ontario à cause de son dernier budget?

Sommes-nous un peu trop méfiants envers ce gouvernement quand il nous parle d'un genre de réconciliation entre les provinces quand, du même coup, ce gouvernement tente de créer un autre ministère? Je pense qu'on en est rendu au quarantième ministère chargé du développement régional au Québec, et ce sans consulter le Québec.

Alors, moi je me demande si nous sommes trop méfiants quand le gouvernement inclut finalement dans un projet de loi le mot «vente» ou «vendre» des aéroports, même si ce gouvernement nous assure aujourd'hui qu'il ne veut pas les vendre?

Je ne sais pas si nous sommes trop méfiants, mais le gouvernement perd une excellente occasion de dire: oui, l'opposition a raison, on n'a pas besoin d'inclure le mot «vendre» dans le projet de loi, c'est un oubli de notre part. Mais moi je pense que ce n'est pas un oubli de la part du gouvernement. Je pense, monsieur le Président, que c'est bien calculé. Quand on parle de privatisation, ce n'est pas une privatisation des aéroports dans l'immédiat. Il s'agit, pour le moment, d'une privatisation des lieux de travail, d'une privatisation des services dans les aéroports. Mais en incluant le mot «vendre» dans le projet de loi, je suis sûr que la privatisation s'en vient par l'entremise de la vente des aéroports à des intérêts privés.

C'est pour cela que je m'objecte et que j'ai appuyé la motion de mon collègue là-dessus, parce que je trouve qu'il a eu eu raison en s'objectant à l'inclusion du mot «vente» dans ce projet de loi.

• (1750)

Maintenant, j'aimerais bien vous parler d'une autre objection que j'ai soulevée pendant que je participais à ce comité qui a étudié ce projet de loi, et cela touche les langues officielles.

Monsieur le Président, je trouve que ce projet de loi comme tel est une gifle à tous les Canadiens en ce qui concerne les langues officielles. J'ai toujours prétendu, et je connais quelques-uns de mes collègues de l'autre côté de la Chambre qui l'ont accepté aussi, le fait que n'importe où au Canada, où que vous soyez, francophone ou anglophone, il faut avoir les services dans les deux langues. C'est l'essentiel de ce que je pense être représentatif du Canada pour les touristes et les Canadiens. On a les deux langues; pourquoi? Parce qu'on a deux groupes de contribuables; on a des contribuables anglophones et des contribuables francophones.

Donc, quand on parle de langues officielles, n'importe où au Canada, on devrait avoir le droit de se faire servir dans la langue de notre choix, sans exception. Comme Québécois, je peux vous dire que je suis fier car dans la province de Québec, on a toujours respecté la langue des autres. Oui, on a eu quelques accrochages ici et là, mais *grosso modo* au Québec, on est très respectueux de la langue de la minorité, de la langue anglaise. Mais dans les institutions fédérales, je trouve que c'est extrêmement important de garder l'esprit de la Loi sur les langues officielles et aussi de garder les clauses de cette même loi, parce que c'est seulement avec les clauses qu'on peut vraiment respecter l'esprit.

Ce n'est pas le cas ici, monsieur le Président. Ici, et ce n'est pas une erreur, je suis sûr que ce n'est pas une erreur de la part du gouvernement, ce dernier, en traitant de la façon dont il peut sous-contracter le service aux tierces parties dans un aéroport, le gouvernement n'a pas donné l'obligation de respecter la Loi sur les langues officielles. Jusqu'à tel point où le commissaire aux langues officielles a été obligé de critiquer le gouvernement en disant que cela viole l'esprit de la Loi sur les langues officielles au Canada.

Quand j'ai participé aux audiences du comité qui a étudié ce projet de loi, j'ai demandé jusqu'à quel point le gouvernement va pouvoir appliquer la Loi sur les langues officielles si ce n'est pas bien indiqué dans ce projet de loi. La réponse que j'ai obtenue, c'est qu'on ne peut pas l'appliquer, c'est «à la bonne volonté»—et cette expression est très intéressante—«selon la bonne volonté» des compagnies ou des individus qui vont avoir les contrats pour gérer les affaires des aéroports.

Méfiez-vous de la bonne volonté, monsieur le Président! J'ai entendu que les autorités—je me souviens d'une déclaration des autorités qui seront responsables de l'aéroport de Dorval—ont dit: «Nous, si on est obligés de respecter la Loi sur les langues officielles, on ne va pas être concurrentiels avec les aéroports comme ceux de Boston, de New York». C'est dommage, parce que cela va créer un système dans lequel les travailleurs, à Dorval, ne vont pas savoir sur quel pied danser et les touristes, les usagers de l'aéroport de Dorval vont avoir des problèmes pour obtenir des services dans leur propre langue, que ce soit en anglais ou en français, parce qu'ils n'auront aucune obligation que les deux langues soient respectées.

C'est dommage, parce que lorsque nous avons étudié ce projet de loi en comité, on a cherché, justement, à délimiter ou à définir quels services devraient être donnés dans les deux langues, sans avoir l'appui de la Loi sur les langues officielles et quels services on peut peut-être donner dans une langue ou l'autre. Ils ont dit, devant le comité, monsieur le Président, que seulement les services qui sont reliés à l'acte de voyager sont des services qui devraient être dans les deux langues. Cela veut donc dire que si vous avez besoin de manger dans un restaurant, oui, mais si vous voulez acheter une pomme, une orange ou si vous voulez vous faire couper les cheveux, pour cela, il n'est pas nécessaire qu'on vous les offre dans les deux langues.

Ensuite, ils ont parlé des endroits où on peut commander une boisson ou quelque chose d'autre. Alors là, peut-être qu'on aurait besoin d'offrir ces services dans les deux langues. En réalité, c'est une véritable—comment dirais-je—cacophonie qui est ressortie de ce comité en cherchant à définir quels seront les services ou les produits qui seront donnés, la vente de produits qui sera faite dans les deux langues.

Monsieur le Président, quand nous avons des gens comme mon collègue de Edmonton-Est qui parle d'avoir défendu le français en Alberta et qui regrette qu'on n'ait

pas respecté la Loi sur les langues officielles, je trouve que cela est important. Si les gens d'Alberta et des gens de partout au pays qui disent: «Écoutez, nous aimerions que la loi soit respectée», je trouve que cela est important et que le gouvernement aurait dû penser à inclure l'application de la Loi sur les langues officielles dans ce projet de loi. Cela aurait dû être fait et cela aurait pu avoir un effet très bénéfique.

Qui voulez-vous satisfaire, vous, les membres du gouvernement? Qui voulez-vous satisfaire? Sûrement pas les Canadiens qui sont fiers de leurs langues, qui sont fiers que ce soit anglais ou français. Nous sommes fiers de notre Loi sur les langues officielles.

Donc, pour conclure, monsieur le Président, je suis déçu que le gouvernement n'ait pas pu comprendre qu'au Canada, nous aimons l'application de cette Loi sur les langues officielles. Nous croyons que cela fait partie du Canada, cela fait partie de notre patrimoine et c'est dommage que ce gouvernement, au lieu d'avoir une grande vision du Canada, en ait une vision de myope, une vision qui se rapporte seulement à la prochaine élection. Malheureusement, je pense qu'ils ont fait une erreur et qu'en réalité, la plupart des Canadiens, même la majorité des Canadiens sont déçus de la performance de ce gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il y a eu des discussions entre les partis et je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour adopter maintenant la motion suivante:

Que, nonobstant tout article ou ordre spécial de la Chambre,

lorsque la Chambre s'ajournera le jeudi 6 juin 1991, elle demeure ajournée jusqu'à 11 heures le lundi 10 juin 1991 pourvu qu'un jour désigné de la période des subsides en cours soit réputé avoir été utilisé le vendredi 7 juin 1991 et qu'un jour désigné supplémentaire soit prévu pour la période des subsides se terminant le 10 décembre 1991.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député a raison. Il y a eu des discussions entre les représentants des partis et nous serions prêts à appuyer cette motion, en tenant compte du fait que vendredi aurait été normalement un jour désigné réservé au Nouveau Parti démocratique, jour qui sera remis à plus tard, conformément à la motion, comme mon collègue l'a dit auparavant.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il y a bien eu des discussions. Je pensais que l'ordre serait légèrement différent et que nous déciderions du projet de loi C-15 par un vote par oui ou par non et par un vote différé demain soir et que nous adopterions ensuite la motion, mais je suis prêt à appuyer le consentement unanime pour l'adoption de cette motion, pourvu que nous soyons au moins prêts à voter sur le projet de loi C-15, ce soir, avant de partir.

Voilà ce qui est entendu et nous ne tiendrons pas compte de l'heure avant d'avoir terminé.

Je vois que les députés sont d'accord là-dessus.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil, ainsi que de l'amendement de M. Gauthier (p. 940).

Le président suppléant (M. DeBlois): Maintenant, nous en venons à la motion présentée par l'honorable député d'Ottawa—Vanier, appuyé par M. Prud'homme.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté, avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): La question porte maintenant sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

Le whip du gouvernement invoque le Règlement.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'amendement est rejeté à la majorité.

• (1800)

M. Hawkes: Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu et nous sommes tous disposés à reporter le vote à demain, 18 heures. La sonnerie peut donc cesser.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement a demandé de différer le vote à plus tard. En conséquence, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à demain à 18 heures, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, pendant le court laps de temps dont je dispose aujourd'hui, je voudrais pouvoir faire quelques observations importantes au sujet de questions que j'ai posées au gouvernement vendredi dernier, de même que d'une question analogue que j'ai posée aujourd'hui au ministre des Pêches et des Océans. Elle porte précisément sur un point très important pour ma circonscription, dans le nord de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'un grand projet hydro-électrique appelé couramment «projet Alcan».

La question que j'ai posée vendredi au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et aujourd'hui au ministre des Pêches et des Océans portait en fait sur l'intention du gouvernement à la suite d'une décision très importante que la Cour fédérale a rendue le 16 mai dernier, à savoir que le gouvernement du Canada doit procéder à une évaluation environnementale du projet Alcan dans le nord de la Colombie-Britannique.

C'est un jugement très important. J'ai en main un article de journal, où l'on cite la décision que le juge a rendue dans cette affaire. Croyez-le ou non, on y condamne la politique environnementale du gouvernement et, notamment, celle qu'il poursuit ces dernières années à l'égard de ce projet et de ses répercussions sur la rivière Nechako et le fleuve Fraser.

Le juge dans ce cas particulier mentionnait, et je cite un article de journal qui disait de la décision de l'ancien ministre de l'Environnement d'exempter ce projet du processus d'examen de l'évaluation environnementale que c'était «un refus de répondre à ses obligations légales». Le juge a certainement fustigé le gouvernement, et à juste titre. Ne pas avoir d'évaluation environnementale pour un projet de cette importance permet de douter de la volonté du gouvernement de protéger l'environnement et c'est aussi une lacune sérieuse dans le plan annoncé cette fin de semaine, en vertu du Plan vert, de nettoyer le Fraser.

Aucun plan de nettoyage et de protection du Fraser ne peut être complet sans une évaluation complète du projet Alcan.

Je peux dire brièvement que ce projet a soulevé quelques objections que nous devons répéter de temps à autre pour que le gouvernement sache bien qu'il est complice. Complice dans la destruction de l'habitat du poisson, dans la réduction du débit du fleuve, dans l'augmentation de la température de l'eau au détriment des stocks de saumon. C'est un projet massif qu'il a autorisé à continuer sans évaluation.

Jusqu'à présent, c'est-à-dire au début de l'après-midi, le ministre des Pêches et des Océans n'avait pas encore pris de décision sur le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

C'est un processus d'une importance capitale, compte tenu de tous les éléments de preuve et des renseignements qui ont été rendus publics jusqu'à maintenant sur ce projet.

D'anciens fonctionnaires des Pêches ont fait des commentaires sur les décisions prises à huis clos, la nuit. Je suis convaincu qu'il faut tenir une évaluation et un examen en matière d'environnement pour recueillir tous les renseignements possibles sur ce projet.

En fait, le gouvernement devra se conformer à l'ordonnance émise par la Cour fédérale et veiller à ce que la bonne décision soit prise, soit la tenue d'un examen environnemental complet du projet Alcan dans le nord de la Colombie-Britannique.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'informer la Chambre que le projet hydro-électrique Kemano situé près de Kitimat, en Colombie-Britannique a fait l'objet d'une étude approfondie à propos des pêcheries et d'autres questions concernant l'environnement.

La transaction de 1987 entre Alcan Aluminium, la province de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral a abouti à un accord exceptionnel fournissant un excellent exemple qu'un développement économique durable pouvait aller de pair avec la mise en oeuvre des mesures de dédommagement nécessaires.

Ces mesures de dédommagement déterminées au cours des études environnementales et d'une enquête scientifique menée par 10 experts et présidée par M. David Strangway, président de l'Université de Colombie-Britannique, sont mise en oeuvre par Alcan.

Le ministère des Pêches et Océans, la province et la société continuent de collaborer grâce aux mécanismes établis par l'entente, comme les comités technique et directeur, pour faire en sorte que les questions relatives aux pêches soient traitées de façon satisfaisante par le ministère des Pêches et Océans qui surveille les mesures de dédommagement concernant les pêches pour assurer leur succès.

L'entente conclue entre la province, Alcan et le gouvernement fédéral a été fondée sur plusieurs questions environnementales: Alcan a préparé un rapport approfondi sur les incidences environnementales pour décrire les répercussions que pourrait avoir le projet.

Le ministère des Pêches et des Océans a tenu des consultations pour déterminer les craintes du public à propos des effets du projet sur le poisson et son habitat, et le gouvernement n'a pris ses décisions qu'après avoir tenu compte de ces effets.

Je suis heureux d'avoir l'occasion d'informer la Chambre que les représentants du ministère de la Justice s'occupent activement d'analyser les nombreuses questions légales complexes soulevées par la récente décision de la cour fédérale à propos du projet Kemano d'Alcan.

Je suis heureux aussi d'informer la Chambre que des consultations interministérielles complètes et appropriées sont en cours pour faire en sorte que les nombreuses questions juridiques et politiques découlant des décisions de la Cour soient étudiées soigneusement et à fond.

On décidera prochainement de faire appel ou non de la décision de la Cour lorsque cette analyse sera terminée.

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 28 mai, j'ai adressé une question au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur au sujet de la très grave situation à laquelle fait face la ville de Sault-Sainte-Marie, et au sujet plus particulièrement du plan qui a été rendu public la semaine dernière concernant Algoma Steel.

J'ai demandé au ministre du Commerce extérieur quelles mesures d'aide précises le gouvernement fédéral pouvait prendre pour aider la ville de Sault-Sainte-Marie, Algoma Steel et, plus important, les familles et non seulement les travailleurs qui ont été mis à pied, mais aussi les 1 300 figurent actuellement sur une liste de rappel au travail.

Le plan qui a été rendu public prévoit la perte de 3 500 autres emplois dans cette ville. L'entreprise a fait là des propositions dévastatrices.

En répondant à ma question, le ministre du Commerce extérieur n'a donné aucune précision véritable. Il a fait allusion aux droits compensateurs en disant qu'il était difficile pour le gouvernement de faire des propositions précises ou de fournir une aide directe.

Dans ma question supplémentaire, j'ai demandé au ministre du Trravail qui est responsable du programme d'adaptation des travailleurs âgés si le gouvernement du Canada était prêt à s'engager tout de suite à appliquer le programme d'adaptation des travailleurs âgés qui offre une aide d'environ 1 300 $ par mois aux travailleurs âgés de 55 à 64 ans, âge auquel ils deviendront bien sûr

admissibles à la pension de vieillesse, au Régime de pensions du Canada et autres prestations dont ils peuvent bénéficier en atteignant cet âge.

• (1810)

Le ministre a répondu qu'un comité formé de représentants du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Canada était à l'oeuvre et prévoyait de faire des recommandations à ce sujet, et il a ajouté qu'il espérait que les recommandations soient favorables.

Ce serait bon d'avoir plus de détails parce qu'il y a des travailleurs à Sault-Sainte-Marie qui ont été mis à pied il y a déjà plusieurs mois, certains depuis plus d'un an, et ils voudraient bien savoir s'ils seront admissibles à ce programme.

Actuellement, un travailleur doit avoir épuisé son indemnité de cessation d'emploi et ses prestations d'assurance-chômage afin d'être admissible au programme d'aide aux travailleurs âgés. Cependant, je ne peux pas penser à un autre programme qui soit aussi important. On me dit que, parmi les personnes qui travaillent encore dans le moment, quelque 1 780 seraient dans le groupe d'âge visé par le programme, qui a été légèrement modifié par rapport à la proposition initiale. Toutefois, il y a aussi tous les autres travailleurs qui ont été mis à pied au cours des deux dernières années.

S'il est une localité où ce programme devrait être offert, c'est bien Sault-Sainte-Marie, où la société Algoma Steel a mis à pied un grand nombre de travailleurs, dont beaucoup sont des travailleurs âgés qui ont très peu de chance de trouver un autre emploi, spécialement compte tenu de la situation économique qui existe actuellement en Ontario et partout au Canada, et certainement à Sault-Sainte-Marie.

M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait pertinemment, le gouvernement fédéral continue de s'intéresser de très près à la situation à la société Algoma Steel. Nous nous préoccupons particulièrement de l'avenir de la société et de ses travailleurs, ainsi que les répercussions possibles pour les habitants de Sault-Sainte-Marie.

Le député n'est pas sans savoir qu'en février dernier, Dofasco à retiré ses investissements dans Algoma et que la société a donc dû se débrouiller toute seule financièrement. À l'époque, Algoma a annoncé qu'elle allait rencontrer ses prêteurs, afin de restructurer sa dette et elle a commencé à fonctionner en vertu de la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Cela a donné à la société une certaine protection jusqu'au 30 juillet 1991 et elle a pu ainsi conclure des ententes avec tous les prêteurs et créanciers.

Le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement ontarien, Dofasco et la Banque Royale, a offert à la société une garantie d'emprunt de 60 millions de dollars. La part du gouvernement fédéral était de 15 millions de dollars. Cette garantie, offerte aux taux d'intérêt commerciaux, constituait un prêt-relais permettant à la société de poursuivre ses opérations, de payer ses employés et de respecter ses autres obligations financières en attendant de recevoir l'argent tiré de la vente de ses mines de charbon aux États-Unis. Avant la fin du mois de mars, Algoma avait remboursé ce prêt et les engagements financiers du gouvernement fédéral à l'égard de la société se sont terminés.

Le gouvernement fédéral est représenté au groupe de travail sur la société Algoma. Ce groupe est formé de représentants du gouvernement fédéral, de la province, des banques, des employés, des fournisseurs et la localité. Même s'il est exclu d'apporter une aide financière directe à l'entreprise, le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec Algoma et les autres parties intéressés, afin d'aider la société à devenir plus compétitive.

En outre, le gouvernement fédéral apportera sa contribution notamment en aidant la société, par le biais des ministères des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, à s'implanter sur de nouveaux marchés à l'étranger, en trouvant des investisseurs ou des partenaires possibles pour la société, et en collaborant avec les représentants de la localité et les travailleurs pour les aider à s'adapter à la nouvelle situation.

En ce qui concerne les employés d'Algoma, le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie, un organisme regroupant l'industrie et le mouvement ouvrier, a reçu du gouvernement les crédits et le mandat voulus pour venir en aide aux travailleurs sidérurgiques licenciés. En outre, le programme Développement des collectivités du ministère de l'Emploi et de l'Immigration donne d'excellents résultats dans la région de Sault-Sainte-Marie depuis 1986.

Le gouvernement fédéral s'intéresse vivement à la situation à Algoma et il la suit quotidiennement.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vous vous souviendrez que le 23 mai 1991, j'ai posé une question au ministre des Transports au sujet d'un appartement à Montréal, ou plutôt de trois appartements à Montréal qu'avait loués l'Office national des transports. J'ai en main un dépliant publicitaire décrivant les caractéristiques de ces appartements, situés au 2000, rue Saint-Marc, à Montréal. Et je vois une petite carte ici: juste à un coin de rue du Forum.

Une voix: Coïncidence.

M. Boudria: Coïncidence, bien sûr.

Maintenant, Le Saint-Marc, monsieur le Président, selon le dépliant publicitaire, situé au centre-ville de Montréal: confort, détendez-vous, profitez de la piscine. La magie de Montréal est à votre portée [surtout aux frais des contribuables]. Caractéristiques: climatisation, télécouleur, câble T.V., vaisselle, coutellerie, lingerie, grand balcon, piscine intérieure, sauna. Il y a à peu près tout là-dedans, monsieur le Président, excepté des miroirs au plafond et bien sûr des sièges de toilette rembourrés. En somme, il semble y avoir à peu près tout, excepté cela.

L'Office national des transports, non content de louer un de ces appartements à Montréal, monsieur le Président, à un coin de rue du Forum—mais c'est seulement une coïncidence—en a loué trois. Et, monsieur le Président, je veux vous dire combien les gens qui travaillent pour cet office des transports et ceux qui le dirigent sont des gens dévoués, tellement dévoués qu'ils veulent toujours utiliser l'appartement à deux coins de rue du Forum, la fin de semaine.

Une voix: Justement la fin de semaine.

M. Boudria: Justement la fin de semaine. Laissez-moi vous donner un exemple, monsieur le Président. La longue fin de semaine de septembre 1989, tous les appartements étaient pris. Vous voyez. C'est le fait que c'était une longue fin de semaine qui a porté ces gens-là à travailler.

Une voix: Est-ce qu'il y avait un match de hockey?

M. Boudria: On ne sait pas s'il y avait un match de hockey, s'il y avait d'autres activités. Mais, monsieur le Président, j'aimerais ici vous parler de la longue fin de semaine d'octobre, à l'automne 1989: fin de semaine magnifique, les belles feuilles d'automne dans le parc du Mont Royal et ailleurs. . . Mais je sais que les gens qui l'ont eu ne l'ont pas utilisé pour cela, monsieur le Président. C'est parce qu'ils étaient dévoués à leur travail. Tous les appartements étaient pris au 2000, rue Saint-Marc, à Montréal, bien sûr, à deux coins de rue du Forum, mais ce n'est qu'une coïncidence.

[*Traduction*]

On sait maintenant que le gouvernement a une politique en matière de logement. En effet, il a une politique de logement pour Eric Nielsen et ses amis de l'Office national des transports, une politique si généreuse que ceux-ci ont droit à un logement gratuit quand ils vont à Montréal.

J'ai la liste de réservations ici. Il semble que le nom d'invités y soit inscrit de temps à autre. Qui sont ces invités? Invités de qui? Pourquoi l'Office national des transports a-t-il des appartements à Montréal? Pourquoi en a-t-il trois? À quelle fin? Qu'est-ce qu'il en coûte aux contribuables pour ces appartements en plus des 31 000 $ qu'il faut payer tous les neuf mois en frais de location pour administrer le programme?

J'ai de plus en main un formulaire à remplir pour réserver ce pied-à-terre si vous êtes un employé de l'Office national des transports ou un membre du conseil de cet organisme, entre autres. Voici un formulaire de demande. «Formulaire pour réserver les appartements de Montréal, partie 1, renseignements généraux, date de la demande, demandé par» etc., «autorisation du directeur, partie 2, confirmation». C'est là que votre patron répond oui ou non, vous pouvez disposer de l'appartement, et ainsi de suite.

La ministre nous a dit qu'elle ferait sa petite enquête là-dessus, mais je veux savoir la réponse. Quelle est l'explication pour ce gaspillage des deniers publics?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne doute pas qu'après cet intermède divertissant, nous voudrons tous connaître la réponse. Aussi, en réponse à la question du député, je voudrais informer la Chambre de certains faits.

L'Office national des transports a fait savoir qu'il a effectivement loué trois appartements à Montréal en juillet 1989. Un des trois logements était occupé provisoirement par un employé qui déménageait à Montréal. Le bail a été annulé dès que l'appartement n'a plus été nécessaire.

Les deux autres logements ont été utilisés par des vérificateurs qui devaient se rendre régulièrement à Montréal pour vérifier les livres du CN et du CP. Le bail d'un des logements a été résilié en avril 1990.

La décision de louer les appartements plutôt que de loger dans des hôtels a été prise pour plusieurs raisons. Premièrement, du point de vue des coûts, il était plus avantageux pour l'Office national des transports d'utiliser des logements loués au mois, plutôt que d'héberger le personnel à l'hôtel. Deuxièmement, cette solution assurait la disponibilité de locaux à Montréal. Le député sait peut-être qu'il est souvent difficile de trouver des chambres d'hôtel, surtout durant la période des congrès. Troisièmement, l'emplacement de l'appartement permettait d'accéder facilement au siège social du CN et du CP et aux bureaux de l'office à Montréal.

L'utilisation des appartements a été suivie de près durant les quatre premiers mois et on a constaté qu'elle représentait une source d'économie de coûts pour l'Office.

• (1820)

Les accusations portées par le député au sujet du caractère luxueux des appartements sont très exagérées. Si on compare ces appartements à d'autres hôtels de résidence inscrits dans le répertoire du gouvernement, on se rend compte que les logements loués figurent en bas de liste.

Comme elle le signalait dans sa réponse, la ministre d'État chargée des Transports a demandé une vérification en profondeur de l'affaire. Une analyse des coûts révèle que la location des appartements ne représente plus une économie, et c'est pourquoi l'Office nous a informé qu'il avait résilié le bail à compter du 19 juin.

La décision de l'Office de louer l'appartement a été prise par des employés qui cherchaient une meilleure solution à des problèmes de gestion, ce qui est tout à fait conforme à l'esprit de Fonction publique 2000.

Au lieu de critiquer l'Office pour l'initiative qu'il a prise, le député devrait complimenter ses employés qui ont appliqué une solution innovatrice à un problème de gestion.

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, pendant la courte période dont je dispose ce soir, je veux revenir à la question que j'ai posée à la ministre des Affaires extérieures le 30 mai dernier.

Ma question portait sur l'affaire Al-Mashat, plus précisément, j'avais demandé à la ministre la différence entre la version A et la version B. Je veux y revenir parce qu'il importe, à mon avis, que la Chambre sache que la version A de l'affaire Al-Mashat nous avait été donnée lors d'une conférence de presse tenue en fanfare par la ministre des Affaires extérieures et le ministre de l'Immigration qui nous avaient assurés que nous possédions tous les détails.

Ces détails étaient contenus dans un rapport de quatre pages plus un paragraphe. Est-ce moi qui ait dit que ce rapport était complet? Vous le savez, bien sûr, ce n'est pas moi. Le 15 mai, le lendemain de la parution du rapport, la ministre, parlant de ce rapport, a déclaré: «Un rapport a été déposé. Il est aussi complet qu'il peut l'être et il apprend à ceux qui le lisent ce qu'ils ont besoin de savoir.» Mais deux semaines plus tard, le 30 mai, un autre rapport paraissait—la version B.

Le premier rapport était de quatre pages et un paragraphe. Le deuxième comptait 26 pages. Pas nécessaire d'être particulièrement brillant pour comprendre que la version B est remplie d'ajouts et d'exagérations. Mais y a-t-il des divergences entre les deux versions? Oui, justement.

Le 30 mai, j'ai choisi d'interroger la ministre au sujet d'une seule de ces divergences. J'ai parlé de la page 11 de la version B où il est fait mention d'une note écrite datée du 8 mars, rédigée à la Direction générale de l'exécution de la Loi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada et adressée à la ministre de l'Immigration. Et pourquoi cette note de service lui était-elle envoyée? Pour l'informer de ce qu'il advenait de la demande de M. Al-Mashat.

Fait intéressant, si vous examinez la version A, vous ne trouverez absolument rien au sujet de cette note de service. On ne la mentionne même pas. On ne juge pas utile de nous en informer et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous garantit pourtant que ce rapport ne pourrait être plus exhaustif et qu'il répond aux questions.

Deux semaines plus tard, étant donné qu'on ne semble pas avoir répondu à toutes les questions, d'autres détails nous sont communiqués.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est la réponse que j'avais obtenue alors. Ma question était très simple: «Pourquoi certains détails se trouvent-ils dans la version B et ne se trouvaient pas dans la version A? Qu'est-ce que la ministre répond? Je cite: «J'aurai tous ces documents avec moi lorsque je comparaîtrai devant le comité. Je serai très heureuse de répondre à toutes les questions, comme je le faisais ce matin d'ailleurs lorsque,» —et la ministre ajoute: «les faits sont là pour le prouver, le député»—en parlant de moi—«est sorti lui aussi».

Les faits sont là pour le prouver, la ministre n'avait pas avec elle les documents lorsqu'elle a comparu devant le comité. Les faits sont là pour prouver qu'à 18 h 25 aujourd'hui, on ne m'a toujours pas remis les documents en question.

Je pose donc encore une fois la question. Que se passe-t-il? Pourquoi la version A est-elle différente de la version B? Pourquoi des documents sont-ils mentionnés dans la version B, alors qu'ils ne l'étaient pas dans la version A? Laquelle des deux versions est la bonne? Va-t-on nous remettre une version C?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, lorsque le rapport des sous-ministres a été rendu public le 14 mai, rapport qui dressait la chronologie des événements, nous nous sommes efforcés de faire un compte rendu le plus complet possible de l'arrivée de M. Al-Mashat au Canada, compte tenu des renseignements alors disponibles.

Au moment de sa comparution devant le Comité permanent, le 30 mai dernier, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé des différences que comportaient le rapport rendu public le 14 mai et la chronologie déposée le 30 mai devant le comité. Elle a alors dit que les légères différences entres les deux documents s'expliquaient aisément parce qu'en disposant de plus de temps et en recueillant les propos de simples citoyens venus expliquer leur participation dans cette affaire, on a pu examiner les événements de plus près.

Il s'en est notamment suivi des clarifications au sujet de l'auteur et du moment des démarches faites au nom de M. Al-Mashat. Les renseignements déjà disponibles ont aussi pu être étayés.

Le comité permanent est toujours saisi de la question, et le gouvernement s'efforce de donner un compte rendu complet et exact de l'affaire Al-Mashat.

Quant aux détails de l'aide-mémoire rédigé à l'intention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de hauts fonctionnaires de ce ministère comparaîtront devant le comité permanent pour en toucher un mot.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais ce soir poursuivre en profondeur la question que j'ai soulevée le 28 mai 1991 concernant l'économie de la région de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine.

Il n'y a pas de doute, monsieur le Président, que cette région est victime d'un marasme économique sévère. Les jeunes de la région sont découragés et démoralisés car la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ont un taux de chômage qui se situe à plus de 27 p. 100. Ce taux de chômage n'est inégalé au Canada que par une région dans la province de Terre-Neuve. Bientôt, si ça continue comme cela, on va avoir le record partout au Québec. Voilà pourquoi le niveau de confiance des habitants de la Gaspésie est à son plus bas. Ses habitants se demandent ce que l'avenir réserve à leurs enfants en termes de possibilité d'emploi.

Ce qu'il faut éviter ou prévenir, c'est un exode de citoyens à la recherche d'emplois durables et permanents faute d'en retrouver chez eux. Cet éventuel exode, qu'il faut prévenir, est une des raisons pour lesquelles j'ai soulevé le problème de l'économie gaspésienne le 28 mai dernier.

Je demandais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand son gouvernement allait introduire des politiques économiques dans le but de créer de l'espoir et des emplois pour les habitants de la région, ceci pour que les gens puissent travailler et élever leurs enfants dans une des plus belles régions du Canada.

Le ministre n'a pas répondu à ma question, plutôt il m'a dit d'attendre une annonce qu'il ferait en Gaspésie le 30 mai dernier. J'ai écouté très attentivement l'annonce du ministre et je dois dire que je suis déçu par la coquille vide qu'il a dévoilée aux habitants de la région gaspésienne. Il n'a rien dévoilé, comme plan à long terme, pour la création d'emplois durables. Le ministre a préféré annoncer la création d'une Société de développement économique pour la région. Cette nouvelle société sera financée par une aide de 1,7 million de dollars, somme répartie sur cinq ans, du ministre fédéral du Développement économique régional au Québec. Cette somme sera utilisée pour assurer le fonctionnement de la société. Cette somme de 1,7 million semble une grosse somme, monsieur le Président, mais répartie sur cinq ans, c'est seulement 340 000 $ par année.

Le ministre espère-t-il que la société pourra effectuer des activités de prospection économique, d'investissement et de promotion industrielle avec un budget de 340 000 $? Est-ce qu'il rêve en couleurs? Mais ce qui est plus malheureux c'est le fait que cette somme ne représente pas d'argent nouveau. Cette somme a déjà été allouée par les conservateurs avant les dernières élections dans l'Entente Canada-Québec de 1988. Est-ce que c'est encore une promesse électorale? Est-ce que c'est une promesse électorale recyclée? On ne le sait pas. Je me souviens qu'en 1988, avant les élections, ils avaient fait une grande annonce, une entente Canada-Québec pour le développement régional: 800 millions de dollars.

Après presque trois ans, monsieur le Président, on se retrouve encore avec 1,7 million de dollars à investir dans la région où ils n'ont rien fait depuis 1988. Est-ce qu'on recycle ces promesses-là? Est-ce que ce sont de nouvelles promesses? Définitivement, ce n'est pas de l'argent nouveau et les Gaspésiens, monsieur le Président, sont déçus de cette annonce, de cette coquille vide. Non seulement, monsieur le Président, ils ont présenté une coquille vide, mais ils ont provoqué tout le monde, tous les milieux du Québec ont été provoqués par cette annonce.

Donc, monsieur le Président, j'espère que le secrétaire parlementaire pourra me fournir des réponses plus concrètes que celles que m'a données le ministre, soit à la Chambre, soit par son annonce.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apporter des éléments d'information à mon honorable collègue, d'autant plus que la Gaspésie me tient particulièrement à coeur. J'y suis né et j'y ai encore de la parenté du côté paternel, de même que du côté maternel qui demeure dans cette belle Gaspésie, particulièrement dans la région de Sainte-Anne-des-Monts, Rivière-Madeleine et d'autres villages du comté.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député de Saint-Léonard qu'ici même, dans cette Chambre, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait la semaine dernière que les Gaspésiens et les Madelinots seraient très heureux des annonces qui leur seraient faites au cours des prochains jours.

En effet, monsieur le Président, si l'honorable député et les membres de cette Chambre ont pris connaissance des documents préparés pour la visite de l'honorable ministre dans l'est du Québec, vous avez pu constater que le ministre n'a pas annoncé une seule et unique mesure, mais toute une série d'initiatives concrètes pour stimuler le développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et par le fait même, la création d'emplois.

La première porte sur la création de la Société de développement économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cette société s'emploiera au développement de la région, effectuera des activités de prospection économique, d'investissement et de promotion industrielle et touristique tant au Canada qu'à l'étranger.

Notre gouvernement, monsieur le Président, supportera les frais d'exploitation de cette société pour une période de cinq ans en lui versant une aide financière de 1,7 million de dollars. Dans la même foulée, le gouvernement canadien accordera une contribution de 2 millions de dollars à la nouvelle société pour lui permettre de participer, à titre de commanditaire, à la nouvelle société de capital de risques, connue sous le nom d'Investissement Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine Enr.

L'honorable ministre a également fait part de la création d'un nouveau programme d'assurance-prêts qui s'appliquera, monsieur le Président, exclusivement à la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Ce programme permettra la réalisation de projets importants pour ces régions, mais qui ne pourraient démarrer autrement, faute de financement adéquat.

J'aimerais ajouter, monsieur le Président, qu'en vertu de ce programme, notre gouvernement pourra consentir des assurances-prêts pour une somme totalisant 6,4 millions de dollars d'ici le 31 mars 1993.

Enfin, monsieur le Président, la semaine dernière, l'honorable ministre a eu le plaisir d'annoncer l'élargissement du volet industriel du Programme de développement des entreprises. Cette initiative a pour objectif de rendre admissibles à l'aide financière du gouvernement canadien de nouvelles activités reliées aux secteurs primaire et tertiaire.

Si mon honorable collègue qualifie cela de coquille vide, monsieur le Président, moi, je trouve que c'est une coquille bien remplie.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée 18 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 juin 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir abandonné la population de Montréal par son manque manifeste de volonté politique pour fournir des emplois et des opportunités économiques aux gens de cette région.

—Monsieur le Président, dans la motion devant la Chambre aujourd'hui, nous avons condamné le gouvernement pour avoir abandonné la population de Montréal par son manque manifeste de volonté politique pour fournir des emplois et des opportunités économiques aux gens de cette région.

Monsieur le Président, le taux de chômage à Montréal se situe maintenant à 13,1 p. 100, le taux municipal le plus élevé au Canada et 22 p. 100 des Montréalais vivent dans des conditions de pauvreté telles que le taux municipal est, à ce niveau également, le plus élevé au Canada.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, cette motion utilise un langage fort, mais il ne s'agit pas d'une exagération. Je ne tiens pas à faire de ce débat un concours de rhétorique ou de grands discours politiques. J'essaie d'aller vraiment au fond des choses, d'examiner un problème sérieux, d'en analyser les causes et de trouver des solutions. J'ai remarqué que les premiers à se moquer de la résolution, ce sont les ministériels; pour ma part, j'estime que les faits sont éloquents.

Si le gouvernement propose des solutions intelligentes, je me ferai un plaisir de retirer ma motion.

Comme je l'ai dit, Montréal a le taux de chômage le plus élevé au pays. Elle a le taux de pauvreté le plus élevé. Or, ce ne sont pas les libéraux qui ont créé cette situation, que je veux porter à l'attention des députés, afin que nous trouvions des solutions.

À Montréal, il y a eu d'importantes mises à pied, de nombreuses fermetures d'usines et d'entreprises, de nombreuses faillites. On y trouve présentement plus de 188 000 chômeurs. Il y a de nombreuses banques d'alimentation, auxquelles les gens font appel en nombres sans précédent. Hier, j'ai assisté à une réunion dans ma circonscription—un quartier jugé prospère, à tort. On a fait état de la situation du dépôt d'alimentation, où la demande a augmenté de 218 p. 100. En 1990, cette banque d'alimentation avait accordé de l'aide à 7 600 personnes; cette année, elle en a déjà aidé 16 500.

On estime qu'il y a 15 000 sans-abri à Montréal, qui dorment à la belle étoile ou dans des refuges.

J'espère que le débat que nous amorçons constituera une tentative sérieuse de régler un problème très pénible. Les faits sont éloquents. Je veux donner la liste des mises à pied à Montréal, en 1990 et 1991.

Je ne signalerai que celles qui ont touché plus de 100 personnes. La société Valmet-Dominion, à Lachine, 200 mises à pied; Black and Decker, 150 mises à pied; Marconi, 150 mises à pied; Bristol Myers Squibb, à Candiac, 124 mises à pied; la Société Radio-Canada, 160 mises à pied; la société Thibault, à Pierreville, 150 mises à pied; l'usine de General Motors, à Boisbriand, 1 700 mises à pied; Steinberg, 150 mises à pied. La société Clairol, qui se trouve maintenant à Knowlton, au Québec, a mis à pied 228 personnes; le CN, 2 000 mises à pied dans la région de Montréal; les magasins Miracle Food Mart, 350 mises à pied; Marconi Canada, 13 mises à pied; Goodyear, à Valleyfield, 890. . .

Une voix: Est-ce à Montréal?

M. Allmand: Oui. Le député veut savoir si ces mises à pied ont aussi eu lieu à Montréal? Elles sont survenues dans la région de Montréal. Monsieur le Président, un ministre d'État et député ministériel prend à la légère le

fait que plus de 800 personnes ont été mises à pied à Valleyfield, une ville située dans la région de Montréal. En fait, non seulement considère-t-on que cette ville fait partie de la région de Montréal du point de vue démographique, mais les bureaux du gouvernement fédéral qui lui fournissent les services voulus sont aussi situés dans la région de Montréal.

Rolland Inc., 293 mises à pied. Tout cela se passait en 1990. En 1991 maintenant: Eaton, 190 mises à pied; Noranda, 125; Culinar, 256; Circo Craft, 211; Pratt & Whitney, 1 200; Air Canada, 2 900 dans tout le pays, mais le siège social de la société est situé à Montréal et un bon nombre de ces mises à pied viseront des employés de la région de Montréal; Primo Foods, 194; Télé-Métropole, 200; Goodyear, 145; et bien sûr, une des sociétés qui ont fait le plus grand nombre de mises à pied, et je veux parler des quincailleries Pascal, une entreprise de Montréal qui était en affaires depuis 87 ans, et qui a fermé au cours du dernier mois seulement 21 magasins, licenciant 1 600 employés. De plus, les journaux de Montréal ont annoncé aujourd'hui que la société Pratt & Whitney avait annoncé 200 autres mises à pied d'ici le 21 juin, ce qui porte le total à 1 000 pour cette entreprise.

De nombreux rapports ont été établis sur la situation à Montréal, et je voudrais rappeler une fois de plus au gouvernement que ces rapports parlent par eux-mêmes. Ce ne sont ni les libéraux, ni les néo-démocrates qui les ont rédigés. Ces rapports ont été commandés par la province de Québec, par la ville de Montréal et par des organismes sociaux de Montréal et ils décrivent la situation réelle dans laquelle se trouve la ville.

Ainsi, un rapport produit en mars 1991 par l'Office de planification et de développement du Québec révèle que 188 000 Montréalais étaient sans emploi à la fin de 1990. Un rapport du bureau de Centraide de Montréal, qui remonte à mai 1990, signale une aggravation de la pauvreté dans la sous-catégorie de plus en plus importante des chômeurs montréalais vivant dans des logements inadéquats et souffrant de problèmes de santé.

Ce rapport a été préparé par un comité composé de 14 membres et dirigé par M. Paul Lacoste, ex-recteur de l'Université de Montréal. On y recommandait, entre autres, de protéger les personnes à faible revenu, de rendre le régime fiscal équitable, de fournir des services et des soins à domicile pour les personnes âgées et handicapées, de verser des subventions au logement, de créer des programmes de formation et d'alphabétisation intensifs et de prendre des mesures incitatives dans le domaine de l'emploi. C'est un rapport dont j'aimerais que le gouvernement prenne note, un rapport qui, je le rappelle, n'est pas l'oeuvre de libéraux ou de députés de l'opposition, mais bien d'un comité formé de Montréalais très responsables.

Un rapport préparé en 1989 par un économiste fédéral, M. Jules Léger, révéle que le grand nombre de familles à faible revenu qui vivent à Montréal place cette ville parmi les régions les plus pauvres au Canada. Selon ce spécialiste, Montréal compte 192 000 pauvres de plus que l'ensemble des quatre provinces de l'Atlantique.

En avril 1990, le Regroupement des départements de santé communautaire du Montréal métropolitain signalait qu'un Montréalais sur quatre vivait sous le seuil de la pauvreté. En mai 1990, un rapport du ministère des Affaires sociales du Québec lançait l'avertissement que la région de Montréal s'appauvrissait plus vite que le reste de la province. L'Institut canadien des manufacturiers du vêtement prévoit que l'Accord de libre-échange entraînera la disparition complète du tiers des 40 000 emplois de la région de Montréal d'ici l'an 2 000.

Enfin, il y a aussi le rapport Picard, un rapport d'une commission mise sur pied par le gouvernement conservateur pour élaborer un plan d'action en vue de revigorer l'économie montréalaise et de créer des emplois. Je traiterai davantage de ce rapport dans quelques minutes, mais celui-ci renfermait 84 recommandations auxquelles le gouvernement n'a pratiquement pas donné suite.

Je voudrais mentionner quelques coupures de presse décrivant la situation qui prévaut à Montréal.

• (1020)

Le nombre des faillites a fait un bond de 50 p. 100 au Québec. Il va sans dire qu'une grande majorité des entreprises québécoises se trouvent à Montéal.

Un autre article datant d'avril 1990 indiquait que les syndicats à Montréal avaient déclaré que la ville faisait face à une crise due au chômage. Michel Brouillet, porte-parole du Comité régional des syndicats de Montréal, disait alors aux journalistes que le bassin de main-d'oeuvre de la ville comptait 188 000 chômeurs.

Il a dit qu'il fallait prendre des mesures pour remédier à ce problème très grave.

Selon les journaux Southam du 16 février 1991, les fabricants québécois étaient les plus durement touchés par l'Accord de libre-échange.

En décembre 1990, La Presse publiait un article sous la manchette suivante:

[*Français*]

«L'activité manufacturière déclinera à moins d'un changement d'attitude fondamentale». Cela provient du Bureau de commerce de Montréal.

[*Traduction*]

«La perspective économique s'assombrit: un rapport du Conseil du Patronat du Québec.»

Et cela continue.

La maison Secor, qui a fait une étude de la situation à Montréal pour le gouvernement provincial, a remis son rapport le 28 mars 1991. *La Presse* écrit ceci à ce sujet:

[*Français*]

«La pauvreté gagne du terrain dans la région de Montréal. Six cent quinze mille personnes vivent dans un ménage pauvre, dont 50 p. 100 dans la métropole.»

[*Traduction*]

D'autres rapports démontrent que, même si, entre 1985 et 1990, bien des Montréalais avaient été favorisés économiquement, d'autres avaient subi de lourdes pertes. C'était la principale conclusion que présentait le rapport de Centraide et que j'ai mentionné en parlant de Paul Lacoste.

D'après ce rapport, le Québec, qui venait au quatrième rang au Canada pour le nombre des familles et des individus à faible revenu en 1979 se classe aujourd'hui au premier rang pour les individus et au deuxième rang, juste derrière Terre-Neuve, pour les familles.

J'ai parlé des banques d'alimentation et de leur prolifération dans la région de Montréal. Dans le journal de ce matin, il y avait encore un article sur la banque d'alimentation de l'Organisation Sun Youth, située au centre de Montréal.

En effet, *The Gazette* rapportait en manchette que deux femmes s'étaient évanouies et que deux hommes s'étaient battus en faisant la queue.

L'asile Old Brewery Mission offre lui aussi de la nourriture et un abri pour les hommes.

Une voix: Le premier ministre le connaît bien.

M. Allmand: Comme mon collègue le sait, le premier ministre connaît bien cet organisme. Le révérend McCarthy, un homme remarquable qui vient en aide à ces hommes, poursuit son oeuvre depuis des années.

Après avoir dirigé pendant 28 ans l'asile Old Brewery Mission, le révérend McCarthy se dit troublé par la hausse spectaculaire du nombre d'hommes qui s'y présentent, surtout des jeunes de moins de 25 ans, des gens que l'asile accueillait rarement autrefois, mais qui représentent maintenant environ 60 p. 100 de sa clientèle.

Par ailleurs, on apprend que le gouvernement du Québec prévoit une hausse de 200 millions de dollars des coûts de l'aide sociale.

Le ministre québécois André Bourbeau aurait déclaré qu'à cause de la récession, au moins 15 000 ménages de plus s'étaient inscrits à l'aide sociale au Québec depuis le début de l'automne. Il y a maintenant 355 000 ménages québécois qui vivent du bien-être social.

C'est la triste vérité. Je ne suis pas très heureux de citer ces chiffres à la Chambre des communes. Je suis né à Montréal. J'aime Montréal. C'est ma ville. Ce fut autrefois la métropole du Canada et le moteur économique de tout le Québec, et je pense que cette situation mérite d'être examinée très sérieusement afin qu'on puisse en déterminer les causes.

Quelles sont les causes de cette déplorable situation? Les rapports Picard, Secor et quelques autres disent qu'elles sont en partie historiques et en partie récentes.

Selon certains experts, les raisons historiques sont attribuables au trop grand nombre d'usines anciennes de Montréal; les travailleurs ont des compétences dans des métiers dépassés. Pour une raison ou une autre, les industries de Montréal ne se sont pas adaptées assez rapidement à la nouvelle technologie, et n'ont pas eu l'appui nécessaire pour ce faire. Je ne parle pas seulement des machines et de la technologie, mais aussi de la main-d'oeuvre, des travailleurs formés aux nouvelles techniques.

Cependant, selon moi, nous devons admettre que depuis quelque temps certaines politiques du gouvernement ont aussi influé sur la situation et l'ont considérablement empirée. L'Accord de libre-échange a sans doute encouragé plusieurs entreprises à déménager aux États-Unis. Ce matin, à la radio, j'ai entendu un rapport—non au sujet de Montréal, mais de Toronto—révélant qu'un certain organisme travaillait avec 86 entreprises industrielles qui étaient parties de Toronto pour aller s'établir dans la région de Buffalo. Nous n'avons pas reçu de rapport semblable au sujet de Montréal, mais nous savons que certaines sociétés se sont fusionnées à la suite de l'Accord de libre-échange et ont déménagé leurs filiales aux États-Unis. L'usine Gillette en est un exemple; c'était une filiale d'une société américaine. L'usine de Montréal a été fermée et ses opérations ont été transportées à Boston.

L'accord de libre-échange a donc joué sur la situation, qui mérite d'être examinée sérieusement. Pour ce qui est de la taxe sur les produits et services, tout les experts ont dit que ce n'était pas le bon moment pour la mettre en application. Elle fait augmenter les prix à un moment où il y a des mises à pied, où les emplois sont rares et où les gens ont du mal à surmonter leurs difficultés économiques.

Je pense que les effets conjugués de l'accord de libre-échange et de la taxe sur les produits et services ont certainement contribué aux nombreux achats effectués aux États-Unis, car ils ont fait ressortir la différence entre les prix de détail des produits au Canada et ceux des mêmes produits aux États-Unis.

La TPS n'est pas la seule mesure à avoir contribué à la récession et à son aggravation à Montréal; d'autres y sont aussi pour quelque chose. Un rapport rendu public hier par une société d'Ottawa, soit Global Economics, révèle en effet que, depuis 1984, le fardeau fiscal d'une famille moyenne de deux personnes a augmenté de 1 530 $ par année.

Les autres facteurs susceptibles d'y avoir contribué et méritant qu'on les examine sont les politiques de déréglementation et de privatisation du gouvernement, ou ce que d'aucuns pourraient appeler le démantèlement de l'infrastructure canadienne. Il y a une ou deux semaines, les camionneurs sont venus manifester sur la colline du Parlement, et de temps à autre, d'autres secteurs de l'industrie disent que la politique de déréglementation du gouvernement leur a porté un dur coup. Une fois privatisées, des entreprises comme Air Canada et Petro-Canada ont aussi subi des contrecoups au chapitre de l'emploi.

Quand on examine l'ensemble de ces politiques—le libre-échange avec les États-Unis, la déréglementation et la privatisation—on constate que l'infrastructure économique canadienne a été démantelée. À mon avis, une fois que l'économie canadienne est démantelée et que vous supprimez tout ce qui la caractérisait, la structure politique est appelée à disparaître elle aussi, à plus ou moins brève échéance.

Je pourrais aussi parler des taux d'intérêt élevés, qui ont eu des répercussions, non seulement sur les milieux d'affaires et les emplois à Montréal, mais aussi sur la conjoncture d'un océan à l'autre.

Selon moi, la philosophie ou la politique du gouvernement est l'une des principales causes de la situation actuelle. En examinant les budgets présentés par le gouvernement depuis 1984, on constate que ce dernier a adopté une série de mesures qui sont en quelque sorte un engagement doctrinaire à l'égard de l'économie de marché, une philosophie selon laquelle il suffit de laisser les choses aller, de laisser agir le marché pour que tout rentre dans l'ordre. Les députés du parti ministériel prennent continuellement la parole pour condamner les suggestions préconisant l'injection de fonds pour relancer l'économie.

• (1030)

Ils appellent cela résoudre un problème à coups d'argent. Je crois que la façon dont un pays dépense son argent témoigne de ses priorités. Il ne fait aucun doute qu'il faudra investir dans certaines affaires si l'on veut relancer l'économie montréalaise.

Vous me faites savoir, monsieur le Président, qu'il me reste seulement une minute. J'ai ici de quoi poursuivre pendant très longtemps.

Je suis persuadé que, dans sa réponse, le gouvernement fera allusion à certaines choses qu'il a accomplies. Il mentionnera un contrat conclu avec Canadair, des choses qu'il a faites pour l'industrie des produits pharmaceutiques. Il parlera du nouvel organisme qui sera établi sous la direction du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il signalera le Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Ces initiatives, quoique bonnes en soi, constituent des mesures spéciales isolées qui ne règlent pas le problème à résoudre. Autrement, nous ne serions pas dans le pétrin que j'ai décrit. Ces initiatives ne suffisent pas; Montréal a besoin de beaucoup plus que cela.

J'ai ici un article dans lequel on qualifie le PATA de loterie cruelle pour les travailleurs mis à pied. Ce programme est mal financé; il manque de fonds.

Je dirai enfin que ce qu'il nous faut, c'est une volonté politique, un engagement politique à créer des emplois dans la région de Montréal. Cela peut se faire. On l'a fait dans d'autres pays. Les libéraux l'ont déjà fait. Entre 1965 et 1980, le Canada affichait un taux de chômage de 5,6 p. 100. Et cela, parce que nous avions foi dans une économie mixte.

Monsieur le Président, j'encourage le gouvernement à réexaminer la situation qui règne à Montréal et à proposer des mesures constructives. S'il le fait aujourd'hui au cours du débat, je retirerai ma motion et reconnaîtrai son mérite.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt, surtout lorsqu'il a parlé de certains programmes que le gouvernement conservateur a mis en place pour protéger les travailleurs et travailleuses du Québec, précisément à Montréal. J'aimerais que mon collègue me donne quelques précisions sur deux programmes qui ont touché de façon tangible le Programme PATA. Celui-ci est un programme pour les travailleurs qui seront affectés par les changements dans les industries et à la fermeture de certaines industries à cause du changement de l'économie, certains vont dire à cause du libre-échange. Il y a aussi l'autre programme dont le député vient de parler. J'aimerais avoir un peu plus de précision sur celui-ci parce que, comme député, j'ai eu énormément de plaintes de gens qui voulaient bénéficier du Programme PATA et d'autres programmes que le gouvernement fédéral a mis en place pour les aider au moment où ils se retrouvaient en chômage. À mon avis, il semble que ces programmes ne fonctionnent pas du tout et encore, comme vient de le dire mon collègue, ils sont devenus pas mal comme une loterie pour les travailleurs.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je n'ai pas de chiffres pour le Programme PATA pour la province de Québec, mais j'ai des chiffres pour le Canada et on peut voir que l'argent disponible n'est pas suffisant. Par exemple, j'ai ici un

article du 23 mai 1991, du *Winnipeg Free Press*, dans lequel il est mentionné que:

[*Traduction*]

Seulement 73 des 150 millions de dollars promis ont été déboursés au cours des deux premières années du Programme d'adaptation des travailleurs âgés en prestations versées à 2 244 anciens travailleurs. Le député remarquera que c'est pour tout le pays, 2 244 anciens travailleurs. J'ai déjà dit officiellement—et ces statistiques ne sont pas les miennes—que 188 000 travailleurs ont été mis à pied depuis deux ans dans la région de Montréal et sont toujours sans travail.

L'auteur de l'article ajoute que, en dépit du rythme constant des fermetures d'usines et des faillites d'entreprises, seule une petite fraction d'entre eux a été reconnu par le comité PATA mixte des ministères fédéral et provinciaux du Travail comme satisfaisant aux principaux critères de mise à pied et donc comme admissible au programme.

En Ontario, 39 personnes seulement ont eu accès au programme. Je n'ai pas les statistiques pour le Québec. Je répondrai au député que les programmes du gouvernement paraissent bien sur papier, mais manquent cruellement de fonds et ne sont pas à la hauteur du problème.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Montréal pour avoir porté à l'attention du reste du pays les difficultés que courait cette ville.

Je voudrais le renvoyer à la période des questions de la semaine dernière, quand plusieurs députés ont parlé de la question de la prospérité économique de Montréal. Le ministre a pris la parole pour dire que le gouvernement essayait de mettre au point un plan pour remédier au dépérissement de Montréal. Quand un autre député est intervenu pour l'interroger sur l'avenir de Winnipeg, le ministre des Finances a répondu: «Vous n'avez pas besoin de plan parce que vous avez de bons macroprogrammes.»

Je voulais porter ce point à l'attention du député et poser la question suivante. Sous les gouvernements précédents, je pense, en particulier sous le gouvernement libéral dans les années 1970 et 1980, il existait un bon mélange entre les activités fédérales, provinciales et municipales pour appuyer les plans de base régionaux. Il y avait la région de base de Montréal, celle de Winnipeg et d'autres dans le pays. En l'absence de plans cohérents pour ces villes, on obtient exactement l'opposé, on se retrouve avec des gens qui se font concurrence et, en fait, qui courent le risque d'avoir des plans qui soient contraires aux intérêts du pays.

Par exemple, on raconte l'histoire à Winnipeg comme à Montréal de la concurrence qui s'est faite au sujet du CF–18 qui a suscité un débat qui n'aurait pas dû avoir lieu dans notre pays, dressant une région contre une autre.

Je demande au député s'il pourrait peut–être donner des détails sur la nécessité d'avoir des plans de base pour les villes, non seulement à Montréal, mais dans tout le pays. Le gouvernement fédéral devrait montrer l'exemple du point de vue financier et moral, avec l'expérience de la fonction publique, pour que les gens puissent voir que les gouvernements comprennent leurs besoins en ce qui concerne le chômage, la pauvreté, la formation et la création d'entreprises appropriées. C'est une approche globale qui mérite l'intérêt du gouvernement fédéral. En fait, l'une des grandes surprises que nous avons découvertes, c'est l'absence totale de planification de la part du gouvernement.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a raison. Les gouvernements libéraux qui se sont succédé croyaient en une économie mixte. Nous croyions au marché, mais nous croyions aussi que, dans un pays comme le Canada, qui compte 25 millions d'habitants dispersés sur un large territoire et dont le voisin est un géant économique, il est nécessaire de se doter de certains programmes de soutien gouvernementaux, et d'autoriser certaines interventions gouvernementales sur le plan économique. Au fil des années, cette façon de procéder a donné d'excellents résultats. Notre pays a connu sa plus grande période de prospérité sous le régime des gouvernements libéraux des années 50, 60 et 70.

J'ai signalé que, de 1965 à 1980, le taux de chômage moyen pour cette période de 15 ans fut de 5,6 p. 100. Le gouvernement actuel insiste toujours sur la récession de deux ans que nous avons connue en 1981–1982, mais celle–ci n'était pas pire que celle que nous vivons actuellement.

Les libéraux croyaient plutôt qu'il fallait réagir face à une récession, plutôt que de laisser faire. Nous n'avions pas une vision dogmatique des choses; nous n'entretenions pas cette croyance du XIX^{e} siècle selon laquelle le marché suivrait ses propres tendances et s'adapterait à toutes les situations, ce qui se répercuterait jusqu'au niveau des petites entreprises et aiderait l'économie en général.

En ce qui a trait à la question du député concernant les municipalités et la planification, la Fédération canadienne des municipalités recommande année après année la création d'un programme fédéral–provincial–municipal pour refaire l'infrastructure municipale, c'est–à–dire pour reconstruire des routes, des ponts, des égouts, des réseaux d'aqueduc, des systèmes antipollution, des ports, des aéroports, des systèmes de transport et des centrales. Or, le gouvernement a toujours rejeté les recommandations de la Fédération.

Non seulement le programme recommandé par cet organisme créerait-il des emplois, mais il assurerait aussi l'infrastructure qui permettrait aux entreprises d'investir dans les municipalités et d'investir dans un cadre plus propice à la réalisation de profits, à la création d'emplois et à la croissance économique.

Le gouvernement a une philosophie. Je précise ici que les gouvernements conservateurs antérieurs n'avaient pas la même philosophie. Le gouvernement de M. Diefenbaker n'entretenait pas cette foi aveugle à l'égard du libre marché. Il croyait lui aussi en une économie mixte. De même, le gouvernement de M. Clark n'avait pas non plus fait sienne cette approche doctrinaire.

Il semble qu'à leur arrivée au pouvoir en 1984, les conservateurs, dirigés par l'actuel premier ministre, ont épousé les politiques de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan. Or, celles-ci sont désastreuses pour notre pays et ne sont pas réellement conformes à la tradition des divers partis politiques au Canada.

• (1040)

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le député pourrait-il expliquer comment il conçoit l'attitude du Québec? Il est clair que la province a la responsabilité des villes et municipalités de son territoire. Comment peut-il concilier ce fait et l'attitude qu'il semble adopter à l'égard de la Constitution? À l'entendre, il faudrait que le gouvernement du Canada intervienne directement dans le financement des municipalités et dans leurs activités.

Le Parti libéral a-t-il pour politique de ne tenir aucun compte de la province et de traiter directement avec les municipalités pour que celles-ci n'aient pas à se préoccuper de Québec? Croit-il que le gouvernement fédéral devrait s'occuper des routes et des subventions au réseau routier, et se mêler de dire comment la circulation doit se faire.

Le député et son parti pensent-ils, étant donné qu'il y a du chômage à Montréal, comme il y en a dans d'autres villes et régions, que nous devrions, à cause de l'incompétence du gouvernement québécois, nous attaquer directement au problème? Est-ce le point de vue du Parti libéral?

M. Allmand: Monsieur le Président, ce n'est pas du tout ce que nous pensons. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avions un ministère du Logement et des Affaires urbaines qui collaborait étroitement avec les provinces et les municipalités, sans jamais nier la primauté des provinces dans ce domaine.

En ce moment, il y a plusieurs ministères fédéraux qui s'intéressent à ces questions. Le ministère des Transports s'occupe des chemins de fer, des aéroports, des ports et des canaux. Le ministère de l'Environnement a un rôle à jouer, tout comme le nouvel organisme qui relève du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le seul regret que j'ai à cet égard, c'est que les consultations avec le Québec n'ont pas été assez poussées. Je ne propose absolument pas que le gouvernement fédéral empiète sur les compétences des provinces. Je dis qu'il faut discuter du problème avec le Québec et avec la ville de Montréal et dresser un plan afin que le gouvernement fédéral, dans les domaines de sa compétence, par exemple les transports et certains types de logements, puisse travailler de concert avec la ville. Cela s'est déjà fait par le passé, d'une manière très positive, très efficace, et cela peut se faire encore.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que les Montréalais et Montréalaises qui ont eu l'occasion de regarder, à la télévision ce matin, le premier intervenant, le proposeur de la motion qui fait l'objet de nos débats aujourd'hui, ont pu réaliser de nouveau jusqu'à quel point les gens d'en face sont excellents pour faire des reproches et qu'ils n'ont aucune solution à proposer. Ils passent sous silence, silence gênant pour eux, monsieur le Président, l'inertie dont ils ont fait preuve envers la situation à Montréal durant toutes les années au cours desquelles ils ont exercé le pouvoir ici à Ottawa.

Quand on parle de Montréal, monsieur le Président, et de la situation économique de cette ville importante du Canada, je pense qu'il faut replacer un certain nombre de facteurs dans leurs justes perspectives. Montréal, malheureusement, se trouve aujourd'hui aux prises avec des difficultés économiques que je ne voudrais surtout pas négliger. Avec 207 000 chômeurs en avril 1991, la région métropolitaine de Montréal affiche un taux de chômage de 13,1 p. 100, ce qui est vraiment inacceptable.

Cependant, il faut tout de suite s'empresser de dire que cette situation ne date pas de quelques mois, ni de quelques années, monsieur le Président. On peut dire sans risque de se tromper, que la santé de Montréal a commencé à donner des signes d'inquiétude dès le milieu des années 1960 et pendant toute la décennie suivante, la situation économique de Montréal n'a cessé de se détériorer.

Au niveau de la création d'emplois, Montréal a connu une performance anémique au cours des trente dernières années, une performance inférieure à celle de Halifax, monsieur le Président, une performance trois fois moindre que celle de Calgary; Toronto avait sensiblement le même nombre d'emplois en 1961. Aujourd'hui, Toronto en compte un demi-million de plus que Montréal. La situation s'est empirée au début des années 1980. Au cours de la dernière décennie, monsieur le Président, Montréal s'est classée au 21e rang parmi les 25 régions métropolitaines canadiennes, au titre de la création d'emplois.

On peut se demander quelle est la cause profonde des malaises qui affectent la santé de l'économie de Montréal depuis si longtemps. Cette cause est la structure même de l'économie de Montréal. Comme le disait tantôt le député de Notre-Dame-de-Grâce, historiquement, Montréal a été spécialisée dans la production de biens de consommation destinés avant tout au marché canadien, soit les aliments, les boissons, le tabac, le textile, le vêtement, les articles de cuir et les meubles. La concurrence internationale s'est faite de plus en plus vive dans ce domaine, ce qui a entraîné la perte de nombreux emplois à Montréal.

Notre gouvernement, élu en 1984, s'est aussitôt attaqué à la tâche de redresser cette situation. Ce que je voudrais faire ressortir clairement aujourd'hui, monsieur le Président, c'est que notre gouvernement, le premier depuis de nombreuses années, n'est pas resté les bras croisés devant les difficultés de Montréal. Beaucoup de choses, au contraire, ont été faites depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Mais notre gouvernement n'y est pas allé au hasard. Non, monsieur le Président, il tenait à ce que chaque geste porte des fruits. Aussi nos interventions se sont-elles inspirées d'une démarche privilégiant le développement de Montréal à partir de ses nombreuses forces, comme dans le domaine de la haute technologie par exemple, dans le domaine du tourisme et des activités culturelles, dans le domaine du design, de la finance, du commerce et des activités internationales.

Car il ne faudrait surtout pas oublier que Montréal n'a pas que des problèmes. On y trouve par exemple un secteur manufacturier moderne qui, dans l'ensemble, a fait des gains appréciables au cours de la dernière décennie, qu'il s'agisse des plastiques, des produits électroniques ou du matériel de transport.

Montréal présente de nombreux atouts, et c'est pourquoi nous avons choisi de nous appuyer sur ces forces pour revitaliser notre économie. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire pour certaines zones moins favorisées de son territoire. À cet effet, je me permettrai, monsieur le Président, de rappeler qu'en février 1988, notre gouvernement mettait sur pied un programme spécial de 35 millions de dollars pour la relance économique de l'Est de Montréal. En mai 1990, c'était au tour des entreprises du sud-ouest de Montréal de pouvoir se prévaloir d'un programme similaire doté d'une enveloppe de 15 millions de dollars.

Pour compléter son action, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie annonçait qu'il fournirait un financement de 6,5 millions de dollars en vue de la réalisation par la Société canadienne d'hypothèques et de logement de projets spéciaux. Nous aurons d'ailleurs l'occasion à un autre moment aujourd'hui de vous fournir de plus amples détails sur ces différentes initiatives, dont nous pouvons, monsieur le Président, être fiers à très juste titre.

Comme je le mentionnais il y a quelques instants, notre gouvernement a été très présent à Montréal depuis 1984. Et nos interventions se sont déroulées dans des secteurs que nous estimions prioritaires pour le développement de Montréal.

Ainsi, dans le domaine de la recherche et du développement, je ne voudrais pas manquer de rappeler que notre gouvernement s'est empressé de faire adopter la Loi sur les brevets, C-22, qui a ramené à Montréal les activités de recherche et de développement dont cette ville était privée depuis trop longtemps et qui a suscité chez plusieurs entreprises pharmaceutiques de très grande importance la mise en oeuvre de programmes de recherche et de développement totalisant plusieurs dizaines de millions de dollars.

Depuis 1984, monsieur le Président, le gouvernement a investi plus de 2,5 milliards de dollars en fonds nouveaux pour appuyer ses initiatives en sciences et en technologie. Ainsi, la création du Programme des réseaux d'excellence aura permis au gouvernement canadien de fournir un appui concret à au moins deux réseaux montréalais. L'Institut de robotique et d'intelligence des systèmes, par exemple, réunira les meilleurs chercheurs canadiens afin qu'ils étudient des sujets comme les systèmes experts et les robots intelligents.

Toujours dans le cadre de ce programme, notre gouvernement a accordé en octobre dernier une contribution de 12,3 millions de dollars au réseau sur les maladies respiratoires, également implanté à Montréal, afin d'améliorer le traitement et la prévention des problèmes respiratoires. Les travaux de ces deux réseaux, allant de pair avec ceux d'autres établissements, contribueront à la renommée et à la renaissance économique de Montréal.

S'il existe un autre domaine où notre gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour Montréal, c'est bien le secteur de la haute technologie. Ainsi, il a accordé son appui à la création du Technoparc Montréal Métropolitain dont les activités favoriseront l'éclosion de nouvelles entreprises, ainsi que l'intensification, le transfert et la diffusion de la haute technologie.

Les crédits

• (1050)

Notre gouvernement, monsieur le Président, n'a pas oublié non plus l'industrie de l'aéronautique et de l'aérospatiale. L'industrie aéronautique montréalaise emploie plus de 40 000 personnes, monsieur le Président, ce qui en fait, et de loin, le plus important secteur de technologie de pointe dans la région. Bombardier—Canadair, auquel notre gouvernement s'est associé à plusieurs reprises au cours des dernières années, notamment par le biais d'une contribution de 43 millions de dollars pour la mise au point de son avion de transport régional à réaction, le fameux jet allongé régional, devrait connaître une forte expansion pendant les prochaines années.

Les perspectives de CAE Électronique, premier fabricant mondial de simulateurs de vol pour avions commerciaux, sont aussi excellentes puisque le marché pour ces produits devrait continuer sur sa lancée au cours des prochaines années.

Dans le domaine de l'aérospatiale, monsieur le Président, permettez-moi de rappeler que notre gouvernement a implanté l'Agence spatiale canadienne dans la région de Montréal. L'établissement de cette agence aura un effet positif sur l'accroissement des activités spatiales au Québec. Déjà, un grand nombre d'entreprises chapeautées par Spar Aérospatiale, avec laquelle notre gouvernement signait, en 1986, un protocole d'entente d'une valeur de 300 millions de dollars, prennent une part active au développement de cette importante industrie.

Au Québec, environ 60 entreprises employant près de 7 000 personnes fabriquent des équipements ou composantes de transmission de communication et de réception de la voix, des images et des données. Il est prévu que le marché international des équipements de télécommunication augmentera à un taux annuel de 8 p. 100 d'ici l'an 2000. Monsieur le Président, quand on pense que les entreprises du secteur des télécommunications sont presque toutes situées dans la région de Montréal, on comprend que leurs possibilités de croissance sont particulièrement intéressantes.

Notre gouvernement, monsieur le Président, reconnaît le rôle important que peuvent jouer les industries touristiques et culturelles dans le développement de Montréal. Aussi, ont-elles bénéficié d'importantes contributions de la part du gouvernement fédéral au cours des dernières années.

Certains équipements majeurs ont vu le jour et ont contribué à faire de Montréal un site touristique de calibre international. Le Musée des Beaux-arts de Montréal aura plus que doublé sa capacité d'exposition, le Jardin botanique de Montréal, avec son jardin japonais et son insectarium, est devenu un des pôles touristiques les plus importants de Montréal.

Le Vieux-Port de Montréal, avec des investissements du gouvernement canadien qui totaliseront plus de 65 millions de dollars avant la fin de l'année 1992, deviendra lui aussi un pôle d'attraction touristique majeur en Amérique du Nord.

Le Canal de Lachine, dont les travaux de restauration permettront la navigation de plaisance, sera reconstitué selon le tracé original. La mise en eau des écluses est prévue pour octobre 1991. Dans le secteur est, monsieur le Président, d'importants aménagements sont prévus, dont la création d'un bassin surélevé, le bassin Bonsecours, et la mise en place d'un vaste espace polyvalent sur la jetée Jacques-Cartier. Cet espace sera consacré à l'accueil des foules et à la tenue d'événements spéciaux.

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a également investi plus de 2 millions de dollars à diverses études de faisabilité requises en vue de l'aménagement du Musée des sciences et des techniques.

Toujours en bordure du Saint-Laurent, le gouvernement s'est engagé pour une somme de plus de 10 millions de dollars, à créer un centre d'archéologie et d'histoire à la Pointe-à-Callière, visant à témoigner de l'évolution de l'histoire commerciale de Montréal.

Juste en face du Vieux-Port de Montréal, notre gouvernement, monsieur le Président, a récemment confirmé son engagement à investir près de 40 millions de dollars sur l'île Sainte-Hélène, afin de permettre l'aménagement du parc des Îles, qui deviendra le parc le plus étendu de Montréal. C'est dans la biosphère que se trouvera le Centre d'interprétation de l'eau et de l'environnement, dont les coûts globaux d'aménagement seront assumés par notre gouvernement.

Le parc des Îles sera inauguré en 1992, année pendant laquelle Montréal célébrera le 350e anniversaire de sa fondation. De plus, afin de souligner l'importance que revêt aux yeux de notre gouvernement cet anniversaire, nous nous sommes engagés à verser la somme de 10 millions de dollars pour l'organisation d'activités majeures dans le cadre des célébrations de 1992.

En plus des équipements muséaux, d'importantes sommes ont été investies, monsieur le Président, dans la restauration de théâtres et de salles de spectacles à Montréal, et des appuis financiers ont également permis aux principaux événements culturels de consolider leur rôle d'attraction auprès d'une clientèle touristique montréalaise.

Notre gouvernement, monsieur le Président, a également déployé des efforts considérables en vue de consolider la vocation de Montréal comme ville internationale. Même si un de mes collègues parlera à un autre moment aujourd'hui de cette dimension de notre mandat, je voudrais profiter de cette occasion pour vous rappeler que le gouvernement fédéral a accordé un appui à la Société du centre de conférences internationales de Montréal, afin de réaliser des études sur la faisabilité de créer une cité internationale à Montréal et de promouvoir des propositions concrètes portant sur le développement d'activités internationales dans cette ville.

C'est également avec une aide financière de 10 millions de dollars qu'un organisme des Nations Unies, le Fonds multilatéral du protocole de Montréal sur la couche d'ozone, a choisi notre ville pour y établir le siège de son secrétariat permanent.

Monsieur le Président, toutes les réalisations de notre gouvernement dont je viens de vous parler illustrent particulièrement bien le potentiel de développement qui est celui de Montréal. De plus, les différents projets, qui sont en voie de réalisation aux quatre coins de cette ville, nous donnent des indications que la situation de Montréal est en train de changer. Ces projets constituent également des preuves éloquentes de l'intérêt que le gouvernement canadien a porté à Montréal depuis 1984, et du soutien qu'il entend lui apporter au cours des prochaines années.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre a mentionné que le gouvernement a introduit plusieurs programmes pour la région de Montréal, mais la situation ne s'est pas améliorée. L'économie, à Montréal, est encore un désastre. Le ministre a mentionné par exemple que le gouvernement a introduit un programme pour l'est de Montréal. Mais quel en est le résultat? Combien d'emplois ont été créés avec ce programme?

Si le programme était bon pour l'est de Montréal, pourquoi avons-nous encore, dans cette région, 20 p. 100 de chômage et 25 p. 100 de la population qui bénéficient de l'assistance sociale? Pourquoi en est-il ainsi si les programmes sont bons et efficaces?

Le ministre a mentionné Canadair. Nous sommes heureux pour Canadair et là, il s'agit d'un succès, mais ce n'est pas suffisant pour la région de Montréal. Pourquoi, monsieur le Président, le gouvernement a-t-il ignoré le Rapport Picard, une commission qui a été créée par ce gouvernement?

[*Traduction*]

Les mesures que le ministre a énumérées dans son discours sont plutôt des expédients. Cela fait penser au médecin qui, une fois le patient décédé, explique à la famille qu'il lui a donné de l'aspirine, de l'Alka-Seltzer et d'autres remèdes du genre avant qu'il ne meure.

Ce patient, la ville de Montréal, a besoin de beaucoup plus qu'un peu d'aspirine et quelques pansements. Je le demande au ministre, quand le gouvernement annoncera-t-il enfin une réponse complète aux 84 recommandations formulées par la commission Picard?

C'est le gouvernement qui a mis la commission sur pied. Pourtant, il n'y a eu aucune réaction à ses 84 recommandations.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est assez évident que dans ses interventions, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce jette un peu partout—il a d'ailleurs commencé son discours ainsi ce matin—en nous citant des articles de journaux alors qu'on se serait attendu, comme il est l'auteur de cette motion d'aujourd'hui, qu'il apporte des exemples de ce que son parti aurait fait dans les années antérieures ou ce que son parti proposerait, de façon positive, pour améliorer la situation à Montréal.

Il semble bien qu'il n'ait pas lu le Rapport Picard, monsieur le Président, qu'il n'ait pas porté attention aux choses que l'on est en train de réaliser, parce que la très grande majorité des programmes dont j'ai parlé dans mon discours tantôt, sont effectivement la mise en place de recommandations individuelles du Rapport Picard.

Effectivement, ce que le Rapport Picard proposait au gouvernement était d'intervenir dans des dossiers qui relèvent de sa juridiction fédérale, et jamais le Rapport Picard n'a prétendu que le gouvernement fédéral devait prendre en charge la reprise économique de l'ensemble de l'île de Montréal, parce que cela aurait été tout à fait farfelu, monsieur le Président, de proposer cela. Cela reviendrait à dire, à toutes fins pratiques, que le gouvernement fédéral a la responsabilité de se substituer et aux gouvernements provinciaux de chacune des provinces, et aux administrations municipales de chacune des villes du Canada pour prendre en charge les responsabilités qui demeurent celles de ces différents paliers de gouvernement.

Je sais, parce que nous sommes en contact continuel et avec les autorités municipales de Montréal et des villes de banlieue et avec le gouvernement provincial, que personne ne s'attend à ce que le gouvernement fédéral arrive avec ses gros sabots et vienne dire: C'est comme cela que les choses vont se passer. Tous ces élus, à des divers niveaux, s'attendent à ce que le gouvernement soit un facilitateur des programmes et des propositions qu'ils vont mettre sur la table. C'est ce que nous avons fait depuis 1984, monsieur le Président, dans l'harmonie la plus complète avec ces divers élus.

Les crédits

• (1100)

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'étais à la Chambre lorsque nous avons eu un débat interminable, mené dans une large mesure par le député de Notre-Dame-de-Grâce, sur le projet de loi C-22 prévoyant l'abolition de la protection des brevets. Le ministre a fait allusion à l'augmentation des emplois qui a résulté de cette mesure à laquelle s'opposait le député de Notre-Dame-de-Grâce.

Je siégais également à la Chambre quand le député de Notre-Dame-de-Grâce a mené l'opposition contre la cession de Canadair à la société Bombardier. Or, cette vente a permis à Bombardier de devenir un fabricant d'avions de premier plan. Est-ce que le ministre ne pourrait pas citer encore une fois le nombre exact des nouveaux employés qui travaillent maintenant dans les usines d'avions, à la fine pointe de la technologie, à la suite de cette mesure? Autrement dit, citer les mesures que notre gouvernement a prises, malgré l'opposition du député de Notre-Dame-de-Grâce, et qui ont permis de créer plus d'emplois à Montréal?

M. Corbeil: Monsieur le Président, l'exemple que mon collègue vient de citer à propos de Bombardier et de Canadair illustre bien le bon usage que notre gouvernement fait de la privatisation.

Lorsque Bombardier a pris le relais du gouvernement du Canada à Canadair, cette entreprise n'allait nulle part, mais la situation a bien changé grâce au savoir-faire et à la compétence de cette société du secteur privé qui en fait l'acquisition. À cette époque-là, Canadair réduisait ses effectifs qui se chiffraient à moins de 5 000 employés le jour de l'acquisition. Elle en compte maintenant 7 500. Le jour de lancement du nouvel avion de transport régional à réaction, le président de Canadair m'a dit qu'il prévoyait que ses effectifs augmenteraient à plus de 10 000 d'ici quelques mois.

Il s'agit d'emplois de haute technologie très rémunérateurs, et c'est le genre d'emplois que notre gouvernement veut susciter pour renforcer vraiment l'économie de Montréal.

Quand notre gouvernement a pris le pouvoir en 1984, nous avons décidé que jamais plus nous ne répéterions les erreurs de nos prédécesseurs qui avaient dépensé et endetté notre pays pour des générations en créant des emplois de fortune qui étaient bons à des fins électorales, mais qui ne faisaient absolument rien de bon pour l'économie de Montréal.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le ministre des Transports s'est plaint que le député de Notre-Dame-de-Grâce citait des articles de journaux. Je veux lui citer un extrait de la conclusion du discours du Trône, où le premier ministre dit ceci:

> Avec leur collaboration, mon gouvernement poursuivra ses objectifs d'unité, de prospérité et d'efficacité gouvernementale afin que tous les citoyens se sentent membres à part entière de ce pays, qu'ils profitent tous également des bienfaits, qu'ils reconnaissent tous dans sa Constitution et qu'ils puissent tous y réaliser leurs aspirations.

Je veux poser une question au ministre. Lorsqu'on dit dans le discours du Trône «qu'ils profitent tous également de ses bienfaits», est-ce que cela veut dire devoir attendre à la porte des banques d'alimentation où les files ne cessent de s'allonger? Est-ce que cela veut dire que les conseils scolaires de Montréal doivent offrir gratuitement le petit-déjeuner aux enfants avant de pouvoir leur enseigner quelque chose? Est-ce cela qu'on veut dire dans le discours du Trône lorsqu'on parle de donner à tous les citoyens la chance de profiter également des bienfaits, des richesses et de la prospérité qu'offre le Canada?

Plus précisément, Monsieur le Président, je veux que le ministre me dise ce que le gouvernement compte faire concrètement pour réduire et finalement supprimer la nécessité d'avoir des banques d'alimentation à Montréal, à Toronto, à Windsor et dans presque toutes les grandes villes du pays? Quelles mesures concrètes son gouvernement compte-t-il prendre pour que les conseils scolaires ne soient plus obligés de faire manger les enfants avant la classe, de leur donner du lait gratuitement?

J'ai posé la question au ministre et au gouvernement après le dernier discours du Trône, mais je n'ai pas eu de réponse. Je donne au ministre la chance de nous énoncer, au nom de son gouvernement, des plans et des programmes concrets qui élimineront la nécessité d'avoir des banques d'alimentation et d'offrir gratuitement des repas aux enfants.

M. Corbeil: Monsieur le Président, selon moi, nos vis-à-vis pensent que les Montréalais ont oublié ce que leur gouvernement leur a imposé au fil des ans, lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Ce sont eux qui ont cherché à bloquer l'adoption du projet de loi C-22, un outil très important pour l'industrie pharmaceutique et la création d'emplois. C'est leur gouvernement qui a cherché à entraver les actions de la Caisse de dépôt, à Montréal, alors qu'elle était vraiment en mesure d'aider les industries locales.

Ce sont nos vis-à-vis, qui pendant deux ans, avec l'aide de leurs collègues libéraux au Sénat, ont essayé d'empêcher l'adoption du projet de loi C-21 qui visait à donner, et donne maintenant, aux gens la formation nécessaire pour occuper des postes rémunérateurs dans le domaine de la technologie de pointe plutôt que d'être relégués

dans les secteurs de faible technologie et de devoir se contenter d'emplois mal rémunérés. Ce sont eux qu'il faut blâmer pour toutes ces initiatives qui nuisent à l'économie de la région de Montréal.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je tiens tout simplement à dire que nous sommes partis du bien mauvais pied ce matin si nous avions l'intention d'éviter tout sectarisme politique. Il me semble que ce débat ne mène nulle part.

D'un côté, les ministériels affirment qu'ils n'y sont pour rien si 25 p. 100 des habitants de Montréal sont des assistés sociaux et si près de 14 p. 100 d'entre eux sont au chômage.

De l'autre côté, nos collègues libéraux disent ne pas être responsables et affirment que la détérioration de la situation à Montréal s'est produite sous le gouvernement conservateur.

Je suppose que, pour les gens qui nous écoutent et nous regardent à la télévision, il est difficile de comprendre exactement où va ce débat. Je pense que nous devrions nous en tenir au sens de la motion de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce et considérer cette motion comme une occasion pour le gouvernement d'agir plutôt que de se laver les mains de toute cette affaire et de rejeter le blâme sur les libéraux, en les accusant d'avoir voulu empêcher l'adoption du projet de loi C-22. Il doit cesser de leur reprocher leur soi-disant opposition à l'élargissement des pouvoirs de la Caisse de dépôt du Québec.

Ce matin, le gouvernement a une occasion en or de reconnaître qu'il a commis quelques erreurs et qu'il y a certaines choses qu'il peut faire pour remédier à la situation. Les ministériels pourraient dire au député de Notre-Dame-de-Grâce qu'il soulève certains points excellents, qu'ils ne sont peut-être pas d'accord avec tout, mais qu'il reconnaissent être responsables en partie de la situation catastrophique qui prévaut à Montréal. C'est ce que j'aurais aimé entendre de la part de nos vis-à-vis au cours de la dernière heure environ, mais il n'en a rien été.

Je suis un Montréalais et je voudrais vous faire part tout d'abord d'une partie de ce que j'ai pu constater à Montréal. Je vis dans la ville de Montréal, au centre-ville, et je représente également un certain nombre de villes de la rive sud de Montréal qui souffrent toutes de ce fléchissement de l'activité économique, de cette récession. Je voudrais en premier lieu vous communiquer certaines statistiques sur la région de Montréal.

Les crédits

• (1110)

[*Français*]

Premièrement, 25 p. 100 des Montréalais sont sur l'assurance-chômage ou le bien-être social. Laissez-moi mettre un visage sur ces chiffres, parce qu'on a tendance à donner beaucoup de chiffres ici à la Chambre, mais 25 p. 100 de personnes sont sur l'assurance-chômage ou sur le bien-être social. Cela veut dire que 175 personnes par jour—c'est cela le visage—sont obligées de s'inscrire à l'assurance-chômage ou au bien-être social, 175 personnes par jour!

Vous savez qu'on a beaucoup parlé de la politique étrangère de *disparisidos* en Argentine, par exemple, de gens qui sont disparus. Ils sont là un jour, et le lendemain ils n'y sont plus.

Cela existe au Canada, cela existe à Montréal. On a ce qu'on appelle les *disparisidos* économiques, les disparus de l'économie. Et les gens qui sont disparus sont ceux qui ont perdu leur emploi. On perd son emploi, on perd parfois sa maison, on perd sa famille et finalement, l'on finit par perdre espoir. On en est presque rendu là présentement, monsieur le Président. Les gens sont presque sans espoir. Je ne veux pas dire—et j'espère que le gouvernement va comprendre—que ce gouvernement n'a rien fait. Il a fait quelques tentatives pour redresser la situation, mais la question de mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce est excellente quand il dit: Bon, vous avez fait quelques tentatives. Il l'a reconnu lui-même. Mais cette tentative pour redresser la situation de Montréal, quels en sont les résultats? *Where is the beef? Where is the result?* Quel est le résultat de vos tentatives à Montréal?

Je pense qu'il faut comprendre que les gens à Montréal blâment le gouvernement fédéral, parmi d'autres gouvernements, de ne pas avoir livré la marchandise. C'est clair. Et le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il a tout fait en son pouvoir.

On a beaucoup parlé du rapport de Laurent Picard. Je l'ai lu et je trouve qu'il est excellent. Il compte plusieurs recommandations, non pas 84 mais 86, qui sont bonnes. Mais dans une analyse du comportement de ce gouvernement, l'éditorialiste du journal *The Gazette*, à la fin février 1991, disait: «Que de toutes les 86 recommandations, le gouvernement fédéral a ignoré virtuellement presque toutes ces recommandations.» Ce n'est pas un député néo-démocrate, ce n'est pas un Libéral, c'est un éditorialiste objectif qui dit que le rapport Picard, commandité par le gouvernement, a presque totalement été ignoré par ce gouvernement.

Monsieur le Président, il y a des choses que l'on peut faire et je veux prendre l'occasion aujourd'hui, non pas de critiquer ce gouvernement,—on l'a fait, et il y en a d'autres qui vont le faire—mais pour apporter certaines solutions, pour faire certaines suggestions que le gouvernement peut prendre, qui ne sont pas nouvelles. Je ne pense pas que cela soit nouveau pour le gouvernement, car il a déjà entendu plusieurs suggestions que je vais faire. Mais je pense que c'est quand même un excellent moment pour rappeler à ce gouvernement quelles sont les mesures qu'il devrait prendre pour justement s'attaquer à ce problème du chômage, à ce problème de détérioration d'infrastructures sociale et municipale de Montréal.

J'ai vu la demande de la CSN de Montréal, tout récemment, et ils m'ont donné un certain nombre de mesures qu'ils pensaient nécessaires pour relancer l'économie de Montréal.

En relisant leurs suggestions, je trouve qu'elles relèvent pas mal du gros bon sens. Laissez-moi vous faire part de ce que la CSN de Montréal propose. Pour la relance économique de Montréal, il faut s'attaquer à la question des taux d'intérêt qui sont encore trop élevés. Je sais que les taux ont baissé, et cela est bon signe, mais le problème avec les taux d'intérêt au Canada, c'est qu'ils sont demeurés élevés pendant tellement longtemps à cause de la politique même du gouvernement, que maintenant qu'ils ont un peu baissé, les compagnies qui pourraient normalement investir de l'argent et aider à la relance, n'en ont presque plus. On n'a pas ce qu'on appelle un grand *pool* de capital de risques, c'est à sec. On a besoin de l'intervention du gouvernement pour continuer à faire baisser les taux d'intérêt parce qu'il n'a pas fait grand chose jusqu'à maintenant pour aider à les faire baisser. Les taux d'intérêt on baissé, malgré les programmes gouvernementaux. Donc, une baisse des taux d'intérêt, c'est extrêmement important, cela est sûr, parce qu'il n'y aura pas de relance économique sans une baisse des taux d'intérêt.

Maintenant je voudrais parler du Programme PATA. On en a parlé un petit peu avant, mais c'est très important pour le Québec et pour Montréal. Vous avez entendu parler de PATA? C'est un programme qui a été établi juste avant que le Traité de libre-échange ne soit signé. Et là le gouvernement fédéral avait dit: On sait que les gens qui travaillent dans l'industrie du vêtement, par exemple, vont souffrir de notre traité de libre-échange, et, tenant compte de cela, on va mettre en place un programme visant à recycler, à aider ces gens à se trouver un autre emploi. Monsieur le Président, s'il y a une plainte que je reçois souvent à mon bureau touchant la main-d'oeuvre, c'est bien sur le Programme PATA. Ce programme fonctionne très mal. Pour être éligibles à ce programme, les gens doivent avoir travaillé pendant un certain nombre d'années dans un secteur mou de l'industrie. Mais c'est quoi une industrie qui est déclarée un secteur mou à Montréal? Cela est très contradictoire parce que la plupart des industries à Montréal sont dans un secteur mou. Alors, comment définir cela? C'est très difficile pour les gens qui ont cru le gouvernement quand celui-ci avait dit que le Programme PATA protégerait les travailleurs à la suite du libre-échange.

En réalité, je peux vous parler de travailleuses que j'ai rencontrées, qui travaillent dans l'industrie du vêtement pour dames. Je me souviens très bien de M^me^ Lorraine Vaillancourt, qui est membre du syndicat de la FTQ. Elle s'inquiète vraiment pour ces travailleuses parce qu'elles ont très peu de protection. Donc, le PATA a besoin d'être amélioré. J'espère que le ministre, à son retour, va nous expliquer ce qu'il entend faire avec ce programme.

De plus, quand on parle du problème de la relance économique de Montréal, il faut aussi parler du problème des impôts. Les impôts aujourd'hui sont en train de tuer la classe moyenne. Les impôts sont en train de tuer les industries. Et que dire de la TPS? Franchement, cette fameuse TPS qui devait être une taxe visible, une taxe neutre, on sait aujourd'hui que ce n'est pas le cas. On sait que c'est une vache à lait qui va rapporter peut-être, non pas 18 milliards de dollars, mais bien jusqu'à 30 milliards de dollars par année dans les coffres du gouvernement, à ce que j'ai entendu. Et cet argent provient de la poche des contribuables. C'est pour cela que certains sont devenus des acheteurs nomades. Les Québécois, surtout les Montréalais, sont obligés d'acheter à l'extérieur du Canada, Plattsburgh, Burlington, justement pour échapper aux griffes de ce gouvernement fédéral qui a imposé une taxe sur presque tous les produits et services, et les Québécois et Québécoises cherchent à échapper à cette taxe. Ils sont donc devenus des acheteurs nomades, des acheteurs qui sont obligés d'aller chercher des aubaines là où ils peuvent les trouver, et ce même s'il faut aller ailleurs qu'au Canada.

• (1120)

Alors, il faut que la TPS soit abolie, à mon avis. Il le faut. Je pense que c'est une taxe qui est injuste, c'est une taxe qui a créé beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en a résolu et c'est une taxe qui, même présentement, oblige les citoyens québécois à tourner le dos à leur propre pays. Vraiment, la tragédie de toute cette affaire, c'est qu'on est obligé de tourner le dos à nos propres travailleurs à Montréal, tourner le dos à la dame qui fabrique les vêtements à Montréal, parce qu'on peut les obtenir pour moins cher aux États-Unis.

Cela, c'est un fait réel. Je pense que ce gouvernement peut mettre en application certaines mesures pour pallier ces problèmes, mais en même temps, je dis qu'aussi longtemps qu'on aura la TPS, on aura toujours ces problèmes-là.

Il y a un autre point qui a été soulevé par la CSN et il s'agit de la réforme de la fiscalité en général. Je sais que mon collègue de Mississauga-Sud, lequel a fait une excellente intervention, demandait comment on réglerait les problèmes au Québec si on ne peut pas transiger directement avec les municipalités ou si on est obligé de toujours travailler en collaboration avec le niveau provincial.

Dans une réforme de la fiscalité, il n'y a rien de plus normal que de faire vos travaux en collaboration avec les provinces. Je n'ai jamais entendu dire que le Québec avait refusé d'accepter certaines initiatives du gouvernement fédéral. Mais on parle de collaboration, on ne parle pas d'imposition, on ne parle pas d'ultimatum, on parle de collaboration. C'est un des problèmes de ce gouvernement; on a vu cela avec le ministre qui voulait établir un ministère du Développement régional au Québec et je pense que c'est le quarantième ministère fédéral qui justement empiète sur la juridiction québécoise.

Ce n'est pas le genre d'activité du fédéral que nous aimerions avoir. Nous désirons avoir la collaboration, mais pas l'imposition, pas que le fédéral nous dicte des choses. Je pense qu'il y a amplement de marge de manoeuvre. Le Québec est toujours assez intelligent, je pense, pour accepter la juridiction fédérale aussi longtemps que la juridiction provinciale est respectée.

Alors, nous parlons de réforme de la fiscalité. J'étais ici en Chambre hier et je me souviens que le leader de l'opposition officielle et le leader de notre parti, le Nouveau parti démocratique, ont posé des questions au sujet de la réforme de la fiscalité et sur la façon dont nous, les Québécois, sommes taxés. Pendant que ces questions étaient posées, on a vu que le premier ministre trouvait cela très drôle. Il trouvait cela extrêmement drôle et pendant que nous lui posions ces questions, il nous riait au nez. Oui, oui. C'est cela le genre d'image qui reste collée à l'écran. Les consommateurs peuvent voir le genre d'activités de ce gouvernement et l'arrogance dont il fait preuve. J'ai vu l'arrogance des deux côtés de la Chambre, ce n'est pas juste de la part de ce gouvernement. Je me souviens qu'on a eu un autre gouvernement avant cela et j'ai vu leur arrogance.

Mais présentement, la classe moyenne est devenue une espèce en voie de disparition, car elle est trop taxée. Le ministre hier, celui qui me regarde présentement avec de grands yeux, a admis que c'était vrai. Il a dit que les gens sont taxés et même surtaxés, et c'est vrai. Il faut que quelqu'un paie les taxes. Mais vous êtes cité; on vous a cité dans les journaux. Peut-être qu'il peut changer ses propos aujourd'hui, mais il a dit que quelqu'un devrait d'abord payer des taxes. Ensuite, il a admis que la classe moyenne payait plus, et que lui, comme personne de la classe moyenne, payait plus, et que cela était nécessaire. Moi je dis que ce n'est pas nécessaire car il existe d'autres endroits où l'on peut taxer. On peut taxer les corporations. Je sais qu'aux États-Unis il y a une taxe minimum payée par les corporations. Je pense que c'est 20 p. 100. Je trouve qu'aux États-Unis les affaires vont aussi bien qu'au Canada, même mieux. Quand on parle de relancer l'économie de Montréal, on ne peut pas refuser de parler de réforme fiscale importante pour créer un environnement favorable à cette relance.

Monsieur le Président, en conclusion, j'aimerais bien vous dire pourquoi la CSN a formulé un certain nombre de suggestions. Je peux aussi vous dire que l'UPA, l'Union des producteurs agricoles de ma région a endossé pas mal les mêmes suggestions que la CSN. Ils ont fait ces suggestions, ce syndicat et cette union des producteurs agricoles, parce qu'ils croient qu'il est encore temps pour le gouvernement d'agir. Ils croient qu'ils ont des solutions. Ils croient qu'avec un minimum de bonne volonté, nous pouvons, en travaillant tous ensemble, trouver des solutions, que nous pouvons améliorer l'économie de Montréal et, en même temps, améliorer l'économie du Québec et de tout le Canada.

Donc, même en admettant que le gouvernement a fait certaines choses afin de pallier les problèmes de Montréal et d'ailleurs, je veux répéter que le peu que nous avons vu est nettement insuffisant et le peu que nous avons vu est malheureusement arrivé trop tard. Ce n'était pas ce que ce gouvernement nous avait promis avant la signature du libre-échange et surtout pas ce que le gouvernement nous avait promis avant qu'il ne soit réélu, en 1988.

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, étant donné que le député m'attribuait certains propos, j'ai jugé bon d'intervenir et de corriger peut-être la fausse impression qu'il pouvait donner à la population. Il se reportait à un rapport publié par Patrick Grady qui travaille ici à Ottawa pour une société appelée Global Economics Ltd. et qui a signalé, à très juste titre, qu'au Canada, l'impôt sur le revenu des particuliers est plus élevé que dans d'autres pays. Dans ce même rapport, il a précisé que moins de la moitié de nos impôts vont aux programmes sociaux. Nous versons sous forme de taxe de vente moins que les habitants d'autres pays et l'impôt des sociétés est comparable à celui qui est appliqué à l'étranger.

En fait, nous parlons dans le cas présent, de l'économie de Montréal et le député a oublié de mentionner cela. M. Grady loue la réforme du régime d'imposition des sociétés en affirmant que les modifications apportées permettent d'accroître les investissements nécessaires à la croissance économique et à la création d'emplois. Il est également en faveur, en général, de la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services qui a été mise en vigueur en janvier, voici ce qu'il dit à ce sujet: «Les modifications apportées au régime fiscal des sociétés améliorent l'efficacité de notre économie en réduisant l'influence néfaste

des avantages fiscaux sur les investissements et les décisions du secteur privé.» Il ajoute: «Ainsi, les investissements et l'activité économique sont davantage productifs et propres à stimuler la croissance économique et la création d'emplois.» Il précise: «Les conservateurs ont supprimé certaines encouragements fiscaux qui avaient incité des entreprises à prendre les mauvaises décisions en matière d'investissements et, en outre, une réduction globale du taux d'imposition des sociétés a permis d'éviter le déménagement d'entreprises canadiennes aux États-Unis.»

Les députés de l'opposition citent de nombreux passages de ce rapport, mais leurs citations sont incomplètes. Je voudrais poser une question au député dont le parti, le Nouveau Parti démocratique, le parti socialiste du Canada, voudrait accroître les impôts des sociétés, ce qui les empêcherait d'être aussi compétitives que leurs concurrents non seulement aux États-Unis, mais sur le marché mondial. Si le député étudie attentivement ce rapport, il s'apercevra que le taux d'imposition des sociétés est tout à fait comparable à celui de la plupart des autres pays du monde. Si je ne m'abuse, le Japon est le seul autre pays où l'assiette fiscale est beaucoup plus large. Cependant, le taux d'impôt sur le revenu est inférieur et le Japon peut compter sur une productivité nettement supérieure à la nôtre. Il faut tenir compte de tout cela.

• (1130)

Lorsque le député nous fait part de ses citations choisies, pourquoi ne reconnaît-il pas le mérite du gouvernement, alors que dans le rapport, on précise qu'en fait, la réforme fiscale permet dans une large mesure d'améliorer l'équité du régime fiscal des sociétés? Nous tirons des sociétés un milliard de dollars de plus. Nous avons supprimé un grand nombre des échappatoires fiscales prévues par les libéraux. Nous voulions ainsi rendre le régime fiscal beaucoup plus équitable. Pour quelles raisons le député refuse-t-il de féliciter le gouvernement pour ces initiatives?

M. Edmonston: Monsieur le Président, j'ai amorcé ce débat en disant que le gouvernement avait fait certaines choses. Je ne dirais pas que tout est blanc ni que tout est noir. Il a certaines réalisations à son actif, et que je sois pendu s'il est vrai que j'ai dit que le gouvernement n'avait rien fait du tout. J'ai dit que le gouvernement avait fait certaines choses, mais qu'il n'en avait pas fait assez.

Quand le ministre prétend que le gouvernement a mis au pas les sociétés sur le plan fiscal, je ne le crois pas, et les Canadiens non plus. Il n'est pas juste que, jour après jour, il puisse dire: «Ces gens-là ont tort, et ils n'ont raison que s'ils sont d'accord avec nous.» Ce n'est pas juste.

Le point que je veux faire ressortir à propos de ce rapport est le suivant: «Le premier ministre repousse en riant des attaques contre les impôts.» J'étais là, et je l'ai vu.

Monsieur le Président, je voudrais préciser que dans le rapport en cause il est question de l'impôt des sociétés.

M. McDermid: Ça n'a aucun sens.

M. Edmonston: Vous avez soulevé la question au sujet de l'impôt des sociétés. Laissez-moi m'adresser à la présidence parce que je suis en période d'apprentissage et que je ne veux pas parler directement au ministre.

M. McDermid: Il y a trois ans que vous êtes ici. Que voulez-vous dire lorsque vous précisez que vous êtes en période d'apprentissage?

M. Edmonston: Monsieur le Président, ce député dit que je suis ici depuis trois ans. Je l'en remercie, car ça ne fait qu'un an et trois mois exactement.

Donc, ce que je voulais vous signaler, monsieur le Président, c'est que c'est lui qui a soulevé la question de l'impôt des sociétés. Je voudrais vous parler du même article. Ce qu'il dit n'est pas difficile à comprendre.

M. McDermid: Citez-vous un article du *Sun*?

M. Edmonston: Je cite un article paru dans l'*Ottawa Sun* et signé par Robert Fife, du bureau parlementaire. En ce qui touche le fardeau fiscal des sociétés, il est passé de 3,4 p. 100 du PIB en 1984 à 2,6 p. 100 en 1989.

M. McDermid: Mais nous avons supprimé des déductions.

M. Edmonston: Monsieur le Président, toutes les fois qu'on soulève une question avec laquelle il n'est pas d'accord, le gouvernement répond: «oui, mais. . .», ou démolit celui qui parle ou accuse le gouvernement précédent ou dit que tel ministre n'est plus en poste.

La situation est absolument invraisemblable. Les Canadiens attendent davantage de nous. Monsieur le Président, je vais vous demander si je puis faire ceci. J'ai dit ce que j'avais à dire. Je vais m'asseoir, mais il me reste encore un peu de temps. Je voudrais demander aux gens d'en face de nous dire une chose. Nous nous sommes demandés qui était responsable. Nous savons tous que Montréal a des problèmes. Nous nous rendons tous compte qu'il faut faire quelque chose. Je vais m'asseoir maintenant. Le gouvernement peut utiliser le temps qu'il me reste pour nous dire ce qu'il a l'intention de faire.

M. McDermid: Je ne peux certainement pas laisser passer une telle occasion car nous avons énormément fait non seulement pour Montréal, mais pour toutes les régions du Canada.

La réforme fiscale et l'Accord de libre-échange, auxquels le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral se sont toujours opposés, vont assurer des bienfaits au Canada pendant des années et des années à venir. Cela ne fait aucun doute.

De fait, on peut déjà citer de nombreux secteurs de l'économie où nos exportations ont augmenté, ce qui a un effet bénéfique sur tout le reste. Montréal traverse une période très difficile et personne n'en parle. Personne ne prend la parole à ce sujet.

Je crois que l'atmosphère politique a influé sur les décisions des investisseurs au Canada. S'il y a quelque chose que nous puissions faire pour notre pays, c'est d'en assurer l'unité et de faire preuve de sollicitude les uns pour les autres. Je crois qu'une telle attitude sera bénéfique pour Montréal, pour le Québec et pour toutes les régions du Canada.

Pendant trop longtemps nous avons eu tendance au Canada à nous pointer du doigt au lieu de nous tenir par la main. Nous nous sommes éloignés les uns des autres au lieu de nous rapprocher. Selon moi, les difficultés que connaît actuellement la province de Québec sont en partie attribuables à l'incertitude politique.

M. Edmonston: Par notre faute.

M. McDermid: Il n'en est rien. C'est la faute de tout le monde, de tous les Canadiens. Le problème concerne toute la population. Nous ne nous connaissons pas suffisamment les uns les autres. C'est sans doute l'un des plus graves problèmes que nous avons au Canada. Nous ne nous connaissons pas suffisamment. Les habitants de l'Ontario ne connaissent pas suffisamment bien ceux de l'Ouest, et ces derniers n'en savent pas assez sur les Québécois. Il en est ainsi d'un océan à l'autre. Notre pays est un immense territoire qui court sur 5 000 milles d'est en ouest, mais il est peu peuplé. Nous n'avons pas, comme certains pays moins vastes, les mêmes possibilités de nous connaître. C'est là notre problème. Les Canadiens doivent apprendre à se connaître entre eux.

Selon moi, une partie du problème que connaît Montréal tient à l'incertitude politique, cela ne fait aucun doute. Je crois que les investisseurs, ceux qui prennent la décision d'accroître leurs activités ou de s'établir, tiennent compte de cet aspect. J'en suis convaincu. Ils recherchent la stabilité politique.

Un article publié ce matin dans le *Financial Post* fait état des préoccupations qui ont cours actuellement en Ontario au sujet des décisions sur le plan des investissements. Un groupe a déclaré, mais je ne saurais dire si ses affirmations sont véridiques, qu'à cause de la situation politique en Ontario, les gens suivent de très près ce que fait le gouvernement de cette province avant de prendre la décision d'investir. Le problème est donc réel, mais personne n'en parle et je ne comprends pas pourquoi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reconnaître un membre de l'opposition officielle, j'aimerais être éclairé, à savoir si le prochain orateur veut se prévaloir de ses vingt minutes ou de dix minutes.

Une voix: Ce sera dix minutes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je cède donc la parole à l'honorable député de LaSalle—Émard pour, dix minutes.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour aborder un sujet qui nous tient tous à coeur, certainement nous, Libéraux, c'est-à-dire la situation économique de Montréal. Je tiens tout particulièrement à féliciter mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, appuyé par le député de Saint-Denis, pour son initiative à forcer ce gouvernement récalcitrant à considérer la situation pénible dans laquelle se trouve ma ville de Montréal.

Notre ville, monsieur le Président, est loin d'avoir retrouvé le rôle de métropole du Canada que promettait Brian Mulroney en 1984. Un examen attentif de sa situation nous le fait comprendre rapidement. Citons quelques chiffres: en avril 1991, 13,6 p. 100 de chômeurs; aucune grande ville au Canada n'a un si triste bilan. Il y a 17,6 p. 100 de chômage chez les jeunes de 20 à 24 ans, ces jeunes qui sont notre avenir. Dans le sud-ouest de Montréal que je représente avec mon collègue, il y a un taux de chômage de 16,2 p. 100; 17 p. 100 des jeunes décrochent avant la fin de leurs études secondaires. Le taux réel de sans-emploi est de près de 30 p. 100. Il y a eu 10 000 victimes, monsieur le Président, de licenciements collectifs, dont ceux de Coleco, Simmons, Sidbec et VIA Rail. Venez dans ma circonscription, venez dans le sud-ouest de Montréal et vous verrez les usines qui sont

fermées. Vous pourrez comprendre. Pour chaque usine qui a fermé ses portes, il y a des milliers et des milliers d'employés qui ont perdu leurs emplois et cela impose un stress à leurs familles.

La situation économique de Montréal, monsieur le Président, c'est une honte nationale que ce gouvernement doit grandement partager. C'est sous son règne que l'effritement économique de Montréal est arrivé.

• (1140)

Les causes sont évidentes: politiques économiques dévastatrices de la part des Conservateurs; dollar trop élevé qui a clôturé, hier, à 87c. C'est ridicule, c'est aberrant, ça nous tue. Taux d'intérêt trop élevés. Comment voulez-vous développer des industries à Montréal lorsqu'on paye maintenant 3 p. 100 de plus que les Américains, lorsqu'on a des taux d'intérêt qui nous écrasent? Pas de mesures d'ajustement après le libre-échange. Ce gouvernement, ce ministre nous a promis des mesures d'ajustement pour aider nos industries et nos employés qui sont perdants à cause de cette entente. Qu'est-ce qu'on a reçu? Absolument rien de la part de ce gouvernement. Formation professionnelle et recyclage. Qu'est-ce que cela nous donne? Cela est inefficace, non productif, avec dédoublement et chevauchement. Recherche et développement: la honte de ce gouvernement, sabré, coupé à rien.

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur n'a tout simplement pas de vision montréalaise. Il est incapable de livrer la marchandise nécessaire. Le fédéral agit seul, sans coordination, sans concertation avec les intervenants, sans entente avec le Québec, sans entente avec la ville de Montréal. Vous venez de voir l'exemple de l'annonce par le ministre de la Santé en ce qui concerne le développement régional au Québec. Pas de consultation avec les intervenants et aucune intention d'harmoniser ces interventions. Pas d'ordre du jour, pas de vision, pas de volonté politique d'agir. Voilà le bilan conservateur!

Monsieur le Président, Montréal est le coeur économique du Québec. Si on ne le repart pas, c'est l'économie du Québec en entier qui va souffrir. Mais heureusement, la mauvaise situation économique de Montréal n'est pas irréversible. La situation peut s'améliorer. Il y a des solutions qui existent. L'élément essentiel est la manifestation d'une volonté politique de la part du fédéral d'agir en concertation avec la ville et avec la province. Une volonté de la part des conservateurs qui, malheureusement, n'existe pas. Le gouvernement de Brian Mulroney n'a jamais manifesté une telle volonté d'agir concrètement et raisonnablement. Il est très clair, monsieur le Président, que les conservateurs ne comprennent pas les besoins de Montréal. Je trouve cela tout à fait aberrant qu'ici dans ce débat il n'y ait pas de représentant du Cabinet du Québec. On laisse un ministre de Toronto défendre Montréal. Cela démontre à quel point les conservateurs sont à l'écart de toute raison.

[*Traduction*]

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La coutume à la Chambre veut que l'on ne souligne pas la présence ou l'absence d'un ministre. Deuxièmement, le ministre était présent et a prononcé son discours. Il a dû partir parce que les affaires du gouvernement l'appelaient ailleurs. Il reviendra. Il est, à mon sens, très injuste de la part du député de lancer une telle attaque. Le ministre a demandé à être excusé et il reviendra. J'espère que le député prendra bonne note de ces précisions.

[*Français*]

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je veux féliciter un ministre de Toronto qui a pris Montréal à coeur.

[*Traduction*]

Je suis convaincu, monsieur le Président, que lorsque viendra le temps de parler de Toronto, les ministres de Montréal seront présents et défendront Toronto parce qu'en regardant les mesures que prend le gouvernement, il est évident qu'il faut que les ministres de Montréal dépensent beaucoup d'énergie pour la défense de Toronto.

[*Français*]

Monsieur le Président, quelle est la philosophie des Conservateurs? Se retirer le plus tôt possible. Agir seulement en fonction de motivation purement politique. Absence d'intervention soutenue. Absence de concertation, bref, du laisser-faire.

Monsieur le Président, cela ne marche pas. Qu'est-ce qu'il faut faire? Permettez-moi d'apporter quelques suggestions. D'abord, il faut identifier clairement les éléments essentiels de nouvelles politiques industrielles et scientifiques qui nous permettent d'atteindre nos objectifs. Deuxièmement, il faut s'assurer du leadership et de la volonté politique pour les atteindre. Comment?

Premièrement, créer un conseil de coordination et de développement économiques de la région de Montréal: réunir tous les secteurs économiques; définir des objectifs communs.

Deuxièment, créer un comité du Cabinet chargé de la relance économique de Montréal et la région.

Troisièmement, favoriser la création à Montréal d'un consortium de grandes entreprises et de PME: des *pools* de capital de risques; des services d'études et de technologie; des super-incubateurs.

Quatrièmement, investir sélectivement, mais de façon très importante, comme pôle d'attraction en recherche et développement: développer des crénaux de haute technologie; renforcer le secteur aéronautique; parcs de recherche scientifique; centres d'excellence.

Cinquièmement, s'assurer que le Québec et Montréal reçoivent leur juste part des fonds alloués à la recherche et au développement, pas le 13 p. 100 que nous recevons maintenant.

Sixièmement, bâtir des programmes de formation et de recyclage de la main-d'oeuvre qui tiennent compte des objectifs de diversité économique de Montréal. Finis, monsieur le Président, les *one-man-show* de ce gouvernement!

En conclusion, leadership et volonté politique sont des prérequis essentiels de la relance nécessaire.

Je vous ai présenté un sombre tableau de la situation actuelle. Mais c'est la triste réalité. La triste réalité de Montréal est telle que je l'ai décrite. Mais je voudrais aussi montrer qu'il y a une lumière au bout du tunnel.

J'ai énoncé, ici à la Chambre, six suggestions, six éléments de relance. Le gouvernement doit agir maintenant rapidement, et sur de nombreux plans. Mais pour que les actions partent, il faut constamment se préoccuper qu'elles soient complémentaires, et non pas en concurrence les unes vis-à-vis les autres. Qu'est-ce qu'il faut faire? Le fédéral doit démontrer clairement, par une multitude de réalisations concrètes—finies les études—sa volonté politique d'imprimer une nouvelle vision à Montréal.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires, cinq minutes.

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours du député, surtout parce qu'il a été le premier à présenter des suggestions constructives. Tous les autres se sont plaints, ont gémi et ont grogné; le député a été le premier à présenter des suggestions.

Certaines, pas toutes, me préoccupent et j'aimerais les commenter.

Le député demande au gouvernement fédéral de s'occuper tout particulièrement d'une ville, de former un comité du Cabinet—je pense qu'il a suggéré, entre autres, la création d'un tel comité—qui s'occuperait d'une seule ville du Canada. Si c'est vraiment ce que veut le député, veut-il dire que le gouvernement fédéral devrait intervenir plus directement dans différentes localités du Canada?

Deuxièmement, devrions-nous choisir une ville et en faire le centre principal de la recherche au Canada ou le centre principal de telle ou telle autre activité?

Comment peut-on concilier cela avec la diversification de l'économie de l'Ouest ou de celle des Maritimes, par exemple?

• (1150)

Veut-il dire que nous ayons un comité du Cabinet pour Halifax, un autre pour St. John's, et ainsi de suite, qui pourraient s'occuper de près du développement économique de ces villes? Je comprends son idée générale, mais je ne suis pas convaincu de comprendre pourquoi il veut que le gouvernement fédéral se mêle de si près à ce qui se passe dans une ville particulière.

M. Martin: Monsieur le Président, je remercie le ministre de l'intérêt qu'il manifeste pour Montréal. Étant donné qu'il représente une autre ville, je le remercie très sincèrement de l'intérêt qu'il porte à ma ville.

Il est vrai de dire qu'on s'aperçoit très rapidement que le développement économique est attribuable à certains éléments importants qui servent de locomotives. Ce raisonnement se vérifie dans la plupart de nos grandes villes qui jouent ce rôle de locomotive par rapport aux régions périphériques et à l'arrière-pays.

Montréal est sans aucun doute la principale locomotive économique de la province de Québec. Il ne fait aucun doute que le développement économique de la province est intimement lié à celui de Montréal. Ce raisonnement s'applique à presque toutes les grandes villes du monde et aux régions qui les entourent.

La deuxième chose que j'aimerais dire, c'est que le nombre absolu de chômeurs est plus élevé à Montréal que dans beaucoup d'autres régions canadiennes réellement axées sur le développement économique.

Ce que je veux répondre au ministre, c'est que si vous voulez vraiment favoriser le développement économique, vous devez vous occuper de développement régional et du pays dans son ensemble, mais vous ne pouvez négliger les principaux moteurs de l'économie.

En fait, l'effet multiplicateur de ces principaux moteurs est tel qu'il vaut la peine d'établir un comité du Cabinet afin de s'en occuper, et cela est particulièrement vrai dans le cas de Montréal étant donné l'importance que revêt cette ville pour l'Est du Canada et la province de Québec.

Les crédits

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je me joins également aux félicitations que vient d'exprimer le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation.

Comme toujours, le député de LaSalle—Émard propose des mesures très concrètes. Peu importe que l'on soit d'accord ou non, au moins il a des suggestions à offrir.

Je voudrais demander au ministre de commenter les fermetures d'usines dont le député a parlé dans son discours et qui a entraîné le déplacement de milliers de travailleurs. La même situation se produit à Toronto et ailleurs en Ontario.

En ce qui a trait aux fermetures d'usines, il y a maintenant une différence par rapport à ce qui se passait il y a dix ans. En effet, les usines qui fermaient alors reprenaient leur production plus tard ou se transformaient pour produire autre chose. Aujourd'hui, quand une usine ferme en Ontario, c'est pour de bon.

Je voudrais poser au député la question suivante: Quelle est la tendance à cet égard à Montréal et à Québec? Quelles solutions recommanderait-il pour remédier au problème?

M. Martin: Monsieur le Président, les commentaires du député de Parkdale—High Park sont bienvenus.

Il a raison de soutenir que la différence entre les fermetures d'usines qui se produisent aujourd'hui par rapport à celles qui se produisaient il y a dix ans, c'est que ces fermetures entraînent maintenant des pertes d'emploi permanentes et non plus temporaires.

Il s'agit d'entreprises qui ferment complètement à cause de la politique économique du gouvernement ou d'entreprises qui déménagent ailleurs, là où elles croient que les perspectives sont plus favorables.

Le problème est donc de taille et c'est pourquoi j'ai tant insisté dans mon discours sur la recherche et le développement, ainsi que sur la capacité de réinventer notre économie, de sorte que lorsque des entreprises cesseront lundi, de nouvelles entreprises seront prêtes à accroître leur part du marché pour les remplacer.

Nous devons donc essentiellement réinventer l'économie canadienne. Montréal et bien d'autres endroits doivent agir comme des moteurs pour stimuler la recherche et le développement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le fait de se lever en Chambre ici pour expliquer la situation économique de Montréal est pour le moins pénible.

Je me suis plus particulièrement intéressé au secteur du vêtement à Montréal, pour la simple raison que l'entreprise familiale est très reliée au domaine manufacturier de Montréal, la vente au détail des vêtements. Donc, c'est un domaine qu'on connaît depuis 1912. Ce n'est pas d'hier. Au cours des années, on a fait la connaissance des manufacturiers de Montréal, mais, depuis les dernières années, on se rend compte que cette industrie qui avait une très grande importance pour Montréal est en déclin. C'est même un déclin qui est extrêmement inquiétant pour ceux qui sont dans le domaine et qui y ont gagné leur vie.

Si vous me permettez, monsieur le Président, je voudrais faire un petit historique. L'industrie du vêtement à Montréal était extraordinaire au cours des années passées. Il n'y avait que la ville de New York qui était le plus grand manufacturier de vêtements en Amérique du Nord qui surclassait Montréal. Ce domaine était très important pour le pays et c'en était un qui était florissant. Je me rappelle, au milieu des années 1950, que Montréal était un endroit extrêmement occupé dans le domaine manufacturier du vêtement.

Quand on pense qu'à travers tout le Canada, il y a environ 120 000 personnes qui gagnaient leur vie dans le domaine du vêtement et Montréal détenait 57 p. 100 du total de ces emplois. Et ce, sans compter, monsieur le Président, d'autres domaines dans lesquels 20 000 personnes environ travaillaient à domicile et il y avait également des usines situées dans la Beauce, à l'extérieur de la région du Québec et à l'est du Québec, il y avait un autre groupe. Donc, cela représentait, à travers tout le Québec, 90 000 emplois directement reliés à l'industrie du vêtement.

Évidemment, une des choses qui nous a fait du tort, c'est l'importation. Si on regarde les chiffres—et cela a tendance à augmenter—environ 30 p. 100 des vêtements sont importés et malheureusement, ce pourcentage augmente toujours.

Dans ce domaine, le gouvernement fédéral a certainement manqué en ne protégeant pas plus l'industrie du vêtement, comme dans beaucoup d'autres domaines. Vous savez qu'on parle beaucoup de la recherche et du développement. Mais qu'y a-t-il de plus important encore? C'est le développement de la technologie existante et la mise en oeuvre du développement. La recherche dans

ce domaine-là n'était plus nécessaire autant que par les années passées.

Il y a un autre élément qui affaiblit l'industrie du vêtement à Montréal, ce sont les taux d'intérêt. Les manufacturiers, à Montréal, avaient besoin d'accès à des capitaux, et même des capitaux importants pour maintenir leur marge de compétitivité. Mais avec les taux d'intérêt qui augmentaient—je le sais, car j'ai été en contact avec plusieurs organismes, les syndicats, les guildes comme on les appelle, la Guilde des chemises et des robes—donc, ils m'expliquaient qu'il leur était extrêmement difficile de moderniser leurs équipements à cause des taux d'intérêt élevés. Ce serait une suggestion qu'on pourrait faire au gouvernement fédéral, soit de tenter, par un programme spécial, d'aider l'industrie du vêtement qui est tellement importante pour la ville de Montréal. Sinon, on pourrait faire comme beaucoup d'organismes, comme l'Association canadienne des manufacturiers, et réduire les taux d'intérêt.

Par contre, si on ne peut pas réduire les taux d'intérêt, il faudrait mettre sur pied un programme pour l'industrie du vêtement à cause de son importance. Dans la dernière année, surtout depuis les derniers mois, j'ai pu constater sans difficulté avec les manufacturiers de Montréal, que la TPS, conjuguée à la taxe provinciale de 8 p. 100—donc 7 p. 100 au fédéral et 8 p. 100 au provincial—ont fait que les détaillants de vêtements sont partis de 0 et sont obligés maintenant d'additionner 15,5 p. 100 de plus sur leurs factures pour les clients qui achètent leurs vêtements. Vous pouvez réaliser l'effet que cela a eu sur la vente au détail des vêtements dans les magasins au Québec. Cela a été une augmentation trop difficile à absorber pour les consommateurs et, effectivement, le taux d'achats a baissé de 25 à 30 p. 100.

• (1200)

Lorsqu'on regarde tous ces éléments, il n'est pas surprenant que l'industrie du vêtement ait subi un déclin si important. Nous savons qu'elle était jadis, au Québec, une industrie florissante, et on est en train de la laisser glisser entre nos doigts. Il est quasiment criminel de voir que l'on ne puisse pas arriver à trouver des solutions aux problèmes des manufacturiers. Et pourtant, ils ont manifesté à plusieurs reprises leur intention de rencontrer les autorités fédérales et provinciales afin de trouver une solution pour leur entreprise. Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, qu'il y a beaucoup de dames qui étaient employées dans l'industrie du vêtement. Il faut dire qu'à travers les années, le salaire moyen, dans cette industrie, a eu une progression assez normale, au point que le salaire moyen dépasse les 9 $. Ce n'est pas exorbitant, mais il y a eu, à travers les années, une augmentation assez importante.

Un autre élément qui a inquiété le secteur manufacturier à Montréal est le libre-échange. Dès le début, ils étaient contre cet accord de libre-échange, parce qu'ils voyaient les difficultés que cela pouvait apporter à leur industrie. Maintenant ils lancent un cri d'alarme. Quand ils voient le gouvernement central qui veut négocier un accord de libre-échange avec le Mexique, sachant que le taux horaire au Mexique est extrêmement plus bas que le nôtre, même dix fois plus, monsieur le Président, à Montréal, ils disent: Nous avons à peine eu le temps de nous ajuster. Ils ont même une très grande difficulté à s'ajuster au libre-échange avec les États-Unis, et maintenant on veut les plonger dans un libre-échange avec le Mexique où le taux horaire est beaucoup plus réduit!

Donc, vous pouvez imaginer l'inquiétude qui règne dans ce secteur. Et qu'est-ce qu'on demande au gouvernement central? On vous en supplie, c'est une industrie qui est très importante pour le Québec, extrêmement importante pour la ville de Montréal. On ne peut pas laisser ce secteur qui a été extrêmement valorisant pour Montréal, laisser cette industrie à la merci du libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. De plus, les taux d'intérêt sont trop élevés. Il faut réaliser que c'est une industrie qui était la base même de l'économie de Montréal, il y a une époque. Mais si on continue à laisser cette hémorragie progresser, nous allons voir, avec le libre-échange États-Unis—Mexique, que l'on va perdre entièrement une industrie qui était si importante, qui l'est encore, qui peut être sauvée.

Donc, pour résumer, monsieur le Président, je lance un appel au gouvernement. Le secteur manufacturier veut vous parler. Le secteur manufacturier de Montréal veut avoir la chance d'exprimer sa grande inquiétude et le secteur manufacturier veut vous proposer des alternatives, des solutions pour sauvegarder cette industrie. Ils parlent non seulement en leur nom, mais ils parlent au nom des 90 000 personnes qui gagnent leur vie et qui voient que c'est en voie de disparition.

Donc, on ne peut pas être plus clair. Ils veulent avoir la chance de parler et d'exprimer leur inquiétude.

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je m'intéresse à ces observations en raison, en particulier, de ce que disait le député de Lasalle-Émard, lequel voulait faire de Montréal une zone de haute technologie du genre aérospatial comme ce qui est résulté de la prise de contrôle de Canadair par Bombardier ou du genre pharmaceutique comme ce qui a suivi l'adoption du projet de loi C-22 modifiant la loi sur les brevets, qui a

permis la recherche et le développement dans le domaine des produits pharmaceutiques.

Est-ce que le Parti libéral estime que nous devrions être aussi un pays avec de hauts tarifs douaniers, de façon à exclure les produits manufacturés des autres pays, notamment les vêtements et les chaussures importés de pays où ils sont beaucoup moins chers, ce qui ferait que les gens paieraient plus cher pour ces articles et que nous ne pourrions pas vendre notre haute technologie parce que nous refusons de commercer?

Je me demandais s'il pourrait nous préciser la philosophie économique du Parti libéral?

M. Assad: Monsieur le Président, si le député parle du fait que nous importons 30 p. 100 de nos besoins, je n'ai jamais dit que nous devrions avoir des tarifs plus élevés. Je dis seulement que l'industrie du vêtement était très importante à Montréal et qu'il n'y a aucune raison pour que nous l'abandonnions et que nous la laissions disparaître en raison du libre-échange et des taux d'intérêt élevés.

Évidemment que tout le monde essaie de promouvoir la haute technologie et les produits pharmaceutiques à Montréal et ailleurs, mais cela ne veut pas dire que nous devions sacrifier un domaine où nous étions autrefois des champions.

Tout ce que nous disons c'est que si les taux d'intérêt avaient été raisonnables, s'il y avait eu un minimum de dialogue avec les manufacturiers de façon à trouver des solutions qui leur auraient permis de moderniser, nous pourrions peut-être soutenir la concurrence des importations. Mais tout ce que l'on semble avoir fait c'est les lier par des taux d'intérêt élevés et toutes sortes d'obstacles qui les empêchent de résister aux importations. Il y a des difficultés artificielles qui sont le fait du gouvernement.

Nous essayons de substituer la haute technologie à l'industrie du vêtement, alors que cette dernière était une industrie viable, où nous avions des compétences et qui employait beaucoup de monde, notamment des femmes. Pourquoi la sacrifier lorsqu'on aurait pu l'éviter? Tout ce qu'il faudrait c'est un peu de dialogue et de compréhension et nous pourrions avoir les deux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce, brièvement.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a mentionné le débat sur le libre-échange. Pendant ce débat, j'étais avec le comité parlementaire qui était chargé d'étudier cet accord. L'une après l'autre pendant cette période de temps, les associations représentant l'industrie du vêtement et du textile se sont opposées à l'accord, mais ils ont également mentionné que si l'accord était nécessaire qu'il était également nécessaire d'avoir des programmes d'ajustement. Maintenant, le premier ministre a promis des programmes d'ajustement pour ces industries grandioses; la Commission de Grandpré a recommandé des programmes d'ajustement; la Commission Macdonald a recommandé des programmes d'ajustement; le Conseil économique du Canada a recommandé des programmes d'ajustement.

Comme le député est familier avec l'industrie du textile et du vêtement, est-ce que des programmes d'ajustement ont été prévus pour ces industries qui ont souffert de cet accord de libre-échange. Je ne suis pas aussi familier dans ce secteur que le député.

M. Assad: Malheureusement, monsieur le Président, la réponse est non. Et je pourrais vous citer le président de l'Association des manufacturiers du Canada, section Québec, M. Raymond LeHir avec lequel j'ai eu des conversations à plusieurs reprises, ainsi qu'avec M. Dubuc, le président du Comité paritaire, tous ceux qui sont reliés à l'industrie du vêtement. Ils expriment énormément de surprise de voir qu'il n'y ait pas eu de programmes de soutien, de programmes de recyclage, aucun programme pour aider l'industrie du vêtement à Montréal. Ils ont dit que ces programmes-là étaient inexistants. On ne comprend pas. Le premier ministre, certains ministres ont annoncé des programmes, mais malheureusement ça n'existe pas, et c'est cela qu'on cherche à comprendre. Qui dit vrai dans tout ce débat-là?

• (1210)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'aimerais revenir brièvement sur des commentaires qui ont été faits par l'honorable député de LaSalle—Émard lorsqu'il a mentionné que Montréal était le centre industriel du Québec, et que si Montréal marchait industriellement, s'il y avait du développement industriel à Montréal, c'est toute la province qui en profitait, et que si Montréal ne se développait pas c'était la province qui en souffrait.

Monsieur le Président, j'aimerais apporter quelques précisions pour lui dire que je ne suis pas entièrement d'accord avec cela. J'aimerais que le député de LaSalle—Émard reconnaisse avec moi que lorsqu'il y a du développement dans les régions du Québec, que ce soit au chapitre des ressources naturelles, que ce soit au chapitre de l'implantation d'industries primaires, comme par exemple les grands projets d'aluminerie à Bécancour, à Deschambault, à Baie-Comeau ou à Sept-Îles, mon col-

lègue devrait reconnaître que les firmes d'ingénierie de Montréal ont des travaux sur ces chantiers-là. Lavallin est là. SNC est là. Il y a aussi des industries manufacturières de la région de Montréal qui fabriquent des équipements industriels qui vont dans ces nouvelles usines-là. Si l'industrie forestière fonctionne bien en Abitibi, au Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, encore là, monsieur le Président, ce sont les manufacturiers de pièces, ce sont les manufacturiers d'équipement de la région de Montréal qui en profitent.

Alors, j'aimerais bien que mes collègues de Montréal reconnaissent que lorsque le gouvernement fédéral, en coopération avec le gouvernement provincial et l'entreprise privée, s'implique dans la diversification économique des régions du Québec, Montréal en profite aussi. Il ne faudrait pas penser que s'il y a des secteurs de Montréal qui ne fonctionnent pas, que c'est la catastrophe dans la balance de la province, au contraire, monsieur le Président.

Ceci dit, monsieur le Président, j'aimerais souligner que lors de son intervention, mon collègue, ministre responsable de l'île de Montréal, a brossé un tableau complet des actions du gouvernement fédéral dans la région de Montréal. Il est ressorti de son exposé que cette grande métropole, tout comme d'autres centres urbains à travers le monde, est en mutation et s'apprête à prendre un virage qui lui permettra de connaître une nouvelle ère de prospérité. Nous entendons d'ailleurs poursuivre les actions déjà entreprises en ce sens, particulièrement en ce qui a trait au développement industriel.

Historiquement, le développement industriel a toujours constitué le fer de lance de la prospérité économique de Montréal. Qu'on se souvienne de la multitude de grandes entreprises qui se localisaient à proximité du port de Montréal ou des autres grands axes de communication de l'époque. Les moyens de communications se modifiant, la structure industrielle de Montréal a dû également s'adapter et on a assisté à l'émergence de nouvelles industries à contenu technologique plus important.

Parallèlement à la création d'entreprises performantes dans de nouveaux créneaux industriels, il a également fallu accorder une attention particulière aux industries à caractère plus traditionnel pour les aider à faire face à la concurrence internationale.

Nous retrouvons là les deux axes majeurs qui caractérisent l'intervention du gouvernement fédéral, pour appuyer et revitaliser l'industrie à Montréal, soit tabler à fond sur les points forts de l'économie montréalaise et en deuxième lieu, aider les entreprises de nature plus traditionnelle, mais qui regroupent encore de nombreux emplois, à se moderniser et à consolider les acquis développés au cours des dernières décennies.

Lorsque j'aurai terminé mon exposé, monsieur le Président, les députés de cette Chambre seront à même de constater que la motion de l'opposition fait abstration d'un ensemble de mesures mises en oeuvre par le gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie. Comme vous le savez tous, l'économie de Montréal se caractérise par une grande complexité et le présent gouvernement a réussi avec succès à réaliser un programme d'interventions dans lequel le développement industriel occupe une place importante.

La stratégie du gouvernement fédéral vise au premier chef à développer des secteurs de haute technologie de Montréal, plus spécialement dans les trois secteurs industriels suivants, soit l'aéronautique/aérospatiale, l'électronique/télécommunications et l'industrie pharmaceutique.

Dans ces secteurs, l'un des plus importants projets réalisés par le gouvernement fédéral depuis de nombreuses années est certes la création de l'Agence spatiale dans la région de Montréal. Cette décision a été unaniment saluée comme un coup de barre majeur pour consolider et donner un nouveau départ à cette industrie promise à un bel avenir. Par son activité, l'Agence spatiale a permis de raffermir des industries évoluant dans des secteurs connexes à l'aérospatiale et surtout de développer de nouvelles entreprises attirées par l'Agence spatiale. De plus, grâce à ses recherches constantes, les travaux de l'Agence spatiale ont permis le développement de nouvelles industries dans des secteurs de pointe tels les matériaux composites.

Par ailleurs, tous les intervenants intéressés par l'avenir économique de Montréal reconnaissent que l'industrie aéronautique constitue une force majeure de la métropole. Le gouvernement fédéral, par des appuis ciblés, a contribué à assurer l'avenir de ce fleuron de l'industrie montréalaise.

Ainsi, la décision de privatiser Canadair a assuré à cette entreprise reconnue mondialement un second souffle et les récents succès du Challenger en témoignent abondamment. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que le premier ministre participait récemment au lancement du Jet régional qui intéresse plusieurs compagnies aériennes malgré un contexte économique peu favorable aux investissements.

Il faut aussi souligner, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral a apporté une aide importante aux efforts de recherche et de développement à toutes les grandes entreprises de la région de Montréal. On ne compte plus maintenant les nombreuses contributions du gouvernement fédéral au développement de nouveaux

produits par des entreprises telles que Pratt et Whitney, Canadair, Spar Aérospatiale et Héroux. Grâce à cet appui, ces entreprises ont pu se positionner sur les marchés mondiaux et le lancement récent par Spar d'un satellite de communications en constitue, monsieur le Président, une manifestation éloquente.

Dans le domaine de l'électronique et des télécommunications, plusieurs grandes entreprises ont reçu l'appui du gouvernement canadien pour développer de nouveaux produits et se tailler une place intéressante sur les marchés nord-américains. On se rappellera que Paramax, située à Montréal, a obtenu le contrat de toute l'électronique des frégates, ce qui permet de générer un important potentiel de sous-traitance pour plusieurs firmes installées dans la région de Montréal.

[*Traduction*]

De plus, il est important de rappeler la décision de privatiser Téléglobe Canada qui a permis le développement d'un nouveau leadership du secteur privé dans le domaine des communications par satellite.

[*Français*]

J'aimerais maintenant, monsieur le Président, parler d'un secteur que notre gouvernement, grâce à une décision courageuse, a contribué à revitaliser. Tous se rappelleront que l'industrie pharmaceutique a déjà constitué un secteur majeur d'activités industrielles pour la métropole. En effet, il suffisait de parcourir la Transcanadienne, entre le boulevard Décarie et Vaudreuil, pour constater le nombre important d'entreprises pharmaceutiques localisées le long de cette grande artère.

Les membres de cette Chambre ont souvent été témoins des débats et des interventions sur la nécessité de freiner la stagnation de cette industrie qui s'était amorcée au début des années 1980. En effet, l'ensemble des industries pharmaceutiques avaient considérablement ralenti leur rythme d'investissement en recherche et développement en raison du fait que les résultats de leur recherche fondamentale n'étaient plus protégés.

Les changements que nous avons apportés à la Loi sur les brevets ont permis de modifier radicalement la situation. En effet, sans aide gouvernementale aucune, plusieurs grandes entreprises ont investi en recherche et développement et également dans l'agrandissement de leurs centres de recherche à Montréal, dont Merck Frosst et Les laboratoires Nordic en sont des exemples frappants.

Même si l'agglomération montréalaise connaît des difficultés de nature surtout conjoncturelle, elle possède néanmoins plusieurs des caractéristiques des villes gagnantes. Toutes ces villes attirant des entreprises ont des choses en commun, monsieur le Président. Dans chacune d'entre elles, les leaders politiques et du monde des affaires ont travaillé ensemble à créer un environnement propice au développement. Le leadership du secteur privé y est aussi particulièrement fort. À ce sujet, le gouvernement fédéral a tenu à appuyer une initiative du secteur privé en contribuant à la création d'un parc de haute technologie dans la région de Montréal. Ce parc sera capable d'accueillir des entreprises qui veulent regrouper les chercheurs dans un cadre propice à cette activité de haut niveau.

• (1220)

Le fonctionnement du parc technologique sera d'ailleurs l'élément catalyseur pour améliorer les liens des universités avec les centres de recherches gouvernementaux et avec les entreprises. Ce maillage université-entreprise s'effectuera en priorité dans les secteurs industriels qui, au plan mondial, constituent l'assise de toute activité industrielle prospère soit l'aéronautique, la biotechnologie, la micro-électronique et l'informatique.

Même si l'aide du fédéral a porté en priorité sur les secteurs les plus modernes et les plus prometteurs, nous n'avons pas pour autant négligé d'autres industries qui ont toujours occupé une place importante à Montréal. Ainsi, le secteur du matériel de transport a enregistré des investissements majeurs ces dernières années, investissements qui n'auraient pas été possibles sans l'intervention directe du gouvernement canadien. Ainsi, l'annonce récente d'un investissement de 90 millions de dollars de la part de Dowty pour la fabrication de trains d'atterrissage contribue à consolider la vocation de Montréal comme centre majeur d'aéronautique. L'industrie de l'automobile n'a pas été en reste puisque Montupet s'est implantée dans la région de Montréal pour fabriquer des pièces d'automobile tandis que 3 000 emplois ont pu être préservés à Ste-Thérèse grâce à l'intervention du gouvernement fédéral, monsieur le Président. N'eut été de notre appui, il y a fort à parier que l'usine de GM de Ste-Thérèse serait fort probablement chose du passé.

J'aimerais maintenant aborder un autre facette de notre programme intégré d'intervention pour appuyer le développement industriel de Montréal. Comme je le disais plus tôt, l'agglomération montréalaise a toujours été caractérisée par une structure industrielle diversifiée dont les secteurs ont connu des fortunes diverses en raison de différents facteurs. Un de ces éléments concernant la concurrence mondiale plus vive est la nécessité de s'adapter à de nouvelles règles du jeu. En effet, dans le contexte du libre-échange, il était de première importance d'aider les entreprises à moderniser leurs équipements de fabrication pour faire face à la concurrence.

C'est cette prise de conscience qui a amené notre gouvernement à concevoir un programme taillé sur mesure pour rencontrer les défis de la mondialisation des marchés. Nous administrons depuis maintenant deux ans et demi le Programme de renforcement de la productivité manufacturière qui a connu un succès immédiat. Il faut bien réaliser que les entrepries, pour être admissibles à ce programme, doivent respecter des critères très serrés et les résultats n'en sont que plus impressionnants. La gestion de ce programme a donné lieu à 250 demandes d'aide; de ce nombre, 60 entreprises ont pu bénéficier de l'aide gouvernementale grâce à des contributions de 14 millions de dollars.

Dans la même ligne de pensée, il nous est apparu important d'amener les petites entreprises à réaliser des projets de développement de nouveaux produits. Il y a quelques mois, le ministre responsable du Développement économique régional annonçait la mise en place d'un programme d'aide à l'innovation doté d'une enveloppe budgétaire de 3 millions de dollars. Bien que ce programme ne soit en vigueur que depuis six mois, il a déjà donné lieu à plus d'une trentaine de demandes et plus d'un demi-million de dollars a été offert en contributions, ce qui augure bien pour l'avenir.

J'aimerais, en terminant, faire état de deux initiatives dont nous sommes particulièrement fiers et qui ont été fort bien accueillies par les populations concernées. Au cours des années, on avait assisté graduellement à la détérioration de certaines zones industrielles concentrées dans des quartiers spécifiques de Montréal. Ce fut particulièrement le cas de l'est de Montréal et du sud-ouest de Montréal. En rapport avec cette situation, le gouvernement canadien a accepté de mettre en place deux programmes bien adaptés aux besoins de ces quartiers défavorisés.

En février 1988, le ministre Robert de Cotret annonçait la mise en vigueur du Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal connu sous le nom de PRIEM. Doté d'un budget de 35 millions de dollars, ce programme faisait suite au rapport Picard et au Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal. Le PRIEM vise à renforcer la structure industrielle locale, à encourager la diversification industrielle de cette région et à favoriser la création et le développement de nouvelles enteprises, particulièrement les PME. Les statistiques les plus récentes indiquaient que le ministère responsable de sa mise en oeuvre avait reçu 326 demandes et que plus de 28 millions de dollars avaient été versés pour la relance de cette zone de Montréal.

En mai 1990, monsieur le Président, mon collègue, le ministre Benoît Bouchard, annonçait un programme similaire au PRIEM pour le relance du sud-ouest de Montréal, le PRISOM.

Le PRISOM permet d'accorder de l'aide pour des projets d'étude, d'innovation, de mise sur pied d'établissements et pour l'agrandissement et la modernisation d'établissements existants. Bien que ce programme soit de création récente, il a déjà donné lieu à des investissements de près de 9 millions de dollars.

À l'examen des différentes interventions du gouvernement fédéral, il nous est apparu clairement que notre stratégie, par sa flexibilité, s'adapte étroitement aux différents potentiels dont dispose l'agglomération montréalaise et qui avaient été identifiés par la rapport Picard. Cette souplesse est particulièrement évidente dans le cas du développement industriel alors que nous avons mis en place des programmes modulés en fonction des beoins à combler. C'est d'ailleurs la stratégie que nous entendons poursuivre au cours des prochains mois, étant convaincus qu'il s'agit de la meilleure façon d'exploiter le potentiel de Montréal tout en permettant au secteur privé de jouer pleinement son rôle.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que le développement en région est crucial pour le Québec et pour le Canada. Il n'y pas de doute que l'entrepreneurship québécois trouve ses racines dans la Beauce, le Lac-Saint-Jean, l'Estrie, l'Abitibi. D'ailleurs, c'est pour cela que je trouve cela incompréhensible l'abandon de la Gaspésie, de la Côte-Nord par ce gouvernement. Par exemple, la réticence à pousser les actions accréditives, si importante pour nos industries minières.

Cela dit, il faut admettre que lorsque vous avez un taux de chômage qui dépasse le 15 p. 100 tel que nous avons à Montréal, vous êtes en train de créer un nombre de chômeurs qui dépasse de beaucoup plusieurs des régions du Canada, de notre pays. Oui, monsieur le Président, Montréal est le moteur de l'économie québécoise. Voici donc ma question: Le député, le secrétaire parlementaire, croit-il que le Québec, comme province, peut gagner si Montréal perd?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le question de mon collègue de LaSalle—Émard est très facile à répondre. Il est bien évident que si la structure industrielle de Montréal se diversifie, que si les différents paliers de gouvernement fédéral, provinciaux, municipaux unissent leurs efforts pour amener à Montréal l'établissement d'industries de type nouveau, d'industries de haute technologie, créatrice de nouveaux emplois, et que si des programmes de développement, de soutien permettent de consolider des entreprises existantes, il est bien évident que l'économie de Montréal contribue, et on s'entend là-dessus, à l'économie du Québec. Mais ce que je voulais qu'il réalise, j'ai beaucoup de difficulté à accepter qu'on dise que Montréal c'est le nombril du Québec, il faut quand même être réalistes. Les régions contribuent au développement de

Montréal au même titre que Montréal peut contribuer des expertises, peut contribuer des services spécialisés au développement dans les régions.

Mon collègue a mentionné que le gouvernement fédéral, que le Parti progressiste-conservateur abandonnait la Côte-Nord et la Gaspésie, mais j'aimerais lui rappeler ceci. Depuis 1984, il y a eu plus d'investissements industriels sur la Côte-Nord, dans le secteur compris entre Tadoussac et Havre-Saint-Pierrre, qu'il n'y en a eu au cours des 25 dernières années qui ont précédé 1984. Et je prendrais à témoin les investissements de la Reynolds, les investissements de Quebec and Ontario Paper à Baie-Comeau, Alouette à Sept-Îles, et d'autres investissements qui seront annoncés, des investissements privés qui seront annoncés bientôt. Et cela est dû à l'intervention directe du gouvernement fédéral par l'entremise des programmes de développement régionaux.

Du côté de la Gaspésie, la semaine dernière, de nos collègues étaient à Gaspé pour annoncer la mise en place de trois mesures importantes qui permettront à la Gaspésie d'amorcer un développement industriel certain, d'amorcer une diversification économique basée et qui appuieront des initiatives des gens de la Gaspésie et des entrepreneurs de la Gaspésie. C'est cela, monsieur le Président, de l'intervention éclairée dans le domaine du développement régional, intervention que notre gouvernement fait depuis 1984 à Montréal et dans les régions du Québec.

• (1230)

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai déjà eu le plaisir de siéger à la Chambre de commerce du Québec avec mon collègue. Il me semblait dans ce temps-là qu'on jugeait la performance d'un gouvernement par les résultats. Je peux vous dire que les résultats que nous avons au Québec actuellement ne sont pas tellement glorieux pour le parti au pouvoir. À Montréal, nous avons 15 p. 100 de chômage. Dans les régions éloignées du Québec, nous avons jusqu'à 20 p. 100 de chômage et nous ne comptons pas à ce moment-là ceux et celles qui n'ont plus de chômage et qui sont rendus sur le bien-être social.

Je me souviens, il y a quelques années, quand je travaillais assez fort sur la rive sud pour avoir l'Agence spatiale, on a réussi à avoir cette Agence, on était fier, on se pétait les bretelles, puis on disait: Maintenant on a l'Agence spatiale. Depuis ce temps-là, l'Agence spatiale n'est pas encore construite. Il y a peut-être une centaine d'employés à Montréal. Mais en même temps, quand on a lancé les centres d'excellence, c'est l'Université de Calgary qui a eu le contrat au niveau de la recherche spatiale, alors que le premier ministre disait que Montréal devait être l'endroit où se feraient la recherche et le développement de l'aéronautique spatiale. On se rend compte que Pratt & Whitney vient d'envoyer au chômage près de 1 000 employés.

Imaginez-vous, on s'est pété les bretelles avec l'Agence spatiale et j'étais fier à ce moment-là. Mais il n'y avait pas de sérieux dans le fond de tout cela. Quand on disait qu'on voulait développer l'aéronautique spatiale dans la région de Montréal, c'était de la foutaise. On se rend compte aujourd'hui qu'il y a environ 800 emplois de moins dans la région de Montréal dans l'aéronautique spatiale, strictement en considérant Pratt & Whitney et l'Agence spatiale, quand on fait le total des deux.

Le député qui vient de faire un discours se pète les bretelles pour dire que le gouvernement fédéral a aidé le Québec, alors que tout ce que fait le gouvernement fédéral, il nous aide à payer le bien-être social et le chômage. Et ce n'est pas le développement économique qui nous aide.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'attendais une question de mon collègue de la rive sud de Montréal, avec qui évidemment, comme il l'a souligné, j'ai eu le plaisir de participer pendant quelques années aux activités de la Chambre de commerce du Québec. C'est avec évidemment beaucoup de plaisir que je l'ai retrouvé en cette Chambre, en 1988. Je dois dire maintenant que les conditions ont changé et je suis un peu peiné de le voir de l'autre côté de la Chambre. Je pense que le député faisait un excellent travail pour sa région et son comté au moment où il faisait partie du caucus conservateur, au moment où il était de ce côté-ci de cette Chambre. Il a décidé de joindre l'autre côté de la Chambre, et malheureusement, c'est au détriment de son comté.

Je devrais lui dire, monsieur le Président, et je pense que les faits sont éloquents, que les chiffres que j'ai cités tantôt dans mon intervention, les interventions des ministres, MM. Corbeil et Bouchard, indiquent bien que le gouvernement conservateur a le développement à coeur, non seulement des régions du Québec, mais aussi de la grande région de Montréal, et je voudrais assurer mon collègue du comté de la rive sud de Montréal que le caucus québécois suit de très près les actions du gouvernement dans le développement économique de Montréal et nous continuerons à le faire, monsieur le Président.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Manicouagan qui a fait les éloges du gouvernement depuis quelques années et qui a donné plusieurs chiffres. Parmi ces chiffres, il y en a qu'il n'a pas donnés. D'ailleurs, je dois lui signaler que le débat aujourd'hui est sur les sans-emploi à Montréal. Je le félicite d'avoir parlé des emplois créés à l'extérieur de Montréal, mais le débat est bien sur les sans-emploi à Montréal. La question que j'aimerais lui poser est celle-ci: Étant donné qu'il semble être armé de plusieurs chiffres, j'aimerais savoir du député de Manicouagan quels sont les chiffres pour les sans-emploi à Montréal et les sans-emploi dans le reste de la province de Québec? De plus, quel est le nombre des assistés sociaux à Montréal et le nombre d'assistés sociaux à travers le Québec qui étaient sûrement des sans-emploi?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que ces chiffres-là sont du domaine public. Malheureusement, ne les ayant pas avec moi aujourd'hui, il m'est impossible de donner des chiffres précis.

Ce que je peux lui dire cependant, c'est que pendant des années, dans les régions du Québec, dont la Gaspésie et le Bas du fleuve, les gens les ont quittées pour venir habiter à Montréal parce qu'il y avait du travail à Montréal. Est-il aussi difficile maintenant de repartir de Montréal pour revenir dans les régions du Québec où il y a du travail? Je pense que les Québécois et les Québécoises sont des gens mobiles qui sont capables de s'adapter à des situations changeantes. Le fait est qu'il y a du développement, de la construction, de nouveaux emplois sur la Côte-Nord, en Abitibi, au Saguenay—Lac-Saint-Jean et au centre du Québec et que ces emplois-là sont accessibles, monsieur le Président, à tous les citoyens.

J'encourage évidemment les gens qui sont à Montréal, qui sont à la recherche d'emplois nouveaux, de se prévaloir des programmes de formation du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour avoir accès à ces nouveaux types d'emplois.

Donc, monsieur le Président, le développement économique du Québec, cela se fait à l'échelle du Québec. Il peut y avoir des régions qui ont des difficultés. La Côte-Nord que je représente a eu d'énormes difficultés à la fin des années 1970 et au début des années 1980; les gens ont quitté pour aller trouver du travail ailleurs, mais maintenant, ils reviennent chez nous et j'en suis très heureux.

Donc monsieur le Président, c'est cela, l'histoire de la mobilité de la main-d'oeuvre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat avec l'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je voulais demander à mon collègue de Manicouagan: de quels emplois il s'agit?

Je me lève aujourd'hui pour rendre compte du piètre état dans lequel se retrouve la région de Montréal; piètre état causé en grande partie par des initiatives, comme la TPS, ou le manque d'initiative, comme la création d'emplois promise par le gouvernement conservateur.

Au Québec, en 1990, près de 5 000 entreprises et 14 000 particuliers ont dû déclarer faillite. La majeure partie des cas se retrouvaient à Montréal. Le taux de chômage à Montréal est de plus de 14 p. 100, et il est de 25 p. 100 à l'est de Montréal, sans compter les assistés sociaux et ce pourcentage ne semble pas être en voie de diminution. Tous ces emplois perdus risquent de l'être à jamais.

Les fermetures d'usines, les faillites d'entreprises, les faillites personnelles, les délocalisations, rien de ceci n'annonce un avenir meilleur. Tous ces Québécois et Québécoises qui se retrouvent, presque du jour au lendemain, sans revenu, sans espoir, doivent compter sur l'assurance-chômage pour payer le loyer. Combien d'entre eux se verront obligés d'avoir recours à l'aide sociale?

Selon Action chômage, les compressions et les changements apportés au programme d'assurance-chômage ont fait mal. La situation à Québec est d'autant plus grave qu'il s'agit là d'une région où l'emploi est saisonnier. Nombre de gens doivent recourir à l'aide sociale en raison des modifications apportées par le projet de loi C-21.

Et que dire de la situation des immigrants? Souvent, lorsqu'une entreprise se voit forcée d'éliminer des postes, ce sont les derniers arrivés qui sont touchés, ces derniers étant plus souvent qu'autrement des immigrants. Comme terre hospitalière, c'est plutôt rude.

Monsieur le Président, Montréal a énormément de potentiel, mais ce gouvernement et son ministère peu responsable de notre ville semblent déterminés à lui mettre des bâtons dans les roues.

La TPS n'est qu'un exemple qui affecte tout le monde et qui a un effet de réduction des dépenses des consommateurs. Si les ventes sont à la baisse, les achats sont à la baisse et il devient nécessaire de remercier les employés. Résultat: le chômage est à la hausse et les bureaux du Bien-être distribuent de plus en plus de chèques.

La ville de Montréal compte déjà 14 p. 100 de personnes devant compter sur le bien-être pour survivre et l'avenir ne semble pas annoncer de relance économique.

Les banques alimentaires ont de plus en plus de difficulté à aider les cuisines populaires. La demande semble augmenter au lieu de diminuer. Commencer la journée le ventre vide n'est pas ce que recommandent les services de santé.

En ce qui concerne les enfants, il ne faudrait pas s'attendre à ce qu'ils aient l'attention et l'éveil requis pour apprendre et retenir les matières enseignées à l'école. Ce n'est pas ainsi qu'ils pourront développer leur potentiel et être alertes.

• (1240)

[*Traduction*]

Je voudrais citer quelques chiffres sur l'aide sociale et l'assurance-chômage à Montréal pour mieux situer ce problème dans son contexte.

Entre mars 1990 et mars 1991, 65 400 emplois ont disparu, dont 17 500 dans l'industrie du vêtement et 14 300 dans l'industrie de la restauration et de l'hôtellerie.

Les prestations d'assurance-chômage ne dépassent pas 480 dollars par semaine. Les prestations d'aide sociale versées aux personnes célibataires qui désirent participer à des programmes que le gouvernement crée spécialement pour les occuper s'élèvent à 587 dollars par mois, mais ceux qui ne veulent pas participer à ces programmes ne reçoivent que 486 dollars.

Avec un revenu pareil, c'est un miracle si quelqu'un peut survivre dans notre société.

[*Français*]

Monsieur le Président, une société qui ne peut satisfaire les besoins de base de ses citoyens, les rendant entièrement dépendants de l'État, non par choix mais par obligation, est une société qui ne peut qu'aboutir à la dépression.

Il est difficile d'être optimiste, de créer des rêves réalisables, de donner aux enfants qui grandissent une vision d'un avenir meilleur lorsque, en tant que parents, les soucis quotidiens sont aussi terre à terre que le paiement du loyer qui gruge souvent plus de 50 p. 100 des piètres revenus. Comment assurer aux enfants des repas substantiels et des vêtements adéquats lorsque le travail se fait de plus en plus rare et se limite souvent à de courts contrats?

Monsieur le Président, Montréal était, il n'y a pas si longtemps, une grande ville où il faisait bon vivre. Aujourd'hui, elle détient le championnat des vols de banque du pays. Elle a une liste d'attente de 22 000 familles désirant un loyer à prix modique et 40 p. 100 de sa population aurait besoin de ce type d'habitation.

[*Traduction*]

Quand le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le principal constructeur de logements subventionnés du Canada, a supprimé son programme de rénovation des logements locatifs, il y a deux ans et a annoncé des coupes dans le logement social, dans son récent budget, il n'a rien fait pour remédier à la situation.

Le Canada est en crise et Montréal semble descendre la pente à une vitesse très rapide. Sans le minimum de sécurité que représentent un logement et de la nourriture, comment peut-on s'attendre à ce que les gens soient assez en forme pour acquérir de nouvelles compétences avec les revenus minimes versés par la Commission de l'assurance-chômage, quand on sait que ces revenus peuvent être épuisés avant que les cours ne soient terminés.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous sommes au début des années 1990 et l'avenir s'annonce plutôt sombre pour les Montréalais et Montréalaises. Le crime et la violence sont à la hausse; le coût de la vie devient de plus en plus inabordable pour un trop grand nombre de familles; les loyers à prix modique sont rares et les emplois sont désuets.

Le gouvernement, depuis sa venue au pouvoir, n'a fait que taxer à outrance les particuliers et il ne comprend pas encore comment il se fait que ceux-ci ne puissent s'en sortir!

Monsieur le Président, ce gouvernement n'a aucune considération pour le bien-être des hommes et des femmes du Canada qui sauront, eux, lui rappeler qu'ils existent lors des prochaines élections.

À ce moment-ci, monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de rappeler à cette Chambre que lorsque je pose des questions au ministre responsable de l'île de Montréal, il me répond en disant que j'ai le culot d'en parler. Cela est consigné dans le hansard, dans le compte rendu des débats de cette Chambre. Je trouve cela inacceptable et je pense qu'aussi longtemps que ce gouvernement a le culot d'avoir un ministre qui donne peu d'espoir ou qui se fout des gens de Montréal, il ne mérite pas de gouverner ce pays-ci.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Cinq minutes.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Je vous remercie, monsieur le Président. Vous savez, le Parti progressiste-conservateur dit jouer un rôle important, mais ce que le

député tantôt mentionnait, c'étaient quelques projets qu'il montait en épingle pour prouver à la population du Québec qu'il s'occupait du développement économique régional, qu'il s'occupait de l'économie du Québec. Mais il y a environ deux ans, quand j'étais avec le Parti progressiste-conservateur, c'était le parti qui critiquait le plus sur l'augmentation des taux d'intérêt et je me souviens très bien—et c'est consigné au hansard—que lorsque M. Crow a comparu devant le Comité des finances nous dire qu'il fallait absolument monter les taux d'intérêt afin de juguler l'inflation, j'avais dit à M. Crow qu'il était en train de créer de toutes pièces une récession. Et j'ai eu raison de dire à M. Crow qu'il était en train de créer une récession. J'ai également eu raison de dire à M. Wilson, qui était ministre des Finances à ce moment-là, qu'il était en train de créer une récession, et il en a créé une de toutes pièces.

Vous savez, j'ai été en affaires pendant une bonne quinzaine d'années. Je sais comment c'est difficile, et particulièrement au Québec, pour la petite et moyenne entreprise, pour les hommes et les femmes qui travaillent pendant cinq, dix, quinze ans, pendant dix, douze, quinze heures par jour, pour bâtir une entreprise, et à un moment donné, par caprice du gouvernement, on décide d'augmenter les taux d'intérêt et ainsi ralentir cette croissance économique parce que pendant les derniers 10 ans, on a mal géré cette croissance économique. Et on crée en fait des faillites. Je n'ai pas de nombre en tête mais on sait qu'il y a suffisamment de faillites pour se rendre compte combien cela va mal en ce moment, particulièrement à Montréal. Et cela est la faute du gouvernement qui ne sait comment gérer sa croissance économique. Ce n'est pas en faisant des dons de temps à autre à l'une ou l'autre entreprise, pour justifier qu'on fait quelque chose, qu'on contrôle le système économique, tout en ayant un système économique stable, une croissance raisonnable. Et ce n'est pas cela qu'on a fait au cours des dernières années. Ce qui fait que c'est scandaleux de voir ces gens, qui ont travaillé si fort, retomber actuellement sans le sou, sur le chômage, des entrepreneurs qui avaient accumulé, qui avaient bâti des entreprises et qui se trouvent en chômage. Non seulement eux, mais tous leurs employés se retrouvent au chômage.

Vous savez, ce problème social dont parlait la députée de Saint-Laurent tantôt, c'est scandaleux de voir ce grand nombre de chômeurs, ces gens qui perdent leur emploi. Et quand ces gens perdent leur emploi, souvent le conjoint nous dit: Écoutez, t'es un pas bon, t'es une pas bonne, tu ne peux pas te trouver d'emploi, qu'est-ce qui se passe avec toi? La chicane prend dans la famille, c'est le divorce, c'est le problème avec les enfants, c'est le problème avec les familles. C'est un problème social épouvantable, il faut en être conscient. Or, il semble que le gouvernement actuel n'en soit pas conscient. Il brise des familles, brise la société, et cela va prendre 10, 15 ans à pouvoir réparer tout cela. Et c'est cela le grand malheur, le grand problème de Montréal actuellement: c'est qu'il y a beaucoup de chômage, beaucoup de gens qui dépendent du bien-être social.

La députée de Saint-Laurent a raison quand elle dit que les crimes augmentent à Montréal et qu'on est en train de créer un désordre social épouvantable. Et là on vient nous faire croire qu'on a aidé économiquement Montréal. Et je disais tantôt au député conservateur: On juge les entreprises, et actuellement on parle du gouvernement, on les juge à partir des résultats, et non pas ce qu'on pense faire de bien ou de mal, on les juge par les résultats. Et les résultats actuellement sont qu'à Montréal il y a plus de 15 p. 100 de chômage, presque autant de bien-être social, et dans les régions telles au Lac-Saint-Jean et en Gaspésie, c'est 17 p. 100, et même 20 p. 100 de chômage. C'est épouvantable!

• (1250)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais prendre part à ce débat en cette journée d'opposition, sur la motion que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce a proposée. J'aimerais lire la motion avant de faire mes commentaires, parce que les mots et le contenu de cette motion sont importants.

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir abandonné la population de Montréal par son manque manifeste de volonté politique pour fournir des emplois et des opportunités économiques aux gens de cette région.

Monsieur le Président, nous avons accepté volontairement de prendre 10 minutes parce que nous voulons tous, nous, députés libéraux du Québec, de la région de Montréal, participer à ce débat très important. Donc, je vais essayer de toucher trois points. Quand je dis de donner l'opportunité aux gens de la région de Montréal de créer des emplois, de se trouver des emplois, je ne suis pas un de ceux qui dit que le gouvernement intervient partout. Mais comme des gens en politique, nous avons un premier devoir: celui de créer des opportunités. En ce qui touche la politique monétaire, tout le monde à travers le pays, et surtout au Québec, est unanine à dire que la politique monétaire de ce gouvernement est un désastre économique incroyable. On ne peut pas avoir un accord de libre-échange avec les États-Unis et, pendant que l'on met en application cet accord-là, permettre à notre dollar d'être plus élevé. Automatiquement, on vient de perdre toute la marge de manoeuvre que l'on avait, le Canada qui s'était donné une structure sociale que nous avions mise en priorité de valeur humaine face à une économie américaine qui avait une structure totalement

différente. En augmentant le dollar, le peu de compétition que l'on avait, nous l'avons perdu.

Encore pire. On a vu le gouvernement, par l'entremise du gouverneur de la Banque du Canada, à chaque semaine, augmenter les taux d'intérêt et rendre la situation intolérable. Alors un dollar élevé et des taux d'intérêt élevés. Monsieur le Président, on sait qu'aujourd'hui toute entreprise fonctionne avec une marge de crédit. Si les taux d'intérêt augmentent, les frais d'intérêt augmentent d'une portion très importante du budget d'opération.

Voilà des politiques importantes qui ont été désastreuses pour l'économie, et c'était un choix, monsieur le Président. Ce n'était pas une circonstance internationale. Si au Canada, nous vivons actuellement une récession, c'est une récession faite au Canada, voulue par la politique économique de ce gouvernement. C'est ça que nous voulons dire dans notre motion aujourd'hui. Les mots sont là, ils sont très clairs. C'est justement la volonté politique de fournir des emplois et des opportunités économiques aux gens de cette région. Puis combien de fois le gouvernement du Québec, le Conseil du patronat, tous les intervenants socio-économiques de la région de Montréal et de toute la province de Québec, combien de fois ont-ils dit: On supplie le gouvernement conservateur à Ottawa d'arrêter ses politiques de taux d'intérêt élevés et du dollar canadien trop élevé parce que c'est désastreux pour notre économie. On n'est pas comptétitif sur le marché américain. Durant la campagne électorale de 1988, ils ont fait croire à tout le monde que cela allait être une politique visant à une situation économique stable. Et le Québec, monsieur le Président, il faut l'admettre, a accepté cette théorie. Et c'est le Québec, et surtout Montréal qui paie le prix pour justement cette politique de libre-échange, mais qui n'a pas été suivie d'une politique monétaire adéquate pour répondre justement à l'Accord de libre-échange.

Quand nous disons que ce gouvernement n'a pas de politique, la preuve est là. Il ne faut pas être un génie. Il ne faut pas être un expert en affaires économiques ou en affaires internationales, monsieur le Président, la preuve est là. Un dollar trop élevé puis un taux d'intérêt élevé...

Une voix: Les taux d'intérêt élevés de 1982.

M. Gagliano: Le député nous parle des taux d'intérêt de 1982, oui. Mais regardons un peu les taux d'intérêt qu'ils ont aux États-Unis et en Europe. Il y avait une situation internationale, mais les taux d'intérêt élevés que nous avons eus au cours de l'année 1990 et une partie de 1991, c'était notre volonté ici à Ottawa et c'était créé par ce gouvernement. Alors, regardez un peu la situation ailleurs.

Quand les taux d'intérêt sont élevés au Canada et qu'ils sont élevés aux États-Unis, eh bien là, on est compétitif parce qu'on a les mêmes problèmes. Mais quand nous créons nos propres problèmes. . . Voilà, monsieur le Président, je viens de réveiller les Conservateurs. C'est cela, je viens de les réveiller.

Une voix: Cela les choque quand on dit la vérité.

M. Gagliano: C'est cela. Mais, monsieur le Président, avant que mon collègue ne m'interrompe, je voulais dire que nous avons connu des taux d'intérêt élevés, un dollar élevé et en plus, monsieur le Président, voilà qu'on nous a imposé la fameuse TPS. Ce gouvernement dit qu'il faut ralentir l'économie, les Canadiens dépensent trop et cela va augmenter l'inflation. Mais là il dit que pour faire cela, on va avoir des taux d'intérêt élevés, comme cela les Canadiens ne vont pas dépenser. En plus de cela, il implante une nouvelle taxe sur les produits et services, sur tout, monsieur le Président.

Quand on parle de l'augmentation de l'inflation, on oublie que les taxes aujourd'hui, si on prend chaque dollar et on calcule combien de taxes on paie, soit au fédéral, au provincial, au municipal ou au scolaire, qu'il s'agisse des permis de construction, des plaques d'immatriculation, ce sont toutes des taxes. Si on additionne toutes ces taxes-là—et cela augmente chaque fois, il y a toujours des augmentations—c'est cela qui fait grimper le taux d'inflation.

Le gouvernement d'un côté faisait la lutte à l'inflation par les taux d'intérêt, mais de l'autre côté, il imposait la TPS. Et là, on voit le résultat. Le taux d'inflation est passé de 4 p. 100 à 6 p. 100. Donc, ce gouvernement ne sait pas exactement qu'est-ce qu'il fait. D'un côté, il argumente en disant qu'il veut diminuer l'inflation mais de l'autre côté, il augmente les taxes.

Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai dit cela. Les députés du côté gouvernemental vont se défendre, et j'ai entendu ce matin le ministre responsable de la région de Montréal qui disait que c'était encore, après presque sept ans de régime conservateur, la faute des Libéraux.

Mais écoutez, monsieur, ce n'est pas moi qui l'ai dit. Écoutez, je vais vous citer un article:

[*Traduction*]

«Un Montréalais sur quatre vit dans la pauvreté et souffre de la faim. La population de la ville est de plus en plus âgée et de plus en plus pauvre, selon le ministère de la Santé. La population de Montréal est de plus en plus âgée et de plus en plus pauvre et un habitant de la ville

sur quatre vit sous le seuil de la pauvreté.» Ce n'est pas nouveau, dit *The Gazette* du 18 avril 1990.

[*Français*]

La pauvreté gagne du terrain dans la région de Montréal: 615 000 personnes vivent dans des ménages pauvres, dont 50 p. 100 à Montréal, dans la métropole. La récession au Québec: la situation sera pire que prévue. Encore le Québec, encore Montréal, monsieur le Président.

Hier, il y avait justement une étude, monsieur le Président, très importante, sur les taxes.

[*Traduction*]

«Chaque année, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, on paie 1 530 dollars de plus en taxes qu'avant.»

[*Français*]

Ce sont les politiques de ce gouvernement, depuis 1984, qui font qu'aujourd'hui, une famille paie 1 530 $ de taxes de plus qu'en 1984.

Ce ne sont pas les Libéraux qui étaient au pouvoir en 1984, c'étaient les Conservateurs. Alors, de blâmer les autres, qu'ils commencent par eux, surtout quand on constate que, de mois en mois, ils restent à 14 p. 100 dans les sondages, parce que les gens ont compris.

Et une dernière nouvelle: hausse de 70 p. 100 des faillites, en avril; au Québec, 2 097 faillites ont été enregistrées en avril 1991, soit 72 p. 100 de plus qu'en avril de l'année précédente.

J'entendais tout à l'heure le secrétaire parlementaire, qui parlait des politiques gouvernementales, qui disait que tout allait bien. Si tout va bien, comment se fait-il qu'à Montréal on ait 15 p. 100 et plus de chômage? Comment se fait-il qu'on ait des faillites de cette envergure? Comment se fait-il qu'un Montréalais sur quatre vit sous le seuil de la pauvreté? Si ce sont là les politiques économiques du gouvernement conservateur dont le chef, Brian Mulroney, en 1984, avait annoncé, à Place Ville-Marie, le bonheur pour tout le monde, regardez maintenant dans quelle situation on se retrouve.

Je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député de Saint-Léonard est maintenant écoulé.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant la fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE RECENSEMENT DE 1991

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui jour de recensement au Canada; c'est aujourd'hui que tous les Canadiens sont du nombre grâce à 38 000 recenseurs que le gouvernement fédéral a engagés et équipés à raison de 9,24 $ par Canadien.

Les recenseurs vont nous recenser au moyen de 38 000 crayons bien aiguisés qu'ils sortiront de leurs 38 000 cartables portant le logo du recensement canadien.

C'est exact, monsieur le Président. Le gouvernement fédéral consacre 253 millions de dollars au recensement en équipant les recenseurs de crayons fabriqués en Turquie et de cartables fabriqués en Chine.

Certes, si le gouvernement recense les Canadiens à raison de 23,98 $ par ménage, il peut se permettre de le faire au moyen de 38 000 crayons fabriqués au Canada et de 38 000 cartables fabriqués au Canada par des travailleurs canadiens.

Le recensement canadien est fabriqué au Canada. Ne devrait-il pas en être de même de l'équipement utilisé pour recenser les Canadiens?

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, nous célébrons la 20e Semaine canadienne de l'environnement. Le Plan vert d'Environnement Canada est doté d'un budget de 3 milliards de dollars et propose aux Canadiens de jouer un rôle individuel et collectif dans l'assainissement et la protection de leur milieu. Certaines initiatives du Plan vert sont déjà entreprises un peu partout au Canada. Le gouvernement canadien a annoncé des programmes en vue de dépolluer les Grands Lacs et le Saint-Laurent. Des Canadiens collaborent à l'établissement de plans d'action afin d'assainir 11 «points chauds» dans les ports et les régions côtières de l'Atlantique.

Article 31 du Règlement

De plus, un accord sans précédent sur la qualité de l'air a été signé avec les États-Unis pour résoudre le problème des pluies acides au pays, ainsi que d'autres problèmes de pollution atmosphérique transfrontalière.

Monsieur le Président, cet été de nouveaux programmes pour l'environnement, assortis de crédits de plus d'un milliard de dollars, seront mis sur pied officiellement au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 31 mars dernier, a pris fin l'entente fédérale-provinciale en matière d'exploitation forestière intervenue entre les gouvernements néo-écossais et fédéral. Les deux gouvernements piétinent et ne l'ont toujours pas renouvelée. Bien formulées, ces ententes peuvent servir à mettre au point des initiatives de gestion des forêts incluant de la recherche forestière et la gestion des terres à bois.

Le ministre des Forêts a dit au Comité des forêts le 25 mars qu'il avait réservé des fonds pour une entente «généreuse et ambitieuse».

On a aussi exprimé l'espoir qu'une nouvelle entente soit conclue pour plus longtemps que la précédente période de transition de deux ans. Le gouvernement devrait s'occuper de conclure immédiatement une entente.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL LESTER B. PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, pendant le débat sur le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, qui a eu lieu la semaine dernière, la discussion a encore porté sur l'aéroport international Lester B. Pearson et son incidence sur les localités environnantes.

Mes électeurs et moi-même sommes heureux de l'esprit de collaboration dont font preuve tous les députés de la Chambre pour favoriser l'adoption rapide de cette mesure législative.

Toutefois, mes électeurs et moi-même tenons à dissiper certaines idées fausses mises de l'avant par l'opposition.

On a dit que les habitants des localités situées près de l'aéroport détestent l'aéroport et ne peuvent souffrir d'être dérangés par quoi que ce soit. Au mieux, c'est une simplification excessive de l'opinion de mes électeurs au sujet de Pearson. Au pis aller, la prolifération de telles idées fausses met en jeu la capacité de l'aéroport et des localités environnantes d'arriver à un partenariat qui en vaudrait la peine.

Mes électeurs tiennent à faire savoir qu'ils apprécient les avantages que l'aéroport peut leur procurer et que, tant que les responsables de l'aéroport accepteront de jouer franc jeu et assumeront leurs responsabilités envers la communauté, ils collaboreront avec ces derniers pour entretenir des liens productifs et avantageux pour tous.

* * *

LA JUSTICE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, la semaine dernière, un bien triste incident s'est produit à Winnipeg. Nous avons regardé aux nouvelles nationales un jeune autochtone demander la justice et la compréhension des Canadiens sur les ondes radiophoniques de Winnipeg.

Jeune enfant, Cameron Kerley Antoine avait quitté le Manitoba pour être adopté, aux États-Unis, par un célibataire non autochtone. Il a été battu et agressé sexuellement par son père adoptif pendant des années jusqu'à ce qu'il le tue. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement allant de 15 ans à perpétuité, mais cette peine a été adoucie à 20 ans, en 1986, pour des motifs de compassion, par le gouverneur du Kansas.

Maintenant que M. Kerley Antoine purge sa peine au Canada, il mérite la compassion du gouvernement canadien.

Étant donné que Kerley Antoine était lui-même une victime, que des victimes de violence conjugale ayant tué leur conjoint ont déjà été acquittées et compte tenu des années qu'il a déjà passées en prison, je prie le gouvernement de réviser la peine d'emprisonnement de Kerley Antoine.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, hier à la Chambre et dans les médias, le gouvernement conservateur a été accusé d'avoir considérablement augmenté le fardeau fiscal de la classe moyenne.

C'est fondamentalement exact, monsieur le Président, mais comme l'auteur du rapport a déclaré hier soir, à l'émission *The Journal*, si les conservateurs n'avaient pas hérité d'une dette énorme, le gouvernement aurait, à l'heure actuelle, un surplus de plusieurs milliards de dollars.

Si les taxes et impôts élevés se conçoivent aisément, il reste que tous les ordres de gouvernement pourraient mieux traiter les contribuables. Il faut accroître la coopération entre les différents ordres de gouvernement pour supprimer les chevauchements et le double emploi, travailler à une meilleure intégration des taxes et impôts locaux, provinciaux et fédéraux, simplifier les rapports d'impôt, montrer aux contribuables combien d'impôt et de taxes ils paient exactement et en finir avec les taxes et impôts dissimulés.

J'espère que, dans le cadre de l'étude sur la compétitivité que lui a commandée le premier ministre, le Conseil économique du Canada pourra étudier ces questions. J'espère que nous pourrons réaliser l'indispensable, soit une réforme complète de la fiscalité.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, alors que le budget déposé par le gouvernement en février dernier fait maintenant moins de bruit, les Canadiens d'un océan à l'autre commencent à ressentir les répercussions de l'engagement insuffisant du gouvernement en matière d'éducation et de santé.

Selon le président de l'Association médicale canadienne, le Dr Lavoie, si le gouvernement maintient ses orientations actuelles, dans dix ans, c'en sera fait de notre système de santé.

Dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, la réduction de 2,3 milliards de dollars des paiements de transfert aux provinces a maintenant une incidence sur la capacité de ma province et de ses hôpitaux de maintenir les services de santé autrefois fournis.

À compter de juillet, l'hôpital Queen Elizabeth supprimera 25 p. 100 de ses lits en juillet et 22 lits pour le reste de l'année. Quant à l'autre hôpital important, celui de Prince County, il supprimera près de 10 p. 100 de ses lits pour le reste de l'année.

Les autres hôpitaux de ma province n'y échappent pas non plus.

J'exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître que ses orientations nuisent aux Canadiens et à réparer le tort qu'il a fait à notre système de soins de santé.

Article 31 du Règlement

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, comment allons-nous régler le conflit fondamental qui hante notre pays? C'est un conflit entre deux visions très différentes du Canada: l'égalité de tous et la société distincte.

En 1867, nous avons trouvé la réponse en adoptant un système de gouvernement fédéral plutôt qu'unitaire. En 1991, nous trouverons peut-être la réponse en donnant à toutes les provinces un pouvoir exclusif sur la langue, la culture et les communications. Le droit des langues appartiendrait aux endroits et non aux gens; ainsi Québec aurait le plein contrôle sur des questions qu'elle considère comme essentielles à sa survie. Il donnerait aussi aux neuf autres provinces le droit d'avoir des amendes ou des boîtes de céréales unilingues si elles le désirent. Ce pouvoir pourrait réduire considérablement le soutien apporté à l'indépendance du Québec et permettrait de régler d'autres différends par le bon sens plutôt que par les passions.

* * *

LA CHINE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le rapport détaillé d'Amnistie Internationale paru aujourd'hui commence par ces mots: «Près de deux ans après la répression des protestations pacifiques en faveur de la démocratie qui a abouti au massacre de centaines de civils à Beijing le 4 juin 1989, les violations des droits de la personne continuent d'être très répandues en Chine.»

Ce pays refuse de répondre aux demandes d'Amnistie Internationale ou de nos parlementaires, en prétextant que les droits de la personne sont strictement des questions internes.

Néanmoins, puisque la Chine participe au commerce et au crédit internationaux et qu'elle a partagé la responsabilité pour l'invasion de l'Irak effectuée par l'ONU sous la direction des États-Unis, ce pays ne peut pas fermer les yeux sur la déclaration des droits de l'homme de l'ONU. Alors qu'elle respecte le droit au travail et au juste salaire, aux soins de santé et à l'enseignement, elle doit aussi respecter le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté de se réunir pacifiquement et d'être présumé innocent jusqu'à ce qu'on soit reconnu coupable dans un procès public légal.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, au moment où débute la Semaine canadienne de l'environnement, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur l'anniversaire très important que nous célébrerons durant la Semaine de l'environnement, l'an prochain. Au moment du 20e anniversaire de la Conférence de Stockholm sur l'environnement, les chefs d'État seront réunis à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin 1992, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Monsieur le Président, nous sommes fiers de l'esprit de concertation dont le Canada fait preuve sur la scène internationale. Nous reconnaissons que le Canada et les autres pays industrialisés doivent aider les pays en voie de développement à satisfaire à leurs impératifs de croissance et ce de manière durable.

Tous les Canadiens ont intérêt à ce que leur pays atteigne ses objectifs et contribue à amorcer une nouvelle orientation à l'échelle mondiale. Ils peuvent commencer en donnant l'exemple chez eux. Durant la Semaine de l'environnement, j'encourage vivement chacun à faire un effort particulier pour assainir et préserver l'environnement. Soyons tous des partenaires actifs dans cette entreprise d'envergure nationale de laquelle dépend l'avenir du Canada.

* * *

• (1410)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la population de Scoudouc, dans ma circonscription de Beauséjour, vient de subir une perte qu'elle ne désirait pas du tout. La Société canadienne des postes a décidé de fermer le bureau de poste qui desservait les gens de Scoudouc. Cette décision a surpris tout le monde.

Dans sa lettre annonçant cette fermeture, la Société canadienne des postes a fait allusion aux communications qui ont eu lieu entre les élus municipaux. Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que si la Société avait communiqué avec le président du district des services locaux de Scoudouc ainsi qu'avec moi-même, il y aurait encore un bureau de poste à Scoudouc.

Le bureau de poste jouait un rôle de premier plan dans l'activité économique de cette localité. Toutes les entreprises du Parc industriel ainsi que la population de Scoudouc utilisent ce service local, et elles veulent continuer à le faire. J'invite donc la Société canadienne des postes à examiner de nouveau la situation et à conserver ce bureau de poste, qui était très utilisé dans la ville de Scoudouc.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ AMHERST AEROSPACE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les bénévoles qui siègent au comité de transition de la société Amherst Aerospace et qui cherchent diligemment et inlassablement le moyen d'assurer un avenir durable au principal employeur du comté de Cumberland.

Le comité regroupe des spécialistes bénévoles de l'endroit qui travaillent en étroite collaboration avec le personnel et le syndicat dans le but de protéger l'un des plus importants employeurs de la région. Le comité a été mis sur pied quand il est devenu manifeste que les propriétaires et les financiers de l'entreprise ne s'intéressaient plus à la société au moment même où elle aurait dû retenir toute leur attention.

Depuis sa création, le comité a travaillé sans relâche, sept jours par semaine, et a réussi à trouver de nouveaux propriétaires éventuels et à déterminer les mesures à prendre pour rentabiliser l'entreprise.

Il fallait notamment encourager les membres de la localité à participer au capital de la société. D'ailleurs, les membres du comité sont déjà parvenus à recueillir une somme intéressante. Les problèmes ne sont pas encore réglés. Toutefois, l'existence de ce comité et les efforts qu'il déploie prouvent bien que les membres d'une localité peuvent s'unir pour relever un défi, et ils méritent toutes nos félicitations.

* * *

[*Français*]

LE MÉRITE CIVIQUE

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, nombre de Canadiens et de Canadiennes ont à coeur de promouvoir, par leurs actions, les valeurs fondamentales de notre société.

Hier, comme à chaque année d'ailleurs, 21 personnes et 4 organismes ont été honorés au cours d'une cérémonie spéciale pour leur contribution exemplaire apportée aux communautés de tout le pays et ont reçu le certificat du Mérite civique.

D'un bout à l'autre du pays, des Canadiens et des Canadiennes oeuvrent dans l'ombre pour bâtir un avenir meilleur et plus juste. Je crois que ce sont le dynamisme, la détermination et le dévouement de ces personnes qui font réellement en sorte que des changements s'opèrent. Comme gouvernement, reconnaître leur travail et leur apport à la société canadienne est certes un honneur et un grand plaisir.

La liberté, la justice, l'égalité et le respect de la diversité continueront de régner sur le pays si nous y croyons et y travaillons tous.

J'invite mes honorables collègues à applaudir les récipiendaires du certificat du Mérite civique qui ont fait preuve d'un engagement exemplaire et qui contribuent à promouvoir les valeurs que symbolise la citoyenneté canadienne.

* * *

L'AUTONOMIE DU QUÉBEC

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, depuis plus de 30 ans, les Québécois et les Québécoises réclament l'autonomie politique nécessaire à leur épanouissement.

L'entente du lac Meech a été la dernière tentative d'en arriver à un nouveau contrat. Elle a échoué. Depuis, la population du Québec réclame à nouveau l'autonomie politique nécessaire à son épanouissement comme société adulte, et distincte.

Que fait le fédéral? Il investit les champs de compétence du Québec: l'éducation, le développement économique régional et la santé. Le fédéral est devenu un agent provocateur.

Je suis inquiet, monsieur le Président. En tant que Québécois, nous souhaitons avoir des relations cordiales avec le Canada. Mais cela ne peut se faire dans un climat de provocation.

* * *

[*Traduction*]

LE RECENSEMENT DE 1991

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je voudrais dénoncer la formule de recensement de 1991 et vous faire part des plaintes que j'ai reçues d'un bon nombre de mes électeurs. Ceux-ci jugent que le formulaire long est sexiste et raciste, et je partage leur avis.

On demande, par exemple, aux femmes de préciser si elles ont déjà eu des enfants, question qu'on ne pose pas aux hommes mariés ou célibataires. De plus, les travaux ménagers ne sont pas considérés comme une activité. Les questions de cette nature ne font que perpétuer les stéréotypes que nous tentons d'éliminer.

Pire encore, jamais dans l'histoire du Canada, le terme «Canadien/Canadienne» n'a figuré parmi les origines ethniques mentionnées sur la formule de recensement. C'est honteux. Veut-on faire entrer dans la mentalité de notre population le concept des Canadiens à rallonge?

Cela ne servira qu'à accentuer les dissensions. Qu'on cesse une fois pour toutes d'utiliser le trait d'union. Les Canadiens ont le droit d'être qualifiés de Canadiens. Nous n'avons peut-être pas tous fait la traversée ensemble, mais nous nous retrouvons tous aujourd'hui dans la même galère.

Le jour du recensement, je veux être considérée comme une Canadienne tout court.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, une nouvelle étude a indiqué que depuis que ce gouvernement est au pouvoir, le système fiscal est devenu plus complexe et moins équitable. Aujourd'hui, nous apprenons que 70 p. 100 des commerces ont fait des erreurs dans leurs déclarations d'impôt sur la TPS. Le gouvernement nous avait pourtant promis et garanti que cette taxe serait simple et facile à administrer.

Je demande donc au premier ministre: Comment peut-il prétendre que la TPS est facile à administrer quand 70 p. 100 des commerces n'arrivent pas à s'y retrouver?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, même le chef de l'opposition doit admettre que la transition entre l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants, si imparfaite, et la TPS s'est faite avec beaucoup moins de difficultés qu'on ne l'avait généralement prévu.

Même le chef de l'opposition est d'accord, je le constate à son hochement de tête.

Il est vrai que, parmi ceux qui font leurs remises tous les trimestres, c'est-à-dire les petites entreprises, on estime à 50 ou 60 p. 100 la proportion des déclarations qui contiennent de légères erreurs.

Je signale au chef de l'opposition et aux autres députés que 90 p. 100 de ces erreurs ont été corrigées grâce aux systèmes que le gouvernement a implanté après consultation avec le secteur privé, avant l'entrée en vigueur de la

TPS. Tous ces problèmes de rodage, ou plutôt 90 p. 100 de ces problèmes, ont été réglés grâce à ces systèmes.

Au moment où nous entamons le deuxième trimestre, j'ai bon espoir que la situation s'améliorera encore beaucoup plus.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Quand on entend ces propos du ministre, quand on voit comment le ministre des Finances lui a rabaissé le caquet la semaine dernière, après sa déclaration sur les impôts au Canada, il y a de quoi lui conseiller de semoncer son propre ministre et de lui dire ce qu'il doit faire au lieu de nous sermonner.

Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au premier ministre. Le gouvernement s'entête à dire que la TPS n'a pas fait de tort au pays. Un important prévisionniste du marché du travail, Manpower Temporary Services, a dit que 1991 avait été, de mémoire d'homme, l'année où l'embauche avait été la plus faible. Selon ce prévisionniste, l'embauche nette n'est que du tiers de ce qu'elle était il y a un an.

Voici ma question. Quand aurons-nous des politiques susceptibles de donner un peu d'espoir aux centaines de milliers de Canadiens qui veulent travailler, et tout de suite, pas dans un an?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, les taux d'intérêt ont baissé de plus de cinq points depuis l'an dernier, ce qui aide les entreprises à sortir de la récession que nous traversons.

L'évolution se fait normalement. Nous prévoyons une vigoureuse reprise plus tard cette année et nous retrouverons un taux de croissance appréciable l'an prochain. Tout se passe comme prévu. Nous avons bon espoir et nous savons que les Canadiens vont réagir favorablement.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est en ce moment, cet été, que les étudiants dans toutes les régions n'arrivent pas à se trouver d'emploi.

• (1420)

Allez parler aux étudiants du Nouveau-Brunswick, du Québec, du sud de l'Ontario, de l'ouest du Canada. Vous verrez à quel point ils sont désespérés.

La récession que le gouvernement a provoquée les prive d'emplois et leur vole leur avenir.

Le premier ministre n'est-il pas conscient de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les étudiants qui sont à la recherche d'un emploi pour l'été? Le gouvernement va-t-il débloquer des ressources pour donner du travail aux jeunes Canadiens? Il leur faut un emploi cet été. Ils veulent pouvoir retourner aux études en septembre.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, nous traversons une récession, cela ne fait aucun doute.

Mais cette récession touche à sa fin. Aux dernières nouvelles, les entreprises prévoyaient une reprise de la croissance au milieu de l'été. Nous avons bon espoir que cela se produira, et que les jeunes pourront trouver des emplois cet été, même si les débouchés ne sont pas aussi nombreux que par le passé parce que nous sortons à peine d'une période de grandes difficultés économiques.

Il y aura des emplois pour les étudiants. S'ils cherchent avec assez de détermination, ils en trouveront.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui, l'autre jour, a admis que le gouvernement était en train de saigner à blanc les contribuables canadiens.

Hier, Global Economics, une entreprise privée, a confirmé cet aveu. En effet, les statistiques du ministère du Revenu national révèlent que l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté de 66 p. 100 depuis 1984, pour un total de 25,5 milliards de dollars.

Au cours de la même période, l'impôt des sociétés a baissé de 34 p. 100. Comment le ministre peut-il justifier cet assaut du gouvernement contre les contribuables canadiens?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je viens de répondre à la dernière partie de la question il y a quelques instants, comme l'avait fait hier mon collègue, le ministre d'État.

Au début de sa question, le député a laissé entendre que j'avais dit que les Canadiens étaient surtaxés.

Je tiens à préciser une fois pour toutes que je n'ai jamais employé le mot «surtaxés». . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit.

Lorsque j'ai dit que les gouvernements sont allés aussi loin qu'ils pouvaient aller en matière de fiscalité, je parlais des taxes sur certains produits, particulièrement sur l'essence, relativement au problème des achats outre-frontière.

J'ai dit que le problème est attribuable en grande partie aux taxes sur le tabac, l'alcool et sur l'essence. Il faudra que tous les niveaux de gouvernement prennent des mesures à cet égard.

C'est ce que j'ai dit, et je le maintiens.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ce que les Canadiens ont retenu de cette déclaration, c'est qu'ils sont surtaxés.

Dans son étude, la firme Global Economics signale que, dans le domaine de la fiscalité, justice et simplicité sont synonymes. L'impôt des sociétés est devenu plus simple, et il a diminué. L'impôt sur le revenu des particuliers est devenu plus compliqué, et il a augmenté.

Comme le ministre a admis que son gouvernement est allé trop loin dans le domaine de la fiscalité, même si ses collègues du Cabinet ne sont pas d'accord avec lui, peut-il dire à la Chambre quelles taxes il songe à réduire? Quelles propositions ses collègues du Cabinet présentent-ils pour que notre régime fiscal soit plus juste pour les Canadiens?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la transcription des remarques que j'ai faites à Winnipeg la semaine dernière prouvera que je n'ai jamais employé le mot «surtaxés».

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Ce que j'ai dit, c'est que le gouvernement examine l'ensemble des problèmes liés aux achats outre-frontière. J'ai dit que les taxes imposées par tous les niveaux de gouvernement ne sont qu'un aspect minuscule d'une situation fort complexe qui englobe divers problèmes, notamment un manque de dynamisme sur le plan de la commercialisation ainsi que des coûts de main-d'oeuvre, de distribution et de transport plus élevés.

En parcourant le pays, j'ai pu me rendre compte que la majorité des provinces appuient le leadership dont notre gouvernement a fait preuve en essayant de régler. . .

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au moment où nous cherchons à établir un consensus sur ce que cela veut dire être Canadien, sur ce que notre pays a à offrir aux Canadiens, nous n'avons vraiment pas besoin de chercher plus loin que le Régime public d'assurance-maladie dont s'enorgueillissent tant de Canadiens.

Cette semaine, cependant, deux différents organismes ont critiqué de façon absolument cinglante la politique du gouvernement actuel en matière de services de santé. Le premier, le Conseil national du Bien-être, a dit que si la tendance actuelle se maintenait dans le financement des services médicaux, le Régime d'assurance-maladie finira par disparaître comme système national d'assurance-maladie. Le président de l'Association médicale canadienne a déclaré: «Dans le cadre de la formule actuelle, le système de soins de santé au Canada est condamné comme système national.»

Le premier ministre prendra-t-il un véritable engagement à l'égard du Régime public d'assurance-maladie en faisant deux choses: tout d'abord, rétablir le financement fédéral accordé aux provinces et aux territoires pour le système de soins de santé partout au Canada et, deuxièmement, veiller à ce que les discussions constitutionnelles portent également sur ces valeurs, comme le Régime d'assurance-maladie, qui constituent un élément de la personnalité de notre pays.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, depuis quelques années, au lieu de verser des montants d'argent aux provinces pour les programmes à frais partagés, nous leur cédons des points d'impôt.

Dans le budget de février, le ministre des Finances s'est engagé à revoir, en coopération avec elles, tous les programmes de transfert aux provinces. Nous respectons cet engagement. Nous le faisons pour nous assurer que l'excellent régime d'assurance-maladie que nous avons au Canada soit maintenu. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous livrons à cet exercice, mais nous examinons tous les paiements de transfert, dont ceux qui sont destinés à l'enseignement postsecondaire et aux services sociaux, pour nous assurer que nous avons le meilleur système au Canada, pour le conserver et le rendre encore meilleur.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si le gouvernement veut s'assurer que nous avons le meilleur système, qu'il rétablisse le financement fédéral et nous aurons le meilleur système.

Que le premier ministre aille en discuter avec les gens de Terre-Neuve, où l'on a réduit de 20 p. 100 le nombre des lits de soins actifs dans le secteur de la santé et où 300

infirmiers et infirmières ont été mis à pied; avec les gens de la Nouvelle-Écosse, où l'on a réduit le financement pour les foyers de soins infirmiers, et avec ceux du Nouveau-Brunswick, où le financement a été réduit également. Voilà où les soins de santé comptent vraiment, sur place.

Le principe de l'universalité d'accès à des soins de santé financés par l'État est un principe de base de la nature du Canada et de la vie dans notre pays. Je voudrais que le premier ministre me dise s'il acceptera la suggestion de mon parti et abordera lors des discussions constitutionnelles le thème d'une charte sociale où nous puissions assurer que les générations de Canadiens à venir jouiront du genre de soins de santé dont nous avons pu bénéficier.

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a demandé si les discussions constitutionnelles pourraient porter sur les valeurs canadiennes. Nous le reconnaissons sans doute tous, dans un pays comme le nôtre, à un moment comme celui-ci, on ne peut discuter d'une constitution sans parler des valeurs fondamentales de notre pays.

Je crois pour ma part que ce serait une dimension très utile des discussions que nous devons entreprendre. La députée a fait allusion plus particulièrement à une charte sociale et nous sommes évidemment disposés à prendre en considération sa proposition en faveur d'une charte sociale, de même que les autres propositions constructives que d'autres à la Chambre et dans le pays voudront bien nous faire.

Comme le premier ministre l'a dit bien clairement, nous avons le devoir, que nous comptons bien remplir, de présenter des propositions précises et d'offrir des choix bien clairs en matière de changement constitutionnel, mais nous prévoyons certes qu'il y aura des modifications au processus, car nous ne voulons pas nous trouver dans une situation où le processus serait bloqué ou qui aurait pour résultat de fermer les esprits sur des questions fondamentales dont le pays doit s'occuper.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse d'apprendre que le gouvernement songe à discuter d'une charte sociale. Cela me paraît être un élément très important de ce qui constituera les fondements de notre pays. Il faut aussi le financement nécessaire aux services essentiels.

• (1430)

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, ma question s'adresse encore au premier ministre. Les coupures imposées au système de santé par ce gouvernement ont entraîné des primes, de frais d'usagers et des frais dissuasifs.

En avril dernier, l'ancien ministre responsable de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que les frais d'usagers méritaient d'être considérés. Donc, je demande ceci au premier ministre: Est-ce qu'il endosse l'imposition d'un ticket modérateur? Sinon, comment s'y prendra-t-il pour y mettre fin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la question du ticket modérateur a été soulevée, si je ne m'abuse, par le ministre des Affaires sociales du Québec. Le ministre de la Santé nationale avait fourni la réplique quelques jours ou quelques semaines plus tard.

Comme question de fait, nous sommes tous en faveur d'un programme médical le plus avancé, le plus moderne et le plus généreux au monde. Mais il va falloir qu'on le paie. Il va falloir trouver les fonds pour le payer et ces fonds-là proviennent des contribuables. Or d'un côté, les Néo-démocrates nous demandent de couper les impôts et d'un autre côté, on nous demande d'améliorer les services. Les deux ne fonctionnent pas. Il va falloir que cette réconciliation se fasse au niveau national, mais également dans l'esprit de l'honorable députée.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le traité Canada-Mexique.

Le 22 mai, le ministre de l'Environnement a dit que c'est seulement après qu'une entente sera conclue que le gouvernement fera une évaluation environnementale. Monsieur le Président, c'est trop peu, trop tard. L'environnement et l'économie doivent être intégrés au tout début.

Ma question est celle-ci: Le premier ministre peut-il nous assurer que des experts non gouvernementaux de l'environnement feront partie du comité des négociations et ce, dès le départ?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député sait pertinemment qu'il s'agit fondamentalement de pourparlers commerciaux qui vont porter sur d'autres questions.

Bien entendu, certains environnementalistes seront présents et on procédera à des consultations.

Selon moi, le député réclame une structure qui nous enlèverait toute la souplesse voulue pour mener ces négociations.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Si c'est le cas, on ferait bien de le dire à George Bush.

De quoi a donc peur le gouvernement? Les Américains se sont engagés à nommer des militants environnementalistes à six comités chargés de se pencher sur la politique commerciale. En outre, ils ont expliqué en détail la façon exacte dont ils allaient s'y prendre pour se pencher sur les questions environnementales. Pour sa part, la population canadienne n'a reçu aucun détail de ce genre. On ne nous a même pas fait part des paramètres de l'évaluation des incidences environnementales.

Pourquoi le gouvernement n'est-il pas disposé à respecter les mêmes normes que les Américains en ce qui concerne l'accès à l'information et la participation de la population? Le gouvernement est peut-être mal en point, mais ce n'est pas le cas des Canadiens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Pas aussi mal en point que le député. Je vais tout de même essayer de répondre à sa question.

Je peux garantir à mon collègue qu'on respectera toutes les normes voulues pour permettre au Président de respecter les exigences fixées par le Congrès pour accélérer les négociations. Certains engagements ont dû être pris à cette fin et le Président a donné ces garanties à divers membres du Congrès et du Sénat, afin de s'assurer leur appui. Face au Mexique, les États-Unis ont, en ce qui concerne le Texas Panhandle, certains problèmes précis qui entraînent dans ce cas-là des exigences plus sévères pour les États-Unis que le Canada. Cela dit, quand les négociations commenceront, le Canada fournira toutes les garanties voulues dans tous les domaines de compétence qui seront étudiés.

Une voix: Nous voulons la même chose que les Américains.

M. Mulroney: Mon collègue réclame la même chose que les Américains. Or, nous sommes différents de nos voisins du Sud. Nous allons donc donner aux Canadiens une solution canadienne.

* * *

LES GRANDS LACS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, concerne l'incapacité du gouvernement de conclure une entente avec les États-Unis pour mettre un frein à la pollution des Grands Lacs.

Après des mois d'atermoiement de la part du gouvernement canadien, les Américains se sont lassés d'attendre et ont annoncé leur propre plan d'action visant à mettre fin à l'empoisonnement des Grands Lacs.

Pourquoi le gouvernement a-t-il renoncé à conclure avec les États-Unis une entente qui aurait permis de nettoyer les eaux des Grands lacs?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme le savent probablement la plupart des députés, le gouvernement canadien a commencé en 1972 à travailler très étroitement avec le gouvernement américain et les gouvernements provinciaux et municipaux en cause pour faire progresser les efforts d'assainissement des Grands lacs.

Évidemment, le problème est de taille. Suite à des décennies d'activité économique, le problème s'est aggravé au Canada et dans les Grands Lacs. Quiconque à la Chambre ou au Canada croit qu'il est possible de remédier à la situation du jour au lendemain se trompe.

Nous avons réalisé des progrès appréciables. Tout récemment, comme vous le savez, monsieur le Président, puisque vous suivez la question de près, nous avons annoncé la création d'un programme de 25 millions de dollars, le Plan d'action des Grands Lacs, et les efforts en vue d'établir un centre d'étude de la pollution vont bon train.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, comprenons qu'il n'existe pas de solution rapide à des problèmes qui existent depuis des décennies. Toutefois, nous sommes déterminés, en tant que gouvernement, à nous attaquer au

problème en profondeur et a y trouver des solutions qui se révéleront efficaces dans l'immédiat et à long terme.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens veulent de l'eau bonne à boire, une eau dans laquelle ils puissent se baigner et dont ils puissent manger le poisson sans risquer d'être malades. Ils ne veulent pas de voeux pieux, de promesses ou d'atermoiements.

Aux États-Unis, les autorités nationales ont obtenu l'adhésion de cinq États et de l'industrie privée à un plan d'action concernant les Grands Lacs. Le gouvernement canadien, lui, ne réussit même pas à s'entendre avec une province.

Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé l'entente conclue avec l'Ontario devenir caduque en mars? Pourquoi n'a-t-il rien fait pour renouveler l'entente et perpétuer un plan d'action?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens à dire à la Chambre qu'il n'est pas exact d'affirmer que le gouvernement ne progresse pas dans ses consultations avec l'Ontario. Des progrès ont été et continuent d'être enregistrés.

Entre-temps, l'annonce dont j'ai déjà fait état, qui a été faite en présence du ministre de l'Ontario et qui a précédé des négociations très intenses avec la province de l'Ontario, débouchera évidemment sur le genre de mesures que réclame le député.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 15 mai, en répondant à une question sur l'admission au Canada de l'ancien ambassadeur d'Irak Al-Mashat, le premier ministre a déclaré que le greffier du Conseil privé, Paul Tellier, parlant au nom du Bureau du Conseil privé, avait dit de ne pas l'admettre. En dépit de cela, il a été admis.

Voici ma question: Étant donné que les documents remis hier soir au comité chargé d'étudier la question révèlent qu'il n'y a rien. . .

M. le Président: Je vous arrête. J'ai dit hier qu'il y avait certaines limites à ne pas dépasser en posant des questions concernant des sujets à l'étude devant un comité. Selon certains commentaires du Beauchesne, nous ne devrions pas faire référence aux délibérations d'un comité.

Il existe aussi d'autres règles de procédure, surtout en provenance de Grande-Bretagne, qui pourraient orienter la Chambre. Il me semble que le député pose une question concernant une affaire dont est actuellement saisi un comité et il ne convient donc pas d'aborder ce sujet pendant la période des questions.

M. Robinson: Monsieur le Président, peut-être puis-je poser la question directement au premier ministre.

Le premier ministre maintient-il la déclaration qu'il a faite le 15 mai dernier lorsqu'il a affirmé que Paul Tellier, greffier du Conseil privé, avait donné ordre de ne pas admettre Al-Mashat au Canada? Maintient-il sa déclaration?

• (1440)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est un dilemme. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a posé une question concernant une déclaration faite par le premier ministre, non pas devant le comité, mais à la Chambre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je résoudre le dilemme en demandant au député s'il peut attendre 15 ou 20 minutes pour se présenter à la séance du comité où M. Tellier doit comparaître et donnera probablement au député tous les renseignements qu'il veut.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, oui, nous poserons cette question à M. Tellier cet après-midi.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Vu les circonstances, le député voudra peut-être poser sa question maintenant et je l'écouterai très attentivement.

M. Robinson: Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Le premier ministre est responsable de la nomination des chefs de cabinet des ministres. Je voudrais lui demander. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: Ma question a directement trait à la responsabilité du premier ministre. Étant donné que le chef de cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, David Daubney, a déclaré qu'une note de service portée à sa connaissance faisait état de l'admission de l'ambassadeur. . .

M. le Président: Le député a peut-être une question concernant la nomination des chefs de cabinet, mais je lui ai demandé de garder à l'esprit le contexte actuel, et de tenir compte des délibérations d'hier soir, de ce matin et, m'a-t-on dit, de cet après-midi. Il me semble qu'il veut aborder à la Chambre des sujets dont est saisi un comité.

Si le député a une question générale ou précise à poser au premier ministre au sujet des chefs de cabinet, j'aimerais l'entendre. Cependant, du moins pour le moment, je ne veux pas entendre parler d'un sujet dont est saisi un comité, que ce soit dans le préambule ou dans le corps d'une question.

M. Robinson: Monsieur le Président, sans faire allusion à ce qui a été dit devant le comité hier soir, le premier ministre est-il prêt à demander la démission du chef du cabinet du ministre responsable des Affaires constitutionnelles, David Daubney, en raison de l'incroyable incompétence dont il a fait preuve hier?

M. le Président: Je pense que le député vient de choisir un autre moyen de faire exactement ce que je lui ai demandé de s'abstenir de faire.

* * *

LA SANTÉ

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Conseil national du Bien-être a signalé aujourd'hui que les paiements en espèces du gouvernement fédéral au titre de l'assurance-maladie et de l'enseignement universitaire prendront fin bientôt. Le conseil demande qu'une nouvelle entente soit conclue avec les provinces avant qu'il ne soit trop tard. Comme le premier ministre le sait, s'attaquer à ces paiements de transfert équivaut à s'attaquer aux Canadiens démunis. L'appel est sincère et la demande d'aide, réelle.

Ma question s'adresse au premier ministre. N'est-il pas temps que le gouvernement renouvelle ses engagements nationaux dans ce domaine et participe à ce combat contre la pauvreté dans l'ensemble du Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suppose que l'une des premières choses que nous pouvons faire pour aider les Canadiens démunis, c'est de réduire le déficit de manière à pouvoir diminuer les impôts une fois que nous aurons remboursé les dettes du passé. Je pense que cela ne fait aucun doute.

J'ai répondu à cette question un peu plus tôt au cours de la période des questions. C'était en réponse à une question du chef du Nouveau Parti démocratique. J'ai déclaré alors que le ministre des Finances avait signalé dans le budget de février qu'il tiendrait des consultations et des rencontres avec les provinces afin d'examiner tous les programmes de transfert dans le but de maintenir et même d'améliorer les programmes, de façon à garantir à la population canadienne les meilleurs services possibles dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'enseignement postsecondaire.

Cet engagement a été pris dans le budget de février et nous allons y donner suite.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le Conseil national du Bien-être prévoit que les paiements fédéraux en espèces destinés au Québec se termineront en 1995-1996, c'est-à-dire dans moins de cinq ans.

Étant donné les démarches entreprises afin de conclure une nouvelle entente constitutionnelle, est-ce le bon signal à envoyer au Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette déclaration est inexacte et le député constatera que les prévisions gouvernementales ne confirment pas du tout les chiffres rendus publics aujourd'hui.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 19 mars, le gouvernement a révélé ses vraies intentions quand ses membres ont voté à l'unanimité contre le renouvellement de leur engagement envers l'assurance-maladie. J'en veux pour preuve le fait que la proportion des frais d'assurance-maladie payés par le gouvernement a diminué de plus de 6 p. 100 depuis 1987.

Je voudrais donner, pour une deuxième fois, la chance au premier ministre de répondre à cette question qu'il a éludée.

M. Mulroney: Merci.

Mme Guarnieri: Il n'y a pas de quoi. Le gouvernement osera-t-il abandonner sa politique de compressions déguisées en points d'impôt et rétablir sa contribution au niveau où elle avait coutume d'être et qui est nécessaire?

Questions orales

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, la députée devrait d'abord comprendre que les provinces recevront cette année plus d'argent que l'an dernier au titre de d'assurance-maladie. Certes, elles toucheront des montants inférieurs à leurs attentes, mais il reste qu'elles auront droit à des augmentations. Je le répète, elles recevront plus d'argent cette année.

Mettons les choses au clair. Je vais répéter mot pour mot ce que j'ai dit plus tôt en réponse à une question de sa collègue et du chef du NPD. Notre gouvernement s'est engagé dans le budget de février à faire une étude approfondie des paiements de transfert aux provinces et il va passer aux actes en la confiant à son ministre des Finances et à ceux des provinces.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, pendant que le Congrès américain veut prendre exemple sur notre régime d'assurance-maladie pour améliorer celui des États-Unis, notre gouvernement cherche au sud des moyens pour détruire le nôtre.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le président de l'Association médicale canadienne n'est pas d'accord avec le ministre. Il estime que si le gouvernement ne renverse pas la vapeur, il ne restera plus grand-chose de notre régime d'assurance-maladie d'ici dix ans.

Le premier ministre va-t-il enfin comprendre que son gouvernement doit cesser de charcuter notre régime d'assurance-maladie?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je lis, non sans intérêt, le titre de journal suivant: «On presse les États-Unis d'adopter le régime d'assurance-maladie du Canada.» Ils doivent penser beaucoup de bien de notre régime pour vouloir l'adopter.

Je le répète encore une fois, car il faut le dire souvent aux libéraux pour qu'ils finissent par comprendre, nous sommes en train d'étudier toute la question des paiements de transfert aux provinces, en collaboration avec celles-ci, pour assurer le maintien et l'amélioration des services offerts à la population du Canada. C'est un engagement que nous avons pris et que nous allons respecter.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Je demande au ministre s'il peut confirmer que, pour la toute première fois, le Canada a officiellement accepté d'autoriser les sous-marins nucléaires Trident à traverser régulièrement les eaux intérieures souveraines du Canada à l'entrée Dixon, qui se trouve au nord-ouest de Prince Rupert.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question du canal Dixon et des sous-marins n'est pas tout à fait dans l'orientation et la présentation que le député a faites. Ce que les Américains veulent installer sur leur territoire, c'est une base pour faire des expérimentations quant à la sonorisation des sous-marins et non pas une base militaire de sous-marins, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me suis informé de cette question ce matin auprès des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Je suppose qu'au sein des ministères, les gens travaillent sous la supervision du ministre. Or, on m'a confirmé que les fonctionnaires des Affaires extérieures et d'autres ministères mettaient la dernière touche à la première entente de l'histoire du Canada qui vise à autoriser les sous-marins nucléaires Trident à traverser les eaux intérieures souveraines du Canada. Je voudrais que le ministre comprenne que les Canadiens que je connais s'opposent catégoriquement à une telle entente. Les Américains ont jusqu'à maintenant soutenu qu'ils naviguaient entièrement dans leurs eaux pour se rendre à la base de l'île Back. Le ministre peut-il confirmer avoir conclu cette entente de concert avec d'autres ministres et avec l'approbation du Cabinet?

• (1450)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, premièrement, les ententes discutées ou en discussion ou lorsque discutées avec les Américains auront lieu, le député réalisera que les inquiétudes qu'il soulève étaient sans fondement. Il me fera plaisir, à ce moment-là, d'en discuter avec lui dans les détails.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est aujourd'hui le deuxième anniversaire du massacre de la place Tiananmen de Beijing. Le premier ministre se souviendra des propos de son ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui disait, indigné, en juin 1989, et je cite: «Les événements de la place Tiananmen et la campagne subséquente de répression ont changé les rélations entre le Canada et la Chine. Les autorités chinoises veulent qu'elles se poursuivent comme à l'accoutumée, mais nous ne pouvons accepter cela.»

Le premier ministre est-il toujours d'accord avec cette déclaration?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, non seulement je suis encore d'accord avec cela, mais nous avons fait connaître l'opinion du Canada dans les termes les plus vigoureux.

Le *South China Post*, dans un éditorial d'Anthony Polski, un ancien correspondant du *New York Times* et rédacteur en chef de la *Far East Economic Review*, faisait le 26 mai le commentaire suivant, qui intéressera certainement ma collègue: «. . .renvoyait à des discours d'importance historique et contemporaine pour l'avenir de Hong Kong face à Beijing. Ces discours confirmaient l'importance des droits de la personne et d'une gamme d'autres libertés économiques pour Hong Kong, liaient inextricablement ces libertés à la prospérité économique du territoire et à sa future croissance et envoyaient un message clair à Beijing en ce qui concerne ses garanties et responsabilités de conserver à Hong Kong son système unique après le retour du territoire à la Chine en 1997.

Le premier ministre du Canada est l'un des rares chefs de gouvernement ou chefs d'État à avoir Hong Kong comme une de ses destinations principales. Sa visite visait à affirmer l'appui du Canada à l'autonomie de Hong Kong, promise dans la déclaration conjointe de 1984, et rappelait les solides engagements historiques du Canada à l'égard de Hong Kong.»

J'ai profité de cette visite et de cette série de discours pour répondre en particulier à la question soulevée par la députée, pour faire connaître la consternation du Canada devant l'évolution de la situation à Beijing et pour répéter que le respect constant des droits de la personne est un aspect fondamental de la politique étrangère canadienne.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, il y a quelques instants, en réponse à une question précédente, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé des valeurs fondamentales canadiennes que nous chérissons beaucoup dans notre pays. Pourtant, les chiffres en disent plus long que les paroles.

En effet, les importations canadiennes en provenance de la Chine ont augmenté de 17,7 p. 100 entre 1989 et 1990 et nos exportations vers ce pays ont grimpé de 44,4 p. 100 pendant la même période.

Le premier ministre conviendra-t-il que l'accroissement considérable du commerce du Canada avec la Chine l'année dernière contredit l'affirmation du gouvernement canadien selon laquelle la Chine doit corriger son bilan lamentable en matière des droits de la personne? Imposera-t-il à la Chine des conditions précises à ce chapitre avant de continuer de faire affaire avec elle comme à l'accoutumée? Pourrait-il nous faire cette promesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée soulève la question très précise du rapport entre les droits de la personne et l'attitude du gouvernement du Canada. Or, dans un éditorial de tête du *South China Morning Post* intitulé «Un ami en temps de besoin», l'éditorialiste a dit: «Le premier ministre n'a pas eu besoin de nommer Beijing lorsqu'il a dit que tout pays qui tentait de réaliser des progrès économiques sans reconnaître les droits de la personne était voué à la médiocrité.»

Je trouve extrêmement étrange, monsieur le Président, que les libéraux soulèvent une question importante, puis que certains députés soient peu disposés à écouter la réponse à la question très importante posée par la députée.

Nous cherchons non seulement à lier effectivement les droits de la personne et l'association économique, mais également à déclarer directement au gouvernement de Beijing que ce sera toujours ainsi dans la politique du gouvernement du Canada.

Nous l'avons indiqué très soigneusement. Nous avons transmis ce message au gouvernement de Beijing. La semaine dernière, lorsque je me trouvais aussi près que possible du territoire chinois sans pour autant me trouver sur le continent, j'ai parlé sans équivoque, d'une manière que, à mon avis, la députée approuvera, du lien indispensable qu'établissent les Canadiens entre les progrès accomplis par la RPC pour respecter les droits et libertés démocratiques, et la coopération économique avec le Canada.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre.

Avant de partir pour l'Orient, il a déclaré que l'un des buts de son voyage était de réclamer la suppression ou la réduction du droit de 8 p. 100 que les Japonais imposent sur le pin, l'épinette et le sapin du Canada.

Ce droit continue de faire du tort aux producteurs de ma circonscription, en Colombie-Britannique. Il semble que les Japonais n'ont pas accepté de l'abolir ou de le réduire.

Le premier ministre peut-il nous dire, aujourd'hui, s'il y a eu des progrès sur cette question très importante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une question très importante pour la Colombie-Britannique.

J'ai insisté auprès du gouvernement japonais pour qu'il élimine complètement le droit de 8 p. 100 sur certains produits du bois du Canada. Le premier ministre m'a donné l'assurance qu'il y aurait des progrès. Le gouvernement du Canada n'a pas accepté l'imposition de ce droit et nous avons soumis cette question aux NMC en vue d'obtenir la suppression complète de ce que nous considérons comme une taxe essentiellement discriminatoire contre les producteurs canadiens.

Des produits semblables des États-Unis entrent au Japon sans être frappés de cette surtaxe de 8 p. 100 et nous voulons qu'elle soit éliminée pour les produits canadiens.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de la Santé a profité de l'absence du premier ministre pour procéder à un remaniement ministériel maison et s'attribuer à lui-même un nouveau ministère qu'il a appelé le ministère du Développement régional du Québec. Pourtant, hier à Québec, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a déclaré qu'il n'y aurait pas de nouveau ministère, qu'il y aurait tout au plus un nouveau titre pour ce ministre-là. Alors, je demande au premier ministre qui doit faire l'arbitrage entre les ministres qui diffèrent d'opinion et nous dire lequel a raison. Est-ce un nouveau titre ou est-ce un nouveau ministère?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Aucune nécessité, monsieur le Président, pour un arbitrage, parce que les positions de mon ami, de mon collègue et moi-même sont les mêmes.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, le premier ministre hier a refusé par son silence de dénoncer et de réprouver ce geste inacceptable qu'a posé en son absence le ministre de la Santé, de faire une intrusion brutale et nouvelle dans les compétences du Québec. Je demande au premier ministre aujourd'hui s'il va se lever pour dénoncer ce geste et le retirer.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Si je me souviens bien, monsieur le Président, le député de Lac-Saint-Jean n'a pas été très offensé lorsque les fonds fédéraux pour le développement régional ont été dépensés dans son propre comté.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, l'Entraide universitaire mondiale du Canada est un partenaire important dans le domaine du développement international. Depuis décembre dernier, cette organisation non gouvernementale fait face à de sérieux problèmes financiers. Nous savons que l'Agence canadienne de développement international étudie présentement une proposition afin de remettre cette organisation sur pied. Ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Pourrait-elle nous dire où on en est rendu aujourd'hui dans ce dossier et si elle entend prendre des mesures afin de clarifier cette situation?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question qui intéresse sûrement plusieurs députés de cette Chambre, parce que l'EUMC au cours des années a toujours été une agence de développement internatioinal qui nous a toujours fait une excellente réputation et qui a été un des proches collaborateurs de l'agence. Depuis décembre dernier, depuis que l'EUMC a été mise sous séquestre, l'ACDI n'a ménagé aucun effort pour collaborer avec le conseil d'administration de façon à trouver une solution au problème. Je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui que ce matin j'ai signé une entente de contribution remboursable de 1,8 million qui permettra à l'EUMC de reprendre le terrain qu'elle occupait.

• (1500)

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien–être social. L'universalité de l'assurance–maladie est une politique que le gouvernement s'est engagé à faire respecter, mais que signifie–t–elle pour les autochtones et les immigrants? Pour les jeunes autochtones, elle signifie que leur taux de suicide est cinq ou six fois plus élevé que celui des non–autochtones et qu'il continue d'augmenter. Les services de counselling auprès des suicidants sont pratiquement inexistants.

Hier, le Conseil ethnoculturel du Canada a rappelé aux députés la nécessité d'offrir des programmes d'hygiène mentale aux immigrants et aux réfugiés. Les leaders autochtones réclament une enquête sur la question du suicide chez les leurs.

Le ministre peut–il expliquer pourquoi son gouvernement a négligé de fournir à nos premières nations et aux néo–Canadiens les programmes d'hygiène mentale dont ils ont tant besoin ou s'agit–il simplement d'un oubli de la part du gouvernement? Y aura–t–il d'autres oublis semblables avant que le gouvernement n'agisse?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de la Santé, est en mission aujourd'hui. Étant donné l'importance de la question, je la lui transmettrai et je suis sûr qu'il répondra au député aussitôt que possible.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de M. H. Larry Chalmers, ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation de la Colombie–Britannique.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je tiens seulement à invoquer encore le Règlement au sujet du fait que les simples députés de ce côté–ci de la Chambre n'ont pas vraiment la chance de poser des questions.

Tous les députés ne sont pas créés égaux. Les Canadiens nous demandent de parler au nom de nos électeurs, mais encore faut–il qu'on nous permette de le faire. C'est tout ce que je voulais faire valoir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en réponse à l'intervention de mon collègue, je tiens à offrir à nouveau au leader parlementaire du gouvernement la collaboration du Nouveau Parti démocratique en vue d'ajouter une demi–heure par jour à la période des questions de telle sorte que davantage de députés puissent interroger le gouvernement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée. La Présidence a pris bonne note des préoccupations des deux côtés de la Chambre et continue de suivre de près et d'étudier la question et la situation.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme je l'avais fait savoir au cours des discussions que nous avons eues l'an dernier, j'ai déjà offert de prévoir 15 minutes de plus par jour. L'opposition n'a pas voulu.

La question fondamentale qu'il faut se poser, en fait, c'est si les députés sont tous égaux à la Chambre ou s'il y en a de plus égaux que d'autres. Le député qui a invoqué le Règlement a dit estimer avoir autant le droit d'interroger le gouvernement que n'importe quel autre député. Cela se fait dans le modèle des Parlements. C'est une pratique que nous devrions envisager, je crois. On peut y arriver en étant vraiment brefs dans nos questions et nos réponses et en alternant d'un côté à l'autre de la Chambre comme cela se fait au Parlement britannique et en recourant à d'autres méthodes.

Il ne s'agit pas de savoir si la période des questions est assez longue, mais bien si les questions sont réparties équitablement entre les deux côtés de la Chambre et si elles sont posées de façon équitable.

M. David Dingwall (Cap—Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, le leader parlementaire a une mémoire pour le moins sélective lorsqu'il s'agit d'exposer à la Chambre des communes des faits sur la période des questions.

Deux jours différents, mon collègue de gauche a fait deux propositions visant à prolonger la période des questions. Pour ce qui est du rappel au Règlement, je voudrais que tout le monde sache que nous serions tout à fait disposés à prolonger la période des questions d'au-

jourd'hui, pour satisfaire tous les députés des deux côtés de cette Chambre.

Le député d'en face parle constamment d'autres parlements dont la procédure et la période des questions diffèrent des nôtres. Je voudrais porter à l'attention du député d'en face les paroles d'un ancien Président de cette Chambre qui était fort réputé, soit l'honorable James Jerome, qui a fait la déclaration suivante le 14 avril 1975, relativement à la période des questions:

> Celle-ci est une prérogative particulière à la Chambre des communes du Canada selon laquelle les ministres sont tenus de rendre compte quotidiennement à la Chambre de leur administration, sans avis préalable. C'est une excellente particularité de notre Parlement et bien que nous ayons beaucoups à apprendre des autres systèmes de gouvernement, la période des questions est une pratique qui nous met à l'avant-garde des régimes de gouvernement responsable et nous devons faire tout en notre possible pour en préserver l'excellence.

Je rappelle donc au député d'en face qu'il ne devrait pas essayer d'intimider ses collègues, et notamment ceux qui occupent le fauteuil de la présidence. C'est une conduite inacceptable de la part du leader parlementaire du gouvernement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Puisque les honorables députés semblent vouloir discuter de la question, je suis bien disposé à faire preuve d'une certaine tolérance. Je reconnais l'honorable député de Kamloops et le leader du gouvernement en Chambre suivra.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, comme le disait mon ami le leader de l'opposition officielle à la Chambre, la mémoire du leader du gouvernement est un peu sélective. Il n'a jamais proposé de prolonger la période des questions, parce que s'il l'avait fait, nous aurions voté avec joie en faveur du projet au nom du Nouveau Parti démocratique. Encore une fois, je veux qu'il soit bien clair que presque tous les partis d'opposition représentés à la Chambre se sont dits favorables à l'idée de prolonger quotidiennement la période des questions d'une demi-heure, afin de permettre à plus de députés d'y participer.

Je pense que nous devons aussi reconnaître que les simples députés du gouvernement peuvent, chaque semaine, pendant les réunions du caucus, s'adresser directement aux ministres. Nous n'avons pas cette chance, parce que nous ne faisons pas partie du caucus du gouvernement. Ils ont donc toutes les semaines l'occassion de poser des questions et d'entamer des discussions. Quand nous parlons d'égalité des chances, reconnaissons au moins que les simples députés du gouvernement ont un avantage que les députés de l'opposition n'ont pas.

M. Andre: Je veux juste répondre très brièvement. Le leader parlementaire du Parti libéral a cité la description faite par M. James Jerome de la période des questions. J'ai été déçu qu'il ne soit pas allé jusqu'à la fin de la déclaration, parce que M. Jérome a ajouté que les questions ne devaient pas contenir des accusations, ni être criées, que c'était déplacé de crier à la Chambre. Les questions devaient viser à obtenir de l'information, non à formuler des instances ou à faire des accusations.

Il est donc approprié de citer M. Jerome, mais j'aurais aimé qu'il soit cité intégralement, et j'aimerais qu'on en revienne à cette pratique.

Si la période des questions ne visait qu'à obtenir de l'information, il serait peut-être justifié de dire que les simples députés du gouvernement ont plus de possibilités que les autres. La période des questions est aussi une occasion de faire part des préoccupations de ses électeurs. Le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique reconnaîtra que le caucus n'est pas une bonne voie de communication et qu'il est injuste sur le plan des simples députés.

Je répète donc que la question en cause n'est pas la longueur de la période des questions. La question est de savoir si la période des questions est juste.

Les leaders parlementaires du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique ont déjà laissé entendre qu'un changement était peut-être nécessaire. Je serais heureux d'obtenir leur participation active au Comité de la gestion de la Chambre afin que nous puissions reprendre les principes énoncés avec raison par le juge Jerome et peut-être les mettre en pratique à la Chambre, comme c'était le cas par le passé. Nous pourrions avoir plus de temps qu'il n'en faut pour les deux côtés de la Chambre, pour les députés du gouvernement et de l'opposition, afin que tous aient une chance égale de poser des questions. Nous pourrions peut-être le faire sans trop de sectarisme, de cris, d'énervement et d'accusations, qui jettent le discrédit sur notre institution, aux yeux de ceux suivent les débats.

• (1510)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je vois que le leader du gouvernement à la Chambre vient nous faire sa déclaration, et quitte immédiatement. Pour les fins de ceux qui nous écoutent, je pense qu'il est important de rappeler qu'il y a eu une commission chargée par ce Parlement d'étudier la réforme parlementaire. Le Comité McGrath sur lequel j'ai eu l'honneur de siéger a fait des recommandations précises au sujet de la possibilité de permettre à des députés d'arrière-ban du gouvernement d'intervenir à la Chambre. Et ce qui a été recommandé à l'époque, c'est de permettre de plus courtes interventions dans les premiers 15 minutes consacrées aux déclarations de députés où justement les députés du gouvernement sont reconnus plus souvent que les députés de l'opposition. C'est là où les députés d'arrière-ban du gouvernement ont l'occasion de faire valoir leurs points de vue. Le Comité McGrath a intégralement reconnu la tradition que la période des questions est l'affaire des députés d'opposition. C'est le seul moment où les députés ont l'occasion de questionner les ministres.

Il s'est glissé, avec le temps, une certaine tolérance de la part de la Présidence de reconnaître, exceptionnellement, quelques députés d'arrière-ban du gouvernement. Or, en tout temps, jusqu'à ce que les Conservateurs prennent le pouvoir, cette prérogative était exclusivement du ressort du Président qui, de son bon vouloir, reconnaissait occasionnellement des députés d'arrière-ban du gouvernement. Or, qu'est-ce qui est arrivé avec le temps? C'est que, sous le gouvernement conservateur, depuis que les Conservateurs forment le gouvernement, cette pratique a été complètement changée parce que le whip ou le représentant du whip du gouvernement va donner une liste à l'orateur de députés d'arrière-ban du gouvernement qui doivent être reconnus à la période des questions, ou qui même doivent être reconnus dans la période de 15 minutes consacrée aux déclarations de députés.

Or, je vous soumets respectueusment que cette pratique a été tout à fait nouvelle sous ce gouvernement, et c'est un début de contrôle de la période des questions. C'est un changement radical à la pratique parlementaire que nous avions, qui fait que la période des questions c'est l'affaire de l'opposition qui questionne les ministres. Or, si le whip du gouvernement se permet de décider que tel député, ou telle députée, du gouvernement, dorénavant, pourra questionner les ministres, il est évident que ça ne devient plus la véritable période des questions, mais que c'est un *show*, préparé à moitié par le gouvernement. Et, à notre avis, c'est déjà une façon d'empiéter sur les droits des députés d'opposition. C'est déjà une façon de diminuer notre période de 45 minutes qui nous est allouée pour questionner le gouvernement.

Or, à chaque fois maintenant que la Présidence reconnaît un député d'arrière-ban du gouvernement, je vous soumets respectueusement qu'il déroge à cette tradition parlementaire qui est établie depuis fort longtemps: que la période des questions, c'est l'affaire des députés d'opposition.

[*Traduction*]

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je voudrais prendre prendre la parole à titre de simple députée du gouvernement. Mes électeurs aimeraient que je puisse poser des questions à la Chambre. Selon Beauchesne, nous avons droit à une brève phrase unique avant de poser notre question et la question supplémentaire ne doit pas avoir de préambule. J'estime que même si nous ajoutions une demi-heure de plus à la période des questions, cela ne changerait rien aux règles et aux procédures énoncées dans le Beauchesne. Si nous nous conformions à ces règles, nous aurions tous l'occasion de prendre la parole à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'en appelle à la collaboration des deux côtés de la Chambre. Vous savez qu'il existe un comité parlementaire de la gestion et c'est peut-être le forum le plus approprié pour prolonger les points de vue qui ont été exprimés cet après-midi et dont tiendra compte, bien sûr, la Présidence.

Vous savez que le Président *is the servant of the House* et qu'il essaie de bien servir à la fois les désirs et les suggestions de tous les membres, quels qu'ils soient et quels titres qu'ils aient au sein de cette assemblée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand (p. 1111).

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension des travaux à 13 heures, l'honorable député de Saint-Léonard terminait son intervention et nous en étions à la période de questions et observations.

L'honorable député de Saint-Denis a la parole.

Les crédits

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Depuis ce matin, monsieur le Président, j'ai l'honneur de suivre le débat sur cette importante question. J'ai écouté l'honorable député qui, comme toujours, a bien su cerner, dans le court laps de temps mis à sa disposition, les problèmes que nous rencontrons.

Je voudrais simplement lui demander si, dans les quatre minutes qui lui restent, il aurait l'amabilité de nous dire ce que les gens de Montréal ont essuyé comme difficultés concernant deux programmes dont on parle souvent mais qui ne semblent pas aussi rentables que les programmes eux-mêmes veulent bien l'annoncer, soit celui de PATA et de PAREL. Je souhaiterais qu'il explique clairement, pour ceux qui nous écoutent—les acronymes, c'est toujours difficile à comprendre—ce que PATA et PAREL peuvent bien vouloir dire.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je commencerai par le Programme PAREL. C'est un programme d'aide à la rénovation des logements, des maisons qui permettait d'avoir plus de logements et des maisons appropriés pour les gens à faible revenu. Donc, c'est un programme qui avait pour objectif d'aider les propriétaires à rénover les maisons, sans augmenter les loyers.

C'était un programme qui était financé par les niveaux fédéral, provincial et municipal. Le gouvernement fédéral, sous l'ancien ministre des Finances, a coupé ce programme et donc, le gouvernement provincial n'y participe plus parce que le fédéral n'a pas continué à le financer. Donc, ce qui reste du programme municipal de la ville de Montréal n'est pas suffisant, bien sûr, et le problème de logement à Montréal, c'est un problème grave surtout au niveau des logements à prix modique.

L'annulation de ce programme a affecté justement Montréal, parce que c'était la seule ville qui participait financièrement à ce programme-là et c'est la ville également, surtout le centre-sud et l'est, où il y avait beaucoup de vieux logements qu'il fallait réparer.

Donc, s'il y a une ville qui a été pénalisée, c'est bien la ville de Montréal quand le ministre des Finances a annulé ce programme.

Le programme PATA, c'est un autre programme qui a été annulé. Ce programme avait pour but d'aider les travailleurs âgés de l'industrie de la chaussure et du vêtement qui perdaient leur emploi à cause des fermetures d'usines. Ce programme a été réintroduit sous une forme différente et c'est cela qui a créé tout le problème, monsieur le Président.

Le PATA, ce programme doit aider les travailleurs âgés. Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, soit la région de Montréal—et je suis content que le ministre des Transports, celui qui a appliqué ce programme soit parmi nous—il y a une règle qui dicte que généralement, il faut qu'il y ait plus de 100 employés dans une région de 500 000 habitants. Alors, quand on connaît la région de Montréal, bien sûr que c'est une ville où il y a des millions d'habitants, mais quand on sait que la majorité des entreprises qui ferment ont moins de 100 employés, c'est là que le problème se pose pour la majorité des gens qui sont âgés de 55 ans et plus et qui ont un certain nombre d'années d'expérience dans l'industrie. Ils sont donc pénalisés. Ils ne reçoivent aucune prestation du Programme PATA. Je ne veux pas non plus en faire un débat partisan, mais moi en tout cas, dans mon comté de Saint-Léonard, je fais face à ce problème, et je suis sûr que le député de Saint-Denis a les mêmes problèmes. Chaque jour, on a un certain nombre de commettants qui viennent nous supplier de changer le règlement. J'ai présenté des pétitions à la Chambre, dont 5 000 signatures seulement dans mon comté, pour modifier cet article dans lequel on parle du minimum, parce qu'au Canada, nous avons des grandes et des petites entreprises. Donc, quand on parle de 100 emplois et plus, c'est seulement quelques usines qui se qualifieraient dans tout le programme.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat, d'aujourd'hui.

Certains peuvent se demander pourquoi un député des Maritimes voudrait participer à un débat au sujet de Montréal. Eh bien, fait intéressant, les problèmes soulevés par mes collègues d'en face ne sont pas tellement différents de ceux auxquels se heurte le Canada atlantique.

Je veux féliciter le député de Notre-Dame-de-Grâce qui a soulevé la question des problèmes économiques et les problèmes de chômage à Montréal. Même si je sais qu'il a consacré de nombreuses années au service de la population de Notre-Dame-de-Grâce et, de ce fait, à la ville de Montréal, je trouve qu'il fait fausse route quand il avance que le gouvernement a abandonné la population de Montréal par son manque manifeste de volonté politique pour fournir des emplois et des opportunités économiques.

Il voulait plutôt dire qu'il regrettait le fait que le gouvernement ne soit pas assez irresponsable pour dépenser sans compter en vue de créer des emplois uniquement pour créer des emplois, dans la ville de Montréal ou ailleurs. Ce que je retiens de la motion c'est qu'il y a une grande différence philosophique entre le gouvernement actuel et le gouvernement précédent dont le député était

un ministre distingué; nous gérons nos finances de façon beaucoup plus responsable.

Le gouvernement actuel croit que pour atteindre la prospérité, il faut être fort économiquement. En effet, ce que nous devons considérer, je pense, c'est le fait que le monde évolue et que le Canada pourrait adopter la politique de l'autruche et ne pas se soucier du reste du monde, ou bien il peut se joindre à lui. Nous pouvons essayer de participer aux changements économiques qui sont en train de se produire, tels qu'une évolution à l'échelle planétaire et l'interdépendance économique des divers pays du monde. Le Canada va soit en faire partie, soit se cacher la tête dans le sable comme une autruche et rater l'occasion de connaître une véritable prospérité à long terme qui, naturellement, comprend des emplois à long terme.

Songez à l'unification de l'Allemagne et avec quelle rapidité cela s'est produit. Regardez ce qui se passe en Europe alors que nous approchons non seulement de 1992, mais en fait des années qui suivront cette date. Je ne crois pas que le Canada puisse éviter d'en tenir compte. Je ne crois pas que la solution de ce problème est de faire comme le gouvernement précédent qui s'est contenté de dépenser, d'employer tout le monde, quel que soit le niveau de productivité qui en découle. Il importait peu que nous ayons une croissance économique et une évolution qui satisfasse aux nouveaux besoins du monde, mais plutôt que nous donnions un emploi à tout le monde et que nous ne nous demandions pas qui allait payer les factures.

Malheureusement, nous sommes maintenant les héritiers de ces factures qui se sont accumulées après de nombreuses années de ce genre de comportement.

Nous avons créé un niveau de vie élevé dans notre pays en faisant trois choses. Nous avons soutenu artificiellement notre économie avec des tarifs douaniers et des subventions; nous payons maintenant les intérêts sur la dette ainsi accumulée. Deuxièmement, nous avons pu pendant de nombreuses années bénéficier de ces ressources sans nécessairement apprendre à en faire le meilleur usage en vue d'en augmenter la valeur. Troisièmement, nous subissons, comme je l'ai laissé entendre, les contrecoups de l'élection de gouvernements irresponsables qui, pendant des années, ont tenté de faire tourner la roue en dépensant, qu'ils en aient ou non les moyens, ce qui fait que nous nous sommes retrouvés avec un déficit extraordinaire qui nous vaut actuellement une dette nationale incroyable.

Il faut tenter de rationaliser le tout. Il incombe au gouvernement de nous guider et d'évaluer les avantages dont nous profiterions en ayant accès à de nouveaux marchés. Voilà pourquoi notre gouvernement a vraiment joué un rôle de premier plan en matière de politique commerciale. Tout le monde sait que si nous pouvons avoir accès à des marchés plus vastes, nos industries manufacturières auront alors l'occasion de s'imposer sur ces marchés, ce qui créera plus d'emplois pour les Canadiens, avantage qui se révélera considérable à long terme.

Mais ce n'est pas facile. Il faut d'abord accéder à ces marchés, puis accroître sa productivité. Il reste énormément de travail à accomplir, tant par les gestionnaires que par les travailleurs. La productivité est un des éléments clés, un aspect crucial de la question.

Monsieur le Président, il nous faudrait peut-être revenir à certaines de nos anciennes valeurs, dont on n'entend pas tellement parler à la Chambre. Revenir à ces valeurs fondamentales qui régissent la vie au Canada atlantique, région que j'ai l'honneur de représenter ici. Je veux parler, par exemple, de la conviction qu'il faut mériter son salaire. Je veux parler aussi du sentiment d'indépendance. Qu'est-il advenu de l'époque où quiconque se heurtait à un problème estimait qu'il lui incombait de le régler? Chaque fois qu'une usine ferme ses portes au Canada, des gens disent: «Oh, que va faire le gouvernement?» Ou encore: «Je n'ai plus d'emploi, pourquoi le gouvernement ne m'en trouve-t-il pas un?»

Il incombe au gouvernement d'apporter son aide en période de difficulté et tout, mais, bonté divine, à partir de quand devenons-nous les propres artisans de notre destin? À partir d'où reconnaissons-nous qu'il incombe à chacun d'entre nous d'accepter de se prendre en main, de faire preuve d'initiative, d'énergie, d'esprit d'entreprise? Voilà une notion qui semble bannie de chez les gens d'en face, mais à laquelle nous accordons beaucoup d'importance.

Le gouvernement a pour rôle d'assurer la compétitivité, qui est la clé de la prospérité économique dans l'avenir. De toute évidence, comme je le disais, le gouvernement doit nous assurer l'accès aux marchés par le truchement d'accords commerciaux, et c'est ce que nous faisons. Nous avons agi en ce sens en signant l'Accord de

libre-échange. Or, cet accord ne va pas produire des effets en 24 heures ou en 36 heures. Il nous offre des possibilités, c'est-à-dire qu'il nous ouvre des portes. Il faudra de toute évidence procéder à des ajustements dans le secteur manufacturier. Qu'on le reconnaisse ou non, certains secteurs de cette industrie ne sont pas concurrentiels. Il faudra donc faire le nécessaire pour devenir concurrentiels.

Les secteurs de la recherche et du développement, des sciences et de la technologie, où nous avons perdu du terrain, doivent être améliorés. Le gouvernement a fait sa part à plusieurs égards, mais le secteur privé se fait encore attendre. Le gouvernement doit prendre l'initiative et encourager le secteur privé à faire sa part dans les domaines de la recherche et du développement.

Troisièmement, le Canada doit se doter en priorité d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée. J'ai trouvé très encourageant l'accent mis dans le discours du Trône sur l'alphabétisation et sur la relation qui existe entre le niveau de compétence des gens et leur aptitude à se trouver un emploi satisfaisant. À mon avis, le gouvernement a fait preuve de beaucoup de leadership dans ce secteur.

Je me souviens que le député de Notre-Dame-de-Grâce faisait partie du comité chargé d'étudier le projet de loi C-21 et qu'il avait certaines réserves au sujet du fait que le projet de loi mettait l'accent sur le lien qui existe entre le chômage et la capacité de réintégrer pleinement et adéquatement le marché du travail, de manière à faire mieux que de devoir se contenter temporairement d'un emploi entre deux périodes de chômage, et profiter plutôt de possibilités à long terme qui s'offriront grâce à la compétitivité que privilégie le gouvernement.

Bien sûr, le gouvernement doit savoir créer un climat favorable à l'entreprise. Il faut savoir créer un climat favorable aux investissements et, de façon générale, savoir donner aux entreprises l'impression qu'elles sont bienvenues, qu'elles sont attendues, et faire en sorte que le genre de stabilité à long terme qu'assurent les entreprises à valeur sûre rende notre pays attrayant. C'est l'une des choses qui m'inquiètent vivement, je dois le dire, dans le récent budget présenté en Ontario qui est vraiment le comble de l'irresponsabilité, selon moi. Je dois ajouter que c'est, semble-t-il, l'opinion qu'on s'en fait partout dans le monde. Ainsi, je pense que le gouvernement a un rôle à jouer.

Enfin, le gouvernement doit s'assurer que l'insfrastructure voulue soit là pour que les sociétés puissent faire des affaires dans toutes les régions du pays. Je parle bien entendu des réseaux de communication et de transport. Je trouve curieux de voir des députés de Montréal exprimer certaines craintes à cet égard, car je tiens à vous dire, monsieur le Président, en toute franchise, que dans la région de l'Atlantique, étant donné la faible qualité de l'infrastructure et du réseau de transport dont nous pouvons profiter, nous nous posons de sérieuses questions sur l'importance qu'on attache, semble-t-il, au niveau national à la viabilité du port de Montréal et des réseaux de transport qui desservent cette ville. Vous savez, je trouve tout à fait curieux que les gens de Montréal aient des réserves à ce sujet alors que nous, dans la région de l'Atlantique, souffrons probablement de cela plus que de toute autre chose depuis la Confédération.

Cependant, le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur la région de l'Atlantique, mais sur Montréal. Selon moi, les perspectives d'avenir pour la ville sont excellentes. Il est vrai qu'il y a de gros nuages noirs à l'horizon. Soyons réalistes, l'instabilité politique est ce qui décourage le plus les investissements et ce sont ces derniers, et pas simplement les dépenses gouvernementales, qui créent de l'emploi. C'est là, selon moi, la menace qui pèse non seulement sur Montréal, mais aussi le Québec et, en fait, tout le Canada.

• (1530)

Je crois que tous les députés doivent reconnaître que pour assurer la prospérité future de Montréal, du Québec, de la région de l'Atlantique et de tout le Canada, il faut un gouvernement qui administre bien les deniers publics et qui a le courage et la vision économique nécessaires pour nous faire entrer dans le XXI^{e} siècle. Ce gouvernement doit être également en mesure de réunifier notre pays et ne pas hésiter à prendre à cette fin les mesures qui s'imposent, alors que nous tentons de parvenir à une nouvelle confédération qui sera généreuse, valorisera l'autonomie de ses citoyens et respectera les gens de toutes les régions, de tous les groupes linguistiques et de toutes les races. Nous devons pouvoir compter sur un système de gouvernement qui fera disparaître les disparités régionales et ne montera pas les régions les unes contre les autres, mais nous donnera à tous des chances égales. En fait, ce devrait être un Canada où tous les Canadiens ont leur place.

C'est ce type de Canada, sous la direction de notre gouvernement, qui devrait nous permettre d'assurer la prospérité économique non seulement de cette merveil-

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le député n'était pas présent lorsque j'ai prononcé mon discours ce matin. Il est évident que je n'ai en aucun moment proposé qu'il faudrait dépenser des sommes considérables d'argent pour résoudre les problèmes que connaît Montréal et que je ne m'intéressais qu'à cet aspect.

Le député lui-même déclare qu'il est contre ce genre de solution et que le gouvernement et lui-même cherchent à créer un climat économique susceptible d'attirer des investissements. Ces remarques sont intéressantes parce que c'est exactement ce que j'ai déclaré à la Chambre.

Si le député croit que le climat économique est si important, pourquoi a-t-il appuyé le gouvernement lors de l'adoption de la TPS, l'une des plus grandes ponctions fiscales de l'histoire du Canada, au moment même où le pays entrait dans une grave récession? Voilà bien une question liée au climat économique.

Tous les économistes ayant un peu de jugement ont dénoncé cette mesure, et c'est aussi ce que j'ai fait dans mon discours de ce matin. S'il s'intéresse au climat économique, comment explique-t-il l'adoption de la TPS au moment où le pays s'engageait dans une grave récession, où le nombre de chômeurs dépassait le million et où le taux de chômage s'élevait à 10 p. 100 au Canada et à près de 15 p. 100 à Montréal? C'est ma première question.

Il dit ensuite qu'il s'intéresse à la création d'infrastructures. C'est aussi ce que j'ai déclaré dans mon discours de ce matin. À chaque année, la Fédération canadienne des municipalités proposait un programe de revitalisation des infrastructures urbaines, des infrastructures municipales, de même qu'un programme fédéral-provincial-municipal de rénovation des réseaux d'égouts, des routes, des ponts et des installations de transport que nous appuyions, mais que le gouvernement d'en face a rejeté. Il a d'ailleurs rejeté ce genre de propositions à maintes reprises. Les infrastructures l'intéressent donc vraiment!

Enfin, je voudrais poser une dernière question au député. Il nous dénonce parce que nous déclarons qu'il faudrait créer des emplois, mais le gouvernement a promis qu'il créerait 2,5 millions d'emplois d'ici l'an 2000 dans le discours du Trône prononcé il y quelques semaines. Les ministériels s'intéressent donc eux aussi à la création d'emplois. Le seul élément bizarre dans le discours du Trône, c'est qu'il prévoit un plan pour l'an 2000, mais rien pour les années 1991, 1992, 1993, 1994 ou 1995, au moment où la récession nous frappe et où les gens veulent qu'on leur propose dès maintenant des solutions.

Voici donc trois questions auxquelles je voudrais que le député réponde.

M. McCreath: Monsieur le Président, j'espère que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce m'a laissé assez de temps pour parler de ces questions. Il va sans dire que c'est un sujet qui me tient à coeur. Je vais essayer d'être bref, même si j'ignore combien de temps il me reste.

D'abord, en ce qui a trait à la TPS et à la récession, je trouve extraordinaire que le député, à l'instar de ses collègues, croie toujours cette idée qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une taxe sur la valeur ajoutée—qui existe dans tous les pays industrialisés du monde, à l'exception des États-Unis—pour être concurrentiel. Ils sont contre cette forme de taxe.

Je me demande s'ils comprendront un jour. Ils n'occuperont pas ces banquettes de sitôt.

Il serait intéressant de savoir s'ils s'en tiendraient à ce qu'ils ont dit pendant le débat, à savoir qu'ils la supprimeraient. Et de dire que cette taxe a été adoptée en période de récession, ça ne tient pas debout.

Le concept a été présenté il y a deux ou trois ans. La loi a été adoptée quelque temps avant le début de la récession. Je suis convaincu que le député n'est pas naïf au point de croire qu'on peut, d'un coup sec, interrompre une réforme fiscale majeure.

Quant à l'idée de l'infrastructure, je n'en ai pas parlé. J'ai parlé de l'infrastructure routière de notre pays.

Je dois vous dire qu'il y a 12 municipalités dans ma circonscription, et il n'y a rien que j'aimerais mieux que de leur venir en aide pour améliorer les routes et les égouts. Hélas, le Trésor est à sec. Pourquoi? Parce que de 1974 à 1984, nous avons eu un gouvernement qui a augmenté les dépenses au rythme de 13,8 p. 100 par année. On ne peut pas dépenser ce que l'on n'a pas.

Le député devrait tirer une leçon de l'histoire. Il verrait alors que lorsque notre gouvernement aura mis de l'ordre dans l'économie, la création d'emplois s'accélérera au point où il y en aura 2,5 millions de plus d'ici l'an 2000, d'après le discours du Trône. Je serai là. Vous verrez, monsieur le Président.

Les crédits

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le député de South Shore est un grand prédicateur. Il parle bien, il parle fort. Il pense que les gens le comprennent bien. Moi, je tiens à lui poser une question: Que pense-t-il des résultats de ses politiques économiques? Parce que, ce qui est important, ce sont les résultats. Les résultats de ces politiques économiques, mon cher ami, c'est qu'à Montréal il y a 15 p. 100 de chômage; dans les Maritimes, il y a à peu près de 15 à 20 p. 100 de chômage. En Gaspésie, il y a près de 20 p. 100 de chômage; au Lac-Saint-Jean, 17 p. 100. C'est cela que vous appelez des politiques économiques rentables? C'est la question que je vous pose. Comment pouvez-vous vous péter les bretelles et dire que avez réussi vos politiques économiques quand le chômage n'a jamais été aussi élevé depuis les cinq dernières années?

[*Traduction*]

M. McCreath: Monsieur le Président, je sais que mon temps est limité, mais je dois dire que les politiques du gouvernement ont été assez bonnes pour permettre la réélection de mon collègue de Longueuil en 1988. Il semble l'avoir oublié.

Les périodes de récession et d'expansion se succèdent de façon cyclique dans le monde et je suis sûr que le député se rappelle que lorsque la récession du début des années 1980 nous a touchés, les libéraux ont essayé d'y mettre fin en dépensant sans compter. Les taux d'intérêt ont grimpé à 20 p. 100. Le taux d'inflation et le taux de chômage étaient extraordinaires.

Il y a deux choses intéressantes à dire au sujet de cette récession-ci. Premièrement, elle a duré moins longtemps que l'autre. Deuxièmement, nous n'avons pas été écrasés par les taux d'intérêt et le taux d'inflation que mes collègues d'en face nous ont imposés en 1982.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le député de South Shore a dit qu'il y avait des différences idéologiques entre son parti et le nôtre. C'est évident.

L'idéologie de notre parti, c'est d'aider les Canadiens qui ont le plus besoin d'aide. Celle de son parti, c'est de les écraser davantage quand ils sont en difficulté. Voilà l'idéologie de son parti.

Il parle de l'unification de l'Allemagne. L'unification de l'Allemagne ne s'effectue pas aussi facilement qu'il l'a dit à la Chambre, d'après ce que des parlementaires allemands m'ont dit, il y a une semaine. Je me demande ce que l'unification de l'Allemagne a à faire avec la question de la faim à Montréal dont nous discutons aujourd'hui.

La lune de miel est terminée. Après sept années de gouvernement, sept budgets et je ne sais combien de discours du Trône, ce parti ne peut plus blâmer les gouvernements précédents pour les affamés, les chômeurs et tous les problèmes du Canada. Nous n'acceptons plus cette excuse et les Canadiens ne l'acceptent pas non plus.

Il le sait et je lui rappelle encore une fois que lorsque son parti est arrivé au pouvoir, la dette publique s'élevait à 177 milliards de dollars. Aujourd'hui, elle atteint presque 400 milliards. Ce n'est pas la faute des libéraux. C'est la faute de son parti.

J'ai une question à lui poser au sujet des banques d'alimentation. J'ai parlé, ce matin, à Gerard Kennedy, le directeur de la banque d'alimentation Daily Bread Food Bank dans ma circonscription. Il est aussi le porte-parole national de l'Association canadienne des banques alimentaires.

• (1540)

Voici ce qu'il m'a dit. Les statistiques de l'Association révèlent qu'en 1990, 496 000 Canadiens par mois fréquentaient les banques d'alimentation. Cela fait un demi million de personnes par mois. En 1989, il n'y en avait que 378 000. Peut-il reprocher cela aux libéraux? Certainement pas. Il en est ainsi tous les ans depuis que son parti est au pouvoir. Il devrait analyser les programmes de son gouvernement. Pourquoi ne fonctionnent-ils pas? J'aurais voulu qu'il réponde à cette question, mais il a crié, il a tempêté et il a quitté la Chambre. Voilà comment les conservateurs travaillent. Voilà comment ils se soucient des affamés de Montréal, de Vancouver, de Toronto et du Canada.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il est triste de devoir assister à un débat comme celui-ci au Canada, en 1991. Notre pays dispose d'énormes ressources. Nous avons d'immenses compétences et capacités. D'un océan à l'autre, il y a des gens qui veulent contribuer à l'essor du Canada et pourtant, dans beaucoup de grandes et de petites villes canadiennes, nous voyons, à l'aube de cette dernière décennie du siècle, celle des années 90, des gens qui vivent dans la pauvreté, qui sont sans emploi et qui, par conséquent, sont extrêmement désespérés et, dans certains cas, très en colère. J'espère que la population n'a pas entièrement perdu espoir dans l'avenir de son pays.

Quand on examine la situation de Montréal, il est toutefois facile de comprendre pourquoi ceux qui y vivent peuvent être désespérés à l'heure actuelle. Notre parti a formé un groupe d'étude sur la relance économique, lequel s'est rendu dans diverses régions et localités du Canada. Montréal est la dernière ville où nous sommes allés. Je connaissais Montréal comme une ville joyeuse, animée et où il fait bon vivre; comme ma femme en est

originaire, je connais personnellement cette ville. On ne pouvait faire autrement que de remarquer la joie de vivre qui y régnait.

Le jour où nous avons rencontré à Montréal des groupes sociaux et populaires a toutefois été l'une des journées les plus tristes de notre tournée pancanadienne car, en dépit de la magnifique architecture et de la noble histoire de cette ville, il y existe une réalité dévastatrice à laquelle se heurtent aujourd'hui de nombreux Montréalais.

Il s'agit d'une réalité à laquelle ils n'auraient jamais dû se heurter. C'est une réalité qui devrait être inacceptable pour nous tous à la Chambre des communes, pour les ministres et pour les députés du parti ministériel qui sont originaires de Montréal. Il devrait exister un sentiment d'urgence, de réaction et de sympathie qui est toutefois pratiquement imperceptible.

[*Français*]

Il y a, monsieur le Président, à Montréal un organisme qui s'appelle Sun Youth. Son rôle est de fournir quelque 50 $ de nourriture par mois aux personnes âgées. Tous les lundis matins, plus de 1 000 hommes et femmes font la queue pour recevoir un maigre surplus alimentaire. Et pour eux, c'est énorme.

Deux catégories de personnes âgées sont aidées par Sun Youth. Premièrement, les gens de plus de 65 ans qui reçoivent le supplément de revenu accordé par le gouvernement fédéral. Pour recevoir ce supplément, il faut être célibataire et recevoir moins de quelque 10 000 $ de revenu par année. Quand on est marié, le total de revenu ne doit pas dépasser 13 500 $ par année. Le gouvernement conservateur est vraiment généreux.

L'autre catégorie de gens aidée par Sun Youth est celle des gens âgés qui se situent entre 60 et 65 ans et qui reçoivent l'aide sociale. Ils sont souvent encore plus pauvres que les autres. Pour eux, pas de supplément fédéral.

Hier, rapporte *La Gazette*, des gens se sont battus, d'autres se sont évanouis en faisant la queue. Sun Youth loue 200 chaises pour faire asseoir les gens. Les autres doivent attendre dehors, debout. Il s'agit d'hommes et de femmes âgés et souvent malades, monsieur le Président.

Il y a au Québec 360 000 personnes qui reçoivent un supplément de revenu garanti. Un très grand nombre d'entre eux habitent Montréal.

En plus, dans certains arrondissements, comme le centre-sud par exemple, le sud-ouest, le Plateau Mont-Royal, Saint-Michel et Villeray, le chômage atteint plus de 20 p. 100. Il y a des Montréalais qui décrivent la situation comme rappelant à bien des égards l'économie de pays en voie de développement. Ce n'est pas rose.

Montréal a 374 organismes de dépannage alimentaire.

• (1550)

Il y a 20 ans, moins du deux tiers de ces organismes n'existaient pas. Le nombre ne cesse de croître. Avant, ce genre d'organisme se limitait à Montréal. Peu à peu, le phénomène commence même à rejoindre la banlieue, touchant Laval entre autres.

Le chômage montréalais a augmenté de 5 p. 100 depuis l'année dernière. Les emplois manufacturiers ont été particulièrement touchés.

Le gouvernement conservateur raconte qu'il est généreux dans son aide au Québec et qu'il s'occupe de Montréal comme il faut. Le Québec, c'est le quart de la population canadienne, mais c'est aussi 32 p. 100 de sa pauvreté!

Le gouvernement du Québec explique dans son dernier budget que les coupures au financement des programmes établis imposées par le gouvernement conservateur vont leur coûter 1,7 milliard de dollars. Et c'est la même chose en Ontario. L'année prochaine, au Québec, s'ajoutera à cela 2 milliards de dollars. Des coupures amènent des coupures. On ne cesse de répéter que les subventions provinciales aux municipalités doivent être réduites.

La dette montréalaise a beaucoup augmenté cette année, en partie à cause de la récession. Les principaux facteurs qui ont influencé la dette de Montréal sont la construction du métro et l'assainissement des eaux. On a aussi augmenté le budget des espaces verts. Tout cela, c'est le pain et le beurre des Québécois et des Québécoises. Et ce sont des dépenses aussi essentielles que celles-ci que menace la mesquinerie du gouvernement conservateur.

Pendant ce temps, la ville de Montréal et ses habitants travaillent aussi fort qu'ils le peuvent à relancer leur économie et à trouver des solutions. Plusieurs arrondissements très touchés par le déclin économique ont des comités de relance économique. Les budgets sont étirés au maximum. Des campagnes de publicité vantent les avantages bien réels de la ville de Montréal. Mais ces efforts incroyables ne pourront réussir si le gouverne-

ment fédéral ne cesse de mettre des bâtons dans les roues des régions et fait semblant, comme récemment en Gaspésie, d'aider les régions défavorisées.

Je me suis rendu récemment à Montréal dans le cadre de la tournée de relance économique du NPD. J'ai rencontré plusieurs individus et groupes. La CSN entre autres m'a remis un document analytique où elle explique quelles solutions devraient être apportées aux problèmes engendrés par la récession. La CSN y souligne que le gouvernement fédéral, et je cite, «. . .n'a pas de réelle volonté de miser sur le dynamisme des régions» et cela, en dépit des initiatives mises de l'avant à l'échelle locale.

Il est évident que le gouvernement conservateur n'écoute pas les gens parce qu'alors, il se rendrait vite compte que des vraies solutions existent. Montréal célébrera bientôt son 350e anniversaire. Il faut beaucoup plus que des voeux pieux comme ceux exprimés dans le discours du Trône pour aider les Montréalais et Montréalaises dans leurs efforts de relance économique.

[*Traduction*]

Il faut prendre des mesures concrètes. Les paroles ne suffisent pas. Il faut reconnaître que les problèmes auxquels la ville de Montréal est confrontée sont réels. Ces problèmes ont été signalés, par exemple, par André McNicholl, directeur de l'assistance sociale pour la ville de Montréal, qui a dit le mois dernier que pas moins de 13,2 p. 100 de tous les Montréalais dépendent actuellement de l'aide sociale. Cela veut dire qu'au moins un quart des habitants de cette ville sont des assistés sociaux ou des prestataires de l'assurance-chômage.

C'est honteux de voir cela au Canada en 1991; pourtant, c'est la réalité. Les chiffres révèlent que les investissements ont baissé considérablement à Montréal après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange.

Le ministre des Finances aime dire comment les investissements étrangers ont augmenté en 1990. Ce qu'il ne dit pas, c'est que, dans l'ensemble, les investissements ont diminué au Canada, au Québec, particulièrement à Montréal. Dans la région métropolitaine de Montréal, par exemple, les investissements dans le secteur de la construction sont passé d'environ 3,4 milliards de dollars en 1989 à un total de 2,75 milliards en 1990. C'est ça la réalité: les investissements diminuent et le chômage augmente. Le seul secteur en pleine expansion à Montréal est celui des banques d'alimentation. C'est là que se fait la croissance.

Le fait que la pauvreté et le chômage soient à la hausse dans la plus grande ville du Québec en dit long non seulement sur l'échec du gouvernement actuel, mais aussi sur la structure injuste que ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé ont donnée à notre société. C'est probablement ce qui condamnera notre pays à être continuellement aux prises avec des crises constitutionnelles; en effet, ces crises ne sont pas seulement liées à des problèmes constitutionnels, elles découlent du fait que 25 p. 100 des Montréalais dépendent soit des prestations de bien-être social ou des prestations d'assurance-chômage.

• (1600)

La seule façon pour nous de refaire du Canada un pays uni, c'est de nous attaquer à ces problèmes, de prendre des mesures concrètes, d'écouter les solutions locales proposées par les nombreux groupes populaires, de financer ces solutions à l'échelle nationale et de montrer que le Canada tout entier se préoccupe de Montréal et de la réalité à laquelle cette ville doit faire face. Nous devons être capables de montrer à tous les Québécois que le Canada sera un pays juste et uni à l'avenir.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je tiens pour commencer à féliciter le député de son excellent discours. À titre de Montréalais, je lui sais gré de ses propos au sujet de ma ville.

J'aurais une question à poser au député. Depuis plusieurs années, la Fédération canadienne des municipalités propose un programme tripartite, une sorte de fonds auquel contribueraient le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, afin de remplacer nos infrastructures urbaines qui se détériorent. Sauf erreur, la fédération a recommandé ce programme dès 1985.

En faisant cette recommandation, la fédération avait en tête, évidemment, le renouvellement d'infrastructures urbaines qui se détériorent, par exemple les routes, les réseaux d'égout, les systèmes de traitement de l'eau, les systèmes anti-pollution, les programmes d'élimination des ordures dans les villes, les ports, les aéroports et les réseaux de transport public, mais aussi la création d'emplois, de beaucoup d'emplois.

Lorsque j'ai rappelé cet idée aujourd'hui au cours du débat, un député conservateur qui a pris part au débat m'a accusé de faire des propositions qui entraîneraient de folles dépenses, de chercher à régler les problèmes à coups de dollars. Il me semble pourtant que, lorsqu'on dépense pour moderniser l'infrastructure d'une ville, on crée un climat favorable à l'investissement, à la croissance économique.

J'ai travaillé avec le député au comité qui a étudié l'Accord de libre-échange et dans d'autres comités chargés de questions économiques et il a une certaine réputation dans le domaine économique. Que pense-t-il d'un tel programme? Il me semble qu'un programme comme celui-là serait très utile pour Montréal.

Beaucoup d'éléments de l'infrastructure montréalaise sont en piètre état et la ville ne peut se permettre de les remplacer sans l'aide des gouvernements fédéral et provincial. Ce genre de programme permettrait non seulement de créer beaucoup d'emplois, mais aussi de rajeunir la ville et de la rendre plus accueillante pour les investisseurs.

Soit dit en passant, le gouvernement a rejeté cette idée à bien des reprises, mais je ne crois pas qu'il soit juste de dire que c'est tenter de résoudre le problème à coups de dollars. Je voudrais connaître le point de vue du député et celui de son parti sur un programme comme celui-là, qui aiderait nos villes.

M. Langdon: Monsieur le Président, nous avons pris très au sérieux cette proposition de réaménagement de l'infrastructure lorsque celle-ci a été présentée pour la première fois par la Fédération canadienne des municipalités. En fait, nous avons appuyé cette mesure, qui faisait partie de notre programme électoral lors de la dernière campagne.

Compte tenu du fait que le taux de chômage dépasse 10 p. 100, ce genre d'investissement dans notre croissance économique future me paraît tout à fait indiqué. C'est là l'élément clé. Nous ne parlons pas ici de dépenses au sens où des sommes sont déboursées sans que rien de concret ne soit obtenu en retour. Nous parlons plutôt de dépenses qui constituent un véritable investissement dans la croissance économique future.

Lorsqu'une grande entreprise fait un tel placement, par exemple lorsqu'elle investit dans une nouvelle usine, une nouvelle installation portuaire ou quelque chose du genre, nous ne disons pas à cette entreprise: «Vous gaspillez. Vous dépensez.» Nous lui disons plutôt: «Il va de soi que c'est une mesure logique.» Si vous retirez un avantage économique d'un investissement, celui-ci est justifié. Et c'est ce qui se passera dans ce cas.

Robert Reich, l'un des économistes les plus réputés aux États-Unis, a récemment répondu à la question suivante dans la publication *The Atlantic*: «Comment faire pour devenir compétitif dans l'économie mondiale future?» Vous investissez de façon à favoriser votre croissance future, notamment en investissant dans l'infrastructure.

C'est ce que fait le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario avec sa nouvelle politique d'investissement dans l'infrastructure, qui vise à combattre la récession. Je pense qu'une telle initiative profitera à l'Ontario. Elle pourrait certainement profiter à Montréal aussi.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour l'excellent discours qu'il a prononcé. Je pense qu'il saisit bien la réalité de Montréal. J'aimerais d'autre part savoir ce qu'il pense de ce qu'a avancé le maire de Montréal lors des audiences de la Commission Bélanger-Campeau, au nom de la ville de Montréal, dans le mémoire qu'il a présenté. Il précisait «une voie d'avenir pour l'ensemble du Québec et également pour Montréal, dans laquelle certains outils devraient revenir en propre et de façon exclusive à l'État du Québec». Et les outils et les compétences que le maire de Montréal privilégie en ce sens sont les suivants: l'éducation, la main-d'oeuvre, la formation professionnelle, l'immigration, la langue, la culture, la santé, les services sociaux, l'environnement et le développement urbain.

Ces demandes du maire de Montréal sont issues d'une vaste consultation auprès des groupes populaires, des groupes présents à Montréal, et actifs, je pense, à l'ensemble des conseils d'arrondissements qui ont débattu de l'ensemble de ces questions. Donc, j'aimerais savoir sa position face à ce qu'a émis le maire de Montréal, qui me semble être une position qui est acceptée, bien sûr, par le Conseil de ville de Montréal, mais également par les principaux intervenants de Montréal?

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je pense que ces secteurs que le maire de Montréal a soulignés sont sans doute importants pour l'avenir d'une ville comme Montréal. Je pense que c'est aussi important de dire que le maire de Montréal, M. Doré, a fait un effort très important pour consulter des groupes populaires, pour consulter des groupes communautaires et des groupes au niveau local.

Je pense que c'est peut-être le problème de ce gouvernement-ci, que ce dernier n'écoute pas les groupes populaires, n'écoute pas les gens au niveau local, n'écoute pas les groupes communautaires. Ces groupes que nous avons écoutés à Montréal, il y a deux semaines, nous ont dit qu'il s'agissait de projets d'éducation, de projets de formation, d'environnement, de même que des projets ayant pour but d'améliorer la structure de la ville de Montréal. Ce sont des projets avec lesquels on peut créer des emplois pour les Montréalais et Montréalaises. Ce sont aussi des investissements pour l'avenir de Montréal.

Les crédits

• (1610)

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur a la parole.

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout d'abord, je dois dire que je suis très heureux de participer à ce débat aujourd'hui. Comme ex-homme d'affaires, je connais Montréal, même si je viens d'une région rurale qui est Kamouraska—Rivière-du-Loup.

Monsieur le Président, mes collègues vous ont tracé plus tôt les orientations stratégiques adoptées par le gouvernement pour développer le potentiel économique de la région de Montréal. Quant à moi, j'aimerais attirer votre attention sur les mesures mises de l'avant par le gouvernement pour développer les activités internationales à Montréal.

Le gouvernement croit que le développement des activités internationales à Montréal constitue un excellent moyen pour redynamiser l'économie régionale. Selon cette logique, le gouvernement a décidé d'implanter à Montréal le siège social de l'Agence spatiale canadienne afin de stimuler davantage le potentiel existant, tant dans les activités industrielles connexes qu'en ce qui a trait à la présence de Montréal dans les réseaux internationaux.

Déjà, en 1986, le Rapport Picard avait souligné que Montréal possédait les qualités requises pour devenir une ville internationale, notamment son caractère bilingue et biculturel. Montréal abritait à l'époque deux organismes internationaux prestigieux, soit l'Organisation de l'aviation internationale (OAIC) et l'Association du transport aérien international (IATA). Depuis, on a vu s'y installer la Société internationale de télécommunications aériennes (SITA). Par ailleurs, monsieur le Président, le Rapport Picard mentionnait un facteur positif pour Montréal, à savoir le rayonnement de plusieurs sociétés qui ont tiré profit de l'appartenance du Canada à des organismes comme le Commonwealth et la Francophonie.

Monsieur le Président, le Rapport Picard recommandait à tous les paliers de gouvernement concernés de reconnaître l'importance des organismes internationaux et de faciliter leur implantation à Montréal. Le gouvernement canadien a reconnu cet objectif et s'est engagé à ce que Montréal devienne un important centre mondial abritant à la fois les bureaux d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à portée internationale et à développer et promouvoir d'autres activités internationales à Montréal. À cette fin, monsieur le Président, le gouvernement a surtout travaillé à mettre au point des incitatifs afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'exploitation de ces organismes.

Dans un premier temps, le gouvernement collabore avec le gouvernement du Québec et la ville de Montréal afin d'appuyer la Société du centre de conférences internationales de Montréal, un organisme à but non lucratif en vue de réaliser des études sur la faisabilité de créer une cité internationale et promouvoir des propositions concrètes pour le développement d'activités internationales à Montréal. La cité internationale regrouperait sous un même édifice la relocalisation des bureaux de l'OACI, un centre de conférences internationales ainsi que des locaux pour d'autres activités ou organismes internationaux.

Monsieur le Président, le gouvernement attend le dépôt du rapport d'études avant de prendre une décision finale quant à la réalisation de ce projet. L'OACI, quant à elle, devra se prononcer sur une relocalisation éventuelle lors de sa plénière prévue pour septembre 1992.

Monsieur le Président, je tiens à souligner que le gouvernement a signé une entente avec l'OACI l'année dernière dans laquelle nous nous engagions à assurer de meilleures conditions de travail pour cet organisme ainsi que pour ses employés.

Le gouvernement fédéral a récemment contribué à l'implantation de trois organismes internationaux à Montréal. Le gouvernement a créé l'année dernière le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique qu'il a logé à Montréal et doté d'un budget de 15 millions de dollars pour cinq ans. Sous la présidence de M. Ed Broadbent, que beaucoup de députés connaissent d'ailleurs, cet organisme contribuera au renforcement des institutions et des programmes démocratiques dans le monde en stimulant la recherche, en parrainant des conférences et en apportant son assistance technique et son soutien financier à des initiatives locales dans les pays du Tiers monde.

Il a également contribué 10 millions à l'implantation à Montréal du siège du secrétariat permanent du fonds multilatéral du protocole de Montréal sur la couche d'ozone. C'est le second organisme des Nations Unies, après l'OACI, à s'installer au Canada. Il est un secrétariat formé d'une vingtaine de personnes pour administrer un fonds international qui pourrait atteindre 240 millions au cours des trois prochaines années.

Il a accordé ausi un appui financier à la venue du siège social à Montréal du Centre international du film pour l'enfance et la jeunesse (CIFEJ). Cet organisme est une association internationale qui a été créée sous les auspices de l'Unesco. Il vise la production et la distribution de

films susceptibles de favoriser la compréhension entre les peuples.

Dans la foulée des projets qui ont été développés par le secteur privé en collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres instances de gouvernement concernées, le gouvernement appuie une initiative conjointe de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, et le *EDI Council of Canada*, pour créer un bureau unique à Montréal pour la réalisation d'un programme de promotion et de formation sur l'EDI et l'encadrement des activités reliées à la création d'une agence internationale de l'EDI. L'EDI est un processus d'échange électronique de données informatisées qui permet aux entreprises qui l'utilisent d'épargner des sommes importantes et d'être plus efficaces et plus rapides dans leurs échanges. À cet égard, et à l'instar de l'Angleterre et des Pays-Bas, le gouvernement appuie le développement d'activités EDI à Montréal. Il a contribué à la formation d'une corporation à but non lucratif dirigée par un conseil d'administration formé des principaux chefs d'entreprises des secteurs du commerce et du transport de Montréal, entre autres, le port de Montréal, les compagnies maritimes, ferroviaires et de camionnage, pour implanter un système EDI pouvant répondre aux besoins du secteur du transport et des secteurs connexes. Les travaux émanant de cette initiative seront une composante importante pour la mise sur pied de l'Institut EDI.

Même si la liste des initiatives fédérales dans le domaine international à Montréal est déjà longue, je ne saurais passer sous silence les quatre mesures suivantes:

Premièrement, l'appui à l'établissement d'un institut de création et de recherche en design visant à favoriser et stimuler le développement et l'épanouissement d'une compétence et d'une excellence canadienne de calibre international dans les différentes disciplines du design.

Deuxièmement, l'appui à des institutions d'enseignement spécialisé tels que l'Institut canadien de gestion en télécommunications (TEMIC), créé à Montréal en 1986. Cet organisme a accueilli plus de 200 gestionnaires issus de 70 pays qui ont acquis des connaissances en télécommunications, ceci grâce à la coopération entre le secteur privé, entre autres, Bell Canada, Téléglobe, Northern Telecom et le gouvernement.

Troisièmement, l'appui donné à l'Institut international de formation en gestion aéronautique civile (IFFGA) qui compte depuis quatre ans plus de 1 200 gradués répartis dans 120 pays.

Quatrièmement, l'adoption par le Parlement d'une législation (le Bill C-22) sur les brevets visant à favoriser la recherche et le développement dans l'industrie pharmaceutique. Déjà, à partir de cette législation, de nombreuses entreprises pharmaceutiques établies à Montréal ont mis en place d'importants projets d'agrandissement.

Monsieur le Président, je crois avoir démontré, à travers de nombreux exemples, l'adhésion du gouvernement canadien à la mise en place d'une politique concrète visant à développer et promouvoir les activités internationales de Montréal. En effet, le gouvernement reconnaît la nécessité d'agir tant au niveau des entreprises, des maisons d'enseignement, que des organismes internationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce n'est qu'en assurant une concertation, monsieur le Président, des interventions privées et publiques que le gouvernement pourra contribuer au développement économique à long terme de la région de Montréal.

• (1620)

Monsieur le Président, actuellement, il faudrait que Montréal puisse développer convenablement son secteur de pointe et consolider l'industrie traditionnelle. Les problèmes les plus fréquemment rencontrés qui empêchent la réalisation de ces objectifs sans l'intervention du gouvernement sont entre autres, monsieur le Président, la carence de main-d'oeuvre locale hautement qualifiée, le manque d'investissement dans la recherche et le développement, le manque de capital de risque pour le démarrage de petites entreprises de haute technologie et un faible partenariat de la part des universités, industries, compagnies financières et autres. Les gouvernements ont déjà reconnu les faiblesses de Montréal, notamment dans l'est et le sud-ouest de la ville, où des programmes spéciaux ont été mis sur pied. Et c'est la raison pour laquelle, monsieur le Président, en terminant, je voudrais informer mes collègues de l'opposition officielle et les autres députés de ce Parlement que, à ma suggestion, le caucus des députés conservateurs du Québec va se tenir dans Kamouraska—Rivière-du-Loup et dans la belle ville de Rivière-du-Loup, au mois d'août, et j'ai demandé à l'exécutif du caucus du Québec d'inscrire à l'ordre du jour que Montréal et ses régions soient discutées, non pas seulement par les députés de Montréal et des régions l'entourant, mais de tous les députés du Québec. Je considère Montréal, à mon sens, en tant qu'ancien homme d'affaires, comme étant le coeur et le moteur de l'économie du Québec.

Et à partir de cela, monsieur le Président, si nous sommes capables de trouver des solutions pour aider Montréal à créer des emplois, à ce moment-là on entrera aussi dans le contexte du colloque du monde rural qui s'est tenu à Montréal au début de février, et on empêchera à ce moment-là nos jeunes de s'exiler vers Montréal et on pourra les garder en région.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Alors, monsieur le Président, j'ai bien apprécidé les commentaires faits par l'honorable député. Je sais que ses intentions sont bonnes et je ne doute pas des intentions des ministres et du gouvernement, mais malheureusement, les programmes qui ont été mis en marche jusqu'ici ne marchent pas. C'est pourquoi Montréal a un taux de chômage le plus élevé de toutes les municipalités du Canada. C'est pourquoi le nombre des Montréalais vivant dans des situations de pauvreté est aussi le plus élevé au Canada maintenant. Alors, il y a de bons programmes. Le ministre a mentionné Canadair. Ça marche très bien. Mais dans l'est de Montréal, dans le sud-ouest de Montréal, il y a un taux de chômage jusqu'à 25 p. 100. On doit essayer autre chose.

Même dans le discours du Trône, le gouvernement a promis de créer des emplois pour l'an 2000. Je suggère et j'espère que le gouvernement pourra peut-être développer un programme pour des emplois pour l'année 1991, pour 1992, avancer un peu le programme qui a été mentionné dans le discours du Trône. Je vais demander ceci au député: N'est-il pas d'accord que l'on doive essayer autre chose, de nouvelles choses pour Montréal, parce que la situation est très mauvaise. L'esprit est très mauvais maintenant à Montréal et on doit utiliser notre imagination, notre esprit pour développer des programmes pour vraiment changer la situation.

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, d'abord je voudrais remercier le député de Notre-Dame-de-Grâce. Je sais qu'il a lui aussi à coeur le développement économique de Montréal et je sais qu'il sait que si le développement économique se fait à Montréal, c'est toute la province de Québec qui va en bénéficier. Mais je voudrais aussi lui dire ceci: C'est que la semaine dernière, on a accusé notre ministre de la Santé et qui est aussi ministre responsable du Développement économique au Québec de créer un ministère de Développement économique au Québec. À partir de là, cela a été la foire générale dans cette Chambre. On a porté des accusations pour dire que le gouvernement fédéral ne devait pas s'ingérer dans les affaires du gouvernement du Québec.

Et je sais que mon honorable collègue de Notre-Dame-de-Grâce sait très bien qu'en juin 1988, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, avec le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, dans cette ville de Montréal, ont signé une entente de cinq ans pour le développement économique du Québec, de l'ordre de 850 millions, sans compter les programmes des autres ministères, monsieur le Président. C'était uniquement pour le développement économique. Moi, je peux vous dire que comme ancien secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, l'argent du fédéral est là pour être dépensé, mais par contre, l'argent du Québec n'est pas encore en place.

Alors, on veut avoir de nouvelles choses. Oui, il va falloir faire quelque chose d'autre. On n'accepte plus que le gouvernement fédéral vienne s'ingérer dans les histoires du gouvernement du Québec, que ce soit l'éducation, que ce soit l'industrie, que ce soit l'immigration, *et cetera*. Je n'ai rien contre la Constitution, mais je suis «tanné» d'en entendre parler, monsieur le Président.

Quand je me suis présenté en 1984, je suis arrivé ici à la Chambre des communes pour parler de construction. C'est cela que j'avais dit aux gens de mon comté. Et je suis rendu en 1991, puis on parle encore de Constitution. Je dis encore aux gens de mon comté: Il y en a d'autres qui ont ce *job*-là à faire, moi je vous parle de construction. Et tant et aussi longtemps que je serai ici, c'est de cela que je veux parler. Et si en 1992, à l'automne, le Québec décide de se séparer, le Québec opte pour sa souveraineté, soit par référendum ou autre, ou bien si le Québec décide d'accepter les offres que le gouvernement fédéral et les autres provinces lui feront à ce moment-là, monsieur le Président, et si à ce moment-là, on dit que le développement économique doit appartenir au Québec, je respecterai cette décision.

Mais en ce moment, en 1991, au mois de juin, plus précisément le 4, en ce qui concerne le développement économique du Québec, j'aimerais avoir l'appui de l'opposition officielle pour dire que les programmes du gouvernement fédéral, l'argent qu'on a de disponible doit être dépensé dans les plus brefs délais.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je remercie le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup pour son excellent discours. Comme c'est un ami, c'était un ami, enfin pour moi c'est encore un ami, et qu'il s'occupe principalement des Affaires extérieures, bien sûr, il a fait l'éloge des implications du gouvernement fédéral pour aider à faire reconnaître Montréal au niveau international. Mais on sait que principalement à Montréal, ce qui se passe, ce sont des entreprises de services, et cela ne crée pas énormément d'emplois. Ce qui crée beaucoup d'emplois, ce sont des entreprises manufacturières. À ce niveau-là, on a de grands problèmes.

Vous savez, il y a un exemple frappant dans mon comté, qui est la Pratt & Whitney. Pratt & Whittney a mis à pied, à l'heure où l'on se parle, environ 1 000 employés. Pendant qu'on se vante et que le gouvernement fédéral dit qu'il veut développer dans la région de Montréal l'aéronautique et le spatial, en même temps, il semblerait que le Fonds de développement industriel de l'Ouest soit en train de négocier des arrangements avec le gouvernement fédéral et Pratt & Whitney pour déménager justement les usines dans l'Ouest, à partir de Montréal.

Et quand on nous fait accroire qu'on est sérieux de vouloir faire de Montréal une région où on développerait le spatial et l'aéronautique, bien moi je vous dis que c'est de la foutaise, parce qu'en réalité, ce n'est pas cela qui se passe. En réalité, tout se qui se passe au niveau de l'aéronautique et du spatial, ça s'en va en dehors du grand Montréal métropolitain. C'est ça qui se passe en réalité. Vous irez vérifier.

Un autre grand problème qui se passe aussi, c'est le manque de concertation. Et là-dessus, j'ai un exemple frappant. Quand l'ex-ministre des Transports a décidé de mettre la hache dans VIA Rail—et je n'étais pas contre—la façon dont cela a été fait a détruit énormément d'emplois dans la région de Montréal. On aurait dû d'abord consulter le gouvernement du Québec et la ville de Montréal pour savoir ce qu'ils en pensaient, eux, de VIA Rail. Il y avait des trains de banlieue qu'il aurait peut-être été intéressant d'impliquer. Il y avait aussi le gouvernement du Québec, car le jour où on décide de fermer unilatéralement une entreprise aussi importante au niveau du transport et qu'on ne tient pas compte du Québec et de la municipalité, eh bien, on détruit peut-être ce qu'on aurait pu construire. On aurait peut-être pu y intéresser tout le monde, ce qui aurait sauvé probablement des milliards de dollars et des emplois également dans la région de Montréal.

• (1630)

Or, tout ce que le gouvernement fait, dans le fond, c'est d'agir sans consulter, comme le député néo-démocrate le mentionnait tantôt. Et chaque fois que le fédéral fait des choses ou qu'il pose des gestes, il ne consulte pas. Alors, ce manque de concertation fait en sorte que Montréal, actuellement, a 15 p. 100 de chômage.

Ce n'est pas en donnant un petit peu d'argent par-ci par-là pour montrer qu'on fait des choses au niveau du développement régional qu'on fait vraiment du développement régional. C'est en se concertant. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais en toute équité, si l'honorable député veut donner la réplique, je me dois de le faire.

M. Plourde: Monsieur le Président, je voudrais seulement dire à mon honorable collègue, le député de Longueuil, qu'il parle beaucoup de concertation. Il sait ce que c'est, de la concertation. Je viens d'annoncer officiellement à la Chambre que lors du caucus d'été du Parti conservateur du Québec qui se tiendra à Rivière-du-Loup les 23, 24 et 25 août, j'ai lancé l'invitation aux députés d'opposition de nous donner des suggestions. C'est cela, de la concertation.

S'il veut aider Montréal et sa région, eh bien, qu'il nous fasse savoir qu'est-ce qu'il faudrait faire. On en a des idées, mais on peut aussi accepter les leurs.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat avec l'honorable députée de Mount Royal pour dix minutes.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je recommande au député de lire le hansard. Il y trouvera d'excellentes idées pour la réunion de son caucus.

Je suis très heureuse d'intervenir dans le débat très important sur la motion présentée par mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce et je le remercie sincèrement d'avoir mis en lumière la situation critique de la capitale canadienne du chômage, Montréal. J'invite les Canadiens à lire le compte rendu du débat éclairé que cette motion a suscité. Il s'agit d'un débat approfondi qui apporte beaucoup d'information sur la question.

C'est une triste époque pour moi et j'aurais voulu avoir le temps de parler de l'échec de l'orientation économique générale et de la perspective nationale du gouvernement de même que de la situation dans ma circonscription de Mount Royal, ce qui aurait donné une idée de la situation locale. Ces thèmes semblent peut-être sans rapports entre eux, mais ils ont une relation de cause à effet.

Je suis cependant heureuse de pouvoir parler des préoccupations et des craintes des électeurs de ma circonscription de Mount Royal devant le triste état du pays et le triste état de l'économie, car ils sont touchés, peu importe où ils vivent, dans quel domaine ils travaillent, quel est leur milieu social, leur statut économique, leur niveau d'éducation, leur langue maternelle, leur pays d'origine, peu importe leur apparence, peu importe qu'ils vivent dans leur propre maison, dans un appartement ou, pire encore, dans la rue.

Ils voient chaque jour la réalité dans les rues de la circonscription de Mount Royal, dans les centres communautaires et les banques d'alimentation; ils voient des images de la faim, et d'immenses besoins sociaux non comblés. Tout à l'heure, monsieur le Président, je vous citerai des statistiques très intéressantes, mais pourtant troublantes.

Entre temps, ce gouvernement insensible qui ne se soucie que de son bilan financier reste intraitable et dit: «Nous ne pouvons pas faire plus. Nous ne sommes pas libres. Le déficit est trop élevé. Nous n'avons tous simplement plus les moyens.» La question qui se pose maintenant est de savoir si, vraiment, nous n'avons plus les moyens d'aider nos citoyens.

Les problèmes nationaux sont aussi des problèmes locaux. La population de la circonscription de Mount Royal, comme la population du reste du Canada, sait que le gouvernement a une fiche économique peu reluisant. Ils connaissent le dicton: «Lorsque les conservateurs sont au pouvoir, les temps sont durs.»

Si vous avez lu les grands titres des journaux dernièrement. . .

[*Français*]

. . .ils démontrent que «Ottawa a pigé 1 530 $ de plus dans les poches des familles depuis 1980». Le gouvernement conservateur est allé chercher cet argent par de nouvelles taxes dans les goussets de la famille canadienne moyenne depuis 1984, ce qui reflète une croissance plus rapide que dans toute autre grande nation industrialisée, selon les données d'une nouvelle étude.

Depuis 1984, l'augmentation de la part nette des taxes fédérales s'est traduit par une ponction de 1 530 $ pour une famille moyenne de 2.3 personnes. Cette hausse s'explique par l'augmentation des impôts sur le revenu, des surtaxes, des taxes de vente et d'accise, le relèvement des cotisations versées au Régime d'assurance-chômage, au Régime des rentes, par la baisse des allocations familiales et des pensions de vieillesse. Ces chiffres tiennent compte des remboursements de la taxe fédérale de vente et des crédits d'impôt pour enfants versés aux particuliers. Et je vous souligne que même Otto Jelinek, le ministre du Revenu national, a soutenu que les taxes élevées sont une des raisons qui poussent les Canadiens à aller faire leurs emplettes aux États-Unis, tandis que le ministre Mazankowski a nié que les Canadiens soient surtaxés et prévenu les contribuables qu'il valait mieux ne pas s'attendre à des réductions de taxes tant qu'ils n'auraient pas réussi à maîtriser le déficit. Mais ils ont eu beaucoup de temps pour maîtriser ce déficit pendant les bonnes années, de 1984 jusqu'à 1990.

[*Traduction*]

La pire récession à avoir jamais frappé le monde industriel est en cours à l'heure actuelle et elle a été fabriquée au Canada. La dette nationale a doublé et c'est évidemment notre faute. La classe moyenne est assommée d'impôts, dont la TPS, et le gouvernement trouve le moyen de prétendre que la TPS épargne de l'argent aux membres de cette classe. Ma foi, je sais ce qu'elle leur épargne—comme les manchettes et les recherches nous le révèlent—elle leur épargne de l'argent sur les trombones de bureau et le mascara, qui ne sont pas tout à fait ce qu'on appelle des denrées essentielles. Je vous dirai que ce que les conservateurs ont fait au moment où ils l'ont fait est absolument déraisonnable. C'est ainsi qu'ils ont créé une véritable récession.

Je le répète, nous subissons une récession fabriquée au Canada; des taux d'intérêt élevés et un dollar fort poussent toujours plus d'entreprises à fermer leurs portes ou à déménager au sud de la frontière. Toutes ces fermetures d'usines entraînent la mise à pied de travailleurs qui n'ont pas une formation suffisante pour décrocher d'autres emplois et le gouvernement ne prévoit rien pour les recycler. Le taux de chômage est extraordinairement élevé, surtout parmi les jeunes. Chaque jour, de plus en plus de familles sont jetées sur le pavé parce qu'elles n'ont pas pu payer leur hypothèque ou même leur loyer. Pour bien des familles, manger est devenu un luxe. Les banques d'alimentation sont plus fréquentées qu'elles ne devraient l'être. Et j'ai déjà exposé la situation des banques d'alimentation de ma circonscription.

Le taux de chômage officiel à Montréal est passé de 10,4 p. 100 en 1990 à 14 p. 100 en 1991. Ces données sont tirées du sondage que la CSN a mené en mai 1991. Quant aux Québécois qui cherchent du travail, leur nombre est passé de 346 000 en mars 1990 à 486 000 en mars 1991, dont 250 000 à Montréal seulement.

Ces données constituent un blâme sévère à l'endroit du gouvernement, un blâme nettement fondé et bien documenté.

Si on considère ce qui se passe dans le domaine de l'aide sociale, des dizaines de milliers de personnes reçoivent cette aide dans la ville de Montréal et dans ma propre circonscription. Pourtant, le gouvernement n'a pas parlé de création d'emplois, de stratégie industrielle, de garderies, de développement régional, de nouvelle association ni de programmes qui renouvelleraient l'infrastructure municipale, rendraient Montréal plus viva-

ble de bien des manières et créeraient davantage d'emplois.

Les députés d'en face continuent d'appuyer le gouvernement qui se considère comme un bon gestionnaire financier, mais certes pas sur le plan humain s'il fait le moins du monde son autocritique.

La situation dans ma circonscription est catastrophique et j'estime que c'est une bonne occasion de faire connaître aux gens certaines des réalités qui existent tous les jours dans ma circonscription de Mount Royal dans notre province du Québec qui, d'après le Conference Board, comme je l'ai déjà dit, a été la province la plus touchée par la récession. Comme vous le savez, les gros titres des journaux proclament que Montréal est la capitale du chômage au Canada.

Je voudrais d'abord signaler certaines des caractéristiques de ma circonscription qui, en aucune façon, ne correspondent à l'idée que s'en font bien des personnes, ni assurément aux moyennes québécoises ni canadiennes, en ce qui concerne la structure socio-économique de la population. Je parle d'une population de près de 100 000 habitants qui comprend de nombreux immigrants provenant du monde entier: du sud-est asiatique, du Viêt-Nam, du Cambodge, du Laos, des Caraïbes, de l'Afrique, de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Europe de l'Est, des personnes âgées, des familles monoparentales, des familles avec le père et la mère, des personnes qui travaillent et des chômeurs.

• (1640)

C'est très intéressant. J'ai dans ma circonscription une population très mélangée.

[*Français*]

Basée sur l'âge, 65 ans et plus, on a 17,4 p. 100 dans Côte-des-Neiges; 18,4 p. 100 à Snowdon; 24 p. 100 à Côte-Saint-Luc—Hampstead; et le taux au Québec est de 10 p. 100. C'est quelque chose à prendre en considération.

Les familles monoparentales à chef féminin, il y a 18 p. 100 dans Côte-des-Neiges; 19 p. 100 à Snowdon; 11 p. 100 à Côte-Saint-Luc—Hampstead et 16 p. 100 à Mount-Royal. Le taux pour le Québec est de 14,4 p. 100.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je poursuis et ce sont les conclusions du DSC, le Département de santé communautaire de l'Hôpital Sainte-Justine qui viennent d'être déposées en avril dernier.

Si on regarde:

[*Français*]

. . .l'origine ethnique autre que française et britannique, dans Côte-des-Neiges, il s'agit de 44,3 p. 100; Snowdon, 61,7 p. 100; Côte-Saint-Luc—Hampstead, 70,7 p. 100; Outremont—Mount-Royal, 31,6 p. 100. Le taux au Québec est de 10,5 p. 100. Cela ne vous dit-il pas quelque chose?

La population immigrante et le lieu de naissance de cette population immigrante se situent, en dehors de Montréal, en dehors de Québec, soit à Côte-des-Neiges, à 41 p. 100; 53 p. 100 à Snowdon; 37 p. 100 à Côte-Saint-Luc—Hampstead et 25 p. 100 à Mont-Royal. Le taux pour le Québec, 8,2 p. 100.

Les personnes qui n'ont pas atteint la neuvième année de scolarité sont réparties ainsi: 14 p. 100 dans Côte-des-Neiges; 19,4 p. 100 à Snowdon; 14 p. 100 à Côte-Saint-Luc—Hampstead et 8 p. 100 à Mont-Royal. Le taux pour tout le Québec est de 23 p. 100.

Pour ce qui est du taux de chômage, là, c'est incroyable!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je dois rappeler à l'honorable députée qu'elle a la parole depuis dix minutes. À moins que son parti m'indique qu'elle dispose de vingt minutes, je dois l'interrompre.

Période de questions et commentaires. L'honorable député de Longueuil a la parole.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'avais commencé à parler, plus tôt, de concertation. Vous savez, au Québec, le grand problème que les entreprises connaissent, c'est d'abord et avant tout, un manque de concertation.

Nous avons un ministère de l'Industrie et du Commerce, nous avons le CRIC, nous avons la SDI—ceci appartenant au provincial—et nous avons le ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, la Banque fédérale de développement et une foule d'autres programmes de toutes sortes. Ces programmes provinciaux n'ont pas les mêmes critères que les programmes fédéraux; le fédéral considère les régions, le Québec, l'Ontario, l'Ouest et les Maritimes. C'est donc ainsi que le Canada considère les régions. Le Québec considère les régions ainsi: Gaspésie, Lac Saint-Jean, etc.

Cela fait donc en sorte que les gens d'affaires qui demandent de l'aide ont de graves problèmes, tellement qu'ils finissent par se décourager. Or, c'est une des grandes raisons pour lesquelles, à Montréal, on n'arrive pas à se développer. C'est une des raisons également pour lesquelles les petites et moyennes entreprises de Montréal finissent par abandonner, premièrement. . .

M. Corbeil: Cela prend de la concertation.

M. Leblanc (Longueuil): Oui, comme le ministre des Transports vient tout juste de le dire, cela prend de la concertation mais il a été un de ceux qui a refusé—cela est reconnu publiquement—lorsque j'étais membre du Parti conservateur, de faire un caucus du Montréal métropolitain dans le but de se concerter sur le développement de Montréal. Il a refusé lui-même de faire cela. Pourquoi? Il voulait se garder le monopole des petits cadeaux qu'il voulait donner aux entreprises. Voilà ce qui s'est passé dans le temps.

C'est le ministre des Transports aujourd'hui qui est responsable de la région et ce même ministre des Transports a refusé que les Conservateurs se concertent et qu'on ait un caucus du Montréal métropolitain pour travailler de concert avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et les autres. Et c'est pour cela que je devais poser une question. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je veux bien être tolérant, mais je dois rappeler que la période des questions et commentaires fournit l'occasion à celui qui a la parole de formuler des questions et des commentaires à l'endroit de l'orateur précédent. Alors, je tiens à rappeler cette précision du Règlement. Je m'excuse, je dois ajouter que ce n'est pas le temps de faire un discours. C'est le temps d'interroger ou de faire un commentaire. Alors, très brièvement, vous parlez depuis deux minutes, presque trois minutes sur cinq. Votre question si vous voulez avoir une réponse, honorable député.

Est-ce que l'honorable députée de Mount Royal a des commentaires à faire sur les remarques du député de Longueuil?

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, l'intervention inopportune du député montre à quel point il comprend mal la ville de Montréal, la diversité ethnique de notre population et les problèmes quotidiens que nous connaissons. Il ne se préoccupe que de l'état de la nation, et non de l'état des gens.

Je voudrais lui signaler que j'ai, dans ma circonscription, 10 156 assistés sociaux. Un enfant sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté. Ils ont faim. Ils survivent grâce à nos banques d'alimentation. Le taux de chômage chez nos jeunes est excessivement élevé, à 25 p. 100. Compte tenu de l'âge de la population dans ma circonscription, où il y a un nombre élevé d'enfants qui vivent dans des familles touchant des prestations d'aide sociale ou autres, et du nombre de personnes âgées dans ma province, les programmes de logement créés par le gouvernement sont tout simplement scandaleux. Seulement 17 p. 100 des Montréalais ont les moyens de s'acheter une maison.

Le gouvernement a réduit le programme des coopératives d'habitation de 50 p. 100, celui des logements sociaux pour les personnes âgées de 40 p. 100, et celui à l'intention des parents seuls et des familles de 40 p. 100. Les compressions imposées à la SCHL sont tout à fait déraisonnables. Le PITRC a disparu, tout comme le PCRP et les programmes d'aide à la remise en état des logements locatifs. Dans ma région, il nous a fallu fermer quatre immeubles infestés de blattes et de rats, où les cuvettes des toilettes étaient cassées. Nous avons des fumeries de crack où nos jeunes sont exposés à la drogue. La délinquance juvénile est à la hausse.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que nous n'avons pas investi dans nos infrastructures, nous n'avons pas consacré d'argent à la remise en état des logements dans la région, et nous continuons d'accueillir de très nombreux immigrants, 35 000 Vietnamiens vivent désormais dans notre secteur et il en arrive encore d'autres. Pensez-vous qu'ils veulent vivre dans un milieu aussi dangereux?

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, une chose que j'essaie de comprendre, c'est que si j'écoute les gens du gouvernement, la situation est très rose. Alors moi ce que j'essaie de comprendre, c'est que si ça va si bien, pourquoi ça va si mal?

Vendredi, je pense, le 24 mai, mes collègues du caucus et moi avions une excellente rencontre à Montréal avec nos amis—et je les appelle nos amis—de la Confédération des syndicats nationaux de Montréal, le Conseil central. Nous avons été reçus chaleureusement. Indépendamment des opinions politiques sur l'avenir de la Confédération et tout, il y avait là des représentants d'une dizaine de syndicats. D'ailleurs, ils nous ont bien rappelé qu'ils ont été très chanceux d'organiser avec nos collègues du provincial du Parti québécois une rencontre, avec nos collègues du Parti libéral du Québec à Québec, à tout seigneur tout honneur, avec quelques amis du Bloc, mais qu'ils attendaient encore une réponse du caucus conservateur du Québec.

• (1650)

J'ai, parce que j'aime bien l'exactitude, recontrôlé tantôt avec nos mêmes amis du Conseil central de Montréal, qui nous ont dit, et puis je vais être gracieux, je ne nommerai pas les noms des députés, mais je pense qu'on prend ma parole. Il y avait certains noms; ils nous ont dit: oui, oui, remettez donc ça à l'automne, on verra ce qu'on pourra faire à l'automne. Et cela ce sont des gens qui ont mis sur pied une organisation très importante, qui s'appelle l'Offensive contre la récession, offensive contre la pauvreté dans certains quartiers de Montréal.

Je regarde le ministre responsable de la région de Montréal. Toute ma jeunesse parlementaire, et depuis ce temps-là je ne pourrai jamais oublier les paroles très sages de Jean Marchand, un grand syndicaliste québécois qui comprenait le Québec à fond, qui n'était pas de Montréal, et qui tout le temps disait: Montréal, c'est le moteur du Québec. Et il y a des parties de Montréal qui souffrent plus que l'ensemble de Montréal. Et c'est là qu'il faut toujours essayer d'avoir une pensée particulière.

Je dois dire, pour rester dans le ton élevé du débat que j'aimerais avoir, et j'espère que mes collègues me le permettront, j'avais un peu l'impression d'entendre dans le même sens celui qui vient de parler. Il ne vient pas de Québec, il vient de Rivière-du-Loup—Kamouraska. Voilà qu'un homme, un député conservateur, qui va organiser, où vous serez, monsieur le Président, un caucus des députés conservateurs du Québec à Rivière-du-Loup—région que j'encourage fortement les gens à visiter—et qui dit: J'ai pensé que ce serait bon d'avoir, j'ai demandé, j'ai exigé qu'il y ait un atelier spécial sur Montréal. Ça prend un gars de Rivière-du-Loup—Kamouraska pour réveiller, semblerait-il, les gens de Montréal. Vraiment, c'est le monde à l'envers. Lui a compris. Il a compris que lorsque Montréal ne marche pas, c'est le Québec qui ne marche pas.

Cela me fait penser un peu à la chanson de ma jeunesse, très populaire au Québec, du folklore, qui dit: Tout va très bien, madame la marquise, tout va très bien, madame la marquise. Mais ne vous inquiétez, tout va très bien, sauf qu'il faudrait que je vous dise qu'il y a 13,1 p. 100 de chômage à Montréal, le plus haut taux de chômage de toutes les cités urbaines du Canada. Tout va très bien, semble dire le ministre responsable. Tout va très bien, madame la marquise, ne vous inquiétez pas. Sauf qu'il y a un autre p'tit feu: il y a 22 p. 100 de gens qui vivent dans la pauvreté dans une partie de Montréal. Mais, ne vous inquiétez pas, madame la marquise, tout va très bien!

Eh bien, ce n'est pas ce que les gens de la CSN et du Conseil central de Montréal nous ont rapporté. Ce n'est pas ce qu'ils vivent quotidiennement. Ce n'est pas, monsieur le ministre responsable, ce que je vis dans mon comté. Dans la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix, les gens en sont rendus à dire: Nous, on habite Saint-Jean-de-la-Misère. Moi je dis: Écoutez, c'est assez cette dépression-là, cette déprime. Mais ce n'est pas facile d'aller dire à des gens qui perdent leurs emplois et qui disent: J'ai entendu le ministre dire: Ne vous inquiétez pas, on a de beaux grands plans pour la haute technologie moderne, des emplois qui vont payer. Mais comment voulez-vous que ces gens-là, qui ne peuvent même pas faire application au programme PATA, projet d'aide aux travailleurs âgés, qui sont probablement dans une situation pénible parce que trop âgés, sans éducation. Très difficile donc à replacer dans la société, alors qu'ils regardaient s'il y a des programmes d'aide, ils regardaient s'il n'y aurait pas moyen d'aider leur compagnie.

Et puis les gens disent: Qu'est-ce que vous voulez, nous avec les hauts taux d'intérêt! Et ce n'est pas moi qui parle, ce sont nos amis de la CSN, du Conseil central de Montréal qui se plaignent des taux d'intérêt, qui se plaignent du programme PATA, qui se plaignent de la réforme de l'assurance-chômage, qui se plaignent de la réforme et de la refonte de la fiscalité. Ils disent: On veut bien croire que ce grand Traité Canada—États-Unis a amené ou peut-être amènera. . . Mais nous on constate que même s'ils ont de bons statisticiens, de bons recherchistes, il y a des milliers d'emplois qui ont été directement perdus à cause du Traité de libre-échange, traité qui n'a même pas encore été absorbé. Et l'on voit déjà que l'on veut mettre en danger toute l'industrie manufacturière qui est, à Montréal, dans les secteurs les plus pauvres. Ce ne sont peut-être pas les emplois qui paient le plus, mais allez dire ça aux gens de Saint-Édouard, de Sainte-Cécile, de Parc Extension, à Montréal. Allez dire ça aux nouveaux immigrants et immigrantes qui, très tôt le matin jusqu'à tard le soir, et je le dis pour la majorité québécoise, travaillent parce qu'ils ont une volonté de travailler dans des petites usines et qui les voient se fermer l'une après l'autre.

Je vois l'autre ministre, le ministre du Multiculturalisme. Je le sais sensible à ces questions-là, de ces nouveaux immigrants qui n'ont pas les plus grands emplois, qui n'ont pas l'éducation. Alors, il ne faut pas simplement dire: Inquiétez-vous pas madame la marquise, tout va très bien, parce qu'il y a eu des créations d'emplois de haute technologie. Il est évident qu'il en faut, mais qu'est-ce qu'on fait pour ceux et celles qui chaque jour vont du découragement au bris de la famille.

J'encourage le ministre à venir se promener, parce qu'il y a des secteurs de Montréal qui ne sentent même pas ce qui se passe dans le reste de Montréal. La Petite patrie de Montréal, ce n'est pas, avec tout le respect que je dois, Ville d'Anjou. Ce n'est pas, avec tout le respect que je dois à certains de mes collègues, le quartier de mon collègue, le whip en chef du gouvernement, Saint-Léonard.

Il y a de ces endroits à Montréal où quand bien même vous diriez que vous avez de bons grands nouveaux programmes, c'est d'une tristesse! J'encouragerais le ministre, peut-être à aller faire une promenade dans ces quartiers-là pour vraiment sentir ce qui se passe.

Et pour être concret, bien, mon Dieu, il faudrait tout d'abord forcer votre caucus de Montréal et du Québec à rencontrer nos amis de la CSN. C'est le dernier caucus qui ne les a pas rencontrés. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis obligé d'interrompre l'honorable député de Saint-Denis, à moins que la Chambre ne donne son consentement unanime?

Alors, questions et commentaires, une période de cinq minutes. La parole est à l'honorable député de Gander—Grand Falls.

[*Traduction*]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je me souviens que, à la fin des années 60, le député était secrétaire parlementaire du ministre fédéral de l'Expansion économique régionale ou de l'Expansion économique du Canada, l'honorable Don Jamieson. Quel conseil aurait-il à donner au gouvernement du Canada ou à quiconque voudrait s'attaquer à cet énorme problème que l'on connaît dans sa circonscription et dans la ville de Montréal.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je remercie mon collègue, premièrement pour sa bonne mémoire et deuxièmement, pour sa question.

On dit toujours qu'on critique puis qu'on ne fait rien de constructif. Bien, je vais vous donner un petit exemple. Je vais le donner et le laisser pour la méditation du ministre. C'est un peu en réponse à votre question.

• (1700)

On a essayé, chez nous, quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs. C'était un vieux rêve que j'avais depuis toujours. Je me disais: Après tout, on a été élus par le même monde, fédéral, provincial, municipal. Alors, on a créé ce qu'on appelle une table de concertation. Tout le monde parle maintenant des tables de concertation. Et pourtant nous avons deux députés qui sont maintenant ministres au provincial, deux députés fédéraux, trois conseillers municipaux—ce sont les seuls que je nommerai, M. Bielo, M^me^ Blanc, M. Berthelet qui est président du Conseil municipal de Montréal, M. le ministre Sirros, M^me^ la ministre Trépanier, mon collègue André Ouellet et moi. Et on se réunit, puis on parle de ces projets PAREL, de ce qui arrive de ces projets.

Alors, nous on travaille par ici, puis on essaie de poser des questions. C'est à l'état local, d'abord pour donner l'exemple que les différents paliers de gouvernement peuvent travailler ensemble. C'était un peu l'esprit de Don Jamieson. Il n'entreprenait jamais rien sans s'assurer d'abord et avant tout de la pleine, totale et entière coopération de ses vis-à-vis. Il y avait des problèmes. Alors, Don disait: On va essayer de faire quelque chose, par téléphone. Je me demande combien de fois les gens sont au téléphone. Ils ne doivent pas être sur le téléphone souvent, puisqu'on me dit qu'à Québec actuellement, tout le monde est en train de déchirer ses vêtements à l'Assemblée nationale depuis l'annonce par M. Benoît Bouchard d'un nouveau ministère qui n'est plus un ministère, qui deviendra un ministère, en l'absence du très honorable premier ministre du Canada, annonce assez inattendue, probablement pour dire aux gens de la Gaspésie: Je vais aller vous visiter, puis ne me lancez pas de roches, j'ai quelque chose de grand à vous annoncer. Puis au lieu d'annoncer quelque chose de concret, on leur lance un nouveau ministre! Bien ce n'était pas la méthode de Don Jamieson. Ce n'était pas la méthode d'Otto Lang non plus. Pourtant Otto Lang était un homme dur, serré, discipliné. Mais probablement que c'était ce que j'appelle. . .

[*Traduction*]

. . .l'âge d'or du Canada. Je dois admettre que, de nos jours, la situation est plus difficile.

[*Français*]

Mais une chose que je dois reconnaître, c'est que s'il n'y a pas cette concertation, d'abord et avant tout. . . Je vois des gens sourire de l'autre côté. Je vais vous le dire, monsieur le Président. Il faut d'abord avoir l'humilité de reconnaître qu'il y en a un problème, parce que si on passe son temps à dire: Il n'y en a pas de problème, il y a des pochettes de pauvreté ici et là, mais regardez, on s'en va vers l'avenir, la haute technologie. . . Mais oui, il en faut. C'est évident qu'il faut avoir des emplois bien payants pour nos jeunes. Mais qu'est-ce qu'on fait pendant ce temps-là? On ne reconnaît pas, on ne reconnaît tout simplement pas qu'il y a un problème.

J'entends le ministre qui nous dit toujours, et je défie n'importe lequel des prochains qui vont parler, de cesser de dire: Dans le temps des Libéraux. Moi je vais vous dire ce que j'apprends dans mon comté, et je termine là-dessus. À chaque fois que vous employez cet argument-là, si je pouvais me lever, je vous ferais la preuve que la sincérité c'est encore rentable en politique. Cessez de dire: Dans le temps des Libéraux! Je vois mon chef qui va

venir participer au débat. Bien lui aussi est capable faire preuve d'humilité, en se faisant toujours dire: Oui, mais dans le temps des libéraux. Nous avons été jugés en 1984 par une équipe qui disait pouvoir faire mieux. C'est une admission difficile pour un homme politique, n'est-ce pas?

Et nous avons été jugés de nouveau en 1988. Donc, arrêtez de cesser d'avoir cet argument qui n'en est pas un, qui vous ridiculise en disant ce que. . .

Une voix: Vous êtes un ancien militaire!

M. Prud'homme: Oui, je suis un ancien militaire. Je suis un homme de discipline. Mais là, vous étiez censé. . . Le ministre revient encore avec son dada. . . Il n'est pas capable de reconnaître qu'il y a un problème, donc il va continuer à chanter et à chanter: Tout va très bien, madame la marquise, ne vous inquiétez pas, ça brûle! Montréal, c'est le désastre, mais à part cela, ne vous inquiétez pas, ça va bien, je veille au grain avec le nouveau ministre qui n'en est pas un, qui s'est nommé, qui va se faire dénommer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Lachine—Lac Saint-Louis.

[*Traduction*]

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le développement économique à Montréal et de me joindre aux autres orateurs qui ont exprimé certaines préoccupations parce qu'ils veulent être certains que Montréal pourra profiter pleinement de ce programme de relance économique. C'est d'ailleurs ce que nous voulons tous.

[*Français*]

Monsieur le Président, le député de Notre-Dame-de-Grâce demande à ce gouvernement de créer des emplois, actuellement, dans la ville de Montréal. Voici notre réponse: au cours de la dernière année, le gouvernement a dépensé plus de 32 millions de dollars, monsieur le Président. Mon honorable collègue a-t-il mentionné ce montant dans sa motion? Je ne le crois pas.

Il vaut la peine de le répéter et je crois alors que je le dirai encore une fois: il s'agit de plus de 32 millions de dollars ou plus précisément 32 076 850 $ entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991. Chaque cent a été dépensé par ce gouvernement pour créer des emplois dans la ville de Montréal et cela concernait 7 925 personnes pour être précis. Une partie de cette somme a permis de conserver des emplois existants, mais cela équivaut à créer des emplois, n'est-ce pas? Si un emploi est menacé et que le gouvernement empêche sa disparition, alors cet emploi a été recréé.

[*Traduction*]

Le travail partagé est un cadeau du ciel pour une entreprise au bord du désastre qui, pour survivre, se voit obligée de mettre à pied, et donc de perdre, des travailleurs qualifiés. En raccourcissant d'un à trois jours la semaine de travail, le programme de travail partagé permet aux travailleurs de garder leur emploi et, par conséquent, de maintenir leurs compétences.

Je peux dire, par expérience, que le programme de travail partagé fonctionne bien. Dans la circonscription de Lachine, deux de nos grandes sociétés, la société Jenkins et une autre, ont reçu du gouvernement fédéral, après avoir présenté une demande, l'aide dont elles avaient besoin pour protéger ces emplois.

La création d'emplois, comme tout employeur le sait, se produit toujours lorsqu'on peut faire appel à des travailleurs qui ont les compétences nécessaires, ou encore à des gens qui peuvent apprendre rapidement et qui peuvent ensuite réapprendre lorsque l'application de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes change radicalement la nature du travail, rendant désuètes les compétences acquises auparavant.

[*Français*]

Je parle des gens capables de s'adapter, monsieur le Président, des gens suffisamment instruits pour pouvoir lire, compter et comprendre un manuel ou se rappeler des directives complexes, des gens qui font partie de la culture, du savoir d'aujourd'hui et qui peuvent acquérir les compétences requises au moment voulu. Ce sont ceux-là qui créaient réellement des emplois, ceux qui peuvent s'adapter. Les quelque 8 000 Montréalais que le gouvernement a aidé l'année dernière possèdent tous des compétences ou bien ont dû en acquérir afin de jouer un rôle actif sur le marché du travail.

Ceux qui n'avaient pratiquement aucune compétence monnayable ont été inscrits à un programme gouvernemental de formation professionnelle. Maintenant, ces Montréalais sont de nouveau sur la voie de l'autonomie grâce à la formation professionnelle financée par notre gouvernement.

[*Traduction*]

La formation d'une centaine de chômeurs non qualifiés n'importe où au Canada peut coûter près de 1 million de dollars, soit entre 8 500 dollars et 10 000 dollars par personne. Je mentionne ces chiffres pour montrer à quel point cela coûte cher de former un chômeur non qualifié pour qu'il puisse travailler. En fait, la formation en vue du réemploi coûte tellement cher qu'il faut la participation de nombreux partenaires pour la rendre viable.

Le gouvernement finance des programmes de formation à l'intention des chômeurs.

• (1710)

Le gouvernement veut aussi encourager les employeurs à financer la formation et le recyclage de leurs employés dont les emplois peuvent être en danger ou dont la productivité accuse un retard.

Ce matin, à Lachine, se tenait une réunion regroupant quelque 80 employeurs, soit des entreprises industrielles et commerciales, ainsi que les autorités scolaires, dans le but précis d'organiser, avec l'appui du gouvernement du Canada, des cours permettant de dispenser aux travailleurs des compétences de base.

Je suis fier de cette initiative, et je suis convaincu que celle-ci sera répétée partout au pays. Le gouvernement veut encourager les employeurs à financer la formation et le recyclage de leurs employés dont les emplois peuvent être en danger ou dont la productivité accuse du retard.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a fixé comme objectif, dans le discours du Trône, de quadrupler la formation offerte par les employeurs à leurs employés.

[*Français*]

Nos programmes de formation aident les chômeurs à acquérir les compétences de base et les compétences professionnelles dont ils ont besoin pour retourner au travail. De la même manière, les employeurs peuvent aider leurs travailleurs à garder leurs compétences à jour et ainsi éviter de joindre les rangs des chômeurs.

[*Traduction*]

Les compétences essentielles englobent la communication, les mathématiques et les techniques de recherche d'un emploi, c'est-à-dire des compétences de base que vous et moi avons assimilées il y a longtemps et que nous tenons maintenant pour acquises. Sans ces compétences, une personne ne peut faire autrement que de perdre l'estime de soi. Les gestionnaires, les cadres et les professionnels de l'ouest de Montréal constituent un exemple frappant de ce phénomène.

Un programme d'auto-assistance intitulé *Executives Available* a été mis sur pied afin de fournir l'aide et l'encouragement qui permettront aux personnes qui ont perdu leur emploi et qui ont perdu confiance de réintégrer le marché du travail avec une confiance renouvelée.

Comme nous le savons tous, la perte de l'estime de soi a habituellement pour effet de neutraliser ou de diminuer la capacité et la volonté d'une personne de soutenir la concurrence sur le marché du travail actuel, qui est en constante évolution.

Ainsi, l'acquisition de compétences et d'une formation de base replace les chômeurs dans la bonne voie. C'est pourquoi cette formation est si essentielle à notre stratégie d'aide au réemploi. C'est pour cette raison qu'elle peut coûter jusqu'à 10 000 $ par stagiaire.

Le réapprentissage des connaissances de base est souvent un lent processus auquel on doit consacrer d'importantes sommes avant même de procéder à la formation professionnelle elle-même. C'est pourquoi nous avons assoupli le régime d'assurance-chômage et nous utilisons les crédits destinés à l'assurance-chômage pour aider les prestataires à se recycler et à retourner plus rapidement sur le marché du travail.

Notre réforme de la Loi sur l'assurance-chômage, le projet de loi C-21, que les députés de l'opposition ont bloqué de toutes les façons possibles, est devenue une partie intégrante de nos efforts en vue de créer de l'emploi grâce à la formation. C'est ce que les Canadiens

[*Français*]

Le projet de loi C-21 a été perçu dans l'ensemble comme une mesure destinée à changer les règles concernant les prestations. Ce n'est là qu'une partie de la vérité. Le projet de loi contenait bel et bien des dispositions pour mettre fin à certains facteurs propres à dissuader les chômeurs de retourner au travail. Et il a rendu justice aux familles dont les parents sont sur le marché du travail, aux travailleurs d'âge mûr et d'autres travailleurs, en leur donnant accès aux prestations d'assurance-chômage.

[*Traduction*]

Ce qui est tout aussi important, ce sont les mesures qui ont permis d'adapter le régime d'assurance-chômage au marché du travail des années 1990, un marché très différent de celui qui existait au moment du lancement du programme d'assurance-chômage.

La nature et les causes du chômage n'ont maintenant rien à voir avec la situation il y a 10, 20 ou 30 ans. À une époque, il était tout à fait sensé d'accorder un soutien du revenu temporaire à une personne sans emploi, car les intéressés pouvaient attendre de se retrouver un emploi.

À l'heure actuelle, cette façon passive d'aborder la question peut facilement conduire au chômage permanent.

De nos jours, des gens sont au chômage même si des emplois sont offerts sur le marché, car leurs compétences ne répondent pas aux besoins actuels. Ils auront beau attendre, leur situation ne changera pas.

Pour que l'assurance-chômage continue d'être une mesure de protection sociale efficace, les gens doivent pouvoir l'utiliser de façon plus constructive, comme un outil permettant de retrouver un emploi sur un marché du travail en pleine évolution, grâce à la formation et aux conseils voulus.

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre annoncée en 1989 met surtout l'accent sur le perfectionnement professionnel; il s'agit de conseiller les gens et de leur donner la formation nécessaire. Dans le cadre de cette stratégie, on a débloqué des crédits de quelque 550 millions de dollars par année pour les 60 000 prestataires de l'assurance-chômage qui n'étaient pas admissibles auparavant à des cours de formation professionnelle.

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre constitue une formule qui a fait ses preuves à l'échelle internationale pour le renforcement de la main-d'oeuvre d'un pays. Elle prévoit des mesures spécialement conçues pour venir en aide aux collectivités comme celle que le député représente. Ces mesures comprennent, entre autres, le renforcement du programme Développement des collectivités et du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Ces deux programmes recevront des fonds supplémentaires dans le cadre de cette stratégie. Le programme Développement des collectivités verra, par exemple, son budget majoré de 50 millions de dollars à 198 millions, tandis que les crédits du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie seront doublés puisqu'ils passeront de 15 millions à 30 millions.

Ces programmes coûtent beaucoup d'argent. Toutefois, pour les chômeurs, l'acquisition de nouvelles compétences constitue un actif qui ne se chiffre pas en dollars, mais qui se traduit par un enrichissement sur le plan humain.

[*Français*]

S'il était possible de représenter le bien-être sous forme d'un bilan, l'absence de recyclage paraîtrait sûrement dans la colonne du passif parce qu'il entraîne du chômage prolongé, de la productivité perdue, du mécontentement croissant et du gaspillage de ressources humaines.

Voilà une perspective horrible pour notre fragile économie déjà minée par les pénuries de main-d'oeuvre et les maigres possibilités de formation offertes dans le secteur privé.

[*Traduction*]

Nous devons améliorer le climat qui règne sur le marché du travail en donnant aux gens davantage le goût de l'apprentissage et en offrant plus de possibilités de formation à ceux qui en ont le plus besoin. La formation des travailleurs améliore la situation de l'économie canadienne en atténuant les pénuries de main-d'oeuvre. La formation des chômeurs contrebalance les effets secondaires coûteux du chômage comme le crime, la maladie, l'alcoolisme ou la toxicomanie, et les problèmes familiaux ou mentaux.

Dans le domaine de la formation, le Canada a besoin que les employeurs et les travailleurs s'entendent sur la formule à mettre en oeuvre. Le secteur privé sait mieux que le gouvernement où et quand la formation devrait être donnée. Pourtant, seulement le quart des entreprises canadiennes offrent actuellement une formation officielle.

[*Français*]

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous avons consacré plus d'argent à la formation professionnelle et au perfectionnement que tout autre gouvernement canadien avant nous. Nous l'avons fait quand nous avons pris conscience de la conjoncture économique difficile qui sévit à l'échelle du globe.

[*Traduction*]

Je suis confiant que les programmes de formation et d'adaptation que le gouvernement met en oeuvre à Montréal et dans tout le pays se révéleront avantageux à long terme pour les Montréalais et les Canadiens.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il me fait plaisir de poser une question à l'honorable député, d'autant plus que je pense qu'il était ministre en 1986, à l'époque où le gouvernement conservateur avait créé un comité pour étudier le développement économique de Montréal.

• (1720)

[*Traduction*]

J'ai en main un article paru le 25 novembre 1986 dans *The Gazette* de Montréal. Un groupe connu sous le nom de comité consultatif du développement de la région de Montréal et formé de représentants des municipalités, du monde des affaires, du milieu artistique, des syndicats et du secteur de l'administration choisis par le gouvernement progressiste conservateur, a reçu pour mission d'élaborer une stratégie de relance économique pour la région. Ce groupe a formulé 86 recommandations et les a communiquées aux ministres concernés.

Il est évident que ces dix ministres qui devaient s'occuper du développement économique de Montréal ne l'ont pas fait, puisque, aujourd'hui, on se rend compte que la pauvreté gagne du terrain à Montréal. On n'a qu'à regarder les coupures de presse, des journaux, de *La Presse*, de *La Gazette*, du *Journal de Montréal* qui parlent de 188 000 sans-emploi à Montréal, qui parlent de 615 000 personnes qui vivent dans des ménages pauvres, qui parlent de marasme économique dans la région de Montréal, et plus particulièrement dans la ville de Montréal.

Je demande à l'honorable député: Pourquoi son gouvernement n'a-t-il pas donné suite aux recommandations du rapport Picard? Et deuxièmement, pourquoi le gouvernement conservateur n'a-t-il pas continué le programme d'aide au logement coopératif? S'il est un secteur où il est important d'aider les gens les plus démunis, les familles à faible revenu, les personnes âgées qui se

cherchent des logements à un prix convenable, c'est bien dans la région de Montréal-Est. Or, le gouvernement conservateur a complètement abandonné la construction du logement social, a complètement abandonné le programme de logement coopératif. Pourquoi cette insouciance crasse de la part du gouvernement conservateur?

[*Traduction*]

M. Layton: Monsieur le Président, le député a parlé du comité ministériel que le gouvernement a constitué pour étudier les problèmes qui ont frappé Montréal lorsque la reprise économique dans cette région n'a pas suivi la tendance nationale. On a rapidement constaté que Montréal était en train de perdre la première place dans de nombeux secteurs.

J'ai été fier d'être membre du comité ministériel. Je sais que nous avons demandé au conseil de nous orienter, sous la direction de M. Picard, et que ses nombreuses recommendations ont été particulièrement utiles à Montréal. La principale idée retenue est qu'il existe quatre ou cinq principes fondamentaux sur lesquels nous devrions continuer de développer la vocation de Montréal, le rôle international de Montréal étant le premier de ces piliers. Les Montréalais, les habitants de l'île et des collectivités environnantes de Montréal, qui possèdent déjà de nombreuses institutions internationales, doivent être reconnus comme une porte d'accès au monde.

Je représente une collectivité qui fait partie de cette réalité. Montréal est un noyau dans le domaine des transports au Canada, qu'il s'agisse des transports aériens, ferrovaires ou routiers, et cette ville continuera de jouer un rôle de premier plan à cet égard.

Troisièmement, il y a le secteur des communications, dont certains éléments importants comme le téléphone, la radio et autres, sont centrés à Montréal. Le quatrième secteur d'activité est la biotechnologie. Montréal a été reconnu comme un intervenant majeur dans tous ces secteurs d'activité et notre gouvernement a renforcé la position de Montréal par de nombreuses initiatives.

Lors d'une étude à laquelle j'ai participé à Montréal il y a quelques mois, j'ai constaté que la presque totalité sinon la totalité des recommandations de la Commission Picard ont été mises en oeuvre. Quant à l'idée émise par mon collègue dans sa deuxième question, à savoir que le niveau de collaboration actuel entre le gouvernement et les gouvernements provinciaux et municipaux ne permet pas de répondre aux besoins de Montréal dans le domaine du logement, le gouvernement a pris des mesures pour assurer la mise en chantier de divers types de logements. Ces mesures ne répondent peut-être pas à l'ensemble des besoins, mais elles constituent un progrès important.

[*Français*]

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, juste un commentaire sur ce qu'a dit le député de Lachine—Lac Saint-Louis. Vous savez, les gens disent toujours qu'on ne peut pas toujours reprocher, dire que le Parti libéral déjà a fait de mauvaises choses, que c'est pour cela que les gens ont changé. Mais l'énergumène qui était là dans les années 1970, avec tous les programmes qu'il mettait sur pied pour la ville de Montréal et pour la région du Québec, tout ce qu'il faisait, il mettait des *plasters*, parce qu'il disait: C'est bon pour les élections. On gagne des sièges à Montréal, puis on passe sur tout.

Tout d'un coup, on s'aperçoit après cela, à Montréal, que les gens manquent de formation, et puis les gens au niveau du développement économique ont besoin de programmes spéciaux. . .

Et là j'entends le député de Saint-Denis. La même chose, son ami, le président de la CSN, il ferait mieux d'être assis avec son camarade du Bloc québécois, avec les extrémistes, parce, vous savez, il y a une ligne directe, il y a une ligne rouge entre le député de Laurier—Sainte-Marie et la CSN. Donc, le député de Saint-Denis, au lieu de crier et se faire réélire toujours sur des promesses qui ne sont jamais respectées, il pourrait peut-être aller s'asseoir avec eux et avoir une ligne directe, et puis trouver un emploi pour le futur.

Mais vous savez, monsieur le Président, nous ce qu'on veut faire, c'est former les gens, donner une formation à la population et les aider eux-mêmes à s'en sortir. Ce n'est pas le gouvernement, on n'a pas de miracles à faire. Je regarde tous les gens du Parti libéral qui sont assis ici devant nous, qui viennent applaudir leur chef. Ils pensent qu'on va juste mettre des millions de dollars et que tout va se régler. Mais le député de Lachine pourrait dire que nous, comme gouvernement, ce qu'on fait, c'est que l'argent on l'utilise pour la formation, et on veut avoir des programmes de développement pour les régions, Montréal comme les autres régions du Québec, et c'est ce qu'on va faire.

C'est tellement facile de dire: C'est la faute à Mulroney, tout ce qui se passe, c'est sa faute. Mais, pour une fois, il y a un premier ministre qui se tient debout. Dans les plus durs moments de notre vie politique, il n'a pas eu peur de se tenir debout et de montrer aux gens de la province de Québec, surtout de la région de Montréal, de leur dire: Oui, le gouvernement est prêt à vous aider, mais avant tout il faut s'aider nous-mêmes. Et c'est ce qu'on fait depuis sept ans, et c'est ce qu'on va faire encore dans les années à venir.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mes collègues de la ville de Montréal et du caucus québécois d'avoir pris l'initiati-

ve de tenir ce débat qui, à mon sens, est extrêmement important à l'heure actuelle.

La situation économique au Québec, et en particulier celle de Montréal, est à notre avis extrêmement désastreuse, puisque la ville de Montréal est le moteur du développement économique au Québec. Cette situation va de mal en pis. En ce moment, le niveau de chômage à Montréal se situe à un niveau tout à fait inacceptable. Ce n'est pas très réjouissant de réaliser qu'il y a plus de chômeurs à Montréal, proportionnellement, qu'il y en a dans n'importe quelle autre ville au Québec. Toutes proportions gardées, il y a plus de chômage à Montréal qu'à Saint-Jean, à Terre-Neuve; il y a plus de chômage à Montréal qu'à Halifax, ou à Moncton, ou à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Il y a plus de chômage à Montréal que dans n'importe quelle autre ville au Canada qui a une population assez importante.

La question du chômage n'est pas le seul problème, même s'il existe déjà depuis quelques années. Le climat social se détériore également à un rythme incroyable dans la ville de Montréal. Quand on pense qu'il y a 615 000 personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté dans la ville de Montréal! Cela représente 200 000 personnes de plus que pour les provinces de l'Atlantique. Et le gouvernement ne réagit toujours pas.

Le député de Papineau—Saint-Michel parlait tout à l'heure d'un comité présidé il y a quelques années par M. Picard. On a fait énormément état de cette situation. Pourtant, aucune décision n'a vraiment été prise pour essayer de régler ce problème. Montréal, qui était sans doute la ville la plus intéressante au Canada il y a à peine une génération, l'est de moins en moins à chaque jour, et c'est un désastre pour tout le pays, parce que si Montréal devient une zone sinistrée, qu'arrivera-t-il au reste de la province de Québec? Lorsqu'il y a du chômage ailleurs, on va à Montréal, on essaie de se trouver un emploi. C'est là que les gens y trouvent leur dernier espoir. Lorsque Montréal n'a rien à offrir, particulièrement aux gens de langue française, ça les force à se retrouver ailleurs au pays. Et la proportion de francophones à l'intérieur de la province de Québec pourrait en souffrir.

Pour ma part, monsieur le Président, je tiens à intervenir aujourd'hui parce qu'il faut prendre le problème très au sérieux. Dans la ville de Montréal il y a des problèmes d'infrastructures extrêmement importants qui doivent être résolus ou amenuisés immédiatement. Il y a toute la partie du Vieux-Montréal et les quartiers dans l'est de la ville de Montréal où il devrait y avoir des programmes de rénovation du logement, comme il y avait auparavant. Présentement, les investissements qui se font par de petits entrepreneurs de condition modeste, si le gouvernement était vraiment là pour les aider, il achèterait des matériaux, il embaucherait des plombiers, il embaucherait des menuisiers et il remettrait une maison qui a peut-être 50 ou 75 ans d'existence dans un état acceptable, tout en préservant le caractère tout à fait distinctif de Montréal.

• (1730)

Ces programmes-là ont complètement été abandonnés par le gouvernement actuel qui prétend vouloir économiser de l'argent. Les logements communautaires ont été complètement abandonnés. On oublie que ce sont des décisions qui, à court terme, sont désastreuses, mais qui auront aussi des effets à long terme. Le coeur de Montréal disparaîtra, il n'existera plus, il se transformera en banlieue. Le caractère distinctif de Montréal disparaîtra aussi, pour faire place à des banlieues; cette ville qui faisait l'envie de toute la population du Canada n'existera plus.

Aujourd'hui, ce qui était la métropole du Canada est devenue la métropole du chômage. C'est pourquoi, notre parti croit qu'il faut réveiller le gouvernement. Je pense qu'on n'a jamais vu une situation aussi déplorable à laquelle on porte si peu d'intérêt.

On nous reproche tout le temps, même si le gouvernement est au pouvoir depuis sept ans. On dit toujours que c'est la faute des Libéraux fédéraux. Quand nous étions là, il y en avait des programmes. Nous nous assurions que la ville de Montréal avait sa place au Canada.

Une voix: Allez le dire aux Montréalais!

M. Chrétien: Oui, je vais aller le dire aux Montréalais, avec plaisir, d'ailleurs. On voit les députés se lever aujourd'hui et parler de Canadair. Combien y en a-t-il qui étaient de ce côté-ci, à l'époque, dans l'opposition, quand nous avons décidé de reprendre Canadair? Qui ont dit qu'on nationalisait Canadair et qu'on détruisait l'entreprise privée? Qu'avons-nous fait pour Canadair? Oui, nous sommes allés là, alors qu'il ne restait que 1 500 emplois à Canadair. Le gouvernement l'a acheté parce que le secteur privé quittait le secteur de l'aéronautique au Canada. On a été obligé d'acheter non seulement Canadair, mais également de Havilland à Toronto, parce que le secteur privé l'avait abandonné. Cela nous a coûté des sommes énormes.

À Canadair, un milliard de dollars a été dépensé uniquement pour la recherche et le développement et également pour le développement du Challenger. Aujourd'hui, les Conservateurs viennent prendre le crédit parce que. . .

M. Prud'homme: Ils se pètent les bretelles!

M. Chrétien: Oui, ils s'en pètent les bretelles, comme dit le député de Saint-Denis, au lieu de reconnaître que s'il n'y avait pas eu de gouvernement libéral il y a quelques années pour sauver Canadair, vous n'auriez aucune annonce à faire.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Et le secteur de la haute technologie, de même que tout le secteur de l'aéronautique auraient disparu à Montréal et dans tout le Canada.

On est content aujourd'hui que Canadair soit en vie, seulement il faut essayer de prévoir. À l'époque, ces mêmes députés qui étaient dans l'opposition nous disaient que les communistes étaient arrivés au pouvoir parce qu'on intervenait dans le secteur de l'économie, parce qu'on voulait garder, pour les Canadiens, et en particulier pour les gens de Montréal, un secteur de haute technologie. Nous avons assuré le maintien de toutes ces industries qui sont dans l'ouest de la ville de Montréal et qui, aujourd'hui, obtiennent des contrats à travers le monde parce qu'on a conservé une industrie de l'aéronautique au Canada. Et ça, c'étaient des décisions pour le Canada et en particulier pour Montréal.

Ce fut la même chose pour Canadair. Maintenant, aujourd'hui, on voudrait que le gouvernement s'intéresse à un autre projet comme nous l'avons fait. Le domaine des transports a toujours été, pour la ville de Montréal, la clé de son développement. Aujourd'hui, alors qu'on essaie d'implanter au Canada et en Amérique de nouvelles technologies pour unir les villes par des trains à haute vitesse, le gouvernement ne fait absolument rien pour essayer d'aider une industrie qui pourrait devenir une industrie de pointe en Amérique.

J'invite le gouvernement à s'occuper de ce problème-là rapidement et sérieusement parce que si Bombardier pouvait devenir... Ceux qui vont implanter en Amérique le système de transport rapide entre les villes, cela pourrait être, pour la province de Québec et ce pourrait être pour la ville de Montréal, le genre de développement dont on a besoin. Il est certain que cela coûtera de l'argent, mais si on est incapable de choisir des secteurs de pointe et de les promouvoir dans l'économie du Canada, dans l'économie de la province de Québec, et dans celle de la ville de de Montréal, cela va aller de mal en pis. C'est pourquoi nous avons décidé d'intervenir aujourd'hui et d'attirer l'attention du gouvernement. Qu'est-ce qu'il y a de l'autre côté de la Chambre pour la ville de Montréal? On a un ministre de Montréal qui passe son temps à nous dire: Il n'y a pas de problème. Comme le disait tout à l'heure le député de Saint-Denis: Tout va très bien, madame la marquise, tout va très bien.

Le niveau du chômage bat tous les records. La pauvreté... On peut voir les députés du gouvernement qui sont tout à coup mal à l'aise. Ils ont raison d'être mal à l'aise.

Prenez la fin de semaine dernière, par exemple. Les députés du Québec ont rencontré les gens de la CSN ainsi que d'autres syndicats, et ils n'ont pas eu peur de rencontrer des gens qui ne sont pas nécessairement nos amis politiques. Je ne pense pas que Gérald Larose soit un de mes amis politiques. Seulement, quand vient le temps de penser aux travailleurs, quand vient le temps de penser à régler les problèmes reliés à la pauvreté, il faut avoir le courage de rencontrer les gens qui veulent changer les choses pour la ville de Montréal.

Aujourd'hui, on réalise que les politiques de ce gouvernement ont été absolument dévastatrices pour la ville de Montréal et la province de Québec; la politique de taux d'intérêt élevés, la politique du dollar élevé.

Une voix: Rappelez-vous 1982!

M. Chrétien: Il est malade celui-là, il parle toujours de 1982.

En 1982, la ville de Montréal n'était pas la capitale du chômage au Canada. En 1982, il y avait des députés, il y avait des ministres qui représentaient dignement et avec force la ville de Montréal. Ce n'étaient pas des silencieux comme a de l'autre côté de la Chambre aujourd'hui.

[*Traduction*]

En 1982, quand on soulevait à la Chambre un problème concernant Montréal, les députés et les ministres qu'on entendait étaient ceux qui connaissaient bien Montréal et qui avaient ses intérêts à coeur et non des machines à discourir. Ils faisaient partie du gouvernement Trudeau.

Les gens quittent Montréal parce que ce gouvernement n'a absolument aucune politique pour cette ville.

Aujourd'hui, nous constatons au Canada—les Montréalais étaient fiers de leur ville naguère...

[*Français*]

On disait: Montréal est une ville fière. Aujourd'hui—

[*Traduction*]

...le chômage a augmenté à St. John's, à Terre-Neuve, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, à Halifax, à Moncton et à Winnipeg ainsi que dans toutes les villes canadiennes. Ce n'est pas le temps de prendre la parole pour discuter de ce problème.

Le moment est mal choisi pour dire à ce gouvernement qu'il chancèle. Il dit qu'il est gentil à l'égard des Québécois et ainsi de suite. Que leur offre-t-il vraiment?

[*Français*]

C'est le premier ministre Bourassa dernièrement qui disait lui-même lors de la dernière conférence sur l'économie, à laquelle il participait: La contribution en pourcentage pour le développement économique du Québec a diminué depuis que les conservateurs sont là. Ils font de bons discours en disant au Québec: On vous aime. Quand ces députés et ces ministres conservateurs vont-ils passer à l'action au lieu de se limiter à de belles paroles? Quand?

À Montréal, il y a 20 000 écoliers qui se rendent à l'école tous les matins, sans avoir pris leur petit déjeuner. Quand le gouvernement va-t-il s'attaquer à ce problème et essayer de trouver une solution? Il est clair que le ministre prend son petit déjeuner tous les matins. C'est évident.

J'aimerais aussi mentionner les étudiants qui n'auront pas d'emploi cet été. Selon nous, ce sera désastreux. Et vous savez ce que ça représente un emploi d'été pour un étudiant. S'il n'en a pas, il deviendra un chômeur non pas seulement pour l'été, mais il deviendra peut-être un chômeur pour les années à venir. S'il ne peut pas se trouver d'emploi cet été à Montréal ou ailleurs, qu'est-ce qui va arriver? Il ne retournera pas à l'université à l'automne. Et où serons-nous quand surgiront les grands problèmes du XXIe siècle si on n'a pas une population qui soit vraiment éduquée et qui veuille compétitionner?

Ce que je tiens à dire au gouvernement, c'est qu'il y a des milliers d'opportunités à Montréal pour faire des investissements d'ordre public. Il faut être capable de regarder lorsqu'on administre les affaires publiques à long terme, et non pas seulement à court terme. Pourquoi ne pas créer des programmes comme les municipalités nous le demandent? Un tiers fédéral, un tiers provincial, un tiers municipal. Ce sont des investissements. Ça crée des emplois.

• (1740)

Il y a à Montréal des secteurs qui ont besoin d'être développés. Pourquoi abandonner ces programmes d'habitation pour rénover les maisons ou les programmes d'habitation pour les personnes âgées?

Une voix: La coopération avec le provincial!

M. Chrétien: Le gouvernement provincial est prêt à embarquer dans ces programmes-là. Tout le monde veut embarquer, sauf le gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, la situation à Montréal est un désastre. Il n'y en aura pas beaucoup de votre groupe qui vont revenir aux prochaines élections, parce que vous n'avez pas fait vos devoirs comme vous auriez dû. Vous avez chanté de belles chansons, mais vous avez négligé le pain et le beurre qui est la chose la plus nécessaire pour les citoyens de la ville de Montréal et de la région.

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous sommes tous ici et nous blâmons par cette résolution les politiques absolument désastreuses des conservateurs qui ont créé cette situation à Montréal.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je viens d'écouter le discours éloquent du chef de l'opposition qui nous a présenté sa façon de voir les choses en ce qui a trait au développement économique de Montréal. Pourtant, si le passé est garant de l'avenir, il pourrait peut-être tenter d'expliquer à la population de Montréal son propre record comme député de Saint-Maurice.

En 1963, l'actuel chef de l'opposition a été élu député de Saint-Maurice. À ce moment-là, la ville de Shawinigan, qui est le coeur du comté, était l'une des villes les plus prospères à travers le Canada, une ville où il y avait plusieurs multinationales, beaucoup d'emplois qui existaient, c'était une ville riche.

En 1986, monsieur le Président, 23 ans plus tard, quand le chef de l'opposition a démissionné de sa fonction de député de Saint-Maurice, la ville de Shawinigan était devenue l'une des villes les plus pauvres au Québec et au Canada. Comment peut-il justifier son travail comme député de Saint-Maurice et venir aujourd'hui nous faire la leçon sur l'art de régler les problèmes économiques de Montréal? Monsieur le Président, je pense que les citoyens du Canada ont le droit de savoir que le député de Saint-Maurice, pendant toutes ces années-là, de 1963 à 1986, a fait une faillite monumentale de l'économie de la ville de Shawinigan, alors que cette ville ne s'est jamais relevée d'une telle détérioration de son économie. Comment peut-il aujourd'hui venir nous dire qu'il va régler tous les problèmes de Montréal, alors qu'il n'a même pas été capable, non seulement de régler les problèmes de Shawinigan, mais qu'il a détruit le tissu économique de cette ville?

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): D'abord, le premier problème qu'on va régler c'est qu'on va régler le problème du député de Saint-Maurice aux prochaines élections.

Deuxièmement, il parle de la ville de Schefferville que le premier ministre a complètement fermée, il ne parle pas de la ville de Shawinigan à ce moment-ci.

Troisièmement, je dois reconnaître que la ville de Shawinigan a moins d'habitants qu'elle n'en avait, parce que les gens se sont déplacés vers les banlieues, mais la population du comté a continué d'augmenter. Et si l'honorable député a une once de. . ., il va savoir qu'il y a eu des difficultés économiques dans cette région-là, parce que la pétrochimie a remplacé l'électrochimie et c'est un

problème qui existe. Seulement, il ne faut pas oublier les emplois qu'on a créés dans la ville de Shawinigan, à Shawinigan-Sud: le Centre de données fiscales, où il y a 1 500 emplois aujourd'hui. S'il n'y avait pas eu de gouvernement fédéral pour intervenir, il ne serait pas là, il n'y aurait pas eu de parcs nationaux, il n'y aurait pas eu d'autres programmes qui ont été mis de l'avant alors que l'honorable député, qui était un de mes organisateurs à l'époque, se promenait dans le comté pour vanter le bon travail du député de Saint-Maurice,

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Denis dispose de 30 secondes.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): L'honorable chef de l'opposition pourrait-il dire et répéter au ministre qui se dit responsable de Montréal que la première condition pour régler un problème c'est de reconnaître qu'il y en a un. Mais il continue, il persiste à dire qu'il n'y en a pas. Donc, il n'y a pas de solution, puisqu'il n'y a pas de problème. L'honorable chef de l'opposition voudrait-il faire un commentaire?

Le président suppléant (M. DeBlois): J'accorde la parole au chef de l'opposition pour qu'il conclue, en deux mots.

M. Chrétien: Le plus gros problème, et le député de Saint-Denis a complètement raison, mais je dois dire que le plus gros problème que la ville de Montréal semble avoir à ce moment-ci à Ottawa, c'est le ministre lui-même. Il ne veut même pas rencontrer les gens de Montréal. . .

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Comme il est 17 h 45, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix conformément au paragraphe 81(14), la motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 10)

POUR

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Assad	Baker
Barrett	Bellemare
Berger	Black
Blondin	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Brewin
Butland	Caccia
Callbeck	Catterall
Chrétien	Clancy
Comuzzi	Copps
Crawford	Dingwall
Edmonston	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Nault
Nunziata	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rompkey	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Volpe
Waddell	Walker
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—93	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand

Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Couture
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Horner	Horning
Hudon	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Malone
Marin	Mayer
McCreath	McDermid
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—131

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1810)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

* * *

LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 3 juin, de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-15, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous demandez le consentement unanime, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote précédent s'applique à l'inverse au prochain vote.

[*Français*]

Je vais le répéter en français, monsieur le Président, afin de m'assurer que ma pensée a été bien interprétée. S'il y a consentement unanime, le résultat du vote qui vient d'être pris pourrait être appliqué au prochain vote, mais à l'inverse.

M. Lapierre: Sur un recours au Règlement, monsieur le Président. Nous refusons ce consentement puisque nous avons l'intention de voter avec le gouvernement sur le projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a pas de consentement unanime, nous allons procéder au vote.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote No 11)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau

Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Mayer
McDermid
Merrithew
Moore
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Worthy—134

Grey (Beaver River)
Halliday
Hawkes
Hockin
Horner
Hudon
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Lapierre
Leblanc (Longueuil)
Littlechild
Lopez
MacKay
Marin
McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Venne
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Assad
Barrett
Berger
Blondin
Brewin
Caccia
Catterall
Clancy
Copps
Dingwall
Ferguson
Fisher
Fontana
Funk
Gagliano
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Heap
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marleau
McGuire
Milliken
Nault
Ouellet
Parent
Peterson
Prud'homme
Riis

Anawak
Arseneault
Baker
Bellemare
Black
Boudria
Butland
Callbeck
Chrétien
Comuzzi
Crawford
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Mitchell
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Proud
Rideout
Rompkey
Simmons
Speller
Stupich
Tobin
Volpe
Walker
Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)

Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 37 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

LES ARMOIRIES DU CANADA

MODIFICATION À LA DEVISE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'adresser une requête à Sa Majesté la Reine en vue de faire modifier les armoiries du Canada de façon à ce que la devise qui y est inscrite soit ainsi libellée: «A Mari usque ad Mare usque ad Mare».

—Monsieur le Président, tout d'abord, je désire vous remercier de m'avoir donné l'occasion d'être le premier à prendre la parole sur la motion que j'ai présentée.

Avant de commencer mon discours, je désire porter à votre attention une erreur d'épellation qui s'est glissée dans le texte de la motion que l'on retrouve dans le *Feuilleton* et dans l'*Ordre projeté des travaux*. En effet, dans la nouvelle devise que je propose «A Mari usque ad Mare usque ad Mare», les deuxième et troisième «Mare» devraient être épelés M-A-R-E et non M-A-R-I.

Monsieur le Président, comme vous le savez, les armoiries du Canada portent la devise «A Mari usque ad Mare» qui symbolise l'étendue de notre pays de l'Atlantique au Pacifique. Ainsi, depuis son adoption en 1921, cette devise a rappelé à tous les Canadiens que la superficie de leur pays est quelque chose de vraiment remarquable et que même si le pays est immense, il se trouve uni au sein d'une seule et unique nation appelée le Canada.

Cependant, si cette devise avait pour but de créer un lien symbolique entre tous les Canadiens et si elle était censée être un reflet de notre géographie, elle possède néanmoins une sérieuse lacune. Elle ignore, dans un même temps, la géographie et les résidants du Nord.

[*Traduction*]

Je voudrais aujourd'hui fournir des renseignements sur la devise et sur les raisons qui m'ont amené à présenter cette motion, et faire valoir divers arguments à l'appui.

La devise a d'abord été utilisée en 1906, parce qu'elle figurait dans une phrase inscrite au sommet de la masse de l'Assemblée législative de la nouvelle province de la Saskatchewan. Le sous-secrétaire d'État d'alors, Joseph Pope, a pris connaissance de la devise, qui lui a plu.

En 1919, M. Pope a été nommé membre d'un comité mis sur pied par le gouvernement fédéral, dans le but de recommander un nouveau modèle pour les armoiries du Canada. Même si aucune devise ne faisait partie de l'ancien blason, il allait y en avoir une sur les nouvelles armoiries. Le blason et la devise ont été autorisés par décret du 21 avril 1921 et proclamation royale du 21 novembre suivant.

L'expansion territoriale du Canada aide à comprendre les origines de la devise et, il faut l'espérer, facilitera l'adoption de sa modification. De toute évidence, la devise actuelle fait penser au Canada d'est en ouest, mais elle ne tient pas compte du nord. Toutefois, un survol du développement des territoires du Nord révèle que, jusqu'en 1912, des changements étaient constamment apportés aux frontières; on comprend donc pourquoi on n'a pas pensé plus tôt à une devise plus pertinente.

Étant donné les changements de frontières, l'isolement relatif des régions septentrionales et leur faible densité de population, il n'était probablement pas nécessaire, du point de vue politique, d'adopter une devise qui traduisait fidèlement l'histoire et la géographie de notre pays.

Les armoiries et la devise reflètent l'évolution du Canada jusqu'à un certain point. L'écu du blason montre les armes de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande et de la France. En outre, sous les quatre quartiers et dans un champ blanc se trouve une branche comprenant trois feuilles d'érable qui symbolisent les races fondatrices de la nation, la nouvelle nation composée de nombreux peuples.

Il y a une exception très évidente, les premières nations. En effet, ni l'écu ni la devise n'y fait directement référence. Alors pourquoi ne pas adopter la motion proposée, en signe de reconnaissance des premières nations du Canada?

On peut sans doute dire que cela résume la raison pour laquelle nous devrions adopter cette motion, mais je voudrais vous expliquer pourquoi je l'ai présentée. En tant qu'ancien professeur d'histoire du Canada dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick, j'ai une bonne idée de quelques-uns des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises au Canada.

• (1830)

Il y a également une population autochtone dans ma circonscription et un certain nombre de réserves indiennes un peu partout au Nouveau-Brunswick. J'ai eu l'occasion de rencontrer ces groupes à de nombreuses reprises.

Fort de mes antécédents comme professeur d'histoire, et après maintes discussions en classe avec des élèves de ma région, de la circonscription de Restigouche—Chaleur, j'en suis arrivé à la conclusion qu'il devait y avoir un oubli dans nos armoiries. En effet, la devise du Canada dit seulement «d'un océan à l'autre».

En substance, ce sont des réunions dans les salles de classe, avec des groupes autochtones du Nouveau-Brunswick, plus particulièrement de ma circonscription, qui m'ont amené à tirer cette conclusion. En tant que professeur d'histoire, je présume avoir tendance à dire rétrospectivement: «Je ne m'attendais pas à être un jour député et, peut-être, à pouvoir influer sur la modification de cette devise, mais me voici!» C'est une des promesses que je m'étais faites. Je m'étais dit que si un jour j'avais la possibilité d'influer sur l'adoption d'une telle modification, je le ferais. Voilà la raison pour laquelle j'ai décidé de présenter cette motion aujourd'hui.

En ce qui concerne la modification de la devise, j'ai remarqué, depuis que je suis devenu député, que le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, a prononcé un certain nombre de discours à la Chambre, à juste titre, je l'espère, et que dans ces discours, il a souvent fait allusion aux trois océans qui bordent le Canada, ce qui met encore une fois en relief l'usage actuel.

J'ai remarqué que le chef de l'opposition officielle et celui du troisième parti ont, eux aussi, utilisé cette tournure. J'ai remarqué que les ministres l'emploient fréquemment eux aussi. Ce que j'essaie de faire aujourd'hui,

c'est d'en légaliser l'usage dans une certaine mesure. Par certains aspects, il pourrait s'agir, en somme, d'une question d'ordre administratif.

À mon avis, c'est toutefois plus important que cela. En adoptant cette nouvelle devise, le gouvernement fédéral pourrait, sans qu'il lui en coûte un sou ou à très peu de frais, envoyer un message positif à ceux qui vivent dans le Nord et aider la cause de l'unité nationale. Quand on examine la question de l'unité nationale et celle des autochtones, notamment au regard des événements de l'été dernier, force est de reconnaître qu'il existe de nombreux problèmes qui n'ont jamais été réglés convenablement. À mon avis, en modifiant la devise, nous ferions au moins montre de bonne volonté.

Selon moi, il s'agirait aussi d'un lien psychologique, d'un symbole qui, par ses effets, s'apparenterait à certains symboles du passé, telle la politique nationale de John A. Macdonald. Pendant un certain temps, il a été question de l'unité nationale dans la Loi sur la radiodiffusion. Nous avons aussi la Loi sur les langues officielles et la Charte des droits et libertés. Tous sont devenus des liens psychologiques très symboliques et importants, des liens qui unissent les Canadiens de toutes les régions.

J'aurais espéré que cette motion soit considérée comme très importante, qu'elle soit considérée comme un message pour les habitants du Nord, leur disant qu'ils font partie de ce grand pays et que nous voulons reconnaître légalement leur présence.

Il est sans aucun doute devenu pratique courante pour les députés de faire mention des trois océans ou des trois côtes du Canada. J'aurais aimé que les députés du gouvernement et du troisième parti jugent bon d'approuver cette motion.

J'ose dire, étant donné que c'est devenu d'usage courant et que le Nord a maintenant une grande influence sur notre beau pays, que le *statu quo* serait certainement inacceptable. Nous devrions reconnaître la réalité géographique du Nord et la présence en ces lieux des premières nations et des autres habitants. En fait, si nous refusons de reconnaître cet aspect, nous enverrons peut-être ainsi un message négatif à ces gens.

Je pense qu'il est très important de reconnaître la nécessité de modifier notre devise.

[*Français*]

En conclusion, monsieur le Président, j'aimerais dire que l'adoption d'une nouvelle devise serait de toute évidence perçue comme étant une reconnaissance de l'importance du Nord canadien des Premières Nations et de tous les résidants de cette région. Je crois que le gouvernement ne doit ménager aucun effort dans le but de procurer aux Canadiens une devise qui se veut un reflet véritable du pays et de ses régions.

À l'heure où le Canada vit une sérieuse crise d'identité, cette initiative pourrait aider de façon significative à préserver l'unité nationale. *A Mari usque ad Mare usque ad Mare.*

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat sur la motion présentée par mon honorable collègue au sujet d'une réalité qu'il faut reconnaître à la Chambre des communes et dans notre grand pays.

On dit très souvent de nos jours à la Chambre, comme l'a déjà souligné mon honorable collègue, «de l'Atlantique au Pacifique et à l'Arctique», que ce soit le très honorable premier ministre ou d'autres membres de son gouvernement, ou notre illustre chef de l'opposition officiel ou le chef du Nouveau Parti démocratique. Il incombe donc à tous les députés à la Chambre d'utiliser la formule «d'un océan aux autres», car il faut reconnaître que le Canada est bordé par trois océans—le Pacifique, l'Arctique et l'Atlantique, et c'est la côte arctique qui a le littoral le plus étendu. Ce fait devrait suffire à lui seul à faire comprendre qu'il y a trois côtes à reconnaître.

Souvent quand j'écoute la radio ou la télévision de Radio-Canada, je trouve agaçant d'entendre les présentateurs dire «d'un océan à l'autre». J'ai toujours envie de téléphoner pour leur rappeler qu'ils ont oublié de mentionner le troisième océan. Or, il se peut bien qu'ils veulent parler de l'Atlantique et de l'Arctique, ou du Pacifique et de l'Arctique, mais je crois qu'il serait préférable de dire «d'un océan aux autres».

Quand on a commencé à dire «d'un océan à l'autre», la formule était peut-être juste, mais plus maintenant. En 1898, le Yukon a été formé à partir des Territoires du Nord-Ouest. Après la création des provinces de Saskatchewan et d'Alberta en 1905, les frontières actuelles des Territoires du Nord-Ouest ont été établies définitive-

ment. Ce n'est donc pas avant 1905 que nous pouvions commencer à dire «d'un océan aux autres».

La région arctique du Canada ne le cède en superficie qu'à celle de l'URSS. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest forment ensemble 40 p. 100 de la superficie du Canada. Les autochtones constituent près de la moitié de la population du nord du Canada, et encore plus dans les Territoires du Nord-Ouest, car ils composent environ la moitié de la population de l'ouest de l'Arctique et environ 85 p. 100 de celle de l'est de l'Arctique alors que leur proportion est légèrement plus faible au Yukon.

Aussi, quand mon collègue parlait des nations fondatrices, des premières nations, il avait bien raison de dire que le territoire qui est occupé par la majorité des autochtones—les Territoires du Nord-Ouest en l'occurrence—devrait être reconnu comme une partie très réelle du Canada. Le Nord est unique et tout le monde doit le reconnaître. Il forme une région unique et distincte du Canada sur les plans politique, social, culturel et économique.

• (1840)

Il est toujours offensant pour ceux d'entre nous qui viennent du Nord d'être oubliés dans les symboles nationaux de notre pays. Une fois de plus, il pouvait être exact, en 1898, d'utiliser la formule «d'un océan à l'autre», mais ce ne l'est plus aujourd'hui. Il faudrait donc que nous reconnaissions que nous faisons nous aussi partie de ce grand pays que constitue le Canada.

Tout comme ma collègue de la circonscription de Western Arctic, j'essaie constamment de rappeler aux députés et au reste du Canada l'existence du Nord, des Inuit, des Dénés et des autres peuples qui habitent les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Le nord du Canada a toujours constitué une région militairement stratégique. Les résidants du Nord et, en particulier, les populations autochtones ont toujours justifié et défendu la souveraineté du Canada dans l'Arctique en choisissant d'habiter dans cette région. Récemment, on a reconnu l'importance des questions liées à l'environnement de la planète et de l'Arctique.

Au cours des dernières années, les échanges scientifiques, sociaux, culturels et politiques se sont multipliés entre les territoires nordiques et les autres nations circumpolaires. Une entente sur la protection de l'environnement circumpolaire sera d'ailleurs signée en Finlande, plus tard au cours du mois.

La dimension circumpolaire de la politique étrangère canadienne prend de plus en plus d'importance. Il est extrêmement important que les symboles canadiens reconnaissent le rôle de toutes les composantes et populations du pays. Or, les territoires nordiques et l'océan arctique font partie intégrante du Canada. Les résidants du Nord font réellement partie de la population canadienne et se considèrent eux-mêmes comme de véritables Canadiens. Nous méritons que l'on reconnaisse notre existence au sein du grand pays que constitue le Canada.

Il est temps de changer notre devise. Il convient que celle-ci tienne compte de toutes les régions du pays et de tous les Canadiens au moment où nous nous apprêtons à franchir une étape importante et à renouveler la Constitution. Appuyer la motion de mon collègue constituerait un important geste de réconciliation nationale de la part du Parlement fédéral.

Cette question n'a rien à voir avec notre appartenance à un parti politique. Ce dont on discute actuellement, c'est de la reconnaissance d'une simple réalité géographique, politique et symbolique.

Je demande aux députés de tous les partis d'appuyer cette motion et de reconnaître que le Nord et l'océan arctique font aussi partie du Canada. J'exhorte la Chambre à reconnaître que le Canada est bordé par trois océans.

M. Bill Casey (Cumberland—Cochester): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de participer au débat de cet après-midi sur la motion nº 387 présentée par le député de Restigouche, qui demande à la Chambre d'affirmer son intention de modifier les armoiries du Canada de façon à ce que la devise qui y est inscrite soit ainsi libellée: *A Mari usque ad Mare usque ad Mare*.

Je veux tout d'abord remercier le député de Restigouche d'avoir attiré mon attention sur la devise dont je n'avais peut-être pas suffisamment pris conscience. Maintenant que j'en suis informé, je me rends compte que la devise figure sur votre fauteuil, sur notre monnaie, sur nos entêtes, en fait à peu près partout où nous portons regard ici. Je félicite le député et je l'en remercie.

Je tiens tout d'abord à dire que je vois dans ce débat non seulement l'occasion de discuter du bien fondé de la proposition du député, mais aussi l'occasion pour la Chambre, en ce début de session où l'avenir même du Canada se profilera, de discuter des symboles nationaux communs, à tous les Canadiens.

J'en viens plus précisément à la motion. Notre collègue souhaite modifier la devise du Canada. Il voudrait modifier la devise de manière à ce qu'elle soit conforme à la réalité géographique, une réalité dont chaque député a raison d'être fier. Notre immense pays s'étend de l'Atlan-

tique au Pacifique, du 49e parallèle au pôle nord, et trois des plus grands océans du monde baignent ses rivages.

Bien peu de pays peuvent se vanter d'avoir un territoire aussi vaste et aussi beau. Bien peu de pays possèdent les richesses que le Canada tire de l'immensité de son territoire. Bien peu de pays peuvent bénificier de la richesse d'une population qui trouve ses origines aux quatre coins du monde.

Le Canada est une terre bénie et ceux qui prétendent le contraire, ceux qui affirment que le Canada devrait être démembré ne sont pas conscients de l'abondance, des richesses, de la prospérité et des promesses qui ont caractérisé et qui continuent de caractériser le Canada.

Le député de Restigouche propose de modifier la devise actuelle, adoptée le 21 novembre 1921. En anglais, les mots «from sea to sea» sont inextricablement liés.

Non seulement la devise du Canada figure-t-elle sur ses armoiries mais elle est partie intégrante de la vision des Pères de la Confédération qui remonte aux années 1860.

Nous tenons de nombreuses choses pour acquises au sujet de notre pays. Cela semble être un signe de la façon dont nous nous voyons nous-mêmes. Nous avons une devise, «d'un océan à l'autre», mais en connaissons-nous les origines? Comprenons-nous que cette devise témoigne non seulement d'une réalité géographique, mais aussi de promesses et d'espoir.

La devise que nous célébrons n'est pas qu'une suite de mots. Les mots «d'un océan à l'autre» sont tirés du Psaume 72, le Psaume de Salomon.

Nous avons également tiré du Psaume 72 le titre même de notre pays. Nous sommes le Dominion du Canada, et les Pères de la Confédération lorsqu'ils ont voulu à assurer une autonomie politique véritable et responsable à ce qu'ils appelaient les premières colonies britanniques, ont été aux prises avec de nombreux problèmes.

Certains voulaient que le Canada porte le nom de royaume. D'autres ne savaient pas quel nom lui donner, mais ils ne voulaient pas qu'il soit «une république» et certainement pas «un royaume».

À l'époque, dans les années 1860, on trouva l'inspiration dans le Psaume 72. J'en fais ici la lecture: «Il dominera d'une mer à l'autre et du fleuve aux extrémités de la terre.»

Le Psaume 72 parle de la justice du dirigeant et de la divine Providence qui éclaire les dirigeants. Le Psaume 72 parle de la beauté de la terre, de sa majesté et de sa richesse, de la terre qui nous nourrit.

Je vous lis le troisième verset: «Les montagnes porteront la paix pour le peuple, et les collines aussi, par l'effet de ta justice.» Le Psaume 72 parle de l'espoir d'un peuple exilé.

Lorsque mon collègue propose de modifier la devise de notre pays en y ajoutant un troisième océan pour traduire une réalité géographique, il ne propose pas seulement de changer des mots, mais de modifier nos convictions profondes et nos principes.

Il propose de modifier l'idée que nous nous faisons de notre pays.

Vous voyez, monsieur le Président, il existe un lien évident entre notre titre, dominion du Canada, et la devise «d'un océan à l'autre». Nous ne devrions pas modifier notre devise. Je trouve particulièrement approprié que les Pères de la Confédération se soient inspirés du Psaume 72.

En 1867, un seul océan bordait notre pays. Nous avions un petit pays. Il était constitué de quatre petites colonies blotties à la limite du continent nord-américain et confrontées à un puissant voisin, les États-Unis d'Amérique qui étaient au sommet de leur période expansionniste.

Le Canada était constitué de quatre petites colonies qui n'étaient même pas réunies par un chemin de fer; quatre colonies dont la limite se situait à ce qui est aujourd'hui Thunder Bay; quatre colonies situées à 200 ou 300 milles de la ligne de partage des eaux du bassin du Saint-Laurent.

Pourtant, la promesse et l'espoir des Pères de la Confédération, la promesse des Macdonald, Cartier et Tupper, était l'avenir du Canada. Ces meneurs, dès le premier jour de la confédération, ont oeuvré sans relâche pour édifier le pays que je dis fièrement être le plus magnifique du monde.

Ces hommes ont osé voir grand. Ces meneurs, en trois ans, ont osé assumer la responsabilité de presque tout le territoire qui devait plus tard former le Canada continental. À partir de quatre colonies isolées, les Pères de la Confédération ont osé donner forme au Canada.

Je sais que beaucoup de gens au sein de notre société aujourd'hui pensent que l'histoire est dépassée. Je ne le

pense pas. Je ne crois pas qu'un peuple puisse savoir où il veut aller s'il ne sait pas par où il est passé.

Je pense qu'il nous faut en savoir plus au sujet des symboles du Canada. Je pense qu'il nous faut en savoir plus sur ce qui nous unit. Je ne vois pas ces symboles comme étant uniquement des accessoires ou une marque de commerce que nous pouvons changer de temps à autre.

Nos armoiries et notre devise ne sont pas une marque de commerce. Elles ne sont pas le logo d'une entreprise. Ce sont deux des symboles les plus dignes de fierté d'un des pays les plus fiers du monde.

Mon collègue de Restigouche croit que nous devons refléter le nord du pays, et je respecte son point de vue, mais nous devons également refléter notre diversité, le fait que notre pays ne va pas simplement de l'Atlantique au Pacifique. Il est beaucoup plus grand que cela. Notre devise n'est pas simplement tirée d'une traduction latine d'un livre de géographie. Elle vient d'un texte biblique qui parle d'un peuple et de ses aspirations.

C'est pourquoi j'ai le sentiment qu'il ne s'agit pas simplement de modifier quelques mots. Je ne veux même parler des coûts de tout ceci, même si cette mesure manifestement a un coût.

Je ne crois pas être en mesure de souscrire à la motion de mon collègue de Restigouche. Selon moi, il passe à côté en ce qui concerne cette devise et nos symboles.

• (1850)

Nous traversons une période difficile au Canada. Nous devons à la fois revenir en arrière et nous tourner vers l'avenir, pour tirer les leçons du passé, bâtir en fonction de nos points forts et supprimer ce qui nous sépare peut-être.

Selon moi, des symboles comme notre drapeau, notre devise, nos armoiries et notre régime parlementaire sont des choses auxquelles tous les Canadiens attachent beaucoup d'importance et je ne pense pas que nous devrions les modifier en quoi que ce soit sur un coup de tête. Il faut réfléchir très sérieusement à leurs origines et à leur signification avant d'envisager de modifier nos symboles. Je sais que ce n'est pas la première fois qu'on propose une motion de ce genre. J'ai déjà entendu des dirigeants du Nord faire des déclarations semblables et je comprends parfaitement leurs préoccupations. Selon eux, lorsqu'ils pensent au Canada, un trop grand nombre de Canadiens ne voient que cette étroite bande de terre où nous vivons pour la plupart et qui va d'est en ouest.

C'est peut-être le cas parfois, mais il y a tellement d'autres façons de reconnaître l'importance du Nord, sa grandeur, ses richesses et sa prospérité. Notre devise ne fait pas que décrire notre pays du point de vue géographique. C'est un énoncé d'engagements que mon honorable collègue de Restigouche propose de modifier pour les mauvaises raisons.

J'ai été très heureux, cet après-midi, de participer à ce débat sur un symbole important du Canada et je ne peux qu'espérer que l'esprit de collaboration qui a animé notre débat se reflétera lui aussi dans nos travaux de cet automne tendant à modifier notre fédération pour le siècle prochain.

Je crois que nous sommes comme les Pères de la Confédération. Nous avons hérité de leur tâche. On nous a légué le défi du passé. C'est à nous de le relever et de bâtir le Canada pour nos enfants et nos petits-enfants.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de participer au débat d'aujourd'hui concernant une motion présentée par l'honorable collègue de Restigouche—Chaleur, dans laquelle il demande à la Chambre de changer l'actuelle devise du Canada, «D'un océan à l'autre», à: «D'un océan à un océan à un océan».

Si vous me permettez, monsieur le Président, j'ai ici dans mes mains l'ordre projeté des travaux et j'ai regardé la motion M-387. Je voudrais tout simplement, à moins que je fasse erreur, apporter une petite correction qui depuis tantôt me fatigue, dû à mes antécédents d'origine italienne et aussi de penser à ce que le latin soit bien écrit. Vous conviendrez avec moi, monsieur le Président, puisque vous êtes très informé à ce sujet-là, que c'est: *ad Mare* et non *ad Mari*. J'aimerais que la correction soit faite. C'est: *ad Mare ad Mare* et non *ad Mari*, à moins que mon député ne l'ait fait, parce que c'est quelque chose qui est très difficile pour la vue. *Mare* qui vient aussi du latin et de l'italien, c'est pareil. On sait que cela veut dire le mot «océan».

Alors, merci, monsieur le Président. Je regrette, mais le député m'indique que j'ai peut-être manqué cette partie de son discours.

Monsieur le Président, il me semble tout indiqué qu'au début de cette nouvelle session du Parlement, l'occasion nous soit donnée de débattre une motion portant sur quelque chose aussi fondamental pour un pays que sa devise.

Au cours des dernières semaines, nous avons vu mon collègue, le très honorable député de Yellowhead, qui était ici il y a quelques minutes, visiter tous les coins du pays pour établir, parmi les citoyens et les dirigeants de ce pays, un consensus sur la nécessité de bâtir un nouveau Canada, un Canada du XXI^{e} siècle, un Canada qui ré-

ponde aux besoins et aux aspirations de la génération d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, il y a 125 ans, les Pères de la Confédération étaient presque dans la même situation que nous aujourd'hui: Les chefs de quatre colonies d'Amérique du Nord britannique, quatre petites colonies, quatre colonies qui se sont rassemblées parce qu'elles ont réalisé qu'ensemble elles pourraient prospérer, se développer et édifier la société de leurs rêves. Aujourd'hui, monsieur le Président, les mêmes défis se posent à nous. Nous devons nous rassembler afin de façonner notre pays de demain. Nous devons nous rassembler pour façonner ce pays uni, fort et libre. Monsieur le Président, ce que veut notre honorable collègue ami de Restigouche—Chaleur, c'est changer quelque chose qui est à la base de notre pays depuis que nous sommes devenus le Dominion du Canada.

La devise de notre pays et son nom le Dominion du Canada viennent du 72e Psaume, le Psaume de Salomon. Ils sont tirés du 8e Verset qui dit: «Il dominera de la mer à la mer, du fleuve jusqu'au bout de la terre». Monsieur le Président, ce seul verset évoque tant de choses, tant de promesses et tant d'espoir.

«Dominion», monsieur le Président, est un mot noble. Par ses racines, il nous confère dignité et légitimité. Et dans ce verset, nous voyons les espoirs des Pères de la Confédération, parce que pour eux, l'expression «de la mer à la mer» est une métaphore symbolisant leurs rêves et leurs espoirs. Ce n'est pas une description géographique.

Ils étaient blottis sur le littoral de l'Atlantique et étendus le long de la ligne de partage du fleuve Saint-Laurent. Pourtant, monsieur le Président, les Pères de la Confédération rêvaient d'un pays dominant d'un océan à l'autre et ils vivaient au pays du grand fleuve. Ils voulaient un pays qui allait jusqu'au bout de la terre.

C'était là, monsieur le Président, le défi qui se posait aux Pères de la Confédération: façonner un grand pays dans la partie nord de ce continent.

Je ne crois pas que nous devrions changer notre devise simplement parce que ce grand pays est entouré de trois océans, au lieu de deux. Non, monsieur le Président, ce n'est pas le genre de détail dont il nous faut débattre ici ou le genre de mesure qu'il nous faut prendre.

Il est question ici, monsieur le Président, de la raison pour laquelle nous, à la Chambre des communes, voudrions changer la devise de ce grand pays, la raison pour laquelle nous, à la Chambre des communes, voudrions changer nos armoiries.

Monsieur le Président, cela m'amène à une question très importante dans le débat d'aujourd'hui. Notre devise n'est pas une marque de commerce, n'est pas le slogan d'une compagnie de céréales qui a été testé auprès des consommateurs. Notre devise, monsieur le Président, parle de nous tels que nous nous voyons. Nos armoiries décrivent ce que nous sommes et d'où nous venons. Monsieur le Président, permettez-moi de parler un moment de nos armoiries canadiennes. Nous n'avons pas besoin de sortir de la Chambre pour les voir. Elles sont partout autour de nous. Vous en avez au-dessus de votre tête, vous en avez partout ici, dans cette Chambre.

Pour certains, les armoiries sont désuètes et représentent un rappel d'une autre époque. Monsieur le Président, ce n'est pas mon avis. Je pense que nos armoiries sont aussi vivantes aujourd'hui qu'en ce jour de novembre 1921 où le regretté roi George V a proclamé les armoiries canadiennes.

Monsieur le Président, les armoiries nous montrent nos grandes racines. Elles nous montrent la fleur de lis de France, le coeur royal d'Irlande, la licorne d'Écosse, le lion d'Angleterre et, monsieur le Président, bien en vue, trois feuilles d'érable rouges sur champ blanc. Il est probable que seulement quelques Canadiens savent qu'en même temps qu'étaient proclamées nos armoiries en 1921, le rouge et le blanc étaient aussi proclamés couleurs du Canada.

Il est donc pour moi, monsieur le Président, extrêmement juste et opportun que le drapeau de ce grand pays, notre unifolié, soit rouge et blanc. Ce sont nos couleurs historiques, ce sont les couleurs du Canada.

Je ne suis pas sûr, monsieur le Président, que tous les Canadiens et Canadiennes comprennent les origines de notre devise et ce qui l'a inspiré. Je ne suis pas sûr, non plus, que les Canadiens et les Canadiennes comprennent la nature symbolique de notre drapeau.

Cela est assez troublant. Quand je vais aux États-Unis, je suis immédiatement frappé par la mesure dans laquelle les Américains et les Américaines, jeunes et vieux, comprennent instinctivement les symboles de leur grande république. Presque tous connaissent leur devise «E Pluribus Unum»—Du nombre, l'unité». La plupart d'entre eux pourraient vous raconter l'histoire de Betsy Ross et l'origine de leur magnifique bannière étoilée.

Oui, monsieur le Président, les Américains le savent «E Pluribus Unum». Mais nous, au Canada, semblons avoir été assez réticents à instiller à nos enfants et à nos citoyens en général une compréhension et une appréciation profondes et, oui, monsieur le Président, un amour patriotique des symboles de notre Canada.

Monsieur le Président, je ne crois pas que nous devions envisager à la légère de changer nos symboles fondamentaux. Nous devons comprendre en quoi ils consistent avant de nous mettre à les modifier.

• (1900)

Monsieur le Président, nous n'avions pas de drapeau véritablement canadien avant 1965. Même si la recherche d'un drapeau véritablement canadien a commencé en 1925, 40 ans plus tôt, en 1946, l'honorable Paul Martin, qui était alors secrétaire d'État pendant le dépôt de la première loi sur la citoyenneté canadienne, dont le fils siège ici juste devant moi, qui a fait de nous de véritables citoyens et citoyennes du Canada, a promis un drapeau canadien typique et un hymne national. Pourtant il nous a fallu attendre encore 20 autres années avant d'avoir un drapeau bien à nous.

Monsieur le Président, nous avons tout cela maintenant, notre drapeau, notre hymne national, notre citoyenneté canadienne, nos armoiries et notre devise. Je suis fier et tous les députés de cette Chambre sont fiers de ces symboles. Je ne suis pas du tout convaincu que le moment est venu pour changer un élément aussi fondamental que notre devise.

Monsieur le Président, je sais qu'il ne me reste qu'une minute, et je vais essayer d'être bref. Je sais que de nombreuses personnes ont proposé une nouvelle devise «D'un océan, à un océan, à un océan» pour exprimer la réalité géographique du Canada. Je sais que les Nordiques considèrent que notre devise ne tient pas compte de leur merveilleux océan Arctique. Disons qu'il y a tellement d'autres façons de reconnaître la majesté géographique de ce pays qui est le nôtre. Il y a tellement d'autres façons pour nous de promouvoir une compréhension plus profonde chez tous les Canadiens et Canadiennes de ce que nous avons en commun, de ce qui nous unit, qu'en simplement changeant des armoiries et sa fière devise. Nous sommes tous fiers, monsieur le Président, d'avoir nos armoiries et surtout d'être Canadiens.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je veux vous remercier de me donner l'occasion d'intervenir au sujet de cette initiative parlementaire du député de Restigouche qui souhaite modifier les armoiries du Canada.

Selon moi, ce projet de loi est extrêmement utile, car il permet de signaler aux Canadiens qu'il existe un troisième océan qui prend toute son importance en raison des gens qui habitent dans la région et de la diversité qu'on y retrouve. On reconnaît ainsi que le Nord est une entité constitutionnelle et politique viable et en pleine croissance, et pas simplement un prolongement du gouvernement fédéral, du Canada. Il ne s'agit pas seulement d'une région qu'on peut considérer comme une colonie et une terre lointaine, dans les années précédant l'an 2000. C'est en fait une région que l'on doit admirer pour son climat très dur parfois, mais, également pour sa diversité des gens qui y vivent.

Si vous connaissez la région dont je parle, vous saurez alors pourquoi le député de Restigouche a proposé qu'on libelle ainsi notre devise: «A Mari usque ad Mare usque ad Mare» ou, comme de nombreux députés le disent «d'un océan aux deux autres». Lorsqu'on inclut la troisième côte, on arrive enfin à ce que nous voulons faire au Canada à l'heure actuelle, c'est-à-dire exprimer clairement l'égalité des gens au Canada et les inclure tous, afin d'assurer l'unité de notre pays.

Nous ne sommes pas exclus. On sait que Sa Majesté elle-même est allée jusqu'à cet océan et qu'elle a rencontré les gens de l'endroit au début des années 1970. Ainsi, étant donné que Sa Majesté a pu se rendre sur place et serrer les mains de ces gens et les regarder dans les yeux, je suis persuadée que lorsque la pétition pertinente lui sera présentée, elle reconnaîtra que cette modification est tout à fait possible et souhaitable.

En fait, ces armoiries ne remontent pas au début de la Confédération, mais à 1921. Si nous n'avions pas décidé de changer de drapeau, nous aurions encore l'ancien. Cependant, après un débat extrêmement animé, nous avons maintenant un nouveau drapeau dont nous sommes très fiers.

En fait, il y a toujours place à l'amélioration et aux changements et je ne vois pas ce qui pourrait nous empêcher d'agir.

En 1974, j'étais une jeune femme mère de trois enfants lorsque je me suis rendue dans cette région pour enseigner à Tuktoyaktut, une localité où vivent surtout des Inuvialuit. Je pensais ne jamais voir le soleil à nouveau. Ce fut le plus long hiver de ma vie, mais j'ai appris à aimer cette terre. Dans la classe où j'enseignais, tous les jours, lorsque je regardais par la fenêtre, que croyez-vous que je voyais? L'océan Arctique. À l'automne, qu'est-ce qui s'offrait à mes yeux? Lorsque je montais sur un Bombardier avec mes trois enfants, je pouvais voir les belugas nager dans cet océan.

De quoi ai-je été témoin au début des années 70? J'ai assisté à la première traversée de la mer de Beaufort par un navire de la Société Dome Petroleum. Cet événement avait été à l'origine d'une grande activité. Qu'ai-je vu d'autre? J'ai été témoin, dans cette collectivité sur les rives du troisième océan, de la première rencontre Inuit circumpolaire, à laquelle ont participé plusieurs éminents Canadiens, dont le juge Berger. C'est là qu'en 1974 j'ai présenté, dans ma langue autochtone, mon exposé au juge Berger lors des audiences sur le pipeline de la vallée du Mackenzie.

Ce troisième océan est une réalité bien concrète pour moi. Ce n'est pas une terre éloignée, une colonie étrangère ou quelque chose dont je parle ou dont j'entends parler dans une prose fleurie. On y trouve un véritable leadership.

Il y a aussi les Inuvialuit qui ont obtenu un règlement de leurs revendications territoriales. L'accord qu'ils ont signé leur assure un certain niveau d'autonomie. Il leur permet de construire des institutions pour l'avenir et de réaliser des investissements. Ils en tirent également un certain degré d'autonomie à l'égard des terres qu'ils exploitent et des activités auxquelles ils s'adonnent.

Monsieur le Président, si vous voyez votre pays et que vous y vivez quotidiennement, vous constaterez qu'il ne s'agit pas seulement ici de modifier une devise. La devise est un symbole qui reflète une réalité. À quoi servent les symboles? Ils reflètent et représentent quelque chose de vrai, quelque chose qui représente notre pays, comme la Constitution.

J'ai souvent comparé notre Constitution à un miroir. Si vous la regardez, vous devriez vous y reconnaître. Si vous regardez les symboles de notre pays, y compris sa devise, «d'un océan à l'autre», vous ne verrez pas seulement le mot «océan», mais aussi la réalité des gens qui vivent au Canada, ceux qui ont fréquenté ses rivages, les commerçants et les baleiniers qui y sont venus il y a des décennies et des siècles et qui ont vécu et travaillé parmi et avec les autochtons, qui ont commercé avec eux et qui connaissaient bien la réalité de cet océan.

Il ne s'agit pas que d'un mot, mais aussi d'une réalité. Il s'agit davantage que d'un mot sur un document de papier. Le symbolisme que nous conférons aux choses qui représentent le Canada, notre pays, est important pour tous ses habitants.

Nous devons viser le renouveau. Nous parlons de restructurer le fédéralisme. Si nous pouvons y parvenir, pourquoi ne pas donner une réalité viable aux symboles du Canada? Notre devise est l'un de ces symboles.

Est-ce que ceux qui s'opposent au changement de cette devise ont déjà contemplé cet océan à partir de ses rives? Ont-ils déjà serré les mains de ces gens comme Sa Majesté l'a faite elle-même, comme les gouverneurs généraux l'ont aussi fait dans le passé? Je suppose que cela situe cette question dans une perspective totalement différente.

Lorsque j'étais plus jeune, j'ai travaillé pendant trois ans dans une collectivité située sur les rives de cet océan, avec ces gens. J'ai regardé les bélugas nager dans ces eaux-là. J'ai regardé les Inuvialuit pêcher ces bélugas. J'ai enseigné à leurs enfants. Je connais leur culture et leur existence et je sais toute la fierté qu'ils éprouvent à faire partie de notre pays.

Et la souveraineté canadienne dans l'Arctique? Nous en parlons comme s'il s'agissait d'un concept. Ce fut pourtant une réalité pour les exilés de l'Extrême Arctique. Ces gens qui ont été déménagés de Kuujjuaq à Grise Fiord afin d'assurer la souveraineté de notre pays dans l'Arctique. C'est là un débat qui fait rage sur les rives de cet océan. Pensez aux expéditions polaires et aux endroits où elles se sont rendues. Elles ont traversé cet océan. C'est ça la réalité.

Lorsque vous songez au Canada, vous songez peut-être à ce qui est situé au sud du 49^{e} parallèle.

• (1910)

La réalité, pour nous qui vivons dans le Nord, c'est que cet océan existe. Les gens qui viennent du Nord se rendent compte qu'ils vivent à l'écart du reste du pays lorsqu'ils veulent utiliser le réseau national de transport, avoir recours à de nombreux outils de communication ou encore participer aux débats constitutionnels. Nous devons quémander une place à la table pour participer aux consultations constitutionnelles.

Si nous pouvions poser seulement consciemment un geste, comme mon collègue l'a fait, afin de changer les choses, de dire que les symboles du Canada rassemblent les gens plutôt que de les exclure, de les aliéner ou de les isoler. Les gens qui vivent près de ce troisième océan ont besoin de cette reconnaissance. Il s'agit de reconnaître l'existence du Nord et de ses habitants.

Si les lois avaient été faites pour ne jamais être changées, nous ne serions pas ici. C'est là une partie de notre travail. Tel est notre lot dans la vie. Nous modifions les lois parce que nous évoluons et que nos besoins ne sont plus les mêmes. Voilà le pourquoi de ce que nous faisons.

Monsieur le Président, j'espère que ce sera dans l'intérêt de chacun. Nous vivons dans un monde où les frontières se resserrent sans cesse, mais ce monde doit exprimer la diversité culturelle des différentes ethnies et s'y adapter. C'est la réalité canadienne. Le Canada compte de nombreux peuples. Nous avons un beau pays, un pays qui mérite d'être protégé.

J'ai visité presque toutes les régions du pays. Néanmoins, lorsque je retourne chez moi, et que je survole le delta qui fait partie de ma circonscription, je suis bouleversée par le sentiment que je ressens pour mon peuple et pour ce pays. Cet amour de la terre est inextricablement lié avec ce que nous sommes. C'est de cette façon que vivent les gens qui habitent le long de ce troisième océan et qu'ils atteignent leurs objectifs et leurs aspirations.

Je rends hommage à ces gens, monsieur le Président. Ils vivent depuis toujours dans les plus rudes conditions qui puissent se trouver. Ils aspirent aux mêmes choses que les autres Canadiens. Mais la vie est plus chère dans le Nord. Alors, je vous le dis, si nous pouvions changer un seul symbole pour refléter une réalité, une belle réalité,

nous ferions alors quelque chose de concret pour unifier le pays.

Monsieur le Président, permettez-moi de demander le consentement unanime pour mettre immédiatement aux voix ce projet de loi d'intérêt privé.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre accorde-t-elle le consentement unanime?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a pas consentement unanime, et comme aucun député ne désire prendre la parole, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Par conséquent, conformément au paragraphe 95(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 12, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 juin 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GUERRE DE CORÉE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes qui ont si bien représenté leur pays pendant la guerre dans le golfe Persique vont recevoir du gouvernement canadien le 22 juin 1991 une médaille pour service volontaire.

Ces médailles bien méritées seront décernées le 23 juin, la veille de la célébration de la Journée des anciens combattants canadiens de la guerre de Corée. La célébration de cette année va commémorer le 41e anniversaire de cette guerre.

Quand le gouvernement canadien va-t-il décerner des médailles vraiment canadiennes aux hommes et aux femmes qui sont originaires de toutes les provinces et de tous les territoires de notre pays et qui se sont portés volontaires au nom du Canada pour aller se battre en Corée?

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, nous célébrons actuellement à la grandeur du pays la Semaine de l'environnement.

Je cite à cet égard le *Plan vert du Canada pour un environnement sain*. «L'environnement est la responsabilité de chacun, chacune. Mais cette responsabilité doit passer par des efforts concertés à tous les échelons de la société.»

La Semaine de l'environnement met en évidence ce concept de partenariat, et cette année plus que jamais, des intervenants de tous les échelons de notre société se sont joints au gouvernement dans une campagne faite d'engagements et d'actions à la grandeur du pays.

En travaillant de concert avec nos partenaires pour faire de chaque semaine la Semaine de l'environnement, nous pouvons bâtir un avenir sain et prospère pour le pays, monsieur le Président.

Au Québec et en Beauce, nos gens sont de plus en plus sensibilisés à l'environnement. Les efforts de notre gouvernement sont à souligner, mais chaque citoyen et citoyenne doivent prendre la protection de l'environnement très au sérieux.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, la Chambre de commerce du Canada dit que, en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, le gouvernement devrait mettre de l'ordre dans ses affaires.

Le cas qui nous occupe reste celui de M. Chander Grover qui a été licencié parce qu'il avait osé porter plainte contre le Conseil national de recherches pour discrimination.

Après avoir fait traîner en longueur cette épreuve pour infliger le châtiment psychologique et financier le plus dévastateur possible, le CNR est revenu sur sa décision de licencier M. Grover quand les protestations soulevées par les minorités visibles sont devenues trop fortes pour qu'il puisse les passer sous silence. Cependant, il n'y a eu ni repentir ni victoire parce que le CNR disposait encore de nombreuses armes dans sa panoplie bureaucratique.

M. Grover est maintenant un technicien supervisé par un chef qui ne possède pas son prestige international alors qu'un autre moins qualifié que lui fait le travail auquel il avait consacré sa vie.

Contester cet état de choses serait de l'insubordination et l'accepter serait capituler devant le racisme.

Pour la fonction publique, cela suffit pour le gouvernement. La Chambre de commerce a raison.

* * *

L'UNION PARLEMENTAIRE SCOUTE DU CANADA

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, pour des millions de gens dans le monde, le scoutisme est un mouvement qui a contribué à améliorer leur mode de vie.

Article 31 du Règlement

Le scoutisme, mouvement fondé sur la croyance en Dieu et en son pays, enseigne aux jeunes de toutes les régions du globe à faire de leur mieux et à être toujours prêts.

En tant qu'ex-scout de la Reine, je suis heureux d'annoncer la création de l'Union parlementaire scoute du Canada, idée qui découle de l'initiative lancée par nos collègues coréens. D'ailleurs, des parlementaires d'autres pays ont également emboîté le pas.

Je voudrais encourager mes collègues des deux côtés de la Chambre à se joindre aux membres fondateurs, les députés de Peterborough, Okanagan-Centre, Fraser Valley-Ouest et London—Middlesex, et à participer à la mise sur pied de cet organisme.

Environ 265 000 Canadiens actifs au sein du mouvement scout apprécieront l'appui tant nécessaire qu'offrira ainsi le Parlement en vue d'assurer un avenir meilleur au scoutisme et au monde entier.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, l'environnement est une question importante pour vous comme pour moi. Vous conviendrez sûrement que les Canadiens doivent s'inquiéter des répercussions environnementales et sociales que pourront avoir les grands projets hydro-électriques construits non seulement au pays, mais partout sur la planète.

On projette actuellement de construire un de ces grands projets en Thaïlande. Il s'agit d'un barrage hydro-électrique sur la rivière Mun, l'un des principaux affluents du Mekong.

Les Thaïlandais ont présenté des pétitions et fait des démarches personnelles pour demander aux agents de la Banque mondiale de leur pays d'imposer un moratoire à ce projet. Le nombre d'habitants qui seront expropriés est contesté. La société thaïlandaise de production d'électricité n'a pas diffusé les données et les analyses de base, malgré les demandes incessantes des villageois, des groupes de citoyens et des spécialistes concernés.

Des terres arables et le secteur de la pêche disparaîtront. Par conséquent, je demande à notre ministre des Finances, en sa qualité de gouverneur du Canada auprès la Banque mondiale, de voter contre l'octroi d'un prêt à la Thaïlande en vue de la construction de ce projet, tant que les inquiétudes de la population thaïlandaise n'auront pas été apaisées.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je prie humblement et instamment le Comité de la gestion de la Chambre d'examiner comment fonctionne la période des questions. Les Canadiens et les Canadiennes veulent que le comportement des politiques change; le message est clair. Ils exigent que les simples députés defendent les intérêts de leurs électeurs au lieu de s'en tenir strictement aux consignes de parti, et cela vaut pour la période des questions aussi.

Nous sommes très fiers de vivre dans un pays démocratique où tous ont des chances égales de réussir, mais la période des questions à la Chambre des communes n'est pas démocratique, et tous les députés n'ont pas des chances égales de se faire entendre. En effet, un petit nombre d'entre eux ont de meilleures chances que les autres de représenter leurs électeurs.

Les Canadiens et les Canadiennes que je représente devraient avoir les mêmes chances que les autres en matière de représentation. Ce n'est pas parce que je fais partie de ce camp-ci que les gens de ma circonscription n'ont pas de problèmes ni de préoccupations qu'ils voudraient nous voir prendre en considération. Cela ne veut pas dire non plus que je suis toujours de l'avis du gouvernement.

Comme d'habitude, les Canadiens ont une longueur d'avance sur leurs représentants. Tout ce que je demande au comité c'est de faire en sorte que tous les députés aient une chance égale de représenter leurs électeurs.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS DE HONG KONG

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour exprimer à la Chambre les inquiétudes qu'ont suscitées les déclarations que le premier ministre a faites récemment à propos d'une indemnisation pour les prisonniers de guerre internés à Hong Kong.

Bien que le premier ministre ait annoncé que le Canada avait mis fin à ses droits de faire d'autres revendications concernant une indemnisation, je tiens à signaler à la Chambre les articles 130 et 131 de la troisième convention de Genève qui interdisent expressément à un gouvernement de conclure avec un autre gouvernement une entente qui priverait délibérément ses citoyens du droit d'intenter des poursuites en responsabilité en vertu des dispositions de la Convention de Genève.

La déclaration du premier ministre n'est absolument pas compatible avec les principes du droit international ni avec la position du Canada concernant les droits de la personne. Le premier ministre devrait comprendre que les excuses que le Japon a formulées touchant ses violations de la Convention de Genève ne font qu'accroître la légitimité des revendications des anciens combattants canadiens qui ont été détenus à Hong Kong, et que ses déclarations non fondées à ce sujet ont rendu un très mauvais service aux militaires qui ont souffert des atrocités de la guerre en servant leur pays.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À PIERRE FOURNELLE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, dimanche dernier, je participais à une cérémonie pour nommer un parc municipal en l'honneur de M. Pierre Fournelle, un résidant de Sainte-Agathe-des-Monts.

M. Fournelle oeuvre depuis 34 ans à titre de bénévole dans la circonscription de Laurentides, essentiellement dans le domaine du sport amateur. L'excellence de son travail et son dévouement sans bornes sont remarquables.

Si la pratique de nombreuses disciplines sportives est populaire dans notre région, notamment le baseball et le hockey mineur, M. Fournelle en est en grande partie responsable.

De plus, monsieur le Président, l'engagement de M. Fournelle dépasse les limites de la circonscription de Laurentides puisqu'il est également associé à plusieurs fédérations sportives tant au niveau régional que provincial.

J'adresse donc mes plus sincères remerciements à M. Fournelle pour les nombreuses années qu'il a consacrées à ses concitoyens et concitoyennes. Il mérite toute notre admiration et notre estime.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, 50 000 Canadiens succomberont cette année à une crise cardiaque. Beaucoup d'entre eux mourront subitement sous le regard impuissant des membres de leur famille ou de leurs amis. Ce sont des drames qu'on pourrait éviter, car il existe des techniques à la portée de tous permettant de sauver ces vies.

Dans les cours de réanimation cardio-respiratoire, on apprend à reconnaître les symptômes de crise cardiaque et à appliquer des techniques de réanimation s'il y a arrêt cardiaque avant l'arrivée de l'ambulance.

[*Français*]

J'invite tous mes collègues de la Chambre des communes et de l'autre endroit à venir participer aux sessions d'information sur la réanimation cardio-respiratoire qui auront lieu ici même au Parlement le lundi 10 juin de 11 heures à 14 heures.

[*Traduction*]

J'invite tous mes collègues à assister aux séances d'information sur la réanimation cardio-respiratoire qui auront lieu sur la colline du Parlement le lundi 10 juin, entre 11 heures et 14 heures.

Apprenons tous à sauver des vies.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le deuxième rapport sur les achats aux États-Unis s'intitule «Douanes Canada: Un rôle-clé à la frontière».

Les douaniers canadiens, ceux qui sont sur la ligne de front, ont un rôle-clé à jouer pour résoudre le problème des achats aux États-Unis. Premièrement, ils protègent nos intérêts en assurant la surveillance de nos frontières.

Cependant, tout en assurant notre sécurité, Douanes Canada doit être efficace, appuyer les priorités nationales et faciliter les activités commerciales de même que le mouvement des voyageurs. Cela veut dire plus particulièrement qu'ils doivent percevoir les taxes et les droits de douane auprès de tous les citoyens canadiens qui rentrent au Canada avec des achats, sans toutefois retarder la circulation à la frontière.

Les députés seront certainement d'accord avec moi pour dire que le Canada ne peut pas se permettre d'avoir de longues files d'attente à la frontière. Nous perdons des recettes parce que les files d'attente découragent les touristes américains. Par contre, en laissant passer des voitures sans les arrêter, nous perdons aussi des taxes et des droits de douane qui auraient dû être perçus.

Cela veut peut-être dire que nous devrons faire une utilisation plus efficace de la technologie et de l'effectif actuel, accroître l'effectif, créer des voies express à titre d'essai ou prendre d'autres mesures.

L'objectif doit être de percevoir les taxes et les droits de douane à la frontière sans retarder indûment la circulation.

Article 31 du Règlement

Nos douaniers sont un atout précieux pour nous dans nos efforts en vue d'accélérer la circulation à la frontière. En mettant en oeuvre de nouvelles initiatives pour les aider, nous pourrons faire des progrès à cet égard.

Ne manquez pas le prochain rapport sur les achats aux États-Unis.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de l'environnement, qui a été proclamée pour la première fois par les Nations Unies en 1972 et qui est célébrée le 5 juin de chaque année depuis.

La Journée mondiale de l'environnement a non seulement pour but de souligner les nombreuses initiatives nécessaires et essentielles prises par les Nations Unies dans le secteur de l'environnement, mais aussi de nous rappeler que toutes les nations du monde partagent une planète commune, de même que la responsabilité de sa protection.

Le fait qu'au Canada la Semaine nationale de l'environnement coïncide avec cette journée n'est pas le fruit du hasard. Notre Semaine nationale de l'environnement vise à sensibiliser les Canadiens à l'environnement, à leur faire apprécier notre beau pays unique, mais aussi à leur rappeler que nous sommes tous des administrateurs responsables de la Terre.

Il reste encore beaucoup à faire pour régler les graves problèmes environnementaux du monde, mais il faut néanmoins profiter de la Journée mondiale de l'environnement ainsi que de la Semaine nationale de l'environnement pour prendre conscience de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant et de ce que nous pouvons réaliser dans l'avenir afin de faire du Canada le pays qui accorde la plus grande importance à l'environnement.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, mardi le Conseil national du Bien-être a publié un rapport sur le financement de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire au Canada, et il n'y est pas allé par quatre chemins.

Il a déclaré que si les compressions du gouvernement fédéral étaient maintenues, cela sonnerait le glas de l'assurance-maladie, donc du système national de soins de santé. C'est on ne peut plus clair. Ce n'est certes pas le cas de la réponse du premier ministre qui a affirmé que ce rapport était inexact et que les chiffres mentionnés n'étaient pas fondés, d'après les prévisions du gouvernement, et qui s'est lancé dans un verbiage très embrouillé au sujet du ticket modérateur.

L'Association des universités et collèges du Canada, le Conseil canadien de développement social, l'Association médicale canadienne ont tous affirmé que l'assurance-maladie était menacée par ces compressions unilatérales qui s'élèveront à 62,4 milliards de dollars d'ici à la fin du siècle.

Les Candadiens craignent énormément pour l'assurance-maladie et son avenir.

Lors de la rencontre des ministres provinciaux de la Santé, le 19 juin, le gouvernement doit annoncer deux choses. Il doit tout d'abord faire part de son intention d'annuler les coupes sombres dans le domaine de la santé et il doit ensuite s'engager à empêcher le recours au ticket modérateur ou à la surfacturation dans les provinces.

* * *

LA BIBLIOTHÈQUE D'INGLEWOOD

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, en 1891, une bibliothèque publique ouvrait ses portes à Inglewood, en Ontario. Cette année-là, la Inglewood Mechanics Institute Library possédait 178 ouvrages et comptait 104 membres.

Avec le temps, le nombre d'ouvrages a augmenté et la bibliothèque a été logée tour à tour dans l'hôtel de ville, dans une quincaillerie, dans une église, puis dans un magasin de crème glacée. Aujourd'hui, la bibliothèque est intégrée au réseau de bibliothèques de la ville de Caledon et il me fait grand plaisir de souligner ici cent ans d'apprentissage, de littérature, de connaissances et de progrès dans cette localité de ma circonscription.

C'est aussi pour moi un honneur de remercier tous les bénévoles qui se sont relayés pendant cent ans, donnant temps et énergie pour que le livre soit apprécié et partagé à Inglewood, en Ontario.

* * *

LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, il importe de placer la Semaine de l'environnement, qui prend fin le samedi 8 juin, sous le signe de l'optimisme, car elle est l'occasion pour le gouvernement, l'industrie, les groupes écologiques, les syndicats, le milieu de la santé, les jeunes, les groupes autochtones, les groupes religieux, et j'en passe, de s'unir dans la poursuite d'un objectif commun.

Au niveau local comme national, tous ces partenaires travaillent main dans la main pour atteindre l'objectif commun qui consiste à accroître l'engagement du Canada envers la protection à longueur d'année de l'environnement.

Le 7 juin, le ministre de l'Environnement du Canada décernera des prix pour souligner des réalisations dans le domaine de l'environnement. Ces prix sont remis aux Canadiens de toutes les conditions sociales qui font quelque chose pour la protection et la restauration de l'environnement. Ces groupes et personnes nous rappellent que nous devons avoir soin de l'environnement et de la planète tout entière. Ces réalisations montrent que nous pouvons, individuellement et collectivement, avoir une influence déterminante, et les prix qui sont décernés confirment que le Canada a à coeur la salubrité de son environnement.

Espérons que les lauréats inciteront les autres à prendre des mesures pour protéger l'environnement. Ils symbolisent à la fois l'engagement du Canada envers un environnement durable et l'estime que le pays a pour ces Canadiens qui nous poussent à atteindre cet objectif.

Je tiens à rappeler également le travail de milliers d'autres héros et d'autres héroïnes obscurs. . .

M. le Président: Je crains que le temps de parole du député ne soit écoulé.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends une fois de plus la parole à la Chambre pour demander qu'on vienne en aide au port de Halifax.

Depuis des mois, en fait depuis l'annulation du programme du tarif de l'Est en 1989, nous ne cessons, mes collègues et moi, d'implorer le gouvernement d'aider à survivre ce port jadis important.

Il y a deux semaines, le ministre des Transports me disait qu'il verrait à ce que les mesures prises par le CN «soient les bonnes». Il y a une semaine, le ministre me disait qu'il ferait tout ce qu'il peut pour atténuer les problèmes de Halifax.

Il nous a fallu attendre près de deux ans pour obtenir des réponses à nos questions. Combien de temps devrons-nous attendre encore avant que des mesures ne soient prises?

Les problèmes du port de Halifax se résument essentiellement à deux questions: des tarifs-marchandises non concurrentiels et une structure fiscale injuste. Depuis sa fondation il y a 242 ans, le port de Halifax avait toujours été prospère. Il n'aura fallu que sept ans au gouvernement pour compromettre son avenir.

Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas et ce, dès maintenant?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, la société Uniroyal-Goodrich a annoncé qu'elle filait aux États-Unis. Le secteur de la fabrication au Canada va encore perdre 2 000 précieux emplois.

Quand le premier ministre va-t-il se rendre compte des dommages que l'Accord de libre-échange, qui ne comporte aucune garantie, cause à cette industrie?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député associe la fermeture possible de l'usine d'Uniroyal à l'Accord de libre-échange.

Il y a deux mois, Uniroyal a fermé une usine de pneus au Wisconsin et a mis à pied 1 300 personnes. Était-ce à cause de l'Accord de libre-échange?

Une voix: Bien sûr que non. Il y a une surcapacité à l'échelle mondiale.

M. Hockin: Une somme de 600 millions de dollars vient d'être investie dans l'industrie du pneu à Napanee. Il y a eu d'autres investissements dans CAMI, Ingersoll, Chrysler et Freightliner—nous recevons notre juste part de l'industrie de l'automobile et du pneu.

Toutefois, dans le cas présent, la surcapacité est à l'origine de l'annonce faite hier.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question à nouveau. Il semble que le premier ministre ne soit pas intéressé à ces problèmes. Alors, on va continuer à poser la question aux autres.

Hier, nous avons eu un débat sur la situation économique qui est tout à fait tragique à Montréal. Aujourd'hui, on réalise que la situation économique est tragique partout au Canada, et le gouvernement ne semble pas s'en rendre compte. Le premier ministre ne daigne même pas répondre à nos questions. Mais on va continuer à poser des questions, monsieur le Président.

Je demande donc au premier ministre: Quand va-t-il reconnaître que cet accord est tout à fait désastreux pour le Canada, et quand va-t-il annoncer les programmes d'ajustement pour les travailleurs, qu'il a promis lors des élections de 1988?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis impatient de répondre au député.

L'an dernier, la balance commerciale du Canada à l'égard des États-Unis était de 17 milliards de dollars, comparativement à 14 milliards l'année qui a précédé la signature de l'Accord de libre-échange.

En fait, notre balance commerciale s'est améliorée depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange. Elle n'a pas décliné.

Le député devrait également se rappeler—et cela concerne Montréal, l'Ontario et le coeur industriel du centre du Canada—qu'en 1982, lorsque le parti du député formait le gouvernement, l'industrie de l'automobile comptait 97 000 emplois.

À la fin de la dernière année financière, soit en décembre 1990, l'industrie comptait 143 000 emplois. L'Accord de libre-échange contribue à conserver les emplois, malgré la récession.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, un travailleur d'Uniroyal avec 16 ans d'ancienneté disait: «Ce que j'aurais à dire au premier ministre, vous ne pourriez pas l'écrire dans votre journal.»

Voilà des gens qui sont des travailleurs qualifiés. Des hommes et des femmes qui, aujourd'hui, se trouvent dans une situation désespérée. Le premier ministre n'ose pas prendre la parole à la Chambre pour leur donner. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je sais que le chef de l'opposition ne désire pas prêter des intentions au premier ministre personnellement ou qui que ce soit d'autre.

Le chef de l'opposition peut-il poser sa question?

M. Chrétien: Je voudrais savoir quand le gouvernement va annoncer son programme d'ajustement qu'il avait promis aux Canadiens en 1988. Devons-nous nous attendre aujourd'hui à la même réponse que celle que nous a donnée hier le ministre d'État chargé de la Privatisation? Celui-ci s'adressant aux étudiants, disait: «S'ils cherchent assez fort, ils finiront par trouver du travail.»

Est-ce le genre de gouvernement que les chômeurs veulent au Canada aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Comme elle est très sérieuse, je suis sûr qu'il sera ravi de lire le grand titre du Financial Post qui dit: «Les ventes de maisons. . .»

M. Ouellet: Pourquoi n'avez-vous pas répondu à la première question?

M. Mulroney: Monsieur le Président, est-ce que les libéraux pourrait s'entendre?

Ils posent une question. Je suis prêt à répondre et je me fais interpeller parce qu'ils ne veulent pas entendre les bonnes nouvelles. Car j'ai de bonnes nouvelles.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le premier ministre peut terminer sa réponse.

M. Mulroney: Monsieur le Président, on admet généralement que les mises en chantier de maisons sont un indicateur important de la croissance économique. Le *Financial Post* affichait sur sa première page que les ventes de maisons, en avril, avaient augmenté pour le quatrième mois consécutif, ce qui amenait un porte-parole de l'industrie à déclarer que la reprise économique s'était installée. Le marché régénéré de l'immobilier a augmenté de 65,4 p. 100 le mois dernier, la plus forte croissance annuelle et le plus grand nombre d'unités vendues depuis 35 ans qu'existe le *National Real Estate Board*. C'est une grande nouvelle économique.

Un dernier point qui intéressera mon collègue. Il y a quelques heures, on apprenait que les sociétés manufacturières avaient augmenté leurs livraisons en mars. Cette nouvelle, en plus du rapport d'Informetrica, indique que la récession qui dure depuis un an s'achève. Les économistes d'Informetrica voient la possibilité d'un. . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

L'EMPLOI DES ÉTUDIANTS

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a insisté sur la valorisation du savoir pour pouvoir soutenir la concurrence mondiale. Cependant, parce qu'il a mal géré l'économie, cette année, des étudiants n'auront pas d'emploi d'été, cette première chance très importante à laquelle ils ont droit.

Pourquoi le ministre et son gouvernement pensent-ils que notre société puisse soutenir la concurrence mondiale alors que des milliers de jeunes sont obligés de rester inactifs à la maison pendant tout l'été?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait, les programmes d'emploi d'été qui étaient en place l'an dernier le sont encore cette année. Les budgets ont été augmentés et 409 centres d'emploi pour étudiants ont été rouverts cet été. On m'a dit que l'offre et la demande d'emplois étaient comparables à celles de l'an dernier, à cette époque-ci.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La réponse du ministre n'offre aucune consolation aux milliers d'étudiants canadiens qui s'endettent déjà de plus en plus parce que les frais de scolarité et le coût de l'éducation montent en flèche et qui font maintenant face à un taux de chômage effrayant.

Le ministre peut-il dire aux Canadiens pourquoi le gouvernement a décidé de réduire le financement du programme Emploi d'été/expérience de travail au moment où les étudiants ont désespérément besoin de son aide? Pourquoi le ministre et le gouvernement continuent-ils de décourager et de démoraliser toute une génération de jeunes Canadiens?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si quelqu'un essaie de démoraliser les gens, c'est bien le député avec ses questions tendancieuses.

Le financement du programme Défi n'a pas été diminué, mais augmenté. Tom Sampson, coordinateur des services aux étudiants pour le Centre d'emploi du Canada a déclaré ceci: «Étant donné la gravité de la récession, il n'y a pas autant de chômage que prévu.» Les offres d'emplois ne manquent pas et les centres répondent à la demande aussi bien que l'an passé.

* * *

LA SOUVERAINETÉ DANS L'ARCTIQUE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Voilà des années que nous discutons de l'empiétement des États-Unis sur le territoire canadien, sous forme de concessions qu'ils accordent pour le forage d'exploration d'hydrocarbures dans l'Arctique.

Encore une fois, cette année, soit le 20 mai 1991, le département américain de l'Intérieur a annoncé que dans le cadre de la vente 124 des permis de forage seraient délivrés pour l'exploration de pétrole et de gaz dans la mer de Beaufort, en territoire canadien.

Ce même problème s'étant présenté en 1987, c'est-à-dire il y a à peine quatre ans. Qu'est-ce que le gouvernement a fait depuis pour établir la souveraineté du Canada dans le nord de l'Arctique.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je fais remarquer au chef du NPD que les problèmes étaient liés à deux propositions concernant, d'une part, le forage dans la mer de Beaufort et, d'autre part, l'Alaska National Wildlife Refuge. La députée sait, comme l'a déclaré le président Bush dans son exposé sur la stratégie énergétique de son pays, que ces questions sont incluses dans cette stratégie.

Je souligne à la députée qu'il y a deux jours à peine, j'ai soulevé ces questions directement auprès du secrétaire Watkins, au cours d'une conversation que nous avons eue à l'Agence internationale de l'énergie.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pose une question supplémentaire. Il y a quelques années, le gouvernement était prêt à dépenser des milliards de dollars pour des sous-marins nucléaires afin de protéger la souveraineté de l'Arctique. Le gouvernement défendra-t-il un jour les intérêts du Canada au lieu d'offrir simplement des mots à la population?

Dans le rapport du département américain de l'Intérieur, on apprend que des concessions seront accordées concernant des sites dans les eaux canadiennes, si cela favorise les intérêts des Américains. Qu'en est-il des intérêts des Canadiens et que fait exactement ce gouvernement pour tenir tête au gouvernement américain et lui

dire qu'il agit de façon inacceptable et qu'il doit respecter la souveraineté du Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le chef du NPD demande que nous intervenions directement. Je lui ai déjà expliqué que notre intervention avait été directe. En outre, je lui fais remarquer que l'ambassade du Canada et l'ambassadeur Burney sont intervenus directement. Ces questions ont été soulevées de façon aussi directe auprès de divers représentants des États-Unis, tant en ce qui concerne la position du Canada dans le cas de la mer de Beaufort que celle qu'il a adoptée à l'égard de l'Alaska National Wildlife Refuge.

La députée voudra bien noter que notre position est toujours celle de 1987. La position du Canada à l'égard de la souveraineté reste inchangée. Le gouvernement des États-Unis peut bien adopter la position qu'il veut. Quant à nous, nous maintenons notre position relativement à la question de la souveraineté.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. De toute évidence, ces questions sont sérieuses. Elles ne sont pas nouvelles et ne sont pas apparues le 20 mai dernier. Elles existent depuis des années, et qu'en ont tiré les Canadiens?

Les intérêts des Canadiens sont menacés justement par la question que le ministre a soulevée, soit l'ANWR, l'Alaska National Wildlife Refuge, à propos duquel le Sénat a voté, il y a à peine deux semaines, pour autoriser des travaux de forage dans cette réserve naturelle de l'Arctique. Ainsi, à cause de 200 jours d'exploration pétrolière, la vie de 200 000 caribous de la Porcupine, de même que celle des Gwith'in du Yukon et de l'Alaska, sera mise en danger.

Le premier ministre est-il disposé à intervenir directement pour protéger la souveraineté du Canada dans ce dossier, pour s'entretenir avec le président Bush et lui dire qu'il est inacceptable aux yeux du Canada que des travaux de forage soient effectués dans l'ANWR, de même qu'il est inacceptable que les États-Unis vendent le Canada morceau par morceau?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la question de l'ANWR a été soulevée lorsque le gouvernement des États-Unis a interrogé un certain nombre de ses sociétés pétrolières et de ses citoyens sur l'avenir de sa politique énergétique, qui est devenue par la suite la stratégie énergétique nationale des États-Unis. La proposition concernant l'ANWR faisait partie de cette stratégie.

Le chef du NPD devrait savoir quelle est la position du Canada au sujet de l'ANWR et devrait savoir également que, par exemple, le Canada cherche à protéger la harde de caribous de la Porcupine. Cela dit, le Canada a également accordé des permis d'exportation dans la mer de Beaufort et dans la région même dont elle parle. Nous tentons manifestement d'élaborer un régime qui permettra de protéger les intérêts du Canada, tout en assurant l'exploration et la mise en valeur efficaces du pétrole et du gaz.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais citer la réponse du premier ministre à une question qui lui était posée à la Chambre, le 15 mai, sur le rôle que son cabinet a joué dans l'affaire Al-Mashat: «M. Tellier a dit, au nom du bureau du Conseil privé, de ne pas le laisser entrer.»

Le premier ministre peut-il nous dire s'il s'en tient toujours à cette déclaration?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on m'a posé la question le 15 mai. Je crois avoir répondu à deux questions distinctes, ce jour-là.

Hier, les députés de l'opposition ont interrogé M. Tellier lors de sa comparution devant le comité. Voici la réponse qu'il a donnée à la même question: «Je ne vois absolument rien de mal dans la déclaration du premier ministre. La déclaration du premier ministre. . .»

M. le Président: À l'ordre, je vous prie. La question est recevable, mais je me demande où va nous mener la réponse. Hier, j'ai fait de mon mieux pour faire comprendre à tous que nous ne devrions pas débattre à la Chambre de ce dont le comité est saisi. J'estime devoir dire au premier ministre que la position, que j'ai prise hier à l'égard des députés de l'opposition, s'applique également en ce qui le concerne, aujourd'hui.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre peut poser une question supplémentaire. J'espère qu'il montrera autant de diligence dans le choix de ses termes, qu'il l'a fait avec sa première question.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, comme je n'ai pas obtenu de réponse du premier ministre, je vais répéter ma question.

Le 15 mai, il a déclaré. . .

M. le Président: Par souci d'équité, je me dois de rappeler au député que c'est la présidence qui a interrompu le premier ministre. Celui–ci essayait de répondre. Je ne l'ai pas laissé donner la réponse qu'il était disposé à fournir.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, comme je n'ai pas obtenu de réponse à ma question, puis–je en poser une supplémentaire?

Dans des entrevues qu'il a accordées à des journalistes, le greffier du Conseil privé a dit qu'on n'avait jamais décidé de ne pas accepter M. Al–Mashat, mais bien de ne pas accélérer le traitement de sa demande. Cela contredit directement la déclaration que le premier ministre a faite le 15 mai et selon laquelle le greffier aurait dit «de ne pas le laisser entrer».

M. le Président: Le député de Winnipeg–Sud–Centre vient de parler de ce qu'il dit être une remarque faite à des journalistes.

M. Tobin: À l'extérieur de la salle du comité.

M. le Président: Le député a toutefois également parlé de la déclaration et l'a comparée à une autre faite à la Chambre le 15 mai.

M. Tobin: À la Chambre.

M. le Président: Je vais autoriser le député à formuler sa question en disant «Compte tenu de la déclaration faite à l'extérieur de la Chambre» et à demander au premier ministre s'il a des observations à faire. Le premier ministre peut répondre s'il le désire. Mais il n'est pas opportun que le député présume de la signification des déclarations faites à la Chambre et à l'extérieur de celle–ci.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je vais essayer de respecter les consignes que vous venez d'établir.

J'adresse ma question au premier ministre et je voudrais, à cette fin, citer directement le hansard du 15 mai, pour reprendre sa déclaration:

> M. Tellier a dit, au nom du bureau du Conseil privé, de ne pas le laisser entrer. Malgré tout, on l'a laissé entrer, enfreignant du même coup les directives du gouvernement du Canada.

Compte tenu de ce qui a été dit hier, le premier ministre veut–il maintenant se rétracter pour cette déclaration ou devons–nous en déduire qu'il y a un malentendu fondamental entre lui et le greffier du Conseil privé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pourquoi mon collègue pose–t–il cette question s'il a lu la transcription quelques pages plus loin?

M. Ouellet: Il était présent.

M. Mulroney: Mon collègue dit qu'il était présent. S'il était effectivement présent, il devrait alors, en toute justice, dire à la Chambre que lorsqu'on lui a demandé si les propos tenus par le premier ministre le 15 mai étaient exacts, M. Tellier a répondu qu'ils étaient tout à fait exacts.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre et ses ministres ont maintes fois assuré aux Canadiens que tous les faits entourant l'affaire Al–Mashat seraient rendus publics. Le premier ministre maintient–il toujours ces assurances?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au Règlement, cela revient à poser une question à laquelle on a déjà répondu, et dans l'affirmative encore. La réponse tient toujours.

M. le Président: Le député a droit à une question supplémentaire.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, comme la réponse est affirmative, je dirai que nous savons que divers ministres se sont réunis, le 13 mai dernier, pour discuter de l'affaire Al–Mashat, mais les ministres comme les fonctionnaires refusent de dire ce qui s'est dit à cette réunion en invoquant le secret du Cabinet.

M. le Président: Le député demande ce qui s'est dit dans des entretiens entre ministres. Pareille question a toujours été antiréglementaire.

M. Wappel: Ma question ne porte pas sur ce qui s'est passé. Le premier ministre aura–t–il l'obligeance de respecter la promesse faite par son gouvernement et d'enjoindre à ses ministres et aux fonctionnaires de publier les détails de la réunion du 13 mai?

• (1440)

M. le Président: Le député a beaucoup d'imagination, ma sa question demeure antiréglementaire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le 15 mai, le premier ministre a dit à la Chambre que le greffier du Conseil privé, M. Paul Tellier, avait demandé au nom du bureau du Conseil privé qu'on

empêche Al-Mashat d'entrer au Canada. Il a été admis malgré tout. Son visa n'aurait pas dû être émis.

Monsieur le Président, compte tenu du fait que ce même greffier du Conseil privé a dit hier. . .

M. le Président: Un instant. Le député de Burnaby—Kingsway connaît mes appréhensions au sujet de ce type de question. Je fais tout ce que je peux pour que les questions appropriées puissent être posées, mais le député est maintenant en train de revenir sur les affaires du comité.

Je l'autorise à poser sa question, mais je vais l'écouter attentivement.

M. Robinson: Monsieur le Président, le greffier du Conseil privé a déclaré hier, à l'extérieur du comité, que personne, ni lui ni aucun autre membre du bureau du Conseil privé, n'avait dit à aucun moment qu'il ne fallait pas émettre de visa à Al-Mashat.

Je pose une question directe au premier ministre: qui disait la vérité, le premier ministre ou le greffier du Conseil. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Passez à la question suivante.

M. le Président: La question constitue une allégation de malhonnêteté de la part de l'une ou l'autre des intéressés, et je ne l'autorise pas. Le député a droit à une question supplémentaire, et je lui demande à nouveau d'être prudent.

M. Robinson: Monsieur le Président, les deux déclarations figurent au compte rendu. Comme elles sont nettement en contradiction, je demande au premier ministre s'il est prêt à se présenter devant le Comité permanent des affaires extérieures et à tirer au clair son rôle dans cette affaire, aux yeux des Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Cette question est une franche accusation, et je ne l'autorise pas.

Mme Copps: Monsieur le Président, je dois dire au nom de l'opposition que nous ne comprenons pas pourquoi nous ne pouvons pas poser de questions précises au sujet de déclarations que le premier ministre a faites à la Chambre et qui ne nous semblent pas conformes à la vérité.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je ferai remarquer à la députée de Hamilton-Est que ses propos sont complètement antiréglementaires. Étant donné son expérience à la Chambre, elle ne voudra sans doute pas poursuivre dans cette voie. Si elle a une question, je serai heureux de l'entendre.

* * *

L'ASSURANCE-MALADIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question porte sur un autre sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La députée voudra peut-être poser sa question.

Mme Copps: Alors que le Congrès américain parle favorablement des avantages éventuels de l'assurance-maladie, le gouvernement canadien est en train de la faire disparaître.

Ma question s'adresse au premier ministre. À cause de la réduction des paiements de transfert aux provinces, des organismes comme le Conseil national du Bien-être prédisent la disparition de l'assurance-maladie.

Le premier ministre sait-il qu'à la suite des réductions imposées l'an dernier par son gouvernement, les provinces seront privées de fonds permettant de financer l'équivalent de 10 000 lits d'hôpital d'un bout à l'autre du pays? Sait-il qu'au moins 10 000 Canadiens devront attendre cette année pour recevoir des soins de santé à cause des réductions que son gouvernement a imposées aux provinces?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme d'habitude, monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est se trompe.

Une voix: Encore.

Une voix: Sa réputation reste intacte.

M. Bouchard (Roberval): Les montants versés cette année aux provinces sont plus élevés que l'an dernier; c'est la façon dont nous versons l'argent qui est peut-être différente. Nous fournissons moins d'argent sous forme de versements, mais plus sous forme de transfert de points d'impôt. Je crois que le Conseil national n'a pas suffisamment pris en considération ces paiements sous forme de points d'impôt.

Cela a commencé en 1977, et vous savez qui était au pouvoir à l'époque.

Une voix: Dites-le nous.

M. Bouchard (Roberval): Ce gouvernement-là avait décidé à l'époque d'accorder plus de souplesse aux provinces en leur transférant plus de points d'impôt plutôt que de l'argent.

C'est exactement ce que nous faisons. J'espère que le chef de l'opposition ne changera pas d'avis aujourd'hui comme il l'a fait hier ou la semaine dernière.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le Conseil national du bien-être est un conseil qui a été créé par ce gouvernement et ce sont eux qui ont prouvé de façon claire et nette que vous allez couper 7 milliards de dollars des poches des patients du Canada.

J'aimerais poser une question à ce ministre: Est-ce qu'il reconnaît qu'à partir de cette année, il va y avoir 10 000 lits d'hôpitaux au Canada qui seront coupés à cause de ses politiques et comment peut-il continuer de prétendre qu'il défend l'universalité des soins de santé quand il sait que son gouvernement est en train de le détruire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il m'est excessivement difficile de trouver une cohérence dans la question, mais je vais essayer de lui donner un certain contenu.

Des voix: Oh, oh!

[*Traduction*]

M. le Président: Tous les députés pourraient formuler leurs questions clairement et les ministres essaieront de répondre directement.

[*Français*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est devrait savoir qu'au niveau des services de santé, le nombre de lits à l'intérieur des hôpitaux est exclusivement la responsabilité des provinces et déterminé par les provinces.

Le gouvernement fédéral produit, fournit un montant d'argent qui est supérieur cette année à ce qu'il était l'an dernier, monsieur le Président. Mais encore une fois, j'aimerais entendre de la bouche de la députée de Hamilton-Est, monsieur le Président, qu'elle me dise qu'elle est contre le fait que le Québec exerce sa propre juridiction dans le domaine.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Alors que quelque 825 000 Québécois ne travaillent pas, alors que quelque 500 000 Québécois sont bénéficiaires de l'assurance-chômage et que quelque 325 000 autres vivent du bien-être social, est-ce que le ministre est au courant que le Conseil des affaires sociales du Québec vient de faire des recommandations précises au gouvernement du Québec et au sien, au gouvernement canadien? Et qu'a-t-il l'intention de faire de concret dans les prochaines semaines pour redresser la situation économique absolument dramatique au Québec causée par les mauvaises politiques économiques de son gouvernement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Cela prend tout un culot de se lever en Chambre et d'accuser un gouvernement, monsieur le Président, qui doit littéralement dépenser des dizaines de milliards de dollars pour payer de l'intérêt sur une dette que ce député-là nous a laissée avec ses comparses du Parti libéral. Ça prend du front tout le tour de la tête!

Monsieur le Président, si on regarde la situation et on regarde le dernier Budget—et j'invite le député à le lire avec attention—il va trouver dans le Budget de mon collègue, le ministre des Finances, la prescription aux maux économiques du Québec et de tout le Canada. Qu'il le lise et il va apprendre quelque chose!

• (1450)

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il n'est pas important que je lise ce budget. Ce qui est important, c'est que le public canadien le lise. Et justement le Conseil des affaires sociales du Québec a lu ce budget, le Conseil des syndicats nationaux également. Et ils dénoncent totalement les politiques économiques du gouvernement.

Je veux poser à nouveau la question au ministre. Il sait que la CSN a fait une proposition concrète en sept points pour corriger le désastre économique causé par ce gouvernement. La dernière fois que je lui ai posé la question, il m'avait dit qu'il n'avait pas lu le document. J'espère qu'il l'a maintenant lu. Et quelles sont les recommandations de la CSN qu'il est prêt à mettre en oeuvre dans les plus brefs délais?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais avoir l'attention du député de Papineau—Saint-Michel. Il n'est pas facile de comprendre la logique libérale, mais on va essayer, monsieur le Président. La semaine dernière, ce député reprochait au gouvernement fédéral d'intervenir dans les questions de juridiction provinciale. Et les affaires sociales, aux dernières nouvelles, relevaient du gouvernement du Québec. C'est le principe du chasse-neige, un pas en avant, un pas en arrière, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce, je voudrais poser ma question au premier ministre.

Ce matin, j'ai pu m'entretenir avec M. Lloyd Spalter, vice-président exécutif d'Uniroyal Goodrich à Akron, en Ohio, au sujet de la fermeture prévue de l'usine de Kitchener. Il est bien curieux que je doive téléphoner aux États-Unis pour parler de l'emploi au Canada. Au cours de la conversation, le vice-président m'a appris qu'une usine allait certainement fermer et qu'une autre allait peut-être connaître le même sort. Il m'a informé que, pendant la grève qui a paralysé cette usine en 1989, Uniroyal Goodrich n'avait eu aucun mal à approvisionner le marché canadien au moyen d'une autre marque de fabrication américaine.

Que va faire le premier ministre pour préserver les emplois des Canadiens et nous protéger des pratiques d'Américains avides qui, aux termes de l'Accord de libre-échange, peuvent faire tout ce qu'ils veulent sur le marché canadien, que nos travailleurs soient en grève ou non?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada va maintenir le pacte de l'automobile et l'Accord de libre-échange.

Le député devrait lire le communiqué publié au Canada par le président, M. Schaub, selon qui il y aurait dans l'industrie une surcapacité de production d'environ 30 p. 100. . .

M. Tobin: Rien à voir avec la question!

M. Hockin: Monsieur le Président, le député veut-il avoir l'obligeance d'écouter la réponse?

Une voix: Non, il veut simplement s'en prendre aux Américains.

M. Hockin: Le président canadien dit qu'il y a une surcapacité de 30 p. 100 dans l'industrie. Il y a une usine qui a été construite en 1913 et il veut voir s'il y a moyen de la rationaliser. Il n'est pas certain que ce soit possible. C'est pourquoi il a fait une annonce hier.

Notre pays a été témoin d'une augmentation phénoménale des investissements ces deux dernières années grâce à l'Accord de libre-échange. Les investissements nets sont passés d'un déficit de 2,5 milliards à un excédent de 4 milliards. Voilà quelles sont les retombées du libre-échange. C'est pourquoi les industries du pneu et de l'automobile vont progresser, comme elles ont déjà commencé à le faire.

Des voix: Bravo!

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, voyons aussi ce que ce président canadien a dit lorsque Michelin a fait l'acquisition d'Uniroyal Goodrich en 1989. Uniroyal avait promis qu'il n'y aurait aucune perte d'emplois à l'usine de Kitchener. Maintenant, après cette fusion, Michelin est en train d'éliminer toute concurrence.

Le gouvernement mènera-t-il une enquête, par l'intermédiaire du Bureau de la politique de concurrence, sur ce cas d'élimination de la concurrence et sur cette promesse de maintien des emplois qui n'a pas été tenue?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, les travailleurs de cette usine ne veulent pas d'enquête, ils veulent des emplois.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être répondre à la question.

M. Hockin: Monsieur le Président, maintenant que le député reconnaît qu'il ne devrait pas y avoir d'enquête, permettez-moi de lui dire exactement ce qui va se passer.

Nous avons parlé au président de la société. Nous allons travailler avec lui, de concert avec les fonctionnaires d'Emploi et Immigration, pour élaborer un programme d'adaptation. Nous allons également voir si nous pouvons aider à prolonger la vie de l'usine. Actuellement, dans l'industrie du pneu, les chaînes de fabrication fonctionnent sept jours par semaine, à raison de trois postes de travail par jour. Cette usine n'était ouverte que cinq jours par semaine et n'était pas exploitée à pleine capacité.

Par conséquent, nous allons voir si nous pouvons établir une chaîne de fabrication qui fonctionnerait sept jours par semaine, à raison de trois postes de travail par jour, pour permettre à l'usine de garder l'effectif actuel. Cependant, s'il faut réduire l'effectif, nous avons le meilleur. . .

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

J'ai parlé avec plusieurs dirigeants d'entreprises de Markham, qui sont très préoccupés des retards dans les remboursements de la TPS. Arthur Boas, de la compagnie Cabletest International, à Markham, a finalement reçu il y a quelques jours son chèque pour le mois de janvier.

Lorsque la TPS a été adoptée, le ministre avait promis que les remboursements seraient effectués dans les 21 jours. Des fonctionnaires de Revenu Canada ont dit qu'ils manquaient de personnel et que les propriétaires d'entreprises devraient téléphoner à leur député. C'est ridicule.

Le ministre se rend-il compte à quel point ce retard dans les remboursements cause du tort à de nombreuses petites entreprises? Quelles mesures précises entend-il prendre pour remédier à la situation?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député de me signaler ce problème. Je vais ordonner aux fonctionnaires de mon ministère d'examiner immédiatement cette question et de faire enquête sur ces allégations, si celles-ci sont fondées. Je puis assurer le député qu'il est inacceptable que des employés de Revenu Canada disent aux propriétaires d'entreprises de téléphoner à leur député.

Cela dit, je répète ce que j'ai déjà déclaré à la Chambre, à savoir que nous avons éprouvé des difficultés avec le programme de remboursement au début de son application. Nous avons pris des mesures afin de rationaliser le processus. Je peux maintenant confirmer à la Chambre qu'au 30 mai, la grande majorité des remises et des remboursements avaient été envoyés.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, étant donné que le taux de chômage dans la région de Kitchener—Waterloo est déjà supérieur à 13 p. 100, les gens de l'endroit ont été fortement ébranlés lorsqu'ils ont appris, hier, que la société Uniroyal Goodrich allait mettre à pied 2 100 travailleurs.

Pourtant, ce n'est que l'année dernière que Michelin a fait l'acquisition d'Uniroyal Goodrich pour une somme de 1,5 milliard de dollars.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi à ce moment-là pour s'assurer que la production canadienne et nos travailleurs ne seraient pas les premières victimes de cette prise de contrôle?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, si le député avait regardé la télévision hier soir, il aurait pu constater que pratiquement tous les travailleurs interrogés à leur sortie de l'usine ont déclaré que cet établissement datant de 1913 n'aurait pu poursuivre ses opérations bien longtemps et qu'ils n'étaient pas tout à fait surpris de cette décision.

• (1500)

Il ne suffit pas de se plaindre de certains événements. Ce qu'il faut, c'est mettre en oeuvre un bon programme d'adaptation de la main-d'oeuvre. Des programmes de ce genre peuvent donner d'excellents résultats à Kitchener. Je peux déjà vous faire part aujourd'hui d'investissements qui seront faits au cours des six prochains mois à Kitchener dans dix entreprises différentes. L'économie de Kitchener subira sans aucun doute le contrecoup de cette fermeture. Cependant, nous allons aider ces travailleurs à se recycler.

De très nombreux débouchés vont s'ouvrir. J'ai en main 10 projets de construction seulement que j'invite le député à examiner. Chose plus importante encore, lorsque la société Michelin a pris le contrôle de cette entreprise, elle a fermé, il y a un an, deux de ses usines en France. En d'autres termes, il y a une énorme surcapacité. Les travailleurs d'Uniroyal en sont conscients et nous allons les aider à traverser cette période de transition.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre accueille avec plaisir, ou du moins sans broncher, la fermeture d'usines et la perte d'emplois au Canada. Nos travailleurs en ont assez d'être les premiers à être licenciés.

M. Mulroney: Voyons donc.

M. Peterson: Quoi qu'en pense le premier ministre, monsieur le Président, il faut bien dire que le gouvernement n'a rien fait pour protéger les emplois canadiens au moment de la prise de contrôle de cette entreprise. En outre, sa politique de maintien des taux d'intérêt et du dollar à un niveau élevé et la récession qu'il a lui-même créée au Canada favorisent la disparition de ces emplois au Canada au profit des États-Unis.

Ces emplois font-ils simplement partie du plan de désindustrialisation du Canada? Le ministre va-t-il assumer ses responsabilités en ce qui concerne la perte de ces emplois, voir au recyclage de ces travailleurs et leur garantir de nouveaux emplois?

Privilège

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je ne discerne pas vraiment de question dans le discours solennel du député, mais permettez-moi de lui signaler que les ventes de produits manufacturés, les ventes d'automobiles et les mises en chantier sont en hausse au Canada. La reprise économique s'amorce. Nous pouvons compter sur de nouveaux investissements importants dans Chrysler, CAMI et Freightliner. Selon nous, nous pouvons offrir des débouchés à ces travailleurs selon nous, afin de les aider à envisager l'avenir avec optimisme et à s'adapter aux nouvelles réalités du marché.

M. le Président: Le député de Scarborough-Ouest souhaite soulever la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet de la question que j'ai posée au cours de la période de questions et de la décision de la présidence. Je le fais avec une certaine crainte parce que j'ai beaucoup de respect pour la présidence et que je sais que le Président a une connaissance incontestable du Règlement.

M. le Président: Je vais entendre le député et je tiens à lui dire qu'il ne manque pas de respect envers la présidence en posant cette question. Le député doit savoir aussi que c'est un point de procédure fort complexe. Je l'écoute.

M. Wappel: C'est précisément pour cette raison que je la soulève afin de savoir comment me comporter à l'avenir pendant la période de questions.

Je sais, monsieur le Président, que vous allez consulter les «bleus» et que vous allez constater que, dans mon préambule, j'ai tenu les propos suivants: «Nous savons que des ministres se sont réunis le 13 mai dernier pour discuter de l'affaire Al-Mashat.» Monsieur le Président, je n'ai pas dit que c'était une réunion du Cabinet.

J'ai peut-être tort, mais je ne pense pas qu'il y ait une réunion du Cabinet toutes les fois que les ministres se réunissent pour prendre un café, faire faire une promenade à leur chien ou jouer une partie de racket-ball.

Ma question portait donc—et elle était très précise en raison des difficultés que connaît la Chambre au sujet des audiences du comité—sur une réunion de ministres. J'ai ajouté que certaines personnes s'étaient retranchées derrière le secret qui doit entourer les délibérations du Cabinet. S'il le voulait—et je ne vais pas répondre à sa place—le gouvernement pourrait s'expliquer là-dessus.

Je pense qu'en consultant le hansard, on verra qu'il n'est fait mention nulle part du fait que la réunion du 13 mai était une réunion du Cabinet.

Comme il n'y a aucune preuve de cela, j'estime qu'on aurait dû me laisser poser ma question et que, par conséquent, on a porté atteinte à mes privilèges.

M. le Président: Le député a la parole sur le même sujet.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je crois qu'il est important que vous vous prononciez sur la question du secret des délibérations du Cabinet.

Faut-il réclamer un privilège pour qu'il existe? Appartient-il au Président de la Chambre de déterminer quand le privilège existe ou y a-t-il des critères ou des lignes directrices permettant de déterminer à quoi s'applique le secret des discussions du Cabinet?

Avec l'affaire Al-Mashat, cette question se pose à nous. Il a été déterminé que le 13 mai, il y a eu une réunion à laquelle ont assisté un certain nombre de fonctionnaires et de ministres. Bien sûr, ils ont discuté de l'affaire Al-Mashat.

La seule présence de ministres à une réunion justifie-t-elle que l'on invoque le secret des réunions du Cabinet? Qu'est-ce qu'une réunion du Cabinet? Qu'est-ce qu'un sous-comité du Cabinet? La seule réunion de deux ministres ou plus constitue-t-elle une réunion du Cabinet justifiant d'invoquer le secret?

Je crois que c'est une question importante. Lorsque mon collègue et ami a posé la question, on n'a pas invoqué le privilège. Le Président a semblé conclure que la règle du secret des réunions du Cabinet s'appliquait parce qu'il y avait une réunion de ministres. Je vous demande donc un avis, monsieur le Président, parce qu'étant donné les audiences du comité sur l'affaire Al-Mashat, la question est urgente.

M. le Président: J'entendrai tout à l'heure le député de Burnaby—Kingsway. Je m'attends à ce qu'il me présente des arguments.

Tout d'abord, je remercie le député de Scarborough-Ouest et le député de York-Sud—Weston d'avoir été précis et explicites. Soyez assurés que la présidence saisit très bien l'importance de la question pour tous les dépu-

tés. J'étudierai attentivement les points de vue exprimés. Je crois avoir bien saisi de quoi il retourne et je m'efforcerai de faire part de ma décision à la Chambre le plus rapidement possible.

Le député de Burnaby—Kingsway.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement conformément à l'avis que j'ai donné à la présidence immédiatement après mon échange de la période des questions avec le premier ministre.

Mon rappel au Règlement porte aussi sur l'échange intervenu hier lors de la séance du comité, monsieur le Président.

Je suis très préoccupé par le fait que la présidence ait apparemment laissé entendre que les questions soulevées devant un comité parlementaire, sans égard à leur importance ou à leurs conséquences sur les Canadiens, ne peuvent pas être abordées à la Chambre.

Monsieur le Président, je vous demande de réfléchir sérieusement et de donner à la Chambre une idée des répercussions de cet avis qui peut être assimilé à une décision. Si c'est bien une décision, cela veut dire que tout un éventail de sujets que les députés étudient à fond en comité, avec ou sans la contribution de témoins, ne pourraient plus être abordés à la Chambre.

Ces sujets reçoivent un large écho. En fait, on a beaucoup entendu parler de la partie des audiences d'hier du Comité permanent des affaires extérieures portant sur le même sujet que la question que je voulais poser au premier ministre. En fait, il a été allégué à la Chambre que le 15 mai, le premier ministre avait fait certaines déclarations. Hier, en réponse à une question, le premier ministre a dit: «Présentez-vous au comité et le greffier du Conseil privé parlera de ce sujet et, j'en suis convaincu, m'appuiera.»

J'ai assisté à la séance du comité. J'ai posé les questions au greffier du Conseil privé et celui-ci m'a répondu. . .

M. le Président: Ne tenons pas compte pour l'instant de ce qui s'est passé en comité. Ce n'est pas nécessaire.

Je comprends le point de vue du député. Je reconnais qu'il s'agit d'une question sérieuse. Je demanderais au député de me laisser le temps de vérifier les «bleus» d'aujourd'hui. Une fois que je les aurai et que le député les aura lui aussi, il pourra me consulter de nouveau et j'essaierai de l'éclairer.

Je prends bonne note des motifs pour lesquels le député a soulevé la question et j'en reconnais tout le sérieux.

• (1510)

M. Robinson: Monsieur le Président, je tiens seulement à vous prévenir que je soulèverai de nouveau la question à la première occasion. Je ne serai peut-être pas à la Chambre demain, mais je soulèverai de nouveau la question le plus tôt possible car elle est importante.

M. le Président: Je tiens à ce que tous les députés sachent que je considère très sérieuses les questions qu'ils soulèvent.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai beaucoup hésité à faire un rappel au Règlement cet après-midi. Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas agi correctement pendant la période des questions.

Monsieur le Président, j'attire votre attention et celle de la Chambre sur le commentaire 369 de la cinquième édition de Beauchesne qui stipule:

> . . .question de privilège soulevée pendant la «période de questions» sera reportée pour examen à la fin de celle-ci, à moins que le Président ne la juge d'une exceptionnelle gravité.

Tout le monde reconnaîtra que nous procédons habituellement de cette façon et que, lorsqu'une question de privilège doit être soulevée pendant la période de questions, nous attendons que celle-ci soit terminée.

Monsieur le Président, sous le couvert d'une réponse à une question, le leader du gouvernement à la Chambre nous dit qu'il a été répondu à la question conformément aux règles. De toute évidence, le Règlement aurait dû être invoqué au moment voulu. Monsieur le Président, vous pourriez peut-être avoir une conversation avec le leader du gouvernement à la Chambre à ce sujet afin que nous puissions agir convenablement pendant la période de questions.

M. le Président: J'examinerai ce qui s'est dit. Le leader du gouvernement à la Chambre était le seul ministre à répondre aux questions, mais j'examinerai l'échange en

question et les propos du député. Le leader du gouvernement à la Chambre voudra peut-être me consulter.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique consulte le Beauchesne au sujet de la période de questions. J'espère qu'il le lira au complet et qu'il conseillera les députés de son parti quant à ce qui constitue une question convenable et ce qui n'en constitue pas une.

L'un des commentaires figurant dans cet ouvrage précise clairement que les questions ne doivent pas être répétées. Je ne faisais que signaler que cette question avait déjà été posée et j'ai répété la réponse. La réponse a été affirmative comme elle l'a été la première fois que la question a été posée.

Monsieur le Président, vous avez, selon moi, raison concernant les deux autres rappels au Règlement. Je pense que ces questions doivent être étudiées.

Je voudrais simplement faire très brièvement quelques commentaires, entre autres, concernant ce qui constitue—commentaire 411.2) de la sixième édition du Beauchesne:

> On ne doit pas ainsi:
>
> 2) demander des renseignements secrets de nature, comme les décisions et les délibérations du Conseil des ministres. . .

Les discussions entre membres du Cabinet sont secrètes de nature et les discussions entre ministres et fonctionnaires le sont aussi. Conformément à ce commentaire, je pense qu'il ne faudrait pas poser ce genre de questions. En effet, il est facile d'imaginer les difficultés qu'occasionneraient les députés s'ils posaient des questions comme la suivante: «De quoi avez-vous discuté avec vos collègues à telle et telle réunion?» Ces réunions revêtent un caractère secret comme toutes les réunions officielles du Cabinet. Chaque fois que je peux rencontrer l'un de mes collègues et discuter de questions relevant de nos responsabilités administratives respectives, ces entretiens doivent demeurer secrets et aucune question ne devrait être posée à ce sujet selon le Beauchesne qui, je le répète, devrait être appliqué.

Quant à la question soulevée par le rappel au Règlement du député de Burnaby—Kingsway, à savoir si les délibérations d'un comité devraient faire l'objet de questions à la Chambre, voici ce que le commentaire 411.3) dit:

> On ne doit pas ainsi:
>
> 3) demander des renseignements sur les délibérations d'un comité qui n'a pas encore présenté son rapport à la Chambre;

Je crois qu'il est ici encore très facile de comprendre le pourquoi de ce commentaire. Le dossier dont nous discutons est assez complexe. Il concerne un certain nombre de documents, un certain nombre de personnes, etc. En comité, il est possible d'étudier tous ces détails. À la fin de la journée, lorsque le comité dispose de tous les renseignements voulus, il peut parvenir à des conclusions, c'est la tribune appropriée pour tenir ces discussions. Cependant, le fait de soulever une ou deux de ces questions à la Chambre, hors contexte, ne contribue certainement pas à clarifier la situation pour le public. Ce genre de comportement permet plutôt de poursuivre d'autres objectifs.

Je suis d'avis que la présente situation nous montre très clairement pourquoi ce commentaire figure dans le Beauchesne et pourquoi il convenait tout à fait que ce commentaire soit appliqué dans ce cas-ci, de sorte que les députés ne se servent pas de la présente tribune pour soulever certaines des questions discutées en comité de manière à en tirer un avantage pour leur parti.

Je ne crois pas que ces questions servent les intérêts du public ou lui permettent de connaître les faits, pas plus qu'elles ne soient conformes à ce que devrait être la période de questions, à savoir une occasion pour l'opposition de chercher à obtenir de l'information qui ne peut être obtenue par d'autres moyens plus conventionnels comme le courrier, les délibérations en comité et ainsi de suite.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au sujet du rappel au Règlement de mon collègue de Burnaby et de celui du leader à la Chambre du gouvernement.

Le leader du gouvernement disait à la Chambre que lorsque les ministres parlent, de par leur nature, ces discussions sont secrètes. Cela me paraît assez absurde.

Il y a une distinction importante à faire entre les réunions et discussions de ministres à propos de certains sujets et les réunions du Cabinet destinées à prendre des décisions.

À une réunion du Cabinet il y a un secrétaire de séance et un compte rendu, ainsi qu'un état des décisions prises à cette réunion.

Prétendre à la Chambre que toute conversation entre deux ministres est secrète, quelle que soit sa nature, est absolument absurde et je pense que la présidence ne devrait pas accepter cela comme un rappel au Règlement recevable.

Deuxièmement, en ce qui concerne le rappel au Règlement de mon collègue de Burnaby qui porte sur le fait que la question des délibérations des comités ne saurait être soulevée à la Chambre pendant la période des questions, vous vous êtes engagé, je pense, à examiner les «bleus».

Je vous demanderais simplement, monsieur le Président, avant de prendre une décision, d'en aviser les divers partis politiques pour que nous puissions vous présenter nos commentaires et, pendant que vous réfléchissez à cela, voyons la distinction qu'a faite le député.

Je me reporte à la cinquième édition du Beauchesne, car je n'ai pas la sixième avec moi, j'espère que les députés me le pardonneront.

Je me reporte naturellement au paragraphe (3) du commentaire 360 qui parle de demander des renseignements sur les délibérations d'un comité qui n'a pas encore présenté son rapport à la Chambre.

Soyons très clairs. Le texte dit: «les délibérations d'un comité» et non «une affaire qui est examinée par un comité». Il y a une grande distinction à établir entre ces deux termes.

Voici le deuxième point que je voudrais faire valoir. Il y a dans le Beauchesne une citation qui remonte loin dans la tradition et dont, j'en suis sûr, le député du Nouveau Parti démocratique et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre voudront probablement parler, pas aujourd'hui, mais un autre jour au cours du débat. Il s'agit de la convention relative aux affaires en instance devant les tribunaux.

Cette convention traite expressément d'une affaire en instance devant les tribunaux.

Or, nous parlons ici d'une délibération et non d'une affaire. Si l'on avait voulu parler d'une affaire, la citation l'aurait dit clairement. Elle aurait énoncé qu'une affaire ne peut pas être soulevée à la Chambre pendant la période de questions.

Enfin, il faut comprendre—le Président en est bien conscient, tout comme le Bureau, j'en suis sûr—que de nombreux organismes du gouvernement du Canada sont tenus par la loi de déposer des rapports devant divers comités permanents de la Chambre des communes.

Aujourd'hui, une quarantaine de ministères fédéraux doivent déposer leur rapport. De nombreux rapports sont déposés auprès du greffier et renvoyés d'office, sans qu'il y ait débat. Ils sont renvoyés d'office au comité permanent. Parce que cette affaire a été renvoyée à un comité permanent, la présidence va-t-elle maintenant dire aux députés que la Chambre n'a pas le droit de poser des questions à ce sujet? C'est absolument absurde.

• (1520)

Enfin, en ce qui concerne la distinction, les comités permanents de la Chambre ne sont pas des organismes judiciaires ou quasi judiciaires indépendants de la Chambre. Ils sont des créatures de la Chambre. C'est le Parlement—je le dis aux députés par votre intermédiaire, monsieur le Président—qui est l'ultime détenteur de l'autorité et c'est vous qui décidez, en dernier ressort, ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Monsieur le Président, j'espère que vous réfléchirez à ces commentaires. Cependant, avant que vous ne tranchiez le rappel au Règlement soulevé par le député de Burnaby, je tiens à dire que tous les députés, moi-même, mon collègue d'Ottawa—Vanier, mon collègue de Kingston et les îles et d'autres députés aussi, certainement, voudront avoir l'occasion de faire des interventions.

Je fais ces commentaires généraux à la présidence pour qu'elle puisse réfléchir sur l'absurdité défendue par le leader parlementaire du gouvernement dans ce rappel au Règlement et sur le fait qu'il est absurde d'invoquer le Règlement, comme il l'a fait, pour prétendre que les conversations que les ministres s'échangent dans la rue sont, on ne sait pas trop comment, secrètes.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Je veux invoquer très brièvement le Règlement pour faire suite au recours au Règlement de mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle.

Je veux parler du fait qu'on ne saurait discuter à la Chambre de délibérations des comités. Nous comprenons tous cela, je crois, et je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur le fait que l'ordre du jour des comités parle de *Procès-verbaux, délibérations et témoignages*. Évidemment, lorsqu'on parle de délibérations, on ne fait pas allusion aux sujets débattus aux comités.

Recours au Règlement

Je tiens à attirer l'attention de la Chambre et la vôtre, monsieur le Président, sur ce qui figure à la page 92 de la douzième, à savoir:

> En termes de procédure parlementaire, le sens obvie du mot «délibérations» [. . .]est: acte officiel, habituellement une décision. . .

Cela résume bien la question, je crois. Autrement dit, on parle d'un acte quelconque. Il s'agit d'un acte et non d'une affaire ni de témoignages; ce ne peut être qu'une décision, quelque document déposé, quelque vote ou quelque autre chose.

Je suis persuadé que ce sont là des interventions utiles et je tiens à appuyer les points qu'a fait valoir le précédent intervenant lorsqu'il a dit que si la Chambre ne devait aborder aucune question dont un comité est déjà saisi, bien souvent, elle ne pourrait à peu près pas fonctionner. Nous avons tellement de comités qui sont très actifs et qui s'occupent de questions tellement diverses que, lorsque l'on consulte le Erskine May à la page 92, on comprend que, à moins qu'il s'agisse d'un acte officiel, ces questions peuvent être soulevées à la Chambre des communes.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je serai très bref. Je veux faire deux ou trois commentaires.

Tout d'abord, si je ne me trompe pas, les décisions que vous avez rendues pendant la période des questions ne portaient pas spécifiquement sur le fait que la question faisait l'objet d'un examen par le comité. Dans un cas, il s'agissait d'une conversation tenue par des ministres, supposément à une réunion du Cabinet. Voilà sur quoi portait votre première décision. Si je me rappelle bien, vous êtes intervenu la seconde fois parce qu'on demandait qui disait la vérité. En d'autres mots, il s'agissait d'une accusation ou d'une déclaration imputant des motifs. Voilà sur quoi portaient spécifiquement vos décisions.

J'estime que le commentaire 359(5) de Beauchesne énonçant que la question «doit porter sur une affaire quelque peu urgente», précise la règle la plus pertinente en l'occurence et celle dont le Président devrait tenir compte dans toutes les décisions qu'il doit rendre sur les questions posées à la Chambre au sujet des activités des comités.

Selon moi, l'idée maîtresse dans tout cela, comme l'a fait remarquer plus tôt le leader à la Chambre, c'est que nous ne voulons pas avoir à débattre une seconde fois à la Chambre une question qui vient d'être examinée par un comité une heure ou deux auparavant. En effet, deux tribunes différentes seraient ainsi saisies de la même question. L'une, qui donne l'occasion d'examiner la question en détail et de répondre aux objections. L'autre, qui ne permet que de brèves questions et réponses.

Je soutiens, évidemment en tenant compte du commentaire de Beauchesne que je viens de citer, que la Chambre ne devrait pas être saisie d'une question tant que nous aurons une tribune, telle que les audiences de comité, qui nous permettra de la traiter plus efficacement, comme la Chambre l'a décidé avec l'affaire Al-Mashat.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, les députés d'en face ont dit les mêmes choses en 1988 et vous savez qui avait disparu après les élections générales.

Pour ce qui est du rappel au Règlement concernant les propos que le premier ministre a tenus à la Chambre des communes au sujet de l'affaire Al-Mashat, je dois dire qu'à titre de député et de membre du Comité permanent des affaires étrangères, j'étais au courant de toutes les remarques faites.

Voici où je veux en venir, monsieur le Président, et j'espère que vous en tiendrez compte au moment de rendre votre décision. C'est un lieu commun de dire que, lorsque des paroles sont prononcées à la Chambre des communes ou ailleurs, on peut débattre de la signification et de l'interprétation qu'il faut leur prêter. Il ne s'agit pas d'une question de jugement. Chacun peut faire valoir un point de vue différent.

Si vous tenez compte de cela, monsieur le Président, vous constaterez qu'un fonctionnaire très haut placé du gouvernement, en l'occurrence M. Paul Tellier, a dit que les observatons faites par le premier ministre du Canada étaient tout à fait exactes. Ces paroles figurent dans le compte rendu et elles sont du domaine public. Le public peut juger de leur véracité.

M. le Président: Je suis certainement prêt à accepter et j'accepte d'ailleurs le point que fait valoir le député, mais il ne nous appartient pas de juger ici les témoignages entendus au comité.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je sais que vous n'êtes pas heureux de voir le débat s'éterniser à ce sujet, mais les députés devront se faire une raison. Le fait est que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a précisément fait référence au paragraphe 5 du commentaire 359 de Beauchesne, où l'on dit que la question doit porter sur une affaire quelque peu urgente.

Il se peut que dans l'esprit du député—et je pourrais recourir à des épithètes pour qualifier son esprit mais je ne le ferai pas—la question soulevée n'a pas un caractère suffisamment urgent. Quant à moi, cette affaire est d'une grande urgence.

Le premier ministre a fait une déclaration à la Chambre des communes autour du 15 mai 1991. Nos collègues se sont dits préoccupés par la validité de cette déclaration. Je pense que le premier ministre devrait pouvoir préciser ses dires, si c'est nécessaire. Le fait de dire que, d'une façon ou d'une autre, le témoignage du plus haut fonctionnaire canadien semble assez différent de ce qui s'est dit à la Chambre. . .

Une voix: Il poursuit le débat.

M. Dingwall: Non, monsieur le Président, je ne poursuis pas le débat. Le député a dit que cette affaire n'était pas urgente. Je suis en train de réfuter son argument pour démontrer que c'est urgent. Cela dépend de ce qu'on considère comme une urgence, et je trouve que le député a une vision très subjective de ce qu'est une urgence, une vision qui fait son affaire. Je signale au député, par l'intermédiaire de la présidence, qu'un examen objectif de cette situation amènerait les députés à reconnaître immédiatement l'urgence indéniable de la situation, surtout que le premier ministre et son plus important haut fonctionnaire ne sont pas d'accord.

• (1530)

M. le Président: Le député voudrait prendre part à cette discussion.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, si le leader du gouvernement à la Chambre devait lire tous les critères tirés de Beauchesne ou d'Erskine May concernant les questions à poser pendant la période des questions, je crains bien que nous n'aurions aucune question qui répondrait aux critères du Beauchesne. Naturellement, la raison en est que ces lignes directrices régissant les questions ont été établies il y a quelques centaines d'années et l'une des règles principales est, comme vous le savez assurément, qu'on n'est pas autorisé à poser au gouvernement des questions portant sur la politique gouvernementale.

La présidence doit se prononcer quand on a des règles qui ne s'appliquent vraiment plus aujourd'hui, quand les règles du Règlement officiel figurent à côté d'autres spécifiant que nos sièges doivent être espacés de deux longueurs d'épée et qu'on établit nos règles en se fondant sur le bon sens.

À mon avis les décisions prises par la présidence devraient refléter ce qui est raisonnable de nos jours, ce qui serait le jugement d'une personne ordinaire.

Nous conviendrons que la période des questions a pour but, si on veut une définition générale, de rendre le gouvernement responsable de ses actions devant les Canadiens et que cette responsabilité du gouvernement devrait être le principe directeur qui détermine les questions posées à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, je voudrais seulement vous rappeler que la responsabilité du gouvernement par l'intermédiaire de la Chambre des communes a tellement évolué au cours des années qu'un ministre n'est plus tenu responsable, d'après nos coutumes, des choses qui se sont passées dans un ministère et que toute restriction imposée à la période des questions sur le genre de questions qu'on peut poser ou sur le sujet de ces questions compromettrait gravement le peu de responsabilité que conserve encore la procédure de la Chambre des communes.

M. le Président: Je voudrais remercier les députés, le secrétaire parlementaire, le député de Cape Breton—Richmond-Est, le député de Kamloops et tous les autres qui ont participé à ce débat. Je vais naturellement examiner les feuillets bleus. Je crois que toutes les questions qui ont été soulevées méritent d'être étudiées et je vais tenter de vous guider du mieux que je peux.

Je signale aux députés que je tiendrai compte également de la requête du député de Cape Breton—Richmond-Est, qui m'a demandé de ne pas rendre de décision avant que les députés aient eu l'occasion de revenir sur cette question s'il y a lieu.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

DEUXIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

Affaires courantes

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) demande à présenter le projet de loi C-226, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles.

—Monsieur le Président, en cette Semaine de l'environnement, j'ai le plaisir de présenter un projet de loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles.

Cette mesure législative nous offre le moyen de réduire la pollution causée par les véhicules automobiles en interdisant l'utilisation au Canada d'essence contenant au moins 3,2 p. 100 d'oxygène et de manganèse-tricarbonylméthylcyclopentadiényle. L'essence contenant de l'éthanol, qui n'est pas considérée comme un produit nocif à l'environnement, permettra de réduire les émissions de bioxyde de carbone de 5,9 p. 100, les émissions d'oxyde de carbone de 25 p. 100, les composés organiques volatiles de 8,5 p. 100, l'oxyde nitreux de 5,7 p. 100 et l'ozone urbain de 5,3 p. 100.

Comme l'été s'annonce chaud et que le réchauffement de la planète est une menace qui ne cesse de s'accroître à cause de la pollution due aux véhicules automobiles, je présente ce projet de loi qui servira à assainir notre environnement, à éliminer certains risques pour la santé, surtout en régions urbaines, et à fournir un marché de plusieurs millions de boisseaux aux céréaliculteurs canadiens.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

L'EXAMEN DES LOIS SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET SUR LES PÉNITENCIERS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que vous trouverez la Chambre d'accord pour adopter la motion suivante:

Que, conformément au paragraphe 14(1) de la Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle et la Loi sur les pénitenciers, chapitre 34, 21e supplément, Lois Révisées du Canada—1985, le Comité permanent de la justice et du solliciteur général soit le Comité mandaté pour effectuer un examen complet des dispositions et de l'application des articles 21.1 à 21.6 et de l'annexe de la Loi sur la libération conditionnelle, ainsi que des paragraphes 25(5) à (7) et de l'article 26.1 de la Loi sur les pénitenciers, et que le dit Comité fasse rapport au plus tard le lundi 22 juillet 1991;

Que les témoignages recueillis par le Comité sur ledit sujet au cours de la deuxième session de la présente législature soient réputés avoir été déférés au Comité; et

Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si celle-ci ne siège pas au moment où le rapport du Comité sera terminé, le Comité peut présenter ses conclusions en déposant son rapport auprès du Greffier de la Chambre, et qu'il soit de ce fait réputé avoir été présenté à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE MMT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par un certain nombre de mes électeurs de la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui appuient l'initiative que mon collègue de Lambton—Middlesex a exposée avec tant d'éloquence à la Chambre pour encourager les Canadiens à utiliser un mélange d'éthanol dans le carburant pour les automobiles afin d'éliminer en même temps l'additif connu sous l'appellation de MMT.

C'est bien sûr une excellente proposition.

LES PRESTATIONS ACCORDÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): La deuxième est signée par un certain nombre d'habitants d'Alexandria, en Ontario, située bien sûr dans ma circonscription de Glengarry. Ces bons électeurs canadiens veulent faire savoir qu'ils sont très mécontents de la décision du gouvernement fédéral de réduire les prestations accordées aux anciens combattants du Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Enfin, monsieur le Président, j'ai toute une série de pétitions de Canadiens d'un peu partout, des milliers, qui veulent rappeler encore une fois au gouvernement que la taxe sur les produits et les services ne leur plaît pas plus maintenant que lorsqu'il l'a mise en application.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition signée par plus de 400 habitants de ma circonscription de Beaches—Woodbine qui déplorent les compressions budgétaires que le gouvernement a imposées à Radio-Canada et qui la priveront de 140 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, ce qui entraînera la perte de 1 200 emplois et la fermeture de dix stations régionales.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de redonner un financement convenable à Radio-Canada afin que cet organisme puisse remplir sa mission et son rôle d'âme de la culture canadienne.

• (1540)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première arrive un peu tard, puisque le solliciteur général a annoncé que le contrat relatif aux services assurés par la GRC d'un bout à l'autre du Canada sera renouvelé pour un an.

Néanmoins, ces habitants de diverses régions de la Colombie-Britannique signalent que la réduction récente des services assurés par la GRC a nui aux petites localités canadiennes.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de redonner à la GRC un financement suffisant pour qu'elle puisse remplir son rôle en tant que seul service de police visible dans les localités de la Colombie-Britannique.

LA SOCIÉTÉ UNITEL

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition prient instamment le ministre des Communications de s'opposer à la demande présentée par Unitel pour livrer concurrence aux compagnies de téléphone canadiennes dans le domaine des services interurbains.

Ils exhortent aussi le ministre des Communications à consulter toutes les parties concernées, spécialement les Canadiens qui vivent en dehors des régions urbaines, car ils seront durement touchés par la déréglementation.

De plus, ils prient le ministre des Communications de tenir des audiences dans les diverses localités du Canada avant de décider du sort de notre système de télécommunications.

LE CANADA RURAL

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par des habitants de 21 localités de la Saskatchewan, dont Oxbow, Cut Knife, Maidstone, Spy Hill et Lone Rock.

Les pétitionnaires protestent contre la destruction systématique de l'infrastructure du Canada rural et notamment contre les compressions à VIA Rail, l'abandon des lignes de chemin de fer, le peu d'intérêt accordé aux pêches, aux forêts et à l'agriculture, la dégradation du réseau postal et particulièrement la fermeture des bureaux de poste ruraux.

Ces gens prient le gouvernement de revenir sur sa politique d'abandon du Canada rural et notamment d'appuyer les bureaux de poste ruraux qui sont un élément vital du Canada rural.

LA SOCIÉTÉ UNITEL

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première pétition s'adresse au ministre des Communications. Les signataires s'opposent à l'offre d'Unitel de faire concurrence aux compagnies téléphoniques qui fournissent des services interurbains au Canada.

Comme on l'a mentionné plus tôt, cette menace est extrêmement envahissante dans les régions non urbaines et en particulier dans Les Îles-du-Golfe, où des frais interurbains sont nécessaires.

Or, il est bien connu que la concurrence au niveau des services téléphoniques a comme résultat de faire augmenter les coûts plutôt que de les faire diminuer.

Je prie instamment le ministre des Communications de se montrer sensible à cette demande.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma deuxième pétition a trait à la GRC.

Le solliciteur général a pris des dispositions afin de prolonger le contrat d'une autre année. Nous sommes très heureux de cette décision. Toutefois, les municipalités de ma région doivent, aux fins de leur planification à long terme, obtenir l'assurance que le financement relatif à la GRC sera accordé pour plus d'une année encore.

La GRC est un corps policier dont les Canadiens sont fiers; elle est aussi un symbole d'unité nationale en cette période critique.

Je prie le gouvernement de se montrer sensible à la requête des pétitionnaires.

LA SOCIÉTÉ UNITEL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition au nom d'un grand nombre de résidents de l'Ouest canadien qui sont préoccupés par l'offre faite par Unitel en vue de faire concurrence aux compagnies téléphoniques canadiennes qui fournissent des services interurbains.

Les pétitionnaires font valoir que si cette offre est acceptée, il s'ensuivra une hausse des tarifs locaux ainsi qu'une augmentation sensible des coûts pour les usagers du téléphone.

Les pétitionnaires demandent au ministre des Communications de s'opposer à la démarche d'Unitel et ils prient instamment celui-ci de consulter tous les intéressés et, d'une façon plus précise, les citoyens qui vivent à l'extérieur des centres urbains du Canada et qui seraient les plus touchés.

PETRO-CANADA

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest-Revelstoke): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par 58 personnes qui habitent pour la plupart la circonscription que je représente, soit Kootenay-Ouest—Revelstoke. Ces pétitionnaires vivent dans les collectivités de Slocan, Johnsons Landing et Argenta, dans les villes de Revelstoke, Castlegar et Trail, ou encore à l'extérieur de Salmon Arm, Vancouver et Sparwood.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'étudier sérieusement le projet de loi C-84 portant sur la société Petro-Canada et de prendre en considération la question de la stabilité des prix et celle de la sécurité énergétique.

Ils l'exhortent, pour un certain nombre de raisons liées à l'environnement, à ne pas adopter ou à abroger le projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la société nationale des pétroles du Canada, et à conserver à Petro-Canada son statut de société d'État défendant les intérêts de tous les Canadiens.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 42 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 42 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Question nº 42—**Mme Phinney:**

À la Banque fédérale de développement, à combien s'élèvent *a*) le nombre d'employés, *b*) le nombre de subventions et/ou de prêts accordés l'an dernier, *c*) le budget global?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-9 dont la Chambre est saisie et qui est intitulé: «Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits

de la criminalité», est un élément de la Stratégie nationale antidrogue du Canada. À ce titre, il prolonge et complète les autres textes de loi que le Canada a adoptés en ce domaine, notamment le projet de loi C-58, conçu pour renforcer la coopération internationale en matière d'application de la loi, et le projet de loi C-61, qui a fait un délit du blanchiment de capitaux.

Le but de ce projet-ci est de dissuader les criminels d'utiliser le système financier canadien et d'assurer l'existence d'une piste de vérification documentaire permettant à nos organismes d'application de la loi de mener à bien leurs enquêtes sur le blanchiment de capitaux.

Ce projet de loi est conforme aux recommandations du Groupe d'action financière international sur le blanchiment de capitaux créé par le Groupe des Sept, et à celles du Comité consultatif sur le blanchiment de capitaux, un comité regroupant des membres du secteur privé et du secteur public que je préside.

Le projet de loi bénéficie également de l'appui des milieux financiers canadiens: de hauts responsables de ces milieux font en effet partie du Comité consultatif.

Monsieur le Président, avant d'évoquer les mesures précises prévues par le projet de loi, je voudrais rappeler le contexte dans lequel il a été élaboré.

Comme vous le savez, le trafic de la drogue est devenu un fléau de toutes les sociétés modernes. Cependant, le fait que ce mal soit répandu ne le rend pas tolérable pour autant. Les souffrances qu'il engendre sont d'une ampleur telle qu'on peut le considérer comme une véritable tragédie: des particuliers, des familles et des collectivités entières sont détruites par la drogue au Canada et dans le monde.

Le trafic de la drogue produit des liquidités considérables: c'est ce qui le rend attrayant pour les criminels, mais c'est aussi son point faible. Les produits de la criminalité, et en particulier du trafic de la drogue, doivent être convertis en revenus apparemment légitimes. C'est ce qu'on appelle le blanchiment de l'argent.

Si le blanchiment de l'argent était impossible, le trafic de la drogue serait moins rentable et par conséquent moins intéressant pour les criminels.

[*Français*]

En juillet 1989, monsieur le Président, les chefs d'État des pays du Groupe des Sept ont annoncé la création d'un Groupe d'action financière international chargé de faire des recommandations sur les mesures à prendre pour combattre le blanchiment de capitaux. Le Groupe d'action a déposé son premier rapport en avril 1990, assorti de 40 recommandations. Lors du Sommet économique de Houston, en juillet 1990, le premier ministre et les autres dirigeants du Groupe des Sept ont clairement indiqué leur intention de les mettre en oeuvre intégralement et rapidement.

Je crois, monsieur le Président, que nous pouvons être raisonnablement satisfaits du fait que le Canada se conforme déjà pour une bonne part aux recommandations du Groupe d'action. Tel n'est pas le cas, cependant, dans un domaine qui est celui de la constitution de dossiers adéquats par les institutions financières, les professionnels et autres types d'entreprises qui brassent de grandes quantités d'argent. Et ceci me ramène, monsieur le Président, au projet de loi C-9, qui vise précisément à combler cette lacune.

• (1550)

[*Traduction*]

Ce projet de loi, dont le titre abrégé est «Loi sur le recyclage des produits de la criminalité», est un texte de loi distinct, relié aux dispositions du Code cirminel, de la Loi sur les aliments et drogues, et de la Loi sur les stupéfiants, qui font du blanchiment de capitaux un délit.

Il est à noter que les dispositions de ce projet de loi portent sur la tenue de dossiers, et non sur les exigences de déclaration. Les modalités de tenue de dossiers seront établies par règlements. Les exigences de tenue de dossiers se limitent aux dossiers jugés utiles aux fins des activités de prévention, d'enquête et de poursuites judiciaires touchant le blanchiment de capitaux.

Cette approche nous donnera une plus grande marge de manoeuvre pour agir, de sorte que nous pourrons adapter plus rapidement les méthodes de lutte à l'évolution des méthodes de blanchiment de capitaux utilisées par les criminels. La nouvelle version du projet de loi est semblable en majeure partie au projet de loi C-89, que nous avons déposé lors de la dernière session parlementaire. Toutefois, l'actuel projet de loi prévoit une période de consultation d'une durée d'au moins 90 jours entre le moment de la publication du règlement et son entrée en vigueur.

De plus, le libellé de certains articles du projet de loi a été affiné pour en accroître la précision. Le projet de loi remanié établit clairement que l'imposition de sanctions est conditionnelle à l'existence d'une intention frauduleuse. Le pouvoir d'édicter des règlements touchant la vérification de l'exactitude des informations contenues dans les documents est limité à l'identification des clients.

Ce projet de loi ne porte pas atteinte aux garanties traditionnelles relativement à l'accès aux dossiers.

Enfin, il prévoit des peines conformes à la gravité de la situation. Pour finir, je ne crois pas nécessaire de rappeler à la Chambre l'ampleur des problèmes que le trafic de la drogue pose à la société.

Le projet de loi C-9 est important pour les Canadiens. Il a été conçu pour permettre de lutter contre un fléau de la société, mais sans envahissement de la part de l'État. Il est de notre intérêt à tous de faire en sorte que le Canada ne devienne pas un asile pour les blanchisseurs d'argent. Je sollicite donc votre appui à ce projet de loi.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir au sujet de cette mesure, le projet de loi C-9, qui est également connue sous le nom de projet de loi sur le blanchissage de l'argent.

Cette mesure a déjà été présentée au cours de la dernière session. Il s'agissait du projet de loi C-89, qui est mort au *Feuilleton* à la suite de la prorogation de la Chambre. C'est probablement une bonne chose, car il renfermait certaines lacunes, et nous sommes très heureux de voir que le gouvernement y a apporté des modifications pour qu'il soit plus facile à appliquer.

Selon nous, il reste quelques aspects sur lesquels nous devrions nous pencher et, sauf erreur, tout le monde est d'accord pour renvoyer ce projet de loi au comité, ce qui est tout à fait positif.

La guerre contre le trafic des stupéfiants, comme on l'appelle de temps à autre, constitue sans aucun doute un problème important dans le monde. Pour sa part, le Canada est considéré en quelque sorte comme un paradis pour le trafic des stupéfiants. Étant donné que nous sommes situés à proximité des principales voies de trafic, que nous avons une frontière commune avec les États-Unis et que notre législation sur la divulgation des renseignements financiers n'est pas très sévère, le Canada est devenu une des régions propices au trafic des stupéfiants. Je sais que je parle d'expérience en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick.

Il est arrivé à quelques reprises que des avions transportant d'énormes quantités de drogue atterrissent sur des pistes rurales. En outre, des individus sont venus au Nouveau-Brunswick munis de toutes les armes et de tout le matériel nécessaires pour libérer des personnes déjà incarcérées grâce à l'efficacité de notre police.

Nous savons que le trafic des stupéfiants constitue un problème pour le Nouveau-Brunswick. Nous n'ignorons pas qu'il en va de même au Canada. C'est pourquoi ce projet de loi viendra remédier en partie à la situation. De toute évidence, on doit s'attaquer à ce problème sur divers fronts. Il faut s'attaquer aux sources d'approvisionnement, aux moyens de distribution et aux criminels qui profitent du trafic des stupéfiants. Je pense qu'il est également très important de prendre les mesures voulues pour réduire la consommation.

Ce projet de loi touche indéniablement à la question des profits reliés aux stupéfiants et du recyclage financier des produits tirés de ce trafic.

Ce projet de loi vient s'ajouter au projet de loi C-61 qui permettait de saisir les produits de la criminalité et qui a fait du blanchissage de l'argent une infraction. Il s'agit d'un processus qui vise à recycler, par l'intermédiaire des marchés financiers, de l'argent acquis illégalement, afin qu'il soit impossible d'en retracer la source. On cherche ainsi à cacher l'identité des gens à qui appartient en fait cet argent pour qu'on ne puisse pas soupçonner qu'il s'agit de sommes tirées de la criminalité.

[*Français*]

Il n'y a aucun doute que nous avons un problème. C'est même un problème à l'échelle mondiale. La question est de savoir si cette législation va assez loin. Nous appuyons ce projet de loi à l'étude par un comité, mais nous espérons que des améliorations seront apportées à la suite de cette étude.

[*Traduction*]

Il s'agit indubitablement d'un problème international et c'est pourquoi la Chambre a été saisie de la question. Les États-Unis et le Groupe des Sept ont déclaré que tous les États aux prises avec ce problème devaient agir. C'est pourquoi le projet de loi, lorsqu'il a été présenté la première fois, a dû être refait parce qu'il s'apparentait trop aux lois américaines. Aux États-Unis, les lois qui régissent les juristes et autres professionnels sont différentes des nôtres et c'est pour cette raison qu'on a dû reformuler une partie du projet de loi.

L'autre aspect dont il faut tenir compte est la réglementation. Le projet de loi vise en bonne partie à permettre l'application de la loi par voie de réglementation. En un sens, c'est une bonne chose mais l'inconvénient est que les règlements ne permettent pas d'exercer, comme peut le faire le Parlement, un contrôle sur l'intrusion dans la vie privée des gens. Il ne faut pas oublier que c'est là l'objet de la loi.

Toute transaction de plus de 10 000 $ sera vérifiée par le gouvernement dans le cadre des rapports soumis par les institutions financières. À ce titre, il s'agit là indubitablement d'une bonne mesure. C'est la seule façon de suivre la situation. Par ailleurs, ce proccessus constitue une intrusion dans la vie privée des gens, d'où la nécessité d'assurer un équilibre et des retombées positives.

Nous n'avons ni les garanties, ni encore les fonds nécessaires, pour nous assurer que le gouvernement, la GRC et les organismes de lutte contre la criminalité utiliseront l'information. Nous devons avoir l'assurance qu'une fois que les institutions financières auront fait parvenir l'information aux représentants de la loi, ces organismes disposeront des ressources, du personnel et de l'argent nécessaires pour voir à l'application efficace de la loi. Il ne serait d'aucune utilité pour qui que ce soit que les renseignements aboutissent sur un bureau de la GRC et ne servent à rien. La question soulève donc une préoccupation importante.

En outre, en ce qui concerne la réglementation, beaucoup craignent qu'une fois les règlements proclamés, les diverses professions et institutions concernées ne soient pas pleinement informées et ne puissent jouer un rôle aussi actif que ce ne serait le cas si un projet de loi avait plutôt été adopté par le Parlement.

• (1600)

Nous espérons donc qu'à long terme on surveillera davantage les dispositions du règlement, de façon à ce que des erreurs ne passent pas inaperçues. Nous sommes heureux de savoir que, au moins, le gouvernement tiendra un processus de consultations de trois mois avant l'entrée en vigueur du règlement.

L'autre problème, et là où notre régime diffère un peu du régime américain, c'est la protection des avocats, du secret professionel des avocats. En effet, les avocats faisaient face à un dilemme: le secret professionnel leur interdisait de divulguer des renseignements que leur fournissaient leurs clients, mais la loi les punissait s'ils ne les divulguaient pas. Le projet de loi tente de régler ce problème.

Nous constatons également qu'on définira le terme «liquidités» et qu'on expliquera ce qu'il signifie réellement, car encore une fois, il s'agit là d'un aspect flou qui pourrait permettre à certains criminels d'échapper aux dispositions de la loi.

L'autre grand objectif que vise ce projet de loi, c'est de tenter de fermer quelques-unes des frontières canadiennes, car un des mécanismes qu'il faudrait bloquer, c'est le recours aux institutions financières canadiennes pour rendre légal de l'argent illégal.

Mais l'aspect crucial, et cela deviendra intéressant une fois que le comité se réunira, c'est de savoir si les autres pays seront efficaces dans cette lutte. En effet, si tous les autres pays ne sont pas solidaires les uns avec les autres, nos efforts seront voués à l'échec. L'autre point que nous devons nous rappeler, c'est que les renseignements recueillis au sujet de Canadiens seront à la disposition d'autres pays et d'autres organismes de police. Cela est à la fois bon et mauvais car, là encore, on viole la vie privée des Canadiens. Nous devons donc encore une fois effectuer une analyse coût-efficacité afin que le projet de loi n'ait pas de conséquences néfastes pour les Canadiens.

Le Parti libéral est disposé à appuyer ce projet de loi à cette étape-ci. Nous sommes enthousiasmés de savoir qu'il sera renvoyé à un comité et que tous les différents groupes intéressés y participeront. Nous ignorons quel comité l'étudiera, mais je suis sûr que ce sera un des comités très importants de la Chambre, peut-être celui que préside le député.

Quoi qu'il en soit, il est important que ce projet de loi soit étudié par un comité et que ces différents groupes puissent lui présenter des mémoires. Outre la participation des avocats, des comptables agréés et des associations bancaires, je crois qu'il serait bon de demander celle de la GRC, comme l'a proposé le président éventuel de ce comité, afin qu'elle nous informe de la situation actuelle à cet égard.

Ensuite, il ne serait probablement pas mauvais de demander à un porte-parole d'une organisation qui se porte à la défense des libertés civiles de venir nous parler des avantages financiers de cette violation de la vie privée. Soyons parfaitement clairs: le Parti libéral souscrit entièrement aux efforts pour lutter contre les drogues dans notre pays et dans les rues. Nous sommes prêts à aller aussi loin que possible afin d'avoir une loi qui aidera les organismes de police à atteindre cet objectif. Mais nous ne sommes pas prêts à aller jusqu'à piétiner les libertés civiles et les droits des Canadiens.

C'est pourquoi ce comité devient important et pourquoi nous voulons que ce projet de loi y soit renvoyé. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de faire mes observations.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Il arrive parfois que des projets de loi reçoivent le consentement unanime de tous les partis après avoir été l'objet de négociations et de discussions avant leur présentation à la Chambre. C'est le cas de ce projet de loi.

Ce projet de loi découle évidemment de la décision que les pays du G-7 ont prise, avec raison, de prendre les mesures nécessaires pour rendre plus facile à suivre et à contrôler le recyclage de sommes probablement énormes qui proviennent du commerce illégal des stupéfiants. Comme mes collègues du Parti libéral l'ont dit, ce projet de loi n'a pas pour but de violer la vie privée des gens, mais de fournir à nos institutions financières des moyens de contrôler plus efficacement la circulation de ces fonds énormes acquis illégalement.

Nous parlons de fonds acquis illégalement dont il est très important de suivre la circulation. Quand on perd leur trace, ces fonds servent à financer des activités légales au Canada, ce qui permet à leurs détenteurs de réaliser des bénéfices avec de l'argent qui provient de la vente illégale de narcotiques et qui a été recyclé.

Notre parti est entièrement d'accord avec les buts et les objectifs fondamentaux de ce projet de loi qui vise à rendre impossible au Canada le recyclage des fonds acquis illégalement. Ce n'est pas un secret que le Canada est considéré comme un pays où il est relativement facile de blanchir des fonds. Aucun d'entre nous n'est fier de cette réputation et je suis certain que tout le monde à la Chambre voudrait que notre pays soit plus strict.

Ce qui nous inquiétait, cependant, dans le projet de loi initial qui nous a été soumis dans une autre session de la législature actuelle, c'est qu'en essayant de régler un grave problème, le gouvernement avait prévu, dans le projet de règlement d'application de ce projet de loi, des dispositions qui comportaient certains dangers. Par exemple, elles auraient permis de violer le secret des communications entre un avocat et ses clients. Notre parti et l'Association du Barreau canadien craignaient qu'en suivant la piste de fonds illégaux, grâce à l'examen des transports de capitaux, on s'écarte des considérations purement financières et on se lance, dans un certain nombre de situations, dans une enquête détaillée sur les communications entre un avocat et son client.

• (1610)

Voilà pourquoi la première version de ce projet de loi a été condamnée par l'Association du Barreau canadien.

Cet organisme n'a pas l'habitude de s'opposer catégoriquement aux mesures législatives du gouvernement fédéral. Pourtant, l'Association du Barreau canadien a vraiment fait une chose inhabituelle en adoptant, à l'échelle de tout le pays, une motion condamnant cette mesure législative dans sa première version.

Quand nous avons discuté de ce projet de loi avec les gens d'en face, les ministériels, ils nous avaient assurés que la mesure législative dont nous étions alors saisis ne soulevait aucune difficulté.

Nous avons néanmoins vérifié si c'était vraiment le cas auprès d'associations, dont l'Association du Barreau canadien. Cet organisme nous a informés que malheureusement, contrairement à ce qu'on nous avait dit, il y avait des problèmes graves qui avaient poussé ses membres à adopter cette motion à l'échelle nationale.

Par la suite, nous avons exprimé notre refus de collaborer à l'adoption de la mesure législative. Plus tard, si je comprends bien, le gouvernement a engagé de sérieux pourparlers avec l'Association du Barreau canadien et en a tiré des conclusions qui ont servi à remédier aux difficultés que présentait la première version du projet de loi.

Nous avons discuté de la nouvelle version du projet de loi avec l'Association du Barreau canadien, ainsi qu'avec l'organisme qui représente les comptables agréés canadiens. Ces deux organismes nous ont assuré qu'à leurs yeux, la nouvelle version ne soulevait aucune difficulté.

Nous avons discuté avec des représentants de banques à charte qui ont également affirmé ne voir aucune difficulté quant au délai qu'exige le projet de loi pour la conservation des documents d'ordre financier.

Je crois qu'à la suite de ces consultations additionnelles, nous sommes saisis d'un bien meilleur projet de loi que nous ne l'étions à la dernière session du Parlement.

Pour cette raison, notre parti est prêt à appuyer le projet de loi car, je le répète, nous sommes tout à fait d'accord avec le principe qui le sous-tend. Nous nous inquiétions de certains détails. Ces détails ont été rectifiés avec l'aide de certains organismes qui s'étaient dits préoccupés.

Nous continuons d'espérer que lorsque ce projet de loi ira en comité, que ce soit un comité législatif ou un comité permanent particulier, celui-ci convoquera les organismes qui se sont manifestés par le passé pour que l'on puisse voir si les changements apportés tiennent compte de leurs objections.

Nous avons entendu parler de ces organisations. Nous croyons ce qu'elles disent, mais je pense qu'il est important que la question soit envisagée en comité.

J'ai eu des discussions avec le secrétaire parlementaire du ministre. Je pense qu'on s'entend sur l'identité des trois ou quatre groupes que nous aimerions voir comparaître devant le comité.

J'espère donc que le comité étudiera très rapidement ce projet de loi et je suis heureux de dire qu'en ce qui nous concerne nous sommes satisfaits qu'il soit adopté aussi rapidement en deuxième lecture, ce qui est déjà une étape importante.

Ce ne sera absolument pas une réponse complète, mais c'est un élément important de solution au problème de la circulation des fonds provenant du trafic de drogues dans notre pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 30 mai, de la motion de M. Wilson portant que le projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif E.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole sur ce projet de loi avec des sentiments très contradictoires. Dans le passé, le Canada a toujours été un défenseur de la paix. Il a toujours été au premier plan des tentatives pour combattre la prolifération des armes nucléaires. Il a toujours fait partie également des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Ma propre famille a une longue et forte tradition de pacifisme. Mon père vient de Russie où il faisait partie d'un groupe appelé les Molokanes, qui ressemblent beaucoup aux Quakers en ce qu'ils sont pacifistes. Il a eu la chance de pouvoir quitter la Russie lorsqu'il a atteint l'âge de faire son service militaire. Il a choisi d'immigrer au Canada parce qu'il savait que les libertés religieuse et politique y étaient assurées. Il a pris part aux premiers mouvements pacifistes au Canada, y compris, et je suis fier de le dire, les premières manifestations contre la bombe atomique qui ont eu lieu en 1946 et 1947.

Mon père m'a dit que vers la fin des années 40 et le début des années 50, il n'était pas facile de se prononcer en faveur d'initiatives de paix, surtout si vous portiez un nom russe. Mais, de nombreuses années plus tard, lorsque ces idées ont été mieux acceptées, la société en général en est venue à les adopter et à se rendre compte qu'elles étaient bien sensées dans un monde moderne.

Nous sommes saisis d'une nouvelle initiative gouvernementale visant à faire pénétrer le Canada plus avant dans le domaine de la vente d'armes. Cela n'a pas de fin. Plus on s'enfonce, plus il est difficile de s'en sortir.

Le projet de loi est fondé sur plusieurs hypothèses fort chancelantes. Selon la politique actuelle sur le contrôle des exportations, le Canada a convenu de plusieurs choses. J'estime qu'il vaut la peine de les passer en revue. En principe, le Canada a convenu de ne pas exporter de produits militaires à des pays qui constituent une menace pour le Canada ou pour ses alliés; des pays qui sont engagés dans des hostilités ou qui menacent de le faire; les pays contre lesquels le conseil de sécurité des Nations Unies a décrété des sanctions; ni à des pays dont le gouvernement viole constamment les droits de la personne.

• (1620)

Monsieur le Président, certaines des propositions actuelles ne satisfont pas à deux de ces critères. Les propositions actuelles visent à édifier et à recommencer à accumuler des arsenaux militaires au Moyen-Orient, y compris en Arabie Saoudite. Si l'on en juge par ce qui s'est passé au Moyen-Orient au cours des quatre, voire des dix dernières années, il est très difficile d'y distinguer nos alliés de nos ennemis.

Nous avons maintes fois décrété que l'Iran était notre ennemi, mais ce pays était peut-être notre allié au cours de la guerre. Nous avons armé l'Irak parce que nous avions décidé que ce pays était notre allié lorsqu'il a fait la guerre à l'Iran. Que penser de pays comme la Syrie, l'Arabie Saoudite, certains autres États du Golfe, et même le Koweït?

Certes, ni l'Arabie Saoudite ni le Koweït ne satisfont au dernier critère, car leurs gouvernements ne cessent de porter gravement atteinte aux droits fondamentaux de leurs administrés et pourtant, nous sommes disposés à commencer à réarmer de tels régimes antidémocratiques.

Je suis très préoccupé par beaucoup d'autres pays du Moyen-Orient, dont les Émirats arabes unis, où j'ai eu le plaisir de passer deux semaines. Oui, c'est un pays paisible pour l'instant qui n'est menacé par aucun de ses voisins ni d'ailleurs de l'intérieur. Mais il est dirigé par une seule famille qui ne prétend faire régner ni la démocratie ni la liberté et qui applique une politique dictatoriale à saveur religieuse. Et pourtant, j'apprends ce matin que le gouvernement américain vient de décider de leur vendre 12 hélicoptères militaires d'attaque et six au Bahreïn.

Que vont-ils en faire? On ne peut s'empêcher d'avoir des doutes, car une nouvelle vague de démocratie balaie certains de ces pays et leurs dictatures veulent sans doute se donner les moyens d'assurer leur propre survie.

Nous aurions dû tirer des leçons de toute cette affaire qu'a été la guerre du Golfe. Nous aurions dû comprendre que l'Irak aurait été militairement incapable d'attenter à la souveraineté de ses voisins, qu'il aurait été militairement incapable de prolonger la guerre et ses destructions massives, que Hussein n'aurait pas pu asseoir sa dictature n'eût été des armes que lui ont fournies les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, à savoir la Grande-Bretagne, la France, la Chine, l'URSS et les États-Unis.

Il me semble que le Canada a contribué à l'essai d'armes qui ont abouti en Irak. Voici que nous voulons contribuer à vendre carrément des armes à des pays qui participent à des conflits et où les droits de la personne sont violés.

Tout cela ne fait que nuire à la réputation internationale de médiateur du Canada. Notre crédibilité en tant que pays pacifique et médiateur en a pris un sérieux coup pendant la guerre du Golfe.

Nous nous sommes précipités au secours des États-Unis et nous sommes engagés dans une opération militaire qui s'est avérée un désastre environnemental alourdi de nombreuses pertes de vie. Au moins 100 000, 150 000 ou même 200 000 personnes sont mortes au cours de cette guerre.

Les Kurdes ont été disséminés. La nature a été complètement détruite dans la région du Golfe, pour les 50 ou 100 prochaines années, et peut-être pour toujours. Le Canada a suivi aveuglément.

Le gouvernement nous dit maintenant que pour sauver quelques emplois, nous allons sacrifier un autre élément de ce qui fait notre prestige, notre intégrité, notre neutralité et notre capacité d'agir comme négociateur dans les traités de paix et comme force de maintien de la paix dans le monde. Nous sommes restés sourds à l'histoire depuis la Seconde Guerre mondiale. Imaginons que quelqu'un nous regarde de la planète Mars en se demandant ce que font ces curieux êtres sur la Terre. De là-haut, il ne verrait qu'une immense mêlée sur un gigantesque terrain de football. Nous changeons d'allégeance toutes les fins de semaine et nous retournons toujours dans la mêlée.

Actuellement, nos alliés les plus forts sont les Japonais. Ils étaient nos ennemis il y a moins de 40 ans. Il y a moins de cinq ans, notre pire ennemi était l'Union soviétique. Nous la considérons maintenant comme une alliée.

Nous avons combattu pour la défense des deux côtés d'une même question, dans différentes parties du Moyen-Orient. On n'a qu'à se reporter à la guerre des Malouines entre l'Argentine et la Grande-Bretagne, où les Britanniques étaient attaqués au moyen d'armes françaises.

Nous présumons toujours que nous connaissons nos amis, et que ce sont des amis fidèles. Mais la situation est particulièrement versatile au Moyen-Orient. On peut toujours dire que les pays qui constituent une menace pour le Canada ou ses alliés sont ceux qui sont aux prises avec des hostilités ou une situation explosive, mais il reste que ces pays engagés dans des conflits régionaux qui persistent ont été armés par les puissances occidentales et le bloc soviétique afin de mousser la vente d'armes.

Les dépenses militaires à l'échelle mondiale sont démesurées. Elles totalisent 1 billion de dollars par année. Notez bien: il s'agit de mille milliards de dollars. C'est un montant tellement énorme que la plupart des Canadiens et des habitants de cette planète n'arrivent absolument pas à s'en faire une idée. Pourtant, nous persistons dans la même voie et le projet de loi ne prévoit aucune mesure permettant de réduire les dépenses militaires mondiales de manière à utiliser les sommes ainsi épargnées à des

fins positives. Nous disons simplement que nous voulons notre part du gâteau.

Nous voulons pouvoir dire: «Voyez ces dépenses militaires. Nous voulons être de la partie parce que c'est bon pour les affaires et qu'il y a des profits à réaliser.»

Il est étonnant de constater à quel point les gens changent rapidement leur fusil d'épaule. Lorsque la guerre du Golfe était à son paroxysme, nous avons entendu certains discours très encourageants du gouvernement. Un moment, j'ai presque été fier qu'il parle en mon nom.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit clairement que le monde ne pouvait laisser une victoire devenir une simple trêve, une occasion pour les États de se réarmer, de former de nouvelles alliances et de recommencer de plus belle. Par cette déclaration, il a dit clairement que nous devions mettre un terme à ce type de commerce d'armes.

• (1630)

Le premier ministre a fait des déclarations très inspirées. Il a parlé de la prolifération des armes de destruction massive, du commerce des armes et de la quête constante des sphères d'influence. Voici ce qu'il a dit: «Nous pourrions être de gros marchands d'armes, si nous le voulions. C'est très lucratif. Mais nous en avons décidé autrement parce que cela ne cadre tout simplement pas avec notre politique de promouvoir et de financer la vente d'armes pour ensuite déplorer leur emploi.»

Si seulement le premier ministre avait vraiment été sincère lorsqu'il a dit cela. Si seulement il avait accepté d'engager son gouvernement à l'égard de cette politique en disant: «Non seulement avons-nous fait ce choix, mais nous ne participerons pas non plus à leur promotion ni à leur vente. Nous ne participerons pas à leur financement.» Je suppose toutefois que nous allons déplorer l'utilisation de ces armes lorsque les conflits reprendront.

Le gouvernement essaie d'expliquer qu'en période de récession, nous ne pouvons nous permettre de laisser passer la possibilité de créer quelques emplois. Je répondrai aux députés du parti ministériel que cela revient à dire qu'il faut maintenir la peine de mort parce qu'elle donne un gagne-pain au bourreau.

M. Hockin: Qu'en disent les Travailleurs canadiens de l'automobile?

M. Karpoff: Je compatis aux malheurs des TCA. J'ajouterai d'ailleurs que la plupart des membres des TCA veulent des emplois qui ne sont pas fondés sur l'industrie des armements. Il incombe au gouvernement de fournir du travail qui n'est pas fondé sur des emplois provisoires ni sur la production d'armes. Rien ne saurait justifier une politique d'emploi fondée sur la vente d'armes qui vont détruire le monde. Le gouvernement est-il à ce point cynique que tout ce qu'il sait faire c'est prendre des mesures pour créer des emplois visant à perpétuer les conflits armés dans le monde?

M. Hockin: Vous traitez les TCA de bourreaux, c'est ce que vous faites.

M. Karpoff: Je dis simplement que le gouvernement est tellement borné qu'il ne pense même pas à considérer les choses sous d'autres aspects que les avantages au niveau de l'emploi. Il ne pense même pas à dire: «Écoutez, nous sommes dans l'obligation morale de trouver d'autres emplois aux travailleurs et aux travailleuses de ces usines. Si nous fermons les usines aujourd'hui, il faut leur trouver d'autres emplois intéressants.»

Le gouvernement a effectué une volte-face incroyable. Rappelez-vous les déclarations que le premier ministre a faites il y a à peine trois ou quatre mois. Il a déclaré: «Nous pourrions être de grands marchands d'armes. Nous avons préféré ne pas l'être.» Aujourd'hui, ils semblent être revenus sur leurs décisions, eux qui disaient: «C'est fondamentalement illogique.» Eh bien, de nos jours, c'est le gouvernement qui est illogique.

C'est presque navrant de voir qu'il s'agit d'un des premiers projets de loi présentés à la Chambre en ce début de session. Que faut-il alors penser du Canada et de ses priorités?

On parle d'économies et de dépenses militaires. Il faut se demander si les succès économiques de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon ne sont pas en grande partie attribuables au fait que, après la Deuxième Guerre mondiale, ces deux pays n'avaient pas les ressources financières nécessaires pour investir dans le réarmement. Ils ont plutôt préféré investir dans le développement industriel, les ressources humaines, la technologie, l'éducation et la formation. Il y a là une leçon que devraient tirer les autres pays, et particulièrement le Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour joindre ma voix à celles de mes collègues d'en face qui se grattent la tête en ce moment en se demandant pourquoi le gouvernement a choisi ce moment, dans une période aussi délicate, juste à l'issue d'une guerre dans le golfe Persique, pour présenter un projet de loi qui transmet un message déroutant et contradictoire à la collectivité internationale.

La confusion porte en particulier sur le fait que, au plus fort des hostilités, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a déployé de grands efforts et s'est donné beaucoup de mal pour laisser entendre qu'après la guerre le Canada deviendrait le chef de file en matière de réduction des armements. Il a fait une déclaration en février où il a dit: «Si on les laisse proliférer, les armes présentent une grave menace pour la paix dans le monde.» Il a aussi ajouté à l'occasion de plusieurs initiatives prises après la guerre: «Ce problème doit être réglé et il faut agir maintenant.» En fait, il a offert d'organiser un

sommet international dont le but serait de réduire le commerce mondial des armes.

Or, nous savons que la réputation du Canada a souffert, en particulier à cause de notre participation aux hostilités, ce qui nous a fait abandonner notre rôle historique de gardien de la paix, mais nous croyons aussi que les initiatives annoncées par le premier ministre constituaient peut-être un rayon d'espoir dans un monde qui s'accroche à l'idée que nous avons en fait adopté un nouvel ordre mondial.

Nous voyons cependant avec les détails de ce projet de loi, et je voudrais parler de ces détails parce que, contrairement à la position prise par le Nouveau Parti démocratique, nous croyons qu'il y a place dans ce projet de loi pour le contrôle de l'import-export. En fait, depuis de nombreuses années nous réclamons un projet de loi précis afin que le commerce des armes, qui existe depuis bien des décennies au Canada, ne soit un secret pour personne.

Comme le Président le sait, la plus grande partie des exportations d'armes se fait actuellement par décret mais avec une loi très précise à l'intention des pays amis, cette mesure pourrait constituer un avantage parce qu'elle révélerait au grand jour quel rôle joue le Canada dans la course aux armements.

La plupart des gens qui s'intéressent à la question du contrôle des armements n'ont pas été surpris de découvrir, au plus fort des hostilités dans le golfe Persique, que le trafic et la fourniture illégale d'armes, par exemple, à destination de l'Irak, étaient dûs à des activités mercenaires qui avaient cours dans tout le Canada. Nous n'avons pas été surpris non plus d'apprendre qu'une grande partie des armes qui ont été utilisées dans les attaques contre les forces des Nations Unies avaient été vendues à l'Irak de façon tout à fait légale par des pays membres de l'ONU, notamment par les États-Unis.

Même s'il est vrai que les données que l'équation militaire changent sans cesse et sont loin d'être fixes, nous estimons néanmoins, dans notre parti, qu'une loi très explicite régissant la publication de décrets d'exportation serait certainement un bon moyen de faire connaître et de mettre en lumière nos intentions en matière de contrôle des armements.

Toutefois, nous craignons fort que les dispositions précises de cette mesure législative ne donnent lieu à la vente illimitée d'armes à des pays qui ne figurent pas sur la liste des pays amis. Je fais allusion en particulier à la mesure législative que le ministre du Commmerce extérieur a présentée à la Chambre et dans laquelle il est question du rôle que joue le gouverneur en conseil dans l'établissement de cette liste. Nous croyons qu'il s'agit là de l'élément central du débat. En vertu de cette mesure législative, le «gouverneur en conseil peut dresser la liste des pays qui ont conclu avec le Canada un arrangement intergouvernemental en matière de défense, de recherche-développement et de production [. . .]; cette liste de pays s'appelle la liste des pays désignés (armes automatiques).»

• (1640)

Or, comme vous le savez, monsieur le Président, le verbe «pouvoir» exprime une faculté. On donnerait donc au gouverneur en conseil la faculté d'inclure dans la liste des pays autres que ceux qui sont considérés comme nos amis.

Nous savons, par exemple, que l'un des marchés à l'appui desquels cette mesure législative aurait été présentée prévoit la vente d'armes à l'Arabie Saoudite. Nous savons aussi que, même si leurs relations se sont améliorées quelque peu pendant la crise du Golfe, l'Arabie Saoudite est toujours en guerre contre Israël et elle ne s'est pas élevée contre l'état de guerre avec l'Israël. Par conséquent, monsieur le Président, l'Arabie Saoudite ne devrait manifestement pas être au nombre des pays qui auraient le droit de figurer sur la liste que le gouverneur en conseil est appelé à dresser en application de cette mesure législative.

Contrairement au NPD, qui a essentiellement adopté comme position que toute l'activité liée aux armes au Canada devrait être immédiatement bannie, position qui n'a absolument pas l'appui du mouvement syndical, le Parti libéral ne croit pas qu'il faille bannir à compter de maintenant toutes les ventes d'armes, en particulier celles qui sont faites à des pays qui s'en servent à des fins de soutien et de défense.

Cela dit, nous pensons aussi que la vente d'armes devrait se faire publiquement, en vertu d'une mesure législative très précise, et que les contrôles effectués devraient être très serrés. Le gouverneur en conseil ne devrait pas pouvoir, par voie de règlement, modifier la liste selon son bon vouloir.

Dans ce contexte, nous proposons des amendements très précis qui, en fait, renforcent le projet de loi de telle façon qu'il serait très clair que des pays comme l'Arabie Saoudite ne pourraient être des destinataires légitimes d'armes défensives en provenance du Canada.

Le ministre du Commerce extérieur a fait valoir à la Chambre que son gouvernement ne renonçait pas à sa mission de réduction des armements parce qu'en fait les armes en cause n'étaient pas des armes de destruction massive. Cet argument est fort discutable. Vous pouvez être tué individuellement ou en faisant partie d'un groupe. Si vous êtes mort, vous avez forcément été victime d'une arme de destruction.

J'ose dire que le public canadien trouve cet argument plutôt faible lorsqu'il constate que le ministre a l'intention de libéraliser une activité qui a cours au Canada depuis de nombreuses années mais qui devrait tirer à sa fin, plutôt que d'être reconduite.

Nous sommes d'accord pour dire qu'au cours de la prochaine décennie, l'économie canadienne ne devrait pas reposer sur la croissance de l'industrie de la défense. Toutefois, nous reconnaissons aussi que l'ordre mondial actuel n'a pas encore atteint un niveau de paix et de stabilité tel qu'aucune arme n'est nécessaire où que ce soit. Dans ce contexte, nous voulons une mesure législative très précise, bien formulée et bien pensée, en vertu de laquelle c'est le Parlement du Canada qui décidera qui peut recevoir des armes de notre pays. De toute évidence, le projet de loi à l'étude ne satisfait pas à ces critères.

Les arguments du ministre du Commerce extérieur voulant qu'il vise uniquement les armes légères et non les armes de destruction massive, ainsi que les propos contradictoires du premier ministre portant qu'il souhaite que le Canada soit un chef de file dans le contrôle des armes, ne collent tout simplement pas.

[*Français*]

Le public voit cela comme une politique confuse de ce gouvernement, parce qu'à un moment donné, le premier ministre lui-même, au mois de février, vers la fin de la guerre dans le golfe Persique, a énoncé un plan de paix dans lequel il était prêt à présider un sommet sur le désarmement qui, justement, inciterait à la réduction des armements au Moyen-Orient. Mais avec ce projet de loi, tel qu'il est rédigé, on fait absolument le contraire.

On prétend, monsieur le Président, avec la proposition qui a été émise par le ministre du Commerce extérieur, qu'on peut même aller vendre des armes directement en Arabie Saoudite qui est toujours en guerre avec l'État d'Israël.

Mais, monsieur le Président, on ne peut pas dire qu'on veut la réduction des armes et au même moment, introduire un projet de loi qui libéralisera notre capacité de vendre des armes à n'importe quel pays.

Certains Canadiens furent choqués d'apprendre que les instruments qui ont servi à tuer beaucoup de gens, dont les alliés qui ont participé à cette guerre, étaient en effet vendus par les Américains et par d'autres pays qui font partie du groupe des Nations Unies, et qui ont été vendus à l'Irak au moment où l'Irak faisait la guerre à l'Iran qui était supposé être notre ennemi.

On voit comment les choses ont vite changé, monsieur le Président. C'est pour cela que nous proposons d'abord et avant tout qu'il y ait des lois. C'est important que ce ne soit pas fait seulement par arrêté en conseil, ce qui auparavant était la politique, et ce depuis plusieurs années, mais en même temps, cela devrait être rédigé de façon très précise, à savoir quels pays sont sur la liste acceptable et quels pays ne le sont pas.

On sait que, malgré la politique du Parti néo-démocrate qui prétend qu'il n'y a pas d'armes qui sont vendues au Canada, qu'il y a des armes qui sont vendues. On a vendu des armes pendant des années et il est certain que si l'on veut présenter une politique de désarmement, il faut commencer par trouver des solutions de rechange pour ces travailleurs-là.

Mais, monsieur le Président, en même temps, quand on sait que déjà, la situation au Moyen-Orient n'est pas trop stable, on sait déjà qu'avec le recul de la politique de l'État de Chine, en ce qui concerne le massacre à Tienanmen Square, le nouvel ordre mondial n'est pas encore tout à fait établi.

Plus tôt, le député du Parti néo-démocrate a parlé du fait que le Canada soit neutre. On n'est pas un pays neutre; on fait partie des alliés et on partage certaines responsabilités de défense, monsieur le Président, et non pas d'offensive. Mais de quelle façon sera-t-il capable de se défendre si on n'a même pas la capacité de nous armer? Alors, on ne comprend pas la position un peu hypocrite du Parti néo-démocrate, eux qui se promènent dans les halls des syndicats pour dire, on fait le travail pour vous, mais qui, en même temps, arrivent ici—et à ce que je vois, il n'y a pas trop de députés de l'Ontario qui ont parlé là-dessus—et ils n'ont pas beaucoup de courage lorsqu'on traite de ces questions.

Mais, monsieur le Président, je suis de l'Ontario—vous l'oubliez peut-être—mais je suis d'une région dont la principale industrie est celle de l'acier, et ce à travers le Canada. Et je n'ai pas honte de le dire, monsieur le Président, qu'on veut une politique claire car on voit que cette politique-là n'est pas claire; c'est confus, cela donne un mauvais signal à la population. On veut aussi apporter des amendements précis qui toucheront justement aux listes, ces soi-disant fameuses listes, établies par le ministre. On ne veut pas qu'on donne le feu vert au Canada de vendre des armes aux pays qui sont toujours en guerre avec nos alliés.

C'est pour cela, monsieur le Président, qu'on va proposer des amendements précis là-dessus. On va faire notre travail et c'est certain que le projet de loi, tel qu'il est rédigé actuellement, ne pourrait jamais être appuyé par le Parti libéral.

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député se rend-il compte, dans le cas de l'Arabie Saoudite, que les véhicules blindés légers visés par cette Loi sur les licences d'exportation sont des véhicules montés sur roues et, par conséquent, ne peuvent franchir le désert et ne peuvent être des armes défensives, en ce qui concerne Israël?

Le député se rend-il compte que mon collègue de London-Est, dans la circonscription duquel se trouve l'usine de véhicules blindés légers, est très en faveur de ce projet de loi? Le député est-il conscient de ces deux points?

Mme Copps: Monsieur le Président, je connais certes la position du député de London-Est qui s'est beaucoup fait entendre sur la question. Je sais aussi que le ministre veut évidemment faire apporter certaines modifications à la loi pour faciliter cette vente, sinon nous ne serions pas en train d'en discuter à la Chambre. Si la vente de blindés équipés de roues tels qu'ils existent présentement ne posait aucun problème, il ne serait évidemment pas nécessaire d'en discuter ici à la Chambre. Or, il existe un problème, et nous ne voulons pas qu'une liste des pays désignés permette de vendre des armements sous forme de véhicules dont les mitrailleuses pourraient être installées dans un autre pays.

• (1650)

Nous ne voulons pas qu'on vende ainsi des armements à des pays qui ne figurent pas actuellement sur la liste des pays acceptables, car cela peut mener au genre de situation que nous avons vue en Irak; le gouvernement canadien en particulier et d'autres ont vu nos alliés attaqués au moyen d'armes qui avaient été vendues aux Irakiens par les Américains et d'autres pays parmi nos alliés. C'était une situation ridicule qui laissait les Canadiens perplexes.

Voilà pourquoi nous voulons faire adopter des amendements qui porteront très précisément sur le choix des pays figurant sur la liste et sur les critères de sélection à cet égard, et qui permettront de rendre l'information publique.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je ne siège pas à la Chambre depuis longtemps, mais j'ai constaté que lorsque la députée de Hamilton-Est se met à accuser d'hypocrisie le Nouveau Parti démocratique, elle fait très souvent de la projection.

Je voudrais explorer très brièvement cet aspect, à propos notamment de l'une des armes de destruction les plus puissantes à avoir servi dans la guerre entre l'Iran et l'Irak, à Bagdad et dans d'autres grandes villes qui ont souffert de ce festival de massacre des innocents auquel nous avons participé, le missile de croisière.

La plupart des Canadiens s'en rappelleront, le système de guidage du missile de croisière avait été conçu et fabriqué par la compagnie Litton Industries, une filiale d'une société américaine, à Toronto, en Ontario, avec l'approbation active du gouvernement libéral du très honorable Pierre Elliott Trudeau qui en avait initialement approuvé avec enthousiasme les essais—ou du moins le début des essais—au-dessus du territoire canadien.

Je voudrais simplement demander à la députée. . ..

M. Horner: Pas de querelle d'amoureux!

M. Harvey (Edmonton-Est): Encore faut-il qu'il y ait des amoureux.

Je veux que la députée me dise comment elle explique sa répugnance apparente pour certains éléments du commerce des armes, alors que son parti a appuyé avec enthousiasme la mise au point et l'essai de ce que tout le monde a reconnu comme étant une arme de déstabilisation, une arme qui est devenue l'une des plus terribles sur cette planète.

Mme Copps: Monsieur le Président, peut-être que le député ne m'a pas comprise. J'ai dit que, bien que le Nouveau Parti démocratique s'oppose vivement à tout ce qui à trait aux armes, comme l'a affirmé le député de l'Alberta, nous n'avons entendu aucun député néo-démocrate de l'Ontario. La raison de cela, c'est qu'ils savent que les TCA ont exprimé publiquement leur appui à l'égard de ce projet de loi.

Je propose donc que nous adoptions une politique réaliste, ce qui veut dire que nous devons admettre que le commerce des armes existe au Canada depuis de nombreuses années et qu'il continuera d'exister tant que nous vivrons dans un monde où nous ne sommes pas neutres.

Nous ne sommes pas un pays neutre dans le moment et nous avons besoin de certaines armes pour nous défendre. Toutefois, assurons-nous que la mesure de contrôle présentée par le gouvernement précise exactement à qui ces armes doivent être vendues et à quelles conditions. Ce sont là les amendements que nous proposons.

Je n'aime pas que mon collègue se lève à la Chambre pour dénigrer le commerce de tous les genres d'armes, alors que son collègue représentant la circonscription où ces armes sont vendues assiste aux réunions du syndicat local et lui donne son appui. C'est ce que je n'aime pas et c'est que j'appelle de l'hypocrisie.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens simplement à signaler clairement à ma collègue de Hamilton-Est que j'entends être le prochain orateur dans le cadre de ce débat, à moins que les conservateurs décident d'y participer. Je voulais soulever une question au sujet de cette extraordinaire déclaration qu'elle a faite lorsqu'elle a laissé entendre que des députés néo-démocrates qui siégent dans cette enceinte se sont adressés à des conseils du travail. . .

Mme Copps: Vous allez le regretter, Steven.

M. Langdon: Non, je souhaiterais vivement obtenir des preuves de tout ceci, car je ne suis certes pas au courant. J'ignorais que certains de mes collègues dans cette enceinte avaient fait cela.

En fait, si un de mes collègues s'est adressé à des conseils du travail pour défendre ce projet de loi, j'invite la députée à nous fournir des preuves. Si elle ne peut rien prouver, je la prierais de retirer ses paroles.

Mme Copps: Monsieur le Président, je vois bien qu'un néo-démocrate est toujours un néo-démocrate. Le député devrait savoir que le député de London-Centre, un ministre de son bon ami, Bob Ray, s'est prononcé en faveur de cette législation, à l'instar d'un autre député néo-démocrate qui siège à l'assemblée législative de l'Ontario, à Toronto. Étant donné les relations étroites que le député entretient avec Bob Ray et son équipe à Queen's Park, je suis persuadé qu'il connaît la position adoptée par le Cabinet de Bob Ray.

M. Langdon: Pour mettre les choses au clair, monsieur le Président, il n'y a aucun lien entre le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario et le caucus fédéral du NPD. Je lui pose donc de nouveau ma question. Elle a laissé entendre que des députés de notre parti se sont prononcés en faveur de ce projet de loi à des réunions syndicales. À ma connaissance, rien de tout cela ne s'est produit dans la province de l'Ontario. Si elle a la preuve que certains députés néo-démocrates ont fait pareilles déclarations, je lui demanderais de bien vouloir la produire à la Chambre. Faute de quoi, je la somme de retirer ces propos tout à fait erronées.

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense que si le député consultait le hansard, il constaterait ce que j'ai dit des députés du NPD. À ce que je sache, le ministre, qui représente le comté de London-Centre, est un député néo-démocrate de l'Assemblée législative de l'Ontario avec lequel le député d'Essex-Windsor s'est associé à maintes reprises. Je voudrais lui faire remarquer qu'au moins deux députés du NPD—dont il fait partie en Ontario—deux députés siégeant à l'Assemblée législative de l'Ontario sont en faveur du projet de loi et en font la promotion.

M. Steven Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir que d'écouter la députée de Hamilton-Est qui, encore une fois, ménage la chèvre et le chou en ce qui touche cette délicate question de principe. En effet, elle est restée fidèle au credo libéral, c'est-à-dire qu'elle a dit qu'il fallait légiférer en ce domaine, mais qu'il fallait être plus strict et ne pas donner l'impression que nous sommes en faveur du commerce mondial d'armements. Or, ce projet de loi ne vise qu'à favoriser le commerce mondial d'armements et, c'est triste à dire, à favoriser la participation du Canada dans ce commerce.

Je pense qu'il ne faut pas tromper la population en ce qui concerne la véritable teneur de ce projet de loi. Ce projet de loi ne vise pas, comme le prétend la députée de Hamilton-Est, à établir un système de contrôle, un système qui nous permettrait de savoir ce qui se passe, car personne ne le sait. En fait, c'est un projet de loi qui modifie des lois en vigueur interdisant l'exportation de certains types d'armes à divers pays du monde. Ce n'est pas que nous n'ayons pas actuellement les moyens de tenir un registre des importations et exportations d'armes. Nous possédons ces renseignements. Ce qui nous a fait défaut jusqu'à maintenant, c'est la possibilité pour le Canada de contourner ces contraintes.

• (1700)

La partie la plus éloquente du projet de loi est sans doute l'article 8. L'article modifie la loi actuelle qui concerne les licences d'importation et d'exportation. La loi actuelle dispose que:

> Quiconque importe, achète, vend, échange, donne, prête, cède ou livre une arme prohibée ou tout élément ou pièce conçu exclusivement pour être utilisé dans la fabrication ou
>
> l'assemblage d'une telle arme est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans, ou
>
> d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Voilà ce que dit la loi actuelle. Elle interdit d'exporter ou de livrer certaines armes à l'extérieur du Canada.

Que dit le projet de loi? Il reprend essentiellement les dispositions de la loi actuelle, mais il y ajoute ce qu'on appelle dans ce projet de loi, une «dérogation au paragraphe 1», c'est-à-dire le paragraphe que je viens de citer. Il ajoute ensuite:

> [. . .] à la condition d'y être autorisée par une licence d'exportation ou d'importation délivrée en conformité avec la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, et sous réserve des modalités de celle-ci, la personne qui exploite une entreprise visée à l'article 105 peut exporter ou importer à des fins industrielles, au sens prévu par règlement du gouverneur en conseil, des armes prohibées, au sens de l'alinéa ci-dessus.

En somme, le projet de loi crée une nouvelle échappatoire qui permet au gouvernement d'exporter des armes actuellement prohibées en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. C'est essentiellement l'objet de la loi. Cela n'a rien à voir, comme le laissait entendre la députée de Hamilton-Est, avec le fait que nous fabriquions ou non des armes au Canada.

Il importe évidemment que le Canada continue à produire les armes qu'utilisent nos forces armées. Aucun député de ce parti ne soutient qu'il faut mettre fin à la production des armes utilisées par les forces armées. Personne ne soutient que les Forces canadiennes doivent être abolies ou que nous devrions les approvisionner d'armes importées. Ce serait absurde.

Malheureusement, la députée de Hamilton-Est a très bien réussi à passer à côté de la question principale qui est de savoir si nous allons permettre ou non les exportations futures d'armes prohibées. C'est là toute la question. Le Parti libéral appuie le projet de loi pour des raisons que je ne m'explique pas, mais celui-ci aura comme conséquence de faire entrer le Canada de plein pied dans le commerce mondial des armes, alors que notre pays avait dans le passé joué un rôle non négligeable, mais quand même assez marginal à cet égard.

Le Parti libéral est donc en faveur d'une plus grande participation de notre pays au commerce mondial des armes et nous, du Nouveau Parti démocratique, sommes fiers de dire que nous ne souscrivons pas à cette démarche.

Selon moi, et je parle à titre de député de l'Ontario représentant une circonscription comptant de nombreux membres du Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'automobile, notre pays commettrait une grave erreur en choisissant cette voie.

Il y a au moins quatre motifs qui me poussent à croire que notre pays commettrait une grave erreur en agissant ainsi et je voudrais vous les expliquer. Premièrement, il y a la situation de nombreux pays du tiers monde auxquels nous accordons une aide qui représente des milliards de dollars. Beaucoup de Canadiens estiment souvent que notre pays aurait désespérément besoin de cet argent, mais le Canada accepte néanmoins de fournir cette aide—et nous appuyons cette démarche—parce qu'elle permet de porter secours aux populations pauvres du tiers monde et de leur donner une lueur d'espoir.

La réalité, c'est qu'une bonne partie de cette aide est actuellement gaspillée puisqu'elle apporte des devises étrangères à ces pays du tiers monde qui s'en servent pour se constituer des armées considérables, détruire leurs voisins et se lancer dans des guerres civiles. Il est illogique que le Canada, d'une part, fournisse une aide aux pays du tiers monde pour l'approvisionnement en eau, le logement et l'alimentation et, d'autre part, accroisse le commerce mondial des armes qui a des effets si destructeurs pour beaucoup de gens et de régimes des pays du tiers monde.

Deuxièmement, en participant au commerce mondial des armes, le Canada contredit toutes les déclarations faites et tous les engagements pris au lendemain de la guerre du golfe Persique.

Des députés ont déjà cité des extraits de ces déclarations. Je ne tiens pas particulièrement à citer certaines déclarations gouvernementales, mais je ne peux pas m'empêcher de rappeler ce que disait le ministre des Affaires extérieures le 8 mars. Il a dit: «Nous ne pouvons pas accepter qu'une victoire devienne une trêve qui permet aux nations de se réarmer, de se regrouper et de reprendre les combats.» Pour cette raison, il affirmait qu'il fallait prendre des mesures pour empêcher la prolifération des armes de destruction de masse et le commerce des armes et pour prévenir l'élargissement des sphères d'influence.

• (1710)

En fait, le projet de loi dont nous sommes saisis contredit directement ce que le ministre d'État aux Affaires extérieures a laissé entendre à ce moment-là dans ces déclarations. Le premier ministre a été encore plus direct: «Nous disposons de toute la technologie au monde et de toutes les ressources dont nous avons besoin. Nous pourrions être d'importants commerçants d'armes, mais nous en avons décidé autrement, bien que ce soit un commerce très lucratif. Nous en avons décidé autrement, car cela va carrément à l'encontre de notre politique: fabriquer ces armes, les vendre, financer leur achat, puis déplorer leur utilisation.»

J'espère seulement que, cette fois-ci, les députés ministériels écouteront leur premier ministre. Ils reconnaîtront que ces paroles que le premier ministre de notre pays a prononcées le 13 mars exigent qu'ils votent contre un projet de loi qui, en fait, nous entraîne directement et inexorablement dans le commerce mondial des armes.

Je voudrais également souligner que, lorsque nous commençons à vendre des armes aux pays du tiers monde et aux pays du Moyen-Orient, et le projet de loi sous-entend qu'on pourra en vendre à l'Arabie Saoudite, nous nous exposons à vendre des armes qui permettent de soutenir des régimes qui ont souvent des antécédents absolument déplorables en matière de droits de la personne.

Permettez-moi de citer, par exemple, un extrait du rapport de 1990 d'Amnistie internationale au sujet de l'Arabie Saoudite:

> Au moins 27 prisonniers d'opinion ont été incarcérés en 1990 et d'autres sont peut-être parmi plus de 70 personnes détenues sans autre forme d'accusation ou de procès. Certains prisonniers politiques ont été détenus secrètement sans procès, et pendant une période prolongée. On a dit que la torture était monnaie courante et qu'une personne était morte en détention, peut-être à la suite de tortures ou de mauvais traitements. Des peines d'amputation et de flagellation ont continué d'être imposées et appliquées. Au moins 111 personnes ont été exécutées, dont 16 pour des délits politiques.

Est-ce des pays comme celui-là auxquels nous allons fournir des armes canadiennes? C'est honteux.

Enfin, en tant que représentant d'une circonscription industrielle de l'Ontario, je tiens à signaler que les sommes dépensées dans le secteur de l'armement permettent en fait de créer beaucoup moins d'emplois que les investissements dans d'autres secteurs de notre économie. Une étude effectuée à la fin des années 70 a montré qu'à l'époque, des dépenses de un milliard de dollars dans le secteur de l'armement créeraient un peu moins de 45 000 emplois, alors que les investissements semblables dans le secteur de la santé permettraient de créer 85 000 postes d'infirmières, soit près de deux fois plus d'emplois.

La situation a changé depuis le temps, au point que le commerce des armes est encore moins rentable qu'à la fin des années 70 sur le plan de la création d'emplois.

Nous devons commencer à songer à la conversion de nos industries dans le secteur de l'armement. On peut bien accepter qu'elles fabriquent du matériel militaire pour les besoins de notre armée, mais ce qui importe avant tout, c'est qu'elles fabriquent des produits industriels et offrent d'autres produits et services qui profitent à notre pays et répondent aux besoins des gens plutôt que de servir à tuer des êtres humains et à brimer les droits de la personne, comme le montrent les observations au sujet de l'Arabie Saoudite.

C'est donc cette voie que nous devons nous engager. C'est là la position adoptée pour de nombreux pays d'Europe de l'Ouest. En Grande-Bretagne et dans d'autres pays d'Europe de l'Ouest, des sociétés envisagent de cesser de fabriquer des armes et de participer au commerce international des armes pour fabriquer plutôt des produits qui répondent aux besoins sociaux et humains des gens.

C'est là l'orientation que nous devons prendre au Canada. Il ne s'agit pas pour autant d'éliminer complètement la fabrication d'armes pour les besoins de nos forces armées. On ne va pas du même coup supprimer du jour au lendemain des emplois à London ou à Kitchener. En ce sens, cela ne ressemble pas à l'Accord de libre-échange qui a eu cet effet à London, Kitchener et Windsor et dans des centaines d'autres localités de l'Ontario.

Au lieu de cela, nous cherchons une façon de procéder qui empêcherait que nous devenions partiellement responsables du problème que pose le commerce international des armes. Nous voulons offrir des emplois aux Canadiens pour répondre aux besoins des gens sur le plan

humain plutôt que de fabriquer du matériel servant à tuer des êtres humains.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour un rappel au Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION D'ENREGISTRER LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je m'excuse d'interrompre le député, mais, par suite de discussions tenues au sein des trois partis, je pense qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante, monsieur le Président:

> Que, nonobstant le paragraphe 119.1(2) du Règlement, le Comtié permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à permettre l'enregistrement sonore de ses délibérations par les médias électroniques pendant la dureé de l'ordre de renvoi qu'il a reçu conformément au paragraphe 108(2) du Règlement au sujet de l'examen de l'immigration au Canada de Mohammed Al-Mashat.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je ne mets pas en doute la parole du secrétaire parlementaire, mais il reste que nous avons essayé de vérifier la chose auprès du leader parlementaire de l'opposition qui, si je ne m'abuse, sera ici dans quelques instants. Je me demande simplement si le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre voudrait bien présenter sa motion seulement quand le prochain orateur aura fini de parler, soit dans une dizaine de minutes. Je pense qu'à ce moment-ci, les discours ne peuvent dépasser dix minutes.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous pourrions peut-être convenir que la Chambre appuie la motion, sous réserve de l'approbation du leader parlementaire du gouvernement, qui pourrait intervenir plus tard s'il s'y oppose. Ça ne me pose pas de difficulté. Comme je dois partir maintenant, je ne voudrais pas entraver les travaux de la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire, au nom du NPD, que nous sommes certainement en faveur de cette motion parce que nous voulons tirer certaines choses au clair au cours des délibérations de ce comité.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai assisté à la séance du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur où cette question a été discutée. J'estime qu'il y a consentement unanime de tous les partis, le nôtre en particulier.

• (1720)

Pendant que j'y suis, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire s'il est en mesure de nous faire savoir si la question des audiences sur la radiodiffusion sera traitée aussi rapidement que celle-ci. Peut-il nous donner des précisions à cet égard?

M. Cooper: Je remercie le député pour sa question. Je peux lui dire qu'au Comité de gestion de la Chambre, nous avons commencé à discuter de la question de la télédiffusion des débats des comités. Nous sommes actuellement saisis du rapport du comité précédent des privilèges et élections. J'espère que dans un avenir rapproché, le comité rédigera les lignes directrices nécessaires.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a pas eu de questions ou d'observations, nous reprenons le débat.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-6, Loi concernant l'exportation, l'importation, la fabrication, l'achat et la vente de certaines armes ainsi que d'autres opérations sur celles-ci, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis évidemment très heureux de participer à ce débat. Je voudrais commencer par une citation du livre d'Ésaïe, concernant la transformation des glaives en hoyaux. Je la donnerai plus tard, si j'ai le temps.

Je vais plutôt commencer par une citation d'un ancien président des États-Unis, Dwight D. Eisenhower qui a déclaré ce qui suit, il y a des années: «Chaque fois qu'on fabrique un canon ou qu'on lance un navire de guerre ou une fusée, on vole, au fond, les gens qui ont faim et qui n'ont rien à manger et ceux qui ont froid et qui n'ont pas de vêtements.

Notre monde en s'armant ne dépense pas seulement de l'argent, il dépense la sueur de ses travailleurs, le génie de ses scientifiques et les maisons de ses enfants. On ne peut pas vivre ainsi. Sous le nuage de la guerre, l'humanité est suspendue à une croix de fer.»

Le projet de loi dont nous discutons aujourd'hui est carrément sinistre. Il contredit complètement l'un des principes que la plupart des Canadiens considèrent comme l'un des fondements de la société canadienne, soit que le Canada est un pays pacifique. Nous croyons au maintien de la paix. Nous croyons à la nécessité de promouvoir la paix par tous les moyens possibles. Et voilà, ce gouvernement demande maintenant à la Chambre des communes de permettre au Canada de participer activement à la course aux armements.

Je pense que ce qu'on nous demande aujourd'hui est absolument dégoûtant. Je trouve que c'est absolument incroyable que le gouvernement prenne une telle initiative maintenant, après les déclarations qu'il a faites par la bouche de certains de ses porte-parole importants. Je cite en premier lieu le premier ministre lui-même, qui a dit à Ottawa le 8 février dernier: «L'une des grandes leçons à retenir de cette guerre—la guerre du Golfe—est le danger que représente pour nous tous la prolifération des armes, classiques et nucléaires.»

Il a poursuivi en disant:

«Les plus grandes sociétés et les principaux pays exportateurs d'armements ont contribué à l'éclatement de la crise actuelle. La plus grande partie des armes de l'arsenal irakien proviennent de sociétés établies dans les cinq pays qui sont membres permanents du Conseil de sécurité. Ce problème doit être réglé, et il faut agir maintenant.»

Nous avons tous pensé que le premier ministre entendait par là que le monde allait enfin vouloir se retirer de la course aux armements, entreprendre le désarmement. Nous pensions que c'était ce qu'il voulait dire. Il a poursuivi ainsi: «À la fin de la guerre, la communauté mondiale devra collaborer pour empêcher la prolifération de ces armes et atténuer les conséquences de la prolifération passée.»

Les Canadiens ont pensé que le premier ministre disait que notre pays devait jouer un rôle de chef de file dans le mouvement de désarmement. Le 20 février de cette année, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures disait pour sa part, à Londres: «Je crois qu'il est impérieux que le monde décide d'empêcher la foire aux armements à l'intention du Moyen-Orient—95 p. 100 des armes qui sont entre les mains de Saddam Hussein proviennent des cinq pays qui sont membres permanents du Conseil de sécurité.» Il a poursuivi sur le même ton, en disant que le Canada doit absolument prendre la tête du mouvement à cet égard.

Encore là, nous croyions que le rôle de nos dirigeants consistait à mettre le Canada sur la voie du désarmement. Mais, en dépit des observations du premier ministre canadien et de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures et député de l'Alberta, voici que le gouvernement présente un projet de loi favorisant la vente d'armes à l'Arabie Saoudite.

Ce ne sont pas des centaines mais près de un millier de véhicules équipés d'armes automatiques qui ont fait l'objet de négociations de gouvernement à gouvernement entre le royaume de l'Arabie Saoudite et le Canada, de telle sorte que la société General Motors du Canada puisse vraiment participer à la course aux armements.

Un autre marché vise à encourager la vente d'armes automatiques aux Pays-Bas. Je pourrais en citer encore et encore. Si j'en avais le temps, je citerais officiellement des pages et des pages de ce catalogue d'armes canadiennes où figurent toutes sortes de techniques et toutes les armes que le Canada produit en vue de les exporter. Les Canadiens pour la plupart semblent croire que le Canada n'est aucunement mêlé à cette activité.

Chaque année, dans la ville d'Ottawa, se tient la foire ARMEX. Il s'agit d'une foire d'armes qui attire des acheteurs d'armes du monde entier. J'y suis allé moi-même, et je ne pouvais pas en croire mes yeux de toutes les sortes de mitrailleuses, de chars d'assaut, de lance-roquettes, d'explosifs, de projectiles et de munitions, etc., qui s'y trouvaient. Autrement dit, c'est une foire d'armes de destruction partiellement parrainée et encouragée par le gouvernement canadien. Elle a lieu ici même, dans la capitale, et des marchands d'armes du monde entier viennent y magasiner.

À Suffield, en Alberta, on fait constamment des recherches sur les armes chimiques, mais voici que le gouvernement présente d'un côté un projet de loi visant à restreindre la possession au Canada de fusils et de carabines de chasse et, de l'autre, un projet de loi encourageant

les entreprises canadiennes à exporter des armes. C'est certes contradictoire et plutôt hypocrite.

Quand j'entends le premier ministre du Canada et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures condamner la course aux armements, alors qu'ils glissent en douce une mesure législative encourageant l'exportation d'armes, je ne m'étonne plus que les Canadiens se demandent ce que le gouvernement fabrique.

L'année dernière, le Canada a exporté des armes pour près de deux milliards de dollars. Cela nous place parmi les quinze grands pays exportateurs d'armes. Je ne crois pas que les Canadiens savent cela ou qu'ils veulent le savoir.

Le ministre qui parraine ce projet de loi particulier et bizarre le justifie en disant qu'il suscitera la création d'emplois. Je suppose qu'en se fondant sur une telle justification, on pourrait même se lancer dans le commerce de l'héroïne ou des drogues, ou encore dans la prostitution. Ce sont là des secteurs créateurs d'emplois, si tel est bien l'intention du projet de loi. J'espère tout de même qu'il n'y a pas un seul député qui ne comprenne pas que le dollar investi dans l'éducation, la construction domicilaire, les garderies et les hôpitaux créera bien plus d'emplois que celui qui est investi dans l'industrie des armes. Nous savons tous cela. Alors, si nous voulons créer des emplois, investissons davantage dans l'habitation, dans l'éducation et dans les soins hospitaliers nécessaires aux Canadiens, si telle est bien l'intention.

Alors, l'argument portant que nous en avons besoin pour créer des emplois, c'est du bidon. C'est pourquoi je m'y oppose si fermement, comme tous mes collègues du Nouveau Parti démocratique. Si nous laissons passer ce projet de loi, que nous servira-t-on ensuite? On veut vendre à l'Arabie Saoudite des véhicules munis d'armes automatiques pour le transport des troupes. Le Canada, par l'entremise des États-Unis, va vendre au royaume de l'Arabie Saoudite des centaines de ces véhicules.

Dans quelle autre galère allons-nous nous embarquer? Ce que nous voulons dire, en d'autres termes, c'est que si ce projet de loi est adopté, les entreprises canadiennes pourront, comme bon leur semble, se lancer dans l'exportation d'armes.

L'un des jours les plus tristes de ma vie a été celui où nous avons décidé de discuter ici d'un projet de loi visant à privatiser les arsenaux canadiens. Vous vous en souvenez certainement, monsieur le Président, vous étiez présent. Nous voulions créer une société d'État chargée de faciliter la mise au point de matériel militaire et autre au moment où le Canada en aurait besoin.

• (1730)

Cette société d'État devait nous permettre, en cas de menace de guerre ou autre, de mobiliser très rapidement une industrie pouvant connaître une expansion, afin de répondre aux besoins du Canada et de l'aider à s'acquitter de ses obligations. Une fois la menace de guerre écartée et le besoin passé, elle devait pouvoir retrouver très rapidement ses proportions d'origine, et ses employés étaient censés pouvoir trouver du travail ailleurs. C'était la théorie avancée pour créer cette société d'État.

Là encore, il s'agissait d'une entreprise qui fabriquait des munitions, et l'idée nous semblait très sensée.

Évidemment, il existe maintenant de plus en plus d'entreprises privées dans le secteur des armements. Elles n'ont toutes qu'une seule motivation, et ce n'est pas d'assurer la protection du Canada ni de défendre sa souveraineté, mais de maximiser leurs profits. Voilà leur but légitime.

Quand on commence à encourager les entreprises à se lancer dans la fabrication d'armes, on ne les encourage pas seulement à continuer d'accroître leurs activités, on les invite aussi à accroître de plus en plus celles qui sont liées à la production d'armes.

Est-ce là ce que veulent les Canadiens? Est-ce là le genre de pays que nous voulons? Non, pas du tout.

Je constate qu'il me reste très peu de temps. J'ajouterai simplement que nous discutons aujourd'hui du principe du projet de loi. Voici à quoi il se résume: Notre pays veut-il se lancer dans l'exportation d'armes? Notre pays veut-il d'une loi qui aide les entreprises privées à se lancer dans l'exportation d'armes et de matériel de guerre partout dans le monde?

Voilà la question qu'il faut se poser. Voilà le principe dont nous discutons et voilà ma réponse: Non, ce n'est pas ce que nous voulons. Je suis très fier de dire que le parti que je représente refuse que le Canada devienne l'un des grands marchands d'armes du monde.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je voudrais vous citer une autre déclaration de l'ex-président des États-Unis, auquel l'orateur précédent a fait allusion.

D'ailleurs, je voudrais féliciter ce dernier qui a prononcé un excellent discours et a su décrire de façon succincte la situation que nous observons.

Le président Eisenhower a dénoncé l'une des grandes menaces qui planaient sur la démocratie, les États-Unis et même la liberté, je paraphrase évidemment. Nous savons tous qu'il voulait parler de complexe industriel des armements.

Je ne crois pas que le Canada pourrait profiter d'une façon quelconque de l'expansion de ce complexe industriel des armements au pays, comme le favorise certainement cette mesure législative. Je pourrais vous donner d'autres raisons, mais celle-ci semble suffisante pour justifier ma position. C'est donc avec fierté que je m'oppose à ce projet de loi.

Je crois qu'il est impossible d'aborder la question des armements, si tôt après la guerre du Golfe, sans mentionner ce conflit.

J'ai une liste ici. On a déjà mentionné que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies ont vendu des armes à l'Irak. Il y en a d'autres aussi. Ce serait peut-être se répéter que de rappeler que les États-Unis ont vendu des armes à l'Irak. Nous parlons toujours de la guerre du Golfe.

L'Égypte a également vendu des armes à l'Irak, tout comme le Koweït, la Chine et l'Union soviétique, sans oublier l'Italie et la Grande-Bretagne. Cette liste n'est pas exhaustive, mais il est clair que les États-Unis, l'Égypte et le Royaume-Uni ont tous participé activement au conflit dans le Golfe.

S'il faut remercier le Ciel d'un aspect de cette guerre, c'est le fait que le nombre de pertes de vie aurait pu être beaucoup plus élevé. Il est déjà trop élevé.

En regardant l'état dans lequel se trouve le Koweït, on ne peut que conclure que, à part l'Irak, c'est le pays qui a le plus souffert de cette guerre.

Pouvez-vous vous imaginer, monsieur le Président, la joie, ce n'est guère le mot à employer, qu'ont dû ressentir les Koweïtiens en apprenant qu'ils avaient contribué à armer le pays même qui cherchait à les anéantir. C'est plus ou moins le genre de situation dans laquelle n'importe quel pays se place lorsqu'il s'agit de ventes d'armes.

On a déjà parlé de l'industrie de l'armement au Canada. On a fait allusion à ce que mon parti a dit de la production d'armes. Je voudrais réaffirmer que, comme d'autres députés de mon parti l'ont dit, il n'est pas question que le Canada n'ait pas ses forces armées. Et il est tout aussi certain que la plupart de leurs armes, dans la mesure du possible, doivent être fabriquées au Canada.

Ce que nous disons, par contre, c'est que nous ne tenons pas du tout à voir le complexe militaro-industriel prendre de l'expansion chez nous au point que nous finirions par vendre des armes à d'autres pays qui s'en serviront contre nous. Espérons que nous retrouverons notre crédibilité et notre intégrité comme gardien de la paix dans le monde.

Le projet de loi à l'étude, au sujet de la vente d'armes par le Canada, repose sur quatre données: il n'y a aucun danger à ce que le Canada vende des armes à ses alliés, nous ne vendons pas d'armes à des pays qui sont engagés dans des hostilités ou qui risquent de l'être de façon imminente, nous n'en vendons pas non plus à des pays frappés par des sanctions des Nations Unies, ni à des pays qui se rendent coupables d'une façon ou d'une autre d'atteintes aux droits de la personne.

Je ne crois pas qu'il faille faire un cas d'espèce de l'Arabie Saoudite, qui se trouve être le pays le plus directement intéressé par les ventes d'armes. J'imagine mal que des députés pensent que ce projet n'a été présenté que pour autoriser la vente d'armes à ce pays. Ce projet entrouvre la porte à la vente d'armes partout où le complexe militaro-industriel pourra en écouler.

Dans le contexte immédiat, il faut signaler, comme cela à d'ailleurs déjà été fait, que l'Arabie Saoudite a été citée par Amnistie internationale, ce même organisme que le gouvernement a cité tant et plus pour montrer, dossiers d'Amnistie internationale à l'appui, la grande cruauté du régime irakien.

Si nous citons Amnistie internationale dans nos débats à la Chambre à propos d'un pays où se déroulent des hostilités, nous devons tenir compte de l'opinion de cet organisme dans tous les cas.

Je ne dispose que de dix minutes, mais je voudrais peut-être résumer un peu plus tard. Il ne me reste que deux minutes.

Je me dois de signaler que l'Arabie Saoudite a été mise au banc des accusés par Amnistie internationale pour ses violations des droits de la personne. C'est un élément sur lequel il faut insister le plus possible.

Il y a moyen de faire autre chose que fabriquer des armes. Depuis des années, si on s'est donné la peine de les écouter, des personnes qui ont de l'imagination, des inventeurs, des philosophes, toutes sortes de gens, comme Buckminster Fuller, proposent des utilisations différentes des installations qui servent à la production de moyens de destruction. Ils proposent des façons de les employer à des fins pacifiques.

Il y a d'autres possibilités.

• (1740)

Qu'un député ministériel nous dise qu'adopter cette position sur la mesure à l'étude revient à traiter de meurtriers les Travailleurs unis de l'automobile, c'est faire baisser le débat à un niveau auquel nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes devenus habitués, d'accord, mais ça le fait chuter cette fois-ci à un niveau encore plus bas que tout ce que nous ayons déjà vu à la Chambre.

Il y a d'autres solutions. Au lieu de chercher à vendre plus d'armements, notre pays devrait faire montre de leadership aux Nations Unies; nous devrions même y dire aux autres pays du monde que la situation est allée beaucoup trop loin. Nous devons commencer, par exemple, à tenir compte de ce que dit Amnistie internationale, et nous devrions dire aux autres pays du monde que nous sommes prêts à laisser les Nations Unies se mêler de nos affaires intérieures. Cela pourrait être dangereux également pour nous, mais nous devrions dire aussi que si nous évoluons dans un nouvel ordre mondial, les Nations Unies devraient pouvoir se mêler des affaires intérieures de tous les pays. Nous pouvons peut-être faire beaucoup pour supprimer la nécessité même de fabriquer des armes.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'essaie seulement de retrouver exactement ce qu'a dit la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je le ferai dans un instant.

Je veux seulement faire quelques remarques sur ce projet de loi. Je m'intéresse beaucoup à la question de l'exportation des armes. Je suis à la Chambre des communes depuis quelque 12 ans, et j'ai constamment soulevé la question du transport des armes, spécialement vers les pays du tiers monde.

J'ai soulevé ce point auparavant, dans le contexte de l'Iran-gate, lorsque la société Trans-World Arms de Montréal envoyait des armes à la fois aux contras du Nicaragua et à l'Iran. Franchement, cela a été très difficile d'intéresser la Chambre des communes et les médias—et, par conséquent, les Canadiens—à cette affaire jusqu'à ce qu'il en soit question dans le bulletin de nouvelles lu par Dan Rather à la télévision américaine, et jusqu'à ce que les gens apprennent que le coffre-fort d'Ollie North à la Maison Blanche contenait des documents qui prouvaient qu'une société canadienne était profondément impliquée dans le transport illégal d'armes.

C'est donc une question à laquelle je porte un intérêt particulier. Je l'ai soulevée une autre fois à la Chambre des communes relativement à un contrat d'environ 800 millions de dollars pour l'exportation de véhicules blindés légers en Arabie Saoudite, et à un autre contrat d'environ 100 millions de dollars pour la vente de munitions et de fusils aux Pays-Bas.

J'ai tenu une conférence de presse, mais personne n'est venu. Personne ne semblait s'intéresser à cette question jusqu'à ce que le gouvernement présente un projet de loi et, maintenant, cela les intéresse beaucoup. Je crois qu'il y a eu un débat vraiment intéressant sur cette question à la Chambre des communes.

Ce n'est pas une question facile; c'est une question triste, c'est une question difficile. C'est facile d'en parler et de présenter des arguments d'un côté ou de l'autre. Je vais simplement me contenter d'aborder deux ou trois points durant le peu de temps dont je dispose.

L'un de ces points importants a été soulevé par le député de Kamloops il y a quelques minutes. Il s'agit de la privatisation. Qu'arrive-t-il lorsqu'on cède au secteur privé une société comme Arsenaux canadiens? Que peut-il se passer? Lorsque nous avions une société comme les Arsenaux canadiens, nous pouvions lui donner de l'expansion lorsque nous en avions besoin, par ensemble durant la Seconde Guerre mondiale ou la guerre de Corée, et il était alors possible d'employer davantage de personnes pour fabriquer plus de canons et de munitions pour les forces armées. Par la suite, lorsque nous étions en paix, nous pouvions réduire la taille de cette entreprise, car il s'agissait là d'une question de politique gouvernementale. C'était une société d'État et nous pouvions offrir d'autres emplois aux travailleurs. Il était possible de les réaffecter ailleurs dans la fonction publique ou de voir à ce qu'on s'occupe bien d'eux.

En général, cela fonctionnait très bien. Cependant, on a privatisé cette société qui est devenue alors Diemaco, à Kitchener. Les responsables ne peuvent plus se fier simplement aux contrats accordés par les Forces canadiennes pour survivre. Ils doivent exporter des armes.

Là encore, le Canada fait comme de nombreux autres pays exportateurs d'armes.

En un sens, pour être franc, je sympathise avec General Motors dans le cas de ce contrat. Après tout, c'est le ministère des Affaires extérieures qui a aidé la société à obtenir ce marché avec l'Arabie Saoudite et qui s'est chargé de la promotion de ces contrats.

C'est, semble-t-il le nouveau rôle des Affaires extérieures. Il fut un temps où ce ministère s'occupait de la politique étrangère du pays. À une époque, ses services venaient en aide aux citoyens canadiens qui éprouvaient des difficultés à l'étranger ou qui devaient se rendre dans un pays étranger.

Maintenant, on dirait que c'est un gros ministère du Commerce qui cherche à promouvoir la vente de produits canadiens à l'étranger. Bien entendu, parmi ces produits, il y a les armes. Cela place le gouvernement dans une position incompatible avec ses déclarations.

J'ai examiné l'échange que j'ai eu à ce sujet à la Chambre des communes, le 23 mai dernier. J'ai cité alors les propos de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark qui avait déclaré: «S'il y a une leçon que le monde doit tirer de cette guerre, c'est que la vente d'armes sans restriction au Moyen-Orient n'est plus acceptable; elle porte atteinte à la sécurité de tous les membres des Nations Unies.»

Bien entendu, cela semble tout à fait contradictoire pour le Canadien moyen, lorsque le gouvernement présente ce projet de loi et affirme que nous pouvons sans problème exporter des armes au Moyen-Orient.

J'ai posé cette question au ministre du Commerce extérieur.

Une voix: Qu'a-t-il dit?

M. Waddell: En toute franchise, il a essayé de s'en sortir en affirmant que M. Clark parlait des armes de destruction massive.

Or, dans les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il était question de la vente d'armes sans restriction dans cette région. Le ministre ose affirmer que nous imposons des restrictions à l'exportation d'armes vers cette région. Qui croit-il tromper? Le fait est que le gouvernement a obtenu ce contrat. Cependant, il lui faut modifier la loi et c'est ce qu'il fait.

Cela met le gouvernement en contradiction avec lui-même. Le premier ministre et l'ancien ministre des Affaires extérieures ont dit: «Le Moyen-Orient est une région à risque.» Il y a eu 26 guerres depuis 1945 et il n'y existe qu'un seul traité de paix, celui entre Israël et l'Égypte.

Tout le monde sait de quel genre de région il s'agit et il peut y avoir d'autres guerres. Le premier ministre et le ministre des Affaires extérieures avaient raison. Nous sommes aujourd'hui devant une contradiction.

Nous ne prétendons pas être plus purs que les autres. La Suède avait un gouvernement socialiste. La France avait un gouvernement socialiste. On pourrait nommer d'autres pays ayant un pays socialiste qui exportent des armes.

Le regretté Rajiv Gandhi s'était mis dans le pétrin lorsqu'il était premier ministre à cause de pots-de-vin liés à des contrats passés avec la Suède. Ce n'est qu'un exemple. L'industrie de l'armement est un cancer qui ronge le monde et il faut l'éliminer. Il faut du courage politique pour le faire.

William Wimpensinger, chef du syndicat des machinistes des États-Unis avait ce courage politique. Il est maintenant à la retraite. On l'appelait «Wimpy», mais il n'était pas ce que l'on appelle en anglais un «wimp», une poule mouillée.

Il a dit à tous les machinistes aux États-Unis: «Je sais que si nous réduisons l'industrie de l'armement, nous allons perdre quelques emplois, mais grand Dieu, il nous faut le faire sinon nous allons détruire la planète. Mes frères, mes soeurs, nous pouvons trouver de meilleurs emplois dans d'autres industries.»Il fallait du courage politique pour faire cela.

Il n'est pas facile pour notre parti, croyez-moi, de s'opposer à ce projet de loi.

En terminant, je dirai qu'il est facile de faire de l'argent en vendant des armes. Nous commençons à le faire, mais nous savons que le désarmement est lié au développement mondial. Les deux vont de pair. Il y a deux étapes dans le développement des pays du tiers monde au XXIe siècle.

Premièrement, il faut que les grandes puissances arrêtent de produire des armes et qu'elles consacrent davantage d'argent au développement. Il y a un autre aspect à la question. C'est ce que ne saisit apparemment pas le ministre du Commerce extérieur, qui a dit, en réponse à une question que je lui posais: «Nous parlons d'armes de destruction massive, pas de fusils et de blindés légers.»

Une arme est une arme. Si vous êtes tué par une balle, vous êtes mort. Si vous êtes tué par une arme nucléaire, vous êtes mort. Si vous êtes tué par un blindé léger et par

une balle, que vous soyez dans un *township* d'Afrique du Sud, en Amérique centrale, au Moyen-Orient ou ailleurs, vous êtes quand même mort.

Et ce qui importe davantage, c'est que nous continuons d'exporter des armes—des armes légères, me direz-vous—à des gouvernements du tiers monde et d'ailleurs qui s'en servent contre leur propre peuple, qui soutiennent des États policiers et des systèmes antidémocratiques de gouvernement et, en bout de ligne, empêchent le développement.

Il y a deux étapes au développement. Premièrement, éliminer les grosses armes pour construire la paix, et deuxièmement, arrêter aussi la distribution des petites armes.

• (1750)

Il faudrait beaucoup de courage politique à un gouvernement pour déclarer qu'il ne pratiquera pas le commerce international des armes.

Je me dis parfois que ce serait bien d'être membres du Congrès américain. Ils ont beaucoup de pouvoir, beaucoup plus que des députés. Par ailleurs, il m'arrive de les plaindre à bien d'autres égards. Ils doivent constamment défendre les contrats de vente d'armes et les contrats de défense devant leurs électeurs et ils ne peuvent se débarrasser de ce cancer ou lutter contre lui. Au Canada, nous avons de la chance car nous pouvons manifester notre opposition. Nous pouvons toujours dire à nos frères et soeurs de l'union, au sud: «Mille regrets, mais les principes sont plus importants. Nous n'allons pas nous engager dans le commerce international des armes.»

Le gouvernement est inconséquent. Il se trompe. Il est paradoxal que nous soyons appelés demain à débattre du contrôle des armes au Canada, alors que nous discutons aujourd'hui de l'exportation des armes dans le monde. Ça ne va tout simplement pas.

Le député de Kamloops allait citer la Bible, mais je crois qu'il a dû mettre un terme à son intervention avant. Il avait raison. Dans le passé, de nombreux politiciens de Kamloops aimaient beaucoup citer la Bible, mais dans ce cas-ci, le député avait raison. L'extrait qu'il voulait citer disait essentiellement qu'il fallait transformer les glaives en socs de charrue.

Lorsque j'étais jeune étudiant, j'ai vécu l'un des plus beaux moments de ma vie quand je suis allé aux États-Unis pour la première fois et que j'ai vu cette grande statue à l'entrée du territoire américain, qui offre littéralement l'image d'un glaive transformé en soc. Le gouvernement actuel, à l'opposé, transforme les socs de charrue en glaives. C'est honteux.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 12)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	DeBlois
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Horner
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	

Littlechild	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Mayer	McCreath
McDermid	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—117

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Arseneault	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bevilacqua	Black
Blaikie	Boudria
Brewin	Caccia
Callbeck	Catterall
Chrétien	Clancy
Copps	de Jong
Dingwall	Duceppe
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Lee	MacAulay
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire
Nault	Nunziata
Ouellet	Pagtakhan
Parker	Pickard
Prud'homme	Rideout
Riis	Robinson
Rodriguez	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Tremblay (Rosemont)	Vanclief
Volpe	Waddell
Wappel	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—80

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Cooper	Fretz
MacLaren	Milliken

• (1830)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif E.)

[*Français*]

M. Chartrand: Monsieur le Président, je n'ai pas pu me présenter à temps pour le vote, mais si j'avais été présent, j'aurais voté avec le gouvernement.

[*Traduction*]

M. Hawkes: J'invoque le Règlement. Des consultations informelles ont été tenues et je pense que les députés seront tous d'accord pour que vous déclariez qu'il est 19 heures, afin que nous passions immédiatement à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il est 19 heures, conformément à l'article 30 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX

M. Len Taylor (The Battlefords–Meadow Lake) propose:

> Que de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait présenter une déclaration des droits environnementaux pour donner aux Canadiens la possibilité de lutter contre les pollueurs et pour garantir à tous les Canadiens le droit de vivre dans un environnement salubre.

—Monsieur le Président, on ne pourrait trop insister sur l'importance de cette motion pour tous les Canadiens. Il est en outre crucial que je puisse présenter cette motion lors de la Journée mondiale de l'environnement, en cette Semaine de l'environnement de 1991.

Les Canadiens d'un océan à l'autre ne sont que trop conscients que notre environnement est sur le point d'être irrémédiablement détruit. Les mesures cyniques que prennent les gouvernements pour tenter de s'opposer aux grandes entreprises qui ne cessent de sacrifier notre sol, notre atmosphère et notre eau afin de réaliser des profits faciles n'ont donné aucun résultat sinon d'hy-

pothéquer le droit des générations futures à un environnement sain.

Des bandes de forêts d'une superficie équivalente au tiers de celle du Japon sont vendues à l'industrie japonaise pendant que notre premier ministre se rend dans ce pays et tente d'amadouer les patrons des plus grandes entreprises de manière à encourager la liquidation de nos forêts en train de dépérir. La superficie de nos forêts ne cesse de diminuer. Elles ne sont pas regénérées au même rythme qu'elles sont exploitées. Les forêts constituent les poumons de la planète et abritent d'innombrables espèces en voie de disparition avec lesquelles nous partageons notre pays. Nous devrions préserver les espèces sauvages plutôt que de les détruire. Nos enfants ne pourront tout simplement pas profiter de la majeure partie de nos forêts.

L'industrie et les collectivités ne cessent de polluer de plus en plus l'eau, l'air et le sol. Nos fragiles écosystèmes ne peuvent supporter les effets dévastateurs des produits toxiques qui sont déversés dans notre environnement. Le gouvernement continue d'appuyer les efforts des entreprises qui tentent d'éviter des opérations de nettoyage et des études d'impact souvent coûteuses. Les habitants du Nord et des régions éloignées, comme les propriétaires de chalets et les touristes, sont des témoins impuissants, indignés et incrédules de la lente destruction de nos lacs et rivières par les pluies acides. Le refus du gouvernement d'accepter des plans pour la mise en oeuvre d'une stratégie à long terme visant à réduire à zéro le rejet d'effluents toxiques compromet les efforts déployés de plus en plus par des particuliers et des groupes dans la lutte contre le biocide toxique.

Mais nos lois sont dépassées. Pendant les années 60 et 70, de plus en plus de Canadiens se sont élevés contre la destruction de l'environnement et ils ont de plus en plus fait front commun. Le DDT, la destruction des terres agricoles et l'empoisonnement au mercure ont été quelques-unes des questions clés de cette époque.

Cependant, notre système judiciaire protège toujours les pollueurs et les entrepreneurs qui constituent un danger pour l'environnement au détriment de ceux qui cherchent à le protéger et non à le détruire. En refusant de présenter un projet de loi sérieux sur l'évaluation environnementale, le gouvernement ne fait que souligner le fait que le Cabinet n'est pas déterminé à protéger notre environnement contre la pollution causée par des entrepreneurs avides qui n'hésiteraient pas à sacrifier non seulement notre environnement, mais aussi des peuples et leur culture, comme les Cris face à la phase II du projet de la baie James. La solution est claire. Grâce aux connaissances et à l'expérience des écologistes et des organismes de défense de l'environnement, on a pu montrer qu'il était nécessaire d'avoir un projet de loi sur l'évaluation environnementale très explicite et très efficace. Or, le gouvernement a préféré prêter une oreille attentive aux grandes entreprises qui s'opposent à une évaluation environnementale efficace, et faire la sourde oreille à ce que les écologistes avaient à dire.

• (1840)

Notre gouvernement peut mettre un terme à ces façons d'agir mais, comme on a pu le constater à maintes reprises, à Point Aconi, Kemano, la baie James, Rafferty Alameda et ainsi de suite, il n'a ni la volonté ni le cran d'écouter les Canadiens et d'interrompre des travaux qui sacrifient l'environnement en vue d'un profit vite réalisé.

En fait, la semaine dernière encore, le gouvernement aurait pu faire preuve d'un réel engagement pour protéger l'environnement, mais il a décidé de laisser passer l'occasion.

Tous les travaux parlementaires sont restés en plan lorsque la Chambre a ouvert une nouvelle session en présentant un autre discours du Trône, le 13 mai dernier. Le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, n'avait pas encore été adopté. Tous les témoignages entendus par le comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi laissaient entendre que c'était là ce qui pouvait lui arriver de mieux, car il aurait dû être mis de côté et faire l'objet d'une nouvelle rédaction.

Le gouvernement a eu l'occasion de présenter une nouvelle mesure législative qui tiendrait compte de la nécessité de mettre en place un processus d'évaluation logique et bien conçu. Pourtant, il a décidé de représenter le projet de loi C-78, comme s'il n'était pas mort au *Feuilleton*. Le projet de loi C-78 est devenu le projet de loi C-13, numéro de mauvais augure pour une mauvaise mesure législative. Le projet de loi C-13 est tout aussi imparfait et insatisfaisant que l'était le projet de loi C-78, c'est inacceptable.

Le nouveau ministre de l'Environnement avait une occasion magnifique de prouver qu'il se souciait vraiment de l'environnement et qu'il avait tenu compte de l'avis des experts en rédigeant ce projet de loi. Au contraire, le nouveau ministre est resté au même point que l'ancien et nous ne sommes pas plus avancés qu'avant. Le Canada n'a toujours pas de loi sur l'évaluation environnementale.

Je suis résolu à élaborer un meilleur projet de loi sur l'évaluation environnementale et je continuerai à travailler pour en offrir un aux Canadiens et à leurs enfants qui hériteront du bourbier que nous laissons derrière nous.

Le Plan vert représentait aussi une occasion parfaite pour mettre fin à l'escalade de la pollution, mais le gouvernement a négligé cette occasion d'effectuer des changements constructifs et il a préféré en profiter pour enrichir ses amis. Les fonds du Plan vert sont gaspillés pour des trucs préélectoraux et nous perdons tous au change.

D'après les renseignements obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information, le gouvernement fédéral a dépensé plus de 7 millions de dollars en publicité et en activités de relations publiques pour le Plan vert. À mon avis, si le Plan vert était aussi bon qu'il le dit, le gouvernement n'aurait pas besoin de le vendre et il n'aurait pas dépensé 12 000 $ pour des encadrements, 10 000 pour des macarons et 150 000 pour les conseils d'une firme privée de consultants en communications.

Les Canadiens savent déjà qu'ils veulent que leur gouvernement travaille pour l'environnement. Les sondages nous disent qu'ils considèrent l'environnement comme une priorité. Ils sont prêts à appuyer des mesures de protection de l'environnement. Mais 10 000 $ pour des macarons, ça ne fait rien pour l'environnement.

Il est évident que cette campagne publicitaire n'avait pas pour but de vendre l'environnement, mais plutôt le Parti conservateur dont l'Accord de libre-échange et la taxe sur les produits et services ont provoqué la colère de tous les Canadiens. Le gouvernement n'aurait pas dû dépenser 7 millions de dollars prévus pour le Plan vert dans un but aussi évidemment partisan. Les conservateurs auraient dû utiliser leur propre argent pour cette promotion honteuse.

Il est honteux également que nous n'ayons toujours aucune mesure pour garantir un droit aussi fondamental que l'accès de tous les Canadiens à de l'eau potable, une situation rendue encore plus absurde par la quantité d'eau douce disponible chez nous et rendue criminelle par l'Accord de libre-échange et la décision d'exporter plus d'eau à l'industrie américaine, alors que tant de Canadiens n'ont même pas d'eau potable à boire.

La phase actuelle d'entretiens constitutionnels nous donne l'occasion de renouveler les valeurs sur lesquelles notre nation est fondée, des valeurs de respect et de préservation de l'environnement. Je suis fier que le chef de notre parti ait demandé un accord environnemental pour protéger non seulement nos ressources, mais également nos emplois. Tout nouvel accord constitutionnel doit contenir une reconnaissance plus claire des droits environnementaux en même temps que des droits sociaux et économiques.

Quel meilleur moyen d'unir les Canadiens de tout le pays. Les sondages et la logique nous montrent que l'environnement, le monde dans lequel nous vivons et nous distrayons, est une des premières priorités des Canadiens. Cette énorme volonté de faire quelque chose avant qu'il ne soit trop tard, devrait être canalisée pour construire un Canada plus fort. La pollution ne connaît pas de frontières, c'est une maladie sans frontières dont on peut se protéger.

Une déclaration des droits serait un excellent premier pas pour traiter de ces questions dans les années à venir. Elle pourrait être au centre d'une intégration fort nécessaire de la planification économique, des considérations sociales et de la protection environnementale. Au lieu de cela, le gouvernement continue quotidiennement à introduire des changements qui détériorent davantage l'environnement.

Le libre-échange avec le Mexique en est un bon exemple. Notre gouvernement régurgite les propos du gouvernement et des entreprises des États-Unis en refusant d'intégrer les questions environnementales et les négociations économiques. Quelle façon de voir honteuse et arriérée.

Une déclaration des droits est nécessaire pour mettre nos lois à l'heure de cette fin de siècle. Une déclaration des droits garantirait «Le droit des gens à de l'air pur et à de l'eau pure, ainsi qu'à la préservation des valeurs naturelles, historiques et esthétiques de l'environnement.»

Ces mots sont extraits d'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté à la législature de l'Ontario, il y a quelque temps, par la députée Ruth Grier, maintenant ministre de l'Environnement de cette province. En tant que ministre, M^lle^ Grier a entamé un processus où l'Ontario tentera de combler le vide laissé par le gouvernement fédéral en adoptant sa propre déclaration des droits environnementaux.

Je reviens du Yukon, où un autre gouvernement néo-démocrate, dirigé par le premier ministre Tony Penikett, a déposé son propre projet de loi sur l'environnement. Là encore, nous constatons que ce territoire consacre dans ses lois le droit à un environnement salubre et naturel. Il est donc un chef de file parmi tous les législateurs de ce merveilleux pays que nous appelons le «Canada».

À son tour, le gouvernement fédéral a l'obligation de conserver et de préserver notre environnement pour les générations à venir. Cette idée n'est pas nouvelle. En effet, l'Association canadienne du droit de l'environnement insiste depuis au moins 1970 pour que soit adoptée une déclaration des droits environnementaux.

Toute personne ou groupe qui estime qu'un pollueur contamine ou détériore notre environnement a le droit de savoir que le ministre responsable examinera sérieusement l'étendue et la nature du problème et sera appuyé dans son étude par une mesure législative qui autorisera le gouvernement à stopper ou à modifier d'une manière quelconque tout projet exsitant ou envisagé. Pareille déclaration des droits ferait porter le fardeau de la preuve au pollueur, une fois qu'on aurait établi que ses actes ou son projet ont probablement causé des dommages à l'environnement.

Cette déclaration des droits nous autoriserait à engager des poursuites contre les pollueurs, nous confiant enfin le rôle de dépositaires vigilants de notre pays. À cet égard, nous avons beaucoup à apprendre des autochtones qui, pendant tellement d'années, ont pris soin de notre environnement et l'ont respecté.

Cela me rappelle que le ministre de l'Environnement a déclaré, devant le Comité de l'environnement qui se réunissait cet après-midi, qu'il aimerait que le Plan vert puisse donner aux gens les pleins pouvoirs pour la protection de l'environnement. Rien ne donnerait plus de pouvoirs aux gens qu'une déclaration des droits environnementaux. Grâce à une telle déclaration, les travailleurs seraient protégés par la loi s'ils rapportaient un employeur qui cause de graves dégâts par la pollution, qui gaspille des quantités excessives d'énergie ou qui contamine ou dégrade délibérément ou accidentellement nos sols, nos eaux et notre air. Les travailleurs méritent ce droit car, cela leur permettra de faire beaucoup pour combattre la pollution à la source. Ils sont témoins de la pollution à grande échelle qui se pratique et ils savent que ce sont leurs enfants qui feront les frais des dommages causés à l'environnement. Ceux qui achètent ou qui utilisent des terres ont le droit d'être protégés contre l'achat de terrains pollués tout comme les consommateurs ont le droit de choisir des produits et des emballages, lorsque ceux-ci sont nécessaires, qui ne soient pas nuisibles à l'environnement. C'est ce qu'ils exigent de plus en plus.

• (1850)

Tous les Canadiens, où qu'ils habitent, devraient avoir le droit de poursuivre le gouvernement et de faire respecter les lois. Aux États-Unis, il y a eu des centaines de poursuites en justice contre l'Environmental Protection Agency. La plupart de ces poursuites ont été fructueuses.

Une déclaration des droits environnementaux doit aussi porter sur l'indemnisation des travailleurs qui perdent leurs moyens d'existence ou qui doivent changer de gagne-pain à cause de mesures de protection de l'environnement essentielles. Évidemment, les travailleurs doivent, par l'entremise de leurs syndicats, participer directement au processus décisionnel sur toutes les questions environnementales, notamment celles qui ont une incidence sur l'industrie et sur leurs emplois. Mais le plus important, c'est que tous les citoyens puissent participer directement à ce processus, par l'entremise des tribunaux et des commissions.

La participation de la collectivité est essentielle si nous voulons obtenir l'appui de cette dernière dans d'importants projets de protection environnementale à long terme. Au niveau local, la population doit pouvoir participer à tous les aspects du processus décisionnel environnemental, à l'établissement des normes et des mécanismes de surveillance, ainsi qu'à l'examen des permis et des règlements. Elle devrait être avisée au moment opportun de tous les décrets et règlements concernant les normes de surveillance et la participation du public aux décisions.

Tous les députés de cette Chambre devraient appuyer le projet de loi. L'environnement n'est pas une question que nous pouvons remettre à plus tard. Nous n'avons plus de temps à perdre. Les groupes communautaires et ceux qui sont voués à la défense de l'environnement l'ont expliqué on ne peut plus clairement à tous les députés de cette Chambre.

Voici venu le moment d'agir. Voici venu le moment où le gouvernement doit prendre un engagement à l'égard de l'environnement, de l'avenir de nos enfants et de celui de la planète. Demain, il sera trop tard, beaucoup trop tard.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, d'abord j'aimerais féliciter mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake pour son initiative vraiment à présenter cette législation que, il faut le dire, j'appuie à 100 p. 100.

[*Traduction*]

Je tiens à féliciter mon collègue. Nous avons siégé ensemble au comité qui s'est penché sur le projet de loi C-78. Je sais que la protection de l'environnement lui tient énormément à coeur. J'appuie son projet. J'approuve l'initiative.

Cela étant dit, il y a des nuances à établir entre nos opinions respectives de même que des distinctions fondamentales sur lesquelles je tiens à attirer l'attention de la Chambre.

Pour ce qui est des nuances, des petites différences, je ne crois pas qu'il était utile que le député se laisse aller, dans la présentation de ce projet, qui, comme il l'a si bien dit lui-même, devrait intéresser tous les députés et, en fait, tous les Canadiens, à attaquer violemment l'ensem-

ble des entreprises canadiennes. Ce n'était ni juste ni justifié.

Je suis persuadé que s'il relisait ses observations, le député comprendrait bien que ce ne sont pas toutes les entreprises ni l'ensemble du secteur privé qui se rendent coupables de pollution. Oui, il y a des entreprises qui polluent et elles devraient effectivement subir des sanctions. Mais ne condamnons pas tout le monde!

Le député reconnaîtra par la même occasion, j'en suis sûr, qu'il y a d'autres organismes qui polluent, des gouvernements par exemple, des municipalités qui ne sont pas disposées à s'amender. En outre, si le député revoyait ses observations, je suis persuadé qu'il ne louerait pas tant le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. En fait, la principale percée écologique, en Ontario, est attribuable à l'ancien ministre libéral de l'Environnement de cette province, l'honorable James Bradley. En fait, si le député revoyait ses observations, je suis persuadé qu'il comprendrait comme moi la vive déception des Ontariens à l'égard des néo-démocrates qui, ne s'attendant pas à prendre le pouvoir, se sont laissés aller à faire toutes sortes de promesses pour abandonner ensuite carrément le milieu écologiste.

Passons maintenant à quelques-unes des différences les plus marquées qui existent entre mes opinions et celles du député, pour qui j'ai la plus grande admiration, et à son projet, que j'appuie effectivement en fin de compte.

Il ne fait pas de doute que le député de The Battlefords—Meadow Lake a raison lorsqu'il dit que l'objet de cette déclaration est de donner aux Canadiens la possibilité de forcer les gouvernements à respecter leurs propres loi.

Il a également raison lorsqu'il parle de l'évolution de la situation dans le cas des lignes directrices du PEEE instituées par un gouvernement fédéral libéral. Ces lignes directrices, qui devaient obliger les pollueurs à marcher droit, ont été considérées comme de simples orientations par ce triste gouvernement conservateur. Ce sont les jugements successifs des tribunaux qui ont forcé le gouvernement à assumer ses responsabilités.

Le député a raison également lorsqu'il dit que nous avons déjà des lignes directrices qui ont force de loi, et que ce gouvernement tente avec le projet de loi C-78, rebaptisé C-13, de faire adopter des lois qui n'auraient pas plus de valeur que des lignes directrices.

C'est pourquoi il faut une déclaration des droits environnementaux pour donner aux gens la possibilité d'agir.

Je cesse cependant d'être d'accord avec lui sur les moyens d'action qu'on donnera aux gens. Il ne suffit pas de présenter une déclaration des droits environnementaux, encore doit-elle avoir des dents. J'ai deux suggestions à faire au député, tout en l'assurant de mon appui sur cette motion. Ma première suggestion est qu'il faut absolument une tierce partie qui se chargerait du financement accordé des intervenants. Il ne suffit pas de donner aux gens la possibilité de lutter contre les pollueurs si c'est pour les mener au bord de la faillite au fil des procédures judiciaires compliquées qu'ils entreprendraient pour forcer le gouvernement à respecter ses propres lois.

Le financement par une tierce partie, que le gouvernement actuel refuse dans le projet de loi C-78 devenu C-13, quels que soient la somme en jeu et le type de poursuite en cause, est essentiel pour que la population canadienne puisse raffermir la démocratie telle que nous la désirons. C'est ainsi que les Canadiens pourront avoir leur mot à dire dans le processus de décision, et non pas seulement après coup.

La deuxième proposition que je voudrais faire au député pour étoffer son projet concerne la nécessité d'avoir à la Chambre un vérificateur pour l'environnement faisant rapport au Parlement qui aurait—et j'ai entendu le député en parler et il fait un signe de tête affirmatif, car nous sommes manifestement du même avis—le même pouvoir que le vérificateur général et qui ferait rapport au Parlement pour dire si le gouvernement se conforme à la loi et pour indiquer dans quelle mesure il réalise son engagement. Il serait un vérificateur pour l'environnement qui donnerait un vrai pouvoir aux Canadiens par l'intermédiaire de leurs représentants élus.

Je proposerais que le projet du député dont j'appuie le principe soit pris en considération par le gouvernement.

[*Français*]

Mais j'aimerais aussi, monsieur le Président, demander au gouvernement que, lorsqu'il acceptera la demande si bien formulée du député, qu'il accepte aussi mes suggestions: le vérificateur général et la possibilité d'aider les tierces parties à financer leurs interventions. Et j'aimerais aussi, monsieur le Président, que le gouvernement, en acceptant la demande du député de The Battlefords—Meadow Lake, que ce dernier mette de côté ses attaques contre le secteur privé et son désir, si naturel, de vanter le gouvernement désuet du NPD dans la province de l'Ontario.

J'espère que le gouvernement va vraiment attaquer les points fondamentaux que nous sommes en train de considérer et je suis sûr, parce que je connais très bien le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, qui est un homme de grande envergure et de même philosophie que la nôtre, que le gouvernement va accepter ces points en ayant vraiment le désir d'aider le député de The Battlefords—Meadow Lake à vraiment faire prévaloir sa vision.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, encore une fois, je suis très heureuse de participer à un débat et surtout à celui portant sur l'environnement dont traite la motion du député du Nouveau Parti démocratique.

Donc, cette motion aimerait voir la Chambre se prononcer en faveur de l'établissement, par le gouvernement, d'un projet de loi sur les droits de l'environnement. Cette loi, donc, conférerait aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de lutter contre les pollueurs et leur garantirait le droit de vivre dans un environnement salubre.

Je tiens à préciser clairement, monsieur le Président, que la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de cet environnement se rangent parmi les grandes priorités du gouvernement. Notre feuille de route démontre clairement à quel point nous sommes résolus à oeuvrer en ce sens. Le 11 décembre 1990, nous avons publié notre plan d'action sur l'environnement qui avait pour titre «Le Plan vert du Canada». Ce Plan s'inspirait d'une perspective qui est celle de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes: assurer aux générations présentes et futures un environnement sain et sûr et une économie forte et prospère. La meilleure façon de garantir aux citoyens et citoyennes du Canada un environnement propre, c'est de nous engager résolument à atteindre des buts bien définis, et surtout à rendre compte au public des progrès que nous réalisons en ce sens. Or, voilà bien, monsieur le Président, l'essence même du Plan vert. On y énonce des buts et des échéanciers bien précis et on y prévoit la tenue de consultations régulières et de rapports détaillés sur l'environnement, de sorte que le public pourra suivre de près l'évolution des choses.

• (1900)

Monsieur le Président, l'engagement que le gouvernement a pris d'améliorer l'environnement sera enchâssé dans la législation. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qui établit le processus fédéral d'examen et d'évaluation en matière d'environnement, énonce dans son préambule que le gouvernement s'engage à trouver le juste équilibre entre le développement économique et la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Monsieur le Président, dans mon comté, on a entrepris des études d'impact sur le parachèvement de l'autoroute 50 entre Lachute et Mirabel. Évidemment, cela a produit des délais assez considérables sur le début des travaux de cette autoroute qui est nécessaire, voire indispensable au développement de toute la grande région d'Argenteuil. Et je peux vous dire que les citoyens et citoyennes de mon comté étaient très au courant de la qualité de l'environnement. Ils voulaient évidemment préserver cet environnement, mais pas au détriment, n'est–ce pas, de longueurs administratives pour mettre des délais additionnels, ce qui fait souvent l'affaire des gouvernements qui financent les autoroutes pour finalement prendre des engagements qui s'étalent sur plusieurs années, mais qui nuisent au développement régional. Il faut donc trouver un équilibre et je suis, bien sûr, d'accord avec cette avenue–là, que propose le gouvernement de trouver un juste équilibre entre le développement économique et l'environnement.

Cette loi aussi enjoint tous les ministères et organismes fédéraux à faire une évaluation environnementale de toutes les propositions de projets pour lesquels ils ont un pouvoir de décision et elle confère au ministre de l'Environnement des pouvoirs très étendus pour qu'il puisse veiller à ce que le processus se déroule de façon juste, efficace et transparente, et aussi, et c'est très important, à ce que le public puisse contribuer dans une large mesure aux décisions ayant trait à des projets qui peuvent avoir des conséquences graves sur l'environnement naturel.

Outre ce fondement législatif, le premier ministre s'est engagé sans équivoque au nom du gouvernement à considérer l'environnement comme prioritaire pour toutes les décisions touchant ses politiques et ses programmes. En tant que gouvernement, nous avons compris, monsieur le Président, que l'activité du gouvernement se répercutait sur la vie des citoyens et citoyennes de bien des façons qui ne sont pas toujours liées directement à ses projets. C'est pourquoi le gouvernement a adopté comme politique d'exiger que chaque proposition de politique et de programme qu'on soumet à l'approbation du Cabinet et qui peut avoir un effet sensible sur l'environnement canadien soit accompagnée d'un énoncé de ses répercussions sur l'environnement.

Par conséquent, grâce à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et aux politiques du gouvernement du Canada, presque chaque mesure importante que songera à adopter le gouvernement sera examinée dans une perspective environnementale. Les Canadiens et Canadiennes auront le droit de participer directement au processus ou, à tout le moins, d'avoir accès aux résultats.

Le ministre de l'Environnement est chargé de l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi lui confère des pouvoirs très larges pour édicter des règlements visant à protéger la qualité de l'air, de l'eau et du sol au Canada. Qui plus est, elle oblige le ministre à rendre régulièrement des comptes aux Canadiens et aux Canadiennes sur l'état de l'environnement canadien.

Grâce à cette loi, le public peut participer abondamment aux décisions qui ont des répercussions sur l'environnement. Elle lui confère également le droit de poursuivre en justice les pollueurs qui contreviennent à la loi.

Le gouvernement attache aussi beaucoup d'importance à la diffusion de l'information relative à l'environnement, monsieur le Président. Au cours des consultations que nous avons tenues auprès des Canadiens et des Canadiennes pendant l'élaboration du Plan vert du gouvernement, on a souvent insisté sur le fait que le gouvernement devrait accorder une très haute priorité à la diffusion régulière, sur une grande échelle, d'une information qui puisse facilement se comprendre sur l'état de l'environnement et sur les changements enregistrés au niveau de l'environnement.

Les Canadiens nous ont aussi dit, monsieur le Président, qu'ils voulaient pouvoir appuyer sur des données solides leurs décisions en matière d'environnement. Ils voulaient avoir un solide point d'appui pour comprendre si leur façon d'agir, en tant qu'individus, contribuerait à réduire la dégradation de l'environnement. Ils veulent aussi être en mesure de pouvoir juger si le gouvernement s'efforce lui aussi de contribuer à léguer à ceux qui nous suivront un environnement sain et durable. Et puis, naturellement, ils veulent pouvoir juger, en toute connaissance de cause, de la performance des entreprises industrielles au chapitre de l'environnement.

Prodiguer régulièrement une information de qualité en matière d'environnement, voilà l'un des principaux engagements du Plan vert. Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine si complexe. Mais le gouvernement s'est engagé à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs propres activités et de celles des autres, dont les gouvernements et l'industrie, par rapport à la qualité de l'environnement.

J'aimerais dire, monsieur le Président, que de l'avis du gouvernement, les mesures que nous avons déjà prises représentent la meilleure façon de donner aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de combattre les pollueurs et de permettre au gouvernement de respecter ses engagements. Nous avons déjà fait le nécessaire pour garantir à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes le droit de vivre dans un environnement sain. Un projet de loi sur les droits de l'environnement ferait, à mon avis, double emploi avec bien des dispositions déjà existantes. Mieux vaut laisser aux électeurs et aux électrices qui sont soucieux de l'environnement le soin de prendre des décisions judicieuses sur le rendement du gouvernement. Voilà la bonne façon de rendre des comptes: c'est le peuple canadien qui jugera si nous avons réussi ou non à atteindre nos objectifs en matière d'environnement.

Monsieur le Président, dans ma circonscription, comme ailleurs, je pense que la plupart des gens qui oeuvrent et qui sont actifs dans les sociétés d'écologie locales au niveau de l'environnement savent très bien aussi qu'ils doivent considérer que l'environnement sain et durable doit se faire avec, en tête, que le développement économique doit avancer. On ne peut pas bloquer tout le temps indûment, simplement parce qu'on pense qu'une abeille n'ira pas se poser sur une fleur, le développement d'un projet industriel qui aurait comme objectif de créer des emplois durables.

Monsieur le Président, en terminant, je souhaite que mes commettants et mes commettantes puissent participer au Plan vert. Il y aura des programmes d'incitation à faire des projets ponctuels et, vous savez très bien, parce que, monsieur le Président, vous aussi vous êtes député, que dans nos bureaux de comté, on reçoit régulièrement la visite de personnes qui sont intéressées à faire des choses, soit de la récupération de vitre, de journaux, faire de la récupération à tous les niveaux. J'ai un commettant qui, depuis plusieurs années, souhaiterait que le gouvernement puisse avoir un petit programme pour financer l'achat d'un véhicule pour lui permettre de grandir et d'aller chercher davantage de carton qu'il revend et recycle auprès d'entreprises qui veulent bien lui acheter ses produits.

Alors, je suis persuadée que le Plan vert va donner l'opportunité, du moins je l'espère, à mes commettants de participer, d'une façon plus directe, à la protection de notre environnement et je vous remercie de votre attention.

Mme Finestone: Bonne fête, Lise! Vous avez 41 ans aujourd'hui, je crois.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe, aujourd'hui, à ce débat pour appuyer, moi aussi, la motion proposée par notre collègue, motion qui veut que le gouvernement présente un projet de loi sur les droits environnementaux pour donner aux Canadiens la possibilité de lutter contre les pollueurs.

• (1910)

J'écoutais avec attention les propos de la députée d'Argenteuil—Papineau qui, bien sûr, faisait l'éloge du Plan vert de son gouvernement, mais qui, en même temps, était contre l'initiative de la motion proposée aujourd'hui qui demande au gouvernement de présenter un projet de loi pour garantir au peuple canadien d'être capable de lutter contre les pollueurs et ceux qui endommagent l'environnement dans notre pays.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que j'ai un peu de difficulté à comprendre les propos de ma collègue d'Argenteuil—Papineau et j'ai un peu de difficulté à savoir pourquoi elle est contre ce projet de loi ou contre cette initiative, parce que ce n'est même pas un projet de loi.

[*Traduction*]

Avec cette motion, le gouvernement serait chagé lui-même de rédiger la déclaration et d'en déterminer le contenu. Si le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement ou n'importe qui d'autre en face craint que cette déclaration ne soit trop sévère et empêche l'économie de fonctionner, ou éprouve une autre inquiétude morbide que des conservateurs d'en face pourraient utiliser comme excuse, alors je leur dis: rédiger la Déclaration de manière à assurer l'équilibre que vous juger nécessaire. Je dis cela si telle est leur position.

Les conservateurs prennent la position que la déclaration que le gouvernement produirait serait mauvaise. Même moi de temps en temps je suis sectaire et je n'appuie pas toujours le gouvernement d'en face. Je n'accuserais même pas le gouvernement d'être tellement incompétent qu'il ne puisse proposer une déclaration comme celle qu'on demande dans la motion.

Je dirais que le gouvernement est probablement capable de la rédiger. Nous devrions lui donner la possibilité de le faire. Et me voilà, monsieur le Président, qui appuie le gouvernement et lui donne le pouvoir de proposer un tel document!

Supposons, par exemple, que le gouvernement soit complètement incompétent. Je sais que c'est dans le domaine du possible, mais nous de ce côté-ci de la Chambre aiderions le gouvernement à rédiger une telle déclaration.

Mon collègue de LaSalle—Émard se ferait un plaisir, j'en suis certain, d'aider le gouvernement et le secrétaire parlementaire à la préparer dans l'hypothèse, naturellement, où le gouvernement serait incompétent. Certains conservateurs d'en face sont de cet avis.

Les conservateurs parlaient du Plan vert. Je vois deux raisons pour lesquelles on l'appelle le «Plan vert». Le vert est d'abord la couleur de l'environnement, puis celle de la petite caisse verte, ou si vous voulez de l'argent qu'empocheront les agences de publicité gouvernementales grâce au Plan vert.

Je tiens à dire au gouvernement que, s'il veut que son Plan vert soit utile, il devra cesser de verser cet argent aux agences de publicité gouvernementales. . .

M. Stevenson: Ne voulez-vous pas que le Fraser soit nettoyé?

M. Boudria: Je ne veux surtout pas que les contribuables se fassent lessiver et que leur argent servent à récompenser les amis des conservateurs d'en face qui travaillent dans des agences de publicité gouvernementales.

Je veux que l'argent serve à nettoyer l'environnement, pas à lessiver les contribuables. Voilà ce que je veux.

Si les députés d'en face ne partagent pas mon avis, s'ils veulent plutôt récompenser leurs amis, c'est leur droit. J'imagine qu'ils ont le droit de se tromper et qu'ils peuvent continuer de le faire s'ils le désirent.

Ils jouissent actuellement de l'appui d'une très forte proportion de la population, quelque chose comme 13 ou 14 p. 100, mais c'est parfait. S'ils veulent poursuivre dans cette voie, libre à eux.

[*Français*]

Monsieur le Président, il a été démontré aujourd'hui par mon collègue de LaSalle—Émard que le Plan vert du gouvernement est nettement insuffisant. Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures concrètes pour protéger les Canadiens. Aujourd'hui, on demande à la Chambre d'approuver une motion autorisant le gouvernement à nous proposer un projet de loi, quitte ensuite bien sûr à accepter ou à refuser le projet de loi lorsqu'on l'aura, quitte à l'améliorer. Et si le gouvernement se sent incapable de proposer une telle mesure législative, il peut toujours se ranger, monsieur le Président, et nous de ce côté-ci de la Chambre serons prêts à prendre la place de l'autre côté et nous serons prêts à fournir de vraies mesures législatives, concrètes, pour protéger l'environnement de notre pays.

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir à la Chambre dans le débat d'une proposition très intéressante, mais une proposition qui suscite, je le crains, des attentes exagérées. Voilà ce dont je voudrais parler durant les quelques minutes à venir.

Tous les députés à la Chambre, sans égard à leur affiliation politique, partagent un très vif désir de protéger l'environnement. La sensibilisation grandissante aux questions environnementales que l'on observe depuis cinq ou dix ans peut-être a amené les gens, non seule-

ment à la Chambre mais dans tout le pays à se rendre compte que l'environnement du Canada, celui des autres pays et même du monde entier est très menacé.

Certains députés ont peut-être été à l'avant-garde dans leurs efforts à la Chambre pour accroître cette sensibilisation, mais il me paraît juste de dire qu'il n'y a pas à l'heure actuelle un seul député à la Chambre qui ne reconnaisse généralement qu'un travail immense s'impose pour corriger beaucoup des erreurs du passé.

Une question me préoccupe surtout: comment nous y prendre pour remédier à ce qui est de toute évidence un problème colossal, un problème auquel nous sommes confrontés en tant que gouvernement fédéral, un problème auquel fait face chacun des gouvernements provinciaux du pays, auquel sont confrontés également les administrations municipales, un problème auquel nous sommes confrontés en tant qu'individus et avec lequel la communauté internationale toute entière est aux prises?

Au premier abord, l'idée d'une déclaration des droits de l'environnement est certes séduisante, et je félicite le député d'avoir réussi à en saisir la Chambre et je l'encourage à pursuivre en disant que même s'il ne réussit pas à la faire adopter cette fois-ci, il se peut bien qu'avec le passage du temps l'idée fasse son chemin et finisse par être généralement acceptée.

À mon avis, nous devons nous demander dès maintenant ce que nous attendons d'une déclaration des droits de l'environnement, et quels seraient les meilleurs moyens d'atteindre ces divers objectifs. En tant que Canadiens et en tant que parlementaires, nous cherchons une certaine assurance que les divers paliers de gouvernement collaboreront entre eux, avec les groupes environnementaux, avec le monde des affaires et avec les citoyens en général pour tâcher de mettre en place un vaste cadre de travail qui permette de protéger à l'avenir l'environnement contre certains des ravages du passé.

Ce cadre de travail comporterait de nombreuses facettes. Il engloberait une loi fédérale: je songe à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui existe déjà. Il engloberait de nombreux règlements, dont beaucoup découleraient de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et, à titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, je sais très bien que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir pour établir cette réglementation.

Je suis bien conscient aussi du fait que le fédéral ne peut se contenter d'adopter des règlements sans collaborer étroitement avec les autres gouvernements ainsi qu'avec ceux dont l'activité doit être réglementée. Les entreprises, les industries sont très souvent concernées, mais les particuliers doivent aussi participer au processus.

Il en est de même des gouvernements provinciaux, qui doivent jouer un rôle dans cette approche multilatérale en vue d'atteindre l'objectif global que nous poursuivons. Je suis très conscient de la réalité constitutionnelle selon laquelle les gouvernements provinciaux assument une large part de la responsabilité et du contrôle des richesses naturelles dans la Confédération du Canada. Pour être franc, un bon nombre de gouvernements provinciaux craignent que le fédéral ne soit sur le point de s'immiscer dans un domaine qu'ils estiment être de leur compétence.

• (1920)

Personnellement, je suis convaincu que les Canadiens veulent que le gouvernement fédéral assume un rôle de chef de file, et je pense qu'il est approprié pour nous de le faire. Toutefois, je pense aussi que ce rôle sera plus efficace si nous pouvons collaborer avec les provinces plutôt que de nous disputer avec elles. Les provinces sont un élément très important de cette approche globale.

Les ONG, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales qui s'occupent de l'environnement, ont aussi un rôle important à jouer dans ce processus parce que ces intervenants possèdent une grande expérience, de vastes connaissances, ainsi que des convictions sincères quant à la nécessité de protéger l'environnement. À mes yeux, ces organismes sont des partenaires, tout comme les particuliers qui sont de plus en plus sensibilisés aux questions environnementales.

J'ai déjà fait allusion à une lettre que j'ai reçue il y a quelque temps d'une commettante. Le message de cette personne était tellement éloquent que je me permets de le répéter à la Chambre, sans compter que cette lettre m'a semblé représentative de ce que je perçois au Canada. Elle m'a été envoyée par une dame âgée, qui vit seule dans une très petite collectivité de ma circonscription de Brandon—Souris. Cette dame m'écrivait qu'elle était

très préoccupée de la façon dont elle chauffait sa maison, et elle se demandait si elle ne causait pas un tort à l'environnement en se servant de mazout. Elle demandait conseil afin de savoir ce qu'elle devait faire.

J'ai été très touché par cette lettre parce qu'elle montre qu'une simple citoyenne canadienne qui n'a sans doute pas de grandes ressources financières est prête à faire des sacrifices dans cette lutte pour protéger l'environnement.

Ce qui m'impressionne sans doute le plus, dans cette lettre, c'est qu'elle découle de préoccupations authentiques, de profondes convictions. Elle ne l'a pas écrite à cause d'un règlement, à cause d'une loi quelconque qui l'aurait inquiétée. Elle l'a écrite comme une personne qui a pris conscience de certains dangers et qui veut faire sa part pour régler le problème.

Il me semble que, en ce moment, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, nous avons un énorme besoin de regroupements dans lesquels tous les Canadiens et citoyens d'autres pays comprendraient—peut-être pas tous, ce serait naïf de le croire, mais en tout cas la vaste majorité—que nous avons une responsabilité commune, celle de nous attaquer aux problèmes qui nous confrontent en mettant à l'honneur la coopération et les regroupements.

Si j'hésite à reconnaître qu'une déclaration des droits environnementaux serait un élément de solution, face aux problèmes actuels, c'est parce que je crains que cela ne donne à entendre que nous pouvons nous en remettre à un texte de loi. Les tribunaux auraient sans doute leur mot à dire dans son application. Ce texte deviendrait une sorte d'alibi, nous le prendrions pour une panacée.

J'accepte le fait que les lois et les tribunaux peuvent être un élément essentiel du processus global de protection de l'environnement, et je suis parfois aussi frustré que d'autres députés lorsque je vois que les sanctions imposées aux pollueurs ne sont pas aussi sévères que je le voudrais. Cependant, je crois sincèrement que la meilleure façon de garantir notre avenir sur le plan de l'environnement, c'est d'accepter nos responsabilités en tant que personnes, quel que soit le niveau de gouvernement dont nous faisons partie et quel que soit le rôle que nous jouons dans la société, au lieu de mettre tous nos espoirs dans une seule mesure législative ou dans les tribunaux à qui nous demandons de l'appliquer.

Nous devons unir nos efforts pour pouvoir réussir.

Durant les consultations liées au Plan vert, j'ai été frappé de voir des centaines et même des milliers de Canadiens manifester le désir de participer au processus, même s'ils étaient sceptiques au départ. À mon avis, c'est en procédant de cette façon pour chercher des solutions que nous trouverons les stratégies de demain.

Il faudra peut-être encore un certain temps avant qu'une déclaration des droits environnementaux puisse être intégré à une approche à plusieurs facettes, comme le souhaiterait le député, mais je crois que, dans le moment, la priorité de notre gouvernement, des autres gouvernements et de tous les Canadiens, que ce soit individuellement ou collectivement, devrait être d'essayer de former le genre de partenariat proposé dans le Plan vert.

Je félicite donc le député d'attirer notre attention sur cette question qui mérite d'être débattue maintenant et qui devra l'être encore à l'avenir. Cependant, à mon avis, il y a d'autres questions et d'autres solutions plus importantes dans le moment. J'espère que nous aurons l'occasion de poursuivre ce débat plus tard.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de me prononcer sur la motion du député. Comme d'autres l'on dit, la motion veut que le gouvernement envisage d'adopter une loi sur les droits environnementaux pour donner aux Canadiens la possibilité—et je crois que nous devons garder ces mots à l'esprit, donner aux Canadiens la possibilité—de lutter contre les pollueurs et pour garantir à tous les Canadiens le droit de vivre dans un environnement salubre.

Je suis convaincu que très peu d'entre nous contestent la valeur des objectifs du député, certainement pas moi, et je sais que très peu d'électeurs de ma circonscription rejettent ses objectifs. Nous voulons un environnement propre, sain et productif pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour les générations futures.

Pour atteindre cet objectif que nous appuyons tous, n'optons pas pour un moyen à l'efficacité douteuse. L'adoption d'une loi sur les droits environnementaux est une idée attrayante, mais est-ce vraiment le meilleur moyen d'atteindre les objectifs visés?

Je voudrais parler un peu de notre Charte des droits et libertés. Elle donne incontestablement aux Canadiens des droits individuels beaucoup plus étendus que ceux dont jouissent les citoyens de bien d'autres pays. Beaucoup d'étrangers diraient même que notre Charte est un modèle dont pourrait s'inspirer leur pays. Pourtant, lorsque l'interprétation en est poussée à l'extrême, on se demande parfois si elle est dans l'intérêt public.

Je vous donne un exemple d'extrême, ou de ce que je juge comme tel. Je regarde le cas des criminels qui demandent le statut de réfugié au Canada pour échapper à une condamnation dans leur pays et je vois comment ils utilisent nos lois, comment ils en abusent, et je me demande si cela est vraiment dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens.

Parfois, on se demande si, à certains égards, nous n'avons pas poussé les droits individuels trop loin. Lorsque je pense à la Charte des droits et libertés, je me demande parfois si nous n'aurions pas dû adopter aussi une charte des responsabilités, ou peut-être une charte des responsabilités et des possibilités.

Quant au projet de déclaration des droits environnementaux, je vais une fois de plus utiliser sciemment un exemple extrême. C'est le genre de situation que pourrait entraîner la rédaction d'une déclaration des droits dans ce domaine. On peut certainement examiner le cas de l'automobile. L'automobile pollue sûrement l'atmosphère. Si une déclaration des droits environnementaux était rédigée de façon assez vague, un citoyen pourrait décider d'intenter des poursuites contre ses voisins, contre le public en général, pour usage d'un dispositif polluant, l'automobile. Puis, l'automobile ne pourrait-elle pas être interdite à la suite de ce genre de poursuites?

Je rappelle que c'est là un exemple extrême, mais il faut certainement être prudent lorsqu'on essaie de définir la pollution et l'incidence qu'elle a sur les citoyens.

Je ne voulais pas faire preuve de sectarisme politique lors de mon intervention de ce soir. L'opposition a certainement porté quelques coups. Je suppose que nous devrions tous réfléchir à la situation. À mon tour, je vais moi aussi faire preuve d'une certaine partialité politique.

J'ai déjà siégé au sein de l'assemblée législative de l'Ontario. Il est intéressant de noter qu'au cours des années que j'ai passées au sein de cette assemblée, deux membres du Parti libéral avaient présenté des projets de loi privés, de véritables projets de loi et non seulement des motions, afin que le gouvernement propose une déclaration des droits environnementaux. Fait intéressant, ces deux députés ont fait partie du Cabinet plus tard au cours des années 80 et aucun des deux n'a jamais proposé l'adoption d'une déclaration des droits environnementaux.

Par la suite, un an ou deux plus tard, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour l'environnement a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire presque identique aux projets de loi que les deux députés dont j'ai parlé avaient présenté à l'Assemblée législative de l'Ontario. Encore une fois, maintenant que le Nouveau Parti démocratique est au pouvoir, son projet de déclaration des droits de l'environnement est à tout le moins reporté et risque fort de ne pas se concrétiser.

Là encore, le problème est que même si l'idée est bonne et reçoit un appui général, et que les gens souhaitent avoir plus de pouvoirs pour régler les questions de l'environnement, quand vient le temps de rédiger un projet de loi, il est difficile de trouver une formulation adéquate qui permette d'éviter les abus.

Examinons donc quelques-unes des façons de donner aux gens plus de moyens pour réagir et contribuer à l'amélioration de l'environnement.

Je ne vais pas m'attarder au Plan vert car d'autres députés l'ont fait. Le Plan vert repose sur une vision que partagent certainement tous les Canadiens. Quand on examine les programmes prévus dans le Plan vert, dont certains ont été annoncés et d'autres le seront au cours des six prochaines années, on constate que les Canadiens peuvent intervenir activement dans plusieurs domaines.

J'en mentionne brièvement deux: les initiatives personnelles visant à réduire les déchets solides, qu'il s'agisse de déchets domestiques ou industriels, notamment le recyclage, un choix judicieux des produits, la réduction du nombre de produits emballés que nous achetons, et enfin la pratique du compostage. Les individus peuvent intervenir dans plusieurs domaines et prendre des mesures très précises pour aider à sauver l'environnement.

Le programme collectif de plantation d'arbres offre une autre possibilité d'aider à l'amélioration de l'environnement. Le programme, je l'espère, sera annoncé prochainement. Il permettra aux citoyens canadiens et aux organisations locales de participer activement à la plantation d'arbres à la grandeur du Canada.

J'espérais aussi parler de la Loi relative au processus d'examen des évaluations environnementales, mais je constate qu'il me reste peu de temps. Les Canadiens auront certainement la possibilité d'intervenir. En terminant, je tiens à parler de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi confère au public des droits importants en matière de participation et de déci-

sions relatives à l'environnement. La Loi permet aussi aux citoyens de prendre des procédures judiciaires contre une activité qui contrevient à la loi. J'estime que les pouvoirs que confère la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et la nouvelle loi sur les évaluations environnementales lorsqu'elle sera adoptée, feront beaucoup pour donner aux Canadiens les moyens qu'ils veulent avoir pour améliorer notre environnement.

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, pendant les deux ou trois minutes qu'il me reste, j'ai le plaisir de parler de la motion nº 217 proposée par mon collègue de la Saskatchewan.

La circonscription du député se trouve juste à l'ouest de celle que je représente, qui est située dans l'ouest du Manitoba. Quand on vient de ce coin du Manitoba, on pense à l'environnement car le ciel est d'un bleu si pur qu'à une distance d'environ 300 verges de chez moi, à Swan River, on voit la nature à son meilleur. Il y a une chaîne de montagnes couvertes de végétation, de sorte que les Canadiens vivant dans les centres urbains n'ont pas idée du type d'environnement dans lequel nous avons la chance d'habiter. Bien sûr, si les choses vont au train où elles vont dernièrement, cet environnement est en grand danger.

Voici un exemple de ce qui se passe dans mon coin du Manitoba. En 1989, la société Repap a acheté une importante usine de pâtes à Le Pas, au Manitoba, et elle a fait en même temps l'acquisition des droits de coupe sur une grande partie de la province, y compris dans la région qui se trouve près de l'endroit où j'habite, à Swan River. Cet achat incluait d'importants projets d'expansion concernant l'usine de Le Pas, une usine de copeaux à Swan River et des installations dans plusieurs autres régions. Ce qui s'est passé depuis 1989, c'est que Repap devait soumettre ces projets d'expansion à des études environnementales avant de pouvoir les mettre à exécution. Or, même dans cette partie intouchée du Manitoba et dans les région de l'Ouest canadien, les gouvernements et les habitants intéressés sont très sensibles aux questions environnementales et font en sorte qu'avant leur exécution, de tels projets fassent l'objet d'études environnementales.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 38, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 juin 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA 24E RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, en vertu de l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle qui a représenté le Canada à la vingt-quatrième réunion annuelle de l'Association interparlementaire Canada-France qui s'est tenue à Paris, Calais, Lyon, Les Alpes, du 5 au 15 avril 1991.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-202

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif A sur le projet de loi C-202, Loi instituant une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes, sans propositions d'amendement.

Je me permets de signaler que c'est la première fois que je fais partie d'un comité dont tous les membres sont du même côté. En effet, les députés de chaque parti ont formulé de façon très éloquente leur appui à ce projet de loi et à l'objectif qui le sous-tend.

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est) demande à présenter le projet de loi C-227 intitulé Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau).

Comme on l'a dit, il s'agit d'un projet de loi visant à faire de la profanation du drapeau une infraction en vertu du Code criminel du Canada.

Je pense que tous les députés de la Chambre se souviendront que cette mesure législative avait été choisie comme devant faire l'objet d'un vote par le Comité des élections et des privilèges, lors de la dernière session du Parlement, mais n'avait pu faire l'objet d'un débat et d'un vote en raison de la prorogation.

Je suis très heureux de l'énorme appui accordé à ce projet de loi depuis qu'il a été présenté à l'été de 1990. Cet appui s'est manifesté dans toutes les régions du pays. J'ai participé à des émissions publiques à la télévision et à la radio d'État. La Royal Canadian Naval Association et le Conseil national des anciens combattants du Canada, qui représentent 19 associations, ont été parmi ceux qui ont manifesté un appui particulièrement marqué.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE COMITÉ PERMANENT DES CONSOMMATEURS ET DES SOCIÉTÉS ET DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

PROLONGATION DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS SOUS LA RUBRIQUE TRAVAUX PUBLICS

Mme le vice-président: En conformité de l'ordre donné le jeudi 23 mai 1991, la motion suivante inscrite au nom du chef de l'opposition est adoptée d'office:

Initiatives ministérielles

Que, conformément à l'article 81(4)*a*) du Règlement et à l'ordre du jeudi 23 mai 1991, l'étude des crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35 sous la rubrique Travaux publics du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1992, entreprise par le Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale, soit prolongée au-delà du 7 juin 1991.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter un certain nombre de pétitions provenant d'électeurs de ma circonscription. Ces personnes vivent dans les localités de Lumby, Salmon Arm, Sicamous et Enderby.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réévaluer sa décision de forcer les provinces à assumer une part plus importante du financement des services de la GRC, et dans bien des cas beaucoup plus élevée que les municipalités ne peuvent se le permettre, ou, autrement, à s'accommoder d'une diminution des services et de la fermeture de détachements.

Nous sommes conscients du fait qu'une décision a été prise récemment concernant cette question.

Ces pétitions ont été signées avant que cette décision ne soit prise, mais je pense qu'elles méritent toujours d'être présentées afin d'insister pour que les services de la GRC soient maintenus à leur niveau actuel, moyennant un financement fédéral conforme au niveau actuel.

Par conséquent, je présente ces pétitions à la Chambre, au nom de leurs signataires.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'intervenir en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par un grand nombre de mes électeurs de la circonscription de Timmins—Chapleau et, en particulier, de Porcupine-Sud.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à appuyer le maintien des bureaux de poste et des services postaux ruraux. Ils demandent également au Parlement de rejeter le programme conservateur de compressions et de fermeture de ces bureaux.

LA FISCALITÉ

M. A.H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition venant de gens de la circonscription de Perth—Wellington—Waterloo et des localités de Stratford, Mitchell et Shakespeare.

Les pétitionnaires considèrent que la Loi de l'impôt sur le revenu est discriminatoire à l'endroit des gens qui choisissent de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants au lieu d'avoir recours à des services de garde d'enfants.

Selon eux, les crédits et les allocations accordés font que c'est plus avantageux pour les gens ayant une famille de vivre en concubinage que d'être mariés. Ils considèrent que le système est très lourd.

Les pétitionnaires prient humblement la Chambre de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour la rendre juste et équitable sur le chapitre des avantages accordés aux familles.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui, en vertu de l'article 36 du Règlement, deux pétitions au nom de mes électeurs.

La première dénonce la taxe sur les produits et services, cette taxe qui était censée être si simple et si efficace et n'avoir aucune incidence sur les recettes fiscales.

Mes électeurs, qui habitent les localités de Rainy River, Emo et Fort Frances, demandent l'annulation pure et simple de cette taxe. Ils prient humblement la Chambre de supprimer la taxe sur les produits et services et de trouver une façon simple, équitable et efficace de lever des impôts au Canada.

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition certifiée correcte conformément à l'article 36 du Règlement. Elle a trait aux augmentations majeures de taxes décidées par le gouvernement et à sa conviction que pour mettre de l'ordre dans ses affaires, il n'exercerait pas de discrimination contre les travailleurs et les travailleuses de la fonction publique en gelant leurs salaires, ce qui lui permettrait de se sortir du pétrin dans lequel il s'est mis lui-même.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le contrôle des salaires et de réaffirmer son appui au principe des négociations collectives libres pour les travailleurs et les travailleuses du Canada.

LA MARINE MARCHANDE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par des habitants de la Saskatchewan, notamment de ma circonscription et de quelques localités des environs dont Debden et Big River, ainsi que de la région rurale de Saskatoon et Shelbrooke.

Les pétitionnaires affirment que 12 000 membres de la marine marchande canadienne ont servi leur pays pendant la Deuxième Guerre mondiale et que 1 259 d'entre eux sont morts au combat.

Ils affirment que les États-Unis et le Royaume-Uni ont reconnu que leurs marins marchands étaient des anciens combattants. Ils affirment aussi qu'environ 3 500 Canadiens qui ont servi dans des zones dangereuses pendant la dernière guerre veulent encore ce qu'ils réclamaient à la fin de la guerre, c'est-à-dire une reconnaissance égale et le droit aux prestations, position appuyée par la Légion royale canadienne.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi accordant le statut d'ancien combattant à ceux qui ont servi dans la marine marchande canadienne pendant la Deuxième Guerre mondiale.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Toutes les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

• (1020)

M. Dingwall: J'invoque le Règlement. Madame la Présidente, il y a eu des discussions au sein des trois partis. Je ne cherche pas à obtenir le consentement unanime simplement pour informer la Chambre qu'il y aura un orateur pour le gouvernement, un autre pour l'opposition officielle et un troisième pour le NPD. À la fin du débat, soit avant 13 heures, le projet de loi sera mis aux voix.

À 15 heures, après la période de questions, passer à l'étude du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

Sauf erreur, le secrétaire parlementaire est au courant, et j'en informe mes collègues du NPD par la même occasion.

M. Cooper: Madame la Présidente, ces discussions ont bien eu lieu, et je suis tout à fait disposé à collaborer en ce sens.

M. MacWilliam: Madame la Présidente, au nom de mes collègues du NPD, je voudrais dire que nous sommes en faveur de cette décision.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je profite de l'occasion qui m'est offerte d'appuyer l'adoption du projet de Loi C-17, texte modifiant la partie III du code criminel qui porte sur les armes à feu et autres armes offensives.

Les Canadiens sont tous conscients que des changements doivent être apportés au système canadien de contrôle des armes à feu. Le gouvernement actuel est bien déterminé à réduire la criminalité, et l'application de mesures efficaces de contrôle des armes à feu constitue un aspect important du droit pénal canadien. Le moment est propice pour la Chambre de répondre aux préoccupations de l'ensemble des Canadiens à cet égard. En effet, quatre Canadiens sur cinq appuient, avec raison d'ailleurs, la mise en place de mesures plus sévères de contrôle des armes à feu. Le plus important, c'est que les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la montée de la violence liée à l'utilisation des armes à feu.

Le nombre de propriétaires d'armes à feu de tout genre ne cesse d'augmenter et les services de police canadiens sont de plus en plus préoccupés par la fréquence avec laquelle ces armes servent à la perpétration de crimes de toutes sortes, qui vont de la violence conjugale au vol à main armée, et parfois même jusqu'aux tueries.

On pense, à tort, que les Canadiens des régions rurales et ceux des régions urbaines n'ont pas la même perception du problème de la violence et des homicides liés à l'utilisation des armes à feu. En fait, les sondages d'opinion publique révèlent que les Canadiens qui vivent dans des localités de moins de 10 000 habitants veulent un contrôle plus sévère des armes à feu autant que les Canadiens qui habitent les grands centres urbains.

De plus, selon le Centre canadien de la statistique juridique, le pourcentage d'homicides causés par des armes à feu est aussi élevé par habitant dans les petites localités de moins de 10 000 habitants que dans les grands centres. En fait, il est plus élevé par habitant dans les localités de moins de 10 000 habitants que dans celles de plus de 500 000 habitants. Seules les villes comptant de 100 000 à 250 000 habitants affichent un pourcentage plus élevé.

Le souci d'enrayer le problème des homicides liés aux armes à feu grâce à un système efficace et sensé de contrôle des armes à feu est un souci que partagent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, dans toutes les localités, quelle que soit leur taille, tant dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Les dispositions législatives actuelles sur le contrôle des armes à feu n'ont pas subi de modifications importantes depuis le 1er janvier 1978 et des changements s'imposent. Le gouvernement est invité à prendre des mesures énergiques et efficaces à cet égard. Comme les députés le savent, j'ai déposé, le 26 juin 1990, le projet de Loi C-80, qui proposait un certain nombre de mesures nouvelles en matière de contrôle des armes à feu. Ce projet de loi a été étudié par un comité spécial de la Chambre, qui a déposé un rapport dans lequel il recommande pas moins de 32 modifications à la législation actuelle.

Bon nombre de ces recommandations visent à resserrer le contrôle des armes à feu et ont été prises en considération dans le processus de révision de la législation pertinente. Le projet de Loi C-17 est la réponse du gouvernement au rapport du comité spécial.

Je suis reconnaissante envers les membres du comité de l'appui qu'ils ont manifesté et des efforts considérables qu'ils ont déployés. Je tiens de plus à les remercier de leur contribution à l'élaboration des nouvelles dispositions législatives.

[*Français*]

Madame la Présidente, le projet de loi C-80 visait à mieux protéger l'ensemble des Canadiens contre la violence liée à l'utilisation des armes à feu, tout en évitant d'entraver d'une manière excessive ou inutile les activités des Canadiens qui utilisent leurs armes légalement, sérieusement et de façon sécuritaire.

Bien que la mesure législative dont est saisie la Chambre comporte un certain nombre de modifications par rapport au projet de loi C-80, elle vise essentiellement le même objectif. J'estime que ces modifications permettent d'assurer la mise en place d'un système de contrôle des armes à feu plus sécuritaire, plus efficace et mieux équilibré.

Les mesures prévues par le présent projet de loi auront pour effet d'améliorer, à de nombreux égards, le système canadien de contrôle des armes à feu. Ensemble, elles forment un système qui permettra de faire en sorte que les personnes qui ne devraient pas avoir d'armes à feu n'en aient pas. Elles empêcheront les mauvaises armes de tomber entre les mains de qui que ce soit et les mauvaises personnes de posséder quelque arme à feu que ce soit.

Elles assureront la mise en place d'un meilleur processus de sélection des acheteurs d'armes à feu, tout en limitant l'accès aux armes à feu les plus dangereuses. Elles réduiront la fréquence des accidents impliquant l'usage d'armes à feu. Elles inciteront tous les Canadiens qui possèdent et utilisent des armes à feu à se comporter de façon sérieuse. Elles aideront à tenir les armes à feu hors des mains de ceux qui ne devraient pas en avoir ou qui pourraient les utiliser à des fins criminelles. Et, enfin, elles constitueront un moyen de dissuasion plus fort contre ceux qui pourraient utiliser des armes à feu de manière criminelle ou négligente.

Grâce à votre appui soutenu, je suis d'avis que ces mesures permettront d'apaiser le sentiment de crainte et de vulnérabilité qu'éprouvent bon nombre de personnes dans la société actuelle.

[*Traduction*]

En vertu des nouvelles propositions, la dissuasion de la criminalité liée à l'utilisation des armes à feu sera accrue par une hausse des peines maximales prévues pour certaines des infractions définies dans la législation sur le contrôle des armes à feu. Les témoins qui ont comparu devant le comité Reimer, y compris certains agents de police et agents de la douane, ont soutenu que l'une des principale source d'approvisionnement en armes à feu illégales était l'importation illégale. En réaction à cela, les peines maximales infligées pour importation, possession ou vente d'armes prohibées seront haussés de cinq à dix ans.

Une autre préoccupation qu'ont fait connaître les milieux policiers, c'est le lien qui existe entre les armes à feu et certains domaines de criminalité particuliers. En réaction à cela, la loi étendra l'usage des ordonnances d'interdiction aux infractions incriminant le trafic de drogues, soit à titre de condition du cautionnement, soit après déclaration de culpabilité.

En sus, la peine en cas de possession d'une arme à feu quelconque en infraction à une ordonnance judiciaire d'interdiction sera haussée de cinq à dix ans.

Les Canadiens se montrent for préoccupés par les questions que pose la violence dont les femmes sont les victimes et par la violence au foyer, et je partage leurs inquiétudes. Tous les députés comprendront que cette question dépasse celle du contrôle des armes à feu mais, manifestement, les armes à feu jouent un rôle dans bien des cas, et la législation sur les armes à feu doit le reconnaître. La présence d'armes à feu dans de nombreux foyers devient fort préoccupante en cas de querelle familiale. Il y a trop d'homicides qui surviennent à la suite d'une querelle de famille au Canada, chaque année, où une arme à feu est en cause. Avoir une arme à feu à portée de la main au moment d'une querelle de famille, c'est une invitation au drame.

Une différence importante du contrôle des armes à feu par rapport à d'autres éléments du droit pénal canadien et de notre justice, c'est que le contrôle des armes à feu cherche à prévenir les incidents impliquant une arme à feu autant qu'à dissuader. Plusieurs éléments de ce projet de loi réagissent à ces préoccupations au sujet de la violence familiale en donnant à la justice les moyens d'écarter ces armes des situations de violence potentielle, aux stades les plus avant-coureurs possibles.

La loi actuelle prévoit des ordonnances d'interdiction de possession d'armes à feu obligatoires ou discrétionnaires en cas de condamnation pour infraction perpétrée avec violence. La nouvelle loi exigera que les tribunaux se penchent sur la question d'éventuelles ordonnances d'interdiction de possession d'armes à feu avant le stade de la déclaration de culpabilité dans certains cas. Lorsqu'un prévenu a été inculpé d'une infraction perpétrée avec recours à la violence, menace de violence ou tentative d'usage de violence, il sera exigé du tribunal qu'il statue sur une éventuelle interdiction ou autre condition attachée au cautionnement au cas où la sûreté d'une personne, quelle qu'elle soit, pourrait être menacée s'il ne l'ordonnait pas.

Une procédure similaire s'appliquera aux requêtes concluant à «promesse de garder la paix» souvent déposées dans les affaires de querelle familiale. La mesure a pour but d'encourager police et tribunaux à écarter les armes à feu des situations potentiellement violentes avant qu'une tragédie ne survienne. Lorsqu'un inculpé est reconnu coupable d'une infraction perpétrée avec violence pour laquelle une peine maximale de dix ans ou plus est prévue, une ordonnance d'interdiction de possession d'arme à feu d'une durée de cinq ans est déjà obligatoire. La nouvelle loi prolongera l'interdiction jusqu'à dix ans, avec interdiction permanente pour tout cas de récidive générale. Lorsque la peine prévue est de moins de dix ans, les tribunaux ont actuellement le pouvoir discrétionnaire de prononcer l'interdiction pour cinq ans au maximum, mais cette mesure est peu utilisée, ce qui inquiète certaines personnes.

En vertu des amendements déposés, les tribunaux conserveront cette faculté, mais la loi les obligera à statuer sur la question de l'interdiction même lorsque la question n'est pas soulevée par le procureur.

En vertu de la loi actuelle, un agent de police peut, par requête, s'adresser au tribunal s'il a des motifs raisonnables de croire qu'autoriser une personne à posséder une arme à feu ou la délivrance d'une autorisation d'acquisition menacerait la sûreté d'une personne, quelle que soit cette personne. Cette disposition revêt une importance particulière dans les situations de violence familiale, aussi restera-t-elle inchangée.

Je vais demander à mes homologues provinciaux d'inciter leurs agents de police, dans tout le Canada, à y avoir recours toutes les fois que les circonstances le permettront, afin d'écarter les armes à feu des situations potentiellement dangereuses avant qu'elles ne soient utilisées à mauvais escient.

• (1030)

Pris ensemble, je crois que tous ces changements devraient accroître substantiellement le recours à l'interdiction de possession d'armes à feu comme moyen d'écarter les armes à feu des situations potentiellement dangereuses, des querelles familiales souvent, avant comme après jugement de culpabilité, quelle que soit l'infraction.

Je dois ajouter que les Canadiens qui font une utilisation légale et responsable des armes à feu ont signalé, entre autres, que la loi devait être appliquée de façon adéquate et qu'elle devait régler le problème de l'utilisation des armes à feu à des fins impropres ou criminelles. Je crois que le message a été très bien reçu et que ce que nous avons ajouté à cette mesure législative par suite des consultations concernant le projet de loi C-80 contribue vraiment à renforcer l'ensemble du cadre législatif.

Pour ceux qui craignent que la loi ne soit pas appliquée de façon assez sévère, je tiens à dire que je compte prendre deux mesures qui ne sont pas prévues dans le projet de loi. Premièrement, je rédigerai des lignes directrices à l'intention de mes substituts dans les territoires. Je suis procureur pour les affaires criminelles dans les territoires seulement. Je crois que le public veut être certain que ces infractions seront prises au sérieux et que les procureurs de la Couronne ne feront pas de marchandage de plaidoyers. Je remettrai une copie de mes lignes directrices à mes homologues provinciaux en septembre pour qu'ils puissent en prendre connaissance et je les encouragerai à en adopter des semblables.

Par ailleurs, j'ai eu des discussions avec le directeur du Centre canadien de la magistrature au sujet de la possibilité de profiter de la formation donnée aux juges pour dire à nos magistrats que les Canadiens perçoivent les infractions liées à l'utilisation des armes à feu comme des

infractions graves et qu'ils tiennent à ce que la loi soit appliquée sévèrement. J'ai réagi favorablement à cette proposition. Il s'agit donc ici d'une initiative de grande envergure qui nous permettra de concentrer nos efforts sur l'usage abusif des armes à feu.

[*Français*]

Madame la Présidente, le projet de loi apporte également un certain nombre d'améliorations au mécanisme de sélection des personnes qui sollicitent une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Ce mécanisme est une des assises du contrôle des armes à feu au Canada.

En effet, en contrôlant la délivrance des autorisations d'acquisition d'armes à feu, nous nous assurons ainsi que tous ceux qui désirent se procurer une arme à feu sont d'abord passés au crible. Les députés se souviennent sans doute qu'une personne doit se procurer cette autorisation afin de pouvoir acquérir, de quelque manière que ce soit, une arme à feu, que celle-ci lui soit vendue, donnée ou prêtée.

Le système a pour seul effet d'obliger les personnes qui désirent conserver leur AAAF—en français, c'est un acronyme difficile—à se soumettre à nouveau au processus de sélection à tous les cinq ans afin que l'on puisse s'assurer qu'elles possèdent encore les qualités requises.

Ce système de sélection est un élément fondamental des mesures de contrôle des armes à feu que nous proposons, et le texte législatif que j'ai soumis à la Chambre recommande de nombreux changements à ce système. Les requérants devront fournir les noms de deux répondants en mesure d'assister les personnes chargées d'effectuer les vérifications requises. Les requérants seront assujettis à une période d'attente d'au moins 28 jours au cours de laquelle les vérifications prévues seront effectuées.

Afin d'empêcher les personnes qui n'y ont pas droit de s'en servir, le nouveau document qui sera délivré comportera une photographie du titulaire de l'autorisation. Les requérants devront établir qu'ils ont réussi un cours ou un examen sur le maniement et l'usage sécuritaires des armes à feu.

[*Traduction*]

De nombreuses personnes ont dit être préoccupées par ces exigences en matière de formation, particulièrement à l'égard des Canadiens et Canadiennes pour qui elle constituerait un fardeau inutile ou excessif. Conformément aux nouvelles dispositions proposées, le préposé aux armes à feu qui reçoit une demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu pourra certifier la compétence et les connaissances du requérant sans lui faire subir une épreuve formelle.

Des dispositions réglementaires vont être prises afin de guider l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire et de faire en sorte que cette mesure d'exception soit appliquée d'une manière équitable et uniforme. Cette exception pourrait, à mon avis, s'appliquer soit dans les cas où le requérant peut établir sa compétence par d'autres moyens, soit lorsqu'il n'est pas capable de se soumettre à un examen écrit.

Il est difficile, dans un pays aussi vaste que le nôtre et aux différences régionales aussi marquées, de légiférer de manière équitable pour tous les Canadiens. Il faut bien reconnaître que beaucoup de nos concitoyens habitent dans des régions très éloignées. Et, malheureusement, beaucoup de Canadiens ne savent pas lire, et il est important de veiller à ce que les normes soient respectées, mais aussi à ce que la mise en oeuvre soit assez souple pour ne pas exclure des Canadiens qui pourraient être en mesure d'établir leur compétence.

Un programme national d'apprentissage au maniement et à l'usage sécuritaires des armes à feu. Le conseil consultatif et les autorités provinciales sont en train d'élaborer, et cette disposition sera proclamée en vigueur dès qu'elle pourra être mise en oeuvre.

D'autres personnes ont également dit s'inquiéter de la possibilité que les personnes qui agissent comme répondants n'engagent leur responsabilité. On a prétendu que le risque d'être tenus responsables de l'utilisation que le requérant pourrait faire de son arme aurait concrètement pour effet de décourager les personnes susceptibles d'agir comme répondants de le faire. On a également soutenu que cette crainte d'être tenus responsables pourraient dissuader les répondants de répondre avec franchise aux questions concernant l'aptitude du requérant.

Afin d'obvier à ce problème, il sera clairement indiqué dans la loi qu'il ne peut être intenté de procédures civiles ou criminelles contre un répondant, sauf si ce dernier a délibérément cherché à induire les services de police en erreur soit en fournissant de faux renseignements, soit en omettant sciemment de révéler des renseignements importants lorsqu'on lui en a fait la demande.

Je tiens à ce qu'il soit très clair que les répondants ont uniquement pour obligation d'aider les autorités à faire en sorte que seules les personnes qui ne sont pas susceptibles de mettre en danger leur sécurité ou celle d'autrui aient accès aux armes à feu. Les répondants n'engageront d'aucune façon leur responsabilité si ce critère fondamental est respecté.

Certains ont également dit être troublés par le fait que les adolescents ont trop facilement accès aux armes à feu. En vertu des nouvelles dispositions, les personnes sollicitant une AAAF qui ont entre 16 et 18 ans devront établir qu'elles ont obtenu le consentement de l'un des parents.

[*Français*]

Dans de nombreuses régions du Canada, l'utilisation d'armes à feu est un aspect important, voire essentiel de la vie de tous les jours des adolescents. La loi doit tenir compte de cette réalité, mais également veiller à ce que

ceux-ci soient assujettis à des mesures de surveillance et de contrôle appropriés.

En plus d'exiger le consentement de l'un des parents au moment de la demande d'AAAF, ces modifications accorderont également à ceux-ci la possibilité de consentir à la délivrance d'un permis pour mineur aux requérants qui n'ont pas encore 18 ans. Le permis pour mineur ne permet aux adolescents qu'un accès limité aux armes à feu et il peut être assorti de conditions de surveillance particulières.

[*Traduction*]

Actuellement, les frais exigés pour obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu sont de 10 $. Cette somme est nettement inférieure aux coûts afférents au système de sélection des requérants. Ces frais, qui sont établis par voie législative, n'ont pas bougé depuis les dernières modifications apportées à la loi en 1978. Conformément aux nouvelles dispositions législatives, les frais pourront être fixées par règlement, ce qui permettra de les ajuster périodiquement pour tenir compte des fluctuations des coûts d'exploitation du système de sélection des requérants.

La décision d'exiger des frais plus élevés ne vise pas à décourager les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi, elle tient plutôt compte du fait que le système actuel est largement subventionné par les contribuables. Le gouvernement croit fermement au principe du recouvrement des coûts et les personnes qui s'intéressent aux armes à feu sont d'accord avec nous. En effet, la plupart des représentants des groupes intéressés aux armes à feu qui ont témoigné devant le Comité spécial sur le contrôle des armes à feu ont dit être d'avis que les propriétaires d'armes à feu doivent acquitter des frais raisonnables de sélection.

[*Français*]

Madame la Présidente, on a suggéré que le système canadien de contrôle des armes à feu soit axé non plus sur la sélection des requérants d'AAAF mais sur l'enregistrement de toutes les armes à feu.

Dans le cadre du système actuel, les personnes qui désirent acquérir une arme doit d'abord se soumettre à un processus de sélection. Les armes à feu qui présentent les risques les plus grands sont déclarées armes à autorisation restreinte et doivent être enregistrées. Les propriétaires de telles armes sont inscrits auprès de la GRC et sont tenus de signaler toute cession de ces armes.

L'interaction de ces deux mécanismes nous permet de concentrer les ressources additionnelles qui sont nécessaires pour enregister et suivre les armes à feu sur les types d'armes présentant des risques accrus. L'oligation d'enregistrer toutes les armes créerait des contraintes excessives sur le système actuel.

En effet, le temps additionnel que les policiers formés à cette fin devraient passer à examiner les demandes d'enregistrement d'armes à feu ne pourrait être consacré à la sélection des individus qui auront ces armes en leur possession, une fois qu'elles auraient été enregistrées.

L'enregistrement des armes à feu nous indiquerait le nombre d'armes qui se trouve au Canada, madame la Présidente, mais une telle mesure n'aurait que peu d'effet sur leur utilisation à des fins criminelles ou sur le nombre de décès et de blessures attribuables chaque année à des suicides et à des accidents.

Compte tenu de la période de restrictions budgétaires que nous traversons, le gouvernement préfère concentrer les ressources disponibles en matière de contrôle des armes à feu sur les aspects du système qui se traduiront par des avantages réels, tant pour les utilisateurs des armes à feu qu'en ce qui concerne la sécurité du public.

• (1040)

[*Traduction*]

On a également suggéré de modifier la période de validité des autorisations d'acquisition. Les propriétaires d'armes à feu aimeraient que cette période soit allongée ou que les renouvellements soient plus faciles à obtenir, alors que les tenants de la thèse opposée souhaiteraient que les titulaires d'AAAF soient tenus de présenter une nouvelle demande après deux ans seulement. La période de cinq ans appliquée actuellement constitue un juste équilibre entre une procédure de sélection qui serait trop fréquente ou pas assez. Ramener cette période à deux ou trois ans entraînerait une hausse des coûts de sélection sans renforcer d'aucune façon la sécurité du public, alors que celle-ci serait compromise si on prolongeait cette période au-delà de cinq ans ou si on simplifiait le processus de sélection.

Les modifications que je propose ont été soigneusement étudiées et visent à protéger la population canadienne dans son ensemble contre la violence liées aux armes à feu. Elles ont également pour objectif d'instaurer des mécanismes qui régiront la possession et l'utilisation des armes à feu à ce que ceux qui en ont besoin puissent se les procurer et les utiliser tout en étant astreints à un nombre minimal d'entraves inutiles.

Un des moyens de réaliser cet objectif consiste à axer autant que possible le système réglementaire sur les types d'armes à feu qui créent le plus de risques pour la sécurité du public et qui ne se prêtent qu'à peu ou pas d'utilisations sportives légitimes.

Certains se sont dit inquiets de la présence sans cesse plus grande d'armes militaires et d'armes à grande puissance de feu au Canada depuis les dernières modifications apportées à la loi en 1978. D'ailleurs, les députés se rappelleront que la mise en place de mesures de contrôle efficaces de la puissance des armes à feu était un des

principaux éléments de mes propositions législatives antérieures.

Les armes de ce type continuent d'être une importante source de préoccupations auxquelles cette Chambre se doit de trouver des solutions et, de ce fait, elles demeurent un aspect fondamental des propositons législatives actuelles. Comme ces armes à feu menacent la sécurité du public plus que tout autre type d'arme, il faut donc prendre des mesures en conséquence.

Les propriétaires d'armes à feu militaires ou paramilitaires, d'armes à feu entièrement automatiques ou entièrement automatiques modifiées sont assujettis à des restrictions beaucoup plus sévères étant donné que leurs armes sont beaucoup plus dangereuses. En effet, elles sont conçues pour des fins militaires et non sportives.

Les dispositions législatives régissant ces types d'armes sont sévères, et je ne présente aucune excuse à cet égard. De nombreux pays ont déjà interdit les fusils-mitrailleurs et autres armes à feu militaires, et d'autres leur emboîteront certainement le pas dans le futur.

Les modifications proposées indiqueront clairement que ces armes n'ont pas leur place au Canada. En 1978, les fusils-mitrailleurs ont été déclarés armes prohibées. Un nombre considérable d'armes de ce genre se trouvent actuellement au Canada, situation qui n'est pas sans créer des risques sérieux et ce, même si les propriétaires de ces armes les ont converties afin de les rendre conformes aux exigences des dispositions législatives édictées en 1978. En effet, bien qu'elles ne puissent tirer en mode automatique, ces armes possèdent néanmoins d'autres caractéristiques qui font problème, notamment une conception de type militaire et des chargeurs de grande capacité, sans compter que dans bon nombre de cas, elles peuvent être reconverties en fusils-mitrailleurs sans trop de difficulté.

En vertu des modifications proposées, les personnes qui possèdent actuellement de telles armes pourront les conserver, sous réserve de certaines restrictions applicables en cas de cession de ces armes à autrui. Le seul motif légitime justifiant la possession d'un fusil-mitrailleur converti est le désir de son propriétaire de l'ajouter à une collection. En outre, seules les personnes qui sont déjà propriétaires de telles armes pourront demander leur enregistrement.

Les modifications comprennent une définition du véritable collectionneur d'armes à feu ainsi que des normes et des critères importants auxquels il faut satisfaire pour être considéré comme tel.

Avant d'enregistrer des armes, les services de police s'assureront qu'elles ont été converties de manière satisfaisante. Je reconnais que ces personnes ont obtenu ces armes légalement et que, dans certains cas, il leur sera désormais impossible de les vendre. Les dispositions législatives auront pour effet de permettre aux personnes qui possèdent de telles armes de les conserver et de les vendre à d'autres propriétaires d'armes similaires. Au fur et à mesure que les propriétaires de telles armes décéderont ou se désintéresseront de celles-ci, ces armes disparaîtront de ce fait de la circulation et les Canadiens et Canadiennes des générations futures en seront débarrassés.

Ces propositions sont la meilleure solution possible. J'ajouterai que l'approche retenue est celle adoptée en 1978 au sujet des armes automatiques et qui a donné de bons résultats. En effet, pour conserver ces armes, les propriétaires ont dû les faire enregistrer. Les autorités policières sont au courant de leur existence, ce qui nous donne un bien meilleur contrôle. On peut imposer des normes sur l'entreposage et le maniement, et je crois que cela a bien marché dans le cas de ces armes. Elles sont dans une catégorie fermée, et elles disparaîtront peu à peu de la circulation, tout comme les armes automatiques converties.

Ces propositions tiennent compte aussi des droits des propriétaires qui ont acquis légalement ces armes et, plus important encore, elles tiennent compte des voeux de tous les Canadiens, qui exigent leur élimination complète.

[*Français*]

Lorsque j'ai déposé le projet de loi C-80, j'ai également indiqué que j'avais l'intention de désigner armes prohibées ou armes à autorisation restreinte, d'autres types d'armes à feu militaires et paramilitaires.

Ces mesures visent à limiter l'accès aux armes à feu les plus dangereuses et, par la même occasion, à faire ressortir la tradition canadienne selon laquelle, dans notre société, les armes à feu sont davantage considérées, et à juste titre d'ailleurs, comme des instruments de chasse ou de sport que comme des moyens de protection personnelle ou civile, tâche dont s'acquittent par ailleurs très adéquatement les services policiers et les forces armées du Canada et qui ne devrait pas être invoquée pour justifier la possession d'armes à feu par des particuliers.

Il n'entre pas dans mes intentions toutefois de restreindre ou d'interdire jusqu'à la dernière des armes à feu, quel qu'en soit le type, qui peut avoir quelque utilité militaire. Je reconnais que de nombreux fusils de guerre de modèles anciens ont trouvé une seconde et honorable vocation à titre d'armes de chasse.

Ce qui me préoccupe—et ce que la loi voudra contrôler—ce sont les armes de guerre modernes, à grande puissance de feu, à tir rapide, avec chargeurs de grandes capacités et autres caractéristiques qui en font des armes extrêmement dangereuses, et qui n'ont guère de place—ni même aucune place—dans la panoplie des armes de sport légitimes.

Lorsqu'il n'y a que relativement peu d'usages légitimes auxquels ces armes peuvent servir, elles seront purement

et simplement interdites. Lorsqu'elles servent à certaines formes légitimes de tir à la cible, elles pourraient être qualifiées d'armes à autorisation restreinte, ce qui permettrait la poursuite de cette activité tout en protégeant la population par l'enregistrement de l'arme et de ses propriétaires, de leurs transferts et de leurs allées et venues.

[*Traduction*]

Je voudrais rassurer les propriétaires d'armes à feu de guerre de modèles anciens, aujourd'hui désuets comme le *Lee Enfield*; ce projet de loi à pour but de réduire l'accessibilité de la plupart des armes militaires d'assault moderne, semi-automatique.

Les modèles plus anciens ne diffèrent guère d'un grand nombre d'armes de chasse à balles. Il n'y a aucune raison d'interdire ou de restreindre la possession de ces armes et mon gouvernement n'a aucunement l'intention de le faire.

Le Conseil consultatif canadien sur les armes à feu, qui réunit en son sein les compétences et les points de vue de toutes les tendances sur la question des armes à feu, examine actuellement quels critères permettent d'établir qu'une arme est une arme de guerre; il devrait remettre son rapport prochainement.

Certains membres du conseil consultatif, qui font eux-mêmes usages d'armes à feu, ont déjà indiqué quelles étaient les applications sportives de certains fusils plus anciens provenant des surplus de l'armée et, bien que je ne puisse dire à l'avance quels seront les critères que le conseil retiendra, je suis certaine qu'ils seront aussi équilibrés qu'il se doit.

J'ajoute qu'il reviendra au gouvernement de prendre la décision finale. Le conseil a un rôle consultatif, mais la décision finale appartient au gouvernement. La Chambre aura l'occasion d'étudier la réglementation.

Il existe de nombreux points de similitude et de divergence entre les armes de guerre et les armes de sport. En tentant de définir ce qu'est une arme de guerre, la loi devra serrer de près ces différences, et les armes qui ont, sans équivoque, une vocation militaire seront traitées comme je vous l'ai expliqué.

La différence la plus décisive réside dans la capacité en munitions des chargeurs ou magasins. L'insertion d'un chargeur de grande capacité peut convertir à peu près n'importe quel fusil de chasse semi-automatique à balles en fusil d'assaut. Conformément à ces nouvelles dispositions, les chargeurs de grande capacité deviendront des armes prohibées.

Elles permettront également au gouverneur en conseil de préciser les types de chargeurs qui feront l'objet de restrictions ainsi que les limites de capacité applicables à ces chargeurs.

La limitation de la dimension des chargeurs viendra compléter les autres mesures en imposant des limites réelles à la puissance de feu des armes dont il est difficile de dire s'il s'agit d'armes de guerre ou d'armes de sport.

Les projets antérieurs auraient limité la capacité des chargeurs; les mêmes limites seront également imposées en vertu du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Si ces modifications prennent force de loi, nous élaborerons une réglementation qui limitera à dix coups la capacité des chargeurs des armes de poing semi-automatiques, et à cinq coups les chargeurs des fusils semi-automatiques à percussion centrale. C'est exactement ce que j'avais proposé dans le projet de loi C-80.

La puissance de feu des fusils qui ne sont pas semi-automatiques et des fusils à percussion annulaire de calibre .22 ne représente pas un problème; la capacité des chargeurs de ces armes ne sera donc pas du tout limitée.

Je reconnais également que certains se livrent à des compétitions de tir à la cible parfaitement légitimes et emploient habituellement des chargeurs qui seraient considérés interdits en vertu du projet de loi. Lorsque leur participation à ce genre de compétition aura été clairement établie, ces personnes seront autorisées à conserver leurs chargeurs à des fins de compétition. Les mesures de contrôle seront cependant rigoureuses.

Ces compétitions devront être reconnues officiellement, et les participants seront autorisés à conserver uniquement les chargeurs qu'exigent les types d'armes utilisées et les armes à feu qui leur appartiennent et qui sont en leur possession.

Je reconnais également que bon nombre d'armes semi-automatiques ne peuvent être utilisées sans les chargeurs qui leur sont destinés. Les collectionneurs seront autorisés à les conserver à condition qu'ils soient modifiés d'une manière approuvée pour en réduire la capacité à une limite acceptable. La réglementation sera libellée de façon à ce que cela puisse se faire de façon pratique.

Cela ressemble aux exigences adoptées par certaines provinces en vue de limiter à trois coups la puissance de tir des fusils de chasse semi-automatiques conformément aux dispositions d'un permis de chasse. Autrement dit, il s'agirait d'obstruer un certain nombre des chambres d'un chargeur pour se conformer à une limite du nombre de coups imposée par la loi, comme la pratique en est déjà bien établie dans la société canadienne. Nous tâcherons d'établir des normes de conversion qui soient efficaces et faciles à mettre en pratique.

• (1050)

[*Français*]

Le système de contrôle des armes à feu considère toutes les armes de poing comme des armes à autorisation restreinte et exige que chacune d'elles soit enregis-

trée séparément. Le système actuel de permis de possession et d'usage de ces armes est éprouvé et a efficacement réduit les fusillades, mais il a introduit des entraves inutilement tracassières pour les tireurs au pistolet légitimes.

Certains inconvénients, dans une certaine mesure, sont inévitables pour que le contrôle des armes à feu soit efficace, mais j'ai tenté de supprimer les formalités inutiles chaque fois que cela était possible.

Le projet de loi répondra à certaines des critiques d'ordre administratif des tireurs au pistolet en créant trois nouveaux permis pour les armes à autorisation restreinte.

[*Traduction*]

Le permis de port d'arme, requis pour apporter une arme de poing au stand de tir, sera élargi pour permettre que plus d'un permis serve pour la même arme à feu, de sorte que plus d'un tireur puisse le partager. Le titulaire du second permis pourra apporter l'arme au stand de tir sans qu'il soit nécessaire que le propriétaire enregistré l'accompagne.

Les organisateurs de compétitions ont souligné les obstacles auxquels font face les tireurs étrangers qui viennent au Canada pour participer à nos compétitions. Un nouveau permis de port d'arme temporaire sera créé pour permettre à ces tireurs d'apporter leurs armes de poing au Canada afin de participer aux compétitions de tir canadiennes reconnues officiellement, et les autorisera à les transporter depuis leur point d'arrivée jusqu'à leur point de départ.

Un nouveau permis d'entreposage temporaire sera également créé pour permettre au propriétaire d'armes de poing d'en laisser provisoirement la garde à un autre propriétaire lorsqu'il est dangereux ou impossible de les garder à domicile, comme cela est mormalement exigé. Cela permettra aux gens qui partent en vacances, par exemple, de laisser leurs armes à la garde d'un ami pendant leur absence, et cela répond bien à notre volonté d'imposer des normes plus rigoureuses d'entreposage sécuritaire.

Comme le savent bien les propriétaires canadiens d'armes à feu, une bonne partie du système de contrôle des armes à feu prend force de loi grâce à une combinaison d'articles de règlement et de décrets édictés en vertu de l'autorité conférée par le Code criminel. Cette façon composite de faire assure un meilleur système pour tous les intéressés, car elle permet d'y apporter plus de souplesse et de clarté que ne le permettrait la loi à elle seule.

Je me rends compte que cela peut causer des inquiétudes, mais le nouveau projet de loi comporte plusieurs dispositions de protection pour l'élaboration des futurs décrets et articles de règlement. La Chambre sera en effet saisie des nouveaux décrets et des nouveaux projets de réglementation. Lorsque j'ai proposé de charger un comité spécial d'étudier l'objet du projet de loi C-80, j'ai dit que le comité pourrait peut-être examiner la possibilité d'incorporer dans le projet de loi certains des points que je proposais de faire entrer dans la réglementation, mais après avoir examiné soigneusement l'utilisation des deux instruments, le comité a recommandé de conserver le plan d'utiliser une réglementation venant s'ajouter à la loi afin d'apporter plus de précision, de clarté et de souplesse à son application.

Si un nombre suffisant de député le désirent, on pourra proposer une résolution visant à révoquer le décret ou le projet de réglementation. Tous les article de règlement et décrets édictés en vertu de la Partie III du Code criminel seront assujettis à cette procédure. Dans un avenir rapproché, la réglementation ou les décrets concernant un grand nombre de questions importantes touchant le contrôle des armes à feu feront l'objet d'un tel examen.

La réglementation ou les décrets serviront notamment à interdire les chargeurs de grande capacité et à désigner certaines armes militaires comme armes prohibées ou à autorisation restreinte, à fixer de nouveaux droits pour les autorisations d'acquisition d'armes à feu, et à établir des normes claires d'entreposage sécuritaire à l'intention de tous les propriétaires d'armes à feu. Ils seront destinés et serviront à instaurer plus de certitude et de clarté dans l'interprétation et l'application des lois et de leurs modifications en matière de contrôle des armes à feu.

Je suis fermement engagée à mettre au point un système de contrôle des armes à feu plus rigoureux et plus efficace, mais je reconnais également que le processus à suivre à cette fin doit être aussi transparent et aussi accessible à tous que possible. C'est un aspect essentiel de toute société démocratique, et c'est aussi une question de bon sens. Certains députés ont laissé entendre qu'un examen parlementaire de la réglementation affaiblira le système de contrôle des armes à feu. Ce droit d'examen n'est cependant pas illimité; il doit s'exercer dans un délai donné.

Notre gouvernement est bien déterminé à élaborer des mécanismes de contrôle sévères mais pratiques. Cela exige un examen public du processus. Les changements que je propose sont trop importants pour ne pas bénéficier d'un examen de la population et du Parlement. Le rejet d'un article de règlement ou d'un décret exigera un vote majoritaire à la Chambre.

Je suis convaincue que l'examen parlementaire qu'instaurent les nouvelles modifications fera en sorte que tous les projets de réglementation contribueront à créer des mesures de protection raisonnables et pratiques à l'intérieur du système général de contrôle des armes à feu, et j'ai confiance dans le bon sens de la majorité des députés à la Chambre.

Certains Canadiens ont critiqué ces modifications en disant que ces propositions font trop largement appel à la

réglementation et aux décrets et pas assez à la loi elle-même.

[*Français*]

Madame le Présidente, le but fondamental du contrôle des armes à feu au Canada, c'est la protection de la population—la sécurité publique—contre les violences que peuvent causer les armes à feu, tout en préservant, dans un même temps, les intérêts des propriétaires et des utilisateurs légitimes d'armes à feu autant que c'est possible. Le pouvoir réglementaire est un outil important à cette fin.

Le recours à la réglementation permet au droit de se concentrer sur les individus qui font usage d'armes à feu et sur les situations qui intéressent la sécurité publique.

La réglementation introduit la souplesse dans le droit, permettant de réaliser un contrôle des armes à feu effectif, d'une manière qui autorise la poursuite de leur emploi légitime.

Le pouvoir législatif est beaucoup plus large. Tenter de s'en servir pour assurer le contrôle administratif des armes à feu aboutirait à la mise en place d'un système de contrôle des armes à feu beaucoup moins souple et efficace.

Voilà pourquoi, dans plusieurs cas, le projet de loi C-17 comporte des éléments réglementaires et des éléments législatifs.

Mais les éléments essentiels des changements que je propose d'apporter au contrôle des armes à feu se retrouvent dans la loi elle-même, non dans ses règlements d'application.

Le consentement parental, les références et la période d'attente de 28 jours pour les autorisations d'acquisition d'armes à feu se retrouvent tous dans le projet de loi lui-même. L'obligation de suivre un cours ou de subir un examen sur le maniement des armes à feu ne s'y retrouve pas, parce qu'elle apparaît déjà au Code criminel en effet, depuis 1978.

L'interdiction des armes entièrement automatiques converties et des chargeurs à grande capacité apparaît également dans le projet de loi.

L'interdiction ou la limitation de possession d'armes militaires ou paramilitaires ne se trouvent pas dans le projet. C'est que ce pouvoir d'interdiction par décret existe déjà dans la loi elle-même; aucune modification législative n'était donc nécessaire.

[*Traduction*]

Certaines dispositions du projet de loi alourdiront également les peines en cas d'infractions relatives aux armes à feu et accroîtront le recours aux interdictions prononcées par les tribunaux pour les inclure dans les demandes de liberté sous caution et les engagements à garder la paix.

Ce sont tous là des éléments clés de l'ensemble des modifications que je propose aujourd'hui, et ils sont tous inclus dans le projet de loi lui-même. Les autres éléments, dont certains feront l'objet de nouveaux articles de règlement, sont en voie d'élaboration et seront présentés aussitôt que possible.

J'ai déjà exposé les caractéristiques des types et des capacités des chargeurs qui deviendront des armes prohibées par réglementation. J'ai déjà dit que la réglementation prescrira un nouveau droit de 50 $ pour l'autorisation d'acquisition d'arme à feu. Le Conseil consultatif canadien est en train d'élaborer une réglementation portant sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu et des critère permettant d'identifier les armes à feu militaires et paramilitaires, et je prévois recevoir ses propositions dans un avenir rapproché. Certaines des questions qui se posent sont fort complexes. Je veux être certaine que la réglementation pourra être appliquée concrètement avant qu'on la mette en oeuvre. Elle doit pouvoir s'insérer dans un ensemble global, exhaustif et effectif, et cela exigera une préparation et une rédaction soignées.

Je partage le souci de bon nombre des députés à la Chambre qui savent que les Canadiens attendent et méritent qu'on apporte aussitôt que possible des modifications au système de contrôle des armes à feu. Nous devons nous assurer également que le travail soit bien fait. Une réglementation élaborée à la hâte ne fera de bien à personne. Mon engagement en la matière est bien connu et je sais qu'on me tiendra responsable. Des dispositions du projet de loi peuvent rester en suspens faute d'en proclamer l'entrée en vigueur, comme les exigences relatives à la formation nécessaire pour obtenir une autorisation d'acquisition d'arme à feu. Les règlements ont la même force de loi que les lois et en sont un complément essentiel dans un système de réglementation bien structuré.

Le contrôle des armes à feu donne des résultats. C'est probablement la forme la plus ancienne et la plus efficace de prévention du crime, pas seulement au Canada où elle remonte au siècle dernier, mais dans beaucoup d'autres pays également. Cela donne des résultats si l'on s'assure que seuls ceux qui se servent d'armes à feu à des fins légitimes peuvent en obtenir. Tout Canadien qui veut réellement obtenir une arme à feu ou qui en a réellement besoin est libre de s'en procurer une à condition qu'il puisse satisfaire aux mesure de contrôle. Cela crée certains inconvénients pour les utilisateurs d'armes à feu, mais c'est là payer fort peu cher en échange d'une meilleure protection pour tous les Canadiens contre les dommages qu'elles peuvent causer.

Le projet de loi C-17 est le fruit d'un long processus. Il résulte des nombreuses contributions de ceux qui se préoccupent du contrôle des armes à feu et de la sécurité publique, de ceux qui appliquent le système de contrôle actuel, de mes prédécesseurs au ministère de la Justice,

des autres parlementaires et du grand nombre de Canadiens pour qui les armes à feu représentent un élément important de leur mode de vie.

[*Français*]

Il est le reflet d'un contrôle sévère des armes à feu, cela est nécessaire si l'on veut un contrôle efficace.

Il est également le reflet d'un consensus—car cela aussi est nécessaire pour avoir un contrôle efficace.

Le contrôle des armes à feu, en fin de compte, en bout de ligne, reste la responsabilité du gouvernement. Nous, dans cette Chambre, avons une obligation, celle de faire en sorte que tous les Canadiens jouissent de la meilleure protection possible sous l'égide de la loi.

• (1100)

Mais les milieux des armes à feu doivent prendre leur part de responsabilité également. Je suis d'ailleurs convaincue qu'ils peuvent nous aider et qu'ils nous aideront à nous doter du meilleur système possible.

J'ai donc l'honneur et le plaisir d'être en mesure de saisir la Chambre de ce projet de loi, en remerciant tous ceux qui, de près ou de loin, ont pu contribuer à son élaboration.

C'est une bonne loi, efficace, fonctionnelle, et j'invite instamment tous les députés de la Chambre à lui apporter tout le soutien qu'elle mérite.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Je tiens à remercier la ministre d'avoir déposé le projet de loi à la Chambre dès le début de la nouvelle session. Nous lui avions demandé quand elle avait l'intention de le faire et elle avait répondu qu'elle le ferait le plus tôt possible au cours de la nouvelle session, ce qu'elle a fait.

Le projet de loi à l'étude est d'une importance considérable pour les Canadiens, en tout cas pour les 80 p. 100 de Canadiens qui demandent des mesures plus rigoureuses de contrôle des armes à feu, mais aussi pour ceux qui ne réclament rien.

Il s'est écoulé presque un an depuis que la ministre a déposé le premier projet de loi, le projet de loi C-80, qui n'a pas atteint l'étape de la deuxième lecture à la Chambre mais dont la teneur a été renvoyée à un comité spécial. À l'époque, certains députés et moi-même avions vivement désapprouvé cette manière de procéder, estimant que le projet de loi C-80 devait être adopté le plus rapidement possible parce que nous avions besoin d'une nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu dans les plus brefs délais.

Le projet de loi n'a évidemment pas été adopté. Nous avons étudié le projet de loi en comité spécial, mais il importe peu de savoir si cette étape a permis ou non d'apporter des améliorations. Tout cela est du passé. Ce qui compte maintenant, et ce qui importe certainement aux députés du Parti libéral, c'est que le projet de loi améliore la loi actuelle. Nous estimons que c'est le cas et nous appuierons donc le projet de loi.

Je tiens cependant à faire quelques observations auxquelles j'accorde beaucoup d'intérêt et qui me tiennent à coeur. Je parlerai tout d'abord du comité spécial.

Je voudrais dire au départ que d'avoir été membre de ce comité spécial a été pour moi une expérience pour le moins intéressante. Je crois que tous ceux qui en ont fait partie ont essayé assidûment de faire le meilleur travail possible. L'aboutissement devait être un compromis et nous savions tous au départ qu'il en serait ainsi. Or, cela ne remet pas pour autant en cause la bonne foi des députés qui ont participé aux travaux.

Je tiens à remercier tous les députés de la Chambre pour leur participation et leur contribution, mais je veux remercier en particulier le député de Kenora—Rainy River, qui a accompli, selon moi, un travail remarquable. Possédant une connaissance approfondie des armes à feu, il a su formuler ses opinions de façon très claire et concise, sans hésitation. Sa collaboration et celle d'autres députés ont rendu possible l'acceptation générale du rapport du comité. Le résultat final n'a évidemment pas convenu à tout le monde. Certains considéraient que le rapport était trop restrictif, d'autres pas assez. Quoi qu'il en soit, comme un ami à moi me disait, lui qui est négociateur syndical, on peut considérer qu'on a réussi à conclure une bonne entente lorsque les deux parties à un conflit de travail ne sont pas satisfaites du résultat. Il s'agissait peut-être d'un bon rapport malgré ce que de nombreuses personnes ont essayé de nous faire croire.

Je ne crois pas que les Canadiens devraient se sentir menacés par le contrôle des armes. Je fais cette affirmation avec beaucoup plus de certitude aujourd'hui que je ne l'aurais fait avant la réunion du comité spécial. L'objectif de ce projet de loi est de réglementer l'accès aux armes à feu et aux munitions au Canada et non d'imposer des restrictions extrêmes ou indues aux propriétaires d'armes à feu responsables. Cet objectif a été atteint, à mon avis. Le comité spécial a traité de bon nombre des préoccupations des propriétaires d'armes à feu et les travaux des membres du comité, comme mon collègue et ami représentant la circonscription de Kenora-Rainy River, en témoignent.

Ainsi, l'utilisation du terme «dispositif» dans le projet de loi C-80 avait inquiété beaucoup de gens parce que cette notion était indûment restrictive, parce qu'elle accordait des pouvoirs trop vastes au gouvernement en ce qui touche à la limitation des droits des citoyens et parce que ce mot pouvait qualifier à peu près n'importe quoi.

En fait, l'Association du Barreau canadien s'est opposée à l'utilisation de ce terme et elle avait, selon moi, tout à fait raison de le faire. Les représentants de l'association ont déclaré que ce concept était trop vague et que le gouvernement ne devait pas être aussi général dans une loi, et certainement pas dans un cadre législatif. Ils ont proposé de préciser le concept afin que nous ayons une meilleure idée de l'objectif poursuivi.

Cette question a été étudiée par le comité et je suis d'avis que la ministre a apporté une amélioration dans le projet de loi C-17 en restreignant la portée de ce concept de manière à ne viser que les composantes véritables d'une arme à feu. J'estime que nous avons maintenant une meilleure idée de l'objectif poursuivi et que les droits des Canadiens sont ainsi respectés.

Des propriétaires d'armes à feu et des sportifs responsables, qui sont collectionneurs ou chasseurs, se sont dits préoccupés par le manque de connaissances sur les armes à feu qu'ils trouvaient chez les politiciens—dont moi-même, bien sûr—pas seulement chez les députés, mais aussi chez les fonctionnaires, en particulier ceux du ministère de la Justice qui rédigent les lois et les règlements. D'après eux, le ministère n'est pas qualifié pour régir leur utilisation des armes à feu, parce qu'il ne connaît pas leur sérieux ni les particularités de certaines armes pour les interdire ou les autoriser.

Le comité s'est penché sur cet aspect de la question et a déclaré qu'il faudrait accroître les pouvoirs du conseil consultatif. Je ne dis pas qu'il faut nécessairement augmenter les pouvoirs de ce conseil, pour apaiser les inquiétudes des gens, mais plutôt lui donner le moyen de faire appel à des gens qui s'y connaissent en armes à feu. Ces experts viennent de toutes les couches de la société; certains, mais pas tous, ont une solide connaissance des armes à feu. En faisant appel à ces gens, on calmerait les préoccupations de ceux qui s'intéressent aux armes à feu et on respecterait les droits des propriétaires et des utilisateurs d'armes à feu.

Bien des gens qui ont comparu devant le comité ont dit: «Vous vous en prenez aux propriétaires d'armes à feu, alors qu'il faudrait sévir contre les criminels qui s'en tirent toujours indemnes. Des peines plus sévères devraient leur être imposées.» Je crois que la plupart des membres du comité partageaient cette opinion formulée par les témoins qui ont comparu devant eux.

Dans ce projet de loi, la ministre impose des peines plus sévères. C'est vrai que les peines plus lourdes; c'est justifié, à mon avis. L'utilisation d'armes à feu pour commettre un crime est totalement inacceptable dans notre société actuelle. Le crime est inacceptable, mais le crime avec arme à feu est encore plus inacceptable.

Nous avons également entendu les objections des collectionneurs d'armes. J'y reviendrai un peu plus tard dans mon discours. Il est certain que les collectionneurs estimaient que l'on violait leurs droits, que nous ne comprenions pas l'importance des collectionneurs d'armes, que c'était une affaire commerciale, que ces gens, qui sont des connaisseurs, achètent et vendent des armes, non seulement au Canada, mais aux États-Unis également. Ils ont exposé leur point de vue et notre rapport en faisait mention. La nouvelle mesure législative en tient compte, mais d'une façon avec laquelle je ne suis pas entièrement d'accord. Comme je l'ai déjà dit, j'y reviendrai plus tard.

Dans une certaine mesure, il y a de l'incompréhension en ce qui concerne les jeunes, particulièrement les jeunes ruraux qui, souvent, utilisent des armes à feu à partir du moment où ils sont suffisamment vieux pour savoir ce qui est correct et ce qui ne l'est pas. Le maniement des armes leur est enseigné par leurs parents ou leurs amis et, dans la plupart des cas, ces jeunes utilisent les armes à feu très bien et de façon très responsable.

Lorsque l'on considère la question des jeunes, il faut se demander si nous comprenons vraiment bien toutes les ramifications de ce que nous faisons. Beaucoup de gens pensaient que nous essayions d'empêcher les jeunes Canadiens de posséder des armes à feu. Nous avons dit: «très bien». Si les parents sont d'accord pour que leurs enfants aient des armes à feu, c'est qu'ils connaissent mieux les enfants que le comité. C'est pour cela que l'autorisation d'acquisition d'armes à feu pour les jeunes de 16 à 18 ans doit porter le consentement des parents.

• (1110)

Nous avons aussi abordé la question des références. Les gens n'aiment pas donner des références. Les gens estiment qu'il s'agit d'une transgression, qu'ils devaient se prononcer sur la compétence et la santé mentale du

requérant, ainsi que sur ses qualités en tant qu'être humain ou citoyen, père ou mari. En outre, beaucoup de gens hésitent à fournir des références pour cette raison et, aussi, parce qu'une opinion donnée au sujet d'un requérant pourrait être considérée comme une approbation. Si, par la suite, cette personne commettait un crime, notamment, un homicide, ces gens pourraient être jugés responsables parce qu'ils avaient fourni des références à cette personne accusée d'avoir utilisé une arme à feu à mauvais escient.

C'est un point de vue, qui valait certainement d'être examiné par le comité. Je suis heureux de constater que la ministre a inséré dans le projet de loi une disposition exonérant ceux qui donnent des références, les mettant à l'abri des poursuites au criminel pour avoir donné une opinion qui s'est révélée fausse. Il faut présumer qu'ils l'ont fait dans l'intérêt du processus, en croyant que le requérant était dans son état normal. Personne ne pourrait jamais prouver le contraire.

Il y a également le problème que posent les tireurs sportifs. Les Canadiens ne pourraient plus participer à certaines compétitions, car la taille du chargeur serait réduite au point de ne pouvoir contenir qu'un nombre de cartouches insuffisant pour tirer successivement le nombre de coups réglementaire. Avec les restrictions imposées à l'utilisation de certaines armes à feu, ils ne pourraient pas participer à ces compétitions, car certaines armes à feu qu'ils utilisaient auparavant pourraient être classées «armes prohibées» ou pourraient soulever tant d'opposition dans la société que le conseil consultatif les classerait comme telles par la suite. On peut dire que le projet de loi répond aux préoccupations des tireurs sportifs.

En réalité, les usagers d'armes à feu au Canada n'ont pas à s'inquiéter de leurs droits. J'ai entendu dire qu'il serait idéal d'interdire toutes les armes semi-automatiques. On n'a jamais, du moins au sein de mon parti, envisagé une interdiction complète de toutes les armes semi-automatiques. Il est simpliste de dire que c'est ce que nous ferons. C'est le conseil consultatif qui décidera. La position de notre parti est très ferme: nous nous opposons à l'utilisation d'armes semi-automatiques militaires et paramilitaires, mais pas à toutes les armes semi-automatiques. Il est parfois très difficile de faire la distinction entre les armes semi-automatiques paramilitaires et les autres types d'armes semi-automatiques. Il ne s'agit parfois que d'une question de conception. C'est pourquoi le conseil consultatif étudiera cette question.

Je peux garantir aux Canadiens que notre parti ne sera pas du tout négligent et qu'il examinera avec diligence les règlements et les délibérations du conseil consultatif pour établir la réponse en conséquence et pour s'assurer que les armes semi-automatiques militaires et paramilitaires qui ne sont pas utiles pour la chasse—sauf pour satisfaire à un caprice de certains chasseurs—seront classées «armes prohibées». Je pense que c'est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Quant à savoir si c'est dans l'intérêt de tous les chasseurs, c'est une autre affaire. Voilà pourquoi nous devons étudier à fond cette question. Il y a des armes qui seront classées «armes prohibées». Par exemple, la loi prévoit que les armes automatiques converties en armes semi-automatiques seront classées «armes prohibées» au même titre que les armes entièrement automatiques et nous espérons que les armes militaires et paramilitaires le seront aussi.

Chose certaine, certaines armes seront classées «armes à autorisation restreinte» et pour une bonne raison. Cette raison, c'est l'intérêt national. On ne pourra peut-être plus acheter certains types d'armes, mais c'est l'intérêt du Canada et des Canadiens qui l'exige.

En 1978, mon collègue et ami, le député de Notre-Dame-de-Grâce, était ministre responsable de l'adoption de la Loi sur le contrôle des armes qui est en vigueur actuellement. À cette époque, c'était une excellente loi. Il a été la cible de beaucoup de critiques disant qu'il présentait un projet de loi qui allait brimer les droits des Canadiens, que le gouvernement libéral de l'époque allait violer leurs droits.

Je pense que nous avons pu constater l'efficacité de cette loi. Elle a contribué à réduire pendant un certain temps le nombre d'homicides, de morts accidentelles et de suicides. Nous constatons maintenant une augmentation des crimes violents et nous disons que la loi actuellement en vigueur, aussi bonne qu'elle ait été en 1978, a besoin d'être raffermie. Le député de Notre-Dame de Grâce est un fervent défenseur du raffermissement de cette loi et je le remercie de sa contribution et du travail qu'il a fait au pays en faveur du contrôle des armes à feu.

Il ne fait pas de doute que la restriction des armes à feu est efficace. Personne, parmi les gens qui sont capables de posséder une arme à feu et de prendre leurs responsabilités à cet égard, n'a à craindre des restrictions excessives.

Je ne crois pas que les utilisateurs d'armes à feu du pays qui sont dignes de confiance aient à s'inquiéter. Qu'ils pratiquent le tir à des fins récréatives, qu'ils chassent ou qu'ils possèdent simplement des armes à feu, je pense que leurs droits seront respectés. Par contre les types d'armes qu'ils pourront utiliser seront moins nombreux. Il le faut, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je crois qu'en 1989, il y a eu 1 400 décès reliés à l'usage d'une arme à feu. De ce nombre, 1 100 étaient des suicides. Les homicides représentent annuellement environ 15 p. 100 de tous les décès par balle. Une grande part de ces décès surviennent à la suite de disputes de ménage et de crimes passionnels. La ministre a déclaré très honnêtement, très franchement et avec raison que l'on trouve autant de morts violentes et de meurtres dans les campagnes que dans les villes, au Canada, et que le pourcentage de ces décès et de ces meurtres qui résultent de crimes passionnels est le même dans les campagnes que dans les villes.

Pendant les audiences du comité spécial, on s'est fait dire que nous, les membres du comité, présentions ce projet de loi par réaction contre la tragédie survenue à l'École polytechnique, en décembre 1989. Je dois dire à tous les Canadiens qu'aucun député n'a pu ne pas être affecté par cette tragédie et que nous avons bien sûr été influencés par elle. C'est vrai que nous avons été influencés par la tragédie de ces jeunes vies qui ne sont plus, par le traumatisme qu'elles ont vécu à cause d'un acte totalement incompréhensible. Nous ne pourrions pas rester indifférents au malheur des familles qui pleurent ces jeunes femmes merveilleuses ni à la perte de la communauté et du pays entier qui auraient pu profiter de ces vies qui avaient tant à donner. Personne d'entre nous à la Chambre des communes ne pourra jamais oublier l'absurdité de cette tragédie, de ce malheur.

• (1120)

Je peux dire en toute honnêteté, et je crois me faire le porte-parole de tous les membres du comité, que cette tragédie n'était pas le seul facteur dont nous avons tenu compte dans la formulation ce projet de loi, mais qu'elle a permis de mettre en lumière la possibilité d'une utilisation abusive des armes à feu. On ne pourra pas empêcher complètement l'utilisation abusive des armes à feu avec le projet de loi actuel, ni même avec un projet de loi plus sévère. Nous ne pourrons pas non plus empêcher les meurtres résultant de disputes de ménage ou de crimes passionnels, mais je suis persuadé que nous pourrons en réduire le nombre. Nous allons en réduire le nombre.

J'en prends pour preuve la diminution des crimes et des activités de ce genre après l'adoption de la loi actuelle qui avait été présentée par mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce. Je crois qu'il nous faut considérer cela. Il faut dire que tous les Canadiens sont préoccupés par les armes à feu. Ceux qui les utilisent régulièrement le sont naturellement moins que les autres. Il y a une très grande partie de la population canadienne que la question inquiète et ce sont les femmes.

Je n'ai pas besoin de vous dire, madame la Présidente, la peur qu'éprouvent les Canadiennes et que les hommes ne peuvent pas comprendre. Nous en entendons parler. Il faut se décider à écouter. Il faut commencer à écouter les femmes du Canada et à tenir compte de leurs préoccupations; les Canadiennes sont pétrifiées de peur lorsqu'elles descendent d'un autobus et qu'elles doivent marcher la distance d'un ou deux pâtés de maison pour rentrer chez elles; les femmes sont pétrifiées de peur lorsqu'elles attendent seules l'ascenseur et qu'elles ne savent pas qui sera à l'intérieur ni à l'étage où elles comptent descendre.

C'est là quelque chose que la plupart des hommes ne peuvent pas comprendre, mais que beaucoup de Canadiennes vivent quotidiennement. Si elles estiment que ce projet de loi va leur assurer une meilleure sécurité, renforcer les droits des Canadiens et bénéficier à l'ensemble du Canada, je crois que nous devons en être pleinement conscients.

Toutefois, on peut dire, je crois, que la seule chose qui manque est un bon contrôle des armes à feu. Un sondage mené récemment par Allan Gregg et Decima Research montre que les Canadiens sont très préoccupés par la montée de la criminalité au Canada. Je crois qu'il importe de contrôler les armes à feu.

D'autres questions sont aussi très importants. Nous devons étudier la question de la violence familiale, celle de la violence faite aux femmes, celle des jeunes contrevenants et de leurs droits ainsi que la question de la prévention de la criminalité au niveau local. Ces questions forment un tout qui préoccupe beaucoup les Canadiens. Le contrôle des armes à feu est certes un aspect important, mais nous devons examiner l'ensemble de la question. Je ne suis pas certain que nous en ayons fait un examen approfondi.

Nous devons également dissiper les peurs le plus possible, même si certaines subsisteront toujours. À mon avis, un bon gouvernement et un parlement consciencieux doivent s'efforcer d'apaiser le plus possible les peurs qui existent.

Je ne pense pas que nous y arrivions. Je ne crois pas que nous y soyons parvenus non plus avec le projet de loi sur les jeunes contrevenants—la nouvelle version de celui-ci correspondant, sauf erreur, au projet de loi C-12. Je suis en faveur de prolonger les périodes d'incarcération, mais j'estime barbare d'incarcérer de jeunes contrevenants avec des criminels adultes. Je ne veux pas parler de ce projet de loi, mais je tiens à signaler que si nous n'examinons pas globalement la question de la prévention de la criminalité au Canada, nous ne nous acquittons pas de nos devoirs de parlementaires.

Je voudrais aussi ajouter que, d'après moi, on laisse trop de pouvoirs, beaucoup trop en fait, au conseil consultatif sur les armes à feu. À mon avis, il est important que ce conseil fasse preuve de jugement.

Ce qui me préoccupe peut-être le plus au sujet de ce conseil consultatif, c'est que des quinze membres, dix seront plus favorables aux armes à feu que les cinq autres. À mon avis, il doit y avoir un équilibre, et j'espère que la ministre gardera cela à l'esprit.

Nous devons aussi rassurer les utilisateurs d'armes à feu en leur montrant que leurs droits sont protégés. Nous devons aussi respecter les droits de tous les Canadiens, notamment ceux qui s'inquiètent de la hausse de la criminalité au Canada.

J'inviterais la ministre à réfléchir à cette question et à s'assurer que le comité consultatif tiendra compte des besoins de notre pays.

Je voudrais aussi demander à la ministre de présenter les règlements au comité quand ce projet de loi arrivera au comité législatif.

Elle ne les aura peut-être pas tout à fait terminés, mais je voudrais voir ceux qui seront prêts et formulés pour les étudier.

Je m'inquiète vivement des projets de loi qui sont de la fumisterie. Je ne dis pas que cela soit le cas pour celui-ci, mais nous devons prendre garde à cette tendance de mettre le strict minimum dans un projet de loi et le maximum dans les règlements, de façon qu'ils puissent être modifiés par décret et ne pas être renvoyés au Parlement.

Je ne dis pas que c'est ce qui se passe ici parce que justement les règlements vont être renvoyés à la Chambre des communes pour étude. J'estime que c'est très important.

Comme la ministre, je ne pense pas que cela présente une menace pour qui ce soit parce que la plupart des députés, je pense, reflètent l'opinion des Canadiens en général.

En effet, 80 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'un contrôle des armes à feu plus strict. Le sondage n'indique pas s'ils sont en faveur d'un contrôle plus strict que celui qu'ils vont avoir dans ce projet de loi. Ils en voulaient un plus strict que celui qui existait dans la loi actuelle. C'est ce que fait ce projet de loi naturellement.

J'estime personnellement qu'il y a des choses qu'on pourrait modifier. Mon parti n'a pas l'intention de demander un certificat d'acquisition d'armes à feu de deux ans.

Comme l'a dit la ministre, nous risquons de nous noyer dans la paperasserie et la comptabilité et de ne pas garder assez de temps pour d'autres idées très importantes relatives à la supervision et à la recherche, ainsi que pour des règles et les conditions régissant la délivrance du certificat d'acquisition d'armes à feu.

Par ailleurs, ce n'est pas par hasard qu'on exige des frais de 50 $. Au cours des travaux du comité spécial, nous avons décidé que ces frais devaient couvrir le coût de la vérification du processus d'examen, de l'émission des autorisations d'acquisition d'armes à feu et d'autres activités connexes.

Si le comité consultatif estime que ces travaux peuvent être effectués pour moins de 50 $ par personne, tant mieux. Mon parti et moi n'aurions alors aucune objection à ce que les frais soient réduits, mais il est important de comprendre que cette somme doit couvrir les frais associés à l'examen.

La ministre a malheureusement assoupli dans une certaine mesure les exigences relatives à la formation des utilisateurs d'armes à feu.

Dans le projet de loi, au haut de la page 22, on ne fait que mentionner la preuve de réussite d'un examen ou d'un cours. Au deuxième alinéa, on précise:

> (ii) la preuve, attestée par un préposé aux armes à feu, qu'elles respectent les exigences réglementaires de compétence en ce qui

a trait à la législation sur les armes à feu et aux règles de sécurité relatives à leur maniement et leur usage.

Autrement dit, si un préposé aux armes à feu estime qu'une personne est qualifiée et n'a pas besoin de suivre de cours, celle-ci peut obtenir une exemption.

• (1130)

On ne dit pas que cette personne a déjà possédé une arme à feu pendant un certain temps ou a déja eu une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Il se peut fort bien que cette personne en soit à sa première demande. La disposition est trop vague.

Tous les témoins qu'a entendus le comité et tous ceux à qui j'en ai parlé ont affirmé que, à leur avis, la formation serait très utile. Il faut éduquer les utilisateurs d'armes à feu. Comme presque tout le monde semble l'admettre, je crois que la ministre devrait apporter des changements pour resserrer ces dispositions et veiller à ce que la formation soit dispensée, sauf dans des cas très précis où la ministre estime devoir faire une exception. Il ne resterait qu'à établir dans quelles circonstances de telles exceptions devraient être autorisées. Sûrement pas aussi souvent que le prévoit actuellement le projet de loi.

Il est essentiel que la ministre se serve de toute son influence et de sa force de persuasion auprès des provinces, afin que ces cours soient donnés le plus tôt possible. Je suis conscient du fait que nous touchons ici à un domaine de compétence provinciale, mais il est dans l'intérêt de tous les Canadiens et de tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, que l'on s'occupe de cette question. Un programme de formation devrait être mis en place d'un océan à l'autre, le plus tôt possible.

S'il n'y a pas de programme adéquat, non seulement les intéressés seront-ils privés d'une formation et des connaissances qu'ils retireraient de ces cours, mais les instructeurs ne pourront pas non plus écarter les personnes qui, à leur avis, ne devraient pas posséder une arme à feu. Ainsi, ces cours sont très importants, non seulement en raison de la formation dispensée, mais aussi parce qu'ils permettent de savoir qui deviendra titulaire d'une autorisation d'acquisition d'armes à feu.

L'entreposage sûr est aussi important. La ministre y fait allusion dans le projet de loi et c'est une bonne chose. Évidemment, le problème se pose au niveau de l'application des dispositions pertinentes. À mon avis, il sera difficile d'appliquer ces dispositions parce qu'un grand nombre d'armes à feu ne sont pas enregistrées et qu'il sera difficile de savoir qui en possède. Je songe aussi au cas d'une personne qui aurait une arme à feu non enregistrée et qui ferait l'objet d'une visite afin de vérifier si son arme à feu satisfait aux critères prévus. J'espère que l'un de ces critères consistera à rendre obligatoire le cran de sûreté sur toutes les armes. Une telle mesure serait utile.

Il serait également utile, si l'on peut contrôler et inspecter les lieux d'entreposage, de pouvoir imposer des peines en cas de non-respect des dispositions pertinentes. Toutefois, ces mesures seront très difficiles à appliquer; il sera très difficile d'avoir des preuves.

J'en arrive à la question du véritable collectionneur d'armes à feu. Notre objectif—le mien, sauf erreur—était que l'expression «collectionneur d'armes à feu» désigne un groupe précis de personnes qui s'y connaissent en armes à feu, qui en achètent, qui en vendent, et qui s'en servent d'une façon responsable. Pour un grand nombre de personnes, il s'agit d'une entreprise. Celles-ci investissent d'importantes sommes dans leurs collections. C'est de cette façon que je perçois la définition d'un collectionneur d'armes à feu.

On s'est servi de l'expression «véritable collectionneur d'armes à feu» afin d'être encore plus précis et de ne laisser aucun doute quant au genre de personnes visées. Je vous donne ma perception subjective de ce qui s'est passé en comité. Évidemment, d'autres pourront ne pas être d'accord, mais telle était ma perception: Nous voulions que l'accès aux armes à feu prohibées soit restreint. Nous voulions que les armes à autorisation restreinte ne puissent se trouver dans toutes les maisons où il y en a à l'heure actuelle, mais qu'elles fassent l'objet de restrictions quant à leur utilisation et à l'endroit où elles peuvent se trouver.

Nous voulions aussi un degré précis de sécurité en ce qui a trait à l'entreposage des armes des collectionneurs. De la façon dont cette définition est formulée, un collectionneur pourrait être un propriétaire d'une ou plusieurs armes à autorisation restreinte, ou une personne ayant l'intention d'acheter de telles armes, ce qui signifie que vous pourriez être propriétaire d'une arme et satisfaire à la définition d'un véritable collectionneur d'armes à feu. Lorsque vous achetez un timbre au bureau de poste, cela ne fait pas de vous un collectionneur de timbres. Il y a là une distinction essentielle. La définition est trop générale. Nous voulons limiter le nombre d'armes, par le truchement des collectionneurs qui vendront les armes prohibées à d'autres collectionneurs. Nous espérons également qu'ils iront vendre ces armes dans des expositions aux États-Unis pour qu'elles quittent le Canada.

Je crois qu'il est important de faire cette distinction. Je demanderais à la ministre de songer à modifier la définition pour lui donner un sens plus restrictif.

Je voudrais également parler de l'amnistie à la ministre. Je pense que les délais d'amnistie prévus par la ministre dans le projet de loi sont très importants et il devrait y avoir une amnistie après l'entrée en vigueur de la loi. L'amnistie devrait être établie après que le conseil consultatif aura déclaré que certaines armes à feu militaires et paramilitaires sont prohibées. Je crois également

qu'on devrait envisager d'accorder une indemnisation financière pour les armes qui seront remises.

Une bonne partie de ces armes, sauf les armes automatiques qui sont interdites depuis 1978, sont actuellement possédées en toute légalité. Selon le prix des armes, nous nous trouvons à demander à leurs propriétaires de faire des dons de 500 $, 600 $ ou 700 $ pièce. Beaucoup de gens soutiennent que les détenteurs des armes en cause ne devraient pas être indemnisés puisque de toute façon ils ne devraient pas les avoir en leur possession. Il s'agit cependant ici d'une affaire de droits. Que vous aimiez ou non les armes à feu et les propriétaires d'armes, ces derniers agissent en toute légalité. Si on déclare, de façon rétroactive, que ces gens sont des criminels, je crois qu'on viole leurs droits.

Il est possible qu'à la faveur de l'amnistie, beaucoup d'armes automatiques, d'armes automatiques modifiées et, ultérieurement, d'armes militaires et paramilitaires soient remises, mais il se peut aussi qu'elles ne le soient pas. Que va-t-il se passer? Une bonne partie des armes prohibées ne seront pas enregistrées. Des Canadiens les conserveront chez-eux et nous n'en saurons rien.

Or, nous voulons que les armes soient remises, nous ne voulons pas qu'elles restent en circulation. Et nous voulons, dans la mesure du possible, donner une chance à leurs détenteurs. Je demanderais à la ministre d'envisager cette possibilité parce que le projet de loi doit être le plus efficace possible et, pour cela, il faut savoir anticiper les résultats.

Cela tient à la nature humaine, et je crois que, si nous voulons être réalistes, nous devons en tenir compte. Comme je le disais, j'aimerais que le gouvernement examine la question.

Ma principale préoccupation au sujet du projet de loi concerne quelque chose dont la ministre a parlé, mais pas dans le contexte dans lequel, selon moi, il faudrait en parler en ce moment. Elle a parlé des douanes et de l'imposition de peines plus lourdes pour ceux qui font entrer illégalement des armes à feu au Canada et en font le commerce. C'est important et nécessaire, mais il ne faut pas oublier que nous avons un problème grave aux postes frontières et la ministre ne l'ignore pas. Bon an mal an, nous importons environ 130 000 armes à feu, sans compter les quelque 65 000 armes qui entrent illégalement. À moins de prévoir des mesures pour arrêter la contrebande d'armes au Canada, la loi manquera d'efficacité. Il nous faut imposer des mesures plus rigoureuses aux postes frontières et porter plus d'attention à la contrebande d'armes au Canada.

Je demande à la ministre, lorsqu'elle comparaîtra devant le comité législatif, de dire si le gouvernement va s'intéresser à ce problème. À mon avis, il le fera.

Bien que ce projet de loi ne réponde pas à toutes mes attentes, j'estime qu'il constitue à n'en pas douter une amélioration par rapport à la loi actuellement en vigueur.

• (1140)

Je remercie encore une fois la ministre de l'avoir présenté. Ce n'est pas trop tôt pour proposer et adopter pareil projet de loi. Je peux vous assurer que tous les témoins qui comparaîtront devant le comité législatif l'accueilleront favorablement. Pour ma part, j'espère que la ministre a l'intention aussi de permettre au plus grand nombre possible de Canadiens de tous les milieux de comparaître devant le comité. Je pense que c'est important. Il faut connaître leur opinion. C'est pourquoi notre parti veut que le projet de loi soit adopté en deuxième lecture le plus vite possible.

Aux Canadiens, qu'ils soient pour ou contre le contrôle des armes, je dirai qu'on ne présentera pas à la Chambre de projet de loi plus faible que celui-ci sur le contrôle des armes. Je dirais que les propriétaires d'armes responsables n'ont pas à se sentir menacés. Le projet de loi safisfait aux normes minimales pour la protection du public et aux besoins de tous les secteurs de notre société. Notre parti va donc l'appuyer.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, avant de commencer, je voudrais demander à la Chambre de bien vouloir se montrer indulgente. J'ai 20 minutes à ma disposition, mais il se pourrait que mon discours dure un petit peu plus longtemps que cela. Je saurais donc gré à la Chambre de bien vouloir me donner quelques minutes de plus et je peux lui garantir que je n'abuserai pas de sa générosité.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, surveillons ce débat avec plaisir. Depuis un certain temps déjà, nous exerçons des pressions sur le gouvernement pour l'inciter à présenter une législation efficace et équitable sur le contrôle des armes à feu. Nous avons réclamé régulièrement qu'on passe à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-80, la mesure qui a précédé celle-ci. Même si, selon nous, le projet de loi C-17 est, au mieux, une

proposition modeste, nous pouvons travailler et améliorer cette mesure dans le cadre du processus législatif.

[*Français*]

Madame la Présidente, les Canadiens et les Canadiennes en général veulent renforcer vigoureusement notre régime actuel d'armes à feu. Il faut se souvenir du fait qu'au Canada, la frontière n'a pas été ouverte à coups de fusil comme aux États-Unis.

Dans l'Ouest canadien et dans le Nord, il fallait remettre ses armes à la GRC et même la police avait l'ordre de ne dégainer qu'en cas de nécessité absolue. Les Canadiens ne croient pas que les armes à feu soient la réponse à tous les problèmes. Ils veulent un contrôle des armes à feu plus rigoureux et efficace.

[*Traduction*]

Au Canada, nous voyons les armes à feu et le recours à la violence de façon bien différente des États-Unis. C'est une véritable caractéristique culturelle du Canada et une chose dont nous pouvons être fiers.

Aux États-Unis, l'utilisation d'armes à feu est généralement perçue comme un droit. Au Canada, la possession d'une arme est considérée depuis longtemps comme un privilège. Le système canadien de contrôle des armes à feu remonte non pas à 1977-1978, mais à 1877, lorsqu'on a présenté une loi pour interdire le port d'armes de poing en l'absence de motifs raisonnables pour invoquer la légitime défense.

Comme je l'ai dit il y a un instant en français, l'ouest et le nord du Canada ont été colonisés pacifiquement, généralement sans le recours à des armes.

Aux États-Unis, durant le débat sur le projet de loi Brady, on a appris certains faits très intéressants. Chez nos voisins du Sud, les armes de poing à elles seules ont été la cause de la mort de 23 000 personnes l'année dernière. Cela représente 64 personnes par jour. Tous les jours, aux États-Unis, les armes de poing causent la mort accidentelle de trois personnes.

En bref, je pense que les Canadiens ont raison de penser que notre système de contrôle des armes à feu rend notre société moins violente. Le contrôle des armes à feu donne d'excellents résultats et, dans le cadre de ce débat, nous voulons étendre ce contrôle de façon raisonnable sans pour autant soumettre les chasseurs et les trappeurs à des tracasseries administratives inutiles.

Selon moi, les Canadiens veulent un contrôle efficace des armes à feu. Je suis persuadé que tout le monde au Canada souhaite ce type de contrôle.

Je voudrais simplement dire quelques mots de la chronologie de ce débat au cours des dernières années, car cela nous aidera à comprendre où nous en sommes et vers quoi nous nous dirigeons.

En 1978, la loi actuelle sur le contrôle des armes à feu a été adoptée à la Chambre des communes. Je remarque la présence du député de Notre-Dame-de-Grâce, qui était le ministre compétent à l'époque. Sans m'attarder là-dessus, je tiens à préciser que c'est un des députés que je respecte beaucoup dans cette enceinte et qu'il sert fort bien la Chambre et le Canada. C'est donc très intéressant de le voir parmi nous aujourd'hui.

Une voix: Il n'est pas mauvais joueur de hockey non plus.

M. Waddell: Mon collègue me dit qu'il n'est pas un mauvais joueur de hockey également.

Examinons la législation actuelle. Je tiens à signaler que les dispositions de ce projet de loi qui portent sur un cours obligatoire de maniement des armes à feu ne sont pas touchées. C'est certes une partie du projet de loi que je voudrais voir entrer en vigueur. Cependant, examinons le projet de loi et la législation actuelle.

La législation de 1978 interdit la possession d'armes automatiques. Elle impose des restrictions sur certaines armes, notamment les armes de poing. En vertu de cette loi, il est obligatoire d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu et il faut, pour ce faire, respecter certains critères, qui ne sont toutefois pas strès stricts, je dois le dire. On part du principe que les personnes intéressées doivent suivre un cours obligatoire de maniement d'armes à feu avant d'acheter une arme. Ces dispositions n'ont pas encore force de loi. Il s'agit fondamentalement d'un système d'acquisition. Quelqu'un qui possédait une arme avant 1978 n'est pas touché et peut toujours acquérir autant d'armes qu'il le souhaite. En effet, on rejette moins de 1 p. 100 de demandes d'autorisation d'acquisition d'armes à feu. Pour 10 $, une personne peut obtenir une autorisation pour cinq ans, si elle le désire. Il s'agit donc d'un système de contrôle très mitigé.

En janvier 1989, dix ans environ après l'entrée en vigueur de cette loi, à Stockton, en Californie, un homme se disant obsédé par la vie militaire, armé d'un fusil semi-automatique AK-47 et de deux pistolets, a tiré 110 coups sur des enfants avec son fusil. Il en a tué cinq et en a blessé 29 autres. C'était, selon moi, un signe de l'accroissement de la violence que nous pouvons constater dans la société nord-américaine. L'État de la Californie a réagi à la tragédie en interdisant la vente, la possession et la fabrication d'armes semi-automatiques. Le 14 mars 1989, le président Bush a annoncé la suspension de l'importation d'armes d'assaut. Donc, en 1989, les États-Unis avaient une loi plus avancée que la nôtre pour ce

genre d'armes semi-automatiques. C'est ce qui a donné l'élan au mouvement en faveur d'une loi plus rigoureuse au Canada et c'est à partir de ce moment que le gouvernement, par la voix de l'ancien ministre de la Justice, s'était engagé à adopter une loi plus sévère sur le contrôle des armes à feu.

En juin 1989, le gouvernement a fait état de son intention de présenter à l'automne suivant un projet de loi sur l'importation, la possession et la vente d'armes semi-automatiques et automatiques. Lors de la réunion fédérale-provinciale des ministres, les participants se sont entendus sur la question. En décembre 1989, 14 jeunes femmes perdaient inutilement la vie dans la terrible tragédie de l'École polytechnique de Montréal. En avril 1990, une pétition qui comptait alors 516 487 signatures, et a atteint plus tard les 700 000, a été présentée à la ministre par les étudiants de l'École polytechnique.

Le 17 juin suivant, la ministre présentait le projet de loi C-80. Elle annonçait sa ferme intention de faire adopter le projet de loi. Il semble que cette intention n'ait pas été si ferme que cela puisque, après le débat en deuxième lecture, le projet de loi a été détourné vers un comité pour examen plus approfondi. Je n'en dirai pas plus; le projet de loi nous est à nouveau soumis.

Le comité, présidé par le député de Kitchener, s'est réuni et a présenté un rapport. Je suis fier d'avoir fait partie de ce comité et je tiens à souligner l'excellent travail de tous ses membres, et aussi du député du Bloc québécois de la circonscription de Rosement, assis juste derrière moi, qui, sans être membre officiel de ce comité, a assisté aux réunions et a apporté toute la contribution qu'il pouvait. Je tenais à le souligner. D'autres députés aussi nous ont aidés.

Le comité a produit une mesure législative, le projet de loi

• (1150)

Passons donc au projet de loi C-17 que j'ai qualifié de proposition très modeste. Il s'agit en fait d'un projet de loi assez complexe. Dans le cadre de ce débat, nous avons tous reçu un grand nombre de lettres de citoyens inquiets. Selon moi, beaucoup de gens ont réellement mal compris ce projet de loi. Ils croient qu'on leur enlèvera leur arme ou qu'ils seront beaucoup plus touchés par ce projet de loi que ce ne sera le cas. Je vais vous donner un exemple.

Un électeur de la circonscription que je représente m'a écrit pour me dire: «Je vais être touché par ce projet de loi.» J'ai appelé cette personne et je me suis rendu compte qu'il possédait en fait une arme à culasse mobile, ce qui n'est pas une arme semi-automatique. Il était inquiet au sujet des dispositions du règlement portant sur la capacité des chargeurs et il croyait qu'il serait forcé de démonter son arme. Ce n'était pas du tout le cas. Le projet de loi ne porte pas sur ces questions. Il ne traite que de la capacité des chargeurs des armes semi-automatiques. Il me semble qu'il nous faudra tous déployer des efforts afin d'expliquer aux Canadiens la portée exacte du projet de loi.

Premièrement, le projet de loi interdit les armes automatiques qui ont été modifiées afin de fonctionner en mode semi-automatique. Un grand nombre de ces mitrailleuses—parce qu'il s'agit en fait de mitrailleuses—ont été importées au Canada. On estime qu'il y en aurait entre 15 000 et 50 000 dans notre pays actuellement. Les personnes qui en possèdent déjà seront autorisées à les conserver. Je suis heureux que la ministre ne donne pas suite aux recommandations du comité. En fait, le ministère a plutôt retenu le rapport minoritaire du comité qui recommandait de ne pas prolonger la période visée par cette disposition sur les droits acquis. Il est déjà assez regrettable que cette disposition soit incluse dans le projet de loi, mais au moins le ministère a jugé qu'il ne fallait pas prolonger la période visée.

Il y a donc tout d'abord une interdiction des armes automatiques qui ont été modifiées afin de fonctionner en mode semi-automatique. Deuxièmement, le projet de loi interdit les armes d'assaut semi-automatiques conçues à des fins militaires. Cette interdiction sera toutefois précisée dans la réglementation et non dans le projet de loi. En fait, je pense que la ministre a déjà le pouvoir de prendre cette mesure en vertu de la loi de 1978, c'est-à-dire de l'ancienne loi, mais nous attendons toujours qu'elle pose ce geste.

Le problème est le suivant. Selon le culte de Rambo qui se répand actuellement aux États-Unis, un trop grand nombre de ces armes d'assaut militaires ont été produites par l'industrie de guerre américaine et ces armes sont donc exportées au Canada. Ce sont ces armes que le projet de loi vise et non les chasseurs et trappeurs canadiens. C'est cette industrie de la violence inondant le Canada de ces armes qui est visée. C'est sur celle-ci que nous devrions faire porter nos efforts.

Il y a toutefois une question qui persiste, même après l'adoption de ce projet de loi sur le Rugez mini-14. Il s'agit d'une arme automatique de forte puissance qui, incidemment, a été utilisée par Marc Lépine dans le massacre de Montréal. Cette arme sera-t-elle assujetti à ces restrictions? Cette arme sera-t-elle classée «arme prohibée» en vertu de ce projet de loi?

Tout dépend des règlements, de sorte que nous devons attendre. L'argument que je veux faire valoir, et je le répète, c'est que ces armes à feu sont les seules que vise cette mesure législative, absolument les seules. Il n'y est question que des armes à feu qui seront importées à l'avenir. Les armes actuelles feront l'objet d'une clause d'antériorité et on pourra les vendre à de véritables collectionneurs d'armes à feu. La proposition est de portée très modeste. Ce projet de loi est de portée modeste et devrait être examiné par la ministre. Elle se

rendra compte que la proposition est de portée très modeste.

Troisièmement, les chargeurs grande capacité sont interdits. Voilà un autre sujet d'inquiétude. Cette proposition a donné lieu à plus de confusion que toute autre. Encore une fois, tout dépend des règlements en vertu du pouvoir habilitant de ce projet de loi. Les limites fixées sont les suivantes: conformément à ce que la ministre avait proposé, les armes de poing semi-automatiques, dix coups; toutes les carabines et tous les fusils de chasse pouvant utiliser des munitions à percussion centrale, cinq coups; les fusils pouvant utiliser des munitions à percussion annulaire, aucune limite; toutes les armes à feu à culasse mobile, à pompe ou actionnée par levier, aucune limite.

Par conséquent, je déduis que seules les armes semi-automatiques sont visées par cette disposition. Je recommande aux gens qui nous écrivent de vérifier vraiment le contenu de ce projet de loi.

Plusieurs groupes favorables aux armes à feu ont dit craindre que cette disposition n'entraîne la destruction de milliers de fusils avec chargeurs incorporés. Cependant, selon les documents présentés au comité spécial, sur 2 600 modèles et marques de carabine et de fusil de chasse, seulement 28 sont directement visés par les limites fixées. Parmi ces dernières, 26 sont des armes semi-automatiques de type militaire, par exemple l'AK-47. Ce sont précisément les armes que les limites devraient viser. Seulement deux armes, du type de carabines Marlin Camp, exigeraient des chargeurs modifiés.

Cette proposition permet d'éviter l'interdiction de toutes les armes semi-automatiques. C'est exactement ce que recommandaient certains groupes, y voyant là un moyen de limiter la puissance du tir.

Je rappelle, madame la Présidente, que Marc Lépine avait un chargeur de 30 coups. On pense généralement que si ce chargeur avait été limité, au moins quelques vies auraient été épargnées.

Il faut noter l'exemption prévue pour les tireurs sportifs. Pendant les travaux du comité, j'ai demandé l'étude de cette exemption car, comme je l'ai déjà dit, cette proposition est de portée bien modeste.

Quatrièmement, ce projet de loi apporte des changements au processus de délivrance de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu. Il faut maintenant fournir deux références et une photo, acquitter un droit de 50 $, attendre 28 jours et suivre un cours obligatoire.

Cinquièmement, les propriétaires d'armes à feu doivent les conserver dans un endroit sûr. On définit ce qu'est un véritable collectionneur. Il me semble que le véritable collectionneur est peut-être l'échappatoire du système que l'on propose. Nous devrons considérer sérieusement cette définition en comité pour être sûrs qu'elle est suffisante. C'est peut-être un article qui pourrait faire l'objet d'amendements. Je voudrais mentionner également la question de l'entreposage. Nous devons rester souple à ce propos et voir en comité s'il n'y a pas lieu de mieux définir cela.

Sixièmement, il y a des peines plus sévères pour l'utilisation d'armes à feu bien qu'il n'y ait pas, comme le comité le recommandait, d'article 85. Celui-ci aurait fixé des peines minimales plus longues pour les criminels qui utilisent des armes à feu pour commettre une infraction, s'il y a négociation de plaidoyer, pour être sûr que le procureur général ne soit pas trop clément pour quelqu'un qui a utilisé une arme à feu pour commettre son infraction. Ce n'est pas dans le projet de loi, bien que ce soit dans le rapport du comité.

Enfin, le projet de loi prévoit un examen de la réglementation par le Parlement.

Je pense que c'est une proposition modeste. Le processus de délivrance de l'autorisation d'acquisition est renforcé, mais je ne pense pas que l'on puisse le qualifier de rigoureux. Il y a deux types d'armes à la Rambo qui sont interdits, mais seulement pour l'avenir, car les armes existantes peuvent être conservées. La puissance de feu des armes semi-automatiques sera légèrement limitée, ce qui me fait qualifier ce projet de modeste.

Si nous étions vraiment sérieux en matière de contrôle des armes à feu, nous demanderions au gouvernement de reprendre toutes les mitraillettes et toutes les armes semi-automatiques ou militaires et d'en débarrasser le pays. Nous nous parons un peu de bonnes intentions et nous nous mettons quelque peu en valeur. Nous devrions plutôt jeter un autre coup d'oeil à ce projet de loi et constater combien il est modeste. Nous aurions pu faire davantage.

Nombre de groupes en faveur d'un contrôle des armes à feu, comme l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers, le caucus des maires des grandes villes, la *Coalition for Gun Control*, les étudiants de la Polytechnique, les associations hospitalières et d'autres, avaient proposé au comité d'avoir un registre. Les collaborateurs de la ministre ont déclaré qu'un système d'enregistrement de toutes les armes à feu qui existent au Canada n'était pas justifié, vu le travail

que cela exigerait. Je trouve cette explication assez incroyable.

[*Français*]

À titre personnel, j'ai suggéré la proposition suivante dans mon rapport sur le contrôle des armes à feu. Comme la restriction prévue par la loi actuelle touchant les armes semi-automatiques interdirait leur utilisation pour la chasse, je recommande que toutes les armes semi-automatiques, dont l'utilisation n'est pas restreinte, soient enregistrées en tant que catégorie distincte d'armes à feu. Toutes les armes à feu obtenues par la suite, à l'aide d'une AAAF, seraient également enregistrées au moment de l'achat.

Enfin, tous ceux qui présentent une demande d'obtention d'AAAF seraient tenus d'indiquer toutes les armes à feu en leur possession sur la formule de demande. Cela n'imposerait pas un fardeau administratif supplémentaire aux propriétaires d'armes à feu qui ne sont pas semi-automatiques et pour lesquelles ils n'ont pas besoin à l'heure actuelle d'obtenir une AAAF.

Une telle mesure nous rapprocherait de l'objectif à long terme que constitue l'établissement d'un système national d'enregistrement.

[*Traduction*]

Le projet de loi recèle d'autres lacunes, mais je n'ai pas beaucoup de temps pour en parler.

Je voudrais seulement citer M. Lorne Newson, contrôleur en chef des armes à feu de la Colombie-Britannique. Voici ce qu'il a dit au comité spécial: «Tout d'abord, ces gens étaient bien conscients du fait qu'ils contournaient la loi en achetant des fusils mitrailleurs à peine modifiés. Ils ne méritent aucune sympathie. Je crains qu'appliquer la clause des droits acquis à ces armes n'aille à l'encontre de la jurisprudence actuelle. À l'heure actuelle, ces armes sont déclarées illégales, mais ce projet de loi risque en fait d'affaiblir cette restriction.»

Je voudrais conclure en disant que nous devons examiner le contrôle des armes à feu sous différents angles. On considère que le débat sur ces armes est polarisé. On a tort ou raison et, pourtant, il me semble qu'il y ait différents points de vue. Je voudrais en souligner trois, très brièvement.

Tout d'abord, je pense que l'attitude des femmes face aux armes à feu est profondément différente de celle des hommes. Elles ne possèdent qu'un faible pourcentage d'armes au Canada et ne commettent qu'un infime pourcentage des infractions criminelles liées à des armes à feu. Bien que les femmes commettent moins de 5 p. 100 des homicides causés par des armes à feu, elles sont victimes de 30 à 40 p. 100 de ces homicides.

[*Français*]

Le massacre de l'École polytechnique a eu pour effet de projeter au premier plan la question des armes à feu et de la violence faite aux femmes. Il s'agit là d'un sujet qui est loin d'être nouveau pour les Canadiennes.

Soixante p. 100 de toutes les victimes d'homicide trouvent la mort dans un contexte familial. La plupart du temps leur agresseur s'est servi d'une carabine ou d'un fusil.

[*Traduction*]

Dans mon rapport minoritaire sur le contrôle des armes à feu, j'ai dit que personne ne croit que ce seul contrôle constitute la solution au problème de la violence faite aux femmes dans notre société. Je pense cependant qu'il fait partie de la solution.

Ensuite, les régions rurales du Canada ont une opinion différente. Un des membres du comité qui vient des Kootenay la résume très bien. Il a dit: «Si une camionnette empruntait la rue Wellington, devant les édifices du Parlement, avec un fusil de chasse ou une carabine à l'arrière, nous paniquerions. Nous dirions: «Qu'est-ce qui ce passe?» Mais dans les régions rurales, cette situation est tout à fait normale, et nous devons reconnaître cette distinction. Nous devons reconnaître que des gens utilisent des armes à feu dans le cadre de leur travail quotidien. Nous devons également reconnaître que la bureaucratie ne fonctionne pas aussi bien dans ces régions, de sorte que le comité doit étudier la disposition sur l'entreposage sûr et d'autres dispositions analogues.

Nous avons un peu facilité les choses dans le rapport du comité en laissant une certaine lattitude aux contrôleurs des armes à feu des régions rurales pour accommoder les habitants de ces régions et je pense que nous devrons étudier cette question plus à fond.

Je tiens à souligner que dans le Canada rural, un sondage d'opinion publique a révélé que les trois quarts des gens appuyaient un contrôle plus sévère des armes à feu, pourvu qu'il soit efficace et juste.

Enfin, les préoccupations des autochtones. J'attire l'attention de la ministre sur un rapport minoritaire. Je crois que la Constitution oblige le gouvernement fédéral à consulter les autochtones au sujet du contrôle des armes à feu.

Étant donné les affaires Sparrow, Sioui et autres, il est fort possible que ce projet de loi et ce régime ne s'appliquent pas aux autochtones, pour des raisons constitutionnelles et juridiques. C'est une question litigieuse, mais nous devrions tenir compte de la position constitutionnelle des autochtones et, au moins, les consulter, leurs dirigeants et eux, surtout ceux qui habitent les régions nordiques.

Ensuite, j'ai d'autres sujets d'inquiétude que je signalerai au comité. Par exemple, je voudrais m'assurer que l'industrie cinématographique de la Colombie-

Britannique sera protégée contre les tracasseries administratives. Cette question pourra être soulevée au comité parce que cette industrie tire des cartouches à blanc avec des armes automatiques et semi-automatiques.

Je voudrais rendre hommage à la Coalition pour le contrôle des armes à feu pour le travail qu'elle a fait. Il s'agit du groupe dirigé par Suzanne Edwards, Heidi Rathjen et Wendy Cukier.

Le débat sur le contrôle des armes à feu évolue. Si vous lisez les éditoriaux, madame la Présidente, vous verrez que beaucoup d'éditorialistes appuient le contrôle des armes à feu. Vous verrez qu'ils pensent, comme moi, que le projet de loi est de portée très modeste. Peut-être trop. Je ne dis pas cela pour des raisons partisanes. Il faut voir la réalité en face.

Quand on lit un titre comme «Augmentation de 28 p. 100 du nombre de permis de port d'armes à feu à Toronto», on se rend compte que notre société devient malheureusement de plus en plus violente.

Je tiens à dire à la ministre que dans ce débat et dans les délibérations du comité, nous avons constaté la grande maturité des partisans ou, si on veut, du lobby du contrôle des armes à feu. Ces gens ont toujours été considérés comme des personnes bien intentionnées, mais mal informées tandis que les partisans ou le lobby de la limitation du contrôle des armes à feu nous inondaient de données prétendument objectives.

Il me semble maintenant que c'est le lobby en faveur des armes à feu qui fait appel aux émotions, à bien des égards, et que les partisans d'un contôle plus strict des armes à feu s'en tiennent aux faits et dénoncent les mythes au sujet du contrôle des armes à feu. C'est un mythe de croire que ce ne sont pas les armes à feu qui tuent, mais les gens. Au contraire, les gens qui n'ont pas d'armes à feu blessent, ceux qui en ont tuent. C'est aussi un mythe de penser que les lois sur le contrôle des armes à feu ne réduisent pas la fréquence des actes de violence commis avec des armes à feu. Mais le fait est que les mesures législatives sur le contrôle des armes à feu sauvent des vies. Le mythe veut que l'on doive chercher à prévenir le crime plutôt que de contrôler l'usage des armes à feu, mais on sait que l'accès facile aux armes à feu favorise le crime. On n'a qu'à comparer les études faites sur Seattle à celles sur Vancouver, ou encore à examiner les statistiques sur les meurtres commis au Canada.

Le mythe voulant que les gens aient besoin d'armes à feu pour se protéger semble gagner en popularité au Canada, mais dans les faits, un foyer est plus sécuritaire sans arme à feu. Voilà sur quoi portera le débat à l'avenir. Le débat sur cette question n'est pas encore épuisé, il ne fait que commencer.

Permettez-moi de conclure en disant que, selon moi, tous les Canadiens veulent un contrôle des armes à feu efficace et équitable. À l'étape de l'étude en comité, nous allons veiller à ce que le projet de loi soit applicable à toutes les couches de notre population. Nous appuyons le projet de loi en deuxième lecture. Nous tenons toutefois à aviser la ministre que nous avons l'intention de l'améliorer au comité.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, ce nouveau projet de loi sur le contrôle des armes est très décevant. Je pense profondément qu'il témoigne d'un manque de courage politique évident de la part de la ministre de la Justice.

Presque toutes les demandes légitimes des personnes et des groupes qui ont à coeur le contrôle des armes ont été rejetées, et la plupart des mesures proposées seront très difficile d'application. C'est un projet davantage destiné à calmer l'opinion publique qu'à contrôler efficacement les armes à feu.

Les groupes concernés évaluent que ce projet de loi fait environ 90 p. 100 de concessions aux lobbies des armes et 10 p. 100 d'améliorations des mesures de contrôle réclamées par l'immense majorité des citoyens.

Au coeur de notre déception, il y a le refus d'instaurer un permis de possession d'arme à feu qui rendrait obligatoire l'enregistrement systématique des armes. Nous savons tous qu'une telle mesure est essentielle à un véritable contrôle des armes.

En effet, combien y a-t-il d'armes en circulation au Canada? Actuellement, personne ne peut répondre à cette question et rien, dans ce projet de loi, ne permettra de le savoir dans l'avenir. De même, qui sont les utilisateurs d'armes en circulation au Canada? Actuellement, personne ne peut répondre à cette question et rien, dans ce projet de loi, ne permettra d'y répondre à l'avenir.

Et la ministre voudrait nous faire croire à un meilleur contrôle des armes. Elle répond candidement qu'elle veut aussi protéger les intérêts des utilisateurs légitimes d'armes à feu. Mais en quoi l'enregistrement viendrait-il contraindre indûment leurs privilèges?

La ministre sait très bien que les chasseurs, par exemple, doivent satisfaire à des exigences beaucoup plus grandes pour exercer leurs privilèges de chasse. Ils doivent se procurer un permis annuel et se conformer à des règlements sévères pour la protection de la faune.

Par exemple, à beaucoup d'endroits, la chasse à l'original fait l'objet d'un tirage au sort. À chaque année, des centaines et des milliers de chasseurs dont les noms ne sont pas choisis se voient privés du privilège de chasser. Et tous les chasseurs acceptent cette pratique parce qu'il faut protéger la faune.

On peut se demander pourquoi la ministre est si timide lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique. Pratique-

ment tous les détenteurs d'armes que je connais accepteraient volontiers de devoir détenir un permis, d'enregistrer leurs armes et de payer les frais exigés.

• (1210)

La ministre de la Justice sait très bien qu'une telle mesure est devenue nécessaire. Elle nous laisse entendre que cette Chambre sera sans doute appelée à l'adopter dans l'avenir. Pourquoi refuser de le faire maintenant? Pour satisfaire un lobby très minoritaire mais efficace de vendeurs et de détenteurs d'armes qui considèrent le fait de posséder une arme non comme un privilège mais comme un droit. Ces gens-là n'acceptent pas que ce privilège soit soumis à un minimum de réglementation. Ils sont une minorité et c'est inacceptable dans toute société civilisée.

Une autre facette déplorable de ce projet de loi est la procédure choisie pour exclure les armes que nous voulons prohiber. Nous savons que les règlements risquent toujours d'être en retard sur la réalité des développements technologiques et qu'ils sont difficiles d'application, en particulier pour les douaniers.

Comment comprendre, comme le soulignait mon collègue, que l'arme utilisée par Marc Lépine à la Polytechnique n'est pas encore prohibée, 18 mois après ces événements tragiques? Qui peut accepter plus longtemps une telle situation, alors que cette arme paramilitaire est déjà interdite ailleurs, même aux États-Unis, par exemple, dans l'État du New Jersey?

Il existe une méthode simple et efficace de changer une telle situation. C'est en établissant que dorénavant seulement les armes permises pourront être vendues et importées au Canada. Ainsi, les délais administratifs joueraient dans le sens d'un meilleur contrôle et en cas de doute, les douaniers et les policiers pourraient référer le cas aux autorités compétentes.

Certains diront que je réclame la création d'une bureaucratie supplémentaire et coûteuse, mais est-il normal qu'il soit plus facile d'importer des armes des États-Unis que d'importer de la bière de Belgique? Est-il normal qu'il y ait moins de contrôle pour se procurer et utiliser des armes au Canada, que pour se procurer et utiliser des somnifères? Non, c'est anormal.

Quant aux coûts impliqués, il faut, bien sûr, les limiter le plus possible, mais pas au détriment de la protection de la santé publique. D'autant plus que le contrôle des armes se prête parfaitement à l'application du principe de l'utilisateur payeur. À cet égard, il est impensable que ce projet de loi ne prévoit aucun frais supplémentaire pour l'émission de permis et la surveillance des permis de possession d'armes à utilisation restreinte. Pourquoi tous les citoyens devraient-ils payer pour l'administration d'un tel privilège avec leurs impôts? Cette lacune évidente devra être corrigée en comité.

Plusieurs autres aspects du projet de loi devront aussi être revus en profondeur. Par exemple, les nouveaux pouvoirs de réglementation de l'entreposage des armes à feu peuvent apparaître adéquats, mais comment la ministre peut-elle prétendre à l'efficacité de tels règlements, s'il est impossible de savoir qui détient des armes? Le fait de prévoir des exigences d'entreposage peut peut-être inciter les citoyens à davantage de prudence, une forme d'éducation des citoyens. Mais les mesures proposées ne constituent en aucune façon une véritable politique de prévention.

Ce projet de loi contient une mesure insidieuse qu'il faut franchement dénoncer. En effet, l'ensemble de la réglementation de ce projet de loi est soumis à une procédure tout à fait exceptionnelle qui risque d'en limiter grandement la portée en ouvrant toute grande la porte à l'action permanente du lobby des armes. En effet, tout projet de règlement et tout décret conforme à la future loi pourra être contesté par 20 députés ou 15 sénateurs qui peuvent exiger un débat et un vote d'annulation du règlement. Une telle disposition exceptionnelle constitue une invitation au lobby des armes à poursuivre son action auprès d'une minorité de députés et de sénateurs pro-armes.

La ministre et le Cabinet hésiteront longtemps à soumettre des projets de règlement et des décrets qui risqueraient de mobiliser l'opposition de cette minorité qui pourrait soulever un débat en Chambre. Ce projet de loi instaure donc un régime d'auto-censure du Cabinet qui est tout à fait inacceptable et qui conduira à une dilution permanente de la réglementation nécessaire. Ces dispositions devront être retirées du projet de loi.

D'ailleurs, le projet de loi qui est actuellement aussi devant ce Parlement, qui porte sur l'exportation des armes et qui permettra au Cabinet de décider d'exporter des armes à un ou l'autre des pays, ne contient aucune clause qui permettrait à des députés d'annuler de telles dispositions. Il faut bien comprendre que cette disposition est tout à fait exceptionnelle dans le cadre des lois canadiennes. Je pense que le comité législatif devra exiger un recul de la ministre à ce sujet.

Enfin, ce projet de loi introduit un recul inacceptable quant à l'interdiction des armes militaires et paramilitaires en particulier, en assurant le respect des droits acquis des propriétaires actuels. Le comité législatif devra donc entreprendre un travail en profondeur pour transformer cet embryon de projet de loi en un véritable projet de loi permettant un contrôle légitime et nécessaire des armes.

Je voudrais signaler en terminant que la seule disposition de ce projet de loi qui mérite un appui unanime est celle qui prévoit que les tribunaux doivent dorénavant envisager de rendre une ordonnance d'interdiction dans le cadre de procédures relatives à la mise en liberté sous caution ou provisoire, lorsque l'infraction reprochée est commise avec usage ou tentative ou menace de violence; dans le cadre aussi d'une demande d'ordonnance de ne pas faire ou d'engagement de ne pas troubler la paix publique.

Cette disposition marque un progrès réel vers une véritable prévention qui justifierait un appui au projet de loi si nous obtenons par ailleurs une amélioration sensible des autres dispositions, en particulier le retrait du pouvoir d'annulation de la réglementation.

Il est encore possible pour ce gouvernement de faire preuve de volonté politique en acceptant des amendements légitimes. Je souhaite que cette volonté s'exprime clairement au comité législatif. C'est pourquoi je réserve mon jugement définitif au moment du vote sur le rapport du comité.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. Hawkes: Madame la présidente, pourriez-vous, encore une fois, demander aux députés de se prononcer, car je crois que certains d'entre eux avaient l'esprit ailleurs.

Mme le vice-président: Il se peut bien que la Présidente n'ait pas parlé aussi fort qu'elle le croyait, comme on le lui a déjà fait remarquer aujourd'hui.

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Mme le vice-président: À l'ordre! Je viens de parler au whip en chef du gouvernement, et le vote est maintenant reporté à 18 heures, lundi.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement. La Chambre est-elle disposée à déclarer qu'il est 13 heures?

M. Nault: À propos du même rappel au Règlement, je crois comprendre que vous aviez déjà convoqué les députés. Décidez-vous maintenant de faire volte-face alors que vous avez déjà convoqué les députés?

Mme le vice-président: Si vous me le permettez, je vais répondre à la question du député. Si le député lit le Règlement de la Chambre, il constatera qu'une fois que le timbre a commencé à se faire entendre, le whip du gouvernement ou celui de l'opposition officielle peut s'approcher du fauteuil de la présidence pour demander un report du vote. Cela est prévu dans notre Règlement.

Une fois que le whip du gouvernement ou celui de l'opposition officielle a présenté une telle demande à la présidence, celle-ci n'a pas à exercer son jugement, mais doit accéder à la demande de l'un ou l'autre whip. En l'occurrence, les deux whips, celui du gouvernement et celui de l'opposition, se sont approchés du fauteuil et m'ont demandé de reporter le vote jusqu'à lundi, 18 heures. Je n'ai donc pas le choix. C'est prévu dans le Règlement.

Sauf erreur, il avait été entendu que si nous terminions l'examen de cette question avant 13 heures, nous allions déclarer qu'il était 13 heures et revenir à 14 heures. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Article 31 du Règlement

Mme le vice-président: Puisqu'il est 13 heures, la Chambre suspend ses travaux et les reprendra à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 23.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ANNIVERSAIRE DU JOUR J

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 47e anniversaire du jour J. C'est en effet le 6 juin 1944 que la 3e Division d'infanterie du Canada et la 2e Brigade blindée du Canada ont débarqué sur la plage Juno, pour participer à l'invasion qui allait finalement libérer l'Europe de l'Ouest de la tyrannie nazie.

Les Canadiens sont fiers de savoir que leur armée formait une partie importante de cette grande flotte. Plus de 15 000 Canadiens, soit un cinquième de la force totale de l'invasion alliée, se sont établis ce jour-là sur les plages de Normandie. Notre armée, notre marine et notre aviation ont toutes joué un rôle notable dans cette opération.

Rendons hommage à la mémoire des Canadiens qui ont combattu à cette occasion, et surtout à ceux qui n'ont par repris le chemin de la maison et qui furent inhumés en Europe. Rendons hommage aussi à ceux qui ont poursuivi en participant à la libération des Pays-Bas, moins d'un an plus tard. Ils ont tous contribué au rétablissement de la liberté.

Monsieur le Président, il y a 47 ans, un espoir de paix débarquait en Normandie. N'oublions pas ceux qui étaient là pour nous, ce jour-là, ni ceux qui sont morts pour défendre notre liberté, en ce jour J, le 6 juin 1944.

* * *

LA JUSTICE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je vous fais part de la déclaration d'un meurtrier, M. Allan George Foster, après sa condamnation pour le meurtre de trois femmes pendant qu'il était en liberté conditionnelle. Il a dit: «Il y a une chose qui est encore plus insensée que moi, c'est le système qui me permet de faire ce que je fais.»

De nombreux Canadiens sont terrifiés en raison des crimes avec violence qui sont commis, non seulement par des adultes, mais aussi par de jeunes délinquants. Dans les centres commerciaux, les rues mal éclairées et les terrains de stationnement, les femmes ont peur pour leur sécurité.

L'une des causes fondamentales de ces crimes violents est notre système judiciaire, qui permet des peines de prison beaucoup trop brèves ou qui accorde trop facilement la liberté conditionnelle.

Je prie la ministre de la Justice d'examiner cette question. Il faut rétablir la loi et l'ordre en ce pays.

* * *

SIR JOHN A. MACDONALD

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le centième anniversaire du décès du premier premier ministre du Canada et premier député de Kingston, le très honorable sir John A. Macdonald, dont la tombe est honorée aujourd'hui à Kingston.

Plus encore que comme personnage historique, peut-être, sir John A. Macdonald est reconnu en tant que locomotive de la Confédération. La conviction inébranlable qu'il avait que le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse pouvaient acquérir prospérité et force grâce à une union politique sous un seul et même drapeau nous est un modèle, aujourd'hui que nous remettons en question nos accords constitutionnels.

Au cours de sa carrière politique, il a été élu sept fois à l'Assemblée législative de la Province du Canada et a été premier ministre pendant 19 ans. Il est vraiment le Père du Canada.

En ce centenaire de sa mort, j'exhorte tous les Canadiens à méditer sur les épreuves et les obstacles qu'il a dû surmonter pour arriver à forger un pays qui est devenu l'un des plus riches au monde.

C'est en adoptant cet esprit et la confiance qu'il avait dans le Canada que nous pourrons continuer à avoir un pays prospère et préserver le fier héritage qu'il nous a laissé.

* * *

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, selon un récent sondage de l'opinion publique, 68 p. 100 des Canadiens vivant à l'extérieur du Québec et 57 p. 100 des Québécois favorisent la création d'une assemblée constituante pour résoudre la crise de l'unité nationale.

Et pourtant, le ministre des Affaires constitutionnelles aurait déclaré en même temps qu'après avoir examiné la question, le gouvernement fédéral a décidé de rejeter purement et simplement cette option, car il aurait des raisons de croire qu'elle ne serait pas acceptable pour le Québec.

Faut-il alors s'étonner de ce que les Canadiens ont le sentiment que les politiciens ne tiennent aucun compte de leurs désirs et de ce qu'ils n'aient plus confiance dans le système politique ni dans leurs dirigeants? Si le premier ministre veut vraiment que les Canadiens reprennent confiance dans la Chambre et dans son leadership personnel, qu'il commence par créer une assemblée constituante comme le souhaite une majorité de Canadiens, tant au Québec qu'à l'extérieur de cette province.

* * *

REVENU CANADA

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, on m'a signalé que Revenu Canada retient maintenant les crédits versés au titre de la taxe sur les produits et services dans le cas de personnes qui sont admissibles au plein montant du crédit mais qui doivent des impôts pour les années antérieures. Autrement dit, le fisc défalque le crédit de TPS des impôts non payés que des gagne-petit doivent à l'État. Or, les gagne-petit sont bien ceux-là qui ont droit au crédit au titre de la taxe sur les produits et services.

Je ne sais pas combien de milliers de Canadiens ont été privés de leur chèque de crédit pour payer des impôts des années antérieures. Le montant du crédit ne permettrait normalement de payer que les intérêts de ces impôts dus. Le ministre du Revenu national devrait passer la fin de semaine à examiner le problème et dire à la Chambre combien de Canadiens sont ainsi privés de leurs crédits au titre de la TPS.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Parti libéral du Canada et le Bloc Québécois dénonçaient le ministre, député de Roberval, l'honorable Benoît Bouchard et les députés conservateurs, au sujet de l'implication du gouvernement conservateur dans le développement régional des régions-ressources au Québec. Aujourd'hui, ces députés de

Article 31 du Règlement

l'opposition, après avoir délaissé la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le lac Saint-Jean, la Côte-Nord et la Gaspésie, demandent à Ottawa de s'impliquer davantage dans le développement économique du grand Montréal.

Depuis 1985, le gouvernement conservateur n'a jamais cessé de s'occuper du développement régional au Québec, et d'y mettre en oeuvre des programmes visant à améliorer la situation économique des Québécois.

* * *

[*Traduction*]

SIR JOHN A. MACDONALD

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Il y a cent ans aujourd'hui, un Canada tout jeune pleurait la mort d'un géant de la scène politique. Sir John A. Macdonald, premier des premiers ministres canadiens et père de la Confédération, a travaillé inlassablement au renforcement des liens unissant ce jeune pays. Depuis son projet de chemin de fer national jusqu'à sa lutte contre la menace voilée de trahison qu'aurait été une réciprocité sans restriction dans les échanges commerciaux, Macdonald a dirigé la mise en place d'une confédération qui a tenu bon pendant plus d'un siècle. «Peu importe ce que vous faites, disait-il, joignez-vous à l'union. Nous formons un grand pays qui deviendra l'un des plus grands aux monde si nous le préservons. Si nous le laissons éclater, nous sombrerons dans la médiocrité.»

Où que vous soyez, sir John A., voyez à quel point votre successeur d'aujourd'hui se moque de votre vision. Lorsque l'actuel premier ministre a été élu, il a déclaré: «Donnez-nous 20 ans, et vous ne reconnaîtrez plus ce pays.» Sir John, sept ans plus tard, le Canada est sur le point de se disloquer. Je sais que vous serez d'accord pour dire, en regardant nos contemporains en politique, qu'ils n'ont aucune vision à proposer. Et un peuple sans vision est un peuple voué à disparaître.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Maintenant plus que jamais, monsieur le Président, les symboles nationaux sont essentiels à notre identité canadienne. L'un de ces symboles, le bureau de poste de Mossley, en Ontario, qui fait partie de notre patrimoine, risque fort de disparaître. J'ai été choqué d'apprendre qu'on a fait de la publicité récemment pour trouver des maîtres de poste dans au moins 12 bureaux de poste de taille semblable à

Article 31 du Règlement

celui de Mossley au Québec et dans d'autres régions, au lieu de les transformer en comptoirs postaux.

Postes Canada a-t-elle une politique différente pour chacune des régions de notre pays? Si c'est le cas, pourquoi? Est-ce que c'est juste, monsieur le Président?

L'an dernier, Postes Canada a réalisé des profits de plus de 149 millions de dollars. Cette société a-t-elle vraiment besoin de fermer un bureau de poste qui vient au quatrième rang sur la liste des plus anciens au pays pour accroître ses profits? Les habitants de Mossley ne méritent-ils pas de garder leur propre symbole national, leur part du patrimoine canadien qu'ils veulent partager avec les générations à venir?

Le ministre reviendra-t-il sur sa décision?

* * *

LE MOYEN-ORIENT

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, à un moment où toutes les personnes de bonne volonté recherchent la justice et la paix au Moyen-Orient, nous sommes consternés d'apprendre qu'encore une fois la violence a éclaté dans cette région. Cette fois-ci, le conflit met en cause les vieux ennemis que sont le Liban, la Syrie et Israël. Ces derniers mois, des alliances contestables ont été conclues entre la Syrie et le Liban; toutefois, Israël a lancé cette semaine des raids aériens contre le sud du Liban. Il semble que cette offensive n'ait aucunement été provoquée. Depuis plus d'un an, l'ONU a veillé à ce qu'il n'y ait aucun raid dans la région de la frontière internationalement reconnue du Liban. Pourtant, les attaques israéliennes ont entraîné la mort de civils et d'enfants libanais. En fait, il semble que l'ampleur de cette offensive dépasse celle de l'attaque tristement célèbre menée en 1982 par Israël.

• (1410)

Compte tenu des relations très tendues et de la paix extrêmement fragile dans tout le Moyen-Orient, je demande au gouvernement de condamner ces raids aériens et de demander aux Nations Unies d'intervenir afin d'empêcher qu'une tragédie encore plus grande ne se produise.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, à mon avis, la Semaine de l'environnement est le bon moment pour signaler à l'industrie canadienne que nous appuyons une augmentation de la production et un usage accru dans les mélanges d'essence d'éthanol tiré des ressources renouvelables.

Le gouvernement peut aider à créer de nouveaux marchés internes pour ce produit en encourageant l'utilisation de carburol dans les véhicules du gouvernement partout où celui-ci est disponible au Canada.

Ce faisant, nous montrions également que nous sommes partisans des recommandations contenues dans le rapport récent du Comité permanent de l'environnement.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le Lawyers' Committee for Human Rights a publié un document qui révèle que des enfants haïtiens sont envoyés illégalement et trompeusement en République dominicaine pour travailler dans les plantations de canne à sucre.

On promet de bons salaires à ces enfants. Une fois qu'ils sont arrivés, on les force à travailler comme des esclaves, dans des conditions inhumaines et on leur paye des salaires de misère. Et ce qui est le plus affreux, c'est qu'on les empêche de rentrer chez eux à Haïti.

L'Organisation internationale du travail dénonce depuis 1983 cet abus flagrant des droits de la personne.

Il ne s'agit de rien d'autre que de trafic d'enfants. Bien pire encore, d'après le rapport, la République dominicaine est mêlée à cette affaire par l'intermédiaire d'une entreprise productrice de sucre en régie d'État. Ce même pays a aussi ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant de janvier 1990.

La République dominicaine devrait respecter sa propre loi et cette convention. Je demande au gouvernement du Canada, dans ses rapports avec ce pays, d'user de toute son influence pour faire cesser ce monstrueux trafic d'enfants.

En tant que pays signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Canada ne peut pas faire moins.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, la Semaine canadienne de l'environnement célèbre cette année son 20e anniversaire sous le thème «Passons à l'action».

Au cours de la semaine, un nombre important de Canadiens et de Canadiennes participeront à plus de 800 activités d'un bout à l'autre du pays.

C'est avec fierté que je veux souligner l'inauguration officielle du premier arboretum canadien d'espèces rares qui aura lieu le 9 juin à Joliette.

Cette initiative de l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides, en collaboration avec la ville de Joliette, permettra de créer un important parc de conservation pour nos espèces d'arbres rares ou en voie de disparition. Cette première témoigne de l'engagement des gens de mon comté envers la protection du patrimoine environnemental.

À cette occasion, on distribuera au public 1 000 plants d'épinettes de Norvège pour le sensibiliser au reboisement. Enfin, je veux souhaiter la meilleure réussite possible aux nombreuses autres activités organisées entre autres par la CARA et l'ACEF de Lanaudière.

Monsieur le Président, les citoyens et citoyennes du comté de Joliette, comme toujours, répondent à l'appel et ils passent à l'action.

* * *

[*Traduction*]

L'ANNIVERSAIRE DU JOUR J

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, il y a 47 ans aujourd'hui, l'Europe retrouvait la liberté. En effet, le 6 juin 1944, le jour J, reste toujours l'une des journées les plus mémorables de notre histoire. Il marquait le commencement de la fin du nazisme et de la brutalité qui caractérisait ce mouvement.

Les Canadiens peuvent sûrement se remémorer ce grand jour avec fierté. Les trois branches de nos forces armées ont participé à l'invasion qui avait été magistralement orchestrée. Nos marins ont dirigé le bâtiment d'assaut de débarquement et nos canonniers marins ont anéanti les moyens de défense de l'ennemi le long de la plage. Nos pilotes ont prêté leur aide pour veiller à ce que les alliés aient la suprématie aérienne au moment critique.

Ce matin-là, plus de 15 000 soldats canadiens débarquaient sur la rive de la plage Juno, et ils ne représentaient que le cinquième de la force d'invasion alliée.

À la fin de la journée, la plupart avait atteint leurs objectifs, malgré les mines, les pièges, les barbelés, les grenades et le feu des mitraillettes.

Plus de 350 Canadiens ont été tués en cherchant à atteindre leurs objectifs ce jour-là.

N'oublions jamais qu'ils ont sacrifié leur avenir afin que d'autres puissent vivre en toute liberté dans leur propre pays.

Les Européens n'ont jamais oublié le jour J, nous devrions en faire de même.

SIR JOHN A. MACDONALD

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à ceux qui ont souligné le centenaire du décès de sir John A. Macdonald.

John A. Macdonald aurait été fier et heureux de voir jusqu'à quel point le Canada a grandi et prospéré en 100 ans, d'apprendre que, un siècle plus tard, les Nations Unies, dans une récente étude, classaient le Canada au deuxième rang des pays où il fait bon vivre.

Il y a 130 ans, dans un discours qu'il a prononcé en 1861, John A. Macdonald formulait cette mise en garde: «Peu importe ce que vous faites, joignez-vous à l'union. Nous formons un grand pays qui deviendra l'un des plus grands au monde si nous le préservons. Si nous le laissons éclater, nous sombrerons dans la médiocrité et l'adversité.»

Les Canadiens ont bien des raisons de s'estimer heureux. Ils ont réalisé de grands progrès. S'ils restent unis, ils pourront faire encore mieux. Après tout, ils peuvent toujours espérer accéder au premier rang, et John A. Macdonald aimait bien être en tête.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Aujourd'hui, lors d'une entrevue accordée à la presse, le ministre a déclaré: «M. Raymond Chrétien croit qu'on lui doit des excuses. Il devrait me présenter une demande en ce sens, et j'y répondrai.»

En offrant ainsi des excuses, le ministre reconnaît-il avoir commis de graves erreurs dans la façon dont on a traité toute cette affaire?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Non, monsieur le Président.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, plus précisément, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a déclaré il y a quelques semaines sur le réseau national de télévision qu'il avait reçu des excuses d'un haut fonctionnaire, M. Raymond Chrétien.

Le ministre va-t-il agir de façon honorable et profiter de l'occasion pour corriger cette affirmation qui est manifestement sans fondement, comme il le sait maintenant?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, on a traité cette question de façon exhaustive au comité ce matin.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, malheureusement, on ne traite pas la question publiquement, et ces excuses devraient être publiques.

Je voudrais poser une dernière question supplémentaire au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Toujours au cours de cette entrevue qu'il accordait à la presse ce matin, il a déclaré qu'il déplorait tous les aspects de cette affaire, en parlant du cas Al–Mashat. Étant donné que le ministre qui déplore tout ce qui s'est passé, peut–on s'attendre à des excuses de la part de tous les ministres qui ont blâmé injustement des fonctionnaires et qui ont refusé de reconnaître leur responsabilité dans cette affaire regrettable qui place les Canadiens et le gouvernement dans l'embarras?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, ma réponse est tout simplement non.

Je voudrais également ajouter que le comportement de certains députés à la Chambre dans cette affaire ne fait rien pour accroître le respect que les Canadiens vouent au Parlement.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le 15 mai, à la Chambre, le premier ministre a dit: «Des erreurs administratives ont été faites pour lesquelles des excuses ont été présentées.»

Compte tenu du fait que Raymond Chrétien nie avoir présenté des excuses, le premier ministre suppléant va–t–il maintenant reconnaître, au nom du gouvernement, que cette déclaration faite par le premier ministre le 15 mai était inexacte et fallacieuse? Va–t–il, au nom du gouvernement du Canada et de la Chambre, présenter des excuses à Raymond Chrétien?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, mes deux réponses s'appliquent.

On a répondu à cette question tant à la Chambre qu'au comité: c'est non.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, dans un rapport rendu public le 15 mai dernier, on dit: «M. Chrétien s'est excusé.»

À la télévision, le premier ministre suppléant a dit, à propos de Raymond Chrétien: «Il est évident qu'il regrette beaucoup ce qui est arrivé. Il m'a présenté ses excuses.»

Ces déclarations ne sont pas exactes. Elles sont fausses et visent à nous induire en erreur.

• (1420)

M. le Président: Je vous arrête un instant. Je veux qu'il soit bien clair que les questions posées par le député sont tout à fait recevables. La question que le député veut poser pourrait fort bien être recevable. Toutefois, les accusations qu'il porte dans son préambule ne le sont pas. Le député peut poser sa question, et je l'écouterai attentivement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le gouvernement a fait des déclarations inexactes au sujet de M. Raymond Chrétien, la personne qui est censée avoir fait des excuses.

Ce que je demande au gouvernement aujourd'hui, c'est de présenter publiquement des excuses à un fonctionnaire au service du pays depuis 25 ans. Compte tenu des inexactitudes des déclarations du gouvernement du Canada, le gouvernement aura–t–il enfin la décence de présenter des excuses à M. Raymond Chrétien?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, on a déjà répondu à cette question plus tôt aujourd'hui.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le greffier du Conseil privé, M. Paul Tellier, savait dès le 12 mars que l'ancien ambassadeur d'Irak, Al–Mashat, était prioritaire sur la liste et qu'il avait provisoirement été accepté comme immigrant retraité au Canada.

Le 8 avril, M. Tellier apprenait que M. Al–Mashat était arrivé au Canada, mais il n'en a informé le premier ministre que le 30 avril. Compte tenu du fait que le ministre a blâmé M. Raymond Chrétien et, parallèlement, M. David Daubney de ne pas avoir prévenu leurs patrons de la présence possible de M. Al–Mashat au Canada, comment le ministre peut–il expliquer cette politique de deux poids deux mesures?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Ce qui demande une explication, c'est le manque de logique et l'interprétation très libre que le député, qui a soulevé la question, a faite des propos d'autres personnes. Il sait que M. Tellier a comparu devant le comité, qu'il a répondu aux questions qui lui ont été posées lorsqu'il le pouvait, et voilà tout.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas tout.

Je voudrais poser au ministre, en sa qualité de président du Conseil privé, une autre question concernant un fonctionnaire du Conseil privé. Le chef de cabinet du ministre, M. David Daubney, a déclaré: «On m'a dit que mon nom avait été mentionné parallèlement. Compte tenu du nom de famille du fonctionnaire impliqué et de ses liens avec le chef de l'opposition, je crois, essentiellement, qu'on a jugé opportun de mettre en cause un membre du personnel politique.»

Le ministre corrobore-t-il la déclaration de son chef de cabinet selon laquelle le comité du Cabinet composé de lyncheurs a jugé opportun d'impliquer parrallèlement un membre du personnel politique?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, aucun comité du Cabinet n'a agi de la sorte.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le ministre affirme maintenant que son chef de cabinet n'a pas dit la vérité.

M. Clark (Yellowhead): Mon petit Svend.

M. le Président: Un instant. Je rappelle au député de Burnaby—Kingsway, comme je l'ai rappelé à d'autres députés des deux côtés de la Chambre, y compris le premier ministre hier, que ce genre de question, n'est pas facile pour la présidence, ni pour les députés.

Le député a peut-être une question recevable à poser, mais il est inacceptable de commencer par lancer des accusations non fondées, que ce soit ici contre un député ou ailleurs contre qui que soit. Je demande au député de faire très attention. Qu'il pose sa question et je l'écouterai.

M. Robinson: Merci, monsieur le Président. Je vais poser ma question à mon petit Joe. . .

Le Président: Le député de Papineau—Saint-Michel.

Mme Copps: Il l'a appelé mon petit Svend.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Hier soir, en conférence de presse, le chef de cabinet du ministre, M. Daubney, a indiqué que lui et M. Raymond Chrétien avaient été blâmés dans l'affaire Al-Mashat pour des raisons de symétrie. Pourquoi le gouvernement veut-il ainsi blâmer deux hauts fonctionnaires pour des raisons de symétrie? Nous savons que c'est un ou des ministres qui ont pris cette décision.

Est-ce que l'honorable ministre pourrait nous dire quel est le ministre qui a pris une telle décision aussi stupide? Deuxièmement, le ministre sait qu'en procédure parlementaire, dans tous les parlements comme le nôtre, la chose honorable à faire dans un tel cas pour un ministre, est d'offrir sa démission? Pourquoi aucun ministre n'a-t-il pas encore fait cette chose honorable?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles: Monsieur le Président, je crois que la position du gouvernement était, dans un sens, bien claire dans un document déposé il y a quelques mois en ce qui concerne la question de responsabilité ministérielle. Un ministre ne peut être tenu responsable pour des questions qui le concernent s'il n'en a pas été informé. Et telle est la situation ici. Il s'agit ici d'un problème d'erreurs humaines, d'erreurs de jugement et d'erreurs dans le système. C'est pour cette raison que le Parlement canadien a établi un comité parlementaire afin de se pencher sur cette question, et je crois que ce comité continue d'examiner cette question. . .

Je m'excuse de parler français à mon ami, M. Nunziata, mais c'est une langue officielle ici à la Chambre, et j'ai l'intention de m'exprimer en français, même s'ils ne le veulent pas.

Mme Copps: Il ne devrait pas se servir de la langue française comme cela!

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Je vais donner une deuxième chance au ministre de s'exprimer en français. Mais je pense qu'il est aussi embarrassé en français qu'en anglais.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'aimerais savoir pourquoi le nom de M. Chrétien a été ajouté au nom de M. Daubney pour des raisons de symétrie.

Est-ce que le gouvernement, après avoir dit publiquement que des fonctionnaires avaient fait quelque chose d'incorrect et qu'il avait obtenu des excuses, alors qu'en réalité, il n'y a pas eu d'excuses de données, pourquoi les ministres continuent-ils à laisser croire que quelqu'un, parmi les fonctionnaires, a fait une erreur alors qu'il sait très bien que ceux sur qui pèse l'erreur n'ont pas fait d'excuses et n'ont pas admis leur erreur?

Or, je demande au ministre, pour raisons de symétrie, ne serait-il pas temps qu'il y ait deux ministres, tout comme on a voulu blâmer deux fonctionnaires—qui soient blâmés pour leur incompétence?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, deux personnes ont été mentionnées parce qu'il s'agit des deux personnes du ministère des Affaires extérieures qui avaient, dans ce cas, une responsabilité en tant que personnes seniors.

M. Daubney était mon chef de cabinet à l'époque aux Affaires extérieures et dans son cas, son erreur fut de lire et de livrer un memorandum destiné au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque.

Dans l'autre cas, il s'agit de M. Chrétien, le sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures. Pour ce dernier, il s'agit d'une erreur de jugement parce qu'il a laissé son ministre aller au Moyen-Orient, à un moment où il y avait une controverse en ce qui concerne la question de l'Irak, à un moment où M. Chrétien était pleinement au courant de la situation qui prévalait au sujet de M. Al-Mashat, et il n'en a pas soufflé mot à son ministre. Il a laissé le ministre représentant le Canada dans une situation où il ne pouvait être informé sur cette question.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le 14 mai dernier, le ministre a déclaré à la Chambre, et je cite à la page 51 du hansard:

> Monsieur le Président, ce matin, j'ai donné une chronologie des faits et expliqué comment cette décision avait été prise... Les faits ont été révélés ce matin, et nous avons fait preuve de beaucoup de transparence dans ce dossier.

Monsieur le Président, nous savons maintenant que le ministre a volontairement passé sous silence des faits importants dans sa déclaration du 14 mai. Le ministre maintient-il toujours la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 14 mai?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je croyais que ces gens voulaient savoir ce qui était arrivé dans ce dossier, mais, après avoir observé le comportement des députés de l'opposition devant le comité et à la Chambre, je sais maintenant qu'ils poursuivent d'autres objectifs. Ces démonstrations me rappellent le cirque du Sénat. Je ne suis pas surpris.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre a admis avoir participé à une réunion, le 13 mai, où nous savons qu'on a décidé d'omettre certains faits et de blâmer deux personnes tout en feignant d'ignorer l'inaction d'autres individus et des ministres.

Le ministre convient sûrement qu'il s'agissait là d'une erreur. Acceptera-t-il de poser un geste honorable et de s'excuser auprès de la Chambre et des Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, jamais je ne m'excuserai d'avoir informé les Canadiens de ce qui était réellement arrivé.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Pendant les négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les Canadiens craignaient que les États-Unis convoitent nos réserves d'eau douce et, aujourd'hui, nos craintes sont confirmées. Une entreprise ayant des liens aux États-Unis, Multinational Resources, a annoncé aujourd'hui son intention de détourner les eaux de la rivière North Thompson, un affluent important du fleuve Fraser, pour alimenter San Diego aux États-Unis. Le gouverneur de la Californie a annoncé il y a déjà longtemps qu'il était très intéressé à acheter de l'eau douce canadienne.

Le premier ministre suppléant dira-t-il aujourd'hui aux Canadiens, et aussi aux Américains, que son pays ne détournera pas le cours de ses rivières, en partie ou en totalité vers les États-Unis, parce que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre?

Une voix: Un autre alarmiste néo-démocrate.

Une voix: Cela fait parti du programme du Parti réformiste, pas du nôtre.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député pose une question à ce sujet tous les deux mois environ, citant habituellement une liste de voeux pieux américains. L'exportation massive d'eau vers les États-Unis est exclue de l'Accord de libre-échange et il n'est pas question de l'y inclure.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une autre question liée au libre-échange à poser au ministre des Communications. Traditionnellement, les artistes de la scène canadiens et américains ont pu se produire assez librement d'un côté et de l'autre de la frontière. Les États-Unis viennent d'imposer un obstacle aux artistes canadiens désirant se produire aux États-Unis comme moyen de pression en vue des prochaines négociations commerciales.

Je demande au ministre si, à son avis, cela constitue une attaque anticipée contre les industries culturelles canadiennes? Peut-il nous dire quelle mesure corrective il envisage? Peut-il nous donner l'assurance que la culture canadienne ne servira pas de monnaie d'échange dans les négociations trilatérales qui sont sur le point de commencer?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député devrait se souvenir des paroles prononcées par le ministre du Commerce extérieur il y a tout juste quelques jours.

Mais plus important encore, je me réjouis d'entendre le NPD parler maintenant de l'importance de la libre circulation trans-frontalière des citoyens que l'on doit au libre-échange.

Les obstacles à la libre circulation des artistes canadiens aux États-Unis nous préoccupaient mes collègues et moi auparavant. C'est encore un sujet de préoccupation. Nous travaillons à ce dossier et nous veillerons à garantir la libre circulation des gens et des entreprises en vertu de l'Accord de libre-échange.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le 14 mai dernier, le premier ministre suppléant a déclaré à la télévision nationale, en parlant de Raymond Chrétien, qu'évidemment ce dernier regrettait beaucoup ce qui s'était passé et qu'il lui avait présenté des excuses. Selon le ministre, l'affaire était close.

L'affaire n'est pas terminée parce que nous savons qu'à ce jour, le ministre et Raymond Chrétien n'ont pas eu la moindre conversation. Il est donc impossible que Raymond Chrétien ait présenté des excuses au ministre.

Le ministre profitera-t-il de l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui, au Parlement et devant la population canadienne, pour rectifier les faits et déclarer qu'il n'y a pas eu d'excuses offertes au ministre, que ce soit personnellement ou indirectement, et si le ministre, par inadvertance ou de quelque autre manière, a induit les Canadiens en erreur ou calomnié M. Chrétien, qu'il s'en excuse? Faites ce que la décence exige, Joe.

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, cette question a été soulevée au comité ce matin et elle a reçu une réponse.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant, étant donné que sa déclaration du 14 mai a été faite à la télévision nationale et a donc pu rejoindre des millions de Canadiens. Cette déclaration prétendait que des excuses avaient été présentées alors qu'il n'en était rien. La conversation n'a jamais eu lieu. Compte tenu de la grande crédibilité de ce ministre, de son intégrité, va-t-il maintenant mettre les choses au clair, dans son propre intérêt et dans celui de la décence envers M. Raymond Chrétien?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, M. Chrétien sait bien, parce que je suis certain qu'il était attentif au témoignage présenté au comité ce matin, que s'il a une demande à me présenter, il n'a qu'à le faire. Or, il ne l'a pas fait.

En ce qui concerne le comité où ces questions ont été soulevées pour la première fois aujourd'hui, je rappelle à la Chambre que ce comité a été formé pour répondre au souhait explicite de la Chambre de donner l'occasion au Parlement de faire la lumière sur ce qui s'est passé.

Je crois qu'il devient de plus en plus évident que, même si le comité peut faire la lumière sur ce qui s'est passé, il n'est pas possible de faire à la télévision des déclarations fracassantes et parfois trompeuses et c'est pourquoi l'opposition répète continuellement ces questions à la Chambre. Nos vis-à-vis s'intéressent au petit écran et non aux faits.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé.

Ce matin, il a déclaré à la presse qu'il examinerait la transcription de la déclaration de M. Shortliffe concernant les excuses non confirmées de M. Chrétien. Depuis qu'il a pris cet engagement, le ministre a-t-il parlé à M. Shortliffe? Quand examinera-t-il la transcription?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canda et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, j'ai fait les deux choses.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Examinera-t-il attentivement la déclaration des ministres du 14 mai qui a dit publiquement que MM. Chrétien et Daubney se sont excusés aux ministres? Le ministre juge-t-il normal que la déclaration dit publiquement que M. Chrétien s'est excusé alors que celui-ci affirme qu'il ne l'a pas fait?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionelles): Je ne veux pas m'aventurer dans le domaine des témoignages rendus au comité, mais je pense que la députée était présente. Elle sait que lorsqu'on lui a posé des questions à ce sujet, M. Shortliffe a répondu que M. Chrétien connaissait le contenu de la déclaration qui devait être rendue publique le lendemain.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu.

Les commerçants du pays ont souligné encore un autre problème avec la taxe sur les produits et services. Lorsque les clients se servent de leur carte de crédit pour acheter un produit, les frais que les marchands doivent désormais payer à la banque sont calculés sur le prix TPS comprise. Ainsi, à cause de la TPS, les banques toucheront cette année un revenu de plus de 60 millions de dollars, aux dépens des commerçants.

Le ministre peut-il justifier cette dépense supplémentaire imposée aux petites entreprises? Pourquoi devraient-elles contribuer à hausser les bénéfices des banques à une période où beaucoup d'entre elles font faillite?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, auparavant les banques calculaient ces frais sur 13,5 p. 100 et, maintenant, elles le font sur 7 p. 100. Mais nous serons heureux d'examiner la situation.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le gouvernement a dit vouloir aider les petites entreprises et, pourtant, il aide encore une fois ses amies, les banques, à récolter des bénéfices aux dépens des commerçants.

• (1440)

Le ministre d'État chargé des Petites entreprises assumera-t-il sa responsabilité et exercera-t-il des pressions auprès de ses amies, les banques, pour qu'elles imposent aux commerçants des frais sur le prix réel des produits, taxe non comprise?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député saura que les banques paient des impôts comme tout le monde. . .

Des voix: Allons donc!

M. Jelinek: Un milliard de dollars. Nous savons quelle est la position des néo-démocrates. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Quoi qu'il en soit, ma réponse à la première question du député reste la même pour la deuxième. C'est la politique permanente du gouvernement.

Nous avons adopté une nouvelle taxe qui accroîtra la compétitivité des entreprises canadiennes, car il ne fait aucun doute dans tous les esprits que l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants constituait une entrave pour les entreprises, les fabricants et les exportateurs canadiens, petits et grands. La suppression de cette taxe et son remplacement par une taxe moderne sur la valeur ajoutée, comme la TPS, qui est utilisée dans 48 autres pays du monde, sera profitable pour les entreprises et, par conséquent, pour tous les Canadiens.

LA JUSTICE

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Je crois que les Canadiens perdent patience face à l'incapacité du gouvernement de présenter un projet de loi visant à rationaliser et, de ce fait, à activer notre procédure d'extradition. Par conséquent, la ministre peut-elle nous dire quand elle s'attaquera à ce problème afin de réduire les recours en appel dont peuvent se prévaloir des fugitifs comme Charles Ng, et ainsi faire passer le message que le Canada n'est pas un refuge pour les fugitifs?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends bien l'intérêt suscité par cette question particulière chez le député et chez beaucoup de mes collègues à la Chambre.

Le gouvernement est en train d'examiner en profondeur la Loi sur l'extradition. Je suis heureuse de vous informer que j'ai déjà demandé à mes services d'accélérer cet examen et que je prévois être en mesure, avant le congé d'été, de déposer les modifications nécessaires à la Loi sur l'extradition auxquelles le député a fait allusion dans sa question, notamment la rapidité du traitement des appels.

Je déposerai donc les modifications en question au cours de la présente session.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et elle a trait au bail signé entre Transports Canada et le ministère des Travaux publics. Après deux ans, on a eu copie du bail et ça confirme l'appréhension de l'opposition et de moi-même à l'effet que le ministère des Travaux publics a payé plus cher pour renouveler son bail chez Campeau, à Place de Ville, qu'il n'aurait payé s'il y avait eu construction d'un nouvel édifice du côté de l'Outaouais québécois. Je veux demander au ministre responsable des Travaux publics, qui a signé ce bail au nom du gouvernement, de s'excuser auprès de la Chambre de l'avoir induite en erreur en 1989?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en soulevant cette question, le député me donne l'occasion de rappeler à la Chambre que ce projet a été annulé, comme bien d'autres projets d'immobilisations, à cause des compressions budgétaires.

Le député a déclaré qu'il en coûtera plus cher ou que des excuses seraient de mise, mais il passe sous silence que, selon le nouveau bail, il nous en coûte 35 $ de moins le mètre carré que selon le bail précédent, qui avait été signé par le gouvernement libéral, il y a de cela bien des années.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, dans ma question supplémentaire, je voudrais tout simplement indiquer au ministre que le coût du présent bail est de l'ordre de 250 $ le mètre carré, soit beaucoup plus élevé que celui qu'il aurait eu à payer dans une location basée sur 20 ans, du côté de l'Outaouais québécois. Je voudrais donc demander au ministre pourquoi il a changé les règlements d'affectation au niveau de location de baux en établissant des paramètres qui ne tiennent pas compte du tout de l'Outaouais québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, aucune règle n'a été changée. On a mis fin au projet et de nombreux arguments contradictoires pourraient être avancés à ce sujet.

Un grand nombre de fonctionnaires étaient heureux de l'annulation du projet. En effet, on a réalisé de grandes économies sur le plan de la réinstallation des effectifs et de l'infrastructure. De nombreux députés étaient également contents que le gouvernement ait suivi cette politique.

Nous avons déjà discuté de cette question et nous pouvons encore en débattre, mais il demeure que le projet comptait parmi plusieurs qui ont été annulés. Tout compte fait, le renouvellement du bail s'est avéré une assez bonne affaire pour les contribuables canadiens.

* * *

LA POLLUTION PAR LE BRUIT

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Je suis très heureux d'admettre que le ministre a fait des progrès en proposant des amendements à la Loi sur l'aéronautique. Ces changements permettront l'imposition d'une amende importante à ceux qui ne respectent pas les règlements relatifs aux bruits dans nos aéroports. L'imposition d'une amende de 10 000 $ aux sociétés devrait permettre d'assurer le respect des règlements, au grand soulagement de mes électeurs.

Quand ce projet de loi sera devant le Comité permanent des transports, le ministre pourrait-il envisager d'inscrire dans la loi une amende minimum de cet ordre pour ceux qui enfreindraient les règlements? Les aéroports seraient ainsi obligés d'imposer des amendes importantes, plutôt que les sommes insignifiantes qui sont demandées actuellement.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il défend vigoureusement, depuis plusieurs années, les intérêts de ses électeurs vivant dans la région de l'aéroport de Toronto, et qu'il travaille très fort en leur nom.

Comme il le sait, le projet de loi est maintenant devant le comité, qui examinera toutes les options. Cet amendement en particulier sera sûrement débattu, et la question pourra être réglée au comité.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'adresse moi aussi ma question au ministre des Travaux publics. Elle concerne un exemple flagrant de gaspillage éhonté, le bail visant l'édifice de Transports Canada.

Comment le ministre peut-il justifier l'annulation, en 1989, de la construction de l'édifice de Transports Canada au coût de 200 millions de dollars répartis sur 20 ans, et conclure par ailleurs un accord de complaisance dont le coût est au moins trois fois plus élevé, avec la société Campeau que dirige maintenant Stanley Hartt, l'ancien chef de cabinet du premier ministre?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, parce qu'il est un critique objectif et bien informé, le député sait que l'accord de complaisance serait plutôt celui dont j'ai parlé, soit le bail original que Judd Buchanan et Arthur Laing avaient signé il y a de nombreuses années, à un coût beaucoup plus élevé que celui que nous pouvons renégocier pour le nouveau bail.

Il sait aussi qu'il essaie de comparer des pommes et des oranges. Il essaie de comparer un bail de 20 ans avec option d'achat et le renouvellement d'un bail existant. Il fait fi de tous les avantages que comporte le fait de poursuivre un bail et de le renégocier.

Il ne tient pas compte de ce que nous avons pu prendre des dispositions sur le partage des coûts concernant l'amiante. Il passe sous silence le fait que la société Campeau nous a fourni des locaux transitoires. Il ne tient pas compte du fait que s'il y avait une société avec laquelle je serais disposé à conclure un tel accord ce ne serait pas la société Campeau.

Des voix: Oh, oh!

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Et moi, monsieur le Président, je suis sûr que les poules ont des dents.

J'adresse ma question supplémentaire au vice-premier ministre suppléant. Elle concerne la nouvelle carrière de Stanley Hartt.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Lorsque le processus de soumission du nouvel édifice de Transports Canada a été annulé, le chef de cabinet du premier ministre du temps, M. Stanley Hartt, était la même personne qui est devenue ensuite président de Campeau Corporation, trois mois après avoir quitté le bureau du premier ministre. Est-ce que le premier ministre suppléant s'est assuré que le code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat a été respecté, non seulement dans son texte de loi, mais dans son esprit? Et s'il ne l'a pas fait, va-t-il le faire aujourd'hui même?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le député sait que s'il veut obtenir une réponse à une question de ce genre, surtout lorsqu'il l'adresse à un simple vice-premier ministre suppléant, il est préférable qu'il donne préavis de sa question.

Je n'ai pas reçu de préavis et je ne connais pas la réponse. J'ai l'impression qu'elle est négative, mais le député n'a que faire de mes impressions. Je vais prendre note de sa question et lui répondre ultérieurement.

* * *

LE BUREAU DE POSTE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants.

C'est aujourd'hui l'anniversaire du Jour J, que les Canadiens célèbrent près des monuments aux morts et des cénotaphes de tout le pays. À Avonmore, Postes Canada s'en prend à ces symboles. Cette société se propose de fermer le bureau de poste de l'endroit. Elle a demandé à l'administration du township d'enlever le cénotaphe de telle sorte qu'elle puisse vendre la propriété.

Le ministre va-t-il intervenir au nom des anciens combattants et empêcher cette attaque horrible contre les symboles et les anciens combattants du Canada?

• (1450)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, lorsque cette affaire du cénotaphe d'Avonmore a été portée à mon attention, j'ai communiqué avec le bureau de poste, et l'on m'a dit qu'on projetait, si ce n'était pas déjà fait—et je crois que ce l'est peut-être—de donner à la petite ville d'Avonmore le cénotaphe et le terrain environnant, de telle sorte qu'il demeure longtemps un monument aux anciens combattants du Canada, à jamais sous la garde de la localité d'Avonmore.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. D'abord, je le félicite pour ce qu'il a fait pour Avonmore.

Des voix: Bravo!

M. Pickard: Je lui rappelle en outre que la Société canadienne des postes s'en prend au tissu même du Canada rural. Elle a enlevé le mot «Canada» de Postes Canada. Les drapeaux et les symboles ont été supprimés d'une centaine de localités de tout le pays par suite de la fermeture de leurs bureaux de poste. À Avonmore, il y a eu l'affaire du cénotaphe, qui va se répéter une centaine de fois avec toutes ces fermetures.

Le ministre va-t-il revenir sur sa décision de détruire des symboles et de fermer des bureaux de poste et veiller à préserver la dignité des régions rurales du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, non seulement ce jour marque-t-il l'anniversaire du Jour J, mais c'est la première fois en 20 ans que je reçois des félicitations de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur le Président, par suite des mesures qu'a prises le gouvernement antérieur, dont le député de Papineau—Saint-Michel était alors ministre, en vue de faire de Postes Canada une société d'État, de telle sorte qu'elle puisse fonctionner à l'abri de toute ingérence politique, elle est devenue la société des postes la plus efficace au monde.

Compte tenu de ses réalisations incroyables dont tous les Canadiens devraient franchement s'ennorgueillir, je ne vais pas aller critiquer la direction de la société et lui conseiller de faire ceci ou cela. Les instances du député ont été entendues et notées et je suis persuadé qu'avec un peu de bonne volonté, on va reconnaître que nous pouvons tous être fiers de Postes Canada, qui est une réalisation incroyable de ses propres employés.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et porte sur un sujet qui a été soulevé vendredi dernier à la Chambre. Il s'agit des inquiétudes éprouvées par l'industrie canadienne de l'imprimerie parce que la règle selon laquelle les documents imprimés aux États-Unis doivent porter clairement une mention qui l'indique n'est pas appliquée par les douanes canadiennes de la même manière que la règle inverse l'est par les douanes américaines, ce qui désavantage l'industrie canadienne de l'imprimerie.

Ce problème a été soulevé par les représentants de cette industrie lorsqu'ils étaient à Ottawa il y a environ une semaine. Vendredi dernier, le gouvernement s'est engagé à étudier la question pour voir ce qu'on pouvait faire pour y remédier. Je demande au ministre du Revenu national ce que le gouvernement va faire et s'il va prendre des mesures pour faire appliquer cette règle.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député sait sans doute que nous n'avons pu rencontrer les représentants de l'industrie de l'imprimerie que la semaine dernière. À la suite de cette rencontre, j'ai demandé à mon personnel de revoir tous les aspects du problème qui a été soulevé à la réunion. On n'a pas rédigé la version définitive du rapport. Quand ce sera fait et qu'il me sera remis pour que je l'étudie, je me ferai un plaisir de renseigner mon collègue.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national pourrait au moins, à mon avis, indiquer clairement que le gouvernement a l'intention d'appliquer ses propres règles, ce qui fait partie du problème. Je me demande si le ministre pourrait au moins nous donner cette assurance.

Quand il le fera, pourrait-il aussi nous assurer, parce que j'ai entendu des rumeurs affirmant le contraire, que le gouvernement, en particulier le ministère du Revenu national lui-même, ne fait pas imprimer de l'autre côté de la frontière, entre autres, des renseignements concernant la TPS qui rentrent ensuite au Canada pour être distribués? Pourrait-il nous assurer que son ministère ne fait pas des achats de l'autre côté de la frontière?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux assurer au député que mon ministère ne fait aucun achat, sous quelque forme que ce soit, de l'autre côté de la frontière.

Je peux aussi garantir au député que nous appliquons toutes les règles qui concernent Revenu Canada aux termes des lois existantes.

J'irai même jusqu'à dire qu'à la suite des rencontres avec l'industrie de l'imprimerie et de l'étude qui est en cours maintenant, le gouvernement dans son ensemble cherche des moyens pour essayer d'établir de façon permanente des règles du jeu équitables partout où nous constatons qu'elles ne le sont pas. Si nous voyons que c'est le cas ici, nous prendrons les mesures appropriées pour y remédier.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Il est urgent qu'on apporte rapidement des améliorations à la Loi sur les jeunes contrevenants. De nombreux habitants de ma circonscription réclament des changements.

J'ai déjà porté cette question à l'attention de l'ex-ministre de la Justice le 12 juin 1989, il y a deux ans. J'alléguais alors que nos lois doivent être modifiées pour tenir davantage compte des victimes des criminels et la société en général.

Quels changements importants seront incorporés dans le projet de loi C-12, y compris les amendements, et quelles modifications prévoit-on pour la phase 2 de la réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et encore une fois de l'intérêt qu'il porte à ce sujet. Le projet de loi C-12, nouvelle version de l'ancien projet de loi C-58, présenté par mon prédécesseur, en est à l'étape de l'étude du rapport à la Chambre. Il traite des critères à utiliser dans le cas du renvoi d'un adolescent au tribunal pour adultes et des peines pouvant être imposées par le tribunal pour adultes à un adolescent reconnu coupable de meurtre.

J'espère que la Chambre sera bientôt saisie de ce projet de loi. Je crois comprendre qu'un certain nombre d'amendements ont été proposés. Cet automne, je présenterai la deuxième phase de la refonte de la Loi sur les jeunes contrevenants, qui élargira l'application de notre législation aux adolescents en conflit avec la loi.

Je ne peux en dire plus pour le moment, puisque le projet de loi n'a pas encore été déposé, mais je peux assurer au député que nous consultons énormément les provinces et toutes les parties concernées. J'espère pouvoir présenter la phase 2 d'ici la fin de l'année.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant, à qui je rappelle que, à son nouveau poste de ministre responsable des Affaires constitutionnelles, il a besoin de la confiance de tous les Canadiens.

Je demande donc au ministre de donner une réponse très claire à la Chambre et aux Canadiens au sujet d'une déclaration qu'il a faite publiquement le 14 mai à propos de M. Raymond Chrétien: «Il regrette évidemment ce qui s'est passé. Il m'a présenté des excuses et l'affaire en restera là.»

De toute évidence, le ministre savait certainement que cette déclaration n'était pas vraie, car il n'avait jamais parlé à M. Raymond. . .

M. le Président: La députée a dit que le ministre savait certainement que la déclaration n'était pas vraie. Il n'y a aucune différence entre dire cela et accuser le ministre d'être un menteur. Ce n'est pas une manière acceptable de poser les questions.

J'espère que la députée n'avait pas l'intention de porter une accusation comme celle-là, mais c'est l'impression qu'elle a donnée en s'exprimant comme elle l'a fait dans son entrée en matière. La députée peut poser sa question.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Le ministre maintient-il la déclaration qu'il a faite ce jour-là?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, personne n'est plus conscient que moi de la nécessité que tous les députés de la Chambre, à commencer par moi-même, méritent le respect et la confiance des Canadiens.

J'essaie de me comporter de manière à mériter et à conserver ce respect et cette confiance.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a accepté très rapidement, lorsque cette affaire a surgi, d'établir un comité parlementaire qui pourrait discuter ces questions de manière plus approfondie qu'il n'est possible de le faire à la période des questions.

Nous avons maintenant une belle preuve de la justesse de cette décision, car on a justement répondu ce matin au comité à la question que la députée vient de poser. Au comité permanent, nous avons toute latitude pour donner des réponses complètes.

• (1500)

Cela ne rimerait pas à grand-chose, selon moi, et ce ne serait pas une marque de respect pour cette institution, si je répétais ici ce que j'ai dit ce matin dans mon témoignage devant un comité établi par la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est avec regret que j'invoque le Règlement au sujet d'une remarque faite par le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles, car ce dernier vient justement de dire qu'il essaie de se maintenir dans une position qui inspire le respect et la confiance.

Ses collègues et lui-même nous demandent régulièrement de changer nos habitudes pour essayer de donner à cette institution la dignité et le respect qu'elle mérite.

Au cours de la période des questions, le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles a appelé mon collègue de Burnaby—Kingsway «mon petit Svend».

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Monsieur le Président, il a fait cela, et je ne crois pas que cela fasse partie du décorum de la Chambre. Je ne crois pas que cela inspire le respect et la confiance que le ministre voudrait avoir. Je veux donc lui donner l'occasion de retirer cette remarque.

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, bien sûr que je veux retirer cette remarque.

Pendant que j'ai la parole, je signale que je veux consulter les «bleus» pour m'assurer que la réponse que j'ai donnée au député de Glengarry—Prescott—Russell reflète bien ce que je voulais dire.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux simplement dire que, à mon avis, le président du Conseil privé a fait preuve, dans sa réponse à ce rappel au Règlement, du genre de dignité et de respect envers ses collègues que nous voudrions tous voir ici.

J'espère que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique prendra note de cela, en parlera à ses collègues du caucus néo-démocrate et leur dira à quel point il ne convient pas de faire des entrées en matière qui contiennent des accusations ou des remarques provocatrices, comme le député de Burnaby—Kingsway le fait souvent à la Chambre. Il nous aiderait tous à faire de la Chambre une institution respectée.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque le président du Conseil privé a déjà présenté des excuses au député de Burnaby—Kingsway, j'ai pensé qu'il pourrait peut-être profiter de l'occasion pour se lever à la Chambre et présenter des excuses à Raymond Chrétien.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, nous semblons être dans une période permettant un certain assouplissement du Règlement.

Voici ce que j'ai dit, et je me réjouis de l'occasion de le répéter, bien qu'on ait sûrement déjà dû le rapporter à M. Chrétien: s'il croit que certains de mes propos lui donnent raison d'exiger des excuses, il n'a qu'à me demander de les lui faire, et je les lui ferai. Je ne pense pas que cela soit bien utile pour la réputation de la Chambre ni que cela serve la réputation ou les intérêts de M. Chrétien, que de traiter cette question de façon sectaire.

Lui et moi, nous nous connaissons depuis huit ou neuf ans. Nous avons travaillé en très étroite collaboration.

Le leader parlemmentaire du Parti libéral demande si je vais présenter des excuses. Je ne pense pas que M. Chrétien l'ait autorisé à le demander. J'ai dit très clairement que si M. Chrétien croit que j'ai dit quelque chose qui. . .

M. Dingwall: Quel bel exemple pour l'unité nationale. Quel bel exemple!

M. Clark (Yellowhead): Non. Si M. Chrétien pense que j'ai dit quelque chose qui devrait l'inciter à me demander de lui faire des excuses, il n'a qu'à m'appeler. Nous avons parlé ensemble de bien des choses dans le passé, et je suis tout à fait disposé à le faire encore.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): À propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Plus tôt, au cours de la période des questions, dans le préambule à ma troisième question, j'ai parlé du président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles en l'appelant «mon petit Joe» en réplique à des propos qu'il m'adressait.

Évidemment dans le même esprit dans lequel le ministre a retiré ses paroles, je tiens à en faire autant des miennes.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Étant donné le climat de générosité qui s'est établi ici à la Chambre, je voudrais revenir sur la demande faite par le leader parlementaire du Parti libéral. Le ministre ne peut pas se contenter de dire qu'il s'agit d'une affaire privée entre lui et Raymond Chrétien. Il a déposé une déclaration à la Chambre. . .

Le président suppléant (M. Paproski): En quoi consiste le rappel au Règlement de la députée?

Mme Copps: C'est que lorsqu'un ministre dépose à la Chambre un document qui contient de fausses déclarations, il a le devoir de présenter des excuses. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le chef de l'opposition veut s'informer des travaux de la Chambre. Quel est l'objet du rappel au Règlement?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la raison suivante: Lorsque des documents sont déposés, comme le document qui a été déposé au nom de l'ancien ministre des Affaires extérieures et dont le contenu de toute évidence, ne correspond pas à la vérité, n'incombe-t-il pas au Président et à la Chambre de faire en sorte que les déclarations soient publiquement corrigées?

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas s'il est exact de dire que ces déclarations ne correspondent pas à la vérité. Je n'ai pas vu les documents. J'en prendrai connaissance et je vous communiquerai ma décision. Le leader parlementaire de l'opposition.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. J'en profite aussi pour lui rappeler que ma collègue d'Ottawa-Ouest aura une question précise à lui poser concernant les travaux de la Chambre, et j'espère qu'il pourra lui répondre.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il préciser aux députés de ce côté-ci quels sont les travaux prévus pour lundi et mardi, ainsi que pour le reste de la semaine prochaine?

M. Prud'homme: Deux journées pleines pour l'affaire Mashat.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): C'est ce que vous appelez servir les intérêts de la nation. Vous vous y intéressez vraiment, n'est-ce pas? Je sais que vous êtes ici depuis 25 ans, mais je vous prierais de ne pas interrompre ceux qui ont la parole.

Aujourd'hui, nous poursuivrons avec la troisième lecture du projet de loi C-11. Demain devait être une journée réservée au NPD, mais il a été convenu, par ordre de la Chambre, que nous ne siégerions pas afin de permettre aux députés néo-démocrates d'assister à leur congrès à Halifax. Lundi est une journée de l'opposition. Mardi, j'ai l'intention de demander qu'on procède à la deuxième lecture du projet de loi C-10, qui concerne la taxe d'accise sur les produits du tabac, ainsi qu'à la deuxième lecture du projet de loi C-20 portant exécution du budget déposé au Parlement. Mercredi et jeudi de la semaine prochaine sont, sous réserve de confirmation, des journées désignées, jeudi étant le dernier jour réservé à l'opposition au cours de la période actuelle d'étude des crédits.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre a fait état des travaux prévus pour lundi. Pourrait-il préciser s'il y aura un vote lundi? Je pensais qu'il avait été convenu entre les leaders à la Chambre que le vote relatif à ce projet de loi serait pris à la majorité. De toute évidence, cela ne s'est pas produit. Y aura-t-il un vote lundi, et à quelle heure?

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, le vote à l'égard du projet de loi C-17 a été reporté à 18 heures, lundi. Il s'agit d'une journée de l'opposition. Compte tenu du fait que la séance doit être prolongée jusqu'à 22 heures, j'ai l'intention, en tant que whip du gouvernement, de reporter ce vote à mardi, afin de

donner une meilleure chance aux députés d'être présents.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, aujourd'hui, la Cour suprême du Canada a débouté le gouvernement et a maintenu la décision de la Cour d'appel fédérale selon laquelle le paragraphe 33(1) de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique interdisant aux fonctionnaires de participer à des activités politiques publiques était contraire à la Charte des droits et constituait une limitation indue du droit à la liberté d'association.

Ma question au leader parlementaire est la suivante: Maintenant que le gouvernement a épuisé tous les recours, a-t-il l'intention de présenter un projet de loi abrogeant les dispositions de la loi déclarées contraires à la Charte des droits par la Cour suprême?

M. Andre: Je crois savoir que le président du Conseil du Trésor étudie la décision de la Cour suprême et ses répercussions. Nous harmoniserons les lois canadiennes à la Charte des droits et libertés en conformité de l'interprétation qu'en donne la Cour suprême du Canada.

* * *

• (1510)

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ENQUÊTE SUR LES COUPS DE FEU

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai aussi une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre.

Plusieurs demandes ont été présentées à la ministre de la Justice, y compris par le Centre d'amitié et de conseil tribal de Prince-Albert, pour mener une enquête sur l'affaire des coups de feu tirés sur l'Amérindien Leo La Chance par le chef de l'association Aryan Nations, Carney Nerland, de la Saskatchewan. Beaucoup de gens s'inquiètent devant la faiblesse relative des accusations portées par la Couronne et la légère sentence qu'elle a demandée. Beaucoup estiment que le lien avec l'association Aryan Nations n'a pas été suffisamment bien évalué.

Par conséquent, je demande au leader parlementaire du gouvernement s'il peut demander à la ministre de la Justice de faire une déclaration sur cette affaire à la prochaine séance de la Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me demande si la ministre de la Justice ou qui que ce soit d'autre devrait répondre à une demande qui vise à intervenir dans le système jucidiaire. À ma connaissance, l'affaire en question suit son cours normal.

Je vais toutefois transmettre la demande à la ministre de la Justice, qui se chargera d'y répondre, à son gré. Je rappelle au député que, pendant la période de questions ou dans le cadre de rappels au Règlement, nous ne pouvons pas poser de questions sur des affaires en instance pour la bonne raison que nous ne devrions pas, sous le couvert de l'immunité parlementaire, tenir des propos qui compromettent l'équité de notre système judiciaire, qui est, à notre avis, des plus équitables.

Cela dit, je vais quand même transmettre la demande à la ministre de la Justice.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai une précision à apporter. Ce n'est pas en raison de ce que le leader du gouvernement vient de dire, mais ce genre de question devrait être soulevée pendant la période de questions. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai consulté mes collègues des trois partis de même que des députés indépendants. Je pense qu'il y a consentement unanime pour qu'on revienne à la présentation de rapports de comités permanents et spéciaux.

Le président suppléant (M. Paproski): Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, du consentement unanime de la Chambre, je désire présenter le premier rapport du Comité permanent des comptes publics sur le Budget des dépenses principal 1991-1992.

[*Traduction*]

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voulais vraiment profiter de l'occasion pour féliciter le député pour le rapport de son comité. Demain, comme vous le savez, les prévisions budgétaires seront considérées comme déposées et, à ce que je sache, c'est le seul comité à avoir travaillé et à présenter sa réaction à ces prévisions.

Je pense qu'il faut le souligner et que le comité et ses membres méritent des félicitations. Je souhaiterais seulement que d'autres comités puissent en faire autant, mais, compte tenu des obligations des comités, c'est impossible.

Je tiens à signaler qu'ils ont fait un travail de premier ordre et que ce devrait être un modèle à suivre pour d'autres comités.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du ministre des Transports)) propose: Que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie tend à supprimer une subvention qui ne sert plus son objectif initial et qui est devenue un fardeau financier pour les contribuables.

Le tarif de l'Est a été mis en oeuvre dans les années 60 pour faire en sorte que la farine et le grain canadien passent par nos ports. Le programme offrait aux chemins de fer des subventions basées sur la différence entre leurs coûts et les tarifs-marchandises réglementaires dans les années 60. Je voudrais faire remarquer que très peu de nos exportations de grain, soit moins de 3 p. 100, ont été visées par ce programme.

Diverses études réalisées au cours des 15 dernières années ont révélé que cette subvention favorisait l'inefficacité du système de transport et qu'elle entraînait des frais de manutention et d'entreposage supplémentaires. C'était clair que le programme était coûteux et qu'il n'était plus d'aucune utilité. On a donc supprimé cette subvention à compter du 15 juillet 1989, comme on l'avait annoncé dans le budget d'avril 1989.

Afin de minimiser les répercussions pour les utilisateurs, la législation prévoyait une période de transition de six mois pour les stocks de grain et de farine qui étaient déjà entrés dans le réseau de transport ferroviaire à ce moment-là.

Les députés savent que le gouvernement procède à l'heure actuelle à une étude exhaustive de la politique agricole qui prévoit, notamment, l'examen de toutes les questions de transport connexes. Toutes les personnes intéressées, des agriculteurs jusqu'aux consommateurs, y participent.

Cette collaboration vise surtout à élaborer une politique nationale qui permettrait de préparer le secteur agro-alimentaire canadien aux défis des années 90 et au-delà.

Pratiquement tous les témoins qui ont comparu devant le comité législatif chargé d'étudier ce projet de loi ont reconnu qu'il fallait supprimer le tarif de l'Est. Cependant, certains témoins ont dit être inquiets des répercussions de cette décision sur les deux élévateurs à grain de l'Atlantique. D'aucuns se préoccupaient, en particulier, des conséquences de la fermeture possible de l'élévateur à grain de Halifax pour le secteur agricole de la région de l'Atlantique.

En réponse à ces préoccupations, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé des céréales ont annoncé conjointement, le 16 mai 1990, la création d'un comité directeur ayant pour mandat d'étudier la viabilité des installations de manutention du grain dans les provinces de l'Atlantique.

Ce comité était formé de représentants de l'industrie et des ports, ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux. L'étude a porté sur la viabilité financière des élévateurs de Halifax, en Nouvelle-Écosse, et de Saint John, au Nouveau-Brunswick. On s'est également penché sur la possibilité d'implanter un nouvel élévateur à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, pour manutentionner les quantités croissantes de céréales cultivées dans cette province.

Les propositions faites par la Commission de transport des provinces de l'Atlantiques et par la Commission de développement du port de Halifax—Dartmouth concernant des solutions de rechange au tarif de l'Est ont été examinées dans le cadre de l'étude.

L'étude a révélé que presque toutes les livraisons de grain destiné à l'exportation qui étaient effectuées par rail jusqu'à Halifax et Saint John ont cessé avec la fin du tarif de l'Est. L'élévateur de Halifax est demeuré rentable parce qu'il desservait l'industrie des animaux d'élevage de l'Altantique et la meunerie, en plus du marché d'exportation de grain.

À la différence de l'élévateur de Saint John, celui de Halifax peut recevoir du grain par rail ou par bateau. Toutefois, sa survie pourrait être menacée à plus long terme, à moins que de plus grandes quantités de grain destiné à l'exportation ne soient acheminées par son intermédiaire.

L'étude signale que les éleveurs de bétail du Canada atlantique paieraient au moins 10 $ de plus la tonne pour les céréales fourragères si le terminal de Halifax était fermé.

Le terminal offre à la région une solution de rechange à l'expédition par rail et aux céréales fourragères, et il permet à l'industrie des céréales fourragères de bénéficier d'une concurrence entre le transport par rail et le transport par bateau.

L'élévateur de Saint John, qui recevait presque exclusivement du grain pour l'exportation, a été fermé en mai 1990. À la différence de l'élévateur de Halifax, celui de Saint John n'était pas équipé pour recevoir le grain livré par bateau.

L'étude propose un programme qui pourrait assurer la viabilité à long terme de l'élévateur de Halifax et qui serait plus rentable que les propositions antérieures. Il s'agirait d'accroître les livraisons à Halifax de quelque 200 000 tonnes par année, moyennant une subvention de 3 $ la tonne.

Lorsque l'étude a été faite, la subvention de 3 $ la tonne représentait le montant nécessaire pour assurer l'égalité des tarifs applicables au transport du grain expédié par bateau depuis Thunder Bay jusqu'à Halifax et au port du Saint-Laurent. Les députés doivent savoir qu'il est moins coûteux de transporter des produits en vrac comme le grain par bateau plutôt que par rail.

Un des principaux inconvénients du tarif de l'Est est qu'il servait à subventionner le transport par rail, plus coûteux. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'élévateur à grain de Halifax pour l'industrie des animaux d'élevage et pour la meunerie.

Je suis heureux de faire savoir aux députés que le gouvernment suit la situation de près et qu'au besoin il est prêt à assurer le maintien de l'élévateur de Halifax pour le bien des secteurs de l'élevage et des minoteries de l'Atlantique.

En ce qui concerne celui de Saint John, il serait nécessaire de construire des installations de déchargement maritimes et de stockage supplémentaires afin qu'il puisse recevoir la quantité de grain nécessaire à sa rentabilité à long terme. Le gouvernement est cependant prêt à accorder à l'élévateur de Saint John une aide comparable à celle qui a été accordée à celui de Halifax.

En terminant, je voudrais dire encore une fois que le tarif de l'Est constitue un mécanisme coûteux, inefficace et superflu pour soutenir l'industrie de la manutention du grain sur la côte est. Les contribuables canadiens ne peuvent se permettre un programme de subventions inspiré d'une politique de 1960 qui n'est plus nécessaire.

• (1520)

Le gouvernement est cependant prêt à accorder une aide pour atténuer les répercussions de la fin du programme sur l'industrie d'élevage du bétail et la meunerie. Aussi, je demande aux députés d'appuyer et d'approuver le projet de loi C-11.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, en temps normal, je serais très heureux de prendre part à un débat comme celui-ci. Toutefois, comme nous le savons tous, notre pays ne traverse pas actuellement une situation normale. Nous ne nous trouvons pas actuellement dans des circonstances normales. Il suffit d'observer ce qui s'est passé au cours des derniers jours à la Chambre et ailleurs dans notre pays. Il suffit de voir jusqu'à quel point l'unité de notre pays est rompue, jusqu'à quel point l'économie canadienne est affaiblie. Nous ne traversons donc pas une situation normale et les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne sont pas normales.

Je ne suis pas particulièrement heureux de prendre part au présent débat parce que le projet de loi à l'étude n'aurait pas dû au départ nous être présenté. Il ne convient pas qu'il soit soumis à la Chambre à ce moment-ci ou, à tout le moins, que celle-ci soit en train d'en débattre en troisième lecture. Ce projet de loi devrait tout au plus nous être présenté aujourd'hui en première lecture. Nous ne devrions pas être en train d'en débattre en troisième lecture.

Je parle ainsi parce que ce projet de loi a été présenté à la Chambre il y a longtemps, il y a plus d'un an, sous un autre titre et sous un autre numéro, et il est mort au *Feuilleton*. Il est resté en plan. Il a expiré au *Feuilleton* au cours du mois de mai et nous ne devrions pas en débattre. Nous sommes toutefois bien en train d'en discuter parce que le gouvernement a rompu avec toutes les traditions du pays, avec toutes les traditions du Parlement, avec toutes les conventions que nous connaissons, et a redonné vie à ce projet de loi et à quatre autres.

Monsieur le Président, vous vous souviendrez très bien que nous avons tenu ce genre de débat il y a quelques jours seulement. Jamais auparavant dans l'histoire du Parlement canadien a-t-on ressuscité un projet de loi sans le consentement unanime de la Chambre. Cela ne s'est jamais produit non plus dans un parlement britannique qui nous sert de modèle.

Je suis donc d'avis que nous discutons aujourd'hui de ce projet de loi parce qu'on a méprisé nos traditions, méprisé la Chambre et en fin de compte méprisé la population canadienne. Il demeure néanmoins là devant nous. Je veux simplement vous rappeler que ce projet de loi avait, dans sa version précédente, été renvoyé à la Chambre par un comité le 31 mai 1989, c'est-à-dire il y a plus d'un an. Il a été débattu à l'étape du rapport et approuvé le 5 juin 1990, c'est-à-dire il y a un an et un jour.

Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour en finir avec ce projet de loi. Il disposait d'amplement de temps, mais, comme à l'habitude, il a mal géré ses affaires, il a fait les choses n'importe comment et il a donc été forcé de rompre avec la tradition et les conventions et de ressusciter un projet de loi qui est réellement mort au *Feuilleton* lors de la prorogation du Parlement au début de mai.

Il n'est pas surprenant que ce genre de débat ait quelque chose de vexant à ce moment-ci. Il me choque quelque peu, mais puisqu'il est commencé, je suppose que nous devrons accepter d'y participer.

On se souvient peut-être—je vais donner juste un peu plus d'histoire—que le projet de loi qui était destiné à éliminer les tarifs de l'Est a été proposé alors que ces subventions étaient déjà éliminées.

Elles ont été éliminées en juillet 1989. Un peu plus tard, le gouvernement a présenté ce projet de loi pour confirmer une décision qu'il avait déjà prise.

À mon avis, ce n'est qu'une autre manifestation de mépris pour les traditions de la Chambre.

Quand ce projet de loi a été présenté, il y a plus d'un an, nous avons dit qu'il aurait des effets nuisibles partout, mais surtout dans les Maritimes.

Je suis triste de dire que certaines de ces prédictions se sont réalisées. Quant aux autres, je pense que la plupart d'entre elles seront confirmées dans les mois ou dans les années à venir.

Examinons les faits. Je pense qu'ils sont indiscutables. Premièrement, l'élévateur de Saint John n'est plus. Il est fermé. C'est fini. Cinquante-cinq emplois ont disparu. Dans une région comme le Canada atlantique, c'est particulièrement pénible. On ne peut pas prendre à la légère la perte de 55 emplois.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a dit, il y a quelques minutes, dans ses remarques, que la loi sur le tarif de l'Est ne servait plus à rien et était devenue un fardeau pour les finances publiques.

Bien sûr, nous savons tous que le gouvernement ne jure que par la réduction du déficit.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports aille dire aux 55 habitants de Saint John qui ont perdu leur emploi que cette loi ne servait plus à rien. Je me demande s'ils seraient d'accord. J'en doute fort.

Ce n'est pas tout. Cette mesure a déjà eu une incidence sur l'élévateur de Halifax, en Nouvelle-Écosse. Elle a de graves conséquences pour cette installation. D'après des chiffres que je viens d'obtenir aujourd'hui, 27 emplois ont déjà disparu à cet élévateur.

Cela signifie une perte de 14,4 millions de dollars pour l'économie de Halifax. Si cet élévateur qui est dans une situation précaire, ferme, l'économie de la ville perdra 13,2 millions de dollars et 220 années-personnes.

La situation est très grave.

Cet élévateur, selon des renseignements que j'ai obtenus aujourd'hui, a besoin de 260 000 tonnes métriques pour rentrer dans ses frais. C'est à peu près ce qu'il reçoit actuellement. Donc, si ça descend plus bas, il sera en dificulté et il pourrait être obligé de fermer.

C'est très inquiétant, car il s'agit d'une installation très importante pour la ville de Halifax.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler les propos que la députée de Halifax a tenus à la Chambre le 12 février 1990, lorsqu'elle participait au débat sur le projet de loi: «L'économie de Halifax repose sur les activités portuaires. Les silos à céréales, les activités découlant de ces silos et les emplois ainsi créés garantissent la prospérité économique relative de la ville de Halifax.»

• (1530)

Je dis «relative» par rapport à la mauvaise posture dans laquelle se trouve le reste de la région et qui est attribuable aux mesures pernicieuses du gouvernement.

Puis, la députée de Halifax a ajouté:

> Il n'y a aucune raison, si ce n'est le fait que le gouvernement ne s'intéresse qu'à un Canada circonscrit dans la région centrale du pays, pour que nos régions périclitent, et pourtant on les voit dépérir. Elles meurent par manque d'attention de la part du gouvernement. Elles meurent de l'attention qu'on ne peut qualifier que de malfaisante que lui témoigne le gouvernement, attention qui va visiblement à l'encontre des intérêts d'un grand nombre de citoyens canadiens.

Ce sont les propos que la députée de Halifax a tenus à la Chambre le 12 février 1990. Alors, lorsque nous parlons de l'élévateur de Halifax, nous parlons d'une installation cruciale pour l'économie de cette ville.

À la suite de la suppression du programme des tarifs de l'Est, le coût du transport est passé à environ 10 $ la tonne métrique. Cela coïncide avec les prévisions qu'a faites la Commission des transports des provinces de l'Atlantique il y a quelque temps. Malheureusement, l'évaluation—je dis «malheureusement», parce que l'évaluation de la Commission était un peu alarmante, mais ses prévisions se concrétisent maintenant.

À propos de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, voici ce qu'elle a dit au sujet de la suppression du programme des tarifs de l'Est. Elle disait qu'en ce qui concerne les élévateurs, l'impact, c'est-à-dire la perte économique, est de 3 735 000 $, et pour la minoterie de Halifax 3 200 000 $ supplémentaires. Pour l'alimentation du bétail et de la volaille il faut ajouter 8 millions, pour la production locale de grains 950 000 $ et pour la perte d'emplois dans les chemins de fer et au port 8 280 000 $. C'est dire que les conséquences connues de la suppression du programme des tarifs de l'Est se monteront à plus de 34 millions de dollars pour les provinces atlantiques.

De plus, la Commission canadienne des transports avait fait remarquer dans son évaluation du programme des tarifs de l'Est, il y a déjà quelque temps, que ce programme entraînait l'emploi de 330 personnes dans les transports, 295 personnes dans les minoteries de l'Ouest, 75 personnes au port de Thunder Bay, 85 personnes à Halifax et à Saint-Jean et 402 personnes dans les minoteries du centre du Canada.

Une autre chose que disait la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, c'est que si la mesure législative concernant les tarifs de l'Est était adoptée, ce qui semble devoir se produire—notons que les subventions ont déjà été éliminées—les acheteurs des provinces de l'Est qui, normalement, se tournaient vers l'Ouest vont maintenant envisager d'acheter aux États-Unis ou en Europe occidentale.

Je ne pense pas que cela fasse très plaisir aux gens des provinces atlantiques. Je dois dire à ce propos que je me souviens que, lors d'un débat antérieur, un député de l'Est disait que les habitants de la région atlantique sont de bons Canadiens qui désirent participer pleinement à l'économie nationale et qu'ils seront fort contrits de devoir se tourner vers d'autres pays pour leurs approvisionnements.

J'estime que c'est une honte que de forcer les provinces atlantiques à acheter ailleurs leurs grains de provende. En fait, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a déjà proposé une élimination des droits compensateurs sur le maïs américain. La situation est ridicule. Nous avons des droits compensateurs pour protéger nos producteurs, ce qui revient en l'occurrence à dresser des producteurs canadiens contre d'autres producteurs canadiens. C'est la situation que nous connaissons. Les Canadiens de l'Atlantique qui achètent habituellement leurs céréales fourragères ailleurs au Canada, surtout dans l'Ouest, devront peut-être se tourner vers les États-Unis ou l'Europe de l'Ouest. Est-ce que cela a du bon sens? Je ne le pense pas. Bien sûr, c'est un coup dur pour l'Ouest canadien, surtout en ce moment. Je n'ai pas besoin, monsieur le Président, de rappeler que les temps sont difficiles sur les fermes de nos jours et les agriculteurs se réjouissent quand ils trouvent un marché, petit ou grand, pour assurer leur survie. Les agriculteurs de l'Ouest ne veulent pas céder un dollar du marché du Canada atlantique. Or, c'est ce qu'a entraîné l'élimination des subventions pour le transport vers les ports de l'Est.

D'après moi, un de nos problèmes, c'est que le gouvernement n'a jamais vraiment compris l'objet de la loi concernant les tarifs de l'Est. Tout à l'heure, nous avons entendu le secrétaire parlementaire dire que la loi ne servait plus à rien. Eh bien, à quoi servait-elle?

Permettez-moi de revenir exactement 25 ans en arrière, soit en 1966, lorsque la loi a été présentée. La nouvelle loi, ou plutôt le projet de loi, avait alors fait l'objet d'un commentaire par un député fort respecté, l'honorable J. W. Pickersgill. Vous le connaissez peut-être. Qu'avait dit M. Pickersgill à ce moment? Expliquant le but du projet de loi sur les tarifs de l'Est, il avait déclaré que cette mesure permettait d'avoir des tarifs qui inciteraient les expéditeurs à utiliser les installations portuaires de l'Atlantique.

En d'autres termes, M. Pickersgill a dit que les tarifs de l'Est devaient permettre non seulement aux ports de l'est du Canada de concurrencer les ports américains, mais aussi aux ports de Halifax et de Saint John de soutenir la concurrence des ports de Montréal et des autres ports du Saint-Laurent. Voilà quel était au départ le but de la loi sur les tarifs de l'Est.

L'autre chose que je voulais signaler, c'est que la loi régissant le tarif de l'Est était vraiment en harmonie avec l'histoire du pays. Ce que nous avons fait ici depuis plus de 124 ans, c'est de défier la disposition géographique du pays, faire fi de notre géographie. Ce que nous avons fait, c'est de construire des systèmes parallèles à ceux des États-Unis. En effet dans des conditions normales, les forces se divisent plutôt sur un axe nord-sud. Si nous n'avions pas eu des bâtisseurs de ce pays qui ignoraient les réalités du Canada et des forces nord-sud, ce pays n'aurait peut-être pas pu durer. Il n'aurait certainement pas duré 124 ans, mais il a survécu et prospéré parce que nous avons eu des hommes d'État, des politiques et des bâtisseurs qui croyaient fermement en l'avenir de ce pays, et qui ont établi des programmes et des lois pour le garantir. La création du Canadien-Pacifique en est un exemple, ainsi que de la Société Radio-Canada, de la Commission canadienne du blé et du programme du tarif de l'Est. Je pourrais continuer à l'infini.

Le tarif de l'Est est une réalisation logique de notre patrimoine. Il est en harmonie avec notre histoire. Il reflète vraiment l'esprit canadien. Pourtant, le gouvernement s'en balance. Il n'a rien à faire de toutes ces considérations. Il ne s'intéresse pas à cela. Il s'intéresse à autre chose.

• (1540)

Rien d'étonnant à ce que ce pays soit dans un tel état de confusion. Rien d'étonnant à ce que le pays perde des plumes et que ses habitants s'en détachent. Rien d'étonnant à ce que les Canadiens soient cyniques. Ils ont un gouvernement, et un premier ministre en particulier, qui ne comprend pas l'histoire de ce pays, qui ne comprend pas ce qu'est ce pays. Le tarif de l'Est en fait partie.

Le tarif de l'Est n'était qu'un élément d'un système de mise en marché que nous avons mis au point sur de nombreuses années. Cela ne s'est pas fait en une nuit, ni en quelques semaines. Il a fallu des années et des années pour mettre ce système au point.

On a fini par mettre au point un système ordonné de mise en marché. On trouve maintenant, dans ce système, des offices de commercialisation de toutes sortes. Ce système comprend aussi une composante de gestion de l'approvisionnement.

À part quelques malheureux problèmes, surtout dans le domaine de la culture des céréales, les institutions que nous avons créées au cours des dernières décennies ont bien servi les Canadiens, mais il faudrait que ce gouvernement cesse son tripatouillage.

On craint qu'avec ce gouvernement, nos programmes continuent d'être démantelés. Il ne s'agit pas seulement du tarif de l'Est. Cela ira beaucoup plus loin.

Il y a environ un an, nous avons vu en cette enceinte le gouvernement couper carrément les paiements anticipés des récoltes, offerts sans intérêt. On a fortement protesté, en particulier les producteurs des Prairies qui ont dit que c'était une mauvaise décision, qu'il s'agissait d'un programme efficace et non coûteux qui était avantageux pour tous les Canadiens à la longue. Étant donné le tollé général soulevé et les pressions exercées contre le gouvernement, celui-ci s'est ravisé, heureusement. Mais pour combien de temps? Quand il s'agit du gouvernement actuel, on n'est jamais certain, il faut toujours être sur ses gardes.

Ce n'est pas tout. Il n'y a pas que le tarif de l'Est ou les paiements anticipés sans intérêt des récoltes qui soient menacés, d'autres programmes et institutions le sont aussi, notamment la Commission canadienne du blé, cette vénérable institution qui a si bien servi les Canadiens. Elle a surtout été très utile aux céréaliculteurs du pays.

J'estime que la Commission canadienne du blé court de grands risques. Nous savons qu'elle est dans une situation financière précaire. Son déficit pourrait atteindre les 700, 800, 900 millions de dollars, et même le milliard. En citant ces chiffres, je ne veux pas laisser entendre que le gouvernement est entièrement responsable de ce déficit. Il y a une terrible guerre des subventions qui se déroule actuellement à l'échelle internationale et qui coûte extrêmement cher à la Commission canadienne du blé. Où celle-ci prend-elle ses fonds? Chez les contribuables canadiens, bien sûr.

Le gouvernement canadien a mis la Commission canadienne du blé en danger. Comment? En laissant le blé américain entrer au pays.

L'Accord de libre-échange comportait une disposition qui prévoyait que lorsque le niveau des subventions au Canada atteindrait celui des subventions américaines, les Américains auraient le droit de vendre leur blé au Canada.

Malheureusement, les niveaux des subventions se sont rejoints il y a quelques mois. Alors, il a été décidé, il y a quelques semaines, qu'il fallait laisser entrer le blé américain.

Cela fait peser une terrible menace sur la Commission canadienne du blé.

Premièrement, cela a coûté dès le départ 25 millions de dollars aux contribuables canadiens. En effet, pour pouvoir soutenir la concurrence du blé subventionné américain qui coûte moins cher, la commission a dû abaisser ses prix. Ce qu'elle a fait. Cela coûtera 25 millions de dollars aux contribuables canadiens.

Mais il y a pire encore. Une fois qu'on laisse le blé américain entrer, on enclenche une autre dynamique. Je pense l'avoir déjà dit à la Chambre et je le répète.

Lorsque les agriculteurs, notamment ceux qui vivent à proximité de la frontière américaine, constateront que le blé des États-Unis entre au Canada, ils vont lorgner le marché américain et voici ce qu'ils vont se dire: «Si le blé des États-Unis peut entrer chez nous, nous pourrions peut-être vendre notre blé directement sur le marché américain. Nous n'aurons pas à le faire par l'entremise de la Commission canadienne du blé. Nous allons trouver un petit créneau ici et là, et nous vendrons notre blé à un prix qui sera peut-être plus élevé que celui offert par la Commission.»

Si cela se produit—et cela se produira sûrement—vous imaginez bien le genre de pressions qui s'exerceront alors sur la Commission canadienne du blé.

Dans les faits, il est impensable que la Commission vende du blé pour certains agriculteurs canadiens, mais pas pour d'autres. Cela ne peut pas fonctionner.

Elle doit avoir une compétence exclusive, faute de quoi elle sera complètement inutile. Je crains beaucoup pour l'avenir de la Commission canadienne du blé.

Les conservateurs d'en face font toutes sortes de remarques. Ils disent qu'ils croient fermement à la Commission canadienne du blé, qu'il ne faut pas s'inquiéter, qu'ils l'appuient entièrement et que nos discours apocalyptiques au sujet de la Commission canadienne du blé ne sont absolument pas fondés.

Je ne pense pas me tromper, et je sais aussi que le gouvernement est un gouvernement de droite. Il ne croit absolument pas avoir un rôle à jouer dans l'économie. Il croit fondamentalement au laisser-faire. Par conséquent, lorsqu'il dit appuyer la Commission canadienne du blé, je me pose de sérieuses questions.

La Fédération canadienne de l'agriculture met aussi son holà lorsqu'il est question de laisser entrer le blé américain au Canada. Elle s'oppose à l'entrée du blé américain au Canada à ce moment-ci, parce que certaines questions sont restées en suspens.

La Fédération canadienne de l'agriculture a déclaré que ses membres ne craignent pas la concurrence. Ils n'ont pas peur de se mesurer aux Américains. Leur produit est aussi bon que celui des Américains. Ils sont aussi efficaces que les Américains et, par conséquent, ils ne craignent pas leur concurrence. Mais, je le répète, la Fédération canadienne de l'agriculture estime que l'affaire n'est pas close et que tant que les Américains envahiront nos marchés d'exportation traditionnels, tant qu'ils invoqueront leur prétendu programme de mise en valeur des exportations pour envahir nos marchés, tant que cette grave affaire n'aura pas été résolue, elle enjoindra carrément le gouvernement canadien à empêcher le blé américain d'entrer au Canada.

• (1550)

À mon avis, la position adoptée notamment par la Fédération canadienne de l'agriculture est très logique. Les Américains jouent dur et sont de redoutables négociateurs. On ne rie pas avec eux. Pour traiter avec eux, il faut y aller de front, directement. On ne s'amuse pas, on ne joue pas de jeux, on y va franchement. Je crois que la Fédération canadienne de l'agriculture a raison. Si les Américains veulent vendre leur blé sur notre marché, ils feraient bien de ne pas toucher à nos marchés traditionnels d'exportation dans le monde entier.

Pourquoi ne devraient-ils pas y toucher, demanderez-vous? Après tout, n'est-ce pas la loi de la concurence? Eh bien, ça en a peut-être l'air, mais je vous dirai qu'une disposition de l'Accord de libre-échange, de l'infâme Accord de libre-échange, porte sur la question de l'envahissement des marchés traditionnels de l'un des deux pays par l'autre. Je veux parler de l'article 701.4, qui prévoit ceci: «Chaque Partie tiendra compte des intérêts de l'autre Partie en matière d'exportation si elle a recours à une subvention à l'exportation relativement aux produits agricoles exportés vers des pays tiers.»

C'est la citation exacte. C'est ce que prévoit l'article 701.4 de l'ALE. Mais un autre article porte aussi là-dessus. Il s'agit de l'article 2011. Que prévoit cet article? Cet article stipule que si une partie fait annuler ou réduire un avantage qui devrait raisonnablement découler directement ou indirectement du présent accord, elle peut, en vue de régler la question de façon satisfaisante, invoquer les dispositions de l'article 1804 relatives à la consultation et, si elle le juge approprié, recourir au mécanisme de règlement des différends prévu aux articles 1805 et 1807 ou, avec le consentement de l'autre Partie, recourir à l'arbitrage en vertu de l'article 1806.

Voilà donc la preuve de ce que j'avançais, monsieur le Président. Aux termes de l'Accord de libre-échange, nous avions le droit d'attaquer les Américains et de régler la question de leurs incursions sur nos marchés traditionnnels. Comme je l'ai dit, je pense que la Fédération canadienne de l'agriculture et d'autres organismes avaient raison quand ils disaient: «Tant que la question du Programme de subventions aux exportations ne sera pas résolu, il ne faut pas laisser entrer le blé américain dans notre pays.»

Savez-vous ce que le gouvernement a dit ou fait? Absolument rien. Il n'a pas voulu intervenir en faveur de nos producteurs, de nos consommateurs ni de notre pays. Il n'a pas voulu les défendre. Il en avait le droit—non seulement avait-il le droit légal aux termes de l'Accord de libre-échange, à mon avis, il avait le droit moral au nom de tous les Canadiens de redresser cette situation. Mais il a refusé et je trouve que c'est une conduite abominable.

Je trouve terrible que notre gouvernement ne défende pas nos agriculteurs. Mais, encore une fois, je suppose que nous ne devrions pas être surpris. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons un gouvernement qui est partisan du laissez-faire. Il croit dans une économie basée exclusivement sur le marché.

Des voix: Bravo!

M. Harvard: Je vois mon collègue de Calgary qui le confirme. Selon ces penseurs antédiluviens, selon ces dinosaures, nous devrions fermer notre démocratie, fermer nos gouvernements, car il n'y a pas de place pour le gouvernement dans l'économie. Nous allons nous fier aux gars, là-bas, sur le marché. Nous allons nous fier à eux et ils nous feront justice. Nous aurons cette bonne vieille théorie de la percolation et toutes ces absurdités.

Vous savez parfaitement bien que ce sont là de pures absurdités.

Ce n'est pas par hasard que, il y a quelques jours à peine, les Nations Unies ont déclaré que, selon leur indice du développement humain, le Canada venait au deuxième rang parmi les meilleurs pays du monde. En passant, je signale que les États-Unis viennent au septième rang.

Pensez-vous que c'est par hasard que le Canada soit un véritable paradis comparativement aux autres pays du monde? Est-ce l'effet du hasard? Bien sûr que non.

Nous sommes un beau pays. Le Canada est un des meilleurs pays du monde parce que nous avons eu des leaders qui, grâce à notre démocratie, se sont servis sagement et judicieusement du gouvernement pour favoriser le développement humain, pour bâtir notre économie et pour hausser notre niveau de vie.

Je ne demande pas au gouvernement d'être répressif. Je ne lui demande pas de tout diriger et de tout posséder. Le gouvernement a sa place parce que, après tout, si nous sommes une démocratie, et c'est ce que nous sommes, nous devons avoir un moyen d'exprimer notre volonté démocratique, et nous le faisons par l'intermédiaire de notre gouvernement. Voilà que nous avons ce gouvernement antédiluvien, qui ressemble davantage à un gouvernement du XIX^{e} ou du XVIIe siècle, qui dit: «Au diable la tradition, au diable notre histoire et au diable tous nos succès économiques des dernières décennies. Nous avons une meilleure façon. Nous sommes partisans du laissez-faire. Nous avons un programme de droite à appliquer et, vous savez quoi, on ne nous écoute pas.»

Je crois que nous avons vu ces derniers temps que les politiques du gouvernement sont inefficaces. Vous n'avez qu'à regarder les indicateurs économiques. Regardez les chiffres. La méthode des conservateurs n'est pas la bonne. Ils nous font reculer au lieu d'avancer. Ainsi, en terminant mes remarques, je veux dire que je trouve malheureux que nous débattions ce projet de loi à ce moment-ci.

Comme je l'ai dit plus tôt, il ne devrait pas exister du tout. Je souhaiterais que le gouvernement reconsidère cette question, mais je sais que mes espoirs sont vains. Il est d'avis que cette subvention est mauvaise. Je suppose que nous perdons notre temps, mais il est quand même important que nous exprimions clairement nos opinions. C'est ce que j'ai fait.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Encore une fois, monsieur le Président, il n'y a guère de quoi se réjouir de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-11, modifiant la Loi sur les chemins de fer concernant les subventions pour le grain et la farine. Je tiens à dire dès le départ que le projet de loi vise, chose assez intéressante, à supprimer la subvention au transport du grain vers l'Est accordée aux expéditeurs du grain et de la farine d'exportation qui expédient depuis Thunder Bay en passant par les ports de Saint John et de Halifax dans la région de l'Atlantique.

• (1600)

Le projet de loi du gouvernement présente en réalité deux aspects intéressants, quant au processus suivi. Le premier, c'est que tout cela vient après le fait. En effet, cette mesure de soutien pour l'industrie céréalière destinée à stimuler la viabilité des silos à grain de Halifax et de Saint John, de même que la viabilité de l'industrie de l'élevage dans toute la région de l'Atlantique, et destinée à jouer un rôle essentiel dans la livraison de céréales fourragères à prix compétitif aux Maritimes, sans parler des minoteries et des milliers d'emplois directs et indirects associés au transport du grain dans la région de l'Atlantique, cette mesure de soutien a été supprimée il y a plusieurs mois, de nombreux mois en fait. Nous discutons maintenant d'une mesure législative visant à légitimer ce que le gouvernement a fait dans le passé. C'est une loi rétroactive.

Ce n'est pas une bonne façon de diriger les affaires publiques. Pas étonnant que les Canadiens soient cyniques, déçus et désillusionnés. Il n'est pas étonnant qu'un si grand nombre de mes amis conservateurs, dans l'Ouest, frémissent au seul nom du premier ministre et joignent allègrement les rangs du Parti réformiste qui est, sans doute, un parti conservateur légitime dans l'Ouest et ailleurs aussi, comme les journaux nous l'apprennent.

Ces citoyens estiment que, lorsqu'on a un gouvernement et que celui-ci veut s'engager dans une voie donnée, la démarche normale consiste à présenter un projet de loi, à lui faire franchir toutes les étapes, première lecture, deuxième lecture, comité, rapport et troisième lecture et enfin renvoi à l'autre chambre.

Le gouvernement en place a adopté une attitude paternaliste. Il gouverne comme s'il savait mieux que personne quels sont les intérêts de telle industrie, de telle région, de telle localité ou de tel secteur de l'économie et il agit sans ménagement, quitte à faire avaliser ses mesures si l'occasion se présente par la suite. Voilà comment fonctionnent les dictatures, les régimes totalitaires, mais non les démocraties. Dans notre régime, les représentants élus des Canadiens doivent prendre part aux décisions. Il y a vote et, si la majorité est favorable à telle ou telle mesure, celle-ci est adoptée.

Le jeu est un peu faussé parce qu'il y a en ce moment une forte majorité conservatrice qui peut faire la pluie et le beau temps. Néanmoins, le Parlement doit normalement passer par toutes les étapes prévues.

M. Belsher: Il y a un peu de parti-pris dans ce que vous dites, Nelson.

M. Riis: Le député dit qu'il y a du parti-pris dans ce que je dis. Évidemment. Je n'arrive pas à croire que les choses se passent ainsi. Il est avilissant d'être mêlé à ce processus qui tient presque du totalitarisme. Le gouvernement ne se préoccupe pas du Parlement, de la démocratie, du point de vue de l'opposition. Il ne se préoccupe pas des comités législatifs de la Chambre des communes, des députés de l'arrière-ban du Parti conservateur. Le Cabinet ayant pris une décision, c'est réglé; on a intérêt à se faire à l'idée. Sinon ça ne changera pas grand-chose, parce que le gouvernement a retiré ce soutien à l'industrie des céréales de l'Atlantique.

Cela me préoccupe. Cela me tracasse en tant que parlementaire, de démocrate et de néo-démocrate de constater encore une fois que le gouvernement ne tient pas compte de ce qui se passe à la Chambre des communes. J'imagine que nous devons tout simplement participer au processus et faire de notre mieux.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés à cette mesure législative. Non seulement jugeons-nous qu'elle est mauvaise pour le Canada et terrible pour la région de l'Atlantique, mais elle constitue en outre une façon inappropriée d'agir.

Je sais que mon honorable collègue d'en face écoute ce débat et partage mes préoccupations. Je sais qu'il partage mes sentiments mais, malheureusement, il ne peut pas faire grand-chose. Toutefois, je sens qu'au fond de lui-même il est d'accord avec mes observations, et en particulier avec celles du député qui m'a précédé et qui a fait un exposé très approfondi de la question.

C'est là une préoccupation. Une autre est le fait que ce projet de loi, le C-11, était auparavant le projet de loi C-26. Vous vous souviendrez que le projet de loi C-26 a été déposé au cours de la dernière session. J'insiste sur le fait que cette mesure avait été présentée lors de la dernière session, parce qu'à la fin d'une session les projets de loi meurent tout simplement au *Feuilleton.* Tout est terminé. On repart en neuf. Une session prend fin et une autre commence. Le gouvernement présente un discours du Trône et le gouverneur général se rend au Sénat pour y lire le nouveau programme du gouvernement. On repart en neuf.

C'est normalement ce qui se passe et c'est la façon de procéder de la plupart des gouvernements. En fait, c'est ainsi qu'ont agi tous les gouvernements dans l'histoire du Canada. C'est aussi de cette façon que l'on procède au Royaume-Uni, année après année, décennie après décennie, depuis des centaines d'années.

Mais le gouvernement a dit: «Nous avons une nouvelle idée. Nous ne tiendrons pas compte des suites à la prorogation.» Le projet de loi C-26 aurait dû s'éteindre au *Feuilleton*, comme cela se fait depuis des centaines d'années dans le système parlementaire, mais le gouvernement a décidé de présenter un projet de loi draconien en disant: «Il s'appellera maintenant le projet de loi C-11 et nous en reprendrons l'étude où nous l'avions laissée.»

Cela ne se fait pas. C'est antiparlementaire. C'est antidémocratique. Cela ne se ferait dans aucun parlement sérieux du monde, pourtant, c'est ce que les conservateurs ont fait.

Il est très décevant de devoir participer à un processus que je trouve antidémocratique et qui rend légitime des mesures que le Cabinet a prises il y a des mois. Il est évident que de telles choses ne doivent pas se produire dans une société démocratique.

Cependant, cela étant dit, j'explique pourquoi certains d'entre nous tiennent tant à défaire ce projet de loi. Il ferait beaucoup pour le Canada atlantique. Personne au Canada, je crois, ne nierait que toute mesure visant à appuyer, à encourager et à stimuler le développement du Canada atlantique est bonne, non seulement pour la population du Canada atlantique, mais pour tout le Canada, et si c'est bon pour le Canada, c'est bon pour toutes ses régions.

Nous avons vu que grâce au programme du tarif de l'Est, dans son ancienne forme, les silos à grain de Saint John et de Halifax avaient des retombées économiques de l'ordre de 3 735 600 par année. C'est beaucoup. La meunerie de Halifax a bénéficié à elle seule de retombées économiques de 3 200 000 $ par année. Ainsi, les centaines de familles qui oeuvrent non seulement dans l'industrie d'élevage du bétail, mais aussi dans l'élevage de la volaille au Canada atlantique, ont put réaliser chaque année des économies de coûts de 18 160 000 $ par année. Le gouvernement accordait ainsi une aide considérable aux éleveurs de bétail, à ceux qui utilisaient des grains et, comme je le disais aux éleveurs de volaille.

Puis le programme a été appliqué à la production locale de grain et les retombées pour les producteurs ont atteint 950 000 $ par année. Les retombées dans le secteur des emplois dans les ports et dans les transports ferroviaires se chiffraient à 8 280 700 $ par année. Ces chiffres concernent la totalité des hommes et des femmes travaillant dans les élévateurs, les installations portuaires et les transports ferroviaires dans la région, c'est-à-dire un nombre important de personnes, en fait des centaines et des centaines de personnes.

Pour l'ensemble des provinces de l'Atlantiques, les retombées connues se chiffraient à 34 millions de dollars et plus par année.

L'autre jour, je lisais avec intérêt un article dans un journal financier qui commentait la situation créée par la loi dans les provinces de l'Atlantiques. L'article révélait que, selon des données publiées par la Commission de développement du Port de Halifax-Dartmouth, le transport du grain jusqu'au port en 1988 avait généré des recettes de 25,9 millions de dollars et fournissait du travail à 263 personnes, alors que le transport de la farine avait produit des recettes de 28,4 millions de dollars et fourni 220 emplois.

• (1610)

Il ressort par conséquent qu'un nombre important de personnes travaillent dans les élévateurs et dans la meunerie. À Saint John, la Commission du port de Saint John a annoncé un programme d'information d'après lequel le transport du grain en vrac jusqu'au port de Saint John en 1988, dans le cadre du tarif de l'Est, se chiffrait à 8,5 millions de dollars et avait permis de créer 90 emplois directs.

Ces chiffres sont à eux seuls impressionnants. Autrement dit, le tarif de l'Est a permis à des centaines et à des centaines d'hommes et de femmes du Canada atlantique de trouver de véritables emplois, des emplois directs. On sait que chaque emploi direct créé dans un élévateur, dans une minoterie, dans un port, dans les transports ferroviaires ou dans d'autres activités connexes comme l'élevage du bétail, et le reste influe sur les emplois d'autres personnes, notamment les dentistes, les ensei-

gnants, les conducteurs d'autobus, les employés de magasins de détail, et j'en passe. En d'autres termes, nous pouvons parler des centaines d'emplois directs, mais, il s'agit également d'être conscient du fait que des centaines et des centaines d'emplois indirects sont également en jeu.

Dans sa sagesse, le gouvernement a décidé de supprimer les subventions sur les grains du centre et de l'ouest du pays. Je voudrais simplement vous rappeler aujourd'hui que l'élévateur de Halifax joue un rôle essentiel en ce qui concerne l'entreposage des céréales. Sans cet élévateur, la Dover Flour Mill, la seule minoterie de la région de l'Atlantique, serait vraisemblablement forcée de fermer ses portes.

L'élévateur à grain de Halifax doit recevoir 260 000 tonnes par année pour être viable. À l'heure actuelle, on se rapproche dangereusement de ce seuil critique. Si on finit par tomber en-dessous de ce seuil et si le tonnage est nettement insuffisant, l'élévateur sera forcé de cesser ses activités en partie ou entièrement, ce qui entraînera la suppression de centaines de bons emplois à temps plein.

Sans l'élévateur de Halifax, il ne sera plus possible d'expédier le grain fourrager par bateau par l'intermédiaire du port de Halifax, alors qu'il s'agit à l'heure actuelle du seul moyen de transport concurrençant le transport ferroviaire. En fonction des expériences passées, on peut s'attendre à une augmentation des tarifs ferroviaires d'au moins 10 $ la tonne pour les céréales fourragères.

Le secteur de l'élevage dans les Maritimes dépend des céréales en provenance de l'Ontario et de l'ouest du pays. Si les frais de transport augmentent de 10 $ la tonne, on prévoit la perte de 5 000 emplois dans le secteur de l'élevage, les minoteries de provende, les abattoirs, ainsi que les laiteries. Je pense que cela mérite d'être répété. Une augmentation de 10 $ la tonne entraînerait, semble-t-il, la suppression de 5 000 emplois.

Certains députés dans cette enceinte n'attachent pas une très grande importance à la perte de 5 000 emplois et le reste. Dans le centre du pays, d'importantes usines peuvent fermer leurs portes et licencier ainsi 2 000 ou 3 000 employés. Malheureusement, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, cela devient une réalité, une nouvelle courante pour de nombreux journaux régionaux. C'est regrettable et décevant, mais c'est là ce qui se passe depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Dans la région de l'Atlantique, une suppression de cinq emplois seulement est une chose grave. Quand il est question de 50 emplois, c'est très grave. La perte de 500 emplois constitue une crise régionale et la suppression de 5 000 emplois est tout simplement une catastrophe. Pourtant, c'est exactement ce que va entraîner dans la région de l'Atlantique l'adoption de ce projet de loi.

Je ne peux comprendre que les députés, surtout les ministériels de la région de l'Atlantique, ne s'opposent pas avec véhémence à cette mesure tout à fait insensée et qu'ils n'exercent pas des pressions sur le Cabinet et leurs collègues pour mettre un terme à cette course effrénée vers une grave crise économique. Les ministériels ont décidé, semble-t-il, de rester muets là-dessus.

Si l'élévateur à grain de Halifax doit fermer ses portes parce qu'il n'a pas atteint les 260 000 tonnes par année, il en résultera la perte de 283 emplois dans le port, sans compter les 250 emplois indirects qui pourraient aussi être supprimés, comme je l'ai déjà dit. De même, la fermeture de la Dover Flour Mills entraînerait la disparition de 45 emplois encore ainsi que la perte d'un marché local pour les producteurs de blé de mouture.

En Ontario, la suppression du tarif de l'Est a entraîné la fermeture de quatre élévateurs à grain, soit deux à Midland, un à Port McNicoll et un autre à Prescott.

Les meuneries de l'Ontario ont perdu des contrats d'exportation et ont besoin de prix plus bas pour soutenir la concurrence des meuneries du Québec pour l'obtention de contrats de l'ACDI. Entre temps, les agriculteurs de l'Ontario touchent déjà des prix trop bas et ne peuvent se permettre de voir ces derniers descendre plus bas encore.

Je pourrais continuer encore longtemps, mais ce n'est pas nécessaire. La question qu'il faut se poser est la suivante: Qui profite de cette situation? Qui profite de ces dispositions?

À l'instar de députés qui ont pris la parole avant moi, j'ai dit que des centaines et des centaines d'habitants de la région de l'Atlantique vont faire les frais de ce projet de loi. L'important secteur de l'élevage va en souffrir, tout comme le secteur de la volaille, le secteur de la meunerie, les producteurs de grain locaux et les travailleurs des ports et des élévateurs.

Qui donc alors va en profiter? Le gouvernement va sûrement venir en aide à quelqu'un. Ceux qui profiteront de la suppression du tarif de l'Est sont, fait à remarquer, les ports du centre du pays, de Montréal en particulier, mais aussi de l'Ontario, puisque Halifax et Saint John ne peuvent concurrencer les tarifs de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Ce qui est très injuste puisque la Voie maritime du Saint-Laurent est subventionnée à coups de plusieurs millions de dollars par année par le gouvernement fédéral, grâce à la prestation de services de brise-glace gratuit, de dragage et d'autres services de Transports Canada. Tandis qu'on maintient l'aide aux activités de la Voie maritime du Saint-Laurent, on coupe le cordon ombilical de la population de la région de l'Atlantique, c'est-à-dire le soutien des activités du réseau de l'Atlantique.

En résumé, cela n'est qu'une autre manifestation de la façon de faire des conservateurs.

C'est comme s'il disait: «Laissons le marché libre décider du sort du pays.» Pouvez-vous imaginer ce que serait notre pays, monsieur le Président, si les gouvernements précédents avaient adopté cette attitude? S'ils avaient simplement laisser les puissants Américains venir nous dominer économiquement, nous n'aurions pas de pays. Il n'y aurait pas de Canada.

Nous célébrions aujourd'hui le centenaire du décès de sir John A. MacDonald. Le centenaire du décès d'un chef du Parti conservateur qui avait une vision du Canada: un chemin de fer d'un bout à l'autre du pays et des programmes convenables pour soutenir l'industrie canadienne et les emplois qu'elle procurait partout au pays. Il avait une vision du Canada et il s'était engagé à en faire vraiment un pays, un pays distinct des États-Unis, un pays ayant sa propre identité. Ce pays aurait son propre style de vie et une vision de l'avenir qui serait entièrement différente de celle des États-Unis.

Aujourd'hui, nous nous trouvons exactement dans la situation opposée. Nous nous trouvons en présence d'un gouvernement qui n'a aucune vision et qui est tout disposé à vendre le Canada aux États-Unis sous quelque forme que ce soit et le plus rapidement possible. C'est ce gouvernement qui élimine toutes sortes de programmes qui unissent les Canadiens et font l'unité de notre pays.

Aujourd'hui, nous débattons de l'un de ces programmes. Les Canadiens siégeant à la Chambre des communes ont donc l'occasion de se lever pour dire: «Ça suffit.» Le tarif de l'Est éliminera à jamais l'un des systèmes les plus importants et les plus cruciaux pour l'économie des provinces de l'Atlantique.

Nous n'avons pas à tolérer ce geste. Nous n'avons pas à laisser faire le gouvernement. C'est pourquoi j'implore tout spécialement mes collègues d'en face de faire le bon choix, de se lever et d'appuyer les provinces de l'Atlantique.

Sinon, toute l'activité économique continuera à se diriger vers le centre du pays. Puis, avec l'Accord de libre-échange signé avec les États-Unis—que Dieu nous garde d'un accord de libre-échange avec le Mexique aussi—si nous continuons à laisser l'activité économique migrer vers le sud, dans la ceinture de soleil et dans le nord du Mexique, c'est là que l'économie de l'Amérique du Nord aura son centre.

C'est là que seront les emplois. C'est là que s'opérera la synergie entre économie et investissement. Ce ne sera pas dans les provinces de l'Atlantique. Ce ne sera pas au Canada, un point c'est tout.

Nous avons donc l'occasion, nous, députés fédéraux, de nous lever et de dire: «Posons donc un geste significatif pour les provinces de l'Atlantique.»

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke—La défense nationale; le député de New Westminster—Burnaby—L'environnement; le député d'Ottawa-Ouest—La fonction publique; et le député de Hamilton-Est—L'immigration.

• (1620)

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du trésor): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques sur le projet de loi C-11 modifiant la Loi sur les chemins de fer. Tout d'abord, je tiens à dire au député néo-démocrate de la Colombie-Britannique que les tarifs de l'Est sont morts. Ils le sont depuis le 16 juillet 1989. Ça ne sert absolument à rien de voter contre le projet de loi parce que rien au monde ne ressuscitera ces tarifs.

Les produits céréaliers qui étaient transportés grâce à ces tarifs ne le sont plus depuis le 16 juillet 1989 et nous ne discutons que d'un détail juridique qui aurait dû être réglé à la dernière session du Parlement. Pourquoi aurait-il dû l'être? Apparemment, le député néo-démocrate de la Colombie-Britannique ne le sait pas. Il aurait dû être réglé pour que nous puissions remédier à la situation et compenser l'annulation des tarifs de l'Est pour aider le port de Halifax et peut-être les autres ports de la côte est.

Il est très inquiétant d'entendre des députés d'autres régions du Canada, si bien intentionnés soient-ils, déployer toute leur éloquence pour une question qui est déjà réglée dans la région en cause, la Nouvelle-Écosse et les ports de la côte est. Je vais vous dire pourquoi. Pas un gallon, pas une tonne de grain ou de produits céréaliers n'a transité par le port de Halifax ou par un autre port de la côte est sous le régime des tarifs de l'Est depuis environ deux ans. Cela devrait être clair pour tout le monde.

Regardons l'aspect positif vers lequel nous essayons de nous diriger depuis ces deux ans, voyons les avantages de l'élimination des tarifs de l'Est. Même des organismes comme la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui représente les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont demandé que l'on élimine ces tarifs.

Les tarifs de l'Est ont représenté au cours des années 40 millions de dépenses pour le gouvernement du Canada. Ce que demandait la Commission des transports des provinces de l'Atlantique c'est que la totalité ou une partie de cet argent soit consacrée à d'autres initiatives dans le domaine des transports.

Quelles étaient les autres possibilités? Nous en avons déjà parlé à la Chambre, tout cela est public. On en a parlé au comité permanent des transports et à d'autres endroits. Laissez-moi vous dresser rapidement une liste des possibilités avancées par la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, la Commission du port de Halifax-Dartmouth et d'autres organismes.

Ce qui pourrait compenser l'annulation des tarifs de l'Est et réduire les effets négatifs que cela aura, serait l'utilisation de trains unitaires pour transporter le grain à Halifax. Nous avons, pour d'autres raisons, la possibilité de superposer les conteneurs ferroviaires, ce qui pourrait contribuer à améliorer le service des chemins de fer.

Cela se fait dans l'Ouest. En vertu du système de transport des grains, des wagons supplémentaires ont été fournis par d'autres organismes, le gouvernement de l'Alberta, et d'autres personnes et organismes peuvent fournir de meilleures installations pour le transport des grains par voie terrestre. Nous pourrions mieux utiliser le transport par voie d'eau vers les ports de l'Atlantique pour les grains de provende. Nous pouvons éliminer les droits compensateurs sur certaines denrées américaines comme le maïs, et les utiliser dans la région atlantique. Nous pourrions aider le port de Saint-Jean en améliorant ses installations de manutention des produits de grains et nous pourrions promouvoir l'exportation de farine à partir du port de Halifax. Nous pourrions aussi accorder des permis d'exportation de grains de provende à destination et en provenance de pays étrangers dont les États-Unis. Nous avons cette liste de compensations possibles, mais nous n'arrivons pas à réduire et à minimiser l'incidence de l'annulation des subventions pour le transport vers les ports de l'Est, parce que le projet de loi est retenu au Parlement. Le vide juridique dure depuis deux ans et il est dû aux députés de l'opposition, et pas toujours ceux du Canada atlantique qui savaient bien ce qui était en jeu, mais aux gens d'en face, comme le député du Nouveau Parti démocratique de la Colombie-Britannique.

Permettez-moi de faire une digression et de rappeler que le Nouveau Parti démocratique tient une convention à Halifax, cette fin de semaine. J'espère que pendant que les membres du Nouveau Parti démocratique seront à Halifax, ils chercheront à rencontrer les responsables du port et les autres intéressés, qui ne sont pas des socialistes de salon, mais des gens qui s'occupent vraiment du transport maritime et de l'expédition de céréales et de produits céréaliers, pour leur poser les questions suivantes: «Que voulez-vous que nous fassions au Parlement? Voulez-vous que nous continuions à retarder l'annulation des subventions pour le transport vers les ports de l'Est? Ou alors, préférez-vous que nous adoptions le projet de loi pour nous pencher sur les mesures visant à minimiser les désavantages de cette annulation des subventions pour le transport vers les ports de l'Est?»

Je suis certain que tous, les responsables et les débardeurs du port, leur répondront en leur demandant de se pencher sur les mesures visant à minimiser les conséquences néfastes de l'annulation de ces subventions.

Je fais appel à la collaboration des gens d'en face. Adoptons ce projet de loi. Les subventions pour le transport vers les ports de l'Est sont disparues. Il n'y a absolument pas de transport de produits céréaliers qui s'effectue au Canada en vertu de la disposition sur ces subventions. Comme je l'ai déjà dit, cette question n'a plus de raison d'être. Ne la prolongeons pas.

Permettez-moi de parler du port de Halifax et du transport maritime en général. Encore une fois, ces terribles socialistes de salon du Nouveau Parti démocratique lisent des notes d'information fournies par Dieu sait qui et prononcent à la Chambre des communes des discours sur des questions qu'ils ne connaissent pratiquement pas.

Je ne veux pas faire des remarques en leur absence, car je sais qu'ils se dirigent tous vers Halifax. J'espère qu'ils y dépenseront leur argent. Il n'y a pas de députés du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, mais je voudrais leur souligner, au cas où ils liront le compte rendu, et je ne dis pas que ces gens-là prennent habituellement la peine de lire un bon document, mais qu'ils prennent note de ceci. L'industrie du transport maritime est internationale. Elle s'étend au monde entier.

Si l'on construit un navire de 50 millions à 100 millions de dollars et qu'on lui fournit un équipage et tout le matériel nécessaire, on peut l'utiliser n'importe où dans le monde. Tous ceux qui s'occupent de transport maritime savent qu'ils doivent exercer une concurrence à l'échelle mondiale. Cela n'a rien à voir avec des ententes conclues avec les États-Unis d'Amérique ou avec la loyauté aux parcours de l'Atlantique nord. L'industrie du transport maritime n'est captive de personne. Les transporteurs vont où ils obtiennent le meilleur contrat, la meilleure installation.

Si les ports canadiens n'offrent pas les meilleures installations et les meilleures ententes, les transporteurs maritimes qui exploitent des porte-conteneurs massifs de la quatrième génération et d'autres navires iront ailleurs. Nous devons être compétitifs.

Il n'y a aucun moyen de protéger le Canada ou les Canadiens dans l'industrie du transport maritime. Que le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral se mettent cela dans la tête. Ce n'est pas le canadianisme qui est en jeu. Nous ne pouvons pas avoir une politique de transport maritime canadien. Nous pourrions avoir une politique de construction navale au Canada—il faudrait en parler une autre fois—mais nous ne pouvons avoir de politique canadienne de transport maritime.

Nous ne parlons pas seulement d'ententes avec les États-Unis ou l'Europe. Nous devons concurrencer tout le monde, que les concurrents soient de Hong Kong, de Taiwan ou de Corée. Ils possèdent d'immenses navires. Ils ont les équipages nécessaires, et ils n'ont pas besoin à chercher de port où jeter l'ancre. Il y a toujours un port qui les accueillera. Donc, quel est l'enjeu? Il s'agit de compétition; il faut être compétitif. Ces socialistes de salon n'aiment pas ce mot. Ils détestent le mot compétition. Ce qui se produit, monsieur le Président, c'est qu'ils viennent à la Chambre des communes et disent aux députés et à la population que ce n'est pas nécessaire d'agir de façon concurrentielle, mais ce n'est pas vrai. C'est peut-être vrai quand on cultive des céréales et qu'on les subventionne, je ne sais pas. C'est peut-être vrai dans certains domaines. Mais, pour l'amour de Dieu, il faut comprendre que ce n'est pas vrai dans le domaine du transport maritime, ce n'est pas vrai pour les affaires portuaires. C'est pourquoi je veux que tout le monde le sache, et si je dois le dire plus fort, je le ferai: nous devons être compétitifs.

• (1630)

Dans le port de Halifax, ils le savent. Même chose à la Halifax-Dartmouth Port Development Commission, à la Société du port de Halifax—tous ceux qui sont touchés de près par les questions de transport maritime le comprennent. C'est la première chose qu'on vous dira: il faut être compétitif. Il faut concurrencer avec New York, avec Montréal, avec Baltimore. Pour obtenir les contrats, il faut offrir les services.

Maintenant, permettez-moi de parler du port de Halifax—je suis finalement parvenu au point que je voulais traiter, pour ceux que ça intéresse. Mes questions concernent le port de Halifax. Quelqu'un d'autre pourrait parler de la situation au port de Saint John, peut-être mon bon ami du comté de Carleton. Mais pour l'instant, je parlerai du port de Halifax parce qu'il connaît des difficultés réelles causées par les pressions de la concurrence internationale. Alors, comment allons-nous réagir à ces pressions qui font que le port de Halifax ne peut soutenir la concurrence dans certains secteurs?

En tout premier lieu, il faudrait assurer des règles du jeu équitables pour tous les ports canadiens. Cela veut dire que ni le port de Halifax ni celui de Montréal ou n'importe quel autre port de la côte est ne devrait, à cause d'interventions gouvernementales ou de subventions, jouir de privilèges au préjudice des autres. Depuis des décennies, les autorités du port de Halifax se plaignent que les politiques gouvernementales avantagent le port de Montréal. Je n'ai rien contre ce dernier ni contre une saine concurrence entre nos ports. Mais, comme la plupart des gens de Halifax, j'estime que les politiques gouvernementales favorisent le port de Montréal au détriment du nôtre.

Je pourrais tirer, de mes anciens discours, des exemples de ces avantages et de ces désavantages dans des domaines spécifiques. Il y a longtemps, le gouvernement canadien a fait d'importants travaux aux infrastructures du port de Montréal. Celui-ci a alors été doté d'installations incroyables aux frais du gouvernement, c'est-à-dire aux frais des contribuables. Puis, le gouvernement a radié cette dette, l'a effacée tout simplement. Quand le gouvernement a radié les dettes des ports canadiens—c'était un gouvernement libéral, et je ne jette pas le blâme sur mon bon ami de Terre-Neuve, ces choses-là arrivent—la dette du port de Montréal se chiffrait à 600 millions de dollars alors que celle de Halifax était de 100 millions. J'ai les statistiques, car je les avais présentées à la Chambre il y a longtemps. C'est ce qui s'est produit par le passé.

Mais le principal sujet de plainte, celui qu'on entend continuellement, tous les jours, porte sur les installations dont le port de Montréal est doté pour briser les glaces et faciliter la navigation. Permettez-moi de vous dire en deux mots pourquoi on se plaint.

Le port en eau profonde de Halifax est l'un des meilleurs au monde. Il peut recevoir n'importe quel navire, des navires de toutes tailles—originaire d'Edmonton comme vous êtes, monsieur le Président, cela ne vous dit peut-être rien, vu que pas même une chaloupe ne pourrait entrer à Edmonton—mais les plus grands navires au monde peuvent se rendre sans aucun problème jusqu'au quai de Halifax et cela, tous les jours de la semaine et à toute heure du jour.

Cela n'est pas possible dans le port de Saint John—je n'en disconviendrai pas. Mais, pour que ces navires se rendent accoster au port de Montréal, il faut presque les y porter. J'exagère, mais il est vrai que toutes sortes d'aides à la navigation, de travaux de dragage et de formes d'aide sont nécessaires et qu'il faut veiller à ce que le chenal soit libre de glace. Et qui assume le coût de tout cela pour le port de Montréal? Les contribuables canadiens, puisque le gouvernement fédéral assure ces services sans faire payer qui que ce soit. Ce que nous disons pour le port de Halifax, c'est qu'il faut faire payer les usagers.

C'est incroyable pour quelqu'un d'Edmonton, mais cela fait des années que les autorités portuaires de Halifax demandent qu'on fasse absorber ces dépenses par les expéditeurs, par les usagers des installations. Pendant des années, le gouvernement libéral a refusé de le faire. Finalement, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, ils ont déclaré qu'il était temps de corriger cette anomalie, de redresser cette injustice, de créer un climat propice à la concurrence.

Le gouvernement fédéral a donc présenté des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada, réunies dans le projet de loi C-75. Cette loi comprenait une disposition qui aurait permis de faire payer aux usagers et aux sociétés internationales de transport maritime, qu'elles soient de Taiwan, de Hong Kong, du Japon et d'Europe, par exemple la Hapag Lloyd de Hambourg, des services comme les brise-glace, les aides à la navigation et le reste. Toutes ces sociétés auraient dû payer le coût des brise-glace, des aides à la navigation et le reste.

Savez-vous ce qui s'est produit? Je ne veux pas embarrasser le député de Terre-Neuve, mais un collègue de sa province, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, a personnellement empêché l'adoption de ce projet de loi à la Chambre des communes, en prenant la parole pendant sept heures au moment de la troisième lecture et en bloquant son adoption.

Savez-vous ce qu'il a déclaré à la Chambre des communes le 31 octobre 1986 et qui revenait pratiquement à ce qu'il a dit le 27 juin 1986? Il a dit qu'il n'était absolument pas question que le Parti libéral permette l'adoption d'une telle disposition.

Voici ce qu'il a déclaré le 27 juin 1986: «Il est extrêmement important de faire une mise au point, car nous ne voudrions pas laisser croire qu'il y a au Canada des gens ayant l'esprit suffisamment tordu ou obtus pour approuver l'article 4 du projet de loi C-75.»

Voici ce qu'il a ensuite déclaré à une autre occasion, le 31 octobre 1986, au sujet de l'article 4 du projet de loi C-75: «Ce projet de loi n'a pas vu le jour car nous, les libéraux, nous y sommes opposés.» Le Parti libéral s'est opposé à l'article 4 du projet de loi C-75 qui, comme il l'a dit dans son discours, devait permettre l'établissement de droits aux utilisateurs. Il a dit: «Des droits aux utilisateurs pour quoi faire?» C'est pour payer les services de la garde cotière, les aides à la navigation et les services des brise-glace.

Un député du Canada atlantique a empêché l'adoption d'une disposition qui aurait permis d'établir des règles du jeu équitables pour le port de Halifax, les autres ports de la côte est et le port de Montréal. Cela figure dans le compte rendu, impossible de le nier. Aujourd'hui, cinq ans plus tard et depuis l'époque de John Cabot, il y a cinq cents ans, ou depuis que quelqu'un a remonté un détroit, le port de Montréal a été avantagé par rapport au port de Halifax. Nous pouvons en rendre responsable le Parti libéral du Canada.

Les libéraux continuent à agir ainsi. Ils bloquent encore les mesures qui pourraient servir à reconstruire la base de compétitivité qui donnerait au port certains avantages pouvant compenser le tarif de l'Est et qui nous permettrait d'améliorer la situation du port de Halifax.

Je voudrais vous dire quel est maintenant le problème le plus grave. C'est le transport terrestre, le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada. À moins que les dirigeants de cette société changent leur attitude, qu'ils améliorent les installations et fournissent un meilleur service grâce à des wagons porte-conteneurs à deux niveaux, des lignes améliorées et des tarifs plus bas, nous ne pouvons pas être concurrentiels.

Les personnes travaillant dans l'industrie des transports maritimes disent que si Halifax ne devient pas concurrentiel, le port pourrait disparaître. Il est presque impossible dans la situation actuelle que le port de Halifax concurrence celui de Montréal. Mais si ce n'était pas le port de Montréal, et Dieu merci c'est le cas, ce serait les ports américains. Au moins les marchés restent au Canada. Mais bientôt ce sera les ports américains qui vont accaparer toutes les activités avec l'aide de sociétés canadiennes, comme le Canadien Pacifique, qui achètent des chemins de fer et fournissent des facilités qui permettront aux marchandises destinées au Canada de passer par les ports américains.

C'est une situation très difficile et elle ne sera pas résolue tant que nous ne prendrons pas les mesures initiales pour y remédier. Nous devons nous débarrasser des subventions qui existent maintenant. Il faut fournir une aide efficace et constructive et nous occuper de la question de la concurrence. Il n'y a pas d'autre solution lorsqu'on s'adonne au commerce international.

• (1640)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Halifax-Ouest et je voudrais tout d'abord commenter la déclaration qu'il a faite au sujet du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

Comme l'a signalé le député, mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a prononcé à la Chambre un discours de six ou sept heures. Il a effectivement fait durer le débat. Il a parlé tout l'après-midi, toute la soirée et il était prêt à poursuivre pendant toute la nuit. En fait, je suis sûr qu'il aurait au besoin parlé pendant 48 ou même 72 heures.

Je tiens à préciser pourquoi le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte est intervenu à la Chambre l'an dernier et, à lui seul, s'est opposé systématiquement à l'adoption d'un projet de loi présenté par le gouvernement du Canada.

L'orateur précédent avait parfaitement raison. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte s'opposait à l'article 4 du projet de loi C-75, je ne me rappelle plus très bien le numéro qu'il portait, mais cet article imposait des frais aux utilisateurs des services de brise-glace au Canada.

Je tiens à vous expliquer pourquoi le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a agi comme il l'a fait.

Aujourd'hui, j'ai reçu à mon bureau un appel de deux personnes qui vivent sur une île appelée Long Island, sur la côte est de Terre-Neuve. Le monsieur devait aller voir un médecin parce qu'il souffrait de ce qu'il appelait la maladie des rayons, à cause du traitement qu'il suit pour lutter contre le cancer. Il était très malade et se sentait très mal. Il voulait se rendre de Beaumont, sur la Long Island, à Robert's Arm, à Terre-Neuve, pour voir un médecin qui lui prescrirait des pilules, en espérant que cela le soulagerait des effets secondaires du traitement qu'il suit, m'a-t-il dit, une fois par mois au centre hospitalier de St. John's.

Au téléphone, sa voix chevrotait, toujours à cause du traitement qu'il suit. Il m'a dit: «Écoutez, je suis coincé ici, sur cette île, et je ne peux pas aller voir un médecin. La glace s'est accumulée sur la rive et je ne peux me déplacer pour aller voir un médecin.»

Il faut savoir qu'il y a, à cet endroit, quatre îles en rang: Little Bay Islands que le député de Labrador connaît bien, Long Island, ensuite, Change Islands et finalement l'Île Fogo. Il y a des traversiers qui font la navette entre chacune de ces îles, sauf en ce moment, parce que la glace obstrue tous les passages, sur une distance d'environ 180 milles.

Alors, cet homme me disait: «Il n'y a pas de service d'hélicoptère et les avions ne peuvent pas atterrir»,—c'est le cas actuellement—et il voulait se rendre chez un médecin.

J'ai vérifié auprès de la garde côtière qui m'a dit: «Nous avons un brise-glace pour assurer l'accès à ces quatre îles, mais nous en avions besoin aujourd'hui pour ouvrir la voie à un bateau se rendant à Beaumont ainsi qu'à un pétrolier allant à Lewisporte. Or, nous n'avons qu'un brise-glace pour toute la côte est de Terre-Neuve.»

J'ai donc téléphoné à la garde côtière et je lui ai dit: «Où sont vos brise-glace? N'ouvrez-vous plus la voie aux traversiers le long de la côte?» On m'a répondu: «Vous savez, nous avons beaucoup de retard; en outre, un brise-glace est en cale sèche, tandis que l'hélice d'un autre a été endommagée.» J'ai répondu: «Je comprends, mais où sont tous les autres brise-glace?» On m'a répondu: «Il y en a sept qui sont amarrés dans le port de Québec.»

J'ai demandé si ceux-ci servaient et on m'a dit: «Non, bien que quelques-uns d'entre eux soient en disponibilité. Vous voyez, nous n'envoyons plus de brise-glace pour accompagner les bateaux qui vont dans l'Arctique. Nous avons constaté qu'il est plus rentable de laisser un brise-glace à Québec et de ne s'en servir que si un bateau reste pris dans les glaces.»

Il y a cinq autres brise-glace amarrés en Nouvelle-Écosse. J'ai dit à la garde côtière: «Mais il y a des îles qui sont complètement isolées à cause des glaces. Ne pouvez-vous pas envoyer des brise-glace à ces endroits?» On m'a répondu: «Non, ce n'est plus notre politique. La garde côtière essaie maintenant d'économiser de l'argent.»

Voyez comme les choses ont changé. Il y a quelques instants, le député d'Halifax-Ouest disait que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte avait pris la parole à la Chambre pour s'opposer à l'imposition d'un droit pour l'utilisation des brise-glace.

Évidemment que le député s'opposait à une telle mesure. Si le gouvernement du Canada appliquait cette politique, il n'y aurait plus un seul traversier en exploitation. Il n'y en aurait plus parce que les traversiers n'appartiennent plus au gouvernement du Canada et ne sont plus subventionnés par celui-ci. Le gouvernement a éliminé les subventions à l'égard de tous les traversiers, n'est-ce pas, monsieur le député du Labrador? Mon collègue le sait fort bien. Le gouvernement a agi de la sorte. Maintenant, ce sont les utilisateurs qui doivent payer et non le gouvernement.

En fait, lorsque vous songez à cette politique de subventionnement et aux efforts faits en vue d'économiser, vous constatez qu'un changement radical est survenu dans la région de l'Atlantique. Le député a parlé du transport maritime, mais ce n'est là qu'un volet du problème. Marine Atlantique, qui transporte du fret et des personnes dans toute la région atlantique du Canada, n'a plus de numéro 1-800. Vous ne pouvez plus prendre le téléphone de n'importe où au Canada et composer un numéro 1-800 pour connaître l'horaire des traversiers dans la région atlantique. Ce service a été éliminé par le gouvernement du Canada.

Cette année, par suite d'une décision du gouvernement du Canada, vous ne pouvez plus téléphoner sans frais pour demander des renseignements ou pour réserver des places sur les bateaux de la société Marine Atlantique, mais vous pouvez le faire si vous êtes aux États-Unis.

M. Rideout: Cela ne peut pas être vrai.

M. Baker: Oui, c'est vrai. Autrement dit, si vous êtes au Texas, vous pouvez téléphoner pour vous informer des horaires des traversiers. Si vous voulez réserver des places sur un traversier pour aller à Terre-Neuve ou à l'Île-du-Prince-Édouard, vous pouvez le faire sans frais si vous êtes au Texas, mais pas si vous êtes au Canada. Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de Marine Atlantique, dit que c'est à cause des coûts élevés qu'il a dû supprimer le numéro sans frais, mais qu'il a pu garder celui pour les États-Unis parce que moins de gens l'utilisent. Ce sont là les décisions que le gouvernement du Canada a prises pour essayer de réduire les subventions versées au titre des transports dans l'est du Canada.

• (1650)

Je regardais, l'autre jour, les livres concernant le transport maritime et j'ai remarqué que trois bateaux utilisés pour le transport des marchandises sur la côte est ne sont même pas enregistrés au Canada. En fait, non seulement le dernier bateau dont le CN a loué les services est enregistré dans un pays étranger, mais il appartient à des étrangers.

Il y a donc eu d'énormes changements. Si vous habitez la région dont nous parlons, c'est-à-dire du Labrador jusqu'à la côte nord-est de Terre-Neuve, votre compagnie de téléphone n'est plus une filiale du gouvernement du Canada. Cette société a été vendue l'an dernier.

Une voix: Vraiment?

M. Baker: Oui, elle a été vendue. C'est une longue histoire, mais je vais la raconter en peu de mots.

Une voix: Racontez!

M. Baker: La soumission retenue a évidemment été celle de la plus grande compagnie de téléphone de la province, et elle était représentée, bien entendu, par un consultant qui était, vous l'avez deviné, un ancien député des Communes. Voilà pour la compagnie de téléphone. Impossible ensuite de téléphoner en recourant aux services d'une compagnie appelée TNT, à l'époque, puis, il y a environ deux ans, Terra Nova Tel.

Une voix: C'est un explosif.

M. Baker: C'était une compagnie de téléphone explosive, une excellente compagnie. On pouvait l'appeler pour demander le numéro de téléphone d'un tel et la téléphoniste pouvait vous le dire parce qu'elle habitait dans la même région.

Cette compagnie est disparue. Allons maintenant à l'aéroport. Il n'y a plus aucun signe d'Air Canada. Tout cela est disparu depuis que ce gouvernement est au pouvoir. On ne peut donc plus téléphoner en ayant recours à une compagnie subventionnée par l'État, à une société du gouvernement du Canada qui déclarait des bénéfices tous les ans. Elle a été vendue.

Il n'y a plus une seule indication qui signale la présence d'Air Canada. Et puis voici l'insulte suprême. Dans ce projet, il est question de subventions aux chemins de fer. Vous savez ce qu'ils ont fait du chemin de fer? Tous les week-ends, lorsque je me trouve dans ma circonscription, j'essaie de faire un peu d'exercice et je vais faire une promenade à pied. Savez-vous où je vais? Sur l'emprise du chemin de fer.

Une voix: Pas grand danger, George.

M. Baker: On ne peut pas dire. On ne risque pas de se faire renverser par un train, parce qu'il n'y a plus de rails.

Une voix: Ils ont retiré les rails?

M. Baker: Ils ont même retiré les rails. Ce n'était pas assez de supprimer les trains, il fallait aussi enlever les rails. En outre, il suffit de se rendre dans une de nos petites localités situées à peu de distance de là, pour s'apercevoir que plus personne ne téléphone pour faire des réservations sur le vol d'Air Canada ou pour vérifier l'heure d'arrivée du train pour la bonne et simple raison que ces services ont disparu. De plus, il n'y a aucun bureau de poste dans la localité.

Une voix: C'est honteux.

M. Baker: Même pas un bureau de poste. Où est donc la présence fédérale dans toutes ces localités? Elle est inexistante. C'est là la politique du gouvernement fédéral.

Que faisons-nous ici aujourd'hui? Nous nous penchons sur une mesure, le projet de loi C-11, dans laquelle on précise aux intéressés que s'ils ont chargé leur farine sur un wagon après le 15 juillet 1989 et qu'elle n'est toujours pas arrivée à destination, elle ne sera pas subventionnée.

C'est bel et bien l'objet de ce projet de loi.

J'espère simplement qu'il ne s'agit pas de ce qu'on appelle un mélange à pain et à petits pains, car ces wagons auraient explosé maintenant. J'ignore s'il y a une date d'expiration sur la farine, c'est peut-être là mon erreur.

C'est là le but de ce projet de loi. Il tend à supprimer une subvention qui a été annulée il y a plusieurs années. Le gouvernement fédéral ne veut plus verser de subventions pour les produits à destination de la côte est du pays.

Comme les députés le savent aujourd'hui, d'où vient le grain? En ce qui concerne les céréales fourragères, à peine 380 000 tonnes viennent de sources d'approvisionnement au Canada; 320 000 tonnes sont maintenant en provenance de la Communauté économique européenne ou des États-Unis. Mon collègue ministériel affirme que nous devons vivre sur un marché compétitif, qu'il faut supprimer toutes les subventions accordées au transport du grain et de la farine dans l'est du pays. Or, ce sont d'une part les pays de la Communauté économique européenne, qui exportent maintenant leurs céréales vers les marchés de l'est du pays, et d'autre part les États-Unis, qui subventionnent le plus le transport de leurs céréales.

Dans l'ensemble, ce projet de loi cadre dans l'idéologie du gouvernement fédéral qui a bien l'intention de laisser les gens se débrouiller tout seuls. Il ne nous incombera plus de nous assurer que les règles du jeu sont équitables et égales pour tous au Canada, car nous allons considérer qu'il y a au Canada des nantis et des défavorisés et que nous ne pouvons rien y changer.

Ainsi, nous allons abandonner à leur sort les gens de l'est du pays, de la région de l'Atlantique. C'est le gouvernement fédéral qu'il faut blâmer pour tout ceci.

J'invite les ministériels à réexaminer ce projet de loi. J'ignore ce qui se produirait s'il n'était pas adopté. Que se passerait-il? Y a-t-il du grain et de la farine qui étaient à bord de voitures de chemin de fer au Canada depuis le 15 juillet 1989, qui étaient destinés à l'exportation et qui ne sont arrivés à destination qu'après le 31 janvier 1990? Cette situation serait-elle légale? C'est une question intéressante.

Supposons que quelqu'un poursuive le gouvernement fédéral devant les tribunaux et déclare: «Vous allez devoir verser cette subvention parce que la Loi sur les chemins de fer le prévoit et que le gouvernement du Canada ne l'a jamais modifiée.» Cela soulèverait la question de la suprématie du Parlement. Le gouvernement du Canada peut-il adopter un projet de loi afin de cesser de verser une subvention directe pour un produit transporté d'un point A à un point B sans modifier la loi prévoyant cette subvention? Que dirait le juge?

Nous savons tous le sort que les tribunaux réservent aux lois. Nous avons tous comparu devant des juges au nom des électeurs que nous représentons et nous avons présenté des arguments sur à peu près tous les sujets qui existent. Je doute fortement que le gouvernement du Canada soit en mesure de répondre à la question suivante: «Pourquoi a-t-il cessé de verser une subvention sans modifier la loi en cause afin de réellement supprimer cette subvention?» Le gouvernement du Canada doit rétablir la subvention et respecter sa parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera de dix minutes pour formuler des questions et des commentaires la prochaine fois que le projet de loi sera discuté. J'espère que vous serez tous là lorsque le débat sera terminé.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce, M. Allmand, m'a avisé par écrit qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires le 10 juin 1991. Il n'a pas été possible de procéder, en application du paragraphe 94(2) du Règlement, à une échange de positions sur la liste de priorité.

Je donne donc ordre aux greffiers de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

L'heure réservée aux initiatives parlementaires sera par conséquent annulée et, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, la Chambre se réunira à 11 heures pour l'étude des initiatives ministérielles.

Comme il est cinq heures, conformément à l'article 37 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES BUREAUX DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'offrir une aide financière aux bureaux de développement coopératif, aux projets pilotes coopératifs et aux organismes de développement économique en milieu communautaire.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole à l'étape des initiatives parlementaires afin de parler d'une question que je considère très importante pour de nombreux Canadiens, mais dont il n'est pas facile de parler dans le cadre des travaux courants de la Chambre. En effet, les organisations de développement coopératif et communautaire figurent en bas de la liste des priorités du gouvernement actuel.

Les organisations de développement coopératif et communautaire s'inscrivent, selon moi, dans une tendance plus vaste de notre société.

Au moment où les Canadiens discutent de l'avenir politique et constitutionnelle du Canada, il est beaucoup question de la volonté des Canadiens d'intervenir directement dans la définition de l'avenir de leur pays.

Ils veulent prendre part aux décisions qui touchent leur avenir politique et économique. En fait, on peut affirmer que les piètres résultats obtenus par le gouvernement dans les sondages d'opinion publique sont directement imputables à son incapacité ou à son absence de volonté de laisser les Canadiens participer directement à la définition de leur avenir politique.

Les Canadiens ont l'impression de ne pas être maîtres de leur avenir. Ils sont profondement inquiets au sujet de leur avenir, de celui de la collectivité et de leurs enfants, et ils ressentent la même chose au sujet de leur avenir économique. Les Canadiens devraient avoir leur mot à dire à ce sujet, ou être en mesure de déterminer tout autant leur avenir économique que leur avenir politique.

Si je décrivais brièvement les tendances générales du développement économique au Canada, je crois qu'on peut affirmer qu'il y a eu deux grandes tendances depuis la Seconde Guerre mondiale.

La première correspond à la politique générale appliquée par les gouvernements libéraux, qui consistait principalement à attirer des filiales d'entreprises au Canada afin de développer notre économie, étroitement liée à celle des États-Unis.

Cette structure économique laissait bien peu de place au contrôle local et au développement des économies locales.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement progressiste-conservateur en 1984, ces tendances sont devenues encore plus manifestes. La perte de contrôle local s'est encore aggravée à la faveur de deux tendances précises dont le gouvernement est à l'origine, à savoir la dépendance à l'égard des mégaprojets, lesquels dépendent directement des grandes sociétés au Canada et à l'étranger.

Cette tendance générale est à son tour directement liée à l'Accord de libre-échange qui vise à stipuler l'économie nationale.

Résultat: l'économie chavire. Elle chavire non seulement au niveau national, en ce qui touche les tendances macro-économiques, mais aussi au niveau local où nombre de gens ont perdu confiance en l'avenir et où la situation de l'emploi et du bien-être économique va à la dérive.

D'autre part, on assiste à l'exacerbation d'une autre tendance dont l'apparition ne date pas d'hier, à savoir l'écart qui se creuse de plus en plus entre les pauvres et les riches dans notre pays. Le Canada est l'un des pires au monde en ce qui concerne l'écart grandissant entre les pauvres et les riches. Cependant, il y a une solution qui est représentée par le coopératisme.

D'un océan à l'autre, on voit des Canadiens profiter pleinement de ce système économique démocratique. Sur la côte est, il y a le mouvement Antigonish. Dans le Nord, il y a les Coopératives de l'Arctique. Sur la côte ouest, il y a des coopératives de pêche. Au Québec, il y a le mouvement Desjardins. Dans les grandes villes et régions métropolitaines, on voit se développer des coopératives de logement. Dans les Prairies, on a les syndicats du blé et les coopératives fédérées. Il y a des coopératives de crédit d'un océan à l'autre. Il y a des organismes de développement économique communautaires dans nombre de localités, et ce genre d'organisme remporte beaucoup de succès dans de nombreuses collectivités autochtones.

En fait, quand on parle de ce secteur, on parle de 12 millions de Canadiens qui participent directement à l'avenir économique de leur région, de 12 millions de Canadiens qui sont les artisans de leur propre avenir économique. Ce chiffre dépasse de loin le nombre de Canadiens qui détiennent des actions dans des sociétés par l'entremise des bourses de valeurs ou qui ont des intérêts dans des entreprises privées. C'est la manière la plus efficace de faire participer les gens à la vie économique du pays et à assurer ainsi leur avenir.

Quand on parle de la taille et de la force du secteur coopératif, il ne faut pas oublier que sept des dix principales entreprises agricoles, qui touchent 40 p. 100 des recettes agricoles, sont des coopératives. Des centaines de milliers de Canadiens sont membres de toutes sortes de sociétés de développement économique communautaires. Il faut dire de plus que ces sociétés se sont largement développées par elles-mêmes. Au mieux, elles ont joui de l'indifférence bienveillante des deux paliers de gouvernement, et se sont développées par elles-mêmes. D'une certaine manière, cela convient aux organisations économiques populaires, mais cela démontre aussi la force des organisations économiques qui fonctionnent du bas vers le haut par opposition à celles qui fonctionnent du haut vers le bas. Il est ahurissant de penser à tout ce que ces organisations pourraient faire si elles avaient l'aide nécessaire sous des formes dont je reparlerai.

En 1984, le secteur coopératif, par l'intermédiaire de l'Association canadienne des coopératives, a entrepris une vaste étude sur l'orientation du mouvement coopératif et ses rapports avec les gouvernements. L'étude a donné quatre grandes recommandations prévoyant notamment la nomination d'un ministre d'État chargé des coopératives, la formation d'un régime d'épargne coopératif, l'augmentation des fonds pour la recherche et l'éducation sur les coopératives, et la promotion des coopératives de logement, d'hygiène des travailleurs et de ressources.

Depuis, on a créé un secrétariat des coopératives et on a nommé un ministre en 1987. Mais il ne s'agissait là que de mesures très modestes, bien en-deçà des attentes du secteur coopératif et loin d'utiliser tout son potentiel. Le secrétariat des coopératives n'a que neuf employés, ce qui est bien peu face à l'énorme bureaucratie fédérale, étant donné son difficile mandat qui englobe la promotion des coopératives, l'organisation de conférences fédérales-provinciales et la coordination, avec les autres agences fédérales, du développement des coopératives.

La situation des coopératives face à la TPS démontre bien l'insuffisance des ressources. Depuis un an, pour appuyer les coopératives qui ont souvent exposé leurs doléances, j'ai maintes fois demandé à la Chambre de garantir aux coopératives qu'elles seraient traitées équitablement sous le régime de la TPS. Actuellement, le gouvernement prétend qu'être membre et actionnaire d'une coopérative est la même chose qu'être membre d'un club de golf. C'est grotesque et cela montre bien que les bureaucrates et les députés d'en face ne comprennent rien au fonctionnement du secteur coopératif.

Il semble également que les organismes de développement régional et de promotion du développement économique, comme la Banque fédérale de développement, soient inoculés contre toute participation au mouvement coopératif, car si vous regardez leurs règlements, vous pouvez voir que dans leurs activités proactives, les coopératives et les organismes de développement communautaire sont souvent la dernière chose qui vient à l'esprit.

• (1710)

Il y a un certain nombre d'initiatives particulières lancées par des coopératives que je voudrais mentionner, car elles méritent certainement l'aide du secteur public.

Tout d'abord, dans le domaine du logement coopératif, nous avons le triste spectacle d'une promesse du gouvernement de construire 5 000 logements de ce type par année. Est-ce que cette promesse a été tenue? Non, monsieur le Président. Nous n'en sommes plus qu'à 1 500 logements par an. Ils sont d'ailleurs construits malgré un barrage constant de critiques à la Chambre, des critiques déplacées, qui ne peuvent être que politiquement motivées, de la part de députés du gouvernement et de l'opposition officielle qui essaient d'utiliser le fait que plusieurs députés ont participé à l'organisation et au maintien des logements coopératifs. Ils essaient d'utiliser cela pour discréditer le logement coopératif en général.

Lorsque vous regardez ce qu'il en est vraiment, vous constatez que les études de la SCHL montrent que le logement coopératif est de loin le meilleur marché pour donner des logements aux Canadiens qui dorment actuellement dans la rue, ou à 20 dans une maison dans le nord du Canada, et qui ont désespérément besoin de logements abordables.

Pourtant, je n'entends aucune critique de la part de ces mêmes députés contre les subventions aux copropriétés de luxe, qui se montent en moyenne à 20 000 $ par unité, du fait de l'existence du programme des immeubles résidentiels à logements multiples.

Une deuxième initiative qui mériterait de l'aide est celle des coopératives de travailleurs. Selon une étude réalisée dans les provinces de l'Atlantique, ces coopératives ne coûtent que 1500 $ par emploi pour former des travailleurs. Par contre, l'APECA, créée par le gouvernement, dépense en moyenne 150 000 $ par emploi. Voilà toute une comparaison 1 500 $ pour les coopératives de travailleurs et 150 000 $ pour l'APECA pour créer un seul emploi.

Il n'est donc pas surprenant que les premiers ministres de la région atlantique aient noté ce phénomène et soient, à l'heure actuelle, en train de s'organiser pour lancer une initiative majeure pour créer des emplois et développer les collectivités, non seulement en aidant les coopératives de travailleurs, mais aussi les coopératives communautaires de toutes sortes.

Je suis très heureux de voir, et je les en félicite, que les premiers ministres des provinces atlantiques aient reconnu le potentiel extraordinaire des coopératives de travailleurs et des autres coopératives.

Ailleurs au Canada on constate des pertes massives d'emplois en raison du libre-échange et de décisions économiques qui lui sont liées. On voit fermer des usines qui étaient parfaitement rentables et dont les emplois auraient pu continuer d'exister longtemps encore si la décision avait été basée seulement sur la situation économique de l'usine ou de la société. Des entreprises de ce genre sont certainement mûres pour être prises par leurs employés réunis en coopérative.

Puisque l'on parle de cela, je voudrais féliciter mon collègue de Sault Ste. Marie d'avoir présenté un projet de loi qui favoriserait l'achat de sociétés par leurs travailleurs, car c'est certainement un des facteurs clés ou un des mécanismes que nous pourrions utiliser pour contrer cette tendance à la perte d'emplois et la détérioration de la situation économique dans de nombreuses communautés.

En fait, j'aimerais dire aux députés de la majorité que lorsque le gouvernement a promis des mécanismes d'adaptation pour combattre les effets négatifs du libre-échange, il aurait dû envisager très sérieusement des projets pilotes du genre coopératives de travailleurs.

J'aimerais aussi recommander au gouvernement de regarder certaines des propositions faites par la Canadian Co-operative Association, comme celles visant un fonds d'investissement pour les coopératives de travailleurs et la création de centres pour les entreprises coopératives, de façon à favoriser le développement des coopératives de travailleurs.

Un troisième domaine où le développement coopératif a un brillant avenir et pourrait aider le développement économique, c'est le secteur des ressources. Les communautés agricoles et forestières et les ports de pêche de tout le pays connaissent des conditions économiques très difficiles et ne voient pas un avenir bien brillant si la tendance actuelle se poursuit. Récemment, j'ai moi-même réalisé un sondage d'ordre économique dans ma circonscription. Cette dernière réunit toutes ces industries primaires: l'agriculture y est importante, la pêche

côtière, assez considérable et l'industrie forestière, importante également. Dans toutes les localités que j'ai visitées, presque tous les groupes auxquels je me suis adressé ont dit que le problème, c'est qu'ils ont perdu le contrôle local des ressources, qu'ils ne peuvent plus prendre, au sujet de la répartition des ressources, les décisions d'ordre économique qui leur permettraient de conserver leurs emplois à l'avenir.

Par conséquent, le développement coopératif dans le secteur primaire et l'utilisation de fonds de développement régional pour financer ces projets sont exactement ce dont nous avons besoin. Nous n'avons plus besoin de mégaprojets ou de plans compliqués qui sont concoctés dans les capitales pour tenter de relancer ces secteurs. Ce dont nous avons besoin, c'est qu'on appuie le contrôle local, les coopératives locales et les entreprises communautaires.

Le quatrième domaine qui semble très prometteur lorsqu'on parle de contrôle communautaire et local, c'est celui de la santé. Une étude menée en Saskatchewan a révélé que le recours à des associations coopératives en milieu communautaire dans le domaine de la santé pourrait permettre de réduire de 17 p. 100 les coûts des soins de santé.

Cela représente une économie énorme, à une période où notre régime d'assurance-maladie est menacé par les gouvernements tant provincial que fédéral, à cause d'un manque de confiance idéologique dans l'assurance-maladie et d'un manque de financement public des soins de santé et des coûts qui y sont associés. Ces économies sont possibles parce que ces organisations peuvent fournir les soins médicaux intégrés et les mesures préventives qui permettent aux Canadiens de rester en bonne santé sans subir des interventions très coûteuses qui se font dans le cadre du système médical actuel.

Je voudrais féliciter les organisations médicales en milieu communautaire du Canada qui se sont réunies, ces derniers jours, pour former une association de centres médicaux en milieu communautaire en vue de promouvoir ce genre d'initiative au Canada. J'encouragerais vivement le gouvernement à appuyer ce mouvement avec toutes les ressources disponibles et à s'engager à donner un soutien essentiel à ce changement important dans la façon dont nous considérons les soins médicaux.

Les garderies sont un autre domaine où les coopératives ont réussi non seulement à donner le contrôle aux parents, mais à offrir des services de qualité à bas prix aux nombreux enfants du Canada qui en ont besoin.

Nous voulons que les Canadiens deviennent compétitifs et productifs, mais il y a des centaines de milliers de parents, surtout des femmes, qui sont incapables de devenir compétitifs et productifs parce qu'ils ne peuvent pas recevoir une formation ou prendre les emplois disponibles faute de garderies adéquates. Je vous signale, en passant, que l'association nationale de ces organisations doit se débrouiller avec 11 000 $ par année.

De plus, les coopératives des régions éloignées, comme les coopératives de l'Arctique et le fonds de développement coopératif du Nord montrent très clairement que ce système est le plus approprié au développement économique des localités autochtones et isolées du Canada où le taux de chômage atteint souvent 85 ou 90 p. 100 avec son cortège de désespoirs, de tensions et de problèmes sociaux.

Je parlerai brièvement de la question du développement économique communautaire. Au Canada, il y a énormément d'organismes voués à cette cause, mais ils se heurtent à plusieurs difficultés: ils chancellent de programmes en programmes parce que les gouvernements ont tenté de faire face à ce phénomène sans véritable optique ni coordination. Voici, à ce sujet, une citation tirée d'un important rapport du Conseil économique du Canada, intitulé *From the Bottom Up*:

> Les citoyens qui se regroupent au niveau local pour promouvoir le développement économique de leur collectivité peuvent vraiment changer quelque chose dans bien des endroits au Canada. Ces gens sont souvent plus en mesure d'évaluer les problèmes économiques et les possibilités de leur milieu que les fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

Dans son rapport, le Conseil économique du Canada formule plusieurs recommandations. Premièrement, il faudrait canaliser l'aide pour établir des organismes de développement économique locaux et assurer leur soutien organisationnel. Ils ont besoin de meilleurs réseaux d'information, de formation et d'un accès aux possibilités qu'offrent les marchés. Le Conseil estime que le financement des entreprises devrait provenir des véhicules déjà en place, mais qu'il faudrait consentir à ces organismes un financement qui leur permette de s'établir et de s'organiser. Le Conseil dit aussi qu'il faudrait accorder la priorité aux régions rurales et éloignées et que l'approche intégrée à l'égard du développement communautaire ne devrait pas viser seulement des objectifs économiques, mais aussi la prestation de services et l'amélioration de la qualité de vie.

• (1720)

Par conséquent, je voudrais dire en conclusion qu'il y a une solution de rechange à la ligne de conduite que nous avons suivie au Canada, au libre-échange et à l'abandon de notre avenir économique aux mains des grandes entreprises. Cette solution de rechange, c'est une politique économique axée sur les collectivités. Ce secteur a un énorme potentiel inexploité. Nous avons vu ce potentiel, mais il reste inexploité.

J'invite donc le gouvernement à faire preuve d'imagination et à nous montrer qu'il a la volonté politique d'exploiter ce potentiel. Non seulement les citoyens et les collectivités en profiteront-elles, mais notre pays sera aussi beaucoup plus fort.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de dire quelques mots sur ce qui est non seulement une question importante, mais aussi un mouvement très important. En effet, les coopératives sont une partie intégrante du Canada depuis de nombreuses années. Cela est tout particulièrement vrai, comme mon collègue vient tout juste de le dire, dans les régions rurales du pays que nous représentons tous.

À titre de député de l'ouest du Canada, de la province du Manitoba, de Brandon—Souris, j'aimerais commencer par dire deux mots sur le rôle que, selon moi, le mouvement coopératif a joué dans l'histoire de l'ouest du pays. Puis, je traiterai plus spécifiquement de la question dont nous sommes saisis ce soir.

J'estime qu'il est probablement vrai que l'on n'a pas encore mis le point final à l'histoire du mouvement coopératif. Une fois qu'elle sera écrite, ou lorsqu'on appréciera plus le mouvement coopératif qu'on ne le fait actuellement, je crois qu'on pourra mieux comprendre que le mouvement coopératif a comblé, dans le Canada rural, un grand vide qui existait depuis longtemps et qui existerait encore sans l'intervention du mouvement coopératif et des gens qui y croyaient dans les régions.

Un des avantages que présentait le mouvement coopératif, c'est qu'il permettait aux gens dans une grande mesure de se prendre en charge et de trouver une solution à leurs propres problèmes, quelle que soit leur nature. On en a la preuve avec les syndicats du blé qui ont vu le jour dans l'Ouest et dans la Saskatchewan d'aujourd'hui, qui faisait alors partie des territoires, ou encore avec le développement plus récent des garderies coopératives et autres, qui font partie intégrante des communautés urbaines.

L'une des grandes difficultés du Canada rural, de tout temps, c'est qu'en raison de la taille des régions, le secteur privé se désintéresse souvent des marchés qui leur semblent limités par rapport à la distance à couvrir. Malheureusement, il s'ensuit que les possibilités pour les habitants de la région, les ressources disponibles, ne sont pas aussi variées qu'elles pourraient l'être.

Si je remonte dans l'histoire du mouvement des coopératives et de la mise en marché du grain, je m'aperçois que les céréaliculteurs de l'ouest du Canada avaient des difficultés, non pas du fait de l'absence de services, mais parce qu'ils avaient bien souvent affaire à un monopole. Comme nous le savons très bien, la caractéristique fondamentale du secteur privé, c'est que les intérêts des consommateurs sont protégés par les facteurs inhérents à la compétition. Où il n'y a pas de concurrence, les consommateurs sont bien souvent désavantagés.

Ce qui s'est alors produit dans bien des petites localités de l'Ouest, c'est que les gens ont commencé à se regrouper, soit pour offrir un service manquant, soit pour faire concurrence aux services existants qui fonctionnaient souvent comme des monopoles.

C'est ainsi que sont nés les syndicats du blé qui forment aujourd'hui une industrie agricole majeure dans tout l'ouest du Canada. C'est une entreprise colossale, peut-être la plus importante que nous ayons, bien que je n'aie pas de statistiques en main.

Un autre avantage du mouvement coopératif, c'est qu'il permet aux gens de prendre des décisions au sein de leur propre localité, entre eux, et de ne pas dépendre du siège social d'une entreprise basée à Winnipeg, Regina, Toronto ou ailleurs. Très souvent, les décisions prises par les mouvements coopératifs, à cette époque et encore maintenant dans une proportion importante, sont prises par des personnes de l'endroit pour répondre à des problèmes locaux.

Le mouvement coopératif a eu aussi pour avantage de créer un climat extraordinairement propice à l'émergence de dirigeants locaux, car, dans toutes les localités—comme peut le constater tout politicien durant une campagne électorale—il existe d'énormes talents de chef qui ne sont pas toujours exploités. Ceux d'entre nous qui ont été élus grâce au travail de bénévoles, qui apparaissent pour la plupart comme par miracle, savent que nombre de ces gens-là ont, souvent à leur insu, des talents de chef.

C'était vrai dans les débuts du mouvement coopératif et je crois que ce l'est toujours.

Lorsqu'on examine aujourd'hui le mouvement coopératif, on se rend compte, comme le gouvernement le reconnaît aussi, qu'il joue un rôle remarquablement important dans deux régions en particulier, dont, bien sûr, le Nord, la région de l'Arctique.

Nombre des conditions qui prévalent aujourd'hui dans l'Arctique ne sont pas différentes de celles qui existaient autrefois dans l'ouest du Canada. C'est justement parce qu'elles sont très semblables que le mouvement coopératif est en train d'y naître comme il avait pris naissance dans l'Ouest. En fait, si je me souviens bien, quelque 52 coopératives ont vu le jour dans le nord du Canada au cours des 30 dernières années, ce qui prouve que les besoins qui se faisaient sentir autrefois dans l'Ouest se font sentir aujourd'hui dans le Nord.

Le gouvernement est ravi de constater que, par suite de l'émergence du mouvement coopératif dans l'Arctique canadien, de nouvelles possibilités économiques sont apparues. Dans le domaine du développement communautaire local, par exemple, d'importants programmes de formation en gestion sont offerts dans certains cas par l'*Arctic Cooperatives Limited*. Dans d'autres cas, on a établi dans le sud du Canada des comptoirs pour la vente de produits qui n'auraient pas autrement eu un accès facile au marché.

Le gouvernement fédéral a été content de participer à ce mouvement par l'intermédiaire du secrétariat aux coopératives qui a été établi en 1987 et en collaborant étroitement avec les gouvernements provinciaux dans certains cas et avec les gouvernements territoriaux dans d'autres.

Trois organisations de développement communautaire sont nées dans le Nord. Elles ont bénéficié d'une certaine aide financière. En outre, si l'on examine l'ensemble du mouvement coopératif à l'heure actuelle, on se rend compte qu'il y a un renouveau des coopératives de logement. C'est évidemment important pour nombre de nos collectivités. Dans ma circonscription de Brandon—Souris, il y a quelques projets de ce genre qui, très souvent, stimulent le secteur de la construction, ce qui est très apprécié et ce qui répond, très souvent, à un besoin urgent. De plus, cela permet souvent d'offrir des logements stables à prix abordable à des gens qui autrement n'auraient pas accès à de telles habitations.

Le gouvernement est ravi de prêter son concours aux garderies coopératives, reconnaissant que, dans notre monde en constante évolution, il nous faut des garderies et que c'est un besoin qui n'existait pas il y a vingt ou trente ans. Je ne veux pas par là laisser entendre que le besoin n'existait pas, mais qu'on ne le reconnaissait pas. Cela donne aux membres d'une localité une excellente occasion de mettre leurs ressources en commun.

Très souvent, les coopératives ne demandent pas d'énormes montants d'aide financière au gouvernement fédéral. Il faut les en féliciter. Essentiellement, elles ne demandent, en général, pas plus que ce qui est offert à d'autres établissements offrant un niveau de service comparable, du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre.

Je suis par contre tout à fait conscient du fait que certains intervenants dans ce domaine ne sont pas d'accord sur la façon dont les services devraient être dispensés et dont l'aide devrait être répartie. Cependant, je crois que la généralisation que je viens de faire est valable.

L'autre point que je veux faire valoir dans un moment, c'est le fait que, à mon avis, le mouvement coopératif est extrêmement important au Canada atlantique, comme il l'a toujours été par le passé.

De nombreuses coopératives au Canada atlantique ont obtenu de l'aide du gouvernement fédéral. Les montants ne sont pas énormes. Prenons l'exemple d'une coopérative de développement en milieu communautaire, en Nouvelle-Écosse, qui a reçu une subvention de 25 000 $. Ce qui est remarquable, ce n'est pas tellement qu'elle ait obtenu 25 000 $, mais qu'elle n'en ait pas demandé davantage, car, comme le savent tous les députés, nous vivons dans un monde où ce n'est plus un montant considérable.

• (1730)

Il y a une coopérative de pêche dans les Maritimes qui a reçu une aide de 50 000 $ pour trouver des moyens de résoudre certaines de ses difficultés financières. La liste continue et si j'avais davantage de temps—je me rends compte que le Règlement ne m'en accorde pas davantage—je pourrais citer beaucoup d'exemples semblables. D'autres députés parleront peut-être de certains d'entre eux, en particulier en ce qui concerne le Canada atlantique.

L'histoire du mouvement coopératif au Canada est faite, je pense, de collaboration entre des gens qui ont la capacité et le désir de se venir eux-mêmes en aide et les paliers fédéral et provincial de gouvernement qui essayent de les aider quand ils le peuvent. À mon avis, cette collaboration a été efficace et j'encourage les députés à s'associer pour faire en sorte que cette collaboration continue d'être aussi efficace dans l'avenir que dans le passé.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur cette motion. Je le suis tout particulièrement parce qu'il y a une très grosse coopérative dans ma région. Il s'agit de la Coop Atlantique, la plus grosse coopérative de la région de l'Atlantique. Son siège social est à Moncton, et elle a vraiment fait beaucoup pour l'économie de notre région.

Quand on examine l'économie de Moncton, je crois que c'est l'équilibre entre ces types d'entreprises, des grosses. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je dois interrompre le député. Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Pour commencer, je tiens à m'excuser d'interrompre ainsi mon collègue. Je serai bref.

Il y a eu des consultations entre les partis, et vous constaterez que la Chambre accepterait à l'unanimité la motion suivante:

> Que, nonobstant toutes délibérations antérieures de la Chambre relativement au projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence, soit réputé avoir été lu pour la deuxième fois et adopté, avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu le libellé de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, comme je le disais avant d'être interrompu, l'économie de Moncton présente les caractéristiques d'une économie saine, et le mouvement coopératif y est pour quelque chose.

Comme je l'ai signalé, la Coop Atlantique est le plus gros organisme du genre dans la région de l'Atlantique, et son siège social se trouve à Moncton. Elle emploie un grand nombre de gens et contribue fortement au soutien de l'économie dans notre région. Nous sommes fiers des liens qui unissent notre collectivité au mouvement coopératif, notamment la Coop Atlantique.

Ceux d'entre vous qui sont déjà allés à Moncton auront remarqué les grands immeubles à bureaux qui bordent les rues Commercial et Record, ainsi que ceux de la rue Halifax, et ils peuvent comprendre l'apport considérable des coopératives à notre économie.

Nous avons en outre un organisme de logement coopératif appelé Atlantic People's Housing, qui, encore une fois, a apporté une contribution extraordinaire dans le domaine du logement. Cet organisme se soucie des gens et il a offert des logements individuels à coût modique et mis de bons logements, de bonne qualité, à la disposition des personnes âgées.

Il y a dans mon quartier un grand immeuble à appartements pour personnes âgées. Il a été érigé par un organisme coopératif, l'Atlantic People's Co-op, qui y a accompli un travail extraordinaire. En fait, les candidats ne manquent pas pour entrer dans cette coopérative de logement à cause de la qualité de l'immeuble et de la qualité de vie qui y règne. C'est une coopérative et ses locataires ont leur mot à dire dans son fonctionnement. Ils peuvent apporter leur contribution. Ça fait toute la différence.

Nous avons observé également la contribution extraordinaire que les coopératives de crédit ont apportée à notre ville et à la région de l'Atlantique. Nous connaissons d'ailleurs les excellents résultats que les caisses populaires du Mouvement Desjardins ont au Québec. Elles alimentent réellement l'économie du Québec. Ce sont les petites coopératives de crédit qui connaissent les gens, les intervenants, qui ont pris ces décisions, inspirées non pas par des considérations financières, mais par le souci du service d'autrui. Voilà la différence entre le mouvement coopératif et certaines de nos banques et autres institutions financières. Il va sans dire que nous nous en réjouissons dans la région de l'Atlantique, car nous vivons dans le genre de collectivité où ce sont les gens qui comptent et qui font la différence. Nous ne sommes pas que des numéros ou des statistiques comme cela arrive dans certaines grandes villes. Le mouvement coopératif est le type même de l'organisme de la région de l'Atlantique.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons essayer d'entendre un autre rappel au Règlement.

Initiatives parlementaires

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-17

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant toute procédure précédente de la Chambre, le projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence, soit réputé avoir été lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H, avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu les termes de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES BUREAUX DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Funk (p. 1305).

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Moncton a la parole.

Une voix: À mon avis, c'est un grand discours.

M. Rideout: Il avait toutes les qualités requises jusqu'à maintenant.

Ce qui est intéressant en ce qui concerne Coop Atlantique, c'est qu'elle vient tout juste d'adopter un nouvel énoncé de mission au sujet du renouvellement de l'option coopérative. C'est de bon augure pour le mouvement coopératif au Canada atlantique et dans tout le pays, si on adopte la même approche novatrice.

Permettez-moi de lire un extrait de la proposition de renouvellement. On y dit: «Le but ultime des coopératives qui possèdent Coop Atlantique est d'étendre les valeurs coopératives à tous les secteurs du système socio-économique grâce à la création d'un réseau interdépendant d'entreprises coopératives à qui une façon novatrice d'appliquer les valeurs et les principes coopératifs donne force et vitalité.»

Cette option de renouvellement sera des plus avantageuses pour le mouvement coopératif et pour les habitants du Canada atlantique.

Si le mouvement coopératif dans l'Ouest et partout dans le pays adopte la même option de renouvellement, ce ne sera pas seulement les coopératives qui en profiteront, mais tout le Canada.

Ce qui est bien au sujet des coopératives, comme nous le savons tous, c'est que c'est une démarche ascendante. Nous voyons toutes ces mesures gouvernementales fondées sur une démarche descendante, toutes ces grandes sociétés qui décident de ce qui va se passer. Nous avons vu cela dans l'industrie des pêches, où les grandes sociétés font la loi, sans tenir compte des plus petits. La beauté des coopératives, c'est que c'est une démarche ascendante. Ce sont les intéressés qui participent, qui prennent les décisions. C'est pourquoi nous avons vu certaines des meilleures coopératives dans le secteur des pêches, dans le secteur agricole et dans celui de la vente au détail. Nous connaissons tous les effets extraordinaires du coopératisme dans le domaine du crédit.

De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons très avantageuse la motion qui a été proposée et l'orientation qu'elle propose. Je songe encore à l'exemple de Moncton et aux montants que les gouvernements libéraux ont injectés dans les coopératives d'habitation destinées aux personnes âgées, aux familles monoparentales, aux pauvres. Les gouvernements libéraux ont injecté des montants considérables et leur engagement a été très net.

Cet engagement n'a pas été maintenu. Je suis sûr, monsieur le Président, que vous serez d'accord et que vous serez aussi indigné que moi du fait que le gouvernement a multiplié les compressions dans le domaine de l'habitation, notamment des coopératives d'habitation dans le dernier budget. Je vois à votre expression que vous êtes aussi indigné que moi de ces mesures du gouvernement, qui devrait plutôt faire l'inverse, c'est-à-dire injecter plus de fonds dans les logements coopératifs unifamiliaux, dans les logements coopératifs pour les personnes âgées.

Je suis sûr que, si vous pouviez agir à votre guise, vous exprimeriez le même point de vue que nous et que vous essayeriez de faire quelque chose de positif au lieu de saccager l'excellent travail que les coopératives ont fait dans tous les coins du pays.

C'est avec plaisir que j'appuie la motion. J'espère que le gouvernement prêtera attention à l'orientation qu'elle

propose et soutiendra les coopératives afin qu'elles puissent s'occuper des démunis.

• (1740)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il y a environ trois semaines, j'étais le conférencier invité à l'assemblée annuelle d'une coopérative. Je me suis souvenu de cette occasion lorsque le député a présenté la motion. Le député de Moncton a aussi fait allusion aux coopératives des industries axées sur les ressources.

J'étais donc à cette assemblée de la coopérative de l'île Fogo. Des centaines de personnes étaient présentes pour prendre connaissance de l'état financier annuel.

Soit dit en passant, cette coopérative exploite quatre ou cinq grandes usines à poisson, ainsi que deux ou trois autres plus petites, selon les années. En d'autres mots, la coopérative compte environ 1 000 employés comme tel; en outre quelque 1 000 pêcheurs y apportent leurs prises.

Tout le monde attendait la présentation de l'état financier. L'industrie des pêches dans l'est du Canada n'entend parler que d'un désastre après l'autre. Les gouvernements, présents et passés, ont dû injecter des centaines de millions de dollars dans de grandes entreprises privées comme Fisheries Products International et d'autres compagnies de poisson.

Les Produits de la mer national limitée oublient parfois que le gouvernement fédéral détient environ 20 p. 100 de l'avoir de cette entreprise, compte tenu de sa participation financière. Des centaines de millions de dollars ont été investis dans ces très grandes compagnies privées afin de leur permettre de survivre et, ainsi, de protéger les emplois des travailleurs.

Il y a trois semaines donc j'étais dans une salle sur une île située au large de la côte est du Canada et j'écoutais la présentation de l'état financier d'une coopérative. J'ai appris que la coopérative n'avait pas perdu d'argent. En fait, elle a réalisé des gains de 1,5 million de dollars dans l'année écoulée, alors que d'autres compagnies se débattent péniblement et que le gouvernement fédéral doit injecter des centaines de millions de dollars dans nos grandes multinationales.

Cette coopérative a fait 1,5 million de dollars l'an dernier sans avoir obtenu d'aide financière, ni cette année, ni l'an passé, ni l'année avant, ni l'autre avant, alors que toutes les autres compagnies—en fait pas toutes les autres—mais toutes les grandes compagnies et toutes les multinationales étaient soutenues par les contribuables du Canada à coup de centaines de millions de dollars.

Cette coopérative fait concurrence à ces compagnies. Non seulement a-t-elle pu soutenir cette concurrence, mais elle a réalisé des profits. Je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec le député de Moncton, selon lequel Co-op Atlantic, dont le siège se trouve dans sa circonscription, est une entreprise remarquable qui exerce son activité dans les quatre provinces atlantiques, qui emploie des centaines de personnes, et qui fournit d'excellents produits dans chacun de ses magasins à Terre-Neuve et dans les Maritimes.

Je suis prêt à faire la promotion de cette entreprise n'importe quand parce que ma mère est membre de cette coopérative. Je connais l'excellent service que celle-ci fournit.

Comme l'a dit le député en présentant sa motion à la Chambre aujourd,hui, les industries axées sur les ressources méritent la présence des coopératives et leur appui. Ah, si seulement le gouvernement fédéral voulait en tenir compte. . .!

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné qu'aucun autre député ne souhaite intervenir, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le 28 mai, j'ai posé à la ministre associée de la Défense nationale une question qui portati sur les compressions de dépenses pour la défense dont parle ce ministère et sur celles annoncées relativement au matériel.

Je m'inquiète particulièrement de la réduction des effectifs des forces armées. Ces compressions vont, semble-t-il, être effectuées au moment même où nous n'avons pas encore de politique claire en matière de défense et nous ignorons le rôle que nos forces devront jouer dans les années à venir. Nous savons que le gouvernement justifie cette réduction des effectifs en invoquant l'accalmie en Europe et la fin de la guerre froide, mais la vérité, c'est que dans le passé, on nous a dit que nos effectifs militaires étaient insuffisants pour assumer nos divers rôles et que nous étions toujours à court de personnel. Étant donné que nos responsabilités en Europe sont moins importantes, pourquoi ne pas conserver nos forces actuelles, afin qu'elles soient suffisantes pour jouer le rôle qu'on attend d'elles dans les années à venir.

Nos forces armées sont plutôt réduites mais je tiens à signaler qu'à leur arrivée au pouvoir, les ministériels ont promis de faire bien des choses pour les Forces canadiennes; ils se sont notamment engagés à faire passer nos effectifs à 90 000, ou 100 000. Cela ne s'est jamais produit. Durant la campagne électorale de 1984, dans un discours prononcé à Newcastle, au Nouveau-Brunswick, le premier ministre a dit vouloir porter nos effectifs à 90 000. C'est là une promesse qu'il n'a jamais tenue.

Il y a depuis toujours dans cette enceinte un débat sur le matériel dont nous disposons. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis plus de six ans et demi et ne s'est pas encore occupé de la question et une grande partie du matériel dont il parle aujourd'hui, ou bien était déjà commandé, ou bien était en service ou bien avait été produit avant leur arrivée au pouvoir.

L'avion de surveillance à long rayon d'action, par exemple, était déjà en vol au moment de l'arrivée au pouvoir des conservateurs. L'avion de combat CF-18 est entré en service peu de temps après la formation du gouvernement et beaucoup d'appareils étaient déjà sur les bases militaires avant les élections. Le gouvernement a beaucoup parlé des tanks, mais aucun n'a été produit. Le programme de modernisation du système d'alerte du Nord pour le remplacement de l'ancien système d'alerte avancée était terminé à 90 p. 100.

C'est dire que le programme permanent de remplacement du matériel suivait son cours, mais que le gouvernement n'a pas maintenu le rythme du rééquipement des forces armées. Maintenant que la Guerre froide est terminée, nous aurons quand même besoin de matériel, peu importe la taille de notre armée. Je souligne que l'armée canadienne a accompli un excellent travail au sein de forces de maintien de la paix lors d'événements comme la guerre du Golfe et je rappelle que les navires utilisés dans le Golfe avaient été construits il y a de nombreuses années sous un gouvernement libéral. Le gouvernement n'a pas encore ses nouveaux navires, en fait, le calendrier des travaux accuse un retard d'un an. L'essentiel de mon message, c'est qu'il nous faut garder nos effectifs intacts et axer la politique sur ces ressources humaines. Dites-nous quelle sera la politique avant de décider ce qui sera retranché des forces armées. À mon avis, c'est une attitude rationnelle.

• (1750)

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de fournir quelques commentaires et de répondre au discours que le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke vient de faire en cette Chambre.

Monsieur le Président, les réalités fiscales et géostratégiques d'aujourd'hui ont un impact important sur la défense. Par conséquent, une étude détaillée de la politique de la défense articulée en 1987 fut entreprise par le ministère de la Défense nationale.

Le ministre de la Défense nationale et la ministre associée considèrent cette revue comme étant essentielle à la bonne marche de la défense du Canada. Les deux ministres appuient sans réserve la formulation d'une nouvelle politique qui mettra en perspective un plan qui soit réalisable, efficace et approprié aux besoins des Forces canadiennes.

Comme une décision en cette matière n'a pas été soumise au Cabinet, je suis certain que mon honorable collègue saura apprécier qu'il est prématuré en ce moment de discuter de la fermeture de bases militaires spécifiques. En outre, je rappellerai à mon honorable collègue qu'aucune partie du programme de défense n'est à l'abri d'une révision.

Monsieur le Président, les principes gouvernant la politique canadienne de défense n'ont virtuellement pas changé au cours des dernières années. Nous demeurons fermement attachés aux idéaux de défense et de sécurité collective; de contrôle des armes et de désarmement; et de la résolution pacifique des conflits.

Bien que la revue ait commencé depuis quelque temps, il demeure qu'en matière de défense, le gouvernement a pris bien plus de décisions importantes et a été bien plus actif au Canada et à l'étranger que cela ne fut fait au cours des dernières années.

En effet, mon honorable collègue se rappellera du service exemplaire des Forces canadiennes durant la crise d'Oka et la guerre du Golfe. De plus, je suis certain que mon honorable collègue est au courant du rôle de pacificateur que le Canada continue à jouer dans les différents endroits à travers le monde.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, comme le savent les députés, le fleuve Fraser est l'un des plus importants affluents au Canada. Il a joué un rôle de premier plan dans le développement de la Colombie-Britannique et ses eaux sont essentielles aux pêches, à l'industrie, à l'agriculture et aux loisirs.

Des décennies d'abus ont laissé le fleuve Fraser dans un piteux état. Nous y déversons des eaux usées non-traitées, des produits chimiques toxiques et à peu près tous les déchets existants.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le fleuve pour constater son état précaire. Quand on voit le taux de concentration de toxines dans les eaux du fleuve, on se rend compte qu'il faut agir immédiatement.

Heureusement, il existe des solutions pour éviter de polluer le fleuve Fraser. Malheureusement, le gouvernement n'a pas la volonté politique qu'il faut pour agir.

Le gouvernement a annoncé à grand fracas qu'il allait nettoyer le fleuve Fraser. Je serais vraiment prêt à appuyer les efforts du gouvernement si ce n'était qu'il essaie de nous en faire accroire.

Le Plan vert du gouvernement prévoit 100 millions de dollars pour le nettoyage du fleuve Fraser. Le gouvernement nous a laissés sous l'impression que les fonds seraient investis immédiatement dans la lutte contre la pollution du fleuve, mais ce n'est pas le cas. Les dépenses s'échelonneront sur six ans, de sorte qu'une petite partie seulement des fonds seront affectés chaque année au nettoyage du fleuve Fraser.

D'autre part, on ne nous a donné aucune précision; aucun objectif n'a été fixé, ni aucun échéancier établi. Il est impossible de mesurer l'efficacité du plan.

Quand aurons-nous véritablement un plan capable de mettre un frein à la pollution du fleuve Fraser? Personne ne le sait. Quand y aura-t-il un plan permettant de retirer les toxines qui se trouvent dans ces eaux? On l'ignore.

Le climat de conspiration entourant cette annonce s'est épaissi comme la boue que vous voyez flotter à la surface du fleuve parce que le gouvernement déclare des platitudes semblables à celles qu'on trouve dans son Plan vert et renonce en même temps à des promesses environnementales nécessaires en choisissant de faire déverser de la terre toxique près de l'embouchure du fleuve.

Comme les députés le savent, de la terre toxique provenant de l'ancien emplacement de l'Exposition internationale de Vancouver sera malheureusement déversée à Richmond, en Colombie-Britannique. Le public n'a pas été informé de ce déversement même si celui-ci risque de porter atteinte aux terres agricoles et aux pêcheries avoisinantes.

Lors de la période de questions, j'ai demandé au ministre de l'Environnement de démontrer aux résidants de la Colombie-Britannique que l'environnement lui tient vraiment à coeur. Il aurait dû faire cesser ce déversement de terre toxique et annoncer qu'une évaluation des incidences environnementales sera entreprise conformément aux lignes directrices en vigueur. Il aurait ainsi signifié qu'il a vraiment l'intention de faire preuve de leadership dans le domaine de la protection de l'environnement. Il a refusé.

Le gouvernement peut certainement voir l'absurdité qu'il y a à promettre le nettoyage d'un fleuve et à appuyer en même temps l'idée d'une décharge de matières toxiques sur les terres fédérales situées près des rives de ce fleuve.

Le ministre peut-il garantir que ce dépotoir ne sera pas aménagé? Malheureusement, le gouvernement est également coupable de mauvaise foi, s'étant dégagé de son obligation envers le Debris Control Board, l'organisme chargé d'enlever les débris du fleuve Fraser. Cet organisme est si efficace qu'il peut récupérer chaque année assez de terre pour remplir trois terrains de football d'une couche d'un mètre d'épaisseur.

Qu'a fait le gouvernement pour remplir cette promesse de longue date? Il s'y est dérobé. Non seulement il n'a pas contribué la moitié de sa part le 1er avril, mais il annonce maintenant que, d'ici 10 mois, il se retirera complètement du programme de contrôle des débris.

Quelqu'un peut-il expliquer ce revirement radical et cette hypocrisie flagrante? Quelqu'un ayant un brin de bon sens peut-il comprendre ces gestes du gouvernement?

Le gouvernement sait que son Plan vert a été une grosse déception. Il sait que ses belles paroles qui ne se concrétisent jamais ont gravement nui à la crédibilité de son plan environnemental.

Nous voulons que le fleuve Fraser soit nettoyé en Colombie-Britannique. Nous voulons que le gouvernement soit réellement déterminé à protéger l'environnement dans toutes les régions du Canada.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'assurer à la députée que le gouvernement se préoccupe des questions relatives à l'environnement. Comme la députée le sait, sans doute, diverses mesures ont été annoncées pour que les solutions appropriées soient mises en place pour régler ces problèmes.

En ce qui concerne les sols qui doivent être enlevés du site d'Expo 86, ils ont été examinés et analysés attentivement pour déterminer s'ils représenent vraiment une menace pour l'environnement.

La députée sait peut-être aussi que pour répondre aux inquiétudes de ses habitants, la ville de Richmond a adopté des règlements stricts pour les déplacements de sols. La Fraser River Harbour Commission respecte ce règlement et le déplacement des sols a cessé tandis que la province et la ville poursuivent leurs discussions et leurs analyses du sol.

Je tiens à dire que les commentaires de la députée de New Westminster—Burnaby sont très injustes et qu'elle réalise certainement que le gouvernement actuel est le premier gouvernement fédéral qui ait dépensé autant d'argent et qui ait pris tant de mesures importantes pour régler les problèmes environnementaux.

L'IMMIGRATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour protester vigoureusement contre une des réponses fournies la semaine dernière par le premier ministre suppléant aux questions concernant l'affaire Al-Mashat.

Plus précisément, je dirais que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas assumé la responsabilité ministérielle qui incombe à tout ministre. Il a délibérément fait consigner au compte rendu des déclarations qui ne concordent pas avec les faits et des faussetés qui ne devraient jamais être tolérées. Jusqu'à aujourd'hui et aujourd'hui encore, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ex-premier ministre et vice-premier ministre a eu plusieurs fois l'occasion de s'excuser auprès de la population canadienne et surtout auprès d'un fonctionnaire qu'il a calomnié, soit Raymond Chrétien.

Nous avons entendu la semaine dernière le ministre décliner toute responsabilité dans les actions de son bureau, mais nous savons maintenant à la suite de révélations que son chef de cabinet a eu en main une note de service faisant état spécifiquement des difficultés politiques inhérentes à l'affaire Al-Mashat, et que le ministre n'a pas tenu compte de cette note.

Que le ministre ait rejeté le blâme sur un fonctionnaire, comme il l'a fait dans ce cas, c'est inacceptable. En fait, compte tenu de son travail futur, puisqu'il est maintenant chargé du dossier constitutionnel, il importe que le ministre profite de l'occasion pour rectifier ses dires.

Nous l'avons entendu dire aujourd'hui à la Chambre que si M. Chrétien veut des excuses, il devra les lui demander.

• (1800)

Je veux dire au ministre qu'en fait, il doit des excuses non seulement à un fonctionnaire qu'il a accusé injustement, mais aussi à toute la population du Canada, à cause des faux documents et des fausses déclarations qui ont été consignés au compte rendu de la Chambre, et rendus publics à l'intention de millions de Canadiens.

[*Français*]

La question primordiale, monsieur le Président, est celle-ci: Est-ce que le ministre est capable de retenir la confiance de la population canadienne dans le dossier de la Constitution, quand il n'est même pas capable de dire la vérité dans un cas aussi important que celui de l'affaire Al-Mashat?

Une voix: Direz-vous cela à l'extérieur!

Mme Copps: Monsieur le Président, le député me demande si je dirai cela à l'extérieur. Bien sûr que je dirais à l'extérieur ce que je dis à l'intérieur, non pas comme le ministre qui a refusé à maintes reprises aujourd'hui, une fois pour toutes, d'offrir ses excuses à Raymond Chrétien et à tous les Canadiens et Canadiennes. Il a refusé de le faire. Il a prétendu qu'il a déjà parlé de cette question et il a refusé d'apporter des précisions sur cette affaire, quand il sait très bien que, selon les témoignages qui ont été recueillis dans l'affaire Al-Mashat, il n'a même pas parlé avec M. Chrétien. De quelle façon M. Chrétien aurait-il pu présenter des excuses—ce que prétend le ministre—quand il n'a même pas parlé avec lui depuis le début de cette affaire?

Il prétend que c'est seulement le cas d'un fonctionnaire, une affaire privée entre M. Clark et M. Chrétien, mais ça ne l'est pas. Il est venu ici à la Chambre et il a dit à la population que M. Chrétien a présenté ses excuses et que c'était lui qui avait été en faute dans cette affaire. Tandis qu'on sait maintenant, monsieur le Président, que la faute repose sur les épaules du ministre des Affaires extérieures. Et pour justement rétablir sa crédibilité dans

le domaine important de la Constitution, il faut absolument. . .

[*Traduction*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, comme le ministre responsable des Affaires constitutionnelles l'a dit aux membres du comité aujourd'hui, il ne peut être tenu responsable de ce que le gouvernement ignorait. En l'occurrence, il est clair que les ministres ne savaient rien de M. Al-Mashat avant son arrivée au Canada.

Deuxièmement, les ministres se sont acquittés de leurs responsabilités en s'assurant qu'une enquête complète et exhaustive soit menée sur cette affaire.

Troisièmement, les ministres ont pris les dispositions nécessaires pour modifier la marche à suivre et améliorer le système. Rien ne saurait garantir que des erreurs de jugement ou autres ne se reproduiront jamais, mais les ministres ont fait de leur mieux pour améliorer la marche à suivre et le système.

[*Français*]

Au tout début, monsieur le Président, je me suis fait demander pourquoi je m'adresse surtout en anglais. Je peux continuer en français. Moi, monsieur le Président, je crois à la souveraineté de cette Chambre. Cette Chambre a décidé de donner à un comité parlementaire le soin d'étudier cette question. Ce n'est pas la vérité qu'on veut savoir, c'est uniquement du spectacle, parce qu'il me semble que lorsqu'un comité parlementaire étudie une question, on devrait être assez souverain pour respecter les travaux de ce comité-là et attendre le rapport. Quant à la confiance, j'aime autant dire que ce ministre a toute ma confiance; il a la confiance du gouvernement et d'au-delà 50 p. 100 des Canadiens.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir donner suite à une question que j'avais posée la semaine dernière au président du Conseil du Trésor au sujet du tort sérieux que le gouvernement actuel fait subir à la fonction publique en s'en prenant sans cesse à elle.

Une fuite nous a permis de prendre connaissance d'une note de service du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social démontrant clairement que si les contraintes budgétaires et les objectifs de réduction de personnel imposés à la fonction publique sont respectés, la capacité de fournir les services de santé aux Canadiens s'en ressentira beaucoup.

En refusant de dégager les ressources que le Parlement a décidé d'accorder pour fournir les services à la population canadienne, le gouvernement se rend presque coupable d'outrage au Parlement. Lorsque la population a vu le Parlement décider que certains services sont d'intérêt public et doivent être fournis, le gouvernement a la responsabilité de se rendre à la volonté du Parlement et de dégager les ressources nécessaires pour que ces services soient bel et bien fournis. Le ministre a dit: «Eh bien, nous économisons de l'argent—nous pratiquons l'austérité financière.» Il s'agit du programme politique de Preston Manning qui consiste à se plier aux exigences des pires éléments de notre société qui ne croient pas que le gouvernement doit fournir des services aux Canadiens et qui seraient heureux de voir disparaître notre système d'assurance-maladie et nos services sociaux et se réjouiraient qu'on laisse les chômeurs se débrouiller seuls.

Je voudrais parler des 50 milliards de dollars que notre pays dépense tous les ans pour les soins de santé, et il ne s'agit pas vraiment de soins de santé, mais de soins donnés lorsqu'on est malade. Je voudrais parler des décisions du gouvernement pour réduire les services fournis aux Canadiens pour les garder en bonne santé.

Les initiatives du gouvernement obligent Santé et Bien-être social à réduire les moyens de contribuer à la santé des gens qui à très peu de frais les gardent en bonne santé et leur évitent d'être hospitalisés et de coûter cher aux contribuables.

C'est la publicité et l'éducation communautaires relatives à la santé publique et à la prévention des maladies qui vont garder les Canadiens en bonne santé. Face à des maladies comme l'Alzheimer et le SIDA qui gagnent du terrain et nous coûtent des milliards de dollars tous les ans, comment le gouvernement ose-t-il dire: «Nous ne voulons pas contribuer à la santé des Canadiens. Nous voulons qu'ils soient de plus en plus malades pour qu'ils soient hospitalisés et qu'ils coûtent encore plus d'argent aux contribuables.»

Notre système d'assurance-maladie risque de se désintégrer parce que le gouvernement ne sait pas comment

favoriser la santé des Canadiens et maintenant nous assistons à de nouvelles restrictions budgétaires.

Nous voyons qu'on supprime le programme de sécurité des produits de consommation. Finie aussi la campagne de lutte contre l'alcool au volant qui, à elle seule, a probablement permis de sauver la vie de milliers de Canadiens depuis sa mise en oeuvre.

Fait plus navrant encore, on dit maintenant aux personnes âgées et aux malades qu'il leur faudra attendre encore plus longtemps avant que les médicaments qui pourraient leur sauver la vie soient testés et approuvés par le gouvernement, et cela parce que le gouvernement refuse de fournir les ressources humaines et financières nécessaires à la mise au point de ces nouveaux produits pharmaceutiques qui peuvent sauver des vies, apaiser la douleur et la souffrance et à permettre à des gens de vivre et de fonctionner hors du milieu hospitalier. Le gouvernement conservateur ne croit pas que de tels services soient importants pour les Canadiens.

Nous allons voir les personnes âgées attendre indéfiniment leur chèque de pension et les familles, leurs allocations familiales. Déjà, les chômeurs doivent attendre jusqu'à six semaines, parfois plus, avant de recevoir le chèque dont ils ont besoin pour nourrir, loger et vêtir leur famille pendant qu'ils n'ont pas de travail. Quelque 3,5 millions de Canadiens seront dans cette situation cette année.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute à la députée.

Mme Catterall: Depuis sept ans, le gouvernement sabre dans les emplois, dans les crédits, et maintenant, c'est encore pire. Comme le disait le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: «Pendant des années, nous avons dû produire davantage avec des ressources moindres. Aujourd'hui, il nous faut faire moins avec moins de ressources.» Quand l'accessibilité aux services offerts à la population est réduite et que le nombre de préposés à ces services diminue, ce n'est ni le gouvernement, ni les politiques, ni même les députés qui en souffrent, mais bien la population canadienne.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il est toujours difficile d'effectuer des compressions budgétaires dans les programmes ou les services fédéraux. Mais étant donné le déficit colossal auquel le pays fait face, il faut mettre un frein aux dépenses. C'est ce que fait le gouvernement fédéral.

Je ferai remarquer au député que malgré certaines compressions budgétaires imposées dans les services et les programmes, les Canadiens peuvent toujours compter sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour s'occuper de leur sécurité et de leur santé. Cela reste une priorité fondamentale pour notre gouvernement et pour le ministère. Nous avons au Canada un système de soins de santé qui ne le cède à aucun autre pays, et nous entendons bien le conserver ainsi.

Si vous examinez où se feront sentir les compressions budgétaires, vous vous rendez rapidement compte qu'elles sont très largement réparties à l'intérieur du ministère, de sorte que leurs répercussions seront aussi minimes que possible.

Je tiens à assurer à tous les Canadiens que des secteurs très prioritaires comme les aliments et drogues, la sécurité, les programmes concernant la violence familiale, les mesures de lutte contre le SIDA et de nombreux autres ne seront pas touchés.

Une analyse impartiale des mesures que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à prises pour mettre en oeuvre les récentes compressions budgétaires révélerait que, bien qu'elles aient quelques répercussions, les Canadiens continueront dans l'ensemble à être bien servis.

Le gouvernement s'est attaqué au déficit. Il a réduit ses dépenses, ainsi que l'inefficacité et le gaspillage dans le fonctionnement de l'État. Il a également mis en oeuvre des réformes structurelles visant à améliorer le potentiel de croissance de l'économie canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée.

Conformément à l'ordre adopté le lundi 3 juin 1991, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 10 juin 1991, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 10.)